



HAL
open science

La Normandie occidentale (la Manche) de la fin du Moyen Age au milieu du XIX siècle : étude démographique et économique

Francois Vulliod

► **To cite this version:**

Francois Vulliod. La Normandie occidentale (la Manche) de la fin du Moyen Age au milieu du XIX siècle : étude démographique et économique. Histoire. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMC036 . tel-02283137

HAL Id: tel-02283137

<https://theses.hal.science/tel-02283137v1>

Submitted on 10 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

La Normandie occidentale (la Manche) de la fin du Moyen Age au milieu du XIX siècle : étude démographique et économique

**Présentée et soutenue par
Francois VULLIOD**

**Thèse soutenue publiquement le 11/12/2018
devant le jury composé de**

M. GERARD BEAUR	Directeur de recherche, EHESS	Rapporteur du jury
M. PAUL DELSALLE	Maître de conférences HDR, Université de Besançon Franche-Comté	Rapporteur du jury
Mme ANNIE ANTOINE	Professeur des universités, Université Rennes 2	Membre du jury
M. PHILIPPE MADELINE	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Président du jury
M. JEAN-MARC MORICEAU	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par JEAN-MARC MORICEAU, Histoire, Territoires, Mémoires



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



**LA NORMANDIE OCCIDENTALE
(LA MANCHE)
DE LA FIN DU MOYEN ÂGE AU MILIEU DU XIX^e SIECLE
ETUDE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE**

© François VULLIOD, 2018

Pour contacter l'auteur : francois.vulliod@wanadoo.fr

Illustration de couverture : Plan du terroir de la seigneurie de Picauville (détail), 1581, Archives nationales, N/II/Manche/1

INTRODUCTION

a. Objectifs de cette étude

L'Histoire économique de la Manche a naturellement déjà fait l'objet de nombreux travaux portant sur des sujets locaux (le fonctionnement de la manufacture de draps de telle ville, l'origine de telle forge, l'évolution de tel port, etc.) ; mais ces travaux sont restés déconnectés les uns des autres et ne permettent que très difficilement d'acquérir une compréhension globale de l'évolution économique du département sur longue période. C'est d'ailleurs en abordant à notre tour un tel sujet local, l'histoire d'une petite commune rurale, qu'il nous est apparu qu'il manquait une description générale de l'économie ancienne de la Manche, qui pût servir de toile de fond à ces études locales et permettre de les replacer dans une dynamique d'ensemble.

C'est cette description générale que nous nous sommes donné comme objectif de produire, dans le but de faire connaître l'histoire de chacun des secteurs économiques (agriculture, branches industrielles, secteurs artisanaux, activités maritimes), dont certains ont complètement disparu et d'autres se sont transformés au point d'être méconnaissables.

Notre approche sera assez largement descriptive : nous procéderons à une analyse aussi détaillée que possible des différentes activités, de leurs acteurs, de leurs techniques et de la nature de leurs productions, afin d'essayer de comprendre leurs contraintes et les conditions de leur développement. Nous rapporterons toutes les informations que nous aurons pu glaner sur chacun des différents « pays » (voire chacune des paroisses ou communes), leur population, leurs pratiques agricoles ou leur activité industrielle, et sur l'histoire de certaines entreprises remarquables ou de chacun des ports.

Mais nous essaierons aussi d'éclairer globalement la structure de l'économie de la Manche, les poids de ses différents secteurs productifs, les raisons de leur déformation au cours du temps, et leur interaction avec l'évolution de la population, qui en était le principal déterminant de l'économie à l'époque préindustrielle. En décrivant successivement chacun des secteurs, nous nous imposerons donc d'arriver *in fine* à estimer l'évolution de ses principaux indicateurs économiques globaux, à moyen et long terme, pour nous assurer du fait que, chemin faisant, nous avons bien réussi à apprécier l'importance relative des facteurs d'évolution et pour nous donner le moyen de comparer entre eux les poids des différents secteurs.

A l'issue de cette démarche, nous pourrons enfin nous demander en quoi l'économie de la Manche a éventuellement pu connaître une évolution différente de celle d'autres régions françaises, à cause de ses spécificités démographiques ou géographiques.

b. L'information économique sous l'Ancien Régime et après la Révolution

« *L'historien travaille sur des données imparfaites, lacunaires, imprécises, biaisées, inadaptées à leur emploi. Il doit en prendre acte.* » rappelle G. BEAUR¹. La principale difficulté qu'ont rencontrée tous ceux qui se sont intéressés à l'histoire économique sur une longue période, provient du fait que l'administration d'Ancien Régime s'est rarement intéressée à l'économie, ou fort tard, et qu'elle n'a donc jamais bâti un système d'information adéquat. Il lui suffisait pour l'essentiel que les impôts nécessaires au fonctionnement de la Cour et des armées rentrassent sans trop de heurts, et il n'était même pas nécessaire, pour ce faire, de connaître le nombre

¹ Gérard BEAUR, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme », in *Histoire et sociétés rurales*, n°1, 1^{er} sem. 1994

des habitants du royaume, puisque ces impôts étaient presque tous des impôts de répartition. Le fait qu'ils fussent un prélèvement léger ou lourd sur la richesse produite était relativement indifférent aux rois, et l'impact macroéconomique de ces prélèvements n'était de toute façon pas bien compris. La pauvreté d'une partie plus ou moins importante de la population n'était pas non plus une préoccupation majeure de l'Etat, puisque l'assistance aux pauvres était le problème de l'Eglise et de la charité privée : l'Etat ne se préoccupait que des mendiants susceptibles de troubler l'ordre public. COLBERT et ses successeurs développèrent certes un vif intérêt pour quelques secteurs productifs (les textiles, les forges, la marine, etc.), qu'ils dotèrent d'un système statistique assez régulier. Mais leur principal objectif était de corriger les déséquilibres de la balance commerciale française, afin de protéger la valeur de la monnaie, et de développer l'outil industriel indispensable à la politique de puissance de leurs rois. Mais ils ne se proposaient pas d'agir pour développer l'économie dans son ensemble, et en particulier l'agriculture qui en était la composante principale ; ils n'avaient donc pas besoin d'en développer une description complète.

A. MOREAU DE JONNES² expliquait vers 1850 que « *les faits statistiques les plus essentiels à l'administration publique étaient encore inconnus ; et, pour les découvrir, à travers l'obscurité dont toutes les choses étaient enveloppées, il ne fallait pas moins que la vue perçante du génie [de VAUBAN³]* ». A la suite de VAUBAN, divers particuliers, géographes, économistes et autres *savants* finirent par chercher à évaluer la population et la richesse du royaume, au nom de l'idée macroéconomique que c'est d'elles que dépendait en définitive la puissance de l'Etat⁴. Vers 1720, la nécessité de connaître le royaume de façon plus complète fut enfin reconnue, comme un préalable à la conduite d'une politique économique. A partir de ce moment, on demanda aux Intendants⁵ de procéder à de grandes enquêtes générales (tous les vingt ou trente ans), et à de multiples enquêtes particulières⁶, sur l'état de l'agriculture, sur les forges, les mines, les manufactures, sur la pêche, le commerce, etc. Mais il va sans dire qu'une grande partie de ces informations n'est pas parvenue jusqu'à nous (en particulier à cause de la destruction des archives départementales de la Manche en 1944), et qu'elles étaient parfois très peu fiables : ainsi, quand l'Intendant de Caen, en 1754, envoya au Contrôleur général⁷ les résultats d'un dénombrement des chevaux qui lui avait été demandé, il recommanda d'augmenter tous les chiffres de 40%, parce qu'il était convaincu que la dissimulation avait été générale. Et jamais on ne se livra à un recensement général de la population, de peur « *d'alarmer les peuples* ». L'information économique d'origine administrative est donc à peu près totalement inexistante jusqu'au XVII^e siècle inclus, et rare, dans la plupart des secteurs, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Les autorités issues de la Révolution, issues de milieux différents, furent immédiatement convaincues de la nécessité de connaître en détail la situation économique du pays, d'autant plus que la guerre totale dans laquelle la France fut rapidement engagée imposait de mobiliser tout le potentiel productif du pays. La collecte d'informations s'élargit, et on mit rapidement de côté les timidités de l'Ancien Régime pour lancer, dès 1793, un dénombrement général de la population. Il fallut cependant un bon nombre d'années pour que toutes ces informations devinssent fiables.

Ceci nous a conduit à étendre l'horizon de l'étude, non pas au seul Ancien Régime selon notre projet initial, mais jusque vers 1850, afin de pouvoir nous appuyer sur les premières véritables statistiques agricoles ou industrielles qui furent établies au XIX^e siècle. Au demeurant, 1850 est à beaucoup d'égards une date plus représentative de la fin de l'ancienne économie que la Révolution, qui n'avait en particulier rien changé aux pratiques agricoles : ce n'est que vers 1850 qu'on abandonna définitivement la pratique de « scier » les blés à la faucille, pour les faucher ; que l'arrivée du chemin de fer libéra l'agriculture locale de l'obligation d'assurer seule l'approvisionnement alimentaire du département, et lui ouvrit la perspective d'un développement de l'élevage laitier, dont on pourrait commercialiser les produits autrement que sous la seule forme de beurre salé ; et qu'enfin

² Alexandre MOREAU DE JONNES, directeur de la Statistique générale de la France de 1834 à 1852, *Statistique de l'agriculture de la France*, 1848, p. 3

³ Sébastien LE PRESTRE, marquis de Vauban et maréchal de France (1633-1707)

⁴ J. MOLINIER, « Les calculs d'agrégats en France antérieurement à 1850 », in *Revue d'économie politique*, vol. 67, n° 6, 1957, p. 875-897

⁵ Représentants du roi dans les provinces (« *commis départis par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres* »), initialement adjoints comme conseillers auprès des gouverneurs des provinces, puis progressivement chargés de reprendre en main les administrations provinciales dans les domaines de la justice, de la police et des finances ; ils furent en particulier chargés, à partir de 1635, de répartir l'impôt. Leur ressort était le plus souvent la Généralité, ancienne circonscription fiscale créée en 1542, soumise à la juridiction d'un bureau des finances, divisée elle-même en Elections, ressorts des tribunaux fiscaux qui portaient ce nom.

⁶ Bertrand GILLE (*Les sources statistiques de l'histoire de France*, 1964, 1980) en donne des listes très complètes.

⁷ Equivalent, après 1665, de nos actuels ministres du Budget, et par extension de l'Economie et des finances.

l'exode rural commença. Les premières statistiques industrielles complètes étant plus tardives que les statistiques agricoles, nous étudierons l'industrie jusque vers 1880.

c. L'histoire régionale

L'histoire économique de la Manche fait bien entendu partie depuis longtemps de celle de la Basse Normandie, soit parce qu'à certaines époques le territoire du département actuel lui fut administrativement rattaché (Généralité de Caen du XVI^e siècle à la Révolution ; région administrative moderne, d'un ressort différent), soit plus généralement parce que la Manche en partageait toutes les principales caractéristiques : densité de population élevée, vocation ultime d'agriculture herbagère, activités préindustrielles⁸ historiquement très actives mais promises à un dépérissement précoce, et relatif éloignement des grands centres de peuplement modernes.

L'histoire économique de cette région avait certainement été assez négligée depuis les célèbres travaux, au XIX^e siècle, de L. DELISLE⁹ sur le monde agricole médiéval, et ceux du début du XX^e siècle (E. BRIDREY¹⁰, E. ESMONIN¹¹, J.C. MOURLOT¹², Y. PREEL¹³) sur les institutions. Mais elle a fini par susciter un regain d'intérêt de la part des historiens, et plusieurs études importantes ont récemment accumulé un savoir précieux. Nous mentionnerons en particulier les travaux très divers de G. DESERT¹⁴, J.-C. PERROT¹⁵, B. GARNIER¹⁶, A. PLAISSE¹⁷, M. LEVY-LEBOYER¹⁸, J.-L. ROSENTHAL¹⁹, F. PONCET²⁰, au demeurant consacrés presque exclusivement au Calvados. Le dernier auteur a reconnu que « *les historiens se sont trop rarement aventurés dans le Bessin, et ont plus rarement encore franchi la Vire* »²¹. Sans doute la destruction des archives de la Manche en 1944 explique-t-elle « *le peu d'intérêt des chercheurs pour cette région* »²², bien que ce département eût été, au début du XIX^e siècle, le quatrième le plus peuplé de France.

Nous ne connaissons en définitive que deux travaux antérieurs spécifiquement consacrés à l'économie de la Manche : un long article de M. DUVAL²³ (1963), portant sur le monde rural de la région de Carentan au XVIII^e siècle, et une courte thèse (de doctorat en droit) de C. VEZIN²⁴ (1931), traitant de l'économie rurale du département pendant la période 1830-1930. Nous espérons que notre étude permettra de combler une partie du retard pris dans ce domaine par la connaissance de l'histoire générale de ce département.

⁸ Nous éviterons le terme de proto-industrie, notion qui, dans la définition précise qui en a été donnée (Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspective », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1984, n° 5, p. 977-1008), s'applique assez mal, comme on le verra, à l'industrialisation ancienne de la Manche (eten général de la Basse Normandie), région pourtant densément peuplée, à la fois par les mécanismes économiques dont elle requiert la mise en œuvre (intensité de l'activité manufacturière rurale et transformation concomitante de l'agriculture) et par les répercussions sur le régime démographique qu'elle est supposée entraîner (Alain LEMENOREL, « Démono-économie en Basse-Normandie : le modèle protoindustriel à l'épreuve », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n° 24, p. 313-323)

⁹ Léopold DELISLE, *Études sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, 1851

¹⁰ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, 1892, 3 t.

¹¹ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683)*, 1913

¹² Félix MOURLOT, *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen 1787-1790*, 1913

¹³ Yves PREEL, *Les vingtièmes dans la Généralité de Caen*, 1939

¹⁴ Gabriel DESERT, *Une société rurale au XIXe siècle : les paysans du Calvados, 1815-1895*, 2007 (thèse soutenue en 1971)

¹⁵ Jean-Claude PERROT, *Génèse d'une ville moderne, Caen au XVIIIe siècle*, 1975

¹⁶ Bernard GARNIER, « Pays herbagers, pays céréaliers et pays « ouverts » en Normandie (XVI^e – début du XIX^e siècle) », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1975, vol. 53, n° 4, p. 493-525 ; « Des bœufs pour Paris : commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », in *Numéro spécial, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1999, vol. 106, n° 1, p. 101-120

¹⁷ André PLAISSE, *La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire*, 1961

¹⁸ Maurice LEVY-LEBOYER, *Le revenu agricole et la rente foncière en Basse Normandie, étude de croissance régionale*, 1972

¹⁹ Jean-Laurent ROSENTHAL, *The Fruits of Revolution. Property rights, Litigation, and French agriculture*, 1992

²⁰ Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ? La spécialisation agricole dans le Plain et le Bessin (15^e-19^e siècles)*, 2015, 2 vol.

²¹ Fabrice PONCET, « L'élevage dans le Plain et le Bessin (XVI^e - XIX^e siècle) », in *Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e - XXI^e siècle)*, (P. MADELINE, J.-M. MORICEAU, éd.), 2006, p. 233

²² Christophe MANEUVRIER, « Les rentes en nature : un indicateur des systèmes céréaliers médiévaux ? A travers les campagnes normandes (IX^e-XIII^e siècle) », in *Histoire et sociétés rurales*, 2000, n°13, p. 19

²³ Marcel DUVAL, « L'élection de Carentan du milieu du XVIII^e au milieu du XVIII^e - Etude d'Histoire sociale », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1963, n°3, p. 155-271

²⁴ Charles VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche depuis un siècle (1830-1930)*, 1931

d. Les approches historiques

En dépit de l'absence d'une information économique complète et fiable pour les époques anciennes, des résultats importants ont néanmoins été atteints dans les années 1960-1970, selon deux approches indépendantes.

F. BRAUDEL et E. LABROUSSE²⁵ ont dirigé la rédaction d'une monumentale *Histoire économique et sociale de la France*, publiée en 1970, qui faisait la synthèse de tout le savoir acquis à l'époque, et dégagait les grandes phases de l'évolution depuis le Moyen Âge. Elle s'appuyait en particulier, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, sur une série de thèses remarquables d'histoire économique régionale, dues à des historiens de grande qualité (E. LE ROY LADURIE, P. GOUBERT, etc). Elles avaient permis d'identifier les sources d'information locale pertinentes, de rassembler d'amples moissons d'informations économiques et, par exemple, de montrer l'intérêt de suivre l'évolution des montants des dîmes ou des fermages pour mesurer les variations de l'activité en l'absence d'indicateurs directs. Cette grande synthèse n'avait, par principe, pas cherché à élaborer d'indicateurs économiques consolidés pour l'ensemble de la France, au motif de l'insuffisante couverture du territoire national par les études régionales sur lesquelles elle s'appuyait et qui avaient été conduites en dehors de tout plan d'ensemble.

Un autre groupe, au sein de l'ISEA²⁶ créé par F. PERROUX, s'était au contraire donné l'objectif d'établir l'évolution quantitative de la production agricole et industrielle consolidée du pays depuis le début du XVIII^e siècle, par une approche radicalement différente et avec des méthodes directement adaptées à cet objectif quantitatif. Ce groupe, qui publia ses principaux résultats de 1961 à 1966, ne chercha pas à décrire en détail les ressorts à proprement parler « historiques » (politiques, sociétaux et techniques) des évolutions qu'il mettait en évidence. Les auteurs de la synthèse dirigée par F. BRAUDEL et E. LABROUSSE saluèrent ces travaux, mais ne les intégrèrent pas, en raison de ce qui fut interprété comme une remise en cause des principes essentiels de leur pratique historique²⁷ : la construction ascendante de l'Histoire, à partir d'analyses locales ou de type microéconomique ; l'importance accordée au « cycle court » ; l'articulation fondamentale entre l'économique et le social, culturel, politique ; la prudence de reconstitution de l'information économique à l'époque préstatistique ; etc. Certains résultats de l'ISEA furent abondamment discutés par les historiens économistes (en particulier la question du taux de croissance de la production agricole au XVIII^e siècle, en pleins débats, au sein de la communauté historique, sur l'existence d'une possible « révolution agricole » à cette époque), mais leur validité générale ne fut en définitive pas remise en cause²⁸.

Mentionnons également, dans la même veine quantitative, qu'à partir de 1975 l'Institut national d'études démographiques (INED) publia les résultats d'une grande enquête par sondage, commencée quinze ans plus tôt²⁹, qui permit de reconstituer de façon définitive le niveau de la population de la France et de ses grandes régions depuis le début du XVIII^e siècle, ainsi que les principales données caractéristiques du régime démographique ancien.

Ces travaux d'histoire quantitative ne furent pas systématiquement poursuivis ultérieurement, parce que les « pratiques historiques [avaient évolué] vers des travaux plus micro-économiques, plus descriptifs, plus orientés vers l'histoire des agents, l'histoire des décisions, ou l'histoire du discours sur l'économie »³⁰. L'histoire économique a néanmoins continué à progresser sur de nombreux fronts depuis les années 1970. Ces nouveaux travaux n'ont pas donné lieu à une autre grande fresque comme celle de F. BRAUDEL et E. LABROUSSE, ni même directement cherché à compléter celle-ci dans les domaines où elle était restée inachevée, mais ils ont permis d'atteindre un nouveau palier de maturité sur un certain nombre de thématiques importantes dans lesquelles les efforts précédents étaient restés inaboutis : ainsi l'économie et les sociétés rurales (en particulier A. Antoine³¹, G.

²⁵ F. BRAUDEL et E. LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, 3 tomes en 5 vol. 1970 (environ 5000 pages)

²⁶ L'Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées, ISMEA puis ISEA, rattaché, à cette époque, au Collège de France. Ce travail fut plus particulièrement dirigé par J. MARCZEWSKI.

²⁷ Sur cette « querelle d'écoles », voir par exemple l'article contemporain de Pierre VILAR, « Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens : « Histoire quantitative » ou économétrie rétrospective ? », in *Revue historique*, 1965, t. 233, p. 293-312.

²⁸ Jean-Charles ASSELAIN (« Le projet français d'histoire économique quantitative : ambitions et résultats », *texte présenté à la journée d'étude du 26 novembre 2006 de l'Association française des historiens économistes*).

²⁹ Louis HENRY, Michel FLEURY, « Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage », in *Population*, 1958, n°4, p. 663-686

³⁰ André STRAUS et Patrick VERLEY, « L'économie française au XIX^e siècle. Analyse macro-économique, une œuvre isolée ou une ouverture vers des recherches novatrices ? », in *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 23, 2001, p. 210-218

³¹ Annie ANTOINE, *Terre et paysans en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1998

BEAUR³², J.-M. MORICEAU³³), l'évolution de la productivité agricole (G. CLARK³⁴, G. GRANTHAM³⁵, P. HOFFMAN³⁶, D. WEIR³⁷), l'histoire industrielle (M. LEVY-LEBOYER et F. BOURGUIGNON³⁸, P. DELSALLE³⁹), le marché du crédit (G. POSTEL-VINAY⁴⁰, P. HOFFMAN⁴¹, P.-C. HAUTCOEUR⁴²), etc.

e. Position de cette étude

Nous avons emprunté à ces différentes écoles. La première, « historique », nous a fourni le contexte général dans lequel la population et l'économie de la Manche évoluèrent, ainsi que les principaux déterminants techniques, sociaux, monétaires et institutionnels de ces évolutions ; elle nous a également fourni des exemples de méthodes permettant de pallier l'insuffisance des informations économiques anciennes. Enfin elle a apporté son riche corpus d'évolutions contrastées observées dans d'autres régions, avec leurs éléments d'analyse. La seconde école, quantitative, nous a confirmé l'intérêt et la faisabilité d'approches quantitatives globales, et elle nous a fourni des directions de travail utiles dans une telle démarche. Enfin l'école « moderne » nous a permis dans de nombreux cas de dépasser les oppositions théoriques entre les deux écoles précédentes.

Il est dans ce contexte nécessaire de commenter deux partis pris méthodologiques que nous avons adoptés dans cette étude.

Tout d'abord, nous ne nous sommes pour l'essentiel intéressé qu'au temps long, au temps des « réajustements structurels »⁴³, et nous nous sommes abstenu de considérer les « cycles courts » de l'économie⁴⁴. La première raison est que grâce à l'incroyable capacité des sociétés anciennes à survivre à d'innombrables crises de courte durée (par la simplicité des techniques mises en œuvre et des processus collectifs, toujours très courts, et par la longue habitude qu'avaient les populations de la malnutrition et des maladies), celles-ci avaient très rarement un effet cumulatif à moyen terme. La seconde raison est que nous n'avons en fait qu'une connaissance très lacunaire des évolutions de court terme. Elle est assez bonne pour la démographie et les prix, mais extrêmement limitée pour les activités productives : avant 1830, nos informations sur le court terme sont rares ou fragiles pour l'agriculture et pour l'industrie⁴⁵, et elles sont rigoureusement inexistantes pour tous les secteurs artisanaux, dont on verra l'importance considérable. La dernière raison, plus technique, est que, plus l'horizon géographique est réduit, plus les « cycles » de courte durée apparaissent nombreux et sont difficiles à interpréter ou à distinguer de l'aléatoire (ce que nous illustrerons par exemple en examinant la fréquence des « mortalités » au niveau des paroisses). Sur le territoire relativement petit que nous considérons (un département), et avec notre objectif d'embrasser l'ensemble des secteurs économiques sur une période étendue, seul un horizon de moyen terme apparaît pertinent.

En second lieu, à l'exception de quelques secteurs industriels très concentrés que nous avons pu évaluer comme la somme des acteurs qui le composaient, nous avons dû la plupart du temps adopter une approche économique globale : c'est le cas pour l'agriculture morcelée en plusieurs dizaines de milliers d'exploitations, et pour l'artisanat ou les activités maritimes composés l'un et l'autre d'un grand nombre de petites entreprises

³² Gérard BEAUR, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000

³³ Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, 1994 ; *Terres mouvantes*, 2002 ; *Histoire et géographie de l'élevage français*, 2005

³⁴ Gregory CLARK, « Productivity Growth without Technical Change in European Agriculture before 1860 », in *Journal of Economic History*, 1987, n° 47, p. 419-432

³⁵ George W. GRANTHAM, « Divisions of labour: agricultural productivity and occupational specialization in pre-industrial France », in *Economic History Review*, 1993, n°46, p. 478-502

³⁶ Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, 1996

³⁷ David R. WEIR, « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », in *Annales. ESC*, 1991, n° 4, p. 917-947

³⁸ Maurice LEVY-LEBOYER, François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX^e siècle. Analyse macro-économique*, 1985

³⁹ Paul DELSALLE, *La France industrielle aux XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles*, 1993

⁴⁰ Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, 1998

⁴¹ Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, 2001

⁴² Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, *Les transformations du crédit en France au XIX^e siècle*, 2010

⁴³ Geneviève GAVIGNAUD, « L'apport de l'école des Annales à l'histoire rurale de l'époque contemporaine », in *Histoire et sociétés rurales*, 1995, n° 3, p. 95

⁴⁴ Nonobstant l'affirmation de Pierre VILAR selon laquelle « le dédain pour le cycle court interdit de saisir le mécanisme de l'ancienne société » (« Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens : « Histoire quantitative » ou économétrie rétrospective ? », in *Revue historique*, 1965, t. 233, p. 310)

⁴⁵ Dont seule la fraction organisée en « manufactures » était éventuellement mesurée au XVIII^e siècle.

indépendantes. Il n'était pas possible, pour ces derniers secteurs, de les reconstituer par une étude microéconomique des acteurs (telle que celle que l'on peut faire grâce, par exemple, à des inventaires après décès ou à des comptabilités d'entreprise), en raison de la considérable dispersion de leurs résultats économiques : nous montrerons plus loin, par exemple, que la valeur locative par hectare des exploitations agricoles variait dans un rapport d'un à quinze. Obtenir par cette voie, pour chacun de ces secteurs, des résultats statistiquement significatifs sur l'ensemble de la Manche et sur une période de temps étendue exigerait un recueil d'information d'une ampleur déraisonnable, s'il était possible. Il est clair que des méthodes d'approche quantitative globale, grâce à des modèles économétriques, sont dans ces cas beaucoup plus efficaces pour atteindre les résultats économiques recherchés, qui sont nécessairement limités en contrepartie de la largeur du champ économique et de la période étendue que nous voulons couvrir. Dans la plupart des cas, ces modèles économétriques seront extrêmement simples ; en revanche, pour l'agriculture, évidemment beaucoup plus importante pour l'histoire économique de la Manche, nous avons procédé à une modélisation plus détaillée, qui nous a amené jusqu'à des considérations sur la rentabilité du capital agricole, et nous avons utilisé celle-ci pour explorer par des scénarios des époques où l'information quantitative était à peu près inexistante. En contrepartie de cette approche globale, nous avons dû renoncer à pratiquement toute considération sociale sur les acteurs économiques, et en particulier, à notre grand regret, sur la question de la prévalence de la pauvreté.

f. Structure de cette étude

Cette étude comporte deux parties très différentes. Dans la première, composée des trois premiers chapitres, nous avons utilisé une grande variété de sources pour reconstituer, depuis le XIV^e siècle, l'évolution des trois indicateurs fondamentaux des économies préindustrielles que sont la population, les prix agricoles et les salaires. Nous avons, dans toute la mesure du possible, comparé ces évolutions à celles que d'autres travaux avaient fait apparaître pour différentes régions. Le rapprochement des trajectoires de la population, des prix et des salaires nous a permis de mettre en évidence les phases de croissance ou de stagnation, de gain ou de perte de pouvoir d'achat que la Manche a pu traverser, et qui sont désormais bien connues au plan national. Mais, jusqu'au XVII^e siècle, nous ne savons rien sur le fonctionnement de la « machine économique » qui reliait entre eux population, prix et salaires.

Dans la seconde partie, composée des trois chapitres suivants, nous essaierons au contraire de décrire cette machine économique, depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, successivement dans le secteur agricole, dans l'industrie et l'artisanat, et enfin dans les activités maritimes. Grâce à des modèles économétriques simples, nous nous attacherons à reconstituer l'activité productive et la structure des coûts de ces secteurs, pour en déduire l'évolution de la valeur de cette production, des effectifs qu'ils employaient et du « revenu »⁴⁶ qu'ils dégageaient. Précisons que nous n'étudierons pas le secteur tertiaire (principalement composé du commerce, des transports et de la location de biens). Nous n'en méconnaissons pas l'importance : il représentait sans doute de l'ordre de 15% du produit intérieur brut de la France au début du XIX^e siècle⁴⁷. Mais il présente moins d'intérêt que les secteurs de la production matérielle pour la compréhension de la structure ancienne de l'économie, et il est en outre difficile d'en évaluer l'importance, autrement qu'en ordre de grandeur, avec les informations que les documents anciens peuvent nous apporter, parce qu'il était entièrement dispersé et largement dissimulé dans la pluriactivité de nombreux acteurs économiques.

Nous nous sommes efforcé d'être aussi concis que possible, et de nous conformer le plus souvent à l'adage selon lequel « *un bon [graphique] vaut mieux qu'un long discours* ». Cette étude étant néanmoins longue et assez dense en éléments quantitatifs, nous en marquerons la progression en concluant chacun de ses chapitres par une courte synthèse factuelle. Nous avons enfin pensé utile, pour la commodité du lecteur, de rassembler en annexe un assez grand nombre de textes relatifs à l'économie de la Manche, qui se trouvaient dispersés dans de nombreux fonds d'archives ou dans diverses revues : rapports des Intendants et de leurs subdélégués, des inspecteurs des manufactures, des commissaires de la marine, des inspecteurs des pêches, des préfets ; synthèses de statistiques industrielles et de recensements ; mémoires rédigés par des notables ou par les « inspecteurs » de l'Association normande ; etc.

⁴⁶ Revenu : produit intérieur brut diminué de l'amortissement du capital productif. Cette notion a été préférentiellement utilisée par les économistes des XVIII^e et XIX^e siècles, parce qu'on peut l'obtenir simplement en sommant les rémunérations des différents acteurs économiques (salariés, propriétaires du capital, prêteurs de capitaux).

⁴⁷ Maurice LEVY-LEBOYER, François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX^e siècle*, op. cit.

g. Le territoire de la Manche et ses subdivisions

Cette étude portera sur le territoire de la Manche dans sa définition actuelle, qui n'est autre, à très peu de choses près, que le ressort des anciens évêchés de Coutances et d'Avranches, inchangé depuis le Moyen Âge. Pour l'Ancien Régime, nous avons reconstitué ce territoire, lorsque c'était nécessaire, en agrégeant le sous-ensemble pertinent des paroisses qui composaient les anciennes subdivisions administratives, les Élections, qui partageaient la Généralité de Caen⁴⁸.

		Diocèses			Total ⁴⁹
		Avranches	Bayeux	Coutances	
Élections	Avranches	101			101
	Bayeux		5		5
	Carentan		4 ⁵⁰	90	94
	Coutances			134	134
	Mortain	74			74
	Saint-Lô ⁵¹		39	58	97
	Valognes		1 ⁵²	174	175
	Vire	3		13	16
	Total	178	49	469	696

Tableau 1 : Répartition des paroisses entre les Elections et diocèses au XVIII^e siècle

Après la Révolution, le territoire fut découpé en 1790, en sept districts, puis, après 1800, en cinq puis six arrondissements⁵³. Les trois cartes qui suivent montrent les limites de ces différentes subdivisions. On trouvera en annexe 1 plus d'informations sur l'évolution du nombre des paroisses, puis des communes, depuis le XIV^e siècle.

⁴⁸ Nous nous référerons au découpage de celles-ci qui a été en vigueur le plus longtemps, c'est-à-dire celui de 1691, jusqu'à la création de nouvelles Elections à Granville en 1783 et à Cherbourg en 1785.

⁴⁹ *Etat des paroisses qui composent les neuf Elections de la Généralité de Caen*, 1785, Archives départementales du Calvados, C152

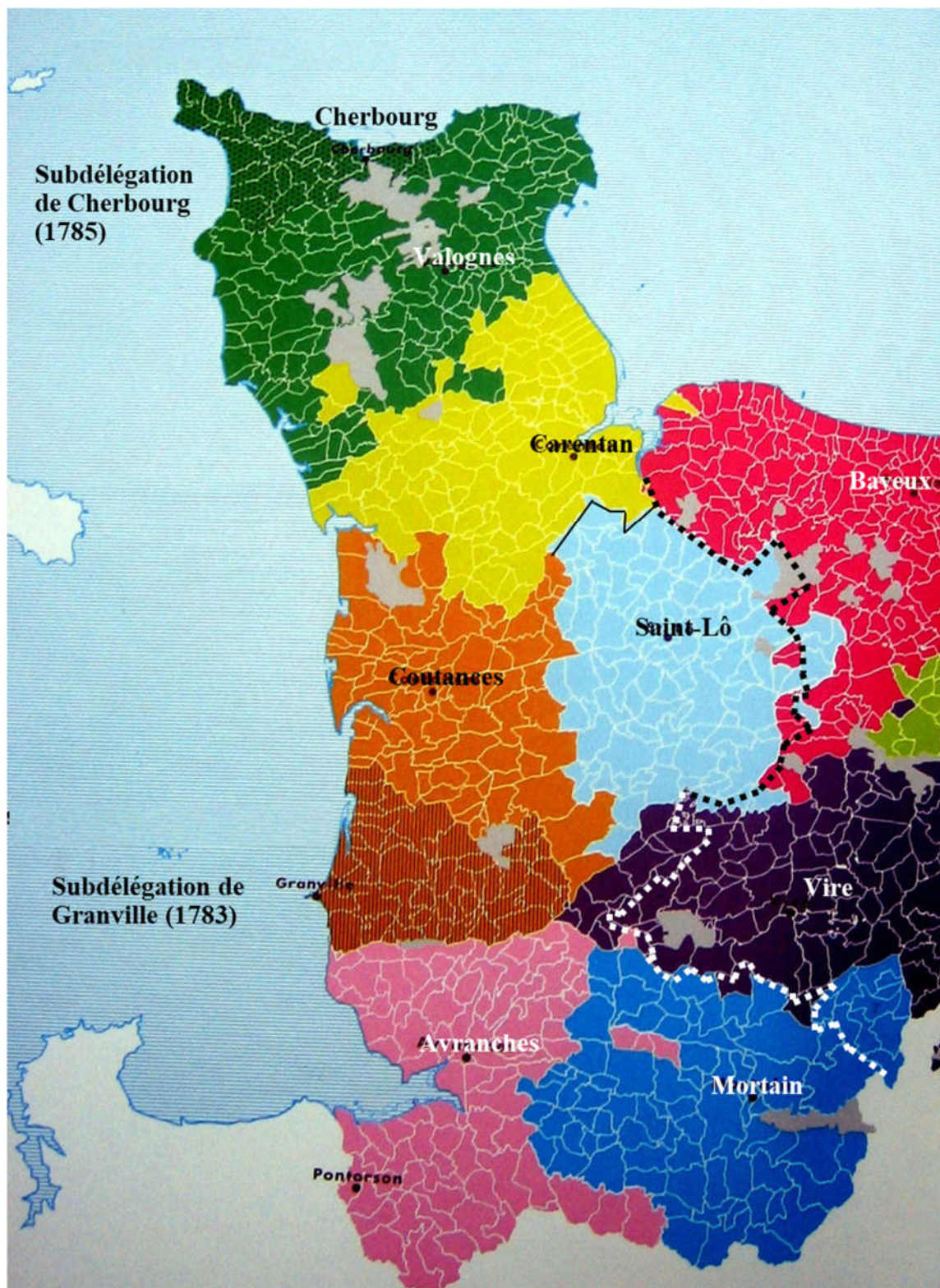
⁵⁰ « Exemption du Cotentin », résultant du rattachement au diocèse de Bayeux de cinq paroisses du diocèse de Coutances, en contrepartie du rattachement au diocèse de Coutances de l'ancienne baronnie de Saint-Lô, initialement située dans le diocèse de Bayeux. Cet échange serait intervenu, selon la légende, du vivant de saint Lô (VI^e siècle).

⁵¹ L'Élection de Saint-Lô avait été créée une première fois en 1639 à partir de paroisses des Élections de Bayeux, Carentan et Coutances ; elle fut supprimée en 1661, puis rétablie en 1691 avec un ressort un peu différent.

⁵² Exemption du Cotentin

⁵³ L'arrondissement de Cherbourg fut créé en 1811. Ulérieurement ceux de Mortain et de Valognes furent supprimés en 1926.

Illustration 1 : Carte des Elections de 1691 à 1790⁵⁴



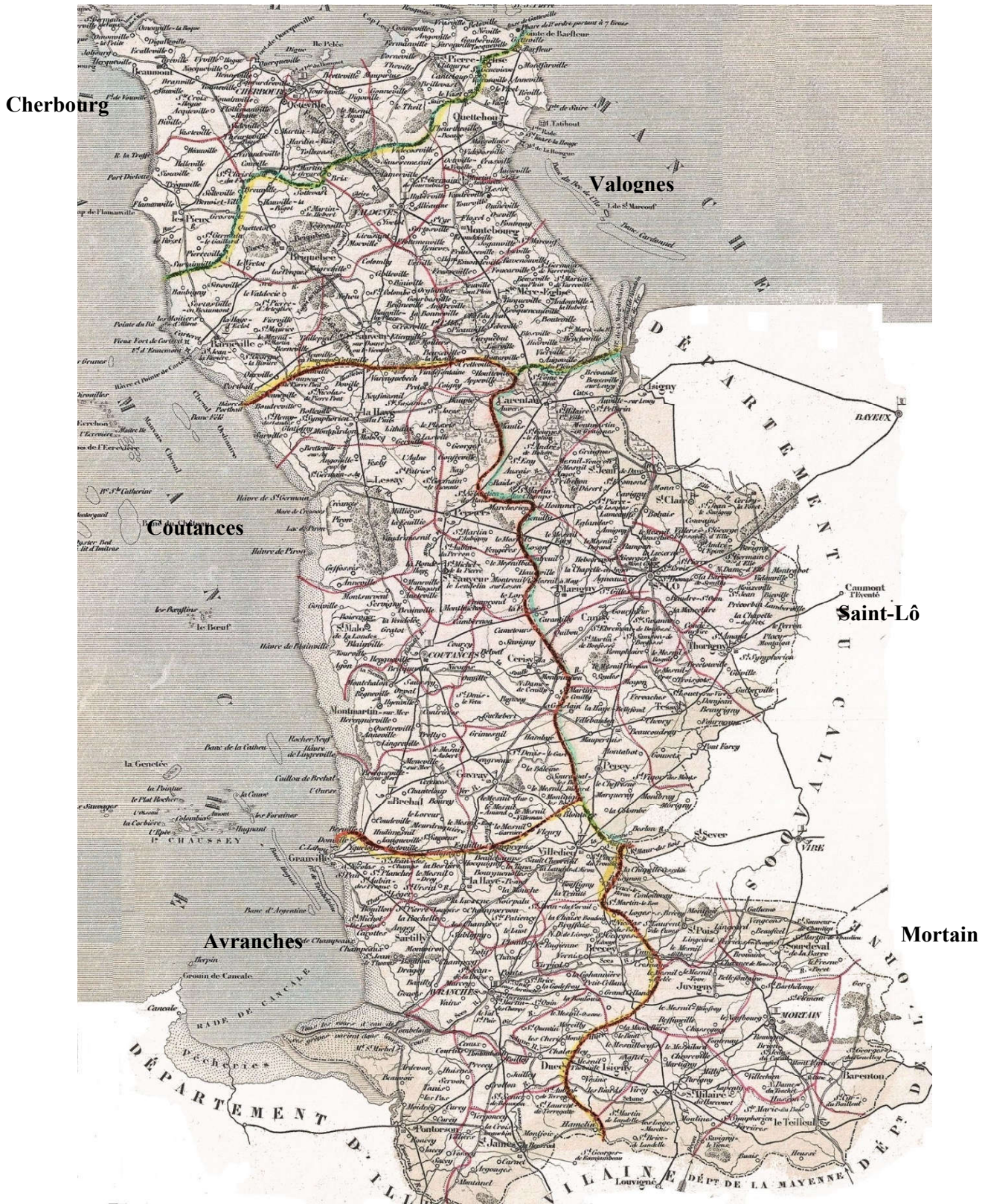
⁵⁴ D'après P. GOUHIER *et al.*, *Atlas historique de Normandie*, 1967 (2 vol.)

Illustration 2 : Carte des districts en 1790⁵⁵



⁵⁵ Atlas National Portatif de la France, Bureau de l'Atlas National, Paris, 1792. Contrairement à l'indication portée sur cette carte, la Manche comportait 63 cantons.

Illustration 3 : Carte des arrondissements de 1811 à 1926⁵⁶



⁵⁶ D'après la carte de Victor LEVASSEUR, *Atlas national illustré des 86 départements et des possessions de la France*, 1852
14

**PREMIERE PARTIE : LES TENDANCES DE LONG TERME DE LA
POPULATION, DES PRIX ET DES SALAIRES, DU XIV^E AU XIX^E
SIECLE**

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA POPULATION

1.1 Introduction

1.1.1. La connaissance de la population sous l'Ancien Régime

Jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle, le pouvoir royal ne possédait pas d'autre information statistique sur la population de la France⁵⁷ que des décomptes de feux (traditionnellement définis comme l'ensemble des personnes vivant « *au même pot et au même feu* »⁵⁸, c'est-à-dire, dans les cas les plus simples, un ménage au sens moderne), effectués à intervalles irréguliers et variables selon les régions. Ils étaient établis dans le but exclusif de fixer les bases fiscales, qui leur étaient souvent liées de façon directe : la vieille redevance de monnéage ou fouage (qui remontait à l'époque ducale) était exactement proportionnelle au nombre de feux taxables (c'est-à-dire hors ecclésiastiques, nobles, pauvres et « officiers » des nobles). Certaines redevances ecclésiastiques, de nature quasi-fiscale, étaient également fixées en fonction du nombre de foyers de paroissiens. Plus tard, le principal impôt direct royal, la taille, fut généralement réparti entre les communautés⁵⁹ en fonction d'un potentiel fiscal estimé d'après le nombre de leurs feux « taillables » (c'est-à-dire à nouveau hors ecclésiastiques, nobles, pauvres et quelques autres exempts), plus quelques informations qualitatives sur leur potentiel agricole. Ces décomptes de feux n'étaient d'ailleurs que très rarement consolidés au plan national (même le nombre total des paroisses du royaume continua à faire l'objet d'un débat jusqu'à la fin du XVII^e siècle).

Les rois ont toujours hésité à entreprendre toute démarche ressemblant à un recensement général de population, de peur de laisser penser qu'un nouvel impôt était en préparation (la brutale révolte des Nus-Pieds, née en 1639, dans le sud de la Manche, d'une rumeur de possible modification de la fiscalité du sel, montre que ces craintes n'étaient pas totalement vaines). Il est par ailleurs probable que la qualité et la densité locale de l'appareil d'Etat étaient alors été trop faibles pour qu'un dénombrement général pût être effectué avec une fiabilité et une célérité convenables. « *Il faut un temps infini pour savoir au vrai le dénombrement du peuple* », disait le Contrôleur général PONTCHARTRAIN⁶⁰ en 1693⁶¹ ; quand il ordonna malgré tout un dénombrement en 1694, il accepta par avance de se contenter « *d'une estimation, sinon parfaitement juste, du moins qui approcherait de la vérité*⁶² ». On sait cependant qu'à la fin du XVII^e siècle, VAUBAN avait mis au point⁶³, et testé dans les territoires dont il était gouverneur, une méthodologie⁶⁴ qu'il pensait propre à la conduite de recensements dans les conditions matérielles de son temps. Il n'avait néanmoins pas réussi à convaincre son roi de s'engager dans une telle opération.

Plus fondamentalement, l'habitude d'évaluer la population par le nombre des feux, et donc de dénombrer les seuls chefs de ménages susceptibles de payer un impôt, était cohérente avec les conceptions du temps, dans lesquelles l'homme adulte représentait la principale force de travail dans un monde essentiellement agricole, et jouissait seul d'une pleine capacité juridique : la femme vivait dans son ombre et sous son « autorité » (seules les veuves avaient la capacité juridique), et les enfants mouraient en si grand nombre qu'il eût presque été futile de chercher à les dénombrer exactement. Le clergé et la noblesse étaient pour leur part, presque par définition, improductifs. Les pauvres enfin constituaient une classe inférieure, souvent qualifiée d' « inutile », dont le dénombrement n'était pas indispensable à l'administration royale, puisqu'ils ne relevaient que de la charité privée (cette position n'évolua qu'après 1760). Le nombre des feux payant l'impôt était donc suffisant pour estimer le

⁵⁷ Le premier dénombrement de feux du royaume (moins les grands fiefs extérieurs au Domaine royal - les duchés de Bretagne et de Bourgogne, les comtés d'Artois, de Blois, de Nevers, de Bar et la Gascogne anglaise - et les apanages d'Artois, Alençon, Chartres, Evreux, Bourbonnais et Angoulême-Mortain) serait celui de 1328 (Ferdinand LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1929, vol. 90, p. 51-107 et 256-315), mais le détail par paroisse n'en a pas été conservé. Un autre dénombrement pourrait avoir été fait en 1147 dans le but de lever une « aide » permettant à Louis VII de partir en croisade.

⁵⁸ Cela pouvait donc comprendre un couple et ses enfants, mais, dans certaines conditions, des collatéraux et ascendants vivant en indivision, et des domestiques ou travailleurs agricoles nourris et logés.

⁵⁹ Sauf dans le cas de la plupart des villes, comme on le précisera plus loin.

⁶⁰ Louis PHELYPEAUX (1643-1727), comte de Pontchartrain, contrôleur général de 1689 à 1699.

⁶¹ Georges LARDE, *La Capitation dans les pays de taille personnelle*, 1906

⁶² Lettre, citée par Jacques DUPAQUIER, in *La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, 1979, p. 53

⁶³ M.VIROL, « Connaître et accroître les peuples du royaume : VAUBAN et la population », in *Population*, 2001, n°5, pp. 845-875

⁶⁴ VAUBAN, *Méthode générale et facile pour le dénombrement des peuples*, imprimée en 1686 mais non rendue publique

potentiel économique et fiscal du pays, meilleur sans doute que ne l'eût été un chiffre de la population que l'on n'eût alors peut-être pas bien su diviser en catégories pertinentes. Les nombres de feux que nous présentent les documents fiscaux anciens sont hétérogènes, parce que la notion de « feu » a varié selon les impôts au cours du temps, comme nous le préciserons plus loin, et selon les régions. Nous avons cependant la chance qu'en Normandie, la notion de « feu » soit toujours restée assez proche de la notion de ménage et n'ait pas dérivé, comme dans certaines provinces du sud de la France, vers une notion de feux fictifs à vocation purement fiscale. Les nombres des feux étaient en outre d'une fiabilité très inégale : ils n'étaient qu'un des éléments utilisés dans la répartition des impôts entre les communautés paroissiales, aussi une bonne estimation de ce nombre était-elle généralement suffisante. L'établissement d'une exacte égalité des habitants devant l'impôt ne faisait d'ailleurs pas partie des préoccupations de la royauté⁶⁵ et de ses agents locaux, qui ont toujours apprécié de pouvoir se réserver une part d'arbitraire. Rien n'imposait donc l'utilisation de procédures uniformes et rigoureuses.

L'Ancien Régime a ainsi pratiqué la statistique approximative et descriptive. Il faut évidemment reconnaître que le pouvoir royal ne pouvait exercer sur l'appareil administratif local qu'un assez faible contrôle, en raison de sa regrettable habitude de vendre les offices correspondants. A partir de 1664, COLBERT avait cependant commencé à faire rassembler régulièrement par les Intendants des informations sur la population du Royaume (toujours exprimée en nombre de feux, et sans recensement, mais sur la base d'estimations ou de compilations de documents fiscaux existants), dans un but d'optimisation fiscale. Il fallut attendre le XVIII^e siècle pour que la nécessité de dénombrer la population du royaume s'imposât dans les esprits, à la fois dans un souci de connaissance de type encyclopédique, et par un raisonnement macroéconomique : « *Quiconque a réfléchi sur l'économie des sociétés politiques*, dira Jean-Baptiste MOHEAU⁶⁶, reconnaît que la population est à la base de leur force, et conséquemment qu'il est important d'en connaître l'état ».

Divers particuliers s'engagèrent donc à titre privé dans cet effort de dénombrement. Le plus connu de ces travaux, le *Dénombrement du royaume*, fut publié par le libraire Claude-Marin SAUGRAIN en 1709⁶⁷ : il fut le premier à collationner le nombre de feux de presque toutes les paroisses du royaume. Nul ne sait comment ces chiffres furent rassemblés, mais il fait peu de doute que SAUGRAIN les avait obtenus de l'administration fiscale⁶⁸ (comme l'indique d'ailleurs la qualité de l'auteur inconnu et peut-être fictif de l'ouvrage, « M***, Employé dans les Finances »). Il publia en 1720 une deuxième version de sa compilation⁶⁹, réactualisée et corrigée. Divers dictionnaires géographiques parurent entre 1745 et 1770, mais ils reprirent tous en l'état les chiffres de population de SAUGRAIN, bien qu'ils fussent à l'époque vieux de cinquante ans. L'auteur de l'un de ces dictionnaires, l'abbé EXPILLY⁷⁰, avait cependant entrepris en parallèle un effort pour connaître la population sur d'autres bases que le nombre des feux, et il avait imaginé de l'évaluer comme un multiple (25 ou 30) du nombre annuel moyen de naissances ; il avait lancé, pour ce faire, une vaste enquête auprès des curés des paroisses pour qu'ils lui en communiquent le nombre. L'ordre de grandeur de son multiplicateur moyen était bon, mais sa méthode n'avait aucune précision au plan local ni évidemment aucun pouvoir explicatif ou prédictif de la dynamique de la population. MOHEAU fut probablement le premier à adopter une démarche moderne, en cherchant à évaluer tous les flux démographiques et les effectifs de toutes les catégories pertinentes pour l'évolution de la population.

Mais on débattait encore au milieu du XVIII^e siècle pour savoir si elle croissait ou décroissait globalement en France : des économistes tenant de l'École physiocratique soutenaient qu'elle diminuait : dans un projet d'article pour l'*Encyclopédie*, François QUESNAY⁷¹ estimait que la population de la France était de 24 millions au milieu du XVII^e siècle, 19,5 millions en 1701 et 16 millions seulement en 1755. Leurs adversaires raillaient ces conclusions : « *Pour prouver que la France est actuellement moins peuplée qu'elle ne le fut autrefois, les uns*

⁶⁵ En dépit des principes posés dans le préambule de l'ordonnance royale du 19 juin 1445 : « *Voulons égalité être gardée entre nos sujets es charges et frais qu'ils ont à supporter pour la tuition et défense d'eux et de notre royaume, sans que l'un porte ou soit contraint à porter le faix et charge de l'autre, sous ombre de privilège, cléricature ou autrement* » ; ou encore dans celle d'août 1484 qui demandait que la taille « *fût levée le plus également possible, le fort portant le faible, sur toutes manières de gens laïcs, exempts et non exempts, excepté les gens d'Eglise, les nobles vivant noblement, les officiers ordinaires du roi, de la reine, du père et de l'aïeul du roi, de la mère et de l'aïeule du roi, et les vrais écoliers* » (cité par Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, tome 2)

⁶⁶ Jean-Baptiste MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, p. 19. Il est probable que MOHEAU n'ait été que le nom d'emprunt de Jean-Baptiste DE MONTYON (1733-1820), conseiller d'Etat, intendant de plusieurs provinces, philanthrope et économiste (E. ESMONIN, « Montyon, véritable auteur des Recherches et considérations sur la population », in *Population*, 1958, n°2, p. 269-282)

⁶⁷ Claude-Marin SAUGRAIN, *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, 1709

⁶⁸ Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, 1964, p. 52

⁶⁹ Claude-Marin SAUGRAIN, *Nouveau dénombrement du royaume, par généralités, élections, paroisses et feux*, 1720, 1735

⁷⁰ Abbé EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, 1764-1770 (6 vol.)

⁷¹ François QUESNAY (1694-1774), chirurgien royal qui se passionna vers 1750 pour l'économie

citent des traités de cession ou de partage, où il se trouve de très-longues énumérations de lieux dans des pays de médiocre étendue ; d'autres objectent les guerres et surtout celles du règne de Louis XIV ; d'autres se fondent sur la grande quantité de contrées du royaume incultes ou peu cultivées ; d'autres enfin établissent leur système sur les états d'exportation des grains, autrefois bien plus considérables qu'ils ne le sont depuis bien des années⁷² ». Des évaluations sommaires demandées à quelques Intendants montrèrent rapidement que la population ne décroissait pas, mais le manque d'informations était criant. On procéda quand même à quelques mesures directes de la population (en 1745, 1764, 1774), mais ces évaluations furent conduites selon les pratiques usuelles de l'époque, c'est-à-dire qu'elles ne prirent que rarement la forme de véritables recensements nominatifs et qu'elles comportaient beaucoup de chiffres estimés (par exemple, on pense aujourd'hui que l'enquête de 1745⁷³ aboutit à une population totale sous-estimée de 20% !). On finit par revenir à la méthode d'EXPILLY, et, à partir de 1772, on fit remonter et on consolida annuellement les statistiques de naissances et décès que les curés pouvaient tirer de leurs registres paroissiaux⁷⁴ ; on se servit du nombre de naissances pour évaluer la population du royaume en les multipliant par 26⁷⁵.

Après les Etats généraux de 1789, les nouvelles autorités abandonnèrent les décomptes de feux et n'hésitèrent plus à opérer des dénombrements directs de la population. Compte tenu du fait qu'elles se mirent rapidement à tout reconstruire – organisation territoriale, fiscalité, système électoral, etc. –, elles firent tomber sur les nouvelles municipalités, parfois peu instruites dans le monde rural, un déluge de demandes d'informations démographiques. On connaît au moins quatre valeurs pour la population totale de la Manche entre 1791 et 1793 ; elles s'évaluaient entre 330 000 et 538 000 habitants ! Des recensements nominatifs avaient été conduits en certains endroits, mais de simples estimations furent utilisées en beaucoup d'autres. Les différents comités qui demandaient et utilisaient ces informations étaient eux-mêmes fort peu préparés à piloter cette immense entreprise statistique. Il fallut attendre le Consulat pour qu'une véritable administration spécialisée fût installée⁷⁶ ; elle fut démantelée à la Restauration puis recrée dans sa forme moderne en 1833. Les recensements nominatifs ne s'imposèrent qu'à partir de 1836.

1.1.2. Les travaux des démographes et historiens modernes

Après que les méthodes et outils statistiques de la démographie furent mis au point au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, et que les fondements économiques de la dynamique des populations modernes furent mieux compris, les démographes et historiens s'attaquèrent après la seconde guerre mondiale au problème de la compréhension de l'évolution ancienne de la population⁷⁷, sur laquelle la statistique de l'Ancien Régime ne jetait, comme on vient de le voir, pas beaucoup de lumières. Trois orientations de recherche distinctes y contribuèrent⁷⁸.

⁷² Abbé EXPILLY, *De la population de la France*, 2^{ème} partie, 1765, annexe au tome IV de son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*

⁷³ François DE DAINVILLE, « Un dénombrement inédit au XVIII^e siècle : l'enquête du Contrôleur général Orry – 1745 », in *Population*, 1952, n°1, p. 49-68

⁷⁴ Rappelons que la tenue de registres paroissiaux fut prescrite pour la première fois au XV^e siècle par quelques évêques de l'ouest de la France (Nantes, 1405 ; Saint-Malo, 1446, etc.) puis par de nombreux autres au début du XVI^e siècle (Avignon, 1509 ; Paris, 1515, etc.). L'autorité civile reprit cette obligation à son compte en 1539, la confirma et la précisa en 1579 puis 1639. L'ordonnance de St-Germain-en-Laye (1667) lui donna sa forme définitive et imposa que les registres fussent tenus en double exemplaire, ce qui en rendit la conservation plus fréquente, que les témoins fussent nommés, les actes signés, etc.

⁷⁵ Paul MEURIOT, « Le recensement de l'an II », in *Journal de la Société statistique de Paris*, 1918, tome 59, p. 34

⁷⁶ Marcel REINHARD, « La statistique de la population sous le Consulat et l'Empire », in *Population*, 1950, n°1, p. 103-120

⁷⁷ Un des travaux fondateurs fut la thèse de Pierre GOUBERT, *Beauvais et la Beauvaisis de 1600 à 1730*, 1960

⁷⁸ Voir l'excellent résumé donné par Jacques DUPAQUIER, « Histoire et démographie », in *Population*, 1977, n°1, p. 299-321

a. La redécouverte des documents fiscaux anciens

Les archives fiscales constituaient la seule source disponible d'informations sur la population ancienne, exprimée en nombre de feux. Celles relatives aux impôts royaux (taille, créée en 1439 ; capitation, créée en 1694 ; dixièmes et vingtièmes créés au XVIII^e siècle) devaient pouvoir être utilisées pour l'ensemble de la France, mais en réalité, leur conservation était relativement décentralisée (dans les Elections ou les Généralités) et n'a jamais fait l'objet d'une politique bien définie ; il n'en reste pratiquement rien avant le XVII^e siècle. Pour les époques plus anciennes, il faut penser aux archives des redevances seigneuriales (des seigneuries laïques ou ecclésiastiques), dont la portée n'était évidemment que locale et la conservation aléatoire (sauf celles relatives au Domaine royal, qui étaient centralisées à la Chambre des comptes à Paris), ou aux archives des redevances ecclésiastiques, souvent bien conservées.

Le mode de fonctionnement des impôts anciens (leur assiette, leur mode de perception) était bien connu depuis la fin du XIX^e siècle ou le début du XX^e siècle, grâce à de quelques grandes études, parfois réalisées par des historiens du droit (par Emile BRIDREY pour le monnaie⁷⁹, Edmond ESMONIN pour la taille⁸⁰, Georges LARDE pour la capitation⁸¹, Jean-Jules CLAMAGERAN pour l'ensemble des impôts royaux directs et indirects⁸²). Mais avant de songer à utiliser dans une perspective démographique les documents fiscaux les concernant, il fallut comprendre finement la géographie fiscale selon laquelle ils étaient administrés (souvent les anciennes paroisses, mais parfois, à l'époque féodale, des « collectes » d'un ressort différent) ; en Normandie, cela donna lieu à la réalisation par Pierre GOUHIER et son équipe d'un *Atlas historique*⁸³ qui rassembla à peu près toutes les informations nécessaires (au moins depuis le XVII^e siècle). D'autres historiens se lancèrent dans l'inventaire et l'analyse des masses d'archives fiscales ; au premier rang d'entre eux il faut mentionner Michel NORTIER, qui dépouilla avec une immense patience plus de 9000 rôles nominatifs du XIV^e au XVI^e siècle⁸⁴, relatifs à l'impôt normand du monnaie.

Enfin il fallut mettre au point une méthodologie pour exploiter ces documents fiscaux, dont la qualité et la fiabilité étaient, comme on l'a dit plus haut, extrêmement inégales, et le degré de conservation de toute façon très variable localement. Ce n'est donc que par quelques études régionales, dont celle de Guy BOIS sur la Haute Normandie à l'époque féodale⁸⁵ et celle de Jacques DUPAQUIER sur le Bassin Parisien (étendu par lui à la Normandie) à l'époque de Louis XIV⁸⁶, que l'on put montrer que les documents fiscaux étaient assez nombreux et, avec les précautions nécessaires, parfaitement utilisables pour des analyses démographiques sur longue période⁸⁷.

b. L'étude de la dynamique de la population grâce aux registres paroissiaux

Cette première approche ne permettait cependant pas de connaître le chiffre de la population proprement dite (exprimée en nombre d'habitants), parce que le coefficient de passage des feux aux habitants ne pouvait pas être connu avec précision aux époques anciennes (on sait seulement que le nombre moyen d'habitants par feu devait être le plus souvent, et sauf dans les villes, compris entre 4 et 5). L'Institut national d'études démographiques (INED) entreprit donc de déterminer la population française par le calcul, à partir des flux démographiques de naissances et décès. Dans ce but, il lança en 1958, à l'initiative de Louis HENRY⁸⁸, une vaste campagne de dépouillement des registres paroissiaux (sur un échantillon de 378 paroisses représentatives des campagnes, des petites, moyennes et grandes villes), afin d'évaluer grâce à eux les principaux paramètres démographiques sous l'Ancien Régime : des dépouillements anonymes permirent d'évaluer les flux (naissances, mariages, décès) et des reconstitutions de familles de connaître des paramètres tels que la structure des familles, la descendance finale des couples et la pyramide des âges de la population. L'INED put *in fine* reconstituer

⁷⁹ Emile BRIDREY, « Le chapitre de monnaie », in *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1940, vol. 48

⁸⁰ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683)*, 1913

⁸¹ Georges LARDE, *La Capitation dans les pays de taille personnelle*, 1906

⁸² Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, 3 vol.

⁸³ P. GOUHIER *et al.*, *Atlas historique de Normandie*, 1967 (2 vol.)

⁸⁴ Michel NORTIER, « Contribution à l'étude de la population de Normandie », in *Cahiers Léopold Delisle*, 1970 à 1990

⁸⁵ Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, 1976, 1981

⁸⁶ Jacques DUPAQUIER, *La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, 1979

⁸⁷ Voir également Jean GLENISSON, Elisabeth CARPENTIER, « Bilans et méthodes : la démographie française au XIV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°1, 1962, p. 109-129

⁸⁸ Louis HENRY, Michel FLEURY, « Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage » in *Population*, 1958, n°4, p. 663-686

l'évolution de la population française. Les résultats ont été publiés à partir de 1975 dans la revue *Population*, pour l'ensemble de la France et pour un certain nombre de grandes régions, mais évidemment sans descendre au niveau de chacun des départements. Ils sont solides pour le XVIII^e siècle, mais beaucoup plus partiels pour le XVII^e siècle parce que les registres paroissiaux les plus anciens présentaient de graves défauts, sur lesquels on reviendra. Rien ne pouvait être obtenu par cette méthode pour les époques antérieures, faute de registres en nombre suffisant.

c. La compréhension des déterminants économiques, environnementaux et sociaux

Depuis le milieu du XIX^e siècle, la Normandie avait la chance de disposer de la grande étude de Léopold DELISLE sur l'état de l'agriculture au Moyen Âge⁸⁹, qui traitait de beaucoup des déterminants environnementaux et économiques et de l'évolution de la population : les crises sanitaires, la productivité agricole ou l'évolution des prix et des salaires, etc. L'histoire économique et sociale a notablement progressé depuis lors dans la compréhension des phases économiques de l'Ancien Régime, à la fois au plan national (nous avons déjà mentionné l'*Histoire économique et sociale de la France*) et au plan régional (comme l'étude de Guy BOIS déjà citée). Une mention particulière doit être faite des travaux fondateurs d'Emmanuel LE ROY LADURIE sur l'évolution du climat⁹⁰, qui se sont révélés être particulièrement fructueux pour comprendre l'évolution de populations anciennes essentiellement agricoles : comment le pays a-t-il pu supporter une densité de population aussi élevée que celle qu'il avait au XIII^e siècle ? ou comment s'expliquent les disettes ou les famines qui le frappèrent régulièrement par la suite ? Il convient également de mentionner ceux de Philippe ARIES⁹¹ sur l'histoire des mentalités, qui éclairent en particulier la diminution de la natalité à la fin du XVIII^e siècle, qu'aucun facteur économique ne suffirait à expliquer.

1.1.3. Connaître la population de la Manche

L'étude que nous avons entreprise vise à faire une synthèse aussi large que possible sur la population de la Manche avant la Révolution, localement et globalement, dans la lignée de ces travaux des démographes et historiens :

- Pour la connaissance locale de la population, nous exploiterons les archives fiscales (ou quasi-fiscales), de façon à reconstituer des séries de nombres de feux pour chacune des paroisses de la Manche. Nous étendrons donc les travaux de Jacques DUPAQUIER sur le grand Bassin Parisien sous Louis XIV (en fait de 1650 à 1720), en amont par l'exploitation des rôles de monnaie dépouillés par Michel NORTIER et de plusieurs autres sources ecclésiastiques ou relatives aux revenus du Domaine royal, et en aval par l'exploitation de documents inédits similaires à ceux que Jacques DUPAQUIER avait utilisés mais postérieurs à la période qu'il a étudiée. La section qui va suivre présentera les différentes sources utilisées, et celle d'après indiquera comment nous avons pu en tirer, après sélection et éventuellement redressement des données, des séries de nombres de feux par paroisse.
- Pour la connaissance globale de la population de la Manche, nous commencerons par déterminer, à partir des nombres de feux des paroisses, le nombre total de feux du département, ce qui nous permettra de voir les tendances longues de l'évolution depuis le XIII^e siècle. Pour voir les tendances de court terme, nous avons constitué, comme l'INED l'avait fait pour l'ensemble de la France, un échantillon représentatif de paroisses, mais beaucoup plus dense (une quarantaine de paroisses) que celui de l'INED (qui n'en comptait que six dans le département et ne permettait donc pas d'obtenir des résultats significatifs à cette échelle). Nous avons pu le constituer assez commodément grâce aux bases de données des associations généalogiques qui dépouillent intégralement les registres paroissiaux. Cet échantillon nous permettra d'étudier, mais pour les XVII^e et XVIII^e siècles seulement, les flux démographiques et de reconstituer l'évolution de la population, cette fois-ci en nombre d'habitants, que nous pourrons alors comparer à celle de la France à la même époque.

⁸⁹ Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, 1851, réed. 1903

⁹⁰ En particulier sa grande synthèse récente : Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, 2004, 3 vol.

⁹¹ Philippe ARIES, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, 1948, 1971 et Philippe ARIES, Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, 1986

1.2. Les sources d'information sur la population

Nous les décrivons successivement dans un ordre approximativement chronologique.

1.2.1. Les comptes de débite (1278, 1412, 1494)

La débite était une contribution fort ancienne à l'entretien du luminaire de la cathédrale de chaque diocèse de la Province ecclésiastique de Rouen ; elle était à l'origine apportée processionnellement par tous les chefs de maison accompagnés de leurs curés vers le temps de la Pentecôte. Elle était fixée à l'équivalent d'un denier de cire par foyer de paroissiens⁹². Ce déplacement de tous ces chefs de maison ayant été jugé pénible et dispendieux, il avait été convenu dès le concile de Lillebonne (en 1080), que cette contribution serait apportée par les curés en argent, soit un denier par foyer, lors des synodes d'été⁹³.

Les évêchés tenaient naturellement une comptabilité des sommes reçues à ce titre, et les montants perçus des différentes paroisses nous renseignent immédiatement sur le nombre de feux qu'elles comptaient. Notons toutefois que nous ne savons pas si *tous* les feux des paroisses étaient pris en compte (y compris par exemple les nobles et les indigents), ni avec quelle fréquence les curés remettaient à jour le nombre de leurs paroissiens. Il semble d'ailleurs que la débite avait fini par devenir (avant 1430) une redevance fixe et invariable, qui ne dépendait plus de l'évolution du nombre de paroissiens⁹⁴ (mais cela ne semble pas avoir été le cas pour toutes les paroisses⁹⁵). Nous ne pouvons donc pas être complètement sûrs, au moins pour les comptes les plus récents, de la date à laquelle se rapportent les informations que nous pouvons en extraire.

Au moins un compte de débite est parvenu pour chaque diocèse :

- Celui de Coutances de 1278, inséré dans un pouillé datant probablement de 1280⁹⁶ ; les paroissiens de Coutances restèrent apparemment fidèles à la coutume d'une contribution en nature ou d'un transport processionnel de leurs dons, puisque que le montant de leur débite ne figure pas dans le compte (il en était de même pour un autre siège d'évêché, Bayeux)⁹⁷ ;
- Celui d'Avranches de 1412⁹⁸ : la débite y prend le nom de « droits cathédraux » ; les montants relatifs aux paroisses de Cormeray et de Saint-Senier-de-Beuvron sont absents pour une raison inconnue ;
- Celui de Bayeux de 1494, conservé avec un pouillé de 1350.

Il est facile de s'apercevoir du fait que, la débite étant une taxe de niveau assez modeste, beaucoup de curés ne se donnaient pas la peine d'un décompte détaillé des foyers de leurs paroissiens et n'en indiquaient qu'un nombre estimatif : comme on comptait à cette époque dans un système mixte (en base 20 pour les petits nombres - moins de 400 - et en base 10 pour les plus grands), les curés arrondissaient souvent en vingtaines rondes (16% des nombres de feux sont ainsi arrondis dans le compte de Coutances, 29% dans celui d'Avranches et 26% dans celui de Bayeux), quand ils n'arrondissaient pas en multiples de 12 pour avoir à payer un montant rond en sous (30% d'arrondis en sous dans les comptes de Coutances et Bayeux, 41% dans celui d'Avranches). Au total, 50% à 60% des nombres de foyers sont ainsi des arrondis. En dépit de cela, ces sources nous donnent une indication précieuse sur le nombre de feux de 467⁹⁹ paroisses de la Manche au XIII^e siècle, de 176 autres entre les deux phases de la guerre de Cent Ans, et de 43 autres à la fin du XV^e siècle.

⁹² Pour fixer les idées, le salaire d'un ouvrier agricole était à la fin du Moyen Age d'un sou (soit 12 deniers) par jour.

⁹³ Auguste LONGNON : « Pouillés de la province de Rouen », in *Recueil des historiens de la France*, 1903, p. V

⁹⁴ *Ibid.*, p. VI

⁹⁵ C'est ce que montre la comparaison entre les données du compte de débite de Bayeux de 1494 et les dépouillements des rôles de foyage (voir plus loin) contemporains : il est manifeste que, pour à peu près 50% des paroisses, les montants de débite correspondaient au nombre réel de foyers de paroissiens. Nous ferons la même constatation en comparant plus loin les données du compte de débite d'Avranches de 1412 et le compte d'une aide levée en 1397.

⁹⁶ Pouillé de Coutances de 1280 environ édité par Léopold DELISLE (« Pouillé de Coutances », in *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 1876, tome 23, p. 493 sq) ;

⁹⁷ L. Delisle a édité ce compte, dont l'original a disparu, grâce à plusieurs copies plus tardives. Il a scrupuleusement noté les différences entre les montants de débite payés par certaines paroisses figurant dans les différentes copies. Mais il a omis de vérifier si les montants totaux par doyenné figurant dans ce compte correspondaient bien, pour chacun d'entre eux, à la somme des montants par paroisse qu'il proposait dans sa version de référence – ce qui n'est pas le cas pour 9 sur 22 (plus 3 écarts mineurs). On s'aperçoit du fait que dans plusieurs cas, il fallait préférer les montants figurant dans une variante pour les paroisses en litige.

⁹⁸ Pouillés de Coutances de 1332, d'Avranches de 1412 et de Bayeux de 1494 édités par Auguste LONGNON (« Pouillés de la Province de Rouen », *op. cit.*)

⁹⁹ Le nombre de feux de Sainte-Mère-Eglise, qui faisait partie de l'Exemption du Cotentin et donc du diocèse de Bayeux, est cependant indiqué dans le compte du diocèse de Coutances et non dans celui de Bayeux (mais avec une mention explicative).

1.2.2. La prisée du douaire de Jeanne d'Evreux (1328-1337)

Un autre ensemble de documents exceptionnels nous donne indirectement des renseignements sur la population d'une cinquantaine de paroisses vers 1330 : la « *prisée* » (l'évaluation) du douaire de Jeanne d'Evreux (1310-1371)¹⁰⁰. Celle-ci avait épousé en 1324 le roi de France Charles IV, qui, conformément à la coutume, avait prévu pour son épouse un douaire¹⁰¹, dont la valeur fut fixée à 25000 livres tournois de rente¹⁰² ; 19000 livres devaient être prises en Champagne et en Brie¹⁰³ et 6000 livres en Normandie, dont 2600 livres dans le Cotentin. Dès 1325 on travailla à la prisée de ce douaire, c'est-à-dire à la détermination très précise des biens et des rentes qui apporteraient les revenus promis. Il fallut s'y reprendre à de plusieurs reprises (bien après la mort de Charles IV en 1328) pour atteindre le montant fixé.

Dans l'actuel territoire de la Manche, la reine reçut¹⁰⁴ des terres du domaine royal (avec les droits seigneuriaux et même certains impôts royaux attachés à ces terres, comme le monnaie dont on parlera plus loin), des portions de dîmes de diverses paroisses, des droits sur la forêt d'Aubigny et, ce qui intéresse plus particulièrement l'objet de cette étude, des droits de haute, moyenne et basse justice sur 47 paroisses situées dans les vicomtes de Coutances et Carentan, et marginalement dans celle d'Avranches. Ces droits de justice furent en effet évalués sur une base forfaitaire (36 deniers par feu rasant¹⁰⁵ du roi, 18 deniers par feu rasant de ses vassaux et 9 deniers par bordier¹⁰⁶), mais on se livra à un décompte très soigneux des feux soumis à ces droits, en établissant des rôles nominatifs des chefs de feux roturiers dans les paroisses concernées. Ce sont très probablement les plus anciens rôles conservés pour la Manche. Leur dépouillement nous permet de connaître la population de ces 47 paroisses (voir l'annexe 2), presque toutes situées dans le diocèse de Coutances, qui totalisaient environ 7000 feux. Leur population avait, vers 1330, crû de 9% en moyenne par rapport à 1278.

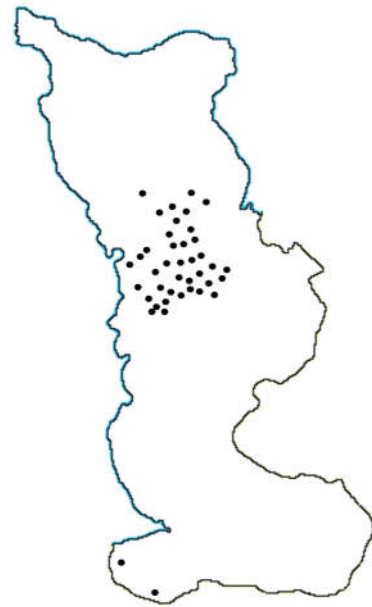


Illustration 4 : Droits de justice concédés à Jeanne d'Evreux

1.2.3. Les comptes et rôles de monnaie (1365-1578) et de l'aide de 1421

Le monnaie était une redevance créée à la fin du XI^e siècle¹⁰⁷, que les habitants de Normandie s'étaient engagés à verser aux Ducs afin que ceux-ci s'abstinsissent d'altérer la valeur de la monnaie : on leur compensait par avance, en quelque sorte, les avantages qu'ils auraient pu tirer de telles manipulations. Cette taxe était prélevée tous les trois ans au taux fixe de 12 deniers par « feu » (d'où le nom de *fouage* qu'on lui donne aussi, comme à tous les subsides levés proportionnellement au nombre de feux au Moyen Âge). Tous les documents fiscaux qui la concernent nous renseignent donc directement sur la population des paroisses normandes. Cette taxe fut maintenue en vigueur après la conquête de la Normandie par les rois de France en 1204, et dura même en théorie, au taux inchangé de 12 deniers tous les trois ans, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Naturellement cette taxe n'empêcha ni les ducs ni les rois de manipuler le cours de la monnaie et son rendement devint progressivement négligeable en raison de l'inflation qui résulta de ces dévaluations ; elle finit par être levée en même temps que la

¹⁰⁰ Jean Marc CAZILHAC, *Jeanne d'Evreux, Blanche de Navarre, deux reines de France, deux douairières durant la guerre de Cent Ans*, 2010

¹⁰¹ Biens ou rentes dont un époux accordait par avance l'usufruit à son épouse, pour assurer sa subsistance, au cas où elle lui survivrait.

¹⁰² Il était initialement de 16000 livres et avait été porté à 25000 livres dès 1327.

¹⁰³ Châtellenies de Crécy, Château-Thierry, Coulommiers, Bray-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Chatillon-sur-Marne, Eprenay, Pont-de-Seine, Sézanne, Chantemerle (Archives nationales, KK3A)

¹⁰⁴ Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 1455 (copie du XIX^e s. : nouv. acq. fr. 21660) ; Archives nationales, KK292

¹⁰⁵ Résidant sur son domaine et dépendant féodalement de lui.

¹⁰⁶ La fixation d'amendes ou d'indemnités (*wergeld*), en cas d'agressions ayant causé un préjudice corporel, en fonction du statut des personnes était une pratique ancienne des peuples germaniques, qu'ils importèrent en Gaule lors des invasions. L. DELISLE indique (*Etudes sur la classe agricole op. cit.* p. 15) que « les bordiers se placent à un degré plus bas que les paysans proprement dits. [...] Comme les paysans, les bordiers devaient à cause de leur tènement des rentes et des services. Mais ces services étaient ordinairement les plus pénibles ». (voir plus loin le chapitre 4).

¹⁰⁷ Lucien MUSSET, « Sur les mutations de la monnaie ducale normande au XI^e siècle : deux documents inédits », in *Revue numismatique*, tome 11, 1969, p. 291-293

taille (officiellement après 1687). Les redevables¹⁰⁸ étaient définis très précisément par la Coutume de Normandie : elle était versée par tous les laïcs roturiers qui avaient un foyer en propre, disposaient d'un bien minimal et résidaient dans les zones où la redevance était perçue.

- Il s'agissait tout d'abord des hommes chefs de famille et par extension des veuves. Les « *enfants de famille* » même mineurs devenaient imposables après le décès de leur père (rappelons que, selon la Coutume de Normandie, les orphelins de père mineurs n'étaient pas sous l'autorité de leur mère mais sous celle d'un tuteur tiers ; le fisc considérait donc qu'ils formaient un foyer distinct) ; ils étaient imposables collectivement s'ils restaient en indivision, ou individuellement si l'héritage était divisé, même s'ils continuaient à habiter ensemble ou avec leur mère, à condition que leur quote-part d'héritage dépassât 20 sous. Les personnes hébergées dans une famille (les collatéraux ou ascendants et les domestiques) n'étaient pas imposables, sauf si elles disposaient de biens personnels d'une valeur supérieure à 20 sous ;
- Ceux qui disposaient d'un foyer en propre, mais ne jouissaient que d'un revenu foncier inférieur à 20 sous tournois par an et avaient des biens mobiliers d'une valeur inférieure à 20 sous tournois¹⁰⁹ (ce dernier montant étant doublé pour les veuves) étaient réputés pauvres et exemptés ;
- Le monnéage était levé dans toute la Manche, sauf dans deux zones qui constituaient autrefois les marches du duché de Normandie du côté de la Bretagne¹¹⁰ : le Val Saint-Jacques (la vallée du Beuvron, autour de Saint-James, ancienne châtelainie de Saint-Jacques) et le Val de Mortain. Toutes les paroisses de la Manche appartenant à l'Élection de Mortain étaient donc exemptes, sauf St-Martin-le-Bouillant.
- Le clergé et les nobles étaient exemptés, de même que leurs « officiers » (leurs prévôts, les personnes tenant leurs moulins ou fours banaux, etc.). Certaines personnes exerçant des professions dont on avait voulu favoriser le développement, comme les cordiers, avaient également été dispensés de cette taxe. Les officiers des nobles et ces exemptés par profession représentaient en moyenne à peu près 9% des feux.

Deux types de documents relatifs au monnéage ont été conservés : des comptes par paroisse des sommes perçues par les trésoriers royaux, et des rôles nominatifs des chefs de feux ou individus imposables, par paroisse ou par fraction de paroisse si elle se trouvait affectée à plusieurs recettes. Certaines paroisses étaient en effet rattachées à plusieurs vicomtés, ou versaient le monnéage à plusieurs bénéficiaires : il arrivait en particulier que le roi eût donné à des institutions religieuses (comme l'abbaye de Cherbourg), à des douairières ou à des apanagistes, les droits de monnéage sur leurs propres terres. Ces documents étaient autrefois conservés à Paris dans les Archives de la Chambre des comptes ; ils furent dispersés au XVIII^e siècle, puis récupérés, pour certains, par des collectionneurs qui en firent ultérieurement don à la Bibliothèque nationale. Mais il s'en trouve également dans d'autres collections françaises (au moins deux aux Archives de la Manche¹¹¹, d'autres au Musée de Caen, par exemple) ou étrangères (à Londres, New York, Saint-Pétersbourg, entre autres). Michel NORTIER a publié deux comptes de monnéage datant de 1365 et 1368¹¹² relatifs à la vicomté de Coutances et il a dépouillé¹¹³ quelque 9000 rôles de monnéage normands figurant dans les collections françaises. Parmi ceux-ci, 1110 concernent l'actuel territoire de la Manche, sur une période allant de 1389 à 1578 (il n'a donc été conservé qu'environ 1% des rôles qui ont dû être établis tous les trois ans pendant plusieurs centaines d'années) ; 491 paroisses possèdent au moins un rôle de cette période. 11% d'entre eux ne sont pas exploitables parce qu'ils ne concernent qu'une fraction de paroisse. Rien de complet n'a été conservé pour les villes du département, parce que le monnéage y était levé par quartiers (appelés *cinquantaines* ou *dizaines*, selon les cas) et que la probabilité pour que les rôles de tous les quartiers d'une ville aient été conservés est évidemment faible. Seule Saint-Lô a conservé les rôles des deux tiers environ de ses *dizaines* vers 1440, 1460, 1500 et 1520¹¹⁴.

Michel NORTIER a également dépouillé les rôles établis pour le versement d'une « *aide* » imposée à la Normandie en 1421 par l'occupant anglais (131 rôles concernent la Manche). Comme la Normandie était depuis

¹⁰⁸ Emile BRIDREY, « Le chapitre de monnéage », in *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1940, vol. 48, p.179 sq.

¹⁰⁹ N'étaient pas pris en compte les vêtements, les meubles indispensables, ni les ustensiles de cuisine

¹¹⁰ Emile BRIDREY, « Le chapitre de monnéage », *op. cit.* p. 219-231

¹¹¹ Archives départementales de la Manche, 2 J 775, 2 J 1069

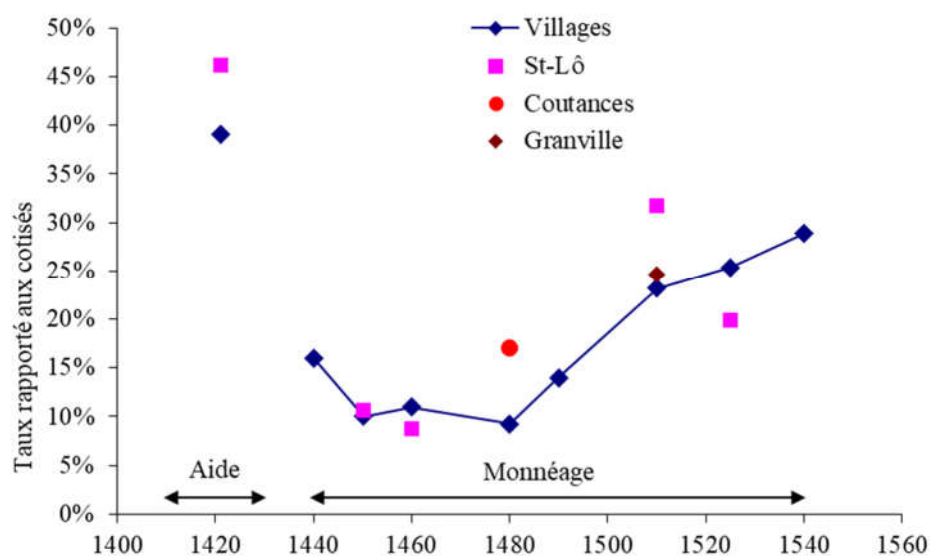
¹¹² Michel NORTIER, « Aperçus sur la population de la vicomté de Coutances vers 1365-1368 », in *Notices, mémoires et documents* publiés par la *Société archéologie et d'histoire de la Manche*, vol. 65, 1957

¹¹³ Michel Nortier, « Contribution à l'étude de la population de Normandie », in *Cahiers Léopold Delisle*, 1970 n°19 : rôles de fouage de 1368 à 1419 ; 1971 n°20 : rôles de l'aide de 1421 ; 1973 n°22 : rôles de fouage de 1422 à 1458 ; 1976 n°25 : rôles de fouage de 1461 à 1497 ; 1981 n°30 : rôles de fouage de 1500 à 1515 ; 1990 n°39 : rôles de fouage de 1518 à 1533. Fonds Nortier, Archives départementales de la Manche, 6 J 6 : éléments rassemblés par M. Nortier en vue d'une suite inachevée aux « Contributions » pour la période 1535-1578.

¹¹⁴ Voir également les commentaires d'André Dupont « A propos du chiffre de la population de la ville de Saint-Lô pendant la guerre de Cent Ans », in *Notices, mémoires et documents* publiés par la *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 1958, vol. 66, p. 131-136

1417 officiellement dépendante du souverain anglais, cette aide¹¹⁵ dut être « acceptée » par les Etats provinciaux, mais il s'agissait en fait d'une énorme redevance d'occupation, fixée à 400 000 livres payables en 4 termes. Le premier terme fut réparti sur les paroisses, à raison de 20 sous (une livre) par feu. En principe, les aides n'étaient pas perçues, sous la royauté française, comme le monnaie, par un montant fixe par foyer : c'étaient des contributions « proportionnées » aux revenus des foyers, que même les nobles devaient payer¹¹⁶. Nous connaissons le barème détaillé d'une aide levée en 1356, qui montre que, comme c'était le cas général sous l'Ancien Régime, le taux de contribution était régressif (les plus riches payaient proportionnellement moins que les plus modestes)¹¹⁷ ; dans cet exemple, étaient exemptés les « *pauvres mendiants, misérables personnes* » qui avaient un revenu annuel inférieur à cinq livres ou un patrimoine mobilier inférieur à cinq livres (ces seuils étaient donc cinq fois plus élevés que dans le cas du monnaie et le nombre de personnes exemptées notablement plus important). Mais il n'est pas possible de savoir si des règles semblables furent appliquées dans le cas de l'aide de 1421 sous domination anglaise.

Avant 1420, une minorité des rôles mentionnaient, en plus des feux redevables, les pauvres, les nobles et les autres exempts. A partir de cette date, une fraction importante des rôles, puis la quasi-totalité d'entre eux après 1500, les mentionnent tous, ce qui nous apporte des informations précieuses sur l'état économique et social de la Manche pendant la deuxième phase de la guerre de Cent Ans et pendant la période de récupération après celle-ci. Pour l'aide de 1421, le taux moyen de pauvres (par rapport au nombre de cotisés) dans les paroisses était (graphique suivant) de l'ordre de 40%¹¹⁸, mais on a indiqué plus haut que les règles de perception des aides exemptaient un plus fort pourcentage de foyers que le monnaie ; en outre ce taux de pauvres peut avoir été poussé à la hausse par les ravages de la guerre. Localement le taux pouvait aller de 5% à 100%, ce qui montre que l'interprétation des prescriptions de la Coutume devait varier d'un lieu à l'autre. A la fin de la guerre, le taux de pauvres au sens du monnaie s'établit vers 10 à 15%, puis il remonta au-dessus de 25% après 1500 pendant une grave crise économique, attestée dans la plus grande partie de l'Europe¹¹⁹, qui fut accompagnée d'une famine vers 1522.



Graphique 1 : Taux de pauvres dans les rôles de monnaie et d'aide

¹¹⁵ Dans la littérature fiscale de l'Ancien Régime, le terme « aide » désigne soit, à l'époque féodale, une contribution exceptionnelle versée au seigneur ou au roi dans quelques situations particulières (pour la défense du pays, pour aller en guerre « contre les ennemis de la foi », pour payer une rançon, pour faire chevalier son fils ou pour marier sa fille, pour accroître le domaine), soit un impôt indirect sur les entrées de marchandises dans les villes établi en substitution d'un impôt direct.

¹¹⁶ Claude, comte de PASTORET, préface « Des revenus publics en France » au tome 16 des *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, 1814, p. i-xiv

¹¹⁷ *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, tome III, p. 53, ordonnance du 26 mai 1356 : ceux qui gagnaient moins de 5 livres par an ne payaient rien ; ceux qui gagnaient entre 5 et 10 livres payaient 5% de leur revenu ; ceux qui gagnaient entre 10 et 100 livres payaient 4% ; ceux qui gagnaient plus de 100 livres payaient 2% (ce dernier taux étant divisé par 5 pour les nobles)

¹¹⁸ Cette moyenne porte sur un assez faible nombre de données

¹¹⁹ Michel MOLLAT, *Les pauvres du Moyen Âge*, 1978, p. 282-286, qui cite des taux de pauvres de l'ordre de 30% vers 1500 en Suisse, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, etc.

1.2.4. Le compte de l'aide de 1397 dans le diocèse d'Avranches

Il a été conservé, pour le seul diocèse d'Avranches¹²¹, le compte d'une « aide » levée en 1397 par le roi de France¹²², « pour le secours de la Chrétienté, pour la délivrance des Chrétiens qui étoient prisonniers en Turquie & pour la poursuite de l'union de l'Eglise ». Il s'agissait en particulier de payer les rançons des chevaliers français qui étaient partis en croisade en 1396 pour secourir le roi de Hongrie menacé par les Turcs et avaient été faits prisonniers lors de la défaite de Nicopolis¹²³ (les prisonniers non rançonnables, soit environ 3000 personnes, avaient été exécutés par les Turcs en représailles d'un massacre commis peu auparavant par les Croisés). Ce fut d'ailleurs la dernière croisade contre les « Infidèles ».

Le diocèse d'Avranches fut astreint à payer 3300 livres. Ce compte ne donne que la liste des montants imposés à chaque paroisse, sans préciser comment l'assiette du recouvrement de cette aide, également qualifiée de « taille¹²⁴ », fut établie. La corrélation de ces montants avec le nombre de feux à une date rapprochée d'un certain nombre de paroisses (rôles de monnéage de 1404), suggère cependant qu'elle fut très probablement répartie entre les paroisses à raison de 5 sous par feu. Si cette hypothèse est correcte, nous pouvons en déduire la population en 1397 de toutes les paroisses des Élections d'Avranches et de Mortain¹²⁵ (ainsi que de 3 paroisses de celle de Vire). Ces nombres de feux sont inférieurs à ceux figurant dans le compte de débite de 1412, en moyenne de 60% dans l'Élection d'Avranches et de 40% dans l'Élection de Mortain ; ceci confirme que les nombres de feux de débite avaient été fréquemment figés sur une valeur datant d'avant la guerre de Cent Ans, comme nous l'avons indiqué plus haut.

1.2.5. Les aveux et les « informations » sur le Domaine royal

Un cinquième ensemble de documents anciens (de 1370 à 1420) nous donne des renseignements au moins qualitatifs sur les destructions et la dépopulation que certaines paroisses de la Manche avait subies pendant la première phase de la guerre de Cent Ans. Ces documents sont relatifs à la gestion du domaine féodal du roi de Navarre, puis du roi de France. Rappelons que le roi de Navarre Charles le Mauvais posséda féodalement, pendant une fraction de cette période, la quasi-totalité de l'actuel département de la Manche, en partie en tant que comte d'Evreux, et en partie à la suite du traité de Mantes de 1354 ; par ce traité, le roi de France lui avait donné « le clos de Coustantin, et les vicomtés de Valoignes, de Coutances et de Quarantan », pour clore une vieille querelle d'héritages qui les opposait. Cette situation dura, avec de nombreux rebondissements, jusqu'en 1378.

Le premier document est un fragment d'un compte établi en 1373 par le trésorier du roi de Navarre ; il nous indique qu'en 1365, on fit remise aux habitants de Saint-Maurice de la moitié de « certaines tailles », en raison de « la povreté et destruction desdis parroissians et habitans »¹²⁶. En 1368 on avait reconnu qu'un droit de « poudrage » qui se levait dans la paroisse de Trelly était en non-valeur pour les années 1363 et 1364, « pour les guerres qui estoient grans sur le paiz »¹²⁷. En 1371, le roi de Navarre avait fait remise aux « bonnes gens et parconniers de la Haye de Morville en la viconté de Valloignes », des redevances qu'ils lui devaient pour les années 1368 et 1369, « pour ce que moult grandement il ont esté grevez, dommagés et destruis par le fait des guerres, reancons, subventions et aides qil leur a convenu poier, et que par ce nont peu labourer les dictes terres, et aussi la plus grant partie diceulz bonnes gens les uns mors par mortalité et les autres fouys hors du paiz pour la povreté diceulz »¹²⁸. La même année, il déchargea également le vicomte de Coutances de sommes que celui-ci n'avait pu percevoir depuis 1368, parce que « ceulz qui les doivent les uns sont mors et les autres povres et fuitifs »¹²⁹.

¹²¹ Abbé E.-A. PIGEON, « Le diocèse d'Avranches », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1880, p. 279-284

¹²² Lettres du 24 décembre 1397. Le clergé, de son côté, versa pour le même objet des décimes en 1398 et 1399.

¹²³ 25 ou 28 septembre 1396

¹²⁴ *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, op. cit. tome VIII, p. 315 : lettres du 13 février 1398 qui dispensaient les membres du Parlement de Paris de verser cette aide

¹²⁵ Sauf Milly et Le-Rocher, qui ne figurent pas dans le compte tel que transcrit par l'Abbé PIGEON, ainsi que Chérencé-le-Héron et St-Martin-le-Bouillant dont les recettes fiscales ne coïncidaient pas avec les paroisses

¹²⁶ E. IZARN (éd.), *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, 1885, p. 165

¹²⁷ *Ibid.* p. 135

¹²⁸ *Ibid.* p. 167

¹²⁹ *Ibid.* p. 403

On a ensuite conservé un assez grand nombre d'aveux¹³⁰ que les vassaux du roi de France déposèrent après la fin de la première phase de la guerre ; la majorité d'entre eux étaient stéréotypés¹³¹, mais plusieurs nous donnent des informations détaillées sur l'état de ces fiefs. Enfin des « *informations* » (enquêtes) furent conduites, entre 1386 et 1416, par les receveurs chargés de percevoir les rentes dues au roi sur son Domaine : ces receveurs cherchaient à comprendre pourquoi certaines de ces rentes n'étaient plus versées, ou si les remises sollicitées par les redevables étaient justifiées. Ces enquêtes consistaient toujours en l'interrogation d'hommes honorables de la paroisse concernée et des paroisses voisines, qui rapportaient sous la foi du serment ce qu'ils savaient sur la question.

Ces aveux et ces enquêtes (résumés dans l'annexe 3, qui en fournit les références) nous donnent une longue liste des paroisses qui avaient été dévastées par les armées anglaises et navarraises ou leurs mercenaires (maisons brûlées, moulins détruits, arbres abattus), ou dont les habitants s'étaient enfuis, temporairement ou depuis de longues années, « *par le fait et occasion des guerres qui longuement ont été et sont encore au pays* ». L'aveu de la baronnie de La-Haye-du-Puits¹³² (1399) nous parle ainsi de « *plusieurs terres en landes et plains qui ne furent labourées passés sont quarante ans et ne sont de présent d'aucun profit fors à pasturage de bestes* », ou des « *mille acres [800 ha] ou environ de terres vacantes à présent de possesseurs* » ; celui du fief de Gouey¹³³ (1397) nous parle des revenus seigneuriaux qui sont « *en non-valoir par déffaut des hommes et du pays qui est vuide par la fortune des guerres* ». Les habitants de Blosville témoignèrent (en 1398) que leurs maisons avaient été incendiées et abattues « *par les gens d'armes¹³⁴ qui si logèrent quand ils passaient par le pays pour ce que l'ostel est sur le chemin de Carentan de Chierbourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte où les ennemis du royaume ont longuement demeuré¹³⁵* ».

Ces documents éclairent en particulier un épisode dramatique qui intervint en 1378 : par le traité de Brétigny (1360), les Anglais s'étaient engagés à évacuer toutes les places qu'ils tenaient dans la Manche, mais ils se maintinrent à St-Sauveur-le-Vicomte à partir duquel ils continuèrent à dévaster le Cotentin. Les armées du roi de France finirent par les en déloger en 1375. Mais Charles de Navarre leur « loua » en 1378 la place de Cherbourg, qui lui appartenait, en échange de leur soutien dans la lutte qu'il menait alors contre le roi de Castille. Les Anglais purent reprendre leurs dévastations : les enquêtes rapportent des destructions à Couville, Turlaville, St Germain-de-Tournebut, Baudreville, Flottemanville-en-la-Hague, etc. Après cette action de Charles de Navarre, qui constituait une trahison compte tenu du fait qu'il avait prêté hommage lige au roi de France en 1371 pour ses possessions françaises, il fut déchu de tous ses droits en France et le connétable du Guesclin fut chargé de prendre le contrôle de ses forteresses normandes. Il le fit rapidement et termina en mettant le siège devant Cherbourg, mais il n'obtint aucun résultat contre cette ville, car ses adversaires continuaient à être secourus par la mer.

Après avoir échoué à maintenir une garnison à Montebourg, le roi Charles V prit la décision de replier ses troupes dans des forteresses situées bien plus au sud (Carentan, le Pont-d'Ouve, St-Lô, Avranches et Regnéville)¹³⁶ et d'empêcher les anglais de vivre sur le pays, en le stérilisant par l'exil forcé de tous ses habitants : il commanda¹³⁷, « *environ Pasques [1378] par cri solennellement et publiquement fait de par Nous, es parties*

¹³⁰ Déclarations écrites par lesquels les vassaux devaient périodiquement renouveler leur hommage à leur suzerain, et reconnaître la consistance des fiefs qu'ils tenaient de lui et les rentes ou services qu'ils lui devaient de ce fait.

¹³¹ Comme l'important aveu de la baronnie de Bricquebec (Archives nationales, P 304 n°318), dont les terres avaient pourtant dû se trouver au centre du théâtre des opérations : cet aveu décrit en détail les possessions de la baronnie mais ne dit mot des dégâts qu'elles ont pu subir.

¹³² Archives nationales, P 289¹ n°37

¹³³ Archives nationales, P 289¹ n°49

¹³⁴ L'expression laisse supposer qu'il s'agissait de soldats français, presque aussi redoutables pour les populations que leurs ennemis

¹³⁵ Archives nationales, P 1901¹ n°18829

¹³⁶ En 1380, Charles VI accorda, à titre personnel, à Charles III, fils aîné de Charles le Mauvais, qui ne soutenait pas les prétentions dynastiques de son père et avait prêté serment de fidélité au roi de France, la jouissance (en tant que « *garde & gouverneur* ») des possessions confisquées à son père ; il se réserva la nomination des capitaines des « *forteresses de Valoignes, de Carantan, du Pont-d'Ove, de Remerville [ou Renierville] : Regnéville] et d'Avrenches, qui sont en Frontière de nos ennemis* ». (*Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II*, tome 2, p. 467-472)

¹³⁷ Robert BLONDEL fut probablement le premier historien à le relater, 1449, de façon superbement concise : « *Constantini patriam colonis profugis regis decreto incultam remanere jubetur* » (sur un ordre du roi, le pays de Cotentin avait été rendu stérile par l'exil de ses agriculteurs) (« *Reductio Normandie* », in A. HERON (éd.), *Œuvres de Robert Blondel*, 1893, tome 2, p. 255). En 1755, Denis-François SECOUSSE évoqua également cette évacuation et publia différents documents tirés du Trésor des Chartes qui mentionnaient cet ordre royal : lettre de rémission de janvier 1379 pour un habitant de Vaudreville, deux autres lettres de juillet 1378 et juin 1379 pour des habitants de Flottemanville et Virandeville (*Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, 1755, tome 1, livre 2, p. 212 et tome 2, p. 443, 457, 459). François DE BEAUREPAIRE est le premier historien moderne à avoir attiré l'attention sur cet épisode (« *L'exil des habitants du nord du Cotentin (1378-1392)* », in *Revue de la Manche*, 1970, n°46).

de Cotentin, que un chacun demeurant en plat pays et hors forteresse se retirât et ses biens en la plus prochaine forteresse, du pays et lieu non fort où il serait demeurant, pour la sureté de leurs corps et chevances¹³⁸ ». On ne sait pas exactement quel territoire fut réellement évacué, mais il fut certainement étendu, car les habitants de villages aussi éloignés de Cherbourg que Blosville et Carquebut (qui en étaient distants de « neuf lieues ») déclarèrent ultérieurement, dans les enquêtes dont nous parlons, qu'effectivement « il fut fait et commandé par cri général que, sur peine de mort, tous les gens du pays vidassent et s'en allassent dehors afin que les Anglais n'eussent d'eux aucun sustentation ou confort¹³⁹ » ; à peu près à la même distance de Cherbourg, les paroisses autour de Portbail furent aussi évacuées suite au « cry du Roi notre seigneur¹⁴⁰ ».

Les Anglais restèrent à Cherbourg jusqu'en 1393, date à laquelle Charles III de Navarre, fils de Charles le Mauvais (mort en 1387), leur « racheta » la ville (grâce à de l'argent fourni par le roi de France). Les sources nous disent de façon explicite que certaines paroisses restèrent vides d'habitants jusqu'à cette date, comme Blosville, Ozouville, Audouville, Fresville, Huberville, Videcosville, St-Martin-le-Gréard, Brix, Hardinvast, Couville, Les-Pieux, Tréauville, etc. : « le paiz a été vidé des gens qui y demouroient et par le commandement du roi notre seigneur et a été ledit paiz sans rien y demourant l'espace de vingt ans ou environ¹⁴¹ ». Beaucoup d'autres paroisses que celles-ci durent certainement être dans ce cas sans qu'il en soit resté de trace écrite. Dans celles qui étaient plus éloignées de Cherbourg, ou plus à l'écart des axes de passage des soldats, on peut imaginer que les habitants revinrent plus rapidement. En 1399, les religieux de l'abbaye du Vœu, près de Cherbourg, indiquaient que les revenus de leurs terres n'étaient toujours que la moitié de leur niveau antérieur « tant par le fait des guerres que par les mortalités et autres désolations du pays, que parce que plusieurs des tenants sont encore fugitifs et absent. »¹⁴²

Nous avons repéré, sur la carte en page ci-contre, les paroisses dont les sources nous disent explicitement qu'elles furent évacuées durablement (« l'espace de vingt ans ou environ »), et celles pour lesquelles les sources sont moins précises, en indiquant par exemple seulement que des terres étaient en friches depuis longtemps, ou avaient été envahies par la mer parce que les digues côtières n'étaient plus entretenues, comme à Brucheville, à St-Côme du Mont où des terres étaient en 1401 inondées depuis 28 ans¹⁴³, ou à Anglesqueville où une ancienne hôtellerie se trouvait maintenant dans la mer « à un trait d'arbalète » du rivage « et y pesche le poisson¹⁴⁴ ». Pour beaucoup d'autres paroisses nous ne disposons pas de tels aveux ou enquêtes, mais la carte donne à penser que toute la presqu'île du Cotentin, au nord d'une ligne allant de Carentan à Lessay, fut vidée de sa population, plus ou moins longtemps, durant cette phase de la guerre de Cent Ans.

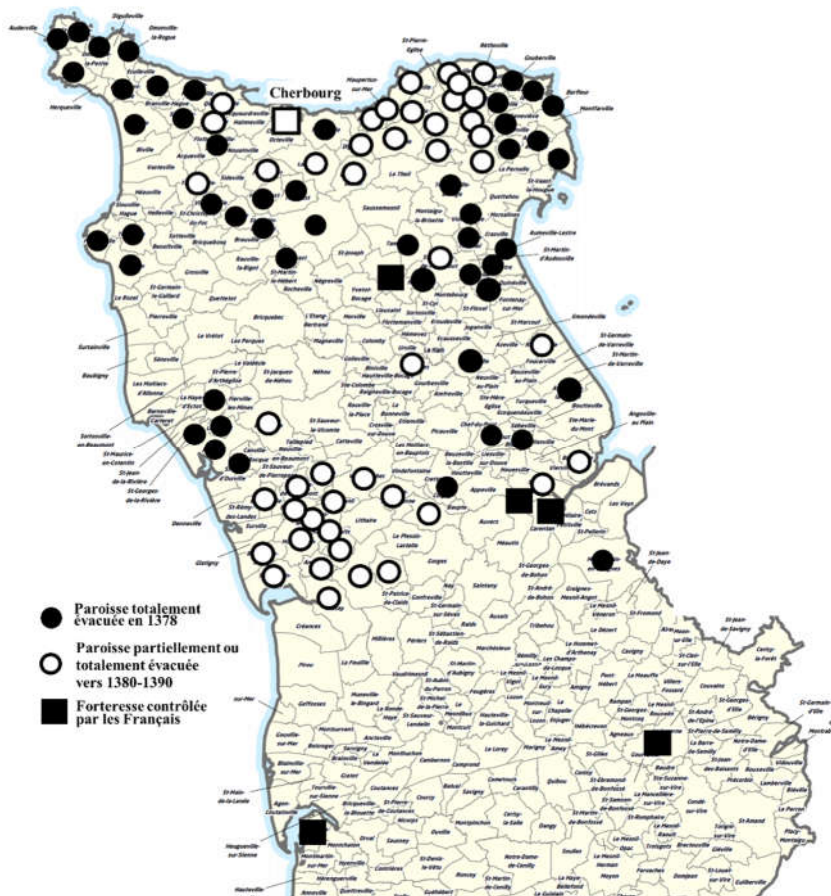


Illustration 6 : La dépopulation du Cotentin de 1378 à 1392

¹³⁸ Chevances (ancien français) : biens

¹³⁹ Archives nationales, P 1901¹, n°18829

¹⁴⁰ Avenu du seigneur de Gouey (près de Portbail), Archives nationales, P 289¹, n°49

¹⁴¹ Avenu du fief de la Varengière (dont le chef était assis à Ozouville) en 1399, Archives nationales, P 289¹, n°107

¹⁴² Avenu du 30 juillet 1399, Archives nationales, P289¹ n° 11

¹⁴³ Archives nationales, P 1901¹, n°18891

¹⁴⁴ Archives nationales, P 1906¹, n°7600

Les sources ne nous donnent des informations quantitatives que sur un très petit nombre de paroisses :

- à Blosville, il n'y avait en 1398 « *pas plus de 30 feux* », contre 60 ou 100, selon les témoins (qui devaient probablement parler, les uns de familles, les autres de feux), avant les guerres¹⁴⁵ ;
- à Gréville, 16 feux en 1404, contre 180 avant les guerres¹⁴⁶ ;
- à Equeurdreville, 30 feux en 1409 contre « plus de 250 » antérieurement¹⁴⁷ ;
- à Montchaton, 32 feux en 1416, contre 120 avant les guerres¹⁴⁸.

A partir de 1400, et jusqu'à la reprise des hostilités en 1417, les Anglais menèrent à nouveau une suite de raids sur le Cotentin¹⁴⁹ : en 1400 à Turlaville, en 1405 à Saint-Vaast (à partir duquel ils dévastèrent la région jusqu'à Montebourg), en 1406 dans la région d'Omonville-la-Petite¹⁵⁰, en 1407 dans la région de La Hague, en 1412 à nouveau à Saint-Vaast où débarqua une armée importante qui poussa jusqu'à Valognes, Carentan et Saint-Lô avant de gagner l'Anjou puis le Bordelais. Ces dévastations conduisirent à de nouvelles demandes de remise des rentes dues au Roi ; elles firent encore l'objet d'*informations*, qui nous renseignent au moins qualitativement sur la situation des paroisses concernées.

1.2.6. Le dénombrement des paroisses astreintes au guet à Coutances en 1428

La Bibliothèque nationale a recueilli un document¹⁵¹ (transcrit ci-dessous) provenant de la Chambre des comptes royale (en partie dispersée après l'incendie de 1737), qui nous indique les nombres (approximatifs) des feux des 45 paroisses astreintes à faire le guet de nuit « *en la ville et forteresse de Coutances* » en 1428, donc sous l'occupation anglaise. Ce guet était effectué à raison d'une personne par feu, une nuit toutes les 30 nuits. Une majorité des paroisses (31 sur 45) s'étaient rachetées de cette obligation en versant une redevance annuelle de 10 sous par feu. Pour 25 de ces 45 paroisses, nous disposons également de nombres de feux tirés des rôles de monnéage à une date très proche de ce dénombrement (généralement 1431). Les chiffres tirés de ces deux sources sont généralement très voisins et présentent en moyenne un écart de 20%, qui est l'ordre de grandeur auquel on peut s'attendre, comme on le montrera plus loin, quand on compare des feux « physiques » et des feux de monnéage.

Illustration 7 : Dénombrement des paroisses astreintes au guet à Coutances en 1428

Cy ensuit le nombre des paroisses et des personnes manans et demeurans en ycelles tenant feu et lieu qui sont subyetes chacun an à faire guet en la ville et forteresse de Coustances, ainssi et par la fourme et manière qu'il a été trouvé par l'information nagaires faite audit lieu de Coustances par mess. Raoul Roussel, maistre Quentin Manie et Durant de Chienville, commissaires du Roy notre sire en ceste partie, présens et appellés à dit Thomas de Clamorgan, escuier, viconte dudit lieu de Coustances, Girart Pigouche, esleu audit lieu, et autres notables perssonnes dudit lieu de Coustances, dont les aucuns d'icelx paroiss. ont esté par lesdits commissaires ordonnés à faire lignes et garde d'icelle ville de xxx nuyts en nuyts chacun feu pour l'année présente commenchant à la Saint Michiel mil cccc xxviii dernier, et les autres composées en argent au feur¹⁵² de x s. t. chacun feu par an joust¹⁵³ l'ordonnance faite par le Roy notre sire en l'assemblée des gens des trois estas du duché de Normandie fait à Rouen en mois de Septembre audit an cccc xviii.

Et premièrement enssuivent les paroisses ordonnées pour faire le guet. C'est assavoir :

Les hommes de la ville et forsbours de ladite ville de Coustances et les autres paroissiens faisant guet des paroisses de Saint Nicolas et Saint Pierre près Coustances, qui sont en nombre de xvi^{xx} feux

<i>La paroisse de Nicors</i>	<i>xxix feux</i>	<i>Monthuchon</i>	<i>xx fx</i>
<i>Saucey</i>	<i>xl feux</i>	<i>Camberton</i>	<i>l fx</i>
<i>Courcy</i>	<i>lx feux</i>	<i>Cruntrières</i>	<i>xxviii fx</i>
<i>La Vandellée</i>	<i>xvii fx</i>	<i>Le Hommel</i>	<i>xxv fx</i>
<i>Servigny</i>	<i>xvii fx</i>	<i>Moncuit</i>	<i>xvi fx</i>
<i>Saint Loet sur Sienne</i>	<i>x feux</i>	<i>Somme vi^e xxxii feux</i>	

¹⁴⁵ Archives nationales, P 1901¹, n°18829

¹⁴⁶ Dom Lenoir, vol. 29, p. 105

¹⁴⁷ Archives nationales, P 1910, n°19244

¹⁴⁸ Dom Lenoir, vol. 5, p. 157-158

¹⁴⁹ Roger JOUET, « Le Cotentin entre 1394 et 1417 : restauration économique ou marasme persistant », in *Annales de Normandie*, 1970, vol. 20-4, p.249-265

¹⁵⁰ Archives nationales, P 1901¹, n°22583 et P 1910¹ n°19005

¹⁵¹ Bibliothèque nationale, ms. fr. 26061, n°964

¹⁵² Feur ou fuer (ancien français) : taux, montant

¹⁵³ Jouxte (ancien français) : selon, suivant

Et après ensuivent les autres paroisses qui sont composées en argent au feu de x s. chacun feu par chacun an. C'est assavoir :

Mulleville	iiii ^{xx} feux	Saint Aubin de la Pierre	xlvi fx
Montsourvent	lii fx	Saint Martin d'Aubigny	xlvi fx
Saint Sauveur Lendelin	lx fx	Vaudrymesnil	xx fx
Feugières	xxx fx	Le Lorey	lx fx
Ancqueteville	xxxv fx	Carantilly	xl fx
Cametoux	xxi fx	Bellevall	xxxv fx
Monpinchon	iiii ^{xx} x fx	Senilly	vi ^{xx} fx
Quesnay	vii fx	Tresly	iiii ^{xx} fx
Mulleville	xxiii fx	Saint Denis le Vestu	iiii ^{xxvi} fx
Savigny	xvi fx	Marchesieux	lx fx
Marrigny	l fx	Mesnil Buye	xxxv fx
Lengronne	l fx	Ver	lx fx
Quectreville	c fx	Cerisy	liiii fx
La Rondehaye	xl fx	Campront	xxv fx
Le Val Jouas	vi fx	Mesnil Auber	xxx fx
Roncey	l fx		

Somme des feux composés en argent pour ceste présente année xv^e xxix feux¹⁵⁴, au feu de x s. par an chacun feu, valent vii^e lxxiii l. x s. t. Et pour demy an iii^e iii^{xx} ii l. v s. Et pour quart d'an c iii^{xx} xi l. ii s. vi d.

1.2.7. Les rôles et départements de taille (1636-1789)

La principale source d'information pour les XVII^e et XVIII^e siècles est constituée par les archives fiscales relatives à la taille, qui fut le principal impôt royal direct après le XV^e siècle. Il trouve sa source dans un subside récurrent que les Etats généraux accordèrent en 1439 à Charles VI, afin qu'il pût former une armée professionnelle apte à bouter les Anglais hors de France¹⁵⁵. Une fois instauré, cet impôt ne fut plus jamais supprimé, et son montant atteignit au cours du temps des niveaux très élevés qui étaient totalement inconnus au Moyen Age (voir l'annexe 6). D'assez nombreux documents sur l'établissement de l'assiette et sur la collecte de cet impôt ont été conservés.

La taille était en Normandie, comme dans la majeure partie de la France, un impôt « personnel », c'est-à-dire assis sur les personnes, « en considération de leurs biens et facultés »¹⁵⁶. Dans quelques provinces méridionales, la taille était au contraire dite « réelle », c'est-à-dire portant uniquement sur les biens, indépendamment du propriétaire ; mais son assiette englobait toutes les natures de revenus : elle visait aussi bien « l'industrie », les revenus mobiliers, que les produits du sol. Les provinces récemment réunies à la France (pays « conquis » ou « réunis », ou encore « pays d'imposition ») avaient généralement des régimes plus ou moins transitoires un peu particuliers. La Bretagne enfin était exempte de taille : elle avait conservé, après sa réunion au domaine royal en 1532, ses impositions antérieures et il s'y prélevait des fouages.

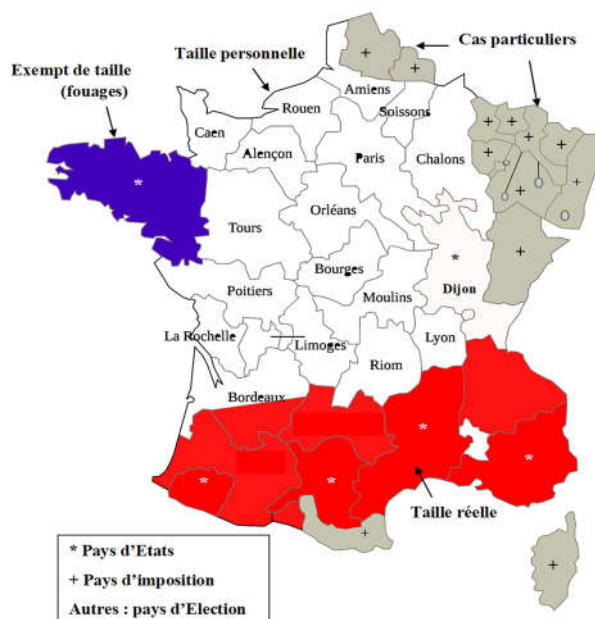


Illustration 8 : Carte des pays d'Etats et pays d'Election

¹⁵⁴ Ouville et Saint-Michel-de-la-Pierre ont manifestement été omises lors de la mise au net du document.

¹⁵⁵ On rencontre en réalité depuis le XII^e siècle des tailles non permanentes levées au profit du roi « pour le service militaire du roi, pour la défense armée de l'église épiscopale et pour le Pape », des redevances seigneuriales récurrentes et, sous le même nom, des impôts permanents levés dans les villes pour l'entretien des infrastructures ou pour des actions de charité (*Ordonnances des roys de France de la troisième race, op. cit.* t. 16, p. xv-xix)

¹⁵⁶ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683)*, 1913, p. 280

En Normandie, les personnes étaient imposées uniquement au lieu de leur résidence¹⁵⁷, même si elles possédaient des biens dans plusieurs paroisses (au moins à l'intérieur d'une même Élection¹⁵⁸ ; dans les ressorts de Paris et Clermont au contraire, les personnes étaient imposées dans chacune des paroisses où elles avaient des biens), ce qui aboutissait à de nombreuses incohérences et injustices, ou possibilités d'évasion fiscale. Étaient imposables les chefs de feux roturiers¹⁵⁹, à l'exception de quelques exempts en assez petit nombre : comme dans le cas du monnaie, il s'agissait de membres de professions dont on voulut, à diverses époques, favoriser le développement, comme les maîtres de poste, les propriétaires de certaines manufactures (verreries), ou les matelots engagés dans la marine royale¹⁶⁰. Le clergé n'était, comme de coutume, pas soumis à cet impôt, non plus que les nobles et les domestiques hébergés par leurs maîtres¹⁶¹.

La taille était un impôt de répartition, c'est-à-dire que le Roi arrêtait en son Conseil le montant total qu'il voulait lever (au moins pour les « pays d'Élection »¹⁶²), puis on procédait au « département » (à la répartition) de ce montant entre les différentes Généralités, puis entre les Élections, et enfin entre les paroisses. Avec la taille, étaient également levés divers impôts qui avaient fini, pour des raisons de simplicité, par être fixés proportionnellement à la taille elle-même : taillon¹⁶³, diverses « crues » (augmentations à affectation particulière) pour l'entretien de la voierie, l'équipement des milices, l'hébergement des troupes, etc.¹⁶⁴ ; ils pouvaient varier d'une Élection à l'autre (voir plus loin un exemple datant de 1636).

Les paroisses étaient collectivement et solidairement imposées : il leur revenait de faire leur affaire de la répartition du montant fixé entre les habitants¹⁶⁵. Pour ce faire, ceux-ci éalisaient chaque année un assesseur chargé de faire cette répartition entre les chefs de feux imposables, et un collecteur chargé de recouvrer les sommes dues (le collecteur était responsable sur ses propres deniers du recouvrement intégral de l'impôt dû par la paroisse). Les deux fonctions furent confondues après 1556¹⁶⁶. La répartition entre les paroisses du montant affecté à une Élection était effectuée (au moins après Colbert) sous l'autorité des Intendants, aidés par les Élus qui étaient supposés bien connaître les paroisses de leur ressort grâce aux « chevauchées » qu'ils étaient tenus de faire chaque année juste avant la moisson pour évaluer la richesse de chacune d'entre elles. En réalité, les Élus s'acquittaient souvent mal de leur mission et il faut par ailleurs reconnaître que l'Administration de l'Ancien Régime était dépourvue de tout appareil statistique et de tout moyen fiable de mesure du potentiel économique de chaque paroisse. Aussi la répartition de l'impôt était-elle faite sur trois critères :

- Le nombre de feux des paroisses, qui pouvait être connu précisément en dépouillant les « rôles de taille » par lesquels les habitants répartissaient l'impôt entre eux. Il apparaît que les Élus se contentaient souvent d'estimations, éventuellement même assez anciennes ;
- La richesse relative des terroirs, qui n'était souvent pas appréciée plus finement que « très bon », « bon », « médiocre » (c'est-à-dire « moyen ») ou « mauvais » (avec éventuellement l'indication de la présence de landes ou de marais) ;
- Enfin et surtout le montant de l'impôt que les paroisses avaient supporté les années précédentes : le fait que les paroisses aient antérieurement payé sans trop de retards (la taille annuelle était le plus souvent payée sur 18 à 24 mois) et sans trop de « non-valeurs » (sommes irrécouvrables, sur des pauvres par exemple) était interprété comme le signe que le montant de l'impôt était adéquat¹⁶⁷.

<i>Paroisses</i>	<i>Appréciations</i>
------------------	----------------------

¹⁵⁷ Avant 1672, les changements de domicile n'étaient enregistrés que périodiquement, lors d'une opération appelée « changement d'octroi », qui intervenait tous les 10 ans ou tous les 3 ans

¹⁵⁸ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.*, p. 288

¹⁵⁹ Nous reviendrons plus loin sur les différences possibles entre feux de taille et feux de fouage

¹⁶⁰ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.*, p. 258

¹⁶¹ Les valets et servantes représentaient vers 1700 de 6% à 10% de la population selon les lieux (voir Jacques DUPAQUIER, « Sur la population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue historique*, 1968, t. 239, p. 52)

¹⁶² Dans les « pays d'Etats », les Etats provinciaux avaient conservé le droit « d'accepter » l'impôt et d'en assurer la répartition

¹⁶³ Supplément de taille introduit en 1551 pour compenser en argent les fournitures de vivres et « ustensiles » requis pour les troupes, antérieurement fournis en nature ; des financements particuliers pour l'entretien et le logement des troupes réapparurent néanmoins.

¹⁶⁴ Voir aussi Alain LEFEBVRE, Françoise TRIBOUILLARD, « Fiscalité et population dans l'élection de Valognes de 1540 à 1660 », in *Annales de Normandie*, 1971, n°3, p. 219-220

¹⁶⁵ Les Intendants conservaient cependant le pouvoir de « taxer d'office » les particuliers dont ils pouvaient avoir le sentiment qu'ils avaient été sous- ou sur-imposés « par le crédit ou la haine », en particulier « les juges, conseillers, substitués, officiers de greniers à sel, procureurs fiscaux [...], métayers ou fermiers des nobles [...] et autres qui peuvent avoir crédit sur les habitants » (1634)

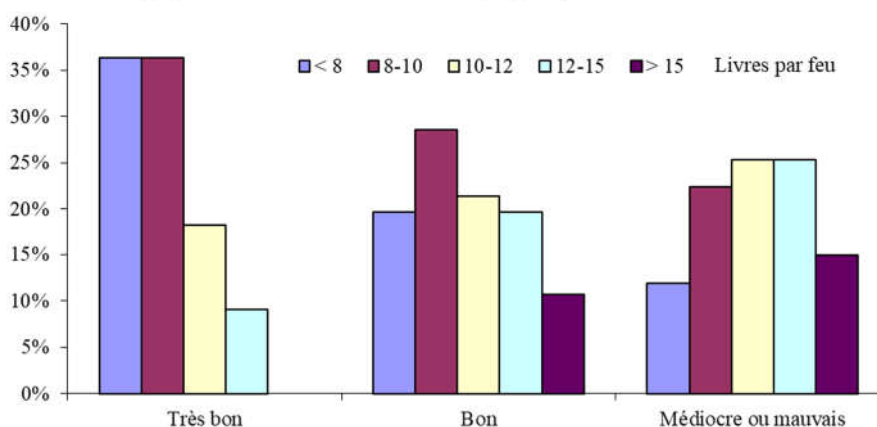
¹⁶⁶ Afin d'éviter des fraudes consistant à ce que l'assesseur affecte des montants de taille élevés à des pauvres, pour diminuer la quote-part des autres habitants, montants que le collecteur ne pouvait ensuite pas recouvrer.

¹⁶⁷ Globalement, le taux de recouvrement de la taille était faible : en forçant probablement un peu le trait, COLBERT prétendait que, sous MAZARIN, le taux de recouvrement était de 16/56 (29%) et qu'il avait réussi à porter ce taux à 24/32 (75%) (Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.* p. 518)

Méautis Feux....118	Bon fonds de labour, le tiers d'herbages et de prairies ; beaucoup de plants. Les cotes des habitants assez fortes. Peut porter son imposition.
Auxais Feux....97	Fonds de mauvais labour en la plus grande partie ; remplie de vignes ; un tiers de plants. Cette paroisse est des plus malheureuses de l'Élection étant trop imposée ; les receveurs n'en peuvent faire les recouvrements attendu les surtaux des habitants
Saint-Georges-de-Bohon Feux....105	Fonds médiocre, les deux tiers en labour et l'autre en herbages, un tiers de plants ; possède un bon marais ; les cotes des taillables assez fortes payants deux ou trois sols par livre ¹⁶⁸ . En l'année dernière 34 livres de diminution.
Brévands Feux....79	Bon fonds qui appartient en la meilleure partie aux nobles qui le font valoir ; presque tout en herbages et prairies, peu de labour et peu de plant, et très peu d'habitants solvables. A été augmentée l'année dernière de 100 livres [...].

Tableau 2 : Exemples d'appréciation du potentiel fiscal des paroisses en 1727¹⁶⁹

Cette pratique, dont l'arbitraire autorisait toutes sortes de décisions de complaisance, aboutissait en fait à pérenniser de très grandes inégalités d'imposition entre les paroisses, tout à fait indépendamment de leur richesse réelle ou supposée. On peut même constater, par exemple dans le cas de l'Élection de Coutances en 1722¹⁷⁰, où les paroisses payaient entre 4,4 et 23 livres par feu, que la taille moyenne par feu était inversement proportionnelle à la qualité des terroirs telle qu'appréciée par les Élus ! Celles dont le terroir était qualifié de « très bon » payaient en moyenne 8,7 livres par feu ; celles où il était déclaré « bon » payaient 10,4 livres ; celles où il était déclaré « médiocre » ou « mauvais » payaient 11,5 livres (voir le graphique ci-dessous¹⁷¹).



Graphique 2 : Répartition des paroisses en fonction de leur taille moyenne par feu, selon la qualité de leurs terroirs (Election de Coutances, 1722)

Les « états de département », qui fixaient la répartition de l'impôt entre les paroisses au sein d'une Élection, mentionnaient le plus souvent (au moins jusque vers 1770) le nombre de feux des paroisses et les montants payés les cinq années précédentes. Ces états et les rôles de taille sont les deux types de documents qui vont nous renseigner sur la population des paroisses. On peut également utiliser à titre complémentaire les « enquêtes » demandées périodiquement aux Intendants, comme on l'a dit plus haut : les plus soignées d'entre elles indiquaient le nombre de feux des paroisses. Les ressources statistiques donc assez abondantes, au moins pour le XVIII^e siècle¹⁷². A part naturellement les rôles de feux, dont on peut faire un dépouillement exact mais qui n'ont été conservés qu'en nombre infime, ces documents contiennent une proportion notable de chiffres estimés. On peut s'en rendre compte en relevant la proportion des nombres arrondis en dizaines : alors que, si les chiffres étaient précis, on devrait trouver à peu près 10% de multiples de 10, le graphique ci-dessous montre qu'il s'en trouvait parfois 20% (documents de 1713 à 1727) à 40% (mémoire de 1699). La qualité différait d'ailleurs d'une Élection à l'autre, leurs responsables ne faisant pas tous preuve du même zèle.

¹⁶⁸ Soit un taux d'imposition de 10% à 15%

¹⁶⁹ Archives départementales du Calvados, C279

¹⁷⁰ Archives départementales du Calvados, C4469

¹⁷¹ Il se lit de la façon suivante : parmi les paroisses dont le fond était très bon, environ 35% payaient une taille inférieure à 8 livres par feu, 35% une taille de 8 à 10 par feu, 20% une taille de 10 à 12 livres et 10% une taille de 12 à 15 livres. Etc.

¹⁷² Il existe quelques documents fiscaux de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e (Archives départementales du Calvados : Coutances, Mortain, Valognes, Vire à partir de 1615 : 4C1098 ; Carentan, St-Lô, Coutances à partir de 1597 : 4C1063 ; Avranches à partir de 1619 : 4C1087 ; etc.), mais ce sont des documents comptables qui ne précisent pas le nombre de feux des paroisses.

Illustration 9 : Extrait de "l'Etat par le menu des deniers imposés" de 1636¹⁷³

Paroisse de Rouzeville (à cette date, Élection de Bayeux ; ultérieurement, Élection de Saint-Lô)

Rouzeville

Tailloy — — — — — un xxxix^s

Tailloy — — — — — un xxvi^s xiii^s

Droits des receveurs dudit Tailloy ix^s xvi^s

Garnisons — — — — — bi^c xiiii^s xvi^s

Droits des receveurs des Tailles xxxi^s xvi^s

Creue du surtaux de la cavalerie un lxxvi^s 64

Droits des officiers de l'Electiion un xxviii^s vi^s

Creue des voitures des blés et autres dépenses — — — — — un xxiiii^s

Creue de la compagnie dudit sieur de Boisgrieront — — — — — un lxx^s 15

Étappes pour deux mois de laditte garnison — — — — — bi^c xxviii^s xvi^s

Étappes pour deux autres mois — — — — — bi^c xxviii^s xvi^s

Creue dudit sieur de Longeville et desdits sieurs de la Mailleraie et de Matignon — — — — — xvi^s

Soit m^c d'iii^c lxxvi^s 64

Laquelle paroisse est composée du nombre de six vingtz sept [127] feux, en ce compris le nombre de deux ecclésiastiques et le nombre de trois nobles

Rubriques de l'imposition : « taille ; taillon ; droicts des receveurs dudit taillon ; garnisons ; droicts des receveurs des tailles ; creue des surtaux de la cavalerie ; droicts des officiers de l'Electiion ; creue des voitures des blés et autres dépenses ; creue de la compagnie dudit sieur de Boisgrieront ; étappes pour deux mois de laditte garnison ; étappes pour deux autres mois ; creue dudit sieur de Longeville et desdits sieurs de la Mailleraie et de Matignon »

En bas : « Laquelle paroisse est composée du nombre de six vingtz sept [127] feux, en ce compris le nombre de deux ecclésiastiques et le nombre de trois nobles »

¹⁷³ Archives départementales du Calvados, 4 C 1105

Illustration 10 : Extrait d'un département de taille de 1722 (Election de Coutances)¹⁷⁴

Nos des Paroisses	Nombre des feux	qui en est le Seigneur	Si la Paroisse est bonne ou mauvaise et son terrain	à quel denier sont imposés les feux	Imposition de 1719	Imposition de 1720	Imposition de 1721	Pro
Yville	79.	M. Prebende de Coutance	Terre lab. et Marais. Bonne.		457.	439.	429.	
Bauseville près la mer.	81.	Le Sr. Samson de Bretteville.	Terre légère, peu de plans et prés. Médiocre.		945.	890.	890.	
Rencville.	68.	Jean de Sauter gormain.	Terre ingrate et chargée de sables. Bonne.		428.	421.	421.	
Lingreville.	178.	Les Seigneurs Botin de Tourneville et Fremin de la Trancardiére.	Terre lab. jardins, peu de plans et prés. Bonne.		3068.	2975.	2975.	
Annoville Tourneville	111.	Jacques Leonard Michel.	Terre lab. peu de plans et prés. Médiocre.		1699.	1671.	1671.	
Munneville près la mer.	110.	Bernard Escoulan	Terre lab. Bonne.		1755.	1726.	1720.	
						1136.	1131.	

¹⁷⁴ Archives départementales du Calvados, C 4469

Il conviendra donc de conserver à l'esprit que certains nombres rencontrés sont à prendre avec circonspection. Les états de département et les enquêtes ne précisait en outre jamais de quand dataient les nombres qu'ils mentionnaient : ils étaient probablement souvent assez récents, mais on a au moins une fois la preuve du fait qu'ils pouvaient dater significativement : les nombres du département de 1652 sont ainsi pour la plupart identiques à ceux du département de 1636.

On se trouvait donc à une époque où, dans le dénuement d'information où elle se trouvait, l'Administration fiscale faisait plus de la statistique descriptive que de la statistique au sens moderne, et où disposer d'un bon ordre de grandeur était la plupart du temps suffisant pour la répartition des impôts. A part remplacer chaque fois que nous le pourrons les nombres des départements de taille par ceux des dépouillements des rôles, exacts par construction, et faire des croisements, comme nous le montrerons plus loin, avec des informations démographiques disponibles par ailleurs, nous ne pourrons souvent que nous contenter des données que l'Histoire nous a léguées et éliminer purement et simplement les plus douteuses d'entre elles.

1.2.8. Les rôles du sel

L'actuel territoire de la Manche appartenait en entier à la région de « quart-bouillon »¹⁷⁵, qui avait conservé le privilège de payer, sur le sel qu'elle tirait de ses salines (voir plus loin la partie qui leur est consacrée dans le chapitre « Industrie et commerce »), un droit moindre que dans les régions de gabelle. Ce droit de quart-bouillon était à l'origine de 25% (d'où peut-être le nom de ce régime fiscal), mais dans le courant du XVIII^e siècle, il dépassa légèrement 50%¹⁷⁶. Cet avantage était considérable, comme le montre le tableau ci-dessous, qui compare les prix du sel, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, selon les différents régimes fiscaux.

Régime		Prix en livres tournois par quintal de 100 livres
Quart-bouillon		13
Grande gabelle	Achat obligatoire d'une quantité annuelle fixe de sel dans les greniers à sel	58 à 61
Petite gabelle	Achat libre dans les greniers à sel	28 à 30
Pays de salines	Franche Comté, partie de l'Alsace	15
Provinces redimées	Avaient acheté sous Henri II une exemption perpétuelle	6 à 8
Provinces exemptes	Bretagne, Boulonnais, Flandre...	1,5 à 3

Tableau 3 : Le prix du sel vers 1780 selon les différents régimes fiscaux¹⁷⁷

Différents règlements visèrent donc à empêcher le transport du sel produit dans la région de quart-bouillon, dans les territoires voisins où il était plus onéreux sous le régime des gabelles, et limitèrent pour ce faire la production de sel à ce qui était exactement nécessaire à la consommation des habitants : celle-ci avait été fixée en 1691¹⁷⁸ à un demi-boisseau (soit 12,5 kg) par an et par personne de plus de huit ans. Chaque famille devait donc déclarer aux bureaux du sel le nombre de personnes qui la composait, sous la surveillance théorique des curés.

Naturellement, les écarts de prix considérables incitaient à la fraude, et les chefs de famille déclaraient souvent plus de personnes que leur foyer n'en comptait, de façon à pouvoir revendre le supplément de sel ainsi obtenu. En 1708, l'Intendant entreprit de faire contrôler ces déclarations. Il chargea trois personnes de

¹⁷⁵ Région composée du territoire des Elections d'Avranches, Carentan, Coutances, Domfront, Mortain, Saint-Lô, Valognes, Vire et de 120 paroisses de l'Electon de Bayeux. Dans la Généralité de Rouen, 46 paroisses de l'Electon de Pont-l'Evêque, proches des salines des environs de Touques, jouissaient du même privilège (mais 42 d'entre elles seulement pour le « pot & salière », c'est-à-dire pour les menues salaisons), mais étaient alimentées par des salines locales.

¹⁷⁶ Charles-Joseph PANCKOUKE (éd.), *Encyclopédie méthodique. Finances*, tome 3, article « Quart bouillon », p. 429. On avait successivement ajouté aux premiers 25% : un « paris », c'est-à-dire un quart en plus ; le « sou pour livre » (5%) ; les « six deniers pour livre » (2,5%), puis les « dix sous pour livre », soit 50% de la somme des droits précédents.

¹⁷⁷ Bibliothèque nationale, carte des gabelles, 1781, GED 6510 (voir également la carte ci-après)

¹⁷⁸ Déclaration du roi du 2 janvier 1691

confiance de parcourir toutes les paroisses des Elections d'Avranches, Vire, Mortain et Domfront afin de rétablir la vérité sur le nombre réel des consommateurs de sel. Le résultat fut édifiant : les nombres de personnes déclarées étaient supérieurs de 36% à ce que les enquêteurs constatèrent dans les quelque 180 paroisses qu'ils visitèrent¹⁷⁹. L'Intendant rendit charitablement responsable de cette fraude « *l'extrême pauvreté des peuples* ».

Ce travail de contrôle nous donne les chiffres de la population âgée de plus de huit ans de toutes les paroisses de l'Electon d'Avranches (sauf Genêts, où se trouvaient des salines, et le Mont-Saint-Michel). Il est possible de retrouver de façon approchée la population totale de ces paroisses en utilisant la pyramide des âges que l'Institut national d'études démographiques a élaborée pour 1740 et qui était évidemment très stable dans le temps : à cette date, la population de plus de huit ans représentait en moyenne 78,6% de la population totale¹⁸⁰.

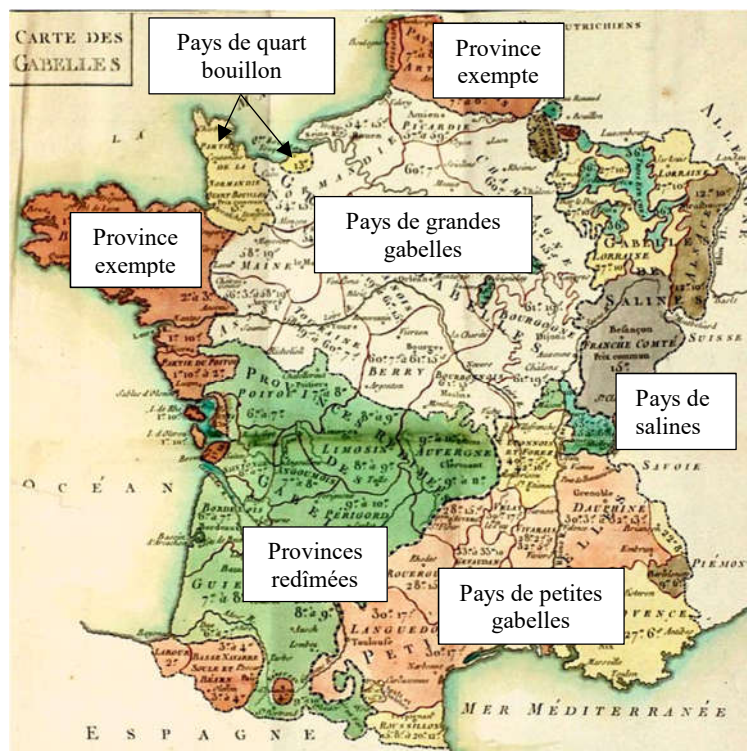


Illustration 11 : Carte des gabelles

1.2.9. Les rôles de capitation (1695-1791)

La capitation¹⁸¹ fut un impôt « exceptionnel » mis en place en 1695 afin de faire face rapidement aux dépenses énormes entraînées par la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; il ne devait en principe durer que « *tant que l'aveuglement des ennemis les portera[it] à refuser la paix* »¹⁸². Il fut effectivement supprimé en 1698, mais rétabli dès 1701 (afin de financer la guerre de succession d'Espagne), pour ne plus disparaître jusqu'en 1791.

Cela aurait pu être le premier impôt moderne : il devait être payé par tous les sujets du roi, y compris les nobles et les bourgeois des villes franches (mais non le clergé, tant qu'il accepterait de faire régulièrement des « *dons gratuits* » d'un montant convenable), en fonction de leurs « facultés ». En réalité, l'Administration n'était pas très enthousiaste à l'idée de devoir évaluer les revenus de chacun, « *se livrer à des calculs hasardés, à des approximations vagues, à des apparences trompeuses* » ; aussi fixa-t-on plutôt l'assiette de la capitation en fonction des qualités ou professions des personnes, qui furent réparties en 22 classes¹⁸³ : il y avait un montant fixé pour les ducs, pour les comtes, pour les avocats, pour les laboureurs, etc., indépendamment de leurs revenus réels¹⁸⁴. Les roturiers payant moins de 40 sous de taille (seuil ultérieurement abaissé à 20 sous) ainsi que les pauvres dispensés de taille étaient exemptés. On rapporte que Louis XIV fut tellement tourmenté par la perspective de soumettre la noblesse à cet impôt qu'il avait inquiété ses médecins. La capitation devint en réalité rapidement très peu onéreuse pour la noblesse (de l'ordre de 1% de ses revenus).

¹⁷⁹ Archives nationales, G⁷ 217

¹⁸⁰ Louis HENRY, Yves BLAYO, « La population de la France de 1740 à 1860 », in *Population*, 1975, n°1, p. 92-93

¹⁸¹ Georges LARDE, *La Capitation dans les pays de taille personnelle*, 1906

¹⁸² Préambule de la déclaration de Louis XIV du 18 janvier 1695 mettant en place la capitation

¹⁸³ Alain GUERY, « État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1986, n° 5, p. 1041-1060

¹⁸⁴ Pour corriger ce défaut, on introduisit en 1711 un nouvel impôt, le « dixième », qui devait prélever 10% de tous les revenus des patrimoines ou des capitaux (les salaires étaient en principe exclus), de toutes les catégories sociales (nobles inclus), sur une base déclarative. Il fut, pour l'essentiel supprimé en 1717, rétabli en 1734 et en 1741, puis épisodiquement complété par des « vingtièmes » et des « cinquantièmes ».

L'impôt ne fut pas non plus réellement imposé sur toutes les personnes, puisque les femmes mariées et les enfants non mariés, « *sans emploi ni profession et sans avoir acquis aucun bien* », furent exclus, et que les maîtres et maîtresses furent astreints à payer la capitation de leurs domestiques ou apprentis¹⁸⁵. On revenait en fait, la plupart du temps, à un impôt par feu (mais avec une définition un peu différente de celle des feux pour la taille) et on ne tarda donc pas (progressivement à partir de 1705, à l'initiative des Intendants) à répartir ce nouvel impôt sur les roturiers « *au marc la livre* » de la taille (c'est-à-dire proportionnellement à celle-ci), au moins dans les pays de taille personnelle ; on parla alors de « capitation taillable ». Il demeura cependant une différence entre ces deux impôts : les paroisses étaient solidairement imposées pour la taille, alors que la capitation resta jusqu'à la fin un impôt personnel (certaines corporations de métiers, dans les villes, avaient cependant obtenu d'assurer elles-mêmes la répartition de l'impôt entre leurs membres). Des rôles nominatifs furent donc dressés pour cet impôt. Ceux des roturiers furent définitivement supprimés en 1761, lorsque la capitation fut partout devenue un supplément à la taille. Les rôles des nobles étaient en revanche parmi les rares documents à tous les recenser, et nous avons exploité certains de ceux qui nous sont parvenus (voir plus loin).

Préalablement à la mise en place de cet impôt, le contrôleur général PONTCHARTRAIN avait commandé en 1694 une enquête nationale pour dénombrer les familles roturières ou nobles susceptibles de payer la capitation, les enfants de famille et les domestiques, les ecclésiastiques et les « pauvres et mendiants ». Les informations furent généralement demandées aux curés¹⁸⁶. Elles ont été la plupart du temps perdues, mais nous avons la chance que les synthèses relatives aux Élections recouvrant l'actuel territoire de la Manche aient été conservées¹⁸⁷ ; nous les reproduisons ci-dessous, avec les réserves d'usage qui s'attachent à une enquête conduite sans définition très précise des catégories fixées, ni recensement nominatif, et apparemment dans un temps très court.

Élections*	Carentan	Valognes	Saint-Lô	Avranches	Vire	Coutances	Mortain
Familles roturières**	7588	15072	13463	11229	14500	18065	13800
Familles nobles	309	502	399	233	352	307	310
<i>Pauvres et mendiants</i> ***	7133	13430	8082	5118	5590	6372	4663
<i>Ecclésiastiques</i> ****	364	490	416	485	492	697	320
<i>Garçons et filles célibataires</i> ****	17364	28358	22549	12448	21375	43433	16740
<i>Valets et servantes</i> ****	3216	5106	4066	2325	7590	5081	6320

* totalité des Élections (y compris les paroisses en dehors de la Manche) ** sous-entendu imposables
 *** probablement nombre d'adultes **** nombre de personnes

Tableau 4 : Denombrement des familles susceptibles de payer la capitation (1694)

Selon cette enquête, on peut donc estimer que, vers 1695, environ 80% du nombre total de feux (taillables, nobles et exemptés) étaient susceptibles de payer la capitation¹⁸⁸ en moyenne dans la Manche ; moins de 70% dans les Élections de Carentan et Valognes, plus de 85% dans celles de Vire, Coutances et Mortain. Les nombres de « pauvres et mendiants » indiqués par les Intendants (le complément à 100%, moins les ecclésiastiques) avaient surpris. On s'étonnait « *de voir, dans un royaume autrefois si florissant, et que la nature a rendu fertile et abondant, un si grand nombre de misérables qui auraient besoin que la capitation fût levée pour eux*¹⁸⁹ ». On peut évidemment toujours soupçonner que le nombre de leurs pauvres ait été majoré par précaution en prévision de ce nouvel impôt.

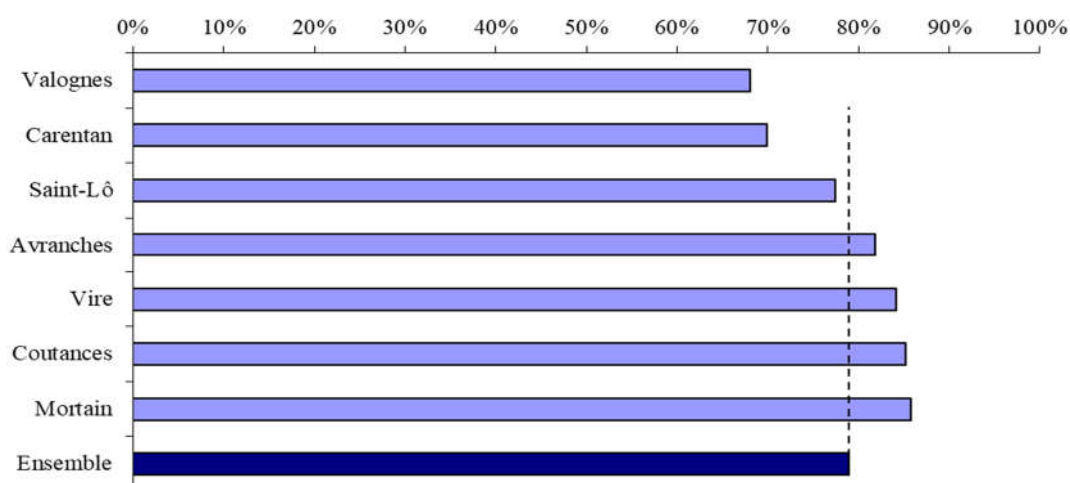
¹⁸⁵ Arrêt du Conseil du roi du 4 juin 1695

¹⁸⁶ Georges LARDE, *La Capitation dans les pays de taille personnelle*, op. cit. p.38

¹⁸⁷ Jacques DUPAQUIER, *Statistiques démographiques du bassin parisien*, 1977

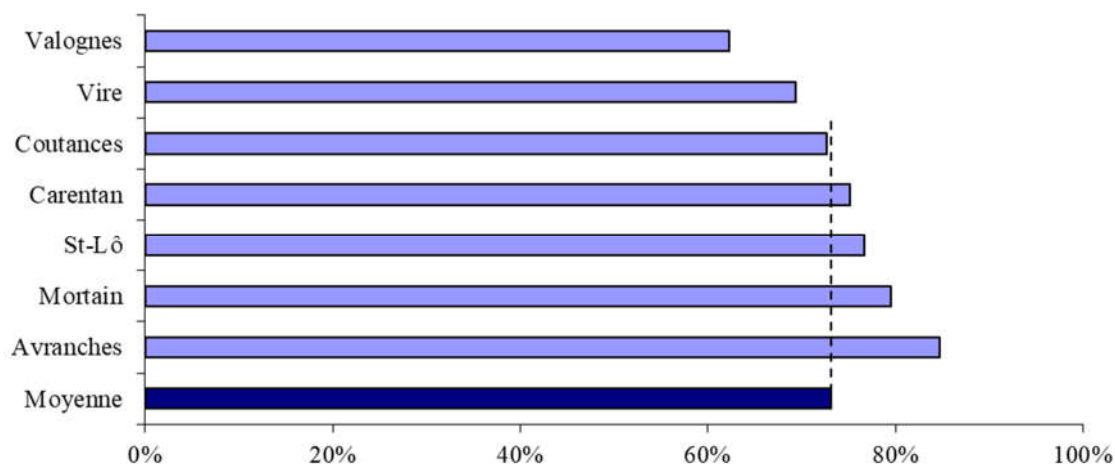
¹⁸⁸ G. FRECHE a trouvé dans le Languedoc un taux moyen de l'ordre de 80% (avec des variations locales), vers 1695, sur la base plus solide d'un dépouillement de rôles de capitation (Georges FRECHE, « La population du Languedoc et des intendances d'Auch, de Montauban et du Roussillon aux XVIIe et XVIIIe siècles », in *Population*, 1971, n°3, pp. 499-518).

¹⁸⁹ Dans la Gazette d'Amsterdam du 6 janvier 1695, citée par Georges LARDE, *La Capitation dans les pays de taille personnelle*, op. cit. p.39



Graphique 3 : Pourcentage de feux susceptibles de payer la capitation, par Election

Le seuil d'imposition à la capitation (40 sous de taille) était en 1695 l'équivalent de 3 ou 4 fois le salaire quotidien d'un journalier. Formulé de cette façon, ce seuil est très proche de celui qui servira, un siècle plus tard, à déterminer la composition du corps électoral à la fin de l'Ancien Régime : les électeurs des membres de l'Assemblée législative de 1791, étaient eux-mêmes élus par les « citoyens actifs »¹⁹⁰, c'est-à-dire les hommes âgés de plus de 25 ans, non domestiques, qui payaient l'équivalent de 3 journées de travail¹⁹¹ ou plus en contributions (à cette époque, taille et vingtièmes). Ils furent recensés en 1790¹⁹² ; le département de la Manche comptait alors 77300 citoyens actifs¹⁹³, soit 14,4% de la population totale ou 60% du nombre total d'hommes de plus de 25 ans¹⁹⁴, ou encore 70% du nombre de chefs de feux masculins¹⁹⁵. La comparaison avec la situation de 1695 ne vaut évidemment qu'en ordre de grandeur, mais elle montre que le pourcentage de feux qui payaient un impôt d'au moins trois fois le salaire d'un journalier était probablement passé de 80% en 1695 à 70% en 1790, signe du fait que la situation économique s'était dégradée entre ces deux dates, ou que la concentration de la richesse s'était accrue. Nous reviendrons plus loin sur cette question.



Graphique 4 : Nombre de citoyens actifs en 1790 rapporté au nombre de chefs de feu masculins (est.)

¹⁹⁰ Constitution du 3 septembre 1791

¹⁹¹ En 1790 : le salaire quotidien était de 1 livre et 6 deniers (20,5 sous) pour les journaliers non nourris à la campagne et 1 livre 3 sous 4 deniers (23.3 sous) pour les travailleurs non qualifiés en ville (*Histoire économique et sociale de la France*, t. 2, p. 491)

¹⁹² Instruction du 22 décembre 1789

¹⁹³ Archives nationales, F²⁰ 352. Ils élurent 781 « électeurs »

¹⁹⁴ L'Institut national d'études démographiques (INED) a reconstitué la pyramide des âges en 1790, qui montre que les hommes de plus de 25 ans représentaient 25,5% de la population totale en moyenne nationale (L. Henry, « La population française de 1740 à 1860 », in *Population*, 1975 n°1, p.92-93) ; ce pourcentage était probablement un peu plus élevé dans la Manche compte tenu d'un taux de natalité plus faible (voir plus loin). Il convient d'en retirer les domestiques, qui représentaient environ 10% de la population, dont un quart d'hommes de plus de 25 ans (Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population française*, tome 2, p. 72-73). Le nombre total d'hommes de plus de 25 ans non domestiques était donc dans la Manche d'environ 124 000, sur une population totale de 537000 personnes (dénombrement de 1793, voir plus loin).

¹⁹⁵ Nous estimerons plus loin le nombre total de feux de la Manche en 1790 à 127000, dont environ 20% avaient pour chef une femme.

1.2.10. Les cas particuliers du système fiscal sous l'Ancien Régime

a. Les nobles

Les nobles étaient, presque par définition, exempts de taille : ils « *se sentiraient déshonorés et confondus avec la populace, si on voulait [leur] faire payer la taille* ». Leur nombre resta cependant constamment connu, ne serait-ce que parce que le pouvoir royal fit régulièrement procéder, après 1465¹⁹⁶, à des « recherches de noblesse » visant à traquer ceux qui se seraient indûment prétendus nobles pour échapper à la taille. D'autres recensements furent faits pour connaître le nombre de ceux qui étaient en état de porter les armes¹⁹⁷, ou qui devaient payer le « *droit de ban et d'arrière-ban* » parce qu'ils ne les portaient pas¹⁹⁸. Dans ces deux cas, les foyers nobles dont le chef était une femme, veuve en général, n'étaient pas recensés (ils représentaient environ 13% du total). Les nobles furent soumis à partir de 1695 à la capitation, dont les rôles nous renseignent sur leur résidence fiscale et parfois sur la structure de leurs familles. Par ailleurs, les règlements voulaient qu'ils fussent, comme les autres exempts et les pauvres, portés à la fin des rôles de taille. Ces règlements furent parfois appliqués, en particulier dans les rôles d'Avranches que nous avons mentionnés plus haut. Le département de taille de 1636 donne également le nombre des nobles de chaque paroisse. Enfin certaines des enquêtes des Intendants précisaient, paroisse par paroisse, le nombre de nobles y résidant, en particulier l'enquête de 1699 (voir les références de ces documents *in fine* dans les sources) :

Globalement, nous sommes donc assez bien renseignés sur le nombre des foyers nobles, bien que l'interprétation de la notion de famille ou de feu soit délicate dans ces sources très diverses. Ils étaient un peu plus de 500 dans la Manche vers 1465¹⁹⁹ ; des anoblissements très nombreux, accordés au XVII^e siècle le plus souvent pour alimenter les finances royales, portèrent leur nombre à près de 2000 vers 1700 ; puis celui-ci régressa jusque vers 700 à la fin de l'Ancien Régime, sous le double effet d'une érosion démographique naturelle et d'une fuite des nobles vers de plus grandes villes, hors de la Manche, où se trouvaient les offices les plus importants.

Les foyers nobles n'ont donc jamais représenté plus de 2% du nombre total de feux (1,4% environ vers 1465, 1,9% en 1694, moins de 1% après 1750), mais ils incluaient également, dans leur exemption de taille, leurs domestiques, éventuellement nombreux : ceux qui faisaient bien partie de la « maison » des nobles étaient exempts de taille en application de la définition traditionnelle du feu (communauté de résidence). Mais cette exemption avait également été appliquée, par exemple, au jardinier qui habitait un pavillon séparé, puis à des domestiques qui exploitaient certaines terres pour le compte d'une famille noble. Ceci ouvrait en grand une possibilité d'évasion fiscale : les fermiers d'un noble étaient taillables, mais non ces domestiques, pour le même ouvrage ; les nobles avaient donc intérêt à exploiter directement leurs terres pour récupérer l'équivalent de la taille payée par les fermiers. En théorie, ils ne pouvaient rien exploiter, même par l'intermédiaire de leurs domestiques, sans déroger, mais on avait fini en 1634²⁰⁰ par les autoriser à exploiter directement « une ferme », expression vague qui conduisit certains nobles racheter les baux de leurs fermiers pour rassembler ensuite plusieurs fermes en une seule. Pour apprécier la portée de ce problème, on peut considérer le cas un peu extrême de la paroisse de Brucheville (paroisse de taille moyenne, environ 800 ha de superficie utile avant 1800) ; elle comportait, pour des raisons historiques, de très nombreux fiefs et comptait vers 1640 le chiffre extravagant de 13 familles nobles. Les documents fiscaux portent qu'elle n'avait alors que 41 feux taillables, alors que le nombre des naissances de la paroisse et des relevés des noms des habitants nous indiquent qu'elle devait avoir de l'ordre de 120 feux au total. Quelque soit le taux de pauvres, que nous ne connaissons pas, ces chiffres laissent donc apparaître que de nombreux exploitants agricoles avaient été exemptés comme domestiques ou fermiers des nobles.

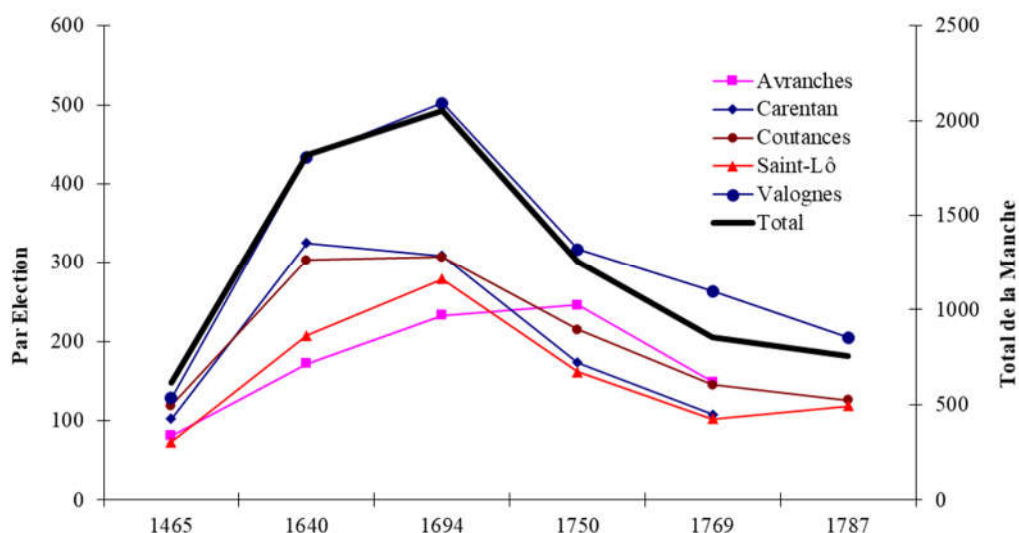
¹⁹⁶ P.E.M. LABBEY DE LA ROQUE, *Recherche de Montfaut*, 1818

¹⁹⁷ « La noblesse du Cotentin au XVII^e siècle », in *Mémoires et documents de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, vol. 11, 1893 et vol. 12, 1894

¹⁹⁸ Voir par exemple Léonor DE MONS, « Le rôle de ban et d'arrière ban de la vicomté de Carentan en 1567 », in *Revue de la Manche*, n°217, 2012, p. 2-26

¹⁹⁹ Montfaut avait accepté les preuves de noblesse de 439 chefs de famille, pour le territoire de la Manche, et en avait « renvoyé » 117. Ce résultat avait soulevé des tempêtes de protestation chez les renvoyés, qui ne nous concernent pas ici. Seul le total nous intéresse, parce que c'est bien lui qu'il faut ajouter au nombre de feux imposables de l'époque.

²⁰⁰ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.*, p. 225



Graphique 5 : Evolution du nombre de foyers nobles

En 1667²⁰¹, un règlement finit par fixer une limite à l'activité des nobles en les autorisant à faire exploiter en franchise de taille un maximum de quatre *charrues* (ou *charruées*, chacune valant 60 acres, soit 48 ha) de terres labourables, « *prés et bois à proportion* ». Cette limite était encore très généreuse, mais elle nous assure que, dans les paroisses les plus nombreuses où le nombre de nobles était faible (il y avait en moyenne au plus deux feux nobles par paroisse), le nombre d'exempts à ce titre devait rester assez limité. Certains intendants rapportaient cependant les nobles usaient de leur autorité dans les paroisses pour amener les communautés à exempter leurs fermiers, ainsi le mémoire de l'Intendant de 1699 rapportait à propos de l'Élection de Coutances que « *les absolus²⁰² dans leurs paroisses font décharger leurs fermiers du fait de la taille et autres impositions, pendant que les pauvres et indéfendus sont surchargés et opprimés* ».

b. Le clergé

Les ecclésiastiques n'étaient pas taillables²⁰³, mais le clergé, pris collectivement, versa en revanche assez régulièrement des « *décimes* »²⁰⁴ ou des « *dons gratuits* », qui étaient supposés être des contributions exceptionnelles, initialement dûment autorisées par le pape, à quelques causes importantes du royaume : les croisades, la guerre de Cent Ans ou les guerres de religion. Ces contributions devinrent un impôt quasi permanent à partir de 1580 ; elles faisaient l'objet d'un « *contrat* » entre le roi et le clergé, renouvelé de 5 ans en 5 ans ou de 10 ans en 10 ans. Le clergé s'empessa en outre de repousser par d'autres dons gratuits importants, toutes les menaces d'imposition qui se présentèrent, par exemple lors de la mise en place de la capitation ou des dixièmes ; il réussit ainsi jusqu'en 1790 à ne pas avoir à présenter au fisc un inventaire de ses biens et revenus. Il était estimé vers 1560 que le clergé disposait de 40% des revenus fonciers de France²⁰⁵, mais il ne contribua sous l'Ancien Régime qu'à 6% environ des impôts directs. Les sources fiscales que nous avons utilisées jusque là ne nous renseignent donc que très rarement sur l'effectif des ecclésiastiques par paroisse (voir *in fine*, dans la partie consacrée aux sources, les références des documents fiscaux qui mentionnent au moins le clergé séculier rural).

En revanche, certaines enquêtes des Intendants s'attardaient volontiers, dans leur partie descriptive, sur l'abondant clergé des principales villes (nous retranscrivons ci-dessous les informations tirées de celle de 1699) : 218 prêtres, religieux et clercs à Coutances, 165 à Valognes, etc.

²⁰¹ Edit de mars 1667

²⁰² Les personnes d'autorité

²⁰³ Formellement depuis une ordonnance de Philippe III en 1274 pour les tailles personnelles

²⁰⁴ Paul GAGNOL, « Les décimes et les dons gratuits », op. cit.

²⁰⁵ Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, tome 2, p.172

Tableau 5 : Le clergé des principales villes de la Manche, selon l'enquête de 1699²⁰⁶

Élection	Observations
Avranches	<i>Dans la ville d'Avranches est l'évêché, avec un chapitre composé et 6 dignités, 20 chanoines, 20 chapelains, 6 vicaires perpétuels au grand autel de l'église cathédrale, un sous-chantre, 4 choristes, 6 enfants de chœur. [...] Il y a 3 paroisses dans la ville et faubourgs, qui sont Notre Dame des Champs, St Gervais et St Saturnin, un couvent de 12 capucins et le couvent des dames bénédictines.</i>
Carentan	<i>Il n'y a qu'une église paroissiale desservie par deux curés alternativement. Le revenu est à peine suffisant pour leur subsistance et pour un nombre de prêtres qui acquittent les fondations, dont ils recueillent à peine de quoi vivre. Il y a un couvent de religieux qui sont établis depuis 50 ou 60 ans et qui vivent bien.</i>
Coutances	<i>Dans la cathédrale de M. l'Evêque, [il y a] huit dignités, savoir un doyen, un chantre, quatre archidiaques, un trésorier, un scholastique et 26 chanoines, un maître des enfants de chœur, un organiste, trois conteurs prêtres, un porte-croix, huissiers du chapitre et autres. Dans la paroisse de St Nicolas, il y a le curé, le vicaire, 18 habitués, 10 expectants et 8 clercs. Dans celle de St Pierre, le curé, le vicaire, 16 habitués, 12 expectants et 6 clercs. Le séminaire consiste en bâtiments, 8 ou 10 prêtres et 4 à 5 frères. Dans le collège, il y a 6 régents, compris le professeur de philosophie et quelques maîtres de pensionnaires ; il y a 9 prêtres. Les religieux sont en l'Hôtel-Dieu, où il y a six religieux, y compris le prieur [...]. Aux Jacobins, il y a 12 religieux, 2 clercs et un patron. Aux Capucins, où il y a 18 religieux, il y a un hôpital général où il y a 200 pauvres que l'on fait travailler. Les religieuses sont dans l'abbaye N. Dame des Anges de l'ordre de St Benoît, où il y a 35 religieuses, 3 converses, 20 pensionnaires, 2 tourières, un chapelain et un clerc, 1 ou 2 valets, en tout 64 personnes.</i>
Mortain	<i>Il y a un chapitre à Mortain, qui est une collégiale fondée par Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume le Conquérant duc de Normandie, en 1422 (sic).</i>
Saint-Lô	<i>On peut compter qu'il n'y a presque que le curé et le vicaire dans chaque paroisse [de cette Élection], à la réserve de la ville de St-Lô où il y a quatre paroisses composées d'environ 30 prêtres ; ils vivent tous comme gens d'exemple et ont peu de crédit. [...] Il y a aussi un établissement de religieux pénitents, dits du Tiers-Ordre de St François, en la ville de St-Lô, où il y a ordinairement 15 ou 16 religieux, une maison de nouvelles catholiques²⁰⁷ établies à St-Lô depuis 15 ans, qui n'ont presque d'autres biens que les gratifications de S.M. [...] Dans l'abbaye de St-Lô, ordre de St Augustin [il y a] 10 ou 12 chanoines réguliers.</i>
Valognes	<i>Une officialité exercée par Jean de Lallier, écuyer, prêtre docteur de Sorbonne, homme de grand mérite et de grande réputation, curé et official de la paroisse et église collégiale de St-Malo de Valognes, desservie par 12 chanoines et 23 prêtres habitués. François de Crosville, écuyer, prêtre curé de N. Dame d'Alleaume et 8 autres prêtres en très bonne réputation. Un couvent de 20 religieux prêtres et mineurs de l'observance de St François, de fondation royale. Un couvent de 20 capucins. Une abbaye de filles ordre de St Benoît dédiée à N. Dame, où il y a environ 80 religieuses [...]. Un très beau bâtiment de séminaire fondé par François de la Luthumière, écuyer prêtre ; il n'y a présentement aucun exercice pour les causes à ce mouvantes.</i>

Le dénombrement qui avait été conduit en 1694, préalablement à la mise en place de la capitation, nous fournit une idée globale des effectifs ecclésiastiques (séculiers et réguliers) des différentes Elections : leur nombre variait de 0,4% à 0,7% de la population (soit en moyenne environ de 0,6%) ; il devait être d'environ 3500 personnes dans l'ensemble de la Manche. Le nombre des ecclésiastiques avait probablement atteint à ce moment son maximum et il déclina tout au long du XVIII^e siècle. Dans l'ensemble de la France, l'effectif total du clergé serait passé de 260 000 vers 1670²⁰⁸, soit 1,3% de la population, à 130 000 vers 1780²⁰⁹, soit 0,5% de la population, cette baisse résultant d'une division par plus de deux de l'effectif des réguliers (passés de 160 000 vers 1670 à 62 000 vers 1780²¹⁰) et d'une baisse de 30% de l'effectif des prêtres séculiers (passés de 100 000 vers 1670 à 68 000 vers 1780). Pour l'Élection d'Avranches, nous pouvons constater dans les rôles de taille que le poids du clergé séculier rural décrut de 30% de 1700 à 1785.

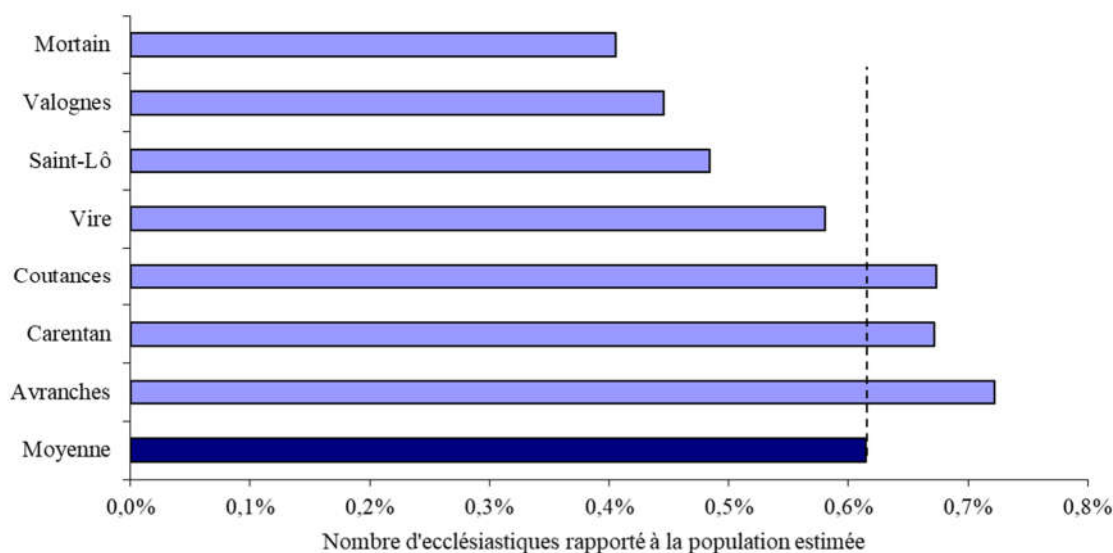
²⁰⁶ Archives nationales, H/1588/10

²⁰⁷ Etablissements utilisés, après la révocation de l'Edit de Nantes, pour l'instruction et la conversion des enfants enlevés par décision administrative aux familles protestantes (voir Francis WADDINGTON, *Le protestantisme en Normandie (1695-1797)*, 1862). L'établissement de Saint-Lô avait été créé en 1681. Des couvents semblables existaient à Rouen, Caen, Alençon

²⁰⁸ Jean-Baptiste MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France, 1778* (édition 1912, p. 61)

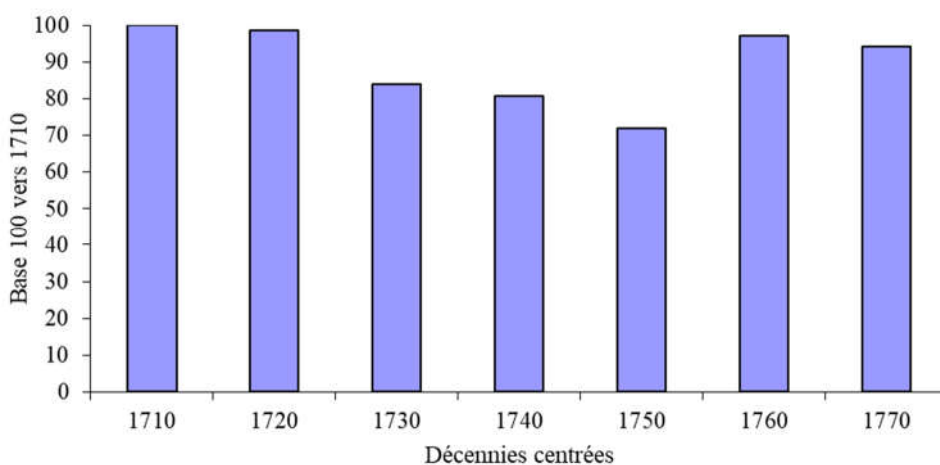
²⁰⁹ Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population française*, op. cit. t. 2, p. 70-71

²¹⁰ Jacques HOUDAILLE, Louis HENRY, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. I. Célibat définitif », in *Population*, 1978, n°1, p. 43-84



Graphique 6 : Poids des ecclésiastiques vers 1694 dans la population totale

Il apparaît en réalité²¹¹ que les vocations ecclésiastiques ne déclinèrent pas dans de telles proportions sur l'ensemble du XVIII^e siècle : elles diminuèrent bien d'environ 30% de 1700 à 1750, mais, au cours des deux dernières décennies avant la Révolution, elles connurent une recrudescence dans la population rurale modeste, alors que les vocations dans les milieux noble et urbain aisé continuaient à s'effondrer. Une partie importante de ces nouveaux prêtres de la dernière période dut naturellement aller chercher des positions en dehors de la Manche.



Graphique 7 : Les vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Coutances au XVIIIème siècle

Il n'y avait donc probablement plus qu'environ 2000 ecclésiastiques dans la Manche à la fin de l'Ancien Régime (il y en aura environ 1300 au milieu du XIX^e siècle). Etant donné la faible importance de ces effectifs dans la population (surtout en dehors des principales villes), tous les nombres de feux que nous donnerons par la suite excluront le clergé.

c. Les pauvres

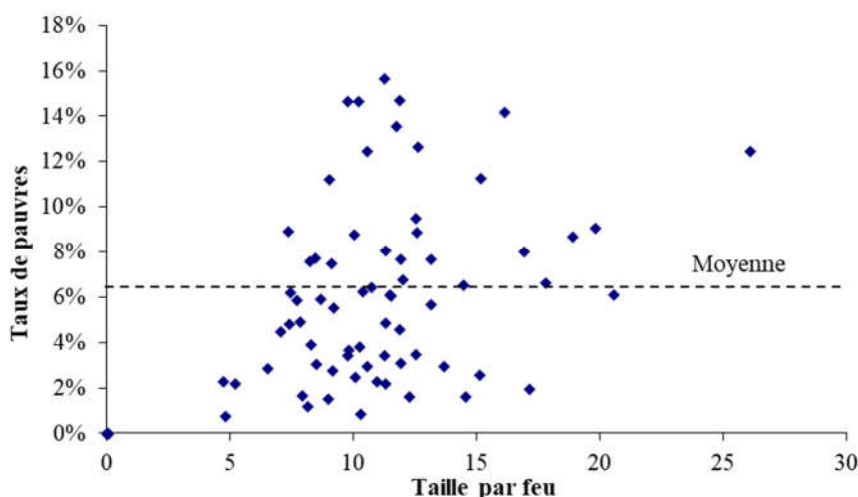
Nous avons indiqué précédemment que les documents fiscaux relatifs à la taille de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle ne mentionnaient pour la plupart que les feux imposables (« taillables »). Il nous faut donc maintenant tenter d'évaluer le nombre de ceux qui étaient exclus des rôles pour cause de pauvreté. Les contemporains n'avaient pas une idée bien précise de la prévalence de la pauvreté, pas plus d'ailleurs que pour ce qui concernait beaucoup d'autres questions socio-économiques : les chiffres avancés vers 1750 par divers

²¹¹ Yves-Marie LE PENNEC, « Le recrutement des prêtres dans le diocèse de Coutances au XVIII^e siècle », in *Revue de la Manche*, 1970, n°47, p. 191-234.

auteurs allaient de 1/60^e (moins de 2%) à 1/6^e (16%) de la population²¹². Il n'existait d'ailleurs, sous l'Ancien Régime, aucune définition communément admise de la pauvreté ou de l'indigence²¹³ : selon les cas, on englobait dans cette dénomination aussi bien ceux qui avaient un petit bien ou un travail, mais dont ils tiraient des ressources irrégulières ou insuffisantes pour mener une vie décente et assurée (les « pauvres »), que ceux qui avaient un toit mais aucune ressource (les « mendiants »), et ceux qui n'avaient pas de toit (les « vagabonds » ou « gens sans aveu »)²¹⁴. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le pouvoir royal se préoccupa presque exclusivement des mendiants et des vagabonds, considérés comme un risque pour l'ordre public²¹⁵, et il tenta parfois d'en connaître le nombre²¹⁶. Puis, les esprits évoluant, un devoir d'assistance aux pauvres, dans un sens plus général, s'imposa à l'Etat. En 1775, NECKER englobait, dans sa définition de l'indigence, toute « *la partie de la nation née sans propriété, de parents à peu près dans le même état, et qui, n'ayant pu recevoir d'eux aucune éducation, sont réduits à leurs facultés naturelles et n'ont d'autre possession que leur force et quelque art facile et grossier*²¹⁷ », et, au moment de la Révolution, il était admis que « *l'assistance aux pauvres doit être une charge nationale*²¹⁸ ».

Toutes ces notions de pauvreté ou d'indigence différaient encore de l'exemption d'impôts, qui variait selon les règles propres à chacun d'entre eux. A la différence du monnaie et de la capitation, pour lesquels des seuils monétaires définissaient précisément les pauvres qui pouvaient être dispensés de ces taxes, aucune règle ne définissait les conditions d'exemption de la taille : les paroisses étaient solidairement imposées pour un montant donné, et libre à elles de décider que tel feu serait totalement exonéré, ou considéré comme taillable mais pour un montant symbolique. La majorité des feux pauvres, au sens socio-économique, étaient généralement réputés taillables et n'étaient le plus souvent exemptés que ceux (parfois qualifiés de « néants ») qui ne possédaient rigoureusement rien ; leur pourcentage était donc nécessairement faible. Mais nous sommes renseignés de façon très lacunaire sur ce point, parce que très peu de rôles de taille ont été conservés pour la Manche (nous les mentionnons *in fine* dans la partie consacrée aux sources). Et nous n'avons, comme d'habitude, aucune information sur les principales villes, où le taux de pauvres pouvait, à certaines époques, avoir été très élevé en raison des « petits métiers » qu'on y trouvait, ou de la plus grande capacité des villes à attirer les indigents parce que des secours y étaient institutionnellement organisés.

Ces maigres données nous montrent tout d'abord que le pourcentage de feux pauvres au sens fiscal pouvait, à un instant donné, varier de façon considérable entre les paroisses, sans aucune corrélation avec la pression fiscale qu'elles supportaient (voir le graphique ci-dessous).



Graphique 8 : Taux de pauvres en fonction de la pression fiscale (Election d'Avranches, vers 1700)

²¹² Camille BLOCH, *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, 1909, p. 5-6

²¹³ Comme peut l'être de nos jours celle qui définit les pauvres par la comparaison de leurs revenus avec une fraction du revenu médian de la population.

²¹⁴ Pour l'emploi ancien de ces notions, voir Michel MOLLAT, « La notion de pauvreté au Moyen Âge : position de problèmes », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n° 149, 1966, p. 5-23

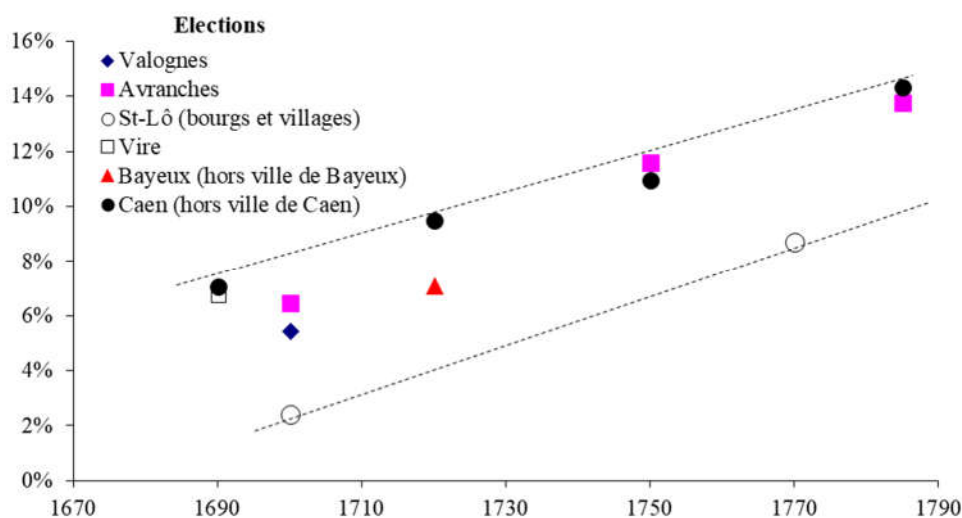
²¹⁵ Diverses ordonnances royales (1622, 1629, 1662, 1673, etc.) prescrivirent d'enfermer les pauvres mendiants des villes dans des « hôpitaux généraux » où ils seraient astreints au travail (Jean-Pierre GUTTON, *La Société et les Pauvres en Europe*, 1974)

²¹⁶ Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, op. cit. p. 79

²¹⁷ Dans *La Législation des grains*, citée dans *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, op. cit. p. 13

²¹⁸ Camille BLOCH, Alexandre TUETÉY, *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité*, op. cit. p. 546

Elles nous indiquent ensuite que le taux moyen de pauvres (exempts de taille) était, vers 1700, généralement compris entre 6% et 9% dans toute la Généralité de Caen. Nous n'avons d'indication précise sur son évolution, dans la Manche, que pour les Élections d'Avranches et St-Lô, dont les rôles de feux²¹⁹ nous permettent de voir que le pourcentage de pauvres s'y éleva fortement pendant tout le XVIII^e siècle. L'Élection de Caen, dont les rôles ont été très bien conservés, connut²²⁰ une évolution semblable. Mais on gardera à l'esprit que la pratique de prise en compte fiscale des pauvres a pu varier dans le temps et selon les lieux, et que les valeurs figurant sur le graphique ci-dessous peuvent ne pas être comparables dans le détail.



Graphique 9 : Taux de pauvres exempts de taille parmi les feux totaux

Dans l'Élection d'Avranches, 40% de paroisses rurales avaient plus de 10% de pauvres fiscaux vers 1750 ; vers 1785, 16% d'entre elles avaient plus de 20% de pauvres. Cette croissance de la prévalence de la pauvreté ne produisit pas de façon uniforme sur tout le territoire : on trouvait côte-à-côte des paroisses avec des taux de pauvres élevés et d'autres avec des taux faibles.

Nous avons également vu plus haut qu'en 1790, en ordre de grandeur, environ 30% des feux payaient des impôts directs inférieurs à 3 journées de travail dans la Manche, alors que l'enquête préalable à la mise en place de la capitation en 1694 avait permis d'estimer, avec les réserves d'usage, que de l'ordre de 20% d'entre eux seulement étaient dans ce cas. Il est peu douteux que toutes les Élections de la Manche connurent un accroissement de la pauvreté : d'innombrables témoignages de contemporains et les études ultérieures, régionales²²¹ ou nationales²²², ont en effet mis en évidence que cet accroissement avait été général en France tout au long du XVIII^e siècle et s'était brutalement accéléré peu avant la Révolution²²³. Nous montrerons cependant, dans la suite de cette étude, que la seconde moitié du XVIII^e siècle fut en réalité une période faste pour l'agriculture, avec une production et des prix en hausse, et assez peu de difficultés climatiques ; les salaires des ouvriers agricoles augmentèrent à moyen terme au moins aussi vite que le prix de la nourriture qu'ils devaient acheter (mais pas nécessairement pendant certaines chertés conjoncturelles). En revanche certaines parties de l'activité manufacturière (surtout les textiles) connurent une conjoncture défavorable.

En 1790, le Comité de mendicité de la Constituante avait lancé une enquête nationale sur la prévalence de la pauvreté²²⁴, et demandé aux départements leur estimation du nombre des pauvres qui « *avaient besoin d'assistance* ». Une moitié des départements, dont la Manche, répondirent. D'après les réponses reçues, 12% de la population (dont 59% d'enfants, 25% d'infirmités et de vieillards et 16% de pauvres valides) avait besoin

²¹⁹ Ces rôles ont été détruits en 1944. Un résumé en figure dans l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales de la Manche, (Avranches : C1 à C193 ; St-Lô : C512 à C581). Tous ces rôles ne mentionnaient pas le nombre de pauvres.

²²⁰ Valeurs calculées sur un échantillon d'une vingtaine de paroisses (dans la série 2C1258 à 2C1357, Archives dép. du Calvados)

²²¹ Voir par exemple Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, 1965, rééd. 1979, p. 591, 738

²²² Camille BLOCH, *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, 1909, p. 7-8.

²²³ Voir également Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, vol. 2 (*Les jeux de l'échange*), 1979, p. 450-456

²²⁴ Camille BLOCH, Alexandre TUETÉY, *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante 1790-1791*, 1911, p. 569-570

d'assistance en moyenne nationale. Le département de la Manche avait indiqué, pour sa part, qu'environ 16% de la population était dans ce cas, dont deux tiers d'enfants, 25% à 30% d'infirmités et de vieillards, 4% de mendiants vagabonds et 4% de pauvres valides²²⁵. Le Comité considérait, au vu de ces chiffres, que la pauvreté avait doublé en 1790 « *par rapport aux temps ordinaires* », en raison « *de la crise actuelle, où l'industrie est presque en totalité suspendue*²²⁶ ». Il avait par ailleurs estimé à 435 livres par an le revenu en-dessous duquel une famille de 5 personnes, dont 3 enfants, subsistait très difficilement²²⁷ (selon toute probabilité, en ville) ; ce chiffre est à rapprocher du salaire des hommes sans qualification, qui était à ce moment-là d'environ 200 à 250 livres par an. Une famille de journaliers était donc, comme le pensait NECKER, inévitablement pauvre ou indigente et un seul salaire pouvait difficilement nourrir convenablement cinq personnes.

Nous ne tirerons cependant de cet examen que des conclusions prudentes, parce que l'information disponible pour la Manche est très limitée, et qu'à peu près rien ne nous renseigne sur la pauvreté au sens socio-économique, évidemment bien plus fréquente que la pauvreté au sens fiscal. Il est donc très difficile de faire la part entre une vraie croissance de la pauvreté au XVIII^e siècle, et une évolution de l'attitude sociale vis-à-vis de celle-ci, qui aurait pu en affecter la mesure.

d. Les villes

Les paroisses étaient autrefois classées en villes, bourgs et villages (voir le tableau ci-après). Les premières étaient celles qui étaient (ou avaient été) closes de murailles et disposaient d'un statut qui leur accordait une certaine capacité d'auto-administration et certains privilèges économiques²²⁸ ; leur liste avait très peu changé depuis le Moyen Âge²²⁹. Les bourgs²³⁰ étaient les plus importantes des autres paroisses, là où se tenaient les marchés (60% devinrent des chefs-lieux de canton en 1790). Celles qui n'avaient ni statut ni marché étaient qualifiées de villages.

Il y avait, dans l'actuel territoire de la Manche, 13 villes, 89 bourgs et 594 villages. Cette classification est restée en usage jusqu'en 1795 au moins.

Les villes, ainsi définies, ont presque toujours constitué une exception dans le système fiscal de l'Ancien Régime, pour trois raisons au moins : parce qu'elles étaient le lieu où se regroupaient les gens d'influence, qui étaient à même d'obtenir des traitements fiscaux avantageux ; parce que les exempts de taille (nobles, officiers, ecclésiastiques et pauvres) y étaient proportionnellement plus nombreux et déséquilibraient la base imposable ; et surtout parce que la taille était adaptée, en temps qu'impôt essentiellement foncier, à la France rurale, mais pas au monde du commerce, de l'artisanat et de la manufacture (c'est d'ailleurs en partie pour cette raison que la capitation fut inventée). Il eût été, à cette époque, difficile de taxer les bénéficiaires des artisans et commerçants, qui ne tenaient généralement pas de comptabilité de leurs marges. De surcroît, quand bien même l'eussent-ils fait, une jurisprudence constante²³¹ considérait qu'une telle comptabilité était du domaine privé et n'avait pas à être présentée aux agents du fisc. Aussi dès le règne de Louis XI, on leva fréquemment dans les villes (Clermont fut la première en 1482) l'équivalent de la taille sous forme d'impôts indirects, appelés « *aides* » ou « *tarifs* » (en particulier sur le vin, sur « *le bétail à pied fourché* », sur le bois et la marée), qu'il était de surcroît assez facile de faire payer aux exempts de taille (nobles et ecclésiastiques, qui conservaient cependant certains privilèges).

²²⁵ *Ibid.* p. 569

²²⁶ *Ibid.* p. 547

²²⁷ *Cinquième rapport du Comité de la mendicité*, p. 34, cité dans Camille BLOCH, *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, *op. cit.* p. 4

²²⁸ Ce statut ne s'étendait pas, le cas échéant, aux faubourgs ou hameaux situés hors les murs tout en appartenant à la même paroisse

²²⁹ La liste dressée par François NEVEUX pour le XIII^e siècle (*La Normandie royale (XIII^e-XIV^e siècle)*, 2005, p. 322) comportait en plus Saint-Sauveur-Lendelin, et en moins Granville, Mortain et Barenton.

²³⁰ Sur l'origine des bourgs, voir Lucien MUSSET, « Peuplement en bourg et bourgs ruraux en Normandie du Xe au XIII^e siècle », in *Cahiers de civilisation médiévale*, n°34, Avril-juin 1966, p. 177-208. Les bourgs étaient à cette époque des structures d'habitat groupé, de création récente à l'initiative d'un seigneur ou d'une abbaye, souvent établies sur un démembrement de la réserve seigneuriale et dont les tenures subissaient des cens ou obligations de service un plus légères que celles des autres tenures rurales. Certains des bourgs furent appelés villes ultérieurement.

²³¹ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie*, *op. cit.*, p. 318

Tableau 6 : Villes, bourgs et villages de la Manche au XVIIIème siècle²³²

En gras : futurs chefs-lieux de canton en 1790²³³

Election	Villes		Bourgs		Villages		Total	
					dont chefs-lieux de canton			
Avranches	4	Avranches Pontorson Saint-James Mont-St-Michel	12	Argouges Bacilly Carnet Ducey Les-Loges-Marchis Sacey Sartilly St-Aubin-de-Terregate St-Quentin St-Senier-de-Beuvron Tirepiéd Vessey		85		101
Bayeux	0		0			5		5
Carentan	1	Carentan	11	Gorges La-Haye-du-Puits Marchésieux Montmartin-en-Graignes Périers Picauville (Pont-l'Abbé) Prétot Sainteny Ste-Marie-du-Mont Ste-Mère-Eglise Varenguebec		82		94
Coutances	2	Coutances Granville	21	Blainville Bréhal Bricqueville-la-Blouette Camberton Cametours Cérences Cerisy-la-Salle Folligny Gavray Hudimesnil Lessay	La-Haye-Pesnel La-Lande-d'Airou Marigny Montmartin Munéville-le-Bingard N.-Dame-de-Semilly Quetreville St-Denis-le-Gast St-Sauveur-Lendelin Trelly	111	St-Malo-de-la-Lande Percy Créances	134
Mortain	2	Mortain Barenton	20	Brecey Chérencé-le-Roussel Coulouvray Cuves Ger Les-Biards Marcilly Milly Parigny Romagny	Ruffevelle St-Cyr-du-Bailleul St-Georges-de-Rouelley St-Pair (St-Pois) Savigny-le-Vieux Sourdeval Le-Teilleul Tinchebray Vengeons Virey	52	Isigny-le-Buat Juvigny-le-Tertre St-Hilaire-du-Harcouët	74
St-Lô	1	St-Lô	8	Canisy Cerisy-la-Forêt Condé-sur-Vire Hébécrevon Quibou St-Clair-sur-Elle Tessy-sur-Vire Torigny		88	Esglandes (St-Jean-de-Daye après 1801) St-Jean-des-Baisants	97
Valognes	3	Valognes Barfleur Cherbourg	14	Barneville Biniville Bricquebec Brix Les-Pieux Montaigu-la-Brisette Montebourg	Orglandes Quettehou Sauxemesnil Sottevast St-Pierre-Eglise St-Sauveur-le-Vicomte Tamerville	158	Beaumont-Hague Digosville Martinvast Ste-Croix-Hague Surtainville Anglesqueville-Lestre	175
Vire	0		3	Montbray N.-Dame-de-Beslon Villedieu-les-Poêles		13		16
Ensemble	13		89			594		696

²³² Liste des villes et bourgs : M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, op. cit.

²³³ *Département de la Manche divisé en districts et ses districts en cantons*, Archives nationales, F²⁰ 352

On rencontrait en fait dans la Manche trois situations différentes :

- Trois villes étaient « franches » (exemptes de taille) :
 - o Granville : une exemption « *des aides, de toutes tailles, emprunts, autres subventions et redevances quelconques*²³⁴ » lui avait été accordée en 1446 par Charles VII afin de favoriser son développement. Après 1676, elle sera soumise au paiement d'une taxe sur l'entrée des boissons, de 1/8^e de leur valeur, et de « *tous les droits de nouvelle création* ».
 - o Le Mont-Saint-Michel : une exemption perpétuelle lui avait été accordée en 1447 par le même Charles VII, en considération de sa résistance face aux Anglais, « *de toutes tailles, aides, quatrièmes et autres subsides, excepté toutefois l'aide de 10 sous sur chaque pipe ou queue de vin vendue au Mont, aide dont le produit est destiné à la réparation des fortifications*²³⁵ »
 - o Cherbourg : les bourgeois et habitants étaient exempts depuis Louis XI (6 février 1465 n. s.) « *de tailles, aides, impositions, quatrièmes et autres charges quelconques, de gabelles et entrées sur le sel, [...] à cause de la garde continue qu'ils y font. Ils peuvent faire valoir des terres, sans payer de taille, dans sept paroisses : Turlaville, Octeville, Equeurdreville, Hainneville, Nouainville, Flottemanville et Martinvast*²³⁶ ». Après 1676, ils furent soumis aux « aides ».
- Certaines villes avaient pu être dans le passé « abonnées » à la taille, c'est-à-dire payer un montant annuel forfaitaire, fixé une fois pour toutes, en échange d'un versement initial assez élevé. Mais un arrêt de 1634 avait supprimé tous les abonnements antérieurement accordés, et les principales villes devinrent alors « *purement taillables* »²³⁷ : le montant de leur taille fut directement fixé par le Conseil du roi, afin d'éviter, en particulier dans les villes sièges d'Élection, que les notables ou officiers royaux n'usassent de leur influence auprès des commissions de département de la taille pour obtenir une modération de leur imposition. Se trouvèrent au moins transitoirement dans ce cas : Carentan (y compris ses faubourgs), les faubourgs de Cherbourg (jusqu'en 1663), Mortain (y compris le faubourg du Rocher), Pontorson, Valognes (jusqu'en 1705) et Notre-Dame-d'Alleaume (jusqu'en 1678, intégrée ensuite à l'imposition de Valognes), ainsi que deux bourgs, Saint-Sauveur-le-Vicomte (après 1667) et Torigny (Notre-Dame et Saint-Laurent²³⁸). Mais bientôt de nouveaux abonnements réapparurent : Valognes fut ainsi abonnée à la taille en 1705 et Torigny-sur-Vire en 1712²³⁹.
- D'autres villes²⁴⁰ enfin furent « *tarifées*²⁴¹ » : leur montant de taille n'était plus perçu directement sur les feux, mais sous la forme d'un droit perçu sur les entrées de marchandises dans ces villes : ainsi Coutances, hors les villages de St-Pierre et St-Nicolas (à une date antérieure à 1661) ; Saint-Lô (le 13 août 1661 ; voir ci-dessous la requête présentée en vue de l'obtention de ce tarif²⁴², très intéressante pour son exposé des motifs) ; Avranches (le 28 juillet 1667) ; Torigny-sur-Vire en 1704²⁴³ ; Pontorson (en 1765²⁴⁴, après une première tentative en 1721) ; le bourg de Périers (en 1761²⁴⁵).

²³⁴ Archives nationales, JJ 177 n° 164 (transcrit dans Siméon LUCE, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, 1879-1883, n° CCLV)

²³⁵ Archives nationales, JJ 178 n° 164 (transcrit ibid. n° CCVL)

²³⁶ *Ibid.*, p. 203-204. Voir aussi Archives municipales de Cherbourg, AA4

²³⁷ Leur liste fut dressée en 1663 à la demande de Colbert ; voir E. ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.*, p. 91-92

²³⁸ Les lettres patentes de 1677 ne mentionnent que Notre-Dame-de-Torigny

²³⁹ Pour faciliter son redressement, après un incendie qui l'avait ravagée en 1712 (Archives nationales, G⁷ 218)

²⁴⁰ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie, op. cit.*, p. 394

²⁴¹ Le « tarif » se distinguait de l'octroi : le second alimentait les finances municipales alors que le premier servait à payer la taille. Certaines villes, comme Carentan, avaient un octroi sans avoir de tarif.

²⁴² G. DU BOSCOQ DE BEAUMONT, « Les droits d'entrée à Saint-Lô », in *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 1898, p. 1-10

²⁴³ Après un premier incendie

²⁴⁴ *Procès-verbal des limites de la ville de Pontorson, assujettie au tarif*, Archives de la Cour des Aides de Rouen (3 BP 7158), Archives départementales de la Manche 1 Mi 328-2

²⁴⁵ *Procès-verbal des limites du bourg de Périers, assujetti au tarif*, Archives de la Cour des Aides de Rouen (3 BP 7157), Archives départementales de la Manche, 1 Mi 328-2

Illustration 12 : Requête présentée en 1661 par les habitants de St-Lô en vue de l'obtention d'un tarif

« Requête présentée au Roy en son Conseil par les habitants de la ville et fauxbourgs de Saint-Lô, contenant que les grandes impositions de tailles et subsistance et autres levées qui s'y sont faites les années précédentes sur les habitants taillables de ladite ville, les ont tellement abattus et ruynés que la meilleure partye en a esté réduite en un déplorable estat et jusques à la mendicité et ceux auxquels il restoit quelque chose ayant quitté et abandonné la ville et réfugiés en la province de Bretagne et villes de la province de Normandie auxquelles les tailles et autres impositions, qui avaient acoutumé d'y estre faites par capitation, ont esté commuées en tarif sur les denrez et marchandises qui entrent et se consomment es dites villes ;

Estant véritable que ceux des d. habitants de Saint-lô qui ont passé à la collecte des tailles et autres impositions, depuis plusieurs années, ont esté entièrement ruynés, aucuns estant morts dans les prisons et les autres y estant encore détenus, en grande pauvreté et misère, ne pouvant satisfaire au payement des sommes immenses dont ils restent redevables, ce qui cause une consternation publique et peut, en peu de temps, rendre la ville tout à fait déserte, sy les suplians ne trouvent quelque propre remède à leurs maux, n'y ayant aucun habitant, tant soit peu acomodé, qui n'ayt recherché les exemptions, les uns, dont le nombre est fort grand, s'estant fait pourvoir aux ordres de prêtrise ; les autres, pris des lettres d'anoblissement, des charges et offices d'exemption, et d'autant qu'il y a Monnoie²⁴⁶ en la d. ville, composée de plusieurs officiers, ouvriers et monnoyers jusques au nombre de plus de soixante, qui avaient accoutumé de jouir de l'exemption des tailles et autres impositions, il avait pleu au Roy revocquer leurs privilèges pendant la guerre et ordonner qu'ils contribueroient à toutes sortes de levez comme les autres habitans, ce qui avait donné lieu d'augmenter les d. levez ; mais depuis les d. officiers, ouvriers et monnoyers avaient été rétablis par une déclaration particulière et le nombre réduit à vingt-six par arrest du Conseil d'Etat du mois de ... dernier, lesquels vingt-six sont tous les principaux plus riches et accomodés de la d. ville et lesquels estant déchargés et les pauvres taillables demeurant chargés de leurs impositions avec plus de cinq à six mille livres de perte qu'ils ont soufferte par la mutation du domicile de grand nombre desdits habitans et changement d'octroy de l'année présente, il n'est pas possible que les deniers des tailles et autres impositions puissent estre levez en la forme et manière accoutumée, puis qu'il ne se peut trouver de collecteurs solvables, n'ayant peu jusques à présent en avoir d'asseurée pour l'année présente, le Conseil et la Cour des Aydes de Normandie estant remplys de procès en préférence d'assiette qui causent un retardement notable aux deniers de Sa Majesté et une ruyne et perte inestimable à tous les suplians ;

Ce qui les avait obligés, affin d'arrester le cours de ces maux, de passer dellibération en l'Hostel de ville du cinq^e jour de janvier dernier, pour remontrer à Sa Majesté et la supplier très humblement de leur faire la mesme grâce qu'elle a faite à ceux de Fallaize, Argentan, Coutances, Condé-sur-Noireau et autres lieux, de leur accorder, comme à eux, de pouvoir lever à l'advenir les tailles et autres impositions qu'ils auront à faire par un tarif sur les denrez et marchandises et bestiaux qui se fabriqueront, consomment, vendent et débitent en ladite ville, foires et marchés, compris le Bourbuisson, qui est au pied de la dite ville quoyque dans la paroisse d'Agneaux, qui en sera partant distrait, compris aussy le fauxbourg entier de Saint-Georges, jusques et compris l'hostellerie estant audessus de l'église Saint-Georges, inclusivement, et le port de laditte ville, nommé le port Cavelande, dépendant de la d. paroisse de Saint-Georges, qui en seroit pareillement distrait. »

Au total, 9 des 13 villes de la Manche, et quelques bourgs, avaient donc, au XVIII^e siècle, une fiscalité dérogatoire. Le commentaire ci-dessous, porté en 1727 par le subdélégué d'Avranches sur le cas de Pontorson²⁴⁷, montre que les Intendants ne maîtrisaient pas l'apparition de ces cas particuliers, et qu'ils ne cherchaient même pas à compenser les incohérences ainsi créées, autrement que par des taxations d'office qui ajoutaient de l'arbitraire aux injustices.

²⁴⁶ Atelier de frappe de monnaies et juridiction monétaire créés en 1351, supprimés puis rétablis plusieurs fois au XVI^e siècle ; l'atelier dut définitivement supprimé en 1656 et la juridiction en 1693. Entre ces deux dates, les offices continuèrent à être vendus et pourvus, bien qu'il n'y eût plus aucune activité (voir Jérôme JAMBU, *Tant d'or que d'argent, la Monnaie en Basse Normandie à l'époque moderne*, 2013)

²⁴⁷ *Enquête sur les Elections de 1727*, Archives départementales du Calvados, C272

Illustration 13 : Le régime d'imposition de Pontorson vers 1727

« Avant l'année 1721, on imposoit la taille de lad. ville eu égard aux facultez de chaque habitant. Les plus considérables ont sollicité au Conseil l'établissement d'un espèce de tarif pour changer leur taille et la faire payer sur les denrées qui s'y consommeroient ; ce qui leur fut refusé, mais on leur acorda la taille proportionnelle²⁴⁸ et 30 ou 40 des plus riches habitants ont fait cette proportion et ne se sont fait imposer que eu égard à ce qu'ils possèdent dans lad. ville, ce qui est peu de chose et non à proportion des biens qu'ils possèdent dans les paroisses voisines qui est leur plus considérables biens. En sorte que plusieurs d'entre eux qui payoient avant le changement 140 et 150 lt de taille parce que on les cottisoit à proportion de tous leurs autres biens et facultés ne se trouvent aujourd'hui imposés qu'à des sommes les plus modiques. Il est d'observation que avant ce changement, plusieurs des principaux habitants des paroisses voisines, comme celles de Curé, Boucé et Aucé, dans lesquelles ils payoient de grosses impositions ont transféré leurs domiciles en la ville de Pontorson où ils payent à présent peu de chose, ce qui a causé la ruine de ces paroisses voisines qui sont demeurées chargées des impositions de ces principaux habitants.

On a employé dans les mémoires fournis pour obtenir ce changement sur lesquels on a obtenu arrest en conformité, que la plus part de cette taille proportionnelle seroit payée par les gentz de mettier ou faisant quelque petit traficq comme cabarettiers, boulangers, bouchers & autres, même par les petits marchands forains qui viennent vendre aux jours de foire et marchez ; ainsi presque tout le pois de cette taille tombe sur ces malheureux qui ne vivent que de leur travail et petite industrie, pendant que les plus riches habitants ne payent presque rien. Ce qui fait qu'il ne se trouve plus la proportion dans l'imposition de cette taille, ce qui est contraire à l'arrest du Conseil. Il faut encore observer que la plus part des riches habitants afferment à moitié les héritages dont ils sont propriétaires dans les paroisses voisines, et qu'ils en enlèvent ainsi la moitié des grains et plus des deux tiers des cidres sans rien en payer à la décharge de ces paroisses sous prétexte que par l'article 23 du règlement de 1664, il est permis aux habitants des villes franches et abonnées de donner à moitié leurs héritages de campagne pour les terres de labour sans payer de taille²⁴⁹. Mais ceux de Pontorson ne sont pas dans l'espèce, n'ayants ny franchises ny abonnements, les villes franches sont Le Havre, Cherbourg, Granville et Le Mont-St-Michel, les abonnées sont Rouen, Caen et autres où il y a des octroys. Ainsi celle de Pontorson n'ayant pareil privilège, on estime qu'il serait juste de taxer les habitans d'office à la décharge des paroisses dont ils enlèvent les grains et la plus part des fruits, et même de celles où ils possèdent d'autres biens, autrement leur taille ne sera pas proportionnelle. »

Dans les cas de toutes ces villes à fiscalité particulière, l'établissement de rôles des habitants ne s'imposait plus et leur population ne fut plus connue que par des estimations grossières.

1.2.11. Les ouvrages des géographes et économistes

Le plus utile de ces ouvrages est sans doute le *Dénombrement du royaume*, publié par le libraire Claude-Marin SAUGRAIN en 1709²⁵⁰ et sa mise à jour de 1720²⁵¹, qui comprennent des nombres de feux relatifs à toutes les paroisses de la Manche (certaines régions sont beaucoup plus mal traitées). Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, nul ne sait comment ces chiffres furent rassemblés, ni même à quelle date ils se rapportent. Ils dataient probablement, pour l'édition de 1709, des environs de 1690, et pour celle de 1720, des environs de 1710. Ils semblent généralement crédibles (peut-être pour 80% ou 90% d'entre eux).

Louis LE VAVASSEUR DE MASSEVILLE publia en 1722 une *Etat géographique de la province de Normandie*²⁵², dans laquelle il reprit en l'état tous les chiffres de population de SAUGRAIN (version 1709). Au

²⁴⁸ C'est-à-dire le paiement de la taille dans chaque paroisse proportionnellement aux biens possédés dans chacune d'entre elles

²⁴⁹ C'est le régime qu'on a vu plus haut être appliqué à Cherbourg

²⁵⁰ Claude-Marin SAUGRAIN, *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, op. cit., p. 44-71

²⁵¹ Claude-Marin SAUGRAIN, *Nouveau dénombrement du royaume, par généralités, élections, paroisses et feux*, op. cit.

²⁵² Louis LE VAVASSEUR DE MASSEVILLE, *Etat géographique de la province de Normandie*, 1722

milieu du XVIII^e siècle, les dictionnaires géographiques se multiplièrent, mais ils reprirent eux aussi les chiffres de SAUGRAIN (version 1720) : Pierre DOISY en 1745²⁵³, l'abbé EXPILLY dans un monumental dictionnaire en 7 volumes (inachevé) entre 1764 et 1770²⁵⁴, et M. DUMOULIN vers 1765²⁵⁵ (ces deux derniers ouvrages se plagiant d'ailleurs abondamment et plagiant les mémoires des Intendants). DUMOULIN semble avoir réactualisé en partie les chiffres de SAUGRAIN (environ 20% d'entre eux, mais son ouvrage comportait par ailleurs d'assez nombreuses erreurs typographiques). Ces dictionnaires géographiques sont d'un grand intérêt pour leur partie descriptive, si l'on n'est pas trop exigeant sur la fraîcheur des renseignements, mais d'un apport très modeste pour la connaissance locale de la population.

L'abbé EXPILLY menait, en parallèle à la rédaction de son grand *Dictionnaire*, des recherches pour connaître la population de la France et sa décomposition régionale et locale. Il utilisa, dans un premier temps, la méthode, classique à son époque, qui consistait à multiplier le nombre de feux par un coefficient du nombre moyen de personnes par feu, qu'il prit égal à 4,5 (comme VAUBAN l'avait fait avant lui). Il avait cependant conscience des limites de cette méthode, en particulier parce que les nombres de feux par paroisse qu'il avait utilisés dans son dictionnaire étaient vieux de cinquante ans. Il se tourna alors vers une seconde méthode consistant à estimer la population à partir du nombre annuel moyen des naissances, qu'il proposait de multiplier par le coefficient 25 dans les campagnes, par 30 dans les villes²⁵⁶ (le ratio de ces dernières étant plus élevé en raison, disait-il, des congrégations religieuses et du grand nombre des domestiques des nobles qu'on y rencontre), ou 27,5 en moyenne « pour un pays bien équilibré »²⁵⁷ ; ces valeurs provenaient de recensements partiels qui avaient été opérés dans plusieurs provinces. MOHEAU avait également évalué cette méthode, mais il était plus conscient des variations locales de ce ratio, qu'il constatait être compris entre 24 et 28, et 25 en moyenne française. Nous utilisons de nos jours plutôt l'inverse de ce coefficient, le taux de natalité : EXPILLY admettait donc un taux de natalité moyen de 36‰ et MOHEAU un taux de 40‰, valeur dont les études modernes ont confirmé le bon ordre de grandeur : il est maintenant estimé à 39‰, au plan national, pour la période 1740-1780²⁵⁸. Les données que nous avons rassemblées (voir plus loin dans ce chapitre) indiquent pour la Manche un taux de 32‰ vers 1765, sensiblement inférieur à la moyenne nationale, soit un « coefficient EXPILLY » moyen de 32. Pour pouvoir appliquer sa nouvelle méthode à une grande échelle, EXPILLY s'adressa aux Intendants, qu'il pria de demander aux curés de relever dans leurs registres paroissiaux le nombre de naissances sur deux périodes de 12 ans : de 1690 à 1701 et de 1752 à 1763. Il obtint 16 963 réponses, rassemblant ainsi une base de données considérable, inégalée de son temps²⁵⁹. Les sondages auxquels nous avons pu nous livrer sur les paroisses de la Manche, en comparant ces nombres de naissances aux valeurs révélées par les dépouillements exhaustifs des associations généalogiques ou par nos propres décomptes manuels, montrent que les informations reçues par EXPILLY étaient généralement de bonne qualité. Nous les utiliserons dans le chapitre suivant.

1.2.12. Les statistiques de la fin de l'Ancien Régime (1789-1793)

Le processus de renversement de l'Ancien Régime fut enclenché, comme on le sait, par la convocation des Etats généraux, à laquelle Louis XVI finit par se résoudre en 1788 en raison de la situation économique exécrable, de l'état effroyable des finances royales et de l'intolérance croissante de la population à l'égard de l'iniquité des impôts et de l'arbitraire du pouvoir des Intendants (qui avaient cependant été dépouillés en 1787 de l'essentiel de leurs compétences économiques et fiscales par la création des Assemblées provinciales). La rédaction des cahiers de doléances et la désignation des députés aux Etats généraux furent exécutés en un temps très court (février-mars 1789), par un mécanisme en deux temps pour le Tiers Etat : les assemblées paroissiales rédigèrent leur propre cahier et élurent un nombre de représentants proportionnel à leur nombre de feux (2 jusqu'à 200 feux, 3 de 200 à 300, 4 de 300 à 400, etc. ; le nombre des députés des villes avait été fixé d'avance par le pouvoir royal : 30 pour Caen, 10 pour Cherbourg, 8 pour Granville et 6 pour Bayeux,

²⁵³ Pierre DOISY, *Le Royaume de France et les Etats de Lorraine par ordre alphabétique*, 1745

²⁵⁴ Abbé EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, op. cit.

²⁵⁵ M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, 1765, tome 3

²⁵⁶ *Recherches et considérations sur la population de la France*, op. cit. (René GONNARD ed., 1912, p. 22 sq.)

²⁵⁷ Une évaluation par sondage de ce ratio moyen fut conduite en l'an XI à l'instigation de LAPLACE ; elle aboutit à une valeur de 28,3 (Jacques DUPAQUIER, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 74) ; mais notons que la natalité avait significativement baissé par rapport à l'époque d'EXPILLY ou MOHEAU, ce qui conduisait mécaniquement à un ratio plus élevé.

²⁵⁸ Louis HENRY, Yves BLAYO, « La population de la France de 1740 à 1860 », in *Population*, 1975, n°1, p. 109

²⁵⁹ Ces données ont été publiées en annexe aux tomes 3 et 4 de certains exemplaires seulement de son *Dictionnaire*

Coutances et Valognes²⁶⁰). Ces représentants se réunirent dans chaque baillage²⁶¹ « secondaire » pour synthétiser tous les cahiers paroissiaux en un seul, et mandater le quart d'entre eux (soit au total 410 sur 1578) pour se rendre enfin au baillage « principal » (Coutances et Caen pour la Généralité de Caen) afin de synthétiser à nouveau les cahiers et élire leurs délégués aux Etats généraux (8 pour le Tiers Etat à Coutances et 6 à Caen). Les « ordres privilégiés » (noblesse et clergé) se réunirent directement au baillage principal (1420 représentants au total) pour rédiger leurs cahiers respectifs et élire leurs propres délégués (4+4 à Coutances et 3+3 à Caen).

Les nombres de feux en 1789 nous sont connus parce que les paroisses devaient, à l'occasion de ces élections, remplir un document pré imprimé demandant cette information, qui conditionnait leur nombre de représentants de premier niveau, ainsi que quelques détails sur les conditions de convocation des assemblées. Comme d'habitude, aucune consigne méthodologique précise n'avait été fixée, mais il est manifeste que, le plus souvent, les assemblées paroissiales utilisèrent le chiffre de leur rôle fiscal (mais arrondi dans 40% des cas). E. BRIDREY a dépouillé²⁶² tous les comptes-rendus qui avaient pu être conservés pour le baillage de Cotentin²⁶³, et les Archives nationales possèdent les tableaux récapitulatifs constitués par les Lieutenants généraux, pour les baillages de Carentan, Coutances, Mortain et Valognes²⁶⁴.



Illustration 14 : Carte du baillage de Coutances et baillages secondaires

Les assemblées issues des Etats généraux, et leurs multiples comités, eurent rapidement besoin de connaître la population des nouvelles unités administratives mises en place en 1790 (communes, districts et départements), pour faire fonctionner le système électoral, pour répartir les nouveaux impôts, pour se préoccuper des subsistances ou de l'assistance, et bientôt pour lever des troupes. Le manque d'informations récentes et fiables était patent : ainsi, lorsque l'*Almanach royal* se préoccupa en 1790 de publier la population des départements nouvellement dessinés, il estima que la Manche comptait 310 000 habitants²⁶⁵, soit une erreur de 40% ! Les autorités locales furent donc sollicitées un très grand nombre de fois²⁶⁶, mais sans assez de préparation.

Un recensement national des citoyens actifs électeurs aux assemblées primaires fut tout d'abord demandé aux nouveaux districts²⁶⁷ (qui avaient succédé aux Elections) dès le début de 1790²⁶⁸, afin de préparer les élections à l'Assemblée législative qui devaient avoir lieu en août 1791. Tous les chiffres des paroisses ont

²⁶⁰ Ce mécanisme avait été mal conçu, ce qui fait que certains gros bourgs comme Bricquebec eurent autant de députés que Cherbourg.

²⁶¹ Carte ci-contre d'après Armand BRETTE, *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, 1907. Une carte précise, en grand format figure dans l'*Atlas historique de Normandie*, mais la complexité des ressorts des baillages, avec des enclaves des uns dans les autres et des paroisses partagées, interdit de la reproduire ici en petit format

²⁶² Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les Etats généraux de 1789*, 1903 (3 tomes).

²⁶³ Avant d'être détruits en 1944

²⁶⁴ Archives nationales, B³ 35, liasse 70

²⁶⁵ Laurent D'HOURY éditeur, *Almanach royal année commune MDCC.XCI*, « tableau approximatif de l'étendue et de la population des 83 départements du royaume », p. 529. Ce chiffre s'appuie peut-être sur une évaluation faite en 1788 de la population des baillages (faite pour déterminer le nombre de leurs représentants), qui indiquait 319000 habitants pour les baillages de Coutances, Avranches, Carentan, Cérances, St-Lô, Valognes, St-Sauveur-le-Vicomte et St-Sauveur-Lendelin (Archives nat. Ba 58, liasse 144).

²⁶⁶ Marcel REINHARD, « Etude de la population pendant la Révolution et l'Empire », in *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1959-1960, p. 21-88 et Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, op. cit. p.102-104

²⁶⁷ La carte ci-contre mentionne par erreur, dans son cartouche, le nombre de 66 cantons : il n'y en avait que 63

²⁶⁸ Instruction du 22 décembre 1789 et décret du 28 juin 1790

été conservés²⁶⁹ ; nous les avons déjà utilisés plus haut dans le chapitre consacré à la capitation. Peu après (juillet 1790), on ajouta à cette première demande celle d'un dénombrement de la population totale. Il semble que celle-ci fut estimée dans certaines communes en multipliant le nombre de citoyens actifs par 6 ou 7. La Manche fut alors officiellement créditée de 463 320 habitants²⁷⁰. Mais la Constituante demanda également la publication de la récapitulation effectuée séparément par PINTVILLE DE CERNON²⁷¹, qui donnait pour le département 513 400 habitants²⁷². Au même moment (juillet 1790), le Comité de mendicité lança une enquête, déjà signalée plus haut, auprès des départements pour connaître le nombre de pauvres et de personnes ayant besoin d'assistance ; il demandait également des chiffres de la population totale. La réponse de la Manche indiqua 529 704 habitants²⁷³. Fin 1790, un autre dénombrement fut encore demandé, lors de la mise en place du nouvel impôt foncier remplaçant la taille, et de la constitution des premiers rôles²⁷⁴ (dits « *états des sections* »), où tous les contribuables devaient figurer avec une description de leur famille et de leurs moyens de subsistance ; les pauvres non assujettis devaient être également portés à la fin des rôles, « *soigneusement et sans exception* ». La Manche fut alors trouvée compter 330 666 habitants²⁷⁵ ! Nous savons par l'exemple d'autres départements, où les documents par municipalité ont été conservés, que les enfants furent souvent omis, et probablement parfois aussi les pauvres.

Enfin un dénombrement général fut demandé en juin 1793 par le Comité de division de l'Assemblée nationale, qui était alors chargé de gérer les conséquences du nouveau découpage territorial. Ce dénombrement fut très approximatif dans la Manche²⁷⁶ : 23% des chiffres de population des communes, qui ont tous été conservés, étaient des multiples de 10. Mais son total général était cependant vraisemblable, à 538 008 habitants²⁷⁷.



Illustration 15 : L'en-tête du papier utilisé par les administrateurs du département en l'an III²⁷⁸

Le recensement suivant, en l'an VIII (1800)²⁷⁹, fut encore assez approximatif²⁸⁰ et donna un résultat inférieur (528 887 habitants), manifestement sous-estimé²⁸¹ (la population devait alors plutôt s'élever à 569 000 habitants²⁸²) ; celui de 1806, le premier à être généralement considéré comme fiable, aboutit enfin à 581 433 habitants. La Manche était alors le quatrième département le plus peuplé de France. Des recensements

²⁶⁹ Archives nationales, F²⁰ 352 et tableau récapitulatif D IV^{bis} 38

²⁷⁰ Ce nombre est mentionné sur un tableau récapitulatif des impositions de la Manche pour 1790 (Archives nationales, F²⁰ 352). Il figure également dans une annexe à un projet de décret du 27 mai 1791 (M. REINHARD, « Etude de la population pendant la Révolution et l'Empire », *op. cit.*, 1959-60, p. 44), et dans l'*Almanach national de France l'an troisième de la République française une et indivisible*, « Tableau général de la population réelle, des contributions et de l'étendue de chaque département », p. 415

²⁷¹ Membre du « Comité de Constitution pour la division du royaume » et du Comité des Finances

²⁷² *Nouveau dictionnaire géographique* de PINTVILLE DE CERNON (P. MEURIOT, « Le recensement de l'an II », in *Journal de la Société statistique de Paris*, 1918, tome 59, p. 53).

²⁷³ 8408 habitants en moyenne par canton

²⁷⁴ Décret sur la contribution foncière du 23 novembre 1790

²⁷⁵ Les totaux départementaux ont été publiés par Arthur YOUNG dans ses *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, tome 2, p. 858-859 de l'édition d'Henri SEE

²⁷⁶ Archives nationales, F²⁰ 352 et D IV^{bis} 51 pour les districts de Coutances, Mortain et Valognes

²⁷⁷ La population de Catteville (district de Valognes) y figure pour 55 habitants, probablement une erreur de transcription pour 255. Cette erreur a été reproduite dans toutes les reprises ultérieures et figure toujours dans la base Cassini de l'EHESS.

²⁷⁸ Archives nationales, F¹² 936B

²⁷⁹ Archives nationales, F²⁰ 352

²⁸⁰ Bricquebec, par exemple, y avait la population manifestement grossièrement estimée de 4000 habitants, et St-Aubin-du-Perron 1100 habitants, exactement comme en 1793

²⁸¹ Selon ce recensement, 50 communes de la Manche auraient vu leur population baisser de plus de 20% depuis 1793, et, de façon aussi peu vraisemblable, 75 communes auraient ensuite connu une croissance supérieure à 30% de 1800 à 1806 !

²⁸² Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, ed. 1988, tome 3, p. 83

furent organisés après l'Empire, en 1821, puis tous les cinq ans à partir de 1831²⁸³. Notons qu'en l'an X (1802), on fit une dernière tentative pour mesurer, grâce à un sondage national, le coefficient d'EXPILLY (rapport entre la population et les naissances moyennes), et on lui trouva une valeur moyenne nationale de 28,3²⁸⁴. Puis ce coefficient tomba définitivement dans l'oubli.

1.3. L'évolution du nombre des feux par paroisse

Les sources que nous avons décrites jusque là (comptes de débite, prise du douaire de Jeanne d'Evreux, « informations », aide de 1398, rôles de fouage, rôles et départements de taille, rôles de capitation, « enquêtes » des Intendants, ouvrages d'économistes) nous ont permis de constituer une importante base de nombres de feux par paroisse, qui rassemble de l'ordre de 18 000 données de feux (imposables, nobles, pauvres ou exempts) ou d'habitants par paroisse.

Nous avons dans un premier temps concentré cette base en opérant une sélection parmi ces différentes sources en fonction de leur qualité supposée, chaque fois que nous disposions de plusieurs d'entre elles sur un intervalle de temps réduit, ce qui se produit vers 1490 (où l'on rencontre un compte de débite et des rôles de fouage), puis plusieurs fois après 1640 (par exemple, vers 1700, nous disposons d'une enquête de 1699, de rôles de taille de 1700, de rôles de capitation de 1701). Nous avons retenu, en opérant ce choix Élection par Élection ou paroisse par paroisse, et pour différentes dates repères (1690, 1700, 1710, etc.) : par priorité les rôles de fouage ou de taille, puis les départements de taille ou « enquêtes » en fonction de leur qualité (faible pourcentage de valeurs arrondies), et en dernier lieu seulement les compilations des économistes.

Dans un deuxième temps, nous avons homogénéisé ces données, lorsque c'était possible : certaines sources nous donnaient un nombre total de feux (imposables, pauvres, exempts et nobles) ; d'autres le seul nombre des feux imposables. Nous avons choisi de ne pas nous contenter du plus petit dénominateur commun, les feux imposables, mais d'essayer de nous rapprocher, même de façon estimée, des feux totaux. Lorsque nos sources des XVII^e et XVIII^e siècles ne donnaient, pour une paroisse donnée, que les feux imposables, nous avons ajouté à leur nombre celui des nobles, que nous pouvions trouver par ailleurs, et un nombre estimé de pauvres que nous avons pris, de façon prudente, égal à 7% des feux taillables. Ce pourcentage a été maintenu constant, en dépit de ce que nous avons dit plus haut sur la croissance de la pauvreté au XVIII^e siècle, parce que nous avons vu que seules certaines paroisses avaient connu un taux de pauvres élevé en fin de période ; il nous a donc paru préférable de minorer de quelques pourcents le nombre de feux des paroisses qui avaient connu une forte croissance du taux de pauvres, plutôt que de majorer systématiquement ce nombre pour toutes les autres. Nous avons délibérément négligé les feux ecclésiastiques, de faible importance démographique. Naturellement, nous n'avons pas appliqué ces redressements aux données antérieures au XVII^e siècle, parce que nous savons que le nombre des pauvres a pu varier localement de façon considérable et brutale pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de religion, et qu'il serait imprudent, pour ces périodes, compte tenu de la limitation de nos informations, d'utiliser une valeur moyenne du taux de pauvres ; nos données resteront donc inhomogènes pour les plus anciennes d'entre elles.

Dans un troisième temps, nous avons donc cherché à opérer des contrôles de cohérence de la base ainsi constituée, avec deux types d'informations démographiques :

- Entre nombre de naissances et nombres de feux : nous disposons des nombres de naissances rassemblées par l'abbé EXPILLY autour de 1700 et de 1750 sur 330 paroisses de la Manche. Nous les avons corrigés le cas échéant et complétés les données relatives à un certain nombre de paroisses dont les registres ont été dépouillés par les membres du Cercle généalogique de la Manche. Nous leur avons ajouté deux nouvelles séries de chiffres : pour la période 1640-1651, non traitée par EXPILLY, pour toutes les paroisses qui disposaient de registres pour cette période (soit 119 paroisses), et pour la période 1789-1800 pour un échantillon de paroisses, soit grâce aux dépouillements du Cercle, soit par décompte manuel dans les registres. Ces quatre séries de chiffres de naissances nous ont permis de montrer leur très forte corrélation avec les nombres de feux des années correspondantes (coefficients de corrélation de ces quatre séries sont supérieurs à 0,94), grâce à la précaution qu'avait prise EXPILLY de faire cumuler les naissances sur une douzaine d'années pour gommer les variations aléatoires annuelles. Les pentes de droites de régression

²⁸³ Le dénombrement de 1826 ne fut pas un recensement, mais une estimation sur la base de celui de 1821 et des mouvements de population. Le chiffre auquel il aboutit (611 200 habitants, soit +15 000 habitants en cinq ans) était peu crédible.

²⁸⁴ *Ibid.* p. 26

sont, dans les quatre cas, comprises entre 1,6 et 1,7, ce qui indique une grande stabilité de la fécondité sur cette période, ce que nous retrouverons dans le dernier chapitre par une autre méthode. Pour chacune des quatre périodes et pour chacune des paroisses pour lesquelles le nombre de naissances était connu, nous avons donc calculé le rapport entre nombre de naissances cumulées sur 12 ans et nombre de feux des paroisses, de façon à détecter les nombres de feux « aberrants », définis ici comme ceux dont le rapport aux naissances sortait d'une plage de $\pm 30\%$ autour de ce coefficient de 1,6 à 1,7, et nous avons remplacé ces nombres aberrants par une valeur estimée rentrant dans cette plage.

- Entre nombre d'habitants et nombres de feux : nous disposons ici des chiffres de population issus des recensements opérés en 1709 dans l'Élection d'Avranches, en 1764 dans les Élections de Saint-Lô et Carentan, en 1774 dans celle de Vire, et naturellement du recensement national de 1793. Les corrélations entre nombre d'habitants et nombres de feux sont encore plus fortes que celles entre naissances et feux (coefficients de corrélation supérieurs à 0,97), parce que les nombres d'habitants (un stock) connaissent moins de variations aléatoires que les naissances (un flux).

Ces analyses de corrélation, comme les précédentes, ont été réalisées en excluant les plus grandes villes de la Manche, dont les nombres de feux échappaient au système de mesure fiscal et n'étaient connus que par de vagues estimations. Par exception, population et nombre de feux de Cherbourg sont connus avec précision en 1764 et 1789-93, les rapports entre ces quantités étant de 3,9 puis 3,7. Ces valeurs sont cohérentes avec celles que d'autres sources donnent pour la taille des ménages urbains (Toulouse en 1695 : 3,7 ; Dijon en 1784, 3,8 ; Troyes et Reims en 1773 : 3,7 ; Caen en 1725 : 3,3²⁸⁵ ; à des époques plus anciennes : Bâle et Dresde au XV^e siècle : 3,3 à 3,6 ; Ypres en 1412 : 3,3²⁸⁶ ; Reims en 1422 : 3,7²⁸⁷) ; elles sont plus faibles que la taille des ménages ruraux parce que de nombreux emplois (apprentis d'artisans, domestiques) étaient tenus en ville par des célibataires attendant de s'établir, et parce que les villes étaient en croissance, avec de nouveaux arrivants souvent célibataires ou avec de petites familles (en revanche, de façon contrintuitive, la fertilité urbaine était supérieure à la fertilité rurale²⁸⁸).

Nous avons ici calculé, aux dates indiquées, les rapports du nombre d'habitants et du nombre de feux des paroisses rurales, lorsque c'était possible, et les avons comparés avec les coefficients de régression tirés de ces analyses de corrélation, afin de détecter, et remplacer le cas échéant, les valeurs aberrantes. Après ces deux contrôles de cohérence, une dernière étape a consisté à éliminer purement et simplement les dernières valeurs que nous avons jugées incohérentes dans les séries que nous avons constituées. Cette démarche nous a donc permis de proposer les évolutions du nombre de feux de chacune des paroisses de la Manche que l'on trouvera en annexe 4. Il convient de bien garder à l'esprit que ces chiffres proviennent de sources disparates, et peuvent présenter des problèmes de comparabilité²⁸⁹. Les comptes de débite semblent refléter le nombre des « familles » au sens usuel : nous n'en connaissons pas la définition précise, mais ce nombre est le plus souvent cohérent avec celui des rôles nominatifs constitués pour la prise du douaire de Jeanne d'Evreux vers 1330, qui donnaient des listes de chefs de famille. Mais deux autres notions de « feu » ont encore été utilisées sous l'Ancien Régime à des fins fiscales :

- Pour les impôts de répartition (taille), les enfants émancipés non mariés, qui disposaient de ressources personnelles tout en résidant avec leurs parents, étaient rattachés au foyer fiscal de ces derniers (de même que les collatéraux ou ascendants et domestiques hébergés) ; il revenait aux assésurs de tenir compte des éventuels revenus qu'ils apportaient, dans la détermination de la capacité fiscale de ce foyer ;
- Pour les impôts de quotité (fouages, capitation), les enfants émancipés, les collatéraux hébergés, et les domestiques majeurs, étaient considérés comme des unités fiscales indépendantes, dès lors qu'ils disposaient de biens ou de ressources dépassant un certain montant.

Naturellement, nous ne savons pas dans le détail comment ces deux notions de feu étaient mises en œuvre dans la pratique, qui a d'ailleurs certainement fluctué d'un lieu à l'autre et évolué au cours du temps. Pour fixer les ordres de grandeur, nous nous sommes livré à l'analyse détaillée du recensement d'une

²⁸⁵ Voir Roger MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, 1955 (cité par J. DUPAQUIER, dans *l'Histoire de la population française*, tome 3, édition PUF, 1988, p. 320)

²⁸⁶ Ferdinand LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », *op. cit.* p. 297, note 2

²⁸⁷ Guy FOURQUIN, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, 1969

²⁸⁸ Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, *op. cit.*, tome 2, p. 370-373. Cette différence est attribuée au fait que les ménages urbains mettaient plus fréquemment leurs nouveau-nés en nourrice ; la diminution du temps d'allaitement qui en découlait rendait les femmes urbaines plus rapidement à nouveau fertiles (l'intervalle intergénéral est effectivement observé être plus faible en ville que dans les campagnes).

²⁸⁹ Cette question a été analysée en détail par Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, p. 31-48

paroisse²⁹⁰, qui comportait un nombre de personnes par feu égal à la moyenne de la Manche ; il présente l'avantage d'indiquer, ce qui est très rare, les âges des enfants et de permettre d'identifier les domestiques avec leur âge. Ce recensement est très tardif (1796), mais comme la composition des feux dépendaient avant tout du régime démographique et que celui-ci n'avait pas encore significativement changé, les conclusions de cette analyse peuvent, jusqu'à un certain point, s'étendre à une période plus ancienne ou à d'autres paroisses. Cette structure des ménages était d'ailleurs, dans ses grands traits, très voisine de la moyenne de la France rurale vers 1770 (selon MOHEAU²⁹¹, les ménages français se composaient alors de 5,5 millions de couples mariés (75%), 0,6 millions de veufs (8%), 1,2 millions de veuves (17%) ; il omettait les célibataires. Les pourcentages correspondants de Brucheville en 1796 étaient de 80%, 3% et 17%).

En ce qui concerne les familles au sens étroit (parents et enfants), les deux notions auraient certainement conduit à des dénombrements identiques pour 84% des ménages (couples avec ou sans enfants, femmes et hommes seuls, veufs avec enfants) ; pour le monnéage, les enfants des veuves auraient chacun constitué un « feu » imposable indépendant. Les nombres de feux pour les différents impôts auraient donc différé de 15%. Ces 91 familles hébergeaient en outre une dizaine de collatéraux ou ascendants majeurs et il y avait dans la paroisse 52 domestiques hébergés, dont 22 étaient majeurs. Une certaine fraction de cette trentaine de collatéraux ou ascendants et de domestiques majeurs hébergés (sauf ceux qui auraient été autrefois domestiques des nobles) aurait pu être comptée pour le monnéage comme des feux distincts, si leurs biens ou ressources dépassaient le seuil de 20 sous ; mais on doit se souvenir que les domestiques étaient jadis très peu payés, et que certains n'étaient même, au Moyen Âge, pas payés du tout et employés seulement pour « *la vie et le vêtement* ». Cette paroisse comportait par ailleurs quatre meuniers, qui auraient jadis été exemptés de monnéage. Globalement, on peut penser que le nombre total des feux de monnéage, au moins dans leur définition historique, aurait été, dans cet exemple, supérieur de peut-être 25% au nombre des feux de taille. Nous ne disposons pas d'assez de recensements de paroisses pour conduire le même raisonnement en moyenne sur la Manche²⁹².

Il est probable que les deux notions (feux de monnéage et feux de taille) se sont progressivement rapprochées, lorsque l'inflation diminua considérablement l'importance du monnéage, et que la taille prit brutalement une importance considérable : la taille levée en Normandie s'éleva à 300 000 livres en 1461, alors que le montant annualisé du monnéage devait être de l'ordre de 3000 livres²⁹³. Cette disproportion ne fit que s'accroître au cours du temps²⁹⁴ et on peut raisonnablement penser que les collecteurs ont dû progressivement cesser de faire du zèle pour maintenir dans toute sa pureté la vieille notion du feu de monnéage. Il existe d'ailleurs, dans certains rôles de monnéage, des signes concrets de cette convergence progressive entre les deux types de feux, comme la disparition graduelle des enfants des veuves en tant que redevables de cette taxe²⁹⁵. Nous ne disposons d'aucun moyen raisonnable pour corriger leur écart pour chaque paroisse de la Manche et pour chaque période ; mais nous n'avons pas jugé opportun de nous priver pour autant des informations apportées par les rôles de monnéage, qui sont seuls à éclairer une période critique de l'histoire de la Manche. Aussi nous invitons le lecteur à garder en mémoire, quand il lira en annexe 4 les tableaux donnant nos résultats détaillés, que les feux de monnéage totaux étaient à l'origine probablement plus nombreux d'environ 25% en moyenne que les feux de taille ou de débite, et que cet écart s'est probablement résorbé au XVI^e siècle.

²⁹⁰ Recensement de Brucheville pour 1796, Archives communales de Sainte-Marie-du-Mont

²⁹¹ Jean-Baptiste MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France*, op. cit.

²⁹² Guy BOIS évoque pour sa part un écart d'un tiers comme ordre de grandeur, sans le justifier (*Crise du féodalisme*, p. 40)

²⁹³ Le montant du monnéage semble, dès cette époque, être ridiculement faible par rapport à celui de la taille. Rappelons cependant qu'avant l'introduction de la taille royale, le roi ne disposait que des revenus de son domaine et de quelques impôts indirects, qui s'élevaient au total à 500 000 livres environ (Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, tome 2, p. 16) ; la part de la Normandie aurait été d'environ 100 000 livres (*ibid.* tome 1, p. 323). La valeur de la monnaie avait probablement été divisée par 4 ou 5 depuis l'introduction du monnéage et la population avait décliné, ce qui fait qu'aux époques anciennes, le monnéage, qui est toujours resté au même taux en monnaie courante, représentait peut-être 10% ou 15% des revenus ducaux ou royaux dans la province.

²⁹⁴ Le montant de la taille normande atteindra 723 000 livres en 1479, 1 132 000 en 1481, avant de redescendre à des niveaux plus faibles de 1484 à 1512 ; il ne retrouvera des niveaux élevés qu'après 1520 et rapidement croissants après 1550. Trente ans après cette dernière date, le monnéage cessera d'être prélevé selon les modalités anciennes (*Ibid.*, tome 2, p. 26). Sous Colbert (1661-1683), la taille normande variera entre 1,5 et 2,5 millions de livres (Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie au temps de Colbert*, op. cit., p. 545-547)

²⁹⁵ Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, op. cit. p. 42

1.4. L'évolution de la population totale de la Manche

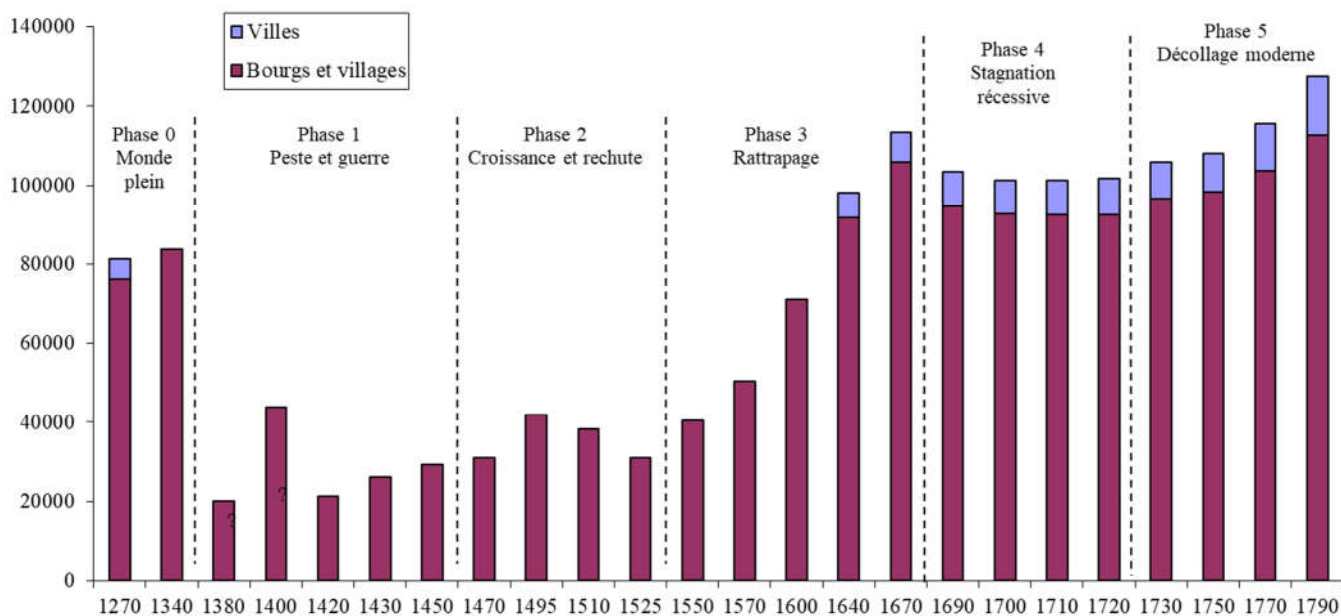
1.4.1. Les tendances longues : l'évolution du nombre des feux

a. Vue d'ensemble

Les données par paroisse qui viennent d'être présentées nous permettent de reconstituer le nombre total des feux de la Manche pendant la période étudiée. Nos séries étant presque toujours lacunaires, nous avons été amené, pour reconstituer le total du département, à faire quelques hypothèses qui relèvent toutes d'un postulat de stationnarité de la répartition de la population sur le territoire. Plus précisément, nous avons procédé de la façon suivante :

- Nous avons séparé les villes²⁹⁶ des bourgs et villages (le « *plat pays* »), et nous avons repéré, Élection par Élection, les dates où le nombre de feux des paroisses rurales nous était exhaustivement connu (les quelques données manquantes ont été interpolées à l'aide des valeurs voisines) ; puis, aux dates voisines de ces dates repères, lorsque nous n'avions que des données incomplètes (mais représentant au moins 30% du total des paroisses d'une Élection), nous avons fait l'hypothèse que le poids, dans le total de l'Élection, des paroisses connues était le même qu'à la date repère la plus proche. Cette méthode a permis, de proche en proche, de reconstituer le nombre total de feux de toutes les Élections après 1640.
- Lorsque le nombre de valeurs connues était trop faible pour procéder à des estimations Élection par Élection, mais néanmoins assez grand pour l'ensemble de la Manche rurale (au moins égal à 120 valeurs), nous avons appliqué la même méthode que ci-dessus directement à l'ensemble.
- Compte tenu du faible poids des villes dans la population totale (moins de 6% avant 1640), nous avons directement estimé les données manquantes les concernant en 1270 et après 1640.
- Pour cette analyse de la population totale, nous avons essayé de reconstituer une série homogène en ménages ou feux de taille (ce que nous n'avons pas fait pour les chiffres par paroisse) ; dans ce but, nous avons appliqué aux feux de monnaie un coefficient correcteur réduisant de façon estimative leur différence avec les feux de taille (-25% au XV^e siècle, décroissant linéairement vers 0 au XVI^e siècle).

Le graphique ci-dessous et le tableau qui suit résument les résultats que nous ainsi obtenus.



Graphique 10 : Evolution du nombre total de feux de la Manche

Nous allons détailler les six phases de cette évolution, dont nous verrons, dans la suite de cette étude, qu'elles structureront tous les aspects de l'histoire économique de la Manche. Pour la période antérieure à 1600, nous ferons un parallèle avec les résultats de l'étude que Guy BOIS a consacrée à la région de Rouen²⁹⁷.

²⁹⁶ Villes sièges d'Élections, ainsi que Cherbourg, Granville, Torigny et Pontorson.

²⁹⁷ Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, op. cit., p. 50-56. Guy BOIS s'est également servi des rôles de monnaie ; nous avons donc appliqué à ses chiffres la même correction que ci-dessus

- **Phase 0 (Monde plein)** : Le compte de débite du diocèse de Coutances vers 1270, qui concerne près de 70% des paroisses de la Manche, nous fournit une base assez solide pour penser qu'il devait y avoir un peu plus de 80 000 feux dans l'actuel territoire de la Manche vers 1270, ce qui était un nombre considérable compte tenu des techniques agricoles de l'époque. Les historiens parlent d'un « monde plein », situation qui peut sans doute être attribuée à la paix qui régnait alors en Normandie et à un climat particulièrement favorable rencontré jusqu'au début du XIV^e siècle (le « petit optimum médiéval »²⁹⁸). Les défrichements se poursuivaient et on construisait des digues dans le Cotentin pour gagner des terres sur la mer. Le petit échantillon de paroisses (une cinquantaine) mentionnées dans la prisée du douaire de Jeanne d'Evreux nous indique que la population a dû continuer à croître en dépit d'une famine survenue en 1315 (la plus grande famine tous les temps dans la moitié nord de l'Europe ?), jusque vers 1340, peut-être encore de 5% à 10%, jusque vers 90 000 feux.

Ces estimations sont sensiblement plus élevées que le nombre de feux que l'on peut trouver dans l'« état des paroisses et des feux » de 1328²⁹⁹ : celui-ci présentait une moyenne de 100 « feux » (dont la définition n'est pas connue de façon certaine) par paroisse pour le baillage de Cotentin (642 paroisses), contre environ 120 feux par paroisse à la même date estimés par nous pour la Manche (689 paroisses) ; il est très probable que le dénombrement de 1328 ne comprenait pas les pauvres et les privilégiés³⁰⁰.

- **Phase 1 (Peste et guerre)** : La population s'est effondrée sous l'effet de la Peste Noire, qui a touché la Normandie au deuxième semestre 1348³⁰¹ et a fait périr environ 40% de la population en Europe³⁰², et comme conséquence de la première phase de la Guerre de Cent Ans, qui a provoqué une émigration importante, en plus des pertes civiles directes. Il est très difficile de se faire une idée même approximative du minimum atteint, en particulier parce que la population des villes, qui servaient souvent de refuge, nous est totalement inconnue (nous n'avons qu'une indication isolée sur la ville de Saint-Lô, dont la population avait doublé vers 1368 par rapport à ce qu'elle était avant la guerre³⁰³). Le compte de fouage de 1365 nous indique que, dans une cinquantaine de paroisses des Élections de Coutances et Saint-Lô, il ne restait plus à ce moment-là que 20% de la population du XIII^e siècle ; nous avons également évoqué plus haut le tragique épisode du « *vuidement* » du Cotentin en 1378. Ces éléments épars nous conduisent à penser que la population totale de la Manche ne représentait probablement plus, vers 1380, que de l'ordre de 20% à 25% de celle d'avant 1340, ce qui est sensiblement plus faible que les estimations faites par Guy BOIS dans la région de Rouen, où des sources plus nombreuses que les nôtres l'on conduit à penser que la population vers 1380 était de l'ordre de 35% de celle du début du XIV^e siècle.

Pendant la trêve qui est intervenue entre 1380-90 et 1415, les habitants qui avaient fui temporairement ou émigré ont pu rentrer chez eux et remettre en état leurs maisons et leurs exploitations. Cette trêve fut localement troublée par des incursions anglaises dès 1400 et la peste réapparut en 1399-1401 ; mais la durée de la trêve, correspondant à peu près à une génération, a quand même dû autoriser une certaine reprise démographique³⁰⁴. Les données de l'aide levée dans le diocèse d'Avranches vers 1400 indiquent que la population était alors remontée à plus de 50% du niveau estimé du début du XIV^e siècle (le compte de débite d'Avranches de 1412 laisserait penser que la population serait remontée jusqu'à un niveau sensiblement élevé, environ 65%, mais il est probable, comme nous l'avons indiqué plus haut, que les données de ce pouillé avaient été, au moins pour certaines paroisses, « figées » sur des valeurs anciennes et donc surévaluaient la population d'alors). Une autre grande « *mortalité* » intervint en 1414-1416.

A partir de 1420, les rôles de fouage sont plus nombreux (de 120 à 160 par période de 20 à 30 ans) et mentionnent toutes les composantes de la population (feux imposables, pauvres et autres exempts), ce qui nous donne un peu plus de sécurité dans nos estimations pour l'ensemble de la Manche. La seconde phase de la guerre de Cent Ans (1417-1450) provoqua à nouveau des destructions et une émigration importante, et elle fut encore accompagnée de famines et d'épidémies (dont un retour de la peste en 1439). La population s'effondra en-dessous de 30 000 feux, en dépit de la stabilisation de la situation

²⁹⁸ Emmanuel LE ROY LADURIE parle du « beau XIII^e siècle » dans son *Histoire humaine et comparée du climat*, tome 1, p. 23

²⁹⁹ Ferdinand LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1929, vol. 90, p. 307

³⁰⁰ Guy BOIS arrive à la même conclusion et évalue à 20% le poids des pauvres et privilégiés (*Crise du féodalisme, op. cit.* p. 52)

³⁰¹ Elisabeth CARPENTIER, « Autour de la peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, 1962, p. 1062-1092

³⁰² En incluant probablement ses résurgences au cours des vingt ou trente années suivantes (*Ibid.*)

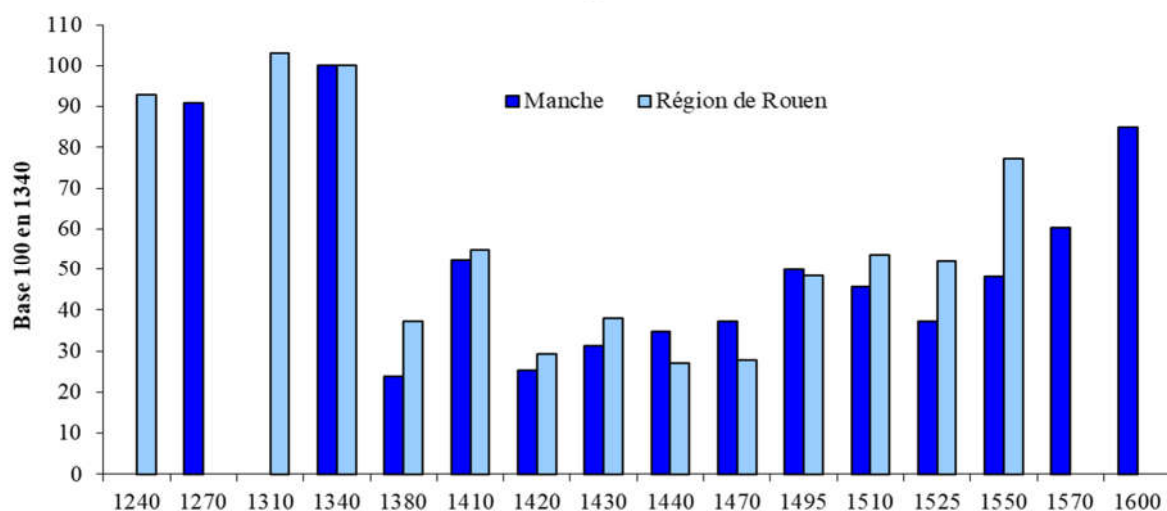
³⁰³ André DUPONT, « A propos du chiffre de la population de Saint-Lô pendant la guerre de Cent Ans », in *Notices, mémoires et documents publiés par la Société archéologie et d'histoire de la Manche*, vol. 66, 1958, p. 131-136

³⁰⁴ Roger JOUET, « Le Cotentin entre 1394 et 1417 : restauration économique ou marasme persistant », in *Annales de Normandie*, 1970, vol. 20-4, p.249-265

politique après le rattachement officiel de la Normandie à la Couronne d'Angleterre (Traité de Troyes de 1420) et d'un certain retour au calme. Ce bas niveau (25 à 30% de la population du début du XIV^e siècle) est à nouveau celui que G. BOIS a trouvé pour la région de Rouen et qu'il a repéré dans d'autres études portant sur la région parisienne et même dans le sud de la France³⁰⁵.

- **Phase 2 (Croissance et rechute)** : Après la fin de la guerre, la population se releva assez rapidement jusqu'à la fin du XV^e siècle, jusqu'à un peu plus de 40 000 feux (+40% en 50 ans). Il ne semble pas que la guerre que livra à Louis XI le duc de Bretagne François II, entre 1465 et 1468, après l'épisode de la Ligue du bien public, ait eu des conséquences démographiques ou économiques durables³⁰⁶. La croissance de la population aurait été ensuite stoppée au début du XVI^e siècle et on aurait même assisté à une rechute significative dans la décennie 1520. La même configuration a également été repérée par G. BOIS. Elle peut être attribuée à une série d'accidents climatiques, qui conduisirent à une famine en 1522³⁰⁷, accompagnée d'une très violente résurgence de la peste en 1521-22, et de façon plus générale à la misère qui gagna le pays en raison de l'excessive pression fiscale exercée à partir de 1524 (le montant total des impôts de toutes natures avait plus que doublé de 1500 à 1524). Les Etats généraux, qui finiront par être réunis en 1561, souligneront l'extrême misère du peuple, surtout dans les campagnes : « *Beaucoup de pauvres gens ont péri par la famine ; d'autres se sont suicidés ; d'autres, saisis pour cause de dette envers le fisc, enfermés et abandonnés sans nourriture, sont morts en prison ; d'autres, privés de bestiaux, labourent en tirant eux-mêmes la charrue ; d'autres, en grand nombre, délaissent leurs héritages, leurs femmes, leurs enfants et mènent une vie errante* »³⁰⁸.
- **Phase 3 (Rattrapage)** : Après ce dernier accident, la croissance de la population reprit avec force, en dépit des guerres de religion qui furent malgré tout assez meurtrières : un bilan fait par le clergé en 1580 estimait que ces guerres, qui n'étaient pas encore terminées, avaient déjà fait 13 000 morts dans le Cotentin et 15 000 dans l'Avranchin³⁰⁹ (mais tous ces morts n'étaient cependant probablement pas originaires de la région). Elles provoquèrent en outre une première vague d'émigration des protestants.

Une comparaison, sur l'ensemble de cette période, des évolutions de la population rurale de la Manche et de celle de la zone étudiée par Guy BOIS (graphique ci-dessous, en base 100 en 1340) confirme la grande similarité des deux régions ; mais elle met en évidence des *minima* beaucoup plus prononcés dans la Manche en 1380 et en 1525, le dernier conduisant à une récupération finale décalée d'une trentaine d'années.



Graphique 11 : Comparaison des évolutions des populations rurales de la Manche et de la région de Rouen

- **Phase 3 (suite)** : Le nombre de feux tripla presque en 100 ans, de 1540 à 1640, à 100 000 feux, en dépit d'une nouvelle occurrence de famine et de peste vers 1626-1631 (en 1628, le maître des monnaies de St-

³⁰⁵ Guy Bois, *Crise du féodalisme*, op. cit., p.63

³⁰⁶ Elle affecta principalement les vicomtés de Coutances et Avranches et le comté de Mortain (André DUPONT, *Histoire du département de la Manche*, 1979, t. V, p. 31).

³⁰⁷ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, op. cit., p. 174

³⁰⁸ Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, tome 2, p. 160

³⁰⁹ Arsène DELALANDE, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, 1844, p. 250

Lô rapportait qu' « à raison de la maladie de peste qui commença dès lors en la ville, forsbourgs dudit St-Lô, paroisses et villages voisins, [...], la ville a esté tellement inhabitée que toutes les juridictions, marchéz et fréquentations d'icelle [...] ont cessé [...] de dix mois ³¹⁰ »).

- **Phase 4 (Stagnation récessive)** : Vers 1640, la Manche n'était pas loin d'être à nouveau un « monde plein », comme tout le nord-ouest de la France, beaucoup plus densément peuplé que le reste du royaume ; la croissance de la population dut naturellement ralentir. A partir de 1673, la France connut plusieurs phases dépressives au plan démographique, résultant d'un marasme économique (que décrit bien le mémoire de l'Intendant Foucault de 1699) lié à la fiscalité écrasante mise en place pour financer les guerres extérieures de Louis XIV (voir l'annexe 6). Puis la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 déclencha une vague d'émigration de la population protestante. Cette population était estimée à 59 000 personnes vers 1670³¹¹ pour l'ensemble de la Normandie ; dans la Manche, divers auteurs l'évaluent entre 2500³¹² et 4500³¹³ personnes à la même date. On pense que 20% émigrèrent, en moyenne française entre 1685 et 1700³¹⁴, très probablement plus en Normandie³¹⁵. Des sources anciennes³¹⁶ donnent quelques éléments anecdotiques peu surs : « la totalité des protestants de Coutances, la moitié des 800 réformés de Saint-Lô³¹⁷ » auraient émigré. Peut-être cette émigration concernait-elle 200 ou 300 familles dans la Manche.

En 1687, des commissaires extraordinaires envoyés par le roi dans les provinces décrivent la « misère des peuples » et soulignent que « l'effet le plus fâcheux de la pauvreté est la diminution des familles et des hommes, que les commissaires ont trouvée considérable en comparant les rôles de tailles depuis trente ans, sans compter ceux qui sont sortis depuis trois ans sous prétexte de religion... La misère extrême des parents fait qu'il vient moins d'enfants et qu'il en meurt plus ; les mères se font nourrices ou travaillent excessivement ; quantité de jeunesse de l'un et l'autre sexe vient servir dans les villes et ne se marie point ; quantité portent les armes, des familles entières s'en vont mendier et périssent dans les hôpitaux »³¹⁸. Enfin plusieurs épisodes climatiques³¹⁹ ou épidémiques désastreux se succédèrent jusque vers 1740 (en 1732, il gela au mois de juin dans la région de Vire !³²⁰),

- **Phase 5 (Décollage moderne)** : La croissance reprit après ces crises, mais la population de la Manche ne retrouva qu'après 1750 son niveau de 1670. En dépit de mortalités localisées entre 1782 et 1785³²¹ et d'une dernière période disetteuse, de 1787 à 1789, liée à des conditions climatiques très défavorables, l'augmentation du nombre de feux fut assez soutenue jusqu'à la Révolution, moment où la Manche atteignit 127 000 feux. Cette croissance des feux de 17% de 1750 à 1789 (+15% pour le plat pays et +52% pour les villes) a été en partie due à une diminution de la taille moyenne des feux, plus faible de 7% en 1790 qu'en 1750 dans les paroisses rurales. En cinq siècles, de la fin du XIII^e au XVIII^e siècle, le nombre total de feux de la Manche n'aurait donc crû que d'environ 30%.

³¹⁰ Cité dans Jérôme JAMBU, *Tant d'or que d'argent*, op. cit., p. 58

³¹¹ *Ibid.*, p. 38

³¹² Luc DAIREAUX, « Protestants et protestantisme dans l'ancien diocèse de Coutances à la fin du XVII^e siècle », in *Revue de la Manche*, t. 41, n°161, 1999, p. 37, citant une évaluation faite en 1686 par l'Intendant de Caen, A.J. DE GOURGES

³¹³ A. GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse Normandie de l'édit de Nantes à la Révolution*, 1898, p. 64. Il évalue la population en appliquant un multiplicateur de 30 au nombre des baptêmes.

³¹⁴ Environ 160000 sur 800000 pour l'ensemble de la France (Patrick CABANEL, *Histoire des protestants en France*, 2012, p. 744)

³¹⁵ Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population française*, op. cit., tome 2, p. 130

³¹⁶ Ignace-Joseph GOUBE prétend dans son *Histoire du duché de Normandie*, 1825, tome 2, p. 544, que 180 000 protestants de Normandie auraient émigré !

³¹⁷ Le mémoire de l'Intendant Foucault de 1699 indique que la moitié des « 100 religionnaires » de Saint-Lô (dans le contexte, il faut probablement comprendre 100 familles) émigrèrent. Il plus que probable qu'il a minoré leur nombre. A. GALLAND évalue le nombre des protestants de St-Lô à 1700 vers 1670.

³¹⁸ Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie*, op. cit., p. 531

³¹⁹ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, op. cit., p. 480 et 517

³²⁰ Archives départementales du Calvados : C 2692

³²¹ Cette période connut aussi une grave épizootie de 1780 à 1785 (P.-D. BERNIER, *Essai sur le tiers-état rural en Basse-Normandie*, 1891, p. 42)

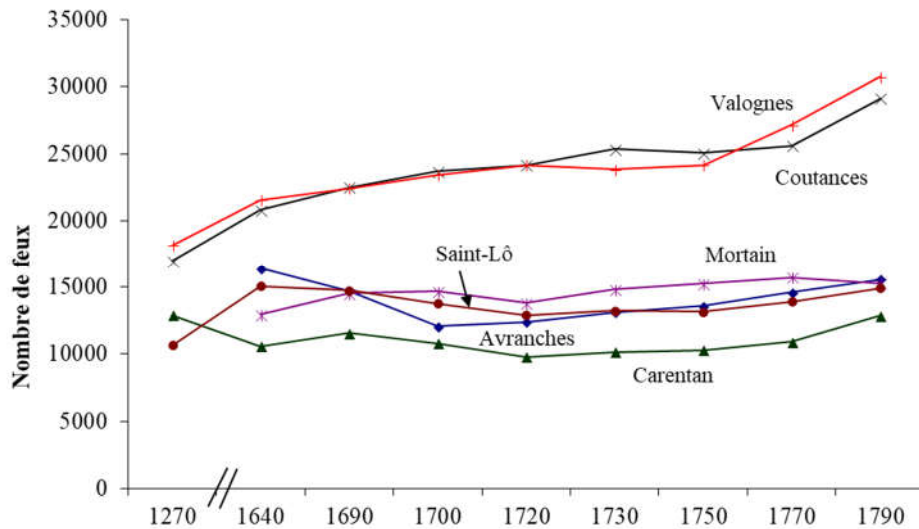
Tableau 7 : Reconstitution de l'évolution du nombre total de feux du territoire de la Manche

En italiques : valeurs estimées.
Tous les nombres ont été arrondis.

		1270	1340	1380	1400	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1600	1640	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Avranches	Avranches	<i>800</i>			<i>500</i>											<i>830</i>		<i>920</i>	<i>910</i>	<i>900</i>	<i>1000</i>	<i>970</i>	<i>940</i>	<i>1170</i>	<i>1400</i>
	Pontorson	<i>400</i>			<i>300</i>											<i>300</i>		<i>250</i>	<i>240</i>	<i>240</i>	<i>290</i>	<i>270</i>	<i>250</i>	<i>270</i>	<i>280</i>
	Bourgs et villages	<i>11000</i>			<i>7200</i>			<i>5000</i>	<i>4700</i>				<i>5900</i>			<i>15300</i>		<i>13500</i>	<i>10900</i>	<i>10700</i>	<i>11100</i>	<i>11800</i>	<i>12400</i>	<i>13100</i>	<i>13900</i>
	Total	12200			8000											16400	18700	14700	12100	11900	12400	13100	13600	14600	15600
Bayeux		300						130		150						280	290	280	280	350	380	380	350	340	320
Carentan	Carentan	<i>430</i>						<i>420</i>								<i>660</i>		<i>600</i>	<i>510</i>	<i>430</i>	<i>440</i>	<i>450</i>	<i>510</i>	<i>540</i>	<i>600</i>
	Bourgs et villages	<i>12500</i>	<i>13600</i>			<i>3700</i>		<i>4800</i>			<i>4400</i>	<i>4700</i>				<i>9900</i>		<i>10900</i>	<i>10300</i>	<i>9700</i>	<i>9500</i>	<i>10000</i>	<i>10200</i>	<i>10900</i>	<i>13000</i>
	Total	12900														10600		11500	10800	10100	10000	10400	10700	11400	13600
Coutances	Coutances	<i>1100</i>														<i>1600</i>		<i>1490</i>	<i>1500</i>	<i>1520</i>	<i>1740</i>	<i>1780</i>	<i>1860</i>	<i>2200</i>	<i>2500</i>
	Granville	<i>270</i>						<i>60</i>			<i>90</i>					<i>380</i>		<i>860</i>	<i>900</i>	<i>940</i>	<i>1000</i>	<i>1200</i>	<i>1180</i>	<i>1700</i>	<i>2000</i>
	Bourgs et villages	<i>15600</i>	<i>17300</i>				<i>5000</i>	<i>5500</i>	<i>6700</i>	<i>7100</i>	<i>7400</i>	<i>5000</i>	<i>9000</i>	<i>10100</i>		<i>18800</i>		<i>20100</i>	<i>21300</i>	<i>21600</i>	<i>21800</i>	<i>23100</i>	<i>22900</i>	<i>22800</i>	<i>26200</i>
	Total	17000														20800		22500	23700	24000	24600	26000	26000	26700	30700
Mortain	Mortain	<i>110</i>			<i>100</i>											<i>110</i>		<i>280</i>	<i>150</i>	<i>270</i>	<i>210</i>	<i>230</i>	<i>300</i>	<i>400</i>	<i>540</i>
	Bourgs et villages	<i>8900</i>			<i>5400</i>											<i>12800</i>		<i>14200</i>	<i>14500</i>	<i>14600</i>	<i>13800</i>	<i>15000</i>	<i>15500</i>	<i>16100</i>	<i>15700</i>
	Total	9000			5500											12900		14500	14600	14900	14100	15200	15800	16500	16200
Saint-Lô	Saint-Lô	<i>1260</i>														<i>2010</i>		<i>1500</i>	<i>1600</i>	<i>1710</i>	<i>1550</i>	<i>1560</i>	<i>1580</i>	<i>1800</i>	<i>2300</i>
	Torigny	<i>300</i>							<i>140</i>	<i>500</i>	<i>220</i>			<i>240</i>		<i>300</i>		<i>560</i>	<i>480</i>	<i>400</i>	<i>420</i>	<i>440</i>	<i>460</i>	<i>500</i>	<i>510</i>
	Bourgs et villages	<i>9100</i>					<i>3800</i>	<i>4200</i>	<i>4400</i>	<i>6600</i>	<i>5500</i>	<i>4000</i>				<i>12700</i>		<i>12700</i>	<i>11700</i>	<i>10800</i>	<i>11100</i>	<i>11600</i>	<i>11600</i>	<i>12200</i>	<i>12900</i>
	Total	10700														15000		14700	13800	12900	13100	13600	13600	14500	15700
Valognes	Valognes	<i>260</i>							<i>260</i>							<i>1040</i>		<i>1080</i>	<i>1100</i>	<i>1140</i>	<i>1110</i>	<i>1080</i>	<i>1170</i>	<i>1550</i>	<i>1810</i>
	Cherbourg	<i>250</i>														<i>800</i>		<i>1000</i>	<i>1100</i>	<i>1200</i>	<i>1300</i>	<i>1400</i>	<i>1500</i>	<i>1830</i>	<i>2880</i>
	Bourgs et villages	<i>17700</i>				<i>3100</i>		<i>5100</i>					<i>10000</i>			<i>19700</i>		<i>20300</i>	<i>21200</i>	<i>22400</i>	<i>22200</i>	<i>22000</i>	<i>22400</i>	<i>25000</i>	<i>27700</i>
	Total	18200														21600	23600	22400	23400	24700	24600	24500	25100	28400	32400
Vire		1190					510	470	760		1160	1220			2250		2610	2690	2440	2580	2720	2910	3100	2810	
Total	Villes	<i>5180</i>														<i>6190</i>	<i>7360</i>	<i>8540</i>	<i>8500</i>	<i>8750</i>	<i>9060</i>	<i>9390</i>	<i>9750</i>	<i>11960</i>	<i>14830</i>
	Bourgs et villages	<i>76200</i>	<i>83800</i>	<i>20000</i>	<i>44000</i>	<i>21200</i>	<i>26100</i>	<i>29200</i>	<i>31100</i>	<i>41900</i>	<i>38200</i>	<i>31100</i>	<i>40400</i>	<i>50500</i>	<i>71200</i>	<i>91800</i>	<i>106000</i>	<i>94800</i>	<i>92800</i>	<i>92500</i>	<i>92600</i>	<i>96600</i>	<i>98300</i>	<i>103700</i>	<i>112600</i>
	Ensemble	81300														98000	113300	103300	101300	101300	101700	106000	108000	115600	127400

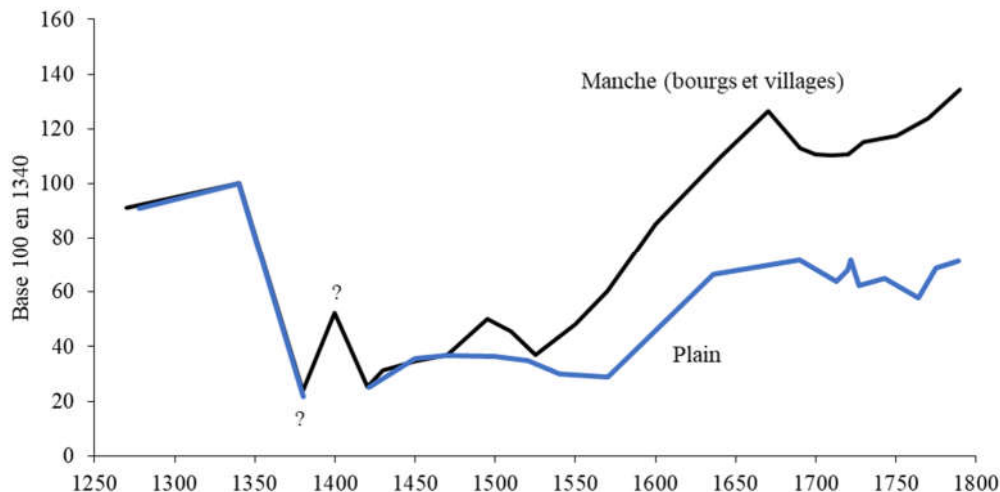
b. Evolution par Election

Les territoires des Élections de Coutances et Valognes auraient connu une croissance assez importante (+60%), alors que le nombre de feux des autres Élections serait resté pratiquement stable.



Graphique 12 : Evolution de la population des différentes Elections

Une des raisons de la faible croissance de la population de l'Élection de Carentan fut que, outre le faible dynamisme de la ville (voir plus loin), une partie significative de ses paroisses (dans le Plain) entama très tôt une transition vers l'élevage. A partir du milieu du XVI^e siècle (graphique ci-dessous), elles ralentirent leur croissance de façon à dégager des espaces permettant de développer leurs toupeaux de bovins (l'alimentation d'un homme exigeait environ 0,75 ha, à peu près la même chose que pour un bovin, d'assez petite taille à l'époque), et à tenir compte de la diminution de l'emploi entraînée par l'extension de l'élevage. Vers la fin du XVII^e siècle, les paroisses du Plain plafonnèrent à 35% environ en-dessous du niveau qu'elles auraient pu atteindre si elles avaient crû comme la moyenne de la Manche rurale.



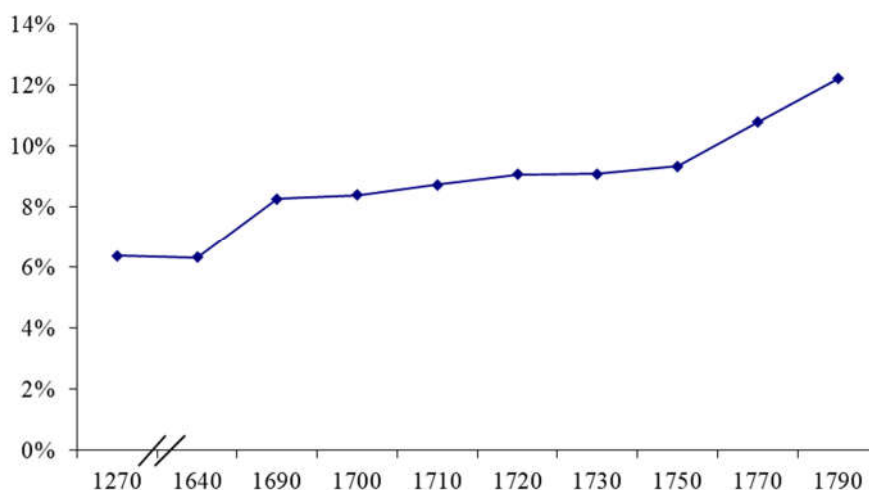
Graphique 13 : Evolution comparée de la population rurale de la Manche et de celle du Plain

c. Les villes

La croissance du poids des villes (définies comme ci-dessus) fut nette mais très progressive : leur part peut être estimée à 5% au XIII^e siècle ; elle ne crût presque pas de 1690 à 1750³²², entre 8% et 9%, mais

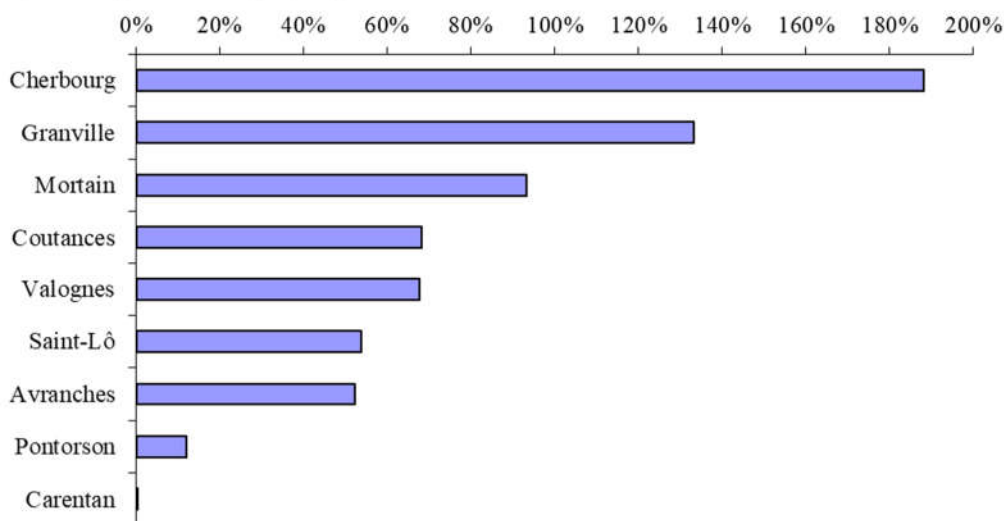
³²² Cette faible croissance, à cette époque a été observée dans d'autres lieux (Jan DE VRIES, « Patterns of Urbanization, 1500-1800 », 1981, cité dans Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation », *op. cit.* p. 989)

atteignit 12% au moment de la Révolution³²³. Ces 10 villes rassemblent actuellement 21% de la population de la Manche.



Graphique 14 : Evolution du poids des villes dans la population totale de la Manche

Les croissances les plus spectaculaires furent celles de Cherbourg et Granville, entraînées par l'activité de leurs ports, qui triplèrent et doublèrent de taille respectivement, de 1690 à 1790. Les villes qui étaient sièges d'Élections crûrent de 50% à 80% pendant cette période, à l'exception de Carentan dont la population stagna complètement (graphique ci-dessous).



Graphique 15 : Croissance des villes de 1690 à 1790

Néanmoins Cherbourg n'était vers 1800 qu'au 65^{ème} rang des villes françaises, alors que la Manche se classait au 4^{ème} rang des départements³²⁴.

c. Les villages ruraux

Le réseau des villages ruraux est resté étonnamment stable et la part de la population habitant dans les petites paroisses de moins de 200 feux a faiblement diminué : 67% en 1278, 53% en 1690, 42% en 1789 ; aujourd'hui, la population des communes de moins de 900 habitants (l'équivalent de 200 feux en 1789) est encore de 36%³²⁵. C'est la forte concentration des bourgs et des villes, moitié moins nombreux actuellement

³²³ Les taux d'urbanisation moyens français (qui correspondent à une définition légèrement différente) étaient respectivement de 17,4% en 1700 et 20,5% en 1790 (Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population française, op. cit.*, tome 2, p. 86-87)

³²⁴ Statistique générale de la France, *Annuaire statistique pour 1878*, résumé rétrospectif des recensements, p. 4-11

³²⁵ Recensement de population de 1999

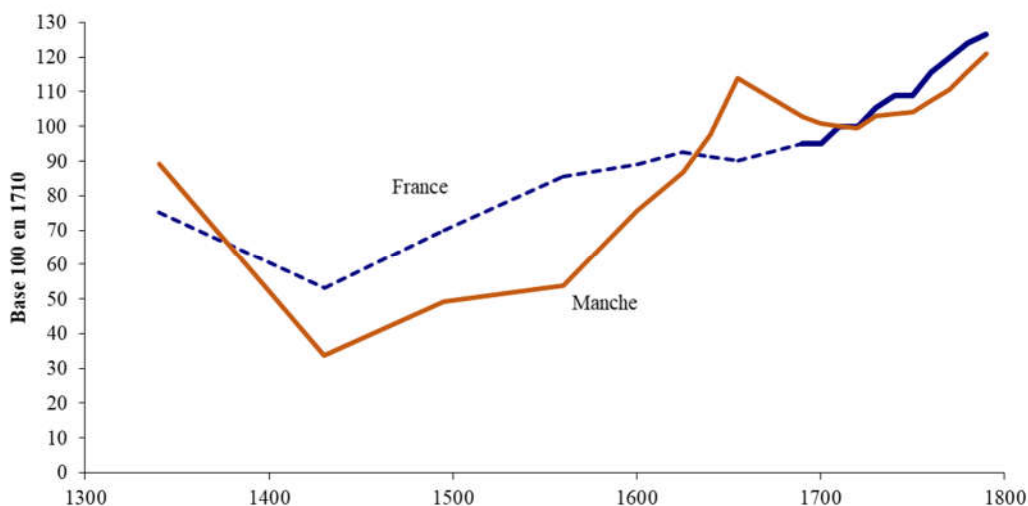
qu'en 1789, après les nombreuses fusions de communes qui sont intervenues, qui a déformé aux XIX^e et XX^e siècles la courbe de concentration de la population : la taille moyenne des villes et bourgs de plus de 900 habitants a doublé de 1793 à 1999 (alors que la population totale de la Manche a baissé de 11%).

d. Comparaison avec l'évolution de l'ensemble de la France

La population de la France n'est connue avec une certaine précision que depuis 1740, grâce aux travaux de l'Institut national d'études démographiques (INED) sur les flux démographiques (que nous évoquerons dans les paragraphes suivants). Pour les deux siècles antérieurs, les démographes, prudents, n'avancent que des hypothèses haute et basse assez écartées³²⁶. La valeur d'avant la Peste noire est une estimation fondée sur l'*Etat des paroisses et des feux* de 1328³²⁷, et celle du milieu du XV^e siècle, pendant la guerre de Cent Ans, est hypothétique.

Pour comparer les ordres de grandeur, et non le fin détail, nous rapprocherons cette évolution française en nombre d'habitants, de l'évolution de la Manche exprimée en nombre de feux. Il faudra donc conserver à l'esprit que la taille moyenne des feux est restée certes approximativement constante (vers 4,5 personnes par feu) dans le régime démographique ancien, mais qu'elle a pu évidemment connaître des variations (peut-être de l'ordre de $\pm 10\%$) entre des périodes de croissance et des périodes de stabilité ou de régression. Nous montrerons en particulier plus loin que cette taille moyenne diminua significativement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le graphique suivant compare ces deux quantités en base 100 en 1710. Les valeurs relatives à la France sont, jusqu'en 1690, une hypothèse moyenne, par rapport à laquelle les hypothèses haute et basse évoquées ci-dessus s'écartent d'environ $\pm 5\%$.



Graphique 16 : Comparaison sommaire des évolutions des populations de la France et de la Manche

On peut donc constater trois traits caractéristiques de l'évolution de la population de la Manche :

- Elle a subi, pendant la guerre de Cent Ans, une dépression beaucoup plus profonde que le reste de la France, et elle a mis presque un siècle de plus que l'ensemble des autres régions à s'en extraire. Ce fait majeur a évidemment eu des conséquences considérables, comme nous le montrerons plus loin, sur l'ensemble de son évolution économique.
- Elle a connu, au début du XVIII^e siècle, un petit recul plus marqué que la moyenne française ; en revanche, la France avait connu un petit recul pendant les troubles politiques et les disettes du milieu du XVII^e siècle, qui a été masqué dans la Manche par la poursuite de son rattrapage.
- Enfin, elle a connu un rythme de croissance, durant tout le XVIII^e siècle, sensiblement inférieur à la moyenne française. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la diminution de la taille moyenne des feux, dans la seconde moitié du siècle, n'a pas permis à la croissance des feux qu'on lit sur le graphique de se

³²⁶ Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, op. cit. t. 2, p. 61-68

³²⁷ Ferdinand LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », op. cit.

traduire par une croissance aussi forte du nombre des habitants. Nous reviendrons dans les paragraphes suivants sur les raisons de ce différentiel de croissance.

1.4.2. Les tendances de court terme : les flux démographiques

Pour une partie du XVII^e siècle et pour le XVIII^e siècle, les registres paroissiaux nous donnent le moyen de connaître les flux démographiques qui ont alimenté l'évolution que nous venons de décrire dans ses grands traits, et qui nous permettront plus loin de reconstituer l'évolution de la population, non plus en nombre de feux mais bien en nombre d'habitants. Dans ce but, nous avons constitué un échantillon d'une quarantaine de paroisses rurales disposant de registres anciens sans trop de lacunes³²⁸, dont nous avons compilé leurs nombres de naissances et de décès annuels. Ces paroisses rassemblaient environ 7,5% du total des feux ruraux entre 1690 et 1790, ce qui représente un taux de sondage très respectable, et cet échantillon donne des résultats très proches de ceux qu'on peut tirer de la vaste enquête de l'abbé EXPILLY, qui portait, elle, sur près de 330 paroisses rurales. Nous ne pensons pas que le fait d'avoir, par construction, omis la population protestante, peu nombreuse dans ces paroisses rurales, affecte nos conclusions. Nous avons été amenés à opérer deux ajustements, techniques mais importants :

- Pendant la majeure partie du XVII^e et du XVIII^e siècles, le nombre des décès inscrits dans les registres paroissiaux fut largement sous-estimé : les registres de sépultures étant les moins utiles à la vie civile, qui avait surtout besoin de traces des naissances et des mariages pour garantir les filiations ou l'âge des personnes, ils étaient donc les moins bien tenus, et les curés omettaient d'enregistrer une proportion importante des décès d'enfants en bas âge. NECKER indiquait vers 1784 qu' « *il arrive souvent que les curés des paroisses de campagne négligent de faire mention sur leurs registres des enfants morts en très bas âge, lorsque ces enfants appartiennent à de pauvres paysans* »³²⁹, mais le problème était loin de ne concerner que les « pauvres paysans » ou les campagnes.

L'INED a estimé³³⁰ qu'en moyenne nationale, 31% des décès d'enfants avant 5 ans n'étaient pas enregistrés vers 1700 dans le nord-ouest de la France (50% en moyenne française) ; ce pourcentage serait tombé à 19% vers 1760 (31% en moyenne française). Une analyse des registres d'une vingtaine de paroisses rurales de la Manche³³¹ nous indique qu'en moyenne environ 45% des décès d'enfants de moins de 5 ans étaient omis vers 1680 et encore 20% vers 1780. Mais comme le montre le graphique ci-dessous, la qualité des registres était extrêmement variable d'une paroisse à l'autre : vers 1680, certaines enregistraient pratiquement tous les décès d'enfants et d'autres très peu, voire aucun ; vers 1780 la situation s'était nettement améliorée : les quotients de mortalité³³² étaient moins dispersés et plus proches d'une valeur vraisemblable.

Une analyse plus fine montre que c'étaient surtout les décès d'enfants dans leur première année qui étaient omis : alors qu'environ 21% des enfants mouraient avant un an, un tiers seulement de ces décès figuraient dans les registres en 1680, et environ les deux tiers en 1780³³³. Cet écart entre les mortalités d'enfants constatée et attendue nous a conduits à augmenter le nombre total des décès de 8,3% vers 1780 et de 19% du nombre des naissances vers 1680.

³²⁸ Nous avons utilisé un échantillon de 34 paroisses, constitué de la quasi totalité de celles qui possèdent des registres débutant vers 1620-1630, sans lacunes trop importantes et dépouillés par les membres du Cercle généalogique de la Manche : Airel, Barneville, Beuzeville-sur-le-Vey, La Bloutière, Brix, Brucheville, Canisy, Carantilly, Cerisy-la-Forêt, La Chapelle-Urée, Ducey, Fontenay-sur-Mer, Guilberville, Heussey, Houesville, Lingréville, Lithaire, Magneville, La Meauffe, Le Mesnil-Vogot, Montaigu-la-Brisette, Montpinchon, Moon-sur-Elle, Notre-Dame-d'Alleaume, Parigny, Périers, Quettotot, Saultchevreuil, Servon, St-Clair-sur-Elle, St-Jean-des-Baisants, St-Martin-de-Montjoie, St-Michel-de-Montjoie, St-Planchers, St-Sauveur-Lendelin, Tamerville, Tribehou, Val-St-Père, Yvetot. A titre complémentaire, un petit échantillon d'une douzaine de paroisses, constitué de toutes celles dont les registres débutent avant 1600 et ne comportent pas de lacune importante entre 1600 et 1630, a été constitué dans le but d'étudier l'évolution des naissances entre 1600 et 1630 : Canisy, Céaux, Colomby, La Haye-d'Ectot, Le Mesnil-Adelée, Montaigu-la-Brisette, Pontorson, St, Martin-des-Champs, St, Martin-de-Varreville, Ste-Cécile, Sottevast, Valdecie, Yvetot.

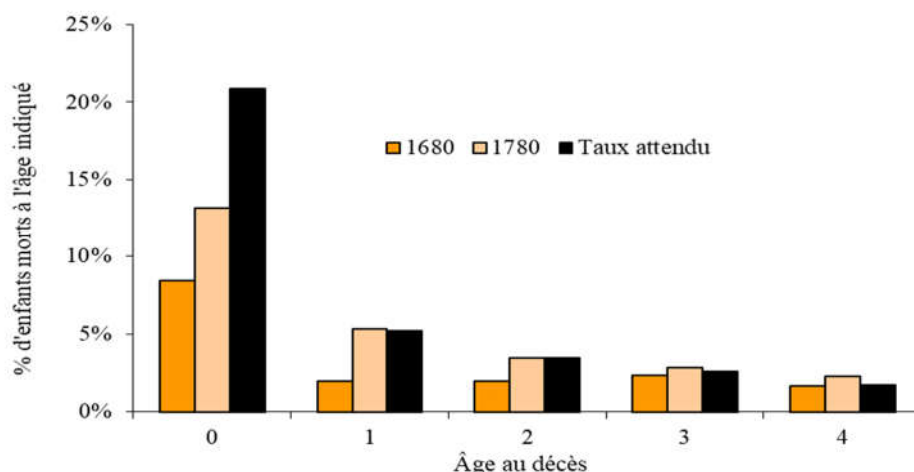
³²⁹ Cité par P. GOUBERT dans *l'Histoire économique et sociale de la France*, tome 2, 1970, p. 56

³³⁰ Jacques HOUDAILLE, « La mortalité des enfants dans la France rurale de 1690 à 1779 », in *Population*, 1984, n°1, p. 77-106

³³¹ Agneaux, Bretteville, Bricquebec, Brucheville, Cavigny, Cerisy-la-Forêt, Cosqueville, Couvains, Hambye, La-Haye-Pesnel, La-Meauffe, La-Rochelle, Le-Mesnil-Amey, Le-Vast, Les-Biards, Lolif, Montviron, Notre-Dame-de-Cenilly, Octeville, Omonville-la-Rogue, Périers, Sauxemesnil, St-Denis-le-Gast, St-Pierre-Eglise, St-Pierre-Langers, Sainteny

³³² Quotient de mortalité de 0 à 4 ans pour l'année N : pourcentage d'enfants nés pendant l'année N et décédés avant leurs 5 ans

³³³ Analyse réalisée seulement sur un sous-échantillon de l'échantillon, en raison de l'imprécision de beaucoup de registres vers 1680, dans lesquels les curés se contentaient de mentionner le décès d' « un petit enfant », sans même en mentionner le prénom, ni a fortiori l'âge.

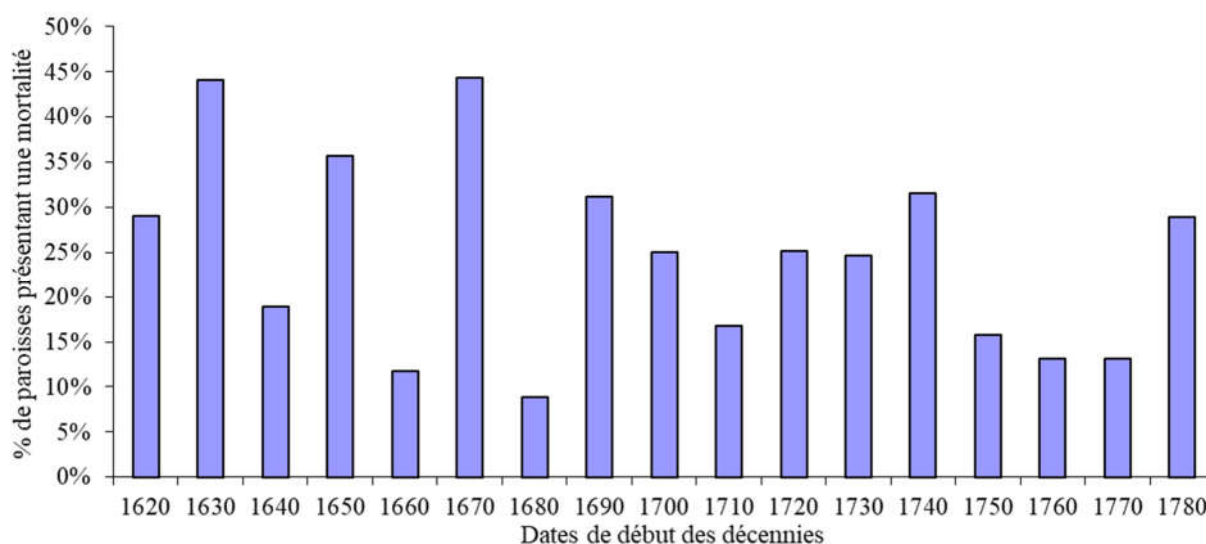


Graphique 17 : Décès enregistrés des enfants de moins de cinq ans

- De façon mineure, les registres de sépultures présentaient une discordance systématique avec les registres de baptêmes, parce que les premiers enregistraient l'inhumation des enfants morts dans les heures suivant leur naissance, qui avaient été « *ondoyés à la maison* » par la sage-femme mais n'avaient pas vécu le temps nécessaire pour être baptisés ; ils ne figuraient donc pas sur les registres de baptêmes³³⁴. Pour corriger cette discordance, nous avons, selon la méthode préconisée par l'INED, accru de 3% le nombre des naissances.

a. Les décès

L'évolution du nombre des naissances étant, comme on le verra plus loin, beaucoup moins chaotique que celle des décès, nous allons commencer par examiner ces derniers pour prendre connaissance du régime démographique de la Manche, et en particulier des crises majeures qui l'ont affecté. Nous avons retenu la définition la plus simple des crises³³⁵, c'est-à-dire les années où le nombre de décès dans une paroisse était au moins le double de la moyenne des années voisines. Le graphique ci-dessous indique, par tranche de 10 ans, le pourcentage des paroisses de notre échantillon qui avaient connu au moins une mortalité exceptionnelle dans chaque période.



Graphique 18 : Fréquence des « mortalités »

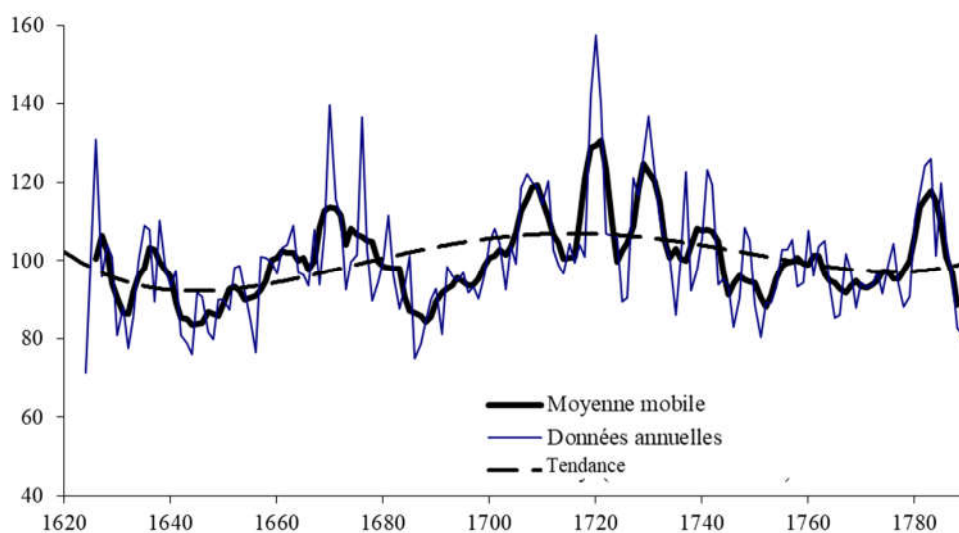
³³⁴ Cette incohérence méthodologique dans l'enregistrement des enfants mort-nés subsistera jusqu'en 1844 !

³³⁵ François LEBRUN, « Les crises démographiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1980, n°2, p. 205-234

Nous pouvons constater que, pratiquement dans chaque décennie, plus de 15% des paroisses connaissaient au moins une crise, pour des causes diverses et parfois très locales, signe d'une situation sanitaire fragile qui fut le lot commun de toute l'Europe jusqu'au début du XIX^e siècle. Les crises les plus graves et les plus générales furent, dans la Manche, les suivantes (voir également le tableau ci-après qui donne la liste des crises connues au plan national) :

- des disettes vers 1626 et une forte résurgence de peste qui frappa les paroisses de la Manche à des dates différentes, étalées entre 1635 et 1639 ;
- de nouvelles crises de subsistances entre 1649 et 1653 (contemporaines de la Fronde), liées à une série d'années humides et froides ;
- des mortalités frappant en 1670 puis 1676 le quart des paroisses, bien repérées également dans le reste de la France³³⁶ et mais dont la cause est incertaine ;
- une période localement disetteuse s'étalant de 1691 à 1695 ; mais elle n'a pas culminé dans la Manche de façon aussi dramatique que dans les autres régions, qui seront affectées en 1693-94 par la dernière grande famine de l'Histoire en France ;
- entre 1700 et 1708, des mortalités intervenant à des dates différentes selon les paroisses, d'origine probablement épidémique (dysenterie sans doute) ; en revanche le « *Grand Hyver* » de 1709-1710, qui connut des froidures comme on n'en rencontre qu'une fois tous les 200 ou 500 ans (et causa environ 600 000 morts dans le royaume), ne semble pas avoir eu, dans la Manche, de conséquences aussi dramatiques qu'ailleurs ;
- de 1719 à 1721, puis de 1728 à 1731, de fortes mortalités probablement dues à des épidémies de dysenterie associées à des périodes de sécheresse, qui dégradèrent la qualité de l'eau disponible ;
- entre 1737 et 1741, une série de disettes encadrant une épidémie de grippe broncho-pulmonaire liée à un hiver 1740 très froid ;
- enfin entre 1782 et 1785, des mortalités localisées qui pourraient avoir été dues à nouveau à des épidémies de dysenterie.

Le graphique ci-dessous représente les chiffres annuels des décès et leur moyenne mobile, en base 100 fixée à la moyenne de la période 1620-1790. Il permet de visualiser la fréquence des crises aux XVII^e et XVIII^e siècles et de mesurer la violence de celles de 1626, de 1670 et 1676, et de 1719-1721.



Graphique 19 : Evolution du nombre de décès de 1620 à 1790

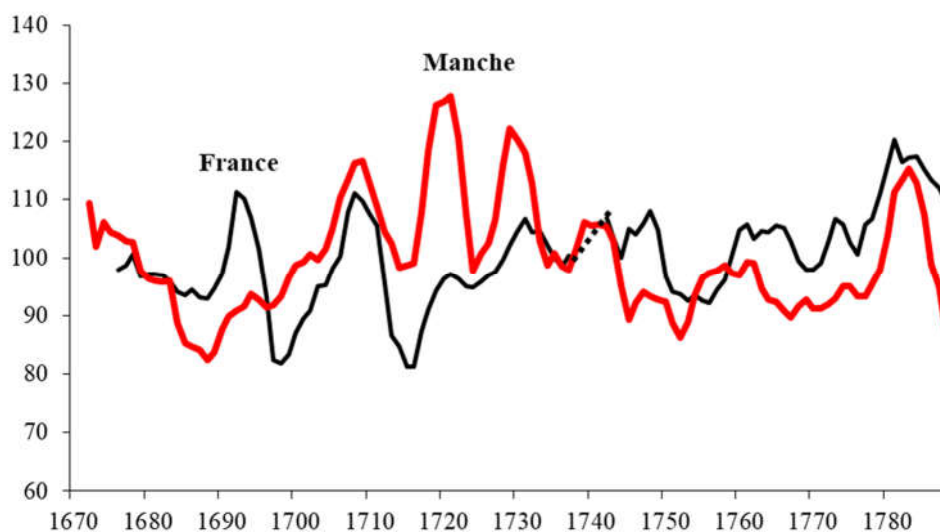
³³⁶ Danièle REBAUDO, « Le mouvement annuel de la population française rurale de 1670 à 1740 », in *Population*, 1979, n°3, p. 593

Tableau 8 : Les crises démographiques en France du XIV^e siècle à la Révolution ³³⁷

Période	Disettes, famines	Cherté des grains dans la Manche	Epidémies	Commentaires
1257-59	Famine	1264	Peste	
1272	Disette			
1315-17	Famine	1316-20		décès de peut-être 10% de la population la moitié nord de l'Europe
1348			Peste noire	décès d'environ 40% de la population en Europe
1351	Disette			
1374	Famine			limitée à l'Europe méridionale
1399-1401			Peste	
1412			Peste	
1414			Dysenterie	
1420	Famine	?		
1432-33	Famine	?		
1439	Famine		Peste	
1438-1445		1446	Petite vérole	
1480-1483	Disette		Peste	
1521, 25, 33	Disette	1522		
1540			Dysenterie	
1562-63	Famine	1563	Peste	environ un million de morts dans le royaume
1565	Disette			
1580			Coqueluche	environ 10000 morts à Paris
1586-87	Disette	1586	Peste	plus de 500 000 morts dans le royaume
1590-92	Famine			
1596-97	Disette			
1623-35		1620	Peste	environ un million de morts dans le royaume
1625-26	Disette			
1630-34	Famine	?	Peste	nombreuses émeutes rurales et urbaines
1636-39	Disette		Dysenterie	
1646-47	Disette	1644	Peste, choléra, typhus, variole	nombreuses émeutes urbaines
1651-52	Disette	1649-53	Peste, choléra, typhus, variole	environ 500 000 morts dans le royaume
1662	Famine	1662	Dysenterie, rougeole	environ 500 000 morts dans le royaume
1691-92	Disette			
1693-94	Famine	1693-94	Typhus, dysenterie	1,5 million de morts dans tout le royaume
1709-1710	Disette	1709-10	Typhoïde	environ 600 000 morts dans le royaume
1712			Suette miliaire, variole	
1719			Variole, dysenterie	environ 490 000 morts dans le royaume
1720			Peste	environ 100 000 morts en Provence mais le reste du royaume est épargné
1740-41	Disette	1741		environ 300 000 morts dans le royaume
1770			Variole	
1779			Dysenterie	environ 250 000 morts dans le royaume
1781-82			Maladies pleuro-pulmonaires	épidémie de suette miliaire dans le Languedoc
1788-89	Disette	1784-86		

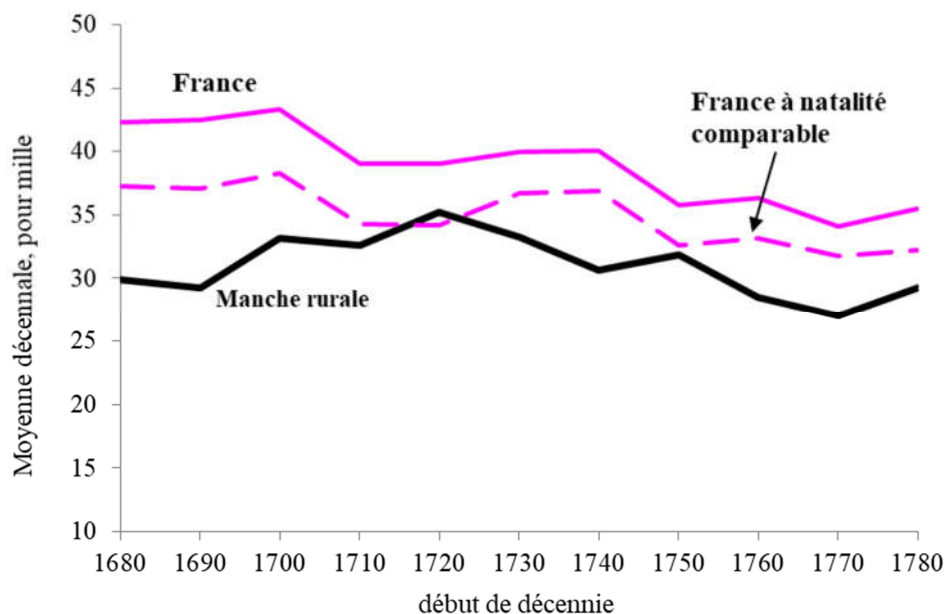
³³⁷ Sources : F. BRAUDEL et E. LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit.
 Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole*, op. cit.
 Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, op. cit.
 François LEBRUN, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », op. cit.
 Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, op. cit.

Différentes études³³⁸ nous permettent de comparer, après 1670, l'ampleur relative des crises avec celle de la moyenne de la France rurale (dans le graphique ci-après, les données relatives à la France et à la Manche sont toutes les deux présentées en base 100 fixée sur leurs moyennes respectives). On remarquera surtout le faible impact dans la Manche de la famine de 1693-94, et en revanche l'absence dans le reste de la France de mortalités aussi élevées que celles des périodes 1719-1721 et 1728-1731.



Graphique 20 : Comparaison des évolutions des décès de la Manche rurale et de la France rurale

Le taux de mortalité (calculé avec des chiffres de population que nous présenterons plus loin) était, dans la Manche, très sensiblement inférieur au taux moyen français (30 à 35‰ contre 40 à 45‰ jusque vers 1740). Il convient de noter que près de la moitié de la différence des taux de mortalité s'explique par la différence des taux de natalité que nous verrons au paragraphe suivant (un taux de natalité plus élevé entraînant mécaniquement plus de décès de jeunes enfants) ; la courbe en trait interrompu du graphique ci-dessous est une estimation du taux de mortalité qu'aurait connu la France si elle avait eu la même natalité que la Manche.

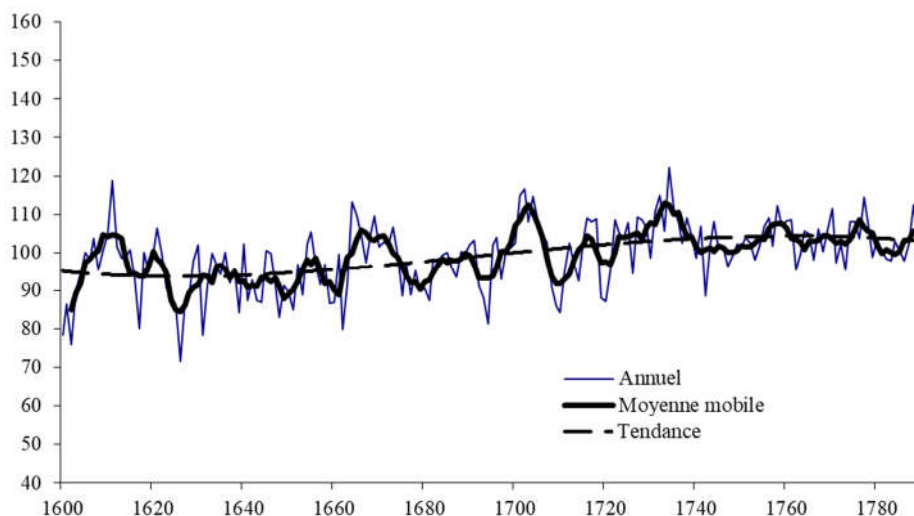


Graphique 21 : Comparaison des taux de mortalité dans la Manche et en France

³³⁸ *Ibid.* (les chiffres de décès de cette étude ne comprenaient pas ceux des enfants de moins de 5 ans ; nous les avons réincorporés de façon estimée grâce aux quotients de mortalité infantile donnés par Jacques HOUDAILLE, « La mortalité des enfants dans la France rurale de 1690 à 1779 », *op. cit.*, p. 86) ; Yves BLAYO, « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 », in *Population*, 1975, n°1, p. 15-64 ; Jacques DUPAQUIER, *Histoire de la population française*, *op. cit.*, tome 2, p. 150

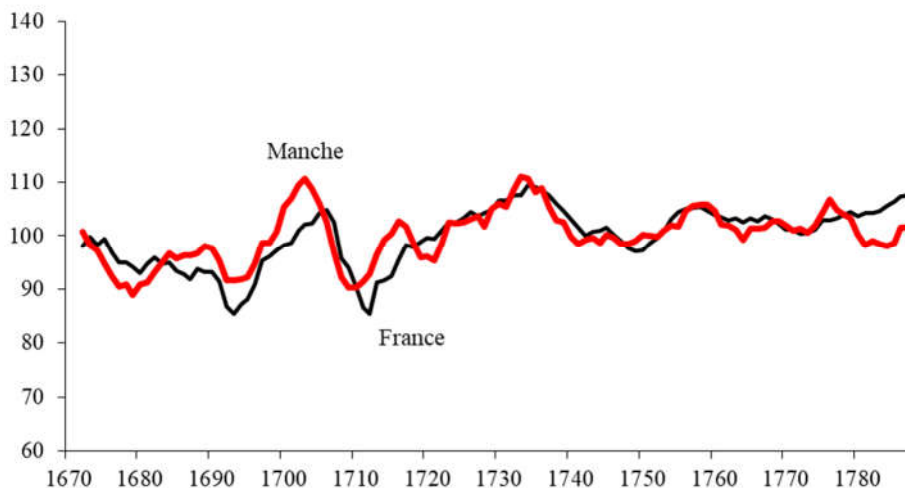
b. Les naissances

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre annuel de naissances (annuel et moyenne mobile, en base 100 sur la moyenne de la période de 1600 à 1790), sur notre échantillon de paroisses. En tendance, nous observons une croissance presque continue du nombre de naissances, qui a culminé vers 1760, et le début d'une légère décline après cette date. Dans le détail, nous observons des variations significatives d'une année à l'autre, mais d'une amplitude bien plus faible que dans le cas des décès (nous avons volontairement gardé la même échelle que dans le graphique similaire relatif aux décès), avec des épisodes de faibles naissances correspondant à certaines des crises que nous a révélée l'analyse des décès, comme 1626, 1694, 1720, etc., mais aussi des phases dépressives, comme entre 1680 et 1690, liées à la crise économique qui sévissait alors, suivies à chaque fois d'énergiques récupérations. D'autres crises sanitaires ou alimentaires n'ont en revanche pas eu de répercussion sur le nombre de naissances. La courbe est animée de vagues hautes, clairement lisibles dans les données en moyenne mobile, avec une périodicité d'environ 30 ans : les classes nombreuses produisaient beaucoup d'enfants au bout d'une génération...



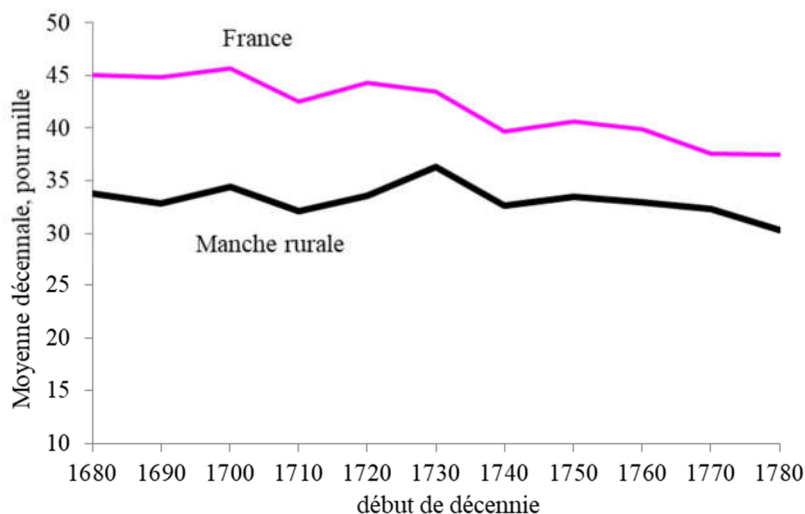
Graphique 22 : Evolution du nombre de naissance dans la Manche

Les mêmes études que nous avons citées plus haut permettent à nouveau une comparaison qualitative avec l'évolution de naissances de la France rurale (dans le graphique ci-dessous, les deux évolutions ont à nouveau été mises en base 100 sur leurs moyennes respectives). On peut constater des évolutions beaucoup plus similaires que dans le cas des décès, mais avec un moindre effet dans la Manche des crises dramatiques de 1693-94 et 1709-1710 avec des rebonds plus précoces, et au contraire un effet dépressif plus marqué des crises de 1676, 1719-21 et 1785.



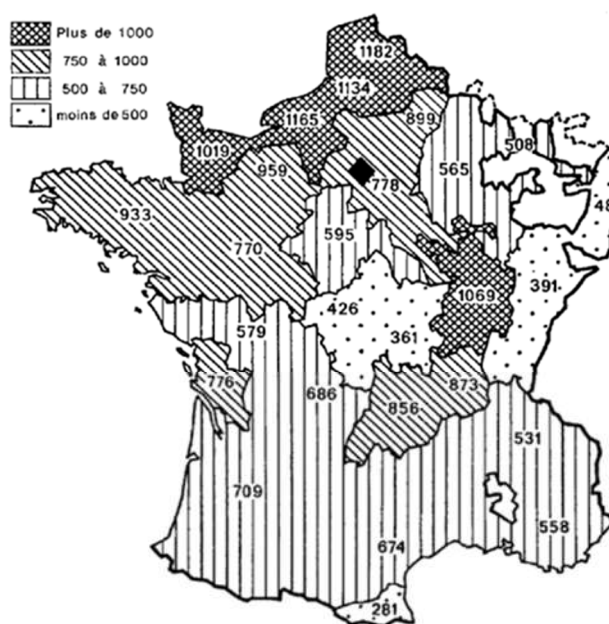
Graphique 23 : Comparaison des nombres de naissances de la Manche rurale et de la France rurale

Le taux de natalité de la Manche est resté pratiquement constant de 1680 à 1790 et notablement inférieur au taux moyen français (32‰ contre 45‰ en 1680), qui a, pour sa part, notablement décliné sur cette période (la décroissance s'accéléra, comme pour les décès, après la Révolution).



Graphique 24 : Comparaison des taux de natalité de la France et de la Manche rurale

Le faible niveau et la stagnation relative de la natalité dans la Manche était bien entendu liée au fait que la densité de peuplement y était déjà très élevée dès la fin du XVII^e siècle (près du double de la densité du Sud et de l'Est de la France, comme l'indique la carte³³⁹ ci-contre) et qu'aucune activité manufacturière d'ampleur ne se développa pour donner un emploi aux possibles excédents démographiques du monde rural. La population adopta donc un comportement de limitation des naissances, en utilisant les leviers qui étaient à sa disposition au XVIII^e siècle : maintien d'un âge du mariage élevé (âge moyen du premiers mariage vers 1710 : 27,5 ans pour les hommes et 25,1 ans pour les femmes³⁴⁰) avec une stricte limitation des conceptions préconjugales, abaissement de l'âge moyen des femmes lors de leur dernière maternité (cet âge était d'environ 40 ans pour celles mariées avant 1770 et il est passé à 35 ans pour celles mariées après la Révolution³⁴¹), enfin croissance du taux de célibat définitif (dans la Manche, pour les femmes : 16,3% de celles nées vers 1760 ; 17,9% de celles nées vers 1790 ; ces taux étaient parmi les plus élevés de France³⁴²).



(Habitants par lieue carrée)

Illustration 16 : Densités de population vers 1700

³³⁹ Jacques DUPAQUIER, « Sur la population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue historique*, 1968, t. 239, p. 55

³⁴⁰ Jacques DUPAQUIER, *La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, op. cit. p. 200

³⁴¹ Louis HENRY, Jacques HOUDAILLE, « Fécondité des mariages dans le quart nord-ouest de la France de 1670 à 1829 », in *Population*, 1973, n°4-5, p. 916

³⁴² En moyenne nationale, ces taux étaient pour les femmes, de 7% pour celles nées vers 1680, à 13% pour celles nées vers 1780 ; pour les hommes, respectivement 6% et 9%. Ils étaient plus bas d'environ 1/3 dans les zones rurales, et plus élevés d'1/3 dans les villes. Le taux de célibat ne commença à décroître que pour les femmes nées après 1790 et pour les hommes nés après 1830 (Jacques HOUDAILLE, Louis HENRY, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. I. Célibat définitif », in *Population*,

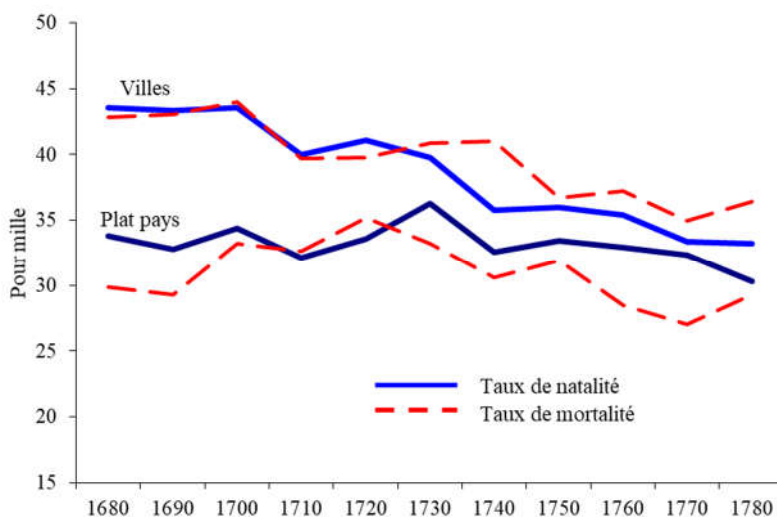
c. L'évolution de la population

A partir de ces flux de naissances et de décès, nous avons pu construire un modèle démographique simple (voir plus loin un résumé de ses résultats), dans le but de calculer de façon estimée l'évolution de la population de la Manche. Nous avons supposé que ce territoire était « fermé » (c'est-à-dire que l'émigration hors du département était négligeable), ce qui n'est pas une hypothèse très audacieuse, et nous avons distingué le « plat pays » et les 10 villes principales :

- Pour la Manche rurale, le solde naturel nous est connu grâce à notre échantillon de paroisses, ainsi que le volume estimé de l'émigration vers les villes (voir ci-après) ; il nous est donc possible de reconstituer l'évolution de la population en remontant par tranche de dix ans depuis le niveau de 1790 (pour lequel nous avons retenu une valeur estimée entre les deux enquêtes de 1790 mentionnées plus haut).
- Pour les villes, il faut en revanche renoncer à reconstituer l'évolution de la population grâce aux soldes démographiques³⁴³ : pendant le XVIII^e siècle, les décès furent constamment supérieurs aux naissances (graphique suivant), et les villes ne croissaient que par l'immigration en provenance des campagnes (situation à peu près commune à toutes les villes de France à cette époque³⁴⁴). Fort heureusement, comme elles ne représentaient qu'au plus de 10% de la population de la Manche, nous avons pu nous contenter d'hypothèses extrêmement simplificatrices : nous avons estimé la population grâce à un ratio de personnes par feu et nous n'avons utilisé le solde naturel apparent des villes que pour estimer l'ordre de grandeur du volume de l'immigration.

Nous avons limité l'utilisation de ce modèle à la période 1680-1780, parce que son fonctionnement régressif depuis 1793 a pour conséquence de cumuler les effets des incertitudes sur les données d'entrée au fur et à mesure où l'on remonte dans le temps, et qu'on a vu plus haut que l'incertitude sur le nombre des décès devenait très importante aux époques les plus anciennes.

Si nous rapprochons maintenant natalité et mortalité (graphique ci-dessous), nous constatons que le plat pays n'a connu d'excédent naturel significatif qu'avant 1700 et après 1730 ; une large partie de l'excédent de cette dernière période fut absorbé par les villes, dont le solde naturel était négatif et où le taux de natalité baissait rapidement. Un tiers environ de la croissance totale de la population se localisa dans les villes



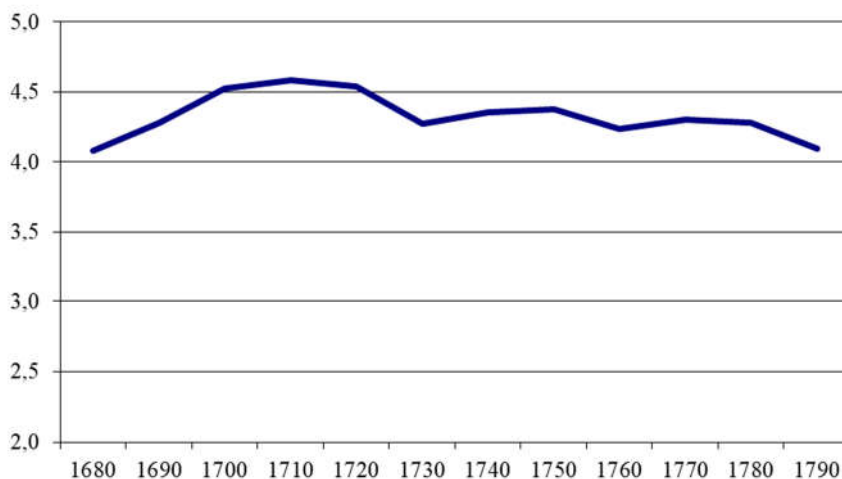
Graphique 25 : Taux de natalité et de mortalité des villes et du plat pays

1978, n°1, p. 43-84 ; Etienne Van de WALLE, « La nuptialité des Françaises avant 1851, d'après l'état civil des décédées », in *Population*, 1977, n°1, p. 447-465).

³⁴³ Ces soldes étaient en outre faussés par la mise en nourrice des jeunes enfants (leurs décès en bas âge étaient enregistrés hors des villes), par la présence d'hôpitaux (qui recueillaient et baptisaient des enfants abandonnés provenant en partie de la campagne, et qui voyaient mourir des pauvres provenant également en partie de la campagne) et de casernements de troupes (qui conduisaient là encore les villes à enregistrer des décès sans rapport avec leur dynamique démographique propre)

³⁴⁴ Pour le XVII^e siècle, Emmanuel LE ROY LADURIE a dit assez brutalement que « la ville était un mouvoir : elle épongeait le croît éventuel de la démographie des campagnes ; elle aidait à maintenir l'équilibre général et la stabilité de l'ensemble de la population » (*Les paysans français d'Ancien Régime*, 2015, p. 111). Voir aussi Jacques DUPAQUIER, « Histoire et démographie », in *Population*, 1977, n°1, p. 312

La première phase de croissance ne fut pas accompagnée d'une augmentation équivalente du nombre des feux et aboutit à une croissance de leur taille moyenne. Lorsque les enfants nés dans cette phase atteignirent l'âge de fonder un foyer, ils contribuèrent à la croissance du nombre de feux que nous avons vu plus haut intervenir à partir de 1720, ce qui fit chuter leur taille moyenne. Cette décroissance se poursuivit ensuite presque continûment dans les deux derniers tiers du XVIII^e siècle, jusqu'à 4,1 personnes par feu en 1790, puis au XIX^e siècle, 3,73 personnes en 1851³⁴⁵ et 3,62 en 1891³⁴⁶.

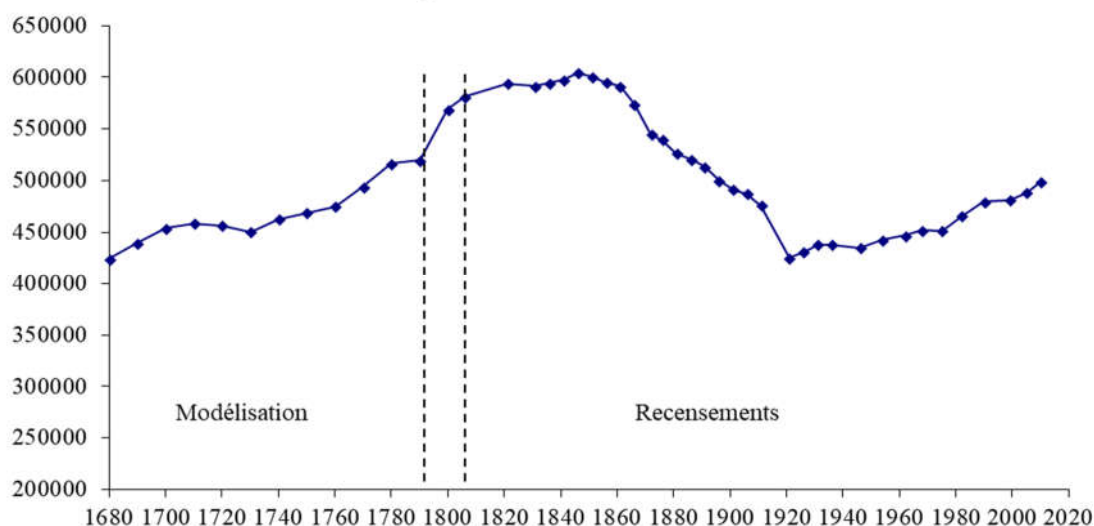


Graphique 26 : Taille moyenne des feux

Avec cette donnée, nous pouvons reconstituer qu'en près d'un siècle, de 1700 à 1790, la population de la Manche serait passée de 471 000 à 520 000 habitants ; cette croissance fut comparable à celle de la généralité de Caen (15%³⁴⁷), plus forte que celle de l'ensemble de la Normandie (8,6%), mais bien plus faible que celle de l'ensemble de la France (23%³⁴⁸), qui était elle-même très en retrait de la croissance de 60% à 100% de la plupart des autres pays européens.

1.4.3. Aperçus sur l'évolution ultérieure

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la population de la Manche au XVIII^e siècle, que nous venons de déterminer, avec celle qu'elle connaîtra ensuite aux XIX^e et XX^e siècles



Graphique 27 : Evolution de la population de la Manche de 1680 à 2010

³⁴⁵ Recensement de 1851

³⁴⁶ Recensement de 1891

³⁴⁷ Pierre CHAUNU, « Malthusianisme démographique et malthusianisme économique : l'échec économique de la Normandie à l'époque du démarrage », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n°1, p. 13

³⁴⁸ *Ibid.*

Tableau 9 : Modèle démographique simplifié de la Manche

Nota : tous les nombres ont été arrondis

NS : non significatif

	Début de décennie	1680	1690	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770	1780	1790
Plat pays	Naissances par décennie	132500	133100	144500	136200	141400	149800	138300	143800	142300	144300	140400	
	Taux de natalité (%)	33,8	32,8	34,4	32,1	33,6	36,3	32,6	33,4	32,9	32,4	30,3	
	Décès corrigés par décennie	117100	118900	139400	138300	148100	137200	129900	137200	123000	120600	135700	
	Taux de mortalité (%)	29,9	29,3	33,2	32,6	35,2	33,2	30,6	31,9	28,5	27,0	29,3	
	Solde naturel décennal	15300	14200	5000	-2200	-6800	12500	8400	6500	19300	23700	4700	
	Emigration vers les villes	1700	NS	1100	1100	800	1100	2700	4700	5200	6500	6600	
	Solde net d'émigration	13600	14000	3900	-3300	-7600	11400	5600	1800	14000	17200	-1900	
	Population rurale	392200	405900	420000	423900	420600	413000	424500	430100	432000	446100	463300	461500
	Taux de variation annuelle	-0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,2%	0,3%	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%	0,0%
	Feux ruraux	96100	94800	92800	92500	92600	96600	97400	98300	102000	103700	108100	112600
Habitants par feu rural	4,1	4,3	4,5	4,6	4,5	4,3	4,4	4,4	4,2	4,3	4,3	4,10	
Villes	Feux urbains	7900	8500	8500	8700	9000	9300	9500	9700	10800	11900	13300	14800
	Habitants par feu urbain	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,94
	Population urbaine	31800	33700	34000	35000	36200	37500	38200	39000	43400	47800	53500	58500
	Taux de variation annuelle	0,8%	0,6%	0,1%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	1,1%	1,0%	1,1%	0,9%
	Variation décennale	1900	200	1000	1200	1300	700	700	4400	4400	5700	4900	
	Taux de natalité (‰)	43,6	43,4	43,6	40,0	41,1	39,8	35,7	36,0	35,4	33,3	33,2	
	Taux de mortalité (‰)	42,9	43,1	44,0	39,7	39,8	40,9	41,0	36,7	37,2	35,0	36,4	
	Solde naturel décennal	NS	NS	NS	NS	NS	NS	-2100	NS	-900	-800	-1700	
	Immigration décennale	1700	NS	1100	1100	800	1100	2700	4700	5200	6500	6600	
Manche	Population totale	424000	439600	454000	458900	456900	450600	462700	469100	475400	493900	516900	520000
	Variation décennale	15600	14300	4900	-2100	-6300	12100	6300	6200	18500	22900	3000	
	Taux de variation annuelle	0,4%	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,4%	0,5%	0,1%	

En 1806, la Manche était le quatrième département français le plus peuplé. La population continua à croître faiblement jusque vers 1846, sous l'effet d'une conjoncture économique globalement favorable, en dépit de courtes crises de subsistances en 1807, 1811 et 1817 ; elle atteignit son maximum historique de 604000 habitants en 1846. A cette date, le département n'était plus qu'au 7^{ème} rang.

En milliers d'habitants	1806	1846	Variation 1806-1846	1911	Variation 1846-1911
NORD	839,5	1133,0	35%	1961,8	73%
SEINE	671,9	1364,5	103%	4154,0	204%
SEINE INFERIEURE	643,1	757,9	18%	877,4	16%
MANCHE	581,4	604,0	4%	476,1	-21%
PAS-DE-CALAIS	570,1	695,8	22%	1068,2	54%
PUY-DE-DOME	542,8	601,6	11%	525,9	-13%
GIRONDE	522,4	602,4	15%	829,1	38%
COTES-DU-NORD	516,4	628,5	22%	605,5	-4%
ILLE-ET-VILAINE	508,2	563,0	11%	608,1	8%
CALVADOS	505,2	498,4	-1%	396,3	-20%
BAS RHIN	500,9	580,4	16%		

Tableau 10 : Population des 11 départements ayant dépassé 500 000 habitants en 1806³⁴⁹

Après 1846, l'exode rural commença, lentement jusque vers 1860 (environ -1000 habitants par an), puis de façon accélérée ensuite (-3000 à -5000 par an). La population descendit à 476 000 habitants en 1911, soit une perte de 21%, au 23^{ème} rang français. C'est-à-dire en réalité qu'au moins 30% des habitants partirent, compte tenu de la croissance naturelle des familles qui étaient demeurées. Pour autant que les recensements permettent d'en juger (leurs catégories sont très difficiles à comparer d'une livraison à l'autre), la diminution de la population agricole ne semble pas avoir perdu sensiblement plus que la moyenne. Tous les départements normands sauf la Seine Inférieure perdirent au moins 20% de leur population (seuls 12 départements étaient dans ce cas). En 1921, après les pertes de la première guerre mondiale, la population était tombée à 425 000 habitants, c'est-à-dire son niveau de 1680. Elle reprit ensuite une croissance lente mais ininterrompue jusqu'à la période actuelle, où elle est de 499 000 habitants.

1.5. La structure socio-professionnelle de la population

Pour préparer la transition vers les considérations proprement économiques que nous allons développer dans les chapitres suivants, et pour donner une première idée du poids relatif des différents secteurs de l'économie, nous allons nous pencher sur la composition par catégories socio-professionnelles de la population. Celle-ci ne peut en réalité pas être observée avant le XVIII^e siècle, à cause de l'absence, que nous avons déjà soulignée, de tout recueil d'informations un peu fines sur la population avant cette époque. Nous avons donc été conduit à en faire nos propres évaluations.

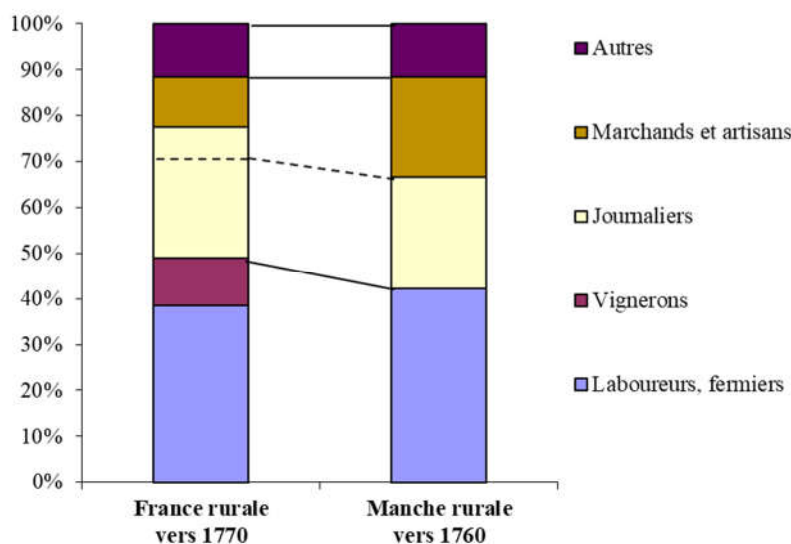
1.5.1. Le monde rural

Pour le monde rural (bourgs et villages), nous nous sommes tournés vers les indications de profession (ou de « qualité ») qui commencèrent à apparaître au XVIII^e siècle dans les registres paroissiaux. La mention des professions des conjoints et témoins dans les actes de mariages, des parents ou parrains dans les actes de baptêmes, et des décédés et témoins lors des inhumations, avait été prescrite par une ordonnance de 1667³⁵⁰ ; mais sa mise en œuvre fut lente, comme d'habitude, et ces dispositions ne furent appliquées de façon assez systématique qu'à partir de 1740. Ces mentions de profession ne concernaient, dans l'immense majorité des cas, que les hommes adultes, parce qu'ils avaient seuls la pleine capacité juridique leur valant d'être appelés comme témoins, et parce que la très grande majorité des femmes mariées n'était pas censée avoir d'autre occupation que d'aider leurs maris (en plus de tenir leur ménage). Tout au plus rencontre-t-on quelques rares mentions de professions typiquement féminines, comme fileuse, brodeuse ou couturière, attribuées à de jeunes

³⁴⁹ *Annuaire statistique de la France*, 1881, p. 4-7. Le chiffre du Calvados en 1806 est probablement surévalué.

³⁵⁰ Ordonnance de Saint-Germain-en-Laye sur la « réformation de la justice civile », complétée par une autre ordonnance en 1670 sur la justice criminelle ; ces deux ordonnances forment ensemble ce qui est appelé le Code Louis.

femmes avant leur mariage. Nous avons constitué un échantillon d'une trentaine de paroisses rurales³⁵¹, choisies parmi celles dont les registres paroissiaux étaient bien tenus et sans lacune, et nous avons relevé les professions mentionnées pour les hommes adultes (de plus de 25 ans) résidants, qui pouvaient y être cités entre 1750 et 1775. Ces mentions ne concernent évidemment que la profession principale (ou la plus distinctive) des personnes, dans un monde où la pluriactivité était très répandue. Cette approche par sondage évalue par ailleurs mal certaines professions qui étaient concentrées en des lieux bien particuliers (par exemple la chaudronnerie à Villedieu-les-Poêles, la poterie à Ger, les activités maritimes auprès des principaux ports, etc.) ; nous serons donc amené plus loin à redresser ces premières évaluations, pour l'ensemble de la Manche, en fonction des évaluations analytiques auxquelles nous procéderons, pour ces secteurs économiques, dans les chapitres 5 et 6. Le graphique ci-dessous donne les résultats de ce sondage, et les compare à des éléments à peu près équivalents estimés par LAVOISIER³⁵² pour la France rurale (hors « villes et gros bourgs »).



Graphique 28 : Structure socioprofessionnelle de la Manche rurale (hommes) vers 1770

- Vers 1760, dans la Manche rurale, 42% des chefs de feux étaient qualifiés de laboureurs ou fermiers, c'est-à-dire exploitants agricoles. Ce pourcentage était voisin du chiffre de 39% estimée par LAVOISIER pour la moyenne nationale, chiffre un peu gonflé par l'inclusion, dans la même catégorie, des domestiques de ces exploitants ; LAVOISIER mentionnait à part les vignerons, profession absente dans la Manche, qui étaient très nombreux (1,8 million) parce que la vigne permettait de vivre sur des exploitations de très petite superficie. 24% des hommes étaient dits journaliers ou domestiques dans la Manche, contre 29% dans la France rurale, chiffre gonflé par le fait que LAVOISIER avait inclus dans son estimation les « terrassiers, maçons et autres vivant aux dépens de l'agriculture », mais diminué, comme on l'a dit, par le fait qu'il en avait exclu les domestiques agricoles. Cette importante proportion de journaliers entraînait une forte prévalence de la pauvreté au sens économique³⁵³, qui était bien plus élevée que la pauvreté au sens fiscal que nous avons évoquée plus haut.
- 22% étaient artisans (charpentiers, tisserands, cordonniers, etc.) ou marchands, contre 11% pour LAVOISIER, chiffre minoré par l'exclusion des maçons et terrassiers. Le poids des artisans était extrêmement variable selon les paroisses, car beaucoup d'entre eux (dans les métiers du bâtiment, par exemple) servaient une clientèle plus large que celle de leur paroisse de résidence : certaines paroisses pouvaient donc être dépourvues de certains métiers.
- La catégorie « autres », qui regroupe chez LAVOISIER comme dans notre évaluation, les notables (nobles, ecclésiastiques et officiers vivant hors des villes), les professions libérales (juridiques, de santé, etc.) et les marins, représentait 12% dans les deux cas.

³⁵¹ Nous avons constitué deux sous-échantillons : l'un de 22 paroisses de l'intérieur (Angey, Aucey-la-Plaine, Bolleville, Cerisy-la-Forêt, Chavoy, Couvains, Feugères, Grimouville, La-Mouche, Lamberville, Le-Luot, Le-Mesnil-Amey, Le-Mesnil-Bonant, Le-Vast, Les-Biards, Lolif, St-Clément, St-Gilles, St-Léger, Souilles, Tanis, Vengeons), et l'autre de 9 paroisses littorales (d'est en ouest : Brucheville, Ste-Marie-du-Mont, Lestre, Réville, Fermanville, Flamanville, Pirou, Annoville, Genêts)

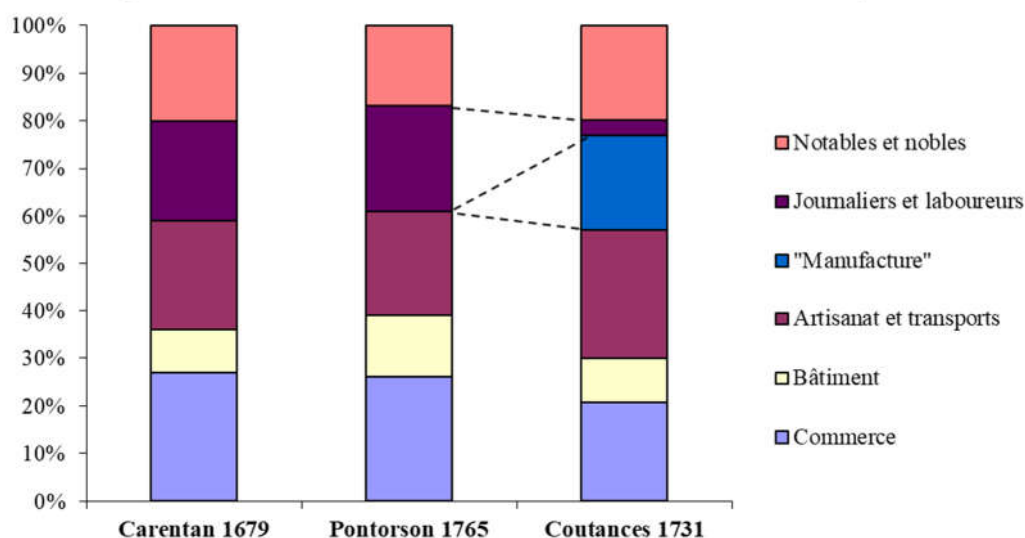
³⁵² Antoine DE LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, 1791

³⁵³ Que l'on définit de nos jours, par exemple, comme les personnes qui vivent avec moins d'une certaine somme par jour, ou celles qui ont un revenu inférieur à une certaine fraction du revenu médian de la population.

Globalement, 66% des hommes étaient donc occupés à l'agriculture. Il y a toutes les raisons de penser que ce pourcentage a dû rester à peu près stable pendant l'époque moderne. Il faudrait probablement remonter à des époques beaucoup plus anciennes pour trouver un nombre d'artisans plus faible, lorsque les ménages d'agriculteurs se livraient plus largement à l'autofabrication de leurs outils ou de leurs bâtiments.

1.5.2. Les villes

Les 13 « villes » (au sens indiqué précédemment) de la Manche se composaient de six villes importantes, de plus de 1000 feux au milieu du XVIII^e siècle (Avranches, Coutances, Granville, Saint-Lô, Valognes et Cherbourg), et de sept petites villes, de la taille de gros bourgs. Nous avons exploité deux recensements nominatifs, qui comportaient l'indication de la profession ou qualité des chefs de feux, concernant une ville dans chacun de ces deux groupes : l'un de 1731 relatif à Coutances³⁵⁴, et l'autre de 1765 relatif à Pontorson³⁵⁵. Nous avons par ailleurs dépouillé un document étonnant, qui donne la profession d'une large partie des chefs de feu de Carentan, parce que leurs maisons avaient été détruites en 1679 par un gigantesque incendie, qui ravagea plus de la moitié de la ville et de ses faubourgs (la plupart des maisons étant, à cette époque, couvertes de chaume)³⁵⁶. Sans que ces trois seuls exemples puissent nous suffire pour déterminer la structure moyenne de la population des 13 villes, leur similitude est néanmoins frappante et montre suffisamment leur différence avec le monde rural. Le graphique ci-dessous résume la situation de ces trois villes. Coutances comptait, vers le milieu du XVIII^e siècle, près de 1200 feux (hors faubourgs, soit un peu plus de 4000 habitants), Pontorson 235 feux seulement (environ 1000 habitants) et Carentan, vers 1680, 600 feux (environ 2200 habitants). Par cohérence avec ce que nous avons dit sur le monde rural, nous nous sommes à nouveau limités aux professions des seuls chefs de feux masculins, hors ecclésiastiques (soit 80% du total).



Graphique 29 : Structure socioprofessionnelle des habitants des villes

- Ces trois villes avaient une fonction administrative et judiciaire ; elle était importante à Coutances, comme chacun sait, mais Pontorson et Carentan abritaient quand même une vicomté. Le pourcentage des nobles et notables (professions juridiques, administratives et de santé) était, dans les trois cas, voisin de 20%, plus du double du pourcentage du monde rural.
- L'effectif du commerce (alimentation, mercerie, etc.) était voisin, de 20% à 25% du total.
- De même, dans les trois cas, les professions du bâtiment environ représentaient 10 à 13% du total, et le reste de l'artisanat et des transports 22% à 27%.
- Les petites villes de Carentan et Pontorson abritaient un nombre non négligeable d'agriculteurs (laboureurs et journaliers), alors qu'à Coutances ils étaient relégués dans les fauxbourgs.
- Enfin Coutances comportait *intra muros* une activité « manufacturière » occupant 20% des chefs de feux, dans le tissage et la tannerie.

³⁵⁴ Archives départementales de la Manche, 301 J 530

³⁵⁵ Archives départementales de Seine-Maritime, Cour des Aides de Rouen, 3 BP 7158 ; copie aux Archives départementales de la Manche, 1 Mi 328-2

³⁵⁶ Archives nationales, G⁷ 213. Il s'agit d'une annexe à un courrier de l'Intendant qui plaidait auprès du Contrôleur général une forte baisse temporaire des impositions pour cette ville. Compte tenu de cette finalité fiscale, les maisons qui appartenaient à des catégories privilégiées (Domaine royal, Hôtel-Dieu, église de Carentan...) n'étaient pas décrites.

Tableau 11 : Professions ou qualités des chefs de feux masculins de villes aux XVII^e et XVIII^e siècles

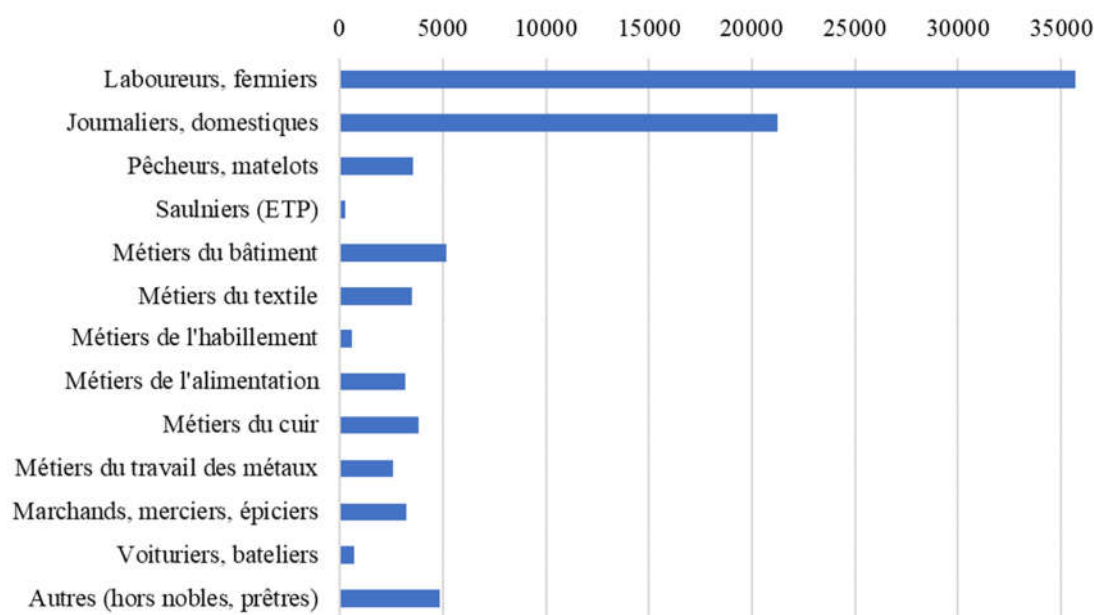
		Coutances 1731		Pontorson 1765		Carentan 1679	
Alimentation distribution	Aubergiste, cabaretier	9		10		9	
	Boucher, tripier	32		10		14	
	Boulangier	23		4		9	
	Cuisinier	10					
	Epicier	10					
	Graissier, beurrier, chandellier	29		1		5	
	Autres	9		6		9	
	Sous-total	122	20,8%	31	17,5%	46	21,4%
Bâtiment	Menuisier	29		6		7	
	Maçon	9		2		2	
	Charpentier, couvreur	5		12		5	
	Autres	11		3		4	
	Sous-total	54	9,2%	23	13,0%	18	8,4%
Métiers du cuir	Tanneur, corroyeur, mégissier	17		3		3	
	Parcheminier	8					
	Bourelrier, sellier, bâtier	14				6	
	Savetier, carreleur	27				15	
	Sabotier	6					
	Cordonnier	38		9		9	
	Sous-total	110	18,7%	12	6,8%	33	15,3%
	hors manufacture	85					
Métiers du textile	Tisserand	49		4		4	
	Teinturier	6		2			
	Filandier	5				2	
	Sous-total	60	10,2%	6	3,4%	6	2,8%
Métiers de l'habillement	Chapellier	12					
	Perruquier	15		2			
	Tailleur	12		3		6	
	Sous-total	39	6,6%	5	2,8%	6	2,8%
Travail des métaux	Maréchal ferrant	9		3		3	
	Taillandier, dinandier, coutelier	11		3		8	
	Armurier	3		1		1	
	Orfèvre	2				4	
	Sous-total	25	4,3%	7	4,0%	16	7,4%
Artisanats divers	Imprimeur, libraire	3					
	Autres	18		11		1	
	Sous-total	21	3,6%	11	6,2%	1	0,5%
Marchands, bourgeois	29	4,9%	15	8,5%	8	3,7%	
Professions de santé	Apothicaire	1		3			
	Chirurgien	4		1		4	
	Médecin	3		2		1	
	Sous-total	8	1,4%	6	3,4%	5	2,3%
Professions juridiques	Avocat, procureur	30				5	
	Conseiller	14					
	Huissier	12				3	
	Autres	11		2		18	
	Sous-total	67	11,4%	2	1,1%	26	12,1%
Agriculture, pêche, transports	Journalier	18		33		34	
	Laboureur	1		6		5	
	Batelier			2		1	
	Pêcheur			1			
	Voiturier					2	
	Sous-total	19	3,2%	42	23,7%	42	19,5%
Nobles	33	5,6%	17	9,6%	8	3,7%	
Sous-total professions ou qualités connues	587	100,0%	177	100,0%	215	100,0%	
Sans profession indiquée	171		7		16		

Total	758	184	231
--------------	------------	------------	------------

Naturellement la variété des métiers exercés était plus grande à Coutances (72 métiers) qu'à Carentan ou à Pontorson (55 métiers dans les deux cas). Il est peu hasardeux d'avancer que parmi les 13 « villes » de la Manche, les plus importantes avaient un profil semblable à celui de Coutances (à l'exception probablement de Cherbourg, qui se distinguait par son activité maritime), et les autres villes un profil voisin de celui de Carentan ou Pontorson (sauf Granville, pour la même raison).

1.5.3. Ensemble de la Manche

Pour reconstituer la ventilation globale des métiers des chefs de feux masculins (nobles exclus) de la Manche, nous avons procédé en deux temps : nous avons tout d'abord reconstitué le total du département en pondérant les estimations précédentes en fonction du poids relatif des grandes et petites villes et des campagnes, après en avoir retiré les métiers géographiquement concentrés dont il est nécessaire de faire une évaluation analytique (tissages, tanneries, papeteries, travail des métaux, salines, activités maritimes) ; puis nous avons globalement ajouté à ce premier total les évaluations que nous ferons dans les chapitres 5 et 6 pour ces différents métiers particuliers. Le graphique ci-dessous résume le résultat auquel nous sommes ainsi arrivé, selon des regroupements de métiers qui seront classiques au XIX^e siècle. Certains d'entre eux sont mixtes, c'est-à-dire sont composés d'activités géographiquement concentrées et d'activités réparties : ainsi les métiers du cuir comprennent les tanneries, en nombre restreint, dont l'emploi est évalué analytiquement, et les cordonniers, savetiers ou bâtiers, dont le nombre est estimé grâce à notre sondage. Il en est de même des activités maritimes, qui sont constituées de la pêche hauturière et du commerce maritime basé dans quelques grands ports, et de la pêche côtière qui était exercée dans la quasi totalité des cent paroisses maritimes ; il en est encore ainsi du travail des métaux, composé d'un petit nombre de foyers de coutellerie et chaudronnerie, et de la multitude des maréchaux ferrants ou serruriers répartis sur le territoire.



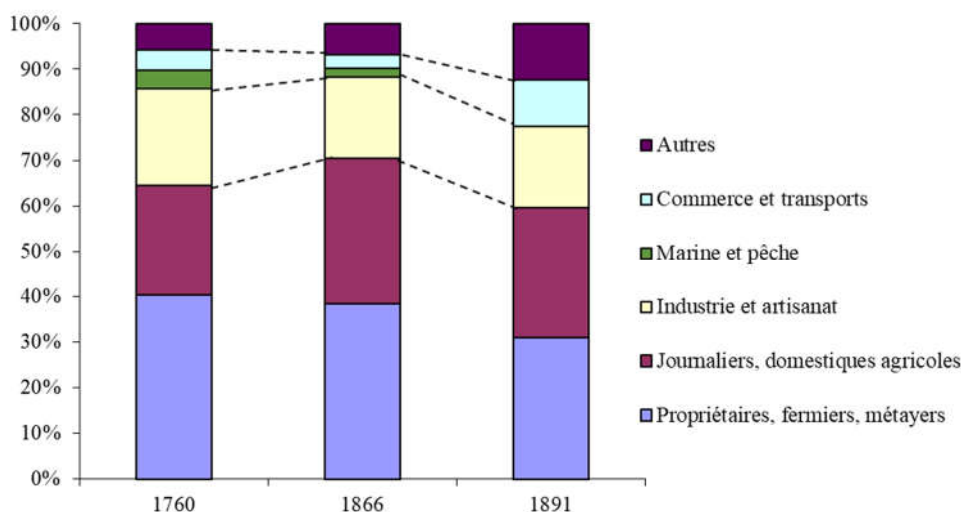
Graphique 30 : Ventilation par secteur d'activité des chefs de feu masculins vers 1750

On peut en particulier remarquer sur ce graphique l'importance, certes loin derrière celle des métiers agricoles, des métiers du bâtiment (maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers) et de l'alimentation (meuniers, boulangers, bouchers, etc.), qui avaient la double caractéristique d'être presque universellement répandus sur le territoire, et d'être exclusivement artisanaux (les entreprises étaient très rarement composées de plus qu'un maître et son compagnon). Ils occupaient plus de personnes qu'aucune des activités « manufacturières » (textile, cuir, travail du fer ou du cuivre) qui furent l'objet quasi exclusif de l'attention du pouvoir royal depuis la fin du XVII^e siècle, comme nous le rappellerons plus loin. Leur importance économique fut de ce fait le plus souvent sous-estimée par les économistes anciens.

1.5.4. Aperçus sur l'évolution ultérieure

Les recensements de population du XIX^e siècle, à partir de 1851 (voir leurs résumés en annexe 5), recueillirent des informations sur la catégorie socio-professionnelle des habitants, mais celui de 1872 semble être le premier à avoir implicitement dégagé la notion de population active (qui apparaît explicitement dans celui de 1891). Ils recensaient tous, sous le nom de « population professionnelle », l'ensemble des actifs et des inactifs, adultes et enfants, selon la catégorie professionnelle du chef de famille, selon des principes malheureusement variables. En particulier aucun recensement avant 1872 ne permet d'avoir une connaissance réaliste du travail des femmes (nous reviendrons plus loin sur le cas particulier de l'agriculture). Par ailleurs, les activités maritimes (pêche et cabotage) étaient rarement bien traitées, parfois agglomérées avec l'industrie, ou avec l'armée, ou encore avec le secteur des transports.

Nous réexaminerons plus en détail, en examinant dans la seconde partie de cette étude, les différents secteurs économiques, l'emploi qui peut leur être attribué, et dans la conclusion générale le bilan qui peut en être tiré. A ce stade, nous nous contenterons de présenter, dans le graphique ci-dessous, une comparaison de la situation précédemment estimée pour 1750, avec celles déduites des recensements de 1866 et 1891, pour la seule population active masculine (hors militaires et ecclésiastiques).



Graphique 31 : Répartition par secteurs d'activité de la population active masculine de 1760 à 1891

On peut faire les observations suivantes :

- Le pourcentage d'agriculteurs (exploitants, journaliers ou domestiques) crût entre 1750 et 1866, de 64% à 70%, en proportion d'une population qui augmenta elle-même nettement entre ces deux dates. Le nombre d'exploitations avait fortement crû, comme nous le montrerons plus loin. Il s'agit bien entendu là d'une des conséquences de la Révolution, qui multiplia les exploitations, lors de la vente des biens nationaux et grâce au changement des règles successorales. Le nombre d'exploitations et la population agricole chutèrent ensuite entre 1866 et 1891³⁵⁷, en raison de l'exode rural.
- Le poids de l'industrie (les « manufactures ») et de l'artisanat de production, chuta sensiblement entre 1750 et 1860, cette baisse étant en partie masquée par la création de l'important arsenal de Cherbourg, qui occupait plus de 3000 ouvriers au milieu du XIX^e siècle. La Manche ne participa pas à l'essor industriel du XIX^e siècle, dominé par l'industrie cotonnière, les mines et la métallurgie. Nous y reviendrons.
- Le commerce et les transports (dans lesquels étaient inclus les marins en 1891) se développa significativement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par l'effet de la diminution de l'autoproduction domestique, qui augmentait le recours au marché, et plus généralement comme conséquence de la sophistication de l'économie, qui complexifiait les chaînes de valeur.
- Enfin, la catégorie des « autres », qui rassemblait les professions administratives, juridiques, de santé, d'éducation, etc. s'accrut sensiblement de 1866 à 1891, dans chacune de ses composantes : les employés de l'Etat et des communes crûrent de 2700 à 4900 personnes, les membres des professions libérales de 1300 à 3900, les rentiers de 6700 à 9000. Remarquons que le recensement de 1891 fit apparaître pour la

³⁵⁷ Voir plus loin le chapitre consacré à l'agriculture

première fois une population masculine « inactive », de 32000 personnes âgées de plus de 20 ans, dont 8600 domestiques³⁵⁸.

1.6. Synthèse de ce chapitre

De ce long chapitre, nous suggérons de retenir les faits suivants :

1. La population de la Manche fut très élevée dès le XIV^e siècle (probablement de l'ordre de 400 000 habitants).
 - a. Les ravages de la Peste Noire et de la guerre de Cent Ans divisèrent la population par quatre, avant 1380, et celle-ci stagna à un niveau très bas (moins de 200 000 habitants) pendant la guerre. Elle ne réussit pas à se relever pendant encore presque un siècle après la fin de celle-ci, alors que dans le reste de la France, la récupération était déjà très largement effectuée.
 - b. A partir de 1530, la croissance fut très vive et un premier maximum fut atteint vers 1670 (vers 500 000 habitants). A cette époque, la densité de population de la Manche était à peu près le double de la moyenne nationale.
 - c. Une phase de récession économique nationale s'ensuivit, jusque vers 1730, qui interrompit cette croissance et conduisit même à une légère diminution de la population.
 - d. Puis la croissance économique reprit ; la population crût alors très vivement, mais moins que le reste de la France, jusqu'en 1846, où elle atteignit 604 000 habitants. La Manche avait été en 1806 le quatrième département français par sa population ; en 1846, elle n'était plus que le huitième.
 - e. Après 1846, l'exode rural commença et la population de la Manche diminua de 20% avant 1911 (correspondant au départ d'environ 30% de celle qui était présente en 1846).
2. En dépit d'une densité de population très élevée, la Manche ne connut pas plus de crises de subsistances (autrefois inévitables en cas de dérèglements climatiques) que le reste de la France, son agriculture réussissant à nourrir convenablement les habitants, grâce, comme on le verra, à une exploitation intense du territoire.
3. La taille moyenne des exploitations agricoles était inévitablement faible, et un complément de revenus devait être apporté à une partie de la population par une activité préindustrielle de complément, dans des manufactures ou au sein des ménages ruraux. Cette activité n'eut cependant pas une dynamique suffisante (elle décrût même dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle) pour accompagner la croissance de la population aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aucune émigration significative ne fut cependant observée à cette époque, mais des comportements de limitation des naissances furent adoptés : le taux de natalité était, vers 1680, inférieur d'environ 30% à la moyenne française.
4. En dépit à nouveau de la densité de sa population, la Manche ne connut pas un taux d'urbanisation³⁵⁹ important : il était probablement de l'ordre de 5% aux époques les plus anciennes et de 8% vers 1700. Il crût significativement à la fin du XVIII^e siècle, mais n'était encore que de 12% au moment de la Révolution. Seuls les deux grands ports (Cherbourg et Granville) doublèrent de taille dans ce siècle.
5. Les professions des chefs de famille masculins³⁶⁰ se répartissaient, vers 1760³⁶¹, entre 64% de professions agricoles (taux probablement voisin de la moyenne nationale), 21% de professions industrielles ou artisanales, 4% d'activités maritimes, 5% d'activités dans le commerce et les transports, et 5% de professions libérales. Vers 1860, la part des activités agricoles avait légèrement crû, au détriment des activités industrielles et maritimes ; l'importance des autres secteurs n'avait pas significativement changé.

³⁵⁸ Il s'agit des domestiques personnels, qui n'étaient pas inclus dans la population active.

³⁵⁹ Défini ici, comme plus haut, comme le pourcentage de la population totale qui vivait dans les 13 « villes ».

³⁶⁰ Hors nobles et clergé. Il s'agit de la profession principale déclarée. On sait que la pluri-activité était très fréquente.

³⁶¹ Elle n'est pas connue aux époques antérieures.

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DES PRIX

2.1. Introduction

Les informations de qualité sur les prix sont en général rares avant 1830, en l'absence, que nous avons déjà signalée, d'un système statistique convenablement constitué et stable. Pour ce qui concerne les prix des productions agricoles, nous rencontrerons deux situations différentes. Les prix des céréales peuvent être malgré tout assez bien connus, parce qu'ils furent attentivement surveillés à toutes les époques par les autorités, dans la mesure où l'essentiel de l'alimentation du « *petit peuple* » et donc la paix sociale en dépendaient. En outre, les céréales entraient fréquemment dans la composition des cens en nature, et il importait que des références de prix fussent rendues publiques pour permettre leur paiement. Le corpus dans lequel nous pouvons puiser est donc assez riche, même s'il permet rarement de surmonter de façon très assurée les difficultés techniques liées à la variété des mesures et des différents types de céréales. En revanche, les sources de données sont beaucoup plus rares pour toutes les autres productions agricoles, même majeures, comme le bétail, la viande ou le foin, car elles n'étaient pas considérées comme un enjeu pour la paix publique, et elles n'entraient presque jamais dans la composition des cens ; par ailleurs très peu de transactions privées utilisables sans ambiguïté ont été conservées. Nous devons dans ce cas nous contenter d'une connaissance beaucoup plus sommaire des prix. Enfin les prix des autres denrées et marchandises non agricoles ne se rencontrent, sous l'Ancien Régime, que de façon très aléatoire et nous ne savons rien dire de précis de leur évolution³⁶² ; nous ne ferons que mentionner, à la fin de ce chapitre, une source très riche qui date de la Révolution, et qui permettra au moins de donner une idée des prix relatifs d'un très vaste échantillon de denrées à la fin de l'époque préindustrielle.

2.2. Les prix des productions végétales

Pour pouvoir couvrir une période aussi longue que possible, nous allons devoir utiliser successivement plusieurs sources d'information : jusqu'à la fin du XV^e siècle, les contrats d'achat-vente de rentes dites « constituées » ; puis, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les cotations des denrées émises par les grands receveurs de rentes en nature (les recettes du domaine royal ou des abbayes, principalement) ; enfin au XIX^e siècle, les données rassemblées par l'administration statistique qui s'est progressivement mise en place après la Révolution.

Avant le XIX^e siècle, les prix connaissaient, comme on le sait, des variations locales et à court terme qui pouvaient être brutales : le stockage des grains étant mal maîtrisé, les prix pouvaient varier fortement, d'une année à l'autre, en fonction de l'abondance des récoltes ; en cas de mauvaises récoltes, les variations infra-annuelles pouvaient être considérables. De plus, les transports étaient difficiles, sur de mauvaises routes, et coûteux : en 1790, on estima (voir la dernière section de ce chapitre) que le transport par voie terrestre coûtait 4 sous par lieue et par quintal de 100 livres, soit environ 9 livres pour 100 km et par quintal métrique ; à la même date, le quintal de froment coûtait environ 20 livres. Transporter du blé sur 100 km aurait donc renchéri son prix de près de 50%. Les grains voyageaient donc peu d'une zone locale à l'autre, sauf initiatives très exceptionnelles du pouvoir royal ou des municipalités des grandes villes, et les prix locaux s'égalisaient mal. Cela rend assez délicate l'obtention de résultats pertinents pour l'ensemble d'un territoire même assez limité comme la Manche. Bien que nous ayons pu constater dans cette étude que les différences locales de prix étaient en réalité plus faibles qu'on aurait pu le redouter, les informations disponibles ne permettent pas généralement d'établir une véritable moyenne annuelle départementale des prix, notion qui restera tout à fait hors de portée avant le XIX^e siècle. Nous avons dû donc constituer nos séries de prix en opérant un mélange (au sens statistique) d'informations relatives à différents lieux³⁶³ ; la variabilité naturelle des prix entre différents endroits de la Manche (dont nous donnerons plus loin une idée) introduira donc une certaine incertitude de court terme sur nos données, que nous compenserons en partie en ne présentant que des résultats

³⁶² En s'appuyant sur une base géographique plus large, Ernest LABROUSSE (*Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, 1933) a pu cependant donner des indications sur l'évolution des prix au XVIII^e siècle de marchandises diverses comme les toiles, le bois de chauffage, etc.

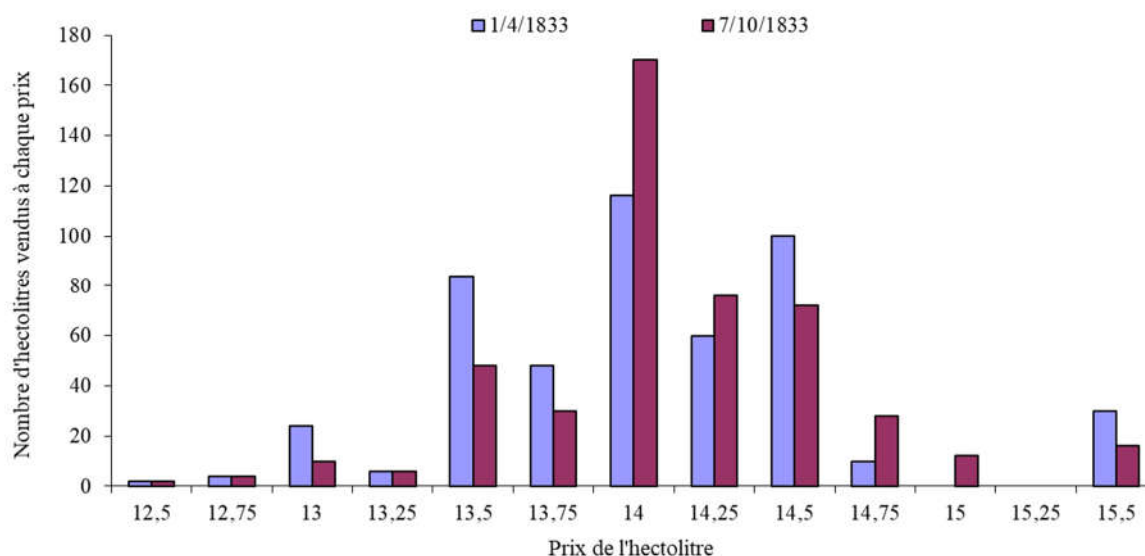
³⁶³ Beaucoup travaux historiques du même type se sont généralement appuyés sur le dépouillement de mercuriales, qui donnent avec une bonne précision les prix observés sur le marché d'une ville donnée, par semaine ou par quinzaine, mais ne permettent souvent pas de calculer des moyennes annuelles pertinentes (qui supposeraient que l'on connût les quantités échangées aux différents prix).

en moyenne glissante. Mais cette incertitude ne nous ne nous empêchera pas de mettre en évidence les grandes phases d'évolution à moyen terme des prix, qui furent multipliés par plus de 40 pendant la période que nous allons étudier, ou les *chertés* majeures, qui s'accompagnaient d'un doublement ou triplement temporaire des prix. Nous ne nous intéresserons donc pas ici au détail des évolutions annuelles.

2.2.1. Les sources

a. Les appréciés

Une première source classique d'informations sur les prix agricoles est constituée par les « *appréciés* » des denrées, que les receveurs des institutions bénéficiaires de rentes ou de cens (Domaine royal, abbayes, hôpitaux, fabriques des paroisses) devaient établir pour faire connaître les prix auxquels ils acceptaient le paiement en argent de redevances libellées en nature, ou bien ceux auxquels ils convertissaient en argent, avant de les reverser au trésor de leurs institutions, les redevances perçues en nature. Ils se référaient généralement aux *appréciés* officielles (voir en pages suivantes deux exemples du XV^e siècle et deux du XVIII^e siècle) qui étaient établies solennellement dans chaque vicomté, sous l'autorité du bailli du Cotentin, aux époques traditionnelles de versement des redevances (Pâques, la Saint-Jean, la Saint-Michel, Noël), et en présence (théoriquement) du procureur du roi, du vicomte, du receveur du Domaine royal et d'un certain nombre de notables réputés bien connaître les marchés agricoles³⁶⁴ ; ce rituel demeurera à peu près inchangé jusqu'à la Révolution. Les *appréciés* ne sont pas sans poser à peu près les mêmes problèmes³⁶⁵ que les mercuriales, qu'utilisent alternativement les historiens, en ce qui concerne la qualité des denrées évaluées (par exemple pour le froment : la meilleure qualité ou la moyenne de toutes les qualités, le « froment vieux » ou le « froment nouveau » ; pour l'avoine, la « grosse », la « menue », la « rouge », la « blanche » ou la moyenne ; etc.) et la façon selon laquelle ces évaluations³⁶⁶ pondéraient plus ou moins bien les différents prix de vente par les volumes échangés sur les marchés (le graphique ci-dessous donne une idée de leur dispersion, pour deux journées de marché à Carentan où le prix moyen pondéré fut exactement le même à 14,1 F/hl).



Graphique 32 : Dispersion des volumes et des prix sur le marché de Carentan

³⁶⁴ G. DUPONT-FERRIER, « Le prix des denrées dans le Cotentin au milieu du XV^e siècle », in *Association française pour l'avancement des sciences. 34, Compte-rendu de la 34e session Cherbourg 1905, Notes et mémoires*, p. 1050-1054 et « Quelques denrées alimentaires et leur taxation dans le Cotentin, de Charles VI à Louis XI », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1941, n°5, p. 409-420

³⁶⁵ Analysés par Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800*, 1936, p. 161-163 et par Ernest LABROUSSE, « Le mouvement des prix au XVIII^e siècle : les sources et leur emploi », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1937, n° 3

³⁶⁶ On peut constater qu'à Carentan, le 12 juin 1726, les « *boullengers gardes jurés* » sur le témoignage desquels les appréciés furent arrêtées, ne savaient pas signer, et donc pas écrire ! (Archives municipales de Carentan, 4F8)

Illustration 17 : Apprécie des grains et regards pour le terme de Pâques 1409, à Valognes³⁶⁷

Appréciation faite des grains, regars, pains, gelines, chappons et oeufs en la viconté de Valoignes pour le terme de Pasques l'an mil iii^c et neuf qui estend au dymenche xxiii^e jour du moys de mars avant la Marchesque³⁶⁸, aux assises tenues audit lieu par nous Gilles Cadot, lieutenant général de noble homme Mons. Robert, seigneur de Peletot et de Laviers, mareschal hérédital de Ponthieu, conseiller chambellan du Roy notre sire et son bailli de Costentin, le mardi xxvi^e jour de février, continué du mardi précédant, l'an mil iii^c et neuf.

Premièrement

<i>A la mesure de Valoignes, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de [illisible, page tachée]avast, comme Valoignes, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de [illisible, page tachée]queteville, comme Valoignes, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure [illisible, page tachée], comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure d'Esnegreville³⁶⁹, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure d'Orglandes, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure du Mesnil Omondel³⁷⁰, comme pour Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure d'Yvetot, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Fresville, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Sauxemesnil, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Vaudreville, comme Montebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Valcanville, bouissel de froment</i>	ii s.
<i>A la mesure de Réville, bouissel de froment</i>	iii s.
<i>A la mesure de Gatheville³⁷¹, bouissel d'orge vi b. au quartier bouissel</i>	ii s.
<i>A la mesure de Gatheville, bouissel de froment</i>	ii s.
<i>A la mesure de Saint Marcouf, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Fontenay, bouissel de froment</i>	ii s.
<i>A la mesure de Chierebourg, vi bouissel au quartier bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Saint Germain le Gaillart, comme Chierebourg, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure d'Urville, bouissel de froment</i>	xv d.
<i>A la mesure de Brix, comme Chierebourg, vi bouissel au quartier bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Pierreville, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de Briquebec, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de Moreville, bouissel de froment</i>	[page tachée]
<i>A la mesure de Neauhou³⁷², bouissel de froment</i>	[page tachée]
<i>A la mesure de la Haye du Puix, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure d'Ourville, comme Valoignes, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure de Litehaire³⁷³, bouissel de froment</i>	ii s. vi d.
<i>A la mesure du Plesseis³⁷⁴, bouissel de froment</i>	iii s. iii d.
<i>A la mesure de Barneville</i>	v s.
<i>Et quartier de bernage par toute ladite viconté</i>	xiii s. iii d.
<i>Et à chascune desdites mesures ii b. d'avoine pour j boissel de froment</i>	
<i>Pain et gueline</i>	ix d.
<i>Pain et cappon</i>	xii d.
<i>Oeufs, xx pour</i>	v d.
<i>Bouissel de seil, mesure de Fontenay</i>	ii s. vi d.
<i>Bouissel de seil, mesure de Barneville</i>	v s.

³⁶⁷ Bibliothèque nationale, ms. français 25908, n°960

³⁶⁸ Fête de l'Annonciation de la Vierge, célébrée le 25 mars

³⁶⁹ Négreville

³⁷⁰ Prévôté de la baronnie de Briquebec

³⁷¹ Gatteville

³⁷² Néhou

³⁷³ Lithaire

³⁷⁴ Le Plessis

Illustration 18 : Apprécie des denrées pour le terme de la Saint Michel 1438, à Coutances³⁷⁵

Appréciation faite es assises de Coutances, tenues aud. lieu par nous, Robert Josel, lieutenant général de Mons. le Bailli de Cotentin, le xi^{ème} jour de septembre l'an 1438, des rentes en grains, œufs, oiseaulx et autres espèces de rentes deues au Roi à son compteur et recepte de Coustances au terme Saint Michel 1438, par le rapport de plusieurs marchans, boulangiers et autres notables personnes en ce reconnoissant.

Et Premièrement

<i>Boissel de froment mesure de Coustances</i>	<i>6 sols</i>
<i>Boissel d'orge à lad. mesure</i>	<i>4 sols</i>
<i>Boissel de seigle à lad. mesure</i>	<i>4 sols</i>
<i>Boissel d'aveine à lad. mesure</i>	<i>12 d.</i>
<i>Livre de poivre</i>	<i>10 sols</i>
<i>Pot de vin</i>	<i>3 sols</i>
<i>Cent d'escrain [estrain]</i>	<i>2 sols</i>
<i>Cent d'anguillettes</i>	<i>6 sols</i>
<i>Pain et gelines</i>	<i>11 d.</i>
<i>Pain et chapon</i>	<i>15 d.</i>
<i>Videcoq</i>	<i>4 d.</i>
<i>Coq</i>	<i>6 d.</i>
<i>Marc d'argent</i>	<i>6 lt 18 sols</i>
<i>Mouton</i>	<i>4 sols</i>
<i>Brebis</i>	<i>3 sols</i>
<i>Quartier de sel, mesure des salines</i>	<i>3 sols</i>
<i>Cent d'œufs</i>	<i>2 sols 1 d.</i>

Donné pour temoing de ce, soubs le scel dont nous usons aud. office de lieutenant en l'an jour et assises dessus dites.

Illustration 19 : Apprécie des denrées en 1784 à Saint-Lô³⁷⁶

Extrait du registre des appréciés du greffe du baillage de St Lo, contenant ce qui suit.

Les appréciés généralles des grains mesure du marché de St Lo, et autres denrées de la récolte de l'année dernière mil sept cents quatre vingt trois, dont ont été arrêtés et réglés ainsi qu'il suit, scavoir :

Le boisseau de bon froment, cinq livres dix huit sols quatre deniers

Le boisseau de moyen froment, cinq livres neuf sols deux deniers

Le boisseau de moindre froment, cinq livres

La razière de grosse avoine, quatre livres huit sols quatre deniers

La razière de moyenne avoine, trois livres un sol quinze deniers

La razière de moindre avoine, trois livres un sol huit deniers

Le boisseau d'orge, trois livres un sol trois deniers

Le boisseau de sarazin cinquante sept sols six deniers

Les chapons gras trente deux sols neuf deniers

Les chapons maigres dix neuf sols six deniers

Les poulles grasses vingt sept sols sept deniers

Les poulles maigres onze sols

La douzaine d'œufs cinq sols trois deniers

La livre de beure douze sols six deniers

Le présent conforme au registre, délivré par nous greffier du baillage de St Lo soussigné à Monsieur Colleville, ce huit juillet de mil sept cents quatre vingt quatre.

³⁷⁵ Nous remercions M. Nicolas ABRAHAM de nous avoir signalé ce texte, transcrit par Dom LENOIR (Dépôt du greffe, n°19699), qui était annexé à une pièce de procédure de succession.

³⁷⁶ Archives départementales de la Manche, 353 J 362

Illustration 20 : Relevé des prix des grains et du pain à Carentan en janvier 1790³⁷⁷

Généralité de *Normandie*
 Subdélégation de *Carentan*

Mois de *Janvier*
seconde Semaine.

MARCHÉ de *Carentan* Le *Sr de la hogue* Subdélégué.

P R I X D E S G R A I N S .

NATURES des GRAINS.	NOM de la Mesure locale.	Ce que la Mesure locale pèse. P O I D S		P R I X du dernier jour de Marché de la semaine, à raison		OBSERVATIONS <i>sur les causes DES VARIATIONS.</i>
		du LIEU.	de MARC.	de la Mesure locale.	des douze Boisseaux de Paris.	
FROMENT, deuxième ou moyenne qualité.	<i>Boisseau</i>	<i>4 1/2</i>	<i>12 1/2</i>	<i>5 1/2</i>	<i>11 1/2</i>	
MÉTÉIL.	<i>meut</i>					
SEIGLE.	<i>meut</i>					
ORGE.	<i>Boisseau</i>	<i>4 1/2</i>	<i>12 1/2</i>	<i>5 1/2</i>	<i>11 1/2</i>	
AVOINE.	<i>Boisseau</i>	<i>2 1/2</i>	<i>8 1/2</i>	<i>1 1/2</i>	<i>3 1/2</i>	
BLÉ DE TURQUIE.	<i>meut</i>					
BLÉ D'ESPAGNE.	<i>meut</i>					
BLÉ NOIR ou SARASIN.	<i>Boisseau</i>	<i>4 1/2</i>	<i>12 1/2</i>	<i>5 1/2</i>	<i>11 1/2</i>	

P R I X D U P A I N .

	1° De conformation ordinaire.	P O I D S L O C A L .		P O I D S D E M A R C .	
		<i>5</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>2</i>
Suiwant la dernière taxe de Police. <i>Du 11 Jan 1790</i>	Qualités. { 1 ^{re}	<i>meut</i>			
	{ 2 ^e	<i>1 1/2</i>	<i>3</i>		
	{ 3 ^e	<i>1 1/4</i>	<i>3</i>		
	2° De fine Fleur.	<i>3</i>	<i>6</i>		

CERTIFIÉ & ENVOYÉ
le 13 Jan 1790

³⁷⁷ Archives municipales de Carentan, 4 F 8
 87

Naturellement la contenance des quartiers³⁷⁸, boisseaux, razières³⁷⁹, cabots, demeaux, mettings³⁸⁰, binguets³⁸¹ et autres mesures locales de céréales, présente une grande difficulté pour les époques les plus anciennes (surtout pour les céréales autres que le froment), car elles ont varié au cours du temps.

Ces appréciées figuraient en grand nombre dans les copies des comptes des receveurs du Domaine ou des abbayes qui étaient autrefois conservés dans les Archives de la Manche ; ces documents furent détruits en 1944, mais les archivistes départementaux avaient fort heureusement relevé certaines valeurs des prix des principales denrées dans les *Inventaires sommaires*³⁸² qu'ils ont rédigés à partir de 1865, et ils avaient publié une série continue pour la vicomté de Coutances de 1684 à 1778³⁸³. Les comptes adressés par les receveurs du Domaine à la Chambre des comptes de Paris ont pour la plupart été dispersés³⁸⁴ et les Archives nationales n'ont conservé que très peu d'appréciées³⁸⁵ ; la Bibliothèque nationale a ultérieurement recueilli un petit nombre d'entre elles³⁸⁶. Une autre série continue assez longue, relative à Saint-Lô entre 1730 et 1788, se rencontre dans le chartrier de Canisy³⁸⁷.

Quelques documents isolés permettent enfin de compléter les séries de prix : ainsi, plusieurs « aveux et dénombrements » de seigneurs assez consciencieux pour indiquer les prix qu'ils utilisaient pour évaluer les revenus qu'ils déclaraient au Roi³⁸⁸, les comptes du roi de Navarre de 1367 à 1370³⁸⁹, la « prisée » du douaire de Jeanne d'Evreux en 1329³⁹⁰, ou une information (enquête) de 1493 préalable à la vente d'une partie du domaine royal³⁹¹, etc. Léopold Delisle³⁹² et Max Campserveux³⁹³ avaient déjà fait connaître un certain nombre de valeurs de prix des grains, d'origines diverses ; nous les avons intégrées à nos séries, lorsque la contenance des mesures locales nous était connue.

b. Les contrats d'achat de rentes constituées

Pour compléter les *appréciées*, assez rares avant le XVI^e siècle, nous avons utilisé les contrats d'achat de rentes dites « constituées », c'est-à-dire les échanges entre un capital apporté en une seule fois et des versements annuels futurs à perpétuité (ou *arrérages*), en nature ou en argent, constants au cours du temps et gagés sur un actif immobilier (terre, maison, voire office). Les acteurs de ces échanges, qui se multiplièrent entre 1200 et 1250, n'avaient pas de connaissances économiques ou mathématiques sophistiquées (on n'hésitait pas, à cette même époque, à signer des baux perpétuels sans clause d'actualisation ni de révocation³⁹⁴) ; aussi, dans ces contrats d'achat-vente de rentes, les versements futurs étaient benoîtement fixés en divisant le montant du capital par un coefficient simple appelé « denier ». En langage moderne, on dirait que ces arrérages étaient les intérêts d'un prêt perpétuel non remboursable³⁹⁵.

Avant 1300, le denier était le plus souvent fixé à 10 dans les contrats portant sur des rentes monétaires. Ces contrats revenaient donc à un prêt perpétuel au taux de 10% par an ; pour le vendeur d'une rente, c'était

³⁷⁸ Un *quartier* valait généralement quatre boisseaux (mais parfois six boisseaux, comme ci-dessus à Cherbourg en 1409).

³⁷⁹ Une *razière* valait usuellement deux tiers de boisseau (mais Léopold DELISLE cite également des valeurs historiques de 1/3 de boisseau à Coutances, 1/5^{ème} à Saint-Pair, 1/6^{ème} à La Haye-du-Puits et à Lessay)

³⁸⁰ *Cabot, demeau et metting* (voire *ruce* dans l'Avranchin) valaient un demi-boisseau.

³⁸¹ Un *binguet* valait un tiers de boisseau

³⁸² *Inventaire sommaire des archives départementales de la Manche antérieures à 1790*, séries A, B et H.

³⁸³ M. DESCHAMPS DE VADEVILLE, « Tableaux des appréciées de différentes denrées vendues au marché de Coutances de 1684 à 1778 », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, vol. 2, 1877, p. 225-247

³⁸⁴ Michel NORTIER, « Le sort des archives dispersées de la Chambre des Comptes de Paris », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1965, tome 123 n°2, p. 460-537

³⁸⁵ Par exemple KK 1339

³⁸⁶ Ms. fr. 25948 n° 960 (Pâques 1409), 26075 n°5449 (Pâques 1445), 26076 n°5705 (Pâques 1446)

³⁸⁷ Archives départementales de la Manche, 353 J 362 (prix de référence des rentes pour le marquisat du Hommet)

³⁸⁸ Voir leur liste dans la partie « sources »

³⁸⁹ E. IZARN (éd.), *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, 1885

³⁹⁰ Bibliothèque nationale, NAF 21660

³⁹¹ Archives départementales de la Manche, Chartrier de Bricquebec, 280J, art. 150

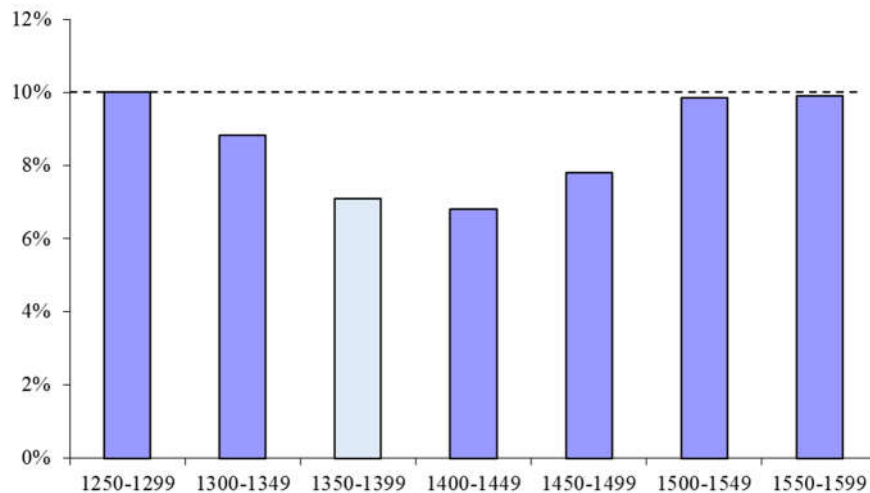
³⁹² Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, 1851 : transactions diverses tirées du cartulaire de la Luthumière, du Trésor des chartes, etc.

³⁹³ Max CAMPSERVEUX, « La Condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin à la fin du Moyen Age », in *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 59, 1982, p. 224-461

³⁹⁴ On peut cependant observer dans les archives ecclésiastiques qu'à partir de 1250, les bénéficiaires de *cens* concédèrent plus fréquemment des nouveaux baux à durée limitée (de 5 à 7 puis 9 ans), afin de pouvoir en réévaluer le montant.

³⁹⁵ Dont le taux actuariel était égal à l'inverse du denier.

donc un moyen de financement d'un coût exorbitant (et même infini, ce dont les parties n'avaient certainement pas conscience³⁹⁶, car la notion mathématique d'infini ne fut comprise et maîtrisée que tardivement). Dès le début du XIV^e siècle, les taux commencèrent à baisser³⁹⁷, signe de l'émergence d'une crise économique qui accompagna un début de baisse de la population et des prix agricoles (voir plus loin) et vit une diminution de l'ensemble des revenus rentiers³⁹⁸ ; puis le nombre de ces contrats diminua fortement pendant la première phase de la guerre de Cent Ans (de 1350 à 1390), et les taux baissèrent vers 7% en raison de la diminution du nombre d'emprunteurs potentiels ; après 1450, et durant la reconstruction, ils remontèrent progressivement et revinrent à 10% en moyenne vers 1500³⁹⁹.



Graphique 33 : Taux d'intérêt implicite des rentes constituées de 1250 à 1600

Ces contrats n'étaient pas *stricto sensu* des prêts à intérêt⁴⁰⁰, puisque ceux-ci étaient interdits par l'Eglise, au nom du principe aristotélien selon lequel l'argent ne pouvait pas en lui-même créer de la valeur. Les juristes analysaient donc ces contrats comme la vente des revenus futurs des biens sur lesquels ils étaient gagés. L'Eglise finit cependant par s'émouvoir du coût de ces pseudo-prêts : en 1477, une bulle papale interdit les taux supérieurs à 10% et imposa que toutes les rentes fussent rachetables (c'est-à-dire remboursables à l'initiative de l'emprunteur).

Rappelons que des édits royaux⁴⁰¹ abaissèrent ultérieurement le plafond des taux d'intérêt autorisés à 8,3% en 1565 (avec un bref essai de limitation à 6% en 1572-74), 6,3% en 1601, 5,6% en 1629, puis 5% en 1665, taux qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution (avec des essais vite avortés de limitation à 2% en 1720, à 3,3% en 1724, puis 4% en 1766-70)⁴⁰². Puis la Révolution reconnut la légalité des prêts à intérêt et supprima par deux fois le plafonnement des taux (dont de 1797 à 1806). Le taux légal de 5% fut enfin rétabli dans le Code civil en 1807⁴⁰³ et conservé pendant tout le XIX^e siècle.

³⁹⁶ La doctrine de l'Eglise était que seul Dieu était infini. Rien de terrestre ne pouvait donc l'être.

³⁹⁷ Le même phénomène a été observé à Rouen (Alain SADOURNY, « Les rentes à Rouen au XIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1971, n°2, p. 99-108), dans les transactions entre particuliers ; il semble en revanche que les abbayes aient continué à pratiquer des multiplicateurs très élevés (Robert GENESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XI^e à la fin du XIII^e siècle*, 1901)

³⁹⁸ Georges DUBY, *L'économie rurale, op. cit.* vol. 2, p. 224 sq ; Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, 1981, p. 246-250

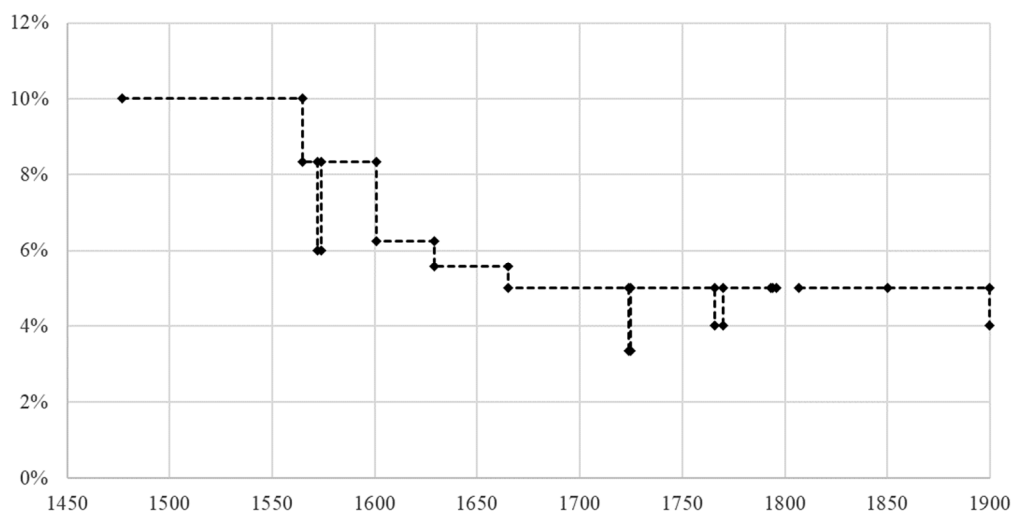
³⁹⁹ Le graphique a été établi sur la base de 290 contrats d'achat-vente de rentes monétaires

⁴⁰⁰ Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVI^e siècle, Histoire d'un instrument de crédit*, 1957, p. 251, 281

⁴⁰¹ Pierre-Victor-Alphonse PETIT, *Traité de l'usure, contenant le commentaire de la loi du 3 septembre 1807*, 1840, p. 11-28

⁴⁰² Respectivement denier 12, denier 16, denier 18, denier 20, denier 30 et denier 25.

⁴⁰³ Après la Révolution, le taux légal en matière commerciale fut de 6% ; les taux d'escompte n'étaient pas réglementés.



Graphique 34 : Plafond légal des taux d'intérêt de 1450 à 1900

Les achats de rentes en nature fonctionnaient de la même façon, les versements annuels (du froment dans la quasi-totalité des cas⁴⁰⁴) étant évalués selon « *le prix commun de chaque année*⁴⁰⁵ » des denrées, c'est-à-dire selon le prix moyen de l'année de la signature des contrats. Ils peuvent donc nous renseigner sur les prix agricoles jusque vers 1560 (après cette date, les rentes en nature furent interdites⁴⁰⁶), puisque les rentes monétaires nous font connaître le taux moyen utilisé à la même époque⁴⁰⁷. Il demeure bien entendu une incertitude résiduelle sur les prix que l'on peut en déduire, en raison d'un relatif foisonnement des taux pendant la seconde phase de la guerre de Cent Ans.

Ces achats-ventes de rentes, monétaires ou en nature, étaient abondamment pratiqués par tous les acteurs économiques ; on les rencontre en grand nombre dans les archives des abbayes⁴⁰⁸ et des seigneuries⁴⁰⁹ ; nous en avons exploité de l'ordre de 650, provenant des archives des abbayes de Blanchelande, Cherbourg, Fontenay, Lessay, La Lucerne, Montebourg, de l'Hôtel-Dieu de Coutances⁴¹⁰, du prieuré de La Bloutière⁴¹¹ et du Chapitre de Coutances⁴¹², ainsi que des relevés effectués par Léopold DELISLE dans les archives de l'Hôtel-Dieu de St-Lô, de la pitancerie du Mont-St-Michel⁴¹³, du cartulaire de la Lucerne et des titres de l'abbaye de Saint-Sauveur⁴¹⁴.

⁴⁰⁴ On rencontre quelques rares rentes en avoine. Une proportion importante des rentes en nature comportait, en plus de la fourniture de boisseaux de froment, un complément (appelé *regard*) en pains, poules, chapons (exceptionnellement oies) ou œufs, qui représentait généralement moins de 10% de la valeur totale

⁴⁰⁵ La Justice aurait sanctionné des contrats qui se seraient appuyés sur le prix minimum de l'année, en y suspectant une probable volonté de spéculation qu'elle aurait assimilée à de l'usure (Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVI^e siècle*, op. cit., p. 91-96)

⁴⁰⁶ Compte tenu de la dévaluation progressive de la monnaie et de l'augmentation du prix des denrées, les rentes en nature finirent par être excessivement onéreuses (Bernard SCHNAPPER, *ibid.* cite le cas d'une rente de 1386, dont l'arrérage était en 1586 égal au capital initial !). Elles furent définitivement interdites en 1565 et les arrérages des rentes existantes convertis en argent (*ibid.* p. 94).

⁴⁰⁷ Le fait qu'on puisse ainsi faire une équivalence entre rentes en argent et rentes en froment, afin d'en déduire un prix du froment, découle, d'une part, de la très bonne liquidité du froment comme valeur d'échange (comme l'atteste le simple fait qu'on trouve des nombres à peu près égaux de rentes en argent et de rentes en nature), et, d'autre part, de l'absence d'anticipations sur l'évolution du prix du froment dans les contrats de rente, qui nous est assurée par la jurisprudence que nous avons rappelée.

⁴⁰⁸ Soit qu'elles fussent parties à ces contrats, soit qu'elles eussent à connaître de contrats entre particuliers

⁴⁰⁹ Par exemple dans le cartulaire de Guillaume OSBER (Archives départementales de la Manche, 5 J 84) ou dans le cartulaire de Bricquebec (Charles BREARD, ed., *Les cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec*, 1908)

⁴¹⁰ *Inventaire sommaire* de l'ancienne série H des Archives de la Manche

⁴¹¹ Paul LE CACHEUX (éd.), « Le cartulaire de Guillaume le Gros, prieur de La Bloutière », in *Mélanges de la Société d'histoire de la Normandie*, 1925, p. 107-191

⁴¹² Julie FONTANEL, *Le cartulaire du Chapitre cathédral de Coutances*, 2003

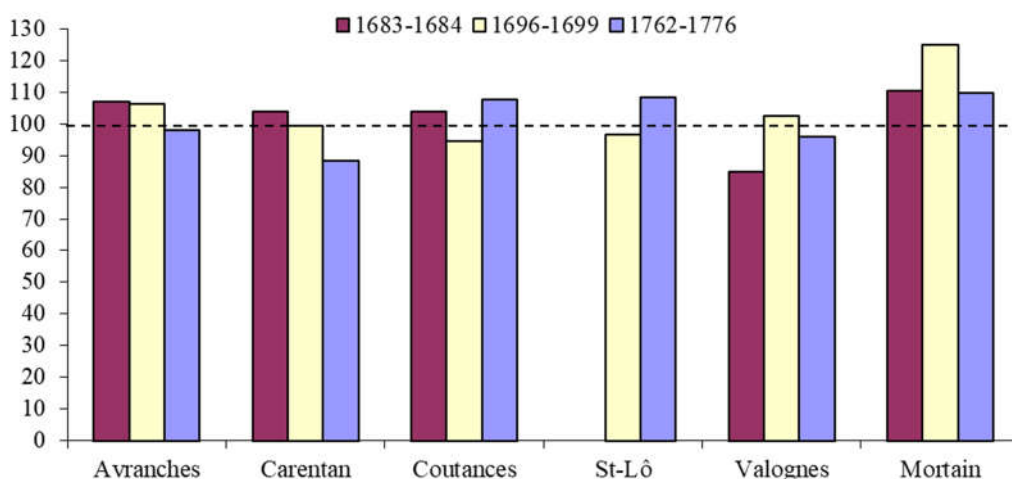
⁴¹³ Léopold DELISLE, *Etudes*, op. cit. p. 216-217

⁴¹⁴ *Ibid.* p. 595-596

2.2.2. Les prix locaux

La diversité des mesures locales, que l’Ancien Régime ne chercha jamais vraiment à éliminer⁴¹⁵, nous a amené à calculer les prix des grains pour une même unité, le pot⁴¹⁶, qui était leur sous-multiple commun. On trouvera en annexe 7 les informations d’origines diverses que nous avons pu rassembler sur la contenance des boisseaux de 271 paroisses de la Manche à différentes époques : pour 177 d’entre elles au XVIII^e siècle, 120 au XVII^e siècle, une centaine aux XV^e ou XVI^e siècles et 70 au XIV^e siècle. Certaines de ces informations sont des estimations déduites de documents mentionnant simultanément plusieurs paroisses. On notera que, dans certaines paroisses, la mesure « marchande » pouvait être différente de la mesure « rentière »⁴¹⁷ utilisée pour payer des redevances au seigneur local ou au domaine royal⁴¹⁸ ; dans d’autres, on rencontrait une « grande » mesure et une « petite » ou une « ancienne » mesure. Une grande prudence s’impose donc, d’autant plus que ces mesures ont souvent changé au cours du temps, et, dans le doute, nous avons été amenés à écarter d’assez nombreuses informations, peut-être erronées.

Compte tenu du nombre relativement limité de données rassemblées (environ 800 pour le froment, 250 pour l’avoine, etc.), nos séries (qui sont détaillées en annexe 8) ne sont généralement pas une moyenne des valeurs observées sur les principaux marchés de la Manche, mais, comme nous l’avons indiqué en introduction, un mélange statistique de ces valeurs. Cette façon de procéder est ici admissible, parce qu’en dépit de la relativement faible importance du commerce des grains, les prix étaient proches dans les différents marchés locaux : à cette échelle, les pratiques agricoles étaient en effet identiques, le climat semblable et la pression locale de la demande peu différente. Le graphique ci-dessous, qui porte sur les périodes 1684-1684⁴¹⁹, 1696-1699⁴²⁰ et 1762-1776⁴²¹, nous montre que les prix moyens du froment sur les marchés des villes sièges des Élections s’écartaient rarement de plus de 10% du prix moyen de la Manche.



Graphique 35 : Prix du froment dans les principales villes (Moyenne Manche = 100)

⁴¹⁵ Pendant l’occupation anglaise, Henry V avait pris le 15 février 1419 (n. s.) une ordonnance pour tenter de normaliser les mesures de Normandie, en imposant, pour les grains, le boisseau de Rouen, et, pour les liquides, le pot d’Arques (*Rôles normands et français de BREQUIGNY*, n° 302, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1865, p. 54). Cette uniformisation des boisseaux ne fut pas mise en œuvre. Plus tard, des édits royaux généralisèrent la mesure de Paris, et étendirent la mesure utilisée pour le froment à toutes les céréales, d’abord à la banlieue de Paris en 1557 (édit d’octobre 1557), puis à l’ensemble de la France en 1558 (édit du 31 août 1558). L’ancienne mesure de l’avoine de Paris fut rétablie dès 1564 (édit de février 1564), puis à nouveau supprimée en 1669 (édit d’octobre 1669). L’édit de généralisation à la France semble ne pas avoir été enregistré par les Parlements et ne fut pas été appliqué. Un règlement du 19 janvier 1666, rendu aux Grands Jours de Clermont, stipula ensuite que « toutes les mesures des seigneurs seront réputées conformes à celles du plus prochain marché, s’il n’y a titre contraire ; à l’égard des mesures dont il y a titre, les seigneurs en jouiront » (Charles-Joseph PANCKOUKE (éd.), *Encyclopédie méthodique - Jurisprudence*, 1786, tome 6, article « mesures », p. 19). Le comte de Mortain, pour sa part, uniformisa les mesures dans tout son comté au XVII^e siècle, à un boisseau de 13 pots (*Inventaire sommaire des archives de la Manche*, A331).

⁴¹⁶ Le pot d’Arques contenait 1,83 litre.

⁴¹⁷ Dans la seigneurie de Ste-Marie-du-Mont, au XVII^e siècle, il y avait deux mesures rentières de 16 pots et 10 pots 2/3.

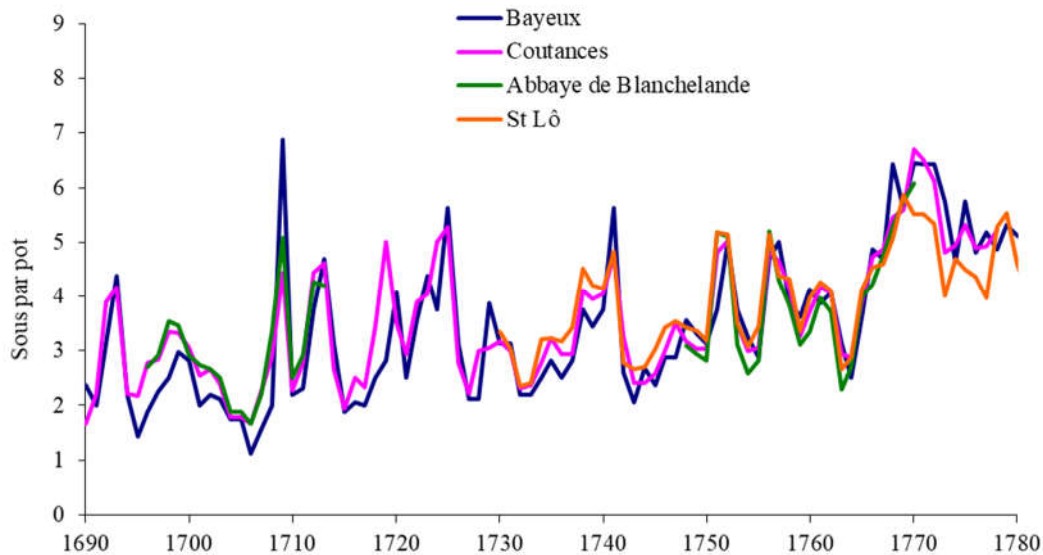
⁴¹⁸ Voir l’*Encyclopédie méthodique - Jurisprudence*, op. cit. tome 6, p. 19

⁴¹⁹ Archives nationales, G⁷ 213, n° 374 (certaines des indications relatives à la contenance des boisseaux sont erronées)

⁴²⁰ Archives nationales, G⁷ 215, n° 322 (idem)

⁴²¹ Archives départementales du Calvados, C2715 à 2729 ; prix relevés à diverses époques de l’année

On peut d'ailleurs plus largement constater, par exemple, que les prix des appréciés dans des villes aussi éloignées (à l'échelle qui nous intéresse) que Coutances, Bayeux⁴²² et Saint-Lô, et dans les domaines de l'abbaye de Blanchelande⁴²³, furent quasiment identiques tout au long du XVIII^e siècle (graphique ci-dessous), en dépit d'une évolution des prix assez chaotique. Les écarts entre les prix locaux pouvaient naturellement devenir plus importants lors de certaines des plus fortes crises : par exemple, lors de celle de 1709-1710, avec des prix sensiblement plus élevés à Bayeux qu'à Coutances.



Graphique 36 : Prix du froment à Bayeux et dans la Manche au XVIII^e siècle

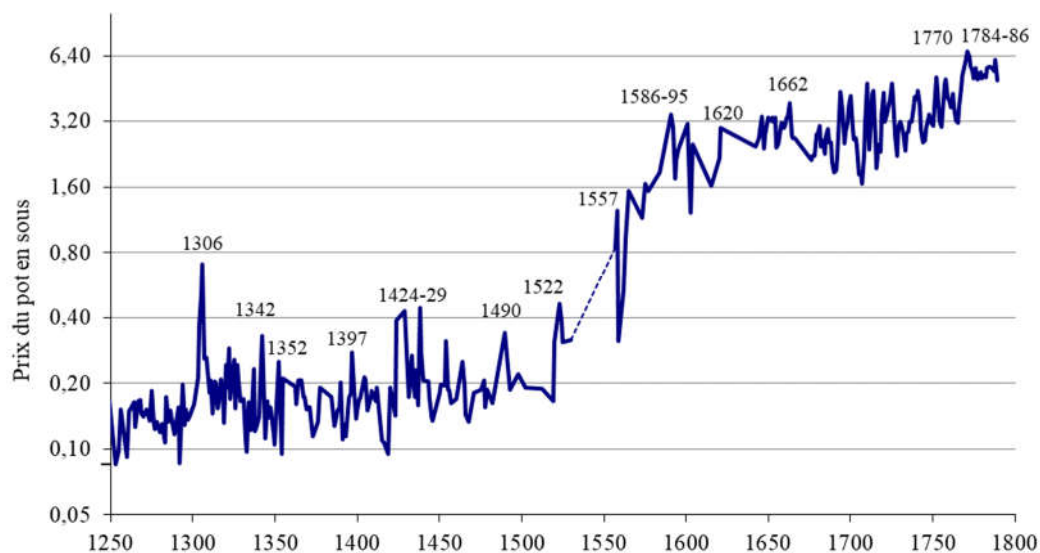
2.2.3. Le prix du froment du XIII^e au XVIII^e siècle

Le premier graphique ci-dessous représente l'évolution du prix du froment, la céréale de référence pour l'alimentation humaine, en sous tournois courants par pot. Le pot de froment valait environ 0,15 sou entre 1250 et 1300, 2,5 sous vers 1630 et il monta jusqu'à près de 7 sous juste avant la Révolution. Outre cette croissance de long terme, sur laquelle nous allons revenir, on peut observer les *chertés* périodiques, qui étaient généralement la conséquence de printemps ou d'étés trop pluvieux qui compromettaient la croissance des blés ou les moissons (nos données, incomplètes, ne nous permettent cependant pas de les voir apparaître toutes⁴²⁴) ; quelques unes d'entre elles sont dues aux guerres qui ont pu désoler la Normandie (guerre de Cent Ans, guerres de religion) ; d'autres enfin, ne reflètent que l'inflation générée par des dévaluations de la monnaie. Les chertés non monétaires conduisaient, pour les plus graves d'entre elles, à des famines, ou, pour les moins sévères ou les moins durables, à des périodes de malnutrition qui pouvaient favoriser le développement d'épidémies (on pourra se reporter au tableau des crises sanitaires frumentaires en France et dans la Manche que nous avons donné plus haut).

⁴²² F. PLUQUET, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, chap. XXXI

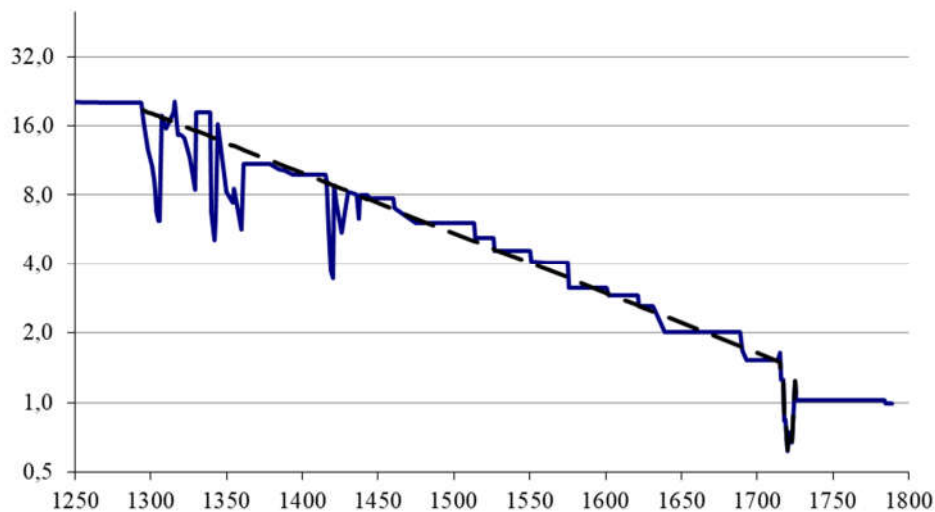
⁴²³ *Inventaire sommaire des archives de la Manche*, H1183, 1203, 1321

⁴²⁴ Nous ne nous intéressons pas ici aux chertés de quelques mois qui pouvaient survenir au moment de la soudure entre deux récoltes successives



Graphique 37 : Prix du pot de froment dans la Manche en monnaie courante

Avant de pouvoir analyser les déterminants socio-économiques de la croissance des prix à long terme, il convient de commencer par en extraire l'effet de la dévaluation progressive de la monnaie. Pendant la période considérée, la valeur de la livre tournois fut en effet divisée par plus de 20 par rapport aux métaux précieux (or et argent) qui la définissaient⁴²⁵ : après la fin de sa période de stabilité qui avait duré jusqu'en 1295, elle subit plus de 200 « mutations »⁴²⁶, dont plusieurs périodes de dévaluations erratiques, vers 1300-1350 (du règne de Philippe de Bel jusqu'à celui de Philippe de Valois) et 1416-1437 (sous Charles VI et Charles VII). En tendance longue, elle perdit annuellement 0,6% de sa valeur (droite en trait gras discontinu sur le graphique ci-dessous) avant d'être stabilisée à partir de 1726, et jusqu'en 1928, après une dernière dévaluation de l'ordre de 25% qui solda l'échec du système de Law.



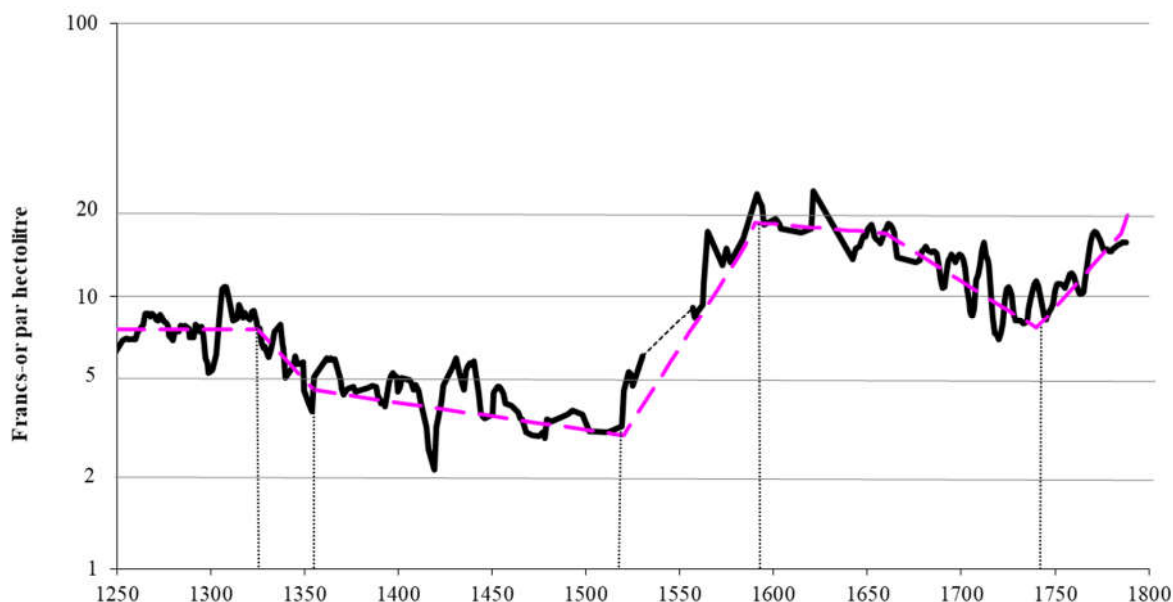
⁴²⁵ Rappelons que la livre tournois était une monnaie de compte (dans laquelle étaient libellées toutes les transactions commerciales ou le montant des salaires), Par rapport à elle, était réglementairement définie la valeur des moyens de règlement (des pièces à base d'or ou d'argent : écus, salus, testons, louis, etc.), qui ne portaient aucune valeur faciale. Ces pièces avaient par ailleurs une valeur intrinsèque définie par la quantité d'or ou d'argent qu'ils contenaient, compte tenu du cours légal en France de l'or ou de l'argent. Le système monétaire avait donc une double détermination : livre en pièces et métaux précieux en livres (en 1577, on tenta de simplifier le système en figeant le rapport entre la livre et l'écu d'or, à 3 livres par écu. Cette solution fut abandonnée en 1607). Les mutations de la monnaie pouvaient donc être opérées, soit par un changement de la valeur en livres des espèces, soit par une modification du contenu en or ou argent de celles-ci (ce qui supposait leur refonte), soit encore par une modification du cours légal relatif de l'or et de l'argent. Il y avait enfin un marché international des métaux précieux, qui conduisait à définir les taux de change entre les monnaies nationales.

⁴²⁶ [Jean-Noël dit] Natalis DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, 1857, p. 221-230. Voir aussi Etienne FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, 1970, p. 98-133

Graphique 38 : Valeur de la livre tournois en francs-or

Cette division par 20 de la valeur de la monnaie en cinq siècles, pour importante qu'elle eût été, était en réalité assez limitée, par comparaison avec la dévaluation dans un rapport d'environ 5000 qui est intervenue pendant le seul XX^e siècle !

Le graphique suivant montre l'évolution du prix du froment dans la Manche, ainsi ramené en monnaie constante, et exprimé en francs-or⁴²⁷ par hectolitre⁴²⁸ comme cela a été l'usage pendant la plus grande partie du XIX^e siècle (et en moyenne mobile sur 5 ans). Nous reviendrons en détail plus loin sur les déterminants de ces variations des prix, après avoir constaté dans les paragraphes qui vont suivre, que tous les prix des autres produits agricoles connurent des évolutions similaires. Mais nous pouvons déjà rapidement observer la forte baisse des prix qui accompagna l'effondrement de la population après la Peste Noire, parce qu'on avait pu concentrer une production réduite sur les terres les plus productives, et que les sureffectifs agricoles avaient disparu ; puis une baisse tendancielle qui dura jusqu'en 1500 (qui était en réalité une stabilité en monnaie courante), avant une très forte croissance, de 1500 à 1600, associée à la remontée de la population vers sa forte densité antérieure. La majeure partie du XVII^e siècle connut une relative stabilité des prix ou une légère baisse tendancielle, puis ceux-ci diminuèrent pendant ce que nous avons appelé plus haut la stagnation récessive, qui dura approximativement du milieu du règne de Louis XIV jusqu'en 1740. Enfin les prix remontèrent vivement pendant la phase de croissance inflationniste qui lui succéda jusqu'à la Révolution.



Graphique 39 : Prix du froment dans la Manche en monnaie constante (francs-or par hectolitre)

2.2.4. Comparaison avec les prix observés dans d'autres régions ou villes

Ces différentes phases d'évolution des prix ont déjà été observées dans toute l'Europe⁴²⁹ et dans diverses régions françaises⁴³⁰, à quelques variations près de leurs limites temporelles. Pour nous en assurer, nous avons procédé à une comparaison aussi complète que possible entre les prix dans la Manche et ceux que de nombreux historiens ou économistes ont publiés en général pour les marchés de grandes villes. Nous avons retenu leurs études relatives à trois villes normandes (Rouen, Caen, Bayeux), à Paris, Orléans, Douai, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Toulouse, Angers et enfin à trois villes du sud de la France (Montpellier, Béziers et Aix-en-Provence). On trouvera en annexe 9 une série de 11 graphiques qui comparent successivement les prix dans ces villes à ceux de la Manche, dans des unités homogènes. Toutes les courbes font apparaître les mêmes tendances générales d'évolution que dans le cas de la Manche, et sensiblement les mêmes niveaux de

⁴²⁷ Rappelons que la valeur du franc fixée en 1795 le rendait à peu près équivalent à la livre tournois (exactement 1 livre et 3 deniers : loi du 25 germinal an IV)

⁴²⁸ Il y avait 55 pots dans un hectolitre

⁴²⁹ Voir par exemple la synthèse moderne de David HACKETT FISCHER, *The Great Wave: Price Revolutions and the Rhythm of History*, 1996

⁴³⁰ Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix*, op. cit. p. 70 pour la période 1500-1800

prix aux différents paliers, mais il est notable que la croissance des prix, vers 1500, démarra plus tôt (et avec une pente moins forte) à Paris, Toulouse, Douai, Grenoble et probablement Rouen, qu'en Basse Normandie, parce que la reprise démographique fut plus précoce dans ces quatre régions. Sans surprise, les prix dans la Manche restèrent, après 1550, un peu inférieurs à ceux de Paris (qui sont en outre relatifs au meilleur froment) et très voisins des autres prix de Province, à l'exception des trois villes méditerranéennes dont l'agriculture était moins propice à la culture du froment. Dans le détail, ces courbes présentent pratiquement toutes les mêmes *chertés*, signe du fait qu'elles correspondaient à des accidents climatiques ou politiques d'ampleur nationale ; mais la volatilité des prix apparaît globalement plus faible dans la Manche, à Bayeux et à Toulouse qu'à Paris. Après le milieu du XVII^e siècle en revanche, on peut constater dans toutes les régions la disparition des chertés catastrophiques qui accompagnaient les guerres ou les calamités climatiques majeures : les prix se mirent à évoluer partout selon la même tendance de moyen terme, avec une variabilité moins accusée, et de façon synchrone.

Ces courbes portent cependant la trace de quelques événements majeurs spécifiques à telle ou telle ville ou région.

- Ainsi des prix très élevés furent atteints à Paris en 1315, année d'une grande famine dans tout le nord de l'Europe, puis en 1351, année où « fut la plus très-grande cherté de tous biens qu'homme qui lors vecquit eut oncques veu au Royaume de France & par especial de grains⁴³¹ ».
- Les séries relatives à Paris et Rouen montrent aussi les extrêmes *chertés* qui se sont produites au début de la seconde phase de la guerre de Cent Ans, en 1418-1419⁴³² (siège de Rouen et prise de Paris par les Anglais).
- Puis une séquence d'étés humides et froids conduisit en 1437, à Paris, à une « si grande famine universelle, que grande multitude de pauvres gens moururent par indigence [...] & dura cette pestilence jusqu'en 1439 »⁴³³ ; à Rouen, pendant l'hiver 1438-1439, on trouvait « tous les jours emmi [dans] les rues des petits enfants morts que les chiens mangeaient ou les porcs »⁴³⁴. Naturellement les prix indiqués pour ces années extrêmes sont relativement arbitraires, en raison de leur excessive volatilité. Nous ne retrouvons ces accidents qu'avec une amplitude bien moindre dans la Manche ou à Caen.
- De même, la courbe relative à Douai présente aux XIV^e et XV^e siècles des chertés qui lui sont propres : relativement peu touchée par la guerre de Cent Ans (sauf en 1342-43) et par la Peste Noire de 1348, la Flandre connut⁴³⁵ ultérieurement plusieurs graves épisodes de peste accompagnés de famines (en 1368-1371 et en 1438), une révolte populaire née à Gand, assez dévastatrice de 1379 à 1390, et plusieurs autres périodes de famine en 1432-33, 1438-39 et 1480. Pour des raisons différentes de ce qui s'est passé en Normandie, elle a donc également connu une grande dépression démographique entre 1350 et 1480, qui entraîna la même baisse tendancielle des prix agricoles que nous avons notée ailleurs.

Pour la période postérieure à 1500, nous possédons suffisamment de données, et assez bien réparties dans les grandes régions françaises, pour pouvoir en tirer une moyenne nationale⁴³⁶, qui simplifiera la comparaison des prix de la Manche avec ceux du reste de la France. On constate (graphique ci-dessous) qu'ils restèrent sensiblement inférieurs aux prix moyens français jusqu'un peu avant 1600, parce que, comme on l'a dit, la croissance de la population y fut plus tardive et la pression de la demande sur l'agriculture plus faible. Après 1600, ces prix restèrent constamment à peu près égaux à la moyenne nationale.

⁴³¹ Cité par Nicolas-François DUPRE DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, op. cit. chapitre « variations etc. », p. 26

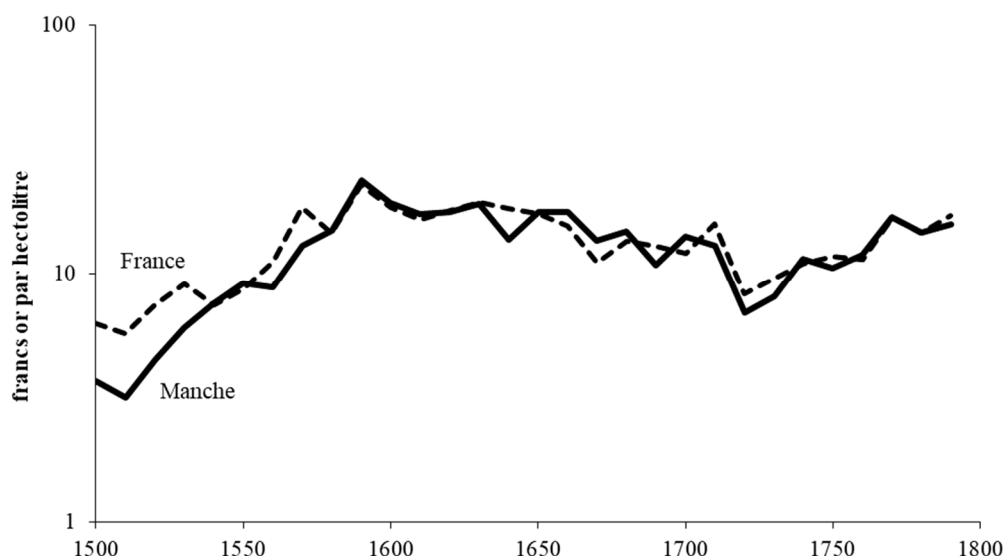
⁴³² Ibid. p. 33-48 : en septembre 1418, 50000 personnes seraient mortes à Paris en cinq semaines.

⁴³³ Ibid. p. 58

⁴³⁴ Cité par Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, 2004, tome 1, p. 133. Voir également Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, 1976, p. 303-304 et DUPRE DE SAINT-MAUR, *ibid.* p. 59

⁴³⁵ A. VERHULST, « L'économie rurale dans la Flandre et la dépression économique du bas Moyen Age », in *Études rurales*, 1963, n°10, p. 68-80

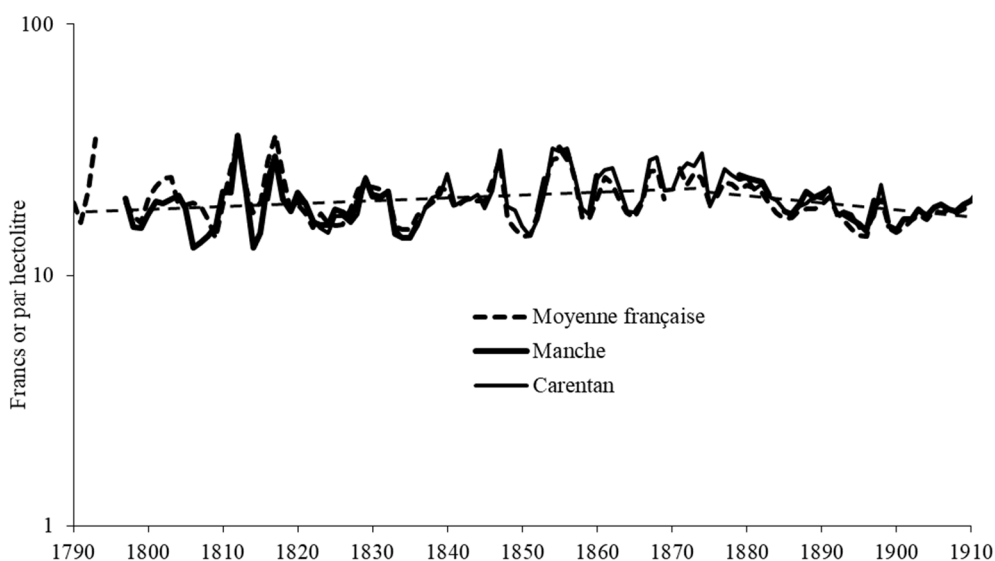
⁴³⁶ Cette série présente un très faible écart avec la moyenne française déterminée par Ernest LABROUSSE (*Esquisse...*, op. cit. p. 103-105) pour la période 1701-1790 sur la base de 14 généralités. Néanmoins E. LABROUSSE indique une valeur sensiblement plus élevée que la nôtre pour la décennie centrée sur 1710 (qui connut des prix très élevés en raison des dérèglements climatiques de 1709-1710). Ses données détaillées n'ayant pas été publiées pour la période antérieure à 1756, nous ne pouvons pas expliquer cette différence.



Graphique 40 : Evolution du prix du froment en moyenne française et dans la Manche de 1500 à 1800

2.2.6. L'évolution des prix au XIX^e siècle

Après la Révolution, l'évolution des prix agricoles continua à être suivie avec la plus grande attention par les gouvernements successifs, et des statistiques régulières furent demandées aux préfets. Ces prix furent enfin consolidés au niveau national par une administration statistique mise en place dès 1800 (elle fut démantelée à la Restauration, mais rétablie en 1833⁴³⁷). Ce bureau de la Statistique générale de la France produisit en 1837 une reconstitution de séries de prix moyens régionaux ou départementaux (froment, avoine, viande, vins, etc.) depuis 1756⁴³⁸, puis publia régulièrement, dans ses *annuaires statistiques*, des données par département sur les emblavures, les rendements à l'hectare, la densité des grains et enfin, jusqu'en 1929 (avec quelques lacunes) les prix moyens départementaux des céréales. Le graphique ci-dessous montre que les prix du blé en France présentèrent, pendant tout le XIX^e siècle, des *chertés* périodiques d'amplitude moindre que durant les siècles antérieurs, et que les prix dans la Manche ou à Carentan⁴³⁹ furent constamment presque identiques à la moyenne nationale. Ils étaient voisins de 19 F/hl dans le premier tiers du siècle, montèrent à 25 F/hl vers 1870, puis redescendirent à 17 F/hl vers 1900 sous l'effet, en particulier, de la concurrence internationale.



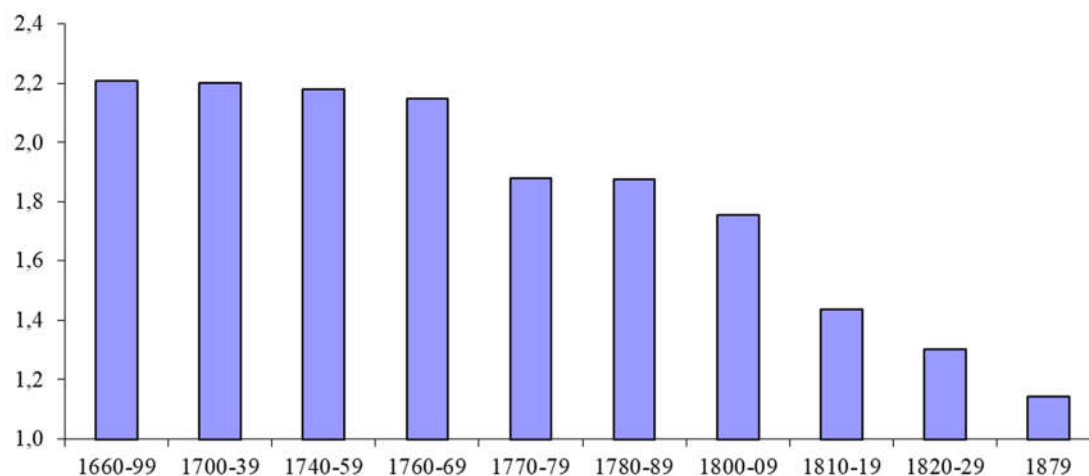
Graphique 41 : Prix du blé dans la Manche et en moyenne française au XIX^e siècle

⁴³⁷ Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, 1964, 1980, p. 122-151

⁴³⁸ *Archives statistiques* du Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, 1837, p.6

⁴³⁹ Intéressante série, continue de 1816 à 1899, du prix des grains à la Saint-Michel, Archives municipales de Carentan, 4F8

Ce siècle vit l'accélération de la convergence des prix locaux des grains, qui était peut-être déjà en cours à la fin du XVIII^e siècle. Le graphique ci-dessous représente l'évolution du rapport entre les prix moyens constatés dans les généralités où ils étaient les plus élevés et dans celles où ils étaient les plus bas⁴⁴⁰ (après la Révolution, les généralités ont été reconstituées sur la base des départements qu'elles couvraient).



Graphique 42 : Rapports entre les prix extrêmes du froment des régions françaises

La formation progressive d'un marché national intervint sous l'effet de la libération du commerce des grains, de la structuration d'un réseau de routes de desserte locale bien entretenues, qui permit de désenclaver les campagnes, puis du développement des chemins de fer, qui résolut définitivement le problème du transport de denrées relativement pondéreuses⁴⁴¹ : les commentateurs des résultats de l'enquête agricole de 1862 purent parler du « nivellement des prix par le fait de l'extension du réseau ferré »⁴⁴². Les écarts de prix devinrent alors inférieurs à 20%. Les cultures non compétitives furent donc graduellement éliminées, en particulier lorsque le libre échange fit entrer en France, à partir de 1875, des quantités importantes de blés américains ou russes moins onéreux.

2.2.7. Une perspective de long terme

A titre de curiosité, nous présentons sur le dernier graphique une reconstitution de l'évolution du prix moyen du blé dans la Manche, depuis le XIV^e siècle jusqu'à la période actuelle, en monnaie constante d'aujourd'hui⁴⁴³ (mais non en parité de pouvoir d'achat !) et dans l'unité de mesure utilisée actuellement, c'est-à-dire en euros par tonne (€/t). La courbe relative à la Manche a été prolongée après 1930 par celle relative aux prix moyens nationaux : le marché des grains étant désormais mondialisé, la notion de prix départemental a en effet perdu tout son sens. Le prix de gros de référence du blé en France est de nos jours celui qui est déterminé à l'entrée sur le marché international (le « prix rendu à Rouen ») ; les organismes professionnels suivent néanmoins le prix payé aux producteurs par les organismes de stockage (le « prix départ ferme »), qui lui est inférieur d'environ 20% ; il varie très peu d'une région à l'autre⁴⁴⁴. Les prix départementaux anciens pouvaient s'apparenter à des prix de gros, mais les marchés étaient locaux et d'importance limitée dans la Manche ; il faudrait donc situer ces prix anciens quelque part entre les deux notions modernes de prix.

⁴⁴⁰ Source : 1756-1829 : *Archives statistiques*, p. 2-15 ; 1879 : Annuaire statistique de 1892 ; avant 1756, nous avons utilisé le rapport entre les prix à Aix-en-Provence et à Douai, représentant les Généralités de Provence et de Flandre qui avaient usuellement les prix extrêmes.

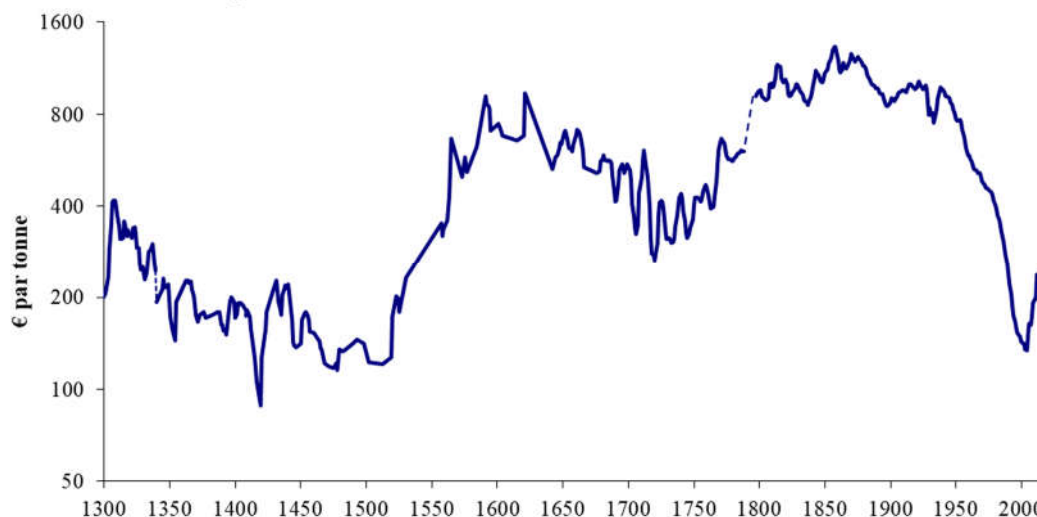
⁴⁴¹ Au XVIII^e et XIX^e siècle, la densité du froment variait selon les années entre 0,72 et 0,80 (XVIII^e siècle : Nicolas-François DUPRE DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies*, op. cit. p. 53. XIX^e siècle : *Archives statistiques*, op. cit. p. 164-169 et *Annales statistiques*).

⁴⁴² Cité par Jean-Claude TOUTAIN, « La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions. Croissance, productivité, structures », in *Economies et sociétés, cahiers de l'ISMEA*, tome I, Série AF, n°11-12, 1992, note 49

⁴⁴³ Compte tenu de l'apparition d'une forte inflation après 1910 et de l'abandon de l'étalon or en 1928, nous sommes passés des francs or à la monnaie actuelle en utilisant l'indice des prix comme déflateur depuis 1890. Jusqu'en 1998, nous avons employé les données de Thomas PIKETTY (*Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, 2001, annexe F), que nous avons ensuite complétées jusqu'en 2013 grâce aux données pertinentes de l'INSEE

⁴⁴⁴ *Les synthèses de FranceAgriMer, grandes cultures, n°21, septembre 2014 : les prix payés aux producteurs, résultats de l'enquête trimestrielle pour la campagne 2013/2014*

Le prix du blé, qui était de l'ordre de 250 €/t au XIV^e siècle, atteignit un point bas vers 120 €/t entre 1450 et 1510, avant de s'élever jusqu'à vers 800 €/t vers 1600. Il descendit vers 350 €/t vers 1740, puis remonta vers 900 €/t au moment de la Révolution, niveau qu'il conserva à peu près jusqu'à vers 1945. Il chuta ensuite rapidement jusqu'à vers 120 €/t en 2005 (100 €/t « départ ferme ») durant la phase d'élévation rapide des rendements, avant de remonter récemment à 210 €/t (170 €/t « départ ferme »), en raison d'une forte croissance de la demande mondiale, associée à la croissance de la population, et de la concurrence entre cultures alimentaires et industrielles pour l'utilisation des terres arables.

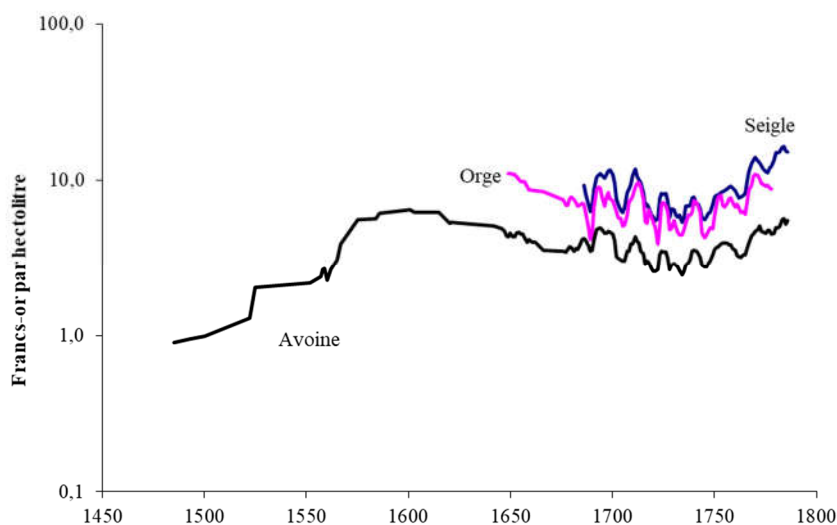


Graphique 43 : Prix du blé dans la Manche de 1300 à 2010, en euros par tonne

Naturellement, il n'y a plus grand rapport, d'un point de vue socio-économique, entre les céréales de l'époque ancienne, qui fournissaient le principal apport calorique du « petit peuple » et constituaient la principale production commercialisable des exploitations agricoles, et celles de la période actuelle : elles ne représentent plus qu'un poste très secondaire de la consommation des ménages (2,2% de leurs dépenses en moyenne⁴⁴⁵) et, dans la Manche, moins de 5% du chiffre d'affaires de l'agriculture⁴⁴⁶.

2.2.8. Les prix des autres céréales du XV^e au XVIII^e siècle

Les prix des autres céréales, sur lesquels nous disposons de beaucoup moins de données que pour le froment avant le XVII^e siècle, connurent à peu près les mêmes grandes phases d'évolution (voir le graphique ci-dessous), mais pas toujours les mêmes *chertés*, en fonction de leur importance pour l'alimentation humaine et de la nature des problèmes climatiques, qui ne les affectaient pas toujours de la même façon.



⁴⁴⁵ INSEE, pondération actuelle de la sous-rubrique « pain et céréales » dans l'indice des prix à la consommation, base 1998

⁴⁴⁶ DRAAF de Basse Normandie, *Mémento de la statistique agricole, édition 2013*, novembre 2013, p. 24

Graphique 44 : Prix des autres céréales (orge, seigle, avoine)

Ces prix restaient donc dans des rapports relativement constants entre eux et avec celui du froment : le pot de froment valait en moyenne 1,4 fois le pot de seigle, 1,7 fois le pot d'orge et 3,1 fois le pot d'avoine. Observons cependant que les différences de prix volumiques (par pot) intégraient les différences de densité des grains. Si on tient compte de celles-ci, on voit (tableau ci-dessous) que la « prime de qualité » du froment (au poids) n'était que de 20 à 30% par rapport au seigle et à l'orge, autres céréales panifiables, et de 50% par rapport à l'avoine.

	Froment	Seigle	Orge	Avoine
Prix volumiques relatifs	1,0	0,71	0,59	0,32
Densité relative	1,0	0,87	0,84	0,61
Prix massiques relatifs	1,0	0,82	0,70	0,53

Tableau 12 : Prix volumiques et massifs relatifs des différentes céréales

2.3. Les prix des productions animales

2.3.1. Le bétail et la viande

a. Le bétail

Les informations relatives au bétail sont infiniment moins nombreuses que celles relatives aux céréales ou même aux volailles, parce qu'elles n'entraient pratiquement jamais dans la composition des cens en nature dans la Manche, en raison de leur valeur unitaire élevée ; mais elles ne sont pas rares dans les comptabilités des institutions. En revanche, elles sont d'interprétation difficile en raison de la grande variabilité des animaux. Il faut par avance renoncer à traiter le cas des chevaux, dont les prix pouvaient être dans un rapport d'un à cent, entre un petit cheval de labour et un cheval de selle de belle allure ou un étalon⁴⁴⁷. Mais même dans le cas des autres animaux, dont les prix nous sont le plus souvent connus quand ils étaient vendus pour la boucherie, les différences pouvaient être très importantes, comme le montraient par exemple les citations que nous avons présentées plus haut pour les années 1736 et 1786 : leur poids pouvait varier du simple à plus du double, pour les bœufs ou les porcs en particulier selon leur état d'engraissement, ou pour les veaux selon leur âge ; leurs différences de qualité pouvaient également être très grandes, entre une jeune bête de race à viande et une vache laitière de réforme, par exemple. Les documents qui mentionnent des transactions sur les bestiaux ne fournissent que rarement les informations qui seraient nécessaires pour que nous puissions apprécier ces différences qualitatives.

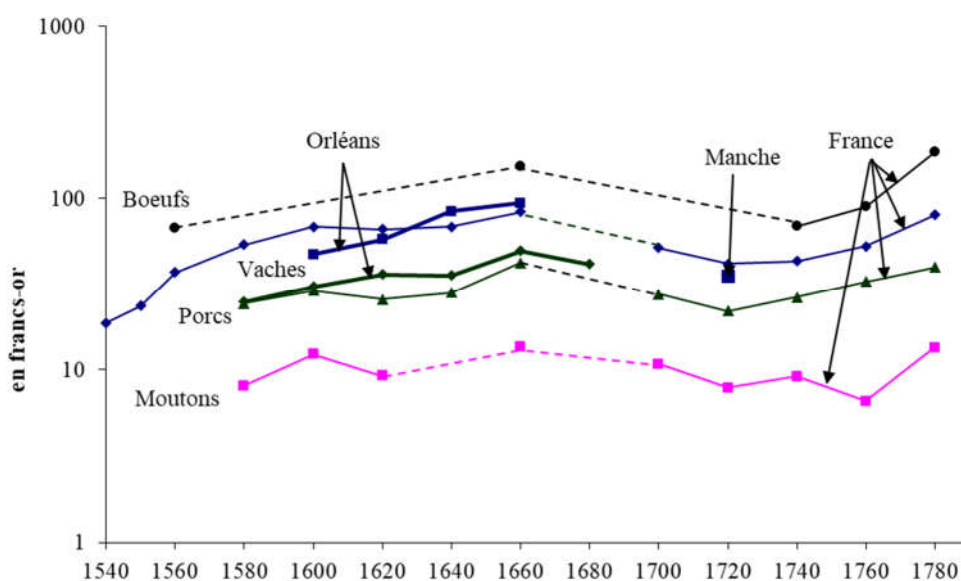
Nous disposons néanmoins de bonnes séries, très homogènes, de prix relevés à Orléans à la fin du XVI^e siècle et au XVII^e siècle, et naturellement d'un certain nombre de valeurs isolées, dans la Manche ou dans d'autres régions⁴⁴⁸, qu'il convient d'utiliser avec précaution. Pour le XVII^e siècle, il est possible de faire des contrôles de cohérence avec le prix de la viande dont nous traitons dans la section suivante.

Par prudence, nous ne présentons, sur le graphique ci-dessous, que le squelette d'une évolution des prix, pour des animaux « maigres » et en monnaie constante⁴⁴⁹.

⁴⁴⁷ Rappelons que la viande de cheval n'a été consommée à Paris qu'à partir de 1866

⁴⁴⁸ P. MANTILLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées... », *op. cit.* p. 205 et 213 ;

⁴⁴⁹ France : Georges D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1820*, 1894, tome IV ; Manche : Archives dép. du Calvados, C 2525



Graphique 45 : Prix du bétail sur pied (moyennes par périodes de 20 ans)

Ces données présentent approximativement le même profil que les autres séries de prix : une relative croissance au XVII^e siècle jusque vers 1660, puis une baisse jusque vers 1720 (mais d'amplitude moindre que dans le cas des céréales), suivie d'une forte croissance jusqu'à la Révolution. Les prix du bétail vif étaient entre eux dans des rapports à peu près constants : un bœuf valait en moyenne à peu près deux fois le prix d'une vache, trois ou quatre fois le prix d'un porc et dix fois celui d'un mouton, ce qui correspondait plus ou moins aux rapports de leurs poids respectifs.

b. La viande

Le prix de la viande devrait pouvoir se déduire des indications précédentes, parce que, comme nous l'avons indiqué, la majorité de ces cotations étaient relatives à des animaux de boucherie. Mais observons tout d'abord que la notion de « viande » était historiquement assez mal définie et fort différente de ce que nous entendons par là de nos jours. Rappelons qu'actuellement, différents règlements sanitaires ou relatifs à la protection des consommateurs définissent assez précisément ce qui constitue la viande, lorsqu'elle est vendue au détail : elle ne représente que 40% du poids vif des animaux de boucherie (54% dans le cas des porcs, voir le tableau ci-dessous⁴⁵⁰). La viande est découpée par les bouchers à partir des carcasses (parfois appelées « quatre quartiers ») qui leur sont vendues par les abattoirs, dont elle représente 70% à 80% du poids⁴⁵¹ ; les carcasses sont elles-mêmes la partie des bêtes abattues (50 à 70% en poids) qui reste après élimination de la peau, des cornes, ongles, etc. et des abats (ou « cinquième quartier »⁴⁵²).

	Poids de carcasse/ Poids vif (1)	Poids de viande/ Poids de carcasse (2)	Poids de viande/ Poids vif (1 x 2)
Bœuf, vache	54%	68%	37%
Veau	55%	66%	36%
Mouton	50%	80%	40%
Porc	67%	81%	54%

Tableau 13 : Le poids de viande, dans sa définition moderne, rapporté au poids vif des animaux

⁴⁵⁰ Source : Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes

⁴⁵¹ Le complément étant constitué, dans le cas des bovins, de 16% d'os, 11% de gras et 5% de déchets (même source).

⁴⁵² Composé, dans le cas des bovins, de 52% d'« issues » (Cuir, suif, gras des rognons, glandes, vessie, sang, cornes, ongles, poils), de 23% d'abats « blancs » (Panse, intestins, museau, pieds, mamelles) et de 25% d'abats « rouges » (Foie, cœur, poumons, joues, cervelle, langue, rate, rognons) (même source).

Les statistiques anciennes laissent apparaître (tableau suivant) qu'on appelait autrefois « viande » la totalité des carcasses⁴⁵³ (voire plus : on parlait même de « viande sur pied »⁴⁵⁴). Ainsi, *La maison rustique du XIX^e siècle* (1835) expliquait à propos de la race Normande, que son « poids brut [est] de 15 à 1600 livres, ce qui suppose un millier de viande à consommer (la différence entre le poids brut et le poids net est d'environ un tiers, lequel tiers se compose du cuir, du sang, du suif, des issues ; généralement de ce qui ne se débite que dans les basses boucheries)⁴⁵⁵ ». Les carcasses étaient souvent simplement débitées par « quartiers », et non découpées en morceaux choisis. Le journal de Gilles DE GOUBERVILLE, par exemple, nous montre celui-ci achetant le plus généralement « la moytié d'un veau » (en 1554), un « quartier de veau » (même année), « demy-veau, demy-mouton », et rarement des pièces de détail comme « ung giste et un chymier de bœuf »⁴⁵⁶.

La notion de viande est progressivement devenue plus restrictive dans le courant du XIX^e siècle et au XX^e siècle, mais tout en continuant encore, jusqu'à une date assez récente, à incorporer assez généreusement gras et os. Il découle de tout cela qu'il est très difficile d'être certain de ce qu'on pouvait entendre par « viande » (« viande sur pied », carcasses, viande en gros, ou viande débitée au détail) dans les rares séries anciennes que nous pouvons rencontrer.

	Manche				France	
	Enquête agricole de 1836	Mercuriale de Carentan ⁴⁵⁷ de 1851	Enquête agricole de 1852 ⁴⁵⁸	Mercuriale de Carentan vers 1880	1877 ⁴⁵⁹	Rappel du ratio moderne
Bœuf, vache	67%	50%	54%	50% ⁴⁶⁰	52%	37%
Veau	66%	73% ⁴⁶¹	58%	50%	69%	36%
Mouton	63%	42% à 66%	52%	50%	67%	40%
Porc	77%	75%	76%	66%	65%	54%

Tableau 14 : Le poids de viande rapporté au poids vif à différentes époques

Le graphique ci-dessous présente cinq séries seulement antérieures à la Révolution, pour Paris⁴⁶², Orléans⁴⁶³, Bayeux⁴⁶⁴, Auriol⁴⁶⁵ et Narbonne⁴⁶⁶ ; elles présentent une assez forte dispersion entre Paris, très chère, les villes du sud, chères, et Orléans ou Bayeux, beaucoup moins chères. La moyenne nationale pour le XVIII^e siècle calculée par E. LABROUSSE⁴⁶⁷ semble avoir été très proche des prix à Bayeux.

⁴⁵³ L'affirmation d'Ernest LABROUSSE, selon laquelle « certains articles, comme la viande, dont les prix sont relevés à la livre [...] s'entendent vendus au détail » (*Esquisse, op. cit.* p. 359), ne peut pas être prise pour une vérité générale.

⁴⁵⁴ Armand HUSSON, *Les consommations de Paris*, 2^e ed., 1875, p. 218

⁴⁵⁵ Charles-François BAILLY DE MERLIEUX (dir.), *La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit.*, t. 2, p. 456

⁴⁵⁶ Abbé TOLLEMER, *Analyse du journal manuscrit d'un sire de Gouberville, op. cit.* t.1, p. 120

⁴⁵⁷ Archives municipales de Carentan, 4 F 8

⁴⁵⁸ La statistique mentionne explicitement que ce ratio est le rapport du poids des « quatre quartiers » au poids vif, mais elle calcule avec ce poids des « quatre quartiers » la consommation de « viande » de la population.

⁴⁵⁹ Enquête agricole de 1879, p. 172-176

⁴⁶⁰ Uniquement des vaches

⁴⁶¹ Rares sur ce marché

⁴⁶² Achats de l'Hôtel-Dieu (Gustave BIENAYME, *Le coût de la vie à Paris à diverses époques, op. cit.* p. 17-19 et tableaux IV et V)

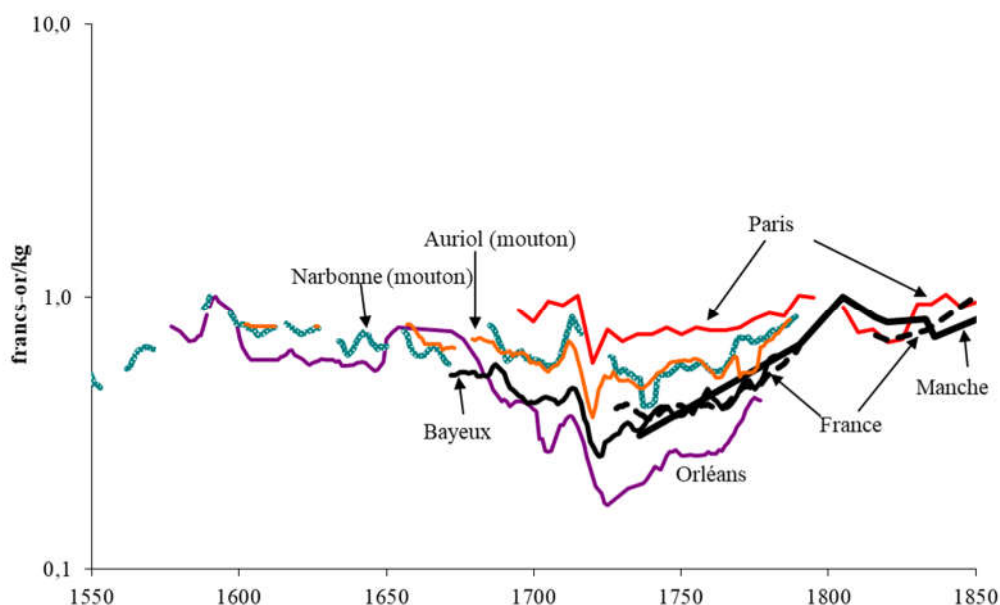
⁴⁶³ P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées... », *op. cit.* p. 217-223

⁴⁶⁴ Mohammed EL KORDI, *Bayeux aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1970, p. 303

⁴⁶⁵ Auriol, département des Bouches-du-Rhône, René BAEHREL, *Une croissance : la Basse Provence rurale », op. cit.* p. 594-596

⁴⁶⁶ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc, op. cit.* p. 826-828

⁴⁶⁷ Ernest LABROUSSE, *Esquisse, op. cit.* p. 301-303 (bœuf)



Graphique 46 : Evolution du prix de la viande

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle et le XIX^e siècle, nous disposons d'informations assez régulières sur les prix dans la Manche (tableau ci-dessous). On peut constater qu'à part une hausse des prix vers 1805, ceux-ci restèrent globalement stables aux valeurs de 1789-1790 jusque vers 1840, vers 0,60 F/kg. Vers 1850, la définition de la « viande » changea, comme on l'a vu (il n'y en avait plus que 50% dans une bête, au lieu de 67%), et ce qui entraîna mécaniquement une augmentation de 25% environ de son prix ; les prix de 1852 étaient donc en fait à peu près inchangés par rapport à ceux de 1836. Ces prix doublèrent de 1850 à 1870 et restèrent ensuite stables jusqu'à la fin du siècle.

	1736 ⁴⁶⁸	1786 ⁴⁶⁹	1789 ⁴⁷⁰	1805	1816 ⁴⁷¹	1820	1833	1836 ⁴⁷²	1852	1875
Bœuf					0,84	0,81	0,83	0,71	0,84	1,60
Vache		0,75	0,60	0,90	0,72	0,75	0,73	0,66	0,78	
Veau					0,66	0,71	0,77	0,60	0,74	
Mouton			0,60	0,90	0,58	0,61	0,63	0,69	0,80	
Porc						0,87	0,85	0,63	0,84	

Tableau 15 : Le prix de la viande dans la Manche (en francs-or par kg)

Les prix de la viande des différents types d'animaux étaient généralement très proches (tableau ci-dessous), s'écartant au maximum de $\pm 10\%$ du prix de la viande de bœuf⁴⁷³. En conséquence, on pouvait trouver, dans les comptabilités anciennes d'institutions, des achats de « chair » à un prix unique pour toutes les variétés.

	1816	1820	1833	1836	1852
Bœuf	100	100	100	100	100
Vache	86	93	88	93	93
Veau	79	88	93	84	88
Mouton	69	75	76	96	95
Porc		107	102	89	100

⁴⁶⁸ Archives départementales du Calvados, C 2581

⁴⁶⁹ Archives départementales du Calvados, C2582

⁴⁷⁰ Canton de Sainte-Marie-du-Mont (Archives communales de Brucheville, registre des délibérations du conseil municipal, 13 thermidor an 13, qui précisait qu' « il n'est pas abattu de bœuf dans le canton ») ; *idem* pour 1805.

⁴⁷¹ Archives statistiques, op. cit. : 1816, p. 197 ; 1820, p. 205 ; 1830, p. 213 ; hors droits d'octroi dans les trois cas

⁴⁷² Enquête agricole (*idem* pour 1852)

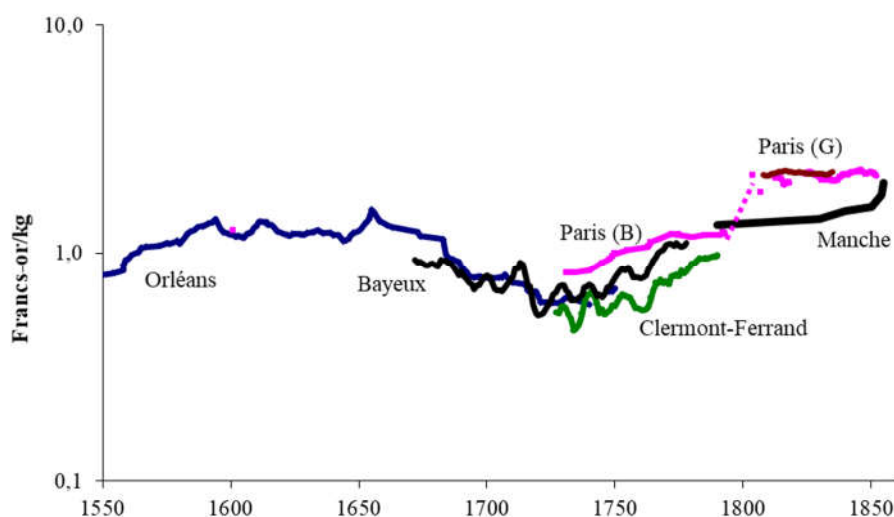
⁴⁷³ Sauf situations locales. Ainsi à Paris, le veau était vendu environ 20% plus cher que le bœuf (Armand HUSSON, *Les consommations de Paris*, op. cit., p. 227). Nous avons également mentionné le cas de Norbonne pour le prix du mouton.

Tableau 16 : Prix relatifs de la viande dans la Manche (100 = bœuf)

Ces questions du prix de la viande étaient de toute façon assez indifférentes au peuple des campagnes, qui ne consommait pas d'autre chair que celle des porcs élevés et abattus à la ferme. Il n'existait d'ailleurs pas de bouchers en-dehors des villes (Gilles DE GOUBERVILLE lui-même, bien qu'exploitant important, se fournissait régulièrement en « viande » à Valognes ou à Cherbourg).

2.3.2. Le beurre

Rappelons tout d'abord que le beurre est une denrée d'importance alimentaire relativement récente : le saindoux occupait autrefois une large partie de la place que nous accordons aujourd'hui au beurre⁴⁷⁴. Il existe néanmoins quelques séries anciennes du prix du beurre : nous avons emprunté les données du graphique ci-dessous aux achats des hôpitaux d'Orléans⁴⁷⁵ (série s'étendant de 1429 à 1750), de l'Hôpital général de Clermont-Ferrand⁴⁷⁶, de l'Hôtel-Dieu de Bayeux⁴⁷⁷, et, à Paris (« Paris (B) » sur le graphique), aux achats de l'Hôtel-Dieu (depuis 1427) et du lycée Louis-le-Grand (depuis 1690)⁴⁷⁸. Nous leur avons adjoint une série de prix de détail à Paris pendant le premier tiers du XIX^e siècle (« Paris (G) » sur le graphique)⁴⁷⁹. Pour la Manche, nous n'avons trouvé que des données concernant les achats des hospices au XIX^e siècle⁴⁸⁰. Dans tous ces cas, il ne s'agit donc pas du prix payé aux agriculteurs. Rappelons enfin que le prix du beurre variait autrefois fortement selon les saisons (Gilles DE GOUBERVILLE acheta son beurre au détail, en 1553, entre 0,5 sou par livre et 2 sous par livre⁴⁸¹, soit entre 4 et 16 francs-or/kg).



Graphique 47 : Evolution du prix du beurre frais

Nous pouvons observer une évolution qui présente, en monnaie constante, des caractéristiques semblables à celle des autres produits agricoles : relative stabilité entre 1600 et 1680, décroissance jusque vers 1740, remontée jusqu'aux approches de la Révolution, et stabilité à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle. Les prix dans la Manche étaient évidemment très sensiblement inférieurs à ceux de Paris au début du XIX^e siècle ; il est possible que l'ampleur de leur remontée vers 1850 soit un artefact lié à l'origine de ces données (ces hospices achetaient leur beurre entre 0,83 et 1,45 F/livre en 1855 !), mais cette hausse fut constatée dans toute la France⁴⁸² (hors Paris).

⁴⁷⁴ Pour une histoire générale des graisses alimentaires, voir Jean-Louis FLANDRIN, « Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV^e-XVIII^e siècle) », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, n° 2, p. 369-401

⁴⁷⁵ P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées... », *op. cit.* p. 226-230

⁴⁷⁶ Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, 1965, t. 2, p. 104

⁴⁷⁷ Mohammed EL KORDI, *Bayeux aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1970, p. 305

⁴⁷⁸ Gustave BIENAYME, *Le coût de la vie à Paris à diverses époques*, *op. cit.* p. 24 et tableaux IV et V (Paris (B) sur le graphique)

⁴⁷⁹ M. GUILLAUMIN (dir.), *Encyclopédie du commerce et des marchandises*, 1841, t.1, p. 264 (Paris (G) sur le graphique)

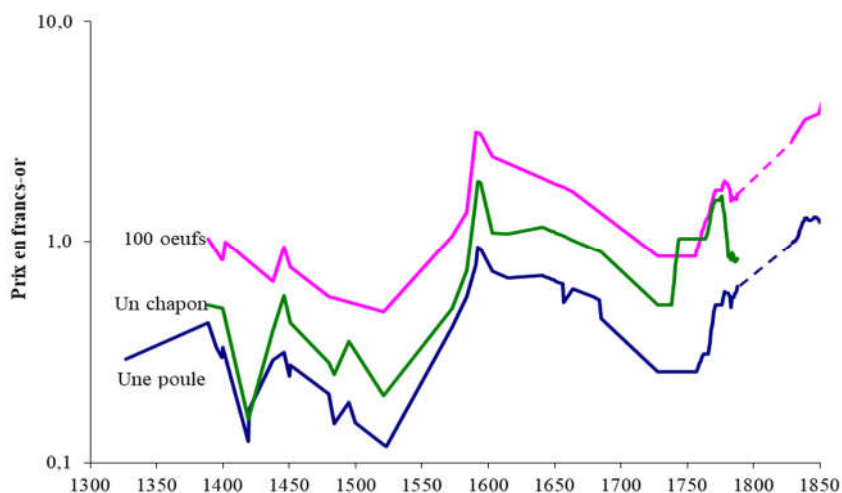
⁴⁸⁰ Dans la Manche, ceux de Saint-Lô, Avranches, Barenton, Carentan, Cherbourg, Coutances, Granville, Montebourg, Mortain, Périers, Pontorson, Ste-Marie-du-Mont, St-Sauveur-le-Vicomte, Torgni-sur-Vire, Valognes, Villedieu. (*Prix et salaires à diverses époques*, *op. cit.* p. 150-151)

⁴⁸¹ Abbé TOLLEMER, *Analyse du journal manuscrit d'un sire de Gouberville*, *op. cit.* t. 1, p. 374

⁴⁸² *Prix et salaires à diverses époques*, *op. cit.* p. 202-205

2.3.4. Les volailles

Les prix des volailles et des œufs sont assez faciles d'accès, parce qu'ils figuraient généralement, comme on l'a vu, sur les *appréciés*. Ils furent beaucoup moins chaotiques que ceux des céréales, parce qu'ils subissaient ce qu'Henri HAUSER⁴⁸³ appelait la « loi d'inertie des prix » : en tant que denrées familières, simples à définir et non fractionnables, leurs prix avaient tendance à adopter des valeurs rondes (comme 5 sous la poule et 10 sous le chapon) et à les conserver longtemps. Ainsi le prix de référence d'un œuf resta-t-il fixé à 2 deniers de 1603 à 1748, alors même que la valeur de la monnaie avait été divisée par trois pendant cette période ! Les phases baissières du graphique ci-dessous, qui est établi en monnaie constante, correspondent à ces longues stabilités en monnaie courante.



Graphique 48 : Evolution des prix des oeufs, des poules et des chapons

Avant la Révolution, une poule valait en moyenne 1,9 fois le prix d'un pot de froment ; un chapon valait environ 2 fois le prix d'une poule, et 100 œufs valaient environ 3 fois le prix d'une poule. Au XIX^e siècle⁴⁸⁴, volailles et œufs connurent une forte croissance des prix, comme tous les produits animaux.

2.4. Comparaison de l'évolution des différents prix agricoles

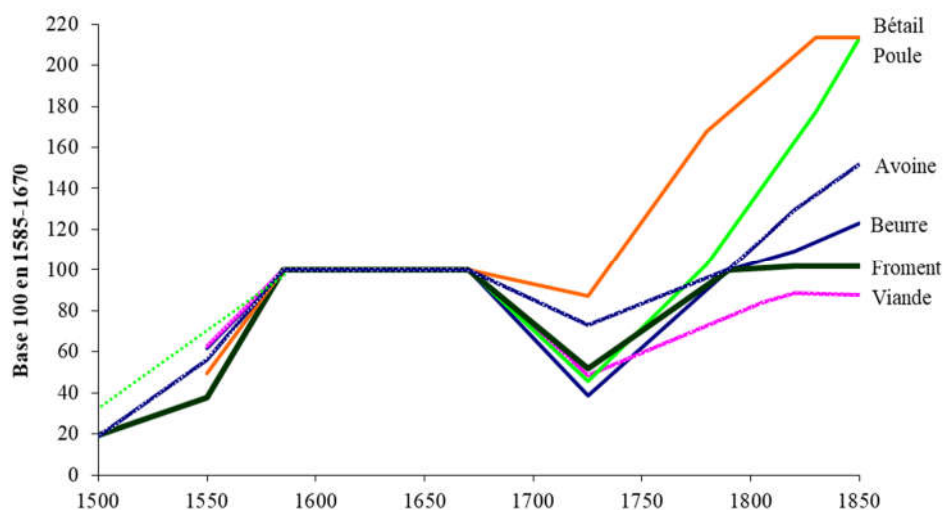
Après que nous ayons montré à loisir les complexités et les incertitudes des recherches documentaires sur les prix, ainsi que le caractère très tourmenté des courbes qui représentent l'évolution de ceux-ci, il importe maintenant que nous dégagions quelques idées synthétiques.

Si on ne retient de toutes les courbes des prix des différentes productions agricoles que le squelette de leurs tendances générales de long terme, en écartant les effets transitoires de toutes les crises diverses (guerres, calamités climatiques) qu'ils ont pu connaître, on fait apparaître la situation que représente le graphique ci-dessous (tous ces prix y ont été rapportés à leur niveau de la première moitié du XVII^e siècle et en monnaie constante) :

- Tous les produits ont connu un même profil général d'évolution avant la Révolution : très rapide croissance avant 1580 environ, suivie d'une quasi stabilité pendant un siècle, puis une baisse sensible jusque vers 1730 (bien moins prononcée pour le bétail, la viande et l'avoine que pour les autres produits), suivie par une forte croissance générale.
- Dans la première moitié du XIX^e siècle, les prix de la plupart des produits végétaux restèrent stables, pratiquement au niveau qu'ils avaient connu au XVII^e siècle. Les prix par tête de bétail s'envolèrent jusqu'au double du niveau du XVII^e siècle, en raison de la forte élévation du poids unitaire des animaux de boucherie (le prix de l'avoine fut entraîné dans leur hausse) ; mais le prix de la viande connut une lente ou faible croissance, qui conduira au décollage progressif de sa consommation, lequel aboutira à son tour à un notable renchérissement dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

⁴⁸³ Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix*, op. cit.

⁴⁸⁴ Les prix des poules à partir de 1827 proviennent de la mercuriale de Carentan ; ceux des œufs sont tirés de *Prix et salaires à diverses époques*, op. cit. p. 209



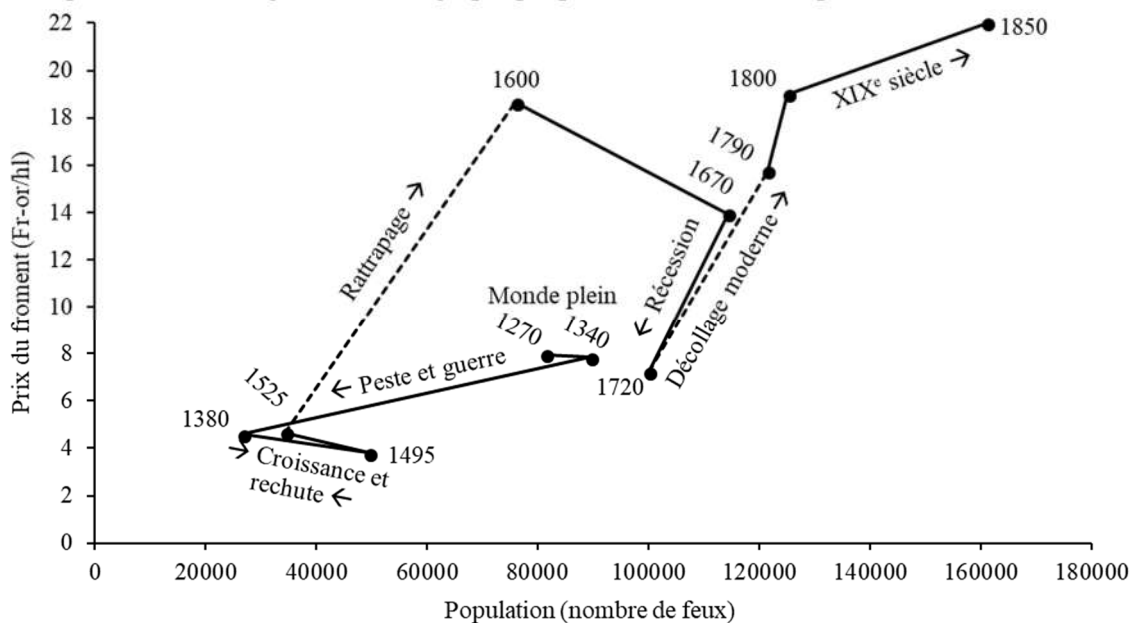
Graphique 49 : Evolution schématique comparée des prix des principaux produits agricoles

2.5. Les causes de l'évolution des prix agricoles sous l'Ancien Régime

La première explication de l'évolution des prix doit naturellement être recherchée dans l'évolution de la demande, qui était globalement à peu près proportionnelle à la population, si on suppose que les habitudes alimentaires furent stables (ce qui fut largement le cas, aux effets de report près que nous signalerons plus loin), que le commerce avec l'extérieur de la Manche était négligeable (ce qui resta vrai jusqu'au milieu du XIX^e siècle). Mais nous verrons très vite que les variations de la demande sont insuffisantes à expliquer les variations de prix considérables et brutales que nous avons en particulier pu remarquer au XVI^e siècle et dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et qu'il faudra également faire intervenir, au moins de façon qualitative, les effets inflationnistes des énormes variations de la masse monétaire pendant la période que nous avons étudiée.

2.5.1. La demande

Nous examinerons plus particulièrement le cas du prix du froment, qui était le prix directeur des céréales. Le graphique ci-dessous présente la trajectoire simplifiée de l'évolution conjointe de la demande (estimée par la population) et des prix (en monnaie constante), qui peut s'analyser comme la fonction de demande de long terme, aux effets monétaires près qui furent particulièrement importants dans les deux séquences que nous avons signalées sur le graphique par des traits interrompus.



Graphique 50 : Fonction de demande de long terme

a. Phase 0 : avant 1340, dans le « monde plein », les prix restèrent probablement à peu près stables (hors périodes de famine), face à une population nombreuse et en faible croissance.

b. Phases 1 et 2 : une brutale baisse des prix (1340-1380), probablement amorcée dès avant la Peste Noire, intervint lorsque la population décrivit soudainement à un niveau de l'ordre du tiers ou du quart de celui d'avant 1340 (25 à 30 000 feux en 1380 contre 90000 avant 1340), en raison des pertes dues à la peste et à la première période de la guerre de Cent Ans. La diminution de la demande conduisit à une baisse des prix (avec une élasticité de 0,6), en dépit d'une diminution simultanée du nombre d'agriculteurs, parce que les moins bonnes terres purent être abandonnées, ce qui permit une croissance de la productivité agricole. Les prix restèrent bas jusque vers 1525 : la reprise de la population esquissée à partir de 1420 fut presque annulée par une famine et une résurgence de peste en 1521-22, mais la période de paix consécutive à la guerre de Cent Ans permit peut-être une certaine poursuite de la croissance de la productivité et de la légère baisse tendancielle des prix.

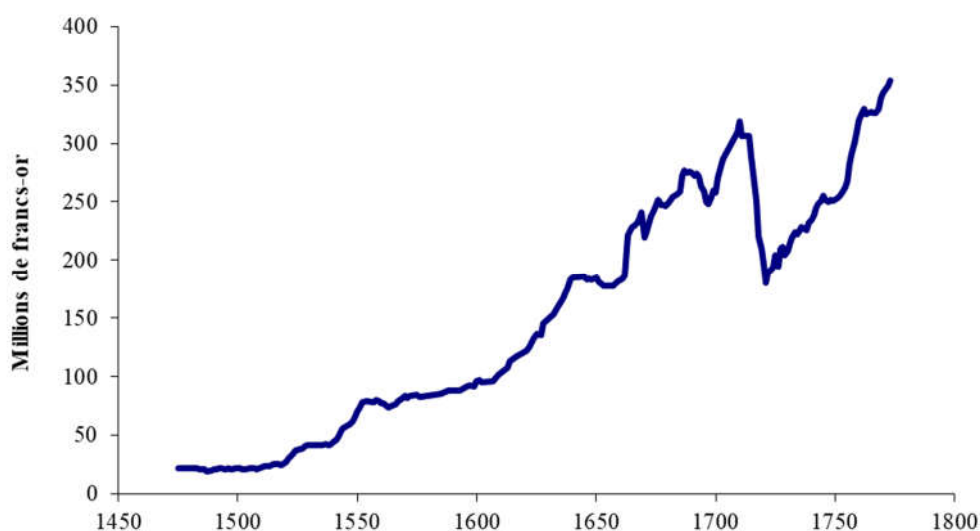
c. Phase 3 : après 1525, la population entama un rattrapage très rapide, avec un retard de plus d'un demi-siècle sur le reste de la France. Il fallut à nouveau avoir recours aux terres les moins productives, ce qui augmenta inévitablement un peu les coûts de revient moyens ; une certaine croissance des prix était donc inéluctable pendant cette période. Mais en 1600, alors que la population n'avait fait que retrouver son niveau d'avant la Peste Noire, les prix avaient été multipliés par sept en monnaie courante : le pot de froment passa de 0,3 sou vers 1520 à 2,2 sous vers 1600 ; en monnaie constante, ils furent multipliés par 5 (cela correspondit à une élasticité de 2,5). Cette hausse fut générale ; elle appelle donc une explication complémentaire : une inflation fut créée à partir de 1550, par l'arrivée en grandes quantités d'or et surtout d'argent en provenance d'Amérique, qui gonflèrent brutalement la masse monétaire ; nous y reviendrons plus en détail dans la section suivante. Cette très forte augmentation des prix du froment ne fut pas immédiatement accompagnée d'une élévation correspondante des salaires, et elle conduisit à une importante perte de pouvoir d'achat pour tous ceux qui devaient acheter leur alimentation. Le « petit peuple » se reporta vers des céréales secondaires : nous avons montré plus haut qu'au XV^e siècle, les redevances seigneuriales en nature comportaient toutes une part de froment, ce qui supposait qu'il fût cultivé et consommé⁴⁸⁵ partout ; en revanche, les rapports des subdélégués des Intendants nous ont indiqué qu'au XVII^e ou au XVIII^e siècle, cette consommation s'était concentrée sur une clientèle à pouvoir d'achat plus élevé (habitants des villes, nobles et autres *officiers*).

Vers 1600, le rattrapage de la population était terminé dans le reste de la France, alors que celui de la Manche se poursuivait pendant encore un demi-siècle. La pression de la demande sur les prix diminua et ceux-ci se stabilisèrent, c'est-à-dire diminuèrent en monnaie constante. Ils furent aidés en cela par un brutal freinage de la croissance de la masse monétaire, voire même une décroissance de celle-ci. Ces deux effets se communiquèrent aux prix constatés dans la Manche.

d. Phase 4 : la phase suivante (1670-1720) fut fort troublée : non seulement elle connut de nombreuses *chertés* liées à des problèmes climatiques (dans la Manche : 1685, 1693-94, 1698-99, 1709-1713, etc. mais l'Europe fut dans un état de guerre quasi-permanente (guerre de Trente Ans, guerre de la Ligue d'Augsbourg, guerre de succession d'Espagne, etc.), qui épargna fort heureusement la Manche, mais conduisit à une très forte croissance des impôts totaux⁴⁸⁶. Chertés et disettes, guerres et impôts se conjuguèrent pour créer une situation dépressive : la croissance de la population fut très faible et connut même quelques épisodes de décroissance (ce fut le cas dans la Manche jusque vers 1720). Les prix furent divisés par deux en monnaie constante.

⁴⁸⁵ Une culture dans le seul but de payer les redevances était peu probable, compte tenu de la petite taille moyenne des exploitations.

⁴⁸⁶ Voir l'annexe 6 : ils quintuplèrent, en monnaie constante, entre 1500 et 1600, et triplèrent encore entre 1600 et 1725 (J.J. CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867).



Graphique 51 : Evolution des impôts royaux totaux en monnaie constante

f. Phase 5 : la dernière phase (1720-1800) connut une forte expansion de la population (sensiblement plus faible cependant dans la Manche que dans le reste de la France et que dans la plupart des pays étrangers), qui entraîna une croissance des prix d'une vigueur jusque là inconnue (avec une élasticité de 5,5). Elle se produisit en dépit de la stabilité de la livre, mais dans une période de très forte création monétaire. Cette période connut elle aussi de graves incidents climatiques en 1768-69, dont le curé d'Aucey-la-Plaine nous a laissé un témoignage dans ses registres paroissiaux. En 1768, il relatait « *des pluies si abondantes et si continues que de mémoire d'hommes on n'en a vues de pareilles* » ; elles avaient complètement désorganisé les semailles, les moissons et la récolte des foins⁴⁸⁷. Des requêtes en modération d'impôts de nombreuses autres paroisses rapportaient que « *que les herbes et foins ont été perdus et les grains récoltés dans les plus mauvaises conditions. [...] Les pluies avaient empoisonné les herbes, pailles et foins et les bestiaux qui en mangèrent en 1769 furent atteints d'une maladie épidémique qui en fit mourir une quantité innombrable* »⁴⁸⁸. Les prix ne redescendirent pas beaucoup après ces événements et connurent encore une forte hausse en 1788-89, due à de nouveaux problèmes climatiques, qui déclencha des émeutes dans de nombreuses villes de France, et dans la Manche à Saint-Lô et à Cherbourg entre avril et juillet 1789⁴⁸⁹.

g. Après la Révolution, population et prix se découplèrent largement : les prix réagirent faiblement à la forte croissance de la population qui intervint jusqu'en 1850 (élasticité de 0,5). Après 1850, le prix du froment était devenu national et il n'avait plus aucun rapport avec l'évolution de la population de la Manche.

2.5.2. Les effets de la croissance de la masse monétaire

Cette question, qui n'est évidemment pas spécifique à la Manche, nous oblige à rappeler que, sous l'Ancien Régime, la masse monétaire, composée à plus de 95% de pièces d'or et d'argent, n'était pas gérée par une quelconque autorité centrale, comme elle le sera après 1803 par la Banque de France : l'émission de la monnaie était confiée à des ateliers monétaires, établissements royaux qui étaient affermés. Lors de l'affaiblissement de l'autorité royale à l'époque féodale, ces ateliers étaient passés entre les mains des grands barons, en même temps que d'autres éléments du « ban », avant de revenir assez rapidement sous contrôle royal entre les années 1260⁴⁹⁰ et la fin du XV^e siècle. Il exista en France, à l'époque féodale, environ 150 ateliers⁴⁹¹ baronniaux, épiscopaux, monastiques ou municipaux, plus ou moins éphémères ; il n'en subsista plus qu'une trentaine dès 1315 et pendant la plus grande partie de l'Ancien Régime, (dont un en Basse Normandie : à Saint-Lô de 1351 à 1656, puis à Caen de 1693 à 1772, avec des intermittences), puis 17 seulement au XVIII^e siècle.

⁴⁸⁷ Voir également Suzanne NOËL, « Les inondations de 1768 dans la généralité de Caen : la réforme du commerce des grains à l'épreuve de la catastrophe », in *Revue de la Manche*, 2015, tome 57, fasc. 227

⁴⁸⁸ Archives de la Manche, C463 et 464

⁴⁸⁹ Félix MOURLOT, *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen*, 1913, p. 309-314

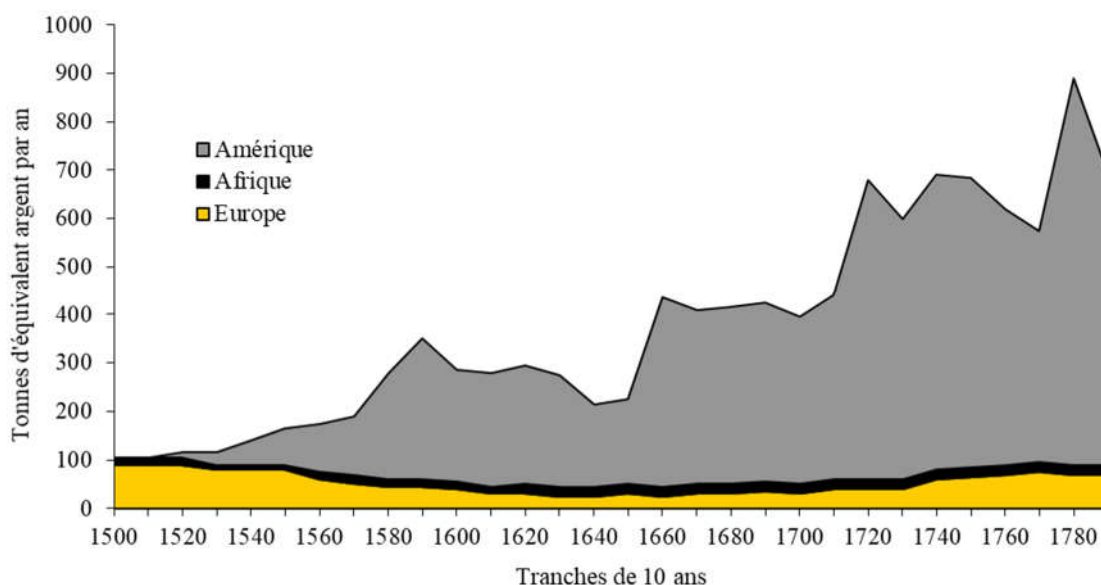
⁴⁹⁰ Ordonnances de 1263 et 1265 de Louis IX ; ordonnance de Philippe le Hardi de 1270, etc.

⁴⁹¹ Voir leur liste dans Etienne FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, 1970, appendice IV

En dehors des émissions obligatoires qui leur incombait, les ateliers monétaires pouvaient assez librement transformer en monnaie les métaux précieux qu'il leur était économiquement possible d'acquérir dans leur ressort, ou que les particuliers leur apportaient spontanément ; le roi se contentait de prélever son droit de « seigneurage »⁴⁹². Ce système très peu contraint était donc largement ouvert aux flux de métaux précieux disponibles en Europe. Les rois utilisaient ces ateliers, qui étaient placés sous la surveillance d'une Cour des monnaies, pour mettre en œuvre leur politique de souveraineté monétaire : imposer la circulation dans le royaume d'une monnaie unique, répondant à des caractéristiques qu'ils fixaient (les types de pièces ; leurs titres ; leurs tolérances d'alliage et de frappe, appelées « remèdes »), et faire exécuter périodiquement des refontes des pièces en circulation lorsqu'ils le jugeaient utile : soit pour remplacer des pièces trop usées ; soit pour retirer de la circulation des monnaies étrangères ; soit enfin pour opérer des « mutations » ou « réformations » des monnaies, dans le but généralement de les dévaluer afin de faire rentrer dans le trésor royal la contrepartie de leur dévaluation.

Mais les rois ne conçurent jamais d'utiliser la monnaie comme instrument d'une politique économique. La France ne produisant pratiquement pas de métaux précieux, elle risquait en permanence d'être dans une situation de pénurie monétaire susceptible de gêner le fonctionnement de l'économie nationale ; il s'agissait donc le plus souvent, pour le pouvoir royal, de favoriser les exportations (ou de freiner les exportations), de façon à faire rentrer en France (ou d'y conserver) l'or et l'argent dont son économie et sa souveraineté avaient besoin⁴⁹³. On sait que ce fut, par exemple, explicitement la logique de la politique de COLBERT.

Pendant tout le Moyen Âge et jusqu'au XV^e siècle, régna une « disette monétaire », parce que ces métaux précieux n'étaient disponibles en Europe qu'en quantités insuffisantes (de l'ordre d'une soixantaine de tonnes par an, l'or venant essentiellement d'Afrique et l'argent des mines européennes), et parce que l'Europe avait en outre une balance commerciale déficitaire avec l'Asie. En revanche, peu après la découverte de l'Amérique, ces métaux arrivèrent en quantités rapidement croissantes : l'or d'abord, puis l'argent massivement après la découverte de mines d'une richesse exceptionnelle⁴⁹⁴. Le graphique⁴⁹⁵ ci-dessous en indique les ordres de grandeur.



Graphique 52 : Evolution de la quantité de métaux précieux disponibles en Europe

⁴⁹² Vers 1636, ce droit s'élevait à environ 2% de la valeur des métaux précieux transformés : 6 lt par marc d'or et 10 sous par marc d'argent (M. GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile et criminelle*, tome XVI, 1785, art. « seigneurage »)

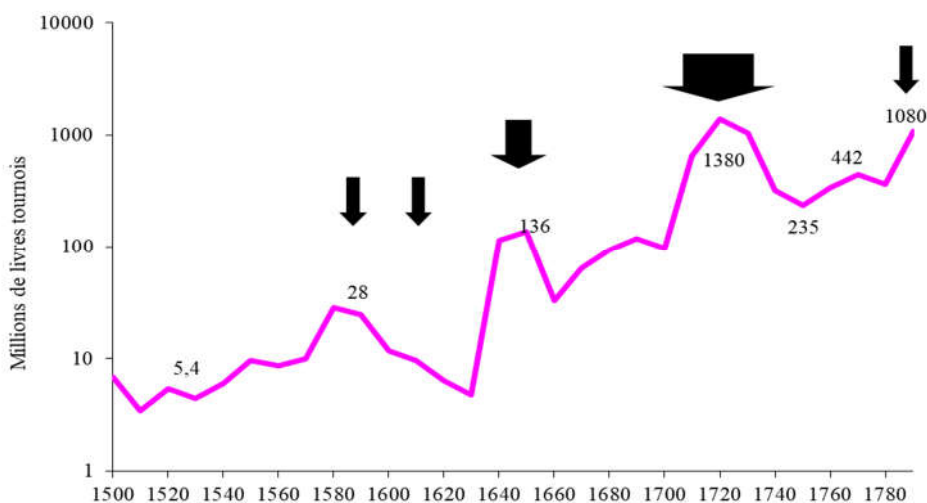
⁴⁹³ Politique parfois appelée « mercantilisme » (Henri HAUSER, « Les caractères généraux de l'histoire économique de la France, du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e », in *Revue historique*, 1934, n°1, p. 319)

⁴⁹⁴ La célèbre mine d'argent de Potosi fut découverte en 1545

⁴⁹⁵ D'après Michel MORINEAU, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux : les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVII^e-XVIII^e siècles)*, 1985

Dès avant 1560, les arrivées d'argent en Europe avaient largement dépassé la production européenne et elles atteignirent 270 tonnes par an vers 1590⁴⁹⁶ ; elles continuèrent à croître jusqu'à la fin du XIX^e siècle, avec de fortes variations liées en particulier aux conflits internationaux qui pouvaient ralentir ou interrompre les transports depuis l'Amérique (en particulier la guerre entre les Pays-Bas et l'Espagne vers 1630). Elles furent de l'ordre de 700 tonnes d'équivalent argent après 1725. Une fraction très significative de ces arrivages de métaux précieux entra en France, dont la balance commerciale avec l'Espagne était largement bénéficiaire, le plus souvent directement sous la forme de monnaies espagnoles. Une partie d'entre elles s'ajouta simplement à la masse des monnaies françaises en circulation, puisque les espèces étrangères avaient cours en France, pour la valeur de l'or et de l'argent qu'elles incorporent ; elles y circulaient librement, au gré des opérations commerciales (il en était de même pour les pièces françaises à l'étranger).

Cette masse monétaire d'origine étrangère a pu représenter, à certaines époques, une fraction très notable de la masse totale : quelques éléments empiriques⁴⁹⁷ semblent indiquer que les monnaies étrangères constituaient environ 40% de la monnaie circulant en Basse Normandie vers 1580. Après une décision de « décri » de toutes les monnaies étrangères (sauf les pistoles espagnoles) en 1614, ce taux serait tombé vers 10 à 15% vers 1630 ; puis, après un édit de 1636 autorisant à nouveau un plus grand nombre d'entre elles, leur poids serait remonté à 50% vers 1640 (85% pour la monnaie d'or)⁴⁹⁸. Elles furent à nouveau progressivement décriées à partir de 1652, avant l'interdiction définitive de leur utilisation en France en 1679 (à l'exception à nouveau des pistoles). Une autre partie de ces pièces espagnoles fut refondue en France et alimenta une forte croissance des frappes monétaires (graphique ci-dessous⁴⁹⁹) : elles furent multipliées par cinq de 1520 à 1590 en monnaie courante (de 4,8 à 29 millions de livres par décennie). Les frappes diminuèrent drastiquement de 1600 à 1650, en dessous de leur niveau du début du XVI^e siècle, à cause de l'état de guerre qui exista entre la France et l'Espagne à partir du début des années 1630. Après la reprise des arrivages d'Amérique, elles remontèrent à un palier situé vers 100 millions par décennie de 1650 à 1700, puis elles se situèrent entre 300 et 1200 millions par décennie entre 1720 et la Révolution.



Graphique 53 : Frappes monétaires totales françaises

Naturellement, une partie seulement de ces frappes monétaires aboutissaient à une croissance de la masse monétaire, parce que certaines d'entre elles (les principales sont signalées par des flèches sur le graphique) découlaient de simples transformations de la monnaie en circulation, en particulier : en 1586-87, pour une refonte des francs en demi-francs et quarts d'écus ; après 1614 et vers 1650-1652, pour une élimination des monnaies étrangères en circulation ; après 1640, pour procéder à l'introduction massive de nouveaux louis d'or et d'argent ; entre 1693 et 1713, pour plusieurs « réformations » successives des espèces

⁴⁹⁶ *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit. t. 1, vol. 2, p. 958

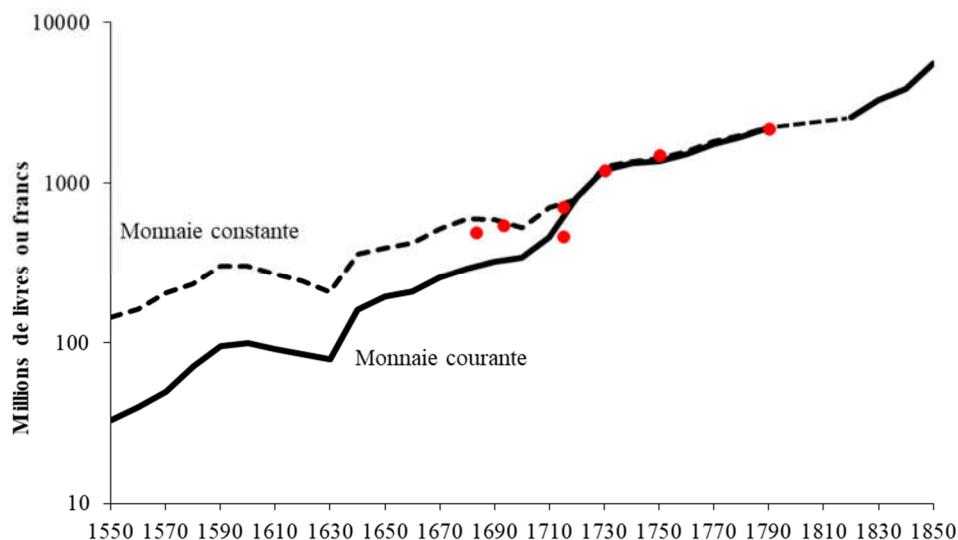
⁴⁹⁷ Jérôme JAMBU (*Tant d'or que d'argent*, op. cit. p. 335 sqq) a procédé à l'analyse des espèces utilisées pour régler des achats de terres devant quelques notaires bas-normands, ou rencontrées lors d'inventaires après décès, et il a examiné celles qui furent utilisées en plusieurs occasions pour payer la taille dans la généralité de Caen, lors du transfert des fonds au trésor royal ou lors d'inventaires de la caisse de la Recette générale.

⁴⁹⁸ *Ibid.* p. 341

⁴⁹⁹ Les données antérieures à 1725 sont tirées de Franck D. SPOONER, *The International Economy and Monetary Movements in France*, Harvard U. Press, 1972, et celles de 1726 à 1793, de Michel MORINEAU, « Les frappes monétaires françaises de 1726 à 1793, premières considérations », in *Etudes d'histoire monétaire, XII^e-XIX^e siècle*, Presses univ. de Lille, 1984, p. 69-141

françaises ; en 1726, pour le remplacement des louis par de nouvelles pièces ; enfin, en 1786, pour le remplacement de la totalité de la monnaie d'or, afin d'en rééquilibrer la valeur par rapport à celle de la monnaie d'argent. Par ailleurs, le simple entretien de l'ensemble des pièces en circulation, qui s'usaient probablement à raison d'environ 5% par an⁵⁰⁰, supposait des refontes constantes en quantité importantes.

En réalité, la masse monétaire ne peut pas être connue avec précision pour l'Ancien Régime, à cause de la dispersion des frappes, de la circulation incontrôlée des monnaies étrangères, sans même parler de la monnaie scripturale dont le montant ne peut être qu'estimé⁵⁰¹. On peut cependant en reconstituer l'évolution approximative à l'aide des éléments précédents, sans risque de se tromper d'ordre de grandeur (graphique ci-dessous, où l'on a marqué par des points les évaluations de quelques auteurs anciens⁵⁰²). La masse monétaire serait ainsi passée d'une trentaine de millions de livres vers 1550, à environ 100 millions vers 1600, 190 millions vers 1650, 390 à 500 millions vers 1700, 1300 à 1500 millions vers 1750 et 2200 à 2600 millions au moment de la Révolution⁵⁰³, avec trois pics de croissance : vers 1590, 1640 et 1720.



Graphique 54 : Evolution de la masse monétaire

L'effet sur les prix de la variation de la masse monétaire est une question notoirement difficile, qui divise encore les économistes modernes⁵⁰⁴ : à long terme cet effet est peu contesté, mais à court ou moyen terme, il passe, selon les hypothèses que l'on peut faire sur les anticipations des acteurs économiques, par un impact sur la production, sur la demande, sur les coûts (via les salaires), ou directement sur les prix. Pour fixer les ordres de grandeur, nous tenterons de rapprocher le volume de la masse monétaire de celui de la production totale de l'économie. Aucune comptabilité d'un agrégat économique tel que le produit intérieur brut (PIB) n'existait évidemment sous l'Ancien Régime, bien que l'école physiocratique se fût intéressée, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, aux origines de la création de richesse des nations. Différents économistes de cette époque ont avancé des estimations du revenu national, qui correspond la somme des revenus perçus par l'ensemble des acteurs économiques : salariés, apporteurs de capitaux, propriétaires (voir en annexe 47 un résumé des estimations bien connues de trois économistes). Nous avons procédé à notre propre évaluation du revenu national sur la période qui nous intéresse, grâce à un modèle économétrique très rustique, qui décompose très simplement l'économie en deux secteurs seulement. La production de l'agriculture peut être estimée, le commerce extérieur étant négligeable, par la consommation de produits agricoles⁵⁰⁵, dont les prix

⁵⁰⁰ Franck D. SPOONER, *The International Economy...*, op. cit. p. 307

⁵⁰¹ En 1789, l'ensemble des monnaies de papier publiques et privées aurait atteint 8 milliards de livres (dont 3 milliards de titres de dettes de l'Etat), contre 2,2 à 2,6 de masse monétaire métallique. (Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *L'économie française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, 1991, p. 217-228)

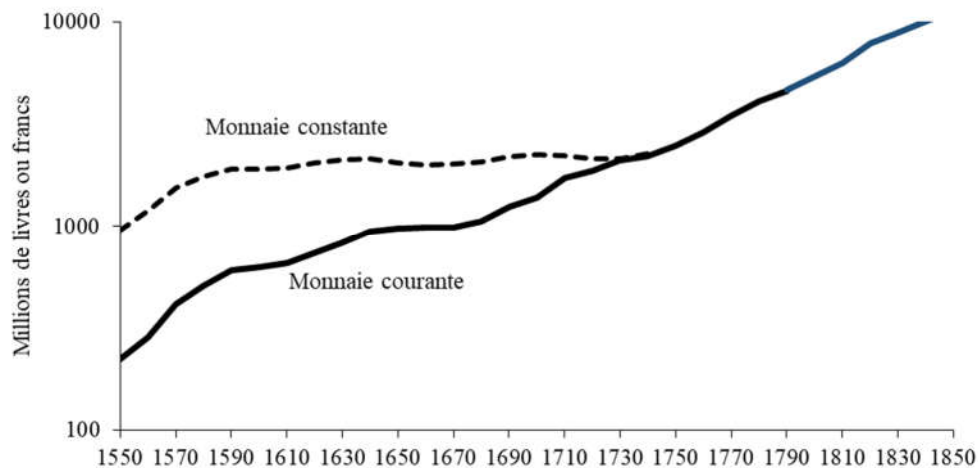
⁵⁰² Pour 1683 : VOLTAIRE et FORBONNAIS ; pour 1693, Arnould ; pour 1715, FORBONNAIS et LAW ; pour 1730, VOLTAIRE ; pour 1750, FORBONNAIS ; pour 1790, NECKER (*Histoire économique et sociale de la France*, op. cit. t. II, p. 394)

⁵⁰³ 2200 millions : estimation de NECKER ; 2300 à 2600 millions : estimation de Guy THULLIER, « Le stock monétaire de la France en l'an X », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1974, n° 2, p. 247-257

⁵⁰⁴ On pourra trouver une synthèse moderne des positions en présence dans Jean-Claude CHOURAQUI, Michel DRISCOLL et Marc-Olivier STRAUSS-KAHN, « Que sait-on des effets de la politique monétaire sur le secteur réel ? », in *Cahiers économiques et monétaires* (publication de la Banque de France), n°34, 1989, p. 5-43

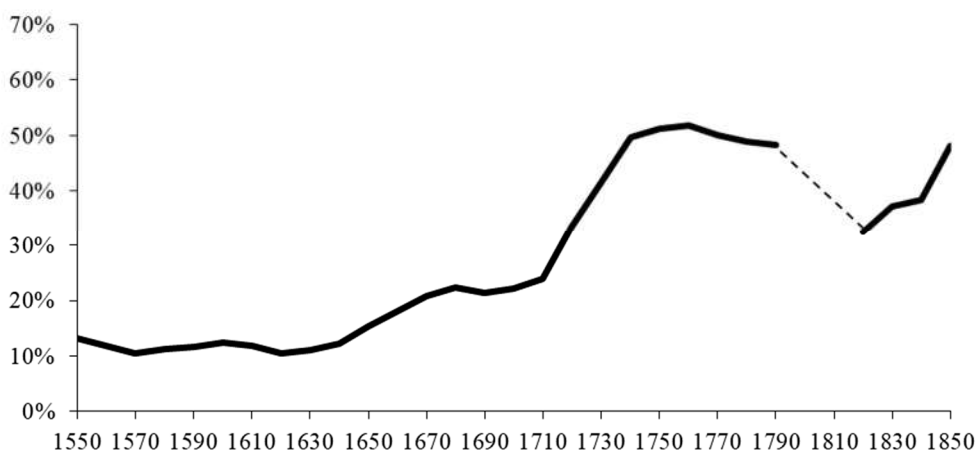
⁵⁰⁵ Franck D. SPOONER, *The International Economy...*, op. cit. a ainsi procédé pour le secteur agricole, et, sans tenter d'évaluer le secteur artisanal-manufacturier, il a fait l'hypothèse d'un revenu total situé entre une et deux fois le revenu de l'agriculture.

nous sont connus. L'artisanat (dont une partie importante était au service de l'agriculture) et l'industrie requièrent idéalement des évaluations sectorielles, qui ont été tentées, en particulier pour le secteur textile⁵⁰⁶, de loin le plus important⁵⁰⁷, par les historiens économistes et par quelques contemporains à l'époque de la Révolution. TOLOZAN estimait le poids de l'ensemble artisanat-manufactures, à son époque, à 23% du total, et MONTALIVET⁵⁰⁸ à 30%, valeurs probablement toutes les deux sous-estimées. L'agriculture était clairement dominante en début de période, et les économistes modernes ont établi un consensus sur le montant du revenu total en fin de période, de 1780 à 1850. Une trajectoire de raccordement entre début et fin de période s'impose assez naturellement, connaissant par ailleurs les principales étapes du développement des activités manufacturières ou industrielles de la France. Le graphique ci-dessous représente notre évaluation, dont nous reconnaissons évidemment le caractère d'approximation très grossière. Le revenu national serait passé d'environ 220 millions de livres courantes en 1550, à 630 millions en 1600, puis 1400 millions en 1700 et 4500 millions vers 1790. La croissance continua à être très vive au début du XIX^e siècle et le revenu dépassa 11000 millions de francs vers 1850.



Graphique 55 : Evolution du revenu national

Le rapport entre la masse monétaire estimée et ce revenu national estimé est enfin représenté par le graphique ci-dessous. Il convient immédiatement de rappeler qu'une partie du revenu national ne passait pas par le marché (l'autoconsommation des exploitants agricoles) et que le troc n'était pas négligeable (en particulier le paiement de salaires en nature) ; mais autoconsommation et troc n'étaient cependant pas insensibles aux phénomènes monétaires, parce qu'ils supposaient quand même souvent certains arbitrages en fonction des prix.



Graphique 56 : Masse monétaire rapportée au revenu national

⁵⁰⁶ Par exemple Pierre DEYON, « Variations de la production textile aux XVI^e et XVII^e siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1963, n° 5, p. 939-955 ; Tihomir J. MARKOVITCH, « La croissance industrielle sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1976, n° 3, p. 644-655

⁵⁰⁷ Il occupait environ 80% des ouvriers de « l'industrie » au début du XIX^e siècle (A. CHABERT, *Essai sur les mouvements des revenus et de l'activité économique en France de 1798 à 1820*, s. d. (1949), p. 143), pour environ 44% de la valeur de la production (p. 145)

⁵⁰⁸ Voir l'annexe 47

Nous pouvons y distinguer trois phases. Pendant la première, qui va à peu près jusqu'en 1630 et qui est connue pour n'avoir pas connu de modification significative de la structure de l'économie, le ratio entre la masse monétaire et le revenu national resta à peu près inchangé, en dépit des deux premières vagues d'arrivée de métaux précieux d'Amérique. La croissance de la population, qui ne fut que de l'ordre de 30% au plan national, créa sans doute des tensions temporaires sur le marché agricole, mais c'est une hausse des prix typiquement inflationniste (suivie par celle des salaires) qui absorba l'essentiel de la croissance de la masse monétaire. Certains historiens⁵⁰⁹ ont cru pouvoir avancer que c'était la répétition des chertés qui avait suffi à créer la hausse des prix, mais cette hypothèse ne nous paraît pas susceptible d'expliquer l'amplitude d'une hausse durable : la production agricole n'eut pas de difficulté, autre que transitoire, à satisfaire la demande, comme elle l'avait déjà fait 300 ans plus tôt, et la structure des coûts agricoles, sur laquelle nous nous attarderons plus loin, ne pouvait pas non plus conduire à une telle hausse par le simple fait de la remise en culture de terres moins productives. Le pays ne sortit pas, durant cette phase, de sa « disette monétaire ».

Dès avant la fin de cette phase et pendant la seconde, la croissance de la demande fut, au plan national, très faible : des troubles intérieurs et des guerres extérieures, accompagnés d'une forte hausse des impôts et de troubles climatiques répétés entraînant des disettes, eurent un effet dépressif. Les prix se stabilisèrent, puis diminuèrent significativement. En monnaie constante, il est probable que le revenu national stagna, voire décroût, ainsi que nous l'avons estimé plus haut. La croissance relative de la masse monétaire fut faible. A cette époque (en 1657), un seigneur de Chalosse, par exemple, rapportait encore que « *toutes marchandises estoient alors assez à bon compte, à cause de la grande rareté d'argent ; les tailles et autres impositions estoient fort grandes, tellement que l'on avoit bien de la peine à y remédier.* »⁵¹⁰ En 1706 encore, l'Intendant de Caen écrivait que la foire de Caen avait été médiocre, parce que « *les marchands n'ont esté payez qu'en lettres de change sur Paris, qu'ils se trouvent hors d'estat de pouvoir négocier pour en retirer l'argent comptant dont ils ont besoin et qui leur est absolument nécessaire pour continuer leur commerce et payer chaque semaine les ouvriers qu'ils font travailler à leurs manufactures* »⁵¹¹.

Après 1720, le climat général changea radicalement, aidé en cela par une diminution relative des impôts, par une quasi disparition des disettes, et par la stabilisation monétaire. La population recommença à croître, de même que le revenu national grâce au décollage de l'industrie : il est estimé qu'au plan national, l'industrie textile crût d'environ 140% entre 1715 et la fin du XVIII^e siècle⁵¹². La troisième vague d'arrivée de métaux précieux gonfla rapidement la masse monétaire, qui doubla en cinquante ans en proportion de la production en volume. Ceci permit la complexification des circuits monétaires nécessaire au développement de l'industrie, mais autorisa surtout la naissance, après 1740, d'un nouvel épisode inflationniste, qui absorba la croissance de la masse monétaire : les prix doublèrent entre 1740 et la Révolution, soutenus par une hausse significative des salaires et une très forte hausse des fermages. Après la fin des troubles politiques et monétaires de l'époque révolutionnaire, la croissance économique fut encore très vive, mais les prix restèrent à peu près stables, car l'évolution de la masse monétaire était désormais sous contrôle après la création de la Banque de France⁵¹³.

2.6. Les prix des autres denrées et marchandises

Nous ne disposons pas d'assez d'informations pour présenter une évolution des prix des autres denrées et marchandises que celles dont nous avons traité plus haut. Nous pouvons cependant donner au lecteur une idée assez détaillée des prix d'un très large échantillon de denrées et marchandises en 1790. Ces informations sur les prix de 1790 furent réunies en 1793, lorsque la Convention nationale décida, par la loi du 27 septembre 1793, de réglementer les prix des « *denrées et marchandises de première nécessité* », définies de façon très

⁵⁰⁹ Ainsi Michel MORINEAU (*Histoire économique et sociale de la France, op. cit.*, t. 1, p. 974-976) : « *Ce sont les « stérilités » du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle, et [...] leurs groupements qui ont donné l'impulsion à la hausse et l'ont transformée de phénomène transitoire en situation acquise* », ou « *une fois admis que les prix dépendent des récoltes et que la hausse signifie une situation détériorée, il n'est plus possible de souscrire à une conception dynamique de l'inflation* », ou encore « *la hausse des prix signifie crise et répétition de crises* ».

⁵¹⁰ Cité dans l'*Histoire économique et sociale de la France, op. cit.* t.1, vol. 2, p. 975.

⁵¹¹ Archives nationales, G7 216, n°278

⁵¹² Tihomir J. MARKOVITCH, « La croissance industrielle sous l'Ancien Régime », *op. cit.*

⁵¹³ Créée en 1800, elle exerça après 1803 le monopole d'émission des billets de banque.

large⁵¹⁴, pour tenter de juguler l'inflation créée par la dévaluation des assignats et prévenir des manœuvres spéculatives sur ces denrées. Les grains, farines et fourrages avaient déjà fait l'objet d'une réglementation par la loi du 11 septembre 1793. Les administrations des districts furent chargées de définir les prix maximaux qui pourraient être pratiqués dans leur ressort, selon une méthodologie définie par la Convention : on devait partir des prix de 1790 à la production (ou mesurés au port d'arrivée, dans le cas de marchandises importées) ; on les augmentait d'un tiers ; puis on ajoutait des frais de transport, évalués par les districts de la Manche à 4 sous par lieue (de 4,44 km) et par quintal de 100 livres⁵¹⁵ (soit 0,9 franc par tonne x km), et enfin les marges commerciales des marchands de gros (5%) et de détail (10%). Les différents districts se livrèrent à cet exercice avec des ardeurs assez différentes. Le district d'Avranches publia ses prix maximaux dans un modeste opuscule de sept pages petit format ou une affiche de taille moyenne (reproduite ci-après). Mais les districts de Cherbourg et de Rocher-de-la-Liberté (ci-devant Saint-Lô) firent du zèle et publièrent d'impressionnantes listes de prix couvrant près de 60 pages grand format, comprenant des centaines d'articles et avec tout le détail du calcul du maximum⁵¹⁶. Le champagne, le tabac, le café, les chapeaux en castor, le mercure et l'antimoine, par exemple, faisaient partie pour eux des denrées de première nécessité.

Nous ne nous intéresserons pas à ces prix maximaux, qui n'eurent qu'une existence toute théorique et éphémère, mais les informations rassemblées à cette occasion sur les prix en 1790 sont précieuses en raison de leur grande richesse. On trouvera donc en annexe 10 un large extrait de ces listes de prix (environ 350 articles), principalement tirés des documents très semblables qui furent produits par les districts de Carentan et de Coutances. Le lecteur pourra considérer que la plupart des rapports entre les prix des différentes denrées sont restés à peu près constants au cours du temps (au moins au XVIII^e siècle) et identiques aux rapports de 1790, en l'absence générale de progrès technique ou d'amélioration des transports susceptible de dynamiser le commerce.

⁵¹⁴ Le décret du 26 juillet 1793 contre les accapareurs stipulait (art. 4) que « *les denrées et marchandises de première nécessité sont le pain, la viande, le vin, les grains, farines, légumes, fruits, le beurre, le vinaigre, le cidre, l'eau-de-vie, le charbon, le suif, le bois, l'huile, la soude, le savon, le sel, les viandes et poissons secs, fumés ou marinés, le miel, le sucre, le chanvre, le papier, les laines ouvrées et non ouvrées, les cuirs, le fer et l'acier, le cuivre, les draps, la toile, et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières premières qui servent à leur fabrication, les soieries exceptées.* »

⁵¹⁵ La loi du 11 septembre 1793 fixait des prix maxima de transport des céréales de 5 sous par lieue de poste (de 4,29 km) et par quintal de 100 livres (soit 1,2 livre par tonne x km) sur les grandes routes, 6 sous (1,4 lt/txkm) sur les routes de traverse, 2 sous (0,5 lt/txkm) pour le transport fluvial « en descendant » et 3 sous (0,7 lt/txkm) « en remontant ». Vers 1780, les tarifs des rouliers étaient, sur les principales relations, de l'ordre de 1,3 sou par lieue et par quintal (0,3 lt/txkm). Les tarifs des transports par voie d'eau, très variables selon les rivières, étaient de l'ordre de 50% à 20% des tarifs des transports par voie terrestre, péages non compris (Joseph LETACONNOUX, « Les transports en France au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908/1909, vol. 11, n° 2 p. 112 et n° 4, p. 280-282).

⁵¹⁶ Archives nationales, F¹² 1544¹⁷

Illustration 21 : Le maximum des prix dans le district d'Avranches en 1793

ARRÊTÉ

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DISTRICT D'AVRANCHES,

Qui fixe le maximum du prix des Denrées & Marchandises de première nécessité, conformément au Décret de la Convention Nationale du 29 Septembre dernier.

Denrées & Marchandises dont le maximum est fixé par l'Art. II.		Denrées & Marchandises dont le maximum est fixé d'après l'Art. III du même Décret, à raison du vingtième d'augmentation.		Denrées & Marchandises dont le maximum est fixé d'après l'Art. III du même Décret, à raison d'un tiers d'augmentation.		Denrées & Marchandises dont le maximum est fixé d'après l'Art. III du même Décret, à raison d'un tiers d'augmentation.										
Tabac en Caïotte, une livre la livre. à fumer, 10 sols.	10	Huile de Lin, le pot	2	10	5	Draps cramoisi	45	6	8	Cadix en 5 quarts de laise	19	6	8			
Saron, la livre, 25 sols.	25	Chandelle de Suif, la livre	19	8	Chandelle de Réfine, la livre	4	Miel, le pot	1	6	8	Cadix en 5 quarts	13	3	6		
Sel, la livre, 2 sols.	2	Miel, le pot	1	6	Sucre, la livre	1	11	6	11	Belle Calfonade, la livre	1	11	6	11		
		Papier de 18 pouces de long sur 10 pouces de large, la main	13	4	Papier à Lettre, la main	9	Soudes, la livre	13	8	Souliers forts, cloutés	8	13	4	11		
		Papier Pot, la main	8	8	Soudes, la livre	13	8	Escarpins & Souliers à une femelle	7	6	8	Cuir sec à la chaux	1	13	6	
		Papier à Lettre, la main	9	9	Cuir sans de S. Germain, la liv.	2	13	4	Empignes corroyés	1	10	9	9	9		
		Bois à brûler en corde ordinaire de huit pieds de long & de quatre pieds de haut	14	liv.	Peau de Vache à escarpin	2	10	9	Peau de Mouton blanche, la liv.	1	10	8	10	8		
		Le Cent de Fagots ordinaires	18	18	Peau de Chevre, la Peau	6	11	4	Le Fer ordinaire, le cent	33	6	8	Le Fer de Suède de 12 lignes d'épaisseur, le cent	39	15	15
		La Vanne de Charbon de bois, pesant 100 livres	1	10	Le Fer de Suède de 12 lignes d'épaisseur, le cent	39	15	15	Fer Vergette ronde, le cent	40	6	8	L'acier d'Allemagne, le cent	71	6	8
		De Charbon de terre, la Barrique,	10	10	L'Acier de barre, le cent	46	11	4	Fonte ou Potin, la livre	6	8	8	Cuivre en mitaille, la livre	1	10	8
					Cuivre en Chandeliers, la livre	1	12	8	Le Plomb en saumon, la livre	9	6	6	La Potasse, la livre	1	7	6
					Chanvre broyé, première qualité, le cent	51	2	3	Lin broyé, le cent, première qualité	75	10	6	Laine de toison, la livre	2	11	4
					Laine d'abat, la livre	2	4	6	Les grosses Toiles en quatre quarts de laise, l'aune	1	9	4	Les Toiles ourdies de brin remplies de Reparon, l'aune	1	4	4
					Les Toiles en gros Brin, l'aune	3	1	4	Les Toiles en brins ordinaires, l'aune	4	6	8	Les belles Toiles en deux tiers, l'aune	7	4	3
					Draps de Louviers en beau & première qualité				couleur ordinaire, l'aune	44	4	4	bleu teint en laine, l'aune	48	4	4
					couleur ordinaire, l'aune	44	4	4	bleu teint en laine, l'aune	48	4	4	cramoisi & couleur bon teint, l'aune	48	4	4
					Draps de Sedan en bonne qualité				couleur ordinaire, l'aune	37	6	8	verd dragon en laine, l'aune	45	6	8
					couleur ordinaire, l'aune	37	6	8	bleu foncé en laine, l'aune	45	6	8				

Le présent Tableau arrêté par le Conseil-Général du District d'Avranches, pour être envoyé aux Municipalités de son Ressort, & en être les dispositions observées, conformément aux Articles II & III de la Loi du 29 Septembre dernier. A Avranches, le 7e. jour de la 3e. decade du 1er. mois de l'an deuxième de l'ère des Français.

LE MARIÉ, Président.
MAILLARD, Secrétaire.

2.7. Synthèse de ce chapitre

1. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les prix des denrées les plus essentielles pour l'alimentation humaine, les céréales et le sarrasin, pouvaient varier dans des proportions considérables à court terme (multiplication par deux ou trois), en cas de perturbation climatique grave (ou d'événements militaires). Il n'existait pratiquement pas de possibilités de stockage d'une année à l'autre, faute d'excédents réguliers, et les difficultés des transports terrestres limitaient les possibilités d'entraide entre régions. A la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, l'apparition d'excédents plus fréquents, la raréfaction des problèmes climatiques rares, l'amélioration des transports et la libération du commerce atténuèrent considérablement les variations erratiques des prix.
2. En revanche les prix des denrées alimentaires secondaires (par exemple les volailles et les œufs) pouvaient conserver des prix inchangés pendant des décennies, en dépit des dévaluations monétaires.
3. Les prix étaient à peu près identiques dans les différents marchés de la Manche (écart d'environ 10%), alors qu'ils variaient du simple à plus du double entre les régions françaises. De 1550 à 1900, les prix dans la Manche furent égaux à la moyenne nationale. Les écarts entre régions diminuèrent après la Révolution grâce à l'amélioration des transports et du fonctionnement des marchés, et ils furent définitivement éliminés, après 1850, par le développement des chemins de fer.
4. Le prix du froment jouait un rôle de prix directeur (les prix des autres céréales lui restaient à peu près proportionnels) : c'était de loin la céréale qui faisait l'objet des échanges marchands les plus importants, même si les habitants des campagnes en consommaient peu (au moins jusqu'au XIX^e siècle).
5. L'évolution du prix du froment connut approximativement sept phases :
 - a. Il baissa fortement (en monnaie constante) après la Peste Noire, parce que la pression de la demande diminua et que les terres les moins productives purent être abandonnées.
 - b. Il resta ensuite pratiquement constant (en monnaie courante) pendant deux cents ans.
 - c. Lorsque, vers 1530, la population retrouva le chemin de la croissance, il fut multiplié par dix en 60 ans, non seulement à cause de la pression de la demande, qui imposa de remettre en culture des terres moins productives, mais surtout en raison d'une inflation créée par la forte croissance de la masse monétaire, due à l'arrivée massive de métaux précieux en provenance des Amériques.
 - d. Après 1570, le prix du froment resta à peu près stable en monnaie constante pendant un siècle.
 - e. Pendant la phase de stagnation économique récessive qui dura à peu près de 1670 à 1740, la population diminua légèrement et le prix du froment fut divisé par plus de deux.
 - f. La croissance de la population et la croissance agricole, associée à un début de transformation des pratiques culturales, reprirent après 1740, dans un contexte à nouveau inflationniste. Le prix du froment fut multiplié par deux avant la Révolution.
 - g. Après la Révolution, les pressions inflationnistes furent rapidement éliminées et le prix du froment resta à peu près stable pendant tout le XIX^e siècle.
6. Les prix des produits animaux (viande, beurre), moins bien connus, semblent avoir présenté à peu près les mêmes phases de variation, et dans des ampleurs comparables. Néanmoins les prix du bétail sur pied se mirent à croître bien plus rapidement, à partir du milieu du XVIII^e siècle, parce que les poids moyens des animaux augmentèrent très significativement.

CHAPITRE 3 : L'EVOLUTION DES SALAIRES

3.1. Introduction

L'observation de l'évolution des revenus est beaucoup moins aisée que celle des prix. Pour ces derniers, un système de marchés structurés et règlementés était en place depuis le Moyen Age ; une mesure des prix moyens sur ces marchés existait depuis le XV^e ou XVI^e siècle, avec la tenue obligatoire de mercuriales et la publication d'*appréciés* officielles ; et enfin une remontée, vers le pouvoir central, d'informations sur les prix avait été mise en place au début du XVIII^e siècle pour détecter de possibles difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires. Les informations sur les prix étaient donc relativement abondantes.

Rien d'équivalent n'existait pour les revenus. Il faut d'emblée renoncer à connaître ceux des travailleurs indépendants, artisans ou exploitants agricoles, et il n'existera aucun moyen systématique pour ce faire jusqu'à ce que la fiscalité s'y intéresse au XX^e siècle). Nous devons nous contenter de l'étude des salaires. Mais même pour ceux-ci, aucune nomenclature normalisée des métiers et aucun système statistique de suivi n'existent avant le milieu du XIX^e siècle. En outre, les contrats de travail étaient très souvent oraux et de droit coutumier⁵¹⁷, et laissent donc peu de traces. Nous serons donc obligés de nous satisfaire d'un assez petit nombre de données ; mais les salaires étant, comme on va le voir, beaucoup moins volatils que les prix, ces données seront cependant suffisantes pour nous permettre de dégager les grandes tendances de leur évolution sur longue période.

3.2. La prévalence du salariat

Le recensement de 1851, qui introduisit la différence entre « patrons » et « ouvriers », nous permet, pour la première fois, de mesurer assez exactement la prévalence du salariat : dans la Manche, 37% des actifs masculins étaient à cette date salariés dans le secteur privé (domestiques agricoles et journaliers ; ouvriers des manufactures ; aides et commis des artisans ; employés des commerçants et des professions libérales ; domestiques personnels⁵¹⁸). 64% d'entre eux travaillaient dans le secteur agricole, 27% dans le commerce et l'artisanat et seulement 5% dans l'« industrie ». Après la transition économique qui intervint dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le taux de salariat dans la Manche augmenta très sensiblement : il était de 48% dès 1891. Il montera à 60% vers les années 1950 et il est de 87% aujourd'hui⁵¹⁹.

Pour le XVIII^e siècle, l'enquête sur la structure de la population par catégorie socio-professionnelle, que nous avons présentée dans le premier chapitre, montre que, comme on pouvait s'y attendre, la structure par secteur d'activité de l'emploi masculin était, au milieu du siècle, très peu différente de celle de 1851. Il est donc très probable que le taux de salariat était voisin. Nous verrons plus loin qu'un certain nombre d'artisans (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.) pouvaient également, à cette époque, être assimilés à des salariés, dans la mesure où ils étaient souvent payés par leurs clients au temps passé, et non pas globalement pour l'ouvrage réalisé. Aux époques plus anciennes, le taux de salariat était certainement inférieur aux 30% à 40% que nous avons estimés pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle. Léopold DELISLE⁵²⁰ nous rappelle même que, jusqu'au XIV^e siècle, il est très rare de rencontrer des textes mentionnant des salaires dans les campagnes, parce qu'à cette époque, beaucoup de travaux ne s'exécutaient pas grâce à une main d'œuvre salariée, mais par des corvées (ou « services ») dues aux seigneurs par leurs « hommes » en contrepartie de la tenure d'une terre⁵²¹. Sauf donc pour ces périodes anciennes, l'étude des salaires pourra nous renseigner sur le niveau de vie d'une partie importante de la population la plus modeste.

⁵¹⁷ Sauf éventuellement pour quelques métiers urbains qui avaient été dotés de « statuts » qui en spécifiaient les conditions d'exercice

⁵¹⁸ Les domestiques personnels n'étaient pas, à cette époque, inclus dans la population active, mais placés dans la même catégorie statistique que les invalides et les enfants en bas âge !

⁵¹⁹ Source : INSEE (Emploi selon le statut et le secteur d'activité)

⁵²⁰ Léopold DELISLE, *Etudes sur la condition de la classe agricole*, op. cit., p. 622

⁵²¹ Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Age*, 1865, p. 222 sq : en 1370, un homme travaillera 5 ans sans salaire contre le don de deux acres de terre

3.3. Les sources d'information disponibles

Nous procéderons de façon régressive en commençant par le XIX^e siècle. Jusqu'en 1852, des informations sur les salaires ne furent rassemblées que de façon épisodique, généralement à l'occasion d'enquêtes industrielles ou agricoles, qui n'ont pas toujours été réalisées (ou conservées) par tous les départements. La première enquête *ad hoc* avait été réalisée en 1835 (elle aurait théoriquement dû être ensuite reproduite tous les ans), conjointement avec une enquête sur les « *consommations principales des classes ouvrières* » ; elle ne portait que sur les salaires des « *professions les plus nombreuses et les plus importantes* », dans les chefs-lieux des départements et dans les principales villes industrielles ; les renseignements devaient être fournis par les maires. Certains éléments relatifs à la Manche ont été publiés⁵²². Ces informations avaient été rassemblées avec des nomenclatures des professions dissemblables dans les différentes villes ; elles n'ont donc dû avoir qu'une utilité statistique très limitée. A partir de 1852, les enquêtes sur les salaires furent mieux organisées et devinrent progressivement plus détaillées. On commença par demander à des « commissions statistiques cantonales », constituées dès 1852 dans chaque chef-lieu de canton, de recueillir les valeurs des salaires dans 5 professions (ouvrier agricole, maçon, charpentier, menuisier, serrurier) en moyenne pour la période 1849-1853, en 1854 et 1855. Ces données ne furent publiées que pour les chefs-lieux d'arrondissement⁵²³. Puis on demanda en 1857 aux maires de recueillir les valeurs des salaires dans 52 professions masculines et 7 féminines, dans les chefs-lieux des départements, en 1853 et 1857⁵²⁴. Cette dernière enquête devint annuelle à partir de 1860. Les informations furent, après 1896, demandées aux conseils de prud'hommes. De plus, afin de reconstituer une information rétrospective, on demanda aux établissements hospitaliers⁵²⁵, dont on savait qu'ils conservaient bien leurs archives, d'indiquer les salaires qu'ils avaient versés aux maçons, charpentiers, menuisiers et serruriers qui avaient travaillé pour eux pendant trois périodes décennales (1824-1833, 1834-1843, 1844-1853), ainsi qu'en 1854 et 1855⁵²⁶. Là où une comparaison était possible, on put vérifier que ces établissements payaient bien leurs ouvriers à peu près au prix du marché (environ 5% au-dessus). Pendant la période révolutionnaire, en 1793 et en l'an III, plusieurs enquêtes avaient rassemblé des informations sur les salaires dans toute la France afin de procéder à une réglementation de leur niveau, en même temps qu'on fixait un « maximum » pour les prix des denrées de « première nécessité ». Nous connaissons ainsi le salaire versé aux manœuvres de Coutances et Mortain (15 sous par jour dans les deux cas) et ceux de divers domestiques agricoles⁵²⁷.

Naturellement pour tout l'Ancien Régime, il n'existe rien de systématique. Divers historiens se sont alors tournés vers les comptabilités des grandes institutions ecclésiastiques et hospitalières. Ils ont souvent pu y trouver des indications sur les salaires des ouvriers du bâtiment qui travaillaient pour elles, parfois sur de longues périodes, lorsque ces institutions procédaient à des constructions ou des transformations importantes. Ainsi par exemple Micheline BAULANT a pu reconstituer l'évolution des salaires des manœuvres du bâtiment à Paris de 1400 à 1726⁵²⁸, en utilisant les comptes de plusieurs abbayes, hôpitaux et collèges parisiens. Des travaux équivalents ont été menés par Guy BOIS à Rouen⁵²⁹ du XIV^e au XVI^e siècle. D'autres historiens ont exploité une information beaucoup plus diffuse : des comptes des petites institutions ecclésiastiques provinciales, et des comptabilités seigneuriales ou privées. Ces documents donnent accès à des informations sur une plus grande variété de professions, y compris agricoles. Léopold DELISLE⁵³⁰ et Charles DE BEAUREPAIRE⁵³¹ avaient procédé ainsi pour la Normandie médiévale. Des travaux de cette nature ont également été effectués par P. MANTELLIER pour l'Orléanais⁵³², Charles GUYOT pour la Lorraine⁵³³, René

⁵²² « Salaires des ouvriers », in *Annuaire du département de la Manche*, 1837, p. 92 sq

⁵²³ Statistique de la France, *Prix et salaires à diverses époques*, 1863, Manche : p. 115

⁵²⁴ Ibid. Manche : p. 6, 14, 22, 30, 38, 46, 54, 62, 70, 76, 83

⁵²⁵ Dans la Manche, ceux de Saint-Lô, Avranches, Barenton, Carentan, Cherbourg, Coutances, Granville, Montebourg, Mortain, Périers, Pontorson, Ste-Marie-du-Mont, St-Sauveur-le-Vicomte, Torigni-sur-Vire, Valognes, Villedieu.

⁵²⁶ *Prix et salaires à diverses époques*, *op. cit.* Manche : p. 186

⁵²⁷ Léon BIOLAY, *Les prix en 1790*, *op. cit.* p. 4 et 61

⁵²⁸ Micheline BAULANT, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris, de 1400 à 1726 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, n°2, p. 463-483

⁵²⁹ Guy BOIS, *La crise du féodalisme*, *op. cit.*, p. 387-392

⁵³⁰ Léopold DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole*, *op. cit.* p. 622-626

⁵³¹ Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes...*, *op. cit.* chap. X

⁵³² P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées », *op. cit.* p. 430-471

⁵³³ Charles GUYOT, *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XV^e siècle*, 1889

BAEHREL sur la Basse Provence⁵³⁴, Emmanuel LE ROY LADURIE pour le Languedoc⁵³⁵, Abel POITRINEAU pour l'Auvergne⁵³⁶, Jean NICOLAS pour la Savoie⁵³⁷, etc.

Nous avons adopté cette seconde approche et donc fait appel à des sources variées. Naturellement, nous avons commencé par exploiter les travaux des historiens antérieurs : Léopold DELISLE, Charles DE BEAUREPAIRE, Charles DE BOURGUEVILLE⁵³⁸ et Max CAMPERVEUX⁵³⁹, pour le Moyen Age ; Emile BRIDREY⁵⁴⁰, pour les années prérévolutionnaires. Nous avons également exploité les inventaires que Rémy VILLAND a réalisés de plusieurs chartriers privés⁵⁴¹, ainsi que sa publication d'un compte de travaux de modification de l'église de Granville⁵⁴². Peu de choses, en revanche, est sorti des anciennes archives de grandes abbayes de la Manche : ce qui en a été conservé après les destructions de 1944 ne mentionne pratiquement que des gages annuels de domestiques (sauf pour l'abbaye de Cherbourg⁵⁴³), que nous n'avons pas utilisés pour les raisons que nous indiquerons plus loin. Notre source la plus productive a été constituée des comptes des fabriques de plusieurs paroisses qui ont conservé de belles séries anciennes, en particulier Sainte-Marie-du-Mont⁵⁴⁴ et Pirou⁵⁴⁵, depuis 1540 ; La Rondehaye⁵⁴⁶, depuis 1601 ; Montpinchon⁵⁴⁷, depuis 1670 ; Périers⁵⁴⁸, depuis 1701. Ces comptes retraçaient les nombreux travaux d'entretien qu'il fallait en permanence faire à la couverture de l'église, à son mobilier, aux plantations ou aux murs du cimetière. Jusqu'au XVII^e siècle, les comptes décomposaient les éléments des travaux : s'il fallait, par exemple, réparer un mur, le procureur de la fabrique achetait lui-même quelques « rondelles » de chaux, se faisait livrer du sable et le maçon ne facturait que son travail et celui de ses aides ; les comptes mentionnaient alors le nombre des journées travaillées et leur taux. Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Coutances, vers 1610⁵⁴⁹, étaient conçus de la même façon. Au XVIII^e siècle, l'habitude fut prise de payer globalement les travaux « sur mémoire », et les comptes devinrent muets s'ils n'étaient accompagnés des pièces justificatives. Fort heureusement, les tous petits morceaux de papier constituant les « mémoires » des artisans ou même des journaliers ont parfois été conservés.

3.4. Quelques éléments sur la structure du marché du travail

Rappelons tout d'abord quatre caractéristiques importantes du marché du travail ancien, qui subsisteront pratiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

3.4.1. La nature des salaires

Les salariés bénéficiaient soit de salaires annuels, soit de salaires journaliers ou à la tâche. Dans le premier cas, ils étaient d'une façon générale appelés « domestiques » ou « valets » ; ils comprenaient les gens de maison et les employés permanents d'artisans ou d'exploitants agricoles. Nous les avons exclus de notre analyse, parce qu'il est très difficile de connaître avec certitude leurs activités réelles, leurs obligations de service (le nombre de jours d'activité, en particulier) et leur salaire total, car ils étaient le plus souvent nourris et logés. Leurs gages ne représentaient au XVIII^e siècle, pour les emplois les plus modestes, que 30% à 40% de leur salaire total, avantages en nature compris (tableau ci-dessous). En outre la variabilité des gages était

⁵³⁴ René BAEHREL, *La Basse Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, 1961, p. 604 à 611

⁵³⁵ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, 1960, 1966, 2 vol.

⁵³⁶ Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, 1965, rééd. 1979

⁵³⁷ Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle*, 1978, 2003

⁵³⁸ Charles DE BOURGUEVILLE, *Les recherches et antiquitez de la Province de Neustrie* 1588, rééd. 1833

⁵³⁹ Max CAMPERVEUX, « La condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin à la fin du Moyen Age », in *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 59, 1982, p. 224-461

⁵⁴⁰ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, 1892 : tome 1, p. 695 ; tome 2 : p. 489-490

⁵⁴¹ Rémy VILLAND, « Inventaire du chartrier du château de Courcy à Fontenay-sur-Mer », in *Publications multigraphiées de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, n° 18, 1974, 1986 et « Inventaire du chartrier de Saint-Pierre Langers », *ibid.* n° 69, 1987, tome 2, art. 56 à 66

⁵⁴² Rémy VILLAND, « Compte de recettes et dépenses pour la construction d'un déambulatoire de l'église Notre Dame de Granville », in *Publications multigraphiées de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, n° 66, 1986

⁵⁴³ *Inventaire sommaire des Archives de la Manche*, H3955

⁵⁴⁴ Archives de la Manche, 300 J 259 n° 6 à 11

⁵⁴⁵ Archives de la Manche, 300 J 139 n° 1

⁵⁴⁶ Archives de la Manche, 300 J 151 n° 2

⁵⁴⁷ Archives de la Manche, 300 J 120 n° 181

⁵⁴⁸ Archives de la Manche, 300 J 424 n° 25 et 123

⁵⁴⁹ Archives de la Manche, 1 HD E 19-20

considérable : en 1853, la préfecture de police de Paris se déclara⁵⁵⁰ dans l'impossibilité de fournir une statistique des gages des gens de maison, « *même approximativement* », car « *cela varie à l'infini selon la nature du service et surtout selon l'importance de la maison où le domestique est occupé* ». En Province, à la même époque, ces gages semblent avoir varié de 72 F à Mende à 600 F à Versailles⁵⁵¹ ! Dans le canton de St-Lô, les gages des valets de ferme variaient dans un rapport d'un à deux pour une même activité⁵⁵².

Lieu	Profession	Date	Gages	Nourriture	Total	% gages
Région de Rouen ⁵⁵³	Frotteur	1743	75	218	293	26%
	Charretier	1743	100	218	318	31%
Paris ⁵⁵⁴	Laquais	1760	144	400	544	26%
Manche ⁵⁵⁵	Domestique agricole (H)	1790	144	179	323	45%
Lorraine ⁵⁵⁶	Domestique agricole (H)	vers 1710	70	175	245	29%
	Domestique agricole (H)	vers 1740	54	192	246	22%
	Domestique agricole (H)	vers 1790	94	157	251	37%
Savoie ⁵⁵⁷	Bouvier	vers 1750	54	133	187	29%
	Bouveiron		35	133	168	21%
	Servante		30	100	130	23%
	"Boube"		16	100	116	14%

Tableau 17 : Poids des gages dans le salaire annuel total des domestiques

Les salariés qui n'étaient pas employés à l'année recevaient un salaire en argent (à la journée ou à la tâche) ou en nature (par exemple, pour un batteur, sous la forme de 1/17^e du grain battu), ou une rémunération mixte, le plus souvent salaire et nourriture. Nous avons exclu les salaires à la tâche et les salaires en nature, généralement impossibles à exploiter faute d'informations permettant d'en déterminer la valeur monétaire ou de les rattacher à une durée de travail. Nous nous sommes donc limités aux salaires à la journée, en argent ou en argent + nourriture. Ces deux formes de rémunération étaient entre elles dans des rapports coutumiers assez stables : au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle (tableau ci-dessous), le salaire monétaire des ouvriers nourris était uniformément voisin de 50% du salaire des ouvriers non nourris ; au XV^e siècle, ce rapport était voisin de 70%.

Epoque	Région	Nourri / Non nourri
XV ^e siècle	Orléanais	70%
	Haute Normandie ⁵⁵⁸	67%
v. 1560	Orléanais	60%
1722	Basse Provence ⁵⁵⁹	50%
v. 1770	Savoie ⁵⁶⁰	53%
v. 1788	France (hors grandes villes) ⁵⁶¹	55%
v. 1853	Manche ⁵⁶²	51%
v. 1890	Manche ⁵⁶³	54%

Tableau 18 : Rapport entre les salaires des ouvriers nourris et non nourris

Ceci laisse voir, comme nous le montrerons plus en détail lorsque nous pourrons comparer l'évolution des salaires et celle du prix des subsistances, que la situation des ouvriers s'était dégradée entre ces deux

⁵⁵⁰ *Prix et salaires à diverses époques*, op. cit., p. 87

⁵⁵¹ Ibid. tableaux I

⁵⁵² M. LEPINGARD Père, « Note sur la statistique agricole du canton de St-Lô (1852 à 1854) », in *Notices, mémoires et documents de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, 1857

⁵⁵³ A. LEFORT, *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle*, 1886

⁵⁵⁴ Comte DE PONTGIBAUD, *Le chartrier de Fontenay*, 1913, p. 352

⁵⁵⁵ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, 1892, tome 2, p. 490

⁵⁵⁶ Charles GUYOT, *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XV^e siècle*, op. cit.

⁵⁵⁷ Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle*, op. cit. p. 473 ; en livres de Piémont

⁵⁵⁸ Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes...*, op. cit. p. 252

⁵⁵⁹ René BAEHREL, *La Basse Provence rurale*, op. cit.

⁵⁶⁰ Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle*, op. cit.

⁵⁶¹ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit. tome 2, p. 800-804

⁵⁶² *Prix et salaires à diverses époques*, p. 6, 14, 22, 30, 38, 46, 54, 62, 70, 76, 83

⁵⁶³ Gabriel FASQUELLE, « Géologie agricole du département de la Manche », in *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1906, p. 543-544

époques : les prix avaient augmenté beaucoup plus vite que les salaires, lors de la très forte croissance de la population qui intervint entre 1550 et 1650, et la valeur de la nourriture des ouvriers était passée de 30% à 50% de leur salaire total.

Une difficulté très fréquente, dans les mentions anciennes de salaires, provient du fait qu'elles n'indiquaient souvent pas explicitement si les ouvriers étaient nourris ou non, puisque le fait était régi par une coutume locale. Les comptes des fabriques sont sous ce rapport très précieux parce qu'il est certain que les ouvriers qui travaillaient pour elles n'étaient jamais nourris : les fabriques ne disposaient d'aucune structure propre pour les nourrir et les ouvriers habitaient généralement la paroisse. Très exceptionnellement étaient nourris des ouvriers spécialisés venus de loin, comme par exemple l'équipe de fondeurs venus en 1716 à Ste-Marie-du-Mont pour refondre sur place une cloche ; le fait était alors explicitement mentionné dans les comptes, parce que les frais de nourriture (et d'hébergement, dans cet exemple) étaient réglés directement à l'aubergiste du lieu par le procureur de la fabrique. Mentionnons cependant la fourniture de la boisson aux artisans et ouvriers employés, qui semble avoir été assez fréquente : vers 1610, l'Hôtel-Dieu de Coutances fournissait systématiquement un pot de cidre (d'une valeur d'un sou) par homme et par jour, ce qui augmentait le salaire réel de 12 à 15%.

Toutes les données que nous présenterons plus loin seront relatives à des salaires de travailleurs non nourris et hors avantages en nature.

3.4.2. La hiérarchie des salaires masculins

Si on se limite aux professions les plus courantes, il n'y avait le plus souvent que deux niveaux de salaire : celui des travailleurs qualifiés ou des maîtres (maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, etc.) et celui des travailleurs non qualifiés, qu'ils soient appelés « hommes de bras », « hommes » seulement, valets ou serviteurs (des maçons, des charpentiers, etc.), journaliers ou manœuvres.

Pour les travailleurs qualifiés, les statistiques du XIX^e siècle nous montrent l'identité de salaires sur un large éventail de professions ; par exemple en 1853⁵⁶⁴ à Saint-Lô :

En 1853, en francs par jour	Moyenne Province	St-Lô
Carriers	2,0	1,5
Carrossiers	2,2	1,5
Charpentiers	2,2	1,5
Couvreurs	2,2	1,5
Ebénistes	2,2	1,5
Maçons	2,1	1,5
Menuisiers	2,0	1,5
Scieurs de long	2,0	1,5
Selliers	2,1	1,5
Serruriers	2,2	1,5

Tableau 19 : Les salaires des différentes professions artisanales à St-Lô en 1853

Pour les périodes antérieures, nos sources le montrent également en tous lieux de la Manche, aux différentes époques :

⁵⁶⁴ *Prix et salaires à diverses époques*, op. cit., p. 200 (Moyenne Province) et p. 6 à 71 (St-Lô)

En sous par jour		Maçon	Charpentier	Couvreur	Menuisier
1595	Pirou	7		7	
1601-1604	La-Rondehaye	7	7	7	
1611	Coutances	8	8	8	
1663-1666	La-Rondehaye	10	10		
1682	La-Rondehaye	10		10	
1711	Périers	12	12		
1715	Ste Marie du Mont	12			12
1722	Ste Marie du Mont	12	12		12
1722	Fontenay			12	
1744-1747	Ste Marie du Mont		12		12
1767	Périers	18	18		
1790-1792	Ste Marie du Mont			24	25

Tableau 20 : Les salaires des différentes professions artisanales avant la Révolution

Pour les salaires de travailleurs non qualifiés, ces sources font également apparaître leur identité, aux différentes époques, pour des désignations très diverses :

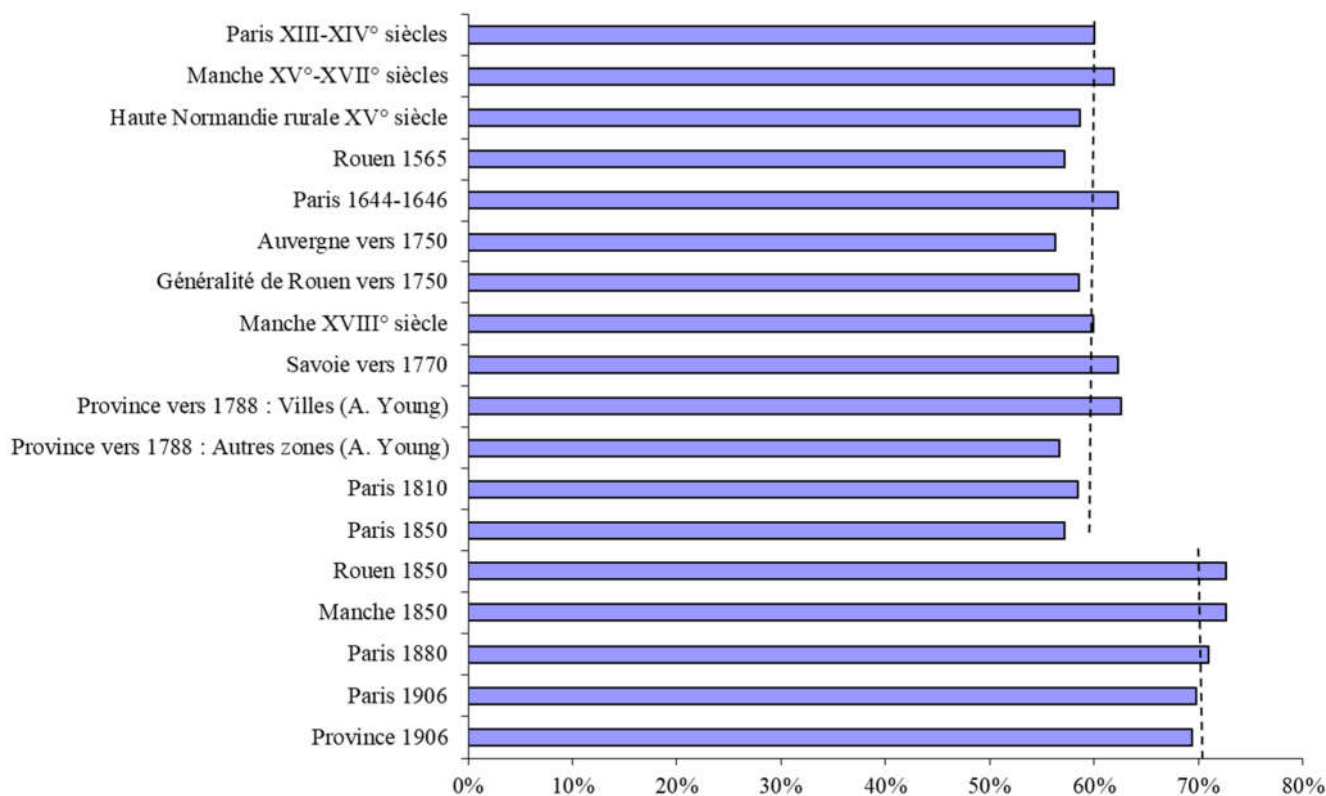
Date	Lieu	Activité	Salaire sous/jour
1574	Pirou	Aide du couvreur d'ardoise	5
1582	Pirou	Serviteur du maçon	5
1596	Pirou	Serviteur du couvreur en paille	5
1611	Coutances	Serviteur du couvreur	6
1611	Coutances	Homme	6
1652	Ste Marie du Mont	Manœuvre	7
1680	La-Rondehaye	Homme	7
1689	Périers	Aide des couvreurs d'ardoise	7
1704	Pirou	Serviteur de maçon	7
1711	Ste Marie du Mont	Manœuvre	7
1715	St Pierre Langers	Journalier	7
1721	Ste Marie du Mont	Journalier	7
1735	Ste Marie du Mont	Serviteur du couvreur	8
1736	Montpinchon	Manœuvre	8
1737	Ste Marie du Mont	Journalier	8
1762	Ste Marie du Mont	Manœuvre	8

Tableau 21 : Les salaires des ouvriers non qualifiés avant la Révolution

C'est à ces deux niveaux de salaire seulement que nous allons désormais nous intéresser. Naturellement, il pouvait y avoir, autour de ces niveaux, quelques variations locales pouvant tenir, par exemple, à la compétence particulière des différents artisans ou à la capacité de travail des manœuvres. Ces variations produiront simplement une dispersion autour des tendances que nous cherchons à mettre en évidence. Ces deux niveaux étaient dans un rapport coutumier très stable et très général (graphique ci-dessous⁵⁶⁵) : les ouvriers non qualifiés⁵⁶⁶ gagnaient presque toujours 60% du salaire des ouvriers qualifiés, aussi bien dans les zones de salaires élevés (grandes villes) que dans les zones de salaires faibles. Vers 1850, les salaires des ouvriers non qualifiés furent revalorisés et le rapport monta vers 70%.

⁵⁶⁵ Construit, pour la période antérieure à la Révolution : à partir des données que nous avons rassemblées pour la Manche et, pour les autres régions, des études régionales déjà citées; après la Révolution, grâce aux *Annuaire statistiques*

⁵⁶⁶ Pour cette comparaison, nous avons utilisé à Paris le salaire des manœuvres et en Province le salaire des journaliers.



Graphique 57 : Rapport du salaire des ouvriers non qualifiés à celui des ouvriers qualifiés

Nous pourrions exploiter cette grande stabilité du rapport entre les deux niveaux pour estimer le salaire des ouvriers non qualifiés lorsque celui des ouvriers qualifiés nous sera seul connu. Ainsi nous pourrions en définitive nous concentrer sur l'évolution du salaire des seuls ouvriers non qualifiés, comme les autres historiens l'ont fait, parce qu'il est un indicateur de référence (comme l'est aujourd'hui le niveau du SMIC) du niveau d'aisance ou du risque de pauvreté d'une grande partie de la population.

3.4.3. Les salaires féminins

Les mentions de salaires féminins sont beaucoup plus rares que celles des salaires masculins, parce que seule une petite minorité des femmes était directement salariée (celles qui exerçaient des professions de domestique, couturière, blanchisseuse, etc.). Leur très grande majorité était réputée aider, sans rémunération, leur mari dans sa profession, en plus de tenir leur ménage.

Nous ne nous intéresserons donc pas aux salaires féminins. Nous nous contenterons de rappeler ici (tableau ci-dessous) que, dans l'ensemble de la France, ils ne s'élevaient qu'à 40% à 60% des salaires masculins. Cette situation perdura jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Date	Lieu		Profession	Quotité	Hommes	Femmes	Rapport F/H
1413 ⁵⁶⁷	Normandie	Neubourg	Journaliers	Jour	20 d	10 d	50%
1420 ⁵⁶⁸	Languedoc	Nîmes	Journaliers	Jour	60 d (H)	25 d (H)	42%
	Languedoc	Nîmes	Journaliers	Jour	80 d (E)	40 d (E)	50%
1458-71 ⁵⁶⁹	Normandie	Montivilliers	Journaliers	Jour	2 s 6 d	15 d	50%
v. 1570 ⁵⁷⁰	Orléanais	Orléans	Serviteur/cuisinière	Année ⁵⁷¹	20 l	12 l	60%
1610 ⁵⁷²	Languedoc	Béziers	Journaliers	Jour	8 s	3 s	38%
v. 1750 ⁵⁷³	Savoie	Sallenove	Valets de ferme	Année	188 l	130 l	69%
1760 ⁵⁷⁴	Ile de France	Paris	Domestiques	Année	544 l	300 l	55%
v. 1788 ⁵⁷⁵	Bretagne	Rennes	Valets de ferme	Année	60 l	30 l	50%
	Lorraine	Brabant	Journaliers	Jour	12 s	6 s	50%
	Bourbonnais	Moulins	Ouvriers	Jour	20 à 24 s	8 à 12 s	40 à 50%
1790 ⁵⁷⁶	Normandie	Coutances	Laboureur, servante	Année	80 l	50 l	60%
	Bourgogne	Cosne/Loire	Faneurs	Jour	33 s	13s	40%
v. 1850 ⁵⁷⁷	France		Ouvriers industrie	Jour	2 F	1 F	50%
1852 ⁵⁷⁸	Normandie	Manche	Journaliers	Jour	1,16 F	0,79 F	68%
1852 ⁵⁷⁹	Normandie	Manche	Domestiques	Année	137 F	74 F	54%
1911 ⁵⁸⁰	Province		Moyenne ⁵⁸¹	Heure	0,46 F	0,23 F	50%

Tableau 22 : Les salaires féminins

3.4.4. La dispersion géographique des salaires

Comme une proportion importante de nos données reflète le marché du travail de bourgs et de villages, et rarement des villes, il importe que nous nous assurions qu'elles reflètent bien la moyenne de la Manche.

Il est clair que la main d'œuvre pouvait se déplacer, sur les mauvais chemins d'autrefois, plus facilement, par exemple, qu'on ne pouvait transporter les grains ; le marché du travail avait donc tendance à s'uniformiser plus facilement que le marché des grains. Nos données, dont nous avons déjà montré ci-dessus quelques exemples, le confirment, pour un ensemble de lieux assez largement dispersés sur le territoire de la Manche. A contrario, lorsque de nombreux ouvriers devaient être rassemblés pour des travaux de grande ampleur, en nombre trop grand pour les possibilités du bassin d'emploi considéré, les salaires montaient fortement : ce sera le cas à Cherbourg lors des travaux du siège pendant la guerre de Cent Ans, ou au XVIII^e siècle lors du réaménagement du port ; à ces deux époques, les salaires montèrent à près du double du prix normal du marché⁵⁸². Nous avons évidemment écarté ces situations exceptionnelles.

⁵⁶⁷ Léopold DELISLE, *Etudes sur la condition de la classe agricole*, op. cit. p. 622-626

⁵⁶⁸ Achille BARDON, *Histoire de la ville d'Alais*, 1896, p. 344

⁵⁶⁹ Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes...*, op. cit. p. 249-250

⁵⁷⁰ P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées », op. cit. p. 455

⁵⁷¹ Salaire total, valeur de la nourriture comprise, comme dans tous les salaires annuels de ce tableau

⁵⁷² Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, op. cit. p. 859

⁵⁷³ Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle*, op. cit. p. 473

⁵⁷⁴ Comte DE PONTGIBAUD, *Le chartrier de Fontenay*, op. cit. p. 352

⁵⁷⁵ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit. tome 2, p. 800-804.

⁵⁷⁶ Voir de nombreux exemples dans Léon BIOLLAY, *Les prix en 1790*, p. 60-72

⁵⁷⁷ Alexandre MOREAU DE JONNES, *Statistique de l'industrie de la France*, 1856, p. 320

⁵⁷⁸ Enquête agricole de 1852 : Michel DEMONET, *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle : l'enquête de 1852*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985, thèse dactylographiée, 2 vol.

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ Annuaire statistique de 1946, p. 223

⁵⁸¹ Moyenne de 38 professions masculines et de 7 professions féminines

⁵⁸² En 1450, les manœuvres employés aux travaux du siège touchaient 3,3 sous par jour et les maçons ou charpentiers 5 sous, au lieu de, respectivement, 1,8 à 2,2 sous et 2,5 à 3 sous ordinairement (Léopold DELISLE, *Etudes sur la condition de la classe agricole*, op. cit. p. 622-626). En 1783, les maçons ou charpentiers employés aux travaux du port touchaient 28 à 36 sous par jour, au lieu de 18 à 20 sous ordinairement (Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, op. cit. tome 2, p. 489)

Les salaires subissaient par ailleurs la « loi d’inertie des prix » mise en évidence par Henri HAUSER⁵⁸³ : en tant que notions familières, les prix d’une journée de travail de maçon ou d’ouvrier agricole avaient tendance à adopter des valeurs rondes et à les conserver longtemps : on trouve par exemple, en Haute Normandie, des salaires de 2,5 sous de 1350 à 1500. Les salaires en différents lieux finissaient par se retrouver sur ces valeurs simples et stables.

La première information statistique un peu précise dont nous disposons sur la dispersion géographique des salaires est le relevé rétrospectif qui fut demandé vers 1855 aux établissements hospitaliers. Le tableau ci-dessous montre à titre d’exemple le salaire journalier des charpentiers dans une quinzaine de lieux de la Manche où existaient des hôpitaux, pendant la période 1824-1833. Dans 9 cas sur 15, de Valognes au Nord jusqu’à Villedieu-les-Poêles au Sud, on retrouve le même salaire de 1,5 F/jour. Coutances, Barenton, Pontorson, Mortain, toutes situées au sud du département, présentaient des salaires 15% moins élevés. Cherbourg, qui poursuivait sa croissance extrêmement rapide (doublement de sa population au XVIII^e siècle, nouveau doublement de 1800 à 1840), était au contraire plus chère de 30%.

Salaire journalier des charpentiers (F) pendant la période 1824-1833	
St-Lô	1,50
Avranches	1,50
Barenton	1,25
Carentan	1,50
Cherbourg	2,0 (est)
Coutances	1,25
Montebourg	1,75
Mortain	1,25
Périers	1,50
Pontorson	1,25
Ste-Marie-du-Mont	1,50
St-Sauveur-le-Vicomte	1,50
Torigni-sur-Vire	1,50
Valognes	1,50
Villedieu	1,50

Tableau 23 : L’uniformité géographique des salaires dans la Manche

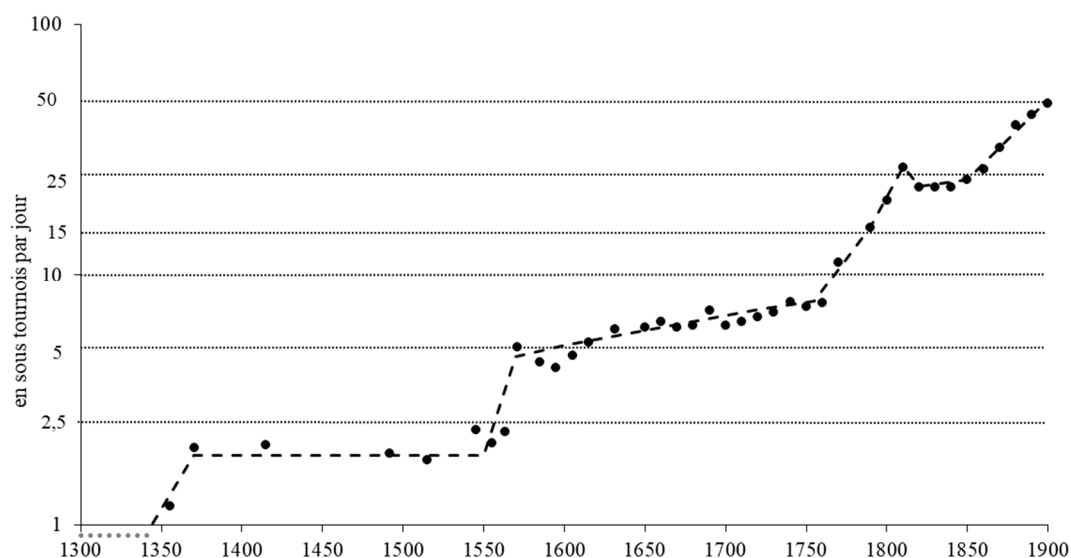
Cette même uniformité des salaires dans la Manche se retrouve aux époques antérieures. On remarquera en particulier que les salaires ne dépendaient pas de la taille des villes et des bourgs. Cette conclusion était également valable pour l’ensemble de la France : au XIX^e siècle, les salaires dans les chefs-lieux de département n’étaient pas significativement corrélés à la population de ces villes.

3.5. L’évolution des salaires dans la Manche jusqu’à la fin du XIX^e siècle

Le graphique ci-dessous montre le résultat auquel nous sommes arrivés pour le salaire journalier des travailleurs non qualifiés, exprimé en sous tournois courants⁵⁸⁴. Etant donné que nous n’avons pas réussi à rassembler un très grand nombre de valeurs (210 seulement pour l’ensemble de la période), nous n’avons représenté que les moyennes décennales (la courbe en trait interrompu représente la tendance générale).

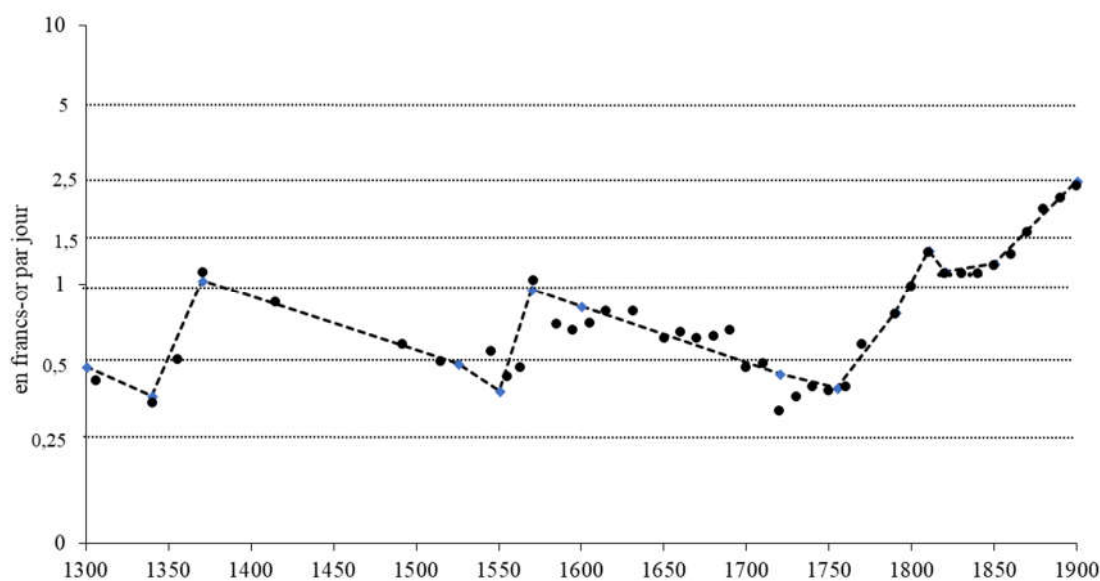
⁵⁸³ Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l’histoire des prix en France de 1500 à 1800, op. cit.*

⁵⁸⁴ Nous avons gardé cette unité même pour le XIX^e siècle. Rappelons que la valeur du franc avait été choisie en 1795 égale à celle de la livre tournois (exactement une livre et 3 deniers, soit 1,012 livre)



Graphique 58 : Evolution des salaires des travailleurs non qualifiés non nourris dans la Manche

Avant de commenter cette évolution des salaires, qui s'étale sur une période de 500 ans, il convient tout d'abord de constater qu'une partie importante de la dynamique des salaires, de 1 à 50 sous, est bien entendu liée à la perte de valeur de la monnaie. Le graphique suivant montre leur évolution en monnaie constante. On peut constater qu'à deux reprises, de 1350 à 1550 puis de 1575 à 1760, la dévaluation de la monnaie finit par effacer complètement les hausses de salaires antérieures. Vers 1720, les salaires étaient retombés au niveau qui était le leur juste avant la Peste Noire, 400 ans auparavant.



Graphique 59 : Evolution des salaires des travailleurs non qualifiés non nourris en monnaie constante

En second lieu, il convient d'interpréter cette évolution des salaires en termes de pouvoir d'achat, c'est-à-dire, pour la population des travailleurs non qualifiés, de comparer l'évolution des salaires et l'évolution des prix de la nourriture. LAVOISIER estimait⁵⁸⁵ vers 1790 que le pain représentait 70% des dépenses d'une famille de journaliers pauvres⁵⁸⁶. Par pain, il entendait en fait l'ensemble de la nourriture, mais il indiquait aussi par là que ces gens-là ne mangeaient pas grand-chose d'autre que du pain, parce qu'au XVIII^e siècle, les calories trouvées dans le pain ne coûtaient que 20% de celles que l'on pouvait obtenir en mangeant de la viande ou du poisson⁵⁸⁷.

⁵⁸⁵ Antoine LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, op. cit. p. 458

⁵⁸⁶ Michel MORINEAU (« Budgets populaires en France au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, n° 2, p. 203-237 et n° 4, p. 449-481) a examiné des estimations semblables faites par d'autres économistes du XVIII^e siècle.

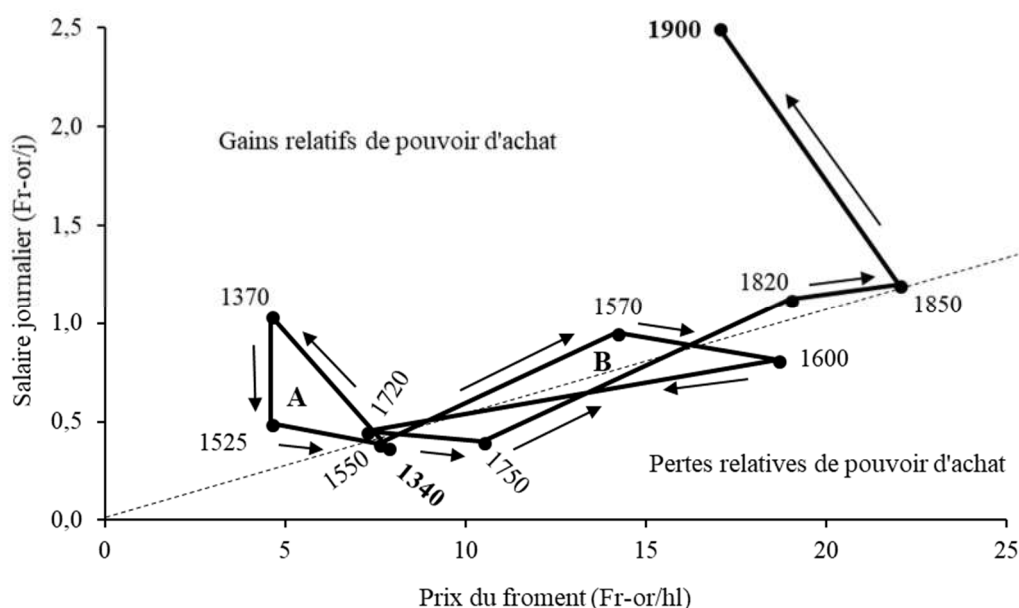
⁵⁸⁷ *Ibid.* p. 218

Cet état de fait dura encore pendant une large partie du XIX^e siècle : en 1852⁵⁸⁸, on estimait (tableau ci-dessous) que, dans la Manche, les dépenses alimentaires (dont deux tiers de pain) représentaient toujours 71% des dépenses totales d'une famille de journaliers, chiffres très proches de la moyenne nationale.

	Lavoisier 1790	Manche 1852		Moyenne France 1852	
	Total	Total	Alimentation	Total	Alimentation
Alimentation	70%	71%	100%	66%	100%
Pain		47%	67%	43%	65%
Légumes		4%	6%	6%	9%
Viande		7%	10%	7%	11%
Lait, beurre		3%	5%	3%	5%
Vin, cidre...		7%	10%	5%	8%
Sel		2%	3%	1%	2%
Logement, chauffage	9%	9%		12%	
Habillement	14%	16%		16%	
Divers	6%	4%		6%	
Ensemble	100%	100%		100%	

Tableau 24 : Structure du budget d'une famille de journaliers

Si l'on trace maintenant, comme nous l'avons fait dans le cas de la demande et des prix, la trajectoire simplifiée d'évolution conjointe des prix et des salaires des travailleurs non qualifiés, en monnaie constante, on peut constater (graphique ci-dessous) qu'à deux reprises au cours de l'histoire, les salaires retombèrent au pouvoir d'achat qu'ils avaient vers 1340 (boucle A : 1340-1370-1525-1550 ; puis boucle B : 1550-1570-1600-1720) et qu'ils ne gagnèrent nettement la partie qu'après 1850. Nous détaillons ces différentes phases dans les développements qui suivent.



Graphique 60 : Trajectoire d'évolution conjointe des prix et des salaires

1. Au XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, le salaire journalier moyen des travailleurs non qualifiés était d'environ 0,9 sou (environ 0,5 franc-or), dans les rares occurrences que l'on peut rencontrer dans les textes. Les ravages de la Peste Noire de 1348 et les troubles créés par la guerre de Cent Ans provoquèrent une raréfaction de la main d'œuvre et une forte tension sur le marché du travail. Le salaire moyen monta très rapidement vers 2 sous⁵⁸⁹ (1,2 franc-or), et il demeura stable à ce niveau

⁵⁸⁸ Enquête agricole de 1852. Ces chiffres sont également très proches, en niveau et en structure, de ceux donnés par E. LEVASSEUR, *La population française, 1889-1892*.

⁵⁸⁹ A Paris, l'ordonnance royale du 30 janvier 1351 avait limité la hausse des salaires à 30% au-dessus du niveau d'avant la Peste. En fait, les salaires triplèrent en deux ans (Bronislaw GEREMEK, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles*, 1962, p. 123)

nominal (et donc baissa en monnaie constante) tant que la population n'arriva pas à s'extraire du bas niveau où elle était tombée, c'est-à-dire pendant encore un siècle après la fin de la guerre. Pendant le même temps, le prix du froment avait diminué, parce que la baisse de la demande avait permis d'abandonner les terres les moins productives. Pendant toute cette période, les travailleurs non qualifiés avaient donc connu un notable gain de pouvoir d'achat, par rapport à la situation antérieure à la Peste Noire, ce qui leur avait certainement permis d'adopter un régime alimentaire de meilleure qualité. A partir de 1525, la population commença enfin à croître rapidement et le prix des subsistances augmenta, alors que les salaires continuaient à diminuer en monnaie constante. En 1550, le couple prix-salaires était revenu à sa situation de 1340 (boucle A sur le graphique précédent).

2. Après 1550, les salaires durent être rapidement augmentés, mais cette hausse fut très loin d'égaliser celle des prix (élasticité de 0,5) : les salaires s'arrêtèrent dès 1575 un peu en dessous de 5 sous (0,9 franc), soit au mieux une multiplication par 2,5. La catégorie des travailleurs non qualifiés s'appauvrit donc très sensiblement et elle dut opérer une régression dans la qualité de sa nourriture : abandonner le froment pour passer à des céréales moins coûteuses, et consommer moins de viande ou de vin. Après 1575 et jusque vers 1750, les salaires connurent une grande stabilité en monnaie courante, c'est-à-dire une notable diminution en monnaie constante. La rapide croissance de la population avait ramené la Manche à une des plus fortes densités de France, sans qu'un développement significatif de manufactures fût venu élargir l'offre d'emplois (voir plus loin le chapitre 5). La situation économique fut par ailleurs très médiocre à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, ce qui pesa évidemment sur les salaires. En 1720, le couple prix-salaires était une nouvelle fois revenu au point de départ, au bout de 200 ans (boucle B sur le graphique précédent). Pendant cette période, le taux de pauvreté s'était fortement accru, comme nous l'avons montré précédemment, en raison de la perte de pouvoir d'achat que les travailleurs non qualifiés avaient subie. F. BRAUDEL disait de ces phases successives, où les salaires s'adaptaient avec beaucoup de retard et incomplètement à la hausse des prix, qu'elles étaient le « *signe indélébile de l'Ancien Régime* »⁵⁹⁰.
3. A partir de 1750, et jusqu'à la Révolution, la population connut une nouvelle phase de croissance et les prix des subsistances augmenta de 50%. Mais cette fois-ci, le décollage économique moderne permit aux salaires de s'échapper du funeste attracteur qui les avait par deux fois ramenés à leur point de départ : ils crûrent enfin au moins aussi vite que les prix. Nous verrons plus loin que cette période fut en particulier faste pour l'agriculture dont les marges augmentèrent notablement (mais beaucoup moins faste pour les manufactures qui continuèrent à périr). L'adaptation à cette forte croissance des prix n'alla cependant pas sans difficultés, en particulier les années où des problèmes climatiques surajoutaient des hausses de pénurie, comme de 1770 à 1772. Quelques grands travaux comme la construction des routes royales ou celle du port de Cherbourg vinrent à ce moment opportunément au secours d'une partie de la population. Le subdélégué d'Avranches écrivait en 1787⁵⁹¹ que « *dans ces dernières années où les grains ont monté à des prix fort hauts, les journaliers seroient morts de faim sans les ressources que leur offroient les travaux publics* ». Ces travaux furent néanmoins suspendus après 1787, pour des raisons financières, par l'Assemblée provinciale nouvellement créée⁵⁹². Les guerres de la Révolution et de l'Empire provoquèrent une brève surtension des salaires, en raison de l'important prélèvement qu'elles effectuaient sur la force de travail. Le salaire put alors atteindre 1,5 franc, mais dès la fin des guerres, il retomba à un franc. Si l'on élimine par la pensée l'épisode de la Révolution (ce que nous avons fait sur le graphique précédent), on voit que la période 1750-1820 a été une période de croissance continue et à peu près régulière avec une élasticité de 2,2.
4. Le progrès fut minime de 1820 à 1850, où le salaire atteignit 1,2 franc. Puis la transition économique commença, et l'exode rural permit aux travailleurs sans bien ni qualification de ne plus être condamnés à de bas salaires au pays. L'évolution des salaires se découpla définitivement de celle du froment : après 1850, les prix diminuèrent mais le salaire monta jusqu'à 2,5 francs vers 1900.

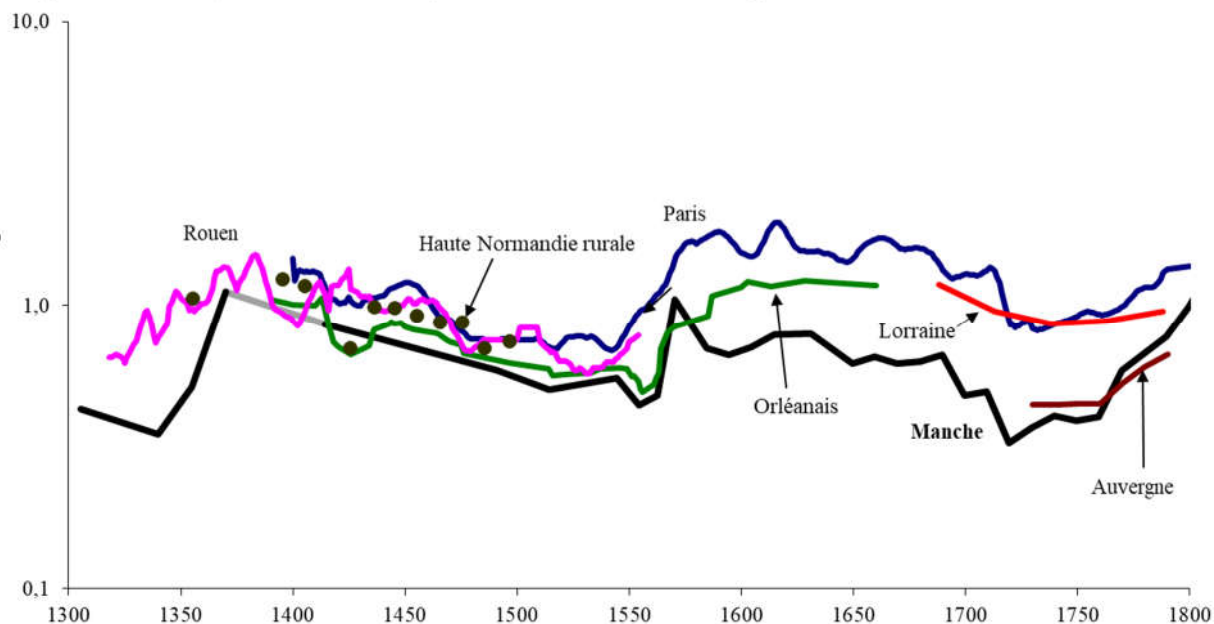
⁵⁹⁰ Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, vol. 3, p. 532

⁵⁹¹ *Tableau de l'élection d'Avranches*, Archives départementales du Calvados, C1056

⁵⁹² En 1787, Louis XVI se résolut à redonner quelques pouvoirs aux assemblées délibératives locales, afin de lutter contre le mécontentement général vis-à-vis des Intendants et du système fiscal. Dans les généralités qui n'avaient pas d'Etats provinciaux (ceux de Normandie n'avaient plus été réunis depuis Mazarin), il créa des « assemblées provinciales », qui reprirent en particulier les pouvoirs des Intendants en matière de répartition des impôts et de conduite des travaux publics. (Félix MOURLOT, *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen*, op. cit. p. 68 sq)

3.6. Comparaison avec l'évolution des salaires dans d'autres régions

Le graphique ci-dessous présente une comparaison de l'évolution des salaires des travailleurs non qualifiés non nourris (en monnaie constante) jusqu'à la Révolution, dans la Manche et dans les autres villes ou régions étudiées par les historiens que nous avons mentionnés plus haut⁵⁹³.



Graphique 61 : Comparaison des salaires des travailleurs non qualifiés dans différentes régions

Entre 1400 et 1550, les salaires étaient exactement au même niveau (2,5 sous) à Paris, à Rouen et dans la Haute Normandie rurale. A cette époque, les villes étaient encore petites, sans croissance, peu denses et perméables à l'activité agricole. L'écart salarial entre villes et campagnes était donc faible ou nul. Ce niveau de 2,5 sous était supérieur d'environ 20% à celui de la Manche, que nous avons estimé à 2,1 sous. Les fortes oscillations vers 1425, à Rouen et Paris, sont liées aux circonstances locales de la guerre de Cent Ans, et en particulier aux sièges que ces villes subirent alors et qui conduisirent à d'extrêmes chertés des vivres, rapidement répercutées dans les salaires. Les salaires à Orléans (2,2 sous) étaient très voisins de ceux de la Manche.

Lors de la grande croissance de la population, après 1550, les salaires augmentèrent partout fortement ; mais la croissance fut, dans la Manche, stoppée beaucoup plus tôt qu'ailleurs (qu'à Paris ou à Orléans, par exemple), en raison de la très forte densité de population qui y fut vite retrouvée et qui déprima le marché du travail. Les salaires étaient montés à Paris vers 1580 aux environs de 11 sous, soit une multiplication de 4,4 par rapport au niveau du XV^e siècle, et à Orléans vers 1600 aux environs de 8 sous, soit une multiplication par 3,6, croissances très supérieures à celle de la Manche (multiplication par 2,4).

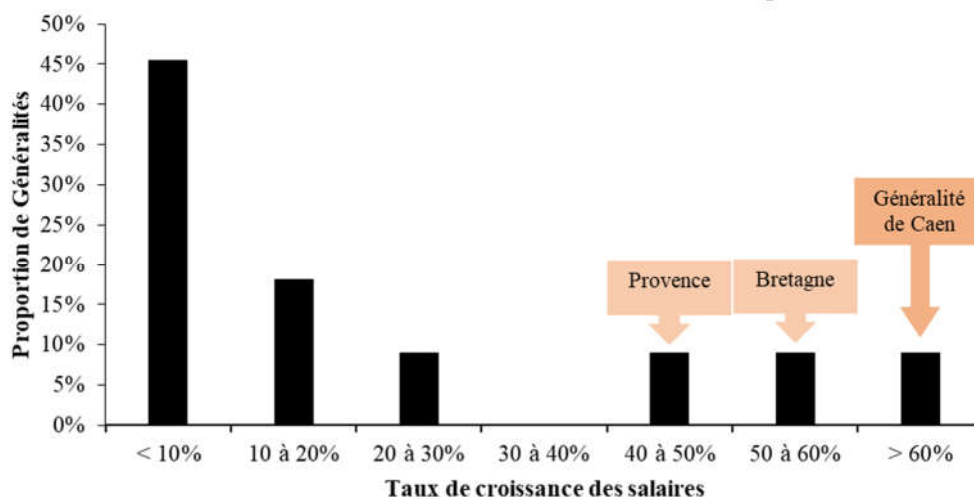
Les salaires s'installèrent ensuite, au XVII^e siècle, dans toutes les régions dans un régime de faible croissance nominale, que les constantes dévaluations de la monnaie transformèrent en une baisse en valeur réelle. Une chute significative se produisit encore à la fin du règne de Louis XIV ; puis les salaires se stabilisèrent partout, en monnaie constante, pour un demi-siècle. Mais un écart considérable s'était installé entre Paris et la Manche : les salaires étaient deux fois plus élevés à Paris (12 sous contre 5 ou 6 vers 1620 dans la Manche ; 18 sous contre 7 vers 1760) ; ils le resteront jusque vers 1940 ! C'était un effet de la croissance de la taille de Paris, de la structure de son activité économique et de sa richesse, qui aboutissait à des coûts de la vie plus élevés (en particulier pour le logement), et donc à la nécessité de salaires plus élevés. Un différentiel salarial significatif apparut de la même façon dans le petit nombre de villes qui eurent au XVII^e ou au XVIII^e siècle un dynamisme élevé et atteignirent une grande taille : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Toulouse : nous trouvons vers 1730 des salaires de 14 sous à Rouen⁵⁹⁴ (le double de la Manche) ; A. Young

⁵⁹³ Les données qui forment des séries annuelles continues (Paris, Rouen) ont été mises en moyenne mobile ; pour les autres, on n'a retenu que des moyennes décennales.

⁵⁹⁴ A. LEFORT, *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle*, op. cit.

mentionnera⁵⁹⁵ vers 1788 des salaires de 30 sous à Nantes et au Havre, 40 sous à Marseille (contre 15 à 18 sous dans la Manche).

Lors de la nouvelle croissance de la population et des prix qui intervint à partir de 1750, les croissances de salaires furent contrastées selon les régions : très forte dans la Manche, en Provence et en Bretagne, assez forte à Paris et en Auvergne, mais faible en Lorraine. E. LABROUSSE⁵⁹⁶ avait réussi à déduire de l'examen d'un assez grand nombre de séries de salaires, la répartition d'une petite moitié des Généralités selon le taux moyen de variation de ceux-ci entre les périodes 1726-41 et 1771-89 : une forte proportion d'entre elles avaient connu une croissance très faible ; la Généralité de Caen avait connu la plus forte croissance de France.



Graphique 62 : Répartition des Généralités selon la variation des salaires entre 1726-41 et 1771-89

Arthur YOUNG⁵⁹⁷ avait observé ces écarts vers 1789 : « en Normandie, [les salaires] ont doublé en douze ans ; en Provence, ils se sont élevés dans la proportion de 16 à 24 [soit +50%] ; mais en Anjou, aucun changement depuis cinquante ans ». Il estimait que la hausse moyenne n'avait été que de 20% depuis 20 ou 25 ans, « qu'elle a été plus forte dans les provinces où le commerce et l'industrie sont actifs, et qu'il n'y a pas eu de hausse du tout, ou une hausse très faible, dans celles qui ne jouissent pas des mêmes avantages ». Cette dispersion de la variation des salaires a naturellement troublé le jugement des historiens quant à la réalité de la situation sociale de la France avant la Révolution et à son influence éventuelle sur le déclenchement de celle-ci⁵⁹⁸ : E. LABROUSSE⁵⁹⁹ avait estimé que le coût de la vie (hors loyers) des catégories populaires avait crû de 54% entre les périodes 1726-41 et 1771-89, aussi celles-ci avaient connu une perte de pouvoir d'achat significative dans un grand nombre de régions, mais pas dans toutes. Cela ne fut en particulier pas le cas dans la Généralité de Caen, ni dans la Manche.

La très forte hausse constatée dans la Manche après 1760 opéra donc un rattrapage partiel du retard accumulé par rapport aux autres régions tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Ce rattrapage a probablement été facilité par certaines initiatives publiques qui avaient contribué à recréer une certaine tension sur le marché du travail : ainsi les grands travaux de construction du réseau routier et du port de Cherbourg, ou la constitution des milices garde-côte, qui pouvaient mobiliser un nombre non négligeable de travailleurs non qualifiés. Le cahier de doléances de Sainte-Marie-du-Mont⁶⁰⁰ indiquait ainsi, en 1789, que « les travaux de Cherbourg occupent presque tous les bras, de telle manière que les domestiques manquent et deviennent d'un prix si grand que la culture est presque totalement négligée, par l'impuissance où se trouvent les cultivateurs de les payer à leur taux » (et il suggérait qu'à l'avenir, on employât, pour ces travaux, « des régiments des troupes de Sa Majesté ou des forçats des galères » !).

⁵⁹⁵ Arthur YOUNG, *Voyages en France, op. cit.* tome 2, p. 800-804

⁵⁹⁶ E. LABROUSSE, *Esquisse..., op. cit.* p. 493

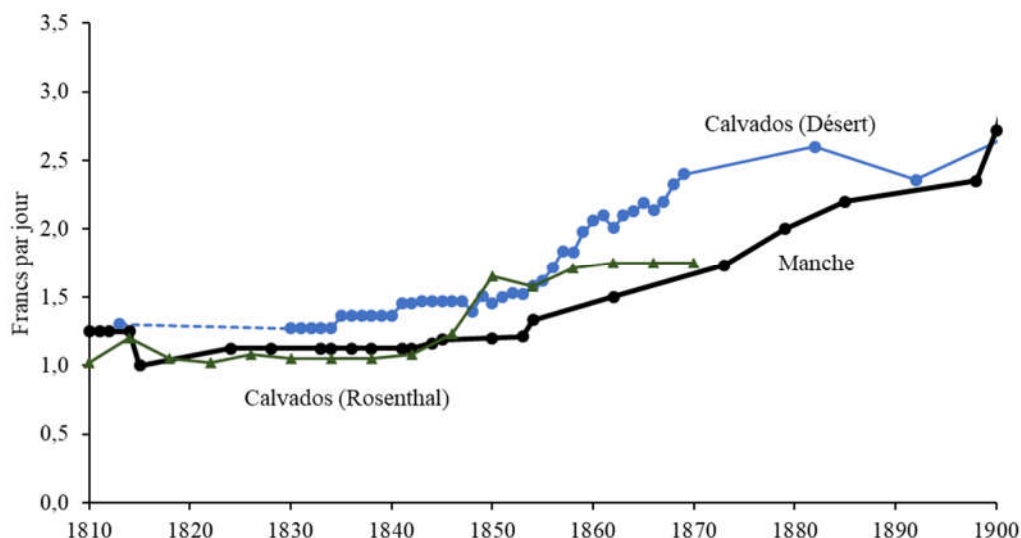
⁵⁹⁷ Arthur YOUNG, *Voyages en France, op. cit.* tome 2, p. 805

⁵⁹⁸ Cette influence a été intelligemment discutée par David R. WEIR, « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, n° 4, p. 917-947

⁵⁹⁹ E. LABROUSSE, *Esquisse..., op. cit.* p. 598-599

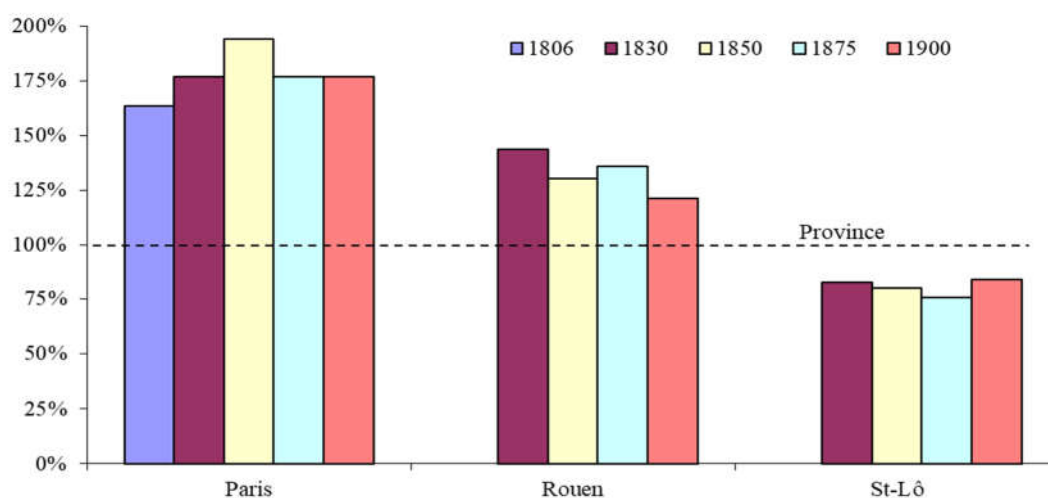
⁶⁰⁰ Aujourd'hui disparu mais partiellement transcrit par M. LÉBOULENGER, ancien maire de Sainte-Marie-du-Mont, dans son *Histoire de Sainte-Marie-du-Mont*, 1929, manuscrit inédit conservé dans les archives de cette commune.

Au XIX^e siècle, l'évolution des salaires de la Manche fut globalement assez proche de ce qui fut constaté dans le Calvados⁶⁰¹, qui connut une situation économique générale très voisine, caractérisée par la transition de son agriculture vers une dominante d'élevage, et une désindustrialisation prononcée.



Graphique 63 : Salaires des ouvriers agricoles non nourris dans le Calvados et dans la Manche

Les informations rassemblées au cours de ce siècle par les services statistiques nationaux permettent des comparaisons assez aisées entre les salaires moyens pour l'ensemble des professions, en dépit de la relative instabilité des échantillons utilisés (4, 9, 34, 52 ou 59 professions, successivement). Une étude réalisée en 1911 par le bureau de Statistique générale de la France⁶⁰² a reconstitué, pour Paris et pour la Province, une série relativement homogène du salaire moyen depuis 1806. Le graphique suivant compare le salaire moyen à Saint-Lô, à Rouen et à Paris à celui de la Province.



Graphique 64 : Salaires moyens à St-Lô, Rouen et Paris comparés à la moyenne de la Province

On peut constater que les salaires moyens à Saint-Lô restèrent, pendant tout le XIX^e siècle, inférieurs de 20 à 25% à la moyenne de la Province. Ceux de Paris furent en permanence supérieurs de 75% à ceux de la Province (donc plus du double de ceux de la Manche) ; au XX^e siècle, cet écart se maintiendra vers 60% entre les deux guerres mondiales, puis commencera à diminuer en 1940, pour atteindre son niveau actuel, beaucoup plus faible, vers 1950. Les salaires moyens de Rouen étaient supérieurs à ceux de la Province de 40% vers 1830 et de 25% en 1900.

⁶⁰¹ Gabriel DESERT, *Une société rurale au XIX^e siècle : les paysans du Calvados, 1815-1895*, 2007 ; Jean-Laurent ROSENTHAL, *The Fruits of Revolution. Property rights, litigation, and French agriculture*, 1992 (cet ouvrage donne des salaires des charpentiers et couvreurs ; nous en avons déduit des salaires d'ouvriers non qualifiés en utilisant les ratios que nous avons déterminés précédemment.)

⁶⁰² Statistique générale de la France, *Salaires et coût de l'existence à diverses époques, jusqu'en 1910*, 1911

3.7. Synthèse de ce chapitre

1. Les salaires des ouvriers non qualifiés non nourris constituaient la brique de base de la grille salariale générale : les ouvriers nourris étaient payés 50% de moins au XVIII^e siècle (probablement 30 à 40% de moins aux époques plus anciennes) ; les ouvriers qualifiés étaient payés 70% de plus ; les femmes étaient payées moitié moins.
2. Les salaires évoluaient avec une grande inertie : ils ne suivaient pas les variations de court terme, même très considérables, du prix des denrées alimentaires, et ils s'adaptaient avec retard et souvent partiellement seulement aux phases de croissance prolongée des prix. A deux reprises, les salaires retrouvèrent la position relative par rapport aux prix qui était la leur vers 1340, avant la Peste Noire : en 1550, à la fin de la phase de très basse population, puis en 1720, après le relèvement de la population qui fut suivi d'une récession économique. En quatre siècles, il n'y avait donc eu aucun gain de pouvoir d'achat pour les ouvriers et manœuvres. Néanmoins, après 1750, les salaires commencèrent à croître plus vite que les prix (ce qui ne se produisit pas dans toutes les régions) et ne reculèrent plus jamais par rapport à eux. Les gains importants de pouvoir d'achat n'intervinrent cependant qu'après 1850.
3. Les salaires étaient pratiquement identiques en tous lieux de la Manche (sauf situations exceptionnelles comme les grands travaux du port de Cherbourg).
4. Jusque vers 1550, les salaires de la Manche semblent avoir été peu différents de ceux des autres régions (légèrement inférieurs). En revanche, quand la population eut retrouvé sa forte densité relative, ils s'établirent à un niveau notablement inférieur aux autres. Leur forte croissance entre 1750 et la Révolution permit de réduire sensiblement cet écart, mais ils restèrent, pendant tout le XIX^e siècle, inférieurs de 20 à 25% au salaire moyen de la Province et la moitié des salaires parisiens.

DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE ECONOMIQUE

CHAPITRE 4 : L'AGRICULTURE

La royauté de l'époque moderne (du XVI^e au XVIII^e siècle) ne s'est pas plus préoccupée d'évaluer l'état de l'agriculture et la production agricole, qu'elle n'a cherché à connaître le nombre des habitants du royaume. Cette évaluation aurait de toute façon soulevé des problèmes difficiles. Non seulement les terres n'étaient pas cadastrées, les variétés de céréales nombreuses, les mesures utilisées dans l'agriculture innombrables, les races de bestiaux rarement pures et leurs statures mal caractérisées ; mais surtout une proportion très importante de la production était autoconsommée par les agriculteurs et échappait à tout circuit de distribution qui eût pu en centraliser l'évaluation (alors que les prix agricoles étaient bien connus depuis longtemps). Les données officielles sur l'état de l'agriculture sont donc presque inexistantes jusqu'à la fin du XVII^e siècle, et très partielles ou peu fiables, comme on le verra, au XVIII^e siècle. Pour les siècles antérieurs, les historiens doivent se contenter des rares informations sur la structure des exploitations ou sur les rendements agricoles qui figurent dans des chartiers ou des comptabilités domaniales qui ont été conservés en très petit nombre. Léopold DELISLE, pour la Normandie, ou Georges DUBY, pour l'ensemble de la France, ont collationné de telles informations et en ont tiré quelques illustrations de l'agriculture ancienne, mais il n'est pas possible de reconstituer une vision macroéconomique de son état ou de son évolution, ni au niveau national, ni *a fortiori* pour la Manche pour le Moyen Âge ; nous renvoyons donc le lecteur à leurs ouvrages⁶⁰³ et à ceux de leurs successeurs. Nous nous limiterons à aborder l'agriculture pendant la période qui commence au milieu du XVI^e siècle, après avoir donné quelques éléments sur l'évolution de la propriété du sol sous l'Ancien Régime.

4.1. La propriété du sol et la structure des exploitations sous l'Ancien Régime

4.1.1. A la fin du Moyen Âge

A l'époque féodale, les exploitations agricoles roturières étaient, dans leur très grande majorité en Normandie, des concessions perpétuelles (ou *fieffes*), c'est-à-dire des terres ou *tenures* concédées aux hommes résidant dans une seigneurie (*resséants*), avec droit de transmission aux héritiers ; ces concessions étaient accordées en échange de services et/ou de redevances. Cette situation résultait d'une évolution à peu près concomitante, entre la fin de l'empire romain et le XI^e siècle, de la situation des paysans et de celle des propriétaires fonciers. Les premiers étaient les successeurs des exploitants ou travailleurs agricoles, de différents statuts, qui s'étaient succédés ou avaient coexisté depuis la fin de l'empire romain et les invasions barbares successives⁶⁰⁴ : esclaves, qui furent progressivement dotés de terres (*chasés*), afin qu'ils pourvussent eux-mêmes à leur propre subsistance ; colons libres qui allèrent constituer, dans les provinces conquises, des noyaux de peuplement romain, et furent dotés de terres en échange de redevances (*vectigal*) ; colons du Bas Empire, hommes libres romains ou barbares relocalisés, qui furent héréditairement attachés à la terre qu'ils cultivaient dans des grands domaines, et formèrent progressivement une catégorie intermédiaire entre hommes libres et esclaves ; romains ou barbares (*lètes*) titulaires de bénéfices à charge de service militaire ; plus tardivement, hommes libres qui avaient remis leurs terres à un puissant pour bénéficier de sa protection. Tous ces statuts convergèrent vers le X^e siècle vers un même mode d'occupation des terres, constitué d'un bail perpétuel accordé en échange d'obligations, qui, elles, pouvaient continuer à varier selon les statuts des personnes. Rappelons qu'en Normandie, le statut servile disparut au XI^e siècle⁶⁰⁵, deux siècles avant sa disparition dans le reste de la France, où des formes affaiblies de servage (*mainmorte*) subsistèrent dans certaines régions jusqu'à la Révolution⁶⁰⁶. Il ne survécut localement, comme vestige du servage, que le statut inférieur des *bordiers*, qui étaient astreints à des obligations de service plus importantes que celles des autres tenanciers (nous en donnerons plus loin un exemple)⁶⁰⁷.

⁶⁰³ Léopold DELISLE, *Etudes, op. cit.* Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 1962.

⁶⁰⁴ Eugène GARSONNET, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, 1879, p. 137-267

⁶⁰⁵ Lucien MUSSET, « Réflexions autour du problème de l'esclavage et du servage en Normandie ducale (X^e – XII^e siècles) », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1988, n° 22, p. 5-24

⁶⁰⁶ Thierry BRESSAN, *Serfs et mainmortables en France au XVIII^e siècle, la fin d'un archaïsme seigneurial*, 2007

⁶⁰⁷ Les obligations ne furent progressivement plus attachées qu'aux tenures et non au statut des personnes, et les bordiers ne furent plus que les tenanciers de bordages. Une telle évolution peut, par exemple, s'observer au XII^e siècle entre les censiers successifs de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen (John WALMSLEY, *Charters and Customs of the abbey of Holy Trinity, Caen, part 2*, 1994, p. 23). Néanmoins la prisée du douaire de Jeanne d'Evreux nous a montré plus haut que des traces de statuts personnels pouvaient encore demeurer vers 1330. Symétriquement, il subsista, comme trace du statut des anciens hommes libres, des vavassories, terres souvent

Les seconds étaient les descendants de la caste militaire sur lesquels les rois s'appuyèrent pour défendre et tenir leurs royaumes. A une époque de rareté des espèces monétaires, ces chefs de guerre étaient rémunérés par le revenu de terres qui leur étaient allouées en contrepartie de leur service militaire auprès du souverain. Naturellement, ces terres devinrent progressivement héréditaires. Puis elles se transformèrent en seigneuries, lorsque l'affaiblissement de la royauté ne permit plus d'empêcher qu'elles devinssent le siège de pouvoirs locaux plus ou moins autonomes, qui s'arrogeaient des compétences régaliennes (appartenant initialement au *ban* royal : justice, police, droit de lever des impôts, voire droit de battre monnaie), et ils s'instituèrent protecteurs des populations (et de l'Eglise) sur leurs terres. Les seigneurs les plus importants accordèrent de la même façon des terres à leurs adjoints militaires. Entre ces différents niveaux (rois ou ducs, barons, seigneurs vassaux, arrière-vassaux) existait un système de liens de fidélité interpersonnels (et non institutionnels), qui est considéré comme la caractéristique même du système féodal, et qui emportait des obligations, de bas en haut, d'assistance militaire et, de haut en bas, de protection. Les seigneurs avaient la propriété éminente des terres dont les tenanciers exploitaient la propriété utile, ce qui leur conférait un certain nombre de droits sur eux : perception de droits de succession ou de mutation (reliefs et treizièmes), droit d'échute (reprise des terres de tenanciers sans héritiers), droit de retrait féodal (possibilité de se substituer à l'acquéreur en cas de vente), droit de *commise* (possibilité de confisquer une tenure en cas de félonie du tenancier), etc. Par leur droit de ban, ils disposaient par ailleurs, selon leur position dans la hiérarchie féodale, de certains pouvoirs de contrainte sur les tenanciers : droit de les juger et de leur imposer amendes ou punitions ; droit de les obliger à utiliser les fours et moulins seigneuriaux, etc.⁶⁰⁸ Les terres de la réserve des seigneurs, qui représentaient généralement le tiers ou le quart de leur seigneurie, étaient exploitées soit par des domestiques, aidés par les prestations de travail des resséants, soit par des fermiers dans le cadre d'un bail. Les fours ou moulins seigneuriaux étaient également confiés à des fermiers.

La période qui nous intéresse ici est le XV^e siècle, c'est-à-dire environ quatre siècles après la mise en place du système féodal. Nous n'en aurons donc plus, à cette époque, qu'une vision déformée, après une douzaine de générations d'héritages, cessions, réinféodations, etc. Pour étudier les charges associées aux fiefs, nous nous sommes appuyé sur le dépouillement d'une large partie des terriers (ou censiers) du XIV^e et XV^e siècles⁶⁰⁹ connus⁶¹⁰. La carte ci-après indique les implantations des terres dont ils traitaient (ainsi que celles de terriers postérieurs que nous utiliserons plus loin).

- Le terrier de Guillaume LE TELLIER⁶¹¹, baron de la Luthumière, constitué en 1480, mais dont on peut constater qu'il regroupe un terrier de 1368 pour les seigneuries de la Luthumière (environ 700 ha à Brix, Breuville, Rauville-la-Bigot, Saint-Martin-le-Gréard, Sottevast) et de la Connétablie (environ 1500 ha à Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville et Saint-Germain-de-Varreville), et un autre constitué entre 1401 et 1417 pour la seigneurie de la Haye-d'Ectot (environ 190 ha).
- Le cartulaire de Guillaume OSBER⁶¹², seigneur du fief de Tesson à Brucheville (140 ha), assemblé après 1433 ; il inclut un terrier (probablement incomplet) que l'on peut dater de 1380 à 1390 ;
- Le terrier de Richard FORTESCU⁶¹³, assemblé vers 1463 pour les seigneuries de Mons, du Buisson et d'Estaville à Sainte-Marie-du-Mont, et de Franquetot à Cretteville et Coigny (ensemble 230 ha) ; il comprend des parties datant de 1387.
- Le terrier de 1431 de la seigneurie de Sottevast (140 ha), qui appartenait à l'abbaye de Lessay⁶¹⁴.

Nous avons également trouvé un certain nombre de nouvelles fiefs dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg⁶¹⁵ (1370-1390) et dans les comptabilités des abbayes de Montebourg et de la Lucerne⁶¹⁶ (1360

assez importantes tenues au XV^e siècle contre une simple prestation d'hommage et des redevances symboliques. Les vavassories avaient perdu leur caractère statutaire au XIII^e siècle, et le *service de cheval* qu'elles devaient antérieurement (assistance militaire à leur seigneur) était tombé en désuétude ou avait été racheté. (Henry CHANTEUX, « Les vavassories normandes et le problème de leurs origines », in *Cahier des Annales de Normandie* 1990, n° 23, p. 301-317)

⁶⁰⁸ On pourra se reporter, sur ces questions, aux articles du numéro du 4^{ème} trimestre 2014 de la *Revue de la Manche* (« Approche de l'histoire des seigneuries banales ou châtelaines »), et bien entendu aux ouvrages classiques de Georges DUBY.

⁶⁰⁹ De la période antérieure, il subsiste un rare censier de la fin du XIII^e siècle, qui a été étudié par Lucien MUSSET (« Autour du censier du Mesnil-Rainfray, aperçu de la seigneurie rurale dans le bocage normand », in *Le pays bas-normand*, 1971, n° 63, p. 2-17).

⁶¹⁰ On trouvera dans la partie « sources » la liste des autres terriers existants mais qui n'ont pas été exploités.

⁶¹¹ Archives départementales de la Manche, 4 J 45 (transcrit dans François VULLIOD, *La baronnie de la Luthumière pendant la guerre de cent Ans*, 2015)

⁶¹² Archives départementales de la Manche, 5 J 84 (transcrit dans Eric BARRE, *Le cartulaire de Guillaume OSBER*, 2017)

⁶¹³ Thomas FORTESCUE, *History of the family of Fortescue*, 1869, 1880. Le terrier est transcrit en annexe de l'édition de 1880.

⁶¹⁴ Bibliothèque nationale, NAF 1416

⁶¹⁵ Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg : copie vers 1850, manuscrits de la médiathèque J. Prévert de Cherbourg, n° 118

⁶¹⁶ Abbayes de Montebourg, Cherbourg, etc. : *Inventaires sommaires des Archives de la Manche*, série H.

à 1460). Nous leur avons enfin adjoint un long compte de la baronnie de Varenguebec pour 1510-1511⁶¹⁷, qui est un peu plus tardif que les documents précédents mais qui appartient toujours à la même phase économique qu'eux, puisqu'il se place avant la reprise de la croissance de la population et des prix agricoles.

Les premiers de ces documents sont en partie contemporains de la guerre de Cent Ans ou de la période de reconstruction consécutive, et ces seigneuries en portaient quelques stigmates : le baron de la Luthumière avait ainsi « *plusieurs terres, en la paroisse de Rauville et illec environ, qui souloient estre labourées anciennement et les autres étoient en prés [...], et à présent toutes les terres ou environ sont pourprises de landes* ».

Ils nous renseignent sur environ 520 tenures fieffées de superficie connue, couvrant au total près de 3400 ha. L'étude qu'André PLAISSE⁶¹⁸ a consacrée à la situation de la baronnie de Neubourg⁶¹⁹ vers 1397 nous permettra de procéder à quelques comparaisons avec une seigneurie située dans une autre partie de la Normandie. Mais les terriers ne décrivent que les terres concédées dans le domaine fieffé des seigneuries et ne nous renseignent donc pas sur les terres affermées de leur réserve. En revanche le compte de la baronnie de Varenguebec nous indique le montant des fermages de 33 fermiers, exploitant 74 parcelles de superficie connue, et nous avons utilisé en complément la *prisee* (évaluation) de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte de 1473, dont Léopold DELISLE a fait connaître l'origine curieuse⁶²⁰. La copie qui nous en est parvenue décrit en détail les terres tenues à ferme dans le domaine non fieffé de cette baronnie : environ 120 « fermes » au total (elle indique la superficie de 74 d'entre elles), dispersées depuis Gréville-Hague au Nord jusqu'à Périers-en-Beauficel au Sud.

Ces différents documents ne suffisent pas à constituer un échantillon représentatif des tenures ou fermes de l'ensemble du territoire actuel de la Manche, mais ils constituent un sous-ensemble déjà assez important pour nous permettre d'observer quelques traits caractéristiques de leur distribution.

a. Les superficies des tenures fieffées ou des fermes

Le graphique ci-dessous présente la courbe de concentration des tenures fieffées⁶²¹ et des fermes en fonction de leur superficie. On y voit en abscisse qu'elles étaient dans leur grande majorité de très petite taille : 70% faisaient moins de 4 ha, cette superficie étant considérée, à cette époque, comme le minimum permettant

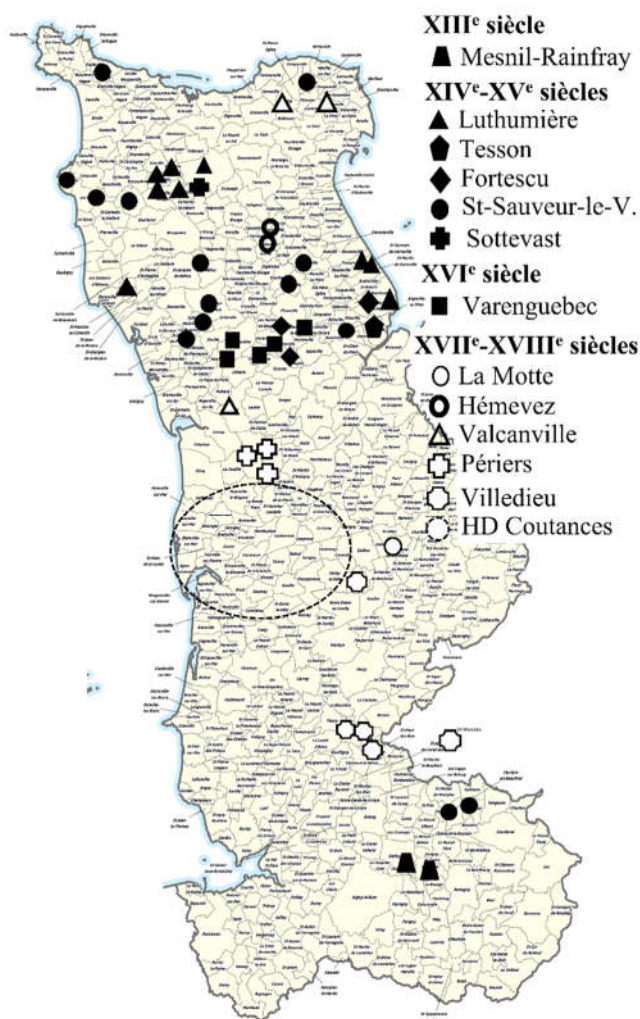


Illustration 22 : Implantations des seigneuries citées

⁶¹⁷ Archives départementales de la Manche, 4 J 31. Cette baronnie appartenait à cette époque au duc de Longueville.

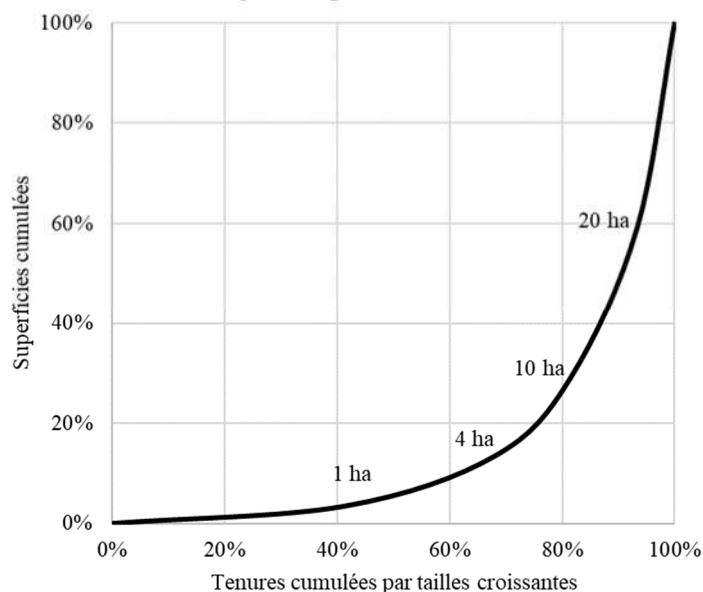
⁶¹⁸ André PLAISSE, *La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire*, 1961, p. 36

⁶¹⁹ Département de l'Eure

⁶²⁰ Dans son *Histoire du château et des sires de de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867, p. 74-82, Léopold DELISLE raconte qu'en 1354, Geoffroy d'HARCOURT avait dévasté les propriétés de son voisin Nicolas DE CHIFFREVAST. Celui-ci finit par obtenir en 1356 un jugement qui lui accordait un dédommagement de 30 000 livres, mais cette somme ne fut jamais versée. Plus d'un siècle après, Louis, bâtard de BOURBON, eut l'idée de racheter cette créance aux héritiers de Nicolas DE CHIFFREVAST, pour tenter, en la recouvrant, de mettre la main sur la baronnie de Saint-Sauveur. Il obtint qu'une prisee de la baronnie fût effectuée sous contrôle judiciaire, ce qui fut réalisé en 1473. Le rapport de cette prisee, qui couvrait 300 pages, est aujourd'hui perdu, mais il est connu par une copie presque intégrale que Pierre MANGON DU HOUGUET en avait fait faire au XVII^e siècle (Archives municipales de Grenoble, mss. 1399 : *Prisee de la baronnie de Saint-Sauveur et Néhou* du 24 janvier 1473 ; copie aux Archives départementales de la Manche, 1 Mi 19).

⁶²¹ Nous avons réuni, chaque fois que c'était possible sans ambiguïté, les différentes parcelles tenues par une même personne.

à une famille de subsister avec le produit de sa terre. La même situation a été observée par des études portant sur d'autres territoires : dans la baronnie du Neubourg, 89% des tenures faisaient moins de 4 ha vers 1397. Les petites tenures ou fermes de moins de 4 ha n'occupaient collectivement qu'environ 15% de la superficie totale ; celles de plus de 10 ha couvraient largement plus de la moitié du sol.



Graphique 65 : Concentration des exploitations en fonction de leur superficie au XV^e siècle

Les tenures les plus grandes étaient fréquemment des *aïnesses*, c'est-à-dire des terres partagées entre plusieurs exploitants, mais considérées par le seigneur comme une seule entité, dont était responsable devant lui un seul des exploitants, appelé *l'aîné* ; les autres exploitants, les *puinés* ou *parsonniers*, ne sont pas toujours énumérés dans les terriers. Ces aïnesses étaient exceptionnellement nombreuses et de taille importante (plus de 20 ha en moyenne et de superficies souvent identiques) dans la seigneurie de la Connétablie, probablement parce que ces terres avaient été gagnées sur des marais (elles étaient soumises à un champart⁶²²). D'autres tenures importantes, vers 50 ha ou plus, sont indiquées par les terriers, sans être qualifiées d'aïnesses, comme étant partagées entre différents exploitants sous-locataires. La taille moyenne réelle des exploitations était donc moindre que ce que la statistique des superficies des grandes tenures ne laisserait apparaître. Mais inversement, certaines personnes pouvaient exploiter plusieurs tenures ou fractions de tenures, éventuellement dans plusieurs seigneuries, en tenure directe ou en sous-location, ou en association avec des membres de leur famille, ce que les terriers ne permettent pas de reconstituer de façon systématique. La courbe de concentration ne présente donc qu'une approximation très imparfaite de la réalité (nous rencontrerons des problèmes similaires lorsque nous tenterons plus loin d'évaluer cette concentration aux époques ultérieures).

b. Les services

Les services dûs dépendaient au Moyen Âge du statut des tenanciers. Ceux de la classe inférieure des bordiers avaient des obligations de service plus lourdes, et pour certaines réputées « viles ». Le terrier du prieuré de Réville de 1301⁶²³ indiquait ainsi qu'ils devaient « *préparer le foin et le tasser dans le manoir, cueillir les pommes et faire le cidre pour l'usage du prieuré ; curer les étables, nettoyer et sarcler le courtil et le jardin des religieux, curer l'étang et les latrines du manoir, etc.* ». Les terriers de la commanderie des Hospitaliers de Valcanville⁶²⁴ de 1651 et de 1764⁶²⁵ comportaient toujours la mention, recopiée de terrier en terrier depuis des siècles, des obligations qui étaient imposées aux bordiers : ils étaient « *subjects d'aller*

⁶²² Redevance en nature qui était souvent perçue sur des terres nouvellement défrichées. Elle était ici perçue au taux de 1/12^e des gerbes (taux mentionné dans un aveu tardif, Archives de Seine Maritime, 2 B 407, n° 165, f° 517-521)

⁶²³ Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Fontaine-Daniel (département de la Mayenne). Le terrier fut détruit en 1944 et n'est plus connu que par sa mention dans le rapport annuel de M. Dubosc, archiviste départemental, en 1855, in *Annuaire de la Manche*, 1856, p. 379.

⁶²⁴ Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient reçu en 1311 les biens qui avaient été confisqués aux Templiers, après la suppression de cet ordre. La commanderie de Valcanville était possessionnée à Valcanville, Cametours, Sauxetours et Vesly.

⁶²⁵ Archives nationales, respectivement S 5465 et S 5466-5467. Remarquables terriers, comptant près de 500 pages *in folio* pour le premier, et près de 1000 pages *in folio*, en deux volumes superbement reliés, pour le second. Ils précisent que les statuts de l'ordre imposaient de refaire les terriers tous les 25 ans.

chacun à son tour, tant qu'il est de besoing, un jour la semaine, dans la banlieue aux prochains marchés, quérir la provision du sieur commandeur, pain, vain, viande, poisson, huilles, moutarde, vinaigre et autres provisions, faire et aouster le foing du petit pré de ladite commmanderie et le rendre en meullons, curer les escuries du manoir seigneurial, piller les pommes et faire le cidre au pressoir de ladite commanderie, ballier [balayer] l'église à Pasques et à Noel, espandre le fumier et compost dans la pièce nommée la Cousture qui est devant la porte du manoir »⁶²⁶. Les obligations des autres catégories de tenanciers étaient en général plus légères. Dès la fin du XIV^e siècle, les diverses corvées n'étaient plus systématiquement exigées en travail, et elles avaient été, dans beaucoup de cas, rachetées ou au moins partiellement converties en redevances. Cette conversion n'est que rarement mentionnée explicitement : dans le terrier de la Luthumière, on trouve une fois mention d'une redevance de 2 sous 7 deniers par an, une fois de 7 sous 4 deniers et une autre fois de 10 sous, ce qui laisse penser que les services dus devaient probablement être autrefois de 2, 6, 8 journées de travail par an ; il s'agissait donc là de conversions tardives, opérés à une époque où les obligations avaient été déjà fortement réduites. Dans la baronnie de Varenguebec, le *service de fourche à foing* avait été converti en 3 sols par an.

Près de 100% des tenanciers de la Connétablie étaient encore soumis à des obligations de service variées, mais seulement 60% de ceux de la seigneurie de la Luthumière, 20% de ceux des seigneuries de Richard FORTESCU et 15% de ceux de la Haye-d'Ectot ; les tenanciers du fief de Tesson ne devaient pas de services, puisque celui-ci ne possédait pas de réserve⁶²⁷. Lorsque des services étaient encore exigés, les plus courants qui sont explicitement mentionnés dans les terriers que nous avons analysés, étaient les services de fenaison, de labour, d'hersage, de transport et d'entretien du moulin banal. On ne rencontre pas de services de moisson, mais nous ne nous risquons pas à penser qu'ils n'existaient pas, les terriers se contentant souvent de faire référence aux *services accoutumés*. Dans certains cas, les tenanciers étaient même défrayés pour leurs journées de travail (voir le tableau ci-dessous) : deux deniers pour une journée d'homme, un denier obole et une miche de pain pour une journée de bordier, trois ou quatre deniers pour une journée de charrue, tarifs probablement fixés vers le XIII^e siècle.

	Terrier de la Luthumière	Terrier de R. FORTESCU
Service de foins	« Les hommes dudit seigneur doivent service à ses prés, de faire les fains et mettre en mulon [meule] » ou « amener les fains à l'ostel dudit seigneur et mettre en cet iceulx taixer »	Fief de Franquetot : « service de fain faire et vien et tasser en seuil »
Labours	« Service de charue devant Noël et après sel à bestes travaillantes sur ledit fieu et en cas qu'il n'avoit voiture, il devoit service d'erche [herse] »	Fief du Buisson : « doibt une journée de carue une fois l'an quant il plaira au seigneur, qui doibt avoir quatre deniers pour livraison au seir quant il sen va pour tout »
Entretien du moulin	Service « de machonnerie, de couverture et tenir en estat la chaussée dudit moulin » ; « amener le bois et les meules » ; « cure(r) le buy [bief] »	Fief du Buisson : « doibt service de ung homme à curer le buy du moulin [...] chescun an ; et si doit aider à porter et charier les meulles du moulin à ses despenses de partout le baillage de Cotentin et les doit aider à mestre hault sur la gavelle du moulin »
Services de transport	« Amener bois à l'usage du seigneur quant il est en son manoir à carette ou à cheval », « ainsy que la carette doibt avoir deulx deniers au soir pour jour et le cheval ung denier. »	

Tableau 25 : Exemples de services dans les terriers de la Luthumière et de R. FORTESCU

Plus épisodiquement, on rencontre encore des services de peignage du lin (service de *lin gragier*), de surveillance des digues et des canaux de drainage (fief de la Connétablie uniquement : « prendre garde aux goutes [rigoles] qui condui(s)ent l'eaue du marest et gardent la mer qu'elle ne s'y boute »), d'entretien de la grange à champart (fief de la Connétablie également : « nestier [nettoyer] la granche » ; « maintenir la granche du seigneur de couverture »), etc. Quelques tenanciers étaient même chargés de diverses fonctions administratives : souvent assurer à tour de rôle la fonction de prévôt (collecter les rentes et assurer quelques

⁶²⁶ Archives nationales, S 5465, f^o 74 v^o ; S 5466 f^o 165 v^o.

⁶²⁷ Mentionné dans le dossier d'un procès devant le Parlement de Normandie, Archives dép. de Seine Maritime, 1 B 5587

fonctions de police rurale), et, dans la baronnie de la Luthumière, rendre la justice⁶²⁸ (« services de venir faire les jugemens des ples du seigneur ») ou même « pendre les larrons qui seroient prins et jugiés sur la terre du seigneur ». En parcourant d'autres terriers, ou des aveux de fiefs même tardifs, on pourrait allonger presque à l'infini la liste des services qui pouvaient être dus ici ou là. Par exemple, dans un aveu de 1604 du seigneur de Flamanville⁶²⁹, on trouve des obligations de « porter vendre aux quatre prochaines villes marchandes les cuirs des bêtes grasses dépendues au manoir ; [...] planter les choux et poireaux au jardin du manoir ; tondre les brebis et moutons du seigneur au prix de cinq brebis pour un denier⁶³⁰ », etc.

c. Les redevances

Les fermages étaient presque toujours payés en argent. En revanche, les redevances (ou « cens ») dues par les tenanciers de fiefs étaient le plus souvent libellées partiellement en argent et partiellement en nature⁶³¹ : boisseaux de céréales, volailles (poules, chapons, oies), œufs, sel, épices (poivre, cumin), etc. Nous n'avons rencontré que dans la baronnie de St-Sauveur-le-Vicomte des redevances libellées en bétail (des moutons, en assez petit nombre)⁶³². Dans la baronnie de la Luthumière, certaines tenures importantes (entre 6 et 16 acres) payaient une unique redevance de *porquerie* au taux fixe de « quinze porcs et ung ver[rat] ».

Ces cens étaient devenus un mélange, que nous ne savons plus que difficilement séparer, d'anciens « impôts » seigneuriaux (comme des redevances de resséantise ou certaines *aides*), de contributions libératoires d'obligations diverses (rachats de corvées), et d'autres redevances variées (comme des *surcens* pouvant découler d'anciens prêts accordés par le seigneur). Elles étaient progressivement devenues globalement constitutives d'une rente foncière perpétuelle versée au seigneur qui avait *de facto* cédé la propriété utile des tenures. De telles ventes contre une rente perpétuelle étaient d'usage courant à la fin du Moyen Âge (nous avons mentionné plus haut les rentes constituées qui étaient de cette même nature). On sait qu'il se levait par ailleurs assez généralement sur les *coutumiers*, c'est-à-dire les personnes qui utilisaient les espaces ouverts par le seigneur à un usage commun, des redevances de *panage*, qui rémunéraient la faculté de mener les porcs à la glandée dans les forêts, et des droits de *vacage* ou *pâturage*⁶³³, qui rémunéraient la possibilité de mener les bovins pâturer les landes et autres prairies communes ; parfois des droits de *faucillonnage* pour couper de l'herbe dans ces landes et communes. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux redevances foncières directement en rapport avec la concession des terres.

En exprimant tous les cens rencontrés dans les différents terriers en valeur aux prix de 1460, afin de les rendre comparables, nous pouvons constater (graphique ci-après) que leurs structures étaient assez disparates. En moyenne, ils étaient constitués de 47% d'argent (entre 20% et 60%), 47% de céréales (l'essentiel en froment ; souvent de l'avoine⁶³⁴ ; très peu d'orge ; aucun seigle, celui-ci n'étant pas cultivé dans

⁶²⁸ Cette fonction faisait partie du traditionnel devoir d'assistance au seigneur qui incombait aux vassaux (Henry CHANTEUX, « Les vavassories normandes », *op. cit.*).

⁶²⁹ *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Manche*, A 3514

⁶³⁰ Soit deux deniers par jour, là encore un tarif probablement inchangé depuis le XIII^e siècle.

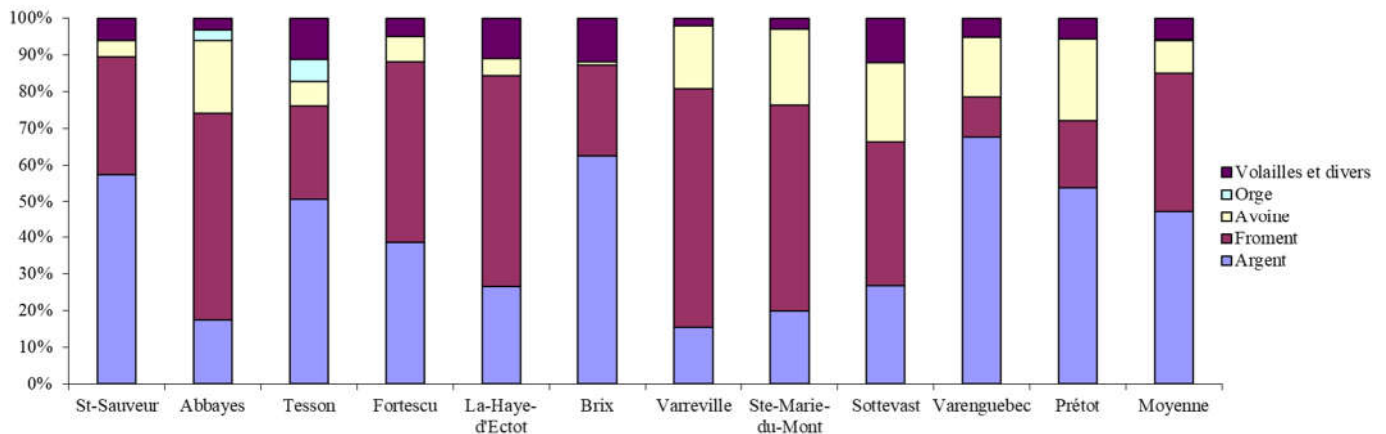
⁶³¹ Sur les différentes attitudes des seigneurs vis-à-vis de l'option pour des redevances en nature et/ou en argent, et vis-à-vis du maintien des corvées ou de l'acceptation de leur rachat, voir Laurent FELLER (éd.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale. Les conversions de redevances entre XI^e et XV^e siècle*, 2009

⁶³² Dans le censier du Mesnil-Rainfray précité, on trouve des redevances de *brebiage* (une brebis tous les trois ans) et de *moutonnage* (entre 2 et 12 deniers, versés les années où le brebiage n'était pas perçu).

⁶³³ Redevances de panage : dans la baronnie de Bricquebec, un denier par porc jusqu'à sept et un porc pour huit à dix (Paul LE CACHEUX, « Un aveu de la baronnie de Bricquebec en 1456 », in *Revue catholique de Normandie*, t. VII, 1897-1898, p. 223-252). Dans la baronnie de Saint-Sauveur, huit deniers par troupeau en-dessous de sept porcs et un porc pour sept à dix (Prisée, f^o 191 r^o). Dans la forêt royale de Brix, deux deniers par porc (resséants du seigneur de Quesnay), ou un denier par porc jusqu'à six et un porc pour sept (à Bretteville), deux deniers par porc et un porc pour huit (à Huberville), ou un mançois par porc et un porc pour dix (à Hardinvast), etc. Dans la forêt royale de Gavray, 4 deniers par porc pendant la saison de *plein panage* et 2 deniers par porc pendant l'*arrière panage* (Alain ROQUELET, François DE BEAUREPAIRE, *Le vie de la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres*, tome II, 1995). Redevances de pâturage : dans la baronnie de Saint-Sauveur, deux deniers par bête aumaille ; dans la forêt royale de Gavray, gratuit ; dans la forêt royale de Brix, six deniers par bête aumaille ou pour deux veaux.

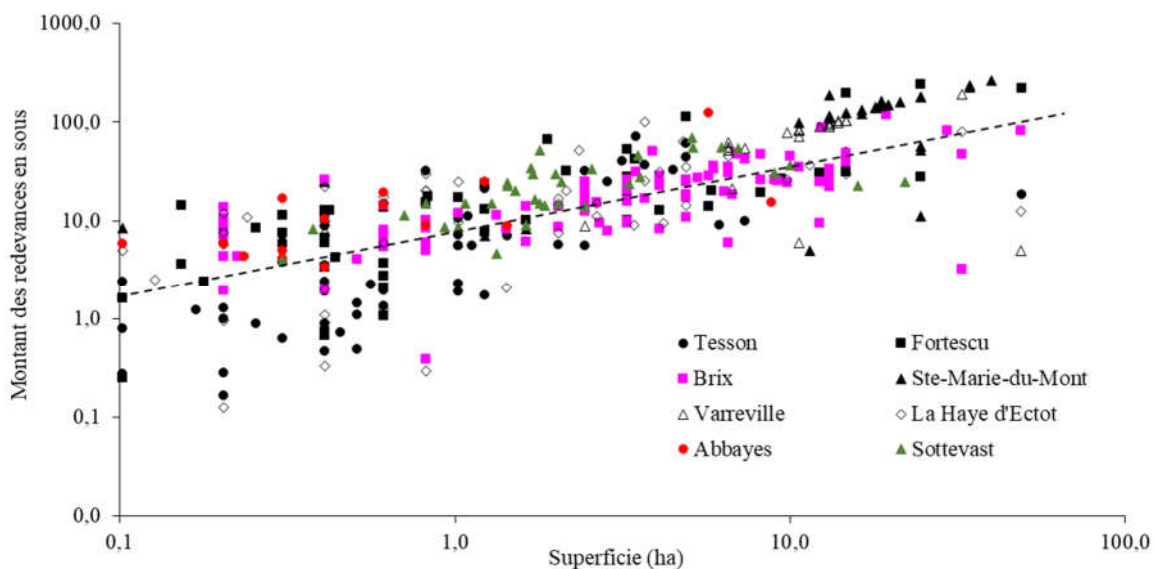
⁶³⁴ Des historiens avancent comme explication de ces fréquentes redevances en avoine, qu'elles auraient pu initialement correspondre à des droits d'usage forrestier, attestés dans des censiers normands du XIII^e ou XIV^e siècle (Christophe MANEUVRIER, « Les rentes en nature », *op. cit.* p. 21). Des droits de coutume en avoine se rencontrent effectivement à Brix et Sottevast dans le terrier de la Luthumière, mais cette explication ne vaut pas pour la présence de redevances en avoine à Varreville et à Ste-Marie-du-Mont. La fréquente association de froment et d'avoine dans les cens a également été interprétée comme l'indice d'un assolement triennal déjà en place. En revanche, dans la seigneurie du Mesnil-Rainfray, dans le Mortainais du XIII^e siècle, toutes les redevances étaient en avoine (de qualité inconnue), sauf une qui était en froment.

la moitié nord de la Manche, et évidemment aucun sarrasin, qui n'était pas encore connu à cette époque), 6% de volailles et d'œufs (en abondance : le baron de Saint-Sauveur percevait 650 poules et 5400 œufs par an !). Cette importante présence de redevances en argent rendait les revenus des seigneuries assez fragiles vis-à-vis des nombreuses dévalorisations de la monnaie qui intervinrent au cours de l'Histoire, et elle exigeait que tous les tenanciers fussent en état de vendre une partie de leurs productions pour pouvoir payer leur seigneur (et, de façon croissante, les impôts dûs au roi), à une époque où la circulation monétaire était encore très limitée.



Graphique 66 : Ventilation des cens par nature vers 1450

Si nous rapprochons maintenant les redevances de la superficie des tenures auxquelles elles se rapportaient (graphique ci-dessous, où figurent toutes les tenures dont nous connaissons la superficie, et après valorisation de toutes les redevances en nature aux prix de 1460), nous pouvons constater leur extravagante dispersion : elles pouvaient varier dans un rapport de près d'un à cent pour une même superficie, aussi bien pour de petites que pour de grandes tenures, et cet état de fait pouvait être retrouvé dans chacune des seigneuries.



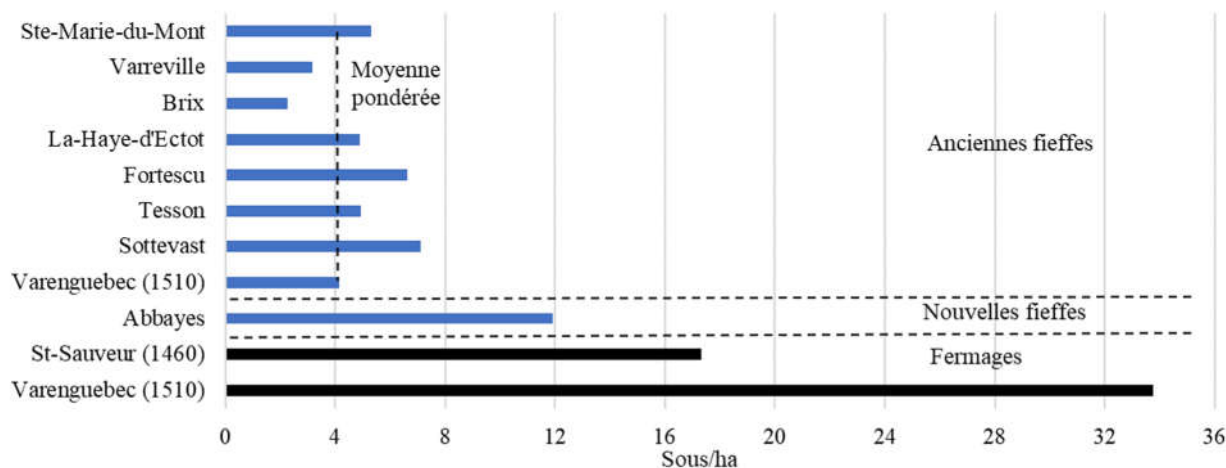
Graphique 67 : Montant des cens en fonction de la superficie des tenures vers 1460

Il est difficile d'avancer une explication simple de cette situation, qui a été trouvée en d'autres régions⁶³⁵. Il est certain que certaines terres étaient objectivement meilleures que d'autres, ou plus commodes d'accès, et pouvaient comporter ou non des bâtiments d'habitation ou d'exploitation, etc. Mais rien de tout cela ne suffit à rendre compte d'une telle dispersion : la différence de qualité des sols, par exemple, expliquerait localement au plus des rapports d'un à cinq, voire dix, comme nous le constaterons plus loin quand nous traiterons des fermages modernes. Il faut probablement voir là la conséquence d'une longue évolution, étalée sur plusieurs siècles, à partir d'une situation initiale que nous ne pouvons pas connaître, mais qui était déjà probablement assez disparate. On peut éventuellement imaginer que des obligations de services,

⁶³⁵ Par exemple Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 344-345

qui dépendaient du statut des personnes, avaient été *accensées* (transformées en redevances monétaires) à différentes époques et dans des conditions variables ; que des terres ont pu être réinféodées, après disparition de leurs tenanciers, à des taux différents au cours du temps ; que certaines redevances incluait des *surcens* (annuités de prêts consentis par le seigneur) ; etc. Ce grand désordre ne peut que laisser songeur quant aux conséquences qu'il a pu avoir sur le comportement économique des agriculteurs. Par ailleurs, nous pouvons constater, sur le graphique précédent, que le taux des redevances était régressif, c'est-à-dire que la redevance par hectare était d'autant plus faible que les tenures étaient importantes, et ceci dans des proportions considérables : les tenures de 0,1 ha payaient en moyenne de l'ordre de 10 sous/ha, celles de 10 ha environ 3,5 sous/ha, et celles de 50 ha, environ 1,5 sou/ha ! Nous verrons plus loin que cette régressivité se maintint aux époques suivantes, mais à un degré moindre.⁶³⁶

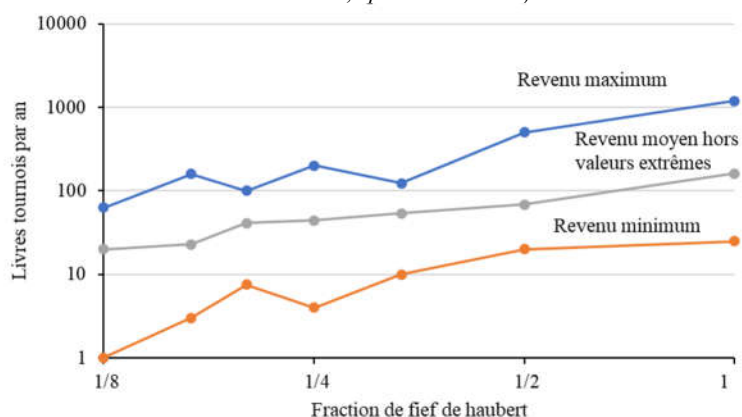
Nous pouvons résumer cette situation en calculant des redevances moyennes par seigneurie (graphique ci-dessous).



Graphique 68 : Redevances moyennes par hectare

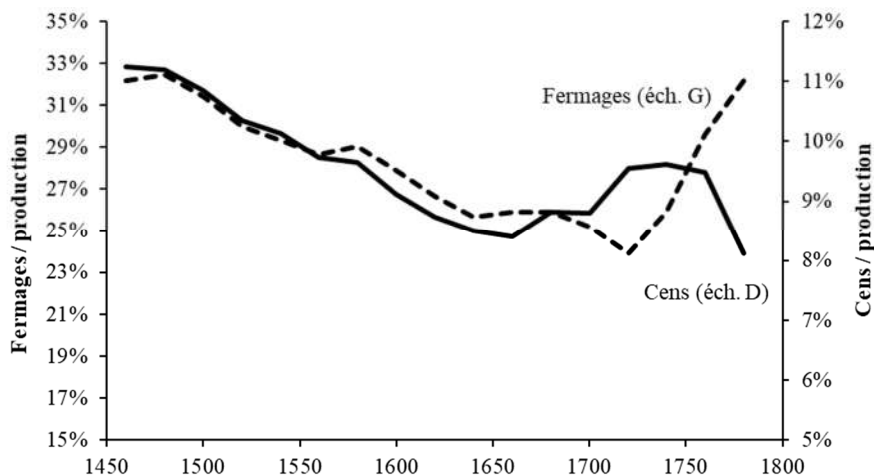
Les *cens* moyens des anciennes fiefes allaient, vers 1460, de 2,5 à 7 sous par hectare, pour les différentes seigneuries que nous avons examinées ; ils étaient, en moyenne pondérée, de 4 sous/ha ; à titre de comparaison, dans la baronnie de Neubourg, les redevances moyennes allaient de 3 à 7 sous/ha (aux prix de 1460) dans toutes les prévôtés sauf une. Les nouvelles fiefes des abbayes supportaient des *cens* triples de la moyenne des anciennes fiefes. Les fermages en cours de Saint-Sauveur étaient d'environ 12 sous/ha, mais la prise les déclarait sous-évalués le plus souvent de 40% (et dans quelques cas d'un facteur 10 !). Des baux renouvelés auraient donc probablement eu une valeur moyenne de 17,5 sous/ha ; cinquante ans plus tard, les fermages de Varenguebec étaient en moyenne à 34 sous/ha. Ceci nous donne une idée du retard qui avait été accumulé par les *cens*, dès le XV^e siècle, relativement aux fermages courants, en raison de la fixité de leurs niveaux qui avait été maintenue sur une longue période.

⁶³⁶ Remarquons que ces très grandes disparités s'étendaient d'ailleurs aux revenus globaux des fiefs mêmes dont dépendaient ces tenures (leurs revenus ne se composaient évidemment pas que de cens). A la même époque, ils variaient eux aussi dans un rapport considérable pour toutes les tailles de fiefs. Nous avons exprimé ces tailles, sur le graphique ci-dessous, en fractions de fief de haubert, ce qui est une approximation très grossière de leurs superficies réelles, qui ne sont généralement pas connues. (Max CAMPSERVEUX, *La Condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin*, op. cit. tableau V)



4.1.2. Du XV^e au XVIII^e siècle

Nous ne donnerons que plus loin notre évaluation de l'évolution ultérieure des cens et des fermages ; mais, en anticipant sur ces résultats, le graphique ci-dessous donne une première idée de la charge que représentaient ces loyers, en proportion de la valeur de la production agricole⁶³⁷ nette⁶³⁸. Vers 1460, les cens représentaient entre 7% et 15% de la production, en moyenne environ 11%. Ces taux sont du même ordre de grandeur que ceux que des historiens ont, par exemple, trouvé vers 1475 dans des domaines de Notre-Dame de Paris (10% à 11%)⁶³⁹. Ils paraissent facialement assez faibles, en tant que loyers, mais il convient de garder à l'esprit qu'il s'y ajoutait d'autres redevances seigneuriales, la dîme (prélevée au taux de 1/11^e en Normandie) et enfin les impôts royaux. Ils s'élevaient ensemble à 20% ou 25% de la production nette, ce qui était déjà considérable pour des tenures dont nous avons dit plus haut que la majorité d'entre elles suffisait à peine à nourrir une famille. Les fermages pesaient le triple en proportion de la production.



Graphique 69 : Rapport des cens et fermages moyens à la production agricole nette moyenne

Jusque vers 1680, le poids des cens ou des fermages diminua d'environ 20%, en raison de la perte de valeur de leur composante stipulée en numéraire, et en dépit de la revalorisation des redevances⁶⁴⁰ auxquelles les seigneurs pouvaient procéder chaque fois qu'ils donnaient des terres en *nouvelle fieffe* ou en nouveau bail. Puis leurs évolutions divergèrent pendant la période de dépression agricole qui dura de 1680 à 1730, et qui connut une baisse des prix : le poids des fermages continua à diminuer, alors que celui des cens crût (parce que la production agricole diminua en volume et en valeur). Enfin après 1730, les cens crurent moins vite que la production, qui commençait à connaître une croissance en volume, alors que les fermages crurent beaucoup plus vite que les prix ou que la production.

La situation économique des seigneurs fut donc fortement affectée jusqu'à la fin du XVII^e siècle par ces mouvements de leurs revenus⁶⁴¹. Les nobles se retournèrent massivement vers des fonctions d'officiers royaux, qui pouvaient être assez rémunératrices et devinrent statutairement attractives (en conséquence de quoi, au XVIII^e siècle, les nobles désertèrent la Manche, comme nous l'avons vu dans la première partie). A cette époque, certains d'entre eux acceptèrent que leurs tenanciers rachetassent l'obligation de verser des

⁶³⁷ Sur une période qui ne commencera qu'au milieu du XV^e siècle, nous ferons plus loin un rapprochement plus pertinent entre les cens ou fermages de la marge d'exploitation de l'agriculture. Mais cette marge ne peut pas être évaluée pour une époque aussi ancienne que 1460, alors que nous avons pu faire une estimation grossière de la valeur de la production, en rétroplant la production en volume (déflatée par le prix du froment) par feu.

⁶³⁸ Semences déduites.

⁶³⁹ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire des paysans français, de la Peste noire à la Révolution*, 2002, p. 64

⁶⁴⁰ Cette revalorisation pouvait être très substantielle : le terrier d'Hémevez nous fait ainsi connaître une nouvelle fieffe récente (1613), qui fut accordée au taux de 17 livres/ha, alors que les cens anciens, pour des superficies équivalentes, étaient alors de 3,2 livres/ha. Les revalorisations furent probablement encore plus fortes après 1730, lorsque les prix agricoles s'envolèrent. Les tenanciers eux-mêmes pratiquèrent à cette époque des revalorisations sévères lorsqu'ils sous-louaient leurs terres : en 1754, à Valcanville, une terre de 3 vergées (0,6 ha), qui supportait un cens de 2,5 boisseaux de froment (environ 9 livres/ha), fut ainsi re-fieffée après rachat pour 50 livres (84 livres/ha) ! Sur la transmission des terres, voir Gérard BEAUR, « Le marché foncier éclaté. Les modes de transmission du patrimoine sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, n° 1, p. 189-203

⁶⁴¹ Cette difficulté n'était pas nouvelle et avait déjà été rencontrée une première fois par les seigneurs au Moyen Âge : voir Laurent FELLER (éd.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale*, op. cit.

cens⁶⁴² pour leurs tenures. Les *cens* étant bas, le moment était favorable pour les tenanciers, et, de leur côté, les seigneurs purent tirer avantage du fait que les taux d'intérêts ayant été abaissés par décision royale, les rachats s'opéraient, selon la pratique du temps, avec des multiplicateurs plus élevés du montant des rentes. Dans la seigneurie d'Hémevez⁶⁴³ vers 1620 et dans la commanderie des Hospitaliers de Valcanville en 1651, 52% des tenanciers, dans les deux cas, s'étaient libérés de leurs *cens*. En 1739, dans la commanderie des Hospitaliers de Villedieu-les-Poêles⁶⁴⁴, 54% des tenanciers de terres dans les paroisses environnantes s'étaient libérés. En 1764, à Valcanville, ce pourcentage était monté à 66%. A peu près à la même date, dans la baronnie de Périers appartenant à l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux⁶⁴⁵, il était de 72% ; seules des aïnesses y étaient encore fieffées et elles devaient des *cens* dérisoires (généralement de 3 deniers par vergée, soit 0,06 livres/ha), qui ne devaient pas les inciter à en solliciter le rachat⁶⁴⁶. Tous les seigneurs ne suivirent évidemment pas cette voie : dans la petite baronnie de la Motte⁶⁴⁷, qui appartenait au chapitre de Coutances, 100% des tenures versaient encore des *cens* en 1734⁶⁴⁸.

D'autres seigneurs adoptèrent au contraire une attitude proactive et rachetèrent des terres fieffées, pour pouvoir ensuite les donner en fermage (ou solution équivalente) en bénéficiant de leur exemption fiscale. Ils pouvaient le faire dans leur propre fief (le seigneur d'Hémevez l'avait fait en petite quantité) ou dans des fiefs appartenant à d'autres seigneurs : on peut ainsi constater qu'en 1618⁶⁴⁹, les terres de la seigneurie de Tesson étaient largement possédées par des nobles voisins⁶⁵⁰, qui étaient devenus redevables de 50% des redevances ; la situation était la même dans la seigneurie voisine d'Amadour-le-François⁶⁵¹, où des nobles étaient en 1581 redevables de 49% des redevances⁶⁵² ; dans la commanderie de Valcanville, les nobles possédaient en 1651 37% des tenures. A Sainte-Marie-du-Mont, Suzanne AUX EPAULES et son mari Jean-François DE LA GUICHE dépensèrent, vers 1623, des dizaines de milliers de livres à racheter des terres et ils se constituèrent ainsi un domaine d'environ 650 hectares qu'ils affermèrent ensuite ; cela valut à Suzanne AUX EPAULES d'avoir en 1640 le deuxième revenu le plus élevé de tous les nobles de la Manche⁶⁵³. Dans le voisinage des villes, les bourgeois se substituèrent en partie aux nobles pour procéder à ces rachats de terres, quand ils arrivaient à exploiter une des nombreuses failles du système de domiciliation fiscale : ainsi des avocats de Valognes achetèrent des terres dans les seigneuries d'Hémevez et de Valcanville. Ce mouvement d'achats a été constaté dans toute la France jusqu'en 1730, jusqu'à ce que la royauté se décidât à éliminer certaines niches fiscales puis à transférer une partie importante des impôts sur les propriétaires⁶⁵⁴.

Certains nobles, enfin, s'efforcèrent de développer la rentabilité de leur réserve, qui faisait presque toujours d'eux des propriétaires agricoles importants (cette réserve s'étendait en moyenne sur le tiers de la superficie totale des fiefs, mais avec une très grande dispersion des proportions⁶⁵⁵). Malgré la perte de tous leurs droits sur les domaines fieffés, lors de la Révolution, leurs descendants continueront souvent à figurer, au XIX^e siècle, parmi les grands propriétaires fonciers : en l'an XI, 11 des 12 contribuables les plus imposés de la Manche étaient des propriétaires d'origine noble ; il en sera encore de même, en 1830, pour 11 des 20

⁶⁴² Les cens n'étaient, en strict droit féodal, pas rachetables (voir Eugène GARSONNET, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, 1879, p. 403-409). Les tenanciers qui s'étaient libérés continuaient à figurer dans le domaine fieffé des terriers, pour un cens nul, avec obligation de foi et hommage, de paiement des droits de mutation et de succession et « autres devoirs seigneuriaux ».

⁶⁴³ Archives départementales de la Manche, 261 J 42. Elle comportait des terres à Hémevez et à Sortosville et elle s'étendait sur 300 ha, dont 110 ha fieffés.

⁶⁴⁴ Archives municipales de Villedieu-les-Poêles, terrier de la commanderie des Hospitaliers, 1742, 1270 pages (copie aux Archives départementales de la Manche, 1 Mi 181). Les Hospitaliers avaient créé le bourg de Villedieu-de-Saultchevreuil entre 1135 et 1150 (Michel MIGUET, *Templiers et hospitaliers en Normandie*, 1995, p. 231-243) ; ils y continuèrent à y posséder les rues, l'église, les halles, des moulins, etc. Ils possédaient par ailleurs une centaine d'hectares de terres agricoles à Ste-Cécile, aux Chéris, à Pont-Brocard (ultérieurement fusionné avec la commune de Dangy) et à St-Manvieu(-Bocage) dans le Calvados.

⁶⁴⁵ Archives départementales de l'Eure, plans-terriers de la baronnie de Périers appartenant à l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux, sans date (postérieur à 1762), H 800-803 ; copie aux Archives de la Manche, 1 Mi 86.

⁶⁴⁶ Il en allait de même en 1739 pour les terres de la commanderie de Villedieu avec un cens moyen de 0,14 lt/ha. Vers 1760, les aïnesses du Chapitre cathédral d'Avranches devaient un cens moyen de 0,33 lt/ha (Archives de la Manche, 206 J 19).

⁶⁴⁷ Archives départementales de la Manche, 301 J 347. Elle couvrait 100 ha à St-Ebremont-de-Bonfossé.

⁶⁴⁸ Marcel DUVAL (« L'élection de Carentan du milieu du XVII^e au milieu du XVIII^e », op. cit. p. 221) a également trouvé des rachats de cens dans les environs de Carentan en 1718-1720.

⁶⁴⁹ Archives départementales de Seine-Maritime, 1 B 5587

⁶⁵⁰ Dont une proportion notable d'anciens roturiers qui avaient été anoblis.

⁶⁵¹ Appartenant à la baronnie de Briquebec.

⁶⁵² Archives départementales de la Manche, 280 J 146

⁶⁵³ François VULLIOD, « Les AUX EPAULES : histoire d'une ascension sociale », in *Revue de la Manche*, oct.-déc. 2016, p. 19-46

⁶⁵⁴ Philip T. HOFFMAN, « Taxes and Agrarian Life in Early Modern France: Land Sales, 1550-1730 », in *Journal of Economic History*, 1986, vol. 46, n° 1, p. 37-55

⁶⁵⁵ Max CAMPSERVEUX, « La Condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin ... », op. cit.

électeurs les plus imposés (voir les tableaux ci-dessous. Pour fixer les idées, on pourra considérer qu'un hectare de terre payait en moyenne 10 F d'impôts ; mais nous ne connaissons pas les impositions sur les propriétés bâties, nécessairement minoritaires, de ces contribuables). Certains d'entre eux joueront, comme on le verra, un rôle moteur dans la modernisation de l'agriculture.

Tableau 26 : Liste des 12 contribuables les plus imposés dans la Manche en l'an XI⁶⁵⁶

Nom	Qualité et profession	Domicile	Montant des impôts
Bonaventure SALOT DE BEAUMONT	<i>Ex noble</i> , rentier		8000 F
BOURBON-ROHAN-GUEMENE	<i>Ex noble</i> , rentier		7712 F
Jean-Jacques FEUILLYE ⁶⁵⁷	<i>Ex noble</i> , cultivateur		5113 F
DARCOURT [D'HARCOURT]	<i>Ex noble</i> , rentier	Paris	5000 F
LE MAGNOUET [Pierre LE MENGNONNET]	Armateur [<i>anobli en 1815</i>] ⁶⁵⁸	Granville	5000 F
L'EMPEREUR DIT LA ROCHELLE ⁶⁵⁹	<i>Ex noble</i> , rentier		4575 F
Honoré GRIMALDY [GRIMALDI]	<i>Ex noble</i> , rentier	Paris	4000 F
Joseph-Bon-Pierre LE VAVASSEUR	<i>Ex noble</i> , cultivateur		3190 F
François ROBILLARD	<i>Ex noble</i> , rentier (ex juge au baillage)		3000 F
DUHAMEL	<i>Ex noble</i> , rentier (ex lieut. général à Coutances)		3000 F
VAUX-FLEURY	<i>Ex noble</i> , rentier (ex lieut. général à Mortain)		3000 F
LE JOLIS DE VILLIERS	<i>Ex noble</i> , rentier		2300 F

Tableau 27 : Liste des 20 électeurs les plus imposés en 1830⁶⁶⁰

Nom	Qualité et profession	Domicile	Montant des impôts
Antoine GIGAUT DE BELLEFOND	<i>Comte</i> , propriétaire foncier	Saint-Lô	9617 F
Xavier LE VICOMTE DE BLANGY	<i>Marquis</i> , propriétaire foncier	Saint-Marcouf	7175 F
Jean-B. CLEREL DE TOCQUEVILLE	<i>Pair de France</i> , propriétaire foncier	Tocqueville	5945 F
Gilles-Pierre LEMOINE DES MARES	Manufacturier (dans les Ardennes)	Avranches	5118 F
Athanase DE PRACONTAL	<i>Ecuyer</i> , maître de forges	Mortain	4996 F
Hippolyte CLEREL DE TOCQUEVILLE	<i>Vicomte</i> , capitaine	Nacqueville	4939 F
Jacques CAMPION	Négociant	Granville	4876 F
Jules DE TRAYNEL	<i>Ecuyer</i> , propriétaire foncier	Bricquebec	4738 F
François LE JOLIS DE VILLIERS	<i>Ecuyer</i> , conseiller général	Saint-Lô	4231 F
Pierre-François LE MENGNONNET	Négociant, conseiller général	Granville	4434 F
Félix-A. SANSON- LAVALESQUERIE	Rentier	St-Ebremont-de-B.	4060 F
Thomas FRIGOUT DE LIESVILLE	<i>Ecuyer</i> , propriétaire foncier	Houesville	4002 F
Henri MORIN D'AUVERS	Propriétaire foncier	Auvers	3955 F
Jean-Louis-Ernest SIVARD DE BEAULIEU	<i>Ecuyer</i> , cons. à la Cour des comptes	Sauxemesnil	3862 F
François-Victor BUNEL	Propriétaire foncier	Saint-Quentin	3769 F
Guillaume EPRON DE LA FOSSARDIERE	<i>Ecuyer</i> , propriétaire foncier	Fontenay	3711 F
Charles-Auguste LE ROY DUCAMPGRAIN	Propriétaire foncier, cons. général	Valognes	3677 F
Louis DU MESNILDOT	<i>Ecuyer</i> , propriétaire foncier	Quinéville	3506 F
Gabriel-A. QUENAULT DE LA GROUDIERE	Propriétaire foncier, maire	Le Désert	3363 F
Jean-Jacques QUESNEL-MORINIERE	Propriétaire foncier	Coutances	3327 F

⁶⁵⁶ Archives nationales, AF^{IV} 1076, n° 75 (complété par nous pour l'origine noble de certains contribuables).

⁶⁵⁷ Ancien seigneur de Videcosville

⁶⁵⁸ Sieur de Marcambye à Notre Dame de Cenilly

⁶⁵⁹ Probablement famille LEMPEREUR, anciens seigneurs de St-Pierre-Langers et de La Rochelle

⁶⁶⁰ Jean QUELLIEN, « Le corps électoral de la Manche à la fin de la Restauration », in *Annales de Normandie*, 1974, n°2, p. 173-203. Par construction, cette liste ne comprend donc pas d'éventuels contribuables importants domiciliés hors de la Manche.

4.1.3. La répartition de la richesse foncière dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

La question de la répartition de la richesse foncière sous l'Ancien Régime est assez difficile à aborder parce que, dans les pays de taille personnelle, il n'a jamais été fait de recensement des propriétés, que le système fiscal ancien (taille et capitation) n'exigeait pas⁶⁶¹. Néanmoins, au XVIII^e siècle, la situation commença à évoluer en raison des besoins financiers croissants de l'Etat, qui eut à mener des guerres majeures à répétition. Il dut créer de nouveaux impôts, qui furent en principe étendus aux catégories privilégiées, et qui furent presque intégralement assis sur les revenus fonciers⁶⁶². Ces impôts les frappaient selon des quotités qui leur donnèrent leurs noms : le « dixième » (de 1710 à 1718, puis de 1734 à 1736 et de 1742 à 1749), un éphémère « cinquantième » (en 1726), puis des « vingtièmes » (un premier en 1750, un second en 1756, un troisième de 1759 à 1763 et de 1782 à 1786). Les revenus fonciers qui étaient taxés étaient les loyers⁶⁶³ (ou cens et autres droits fonciers féodaux) que les propriétaires tiraient de leurs terres données à bail ou à fief, ou, s'ils les exploitaient eux-mêmes, le loyer qu'ils auraient pu en tirer s'ils les avaient louées. Seuls les propriétaires⁶⁶⁴ étaient donc imposés et les bénéfices d'exploitation des locataires des terres n'étaient pas taxés. La royauté ne réussit pas à imposer la réalisation d'un cadastre pour asseoir ces impôts de façon plus certaine (en dépit d'une tentative vite avortée en 1763), aussi ces revenus restèrent-ils, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, établis sur une base déclarative. On créa néanmoins, non sans susciter de nombreuses oppositions, un corps de contrôle afin de pourchasser les dissimulations et sous-évaluations qui ne manquèrent pas d'apparaître. Quand ces contrôles étaient menés, ils faisaient inmanquablement croître la base fiscale de 20% à 40%, puis les protestations des corps constitués conduisaient à les suspendre pendant de longues années. Il est donc, en règle générale, difficile d'être sûr de la date à laquelle se rapportaient les revenus déclarés.

Les revenus qui servaient d'assiette à ces impôts sont donc en théorie un bon indicateur de la richesse foncière, et ils constituent une information irremplaçable pour nous pencher sur la question de la répartition de cette richesse entre les différentes catégories de propriétaires. La quasi totalité des archives relatives aux dixièmes et vingtièmes dans la Manche a malheureusement disparu, mais il subsiste cependant un petit nombre (moins d'une centaine) de rôles paroissiaux⁶⁶⁵ établis en 1789 pour deux impôts complémentaires institués dans la Généralité de Caen pour financer des infrastructures locales⁶⁶⁶. Ils furent levés, comme les vingtièmes, proportionnellement aux revenus fonciers⁶⁶⁷, auprès de tous les « *possédants fonds, maisons et droits réels* », « *priviliégiés ou non priviliégiés, exempts et non exempts* ». Le nombre de rôles conservés est suffisant pour constituer un échantillon représentatif de l'ensemble des paroisses de la Manche. Compte tenu de ce que nous savons du calendrier des contrôles fiscaux⁶⁶⁸, nous pouvons assez raisonnablement supposer que les revenus fonciers trouvés dans ces rôles paroissiaux représentaient la situation vers 1760, avec une fiabilité relativement bonne pour l'époque⁶⁶⁹ qui nous paraît autoriser l'utilisation de ces rôles. Nous avons donc dépouillé ceux d'une trentaine de paroisses rurales⁶⁷⁰. Remarquons que ces rôles ne font pas apparaître les communaux, dont la propriété était souvent disputée entre les communautés d'habitants et les seigneurs, et dont la valeur foncière

⁶⁶¹ A l'exception d'un arpentage presque général établi à partir de 1740 dans les élections d'Angoulême et de Limoges et d'un véritable cadastre constitué dans la Généralité de Paris entre 1776 et 1789, dans le cadre de la mise en place d'une « taille tarifée » assise sur des revenus réels (Mireille TOUZERY, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée, 1715-1789*, 1994).

⁶⁶² Les revenus industriels et commerciaux, mobiliers et ceux des charges et offices étaient également soumis à des vingtièmes, mais ceux portant sur le foncier représentaient 98% du produit total de ces impôts.

⁶⁶³ Après une déduction forfaitaire pour l'entretien des bâtiments d'exploitation : 1/7^{ème} en pays de bocage et 1/12^{ème} en pays d'herbage.

⁶⁶⁴ Les tenanciers de fiefes étaient considérés comme propriétaires, et pouvaient déduire de leurs revenus les cens versés.

⁶⁶⁵ Archives départementales du Calvados : Election d'Avranches : C8199-8210 ; Carentan : 8225 ; Coutances : C8226 ; Mortain : C8227-33 ; Saint-Lô : C8234-42 ; Valognes : C8243-55

⁶⁶⁶ L'un, appelé impôt territorial, fut créé pour 6 ans en 1785, pour financer le « *redressement du cours de la rivière de Caen* » et l'indemnisation des propriétaires dont des terres avaient été expropriées pour la création des nouvelles grandes routes royales ; l'autre fut créé en 1787, aussi pour 6 ans, pour financer la « *réparation des bâtiments nécessaires à l'exécution de la justice* » (les prisons).

⁶⁶⁷ Au taux, par exemple, de 0,66% des revenus dans la paroisse d'Agneaux et 1,4% dans celle d'Amigny.

⁶⁶⁸ Yves PREEL, *Les vingtièmes dans la Généralité de Caen*, 1939. Il semble que la plus grande partie des grosses cotes fiscales fut contrôlée entre 1771 et 1775.

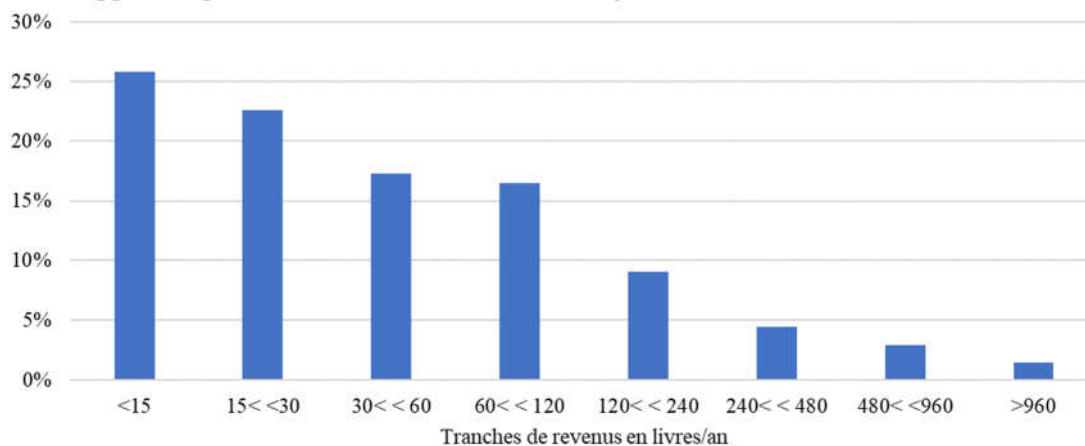
⁶⁶⁹ Ces rôles présentent cependant le défaut qu'en raison de l'ancienneté des bases fiscales, ces rôles ne sont pas toujours constitués de contribuables personnes physiques, mais mentionnent parfois « les héritiers de ... » ou « les acquéreurs de ... ». En outre ces rôles établis par paroisse ne permettent pas d'avoir une vue complète des patrimoines, qui pouvaient s'étendre sur plusieurs paroisses.

⁶⁷⁰ Election d'Avranches : Ardévon, Argouges, Aucey, Macey, Le Mesnil-Adelée, Moidrey, Montanel, ND de Cresnay, Montviron ; Election de Saint-Lô : Agneaux, Airel, Amigny, St Ouen de Baudre, Le Mesnil-Angot, Le Mesnil-Durand, Moon, Moyon ; Election de Valognes : Picauville, Quettehou, Quinéville, Les Pieux, Magneville, Maupertus, Montaigu, Montfarville, Morsalines ; Election de Mortain : Brecey (les rôles des Elections de Coutances et Carentan ne sont pas exploitables). Les rôles dépouillés rassemblent au total 4560 « lignes ».

était indéfinie puisqu'ils étaient réputés incessibles. Pour les propriétaires exempts⁶⁷¹, nous disposons par ailleurs d'une évaluation de leurs revenus fonciers qui fut directement élaborée en 1787 par les contrôleurs des vingtièmes⁶⁷², « avec soin et en connaissance de causes », sur la base de baux.

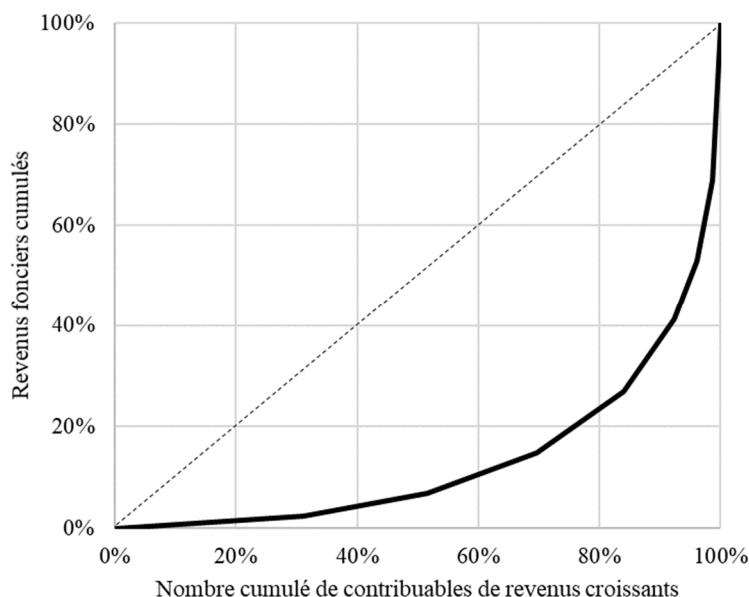
a. La concentration des revenus fonciers

Le premier graphique ci-dessous montre que 48% des propriétaires laïcs disposaient d'un revenu foncier net inférieur à 30 livres par an et 1,5% d'un revenu de plus de 960 livres par an. Pour fixer les ordres de grandeur, rappelons que le salaire annuel d'un ouvrier agricole était d'environ 90 livres vers 1750.



Graphique 70 : Répartition des propriétaires laïcs en fonction de leurs revenus fonciers vers 1760

Cette répartition correspond à une extrême concentration des revenus (ou de la propriété), comme le montre la courbe ci-dessous : les 4% des propriétaires les plus riches percevaient 45% des revenus nets ; les 70% les moins riches n'en percevaient que 15%. On peut résumer cette concentration par le coefficient (ou indice) de Gini⁶⁷³ associé, qui se trouve être égal à 0,73. C'est une valeur que nous considérerions de nos jours comme extrême : la France a aujourd'hui (2012) un coefficient de 0,3 et seuls quelques rares pays en développement ont des coefficients voisins de 0,6 ou 0,7.



Graphique 71 : Concentration des revenus fonciers vers 1760

⁶⁷¹ Le clergé évita les dixièmes en versant au roi un « don gratuit » de 8 millions de livres et il fut exempté des vingtièmes en 1751. L'ordre de Malte (nom tardif de l'ordre des Hospitaliers) fut également exempté en 1759, de même que les apanagistes et les hôpitaux.

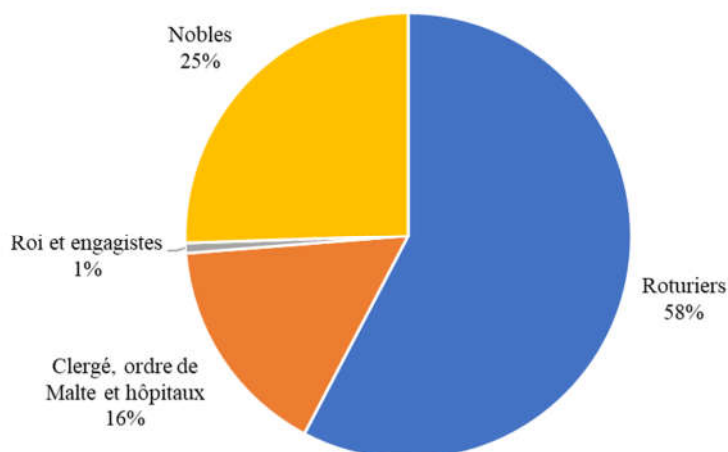
⁶⁷² Archives départementales du Calvados, C6519. L'évaluation fut faite par paroisse.

⁶⁷³ Ce coefficient est le rapport entre l'aire située entre la courbe de concentration et la diagonale figurée en pointillés (qui représenterait une équirépartition de la richesse), et l'aire située sous cette diagonale. Il tend donc vers 1 en cas d'extrême concentration.

Nous verrons plus loin que la Révolution ne modifia pas significativement cet état de fait.

b. La répartition des revenus selon les statuts et qualités

Cette analyse est rendue délicate par le décalage probable entre les dates moyennes des revenus déclarés par les nobles et roturiers, et celle de l'évaluation des revenus du clergé, à un moment où les fermages connaissaient, comme nous le montrerons plus loin, une très vive croissance. Pour ramener les revenus du clergé à leur valeur de 1760, nous les avons forfaitairement diminués de 25%. Dans ces conditions, nous trouvons que, dans la Manche vers 1760, en ordre de grandeur, les nobles détenaient 25% des revenus fonciers, le clergé (et institutions religieuses) 16% et les roturiers 58%. Compte tenu de la petite taille de notre échantillon⁶⁷⁴, ces valeurs ne peuvent évidemment représenter que des ordres de grandeur.



Graphique 72 : Détenteurs des revenus fonciers du plat pays de la Manche vers 1760

Des historiens se sont livrés à des analyses équivalentes dans diverses régions, avec des méthodes variées utilisant, soit la répartition des superficies, soit la répartition de la valeur du sol, soit, comme ici, celle des revenus fonciers. Le tableau⁶⁷⁵ ci-dessous indique quelques uns de leurs résultats. Cette comparaison fait ressortir que le poids du clergé de la Manche était comparativement élevé, à cause du nombre important de ses grandes abbayes, de même, bien qu'à un moindre degré, celui de la noblesse.

	Clergé	Noblesse	Roturiers
Provence	3%	20%	77%
Creuse	3%	24%	73%
Beauce	10%	30%	61%
Flande Maritime	14%	7%	79%
Haute-Marne	22%	36%	42%
Domfrontais	2%	19%	80%

Tableau 28 : La répartition du sol à la veille de la Révolution dans diverses régions

c. La fréquence de la propriété roturière

Sur l'échantillon de la trentaine de paroisses que nous avons examinées, le rapport entre le nombre de « lignes » des rôles de l'impôt territorial, nobles et clergé exclus, et le nombre de feux des paroisses s'établit

⁶⁷⁴ Nous avons redressé notre échantillon par les nombres de feux, les superficies des paroisses ou les revenus fonciers de 1820, avec des résultats pratiquement identiques.

⁶⁷⁵ Gérard BEAUR, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 22. Nous avons exclu les communaux des ventilations qui en comportaient, étant donné que notre approche ne permet pas de les prendre en compte.

à 83% (avec une assez forte dispersion). Ce taux comprend évidemment des propriétaires non résidants dont nous ne pouvons pas connaître le nombre exact, les rôles n'étant pas tous assez explicites sur la résidence des propriétaires ; mais nous estimons que le taux de non résidants ne devait pas être bien supérieur à 10% en moyenne. Ceci conduirait à la conclusion qu'environ 70% des feux roturiers étaient propriétaires⁶⁷⁶ dans leur paroisse, mais généralement d'une parcelle minuscule. Les historiens⁶⁷⁷ ont constaté que ce taux variait, selon les régions, de moins de 20% (Flandre) à plus de 80% (Election de Tulle ; Cambrésis).

4.2. L'agriculture « moderne »

Au XVIII^e siècle, les Intendants commencèrent à se préoccuper de mieux comprendre le potentiel fiscal des territoires dont ils avaient la charge, et ils firent périodiquement rassembler, par les subdélégués qu'ils avaient implantés dans chacune des Elections, des éléments qualitatifs sur l'agriculture (et, comme on le verra plus loin, sur les activités manufacturières). Leurs rapports (qui sont transcrits en annexe 13) restaient cependant souvent assez généraux (et certains d'entre eux étaient même carrément médiocres), mais ils nous seront évidemment très précieux. A partir du début du XVIII^e siècle également, les autorités se préoccupèrent d'essayer de limiter les effets des crises de subsistances, afin d'éviter les « *émotions populaires* » qui avaient souvent accompagné dans le passé les disettes ou les famines. Dans l'esprit du temps, il suffisait de s'inquiéter de la production des céréales, dont dépendaient l'abondance et le prix du pain, qui était l'essentiel de la nourriture du « peuple » : la majorité des auteurs considérait que le pain apportait 80% de ses besoins nutritionnels (nous y reviendrons plus loin), complétés par une quantité négligeable de viande ou de poisson qui ne méritait pas que l'on s'en préoccupât.

Les autorités du XVIII^e siècle se contentèrent donc de faire établir par les subdélégués des Intendants, des évaluations à dire d'expert de « l'apparence des récoltes » ; c'est-à-dire qu'elles leur demandaient chaque année, en décembre puis un peu avant la moisson, d'estimer leur rendement probable, relativement à celui de « l'année commune », année considérée comme moyenne ou normale⁶⁷⁸. Mais les contemporains avaient beaucoup de mal à estimer le rendement de cette année commune, qui avait la propriété étonnante de n'être pratiquement jamais atteint (au début du XIX^e siècle, on hésitera encore : à la question « les récoltes en grains dans votre département sont-elles suffisantes, année commune, à sa consommation ? », le préfet de la Manche répondit non en l'an 10, et oui en l'an 12). Dans un premier temps, les Intendants procédèrent à cette appréciation lors de leurs tournées d'inspection, dont ils faisaient compte-rendu au Contrôleur général (on en trouvera quelques exemples en annexe 11, datant de la période 1680-1700), puis on leur demanda d'envoyer des documents normalisés (voir en page suivante la transcription d'un tel document, relatif à 1725⁶⁷⁹), par lesquels les Intendants s'efforcèrent de transmettre des données en apparence de plus en plus précises⁶⁸⁰. Ceci donnait en principe aux Intendants et au Contrôleur général une information minimale leur permettant d'anticiper le cas échéant une crise imminente, et de préparer des mesures compensatoires. Mais cette pratique continuait à dispenser les autorités de connaître le niveau absolu de la production céréalière, et les empêchait donc d'en comprendre les ressorts. L'élevage échappait en outre presque totalement à leur attention (sauf éventuellement l'élevage des chevaux, en raison des besoins de l'armée et de l'impact des considérables importations de chevaux sur la balance commerciale).

Dans le domaine de l'agriculture, de même que, comme on l'a vu plus haut, dans celui de la population, il reviendra aux gouvernements postérieurs à la Révolution de faire établir les premières statistiques nationales. Les préfets de l'Empire sauront donner le détail, certes encore estimé, de la production de céréales, en volume et en prix (nous en donnerons plus loin un exemple relatif à l'année 1813). Ces statistiques deviendront assez complètes et globalement satisfaisantes à partir des années 1830. Leur interprétation sera facilitée par les nombreux ouvrages agronomiques qui paraîtront à cette époque, et par les études et analyses que les agronomes de la Manche commenceront à publier dans l'*Annuaire de la Manche* et dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, revues fondées respectivement en 1829 et 1835.

⁶⁷⁶ Le plus souvent censitaires.

⁶⁷⁷ Georges LEFEBVRE, « Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime », in *Revue d'histoire moderne*, n° 14, mars-avril 1928, p. 115-118 et annexe p. 126-127

⁶⁷⁸ Archives départementales du Calvados : C2689 à C2711 (1723 à 1789)

⁶⁷⁹ Archives départementales du Calvados, C2690

⁶⁸⁰ Ainsi en 1785, les froments avaient produit 23/36^e d'année commune, les avoines 19/54^e, le méteil 19/108^e, l'orge et les menus grains 331/1080^e, le foin 1191/4320^e !

Illustration 23 : Exemple d'un état d'apparence des récoltes de 1725

<i>Généralité de Caën</i>		<i>Estat de la préparation de la récolte des grains, fruits et fourages de l'année 1725 au commencement de Juillet</i>											
<i>Elections</i>	Froment	Seigle	Meteil	Avoine	Orge	Sarrazin	Poix	Haricots	Feves	Pommes	Poires	Chanvre et lin	Foins
<i>Caen</i>	Demie année	Demie année	Demie année	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Tiers d'année	Demie année	Quart d'année	Demie année	Quart d'année	Quart d'année	Quart d'année	Demie année
<i>Bayeux</i>	Demie année	Demie année	Demie année	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Tiers d'année	Demie année	Tiers d'année	Demie année	Un quart d'année	Un quart d'année	Un quart d'année	Demie année
<i>S^t Lo</i>	2 tiers d'année	2 tiers d'année	2 tiers d'année	2 tiers d'année	2 tiers d'année	Tiers d'année	Demie année	Demie année	Demie année	Tiers d'année	Tiers d'année	Demie année	Demie année
<i>Carentan</i>	3 quarts d'année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Tiers d'année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Tiers d'année	Il n'y en croist pas	Demie année	Tiers d'année
<i>Valognes</i>	3 quarts d'année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Tiers d'année	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Tiers d'année	Un dix ^e d'année	Un dix ^e d'année	Demie année	3 quarts d'année
<i>Coutances</i>	Demie année	Un quart d'année	Il n'y en croist pas	Demie année	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Demie année	Demie année	Quart d'année	Demie année	Il n'y en croist pas	Demie année	3 quarts d'année
<i>Avranches</i>	Quart d'année	Quart d'année	Quart d'année	Demie année	Tiers d'année	Un sixième d'année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Quart d'année	Il n'y en a presque point	Quart d'année	Demie année
<i>Vire</i>	3 quarts d'année	3 quarts d'année	Il n'y en croist pas	Pleine année	Il n'y en croist pas	Demie année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Tiers d'année	3 quarts d'année
<i>Mortain</i>	Il n'y en croist pas	Demie année	Il n'y en croist pas	Pleine année	Il n'y en croist pas	Quart d'année	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Il n'y en croist pas	Quart d'année	Demie année

Nous allons examiner successivement, dans les sections qui vont suivre, la production agricole en volume et en valeur, puis les coûts de cette production. Dans ces deux domaines, nous nous sommes attachés à développer une modélisation de l'agriculture, afin de pouvoir appuyer notre analyse historique sur une base quantitative et sur des concepts modernes d'analyse économique : nous irons donc jusqu'à examiner, à la fin de ce chapitre, l'évolution de la rentabilité du capital de l'agriculture. Il ne s'agira évidemment pas pour nous de prétendre reconstituer avec précision des données que l'Histoire n'a jamais produites, mais de ne pas nous contenter de donner une description qualitative des évolutions de l'agriculture, dont l'historien court toujours le risque de mésestimer l'ampleur réelle. Une telle modélisation nous permettra de tenir facilement compte des cohérences internes entre les différentes parties de l'agriculture, et de disposer d'un outil approprié pour faire des scénarios et des tests de sensibilité.

Nous ne négligerons pas pour autant les indicateurs que les historiens ont utilisés comme des estimateurs de l'évolution de l'économie agricole (les dîmes ecclésiastiques comme indicateurs de la production en valeur, ou les fermages comme indicateurs des marges d'exploitation), et qui sont effectivement précieux parce qu'ils constituent, avec les prix agricoles, à peu près toute l'information quantitative originale dont nous disposons pour les périodes les plus anciennes. Mais il nous paraît bien plus fructueux de nous mettre en état d'expliquer, grâce à un modèle, l'évolution de ces indicateurs, plutôt que de nous contenter de constater celle-ci. Nous les utiliserons au contraire comme un test de la pertinence d'une modélisation qui nous donnera une connaissance beaucoup plus intime des facteurs d'évolution.

Nous ne pourrons conduire cette démarche avec une raisonnable assurance que depuis le XVII^e siècle, compte tenu des données disponibles, mais elle nous permettra cependant de nous pencher, au moins sous la forme de scénarios, sur les évolutions de l'agriculture dès le XVI^e siècle.

Pour conduire notre analyse et bâtir notre modélisation, nous avons décomposé par la pensée l'agriculture en deux secteurs :

- Un secteur de la culture, qui « possédait » et exploitait toutes les terres (labours et prairies), et générait ce que les économistes historiens appellent communément les « productions végétales » : céréales, fourrages et autres récoltes. Il achetait à l'autre secteur des prestations de labour et de charroi, du fumier, etc. et il lui vendait du grain et des fourrages pour la nourriture du bétail.
- Un secteur de l'élevage, qui « possédait » tout le bétail et les équipements tractés par celui-ci (charrues, herses, charrettes, etc.). Il générait les « productions animales » : bétail sur pied, lait ou beurre, volailles, etc. Il achetait au secteur de la culture toute l'alimentation du bétail et lui vendait du travail animal et du fumier.

De façon très classique, nous avons considéré que chacun de ces secteurs vendait ses productions commercialisables (céréales, bétail, etc.) aux prix publics que nous avons étudiés dans la première partie, même pour la fraction autoconsommée, et qu'il échangeait avec l'autre secteur des prestations (fourrages, travail animal, fumier, etc.) au coût de revient : les prestations de même nature qui pouvaient être vendues hors secteur de l'agriculture (foin fourni aux chevaux des villes ou journées de charrette pour des transports divers) étaient de toute façon trop marginales pour que leurs prix fussent pertinents pour valoriser les échanges entre les deux secteurs de l'agriculture (et, pour cette même raison, les mentions de leurs prix dans les documents anciens sont assez rares).

4.3. Les productions végétales

Nous commencerons par analyser assez en détail les pratiques culturales (superficies cultivées, assolements, emploi des engrais, rendements céréaliers, etc.), en nous appuyant sur les rapports des subdélégués des Intendants, pour le XVIII^e siècle, et sur les statistiques agricoles et sur les travaux des agronomes du XIX^e siècle. Sur ces bases, nous pourrons bâtir un modèle économétrique simple pour évaluer en volume et valoriser les productions végétales. Dans un second temps, nous confronterons les résultats de cette modélisation avec l'évolution des dîmes ecclésiastiques.

4.3.1. Les pratiques culturelles dans la Manche

Jusqu'au début du XVIII^e siècle, la seule chose que nous puissions avancer, par le consensus des historiens, est que les pratiques agricoles n'avaient connu aucune évolution notable au cours des siècles antérieurs. Les rares traités agronomiques de cette époque reproduisaient essentiellement ce qu'énonçaient leurs prédécesseurs, quelques cent cinquante ans plus tôt⁶⁸¹, lesquels se réfèrent encore volontiers aux traités de l'époque romaine. Ils étaient très généraux, et ne se hasardaient pas à faire des préconisations sur les meilleurs assolements ou sur la quantité de fumier à donner aux terres.

La production variait essentiellement, hors effets climatiques, en fonction de la force de travail disponible et des superficies cultivées : en période de basse population, on pouvait abandonner les terres les plus médiocres (cela fut le cas après la Peste Noire), et le rendement moyen des cultures augmentait. Inversement, lorsque la population croissait, il fallait défricher et remettre en culture des terres même assez médiocres ; de ce fait, le rendement moyen pouvait alors décroître, mais une force de travail plus abondante permettait de donner plus de « façons » à la terre : on pouvait multiplier les labours et les hersages, sarcler les champs pour lutter contre les mauvaises herbes, etc.

Des informations un peu détaillées sur les pratiques culturelles dans la Manche n'apparaissent qu'au début du XVIII^e siècle.

a. Les régimes de culture

Les rapports des subdélégués de 1727⁶⁸² indiquaient pour la plupart les assolements constatés dans leur Election. Le tableau ci-dessous en rassemble les éléments :

Election 1727	1 ^{ère} sole	2 ^{ème} sole	3 ^{ème} sole	4 ^{ème} sole	5 ^{ème} sole
Avranches	Sarrasin	Méteil ou seigle	Froment	Orge ou avoine, consomé avec trèfle ou luzerne	Jachère pendant 20 à 42 mois
Carentan	Non précisé. Dans « 20 ou 30 paroisses du coté de la mer » : froment, orge, lin et chanvre ; dans les autres paroisses : « avoines, sarrasin, pois, fèves, vesces et autres menus grains »				
Coutances (paroisses maritimes)	Sarrasin	Orge	Mouture ⁶⁸³	Vesces, pois et fèves	Jachère pendant 2 ou 3 ans
Coutances (paroisses presque maritimes)	Sarrasin	Froment, seigle ou orge	Mouture	Jachère	
Coutances (paroisses avec peu de labours)	Sarrasin	Seigle	Avoine	Jachère (de plusieurs années)	
Coutances (bocage)	Non précisé ; paroisses « fertiles en bleds, grains et légumes, c'est-à-dire pois, fèves et vesces » ; culture du lin dans quelques paroisses				
Mortain	Seigle	Sarrasin	Jachère		
Saint-Lô (3/4 du terroir)	Méteil, seigle, orge, sarrasin, avoine, pois, fèves, vesce	« Peu de chose pendant plusieurs années »		Jachère de plusieurs années avec brûlis	
Valognes	Non précisé : « graines, pois, fèves ; [...] lins et chanvres, mais en petite quantité »				
Vire ⁶⁸⁴	Sarrasin	Seigle ou froment	Grosse avoine	Menue avoine ⁶⁸⁵	Jachère pendant 4 ans

Tableau 29 : Les assolements dans la Manche vers 1720

⁶⁸¹ Comme, par exemple, Charles ESTIENNE, *L'agriculture et maison rustique*, 1572, f° 14-15

⁶⁸² Archives départementales du Calvados, C272, 274, 279, 282, 284, 288, 290

⁶⁸³ « Bleds meslés d'orge, avoine et lentilles »

⁶⁸⁴ On rappelle que l'Election de Vire n'était qu'en petite partie dans l'actuel territoire de la Manche

⁶⁸⁵ Nourriture des chevaux

On peut globalement constater que les zones les moins fertiles avaient un assolement quinquennal, avec jachère de plusieurs années (2 à 4 ans) ; les zones de fertilité moyenne avaient un assolement quadriennal (comme les parties intermédiaires de l'Élection de Coutances) ; les plus fertiles (malheureusement non décrites) avaient probablement un assolement triennal (de type froment, avoine, jachère). La fraction des terres arables maintenue en jachère variait donc du tiers, dans les meilleurs cas, à la moitié, dans les pires ; nous pouvons estimer qu'elle était de l'ordre de 40% en moyenne dans l'ensemble de la Manche vers 1720. On peut également noter que le froment n'était largement cultivé que dans les Élections de Valognes et Carentan. Les mémoires des subdélégués de 1731⁶⁸⁶ indiquaient que seuls 20 à 25% des habitants des élections de Coutances et St-Lô consommaient du froment, et 10% seulement dans l'élection de Vire, c'est-à-dire les « *habitans des villes, les ecclésiastiques et gentilshommes demeurans à la Campagne* » ; la majorité de la population vivait d'orge, sarrasin⁶⁸⁷ et seigle (voire de certaines avoines).

Les rapports rédigés en 1764 ne donnèrent malheureusement, pour la plupart, aucune indication sur les assolements. Seul celui relatif à l'Élection de Coutances indiquait pour la première fois, comme étant typique, un cycle quadriennal sans jachère (tel que : sarrasin ; froment ; orge ; avoine et mouture, consemées avec trémaine⁶⁸⁸) incorporant en fin de cycle une plante fourragère, et il décrivait avec fierté les soins mis par le fermier à enrichir sa terre avant les premières semences : « *Le fermier transporte cinq ou six bannelées de terre de la pièce qu'il veut ensemercer en sarrasin dans sa cour, il les mêle avec des pailles et fumier, il tourne le tout plusieurs fois et souvent il y mêle quelques chartées de tangué et vareq et suivant qu'il est plus ou moins éloigné de la mer il voiture de la tangué dans la pièce ; en supposant un éloignement de trois ou quatre lieues, il y en transporte 20 ou 30 chartées dans le mois d'avril et au commencement de may on brise cette terre destinée au sarrasin, au commencement de juin on la herse et on la tourne une seconde fois et ensuite on y transporte les engrais de la cour et on l'ensemence en sarrasin* ». A la même date, le rapport relatif à l'Élection de Vire indiquait également qu' « *on a trouvé le secret de suppléer à [la] disette [de fourrages et pasturages] par de gros trèfles vulgo tremenes que l'on sème avec les avoines et que l'on fauche deux années de suite pour donner aux bestiaux au vert. On sème en quelques endroits de cette Élection depuis quelques temps de la veche [vesce] qui est aussy un secours. Quelques personnes ont essayé de semer du sainfoin mais inutilement.* » De telles pratiques étaient certainement loin d'être généralisées, mais elles auraient certainement pu être rencontrées dans d'autres Élections. De tels assolements et l'attention portée aux engrais se répandirent progressivement : de nombreux procès relatifs aux dîmes dans les diocèses de Coutances et d'Avranches⁶⁸⁹, au XVIII^e siècle, signalent également que les prairies artificielles se répandaient rapidement.

L'*Annuaire du département de la Manche*, dès son premier numéro, en 1829⁶⁹⁰, avait donné un « *état de l'agriculture* » (dont le texte complet figure en annexe 27), qui abordait brièvement la description des assolements en vigueur : « *Nos cultivateurs commencent à connaître les assolemens. Selon que leurs terres sont légères ou fortes, ils font un assolement quadriennal ou quinquennal. Par le premier, ils ont successivement 1/4 en trèfle, 1/4 en froment, 1/4 en sarrasin et 1/4 en orge ou avoine dans lequel ils sèment du trèfle. Par le second, ils ont successivement 1/5 en trèfle, 1/5 en froment, 1/5 en sarrasin, 1/5 en froment et 1/5 en orge ou avoine dans lequel ils sèment du trèfle. Point de jachères* »⁶⁹¹. La statistique agricole de



Illustration 24 : Les pays de la Manche selon le préfet en 1807

⁶⁸⁶ Archives départementales du Calvados : C283, 285, 285, 291

⁶⁸⁷ Plante dont il n'existe pas de mention en Normandie avant le XV^e siècle (L. DELISLE, *Études, op. cit.* p. 323)

⁶⁸⁸ Patois de la Manche : désigne un trèfle court

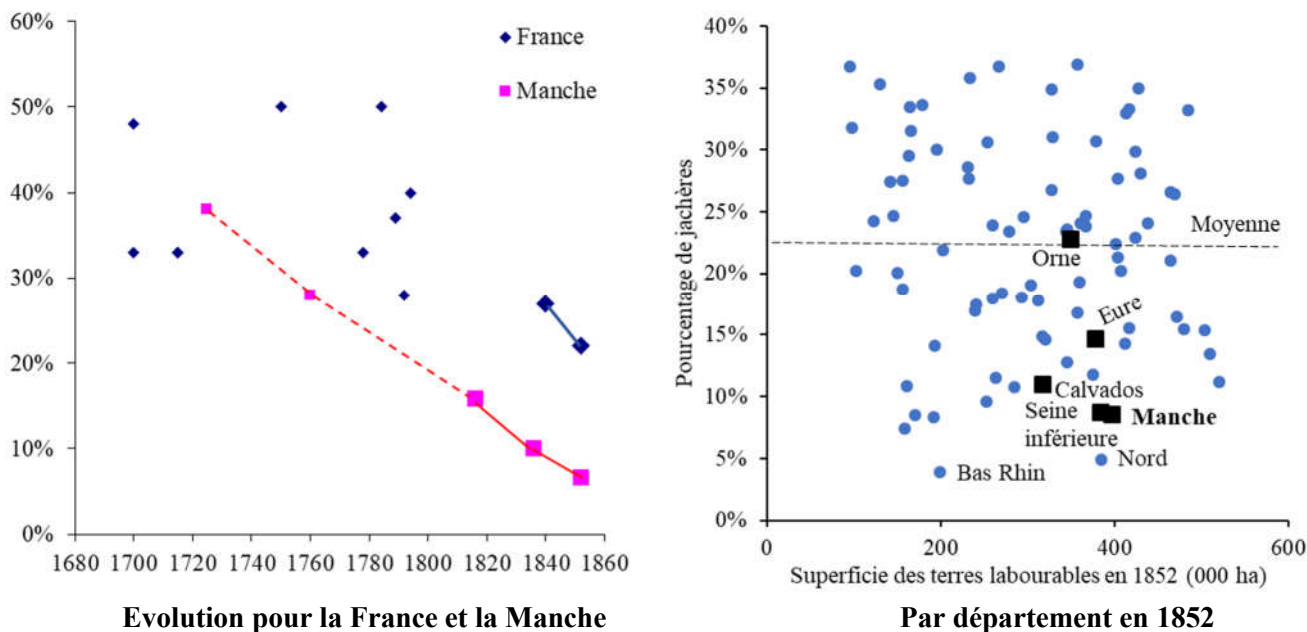
⁶⁸⁹ Bernard GARNIER, « Pays herbagers, pays céréaliers et pays « ouverts » en Normandie (XVI^e – début du XIX^e siècle) », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1975, vol. 53, n^o 4, p. 518-519

⁶⁹⁰ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 20

⁶⁹¹ Dans le numéro suivant de cet *Annuaire*, le rédacteur précise qu'il fallait lire « *peu de jachères* » et non pas « *point de jachères* », à la demande de communes de l'arrondissement de Mortain : on y laissait encore la terre se reposer deux ou trois ans, puis on en enlevait les bruyères et genets, ainsi que le gazon qu'on faisait sécher, avant de brûler le tout et d'utiliser ces cendres comme engrais.

1836⁶⁹² montre qu'à ce moment, on avait effectivement changé d'époque⁶⁹³ : les jachères étaient en voie de disparition et ne représentaient plus que 10% des terres labourables⁶⁹⁴ (voir plus loin le tableau sur l'utilisation du sol dans la Manche de 1816 à 2015). Cette révolution silencieuse avait été considérablement plus rapide que dans le reste de la Normandie (20% des terres labourables étaient en jachère dans le Calvados) et que dans le reste de la France.

Un dépouillement effectué par Jean-Claude TOUTAIN⁶⁹⁵ des évaluations très sommaires avancées par des agronomes ou des économistes du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle⁶⁹⁶ (graphique de gauche ci-dessous, où chaque point, pour la France, représente un de ces économistes, et pour la Manche nos estimations, et où des symboles plus forts signalent des données statistiques) montre que les jachères avaient toujours été estimées, au XVIII^e siècle, représenter, en moyenne française, au moins un tiers des surfaces cultivées ; elles en représentaient encore 27% en 1840 et 22% en 1852, date à laquelle on constatait encore une énorme dispersion des taux de jachère entre les départements (graphique de droite).



Graphique 73 : Le poids des jachères rapportées aux superficies labourables

Les investigations auxquelles se livra l'Association normande⁶⁹⁷, à partir de 1840⁶⁹⁸, nous donnent une idée beaucoup plus détaillée de ce qu'étaient les nouveaux assolements⁶⁹⁹ selon les terroirs.

⁶⁹² « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1841, vol 13, p. 222-232. Cette enquête contient à l'évidence beaucoup d'estimations, mais ses rédacteurs faisaient néanmoins part de leur confiance dans « l'exactitude relative de cette statistique ».

⁶⁹³ Pierre BRUNET (*Atlas de l'agriculture normande*, 1995, p. 18-19) ne semble pas avoir bien apprécié cette évolution. Après avoir hasardé que l'abondance de landes, en Normandie occidentale, était due à un « peuplement tardif » (sic), il présenta comme représentatifs de la fin du XVIII^e siècle les assolements décrits en 1727 (en mentionnant à tort la présence de seigle dans le nord du Cotentin), et il affirma que, dans la première moitié du XIX^e siècle, « les jachères se rapprochèrent du tiers des superficies agricoles » !

⁶⁹⁴ Dans la « Statistique agricole de 1836 » (*ibid.* p. 225), 18400 ha de jachères étaient signalés, à raison de 13200 dans l'arrondissement d'Avranches, 2800 dans celui de Cherbourg et 2400 dans celui de Valognes. Manquaient l'arrondissement de Mortain, où « un tiers » des terres labourables était encore en jachère selon un rapport de 1837 (« Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 132), et l'arrondissement de Saint-Lô ; peut-être avaient-ils ensemble de l'ordre de 20000 ha de jachères.

⁶⁹⁵ Jean-Claude TOUTAIN, « Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958 », in *Cahiers de l'institut de science économique appliquée*, n° 115, juillet 1961, p. 38

⁶⁹⁶ Comme VAUBAN (*La Dixme royale*, 1698-1701), BONVALLET (*Richesses et Ressources de la France*, 1719), QUESNAY (Articles « grains » et « fermiers » de l'*Encyclopédie*, 1756), Arthur YOUNG (*Voyages en France*, *op. cit.*), EXPLILLY (*Tableau de la population de la France*, 1780), LAVOISIER (*De la richesse territoriale de la France*, 1791), CHAPTAL (*De l'industrie française*, 1819), etc.

⁶⁹⁷ Association normande pour le progrès de l'agriculture et de l'industrie, fondée en 1832 par Arcisse DE CAUMONT (voir plus loin).

⁶⁹⁸ « Enquêtes agricoles et industrielles », publiées dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie* : voir les références détaillées *in fine* dans la partie Sources

⁶⁹⁹ Pour une description des assolements recommandés en France vers 1840, on pourra se reporter à Charles-François BAILLY DE MERLIEUX (dir.), *La Maison rustique du XIX^e siècle*, 1835, t. 1, p. 273-284

Arrondissement	1 ^{ère} sole	2 ^{ème} sole	3 ^{ème} sole	4 ^{ème} sole	5 ^{ème} sole
Avranches 1840 (littoral)	Sarrasin	Froment	Avoine ou orge	Trèfle	
Avranches 1840 (intérieur)	Sarrasin	Froment d'hiver ou seigle	Froment d'hiver ou méteil	Avoine ou orge consemés avec trèfle	Trèfle (maintenu la 6 ^{ème} année)
Cherbourg 1842 (type 1)	Pommes de terre	Froment	Orge	Trémaine	Froment
Cherbourg 1842 (type 2)	Sarrasin	Froment	Pois, vesces, fèves	Orge	
Cherbourg 1842 (type 3)	Orge	Trèfle	Froment	Avoine	
Cherbourg 1860 (type 1)	Sarrasin, plantes racines, colza, pommes de terre	Froment	Orge consemé avec trémaine	Trèfle	Froment
Cherbourg 1860 (type 2)	Sarrasin	Orge ou blé de mars	Trèfle	Froment	
Coutances 1845 (Périers)	Sarrasin, vesce, p. de terre, pois, fèves, betteraves	Froment, « un peu d'avoine d'hiver »	Orge, « peu d'avoine »	Trèfle jaune dit « minette »	
Coutances 1845 (la Haye-du-Puits)	Moins de sarrasin qu'à Périers	Trèfle	Froment, orge ou avoine et trèfle		
Coutances 1845 (cantons du Nord)	Trèfle	Froment	Sarrasin	Froment	
Coutances 1845 (cantons du Sud)	Sarrasin, lin, chanvre, pommes de terre, betteraves	Froment	Orge	Trémaine	Froment
Vire 1859	Sarrasin ou colza	Froment	Orge ou avoine	Trèfle gardé deux ans	

Tableau 30 : Les assolements dans la Manche vers 1840-60

L'enquête agricole de 1867⁷⁰⁰ indiqua de façon beaucoup plus succincte que « *l'assolement le plus suivi dans le département de la Manche [était] de six années : sarrasin avec fumure ; froment ; avoine ; orge avec ou sans fumure ; trèfle, vulgairement trémoine ; froment avec fumure, si l'orge n'a pas été fumée. Un autre assolement, plus ancien que le précédent et encore en usage, est le suivant : sarrasin ; froment ; orge ; trèfle ; froment*⁷⁰¹. On commence en outre à intercaler dans ces assolements des cultures de luzerne et de sainfoin »⁷⁰². Les nouveaux cycles de culture organisaient mieux la succession de plantes « épuisantes » et de plantes « régénérantes », et les plantes fourragères (trèfle, plus rarement luzerne ou navets) y intervenaient désormais systématiquement. Grâce, par ailleurs, à une meilleure utilisation d'engrais plus abondants, ce qui supposait des cultures coordonnées avec un élevage de bovins ou d'ovins plus développé, la culture du froment devint plus fréquente, y compris dans des régions où elle était absente en 1727. Ceci « *a permis au laboureur et à l'ouvrier de se nourrir d'un pain plus blanc et plus sain que par le passé* »⁷⁰³.

Le graphique ci-dessous⁷⁰⁴ propose une reconstitution de la répartition des surfaces cultivées en céréales et sarrasin⁷⁰⁵ depuis 1720 jusqu'à la fin du XIX^e siècle. On y lit la lente montée du froment, qui passa de 20% à 40% des terres semées en céréales entre 1720 et 1850. La place accordée aux céréales secondaires (méteil, seigle) diminua assez rapidement jusque vers 1850, puis plus tendanciellement dans la seconde moitié XIX^e siècle ; elles disparurent vers 1920. Le sarrasin subit le même sort peu après.

⁷⁰⁰ Enquête agricole de 1867, 2^e série, Enquêtes départementales 1^{ère} circonscription, p. 19

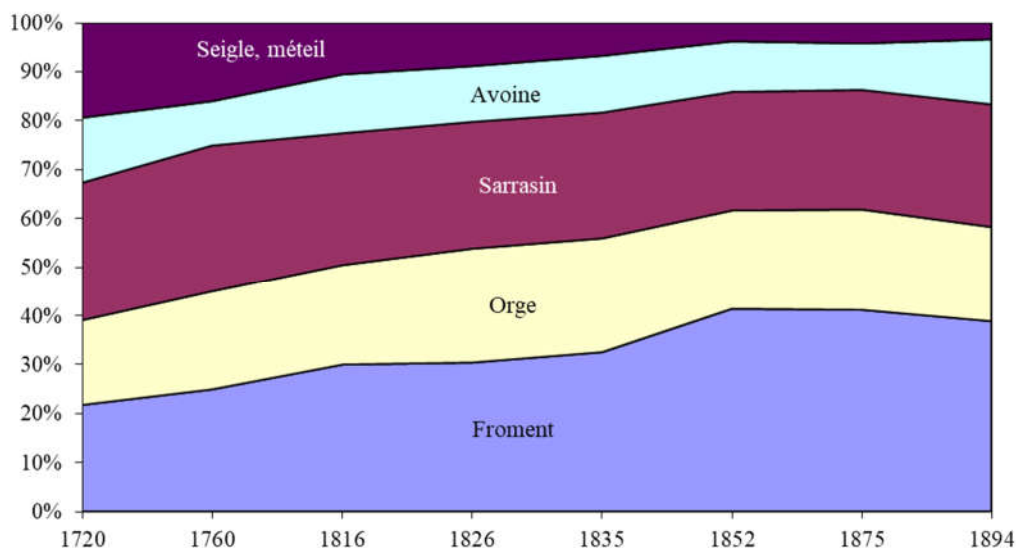
⁷⁰¹ Cet assolement est celui indiqué dans le tableau précédent comme étant en usage dans les arrondissements de Cherbourg (type 1) et de Coutances (cantons du sud).

⁷⁰² Assolement semblable de six ans évoqué dans le Cotentin, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1863, p. 197

⁷⁰³ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements », *op. cit.*, p. 80

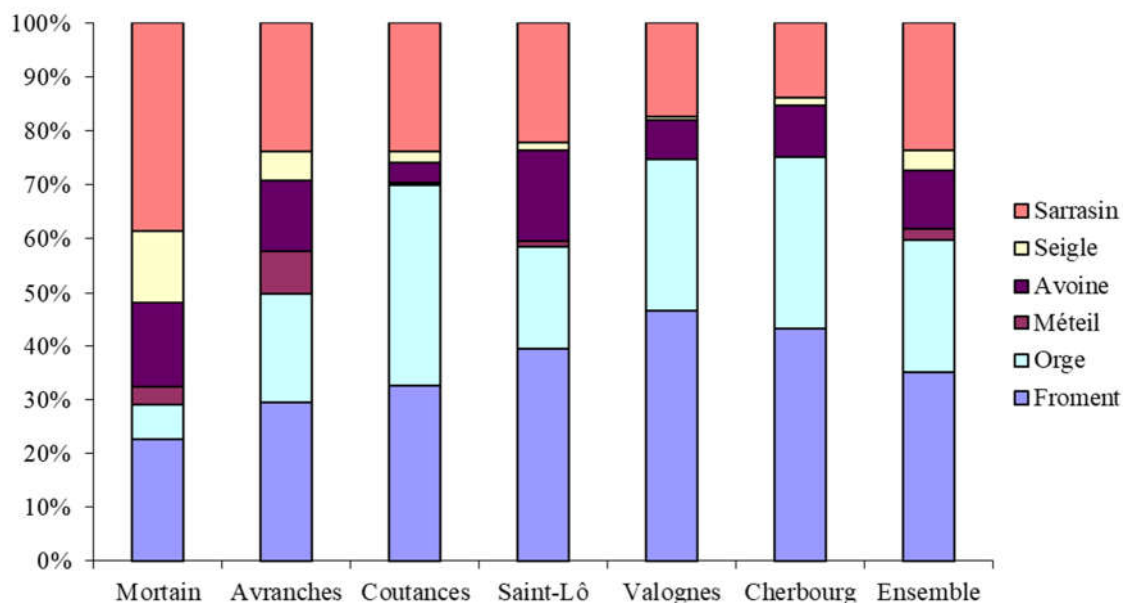
⁷⁰⁴ Les données sont celles du tableau « Les statistiques d'utilisation du sol dans la Manche de 1815 à 1928 » qui figure plus loin

⁷⁰⁵ Le sarrasin, qui appartient à la famille des polygonacées, ne fait pas partie des céréales (famille des poacées). Ce n'est que par commodité de langage qu'il nous arrivera d'inclure cette pseudo-céréale parmi elles.



Graphique 74 : Répartition des surfaces cultivées en céréales et sarrasin

Le froment représentait en 1836⁷⁰⁶ (voir le graphique suivant) 45% des superficies cultivées en céréales dans les arrondissements de Cherbourg et Valognes, 40% dans celui de Saint-Lô, mais seulement 25% dans celui de Mortain où dominaient le sarrasin et le seigle.



Graphique 75 : Structure par arrondissement des surfaces cultivées en céréales et sarrasin en 1836

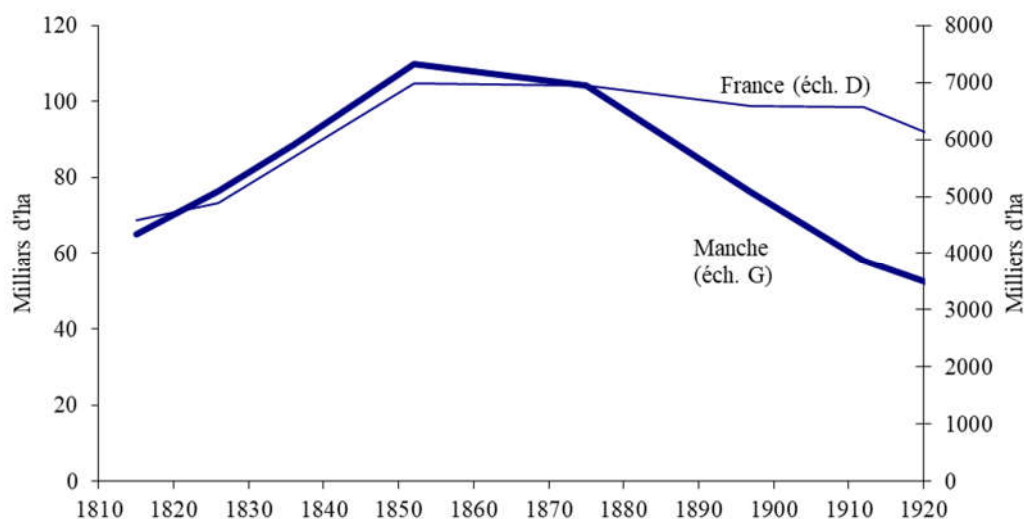
Les surfaces ensemencées en froment dans la Manche crûrent fortement dans la première moitié du XIX^e siècle (comme dans l'ensemble de la France) de 65000 ha en 1815⁷⁰⁷ à 104000 ha en 1875⁷⁰⁸, sous l'effet du niveau assez élevé des prix et de la diminution des surfaces consacrées aux jachères ou aux céréales secondaires. Ultérieurement, la spécialisation de la Manche dans l'élevage (voir plus loin) entraîna après 1880 une rapide division par près de deux des surfaces en froment, de 104000 ha en 1875 à 58000 ha en 1912⁷⁰⁹, alors que les emblavures baissaient à peine en moyenne française.

⁷⁰⁶ « Statistique agricole de 1836 », *op. cit.* p. 222-224

⁷⁰⁷ *Archives statistiques*, *op. cit.* p. 82-83

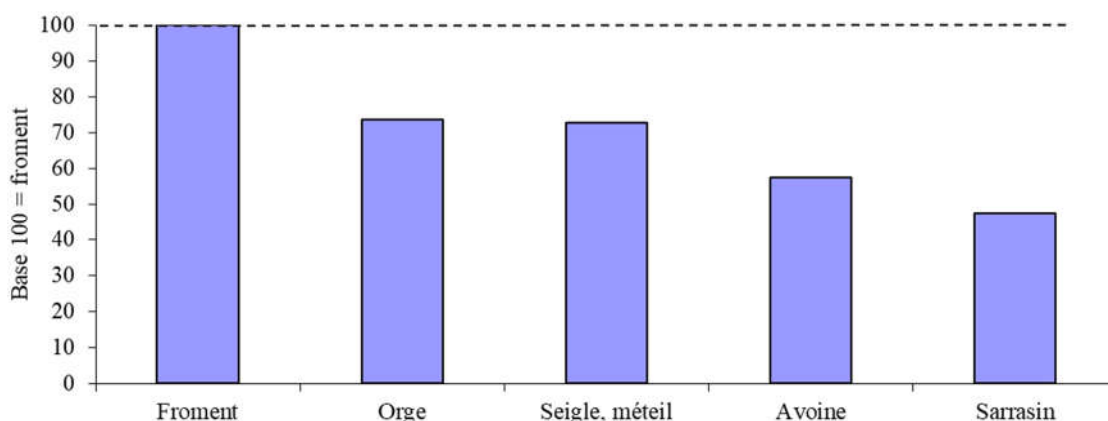
⁷⁰⁸ *Annuaire statistique* de 1876

⁷⁰⁹ *Annuaire statistique* de 1913. Elles tombèrent ensuite à moins de 30000 ha vers 1990, avant de remonter récemment à 41000 ha sous l'effet du redressement des cours du blé qui est intervenu depuis 2005 (FranceAgriMer : *Les cahiers de FranceAgriMer, chiffres clés 2014, grandes cultures céréalières*, p. 3)



Graphique 76 : Evolution des surfaces cultivées en froment au XIX^e siècle

Les différents types de céréales généraient des chiffres d'affaires par hectare très inégaux, compte tenu de leurs rendements respectifs et de leurs prix relatifs (graphique ci-dessous pour 1836) : orge, seigle et méteil rapportaient à peu près les trois quarts du froment, et le sarrasin moins de la moitié. A prix et rendements constants (leur hiérarchie ne varia pas sensiblement du XVIII^e au XIX^e siècle), la déformation du *mix* de céréales produites entraîna une croissance du chiffre d'affaires moyen par hectare semé d'environ 5% entre 1720 et la période 1815-1850.



Graphique 77 : Valeur à l'hectare des productions de différents types de céréales en 1836

Les autres cultures (chanvre et lin, pois, fèves, etc.) ne représentaient qu'au plus 10% des surfaces cultivées. Leur importance crût après la Révolution, avec le développement des cultures de pommes de terre, de colza et de betteraves. En 1836 (année de bas prix céréalières), ces nouvelles plantes représentèrent jusqu'à 10% de la production en valeur, mais, en 1852, ce pourcentage était retombé à 2%. Compte tenu de leur faible importance, ces différentes cultures ne seront donc pas étudiées ici plus en détail.

En millions de francs	1836		1852	
Céréales	39,2	72%	48,7	74%
Fourrages	7,6	14%	8,6	13%
Chanvre, lin, légumes secs	2,2	4%	2,8	4%
Pomme de terre, betterave, colza	5,3	10%	1,2	2%
Cultures maraichères	?		4,4	7%
Ensemble	54,3	100%	65,8	100%

Tableau 31 : Valeur des différentes productions en 1836 et 1852

b. Les terres incultes

Les terres incultes, ou « terres vaines et vagues », étaient, à une époque obsédée par les subsistances et par la culture des céréales, celles qui n'étaient jamais semées. Elles ne comprenaient donc pas les terres en jachère, même celles laissées au repos pour d'assez longues durées. Leur étendue variait naturellement, à moyen terme, selon la pression exercée par la demande (l'évolution démographique) et selon l'incitation à la culture découlant du niveau des prix des céréales. Le début du XVIII^e siècle, période de stagnation voire de baisse démographique et de prix agricoles bas, a probablement été marqué par une extension des terres incultes. Le pouvoir royal et les Intendants s'en inquiétèrent évidemment. Le tableau ci-dessous rapporte ce qu'en disaient les subdélégués dans les rapports écrits vers 1727 :

Election	Etendue des terres incultes
Carentan	(1727) « Il n'y a point de terres incultes dans l'Élection de Carentan, à moins qu'on ne regarde comme telles les marais, landes et pâturages qui sont situés dans le mauvais fond de cette Election. »
Coutances	(1727) « Il n'y a point dans l'Élection, de terres vaines et vagues et incultes, la cherté des grains depuis longtemps a fait que ces terres ont été cultivées avec soin ; on a défriché toutes les terres en brüieres, jusqu'à des costaux chargés de broussailles ou la charüe ne peut aller et que la main du laboureur a tournées, cultivées et semées. Il y a toujours un certain nombre de terrain planté en bois jan, mais il est d'un bon produit dans certains cantons, il sert, comme on a dit, à faire de la chaux et c'est l'unique bois dont se servent les boulangers des villes ainsi que les paisans de toutes les campagnes pour faire cuire le pain. [...] Il n'y a de terres incultes, dans ladite Élection, que des landes et communes dans quelques Parroisses ; ces landes et communes ne peuvent estre cultivées parce qu'elles appartiennent en commun aux Parroisses, pour la pasture de leurs Bestiaux et de leurs moutons. »
Mortain	(1727) « Il y a environ la moitié des terres de l'Élection qu'ils ne peuvent labourer étant en forets, landes et brieres. »
Saint-Lô	(1731) « Il y a peu de terres incultes dans l'Élection de St Lo et ce n'est que par la pauvreté des propriétaires, et les habitants étant naturellement laborieux et soigneux de faire valloir leurs fonds autant qu'ils le peuvent. »
Valognes	(1764) « Le mémoire de 1731 porte à 40000 acres les terres vaines et vagues de l'Élection, on est convaincu qu'il y a 1 ^o erreur de plus de deux cinquièmes 2 ^o il comprend dans ce qui en subsiste de réel des grèves ce qui ne seroit pas exact 3 ^o des terrains considérables qui constamment sont du domaine des forêts et il n'est pas douteux que l'aliénation en seroit de toutes façons utile ; mais qu'on ne s'y propose donc que l'interest du Roi et du public, et non pas quelques concessionnaires privativement. »
Vire	(1731) « Les habitans de l'Élection de Vire [...] ne laissent que peu ou point de terres incultes lorsque l'an et le travail peuvent les faire fructifier. Il y a cependant quelques landes et bruyeres mais une partie n'est point susceptible d'amélioration et une autre partie est commune à plusieurs villages ou a des parroisses entières dont les habitans négligent les soins nécessaires pour les rendre fertiles attendu qu'ils n'y ont qu'un droit commun. »

Tableau 32 : Les terres incultes dans la Manche vers 1730

Ils étaient donc portés à dire que les particuliers possédaient peu de terres cultivables qui ne soient cultivées, et que la plupart des « forets, landes et brieres » appartenaient aux communautés d'habitants « pour la pasture de leurs bestiaux et de leurs moutons. » Cette possession collective interdisait dans la pratique tout défrichement, mais elle avait un grand bénéfice social en permettant aux personnes les plus pauvres de faire paître gratuitement quelques bêtes. Dans la pratique, les exploitants les plus importants en tiraient naturellement le plus grand bénéfice.

En 1669, les seigneurs furent autorisés par l'Ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts⁷¹⁰ à revendiquer le tiers des communaux (leur droit de « triage »), s'ils « étaient de la concession gratuite des seigneurs, sans charge de cens, redevance, prestation ou servitude, [...] et que les deux autres tiers suffisent au besoin de la paroisse ». Il s'agissait non seulement de laisser les seigneurs recouvrer d'anciens droits (ce qu'on a appelé la « réaction seigneuriale »), mais d'espérer aussi qu'ils allaient louer ces terres à des exploitants qui les

⁷¹⁰ Ordonnance d'août 1669, titre XXV, § 4 : « Si les bois étaient de la concession gratuite des seigneurs, sans charge de cens, redevance, prestation ou servitude, le tiers en pourra être distrait et séparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent et que les deux autres tiers suffisent au besoin de la paroisse, sinon le partage n'aura lieu ; mais les seigneurs et les habitans jouiront en commun comme auparavant. Ce qui sera pareillement observé pour les prés, marais, îles, pâtis, landes, bruyères et grasses pâtures [...] ».

défricheraient. Ces dispositions générèrent évidemment un abondant contentieux avec les communautés d'habitants. L'ordonnance permettait également, en termes assez alambiqués, aux communautés d'affirmer certains de leurs communaux « *inutiles et superflus* »⁷¹¹.

Le défrichement des terres incultes était inévitablement destiné à reprendre après 1760, sous la pression de l'accroissement de la population et de la rapide croissance des prix. Les tenants des théories physiocratiques, qui voyaient dans le développement agricole la première source de la richesse des nations, étaient, à cette même époque, hostiles à la possession collective de ces terres, jugée inefficace. Vers 1760, le pouvoir royal apporta ses « *encouragements à ceux qui défricheront des terres* » : la déclaration du 13 août 1766⁷¹² accorda une exemption de tailles et de dîmes pendant 15 ans à tous ceux qui défricheraient des terres qui n'avaient porté aucune récolte depuis 40 ans (définition coutumière des terres incultes). Ces incitations fiscales déclenchèrent de nombreuses initiatives de défrichement, mais les résultats furent assez décevants : certains défrichements furent abandonnés par manque de moyens financiers ; d'autres pour des raisons liées à l'incertitude juridique sur la propriété de ces terres incultes ; une partie importante des défrichements n'aboutit à aucun résultat durable, parce que la majorité de ces terres fut convertie en cultures céréalières, ce que certaines ne pouvaient pas supporter longtemps avec les pratiques culturelles de l'époque. On estime qu'en moyenne nationale, ces incitations fiscales n'avaient accru les terres arables, au moment de la Révolution, que de 2 à 3%⁷¹³.

La Révolution continua naturellement d'avoir l'obsession des « subsistances », qui était celle de l'Ancien Régime au XVIII^e siècle, et se préoccupa donc d'intensifier l'utilisation agricole des communaux ; elle y ajouta, à certains moments, la volonté de favoriser l'accession à la propriété des plus pauvres. Le personnel politique, qui était majoritairement issu de la classe des propriétaires aisés, quand il n'était pas de la « robe », considérait naturellement que « *pour qu'aucune partie du sol de l'empire ne restât sans produits* », il fallait mettre les communaux en culture. Le directoire du district d'Avranches, par exemple, adressa en 1792 au Comité d'agriculture de l'Assemblée nationale, une contribution dans laquelle il exposait que « *pour parvenir à les faire défricher [les communaux], il faut les diviser, il faut les partager : chaque individu, chaque propriétaire ne négligera rien pour fertiliser la portion qui lui aura été concédée, dès qu'il saura que c'est pour lui qu'il travaille, que seul il en récoltera les fruits, qu'enfin ces fruits peuvent lui procurer à lui et à sa famille le nécessaire ; mais comment s'opèrera ce partage ? Nous ne vous proposons pas, Messieurs, ce genre de division de l'ancien régime, inventé par la cupidité et adopté par le despotisme : qui plus avait, plus obtenait ; nous voterons pour l'inverse et dirons : qui moins a, plus a droit de prétendre et plus doit obtenir. La production y gagnera, puisque l'expérience démontre qu'il n'est point de terrain si bien soigné que le champ du petit propriétaire : sans cesse occupé, il suffit pour détruire tout ce qui y est nuisible et pour y porter ce qui est propre à son amélioration.* ». Le directoire du district de Carentan, pour sa part, insistait sur le fait que le partage des communaux était la seule solution pour permettre enfin de dessèchement des marais (ces contributions sont transcrites en annexe 20).

Un décret de l'Assemblée nationale du 14 août 1793 stipula que, « *dans la vue de multiplier les petits propriétaires, il sera procédé à la vente ou à l'aliénation perpétuelle par petites parcelles des terres des émigrés*⁷¹⁴ [...] et de tous les terrains et usages communaux autres que les bois. »⁷¹⁵. Les modalités du partage des communaux entre les habitants furent fixées par une loi du 10 juin 1793⁷¹⁶, mais l'ensemble fut suspendu en 1795, en raison de sa trop grande complexité. Ultérieurement, l'esprit des autorités fut au contraire de préserver le patrimoine des communes et d'interdire les ventes, mais de pousser les municipalités à louer leurs

⁷¹¹ Titre XXV, § 7 : « *Si, dans les pâtures, marais, prés et pâtis échus aux triages des habitants, ou tenus en commun sans partage, il se trouvait quelques endroits inutiles et superflus dont la communauté pût profiter [tirer profit] sans incommoder le pâturage, ils pourront être donnés à ferme, après un résultat d'assemblée faite dans les formes, pour une, deux ou trois années, par adjudication des officiers des lieux, sans frais, et le prix employé aux réparations des paroisses [...] ou autres affaires urgentes de la communauté.* »

⁷¹² Précédée par un arrêt du Conseil du 16 août 1761 et la déclaration au 14 juin 1764, pris dans le même objectif mais avec des exemptions fiscales légèrement différentes.

⁷¹³ F. BRAUDEL et E. LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit. t. 2, p. 429

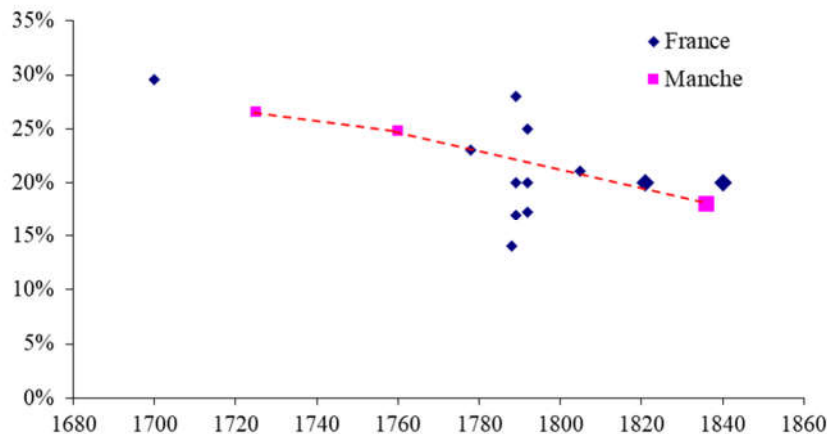
⁷¹⁴ La vente des biens de l'Eglise et des émigrés permit généralement de multiplier le nombre des très petits propriétaires, mais sans empêcher les plus importants d'agrandir leurs exploitations (voir G. LEFEBVRE, « Recherches relatives à la vente des biens nationaux », in *Revue d'histoire moderne*, n° 15, mai-juin 1928), p. 188-219)

⁷¹⁵ Les municipalités furent même encouragées à « *recupérer les terres dont elles ont été dépouillées par l'effet de la puissance féodale* »

⁷¹⁶ Georges BOURGIN, *Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793*, 1908 (publié dans la Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française), Manche : p. 139-145 (Archives nationales, F¹⁰ 333)

communaux afin d'accroître leurs ressources récurrentes. Pour des raisons financières purement conjoncturelles, l'Empire imposa aux communes, en 1813⁷¹⁷, de vendre les communaux qu'elles avaient ainsi loués, et de verser à l'Etat ces recettes en échange d'une rente ; ces dispositions furent maintenues en place jusqu'en 1816. Les ventes ultérieures furent rarement autorisées par les préfets.

Les rapports de l'Association normande rapportent cependant l'effet significatif sur les défrichements de ces ventes de communaux : « Depuis quinze ou vingt ans, beaucoup de communes ont vendu de leurs biens. Il en est résulté des défrichements assez considérables » (Arrondissement de Cherbourg⁷¹⁸) ; « Depuis dix années, une quantité assez considérable de terrains jusques-là abandonnés à la vaine pâture, occupés par des forêts de peu de produit, ou même sans aucun revenu estimable, a été mise en valeur, soit par suite des défrichements opérés par des particuliers, soit par la vente qui en a été opérée par l'administration de quelques communes » (Arrondissement de Valognes⁷¹⁹). Ce mouvement semble s'être essoufflé après 1830 : l'enquête agricole de 1867 ne rapporte que 3000 ha défrichés et 1200 ha de marais asséchés « au cours des trente dernières années »⁷²⁰. La diminution massive des terres incultes n'interviendra en fait qu'à la fin du XIX^e siècle. Une compilation des estimations des anciens économistes⁷²¹, effectuée dans les mêmes conditions que ci-dessus pour les jachères, et des statistiques du début du XIX^e siècle montre que les terres incultes avaient probablement pesé, dans la Manche, d'un poids à peu près identique à la moyenne nationale.



Graphique 78 : Surfaces incultes et non agricoles rapportées à la superficie totale

c. Les bois

La superficie des bois ne représentait plus, en 1836, que 4,6% du territoire agricole de la Manche. Cette situation était ancienne : la pression des besoins de la population et des manufactures en avait constamment fait diminuer l'étendue, et les principales forêts (forêts royales ou anciennes forêts royales appartenant à des engagistes) étaient extrêmement dégradées, comme le soulignaient les subdélégués : la forêt de Brix était « ruiné[e] peut estre pour jamais », à cause des « complaisances qu'on a eues pour cette manufacture [de glaces de Turlaville], les connivences des officiers des eaux et forêts et les abus scandaleux qui ont toujours régné dans cette partie si intéressante au public »⁷²² ; celle de la Lande-Pourrie, « autrefois considérable par sa grandeur et par son bois de haute futaie, [était] présentement en taillis. »⁷²³

d. Les prairies

Nous reviendrons plus loin sur le développement de l'élevage dans la Manche. Les terriers du XV^e siècle que nous avons utilisés plus haut nous indiquent que la proportion de prés était, à cette époque,

⁷¹⁷ Loi de finances de mai 1813

⁷¹⁸ Ibid. p. 63

⁷¹⁹ Ibid. p. 70

⁷²⁰ Enquête agricole de 1867, 2^e série, Enquêtes départementales 1^{ère} circonscription, p. 20-21

⁷²¹ Jean-Claude TOUTAIN, « Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958 », in Cahiers de l'institut de science économique appliquée, n° 115, juillet 1961, p. 30

⁷²² Rapport du subdélégué de Valognes en 1764

⁷²³ Rapport du subdélégué de Mortain en 1698

minuscule. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'élevage reposa en large partie sur le pâturage des chaumes, des jachères, des terres vaines et vagues, ou de prairies maigres, qui ne permettaient que d'élever des bestiaux ; seules quelques parties de l'Élection de Carentan (la région du Plain) et de celle de Saint-Lô (le quart du terroir), permettaient de les engraisser (voir ci-dessous des extraits des rapports des subdélégués).

Elections	Commentaires sur les prairies
Avranches	(1727) [Pas de commentaire sur les prairies] « [Le] commerce [des habitants] consiste en bestiaux maigres ».
Carentan	(1727) « Du nombre de ces [94] paroisses, il y en a 29 ou 30 situées du côté de la mer, remplies d'excellents herbages, prairies et pâturages où l'on engraisse les bestiaux, et de quelques bonnes terres labourables [...] ; dans le surplus des paroisses de cette Élection, [...] il y a aussi [...] quantité de marais, landes et autres pâturages qui ne sont propres qu'à nourrir les bestiaux des habitants, sans qu'ils puissent y être engraisés. »
Coutances	(1731) « Les 74 paroisses du bocage [...] contiennent des prairies bien plantées de chesnes, aulnes et autres bois propres à ouvrages et à bruler, et toutes généralement sont extrêmement plantées de pommiers qui rapportent du cidre abondamment. [...] Les paturages de l'Élection de Coutances n'étant point propres à l'engrais des bestiaux, il ne s'en fait d'autre commerce que de maigre qui y sont élevés. »
Mortain	(après 1727) « Le plus grand produit consiste dans l'élève de leurs bestiaux qu'ils nourrissent chez eux dans leurs terres incultes et qu'ils vendent ensuite [...] sur le Cotentin et le Pays d'Auge. »
Saint-Lô	(1731) « Le quart de son terroir seulement peut passer pour bon ; il consiste en herbages ou pâturages servant à engraisser des bestiaux, en plants de pommiers produisant du cidre, et en terres labourables [...]. Les trois autres quarts de l'Élection de Saint Lo sont ingrats ; ils ne consistent qu'en mauvais pâturages, des bruyères et de mauvaises terres. » (1759) « Depuis 1731 on a converti plusieurs terres en herbages secs, ce qui doit avoir opéré un trentième de diminution seulement sur le montant commun et sur la récolte de toute espèce. »
Valognes	« L'Élection de Valognes] peut contenir 121331 acres $\frac{3}{4}$ de terre dont il n'y a tant en labour, pasture que plant 109405 acres $\frac{1}{2}$, en prairies 3308 acres, en landages 3489 acres $\frac{3}{4}$ et en bois 5128 acres $\frac{3}{4}$. »
Vire	(1698) « Comme le pays est inegal remply de buttes et de vallées, il n'y a aucuns herbages, seulement entre les buttes il y a quelques coulées, on a force d'eau fait quelques prairies, ou l'on tire des foins pour la nourriture des bestiaux, avec les pailles des avoines qu'on leur mesle avec les foins. » (1731) « Les terres incultes et oisives pendant ce tems de repos servent à pasturages produisent ou du genest qui ne croit que dans les meilleurs fonds ou des vignons mais avec cette différence que le genest n'empêche point les bestiaux d'y pâturer, au lieu que les vignons viennent sy grans dans la meilleure partie des terres, après les deux premières années de repos qu'ils giresent l'herbe et interdisent l'entrée au bestail. »

Tableau 33 : Les prairies dans la Manche vers 1730

Nous avons également montré plus haut que les régimes de culture ne faisaient vers 1730 pratiquement aucune place aux plantes fourragères, mais qu'en 1764, on commençait déjà à rencontrer de nouveaux assolements incorporant du trèfle, semé avec des céréales, en fin de cycle de culture. Dans les années 1830, les enquêtes feront état de leur large extension et d'un grand nombre d'initiatives pour sélectionner les fourrages les mieux adaptés au terroir ; ainsi dans l'arrondissement de Coutances⁷²⁴ : « Nos prairies naturelles [...] se sont considérablement étendues. Elles sont en général mieux nivelées, arrosées plus à propos, et préservées avec plus d'intelligence et de soin contre les envahissements du jonc et les ravages de la taupe. [...] Les prairies artificielles, objet de soins plus spéciaux, se sont également multipliées. La luzerne [...] prospère maintenant dans la majeure partie des communes du Bocage. Les tremaines semées annuellement [...] dans l'orge, dans l'avoine ou le lin de chaque exploitation, et qui donnent chaque année plusieurs coupes fécondes, livrent au laboureur des ressources importantes qu'augmentent ses pailles d'orge et de froment mélangées d'herbes, et que les animaux mangent volontiers, surtout dans l'hiver. [...] Le trèfle incarnat [...] se trouve déjà bien plus répandu dans l'arrondissement de Coutances qu'il ne l'était il y a quelques années. Ce trèfle, [...] dont la coupe unique équivaut presque à deux coupes de tremaines, se recommande par l'avantage d'être récolté dès le mois d'avril, alors que les autres fourrages sont épuisés [...] Le petit trèfle, connu sous le nom de trèfle d'Espagne, est semé avec profit par quelques cultivateurs, ainsi qu'une grande

⁷²⁴ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de ... », *op. cit.*, p. 83

herbe appelée vulgairement regrat ou regras. [...] D'autres cantons, en plus grand nombre, préfèrent la vesce, plante fourragère fort aimée des bestiaux, qui s'accommode de presque toutes les terres qu'elle engraisse au lieu d'amaigrir. [...] La grosse carotte, et surtout la grosse betterave champêtre, utiles suppléments de nos prairies naturelles ou artificielles encore trop rares, si propres à féconder le lait des vaches [...] ont déjà été introduites avec quelque avantage dans un certain nombre de communes. »

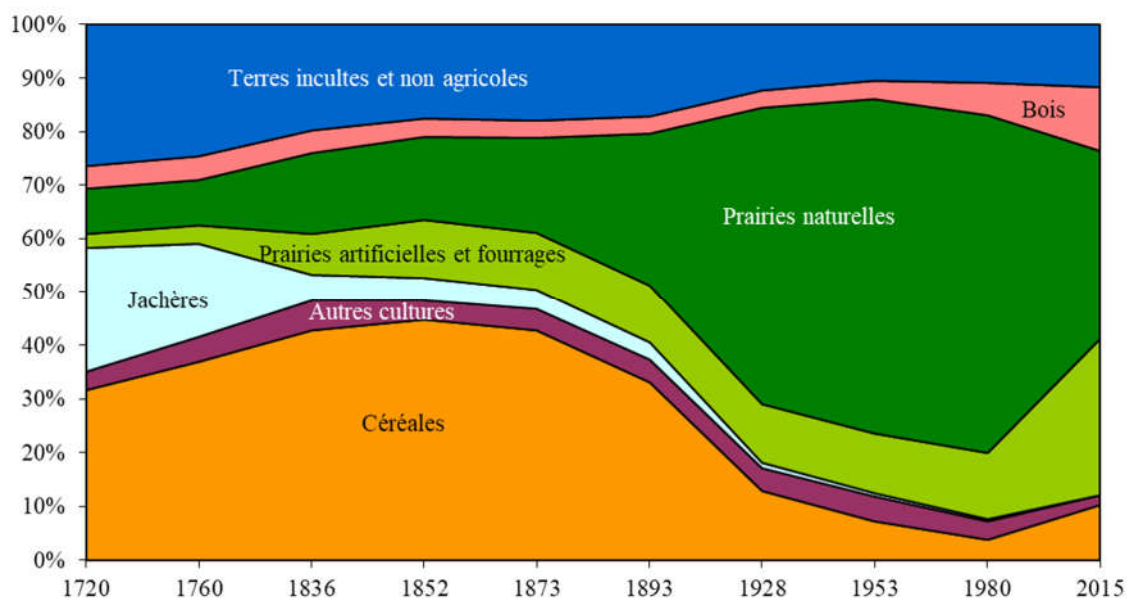
e. L'utilisation du territoire agricole

Le tableau ci-dessous (voir également celui, plus complet, qui figure en page suivante) résume finalement notre reconstitution de l'utilisation du territoire agricole de la Manche.

en milliers d'hectares	1720	1760	1816	1836	1852
Céréales	188	219	246	252	265
Autres cultures	21	28	31	34	22
Prairies artificielles et fourrages	15	20	30	46	65
Jachères	137	104	58	28	25
Terres labourables	356	366	365	360	376
Prairies naturelles	50	50	70	89	92
Bois	26	26	25	25	21
Terres incultes et non agricoles	156	146	130	117	103
Territoire total	589	589	590	591	592

Tableau 34 : L'utilisation agricole du territoire de la Manche

Les deux éléments clés de cette évolution furent la diminution des terres incultes, de 40 000 ha entre 1720 à 1830, en dates rondes, et celle des jachères, de 100 000 ha sur la même période. Cette libération totale de 140 000 ha au profit d'usages productifs aura permis une croissance de la superficie utilisée pour les céréales d'environ 70 000 ha, soit +37% sur cette période, et de celle réservée aux prairies naturelles ou artificielles d'une quantité équivalente. Sous l'hypothèse d'une progression à peu près linéaire entre les années 1760 et les années 1830 (cette évolution s'est certainement déroulée sur plus d'une génération, dans un milieu réputé très conservateur), la croissance des labours portant des céréales entre 1720 et la Révolution aurait été un peu supérieure à 25%. Nous avons étendu le graphique ci-dessous, qui reprend les données précédentes, jusqu'à la période actuelle de façon à mettre en perspective les évolutions qui intervinrent jusqu'au milieu du XIX^e siècle, avec celles, beaucoup plus radicales, qui se produisirent ultérieurement : l'extension accélérée des herbages après 1870, puis le fort développement du maïs fourrager depuis 1965.



Graphique 79 : L'utilisation agricole du territoire de la Manche du XVIII^e au XX^e siècle

Tableau 35 : Les statistiques d'utilisation du sol dans la Manche de 1815 à 1928

Superficie (milliers ha)	1816 ⁷²⁵	1833 ⁷²⁶	1836 ⁷²⁷	1852 ⁷²⁸	1873 ⁷²⁹	1928 ⁷³⁰
Froment	74,0	80,2	88,7	109,6	104,2	25,0
Méteil	8,7	5,0	5,4	4,7	5,9	1,0
Seigle	17,0	11,7	9,3	5,6	4,7	1,0
Orge	50,0	58,5	62,1	53,4	52,5	19,0
Avoine	30,0	28,9	27,1	27,2	24,1	14,0
Sarrasin	66,5	63,9	59,6	64,3	61,8	16,0
Sous-total céréales	246,2	248,2	252,2	264,7	253,2	76,0
Pommes de terre	1,3		12,1	3,3	6,6	
Plantes sarclées						
Légumes secs			2,6	3,7	2,3	
Sous-total farineux			14,7	7,0	8,9	
Betterave				0,6	1,1	
Colza, navette			1,4	0,7	1,2	
Lin		132,4	6,3	5,0	3,9	51,7
Chanvre			2,0	1,0	2,0	
Sous-total cultures industrielles			9,7	7,2	8,2	
Prairies artificielles			45,7	64,6	54,1	
Fourages annuels					9,2	
Plantes fourragères						
Sous-total prairies et fourrages			45,7	64,6	63,3	
Jachères (et cultures non connues)			38,0e	25,0	22,3	
Cultures potagères et maraichères		20,3	9,5	7,5	6,5	5,4
Total terres labourables		400,9	369,7	376,0	362,5	133,1
Prairies naturelles			89,2	92,1	80,1	125,0
Herbages						170,0
Pâturages et pacages					24,5	72,0
Sous-total pâturages naturels⁷³¹		94,1	89,2	92,1	104,6	367,0
Bois		24,0	25,3	20,9	19,3	19,5
Terres incultes		46,9	61,8e	57,9	61,5	27,0
Total territoire agricole		565,8	546,0e	546,9	547,8	546,6
Routes, rivières, bâti		28,0	45,0e	45,0	45,0⁷³²	45,9
Total département		593,8	591,0⁷³³	591,9	592,8⁷³⁴	592,5

e : estimation

⁷²⁵ Archives statistiques de la France, 1837, p. 82-83, 90-91, 154

⁷²⁶ *Ibid.*

⁷²⁷ « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1841, vol 13, p. 222 -232

⁷²⁸ *Enquête agricole de 1867, 2^e série, Enquêtes départementales 1^{ère} circonscription*, p. 3-42

⁷²⁹ Statistique générale de la France, *Annuaire statistique de la France*, 1878, p. 326 sqq

⁷³⁰ Statistique générale de la France, *Annuaire statistique*, 1930, p. 114 sqq

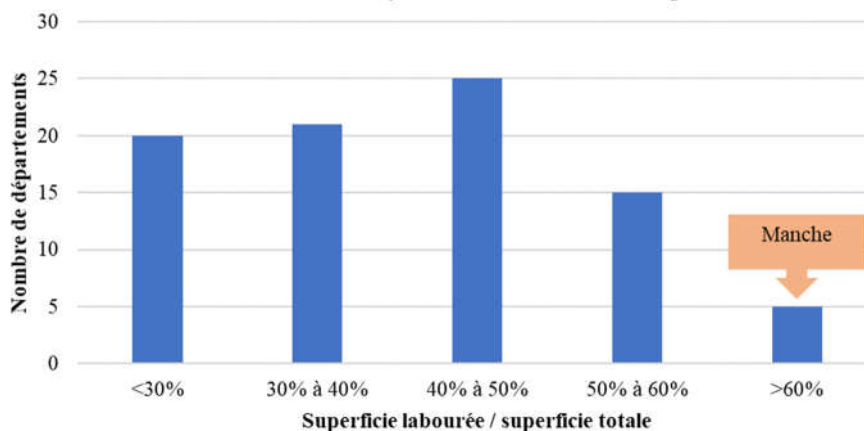
⁷³¹ Herbages : prairies de qualité supérieure permettant, sans addition d'autres éléments, d'enrichir le bétail ; prairies naturelles : fauchées ou non, irriguées ou non ; pacages : prés de qualité inférieure qui ne méritent pas d'être fauchés (Michel AUGÉ-LARIBE, « Les statistiques agricoles », in *Annales de Géographie*, t. 54, n°294, 1945, p. 87).

⁷³² La statistique indique 77,9, chiffre très douteux par comparaison avec ceux de 1928 et 1953 ; nous avons porté à la place un chiffre voisin de celui de 1928.

⁷³³ Une première vague de travaux de poldérisation des baies était déjà intervenue à partir de 1806 ; une seconde suivit dans les années 1850.

⁷³⁴ En 1850, le département a absorbé la commune de Bois-Benâtre, antérieurement située dans le Calvados.

Grâce à ces efforts d'élimination des terres improductives, la Manche atteignit vers 1850, au moment du maximum historique de sa population, un des meilleurs taux français d'utilisation de son territoire : la proportion de la superficie totale (agricole et non agricole) du département qui était effectivement labourée (c'est-à-dire hors jachères) dépassa 60%, un taux que seuls quatre autres départements (Eure-et-Loir, Nord, Pas-de-Calais et Somme) avaient atteint⁷³⁵. La moyenne nationale n'était que de 39%.



Graphique 80 : Nombre de départements selon la part des terres labourées en 1852

f. L'utilisation des engrais

Rappelons pour commencer que, si l'intérêt de l'apport d'engrais aux sols était empiriquement connu depuis l'antiquité, les mécanismes de la fertilisation restèrent totalement incompris jusqu'au début du XIX^e siècle. Au XVI^e siècle, les agronomes considéraient que le rôle du fumier était de donner de la « *chaleur* » à la terre : « *comme il vaut mieux fumer, que ne point fumer, aussi vaut mieux fumer souvent, que trop fumer, car tout ainsi qu'un champ va se refroidir s'il n'est fumé, aussi se brusle quand il est trop fumé*⁷³⁶ ». C'est à peu près textuellement ce que PLINE L'ANCIEN avait écrit au premier siècle : « *Un champ, s'il n'est pas fumé, se refroidit ; si on le fume trop, il est brûlé : il vaut mieux fumer souvent qu'avec excès. Il est raisonnable d'ajouter d'autant moins de fumier qu'une terre est plus chaude* »⁷³⁷. Selon les conseils donnés dans l'édition de *la Maison rustique* de 1572, il fallait donc choisir les fumiers, et adapter les quantités, en fonction des besoins en chaleur des terres : « *la bonne terre n'a si grand besoin d'estre fumée, que la maigre. Le champ humide veut estre plus fort fumé, d'autant que quand il est gelé par moitteur continuelle, le fien par sa chaleur se ressoult & desgèle. Le champ sec en veut moins, par ce que de soy-mesme il est assez chaud, à cause de sa secheresse : & en y mettant beaucoup de fumier, il pourroit estre bruslé* » (voir ci-dessous un plus long extrait). Il fallait en particulier éviter le fumier des pourceaux qui, trop chaud, risquait de « brûler » la terre, et ne procéder aux épandages qu'à certaines phases de la Lune.

Illustration 25 : De l'amendement des terres (1572)

« *Toutes terres que l'on dédie à porter grains, soient novalles ou jachère, ou qui ont déjà par plusieurs fois porté grains, se doivent amender au commencement de l'hyver, sur les Advents de Noël, ou avec fien de brebis, de trois ans l'un, en terre maigre, pour luy donner chaleur, ou avec fien de vache & de cheval, meslez ensemble, pour luy donner chaleur tempérée. Faut mettre le fien par fumerons, ou petits monceaux, ou par tas, le long des raïzes que l'on entend faire au labour pour les espandre en la saison, soit fien pourri, ou marne. Et sera fait principalement au temps d'hyver, à fin que par la distillation des neiges & pluyes survenantes, le fien se matte & amolisse. [...] Ceux-la ne me semblent mal faire, qui après avoir cueilly, ou en Aoust, ou en Septembre, le grain, & avoir scié bien haut en donnant le feu, en font comme fumier par le bénéfice des pluyes survenantes. [...] Et me semblent faillir ceux qui après avoir laissé en sciant ou fauchant le chaume long & assez haut, donnant incontinant une façon à la terre, & par icelle renversent ledit chaume avec les mauvaises herbes, pour les faire matter & pourrir aux pluyes de l'hyver. [...] Quoy qu'en soit, comme il vaut mieux fumer, que ne point fumer, aussi vaut mieux fumer souvent, que trop fumer, car tout ainsi qu'un*

⁷³⁵ Source : enquête agricole de 1852.

⁷³⁶ Charles ESTIENNE, *L'agriculture et maison rustique*, 1572, f°190-191

⁷³⁷ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, livre XVIII, 53

champ va se refroidir s'il n'est fumé, aussi se brule quand il est trop fumé : à raison dequoy, faut diligemment considérer le terroir, car la bonne terre n'a si grand besoing d'estre fumée, que la maigre. Le champ humide veut estre plus fort fumé, d'autant que quand il est gelé par moitteur continuelle, le fien par sa chaleur se ressoult & desgèle. Le champ sec en veut moins, par ce que de soy-mesme il est assez chaud, à cause de sa secheresse : & en y mettant beaucoup de fumier, il pourroit estre brulé. »

Les agronomes du XVII^e siècle et du début XVIII^e siècle enseignaient qu'il y avait trois « principes » de la végétation : « l'Eau, les Sels & la Chaleur ; car les sels sont l'ame de la fécondité ; mais il faut de l'eau pour les dissoudre, & de la chaleur pour les mettre en action ». Parmi ces « sels » indispensables, l'azote (les « sels nitreux ») avait déjà été identifié.

Illustration 26 : Principes de la végétation (1721)⁷³⁸

« I. Ce n'est, à la vérité, que le mouvement de la sève qui fait végéter les Plantes, mais la sève n'est pas de l'eau seule ; c'est l'Elixir des sucs de la terre⁷³⁹, c'est une substance liquide, assaisonnée de sels nitreux, d'un sel de fécondité qui est répandu dans l'air, sur toute la surface de la terre & dans son sein même [...] Il est vrai qu'il y a des Plantes qui pousseront des racines dans des fioles de verre plaines d'eau [...]. Mais c'est parce que l'eau n'est pas un Element pur & simple, elle contient beaucoup de petits Corps étrangers, & sur tout des parties salines [...].

II. L'eau est nécessaire pour la végétation, 1^o. Parce qu'elle détrempe tous les sels qui en font l'ame, mais qui demeurent fortement attachez & ne font avec elle qu'une masse comprimée incapable d'action, tant qu'ils ne sont point dissous & mêlez par l'eau [...]. 2^o. Elle en amène de nouveaux, de l'air ou d'ailleurs : la rosée en a plus que l'eau de pluie, & l'eau de pluie plus que la neige, à proportion de ce qu'elles sont toutes trois plus ou moins imprégnées des vapeurs & exhalaisons de la terre, & des esprits qui voltigent dans l'Atmosphère ; c'est aussi pourquoi l'Air est nécessaire aux Plantes, pour qu'elles se ressentent à plein des influences Célestes. 3^o. L'eau entretient les pores & les conduits de la végétation [...].

III. La chaleur sert à cuire et digérer les sucs nourriciers de la plante, elle dilate les pores, ouvre les passages & élève les sucs dans la tige & dans les branches. La chaleur de la terre, ou pour mieux dire, le feu souterrain commence à vivifier ces sucs, & à les pousser vers la surface ; le Soleil achève le reste & les attire jusqu'aux extrémités des branches, en sorte que la sève se distribue par tout & s'unit aux parties intérieures de la Plante, en s'épaississant, après qu'elle a passé dans tous les canaux où le Soleil la promène pour la cuire & la perfectionner. »

Pour améliorer les terres, il était donc prescrit de choisir les engrais en fonction de leur « graisse » ou « substance », qui apporterait les sels nécessaires, et de leur chaleur. Et, « *comme les défauts ne se peuvent corriger que par leurs contraires, [...] il faut à la terre des amendements humectants si elle est trop sèche, la rafraichir si elle est trop chaude, ou l'échauffer & dessécher si elle est trop foible & trop humide.* »⁷⁴⁰

Illustration 27 : Des amendemens (1721)⁷⁴¹

« Le Fumier est le plus ordinaire des amendemens. Le Fumier de Vache qui est le plus commun de tous, est aussi le meilleur quand il est bien pourri, parce que comme il est le plus gras & rafraichissant, il corrige davantage le défaut le plus ordinaire des terres, qui est d'être sèches & maigres. Il se conserve long temps dans la Terre ; & comme il n'a pas trop de chaleur, il faut le porter & l'enterrer avant l'Hyver, qui est la meilleure saison pour fumer [...] Le Fumier de Mouton est aussi très gras ; mais étant plus chaud que celui de Vache, il est plus propre pour les Terres froides & maigres. [...] Celui de Cheval est moins gras que les précédens, mais il est fort chaud ; aussi n'est-il pas propre aux Arbres, qui ont toujours plus besoin de graisse

⁷³⁸ Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique*, op. cit. t. 2, p. 53-55

⁷³⁹ Dans l'Antiquité, on trouvait déjà cette référence aux « sucs de la terre » : ainsi par exemple dans VIRGILE (*Géorgiques*, 1, 71-99) : « Souvent aussi, il a été bon d'incendier les champs stériles et de brûler le chaume léger à la flamme pétillante : soit que les terres en retirent des forces secrètes et des sucs nourriciers ; soit que leur virus soit cuit par le feu et qu'elle suent une humidité inutile ; soit que la chaleur dilate des passages en plus grand nombre et des pores invisibles, par où le suc arrive aux plantes nouvelles ».

⁷⁴⁰ Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique*, op. cit. t. 1, p. 509

⁷⁴¹ Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique*, op. cit. t. 1, p. 510-519

& de nourriture que de chaleur [...]. Le Fumier de Porc est le plus froid de tous & n'a presque point de substance ni de sels ; c'est pourquoi, à moins qu'on ne le mêle avec d'autres, il n'est bon tout seul qu'à bien peu de choses. Il est pourtant le meilleur dans les Terres brûlantes. [...] Le fumier de Pigeon est le plus chaud de tous : si on l'employoit tout frais, il brûleroit les semences et les arbres. C'est pourquoi on le mêle avec d'autres moins brûlants, ou on attend qu'il ait jeté tout son feu. »

A ces engrais classiques, les cultivateurs de la Manche ajoutaient la tanguie, une sorte de limon marin qui se déposait dans les estuaires et qu'ils extrayaient dans la baie du Mont-Saint-Michel et au Grand-Vey. Son emploi est attesté dès le XII^e siècle⁷⁴². Elle était presque considérée, à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, comme un engrais miracle : « véritable présent de la nature, reconnu par l'expérience pour l'un des plus puissants moyens de fertilisation, non seulement à raison du sel marin qu'il contient et que la mer lui fournit en toute saison, mais encore par l'effet des substances calcaires et autres dont les réactifs y démontrent l'existence, et du limon argilleux et bitumineux qu'il renferme, limon analogue à l'écume des flots de la mer, formé des débris les plus atténués des terrains parcourus par les courants des rivières, et toujours plus ou moins imprégnés de détritus, si actif pour la végétation, d'animaux qui se décomposent journellement »⁷⁴³. Le préfet de la Manche en parlait en 1828, devant le Conseil général, comme de « cet engrais si productif [...] qui doit finir par rendre cette contrée la plus fertile du royaume, et dont la nature, avare envers nos voisins, s'est plu [...] à vous accorder le privilège exclusif. »⁷⁴⁴ (En réalité ces vases marines étaient également exploitées en Bretagne et en Angleterre⁷⁴⁵). Il se faisait dans toute la Manche un transport considérable de tanguie, de l'ordre de deux millions de mètres cubes par an au XIX^e siècle⁷⁴⁶ : ainsi dans l'arrondissement d'Avranches en 1838, « les cultivateurs viennent de plus de dix lieues pour les enlever de nos côtes. Pendant sept à huit mois, six mille voitures au moins, de quatre à cinq colliers (terme moyen), parcourent chaque jour les routes de la Manche chargées de ces précieuses vases marines, qui donnent à nos herbages l'abondance et la vigueur. »⁷⁴⁷. En réalité la tanguie n'était pas vraiment un engrais, car elle ne comprenait en moyenne que de l'ordre de 2% de matières organiques, plus quelques autres éléments fertilisants (acide phosphorique, azote, potasse...) en quantités très faibles⁷⁴⁸. Il s'agissait plutôt d'un amendement, qui permettait surtout de corriger l'acidité de certains sols en leur apportant du calcaire, et d'alléger les terres trop compactes⁷⁴⁹.

Au début du XIX^e siècle, on trouvait encore des cours d'agriculture, tel celui de THOUIN⁷⁵⁰, qui professaient des théories semblables à celles du début du XVIII^e siècle, fondées sur les « sels » et la « chaleur » : selon eux, le fumier agissait sur les plantes « de diverses manières : 1^o. Lorsqu'il est nouveau et en masse, par sa chaleur ; 2^o. Lorsqu'il est nouveau et divisé, par les sels et l'espèce de savon qu'il contient ; 3^o. Lorsqu'il est décomposé, changé entièrement en terreau, en fournissant le mucilage⁷⁵¹ qui fait la principale nourriture des plantes. »

Seul l'apport de matières organiques était toujours considéré comme susceptible de rendre à la terre ce que les produits récoltés lui avaient enlevé. Les recommandations des ouvrages agronomiques sur le niveau de fumure nécessaire aux cultures restaient empiriques et n'avaient pas de pouvoir prédictif sur le rendement qui pouvait en résulter. Elles étaient naturellement formulées dans les termes les plus divers :

- En 1721, il fallait « selon un savant auteur », « dix-huit tombereaux pour un arpent⁷⁵² de terre » (soit environ 32 tonnes/ha, une fois par cycle de culture, ou 10 tonnes/ha/an) en pleine campagne, mais 24

⁷⁴² Vente par Roger DE SURVILLE, en 1193, d'un droit de prendre de la tanguie sur ses terres (cité par Lucien MUSSET, « Aperçus sur quelques problèmes de l'histoire rurale de la Basse-Normandie (XIIe - XIIIe siècles) », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n°24, p. 99-107, note 25)

⁷⁴³ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 90-91

⁷⁴⁴ *Annuaire de la Manche*, 1829, p. 72

⁷⁴⁵ *La Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 1, p. 76-77

⁷⁴⁶ Charles VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche depuis un siècle*, op. cit.

⁷⁴⁷ « Coup d'œil... », arrondissement d'Avranches, p. 122

⁷⁴⁸ Joachim-Isidore PIERRE, « Étude sur les engrais de mer des côtes de la Basse-Normandie, Manche et Calvados », in *Mémoires Société linnéenne de Normandie*, 1852, 9, p. 26-93. Il est l'auteur des premières analyses physico-chimiques approfondies de la tanguie.

⁷⁴⁹ Jean-Pierre CAMUZARD, « L'exploitation des tanguies ou le souvenir des savoirs oubliés », in *Bulletin de la société géologique et minéralogique de Bretagne*, 2011, (D) 8, p. 1-32

⁷⁵⁰ André THOUIN, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, 1822, p. 183

⁷⁵¹ Sens ancien : « substance visqueuse que contiennent certains végétaux » (Dictionnaire du moyen français, CNRTL)

⁷⁵² L'arpent de Paris valait environ un tiers d'hectare.

tombereaux si on était sur une colline ; « *il faut plus de fumier aux terres humides qu'aux autres, & il n'en faut presque point aux bonnes terres.* »⁷⁵³

- En 1790, « *six bonnes charretées* » par arpent (soit environ 5 tonnes/ha, une fois par cycle) dans les terres des vallées « *sableuses, noires, douces* » ; « *quatre voitures de fumier & point trop consommé* » dans les terres « *franches, brunes, limoneuses* » ; dans les terres « *fortes, pesantes, ferrées, humides et froides* », il faut apporter cinq à dix tombereaux de marne par arpent, et « *bien fumer* »⁷⁵⁴ ;
- En 1822, « *dix à douze charretées attelées de trois chevaux* » par arpent⁷⁵⁵ (environ 33 tonnes/ha, une fois par cycle de culture, soit environ 8 tonnes/ha/an) ;
- En 1835, *La Maison rustique du XIX^e siècle* citait divers auteurs recommandant, l'un, « *six tombereaux*⁷⁵⁶ *par an* »⁷⁵⁷ par hectare par an (soit environ 5 tonnes/ha/an), et un autre, 54 tonnes/ha une fois par cycle (soit 13 tonnes/ha/an).

De grands progrès intervinrent au début du XIX^e siècle dans la compréhension de la composition physicochimique des terres et des bénéfices des divers amendements. On considéra à partir de ce moment qu'il fallait distinguer⁷⁵⁸ :

- Les engrais, composés de « *divers débris des animaux et des végétaux, dont la décomposition peut fournir des produits liquides ou gazeux propres à la nutrition des plantes* » ;
- Les amendements inorganiques, « *qui ne se décomposent pas d'eux-mêmes par une simple fermentation dont la fonction principale est d'améliorer le fond ou les qualités physiques du sol, en le rendant plus léger ou plus compact* » ;
- Et enfin les stimulants, « *que forment différents sels, composés également non organisés, non décomposables spontanément, et dont les fonctions paraissent être d'exciter les forces végétatives* ».

Dans une dernière tentative préscientifique visant à déterminer quantitativement les besoins du sol, certains agronomes allemands en vinrent à considérer que sa « fécondité » était la résultante de sa « richesse » « *en principes nutritifs présents dans le sol* », et de sa « force », ou « *aptitude de ce sol à les mettre en action pour les approprier à la végétation* ». Cette théorie, sur la base de laquelle de nombreuses expérimentations furent conduites, fut appelée agrostatique⁷⁵⁹. Ces agronomes classaient les terres en riches, moyennes ou pauvres selon que le fumier produit par la transformation des pailles des céréales et d'une quantité de foin égal au poids de grains était plus que suffisant, suffisant ou insuffisant à maintenir la richesse du sol⁷⁶⁰.

Par hectare		Type de sol		
		Riche	Moyen	Pauvre
Récolte	Grain (quintaux)	18	15	9
	Paille (quintaux)	45	38	22
Fumier produit par la récolte (tonnes)		16	13	8
Fumier nécessaire pour la récolte (tonnes)		< 16	13	> 8
Grains obtenus (quintaux) avec 10 tonnes de fumier		> 9	9	< 9

Tableau 36 : Classement des terres selon l'agrostatique

⁷⁵³ Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique*, édition 1721, t. 1, p. 513

⁷⁵⁴ Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique*, édition 1790, t. 1, p. 470-471

⁷⁵⁵ André THOUIN, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, op. cit.

⁷⁵⁶ Nous supposons ici que le tombereau de fumier pouvait contenir 0,5 à 0,7 tonne et la charretée de trois chevaux ou le « char » 1 à 1,5 tonne (la densité du fumier étant de 0,7). *La Maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 4, p. 510 fournit un utile ordre de grandeur des charges que pouvaient tirer différents attelages, pour des bêtes de trait « *en bon état et de taille moyenne* » :

Type d'attelage	Emport par tête (kg)		Emport par attelage (kg)	
	Foin	Autres récoltes	Foin	Autres récoltes
Une bête	400 à 600	500 à 700	400 à 600	500 à 700
Deux bêtes	300 à 500	350 à 600	600 à 1000	700 à 1200
Quatre bêtes	250 à 400	300 à 450	1000 à 1600	1200 à 1800

⁷⁵⁷ *La Maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 1, p. 267

⁷⁵⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 82

⁷⁵⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 51-52

⁷⁶⁰ *Ibid.*, t. 4, p. 475

Les mécanismes de la fertilisation ne furent graduellement compris qu'à partir de 1840, à la suite des travaux fondateurs du chimiste allemand Justus LIEBIG⁷⁶¹, par la clarification du rôle de l'azote, puis la découverte de celui du phosphore (trouvé dans le « noir animal⁷⁶² », dans le guano du Pérou et dans des phosphates sédimentaires) et du potassium (trouvé dans les cendres de varech ou de tourbe)⁷⁶³. Lorsque les agronomes surent enfin faire le bilan de l'azote apporté par le fumier et de celui consommé par les plantes, ils aboutirent à la règle pratique que 15 kg de céréales consommaient l'apport de 100 kg de fumier, ou une récolte de 15 quintaux par hectare l'apport de 10 tonnes par hectare⁷⁶⁴. Avec le rendement moyen de l'époque (environ 10 quintaux/ha (voir plus loin), cette règle conduisait à une fumure (6 tonnes/ha) qui était dans la fourchette des recommandations empiriques mentionnées ci-dessus (5 à 13 tonnes/ha), ce qui montre que ces données d'expérience n'étaient pas sans pertinence. Mais, alors que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la logique de l'utilisation des engrais était de rendre à la terre ce que les cultures lui avaient ôté (ses « sels »), et qu'il n'était pas vraiment imaginé que des ajouts plus importants de fertilisants eussent pu accroître les rendements (on rencontrait même l'idée que les bonnes terres n'avaient pas vraiment besoin d'engrais), la nouvelle compréhension du mécanisme de la fertilisation impliquait que les rendements augmenteraient si on fumait plus la terre dans des conditions adéquates. Nous montrerons d'ailleurs plus loin, dans la partie consacrée à l'élevage, que la croissance tendancielle des rendements céréaliers dans la Manche fut, sur longue période, proportionnelle à la quantité du fumier produit par le bétail, que l'évolution du cheptel et de ses modes d'élevage permit de récupérer en quantité croissante.

Ces différents niveaux de fumure recommandés correspondaient à la production annuelle d'un à deux bovins par hectare de terre à fumer, selon leur stature et la durée de stabulation⁷⁶⁵. Elles étaient donc hors d'atteinte dans l'ensemble de la Manche (et de la France en général⁷⁶⁶) à cette époque. Les cultivateurs les plus progressistes se fixaient néanmoins des objectifs de fumure très ambitieux : en 1830, M. DU MONCEL⁷⁶⁷, grand propriétaire à Martinvast, appliquait « 35 à 40 charretées à quatre chevaux par hectare⁷⁶⁸ » (soit environ 35 à 40 tonnes/ha, une fois par cycle de 4 ans, soit environ 8 à 10 tonnes/ha/an) ; vers 1850, M. DE KERGOLAY⁷⁶⁹, grand propriétaire à Canisy, épandait 50 à 60 tonnes par hectare une fois par cycle de 4 ans (soit 12 à 15 tonnes/ha/an). En réalité, ni l'un ni l'autre n'avaient, et de loin, des troupeaux assez importants pour produire la totalité de cet engrais : le premier avait « 24 chevaux, 40 bêtes à cornes, 300 moutons et 50 cochons », susceptibles de produire de l'ordre de 1000 tonnes de fumier par an, pour environ 200 hectares de terres labourables ; et le second avait 20 à 25 vaches à lait, plus des bœufs, porcs et chevaux en nombre non spécifié, pour une centaine d'hectares labourables. Ils faisaient donc de grands efforts pour se procurer d'autres fertilisants et fabriquer des composts divers : M. DU MONCEL avait pris à bail l'évacuation des « boues » d'une partie de la ville voisine de Cherbourg et en retirait annuellement « 650 charretées de fumier, sans compter 50 à 60 tonneaux de vidange de lieux d'aisance » ; il fabriquait annuellement 80 à 100 tonneaux de chaux sur son exploitation, utilisait les résidus de son huilerie, et achetait encore une « assez forte quantité » de « varecqs, charrées, résidus de distillerie de soude, marcs d'huile », ainsi que naturellement de la tanguie. M. DE KERGOLAY, qui connaissait déjà la chimie de la fertilisation et la fonction de l'azote, préparait ses fumiers avec le plus grand soin, en donnant à ses bêtes une litière abondante, et en veillant à ce que « le purin soit toujours saturé de sulfate de fer pour convertir en sulfate d'ammoniaque, qui est un sel fixe, le carbonate qui est très volatil et fait perdre par évaporation une partie considérable de l'azote contenu dans le fumier ». Il utilisait encore « la tanguie et la chaux selon l'usage du pays en composts, c'est-à-dire en les ajoutant aux curures des chemins, des fossés, des abreuvoirs, des ruisseaux », sans compter « toutes les matières fécales

⁷⁶¹ Justus LIEBIG, *La chimie organique appliquée à l'agriculture et à la physiologie*, 1840

⁷⁶² Produit de la calcination d'os animaux, qui contiennent du phosphate de calcium.

⁷⁶³ Jean BOULAIN, « Quatre siècles de fertilisation », in *Étude et Gestion des Sols*, 1995, 2, 3, p. 201-208 et 1995, 2, 4, p. 219-226. Pour une bonne synthèse d'époque, voir M. LECHARTIER, « Relations entre le bétail, le fourrage et le fumier », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1869, p. 67-76

⁷⁶⁴ Edouard LECOUTEUX, *Principes économiques de la culture améliorante*, 1855, p. 131-140

⁷⁶⁵ L'abbé TESSIER (*Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. 2, 1791, article « bêtes à cornes », p. 178) se distinguait en expliquant, qu'une vache pouvait engraisser 5 ha (15 arpents). A l'opposé, André THOUIN expliquait qu'il fallait 5 têtes de gros bétail par hectare à fumer « dans une exploitation bien réglée, en sol de moyenne qualité » (*Nouveau cours complet, op. cit.* t. VII, p. 198). Ce dernier ratio est toujours d'actualité, en dépit de la forte augmentation de la taille des bestiaux depuis 1830 : les épandages de fumier recommandés sont de l'ordre de 30 à 50 tonnes par ha, soit à peu près la production de 5 têtes de gros bétail.

⁷⁶⁶ En 1892, la quantité de fumier frais utilisé par hectare cultivé n'était toujours, en moyenne française, que de 4,9 tonnes/ha/an (André VOISIN, « Production de fumier et productivité agricole », in *Économie rurale*, 1953, n°18, p. 29-32).

⁷⁶⁷ *Annuaire de la Manche*, 1831, p. 84

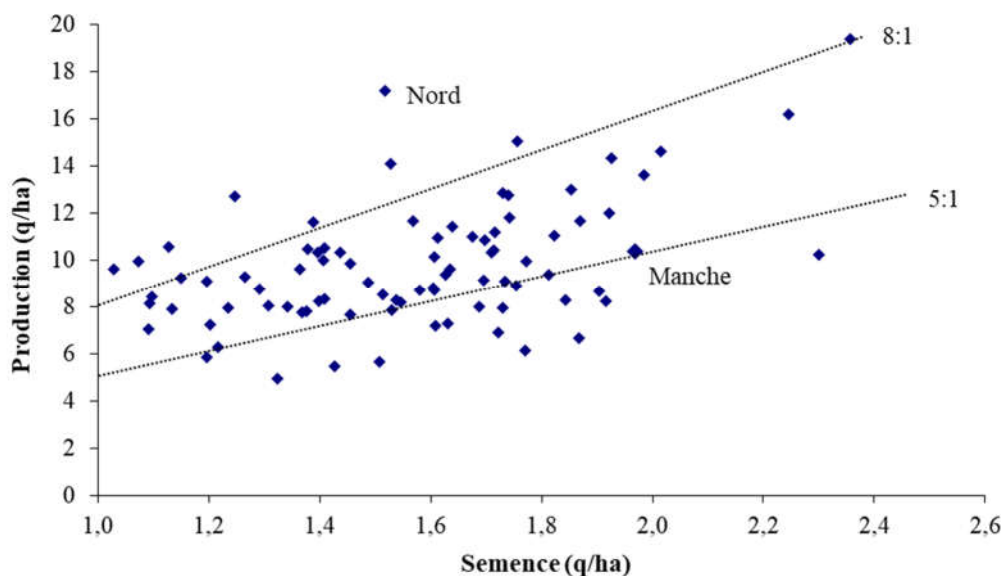
⁷⁶⁸ M. DUMONCEL, « Notice sur l'exploitation de Martinvast », in *Annuaire de la Manche*, 1831, p. 77-9427

⁷⁶⁹ Archives départementales de la Manche, 353 J 678, « Notice sommaire sur l'exploitation de Canisy fondée et dirigée par Mr le comte de Kergolay, député au Corps législatif », mémoire manuscrit de 35 pages moyen format, relié. Texte transcrit en annexe 27.

produites au château par ma famille, mes domestiques et mes hôtes » et encore du guano ; il compostait même les cadavres des bestiaux qui mourraient d'accident ou de maladie ! En tout état de cause, l'importance majeure des engrais finit par être bien comprise dans la Manche au milieu du XIX^e siècle. « *Toute l'agriculture consiste principalement à faire beaucoup de fumier* », affirma M. DU MONCEL.

g. Les rendements céréaliers

Les rendements céréaliers étaient anciennement exprimés sous deux formes différentes : une production en volume ou en poids rapportée à la superficie semée, exprimée naturellement dans toutes les unités possibles et imaginables (septiers par arpent, par acre ou par lieue carrée ; boisseaux par acre ; livres pesantes par arpent, etc.) ; ou bien le rapport entre la production et la semence (usuellement écrit n:1, soit n grains récoltés pour un grain semé). Ce second indicateur avait l'avantage d'éliminer le problème des unités de mesure, mais il conduisait à masquer l'impact des considérables écarts de densité de semis entre les différentes régions françaises : en 1852, la semence pouvait encore varier, entre les différents départements, entre 1,0 et 2,4 quintaux par hectare pour le froment, avec une moyenne nationale de 1,5 q/ha⁷⁷⁰ (le semis recommandé est de nos jours de 1,2 q/ha) ; aussi un même rapport de 5:1 pouvait en réalité correspondre à des productions allant de 5 à 12 q/ha (graphique ci-dessous). Seul le département du Nord avait à cette époque un rendement élevé (17,3 q/ha) avec des semis légers (1,5 q/ha), soit un rapport de 11,5 :1.



Graphique 81 : Rendement du froment en fonction de la densité des semis en 1852

L'utilisation de semoirs mécaniques permettra dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de diminuer la densité des semis. M. DE KERGOLAY rapportait qu' « *on sème à la volée 2 hectolitres 50 c et souvent même 3 hecto^{lres} de froment [1,9 à 2,3 q/ha]. Avec le semoir, je ne sème que 1 hecto^{lre} 50 c [1,1 q/ha]. Les gens qui sèment 3 hecto^{lres}, et il y en beaucoup, n'obtiennent guères que 4 fois la semence, moi j'obtiens facilement 16 fois la semence.* ».

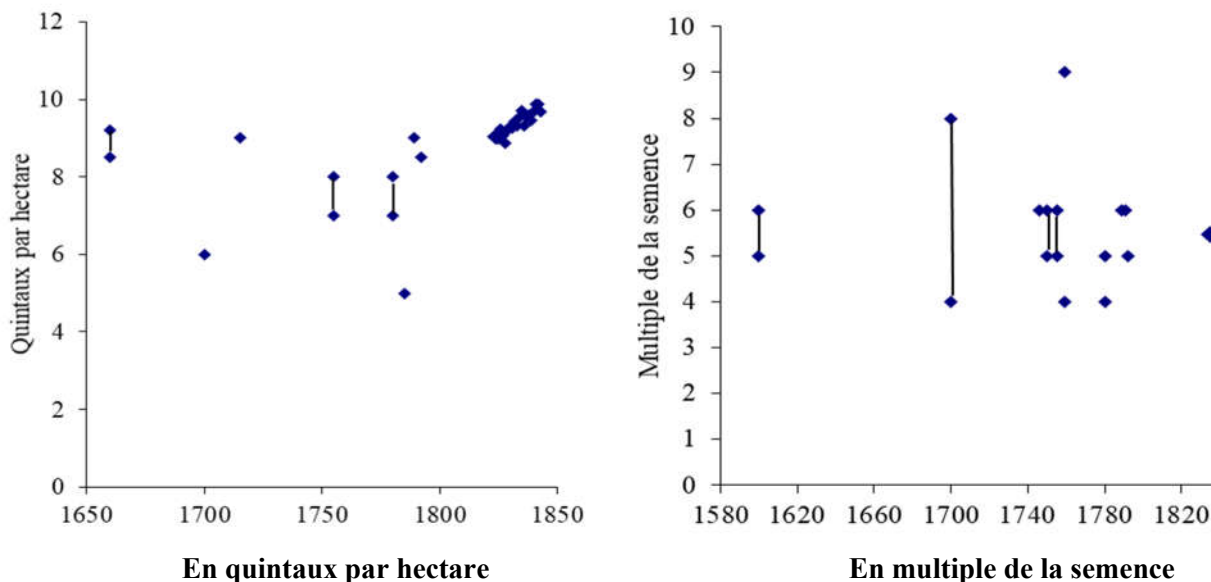
Les indications sur les rendements anciens sont très rares et imprécises, mais elles suggèrent leur très probable stabilité entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, autour de valeurs allant de 4:1 ou moins dans les terres moyennes ou médiocres, à 8:1 et plus dans les bonnes terres⁷⁷¹, mais sans généralement que l'on puisse savoir avec quels semis ces résultats étaient atteints⁷⁷². Les économistes anciens auxquels nous avons déjà fait appel

⁷⁷⁰ La densité moyenne de semis était la même en 1836 (2,05 hectolitre/ha, soit 1,5 quintal/ha), à peu près dans la moyenne européenne : C.E. ROYER cite des valeurs de 1,5 à 2 hecto/ha en Flandre, 1,9 à 3,2 en Autriche, 2,0 en Angleterre, 1,9 à 2,9 en Alsace, 2,7 en Prusse (*Notes économiques sur l'administration des richesses et la statistique agricole de la France*, 1843, p. 156).

⁷⁷¹ Voir une synthèse dans Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire des paysans français, de la Peste noire à la Révolution*, 2002, p. 122-130 et, pour le Moyen Âge, dans Guy FOURQUIN, *Le paysan d'Occident au Moyen Âge*, op. cit. p. 20-22

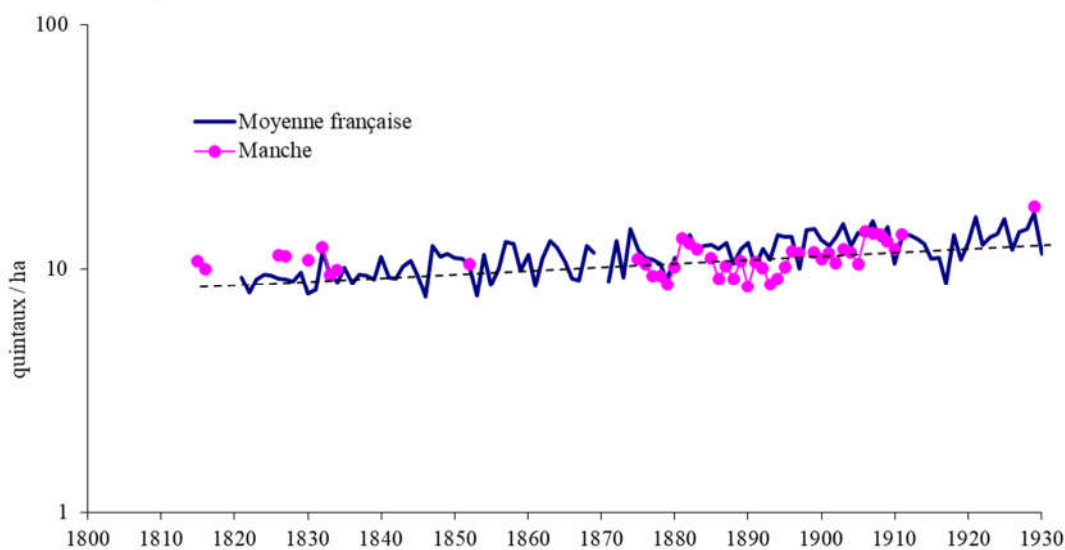
⁷⁷² La *Nouvelle maison rustique* indiquait en 1721 (t. 1, p. 542) qu'on sème ordinairement huit boisseaux de 20 livres par arpent de bonne terre (soit 2,3 quintaux/ha), tout en indiquant que « *les Anciens qui ont écrit sur l'agriculture* » préconisaient la moitié, et que, dans les bonnes terres, on récolte 200 gerbes ou 7 septiers par arpent (soit 25 quintaux/ha), et dans les plus médiocres 100 gerbes ou 2 septiers par arpent (soit 7 quintaux/ha), soit des rendements de 11 :1 à 3 :1.

précédemment, ont avancé diverses estimations sur le rendement des « bleds », qui désignaient pour eux l'ensemble des céréales panifiables (froment, méteil, seigle, qui avaient des rendements voisins). Les graphiques ci-dessous présentent leurs estimations⁷⁷³ (avec les mêmes conventions que dans les précédents graphiques homologues), selon les deux indicateurs de rendement à l'hectare et du multiple de la semence. Ils laissent eux aussi apparaître, en dépit de leur extrême imprécision, la probabilité d'une grande stabilité des rendements jusqu'au XVIII^e siècle. *Ex post*, on doit penser qu'une certaine croissance des rendements dut intervenir dans la deuxième moitié du siècle, en plus d'une meilleure efficacité du commerce des blés, puisque les disettes répétitives disparurent.



Graphique 82 : Rendements des bleds selon les auteurs anciens, et moyenne française vers 1830

Pour le XIX^e siècle, nous disposons de statistiques assez nombreuses depuis 1815. Il convient cependant de garder à l'esprit que ces statistiques agricoles restèrent, pendant tout le XIX^e siècle, des estimations d'experts : elles ne s'appuyèrent sur un véritable recensement qu'à partir de 1902, lorsque la tenue de cahiers de culture déposés en mairie fut imposée. Le graphique suivant montre l'évolution du rendement du blé-froment dans la Manche au XIX^e siècle, comparé à la moyenne française. On voit que les rendements dans la Manche restèrent compris entre 9 et 11 quintaux par hectare, plutôt supérieurs à la moyenne nationale jusqu'en 1830 et très proches d'elle ensuite⁷⁷⁴.



Graphique 83 : Rendement du blé en France et dans la Manche au XIX^e siècle

⁷⁷³ Jean-Claude TOUTAIN, « Le produit de l'agriculture française », *op. cit.* p. 66 et 76, et *Archives statistiques, op. cit.* p. 151

⁷⁷⁴ Statistique générale de la France, *Annuaire statistique*, 1901, p. 489-490

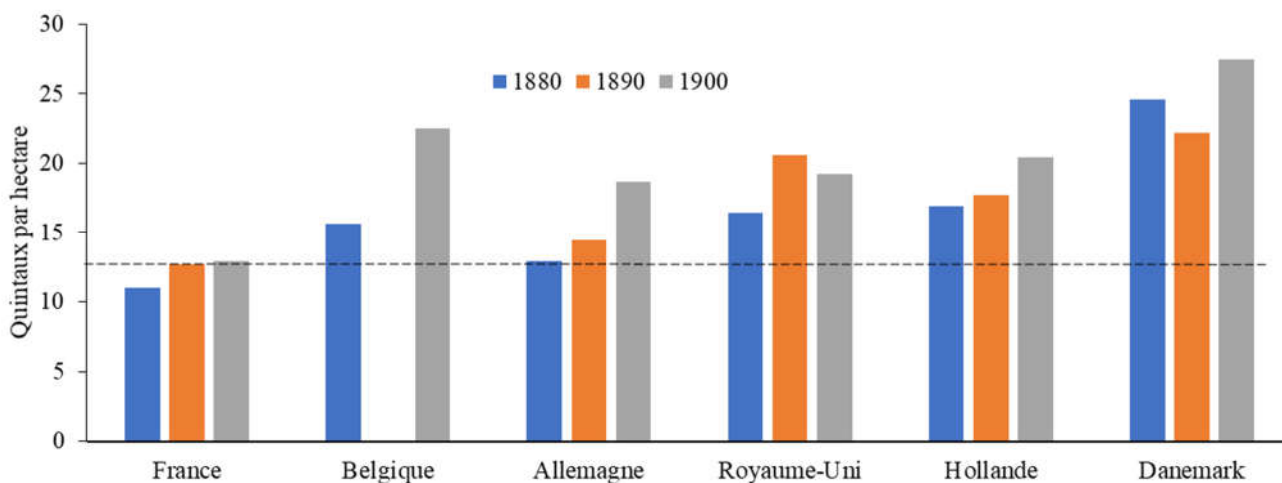
Le rendement moyen français crût ensuite légèrement (+0,4% par an⁷⁷⁵) jusqu'à 13 ou 14 quintaux vers 1920 et environ 18 quintaux par ha en 1950. Notons que vers 1850, certains agronomes évaluaient à environ 30 quintaux par hectare le rendement maximal possible pour le blé, au-delà duquel celui-ci risquerait « de s'affaisser sous le poids de [sa] végétation, de mal mûrir et de germer même sur pied quand [les tiges] sont couchées »⁷⁷⁶.

L'assez bon rendement moyen, d'environ 10 quintaux par hectare, que l'on trouvait dans la Manche vers 1815-1840, était voisin de ceux que l'on rencontrait dans les autres départements de Normandie, mais il était atteint grâce à des semis en moyenne beaucoup plus denses, de 2,0 à 2,3 quintaux par hectare⁷⁷⁷. Le multiple de la semence dans la Manche était donc inférieur à 5, un résultat assez médiocre.

Année 1834	Semences (q/ha)	Multiple de la semence	Rendement (q/ha)
Manche	2,3	4,4	9,9
Calvados	1,5	7,5	11,3
Seine-Inférieure	2,0	6,2	12,1
Eure	1,5	7,0	10,8
Orne	1,5	5,0	7,5

Tableau 37 : Quantités de semences et rendement du blé en Normandie en 1836

La croissance séculaire des rendements français au XIX^e siècle a été alimentée par la propagation graduelle de pratiques culturales plus modernes, qui fut, comme la comparaison des taux de jachères nous l'avait déjà suggéré, moins rapide que dans la Manche. Mais il convient de garder à l'esprit que les rendements du blé en Angleterre, en Belgique, en Hollande ou en Allemagne étaient devenus, à la fin du XIX^e siècle, supérieurs de 50% à ceux de la France dans son ensemble : plus de 19 quintaux par ha contre 13 (graphique ci-dessous⁷⁷⁸).



Graphique 84 : Rendements internationaux du blé à la fin du XIX^e siècle

Tout s'est donc passé comme si, au XIX^e siècle, l'agriculture française avait repoussé à plus tard le rattrapage de son retard, en matière de rendements, par rapport aux pays européens avancés, et accru la production de céréales par la seule extension des emblavures que nous avons signalée plus haut, tout en laissant, dans la seconde moitié du siècle, les importations couvrir un éventuel déficit temporaire ou structurel : les importations de blés américains et russes, rendues possibles par l'apparition de navires à vapeur de grande capacité, représentèrent plus de 12% de la consommation nationale entre 1875 et 1894⁷⁷⁹. La conjonction de la médiocre productivité de l'agriculture française et de l'ouverture des frontières aux importations déclencha,

⁷⁷⁵ Une très légère augmentation de la densité du blé (environ 5% sur le siècle) apporta une modeste contribution à l'élévation des rendements pondéreux

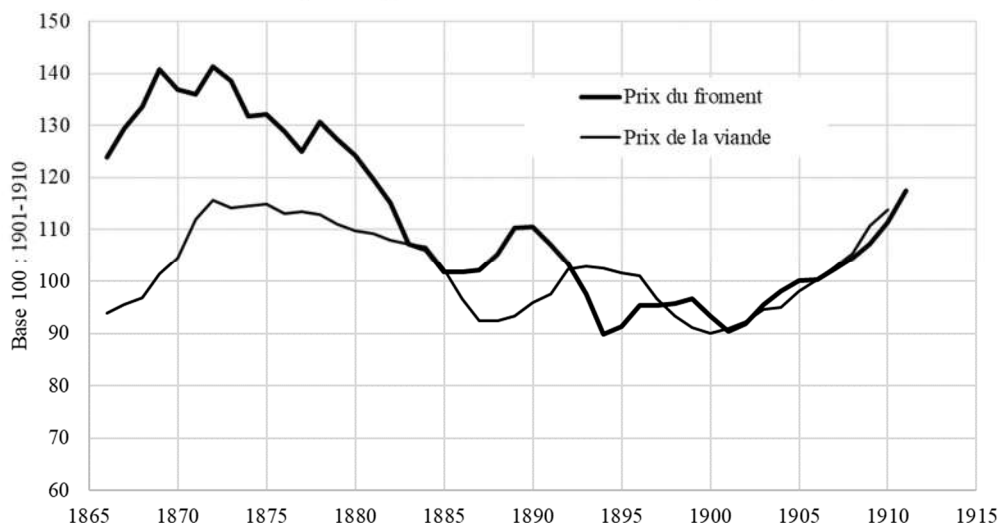
⁷⁷⁶ Edouard LECOUEUX, *Principes économiques de la culture améliorante*, 1855, p. 19. Même limite pour les autres céréales.

⁷⁷⁷ *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1836

⁷⁷⁸ Jean LHOMME, « La crise agricole à la fin du XIX^e siècle en France. Essai d'interprétation économique et sociale », in *Revue économique*, vol. 21, n°4, 1970, p. 533

⁷⁷⁹ Jean-Claude TOUTAIN, « La production agricole de la France de 1810 à 1990 », op. cit. tome I, p. 26

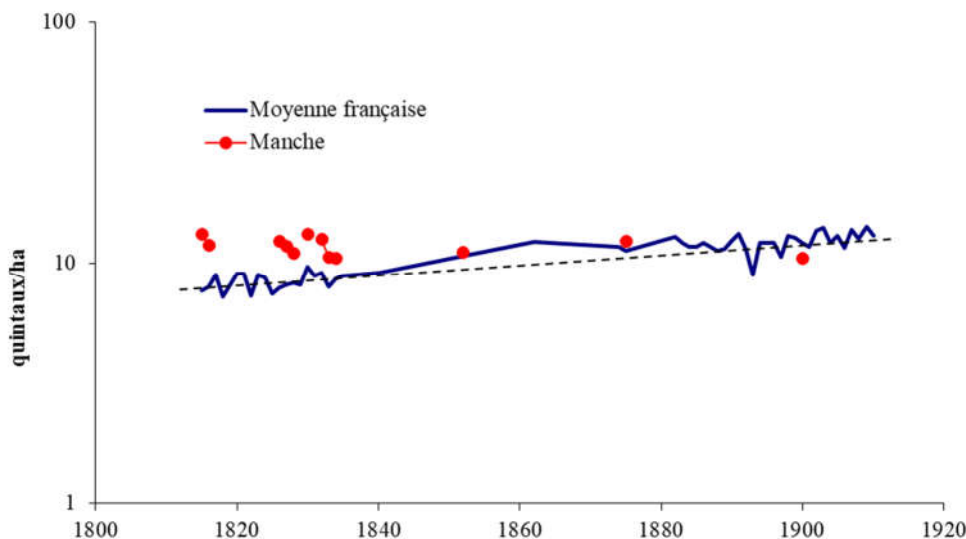
à partir de 1878⁷⁸⁰, une baisse des prix céréaliers français d'environ 40%, qui suivait une décennie très favorable (graphique ci-dessous⁷⁸¹). Des mesures protectionnistes furent prises en 1892, mais les prix ne retrouvèrent leur niveau de long terme qu'après 1905. Il est probable que cet épisode contribua à accélérer la transition de la Manche vers l'élevage : les prix de la viande n'avaient pas été significativement affectés.



Graphique 85 : L'évolution des prix agricoles français pendant la crise de la fin du XIX^e siècle

La seule vraie révolution qui permettra de rattraper le retard français interviendra vers 1950, quand entreront conjointement en action l'emploi plus intensif d'engrais chimiques, l'augmentation de la taille des exploitations permise par l'exode rural puis leur remembrement, et le développement du machinisme agricole. La croissance des rendements sera alors très rapide (+3,7% par an) jusque vers 1990, où les rendements atteindront environ 70 quintaux par ha. Ils stagnent depuis, dans la Manche comme dans l'ensemble de la France et dans les autres pays européens.

Nous n'examinerons pas avec le même détail toutes les autres céréales. Le graphique ci-dessous montre, à titre d'exemple, que la situation de la Manche était, pour le rendement de l'orge, très semblable à celle du froment relativement à la moyenne française : supérieur à la moyenne au début du XIX^e siècle mais avec une très faible croissance ensuite, alors que la moyenne française croissait de façon assez significative. Ceci semble confirmer que la production céréalière de la Manche bénéficiait encore au début du XIX^e siècle des avantages de sa transformation précoce, mais que ses progrès furent ultérieurement limités.

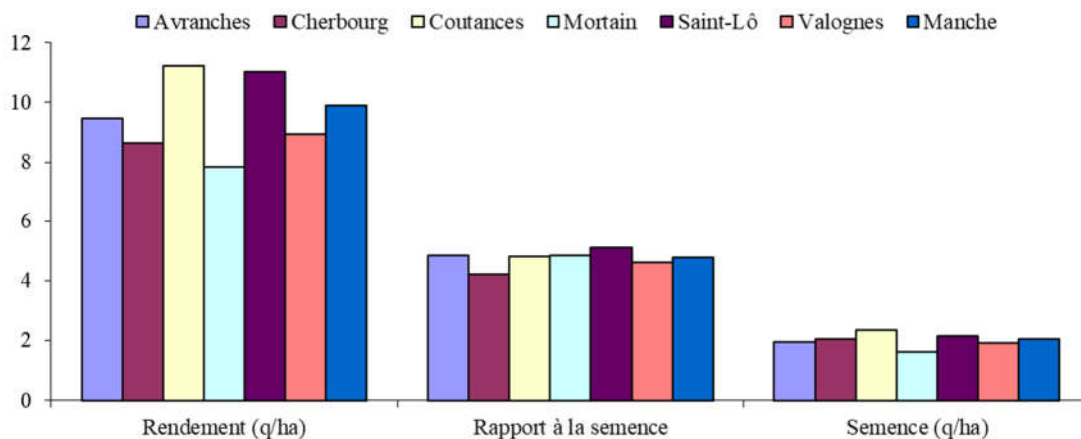


Graphique 86 : Rendement de l'orge en France et dans la Manche au XIX^e siècle

⁷⁸⁰ Jean LHOMME, « La crise agricole à la fin du XIX^e siècle en France. Essai d'interprétation économique et sociale », in *Revue économique*, vol. 21, n°4, 1970, p. 521-553

⁷⁸¹ Prix de gros (20 articles) : *Annuaire statistique rétrospectif* de 1961, p. 217 ; froment : *Annuaire statistique* de 1938, p. 63* ; viande : *Statistique agricole de 1913*, tableaux rétrospectifs, p. 55-56, marché de la Villette, bœuf 2^e catégorie. Indices lissés.

Nous mentionnerons, pour conclure cette partie, que les rendements, dans les différentes parties du territoire de la Manche, étaient assez significativement différents, comme on peut s’y attendre, en fonction de la qualité de leurs terroirs respectifs (plus faibles, par exemple, dans l’arrondissement de Mortain que dans celui de Coutances, etc.) ; mais les productions rapportées à la semence étaient en réalité extrêmement voisines. Les différences de rendements apparents provenaient donc principalement de semis plus ou moins denses, et les différences de rendements intrinsèques étaient très faibles. Les qualités des terroirs étaient donc plus proches qu’on n’aurait pu l’imaginer, ou bien les meilleurs terroirs étaient mal exploités ! Le graphique ci-dessous est relatif au froment ; les mêmes phénomènes pourraient être observés pour les autres céréales.

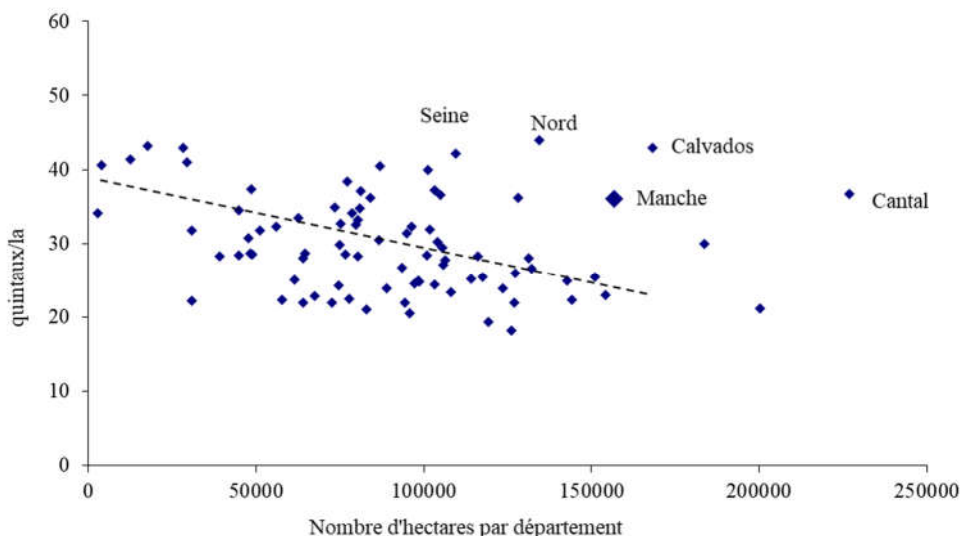


Graphique 87 : Rendements du froment dans les arrondissements de la Manche en 1852

h. Les rendements fourragers

Les fourrages (fauchés et séchés en foin ou consommés sur place « en vert ») étaient, après les céréales, la seconde production des terres : une seule partie, celle des prairies artificielles, résultait d’un effort culturel délibéré. Mais les fourrages des prairies naturelles pouvaient être significativement augmentés par l’irrigation des prairies, leur fumure périodique, l’élimination des mauvaises herbes, etc. Les jachères et les terres incultes, comme « landes, bruyères et pâtis », voire forêts, fournissaient des ressources fourragères sans aucun soin particulier. Enfin les pailles laissées sur place après la récolte des céréales, « sciées » assez haut à la faucille et non fauchées jusque vers 1840 ou 1850, étaient consommées par le bétail, de même qu’une partie importante de la paille des gerbes récoltées, distribuée à l’étable en complément du foin.

Les prairies naturelles et artificielles de la Manche avaient globalement, comme on peut s’y attendre compte tenu du climat, un bon rendement relativement aux autres départements : 36 quintaux/ha en 1852, contre 29 en moyenne nationale (voir le graphique ci-dessous).



Graphique 88 : Rendements fourragers des prairies naturelles et artificielles en 1852

Il est à peu près certain que ce rendement fut plus faible aux époques anciennes, avant que l'agronomie n'attirât l'attention sur les progrès réalisables (en particulier par l'irrigation des prairies) et que l'importance de l'élevage fût reconnue.

Les jachères avaient très probablement une productivité en fourrage minuscule, estimée par C.E. ROYER⁷⁸² vers 1840 à 2,5 quintaux/ha. Elles devaient en effet en principe, sauf celles prolongées pendant plusieurs années dans les terrains très pauvres, faire l'objet de trois ou quatre labours dans l'année, ce qui ne laissait évidemment pas le temps à l'herbe de pousser en abondance. Les ressources fournies par le pâturage sur les terres incultes ne pouvaient faire que l'objet d'estimations. Celles avancées par la Manche dans l'enquête agricole de 1852 (près de 9 quintaux/ha) étaient très probablement erronées. Seuls avançaient à cette époque des rendements significatifs les départements montagneux qui avaient d'importants alpages. La « sagesse des foules » suggère que le rendement fourrager de la Manche, sur ces terres, ne devait pas être bien supérieur à 2 ou 3 quintaux/ha (comme dans le Calvados : 2,4 q/ha ; la moyenne nationale, hors départements montagneux était de 2,2 quintaux/ha).

Enfin, concernant les pailles, les agronomes du début du XIX^e siècle avaient, d'expérience, établi des ratios indiquant leur production en poids ramené à celle des grains (tableau ci-dessous).

	Rendement en grains (q/ha)	Poids de paille / poids de grains	Rendement en paille (q/ha)
Froment	9,9	2,1	20,8
Méteil	9,8	2,1	20,6
Seigle	7,5	2,0	14,9
Orge	10,5	1,6	16,8
Sarrasin	7,7	1,1	8,4
Avoine	8,0	1,6	12,9

Tableau 38 : Rendements en paille des céréales⁷⁸³

Sachant que, comme nous le dirons plus loin, la paille avait une valeur nutritive pour le bétail égale à la moitié environ de celle du foin, il y avait donc là une production équivalente à 6 à 10 quintaux de foin par hectare, dont probablement plus de la moitié était consommée par le bétail, sur les chaumes ou à l'étable ; le reste constituait des litières très insuffisantes, ou servait à chauffer les fours et à couvrir les bâtiments.

4.3.3. Modélisation de la production végétale

Les considérations précédentes nous fournissent tous les éléments nécessaires pour reconstituer, grâce à un modèle économétrique simple (qui est décrit en annexe 50), l'évolution de la production culturale ou « végétale » de la Manche, autoconsommée ou commercialisée, en volume et en valeur. Celle-ci ne repose en effet que sur un petit nombre de paramètres, sur lesquels nous disposons de données précises pour le XIX^e siècle et de quelques indications assez solides pour le XVIII^e siècle : étendue des surfaces labourées et cultivées dans les différentes céréales, et étendue des prairies naturelles et artificielles ; rendements respectifs des différentes céréales et rendement en foin ; prix respectifs. Nous pouvons donc établir ce modèle de façon assez robuste sur les XVIII^e et XIX^e siècles, et nous tenterons de l'extrapoler au XVII^e siècle, voire à la seconde moitié du XVI^e siècle, avec un nombre minimal d'hypothèses simples. Nous chercherons donc à dégager, parmi tous ces paramètres, des ratios structurels dont on peut penser qu'ils évoluèrent faiblement ou lentement au cours du temps, et nous ne conserverons qu'un nombre minimal de variables d'ajustement :

- Surface des terres labourables affectés aux différentes céréales : les analyses précédentes de l'évolution des assolements au XVIII^e siècle nous ont permis de déterminer la répartition des terres entre les céréales au début de ce siècle ; il est raisonnable d'imaginer que ces assolements n'avaient pas évolué au cours du siècle et demi précédent, au cours duquel le niveau de la population n'avait pas varié assez pour obliger à remettre en cause les pratiques culturales (il n'en fut évidemment pas de même aux époques antérieures, pendant le rattrapage consécutif à la fin de la guerre de Cent Ans).
- Rendements relatifs : en première approximation, les rendements des différentes céréales étaient dans des rapports fixes entre eux et variaient ensemble en fonction de l'évolution des méthodes culturales :

⁷⁸² C. E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses op. cit.*, p. 415

⁷⁸³ *Ibid.* chapitre « résumé cultural »

nombre et profondeur des labours, fumures, ordre des cultures dans les assolements, etc. Si nous faisons ici aussi l'hypothèse que les assolements n'avaient pas changé dans le siècle et demi précédant le XVIII^e siècle, non plus que la qualité des semences, il est possible de supposer que les rendements relatifs des céréales étaient restés constants, et de ne conserver que l'un d'entre eux, par exemple le rendement du froment, comme variable de commande.

- Prix relatifs : nous avons montré dans le premier chapitre que les prix relatifs des céréales étaient restés constants sur une très longue période, et que le prix du froment, dont nous avons reconstitué en détail l'évolution depuis le XIV^e siècle, en était manifestement le prix directeur. Cette constance des prix relatifs est d'ailleurs une confirmation indirecte de nos hypothèses précédentes sur la stabilité des assolements et des rendements relatifs : elle signifie en effet que, si les habitudes alimentaires restaient constantes, ce qui est largement attesté depuis le milieu du XVI^e siècle, il n'y eut pas de variation significative de la disponibilité relative des différentes céréales : une moindre (ou plus grande) disponibilité durable de l'une d'entre elles, par diminution (ou augmentation) des surfaces cultivées ou du rendement, se fût inévitablement répercutée sur son prix relatif.

En résumé, un modèle de la production végétale peut donc être élaboré avec deux variables d'ajustement seulement pour les céréales (la superficie totale des terres labourables et le rendement du froment), moyennant une hypothèse générale de stabilité des assolements avant le début du XVIII^e siècle, qui est peu risquée. L'évaluation de la production de fourrages est plus simple : les superficies consacrées aux prairies naturelles et artificielles, et celles des jachères et terres incultes pâturées, découlent des analyses précédentes et la connaissance de leurs différentes productivités en « équivalent foin » présente beaucoup moins d'incertitude. Nous avons valorisé ces fourrages au coût de revient que l'analyse des coûts d'exploitation, à laquelle nous procéderons plus loin, nous permettra de calculer, pour l'herbe consommée « en vert », comme le « coût du sol » (valeur locative des terres divisée par la quantité de fourrage produit), et, pour le foin, comme la somme du coût précédent et de son coût de récolte. La rapide augmentation, après 1740, de la valeur locative, sur laquelle nous reviendrons plus en détail à la fin de ce chapitre, provoqua une forte hausse du coût des fourrages pendant cette période.

a. L'évolution des rendements céréaliers

Nous n'avons aucun indice qui nous fasse savoir comment s'est opéré, pendant la fin de la période de rattrapage de la population (1550-1650), l'arbitrage entre la remise en culture de terres de moins bonne qualité, qui avaient été antérieurement abandonnées lors du minimum de la population, ou l'accroissement des rendements sur les meilleures terres, en utilisant une main d'œuvre redevenue nombreuse, mais sans remises en culture massives. Nous savons seulement que la Manche devait être en permanence à peu près autosuffisante en grains, à cause de la difficulté de transporter des denrées relativement pondéreuses⁷⁸⁴. Aussi avons-nous été conduit de faire des scénarios :

- Le premier scénario fait l'hypothèse que l'étendue des terres incultes et des jachères aurait été plus grande de 50 000 ha en 1560 qu'elle ne le sera en 1700, ce qui aurait conduit à une superficie de terres labourables consacrées aux céréales inférieure d'un tiers en 1560 à ce qu'elle sera en 1700.
- Le second scénario fait au contraire l'hypothèse que l'étendue des terres incultes et des jachères n'aurait pas varié entre 1560 et le début du XVIII^e siècle. Les défrichages et des remises en culture auraient donc été opérés très précocement, avant la fin du rattrapage de la population.

Dans les deux scénarios, nous avons ensuite ajusté l'évolution du rendement du froment (et implicitement des autres céréales) de telle sorte que la quantité de grains disponible pour la consommation des habitants (c'est-à-dire après déduction des semences, des pertes de stockage et de la quantité utilisée pour la nourriture du bétail) leur permît de disposer d'environ 650 g de pain (ou préparation équivalente) par individu et par jour : cette ration découle d'une estimation des besoins énergétiques moyens de la population⁷⁸⁵

⁷⁸⁴ En 1832, la préfecture avait répondu à une enquête du ministère chargé de l'agriculture que, les bonnes années, la Manche pouvait exporter 5% de sa production de grains de tous types (vers le Calvados, l'Orne et les îles anglaises), et les mauvaises années devait en importer 3% (de Bretagne), c'est-à-dire des flux d'importance négligeable. (*Annuaire de la Manche*, 1832, p. 97)

⁷⁸⁵ Les valeurs actuellement recommandées sont de 2700 kcal pour les hommes, 2200 kcal pour les femmes et nous avons retenu en moyenne 2000 pour les enfants (supposés jeunes adolescents). Nous avons augmenté à 3200 kcal les besoins des hommes pour tenir compte de leur plus grande activité physique moyenne, et appliqué à toutes ces valeurs une décote de 15% pour tenir compte de la moindre stature de la population ancienne. D'où une moyenne de 1950 kcal/jour/habitant (à ne prendre que comme ordre de grandeur).

et de l'hypothèse faite par les auteurs du XVIII^e siècle que le pain apportait environ 80% de ces besoins⁷⁸⁶. Cela supposait environ 700 g de grain par jour⁷⁸⁷ ou 2,5 quintaux par an et par individu. Les sources anciennes avançaient de 2,2 à 2,7 quintaux par an et par individu⁷⁸⁸ ; les statistiques préfectorales pour 1813 et 1834 (tableaux ci-après) indiquaient 4 et 3,7 hectolitres/habitant, soit 2,7 et 2,5 quintaux/habitant.

m : milliers

1813	Production					Consommation					Excédent m hl	
	Superficies	Semences	Multiple	Produit	Total	Humaine		Semences	Animaux	Autres		Total
	m ha	hl/ha		hl/ha		m hl	hl/hab					
Froment	65,0	2,7	6,5	17,8	1154,4	1,12	637,6	177,6			815,2	339,2
Méteil	5,0	2,7	6,0	16,4	82,0	0,06	33,2	13,7			46,9	35,1
Seigle	9,0	2,7	6,0	16,4	147,5	0,13	72,7	24,6			97,3	50,2
Orge	50,0	4,1	4,5	18,4	922,0	1,12	635,6	204,9			840,5	81,5
Sarrasin	72,0	1,4	11,0	15,0	1082,2	1,54	871,9	98,4			970,3	111,9
Avoine	15,0	4,1	3,5	14,3	215,1	0,02	10,2	61,5	143,4		215,1	0,0
Légumes secs	0,1	3,3	15,0	50,0	5,0	0,01	4,7	0,3			5,0	0,0
Autres menus grains	0,0	1,4	11,0	15,0	0,3	0,00	0,3	0,0			0,3	0,0
Total	216,1				3608,4	4,00	2266,1	580,9	143,4	0,0	2990,4	618,0
Pommes de terre	0,1	4,0	15,0	60,0	4,8	0,01	4,5	0,3			4,8	0,0

Tableau 39 : Production et consommation de grains et farineux dans la Manche en 1813⁷⁸⁹

1834	Production					Consommation					Excédent m hl	
	Superficies	Semences	Multiple	Produit	Total	Humaine		Semences	Animaux	Autres		Total
	m ha	hl/ha		hl/ha		m hl	hl/hab					
Froment	79,8	3,0	4,4	13,3	1057,8	1,42	823,4	239,3			1062,7	-4,9
Méteil	5,0	2,9	4,7	13,9	69,6	0,07	42,9	14,7	0,6		58,2	11,4
Seigle	11,7	3,1	4,0	12,3	143,4	0,16	93,9	35,7	0,1		129,6	13,8
Orge	58,4	3,9	4,7	18,7	1090,9	1,03	596,9	230,1	274,8	1,2	1102,9	-12,0
Sarrasin	50,1	1,6	10,7	16,9	845,2	0,91	527,6	79,2	208,5		815,2	29,9
Avoine	29,0	4,4	4,3	18,7	541,4	0,07	38,7	126,2	404,7		569,5	-28,1
Légumes secs	2,7	2,9	4,3	12,2	32,5	0,02	11,4	7,6	6,5		25,6	6,9
Autres menus grains	0,8	4,2	3,9	16,7	13,3	0,00	0,1	3,4	12,0		15,5	-2,2
Total	237,5				3794,1	3,67	2134,8	736,1	907,2	1,2	3779,2	14,9
Pommes de terre	5,3	14,0	9,4	131,0	691,9	0,38	218,2	73,9	420,4		712,5	-20,6

Tableau 40 : Production et consommation de grains et farineux dans la Manche en 1834⁷⁹⁰

Ces évaluations correspondent probablement à des quantités minimales, et donc conduisent au rendement minimal nécessaire. Le graphique ci-dessous compare l'évolution du rendement dans ces deux scénarios. Le second scénario, qui comportait dès 1560 beaucoup plus de terres emblavées, se serait contenté

⁷⁸⁶ Michel MORINEAU, « Budgets populaires en France au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, n° 2, p. 216, 222, 231. Il a estimé que le pain apportait en moyenne 240 kcal par 100 grammes. Nous avons repris cette valeur, qui est celle d'un pain de froment et seigle (base Ciqual de l'Agence nationale de sécurité alimentaire ou ANSES).

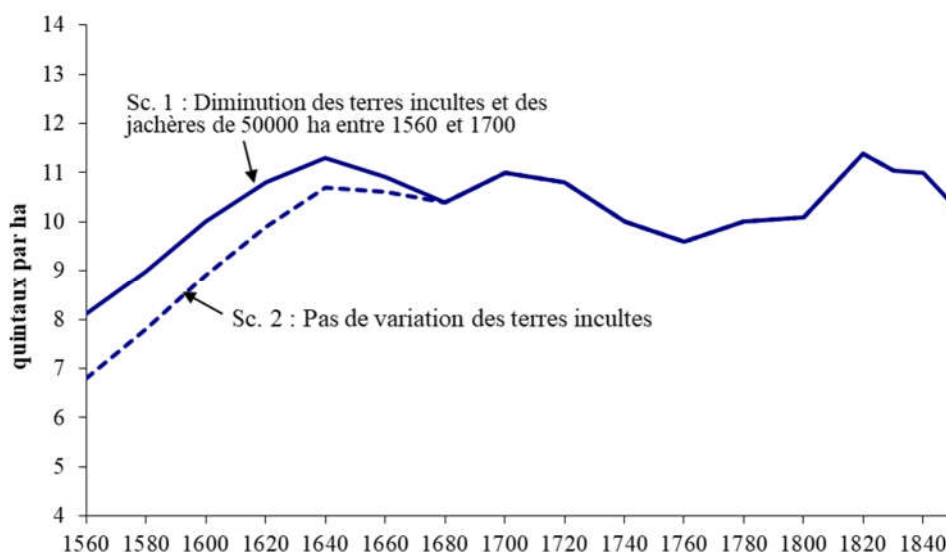
⁷⁸⁷ Le taux moderne d'extraction de la farine à partir des grains varie de 70% à 85%, selon le blutage souhaité. J.-C. PERROT a trouvé 60% à 81% à Caen en 1743, avant l'introduction de la « mouture économique » (*Génèse d'une ville moderne, op. cit.* p. 201). On ajoute, pour faire le pain, environ 0,6 l d'eau par kilo de farine et la perte en poids lors de la cuisson est de 24% à 28%. Il en découle un taux de conversion de grains en pain de 80% à 100% en poids. J.-C. PERROT a trouvé de 88% à 104%, *ibid.* p. 187 ; divers auteurs du XVIII^e siècle cités par J.C. TOUTAIN (*Le produit de l'agriculture française, op. cit.* p.82) avançaient des taux de 83% à 100%.

⁷⁸⁸ MONTALIVET adoptait en 1813 la valeur de 470 livres par individu et par an, déterminée « après de longues recherches faites par ordre de l'ancien Gouvernement », soit environ 2,4 quintaux métriques (*Exposé de la situation de l'empire, op. cit.* p. 4). La loi du 22 juillet 1795 sur les patentes autorisait, dans son article 16, les particuliers à acheter, sans avoir besoin d'une patente de marchands de grains, des blés pour leur usage, à condition de ne pas dépasser « ce qui sera nécessaire pour leur famille jusqu'à la récolte, à raison de quatre quintaux [de 100 livres] de blé-froment, ou de cinq quintaux de blé mêlé par chaque tête », soit 2,5 quintaux métriques par tête. En 1806, le préfet indiquait qu' « on a évalué la consommation par tête d'individu à 3 hectolitres un tiers ou environ de toutes espèces de grains [soit environ 2,3 q/habitant]. Cette évaluation paraît un peu trop forte au premier aperçu ; mais si on considère que, dans la campagne, le cultivateur fait sa principale nourriture de l'orge, du seigle et du sarrasin, des derniers grains ayant moins de substance nutritive que le blé froment, on doit en conclure que la consommation est nécessairement plus considérable que si on n'usait que de ce dernier blé » (Archives nationales, F¹¹ 461). Les *Archives statistiques* de 1837 (p. 132) utilisaient également une hypothèse moyenne nationale de 3,3 hectolitres par habitant par an, soit environ 2,3 q/habitant, entre 1815 et 1835.

⁷⁸⁹ Archives nationales, F¹¹ 461

⁷⁹⁰ *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1836, p. 286-287.

d'un rendement plus faible, vers 7 quintaux par hectare en 1560, soit probablement de l'ordre de 3,5 :1. Le premier aurait au contraire exigé une productivité plus élevée, de 8 q/ha en 1560 (environ 4 :1). Dans les deux cas, une rapide croissance des rendements aurait été nécessaire, après 1560, pour nourrir une population en forte croissance.

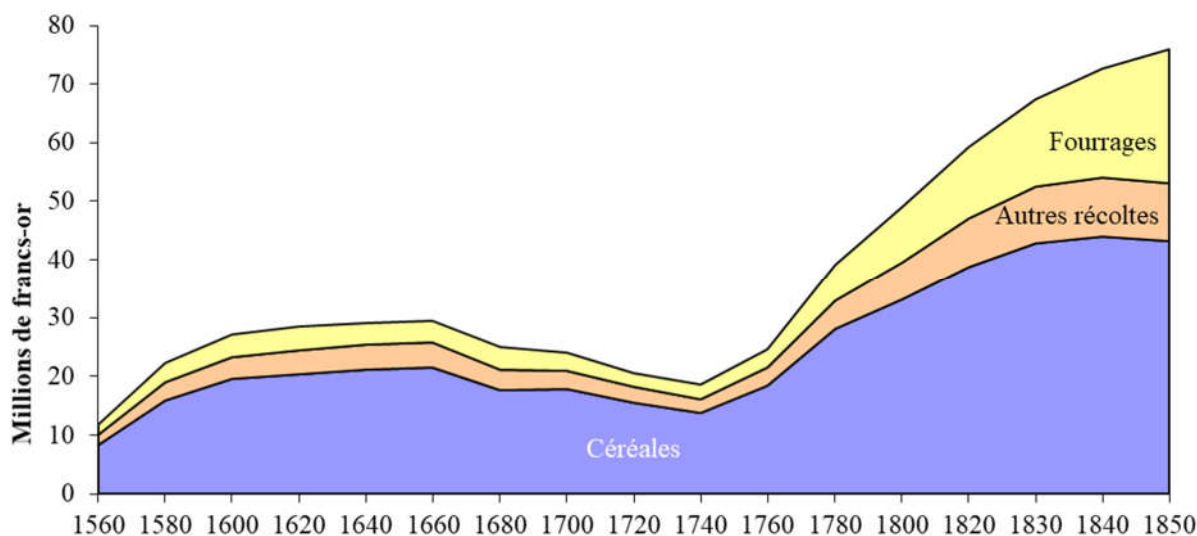


Graphique 89 : Scénarios d'évolution du rendement du froment dans la Manche avant 1700

Le second scénario, que nous avons volontairement choisi un peu extrême, nous paraît peu probable : il supposerait que les remises en culture aient été conduites avant même que le besoin en fût pressant, effort que les sociétés consentent rarement ; et il aurait ensuite exigé une croissance des rendements de 55% en moins d'un siècle après 1560. Le premier scénario, qui n'exige qu'une croissance du rendement de 30% et une diminution étalée des terres incultes, nous paraît plus réaliste ; c'est celui que nous conserverons pour la suite. Les rendements seraient ensuite restés compris entre 10 et 11 q/ha jusqu'en 1850. La seconde croissance de la population, de 1720 à 1850, fut donc principalement absorbée par la croissance des emblavements que nous avons décrite plus haut.

b. La production végétale totale

Ces derniers paramètres étant ainsi fixés, notre modèle permet enfin de reconstituer l'évolution de la production totale en valeur (nette des semences) que présente le graphique ci-dessous (en monnaie constante).



Graphique 90 : Production végétale en valeur (monnaie constante)

L'examen de ce graphique nous permet de caractériser les cinq grandes phases d'évolution de la production végétale, dont le tableau ci-après donne les principales grandeurs caractéristiques :

- La première période s'est achevée vers 1600 ; elle correspond à la fin du rattrapage accéléré de la population. Les superficies emblavées et surtout les rendements crurent de façon importante pour satisfaire les besoins alimentaires (la croissance des rendements nets, semences déduites, étant supérieure à celle des rendements bruts). Les prix des céréales firent néanmoins plus que doubler en monnaie courante (+66% en monnaie constante).
- La seconde période, de 1600 à 1660, vit la croissance de la population se poursuivre à un rythme plus modéré (+27%) ; la croissance des besoins alimentaires aurait alors été principalement satisfaite par une poursuite de la diminution des terres incultes. Les prix furent pratiquement stabilisés en monnaie constante.
- La troisième période (1680-1720) vit une quasi-stabilisation de la population et une situation économique générale récessive. Les prix diminuèrent fortement.
- La quatrième période, de 1720 à la fin du XVIII^e siècle, vit une reprise significative de la croissance de la population (+16%), qui fut également constatée dans l'ensemble de la France. Les surfaces cultivées crurent d'un quart, grâce à la diminution des jachères permise par les nouveaux assolements, et les rendements reprirent leur croissance. Les prix s'envolèrent (+76%), dans une période de monnaie stabilisée (depuis 1726). Ce ne fut pas là l'effet d'une insuffisance structurelle de la production de céréales, puisque les disettes disparurent presque complètement ; cette hausse des prix fut d'ailleurs constatée internationalement. Elle fut probablement le reflet, d'une part, de la libération du commerce des grains en 1763⁷⁹¹, et, d'autre part, d'une inflation générale causée par une forte augmentation de la masse monétaire en circulation (voir le chapitre suivant). La production en valeur fit plus que doubler (+115%).
- La première moitié du XIX^e siècle, enfin, poursuivit dans la Manche les tendances favorables de la fin du siècle précédent : croissance de la population, diminution des jachères, hausse des rendements, etc. Les prix restèrent stables. Globalement, la production en valeur augmenta encore d'un quart ; depuis 1720, elle avait été multipliée par 2,6.

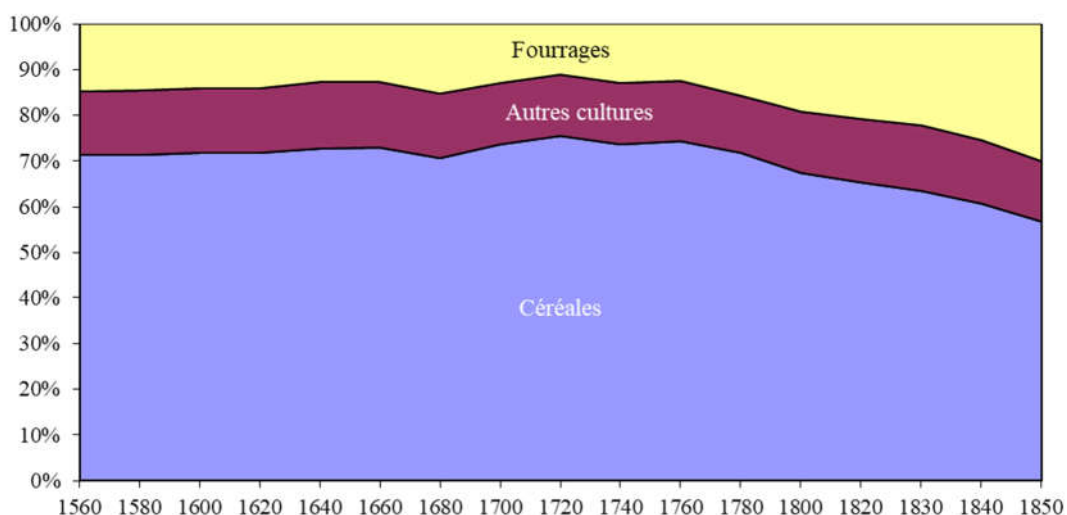
Phases d'évolution de la population	Phase 3 (Rattrapage)		Phase 4 (Stagnation récessive)	Phase 5 (Décollage moderne)	Première moitié du XIX ^e siècle
	1560-1600	1620-1660	1680-1720	1740-1800	1820-1840
Phases d'évolution de l'agriculture	1560-1600	1620-1660	1680-1720	1740-1800	1820-1840
<i>Pour mémoire : Population</i>	41%	27%	5%	16%	13%
Surfaces cultivées en céréales	11%	15%	8%	24%	9%
Rendement brut moyen	20%	9%	-1%	-5%	6%
Volume total brut produit	33%	26%	7%	18%	15%
Prix du froment (monnaie courante)	134%	26%	27%	75%	6%
Valeur de la monnaie	-29%	-31%	-51%	1%	0%
Effet mix sur la valeur	0%	0%	12%	3%	3%
Valeur en monnaie constante	122%	9%	-26%	115%	25%

Tableau 41 : Taux de variation entre début et fin de chaque période des composantes de la production en valeur⁷⁹²

⁷⁹¹ Déclaration royale du 25 mai 1763 et édit de juillet 1764, dont nous citons le préambule d'inspiration manifestement physiocratique : « Nous avons cru devoir déférer aux instances qui nous ont été faites pour la libre importation et exportation des grains et farines, comme propres à animer et étendre les cultures des terres, dont le produit est la source la plus réelle et la plus sûre des richesses d'un état ; à entretenir l'abondance par les magasins et l'entrée des blés étrangers, et empêcher que les grains ne soient à un prix qui décourage le cultivateur ; à écarter le monopole par l'exclusion sans retour de toutes permissions particulières ; et par la libre et entière concurrence de ce commerce, à entretenir enfin entre les différentes nations, cette communication d'échanges du superflu avec le nécessaire, si conforme à l'ordre établi par la divine Providence, et aux vues d'humanité qui doivent animer tous les souverains. »

⁷⁹² Le tableau présente une décomposition multiplicative du volume et de la valeur. Par exemple, dans la partie supérieure de la première colonne de chiffres, puisque volume = surfaces x rendement, on doit lire que 1,11 x 1,20 = 1,33.

Pendant cette période, la structure de la production totale (nette des semences) s'est principalement déformée sous l'effet de l'évolution de l'utilisation de l'espace agricole, qui a d'abord connu une croissance des surfaces semées en céréales grâce à la diminution des jachères, puis, à partir du milieu du XVIII^e siècle, une croissance relative des superficies consacrées aux prairies artificielles liée à l'introduction de nouveaux assolements.



Graphique 91 : Structure de la production végétale en valeur

4.3.1. L'évolution de la production céréalière d'après les dîmes

Comme nous l'avons indiqué en introduction de ce chapitre, nous disposons d'une information indirecte précieuse sur l'évolution d'une partie de la production agricole, grâce au montant des dîmes qui lui étaient en principe exactement proportionnelles. Elles présentent, pour l'historien l'avantage de pouvoir souvent être connues depuis des époques anciennes, parce que les montants perçus étaient généralement bien comptabilisés et archivés, au moins par les plus grandes institutions ecclésiastiques comme les abbayes ou le chapitre cathédral. En revanche, il est nécessaire de prêter la plus grande attention aux innombrables particularités locales de leur prélèvement, et aux changements d'assiette que ces dîmes ont pu subir au cours du temps et qui pourraient fausser l'observation. Sur un petit échantillon de paroisses que nous avons pu constituer, leurs montants nous sont connus de façon assez sûre et continue depuis le milieu du XVI^e siècle. Nous disposerons ainsi d'un moyen de tester les résultats de notre modélisation.

a. Rappels sur les dîmes

Les dîmes étaient une très ancienne contribution que l'Eglise demandait aux fidèles pour subvenir à l'entretien des églises et du clergé, et pour assister les pauvres (concile d'Orléans de 538). Elles furent rendues obligatoires par le pouvoir civil à la fin du VIII^e siècle et elles pouvaient donc être recouvrées par les voies de droit. Aux X^e et XI^e siècles, lors de la mise en place du système féodal, elles furent très souvent accaparées par les seigneurs laïcs, en même temps que le patronage des églises, et elles purent même faire l'objet de transactions comme n'importe quel autre élément de leur patrimoine, et en particulier de donations à des institutions ecclésiastiques. L'Eglise fit pression pour que les dîmes ne fussent plus totalement accaparées par les patrons des églises, et elle obtint, au concile de Lillebonne en 1080, que les curés reçussent au moins un tiers des dîmes, le reste continuant à aller en général au patron⁷⁹³ ; ses injonctions furent loin d'être partout respectées. Les dîmes étaient généralement perçues comme un dixième (un onzième en Normandie) du fruit du travail des fidèles⁷⁹⁴, c'est-à-dire de leurs récoltes, du croît de leurs troupeaux, etc.⁷⁹⁵ En revanche les

⁷⁹³ Lucien MUSSET, « Aperçus sur la dîme ecclésiastique en Normandie au XI^e siècle », in *Cahiers des Annales de Normandie*, 1988, vol. 22, p. 47-64

⁷⁹⁴ « Ce n'est pas la terre qui doit la dixme, ce sont les fruits » : Louis-François DE JOUY, *Principes et usages concernant les dixmes*, 1751, p. 72, n° 22

⁷⁹⁵ En certains lieux, les dîmes finirent par être « abonées » et perçues comme une redevance proportionnelle aux superficies cultivées (partie de l'Orléannais et de la région parisienne) ou au nombre de feu des paroisses (partie de l'Anjou).

productions spontanées de la nature, obtenues sans soins particuliers, comme le bois des forêts ou l'herbe des prairies naturelles et des terres incultes, n'étaient (généralement) pas décimables. Ces dîmes étaient donc une redevance exclusivement agricole : « *Les fruits civils, tels que les loyers de maison, ou autres semblables, ne doivent pas la Dixme* »⁷⁹⁶, non plus que « *le travail et l'industrie* »⁷⁹⁷.

Les juristes classaient les dîmes en trois catégories⁷⁹⁸ : les dîmes solites, les dîmes d'usage et les dîmes insolites. « *Les dîmes prédiales*⁷⁹⁹, qui sont toujours dues indépendamment de l'usage et de la possession, sauf la quotité : telles sont la dîme des grains qu'on tire des terres labourables au moyen de la culture, et c'est ce qu'on appelle les dîmes de droit [ou solites] ; les dîmes qu'on a coutume de payer en certains lieux, quoiqu'on ne les paie pas par-tout, et que par cette raison on appelle dîmes d'usage, telles sont la plupart des dîmes domestiques, laines, agneaux, veaux, cochons de lait⁸⁰⁰, poisson et autres productions du ménage du laboureur ; telles sont encore les pommes, le vin et autres semblables, dont la dîme est d'usage dans certains cantons et ne l'est point en d'autres ; enfin il y en a une troisième espèce qu'on appelle dîme insolite, parce que de droit commun l'espèce n'est pas sujette à la dîme, encore qu'elle se puisse percevoir en certaines circonstances, comme sur les choses décimables, mais à titre de récompense, tels sont les bois et les foins dont l'espèce n'est point décimable, parce que ce ne sont point là les fruits ordinaires de la culture de la terre. » On distinguait encore les dîmes portant sur les terres anciennement exploitées, et les dîmes « noales » s'appliquant aux terres nouvellement défrichées ou gagnées sur les marais ou la mer (ces dernières terres bénéficiaient d'un traitement de faveur pendant les premières années), ou aux terres nouvellement plantées en « fruits décimables ».

Naturellement ces règles de principe soulevaient de multiples problèmes d'application pratique au cas par cas, en particulier lorsqu'on changeait l'usage des terres (par exemple pour convertir des terres labourables en prairies) ou lorsqu'on introduisait de nouvelles cultures (sarrasin, maïs, luzerne, etc.). Des ordonnances royales (ordonnance de Bois de 1579 et édit de Melun de 1580) avaient stipulé que toutes les contestations relatives aux dîmes devaient être résolues par référence à l'usage local (de la paroisse ou des paroisses environnantes). Dans le cas, très important pour la Manche, de la transformation de labours en prairies naturelles, qui les faisait échapper à la dîme, la jurisprudence fut hésitante : suite aux plaintes du clergé⁸⁰¹, la première tendance fut d'imposer que les décimateurs reçussent une dîme de compensation⁸⁰² ; mais, sous la pression croissante des exploitants ou propriétaires, on jugea que les décimateurs n'avaient pas à se plaindre si leur baisse de revenus ne dépassait pas le tiers⁸⁰³ ; puis on tenta d'imposer que la conversion en pâturages ne dépassât pas les deux tiers des terres⁸⁰⁴ ; enfin on reconnut définitivement que les pâturages n'étaient pas décimables⁸⁰⁵.

b. Les baux de dîmes

Les dîmes étaient, en proportion importante, perçues par des personnes qui ne résidaient pas dans les paroisses concernées (abbés, chanoines, curés qui se faisaient remplacer par un vicaire, seigneurs laïcs) ou par des institutions ecclésiastiques. Dans la plupart des cas, elles ne percevaient pas directement ces dîmes, mais elles les affermaient : elles sélectionnaient par voie d'enchères au plus fort enchérisseur, une ou plusieurs personnes qui se chargeraient de lever ces dîmes, de ramasser les gerbes et autres denrées, de faire battre les

⁷⁹⁶ Louis-François DE JOUY, *Principes et usages*, op. cit. p. 72, n° 21

⁷⁹⁷ *Ibid.* p. 8, n° 12

⁷⁹⁸ *Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, arrêts et règlements du roi, registrés en la Cour du Parlement de Normandie, depuis l'année 1754, jusqu'en 1771*, Richard LALLEMANT impr., 1774, Première partie, p. 463

⁷⁹⁹ Dîmes « qui se prélèvent sur les fruits des héritages » (Louis-François DE JOUY, *Principes et usages*, op. cit. p. 8, n° 11)

⁸⁰⁰ On appelait aussi « menues dîmes » les « *Dixmes de cour et de charnage, comme les Dixmes de poulets, agneaux, cochons, et autres semblables* » (*Ibid.* p. 11, n°23)

⁸⁰¹ Pour la Manche, voir en particulier la liasse « Procès de dîmes dans la région de Carentan et Saint-Côme-du-Mont (17e siècle) », Archives départementales de la Manche, 301 J 530

⁸⁰² Une déclaration royale sur les dîmes du 7 février 1657 stipulait que « *Nous ordonnons, voulons et nous plaît, que ce changement qui a été et sera fait de la surface de la terre et des fruits et revenus, ne puisse préjudicier aux Dixmeurs auxquels la Dixme desdits fruits et revenus, qui ne sont point sujets à la Dixme suivant l'usage des lieux, soit payé à la raison des anciens qui se recueilloient auxdits héritages* » ; mais elle ne fut enregistrée par aucun parlement et resta donc sans effet.

⁸⁰³ Louis-François DE JOUY, *Principes et usages concernant les dixmes*, op. cit., p. 90, n° 42 et p. 96, n° 48

⁸⁰⁴ Arrêts du Parlement de Normandie du 28 février 1647, ordonnant que les dîmes seraient payées sur les « *terres labourées depuis quarante ans, quoique ces terres eussent été converties en nature d'herbages ; si mieux n'aimoient les propriétaires laisser en labourage le tiers de leurs terres* » ; autres arrêts allant dans le même sens du 5 février 1656 et 18 février 1672.

⁸⁰⁵ Par exemple, arrêt de la Grand-Chambre du Parlement de Paris du 4 juillet 1742

céréales puis de vendre au mieux les grains, les volailles, etc. Ces personnes se rémunéraient de leurs « peines et soins » en conservant de l'ordre de 10% à 15% de la valeur estimée des denrées qu'elles allaient récolter. Ces baux nous renseignent donc directement sur une large partie de la production en valeur du territoire concerné, si l'assiette des dîmes était stable, si les taux de « peines et soins » appliqués par les fermiers étaient constants et si les enchères étaient sincères (absence de coalition des soumissionnaires, absence de folles enchères, etc.). En utilisant un échantillon de baux suffisant, et en vérifiant soigneusement les clauses des actes notariés qui les enregistraient, on peut éliminer les séries de baux qui présenteraient des incertitudes dans ces trois domaines.

Nous avons analysé des baux de ferme en argent passés par le Chapitre de Coutances et les abbayes de Montebourg et de Lessay, dont il subsiste des séries assez importantes⁸⁰⁶. Chacune de ces institutions percevait des portions de dîmes dans un grand nombre de paroisses (pour le Chapitre, dans 92 paroisses du diocèse⁸⁰⁷, soit 20% d'entre elles)⁸⁰⁸. Ces baux ne décrivaient jamais très précisément les dîmes concernées : le plus souvent ils mentionnaient simplement « *les dîmes de la paroisse* », par référence implicite à l'*usage* ; parfois il s'agissait des « *dîmes anciennes et noales des blés, limages⁸⁰⁹ et sarrasins⁸¹⁰* » (c'est-à-dire les seules dîmes solites), et très rarement des « *dîmes des blés, limages, sarrasins, lins, chanvres, bois, herbages, laines, agneaux et toutes autres choses décimables* ». Nous n'avons rencontré qu'une fois la mention de dîmes des « *pommes et poires* »⁸¹¹. Globalement, on pourra retenir que les dîmes ne concernaient très majoritairement que les terres cultivées en céréales. Certains de ces baux mettaient à la charge du fermier des obligations qui incombaient au décimateur : souvent l'entretien du chœur de l'église⁸¹² et de la grange dîmière ; plus rarement, le versement de la portion congrue du curé⁸¹³, ou même le paiement des « *décimes ordinaires et extraordinaires et taxes du clergé⁸¹⁴* » ou encore de la « *cotisation des pauvres* »⁸¹⁵. Nous avons retenu dix-huit paroisses⁸¹⁶ pour lesquelles nous disposons de séries de baux suffisamment longues (au moins deux siècles), et pour lesquelles il apparaissait⁸¹⁷ que les conditions de perception des dîmes et les charges imputées au fermier n'avaient pas varié au cours de cette période. Ces baux étaient les plus souvent passés pour trois ans aux XVI^e et XVII^e siècles ; cette durée passa à 5, puis à 7 ou 9 ans dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cet allongement de la durée des baux est éventuellement susceptible d'introduire un biais, dans la mesure où les fermiers étaient amenés à faire des soumissions intégrant des anticipations de plus en plus longues sur l'évolution des rendements et des prix.

Compte tenu des nombreuses particularités de la perception des dîmes, que nous avons rappelées plus haut, et de la petite taille de notre échantillon, nous nous garderons de chercher à en tirer des conclusions trop détaillées et nous ne présenterons que des résultats très agrégés. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du montant global de ces baux, en monnaie constante. Le montant relatif à chaque paroisse a été indicé par rapport à sa moyenne entre 1650 et 1710, période choisie parce que le niveau de la population y est resté relativement constant ; puis un indice d'ensemble a été constitué en prenant la moyenne pondérée⁸¹⁸ des

⁸⁰⁶ Seuls les baux relatifs au Chapitre ont survécu aux destructions de 1944 ; pour les abbayes, nous avons utilisé les mentions, généralement assez détaillées, qui en ont été faites dans les *Inventaires sommaires*.

⁸⁰⁷ Voir la collection de leurs baux : Archives départementales de la Manche, 301 J 280 à 301 J 290. Les collections de baux qui ont été conservées ne remontent jamais avant 1560 ; nous avons complété ces séries grâce au « Registre des dîmes » (Archives départementales de la Manche, 301 J 279), où les baux étaient enregistrés de façon résumée, année après année depuis 1525 (avec d'importantes lacunes).

⁸⁰⁸ B. GARNIER a fait une étude de même nature, à partir des baux du Chapitre, dans « Pays herbagers, pays céréaliers et pays « ouverts » en Normandie (XVI^e – début du XIX^e siècle) », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1975, vol. 53, n° 4, p. 493-525

⁸⁰⁹ Légumes ou légumineuses ; de façon plus générale, toutes les plantes sarclées.

⁸¹⁰ La mention particulière du sarrasin tient probablement au fait qu'il faisait « *autrefois* » l'objet d'une dîme insolite en raison de son introduction récente (vers le XV^e siècle) ; voir la liasse « Procès de dîmes dans la région de Carentan » précitée.

⁸¹¹ Paroisse de Valcanville, dont le décimateur était le commandeur des Hospitaliers de Valcanville.

⁸¹² Comme à Roncey et à Saint-Fragaire, par exemple. L'entretien du reste de l'église incombait à l'assemblée des paroissiens.

⁸¹³ Comme au Rozel et à Sainte-Marie-du-Mont vers 1750. Dans un certain nombre de paroisses, les conditions changèrent à la suite de transactions entre le Chapitre et les curés desservants soumis à la portion congrue, qui pouvaient amener le Chapitre à restituer aux curés certaines dîmes contre la suppression de leur congrue, ou l'inverse.

⁸¹⁴ A Sainte-Marie-du-Mont vers 1750

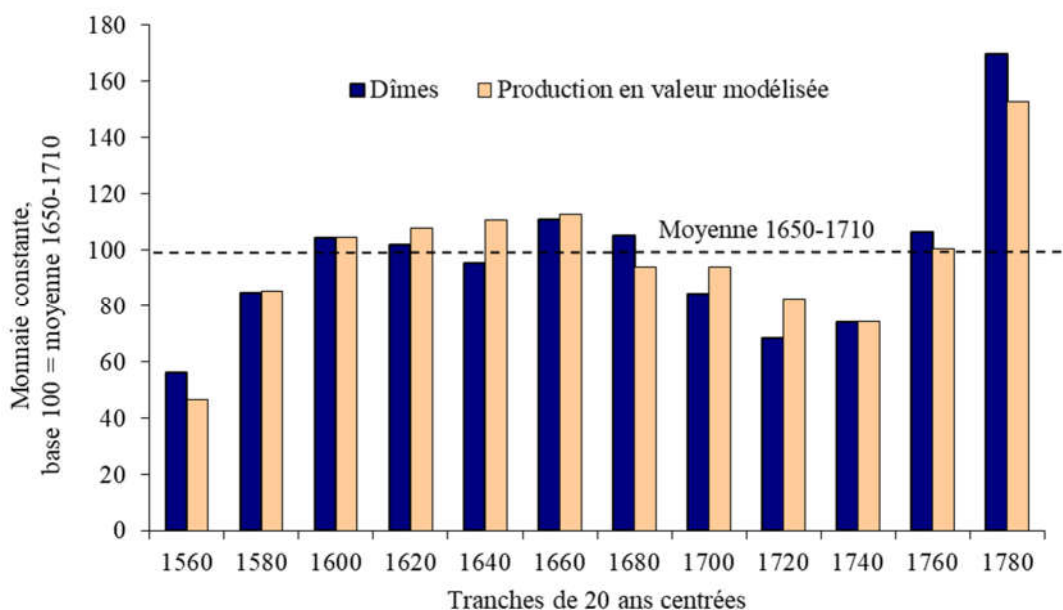
⁸¹⁵ A Saint-Vigor-des-Monts vers 1750

⁸¹⁶ Chapitre : Belval, Montpinchon, Nicorps, Roncey, Saint-Fragaire, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Pierre-d'Arthenay, Saint-Vigor-des-Monts ; abbaye de Montebourg : Acqueville, Brillevast, Canteloup, Carneville, Colomby et Néville-sur-Mer ; abbaye de Lessay : Angoville-sur-Ay, Mobec, Saint-Patrice-de-Claids et Surville.

⁸¹⁷ Les différents événements qui ont pu affecter les conditions de perception des dîmes appartenant au Chapitre de Coutances sont décrits, par paroisse, dans l'« *Inventaire des titres justificatifs des droits de patronage et des dixmes appartenant au vénérable chapitre de Coutances* », Archives départementales de la Manche, 301 J 298

⁸¹⁸ Pondération constante par le nombre de feux des paroisses en 1690

indices des différentes paroisses⁸¹⁹. Nous avons fait figurer en regard le montant de la production brute en valeur des céréales (semences comprises) en monnaie constante qui résulte de notre modélisation, indicé de la même manière.



Graphique 92 : Evolution du montant des dîmes, comparé à la valeur de la production céréalière

On peut constater un très bon accord général entre les dîmes et notre modélisation, durant ces deux siècles, qui connurent des variations d'ampleur importante. Nous ne chercherons pas à commenter les petits écarts locaux, qui peuvent résulter, soit du caractère un peu trop simpliste de notre modélisation, soit d'artefacts provenant de la taille trop faible de notre échantillon de paroisses. Nous pensons cependant que ce bon accord valide implicitement l'hypothèse de modélisation que nous avons faite, à savoir qu'il n'y eut entre le milieu du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle aucune évolution des pratiques culturales, avant celle des assolements qui intervint dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

c. L'évolution des dîmes au plan national

Les dîmes ont fait l'objet de recherches très actives, dans une grande partie de la France, à la fin des années 1960. E. LE ROY LADURIE, qui les avait étudiées dans le Languedoc, objet de sa célèbre thèse, avait suscité, en 1969, le rassemblement d'études réalisées en diverses régions⁸²⁰, et il en avait tiré une synthèse⁸²¹ des informations qu'elles nous apportaient sur l'évolution de la production agricole française en volume. Les baux de dîmes étaient en effet parfois libellés en nature dans certaines régions, et, dans les autres cas, il est possible de convertir de façon estimative des baux en argent en indicateurs de volume, en les déflatant par le prix du froment, pris comme indice directeur des prix agricoles. Il n'est pas sans intérêt de rapporter rapidement ces résultats, de façon à mieux comprendre le contexte national⁸²² dans lequel la Manche se trouva placée durant ces deux siècles.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la production agricole française en volume, estimée par les dîmes déflatées. Nous avons fait figurer en regard l'évolution de la population⁸²³, à titre de rappel de la différence des trajectoires de croissance entre la France et la Manche. Toutes ces quantités sont indicées de la même façon que précédemment.

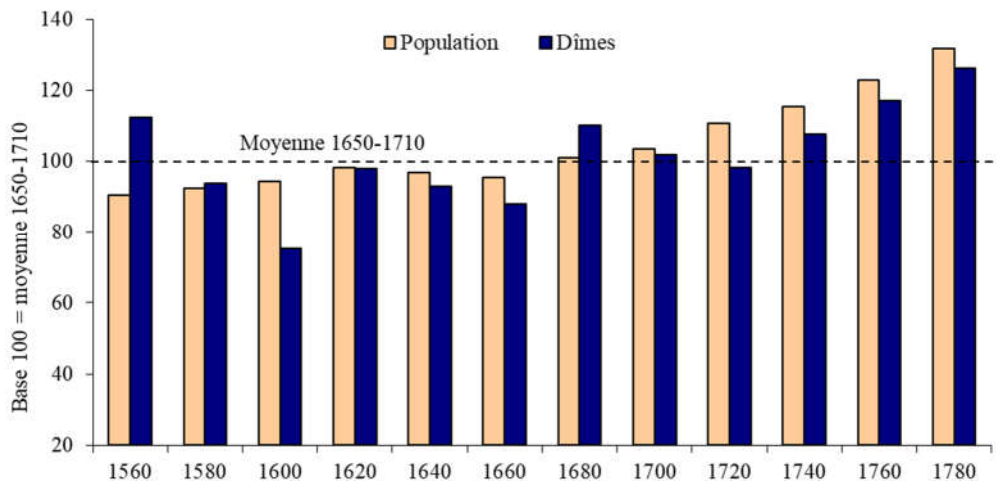
⁸¹⁹ Différents historiens ont utilisé la même méthode, mais en commettant l'imprudence d'indiquer les paroisses par rapport à une période d'une dizaine d'années seulement, très insuffisante pour tenir compte de la variabilité des rendements dans chaque paroisse.

⁸²⁰ Joseph GOY et Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les fluctuations du produit de la dime, Conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Age au XVIII^e siècle*, Mouton, 1972 (Contributions présentées au premier congrès national de l'Association française des Historiens économistes, les 11 et 12 janvier 1969).

⁸²¹ *Ibid.* p. 338-373

⁸²² Emmanuel LE ROY LADURIE n'ayant pas produit, dans sa synthèse précitée, une trajectoire explicite de la moyenne française, nous avons été conduit à l'estimer nous-même à partir de ses indications.

⁸²³ La source est Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française, t. 2, p. 61-68*



Graphique 93 : Evolution de la production agricole en volume d'après les dîmes déflatées, comparée à l'évolution de la population, France entière

Dans l'ensemble, la France connut au milieu du XVI^e siècle une situation relativement florissante, au cours de ce qu'Emmanuel LE ROY LADURIE a appelé « le beau XVI^e siècle »⁸²⁴, et un niveau de production qu'elle ne dépassa probablement pas avant la fin du XVIII^e siècle. La Manche en revanche, à cause du niveau encore bas de sa population, avait à peine atteint, au milieu du XVI^e siècle, la moitié de la production qu'elle atteindra à la fin du XVII^e siècle. La France dans son ensemble a ensuite connu trois grandes ruptures de croissance, entre 1550 et la Révolution :

- La première correspondit aux guerres de religion (1562-1598), pendant lesquelles on observa une baisse des dîmes déflatées d'environ -30% dans les régions du nord de la France, -20 à -25% dans la région parisienne, -35 à -40% pour le Centre-Est et le midi méditerranéen. Ces baisses de dîmes exagèrent, dans une proportion inconnue, la baisse de la production agricole, dans la mesure où on assista alors, dans de nombreuses régions à une « grève des dîmes » : certains habitants ne voulurent plus verser leur écot à un clergé qu'ils jugeaient indigne, absentéiste ou cupide ; d'autres préféraient le verser à l'Eglise réformée. Les guerres de religion n'eurent pas, dans la Manche, le même caractère dévastateur que dans certaines autres régions et nous n'y connaissons pas de mentions explicites de « grève des dîmes », bien que le clergé n'eût probablement pas été de meilleure qualité qu'ailleurs : une enquête menée en 1610 dans le comté de Mortain estimait que « *la plus grande partye des prestres sont scandaleux et vicieux* »⁸²⁵. Après la fin des guerres, on assista à une rapide récupération, qui ramena, avant la fin des années 1620, la production française à un niveau voisin de celui des années 1560, mais plus probablement inférieur. Les grèves de dîmes avaient assez rapidement cessé, avec le retour de l'ordre public et avec la Contre-Réforme, qui améliora assez rapidement la qualité et la discipline des prêtres.
- La seconde découla des troubles de la Fronde (1648-1653) et, dans le Nord-Est de la France actuelle, de la guerre de Trente Ans (dans laquelle la France s'impliqua de 1635 à 1648). Cette dernière guerre fut atroce et fit tomber la production de plus des trois quarts dans les régions qu'elle désola. La Fronde, pour sa part, eut un impact très variable selon les régions : de l'ordre de -20% en région parisienne ou en Bourgogne, de l'ordre de -10% dans le Lyonnais, mais faible ou nul dans certaines autres régions ; peut-être une baisse de l'ordre de 10% dans la Manche. La période qui succéda à ces troubles fut une période faste, si l'on excepte certains accidents climatiques ponctuels comme celui qui provoqua la

⁸²⁴ Ibid.

⁸²⁵ A titre d'exemple, une enquête menée vers 1610 sur les prêtres du comté de Mortain en donnait une image peu flatteuse : « *Sera noté que de tous les curés du comté de Mortain, qui sont en nombre de plus de quatre vingtz, l'on ne croit pas qu'il y en ayt dix qui s'acquittent bien de leur devoir et sont exempts de vices, et que la plus grande partye des prestres sont scandaleux et vicieux, ce qui procède de l'impunité qui s'en usent par la connivence et tollerance des doyens ruraux, dont la pluspart mene la même vye, à ce que l'on dit [...]. Et comme tels gens d'eglize donnent mauvais exemple aux habitans, aussy sont ils scandalisez pour les grandes saletez et irreverences qui paroissent en la plupart des églizes parroissiales, pour estre les ornemens sales et vilains, mesme ceux dont l'on se sert au St-Sacrement de l'eucharistye.* » (Paul LE CACHEUX, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives civiles : série A, t. II (supplément, articles 3867 à 4202)*, 1925, A3959). En 1625, le conseil du comté soulignait encore le grand nombre de « *prêtres de mauvaise vie* » : « *ils ont des concubines, fréquentent les tavernes et même s'entrebattent dans les églises* » (François-Nicolas DUBOSC, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives civiles : série A, t. I (articles 1 à 3866)*, 1865, A524)

« famine de l'avènement » en 1662. Partout la production atteignit (en volume) vers 1680 des niveaux à peu près équivalents à ceux du « beau XVI^e siècle ».

- La troisième période déflationniste, entre 1690 et 1715, pendant la seconde partie du règne de Louis XIV, résulta à la fois de plusieurs troubles climatiques graves (comme en 1694 et 1709), et de l'excessive pression fiscale imposée pour financer les guerres extérieures⁸²⁶ : le montant des impôts de toutes natures passa de 115 millions de livres, en moyenne entre 1660 et 1668, à 174 millions, en moyenne entre 1690 et 1710⁸²⁷ (soit +53%). En 1699, le subdélégué de Carentan attribuait ainsi l'état très médiocre de son Election « à la calamité du temps et aux grandes levées de deniers »⁸²⁸. En 1687 déjà, les commissaires extraordinaires envoyés enquêter dans les provinces rapportaient qu' « il n'y a presque plus de laboureurs aisés, et mesme il reste peu de paisans qui ayent des terres en propre, ce qui les rends moins en estat de faire valoir celles d'autrui, ils ne peuvent plus se fournir de chevaux et de bestiaux [...] ils sortent des maitairies aussi pauvres qu'ils y sont entrés, les terres mal cultivées rapportent moins et dépérissent. »⁸²⁹. Ce marasme économique s'accompagna dans la Manche, comme nous l'avons indiqué plus haut, d'une diminution de la population.

La période suivante, de la mort de Louis XIV à la Révolution, permit dans toute la France une récupération au minimum (midi de la France, Auvergne, Lyonnais), ou une vraie croissance dans certaines régions (région parisienne, Nord). Il n'y eut plus d'accident climatique grave et les impôts baissèrent significativement (au moins jusqu'en 1760). Globalement, la production agricole française en volume aurait, au moment de la Révolution, probablement dépassé en moyenne, mais de l'ordre de 15% à 20% seulement, ses hauts niveaux du « beau XVI^e siècle » ou de la période 1660-1680. Cela suffit néanmoins pour éviter à la France de connaître, au XVIII^e siècle, les disettes et famines récurrentes qui l'avaient affligée aux époques antérieures.

4.4. Les productions animales

4.4.1. La peur de manquer

« Le Français est panivore », écrivait-on encore au début du XIX^e siècle. « Le pain occupe toutes ses pensées, la crainte d'en manquer absorbe toutes ses facultés : aussi tous ses soins, tous ses efforts tendent-ils perpétuellement à étendre la culture des grains qui doivent le lui fournir. »⁸³⁰. L'agriculture d'Ancien Régime ne laissait au bétail que ce qui ne pouvait pas avoir d'autre usage : il pâturait, sous le régime collectif de la « vaine pâture », ce qui ne pouvait être labouré, comme les marais, les landes et « bruyères » ou l'herbe des talus des chemins, ou ce qui venait d'être labouré⁸³¹ (les chaumes) ainsi que les jachères. Après la moisson des céréales, dont on *sciait* très haut les tiges à la faucille de façon à laisser sur place des chaumes importants (la moisson du froment à la faux ne s'introduira qu'après 1840⁸³²), ou après la coupe du « premier poil » des prés, les terres étaient ouvertes à la pâture du bétail de tous les habitants de la communauté selon des règles étroitement définies par les coutumes locales. La Coutume de Normandie stipulait ainsi que « les prays, terres vuides et non cultivées sont en défens depuis la my-mars jusques à la Sainte Croix en Septembre, et en autre tems elles sont communes, si elles ne sont closes ou défendues d'ancienneté »⁸³³. Cette pratique de la vaine pâture avait l'avantage, bien intégré dans les usages sociaux du temps, de permettre aux pauvres d'élever quelques bêtes sans posséder de prés en propre.

⁸²⁶ Guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) et guerre de succession d'Espagne (1701-1714)

⁸²⁷ D'après Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876 (voir également l'annexe 6)

⁸²⁸ Archives nationales, H 1588-10

⁸²⁹ Edmond ESMONIN, *La Taille en Normandie au temps de Colbert*, op. cit., p. 531

⁸³⁰ Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, *Considérations sur la population et la consommation générales du bétail en France*, 1806, p. 87

⁸³¹ Les espèces trop voraces, dites « bêtes malfaisantes », comme les chèvres ou les porcs, voire les oies, étaient cependant soumises à des restrictions : Josias BERAULT, *La coutume réformée du pays et duché de Normandie*, du Petit Val, 1612, art. LXXXVIII

⁸³² Dans le ressort du Parlement de Paris, un arrêt du 2 juillet 1782 renouvelait les défenses antérieures de faucher les « blés », sous peine d'une amende de 100 livres, attendu que « cette manière de récolter est préjudiciable au public et aux cultivateurs eux-mêmes puisque la faux agitant l'épi avec violence en fait jaillir les grains qui sont en pleine maturité. » (*Anciennes lois françaises*, t. XXVIII, p. 211). Les « blés » désignaient ici les céréales pour la consommation humaine. On fauchait l'avoine.

L'enquête agricole conduite en 1845 par l'Association normande sur l'arrondissement de Coutances indiquait qu' « on scie encore le blé ; mais dans cinq ou six ans, l'usage de faucher sera admis. »

⁸³³ Josias BERAULT, *La coutume réformée...*, op. cit. art. LXXXII



Illustration 28 : Bovins pâture dans les seuls marais, à Picauville en 1581⁸³⁴

Au Moyen Âge, le bétail était également admis, contre le paiement de « droits de coutume », dans les vastes forêts qui couvraient une partie importante de la Manche, pour y consommer les glands et la végétation des sous-bois ; le bétail y était parfois gardé (en particulier les porcs), mais, dans certaines circonstances, laissé en semi-liberté. On se souvient des battues que Gilles DE GOUBERVILLE était périodiquement obligé d'organiser dans ses forêts, avec plus ou moins de succès, pour récupérer ses chevaux ou ses bovins : le 23 septembre 1558, il alla « à la forest pour voyer nos bestes que nous ne trouvasmes point, seulement le toreau qui clochoyt, qu'on n'avoit vu passé deux moys ». Ces bêtes étaient redevenues plus ou moins sauvages : en 1558 encore, il raconte qu'il avait envoyé ses gens « pour tuer un beuf sauvage, ilz ne trouvèrent ledit bœuf », et en 1562, qu'on avait senné (châtré) des « veaux sauvages », et qu'on avait tué « ung toreau sauvage »⁸³⁵. Il est inutile de souligner que ces pratiques ne permettaient pas une exploitation optimale du cheptel, de contrôler les accouplements ou de surveiller les vélages, et encore moins de traire les vaches. Devant la régression des forêts, Colbert fit adopter en 1669⁸³⁶ des mesures protectrices, qui conduisirent à limiter strictement le nombre des bestiaux admis dans les forêts royales (et, par imitation, dans les forêts privées).

En revanche, la Coutume de Normandie comportait une disposition très en avance sur son temps, mais dont la région ne tira pas un avantage concurrentiel manifeste pour étendre précocement les prairies et développer un élevage plus productif. La Coutume stipulait en effet qu'« il est loisible à chacun d'accorder sa terre de fofféz et de hayes, en gardant les chemins Royaux de largeur contenuë en l'ordonnance, et les chemins et sentes pour le voisiné »⁸³⁷. Ce droit de clore, qui limitait de fait le droit de pâture commune des autres habitants, n'existait pas dans les autres Provinces. Il fut réclamé tout au long du XVIII^e siècle par les propriétaires progressistes, qui considéraient qu'une condition indispensable au développement des prairies naturelles ou artificielles promu par les agronomes, était qu'ils pussent jouir entièrement de leurs produits, sans avoir à abandonner le regain des premières ni les coupes successives des secondes. A partir des années 1770, le droit de clore fut très prudemment étendu par des édits royaux⁸³⁸ à différentes provinces, selon des

⁸³⁴ Plan du terroir de la seigneurie de Picauville (détail), Archives nationales, N/II/Manche/1

⁸³⁵ Abbé TOLLEMER, *Analyse du journal manuscrit d'un sire de Gouberville, gentilhomme campagnard*, réed. 1993, p. 372

⁸³⁶ Edit sur le fait des Eaux et Forêts, août 1669

⁸³⁷ Josias BERAULT, *La coutume réformée...*, op. cit. art. LXXXIII

⁸³⁸ Marc BLOCH, « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII^e siècle », première partie, « L'œuvre des pouvoirs d'ancien régime », in *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, n° 7, p. 356 sqq

modalités spécifiques à chacune d'entre elles ; mais il ne fut généralisé à toute la France que sous la Constituante (loi du 28 septembre 1791⁸³⁹).

Les prairies naturelles restèrent donc rares : elles ne représentaient au XVIII^e siècle que l'équivalent de 13% des terres labourables, et les prairies artificielles moins de 5%. Pourtant, dès le XVI^e siècle, les prairies naturelles et artificielles s'étaient fortement développées dans la région du Plain – nous ne savons au demeurant pas avec certitude quel en fut l'événement déclencheur, mais ce fut assez probablement une concentration précoce des terres entre les mains de la noblesse. L'évolution de la population dans cette région marqua à partir de cette époque un retard par rapport au reste de la Manche, qui signalait le fait qu'il avait fallu faire de la place au bétail, et, vers 1730, les rapports des subdélégués des Intendants indiquaient que, selon les paroisses, entre la moitié et les trois quarts de la superficie agricole étaient désormais en « herbages et prairies ». Les éléments du procès intenté par le clergé contre les communautés d'habitants du Plain au sujet des dîmes de ces herbages⁸⁴⁰ nous apprennent qu'il en était déjà ainsi au XVII^e siècle.

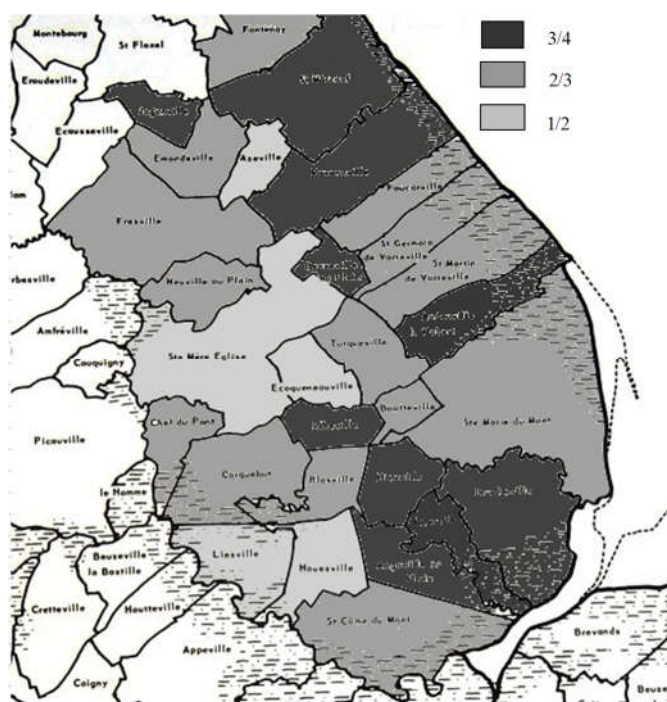


Illustration 29 : La part des terres en « herbages et prairies » dans les paroisses du Plain en 1727

Cette évolution ne se propagea pas dans le reste de la Manche et la « peur de manquer » resta très prégnante : en 1795 encore, quand les troubles de la Révolution firent craindre de nouvelles crises de subsistances (il est vrai que quelques récoltes récentes avaient été très médiocres), l'administration du district de Cherbourg prit un arrêté (transcrit ci-après) interdisant aux agriculteurs de convertir des terres labourables en prairies, sous peine d'être déclarés suspects (c'est-à-dire d'être immédiatement emprisonnés).

Illustration 30 : Arrêté de l'assemblée générale et révolutionnaire du district de Cherbourg⁸⁴¹

Du 23 Vendémiaire, de l'an troisième de la République une & indivisible.

L'Assemblée générale révolutionnaire du district de Cherbourg, considérant que la cherté excessive des bestiaux, présente aux cultivateurs une spéculation de profits beaucoup plus étendue que le produit de la culture des terres et récoltes ; que si ce motif d'intérêt pouvait leur servir de prétexte pour convertir en herbage tout ou partie de leurs terres labourables, il en résulterait une diminution sensible des subsistances ; considérant enfin qu'il est instant de prévenir cette pernicieuse manœuvre ; arrête, l'Agent national entendu :

Art. I^{er}. L'Administration rappelle tous les citoyens aux dispositions de la loi du 16 septembre 1793⁸⁴² (vieux style), ce stimulant doit suffire à des républicains.

II. Tous les cultivateurs seront tenus de mettre en culture la même quantité de terres que les années précédentes, ils sont même invités d'en cultiver plus, s'il est possible.

III. Nul ne pourra laisser des terres en friches, qu'en remplacement de celles qu'il mettra en culture de manière qu'il y ait, dans tous les tems, autant de terres ensemencées que l'année dernière.

IV. Les terres laissées en jachère pendant une année entière seront réputées en friche.

V. Les municipalités veilleront à ce que les citoyens ne contreviennent pas aux dispositions du présent, & dans le cas où quelqu'un négligerait ou refuserait de s'y conformer, elles feront labourer les terres à ses frais.

⁸³⁹ Cette loi prévoyait que le fait, pour un propriétaire, d'enclorre ses terres lui faisait perdre ses droits à la vaine pâture à proportion des terres enclousées. Cette disposition fut intégrée en 1804 dans le Code civil : « *Le propriétaire qui veut se clore perd son droit au parcours et vaine pâture en proportion du terrain qu'il y soustrait.* »

⁸⁴⁰ Archives départementales de la Manche, 301 J 530, liasse « Procès de dîmes dans la région de Carentan et Saint-Côme-du-Mont (17^e siècle) » ; Archives départementales du Calvados, C279

⁸⁴¹ Archives nationales, F¹⁰ 506

⁸⁴² En réalité un décret, dit « loi des suspects », ordonnant que tous les suspects fussent mis en état d'arrestation.

VI. Comme cette contravention ne pourrait être que l'effet de la malveillance, ceux qui, avec les moyens nécessaires, s'en rendraient coupables, seront déclarés suspects & traités comme tels.

VII. Les municipalités exigeront de leurs administrés la déclaration de la quantité de terres qui ont produit des récoltes en grains l'année dernière, de celles qu'ils entendent exposer en labour cette année, & la vérifieront avec zèle et exactitude.

VIII. Ceux qui, avec les facultés nécessaires, négligeraient de fumer ou graisser leurs terres, seront mis sous la surveillance des municipalités, comme douteux.

Les agronomes du XVIII^e siècle avaient cependant commencé à introduire l'idée, que certains agriculteurs anglais avaient déjà mise en application avec succès, que le développement des herbages et du bétail, joint à une réforme des assolements, amorcerait un cercle vertueux : l'élimination des jachères (et le partage des communaux) dégagerait des surfaces permettant de nourrir un bétail plus nombreux ; l'introduction de légumineuses dans les assolements permettrait d'en accroître encore le nombre et de mieux l'alimenter ; et ce bétail fertiliserait abondamment le sol, s'il était convenablement parqué ou gardé à l'étable, au lieu que ses précieuses déjections aillent se perdre sur les terres incultes de vaine pâture. Les résistances des agriculteurs restèrent cependant tenaces : à la « peur de manquer » s'ajoutait chez eux un manque de conviction sur la rentabilité même de l'élevage, comparée à celle des cultures céréalières, sujet sur lequel nous reviendrons plus loin.

4.4.4. L'élevage dans la Manche au XVIII^e siècle

Les premières informations dont nous disposons sur l'élevage dans la Manche sont les rapports ou mémoires que les subdélégués des Intendants rédigèrent vers 1730 (nous en avons rassemblé des extraits dans les tableaux des pages suivantes). Ils sont évidemment disparates et de qualités inégales, mais ils nous permettent de comprendre que, dans la plupart des Élections, l'élevage avait essentiellement une vocation utilitaire, au service des exploitations agricoles, et secondairement au bénéfice des marchés locaux ; peu d'Élections se livraient à la « spéculation » d'élever des bestiaux dans le seul but de fournir des marchés lointains en bétail de valeur assez élevée. En 1730, il n'y avait encore pratiquement pas de prairies artificielles ni de culture de plantes fourragères, aussi le type d'élevage qui se pratiquait dans les différentes Elections dépendait-il exclusivement de la qualité de leurs herbages : l'Élection d'Avranches n'était « *point pays d'herbe* » ; dans celle de Coutances, les prairies n'étaient « *point propres à l'engrais des bestiaux* » et dans celle de Mortain, on n'élevait le bétail que « *dans les terres incultes* ». Seules l'Élection de Carentan, au moins dans la région du Plain, et, à un degré moindre, les Elections de Valognes et Saint-Lô, disposaient de riches pâturages.

a. Les chevaux

Les chevaux étaient des animaux de trait, de somme et de labour, en complément des bœufs dans les attelages des Élections d'Avranches et de Valognes. Ces chevaux étaient de petite race et n'alimentaient que les marchés locaux : dans l'Élection de Coutances, il ne se faisait « *aucun commerce de chevaux. Ceux qu'on y élève sont tous petits chevaux qui servent pour le harnais et pour la somme.* » ; dans l'Élection de Saint-Lô, ils étaient « *tous petits et employés dans le pays pour le harnois ou la somme, et on peut dire qu'il ne s'en fait point de commerce hors de l'Élection* » ; dans celle de Vire, « *les chevaux y sont petits et de peu de valeur* ». Nous verrons cependant plus loin que la Manche avait été dotée, au tout début du XVIII^e siècle, d'un certain nombre d'« étalons royaux », installés pour la plupart dans les Élections de Valognes et de Carentan, afin d'améliorer la race des chevaux, et que cela commençait à susciter un commerce de chevaux de qualité : on mentionnait en 1730, dans l'Élection de Carentan, l'existence de 200 chevaux « *d'un prix considérable* » ; dans celle de Valognes, le commerce de « *quelques chevaux ou poulains de 30 mois* » ; et dans celle de Saint-Lô, la vente annuelle de « *dix ou douze chevaux de remonte ou de carrosse* ». Ce commerce était donc encore très marginal.

En 1754⁸⁴³, on procéda, chose tout à fait extraordinaire sous l'Ancien Régime, à un dénombrement de tous les chevaux. Il en fut trouvé 50700 dans la Manche, dont la moitié dans l'Élection de Valognes et 7000

⁸⁴³ Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1862, p. 76

dans celle de Carentan. Mais l'Intendant de la Généralité de Caen, en envoyant ces chiffres au Contrôleur général, ajouta qu'il ne pouvait croire « *que ce dénombrement soit absolument exact. La crainte de corvées ou de quelque nouvelle imposition aura sans doute engagé chaque syndic de paroisse à tromper* » ; il pensait que le total devait être majoré de 40% ! A titre de comparaison, le dénombrement effectué en 1825⁸⁴⁴ en trouva 79000, et celui de 1836⁸⁴⁵, 91000.

Vers 1754, il se vendait 9000 chevaux et poulains par an sur les foires de la Manche, dont les principales étaient les suivantes :

- Election de Coutances : Coutances et Gavray, 200 chevaux et poulains par an chacune ;
- Election de Valognes : Breuville : 800 ; St-Floxel : 700 (« *la seule foire de l'Election où il y ait des chevaux passables* ») ; Rauville-la-Place, St-Denis, Fierville, Sotteville, St-Pierre-Eglise, 200 chacun ;
- Election de Saint-Lô : Saint-Lô, 600 ; Cerisy, 200 ;
- Election de Carentan : Saint-Côme-du-Mont : 800.

Les foires de Saint-Côme-du-Mont et de Saint-Floxel étaient connues dans toute la France⁸⁴⁶.

b. Les bovins

Les bœufs étaient les animaux de labour par excellence, élevés localement (en 1852⁸⁴⁷, 88% des bœufs élevés dans la Manche étaient toujours employés au labour ou aux charrois). Ils étaient mis au travail vers 2 ou 3 ans, jusqu'à 8 ou 9 ans. Ensuite ils étaient, soit directement livrés comme bœufs « maigres » aux boucheries des villes voisines (on ne consommait pas de viande bovine dans les campagnes⁸⁴⁸), soit vendus à des « herbagers » de la Manche ou du Calvados disposant de bons pâturages, pour être engraisés pendant quelques mois avant d'être livrés comme bœufs de boucherie « gras ». L'Election de Carentan, et à un degré moindre, celle de Saint-Lô, se livraient ainsi à l'engraissement de bœufs achetés maigres dans les autres Elections de la Manche ou dans les provinces voisines (Bretagne, Anjou et Maine), puis à leur revente, une fois gras, sur les marchés de Neubourg, de Beaumont et de Poissy, un des deux marchés alimentant Paris.

La Basse Normandie, dans son ensemble (mais surtout Pays d'Auge et Bessin) jouait un rôle majeur dans l'approvisionnement des quelques 60 000 bœufs et vaches que Paris consommait annuellement vers 1730⁸⁴⁹ (pour une population d'un peu plus de 500 000 habitants) : sa part de marché était proche de 60%, grâce à la qualité de ses herbages et à sa relative proximité avec Paris (le bétail faisait naturellement le voyage sur ses pattes)⁸⁵⁰. Cette part de marché se maintiendra vers 50% jusqu'au début du XIX^e siècle, avant de décroître fortement quand le développement des chemins de fer amoindrira l'avantage de la proximité avec Paris : en 1820, 25 départements envoyaient des bœufs à Paris ; en 1840, il y en eut 50, et vers 1885, 71⁸⁵¹. Néanmoins les besoins de Paris passèrent de 80 000 à 350 000 têtes dans le courant du XIX^e siècle, aussi les expéditions de la Normandie restèrent-elles à peu près constantes. Celles de la Manche, quasi nulles en début de siècle, crurent très fortement après 1870 grâce à la vente de vaches de réforme.



Illustration 31 : Enseigne de l'auberge parisienne "Au boeuf normand"

⁸⁴⁴ « Statistique hippique », in *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 30

⁸⁴⁵ « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1841, p. 222 sq

⁸⁴⁶ Jacques SAVARY DES BRUSLONS (posthume), *Dictionnaire universel du commerce*, 1748, t. 2, p. 284

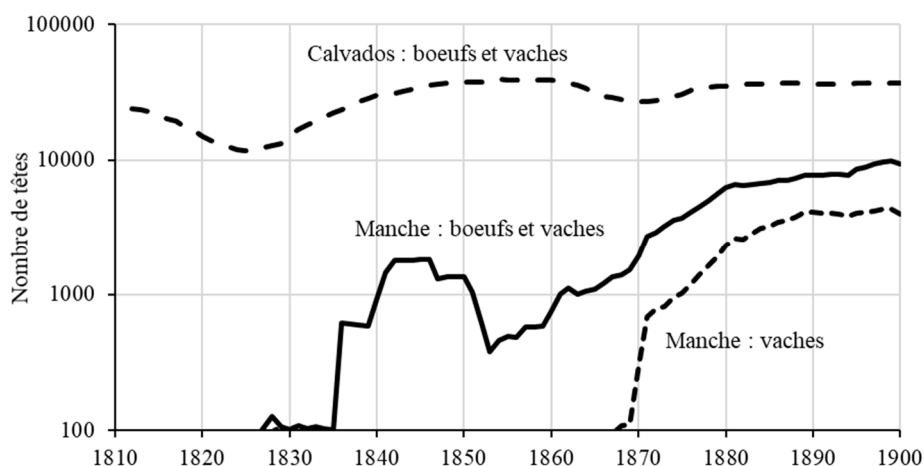
⁸⁴⁷ Enquête agricole de 1852

⁸⁴⁸ Par exemple, le maire de Brucheville précisait en 1805, dans sa réponse à une demande de renseignements du sous-préfet, qu'on « ne tuait pas de bœufs dans le canton » (à l'époque celui de Sainte-Marie-du-Mont), pourtant zone d'herbages par excellence (Archives communales, Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 13 thermidor an XIII).

⁸⁴⁹ Bernard GARNIER, « Des bœufs pour Paris : commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1999, vol. 106, n° 1, p. 101-120

⁸⁵⁰ Illustration ci-contre : © Musée Carnavalet. Sur le bandeau inférieur : « On loge à pied et à cheval » (début du XIX^e siècle).

⁸⁵¹ Gabriel DESERT, *Les paysans du Calvados*, op. cit. p. 453



Graphique 94 : Ventes de boeufs et vaches pour Paris au XIX^e siècle : Calvados et Manche⁸⁵²

Les vaches avaient une fonction laitière généralement secondaire (elle n'est même pas mentionnée par les subdélégués dans cinq Élections sur sept) : le lait ne pouvant se conserver, il n'était directement commercialisé que dans les environs des villes et il devait être intégralement transformé en beurre dans les exploitations mêmes. Ce beurre devait lui-même être salé⁸⁵³ en quasi-totalité avant expédition ; cela se pratiquait en particulier à Isigny, où se trouvaient des salines et un petit port. Les vaches avaient le même destin ultime d'animaux de boucherie « gras » ou « maigres » que les boeufs. Les veaux qui n'étaient pas destinés à être élevés étaient livrés très jeunes aux boucheries, quand ils faisaient à peu près le dixième du poids d'un bœuf ; c'était donc un commerce et un revenu assez marginal, mais récurrent. Il pouvait en particulier permettre aux exploitants modestes et sans excédents commercialisables de céréales, de disposer d'un peu de numéraire pour payer leurs redevances seigneuriales ou leurs impôts. Une vache, son veau et quelques moutons constituaient le cheptel typique des pauvres. En 1714⁸⁵⁴, Louis XIV, reconnaissant le très grand dommage que le terrible hiver de 1709 avait causé aux troupeaux, avait décidé l'acquisition de vaches destinées à être distribuées aux pauvres de la Généralité de Caen « *afin de les faire subsister* », mais aussi pour contribuer à accroître le cheptel total. Il accepta la proposition des « communautés laïques » de la Généralité de prolonger ce programme de distribution pendant 10 ans, si elles étaient dispensées du « droit de nouvel acquêt »⁸⁵⁵. Cette distribution de « vaches royales » dura au moins jusqu'en 1722⁸⁵⁶ ; à cette date 650 vaches avaient été distribuées dans les Elections de Caen, Bayeux, Carentan et Valognes⁸⁵⁷.

La question des mesures à prendre pour augmenter le nombre des bestiaux réapparaissait périodiquement, à la suite d'événements dramatiques comme ceux de 1709 ou après des épizooties. Un arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 1720 fit « *deffenses de vendre, acheter, ni tuer les Veaux & Génisses qui seront âgés de plus de huit ou dix Semaines, ni aucunes Vaches qui seront encore en estat de porter des Veaux* ». L'Intendant de Caen fit connaître dans deux mémoires⁸⁵⁸ les inconvénients que cet arrêt allait entraîner dans sa Généralité. Nous en avons transcrit ci-dessous de larges extraits pour l'amusement du lecteur : en s'appuyant « *sur une expérience qui n'est susceptible d'aucun contredit* », l'Intendant y expliquait qu'il n'était pas possible de ne tuer que des veaux très jeunes, parce qu'il fallait attendre qu'ils fussent assez forts pour se rendre sur leurs pattes dans les grandes villes où ils seraient abattus, et qu'il n'était pas non plus possible de ne tuer que les vaches trop vieilles pour porter des veaux, parce qu'à cet âge elles perdaient leurs dents et ne pouvaient donc plus être engraisées ! Au-delà de ces arguments pittoresques, ce texte nous éclaire utilement le fonctionnement du marché des bestiaux dans la Manche.

⁸⁵² Bernard GARNIER, « Les arrivages de bovins à Paris au XIX^e siècle », in *Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e-XXI^e siècle). Évolution, structuration, spécialisation*, 2006, p. 166-190

⁸⁵³ La *Nouvelle maison rustique* expliquait en 1721 (t. 1, p. 306) que le sel conserve le beurre « *parce qu'il en bouche les pores & empêche l'air d'y entrer & d'en désunir les principes* ».

⁸⁵⁴ Déclaration royale du 17 avril 1714 et ordonnances de l'Intendant de Caen du 1^{er} août et 5 décembre 1714 (Archives nationales, G7 219). Il était prévu de consacrer 9000 livres par an à ces achats dans la Généralité de Caen.

⁸⁵⁵ Pour les communautés laïques, droit annuel perçu sur celles qui possédaient des droits d'usage, de pacage, de prélèvement de bois de chauffage, etc. (Joseph-Nicolas GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle*, 1784, vol. 12, p. 246)

⁸⁵⁶ Archives départementales du Calvados, C 2525 à 2527

⁸⁵⁷ Il semble que les autres Elections avaient négligé de revendiquer leur part.

⁸⁵⁸ Archives nationales, G7 219

Illustration 32 : Observations de l'Intendant de Caen sur l'arrêt du 4 avril 1720

(Entre crochets : extraits du second mémoire).

« L'exécution de cet arrest ne peut avoir lieu dans la partie de la basse Normandie sans luy porter un préjudice très considérable et meme presque irréparable. On observera pour cet effet que le terroir consiste en partie en prairies et herbages dont on ne peut retirer le produit que par le moyen des bestiaux maigres que l'on y met à engraisser et dix fois plus de vaches que de bœufs, l'autre partie, qui sont les Elections de Coutances, Avranches, Vire, Mortain et une partie de celle de Bayeux, consiste en un terroir maigre et stérile et en beaucoup de landes et bruyères, dont le principal revenu se tire d'un grand nombre de bestiaux que l'on y élève jusques à l'âge de trois et quatre ans, auquel temps les fermiers, ménagers et autres les vendent, et d'autant que communément il se trouve plus de génisses et de vaches que de bœufs. Si les fermiers, ménagers et autres personnes qui ont élevé lesdits bestiaux, et qui n'ont pas de pâturages et de fourages pour en conserver un plus grand nombre, s'ils n'avoient pas la liberté suivant leur usage ordinaire, de les vendre aux herbageurs pour les mettre en graisse, ils seroient réduits à en perdre une partie et ils ne pourroient payer le prix de leurs fermages, non plus que les impositions.

Pour ce qui regarde les marchands herbageurs des Elections de Caen, Bayeux, Carentan, Valognes et St Lo, s'ils n'avoient pas la liberté d'acheter des génisses et vaches pour mettre à engraisser dans leurs herbages, plus de la dixième partie de ces herbages demeureroient en non valeur, d'autant que ces herbes ne sont pas de qualité à engraisser des bœufs [...]. Car il est encore d'observation que les vaches sont en état de porter des veaux depuis l'âge de trois ans jusques à 12 et 15 ans. De sorte que si on exécutoit l'arrest, il n'y auroit qu'un fort petit nombre de vaches en état de mettre en graisse, [...] à joindre que dans toutes les villes de la basse province et mesme en celle de Rouen et aux environs de Paris, on n'y tue presque point de bœufs, mais seulement des vaches qui sont en beaucoup plus grand nombre, et on peut certainement dire au moins 20 contre un bœuf, lesquels bœufs sont communément conduits à Paris. Il est encore de considération [...] [que les vieilles vaches hors d'état de porter des veaux ne peuvent que difficilement graisser, à cause qu'ayant perdu leurs dents, elles ne peuvent paistre l'herbe qu'avec peine]. [...]

A l'égard des veaux, si on persistoit à faire deffenses aux bouchers d'en tuer au dessus de l'âge de huit ou dix semaines, on observera que les veaux qui sont plus âgés, vulgairement appelez broutiers ou courars, sont produits par les vaches mises en graisse dans les herbages, lesquels suivent et tettent leurs mères, d'où ils sont appelez courars. Les herbageurs les laissent nourrir à leurs mères de cette manière jusques à l'âge de trois et quatre mois, qu'estant forts ils sont en état de marcher et d'estre conduits jusques à Rouen et autres lieux circonvoisins [...]. [Il est constant que sy l'on [...] interdisoit l'usage de tuer des veaux de lait, du nombre desquels on tûe beaucoup plus de mâles que de femelles, les fermiers et ménagers ayant plus d'attention de nourrir les femelles, et particulièrement dans les pays d'herbages où l'on est fort curieux d'élever de jeunes vaches pour substituer aux vieilles que l'on met en graisse lorsqu'elles commencent à perdre leurs dents, parce qu'elles ne pourroient pas se nourrir au sec pendant l'hyver.] Si ces marchands étoient privez de la vente de ces veaux qu'ils ont jusques à 40, 50 et plus, ils seroient obligez, lorsque leurs mères les produisent, de les jeter à la rivière, n'ayant pas de lieux pour les retirer l'hyver ny de fourages pour les nourrir, d'où il s'ensuivroit une très grande perte sans aucun bénéfice.

c. Les moutons

Les moutons étaient l'espèce d'animaux la plus nombreuse : ils se contentaient en effet de la maigre nourriture que leur procuraient les landes, les « bruyères », les grèves ou les chaumes. Ils correspondaient en outre à une mise de fonds moins élevée que les bovins, et un petit troupeau de moutons était accessible même à de très petits exploitants agricoles ou à des journaliers, qui pouvaient les nourrir même avec très peu de terres grâce au système de la vaine pâture, et gagner là encore un peu de numéraire. Certains éleveurs pouvaient naturellement avoir des troupeaux importants : en 1727, le subdélégué de Carentan indiquait que « dans le bon fond, il y a des fermiers qui en engraisent jusque'à 4 ou 500 ». Ces fermiers se livraient à un commerce semblable à celui des bœufs, achetant des moutons maigres et les engraisant pour les envoyer aux marchés desservant Paris. Les envois directs de la Manche pour l'alimentation de Paris étaient en réalité assez faibles : de l'ordre de 3000 par an, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, sur un total d'environ 400 000⁸⁵⁹.

⁸⁵⁹ Bernard GARNIER, « L'approvisionnement de Paris en moutons (1780-1820) », in *Annales de Normandie*, 1990, n° 40-2, p. 83-101

Selon les subdélégués, 15000 moutons étaient ainsi engraisés dans l'Élection de Carentan et 6000 dans celle de Saint-Lô. Tous ces moutons (de l'ordre de 250000 à 300000 têtes) alimentaient en laine l'industrie textile locale, sur laquelle nous reviendrons. Les subdélégués indiquaient avec fierté, en 1698, que la laine des moutons du Cotentin avait l'avantage que « *les vers⁸⁶⁰ ne s'y mettent presque jamais* »⁸⁶¹.

d. Les porcs

La viande de porc était pratiquement la seule qui fût mangée par le monde rural, et encore, comme on le rappellera plus loin, en très petite quantité. C'étaient donc des animaux omniprésents dans les fermes depuis longtemps, qui avaient l'avantage d'être omnivores et de pouvoir être nourris grâce à toutes sortes de résidus agricoles (dont, de façon croissante au cours du temps, avec les résidus laitiers de la fabrication du beurre). Un certain commerce de porcs était fait avec les centres urbains, de la même façon que pour les bœufs et les moutons ; mais les subdélégués ne s'étaient pas intéressés à ce bétail consommé par le « peuple ».

e. Le cheptel global

A l'exception du dénombrement des chevaux que nous avons mentionné plus haut, l'Ancien Régime n'a jamais cherché à évaluer le cheptel dans sa globalité. Le premier dénombrement général sera entrepris en l'an III (1795)⁸⁶². Mais, comme pour beaucoup des statistiques de cette époque où il y avait plus d'enthousiasme que de méthode, les informations qu'il contient sont très précises (nous y apprenons qu'il y avait trois chèvres, et trois seulement, dans tout le district de Cherbourg), mais globalement peu crédibles : il y avait ainsi plus de poulains que de juments dans le district de Coutances (et jusqu'à trois fois plus dans certains de ses cantons), etc. Si ces chiffres étaient exacts⁸⁶³, les effectifs auraient été 50% plus élevés, pour les bovins et les ovins, que ceux du dénombrement de 1812.

Illustration 33 : L'élevage dans la Manche vers 1730 selon les rapports des subdélégués des Intendants

Election	Commentaires
Avranches	<p>[1727]⁸⁶⁴ <i>Le labourage se fait avec des bœufs que les habitants achètent dans le Cotentin, dans la Bretagne, le Maine et le Poitou. Ceux du pays sont foibles et petits. L'espèce des chevaux, depuis l'établissement des étalons, dans cette Election, commence à devenir plus grande et plus forte. Le commerce [des habitants] consiste en bestiaux maigres qu'ils élèvent et vendent à des marchands qui les font passer dans la Haute Normandie, la Picardie et les environs de Paris. Leurs bœufs devenus vieux sont enlevés pour les engraisser dans le Cotentin et dans le pays d'Auge.</i></p> <p>[1728]⁸⁶⁵ <i>Il est bon d'observer que dans l'Élection d'Avranches, n'étant point pays d'herbes, il n'est pas d'usage d'y engraisser des bœufs ; en sorte que presque tout ce qu'il y a de bœufs en ladite Election sont bœufs maigres et servants à la culture et au labourage des terres. [...] Il est cependant vray qu'il arrive quelque fois, mais très rarement, que lesdits bœufs devenus vieux on les met dans les nouvelles herbes qui viennent après les premières fauchées, ce que l'on appelle vulguerement reguains, pour rafraichir lesdits vieux bœufs et les engraisser un peu, après quoy on les expose en vente dans les foires et marchés et quelques fois ils sont achetés par des marchands bouviers du Cotentin pour les y engraisser. Mais tout ce trafic et commerce est très peu considérable. [...] Il est d'usage, en l'Élection d'Avranches, de se servir de chevaux, tant pour ayder aux bœufs à la culture et labourage des terres, que pour former les harnois convenables et nécessaires pour l'Élection d'Avranches, qui sont composés de bœufs et de chevaux.</i></p>
Carentan	<p>[1727]⁸⁶⁶ <i>Le plus grand et le meilleur trafic de l'Élection de Carentan consiste dans l'engrais des bestiaux, qui se fait principalement dans les 28 paroisses de bon fonds. Les habitants achètent des bœufs, vaches et moutons, brebis et agneaux aux foires du pays et de la Province de Bretagne et, lorsqu'ils sont engraisés dans les herbages, ils les conduisent aux marchés de Neubourg, de Poissy</i></p>

⁸⁶⁰ Il s'agit probablement des mites.

⁸⁶¹ Archives nationales, H 1588-10

⁸⁶² Archives nationales, F¹² 4517. Les données relatives au district de Mortain étant absentes du dénombrement de l'an III, nous avons fait une correction tenant compte du poids ultérieur de ce district dans chaque catégorie de bétail

⁸⁶³ Daniel ROCHE (« Les chevaux de la République : l'enquête de l'an III », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2008/4 (n° 55-4), p. 82-121) a publié, pour les chevaux, une autre version de ces résultats (sans remarquer l'absence du district de Mortain), qui comporte 14000 chevaux de plus que dans les documents que nous avons consultés !

⁸⁶⁴ Archives départementales du Calvados, C 1056

⁸⁶⁵ Archives départementales du Calvados, C2580

⁸⁶⁶ Archives départementales du Calvados : C279

	<p><i>et de Beaumont [...] Le nombre des bœufs et vaches que l'on fait engraisser dans l'Élection de Carentan, c'est-à-dire dans les 28 paroisses de bon fond, peut aller, année commune, à quinze ou seize mille, sans compter les vaches à lait qui font le meilleur revenu de ces paroisses. [...] Le nombre des moutons peut aller à quinze mille. Il y a des fermiers dans le bon fond qui en engraisent jusqu'à 4 ou 500.</i></p> <p><i>Il y a actuellement dans l'Élection de Carentan cinq étalons royaux et trois approuvés. Il peut y avoir deux cents chevaux d'un prix considérable. Le surplus, qui est de peu de conséquence, ne saurait se nombrer et sert au harnais et à la somme. Les habitants des paroisses où le fond est maigre les élèvent aussi tant qu'ils peuvent dans les landes ou marais, pour les vendre aux foires de l'automne ; mais c'est un petit objet.</i></p>
Coutances	<p><i>[1731]⁸⁶⁷ Les paturages de l'Élection de Coutances n'étant point propres à l'engrais des bestiaux, il ne s'en fait d'autre commerce que de maigre qui y sont élevés, ce que les habitans des Élections voisines où il y a de bons paturages viennent chercher pour les engraisser. Le nombre des bestiaux qui sortent ainsi de l'Élection peut aller à mille bœufs ou vaches et 4 ou 5000 moutons. Le surplus de ce qui y est élevé est consommé. [...] Il ne s'y fait aucun commerce de chevaux. Ceux qu'on y élève sont tous petits chevaux qui servent pour le harnais et pour la somme.</i></p>
Mortain	<p><i>[vers 1731]⁸⁶⁸ Le plus grand produit consiste dans l'élève de leurs bestiaux qu'ils nourrissent chez eux dans leurs terres incultes et qu'ils vendent ensuite [...] sur le Cotentin et le Pays d'Auge.</i></p>
Saint-Lô	<p><i>[1698]⁸⁶⁹ Il se vend aussi aux marchés de St-Lô, Torigny, Mazy plusieurs bestiaux maigres qui se nourrissent dans les campagnes [...]. Il se fait aussi un commerce de beurre qui se porte à Isigny et est de tel usage que les marchands de Paris qui les viennent acheter, que sans ce beurre qui se mêle à celui du Cotentin et du Bessin, qui est trop gras, ne pourrait être gardé très longtemps.</i></p> <p><i>[1731]⁸⁷⁰ Il s'élève dans l'Élection de St Lo environ 500 bœufs et 1000 vaches qui s'engraissent dans les paturages avec 200 autres bœufs et 1300 vaches qui se tirent maigres des marchés de Bretagne, d'Anjou et de Maine. Tous ces bestiaux étant engraisés sont conduits du côté de Paris pour y être vendus, à la réserve de 800 vaches ou génisses qui se consomment dans l'Élection. On engraisse aussi dans cette Élection 6 à 7000 moutons, dont trois mille sont élevés dans les lieux et le surplus est acheté maigres dans les marchés des Élections voisines ; on en conduit environ 2500 du côté de Paris pour être vendus lorsqu'ils sont engraisés, le reste consistant en brebis, petits moutons et agneaux est consommé dans le pays. [...]</i></p> <p><i>Il ne s'élève dans l'Élection de St Lo, année commune, que 7 à 800 chevaux, qui sont tous petits et employés dans le pays pour le harnois ou la somme, et on peut dire qu'il ne s'en fait point de commerce hors de l'Élection, à la réserve de dix ou douze chevaux de remonte ou de carrosse qui peuvent en sortir quand ils sont élevés et qui sont achetés poulains dans le Cotentin ; il n'y a qu'un étalon royal dans cette Élection. Il serait à souhaiter qu'il y en eût davantage ; de 31 juments qui ont été saillies par cet étalon l'année dernière, il est né pendant le cours de celle-ci 13 poulains et 9 pouliches.</i></p>
Valognes	<p><i>[1727] La force et le produit de ladite Élection : [...] les bestiaux maigres et quelque peu de gras, les boeures de provision, les porcs ou cochons gras, les moutons et leurs laines, quelques chevaux ou poulains de 30 mois.</i></p>
Vire (en petite partie dans l'actuel territoire de la Manche)	<p><i>[1728]⁸⁷¹ Les bœufs engraisés dans l'Élection de Vire sont presque tous nourris au sec et à peine les herbages de cette élection suffisent à engraisser six vingt [120] par an, les bœufs gras qui y sont nourris soit au verd ou au sec sont tous petits bœufs en comparaison de ceux qui sortent de la province de Bretagne ; les meilleurs sont conduits et vendus à la foire de Bernai avant Pasque dite foire fleurie, à la foire franche de Caen, et aux foires et marchés de Saint Pierre sur Dive ; les moins gras restent dans l'élection pour la consommation du païs, et il en est très peu vendu aux marchés de Sceaux et Poissy. [...] La principale observation quant aux bœufs maigres est qu'ils sont l'attelage ordinaire du païs, soit pour le labour soit pour le harnois.</i></p> <p><i>[1731]⁸⁷² On élève peu de chevaux dans l'Élection de Vire parce que les bœufs y sont l'attelage ordinaire tant pour le labour que pour le harnois ; sur sept bêtes attelées il n'y a communement qu'un cheval en tête ; les chevaux y sont petits et de peu de valeur, leur prix ordinaire n'étant que depuis 25 jusque 80 lt, ce qui provient du peu de bons herbages et qu'on les réserve de même que les regains des prairies pour engraisser des bœufs et des vaches, à quoi l'habitant trouve un profit plus certain. Cependant parmi les chevaux élevés dans le païs qu'on veut nourrir avec plus de soin, il s'en trouve qui sont d'un excellent service et dont le prix répond à la bonté.</i></p>

⁸⁶⁷ Archives départementales du Calvados : C283

⁸⁶⁸ Archives départementales du Calvados, C 287

⁸⁶⁹ Archives nationales, H 1588-10

⁸⁷⁰ Archives départementales du Calvados : C285

⁸⁷¹ Archives départementales du Calvados, C2580

⁸⁷² Archives départementales du Calvados, C 291. Ce document est intitulé « Mémoire de la situation de la Généralité de Caën en l'année 1761 par rapport aux productions du sol et de l'industrie, Election de Vire »

Illustration 34 : L'élevage dans la Manche vers 1760 selon les rapports des subdélégués des Intendants

Election	Commentaires
Carentan	<p>[1759]⁸⁷³ <i>Le seul trafic de l'Élection de Carentan consiste dans l'engrais de bestiaux qui se fait dans les 28 paroisses [...] ou se trouvent des pasturages convenables pour engraisser et des chevaux, mais ce n'est qu'une apparence de trafic car au fond cela produit peu au dessus du loyer des fonds. On achète les bœufs, vaches, moutons, brebis, cochons etc. maigres dans les marchés de la province et de celle de Bretagne, du Maine et Poitou, et quand ils sont engraisés dans les pâturages et les chevaux y nourris et élevés on les vend aux foires et marchés du pays, à ceux de Colombel, Beaumont, Neufbourg et Poissy, mais quand l'argent qui en provient est appliqué au paiement des loyers, il en reste un médiocre profit aux fermiers et marchands, qui se plaignent beaucoup du peu de consommation depuis la guerre et la cherté du bled, il en est de même du beurre que les beurriers d'Isigny y achètent au marché de Carentan pour envoyer à Rouen et à Paris. L'on a consulté les marchands [sur le nombre des bœufs et vaches que l'on fait engraisser dans l'Élection de Carentan]. Ils ont rapporté que cela ne peut pas aller à plus de cinq à six mille, en outre les vaches à lait qui ont fait un bon revenu avant la guerre mais elles ont bien diminué à cause que le beurre est à bon marché.</i></p> <p>[1764] <i>[La commerce des herbageurs] a considérablement chuté. Non seulement ils ne tirent plus aucuns bœufs du Maine, Poitou et de Bretagne, mais encore les herbageurs des Élections voisines viennent acheter les bœufs maigres du Cotentin, au point qu'on ne pense pas qu'il sorte des vingt huit paroisses de cette Election plus de deux mille bœufs gras pour Le Neufbourg ou Poissy. Les herbageurs de cette Élection sont les seuls qui se sont le moins soutenus, étant pour la plupart réduits à n'engraisser que de petites vaches qu'ils vont vendre au marché de Beaumont et dont le nombre peut se monter à 3 ou 4000 [...]; ils herbagent environ 6000 moutons et font spolier le surplus de leurs herbages par des vaches à lait des quelles ils vendent toutes les semaines le beurre pour subsister et du grant lait⁸⁷⁴ ils engraisent des porcs.</i></p>
Coutances	<p>[1760]⁸⁷⁵ <i>Il peut sortir de cette Élection chaque année 2000 bœufs ou vaches et 5000 moutons.</i></p> <p>[1764] <i>Les bestiaux qu'on élève sont vendus pour les herbages du Cotentin ; on vend quelques porcs maigres qu'on conduit à Paris mais c'est un objet peu intéressant. Les droits sur la volaille et le gibier qui entre à Paris ont fait diminuer les enlèvements qu'on en faisait, ce qui fait un préjudice au cultivateur.</i></p> <p><i>Il n'y a point de pasturages dans cette Élection. Les bouchers tirent les bœufs de l'Élection de Carentan, les veaux de Tessy, Election de St-Lô. L'Election de Coutances fournit seulement le mouton et les cochons.</i></p>
Saint-Lô	<p>[1759]⁸⁷⁶ <i>« Le nombre des bestiaux qui sont massacrés en dedans de l'Élection de St Lo est assez constant, suivant les déclarations portées sur les registres d'Inspecteurs aux boucheries des différents bureaux de ladite Élection. Il y a été consommé, pendant l'année dernière, 176 bœufs et vaches, 4868 veaux, 13739 moutons et brebis, mais il n'est pas possible de fixer le nombre des bestiaux qui y sont, les particuliers en vendent comme ils en achètent. Il faudrait un détail immense pour balancer ces deux parties. Ce qu'il y a d'assez certain, est que ladite Election en fournit une quantité considérable, sans qu'on puisse évaluer ce qui, de ce crû, est vendu aux marchés de Beaumont, Rotot, Neufbourg et Poissy. Toutes les informations n'aboutissent qu'à une de ces deux réponses : il ne scay pas, ou cecy : c'est peu de chose, parce que les uns véritablement ignorent, et les autres ne veulent point parler</i></p>
Valognes	<p>[1764]⁸⁷⁷ <i>L'évaluation des bœufs, vaches et moutons de la petite espece est assés juste dans le memoire de 1731, mais les porcs ou cochons vont bien à 3000 lorsque la sortie en est libre par mer, et l'on doit cet accroissement à l'invention de les nourrir de panets. C'est la ressource du pauvre petit peuple et le porc à 7 lt le quintal⁸⁷⁸ plus ou moins decide son bien ou mal être [...]</i></p> <p><i>Le nombre de chevaux et juments est de plus de dix mille, la plupart à la verité de la plus petite taille. Il n'existe aujourd'hui que deux etalons, qui ne tarderont pas à tomber, une pareille negligence fait d'autant moins d'honneur au ministere, que les chevaux normands sont des meilleurs du Royaume et surtout ceux de cette Élection.</i></p>

⁸⁷³ Archives départementales du Calvados : C280

⁸⁷⁴ Grand lait : lait écrémé

⁸⁷⁵ Archives départementales du Calvados : C283

⁸⁷⁶ Archives départementales du Calvados, C 285

⁸⁷⁷ Archives départementales du Calvados : C289

⁸⁷⁸ Lecture de ce mot incertaine

Illustration 35 : L'élevage dans la Manche en 1795⁸⁷⁹

(Commentaires joints à la statistique des animaux de l'an III)

District	Commentaires
Avranches	<p><i>Ce qui a le plus contribué au dépérissement des chevaux dans ce district, c'est l'enlèvement du petit nombre de chevaux d'espèce qui étoient particulièrement chez les émigrés, la vente des juments poulinières occasionnée par la crainte des possesseurs de se voir mettre en réquisition, enfin les chevaux que le Gouvernement a été obligé de prendre pour les remontes et les convois ; quant aux maladies, les effets ne s'en font pas sentir de manière bien remarquable. Les eaux dont on les abreuve sont bonnes. Les pâturages en général ne sont pas abondants. Le meilleur du district c'est la luzerne qui croit dans quelques unes de nos communes frontières de la mer, le meilleur pâturage des autres communes du district c'est la trémaine. Dans plusieurs, on nourrit les chevaux pendant l'hiver avec des guiguots (?) bien écrasés, ce qui est une nourriture très forte et à laquelle ils se portent bien elle les fait même graisser.</i></p>
Cherbourg	<p><i>Le district de Cherbourg fait beaucoup d'élève de bestiaux et chevaux, et fournit au repeuplement de ces animaux dans plusieurs endroits de la République. La Convention n'a aucun lieu de craindre que les cultivateurs négligent cette branche de leur commerce qui, dans les circonstances actuelles, est plus lucrative que la culture des grains. L'administration du district est même obligée de veiller et de prendre des mesures pour empêcher qu'on ne laisse en herbe une plus grande quantité de terrain que les années précédentes. Les bestiaux et chevaux qu'on élève dans ce pays sont sains et vigoureux : on nourrit les premiers pendant peu de tems avec du lait doux ; on leur donne ensuite de gros lait et de l'herbe tendre ; vers la fin de floréal ou dans le mois de prairial on les enferme dans l'herbage, ils y couchent et n'en sortent que dans l'automne. Dès leur naissance les poulains sont nourris dans l'herbage avec leur mère ; on occupe celle-ci à quelques travaux dans le tems même de l'allaitement ; on les sèvre à l'âge d'un an ou environ. Les chevaux de ce pays sont petits pour la plus grande partie, ou d'une taille médiocre. Il y en a peu de haute taille. On maintient le jeune poulain au verd et on le laisse coucher dehors le plus longtems qu'il se peut.</i></p> <p><i>Les herbages de ce pays sont ou des prés arrosés par les eaux de fontaines ou rivières, ou des prairies artificielles dans lesquelles on cultive le trèfle ou trémaine et quelquefois, mais rarement, de la luzerne. On nourrit les bestiaux et chevaux pendant l'hivers des foins récoltés dans les deux espèces de prairies ; on les fait coucher dehors la plupart du tems ; dans beaucoup de fermes, il est même d'usage d'y laisser coucher les chevaux et de les y nourrir au sec pendant les hivers rigoureux. Ce régime les rend plus sains et plus vigoureux, et les préserve jusqu'à un certain point de la pous.. que leur occasionne le foin et surtout la trémaine sèche. Aureste, depuis long tems, on n'a pas vu d'épizootie dans ce pays. Les maladies ordinaires sont traitées par des maréchaux. Nous ne connaissons point les remèdes qu'ils emploient ; ils en font même un secret.</i></p> <p><i>Les eaux dont on abreuve les bestiaux et chevaux sont souvent celles qu'on tient en réserve dans une mare au coin de la pièce où ils pâturent. On observe que les bestiaux qui boivent à discrétion, toutes les fois qu'ils ont soif, se portent mieux.</i></p>
Coutances	<p><i>Dans les cantons de Denis le Gast, Gavray, Cerences, Cerisy et Sauveur Lendelin, l'usage est d'employer les chevaux et bœufs à la culture de la terre. Leur nourriture est la paille de froment, foins, trémaine, boisjean pillé qui fait un quart de leur nourriture en hyver ; dans le tems de labour et de travaux d'agriculture, on donne aux chevaux deux pots d'avoine à chacun par jour outre la nourriture ordinaire. Rations pour les chevaux par jour : une botte de foin, une botte de paille fromentais pezant environ 12 à 14 livres chaque avec du boisjean pillé. Nourriture des bœufs, vaches, veaux : paille d'orge, d'avoine, de froment et du boisjean pillé, savoir à chacun deux gerbes de paille et une demi botte de foin ; quand les bœufs travaillent, deux bottes de foin et une de paille par jour, les veaux compris avec les grands bœufs mangent quatre bottes de paille. Nourriture des bêtes à laine : le pâturage et en temps de neige, on leur donne du foin et de la paille. Nourriture des porcs : du marc de pommes, du son, de la paille de farine passée, des choux et des herbes cueillies dans les fossés, de la trémaine mélangée avec du lait sur. Dans les cantons de Coutances, Blainville, Montmartin, Créances et Bréhal, il n'est pas d'usage de donner aux chevaux et bestes à cornes de boisjean pillé, par conséquent ils consomment d'avantage de foin et paille. En général les chevaux et bœufs ne sont pas nourris comme il étoit d'usage au moyen qu'ils sont privés d'avoine et de partie des foins pour subvenir aux réquisitions ; cependant les habitans redouble de soins par ailleurs et cherchent à parvenir à la plus grande propagation possible.</i></p>

⁸⁷⁹ Archives nationales, F¹² 4517

L'élevage dans la Manche en 1795 (suite)

Saint-Lô	<p><i>Dans ce district, les bœufs et vaches sont susceptibles d'une grande amélioration. Les cultivateurs désireroient des facilités pour l'achat de quelques taureaux de belle race. Un cultivateur intelligent, propriétaire de terrains importants, le citoyen Courtin, de la c^{ne} de la Barre, propose à cet effet de faire un voyage en Suisse, si le gouvernement veut le seconder dans cette entreprise.</i></p> <p><i>En général les eaux dont ces animaux sont abreuvés son bonnes, ce qui influe beaucoup sur la rareté des épizooties. Dans quelques parties du district, il y a des pâturages de la première qualité, mais leur situation dans un sol humide occasionne plus particulièrement aux bêtes à cornes et aux moutons une maladie connue sous la dénomination locale de bave ou borbe regardée comme une branche de peste et dont la cause est attribuée aux premiers froids de l'automne. Le défaut de remèdes curatifs enlève un tiers des animaux qui en sont atteints. L'établissement d'une école vétérinaire dans le district est l'objet des vœux des cultivateurs.</i></p> <p><i>Avant la Révolution, la remonte de la cavalerie se faisait avec succès dans le district. Il est présumable que les émigrés en ont fait partir des chevaux précieux, car, à l'époque de l'émigration, lles achats de beaux chevaux furent fréquents. Depuis, quantité de chevaux ont été fournis pour la cavalerie républicaine et pour les charrois militaires. Les beaux chevaux sont devenus très rares ; l'herbageur a négligé les chevaux de taille, depuis qu'ils ont été payés au maximum. Les beaux étalons ne sont point communs dans un pays qui réunit tous les avantages de la nature pour former des élèves précieux.</i></p>
Valognes	<p><i>L'éducation des bestiaux est une des principales branches de l'économie rurale du district de Valognes. Les chevaux y sont en général bons et propres à la fatigue. La levée qu'on y a faite il y un an à peu près pour le service de la République a jetté le découragement parmi les agriculteurs, parce qu'on a enlevé ceux qui leur étoient d'une nécessité indispensable pour leurs travaux agricoles ; qu'on leur ait pris leurs juments poulinières pleines et non pleines et qu'en suivant la loi du maximum on ne les leur ait payé qu'infiniment en dessous de ce qu'ils leur avoient coûté ou de ce qu'ils pourroient les vendre.</i></p> <p><i>Il y a peu d'ânes et de mulets dans ce pays. Les baudets étalons ne sont pas à beaucoup près aussi beaux que ceux qui sont connus dans les parties de la République où l'on se livre particulièrement à l'élève des mulets.</i></p> <p><i>Les bêtes à cornes sont nombreuses dans ce pays. On y fait beaucoup d'élèves et tous les cultivateurs aisés des campagnes en sont bien fournis dans le moment actuel.</i></p> <p><i>On n'élève point de chèvres à cause des dégats qu'elles feroient aux haies dont les pièces de terre sont bornées.</i></p> <p><i>Les cochons sont assez nombreux dans ce district, mais ils y seroient plus communs encore si l'extrême rareté des grains ne privoit pas des ressources que l'on trouve dans le son pour les nourrir ; aujourd'hui les hommes employent ce son à leur propre usage.</i></p>

4.4.2. Un bétail chétif et mal soigné

Etant donné le caractère généralement très secondaire de l'élevage (Arthur YOUNG⁸⁸⁰ déclarait même, vers 1788, que « dans les dix-huit vingtièmes [de la France], il n'y aurait, pour ainsi dire, pas de bétail du tout, sans la pratique de labourer avec lui. »⁸⁸¹), il n'y a pas lieu de s'étonner que le bétail ait été mal soigné. Il était mal nourri, avec la végétation naturelle des landes et autres terres incultes ou avec la paille des chaumes. Etant donné la rareté des prés, le foin était insuffisant et, en hiver, le bétail était insuffisamment alimenté : *La nouvelle maison rustique*⁸⁸², en 1721, indiquait laconiquement qu'« en hyver que les bœufs ne font rien, on les nourrit de paille & d'un peu de foin ». La sous-alimentation était en hiver telle que la lactation des vaches s'arrêtait. Comme on avait déjà fait brouter la paille des céréales, il n'en restait plus assez pour faire des litières convenables.

Tous les observateurs notaient la mauvaise construction et la mauvaise tenue des étables, particulièrement celles des moutons, la seule espèce dont beaucoup d'agriculteurs pouvaient posséder un nombre significatif de têtes. Le même Arthur YOUNG notait que « la chaleur suffocante⁸⁸³ des étables fermées est telle que la santé des animaux en souffre effroyablement et que souvent éclatent des épidémies qui proviennent principalement de cette cause. [...] Les étables ne sont nettoyées qu'une fois par an, ou, au plus, deux fois. »⁸⁸⁴ Cet état de fait était ancien : nous lisons ainsi dans le journal de Gilles DE GOUBERVILLE, qu'en novembre 1554, il fit « vuyder l'estable aux moutons qui n'avoit vuydé depuis le mois d'avril », c'est-à-dire depuis 6 mois. L'agronome Charles ESTIENNE, en 1572, recommandait de ne curer les bergeries qu'une fois par an⁸⁸⁵, parce que « la fiente [des moutons] leur sert de chaleur » ! On rapportait que, dans certaines régions, à la fin du XVIII^e siècle, les moutons se retrouvaient à la fin de l'hiver dans « trois pieds » de fumier⁸⁸⁶ ! En 1828, et encore en 1838, les inspecteurs de l'Association normande regrettaient qu'« on continue à les entasser [les moutons], pendant la nuit et une grande partie du jour, dans des étables étroites et sur une litière infecte qui gêne leur toison. »⁸⁸⁷

L'état sanitaire du bétail était donc médiocre et il contractait régulièrement des maladies appelées lièpre, courante, pourriture⁸⁸⁸, gale, etc. Nous n'avons d'informations à ce sujet que pour le XIX^e siècle ; les enquêtes agricoles nous indiquent que, dans la Manche, en 1812, 5 à 6% des bœufs et vaches étaient morts de maladie et 7% des veaux⁸⁸⁹ ; en 1852, 3,9% des bovins et 4,4% des « bêtes à laine » (chiffres évidemment estimés). Au plan national, en 1882, les taux de perte par maladie étaient encore de 2,0% pour les chevaux (après 6,2% en 1852 et 4,6% en 1862), 1,4% pour les bovins, 3,7% pour les ovins et 1,6% pour les porcins. Rappelons qu'en 1827, il n'y avait que 14 vétérinaires dans toute la Manche⁸⁹⁰.

A ces pertes récurrentes, s'ajoutaient les effets d'épizooties (voir le tableau suivant) devant lesquelles les agriculteurs étaient impuissants. Les autorités ne pouvaient guère que prendre des mesures de police sanitaire, qui devinrent plus énergiques vers 1770 (comme en 1774, où on forma un cordon de troupes pour empêcher toute communication de bestiaux de la région de Rouen où une épizootie s'était déclarée⁸⁹¹), ou ordonner l'abattage des animaux atteints, lorsque la maladie était connue et bien caractérisée (cas de la morve des chevaux vers 1780⁸⁹²), et naturellement faire largement connaître les remèdes connus, lorsqu'on pensait en posséder.

⁸⁸⁰ Arthur YOUNG (1741-1820), célèbre agronome anglais. Il ne fut pas un agriculteur très doué, mais ses écrits sur l'agriculture rencontrèrent un grand succès, tant en Angleterre qu'en France. La relation des trois voyages qu'il fit en France en 1787, 1788 et 1789 eut le mérite d'attirer l'attention sur le retard d'une large partie de l'agriculture française.

⁸⁸¹ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit. t. 3, p. 1122

⁸⁸² Louis LIGIER, *La Nouvelle maison rustique* 1721, t. 1, p. 267

⁸⁸³ La chaleur était supposée favoriser la prise de poids des animaux.

⁸⁸⁴ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit. t. 2, p. 777 ; voir aussi p. 738

⁸⁸⁵ Charles ESTIENNE, *L'agriculture et maison rustique*, 1572, f° 59 v°. Il recommandait en revanche (f° 62 r°) de nettoyer tous les jours l'étable des chèvres, parce que le fien leur était « contraire ».

⁸⁸⁶ Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie de l'élevage français*, 2005, p. 102-103 ; Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, *Considérations sur la population...*, op. cit. p. 130

⁸⁸⁷ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 ; *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1838, p. 87

⁸⁸⁸ Ou douve du foie

⁸⁸⁹ Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, dans ses *Considérations sur la population...*, op. cit., p. 71, estimait à 5% la perte annuelle des moutons par maladie.

⁸⁹⁰ Les premières écoles vétérinaires furent créées vers 1760 (Lyon, 1762 et Alfort, 1765)

⁸⁹¹ Archives départementales du Calvados, C 1024

⁸⁹² Archives départementales du Calvados, C 1033

Tableau 42 : Les principales épizooties sur les bovins et ovins⁸⁹³

	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770	1780	1790	1800	1810	1820	1830	1840	1850
Peste bovine		1714 Toute la France						1769-1776 France du nord		1796 Diverses régions (Bassin parisien, Picardie, etc.)		1814-1815 Presque toute la France				
Fièvre aphteuse											1809-1813 Toute la France			1834-1843 Diverses régions (Normandie, Bassin parisien, etc.)		
Péripleurésie contagieuse				Enzootique dans les massifs montagneux						Enzootique dans la moitié nord de la France			1822-1830 Diverses régions		1840-1850 Diverses régions	
Clavelée		Epizooties sporadiques					1750-1775 Epizooties nombreuses				Une trentaine d'épizooties					
Glossanthrax			1731-1732 Presque toute la France					1787 Normandie			1802 Sud de la France					
Charbons		Enzooties ou épizooties dans des localités ou régions prédisposées									Enzooties ou épizooties dans des localités ou régions prédisposées					

⁸⁹³ François VALLAT, « Les épizooties en France de 1700 à 1850. Inventaire clinique chez les bovins et les ovins », in *Histoire & Sociétés Rurales*, 2001, n° 1, p. 67-104

Peste bovine : maladie virale, due à un virus proche de celui de la rougeole chez l'homme ; mortalité très élevée

Fièvre aphteuse : maladie virale atteignant les ruminants et le porc ; mortalité faible ; frappe plus durement les bêtes en bon état

Péripleurésie contagieuse des bovins : maladie bactérienne, favorisée par les longs séjours en étable ; mortalité de 50%

Clavelée ou variole ovine : maladie virale ; mortalité faible

Glossanthrax ou charbon de langue : maladie des équidés et ruminants, disparue au début du XIX^e siècle

Charbons : maladies bactériennes non contagieuses

Le bétail était uniformément de petite taille. Nous pouvons en trouver une illustration dans l'image ci-dessous, qui est tirée d'un « plan du terroir de la seigneurie de Picauville » de 1581, dont nous avons déjà utilisé plus haut quelques extraits : nous y voyons des oies, des bovins et des chevaux pâturant côte-à-côte dans un marais. Même si nous pouvons penser que le dessinateur de ce plan était plus géomètre qu'artiste, la taille relative qu'il donna à ces animaux indique à l'évidence que chevaux et bovins étaient de petite taille.



Illustration 36 : Chevaux, bovins et oies dans les marais de Picauville en 1581

Les chevaux étaient, avant la Révolution, dits « *tout petits* », comme le rapportaient les mémoires des subdélégués que nous avons cités plus haut. La situation était la même au plan national, ce qui conduisait la France à importer des pays germaniques, au moins depuis la fin du XVI^e siècle, une large partie de ses chevaux de selle et de cavalerie ; au point que l'assemblée des notables de 1626 avait même suggéré au roi d'interdire les carrosses afin de diminuer ces importations⁸⁹⁴.

Des moutons, un spécialiste d'économie rurale⁸⁹⁵ disait en 1840 que « *la France possède [...] un nombre considérable de races presque toutes plus misérables et plus défectueuses les unes que les autres, depuis le petit mouton jaune du Morvan, de la grosseur d'un bon chat, [...] jusqu'à cette race sauvage de couleur noire, qui infeste la Bretagne et aussi les pâturages les plus fertiles du Limousin [...] A de rares exceptions près, qui méritent d'être conservées et améliorées, mais qui sont encore aujourd'hui d'une improductivité désolante, telles les races flandrines et vendômoises pour la taille, le petit berrichon blanc pour la laine, [...] on peut dire qu'avant l'introduction des mérinos, l'industrie des moutons n'existait pas en France.* »

Stature	Races (exemples)	Poids vif « <i>gras de poture</i> » (kg)
Petite	Bocager ou Bisquin, Percheron	10 à 20
Moyenne	Picard, Sancerrois	30
Très grande	Flandrin	45-65

Tableau 43 : Stature et poids des moutons vers 1770⁸⁹⁶

⁸⁹⁴ Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1861, p. 11

⁸⁹⁵ C. E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses et la statistique agricole de la France*, 1843, p. 72-73

⁸⁹⁶ Abbé CARLIER, *Traité des bêtes à laine, ou méthode d'élever et gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie*, 1770, t. 1, p. 69-70

Pour le XVIII^e siècle, nous pouvons estimer les poids vifs des bêtes livrées aux abattoirs de la Manche en 1736 : le tableau ci-dessous les compare aux poids typiques rencontrés actuellement (voir en page suivante un tableau rassemblant des extraits des mémoires des subdélégués des Intendants en 1736 et 1786). On peut surtout y remarquer le très faible poids des bovins, qui ne pesaient, au XVIII^e siècle, que le tiers ou le quart de ce que l'on obtient actuellement. La différence est naturellement moins frappante pour le bétail que l'on tue jeune comme les porcs.

En kg	1736 ⁸⁹⁷	Actuellement
Bœufs	130 à 200 (exceptionnellement 400)	800
Vaches	75 à 150	750
Veaux	12 à 20	200 à 4 mois
Moutons	25 à 35	30 à 12-18 mois
Brebis		(40 à 90 adultes)
Porcs	50 à 100	95 à 110 à 6 mois (250 à 350 adultes)

Tableau 44 : Poids vif des bêtes abattues dans la Manche, comparé à la moyenne française actuelle

Les plus grands boeufs, de race cotentine, dont un agronome de la fin du XVIII^e siècle, l'abbé TESSIER, disait qu'ils étaient « *les meilleurs de Normandie pour la chair* »⁸⁹⁸, étaient pourtant réputés pouvoir atteindre le poids exceptionnel de 600 ou 700 kg. Ils n'étaient pas abattus dans la Manche mais réservés pour la vente sur les marchés de Sceaux et Poissy qui alimentaient Paris.

Stature	Origine	Poids (kg)
Très petite	Sologne	225 au plus
Petite	Bourgogne, Bretagne, Touraine	200 à 250
Moyenne	Berry, Auvergne, Maine, Anjou	250 à 350
Grande	Charolais, Limousin, Franche-Comté	300 à 400
Très grande	Gascogne, Normandie, Cotentin, Suisse	300 à 450 ; jusqu'à 600 ou 700

Tableau 45 : Stature et poids des bœufs alimentant Paris à la fin du XVIII^e siècle⁸⁹⁹

⁸⁹⁷ Archives départementales du Calvados, C 2581

⁸⁹⁸ *Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. 2, 1791, article « bêtes à cornes », p. 185

⁸⁹⁹ *Ibid.* p. 185-187

Illustration 37 : Poids et prix du bétail vendu sur les marchés en septembre 1736⁹⁰⁰

Marchés	Prix du bétail sur pied	Commentaires
Poissy (Bétail originaire de Normandie)	<i>Bœufs : Néant Porcs : 15 à 30 lt pièce Moutons : 9 à 16 lt paire Porcs : 15 à 30 lt pièce</i>	<i>Les plus bas prix tels que de 50, 60 jusqu'à 80 lt [...] sont ceux de vaches et génisses qui sont amenées aux marchés. Ceux depuis 90 jusqu'à 120 lt sont les prix de la petite espèce de bœufs, dont le poids est quelque fois au dessous de 400£ et qui n'excède guère celui de 450£. Ceux depuis 130 jusqu'à 170 lt sont pour des bœufs de la moyenne grandeur, ou d'environ 500£ pesant. Et les plus hauts prix sont pour les bœufs de la grande espèce, dont il y en a qui pèsent jusqu'à 7 à 800£.⁹⁰¹</i>
Sceaux (idem)	<i>Bœufs : 50 à 240 lt pièce Veaux : 11 à 24 lt pièce Moutons : 10 à 29 lt la paire</i>	
Election d'Avranches	<i>Les gros bœufs qui ne s'engraissent pas en l'Election d'Avranches mais qui y sont amenés de Basse Bretagne ou du Cotentin se vendent ordinairement 180 lt la paire et ils n'ont passé ce prix en l'année 1727 et en la présente année. Mais ceux qui se nourrissent dans l'Election d'Avranches, que l'on apele vulguerement bœufs de paÿs, ne se vendent pas ordinairement plus cher que 100 lt la paire, et les autres communs qui sont les petits bœufs dont on a coutume de se servir dans la plus considérable partye de l'Election d'Avranches ne se vendent pas plus cher que 50 lt la paire ; et il y en a même dont le prix ne se porte pas plus loin que 30 lt la paire.</i>	
Election de Carentan	<i>Bœufs : 45 à 120 lt Porcs : 15 à 30 lt Veaux : 6 à 12 lt Moutons : 5 à 14 lt la paire</i>	<i>L'on ne vend point ordinairement des bœufs gras dans les marchés ordinaires ; l'on y vend seulement des vaches et des moutons du pays ; et sy peut que les bouchers tuent de bœufs, ils les acheptent de coté et d'autre chez les particulliers.</i>
Election de Coutances	<i>Bœufs : 40 à 110 lt pièce Veaux : 2 à 10 lt pièce Moutons : 6 à 12 lt la paire Porcs : 10 à 50 lt pièce</i>	<i>Il se vend dans les foires et marchés des Elections de Valognes, Carentan et St Lo des bœufs de 40 lt jusqu'à 200 lt pièce, mais la plupart sont pour transporter dans les marchés de Sceaux et de Poissy et ailleurs ; il n'en vient point dans l'Election de Coutances. On n'y vend qu'en à présent que des vaches et quelques petits bœufs de valeur tout au plus de 100 lt. S'il se vend quelques veaux de plus haut prix que ceux marqués au présent état, ils viennent du fond du Cotentin et il peut s'en trouver de 12 jusqu'à 15 lt pièce. Dans la saison des jours gras, et depuis Pasques jusqu'à la St Jean, on massacre dans les boucheries de l'Election de Coutances des moutons qui peuvent couster 15, 18 et 20 lt la paire et qui viennent des autres Elections. S'il se vend dans ladite Election de Coutances des porcs plus chers qu'aux marchés de Sceaux, c'est que les porcs trop gras ne peuvent estre conduits si loin.</i>
Election de Saint-Lô	<i>Bœufs : néant, on ne tue que des vaches. Génisses et vaches : 22 lt à 85 lt pièces ; ces dernières sont du poids de 420£ à 430£ Porcs du poids de 100£ : 14 lt ; du poids de 200£, 28 lt</i>	<i>Moutons la paire, du poids de 54£ à 56£ y compris le suif, 9 lt 10 s à 10 lt ; ceux du poids de 68£ à 70£, la paire 14 lt Les veaux la pièce du poids de 25£, 4 lt 10 s à 4 lt 15 s ; ceux du poids de 40£, 7 lt 15 s à 8 lt ; de moindre poids et au dessus, à proportion.</i>
Election de Valognes	<i>Bœufs, génissous ou vaches : 45 à 75 lt Moutons et brebis : 7 lt 10 s à 14 lt Porcs : 20 à 30 lt</i>	<i>Les bouchers continuent de vendre leur viande trois sols la livre l'une dans l'autre. On repele encore que dans les marchés de l'Election, on n'y expose en vente aucuns bestiaux gras mais seulement du maigrage, par conséquent on ne peut faire de comparaison pour les prix avec les bestiaux qui se vendent dans les marchés de Sceaux et de Poissy. Les bestiaux exposés en vente par les bouchers de l'Election de Valognes s'achètent chez les particuliers de la campagne au fure et à mesure qu'ils en ont besoin ; que le prix des plus chers ne passe point 95 lt ; cecy est d'autant plus certain que ce ne sont que des bœufs et vaches de la petite espèce, et non pas de celle des bœufs vendus aux marchés de Sceaux et de Poissy. Il en est de mesme, proportion gardée, des moutons. [...] Le bœuf, génissou ou vache de 50 lt pèse ordinairement 260£ ; ceux de 60 lt pèsent 280£ ; ceux de 70 lt, 300£ ; ceux de 80 lt et de 90 lt, 350£.</i>

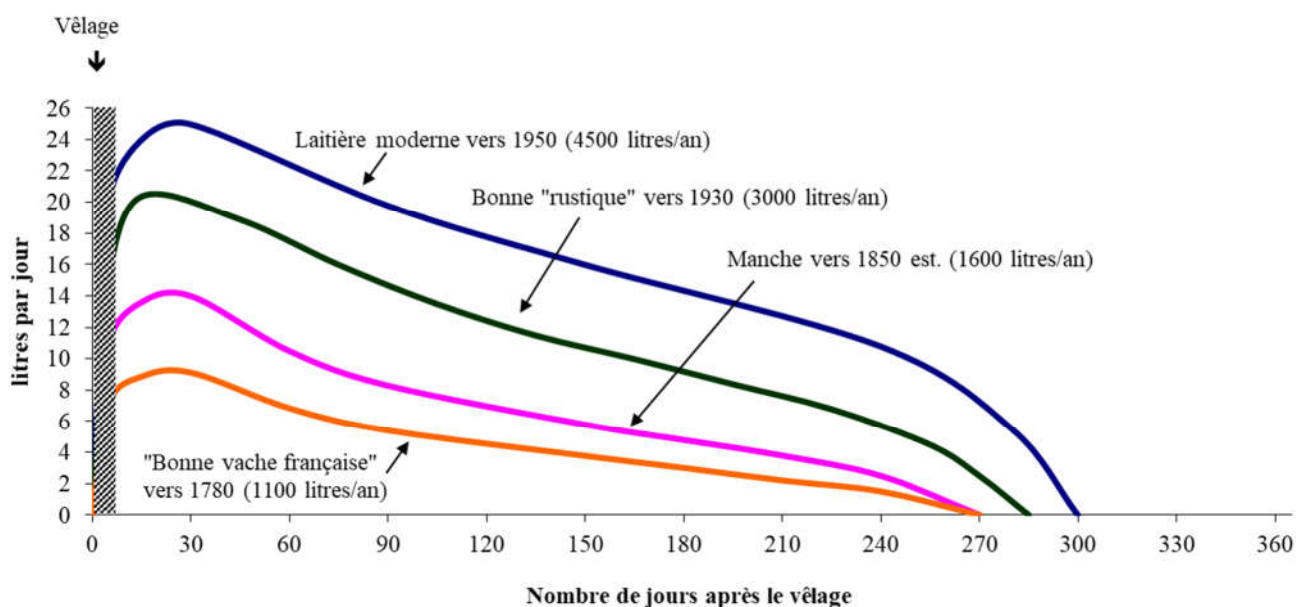
£ : livre pesante lt : livre tournois

⁹⁰⁰ Archives départementales du Calvados, C2581

⁹⁰¹ Par exception, Archives départementales du Calvados, C2580

La conséquence de la faible taille moyenne des bovins était naturellement la médiocre productivité des vaches laitières. On définissait au XVIII^e siècle cette productivité par le nombre de pots⁹⁰² de lait qu'elles donnaient quand elles étaient « *fraîches de lait* », c'est-à-dire peu après le vêlage. Vers 1780 (voir ci-après le tableau « productivité et prix des vaches laitières en 1786 »), les bonnes vaches de la Manche, traites trois fois par jour, donnaient pendant les premières semaines 8 à 10 pots (soit 15 à 18 litres) de lait par jour et les vaches de qualité inférieure seulement 4 à 5 pots (7 à 9 litres) par jour. L'abbé TESSIER estimait vers 1791 que, dans les mêmes conditions, une « *bonne vache française* » donnait 9 litres par jour⁹⁰³, et une « *bonne vache suisse, dans un bon pâturage de montagne* », 13 à 14 litres ; il signalait même avoir connu une vache hollandaise qui avait été introduite dans la ferme du roi à Rambouillet, et qui avait donné 21 litres de lait pendant six semaines après avoir vêlé, puis 12 litres pendant les mois suivants.

A partir de ces indications, nous pouvons estimer la production annuelle des vaches anciennes en essayant de reconstituer leur courbe de lactation, c'est-à-dire la courbe décrivant leur production quotidienne postérieurement au vêlage. Nous nous sommes inspiré (graphique ci-dessous) des courbes observées dans la première moitié du XX^e siècle (nous avons délibérément utilisé des études un peu anciennes⁹⁰⁴, de façon à écarter les vaches actuelles qui doivent leurs rendements très élevés, de 7000 jusqu'à 10000 litres par an, à une sélection poussée des races et à des moyens nutritionnels et vétérinaires qui étaient évidemment inaccessibles autrefois). Vers 1830, on considérait que « *terme moyen, les vaches ne fournissent guère du lait de bonne qualité que pendant 40 semaines ou 280 jours* »⁹⁰⁵.



Graphique 95 : Courbes de lactation des vaches

Les chiffres de production quotidienne qui étaient donnés au XVIII^e siècle étaient donc une valeur moyenne autour du maximum de ces courbes. A cette époque, les bonnes vaches produisaient donc probablement, dans la Manche, environ 1100 litres de lait par an, et les moins bonnes ou les plus petites environ 700 litres par an, si les veaux étaient sevrés très précocement ou envoyés à la boucherie ; si les vaches nourrissaient leurs veaux pendant quatre semaines, il fallait défalquer environ 150 litres de lait.

⁹⁰² Un pot contenait 1,82 litre.

⁹⁰³ *Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. 2, 1791, article « bêtes à cornes », p. 149

⁹⁰⁴ J. DELAGE, A. M. LEROY, J. POLY, "Une étude sur les courbes de lactation", in *Annales de zootechnie*, INRA/EDP Sciences, 1953, 2 (3), p. 225-267 ; Samuel BRODY *et al.*, "The rate of decline of milk secretion with the advance of the period of lactation", in *Journal of General Physiology*, n° 5, 1927, p. 442

⁹⁰⁵ Charles-François BAILLY DE MERLIEUX (dir.), *La Maison rustique du XIX^e siècle*, 1835, t. 3, p. 59

Illustration 38 : Productivité et prix et des vaches laitières en 1786 ⁹⁰⁶

Avranches	<i>Les belles vaches et qui annoncent de grands produits en lait se vendent ici 150 lt la pièce ; mais elles y sont en petit nombre et ne conviennent qu'à des propriétaires riches et qui ont beaucoup d'herbages. Celles de qualité inférieure, mais maigres, se vendent de 70 à 90 lt et peuvent donner de 4 à cinq pots de lait par jour dans le tems des herbes. Les belles, quand elles sont fraîches de lait⁹⁰⁷ et dans la force des herbes donnent neuf à dix pots de lait.</i>
Cherbourg	<i>Ce qu'on appelle le maigrage est aussi cher et même plus que les bêtes grasses. Les vaches à lait pèsent dans ce canton ci entre 100, 150, 200, 250 et 300£ et plus. Elles donnent 4, 5, 6, 7 et 8 pots de lait par jour et se vendent sur pied 9, 10 et 11 s. la livre ; on ne fait aucune distinction de l'âge ; toutes se tirent également ; et les bœufs et vaches gras se vendent aussi cher.</i>
Coutances	<i>Dans le moment présent d'une récolte abondante de fourrages, le grand nombre d'acheteurs a fait augmenter le prix des bestiaux et singulièrement des vaches ; elles sont en général d'une petite espèce. Dans les années ordinaires, une bonne vache donnant dans le printemps sept à huit pots de lait étoit vendue 90 à 100 lt, et celles d'une moindre qualité étoient vendues 60 à 70 lt. Il y en avoit beaucoup de petites pour les pauvres gens du prix de 35 à 40 lt.[...] Le prix des bonnes vaches est porté actuellement à 150 et 180 lt et il s'en trouve peu de médiocres.</i>
Mortain	<i>Les bœufs et les vaches ont été dans le commencement du printemps à des prix inconcevables. Les bœufs communement de 200 lt le couple, étoient portés à 300 lt. Les vaches de la 1^e qualité qui valloient ordinairement 60 à 70 lt ont été portées à 100 et 120 lt, mais les herbages n'ayant pas poussé cette année comme le printemps l'annonçoit, les bestiaux sont retombés à leur ancien prix. Les vaches ont seulement conservé une partie de leur cherté parce que, vu le deffaut de boissons et de fruits, la consommation de lait et de beure est bien plus forte.</i>
St-Lô	<i>Je ne trouve pas de meilleur moyen pour fixer vos idées sur le prix des vaches que de vous citer le prix que la bête est vendue la livre sur pied. Or dans nos marchés, une bête est vendue dix sols la livre et quelques fois davantage. Le boucher acquitte des droits et fait son bénéfice, car il la revend dix sols aux dépends du suif et il n'est pas rare de voir une bête donner soixante à quatre vingt livres de suif. Quant aux vaches maigres, elles n'ont pas été vendues beaucoup moins que dans leur état de graisse, parce que l'abondance des herbes a excité les herbagers à charger leurs herbages. Le beure continuera d'être fort cher pendant un et deux ans, parce que le pauvre pouvoit se procurer une vache par soixante livres et il lui en faudroit cent vingt qu'il n'a pas moyen de payer.</i>
Valognes	<i>Le prix des vaches du pais est depuis cent francs jusqu'à cent écus suivant leur espèce, taille et âge, de sorte cependant que les vaches donnant lait surtout depuis trois ans jusqu'à six et huit sont vendues plus cher que celles qui sont vendues pour graisser, dont le prix est déterminé seulement par la grosseur et par la nature. Je ne peux pas plus vous fixer ce que peut donner chaque jour une vache à lait cela dépend de tant de circonstances. (sic)</i>
Caen (pour mémoire)	<i>Il faut distinguer entre les vaches à lait et les vaches grasses. Les premières se vendent 150 lt, 200 lt, 300 lt, âgées de trois à quatre ans. Les grasses destinées à être tuées sont vendues depuis 200 lt jusqu'à 300 lt. On ne parle point de ces vaches vieilles et usées qui ne se vendent que 60 à 90 lt. [...] On trait les vaches trois fois en 24 heures, le matin, le midi et le soir. La meilleure espèce donne cinq pots de lait, depuis Pâques jusqu'en novembre, quand la saison est favorable aux regains, ce qui fait quinze pots en 24 heures⁹⁰⁸. Les bonnes n'en fournissent que dix à douze⁹⁰⁹, c'est l'espèce la plus commune ; les mauvaises n'en fournissent que quatre ou six. Il y a deux ans, les vaches à lait de la meilleure espèce ne se vendaient que 150 à 160 lt.</i>
Bayeux (pour mémoire)	<i>Une génisse de deux ans pleine pour mettre bas vers le mois de décembre vaut de 100 à 120 livres, même jusqu'à 130 livres quand elle est connue d'une bonne espèce. Une vache depuis l'âge de cinq ans jusqu'à huit, donnant 4 à 5 pots de lait par jour, vaut de 75 à 85 livres. Une du même âge donnant 8 à 9 pots de lait et fournissant une livre ou cinq quarts de beurre par jour vaut de 160 à 200 livres. Il est d'observation qu'il est des vaches qui fournissant la même quantité de lait donnent cependant plus ou moins de beurre, et cette considération entre pour beaucoup dans le prix qu'on y met. Il existe des vaches connues de bonne race et donnant onze pots de lait et sept quarterons de beurre par jour, qui valent jusqu'à 240 et 260 livres. Il est encore d'observation qu'indépendamment de la bonne qualité de la vache, son produit dépend aussi de la bonne nourriture et de la force des fonds qu'elle pâture, et que la bonté de la race détermine très souvent sur le prix qu'on y met.</i>

£ : livre pesante Lt : livre tournois

⁹⁰⁶ Réponses à une enquête de l'Intendant sur les conséquences d'une année de disette de fourrages : AD du Calvados, C2582

⁹⁰⁷ Peu après le vêlage

⁹⁰⁸ Cela représenterait 5700 litres par an !

⁹⁰⁹ 3800 à 4500 litres par an. Rappelons qu'en 1852, dans le département du Calvados, le rendement moyen des vaches était de 1980 litres par an. En 1968, le rendement des vaches du Bessin et du Comentin était estimé entre 2700 et 3100 litre par an (Armand FREMONT, *L'élevage en Normandie, étude géographique*, 1968, t. 1, ch. 1)

4.4.3. L'amélioration des races de bétail

Le pouvoir royal, qui d'habitude ne se préoccupait pas beaucoup d'agriculture, prit à deux reprises des initiatives relatives à l'élevage, dans le but de résoudre des problèmes stratégiques. Il fut tout d'abord constaté, lorsqu'on se préoccupa d'équiper les immenses armées que Louis XIV fit réunir, que l'élevage français ne pouvait pas fournir suffisamment de montures de qualité pour la cavalerie ; on fut à certains moments obligés d'acheter d'urgence à l'étranger des dizaines de milliers de chevaux, pour une somme qu'on pense avoir approché les cent millions de livres⁹¹⁰. C'était une faiblesse stratégique évidente et un déficit commercial majeur, que COLBERT chercha à éliminer en lançant un programme d'amélioration des races chevalines françaises. Dans un autre domaine, le dynamisme que le même COLBERT s'efforçait de donner à l'industrie textile amena à la constatation que la laine des moutons français était de qualité insuffisante pour obtenir les draps fins qu'attendait le marché, et qu'on devait importer des laines fines de l'étranger pour des montants considérables : Arthur YOUNG⁹¹¹ évaluait ces importations, vers 1788, à 27 millions de livres⁹¹². L'effort le plus décisif d'amélioration des races de moutons démarra tardivement, vers 1760. L'amélioration des races de bovins, enfin, dans laquelle le pouvoir ne voyait aucun enjeu stratégique, fut laissée à l'initiative privée.

Dans les trois cas, il fallut un effort de longue haleine, poursuivi pendant 150 à 200 ans, pour obtenir des résultats significatifs. Ainsi les importations de laine étaient-elles toujours de 31 millions de francs en 1812⁹¹³ et de 34 millions de francs en 1835⁹¹⁴.

a. Les chevaux

« Tant pour avoir, en temps de guerre, le nombre de chevaux nécessaires pour remonter la cavalerie, que pour n'estre pas en nécessité de transporter tous les ans des sommes considérables dans les pays étrangers pour en acheter »⁹¹⁵, COLBERT arrêta⁹¹⁶ qu'il fallait acheter à l'étranger des étalons de bonne race et les placer dans des régions bien choisies où ils pourraient progressivement améliorer un élevage actif. Il pensa dans un premier temps pouvoir s'appuyer sur la noblesse, au nom de l'importance historique que les chevaux avaient représentée pour elle, et il trouva quelques volontaires auxquels il remit des étalons achetés par le roi. L'accès du public à ces étalons royaux se révéla cependant difficile, et COLBERT finit, dès 1666, par en confier la responsabilité à des officiers publics : on sélectionna des « gardes étalons », qui ne furent pas rémunérés par l'Etat, mais, selon le procédé usuel à l'époque, par des avantages fiscaux (diminution de la taille de 30 livres et exemption du logement des gens de guerre) et par une redevance de 100 sous (5 livres, ultérieurement abaissé à 2 livres) qu'ils pourraient percevoir pour chaque saillie ; simultanément, les chevaux nés de ces étalons étaient déclarés insaisissables pour dette fiscale. En 1665, on se résolut également à distribuer de l'ordre de 20 000 poulinières pour amorcer la production de chevaux de qualité, là où les juments de pays étaient trop médiocres. Puis en 1668, le dispositif fut complété par l'approbation officielle d'étalons appartenant à des particuliers et capable de rendre le même service au public. En 1683, on interdit la saillie par tous chevaux autres que les étalons royaux ou approuvés, sous peine d'amende et de confiscation des chevaux, mesure évidemment peu appréciée par les agriculteurs.

Des dépôts d'étalons furent donc assez rapidement établis dans les Elections de Valognes et de Carentan, avec des étalons danois dans le but de produire de forts chevaux de carrosse, et des étalons barbe⁹¹⁷ pour les chevaux de selle ; plus tard on ajouta des étalons de Frise ou de Holstein pour produire des chevaux de trait réclamés par le monde rural.

⁹¹⁰ Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1862, p. 1

⁹¹¹ Qui traitait COLBERT de « commis de comptoir » ! (*Voyages en France*, op. cit. t. 2, p. 759)

⁹¹² *Ibid.*

⁹¹³ MONTALIVET, *Exposé de la situation de l'empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813*, 1813, p. 13

⁹¹⁴ C. E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses et la statistique agricole de la France*, op. cit. p. 81

⁹¹⁵ Lettre de Colbert aux Intendants en 1663 (citée dans Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », op. cit. p. 14

⁹¹⁶ Nous suivons, dans ce paragraphe et les suivants, les aricles précités de Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

⁹¹⁷ Originaires de Barbarie

Elections	Lieux des dépôts	Nombre d'étalons
Carentan	Carentan (3), Ecoquenéauville, Liesville, Saint-Fromond, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Varengebec	8
Avranches	Saint-Denis-le-Gast	1
Valognes	Valognes (4), Amfreville, Gatteville, Néhou, Pierreville, Picauville, Quettehou, Régnerville, Ste-Colombe, Saint-Floxel, St-Sauveur-de-Pierrepont	14

Tableau 46 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1679⁹¹⁸

En 1690, la Généralité de Caen comptait 58 étalons royaux (sur 1640 en France), qui produisirent, cette année-là, 800 poulains (chiffre à comparer aux 10 000 poulains qui pouvaient naître chaque année). En 1706, il y avait 26 étalons dans l'actuel territoire de la Manche. L'élection de Valognes était principalement dotée d'étalons anglais, barbes et du Poitou, qui suscitèrent un élevage actif de chevaux de selle, et celle de Carentan d'étalons de Frise et de Hollande.

Elections	Lieux des dépôts	Nombre d'étalons
Carentan	Carentan (2), Fresville, Lessay, Sainte-Marie-du-Mont (2), Sainte-Mère-Eglise, Varengebec	8
Coutances	Saint-Denis-le-Gast	1
Saint-Lô	Saint-Frémont, château de Torigny ⁹¹⁹	2
Valognes	Valognes, Orglandes, Colomby, Etienville, Saint-Sauveur-le-V., Grosville, Bricquebec, Rauville-la-B., Le Vrétot, Saint-Floxel, Yvetot, Gatteville, Régnerville, Vasteville, La Pernelle	15

Tableau 47 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1706

A partir de 1707, les difficultés entraînées par le gouffre financier des guerres de Louis XIV interrompirent pratiquement le financement de ces haras ; celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte fut supprimé en 1711. En 1712, il n'y avait plus que quatre étalons royaux dans la Généralité de Caen. Après la fin des guerres, la situation fut très partiellement rétablie et quelques étalons royaux furent à nouveau installés, mais on adopta en 1717 une ordonnance qui encadra l'élevage et le commerce des chevaux dans un corset réglementaire d'une extrême complexité et rigidité (toutes les juments devaient être inscrites sur un registre officiel et assignées à un étalon particulier ; l'exportation de chevaux était interdite ; etc.). Il fallut alléger progressivement ces contraintes et, devant le désengagement financier de l'Etat, l'initiative fut rendue aux Intendants, qui purent lever des impositions spéciales pour les haras. Les mesures prises dans la Généralité de Caen furent assez heureuses et, l'élevage devint relativement prospère, particulièrement pour les « carrossiers » (chevaux de carrosse) de race normande, qui étaient très appréciés.

Elections	Lieux des dépôts	Nombre d'étalons
Avranches	Dragey, Ducey, Sacey	3
Carentan	Benesville, Blosville, Fontenay, Foucarville, Gourbesville, Hiesville, Saint-Pellerin, Sainte-Marie-du-Mont (3), Sainte-Mère-Eglise (2)	12
Coutances	Hambye	1
Mortain	Barenton, Brecey, Ruffeville	3
Saint-Lô	La Luzerne, Saint-Fromond, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Pierre-d'Arthenay	4
Valognes	Sainte-Geneviève, Saint-Sauveur-le-Vicomte	2
Vire ⁹²⁰	Sainte-Cécile	1

Tableau 48 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1763

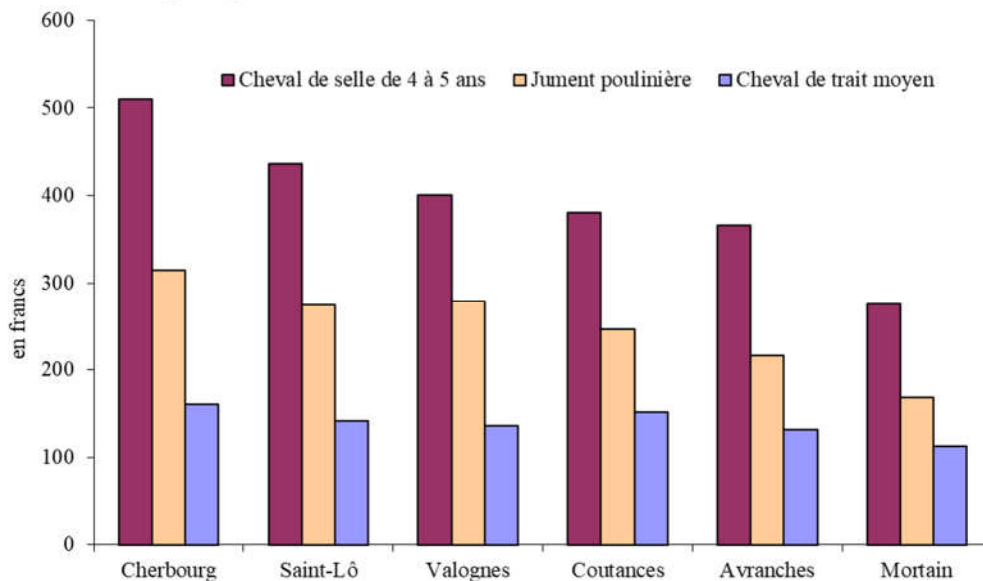
⁹¹⁸ Archives nationales, G⁷ 213 n°132, rapport de la visite de tous les étalons, effectuée par l'inspecteur des haras de la Généralité de Caen à l'automne 1679

⁹¹⁹ Etalon appartenant à M. de Matignon

⁹²⁰ Partie appartenant au territoire actuel de la Manche uniquement

Le système de haras publics fut démantelé par la Révolution, en 1790, à cause, semble-t-il, de la corruption qui l'avait gagné, mais il fut reconstitué en 1806, avec un établissement à Saint-Lô. Le nombre de saillies par les « étalons de l'Etat » passa, dans la Manche, de 701 en 1809, à 1982 en 1832 puis à 2453 en 1838⁹²¹. En 1837, l'Association normande se félicita des progrès accomplis⁹²² : « *A l'époque où cet établissement fut formé, la race des chevaux était tombée dans état déplorable d'abâtardissement. [...] Les étalons du dépôt de Saint-Lô, choisis d'abord parmi les plus précieux types de l'ancienne race normande, modifièrent avantageusement cet état de choses. Les bonnes juments commencèrent à repeupler les herbages du Cotentin et des pays d'élève de la circonscription. Peu à peu des chevaux anglais, ou possédant, à un degré plus ou moins élevé, du sang oriental, furent envoyés au dépôt, et maintenant le département de la Manche est à même de rivaliser avec les contrées d'Angleterre les plus favorisées pour l'élève du cheval.* »

Les résultats de la politique d'amélioration sélective des chevaux étaient en 1852 spectaculaires (graphique ci-dessous) dans les arrondissements où les éleveurs avaient été les plus actifs : dans celui de Cherbourg, les chevaux de selle valaient en moyenne plus de trois fois le prix du cheval ordinaire destiné à l'agriculture, et 50% de plus que dans l'arrondissement de Mortain.



Graphique 96 : Prix moyen des chevaux par arrondissement en 1852

b. Les moutons

Les moutons étaient, sous l'Ancien Régime, très petits comme on l'a dit plus haut ; mais c'est surtout la qualité de leur laine et le volume de leur toison qui suscitèrent des initiatives d'amélioration : la laine des moutons d'Espagne ou d'Angleterre était réputée beaucoup plus fine, plus longue et leurs toisons étaient plus abondantes. Les meilleures laines françaises étaient alors celles du Languedoc et du Berry, suivies par celles du Cotentin. Arthur YOUNG disait des moutons qu'il avait pu voir dans les environs de Carentan⁹²³ que « *dans les plus riches prés salés, [ils] sont les mêmes que sur les hauteurs, race à la tête et aux pattes rouges : ces marais peuvent produire à la perfection les plus longues laines, au même degré que n'importe quelle terre du Lincolnshire*⁹²⁴. »

Des éleveurs du sud de la France avaient importé depuis assez longtemps un certain nombre de moutons espagnols, que la porosité de la frontière avec l'Espagne permettait d'introduire assez facilement, alors que l'Angleterre interdisait en principe l'exportation de ses moutons. Il fallut cependant attendre le milieu du XVIII^e siècle pour que ce mouvement prît de l'ampleur et qu'on se préoccupât d'introduire des

⁹²¹ « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement d'Avranches », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1840, p. 37

⁹²² « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, SaintLô, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 119

⁹²³ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, op. cit. t. 2, p. 767

⁹²⁴ Comté de l'est de l'Angleterre

centaines ou des milliers de moutons de bonne race. Les tentatives d'acclimatation en France de moutons anglais obtenus par contrebande échouèrent presque toutes. L'essentiel des initiatives se porta sur les races espagnoles, beaucoup plus faciles à obtenir grâce aux liens familiaux qui unissaient alors les maisons royales de France et d'Espagne.

En 1786⁹²⁵, Louis XVI impliqua l'Etat dans cet effort : il obtint de son cousin Charles III d'Espagne un troupeau de 400 mérinos, qu'il installa dans une bergerie construite à cet effet dans le domaine de Rambouillet. Il confia la direction de cette bergerie à l'abbé TESSIER, agronome dont nous avons parlé plus haut, avec l'objectif de faire croître un troupeau de race pure apte à fournir au pays des sujets reproducteurs. Cette bergerie survécut à la Révolution⁹²⁶, et une seconde importation officielle d'un millier de bêtes fut organisée entre 1798 et 1800 ; quatre nouvelles bergeries nationales⁹²⁷ furent créées. Le progrès fut alors assez rapide : en 1811, il y avait en France 200 000 mérinos de race pure et deux millions de métis (sur un cheptel total de 35 millions de têtes en 1812, selon MONTALIVET⁹²⁸). Mais ce progrès fut très inégal, non seulement en fonction de l'orientation de l'élevage dans les différentes régions, mais aussi selon la taille moyenne des troupeaux : les moutons étaient par excellence le bétail du pauvre ou du petit exploitant, qui pouvait élever quelques têtes ou quelques dizaines de têtes en vaine pâture ; ces petits troupeaux ne furent pas améliorés, alors que ceux des grandes exploitations, insérées dans le marché, le furent plus rapidement.

Au début du XIX^e siècle, de nombreux éleveurs de la Manche utilisèrent des croisements avec des moutons anglais de race Dishley, New-Kent ou Lincolnshire.



Illustration 39 : Bélier Dishley⁹²⁹

En 1852, dans la Manche, seuls 5 à 6% des moutons et brebis, et 10% des béliers, étaient dits « de race perfectionnée »⁹³⁰. Le graphique ci-dessous fait apparaître que les départements français se répartissaient clairement en deux groupes : ceux qui avaient un pourcentage très élevé (50% à 90%) d'ovins améliorés pour la production de la laine (Nord et Est, plus l'Île-de-France à cause de sa proximité historique avec la bergerie de Rambouillet), et avaient en général une activité de tissage importante ; et ceux qui en avaient moins de 10% (tout le centre et le sud de la France en faisaient partie, avec des cheptels parfois très importants), parce qu'ils pratiquaient un élevage à vocation laitière ou bouchère, ou se contentaient de laines médiocres. La Manche faisait partie de ce second groupe.

⁹²⁵ Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie de l'élevage français*, 2005, p. 157-158

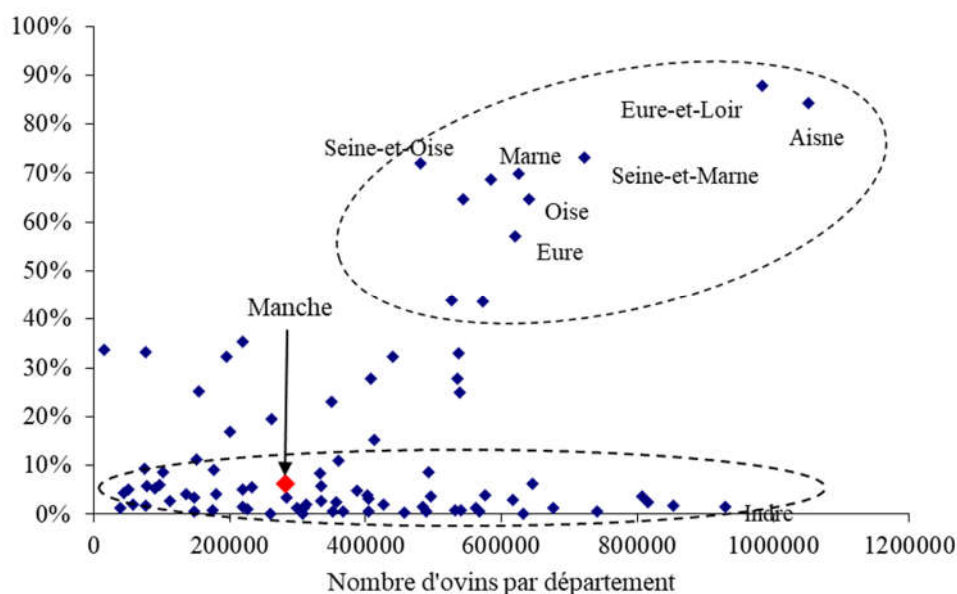
⁹²⁶ Voir par exemple l'Instruction du Ministère de l'intérieur, 4^{ème} division, Bureau de l'Agriculture, « sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes-à-laine de race d'Espagne, et la conservation de cette race dans toute sa pureté », rédigée par F. H. GILBERT, directeur-adjoint de l'École vétérinaire d'Alfort, publiée dans la *Feuille du cultivateur* du 2, 7 et 12 nivôse an 5

⁹²⁷ Arles, Pompadour, Saint-Genest-Champagnole dans le Puy-de-Dôme et Saint-Georges-de-Reneins dans le Rhône

⁹²⁸ MONTALIVET, *Exposé de la situation de l'empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813*, op. cit. p. 12

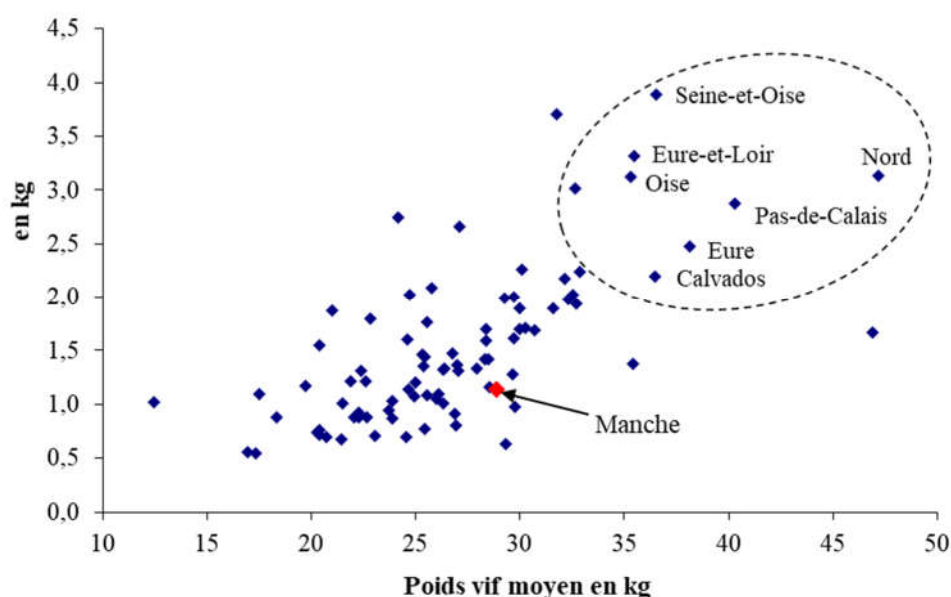
⁹²⁹ « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Cherbourg », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1861, p. 310

⁹³⁰ Enquête agricole de 1852



Graphique 97 : Pourcentage d'ovins de race améliorée en 1852, par département

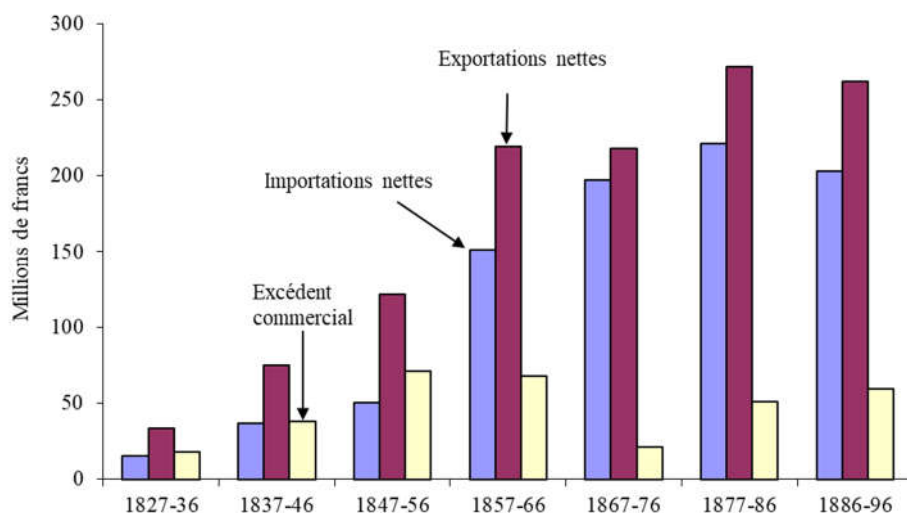
Le graphique ci-dessous montre que l'effet de l'amélioration des races d'ovins était tout-à-fait spectaculaire, tant sur leurs poids moyens, qui pouvaient atteindre le double de ceux des moutons de pays, que sur les poids de leurs toisons, qui pouvaient atteindre le triple. Les départements qui avaient très intensivement amélioré leurs troupeaux se détachaient très nettement sur ces deux critères. Les résultats de la Manche étaient plutôt bons pour le poids vif des bêtes (compte tenu de son faible taux d'amélioration), mais assez médiocre pour le poids des toisons.



Graphique 98 : Poids vif moyen des moutons et poids de leur toison en 1852

Au niveau national, cet effort d'amélioration des races de moutons se révéla cependant tout à fait insuffisant pour freiner la croissance des importations de laine brute, qui s'envolèrent au XIX^e siècle lors du développement de l'industrie textile et dépassèrent 200 millions de francs vers 1870. Elles furent cependant plus que compensées par les exportations de tissus de laine, mais l'excédent commercial fut modeste⁹³¹.

⁹³¹ *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit. t. 3, p. 343-344



Graphique 99 : Commerce extérieur français de laines et tissus de laine au XIX^e siècle

c. Les bovins⁹³²

Les descriptions données au début du XIX^e siècle du cheptel de la Manche nous indiquent qu'on y trouvait plusieurs races de bovins (voir en annexe 31 les mémoires des Chambres consultatives d'agriculture de 1852) :

- Quatre races locales : une race du Bocage, dans la région de Coutances, dont le poids allait de 175 à 300 kg, résistante et apte au travail ; une race rustique du pays d'Avranches, travailleuse mais d'aptitudes laitières et bouchères médiocres ; une race dite « basse corne » de la région de la Hague ; et une race du pays mortainais.
- Et enfin la race la plus célèbre, la Cotentine, notablement plus grande que les précédentes, facile à engraisser et bonne laitière (voir ci-après sa description par un vétérinaire enthousiaste en 1835).

On distinguait, au sein de la race cotentine, deux sous-variétés : la petite, préférée pour la production laitière, et la grande, élevée pour la boucherie. Cette dernière avait fini par produire, au milieu du XIX^e siècle, des sujets d'une taille tellement exceptionnelle qu'on les exhibait dans les défilés de Carnaval (voir une illustration plus loin) : un bœuf gras présenté à Paris en 1827 atteignait 2,12 m au garrot et un poids de 2500 kg⁹³³ ; un autre présenté en 1846 mesurait 2,46 m au garrot⁹³⁴ ; un autre présenté en 1847 pesait 1970 kg. Certains leur reprochaient néanmoins une assez mauvaise conformation, « *principalement l'étroitesse du thorax derrière des épaules et la longueur disproportionnée d'un flanc creux* »⁹³⁵, mais surtout une faible précocité et un mauvais rendement en viande⁹³⁶ à cause de leur « *squelette énorme* ». Dès 1837, cette grande variété était devenue assez rare et l'inspecteur de l'Association normande à Saint-Lô indiquait qu'« *un très-petit nombre de familles du Cotentin possèdent encore des individus de cette race colossale de bœufs, les premiers au monde par leur poids, leurs formes et l'aptitude à engraisser* »⁹³⁷. On privilégia la précocité et le rendement : dans les années 1850, les bêtes de concours ne pesèrent généralement plus que 1000 à 1300 kg et leur hauteur au garrot se limita à 1,6 m à 1,7 m ; mais leur rendement en viande passa de 50% à 65%⁹³⁸.

⁹³² Nous appuyerons largement, dans les paragraphes qui suivent, sur Pierre MESPOULHES, *La race bovine normande, sélection depuis les origines, valorisation des produits laitiers et carnés, potentiel à l'export*, 2012 (thèse de l'École nationale vétérinaire d'Alfort).

⁹³³ Paul DECHAMBRE, *Traité de zootechnie. Tome III : Les bovins*, 1913, p. 123

⁹³⁴ Louis MOLL, Eugène GAYOT (dir.), *La connaissance générale du bœuf, études de zootechnie pratique*, 1860, p. 261

⁹³⁵ Emile BAUDEMONT, cité dans Guy DE CHARNACE, *Les races bovines en France : éléments de zootechnie*, 1869, p. 51-52

⁹³⁶ La supériorité du rendement en viande de la « petite » race cotentine, par rapport à la grande, était probablement plus un bénéfice de la sélection au sein de la première, qu'un désavantage intrinsèque lié au gigantisme de la seconde. Il a en effet été observé qu'en général, quand la masse totale des animaux augmente, la masse osseuse n'augmente proportionnellement que très légèrement plus vite que la masse totale, et que l'essentiel de l'accroissement des contraintes mécaniques sur le squelette et les muscles est compensé par une modification de la posture générale (membres plus droits) et de l'architecture musculaire, et par une diminution de la vitesse de déplacement des animaux (voir par exemple Christofer J. CLEMENTE, Taylor J. M. DICK, « Où sont passés tous les géants ? Comment les animaux s'en sortent avec le problème de la taille », in *Planet-Vie*, 3 février 2017). Notons que, même dans la « petite » race cotentine, le squelette était dit « gros, volumineux » (L. MOLL, E. GAYOT (dir.), *La connaissance générale du bœuf, op. cit.* p. 262).

⁹³⁷ *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 114

⁹³⁸ Georges GUENAU, *L'élevage du cheval et du gros bétail en Normandie*, 1902, p. 248-250

Illustration 40 : Notice sur l'espèce bovine du Cotentin, par M. LECOQ, vétérinaire à Bayeux (1835)⁹³⁹

Parmi les nombreuses races de l'espèce bovine, répandues sur le sol de la France, une des plus précieuses semble avoir été oubliée, je pense, par les auteurs qui ont écrit sur l'économie rurale. Rien cependant ne doit plus mériter l'attention non seulement de l'agronome, mais encore du zoologiste, que la race dite Cotentine, soit pour la beauté de ses formes, son importance en agriculture, les avantages qu'elle procure au cultivateur, soit sous le rapport du travail, de la lactation ou de la boucherie. C'est cette belle race, qui, après avoir procuré l'abondance parmi les habitants de la fertile contrée du département de la Manche, par la richesse de ses produits, est ensuite exportée dans les gras pâturages de la vallée d'Auge ou du Bessin, pour servir après à la consommation de la Capitale. C'est de ce même pays que proviennent ces bœufs énormes et si renommés que l'on promène comme en triomphe dans cette même ville pendant l'époque des jours gras, et dont quelques-uns d'entre eux pèsent jusqu'à 1,500 kilogrammes. [...]

Les habitants du Cotentin doivent ici recevoir des éloges pour le zèle qu'ils mettent à conserver, autant que possible, la pureté de cette précieuse race ; ils ne craignent pas de faire de grands sacrifices pour se procurer un beau taureau. Parmi ces zélés cultivateurs, nous nous ferons un plaisir qu'en citer quelques uns des plus recommandables. De ce nombre sont MM. D'Hyesville, Desmanneteaux, de Hyesville ; Franç. Capon dit Leblanc, de Ste-mère-Eglise ; F. Cornavin et Declouay, de Turqueville ; Borel, maire de Blosville ; Perrotte, de Carquebut ; Blin, de Liesville ; Eude, d'Apperville ; Lafosse et Courbois, de St-Côme ; Auvray, de Ste-Marie-du-Mont ; Allain et Meriel, d'Angoville ; Bertot, de Brucheville ; Lepiez et Lemarquant, de Sebeville, et quelques autres dont il serait trop long de donner la liste. Ce sont des herbages de quelques-uns de ces cultivateurs éclairés que sort le bœuf d'élite, désigné chaque année sous le nom de bœuf gras.

Il me semble que cette industrie devrait être encouragée, soit par le Gouvernement, soit par des fonds spéciaux votés par les Conseils généraux de département et destinés à l'acquisition des meilleurs taureaux, qui seraient répartis dans les localités où le bétail est en plus grande abondance et où l'on s'occupe à faire des élèves, afin de maintenir la beauté et les qualités de la race. [...] Nous voyons quelquefois des agriculteurs, dans le but de régénérer leurs races, aller au loin chercher de belles espèces ; ils ne craignent pas d'entreprendre les voyages de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, pour se les procurer. Je crois pouvoir avancer qu'on peut trouver dans le Cotentin, parmi nos vaches d'élite, aussi beau et même meilleur que celles que l'on va chercher à si grands frais à l'étranger. Quelques personnes pourraient objecter que cette race, étant d'un poids considérable, ne pourrait être nourrie dans les sols de médiocre qualité. Je ferai observer qu'elle offre beaucoup de variétés, quant au poids, mais que toutes se rapprochent, quant à la forme, par des caractères généraux. Je ferai de plus observer que ces bestiaux, pesant depuis 250 à 300 kilogrammes, ont de plus belles formes, et, comme disent vulgairement les marchands, ils sont de nature plus fine que ceux d'un poids plus élevé, généralement parlant. [...]

Je terminerai cette notice par la description des formes de cette race.

Caractères. Ces bœufs sont ordinairement de forte taille : la tête bien développée, large, courte, un peu camuse, l'arcade orbitaire saillante, l'œil gros et bien sorti, le muflle gros et les nazeaux dilatés. Les cornes ne sont pas très-fortes, mais elles sont lisses et d'un tissu fin ; après avoir formé un demi-cercle, elles se dirigent vers l'avant et se contournent en contre-haut. Dans quelques-uns elles s'inclinent légèrement de haut en bas, puis se contournent de dehors en dedans. Quand elles affectent cette direction, elles sont plus courtes que dans le cas précédent. L'encolure est forte et peu allongée. Le fanon ou tablier descendant presque au niveau des genoux ; dans quelques-uns, il se prolonge par un repli de la peau assez prononcé, jusque sous la ganache. Le garrot est fort et épais, le corps ample, les côtes larges, beaucoup de ventre, la croupe et les fesses larges et carrées, l'origine de la queue grosse et basse, la colonne vertébrale droite et bien alignée, les jambes courtes et fortes, le jarret plat et très-large, les ongles larges et forts, la peau est épaisse et tr-s moelleuse. La robe la plus ordinaire est la bringe, qui est une couleur bai ou alezan, tisonné, tigré ou fouetté de noir ; de larges taches blanches se trouvent souvent mêlées à ces robes, alors elles prennent le nom de cailles.

Dans la vache, la mamelle est volumineuse, bien faite, arrondie ; les veines sous-cutanées abdominales sont très-développées.

La pesanteur des bœufs varie depuis 300 jusqu'à 1,500 kilogrammes ; celle des vaches varie également depuis 250 à 500 kilogr. ; elles donnent depuis 16 jusqu'à 36 litres de lait par jour.

⁹³⁹ M. LECOQ, « Notice sur l'espèce bovine du Cotentin », in *Annuaire de la Manche*, 1837, p. 84-89

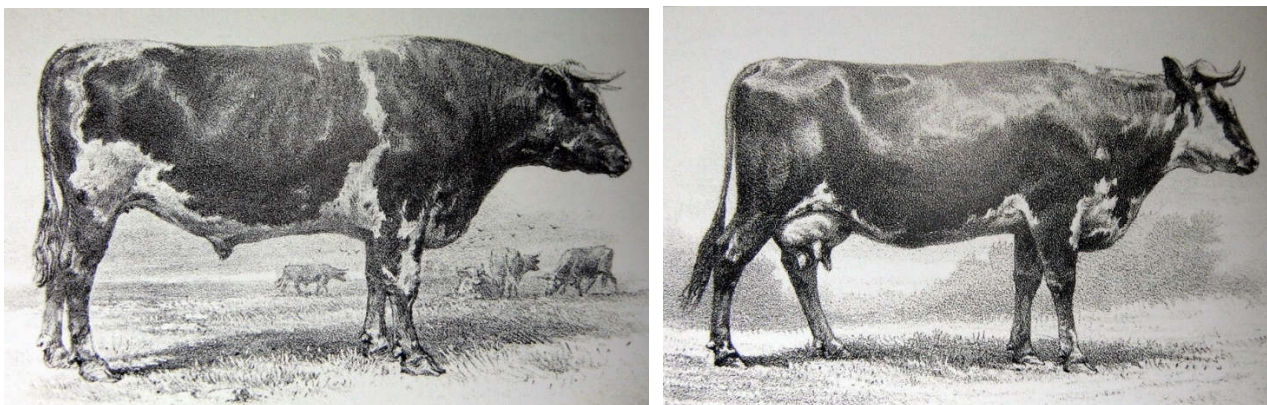


Illustration 41 : Bœuf et vache de race cotentine présentés au concours général de Poissy en 1859⁹⁴⁰

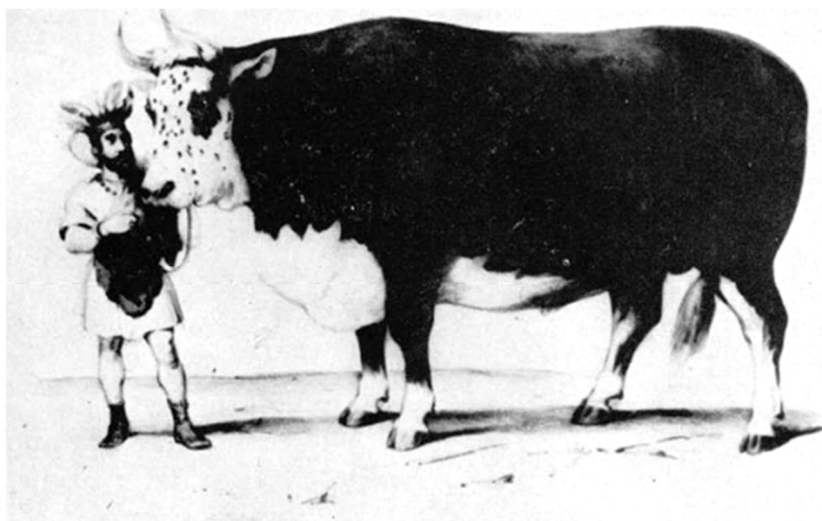


Illustration 42 : La grande race cotentine vers 1840⁹⁴¹

Une autre bonne race rencontrée en Normandie était la race augeronne, plus petite que la Cotentine mais de bonnes qualités bouchères et facile à engraisser. Elle semble avoir été le résultat de croisements, au XVIII^e siècle, entre une race locale et la race Hollandaise.

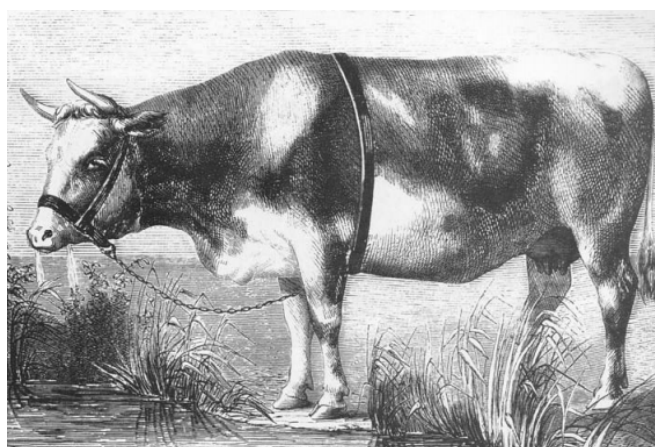


Illustration 43 : Une vache de race Augeronne vers 1860⁹⁴²

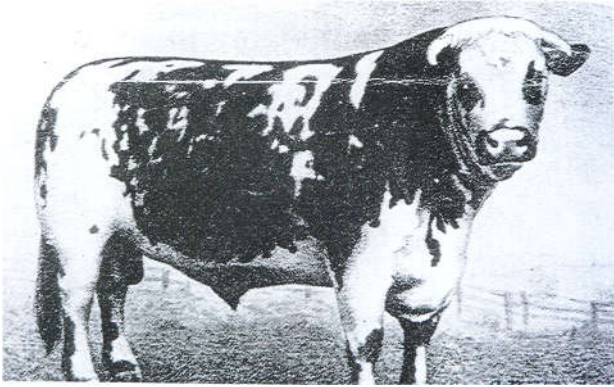
La race Normande actuelle est issue d'une fusion, au XIX^e siècle, entre les races Cotentine et Augeronne, avec quelques autres apports des races cauchoise, percheronne, brayonne⁹⁴³.

⁹⁴⁰ Bernard DENIS, Emile BAUDEMONT, *Les Vaches ont une histoire*, 2016

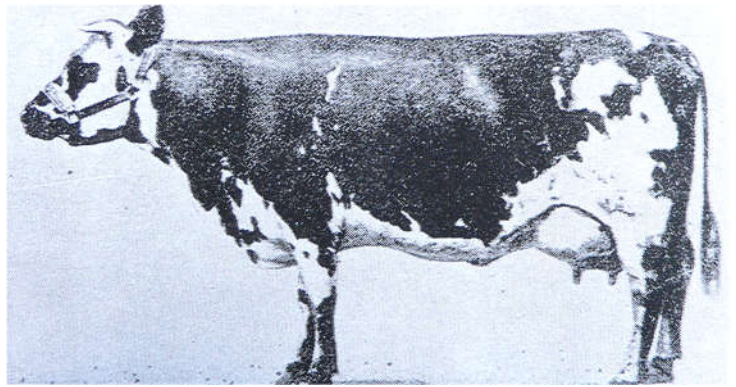
⁹⁴¹ SARRAZIN, *La race bovine normande*, 1962

⁹⁴² Louis MOLL, Eugène GAYOT (dir.), *La connaissance générale du bœuf*, op. cit., fig. 42

⁹⁴³ Claude GUINTARD, « De l'aurochs à la race bovine normande », in *Les vaches et l'homme*, Musée de Normandie, 1997, p. 9-18



Silencieux, célèbre « grand ancêtre » de la race



Jumelle, exceptionnelle laitière et reproductrice

Illustration 44 : La race normande vers 1900⁹⁴⁴

Sous la pression du gouvernement, qui souhaitait une amélioration rapide des qualités bouchères du bétail afin de diminuer les importations de viande, des bovins anglais de la race à viande Durham furent introduits en France à partir de 1836, afin d'être croisés avec les races locales. Ces croisements eurent peu de faveur dans la Manche⁹⁴⁵, parce qu'on reprochait aux Durham de diminuer les qualités laitières de la Cotentine, et « *ce qui a surtout amené le refroidissement du cultivateur pour cette race, c'est la faiblesse et la délicatesse des veaux à leur naissance* »⁹⁴⁶. Certains agriculteurs avaient cependant pratiqué de tels croisements avec profit, pour atteindre « *un développement moins considérable de la charpente osseuse [de la Cotentine] et une augmentation de la facilité d'engraissement* »⁹⁴⁷.

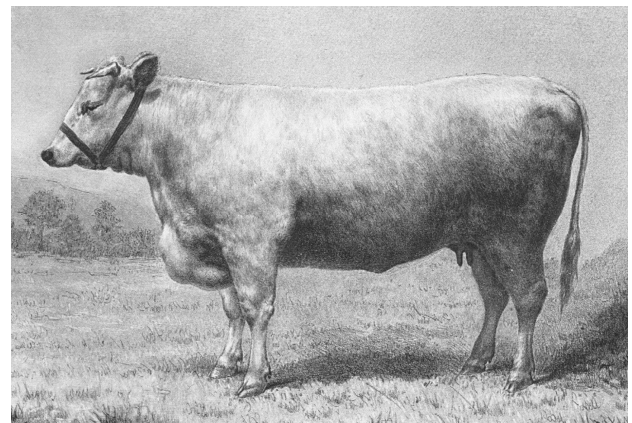
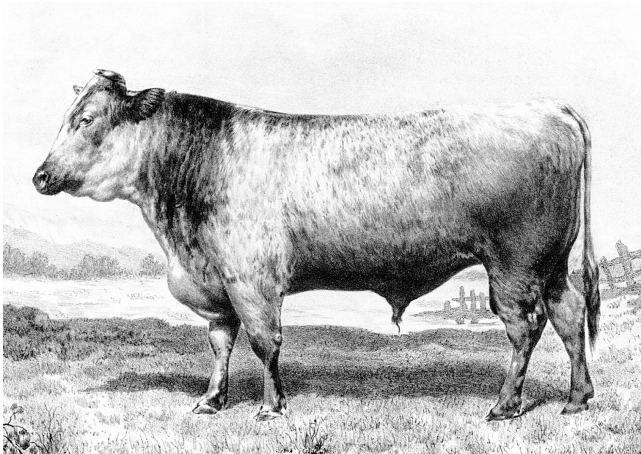


Illustration 45 : Taureau et vache de race Durham⁹⁴⁸

Le perfectionnement progressif des races découla, entre 1820 et 1850, de nombreuses initiatives individuelles d'agriculteurs progressistes, pour sélectionner de meilleurs reproducteurs, et de l'apparition croissante, dans les assolements, de plantes fourragères qui permirent d'améliorer l'alimentation du bétail. L'Association normande y joua un grand rôle, en organisant la confrontation des expériences des éleveurs et en organisant des concours annuels où elle récompensait les meilleures bêtes. Le Conseil général s'y associa en soutenant la création de comices agricoles et en attribuant également des primes, outil de stimulation que les contemporains jugeaient très efficace. En 1883, un *herd-book* de la race normande fut enfin créé. La statistique agricole de 1852 nous apprend que les vaches de la Manche étaient à cette date arrivées à 1550 litres de lait par an en moyenne (1800 litres dans les arrondissements de Coutances et Saint-Lô, 1650 dans ceux de Cherbourg et Valognes, 1300 dans celui d'Avranches et 1100 dans celui de Mortain). La moyenne française n'était alors que de 980 litres par an ; la Manche se plaçait en 1852 parmi les cinq départements

⁹⁴⁴ Chez Casimir NOEL à Réthoville, in François NOEL, *Sur les pas d'une race. Témoignage d'un éleveur de la Manche sur la race bovine normande*, 1997, hors texte. Cet auteur relate d'expérience les efforts patients d'amélioration de la race par les éleveurs, à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle.

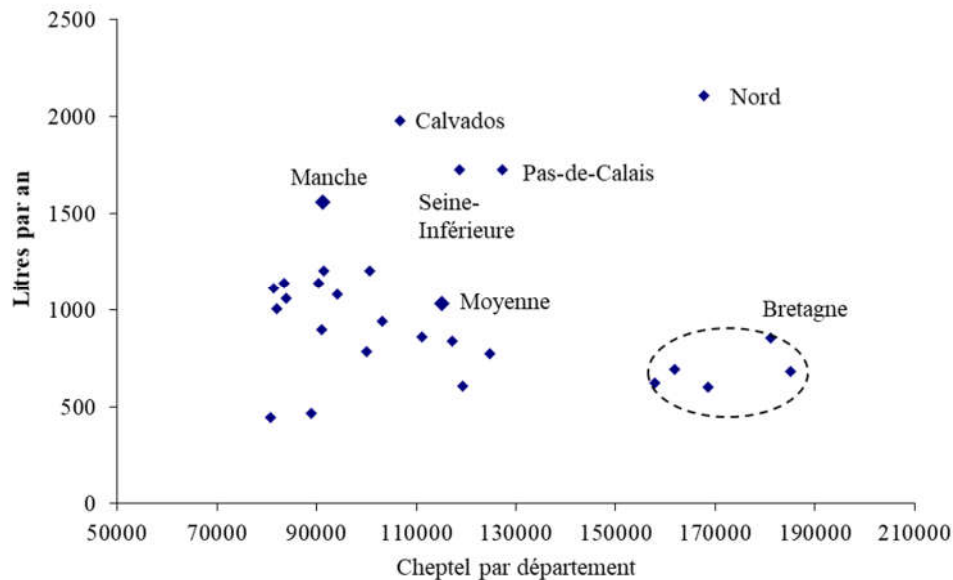
⁹⁴⁵ Voir une relation détaillée des débats qui eurent lieu sur cette question dans Jean-Paul BOURDON, « Le rôle de l'Association normande dans l'encouragement à l'élevage bovin au XIX^e siècle », in *Les vaches et l'homme*, Musée de Normandie, 1997, p. 83-96

⁹⁴⁶ Mémoire de la Chambre consultative d'agriculture d'Avranches en 1852, voir l'annexe 29

⁹⁴⁷ Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1863, p. 208

⁹⁴⁸ E. BAUDEMONT, *Les races bovines au concours universel agricole de Paris en 1856. Etudes zootechniques*, 1861, pl. III et IV

présentant la plus forte productivité en lait par vache (au même niveau que la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais, mais un peu en-dessous du Calvados et du Nord : voir le graphique ci-dessous). Dans certains départements avec des cheptels importants, la productivité n'était toujours que de 500 ou 600 litres par an. Il convient en outre de noter que, durant la première moitié du XIX^e siècle, dans la Manche, seules 70% des vaches avaient un veau dans l'année⁹⁴⁹, et étaient donc productrices de lait (65% en 1812, 72% en 1852). Vers 1910, les vaches normandes donnaient en moyenne 3400 litres de lait par an⁹⁵⁰. Rappelons que les résultats élevés qui sont obtenus actuellement (6770 litres par an en moyenne nationale en 2014⁹⁵¹) sont très récents : en 1970, la production moyenne française était d'environ 2500 litres de lait par vache laitière et par an ; elle a ensuite crû très régulièrement d'environ 100 litres par an au cours des quarante années suivantes⁹⁵².



Graphique 100 : Production moyenne de lait par vache en 1852, par département

4.4.4. L'élevage dans la première moitié du XIX^e siècle

La qualité du cheptel s'était donc significativement améliorée dans la Manche, dans la première moitié du XIX^e siècle, pour la productivité laitière des vaches, qui avait atteint un niveau très honorable, pour la beauté d'une fraction des chevaux, élevés pour la selle et le trait, mais assez médiocrement pour les moutons et la qualité de leur laine. Les poids moyens de toutes les espèces d'animaux avaient notablement crû : pour les bovins, ils avaient doublé par rapport au début du siècle.

En kg	Rappel 1736	1812 ⁹⁵³	1836 ⁹⁵⁴	1852 ⁹⁵⁵
Bœufs	130 à 200	190	320	Maigres 367, gras 505
Vaches	75 à 150	130	220	284
Veaux	12 à 20	24	35	48
Moutons	25 à 35		23	31
Brebis			21	28
Agneaux			15	17
Porcs	50 à 100		102	97

Tableau 49 : Evolution du poids vif des bêtes abattues dans la Manche

⁹⁴⁹ Edouard LECOUEUX indiquait 80% comme taux usuel (*Principes économiques de la culture améliorante*, 1855, p. 54)

⁹⁵⁰ Paul DECHAMBRE, *Traité de zootechnie. Tome III, op. cit.* p. 128

⁹⁵¹ « Enquête annuelle laitière », in *Agriste Primeur*, n°329, novembre 2015

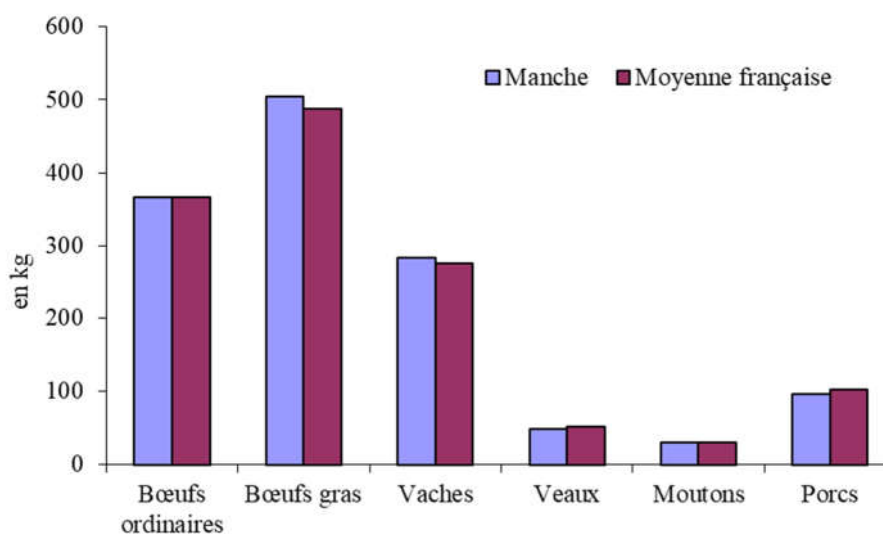
⁹⁵² A. PFLIMLIN, P. FAVERDIN, C. BERANGER, « Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives », in *Fourrages*, 2009, n° 200, p. 429-464

⁹⁵³ Archives nationales, F¹⁰ 532

⁹⁵⁴ « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1839, p. 222 sqq

⁹⁵⁵ Enquête agricole de 1852

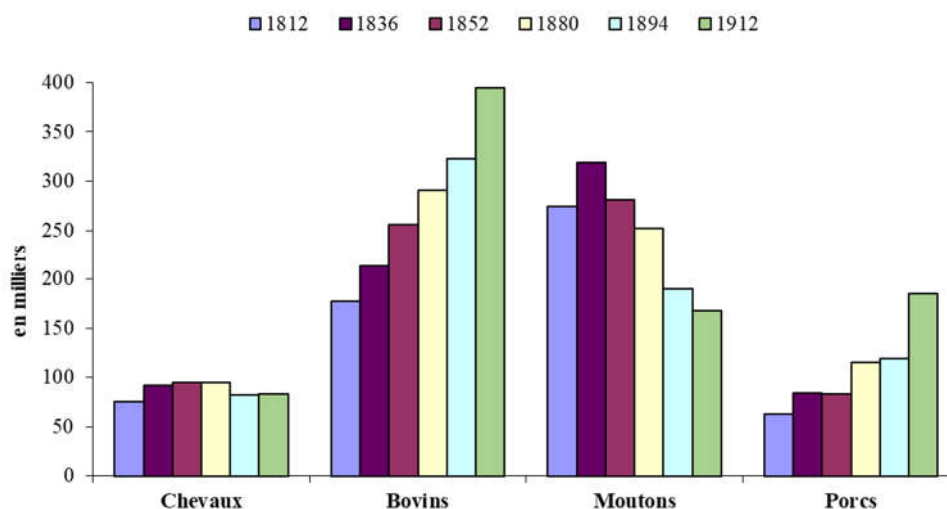
Le progrès avait en réalité été général en France, et ces poids étaient, en 1852, identiques ou à peine supérieurs à la moyenne nationale (graphique suivant).



Graphique 101 : Poids vifs moyens des animaux de boucherie en 1852⁹⁵⁶

L'orientation de l'élevage, pendant l'ensemble du XIX^e siècle, apparaît assez clairement sur le graphique ci-dessous (voir également le tableau en page suivante) :

- Si l'on excepte l'année 1812, probablement encore marquée par la répercussion des prélèvements de l'armée, le nombre de chevaux resta approximativement constant pendant tout le siècle ; il commença à diminuer en fin de période, en raison de la diminution du nombre d'exploitations agricoles (la très grande majorité des chevaux adultes était en effet employée aux travaux agricoles), et des effets du développement des chemins de fer sur les besoins en traction animale pour les transports terrestres ;
- Le nombre de bovins crût de façon linéaire, amenant progressivement la Manche à sa vocation de territoire d'élevage laitier, qu'installera le développement massif des herbages après 1880 ;
- Le nombre des ovins connut un maximum vers 1836, puis une très rapide décroissance : c'était en fait un élevage économiquement secondaire, un mouton valant à peu près le dixième d'un bœuf, que ne justifiaient plus une activité textile en régression, ni le pâturage d'herbages médiocres qui étaient en diminution rapide ;
- L'élevage des porcs, enfin, connut un certain développement à vocation marchande (en particulier pour l'exportation), permis par le développement des moyens de communication et probablement par l'offre croissante de sous-produits culturaux et laitiers à valoriser.



Graphique 102 : Effectifs des différentes espèces d'animaux au XIX^e siècle

⁹⁵⁶ Enquête agricole de 1852

Tableau 50 : Statistiques sur le cheptel de la Manche

En milliers de têtes	1754 ⁹⁵⁷	1795 ⁹⁵⁸	1812 ⁹⁵⁹	1825 ⁹⁶⁰	1829 ⁹⁶¹	1836 ⁹⁶²	1852 ⁹⁶³	1875 ⁹⁶⁴	1880 ⁹⁶⁵	1894 ⁹⁶⁶
Chevaux	17,3	20,6	22,0	28,8	18,9	22,6	94,3	92,8	94,7	82,0
Juments	20,4	34,2	34,9	50,6	48,4	56,3				
Poulains	12,8	15,4	18,2		13,2	12,7				
Sous-total chevaux	50,5	70,0	75,1	79,4	80,5	91,6	94,3	92,8	94,7	82,0
Mulets		0,6				1,4	1,2	1,2	1,9	0,4
Anes		1,2				1,3	1,3	2,4	2,0	3,1
Taureaux		5,0	2,7		2,6	2,3	1,6	32,0	32,4	323,0
Bœufs		64,2	40,1		57,7	58,0	46,5			
Vaches		109,9	84,4		82,0	94,0	91,3	192,0	152,7	
Génisses		38,0	50,5		46,8		54,8			
Bouvillons										
Veaux		50,8					58,7	61,3	46,1	
Sous-total bovins		267,8	177,7		189,1	212,9	255,5	270,1	290,8	
Béliers		10,5	4,6		8,2	8,6	8,3	277,1	252,4	190,4
Brebis		220,7	124,1		144,0	148,1	119,1			
Moutons		88,7	61,5		60,9	78,0	48,9			
Agneaux		56,2	84,2		78,5	83,9	105,0 ⁹⁶⁷			
Sous-total ovins		376,0	274,4		291,5	318,5	281,3	277,1	252,4	190,4
Porcs de plus d'un an		61,0				84,2	19,2	115,5	114,7	119,4
Porcs de moins d'un an							64,4			
Chèvres		0,4				0,9	0,9	1,9	2,0	2,3
Sous-total porcins, caprins		61,4				85,1	84,5	117,4	116,7	192,7

⁹⁵⁷ Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », *op. cit.* 1862, p. 76 (résultats douteux)

⁹⁵⁸ Archives nationales, F¹² 4517 (résultats douteux)

⁹⁵⁹ Archives nationales : pour les chevaux : F²⁰ 103² (les poulains sont les chevaux de moins de 4 ans) ; pour les bovins : chiffres identiques dans F²⁰ 103² et F²⁰ 724 (mais différents de ceux qui figurent pour la même année dans F¹⁰ 532 et qui avaient été critiqués par le Ministère, à réception, en raison d'incohérences) ; pour les ovins : F²⁰ 724.

⁹⁶⁰ « Statistique hippique », in *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 30 (tous âges d'animaux)

⁹⁶¹ Archives nationales, F²⁰ 724

⁹⁶² « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1839, p. 222 *sqq*

⁹⁶³ Michel DEMONET, *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle : l'enquête de 1852*, Paris, EHESS, 1985, thèse dactylographiée, 2 volumes

⁹⁶⁴ Annuaire statistique de la France, 1878, p. 346-347

⁹⁶⁵ Annuaire statistique de la France, 1885, p. 298-299

⁹⁶⁶ Annuaire statistique de la France, 1895, p. 252-253

⁹⁶⁷ Agneaux nés dans l'année

4.4.5. Modélisation de la production animale

Comme dans le cas des cultures, nous avons développé un modèle économétrique simple (décrit en annexe 50) des productions animales de la Manche (autoconsommées par l'agriculture ou commercialisées), dans le même but de reconstituer un ensemble cohérent à partir des éléments épars que nous venons de présenter sur les effectifs du cheptel, leurs poids, leurs productions, etc. Comme pour le modèle des productions végétales, nous nous sommes attachés à rendre notre modèle aussi simple que possible en mettant en évidence des ratios de structure (comme les poids relatifs, les prix relatifs, etc.), dont les données disponibles montrent qu'ils étaient très stables, et dont nous avons pu supposer qu'ils étaient également restés stables dans le passé. Nous devons cependant rappeler que notre connaissance des prix des productions animales est beaucoup moins bonne que dans ce cas des productions végétales. L'évolution du poids des bestiaux nous est connue jusqu'au début du XVIII^e siècle par les analyses précédentes, et nous pourrions sans risque les supposer constants aux époques antérieures. La principale question qui se pose à nous, pour raisonner sur longue période, est donc l'évolution du nombre de bestiaux, ce qui suppose que nous puissions nous faire une idée du potentiel alimentaire que pouvait offrir le territoire. Pour résoudre ces deux questions, rendues compliquées par la multiplicité des races d'animaux et des ressources fourragères, il convient de les simplifier. Fort heureusement, les agronomes ont élaboré, depuis le début du XIX^e siècle, plusieurs instruments utiles pour y parvenir.

a. Le potentiel fourrager du territoire

Tout d'abord, les agronomes ont déterminé des ratios d'équivalence entre les potentiels énergétiques des différentes ressources alimentaires du bétail ; ils les sont ainsi toutes ramenées à une unité commune appelée de nos jours « unité fourragère » (UF), qui est définie comme la valeur nutritive d'un kilogramme d'orge (à 86% de matière sèche). Le tableau ci-dessous compare une version simplifiée des données élaborées par l'Institut national de recherche agronomique (INRA), une version pionnière élaborée en 1923 par Andre-M. LEROY, et trois versions produites vers 1840-50, dont on pourra constater qu'elles étaient dans l'ensemble assez bien vues.

	Vers 1840		1855	1923	2010
	ROYER ⁹⁶⁸	BLOCK ⁹⁶⁹	LECOUTEUX ⁹⁷⁰	LEROY ⁹⁷¹	INRA ⁹⁷²
Foin	0,46	0,33	0,5	0,40	0,4 à 0,6
Paille	0,27	0,17	0,12 à 0,25	0,20	0,2 à 0,3
Froment	2,05	1,27		-	1,15
Méteil	1,82	-		-	-
Seigle	1,66	1,00	1,11	1,00	1,05
Orge	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Sarrasin	0,88		1,00	-	-
Avoine	0,91		1,00	0,91	0,87
Maïs	1,66		1,11	1,11	1,15
Pomme de terre	0,25		0,20	0,25	
Betterave	0,22		0,14	0,08	0,21
Légumes secs	1,15		1,11		
Carottes			0,18	0,10	
Navets	0,09		0,10		

Tableau 51 : Valeur en unités fourragères des différents aliments du bétail

Ces coefficients nous permettent donc d'agréger toutes les ressources fourragères qui étaient offertes au bétail : foin des prairies naturelles et artificielles, céréales consommées par le bétail, racines fourragères, paille des céréales pâturée sur les chaumes ou fournie comme nourriture après battage des gerbes, ressources diverses trouvées sur les jachères ou sur les terres incultes. Le graphique ci-dessous résume l'évolution du

⁹⁶⁸ C.E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses*, op. cit. chapitre « résumé cultural »

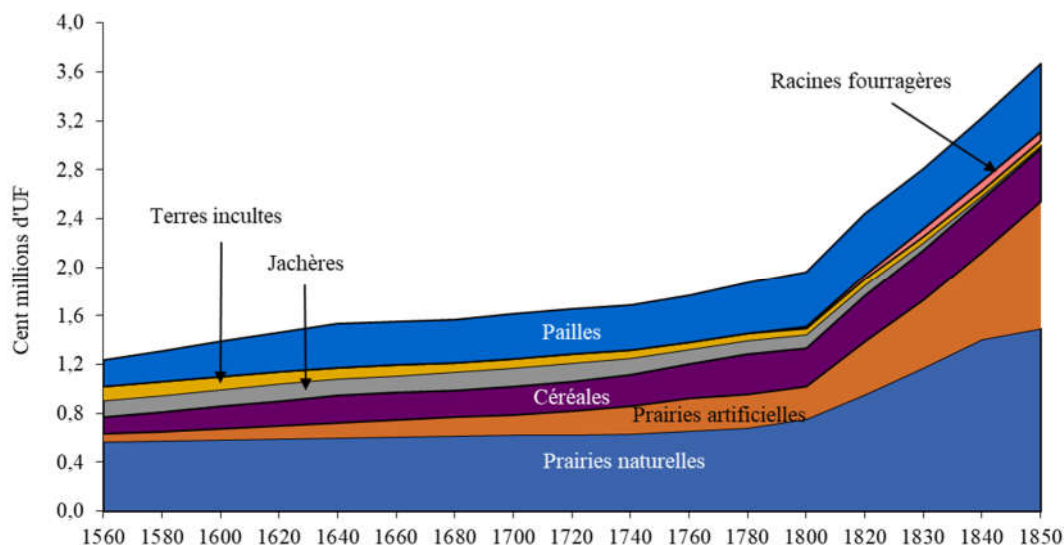
⁹⁶⁹ Cité par C.E. ROYER, *ibid.* p. 133. Voir aussi M. GOERITZ, *Cours d'économie rurale professé à l'institut agricole de Hohenheim*, vers 1840, t.1, p. 334-335

⁹⁷⁰ Edouard LECOUTEUX, *Principes économiques de la culture améliorante*, 1855, p. 11-12

⁹⁷¹ Andre-M. LEROY, « L'alimentation par la méthode des équivalents fourragers, Application à l'allaitement des femelles nourrices allaitant leurs petits », in *Le Lait*, INRA Editions, 1923, 3 (5), p.352-363

⁹⁷² INRA, *Alimentation des bovins, ovins, caprins*, 2007-2010

potentiel global en unités fourragères auquel conduit l'utilisation du territoire que nous avons présentée plus haut (les hypothèses de modélisation plus détaillées seront trouvées en annexe 50). On peut estimer qu'au début de la période représentée, les ressources obtenues par la vaine pâture (chaumes, jachères, regains, landes et pâtis...) représentaient environ 30% du total.



Graphique 103 : Potentiel fourrager global du territoire

b. Les besoins alimentaires du bétail

En second lieu, les agronomes ont déterminé des coefficients permettant de comparer les besoins énergétiques des différentes espèces d'animaux, compte tenu de leurs poids respectifs, de leurs stades de croissance, et des besoins particuliers des femelles allaitantes. On les rapporte tous à ceux d'une « unité de gros bétail » (UGB), définie en général comme une vache à lait ou un boeuf adulte d'un poids vif de référence donné (actuellement 600 kg). Le tableau ci-dessous donne une version historique de ces coefficients en 1840 (elle utilisait un poids de référence de 320 kg) et deux versions modernes, dont une très simplifiée utilisée par Eurostat.

	Vers 1840	2010	
	ROYER ⁹⁷³	Eurostat ⁹⁷⁴	« Alimentation grossière » ⁹⁷⁵
Vache à lait		1,00	1,00
Vache à viande	1,00	0,80	0,85
Bœuf >2ans		1,00	0,90
Veau (8 à 12 mois)	0,25	0,40	0,40
Veau de boucherie			-
Mouton	0,07	0,10	0,04
Brebis			0,15
Porc	0,17	0,30	-
Chèvres	0,10	0,10	0,17
Cheval	1,00	0,80	0,8 à 1
Poulain	0,33		
Ane	0,25	0,80	0,40
Mulet	0,50	0,80	0,40

Tableau 52 : Equivalences des différents animaux en unité de gros bétail (UGB)

Ces coefficients permettent donc d'exprimer commodément par un seul nombre, l'effectif d'un cheptel de structure variable, compte tenu des exigences alimentaires particulières des différents animaux. Ainsi, les 660 000 têtes du cheptel de la Manche en 1852 étaient équivalentes à 281 000 UGB. Les agronomes ont enfin

⁹⁷³ C.E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses*, op. cit. p. 35

⁹⁷⁴ Fiche explicative « calcul UGB » annexée à la base « Agreste » du Ministère chargé de l'agriculture (source INRA)

⁹⁷⁵ *Ibid.* L'alimentation grossière exclut les aliments concentrés ou transformés ; les porcs et les jeunes veaux, qui ne consomment actuellement que de tels aliments, ne sont donc pas évalués (source INRA).

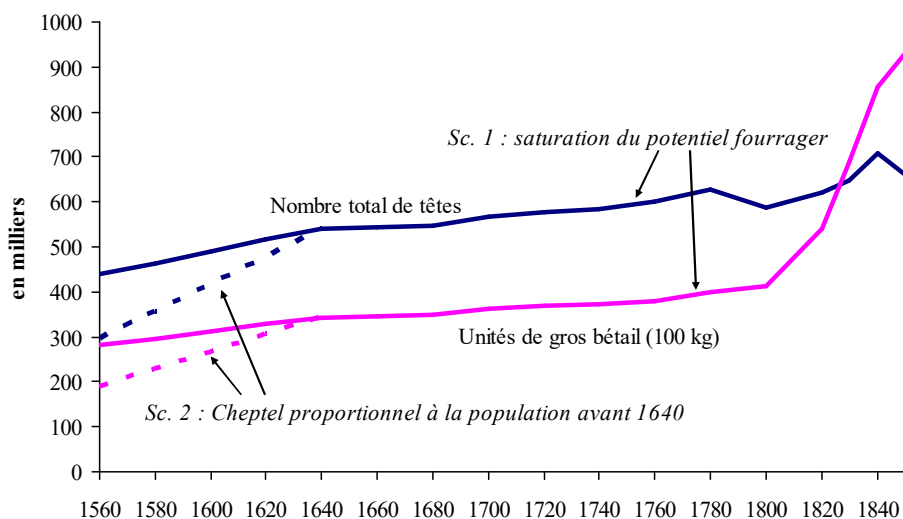
établi que les besoins alimentaires d'une UGB⁹⁷⁶ étaient en moyenne d'un peu plus d'une « unité fourragère » par jour et par 100 kg de poids vif, dont environ 0,8 UF pour satisfaire les besoins d'entretien⁹⁷⁷ et 0,2 à 0,4 UF pour les autres besoins (croissance, lactation, travail, parcours, etc.). Pour un animal de 400 kg, ceci correspond à 36 quintaux de foin par an, valeur très proche de la référence arrondie de 40 quintaux (ou 10 fois le poids vif) souvent utilisée par les agronomes anciens. A partir des informations relativement précises et détaillées de la statistique agricole de 1852, nous pouvons reconstituer que l'UGB moyenne de la Manche consommait effectivement environ une « unité fourragère » par 100 kg et par jour.

c. Le cheptel admissible

Ces deux instruments de simplification, du potentiel alimentaire du territoire, d'une part, et des besoins du cheptel, d'autre part, nous permettent d'aborder de façon assez simple la question de la taille du cheptel admissible dans la Manche aux époques les plus anciennes. Nous avons construit deux scénarios.

- Dans le premier, le potentiel alimentaire du territoire, que représentait le graphique précédent, était en permanence utilisé en totalité par le bétail. Il conduit à un cheptel dont le nombre d'UGB aurait évolué avant 1820 (c'est-à-dire avant que le poids de toutes les espèces ne commençât à croître fortement) de façon quasi proportionnelle à la population depuis environ 1640. En revanche, vers 1560, il aurait été environ 30% plus nombreux, relativement à la population, que durant la période 1640-1820.
- A titre de variante, nous avons supposé, dans un second scénario, que le cheptel serait resté, entre 1560 et 1640, c'est-à-dire pendant la fin de la période de rattrapage de la population, d'un effectif proportionnel à celle-ci. Cette hypothèse correspondrait à l'idée que le cheptel aurait étroitement varié en fonction du nombre de personnes disponibles pour s'en occuper (ce qui est assurément le cas des vaches laitières, qui ont besoin d'un nombre constant de personnes pour les traire), ou à la constance de la quantité de viande par individu que la population en attendait.

Le graphique ci-dessous compare ces deux scénarios, où l'on a représenté l'évolution du nombre total de têtes du cheptel, et celle du nombre d'unités de gros bétail exprimé en multiples de 100 kg pour tenir compte du fait que le poids moyen du « gros bétail » de référence a considérablement évolué pendant cette période. L'allure de la courbe en 100 kg d'unités de gros bétail illustre de façon assez frappante l'effet de la croissance du poids moyen du bétail après 1800.



Graphique 104 : Scénarios d'évolution du cheptel

⁹⁷⁶ En 1721, *La Nouvelle maison rustique* de Louis LIGIER se contentait encore d'indiquer qu' « il n'y a point de règle pour la quantité de l'ordinaire [de la ration] d'un bœuf, il faut lui donner à manger jusqu'à ce qu'il en reste ; il ne mange pas tant qu'on le croiroit pour sa grosseur ; il n'y a donc qu'à le laisser manger à son aise & lui laisser ruminer, c'est-à-dire remâcher tranquillement ce qu'il a mangé ; c'est ce qui le lui fait digérer. »

⁹⁷⁷ La linéarité des besoins d'entretien en fonction du poids des animaux est bien entendu une approximation : une formule plus exacte serait 2 UF pour un animal de 200 kg + 0,6 UF/100 kg supplémentaires, ce qui donne 1 UF pour 200 kg et 0,75 pour 500 kg (Julien COLEOU, « Les références concernant le rationnement des animaux. Le bilan fourrager », in *Économie rurale*, 1960, n°43, p. 35)

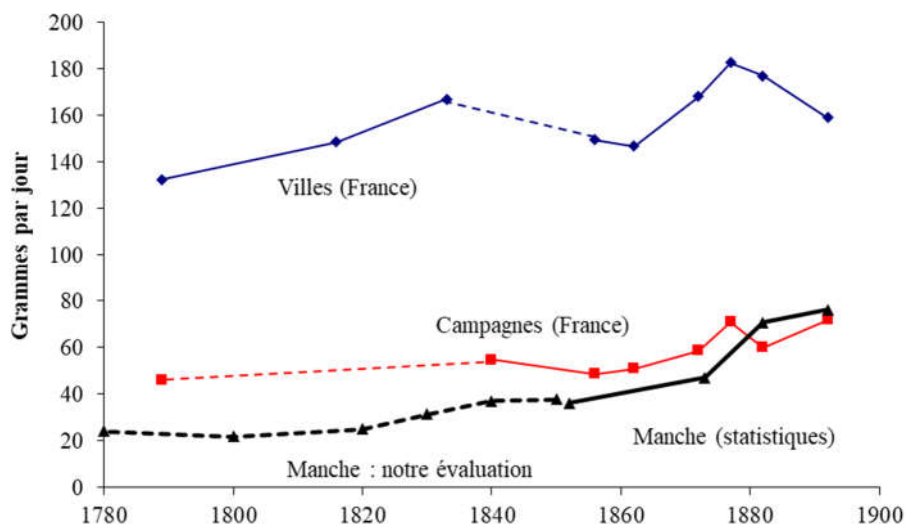
Le premier scénario nous paraît le plus probable : il est peu vraisemblable que la taille de la population ait été, aux époques anciennes, un facteur limitant pour la taille du cheptel, étant donné les formes d'élevage très libres (vaine pâture, libre dépaissance dans les forêts) qui avaient cours pour une partie de celui-ci ; de nombreux éléments anecdotiques laissent par ailleurs penser que les nourritures carnées étaient dans le passé assez lointain plus abondantes que ce qu'elles furent au XVII^e et au XVIII^e siècle, et donc le cheptel relativement plus nombreux. C'est sur la base de ce scénario que nous avons poursuivi nos analyses.

d. La production animale en valeur

Nous avons alors déterminé la valeur de la production animale en la décomposant en quatre types de productions commercialisées (bétail vendu aux boucheries du département, bétail vendu hors boucheries, beurre et divers), et deux types de productions internes au secteur agricole (le fumier et le travail des animaux de trait). Il nous a paru particulièrement opportun d'évaluer ici ces dernières, compte tenu du rôle qu'elles ont joué dans l'argumentation des agronomes de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, visant à mettre en évidence la rentabilité d'une croissance conjointe de la culture et de l'élevage.

i. Les productions commercialisées :

- Le bétail abattu dans le département pour la consommation humaine : les taux de prélèvement annuels sur le cheptel nous sont connus depuis le début du XIX^e siècle par les statistiques (Annuaire statistiques et enquêtes agricoles) et ils peuvent sans beaucoup de risque être supposés constants dans le passé, le commerce extra-départemental, au demeurant relativement minoritaire, n'ayant pas connu de variations majeures. Ceci nous permet accessoirement de connaître la consommation unitaire moyenne de viande⁹⁷⁸ des habitants de la Manche (graphique ci-dessous), dont on sait depuis longtemps qu'elle était faible (vers 30 grammes par jour au début du XIX^e siècle), comme dans toutes les campagnes de France⁹⁷⁹ ; cette consommation des campagnes ne s'élevait qu'au tiers de celle des villes. Le prix du bétail sur pied est assez mal connu, étant donné la variabilité des caractéristiques des animaux et du faible nombre de cotations utilisables, comme nous l'indiquerons au chapitre suivant. Mais en combinant ces informations directes avec celles que nous possédons sur le prix de la viande, qui se déduisait assez directement du prix au kilogramme du bétail sur pied, nous pouvons néanmoins reconstituer des trajectoires assez vraisemblables des prix du bétail.



Graphique 105 : Consommation de viande par habitant au XIX^e siècle

⁹⁷⁸ Nous indiquerons dans le chapitre 3, en discutant l'évolution du prix de la viande, que la notion de « viande » n'avait pas le même sens qu'actuellement.

⁹⁷⁹ Sources : France, villes et campagnes : annuaires statistiques ; année 1789 : estimations de LAVOISIER (*op. cit.*) ; Manche après 1850 : Gabriel DESERT, « La viande dans l'alimentation des Bas-Normands au XIX^e siècle », in *Actes du 93^e congrès national des Sociétés savantes*, Tours, 1968, section d'Histoire moderne, t. I, p. 147-169 ; Manche avant 1850, nos estimations.

- Le bétail vendu hors boucherie : son volume peut se déduire en retranchant aux naissances annuelles, le nombre de bêtes abattues, les pertes par maladies et le croît du cheptel ; cette partie, obtenue comme solde, est d'évaluation plus incertaine que la précédente.
- La production de beurre : le pourcentage de vaches productrices de lait nous est connu grâce au nombre de naissances annuelles de veaux, et nous avons discuté plus haut l'évolution de leur production unitaire annuelle, dont il convient de retrancher la consommation des veaux avant leur sevrage, généralement très précoce. Le taux de conversion du lait en beurre était sensiblement plus faible qu'actuellement, selon toutes les sources du XVIII^e et du XIX^e siècle (il fallait en moyenne 29 litres de lait pour obtenir un kilogramme de beurre⁹⁸⁰, contre 22 litres actuellement⁹⁸¹).
- Les autres productions (volailles et œufs, laine des moutons, suif et peaux des animaux abattus), qui étaient d'une importance significative, et peuvent être connues avec précision pour le XIX^e siècle.

ii. Le fumier

Les agronomes se sont intéressés de très près, vers 1830, à la quantité de fumier produite par le bétail⁹⁸². Selon les ratios couramment mentionnés par eux, pour de grandes exploitations bien conduites, le fumier était produit à raison 2,2 fois le poids de l'alimentation en foin⁹⁸³, lorsque les animaux passaient un temps significatif à l'étable. Ce ratio pouvait même dépasser 3 en cas de stabulation permanente (par exemple pour des bœufs engraisés pendant quelques mois à l'étable). Ceci supposait que les animaux disposassent d'une bonne litière⁹⁸⁴ : étant donné le manque chronique de fourrages, avant le développement des fourrages artificiels, une large partie de la paille (au moins la moitié) servait à l'alimentation du bétail et les litières étaient fréquemment insuffisantes pour recueillir les urines et former un bon fumier. La *Maison rustique du XIXe siècle* conseillait que « lorsque la rareté [des pailles] oblige de les ménager ou de s'en servir pour la nourriture des animaux, on peut y suppléer en couvrant le sol des écuries et bergeries de terre bien meuble et à moitié sèche » ; dans la Manche, on employait souvent de la tangué à la place de terre pour cet usage. Ce multiplicateur du fourrage consommé pouvait être bien plus faible si les animaux pâturaient la plus grande partie du temps, une fraction seulement de leurs excréments étant récoltée dans les étables⁹⁸⁵ : le bétail engraisait directement les terres cultivées lors de son parcours sur les jachères et sur les chaumes, mais les déjections qu'il répandait sur les chemins en allant vers ses pâturages⁹⁸⁶ et lors de sa vaine pâture sur les terres incultes étaient perdues.

Alternativement, on évaluait aussi la quantité de fumier produite par les animaux en multiple de leur poids vif. La statistique agricole de 1892⁹⁸⁷ avançait que ce ratio devrait théoriquement être de 25 fois, mais que dans la pratique il était de 13,4 fois pour une vache et 11,5 fois pour un boeuf à l'engrais, parce qu'« il faut tenir compte de ce que les litières sont bien souvent insuffisantes, que les fumiers sont fréquemment mal entretenus, enfin qu'un grand nombre d'animaux, passant une notable partie de l'année au pâturage, ne fournissent, dans ces conditions, que leurs déjections ». Les chiffres actuels sont de 8 tonnes de fumier pour une vache passant 6 mois à l'étable sur couchage paillé, soit un ratio de 13 fois le poids. Etant donné la relative brièveté des périodes de stabulation dans la Manche, le fumier effectivement récolté ne nous semble pas avoir pu dépasser en moyenne 10 fois le poids vif du bétail vers 1830. Aux époques plus anciennes, cette quantité

⁹⁸⁰ Rapports des subdélégués, enquêtes des inspecteurs de l'Association normande, statistique agricole de 1852.

⁹⁸¹ Source : Centre national interprofessionnel de l'économie laitière, chiffres-clés 2008

⁹⁸² André THOUIN, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, op. cit. t. VII, p. 195 avançait en 1822 qu'une vache qui pâture donne six « charriots de quatre chevaux » de fumier, et dix si elle reste toute l'année à l'étable (soit, respectivement, environ 7 et 12 tonnes par an), qu'un cheval en donne 7 par an (soit environ 8 tonnes par an). En 1833, A. D'ANGEVILLE (op. cit.) indiquait une production de fumier de 5,1 tonnes pour ses vaches laitières (avec une période de stabulation longue, mais travaillant néanmoins), avec des litières qu'il reconnaissait être très limitées. Vers 1835, *La Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 1, p. 267 cite un auteur avançant une production d'un tombereau de fumier par bovin et par mois, soit 8,4 t/an et environ 24 fois le poids de l'animal. En 1843, C. E. ROYER (*Notes économiques sur l'administration des richesses*) avançait une production de 6,4 tonnes de fumier fait par tête de gros bétail, soit 16 fois son poids. Notons que PLINE L'ANCIEN (*Histoire naturelle*, XVIII, 53) indiquait déjà qu'une tête de gros bétail devait donner dix charretées de fumier par an.

⁹⁸³ A. D'ANGEVILLE (« Mémoire sur le produit comparatif du laitage », in *L'Agronome*, journal mensuel publié par le Comité central d'agriculture française, octobre 1833) indiquait un coefficient de 2,16 (valeur reprise dans *La Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 1, p. 110) ; C. E. ROYER (*Notes économiques sur l'administration des richesses*, op. cit. p. 101) avançait un coefficient de 2, réduit à 1,6 après fermentation ; la *Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 4, p. 436 citait divers auteurs avançant des coefficients de 2 à 2,3.

⁹⁸⁴ *La Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 1, p. 108.

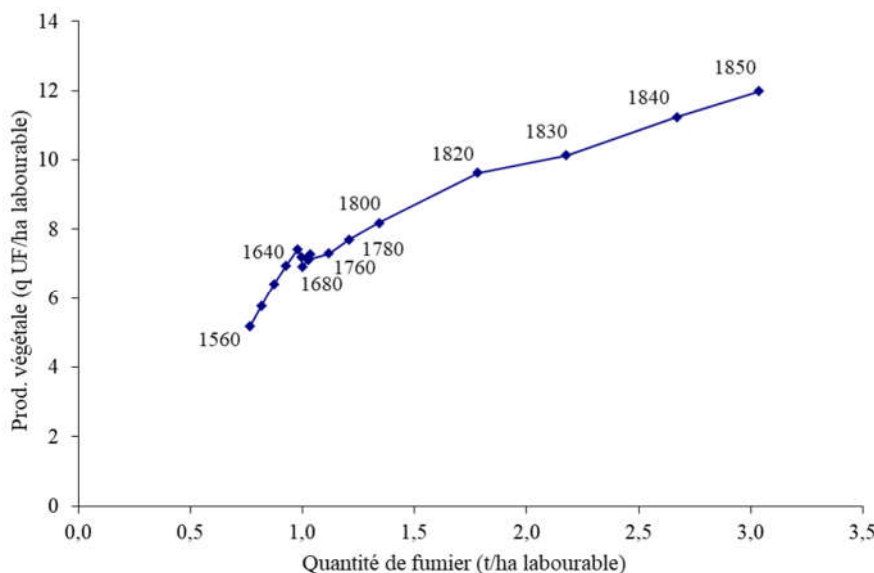
⁹⁸⁵ M. GOERITZ (*Cours d'économie rurale*, 1830, t. 1, p. 346) considérait qu'une vache pâture le jour et passant la nuit à l'étable n'y laissait que 2/5^e du fumier qu'elle aurait pu produire.

⁹⁸⁶ *La Maison rustique du XIXe siècle*, op. cit. t. 4, p. 436 indique que « la plupart des agronomes évaluent ordinairement la perte qu'on éprouve ainsi [parce qu'une partie des déjections est répandue sur les routes et les chemins] à la moitié de ces quantités [c'est-à-dire par rapport à la situation où les animaux passeraient tout leur temps à l'étable] ».

⁹⁸⁷ *Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892*, p. 306

était en moyenne certainement bien plus faible, non seulement parce que le bétail était plus chétif, mais aussi en raison de la difficulté de récolter le fourrage et les pailles, et des habitudes de vaine pâture. Nous avons estimé que la quantité de fumier annuellement disponible dans la Manche était en moyenne de 3,2 tonnes par an et par hectare de terre labourable vers 1850, et moins de 1,2 t/ha au XVIII^e siècle et antérieurement.

L'intérêt de la fumure des terres ne faisait de doute pour personne, mais, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, les bénéfices qu'on pouvait en attendre étaient mal quantifiés. Néanmoins le résultat de notre modèle économétrique est qu'il a effectivement existé, dans la Manche, une relation à peu près linéaire entre la production végétale totale des terres labourables, exprimée en unités fourragères, et la quantité de fumier disponible par hectare (graphique ci-dessous) : augmenter la quantité de fumier de 10% produisait un accroissement de la production végétale d'environ 3%. Une relation croissante de même type, et à nouveau approximativement linéaire, peut également être trouvée dans les données de l'enquête agricole de 1852, entre, d'une part, le potentiel en fumier des différents départements, déduit de la taille de leur cheptel des différentes espèces, et, d'autre part, leur production végétale totale. L'existence d'une telle relation linéaire entre production végétale et fumure est attestée par les recherches agronomiques modernes⁹⁸⁸, et expliquée par la proportionnalité entre la production végétale et la quantité d'azote (principal apport du fumier) nécessaire à sa croissance. Cette relation n'était qu'empiriquement et qualitativement connue des agronomes du XIX^e siècle, mais elle justifiait évidemment la priorité qu'ils donnaient à la croissance du cheptel, afin d'augmenter la production de fumier et *in fine* celle des productions végétales.



Graphique 106 : Impact de la croissance de la fertilisation sur le rendement des cultures

Bien entendu, ce bénéfice productif ne fut pas atteint par une sorte d'« effet de masse » du fumier, à procédés cultureux inchangés : pour qu'il fût atteint, il fallait également, comme dans tous les domaines économiques où un progrès productif est enregistré après un accroissement des intrants, améliorer les procédés eux-mêmes, par un épandage du fumier plus soigné, un meilleur enfouissage grâce à des labours mieux conçus, et une évolution des assolements afin que le fumier ne profitât pas qu'aux mauvaises herbes des jachères.

Au XIX^e siècle, la tonne de fumier coûtait entre 6 et 10 F⁹⁸⁹. Aux siècles antérieurs, les indications sur son prix sont extrêmement rares, parce que c'était une production qui était intégralement autoconsommée par

⁹⁸⁸ Pour la période ancienne, voir André VOISIN, « Production de fumier et productivité agricole », *op. cit.* p. 30, citant une étude réalisée en Allemagne sur la période 1820-1939 ; pour la période récente (1971-2007), voir Jean-François BASCHET, « Fiche-variable : gestion de l'azote », série *Agriculture Energie 2030* du Ministère chargé de l'agriculture, 2009, graphique 1. Cette relation linéaire doit de nos jours être trouvée entre la production végétale et l'ensemble des apports azotés, organiques (fumier et plantes légumineuses) et minéraux, qui pèsent actuellement respectivement 45% et 55% du total (*ibid.* graphique 2).

⁹⁸⁹ - En 1833, A. D'ANGEVILLE (« Mémoire sur le produit comparatif du laitage », *op. cit.*) calcule un prix de revient complet de 6 à 8 F/tonne ;

- en 1835, *La Maison rustique du XIX^e siècle*, *op. cit.* t. 1, p. 112 cite des prix de 6 à 8 F/tonne

- en 1850, M. DE DOUHET (« Production de l'engrais et moyen d'en empêcher la déperdition », in *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1850, p. 1-16) mentionne un prix de 5 à 6 F/m³, soit 6 à 9 F/tonne.

- en 1856, M. LEPINGARD indique qu'il était acheté 3 F/tonne dans le canton de Saint-Lô (« Statistique agricole du canton de Saint-Lô », in *Annuaire de la Manche*, 1856, p. 103-113).

- la statistique de 1892 (p. 306) utilise un prix moyen national (ou une valeur économique ?) de 10 F/tonne.

les fermes, sauf dans les pays de vignes où les vignerons devaient acheter du fumier : avant 1789, une « voie ou charretée de fumier, attelée à trois chevaux, valoit, suivant les années et le pays, 5 liv. dans des endroits, 6 & 8 liv. dans d'autres »⁹⁹⁰, soit environ 5 à 8 F par tonne ; en 1790, une « charretée » valait 3,7 à 4,5 livres⁹⁹¹, soit environ 5 à 6 F par tonne. En 1410, on achetait du fumier pour les vignes de l'archevêque de Rouen à « xx d. pour chascune carrecte de fiens »⁹⁹², soit environ 0,13 livre tournois ou 1,2 F par tonne.

iii. Le travail des animaux de trait

En 1852, 88% et bœufs et 95% des chevaux de plus de trois ans étaient mis au travail (plus quelques vaches, mulets et ânes), jusqu'à 210 à 230 jours par an (bœufs) ou 270 à 285 jours par an (chevaux)⁹⁹³, si les exploitations étaient suffisamment importantes. La *Maison rustique du XIX^e siècle*⁹⁹⁴ nous indique les nombres de journées de bœuf qui étaient nécessaires pour le cycle de culture ancien (triennal) et pour les nouveaux assolements, dits « alternes », en quatre ans ou plus (tableau suivant) ; ils allaient au total de 15 à 25 jours par hectare et par an dans le premier cas (la jachère demandait de 2 à 5 « façons » et plusieurs hersages, pour bien détruire les mauvaises herbes et « exposer la terre à l'action puissance du soleil »), à 6 à 12 jours dans le second cas (nous y reviendrons plus en détail dans la section consacrée aux coûts culturaux).

	Type d'assolement	
	Triennal	« Alterne » quadriennal
Nombre de labours sur jachère	2 à 5	-
Nombre de labours avant semailles	2	4
Nombre de hersages	4	4
Hectares labourés par jour à 2 bœufs	0,2 à 0,4	
Hectares hersés par jour à 2 bœufs	1 à 1,5	
Nombre de journées de bœuf par ha par cycle	40 à 80	25 à 50
Nombre de journées de bœuf par ha par an	15 à 25	6 à 12

Tableau 53 : Le travail d'animaux de trait exigé par les différents assolements

Ceci signifie que, même si on ajoute à ces chiffres des journées de charroi nécessaires pour rentrer les grains ou les foin, ou pour d'autres travaux, il fallait des exploitations d'une taille de l'ordre de 20 ha pour exploiter pleinement le potentiel de travail du bétail. En 1838, on évaluait effectivement à 20 ha la superficie souhaitable d'une « ferme d'une charrue » dans la région de Saint-Lô. On disait la même chose vers 1780 près de Trévières (Calvados) : « un bon attelage composé de deux chevaux et deux bœufs doit labourer 25 acres [20 ha] de terre »⁹⁹⁵.

Illustration 46 : Une ferme « d'une charrue », en 1838, dans l'arrondissement de Saint-Lô⁹⁹⁶

« Pour composer une ferme d'une charrue, il faut vingt hectares, soit que l'on adopte l'assolement biennal ou l'assolement triennal. Il est avantageux d'ajouter à une ferme une certaine quantité de terre qui n'augmente pas le travail de labourage. Les causes qui, à qualité égale de terrain, influent sur le plus ou moins de valeur locative des fermes sont, 1° leur situation relativement aux centres de communication et aux engrais ; 2° le bon ou le mauvais état des chemins. Le plus grand nombre de fermes de l'arrondissement n'est composé que d'une seule charrue. Les plus grandes fermes n'en ont que deux. Il y en a de trois, mais c'est assez rare. Il y a fort peu de terres louées en détail. [...] On peut évaluer le mobilier d'un cultivateur pour charger sa ferme et la cultiver avec avantage à 5000 francs pour une ferme de vingt hectares [...]. Pour une ferme telle que celle dont on vient de parler, il faut trois chevaux, deux bœufs, deux vaches, deux génissons, deux porcs et quelques moutons. Il faut trois domestiques pour faire valoir une ferme d'une charrue, cinq tout au plus pour une de deux, indépendamment des ouvriers qu'on paie à la journée. »

⁹⁹⁰ La nouvelle maison rustique, édition 1790, t. 1, p. 87

⁹⁹¹ Cité dans les rares réponses (Epinal, Bruyères, Libourne) à une enquête de 1793 où figure le prix du fumier (Léon BIOLLAY, *Les prix en 1790*, 1886, p. 493)

⁹⁹² Léopold DELISLE, *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*, 1851, p. 455

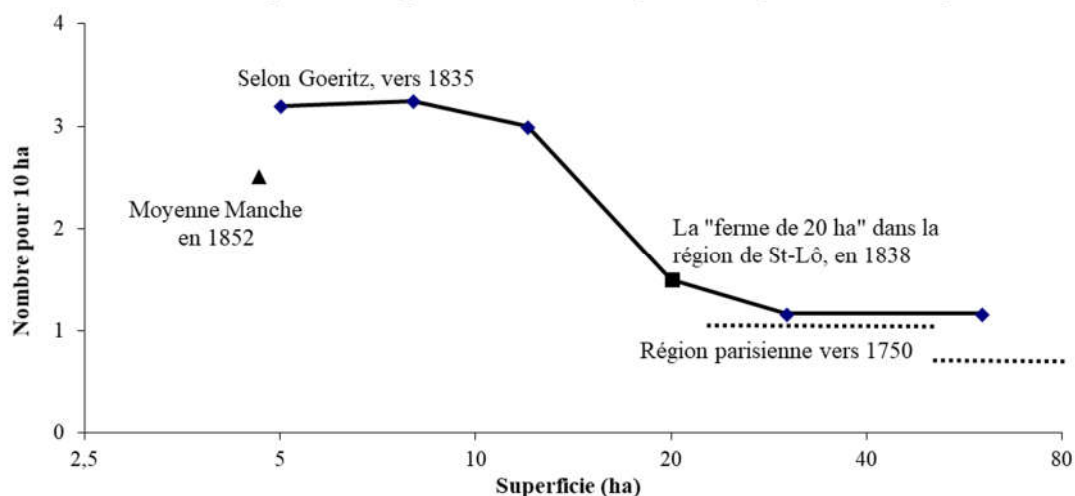
⁹⁹³ La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit. t. 4, p. 437-438. La statistique de 1892 (p. 306) supposait 250 jours pour les bœufs.

⁹⁹⁴ La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit. t. 1, p. 269 et t. 4, p. 509

⁹⁹⁵ Archives départementales du Calvados, C 5404, cité par Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ?*, 2015, t. 2, p. 93

⁹⁹⁶ « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Saint-Lô », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1838, p. 307-308

Les agronomes⁹⁹⁷ considéraient vers 1830 qu'il fallait 2 bœufs pour une ferme de 5 ha, 2 bœufs et un cheval pour une de 8 ha, 2 chevaux et jusqu'à 4 bœufs pour 12 ha, et 3 à 4 chevaux par tranche de 30 ha dans les grandes exploitations. Ceci conduit à la courbe ci-dessous, pour 10 ha, après pondération des capacités de travail respectives des chevaux et des bœufs⁹⁹⁸. Nous y avons également fait figurer les valeurs rencontrées dans de grandes fermes de la région parisienne entre 1720 et 1750⁹⁹⁹. Cette courbe fait apparaître une très importante économie d'échelle pour des exploitations d'une superficie supérieure à une quinzaine d'hectares.



Graphique 107 : Nombre d'animaux de trait nécessaires en fonction de la superficie des exploitations

Il y avait dans la Manche, vers 1850¹⁰⁰⁰, 36 800 charrues et 105 000 animaux de trait utilisés aux travaux agricoles pour 375 000 ha de terres labourables, soit une charrue pour 10 ha et trois animaux par charrue (soit 2,6 animaux pondérés pour 10 ha). Il y avait donc une charrue pour plus de deux exploitations, ce qui permettait de gagner en productivité des attelages, mais ils étaient néanmoins en moyenne assez loins d'être utilisés à leur plein potentiel.

La journée de travail animal était évaluée à 1,5 à 2 F au XIX^e siècle¹⁰⁰¹. Le tableau ci-dessous présente un exemple¹⁰⁰² de calcul du coût de revient complet d'une journée d'animal vers 1835, équipements (harnais, charrue, charrette, herse, etc.) et salaire du conducteur compris, valeur du fumier déduite. Il aboutit à 2,3 à 2,6 F pour un cheval et 1,3 à 1,6 F pour un bœuf ; l'alimentation des animaux, valorisée en prix de marché, représentait plus de 60% du coût total. Ce calcul évaluait donc à environ 3 F le prix d'une journée de charrue à deux bœufs, et à 5 F pour deux chevaux (équipement et conducteur compris), valeur du fumier déduite, ou respectivement 4,5 F et 6 F, valeur du fumier non déduite.

En francs	Cheval	Bœuf
Prix d'acquisition des animaux	500	140
Harnais, instruments et autres objets mobiles ¹⁰⁰³	470	330
Total	970	470
Intérêts de cette somme à 5%	48,5	23,5
Prime d'amortissement pour dépérissement de l'animal (1/8°)	62,5	- ¹⁰⁰⁴
Prime d'assurance sur la vie à 8%	40,0	7,0
Frais de logement	17,5	15,0
Renouvellement des objets mobiliers (1/4)	117,5	82,5
Ferrure, soins du vétérinaire	25,0	20,0
Eclairage des écuries, assainissement	5,0	5,0

⁹⁹⁷ M. GOERITZ, *Cours d'économie rurale*, op. cit. t. 2, p. 18-179

⁹⁹⁸ Cheval = 1, bœuf = 0,75

⁹⁹⁹ Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, 1996, p. 158

¹⁰⁰⁰ Enquête agricole de 1852

¹⁰⁰¹ La statistique de 1892 (p. 306) indique 2 F/jour pour les bœufs et 3 F pour les chevaux.

¹⁰⁰² *La Maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 4, p. 437-438. On peut trouver un calcul similaire dû à C.J.A. MATHIEU DE DOMBASLE dans les *Annales agricoles de Roville*, n° 6, 1830, p. 56

¹⁰⁰³ Dont la moitié d'une charrette à 400 F, d'une charrue simple à 68 F (une charrue avec avant-train coûtant 115 F), d'un extirpateur à 80 F, d'un rouleau à 80 F et d'une herse à 46 F (*La Maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 4, p. 435)

¹⁰⁰⁴ Ce calcul n'amortit pas le bœuf, supposé revendu en boucherie, à la fin de sa période de travail, pour son prix d'acquisition.

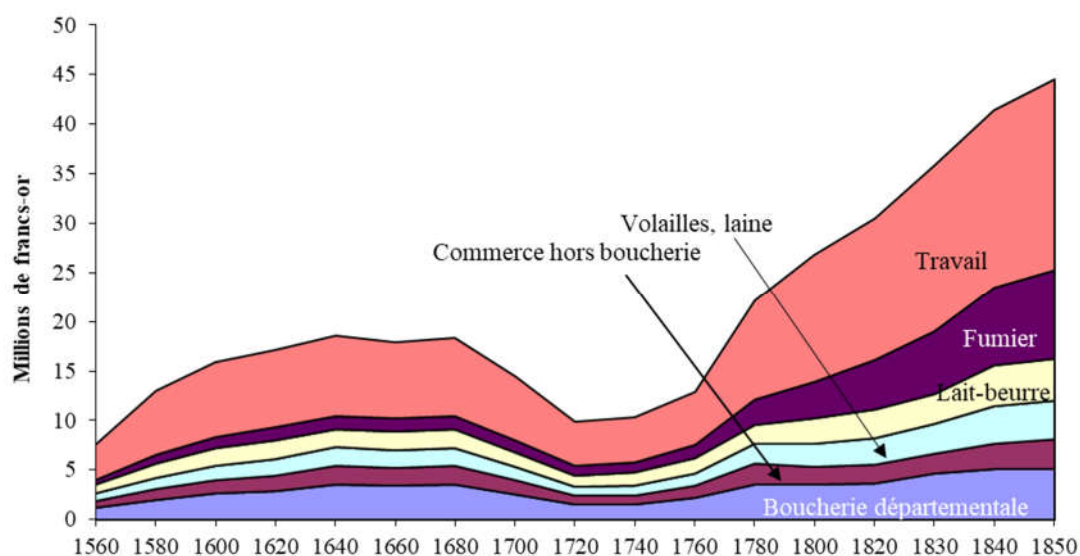
Salaire, nourriture et entretien d'un serviteur	52,5	35,0
Nourriture et litière ¹⁰⁰⁵	419,5	269,8
Fumier ¹⁰⁰⁶	-131,0	-151,8
Total du coût annuel [serviteur et instruments compris]	657,0	306,0
Nombre de jours de travail par an	250 à 285	190 à 230
Coût complet par jour, fumier déduit	2,3 à 2,6	1,3 à 1,6

Tableau 54 : Calcul du coût de revient d'une journée d'animal, vers 1835

Dans l'enquête agricole de 1852, la Manche annonçait des prix de 3,5 F pour une journée d'attelage à deux bœufs et 4,5 F à deux chevaux¹⁰⁰⁷, faibles par rapport à la moyenne nationale (4,5 F pour les bœufs et 6,1 F pour les chevaux). L'analyse des coûts d'exploitation, à laquelle nous nous livrerons plus loin, nous permettra de calculer, sur toute la période étudiée, le coût de revient moyen de la journée d'attelage, dont la composante essentielle était bien entendu l'alimentation des animaux. Nous lui trouverons une valeur de 4,8 F vers 1850.

iv. La production animale totale

Sur ces bases, notre modélisation conduit aux estimations de la production animale en valeur que représente le graphique ci-dessous, établi en monnaie constante (les valeurs numériques détaillées seront trouvées en annexe 50).



Graphique 108 : Evolution de la production animale en valeur (monnaie constante)

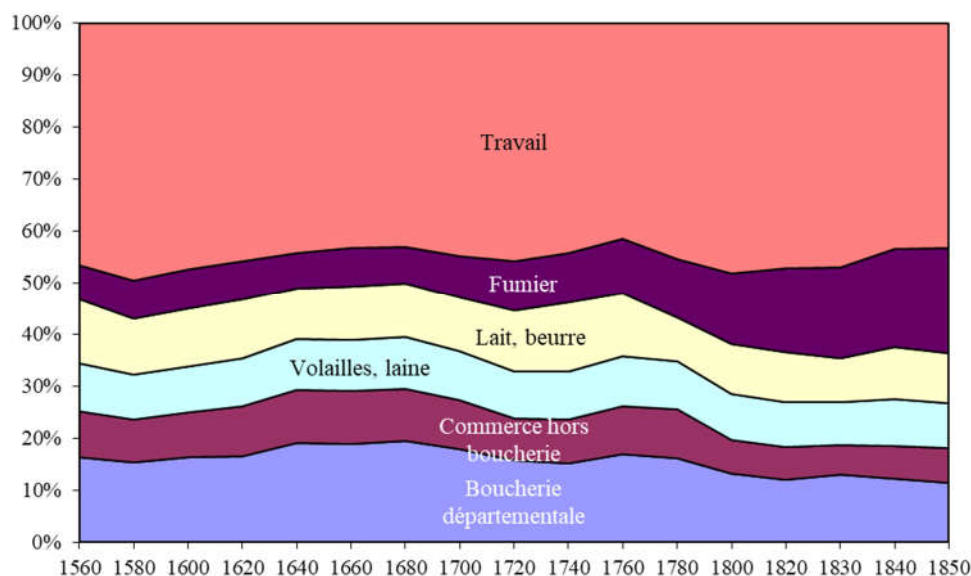
La production animale aurait donc doublé entre 1560 et 1620, en monnaie constante, par un effet conjugué de volume et de prix ; elle aurait ensuite décliné de 30% jusque vers 1740, avant de connaître une croissance continue qui l'aurait conduite à quadrupler avant 1850, sous l'effet des prix et des volumes jusque vers 1810, et des seuls volumes ultérieurement. La structure de cette production totale (graphique suivant) montre bien la faiblesse de l'élevage ancien : environ 60% de la valeur créée par le bétail résidait, avant la Révolution, dans les services (travail et fumier) fournis au secteur de la production végétale, qui étaient rendus dans des conditions de rentabilité médiocre parce que le taux d'utilisation des animaux de trait baissa fortement à partir du milieu du XVIII^e siècle.

¹⁰⁰⁵ Pour le cheval (de 225 à 250 kg) : foin 219 F, avoine 154 F, paille 30 ; pour le bœuf (de 350 à 400 kg) : trèfle vert 84 F, paille 47 F, sel 1,3 F, pommes de terre 105 F, foin 32 F (*ibid.* t. 4, p. 436)

¹⁰⁰⁶ Fumier compté pour 11 F/tonne pour les chevaux et 12 F/tonne pour les bœufs

¹⁰⁰⁷ L'enquête agricole de 1852 donne un prix moyen national de la journée d'attelage de deux animaux de trait. Les réponses à une enquête de l'an III (Léon BIOLLAY, *Les prix en 1790*, p. 491-493) indiquaient un prix par journée de charrue ou de charrette à deux bœufs entre 4 et 6 F. En 1781, la journée de charrue était valorisée à 4 livres tournois à Aignerville (département du Calvados, près de Trévières ; archives départementales du Calvados, 8^E 5297, cité par Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ?*, *op. cit.* t. 2, p. 104). Le mode de calcul de tous ces coûts de revient ou prix est bien entendu inconnu.

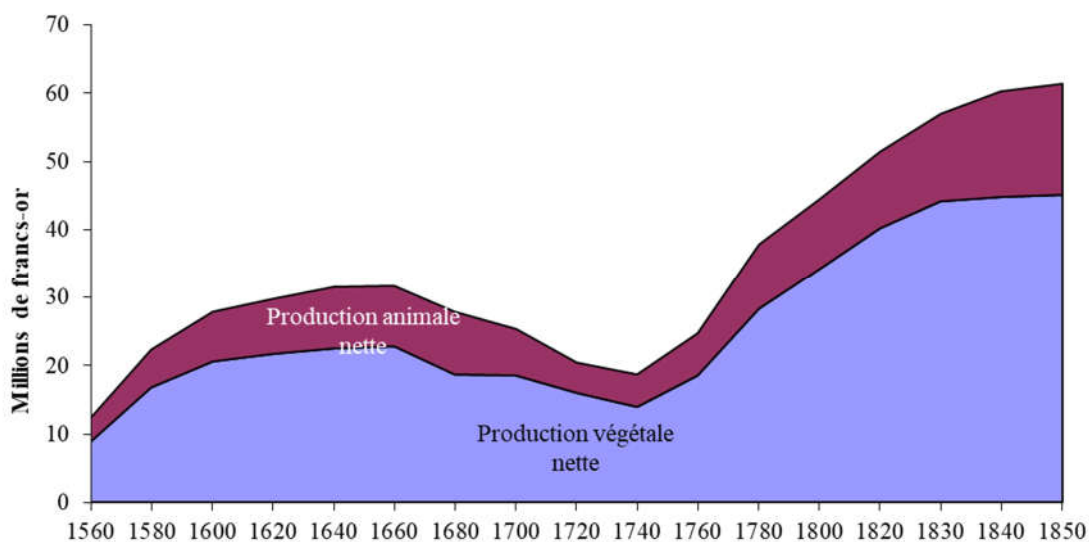
Les ventes pour la boucherie locale n'ont jamais représenté qu'environ 15% de la valeur totale, et le commerce de bétail environ 10%. Les productions « secondaires » (lait, beurre, laine, volailles, etc.) avaient une importance du même ordre de grandeur que les ventes de bétail.



Graphique 109 : Structure de la production animale en valeur

4.5. Consolidation des cultures et de l'élevage

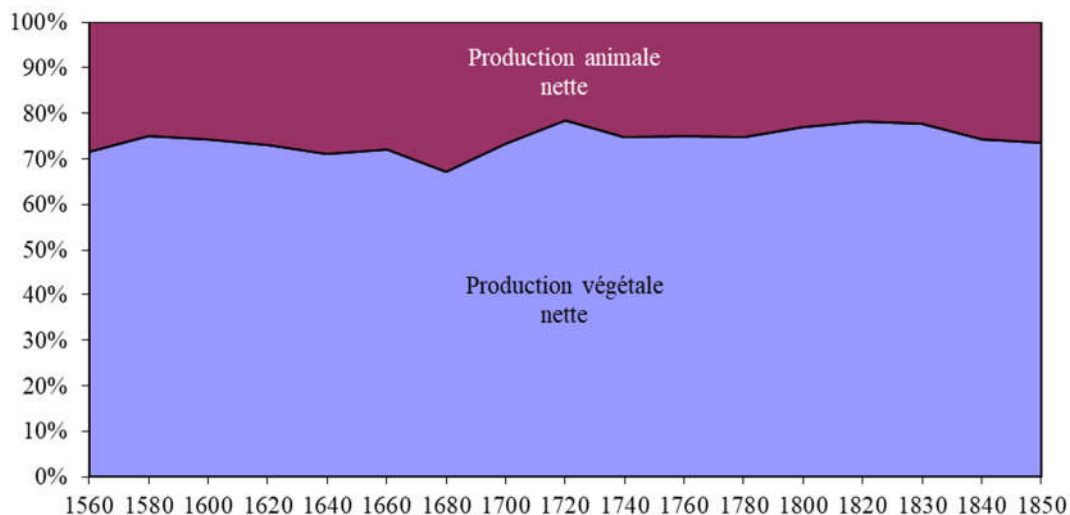
Le graphique ci-dessous montre enfin le résultat de la consolidation des productions des cultures et de l'élevage, après élimination des céréales et des fourrages consommés par le bétail, d'une part, et du travail et du fumier produits par les animaux et utilisés par la culture, d'autre part. Il fait clairement apparaître la considérable création de richesse qui intervint après 1740.



Graphique 110 : Evolution de la production agricole totale (en monnaie constante)

La superficie agricole utile¹⁰⁰⁸ ne variant plus beaucoup après le milieu du XVII^e siècle, le chiffre d'affaires par hectare connu une variation similaire à celle de la production totale. Cette évolution correspondit à une quasi stabilité, jusqu'en 1850, des poids respectifs des cultures (75 à 80%) et de l'élevage (25 à 20%).

¹⁰⁰⁸ Terres labourables et prairies



Graphique 111 : Structure de la production agricole totale

4.6. Les facteurs de changement postérieurs à la Révolution

La Révolution donna certainement une impulsion à l'agriculture. L'inspecteur de l'Association normande à Coutances la décrivait en 1837 dans le style fleuri de son époque : « *Accéléré par les grandes réformes politiques et sociales de 1789, et surtout par la suppression des dîmes, des corvées et des redevances seigneuriales, la liberté plus complète rendue au travail, à l'industrie, au commerce, et par la division des propriétés, œuvre prompte et naturelle de l'égalité des partages repoussée par nos lois normandes dans les successions, de l'aliénation des biens du clergé et de celle des autres domaines nationaux, ce progrès agricole, dont les orages de la République ni les guerres de l'Empire n'ont pu arrêter le développement, rendu plus remarquable par le régime moins glorieux mais plus paisible de la Restauration, et qui promet de marcher à l'avenir à pas non moins rapides, est devenu surtout saillant en ces dernières années, et depuis que la révolution de juillet est venue ranimer la vie sociale et l'activité des esprits, sans les égarer dans les excès ou vers l'illusion d'autres époques* »¹⁰⁰⁹.

4.6.1. La suppression des prescriptions coutumières, des dîmes et des redevances seigneuriales

Il est certain que la suppression par la Révolution du régime féodal, et de multiples réglementations de l'industrie et du commerce héritées de l'Ancien Régime, fut un facteur de progrès, au moins indirect et d'effet très progressif. La Révolution simplifia également et sécurisa le droit de propriété, qui était d'une très grande complexité juridique, avec d'innombrables spécificités locales¹⁰¹⁰. Les terres fieffées étaient depuis longtemps la propriété de fait de leurs tenanciers et, comme nous l'avons dit précédemment, un nombre assez important de tenanciers s'étaient déjà libérés de l'obligation de payer un cens à leur seigneur. Les cens qui subsistaient avaient été maintenus lors de la suppression de la féodalité en 1789 (lois d'août et novembre 1789) mais déclarés rachetables¹⁰¹¹. Ils finirent par être supprimés en 1793 (loi du 17 juillet 1793). La

¹⁰⁰⁹ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements », *op. cit.* arrondissement de Coutances, p. 79

¹⁰¹⁰ Gégard BEAUR et Jean-Michel CHEVET (« Droits de propriété et croissance. L'émergence de la propriété parfaite et l'ouverture du marché foncier, moteurs de la croissance agricole ? », in *Histoire et sociétés rurales*, 2017, n° 48, p. 49-92) ont raison d'insister sur le fait que la simplification du droit de propriété par la Révolution ne modifia que marginalement les droits que les tenanciers de l'Ancien Régime détenaient déjà. Néanmoins Jean-Laurent ROSENTHAL (*The Fruits of Revolution. Property rights, litigation, and French agriculture*, 1992) a montré que l'élimination des ambiguïtés sur le droit de propriété des terres vaines et vagues et des marais (dont la propriété théorique ou éminente revenait aux seigneurs, mais avec des droits d'usage immémoriaux reconnus aux communautés d'habitants), combinée à la disparition de la vénalité des offices judiciaires, avait joué un rôle déterminant dans la multiplication des opérations de drainage des marais qui intervinrent immédiatement après la Révolution.

¹⁰¹¹ Lors de la suppression de la féodalité en 1789, n'avaient été supprimés que les droits qui découlaient de la « supériorité » des seigneurs, et principalement ceux qui étaient restrictifs de libertés, comme les droits de main-morte et les droits banaux. Le décret du 3 mai 1790 fixa les modalités du rachat des rentes seigneuriales pour concession de fonds, et stipula que les redevances en argent et les corvées seraient rachetées au denier 20 et les redevances en nature au denier 25 (art. XXI), ces multiplicateurs étant appliqués aux redevances de l'année commune (définie par l'art. XIV). La loi de 1793 supprima toutes les rentes féodales ou « mélangées de

Révolution hissa même le droit de propriété au rang des droits les plus fondamentaux qui structuraient la nouvelle société : le Code civil le définit comme « *le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue* »¹⁰¹². De là découlait en particulier le droit de clôturer les terres, dans les régions où ce droit n'était pas déjà acquis comme en Normandie. En revanche, la Révolution n'osa pas toucher au droit de vaine pâture : c'était une servitude dérogatoire imposée aux propriétés, mais elle avait fini par être considérée comme une mesure de charité publique à l'égard des pauvres, que la loi de 1791 autorisa à faire pâturer « *six bêtes à laine et une vache avec son veau* »¹⁰¹³. Il était possible de s'y soustraire par la clôture, mais celle-ci faisait perdre ce même droit au propriétaire qui avait enclos, à proportion, dans le reste de la commune. Ce n'est que la Troisième République qui supprima la vaine pâture par la loi du 9 juillet 1889, avec la réserve toutefois que les communes pourraient, sous certaines conditions, en demander le maintien¹⁰¹⁴ (aussi le Code rural actuel contient-il toujours des dispositions relatives au cas des communes qui avaient fait ce choix en 1889 ou 1890¹⁰¹⁵). De même, la Révolution ne put rien changer à certaines pratiques traditionnelles qui se maintinrent encore longtemps, comme l'habitude de coordonner les assolements au sein d'un même terroir. Celle-ci ne découlait d'aucune prescription coutumière, mais plutôt des contraintes collectives induites par la vaine pâture ou des clauses des contrats de fermage, qui interdisaient de « déssoler », c'est-à-dire d'abandonner l'assolement généralement pratiqué dans le terroir. Ces clauses ne visaient en réalité pas à perpétuer des pratiques ancestrales, mais à éviter que les fermiers n'adoptassent des rythmes de culture qui eussent épuisé la terre avant la fin de leurs baux ; elles n'en étaient pas moins une incitation à l'immobilisme.

La Révolution élimina également la plupart des restrictions à l'industrie (en particulier elle supprima les corporations de métiers) et au commerce, dont celles relatives au commerce des grains, qui était *a priori* déclaré libre. En réalité, il fallut à diverses reprises, dans les premières années de la République et sous l'Empire (en 1792-93, 1795, 1812), revenir à des pratiques anciennes de marchés administrés pour faire face à des pénuries temporaires.

4.6.2. La multiplication des propriétés et des exploitations agricoles

La Révolution a incontestablement conduit à une multiplication des propriétés, en raison de l'évolution des règles successorales¹⁰¹⁶ et grâce à la vente des biens nationaux, puis, plus tard, des biens communaux. Il est au demeurant difficile d'évaluer l'importance de la croissance du nombre de propriétés agricoles et l'évolution de leur taille moyenne¹⁰¹⁷ : l'absence générale de cadastre avant la Révolution¹⁰¹⁸ interdit de connaître systématiquement la situation initiale, et leur confection, rendue obligatoire en 1807, fut lente : en 1842, seuls 51 départements étaient intégralement couverts (mais dans la Manche, dès 1820 il ne restait qu'un seul canton qui ne fût pas cadastré¹⁰¹⁹). C'est au demeurant une documentation dont l'exploitation statistique est évidemment peu aisée. Alfred DE FOVILLE a néanmoins estimé qu'au plan national, le nombre de propriétaires était passé d'environ 4 millions avant la Révolution à plus de 6,5 millions vers 1825¹⁰²⁰.

Les premières enquêtes permettant de connaître la distribution des propriétés agricoles par superficie datent de 1862. Avant elles, on ne dispose que des statistiques fiscales, qui sont imparfaites parce qu'elles recensent des « cotes foncières »¹⁰²¹ par commune, alors que les propriétés pouvaient naturellement s'étendre

féodalité » qui étaient encore dues à des ci-devant seigneurs ès qualité, ne laissant subsister que « les rentes purement foncières et non féodales ».

¹⁰¹² « ... pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Code Napoléon, art. 544

¹⁰¹³ Section IV, art. 14 de la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791

¹⁰¹⁴ Jean DEJAMME, *La Vaine pâture, commentaire des lois du 9 juillet 1889 et du 22 juin 1890*, Berger-Levrault, 1890

¹⁰¹⁵ Art. L651

¹⁰¹⁶ Rappelons que la Coutume de Normandie prévoyait, pour les roturiers, un partage égalitaire entre les fils (sauf dans le Pays de Caux qui connaissait un droit d'aînesse), mais excluait les filles.

¹⁰¹⁷ Georges LEFEBVRE, « Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime », in *Revue d'histoire moderne*, n° 14, mars-avril 1928, p. 103-130 et « Recherches relatives à la vente des biens nationaux », in *Revue d'histoire moderne*, n° 15, mai-juin 1928, p. 188-219. Pour une synthèse plus récente, voir Gérard BEAUR, « Révolution et redistribution des richesses dans les campagnes : mythe ou réalité ? », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 352, 2008, p. 209-239.

¹⁰¹⁸ La déclaration royale du 21 novembre 1763, art. 2, en avait prescrit la confection, mais elle ne fut pas mise en application.

¹⁰¹⁹ Celui du Teilleul (*Annuaire de la Manche*, 1832, p. 14-56). Voir plus loin le § 4.7.5.

¹⁰²⁰ Alfred DE FOVILLE, *Études économiques et statistiques sur la propriété foncière : le morcellement*, 1885, p. 68

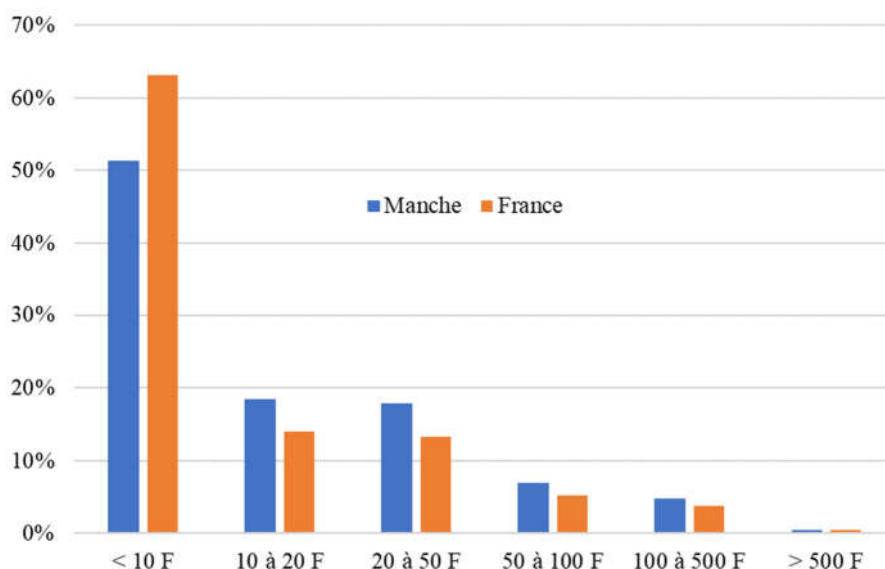
¹⁰²¹ La cote foncière désignait la part de l'impôt foncier que chaque propriétaire devait acquitter dans la commune où se trouvait son bien, à raison du revenu de celui-ci. En 1851, il y avait dans la Manche 212 482 cotes foncières pour 151 240 propriétaires, soit 1,40 cote par propriétaire, contre 1,58 en moyenne nationale (Annexes au rapport VANDAL, Archives nationales, F²⁰ 765. Ce rapport a été partiellement publié dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1879, p. 110-131, 185-199, 248-267)

sur plusieurs d'entre elles (le tableau ci-dessous montre par exemple comment on pouvait passer du nombre de cotes foncières au nombre de propriétaires en 1851).

Nombre de cotes foncières		212482
A déduire	Cotes afférentes à des propriétés indivises autres que communautés et établissements publics	8864
	Cotes multiples (c'est-à-dire concernant les mêmes propriétaires)	1674
	Cotes afférentes à des propriétaires non domiciliés ou à des établissements situés dans une commune autre que celle du lieu d'imposition	71990
	Total	82528
A ajouter	Habitants copropriétaires des immeubles objets de cotes indivises, non imposés personnellement	14140
	Habitants ne possédant pas de propriété dans la commune de leur domicile, mais notoirement connus pour être propriétaires ailleurs	7146
	Total	21286
Nombre de propriétaires (résidant ou non dans le département)		151240

Tableau 55 : Cotes foncières (bâti et non bâti) et propriétaires dans la Manche en 1851¹⁰²²

Ces statistiques, bien qu'imparfaites pour notre objet, sont irremplaçables. La première exploitation disponible des rôles d'impôts fonciers date de 1812¹⁰²³, mais ce dénombrement ne séparait malheureusement pas les propriétés bâties et non bâties. A cette date, la Manche avait, comme le montre le graphique ci-dessous, une structure foncière proche de la moyenne nationale, avec 50% de cotes de moins de 10 F, et 0,4% de cotes de plus de 500 F¹⁰²⁴. La cote moyenne était de 32 F. Pour fixer les ordres de grandeur, la contribution était en principal, pour les terres, d'environ 6 F par hectare ; 10 F correspondaient donc à 1,6 ha et la cote moyenne à 5 ha. La structure fut très exactement la même en 1835.



Graphique 112 : Répartition des cotes foncières par montant en 1812

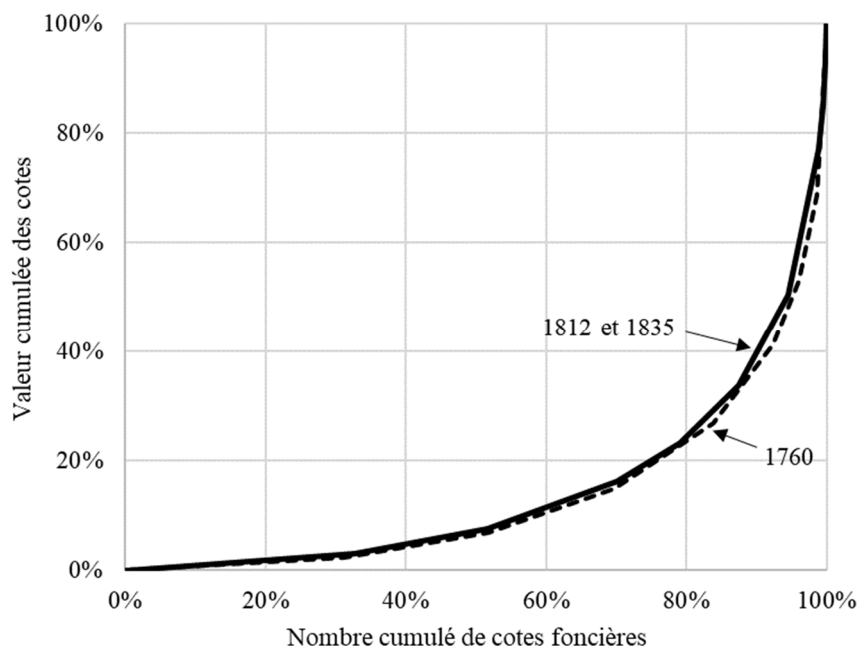
Les 102 000 cotes de moins de 10 F (moins de 1,6 ha pour les terres) ne rassemblaient que 7% de la valeur totale du foncier ; les 960 cotes de plus de 500 F (plus de 80 ha) en rassemblaient 16%. Les cotes de 100 à 500F (15 à 80 ha) rassemblaient environ le tiers de la valeur, et donc approximativement le tiers de la superficie totale. La courbe de concentration des cotes (graphique ci-dessous) n'était pas significativement différente de celle que nous avons déterminée plus haut pour 1760 (cette comparaison porte sur des quantités théoriquement voisines, mais avec des mises en oeuvre assez différentes ; on ne peut en tirer que des conclusions prudentes). La Révolution n'avait donc pas réellement pu, avec la seule redistribution des biens du clergé et d'une partie de la noblesse, diminuer l'inégalité des patrimoines, que la multiplication des

¹⁰²² Rapport VANDAL précité, annexes : Tableau présentant par département le nombre des cotes foncières et des propriétaires au 1^{er} janvier 1851.

¹⁰²³ Rapport VANDAL, annexes : Tableau des cotes foncières de l'année 1812 (ce tableau est la dernière trace existante de l'exploitation des rôles en 1812, les documents de base ayant disparu en 1871 dans un incendie au ministère des finances).

¹⁰²⁴ Rappelons que les 40 plus gros contribuables de la Manche payaient de 2000 à 10000 F d'impôts fonciers.

propriétaires avait émiétés. En Normandie, la propriété était encore plus concentrée dans la Seine-Inférieure et dans le Calvados.



Graphique 113 : Concentration des cotes foncières en 1812 et 1835, comparée à la situation en 1760

Si on s'intéresse maintenant aux exploitations agricoles, et non plus aux propriétés, les éléments que nous avons présentés dans le premier chapitre, sur la fraction de la population qui était, vers 1760, composée de laboureurs ou fermiers, nous conduisent à estimer qu'il y avait alors, dans la Manche, de l'ordre de 50000 à 55000 exploitations, y compris celles qui étaient dirigées par des veuves et celles des nobles, mais non compris les terres peu importantes que les journaliers pouvaient cultiver pour eux-mêmes à temps partiel¹⁰²⁵. L'enquête agricole de 1852 nous indique que le nombre d'exploitations était à cette époque d'environ 81000 (tableau ci-dessous), non compris, à nouveau, les terres que les journaliers exploitaient à temps partiel.

Propriétaires ne cultivant que pour eux-mêmes	54973
Journaliers propriétaires	29110
Fermiers	26111
Métayers	20
Fermes dirigées par un régisseur ou un maître-valet	88
Nombre total d'exploitations hors journaliers	81192

Tableau 56 : Nombre d'exploitants agricoles de la Manche vers 1850 (enquête agricole de 1852)

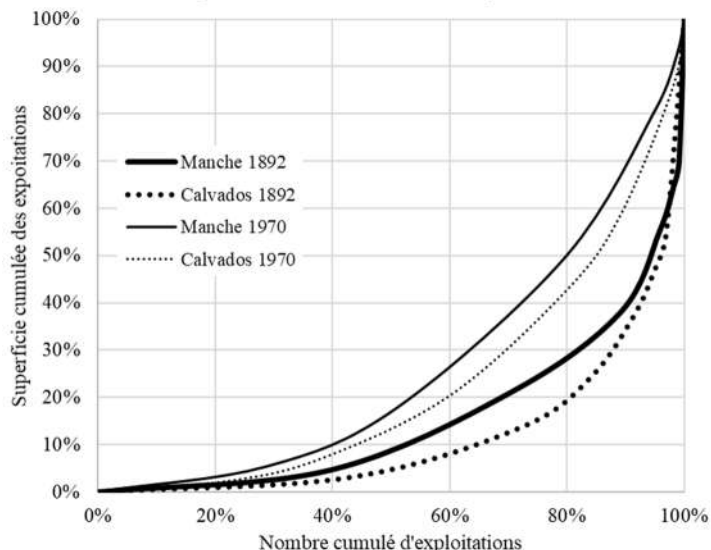
Même si la comparaison de ces deux évaluations, pour 1760 et 1850, doit être faite avec prudence, en raison de la disparité de leurs sources, la forte croissance du nombre d'exploitations ne peut faire aucun doute. Elle doit naturellement être rapprochée de la croissance de la population rurale de la Manche, pendant la période 1760-1850, qui passa de 430 000 à 520 000 habitants, soit +28%, et avec celle du nombre de ménages ruraux qui fut de +32%. La taille moyenne des exploitations avait donc baissé. Elle était vers 1852 de 4,5 ha de terres labourables, c'est-à-dire ce que l'on savait depuis longtemps être le minimum permettant à une famille de vivre¹⁰²⁶ (et nous avons déjà indiqué, qu'en 1852, pour ces 81000 exploitations, il n'y avait que 37000 charrues et 105000 animaux de trait). Le remplacement de grands propriétaires absenteïstes, nobles ou ecclésiastiques, par de nouveaux propriétaires qui travaillaient eux-mêmes leurs terres, eut probablement un effet positif sur la qualité de leur exploitation ; mais au même moment, de nombreux propriétaires ci-devant nobles revinrent s'occuper de leurs terres, et certains d'entre eux devinrent, comme nous l'avons déjà signalé, des moteurs du progrès agronomique du XIX^e siècle. En revanche, l'accroissement du nombre de très petites

¹⁰²⁵ En 1812, le préfet de la Manche avait estimé, par un calcul très grossier (et erroné), qu'il y avait 30 000 exploitations dans le département. La population étant de 580 000 âmes, il considérait qu'elle se composait de 100 000 familles ou ménages, dont 10 000 habitaient les villes ; sur les 90 000 restantes, il estimait au tiers le nombre de propriétaires ou fermiers. (Archives nationales, F¹² 1625)

¹⁰²⁶ Une famille de 5 personnes avait besoin de 13 quintaux de céréales panifiables par an ; si elle exploitait selon un assolement triennal, avec une seule sole de céréales panifiables, il fallait 4 à 5 ha de terres pour produire 40 quintaux par période de trois ans avec un rendement de 8 à 9 quintaux/ha.

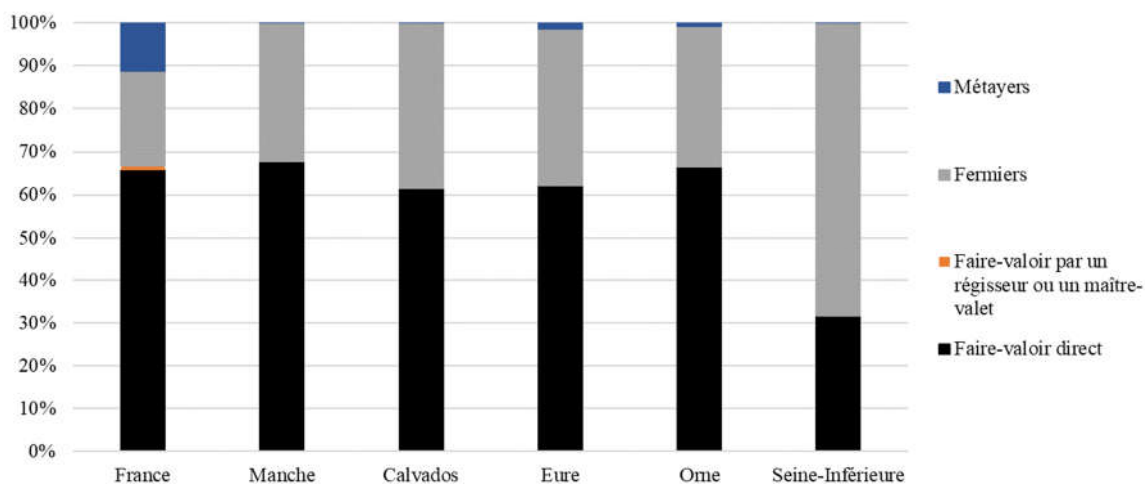
propriétés, disposant de peu de moyens ou de connaissances pour engager des transformations des procédés de culture, n'était, la plupart du temps, pas en lui-même un facteur de progrès.

Il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour disposer de statistiques sur la distribution des exploitations agricoles (et non plus des propriétés) par tranches de taille. Le graphique ci-dessous présente cette distribution en 1892, pour la Manche et pour le Calvados. On y constate que la concentration était légèrement moins forte que dans le Calvados, qui était très exactement conforme à la moyenne française ; mais la courbe avait presque le même profil que celui des propriétés aux époques antérieures : la possibilité qu'avaient les petits propriétaires de louer quelques parcelles pour étendre leur exploitation ne suffisait pas à changer très significativement la situation d'extrême concentration. Pour offrir un point de comparaison, nous avons ajouté sur ce graphique la situation des deux départements en 1970¹⁰²⁷, qui était nettement moins concentrée.



Graphique 114 : Concentration des exploitations en 1892 et en 1970

Hors parcelles des journaliers, le mode d'exploitation très majoritaire dans la Manche était, vers 1852, le faire-valoir direct, dans 68% des cas. Cette valeur était très proche de la moyenne nationale et de celle des autres départements normands, à l'exception de la Seine-Maritime qui avait une prédominance des fermiers comme dans les départements du nord de la France (Somme, Nord, Pas-de-Calais). Les autres exploitations étaient confiées par leur propriétaire à un fermier (32%)¹⁰²⁸. Le métayage était pratiquement inconnu (alors qu'il représentait 11% des exploitations en moyenne nationale).



Graphique 115 : Modes d'exploitation en 1852

Le nombre d'exploitations (hors journaliers) tomba à 65000 en 1866¹⁰²⁹ avec le début de l'exode rural. Il est actuellement de 11300.

¹⁰²⁷ P. BRUNET, R. CALMES, M. RAIMBEAULT (dir.), *Atlas de l'agriculture normande*, 1995, p. 38 (concentrations identiques en 1988)

¹⁰²⁸ L'enquête agricole de 1852 ne fait pas apparaître le nombre, nécessairement élevé, de propriétaires qui agrandissaient leur exploitation en louant des terres à titre complémentaire. Il faut imaginer qu'ils ne furent recensés que comme propriétaires.

¹⁰²⁹ Recensement de 1866

4.6.3. La diffusion des innovations agronomiques et la modernisation de l'outillage

La fin du XVIII^e siècle avait vu le démarrage d'une intense activité de documentation du savoir agronomique, grâce à d'innombrables traités sur les assolements ou les engrais, sur l'art et la manière d'« élever et gouverner » les bêtes à laine, les vaches, etc., sur la comptabilité domestique, etc.¹⁰³⁰ On peut mentionner par exemple l'importante partie consacrée à l'agriculture dans *l'Encyclopédie méthodique*¹⁰³¹ (7 volumes, à partir de 1787). Cette activité éditoriale se prolongea évidemment au XIX^e siècle. La diffusion auprès des agriculteurs prit la forme de manuels (comme *La Maison rustique du XIX^e siècle*, qui connut plusieurs éditions) et de périodiques professionnels (*La feuille du cultivateur*, créée en 1790). Ce n'est guère qu'au début du XIX^e siècle qu'on passa à une étape de pédagogie active, afin de diffuser ce savoir par l'exemple de sa mise en œuvre au plus près des agriculteurs.

L'Association normande¹⁰³², créée en 1832, joua, dans cet objectif, un rôle très important. Elle commença un peu comme une société savante, en recrutant ses membres parmi les notables, largement dans les villes, et elle veilla à s'implanter solidement au sein des corps constitués (conseillers généraux, maires) et parmi les fonctionnaires (juges, professeurs, percepteurs) qui pouvaient faciliter son action. On trouvera ci-après la liste des premiers membres de cette Association dans la Manche ; ils n'étaient que 31 parmi les 430 membres de l'Association dans toute la Normandie. Progressivement son audience s'étendit à un plus grand nombre d'exploitants agricoles. Elle s'était rapidement dotée d'un corps d'inspecteurs, de façon à bien connaître les situations locales, et à disposer d'ambassadeurs sur le terrain : vers 1840, elle comptait, dans la Manche, deux inspecteurs départementaux, cinq inspecteurs d'arrondissement et six inspecteurs cantonnaux. L'Association organisait des réunions publiques dans chaque arrondissement (à Saint-Lô en 1838, Avranches en 1840, Cherbourg en 1842, Coutances en 1845, etc.), où les agriculteurs pouvaient débattre et échanger entre eux leurs expériences. Elle fit connaître les noms des exploitants dont les pratiques méritaient que l'on s'en inspirât (voir en pages suivantes les noms des cinquante « agronomes distingués » qu'elle avait sélectionnés dans la Manche en 1836) et elle faisait connaître et visiter les exploitations modèles.

L'Annuaire de la Manche publia également, entre 1830 et 1850, plusieurs notices sur des exploitations progressistes, remarquables par le soin avec lequel elles choisissaient leurs assolements, leur matériel et leur bétail, et aussi par le rôle que leurs propriétaires se donnaient de diffuser, auprès des agriculteurs de leur région, les méthodes agricoles modernes. Nous avons transcrit en annexe 29 trois de ces notices, relatives à des exploitations situées à Martinvast, Canisy et Flamanville. Elles appartenaient, dans les trois cas, à de riches notables : un militaire (le comte DUMONCEL), un député au Corps législatif (le comte DE KERGOLAY) et un pair de France (le comte DE SESMAISON).

Illustration 47 : Une exploitation modèle de l'arrondissement de Cherbourg¹⁰³³

« L'agriculture est en voie de progrès dans cet arrondissement. Ils sont dus particulièrement à un agronome distingué, M. DUMONCEL, qui a formé à Martinvast, près de Cherbourg, un établissement modèle. Les terres qui entourent son château ont été transformées par lui en prairies et herbages, séparés par des balustrades qui forment, avec quelques bouquets de bois, ménagés ça et là, un vaste jardin anglais.

Tous les bâtiments dépendant de la culture sont construits à proximité de l'habitation, et plusieurs usines, placées à divers points de ce parc, donnent à cette belle position un aspect animé et pittoresque. Dans l'une de ces usines, on remarque une roue hydraulique faisant marcher à la fois une machine qui bat et vanne le blé presque en même temps, deux paires de meules, un hache-paille et un coupe-racine. »

¹⁰³⁰ Voir par exemple Gilles DENIS, « Agriculture, esprit du temps et mouvement des Lumières », in *Histoire et sociétés rurales*, n° 48, 2017, p. 93-136

¹⁰³¹ *L'Encyclopédie méthodique* est une monumentale entreprise de poursuite et de mise à jour de *l'Encyclopédie* de DIDEROT et D'ALEMBERT, lancée en 1782 par Charles-Joseph PANCKOUCKE ; elle s'étendait en 1832 sur 210 volumes. La partie relative à l'agriculture, rédigée entre 1787 et 1821 par Alexandre-Henri TESSIER, André THOUIN et Louis-Augustin BOSCH comptait 7 tomes.

¹⁰³² Gérard PINSON, « L'Association Normande au XIX^e siècle. Réussite et déclin d'un modèle de société savante », *Cahier des Annales de Normandie*, n°24, 1992, *Recueil d'études offert à Gabriel DESERT*, p. 43-63

¹⁰³³ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 44-137.

L'Association normande organisait encore des expositions de matériels innovants, des concours de charrues (le choix des charrues était un sujet majeur qui agitait le monde agricole¹⁰³⁴ ; on trouvera plus loin une représentation de la charrue Dombasle¹⁰³⁵ qui fut très en faveur vers 1830. On trouvera plus loin de deux modèles de charrues utilisées dans la Manche, et quelques exemples de matériels innovants), des concours agricoles (destinés à primer les plus beaux animaux), et elle se préoccupait de l'enseignement agricole¹⁰³⁶. Les Conseils généraux se mirent également à susciter le développement de comices agricoles et à distribuer des primes aux éleveurs des plus beaux animaux.

Tableau 57 : Liste des premiers membres de l'Association normande dans la Manche (1836)¹⁰³⁷

Noms	Qualités ou professions	Lieux de résidence
AVRIL	Député	Périers
DE BELLEFOND (marquis)	Propriétaire	Cavigny
DE BELLEFOND (comte)	id.	Montreuil
BONIFACE	Capitaine retraité	Munville-près-la-Mer
BOUCHARD	Greffier du juge de paix	La Haye-du-Puits
BLOUET	Procureur du roi	Coutances
CLEMENT	Ancien maire	Saint-Lô
COUPPEY	Juge	Cherbourg
COLIBEAUX	Receveur de l'enregistrement	Sourdeval
CORDIERES (Isidore)	Négociant	Granville
DECLAIS	Ancien maire	Cerisy
DELALANDE	Avocat	Valognes
DAUVRAY (Raymond)	Propriétaire	Saint-Pair
DUMONCEL (comte)	Colonel du génie	Cherbourg
DESCHAMPS	Médecin	Torigny
ENOUF	Député	Carentan
GISLOT	Médecin	Carentan
KERGOLAY (comte Hervé DE)	Propriétaire	Canisy
LARIVIERE LE HERPIN	Maire	Saint-Pierre
LEMESLE	Curé	Hauteville
LEGOUZ	Chef de bataillon	St-Jean-de-Savigny
LECHANTEUX	Maire	La Haye-du-Puits
LERENDU	Notaire	Bricquebec
LE BIEZ	Propriétaire	Le Mesnil-Garnier
MAUDUIT	Curé	Granville
MILLY (DE)	Propriétaire	Milly
NOËL-AGNES	Maire	Cherbourg
OLIVIER	Maire	Avranches
QUENAULT	Avocat	Coutances
RAGONDE	Professeur	Cherbourg
VIEL	Ancien professeur	Valognes

¹⁰³⁴ On pourra trouver une description technique d'un très large éventail d'arares et de charrues qui étaient en concurrence vers 1835, dans *La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit.*, t. 1, p. 178-199

¹⁰³⁵ Voir Fabien KNITTEL, « La charrue Dombasle (c. 1814 - c. 1821), Histoire d'une innovation en matière de travail du sol », in *Etude et Gestion des Sols*, 2005, 12 (2), p. 187-198

¹⁰³⁶ Pour la Manche, voir le rapport de M. DU POËRIER DE PORTBAIL sur l'enseignement agricole dans l'instruction primaire (*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1864, p. 407-410) : en 1863, 29 instituteurs de l'arrondissement de Valognes enseignaient l'agriculture, six dans celui de Cherbourg et un dans celui de Saint-Lô.

¹⁰³⁷ Source : *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1836, p. 424 sqq

Tableau 58 : « Les agronomes les plus distingués du département de la Manche » en 1836¹⁰³⁸

Arr ¹	Noms	Qualités ou professions	Lieux de résidence	Nature de leurs travaux
Avranches	Angot	Propriétaire	Bacilly	Cultures soignées
	Carbonnel de Marcé	id.	Marcé	Education des chevaux
	De Clinchamps	id.	Vains	S'applique à introduire de bonnes méthodes
	Galland	id.	Beauvoir	Cultive, dans les grèves du Mont-Saint-Michel, près de 100 hectares de terre excellente ; possède un très-beau troupeau de moutons indigènes et d'espèces croisées
	Lempereur de Saint-Pierre	id.	La Rochelle	Donne d'utiles conseils aux cultivateurs de son voisinage
	Maillard (Alphonse)	Juge de paix	Sartilly	A étudié la science agronomique
	Le Masson	Percepteur	Vernix	A fait quelques efforts pour changer les assolements
	De Montécot	Propriétaire	Vergoncey	S'occupe spécialement de l'éducation des chevaux
	Régnoüf	id.	Vains	S'efforce d'introduire de bonnes méthodes
	Roger-Sorière	id.	La Lande-d'Airou	Possède un domaine de près de 300 hectares, dans lequel il a fait de très-grandes améliorations, surtout par l'introduction de nouveaux fourrages et par la culture du colza ; encourage ses fermiers et ses voisins, en leur procurant gratuitement les graines ou le plant dont il désire propager les espèces.
De Verdun	id.	Aucey	S'occupe avec succès de l'amélioration de l'espèce bovine ; a introduit des blés étrangers (blé de Crimée) et de nouveaux fourrages (trèfle incarnat, etc.) ; a fait faire quelques progrès à l'agriculture dans son canton.	
Cherbourg	Le Buhotel (Louis)	id.	Beaumont	Amélioration de la race des chevaux ; étalon particulier, approuvé par le Ministre du commerce pour le service de la monte en 1835
	Delaporte-Dervaux	Juge de paix	Saint-Pierre-Eglise	Agronome très-instruit. - Introduction du trèfle incarnat
	Du Moncel (comte)	Propriétaire	Martinvast	Grande culture. - Perfectionnement des instruments aratoires ; introduction du colza ; roue hydraulique faisant mouvoir quatre machines, dont une à battre le blé
	Née	id.	Rauville-la-Bigot	Amélioration de la race des chevaux ; étalon particulier, approuvé par le Ministre du commerce pour le service de la monte en 1835
	De Sesmaison (comte Donatien)	id.	Flamanville	Assolement bien entendu ; système de culture propre à détruire les mauvaises herbes ; introduction de nouveaux instruments aratoires ; croisements des races de bestiaux supérieures avec celles du pays
Coutances	Anna-Mary	Membre du conseil municipal de Coutances	Coutances	Défrichements considérables ; amélioration d'une grande quantité de terrains incultes
	Avril	Membre de la chambre des députés	Périers	Agriculture ; éducation des bestiaux
	Briens	Membre du conseil d'arrondissement	Le Mesnil-Garnier	Pépinières très-étendues ; amélioration des prairies et des terres arables
	Brohon	Maire de Bréhal, conseiller général	Bréhal	Amélioration des prairies ; culture des terres
	Clément des Maisons	Propriétaire	St-Germain-sur-S.	Culture soignée ; éducation des bestiaux
	Harasse	Notaire	Pirou	Succès dans l'amélioration des terrains incultes
	Hauduc	Inspecteur des domaines	Equilly	Amélioration des prairies
	Leclerc de la	Maire	Périers	S'occupe de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux
	Piel-Feronnière	id.	le Mesnil-Amand	Se livre à l'éducation des bestiaux ; cultive avec beaucoup de succès suivant les nouveaux procédés
	Savary	Maire de Cerisy-la-Salle	Cerisy-la-Salle	Cultive avec intelligence
De la Valeinorie	Percepteur	Millières	Elève d'une école d'agriculture d'Allemagne ; a cultivé pendant 8 à 10 ans, suivant les nouvelles méthodes, une ferme de 20 ha	
Saint-Lô	De Bellefond (marquis)	Propriétaire	Cavigny	Se livre à l'éducation des chevaux ; a obtenu plusieurs fois des primes d'encouragement ; a vendu en 1835 un de ses étalons pour les haras du Gouvernement
	Damecourt (Edouard)	Fermier	Villiers-Fossard	Récolte une grande quantité de cidre dont la qualité supérieure doit être attribuée non-seulement à la qualité du plant, mais encore à l'administration intelligente du cultivateur

¹⁰³⁸ *Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1836, p. 324-331*

« Les agronomes les plus distingués du département de la Manche » en 1836 (suite)

Arr ^t	Noms	Qualités ou professions	Lieux de résidence	Nature de leurs travaux
Mortain	Champs	Greffier du tribunal de première instance, conseiller général	Mortain	Connaît parfaitement la statistique agricole du pays
	Delaunay	Maire	Ruffevelle	Agriculteur intelligent
	Poullard	Juge de paix	St-Laurent-de-C.	Cultive avec intelligence et obtient des succès
	De Pracontal	Maître de forges	Barberouge (commune de Bion)	Indépendamment des travaux propres à son exploitation industrielle, il s'est occupé, avec beaucoup de persévérance et de succès, de défrichements et autres améliorations
Valognes	Beauguillot	Maire	Brucheville	Pâturages et chevaux
	Chévrel	Receveur de l'enregistrement	Bricquebec	Défrichements et bestiaux
	Collet-Descostils	Propriétaire	Yvetot	Défrichements ; aménagement de bois
	Corbin-Desmannetaux	id.	Ravenoville	Education des bestiaux
	Dutrésor	id.	St-Germain-de-T.	Défrichements ; aménagement de bois
	Gallemand	id.	Valognes	Culture soignée, éducation des bestiaux
	Gisles aîné	Agent d'affaires	id.	Administre avec intelligence de grands domaines
	Jacquelin de la Pierre	Propriétaire	St-Germain-de-T.	Education des bestiaux
	Lejoly-Sénoville	Agent d'affaires	St-Sauveur-le-V.	Cultures diverses
	Marie-Deslongchamps	Maire	St-George-de-la-R.	Bonne méthode de culture
	Moulin	id.	Bricquebec	Bestiaux de diverses races
	Osmont	id.	St-Martin-de-V.	Amélioration des pâturages
	Renouf	id.	Néhou	Défrichements, éducation des bestiaux

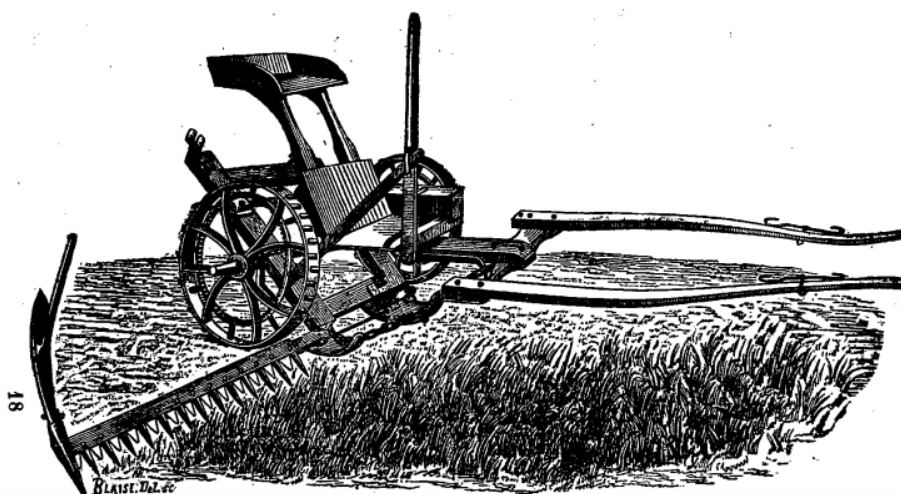


Illustration 48 : Exemple de matériel innovant

La faucheuse WOOD-PELTIER, présentée à Valognes le 8 septembre 1860, capable de couper « 5 hectares de prairie ou 4 hectares de céréales en 12 heures, en économisant 70% des dépenses de main-d'œuvre »¹⁰³⁹.

¹⁰³⁹ « Enquête agricole et industrielle sur les arrondissements de Cherbourg et de Valognes », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1861, p. 273

Illustration 49 : La charrue Dombasle¹⁰⁴⁰

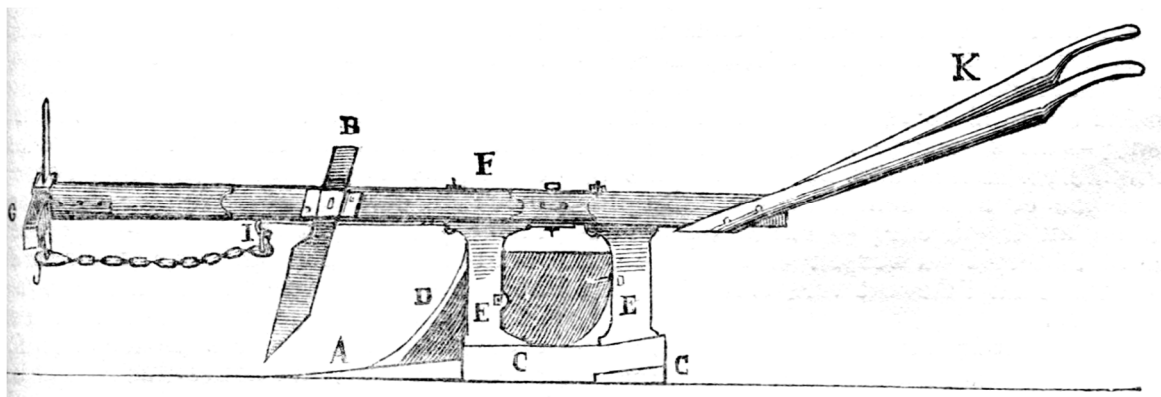
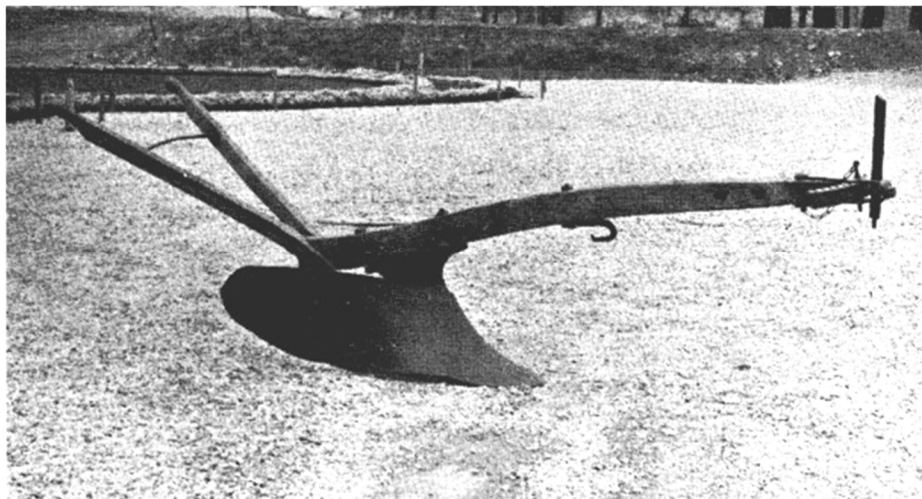
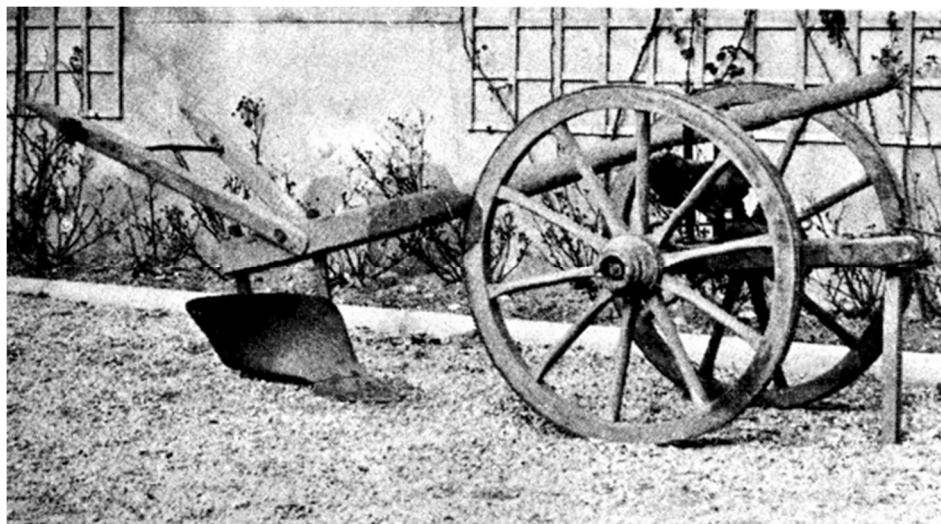


Illustration 50 : Charrues utilisées dans la Manche dans la première moitié du XIX^e siècle¹⁰⁴¹



Modèle sans avant-train utilisé dans le nord du Cotentin



Modèle avec avant-train, fabriqué à Saint-Martin-de-Chaulieu

¹⁰⁴⁰ Source : *La maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 1, p. 179

¹⁰⁴¹ Michel DE BOÛARD, « Points de départ d'une enquête historique sur la charrue en Normandie », in *Annales de Normandie*, 1965, n°1, p. 53-76.

4.6.4. Le développement des réseaux de transport

Traditionnellement, l'entretien des routes les plus importantes (les anciennes routes de poste : voir la carte ci-dessous) était assuré par des corvées qui incombaient aux paroisses situées à moins de deux lieues (9 km) de ces routes. Le résultat n'était pas fameux. En 1757, l'intendant de Caen décida de remplacer les corvées, très mal acceptées, par un supplément d'imposition¹⁰⁴² qui changea l'ordre de grandeur des moyens disponibles pour l'entretien et bientôt la reconstruction des routes principales (600 à 700 000 livres par an pour toute la Généralité, avec des répit pendant les périodes de guerre). Tout ce qui fut entrepris n'était pas achevé au moment de la Révolution (en particulier la route de Bayeux à Cherbourg restait toujours interrompue par le passage à gué de la Vire au Petit Vey), mais le progrès était néanmoins spectaculaire.

Itinéraires	Commencement des travaux	Fin des travaux
Bayeux-Carentan	1755	1760
Carentan-Cherbourg	1761	1778
Carentan-Portbail	1765	
Valognes-Saint-Sauveur	1765	
Cherbourg-Les Pieux	1768	
Coutances-Pont de la Roque	1768	
Granville-Avranches	1768	
Valognes-Barfleur	1775	
Carentan-Coutances	1777	
Isigny-Saint-Lô	1779	
Valognes-Carteret	1780	
Paris-Granville par Falaise et Condé	1784	

Tableau 59 : Grandes routes commencées sous l'Ancien Régime¹⁰⁴³



Illustration 51 : Carte des routes de poste en 1686 (détail)¹⁰⁴⁴

¹⁰⁴² Cette mesure fut généralisée à toute la France par Turgot en 1776.

¹⁰⁴³ J.-C. PERROT, *Genèse d'une ville moderne*, op. cit. p. 449-454

¹⁰⁴⁴ Bibliothèque nationale, *Tableau géographique des Gaules*, par François Jollain (1686), GED 13443

L'entretien de ces routes fut très négligé pendant la Révolution et les guerres de l'Empire. Les gouvernements postérieurs eurent donc à se préoccuper de les remettre en état, et de développer enfin un meilleur réseau routier local : tous les cahiers de doléances des communes rurales (voir un exemple ci-dessous) avaient, en 1789, souligné le très mauvais état des chemins, et le frein que cette situation constituait pour la commercialisation des produits agricoles et pour l'accès aux engrais (le varech des côtes, la chaux et, même pour des communes assez éloignées du littoral, la tangué). « *Le mauvais état des routes dans ce pays fait languir l'agriculture et paralyse le commerce* », se lamentait le district de Saint-Lô en 1790¹⁰⁴⁵.

Illustration 52 : Extrait du cahier de doléances de la paroisse de La Baleine¹⁰⁴⁶

« *L'éloignement où [la paroisse] est de cinq à six lieues de la mer et des villes les plus voisines, ainsi que l'impossibilité de les accéder à raison de ses mauvais chemins, lui ôte encore toutes les ressources qu'elle y trouverait pour ses engrais relativement à son sol. Elle ne peut même tirer aucun parti du peu de denrées que les années les moins malheureuses lui procurent, puisqu'elle n'a d'accès aux marchés voisins que par la rivière de Sienne, par des planches si dangereuses qu'elles n'offrent chaque jour que le cruel spectacle d'y voir périr les malheureux qui s'y exposent.* »

L'amélioration des routes fut décidée immédiatement après la Révolution. C'était un chantier de longue haleine, mais il fut conduit avec détermination et persévérance. En ce qui concerne les routes nationales, le passage à gué de la Vire entre Isigny et Carentan fut remplacé par un pont provisoire en 1811 puis par un pont définitif en 1826. En 1811¹⁰⁴⁷, un décret avait créé, à côté des routes nationales (impériales, à cette date), la catégorie des routes départementales, dont l'entretien fut confié aux départements. En 1837, la Manche comptait 23 routes départementales (tableau en page suivante), achevées aux deux tiers ; le département consacrait environ 400 000 francs par an aux travaux. Puis en 1836¹⁰⁴⁸, on créa au sein de la voirie vicinale, la catégorie des « chemins de grande communication », parmi ceux qui reliaient entre eux des cantons ou des arrondissements. Ils étaient placés sous l'autorité du préfet, mais ils restaient à la charge des communes traversées ; celles-ci pouvaient, pour les établir et les entretenir, instituer des prestations obligatoires de travail (jusqu'à trois jours par an par homme adulte, convertibles en contribution financière) ou s'imposer des « centimes additionnels » ; ces chemins pouvaient également recevoir des subventions du département. Les conseils d'arrondissement, enthousiastes, proposèrent immédiatement le classement de 87 chemins, mais le Conseil général, pour ne pas disperser les efforts, se limita sagement à 20 chemins en 1836, pour une longueur totale de « 110 lieues », puis il en ajouta 12 autres en 1837, pour une longueur totale de « 50 lieues » (voir le tableau suivant). En 1837, les ressources consacrées à cette entreprise s'élevèrent à 268 000 francs, répartis à peu près également entre communes et département. On créa un corps d'agents-voyers (ils furent initialement onze), chargés de la direction des travaux de création ou d'aménagement de ces chemins, puis un corps de cantonniers, chargés d'assurer leur viabilité et leur entretien courant. Les « chemins vicinaux ordinaires » restaient à la discrétion et à la charge des communes. Comme le montre l'exemple ci-dessous, leur entretien fut le principal poste de dépenses des communes rurales pendant tout le XIX^e siècle.

en francs	1806	1880
Entretien des chemins vicinaux	700	3024
Salaire du cantonnier	-	600
Entretien des bâtiments communaux	200	470
Salaire de l'instituteur ¹⁰⁴⁹	50	900
Salaires du garde-champêtre, du secrétaire de mairie, du sonneur de cloches ; rétribution du percepteur	120	443
Autres	120	388
Total des dépenses	1190	5786
% entretien des chemins et salaire du cantonnier	59%	63%

Tableau 60 : Exemple de budgets d'une commune rurale : Brucheville¹⁰⁵⁰

¹⁰⁴⁵ Cité par Hippolyte LE CHEVALLIER, *La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux dans le district de Saint-Lô*, 1920, p. 24

¹⁰⁴⁶ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, op. cit. t. 1, p. 139

¹⁰⁴⁷ Décret du 18 décembre 1811

¹⁰⁴⁸ Loi du 21 mai 1836

¹⁰⁴⁹ En 1806, l'instituteur était en principe rémunéré par une « contribution scolaire » versée par les parents (usuellement un franc par mois), que les communes prenaient en charge pour les enfants pauvres.

¹⁰⁵⁰ Archives communales de Brucheville, Comptes-rendus des délibérations du Conseil municipal.

Tableau 61 : Etat des routes départementales de la Manche au 1^{er} août 1837¹⁰⁵¹

N°	Date de classement	Routes départementales	Longueur (km)	Etat d'achèvement
1	1820	De Valognes à Carteret	31,0	43%
2		De Valognes à Coutances	43,8	99%
3		De Cherbourg à Bricquebec	22,4	100%
4		De Cherbourg aux Pieux	14,9	100%
5		De Valognes à Saint-Vaast	18,0	100%
6		D'Avranches à Mortain	32,9	100%
7		De Saint-Lô à Villedieu	32,6	100%
8		De Coutances à Avranches	43,6	36%
9		De Saint-Lô à Isigny	13,5	100%
10		De Périers à Bayeux	19,6	36%
11		De Villedieu à Ernée ¹⁰⁵²	34,6	0%
12		De Cherbourg à Saint-Vaast	35,9	100%
13		De Saint-Lô à Périers	23,2	38%
14		De Mortain à Domfront ¹⁰⁵³	15,3	100%
15		D'Avranches à Fougères ¹⁰⁵⁴	14,6	100%
16		De Caen à Granville	53,3	68%
17		De Saint-Sauveur à Portbail	13,8	0%
18		De Cherbourg à Beaumont	16,8	0%
19		De Gavray à Villedieu	13,4	100%
20		De Mortain à Tinchebray ¹⁰⁵⁵	7,6	100%
21		D'Alençon à Saint-Malo	44,5	36%
22	1822	De Pontorson à Antrain ¹⁰⁵⁶	7,9	100%
23	1833	De Coutances au pont de la Roque	5,0	100%
Total			557,9	67%
Dont chaussée pavée			6,8	
Dont chaussée en cailloutis			551,1	

Les résultats de cette politique furent, pour l'essentiel, obtenus assez rapidement. Pour l'ensemble de la France¹⁰⁵⁷, le pourcentage de routes nationales à l'état d'entretien passa de 40% en 1824 à 98% en 1855 (sur un total d'environ 35 000 km) ; le réseau de routes départementales, à peu près inexistant en 1815, s'étendit en 1847 sur 43 000 km ; le réseau vicinal, complètement recréé, compta 60 000 km en 1848 et atteignit 320 000 km en 1870.

Dans la Manche, on se préoccupa également de développer les transports par voie fluviale. La navigabilité de la Vire fut améliorée, et cette rivière fut reliée par un canal à la Taute. Divers autres projets de canaux furent élaborés vers 1830¹⁰⁵⁸ :

- un canal de Caen à Cherbourg, grâce à une jonction de l'Orne à la Vire (120 km, dont un souterrain de 4 km), puis de la Vire à Cherbourg via la Douve (76 km, dont un souterrain de 2,5 km) ;
- un canal de la Vire à la Rance, par la Sée et la Sélune (68 km) ;
- un canal de la Mayenne à la Sélune (100 km) ;
- un canal de la Sienne à la Vire (32 km).

Ces projets ne survécurent pas au développement des chemins de fer, qui ne furent pourtant pas très rapides à desservir la Manche ; mais ils finirent par établir les grandes liaisons les plus essentielles : Paris-Cherbourg en 1858 ; Argentan-Granville en 1870 ; Caen-Rennes via Lison, Saint-Lô et Coutances en 1879.

¹⁰⁵¹ Source : *Annuaire de la Manche*, 1838, p. 50-65 (reprenant un rapport présenté au Conseil général)

¹⁰⁵² Département de la Mayenne

¹⁰⁵³ Département de l'Orne

¹⁰⁵⁴ Département d'Ille-et-Vilaine

¹⁰⁵⁵ Département de l'Orne

¹⁰⁵⁶ Département d'Ille-et-Vilaine

¹⁰⁵⁷ *Histoire économique et sociale de la France*, op. cit. t. 3, p. 248

¹⁰⁵⁸ *Annuaire de la Manche*, 1831, p. 165

Tableau 62 : Les chemins de grande communication en 1837¹⁰⁵⁹

N°	Date de class ^t	Itinéraires	
1	1836	D'Auderville à Valognes	Par Beaumont, Theurtéville-Hague et Brix
2		Du port de Diélette à Barneville	
3		De Valognes à Périers	Par Urville, Prétot et le Plessis
4		De Montebourg à St-Pierre-Eglise	Par Vaudreville, Videcosville et le Vast
5		De la Haye-du-Puits à Carentan	Par Saint-Jores, le pont de Beaupte et la chapelle de Donville
6		De Coutances à Tessy	Par Ouville, de Guislain et Maupertuis (puis départementale n°16)
7		De Saint-Lô à Pontfarcy	
8		De Marigny à la Haye-du-Puits	Par le pont de Tribehou et la Fourchette de Méautis
9		De St-Hilaire-du-Harcouet au Mont-St-Michel	Par Hamelin, Saint-James et Pontorson
10		D'Avranches à Saint-Pois [-Pair]	Par le bourg de Brecey
11		De Mortain à Goron ¹⁰⁶⁰	Par le Teilleul
12		De Mortain à Villedieu	Par Cherencey-le-R., St-Pois, Coulouvray et la Chapelle-Cécelin
13		De St-Pierre-Eglise à Valognes	Par la filature de Gonnevill, l'église de Saussemesnil
14		De Bricquebec à Ste-Mère-Eglise	Par St-Sauveur-le-Vicomte, Pont-l'Abbé et le pont de la Fièr
15		De Coutances à Lessay	
15 bis		Dit de la Clai	De la départementale n°2 aux abords de Lessay au hâvre de St-Germain-sur-Ay
15 ter		De Bréhal au havre de Bricqueville	Par le sillon Picard
16		De Torigny à Lépiney-Tesson	Et de Cerisy-la-Forêt à la mine de Littry
17	De Genets à la route royale n°175 au Repas	Par Sartilly, la Haye-Pesnel et Folligny	
18	De Sourdeval à Juvigny	Par la vallée de la Sée et Chérencé-le-R., avec embranchement sur Brecey par Cuves	
19	1837	Des Pieux à Bricquebec	Par Grosville et Quettetot
20		De Quettehou au Vast et à la départementale n°12	Par Théville
21		De Barneville à la Haye-du-Puits	Par l'église d'Ourville
22		De St-Sauveur au Grand-Vey	Par Picauville, Chef-du-Pont, Blosville et Ste-Marie-du-Mont
23		De St-Lô à Gavray	Par le pont de Candol, Canisy, St-Martin-de-Cenilly et St-Denis-le-Gast
24		De Marigny à N.-D.-de-Cenilly	Par Carantilly et le bourg de Cerisy-la-Salle
25		De Folligny à Quetteville	Par Cérences
26		De St-Pois à Vire et à Tinchebray	Par Vengeons et la route royale n°177
27		Du Teilleul à Tinchebray	Par Barenton et Ger
28		D'Avranches à Rennes	Par la Croix-Avranchin et Montanel
29		De Villedieu à la mer	Dit Porteau ou Montais
30		De Montebourg à Quinéville	Par St-Florel et Ozeville

¹⁰⁵⁹ Source : *Annuaire de la Manche*, 1838, p. 66-97

¹⁰⁶⁰ Département de la Mayenne

4.7. Les coûts et la profitabilité de l'agriculture

4.7.1. La connaissance des coûts d'exploitation

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, il est patent que les agronomes ne connaissaient à peu près rien des coûts de l'agriculture : la *Nouvelle Maison rustique* de 1721 ne savait rien indiquer d'autre, dans cette matière, que les montants des gages des domestiques (mais elle savait suggérer des gages adéquats pour un maître d'hôtel, dont un exploitant agricole pouvait évidemment avoir besoin). L'édition de 1790 du même ouvrage¹⁰⁶¹ montrait qu'un progrès significatif avait déjà été accompli, puisqu'on pouvait y trouver, au moins pour la région parisienne, les coûts unitaires d'un certain nombre de travaux agricoles élémentaires. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits.

Illustration 53 : Les coûts de culture en région parisienne vers 1780-1790

- « Le labour à la charrue s'est payé communément cent sols l'arpent¹⁰⁶² en terres légères, & six livres dans les fortes. Aujourd'hui on exige depuis six livres jusqu'à huit, & vingt sols de plus dans les friches.
- Le charriage des fumiers de la basse-cour dans les terres se paie à l'arpent de huit voitures attelées de trois chevaux, autant que le labour.
- L'énélage des blés¹⁰⁶³, ainsi que l'échardonnage des avoines, se fait en journées par des femmes à qui on donne 12 sols par jour, sans nourrir. On donne moins aux enfans, & on les fait accompagner d'un conducteur raisonnable.
- Le sciage du blé se paie en argent ou en blé. Les moissonneurs du pays, en Brie, préfèrent être payés en blé. On en donnoit à chaque moissonneur trois ou quatre septiers¹⁰⁶⁴, selon que le blé est plus ou moins versé & difficile à scier. Leur tâche, pour ce prix, est de dix à onze arpens, & sont obligés de lier les gerbes. Il est plus avantageux au fermier de payer en argent sa valeur du blé ; c'est à quoi il ne manquera pas quand il y a quelque moissonneur étranger. Dans l'Isle-de-France, où ce sont les Bourguignons & gens éloignés qui viennent faire la moisson, on les paie en argent. [...] On leur trempe la soupe gratis deux fois par jour pendant le sciage du blé, & une fois seulement pendant le sciage de l'avoine.
- Le calvanier¹⁰⁶⁵, qui lève les gerbes dans les champs et les amasse en tas ou diziaux, fait la réserve de la dixme, charge les charrettes & entasse à la grange, est nourri, & gagne une tâche de soyeur jusqu'à la rentrée de la dernière gerbe.
- Le battage d'un muid ou douze septiers de tous grains, se paie 8 liv. ou 15 sols par septier, ce qui fait un peu plus, selon que les gerbes rendent plus ou moins de grains.
- Le criblage d'un muid ci-dessus, 36 sols.
- La fauche d'un arpent de pré ordinaire, 40 sols ; d'un arpent de luzerne forte, qui rapporte 3 ou 400 bottes, 3 liv. ;
- Le fanage 12 ou 15 sols par jour, et 20 sols aux hommes qui font les meules, ou bien à la tâche, en bloc, 3 liv. l'arpent, comme la fauche.
- Le bottelage, 15 sols du cent de bottes. »

A peu près à la même époque, le fisc utilisa des données de cette nature pour contrôler les revenus nets agricoles qui étaient déclarés comme assiette de l'impôt du « vingtième ». Vers 1780, des commissaires-enquêteurs visitèrent certaines paroisses pour rassembler des informations détaillées sur les produits et les charges de l'exploitation des terres et sur le niveau des fermages qu'on y pratiquait. 35 paroisses seulement de la Généralité de Caen, dont 22 dans la Manche, furent visitées en détail à cette époque. Nous n'avons pas retrouvé de comptes-rendus de ces enquêtes dans la Manche (toutes les archives fiscales ont été détruites à Saint-Lô en 1944), mais nous reproduisons en annexe 18 une synthèse des rapports¹⁰⁶⁶ relatifs à trois paroisses du Calvados très proches de la Manche (situées entre Trévières et Isigny), qui avaient des terroirs de qualités très différentes. Ils montrent que les principaux postes de dépenses (coûts par acre de labour, de moisson, de

¹⁰⁶¹ *La nouvelle maison rustique*, édition 1790, t. 1, p. 84-85. L'ouvrage indiquait se baser sur le fait que « la journée d'un manouvrier ordinaire aux environs de Paris est de 20 sols en hiver, & 24 & 30 sols en été ».

¹⁰⁶² Rappelons que l'arpent de Paris valait environ un tiers d'hectare.

¹⁰⁶³ Vers 1700, les agronomes indiquaient que « Les Bleds ne peuvent parvenir heureusement à être moissonnez, qu'on ne les ait sarcléz ; c'est-à-dire, qu'on n'ait séparé d'eux les méchantes herbes qui leur nuisent, sur-tout lors qu'ils ont pris racine dans un terroir sujet à en produire ; & si on néglige de le faire, la moisson, lors qu'elle est arrivée, ne manque point, à nôtre honte & à nôtre dommage, de nous accuser de cette négligence. A la vérité, en bien des Terroirs on peut s'épargner cette peine, lors qu'on n'a épargné ny soins à les bien cultiver, ny précautions à leur commettre de bonnes semences. » (Louis LIGER, *OEconomie générale de la campagne, ou Nouvelle maison rustique*, 1700, t.1, p. 357-358)

¹⁰⁶⁴ Le setier de Paris contenait 156,1 litres.

¹⁰⁶⁵ De façon générale, ouvrier agricole employé à la moisson

¹⁰⁶⁶ Archives départementales du Calvados, C5404, 8^e 5297, C5351. Ces documents ont été transcrits dans Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ?*, op. cit. annexes, p. 91-117

batterie et vannerie, etc.) étaient en principe connus, mais la comparaison de ces paroisses fait apparaître des aberrations qui suggèrent que cette connaissance était encore peu sûre.

En 1791, LAVOISIER publia¹⁰⁶⁷, en s'aidant de l'expérience de ses propres terres, une estimation du compte d'exploitation d'une « ferme de 3 charrues », cultivant 46 hectares de bonnes terres en « blés », avec l'aide de 9 chevaux et 5 domestiques. Cela n'était donc pas exactement l'exploitation française moyenne. Nous avons également reproduit ce compte en annexe 18, parce qu'il témoignait d'une connaissance assez fine des différents postes de charges de cette ferme. LAVOISIER ne semblait pas trouver anormal que le niveau des fermages ne permît pas au fermier de dégager un quelconque bénéfice et de rémunérer son capital d'exploitation, « parce que la plupart des fermiers vivent et n'amassent rien, et qu'un grand nombre s'estiment heureux quand ils ont vécu eux et leur famille sans s'arriérer [s'endetter] » ; et d'ailleurs, selon LAVOISIER, ce fermier pouvait toujours faire un peu d'élevage s'il tenait à dégager un bénéfice.

Vers 1830, la situation avait considérablement progressé. Après qu'un certain nombre d'exploitants agricoles aient commencé à tenir des comptabilités analytiques, et que les échanges entre agronomes français et étrangers se soient multipliés, les traités d'agronomie savaient désormais rentrer dans un fin détail des opérations de culture. Ils pouvaient indiquer, pour des exploitations convenablement conduites, le temps moyen nécessaire aux différentes tâches, le coût moyen par unité d'œuvre, la productivité comparée des différents types d'équipements, et le nombre moyen de personnes nécessaires pour prendre soin du bétail. Ils savaient faire apparaître les bénéfices économiques des meilleures pratiques. Nous en indiquons ci-dessous quelques exemples¹⁰⁶⁸.

Tableau 63 : Les ratios de productivité des opérations de culture vers 1830¹⁰⁶⁹

Chargement, transport et épandage du fumier	« Un homme peut charger en une journée de travail 8 chars de fumier de 1 mètr. 40 cent. [...] environ 80 quintaux métriques. 4 bons chevaux de forte taille transportent dans les champs, à distance moyenne, 10 à 12 chars. Un homme aux champs décharge en une journée de 10 heures de travail 290 à 310 quint. métr. Une femme, en 10 heures de travail, répand dans les champs 14 mètr. cub. de fumier, ou 100 et quelques quint. mét ¹⁰⁷⁰ .
Labours	Dans les sols compacts, 2 chevaux de forte taille labourent en moyenne dans les jours longs et courts 50 ares de terre ; 2 chevaux de taille moyenne, nourris l'été en vert ou au pâturage, labourent 25 ares ; 2 bœufs de taille moyenne, nourris au pâturage et qui travaillent sans interruption labourent 20 ares [sols moyens : respectivement 60, 50 et 25 ares ; sols légers : 75, 60 et 40 ares]
Hersages	Hersage fort ou des sols argileux : deux forts chevaux ne peuvent travailler, au moyen d'une herse pesante, au-delà de 125 ares par jour ; 2 chevaux moyens ne hersent guère que 75 ares. [Hersage moyen : respectivement 2 hect. et 125 ares.]
Ensemencement	Un semeur, dans une journée moyenne, sème 350 ares de terrain.
Sciage des céréales	Un homme ou une femme, terme moyen, scie 20 à 25 ares par jour ¹⁰⁷¹ [à la faux : 60 à 75 ares]
Javelage et engerbage	Une femme met en javelles, par jour, 2 hect. ; un homme dépose dans la corde de paille, lie la gerbe, dispose en moyes ou meulons la récolte de 50 ou 60 ares.
Transport au grenier	Un homme charge sur les chars 1000 à 1200 gerbes, du poids de 7 à 9 kilog. par jour ; une personne, homme ou femme, décharge en un jour et engrange 400 à 500 gerbes.
Battage et vannage	Un bon batteur peut battre complètement ou à net, par jour de travail, 50 à 80 gerbes de froment. Le vannage exécuté à bras d'homme augmente les frais d'égrenage au moins d'un dixième.
Fauchage et fanage	Un homme fauche en un jour 50 ares de fourrages verts [70 ares de pré]. Une femme fane en un jour 1 hect. de fourrages [80 ares de pré], cette opération étant répétée deux fois ; une femme met en meulons 25 ares de fourrages [66 ares de pré].
Chargement et emmagasinage	En moyenne 7 personnes, dont un homme et six femmes, chargent, déchargent et emmagasinent en un jour 160 quint. met. de foin.
Transport en grange	Un char de 4 chevaux se charge de 8 à 10 quint. met. »

¹⁰⁶⁷ Antoine DE LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, op. cit. p. 448-452

¹⁰⁶⁸ On trouvera des données similaires, un peu plus tardives, dans Gustave HEUZE, *Les assolements et les systèmes de culture*, 1862, p. 164-166, 176

¹⁰⁶⁹ *La Maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit. t. 1, p. 331-342, t. 4, p. 394 et t. 4, p. 507-509

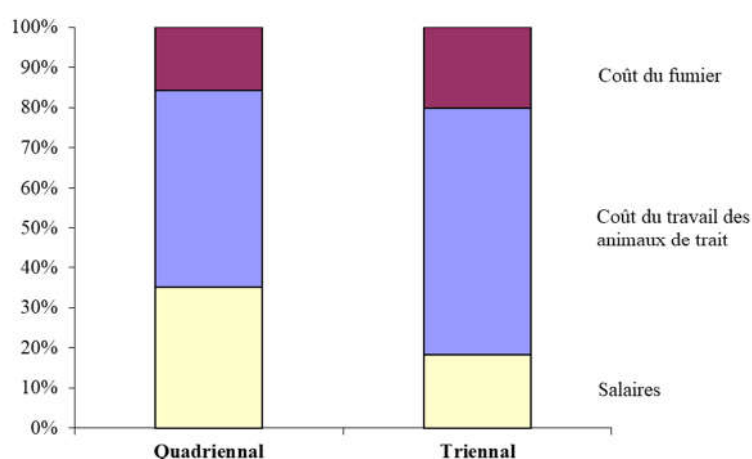
¹⁰⁷⁰ Quintaux métriques : quintaux de 100 kg (les anciens quintaux étaient de 100 livres)

¹⁰⁷¹ En utilisant apparemment la même source, G. GRANTHAM avance une productivité du sciage du blé de 7 à 15 ares/jour et de 30 à 50 ares/jour ou 75 ares/jour selon les endroits, pour le fauchage (« La faucille et la faux. Un exemple de dépendance temporelle », in *Études rurales*, 1999, n°151-152, p. 104). G. HEUZE (*Les assolements*, op. cit. p. 176) indique 18 à 20 ares/jour pour le sciage et 40 à 60 ares/jour pour le fauchage.

Tableau 64 : Les ratios de productivité du soin du bétail vers 1830¹⁰⁷²

Vaches laitières	« Un habile marcaire [vacher] suisse soigne, nourrit et traite 18 à 20 vaches et fauche de plus une partie de leur nourriture en vert ; une vachère, dans la plupart des pays, ne peut donner ses soins à plus de 12 à 14 vaches ; une vachère qui ne soigne que 10 vaches doit s'occuper en plus à d'autres travaux, soit à la basse-cour, soit à la culture ou à la préparation des plantes industrielles.
Veaux	Une servante suffit pour 30 têtes de bétail durant les deux premières années de leur existence.
Gros bétail à l'étable	Un vacher fauche la nourriture verte en été et fauche celle en hiver pour 48 à 50 vaches ou 100 à 120 jeunes bêtes.
Bœufs	Un bouvier conduit au pâturage 25 à 30 têtes de gros bétail, et le double s'il est assisté d'un jeune homme, ou avec l'aide d'un bon chien.
Bêtes d'engrais	Les bêtes d'engrais exigent plus de travail pour transporter, hacher, cuire et distribuer leurs aliments ; un homme ne peut guère en soigner au-delà de 10.
Moutons	Un berger conduit, soigne et nourrit aisément, tant à l'étable qu'au pâturage, 160 à 170 bêtes. Dans les grands troupeaux, et suivant la nature des pâturages, on peut lui confier 200 à 300 bêtes et parfois davantage.
Porcs	Un porcher, dans les établissements bien dirigés, conduit et soigne aisément 30 à 60 porcs. »

Le niveau de détail atteint vers 1830 par les agronomes permet donc de reconstituer assez complètement le temps nécessaire à chacune des opérations élémentaires de culture, et le nombre de journées requises, par hectare, pour les travaux sur les différents types de soles et pour les prairies naturelles. A partir de deux traités d'agronomie de cette époque¹⁰⁷³, nous avons pu reconstituer (tableau de la page suivante) tous les ratios de productivité élémentaires relatifs à un assolement quadriennal (froment / pommes de terre / avoine / trèfle, précédé d'une fumure). Nous pouvons, avec ces chiffres, retrouver assez bien ainsi les nombres de journées indiqués, pour le département de la Manche dans l'enquête agricole de 1852, pour la culture d'un hectare de céréales ou pour l'exploitation d'un hectare de prairies. Ils permettent également de reconstituer les coûts de culture d'un assolement triennal, par exemple froment / avoine / jachère, et de constater qu'un tel assolement était plus gourmand en travail des animaux¹⁰⁷⁴ de trait qu'un assolement quadriennal (pour des rendements et une fumure identiques), à cause des multiples « façons » données à la jachère. L'assolement quadriennal économisait des labours, mais requérait plus de main d'œuvre s'il incorporait des pommes de terre, dont le ramassage et, le plus souvent le sarclage, étaient manuels. On peut constater que, dans un assolement triennal, 15% seulement des coûts étaient liés au volume des récoltes (ramassage et transport des gerbes, battage et vannage...) et 85% étaient relativement indépendants de ce volume (fumure, labours, hersages, sarclages, sciage...). Avant même de prendre en compte le coût du capital productif (essentiellement les terres), la culture était donc essentiellement une activité de coûts fixes.



Graphique 116 : Structure des coûts de culture selon le type d'assolement

¹⁰⁷² *La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit.* t. 1, p. 331-342, t. 4, p. 394 et t. 4, p. 507-509

¹⁰⁷³ *La Maison rustique du XIX^e siècle, op. cit.* t. 1, p. 331-342 et t. 4, p. 507-509 ; M. GOERITZ, *Cours d'économie rurale professé à l'institut agricole de Hohenheim*, vers 1840 (traduction de Jules RIEFFEL parue en 1850), t.2, p. 148-174

¹⁰⁷⁴ Dans le graphique ci-dessous, les salaires des conducteurs ds attelages est inclus dans la rubrique « coût du travail des animaux ».

Tableau 65 : Temps de travail nécessaires aux opérations de culture vers 1830

Att. : attelages ; H : hommes (autres que les conducteurs d'attelage) ; F : femmes ; q : quintaux

		Ratios de productivité						Nb de journées par hectare		
		<i>ha/j</i>			<i>tonnes/j</i>			Att.	H	F
		Att.	H	F	Att.	H	F			
Fumure	Chargement, transport, épandage				3,00	5,00	5,00	4,3	2,6	2,6
Sole de froment produisant 10 q de grains et 22 q de paille	Labour	0,24						4,3		
	Hersage	1,20						0,8		
	Ensemencement	1,20	3,50					0,8	0,3	
	Sarclage manuel			0,20						5,0
	Sciage, javellage, mise en gerbes		0,13						4,5	3,0
	Chargement, déchargement					5,00	2,00		0,6	1,6
	Transport des gerbes				3,00			1,1		
	Battage (32 q)					0,22			14,7	
	Criblage (10 q)					0,70			1,5	
	Total par sole							7,0	21,6	9,6
Sole de pommes de terre produisant 42 q	Labour	0,24						4,3		
	Hersage	1,20						0,8		
	Labour de plantation	0,50						2,0		
	Plantation			0,25						4,0
	Passage d'un extirpateur	1,20						0,8		
	Sarclage manuel			0,05						20,0
	Déterrage, ramassage	1,20				3,50	0,35	0,8	1,2	12,1
	Transport des tubercules				3,00			1,4		
	Stockage					0,23			18,2	
	Total par sole							10,2	19,5	36,1
Sole d'avoine produisant 9,2 q de grains et 14,8 q de paille	Labour	0,24						4,3		
	Hersage	1,20						0,8		
	Ensemencement	1,20	3,50						0,3	
	Echardonnage			0,20						5,0
	Fauchage, mise en gerbes		0,25						2,5	1,50
	Chargement, déchargement					5,00	2,00		0,5	1,2
	Transport des gerbes				3,00			0,8		
	Battage					0,25			9,6	
	Criblage					0,70			1,3	
	Total par sole							5,9	14,1	7,7
Sole de trèfle produisant 37 q de foin en 2 coupes	Labour	0,24						4,3		
	Ensemencement		3,50						0,3	
	Hersage	1,20						0,8		
	Fauchage (2 coupes)		0,30						3,3	
	Fanage(2x2)			0,15						6,7
	Transport				3,00			1,3		
	Chargement, emmagasinage					5,00	2,00		0,8	1,9
		Total par sole							6,3	4,4
Prairies produisant 35 q de foin en 2 coupes	Entretien des prés		0,67	0,67					1,5	1,5
	Fauchage des prés (2 coupes)		0,20						5,0	
	Fanage (2x2)		0,09	0,09					11,1	11,1
	Transport				3,00			1,2	0,0	
	Chargement et engrangement					3,50	1,00		1,0	3,5
	Total							1,2	18,6	16,1

Il est au demeurant certain que ces traités agronomiques s'adressaient, à l'époque de leur parution, principalement aux propriétaires de grandes exploitations (c'est-à-dire plus de 20 ha). Mais la quasi absence d'économies d'échelle sur le travail des hommes, avec les moyens techniques anciens, et l'intense partage de moyens humains et matériels entre exploitations (ouvriers agricoles et attelages), permet cependant de penser que la productivité humaine moyenne, sur les tâches élémentaires que nous avons mentionnées, ne devait pas être sensiblement différente dans des exploitations de plus petite taille¹⁰⁷⁵.

Etant donné la grande stabilité des techniques agricoles jusque vers 1830¹⁰⁷⁶, la plupart de ces ratios de productivité physique (comme le nombre d'ares de céréales qu'un homme pouvait « scier » en une journée, le nombre d'ares de pré qu'il pouvait faucher, ou le nombre de bottes de foin qu'il pouvait charger sur un char dans le même temps) étaient probablement très voisins aux époques antérieures. La productivité physique du travail animal (le nombre d'ares de terre labourée en une journée, par exemple) est probablement restée également assez stable, en l'absence de progrès dans l'outillage agricole. Peu de témoignages historiques permettent de connaître directement, pour les époques anciennes, des ratios de productivité physique tels que ceux que nous avons présentés¹⁰⁷⁷. Mais il suffit de comparer des illustrations montrant des travaux agricoles au XVIII^e siècle telles que celle-ci-dessous, avec des miniatures du début du XIV^e siècle comme celles que nous avons rassemblées sur la page suivante, pour constater qu'à l'exception des costumes, à peu près rien n'avait changé. Ces illustrations ne représentaient évidemment pas l'agriculture moyenne (les instruments sont tirés par des chevaux), mais leurs auteurs, s'adressant dans les deux cas à un public fortuné, avaient représenté les mêmes techniques.



Illustration 54 : Labour et hersage, vers 1720¹⁰⁷⁸

Vers 1730, dans les Elections de Saint-Lô et de Vire, faute de pouvoir défoncer certains champs assez profondément à la charrue, on était toujours réduit à les bêcher.

¹⁰⁷⁵ En revanche, la productivité du travail des bêtes de trait (leur taux d'utilisation dans l'année) croissait, comme nous l'avons montré plus haut, avec la taille des exploitations, de même que la productivité des personnes chargées de garder ou de prendre soin des animaux, en fonction de la taille moyenne des troupeaux.

¹⁰⁷⁶ Les seuls engins modernes, que supposent les chiffres du tableau précédent, sont un extirpateur (charrue à plusieurs petits socs permettant que bien diviser la terre sur une faible profondeur, plus efficace qu'une herse) et une charrue légère qui permette des labours assez profonds avec deux animaux de trait seulement. Des houes à cheval, qu'on introduisait à cette époque dans les grandes exploitations progressistes, pouvaient permettre de rendre moins onéreuses les opérations de sarclage pour la culture des pommes de terre, mais elles ne sont pas supposées être utilisées dans les chiffres de ce tableau.

¹⁰⁷⁷ Les éléments rassemblés par Léopold Delisle (*La condition de la classe agricole...*, *op. cit.* p. 622-624) nous montrent, par exemple, que des faucheurs fauchaient les prés à raison de 3 à 4 jours par hectare vers 1400, et que les batteurs en grange étaient rémunérés, à la même époque, par 1/10^e à 1/17^e du grain obtenu. M. GOERITZ (*Cours d'économie rurale, op. cit.*) cite exactement les mêmes valeurs pour la rémunération des batteurs en Saxe vers 1830 (1/10^e à 1/18^e). Mais de tels éléments offrent une plage de variation assez large et en aucun cas des moyennes.

¹⁰⁷⁸ Louis LIGIER, *Nouvelle maison rustique*, édition 1721, t.1, p. 528-529



Charrue et chevaux de labour pendant une pause, vers 1300¹⁰⁸⁰



Hersage, vers 1320¹⁰⁷⁹

Illustration 55 : Scènes de culture au Moyen Âge

En remontant encore plus loin dans le temps, on peut même observer qu'au premier siècle de notre ère, PLINE L'ANCIEN considérait, dans des textes souvent cités¹⁰⁸¹, qu'on pouvait, avec deux bœufs, labourer un jugère et demi par jour (0,4 ha/jour) dans un sol facile, et un jugère par jour (0,25 ha/jour) dans un sol plus difficile, c'est-à-dire assez exactement les mêmes valeurs que celles que *la Maison rustique du XIX^e siècle* avançait en 1830. Naturellement nous ne savons pas si les valeurs avancées par PLINE étaient réalistes ou représentatives de la productivité moyenne du travail agricole à son époque. Il signalait par ailleurs qu'en Gaule, on connaissait déjà depuis peu les charrues avec avant-train, munies d'un soc capable de retourner les mottes de terre¹⁰⁸².

Divers historiens ont fait observer à juste titre qu'il existe toujours des marges de progrès de productivité, même à technologie constante, et que la stabilité des techniques entre le Moyen Âge et les années 1820-50 n'excluait pas que des gains de productivité eussent pu intervenir pendant cette période (G. CLARK¹⁰⁸³). Cette observation est d'évidence dans le monde moderne, habitué à optimiser l'organisation du travail, mais elle est difficile à étayer dans l'agriculture ancienne en raison de la rareté des données pertinentes. De nombreux travaux ont porté sur l'évolution de la productivité agricole, en particulier de la part d'économistes-historiens anglo-saxons. Les tentatives pour aborder la productivité historique de tâches élémentaires se sont révélées décevantes¹⁰⁸⁴, et les études microéconomiques portant sur des exploitations agricoles (P. HOFFMAN¹⁰⁸⁵) ont par exemple montré que les effets d'échelle attendus dans les grandes exploitations, relativement aux plus petites, ne se matérialisaient pas vraiment. En revanche les études macroéconomiques (B. CAMPBELL et al. ; G. GRANTHAM¹⁰⁸⁶) ont évidemment fait apparaître une croissance à long terme de la productivité globale (production en volume par hectare ou par effectif employé), mais que cette croissance découlait plus *in fine* d'un progrès dans les stratégies de culture (modification des assolements et introduction de plantes nouvelles, sélection des semences et des races de bétail, etc.) que de la productivité intrinsèque du travail. P. HOFFMAN est même arrivé, au terme de son analyse de la productivité globale de l'agriculture française, à la conclusion que celle-ci dépendait avant tout, à long terme, de facteurs comme « *les*

¹⁰⁷⁹ Luttrell Psalter, vers 1320, British Library, Add. MS 42130, p. 23

¹⁰⁸⁰ Laurent d'Orléans, *La somme le Roi*, vers 1300, British Library, Add. MS 54180

¹⁰⁸¹ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, XVIII, 49

¹⁰⁸² *Ibid.* XVIII, 48

¹⁰⁸³ Gregory CLARK, « Productivity Growth without Technical Change in European Agriculture before 1860 », in *Journal of Economic History*, 1987, n° 47, p. 419-432

¹⁰⁸⁴ Gregory CLARK (*ibid.*) avait cru pouvoir avancer, comme exemple des marges de progrès possible, que la productivité du travail dans deux tâches élémentaires simples (le sciage des blés et le battage des gerbes) variait dans un rapport d'un à trois, vers 1830, entre la Russie ou l'Autriche-Hongrie et les USA, qui utilisaient les mêmes techniques. A l'analyse, les données qu'il a utilisées ne permettent pas de soutenir cette affirmation, parce qu'elles ne respectent pas l'hypothèse, faite par l'auteur, d'indépendance des ratios utilisés (un nombre de boisseaux traités par jour pour chaque tâche) par rapport au volume des récoltes, hypothèse qui est indispensable pour qu'un écart de ratio puisse être interprété comme une différence de productivité.

¹⁰⁸⁵ Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, 1998

¹⁰⁸⁶ Angleterre : Bruce M. S. CAMPBELL, Mark OVERTON, Jean HEFFER, Gérard BEAUR, « Production et productivité dans l'agriculture anglaise, 1086-1871 », in *Histoire & Mesure*, 1996, n°3-4, p. 255-297. France : George W. GRANTHAM, « Divisions of labour : agricultural productivity and occupational specialization in pre-industrial France », in *Economic History Review*, 1993, n°46, p. 478-502.

prix, l'état de paix ou de guerre et les impôts, l'urbanisation¹⁰⁸⁷ et les transports, et la possibilité juridique d'organiser librement les échanges commerciaux »¹⁰⁸⁸. Dans le même ordre d'idées, D. WEIR¹⁰⁸⁹ a rappelé la possibilité, en l'absence de progrès technique, d'une croissance « smithienne », correspondant à une plus forte intégration des marchés et à une spécialisation régionale.

Dans cet esprit, il nous a paru possible de tenter une reconstitution des coûts globaux de la culture et de l'élevage, en faisant explicitement l'hypothèse d'une absence de progrès technique dans l'agriculture entre le XVII^e siècle et 1850 (c'est-à-dire avant la généralisation du fauchage du blé ou l'introduction du machinisme, et avant le début de l'exode rural).

Nous commencerons par reconstituer finement les coûts de la culture et de l'élevage, comme la somme des tâches élémentaires qui les constituent. Nous considérerons la Manche comme une seule entité agricole, ce qui s'appuie sur le fait que le partage du travail et des équipements était, comme nous l'avons déjà évoqué, intense, et permettait, pour toutes les tailles d'exploitations, de minimiser l'effectif employé à plein temps et l'utilisation d'équipements possédés en propre. Nous ferons ensuite l'hypothèse d'une stabilité de la productivité des tâches élémentaires¹⁰⁹⁰, qui nous paraît assez vraisemblable sur une période de relativement courte durée et pour un territoire aussi petit que la Manche. Par cette approche, nous pourrions donc faire apparaître les effets à moyen terme, sur la productivité globale de l'agriculture, de la déformation de la structure des cultures, de l'évolution des rendements céréaliers, de la disparition progressive des jachères, de l'évolution du cheptel, c'est-à-dire tous les éléments non technologiques du progrès. Dans un deuxième temps (section « l'incertitude de modélisation »), nous nous efforcerons, d'évaluer le réalisme de cette hypothèse de stabilité de la productivité des tâches élémentaires, en confrontant l'évolution de la population agricole employée que nous aurons ainsi déterminée, avec celle de la population adulte « vivant de l'agriculture » que nous pouvons estimer à partir de données démographiques. Cette confrontation est, comme nous le verrons, délicate parce que l'effectif de la main d'oeuvre agricole disponible était très mal connu, en particulier pour la main d'oeuvre féminine.

Nous avons donc développé un modèle économétrique simple des coûts agricoles (présenté en annexe 50), permettant d'appliquer aux grandeurs que nous avons déterminées antérieurement (surfaces cultivées dans les différentes céréales, et tonnages de grain et de paille obtenus d'elles ; superficies de prairies artificielles et naturelles ; cheptel et fumier produit par lui ; etc.), des ratios de productivité physique tels que ceux du tableau présenté précédemment. Un tel modèle nous permettra de faire facilement des tests de sensibilité.

Dans ces calculs, nous avons évalué les coûts des denrées ou services pour lesquels il existait un véritable marché, selon leurs prix de marché : ainsi tout le travail humain est valorisé au tarif du salaire des ouvriers agricoles, y compris celui effectué par les propriétaires-exploitants. Ce procédé a l'intérêt de donner des résultats indépendants de la proportion de salariés parmi les actifs agricoles, ou de l'éventualité que des travailleurs appartenant aux familles des exploitants soient ou non réellement rémunérés ; il est homogène avec l'approche que nous avons adoptée plus haut pour l'estimation de la valeur de la production végétale, où, par exemple, les céréales autoconsommées par les exploitants étaient également valorisées aux prix de marché. En revanche nous avons évalué au coût de revient, que cette modélisation nous permet de calculer, les principales prestations échangées entre le secteur de la culture et le secteur de l'élevage : le travail animal utilisé par les cultures, et les fourrages consommés par l'élevage.

4.7.2. Les coûts et le taux de marge de la culture

Les coûts de la culture (hors semences) étaient composés, de façon assez stable, d'environ 50% de prestations reçues du secteur de l'élevage : travail animal et fumier. Le poids élevé du travail animal (environ 40% des coûts) traduisait en particulier le fait que les animaux de trait étaient insuffisamment employés, en raison de la trop petite superficie moyenne des exploitations. Il justifiait aussi que les agriculteurs les plus progressistes fissent de grands efforts pour se doter de charrues performantes (nous avons mentionné plus haut

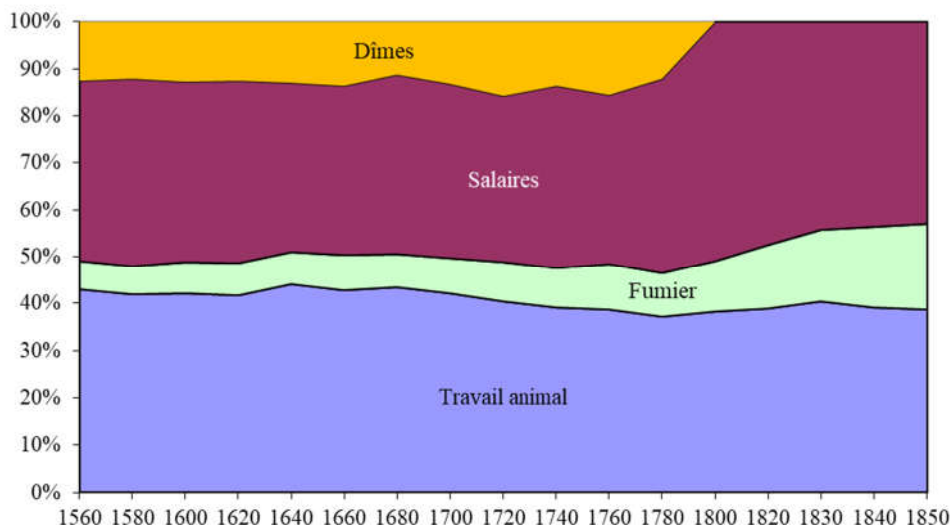
¹⁰⁸⁷ Sur ce point voir aussi George W. GRANTHAM, « Espaces privilégiés : productivité agraire et zones d'approvisionnement des villes dans l'Europe préindustrielle », in *Annales. HSS*, 1997, n° 3, p. 695-725

¹⁰⁸⁸ Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, op. cit. p. 205

¹⁰⁸⁹ David R. WEIR, « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, n° 4, p. 919

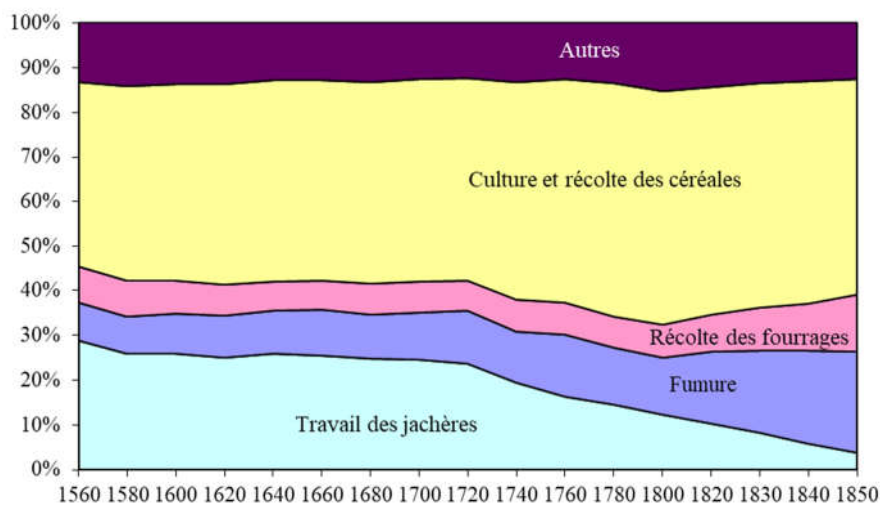
¹⁰⁹⁰ A la seule exception près du nombre moyen d'animaux de trait par attelage, que nous avons fait croître aux époques anciennes, pour tenir compte de leur plus faible poids moyen, et donc de leur moindre capacité de traction.

que de grands propriétaires de la Manche avaient remplacé les charrues de pays, qui nécessitaient jusqu'à 6 bœufs, par la charrue Dombasle qui pouvait être tirée par deux seulement). Sous l'Ancien Régime, les salaires représentaient de façon très stable 45% des coûts hors dîmes.



Graphique 117 : Structure des coûts d'exploitation de la culture, par natures

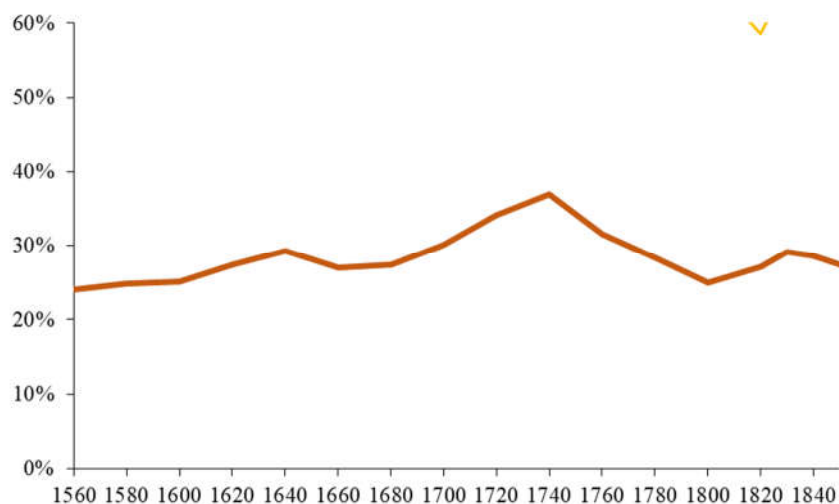
Par destination, les coûts étaient anciennement dûs pour près de 30% au travail des jachères, auxquelles on devait appliquer un nombre important de labours (de 3 à 6) et de hersages (au moins 2), opérations coûteuses en raison des animaux et équipements qu'elles mobilisaient. Le passage progressif à des assolements quadriennaux, qui n'exigeaient plus qu'un labour par sole, eut un effet majeur sur la structure des coûts.



Graphique 118 : Structure des coûts de la culture, par destinations

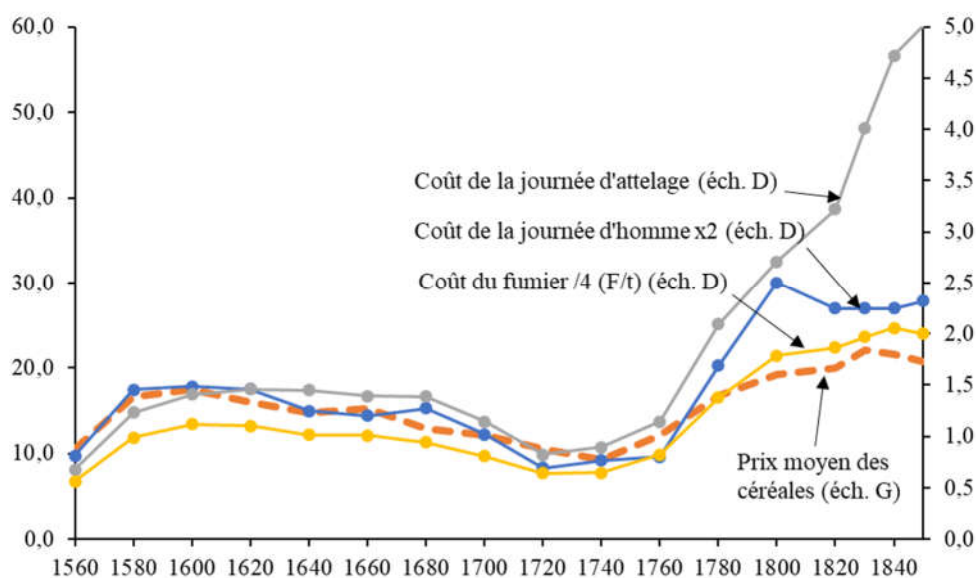
Le taux de marge brute¹⁰⁹¹ de la culture resta globalement stable vers 45% sur l'ensemble de la période (graphique ci-dessous). Pendant ces deux siècles et demi, une « main invisible » ajusta donc avec une étonnante précision les niveaux globaux des prix et des salaires afin que le taux de marge globale restât approximativement constant.

¹⁰⁹¹ [Production brute (y compris prestations fournies à l'élevage, nette des semences) – charges d'exploitation (hors semences)] / production brute (id.). Nous avons choisi ici d'exclure les semences de la valeur de la production (et donc des charges) parce qu'elles ne correspondaient pas à une production commercialisable.



Graphique 119 : Taux de marge brute de la culture

Le graphique suivant permet de comprendre la logique de l'ajustement des prix et des coûts qui s'opéra au cours de cette période : il compare, en monnaie constante, le prix moyen de la production principale (les céréales) aux coûts des principaux facteurs (travail humain, travail animal et fumier). Il montre que jusque vers 1760, c'est-à-dire pendant la longue phase de stabilité des pratiques agricoles, les prix et les coûts des facteurs évoluèrent à peu près proportionnellement les uns aux autres. Après 1760, les coûts des facteurs crûrent plus rapidement que le prix des céréales. C'est alors principalement la diminution des jachères et l'augmentation corrélative de la production de céréales et de foin, qui permirent de stabiliser la marge.

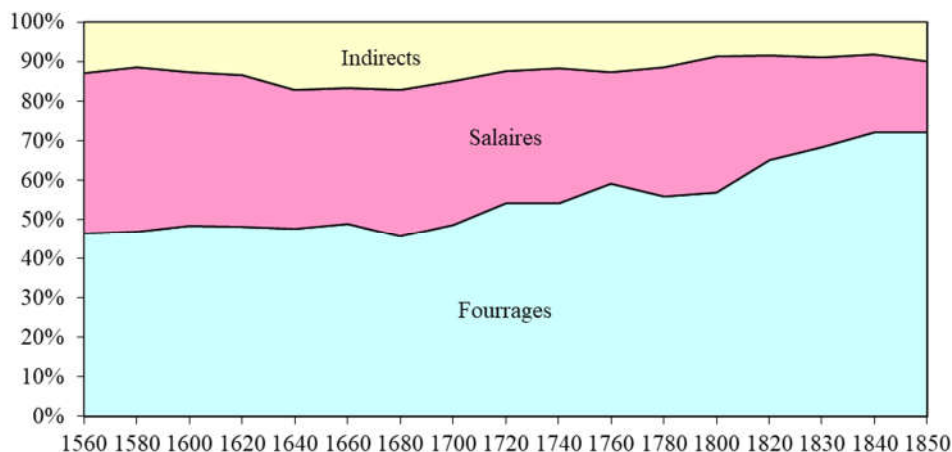


Graphique 120 : Evolution des coûts des facteurs de la culture, comparés au prix des céréales

4.7.3. Les coûts et le taux de marge de l'élevage

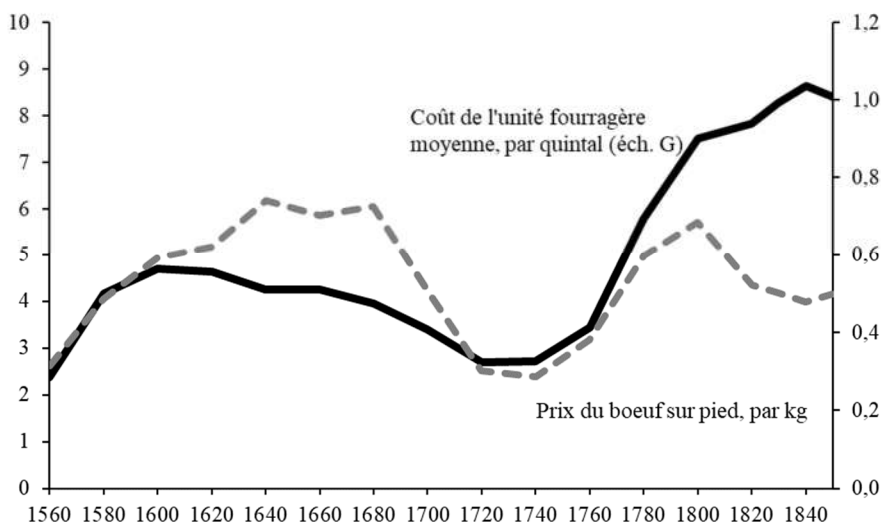
Les coûts de l'élevage furent dominés, de façon croissante (graphique ci-dessous¹⁰⁹²), par les frais d'alimentation du bétail (en céréales, racines fourragères, herbe consommée « en vert » et foin). La première raison en est l'accroissement progressif du poids unitaire des animaux, qui entraîna une élévation de leurs dépenses d'alimentation, sans augmenter le nombre de personnes nécessaires pour prendre soin d'eux.

¹⁰⁹² Sur ce graphique, les coûts indirects désignent les frais d'entretien du matériel de culture (charrues, charrettes, herses, etc.) et les provisions pour renouvellement des chevaux de trait (les bœufs étaient supposés pouvoir être revendus, à la fin de leur temps de travail, à leur prix d'acquisition).



Graphique 121 : Structure des coûts de l'élevage

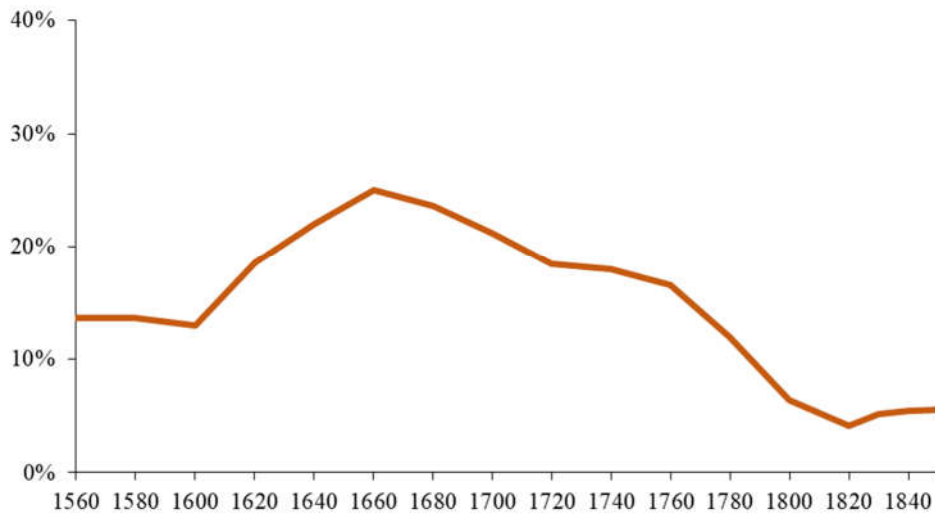
La seconde raison est une très rapide augmentation du coût des fourrages après 1740 (graphique suivant) : celle-ci découla, d'une part, de l'accroissement des salaires et, d'autre part, de l'augmentation de la valeur locative des terres (sur laquelle nous reviendrons plus loin), qui donne sa valeur à l'herbe consommée « en vert » dans les prés et intervient pour environ un tiers du coût de revient du foin.



Graphique 122 : Evolution du coût des facteurs de l'élevage (en monnaie constante)

Le prix du bétail avait connu une évolution très favorable jusque vers 1660, qui avait conduit à une forte élévation du taux de marge de l'élevage¹⁰⁹³ (graphique ci-dessous) ; après 1680, l'élévation relative du coût des fourrages et des salaires entraîna une baisse tendancielle de ce taux. Il ne peut pas être directement comparé à celui de la culture, parce que les coûts d'exploitation de l'élevage incorporent une charge en capital (par l'intermédiaire du coût des fourrages), contrairement à ceux de la culture. Il conviendrait plutôt de le comparer à un taux de marge de la culture recalculé après prise en compte du coût du capital productif (ou d'un fermage). On constaterait alors que, sur toute la période, la profitabilité de l'élevage fut supérieure à celle de la culture. Nous reviendrons plus loin sur la prise en compte du coût du capital.

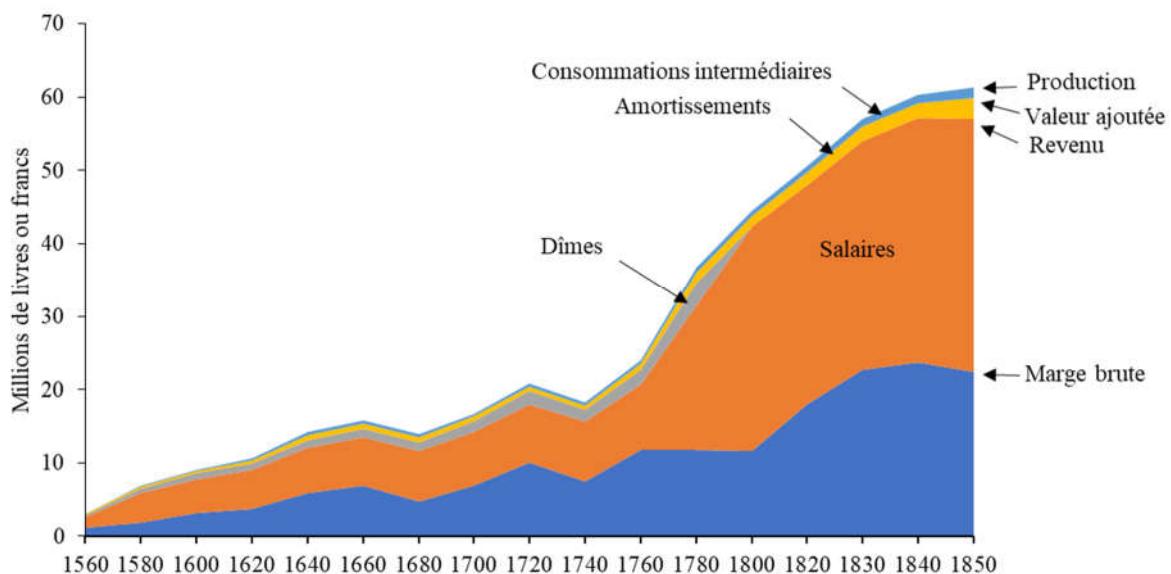
¹⁰⁹³ Rappelons que l'important sous-secteur du travail animal a, par construction, un taux de marge nul.



Graphique 123 : Evolution du taux de marge brute de l'élevage

4.7.4. Les coûts consolidés et la marge d'exploitation totale

Si l'on consolide les deux secteurs de la culture et de l'élevage, il ne demeure plus dans les charges d'exploitation, après élimination de leurs achats réciproques, que les salaires, la dîme, les dépenses d'amortissement et d'entretien des équipements, et celles d'amortissement et de renouvellement des chevaux de trait¹⁰⁹⁴. Le graphique ci-dessous montre la formation de la marge brute consolidée de l'agriculture (c'est-à-dire avant les charges incombant théoriquement aux propriétaires (impôts fonciers et entretien des bâtiments), et avant la rémunération du capital). En valeur absolue, la marge brute tripla entre 1740 et 1820.



Graphique 124 : Formation de la marge brute de l'agriculture

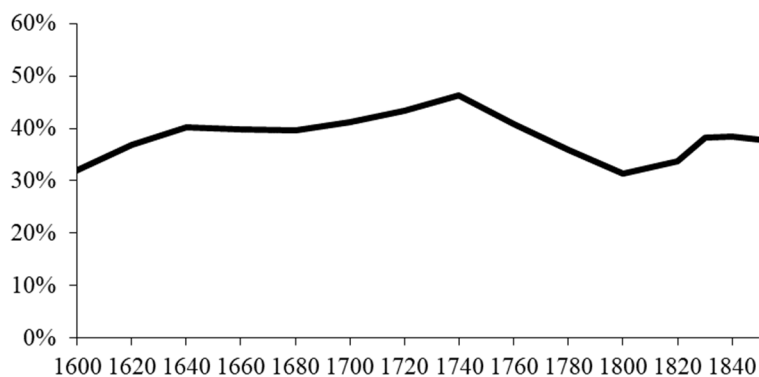
Les consommations intermédiaires étaient minuscules, parce que le secteur agricole produisait lui-même tous ses intrants (semences, engrais, nourriture du bétail)¹⁰⁹⁵ ; les amortissements étaient par ailleurs faibles, parce que l'équipement des exploitations était relativement léger¹⁰⁹⁶. Les coûts étaient très largement dominés par les salaires, qui connurent une forte croissance à partir des années 1760. Le taux de marge brute

¹⁰⁹⁴ Rappelons que nous avons ici exclu les semences de la production et des charges.

¹⁰⁹⁵ Par comparaison, l'agriculture de la Manche utilise actuellement des consommations intermédiaires équivalentes à 61% de son chiffre d'affaires. 40% de celles-ci sont constituées d'aliments pour le bétail, et 20% de semences, engrais et produits phytosanitaires. (Chambre d'agriculture de la Manche, *L'année agricole 2013 dans la Manche*, 2014, p. 17)

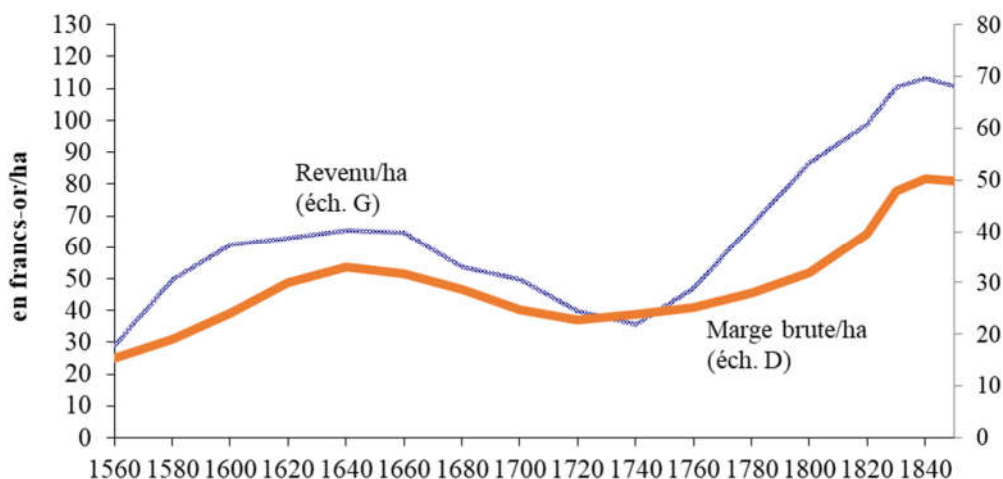
¹⁰⁹⁶ Ils pèsent actuellement 14% du chiffre d'affaires (*Ibid.*).

consolidée¹⁰⁹⁷ (graphique suivant) resta voisin de 40% sur toute la période, alors même que la production fut multipliée par 20 en monnaie courante.



Graphique 125 : Evolution du taux de marge brute totale de l'agriculture

En monnaie constante, la marge brute moyenne par hectare de terres labourables et de prairies (graphique suivant) crût jusque vers 1660 ; puis elle fut divisée par deux avant 1740, pendant la période dépressive qui fut marquée par une stagnation de la population. Elle remonta ensuite très rapidement et fit plus que doubler entre 1740 et 1840, dans une période de reprise de la croissance de la population et des prix agricoles.

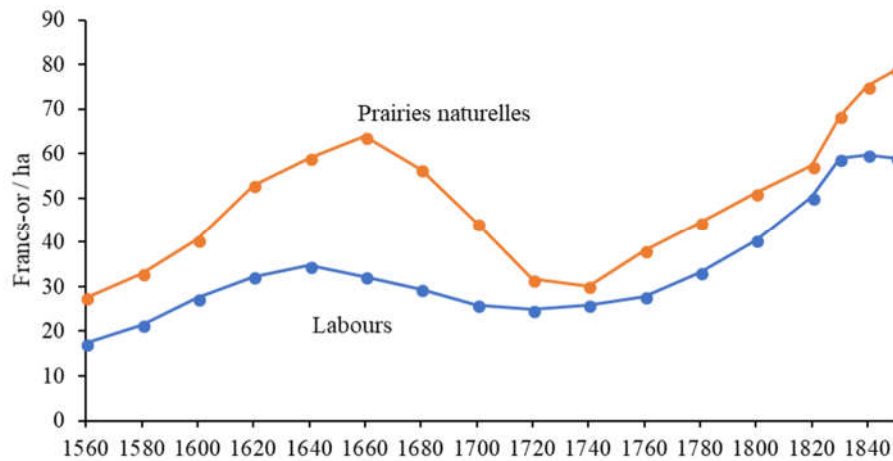


Graphique 126 : Marge brute par hectare et revenu par hectare (monnaie constante)

Compte tenu de ce que nous avons dit plus haut sur la concentration des revenus fonciers, ces valeurs moyennes masquaient bien entendu les considérables différences de rentabilité qui pouvaient exister entre les exploitations en fonction de la qualité de leurs terres, de leur taille et du savoir-faire des agriculteurs, ou entre les très petites exploitations qui ne visaient que l'autosubsistance de leurs exploitants et les plus grandes ou les plus progressistes, dont nous avons cité quelques exemples. Malheureusement nous ne disposons pas d'informations qui nous permettraient d'aller plus en détail dans l'évaluation des taux de marge de ces différentes catégories d'exploitations.

Remarquons enfin que notre modélisation permet accessoirement d'expliquer pourquoi les fermages des prés étaient supérieurs aux fermages des terres de labour. Il convient pour cela d'analyser la rentabilité de l'agriculture, non plus selon le découpage fonctionnel en culture et élevage, mais en fonction de la richesse créée par les différentes natures de terres, labours ou prairies. Nous savons affecter exactement la marge de la culture aux labours et aux prairies, et il faut ensuite attribuer à chacune de ces catégories une quote-part de la marge de l'élevage, selon une proportion qui reflète leurs contributions respectives à l'économie de cette activité. Nous avons choisi comme clé de répartition leurs apports respectifs à l'alimentation du bétail. Il en découle alors une estimation de la marge par hectare générée par les labours et par les prairies qu'illustre le graphique suivant.

¹⁰⁹⁷ Marge brute consolidée / valeur de la production totale



Graphique 127 : Marge brute par hectare des labours et des prairies naturelles

Ce graphique montre que la marge par hectare attribuable aux prairies a toujours été supérieure à celle attribuable aux terres de labour, dans une mesure qui a dépendu, au cours du temps, de l'évolution de leurs prix et coûts respectifs. Notre calcul comporte évidemment une certaine part d'arbitraire, mais il permet de comprendre, au moins qualitativement, qu'il était logique que les fermages des prairies fussent plus élevés que ceux des labours.

4.7.5. La productivité globale

La productivité globale de l'agriculture, définie comme la production en volume¹⁰⁹⁸ ramenée à l'effectif total employé (masculin et féminin), connut un accroissement assez limité de +68% sur la période 1560-1850 (graphique ci-dessous), soit 0,18% par an. La production en volume ramenée à la superficie agricole connut pour sa part un doublement, soit 0,26% par an, dont l'accélération après 1800 est due aux performances de l'élevage.

Année	Production rapportée à la population employée (Base 100)	Production rapportée à la superficie agricole (Base 100)
1560	85	78
1580	88	82
1600	95	90
1620	100	98
1640	102	102
1660	102	102
1680	105	105
1700	108	108
1720	110	110
1740	110	110
1760	115	115
1780	120	120
1800	125	130
1820	130	145
1840	138	160

Graphique 128 : Productivité globale de l'agriculture

Cette assez faible croissance de la productivité des actifs agricoles peut se comparer au triplement qu'elle connut en Angleterre aux XVIII^e et XIX^e siècles, où la population agricole passa d'environ 70% de la population totale vers 1700 à 20% vers 1850¹⁰⁹⁹. Rien de tel ne s'était produit dans la Manche (ni en France en général), où le poids de la population agricole était resté presque constant depuis 1560. La productivité ne s'améliorera notablement qu'après 1850 avec l'exode rural, l'introduction de machines agricoles et la transition vers l'élevage.

¹⁰⁹⁸ Production en valeur déflatée par les prix des principaux groupes de produits

¹⁰⁹⁹ CAMPBELL, OVERTON, HEFFER, BEAUR, « Production et productivité dans l'agriculture anglaise », op. cit. p. 290

4.7.6. L'incertitude de modélisation

Nous avons atteint à ce stade des résultats assez agrégés (le taux de marge et la productivité globale) et assez significatifs de l'état économique de l'agriculture, pour qu'il soit nécessaire de nous interroger sur l'incertitude qui peut s'attacher aux valeurs que notre modélisation leur a trouvées. Nous ne chercherons qu'à cerner les incertitudes systématiques (présentes sur l'ensemble de la période), et non la fidélité plus ou moins grande avec laquelle nous avons modélisé telle ou telle séquence historique de croissance ou de stagnation. Ce dernier type d'incertitude n'a en effet pas d'impact significatif sur le jugement que nous pouvons porter sur l'économie agricole à moyen ou long terme.

Deux paramètres ont une influence tout à fait déterminante sur nos résultats : la production de céréales destinées à la consommation humaine, qui représentait de façon stable 60% de la production totale, et les salaires versés aux actifs agricoles, qui représentaient 73% des coûts totaux. Concernant le premier paramètre, l'incertitude est assez claire et probablement assez faible : nous avons fait l'hypothèse que chaque individu de la Manche avait à toute époque besoin de 2,5 quintaux de grains par an, alors que, comme nous l'avons dit plus haut, les estimations des auteurs du XVIII^e siècle et les statistiques du début du XIX^e siècle s'étagaient entre 2,2 et 2,7 quintaux. Un test de sensibilité sur l'hypothèse que nous avons faite s'impose donc.

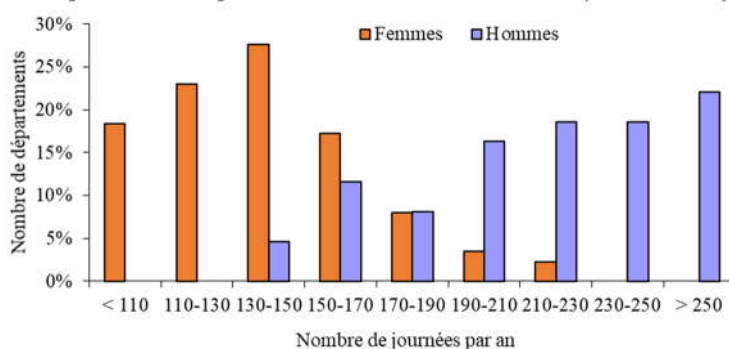
L'incertitude relative aux salaires est plus complexe : elle ne porte pas sur les salaires unitaires, que nous pensons bien connaître, mais sur le volume total de travail exigé par l'agriculture, que nous avons modélisé en supposant constante la productivité de tâches élémentaires. Or ce volume de travail ne peut être apprécié, compte tenu de la rareté et de l'imperfection des sources historiques, qu'en raisonnant en parallèle sur la population active disponible pour l'agriculture.

- Concernant le nombre des actifs agricoles employés, nous l'avons déduit en équivalents-temps-plein (ou ETP), pour la culture, en divisant le nombre estimé de journées travaillées par un nombre moyen de journées de travail par an (220 jours pour les hommes et 143 pour les femmes) ; pour l'élevage, nous avons considéré que toutes les tâches étaient assurées par des employés permanents (pour une fraction de leur temps total, le cas échéant). Or le temps de travail moyen annuel des exploitants, de leurs familles et de leurs journaliers ou domestiques est historiquement très incertain¹¹⁰⁰. Pour les journaliers, il a le plus souvent été estimé par les auteurs anciens aux environs de 200 ou 210 jours par an pour les hommes¹¹⁰¹. Néanmoins, l'enquête agricole de 1852 indiquait, pour la Manche, des chiffres de 259 jours pour les journaliers hommes et 187 jours pour les journalières. Dans cette enquête, les chiffres avancés par les différents départements allaient, pour les hommes, de 170 à 290 jours (moyenne nationale : 215), et pour les femmes de 83 à 222 (moyenne nationale : 139)¹¹⁰². Nous avons donc adopté, pour tous les actifs agricoles travaillant dans la culture (saliés et non salariés), un nombre moyen de journées travaillées proche de la moyenne nationale de 1852, mais une incertitude importante demeure.

¹¹⁰⁰ Voir Ernest LABROUSSE, *Esquisse ...*, op. cit. t. 2, p. 501-503

¹¹⁰¹ Ernest LABROUSSE, dans *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, p. 493 : estimations du fisc royal, de 1716 à 1776, à 200 jours par an ; LAVOISIER, *Richesse territoriale de la France*, op. cit. p. 459 : 207 jours par an (dont battage en grange : 130 ; fauchage et fanage : 24 ; moisson : 29 ; semailles : 12 ; remplacements et divers : 12) ; MOREAU DE JONNES : 200 jours par an vers 1850 (*Statistique de l'industrie de la France*, op. cit. p. 339)

¹¹⁰² Statistique agricole de 1852 : répartition des départements en fonction du nombre moyen annuel de jours de travail des journaliers

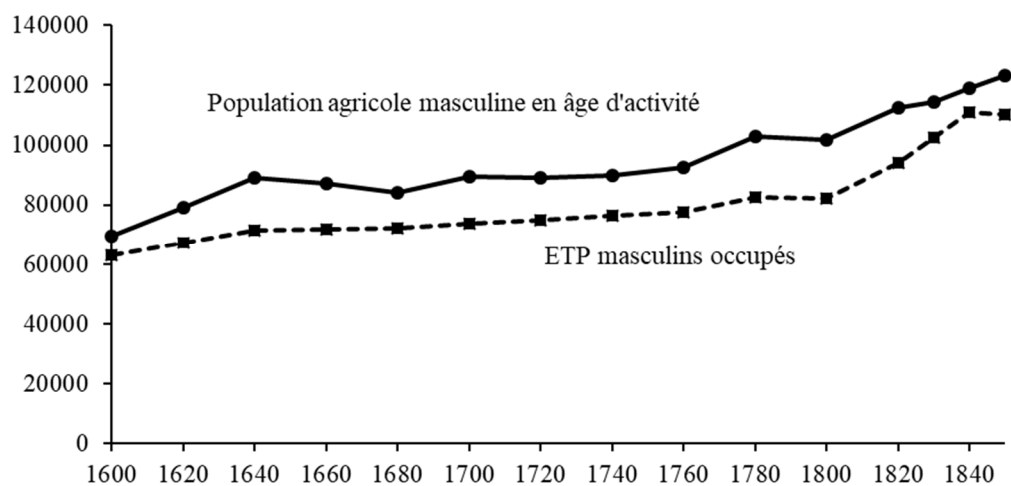


En exploitant des documents annexes à cette enquête pour 8 départements, George GRANTHAM (« Divisions of labour : agricultural productivity and occupational specialization in pre-industrial France », op. cit., annexe A) a constaté que là où plus de 10% des journaliers masculins avaient une activité annexe non agricole, leur nombre moyen de journées travaillées était de 190.

- Concernant la population active disponible pour l'agriculture, nous pouvons trouver, pour la fin de notre période d'étude, quelques secours dans les premiers recensements de population qui mentionnèrent la profession des individus, à partir de 1851. Mais ils sont néanmoins d'interprétation délicate. Ils nous indiquent de façon probablement assez fiable le nombre des journaliers et de domestiques, mais ils font apparaître que le nombre des actifs dans les familles des exploitants était très mal connu. Ainsi la façon de prendre en compte la multiactivité des femmes (soins du ménage et travail agricole) changea du tout au tout entre les différents recensements du milieu du XIX^e siècle : le nombre des exploitantes agricoles était réputé être égal à environ 80% de celui des exploitants dans ceux de 1851 et 1861, à 37% dans celui de 1866, à 13% dans celui de 1872, et à 36% dans celui de 1881. Si l'on cherche un pourcentage représentatif des équivalents-temps-plein qu'elles apportaient à l'agriculture, les deux dernières valeurs sont certainement plus vraisemblables que la première. Cette première incertitude nous conduira à ne raisonner que sur la population masculine.

Par ailleurs, l'étendue du travail des enfants est très incertaine : les mêmes recensements nous indiquent que les enfants masculins à charge des agriculteurs représentaient environ 75% du nombre des hommes exploitants et journaliers¹¹⁰³, pourcentage que l'on peut rapprocher de celui des enfants masculins de moins de 16 ans qui était en moyenne de l'ordre de 85% de ce même nombre, selon les pyramides des âges que l'INED a élaborées¹¹⁰⁴. On peut en conclure qu'environ la moitié des mineurs en âge de travailler avaient été « placés » et que l'autre moitié devait augmenter la force de travail des exploitations de leurs parents d'environ 10%.

Pour les époques antérieures, où nous ne disposons pas de recensements, nous pouvons évaluer l'effectif de la population agricole masculine en âge de travailler, en estimant tout d'abord la population totale « vivant de l'agriculture » (que nous pouvons obtenir en retranchant de la population totale celle des villes et celle des professions non agricoles du plat pays), puis en évaluant la proportion des hommes en âge de travailler au sein de celle-ci, grâce aux pyramides des âges. La population agricole active ainsi estimée, crût lentement mais continûment, d'environ 65 000 vers 1580 à 125 000 vers 1850. Notre modélisation reconstitue assez bien son évolution tendancielle (graphique ci-dessous) et elle fait apparaître un taux d'emploi voisin de 90%, qui laisse une certaine place pour une possible inactivité des hommes âgés (les plus de 70 ans représentaient environ 6% des hommes adultes depuis le milieu du XVIII^e siècle) et pour un travail agricole à temps partiel d'une partie des actifs (4% des actifs agricoles étaient officiellement dans ce cas selon le recensement de 1851¹¹⁰⁵).



Graphique 129 : Effectifs masculins dans l'agriculture

Nous ne pouvons cependant pas nous dissimuler que nos raisonnements ne sont valides qu'en ordre de grandeur et en tendance longue. Le périmètre même de ce que nous avons appelé le travail agricole est lui-même incertain, en particulier vis-à-vis de ce que nous pourrions appeler le travail ménager¹¹⁰⁶, et nous savons en outre que les sociétés où la force de travail était abondante et peu chère généraient facilement des emplois

¹¹⁰³ Avant 1872, les recensements postulaient que les domestiques n'avaient pas de personne à charge.

¹¹⁰⁴ L'INED a reconstitué la pyramide des âges des deux sexes depuis 1740 (Louis HENRY, Yves BLAYO, « La population de la France de 1740 à 1860 », in *Population*, 1975, n°1, p. 71-122, tableaux 10 et 11).

¹¹⁰⁵ Ce qui ne doit probablement pas être confondu avec une activité annexe menée pendant les périodes d'inactivité de l'année agricole.

¹¹⁰⁶ Ainsi le recensement de 1872 segmentait les domestiques en domestiques agricoles (39600 hommes et femmes) et en domestiques personnels ou ménagers (42300). Il est le seul de la période 1851-1891 à opérer cette distinction.

de productivité faible ou nulle, par exemple pour rémunérer des enfants pauvres, des vieillards ou des invalides. Ces nombreuses incertitudes sur l'emploi agricole imposent à l'évidence, elles aussi, un test de sensibilité.

Nous avons donc recalculé le taux de marge brute moyen, sous l'Ancien Régime, en faisant varier, autour de nos hypothèses centrales, les besoins individuels en céréales d'une part, et le montant global des salaires (ou le volume de travail), d'autre part. Le tableau ci-dessous en résume les résultats.

		Besoins de céréales pour la consommation humaine		
		-5%	0	+5%
Montant global des salaires	-5%	44%	47%	50%
	0	41%	44%	47%
	+5%	38%	42%	44%

Tableau 66 : Sensibilité du taux de marge moyen à des variations des hypothèses de modélisation

On constate ainsi qu'une variation de $\pm 5\%$ des besoins de céréales (soit une excursion entre 2,35 et 2,64 q/hab/an) affecterait le taux de marge moyen de ± 3 points, et qu'indépendamment, une variation des salaires de $\pm 5\%$ (ou une excursion du taux d'activité entre 85% et 95%) affecterait également le taux de marge de ± 3 points¹¹⁰⁷. De tels impacts ne nous paraissent pas être de nature à mettre en péril nos conclusions.

4.8. La rentabilité de l'agriculture

4.8.1. L'évolution du loyer des terres

La marge brute servait, pour les exploitations louées, à payer les cens ou les fermages et à dégager un bénéfice permettant au minimum¹¹⁰⁸ de rémunérer le capital d'exploitation (semences, cheptel et équipements), sur lequel nous reviendrons. Les propriétaires bailleurs avaient théoriquement à leur charge l'entretien des bâtiments d'exploitation et le paiement des impôts fonciers (au moins lorsque cette notion fut clairement dégagée après la Révolution). Pour les exploitations en faire-valoir direct, la marge brute permettait d'entretenir les bâtiments d'exploitation, de payer les impôts fonciers et de rémunérer le capital total (capital productif, c'est-à-dire les terres et les bâtiments, et capital d'exploitation). Dans les deux cas, le reliquat de marge, après prise en compte de toutes ces charges, permettait à l'exploitant et à sa famille de se verser un sur-salaire par rapport aux salaires d'ouvriers que notre modélisation leur a implicitement accordés.

En réalité, nous ne pouvons pas décrire dans ces termes l'emploi détaillé de la marge, séparément pour les terres en faire-valoir direct et pour celles qui étaient fieffées ou affermées, parce que nous ne connaissons pas leurs proportions sur l'ensemble de la période étudiée¹¹⁰⁹. Nous contournerons plus loin cette difficulté en agglomérant au secteur agricole les propriétaires qui ne faisaient pas valoir (en tant que bailleurs, faisaient *stricto sensu* partie du secteur tertiaire), mais nous commencerons néanmoins par nous pencher sur l'évolution des cens et des fermages, pour avoir une idée de la pression économique qu'ils exerçaient sur les exploitants locataires. Nous examinerons plus en détail le cas des fermages, qui ont souvent servi aux historiens d'indicateur indirect de l'évolution des marges, et ils nous serviront plus loin à déterminer la valeur vénale des terres, qui en dépendait directement.

a. Les cens

Nous avons rappelé au début de ce chapitre que la fieffe perpétuelle était anciennement le mode habituel de concession des terres hors de la réserve des seigneurs, en contrepartie du versement d'un cens qui, selon la pratique du temps, n'était pas révisable. Ils n'étaient éventuellement réévalués que lorsque des terres étaient attribuées en « nouvelle fieffe » après être revenues « dans la main » du seigneur par extinction de la lignée d'un tenancier ou après que le seigneur les ait saisies pour défaut de paiement des redevances. De tels événements n'étaient pas rares, puisqu'on peut estimer qu'environ 10% des lignées s'éteignaient à chaque

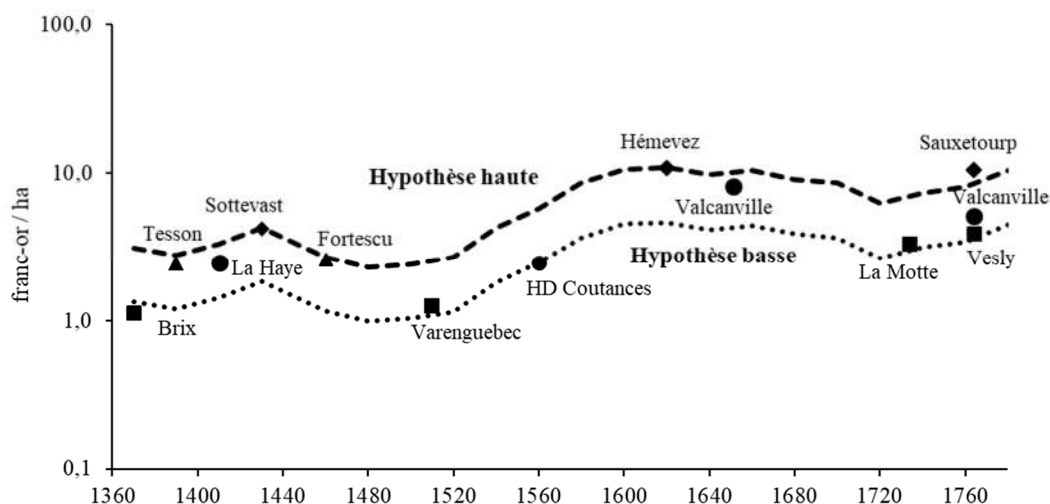
¹¹⁰⁷ Des variations de $\pm 10\%$ conduiraient au premier ordre à des impacts de ± 6 points de marge.

¹¹⁰⁸ Rappelons que, dans notre modélisation, les exploitants et les membres de leur famille travaillant sur l'exploitation sont rémunérés par un salaire, qui a déjà été soustrait avant la marge.

¹¹⁰⁹ Même pour 1852, nous ne connaissons pas ces proportions : nous savons que 32% des exploitations étaient affermées, mais nous n'avons pas d'information sur leur taille moyenne.

génération¹¹¹⁰, et que certains terriers, comme celui de la commanderie de Valcanville, mentionnent des terres en nombre non négligeable saisies pour non paiement de redevances. En revanche, cela ne se produisait pratiquement jamais dans le cas des aînesses, parce que toutes les familles qui les exploitaient avaient peu de chances de disparaître simultanément, et qu'elles étaient solidairement responsables du paiement des redevances. Nous avons également montré, par quelques exemples, qu'un triplement des cens lors des réattributions n'était pas rare, mais sans que nous disposions d'assez de données pour en faire une loi générale.

Ces quelques éléments nous permettent d'esquisser une modélisation rustique de l'évolution des cens : nous avons supposé des cens de structure identique à celle que nous avons trouvée plus haut dans notre analyse des terriers du XV^e siècle, et nous en avons calculé la valeur à différentes époques en tenant compte de l'évolution des prix des denrées et de la valeur en monnaie constante des redevances monétaires. Puis nous avons fait l'hypothèse d'une revalorisation partielle, à un rythme et à un taux constants¹¹¹¹, lors des réattributions de fiefes. Le graphique ci-dessous (les trajectoires des hypothèses haute et basse qui y figurent ont pour pivot, vers 1460, les valeurs de 2,5 et 7 sous courants/ha trouvées plus haut) en compare les résultats aux cens moyens trouvés dans les terriers de différentes époques que nous avons dépouillés¹¹¹². L'accord est assez bon, ce qui montre que les cens ne furent jamais restructurés au cours de l'Histoire. Mais, avec un aussi petit nombre de terriers, nous ne pouvons pas prétendre que cette évolution reflète fidèlement la situation moyenne de la Manche. Tout au plus peut-on en déduire un ordre de grandeur probable de l'évolution des cens moyens sur longue période. Ils auraient atteint l'équivalent de 4 à 10 livres par hectare avant la Révolution.



Graphique 130 : Evolution des cens par hectare (en monnaie constante)

Rappelons enfin que nous avons également montré plus haut que la proportion de terres soumises à des cens avait progressivement décliné, sous l'effet d'un important mouvement d'amortissement des rentes par les tenanciers qui en étaient redevables qui avait probablement commencé au début du XVII^e siècle.

b. Les fermages

Il n'existe aucune statistique ancienne qui nous permette de connaître sous l'Ancien Régime, pour l'ensemble de la Manche, la proportion de terres affermées, que les terriers n'indiquaient pas, et le montant des fermages. Nous savons seulement qu'à l'origine, les fermages ne se pratiquaient que sur la réserve des seigneurs (environ 30% du sol pour les seigneuries laïques), concurremment avec une exploitation directe. Par exception, le Calvados a le privilège d'avoir conservé une très belle série de documents¹¹¹³, qui furent élaborés entre 1740 et 1760 lors des enquêtes fiscales qui visèrent à contrôler l'assiette de l'impôt du vingtième (nous avons déjà utilisé plus haut des éléments de telles enquêtes qui furent menées vers 1780 dans trois paroisses

¹¹¹⁰ Voir par exemple François VULLIOD, *Démographie et croissance ou extinction des lignées patronymiques*, 2006, document de travail.

¹¹¹¹ Nous avons fait l'hypothèse d'une réattribution de 5% des terres par génération, avec un doublement systématique des cens lors de leur réattribution. Ces réévaluations augmentent les cens de 50% en fin de période.

¹¹¹² Aux terriers mentionnés en début de ce chapitre, nous avons ajouté un compte très détaillé de l'Hôtel-Dieu de Coutances datant de 1557 (Archives de la Manche, 1 HD E 16), qui nous donne le même niveau de détail qu'un censier pour une soixantaine de terres de superficie connue, localisées dans une trentaine de paroisses de la région de Coutances.

¹¹¹³ Hugues NEVEUX, Bernard GARNIER, « Valeur de la terre, production agricole et marché urbain au milieu du XVIII^e siècle [L'exemple de la Normandie entre la baie de Seine et la baie des Veys] », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1979, n°11, p. 43-99

des environs de Trévières). La valeur locative moyenne est connue grâce à cette enquête pour plus de 600 paroisses. Pour les labours, elle s'étagait à cette date entre 5 et 90 livres/ha (21,6 livres/ha en moyenne dans l'élection de Bayeux, 14,2 dans celle de Vire, 11 dans une partie de celle de Mortain) ; les prés valaient environ deux fois plus cher que les labours.

Pour le XIX^e siècle, les fermages moyens sont en revanche régulièrement connus grâce aux premières statistiques agricoles et à plusieurs enquêtes fiscales. Nous commencerons par nous intéresser à elles, afin de prendre une première connaissance de leurs caractéristiques générales.

En 1818, on décida de répartir entre les communes le principal impôt foncier, la « contribution foncière », qui était calquée sur l'ancien impôt des vingtièmes, sur la base des informations fournies par les cadastres en cours d'élaboration. En 1821, on forma dans ce but des commissions départementales, puis des commissions cantonales (ce qui était une procédure beaucoup plus transparente que les contrôles fiscaux d'Ancien Régime), que l'on chargea de dépouiller tous les baux et actes de vente de terres établis entre 1812 et 1821. Ces baux et actes permirent de définir dans chaque commune trois classes de terres (comme à l'époque des vingtièmes), entre lesquelles on répartit ensuite les terres qui n'avaient pas fait l'objet de transactions. Ceci permit de déterminer une valeur locative moyenne par commune (fermage moyen ou valeur moyenne à laquelle elles auraient pu être louées), sur la base de laquelle on put enfin répartir l'impôt en 1831. Ces valeurs moyennes communales s'étagaient entre 18 et 180 F/ha/an (elles sont transcrites en annexe 46) ; la moyenne de la Manche était de 56 F/ha/an. A un niveau plus agrégé, celui des cantons (voir le tableau en page suivante), la distribution des valeurs des terres était très claire. Sur la carte ci-contre, nous avons réparti les cantons en trois classes selon leur valeur locative moyenne¹¹¹⁴. On y voit que les cantons dont la valeur était la plus élevée étaient regroupés au nord-est de la Manche, de St-Pierre-Eglise jusqu'à Saint-Lô (plus le canton de Granville). Cette région était depuis longtemps connue comme ce qu'en 1807 le préfet de la Manche avait appelé le « pays gras » (se reporter à la carte qui figure plus haut au § 4.3.1). Les cantons dont la valeur était la plus faible étaient groupés au sud du département.

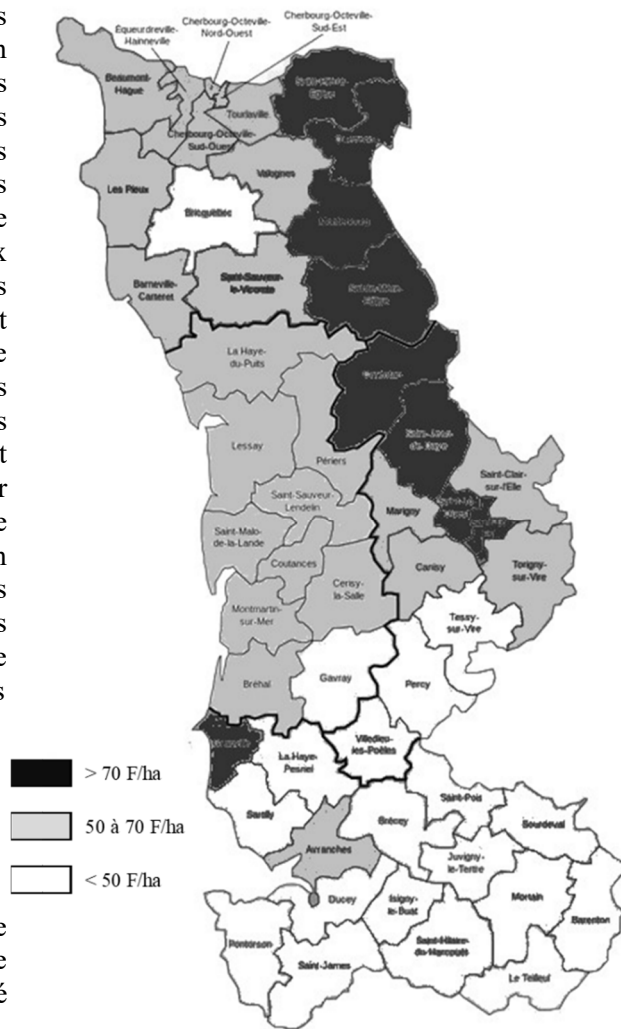


Illustration 56 : Les valeurs locatives moyennes par canton en 1831 (base 1812-1821)

La statistique agricole de 1852 nous apprend ensuite qu'à cette date, les fermages variaient, en moyenne par arrondissement (tableau suivant), de 20 F/ha à plus de 120 F/ha pour les labours en fonction de leur qualité, et de 32 à 157 F/ha pour les prés. Les prés valaient en moyenne 1,7 fois plus cher que les labours (nous avons vu plus haut qu'il en était ainsi dans le Calvados vers 1750, et c'était déjà le cas dans la Manche au XV^e siècle¹¹¹⁵). Le niveau des fermages était, dans la Manche, supérieur à la moyenne nationale pour les terres, mais curieusement plutôt inférieur pour les prés. A peu près au même moment (1851), on lança une nouvelle grande enquête fiscale, destinée, comme celle de 1821, à réajuster la répartition entre les communes de la contribution foncière. Elle donna, pour la Manche¹¹¹⁶, des valeurs moyennes un peu plus élevées que dans la statistique agricole pour les terres, et nettement plus élevées pour les prés.¹¹¹⁷

¹¹¹⁴ Dans les cantons qui comportaient une ville importante, celle-ci a été exclue de la moyenne.

¹¹¹⁵ Max CAMPERVEUX, « La Condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin ... », *op. cit.* chap. VII

¹¹¹⁶ Rapport VANDAL précité, tableau 14

¹¹¹⁷ Il faut probablement penser que les fermages moyens étaient un peu supérieurs aux valeurs de la 2^{ème} classe de la statistique agricole de 1852. Celle-ci ne nous fournit pas la répartition des terres entre les trois classes, mais celle de 1892, dans laquelle on distinguait cinq classes, nous indique en revanche que le mode de la distribution n'était pas sur la classe centrale, mais sur la 2^{ème}, ce qui conduisait à des moyennes supérieures de 10 à 15% à la valeur de cette classe centrale (Ministère de l'Agriculture, *Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892, 1897*, p. 244-245).

Tableau 67 : Valeurs locatives moyennes par canton en 1831 (base 1812-1821)

Arrondissements	Cantons (ancien découpage)	Nombre de communes	Valeur moyenne de l'ha	Répartition des communes par tranches de valeur				
				< 30	30-50	50-70	70-90	> 90
Avranches	Avranches*	14	52,9		50%	43%	7%	
	Brecey	17	41,4	18%	59%	24%		
	Ducey	12	45,1		75%	25%		
	Granville*	7	75,8			57%	14%	29%
	Haye-Pesnel (La)	19	44,2		68%	32%		
	Pontorson	15	40,7	7%	87%		7%	
	Sartilly	14	48,7	7%	43%	50%		
	St-James	12	38,0	17%	83%			
	Villedieu	11	40,5		91%	9%		
Cherbourg	Beaumont	20	57,7	5%	40%	40%	20%	
	Cherbourg*	15	54,9		40%	47%	13%	
	Octeville	17	52,4	6%	35%	41%	12%	6%
	St-Pierre-Eglise	20	77,7		10%	30%	30%	30%
Coutances	Bréhal	16	53,8		38%	56%	6%	
	Cerisy-la-Salle	11	51,9		36%	64%		
	Coutances*	7	68,6			57%	43%	
	Gavray	14	43,9	14%	71%	7%	7%	
	Haye-du-Puits (La)	25	65,0		12%	52%	24%	12%
	Lessay	13	58,4		23%	62%	15%	
	Montmartin-sur-Mer	11	69,6			64%	18%	18%
	Périers	14	61,4		21%	57%	14%	7%
	St-Malo-de-la-Lande	13	60,7		31%	46%	15%	8%
	St-Sauveur-Lendelin	12	52,0		58%	42%		
Mortain	Barenton	4	35,5	50%	50%			
	Isigny	11	41,9		82%	18%		
	Juvigny	9	31,9	44%	56%			
	Mortain	9	34,5	22%	78%			
	Sourdeval	9	28,8	67%	33%			
	St-Hilaire-du-Harcouet	12	43,3		83%	17%		
	St-Pois	10	35,6	50%	30%	10%	10%	
	Teilleul (Le)	8	NC					
St-Lô	Canisy	12	51,8	8%	33%	50%	8%	
	Carentan	15	89,0			13%	53%	33%
	Marigny	12	57,9			100%		
	Percy	12	36,2	17%	75%	8%		
	St-Clair	14	53,7		36%	57%	7%	
	St-Jean-de-Daye	17	74,9		6%	29%	53%	12%
	St-Lô*	10	71,2			40%	60%	
	Tessy	14	39,4		93%	7%		
	Torigny*	17	48,2		59%	41%		
Valognes	Barneville	16	52,1		56%	31%	6%	6%
	Bricquebec	10	47,0	10%	40%	40%	10%	
	Montebourg	22	75,0			23%	68%	9%
	Quettehou	15	92,3		7%	40%	20%	33%
	Ste-Mère-Eglise	26	90,4			8%	46%	46%
	St-Sauveur-le-Vicomte	19	60,9	5%	21%	53%	21%	
	Valognes*	8	62,3		38%	13%	50%	
Ensemble de la Manche		650	56,4	5%	38%	33%	16%	9%

* sauf la ville chef-lieu du canton

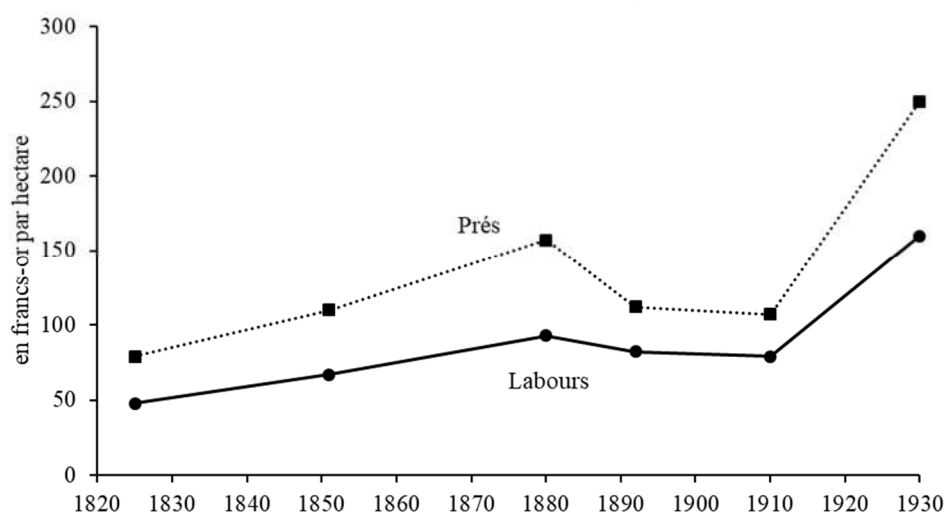
NC : non cadastré

Il est probable que cette enquête, qui fut conduite avec un très grand soin et dont les résultats ont dû être regardés à la loupe par les contribuables, doit être considérée comme plus fiable que la statistique agricole.

en F/ha/an	Statistique agricole 1852						Enquête fiscale 1851	
	Labours			Prés			Labours	Prés
	1ère classe	2ème classe	3ème classe	1ère classe	2ème classe	3ème classe	Moyenne	Moyenne
Moyenne Manche	77	56	35	109	83	49	67	110
Arr ^t de Cherbourg	124	87	40	157	125	50		
Arr ^t de Mortain	43	31	20	75	54	32		
Moyenne Calvados	78	62	45	143	100	69	70	116
Moyenne France	66	47	30	112	78	50	42	72

Tableau 68 : Les fermages moyens par hectare vers 1850

Le même type de sources montre que les fermages continuèrent ultérieurement à croître jusque vers 1880, puis diminuèrent brutalement pendant la crise agricole nationale qui dura de 1880 à 1895. Ils repartirent à la hausse après 1910, dans une nouvelle période inflationniste (graphique ci-dessous).



Graphique 131 : Evolution des valeurs locatives de 1825 à 1930 dans la Manche¹¹¹⁸

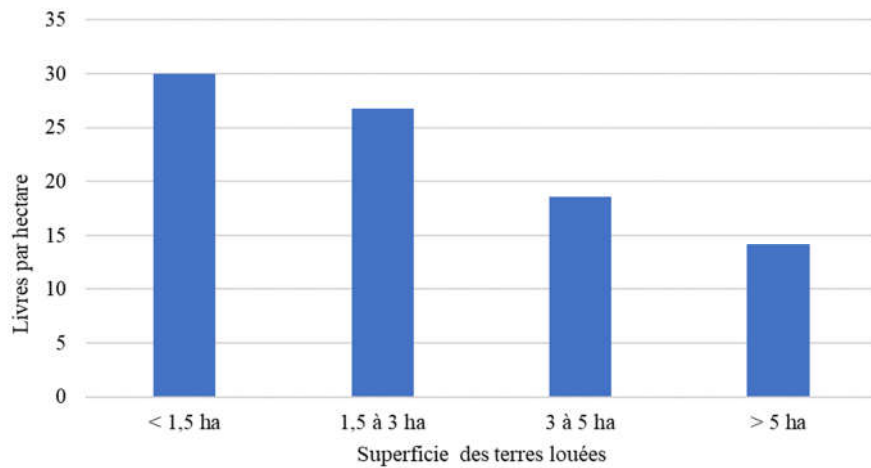
Si les moyennes par arrondissement pouvaient varier dans un rapport d'un à six (enquête de 1852) et les moyennes par commune dans un rapport d'un à dix (enquête fiscale de 1821-31), il est raisonnable de penser que les fermages de terres individuelles devaient varier dans un rapport d'un à quinze ou plus.

Ils variaient non seulement en fonction de la qualité des terres, mais aussi, depuis des siècles, en fonction de la taille des fermes ou des parcelles, comme le montre le graphique ci-dessous, qui concerne les terres affermées (ou « louages ») par l'Hôtel-Dieu de Coutances en 1651¹¹¹⁹ : ils étaient en moyenne fortement régressifs, comme ils l'étaient déjà dans la baronnie de St-Sauveur au XV^e siècle. Cette régressivité a été interprétée par les historiens¹¹²⁰ comme l'existence d'une prime de risque exigée des petits fermiers, moins à même que les plus gros d'apporter des garanties sur le paiement de leurs fermages, et inversement comme l'effet d'une probable collusion des fermiers les plus importants, peu nombreux, mieux à même de résister à une augmentation du niveau des fermages.

¹¹¹⁸ Charles VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche depuis un siècle (1830-1930)*, 1931 ; statistique agricole de 1892.

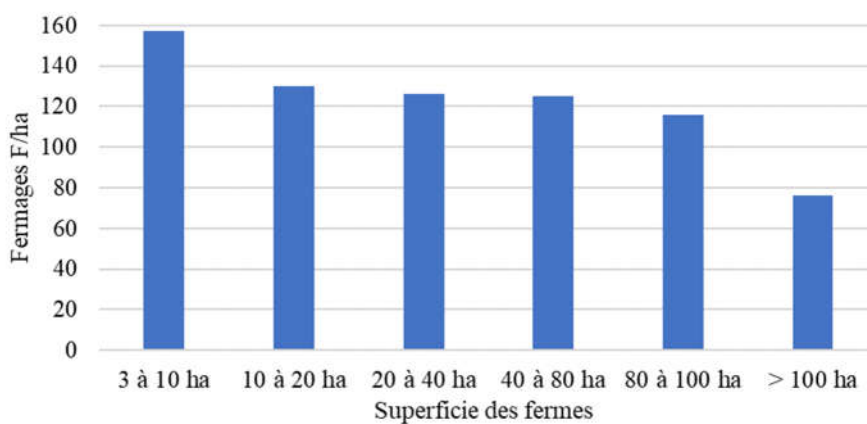
¹¹¹⁹ Archives départementales de la Manche, Comptes du bien et du revenu, 1 HD E29 : la superficie est connue pour 16 terres sur 31 ; le fermage moyen, pondéré par les superficies, était de 21,4 lt/ha, et non pondéré, de 26,7 lt/ha.

¹¹²⁰ Jean JACQUART, « La rente foncière, indice conjoncturel », in *Revue historique*, 1975, t. 253, p. 374



Graphique 132 : Fermages moyens par hectare de l'Hôtel-Dieu de Coutances en 1651 en fonction de la taille des terres affermées

Nous pouvons encore observer cette régressivité au XIX^e siècle, par exemple dans le département du Calvados¹¹²¹ (graphique ci-dessous).



Graphique 133 : Fermages par hectare en fonction de la taille des fermes au XIX^e siècle (Calvados)

Cette grande dispersion des fermages par hectare rend donc très difficile de reconstituer, pour les époques où des statistiques exhaustives n'existaient pas, des valeurs moyennes grâce à des enquêtes ou des sondages : cela nécessiterait en effet de rassembler, pour chaque année examinée, des nombres considérables de données, si l'on voulait représenter fidèlement la structure des terres par qualité et par taille, et sans même qu'on puisse avoir l'assurance que les baux passés une année donnée soient homogènes à l'ensemble des baux en cours¹¹²². Les historiens ont donc plutôt cherché à déterminer le profil d'évolution, au cours du temps, des fermages de terres particulières au sein d'une même région, dans l'espoir de pouvoir mettre en évidence la similitude des profils, ce que l'on constate généralement. Les séries de données permettant de faire cette recherche sont cependant assez rares, parce qu'il est toujours difficile d'acquérir la certitude que les propriétés louées conservaieent la même consistance au cours du temps¹¹²³. Nous avons néanmoins pu constituer un petit échantillon de fermes ou terres dont les fermages sont connus sur une assez longue période, et dont nous avons l'assurance que leur assiette est restée inchangée. Les données utilisées sont tirées, pour les plus anciennes, des très conservatrices comptabilités du Chapitre cathédral¹¹²⁴ et de l'Hôtel-Dieu de Coutances¹¹²⁵, et pour les

¹¹²¹ Gabriel DESERT, *Les paysans du Calvados*, op. cit. p. 552

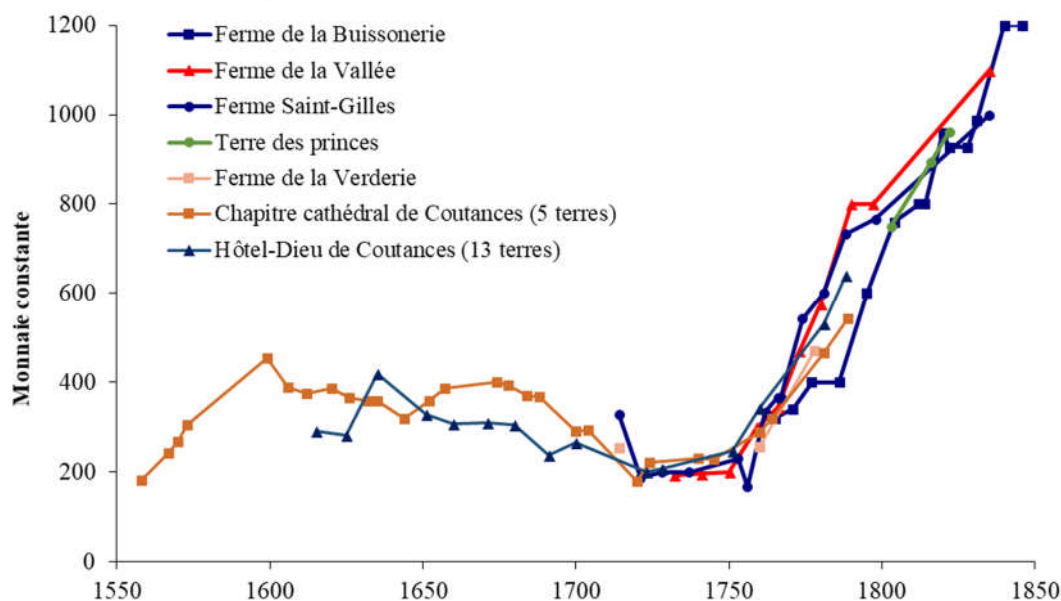
¹¹²² Les données de fermages présentées par Jean-Laurent ROSENTHAL (*The Fruits of Revolution*, op. cit. tableau A1.1, p. 183) constituent un exemple fâcheux des résultats auxquelles conduit une enquête menée avec trop peu de données et sans égards à la représentativité de l'échantillon utilisé.

¹¹²³ Aux époques les plus anciennes, les superficies des terres étaient souvent omises dans les actes notariés, qui ne précisaient que leur localisation.

¹¹²⁴ Pendant les 250 ans que nous avons examinés, les comptes furent présentés rigoureusement dans le même ordre des types de revenus ou de charges, et, dans le chapitre consacré aux « louages », les terres figuraient toujours exactement dans le même ordre. Nous avons retenu les cinq terres les plus importantes : ferme de la Chasse Meslier, tenement de la Dairie, tenement Beauvais, tenement de la Bourrelière, tenement de Beauquesne (Archives de la Manche, comptes du chapitre de Coutances, 301 J 150 à 187)

¹¹²⁵ Archives départementales de la Manche, Comptes du bien et du revenu, 1 HD E19 à E49. Nous avons retenu 13 louages. Avant les années 1630, l'Hôtel-Dieu de Coutances affermait peu de terres : une dizaine vers 1610 contre une trentaine vers 1640.

plus récentes, de comptabilités privées¹¹²⁶ (graphique ci-dessous). Ce petit échantillon fait apparaître¹¹²⁷ (en monnaie constante) une hausse des fermages jusque vers 1600, suivie d'une phase de relative stabilité qui dura jusque vers 1680, puis une forte baisse entre 1680 et 1720, suivie d'une stabilisation jusque vers 1750 ; enfin on assista à une multiplication par trois ou quatre entre les années 1750 et 1840.



Graphique 134 : Exemple d'évolution des fermages dans la Manche (en monnaie constante)

Les historiens ont de même pu rassembler des données sur un assez grand nombre de fermages perçus par des institutions ecclésiastiques ou hospitalières de diverses régions, depuis la fin du XVI^e siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nous avons retenu neuf séries relatives à des terres majoritairement situées dans la moitié nord de la France¹¹²⁸. Le graphique ci-dessous¹¹²⁹ permet, comme le précédent, de comparer des profils de croissance et non des niveaux absolus ; il est établi comme lui en monnaie constante. Il fait apparaître deux périodes très dissemblables :

- Avant 1740, on constate un assez grand foisonnement des courbes, qui traduit les particularités de l'histoire des différentes régions, en termes d'évolution des prix (et donc de rentabilité des terres), de répercussions locales des guerres de religion ou de la Fronde, et bien entendu la gestion patrimoniale plus ou moins active des institutions concernées. En dépit de ce foisonnement, on aperçoit globalement¹¹³⁰ que les fermages avaient connu une longue phase de croissance jusque vers 1650, puis de relative stabilité, plus ou moins accidentée, jusque vers 1670 ou 1690 ; ils chutèrent ensuite tous, parfois lourdement, jusqu'en 1720, dans une période de dépression des prix agricoles.
- Après 1740, les données laissent au contraire apparaître des évolutions remarquablement similaires : le XVIII^e siècle n'a plus connu de troubles civils ; la monnaie fut rapidement stabilisée ; les évolutions des prix s'homogénéisèrent et devinrent à peu près synchrones. Les fermages se mirent

¹¹²⁶ Sources : fermes de La Vallée et de Saint-Gilles à Canisy : Archives départementales de la Manche, chartier de Canisy, 353 J 845, 642, 846 ; ferme de la Buissonnerie à Saint-Martin-des-Champs : A. DESCOQS, « Cent-cinquante ans de fermages dans l'Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, 1923, p. 387-390 ; « terre des princes » : 20 fermes sur 580 ha à Ste-Marie-du-Mont, Archives nationales, fond Rohan-Soubise, 273 AP 258 ; ferme de la Verderie à Esclandes : Archives départementales de la Manche, chartier de la seigneurie de Thère, 262 J 137

¹¹²⁷ Les superficies de certaines de ces terres n'étant pas connues, nous n'avons pas pu comparer des fermages par hectare. Aussi nous nous limiterons à comparer des profils d'évolution et nous avons, pour ce faire, simplement ramené les montants des fermages dans une même plage de valeurs en multipliant certains d'entre eux par des coefficients constants (procédé qui conserve les taux de croissance).

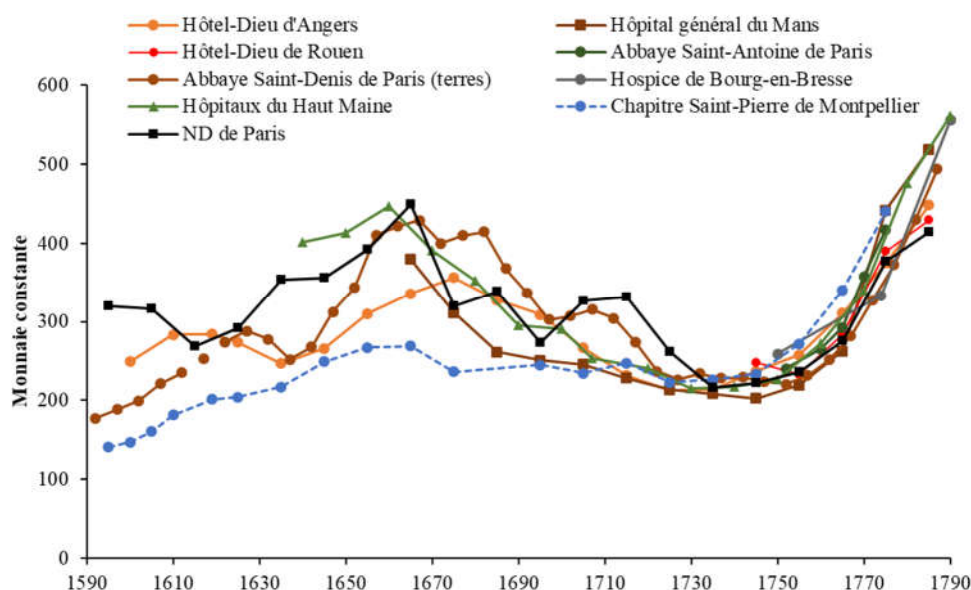
¹¹²⁸ Daniel ZOLLA, « Les variations du revenu et du prix des terres en France au XVII^e et au XVIII^e siècle », in *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, 1893 ; Bernard GARNIER, « Structure et conjoncture de la rente foncière dans le Haut-Maine aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1979, n°11, p. 104-126 ; Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, 1996, table 4.2 ; Emmanuel LE ROY LADURIE, Béatrice VEYRASSAT-HERREN, « La rente foncière autour de Paris au XVII^e siècle », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n° 3, p. 541-555. Les données sont présentées, dans les deux derniers textes, « déflatées » par le prix du froment ; nous les avons réinflatées. Nous avons corrigé certaines valeurs du dernier texte qui calculait des moyennes de façon inappropriée.

¹¹²⁹ Comme nous l'avons fait plus haut, tous ces fermages ont été, ramenés dans une même plage de valeurs grâce à des multiplicateurs constants.

¹¹³⁰ Voir Jean JACQUART, « La rente foncière, indice conjoncturel ? », in *Revue historique*, 1975, t. 253, p. 363-366

progressivement à évoluer à l'unisson, avec des taux de croissance semblables¹¹³¹. Ils continuèrent à baisser légèrement jusque vers 1740 ou 1750, et entamèrent ensuite une vigoureuse croissance qui aboutit à plus d'un doublement avant la Révolution.

Nous retrouvons bien là, dans leurs grands traits, les différentes phases que nous avons mises en évidence pour la Manche.



Graphique 135 : Exemples d'évolution des fermages dans diverses régions (en monnaie constante)

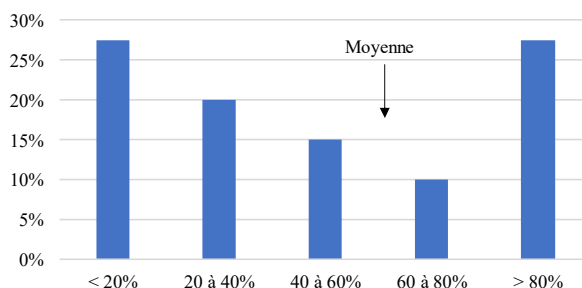
Pour pour la période 1730-1790, E. LABROUSSE a pu tirer parti de la grande similarité des évolutions pour dégager avec une relative sécurité une tendance moyenne nationale¹¹³². A. CHABERT a effectué le même travail pour la période 1798-1820, en dépit d'une beaucoup plus grande disparité des taux de croissance, qui rend ses résultats un peu plus incertains¹¹³³. Nous disposons enfin des enquêtes fiscales de 1821 et 1851 qui nous fournissent des valeurs moyennes nationales des valeurs locatives à ces deux dates¹¹³⁴. En combinant ces données, nous pouvons reconstituer de façon régressive une évolution estimative de cette valeur moyenne nationale de 1730 à 1850, et la comparer sur cette période avec nos estimations pour la Manche, qui présentent la faiblesse de reposer sur un échantillon d'assez petite taille. Les deux graphiques ci-dessous présentent les fermages en valeur par hectare et en indice par rapport à 1850.

¹¹³¹ Les convergences apparentent à des dates localement différentes. Elles ne peuvent donc pas toutes être convenablement observées en comparant des indices calculés sur une base temporelle fixe (telle que la moyenne 1726-1741 chère à E. LABROUSSE).

¹¹³² E. LABROUSSE, *Esquisse, op. cit.* t. 2, p. 379. Il a ajouté aux données de Daniel ZOLLA précitées, des éléments relatifs à la Bretagne (tirés d'Armand REBILLON, *La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré*, 1913).

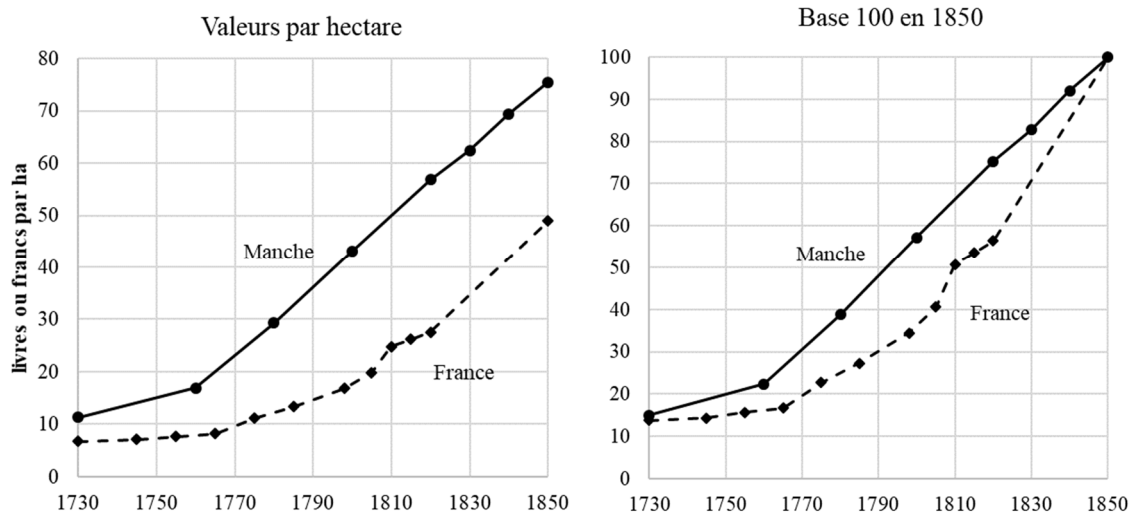
¹¹³³ A. CHABERT, *Essai sur les mouvements des revenus et de l'activité économique en France de 1798 à 1820*, s. d. (1949), p. 69. L'auteur a constaté une très grande dispersion des taux de croissance des fermages, dans les 48 séries qu'il a utilisées (graphique ci-dessous). Cette dispersion ne doit pas étonner, étant donné la brièveté de la période qu'il a étudiée et la base fixe utilisée.

Distribution des séries de baux selon leur taux de croissance de 1798 à 1820



Voir également Gérard BEAUR, Philippe MINARD, *Atlas de la Révolution française*, 1997, t. 10, p. 71

¹¹³⁴ La valeur pour 1821 peut se déduire des indications que donne le rapport VANDAL sur le revenu imposable des propriétés non bâties en 1821, et sur la très faible variation des superficies agricoles entre la première rédaction des cadastres et 1851 (+0,06%/an pour les labours et 0,02%/an pour les prés).

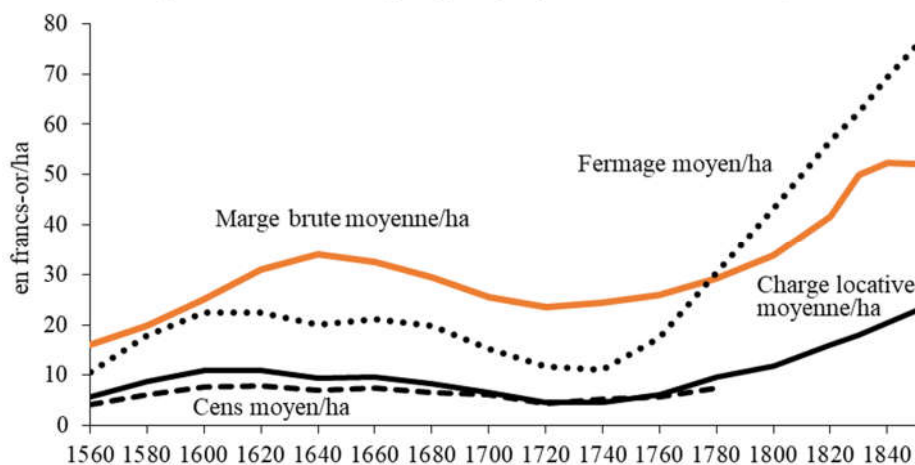


Graphique 136 : Evolution des fermages de 1720 à 1850, en moyenne française et dans la Manche

Sur le graphique de droite, en indices, nous pouvons observer que la croissance estimée des fermages moyens de la Manche, de 1730 à 1850, fut extrêmement voisine de la moyenne nationale ; elle aboutit à une multiplication par six en 120 ans (période pendant laquelle la monnaie était restée stable). Sur le graphique de gauche, nous pouvons enfin constater que les fermages de la Manche, en livres ou francs par hectare, furent supérieurs de plus de 70% à la moyenne nationale pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cet écart tomba à +50% vers 1850 et il n'était plus que d'environ +30% en 1892.

c. Le loyer des terres comparé à la marge brute d'exploitation

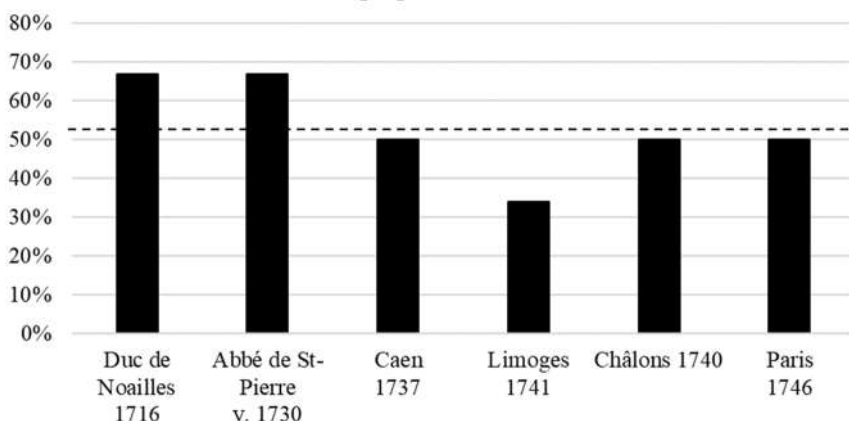
Le graphique ci-dessous permet de constater que la charge locative moyenne supportée par l'agriculture (calculée en fonction de la proportion estimée des terres accensées, affermées ou libres de charges locatives) évolua, sur le long terme, de façon à peu près proportionnelle à la marge brute.



Graphique 137 : Marge brute, cens et fermages moyens par hectare (en monnaie constante)

Les cens avaient été partiellement revalorisés par l'évolution des prix agricoles, mais ils s'étaient affaiblis à cause de la dépréciation de leur composante monétaire. A partir du XVII^e siècle, ils étaient devenus très faibles relativement à la marge brute, et de toute façon, une forte proportion des censitaires avait fini, comme on l'a vu, par se libérer de ces redevances. Pour leur part, les fermages opérèrent jusque vers 1740 un prélèvement relativement modéré sur cette marge, d'environ 50%. Il existe très peu d'informations anciennes sur le niveau moyen du prélèvement opéré par les fermages, qui soient susceptibles de nous éclairer sur ce niveau. Quelques chiffres furent cependant avancés dans la première moitié du XVIII^e siècle, lors de tentatives visant à améliorer l'équité de la répartition de la taille au sein des paroisses, en l'asseyant sur des évaluations objectives de la valeur locative des terres et de la répartition de la marge entre propriétaires bailleurs et fermiers. Un premier essai fut lancé en 1716 par le duc de Noailles, président du Conseil des finances, pour mettre en place une « taille proportionnelle », puis un second en 1733 par le Contrôleur général Orry en faveur d'une « taille tarifée ». Quelques intendants motivés (ceux des généralités de Caen, Limoges, Châlons, Paris,

etc.) et des tenants de l'économie politique (comme l'abbé DE SAINT-PIERRE) avancèrent à cette époque leurs appréciations du partage de la marge¹¹³⁵ (graphique ci-dessous). Ils estimaient (probablement sans avoir fait d'enquêtes approfondies) que les fermages absorbaient, au milieu du XVIII^e siècle, entre le tiers et les deux tiers de la marge brute, et, en moyenne de ces opinions, à peu près la moitié, c'est-à-dire l'ordre de grandeur que nous pouvons observer dans la Manche à cette époque.



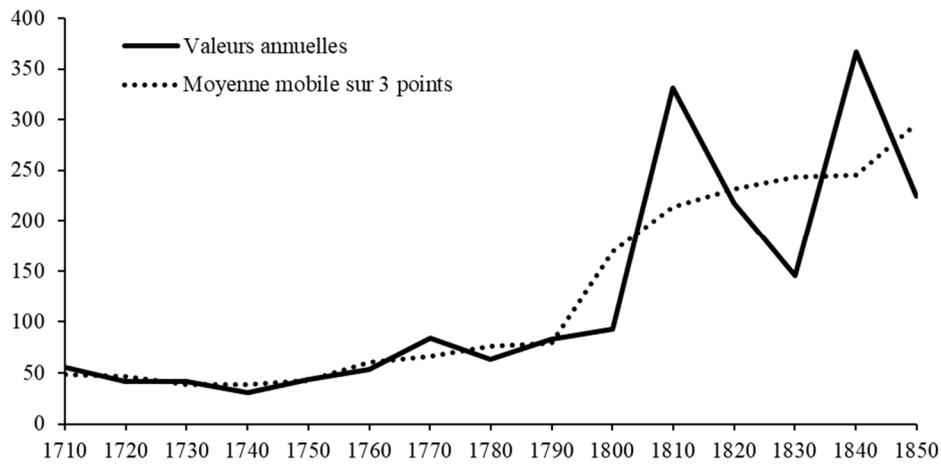
Graphique 138 : Estimations du rapport des fermages à la marge brute, 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle

Vers 1780-90, deux comptes d'exploitations de terres (que nous reproduisons en annexe 18), l'un de source fiscale et l'autre dû à LAVOISIER, firent apparaître un taux estimé de prélèvement des fermages voisin de 70%. La croissance du montant des fermages, après 1750, fut certainement déclenchée par la croissance de la marge, mais elle devint rapidement beaucoup plus forte cette dernière. Ceci résulta probablement de trois raisons imbriquées.

En premier lieu, le marché immobilier se réveilla à partir de cette date, alors qu'il était antérieurement assez peu actif : on estime que les terres tournaient autrefois à un rythme de l'ordre de 1% par an¹¹³⁶. Cette atonie était sans doute le reflet de la faible mobilité géographique des populations rurales, et peut-être la conséquence de quelques freins apportés par le régime seigneurial (en particulier le paiement de droits de mutation). Mais c'était très probablement aussi un effet du recours fréquent à la constitution de rentes perpétuelles, qui revenaient, pour les vendeurs des rentes, à la cession d'une partie des biens sur lesquels ils les assignaient. De telles cessions fractionnées pouvaient être une alternative adéquate à une cession totale, pour résoudre certains problèmes financiers, ou une solution pragmatique lorsque les cessions totales étaient rendues difficiles par une disette de numéraire. Pour nous faire une idée concrète du marché immobilier, nous reconstitué l'évolution du nombre de transactions (terres ou maisons) qui furent conclues entre 1700 et 1850 devant le notariat de Carentan, petite ville que nous avons choisie comme exemple parce qu'elle était au centre d'une région exclusivement agricole assez dynamique. On peut y observer (graphique ci-dessous) que le nombre de transactions diminua jusque vers 1740, pendant la période récessive où les prix immobiliers baissèrent. Pendant cette période, il se concluait annuellement plus de deux fois plus de contrats de rente que de transactions immobilières. Puis le nombre de transactions doubla entre 1740 et les années précédant immédiatement la Révolution, pendant la phase de croissance économique générale, qui permit à des propriétaires, des fermiers ou des bourgeois des villes de se porter sur le marché des terres pour y investir leurs gains. A cet effet de richesse, il faut probablement ajouter le fait que, dans certaines périodes d'inquiétude financière (pendant les années de profond déficit des finances publiques à la fin de l'Ancien Régime), la terre joua son rôle traditionnel de valeur refuge. Puis le nombre de transactions quadrupla entre la Révolution et 1810 (on créa à Carentan un second office notarial en 1806), alors que le nombre de rentes s'effondrait comme on le verra plus loin. Il est certain que la vente des biens nationaux (qui n'apparaît pas dans la série représentée sur le graphique) généra un marché secondaire, quand certains acquéreurs revendirent leurs acquisitions et que d'autres cherchèrent à rationaliser la dispersion de leurs terres. Mais, de façon plus générale, il est probable que la Révolution libéra le marché foncier en clarifiant le droit de la propriété. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, le nombre de transactions s'établit en moyenne au triple de ce qu'il était à la fin de l'Ancien Régime et au quintuple de ce qu'il était dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ces deux phases successives de croissance des transactions alimentèrent la hausse du prix des terres et, par voie de conséquence, celle des fermages.

¹¹³⁵ Mireille TOUZERY, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée, 1715-1789*, 1994, chapitre 2, graphique 2

¹¹³⁶ Gérard BEAUR, « Révolution et redistribution des richesses dans les campagnes : mythe ou réalité ? », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 352, 2008, p. 219



Graphique 139 : Nombre de transactions immobilières à Carentan

En second lieu, le marché de la location des terres devint plus compétitif après 1750, à la fois parce que la croissance de la population augmentait le nombre des candidats locataires, ce qui poussait naturellement les fermages à la hausse, et parce que les propriétaires anticipaient probablement la poursuite de la hausse des marges agricoles et accroissaient leurs exigences. De surcroît, ces derniers eurent, à partir de 1750, à payer en permanence des impôts fonciers (les vingtièmes¹¹³⁷), quel que fût leur « état », qui amputaient leurs revenus de 12%¹¹³⁸.

Enfin, cette animation du marché s'accompagna d'une banalisation progressive des terres comme un placement parmi d'autres, ce qui appelait inévitablement leur rendement à se rapprocher de celui des autres placements. Il avait été historiquement inférieur, parce que la possession de terres apportait dans le passé un bénéfice statutaire, et parce que ce placement était réputé à faible risque, à des époques où les marchés financiers étaient peu sûrs. Cette acceptation d'un faible rendement s'amenuisa d'autant plus que la situation économique générale devint, à la fin de l'Ancien Régime, clairement inflationniste, en raison de la croissance de la masse monétaire, et qu'une tension apparut sur les taux d'intérêt en conséquence de l'inflation et du déficit des finances publiques. Nous reviendrons plus loin sur la question des taux d'intérêt après avoir achevé notre analyse des marges, et évalué l'importance du capital agricole afin de pouvoir en calculer la rentabilité. A ce stade contentons-nous d'observer que la convergence des fermages vers la marge brute moyenne, puis son élévation au-dessus de son niveau, traduisait le fait que beaucoup d'exploitations mises en valeur par leurs propriétaires n'atteignaient pas la profitabilité qui leur aurait été nécessaire, si elles avaient été louées au fermage moyen, pour payer ce fermage et rémunérer convenablement leur capital d'exploitation.

4.8.2. La rentabilité du capital agricole

Nous ne connaissons pas sur l'ensemble de la période l'évolution du pourcentage de terres affermées (et encore moins par tranches de tailles d'exploitations, ce qui serait pourtant fort utile). Nous pouvons certes penser que ce pourcentage n'a pas radicalement changé au cours du temps, parce que nous avons vu plus haut qu'aux temps anciens, les réserves seigneuriales, qui étaient généralement la seule fraction affermée, représentaient environ 30% des terres, et qu'au XIX^e siècle, les exploitations affermées représentaient 32% de leur nombre total. Néanmoins nous n'avons aucune certitude à cet égard. Aussi il est commode de contourner cette difficulté en agglomérant par la pensée au secteur agricole les propriétaires non exploitants (qui, comme nous l'avons déjà dit, appartenaient en tant que tels au secteur tertiaire) ; nous nous placerons ainsi, dans tous les cas, dans une situation équivalente au faire-valoir direct (les exploitants ou fermiers étant alors transformés en régisseurs). Ceci nous dispensera d'avoir à nous interroger sur la répartition des impôts fonciers entre propriétaires et locataires¹¹³⁹, qui varia sous l'Ancien Régime, ou sur celle des dépenses d'entretien des bâtiments d'exploitation, qui pouvaient parfois être mises à la charge partielle ou totale des locataires. Nous pourrions ainsi, dans tous les cas, déduire de la marge brute d'exploitation les charges qui incombait aux propriétaires (impôts et entretien des bâtiments), afin de dégager la marge nette et calculer enfin la rentabilité du capital total.

¹¹³⁷ L'argument ne vaut que pour les propriétaires laïcs.

¹¹³⁸ Aux deux vingtièmes (soit 10%), s'ajoutait un impôt complémentaire de « quatre sols pour livre », soit 20% de ces vingtièmes.

¹¹³⁹ On notera que nos évaluations des fermages moyens sont assises, de façon régressive, sur les valeurs locatives fiscales, qui sont avant impôts.

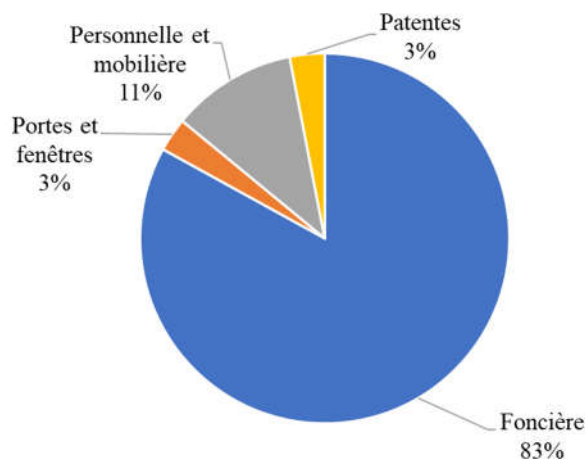
a. Les charges incombant aux propriétaires

i. Les impôts fonciers :

Les impôts directs étaient, sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle, principalement de nature foncière, et portaient majoritairement sur les propriétés non bâties, c'est-à-dire sur l'actif productif de l'agriculture. Sous l'Ancien Régime, il s'agissait de la taille¹¹⁴⁰, et des impôts complémentaires, assis sur les revenus fonciers, que le pouvoir royal inventa lorsque des besoins financiers impérieux le conduisirent à accroître la pression fiscale et à soumettre à l'impôt les privilégiés qui ne payaient pas la taille : la capitation (depuis 1695), dont nous avons déjà parlé dans le premier chapitre, puis les « dixième », « cinquantième » et « vingtièmes » mentionnés au début de ce chapitre. Après 1790, ces impôts furent remplacés par quatre contributions¹¹⁴¹ :

- La contribution foncière frappait toutes les propriétés, bâties et non bâties, à raison de leur valeur locative théorique¹¹⁴². C'était une réplique des vingtièmes, mais, cette fois-ci, mise en œuvre avec rigueur. Les bases fiscales furent réévaluées périodiquement (1821, 1851, 1862, 1874, 1879, 1884...). Le montant de base de l'impôt était augmenté de « centimes additionnels », levés en large partie au profit des collectivités locales, qui, vers 1850, accroissaient le montant de base d'environ 60%. A cette date, le montant total de cette contribution provenait, dans la Manche, à 89% des propriétés non bâties et 11% des propriétés bâties¹¹⁴³. C'est cette contribution que nous appellerons plus loin l'impôt foncier pour le XIX^e siècle.
- La contribution personnelle et mobilière se composait de deux parties : la taxe personnelle était fixée à la valeur de trois journées de travail (fixée dans chaque département) ; la taxe mobilière portait sur la fortune mobilière des contribuables, présumée d'après la valeur locative de leurs habitations ;
- La contribution des portes et fenêtres était une sorte de taxe somptuaire, présumant le luxe des habitations d'après le nombre de leurs ouvertures ;
- Enfin la contribution des patentes portait sur les revenus provenant d'une industrie ou d'une profession lucrative, c'est-à-dire sur ce que nous appelons de nos jours les bénéficiaires industriels et commerciaux (nous donnerons sur les patentes plus de détails dans le chapitre suivant). Ils demeurèrent faiblement taxés, selon la tradition physiocratique du XVIII^e siècle, bien que, pour l'ensemble de la France, le produit de l'industrie (et de l'artisanat) eût probablement dépassé le produit agricole au milieu du XIX^e siècle¹¹⁴⁴.

Les trois dernières contributions supportaient également des centimes additionnels. A l'exception des patentes, tous ces impôts étaient des impôts de répartition¹¹⁴⁵. Le graphique suivant en donne la répartition pour 1830¹¹⁴⁶.



Graphique 140 : Structure des contributions directes de la Manche en 1830

¹¹⁴⁰ La taille n'était *stricto sensu* un impôt foncier que dans le Sud de la France (où la taille était dite réelle). Dans le Nord, elle frappait les « facultés » des feux, qui étaient mesurées de façon relativement arbitraire mais provenaient, le plus souvent, de l'exploitation directe ou indirecte des terres. Diverses tentatives furent faites après 1716 pour asséoir l'évaluation de ces « facultés » sur des bases plus objectives (voir Mireille TOUZERY, *L'invention de l'impôt sur le revenu*, *op. cit.*).

¹¹⁴¹ Créées respectivement les 23 novembre 1790, 13 janvier 1791, 4 fructidor an VII et 2 mars 1791.

¹¹⁴² Loyer diminué des charges incombant au propriétaire (comme l'entretien des bâtiments)

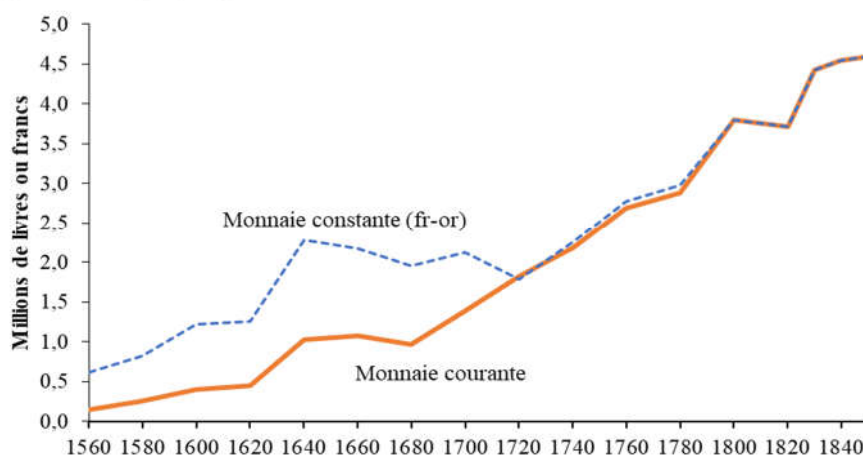
¹¹⁴³ Rapport VANDAL, tableau n° 8

¹¹⁴⁴ Jean MARCZEWSKI, « Le produit physique de l'économie française de 1789 à 1913 », *op. cit.* p. XX

¹¹⁴⁵ La contribution foncière des propriétés bâties fut transformée en un impôt de quotité en 1890 (au taux de 3,2%) et celle sur les propriétés non bâties subit le même sort en 1914 (au taux de 4%, qui fut étendu aux propriétés bâties). La contribution des portes et fenêtres fut remplacée en 1894 par un impôt de quotité assis sur la même base que la contribution foncière.

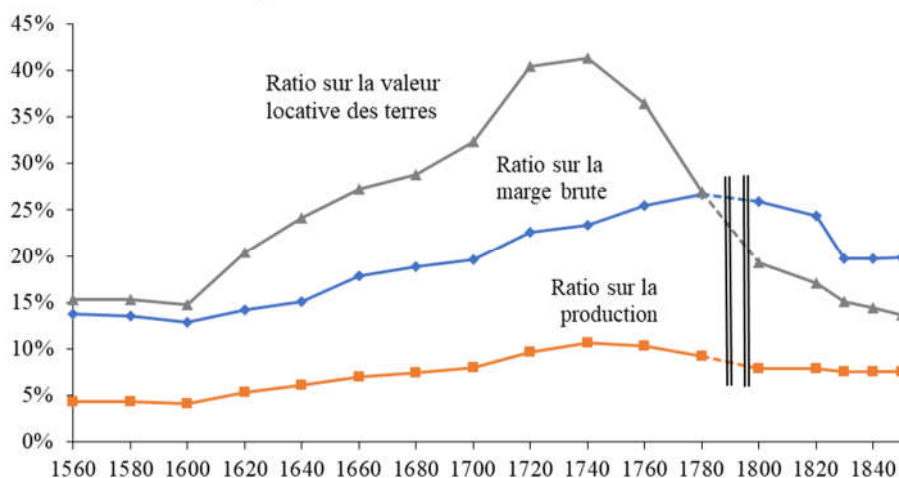
¹¹⁴⁶ Source des données du graphique : *Annuaire de la Manche, 1831, p. 158*

Les montants de ces impôts fonciers sont bien connus au niveau national¹¹⁴⁷, mais avec quelques lacunes au niveau qui nous intéresse. Nous pouvons néanmoins en reconstituer assez bien l'évolution générale¹¹⁴⁸, que présente le graphique ci-dessous.



Graphique 141 : Montant des impôts fonciers supportés par l'agriculture dans la Manche

Ces impôts représentaient en moyenne (graphique suivant), dans la Manche, 5 à 6% de la valeur de la production, 14% de la marge brute et 17% de la valeur locative des terres avant 1600. Ces pourcentages crûrent continûment, jusqu'à près de 12% de la production, 25% de la marge et 45% de la valeur locative des terres au milieu du XVIII^e siècle, pour financer les guerres et le train de vie de la cour. Les impôts continuèrent à croître ensuite en monnaie courante, mais la croissance des prix et de la production agricole en fit retomber la valeur relative. Après 1840, la contribution foncière retourna au niveau ancien d'environ 6% de la valeur de la production. Vers 1850, ils représentaient une charge de 10 F par hectare de terre labourable ou de pré, soit environ 10% de la valeur locative moyenne.



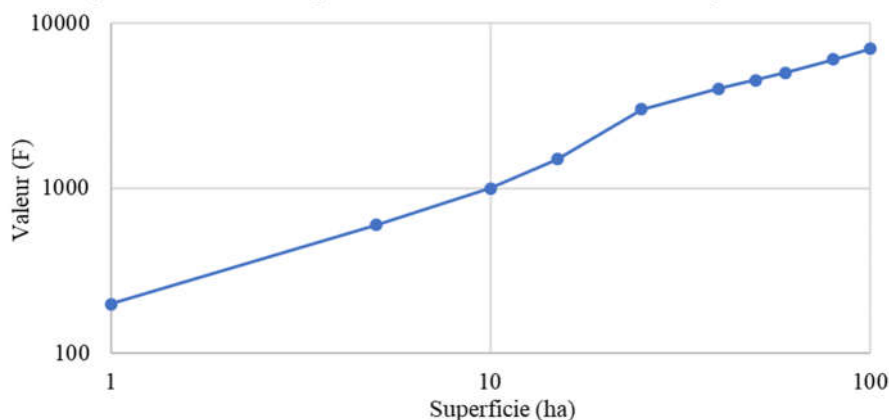
Graphique 142 : Rapport des impôts fonciers à la production, à la marge brute et à la valeur locative

¹¹⁴⁷ Ancien Régime jusqu'en 1774 : voir l'annexe 6. Période 1791-1830 : voir par exemple Tim J. A LE GOFF, Donald M. G. SUTHERLAND, « La Révolution française et l'économie rurale », in *Histoire & Mesure*, 1999, n°1-2, p. 107.

¹¹⁴⁸ La taille est connue pour quelques années (1662-1668, 1685-1695, 1706, 1711-1727, 1743-1748), grâce aux travaux d'E. ESMONIN, aux archives du Contrôle général (A. N. G⁷ 213-216, G⁷ 1688) et aux départements de taille dont nous avons parlé plus haut. On connaît également, pour la seule Election de Valognes, une série de valeurs entre 1550 et 1650 (A. LEFEBVRE, F. TRIBOUILLARD, « Fiscalité et population dans l'élection de Valognes de 1540 à 1660 », in *Annales de Normandie*, 1971, n°3, p. 207-233). Ces données montrent que la Manche supportait 3% de la taille totale de la France vers 1660 et 2,4% au XVIII^e siècle. Nous avons utilisé ces pourcentages afin d'estimer la taille de la Manche à partir de la taille nationale pour les années manquantes. Nous en avons soustrait la taille payée par les villes et une estimation de celle payée par les artisans du plat pays, afin d'obtenir une estimation de la taille payée par les ruraux. Le montant des vingtièmes est également connu par Election pour quelques années de l'existence de cet impôt, et pour la totalité de la Généralité de Caen en d'autres années (Y. PREEL, *Les vingtièmes dans la Généralité de Caen*, 1939) ; la Manche représentait 58% de la Généralité. La capitation taillable a été estimée de façon proportionnelle à la taille. Pour le XIX^e siècle, les montants de la contribution foncière proviennent d'un mémoire du préfet de l'an 9 (A.N. F¹² 1567), d'un récapitulatif national pour l'an 10 (A.N. AF^{IV} 1076), de C. DUPIN (*Forces productives et commerciales de la France*, 1827, t. 1, p. 325), de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1836, p. 135 (années 1829 à 1834), du rapport VANDAL (année 1850) et des *Annuaire de la Manche* de 1841 (p. 174), de 1853 (p. 179) et de 1855 (p. 135).

ii. Les charges relatives aux bâtiments d'exploitation :

Nous avons estimé à 800 francs la valeur moyenne des bâtiments d'exploitation des fermes vers 1840. Cette estimation repose sur des ratios avancés par *La maison rustique du XIX^e siècle*¹¹⁴⁹, qui conduisent à une valeur voisine de ce que l'on peut par ailleurs déduire des données avancées par DUTENS¹¹⁵⁰ (graphique ci-dessous) en fonction de la taille moyenne des fermes. Ces bâtiments ne représentaient qu'une faible partie du capital total mobilisé par l'agriculture (en moyenne moins de 10% de la valeur des terres au XIX^e siècle¹¹⁵¹). Ils entraînaient des charges annuelles¹¹⁵² représentant environ 20% de la marge brute vers 1840.



Graphique 143 : Valeur des bâtiments d'exploitation en fonction de la taille des fermes (DUTENS)

b. Le capital d'exploitation

Le capital d'exploitation comprenait les semences et le bétail ou « cheptel vif », ainsi que les équipements ou outillages, qui constituaient le « cheptel mort ». Les agronomes considéraient généralement que le capital d'exploitation nécessaire au bon fonctionnement d'une ferme s'élevait à l'équivalent de la valeur d'une année de production¹¹⁵³. Notre modélisation nous permet de connaître les deux premiers postes, et nous avons déjà donné plus haut¹¹⁵⁴ les éléments permettant d'évaluer le troisième ; ces éléments conduisent bien à un capital d'exploitation du même ordre que la valeur de la production (entre 1 et 1,3 fois cette dernière) sur toute la période.

Le coût de ce capital d'exploitation représentait 10 à 15% de la marge brute.

c. Le capital productif

Le capital productif comprenait la valeur des bâtiments, dont nous venons de parler, et celle des terres. Du milieu du XVIII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la valeur vénale des terres agricoles (y compris, le cas échéant, celle des bâtiments d'exploitation) resta dans un rapport relativement stable avec le montant des fermages :

- En 1758, FORBONNAIS indiquait que « *aujourd'hui, les terres s'achètent du denier 25 au denier trente cinq dans la totalité du royaume* »¹¹⁵⁵, soit 25 à 35 fois les fermages¹¹⁵⁶, ce qui correspondait à un rendement locatif (avant impôts) de 2,9% à 4%.

¹¹⁴⁹ *La maison rustique du XIX^e siècle*, op. cit., t.1 p. 294 : valeur des étables, 100 F de bâtiments par unité de gros bétail ; valeur des granges, 0,5 F par hectolitre de grains à stocker.

¹¹⁵⁰ Joseph DUTENS, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France : en 1815 et 1835*, 1842, p. 11

¹¹⁵¹ Jean-Claude TOUTAIN, *Le produit de l'agriculture française...*, op. cit. t. 2, p. 95-107

¹¹⁵² 5% de leur valeur pour leur entretien et 3% pour leur amortissement (sur 30 ans).

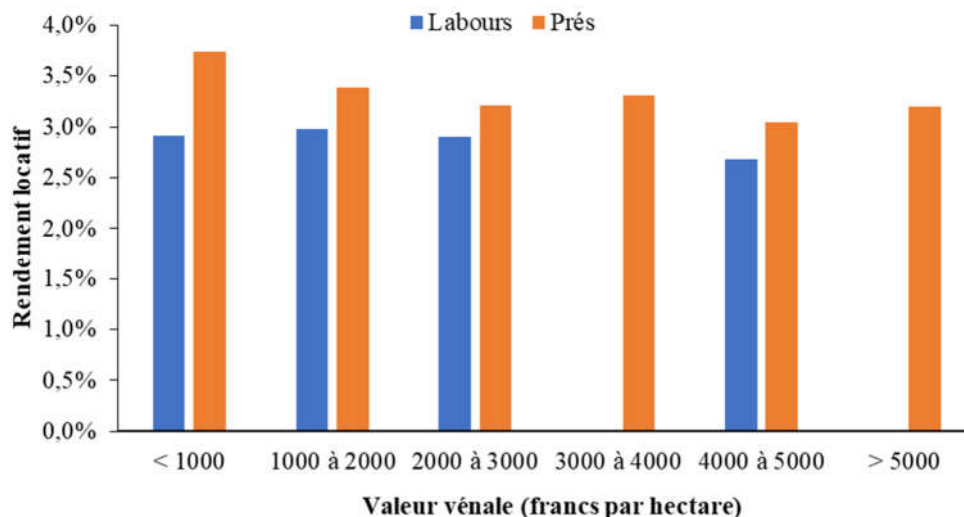
¹¹⁵³ Jean-Claude TOUTAIN, *Le produit de l'agriculture française...*, op. cit. t. 2, p. 95-107

¹¹⁵⁴ Voir, dans la partie relative à la modélisation des productions animales, les éléments permettant de calculer le coût d'une journée de travail animal. De façon synthétique, l'enquête agricole de 1867 (p. 19) estimait qu'il fallait 2000 F d'équipements et outillages pour une ferme de 20 ha.

¹¹⁵⁵ FORBONNAIS (François VERON DUVERGER DE), *Recherches et considérations sur les finances de France depuis l'année 1595 jusqu'à l'année 1721*, 1758, t. 1, p. 372

¹¹⁵⁶ Comme le remarquait Marx (*Le Capital*, I. III, t. III), « En fait il s'agit ici du prix d'achat non point du sol, mais de la rente foncière qu'il rapporte, calculé d'après le taux d'intérêt courant ».

- Vers 1780, dans les trois paroisses du Calvados, situées entre Isigny et Trévières, que nous avons mentionnées au début de cette partie, les terres s'achetaient 28 à 35 fois le fermage, donnant un rendement de 2,9% à 3,6%.
- Vers 1830 il était considéré¹¹⁵⁷, dans la Manche, que « *le propriétaire* » retirait en moyenne 3% après impôts des « *terres supérieures* », 2,8% des « *terres moyennes* » et 2,65% des « *terres inférieures* » ; soit 3% à 3,4% avant impôts.
- En 1852¹¹⁵⁸, les terres de labours s'achetaient, dans la Manche, 28 à 40 fois le fermage selon les lieux (en moyenne 32 fois), et les prés 26 à 35 fois (en moyenne 30 fois), donnant des rendements de 3,1% et 3,3% respectivement, très proches de la moyenne nationale, et en moyenne pondérée 3,2%. Nous pouvons constater (graphique ci-après) que, dans l'ensemble de la France, ces rendements étaient à peu près identiques quelle que soit la valeur des terres¹¹⁵⁹.



Graphique 144 : Rendements locatifs en fonction de la valeur vénale des terres en 1851 (France)

- En 1892, les terres de labours s'achetaient, dans la Manche, 22 à 29 fois le fermage (moyenne 27 fois) et les prés de 22 à 26 fois (moyenne 23 fois)¹¹⁶⁰, donnant des rendements de 3,7% et 4,3% respectivement, et en moyenne pondérée 3,9%, en hausse de 20% par rapport à 1852.

En résumé, de 1760 à 1890, les propriétés agricoles affermées rapportèrent constamment au propriétaire, avant impôts, entre 3% et 4% en moyenne de leur valeur vénale. Le rendement des investissements immobiliers à vocation locative dans les villes était d'ailleurs approximativement le même¹¹⁶¹.

Pour les époques antérieures, nous ne disposons pas d'informations statistiquement significatives sur la valeur vénale des terres qui puisse nous permettre de calculer leur rendement locatif moyen ; aussi nous avons fait l'hypothèse assez peu hardie que le rendement locatif avait évolué proportionnellement au plafond légal des taux d'intérêt, qui donnait une référence commune aux placements à faible risque (nous avons vu dans le chapitre 2 que ce plafond fut graduellement abaissé de 10% au XVI^e siècle à 5% en 1665, et maintenu ultérieurement à cette valeur).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la structure du capital agricole total que nous avons ainsi estimée : partant de moins de 70% au XVI^e siècle, la valeur des terres finit par en représenter environ 90%, après sa très forte hausse postérieure à 1740.

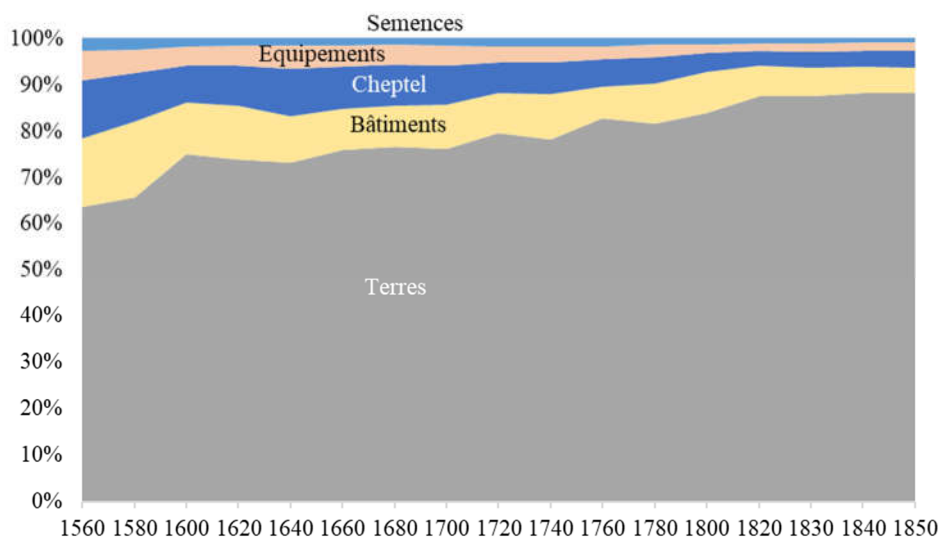
¹¹⁵⁷ *Annuaire de la Manche*, 1832, p. 95

¹¹⁵⁸ Enquête agricole de 1852

¹¹⁵⁹ Rapport VANDAL précité.

¹¹⁶⁰ Ministère de l'agriculture, *Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892*, op. cit. p. 244-245

¹¹⁶¹ Sylvain VIGNERON, « L'immobilier dans les petites villes au XVIII^e siècle. Étude des mécanismes du marché de la pierre dans la France du Nord », in *Histoire, économie & société*, 2004/1, p. 121-140

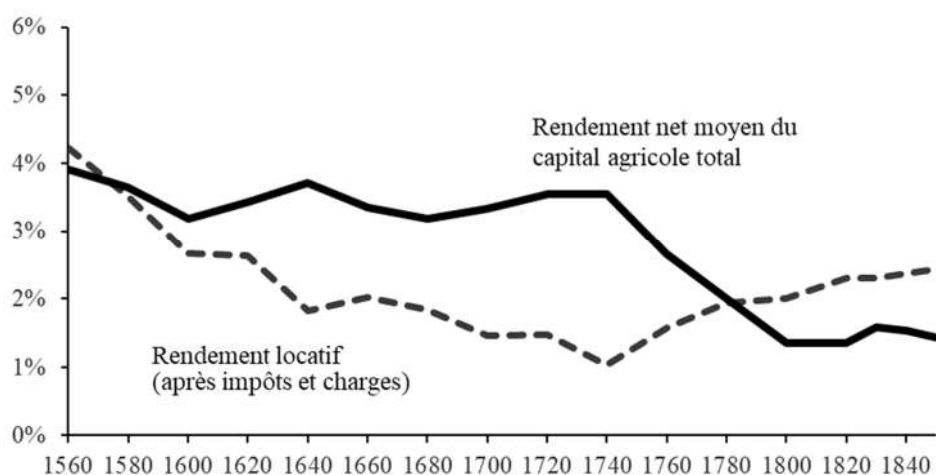


Graphique 145 : Structure du capital agricole total de la Manche

d. La rentabilité du capital total

Après ces considérations, nous sommes maintenant en état de calculer le rendement net moyen du capital agricole¹¹⁶² de l'ensemble des exploitations de la Manche (qui, rappelons-le, consolide les profits des exploitants et ceux des propriétaires). Il resta relativement stable vers 4% jusqu'en 1740 (courbe en trait gras continu du graphique ci-dessous), puis il s'abaisse jusque vers 2% au XIX^e siècle en raison de la très forte élévation de la valeur des terres, qui fut plus rapide, comme on l'a vu, que celle des marges après 1740.

Le rendement locatif¹¹⁶³ moyen obtenu par les propriétaires des exploitations louées, hors gains en capital mais après déduction des charges qui leur incombaient en principe (courbe en trait gras interrompu) décroit au XVII^e siècle, comme les taux d'intérêt selon l'hypothèse que nous avons faite, puis il continua à diminuer jusque vers 1740, relativement aux fermages, à cause de la hausse des impôts fonciers. Il remonta ensuite jusque vers 3%, après 1740, grâce à la baisse relative de ces impôts. Le rendement locatif pour les propriétaires privilégiés était bien entendu supérieur, jusqu'à ce que la fiscalité les finisse par les atteindre au milieu du XVIII^e siècle.



Graphique 146 : Rendement net du capital agricole total et rendement locatif

On voit ainsi qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles¹¹⁶⁴, le rendement locatif net (après charges) était significativement inférieur au rendement moyen, conclusion à laquelle nous étions déjà arrivé plus haut en comparant les fermages à la marge d'exploitation. Il eût donc été logique que tous les propriétaires fissent

¹¹⁶² Marge nette consolidée des exploitants locataires et des propriétaires bailleurs ou faisant valoir (après impôts et entretien des bâtiments), divisée par le capital total.

¹¹⁶³ Valeur locative (fermages) / capital productif

¹¹⁶⁴ Avant le XVII^e siècle, cette comparaison a peu d'intérêt étant donné que la majorité des terres était encore fieffée.

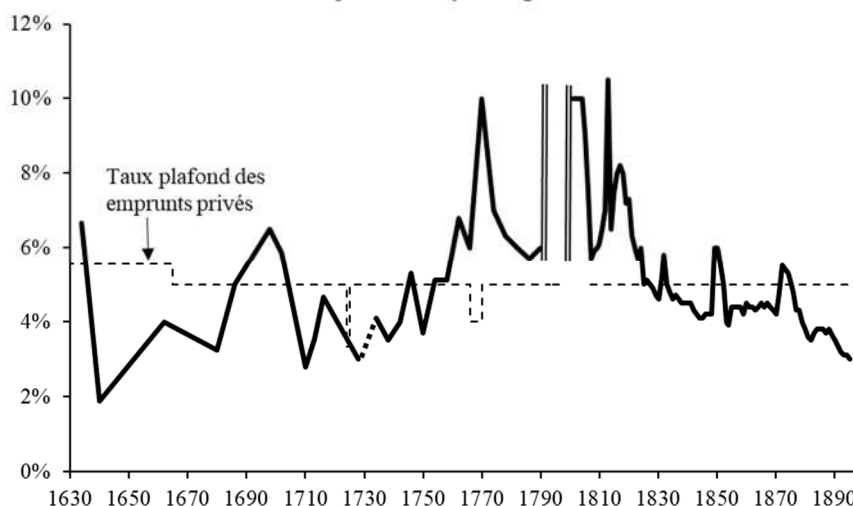
valoir eux-mêmes (ou grâce à un régisseur ou un maître valet) leurs exploitations, sauf éventuellement les propriétaires privilégiés pour lesquels le gain eût été moindre. En revanche, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, le rendement moyen tomba en-dessous du rendement locatif ; c'est une autre façon d'observer, comme nous l'avons déjà fait plus haut, que de nombreuses exploitations en faire-valoir direct n'étaient pas assez performantes.

4.8.3. Les terres agricoles comme placement

Nous avons indiqué plus haut que la deuxième moitié du XVIII^e siècle connut une animation croissante du marché des terres et leur probable banalisation parmi les différents placements à long terme. Nous allons donc nous efforcer de comparer le rendement des terres et celui des placements mobiliers, qu'il est plus simple d'évaluer que celui des autres placements dans l'industrie ou le commerce.

a. La rentabilité des placements mobiliers

Il existait principalement deux placements mobiliers dont nous pouvons assez facilement connaître le rendement. Les premiers étaient les emprunts d'Etat. Ils constituèrent jusqu'à la Révolution des placements relativement risqués, étant donné le comportement parfois prédateur de gouvernements placés en situation de déficit budgétaire chronique par le coût de guerres récurrentes et par leur incapacité à réformer la fiscalité. L'Etat alternait des périodes où, au moment des guerres, il attirait l'épargne par des emprunts très rémunérateurs, au-delà du plafond de rendement de 5% qu'il avait lui-même défini (rentes perpétuelles jusqu'à 7,1% (denier 14), voire 12,5% (denier 8) vers 1695 ; rentes viagères et tontines), et des périodes où il allégeait son fardeau financier par des dévaluations, des conversions forcées, voire des banqueroutes partielles (comme vers 1720 et 1770). Les taux d'intérêt effectivement servis étaient donc le plus souvent inférieurs aux taux de souscription. Les emprunts d'Etat ne devinrent des placements de père de famille que lorsque le public se fut convaincu, après la Restauration, que l'Etat était devenu un emprunteur fiable, qui respecterait scrupuleusement ses engagements. Le rendement des rentes perpétuelles d'Etat tomba en-dessous de 6% vers 1820 et en-dessous de 5% après 1835, hors périodes de guerre ou de révolution comme en 1830, 1848, 1870 (graphique ci-dessous¹¹⁶⁵). Ce dernier rendement était relativement élevé : les taux anglais étaient à la même époque compris entre 3% et 4%. Les taux français tombèrent en-dessous de 4% vers 1880 et vers 3% en 1895. Ces emprunts d'Etat furent très peu diffusés en Province sous l'Ancien Régime : il n'y avait que 160 000 détenteurs de rentes d'Etat vers 1720¹¹⁶⁶, en grande majorité parisiens.



Graphique 147 : Taux d'intérêt des emprunts d'Etat

Les placements mobiliers les plus courants étaient les prêts à long terme entre particuliers. Il est possible d'obtenir des informations à leur sujet parce qu'une proportion importante d'entre eux faisait l'objet de contrats notariés (les prêts sous seing privé, ou « sur billet », étaient d'un montant moyen dix fois moins

¹¹⁶⁵ Katia BEGUIN, Pierre-Charles PRADIER, « Emprunts souverains et vulnérabilité financière de la monarchie d'Ancien Régime. Tout s'est-il joué sous Louis XIV ? », 2011, <hal-00623931> ; Pierre-Cyrille HAUTCOEUR (dir.), *Le marché financier français au XIX^e siècle*, 2007, vol. 1, p. 12 ; Jean-Laurent ROSENTHAL, *The Fruits of Revolution. Property rights, litigation, and French agriculture*, 1992, tableau A1.1. Avant la Révolution, il ne s'agit pas des taux de souscription des nouveaux emprunts, mais des taux constatés *ex post*, compte tenu des restructurations de la dette auxquelles l'Etat se livrait périodiquement.

¹¹⁶⁶ Katia BEGUIN, « Estimer la valeur de marché des rentes d'Etat sous l'Ancien Régime », in *Histoire & mesure*, 2011, n°2, p. 3-30

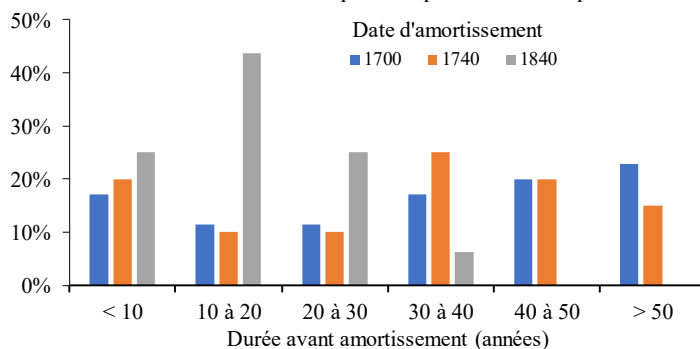
important que celui des prêts notariés¹¹⁶⁷). Les notaires jouaient un rôle de mise en relation entre détenteurs de capitaux et emprunteurs, et d'évaluateurs de la qualité des emprunteurs¹¹⁶⁸, avant que les banques (et le Crédit foncier de France) et la Conservation des hypothèques n'en vinssent à assumer progressivement ces deux fonctions au XIX^e siècle. Avant 1760, ces placements consistaient très majoritairement en des prêts perpétuels¹¹⁶⁹ : à Paris, ils représentaient plus de 70% du montant total des prêts en cours¹¹⁷⁰, contre environ 20% pour les prêts viagers et moins de 10% pour les obligations. Le rendement des prêts perpétuels fut, aux XVII^e et XVIII^e siècles, constamment presque égal au plafond légal de 5% à Paris¹¹⁷¹. En Province, il se situa souvent en-dessous de plafond après 1720 : il était par exemple voisin de 4%, à la fin du XVIII^e siècle, dans le Languedoc et à Douai¹¹⁷². A partir de 1770, les obligations prirent à Paris une place croissante et elles finirent par représenter plus de 95% des nouveaux prêts. Après la légalisation des prêts à intérêt en octobre 1789, elles devinrent la forme de prêt la plus courante et les rentes perpétuelles disparurent rapidement. La période d'incertitude monétaire et financière de la Révolution et de l'Empire vit l'effondrement du marché du crédit, l'envolée des taux d'intérêt et un raccourcissement drastique de la durée des prêts. Puis la situation redevint progressivement normale après la Restauration, avec l'assainissement de la situation économique et la remise en ordre des finances publiques, et le taux d'intérêt moyen repassa en-dessous de 5% vers 1830.

Pour analyser l'évolution du marché du crédit dans la Manche, nous avons à nouveau utilisé Carentan comme exemple, et analysé les contrats de prêt passés devant ses notaires¹¹⁷³. Les observations qu'on peut y faire peuvent très probablement être étendues à l'ensemble de la Manche, compte tenu de la relative mobilité des capitaux, au moins pour des montants assez élevés : on peut par exemple constater que les prêts hypothécaires conclus à Avranches par le chapitre cathédral de cette ville¹¹⁷⁴ portaient des taux d'intérêt très voisins de ceux rencontrés à Carentan (graphique ci-dessous).

¹¹⁶⁷ Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, 1998, p. 84

¹¹⁶⁸ Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix, une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, 2001.

¹¹⁶⁹ Il en existait deux types : les prêts hypothécaires, dont le versement des arrérages était garanti par une hypothèque sur les biens de l'emprunteur, et les prêts fonciers, dont les arrérages étaient assignés sur les revenus d'un actif foncier. Ces derniers étaient les successeurs des contrats de rentes constituées dont nous avons parlé au chapitre 2. Le débiteur versait une rente annuelle constante égale au capital reçu divisé par le « denier » fixé au contrat et lui seul avait l'initiative du remboursement du prêt (il reversait alors le montant de la rente multiplié par le denier du contrat ou par le denier légal en vigueur à la date de l'amortissement. Les prêts n'étaient donc plus perpétuels, mais pouvaient cependant courir pendant longtemps : dans le cas de Carentan que nous avons plus particulièrement étudié, 60% des rentes qui furent amorties devant notaire en 1700 comme en 1740 avaient couru plus de 30 ans (voir l'histogramme ci-dessous). Leur durée de vie chuta vers 15 ans pour les prêts souscrits après 1800.



Ce type de prêt était plus coûteux de 15% à 25%, selon les taux d'intérêt et les durées, que les prêts modernes à annuité constante de même taux et de même durée, si l'on compare les sommes non actualisées des intérêts versés et des remboursements. Ou, dit autrement, un prêt hypothécaire aurait dû avoir un taux inférieur de 1,5% à 3%, selon les taux et les durées, au taux d'un prêt à annuité constante pour avoir un coût égal pour l'emprunteur. Ceci est lié au fait que, dans un prêt à annuité constante, le capital est remboursé progressivement, donc les intérêts sont globalement moindres. En revanche, si l'on considère la valeur actualisée des sommes versées par le débiteur, les prêts hypothécaires étaient moins coûteux que les prêts à annuité constante de même taux, pour des taux d'actualisation supérieurs à 4% (parce que, dans les prêts hypothécaires, le remboursement était repoussé en fin de période).

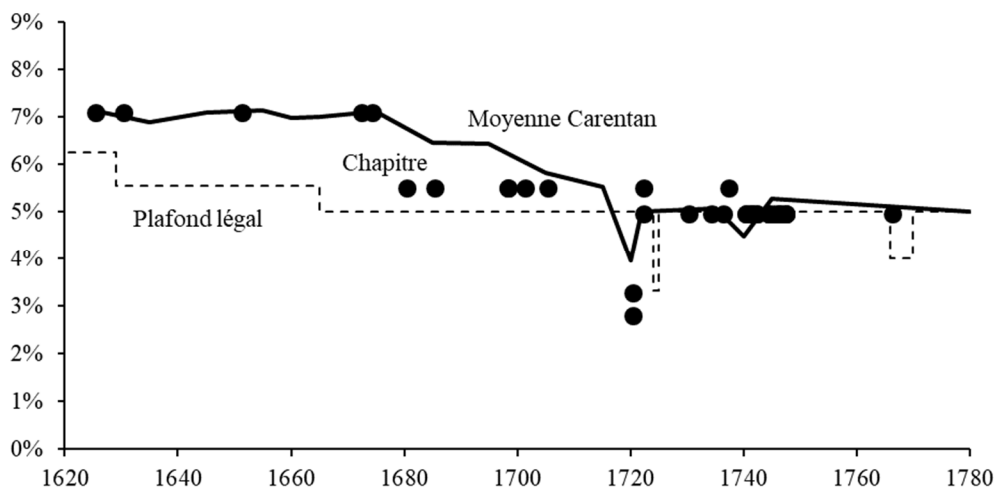
¹¹⁷⁰ Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, « Économie et Politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840 », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, n° 1, fig. 3, p. 75.

¹¹⁷¹ HOFFMAN, POSTEL-VINAY, ROSENTHAL, *Des marchés sans prix, op. cit.*, p. 77, 130, 270.

¹¹⁷² Languedoc : E. LE ROY LADURIE, *Les paysans du Languedoc, op. cit.* Annexes, graphique 39 (valeurs moyennes fragiles en raison du faible nombre de données utilisées) ; Douai : Serge DORMARD. « Le marché du crédit à Douai aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue du Nord*, vol. 362, n° 4, 2005, p. 803-833. Voir d'autres exemples dans Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent, op. cit.* p. 96

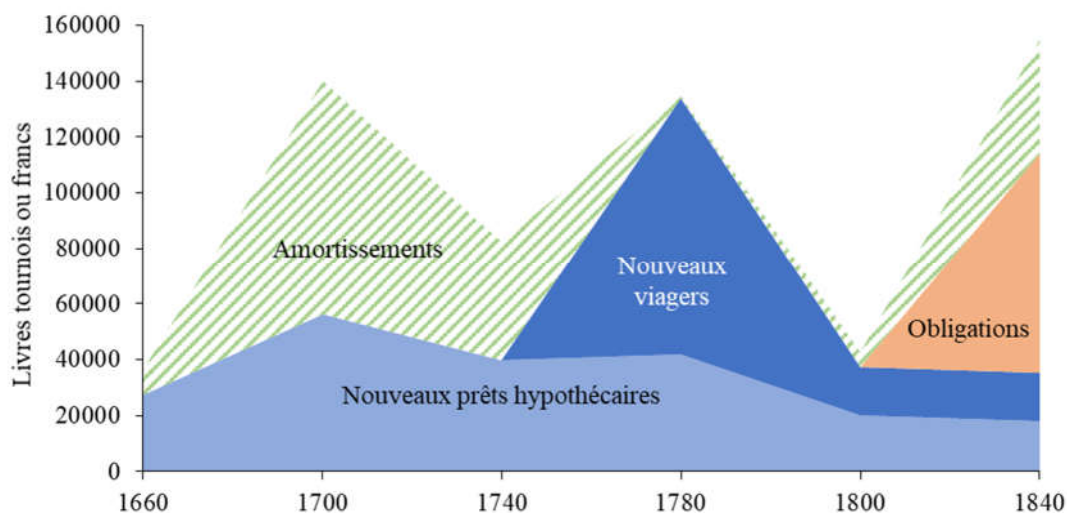
¹¹⁷³ Archives départementales de la Manche : 1659, 5^E 1467 ; 1700, 5^E 1507 ; 1740 : 5^E 1548 ; 1780, 5^E 1627 ; 1800, 5^E 1665-1666 ; 1840, 5^E 18901-18902 et 5^E 1790-1791

¹¹⁷⁴ Archives de la Manche : Inventaire des titres, droits et revenus du Chapitre d'Avranches, vers 1760, 206 J 19



Graphique 148 : Taux des prêts hypothécaires à Carentan et à Avranches (chapitre cathédral)

Le montant des nouveaux prêts conclus à Carentan connut une décroissance entre 1700 et 1740, dans la phase dépressive que nous avons déjà mentionnée à plusieurs reprises, puis il fut multiplié par près de 4 entre 1740 et 1780¹¹⁷⁵. Une croissance du même ordre de grandeur fut observée à Paris¹¹⁷⁶ (pour des volumes infiniment plus élevés). Le montant prêté s'effondra pendant la Révolution, puis il remonta après la Restauration, avec une forte proportion d'obligations. Naturellement, le montant des amortissements de rentes croissait chaque fois que les taux d'intérêt baissaient.



Graphique 149 : Montant des opérations de crédit à Carentan

La moitié des montants prêtés en 1780 prit à Carentan la forme de prêts viagers, d'un montant unitaire très au-dessus de la moyenne (4600 livres en moyenne contre 900 pour les hypothécaires). Ils étaient presque systématiquement au denier 10, soit la moitié du denier des prêts hypothécaires (cette règle du denier moitié fut largement suivie en France au XVIII^e siècle, y compris pour les emprunts d'Etat). Mais ce denier 10 était utilisé quelque soit l'âge du créancier¹¹⁷⁷. Pourtant, A. DEPARCIEUX¹¹⁷⁸ avait établi dès 1746 la théorie des taux des rentes viagères, en fonction de l'espérance de vie des créanciers (graphique ci-dessous¹¹⁷⁹). Il avait

¹¹⁷⁵ Les obligations étaient à peu près inconnues avant la Révolution (du moins dans ce qui passait devant notaire). Nous n'en avons trouvé qu'une (très petite) sur 89 actes de prêts notariés en 1780, et aucune auparavant.

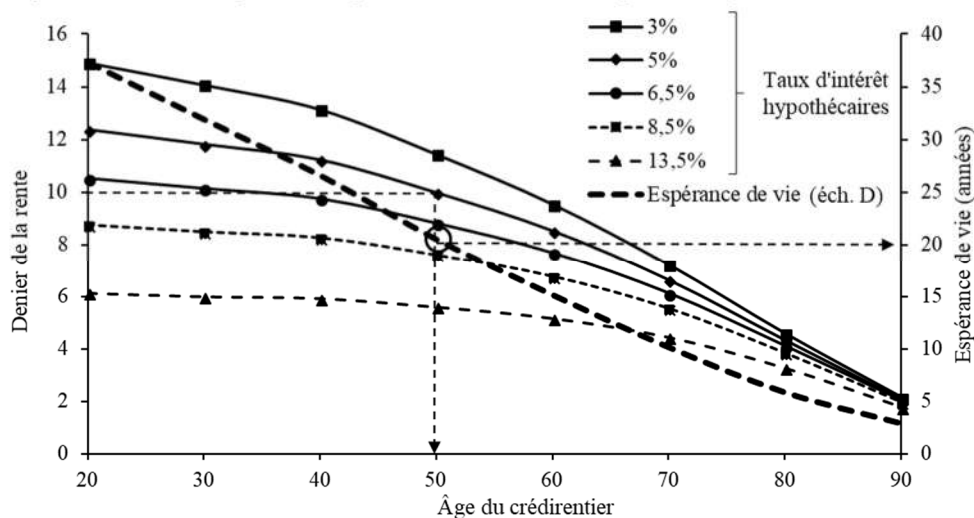
¹¹⁷⁶ HOFFMAN, POSTEL-VINAY, ROSENTHAL, *Des marchés sans prix, op. cit.*, graphique 2.3

¹¹⁷⁷ Pressé de trouver des capitaux à emprunter, l'Etat émit également, de 1778 à 1781, des emprunts viagers au denier 10 sans distinction d'âge.

¹¹⁷⁸ Antoine DEPARCIEUX, *Essais sur les probabilités de la durée de la vie humaine, d'où l'on déduit la manière de déterminer les rentes viagères tant simples que tantines*, 1746, p. 105-132 et table XV

¹¹⁷⁹ Courbes recalculées selon le raisonnement même de DEPARCIEUX, qui consistait à rechercher le capital moyen K que devrait prêter un ensemble de créanciers d'âge A, sous forme de prêts à annuités constantes de taux T, pour obtenir un revenu annuel donné R et pour que chacun d'eux soit remboursé de son prêt avant la fin de sa durée de vie résiduelle. Le denier K/R dépendait donc de deux paramètres : l'espérance de vie des créanciers, qui découlait statistiquement de leur âge A, et le taux d'intérêt T (de façon à rester comparable à ce que nous avons dit plus haut sur les prêts perpétuels, nous avons remplacé, dans le graphique ci-dessus, ces taux de

ainsi montré qu'un viager au denier 10 était équivalent à un prêt hypothécaire de 5% sur l'espérance de vie résiduelle des créditeurs, si ceux-ci avaient en moyenne 50 ans (espérance de 20 ans). Mais le taux d'intérêt implicite montait très rapidement dès que ces rentes étaient constituées sur des « têtes » plus jeunes, ce qui était une solution commode pour augmenter subrepticement les taux réels : le denier 10 sur une tête de 35 ans (espérance de vie de 30 ans) correspondait à un taux de 6,5%. Les actes notariés ne mentionnant pas ces âges, nous ne savons pas quels taux d'intérêt étaient implicitement portés par ces rentes viagères. Il est probable que beaucoup d'emprunteurs ne comprenaient pas bien le coût de ces prêts viagers¹¹⁸⁰.



Graphique 150 : Denier des rentes viagères en fonction de l'âge des créditeurs et des taux d'intérêt

Les cahiers de doléances de 1789 nous font comprendre que les viagers étaient devenus partout très fréquents¹¹⁸¹ (le cahier de Carentan¹¹⁸² évoquait le « *goût trop dominant des fonds perdus*¹¹⁸³ ») et qu'ils conduisirent à de nombreux abus : « *les rentes viagères sont la ruine du bien des familles* », affirmait-on à St-Sauveur-le-Vicomte. Les deniers descendaient parfois jusqu'à 5 ou 6 sur des têtes assez jeunes (ces viagers étaient alors équivalents à des prêts hypothécaires à 13,5%). Les cahiers demandaient l'interdiction des viagers sur des têtes de moins de 60 ans ou la fixation réglementaire de taux plafond en fonction de l'âge de celles-ci.

A Carentan, le taux d'intérêt moyen des nouveaux prêts connu donc, au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, à peu près la même baisse que dans les autres régions (graphique suivant¹¹⁸⁴) ; ils descendirent au niveau du plafond légal après 1730, voire en-dessous (auparavant, les notaires n'hésitaient pas à rédiger des contrats où les parties s'entendaient, « *nonobstant le taux du Roi* », sur des taux plus élevés). Puis le taux d'intérêt moyen commença à remonter significativement à la fin du XVIII^e siècle, en raison du recours accru à des instruments financiers non réglementés : il s'agissait de rentes viagères à Carentan, mais les obligations jouèrent le même rôle à Paris. La croissance des volumes de prêts et celle des taux d'intérêt, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, étaient bien cohérentes avec la croissance économique inflationniste qui intervint pendant cette période.

prêts à annuité constante par les taux de prêts hypothécaires ayant approximativement le même coût). Notons que DEPARCIEUX avait tenu compte du fait que l'espérance de vie des créditeurs était supérieure à celle de la population moyenne de même âge.

¹¹⁸⁰ En 1840, on pouvait encore rencontrer un emprunt viager au denier 7,5 constitué sur une tête de 21 ans !

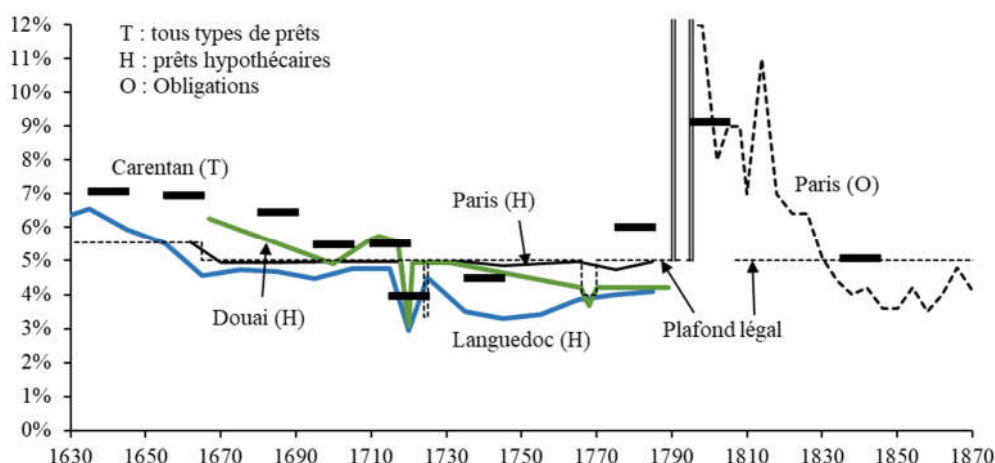
¹¹⁸¹ Par exemple, la paroisse d'Ozeville demandait que « *les rentes viagères créées ou à créer soient fixées au denier 10 ; ces sortes de rentes ont été portées à un tel point, en cette basse province, que plusieurs personnes ont placé leurs économies au denier cinq, six ou sept, ce qui a mis hors d'état d'en acquitter le produit ceux qui en sont redevables* (Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances, op. cit.* t. 2, p. 427 ; même demande à St-Martin-d'Audouville, *Ibid.* p. 600). La paroisse de Dangy exposait « *que l'usure s'étant déguisée sous mille formes différentes, n'a pu en prendre une plus funeste pour quantités de gens que celle des constitutions viagères [...]* ; qu'il est de la sagesse de la nation de remédier à cet abus en fixant les différents taux des intérêts suivant les différents âges de la personne sur la tête de laquelle on se constitue, et sans qu'il puisse à l'avenir se constituer sur la tête de plusieurs personnes » (*Ibid.* t. 1, p. 299). L'assemblée préliminaire du baillage de St-Sauveur-le-Vicomte déclarait que « *les rentes viagères sont la ruine du bien des familles [...]*. Le tiers état demande qu'il soit défendu à toute personne âgée de moins de 60 ans de placer ses fonds en viager, ou au moins, que les rentes soient fixées à un taux modéré, sans qu'il soit permis de l'excéder à peine de nullité des contrats et de confiscation du capital au profit des pauvres » (*Ibid.* t. 3 p. 215). Voir également les doléances des paroisses de Chanteloup (*Ibid.* t. 1, p. 269), de Flottemanville (*Ibid.* t. 2, p. 266), de la Pernelle (*Ibid.* t. 2, p. 435), de St-Marcouf (*Ibid.* t. 2, p. 598), etc.

¹¹⁸² *Ibid.* t. 1, p. 722

¹¹⁸³ Fonds perdus : autre appellation courante des prêts viagers.

¹¹⁸⁴ Nous n'avons pas inclus les amortissements de prêts dans le calcul du taux moyen, bien que l'amortissement d'un prêt perpétuel soit logiquement équivalent à un nouveau prêt perpétuel : en recevant restitution du capital de son prêt, le créancier prend *de facto* en charge les annuités que le débiteur aurait dû servir si le remboursement n'avait pas eu lieu.

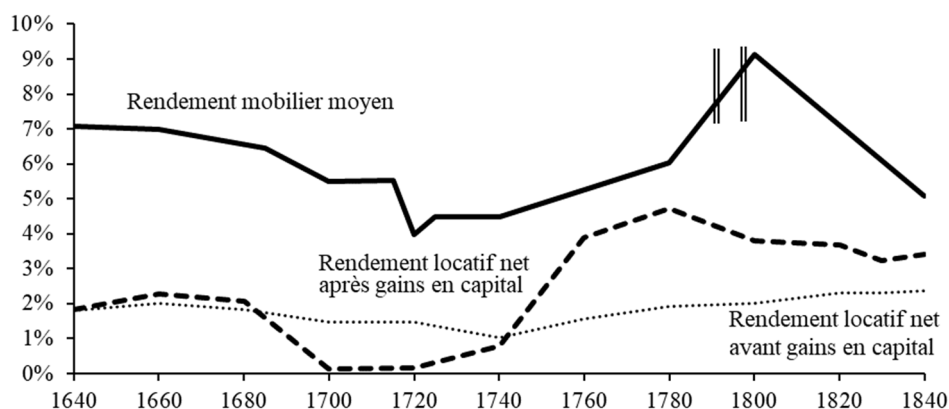
En 1800, le taux moyen atteignit 8 à 9% (dans des volumes très faibles) ; mais cette montée des taux pendant la période révolutionnaire n'intervint donc pas dans un contexte de taux antérieurement sagement rangés sous le plafond légal : ils montaient déjà depuis un certain temps. Puis, vers 1840, les taux retombèrent vers 5% comme dans le reste de la France.



Graphique 151 : Taux d'intérêt à Carentan, à Paris et dans deux autres régions

b. La rentabilité comparée des placements en terres

Ces éléments nous permettent d'aborder enfin la question de la rentabilité relative des placements en terres agricoles. Sur le graphique ci-dessous, nous avons figuré le rendement locatif net moyen des terres que nous avons présenté dans la section précédente (en pointillés) et le taux d'intérêt moyen des placements mobiliers privés (tel qu'estimé par le taux à Carentan, en trait continu). Nous pouvons constater que le premier était, avant 1740, inférieur de 4 à 5 points au rendement mobilier. Un tel écart fut manifestement accepté à l'époque où les terres bénéficiaient d'un avantage statutaire et où les autres placements étaient rares ou plus risqués ; mais il est probable que cette acceptation s'éroda progressivement à la fin du XVIII^e siècle, alors que les taux d'intérêt remontaient. En revanche, si nous ajoutons au rendement locatif les gains en capital¹¹⁸⁵ qui apparurent après 1750 en raison de la rapide élévation du prix des terres (courbe en trait gras interrompu), nous constatons que l'écart par rapport aux placements mobiliers¹¹⁸⁶ se trouva probablement réduit à moins de 2 points, ce qui était sans doute plus raisonnable comme pénalité à supporter pour jouir d'un placement sans risque, et un tel écart fut retrouvé un peu avant 1840, une fois résorbés les emballements de la période révolutionnaire.



Graphique 152 : Rentabilité comparée des placements agricoles et mobiliers

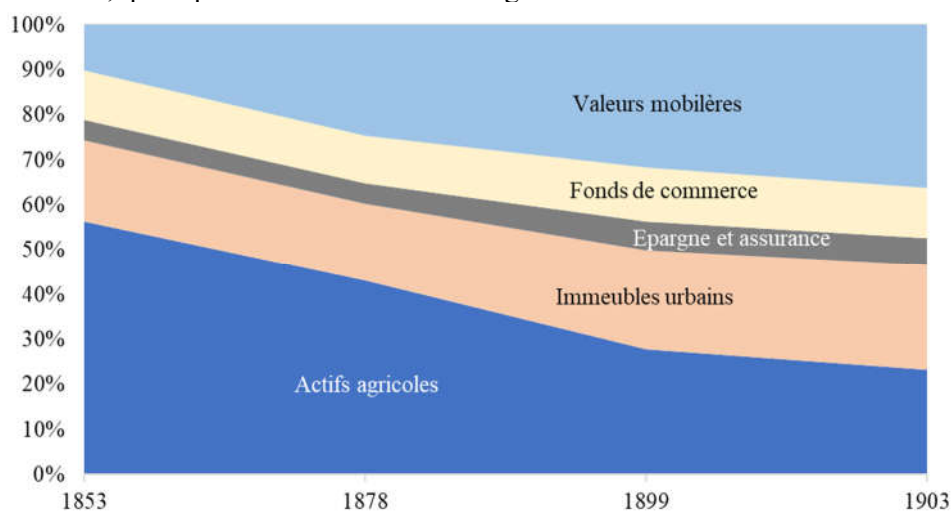
Il nous paraît donc possible de conclure que l'élévation du prix des fermages et des terres, après 1750, était non seulement possible en raison de la croissance de la marge d'exploitation agricole, et inévitable à cause des tensions sur le marché des terres, mais qu'elle fut même nécessaire pour que les investissements dans l'agriculture conservassent un certain attrait. Ceci eut en contrepartie l'inconvénient, d'un point de vue

¹¹⁸⁵ De 1680 à 1740, les propriétaires subirent des pertes en capital.

¹¹⁸⁶ Qui, rappelons-le, ne furent pas imposés avant 1872, puis imposés à 3% de 1872 à 1890 et à 4% de 1890 à 1914.

macroéconomique, de continuer un peu trop longtemps à attirer vers la terre des capitaux qui eussent pu être plus utilement investis dans l'industrie naissante.

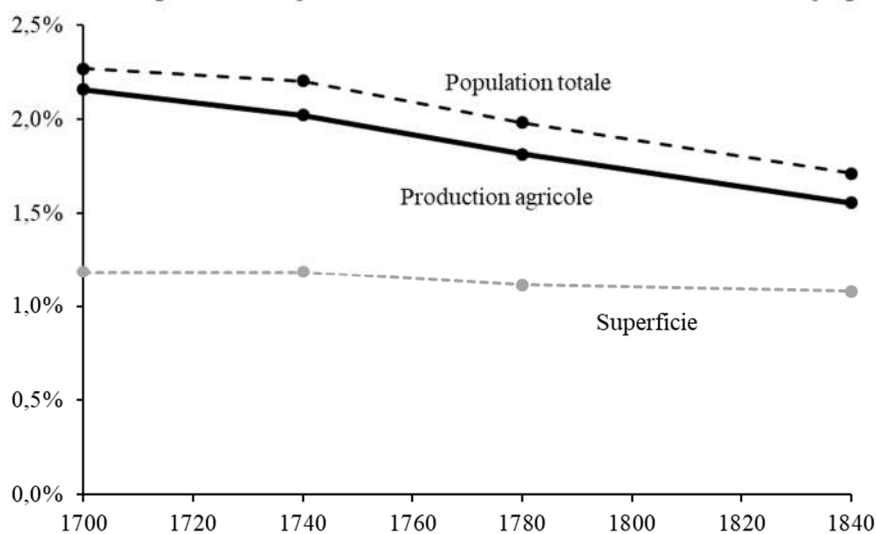
Ceci n'empêcha cependant pas les valeurs mobilières de prendre, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, une place croissante dans les patrimoines (graphique ci-dessous¹¹⁸⁷) : les rédacteurs de la réponse de la Manche à l'enquête agricole de 1867 observaient que les transactions portant sur des terres étaient « moins fréquentes qu'il y a trente ans », et ils pensaient pouvoir « trouver la cause de cette diminution dans la vulgarisation de la rente sur l'Etat et des valeurs mobilières, qui, en pénétrant dans les campagnes, ont détourné les capitaux des placements en immeubles et en prêts hypothécaires, les seuls qui fussent autrefois connus. » De fait, la taille du marché financier avait crû considérablement pour accompagner le décollage de l'industrie ; les valeurs mobilières sûres s'étaient notablement diversifiées et elles étaient devenues plus accessibles grâce au développement des réseaux bancaires. Par ailleurs, le développement des villes accrût fortement l'importance de l'immobilier urbain, qui dépassa en valeur les actifs agricoles vers 1900.



Graphique 153 : Structure moyenne des patrimoines privés français de 1850 à 1900

4.9. Le poids de la Manche dans l'agriculture française

J.-C. TOUTAIN a publié en 1961 une reconstitution, à laquelle il s'était livré au sein de l'ISEA, de l'évolution de la valeur de la production de l'agriculture française entre 1700 et le milieu du XX^e siècle¹¹⁸⁸, qui nous permet de déterminer le poids de l'agriculture de la Manche au sein de celle-ci (graphique ci-dessous).



Graphique 154 : Poids de la Manche dans la population et dans la production agricole françaises

¹¹⁸⁷ Maurice LEVY-LEBOYER, François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX^e siècle*, op. cit., p. 90

¹¹⁸⁸ Voir l'annexe 51. Nous avons retranché de la production française évaluée par l'ISEA celle des bois, que nous n'avons pas étudiée, et celle des vignes, qu'on ne cultivait pas dans la Manche.

La Manche représenta, aux XVIII^e et XIX^e siècles, une part décroissante de la population française : 2,3% en 1700, 2% en 1780, 1,7% en 1840, puis 1,4% en 1880 ; son territoire représentait environ 1,1% de la superficie de la France. On peut constater que, selon nos estimations, le poids de sa production agricole connut assez exactement la même évolution que celui de sa population (l'écart entre les deux courbes peut être considéré comme non significatif, toutes ces quantités étant des estimations). La raison fondamentale en est évidemment que cette production resta, pendant toute cette période, largement dominée par la culture des céréales, qui devaient nourrir la population du département dans un contexte de quasi autarcie, et dont les prix restèrent très voisins de la moyenne nationale. Ceci signifie concrètement que la production de l'agriculture de la Manche, ramenée à la superficie du département, fut constamment à peu près le double de la moyenne française jusqu'au XVIII^e siècle, en conséquence de rendements de bon niveau et surtout d'une utilisation intense de son territoire.

4.10. Synthèse de ce chapitre

1. La propriété foncière était extrêmement concentrée, depuis la fin du Moyen Âge : vers 1760, 4% des propriétaires les mieux dotés récoltaient 45% des revenus agricoles totaux, et les 70% les moins dotés 15% seulement. La situation resta approximativement la même après la Révolution.
2. Le mode d'exploitation très majoritaire était, au XIX^e siècle, le faire-valoir direct (68% des exploitations ; les autres étaient toutes affermées). Les ordres de grandeur étaient vraisemblablement les mêmes aux époques antérieures.
3. L'agriculture de la Manche, qui avait à nourrir une population nombreuse, resta à dominante céréalière (froment-orge au nord du département ; sarrasin-froment-orge au sud) jusque vers 1870 : les terres labourables représentaient environ 90% des surfaces agricoles vers 1700, et encore 80% vers 1850. Chaque fois que la population augmentait (de 1550 à 1650 et après 1750), faute de pouvoir agir significativement sur les rendements, on réduisait les surfaces improductives : les surfaces boisées ou incultes aux époques les plus anciennes, puis les jachères qui diminuèrent bien plus vite que dans beaucoup d'autres régions à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La Manche avait au XIX^e siècle un des plus forts taux français d'utilisation effective de son territoire total.
4. Faute d'une bonne compréhension du mode d'action des engrais, et dans l'incapacité de l'agriculture ancienne d'en produire en quantité importante faute d'un élevage assez abondant, les rendements céréaliers restèrent probablement à peu près constants, ou en très faible croissance, du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle, à un niveau moyen proche de la moyenne nationale.
5. L'élevage ancien avait pour mission première de fournir la traction animale nécessaire à la culture (environ 50% de la valeur de la production animale), secondairement du fumier (anciennement 10% de la production, 20% vers 1850), et, en troisième lieu seulement, de fournir du bétail pour la boucherie des villes (moutons et bœufs, pour 20 à 25%). Le commerce de beurre commença à décoller vers 1840.
6. La transition vers une agriculture herbagère n'intervint massivement qu'à partir de 1880, après que l'exode rural eut diminué la population à nourrir et à employer, et que les chemins de fer eurent élargi les débouchés de l'agriculture.
7. Les animaux étaient, comme dans toute la France, chétifs (moins de 200 kg pour les vaches et les bœufs au début du XVIII^e siècle) et mal soignés. L'amélioration des races (et de leur alimentation) intervint progressivement : celles des chevaux, dès la fin du XVII^e siècle, avec l'aide de l'Etat ; celle des moutons, à la fin du XVIII^e siècle, à nouveau avec des incitations de l'Etat ; celle des bovins, grâce à des initiatives locales, par à une meilleure sélection de la race Cotentine. L'amélioration des chevaux et des bovins fut fructueuse, mais celle des moutons échoua dans la Manche.
8. L'agriculture a toujours fonctionné avec un taux de marge brute (avant impôts et fermages) compris entre 40 et 50%. Les salaires représentaient la très grande majorité des charges, en raison de la faible valeur des équipements et outillages. La marge brute par hectare augmenta très vivement après 1740 (elle doubla de 1740 à 1850) en raison de la hausse des prix et de la production en volume.
9. Les impôts prélevaient environ 10% de la marge brute vers 1600 ; ce pourcentage monta jusqu'à plus de 20% vers 1760 et redescendit vers 15% après 1830. Pour les exploitations louées, les fermages représentèrent environ 50% de la marge jusque vers 1740. Après cette date, ils quadruplèrent en 100 ans, ce qui permit au rendement des placements en terres de se rapprocher du rendement des placements mobiliers, qui prenaient une importance croissante dans les patrimoines privés.
10. La production de l'agriculture de la Manche représenta constamment, depuis 1700 au moins, une part de la production agricole nationale égale au poids de sa population. Ramenée à la superficie du département, elle fut donc à peu près double de la moyenne nationale jusqu'au XVIII^e siècle.

CHAPITRE 5 : L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

5.1. Introduction

Nous examinerons dans cette partie l'ensemble des activités productives autres que l'agriculture. Nous nous trouvons vis-à-vis d'elles dans la même situation que précédemment de ne disposer d'absolument aucune information quantitative avant la fin du XVII^e siècle. Nous les aborderons cependant d'une façon complètement différente de ce que nous avons fait pour les activités agricoles : cela tient non seulement au type particulier d'informations que l'Histoire nous a léguées, et mais aussi à la logique même de leur développement, que nous ne pouvons pas modéliser de façon globale, mais seulement secteur par secteur.

Il n'y avait, jusqu'au XIX^e siècle, aucune expression consacrée pour désigner ces activités non agricoles, comme nous le ferions de nos jours en parlant du secteur secondaire, et en distinguant en son sein l'artisanat et l'industrie. La distinction entre artisanat et industrie ne s'est d'ailleurs dégagée au XIX^e siècle qu'au fur et à mesure où le terme d'industrie prit son sens moderne, pour désigner les activités concentrées et organisées dans le but de dégager des économies d'échelle par l'exploitation de machines ou d'installations complexes. Au XVIII^e siècle, tous les établissements « industriels » étaient de très petite taille : à l'exception de la glacerie de Tourlaville, qui réunit vers 1750 un effectif tout à fait exceptionnel pour l'époque de près de 400 ouvriers, ou des ateliers de charité de Valognes et Cherbourg qui rassemblaient 100 à 200 jeunes femmes, tous les autres établissements étaient minuscules : une papeterie comptait en moyenne une petite dizaine d'ouvriers, une tannerie encore moins, et un atelier de tissage comptait en moyenne 2,3 métiers à tisser.

« Industrie » désignait à cette époque toute forme de travail visant « *la production de quelque objet utile à la consommation* » ; on parlait même couramment de l'« industrie agricole ». On aurait donc pu s'attendre à ce que les tentatives de mesure de l'activité « industrielle » eussent embrassé l'ensemble de celle-ci, y compris ce que l'on qualifierait aujourd'hui d'artisanat. C'est en réalité l'inverse qui se produisit, et les statistiques industrielles de l'Ancien Régime et de la plus grande partie du XIX^e siècle se concentrèrent sur les secteurs où l'on était susceptible de rencontrer les établissements de plus grande taille et les plus capitalistes ; elles négligèrent en particulier les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et de la construction, exclusivement artisanaux mais qui représentaient probablement, au XVIII^e siècle, les trois quarts des activités non agricoles et non tertiaires ou maritimes. Elles ne seront que partiellement réincorporées dans les statistiques industrielles qu'en 1887 (voir l'annexe 37 qui résume cette dernière statistique). Il va de plus sans dire qu'aucune statistique n'a jamais incorporé les activités d'autoproduction d'équipements ou de fournitures par les agriculteurs.

5.1.1. Industrie et commerce

Sous l'Ancien Régime, lorsque le pouvoir royal commença à se préoccuper de l'économie du royaume sous l'impulsion de COLBERT, il se donna pour priorité, outre le développement d'une marine puissante, d'améliorer la balance commerciale de la France : il cibra donc un petit nombre de secteurs, dont il chercha à faire progresser la qualité des produits et à stimuler la production, et auxquels il demanda d'imiter les produits étrangers qui étaient recherchés par le marché français. Il ne s'intéressa donc qu'à l'industrie qui alimentait le « commerce », c'est-à-dire celle qui pouvait subvenir aux besoins des villes ou donner lieu à des exportations. Dans le langage courant, industrie et commerce étaient d'ailleurs à peu près synonymes.

Tout le reste fut considéré comme quantité négligeable. En particulier tout l'artisanat rural, celui que LAVOISIER¹¹⁸⁹ qualifiait de « *vivant aux dépens de l'agriculture* », échappa entièrement au système statistique qui se mit en place vers 1715, même dans les domaines où cet artisanat pouvait être très important comme

¹¹⁸⁹ Antoine LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, 1791

dans le textile. Ainsi, par exemple, les statistiques royales ne suivaient, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, que la production de 200 métiers tissant des étoffes de laine dans les « manufactures » de la Manche, alors qu'il y en avait au total de l'ordre de 600, comme le découvrirent les autorités révolutionnaires lorsqu'elles en firent faire un dénombrement plus exhaustif en l'an III¹¹⁹⁰ ; de même, dans le domaine du tissage de lin ou chanvre, le préfet de la Manche estimait en 1814¹¹⁹¹ que, sur 2000 métiers au total¹¹⁹², seulement une centaine travaillait dans les anciennes manufactures. Il y avait naturellement des tisserands dans chaque village, mais on parlait, sous l'Ancien Régime, de l'hypothèse qu'ils ne travaillaient qu'à la demande, pour des clients locaux qui apportaient eux-mêmes les matières nécessaires (laine, lin ou chanvre) ; leur production n'entrait donc pas dans le « commerce » et elle était de ce fait « *sans conséquence* » (la plupart des historiens l'ont de même ignorée). Il paraissait en outre inenvisageable, à l'époque, de faire visiter cette multitude dispersée d'artisans ruraux pour faire évoluer leur production ou leur faire respecter certaines normes de qualité, dans l'hypothèse même où la manière dont le « peuple » des campagnes était vêtu aurait pu intéresser le roi ou un contrôleur général des finances - ce qui ne se produisit apparemment jamais. L'effort fut donc concentré sur les activités productives les plus faciles à contrôler et à orienter, celles des villes. COLBERT et ses successeurs s'appuyèrent naturellement sur les structures déjà en place au sein de l'artisanat urbain : les communautés d'arts et métiers. Ils les renforcèrent et leur superposèrent progressivement une structure de contrôle composée d'officiers royaux.

5.1.2. Les communautés d'arts et métiers

Lorsqu'il y avait dans une ville un nombre significatif d'artisans d'un même métier, ceux-ci se constituaient généralement en « communauté » (ou jurande), qui était à la fois une association professionnelle, une société d'entraide et une confrérie pieuse. Leurs statuts définissaient les conditions dans lesquelles s'acquerrait et était reconnue la compétence professionnelle qui permettait d'atteindre la qualité de « maître », nécessaire pour ouvrir une boutique ou un atelier (apprentissage, production d'un chef-d'œuvre, prestation de serment) ; ils définissaient en détail les produits ou services que les membres de la communauté pouvaient offrir, ainsi que les conditions et horaires de travail. Des gardes-jurés élus parmi les maîtres assuraient le respect des statuts par tous les membres.

La philosophie de ces communautés était explicitement anti-concurrentielle : les membres ne devaient pas pouvoir se faire concurrence les uns aux autres, par exemple en travaillant plus longtemps, ou en utilisant de nouveaux procédés de fabrication, ou en créant de nouveaux produits. Les communautés ne devaient pas non plus se faire concurrence entre elles, et des règlements locaux établissaient, par exemple, que les savetiers-carreleurs n'avaient pas le droit de fabriquer des chaussures neuves, art réservé aux cordonniers, ou définissaient très précisément, après force disputes et procès, ce qu'avait le droit de vendre chacune des communautés intervenant dans le secteur de l'épicerie, partagé entre les apothicaires-ciriers-épiciers-droguistes, les beurriers-potiers-fruitiers-faïenciers, les panetiers-bouteillers ou les merciers-drapiers-joaillers-quincaillers¹¹⁹³.

Les statuts de ces communautés pouvaient être, selon les cas, des lettres patentes émanant du roi, des statuts enregistrés en Parlement de Normandie, ou différentes formes de statuts accordés par des autorités locales (bailli, sénéchal ou juge de police). Le pouvoir royal avait pris l'initiative, pour diverses raisons d'ordre public, de définir au plan national les statuts d'un certain nombre de professions : les orfèvres étaient sous la tutelle de la Cour des monnaies (de Saint-Lô ou de Caen, selon les époques), parce qu'ils intervenaient sur le marché des métaux précieux qui avaient un usage monétaire ; les chirurgiens avaient été placés sous la tutelle du premier chirurgien du roi, et dotés d'un statut national en 1730 ; les perruquiers, barbiers et baigneurs-étuvistes avaient été rassemblés en une communauté unique en 1691, puis dotés d'un statut national en 1725. Quand on rencontre dans un texte la profession de perruquier, jusqu'au début du XIX^e siècle, il faut donc en général comprendre qu'il s'agit d'un barbier.

Mais surtout des règlements nationaux avaient progressivement fixé des cadres très précis pour tous les secteurs économiques jugés d'importance majeure : pour les tisserands en laine, en 1669 ; pour les

¹¹⁹⁰ Archives nationales, F¹² 1347. Il s'agissait alors de connaître le potentiel total de métiers susceptibles de travailler à l'habillement des soldats de la République.

¹¹⁹¹ Archives nationales, F¹² 1625

¹¹⁹² Nombre probablement trop élevé

¹¹⁹³ Exemple de Caen : Archives départementales du Calvados, C2837.

tisserands en étoffes mixtes laine et lin en 1670 ; pour ceux tissant le lin ou le chanvre en 1676 et 1693¹¹⁹⁴ ; pour les teinturiers en 1667 puis 1737 ; etc. Les communautés correspondantes avaient dû refaire leurs statuts selon ces directives.

Une enquête nationale, lancée en 1750 pour connaître les dettes des communautés¹¹⁹⁵, fut l'occasion de faire un dénombrement de celles-ci. Le tableau ci-après donne une vue synthétique des communautés formellement constituées : il n'en existait, mais de façon très disparate, que dans les quatre plus grandes villes de la Manche, Coutances, Saint-Lô, Valognes et Cherbourg¹¹⁹⁶. Les plus anciens statuts mentionnés dans cette enquête étaient : à Valognes, ceux des drapiers et des chapeliers, qui étaient « de grande ancienneté » ou « de temps immémorial » ; à Saint-Lô, ceux des tailleurs d'habits, qui dataient probablement du XIV^e siècle, ceux des toiliers de 1498, ceux des bâtiers-bourreliers de 1505, ceux des serruriers-armuriers de 1517 ; à Coutances, ceux des cordonniers de 1489¹¹⁹⁷. Mais il a pu exister des statuts en d'autres lieux à des époques antérieures : on connaît ainsi le texte, datant de 1328, des statuts des poêliers de Villedieu-les-Poêles¹¹⁹⁸, mais l'enquête de 1750 déclara qu'« ils vivent sans règles ».

Certaines de ces communautés n'étaient plus très actives : ainsi à Saint-Lô, celles des corroyeurs et des vitriers ne comptaient plus chacune que deux veuves (qui « ne savent point ce que leurs maris ont fait des statuts » !), et celle des tanneurs, un seul maître¹¹⁹⁹. Aussi les autorités locales devaient-elles régulièrement organiser des fusions de communautés.

En revanche, à Avranches, Granville, Mortain et Carentan, il n'y avait jamais eu de communauté. En 1776, le subdélégué d'Avranches confirmait, avec une fierté manifeste, que « nous n'avons point ici de ces communautés. Le commerce y jouit de la plus grande liberté. On y ouvre boutiques de marchands ou d'artisans sans aucunes formalités ».¹²⁰⁰ A la même date, le subdélégué de Coutances précisait qu'à Granville, « il n'y a point de communautés formées. Les habitants ont le privilège d'y exercer telle profession qu'ils jugent à propos et d'y faire toutes sortes de commerces ». Celui de Mortain indiquait qu'« il n'existe dans tout mon département aucune communauté où il y ait maîtrise, excepté pour les perruquiers, et ce corps est si gueux et si pitoyable qu'il ne mérite pas la plus légère attention »¹²⁰¹. Celui de Carentan justifiait l'absence de communauté par la pauvreté de sa ville, qui était « sans aucun commerce ny manufactures. Chacques habitans, pour se procurer du pain, se donne au métier ou à la profession qu'il croit pouvoir remplir, et comme il n'y a jamais eû de corps de métier à Carentan qui ait esté autorisé par des statuts, tous indistinctement ouvrent boutiques et travaillent sous la simple jurande de la police sans que personne sy oppose, et les juges de police sont obligez souvent de fermer les yeux sur des membres de ces métiers qu'ils connoissent pauvres et qui n'auroient pas de moyen pour faire les frais d'une lettre de jurande. Ils se contentent de veiller à ce qu'il ne se commette aucuns abus qui puisse préjudicier le public. Il seroit dangereux d'en agir autrement. Cela rendroit la pluspart des habitans oisifs et leurs familles en souffriroient et aussi bien que le public. »¹²⁰² Dans les plus petites villes et dans les bourgs, il n'y avait naturellement aucune communauté.

Les deux tableaux qui suivent indiquent les effectifs de maîtres qui furent communiqués par les subdélégués, lors de cette enquête ou de ses suites, pour chaque communauté ou chaque profession de la plupart des villes et même de certains bourgs (sauf pour Avranches et Pontorson, le subdélégué ayant estimé pouvoir se dispenser de fournir ces informations).

¹¹⁹⁴ Voir en annexe 15 deux mémoires de l'Intendant de Caen, de 1741 et 1742, qui donnent des informations détaillées sur ce cadre réglementaire.

¹¹⁹⁵ Certaines d'entre elles s'étaient endettées de façon très imprudente (voir dans une note ci-dessous le cas des tanneurs de Saint-Lô). Une déclaration royale du 2 avril 1763 leur fit défense « d'emprunter sans y avoir éyé autorisées par lettres patentes ».

¹¹⁹⁶ Archives départementales du Calvados, C2799, C2801, C2802

¹¹⁹⁷ Adolphe TARDIF (« Corporations d'arts et métiers de la ville de Coutances », in *Annuaire du département de la Manche*, 1852, p. 712-720) avait trouvé, dans un ancien registre des statuts tenu par les sénéchaux de Coutances, une riche liste de statuts anciens : Toiliers, statut datant de 1475 ; drapiers, 1480 ; cordonniers, 1489 ; maréchaux, 1502 ; cuisiniers-pâtisseries, 1573 ; bâtiers-bourreliers, 1581 ; serruriers, 1581 ; maçons, tailleurs, imagiers, 1581 ; menuisiers, 1587 ; couvreurs d'ardoise, 1601 ; carreleurs-savetiers, 1601 ; peintres-vitriers, 1601 ; chandeliers, 1611 ; étamiers, 1613 ; merciers, 1615 ; etc. Certaines de ces communautés n'étaient donc plus actives vers 1750.

¹¹⁹⁸ Joseph GRENTE, Oscar HAVARD, *Villedieu-lès-Poêles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers*, 1899, t. 1, p. 49-52

¹¹⁹⁹ Voir plus loin le paragraphe consacré aux tanneries.


¹²⁰⁰ Archives départementales du Calvados, C2795

¹²⁰¹ *Ibid.* C2800

¹²⁰² Archives départementales du Calvados, C2798

Tableau 69 : Communautés d'arts et métiers existant dans les principales villes vers 1750

Dates d'obtention des derniers statuts

 Lettres patentes du roi ou statuts enregistrés en Parlement

 Statuts accordés par une autorité locale

	Coutances	Saint-Lô	Valognes	Cherbourg
Apothicaires, ciriers, épiciers, droguistes		?		
Apothicaires, etc. chirurgiens			1661, 1720	1661, 1720
Bâtiens, bourreliers		1505		
Bouchers	1678	v. 1600		
Boulangers	1594, 1713	?		
Boutonniers		1720		
Chandeliers, beuriers, graissiers	1615	Vers 1600 ¹²⁰³	¹²⁰⁴	
Chapeliers	1678	1575	« De temps immémorial »	
Charpentiers, menuisiers				
Chirurgiens	Sous l'autorité du premier chirurgien du Roi en 1730			
Cordonniers	1489, 1670	1580, 1712	1736 ?	
Corroyeurs		1597		
Drapiers, tisserands en draps, foulons, cardeurs			« Grande ancienneté »	1668
Etamiers, potiers d'étain		1618		
Fabricants de bas		1754		
Maçons	1681	?		
Marchands de toiles		1643		
Marchands drapiers, merciers, joaillers, quincaillers	1704	1613, 1718	1707	1714
Maréchaux, taillandiers	1684	?		
Maréchaux, serruriers			?	
Menuisiers, rouettiers	1580		1705	
Orfèvres	Sous la dépendance de la Cour des monnaies			
Parcheminiers	1617			
Passementiers, tissutiers, rubanniers		1720		
Perruquiers, barbiers, baigneurs, étuvistes	Lettres patentes en forme de statut national de 1725			
Poissonniers		?		
Savetiers, carreleurs			1665	
Selliers	1610			
Sergers		1666, 1738		
Serruriers, armuriers	1673	1517		
Tailleurs d'habits, couturières	1712	XIV ^e siècle		
Tanneurs		1664		
Teinturiers	Règlements nationaux de 1669, 1737			
Toiliers fabriquant		1498, 1740	1677	1740

¹²⁰³ Statuts « égarés » !

¹²⁰⁴ Réunis aux apothicaires-ciriers-etc. en 1718

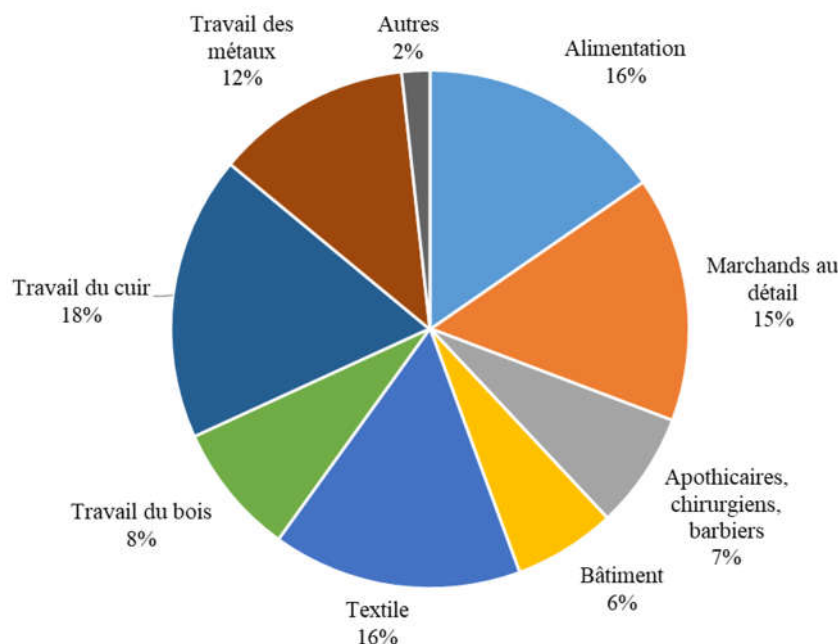
Tableau 70 : Effectifs de maîtres des communautés d'arts et métiers des villes et bourgs vers 1750

	Coutances	St-Lô	Torigny	Valognes	Cherbourg	St-Sauveur-le-V.	Mortain	St-Hilaire-du-H.	Carentan	Périers	La Haye-du-P.	Ste-Mère-Eglise	Villedieu
	1762	1762	1750	1779	1757	1751	v. 1750	v. 1750	v. 1760	v. 1750	v. 1750	v. 1750	1750
Apothicaires, ciriers, épiciers, droguistes	4	4	3										
Apothicaires, etc. chirurgiens				68	6								
Armuriers					2								
Aubergistes, cabaretiers				13	29				19				
Bâtiens, bourreliers	11	7	2		6	3			2				3
Blanchisseurs, pareurs		5											
Bonnetiers					4								
Bouchers	20	20	8	19	23	3	12		11	6	6	2	25
Boucliers, boutonnières													25
Boucliers fondeurs		2											
Boulangers	21	28	7	15		4	5	5	30	8	4	2	4
Boutonniers		8	2	8	2								
Chandeliers, beuriers, graissiers	14	25	6		13	6			18				
Chapeliers		13	3	8	6	2				1			
Charcutiers, lardiers, pâtisseries, rôtisseurs				25					6				
Charons													
Charpentiers	7	6	2	17	28					4	2		
Chaudronniers, dindandiers	3	7		2									
Chirurgiens		7				2			11	3			
Cloutiers					7								
Cordiers		3											
Cordonniers	32	26	9	50	44	14		5	12	6	3		3
Corroyeurs	8	2							2				
Couteliers		5											
Couturières pour femmes						2			8				
Couvreurs en ardoise	8	12		23		2							
Couvreurs en paille						2			2		2	2	
Cuisiniers, pâtisseries, aubergistes	5	10			2								
Drapiers, tisserands en draps, foulons, cardeurs				14	42	1				2			
Cardiers, piqueurs de cardes		2		2									
Revendeuses à la toilette	13												
Etamiers, potiers d'étain	1	3	1	1	3								
Fabricants de bas		10	1										
Ferblantiers, lanterniers													
Ferronniers, marchands de fer					5					1			3
Fondeurs													3

(Suite)

	Coutances	St-Lô	Torigny	Valognes	Cherbourg	St-Sauveur-le-V.	Mortain	St-Hilaire-du-H.	Carentan	Périers	La Haye-du-P.	Ste-Mère-Eglise	Villedieu
	1762	1762	1750	1779	1757	1751	v. 1750	v. 1750	v. 1760	v. 1750	v. 1750	v. 1750	1750
Gantiers				5									
Horlogers	3	2		3									
Imprimeurs libraires	1												
Libraires	3			1									
Maçons		4	8	78		1			4	2			
Marchands de bois ouvrés, sabots, fer et clous	24												
Marchands de toiles		6	3							4			3
Marchands drapiers, merciers, joaillers, quincaillers	28	25	10	28	11	5	15	8	29	4	6	4	4
Marchands ferronniers		7	2		9								
Maréchaux, taillandiers	18	14	4							2	3	2	5
Maréchaux, serruriers						4							
Mégissiers	12		5	6					1	2			
Menusiers, rouettiers	34	9	8	39	34	5			8		1		
Orfèvres	3	3		3									
Parcheminiers	10												
Passementiers, tissutiers, rubanniers		35											
Patissiers													
Perruquiers, barbiers, baigneurs, étuvistes	13	12		16	16	4	7	2	7	5			
Poëlliers, dinandiers													80
Poissonniers		6											
Poudriers					1								
Revendeuses à la toilette					12								
Savetiers, carreleurs	35	23	2		16	3			3			3	
Selliers, éperonniers	5	7			4	3			3	2	1	2	3
Sergers		50											
Serruriers, armuriers	11	6			13	3				2			4
Serruriers, armuriers, maréchaux, couteliers				41									
Taillandiers					9								
Tailleurs d'habits, couturières	13	12	2	9	4	3			4	2			
Talonniers				6									
Tanneurs	13	14							2	2			
Tanneurs, corroyeurs				11	13								
Teinturiers	4	5	2	3	14					2			
Tisserands							10	6		2			
Toiliers fabriquant		27	7	28	100	5			3				
Tondeurs		2											
Tonneliers					12								
Tourneurs, futailleurs, potiers de terre		12							3				
Vitriers		4		6	3	2			2				
Ensemble	377	490	97	548	493	79	49	26	190	62	28	17	165

Sur les quelque 2600 maîtres ainsi recensés, seuls environ 420 appartenait aux « manufactures » dont nous parlerons plus loin (310 tisserands, essentiellement à Cherbourg et Saint-Lô, et 110 poëliers à Villedieu) ; les autres exerçaient les professions variées que l'on pouvait s'attendre à trouver dans des villes.



Graphique 155 : Répartition des maîtres par secteur d'activité

Le système des communautés de métiers fut largement dévoyé par le pouvoir royal à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle. En premier lieu, il imposa à beaucoup de ces communautés, qui étaient jusque là autogérées, une réglementation extrêmement tâtilonne, au motif d'homogénéiser les spécifications et la qualité des produits : pour les tissus, des ordonnances royales définirent dans le plus grand détail le nombre de fils de trame, la largeur et la longueur de chaque variété, la couleur de leurs liserés, la façon précise de marquer chaque pièce du nom de son fabriquant, et naturellement la procédure de vérification du respect de ces spécifications par des « bureaux de contrôle », auxquels chaque pièce devait être soumise pour être certifiée par l'apposition de « plombs ». Toutes les rames de papier fabriquées dans la Généralité de Caen, dont les spécifications étaient également réglementées, devaient être portées à Caen pour y être contrôlées. Cette frénésie réglementaire dura pendant tout le XVIII^e siècle : en 1784 encore, on crut nécessaire de faire publier par Louis XVI un édit royal décidant que tous les mouchoirs fabriqués en France seraient de forme carrée¹²⁰⁵. Ceci surajouta des rigidités à un système qui n'en manquait déjà pas, et, dans certains cas, causa sa perte : ainsi la communauté des drapiers de Valognes végéta pendant tout le XVIII^e siècle entre 4 et 7 maîtres fabricants, parce qu'elle demeura (volontairement) prisonnière de la spécification des draps de qualité qui étaient sa chasse gardée, mais qui ne correspondaient plus aux attentes du marché.

En second lieu, le pouvoir royal entreprit de transformer le système des communautés en « pompe à finance » (même après l'instauration de la capitation et des vingtièmes, le commerce et l'industrie étaient fort peu imposés). A diverses reprises, il vendit d'autorité des titres de maître, sans égard à la compétence professionnelle des acquéreurs (ceux-ci pouvaient louer ces maîtrises s'ils ne souhaitaient pas exercer) : l'enquête précitée nous apprend qu'en 1750, il y avait à Coutances le nombre respectable de 77 « maîtres par lettres du roi », pour 470 maîtres d'origine traditionnelle. Il obligea tous ceux qui voulaient tenir boutique ou atelier à obtenir, contre finances, des « lettres de jurande »¹²⁰⁶ ; il créa et vendit des quantités d'offices divers, d'inspecteurs, de contrôleurs des comptes, etc.¹²⁰⁷. Certaines communautés rachetèrent ces titres de maître ou ces offices, afin de conserver le contrôle de leur activité. Ainsi à Coutances, les mégissiers rachetèrent, pour 170 livres, 3 « lettres de maîtrise » créées en 1722 ; les tisserands, pour 223 livres, des lettres créées en 1745 ; et les boulangers en 1745, pour 900 livres, 6 offices de « conseiller enquêteur ».

¹²⁰⁵ Archives départementales du Calvados, C2936

¹²⁰⁶ Le tarif en était de 4 lt 15 s. 4 d. depuis un arrêt du Conseil de 1734.

¹²⁰⁷ Jacques PEUCHET estimait que de l'ordre de 40 000 offices de ce genre avaient pu être vendus depuis 1673 (*Dictionnaire universel de géographie commerçante*, an VIII, tome IV, p. 302)

5.1.3. Les manufactures et les fabriques

Les lieux de production des secteurs sur lesquels le pouvoir royal concentra, après COLBERT et pendant tout le XVIII^e siècle, son attention et ses efforts, étaient, de façon générique, qualifiés de « manufactures ». Cela pouvait être :

- soit une entreprise concentrée en un seul lieu (comme la manufacture des glaces de Tournai),
- soit un ensemble d'ateliers ou « fabriques », travaillant indépendamment dans le même domaine (comme les tanneries ou les papeteries),
- soit un ensemble d'artisans indépendants spécialisés dans une production particulière, et réunis dans une ville ou un village, ou, plus rarement, dans un certain nombre de paroisses rurales proches les unes des autres. S'il s'agissait d'artisans urbains, il y avait identité entre la manufacture et la communauté d'arts et métiers correspondante.

Dans tous les cas, des règlements généraux, pris en Conseil royal du commerce, encadraient, comme on l'a dit, très précisément la production, le contrôle de qualité et la vente des produits concernés¹²⁰⁸.

En 1669¹²⁰⁹ fut créé un corps de commis-inspecteurs des manufactures¹²¹⁰, installés dans chaque Généralité mais relevant du Contrôleur général ; ils devaient s'assurer, par des visites régulières de chaque manufacture, que les règlements généraux étaient bien respectés et qu'en particulier les procédures de contrôle étaient bien suivies par les gardes-jurés des communautés et dûment matérialisées : par exemple pour les tissus, inscription du nom des fabricants et du lieu de fabrication, apposition de plombs « *en tête et en queue* » de chaque pièce, etc. Les inspecteurs des manufactures disposaient de pouvoirs administratifs étendus d'injonction et de sanction à l'égard des communautés et des fabricants. Ils tenaient le Contrôleur général très fréquemment informé de l'état des manufactures de leur ressort (voir en page suivante un exemple de compte-rendu d'une visite de manufacture). A l'occasion, ces inspecteurs jouaient également un rôle moins reluisant de surveillance morale des fabricants des manufactures : le texte que nous avons retranscrit plus loin montre qu'on leur demanda ainsi de s'assurer de la sincérité de la conversion des maîtres protestants...

Pour ce qui concerne l'actuel territoire de la Manche, il n'existait des manufactures que pour la fabrication des tissus¹²¹¹ (pour les étapes du tissage et de la teinturerie¹²¹²) et des rubans, pour la fabrication du papier et pour l'apprêt des cuirs (la tannerie).

Tissus de laine (« draps »)	Cherbourg, Saint-Lô, Valognes
Tissus de lin ou chanvre (« toiles »)	Avranches, Coutances, Saint-Lô, environs de Canisy
Rubans	Saint-Lô
Tanneries	Une trentaine de fabriques, principalement localisées dans les Elections d'Avranches, Mortain, Saint-Lô et Valognes
Papeteries	26 fabriques dans l'Election de Mortain ; une fabrique dans chacune des Elections de Coutances et Cherbourg

Tableau 71 : Les manufactures de la Manche au XVIII^e siècle

A partir de 1715, on fit établir par les inspecteurs des manufactures des statistiques semestrielles sur la production des manufactures. Seules celles relatives aux tissus ont été conservées (nous les utiliserons plus loin). Pour le début du XVIII^e siècle et pour les autres productions, nous ne disposons d'informations que grâce aux rapports et mémoires périodiques (mais peu fréquents) des subdélégués des Intendants, qui n'avaient malheureusement pas tous une connaissance très fine de l'industrie de leur Election.

¹²⁰⁸ Voir à nouveau en annexe 15 deux mémoires de l'Intendant de Caen de 1741 et 1742.

¹²⁰⁹ Déclaration du 13 août 1669.

¹²¹⁰ Sur cette institution, voir Franc BACQUIE, *Les inspecteurs des manufactures sous l'Ancien Régime 1669-1792*, 1927. Il donne la liste suivante des inspecteurs de la Généralité (dates auxquelles leurs fonctions sont attestées) : résidence de Caen : BOCQUET DE HAUTBOSC, 1692-1728 ; Louis PICHOL, 1700 ; LECHERON, 1707-1727 ; MICHELOT DES ANDRAIS, 1717 ; ROUILLE, 1713-1757 ; BOCQUET DE HAUTBOSC fils, 1728-1763 ; MOREL, 1764-1773 ; GODINOT DE FERRIERES, 1774-1780 ; BROWN, 1781-1784 ; LEPAGE, 1785-1788 ; résidence de Saint-Lô : GODINOT DE FERRIERES, 1760-1771

¹²¹¹ La fabrication des bas au métier resta, pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle, un monopole de Caen et Bayeux, suivant un règlement de 1708 qui avait limité cette fabrication à 18 villes en France.

¹²¹² Mais le filage des matières premières, laine, lin, chanvre ou coton, n'était pas réglementé, probablement parce que c'était un travail de femmes...

Illustration 57 : Compte-rendu de visite d'un inspecteur des manufactures en 1734

Visite de la manufacture de draps de Cherbourg par l'inspecteur des manufactures de draps de la Généralité de Caen, les 28 et 29 juin 1734¹²¹³

« Nous soussigné Inspecteur des manufactures de la Généralité de Caen de la Généralité de Caen, attestons à tous qu'il apartiendra que nous serions arrivés le 27 dans la ville de Cherbourg.

Le 28, nous, accompagné de Mrs Jacques Rouland, Jacques Meslin et Thomas Binet, gardes jurés de la manufacture de ladite ville, nous serions transporté dans tous les ouvriers des fabriquant, dans lesquels nous aurions trouvé beaucoup de metiers en travail, mais presque tous montés sur quarante portées, ce qui fait la qualité de draps la plus comune, mais celle dont le débouché est les plus considérable dans la circonstance présente par rapport à l'habillement des troupes.

Nous aurions trouvé toutes les toiles desdits draps conformes aux reglements et bien fabriqués en ce qui concerne le fabriquant et l'ouvrier ; mais un deffaut ordinaire, qui est la façon dont les trames sont filées qui sont trop torses et trop fines à proportion des chaînes, lequel deffaut provient du mauvais usage qu'on fait des fileurs qu'on employe tantost à filer des chaînes tantost à filer des trames, ce qui est sans remède dans ce pays à cause du conflict de deux manufactures qui s'enlèvent lesdits fileurs, lesquels sont dans l'habitude de travailler tantost pour les uns, tantost pour les autres, ce qui leur gêne nécessairement la main. Aurions cependant trouvé deux toiles de draps tissües inégalement, c'est-à-dire moins unies dans l'espace environ d'une demy journée de travail, l'une parce que l'ouvrier était encore novice, l'autre par le deffaut du fil, et aurions enjoint aux fabriquant d'être plus attentifs à la fabrication de leurs draps, et les aurions notés sur notre mémoire, ce qui est pour eux une espèce de peine qui leur promet une punition certaine à la première négligence.

Ensuite nous aurions été dans tous les magasins des fabriquant où nous aurions trouvé des draps aprestés et empilés pour la foire de Guibray¹²¹⁴, lesquels nous aurions fait déployer, et les avons trouvés conformes aux reglements, et aux dispositions de l'arrest du Conseil du 30 juin 1733.

Le 29, nous nous serions fait représenter l'empreinte du plomb de contrôle, et nous serions fait rendre compte par les marchands détaillants de la façon dont ils exercent ledit contrôle établi nouvellement dans ladite ville, laquelle façon nous avons reconnu être selon l'esprit des ordonances. Pour ce qui regarde l'aplication de ladite marque, sur ce qui nous avoit aparû que lesdits marchands l'apliquoient presque toujours de façon que les plombs n'étoient point lisibles, et même ne tenoient pas assez pour soutenir la teinture et le transport, nous leur aurions enseigné nous-mêmes une façon sûre pour les appliquer utilement et solidement.

Fait à Cherbourg, ce 29 juin 1734.

Signé : Bocquet de Haubosq [inspecteur], Roulland, Meslin, Binet [gardes-jurés], Groult [juge de police] »

¹²¹³ Archives nationales, F¹² 561

¹²¹⁴ Foire se tenant à Falaise du 15 au 22 août, attestée depuis le milieu du XIII^e siècle.

Illustration 58 : Exemples de marques de contrôle des manufactures de toiles¹²¹⁵



Empreintes des plombs de Cherbourg et Saint-Lô



Cachets des bureaux de contrôle de Coutances, Cherbourg, Canisy et Saint-Lô



Marques de contrôle de la teinture

Illustration 59 : La surveillance des protestants de Saint-Lô par l'Inspecteur des manufactures¹²¹⁶

« Liste des Religionnaires fabriquans et teinturiers qui sont dans la ville et faubourgs de S^t Lo, qui se sont assemblez en l'hotel de ville pour déclarer la Religion qu'ils prétendent professer comme il parroist par l'acte qui en a esté le 3^e et quatrième jour de mars 1700

Liste des plus obstinés

Pierre Dieu dit Bellefontaine, maistre teinturier le plus obstiné religionnaire qu'il y aye dans le Royaume, l'ayant marqué publiquement dans le particulier qui empesche mesme ceux qui auroient la volonté de se faire catholiques de changer de religion, ce qu'il marque assés par la manière ouverte dont il s'est déclaré estre et vouloir mourir dans la R. P. réformée. Il a quatre enfans, deux garçons et deux filles, dont l'une est mariée à David Le Heup sy après nommé et aussy teinturier ; l'autre fille et un de ses garçons demeurent avec luy, et l'autre garçon est passé en Angleterre en l'année 1686 [...]

David Le Heup, aussy maistre teinturier et gendre de Pierre Dieu sy dessus nommé, paroist fort retenu, soit qu'il garde des mesures ou qu'il veuille par la suite se rendre. Il a deux enfans, dont le plus agé n'a qu'un an. Il déclare avoir esté marié par le prieur de S^t Mandé en Bretagne.

Nicolas Vautier, sergé, et marié il y a plus de quarante ans ; luy et sa femme sont très obstinés à demeurer dans la R. P. R. comme ils ont déclaré en plaine assemblée. Ils ont cinq enfans, trois filles et un garçon (sic), dont quatre desdits enfans ont passé dans les pays étrangers. Il ne leur reste en France qu'une fille qui est mariée à un fabriquant nommé Pottay dont sera parlé cy après.

Abraham Boquet, veuf, maistre sergé, très obstiné à vivre et mourir dans la Religion prétendue réformée, ainsy qu'il l'a desclaré et signé. Il a neuf enfans, sçavoir sept filles et deux garçons, l'une desdites filles qui est l'ainnée a passé en Angleterre et les six autres ont esté instruites aux Nouvelles Catholiques dudit S^t Lo [...].

Pierre Potté, maistre sergé, quoy qu'il paroisse par la déclaration du trois de mars de la présente année vouloir professer la R. P. R. cependant le landemain il a déclaré le contraire, disant qu'il vouloit vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine, et que s'il avoit suivy le sentiment des obstinés religionnaires et n'avoit esté que parce qu'il leur doit considérablement de l'argent [...].

Paul Goré, aussy maistre sergé, a déclaré vouloir vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine. Cela paroist de bonne foy suivant l'attestation de son curé. Il y élève trois enfans qu'il a, mais il ne seroit faire changer sa femme qui est obstinée à demeurer dans la R. P. R.

Estienne Bourdon, maistre sergé, bon catholique, ajant abjuré et depuis ladite abjuration, il a toujours fait le devoir de catholique ; il a épousé une catholique, fille d'un catholique qui est un très bon pratiquant.

David Richouey, aussy maistre sergé, a fait abiuration en bonne forme, et a déclaré vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine ; son curé a témoigné les soins qu'il prend à se faire instruire et l'espérance qu'il y a de parfaite conversion.

Jacques Le Trouvé, maistre sergé, a paru jusques à présent très obstiné à vouloir demeurer dans la R. P. R. ; cependant soit par quelques raisons humaines ou bien qu'il se reconnoisse, il a déclaré qu'il vouloit faire abiuration et professer à l'avenir la religion catholique apostolique et romaine, mesme de faire instruire un garçon qu'il a et de donner tous ses soins pour le rendre bon catholique.

Jean Le Neveu dit Lesperrelles, aussy maistre sergé, bien converty depuis longtemps aussy bien que sa femme, se rendant l'un et l'autre très soigneusement aux instructions et à tous les exercices catholiques ; il ne paroist aucune feinte dans leur conversion [...]. Ils ont deux garçons [...]. Ils ont l'ainné qui est marié dont il sera parlé cy après qui a toujours paru fort entesté dans la R. P. R.

Michel Le Neveu, aussy mastre sergé, quoy qu'il aye toujours paru fort obstiné à vouloir demeurer dans la R. P. R., il a fait sa déclaration qu'il avoit fait abjuration il y a environ douze ans et qu'il prétend vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine. Il a sept enfans depuis l'âge de six jusqu'à vingt ans, lesquels il a promis d'envoyer à l'instruction.

[...]

Le présent Estat fait et dressé par nous, Estienne Bocquet, Inspecteur des manufactures de la Généralité de Caen, lequel nous certifions véritable, fait à Caen ce 4^e avril 1700. »

¹²¹⁶ Archives nationales, G⁷ 216, n^o16

5.1.4. Après la Révolution

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un courant d'opinion de puissance croissante se forma contre les communautés de métiers, qui furent accusées, à juste titre, de restreindre les libertés individuelles et de freiner l'innovation et les investissements. Sous TURGOT, une première mesure libéra en février 1776 l'accès à tous les métiers (sauf, pour des raisons d'ordre public, ceux des perruquiers, des apothicaires, des orfèvres et des libraires), mais elle fut annulée six mois plus tard et les communautés rétablies, avec diverses simplifications. Leur cadre et la rigide réglementation des manufactures finirent néanmoins par être jugés excessivement contraignants, et en 1779, fut accordée, par exemple, la « *liberté absolue à tous les fabricans de faire telle étoffe nouvelle ou différente qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils n'y mettent jamais le nom ni les marques d'une étoffe connue et réglée* »¹²¹⁷. La Révolution supprima très rapidement et définitivement les communautés : la loi des 2 et 17 mars 1791, dite « décret d'ALLARDE », instaura la liberté pour « *toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon* ». Le corps des inspecteurs des manufactures fut également supprimé en 1791¹²¹⁸. Naturellement, la Révolution ne transforma pas l'économie d'un coup de baguette magique, et, pour l'essentiel, les secteurs économiques principaux restèrent durablement les mêmes que sous l'Ancien Régime. Les gouvernements issus de la Révolution commencèrent par faire exécuter par les districts un grand nombre d'enquêtes, afin de prendre une connaissance aussi exhaustive que possible du potentiel économique du pays : il s'agissait de reconstituer les informations que le renouvellement du personnel politique et administratif avait pu disperser, et surtout d'évaluer le potentiel productif qui pouvait être mobilisé pour les besoins des armées de la République. Les premières enquêtes en l'an II et en l'an III portèrent donc sur les tissus de laine et les cuirs (habiller et chausser les soldats), sur les forges (fabriquer des canons), etc. Mais tous les anciens secteurs importants furent progressivement concernés¹²¹⁹ : les papeteries, les verreries, etc. Une partie des résultats de ces enquêtes nous est parvenue¹²²⁰ ; ils sont souvent difficiles à comparer aux informations d'Ancien Régime, parce qu'on ne s'arrêtait désormais plus aux limites des anciennes communautés de métiers et manufactures, et parce que, les anciens règlements ayant été supprimés, les spécifications des articles produits commençaient à évoluer.

Cette méthode des enquêtes périodiques ou particulières fut poursuivie par les gouvernements ultérieurs, avec des bonheurs divers, parce qu'on hésitait en permanence entre une approche trop globale ou trop détaillée. On a en particulier conservé un exemple de cette dernière tendance, dans une enquête monumentale¹²²¹ qui fut lancée en germinal an IX : elle supposait que tous les maires répondissent à 45 questions sur l'« industrie » de leur commune (dont la quantité de plumes d'oie produite), à 85 questions sur son agriculture (dont le nombre de cordes de bois tirées des haies), à 23 questions sur l'« état des citoyens » (dont le nombre des sourds, des muets, des fous et des *imbéciles*) et sur l'enseignement, à 47 questions sur la population, et enfin il fallait indiquer la profession de tous les hommes selon une classification en 276 rubriques ! En dépit de l'enthousiasme avec lequel le préfet lança le travail sur cette enquête, son ampleur dépassait de loin ce dont l'appareil administratif local était à l'époque capable.

On finit cependant par accumuler progressivement une connaissance solide de la situation économique. Les rapports que rédigeaient les préfets de la Manche sous l'Empire (nous en avons transcrit plusieurs en annexes 22 à 25) témoignent de leur très bonne compréhension de la situation, aussi bien en termes sectoriels que dans le détail des différents établissements industriels locaux. Ils en avaient en tous cas une vision assez réaliste, comme en témoigne cette appréciation portée en 1813 : « *ce Département, qui [...] n'est pour ainsi dire que purement agricole, renferme peu de fabriques importantes. La papeterie, la poterie, la fabrication de sel ignifer, la tannerie et la quincaillerie sont les principales branches manufacturières du département. L'on compte en outre une filature de coton à Saint Vast [...], et des carrières immenses sur les côtes de l'Est et de l'Ouest de Cherbourg, dont les produits sont en majeure partie employés au port de Cherbourg [...]. Toutes les autres branches d'industrie ne sont, dans ce département, qu'accessoires, et exercées isolément par une foule d'ouvriers répandus sur toute la surface du département.* »¹²²²

¹²¹⁷ Lettres patentes du 5 mai 1779

¹²¹⁸ Loi du 27 septembre-16 octobre 1791, art. 2.

¹²¹⁹ Bertrand GILLE, *Les sources statistiques...*, op. cit. p. 113-116

¹²²⁰ Archives nationales, F¹² 1347 et 1470. Ces statistiques étaient très détaillées : nous connaissons ainsi le nom et l'âge de chacun des ouvriers de chacune des papeteries, et le nombre de chaque espèce de peaux tannées (y compris les peaux de chiens !) par chacune des tanneries.

¹²²¹ Archives nationales, F¹² 1567

¹²²² Archives nationales, F¹² 1625

Tableau 72 : Les manufacturiers et négociants les plus distingués de la Manche en 1810¹²²³

Noms	Commentaires
Philippe-François FONTENILLAT Filature de coton implantée au Vast Chiffre d'affaires 25 000 francs 500 employés	Fortune de 1 500 000 francs, revenu annuel de 15 000 francs. « <i>Sa fortune vient en partie de son beau-père, M. Manoury, riche négociant de Rouen. Il jouit d'une grande considération dans le pays, tant sous le rapport du bien qu'il y fait, que sous celui de la manière dont il fait son commerce.</i> »
Jacques-Pierre GAUCHET Filature de coton et de lin implantée au Mont-St-Michel Chiffre d'affaires 8 000 francs 120 employés	Fortune de 50 000 francs, revenu annuel de 2400 francs. « <i>Fortune d'origine familiale. Il se file dans cette manufacture, où l'on n'emploie que des détenus pour peine correctionnelle, jusqu'à 10 000 kg de coton et 5 à 600 kg de lin. L'établissement, qui n'est au reste important que par son but, mérite sous ce rapport et celui de la conservation du fameux monument où il est formé, toute la considération du Gouvernement.</i> »
[François] RICHARD Tissage de coton localisé dans 17 communes entre St-Lô et Coutances Chiffre d'affaires 300 000 francs Plus de 500 employés	« <i>M. Richard joint à son nom celui de Le Noir-Dufresne, son ancien associé qui lui a cédé son fonds et lui a permis de porter son nom pendant 10 ans¹²²⁴. Il possède des filatures à Chantilly, à Laigle, à Verneuil, à Sées, à Alençon, à Aunais et dans la ci-devant Picardie. Le centre de ses affaires dans ce pays est établi à Cametours, chez un de ses contre-mâîtres, le sieur Lécluse. Il passe pour avoir une fortune très considérable. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quoiqu'il ne soit jamais venu dans ce pays, il fait néanmoins beaucoup de bien dans les communes où résident ses fabricans.</i> »
Jean-François DINGLEMARE et Pierre-Jean BACHELIER D'ORGES Fourneau implanté à Bion 200 employés	« <i>Tous les deux sont propriétaires du fourneau de Barberouge depuis quinze ans environ. Son produit ne peut être apprécié à cause des circonstances de la guerre, qui s'opposent à des chargements pour les colonies et pour les ports étrangers. [...] Quant à la fortune des propriétaires, elle n'est guère connue dans ce département. Le sieur Dinglemare y est plus particulièrement connu par les différents voyages qu'il y a faits et par les fonctions qu'il remplit en sa qualité d'inspecteur pour le cadastre. Le sieur Bachelier réside constamment à Paris et est réputé pour jouir de beaucoup de considération.</i> »
François AVOINE-CHANTEREINE Négociant à Cherbourg	Fortune de 360 000 francs, transmise par son père ; revenu annuel de 18 000 francs. Commerce « <i>avec tous les pays étrangers, mais particulièrement dans le Danemark et les Etats Unis. Sa réputation est celle d'un négociant généralement estimé et considéré. Elle lui donne nécessairement beaucoup de crédit, qu'il doit aussi à la loyauté avec laquelle il traite ses affaires.</i> »
Nicolas DESLANDES Commerce maritime à Granville Chiffre d'affaires de 200 000 francs	Fortune de 240 000 francs ; revenu annuel de 14 000 francs. « <i>Sa réputation est bonne. Depuis la guerre, son commerce n'a pas augmenté. Le grand nombre de navires qu'il arme comme corsaires ou comme aventuriers exige nécessairement du crédit.</i> »
Pierre LE MENGNONNET Commerce maritime à Granville Chiffre d'affaires de 200 000 francs	Fortune de 120 000 francs (« <i>Sa fortune est ancienne et provient de la course, de la pêche et du commerce du Nord</i> ») ; revenu annuel de 12 000 francs. « <i>Il jouit de la meilleure réputation. Son commerce n'a pas augmenté. Il jouit du plus grand crédit.</i> »
Pierre-Jacques LE ROND Commerce maritime à Granville Chiffre d'affaires de 800 000 francs	Fortune de 120 000 francs ; revenu annuel de 6000 francs. « <i>Il a beaucoup de crédit. Il a augmenté ses affaires surtout depuis qu'il s'est associé avec Mr Champion.</i> »
Jacques CAMPION Associé de Pierre-Jacques LE ROND	Fortune de 200 000 francs ; revenu annuel de 12 000 francs.
Jacques-Gilles CAHOURS Commerce intérieur de cire, indigo, bois et drogues de teinture à St-Lô Chiffre d'affaires de 200 000 francs	Fortune de 200 000 francs ; revenu annuel de 10 000 francs. « <i>Sa réputation est excellente. Il passe pour faire des progrès dans le commerce, pour être loyal en affaires. Il a beaucoup de crédit.</i> »
Luc-Charles GARDYE Commissionnaire en outils à St-Lô Chiffre d'affaires de 150 000 francs	Fortune de 200 000 francs (« <i>Il a commencé son commerce avec 30 à 40 000 francs que son père lui a laissés</i> ») ; revenu annuel de 10 000 francs. « <i>Sa réputation est des plus intègres et sous ce rapport, il jouit d'une grande considération. Depuis la guerre, son commerce a beaucoup diminué.</i> »

¹²²³ Le gouvernement impérial chercha en 1810 à constituer un Conseil des fabriques et manufactures, et à réorganiser le Conseil de commerce, organes consultatifs chargés de le conseiller sur les questions économiques. Il interrogea les préfets, afin de recueillir des noms d'entrepreneurs dans le domaine des manufactures, du négoce et de la banque, qui seraient susceptibles d'être appelés dans ces Conseils (Archives nationales, F¹² 937 et 936B).

¹²²⁴ Joseph LENOIR-DUFRESNE avait, sur son lit de mort en 1806, demandé à son associé de ne pas séparer leurs noms.

MONTALIVET put donc produire sa grande synthèse sur la *Situation de l'empire* en 1813, dont nous avons déjà parlé : elle n'était ni parfaite ni très homogène, mais elle montrait que les gouvernants disposaient des éléments permettant de commencer à raisonner en termes macroéconomiques. En revanche, la mise en place d'un système de statistiques industrielles générales et périodiques fut très laborieuse et demanda presque un demi-siècle supplémentaire : en 1840, l'*Annuaire de la Manche* entreprit de donner une synthèse de la dernière statistique industrielle du département, mais ses rédacteurs la firent précéder de l'avertissement qu'« *il y a des lacunes et des mensonges dans l'état dont nous allons extraire la substance* », mais ils la publièrent quand même, parce que « *c'est à ce jour ce qu'il y a de moins inexact sur l'industrie de nos six arrondissements.* » Il fallut attendre les années 1860 pour qu'on pût commencer à rapprocher les éléments sur l'emploi figurant dans la statistique industrielle, avec les données correspondantes du recensement quinquennal de la population.

Fort heureusement, nous ne disposons pas que de ces statistiques officielles, et, comme dans le cas de l'agriculture, les mémoires des correspondants de l'*Annuaire de la Manche* (après 1828) ou des inspecteurs de l'Association normande (après 1837) nous apportent de précieuses informations complémentaires. Les statistiques fiscales, enfin, nous fournissent des renseignements assez voisins des dénombrements des maîtres des anciennes communautés d'arts et métiers, mais cette fois-ci en principe exhaustifs. Nous avons reporté dans le tableau ci-après le nombre des patrons artisans ou commerçants et des membres des professions libérales qui furent soumis au paiement de la patente¹²²⁵ en 1827 dans l'ensemble de la Manche¹²²⁶ (les agriculteurs et les pêcheurs en étaient exemptés). On doit observer que ces chiffres sont faibles : la Manche comptait, en 1827, 1,82% de la population française, mais 1,2% des patentés seulement¹²²⁷. Il n'y avait par exemple que 46 couvreurs titulaires d'une patente pour tout le département ; beaucoup d'entre eux devaient être en même temps agriculteurs et avaient dû se faire enregistrer sous cette dernière profession, qui les dispensait de patente. Il n'y avait également que trois « entrepreneurs de roulage », c'est-à-dire transporteurs : une large partie du transport de marchandises continuait à être assurée par les agriculteurs¹²²⁸. Néanmoins le nombre de patentés crût fortement dans les années ultérieures : il passa, dans la Manche, de 12868 en 1827 à 18459 en 1843, soit une croissance de 43%, voisine de celle constatée en moyenne française (+41%).

¹²²⁵ La loi des 2 et 17 mars 1791 avait instauré, en remplacement des droits de maîtrise ou de jurande anciens, la contribution directe de la patente, qui devait être acquittée par tous les professionnels, en fonction de la valeur locative des locaux occupés pour l'exercice de leur profession. La loi du 22 juillet 1795 réforma ces dispositions et instaura une patente « *sur tout commerce, négoce quelconque, et de quelque genre que ce puisse être, en gros ou en détail* » (les « *arts, métiers et professions* » n'étaient pas concernés par cette loi : art. 6), dont le montant dépendait de la nature du « commerce » et de la population de la commune où il était exercé. En l'An V, le montant des patentes fut fixé comme suit :

Classe	Exemples de professions	Montant en francs	
		< 5000 âmes	5000 à 25000 âmes
0	Banquiers, courtiers de change	500	
1	Armateurs, marchands en gros	60	120
2	Marchands au détail, entrepreneurs de bâtiment, orfèvres, apothicaires, imprimeurs	20	40
3	Notaires, tanneurs, corroyeurs, ciriers, traiteurs, bouchers, marchands de bétail	15	30
4	Ebénistes, fripiers, marchands de bois, serruriers, couvreurs, épiciers, dentistes	10	20
5	Boulangers, meuniers, charpentiers, charrons, marchands de baromètres	8	16
6	Teinturiers, chaudronniers, tonneliers, potiers, fabricans à métier pour leur compte	6	12
7	Tailleurs, gantiers, cordonniers, tisserands, cloutiers, marchands de sabots	4	8
8	Cardeurs, fileurs de laine, marchands sur des bancs ou étaux	2	4

Les agriculteurs échappaient au régime de la patente, à condition de ne pas « *conserver, vendre ou emmagasiner au-delà de ce que leur récolte peut comporter, à moins qu'ils n'aient obtenu une patente de négociants en grains* » (art.15) ; les vendeurs « *d'arbustes, fleurs, fruits et légumes, volailles, poissons, beurre et œufs* » vendant dans les rues et les halles, mais « *sans boutique ni échoppe* », en étaient également dispensés (art. 5). La loi du 25 avril 1844, qui réforma le régime des patentes, en exemptait « *les laboureurs et cultivateurs, seulement pour la vente et la manipulation des récoltes et fruits provenant des terrains qui leur appartiennent ou par eux exploités, et pour le bétail qu'ils y élèvent, qu'ils y entretiennent ou qu'ils y engraisent* », de même que les pêcheurs (art. 13). Elle en exemptait également les notaires, huissiers, greffiers, avocats, etc. ; les médecins, vétérinaires et sages-femmes ; les artistes ; les professeurs de « *belles-lettres, sciences et arts d'agrément* » et les instituteurs ; les éditeurs de feuilles périodiques ; les concessionnaires de mines ; les propriétaires de marais salants ; les personnes vendant « *en ambulance* » dans les rues et marchés, ainsi qu'une liste hétéroclite de professions comme savetiers, porteurs d'eau, rémouleurs ambulants, etc. (J.B. DUVERGIER, *Code des patentes ou commentaires sur la loi du 25 avril 1844 sur les patentes*, 1845)

¹²²⁶ *Annuaire de la Manche*, 1831, p. 141-145 ; se trouve également aux Archives nationales, F²⁰ 743

¹²²⁷ Archives nationales, F²⁰ 743 ; Consolidation pour l'ensemble de la France, du nombre de patentés par métier.

¹²²⁸ Voir Joseph LETACONNOUX, « Les transports en France au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908/1909, vol. 11, n° 2, p. 106.

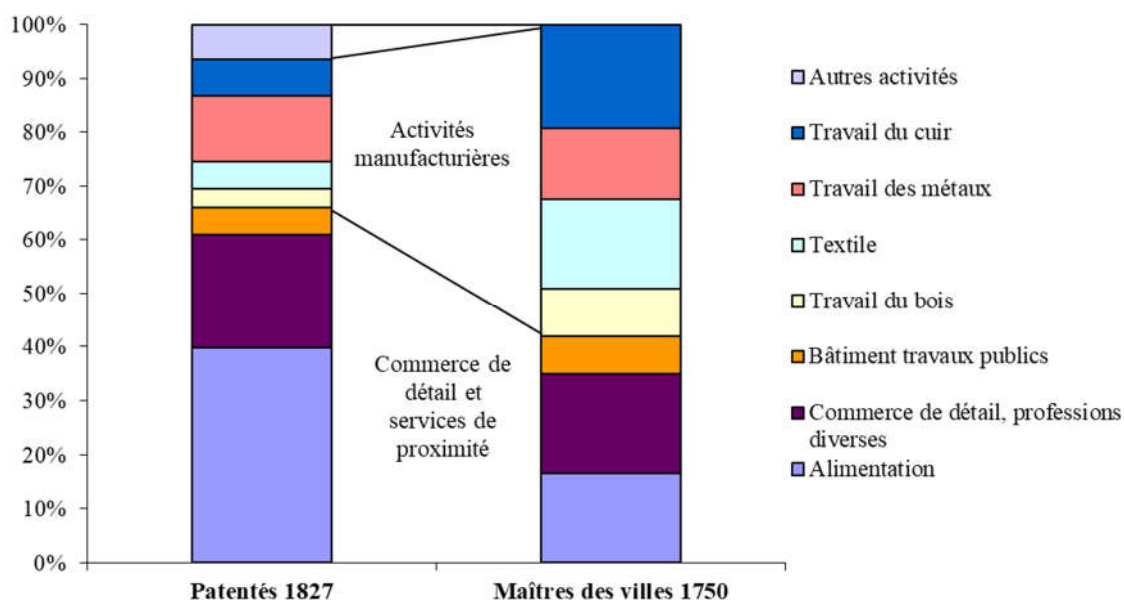
Tableau 73 : Les patrons de l'industrie et du commerce de la Manche soumis à la patente en 1827

Profession	Nombre	Profession	Nombre	Profession	Nombre
Alimentation		Entrepreneurs de bâtimens	17	Horlogers en bois	31
Aubergistes	114	Entrepreneurs de pavés	4	Imprimeurs	10
Billardiers	2	Entrepreneurs de travaux publics	2	Lanterniers	3
Blatiers	96	Entrepreneurs de vidanges	2	Libraires	15
Bouchers	427	Maçons	151	Lingères	12
Boulangers	545	Marbriers	1	Logeurs	5
Brasseurs	2	Marchand de bois en chantier	6	Loueurs de chevaux	10
Cabaretiers	751	Marchands d'ardoises	1	Loueurs de voitures suspendues	5
Chaircutiers	30	Miroitiers	2	Machinistes	1
Epiciers en détail	328	Peintres en bâtiment	11	Marchands d'allumettes	1
Fabriquans d'eau-de-vie	18	Plafonneurs	3	Marchands de bois en détail	71
Fabriquans d'huile	51	Taillleurs de pierres	16	Marchands de chaux	438
Fourniers	37	Vitriers	77	Marchands de cheveux	32
Gargotiers	5	Total	652	Marchands de corde	12
Limonadiers	124	Commerce de détail, professions diverses		Marchands de coton en détail	9
Maîtres de pressoirs	2	Amidonnier	1	Marchands de dentelle en détail	5
Marchands de cidre	794	Argenteur	2	Marchands de draps en détail	26
Marchand de levain	1	Armuriers	5	Marchands de drogueries en détail	8
Marchands d'eau-de-vie	173	Balanciers	17	Marchands de fil en détail	5
Marchands de beurre	10	Bijoutiers	6	Marchands de filasse	59
Marchands de farine	35	Bimblotiers	9	Marchands de fourchettes	2
Marchands de fruits	5	Brocanteurs sans boutique	81	Marchands de fourrages	1
Marchands de gibier	19	Buandiers	7	Marchands de glaces	4
Marchands de graines	23	Ceinturonniers	1	Marchands de laine en détail	9
Marchands de gruau	2	Chapelliers	130	Marchands de lattes	1
Marchands de lard	20	Charbonniers en détail	24	Marchands de mercerie en détail	243
Marchands de miel	2	Ciriers	18	Marchands de meubles	5
Marchands de pain en boutique	28	Ciseleurs	5	Marchands de modes	16
Marchands de poissons en détail	44	Colporteurs	14	Marchands de papier	6
Marchands de sel en détail	99	Commissionnaires de marchandises	9	Marchands de parapluies	5
Marchands de vin	111	Cordiers	48	Marchands de pelles	3
Marchands de volailles	26	Couturières	2	Marchands de poudre de chasse	1
Marchands d'eaux minérales	4	Culottiers	1	Marchands de résine	63
Marchands d'huile	59	Doreurs	5	Marchands de sabots	184
Marchands d'oeufs en détail	25	Emouleurs	74	Marchands de savonnettes	1
Meuniers	1055	Entrepreneurs de roulage	3	Marchands de soude	1
Panetiers	17	Fabriquans de chapeaux de paille	1	Marchands de soufflets	1
Pâtisseries	8	Fabriquans de moules	1	Marchands de suif	15
Regrattiers	39	Fabriquans de noir	1	Marchands de tamis	18
Traiteurs	3	Fabriquans de peignes	1	Marchands de toile en détail	9
Total	5134	Fabriquans de pierres	3	Marchands de verre	1
Bâtiment travaux publics		Fabriquans de sabots	82	Marchands de vieux chapeaux	4
Architectes	1	Facteurs d'instrumens	1	Marchands de vieux habits	2
Arpenteurs	50	Faïenciers	45	Marchands d'engrais	5
Carriers	17	Fleuristes	6	Marchands d'estampes	6
Charpentiers	215	Formier	1	Marchands d'étoffes grosses	1
Charrons	28	Fripiers	54	Marchands forains avec voiture	3
Couvreur	46	Graissiers	19	Matelassiers	1
Décorateurs	2	Horlogers	60	Mécaniciens	3

Les patrons de l'industrie et du commerce de la Manche soumis à la patente en 1827 (suite)

Profession	Nombre	Profession	Nombre	Profession	Nombre
Commerce, professions diverses (suite)		Commerce de bestiaux		Entrepreneurs de forge	1
Merciers sous échoppe	87	Herbagers	73	Epingliers	60
Metteurs en œuvre	2	Hongreurs	1	Fabriquans de faux	3
Négocians	28	Maquignons	3	Ferblantiers	30
Orfèvres	14	Marchands de bestiaux	69	Ferrailleurs	35
Parfumeurs	9	Marchands de chevaux	5	Fondeurs	153
Perruquiers (barbiers)	89	Marchands de cochons	8	Marchands de fer en détail	57
Potiers de terre	85	Total	159	Maréchaux	725
Pouliers	3	Travail du bois		Poêliers	5
Quincailliers	90	Boisseliers	143	Potiers d'étain	4
Relieurs	6	Ebénistes	1	Serruriers	77
Revendeurs de chaux	8	Menuisiers	222	Taillandiers	63
Tailleurs d'habits	82	Scieurs de long	3	Tourneurs en métaux	10
Tapissiers	1	Tonneliers	12	Total	1572
Teneur de bains publics	4	Tourneurs en bois	69	Industrie du papier	
Vanniers	3	Total	450	Chiffonniers	2
Voituriers	82	Textile		Marchands de chiffons	3
Total	2702	Apprêteurs d'étoffes	4	Fabriquans de papier	68
Professions juridiques		Dégraisseurs	28	Total	73
Huissiers	193	Entrepreneurs de blanchisserie	4	Travail du cuir	
Priseurs-jurés	1	Fabriquans de bas	20	Bottiers	22
Total	194	Fabriquans de droguets < 5 métiers	57	Bourreliers	143
Professions de santé		Fabriquans > 5 métiers	1	Carreleurs (savetiers)	2
Chirurgiens	8	Filateurs de coton	3	Cordonniers	451
Dentistes	2	Filateurs de laine	2	Corroyeurs	10
Médecins	85	Foulonniers	9	Gantiers	2
Officiers de santé	18	Galonniers	2	Marchands de cuirs et peaux	19
Pharmaciens	83	Imprimeurs d'étoffes	1	Marchands de tan	1
Vétérinaires	14	Marchands de draps en gros	1	Mégissiers	134
Total	210	Mesureurs d'étoffes	4	Parcheminiers	38
Salines		Passementiers	14	Selliers	18
Saliniers	106	Rotiers	1	Talonniers	1
Marine marchande		Rubanniers	6	Tanneurs	32
Armateurs	23	Teinturiers	105	Total	873
Constructeurs de barques	4	Tisserands	334	Total général	12868
Constructeurs de navires	5	Toiliers < 5 métiers	53		
Courtiers de navires et marchandises	7	Total	649		
Marchands de poissons en gros	3	Travail des métaux			
Propriétaires de petits bâtimens	51	Chaudronniers	251		
Voiliers	1	Cloutiers	67		
Total	94	Coutelliers	31		

Leur répartition par secteur d'activité était notablement différente de celle, présentée plus haut, des maîtres des villes et bourgs (graphique ci-dessous¹²²⁹), en particulier parce qu'elle faisait apparaître un très fort secteur de l'alimentation, grossi par les professions très nombreuses dans les villages, des marchands de cidre (794), de vin (111), d'eau de vie (173), des meuniers (1055), etc. En contrepartie le secteur des activités manufacturières apparaissait notablement réduit : ceci confirme qu'il était, avant la Révolution, effectivement surreprésenté dans les villes. Mais le système des patentes continuait à ignorer les activités productives, comme le tissage, que les agriculteurs pouvaient exercer à temps partiel.



Graphique 156 : Maîtres des villes en 1750 et patentés de l'ensemble de la Manche en 1827

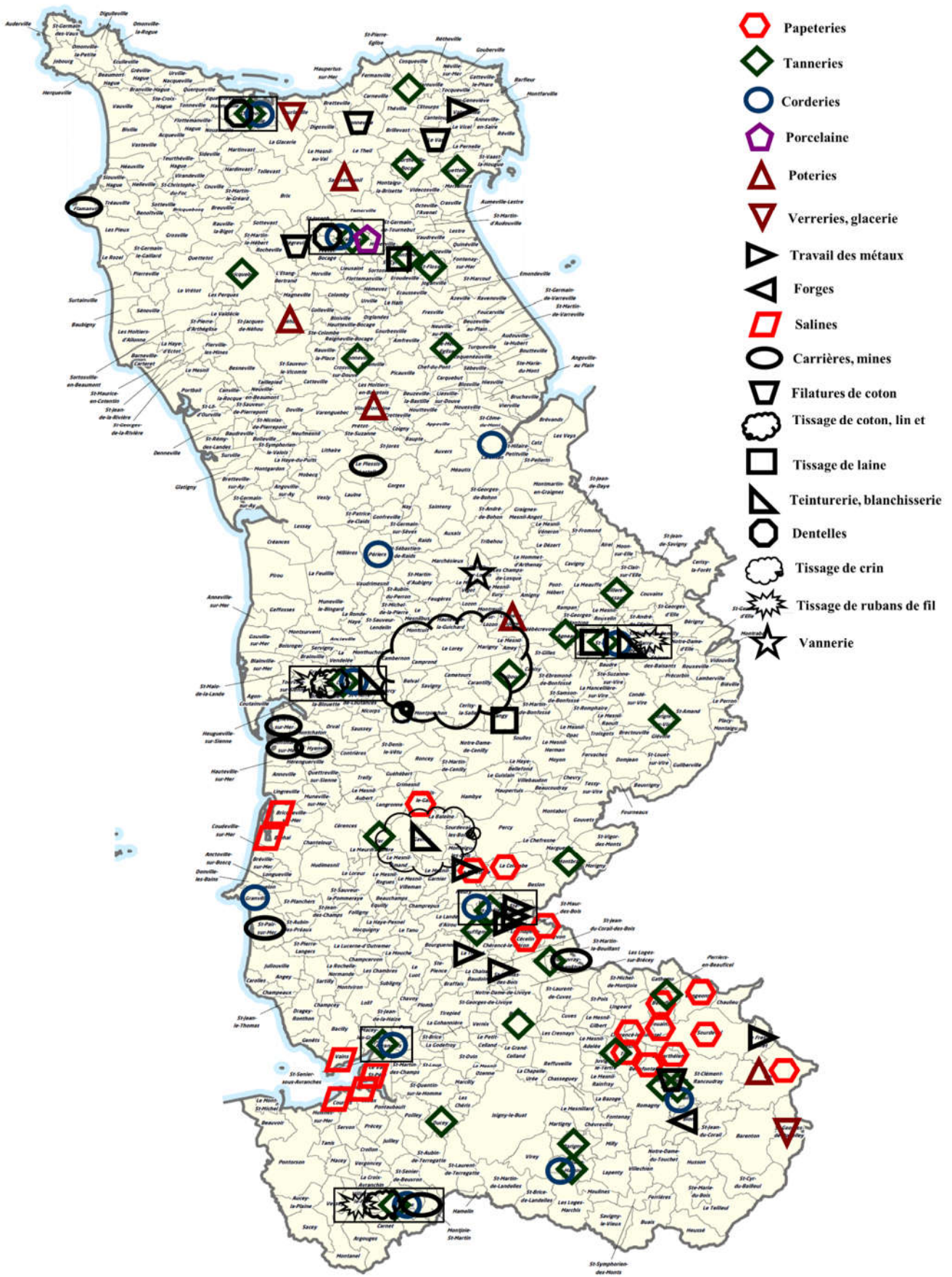
5.2. L'évolution des différents secteurs productifs

Nous aborderons successivement ces secteurs dans l'ordre décroissant de l'importance qui leur était accordée au XVIII^e siècle, et nous leur adjoindrons, pour terminer, les activités qui étaient intégralement exercées par des artisans généralement dispersés, dans le domaine de l'alimentation, du bâtiment et de l'habillement.

Le lecteur pourra s'aider de la carte ci-après, sur laquelle nous avons repéré les principaux établissements ou groupements artisanaux existant vers 1810.

¹²²⁹ Les « autres activités » sont celles qui n'apparaissent pas en 1750 dans le dénombrement des maîtres (professions juridiques et de santé, marine marchande) et d'autres qui ne sont exercées que hors des villes (salines, papeteries, commerce de bétail).

Illustration 60 : Carte des activités manufacturières au début du XIX^e siècle



5.2.1. L'industrie textile

Comme que nous l'avons déjà indiqué plus haut, l'Ancien Régime ne s'intéressa qu'à la partie de la production de tissus qui était assurée par des manufactures, généralement urbaines, et négligea toute la production dispersée dans les campagnes. Le XIX^e siècle fit de même, mais plutôt pour des raisons d'économie de moyens : le recueil statistique, qui reposait encore largement sur les maires, n'aurait sans doute pas pu être assuré si on l'avait étendu dans tous les domaines à toutes les communes. Nous commencerons donc, puisque c'est ainsi que l'information quantitative se présente, par nous intéresser aux manufactures et aux principaux établissements. Rappelons que nous n'avons à leur sujet aucune information précise avant la fin du XVII^e siècle, et qu'il nous est en particulier impossible de savoir si les initiatives que COLBERT avait pu lancer, ou celles du sieur LEGENDRE¹²³⁰ qu'il avait délégué dans ce but pour la Généralité de Caen, eurent un effet réellement significatif et durable.

On distinguait traditionnellement deux compartiments : la production de tissus majoritairement composés de laine (ou mélangés de laine et de lin), génériquement appelés « draps », et la production de tissus composés de lin ou de chanvre, génériquement appelés « toiles ». A la fin du XVIII^e siècle, apparut dans la Manche un troisième compartiment pour la production de cotonnades (souvent composées de coton et de lin), qui surclassa très rapidement, au XIX^e siècle, les deux précédentes.

Comme nous l'avons dit, tous les types de tissus étaient très précisément réglementés (et il était interdit, au moins jusqu'en 1779, d'en produire d'autres que ceux figurant sur les règlements). Nous avons rassemblé dans le tableau ci-après les principales informations relatives aux plus importants d'entre eux. La situation était évidemment bien plus complexe : il y avait dix largeurs possibles pour les serviettes, une dizaine de « comptes » définissant la qualité des toiles (densité des fils), etc. Ces règlements avaient imposé l'utilisation de l'aune de Paris¹²³¹ comme unité de mesure, et la conversion en aunes des anciennes mesures traditionnelles locales conduisait à des mensurations étranges comme « *trois quarts un seize et demie* »¹²³².

L'unité de base des statistiques du XVIII^e siècle était la pièce de tissu, dont la longueur pouvait aller de 15 à 80 aunes (les nombres de pièces produites ne pouvaient donc pas être comparés entre manufactures qui produisaient des tissus différents). Pour fixer les ordres de grandeur, précisons qu'un tisserand produisait en moyenne trois aunes de tissu par jour.

On considérait qu'« *on ne peut avoir moins de trois fileuses pour entretenir un métier*¹²³³ ; *elles sont également détournées, soit par des travaux domestiques, soit par des travaux champêtres [...]. Comme on emploie dans ces différentes main-d'œuvres beaucoup d'enfants de l'un et l'autre sexe*¹²³⁴, *on peut compter six personnes à l'usage de chaque métier* »¹²³⁵.

¹²³⁰ Un marchand de Caen

¹²³¹ L'aune, qui mesurait 1,16 m, restera la mesure usuelle de l'industrie textile jusqu'à son interdiction qui prit effet le 1^{er} janvier 1840.

¹²³² Soit $3/4 + 1/16 + 1/32$ d'aune

¹²³³ Diverses sources laissent penser que le ratio de fileuses par métier était probablement plutôt voisin de 4 :

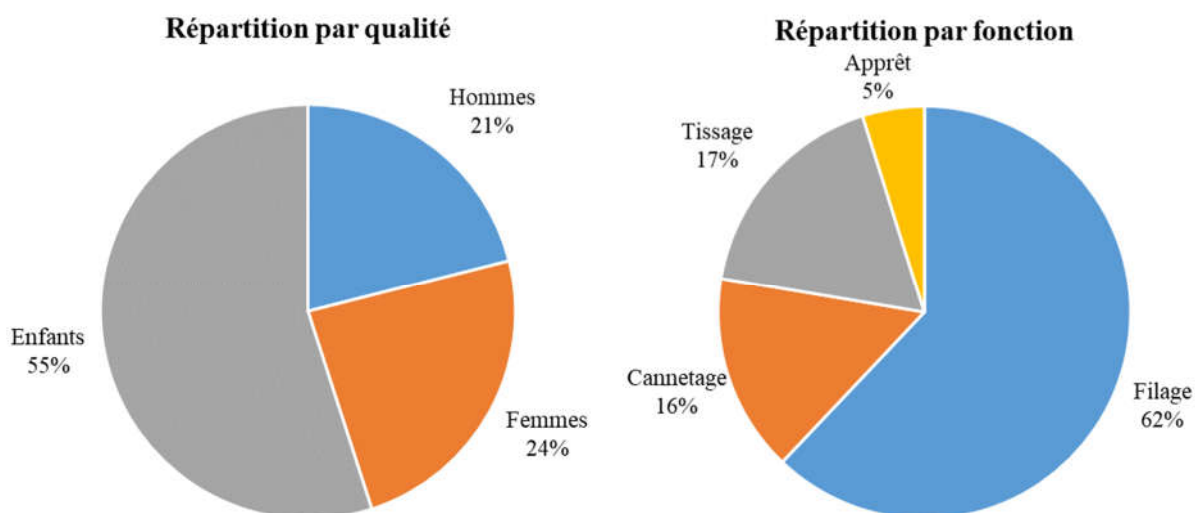
- L'enquête de l'an III sur la production des étoffes de laine (Archives nationales, F¹² 1347) donnait 3,8 fileuses par métier en moyenne ;
- Le mémoire du subdélégué de Vire de 1731 indiquait qu'on payait 6 sols pour faire filer une livre de laine, et que le salaire des fileuses était de 3 à 5 sous/jour ; une fileuse filait donc moins d'une livre de laine par jour. Un métier tissait usuellement 3 aunes de tissu par jour, consommant 4,5 livres de fil. Ceci conduisait à environ 5 fileuses par métier.
- Le mémoire du subdélégué de Saint-Lô de 1731 indiquait que 550 à 600 fileuses alimentaient 159 métiers tissant des rubans de fil, soit environ 3,7 fileuses par métier.

¹²³⁴ Les enfants étaient occupés à canneter et mettre les fils en fuseaux

¹²³⁵ Jacques PEUCHET, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, an VIII, p. 239

Tableau 74 : Spécifications des différents types de tissus dans la Manche au XVIII^e siècle (partiel)

Matière principale	Désignation	Longueur (aunes)	Largeur sur le métier (aunes)	Largeur après apprêt (aunes)	Composition
Laine	Serges rases	55 à 60	1	1	<i>Chaîne et trame en laines fines de la Hague, du Cotentin et du Bessin peignées</i>
	Serges finettes	45 à 48	1+1/6	1	<i>Chaîne en laines secondes de la Hague, du Cotentin et du Bessin peignées et trame en laines fines</i>
	Serges fortes	36 à 37	1+1/3	1	<i>Chaîne et trame en laines secondes de la Hague, du Cotentin et du Bessin, peignées</i>
	Revêche, trémier ou grosse	40 à 42	1+1/8	1	<i>Chaîne et trame en laines communes du pays, cardées</i>
	Draps de Cherbourg			15/16	<i>Chaîne et trame en laines premières de la Hague, du Val-de-Saire et du Cotentin, cardées</i>
	Draps larges de Valognes			1+1/16	<i>Chaîne en laines premières de la Hague et du Cotentin, et trame en laines fines du Berry et de Sologne, cardées (seconde qualité avec laines secondes)</i>
	Draps de Valognes			1	<i>Chaîne et trame en laines fines de la Hague et du Cotentin, cardées (seconde et troisième qualités avec laines secondes et tierces)</i>
	Carisis de Cherbourg			9/16	<i>Chaîne et trame en laines fines de la Hague et du Cotentin, cardées</i>
	Droguets	60	1		<i>Chaîne en fil de lin, trame en laine blanche</i>
Flanelles	40 à 42	3/4+1/16 +1/32	3/4	<i>Chaîne en fil de lin, trame en laine, ultérieurement laine et en coton</i>	
Lin	Toiles	20 à 80	1 7/8 3/4 2/3		<i>Chaîne et trame en fil de lin</i>
	Coutils	60 à 80	1 7/8 3/4 2/3		<i>Chaîne et trame en fil de lin ou d'étoupe de lin</i>
	Serviettes	20 à 50	2/3 5/8		<i>Chaîne et trame en fil de lin</i>
Chanvre	Toile de ménage	Idem toiles de lin			<i>Chaîne et trame en fil de chanvre</i>
	Serviettes	Idem serviettes de lin			<i>Chaîne et trame en fil de chanvre</i>
	Toiles des halles		1		<i>Chaîne et trame en fils de deuxième ou troisième qualité</i>
Coton	Siamoises	45 à 15	7/8 à 2 1/2		<i>Chaîne en fil de lin, trame en coton ; étoffes rayées</i>
	Calicots				
	Basins	50 à 70	7/16		<i>Chaîne en fil de lin, trame en coton</i>
	Mousselines				



Graphique 157 : Personnes employées à la production d'étoffes de laine dans la Manche en l'an III ¹²³⁶

Nous examinerons maintenant l'évolution des manufactures de tissus de laine et de lin ou chanvre à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, puis nous aborderons globalement les restructurations que connaîtra cette industrie au XIX^e siècle, avec l'introduction du coton et du machinisme.

a. Les tissus de laine au XVIII^e siècle

Les tissus de laine étaient anciennement fabriqués à Coutances, Valognes, Cherbourg et Saint-Lô, dans un ensemble de petits ateliers qui ne comptaient en moyenne que deux métiers à tisser. La réputation de leurs fabrications était largement liée à celle des laines du Cotentin, qui étaient à cette époque réputées être parmi les meilleures de France pour la finesse ; on disait que « *les vers [les mites] ne s'y mettent presque pas* ».

- Les draps de Valognes étaient des draps de première qualité, assez lourds et chers. Un de leurs débouchés les plus connus était l'habillement des religieux. Cette manufacture était de petite taille (moins de 10 fabricants). On en disait en 1727 qu'elle était autrefois « *soutenue par plus de 40 maîtres riches. Il n'y en a pas à présent six, le plus riche ne possédant point 15000 lt de biens* » ¹²³⁷. Cette décadence était attribuée au fait que Valognes était, à cette époque, une des rares villes à ne pas avoir de statut fiscal avantageux (ni abonnement, ni « tarif ») et que le commerce y était écrasé par la « *surcharge des tailles* ».
- Les draps de Cherbourg étaient de moindre qualité et moins chers que ceux de Valognes (vers 1750, ils coûtaient 50% de moins que ceux de Valognes) pour la raison « *1° qu'on glisse dans cette draperie beaucoup de laine commune et étrangère, ce qui facilite le bon marché, 2° que le filage en est plus gros, conséquemment moins de portées* » ¹²³⁸. Une de leurs utilisations importantes était l'habillement des troupes. La production variait donc significativement en fonction des commandes de l'armée : fortes jusqu'en 1710, et à nouveau vers 1740.
- Les serges de Saint-Lô étaient réputées : « *le débit de ces étoffes se fait aux foires de Caën et de Guibray ; elles s'envoient aussi à Paris, Roüen et presque toutes les villes du royaume, où elles reçoivent les plus belles teintures à quoy elles sont très propres. Elles servent principalement à habiller les ecclésiastiques et les religieux, et à faire des doublures ; mais ce dernier usage a beaucoup diminué depuis qu'on préfère la soye et les belles étamines pour doubler* » ¹²³⁹.
- La manufacture d'étoffes de laine de Coutances avait disparu à la fin du XVI^e siècle. Le mémoire de l'Intendant de 1698 indiquait qu'« *il y avait anciennement une grande manufacture de draps et de*

¹²³⁶ Source : enquête de l'an III précitée ; elle porte sur tous les districts, sauf ceux de Mortain et Carentan qui déclarèrent ne pas avoir de production permanente d'étoffes de laine.

¹²³⁷ Archives départementales du Calvados, C 287

¹²³⁸ Archives départementales du Calvados, C 289

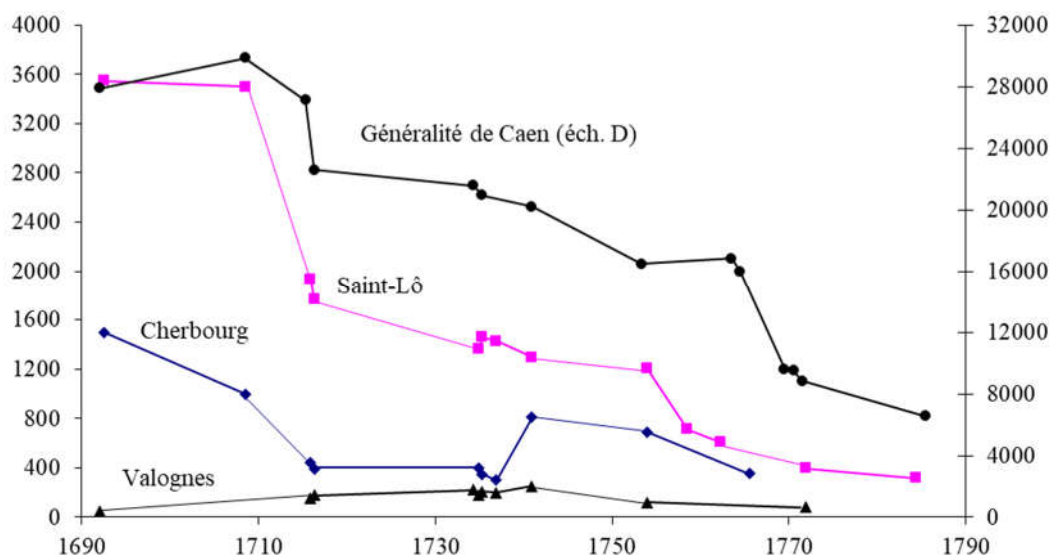
¹²³⁹ Archives départementales du Calvados, C 285

serges en la ville de Coutances, où l'on comptait sur la fin du dernier siècle 30 drapiers, qui donnaient de l'occupation aux habitants. Il ne reste à présent aucun vestige de cette manufacture. Les guerres de la Ligue ont achevé de désoler la ville de Coutances¹²⁴⁰ ».

	Valognes				Cherbourg				Saint-Lô			
	1692	1715	1735	1771	1692	1715	1735	1771	1692	1715	1735	1771
Nombre de fabriquant	8	5	6	7	35	36	30	18	88	83	80	45
Nombre total de métiers		13	17	10		54	60	35		161	201	135
Nombre de métiers battant		9	13			31	35			69	160	

Tableau 75 : Les manufactures de draps de la Manche

Ces manufactures connurent probablement leur maximum au milieu du XVII^e siècle, entre la fin des guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes. Le graphique ci-dessous¹²⁴¹ montre que la production diminua continûment pendant tout le XVIII^e siècle, comme dans l'ensemble de la généralité de Caen. Une crise sévère se produisit encore après le malheureux traité de libre échange conclu avec l'Angleterre en 1786. Le curé de Saint-Lô relatait vers 1787¹²⁴² qu'il avait provoqué « l'anéantissement de [la] manufacture [de serges] et tari entièrement la source d'abondance qui en découlait. Dès ce moment, tout a changé de face dans cette ville, les ouvriers sont demeurés sans occupation ou furent obligés de donner leurs services au vil prix de 9 à 10 sous par jour, et les femmes pour 2 à 3 sous. [...] Tous sont réduits à la plus affreuse misère, sans pain, sans vêtements, la plupart sans logement, sans meubles [...] ».



Graphique 158 : Nombre annualisé de pièces de tissus de laine produites

Une première raison de cette décroissance fut l'évolution des goûts des consommateurs (urbains) qui se tournèrent progressivement, au XVIII^e siècle, vers des tissus plus fins : non seulement des soieries, dont la production augmenta de façon importante, mais aussi des tissus confectionnés avec des laines beaucoup plus fines. Nous avons rapporté plus haut, dans la partie consacrée à l'élevage, la très grande lenteur avec laquelle les troupeaux de moutons de la Manche furent « améliorés » par des croisements avec des mérinos ou certaines races anglaises. Les laines du Cotentin, qui étaient jugées au début du XVIII^e siècle d'une qualité remarquable, seront crûment qualifiées par le préfet de la Manche en 1807, de « communes et grossières ». Il attribuait quatre causes à la décadence de la fabrique de serges de Saint-Lô, la dernière activité significative de tissage de laine du département. Deux d'entre elles étaient circonstancielles : « Au commencement du 18^e siècle, on employait les serges dans l'habillement des troupes ; on a depuis cessé d'en faire usage. A la même époque, les corps religieux en faisaient une grande consommation ; mais le luxe ayant fait des progrès et s'étant

¹²⁴⁰ Coutances fut conquise et pillée, en 1562, par les troupes protestantes du marquis de Colombières.

¹²⁴¹ Sources : statistiques semestrielles des inspecteurs des manufactures (Archives nationales, F¹² 561, F¹² 1420 ; Archives départementales du Calvados : C2854, C2863), sauf 1692 (Louis FONTVIELLE, « Les premières enquêtes industrielles de la France : 1692 et 1703 », in *Economies et sociétés* (cahiers de l'ISEA), 1969, tome III, n° 6)

¹²⁴² Michel NORTIER, « Situation catastrophique de Saint-Lô à la veille de la Révolution », in *Revue de la Manche*, 1970, n°48, p. 309-312

introduit même dans les cloîtres, les moines en étaient venus à mépriser les serges de St Lô et à moins les employer dans leur vêtement ; la suppression des communautés religieuses a donné le dernier coup à cette fabrique dont la décadence était déjà fort avancée. » Mais plus fondamentalement, la qualité des produits ne correspondait plus aux attentes du public : « Les serges ne sont point couvertes de laine et présentent la corde ; depuis longtemps la mode, déterminée peut-être par le besoin de se vêtir chaudement, a proscrit les étoffes fabriquées de cette manière. La laine du pays, que l'on employait, était commune et grossière ; cette circonstance a encore contribué à éloigner les consommateurs dont le goût devient, tous les jours, plus délicat par l'habitude de voir des objets fabriqués avec plus de soin et avec des matières mieux choisies. » Il observait que la fabrication des serges avait certes été remplacée par celle des droguets (étoffes en lin et laine) et des flanelles (étoffes de lin, laine et coton), mais, disait-il, « ce remplacement est bien insuffisant », car elles continuaient à être constituées « d'une laine grossière provenant de la dépouille des peaux vendues au mégissier. »

La seconde raison de cette décroissance fut probablement le transfert progressif de la production textile des villes dans les campagnes, phénomène qui devint assez général en France au XVIII^e siècle. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les activités textiles des campagnes n'avaient, en pratique, jamais été réglementées, bien que les règlements leur fussent en théorie applicables : les autorités ne se donnèrent jamais la peine de les faire respecter par des artisans dispersés, parce que cette production était implicitement considérée comme négligeable et qu'elle était tolérée comme une mesure de charité publique permettant à des agriculteurs pauvres de trouver un complément de revenus (certains avançaient même qu'il eût été vain d'espérer faire appliquer des règlements par des paysans qui ne savaient pas lire !¹²⁴³). Etrangement, en 1762, le pouvoir royal s'avisait enfin d'autoriser les fabricants campagnards à exercer librement cette activité (« fabriquer toutes sortes d'étoffes et leur donner tous les apprêts ») sans faire partie de corporations, mais à condition de respecter les règlements¹²⁴⁴. C'était en fait reconnaître qu'ils violaient ces règlements depuis des lustres au vu et au su de tout le monde, et cela accéléra au contraire le dépérissement des règlements ! Des donneurs d'ordre urbains accrurent le transfert à la campagne leurs fabrications (nous en verrons plus loin un exemple avec les toiliers de Coutances) et certains fabricants urbains, comme les drapiers de Cherbourg, décidèrent de ne plus se conformer aux règlements. Finalement leur observance fut déclarée facultative en 1779¹²⁴⁵ pour toutes les fabrications d'étoffes. En définitive, tout ceci traduisait le fait que la concentration des fabrications dans les villes n'avait à peu près aucun intérêt économique à une époque où toutes les opérations étaient effectuées manuellement.

b. Les tissus de lin et chanvre au XVIII^e siècle

Les manufactures de toile étaient initialement situées à Avranches, Coutances et Saint-Lô. Les toiles de Coutances, qui étaient réputées et avaient fini par devenir une sorte d'appellation contrôlée, se vendaient très largement en France et même, par exemple, en Espagne.

	Canisy		Avranches		Coutances		Saint-Lô	
	1715	1740	1715	1740	1715	1740	1715	1740
Nombre de fabricants			8	11	28	66	26	43
Nombre total de métiers			27	37	35	150	39	69
Nombre de métiers battants		519	25	34	24	146	27	59

Tableau 76 : Les manufactures de toiles de la Manche

La manufacture de Coutances s'effondra à la fin du XVII^e siècle dans des conditions tragi-comiques. Un peu avant 1673, les fabricants de Coutances, « attirés par l'avidité du gain », se mirent à tricher sur la qualité de leurs toiles, dont le tissage devint inégal et qu'ils se mirent à blanchir à la chaux ou à la craie, contre toutes les règles de l'art. Les marchands qui les leur achetaient finirent par s'en apercevoir et s'en détournèrent totalement. La manufacture essaya de se relancer en fabriquant des coutils, qui furent bien reçus jusqu'au moment où les fabricants retombèrent dans les mêmes malversations et perdirent une seconde fois tous leurs clients. Pour ne rien arranger, les édiles de Coutances avaient, à cette même époque, fixé un droit de

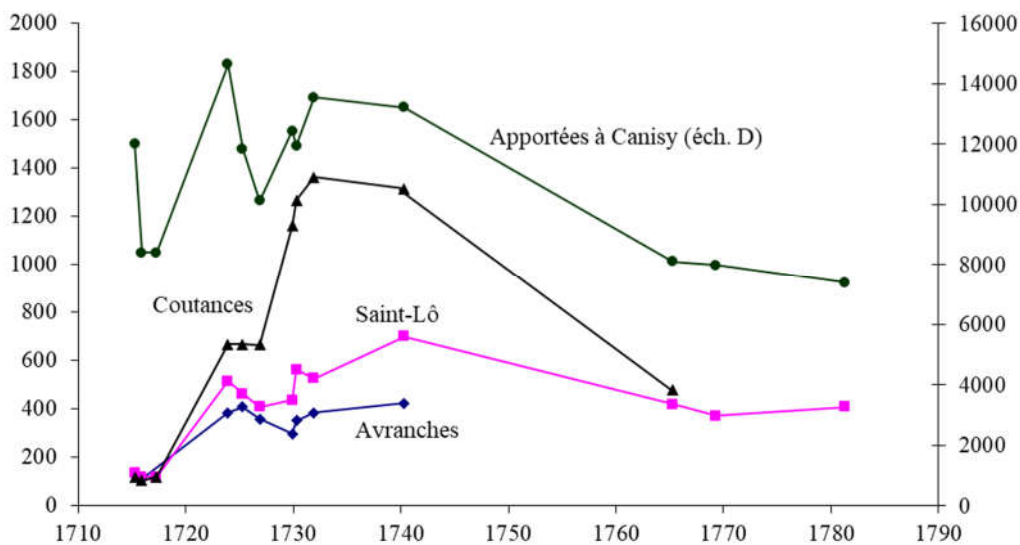
¹²⁴³ Evgueni Victorovitch TARLE, *L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'Ancien Régime*, 1910, p. 64

¹²⁴⁴ Arrêt du Conseil d'Etat du 7 septembre 1762, confirmé par un autre arrêt du 13 février 1765.

¹²⁴⁵ Lettres patentes du 5 mai 1779.

« tarif »¹²⁴⁶ élevé sur les filés et sur les toiles qui entraient dans la ville, ce qui fit que les marchands, qui étaient généralement donneurs d'ordres pour les fabricants, abandonnèrent la ville et transfèrent leurs fabrications dans les campagnes. Ces toiles fabriquées dans les campagnes furent d'abord vendues sur le marché de Marigny, puis sur celui de Canisy, dont le seigneur fut moins gourmand que celui de Marigny quant aux droits qu'il prélevait sur ce qui s'y vendait : « *il y a fait construire des halles, il a rendu ce marché franc pendant plusieurs années et y a attiré tous les marchands du pays et les étrangers* »¹²⁴⁷. Canisy était bien placé entre Coutances et Saint-Lô et ce marché se développa considérablement. Intervint ensuite une contestation assez rocambolesque avec l'auteur royal de Coutances, qui tenta de faire prévaloir son prétendu droit à percevoir des droits d'aunage dans toute la vicomté, puis se déconsidéra en se livrant à des trafics de toiles avec la complicité du receveur des tailles ! L'affaire remonta devant le Contrôleur général et dura jusque vers 1730¹²⁴⁸. Le marché de Canisy était bien géré et il fut considéré comme une nouvelle manufacture, qui finit par représenter les quatre cinquièmes de la production totale de toiles des manufactures de la Manche. Il y avait également quelques toiliers à Cherbourg, qui n'étaient pas considérés comme formant une « manufacture » : vers 1760, ils étaient une soixantaine¹²⁴⁹, dont « *certain sans qualité* » (sans maîtrise), mais ils refusaient, comme les drapiers, de se soumettre aux règlements nationaux et de présenter leurs productions aux bureaux de contrôle ; nous n'avons donc pas de renseignement sur leur production.

Le graphique¹²⁵⁰ suivant montre l'évolution de cette production totale de toiles, qui était bien plus importante que celle des étoffes de laine (de l'ordre de 14000 pièces au début du XVIII^e siècle, contre environ 5000). Elle connut des hauts et des bas¹²⁵¹, mais pas la décroissance tendancielle des secondes : les toiles étaient moins chères que les draps (vers 1740 : 2,5 à 3 livres/aune pour les coutils, contre 6 à 7 livres/aune pour les serges¹²⁵²), et « *par leurs prix modérés plus à portée des fortunes modiques ; la classe ouvrière en consomme beaucoup* »¹²⁵³. Elles étaient donc un peu moins soumises à des exigences élevées de qualité. En revanche nous verrons plus loin qu'au XIX^e siècle, elles subirent de plein fouet la concurrence des cotonnades et perdirent leur position dominante.



Graphique 159 : Nombre annualisé de toiles produites

¹²⁴⁶ Rappelons que certaines villes avaient été autorisées à remplacer la taille payée par leurs habitants, par un impôt indirect, usuellement appelé tarif, levé sur les produits et denrées qui entraient dans la ville. Coutances était dans ce cas depuis une date antérieure à 1661. Voir le mémoire du subdélégué de Coutances de 1731.

¹²⁴⁷ Mémoire du subdélégué de 1727, Archives départementales du Calvados, C 282

¹²⁴⁸ Archives départementales de la Manche, 353 J 1384 et 353 J 1944 (Chartrier du château de Canisy). Voir en annexe 13 la transcription d'une des pièces.

¹²⁴⁹ Archives départementales du Calvados, C2957

¹²⁵⁰ Sources : statistiques semestrielles élaborées à partir des données des bureaux de contrôle des manufactures : Archives nationales, F¹² 561, F¹² 1420 ; Archives départementales du Calvados : 1708 : C2852 ; 1722 : C2948 ; 1741 : C2949 ; 1745 : C2949 ; 1763 : C2966 ; 1764 : C2959 ; 1765 : C2967 ; 1769 : C2968 ; 1781 : C2969

¹²⁵¹ Etant donné l'importance de la production rurale, ces chiffres représentent plus les quantités amenées par les marchands sur les quatre marchés réglementés, que la production dans ces lieux.

¹²⁵² Archives nationales, F¹² 1420

¹²⁵³ Mémoire précité du préfet de la Manche en 1807

c. L'importance relative de l'industrie textile de la Manche

Pour permettre une comparaison de la production textile de la Manche et de la Généralité de Caen avec celle des autres Généralités de la France, nous reproduisons ci-dessous les résultats d'une enquête menée en 1703¹²⁵⁴. Il ne s'agit pas là d'une statistique industrielle à proprement parler, comme celles que nous avons utilisées dans les paragraphes précédents, mais d'une étude menée dans le but de préparer une vente d'offices d'inspecteurs des manufactures et de « gardes-concierges » des bureaux de contrôle. Il ne s'agit donc que d'ordres de grandeur, d'une fiabilité incertaine ; les nombres de pièces de tissus ont été totalisés sans égard aux différences de dimensions de ces pièces. Ces chiffres permettent cependant de voir qu'en tout état de cause, la Généralité de Caen avait une production totale assez moyenne, de l'ordre de 3% du total français, la plaçant au treizième rang des Généralités ; les Elections du territoire actuel de la Manche représentaient moins de 1% de ce total.

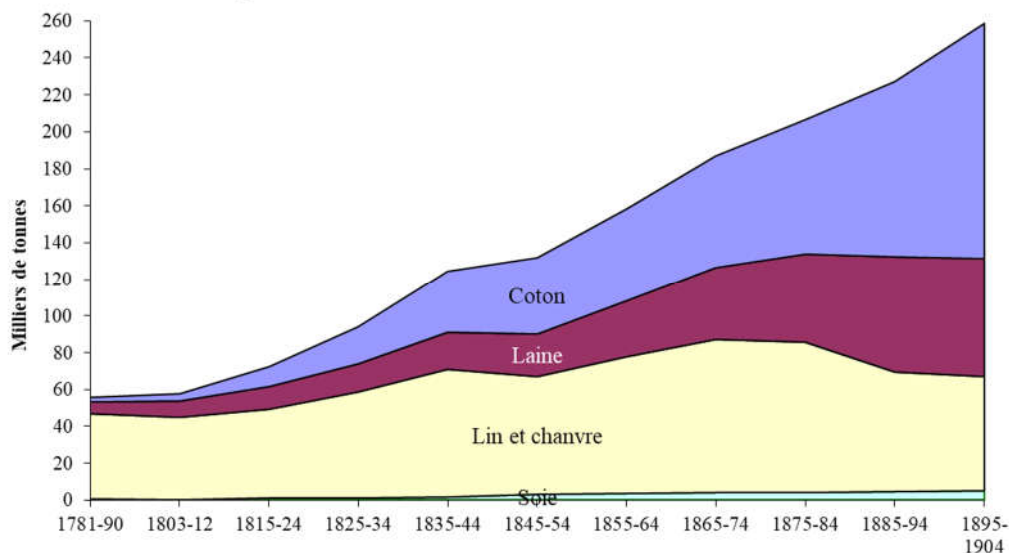
Généralité	Manufacture	Qualité des marchandises	Nombre de villes et lieux de commerce	Nombre de pièces	
Caen	Caen	Draps, revesches et toiles		13000	
	St-Lô	Serges et ratz de St Lo		5000	
	Vire	Draps, revesches et toiles		10000	
	Valognes	id.		400	
	Cherbourg	id.		1600	
	Constance	id.		1600	
	Bayeux	Petites étoffes et toiles		6800	
	Fresne	Serges et autres petites étoffes		800	
	St Pierre Dantremont	id.		2000	
	Carentan	id.		1000	
	Mortain	id.		800	
	Avranché	id.		800	
	Total			12	43800
		<i>Dont Elections correspondant au territoire de la Manche</i>		<i>7</i>	<i>11200</i>
Champagne			15	211260	
Amiens			14	203560	
Languedoc			17	162000	
Paris (sans comprendre la ville)			14	154900	
Orléans			15	117684	
Rouen			20	107300	
Lyon			10	99600	
Alençon			20	90800	
Montauban			33	78000	
Tours			15	75100	
Dijon			19	69300	
Soissons			15	50050	
Clermont en Auvergne			11	49600	
Poitiers			10	41800	
Bordeaux			15	37800	
Grenoble			16	35400	
Bourges			14	31000	
Franche Comté			13	30900	
Aix			6	30000	
Bretagne			14	25900	
La Rochelle			8	25500	
Moulins			8	24000	
Limoges			11	22000	
Total général			345	1817254	

Tableau 77 : La production textile des différentes Généralités en 1703

¹²⁵⁴ Archives nationales, G⁷ 1688 : *Etat des généralités et des lieux où l'on fabrique des draps, serges, droguets, toiles et autres étoffes de laines, fil & soye, de la quantité d'icelles.*

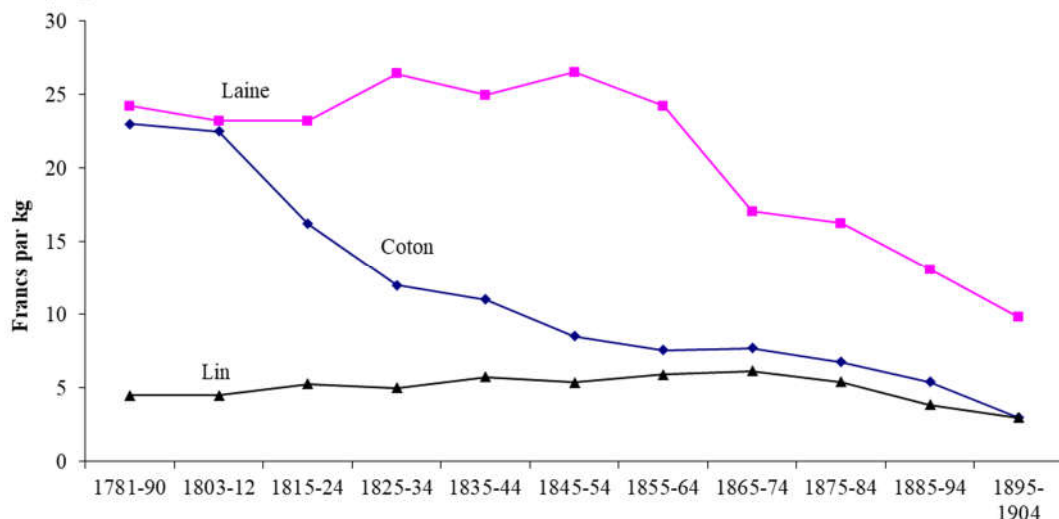
d. L'industrie textile au XIX^e siècle

Commençons par rappeler quelques grandes tendances de l'industrie textile en France au XIX^e siècle. La plus importante fut le développement considérable des cotonnades : elles s'étaient introduites en France très tôt (on signale de petites arrivées de coton à Rouen dès 1580¹²⁵⁵), mais leur développement ne devint massif qu'à partir des années 1820 (il fallut attendre que l'Europe fût en paix pour que l'importation de coton pût reprendre). En 1900, elles représentaient 50% (en poids) de toutes les étoffes fabriquées en France¹²⁵⁶. La production totale française des étoffes de tous types fut multipliée par quatre au XIX^e siècle, mais celle des étoffes de lin et de chanvre stagna.



Graphique 160 : La production textile française au XIX^e siècle (en poids)

La production des cotonnades fut, pratiquement dès le début, mécanisée dans toutes ses étapes, selon des techniques initialement développées en Angleterre. En dépit des désavantages liés au fait que le coton était un produit d'importation, cette mécanisation permit de faire très rapidement diminuer le prix des étoffes de coton, qui rejoignit celui des étoffes de lin et chanvre dès les années 1850.



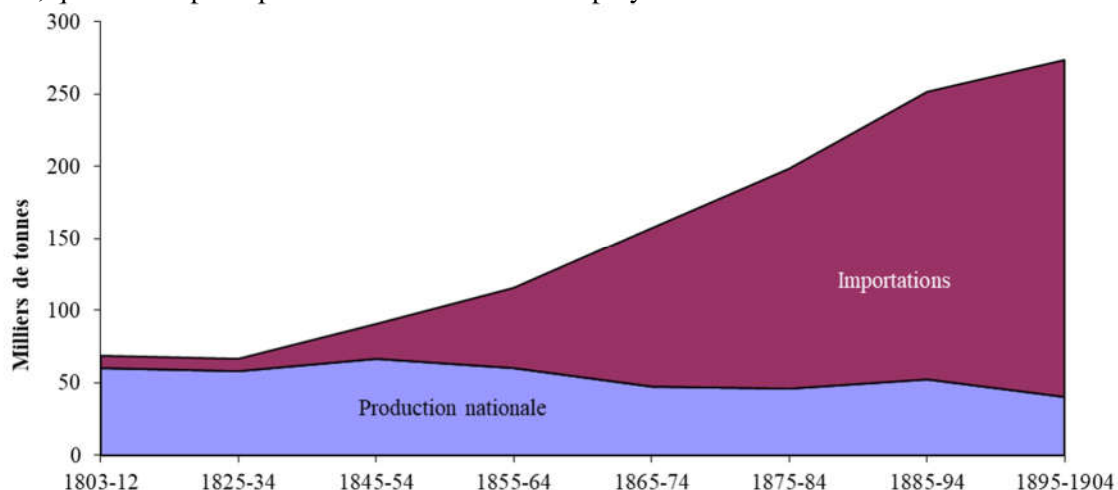
Graphique 161 : Evolution du prix des tissus au XIX^e siècle

Enfin le XIX^e siècle fut marqué par un recours massif à des matières importées : le cas de la laine est particulièrement remarquable, car la France aurait théoriquement pu être autosuffisante en raison de ses

¹²⁵⁵ Jacques BOTTIN, « Structures et mutations d'un espace protoindustriel à la fin du XVI^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1988, n° 4. p. 989

¹²⁵⁶ Les données à partir desquelles les trois graphiques qui suivent ont été construits sont tirées de T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits (suite) », in *Cahiers de l'ISEA*, AF6, juin 1966, tableau XVI

importants troupeaux de moutons. Mais la lenteur de leur amélioration conduisit à privilégier des laines fines importées, qui finirent par représenter 80% des laines employées en France vers 1900.



Graphique 162 : Production nationale et importations de laine brute au XIX^e siècle

Nous avons rassemblé dans les deux tableaux ci-après les informations statistiques sur l'industrie textile de la Manche au XIX^e siècle, que nous avons pu tirer de documents divers. Ils ont en commun d'avoir une assiette variable : ils traitent tous des établissements constitués, mais à partir d'un seuil de taille qui descend parfois jusqu'à deux ouvriers seulement, et seuls quelques uns mentionnent une partie des artisans ruraux. L'évolution principale que nous pouvons constater est la mécanisation de la filature du coton, dès son introduction, mais aussi celle de la laine. La première filature de coton fut créée à Gonneville en 1798 ; « *l'entreprise ne réussit pas et chôma pendant dix ans* »¹²⁵⁷, mais fut suivie par d'autres. La plus importante fut rapidement celle du Vast, créée vers 1806 par M. FONTENILLAT, marchand de Rouen ; elle comportait également un atelier de tissage. Elles étaient toutes mues par des moulins hydrauliques ; une machine à vapeur fut installée dans la filature de Négreville vers 1835. Elles restèrent au nombre de 4 à 7 pendant tout le XIX^e siècle et faisaient partie des usines les plus importantes du département. L'essentiel de ces filés de coton était tissé hors de la Manche. Les carderies et filatures mécaniques de laine furent plus nombreuses, mais c'étaient de petits établissements (moins de 10 ouvriers), à l'exception de celle de Saint-Hilaire-du-Harcouet, qui compta jusqu'à 200 ouvriers.

Le tissage resta en majorité assuré par des artisans dispersés dans les campagnes, que les statistiques ne recensaient pas. MOREAU DE JONNES estimait vers 1850¹²⁵⁸ que la production de tissus de lin et de chanvre était, en moyenne nationale, réalisée pour cinq sixièmes « dans les campagnes », en dehors des manufactures. Des concentrations de plusieurs centaines de tisserands ruraux étaient signalées dans les environs de Canisy et de Saint-James. La statistique de 1868 dénombrait 86 ateliers de tissage, mais à l'exception de celui d'Avranches qui comptait 40 ouvriers, tous les ateliers étaient de très petite taille (2,4 ouvriers en moyenne). Une mention particulière doit être faite de l'initiative que prit un natif de Cametours, M. LECLUSE, revenu au pays après avoir travaillé dans les établissements RICHARD-LENOIR à Paris, d'inciter les tisserands des environs à moderniser leurs métiers (en leur adaptant le mécanisme de la « navette volante »), afin de tisser efficacement du coton ; en 1807 il avait fédéré 65 tisserands, qu'il approvisionnait en filés et dont il commercialisait les produits, puis 135 en 1811 (nous ne savons pas si M. RICHARD-LENOIR y avait des intérêts financiers, comme l'indiquait la préfecture en 1810, mais il avait très probablement facilité de diverses façons les entreprises de son ancien employé). Nous mentionnerons enfin les fabriques de dentelles, activité peu traditionnelle dans la Manche, alors qu'elle s'était développée tôt dans le Calvados à la suite des initiatives de COLBERT. Deux ateliers de charité importants furent établis à Cherbourg et Valognes ; celui de Cherbourg survécut le plus longtemps, se transforma en entreprise normale et se mécanisa. Des usines de dentelles mécaniques se développèrent également à Villedieu, qui survécurent très difficilement à la fin du XIX^e siècle. Enfin le tissage du crin, activité exécutée depuis des « temps immémoriaux » dans le canton de Gavray, occupait environ 700 femmes au début du XIX^e siècle. Les crins étaient importés. Ce tissage était encore mentionné en 1868, mais il échappait pour l'essentiel aux statistiques.

¹²⁵⁷ Louis DROUET, *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Église*, 1893

¹²⁵⁸ Alexandre MOREAU DE JONNES, *Statistique de l'industrie de la France*, op. cit. p. 174

Tableau 78 : Les établissements de l'industrie textile dans la Manche au XIX^e siècle

Et. : nombre d'établissements Ouv. : nombre d'ouvriers m : nombre de métiers
 (...) : nombre d'ouvriers ou de métiers des établissements dispersés

Activités	Commune	1807 ¹²⁵⁹		1828 ¹²⁶⁰		1840 ¹²⁶¹		1868 ¹²⁶²		1887 ¹²⁶³	
		Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.
Filature de coton	Brouains							1	45	1	57
	Gonneville			1	128	1	95	1		_1264	
	La Luzerne			1							
	Le Neufbourg			1	122	2		2	295	2	245
	Le Vast	1	260 ¹²⁶⁵	1	600 ?	1	340	1	294	_1266	
	Négreville	1	16	1	70	1	45	-		-	
	Mortain							1	31	1	24
Carderie et filature de laine	Blainville							1	5		
	Brécey							1	2		
	Feugères							1	2		
	Gouville							1	5	1	35
	Quibou					1		1	7	1	4
	Saint-Lô							3			
	Vengeons							1	4		
Filature de laine	Avranches					1				1	8
	Bricquebec							1	4	1	5
	Champrépus							1	4		
	Eculleville										
	Ger							1	3		
	Granville									1	3
	La Haye-du-Puits					2	38				
	Le Mesnil-Tôve									1	5
	Le Neufbourg							1	15		
	Le Vast							1	7		
	Martinvast										
	Octeville							1	4	1	6
	Saint-Lô			3	20	4		4	38	2	20
	Saultchevreuil							2	12		
	St-Brice-de-L.					1		Fusion avec l'ét. de St-Hilaire			
	St-James					2		1	38	2	25
St-Hilaire-du-H.			1	30			2	158	1	186	
Torigni-sur-Vire					1		1	7	1	7	
Urville Hague							1	6	1	3	
Fab. de couvertures	Cherbourg									2	63

¹²⁵⁹ Mémoire du préfet de la Manche, déjà cité

¹²⁶⁰ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 ; 1830, p. 121-134

¹²⁶¹ *Annuaire de la Manche*, 1842, p. 207-211 ; Enquête agricole et industrielle de l'arrondissement de Cherbourg de 1842

¹²⁶² 1868 et 1887 : statistiques industrielles relatives à ces deux années, Archives nationales, F¹² 4517.

¹²⁶³ Le nombre d'ouvriers comprend explicitement le nombre des femmes et des enfants employés.

¹²⁶⁴ Reconvertie en filature d'amiante (voir ci-dessous)

¹²⁶⁵ 500 ouvriers en 1810 selon le mémoire cité plus loin

¹²⁶⁶ Filature arrêtée en 1886

Les établissements de l'industrie textile au XIX^e siècle (suite)

Activités	Commune	1807		1828		1840		1868		1887	
		Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.
Fabrique de dentelles	Cherbourg	1		1	350	1	200	2	200	¹²⁶⁷	
	Pontorson			x		1	60	2	17	-	-
	St Pierre-Eglise								23		
	Valognes	1		1	150			1	20		
	Villedieu							3	520	1	225
Fabrique de rubans de fil	Saint-James	1	10								
	Saint-Lô		20 m								
Fabrique de tissus	Avranches					1	60	1	40		
	Cametours	1	(65 m)								
	Canisy (environs de)		(x)		(500 m)						
	Coutances		(380)	12	55						
	Cerisy-la-Salle			2	(320)						
	Dangy		x					59	87	1	15
	Le Vast ¹²⁶⁸	1	60 m								
	Montebourg							10	60	1	36
	Saint-James		(500 m)		x						
	Saint-Lô		x								
	Saint-Vaast							2	2		
	Nottevast							2	6		
	St Hilaire-du-H.							1	12		
	St Pierre-Eglise				1	300m		6	18		
	Teurthéville-B.							1	2		
Valognes							4	20			
Fabrique de tissus de crin	Gavray (environs de)		(700)		(x)						
	Le Mesnil-Amand								35		
Fabrique de voiles	Saint-Vaast							5	25		
Filature d'amiante	Gonneville ¹²⁶⁹									1	40

e. L'évolution du chiffre d'affaires du secteur textile

Nous avons tenté de reconstituer le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie textile de la Manche entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, en y incluant l'artisanat dispersé dans les campagnes en dépit de la rareté des informations statistiques à son sujet. Nous n'avons cherché qu'une estimation qui nous permette de comparer son importance à celle des autres secteurs industriels, et *in fine* à celle de l'agriculture. Nous avons donc développé un petit modèle économétrique de ce secteur (décrit en annexe 50), à l'aide d'hypothèses simples qui découlent des sources que nous avons déjà citées¹²⁷⁰, pour ce qui concerne les nombres de métiers à tisser, leur production unitaire et le prix des étoffes. Nous avons évalué le poids des tissus produits, comme le font les statistiques modernes, afin de procéder à des contrôles de cohérence sur les quantités de matières consommées ; nous avons pu ainsi vérifier que le tonnage de laine utilisée était bien voisin de ce que nous avons pu évaluer dans la partie consacrée à l'agriculture, en fonction du poids moyen des toisons des moutons.

¹²⁶⁷ Réunie à la fabrique de couvertures

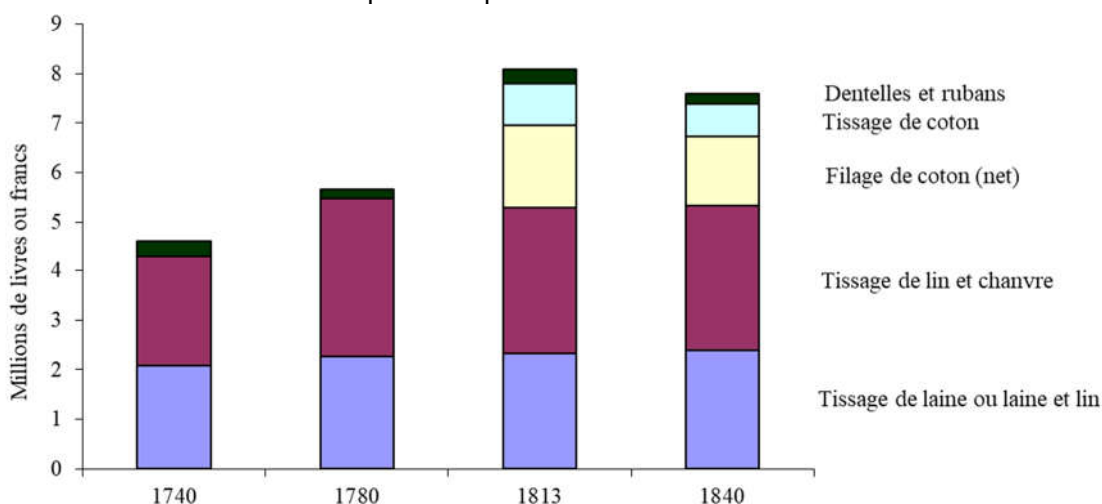
¹²⁶⁸ Au sein de la filature

¹²⁶⁹ Reconversion vers 1869 de la filature de coton du même lieu. Elle fit faillite avant la fin du siècle.

¹²⁷⁰ Pour tout ce qui concerne le coton, nous avons également eu recours au très utile *Dictionnaire du commerce et des marchandises* (M. Guillaumin (dir.), 1837, t. 1, art. « Coton » et t. 2, art. « Tissus de coton »).

Nous arrivons alors à la conclusion que la production totale de tissus au sein du département était légèrement inférieure à 2 kg par habitant et par an vers 1780, ce qui est l'ordre de grandeur de la consommation moyenne que trouvent les études portant sur l'ensemble de la France¹²⁷¹. Cette production représentait à cette date environ 10 livres tournois par habitant. Pour comparer ce montant aux dépenses annuelles d'habillement dont il n'existe que de rares évaluations historiques, il convient de lui ajouter, comme le font tous leurs auteurs, les coûts de commercialisation des tissus, les frais de transformation par des tailleurs ou couturières, et enfin les dépenses relatives aux objets d'habillement non textiles (souliers, sabots, chapeaux, etc.). Ceci nous amène à des dépenses moyennes d'habillement d'environ 16 livres par habitant. Vers 1790, LAVOISIER les estimait à 7 livres par personne au sein de la famille d'ouvriers agricoles pauvres qu'il avait prise comme modèle¹²⁷², et un autre auteur à 35 livres par personne dans la famille déjà assez aisée d'un maître tisserand de Lyon¹²⁷³. Après la Révolution, divers économistes ont évalué ces dépenses à 20 à 35 francs par personne pour des familles moyennes urbaines vers 1820-1830¹²⁷⁴, et en 1852¹²⁷⁵, elles étaient estimées à 18 francs par personne au sein des familles de journaliers dans la Manche. Une production moyenne de tissus de l'ordre de 10 livres par habitant vers 1780 est donc un ordre de grandeur vraisemblable, mais laisse penser que, dès 1780, la balance commerciale de la Manche devait être déficitaire. Elle le sera assurément avant 1840.

Notre estimation est ainsi que le secteur textile générait un chiffre d'affaires, « passant par le commerce » ou non, d'environ 4,5 millions de livres vers 1740, 5,6 millions de livres vers 1780, puis 8,1 millions de francs en 1813 et 7,5 millions en 1840. Il était donc beaucoup plus important que celui de tous les autres secteurs industriels dont nous parlerons par la suite.



Graphique 163 : Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie textile de la Manche

Globalement, l'industrie textile devait probablement occuper environ 12000 personnes en équivalents-temps-plein (hommes, femmes et enfants) dans la Manche au milieu du XVIII^e siècle. Ce nombre baissa légèrement dans la première moitié du XIX^e siècle ; mais il n'est pas possible d'en avoir une évaluation solide, les statistiques industrielles ayant le plus souvent négligé, comme on l'a dit, l'artisanat dispersé.

5.2.2. Les papeteries

La fabrication du papier était depuis longtemps assez répandue dans la Généralité de Caen, particulièrement dans les Elections de Mortain et de Vire : vers 1740, on comptait 34 papeteries dans la première, 19 dans la seconde, et une seule dans chacune des Elections de Caen, Coutances et Valognes. Il convenait en effet que ces fabriques fussent installées sur des cours d'eau, dont les premières Elections étaient bien dotées, pour faire fonctionner un moulin actionnant des « piles » triturant des vieux chiffons de lin ou de chanvre, la matière première du papier, et pour alimenter les cuves où on les faisait se décomposer. Les fibres de lin ou de chanvre, après décomposition, formaient de fines feuilles, qui étaient ensuite encollées ensemble,

¹²⁷¹ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits (suite) », *op. cit.* tableau XVI

¹²⁷² Vers 1790, LAVOISIER estimait la consommation de tissus à Paris à 50 livres par habitant et par an, soit probablement des dépenses totales d'habillement d'au moins 80 livres (*De la richesse territoriale de la France, op. cit.* p. 435).

¹²⁷³ Michel MORINEAU, « Budgets populaires en France au XVIII^e siècle », *op. cit.* p. 472

¹²⁷⁴ *Ibid.* p. 479-480

¹²⁷⁵ Statistique agricole de 1852

puis mises sous presse, afin d'obtenir le papier de la qualité désirée (la colle était obtenue en faisant bouillir des pieds et oreilles de mouton ou de bovins). Ces feuilles de papier étaient ensuite séchées et lissées.

Les chiffons, appelés chiffes, peilles ou drapeaux, étaient récoltés en partie dans la Généralité même, qui disposait « *de belles matières pour la fabrique du papier, par le beau linge dont se servent les gens de condition et les gens aisés qui y sont en grand nombre* » (ceci constituait les « *chiffes fines* ») ; on ramassait également « *des drapeaux grossiers chez le peuple du Bocage et d'autres cantons de la basse Province et de Bretagne* »¹²⁷⁶. Il en fallait environ 30 tonnes par papeterie et par an, soit à peu près deux kilogrammes pour un kilogramme de papier. Au XVIII^e siècle, la consommation de papier croissant avec le développement de l'imprimerie, on se heurta à une sévère pénurie de chiffons : dès 1701, on constatait que « *la fabrique de papier n'est pas si considérable dans la généralité de Caen qu'elle l'a été par le deffaut de matieres. Les vieux drapeaux sont très rares ; [...] ce qui est cause qu'il y a plusieurs moulins à fond, c'est-à-dire qui ne travaillent point, on est obligé d'aller chercher des drapeaux dans les provinces de Bretagne, Touraine, Anjou et le Mayne.* »¹²⁷⁷. Il fut même décidé en 1743 d'interdire le transport des chiffons par voie d'eau, pour éviter que certains marchands n'en exportassent en Angleterre. Le problème ne fut définitivement résolu qu'avec la mise au point en Allemagne, entre 1843 et 1850¹²⁷⁸, de procédés pour fabriquer une pâte à papier grâce au défibrage du bois¹²⁷⁹.

Les papiers fabriqués étaient destinés à l'imprimerie, à l'écriture et à la fabrication des cartes à jouer. Ils étaient consommés en grande partie dans la Généralité de Caen, et en particulier à Caen même où se trouvaient de nombreux services administratifs, une « *université, [...] plusieurs imprimeries et des sçavants* ». « *Ceux qui s'expédient pour les autres provinces ou pour l'étranger s'embarquent sur la rivière d'Orne, qui forme à Caen une espèce de port, et de là sont transportés à Rouen, à Dunkerque, à Calais, pour la Flandres et ou l'Allemagne, en Hollande, une quantité même assés considérable dans les temps propices à ces sortes d'envoys, aux Indes occidentales et dans la Nouvelle France.* »¹²⁸⁰

Nom de chaque sorte de papier	Largeur de la feuille ouverte	Hauteur	Poids de chaque rame	Prix de la rame		
	En pouces ¹²⁸¹ de 12 lignes		En livres de 16 onces	lt	s.	d.
Le Grand Royal	23	18	25	9	.	.
Le Petit Royal	21	16 ½	22	6	15	.
Quarré fin commun	20	15	17 à 18	6	.	.
Grand écu quarré	19	14 ½	16	5	.	.
Petit écu trois O	18 ½	14 ½	17 à 18	8	.	.
Petit écu fin	18	14	15 à 16	4	5	.
Grande licorne	19	12	11 à 12	3	15	.
Petite licorne	12	9 ½	5 ½ à 6	1	17	6
Colbert fin commun	17 ¼	13 ¼	12 à 13	6	10	.
Batard ou Champy	16 ¾	13 ¼	11 à 12	4	5	.
Pantalon au T. fin	15 ½	12 ½	10 à 11	4	12	.
Pantalon aux armes d'Hollande	15	12 ¼	10 à 11	4	.	.
Au baton royal	15 ½	12	10 à 11	4	5	.
Papier pot	14	11 ¼	9 à 10	3	10	.
Papier Cartier gros délié	14	11 ¼	8 à 9	3	.	.
Papier Cartier ou Etesse	14	11 ¼	14 à 15	3	5	.

Tableau 79 : Types de papiers fabriqués vers 1740 ; poids et prix des rames¹²⁸²

Les papeteries étaient des installations de petite taille, qui employaient 8 à 10 ouvriers, dont une moitié de femmes : « *les hommes s'occupent plus particulièrement de la façon du papier et de l'intérieur du moulin ;*

¹²⁷⁶ *Ibid.*

¹²⁷⁷ Archives nationales, F¹² 1475

¹²⁷⁸ Travaux de Friedrich Gottlob KELLER et Heinrich VOELTER

¹²⁷⁹ Mais la pâte de bois ne représentait encore que 6% de la consommation totale de pâtes à papier vers 1875 ; elle dépassera 50% vers 1920 (T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, conclusions générales », in *Cahiers de l'ISEA*, 1966, p. 14)

¹²⁸⁰ *Ibid.* « Mémoire général... » de 1744 précité

¹²⁸¹ Soit 2,707 cm

¹²⁸² Archives dép. du Calvados, C 2899, « Mémoire général concernant les papeteries de la Généralité de Caen », vers 1744

les femmes de l'apprêt du chiffon et du lissage du papier »¹²⁸³. Leur activité était étroitement réglementée par des arrêts du Conseil d'Etat de 1671 et 1693. Le papier était vendu en rames de 20 « mains » de 25 feuilles ; chaque feuille devait porter le nom de son fabriquant, et toutes les rames¹²⁸⁴ devaient être apportés pour contrôle dans la halle de la papeterie de Caen, pour y être marquées par les gardes-jurés des marchands papetiers et cartiers. Les papeteries étaient réparties en deux « arrondissements », sis à Vire et Mortain, qui disposaient respectivement de 2 et 4 gardes susceptibles d'effectuer des visites de contrôle sur place.

Il semble que la qualité de fabrication n'ait pas toujours été irréprochable. L'Intendant de la Généralité de Caen notait vers 1760, au sujet des papeteries de l'élection de Mortain : « rien de plus mauvais, rien de plus mal fabriqué généralement que tout ce qui en sort. Le hazard et les successions y font que les papetiers n'ont d'autre apprentissage que celui qui résulte d'une routine vicieuse. Peu leur importe de travailler d'après de bons procédés. Toute leur ambition se borne à opérer promptement et à peu de frais. »¹²⁸⁵ Il observait que « les chiffes qu'ils employent viennent de Bretagne, elles sont de toille très grossière. Ces grosses toiles paroissent être faites avec le chanvre le plus commun et mal écouché, c'est ce qui occasionne dans leurs papiers ces ordures qu'ils nomment grettes. » Seules trouvaient grâce à ses yeux la papeterie, située à Vengeons, du « sieur HOMO, homme riche, intelligent, instruit et capable de saisir et de mettre à profit les moyens de perfection qui lui seraient présentés », et celles des sieurs DURAND et DUPONT (sic).

En 1807, le préfet de la Manche observait, avec un certain art de la litote, que « l'art de fabriquer le papier tel qu'il est pratiqué dans les papeteries de l'arrondissement de Mortain, est encore loin du degré de perfection que, depuis quelque temps, le public s'accoutume à exiger dans le papier à écrire. »¹²⁸⁶. En 1812, son successeur s'alarma des conséquences qu'allait avoir la réunion de la Hollande à la France, après sa conquête par Napoléon, qui supprimait toutes les barrières douanières aux importations de papiers hollandais : « les affaires [des papeteries de la Manche] se détériorent de jour en jour, au point de me faire craindre pour l'existence même de cette branche d'industrie, tant à cause de l'infériorité de la qualité du papier, que de celle des prix »¹²⁸⁷ ; leur chiffre d'affaires avait baissé de 20% depuis 1810. Ce désavantage concurrentiel ne dura cependant pas plus longtemps que l'Empire lui-même.

Il apparaît, d'après les informations rassemblées en 1812 sur l'ancienneté des papeteries, qu'il y en exista une trentaine, du milieu du XVII^e siècle jusque vers 1760, occupant environ 240 ouvriers. Chacune produisait en moyenne environ 16 tonnes de papier par an¹²⁸⁸ ; leur chiffre d'affaires total était vers 1740 d'environ 350 000 livres. 15 papeteries nouvelles furent créées au cours des années précédant immédiatement la Révolution, pendant la période de croissance économique générale que connut la France à ce moment-là, et 4 de plus avant 1800 ; il y en avait 51 en 1810. Elles produisirent un chiffre d'affaires total de 1,5 millions de francs en 1810 et 1,1 million en 1812.

La croissance de leur nombre reprit résolument après la fin de l'Empire et 20 autres papeteries s'ajoutèrent avant 1829, puis encore 22 de plus avant 1837 ; leur nombre culmina donc à 97 (voir le tableau ci-après) ; elles employaient alors 700 ouvriers, mais ne généraient toujours que le même chiffre d'affaires de 1,1 million de francs en 1837. A cette date, le sous-préfet de Mortain, dans l'arrondissement duquel les papeteries étaient presque toutes situées, observait que « le défaut de ressources suffisantes de la part des propriétaires d'usines, et peut-être aussi les préjugés de la routine, si difficiles à détruire, se sont opposés jusqu'à ce jour à l'emploi de nouvelles machines qui, dans d'autres parties de la France, ont été adoptées avec succès ; et, après avoir été pendant long-temps dans une situation florissante, les fabriques de ce pays ont eu, depuis plusieurs années, beaucoup de peine à soutenir la concurrence : aussi en 1828, 1829 et 1830, un assez grand nombre d'usines sont tombées en chômage ; depuis deux ou trois ans, leur état s'est notablement amélioré ; il n'est plus qu'une seule des quatre-vingt-treize papeteries de l'arrondissement qui ne soit en activité. [...] Les bénéfices, à la vérité, sont devenus très-faibles, mais du moins les produits trouvent-ils un écoulement facile. »¹²⁸⁹

¹²⁸³ Archives nationales, F¹² 1595, Notice du préfet de la Manche du 3 septembre 1812 sur les papeteries.

¹²⁸⁴ « Excepté celles qui sont destinées à être consommées dans quelques unes des villes de cette Généralité » (« Mémoire général... » précité)

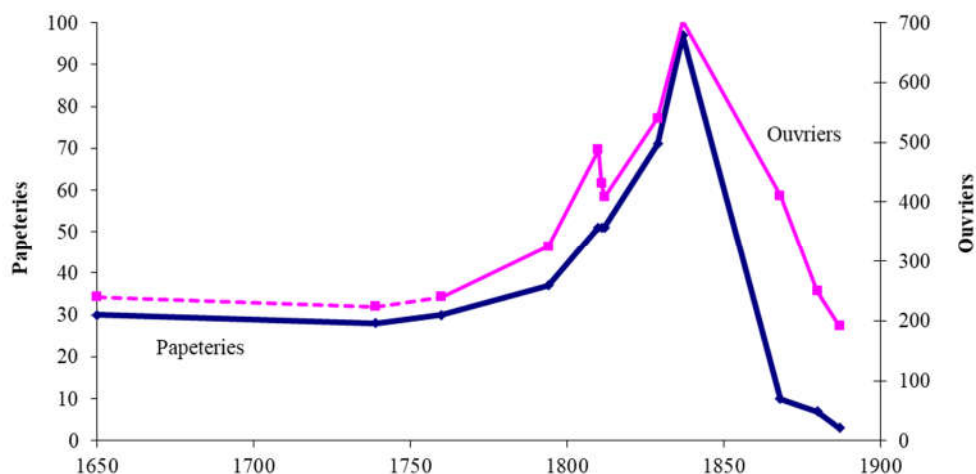
¹²⁸⁵ *Ibid.* commentaires en marge d'un « Etat des papeteries de la Généralité de Caen » non daté (probablement vers 1760).

¹²⁸⁶ Archives nationales, F¹² 1567

¹²⁸⁷ Archives nationales, F¹² 1595

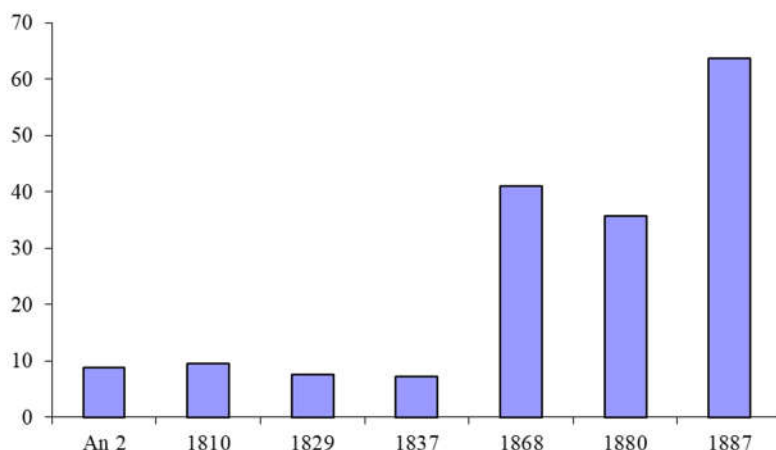
¹²⁸⁸ Valeur constatée en 1794 et au début du XIX^e siècle

¹²⁸⁹ « Notice sur l'arrondissement de Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 133-134



Graphique 164 : Nombre de papeteries de la Manche et effectif de leurs ouvriers

Elles restèrent donc jusque vers 1840 de petits établissements, occupant chacun environ 8 ouvriers. La situation changea radicalement vers 1860, lors du passage à une fabrication à base de pâte à papier produite à partir de bois, qui s'accompagna d'une mécanisation de la production. Il y eut une rapide concentration des papeteries dans des établissements plus importants qui employèrent chacun de l'ordre de 50 ouvriers.



Graphique 165 : Nombre moyen d'ouvriers par papeterie

Mais la Manche ne jouissait plus d'aucun avantage concurrentiel et l'activité globale déclina rapidement : en 1887, il n'y avait plus que 3 papeteries, localisées à Brouains (deux) et à Saint-Lô (une). Leur activité était alors qualifiée de « médiocre ».

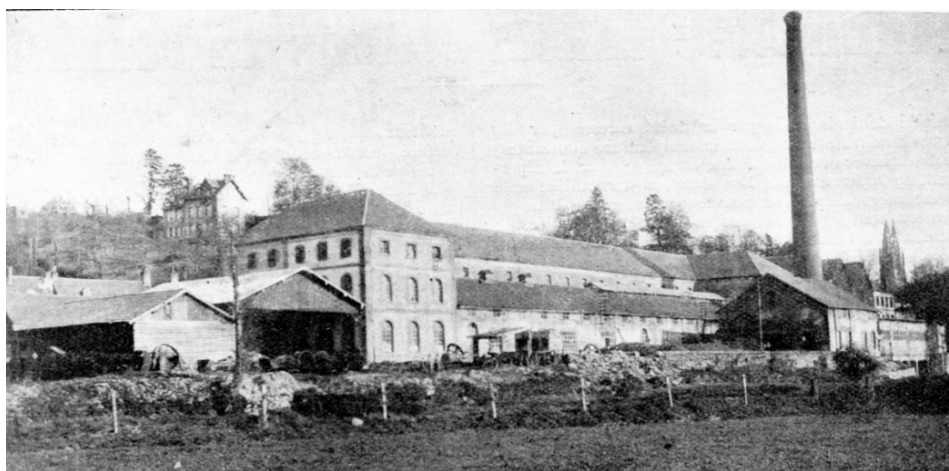


Illustration 61 : La papeterie de Saint-Lô, fondée en 1867 ¹²⁹⁰

¹²⁹⁰ L'Illustration économique et financière, numéro spécial, « La Manche », 1926, n° 7, p. 37

Dans l'ensemble de la France, la production de papiers, cartons et autres produits d'emballage fut au contraire très dynamique au XIX^e siècle, comme l'ensemble de l'économie : elle fut multipliée par plus de 40 (en poids) entre la décennie précédant la Révolution et 1900¹²⁹¹ ; le prix du papier fut divisé par 2,3 sur la même période. La production était véritablement devenue industrielle.

Tableau 80 : Nombre des papeteries établies dans la Manche au XVIII^e et au XIX^e siècle

Arrondissement	Communes	Vers 1650 1292	Vers 1740 1293	An 2 1294	1810 1295	1829 1296	1868 1297	1880	1887
Avranches	La Bloutière				1	6			
	St-Senier-de-Beuvron						1		
Coutances	St-Denis-le-Gast	1	1	1	1	1			
Cherbourg	Le Vast		1	1					
Mortain	Beauficel	4	2	4	6	11	1		
	Bellefontaine				1	2			
	Brouains	9	8	7	16	14	4	4	2
	Chérencé-le-Roussel	3	4	10	7	13	2	1	
	Ger				1	1			
	La Chapelle-Cécelin	?	1	1	1				
	Le Mesnil-Tôve		1	1	2	4	1		
	Mortain					2			
	Savigny-le-Vieux					1			
	Sourdeval	6	5	6	6	7	1	1	
	St-Barthélémy	4	3	1	5	2			
	St-Brice-de-Landelle					1			
	St-Laurent-de-Cuves					2			
	St-Maur-des-Bois	1	1	1	1	1			
Vengeons	1	1	1	2	1				
Saint-Lô	Bérigny					1			
	La Colombe			1	1				
	Marigny			1		1			
	St-Quentin-d'Elle			1					
	Saint-Lô							1	1
Ensemble		29	28	37	51	71	10	7	3

5.2.3. L'industrie du cuir

Cette industrie se compose, au stade amont, de l'apprêt des peaux, assuré par les tanneurs pour les grands animaux (bovins et chevaux), par les mégissiers pour les plus petits (ovins, caprins, voire chiens) et par les corroyeurs¹²⁹⁸ pour certaines opérations de finition. Une petite filière spécifique, mais bien représentée dans la Manche, était celle de la parcheminerie, qui traitait par des procédés légèrement différents les peaux de petits animaux (moutons, chèvres et veaux) afin d'obtenir des parchemins, dont l'emploi resta longtemps obligatoire pour la rédaction de certains actes juridiques¹²⁹⁹. En aval l'industrie comprend l'ensemble des professions qui donnent un emploi aux cuirs : cordonniers, pour la fabrication des chaussures, et savetiers pour leur réparation ; selliers ; bâtiers et bourreliers ; gantiers, etc.

¹²⁹¹ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits, suite », in *Cahiers de l'ISEA*, juin 1966, tableau XVIII

¹²⁹² Archives nationales, F¹² 1595

¹²⁹³ Archives départementales du Calvados, C 2899, « Mémoire général concernant les papeteries de la Généralité de Caen »

¹²⁹⁴ Archives nationales, F¹² 1484

¹²⁹⁵ Archives nationales, F¹² 1595

¹²⁹⁶ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 et 1830, p. 121-134.

¹²⁹⁷ 1868, 1880 et 1887 : Archives nationales, F¹² 4517

¹²⁹⁸ Corroyer ou courroyer les cuirs : « *C'est mettre les cuirs au courroi ; c'est-à-dire, leur donner, après qu'ils ont été tannez, une certaine préparation avec le suif, ou l'huile, qui leur fait venir du côté de ce qu'on appelle la Fleur, un grain semblable à celui du maroquin. Il y a cependant une sorte de cuir courroyé qui n'a point de grain : on l'appelle Cuir lissé.* » (Jacques SAVARY DES BRUSLONS (posthume), *Dictionnaire universel du commerce*, 1730, 1748, art. Courroyer)

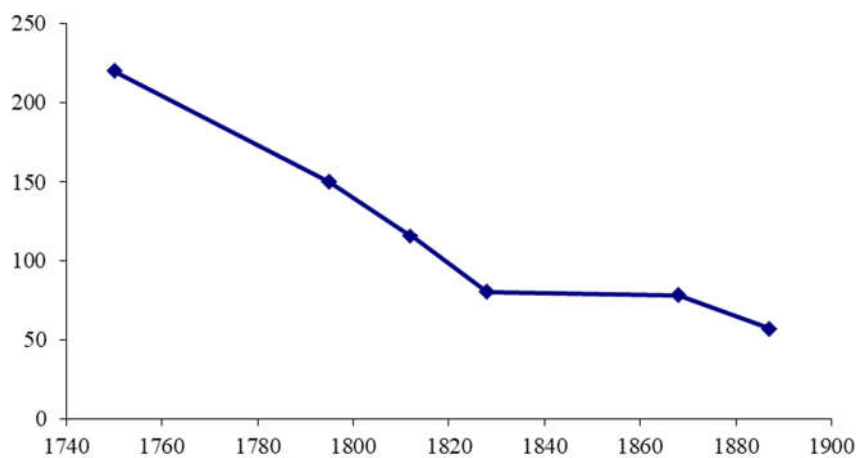
¹²⁹⁹ L'emploi de parchemin était, sous l'Ancien Régime, requis pour pour la grosse (ou expédition) des actes notariés qui créaient une obligation entre les parties. La loi du 13 brumaire an 7 supprima cette exigence (J.B. LORET, *Elemens de la science notariale*, 1807, t. III, p. 823-824).

Nous ne décrivons pas en détail les opérations de tannage telles qu'elles étaient anciennement conduites ; de nombreux ouvrages techniques¹³⁰⁰ en traitaient, ainsi qu'un mémoire très détaillé produit par la préfecture de la Manche en 1812 (il est transcrit en annexe 25). Indiquons sommairement qu'elles consistaient en une suite d'étapes de lavage en rivière, de trempage dans des bains de chaux, puis de tan, entrecoupées par des actions mécaniques pour retirer les poils des peaux, pour assouplir celles-ci et pour modifier l'état de leur surface. Le tan, obtenu par broyage d'écorces de chêne dans des moulins à tan, était un ingrédient clé, dont il fallait de l'ordre de 500 tonnes par an vers 1810 pour l'ensemble des tanneries ; il était autrefois abondant dans la Manche quand celle-ci était couverte par de grandes forêts, mais son approvisionnement devint critique après la forte diminution de leurs superficies.

Le procédé de tannage traditionnel était très lent : la transformation en cuir d'une peau de bœuf demandait dix-huit mois ; celle d'une peau de vache ou de cheval, un an ; et celle d'une peau de mouton environ quatre mois. Il fallut naturellement raccourcir ces délais quand il s'est agi, sous la Révolution, de chausser d'urgence les soldats de la République, mais cela fut au détriment de la qualité des cuirs. On y parviendra avec de bons résultats, à la fin du XIX^e siècle, en remplaçant le tan par différentes substances minérales (en particulier des sels de chrome).

A cause de leurs grands besoins en eau, les tanneries devaient, comme les papeteries, être établies au bord de rivières ; on ne sera donc pas surpris de trouver la majorité d'entre elles dans le sud du département. Mais c'étaient des installations assez légères, ne requérant que des cuves et des hangars, qui pouvaient être de petite taille : en 1807, le préfet de la Manche estimait que « *les [30] établissements principaux ont ordinairement de 4 à 6 ouvriers, les établissements secondaires n'ont qu'un ouvrier, et dans le plus grand nombre, c'est le maître seul qui s'occupe de sa tannerie.* »¹³⁰¹

Le tableau qui figure plus loin indique le nombre de tanneries de la Manche à différentes époques¹³⁰² (la documentation les concernant est de qualité très inférieure à celle dont nous disposons sur les papeteries), et le graphique ci-dessous résume son évolution.



Graphique 166 : Evolution du nombre de tanneries et mégisseries

Avant la Révolution, nous ne disposons d'informations que sur les tanneries urbaines :

- Celles de Saint-Lô étaient fort anciennes et réputées ; en 1698 on en disait « *qu'il se fait à St-Lô du cuir des vaches vulgairement appelé l'empeigne, qui sert à faire le dessus des chaussures, et cette vache, connue dans tout le royaume sous le nom de vache de St-Lô, a beaucoup de réputation* ». La communauté des tanneurs de Saint-Lô fit banqueroute en 1752¹³⁰³ en conséquence d'un emprunt qu'ils avaient souscrit en 1643, pour racheter les offices de « *prudhommes vendeurs de cuir* ». Ils le refinancèrent malencontreusement en 1720 : le capital leur fut versé en papier monnaie, juste avant l'effondrement de la valeur de ce papier. Comme ils avaient accepté d'être individuellement et solidairement responsables

¹³⁰⁰ Par exemple : M. DE LA LANDE, *Art du tanneur*, 1764 ; Jean-Elie BERTRAND, *Descriptions des arts et métiers*, 1775, t. 3

¹³⁰¹ Les statistiques de 1810, 1811 et 1812 (Archives nationales, F¹² 1595), qui furent ensemble produites en 1813, indiquent un nombre moyen d'ouvriers par tannerie de 10, qui nous paraît douteux.

¹³⁰² 1750 : enquête précitée sur les communautés ; an 3 : Archives nationales, F¹² 1484 ; 1812 : Archives nationales, F¹² 1595 ; 1828 : *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 et 1830, p. 121-134 ; 1868 et 1887 : statistiques industrielles précitées

¹³⁰³ Archives départementales du Calvados, C2801

du remboursement de ce dernier emprunt, plus personne ne voulut entrer dans cette communauté chargée de dettes, qui finit quand même par se relever à la fin du XVIII^e siècle.

- Les tanneries de Coutances étaient autrefois plus de vingt-cinq, mais leur nombre était déjà tombé à 15 en 1764. A cette date, la communauté des tanneurs répondit à une enquête que « *la matière et les droits qu'il faut payer sont si considérables que le commerce est presque entièrement détruit et abandonné ; et du nombre desdits [15] maîtres, il y en a 6 ou 7 qui travaillent et font un petit commerce qui suffit à peine à leur subsistance* »¹³⁰⁴. La ville était par ailleurs le principal lieu de fabrication de parchemin dans la Manche. Cette dernière activité décrut évidemment très vite après la Révolution, quand on supprima l'obligation faite aux notaires de rédiger la grosse de leurs actes sur parchemin ; mais il subsistait toujours 7 parchemineries vers 1868.
- Les tanneries voisines de Valognes et de Cherbourg (qui dataient de « *plusieurs siècles* ») eurent au XVIII^e siècle des fortunes différentes : celles de Valognes déclinèrent fortement, concurrencées par les petites tanneries qui s'étaient établies dans les campagnes ; alors que celles de Cherbourg, favorisées par une situation fiscale privilégiée (la ville était franche) et par la présence du port, se maintinrent beaucoup mieux, sans concurrence de l'arrière-pays, « *dont le peuple est simple, grossier, uniquement occupé de la terre ou de la mer, de sorte que les arts et métiers y germent très peu.* »¹³⁰⁵

Vers 1812, on tannait dans la Manche environ 28 000 peaux (9700 de veaux, 8900 de vaches, 5100 de moutons, 1800 de bœufs et 1200 de chevaux), ce qui ne représentait qu'une fraction des animaux abattus dans le département, surtout pour les veaux et les moutons (respectivement 30000 et 70000 bêtes abattues) ; en revanche le tannage des peaux de gros bovins était pratiquement intégral. A cette époque, le coût d'achat de ces peaux était de 310 000 francs, soit approximativement la moitié du chiffre d'affaires (qui était alors de 670 000 francs), et le coût du tan était d'environ 70 000 francs.

Globalement, la décroissance du nombre de tanneries fut constante et régulière aux XVIII^e et au XIX^e siècle. Les explications de cette chute furent probablement les mêmes que pour les deux industries que nous avons vues précédemment, et la conséquence de l'émiettement de la production entre un trop grand nombre de très petites fabriques. Celui-ci a ralenti l'amélioration de la qualité des produits, au moment où les marchés étaient libérés : les observateurs remarquaient en 1828¹³⁰⁶ que « *dans chaque établissement, on s'occupe indistinctement de tannerie, de corroierie, de mégisserie, de hongroierie*¹³⁰⁷, et cette confusion empêche de perfectionner aucune de ces branches » ; ou encore que « *les petits tanneurs travaillent les cuirs à la hâte et vendent leurs marchandises à un prix plus bas que le cours ordinaire.* » Cet émiettement a également retardé l'adoption des nouvelles techniques qui apparurent au XIX^e siècle : dès 1807, le préfet notait avec regret que « *l'on n'a point essayé dans le département de nouveaux procédés perfectionnés tels ceux de Macbride ou de Seguin.* » Vers 1875, le remplacement du travail humain dans la tannerie par des machines était largement avancé en France. L'effectif employé dans les tanneries était probablement d'environ 1000 personnes vers 1750¹³⁰⁸, auxquelles devaient s'ajouter environ 100 personnes actives dans les parchemineries et les moulins à tan. En 1868, l'ensemble ne comptait plus que 250 actifs, et en 1887, le même nombre, les moulins à tan et la parcheminerie ayant disparu.

Dans l'ensemble de la France, la tannerie fut au contraire très dynamique : la production de peaux tannées fut multipliée par 1,8 entre les années précédant immédiatement la Révolution et 1850, puis par 2,9 entre 1850 et 1900, date à laquelle près de 50% des peaux brutes étaient importées et 10% des peaux préparées étaient exportées¹³⁰⁹. La tannerie avait donc déserté la Manche, ses établissements étant trop petits pour mettre en œuvre les nouveaux procédés qui furent adoptés dans le courant du XIX^e siècle.

¹³⁰⁴ Archives départementales de la Manche, 205 J 76

¹³⁰⁵ Rapport du subdélégué de 1764

¹³⁰⁶ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 et 1830, p. 121-134.

¹³⁰⁷ Production de cuir de Hongrie, qui est « *est un cuir fort, qui a trempé dans l'alun et le sel, & qui a été imbibé de suif. L'alun & le sel servent à passer le cuir, c'est-à-dire, à lui ôter la graisse & la gomme naturelle qui le rendrait trop sujet à se ramollir par l'humidité, à se durcir par l'exsiccation, à se corrompre par la chaleur. Le suif qu'on y met ensuite, lui donne une onctuosité & une souplesse qui le rend propre aux ouvrages des selliers et des bourreliers.* » (Jean-Elie BERTRAND, *Descriptions des arts et métiers*, 1775, t. 3, art. « Art de l'hongroyeur »)

¹³⁰⁸ Les effectifs indiqués dans les statistiques industrielles pour les années 1810 à 1812 (soit environ 1300 actifs) nous paraissent excessivement élevés (en tant qu'employés à plein temps) compte tenu de ce que l'on peut reconstituer sur la valeur ajoutée des tanneries.

¹³⁰⁹ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits, suite », *op. cit.* tableau XVII

Tableau 81 : Nombre des tanneries et mégisseries établies dans la Manche au XVIII^e et au XIX^e siècle

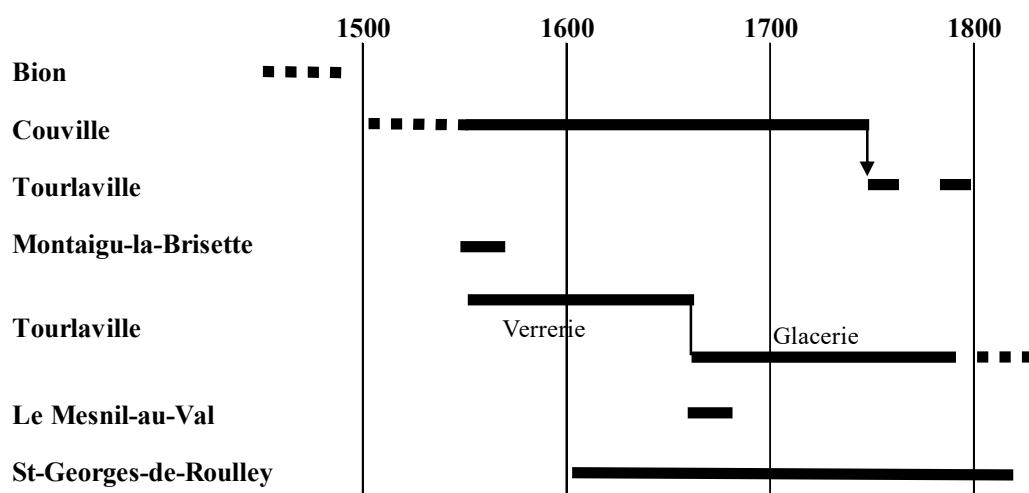
Districts	Communes	1750	An 3	1812	1828	1868	1887	
Avranches	Avranches		45	6	X	17	18	
	Brécey			6				
	Ducey			7	X			
	Poilley				2			
	Pontorson						2	
	Rouffigny			5				
	Saultchevreuil				1			
	St-James			5		4	1	
	Villedieu			4		4	10	
Carentan	Carentan	3	8					
	Périers	4	2					
	Ste-Mère-Eglise		2					
Cherbourg	Cherbourg	13	21	19	12	12	4	
	Gatteville		2					
	Octeville						1	
	St-Pierre-Eglise		2	2				
	Tourlaville		1					
Coutances	Bonneville		10	1				
	Coutances	25		6	4	10	3	
	Granville						1	
	La Haye-du-Puits	2				4	1	
	Ver			1				
Mortain	Barenton		1					
	Beauficel		2	1				
	Brecey		2					
	Chérencé-le-Roussel		1					
	Chèvreville		2					
	Coulouvray		1	1				
	Cuves		3					
	Le Mesnil-Adelée		2					
	Le Mesnillard		3					
	Le Mesnil-Rainfray		1					
	Le Mesnil-Tôve		2	1	1			
	Montigny		2					
	Mortain		2	1		1	1	
	Neufbourg		2	1				
	Parigny		1	5				
	Ruffevelle		1					
	Savigny		1					
St-Brice-de-Landelle		1						
St-Hilaire-du-Harcouet		3	9			4	3	
Saint-Lô	Agneaux		2	1	50 à 60			
	Carantilly		1					
	Cerisy-la-Forêt		1					
	Couvains		1					
	La Chapelle-en-Juger		1					
	Montbray			1				
	Montreuil		1					
	Quibou		3	2				
	Saint-Lô	(16)	7	11			10	5
	St-Clair-sur-Elle		1					
	St-Germain-d'Elle		1					
	Torigny	5	3	1			2	3
	Villebaudon		1					
	Villiers-Fossard			2				
Valognes	Bricquebec			3				
	Bricquebose		1				2	
	Montebourg			3				
	Quettehou			1				
	Saint-Floxel			4				
	Ste-Mère-Eglise			1				
	Theurteville-Bocage			1				
	Valognes	17		4			2	
Ensemble		> 200	150	110	> 80	78	57	

Nota : nous avons indiqué pour 1750 le nombre des maîtres. Tous n'étaient pas nécessairement actifs.

5.2.4. Les verreries

La verrerie était une industrie ancienne en Normandie : l'Histoire a gardé la trace d'une verrerie existant avant 1302¹³¹⁰ à La Haye¹³¹¹, dans la forêt de Lyons, et fabriquant du « *plast de verre* » (verre à vitre). Mais c'était une industrie de faible importance : les établissements étaient d'assez petite taille, et les coûts de fabrication très élevés réduisaient considérablement la taille du marché. En 1338, le pied (carré ?) de verre à vitre coûtait 4 sols¹³¹² (l'équivalent de 4 journées de travail), aussi son usage resta-t-il longtemps très limité ; et, jusqu'au XVIII^e siècle, l'essentiel de la vaisselle était en métal ou en terre, sauf dans les maisons les plus riches, et les bouteilles étaient le plus souvent en terre. Au total, 77 verreries furent établies, plus ou moins durablement, en Normandie depuis le XV^e siècle ; au moment de la Révolution, il en subsistait 25, et en 1873 seulement 13¹³¹³.

Les verreries devaient être installées près de forêts importantes, pour subvenir aux besoins des fours. Presque toutes les verreries de la Manche furent donc établies à proximité de la grande forêt de Brix (voir la carte ci-après), qu'elles contribuèrent puissamment à faire disparaître. La houille ne commencera à être utilisée pour chauffer les fours qu'au XVIII^e siècle : la glacerie de Tourlaville en employa pour la première fois en 1737¹³¹⁴. Les verreries devaient également se trouver dans des lieux où l'on pouvait produire de la soude, qui servait à abaisser la température de fusion du sable siliceux, principal constituant du verre. Celle-ci était obtenue par calcination de fougères ou du varech, et il en fallait des quantités considérables : à titre d'exemple, en 1782, la glacerie de Tourlaville, pour un chiffre d'affaires de 225 000 livres, consomma pour 60 000 livres de bois et de charbon, et pour 50 000 livres de soude. A cette fin, le propriétaire de cette glacerie s'était fait accorder par le roi en 1691, pour 20 ans, le privilège de pouvoir seul recueillir le varech sur les côtes de Haute et Basse Normandie entre le 15 mai et le 15 septembre ; ce privilège lui fut périodiquement renouvelé¹³¹⁵. Plus tard cette glacerie importa sa soude d'Alicante en Espagne.



Graphique 167 : Chronogramme de l'activité des verreries dans la Manche

La plus ancienne verrerie connue dans la Manche était établie à Bion, dans la forêt de la Lande-Pourrie, probablement dès le XV^e siècle : un lieu-dit « La Verrerie » est mentionné dès 1519 dans les archives du comté de Mortain¹³¹⁶, mais il n'en subsiste aucune autre trace historique. Une autre était déjà installée à Couville au début du XVI^e siècle¹³¹⁷ : en 1548, un acte notarié passé à Cherbourg nous fait connaître un gentilhomme, Pierre DE BELLEVILLE, qui demeurait à Couville, « *en la verrerie du Breuil* »¹³¹⁸. Il l'exploitait

¹³¹⁰ O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie, les gentilshommes & artistes verriers normands*, 1873, p. 4

¹³¹¹ Commune de Bezu-la-Forêt, département de l'Eure

¹³¹² O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie, op. cit.* p. 8

¹³¹³ *Ibid.* p. 445-446

¹³¹⁴ Elphège FREMY, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France au XVII^e et XVIII^e siècle*, 1909

¹³¹⁵ Archives nationales, F¹² 1490

¹³¹⁶ O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie, op. cit.* p. 428-429

¹³¹⁷ Eugène BOIVIN, *Autour de la glacerie de Tourlaville*, 1929

¹³¹⁸ Rappelons que la verrerie était une des rares professions que les nobles pouvaient exercer sans déroger.

en compagnie de deux de ses cousins, Nicolas et Ennebert DE BELLEVILLE¹³¹⁹. C'était un établissement de taille assez modeste, employant probablement moins de 50 ouvriers, qui produisait de la petite verrerie, comme fioles, bouteilles, etc. Son activité fut suspendue pendant certaines périodes des guerres de religion à la fin du XVI^e siècle. L'autorisation d'exploiter cette verrerie fut renouvelée en 1598, par lettres patentes du roi Henri IV¹³²⁰, au profit de Balthazar DE BELLEVILLE, un des fils de Pierre, puis en 1616, par lettres patentes de Louis XIII, qui autorisait de plus la production de « *verrerie en placque* » (c'est-à-dire de verre à vitre). L'activité de la verrerie fut interrompue à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, mais son exploitation fut à nouveau autorisée en 1735 par lettres patentes au profit de Jean-Baptiste DE BELLEVILLE, sieur de Saint-Martin¹³²¹. A cette dernière date, l'Intendant de Caen indiquait qu'elle employait quatre gentilhommes et 14 ou 15 travailleurs roturiers, et qu'il n'y avait pas d'autre verrerie dans sa Généralité¹³²². Elle fut vendue en 1750 pour 2800 livres aux sieurs LONGPREY-COUEYS, LIAIS, DESPOTHERIES ET BURDIN, qui la transférèrent en 1753 à Tourlaville. A la suite de dissensions entre les associés, elle fut à nouveau vendue en 1756 à une compagnie représentée par un sieur Louis PERNON. Elle fut lourdement rançonnée par les Anglais, lors de leur *raid* sur Cherbourg en 1758, et elle resta, à la suite de cela, inactive de 1758 à 1774. Elle fut alors vendue aux sieurs LE BLANC et compagnie, qui la relancèrent, mais elle s'arrêta à nouveau en 1778. Ses locaux furent loués en 1791 à un certain PAUPE-DESROSIERES, qui redémarrera l'exploitation, mais elle fut définitivement arrêtée en 1798 à la suite de problèmes financiers.

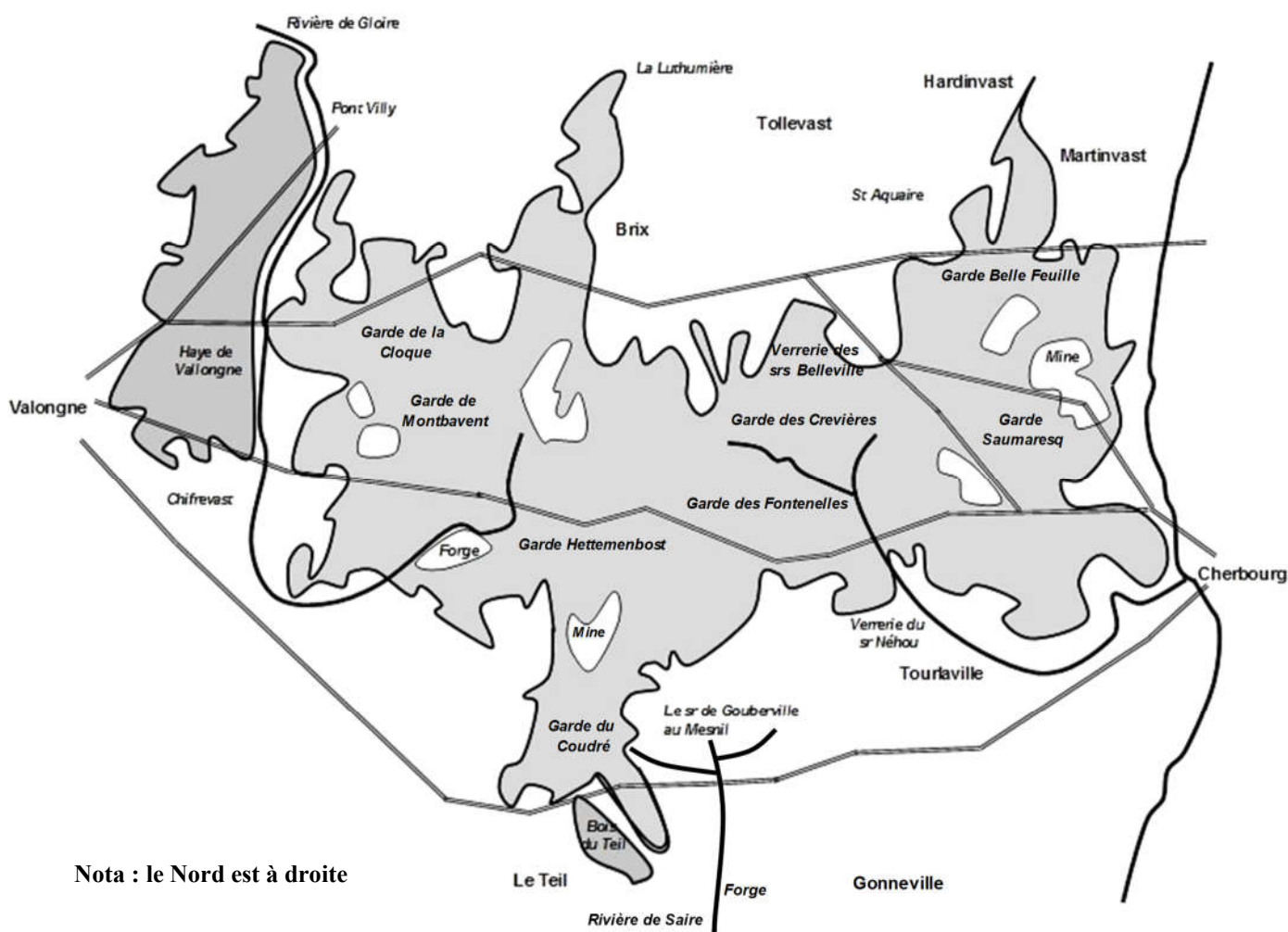


Illustration 62 : Plan de la forêt de Brix vers 1666¹³²³

¹³¹⁹ Voir la généalogie de cette famille dans Hugues LEVARD, « L'artisanat du verre dans le Cotentin au XVI^e siècle d'après le journal de Gilles de Gouberville », in *Revue de la Manche*, 2018, fasc. 240, p. 47-60

¹³²⁰ Transcrites dans O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie*, op. cit. p. 530

¹³²¹ Archives départementales du Calvados, C 2975

¹³²² Celle de St-Georges-de-Rouelley, dont nous parlerons plus loin, avait dû suspendre son exploitation à ce moment.

¹³²³ D'après la carte « montrant l'emplacement de la verrerie du sr Néhou et de l'ancienne verrerie des srs Belleville », annexée au rapport de l'inspection précitée conduite en 1666 par l'intendant CHAMILLART (André ROSTAND, « Les forêts du Cotentin en 1665 », in *Annales de Normandie*, 1957, n°1, p. 55), complétée par quelques indications tirées de ce rapport

Trois autres verreries furent créées par des membres de la famille DE BELLEVILLE : deux le furent dès le milieu du XVI^e siècle, par Ennebert et Nicolas DE BELLEVILLE, qui s'étaient dissociés de la verrerie de Couville : la première, créée à Montaigu-la-Brisette par Ennebert, eut une existence éphémère : la seconde, créée à Tourlaville par Nicolas, donnera naissance un siècle plus tard à la célèbre glacerie, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Une autre verrerie fut créée au Mesnil-au-Val, vers 1665, par Jacques DE BELLEVILLE, fils de Richard et arrière petit-fils de Pierre DE BELLEVILLE. Elle ne se maintint pas très longtemps. La verrerie de Tourlaville survécut et passa vers 1616 entre les mains d'Antoine DE CACQUERAY, d'une vieille famille de gentilshommes verriers de Haute Normandie, puis en 1655 entre celles de Richard LUCAS, sieur de Néhou, qui se révéla être un entrepreneur compétent et un technicien habile.

Richard LUCAS fut autorisé en 1665 à fabriquer, dans de nouveaux bâtiments, des verres de toutes sortes et des glaces, par le maréchal DE VILLEROY, qui jouissait depuis 1647 du droit de créer dans tout le royaume des verreries ou des glaceries. Richard LUCAS réussit assez bien : il arriva tout d'abord à fabriquer des verres à vitre qui étaient totalement incolores, ce qui fut jugé remarquable (à cette époque ils avaient toujours une teinte légèrement verte¹³²⁴) et les premiers verres de ce type furent placés dans l'hôpital du Val-de-Grâce qui était en cours de construction à Paris ; puis, avant 1667, il avait réussi à produire des glaces d'une taille tout à fait respectable.

La verrerie fut visitée en 1666 par l'Intendant CHAMILLARD lors de son inspection de la forêt royale de Brix. Il la trouva composée de deux bâtiments dans lesquels se trouvaient « *deux fourneaux servant, l'un à faire du verre commun en plat, et l'autre à faire des glaces, verres et autres ouvrages de cristal, le troisième [bâtiment] pour le logement du maître et ouvriers de la dite verrerie. Le quatrième est à usage d'écurie. Le cinquième est à usage de brasserie à bière. Le sixième est un moulin pour battre les matières propres à faire ledit verre* »¹³²⁵.

A la même époque, COLBERT avait indépendamment suscité la création d'une compagnie destinée à fabriquer des glaces, que la France importait jusque là à grands frais de Venise, cette république ayant réussi à préserver jalousement un monopole technique sur leur fabrication. Depuis plus d'un siècle, les rois successifs avaient essayé à diverses reprises (en 1551, 1597, 1632, 1634, 1643...) ¹³²⁶ d'attirer des techniciens vénitiens pour développer une fabrication française de glaces, mais toutes ces tentatives avaient échoué, parce que ces vénitiens refusaient d'apprendre leurs procédés à des apprentis français. COLBERT persuada Louis XIV d'y mettre plus de moyens : une manufacture royale fut créée en 1665¹³²⁷, dotée de toutes les dispositions possibles permettant de la protéger de toute forme de concurrence, comme on savait très bien le faire à cette époque, et elle fut soutenue financièrement par le trésor royal (grâce à un prêt de 12 000 livres à 4 ans sans intérêt). Des techniciens vénitiens furent débauchés à grands frais et une production de qualité démarra dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, qui eut rapidement un très grand succès. En 1667, on se résolut à se séparer des vénitiens, que Venise cherchait depuis le début à faire revenir, y compris en recourant aux moyens les plus extrêmes, et on réussit à maintenir et à développer sans eux la production de glaces. En 1672, l'importation de glaces de Venise fut interdite.

En 1670, on avait décidé la fusion de la glacerie de Tourlaville avec la manufacture du faubourg Saint-Antoine, et un soutien royal permit à Richard LUCAS de se doter de nouvelles installations, distinctes de son ancienne verrerie. Cette nouvelle glacerie se développa et devint le plus grand atelier de la Manche, avec plusieurs centaines d'ouvriers. En 1695, on fusionna encore la manufacture royale avec une autre concurrente, la Compagnie des grandes glaces, fondée par Abraham THEVART en 1688 pour fabriquer des glaces de très grandes dimensions par la technique du coulage, que Richard LUCAS, qui avait rejoint cette compagnie, avait réussi à mettre au point (les glaces étaient à cette époque ordinairement soufflées). Cette Compagnie fit de mauvaises affaires et fut sauvée par sa fusion avec la manufacture royale. Mais elle avait eu le temps de créer à Saint-Gobain des installations très importantes qui devinrent le principal site de production du nouvel ensemble ainsi créé¹³²⁸, et qui finirent par lui donner leur nom en 1855. La technique du soufflage fut

¹³²⁴ Liée à la présence d'impuretés de fer dans le sable utilisé.

¹³²⁵ Archives nationales, P 1949, f° 12

¹³²⁶ Elphège FREMY, *Histoire de la manufacture royale, op. cit.*

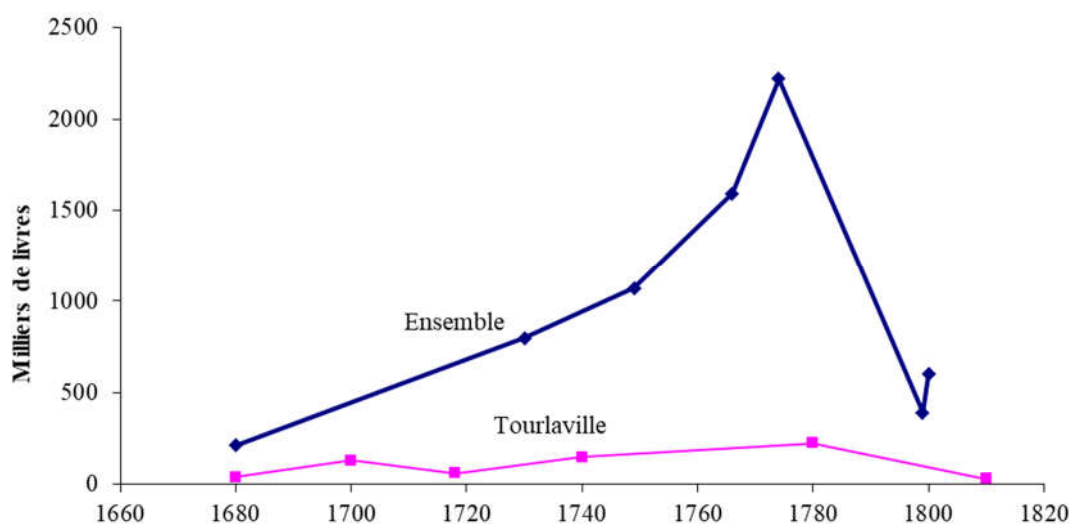
¹³²⁷ Lettres patentes d'octobre 1665 au profit de Nicolas DU NOYER, transcrites dans O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie, op. cit.* p. 533-535

¹³²⁸ En 1777, la glacerie de Tourlaville ne pèsait plus que le quart de la valeur des installations de Saint-Gobain dans le bilan de la manufacture royale. A cette date, les actifs de Tourlaville étaient de 443000 livres, dont 58000 de terrains et bâtiments, 267000 livres d'ustensiles et approvisionnements, 89000 livres de stock de produits finis et 31000 d'encaisse. (*Ibid.* p. 239)

conservée à Tourlaville jusqu'à la fin, mais le coulage devint rapidement prédominant à Paris et à Saint-Gobain.

Au début du XVIII^e siècle, l'évolution de la glacerie de Tourlaville fut assez chaotique, en raison de la difficulté de la nouvelle « manufacture royale des glaces de France » à équilibrer sa production entre ses différents sites, et à adapter celle-ci à l'évolution de la demande : en 1718, en période de crise économique, le travail fut presque totalement suspendu. En 1727, le subdélégué de Valognes se plaignait des répercussions de cette situation sur l'économie locale : « *la manufacture de glaces de Tourlaville entretenoit plus de 200 personnes et 30 chevaux qui faisoient es environs une consommation très considérable de toutes sortes de provision de bouches et autres denrées nécessaires à la vie ; mais les interessez ayant retranché quelques uns de leurs fours, il y a une moitié des ouvriers sans paye.* ». Au milieu du XVIII^e siècle, la situation de la manufacture des glaces, bien gérée, était redevenue florissante¹³²⁹ et toutes ses installations tournaient à plein régime. En 1758, la glacerie de Tourlaville fut rançonnée par les Anglais lors de leur descente sur Cherbourg, comme la verrerie voisine, mais elle put facilement supporter ce prélèvement.

En 1764, le nouveau subdélégué de Valognes rapportait qu' « *on a rétabli un second fourneau, ce qui en fait deux très entretenus ; et occupe viron 180 personnes, dont les hautes paies sont la moindre partie. Malgré de doublement d'un fourneau, je n'estime pas qu'elle procure au país plus de 30 à 35 000 lt de circulation, car il n'y a pratiquement que l'ouvrier qui en touche de l'argent, les matières [dont la soude] et la plus grande partie de la cuisson [des combustibles] se tirent de l'étranger.* » ; mais le subdélégué se désolait en revanche de la dévastation de la forêt de Brix à laquelle le fonctionnement de la glacerie de Tourlaville avait conduit : « *les complaisances qu'on a eues pour cette manufacture, les connivences des officiers des eaux et forêts et les abus scandaleux qui ont toujours régné dans cette partie si intéressante au public, ont ruiné peut estre pour jamais une des plus belles maîtrises de ce royaume. C'est dommage que le Conseil n'ait pas été inspiré de nous consulter sur le renouvellement du privilège de la manufacture des glaces, car il n'eut été accordé qu'à la condition bien cimentée de fermer, resemer et conserver 300 acres de terre à leur portée ; cela couteroit peut estre 60 000 lt, la garde leur en seroit aisée et ce pot de vin eût été léger, pour une compagnie qui gagne surement 15 à 20 pour cent.* »



Graphique 168 : Chiffre d'affaires de la Manufacture royale de glaces

En 1777, la glacerie de Tourlaville employait 430 hommes et 56 femmes, y compris 22 bûcherons et 86 transporteurs qui lui ammenaient le bois ou le charbon, deux chapelains et un médecin¹³³⁰. La fabrication proprement dite du verre n'occupait que 73 hommes, et il en fallait plus du double pour les différentes étapes du polissage.

Assez rapidement, la pénurie grandissante de bois obligea à diminuer l'activité de la glacerie : en 1784, il n'y avait plus que 310 ouvriers. Pendant les désordres de la Révolution, le travail fut interrompu de

¹³²⁹ Sources du graphique ci-dessous : *ibid.* p. 237

¹³³⁰ (Elphège FREMY, *Histoire de la manufacture royale, op. cit.* p. 276)

1794 à 1801, pour ne plus jamais réellement reprendre. En 1807, le préfet de la Manche rapportait que « depuis plusieurs années, cet établissement n'a travaillé que par fort petits intervalles ; au point qu'on peut regarder ses travaux comme totalement suspendus. Cette suspension ne dépend point des évènements publics, ni de l'état de paix ou de guerre, mais des circonstances locales et particulières. Lorsque l'établissement se forma, il y avait, dans le voisinage, une très grande forêt, connue dans le pays sous le nom de forêt de Brix, et désignée sur les cartes par celui de forêt de Cherbourg ; cette forêt a presque entièrement disparu. Elle a été consommée tant par la manufacture de Tourlaville, que par une verrerie établie dans la même commune ; en sorte qu'aujourd'hui on ne peut plus entretenir les fourneaux faute de bois. Pendant la prospérité de la manufacture de glaces, on a eu besoin d'y construire les corps de bâtiments considérables. Le regret de les abandonner a souvent déterminé à rallumer les fourneaux ; mais il n'a jamais été possible d'en soutenir longtemps l'activité ; on y réussira qu'autant qu'on parviendra à y faire usage de la houille, dont il serait facile à cet établissement de s'approvisionner, soit par le port de Cherbourg, soit par le petit port du Becquet qui est situé sur le territoire même de Tourlaville, à 2 ou 3 kilomètres de la manufacture. » La relance de la glacerie de Tourlaville grâce à une utilisation de la houille ne fut pas mise en oeuvre. On y installa temporairement un atelier de polissage de glaces ; il ne demeurait que « 160 ouvriers, dont 123 employés à polir les glaces à bras. Deux machines à polir occupent chacune 4 hommes [...]. Les glaces viennent de Paris et y retournent après avoir été travaillées »¹³³¹. Puis toute activité cessa vers 1824 et les bâtiments finirent par être vendus en 1834 pour 108 250 francs.

Une dernière verrerie, enfin, existait depuis le début du XVII^e siècle à St-Georges-de-Rouelley, près de Mortain. Elle avait été établie sur 6 acres de terres vaines et vagues qui avaient été fieffées en 1601 à Georges DE MEZENGE (ou MESANGE), écuyer, par le duc DE MONTPENSIER, comte de Mortain¹³³². Elle avait obtenu des lettres patentes du roi en juillet 1615¹³³³. Selon le subdélégué de Mortain en 1718, cette verrerie produisait « des verres d'un cristal commun, des chambourils ou verres de fougères et des carafes des deux sortes de verre. Il y a ordinairement quatre gentilshommes à y travailler ». ¹³³⁴ Elle fut fieffée en 1775 à Jacques CROISET, de Barenton, moyennant une rente de 750 livres¹³³⁵. Au moment de la Révolution, elle appartenait à Jacques-Norbert COISEL¹³³⁶. Le préfet de la Manche en disait en 1807¹³³⁷ que « c'est un établissement qui ne présente rien de particulier ni de très important » ; il n'en était plus question en 1811. Mentionnons qu'en 1658, l'abbé de Savigny, puis en 1753, Charles DE VERDUN, seigneur de Passais, avaient voulu établir sur leurs terres des verreries qui eussent concurrencé celle de St-Georges-de-Rouelley ; dans les deux cas, ils en furent rapidement empêchés.

5.2.5. Les industries d'extraction et de transformation des matériaux

a. Mines

L'Ancien Régime n'a apparemment jamais cherché à recenser exhaustivement les mines françaises. La Manche ne semble pas avoir eu dans le passé d'activité minière importante ; la complexité de sa structure géologique a cependant permis de rencontrer quelques dépôts localisés de minerais divers, ou au moins de concevoir des « espérances », dont un mémoire de la Direction générale des Mines¹³³⁸ fit en 1811 un inventaire très complet (il est transcrit en annexe 24).

- **Houille** : Il semble que la seule mine qui ait jamais été réellement exploitée, et encore par intermittences, fut celle du Plessis¹³³⁹. Le gisement fut découvert en 1757, mais les premiers travaux d'exploration par Mathieu DE FLANDRE furent rapidement abandonnés. Un permis d'exploitation fut ensuite attribué en 1778 à un sieur TUBOEUF, qui renonça dès 1782. Une nouvelle concession fut accordée en 1794 à la compagnie des sieurs BREBAN, QUETIL, DE LA POTERIE ET BUSNEL, qui creusa six puits, assez peu profonds, mais abandonna les travaux dès 1811. Une autre concession fut encore attribuée en 1828 au comte DE

¹³³¹ *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57

¹³³² *Ibid.* C 2974 ; Archives départementales de la Manche, A3967

¹³³³ Archives départementales de la Manche, 155 J 23. Transcrit dans O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie*, op. cit. p. 538

¹³³⁴ *Ibid.* p. 415

¹³³⁵ Archives départementales de la Manche, A4009

¹³³⁶ Archives départementales de la Manche, 155 J 230

¹³³⁷ Archives nationales, F¹² 1567

¹³³⁸ Archives nationales, F¹ c III Manche 6

¹³³⁹ E. VIEILLARD, « La mine du Plessis », in *Annuaire de la Manche*, 1875, p. 1-23

MONTMARIE, qui relança l'exploitation en 1829-1830, avant de l'interrompre jusqu'en 1835. La mine passa en 1835 dans les mains de la société FANTET et Cie, qui engagea des travaux considérables et exploita continûment pendant sept ans, de 1836 à 1843 (période pendant laquelle 510000 F de charbon furent vendus), avant de faire faillite en 1845. La mine passa alors dans les mains du comte DE CASTELLANE, qui fit de nouveaux travaux et l'exploita effectivement de 1845 à 1848, puis de 1851 à 1854, et en 1858 ; elle n'eut à peu près aucune activité après 1859¹³⁴⁰. En tout, la mine ne fut donc pas réellement exploitée plus d'une quinzaine d'années durant le siècle suivant sa découverte. Le charbon était certes de médiocre qualité (on ne l'employait qu'à chauffer les fours à chaux), mais les entrepreneurs qui dirigèrent cette mine manquèrent indubitablement de professionnalisme. Une autre exploitation fut tentée dans la commune de Pierreville¹³⁴¹, mais vite abandonnée avant 1811 par « *défaut de produits* ». Des concessions avaient été accordés le 16 frimaire an III aux citoyens GRESSIEU, PANIER et compagnie, de Paris, pour des mines de houille situées à Carteret, à Bricquebec et dans la forêt de Bricquebec ; elles furent annulées dès le 1^{er} brumaire an V, les concessionnaires n'ayant encore rien entrepris et « *paraissant avoir le dessein bien prononcé de ne pas sortir de l'inaction* ». Des recherches furent encore menées en l'an 10 près de Saint-Lô (commune de Saint-Pierre-de-Semilly), apparemment sans succès. La tourbe, dont le département possédait indiscutablement des dépôts, ne fut jamais exploitée à l'époque moderne.

- **Fer** : De petites mines superficielles ou carrières existèrent certainement en divers lieux dans le passé, pour alimenter les forges dont les cartes anciennes ou la toponymie peuvent nous signaler l'existence. Ainsi, par exemple, le rapport d'inspection de la forêt de Brix en 1666, que nous avons mentionné dans la partie consacrée aux verreries, nous en fait connaître deux (que nous avons fait figurer sur la carte précédente). C'étaient en réalité des « *tranchées* », c'est-à-dire de petites carrières ; elles alimentaient des « forges » situées, l'une dans la forêt même, l'autre à Gonnevillle. Plus aucune de ces petites mines n'était en exploitation au moment de la Révolution. Une mine de fer plus significative fut exploitée à partir de la Révolution dans la forêt de la Lande Pourrie (commune de Bion) et ses alentours. Un mémoire du préfet de la Manche de 1812¹³⁴² nous en indique l'origine : « *le duc d'Orléans possédait originellement la forêt de Lande Pourrie, dans le ci-devant comté de Mortain. Elle fut vendue par ses créanciers en 1789. Elle renfermait des mines abondantes de fer. Le nouveau propriétaire, le sieur COLLET ST JAMES, jugea que l'établissement d'un fourneau serait d'autant plus avantageux qu'il s'alimenterait presque en totalité des matières premières qui se trouvaient sur les lieux, et que, par sa consommation en charbon [de bois], il assurerait aux coupes annuelles de la forêt un débit plus facile et plus lucratif que les ventes ordinaires* ». Cette mine eut constamment les mêmes propriétaires que le « fourneau », connu sous le nom de Bourberouge, dont nous parlons plus loin. En 1810, elle appartenait à MM. D'INGLEMARE et BACHELIER. Plus tard dans le XIX^e siècle, elle fut possédée par la Société française des mines de fer.



Illustration 63 : Les mines de fer de Bourberouge ¹³⁴³

¹³⁴⁰ Voir l'Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1866, p. 355-356

¹³⁴¹ Canton des Pieux, arrondissement de Cherbourg

¹³⁴² Archives nationales, F¹² 1607

¹³⁴³ Carte postale ancienne. Source : Wikicommons

La mine la plus importante fut exploitée à la fin du XIX^e siècle à Flamanville : une concession fut attribuée à un sieur BERARD en 1860, qui renonça dès 1862 ; puis une autre fut concédée en 1865 à la Société des mines de Dielette. La mine comptait une centaine d'ouvriers vers 1880. Elle sera exploitée jusqu'en 1962, avec deux longues interruptions (1914-1928 et 1940-1951) liées aux guerres mondiales.

- **Plomb** : Une mine de plomb argentifère, dont la présence était connue dès avant la Révolution à Pierreville, fut concédée en l'an III aux mêmes concessionnaires que les mines de houille de Carteret, Bricquebec, etc. et la concession fut annulée de même en l'an V. Elle fut réattribuée le 11 avril 1826 aux sieurs LECONTE-DUMANOIR, COQUOIN, GODEY et compagnie. Deux puits furent creusés, l'un à Pierreville et l'autre à Surtainville, mais la mine était déjà abandonnée en 1837.
- **Mercur**e : La présence de sulfure de mercure (ou cinnabre) à la Chapelle-en-Juger était connue depuis 1663. Pour des raisons que nous ignorons, en 1670, un certain sieur DE MARSIGNY signala ce fait à COLBERT¹³⁴⁴, qui, avec son volontarisme coutumier, chargea aussitôt l'Intendant CHAMILLART de s'en occuper ; ce que ce dernier fit sur le champ. Le minerai fut trouvé localement très riche (l'Intendant le constata en faisant extraire sous ses yeux du mercure, à partir de ce minerai, et il en envoya quelques échantillons à COLBERT) ; mais l'avis général fut que ce filon était probablement d'ampleur insuffisante pour justifier des investissements importants. Une certaine exploitation semble néanmoins avoir eu lieu jusque vers 1730, et des vellétés réapparurent périodiquement jusque dans le courant du XIX^e siècle.
- **Cuivre, zinc** : DUMOULIN, dans sa *Géographie* de 1765¹³⁴⁵, indiquait qu' « on a découvert une mine de cuivre dans la forêt de Briquebec au Cotantin ». Cette découverte ne semble pas avoir eu de suites. Un autre ouvrage général sur la France¹³⁴⁶, fait de même état en 1838 d'une mine de zinc à Pierreville ; aucun autre document ne vient, à notre connaissance, confirmer ce fait.

b. Carrières

Nous ne parlerons pas ici des nombreuses petites carrières artisanales qui pouvaient exister dans la plupart des communes, pour fournir les pierres nécessaires aux constructions ou à l'entretien des chemins, ni des carrières de pierres à chaux qui alimentaient les petits fours à chaux locaux ; nous ne mentionnerons que les principales et les plus durables, dont le tableau qui figure plus loin donne la liste. Rappelons cependant que, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les statistiques industrielles du XIX^e siècle n'avaient pas de définition stable de la frontière entre artisanat et industrie.

- **Pierres à bâtir et pavés** : les carrières du nord du Cotentin (Cherbourg, Equeurdreville, Flamanville, Octeville, Tourlaville) prirent une importance considérable à cause des travaux du port de Cherbourg. Pendant la troisième phase de travaux¹³⁴⁷, sous Louis XVI et sous l'Empire, l'Etat avait fait faire pour 60 millions de francs de travaux jusqu'en 1812, pour creuser et équiper le port militaire et pour construire des fortifications (voir plus loin les développements consacrés à l'arsenal de Cherbourg). A cette date, le rythme des travaux avait ralenti, mais ces carrières occupaient encore 1800 personnes, pour un chiffre d'affaires estimé à deux millions de francs¹³⁴⁸. On peut imaginer qu'au maximum de leur activité, elles durent occuper au moins 3000 personnes. Après la fin de ces travaux, elles se reconvertirent dans la production de pierres à bâtir, pavés et autres bordures de trottoir pour Paris. A la fin du XIX^e siècle, l'ensemble des principales carrières de pierre de la Manche employait 600 ouvriers. Les plus importantes étaient celles de Tourlaville, qui avaient 40 ouvriers en moyenne ; les autres en avaient entre 2 et 15.

¹³⁴⁴ Mémoire de l'intendant CHAMILLART à COLBERT du 14 septembre 1670, Bibliothèque nationale, Clairambault 791, f° 283-285. L'intérêt que l'Intendant portait à ce filon suffit à inciter « plusieurs particuliers [à s'empresse] de profiter de la découverte de la mine de cinnabre ». (Clairambault 792, f° 353)

¹³⁴⁵ M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, 1765, tome 3, p. 254

¹³⁴⁶ Pierre-Augustin GIRAULT DE SAINT-FARREAU, *Guide pittoresque du voyageur en France*, 1838, t. VI, p. 38

¹³⁴⁷ La première, qui visait l'aménagement d'un port de commerce, débuta en 1738 ; les travaux n'étaient pas achevés quand la descente anglaise de 1758 démantela partiellement les ouvrages réalisés. La seconde phase, qui eut pour objectif de rétablir les ouvrages détruits, démarra en 1763 mais traîna en longueur au moins jusqu'en 1778. La troisième phase eut pour objet la création d'un port militaire et d'un arsenal.

¹³⁴⁸ Archives nationales, F¹² 1625

- **Marbre** : En 1699, on signalait une carrière de marbre à Cerisy-la-Salle, mais on en pensait « *qu'il y a autant de dépense à faire que d'utilité* ». En 1785¹³⁴⁹, des marbriers exécutant des travaux dans la cathédrale de Coutances redécouvrirent les carrières de Regnéville, « *depuis longtemps abandonnées* », puis celles de Montmartin. Puis on trouva du marbre à Montchaton, à Hyenville et au Mesnil-Aubert. Les deux dernières carrières n'étaient plus en exploitation en 1840 ; celle de Regnéville fut arrêtée vers 1855. Les deux restantes furent exploitées pendant tout le XIX^e siècle. Le marbre était travaillé à Coutances ; on en disait en 1837 que « *ces marbres, quoique doués de peu d'éclat, sont cependant d'un très-bon effet dans les ouvrages simples ou d'un genre sévère. Ils conviennent éminemment pour faire des tables, des cheminées, des pierres tumulaires ou des monuments funèbres* »¹³⁵⁰.
- **Kaolin** : La présence de kaolin fut découverte dans la commune des Pieux vers 1790 par un particulier originaire de cette commune, Jean-Thomas LE MASSON, qui décida d'exploiter ce minerai pour faire évoluer la production d'une manufacture de faïences de Valognes dont on lui confia la direction en 1792. Nous en reparlons plus loin.

c. Fabriques de chaux, de poteries et de briques

Quelques activités de transformation des minerais ou matériaux dont nous venons de parler sont traditionnellement incluses dans ce secteur industriel (la transformation du minerai de fer est en revanche incluse dans le secteur de la métallurgie).

- **Fabriques de chaux**, pour les amendements agricoles ou pour la construction : elles étaient nombreuses et répandues sur tout le territoire. L'usage était généralement local, mais en 1727, par exemple, le subdélégué de Coutances indiquait que la chaux produite dans 5 ou 6 paroisses de l'Election (en particulier à Montmartin et Montchaton, où se trouvaient « *de grandes quantités de fours à chaux* »¹³⁵¹) était transportée « *par mer pour aller à St Malo et dans les autres villes de la Bretagne* » ; à cette époque, chaque four à chaux dégageait un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 livres par an. Les statistiques de la fin du XIX^e siècle donnent des listes partielles de ces fours, qui montrent que c'était une activité non négligeable : près de 500 ouvriers travaillaient dans la quarantaine de fabriques recensées en 1868. Il est à peu près certain que leur importance ou leur nombre avait crû à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, lorsque les agriculteurs attachèrent plus d'importance à l'amélioration de leurs terres, et qu'il décrut ensuite rapidement, lorsque d'autres types d'engrais s'offrirent à eux.
- **Fabriques de poteries** : cette activité était évidemment pratiquée depuis des temps immémoriaux dans des ateliers nombreux et dispersés, de type artisanal. Les principaux centres de leur concentration étaient Ger, Moon, Néhou, Sauxemesnil et Vindefontaine. Il s'agissait de poteries communes, de bas prix : « *des vases pour pot au feu, des gamelles, des bouteilles à bière et à cidre et autres objets de ce genre* ». La vente des poteries avait lieu auprès des habitants des campagnes environnantes et en Bretagne. A Vindefontaine, on fabriquait également « *des pots dans lesquels on met le beurre d'Isigny pour l'emporter à Paris* »¹³⁵². Il s'agissait d'activités à faible productivité, et leurs produits n'avaient pas de caractéristiques distinctives ; ils étaient donc susceptibles de subir la concurrence de fabrications équivalentes produites dans des conditions de meilleure efficacité. Vers 1726, il semble que les Anglais aient inondé le marché de produits moins chers, déclenchant une crise sévère parmi les potiers de la Manche : le curé de Ger décrivait¹³⁵³ « *l'extrême misère dans laquelle est tombée sa paroisse, qui compte plus de 800 pauvres, manquant de tout et menacés d'une mort prochaine* »¹³⁵⁴ ; le vicaire renchérissait en indiquant que l'évêque d'Avranches n'avait pas envoyé le moindre secours et que « *plus de mille pauvres font leur nourriture d'orties et d'herbes sauvages, qu'ils font bouillir sans sel et sans gruau, qu'il en est mort plusieurs de faim et que plus du tiers vont périr s'ils ne sont pas immédiatement secourus* ». Plus tard, il semble que l'Angleterre ait abandonné ce type d'exportations. En 1807, le préfet de la Manche

¹³⁴⁹ M. MONTAIGNE Père, « Quelques notes sur la marbrerie dans l'arrondissement de Coutances », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1880, p. 559-561

¹³⁵⁰ Source : « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 44-137

¹³⁵¹ M. DUMOULIN, *Géographie, op. cit.* tome 3, p. 149

¹³⁵² Rapports préfectoraux précités de 1807 et 1811

¹³⁵³ Lettre au duc d'Orléans, engagiste du comté de Mortain, *Inventaire sommaire des Archives de la Manche*, A551

¹³⁵⁴ Ger comptait à cette époque environ 450 feux taillables, soit environ 2000 personnes.

écrivait qu'au contraire, « *en temps de paix il se fait une exportation assez considérable des poteries pour les îles de Jersey et de Guernesey* ». Dans la première moitié du XIX^e siècle, ces fabriques de poterie occupaient 800 à 1000 personnes (y compris des femmes et des enfants), pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 000 francs. Dans quelques uns des lieux cités, on fabriquait également des briques.

- **Fabrique de porcelaine** : une manufacture de faïence fut créée à Valognes en 1791 par plusieurs bourgeois du lieu, dans le but de concurrencer les productions anglaises. Les débuts furent assez peu concluants et on confia rapidement la direction de cette manufacture à Jean-Thomas LE MASSON, qui avait travaillé dans un établissement parisien de même nature et avait découvert le gisement de kaolin des Pieux. Grâce à des subventions du « Bureau des consultations des arts » de Paris et du Conseil général de la Manche, il put transférer la manufacture dans les vastes locaux de l'ancien couvent des Cordeliers et lancer la production d'objets en porcelaine, qui eurent un certain succès. Jean-Thomas LE MASSON mourut dès 1797. Ses successeurs poursuivirent l'activité et les produits s'exportèrent même en Angleterre et en Amérique. La manufacture comptait une cinquantaine d'ouvriers vers 1810. Mais après le blocus continental de 1806, et à cause probablement d'une gestion défectueuse, la situation financière se dégrada rapidement et la manufacture fut dissoute en 1812. Son dernier directeur, Joachim LANGLOIS, poursuivit l'activité à Bayeux¹³⁵⁵.

d. Salines

Nous adjoindrons, pour des raisons de simplicité, les salines à ce secteur industriel¹³⁵⁶. Elles se trouvaient, depuis un temps immémorial, dans une douzaine de paroisses de la côte ouest du département (entre Portbail et Avranches) et, sur la côte est, principalement à Montmartin-en-Graignes (qui faisait partie d'un ensemble de paroisses autour d'Isigny exploitant des salines à l'embouchure de la Vire), à Quinéville et à Rideauville¹³⁵⁷. Ces salines alimentaient en sel la région de « quart-bouillon », sur laquelle nous avons donné quelques explications dans le premier chapitre. Elles ne constituaient pas une activité à plein temps, mais elles procuraient une précieuse ressource d'appoint aux habitants des côtes : en 1787, le subdélégué d'Avranches expliquait que « *sans elles, le pays avranchin seroit le plus pauvre et le plus malheureux du Royaume* ». Ces salines n'étaient pas des marais salants : on y recueillait le sel en faisant s'évaporer, dans des bassines en plomb (appelées « plombs »), de l'eau qu'on avait saturée de sel selon un procédé que DUMOULIN décrit en détail (voir ci-dessous) pour les salines d'Isigny, où l'on procédait exactement de la même façon. Le sel ainsi obtenu était appelé « sel ignifère » ou « sel blanc », alors que celui provenant des marais salants était le « sel gris ». Pour une raison que nous ne connaissons pas, ce sel blanc était réputé inférieur au sel gris en qualité « salante ».

Illustration 64 : Manière dont on fait les sels blancs dans les salines d'Isigni¹³⁵⁸

« Les marais du Port d'Isigni, qui sont des terres marécageuses et spongieuses, sont très-propres pour la composition du Sel. Le mois de Juillet étant venu, on brise cette terre, comme une terre à labour, & étant ensuite arrosée par les eaux de la Mer, les parties du Sel s'attachent à celles de cette terre, qui, étant dressée ou unie par les haveaux (qui sont des machines de bois faites en forme de rateau) & ensuite séchée par le Soleil, produit une espèce de sable qu'on rassemble par les mêmes haveaux qu'on fait traîner dessus : après quoi on cueille ce sable, & on le charge dans des tombereaux, pour être mis en gros monceaux, d'où on le prend, & on le met dans des fossés ou creux ronds qui sont dans les salines, & dont le dessous est un réceptacle en forme de baquet, qui, par le moyen d'un tuyau, a correspondance dans un tonneau enfoncé dans la terre, dans le lieu où on doit faire bouillir l'eau. Au-dessus de ce réceptacle sont des planches qui soutiennent (avec quelques poignées de gleu ou paille de seigle) les sables dont les fossés ou creux sont remplis, afin que par ce moyen, l'eau salée de la Mer que l'on répand sur ce sable qui est dans les fossés, emporte avec soi les parties de Sel qui se rencontrent dans le sable qui a été lavé, jusque dans le tonneau qui est dans la saline, par le moyen des tuyaux.

Ensuite on prend de cette eau dont on fait l'épreuve, par le moyen d'une boule de cire ; & lorsqu'elle nage dessus, cette eau se trouve assez forte en Sels. Après quoi l'on met l'eau dans des plombs de deux pieds & demi de long, deux pieds de large, & trois pouces de profondeur, qui sont portés sur des fourneaux de terre, sous lesquels on a mis un

¹³⁵⁵ Pierre LEBERRUYER, « La manufacture de porcelaines de Valognes », in *Revue de la Manche*, tome 35, 1993, fasc. 139

¹³⁵⁶ D'autres classifications les placent dans le secteur de l'alimentation.

¹³⁵⁷ Commune fusionnée avec Saint-Vaast-la-Hougue en 1793

¹³⁵⁸ M. DUMOULIN, *Géographie, op. cit.* tome 3, p. 55-56

feu uni, & assez violent pour qu'il puisse faire évaporer les parties de l'eau ; en-sorte qu'au bout de deux heures il ne reste que les parties du Sel, que l'on retire promptement pour remettre d'autre eau, afin que les plombs ne fondent point ; ce qui peut produire par chaque évaporation, selon la force de l'eau, demi-boisseau ou trois quarts de boisseau de Sel, lequel au sortir des plombs, est mis dans des paniers ou corbeilles pour l'égoutter ».

Dans le cadre de la politique royale de limitation de la production des salines, visant à la cantonner strictement aux seuls besoins des habitants de la zone de « quart-bouillon » afin d'éviter les fraudes, on renonça à détruire d'autorité les salines excédentaires de la Manche, comme on avait commencé à le faire vers 1660 pour celles de la Généralité de Rouen. En 1768¹³⁵⁹, on se contenta d'interdire la construction de nouvelles salines, dont le nombre fut plafonné aux 380 existantes dans la Généralité de Caen (dont 365 dans l'actuel territoire de la Manche).

Elections	Paroisses (nombre de salines)
Avranches	Marcey (9), Vains (120), Genêts (24), le Val-Saint-Pair (31), Céaux (14), Courtils (36)
Coutances	Bricqueville (48), Bréhal (8), Créances (14)
Carentan (côte ouest)	Lessay (9), Saint-Germain-sur-Ay (3)
Carentan (côte est)	Montmartin-en-Graignes (4)
Valognes (côte ouest)	St-Lô-d'Ourville (2), Portbail (24), Gouey (3)
Valognes (côte est)	Fermanville (1), Gatteville (1), Saint-Vaast (4), Rideauville (18), La Pernelle (1), Réville (2), Quinéville (9)

Tableau 82 : Paroisses comportant des salines en 1768

On limita le nombre des plombs par saline (2 à 4 plombs par saline selon les lieux) et leur contenance (7,5 à 15 pots de Paris par plomb, soit 14 à 28 litres, selon les lieux), et on borna à 80 jours par an (40 jours par semestre) leur temps maximal de travail. Dans ces conditions, une saline pouvait en moyenne produire 15 à 18 tonnes de sel par an et alimenter de 1200 à 1500 consommateurs. Le prix du sel était éminemment variable, d'une année à l'autre, selon que le climat était plus ou moins favorable à l'extraction du sel. Au XVIII^e siècle, ce prix semble avoir varié de 10 à 30 sous la ruche¹³⁶⁰, net de droits (voir ce que nous en avons dit dans la première partie, dans la section relative aux « rôles du sel »). Le chiffre d'affaires unitaire des salines a donc dû varier de 350 à 1000 livres tournois pour une exploitation totale du temps autorisé en 1768 (et en l'absence de fraude), soit au total 130 000 à 360 000 livres pour l'ensemble des salines.

A cause de la dépense de combustible que le procédé utilisé par ces salines exigeait (il fallait environ 40 fagots par jour dans chacune d'entre elles, coûtant environ 5 livres), le sel blanc revenait plus cher que le sel gris. Aux temps anciens, ces salines étaient sans doute une des conséquences de l'autosuffisance locale qui était imposée dans tous les domaines par les difficultés de transport ; mais aux temps modernes, elles se subsistaient que grâce à la niche fiscale que constituait le régime de quart-bouillon. La suppression par la Révolution de toutes les formes de droits sur le sel leur porta donc un coup sévère. Le préfet rapportait en 1807 que « *des salines qui, sous le régime de la Gabelle, rapportaient à leurs propriétaires 1000 à 1200 francs, étaient affermées dernièrement au modique prix de 50 francs* ». Le rétablissement rapide, sous l'Empire, d'un droit sur le sel leur permit de revivre un peu en diminuant leur désavantage relatif. Une ordonnance de 1816¹³⁶¹, qui prétendait lutter contre « *l'état de déperissement où se trouvent les fabriques de sel par l'action du feu sur les côtes de la Manche* », se contenta en réalité de rétablir, en les assouplissant légèrement, les dispositions de la déclaration de 1768, en particulier celles limitant l'activité à 80 jours par an ; elle disposait qu'il n'y aurait, dans la Manche, que treize havres, soit 11 communes, qui jouiraient de la faculté de faire sel : « *ceux de Courtils, Céaux-en-la-Marcherie¹³⁶², Bouillet¹³⁶³, Gisors¹³⁶⁴, Saint-Léonard¹³⁶⁵, Genest, Bricqueville, Créance, Saint-Germain-sur-Ay, Portbail, Rideauville, Quinéville et Montmartin* ». La plupart des salines continuèrent en théorie à exister, afin de préserver leur droit à exercer : leur nombre était en 1828 à peu près inchangé, mais dès 1837, on n'en parlait plus.

¹³⁵⁹ Déclaration du roi du 24 mai 1768. Un exemplaire se trouve aux Archives départementales du Calvados : C 3067

¹³⁶⁰ Une ruche (ou boisseau) de sel pesait 50 livres

¹³⁶¹ Ordonnance du 19 juin 1816

¹³⁶² Aujourd'hui Céaux

¹³⁶³ Hameau de la commune de Val-Saint-Père

¹³⁶⁴ Hameau et port de la commune de Vains

¹³⁶⁵ Hameau de la commune de Vains

Tableau 83 : Mines, carrières, salines, fabriques de poteries et de chaux au XIX^e siècle

Activités	Communes	1810		1828	1840		1868		1880		1887			
		Et.	Ouv.	Et.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.		
Mines	Fer	Flamanville					1	30	4	110	1	63		
		Bion	Voir la forge du même lieu											
	Charbon	Le Plessis	1	50	1	1	?	Arrêt en 1859						
		Pierreville	Exploitation arrêtée											
	Plomb	Pierreville, Surtainville	Arrêt		1	1	140							
Mercure	La Chapelle-en-Juger	Exploitation arrêtée avant la Révolution												
Carrières	Pierres à bâtir et pavés	Cherbourg		1800			4	104			5	75		
		Equeurdreville				2	10							
		Flamanville				105			3	150	2	62		
		Octeville									4	20		
		Tourlaville						210			6	236		
		Avranches									3	10		
		Bricquebec									1	2		
		Coulouvray					1	?						
		Granville										3	11	
		Saint-James							8	50	4	35	6	90
		Saint-Pair					1	?						
		St-Sauveur-le-Vicomte										5	28	
		Valognes										9	59	
	Yvetot									8	16			
	Kaolin	Les Pieux	1	?	Arrêt < 1828									
	Marbre	Hyenville			1									
		Le Mesnil-Aubert			1									
		Montchaton	X								X			
		Montmartin-sur-Mer	X	?	1						X			
		Régneville	X	?	1			Arrêt en 1855						
	Pierres à chaux	Emondeville								3	6			
		Valognes								16	50	9	59	
		Yvetot								6	25			
Salines	Courtils			40										
	Céaux			35										
	Genêts			28										
	Vains			144										
	Val-St-Père			59										
	Bréhal			15										
	Bricqueville			20										
	Portbail			29										
Fabriques	Chaux	Airel							1	21	1	23		
		Beuzeville-la-Bastille							2	30	1	25		
		Cavigny						3	161	2	55	?	?	
		Emondeville							1	20	1	22		
		Houesville						2	16		1	9		
		La Meauffe						6	152	2	20	1	139	
		Montmartin-sur-Mer						1	35					
		Orval				1	(40)	6	35	4	120	4	120	
		Regnéville						1	10					
		Saussey						3	35					
		St-Sauveur-le-Vicomte				1	3							
		Valognes						4	8	12	36	5	26	
		Vindefontaine						9	15					
		Yvetot						2	8	4	12	5	10	
	Poterie et briques	Airel						1	2		2	73		
		Ger	X	?		21	721	15	36					
		La Chapelle-en-Juger	X	?				3	4		12	40		
		Le Mesnil-Eury						3	3		1	1		
		Moon						10	16		4	7		
		Néhou	X	?				9	14					
		Sauxemesnil	X	?							6	13		
		Tourlaville									1	7		
Vindefontaine	X	?												

5.2.6. Les industries métallurgiques

Les établissements travaillant les métaux n'ont pas été recensés sous l'Ancien Régime avant 1788¹³⁶⁶, mais les rapports des subdélégués, que nous avons déjà souvent utilisés, mentionnaient antérieurement les plus importants. Les statistiques, depuis la Révolution, permettent d'en suivre l'évolution.

- **Sidérurgie** : l'enquête de 1692 nous apprend qu'il n'y avait que trois forges¹³⁶⁷ dans la Généralité de Caen, dont une à Cherbourg. Il est très probable qu'il s'agissait en réalité de celle de Gonneville, dont le rapport d'inspection de la forêt de Brix de 1666 nous a appris l'existence ; elle appartenait alors à un sieur LE CONTE. L'autre forge mentionnée dans ce rapport avait probablement disparu avant 1692. Il n'en subsistait plus aucune en 1789 (la situation était la même dans l'actuel Calvados), époque à laquelle la France en comptait plus de mille.

La forge de Bourberouge, située dans la forêt de la Lande Pourrie, sur la commune de Bion, fut créée en 1793, mais les travaux d'installation durèrent jusqu'en 1798, date de la première coulée de fonte¹³⁶⁸. On précisait en 1840 que « *le minerai employé à Bion est un fer hydraté à gangue marneuse ou siliceuse, qui ne donne que du fer très-médiocre, mais une fonte qui convient pour la sablerie* ». Elle ne produisit d'abord que des boulets et du lest pour les navires de guerre, mais elle commença en 1800 à fabriquer des objets en fonte moulée, tels que « *décors, vases culinaires, tubes, conduits, instruments aratoires, etc* ». En 1810¹³⁶⁹, elle produisit 1500 tonnes de fonte, à partir de 5000 tonnes de minerai, réparties à peu près par moitié entre fonte « en gueuse » et fonte moulée, pour un chiffre d'affaires de 450 000 francs. A cette date, elle occupait environ 100 ouvriers, dont 50 dans la fonderie proprement dite, et 50 mineurs de la mine de fer, bucherons qui l'alimentaient en charbon de bois et voituriers qui charriaient minerai et bois.

Illustration 65 : La rentabilité de la forge de Bourberouge en 1811

La forge eut à répondre en 1812 à un questionnaire du ministère de l'Intérieur sur sa situation économique en 1811. Ce document nous donne tous les éléments pour apprécier la structure de coûts directs de la forge¹³⁷⁰ (dont 80% étaient des coûts de combustible).

q : quintal		Prix ou coût unitaire	Par quintal de fonte
Produits	6070 quintaux de lest	26 F/q -3 F de taxes	23,0
	5920 quintaux de fonte moulée	32 F/q	32,0
	Moyenne		27,5
Coûts de production	2 q de charbon de bois/ q de fonte	4 F le sac de 50 kg	16,0
	3,6 q de minerai/ q de fonte		4,1
	dont extraction	6 F par pipe de 800 kg	2,7
	dont transport au haut-fourneau	3 F par pipe	1,4
	50 manœuvres pour 15000 quintaux	1,5 F/jour	1,9
	Total		21,9
Coûts de distribution	Transport du lest à Cherbourg	5 F par quintal	5,0
	Distribution des produits moulés	15% des produits	4,8
	Moyenne		4,9
Marge brute			0,7
<i>Taux de marge brute</i>			<i>2,5%</i>

¹³⁶⁶ Georges et Hubert BOURGIN, *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*, 1920

¹³⁶⁷ Ce mot désignait une usine qui assurait une ou plusieurs étapes de la transformation du minerai de fer en fonte (dans un haut-fourneau), de la fonte en fer, puis du fer en acier, et fabriquait éventuellement avec ces matières des produits finis.

¹³⁶⁸ Archives nationales, F¹² 1607

¹³⁶⁹ *Ibid.* Etat de situation des hauts fourneaux et forges pendant l'année 1810, et questionnaire de 1811.

¹³⁷⁰ Ils sont très semblables à ceux d'une forge située à Carrouges (Orne), étudiée par François DORNIC, « Le travail du fer dans le Bocage Normand au XIX^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1961, n°1, p. 37-48. On trouvera de nombreux autres exemples dans l'ouvrage précité de Georges et Hubert BOURGIN.

Pour fixer les ordres de grandeur, indiquons que la production totale française de fonte à cette époque était d'environ 200 000 tonnes par an¹³⁷¹. C'était donc un établissement non négligeable, mais néanmoins très petit et non rentable en tant que tel, en dépit de sa complète intégration verticale, parce que ses produits avaient une faible valeur ajoutée ; il paraît cependant qu'il permettait une meilleure rentabilisation de la forêt, qui appartenait aux mêmes propriétaires.

On précisait dès 1812 que « *les produits de cette usine sont en progression décroissante. Le manque de commerce et la dévastation des bois qui eut lieu pendant la Révolution en sont la cause.* ». Mais dès 1807, un préfet peut-être plus clairvoyant invoquait le « *peu d'intelligence qui règne entre les copropriétaires* ». En 1813, la production physique et le chiffre d'affaires avaient été divisés par deux par rapport à 1810 (à 720 tonnes de fonte et 220 000 francs) ; le nombre d'ouvriers était cependant resté à peu près identique. La forge était périodiquement inactive pendant quelques mois. En 1837, on pourra au contraire écrire que « *depuis que M. DE PRACONTAL s'en est rendu acquéreur il y a quelques années, tout y a changé de face : chaque jour, pour ainsi dire, de nouvelles améliorations ingénieusement conçues et habilement exécutées sont venues ajouter à son importance, et il peut aujourd'hui, par sa qualité connue, par la masse de ses produits, rivaliser avec ceux existant dans les provinces voisines. Indépendamment du haut fourneau, M. DE PRACONTAL a fait construire, il y a trois ans environ, une forge destinée à utiliser les résidus et débris de fonte provenant de son fourneau* »¹³⁷². Le chiffre d'affaires était alors de l'ordre de 200 000 francs et l'établissement occupait 112 ouvriers. Mais la production française de fonte fut multipliée par plus de 10 entre 1810 et 1900, et le prix de la fonte divisé par 6¹³⁷³. Cet établissement n'avait plus la bonne taille et il était mal desservi. Le déclin continua : 90 ouvriers en 1840 (dont une moitié de « *femmes, enfants et vieillards* »), 35 ouvriers en 1868, 15 en 1887. Toute activité cessa en 1901.

D'autres forges de petite taille, plus ou moins éphémères, existèrent au XIX^e siècle. On en signalait par exemple deux à Granville, vers 1840, occupant 16 hommes, qui fabriquaient « *des ancres de petite dimension et des objets divers* » pour un chiffre d'affaires de 12 000 francs.

- **Quincaillerie en fer et coutellerie** : La production d'articles de ce type est manifestement ancienne dans la Manche, attestée au minimum en 1727¹³⁷⁴. Elle était assurée par de petits ateliers artisanaux dans les Elections de Mortain et de Saint-Lô, principalement autour du Fresne-Poret et de Sourdeval, où, selon le rapport du préfet de 1807, « *on trouve des fabriques de clous, de couteaux, de ciseaux et de toute sorte de quincaillerie commune. Ces fabriques qui, comme celles du même genre de S' Etienne et de Thiers, sont recommandables par la modicité des prix et par le grand nombre de bras qu'elles occupent, se rattachent à d'autres fabriques plus nombreuses et plus étendues existantes dans le canton de Tinchebray, Département de l'Orne, avec lesquelles, à raison du voisinage et de l'analogie des occupations, elles entretiennent des relations journalières. Ainsi elles appartiennent autant, et peut-être plus, au système industriel du Département de l'Orne qu'à celui de la Manche* ». Ces ateliers ne furent naturellement jamais recensés en totalité (certains ne travaillaient qu'en dehors des périodes de travaux agricoles intenses), et les évaluations qu'en donnent les observateurs du XIX^e siècle sont donc assez variables : 150 à 300 ouvriers dans les communes de Frêne-Poret et Sourdeval en 1811 ; globalement 450 ouvriers en 1813, pour un chiffre d'affaires de 135 000 francs ; 600 personnes pendant six mois de l'année en 1837, pour un chiffre d'affaires de 272 000 francs. On peut retenir en résumé un ordre de grandeur de 300 équivalents-temps-plein dans la première moitié du XIX^e siècle ; les statistiques industrielles de la seconde moitié du siècle indiquent le même ordre de grandeur (environ 350 actifs).
- **Travail du zinc** : deux ateliers furent créés au début du XIX^e siècle à Valcanville par un certain MOSSELMANN, propriétaire de mines de calamine¹³⁷⁵, « *dans le pays de Liège, en Belgique* », qui avait obtenu une médaille d'argent, à l'exposition de 1823, « *pour avoir introduit une nouvelle branche d'industrie en France* ». Cette usine employait 90 ouvriers vers 1830 et produisait, à partir du minerai tiré des mines de son propriétaire, des « *feuilles de zinc et des clous pour le doublage des vaisseaux, des*

¹³⁷¹ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits, suite », *op. cit.* tableau VIII

¹³⁷² Source : « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 44-137

¹³⁷³ *Ibid.* tableaux VIII et 6

¹³⁷⁴ Rapport du subdélégué de Mortain en 1727 : « *A Sourdeval il y a quelques chaudronniers, des émouleurs de couteaux. A Beauchesne, St Cornier, St Jean des Bois et Yvrandes, il s'y fait du clou.* »

¹³⁷⁵ Oxyde de zinc natif

tuyaux et beaucoup d'autres objets en zinc laminé ». Dès 1828, on observait que « les bénéfiques diminuent, soit par suite de l'abondance du métal, soit parce qu'on a reconnu qu'il s'oxyde plus facilement qu'on ne l'avait cru d'abord ». Dès 1840, cette usine n'était plus mentionnée.

- **Travail du cuivre** : la concentration à Villedieu-le-Poêles et dans ses environs d'artisans travaillant le cuivre est très connue et très ancienne (nous avons mentionné plus haut le statut des poêliers¹³⁷⁶ de 1328). Le subdélégué de Vire indiquait en 1731 qu'« on y fabrique des ouvrages de toute espèce en cuivre, airain, potin, métal, bronze et fer de fonte, qui se répandent en différentes provinces du royaume, principalement dans la Bretagne, la Touraine, le Maine, l'Anjou, le Poitou, et depuis quelques années on y a construit des moulins pour battre le cuivre et l'airain qui sont très utiles et facilitent beaucoup la fabrication. Les matières premières servant à cette fabrique sont des morceaux et mitrailles de vieil airain, potin et cuivre amassés dans différentes provinces et notamment dans la Touraine, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou et l'Orléanois, où les chaudronniers et autres qui viennent faire trafic de mercerie et quelques uns mêmes des fabricants, vont les acheter ou troquer avec de l'ouvrage neuf, et comme ces mitrailles ne suffisent pas pour fournir à la fabrication, on fait venir au surplus des matières de cuivre et d'airain de la Flandre et des païs étrangers¹³⁷⁷. [...] Cette fabrique procure encore un débit avantageux des bois de la forest de St Sever appartenant au Roy et située entre Vire et Villedieu ; c'est de cette forest que les fabriquants tirent la meilleure partie du charbon [de bois] nécessaire à leurs fonderies. »

Notons que, dans les conditions de travail de l'époque, cette activité causait à Villedieu de fréquents incendies : une correspondance de l'Intendant de 1684¹³⁷⁸ nous apprend que 60 maisons venaient de brûler¹³⁷⁹, et que dix ans auparavant, 40 autres avaient déjà été incendiées. Il expliquait avec flegme que « comme il est nécessaire pour ce travail d'avoir continuellement du feu et que dans une mesme maison on travaille en cinq ou six chambres où il y a des fourneaus alumés, les habitans de ce bourg sont sujets aus incendies ». Les deux incendies que nous citons n'ont certainement pas été les premiers ni les derniers.

Dans un mémoire adressé au Contrôleur général en 1666¹³⁸⁰, l'Intendant estimait que ces activités occupaient « plus de 600 personnes » dans le bourg de Villedieu¹³⁸¹ ; pour son successeur, en 1684, il y en avait 1200¹³⁸². En 1731, le subdélégué estimait, en comptant très large, que « cette fabrique occupe deux mille personnes, en y comprenant les habitans des paroisses les plus voisines qui font métier d'aller vendre et distribuer dans différentes provinces les ouvrages neufs et d'en rapporter lesdites mitrailles ». En 1760, l'activité était « tombé(e) considérablement », et on en voulait pour preuve que la paroisse ne payait plus que 6000 livres de taille, contre 11 000 en 1730. Vers 1776, il n'y avait plus que 80 maîtres et 400 ouvriers employés¹³⁸³. En 1807, le préfet constatait que les habitants de Villedieu « sont dans la misère la plus profonde ; à peine les demandes du commerce offrent elles de quoi occuper la sixième partie des ouvriers ». Il se disait « porté à croire que la révolution a apporté des changements dans la manière de vivre des pays où se faisait la consommation des ustensiles de cuivre fabriqués à Villedieu ; une autre cause de décadence me paraît exister dans les procédés même de la fabrique. Ils sont tels qu'ils existaient il y a plus d'un siècle et n'ont point participé aux améliorations que les arts ont reçus dans cet intervalle. Tout s'y fait encore à force de bras et on n'y connaît pas l'usage des mécanismes imaginés pour suppléer le travail des hommes ; il paraît difficile qu'avec cette manière de travailler, Villedieu puisse soutenir la concurrence des établissemens où les mécanismes sont employés »¹³⁸⁴. Après la fin de la période économiquement difficile liée aux guerres de la Révolution et de l'Empire, l'activité a probablement repris un peu : en 1840, il y avait 460 actifs employés (patrons et ouvriers). L'emploi s'est ensuite stabilisé vers 370 actifs jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

¹³⁷⁶ J. GREUTE, O. HAVARD, *Villedieu-lès-Poêles*, op. cit. t. 1, p. 45 précisent que les « poêles » sont de grandes bassines en cuivre.

¹³⁷⁷ Un mémoire de la préfecture de 1811 précise qu'avant la Révolution, les matières étrangères venaient « de Flandre, de Hollande, de Suède & d'Angleterre »

¹³⁷⁸ Archives nationales, G⁷ 213, n° 334

¹³⁷⁹ Sur un nombre total de l'ordre de 450 maisons

¹³⁸⁰ Bibliothèque nationale, Mélanges de Colbert, 141 bis, f° 678-680, lettre du 24 octobre 1666 (transcrite en annexe 10).

¹³⁸¹ La paroisse de Villedieu comptait environ 400 feux en 1640 (environ 1800 habitants), 570 en 1690 (2600 h.), 540 en 1730 (2400 h.), et 3020 habitants en 1793.

¹³⁸² Archives nationales, G⁷ 213, n° 334

¹³⁸³ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances*, op. cit. t. 1, p. 636, note 1

¹³⁸⁴ Archives nationales, F¹² 1567

Et. : nombre d'établissements Ouv. : nombre d'ouvriers		1811		1828		1840		1868		1880		1887	
		Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.	Et.	Ouv.
Haut-fourneau	Bion	1	90	1	100	1	112	1	35	1	32	1	15
Fonderie de fer	Granville					2	16	1	10	1	9	1	2
	Octeville											1	2
	Saint-Vaast							6	13	6	20		
	Tourlaville							1	16	1	10	1	13
Fabrique de coutellerie et quincaillerie	Le Fresne-Poret	X	150 à 300	X		300		39	83		130		
	Sourdeval-la-Barre	X						12	198	8	210		
	Agon						1	15					
	Granville					3	17						
Travail du zinc	Valcanville			1	90								
Galvanisation du fer	Cherbourg							2	1				
Polissoirs de couverts et métaux	Beauficel											1	20
	Le Mesnil-Tôve											1	12
	Chérencé-le-Roussel							1	10				
Travail de cuivre	Villedieu					114	350	80	297	78	291	72	298

Tableau 84 : Les activités métallurgiques dans la Manche au XIX^e siècle

5.2.8. Les autres secteurs industriels

Nous n'avons pas de description précise des autres secteurs industriels avant la seconde moitié du XIX^e siècle. Ils rassemblaient à ce moment 1000 à 1300 actifs (patrons et ouvriers). Les établissements étaient encore pour la plupart semi-artisanaux avec 5 à 6 ouvriers en moyenne.

	1868		Etablis- sements	1887			
	Etablis- sements	Nombre d'ouvriers		Nombre d'ouvriers			
				Hommes	Femmes	Enfants	Total
Travail du bois	18	58	54	258	40	6	304
Agroalimentaire	28	116	35	114			114
Chimie	4	100	4	82	2		84
Construction navale	46	363	32	187		11	198
Corderies	13	55	13	35	4	7	46
Divers	35	278	84	292	96	47	435
Ensemble	144	970	222	968	142	71	1181
<i>Taille moyenne</i>		<i>6,7</i>		<i>4,4</i>			<i>5,3</i>

Tableau 85 : Nombre d'établissements et d'ouvriers des autres secteurs industriels

On rencontre dans ces différents secteurs :

- **Travail du bois** : quelques scieries mécaniques et des ateliers de fabrication de chaises et de meubles ;
- **Agroalimentaire** : des distilleries, des fabriques de boissons gazeuses, une fromagerie (à Bricquebec), une conserverie de légumes (à Granville), une raffinerie de sucre (à Cherbourg, au début du siècle) ; des minoteries, qui, vers 1820, commencèrent à remplacer les anciens moulins, avec des installations plus efficaces, et qui s'introduisirent comme acteurs sur le marché de la farine, en moulant pour compte propre et non plus seulement à façon pour les agriculteurs qui apportaient leurs grains (les moulins étaient au nombre de 1055 en 1827, et les minoteries 35 vers 1885 ; au plan national, le nombre de moulins passa

d'environ 76 000 en 1826 à 20 000 vers 1900¹³⁸⁵) ; à partir de 1880, apparurent enfin les premières installations industrielles de fabrication du beurre, à Périers (80 ouvriers), à Cherbourg (16 ouvriers) et à Valognes (3 établissements, avec 40 ouvriers en moyenne), qui témoignaient du début de la mutation de l'élevage de la Manche vers une spécialisation laitière.

Illustration 66 : La plus ancienne manufacture de conserves alimentaires de France ¹³⁸⁶

« Nous trouvons à Granville la plus ancienne manufacture de conserves alimentaires de France, avec cette particularité que, fondée en 1725, elle s'est développée depuis cette date sous la direction des membres de la même famille, de père en fils, jusqu'en 1920. [...]

L'une des causes de la supériorité attribuée à la Maison Jacques Pignolet fut la production sur place de tous les légumes dont cet établissement se fit une spécialité. On conçoit sans peine que petits pois, haricots verts, mis en boîte au sortir de la cueillette, soient des conserves de grande valeur, leur confection extemporanée, permettant de saisir sur le vif le produit fraîchement cueilli, d'en assurer la conservation parfaite et véritablement vivante, de telle sorte que les vitamines sont préservées de toute destruction.

Il est d'autre part une spécialité, que seule cette maison a créée en France. C'est la conserve d'huîtres marinées. Très développée en Amérique, cette industrie s'exerce ici avec les plus beaux bivalves que fournit la pêche granvillaise. C'est en février, mars et avril, que les pêcheurs se dirigent vers les bancs du Nord de Granville et rapportent chaque soir, du Trou à Giron et de la Côtaise, toutes les huîtres qu'ils ont draguées. L'huître marinée de Granville trône dans les meilleurs établissements par qui s'est effectuée sa réputation. Ouverte, blanchie, puis préparée avec une sauce au vin blanc ou au naturel, l'huître est mise en boîtes dans ce jus et se conserve ainsi indéfiniment. »

Illustration 67 : La Maison Bretel Frères de Valognes ¹³⁸⁷

« En 1871, MM. Adolphe et Eugène Bretel créèrent à Valognes la Maison Bretel Frères, qui, devenant chaque jour plus prospère, ne tarda pas à devenir la première Maison de beurres du monde.

Grâce à ses trois vapeurs, elle porta les beurres d'Isigny et de Normandie dans le monde entier, ouvrant de précieux débouchés aux produits de la petite patrie et aidant à l'extension du commerce de la France.

Placée au milieu des riches pâturages du Cotentin, à quelques lieues d'Isigny, ayant des laiteries disséminées dans toute la Manche, la Maison Bretel Frères fabrique un beurre extra, dit laitier, dont la réputation s'ajoute à celle des beurres recueillis dans ses centres d'achats, répartis dans toute la Normandie.

La beurrerie de Valognes, établie sur un terrain de 4 hectares, dont la plus grande partie en bâtiments, emploie une force motrice de 350 chevaux et reçoit de puissantes dynamos, une énergie électrique de 20.000 wats. Son outillage perfectionné répond aux exigences d'une production intense et de l'hygiène moderne. [...]

La Maison Bretel Frères a obtenu dans toutes les expositions récompenses sur récompenses, le Grand Prix à l'Exposition de Paris de 1889 ; en 1893, Hors Concours à Chicago ; en 1902, Hors Concours à Hanoï ; enfin en 1900, Hors Concours à Paris et membre du Jury. »

- **Chimie** : une raffinerie de soude, ancienne, à Cherbourg ; une fabrique de noir animal à La Haye-du-Puits ; puis en fin de siècle, des usines à gaz municipales, à Avranches, à Granville et à Equeurdreville pour l'agglomération de Cherbourg (avec 62 ouvriers en 1887 pour cette dernière) ;
- **Construction navale** (civile) : dans la construction proprement dite de barques et navires, 200 ouvriers en 1868, 80 seulement en 1887, dans de petites entreprises situées à Barfleur, Cherbourg, Granville et Saint-Vaast (nous reviendrons plus loin sur l'évolution des activités maritimes de la Manche) ; dans l'équipement des navires, des ateliers produisant des voiles (à Barfleur et Granville), des cordages (à Granville, avec une trentaine d'ouvriers vers 1810, plus d'une centaine vers 1850, 70 en fin de siècle), des poulies et des pompes, etc. ;

¹³⁸⁵ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits », *op. cit.*, p. 186

¹³⁸⁶ *L'illustration économique et financière*, numéro spécial, « La Manche », 1926, n° 7, p. 103

¹³⁸⁷ *Ibid.* p. 40

- **Corderies** (à usage général) : 13 ateliers employaient 50 ouvriers dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1814, une note de la préfecture indiquait que « ces établissements sont situés à Saint-Lo, Carentan, Avranches, Saint-James, Villedieu, Coutances, Périers, Mortain, Saint Hilaire du Harcouet, Valognes et Cherbourg. Ils sont tous à peu près du même ordre et n'emploient que quatre ouvriers chacun [...]. Ils s'occupent particulièrement de la confection des cordes pour le service des harnois. »¹³⁸⁸ Mais cette note précisait également que la majorité des agriculteurs fabriquaient, ou faisaient fabriquer chez eux, une grande partie de leurs propres cordages. Le chiffre d'affaires des corderies était, à cette date, évalué à 200 000 francs.
- **Divers** : nous avons rassemblé dans cette rubrique une série hétéroclite d'ateliers de vannerie, de fabriques de chapeaux, de boutons de nacre, de soufflets, de bougies et de cierges, et une importante fabrique de lanternes vénitiennes créée à Saint-James entre 1870 et 1880, qui comptait plus de 200 ouvriers vers 1890.

Dans l'ensemble de ces secteurs industriels, environ un tiers correspondait à des activités nouvelles, et le reste à un début de concentration de productions antérieurement assurées par un artisanat dispersé.

5.2.9. L'arsenal de Cherbourg

L'arsenal de Cherbourg, fondé en 1786, devint, dans le courant du XIX^e siècle, de très loin le plus important établissement industriel de la Manche, bien qu'il ne fit pas partie du secteur marchand.

Rappelons brièvement que l'intérêt de disposer d'un port militaire à Cherbourg est apparu très tôt, en particulier dans l'esprit de VAUBAN, afin de proposer aux navires de guerre opérant dans la Manche un refuge contre le mauvais temps et contre les navires ennemis (divers projets pour créer un tel port à Saint-Vaast-la-Hougue avaient cependant étudiés¹³⁸⁹). Il proposa dans un premier temps, en 1686, la création d'un arrière-port éclusé (carte ci-dessous). Ce projet ne connut un commencement d'exécution qu'à partir de 1738. On sait que les ouvrages réalisés furent partiellement démolis par les Anglais lors de leur descente de 1758 ; ils furent restaurés de 1766 à 1775.

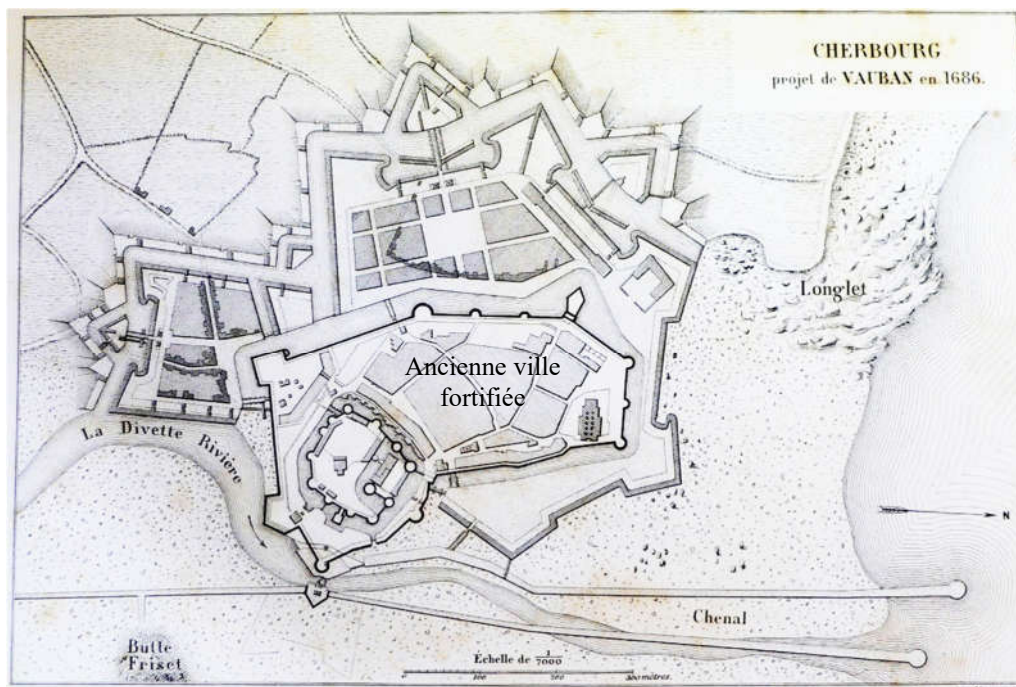


Illustration 68 : Projet de Vauban pour le port de Cherbourg en 1686¹³⁹⁰

¹³⁸⁸ Archives nationales, F¹² 1625

¹³⁸⁹ Dont un par VAUBAN lui-même : *Mémoire concernant La Hougue, sa rade, descente, situation, disposition a y faire deux ports et la facilité de les fortifier, avec l'estimation générale de la dépense*, Bibliothèque de l'Arsenal, MS-6457 (551)

¹³⁹⁰ Ministère des travaux publics, *Ports maritimes de la France*, 1878, t. 3, carte hors texte

Instruit par les guerres navales de la fin du XVII^e siècle, VAUBAN avait proposé dès 1694 un second projet, pour créer une rade beaucoup plus vaste, protégée par deux digues construites plus loin en mer.

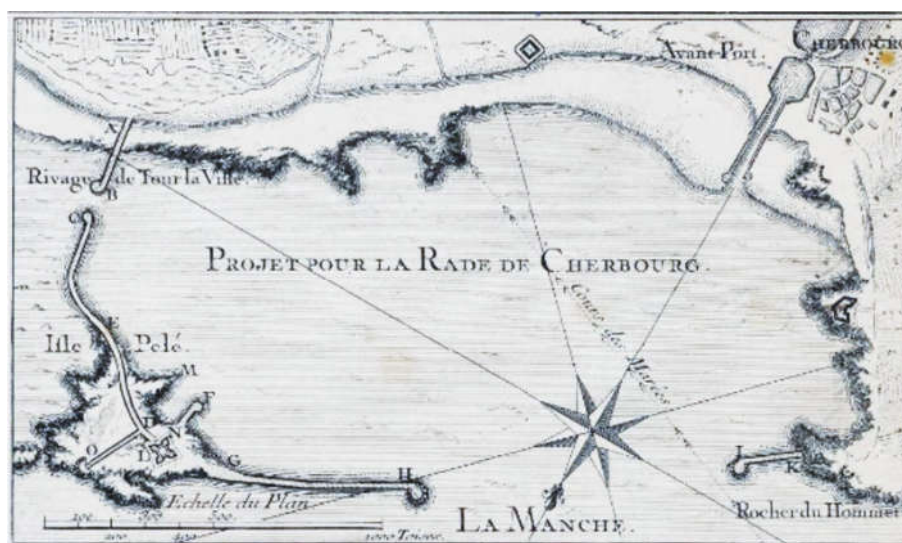


Illustration 69 : Projet de VAUBAN pour l'aménagement de la rade en 1694 ¹³⁹¹

Il fallut encore attendre longtemps pour qu'une décision fût prise. On s'arrêta en 1777 sur la création d'une digue située encore plus loin en mer, afin d'offrir aux navires un abri disposant d'une plus grande profondeur d'eau. La construction de la grande digue débuta en 1783. On commença par immerger les célèbres cônes de charpente, qui étaient destinés à maintenir en place les pierres qu'on déverserait à l'intérieur¹³⁹², puis, compte tenu de leur résistance insuffisante, on en abandonna l'emploi en 1788 et on continua en pierres perdues. La Révolution interrompit les travaux au milieu de 1791, avec les conséquences que l'on peut imaginer sur l'emploi local. A cette date, 31 millions de livres avaient déjà été dépensés¹³⁹³.

Dès 1786, on avait commencé à établir un arsenal sur la rive est de l'avant-port (voir la carte ci-après), doté de trois cales pour les constructions navales et le radoub des navires. Après l'abandon des cônes, l'arsenal s'étendit sur le terrain de 10 hectares où ceux-ci avaient été construits, au nord-ouest de la ville. Cet arsenal commença à construire de petits bâtiments : trois *cutters* (ou cotres)¹³⁹⁴ furent lancés en 1793, une canonnière en 1794, un *brick* et une corvette en 1795. Puis il passa à des navires plus importants : une frégate en 1797 (de 1100 tonnes de déplacement), une autre en 1799. En 1795, il y avait 600 ouvriers dans l'arsenal, pour un total d'environ 800 employés. Puis l'effectif évolua de façon assez erratique, au cours des années suivantes, en fonction des difficultés budgétaires des gouvernements issus de la Révolution : 470 ouvriers en 1797, environ 800 en 1798, 350 en 1800, 204 en 1801, 288 en 1806¹³⁹⁵.

Les travaux de renforcement de la digue furent repris en 1803 et complétés par une fortification de la rade. Cela occasionna, pour l'arsenal, une importante activité additionnelle d'entretien de la cinquantaine de petits bâtiments qui concourraient à ces travaux, en plus de tout ce qui lui incombait pour réparer les navires engagés dans la guerre navale avec l'Angleterre. Dans le même temps, on entreprenait le creusement d'un port militaire, et on donna progressivement à Cherbourg la préférence par rapport au Havre, dont l'accès s'ensablait. L'effectif remonta : environ 600 ouvriers en 1810, 860 en 1811 complétés par 400 « ouvriers militaires¹³⁹⁶ », puis 1200 ouvriers et 1220 ouvriers militaires en 1812. L'arsenal construisit à ce moment des vaisseaux, les plus grandes unités de la flotte : deux furent lancés en 1813 (le Zélandais et le Duguay-Trouin) et un troisième (le Centaure, ultérieurement Santi-Petri), commencé, ne sera lancé qu'en 1818. Le port-Napoléon, futur avant-port militaire, fut achevé en 1813. 30 millions de francs de travaux avaient été dépensés

¹³⁹¹ Bernard FOREST DE BELIDOR, *Architecture hydraulique*, 1737, 2^{ème} partie, p. 72, planche V (détail)

¹³⁹² On trouvera une description détaillée de la construction et de la mise en place de ces cônes dans Honoré-Sébastien VIAL DU CLAIRBOIS, *Encyclopédie méthodique. Marine*, 1787, t.3, à la fin de l'article « port ». Il indique qu'il fallait la charge de 500 bateaux pour remplir un cône de pierres.

¹³⁹³ Roger LEPELLEY, *Le vieil arsenal de Cherbourg de 1793 à 1814*, 1990, p. 41

¹³⁹⁴ Voir des définitions de ces types de navires dans le tableau qui figure plus loin.

¹³⁹⁵ Roger LEPELLEY, *Le vieil arsenal*, *op. cit*

¹³⁹⁶ Recrutés parmi les soldats mobilisés

pour la rade et ce port sous l'Empire¹³⁹⁷. Observons que pendant toute cette période, la plus grande partie des matériaux nécessaires à la construction navale à Cherbourg (bois, fers, etc.) fut fournie par l'arsenal du Havre, qui préfabriquait également la membrure de plusieurs bâtiments.

Les gouvernements postérieurs à l'Empire durent dépenser encore une trentaine de millions de francs pour renforcer la digue, que les plus fortes tempêtes mettaient à mal, et ils continuèrent à développer le port militaire de Cherbourg et son arsenal : un second bassin fut inauguré en 1829 et un troisième en 1858.

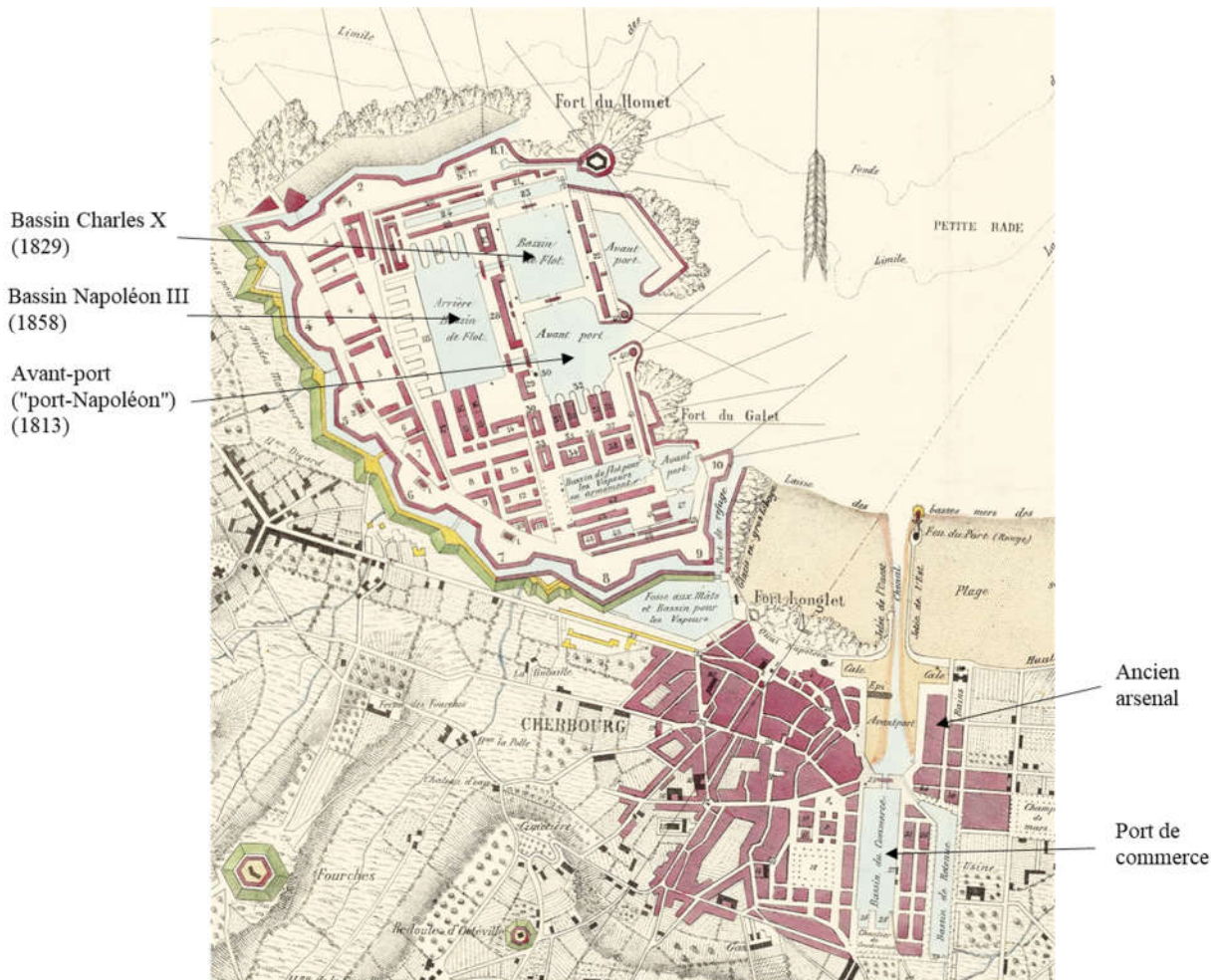


Illustration 70 : Carte de la ville et de l'arsenal de Cherbourg après 1858¹³⁹⁸

Les dépenses engagées en un peu plus d'un siècle pour le développement des ports militaire et civil et de l'arsenal furent au total considérables¹³⁹⁹ :

	Millions de francs
Digue	67
Port militaire	108
Fortifications et bâtiments militaires	> 40
Port de commerce	5,2 ¹⁴⁰⁰
Total	> 220

Tableau 86 : Dépenses engagées à Cherbourg de 1740 à 1860

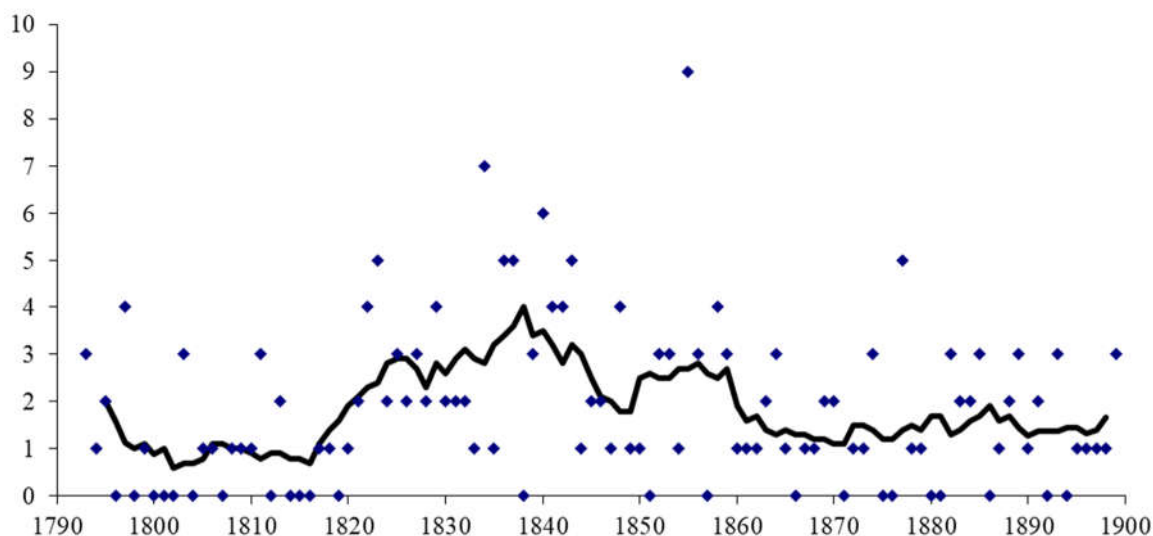
¹³⁹⁷ MONTALIVET, *Exposé de la situation de l'empire*, op. cit.

¹³⁹⁸ Bibliothèque nationale, Plan général du port et de la ville de Cherbourg, avec les fortifications de terre et de mer, GE C-3022 (détail)

¹³⁹⁹ Ministère des travaux publics, *Ports maritimes de la France*, 1878, t. 3, p. 23

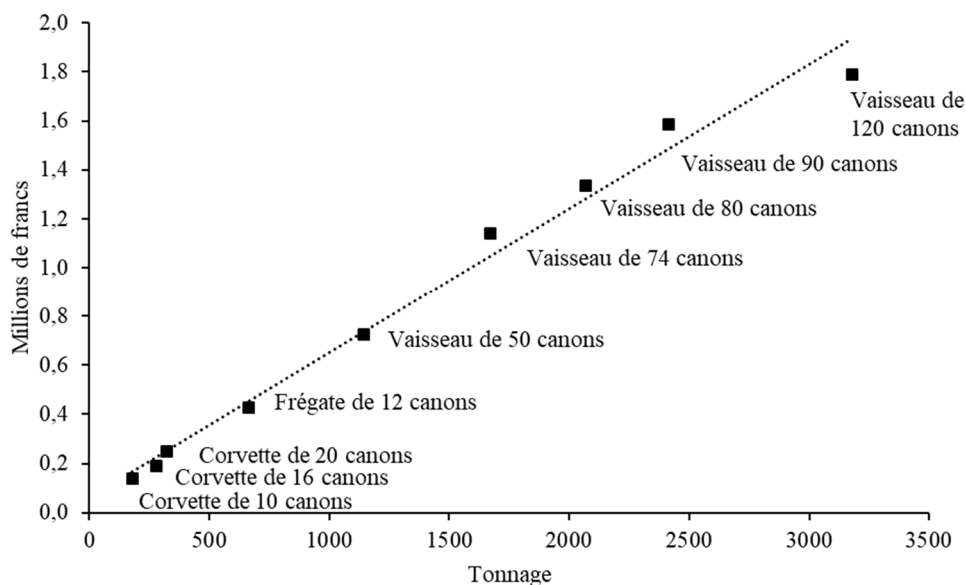
¹⁴⁰⁰ Eugène LIAIS, « Notice historique sur le port et le commerce de Cherbourg », in *Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg, séance du 17 février 1869*, 1869, p. 23.

L'arsenal produisit en moyenne un bâtiment par an jusqu'en 1820, puis entre un et trois par an¹⁴⁰¹ après cette date (graphique ci-dessous).



Graphique 169 : Nombre de bâtiments lancés à Cherbourg (annuel et moyenne mobile)

Il participa à la révolution dans la conception et la construction des navires de guerre qui intervint au cours du XIX^e siècle. Les dessins ou photographies qui figurent plus loin en donnent une idée. Une première évolution majeure était intervenue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec une amélioration de la finesse des bâtiments, leur doublage en cuivre (très onéreux, mais qui améliorait leur finesse), le passage de canons en bronze à des canons en fonte, et l'utilisation croissante de fer dans la construction des coques. A ce moment-là, les grands vaisseaux français furent reconnus supérieurs à leurs homologues anglais (ce qui ne suffit évidemment pas à gagner toutes les batailles navales...). Leurs coûts étaient remarquablement proportionnels à leur tonnage (graphique ci-après) et ils coûtaient¹⁴⁰² environ 440 livres par tonneau de jauge¹⁴⁰³ vers 1775 et 590 francs par tonneau vers 1800¹⁴⁰⁴ (soit respectivement environ 230 et 310 francs par tonne de déplacement). Les plus grosses unités (vaisseaux de premier rang, jaugeant 3000 tonneaux et portant 120 canons) coûtaient alors plus de 1,6 million de francs. Ce type d'architecture et de technologie resta en vigueur jusque vers 1840.



Graphique 170 : Coût des navires de guerre vers 1800

¹⁴⁰¹ Les données du graphique sont tirées de Guy LETOURNEUR, *Cherbourg et son histoire*, 1985, t. 2, p. 314-315

¹⁴⁰² Navires doublés en cuivre, y compris l'artillerie, mais hors vivres de l'équipage.

¹⁴⁰³ Voir l'encadré en page suivante

¹⁴⁰⁴ Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, 1799, t. 4, p. 136-145

Illustration 71 : Rappels sur le tonnage, le port et le déplacement des bateaux ¹⁴⁰⁵

Trois notions différentes étaient utilisées pour caractériser le volume ou la capacité d'emport des bateaux :

- Le *tonnage* est le volume utile de la coque d'un bateau, c'est-à-dire la partie qui est susceptible de recevoir un chargement. On soustrait donc du volume total celui occupé par divers équipements : puits de pompe, parfois cambuse et sainte-barbe, etc. ; au XIX^e siècle, on finira par exclure le volume de la machine à vapeur. Le tonnage était, depuis l'ordonnance de la Marine de 1681¹⁴⁰⁶, exprimé en « tonneaux » de 42 pieds cubes, soit 1,44 m³, appelés « tonneaux d'ordonnance » ou « tonneaux de jauge ». Cette définition du tonneau fut conservée jusqu'à l'adoption en 1872 du tonneau employé internationalement, qui est défini comme 100 pieds cubes anglais, soit 2,83 m³.
- Le *port* (ou « port en lourd ») est le poids maximal de la cargaison qu'un bateau peut emporter dans de bonnes conditions de navigabilité et de sécurité. Le chargement de référence était historiquement constitué de tonneaux de vin contenant chacun quatre barriques bordelaises, qui pesaient à peu près 2000 livres, soit approximativement une tonne métrique. Le port était exprimé dans cette unité de 2000 livres, appelée « tonneau de mer », qui correspondait assez exactement au poids de 28 pieds cubes d'eau de mer.
- Le *déplacement* est le poids de la quantité d'eau de mer déplacée par la carène, c'est-à-dire la partie de la coque qui est immergée lorsque le navire est à pleine charge. D'après le principe d'Archimède, le déplacement est égal au poids total du navire chargé. Il était également exprimé en tonneaux de mer, et donc en fait en tonnes. Cette notion de déplacement, pratiquement impossible à évaluer si on ne disposait pas de plans cotés des navires, ne fut pas employée avant la fin du XVIII^e siècle.

On estimait généralement, à l'époque de la marine en bois et à voiles, qu'un bateau de commerce pouvait emporter une cargaison d'un poids maximal égal au propre poids du bateau non chargé. Le port était alors égal à la moitié du déplacement. On estimait de plus que les tonneaux de vin du chargement de référence (dont le volume propre était de 46,5 pieds cubes) utilisaient en moyenne un volume de 56 pieds cubes, en raison des espaces vides entre les tonneaux et du volume des parties de la coque qui ne pouvaient pas être occupées par des tonneaux. Ce volume de 56 pieds cubes était appelé le « tonneau de chargement » ou « tonneau d'arrimage ». Dans ces conditions, on voit que, pour les navires de commerce, le port exprimé en tonnes était égal aux trois quarts (=42/56) du tonnage exprimé en tonneaux de jauge, et que le déplacement était égal à 1,5 fois le tonnage. Les navires de guerre étaient beaucoup plus lourds : construction plus robuste, gréement plus complexe, équipages vingt fois plus importants, artillerie très nombreuse et placée en hauteur, ce qui imposait l'emport d'un lest supplémentaire conséquent. Les ratios précédents n'étaient donc pas valables pour eux. Le célèbre vaisseau de premier rang à 74 canons de la fin du XVIII^e siècle, qui avait un tonnage d'environ 1500 tonneaux, avait un déplacement égal à 1,9 fois son tonnage ; vers 1830, ce ratio allait de 2,0 à 2,5 pour des navires de guerre anglais à voiles de plus de 1600 tonneaux français¹⁴⁰⁷. La notion de tonnage fut abandonnée au XIX^e siècle pour les navires de guerre, et on n'utilisa plus, pour les caractériser, que leur déplacement exprimé en tonnes.

Pendant cette première phase, l'arsenal produisit environ 90 bâtiments à voiles, allant de grands vaisseaux à une quantité de variétés de petites ou très petites unités (voir leur liste en annexe 49).

Type	Nombre	Caractéristiques
Vaisseau	10	Grand bâtiment à 3 mats et 3 ou 2 rangées de sabords
Frégate	15	Vaisseau léger à 3 mats, un ou deux ponts et une seule rangée de sabords
Corvette	14	Petit bâtiment de guerre à 3 mats, armé de moins de vingt canons
Sloop	2	Petit bâtiment de guerre à 2 ou 3 mats, armé de moins de vingt canons
Goélette	8	Petit bâtiment à 2 mats, d'un tonnage de 50 à 200 tonneaux
Brick	10	Petit bâtiment à 2 mâts un peu inclinés, le premier sur l'arrière et le second sur l'avant
Cotre ou cutter	21	Petit bâtiment de guerre à un seul mât très élevé
Canonnière	9	Bâtiment de guerre de faible tirant d'eau
Dogre	1	Petit bâtiment ponté
Lougre	1	Voilier à trois mâts, doté d'une surface de voilure importante
Flûte	1	Bâtiment de charge, d'un tonnage de 300 à 800 tonneaux
Gabarre	1	Bâtiment de charge ou de transport
Ensemble	93	

Tableau 87 : Nombre et types de bâtiments à voiles construits à Cherbourg de 1793 à 1849

¹⁴⁰⁵ Honoré-Sébastien VIAL DU CLAIRBOIS, *Encyclopédie méthodique. Marine*, articles « jauge », « capacité ». Paul GILLE, « Jauge et tonnage des navires », in Michel MOLLAT (éd.), *Le navire et l'économie maritime du XV^e au XVIII^e siècle*, 1957, p. 85-102

¹⁴⁰⁶ Ordonnance de marine d'août 1681, titre X, art. V

¹⁴⁰⁷ *Annales maritimes et coloniales*, 1844, p. 37

Ensuite l'amélioration progressive du rendement des machines à vapeur, qui avaient été testées pour la propulsion des bateaux dès les années 1790, permit de les employer sur des navires de guerre progressivement de plus en plus importants, et avec une autonomie de plus en plus grande. L'arsenal de Cherbourg construisit une quinzaine de navires en bois mus par des roues à aube en complément de leurs voiles : en 1827 deux premiers avisos¹⁴⁰⁸ à roue, (le Souffleur et le Nageur, déplacement de 615 tonnes), puis huit autres entre 1834 et 1855 ; des frégates à roues, la première lancée en 1842 (le Darien, déplacement de 2500 tonnes), suivie de trois autres avant 1847. Puis on passa à une propulsion par hélice : les premiers navires à hélice construits à Cherbourg furent lancés en 1852 : deux avisos (le Marceau et le Duroc, déplacement de 515 tonnes) et un vaisseau (l'Austerlitz, ex Ajax, déplacement de 4470 tonnes). Quelques bâtiments à voiles de la flotte furent transformés pour recevoir une machine à vapeur et des roues à aube ou une hélice. En 1857, un plan de transformation de la flotte fut élaboré afin « *qu'il n'y eût plus de navire de guerre proprement dit qui ne fût mu par un moteur mécanique* »¹⁴⁰⁹. Mais presque tous continuèrent à être dotés d'un grément jusque vers 1880 (voir plus loin les illustrations).

Type	Nombre
Vaisseau	1
Cuirassé	2
Frégate	3
Frégate cuirassée	3
Corvette	4
Corvette cuirassée	2
Canonnière	5
Batterie flottante	1
Aviso	11
Transport	7
Remorqueur	3
Ensemble	42

Tableau 88 : Nombre et types de bâtiments à hélice construits à Cherbourg de 1850 à 1880

Enfin la généralisation progressive dans l'artillerie de marine, après 1850, de l'emploi d'obus explosifs¹⁴¹⁰ rendit obsolètes des navires protégés seulement par des parois latérales de 8 centimètres de chêne. On dut les cuirasser par d'épais blindages de fer, puis d'acier, qui imposèrent rapidement une construction entièrement métallique ; celle-ci permit à son tour une croissance du tonnage des bâtiments. La première frégate cuirassée lancée à Cherbourg fut la Flandre (déplacement de 6000 tonnes) en 1863, et la seconde, le Suffren (déplacement de 7600 tonnes), en 1870. Le plus grand navire jamais construit à Cherbourg fut le cuirassé garde-côte Henri IV, lancé en 1899 ; il avait un déplacement de 8950 tonnes¹⁴¹¹.

¹⁴⁰⁸ Bâtiment qui assurait à l'origine la transmission des ordres entre navires d'une même escadre. Par extension, bâtiment léger adapté aux patrouilles côtières.

¹⁴⁰⁹ Discours de DUPUY DE LOME devant la Chambre des députés lors de l'examen du budget de la Marine de 1862

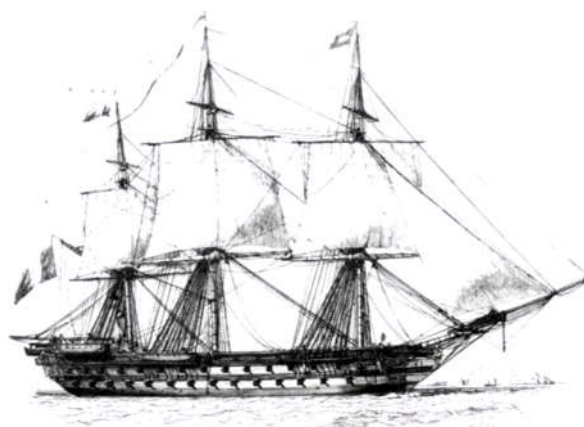
¹⁴¹⁰ En réalité, le développement d'obus explosifs ou incendiaires avait été mené très activement à l'époque de la Révolution (en même temps que les chimistes recherchaient des explosifs plus puissants que la poudre noire). Mais la Marine refusa presque unanimement l'emploi de tels obus par crainte des « repréailles de l'ennemi ». Leur premier emploi en opérations date probablement de 1837, lors d'une expédition punitive contre le Mexique. Ils ne seront largement adoptés qu'à l'époque où l'on sut cuirasser les navires. (Patrice BRET, « Une tentative d'exploitation militaire de la recherche en chimie : Berthollet et la poudre au muriate », in *Lavoisier et la révolution chimique*, 1992, p. 195-238)

¹⁴¹¹ Caractéristiques : longueur 108 m, largeur 22 m, tirant d'eau 7,5 m ; deux machines développant ensemble 14500 chevaux, vitesse 17 nœuds ; 1100 t de charbon en soute ; blindage de ceinture : 28 cm ; deux canons de 274 mm en tourelles et 21 autres canons de calibres divers, 2 tubes lance-torpille ; équipage : 461 hommes (source : *Almanach du drapeau de l'année 1900*).

Illustration 72 : Quelques navires de guerre construits à Cherbourg



Le vaisseau Zelandais, armé de 80 canons, déplacement de 3870 tonnes, lancé en 1813



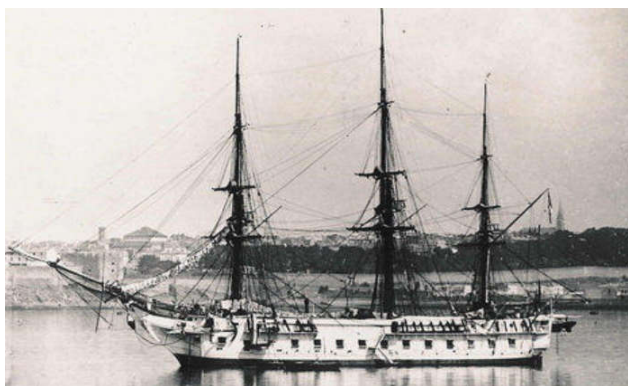
Le vaisseau Suffren, armé de 90 canons, déplacement de 4070 tonnes, lancé en 1829



L'avis à roues Estafette, lancé en 1834



Le Vaisseau Friedland (ex Inflexible), armé de 118 canons, déplacement 5100 tonnes, commencé en 1812 et lancé en 1840

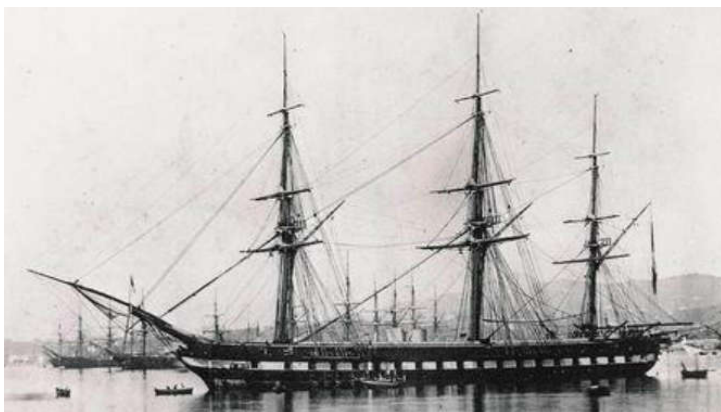


La frégate à voiles Alceste, déplacement de 2600 tonnes, lancée en 1846



La corvette à roues Colbert, déplacement de 1566 tonnes, lancée en 1848

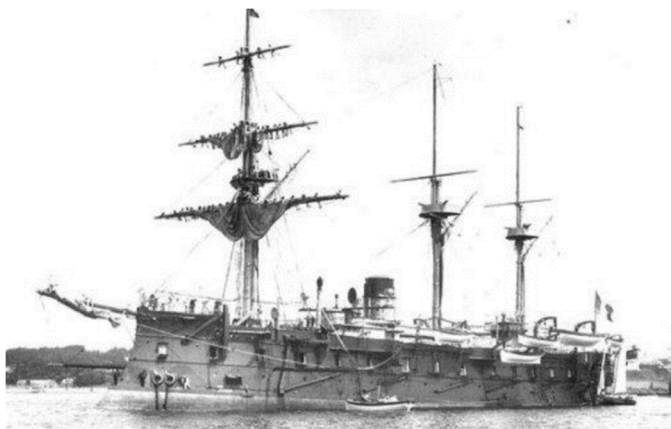
Quelques navires de guerre construits à Cherbourg (suite)



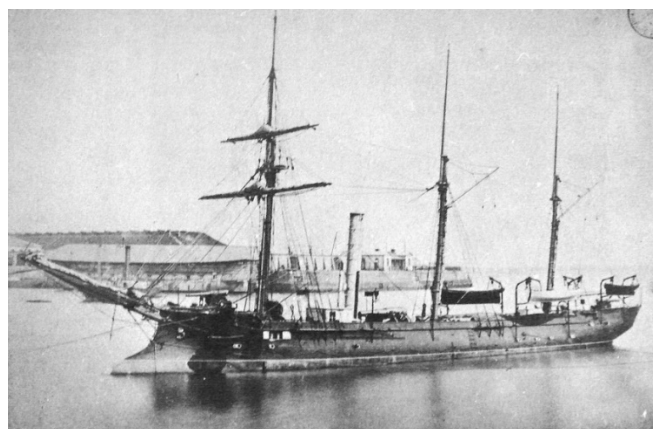
**La frégate à hélice Impétueuse,
déplacement de 3760 tonnes, lancée en 1856**



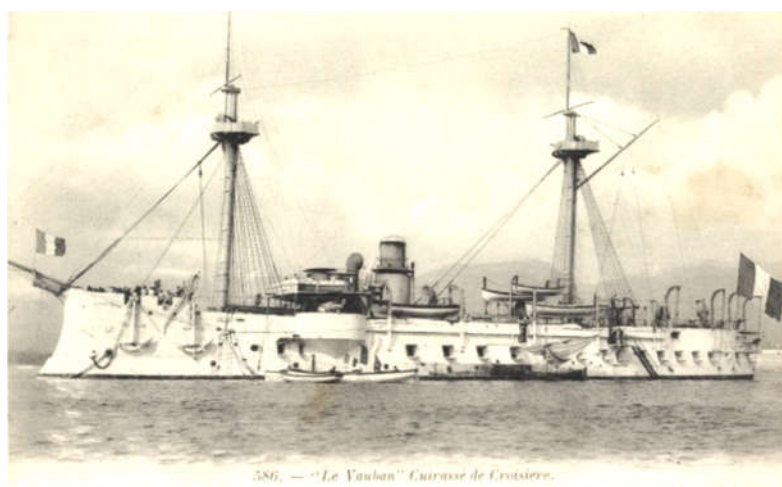
**Le transport-avisos Cher,
déplacement de 1600 tonnes, lancé en 1865**



**La frégate cuirassée Suffren,
déplacement de 7600 tonnes, lancée en 1870**

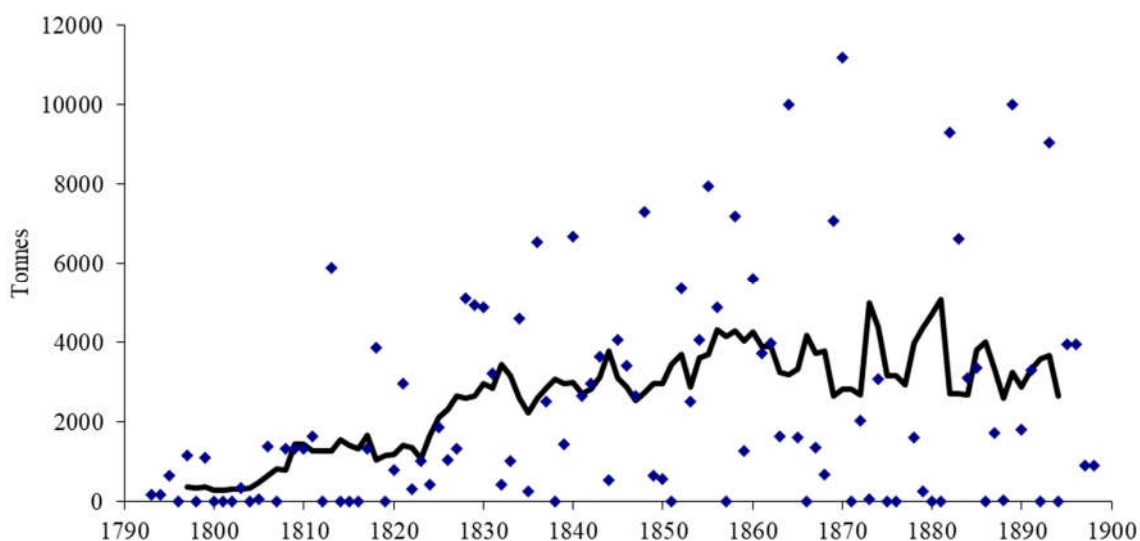


**La canonnière Le Lutin,
déplacement de 470 tonnes, lancée en 1877**



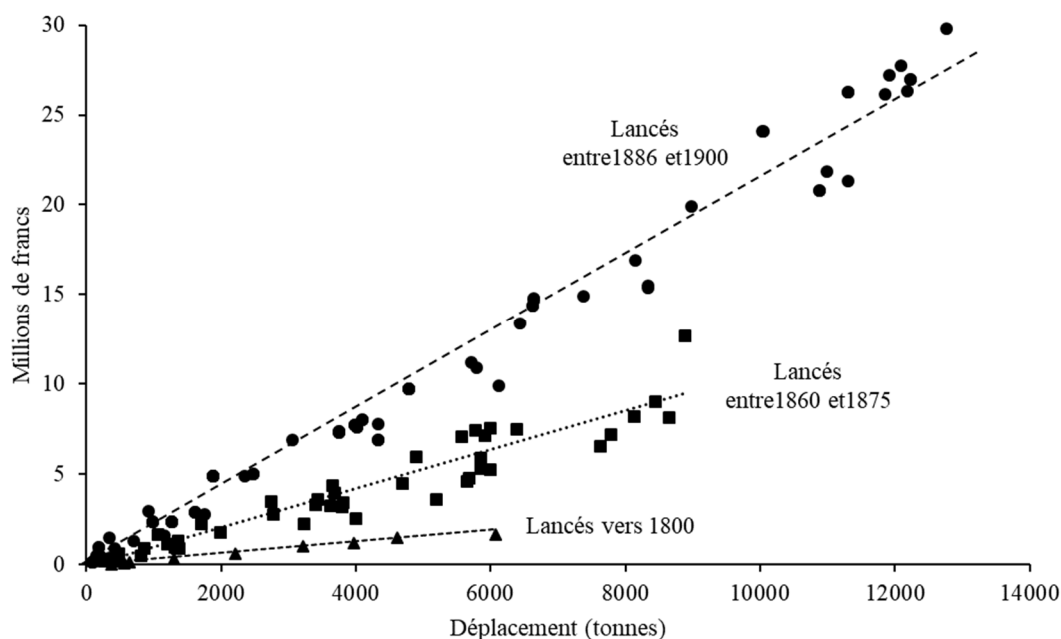
Le cuirassé Vauban, déplacement de 6200 tonnes, lancé en 1882

Après 1830, l'arsenal fabriqua annuellement des navires totalisant en moyenne environ 3500 tonnes de déplacement¹⁴¹². Les plus petits bâtiments pouvaient être armés et mis en service l'année même de leur lancement, mais les plus grands pouvaient demander deux à trois ans de travaux complémentaires.



Graphique 171 : Déplacement des bâtiments lancés à Cherbourg (annuel et moyenne mobile)

A la fin du XIX^e siècle, le coût des navires avait radicalement changé par rapport au début du siècle : la taille des plus grands navires de la flotte avait triplé et ils coûtaient près de 30 millions de francs. Le coût par tonne de déplacement, qui valait 310 F vers 1800, monta à 1050 F/t vers 1860, puis à 2200 F/t vers 1890 (graphique ci-après¹⁴¹³).

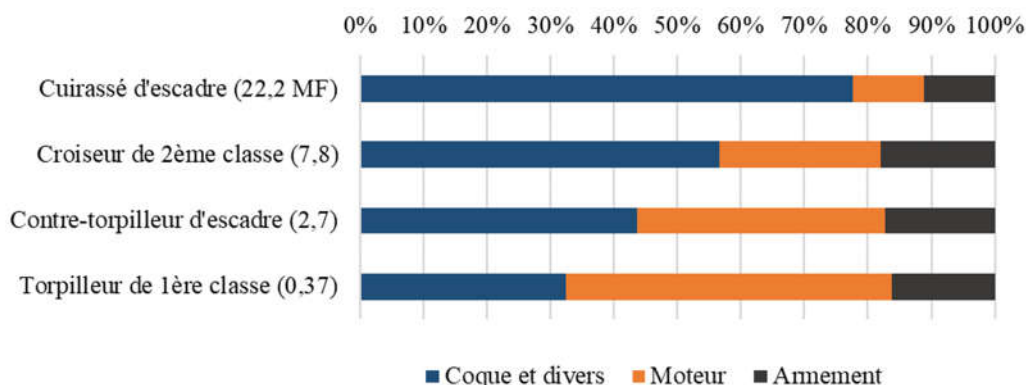


Graphique 172 : Evolution du coût des navires de guerre français

¹⁴¹² Sur le graphique, cette production est portée à l'année du lancement des bâtiments. Il arriva que certains d'entre eux restassent très longtemps en cale : le Friedland ou Inflexible (120 canons), commencé en 1812, fut lancé en 1840, et le Henri IV (100 canons), commencé en 1829, fut lancé en 1848.

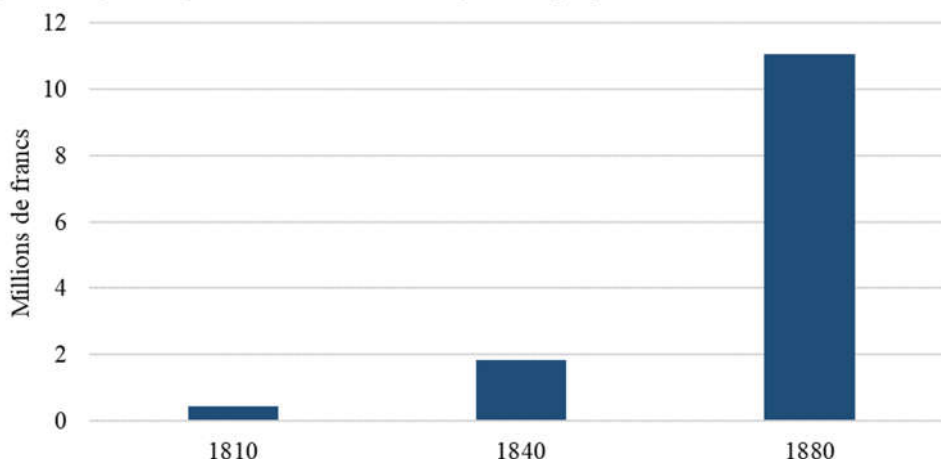
¹⁴¹³ Coûts vers 1860 : Service historique de la défense à Cherbourg, CH-I f° 2191 : « Documents généraux relatifs aux divers types de bâtiments de la flotte. Texte et planches ». Coûts vers 1880 : « Etat présentant le prix de revient des navires figurant sur la liste de la flotte », communiqué aux parlementaires lors de la discussion des budgets, selon les dispositions du décret du 8 juillet 1893.

Le coût du moteur, qui était fabriqué par l'arsenal d'Indret¹⁴¹⁴ ou par des industriels spécialisés, représentait désormais 30% à 50% du coût total des navires les plus rapides (croiseurs, torpilleurs), mais seulement 15% pour les grands cuirassés dont la vitesse était moindre (17 nœuds contre 23 à 26 pour les croiseurs). Le coût de l'armement, de l'artillerie et des torpilles était de l'ordre de 15%.



Graphique 173 : Structure du coût des navires de guerre lancés vers 1895

Cette forte élévation des coûts fit littéralement exploser la valeur de la production de l'arsenal : elle était passée d'un demi-million de francs vers 1810, à près de deux millions vers 1840 et à 11 millions vers 1880¹⁴¹⁵. A cela s'ajoutait une activité complémentaire de gros entretien ou de transformation des navires de la flotte¹⁴¹⁶. Mais sa valeur ajoutée était évidemment beaucoup plus faible (de l'ordre du tiers de la valeur de la production¹⁴¹⁷), étant donné que la quasi-totalité des matériaux et équipements utilisés était produite hors de l'arsenal (qui fabriquait cependant voiles et cordages à l'époque de la marine à voiles).



Graphique 174 : Estimation de la valeur de la production des constructions navales de Cherbourg

A la fin du siècle, l'arsenal était à lui seul équivalent, par la valeur de la production, à tout le reste de l'industrie de la Manche et sa valeur ajoutée représentait 40% du total ! Son effectif était passé de 600 ouvriers en 1810 à environ 3100 vers 1860¹⁴¹⁸. Le salaire moyen des ouvriers de l'arsenal était plus élevé que la moyenne de la Manche, car Cherbourg était devenue une ville chère pour le logement et l'alimentation¹⁴¹⁹.

¹⁴¹⁴ Cet arsenal, situé sur une île de la Loire près de Nantes, commença à construire des machines à vapeur en 1828 et fut spécialisé dans ces constructions en 1849 (S. GIRANDIER, « L'établissement d'Indret des origines à 1914 », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 100, 1993, n° 3, p. 357-378).

¹⁴¹⁵ Le nombre de navires mis en service chaque année variant considérablement d'une année à l'autre, nous avons calculé ces valeurs, en multipliant le nombre moyen annuel de tonnes de déplacement mises en service par un prix moyen par tonne.

¹⁴¹⁶ Nous ne considérons pas ici l'activité d'avitaillement de la flotte, qui était de type tertiaire et non industriel.

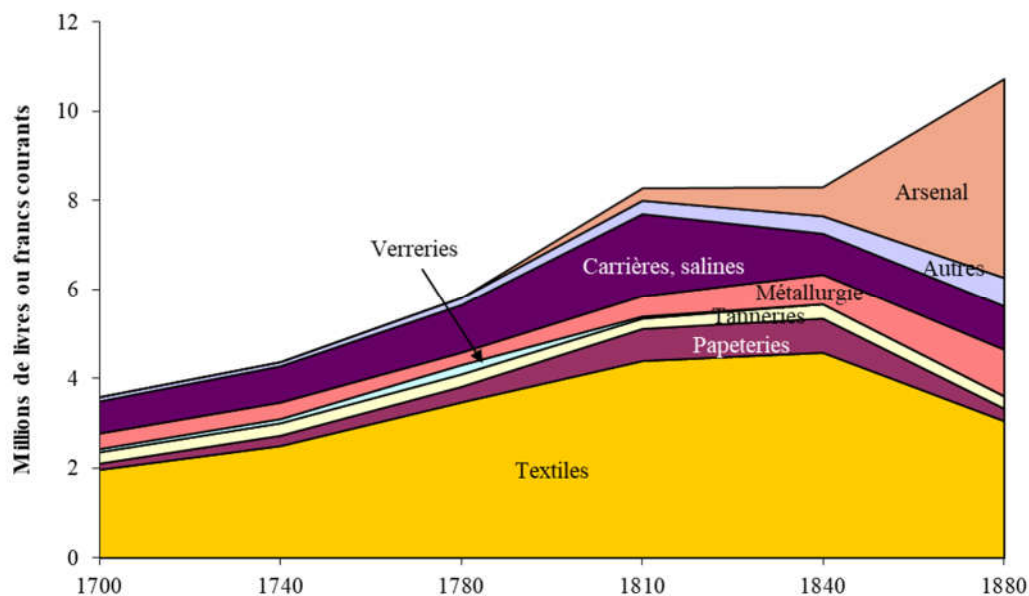
¹⁴¹⁷ Vers 1800 : 22% à 35% selon les types de navires (source : Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, op. cit., t. 4, p. 136-145). Vers 1840, 33% en moyenne (ensemble des constructions navales dans le budget de la Marine de 1839. Source : *Annales maritimes et coloniales*, vol. 23, 1838).

¹⁴¹⁸ Recensement de 1861, qui ne permet pas de connaître précisément le nombre d'ouvrières.

¹⁴¹⁹ En 1891, le salaire moyen de l'arsenal de Cherbourg était de 3,32 F/jour, contre 3,2 F/j à l'arsenal de Brest, 3,13 F/j pour celui de Lorient, mais 3,41 F/j pour celui de Rochefort, 3,55 F/j à Toulon, 4 F/j à Indret (Sénat, « Liste des constructions neuves que le ministre

5.2.10. Bilan global de l'industrie

Pour rester fidèle à la vision traditionnelle de l'industrie, qui est souvent définie, aux époques que nous avons examinées, selon les secteurs d'activité plutôt que par le mode d'organisation de la production (concentrée ou non), le graphique ci-dessous indique l'évolution du montant total de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs précédents. On peut constater que les textiles représentèrent constamment plus de 50% de cette valeur ajoutée, jusque vers 1840, et les autres secteurs « industriels » traditionnels (tanneries, papeteries, métallurgie et verrerie) environ 20%. Les activités extractives (salines comprises) en constituaient une composante non négligeable (de l'ordre 20%). Enfin l'arsenal de Cherbourg finit par représenter à lui seul à peu près la moitié de l'activité industrielle de la Manche.



Graphique 175 : Valeur ajoutée de l'industrie de 1700 à 1880

5.2.11. L'artisanat dispersé

Pour conclure ce chapitre sur les activités productives, nous aborderons les secteurs exclusivement artisanaux (en continuant à exclure les métiers du secteur tertiaire, tels que marchands, cabaretiers ou entrepreneurs de transport) qui étaient complémentaires des activités économiques précédentes : les métiers du bâtiment (maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, etc.) et les métiers qui assuraient la transformation finale des matières : ceux de l'alimentation : meuniers, boulangers, bouchers, etc. en aval de l'agriculture ; ceux de l'habillement : tailleurs, couturiers, etc. en aval de la production textile ; cordonniers, savetiers, bâtisseurs, etc. en aval des tanneries ; fabricants d'articles de toilette divers ; et ceux du travail des métaux : maréchaux ferrants, serruriers, etc. en aval de la métallurgie.

Nous pouvons estimer le nombre de personnes actives dans ces différents métiers, pour les années 1740, grâce au sondage que nous avons présenté dans la première partie. Pour le XIX^e siècle, nous disposons des premiers recensements contenant des informations de type socioprofessionnel, qui furent réalisés à partir de 1851. Ils sont cependant d'utilisation délicate, pour diverses raisons. D'une part, comme nous l'avons déjà signalé, ils affectaient quasi systématiquement, jusqu'en 1866, les femmes à l'activité professionnelle de leur mari (dans environ 80% des cas), qu'elles soient actives ou non dans celle-ci ; il est donc impossible de les utiliser pour mesurer l'emploi féminin, sauf dans l'habillement où sa prépondérance très visible nous permet d'estimer qu'il y avait environ 4000 couturières dans la Manche vers 1860. D'autre part, ces recensements ont aggloméré à plusieurs reprises (totalement en 1856 et 1866, partiellement en 1851¹⁴²⁰) les enfants aux adultes actifs, dans la rubrique professionnelle de leur père. Nous pouvons les retirer, de façon estimative, des

de la Marine est autorisé à continuer ou à entreprendre », in *Impressions : projets de lois, propositions, rapports, etc. 10 au 24 décembre 1890*, 1891, p. 644).

¹⁴²⁰ Le recensement de 1851 n'a aggloméré que les enfants qui travaillaient, et compté à part les « enfants en bas âge à la charge de leurs parents ».

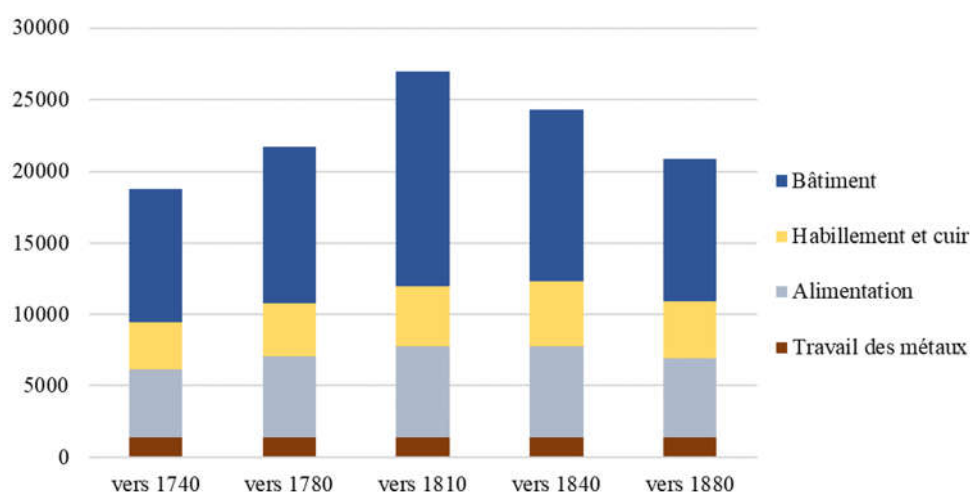
différentes rubriques, puisque ces recensements nous indiquent que les enfants représentaient en moyenne 38% de la population industrielle et artisanale totale (mais 45% dans les familles de « patrons » et 10 à 15% dans les familles d'ouvriers, employés ou domestiques, ces derniers étant toujours supposés être célibataires et sans enfants) ; par recoupements, on peut estimer que 30% des enfants travaillaient. Enfin, le recensement de 1851 mêlait l'artisanat de transformation au commerce. En appliquant les redressements nécessaires à ceux des recensements qui étaient utilisables, on obtient, pour l'emploi masculin adulte, le résultat présenté dans le tableau ci-dessous, qui laisse entrevoir quelques ordres de grandeur probables.

	1851	1856	1861	1866
Bâtiment	12718	11937	11333	
Alimentation		6076	7156	6388
Habillement		4511	4153	4705

Tableau 89 : L'emploi masculin adulte dans les recensements de 1851 à 1866 (redressés)

Ces métiers satisfaisaient des besoins permanents de la population, d'une manière qui a très peu évolué pendant la période que nous examinons : l'habitude de faire son propre pain à la campagne, ou ses habits dans les ménages modestes, ne sera abandonnée que progressivement : il y avait 545 boulangers dans la Manche en 1827 (selon le relevé des patentes), et leur nombre monta à 759 en 1856 (selon le recensement). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on assista à un début d'industrialisation de certaines activités artisanales. Ainsi la statistique industrielle de 1887 fait apparaître pour la première fois 11 fabriques de chaussures dans la Manche (cette fabrication était antérieurement assurée par les cordonniers), dont deux établissements significatifs de 14 et 45 actifs, à Valognes et à Saint-Hilaire-du-Harcouet respectivement, et 9 petits ateliers à Avranches, comptant chacun 4 actifs en moyenne. De la même façon, se développèrent à cette époque dans le secteur de l'alimentation, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, des fabriques de beurre ou de fromage, des huileries, brasseries, minoteries et conserveries ; elles n'employaient encore, vers 1880, qu'une centaine d'ouvriers, mais elles étaient promises à un important développement.

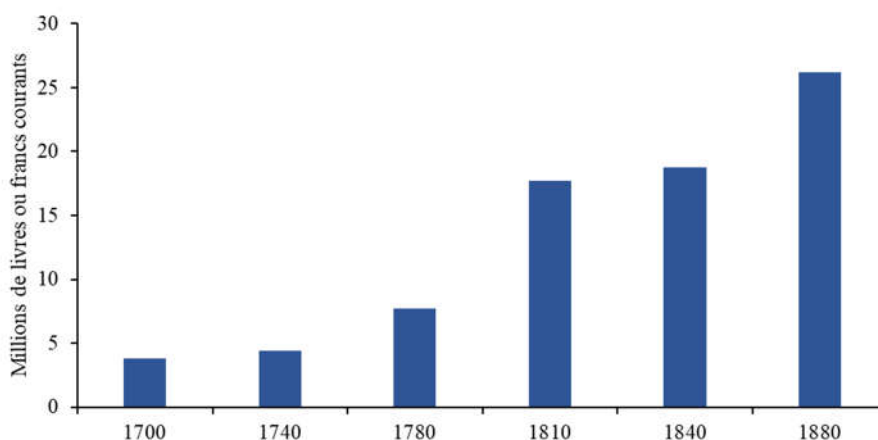
Jusque vers 1850, la tendance lourde d'évolution de l'effectif de ces métiers était donc principalement donnée par celle de la population elle-même. En revanche, dans le cas particulier du bâtiment, les travaux du port de Cherbourg eurent un impact très visible à la fin du XVIII^e siècle et pendant l'Empire. Le graphique ci-dessous résume nos estimations pour ces quatre métiers.



Graphique 176 : Evolution de l'effectif des métiers artisanaux

Il est assez difficile d'évaluer le chiffre d'affaires de ces secteurs artisanaux, et nous avons d'ailleurs signalé plus haut que, dans certains cas, on ne payait aux artisans que leur temps, soit parce que les clients fournissaient la matière mise en oeuvre, soit parce qu'elle était achetée séparément à des tiers. Mais il est plus facile d'en estimer la valeur ajoutée à partir des salaires (ou quasi-salaires des maîtres ou patrons), que nous

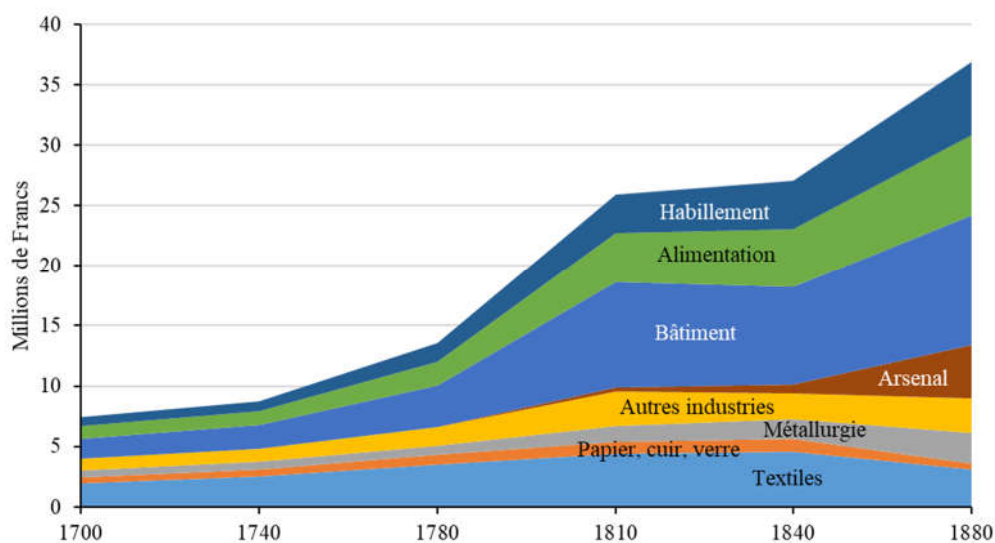
savons estimer : la ratio valeur ajoutée/salaires valait moins de 1,1 pour la plupart des activités¹⁴²¹, parce qu'elles étaient très peu capitalistiques, durant la période que nous examinons, et qu'elles avaient des frais généraux très faibles. On peut estimer que la valeur ajoutée de l'artisanat crût de façon très rapide à la fin du XVIII^e siècle. Elle atteignit environ 8 millions de livres vers 1780, 19 millions de francs dans la première moitié du XIX^e siècle et 26 millions vers 1880.



Graphique 177 : Evolution de la valeur ajoutée de l'artisanat

5.3. L'évolution globale de l'industrie et de l'artisanat

Les graphiques ci-dessous résument l'évolution, entre 1700 et 1880, de la valeur ajoutée globale du secteur industriel et artisanal de la Manche, que nous avons regroupé, pour plus de lisibilité, en sept secteurs seulement, plus l'arsenal¹⁴²². On trouvera, dans l'annexe 50, le détail de notre reconstitution du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de chacun des sous-secteurs. Globalement, la valeur ajoutée était de l'ordre de 7 millions de livres vers 1700 ; elle crût jusque vers 14 millions de francs en 1780 et 26 millions en 1810 (époque de prix élevés). Au XIX^e siècle, la valeur proprement industrielle commença à décroître, sous l'effet de la forte baisse des prix qui résulta du rapide développement de l'industrie française, et de l'évasion de certaines productions (textiles, papiers, etc.) vers des régions qui possédaient des entreprises plus avancées. Nous avons également signalé plus haut le recul de l'activité des carrières à la fin de la phase la plus intense des travaux du port de Cherbourg. En revanche l'artisanat se développa comme nous venons de le voir, jusqu'à représenter plus de 60% de l'ensemble.

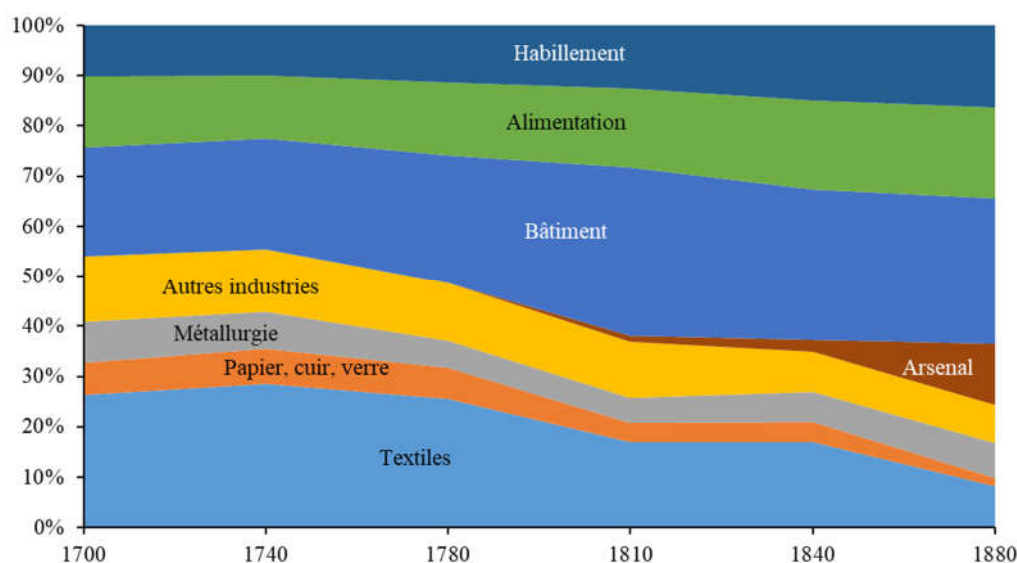


Graphique 178 : Evolution de la valeur ajoutée totale de l'industrie et de l'artisanat de la Manche

¹⁴²¹ Nous nous sommes inspiré des estimations de DUTENS (*Essai comparatif... op. cit.* p. 130-141) relatives à la structure des coûts de l'industrie et de l'artisanat vers 1835, que nous avons résumées dans l'annexe 48.

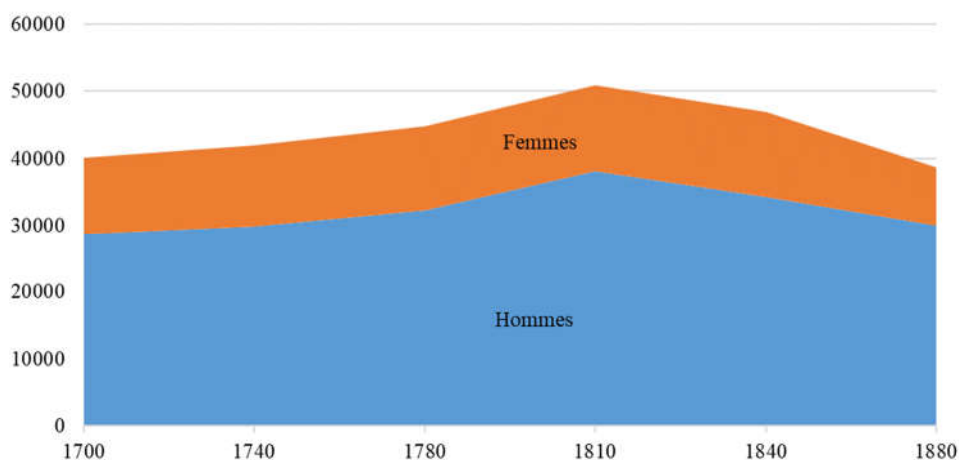
¹⁴²² Le secteur « autres » rassemble à la fois quelques petites activités « industrielles » comme la chimie, la construction de navires de commerce et de pêche, la carrosserie, etc. et des activités artisanales diverses (imprimerie, bijouterie, etc.).

Le secteur des textiles représenta plus de 25% de l'ensemble jusque vers 1780, avant de perdre progressivement de l'importance.



Graphique 179 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée

L'effectif adulte employé dans l'industrie et l'artisanat est passé de 40000 à 50000 personnes entre 1700 et 1810, avant de redescendre vers 35000 personnes en 1880, sous l'effet principalement de la décroissance des activités textiles et du repli de l'activité dans le bâtiment après la période des grands travaux de l'Empire.



Graphique 180 : Evolution de l'effectif adulte employé dans l'industrie et l'artisanat

L'évaluation du revenu, qui suppose que l'on sache soustraire les amortissements à la valeur ajoutée, est plus difficile, parce que nous n'avons pratiquement aucune information historique sur la valeur des actifs productifs utilisés. Nous savons cependant que ces actifs sont restés faibles jusqu'à la révolution industrielle, parce que l'outillage utilisé était très simple et que les manufactures, d'effectif très réduit, ne nécessitaient pas des locaux très conséquents : les tanneries, par exemple, n'utilisaient que des infrastructures très sommaires (quelques cuves). DUTENS¹⁴²³ a avancé, dans son estimation des capitaux fixes utilisés par l'économie française vers 1840, que les moulins (au nombre de 82900 pour l'ensemble de la France) utilisaient chacun un capital de 15 000 francs, les « usines, fabriques et manufactures » (au nombre de 38300) chacune 50 000 francs et les forges (au nombre de 4400) chacune 60 000 francs. A peu près à la même époque, le fisc évaluait à 14500 francs la valeur vénale unitaire (foncière) des usines et manufactures de la Manche dans les communes de plus de 5000 habitants et à 7300 francs dans celles de moins de 5000 habitants (en moyenne 7580

¹⁴²³ Joseph DUTENS, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France*, op. cit. p. 116

francs)¹⁴²⁴. Les moyennes nationales étaient respectivement de 26600 francs et 8290 francs, et il est estimé qu'à cette époque, le foncier et les bâtiments représentaient 85% des actifs industriels¹⁴²⁵. Il s'agit bien du même ordre de grandeur que les estimations de DUTENS, mais ces dernières sont probablement beaucoup trop élevées pour la Manche à titre de référence historique.

Le plus grand établissement industriel de l'Ancien Régime, la glacierie de Tourlaville, avait en 1798 des actifs valant 108 400 francs (des terrains et bâtiments pour 68 500 francs et des équipements pour 40 900 francs)¹⁴²⁶ ; le plus grand établissement de la première moitié du XIX^e siècle, la filature du Vast, avait probablement des actifs de l'ordre de 120 à 150 000 francs vers 1835¹⁴²⁷. Mais ces deux établissements sortaient du lot : la seconde filature ne faisait, en 1835, que le quart de la taille de la première, et les suivantes, le huitième. La grande majorité des manufactures employait moins de 10 ouvriers. Ceci nous conduit à penser que les actifs industriels des principaux établissements de la Manche ont été de l'ordre de 6 à 7 millions de francs vers 1840, en considérant qu'il y avait de l'ordre de 400 à 500 fabriques et manufactures significatives, et que chacune utilisait des actifs de l'ordre de 15 000 francs. Les plus petits établissements, et *a fortiori* les ateliers artisanaux, n'utilisaient probablement que des actifs inférieurs à 1500 francs au milieu du XIX^e siècle. Le capital productif (bâtiments et équipements) de l'arsenal de Cherbourg était probablement égal, vers la fin du XIX^e siècle, à celui de tous les autres établissements de la Manche confondus. Dans la plupart d'entre eux, au XVIII^e et au XIX^e siècle, le capital circulant (stocks, créances, trésorerie) était notablement supérieur au capital productif¹⁴²⁸.

5.4. Le poids de la Manche dans l'industrie et l'artisanat français

Nous pouvons apprécier l'importance de ces activités de la Manche au sein de l'économie française, grâce aux travaux de T. MARKOVITCH de l'ISEA¹⁴²⁹, qui a reconstitué l'évolution quantitative de l'industrie nationale pour la période postérieure à 1780. Cette comparaison est un peu moins simple que dans le cas de l'agriculture, parce que cet économiste a généralement procédé à ses évaluations à partir des quantités de matières transformées (le minerai de fer pour la métallurgie, les grains pour la meunerie, les tissus pour l'habillement, etc.), ce qui l'a conduit à inclure dans la production de l'artisanat certaines fabrications assurées par des personnes physiques pour elles-mêmes (comme la fabrication du pain et des vêtements dans les villages du plat pays). Nous sommes, de notre côté, partis des effectifs d'artisans et n'avons donc pas intégré cette autoproduction dans nos estimations. Si nous corrigeons les chiffres de l'ISEA pour en retirer cette autoproduction¹⁴³⁰, nous arrivons à la conclusion que la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat de la Manche représenta environ 0,8% du total français vers 1780, 0,6% vers 1840, et 0,4% vers 1880, soit largement moins que sa part dans la population (entre 2% et 1,4% pendant cette période). Avec les données alternatives produites par M. LEVY-LEBOYER et F. BOURGUIGNON¹⁴³¹ pour le total français, le poids de la Manche est très peu différent (0,6% et 0,5% en 1840 et 1880).

¹⁴²⁴ Rapport Vandal précité. A titre de comparaison, les valeurs vénales des maisons, dans ces deux catégories de communes étaient de 5970 et 960 francs respectivement.

¹⁴²⁵ T. J. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, conclusions générales », *op. cit.* p. 97. DUTENS, dans son *Essai comparatif* précité, p. 116, estime ce taux à 90%.

¹⁴²⁶ Elphège FREMY, *Histoire de la manufacture royale*, *op. cit.* p. 240

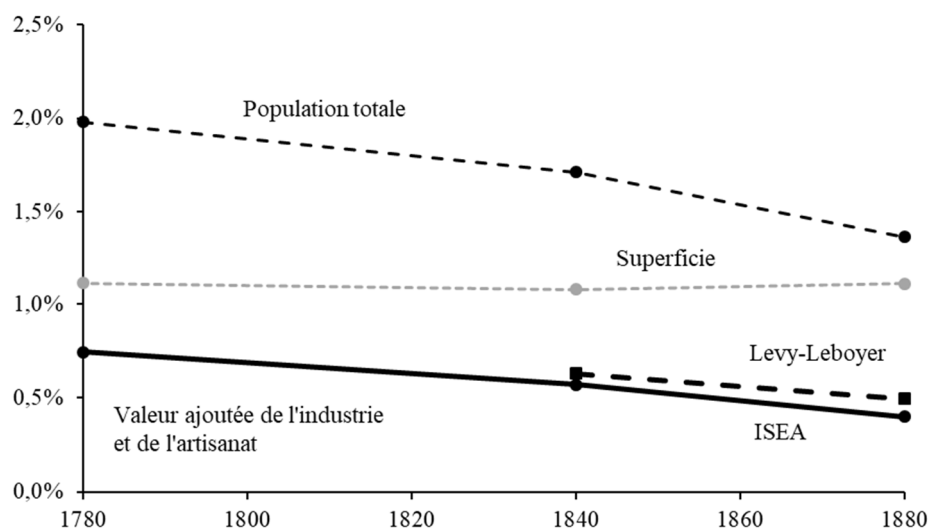
¹⁴²⁷ Valeur estimée par comparaison avec des établissements de taille comparable, en nombre de broches utilisées, de la région du Nord, étudiées par Mohamed KASDI, *Les entrepreneurs du coton : Innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)*, 2014

¹⁴²⁸ Guillaume DAUDIN, *Commerce et Prospérité : La France au XVIII^e siècle*, 2005, 2011, p. 57-59

¹⁴²⁹ Tihomir J. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964 », in *Cahiers de l'ISEA* : « Sources et méthodes » : AF4, juillet 1965 ; « Analyse des faits » : AF5, mai 1966 ; « Analyse des faits, suite », AF6, juin 1966 ; « Conclusions générales » : AF7, novembre 1966

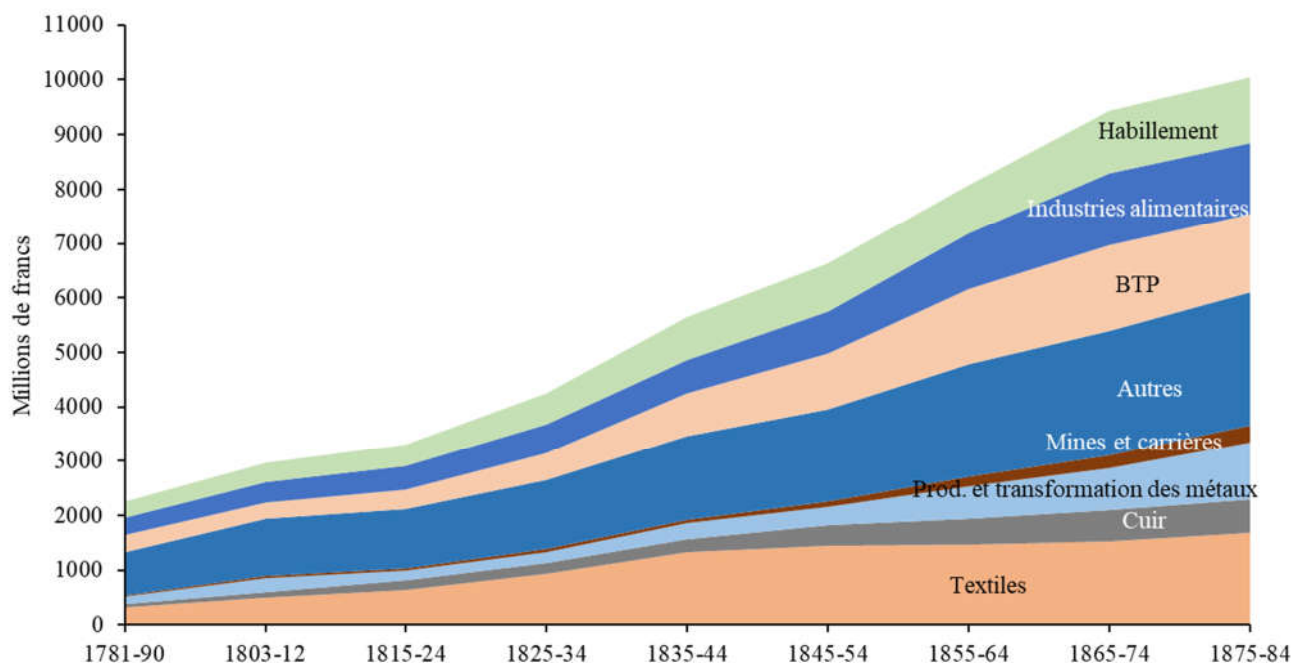
¹⁴³⁰ Jean MARCZEWSKI (« Le produit physique de l'économie française de 1789 à 1913 (comparaison avec la Grande Bretagne) », in *Cahiers de l'ISEA*, AF4, juillet 1965, tableau 3) a proposé, à partir des résultats de T. MARKOVITCH, une séquence excluant l'autoproduction, afin de faciliter les comparaisons avec les résultats d'autres auteurs. Il l'avait évaluée à environ 40% de la valeur ajoutée totale des secteurs de l'alimentation et de l'habillement vers 1780, et il avait postulé sa diminution extrêmement rapide dans la première moitié du XIX^e siècle, jusqu'à 15% de ces secteurs vers 1850, et sa quasi-disparition dès 1880. Cette hypothèse ne nous paraît pas réaliste, la transformation des pratiques des campagnes n'ayant pas été aussi rapide que cela, particulièrement avant le début de l'exode rural. Nous avons donc adopté un régime plus lent de diminution de l'autoproduction.

¹⁴³¹ Maurice LEVY-LEBOYER et François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX^e siècle*, *op. cit.* tableau A1. Ces auteurs n'ont pas étendu leur assiette de l'industrie à l'artisanat dispersé (sauf le bâtiment), ni à l'autoproduction rurale.



Graphique 181 : Poids de la Manche dans l'industrie et l'artisanat français

Il y a deux explications à cet état de fait, relatives respectivement au niveau et à la tendance d'évolution de ce ratio. Concernant son niveau, il convient de rappeler que, comme nous l'avons montré dans le chapitre 3, les salaires sont restés, au XIX^e siècle, inférieurs dans la Manche d'environ 40% à la moyenne nationale. Comme ils constituaient la plus grande partie de la valeur ajoutée dans les activités préindustrielles, celle-ci s'est trouvée mécaniquement abaissée tant que ces activités ont été prépondérantes. Inversement, les effectifs employés dans l'industrie et l'artisanat de la Manche étaient proportionnellement plus importants que le poids de ces activités dans la valeur ajoutée française : vers 1850, ils représentaient environ 1% du total français, contre 0,5 à 0,6% pour la valeur ajoutée. Concernant la tendance, il suffit de rapprocher le graphique ci-dessous, qui résume la croissance de la France au XIX^e siècle selon l'ISEA¹⁴³² (voir les chiffres dans l'annexe 51), avec celui que nous avons présenté plus haut pour l'évolution de la valeur ajoutée industrielle et artisanale de la Manche. Entre 1780 et 1880, cette valeur a été multipliée par un peu plus de 5 pour l'ensemble de la France, et seulement par 2,4 dans la Manche.

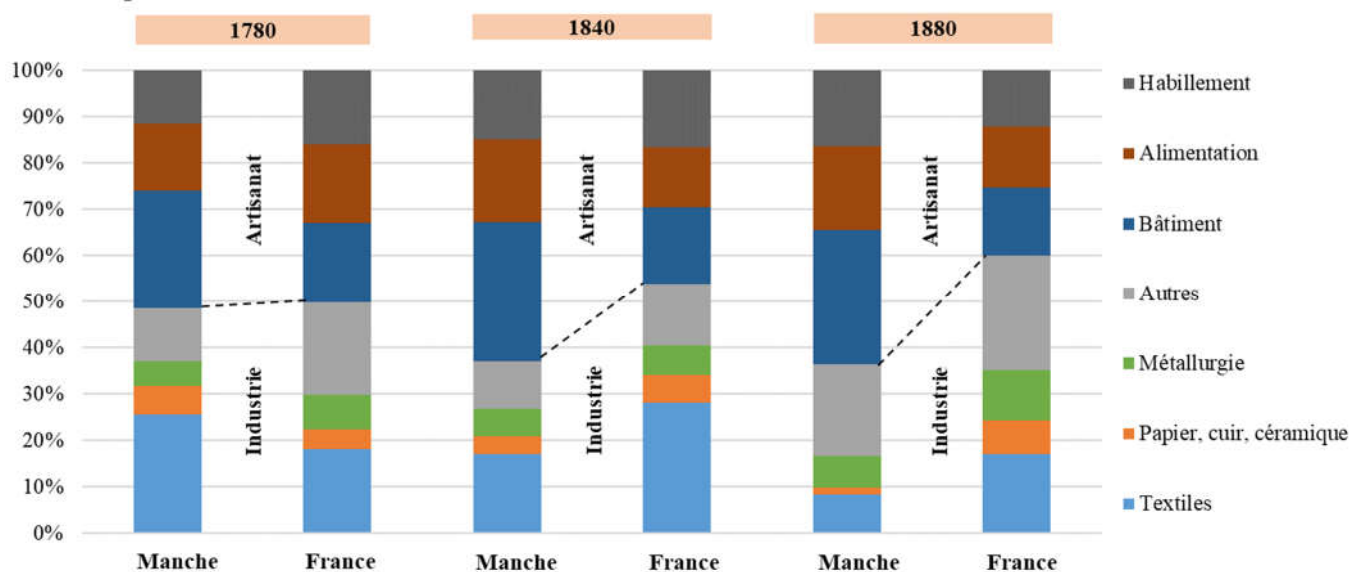


Graphique 182 : Evolution de la valeur ajoutée industrielle et artisanale française après 1780

Ce département a donc « décroché » durant cette période : il a laissé s'étioler les secteurs qui faisaient sa force traditionnelle (textiles, papier, cuir) et n'a que peu participé à la grande aventure industrielle du charbon, du fer et du coton. Sa part dans tous les secteurs a fortement décru, beaucoup plus fortement dans

¹⁴³² Tihomir J. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964 », *op. cit.* AF4, tab. 3

ceux qui étaient en voie d'industrialisation (au sens moderne) rapide, que dans ceux qui restèrent durablement artisanaux. La structure des activités industrielles et artisanales de la Manche s'est donc assez rapidement éloignée de celle de la France (graphique ci-dessous) : vers 1780, les poids respectifs de l'industrie et de l'artisanat dans la valeur ajoutée étaient à peu près identiques dans la Manche et en France. L'importance relative de l'industrie a fortement décliné dans la Manche au cours du XIX^e siècle, alors qu'elle a crû de façon très importante en France.



Graphique 183 : Evolution des poids respectifs de l'industrie et de l'artisanat dans la valeur ajoutée

- En 1880¹⁴³³, les personnes employées dans la Manche dans la « grande industrie » ne représentaient que 0,2% du total français (il ne s'agissait en fait que des ouvriers de l'arsenal de Cherbourg).
- En 1889, dans le cadre d'une réévaluation de la contribution foncière des propriétés bâties¹⁴³⁴, le fisc ne trouva dans la Manche que 1088 « manufactures ou usines », soit 0,8% du total français, mais leur valeur locative cumulée ne représentait que 0,35% du total. Elles étaient en gros deux fois plus petites que la moyenne.
- En 1901¹⁴³⁵, la Manche comptait proportionnellement cinq fois moins d'établissements de plus de 100 salariés que la France dans son ensemble (elle n'en comptait que 16, arsenal compris¹⁴³⁶) et trois fois moins d'établissements comptant de 11 à 100 salariés.

Cette situation a entretenu, ou probablement même accru, la faiblesse relative des salaires dans la Manche par rapport à la moyenne française, dans la mesure où ceux-ci commencèrent à croître, au XIX^e siècle, dans les établissements industriels les plus importants¹⁴³⁷, où le machinisme faisait baisser le poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Observons que le département du Calvados subit une désindustrialisation relative très comparable à celle de la Manche, et pour des raisons similaires : son poids dans la main d'œuvre industrielle nationale fut divisé par trois de 1840 à 1896¹⁴³⁸. Il en fut de même dans le Perche voisin¹⁴³⁹.

L'évolution de la taille des villes refléta cet état de fait : bien que la Manche fût le quinzième département le plus peuplé de France vers 1875, aucune ville autre que Cherbourg ne figurait parmi les 80

¹⁴³³ Recensement de 1881

¹⁴³⁴ Direction générale des contributions directes, « L'évaluation des propriétés bâties », in *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1890, p. 170

¹⁴³⁵ Recensement de 1901

¹⁴³⁶ La statistique industrielle de 1887 n'en mentionne que 4, arsenal non compris (voir l'annexe 37).

¹⁴³⁷ MOREAU DE JONNES (in *Statistique de l'industrie de la France*, op. cit. p. 335) indiquait que, vers 1850, « selon des recherches officielles fort étendues », les salaires journaliers ouvriers étaient supérieurs, dans l'industrie manufacturière, de 33% pour les hommes et les femmes, et de 65% pour les enfants, à ce qu'ils étaient dans « l'industrie des arts et métiers » (l'artisanat).

¹⁴³⁸ Gabriel DESERT, *Les paysans du Calvados*, op. cit. p. 409

¹⁴³⁹ Claude CAILLY, « Proto-industrialisation textile et développement régional rural, XVIIIe-XIXe siècles. L'exemple de l'industrie toilière du Perche », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 107, n° 2, 2000, p. 135-150

villes les plus importantes. De la même façon, dans le Calvados, la ville de Caen recula de la douzième place en 1800 à la trente-troisième en 1875¹⁴⁴⁰.

5.5. Synthèse de ce chapitre

1. L'industrie et l'artisanat (qui n'étaient autrefois pas distingués l'une de l'autre) se composaient, comme dans toutes les économies préindustrielles, de plusieurs types de structures de production : des ateliers rassemblés dans les villes, pour bénéficier de l'accès à des réseaux de commercialisation proche ou lointaine ; des ateliers regroupés dans quelques bourgs (comme Villedieu-les-Poêles pour le travail du cuivre, Ger pour la poterie) pour des raisons semblables ; un artisanat spécialisé groupé dans les campagnes aux alentours des pôles précédents, et dont l'activité était articulée avec les leurs ; des établissements spécialisés (papeteries, tanneries, forges, verreries) dispersés à proximité des ressources qui leur étaient indispensables (cours d'eau pour leur force motrice, forêts pour alimenter les fours, etc.) ; enfin un artisanat de proximité, réparti sur l'ensemble du territoire pour satisfaire les besoins de la clientèle locale (dans les secteurs du textile, du bâtiment, de l'habillement et de l'alimentation).
2. Le textile était de loin le secteur industriel (i.e. hors services de proximité) le plus important, avec plus de la moitié de la valeur ajoutée totale produite et de l'ordre de 13 000 équivalents temps plein employés. Il se composait traditionnellement de deux compartiments distincts, celui des tissus de laine (« draps ») et celui des tissus de lin ou chanvre (« toiles »), qui utilisaient respectivement, au moment de la Révolution, 600 et 2000 métiers à tisser. Les fabrications localisées dans les villes, minoritaires, étaient anciennement réputées et vendaient largement en France et à l'étranger ; elles régressèrent néanmoins au XVIII^e siècle faute de s'être adaptées à l'évolution des goûts de la clientèle et à la concurrence des nouvelles régions industrielles. Le travail du coton s'était ajouté à la fin de ce siècle et mécanisé dès ses débuts.
3. Les autres secteurs industriels traditionnels (papier, cuir, verre, céramique) étaient anciennement tout à fait significatifs au plan national.
4. La fin du XVIII^e siècle et la période de la Révolution et de l'Empire fut dynamique dans de nombreux domaines et vit la création de nouveaux établissements industriels : filatures de coton, papeteries, forge.
5. Ces nouveaux secteurs industriels périclitèrent au XIX^e siècle, parce que les établissements, de trop petite taille, tardèrent à adopter les procédés les plus modernes, ou parce qu'ils ne purent rivaliser avec les économies d'échelle atteintes par les grands établissements du nord-est de la France.
6. L'arsenal de Cherbourg, créé sous la Révolution, fut continûment développé par tous les régimes ultérieurs du XIX^e siècle. Il devint de très loin le plus important établissement industriel de la Manche et finit par représenter la moitié de sa production industrielle.
7. L'artisanat dispersé (bâtiment, habillement et alimentation) continua à prospérer jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sans être inquiété par le développement de l'industrie, qui ne s'appliqua que fort tard aux biens de consommation. Il finit par représenter plus de 60% de l'ensemble industrie + artisanat.
8. La Manche ne participa donc pas au développement industriel « moderne » de la France au XIX^e siècle, qui s'appuya sur des établissements importants et mécanisés dans les secteurs de la houille, du fer et du coton. Vers 1900, elle comptait proportionnellement cinq fois moins d'établissements de plus de 100 salariés que la France dans son ensemble.

¹⁴⁴⁰ *Annuaire statistique de la France pour 1878*

CHAPITRE 6 : LES ACTIVITES MARITIMES

6.1. Introduction

Les activités maritimes furent certainement les premières à être suivies de très près sous l'Ancien Régime, non pas d'un point de vue économique, comme on peut s'en douter, mais en raison de préoccupations commerciales, douanières ou militaires. La marine marchande était tout d'abord le principal moyen de transport pour les échanges à longue distance, et en particulier avec les pays étrangers. Suivre en détail le trafic maritime de marchandises permettait de connaître une partie importante de la « balance du commerce », et permettait naturellement aux douanes de percevoir les droits prescrits (rappelons qu'une douane intérieure séparait la région centrale, dite « des cinq grosses fermes », dont la Normandie faisait partie, et les provinces « réputées étrangères », dont faisait partie la Bretagne voisine). La marine marchande était en second lieu un auxiliaire indispensable de la marine militaire : la marine royale resta longtemps de très petite taille (elle ne comptait qu'une douzaine de bâtiments au début du règne de Louis XIV) et il lui fallait, en cas de conflit, compléter ses moyens en faisant appel à des navires marchands, dont certains étaient de toute façon réglementairement armés¹⁴⁴¹. Cette marine militaire n'était en outre pas en totalité une force permanente (tout comme les armées de terre), et ses équipages devaient être complétés, en temps de guerre, par un prélèvement sur ceux des flottes de commerce ou de pêche.

Une administration royale des activités maritimes avait donc été mise en place dès avril 1554, avec la création des amirautés, qui étaient chargées d'assurer la police des ports et de la pêche, de percevoir certaines redevances portuaires¹⁴⁴², et de juger tous les contentieux maritimes. Leurs officiers relevèrent à l'origine (au moins en Normandie et en Picardie¹⁴⁴³) de l'Amiral de France, charge qui fut supprimée en 1626 (pour en transférer la responsabilité à RICHELIEU¹⁴⁴⁴), puis rétablie en 1669, mais immédiatement vidée de la plus grande partie de sa substance, puisque le roi se réserva la nomination des officiers et tout ce qui concernait les constructions navales. Localement, les Intendants s'immiscèrent progressivement de plus en plus profondément dans les affaires maritimes à partir de la fin du XVII^e siècle.

L'actuel territoire de la Manche était réparti entre sept amirautés¹⁴⁴⁵, localisées à Granville (initialement à Genêts), Coutances (dédoublée au XVII^e siècle en une amirauté dite « de Coutances et des rades », et une amirauté « de Coutances, Regnéville et Lingreville »), Portbail, Cherbourg, Barfleur, La Hougue et Carentan (réunie à celle de Grandcamp en 1785). Leurs ressorts sont indiqués sur la première carte qui figure plus loin. Ces amirautés furent supprimées en 1792 et certaines de leurs attributions civiles réparties entre diverses administrations (Travaux publics, Finances) et juridictions de droit commun. Leurs fonctions de contrôle opérationnel des forces maritimes et de police des ports et de la mer furent organisées en arrondissements : les ports de la Manche furent alors répartis entre les deuxième et troisième arrondissements : ceux situés entre Carentan et Cherbourg dans le deuxième, dont le siège était au Havre (puis à Cherbourg

¹⁴⁴¹ L'ordonnance sur la marine de mars 1584, art. 60, avait imposé aux navires de long cours, « pour leur seureté et défense », un équipage et un armement minimaux, en fonction de leur tonnage : « le navire de trente à quarante tonneaux, de douze hommes et deux paiges, avec deux doubles barces, deux moyennes et leur munition, six demies piques, et quatre harquebutes ou arbalestres, garnies des choses nécessaires à leur emploi ; [...] le navire de quatre-vingt-dix à cent tonneaux, de trente-six hommes, deux pièces de grand calibre tirant boulets de bastarde, deux passe-volants et huit barces, douze piques, autant de demies piques, douze lances à feu, huit harquebutes ou arbalestres » ; etc.

¹⁴⁴² Comme le droit d'ancrage, créé en 1600, levé sur tous les navires, à raison de « trois sous pour tonneau plein du port de chacun vaisseau chargé et de la moitié pour ceux qui seront vides », et, à certaines époques, des « taxes de pavillon » frappant spécifiquement les navires de commerce étrangers, dans le but d'améliorer la position concurrentielle des armements français.

¹⁴⁴³ La Bretagne, la Guyenne et la Provence conservèrent des amiraux particuliers.

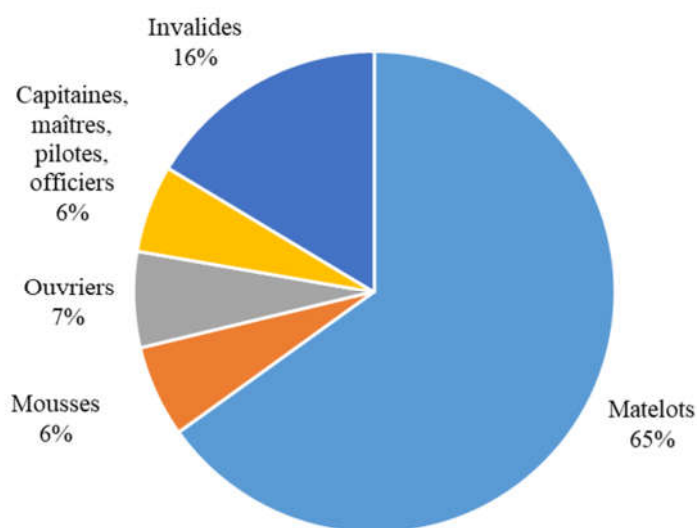
¹⁴⁴⁴ Qui fut institué « grand maître et surintendant de la navigation et du commerce de France ».

¹⁴⁴⁵ Joachim DARSE a fait une analyse détaillée de chacune des amirautés de Normandie ; pour celles qui concernent la Manche :

- « Amirauté de Granville », in *Revue de l'Avranchin*, juin 1966, n° 247, p. 55-84
- « Amirauté de la Hougue », in *Revue de la Manche*, 1967, fasc. 36, p. 316-328
- « Amirauté de Barfleur », in *Revue de la Manche*, 1968, fasc. 38, p. 102-109
- « Amirautés de Grandcamp, Carentan et Isigny », in *Annales de Normandie*, 1981, n°3, p. 219-238
- « Amirauté de Cherbourg », in *Annales de Normandie*, 1986, n° 4, p. 289-314
- « Amirauté de Portbail et Carteret », in *Annales de Normandie*, 1986, n°4, p. 315-321
- « Amirauté de Coutances », in *Annales de Normandie*, 1986, n° 4, p. 322-334

après 1812), et les autres dans le troisième dont le siège était à Brest. Ces arrondissements furent supprimés à la Restauration et rétablis en 1827.

Par ailleurs, pour permettre à la Marine royale d'accéder aux ressources humaines de la marine marchande, on procéda en 1668 au recensement de tous les « gens de mer » : capitaines, maîtres et pilotes¹⁴⁴⁶, officiers marchands, matelots, mousses, ouvriers (charpentiers, calfats, perceurs, voiliers, cordiers, poulieurs) navigants ou non. A partir de 1670¹⁴⁴⁷, ceux-ci furent astreints, par le système des « classes », à servir à tour de rôle (une fois tous les quatre ans) dans la Marine royale, sauf à être reconnus invalides (ils bénéficiaient alors des prestations d'une caisse d'invalidité). Faute de cette « inscription maritime », ils n'étaient pas autorisés à exercer un quelconque métier de marin.



Graphique 184 : Composition des gens de mer de la Manche vers 1740

Les gens de mer relevaient, selon leur résidence, d'un des quatre « quartiers de classes » qui constituaient le « département de Cherbourg » : le quartier de Granville allait de Pontorson à Pirou ; celui de Cherbourg allait de St-Germain-sur-Ay à Cosqueville ; celui de la Hougue allait de Néville-sur-Mer à Brucheville ; les paroisses situées entre Carentan et la Vire dépendaient du quartier d'Isigny. On pourra trouver une liste détaillée des paroisses rattachées à ces différents quartiers, dans le tableau de dénombrement des gens de mer et des bâtiments effectué en 1731, qui figure ci-après.

Un système de « congés », qui devaient être obtenus par tous les navires et enregistrés au greffe des amirautés, permettait de suivre leurs déplacements et celui des marins qui composaient leurs équipages :

- Les navires qui faisaient du cabotage ou de la pêche hauturière recevaient, pour chaque voyage, un congé précisant leur destination¹⁴⁴⁸ ; de même les navires issus d'autres ports pour rentrer chez eux ;
- Les bateaux que leur configuration n'autorisait pas à s'éloigner des côtes de la Manche recevaient un congé tous les trois mois ;
- Les bateaux pêchant le poisson frais ou les huîtres le long des côtes recevaient un congé annuel.

Il convient encore de mentionner que les « fermes » (qui assuraient la collecte des impôts indirects) disposaient de bureaux à Coutances et Cherbourg, et entretenaient à Granville, Carteret et Cherbourg des « pataches » (avec des équipages de 11, 6 et 6 personnes, respectivement), qui permettaient de visiter éventuellement la cargaison des navires et de faire la chasse aux contrebandiers.

¹⁴⁴⁶ Le responsable économique d'un bâtiment (propriétaire ou son représentant) était le « maître », mais celui-ci pouvait ne pas savoir naviguer ; il était alors secondé par un « pilote hauturier » qui assurait la conduite en mer. Si le maître savait naviguer, on l'appelait capitaine ou « capitaine et maître ».

¹⁴⁴⁷ Edit de janvier 1670 organisant ce système de classes pour la Bretagne

¹⁴⁴⁸ Obligation introduite par l'ordonnance sur la marine de mars 1584, art. 30 et 47

Tableau 90 : Dénombrement des gens de mer et des bâtiments en 1731, par quartiers de classes ¹⁴⁴⁹

Quartiers	Amirautés	Paroisses	Nombre de gens de mer	Nombre de bâtiments	Quartiers	Amirautés	Paroisses	Nombre de gens de mer	Nombre de bâtiments	
Granville	Coutances	Créances, Pirou	2	2	Cherbourg (suite)	Portbail	St Paul des Sablons, Baubigny	1		
		Gefosse, Anneville	3				N. Dame, St Pierre Dalone	1		
		Rondchaye, Muneville le B.	3	1			Cartret, Barneville	48	10	
		Linreville	4	3			Portbail, Gouey, Ourville	11		
		Boisroger, Bainville	5	1			Bretteville, St Germain sur Ay	18	3	
		St Malo de la Lande	16			Cherbourg	Cherbourg	245	49	
		Blainville	198	8			Sitteville, Nouainville, Octeville	2		
		Houmée, Gratot	6				Equeurdreville	24	3	
		Agon	282	10			Haineville	6		
		Tourville	80				Quierqueville	8	1	
		Heuqueville	12				Naqueville, Urville, Greville	1		
		Briqueville la Blouette	1				Diguleville	13	3	
		Coutances	10				Omonville le Grand	40	6	
		Monchaton	3				Omonville le Petit	3	1	
		Urville	5				St Germain des Vaux	12	3	
		Grimouville	81	14			Auderville	11	1	
		Regnéville	39	13			Jobourg	4	1	
		Hauteville	12				Herqueville, Beaumont	7	1	
		Montmartin	5				Vatteville, Beauville	1		
		Anoville Tourneville	33				Siouville	6	1	
	Quetreville	12		Treauville, Flamanville	32	7				
	Lingreville	40		Total	632	122				
	Muneville sur Mer	6		La Hougue	Carentan	Les Montiers	2	1		
	Ste Marguerite	6				Picauville, Pont Labé	4	1		
	Briqueville sur Mer	71	7			Saint Cosme, Brucheville	4	2		
	Granville	Granville	Granville			1025	89	Ste Marie du Mont, Audouville	16	4
			Bréhal, St Martin le Vieux			11	1	Saint Martin de Varreville	8	1
			Chanteloup, Cerance, Hudimesnil		6		Saint Germain de Varreville	10	2	
			Coudeville		29		Foucarville	1		
			Breville		8		Ravenoville	20	3	
			Donville		43		La Hougue	Saint Marcou	20	2
			Longueville		28			Fontenay	1	
			Iquelon		27			Quineville	15	3
Anctoville			5			Laistres, Aumeville, Greneville		4		
La Meurdraquièrre			4			Morsalines		1		
St Jean des Champs			4			La Hougue St Vaast	201	25		
St Planchers			17			Quetehou	8			
Saint Pair			13			Barfleur	Reville	55	15	
St Aubin des Préaux, St Léger			1				Montfarville	123	4	
Bouillon*			19				Valcanville, Cantelou	4		
Carolles			13				Barfleur	88	24	
St Pierre Langer, La Luzerne			6				Gatteville	33	9	
St Michel des Loups*			7		Gouberville		6	1		
Angers, La Rochelle			5		Neville	4	2			
Champeaux			3		Retoville	5	2			
Sartilly	4		Total	633	101					
St Jean le Thomas, Ronton*	1		Isigny (partie)	Carentan	Montmartin	8	4			
Dragey, Genets*					Auville	16	5			
Avranches*	1				Beuzeville	19	3			
Val St Pair, Ceaux*					Brevand	5	1			
Courty, Huines*					Saint Hilaire	3	1			
Pontorson	1				Carentan	6	3			
Total	2216	149			Gragne	8	4			
Cherbourg	Barfleur	Coqueville			36	10	Tribehou	30	15	
		St Pierre Eglise, Fermanville			48	15	Saint Fremont	24	6	
		Maupertus			6	1	Cavigny	4	1	
		Bretteville, Digoville			17	3	Bahais	16	4	
		Tourlaville			31	3	La Meauffe	24	6	
		Total			120	41	Total	120	41	
Ensemble								3601	413	

* Paroisses envoyant « de nombreux marins » dans la marine royale, qui ne sont pas comptés ici.

¹⁴⁴⁹ Mémoires du commissaire de la Marine SICARD précités

Rappelons enfin que toutes les paroisses éloignées des côtes de moins de 3 ou 4 lieues étaient astreintes, en temps de paix, au guet le long des côtes, et en temps de guerre, à la « garde », c'est-à-dire à la constitution de milices garde-côtes, appelées à occuper les divers corps-de-garde et redoutes existant en différents points des côtes, et à se mobiliser en masse lorsqu'un risque de débarquement ennemi apparaissait. Les paroisses concernées étaient rattachées à l'une des onze « capitaineries » qui couvraient le territoire de la Manche (voir en annexe 41 des cartes de leurs ressorts en 1734).

Cet appareil administratif très dense devait permettre de disposer d'informations beaucoup plus détaillées sur les activités maritimes, que tout ce que nous avons précédemment rencontré pour l'agriculture ou les manufactures. Un premier travail de recensement de la marine marchande fut demandé dès 1664 par COLBERT ; il fut exécuté par les amirautés (sauf, pour une raison inconnue, celles de la Hougue et de Portbail) avec un luxe de détails¹⁴⁵⁰ ; il nous fait même connaître les dimensions d'un nombre important de bâtiments (ces rapports sont transcrits en annexe 39). En complément, des « commissaires de la Marine » furent périodiquement chargés d'inspecter tous les ports et toutes les paroisses littorales de France, pour relever le nombre et le tonnage de tous les bâtiments de commerce ou de pêche, leur équipage, et leur activité. Les inspections de 1731 et 1740¹⁴⁵¹ furent exécutées de façon particulièrement soignée : le tableau en page suivante en donne une synthèse (les mémoires relatifs à celle de 1740 sont transcrits en annexe 42). Celles de 1724¹⁴⁵² furent plus spécifiquement conduites pour vérifier si tous les règlements relatifs à la pêche étaient bien observés (un des rapports est transcrit en annexe 40). Les régimes postérieurs à la Révolution maintiendront un suivi très étroit de la marine marchande, mais sous forme de statistiques régulières, comme pour les autres secteurs.

6.2. Les ports de la Manche

La mer était facilement accessible sur la plus grande partie des côtes de la Manche, à l'exception de quelques sections rocheuses de la côte nord. Aussi trouvait-on, au milieu du XVIII^e siècle, des bâtiments et des marins « classés » dans une soixantaine de paroisses littorales.

En 1678, l'Intendant de la Généralité de Caen communiqua à COLBERT¹⁴⁵³ une liste des principaux « ports et havres » de l'actuel territoire de la Manche¹⁴⁵⁴. Cette liste ajoutait aux ports proprement dits, certains havres de peu d'importance maritime (le Grand Vey, Quinéville, Crabec, Pirou, etc.), mais qui présentaient l'intérêt de pouvoir offrir un refuge aux navires pressés par le mauvais temps ou par l'ennemi. Tous ces lieux sont repérés sur une carte contemporaine qui figure en page suivante.

<p><i>Le Ternière</i>¹⁴⁵⁵ [dans le Grand Vey] <i>Quinéville</i> <i>La Hougue</i> [La Hougue] <i>Saint Vaast</i> <i>Réville</i> <i>Landemer</i> [commune de Montfarville] <i>Barfleur</i> <i>Crabot</i> [Crabec, commune de Gatteville] <i>Caplemy</i> [Cap Lévi, commune de Fermanville] <i>Cherbourg</i> <i>Carteret</i></p>	<p><i>Portbail</i> <i>S^t Germain sur É</i> [-sur-Ay] <i>Pirou</i> <i>Coustainville</i> [Coutainville, commune d'Agon] <i>Beccagon</i> [Bec d'Agon] <i>Regnéville</i> <i>Lingreville</i> <i>Grandville</i> [Granville] <i>S^t Jean le Thomas</i> <i>Le bec daudaine</i> [Bec d'Andaine, havre de Genêts] <i>Le grouin du sud</i> [port de Gisors, commune de Vains]</p>
--	---

Tableau 91 : Les ports et havres de la Manche selon l'Intendant en 1678

¹⁴⁵⁰ Bibliothèque nationale, Cinq cents de Colbert, 199, f° 127-143

¹⁴⁵¹ Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 159, pièces 28, 42, 46, 47, *Mémoires pour servir à faire connoître les raisons qui ont pu occasionner l'augmentation ou la diminution des gens de mer, des batiments et du commerce depuis l'année 1731*, par le commissaire de la Marine SICARD

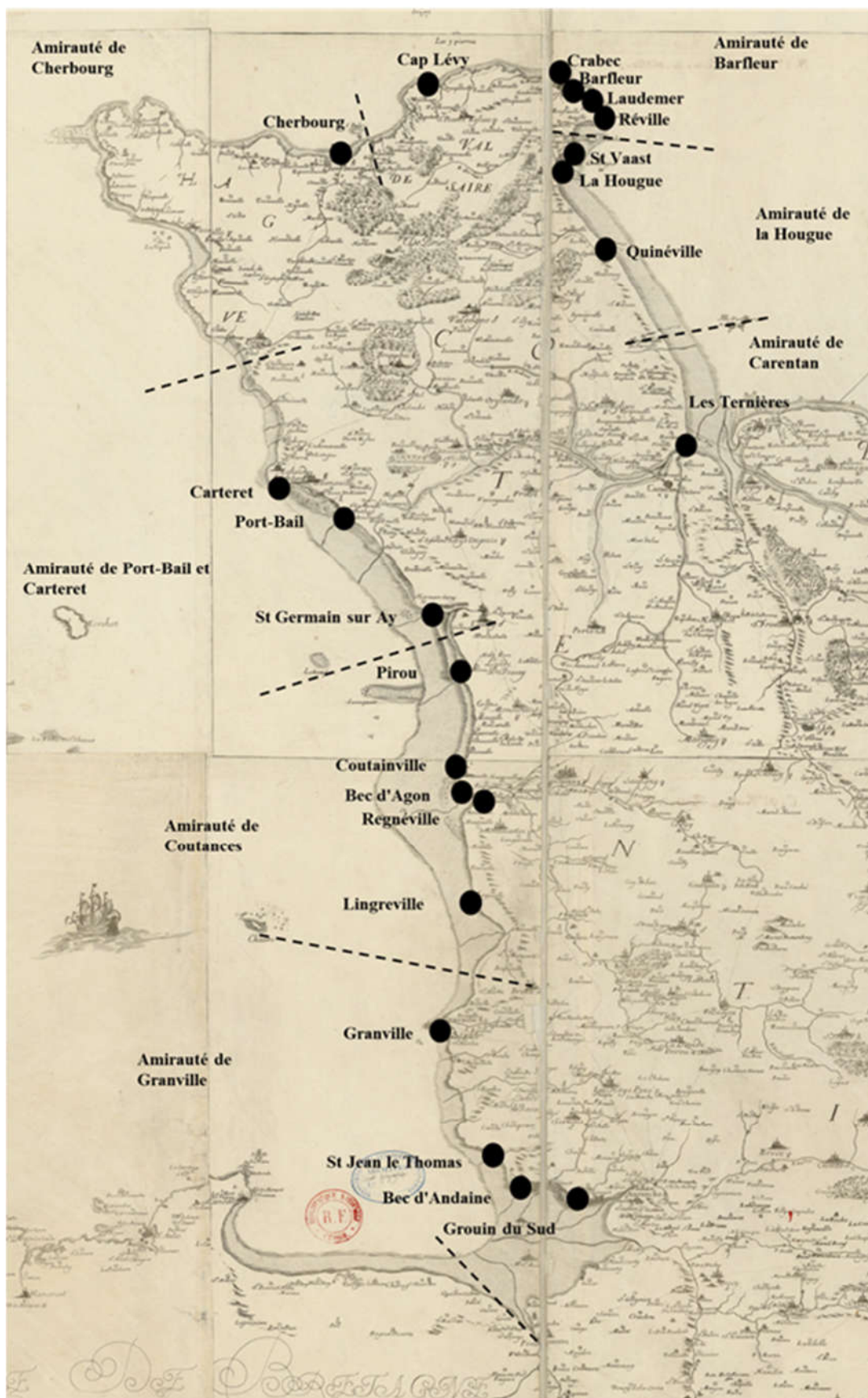
¹⁴⁵² Archives nationales, fonds Marine, C⁵ 19

¹⁴⁵³ Il apparaît que COLBERT cherchait où se trouvait le port de Py (?). Archives nationales, G⁷ 213 n°51, lettre du 18 avril 1678.

¹⁴⁵⁴ Sur les origines médiévales des ports, voir Mathias TRANCHANT, *Les ports maritimes de la façade atlantique (XI^e - XV^e siècle)*, vol. 1, 2018, p. 111-123

¹⁴⁵⁵ Ou Letnière (enquête de 1664) ou les Ténieres : probablement devant le hameau du Grand Vey à Sainte-Marie-du-Mont.

Illustration 73 : Les havres et ports de la Manche, selon l'Intendant en 1678¹⁴⁵⁶



¹⁴⁵⁶ Fond de carte : Bibliothèque nationale, Carte générale de Normandie par Guillaume Le Vasseur, sieur de Beauplan, ingénieur ordinaire du roy, 1667, GE DD-2987 (détail)

Le Contrôleur général de la Marine D'INFREVILLE¹⁴⁵⁷, qui avait visité tous les ports de la Manche et de l'Atlantique en 1630, à la demande de RICHELIEU (voir des extraits de son rapport en annexe 38), avait inclus Carentan dans sa propre liste, très proche de la précédente, parce que ce port était, à cette époque, encore en activité. Il s'ensabla complètement vers 1650¹⁴⁵⁸, au point qu'il n'y pouvait plus entrer que des bateaux à fond plat et de faible tirant d'eau, et il resta dans cet état jusqu'au début du XIX^e siècle.

En 1773, le lieutenant-général GOURDON DE LEGLISIÈRE, directeur des fortifications de Normandie, visita à son tour en détail toutes les côtes de la Manche, pour évaluer le niveau de protection des ports et des côtes contre d'éventuelles attaques anglaises (son rapport¹⁴⁵⁹ est transcrit en annexe 44). Il avait conclu que seuls Cherbourg, La Hougue et Granville justifiaient qu'on fit des dépenses importantes pour les protéger. Barfleur, Diélette, Carteret et Portbail étaient pour lui de simples petits ports de pêche ou de cabotage, constituant néanmoins des refuges utiles pour la marine marchande et pour la marine royale ; il convenait de les défendre par de bonnes batteries maçonnées dotées de six ou huit canons. Quinéville et Regnéville étaient de petits refuges à protéger par de simples redoutes avec une ou deux pièces de canon.

Enfin la préfecture de la Manche donna en 1812, dans un mémoire¹⁴⁶⁰ très documenté (transcrit en annexe 45), une liste des « rades, ports et atterrages » de la Manche à cette époque, illustrée par la carte ci-après.

Tous ces ports étaient des ports abrités dans des estuaires, à l'exception de ceux de La-Hougue et de Granville qui étaient naturellement protégés par des promontoires rocheux ou des îles, et ils étaient tous à sec à marée basse. Des travaux ne furent entrepris que très tardivement pour développer certains d'entre eux.

1. **Cherbourg** : comme on l'a vu, le port de Cherbourg finit par être choisi, dans la première moitié du XVIII^e siècle, pour le développement d'un port militaire dans le nord de la Manche. Deux jetées encadrant l'entrée du port d'estuaire furent établies ou prolongées entre 1723 et 1731 ; puis un bassin à flot fermé par une écluse fut creusé et achevé en 1743 ; les aménagements portuaires se prolongèrent encore pendant une dizaine d'années. La descente anglaise de 1758 détruisit partiellement ces aménagements, qui furent rétablis au cours des vingt années suivantes. En 1777, on décida enfin de créer *ex nihilo*, à coté de ce premier port, un nouveau port militaire et un arsenal. L'ancien bassin à flot put être progressivement dévolu au seul commerce et il fut transféré à l'autorité civile en 1842.
2. **Granville** : avant la guerre de Cent Ans, les principaux ports du sud-ouest de la Manche étaient Genêts, qui fut ruiné pendant cette guerre¹⁴⁶¹, et Regnéville¹⁴⁶², proche de l'importante foire de Montmartin-sur-mer¹⁴⁶³ qui ne se releva pas après la guerre. Ils furent progressivement remplacés par Granville¹⁴⁶⁴, une ville qui se développa à partir de 1446, grâce à une immunité fiscale, à un emplacement que les Anglais avaient commencé à fortifier vers 1440 pendant leur occupation du pays¹⁴⁶⁵. Une activité maritime, initialement de pêche côtière et de petit cabotage, prit naissance dans son havre, qui fut protégé des vents du sud-ouest par une digue dans la première moitié du XVI^e siècle. Dès 1520 probablement, des navires granvillais partirent pêcher la morue sur les bancs de Terre-Neuve ; cette nouvelle activité donna une impulsion décisive au port. Entre 1750 et 1784, on construisit, selon une ancienne préconisation de VAUBAN, un môle détaché protégeant le port des vents de sud-ouest.

¹⁴⁵⁷ Eugène SUE (éd.), *Correspondance de Henri D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, accompagnée de documents relatifs à l'histoire de la marine du règne de Louis XIII*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1839, tome III, p. 171-221

¹⁴⁵⁸ En 1666, l'Intendant CHAMILLARD indiquait que le port était ensablé « depuis vingt ans » (Lettre du 24 octobre 1666, Bibliothèque nationale, Mélanges de Colbert 141 bis, f° 678-680).

¹⁴⁵⁹ « Mémoire sur l'état présent des ports et côtes de la Haute et Basse-Normandie, avec l'état des ouvrages qu'il convient d'y faire pour la défense et la sûreté du commerce », transcrit dans Célestin HIPPEAU, *Le gouvernement de Normandie au XVII^e et au XVIII^e siècle*, 1869, 3^{ème} partie, p. 1-102

¹⁴⁶⁰ Archives nationales, F²⁰ 286

¹⁴⁶¹ Auguste-François LECANU, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, 1878, p. 295

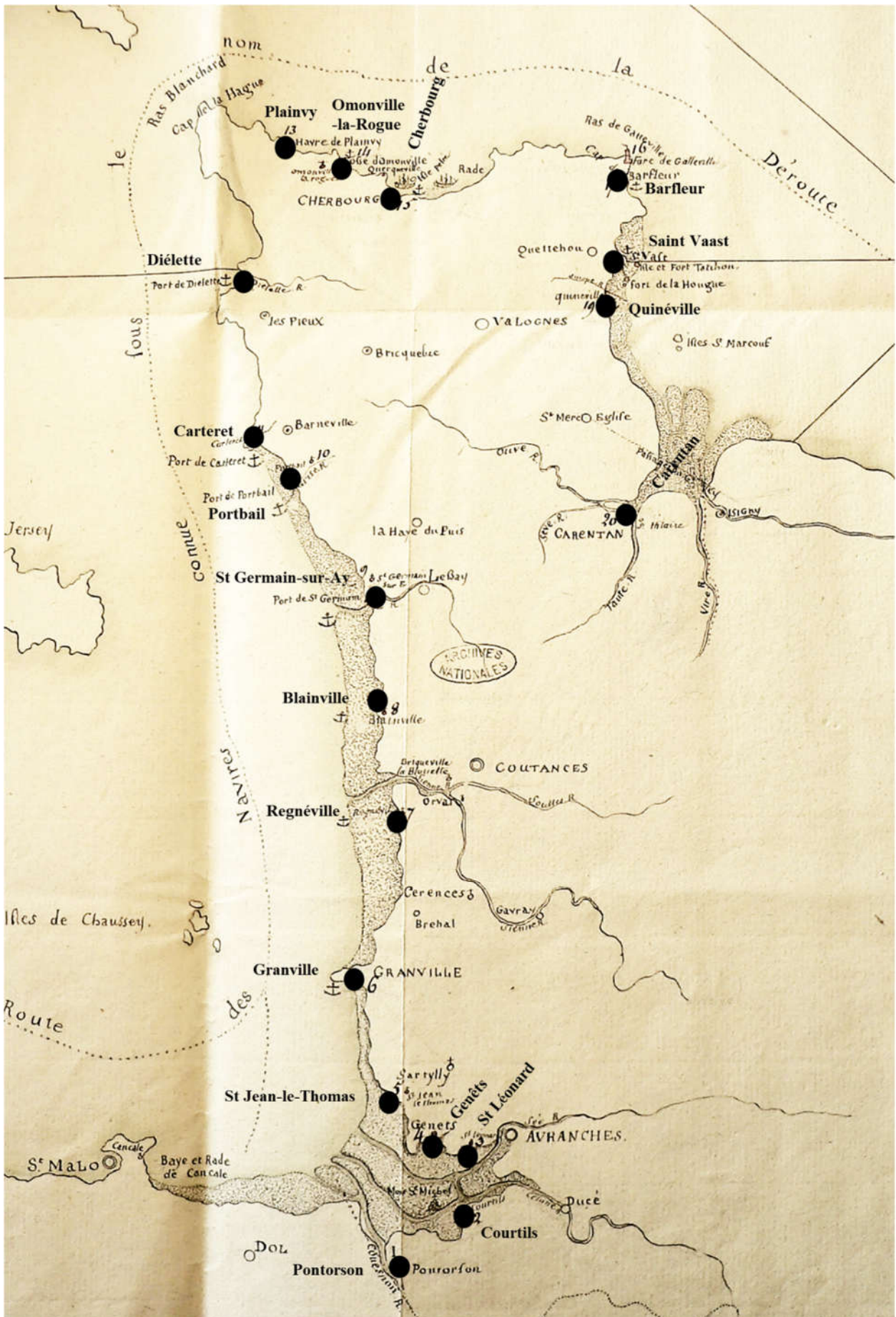
¹⁴⁶² Michel LE PESANT, « Le commerce maritime de Regnéville au moyen âge », in *Annales de Normandie*, 1958, n°3, p. 323-333

¹⁴⁶³ Foire attestée depuis 1080 (François NEVEUX, *La Normandie royale (XIII^e-XIV^e siècle)*, 2005, p. 415)

¹⁴⁶⁴ Voir par exemple Jouis-Jean-Baptiste MAYEUX-DOUAL, « Le port de Granville, 1483-1815 », in *Revue de la Manche*, janvier 1970

¹⁴⁶⁵ Archives nationales, fonds Marine, C4 159, pièce 26, mémoire du commissaire SICARD de 1731

Illustration 74 : Les rades, ports et atterrages de la Manche, selon la préfecture en 1812



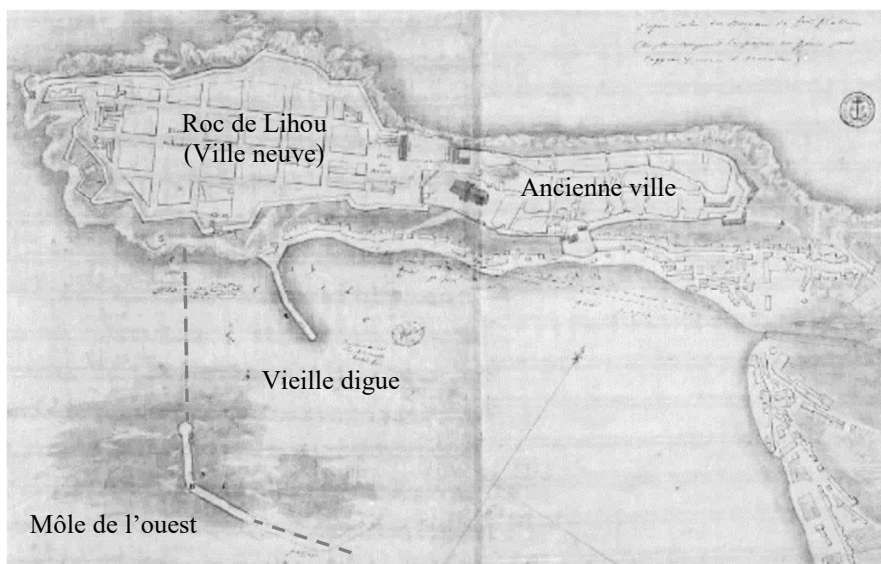


Illustration 75 : Granville et son havre vers 1780¹⁴⁶⁶

Il fut relié au Roc par une nouvelle digue entre 1825 et 1833 et divers quais furent créés. Puis il fut à nouveau prolongé vers l'Est entre 1837 et 1841. La construction du môle et de ses deux prolongements coûta 3,4 millions de francs¹⁴⁶⁷. Enfin un bassin à flot, fermé par une écluse, fut construit entre 1846 et 1856, pour 3,4 millions de francs également. Un second bassin à flot fut créé entre 1869 et 1878.

3. **Saint-Vaast** : le havre de la Hougue, protégé par l'île de la Hougue, et l'anse de Saint-Vaast, protégée par l'île de Tatihou et la pointe de Saire, étaient des lieux de relache réputés et actifs ; ils avaient été protégés par des fortifications vers 1692. Une activité importante de pêche, de cabotage et de construction navale s'y était développée. Après l'élimination du site de la compétition pour la localisation d'un port militaire, ils ne firent plus l'objet d'améliorations significatives. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'on décida la création à Saint-Vaast d'un port moderne doté de quais. On édifia, entre 1828 et 1849, une jetée de 400 m à son extrémité sud, puis, entre 1854 et 1860, deux brise-lames d'environ 200 m chacun. Enfin 430 m de quais furent construits entre 1846 et 1862 et un chenal les longeant fut surcreusé. L'ensemble de ces travaux coûta 1,2 million de francs.

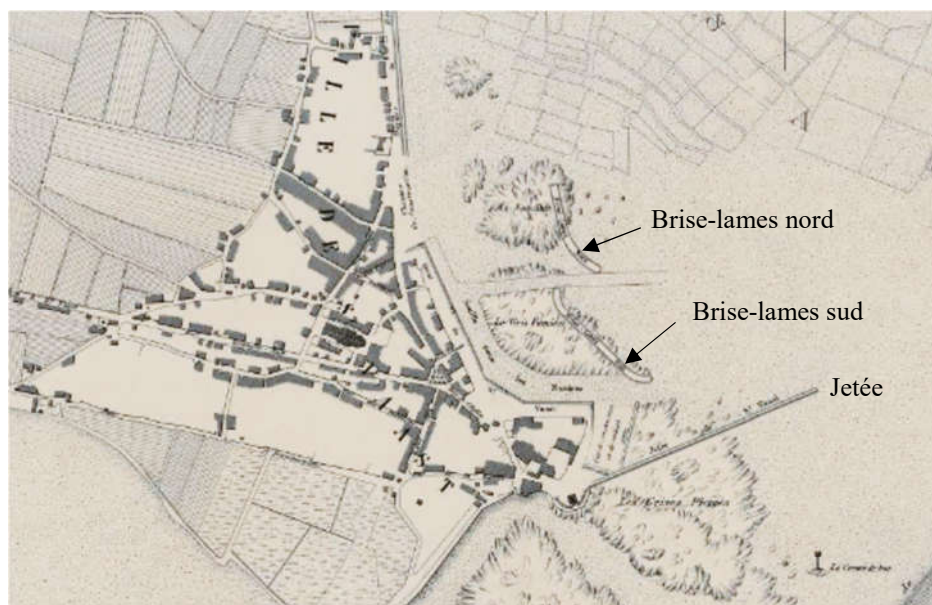


Illustration 76 : Le port de Saint-Vaast vers 1872¹⁴⁶⁸

¹⁴⁶⁶ Bibliothèque nationale, GESH18PF38DIV7P12D (détail)

¹⁴⁶⁷ Ministère des travaux publics, *Ports maritimes de la France*, 1878, t. 3, p. 183-186. Les montants de dépenses mentionnés dans les paragraphes suivants ont la même source.

¹⁴⁶⁸ Bibliothèque nationale, GE C-6899 (détail)

4. **Carentan** : la résurrection du port de Carentan intervint parce qu'elle présentait de fortes synergies avec une autre opération de grand intérêt économique, le dessèchement des marais du Cotentin : cette opération fut accompagnée par une amélioration de la navigabilité des rivières (la Taute et la Douve) qui se jetaient dans la baie des Veys et mirent Carentan en relation fluviale avec une large partie du Cotentin (jusqu'à Saint-Sauveur-le-Vicomte) et avec le sud du département (jusqu'à Saint-Lô) après la création du canal entre la Taute et la Vire (1835-1839). On installa tout d'abord des portes à flot sur ces trois rivières (Taute en 1712, Douve en 1736 et Vire 1826) ; puis en 1804, on redressa les cours de la Douve et de la Taute, pour en accélérer le débit. Enfin en 1808, on lança des travaux pour créer un bassin à flot à Carentan, qui serait traversé par une déviation partielle de la Taute, équipé d'une écluse et relié par un canal à la mer. Ces derniers travaux furent interrompus en 1811 en raison de difficultés techniques, repris en 1840 et achevés en 1851 ; ils coûtèrent 720 000 francs.

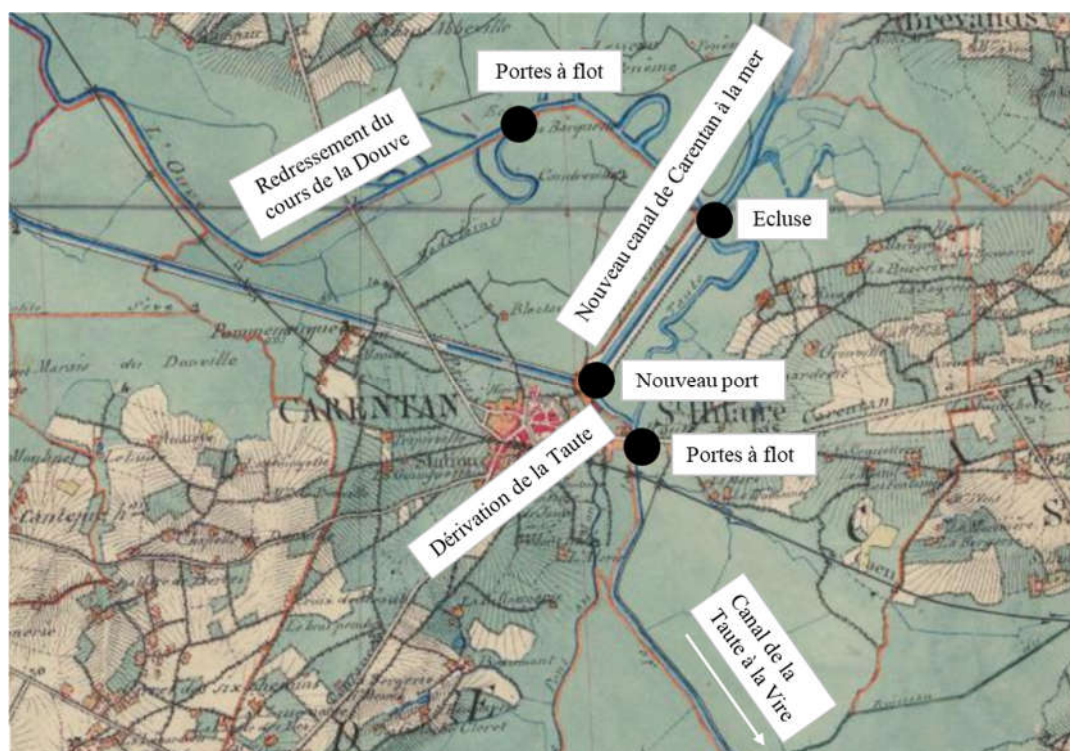


Illustration 77 : Travaux hydrauliques autour de Carentan de 1712 à 1850¹⁴⁶⁹

5. **Barfleur** : ce port, très célèbre au Moyen Âge, avait complètement périclité au XVI^e siècle. Il avait repris une certaine importance au XVIII^e siècle et il fut modernisé au XIX^e siècle : entre 1842 et 1849, on construisit une jetée de 200 m pour protéger son entrée et, de 1861 à 1870, près de 400 m de quais, pour un total de 570 000 francs.

Seuls les cinq ports qui avaient reçu les améliorations que nous venons de décrire, participèrent en définitive à la forte croissance de la marine de pêche et de commerce qui intervint au XIX^e siècle, comme nous allons le voir.

6.3. La flotte de commerce et de pêche du XVII^e au XIX^e siècle

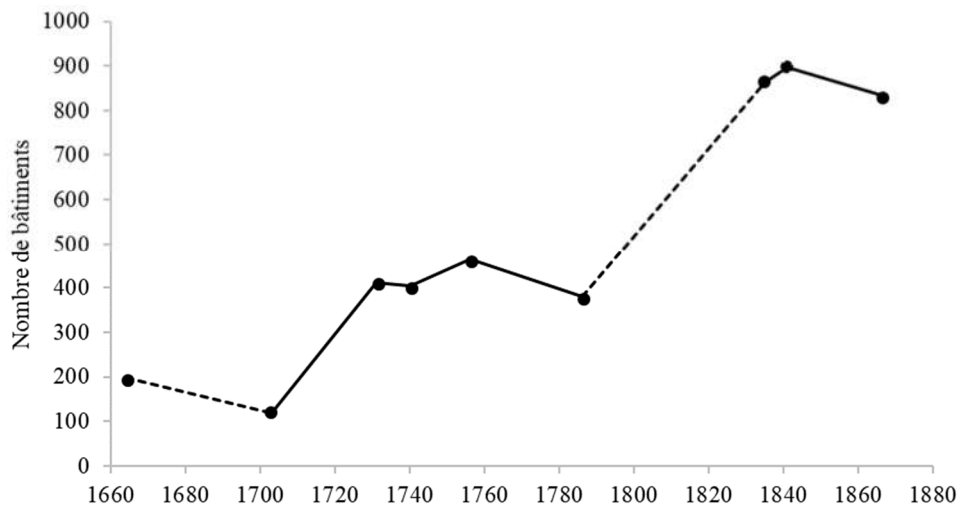
6.3.1. Son évolution

Le premier dénombrement général des bâtiments de commerce et de pêche fut très probablement, comme on l'a dit plus haut, celui que COLBERT ordonna en 1664. Des statistiques furent ensuite périodiquement tenues par les « commissaires des classes »¹⁴⁷⁰. Après la Révolution, les services des douanes

¹⁴⁶⁹ Fonds de carte : carte de l'état-major, avant 1853 (les fortifications de la ville, encore visibles sur la carte, ont été détruites entre 1853 et 1860).

¹⁴⁷⁰ 1664 : Bibliothèque nationale, Cinq cents de Colbert, 199, f° 127-143 ; 1703 : Archives nationales, F¹² 1641 ; 1731 et 1740 : Mémoires du commissaire de la Marine SICARD précités ; 1786 : André ZYSBERG, « La flotte de commerce et de pêche des ports

publièrent, à partir de 1826, des chiffres annuels sur la taille de la marine marchande et les mouvements des ports¹⁴⁷¹. Ces sources inhomogènes ne nous permettent pas de garantir une exacte comparabilité des données, en particulier parce que certains enquêteurs d'Ancien Régime ne se donnaient pas la peine de dénombrer les bateaux de pêches les plus petits, alors que d'autres, au contraire, allaient jusqu'à compter les embarcations utilisées pour la pêche en rivière). On ne retiendra donc du graphique ci-dessous, qui représente notre reconstitution de l'évolution de la flotte de la Manche, que ses grandes tendances.



Graphique 185 : Evolution de la flotte de commerce et de pêche de la Manche

- Il n'y avait vers 1664, dans la Manche, qu'environ 200 bâtiments de toutes tailles. Cette faiblesse se retrouvait dans l'ensemble de la France, qui ne comptait que de l'ordre de 1500 bâtiments de plus de 30 tonneaux¹⁴⁷², et une flotte de long cours qui ne totalisait que 80 000 tonneaux, alors qu'à cette époque la Hollande comptait 500 000 tonneaux¹⁴⁷³. Colbert tenta de donner une impulsion au développement de la marine de commerce, en distribuant des primes à la construction de navires et en introduisant des freins réglementaires et douaniers au commerce des tiers. Le nombre de bateaux de la Manche commença à croître significativement. En 1684, l'Intendant de Caen pouvait fièrement annoncer qu'à Granville, « *tous les jours on en construi[sai]t de nouveaux* »¹⁴⁷⁴.
- Les guerres de Louis XIV brisèrent cet élan : en 1698, on disait que, « *pour le commerce, depuis les guerres, il n'y en a presque plus* »¹⁴⁷⁵. L'effectif de la flotte décrut jusque vers 120 en 1703.
- Il remonta très fortement, jusqu'à 400 à 500 unités vers 1750 ; le développement de la seule flotte morutière contribua pour près du tiers à la croissance totale.
- Puis il décrut à nouveau pendant les guerres maritimes de la seconde moitié du XVIII^e siècle, auxquelles la Manche fut particulièrement exposée. Au cours de ces guerres, les Anglais se livrèrent à plusieurs reprises à des razzias de navires marchands et en incendièrent en 1758 à Cherbourg.
- Nous n'avons pas réussi à rassembler de données pour la période de la Révolution et de l'Empire, mais après 1815, la paix et la liberté du commerce étant revenues, une récupération très rapide intervint, qui porta la flotte de la Manche à 850 unités vers 1830. Les travaux exécutés dans les ports eurent un effet déterminant : le seul nombre des bâtiments de Cherbourg crût de 200 unités par rapport à la situation antérieure à la Révolution.

normands en 1686 et 1786, essai de comparaison », in *Les ports normands : un modèle ?*, actes du colloque des 28 et 29 mai 1998 (chiffres corrigés, l'auteur n'ayant pas tenu compte du fait que les dénombrements des bateaux de pêche côtière étaient incomplets).

¹⁴⁷¹ Direction des douanes, *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, années 1835, 1842, 1844, 1866

¹⁴⁷² Bibliothèque nationale, *Cinq cents de Colbert*, 199, tableau récapitulatif en tête du document

¹⁴⁷³ Pierre CHARLIAT, *Trois siècles d'économie maritime française*, 1931, p. 35-36

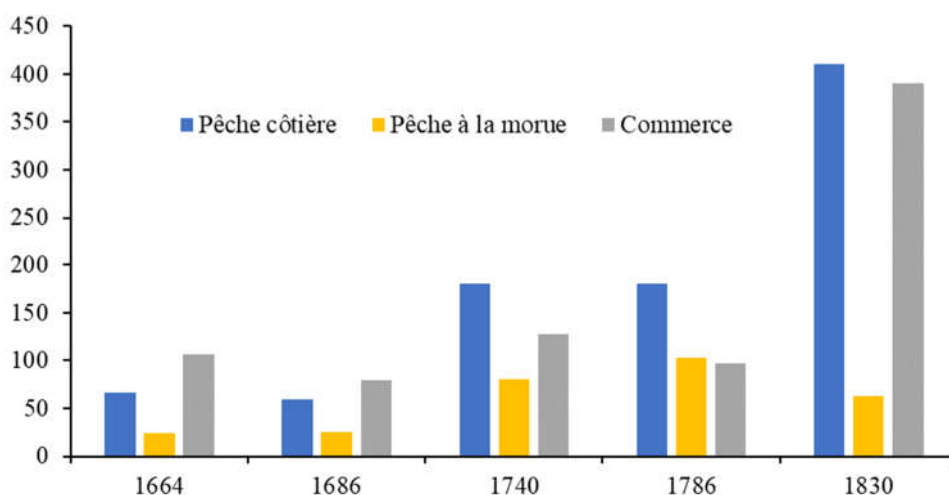
¹⁴⁷⁴ Archives nationales, G⁷ 213, n° 334, 329, 332, 406, 408

¹⁴⁷⁵ Archives nationales, H 1588-10

Amirautés	Ports	1664	1731	1756 ¹⁴⁷⁶	1841 ¹⁴⁷⁷	1866 ¹⁴⁷⁸
Granville	Granville	41	89	100	203	301
Coutances	Regnéville	49	37	20	38	37
	Blainville	20	8			
Portbail	Carteret	?	10	46	8	
Cherbourg	Cherbourg	12	49	36	240	162
	Omonville-la-Rogue		6		43	17
	Diélette		7		6	1
Barfleur	Cap Lévy	5	15			
	Barfleur	5	24	?	86	36
	Landemer	12	4			
	Réville	12	15			
La Hougue	La Hougue, Saint-Vaast	?	25	53	142	160
Carentan	Carentan	2	3		129	102

Tableau 92 : Nombre de bâtiments des ports de la Manche, à diverses époques

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 40% à 45% de la flotte marchande de la Manche faisait de la pêche côtière (pêche au « poisson frais » ou pêche aux huîtres). La pêche à la morue, sur le « grand banc » ou sur la côte de Terre Neuve, connut une très vive croissance à partir de la fin du XVII^e siècle : le nombre de bâtiments qui y étaient employés passa d'une vingtaine vers 1660 à plus de 100 après 1750, avant de décroître continûment au XIX^e siècle (nous y reviendrons en détail plus loin). Enfin le nombre de bateaux employés au commerce à courte ou longue distance resta assez stable au XVIII^e siècle, entre 100 et 130 unités, avant de croître très vivement après la Restauration. Rares étaient ceux qui effectuaient des voyages au très long cours, vers l'Afrique ou l'Amérique¹⁴⁷⁹, ou vers la Méditerranée (le grand cabotage¹⁴⁸⁰), parce que le territoire de la Manche ne produisait pas assez de denrées ou de marchandises pour constituer des cargaisons complètes (lorsque, par exemple, les manufactures de draps produisaient certaines variétés destinées aux colons ou aux esclaves des îles d'Amérique, ces draps étaient portés à Saint Malo ou à Nantes). Le plus grand nombre commerçait avec la Normandie et la Bretagne, mais certains allaient à la Rochelle, en Guyenne et jusqu'à Bayonne.



Graphique 186 : Emploi de la flotte de commerce et de pêche

¹⁴⁷⁶ Jean VIDALENC, « Journal de la visite des ports depuis Le Havre jusqu'à Saint-Malo, par ordre du Roi, le 8 février 1756 », in *Annales de Normandie*, 1963, n°2, p. 97-10

¹⁴⁷⁷ *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1842*, effectifs de la marine marchande, p. 654-655

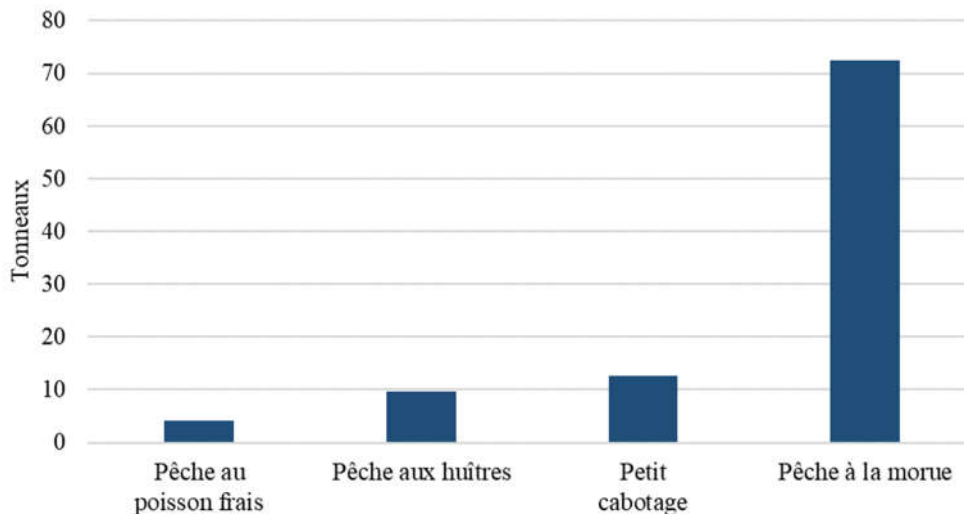
¹⁴⁷⁸ *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1865*, effectifs de la marine marchande, p. 630-631

¹⁴⁷⁹ L'article précité d'A. ZYSBERG (« La flotte de commerce et de pêche des ports normands en 1686 et 1786 ») n'en mentionne que trois à Cherbourg en 1786. Il est cependant très probable que des navires de Granville se soient rendus en Amérique.

¹⁴⁸⁰ Le grand cabotage supposait le passage « d'une mer dans l'autre », c'est-à-dire de la Manche ou de l'Atlantique vers la Méditerranée, ou inversement. Le petit cabotage se pratiquait au sein d'une même mer.

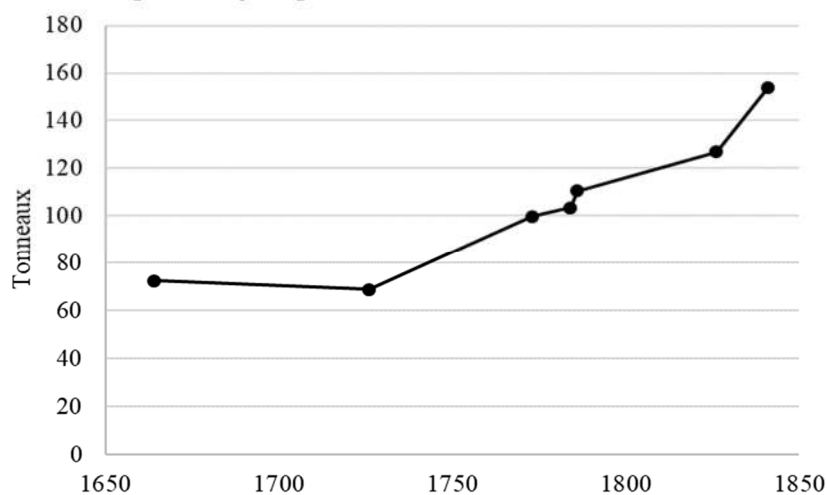
Naturellement, les frontières entre ces différentes activités n'étaient pas étanches. Un bateau morutier pouvait aller vendre son poisson à la Guadeloupe et en revenir chargé de sucre, qu'il irait vendre à Dieppe, d'où il repartirait pour Granville avec une tierce cargaison. De même ceux qui déchargeaient leur poisson à Marseille en revenaient chargés de savon, d'huile d'olive, etc. D'autres navires pouvaient, pour leur part, aller à certaines saisons pêcher en haute mer le hareng ou le maquereau, et faire du cabotage le reste de l'année.

La pêche côtière se pratiquait avec de très petits bâtiments (entre un et dix tonneaux de jauge). Le cabotage se pratiquait avec les bateaux de taille intermédiaire, de 10 à 60 tonneaux. La pêche à la morue utilisait les plus grandes unités de la flotte : de 35 à 180 tonneaux en 1664. Il est très impressionnant de s'imaginer des bateaux de 35 tonneaux, c'est-à-dire d'une dizaine de mètres de longueur, traversant l'Atlantique nord au XVII^e siècle, à la fin de l'hiver, avec un équipage d'une dizaine d'hommes !



Graphique 187 : Tonnage moyen des bâtiments en 1664 selon leur activité

Le tonnage moyen des morutiers crût fortement au XVIII^e et au XIX^e siècle : il était, à Granville, de 100 tonneaux vers 1770¹⁴⁸¹, 124 tonneaux en 1824 et 154 tonneaux en 1841¹⁴⁸², et il fut de 210 tonneaux en moyenne dans l'ensemble des ports baignés par la Manche vers 1875¹⁴⁸³.



Graphique 188 : Tonnage moyen des morutiers de Granville

¹⁴⁸¹ Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, « La pêche morutière française de 1500 à 1950, statistiques, climat et société », in *Repères Océan (revue de l'IFREMER)*, n° 11, 1995

¹⁴⁸² Philippe DUPRE, « La campagne morutière granvillaise de 1841 », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003, p. 113

¹⁴⁸³ Ministère de l'agriculture et du commerce, *Annuaire statistique de la France*, 1878, p. 392

6.3.2. Types de bâtiments

On classait, avant la Révolution, les bâtiments en *vaisseaux*, *barques* et *chaloupes* ou *bateaux*¹⁴⁸⁴ :

- Les *vaisseaux* (ou *navires*) étaient les plus grands d'entre eux (plus de 60 ou de 80 tonneaux, selon les époques). Ils possédaient trois mats et deux ou trois ponts. On y distinguait les *frégates*¹⁴⁸⁵, les *corvettes*¹⁴⁸⁶, les *pinasses*¹⁴⁸⁷, les *flûtes*¹⁴⁸⁸, les *pinques*¹⁴⁸⁹, les *flibots*¹⁴⁹⁰, etc. Les morutiers appartenaient à cette catégorie.
- Les *barques* étaient de taille intermédiaire, de 15 à 70 tonneaux, et comprenaient les *brigantins*¹⁴⁹¹, les *gribanes*¹⁴⁹², les *dogres*¹⁴⁹³, les *barques-longues*, les *quaiches (ketchs)*¹⁴⁹⁴, etc. Elles avaient un ou deux mats, et pouvaient être pontées, à demi pontées ou sans pont. C'étaient des bateaux de cabotage.
- *Chaloupes* et *bateaux* désignaient les plus petits bâtiments, non pontés, de ½ tonneau à 10 tonneaux. On y trouvait, parmi les plus grands, des types comme les *crevelles*¹⁴⁹⁵ ou les *gabares*¹⁴⁹⁶. Les plus petits étaient dépourvus de grément. Ils servaient à la pêche côtière ou au cabotage à courte distance.

L'enquête de 1664, qui fut menée avec un soin remarquable, nous fait connaître les dimensions d'une quarantaine de bâtiments de la Manche, dont le tonnage allait de 5 à 180 tonneaux. Ils avaient tous les mêmes proportions : ils avaient uniformément une largeur maximale (ou bau) égale au tiers de la longueur de leur quille¹⁴⁹⁷, et une profondeur sous le pont supérieur (ou creux) à peu près égale au cinquième de cette longueur.

Illustration 78 : Rappels sur le tonnage des bâtiments

Le tonnage d'un bâtiment, exprimé en tonneaux, est par définition $T = V / k$, où V est son volume utile sous le pont supérieur, et k le volume du tonneau de référence (si les volumes sont exprimés en pieds cubes, $k = 42$; s'ils le sont en mètres cubes, $k = 1,44$). On peut également écrire que $T = P * F / k$, où P est le volume du parallélépipède rectangle dans lequel la coque du bâtiment est inscrite (qui est égal au produit $L \times B \times C$ des trois plus grandes dimensions du bâtiment : L , longueur de la quille ; B , bau ; C , creux), et où $F = V / P$ est un facteur de forme dépendant de l'architecture du bâtiment (F est voisin de 1 pour une péniche presque parallélépipédique ; il est sensiblement inférieur à 0,5 pour un voilier bon marcheur).

Jusqu'au XVIII^e siècle, le tonnage des bâtiments était rarement calculé d'après des plans cotés, mais estimé d'expérience ou déterminé par des formules du type de la précédente, où F était uniformément pris égal à 0,42 ; la formule se simplifiait alors en $T = P / 100$ ¹⁴⁹⁸ pour des dimensions en pieds (ou $T = P / 3,4$ pour des dimensions en mètres). Notre échantillon de bâtiments de 1664 nous donne un F moyen très voisin, valant 0,44. Ce type de formule simple était en

¹⁴⁸⁴ Pierre CHARLIAT, *Trois siècles d'économie maritime française*, 1931, p. 33 ; André ZYSBERG, « De Honfleur à Granville : bâtiments de commerce et de pêche au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n°24, p. 208-209

¹⁴⁸⁵ Frégate : Navire à 3 mats mais une seule rangée de sabords.

¹⁴⁸⁶ Corvette : Navire à 3 mats et une seule rangée de sabords, plus petit qu'une frégate.

¹⁴⁸⁷ Pinasse : « Petit bâtiment, dont la qualité dominante doit être celle de bien marcher ». (N.C. ROMME, *Dictionnaire de Marine*, 1788-1792)

¹⁴⁸⁸ Flûte : Sorte de gros bâtiment de charge, dont on se sert ordinairement à la mer pour porter des vivres et des munitions. Elles portent depuis 300 jusqu'à 8 et 900 tonneaux ; leur mâture et leur grément sont les mêmes que ceux d'une frégate.

¹⁴⁸⁹ Pinque : « Bâtiment marchand et à voiles latines. Sa carène est vaste ou a fond plat. Il est ordinairement à trois mâts, à antennes, et on en fait surtout usage sur la Méditerranée. Son port s'élève quelquefois jusqu'à deux ou trois cents tonneaux. Il est surtout distingué par sa poupe, qui est très élevée. (N.C. ROMME, *Dictionnaire*, op. cit.)

¹⁴⁹⁰ Flibot : « Petit navire à deux mâts, à plates varangues, à carène renflée, avec l'arrière rond et haut, qui porte moins de cent tonneaux. ». (J. F. BERTET-DUPINEY DE VOREPIERRE, *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle*, 1858)

¹⁴⁹¹ Brigantin : « Bâtiment à deux mâts, et d'une grandeur peu considérable. Il est distingué des autres bâtiments de même force par sa grande voile nommée *brigantine*. Cette voile est semblable à l'artimon des vaisseaux ». (N.C. ROMME, *Dictionnaire*, op. cit.)

¹⁴⁹² Gribane : « Barque à rames et à voiles de 50 à 60 tonneaux » (VOSGIEN, *Explication des termes de marine*, supplément au *Dictionnaire géographique portatif*, 1789)

¹⁴⁹³ Dogre : Petit bâtiment ponté qui sort d'ordinairement à la pêche du hareng et du maquereau, dans la Manche et dans les mers du Nord. *Les dogres ont un vivier pour conserver le poisson.* (DUPINEY DE VOREPIERRE, *Dictionnaire français*, op. cit.)

¹⁴⁹⁴ Quaiche ou ketch : Voilier à deux mâts et à grément aurique, dont le grand mât est situé à l'avant. Le plus petit, appelé mât d'artimon, est sur l'arrière mais en avant de la mèche de safran.

¹⁴⁹⁵ Crevelle : « Espèce de bateau pêcheur, qui a trente-quatre à trente-six pieds de quille, et trente-cinq à quarante pieds de longueur totale. Il est ponté fort bas, & porte deux mâts. ». (*Encyclopédie méthodique, Histoire naturelle*, 1787, t. 3, p. 119)

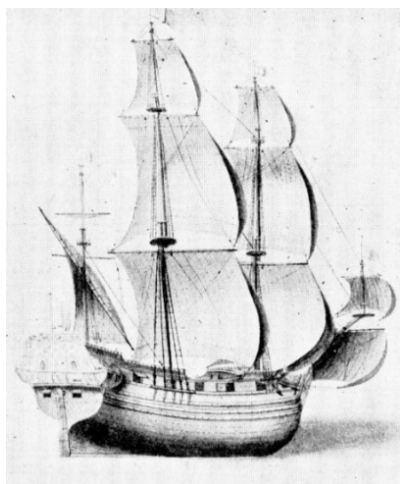
¹⁴⁹⁶ Gabare : « Petit bâtiment large et plat, dont on se sert pour remonter les rivières. On nomme encore *Gabare*, une espèce de bateau propre à transporter les cargaisons des navires. Les gabares vont à voiles et à rames. (*Dictionnaire de l'Académie*, 1787)

¹⁴⁹⁷ Qui était inférieure de 10% à 15% à la longueur totale, de l'étrave à l'étambot.

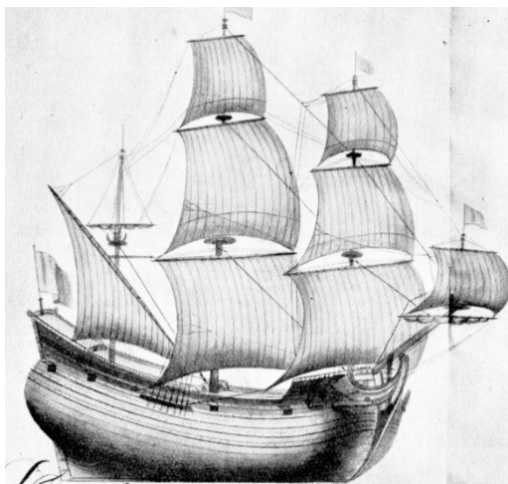
¹⁴⁹⁸ Avant 1694, les Anglais utilisaient exactement la même formule (avec des pieds anglais) pour calculer le tonnage des bateaux à des fins fiscales. Ensuite ils utilisèrent un diviseur 94 au lieu de 100 ; puis ils passèrent en 1720 à une formule un peu plus complexe, dite *Builder's Old Measurement*. Après 1849, ils utilisèrent le déplacement des bateaux au lieu de leur tonnage.

particulier utilisé par les autorités maritimes pour vérifier le tonnage annoncé des bâtiments, qui servait de base au calcul de certaines redevances portuaires. Après la Révolution, on utilisa $F = 0,446$, puis, après 1837, $F = 0,525$. Si enfin nous tenons compte de l'observation que nous avons faite que, sur ces bâtiments, on constatait en général que $B = L / 3$ et $C = L / 5$, alors la formule précédente se simplifiait en $T = L^3 / 1500$.

Les bateaux de 1664 étaient donc très ventrus, comme ceux, contemporains, qui sont représentés sur les deux dessins ci-dessous. Ils avaient probablement d'assez médiocres performances en mer. A la même époque, les navires de guerre avaient des formes assez semblables.



Frégate (100 à 200 tx)



Flûte (200 à 300 tx)

Illustration 79 : Exemples de navires marchands en 1679¹⁴⁹⁹

Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle que les ingénieurs navals se mirent à améliorer scientifiquement la conception des navires, en commençant par celle des navires de guerre, et à utiliser de plus en plus de fer dans leur construction ; ces progrès s'étendirent progressivement, au XIX^e siècle, aux navires marchands. On pourra par exemple constater la considérable amélioration de la finesse atteinte vers 1900, en examinant ci-dessous les photographies de deux bâtiments de Granville.



Bisquine



Morutier

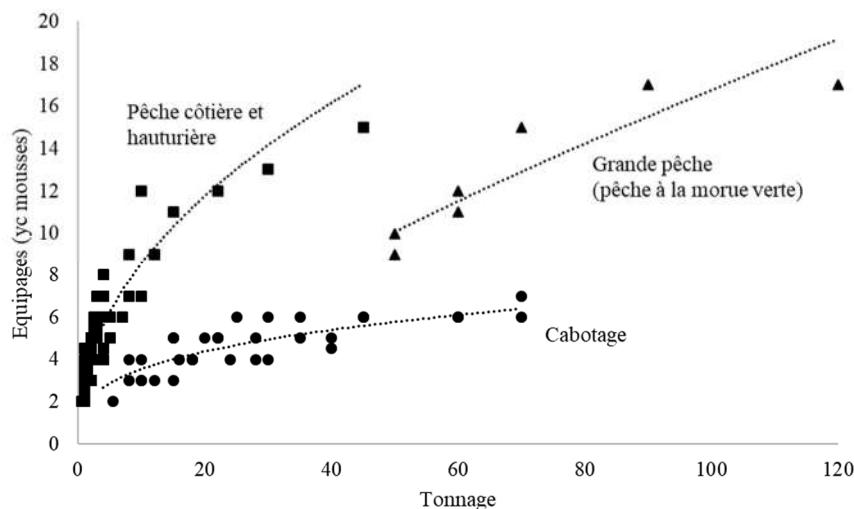
Illustration 80 : Bateaux de pêche granvillais vers 1900¹⁵⁰⁰

¹⁴⁹⁹ Illustrations empruntées à Pierre CHARLIAT, *Trois siècles*, op. cit. (hors texte, p. 40-41).

¹⁵⁰⁰ Source : Archives départementales de la Manche

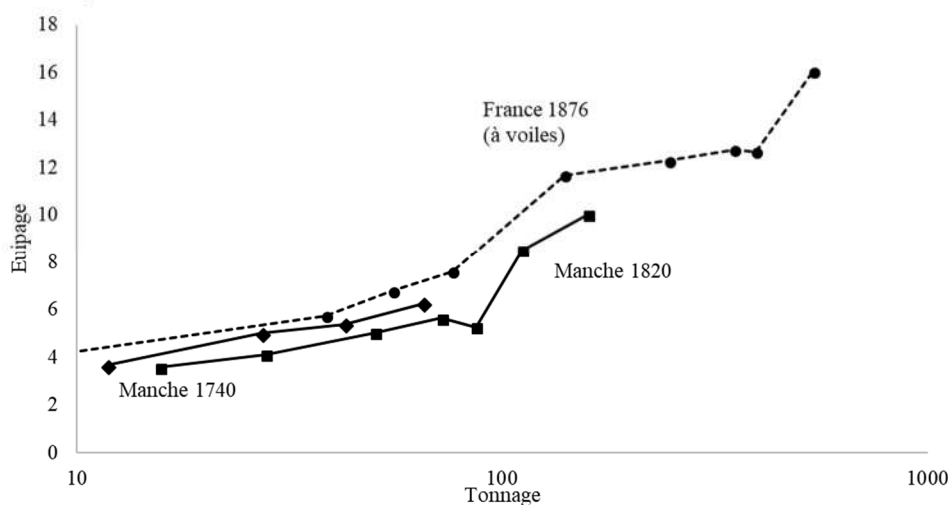
6.3.3. Les équipages

Les excellents mémoires rédigés en 1740 par le commissaire de la marine SICARD nous permettent de nous faire une idée assez précise de l'importance des équipages des bâtiments selon leur taille et leur activité.



Graphique 189 : Taille des équipages en fonction du tonnage des bâtiments vers 1740

Les équipages des bâtiments qui faisaient du cabotage étaient très réduits et croissaient très peu avec leur tonnage : typiquement 4 hommes pour 10 tonneaux et 6 ou 7 pour 70 tonneaux. Ceux des bateaux de pêche étaient évidemment beaucoup plus importants et croissaient très rapidement avec le tonnage : on pouvait trouver 8 marins dès 4 ou 5 tonneaux ; les bâtiments importants, ceux qui partaient faire la pêche au hareng ou au maquereau, pouvaient emporter une quinzaine de marins. Enfin les grands navires qui pratiquaient la pêche à la morue à Terre Neuve avaient des équipages très différents selon leur technique de pêche. Les mémoires du sieur SICARD ne nous ont permis que de reconstituer la taille des équipages des bâtiments qui pratiquaient la pêche à la « morue verte » (salée mais non séchée). Nous y reviendrons plus loin. Ces tailles d'équipages sont restées stables jusqu'au XIX^e siècle, en l'absence de tout changement notable de la technique de navigation à voile. Nous avons comparé sur le graphique suivant la taille moyenne des équipages des bâtiments qui pratiquaient le cabotage dans la Manche en 1740¹⁵⁰¹, celle des bâtiments de commerce qui entrèrent dans les ports de Cherbourg et de Granville en 1820¹⁵⁰² ou en sortirent, et la moyenne française en 1876 pour les seuls bâtiments à voiles¹⁵⁰³. On peut constater qu'il n'y avait eu aucun changement pendant cette période de 140 ans (les écarts entre ces trois courbes peuvent être considérés comme non significatifs, compte tenu de la disparité des sources).



Graphique 190 : Taille des équipages des navires de commerce en fonction de leur tonnage

¹⁵⁰¹ Données précédentes moyennées par tranches de 20 tonneaux

¹⁵⁰² Archives nationales, F¹² 1808, bâtiments français uniquement

¹⁵⁰³ Ministère de l'agriculture et du commerce, *Annuaire statistique de la France*, 1878, p. 459

6.4. Le commerce maritime

6.4.1. Les importations et exportations

Toutes les sources nous laissent entrevoir qu'avant 1815, le commerce extérieur direct de la Manche était très faible, et pas seulement pendant les périodes de guerre avec l'Angleterre. Il se limitait à des échanges avec les îles anglo-normandes, auxquelles on achetait de la pierre à bâtir et de la houille, ainsi que des laines dont l'exportation d'Angleterre était en principe interdite ; on leur vendait du cidre, de la poterie, des toiles et de la viande. Vers 1740, on mentionne également une exportation très active de homards, qu'un bateau anglais venait acheter au large de Saint-Vaast, ou que des brigantins de Cherbourg et d'Omonville-la-Rogue portaient à « *Amble, dans la rivière de Southamton* »¹⁵⁰⁴ ; cette exportation s'éleva jusqu'à à 40 000 livres par an¹⁵⁰⁵. Il y eut également à certaines époques un trafic assez significatif de contrebande d'eau-de-vie avec l'Angleterre. Les employés des Traités (douanes) qui ne pouvaient pas, avec leurs seules pataches de Cherbourg et Carteret, surveiller tous les ports de la côte susceptibles de trafiquer avec l'Angleterre ou les îles de Jersey et Guernesey, obtinrent de l'Intendant qu'il interdît, à la fin du XVII^e siècle, tout commerce dans les ports les plus éloignés de leurs bases : ceux de Diélette, St-Germain-sur-Ay et Surville ; la contrebande au départ de Portbail et Carteret fut d'elle-même limitée par le fait que ces deux ports s'ensablèrent¹⁵⁰⁶. Les habitants de Flamanville obtinrent la levée de cette interdiction pour Diélette en 1718, mais elle resta en vigueur jusqu'à la Révolution pour les deux autres ports. Finalement, les Traités interdirent, au début du XVIII^e siècle, le conditionnement de l'eau-de-vie en petits fûts qui était indispensable à la discrétion de cette activité ; ultérieurement l'Angleterre diminua ses droits d'entrée, ce qui fit disparaître cette contrebande¹⁵⁰⁷. Pour l'essentiel, les principaux produits fournis par les pays étrangers (comme les bois ou les fers des pays nordiques) ou les colonies (comme le sucre) étaient donc achetés par les marchands de la Manche grâce à des voyages de cabotage vers les grands ports qui avaient des échanges internationaux importants, tels que Dieppe, Rouen, Nantes ou Bordeaux.

Après la fin des guerres européennes, en 1815, et dans un contexte général de croissance économique et commerciale, la Manche développa activement ses exportations de produits agricoles depuis Cherbourg, dans trois domaines relativement inattendus compte tenu de ce que nous avons dit plus haut sur l'état de son agriculture : des quantités impressionnantes d'œufs (plus de 2000 tonnes par an vers 1840, soit environ 30 millions d'œufs, dont une partie significative provenait de Bretagne ; près de 4000 tonnes vers 1870), des mules destinées à la Martinique, et du porc salé, également destiné aux colonies. On rapportait en 1828, à Cherbourg, que « *depuis deux ans, le nombre des navires qui transportent [des mules, pour Bourbon¹⁵⁰⁸ et les Antilles] s'est considérablement augmenté : on en peut compter aujourd'hui plus de 12, à trois mâts, qui appartiennent à des armateurs de Cherbourg : ces mêmes navires emportent aussi des salaisons de porc fort estimées. Tous les 15 jours on charge d'œufs, pour l'Angleterre, deux navires de 30 à 40 tonneaux : on en charge un, chaque mois, de bœufs, vaches et de moutons. Ce commerce a beaucoup enrichi ceux qui s'en occupent ; ils sont maintenant les plus forts capitalistes de la place* »¹⁵⁰⁹. Ces exportations atteignirent, en 1838, le chiffre respectable de 2,9 millions de Francs (trafic de Granville non compris).

Les importations, qui s'élevèrent à la même époque à un million de francs, consistaient principalement en bois d'œuvre des pays nordiques, en fer et en houille, qui arrivaient désormais de l'étranger sans transiter par les grands ports internationaux que nous avons cités. A Granville, on indiquait de même que « *plusieurs bâtiments suédois importent une grande quantité de madriers, de planches de sapin, de fers, etc.* ».

Cherbourg concentra initialement l'essentiel de ce trafic international, très majoritairement dirigé vers l'Angleterre, tirant enfin bénéfice de sa position exceptionnelle au milieu de la Manche et des aménagements portuaires qui y avaient été faits : dès 1820, les navires étrangers représentaient 60% des entrées ou sorties de son port¹⁵¹⁰ (Granville n'en recevait qu'exceptionnellement, mais commerçait cependant un peu avec Jersey). Puis, après sa résurrection vers 1850, le port de Carentan prit rapidement une grande importance pour les

¹⁵⁰⁴ Hamble-le-Rice, sur la *Southampton Water*

¹⁵⁰⁵ Archives départementales du Calvados, C 287, mémoire du subdélégué de Valognes en 1727. Voir aussi le mémoire du commissaire SICARD sur le quartier de la Hougue.

¹⁵⁰⁶ Archives départementales du Calvados, C 287, mémoire du subdélégué de Valognes de 1727.

¹⁵⁰⁷ Archives départementales du Calvados, C 289 mémoire du subdélégué de Valognes de 1764.

¹⁵⁰⁸ Île de la Réunion

¹⁵⁰⁹ Source : *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57.

¹⁵¹⁰ Archives nationales, F¹² 1808

exportations agricoles de la Manche, au détriment de Cherbourg : ses expéditions de beurre passèrent de 69 tonnes en 1855 à 2700 tonnes en 1868, et celles des œufs à 2900 tonnes¹⁵¹¹. Les exportations de la Manche dépassèrent 18 millions de francs vers 1868.

Français/étrangers (navires chargés)	Entrée (provenance)				Sortie (destination)			
	Angleterre	Pays du Nord	Prusse	Antilles	Angleterre	Pays du Nord	Antilles	Algérie
Carentan	9/2	0/1			1/0			
Saint-Vaast	11/0				0/1			
Barfleur	6/1				30/18			
Cherbourg	69/27	0/33	0/15	0/2	239/39		12/0	2/0
Omonville	1/0				9/0			
Diélette	0/5				0/7			
Carteret	16/2				18/3			
Portbail	2/20				0/142	0/1		
St-Germain-sur-Ay	0/31				0/70			
Agon	3/0							
Regnéville	29/13							
Granville	38/21	6/11	1/1		17/9	0/1		
Ensemble	184/122	6/45	1/16	0/2	314/286	0/1	12/0	2/0

Tableau 93 : Importations et exportations : mouvements de navires en 1841¹⁵¹²

u : unités ; t : tonnes ; st : stères ; kl : milliers de litres ; kF : milliers de francs

Denrées et marchandises	1838-39			1868		
	Quantités	Prix unit.	Valeur(kF)	Quantités	Prix unit.	Valeur(kF)
Chevaux	53 u	310 F/tête	16			
Mules	1741 u	300 F/tête	522			
Bœufs	340 u	200 F/tête	68	1260 u	600 F/tête	756
Veaux	2000 u	30 F/tête	60			
Moutons	5000 u	6 F/tête	30	14400 u	45 F/tête	648
Porcs	1000 u	24 F/tête	24	5000 u	132 F/tête	660
Volailles			72	163000 u	1 F/tête	163
Volailles mortes				100 t	3 F/kg	300
Viande de porc salée	355 t	0,31 F/kg	110	17 t	1 F/kg	20
Beurre	43 t	1,4 F/kg	60	4016 t	3 F/kg	12048
Saindoux	17 t	1,0 F/kg	17			
Œufs	2158 t	0,8 F/kg	1726	3825 t	1 F/kg	2869
Blé	210 t	0,26 F/kg	55			
Pommes de terre	600 t	0,06 F/kg	36	8463 t	0,10 F/kg	846
Légumes secs	75 t	0,21 F/kg	16			
Autres			51			102
Total exportations			2893			18440

Tableau 94 : Estimation des exportations en 1838-1839 et en 1868, Granville non compris¹⁵¹³

Les importations se concentrèrent progressivement sur la houille, dont la Manche avait des besoins croissants avec le développement de la marine à vapeur et des chemins de fer : elle en importa 7 800 tonnes en 1838 puis 35 300 tonnes en 1868 (port de Granville exclus). Ces importations arrivaient pour l'essentiel à Cherbourg, pour les besoins de l'arsenal (houille et bois d'œuvre) et pour ceux de l'importante ligne de chemin

¹⁵¹¹ *Comptes-rendus des travaux de la chambre de commerce de Cherbourg*, 1868. Le chiffre des exportations d'œufs qui figure dans l'*Enquête agricole de 1867* (p. 26-27) est grossièrement erroné.

¹⁵¹² Administration des douanes, *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1841*, 1842, p. 610-613. Antilles = Martinique, Guadeloupe ; Pays du Nord = Suède, Norvège.

¹⁵¹³ Enquête industrielle sur l'arrondissement de Cherbourg en 1841, in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1842, p. 179-183 (Ces chiffres sont relatifs à la principalité de Cherbourg, qui comprenait les ports de Cherbourg, Diélette, Omonville, Barfleur, St-Vaast, Carentan) ; *Comptes-rendus des travaux de la chambre de commerce de Cherbourg*, 1868 (même assiette).

de fer dont la ville était le terminus. Mais les réseaux de transport terrestres pouvaient désormais approvisionner la Manche dans les autres marchandises moins pondéreuses ou dans celles dont le coût de production national était devenu compétitif par rapport aux prix anglais.

6.4.2. Le cabotage

Nos sources nous permettent de nous faire une idée des mouvements de cabotage dans la Manche à un siècle d'intervalle, vers 1740 et vers 1840. Les échanges avaient lieu avec la Bretagne, les grands ports du nord (Rouen, le Havre, Dieppe, Dunkerque) et ceux de l'Atlantique (La Rochelle, Bordeaux), et naturellement entre ports de la Manche. Mais là encore, tous n'étaient pas assurés par des bâtiments originaires de la Manche. Notons en outre qu'il est généralement impossible de mettre en regard ce qui était envoyé vers un port donné et ce qui en provenait, étant donné qu'une proportion importante des échanges n'était pas effectuée *en droiture* (aller et retour direct), mais de façon *triangulaire* (déchargement dans le port de destination ; chargement dans celui-ci d'un fret pour un autre port ; retour au point de départ avec un tiers chargement ou sur lest).

- Pour 1740¹⁵¹⁴, nous ne disposons (voir le premier tableau ci-après) que d'indications qualitatives sur les ports concernés et les natures de marchandises transportées pour chaque port, mais sans indication précise sur l'importance de chaque flux. Les principales marchandises expédiées étaient : des huîtres ; des légumes secs et du lard (pour la marine royale ou pour le commerce transatlantique) ; du cidre ; du bois à brûler, du charbon de bois ; des pierres à chaux et de la chaux ; de la soude (i.e. de la cendre de varech). Les marchandises reçues étaient : des vins et eaux-de-vie ; des bois pour la construction navale ; du poisson, des huiles de poisson et des ardoises de Bretagne ; des marchandises diverses d'usage courant comme savons et huile d'olive, coton et chanvre, fers, houille, sucre, cuirs, mercerie, etc.
- En 1837¹⁵¹⁵, il était estimé que le seul trafic de cabotage du port de Cherbourg portait sur cinq millions de francs de marchandises (entrées et sorties), montant très supérieur donc aux importations et exportations à cette date.
- Pour 1841¹⁵¹⁶, nous connaissons les tonnages des marchandises échangées dans les différents ports (voir le second tableau). Naturellement, si on veut évaluer le solde commercial de la Manche, les flux homologues en entrée et en sortie doivent être « nettés » (il existait de nombreux échanges intra-Manche, tels que le regroupement à Cherbourg des cendres de varech produites en différents lieux, ou la redistribution des bois d'oeuvre arrivant dans la Manche). En sortie (tableau ci-dessous), les principaux flux étaient ceux des huîtres (environ 16000 tonnes), des matériaux divers (chaux, pierres, ardoises), des pommes de terre et légumes secs (3000 tonnes). En entrée, il s'agissait de sel (14000 tonnes, dont 11000 pour la pêche morutière de Granville), de vins et eaux-de-vie (dont une partie pour réexportation vers l'Angleterre), de bois, et de diverses marchandises que la Manche ne pouvait pas produire, comme métaux, résines, coton, houille, sucre.

Cabotage sortant		Cabotage entrant	
Huîtres	162,9	Sel	138,0
Matériaux	137,4	Bois	92,1
Bois	60,0	Matériaux	72,1
P. de terre, légumes secs	30,6	Vins, eaux-de-vie	45,7
Viandes	12,0	Huîtres	33,7
Soude	13,8	Métaux	23,3
Poissons	7,6	Grains, farines	16,6
Grains, farines	8,8	Soude	11,8
Fers	2,7	Résine	9,4
Vins, eaux-de-vie	2,6	Coton	4,9
Cidre	1,2	Houille	4,1

Tableau 95 : Les principaux volumes totaux échangés par cabotage en 1841 (en centaines de tonnes)

¹⁵¹⁴ Mémoires du commissaire de la Marine SICARD précités

¹⁵¹⁵ « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, etc. », *op. cit.*

¹⁵¹⁶ Administration des douanes, *Tableau général des mouvements de cabotage pendant l'année 1841, 1842*, p. 47-53

Tableau 96 : Les flux de cabotage dans la Manche en 1740

	Cabotage sortant		Cabotage entrant		
	Destinations	Marchandises	Origines	Marchandises	
Saint-Vaast	Rouen	Huîtres	Rouen	Graine de lin	
	Cherbourg	Soude		Faïences	
	La Rochelle, Bordeaux	Légumes secs	Cherbourg	Ardoises	
	Honfleur	Huîtres Légumes secs	Caen	Fers Mercerie	
Barfleur	Rochefort	Légumes secs Lard	La Rochelle, Bordeaux	Vins, eau-de-vie	
Cherbourg	La Rochelle, Bordeaux	Légumes Beurre, lard Charbon de bois	La Rochelle, Bordeaux	Vins, eau-de-vie Cuirs Sucre Coton	
	St-Malo	Chardon de bois Ardoises, pierres	St-Malo	Huiles Poisson	
	Rouen	Glaces Soude Beurre Légumes Huîtres	Le Havre	Soude Poisson Agrès	
	Le Havre	Charbon de bois, bois Légumes secs Lard salé	Dieppe	Fers Huiles Poisson	
	Dieppe	Soude Cidre Légumes secs	Calais	Lin	
	Calais	Charbon de bois, bois	Dunkerque	Mats, vergues Graine de lin Houille	
	Omonville-la-Rogue	Cherbourg	Soude Houille	Cherbourg	Bois à brûler Ardoises
		St-Malo	Légumes secs Houille	St-Malo	Huiles Poisson
Diélette	Rouen	Soude	Rouen	Huiles Plâtre	
	Cherbourg	Soude	Cherbourg	Bois de construction Ardoises	
Carteret	Bretagne	Charbon de bois, bois Cidre Poterie			
	Bretagne	Pierre à chaux, chaux	Bretagne	Ardoises Suif, graisse Barriques vides Poisson	
Regnéville			Bordeaux	Vins, eau-de-vie	
			Rouen	Bouteilles, verre	
			Bordeaux	Vins, eau-de-vie	
Granville			Marseille	Savon, huile d'olive Coton	
			Chausey	Matériaux	
			Ile de Ré	Sel	
			Morlaix	Beurre, suif Barriques vides	
			Lannion	Chanvre	
			Brest	Ardoises Poisson	

Tableau 97 : Les flux de cabotage de la Manche en 1841

En centaines de tonnes. N'ont été détaillés que les flux supérieurs à 500 tonnes.

	Sortant				Entrant			
	Destinations	Poids	Marchandises	Poids	Origines	Poids	Marchandises	Poids
Carentan	Toutes Le Havre Isigny	32,4 17,0 9,5			Toutes	10,6		
			Bois	22,6				
Saint Vaast	Toutes Courseulles Dieppe Le Havre	161,2 69,7 55,5 19,1			Toutes Granville Cancale	48,8 16,0 9,0		
			Huîtres	138,0			Huîtres	32,5
			Bois	11,9				
Barfleur	Toutes Le Havre Honfleur Cherbourg	46,3 12,5 8,7 5,9			Toutes Le Havre	5,4 3,6		
			Matériaux	30,3				
			P. de terre, lég. secs	5,2				
			Soude	5,1				
Cherbourg	Toutes Le Havre Sète Rouen Toulon	76,9 20,4 10,3 6,4 5,8			Toutes Rouen Port-Launay Le Havre Bordeaux St-Servan (près St-Malo) Nantes Sète Granville Les Sables d'Olonne St-Malo Barfleur Brest Bayonne	243,1 71,6 28,0 20,7 18,6 10,0 9,6 8,9 7,5 7,5 7,4 5,9 5,6 5,0		
			P. de terre, lég. secs	20,8			Bois	85,0
			Bois	17,5			Matériaux	51,3
			Viandes	12,0			Vins, eau-de-vie	23,0
			Matériaux	4,1			Sel	19,0
							Fers	11,6
							Grains, farines	11,2
Diélette	Toutes Rouen Le Havre	33,1 16,9 11,7			Toutes	2,6		
			Matériaux	30,9				
Regnéville	Toutes Morlaix St-Brieuc	54,9 23,2 11,3			Toutes	9,5		
			Matériaux	53,9				
Granville	Toutes St-Vaast Rouen Cherbourg Le Havre	68,4 16,0 13,1 7,6 6,6			Toutes St-Martin (île de Ré) Sète Bordeaux Rouen Loix (île de Ré) Ars (île de Ré) Bayonne Le Croisic Pouliguen	195,9 62,8 14,2 13,9 9,2 7,2 7,0 6,7 6,5 5,4		
			Huîtres	23,5			Sel	111,6
			Matériaux	12,3			Vins, eau-de-vie	21,6
			Grains, farines	7,8			Matériaux	8,9
			Poissons	7,6			Soude	7,0
			Bois	5,0			Résine	6,8
							Grains, farines	5,4

6.5. La pêche

Les pêcheurs de la Manche pratiquaient la grande pêche (pêche à la morue), la pêche hauturière (aux maquereaux et harengs), la pêche côtière, la pêche à pied aux poissons et crustacés, et enfin la pêche aux huîtres. Nous allons les examiner successivement.

6.5.1. La grande pêche

La pêche à Terre-Neuve est celle qui a le plus frappé les imaginations et passionné les historiens, en raison de l'effort exceptionnel qu'elle exigeait des marins qui s'y engageaient, et de l'importance des moyens financiers qu'elle a fini par mobiliser. Elle se pratiquait, depuis le début du XVI^e siècle, de deux manières différentes¹⁵¹⁷ :

- La pêche à la ligne, depuis un bateau navigant ou ancré, sur le Grand Banc situé à l'est de Terre-Neuve, qui était une gigantesque zone de frai des morues (des zones secondaires se rencontraient au sud de l'île). On utilisait pour cela des bâtiments de taille moyenne (40 à 90 tonneaux) avec un équipage de 15 à 20 hommes. Les poissons étaient vidés à bord et immédiatement salés. Ils étaient connus sous le nom de « *morue verte* » ; ils étaient vendus à la pièce¹⁵¹⁸ et devaient avoir au minimum 70 cm « *depuis le premier nœud de la nageoire dorsale jusqu'au second nœud de la queue* ». Les foies des morues étaient soigneusement conservés ; on en tirait une huile qui était vendue pour l'éclairage ou pour une utilisation par les tanneries. La morue verte se conservait généralement jusqu'au printemps suivant, un peu plus dans le nord de la France.



Illustration 81 : Terre-neuviens en pêche sur le Grand Banc au XVIII^e siècle¹⁵¹⁹

- La pêche à la côte se déroulait à partir d'un campement provisoire établi sur la côte de Terre-Neuve. La zone de pêche fut, depuis le milieu du XVII^e siècle, l'objet de vives rivalités avec l'Angleterre, concomitantes des guerres maritimes qui pouvaient se dérouler en Europe ou en Amérique du Nord. L'établissement initial des Français fut la côte sud de l'île, où furent installés quelques établissements fixes, avec une petite force armée, en particulier le petit port fortifié de Plaisance. Par le traité d'Utrecht de 1713 (art. 13), qui mettait fin à la guerre de succession d'Espagne, la France dut abandonner Plaisance et la côte sud, et restreindre sa zone de pêche aux côtes nord-ouest et nord-est situées au nord des deux traits qui en indiquent les limites sur la carte ci-dessous ; aucune installation permanente ne devait être établie. Au fil des guerres suivantes, la zone de pêche fut conservée inchangée par le traité de Paris de 1763 (art. 5 ; ce traité restituait par ailleurs à la France les îles de Saint-Pierre et Miquelon), puis un peu

¹⁵¹⁷ On trouvera de très nombreux détails sur cette pêche dans Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, t.2, 1772, p. 37-120. Pour une présentation plus synthétique : Robert SINSOILLIEZ, « La pêche à la morue avant la Révolution française », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003

¹⁵¹⁸ Une « poignée » de morues se composait de deux morues de même taille ; un « cent » contenait 66 poignées, soit 132 morues, et un « millier » 10 cents, soit 1320 morues

¹⁵¹⁹ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, op. cit. t. 2, pl. VI

décalée en 1783 (zone limitée par les deux traits interrompus sur la même carte), par le traité de Versailles (art. 5) qui mettait fin à la guerre d'indépendance américaine. La pêche s'opérait à la ligne, depuis de petites embarcations de quatre ou cinq tonneaux, montées par trois hommes, qui avaient été amenées démontées sur le navire. Les prises étaient ramenées au campement, où elles étaient vidées, séchées et salées par une partie de l'équipage qui n'avait pas besoin d'une qualification de marins. Les opérations de préparation des morues étaient bien plus longues que dans le cas de la morue verte. Cette pêche nécessitait donc des équipages 2 à 2,5 fois plus nombreux¹⁵²⁰ à tonnage égal, et des bâtiments plus importants (de 80 à 250 tonneaux) : le plus grand navire de Granville vers 1740 (250 tonneaux) emmenait 91 hommes. Ces morues étaient ultérieurement vendues sous le nom de « morues sèches ». Elles étaient vendues au poids, sans contrainte de taille. Elles se conservaient mieux que les morues vertes (deux ou trois ans), et avaient de ce fait la préférence dans les pays méditerranéens, ce qui permettait de les vendre plus cher et de compenser le coût des équipages plus nombreux que leur pêche mobilisait. On produisait de l'huile avec leurs foies, comme dans la pêche au Grand Banc.

Dans les deux cas, les bateaux partaient usuellement de fin février à avril, pour un retour en septembre-octobre. Le voyage durait quarante à quarante-cinq jours dans chaque sens.

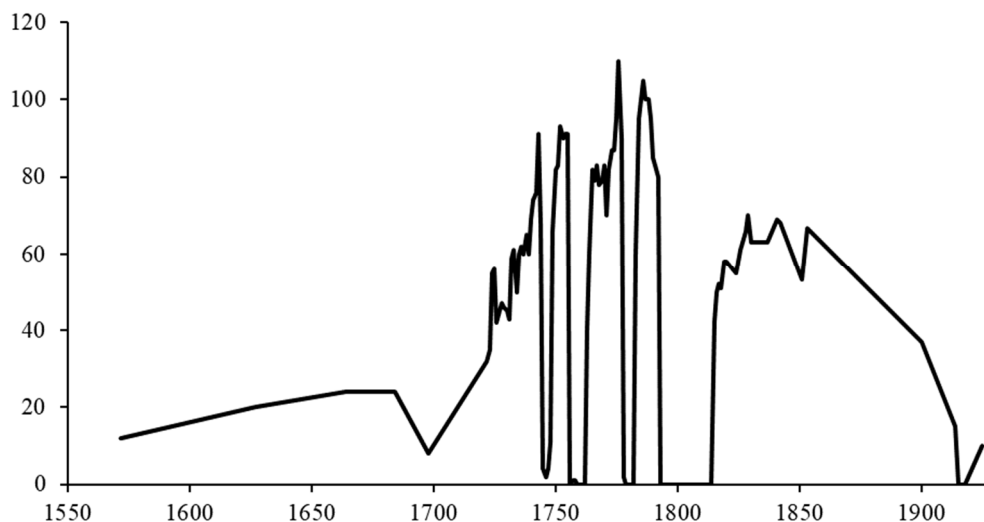


Illustration 82 : Carte de Terre-Neuve (1713)¹⁵²¹

¹⁵²⁰ Philippe DUPRE, « Les activités maritimes en Normandie à la veille de la Révolution », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n°24, p. 227 ; Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, « La pêche morutière française de 1500 à 1950, statistiques, climat et société », in *Repères Océan (revue de l'IFREMER)*, n° 11, 1995, annexe

¹⁵²¹ Bibliothèque nationale, GE SH 18 PF 128 DIV 2 P 5, Plan géométral de l'isle de Terre-Neuve et autres isles et bancs

Le nombre de bateaux engagés dans cette pêche était probablement de l'ordre d'une dizaine au XVI^e siècle ; il crût jusqu'à 25 à la fin du XVII^e siècle, une cinquantaine vers 1730 et il dépassa une centaine vers 1750. La majorité était armée à Granville (graphique ci-dessous¹⁵²²), mais, vers 1740 par exemple, 8 venaient de Regnéville, 6 de Cherbourg, 2 de Saint-Vaast et un de Barfleur (soit ensemble environ 20% du total). Naturellement, les guerres européennes de Louis XIV à l'Empire ont régulièrement réduit à néant ces armements, et plongé dans la crise les paroisses qui fournissaient les plus grands contingents de marins : pendant la guerre de Sept Ans, la pire des guerres du XVIII^e siècle, le subdélégué de Coutances rapportait que « *la misère de Grandville est extrême* ». La mobilisation des marins dans la marine royale, pendant ces guerres, n'apportait pas une réelle compensation et pouvait même ajouter à la catastrophe, dans la mesure où certaines d'entre elles furent très meurtrières : rappelons que, pendant la guerre de Sept Ans, la marine de guerre perdit plus de 60% des navires qu'elle possédait à son début¹⁵²³. Durant ces périodes, certains armateurs équipaient leurs navires pour la course¹⁵²⁴, mais il ne s'agissait pas d'une activité d'une ampleur équivalente et elle était évidemment très risquée. Après 1815, le nombre de navires morutiers remonta vers 75 en 1840, puis décrivit progressivement jusqu'à une quinzaine seulement en 1914.



Graphique 191 : Nombre de bateaux armés à Granville pour la pêche à la morue

Nous ne disposons que de peu d'éléments historiques sur la productivité de cette pêche, mais ils convergent¹⁵²⁵ pour indiquer qu'en moyenne, les bateaux rapportaient environ 600 kg de morues par tonneau de port. Ce chiffre est cohérent avec la prise, souvent citée comme ordre de grandeur, de 20 000 morues vertes¹⁵²⁶ pour un bateau moyen¹⁵²⁷. Mais nous ne le retiendrons que comme ordre de grandeur, sachant qu'il n'est vraisemblablement pas resté constant au cours du temps, en particulier parce que les grandes variations

¹⁵²² Sources : avant 1722 : Joachim DARSEL, "Le port de Granville au XVIII^e siècle", in *Revue de l'Avranchin*, mars 1967, p. 1-19 ; 1722-1793 Michel AUMONT, "La stratégie des armateurs terre-neuviens granvillais et malouins au XVIII^e siècle", in *Actes des troisièmes journées d'histoire de la grande pêche*, 2007, p. 247 ; après 1900 : Pierre YVON, "Chambre de commerce de Granville", in *Illustration économique et financière*, numéro spécial sur la Manche, 1926, n° 7, p. 99

¹⁵²³ Jean MEYER, Martine ACERRA, *Histoire de la marine française*, 1994, p. 104

¹⁵²⁴ Michel AUMONT, « Les armateurs granvillais et la guerre de course : d'une activité de compensation à la tentation du risque », *Annales de Normandie*, 2011/2, p. 81-99 et « Terre-neuviens et corsaires granvillais à l'époque de Louis XV », in *Actes des deuxièmes journées d'histoire de la grande pêche*, 2003

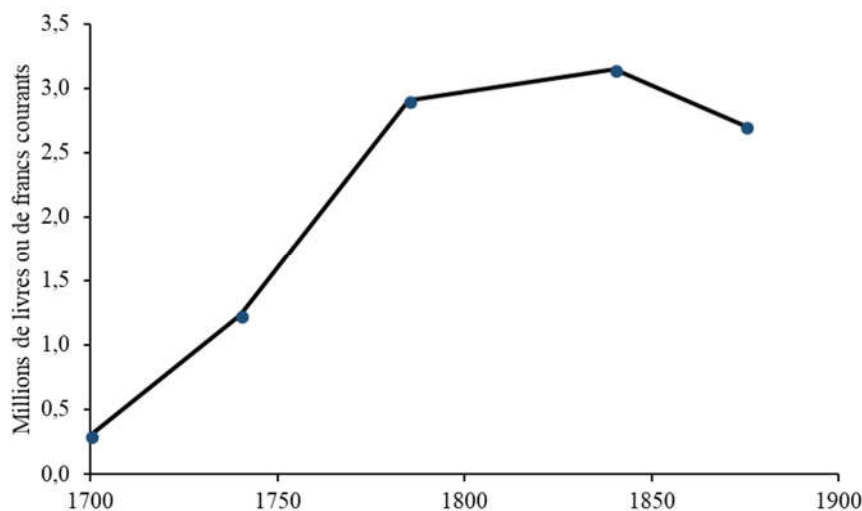
¹⁵²⁵ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, *op. cit.* t. 2, p. 89 : vers 1770, un navire de 200 à 300 tonneaux peut rapporter 3000 quintaux (de 100 livres) de morue sèche, soit 500 à 750 kg/tonneau ; Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, *op. cit.* : en 1773 et 1786, annexe, p. 98-101, 660 kg/tonneau en moyenne pour les morues vertes et sèches à Granville, p. 38, 460 kg/tonneau en moyenne nationale pour le XIX^e siècle ; *Annuaire statistique de la France*, 1878 : en 1875, 650 kg/tonneau en moyenne pour tous les ports français de la façade Manche.

¹⁵²⁶ Vers 1730, une « pêche complète » était supposée ramener au moins 1200 morues par marin (Eric BARRE, « Les règlements pour la pêche à Terre-Neuve à Granville, du début du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003). Voir aussi Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, *op. cit.* et « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837 (arrondissement d'Avranches). Antoine THEVENARD (*Mémoires relatifs à la marine*, 1799, t. 3, p. 214) mentionne en revanche 10 000 morues vertes pour un navire de 80 à 150 tonneaux.

¹⁵²⁷ A la fin du XVII^e siècle, on estimait qu'une morue verte pesait en moyenne 2,6 kg, et une morue sèche 0,5 à 0,7 kg (Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, *op. cit.* p. 33)

du climat, du XVII^e au XIX^e siècle ont certainement affecté la profusion des morues autour de Terre-Neuve¹⁵²⁸. Quelques éléments, également assez rares, nous indiquent la valeur marchande du produit de la pêche : 100 livres les dix quintaux (de cent livres) au XVII^e siècle (0,2 lt/kg)¹⁵²⁹ ; 20 livres le quintal¹⁵³⁰ (0,4 lt/kg) ou 2,75 F la *poignée* de (deux) morues vertes¹⁵³¹ (0,5 F/kg) et 20 F le quintal de morues sèches (0,4 F/kg) vers 1790 ; 0,52 F/kg en 1875¹⁵³².

Sur la base de ces chiffres, nous pouvons avancer une estimation du chiffre d'affaires de la pêche à la morue de la Manche, en temps de paix¹⁵³³. Il a dû atteindre un million de livres vers 1740, 2 à 2,5 millions vers 1750 (le subdélégué de Coutances indiquait qu'il s'élevait à « *plus de deux millions* » de livres à Granville avant le début de la guerre de Sept Ans, soit avant 1756), puis 2,2 à 3 millions vers 1780 (un tableau élaboré en 1790 à Granville¹⁵³⁴ encore indique que le produit brut de la pêche entre 1783 et 1788 varia selon les années entre 1,8 et 2,4 millions de livres). Il était probablement voisin de 2,5 millions de francs vers 1880. C'était donc une activité de première importance à l'échelle de la Manche. Les morues vertes étaient généralement vendues à Dieppe, au Havre ou à Honfleur, d'où elles étaient transportées à Rouen, Paris et autres villes du Royaume. Pour la morue sèche, les plus grands des navires « *et mesme ceux qui ont du canon* » déchargeaient à Marseille, Genes et ports d'Espagne ; les moins grands restaient « *en deça des caps* », et déchargeaient à Bilbao, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint Malo et Granville.



Graphique 192 : Chiffre d'affaires de la pêche à la morue (en temps de paix)

6.5.2. La pêche côtière

La pêche côtière nous est assez bien connue dans la première moitié du XVIII^e siècle, grâce à deux rapports d'inspecteurs royaux : celui du commissaire des classes SICARD en 1740, que nous avons déjà exploité, et celui de l'inspecteur des pêches LE MASSON DU PARC, de 1724¹⁵³⁵. Le premier s'était intéressé aux nombres de bateaux et de gens de mer, et aux types de pêche ; le second fit une visite en grand détail pour s'assurer que la réglementation des pêches était bien respectée, en particulier vis-à-vis des caractéristiques des filets employés, telle qu'elle avait été établie depuis la grande ordonnance de la marine d'août 1681.

¹⁵²⁸ Voir une discussion de ces effets climatiques dans Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, *op. cit.* p. 63-71

¹⁵²⁹ *Ibid*

¹⁵³⁰ Léon BIOLLAY, *Les prix en 1790, op. cit.* p. 222

¹⁵³¹ Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, 1799, t. 3, p. 218

¹⁵³² *Annuaire statistique de la France*, 1878, p. 390

¹⁵³³ Même si nous pouvons connaître les armements durant certaines périodes de guerre, nous ne savons rien de l'évolution des prix à court terme sous l'effet de la raréfaction de la denrée qu'elles entraînaient

¹⁵³⁴ Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, 1892, t. 1, appendice A, p. 795

¹⁵³⁵ Archives nationales, fonds Marine, C⁵ 19. Ce rapport couvre 260 pages !

Tableau 98 : La pêche côtière : nombre de bateaux et de pêcheurs en bateau (1740) ou à pied (1723)

Quartiers	Paroisses	Pêche en bateau		Pêcheurs à pied	Quartiers	Paroisses	Pêche en bateau		Pêcheurs à pied	
		Bateaux	Pêcheurs				Bateaux	Pêcheurs		
Granville	Granville	4	28	7	La Hougue (suite)	Quinéville	3	17	12	
	Créances			11		Lestrel			12	
	Pirou	3	14	18		Aumeville			7	
	Gefosse	1	3			Morsalines			6	
	Anneville			4		Réville	13	49	35	
	Montcarville, Gouville			6		Montfarville	4	12	14	
	Linverville	1	6	10		Barfleur	14	65	16	
	Boisroger	1	6			Gatteville	8	28	4	
	Blainville	8	48	4		Gouberville, Néville	1	4	5	
	Agon	1	4	5		Retoville	1	2	6	
	Grimouville	3	18	8		Cherbourg	Cherbourg	7	28	16
	Regnéville			6			Cosqueville	10	30	24
	Montmartin			6			Fermanville	16	56	41
	Hauteville			7	Maupertus		1	2	6	
	Annoville, Tourneville			6	Bretteville		3	11	6	
	Lingreville			7	Digosville				4	
	Briqueville			6	Tourlaville		1	4	7	
	Bréhal			5	Equeurdreville		2	7	7	
	St Martin le Vieux			4	Haineville				4	
	Donville			5	Quierqueville		3		4	
	St Pair			13	Urville				3	
	Bouillon			6	Digulleville		3	9	4	
	Carolles			16	Omonville la R.		4	18	9	
	Champeaux			11	St Germain des Vaux		3	9	3	
	Dragey			8	Auderville				4	
	Genets			11	Herqueville		2	8	4	
	Vains, St Léonard			5	Vauville				5	
	Ceaux			3	Siouville		1	4	4	
	Courtils			7	Flamanville		1	4	2	
	Beauvoir			5	Le Rozel				2	
Mont St Michel			8	Surtainville				2		
La Hougue	La Hougue	42	367	37	St Pierre d'Alonne				11	
	St Côme du Mont			6	Carteret		3	11	6	
	Brucheville			4	Barneville			11		
	Ste Marie du Mont	5	23	19	Portbail			3		
	Audouville la H			5	Surville			4		
	St Martin de Var.			17	Bretteville sur Ay			4		
	St Germain de Var.	2	8	14	St Germain sur Ay			7		
	Foucarville			4	Isigny	Brévands			7	
	Ravenoville	3	17	20		Carentan			8	
	St Marcouf	2	15	19		Montmartin en Gr.			7	
Fontenay			4	Ensemble	180	930	713			

Au-delà de la tendance spontanée de l'administration de COLBERT et de ses successeurs à tout réglementer, comme on l'a vue à l'œuvre vis-à-vis des manufactures, cette réglementation des pêches tentait de répondre au fait qu'il y eut, au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, une raréfaction des poissons au voisinage des côtes : dès 1642, RICHELIEU se plaignait du fait que « *la pesche du poisson s'en alloit ruinée sur les costes de France, où elle abondoit autrefois* »¹⁵³⁶ ; en 1727, le subdélégué de Valognes rapportait encore que « *la pesche qui faisoit toutte l'occupation et le revenu de la meilleure partye des peuples des parroisses de la coste est presque entierement abandonnée parce que la mer est devenue très sterile depuis quelques années* ». On incriminait les pratiques de pêche, qui étaient susceptibles d'empêcher une reproduction normale des poissons, en ne respectant pas suffisamment les zones et périodes de frai, et en prélevant des poissons trop jeunes. Il est également probable qu'un changement climatique (refroidissement significatif durant le « petit âge glaciaire ») avait perturbé la reproduction des poissons ou leurs zones de passage. Quoiqu'il en soit, des déclarations et ordonnances royales se succédèrent à partir de 1681 pour réglementer dans le détail la taille minimale des mailles des différents types de filets, pour interdire certains d'entre eux risquant de perturber les zones de reproduction (comme les *dreiges* ou *dreigues*, filets de fond qui furent interdits en 1726, sauf pour la pêche des huîtres), pour interdire de pêche les petits bateaux « *sans quilles, ni mâts, ni voiles, ni gouvernail* », susceptibles de rendre possible la pêche dans certaines zones de frai¹⁵³⁷, etc.

L'inspecteur des pêches LE MASSON DU PARC visita donc soigneusement chaque paroisse littorale, recensa les modes de pêche et les « engins » utilisés, et entra même dans les maisons des pêcheurs pour inspecter leurs filets¹⁵³⁸. Malheureusement, il ne s'est pas plus que le commissaire aux classes intéressé à la production quantitative de la pêche.

a. La pêche en bateau

La pêche en bateau était relativement rare en 1664¹⁵³⁹, avec seulement une soixantaine de bateaux pour cent paroisses littorales. Vers 1740, il y en avait environ 180, d'un port moyen de 3,8 tonneaux, avec un équipage moyen de 5,2 marins. A cette date, cette pêche occupait environ 930 personnes.

En quelques endroits (Saint-Vaast, Réville, Barfleur), on trouvait des bateaux d'une taille nettement supérieure à la moyenne, de 10 à 15 tonneaux, qui étaient employés pour la pêche au maquereau sur les côtes d'Irlande (de mars à juin) et à celle du hareng en mer du nord qui longeait, selon les époques, les côtes françaises ou anglaises¹⁵⁴⁰ (d'octobre à décembre). Ces poissons étaient salés à bord et vendus au Havre ou à Dieppe.

Les autres bateaux, d'un tonnage compris entre un et cinq tonneaux, se livraient à la pêche au poisson frais, à la « ligne aux haims » (ligne équipée de plusieurs hameçons, appelée « corde aux haims » pour la pêche aux gros poissons comme les raies) ou avec différents types de filets (*folles, manets, chaluts*). Ils pêchaient également des homards, avec des casiers ou des *bouaques*.

¹⁵³⁶ Ordonnance du 14 mai 1642

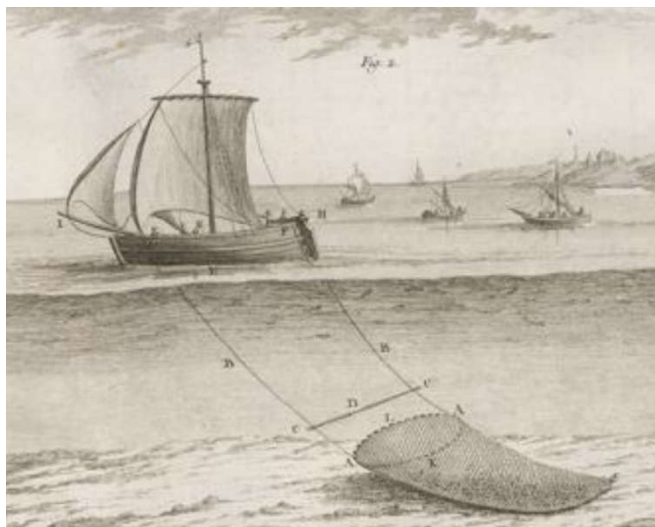
¹⁵³⁷ Par dérogation, un arrêt du conseil royal du 24 novembre 1726 autorisa les pêcheurs de la paroisse de Brucheville à utiliser deux bateaux sans quille ni gouvernail, et ceux de Sainte-Marie-du-Mont à en utiliser cinq (Archives nationales, fonds Marine, C⁵ 164).

¹⁵³⁸ Ses rapports contiennent des rôles nominatifs des pêcheurs à pied.

¹⁵³⁹ D'une façon générale, un commentateur de l'ordonnance de 1681 considérait que l'absence de réglementation de la pêche du poisson frais en pleine mer par les ordonnances précédentes s'expliquait par le fait que celle-ci était antérieurement « fort rare ». (René-Josué VALIN, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*, t. 2, p. 697)

¹⁵⁴⁰ Vers 1730-1740, les harengs longeaient les côtes d'Angleterre ; ils revinrent le long des côtes françaises avant 1770, repartirent vers l'Angleterre jusqu'en 1780, revinrent sur les côtes françaises, puis repartirent vers l'Angleterre en 1816 (Archives nationales, F¹² 1836, rapport du Conseil d'Etat sur la pêche au hareng), et ils sont brièvement revenus vers les côtes françaises en 1823.

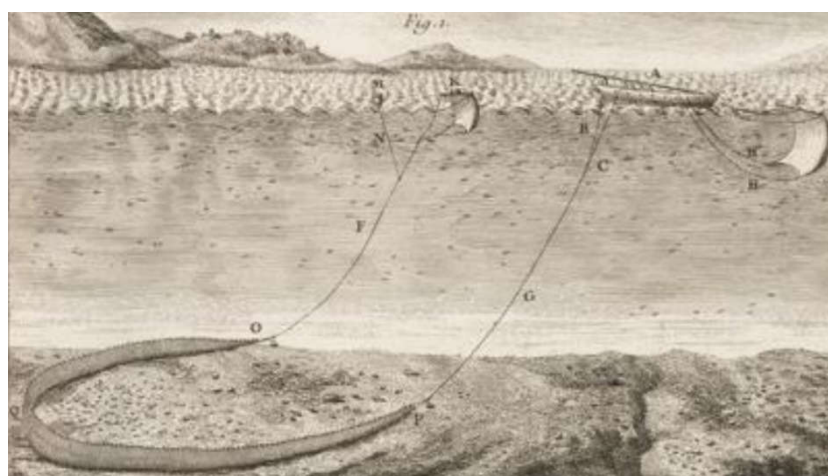
Illustration 83 : Techniques de pêche en mer au XVIII^e siècle ¹⁵⁴¹



Pêche au chalut (ou *ret traversier*)



Pêche avec des filets nommés *folles*



Pêche à la *dreige*

¹⁵⁴¹ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, *op. cit.* t.1, section 2, respectivement pl. XLVI, fig. 2 ; pl. XXXV, fig. 1 ; pl. XXXIII.

Pendant les mois d'avril, septembre et octobre, vingt à trente de ces bateaux se livraient à la pêche aux huîtres, avec des *dreiges* (dragues) ferrées, sur les huîtrières naturelles qui se rencontraient sur les côtes de la Manche (voir la carte ci-contre et leur description en annexe 43) ou à proximité (à l'est, près de Grandcamp, et à l'ouest, dans la baie de Canceille). Chacun d'eux pouvait ramener jusqu'à 20 à 30 000 huîtres par marée.

Une petite partie des huîtres « en écaille » était voiturée par des chasse-marées dans les principales villes de la Manche, et le reste était mis en réserve dans des parcs, essentiellement à Granville et à Saint-Vaast. Depuis la Saint Michel jusqu'au mois d'avril, elles étaient ensuite transportées à Rouen ou Dieppe, par des bateaux de Barfleur, la Hougue, Saint-Vaast et Dieppe, et de là à Paris. Pendant la saison, des coursiers conduisaient toutes les semaines des huîtres de Granville à Paris, sur des chevaux. Vers 1700, elles étaient achetées 2 deniers la douzaine aux pêcheurs et revendues 6 sous la douzaine à Paris ! D'importantes exportations avaient lieu vers l'Angleterre. Une autre partie des huîtres était ouverte et leur chair préparée en marinade ou salée. Le chiffre d'affaires de cette pêche était estimé à 40 000 livres par an vers 1735¹⁵⁴².

Au XIX^e siècle, dans toute la France les huîtrières naturelles commencèrent à s'épuiser, la pêche par dragage ne permettant évidemment pas de bien gérer la ressource. Des mesures administratives de réglementation de cette pêche ne suffisant pas, on lança en 1854, au début du Second Empire, un effort national visant à développer des méthodes d'élevage des huîtres, qui aboutit en 1858, en parallèle d'initiatives privées. Dans la Manche, un premier élevage d'huîtres avait été créé à Regnéville dès 1854. L'essor de ces élevages intervint au début des années 1860.



Illustration 84 : Huîtrières (trait plein) et moulières (discontinu) naturelles en 1734

Illustration 85 : L'art de préparer les huîtres marinées (vers 1785)¹⁵⁴³

« On prend de préférence des plus grosses huîtres, celles dont les coquilles sont les plus épaisses. On écaille ces huîtres [...]. On les met dans un grand baquet ou cuvier pour les y laver [...]. Lorsqu'elles sont bien lavées, on les jette dans de grandes chaudières dans lesquelles on a préparé une saumure avec de l'eau douce et un peu de sel [...]. Puis on y met les huîtres qu'on laisse seulement jeter on ou deux bouillons. Après quoy on les retire du feu. On les renverse dans des vaisseaux de terre ou de bois et sur deux milliers d'huîtres environ on jette dans la même sauce deux pots de fort vinaigre blanc, un quarteron de poivre concassé avec quelques feuilles de laurier. On laisse les huîtres dans cette sauce jusqu'à ce qu'elle soit refroidie pour les mettre ensuite dans de petits barils soit de bois soit de terre qu'il faut bien boucher. On les laisse ainsy dans leur sauce pendant quelques semaines. On les visite de temps en temps pour faire couler une partie de la sause qu'on remplace par de bon vinaigre blanc [...]. Les huîtres ainsy marinées se conservent en hiver pendant trois ou quatre mois. »

¹⁵⁴² Charles DE LA MORANDIERE, « La pêche des huîtres dans la région granvillaise, des origines au Premier Empire », in *Revue de la Manche*, 1959, n° 1, p. 45-79

¹⁵⁴³ *Ibid.* ; mémoire de FOUGEROUX DE BONDARROY

b. La pêche à pied

La pêche à pied, « à basse eau », était largement pratiquée, particulièrement le long des côtes sablonneuses où la mer découvrait de vastes plages à marée basse. C'était une activité peu capitalistique qui pouvait être pratiquée comme activité de complément par des agriculteurs riverains, ou par des marins entre deux engagements. Elle pouvait également être pratiquée par des femmes, des enfants ou des vieillards. L'inspecteur des pêches recensa en 1724 plus de 700 hommes (entre 16 et 60 ans) s'adonnant régulièrement à cette activité ; au total, elle devait certainement mobiliser largement plus de 1000 personnes des deux sexes et de tous âges.

La pêche au poisson prenait trois formes principales, visant toutes à capturer les poissons à flux descendant (voir les illustrations ci-après) : utilisation de « *lignes aux haims* » tendues entre des piquets ; pose de filets, comme des *tramaux* ou *mulotiers*, qui retenant les poissons par les ouïes (selon la taille de leurs mailles) ; installation de différentes sortes de *parcs*, c'est-à-dire de vastes assemblages de filets ou de panneaux de clayonnage qui formaient une espèce de nasse. A titre complémentaire, on pêchait également la crevette (ou *salicot*), avec des *lanets* et des *haveneaux*, et des coques. Entre les rochers, on pêchait de la *rocaille* (c'est-à-dire des crustacés) et des congres avec des crocs ou *digons*. Enfin, dans presque toutes les huîtres naturelles dont nous avons parlé, les pêcheurs à pied ramassaient des huîtres à la main, lorsqu'elles étaient découvertes à marée basse, au moins lors des plus fortes marées.

Illustration 86 : Techniques de pêche à pied au XVIII^e siècle¹⁵⁴⁴



Tramaux



Hauts parcs

¹⁵⁴⁴ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, op. cit. t.1, de haut en bas : section 2, pl. XXI ; pl. XXV, fig. 5

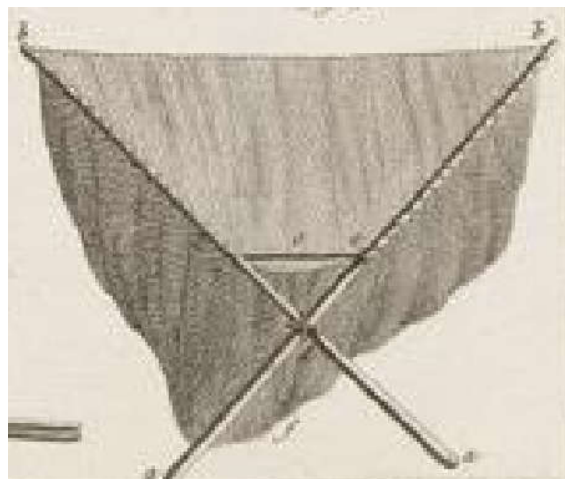
Techniques de pêche à pied au XVIII^e siècle (suite) ¹⁵⁴⁵



Lignes aux *haims*



Lanet pour la pêche à la crevette



Grand haveneau

Notons qu'il exista sur les plages, jusqu'au XVI^e siècle, de très nombreuses pêcheries exclusives, c'est-à-dire des parcs permanents, construits en pierres ou en bois, dont des seigneurs locaux s'étaient attribué le droit de pêche exclusif (qui était généralement affermé à des personnes de leur dépendance). Ces parcs étaient un empiètement évident sur les droits du roi, auquel appartenait la totalité du domaine maritime qui incluait tout ce qui était couvert par la mer pendant les marées d'équinoxe, et donc toutes les plages. L'ordonnance sur la marine de 1584, art. 84, ordonna que toutes les pêcheries permanentes qui avaient été établies depuis moins de 40 ans (délai coutumier de prescription) fussent détruites. Cette disposition fut reprise dans toutes les ordonnances ultérieures. Il en survécut 69 dans la Manche (tableau ci-dessous).

¹⁵⁴⁵ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, op. cit. t.1, de haut en bas : sect. 1, pl. XVIII ; section 2, pl. VI, fig. 5 ; pl. XII, fig. 7

Granville	3
Créances	3
Pirou	6
Montcarville, Gouville	11
Linverville	3
Blainville	5
Agon	9
Montmartin	11
Lingreville	2
Donville	4
Bouillon	11
La Hougue	1

Tableau 99 : Les pêcheries exclusives survivantes (établies avant 1544)



Illustration 87 : Exemple de pêcherie permanente en pierres ¹⁵⁴⁶

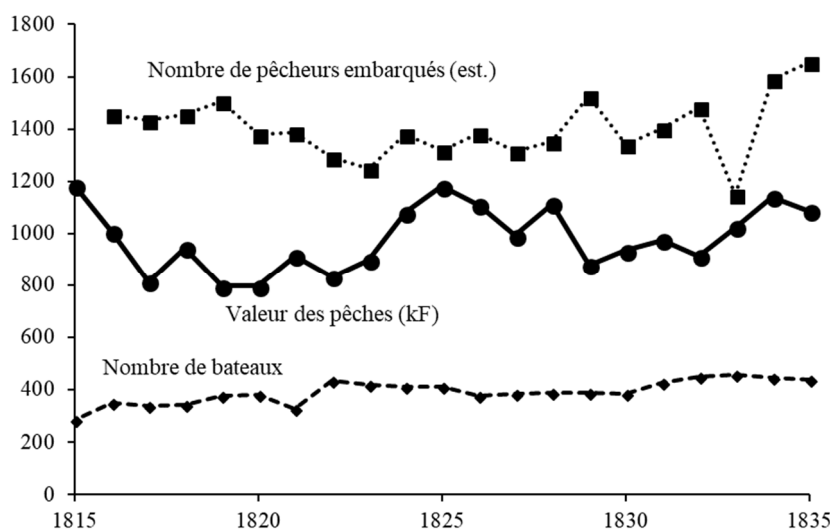
c. Le chiffre d'affaires de la pêche côtière

Le gouvernement de la Restauration fit établir dès 1815 des statistiques annuelles des produits de la pêche, complétant les traditionnels suivis du nombre des bateaux et des inscrits maritimes. Elles nous montrent¹⁵⁴⁷ que, vers 1830, le chiffre d'affaires de la pêche côtière dans la Manche était d'environ 1,1 million de francs, et qu'il se composait de la façon suivante : 50 à 70 000 francs pour les produits de la pêche à pied ; 290 000 francs de « poisson frais » pêché près des côtes ; 140 000 francs de maquereaux et de harengs, montant très variable d'une année à l'autre ; enfin 600 000 francs d'huîtres (plus environ 10 000 francs de moules), avec une variabilité également assez élevée. Les volumes d'huîtres pêchées s'effondrèrent avant la fin du XIX^e siècle, mais les prix augmentèrent suffisamment (5,1 F le mille en 1835, 17,5 F en 1843, 26 F en 1860, 35 F en 1866¹⁵⁴⁸) pour soutenir le chiffre d'affaires pendant un certain temps.

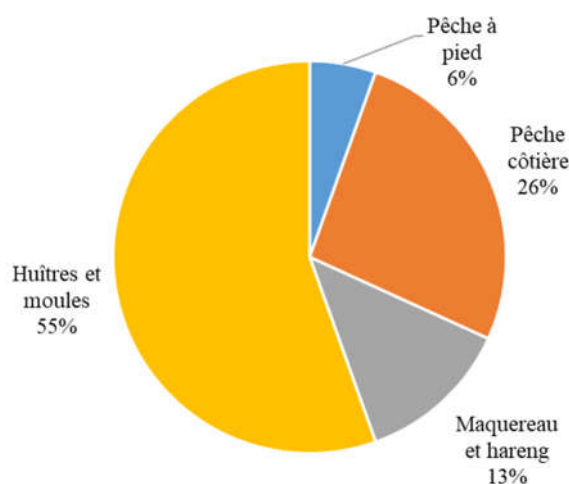
¹⁵⁴⁶ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, op. cit. t.1, section 2, pl. XXIII

¹⁵⁴⁷ Denis BINET a dépouillé les données relatives au premier arrondissement comprenant les quartiers de La Hougue et de Cherbourg (« Les pêches côtières françaises sous la Restauration d'après les statistiques de 1814 à 1835. 1^{re} partie », *Équinoxe*, 1989, n° 27, p. 44-51 ; « 2^e partie », *Équinoxe*, 1989, n° 28, p. 39-51), puis celles relatives aux deuxième et troisième arrondissements, le deuxième comprenant le quartier de Granville. (*Les pêches côtières de la baie du Mont-St-Michel à la baie de Bourgneuf au début du XIX^e siècle*, 1999). Ces statistiques ont été détruites pour les années 1836 à 1845.

¹⁵⁴⁸ Denis BINET, *Les pêches côtières ... op. cit.* p. 27



Graphique 193 : La pêche côtière de 1815 à 1835



Graphique 194 : Structure du chiffre d'affaires de la pêche côtière de 1815 à 1835

La valeur de ces pêches sous l'Ancien Régime est très incertaine. En 1803, on disait encore qu' « *on ne sait pas précisément la quantité de poisson de mer qui se consomme en France* »¹⁵⁴⁹. Une rétoposition très rustique depuis 1830, tenant compte de l'évolution de la flotte de pêche et de la tendance des prix, nous suggère que le chiffre d'affaires des pêches côtières devait être de l'ordre de 300 000 livres un peu avant la Révolution.

6.6. Consolidation des activités maritimes

Pour pouvoir intégrer les activités maritimes dans une consolidation des différents secteurs économiques, ce que nous ferons dans le chapitre suivant, il nous est nécessaire d'en déterminer le revenu¹⁵⁵⁰ pour chacun des trois sous-secteurs (pêche à la morue, pêche côtière et commerce). Nous ne pourrions en faire qu'une estimation grossière, étant donné la faiblesse des informations économiques que nous avons pu rassembler sur ces activités. Lorsque le chiffre d'affaires nous est connu (cas de la pêche), nous avons calculé le revenu comme le chiffre d'affaires diminué des consommations intermédiaires (entretien des bateaux, vivres des équipages, etc.) et des amortissements des actifs (les bateaux) ; lorsqu'il ne nous est pas connu (cas du commerce), nous l'avons calculé comme la somme du résultat d'exploitation et des salaires des marins. Sans rentrer ici dans les détails, nous ne commenterons que deux des principaux postes de l'économie maritime.

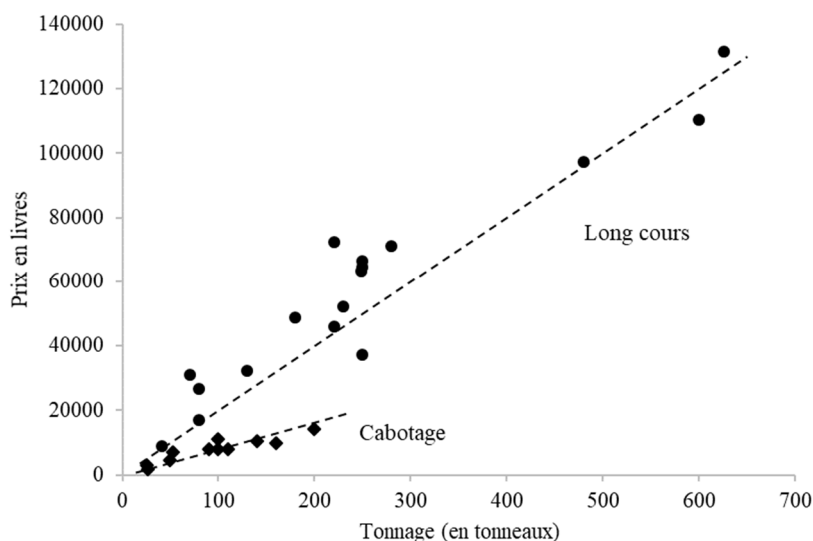
¹⁵⁴⁹ Pierre Étienne HERBIN DE HALLE (éd.), Jacques PEUCHET, *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, 1803, t. 1, p. 341

¹⁵⁵⁰ Au sens, mentionné plus haut, de la valeur ajoutée diminuée des amortissements.

6.6.1. Les coûts des bateaux

Les coûts pertinents pour notre approche sont les coûts d'armement, qui désignaient, dans la comptabilité des armateurs, les dépenses engagées (hors cargaison) pour disposer d'un bâtiment en état de prendre la mer, c'est-à-dire la somme de son coût de construction (ou, pour un bateau ayant déjà navigué, la somme de sa valeur vénale et des éventuelles dépenses de radoub), de son approvisionnement en éléments de rechange (voiles, cordages, etc.) et autres « ustensiles »¹⁵⁵¹, et de son équipement éventuel pour la pêche (filets, appâts, etc.). Les coûts d'armement que l'on peut trouver dans divers travaux d'historiens de la marine présentent cependant la difficulté que le mode de détermination des valeurs vénales utilisées par les armateurs est très peu transparent (ils n'hésitaient pas à amortir massivement, dans leurs comptes, leurs bâtiments lors des premières expéditions couronnées de succès).

Le graphique ci-dessous montre, à titre d'exemple, les coûts d'armement de navires nantais vers 1760-1780¹⁵⁵². Il distingue très nettement le coût des navires de long cours (ici les navires effectuant la traite des noirs vers 1770-1780), de l'ordre de 200 livres par tonneau, et celui des navires de cabotage (ici des bateaux pris par les Anglais durant la guerre de Sept Ans), de l'ordre de 100 livres par tonneau. La valeur nettement plus faible des seconds s'explique naturellement par le fait que les bateaux de cabotage étaient plus simples (en partie non pontés, non doublés) et que leurs trajets plus courts autorisaient un moindre emport d'éléments de rechange. Un bateau de cabotage neuf de 10 à 15 tonneaux était estimé, vers 1780-1790, à 2000 francs¹⁵⁵³, soit 130 à 200 francs par tonneau. Interviennent aussi, dans l'explication de cet écart, la vingtaine d'années qui sépare ces deux évaluations (à une époque qui a connu une forte hausse des prix du bois¹⁵⁵⁴ et des salaires), et une différence des modes d'évaluation (évaluation de débours, dans le premier cas, et évaluation du préjudice subi, dans le second cas).



Graphique 195 : Montants unitaires des armements de navires nantais vers 1760-1780

A titre de comparaison, on peut rapprocher des ces données les coûts des navires de guerre neufs¹⁵⁵⁵. A la même époque (pour des navires non doublés en cuivre et hors artillerie, de façon à les rendre comparables à des navires marchands), ils s'élevaient à environ 350 livres par tonneau. L'écart par rapport aux 200 livres par tonneau des navires de long cours nantais n'est pas invraisemblable, compte tenu du fait que certains des

¹⁵⁵¹ Les dépenses totales engagées pour monter une expédition, appelées « *mise hors-tout* » ou « *mise-hors* », comprenaient, en sus de ces frais d'armement, le coût des assurances, les avances à l'équipage et l'achat des vivres et de la cargaison.

¹⁵⁵² Jean MEYER, *L'armement nantais dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, 1999, pièces justificatives

¹⁵⁵³ Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, 1799, t. 3, p. 254

¹⁵⁵⁴ Antoine THEVENARD, *ibid.* p. 483 indique que les prix du bois augmentèrent de 25% entre 1776 et 1799.

¹⁵⁵⁵ Archives nationales, fonds Marine, D¹ 17. Il s'agit de devis, confectionnés vers 1770. Ces données ont l'avantage, par rapport à celles d'Antoine THEVENARD (*Mémoires relatifs à la marine, op. cit.*) que nous avons utilisées plus haut, de porter également sur de petits bateaux de guerre (kaïches, cotres, lougres) ; mais elles donnent exactement le même résultat (350 livres/tonneau) pour des navires non doublés et hors artillerie.

navires nantais étaient d'occasion, et que les navires de guerre étaient construits en chêne¹⁵⁵⁶ et bien plus complexes (par leur gréement plus sophistiqué, par les contraintes techniques associées à une artillerie très dense et à un équipage vingt fois plus nombreux que sur un navire marchand). Le coût de la coque représentait 60% du total hors artillerie, et l'ensemble de la mâture, des cordages et des voiles environ 35%.

Pour les petits bateaux de pêche, divers auteurs indiquent des prix de 600 ou 700 livres, vers 1780-1790, pour un bateau monté par quatre hommes (probablement d'un ou deux tonneaux, sans ses filets)¹⁵⁵⁷ ; de 1300 livres en 1784 pour un bateau de deux tonneaux, doté de deux mâts et équipé de tous ses filets ; et 1800 à 2000 francs vers 1830 pour un bateau de 3 ou 4 tonneaux, dont environ 800 francs pour les filets¹⁵⁵⁸.

6.6.2. Les salaires

Les matelots qui embarquaient pour la pêche étaient généralement rémunérés en part de la valeur de la pêche. Pour la pêche à la morue, ils avaient, en Normandie, un cinquième de la valeur de la pêche (diminuée de quelques dépenses), plus un « pot-de-vin » (ou « avance ») qui leur était acquis quelque soit le succès de l'expédition. En d'autres endroits de France, ils avaient le tiers de la pêche sans avance (Pays basque), ou encore étaient payés au mois¹⁵⁵⁹. Pour la pêche côtière, de rendement plus aléatoire, ils avaient entre un tiers et deux tiers du produit¹⁵⁶⁰. Dans la marine de commerce, les marins étaient le plus souvent payés mensuellement (pendant les périodes d'engagement). Au moins pour les voyages au long cours, les travaux des historiens font apparaître une assez grande uniformité des salaires entre les régions. Le tableau ci-dessous indique les salaires mensuels moyens des matelots (en temps de paix) en Bretagne¹⁵⁶¹ et en Provence¹⁵⁶² au XVIII^e siècle, et en moyenne française vers 1850¹⁵⁶³, ainsi que, à cette dernière date, les dépenses de vivres quand ceux-ci étaient fournis par l'armateur.

	1709	1720-25	1770-75	1783-89	1850
Provence		23	25		
Bretagne	12 à 24			26 à 30	
Moyenne France					55
Vivres					30

Tableau 100 : Salaire mensuel des matelots marchands et dépenses de vivres par mois, en livres ou F

Il n'est pas sans intérêt de comparer ces salaires et frais de vivres à ceux des matelots de la marine de guerre (tableau suivant¹⁵⁶⁴), qui étaient, eux, payés tous les mois de l'année. On remarquera que les soldes restèrent constantes de 1694 à 1744, alors que, pendant cette période, la valeur de la livre diminua de plus de 50%, ce que les dépenses de vivres reflétèrent au contraire. C'est une nouvelle illustration du fait que, comme nous l'avons montré dans les premiers chapitres, le marché du travail humain était très inerte, comparé à celui des denrées alimentaires.

	1694	1704	1744	1759	1840
Solde	13,5	13,5	13,5	15,0	33,0
Vivres	7,1	11,9	16,3	15,0	26,7

Tableau 101 : Solde mensuelle des matelots militaires et dépenses de vivres par mois, en livres ou F

¹⁵⁵⁶ Le bois entra pour 24% dans le coût d'un navire de guerre (voir plus loin). Antoine THEVENARD (*Mémoires relatifs à la marine*, op. cit., t. 3, p. 489 sqq) indique que, vers 1780, le chêne coûtait 1,3 fois le prix du sapin et 2,3 fois le prix du pin. Ces rapports étaient à peu près inchangés en 1842 (« Mercuriale des prix du bois », in *Annales forestières*, 1842, p. 530-532).

¹⁵⁵⁷ Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, op. cit., t. 3, p. 254

¹⁵⁵⁸ Denis BINET, *Les pêches côtières ...*, op. cit p. 106

¹⁵⁵⁹ Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, op. cit. t. 2, p. 54-55

¹⁵⁶⁰ Denis BINET, *Les pêches côtières ...*, op. cit p. 61-62

¹⁵⁶¹ Claude NIERES, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, 2004

¹⁵⁶² Patrick BOULANGER, « Salaires et revenus des équipages des navires marchands provençaux durant le XVIII^e siècle », in *Provence historique*, 1980, n° 30, p. 409-429

¹⁵⁶³ Ronan VIAUD, *Le syndicalisme maritime français*, 2005

¹⁵⁶⁴ 1694 à 1759 : Archives nationales, fonds Marine, B5 3 ; vers 1840 : F. DE TAPIES, *La France et l'Angleterre, ou Statistique morale et physique de la France comparée à celle de l'Angleterre*, 1845, p. 308

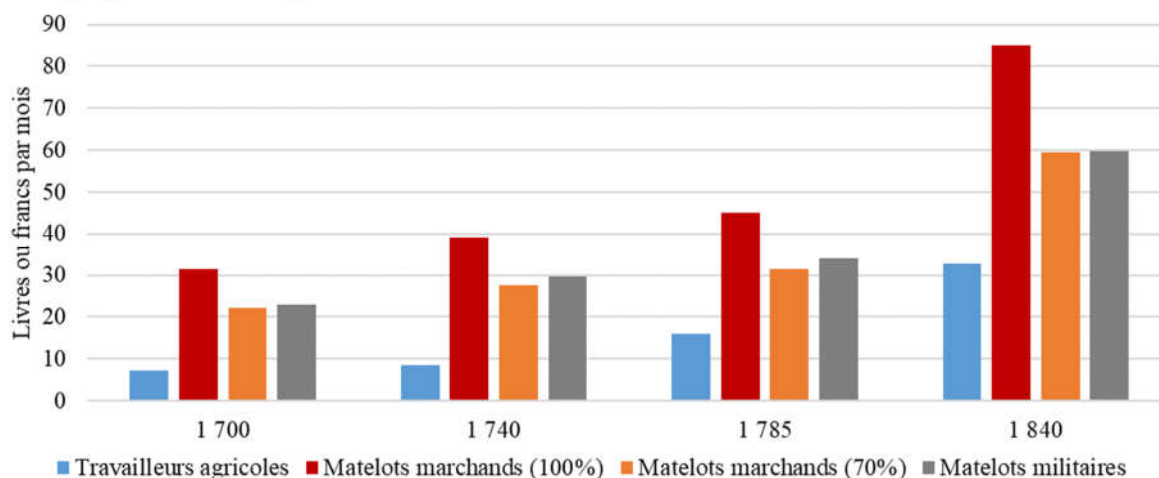
La hiérarchie des salaires n'était pas sans rappeler, dans la marine marchande, celle des métiers terriens : les marins qualifiés (maître d'équipage, charpentier, calfat, etc.) gagnaient, en proportion du salaire des simples matelots, à peu près ce que les ouvriers qualifiés gagnaient en proportion des ouvriers non qualifiés à terre. La grille des salaires était considérablement plus étirée dans la marine royale.

	Marchande	Guerre
Capitaine	4	22
Second	2	7
Marins qualifiés	1,3 à 1,6	4
Matelots	1	1
Mousses (moins de 16 ans)	0,5	0,4

Tableau 102 : Hiérarchie moyenne des salaires dans les marines marchande et de guerre

On peut constater (graphique suivant) que les militaires étaient de façon très stable, entre 1700 et 1840, rémunérés mensuellement 70% de ce que percevaient les matelots marchands pendant leurs engagements. Comme la Marine royale devait, en l'absence d'un service militaire obligatoire, proposer des salaires raisonnablement attractifs, on peut penser que cela correspondait au fait que les matelots marchands n'étaient, en moyenne, rémunérés que 70% de l'année ; cette hypothèse paraît réaliste et nous la reprendrons dans nos évaluations.

D'autre part, on voit que les marins étaient, en ordre de grandeur, plus de deux fois mieux payés que les ouvriers non qualifiés (non nourris) à terre¹⁵⁶⁵. Leur sur-salaire compensait les risques et les sujétions que leur métier comportait. On doit donc s'attendre à ce que ce sur-salaire ait varié en fonction du niveau de ces sujétions, et à ce que les marins qui n'assuraient que du petit cabotage aient été notablement moins bien payés que ceux qui partaient au long cours.

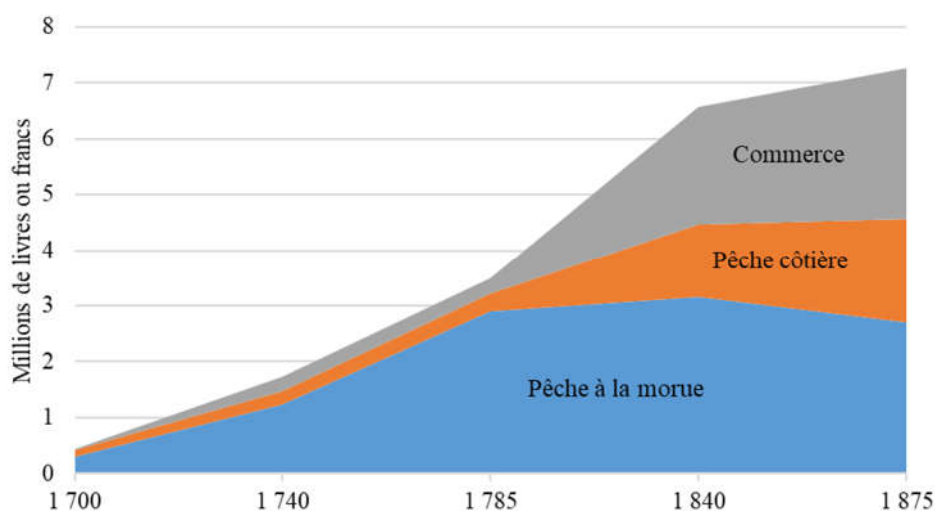


Graphique 196 : Comparaison des salaires (+ vivres) mensuels

6.6.3. Le chiffre d'affaires et le revenu

Nous obtenons enfin l'estimation du chiffre d'affaires global (en temps de paix) qui est représentée par le graphique ci-dessous (on notera que, dans le cas du commerce, il ne s'agit que de la valeur du transport du fret, sans prendre en compte l'activité d'achat-revente des cargaisons lorsqu'elle existait). Le chiffre d'affaires avoisina 3,5 millions de livres avant 1780, et dépassa 6 millions de francs au milieu du XIX^e siècle. Il fut très largement dominé par celui de la pêche à la morue jusqu'à la Révolution, et se rééquilibra après la Restauration, grâce au développement des flottes de pêche côtière et de cabotage et à la régression progressive de la grande pêche.

¹⁵⁶⁵ En transformant en salaire mensuel un salaire journalier versé pendant 280 jours par an.

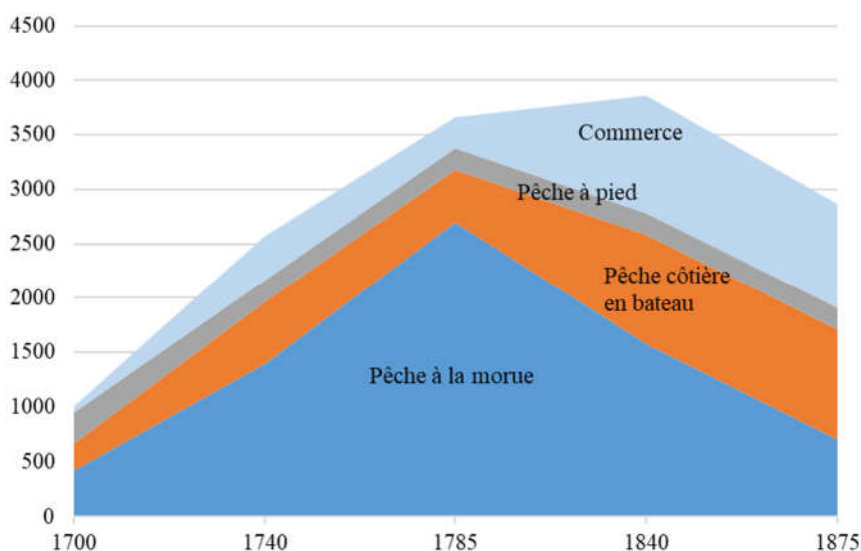


Graphique 197 : Evolution du chiffre d'affaires des activités maritimes

Le revenu total avoisina deux millions de livres avant 1780, et atteignit 3,7 millions de francs au milieu du XIX^e siècle.

6.6.4. Les effectifs

Comme nous l'avons signalé plus haut, presque toutes les activités maritimes étaient saisonnières et imbriquées les unes dans les autres, ou menées en parallèle d'une activité de complément à terre. Il n'est donc possible de consolider les actifs employés qu'en équivalent-temps-plein (ETP) et de façon très estimative. Le graphique ci-dessous montre que ces activités employaient, en temps de paix, environ 1000 ETP vers 1700 et culminèrent vers 4000 ETP dans la première moitié du XIX^e siècle.



Graphique 198 : Effectifs concernés par les activités maritimes, en ETP

6.7. Synthèse de ce chapitre

1. La Manche comptait autrefois une vingtaine de ports ou atterrages, qui étaient tous des ports d'échouage établis dans des estuaires, pour la plupart très petits. Après la fin des guerres européennes, Cherbourg put tirer avantage des grands travaux qui avaient été exécutés dans sa rade et devint un port marchand très actif. Dans le courant du XIX^e siècle, les principaux autres ports firent également l'objet de travaux d'amélioration importants ; le port de Carentan se substitua à Cherbourg pour une grande partie des exportations de produits agricoles de la Manche.

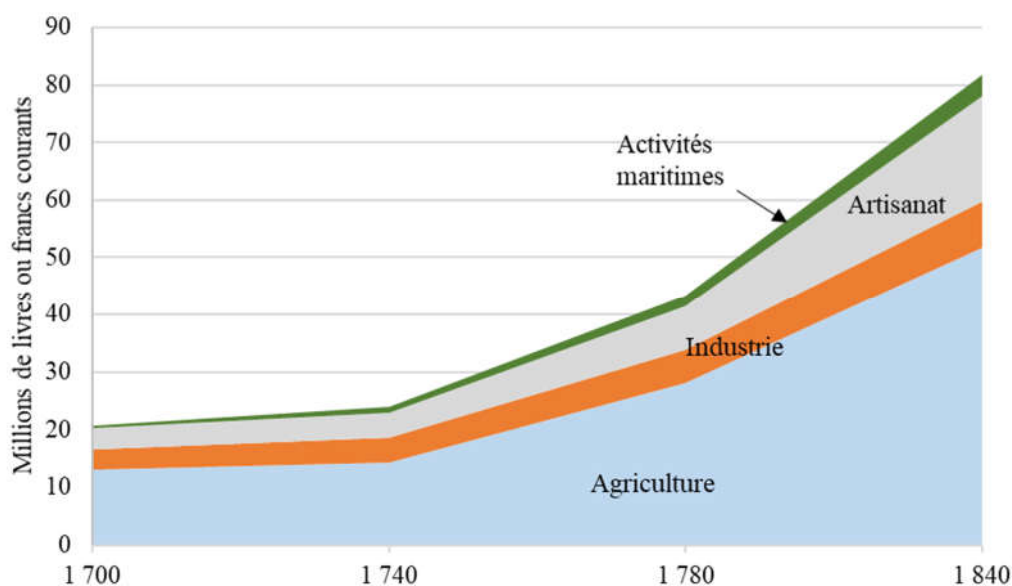
2. Les activités maritimes étaient très étroitement contrôlées par l'Etat, aussi bien avant qu'après la Révolution, pour des raisons douanières, militaires, ou pour faire appliquer la réglementation des pêches.
3. La flotte totale était très limitée vers 1700 (une grosse centaine de bateaux de toutes tailles), avec environ 1200 marins. Elle crût jusqu'à 400 unités et 5000 marins à la fin du XVIII^e siècle, et 900 unités au milieu du XIX^e siècle.
4. La pêche à la morue au large de Terre-Neuve, principalement basée à Granville, assura la plus grande partie de la croissance du chiffre d'affaires maritime au XVIII^e siècle. Elle s'effectuait avec des bâtiments d'assez grande taille (50 à 200 tonneaux) et des équipages nombreux, et nécessitait des engagements financiers très importants. Elle connut son développement maximal au moment de la Révolution (plus de 100 bâtiments et près de 4000 marins), puis déclina progressivement au XIX^e siècle.
5. La pêche côtière, pratiquée avec de très petits bâtiments (6 tonneaux et 5 hommes en moyenne) connut un développement continu (de moins de 100 bateaux vers 1700 à près de 500 au XIX^e siècle). Son principal chiffre d'affaires provenait de la pêche des huîtres, qui étaient consommées à Paris et autres villes pendant les jours maigres. La pêche à pied, à basse mer, était pratiquée par un grand nombre de personnes, mais pour un chiffre d'affaires total faible.
6. La flotte marchande était, avant la Révolution, de faible importance : une centaine de bâtiments de taille intermédiaire (30 tonneaux et 5 hommes en moyenne), employés au cabotage vers les grands ports. Elle connut une forte croissance au XIX^e siècle, grâce aux travaux qui avaient amélioré la plupart des ports et permis en particulier le développement du commerce avec l'Angleterre.

CHAPITRE 7 : CONCLUSIONS

7.1. Consolidation de l'activité économique aux XVIII^e et XIX^e siècles

7.1.1. Le revenu total

Les revenus¹⁵⁶⁶ que nous avons estimés pour chacun des secteurs économiques précédents peuvent être cumulés pour calculer le revenu total de la Manche. Rappelons que nous n'avons pas évalué le secteur tertiaire, qui était principalement composé du commerce, des transports et de la location des logements. Le graphique ci-dessous en montre l'évolution : en monnaie courante, il est passé de 21 millions de livres en 1700 à 82 millions de francs en 1840.



Graphique 199 : Evolution du revenu total de la Manche en monnaie courante

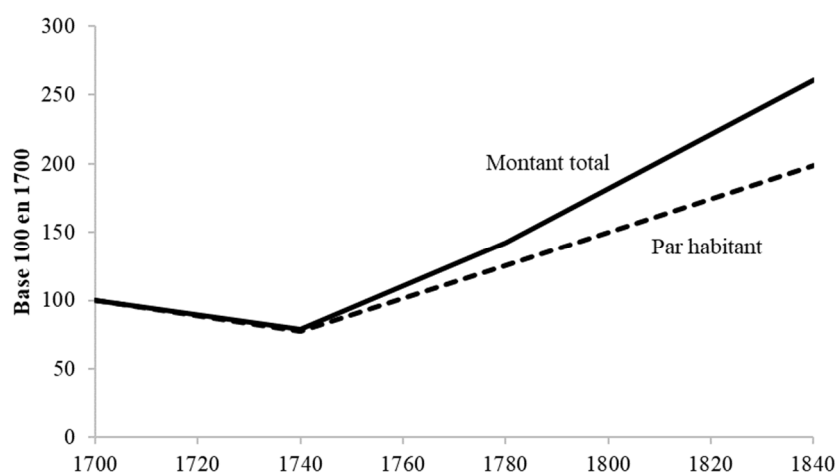
	1700		1740		1780		1840	
Agriculture	13,1	64%	14,4	60%	28,2	65%	51,8	63%
Industrie	3,5	17%	4,2	18%	5,6	13%	8,0	10%
Artisanat dispersé	3,8	18%	4,3	18%	7,6	17%	18,3	22%
Activités maritimes	0,3	1%	1,0	4%	2,0	5%	3,7	4%
Total de l'économie	20,6	100%	23,9	100%	43,4	100%	81,7	100%

Tableau 103 : Revenu total en millions de livres ou francs courants

L'agriculture a constamment représenté environ 60% du total du revenu (graphique ci-après). L'industrie pesait environ 20% de ce total dans la première moitié du XVIII^e siècle ; cette part descendit à 10% au milieu du XIX^e siècle. La part de l'artisanat dispersé crût de 18% à 22%. Les activités maritimes ne pesaient qu'environ 1% vers 1700 ; elles représentèrent environ 5% du revenu entre 1740 et 1840.

En monnaie constante (graphique ci-dessous), le revenu diminua de 20% entre 1700 et 1740, durant la phase dépressive que nous avons déjà mentionnée à plusieurs reprises. Puis il doubla presque de 1740 à 1780, par un effet de volumes et de prix, et il crût encore de 70% de 1780 à 1840, principalement par un effet de volumes. Ramené à la population totale, le revenu doubla de 1700 à 1840.

¹⁵⁶⁶ Rappelons que le revenu est égal à la somme des rémunérations de tous les acteurs de l'économie (salariés, apporteurs de capitaux, propriétaires), ou alternativement, à la valeur ajoutée diminuée des amortissements des actifs productifs utilisés.



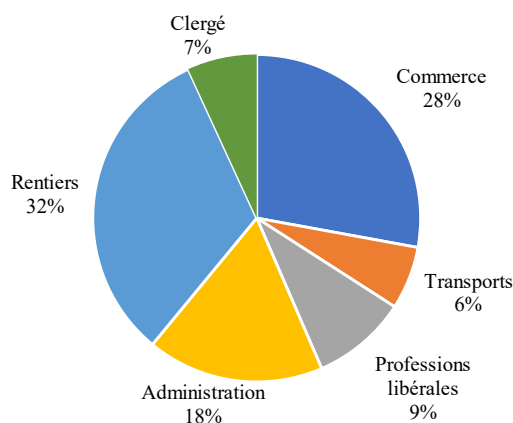
Graphique 200 : Evolution du revenu total en monnaie constante (base 100 en 1700)

7.1.2. L'emploi total

Nos évaluations du niveau de l'emploi sont fragiles non seulement parce que, comme nous l'avons dit plus haut, l'emploi des femmes et des enfants est très mal connu, mais aussi parce que les activités agricoles n'occupaient manifestement pas 100% du temps disponible de tous les agriculteurs : une partie de leur temps résiduel correspondait à un réel sous-emploi et une autre partie à des activités de type artisanal ; mais nous ne pouvons pas être sûr d'avoir intégralement pris en compte ces dernières. Nous présentons néanmoins ci-dessous la consolidation de nos évaluations, auxquelles nous avons ajouté une estimation des effectifs (hommes et femmes) du secteur tertiaire (commerce, transports, professions libérales, rentiers, clergé, etc.)¹⁵⁶⁷.

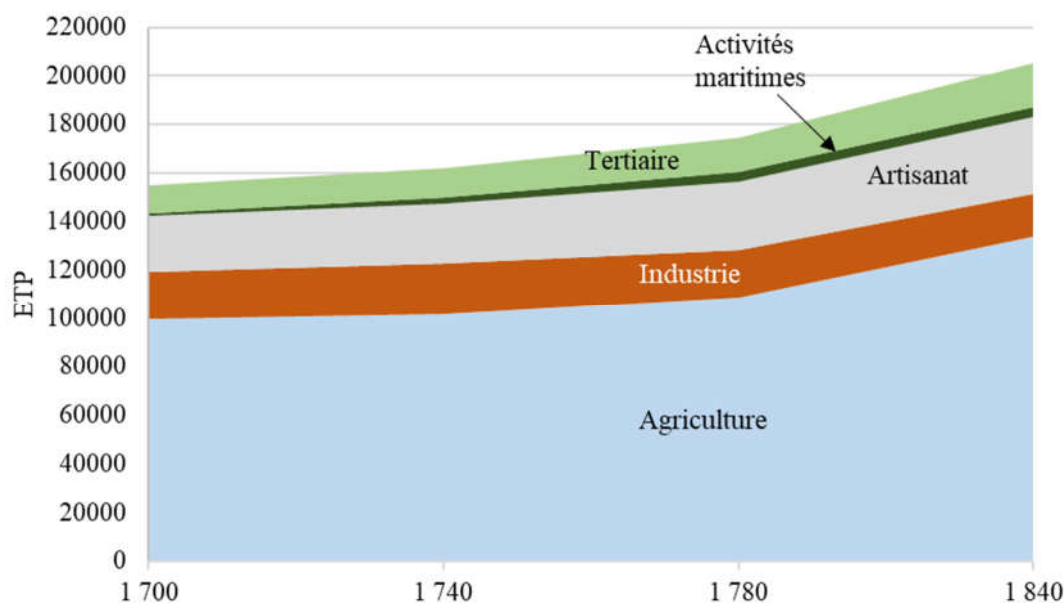
Le total obtenu représente¹⁵⁶⁸ 75 à 80% de la population adulte totale, que nous ne pouvons évidemment qu'estimer¹⁵⁶⁹. Cette proportion nous paraît vraisemblable : l'écart à 100% comprend à la fois le sous-emploi des hommes, les femmes n'ayant pas d'autre occupation que le soin de leur ménage, et une importante masse flottante, qui était toujours mal cernée par les statistiques des années 1860, incluant des mendiants et vagabonds (6600 des deux sexes en 1851), des détenus et infirmes des hospices, etc. On ne retiendra donc du graphique ci-dessous que les ordres de grandeur ou la structure générale de l'emploi, en particulier le fait que l'emploi agricole (en ETP) se maintient constamment un peu au-dessus de 60% de l'emploi total jusqu'en 1840.

¹⁵⁶⁷ Nous l'avons assise sur les éléments que nous avons rassemblés dans la première partie sur la structure socio-professionnelle de la population et sur les recensements du milieu du XIX^e siècle. Le graphique ci-dessous en résume la structure vers 1860 (pour les hommes adultes uniquement).



¹⁵⁶⁸ Après soustraction du nombre des enfants dont nous avons pu repérer l'emploi dans l'industrie.

¹⁵⁶⁹ Nous l'avons définie comme la tranche 18-65 ans.



Graphique 201 : Total de l'emploi reconstitué (en ETP)

7.2. Conclusions générales : le sens de l'Histoire

Ainsi, en dépit de l'absence quasi-totale d'un système statistique sous l'Ancien Régime, du caractère encore très imparfait de celui qui fut mis en place après la Révolution, et de la moindre richesse documentaire de la Manche liée à la destruction des Archives départementales en 1944, nous avons pu acquérir une connaissance relativement détaillée de l'évolution de la population de ce territoire et de ses principales activités économiques jusqu'au milieu du XIX^e siècle, puis comparer cette évolution à celle de l'ensemble de la France.

Il nous paraît s'en dégager les conclusions suivantes.

Tout d'abord, la Manche a été, pendant toute son histoire, caractérisée, comme la plus grande partie de la province de Normandie, par une densité de population très élevée. Il en était déjà ainsi au Moyen Âge et cette situation fut lentement retrouvée après le dramatique épisode de la Peste Noire et de la guerre de Cent Ans. La densité fut constamment au moins double de la moyenne française jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Cet écart diminua progressivement, jusque vers 1850, par l'effet conjugué des comportements de limitation des naissances qui furent anciennement adoptés dans la Manche et de la forte croissance globale de la population française. Ce n'est que l'exode rural ultérieur qui éliminera définitivement cet écart.

Deuxièmement, l'agriculture de la Manche a dû, en raison de cette densité de population élevée, maintenir une productivité globale (relativement à la superficie totale du département) double de la moyenne française afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire que la difficulté des transports imposait autrefois à chacune des régions françaises¹⁵⁷⁰. Elle a toujours réussi, hors crises temporaires inévitables, à y parvenir et à maintenir des prix agricoles relativement bas. Le département ne disposait que sur la moitié de sa superficie, de terroirs de bonne qualité pour la culture du froment, aussi ce résultat fut-il atteint par la combinaison de rendements céréaliers néanmoins un peu supérieurs à la moyenne nationale, du recours d'une large partie de la population à des céréales secondaires, et d'une chasse précoce aux superficies improductives : les grandes forêts historiques disparurent très tôt, et les jachères diminuèrent bien plus vite que dans la majorité des autres régions françaises. Vers 1850, lors du maximum de sa population, la Manche avait un des cinq meilleurs taux français d'utilisation agricole de son territoire¹⁵⁷¹.

¹⁵⁷⁰ Sauf éventuellement celles qui rassemblaient une proportion importante de leur population à proximité d'un grand port.

¹⁵⁷¹ Superficie labourée (jachères exclues) rapportée à la superficie totale.

Troisièmement, la Manche étant pratiquement dépourvue de toute ressource minérale, elle n'avait significativement développé que les activités typiquement préindustrielles, largement présentes dans toute la Normandie, qui valorisaient des produits agricoles (tissage de laine, chanvre ou lin ; travail du cuir ; installations consommant du bois comme combustible), mais sans même aller jusqu'au bout de son potentiel naturel ou humain. Celles de ces productions qui étaient rassemblées dans quelques villes furent très significatives jusqu'au début du XVIII^e siècle, et réputées, et elles alimentèrent quelques exportations, vers les autres régions françaises, vers l'Espagne et vers les colonies d'Amérique.

Néanmoins les marchés évoluèrent : certains de ceux sur lesquels la Manche s'était positionnée (« *les chemises pour les nègres* » et « *les frocs pour les moines* ») disparurent, et les goûts de la clientèle française évoluèrent. Ses productions en virent, au début du XIX^e siècle, à être jugées « *grossières* » et de qualité insuffisante. Les manufactures textiles et les tanneries dépérirent. Quelques belles initiatives privées, à l'époque de la Révolution ou de l'Empire, avaient conduit au lancement de filatures de coton mécanisées (avec des financements en partie extérieurs au département). Mais elles ne parvinrent pas à atteindre assez vite une masse critique qui fût susceptible de rivaliser avec la puissante industrie qui se développait dans le Nord-Est de la France.

Au milieu du XIX^e siècle, le poids de l'industrie de la Manche était devenu très faible, et, en son sein, les très petits établissements et l'artisanat étaient redevenus dominants. L'arsenal de Cherbourg, créé à la fin du XVIII^e siècle, finit par représenter à lui seul la moitié de toute la production industrielle du département, et fut pratiquement son seul témoin de la civilisation de la machine à vapeur et de l'acier. L'artisanat de production dispersé, qui servait les marchés locaux, se maintint en revanche encore longtemps.

Quatrièmement, la Manche fut longtemps empêchée de développer avec ampleur la vocation maritime que la longueur de ses côtes et l'avancée de sa presqu'île dans une mer commercialement très active auraient pu lui conférer. Tous ses ports étaient autrefois des ports d'échouage, pour la plupart inaptes à recevoir des navires nombreux ou importants, et elle fut constamment placée aux premières loges pour subir les conséquences des nombreux conflits maritimes qui opposèrent la France et l'Angleterre. La Manche ne disposa pas d'un bon port avant que l'Etat décidât, vers 1780, de créer de toutes pièces à Cherbourg un grand port militaire bien protégé. Les travaux pharaoniques qui y furent entrepris permirent également le développement d'un excellent port de commerce, mais il ne trouva son plein intérêt qu'après le retour durable de la paix au XIX^e siècle.

Cinquièmement, la Manche n'a jamais compté de ville importante, qui eût pu constituer un facteur de stimulation pour l'agriculture des campagnes environnantes, un marché proche pour des productions à plus forte valeur ajoutée, et surtout le lieu de rassemblement d'une bourgeoisie disposant de compétences et de ressources financières suffisantes pour prendre des initiatives économiques puissantes¹⁵⁷². A l'époque préindustrielle, de telles villes ne pouvaient être que des capitales de province (plus rarement de simples sièges de Généralité), ou des ports permettant de pallier les difficultés des transports terrestres anciens et d'offrir un accès aux marchés extérieurs. Ni Coutances, ni Saint-Lô, ni Valognes n'avaient eu une fonction marchande ou financière suffisante pour créer une masse critique de ressources capables d'irriguer l'économie, et le seul port anciennement très actif, Granville, s'était spécialisé dans la grande pêche, qui ne créa pas de retombée économique significative dans son environnement (autre que de l'emploi). Le développement du port de Cherbourg, au début du XIX^e siècle, suscita certes une croissance très rapide de cette ville et des exportations agricoles de son arrière-pays, comme le fera également un peu plus tard la renaissance du port de Carentan, mais il fut trop tardif pour être le levier d'une renaissance industrielle. Les villes de la Manche avaient déjà perdu leurs compétences dans ce domaine.

Enfin, les activités manufacturières et maritimes n'avaient mobilisé qu'une faible partie de l'« armée de réserve » que constituait l'abondante population rurale de la Manche ; mais celle-ci avait toujours réussi, sans crise sociale ni émigration, à être occupée par une agriculture à vocation locale¹⁵⁷³ qui n'avait pas de préoccupation de productivité, parce que les exploitations étaient en moyenne petites et que les salaires étaient

¹⁵⁷² Les recherches récentes sur le développement industriel ont simultanément montré que de nombreuses villes anciennement puissantes par leur négoce (comme Nantes, Bordeaux ou Venise) avaient été disqualifiées par la révolution industrielle, mais que le rôle des villes fut néanmoins essentiel là où cette révolution réussit, parce que c'est quand même là que se trouvaient les compétences entrepreneuriales et les capitaux utiles au démarrage de la croissance (avant que le marché financier ne prenne le relais), et que c'est généralement là qu'on implanta les usines quand la mécanisation des productions imposa leur concentration.

¹⁵⁷³ La « *richesse [de son terroir] a bel et bien détourné l'agriculture normande de se faire servante de l'industrie* » (Jean-Claude PERROT, *Génèse d'une ville moderne*, op. cit. p. 358)

notablement inférieurs à la moyenne française (d'environ 40% depuis le XVIII^e siècle au moins). Ce n'est que le développement industriel qui intervint dans d'autres régions françaises au XIX^e siècle, qui entraîna la rupture de cet équilibre vers 1850, quand l'attrait des salaires plus élevés dans les nouvelles régions industrielles conduisit à un exode progressif mais finalement massif de la population rurale : environ 30% de la population s'exila avant la première guerre mondiale.

Nous avons arrêté notre étude au milieu du XIX^e siècle. A ce moment, la France accélérât sa révolution industrielle, fondée sur la houille, l'acier, la machine à vapeur, ainsi que sur la mobilisation des sciences de l'ingénieur, de la chimie et de nouveaux services financiers. L'agriculture française, en revanche, continuait à n'effectuer que des progrès incrémentaux, mécanisant ce qui lui permettait de compenser la diminution de la main d'œuvre rurale, mais laissant se creuser des déficits commerciaux ; elle attendit encore presque un siècle avant d'opérer sa propre révolution.

A l'opposé, la Manche entama, à cette époque, une transformation radicale de son agriculture, pour la consacrer presque intégralement à l'élevage, mais elle ne s'inséra pas dans la révolution industrielle.

Les traits particuliers de son évolution antérieure, que nous venons de rappeler, éclairent ce destin singulier. La Manche disposait d'atouts naturels certains, son sol et son climat, mais aussi d'une capacité à évoluer insoupçonnée, pour développer une spécialisation agricole fructueuse, qui était déjà localement mise en œuvre depuis un siècle ou deux, et que les nouveaux moyens de transport dotèrent de débouchés étendus. En revanche la révolution industrielle ne s'éparpillait pas et elle ne prit son essor que dans un nombre limité de *clusters*¹⁵⁷⁴, où ressources, compétences et réseaux de transport furent concentrés¹⁵⁷⁵, non loin de bassins de consommation importants. La Manche ne fut qu'insuffisamment ou trop tardivement dotée dans tous ces domaines pour réussir un (re)démarrage industriel, que ses villes n'étaient plus en état de conduire. Au milieu du XIX^e siècle, l'importance de la main d'œuvre localement disponible et les salaires bas que celle-ci acceptait n'étaient plus des leviers d'un développement industriel autonome¹⁵⁷⁶.

¹⁵⁷⁴ Rendu en français par « grappes industrielles ».

¹⁵⁷⁵ « La Révolution industrielle fut non seulement un phénomène de croissance, mais ce fut aussi un phénomène de concentration » (Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation », *op. cit.* p. 993-994).

¹⁵⁷⁶ Les étapes initiales de la révolution industrielle ne nécessitèrent pas des effectifs dépassant les ressources localement disponibles, là où cette révolution prit naissance. Ce n'est que dans la seconde phase de croissance générale que des armées industrielles durent être mobilisées et que l'exode rural dut être enclenché (Jean-Pierre RIOUX, *La Révolution industrielle 1780-1880*, 1971, p. 37).

ANNEXES

Annexe 1 : L'évolution du nombre des paroisses et communes de la Manche

Avant le XV^e siècle, 689 paroisses recouvraient l'actuel territoire de la Manche, selon les informations figurant dans les pouillés anciens¹⁵⁷⁷ des diocèses de Coutances (468 paroisses), d'Avranches (177 paroisses) et de Bayeux (44 paroisses), qui se sont partagés ce territoire jusqu'au concordat de 1801. Huit paroisses furent créées sous l'Ancien Régime (tableau ci-dessous), mais une seule fusion est intervenue (Saint-Benoît-de-Beuvron avec Saint-James au XV^e siècle). Notons également que l'abbaye de Lessay était encore au XIII^e siècle une quasi-paroisse (sous le nom latin d'*Exaquium*), qui finit par disparaître au profit de la paroisse de Sainte-Opportune créée en 1337 pour le village qui se développait à coté de l'abbaye.

Saint-Ebremont-de-Semilly à partir de St-Pierre-de-Semilly (avant le XV ^e siècle)
Saint-Martin-de-Chaulieu à partir de Chaulieu (vers 1520)
Saint-Sauveur-de-Chaulieu à partir de Chaulieu (vers 1520)
Moutons à partir de St-Clément-Rancoudray (en 1649, jusqu'en 1792)
Notre-Dame-d'Elle à partir de Saint-Germain-d'Elle (vers 1720)
Saint-André-de-l'Epine à partir de Couvains (vers 1740)
Saint-Jean-de-Savigny à partir de Couvains (vers 1740)
Saint-Nicolas-de-Granville à partir de Granville (XVII ^e s. ; auparavant succursale)

Tableau 104 : Paroisses créées sous l'Ancien Régime

La Manche compta donc 696 paroisses à la fin de l'Ancien Régime.

Sept villes seulement (Avranches, Coutances, Granville, Mortain, Saint-Lô, Torigny et Valognes) étaient divisées, avec les faubourgs et villages qui en constituaient la proche banlieue, en plusieurs paroisses ; la « ville » proprement dite (*bourgeoisie*) ne s'étendait cependant pas à la totalité celles-ci.

Villes	Paroisses
Avranches	Notre-Dame-des-Champs, Saint-Gervais, Saint-Saturnin
Coutances	Saint-Pierre, Saint-Nicolas
Granville	Notre-Dame, Saint-Nicolas-près-Granville
Mortain	Mortain, Le-Rocher, Le-Neufbourg
Saint-Lô	Notre-Dame, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Saint-Georges-de-Montcocq
Torigny	Notre-Dame, Saint-Laurent
Valognes	Saint-Malo, Notre-Dame-d'Alleau

Tableau 105 : Villes (avec leur banlieue) divisées en plusieurs paroisses

Outre leur fonction ecclésiastique, les paroisses étaient, avant la Révolution, l'entité territoriale de base au sein de laquelle s'organisait la vie civile des communautés d'habitants¹⁵⁷⁸ : elles disposaient dans ce cadre d'une certaine forme de personnalité morale, pour gérer leurs biens et intérêts communs et pour répartir certains impôts qui leur étaient collectivement imputés. Trois paroisses n'ont cependant jamais été considérées comme des communautés autonomes du point de vue civil et fiscal : Tourneville, associée depuis le XIII^e siècle à Annoville (deux églises paroissiales desservies par un même curé) ; Pont-Brocard, associée de même à Dangy ; enfin Moutons, créée en 1649¹⁵⁷⁹ mais restée intégrée fiscalement à St-Clément-Rancoudray.

En 1789, les paroisses constituèrent la plupart du temps le cadre au sein duquel les habitants se réunirent pour élaborer leurs listes des doléances et elles eurent ensuite toutes vocation à devenir des communes. Il y eut peu d'exceptions : les trois paroisses précédentes qui n'étaient pas des « communautés » furent immédiatement intégrées dans la commune de leur paroisse associée, de même que le Homme ou l'Ile-Marie (qui ne comptait alors que trois familles) avec Picauville ; Orbeville, qui n'était pas antérieurement une paroisse mais une communauté au sein de St-Denis-le-Gast, devint commune ; les villes devinrent communes dans les limites de leur ancienne bourgeoisie.

¹⁵⁷⁷ Pouillé de Coutances de 1280 environ édité par Léopold DELISLE (« Pouillé de Coutances », *op. cit.*) ; pouillés de Coutances de 1332, d'Avranches de 1412 et de Bayeux de 1494 édités par Auguste LONGNON (« Pouillés de la Province de Rouen », *op. cit.*)

¹⁵⁷⁸ Pour une analyse générale des relations entre paroisses et communautés, voir Antoine FOLLAIN (éd.), *L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle : comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale. Actes du colloque d'Angers, 30-31 octobre 1998*, 2000

¹⁵⁷⁹ Abbaye de femmes créée avant 1402 (voir *Inventaire sommaire des archives de la Manche*, série H)

En 1792, la Manche comptait 692 communes¹⁵⁸⁰. Puis vingt fusions d'anciennes paroisses intervinrent avant 1800 (tableau ci-dessous).

Communes	Fusionnées avec
Anneville-sur-Mer	Geffosses
Dragueville	Le Mesnil-Villeman
Grimouville et Urville-près-la-Mer	Regnéville
Hauteville-sur-Mer	Montmartin-sur-Mer
La Haye-Comtesse	Sourdeval-les-Bois
Le Homme (L'Isle-Marie)	Picauville
Le Homméel	Gratot
Le Mesnilbus	Parties de Saint-Aubin-du-Perron, Montcuit, St-Sauveur-Lendelin
Le Rocher	Mortain
Linverville et Montcarville	Gouville-sur-Mer
L'Orbehaye	Montaigu-les-Bois
Notre-Dame-de-Torigny	Saint-Laurent-de-Torigny
Orbeville	Saint-Denis-le-Gast
Pont-Flambart	Lengronne
Le Quesney	Contrières
Rideauville	Saint-Vaast-la-Hougue
Saint-André-de-Valjois	Gavray
Sainte-Marguerite	Bricqueville-sur-Mer
Saint-Louet-sur-Sienne	Trelly
Saint-Martin-le-Vieux	Bréhal

Tableau 106 : Fusions d'anciennes paroisses intervenues avant 1800¹⁵⁸¹

On passera ensuite de ces communes issues de la Révolution aux 601 communes existant en 2010 par 9 créations, par l'addition en 1850 de Bois-Benâtre (antérieurement dans le département du Calvados), et par 80 nouvelles fusions (voir les tableaux ci-après).

Notons que l'organisation ecclésiastique de la Manche a été simplifiée de façon beaucoup plus radicale que l'organisation administrative, puisque le nombre de paroisses a été ramené de 696 avant la Révolution à 559 vers 1810¹⁵⁸², puis à 63 en 2005.

Communes	Créées à partir de	Date
Mesnilbus (Le)	(Recréée) St-Aubin-du-Perron	1823
Anneville-près-la-Mer	(Recréée) Geffosses	1830
Montfarville	(Recréée) Barfleur	1831
Hauteville-sur-Mer	(Recréée) Montmartin-sur-Mer	1836
Etang-Bertrand (L')	Bricquebec	1895
Rocheville	Bricquebec	1895
Saint-Jacques-de-Néhou	Néhou	1899
Glacierie (La)	Tourlaville	1901
Saint-Joseph	(Parties de) Valognes, Brix, Tamerville, Négreville	1929

Tableau 107 : Les créations de communes intervenues entre 1800 et 2010

¹⁵⁸⁰ Archives nationales, D IV^{bis} 67, dossier 3

¹⁵⁸¹ Introduction de Paul LE CACHEUX à l'*Inventaire sommaire des archives de la Manche, série L, 1914-1919.*

¹⁵⁸² *Compte moral de l'année 1808*, présenté par le Préfet de la Manche au Conseil général, Archives nationales, F²⁰ 215, p. 39

Communes	Fusionnées avec	Date	Communes	Fusionnées avec	Date
Saint-Benoît-de-Beuvron	Saint-James	1802	Carteret	Barneville	1965
Montfarville	Barfleur	1804	Coutances (Saint-Nicolas)	Coutances	1965
Saint-Germain-la-Campagne	Gorges	1805	Hainneville	Equeurdreville	1965
Hautmoitiers	Anglesqueville-Lestre	1811	Lastelle	Le-Plessis	1965
Sainte-Marie-d'Audouville	Saint-Martin-d'Audouville	1811	Buat (Le)	Isigny-le-Buat	1969
Buisson (Le)	Saint-Germain-sur-Sèves	1812	Angoville	Cosqueville	1973
Cauquigny	Amfreville	1812	Ardevon	Pontorson	1973
Clouay	Saint-Jean-de-Savigny	1812	Beslière (La)	Folligny	1973
Omonville-la-Foliot	Denneville	1812	Biards (Les)	Isigny-le-Buat	1973
Saint-Quentin-d'Elle	Bérigny	1812	Boucey	Pontorson	1973
Tourville	Anglesqueville-Lestre	1812	Boulouze (La)	Saint-Ovin	1973
Saint-Christophe-d'Aubigny	Saint-Martin-d'Aubigny	1813	Chalandrey	Isigny-le-Buat	1973
Gouey	Portbail	1818	Chapelle-du-Fest (La)	St-Amand-du-Fest	1973
Grenneville	Crasville	1818	Cormeray	Pontorson	1973
Notre-Dame-d'Allonne	St-Pierre-d'A. (Les-Moitiers-d'A.)	1818	Curey	Pontorson	1973
Sainte-Croix-au-Bocage	Teurthéville-au-Bocage	1818	Gerville	Gesly	1973
Saint-Paul-des-Sablons	Baubigny	1824	Mancellière (La)	Isigny-le-Buat	1973
Notre-Dame-de-Cresnay	Saint-Pierre-de-Cresnay	1825	Mesnil-Bœufs (Le)	Isigny-le-Buat	1973
Grippon (Le)	Chambres (Les)	1826	Mesnil-Bonant (Le)	Gavray	1973
Saint-Fragaire	Beslon	1826	Mesnil-Drey (Le)	Folligny	1973
Chapelle-Heusebrocq (La)	Beuvrigny	1829	Mesnil-Hue (Le)	Gavray	1973
Sainte-Marie-des-Monts	Saint-Vigor-des-Monts	1829	Mesnil-Thébault (Le)	Isigny-le-Buat	1973
Saint-Martin-des-Champs	Saint-Aubin-de-Losque	1831	Moidrey	Pontorson	1973
Saint-Pierre-d'Arthenay	Hommet (Le)	1831	Montgothier	Isigny-le-Buat	1973
Saint-Ebremond-sur-Lozon	Saint-Louet-sur-Lozon	1832	Montigny	Isigny-le-Buat	1973
Saint-Sauveur-de-Bonfossé	Saint-Martin-de-Bonfossé	1832	Naftel	Isigny-le-Buat	1973
Montaigu	Placy-Montaigu	1834	Noirpalu	Tanu (Le)	1973
Eslandes (Les-Glandes)	Pont-Hébert	1836	Pas (Les)	Pontorson	1973
Mesnil-Durand (Le)	Pont-Hébert	1836	Ronthon	Dragey	1973
Saint-Pierre-du-Tronchet	Villedieu-les-Poêles	1836	Sainte-Eugénie	Tireped	1973
Saultchevreuil	Villedieu-les-Poêles	1836	Sainte-Suzanne	Prétot	1973
Auville-sur-le-Vey	Beuzeville-sur-le-Vey (Les-Veys)	1837	Saint-Léger	Saint-Jean-des-Champs	1973
Bois-Benâtre	Coulouvray	1850	Saint-Martin-de-Chaulieu	Saint-Sauveur-de-Chaulieu	1973
Valognes (ND d'Alleaume)	Valognes	1867	Saint-Michel-des-Loups	Bouillon (Jullouville)	1973
Saint-Nicolas-près-Granville	Granville	1962	Saint-Symphorien-les-Buttes	St-Amand	1973
Saint-Lô (Sainte-Croix)	Saint-Lô	1963	Saint-Ursin	Saint-Jean-des-Champs	1973
Saint-Lô (Saint-Thomas)	Saint-Lô	1963	Vezins	Isigny-le-Buat	1973
Nacqueville	Urville-Hague	1964	Vrasville	Cosqueville	1973
Saultchevreuil-du-Tronchet	Villedieu-les-Poêles	1964	Octeville-près-Cherbourg	Cherbourg	2000
Bourey	Cérences	1965	Mesnil-Angot (Le)	Saint-Michel-de-Graignes	2007

Tableau 108 : Les fusions de communes intervenues entre 1800 et 2010

Annexe 2 : La prisée du douaire de Jeanne d'Evreux

Droits de haute, moyenne et basse justice concédés dans certaines paroisses des vicomtés de Coutances, Carentan et Avranches

en maigres droits : mentions figurant dans AN KK292 ; en *italiques* : mentions figurant dans BN NAF21660 ; en **gras** : mentions communes aux 2 documents

Date	Sergenterie	Paroisse	Nom actuel (si différent)	Feux ressésants du Roi		Feux ressésants d'autres seigneurs		Feux totaux	
				Res- sésants	Bordiers	Res- sésants	Bordiers		
1328 1329	Jean de la Hale	Remilly	Remilly-sur-Lozon	18		136		154	
		Linverville		1		55		56	
Saint-Loet-sur-Lozon		Saint-Louët-sur-Lozon	68		58		126		
Saint-Evremont-sur-Lozon		Saint-Ebremont-sur-Lozon			17		sous Jean de Launay	17	
Feugères		Feugères			15		sous Richard de Creusy (<i>Jehan de Launey</i>)	15	
Mesnil-Vigot (Le)			10		50	2	sous Guill. de Montfort	62	
Hauteville-la-Guichart		Hauteville-la-Guichard				221	sous Jean de Montcency, R. de Couroy, Ph. de la Haye, G. de Creulie, Carles de la Haye	221	
Saint-Aubin-de-la-Pierre		Saint-Aubin-du-Perron				16		16	
Mesnil-Vuye (Le)		Mesnilbus (Le)				171	sous R. de Creullieu (<i>de Creully</i>)	171	
Saint-Martin-de-la-Pierre		Saint-Martin-d'Aubigny	26		12		sous R. de Creullieu, le chapelain de Ste Croix	38	
Maufras <i>Mauferas</i>	Hommel (Le)	Homméel (Le)	14		28	12		54	
	Vendlée (La)				54	3	sous Guill. Mindar, Raoul Saray, Jean de Cunes, Guill. de Saucey (<i>Sauce</i>), l'abbé de Lessay, Guill. Boursier	57	
	Servigny				35			35	
Courroie	Hanneville	Anneville				17	dont 2 sous l'Hôpital et 15 sous Michel et Thomas d'Anneville (<i>17 sous G. Touchet</i>)	17	
	<i>Anneville</i>	<i>Anneville</i>				36	<i>sous Mons. de Pirou*</i>	36	
	Guionfosse	Geffosse	103		198			301	
	<i>Guionfosse</i>	<i>Geffosse</i>			9		<i>sous Mons. de Pirou*</i>	9	
	Saint-Sauveur-Lendelin		98		180			278	
	Muneville	Muneville-la-Bingard	225	9			dont 1 sous l'Hôpital	234	
	Anqueteville	Anceville	124	3			dont 3 sous l'Hôpital	127	
	Ronde-Have (La)		85	2	27		sous Guy de Homars	114	
	Feuille (La)	Feuille (La)	98	6				104	
	<i>Feuille (La)</i>	<i>Feuille (La)</i>			3		<i>sous Mons. de Pirou*</i>	3	
	Montsourvent	Montsurvent	25		54			79	
	Criences	Créances	9	1				10	
	Agon					224	22 Aignan : 188 sous Guill. Painel et Jean Fournel Agon : 32 et 22 bordiers	246	
Robin Le Marie <i>(en l'honneur d'Aubigny, vicomté de Carentan)</i>	Saint-Martin-d'Aubigny		177		48		sous le sgr. de Lahefardière, le sgr. de St-Germain, J. de Rochefort	225	
	Saint-Aubin-d'Aubigny	Saint-Aubin-du-Perron	88		35		sous G. de Viarville, le sgr. de Lahefardière	123	
	Feugères				126		sous Nicolas de Marne, l'abbé de Lessay	126	
	Marchésieux		133		42		sous Mr de Viarville, J. de Rochefort, le sgr. de Lahefardière	175	
Ph. de la Roe	Saint-Christofle	Saint-Christophe-d'Aubigny	13					13	
	Vaudrimesnil					94	sous l'abbé de St-Taurin d'Evreux	94	
	Millières		62		198		sous l'abbé de St-Taurin	260	
	Saint-Patrix-de-Clées	Saint-Patrice-de-Claids	4		91			95	
	Periers		7		377	12		396	
	Feuille (La)				15		sous l'abbé de Lessay	15	
	Liverville	Linverville	1		57			58	
Blanville	Brainville				72		72		
1332	Non précisée	Saint-Sébastien	Saint-Sébastien-de-Raids	63	9				72
		Buisson (Le)		29	4				33
		Raez	Raids	9		119	8		136
		Saint-Germain-le-Vicomte		73					73
		Naye	Nay	5		70	5	sous Jean de St-Germain	80
		Gauffreville	Gonfreville	127	31				158
		Saint-Germain-de-la-Campagne	Saint-Germain-la-Campagne	42	14				56
		Georges	Gorges	153	18	148	15	sous Guill. de Camprond	334
		Laune	Laulne	105	8	44		sous les abbés de Caen et de Lessay	157
		Lastelle		24	3	19	5		51
		Guierreville	Gerville	31	2	25	3		61
		Veilly	Vesly	70	12	235	14		331
		Sainte-Opportune	Lessay	68	3	118	9		198
		Plessis (Le)		95	2				97
		Beauvoir		81	30			vicomté d'Avranches	111
		Montasnel	Montanel	30				vicomté d'Avranches	30
		1337	Non précisée	Sainte-Opportune-de-Lessay	Lessay	23	1	146	12
Luythehaire	Lithaire			202	39	4			245
Saint-Joires-en-Bauptois	Saint-Jores			77	8	202	23	sous Jean de St-Germain et l'Hôpital	310
Ketheville	Cretteville					68	2		70
Hameau d'Osouville à Appeville				21					21
Doville						8		sous Jean de St-Germain	8
Saint-Susenne	Sainte-Suzanne			31		18	3	sous Jean Taillefer, les religieux de Lessay et de Blanchelande	52
Berneville	Besneville			222		45			267

* feux omis dans la prisée de 1328

Annexe 3 : Les informations sur les rentes du domaine royal (1386-1420)

Sources : Archives nationales : séries P et Q ; DL : cahiers de Dom Lenoir, 76 volumes, microfilms 104MI 1 à 76

Date	Objet des documents	Référence	Paroisses concernées	Commentaires	
1386	Information sur le domaine de Carentan	DL vol. 7 p. 201-203	Blosville	Les habitants de Blosville "sen sont fuis et allés hors du pays, passé a plus de 20 ans, pour cause des guerres qui ont été et sont encore en pays de Cotentin, et aussi en est mort grande quantité par les mortalités" ; idem à Esturville ; à Montmartin, les tenanciers sont "les uns morts sans hoirs et les autres s'en sont enfuis à cause des guerres". A Brucheville et Adeville, "la mer a gagné les tenements [...] et y monte deux fois par jour"	
1392			DL vol. 7 p. 33		Carquebut
1391	Information sur la fiefferme de Gréville	P/1908/1 n°18695	Gréville		Paroisses évacuées en 1378
		DL vol. 7 p. 36	Urville		
1392		DL vol. 20 p. 143	Teurthéville		Un fief est en non-valeur
1394	Information sur le fief de l'Arbaletrier	P/1909/1 n°18746	Réville	Paroisses évacuées en 1378 ; toutes les maisons ont été détruites. En 1394, le pays a commencé à se repeupler	
			Tocqueville		
			Vicel (Le)		
			Valcanville		
			Gatteville		
1395	Information sur la fiefferme de Lestre	P/1906/1 n°7340	Anglesqueville et Lestre	Paroisse vidée suite à l'ordonnance d'évacuation de 1378 ; toutes les maisons ont été " <i>chutes et démolies</i> "	
1398		P/1909/1 n°18825			
1396	Information sur la fiefferme du moulin de Lespinay	P/1913/1 n°21816	Lengronne	Fiefferme en friches	
1396	Modération de fermage de la fiefferme de Heugueville	P/1913/1 n°21815	Heugueville	Fiefferme en friches	
1396	Décharge de fermage	P/1906/1 n°7345	Tourlaville	Toutes les maisons ont été détruites lors du siège de Cherbourg	
1409		P/1907/1 n°19051		Paroisse évacuée en 1378	
1397	Information sur la fiefferme du moulin de Couville	P/1909/1 n°18802	Couville	Paroisse évacuée et moulin détruit pendant le siège de Cherbourg	
1398	Information sur les rentes dues pour une terre à Blosville	P/1909/1 n°18829	Blosville Carquebut	Paroisses évacuées en 1378 jusqu'en 1393. Toutes les maisons ont été détruites et incendiées, les arbres des jardins abattus ; tous les champs sont en friche. Le lieu était sur le passage des "gens d'armes" entre Carentan, Cherbourg et St-Sauveur-le-V. Ils se sont logés dans les maisons du bourg. 30 feux à Blosville, contre 60 ou 100 avant les guerres	
1398	Information sur la fiefferme du moulin de St-Martin-le-Gréart	P/1909/1 n°18835	St-Martin-le-Gréard Brix Hardinvast Couville	Paroisses évacuées en 1378. Tous les héritages sont démolis et abattus, et sont remplis de " <i>grands bois et grands buissons</i> ". Les habitants n'y ont séjourné que 2 ou 3 ans au cours des 20 dernières années	
1410	Information sur le moulin d'Esturville	P/1909/1 n°19080	Carquebut	Paroisse évacuée en 1378 ; le moulin est en ruine depuis 30 ans	
1410	Information sur plusieurs parties de rentes du domaine de Carentan	P/1909/1 n°19081	Ravenoville	Plusieurs tenanciers se sont enfuis hors du pays	
1408	Information sur les rentes dues aux religieux de Cherbourg à Videcosville	P/1907/1 n°19033	Videcosville (témoins d'Octeville de Teurthéville)	Paroisse vidée de ses habitants du fait des guerres et mortalités depuis plus de 30 ans (depuis le <i>videment</i> du Clos du Cotentin) ; les maisons, qui avaient été refaites après 1392, ont été incendiées par les Anglais	

Date	Objet des documents	Référence	Paroisses concernées	Commentaires
v. 1390	Aveu et dénombrement de la baronnie de Néhou	Q/1/643 n°46369 (sans date)	Vauville St-Germain-de-la-Hague Auderville Burruville (Breuille) Jobourg Omonville-le-Rogue Omonville-le-Petite Huberville Tamerville Gouberville Sottevast Orglandes Lestre	Fief inhabité en raison des ennemis qui tiennent Cherbourg Fiefs en non-valeur "pour la guerre" Près et moulin inutilisables Deux moulins détruits
1392	Aveu du seigneur d'Audouville	P/289/1 n°132	Cosqueville St Germain-de-Tournebut Baudreville Flottemanville-en-la-Hague	"La plus grande partie est à présent en ruine par le fait des guerres et par le fait des Anglais de Cherbourg qui sont près d'iceux fieux à 4 lieues ou environ "
1397	Aveu de la seigneurie de Gouey	P/289/1 n°49	Gouey Portbail St-Maurice St-Martin-du-Mesnil St-Lô-d'Ourville	"Auquel fief il y a manoir abattu par le commandement du roi de Navarre et de ses gens, tellement que rien n'y demeure en estant " "Et y a audit fief plusieurs revenus [...] desquels aucuns sont en valoir et les autres en non-valoir par déffaut des hommes et du pays qui est vuide par la fortune des guerres et par le cry du Roi notre seigneur "
1398	Aveu de la vavassorie de Bearepré	P/289/1 n°102	Martinvast	"Manoir à motte qui fut abattu par le fet de la guerre, colombier et moulins d'eau qui sont cheus le temps des guerres qui ont été en pays "
1398	Aveu du fief de Thonneville	P/289/1 n°103	Thomeville (Thonneville) Nacqueville Querqueville Gréville	"Manoir et colombier qui sont chus et tournés en ruine le tems des guerres qui ont été en pays " Près "qui souloient être faucables " [...] "de présent sont de nulle valeur fors à herbages " "Icelui fieu souloit avoir en rentes de sommes le nombre de 45 quarts [etc.] dont il ne revient de présent viron 17 quarts [etc.] "
1398	Aveu du fief de Tréauville	Q1 651	Tréauville Les Pieux Flamanville	"Pour cause des guerres et que le pays a été vuide des gens qui y demeuraient et par le commandement du roi notre seigneur a été ledit pays sans rien y demeurant l'espace de vingt ans ou environ, pour quoi tout est venu à non valloir"
1399	Aveu de Nicolas de Groucie	P/289/1 n°14	Gréville Baudretot (?) Urville	Fieffermes détruites par les guerres et de nul rapport
1399	Aveu de Jean de Villiers	P/289/1 n°43	Anneville-en-Saire	3 moulins ruinés
1399	Aveu par Roger de Briqueville de la baronnie de La Haye-du-Puits	P/289/1 n°37	La Haye du Puits Montgardon Angoville-sur-Ay St-Germain-sur-Ay Bretteville St-Symphorien St-Nicolas-de-Pierrepont Baudreville Varanguebec Neufmesnil Mobec Bolleville Doville St-Côme-du-Mont Prétot St-Jores Vesly Ste-Opportune Gatteville Réville Sauxemesnil Groville Besneville Montfarville	"Bien mille acres ou environ de terres vacantes à présent de possesseurs pour les guerres et mortalités qui ont esté au pays " "Plusieurs terres en landes et plains qui ne furent labourez passés sont quarante ans et ne sont de présent d'aucun profit fors à pasturage de bestes " Un seul moulin sur neuf encore en état de marche L'aveu ne décrit pas certains fiefs dont R. de Briqueville n'a pas encore pu "avoir vraye cognoissance pour le pays qui a été grast et vuide de gens pour les guerres et mortalités qui ont esté audit pays "
1399	Aveu par Jean du Hommet du fief de La Varengière	P/289/1 n°107	Ozouville Audouville Fresville Huberville	"Trois places de moulins à eau et deux à vent de présent en non-valoir " ; "un colombier en dit fieu qui de présent est en non-valoir " "Item sont plusieurs pièces de terre assises audit fieu qui sont à présent en la main du seigneur par déffaut d'hommes et sont en non-valoir " "Lequel fieu valait jadis 500 livres [...] et de présent ne vaut que 200 livres environ pour cause des guerres et que le paiz a été vuide des gens qui y demeuroient et par le commandement du roi notre seigneur et a été ledit paiz sans rien y demeurant l'espace de vingt ans ou environ, pour quoi tout est venu en non-valoir "

Date	Objet des documents	Référence	Paroisses concernées	Commentaires
1400	Information sur la fiefferme de Tourlaville	DL vol. 26 p 237-38	Tourlaville	Les habitants se sont enfuis lors d'un raid anglais en 1400
1403		DL vol. 6 p. 253	Vaudreville Lestre	Villages incendiés par un raid anglais
1405		DL vol. 18 p. 19-20	Fontenay Ozeville Réville	Villages incendiés par un raid anglais
1404		DL vol. 29, p. 105	Gréville	16 feux en 1404, contre 180 avant les guerres
1407	Reçu par Landry Le Roux, procureur des paroisses concernées	DL vol. 18 p. 23	Anglesqueville Anneville-en-Saire Aumeville Barfleur Fontenay Gatteville Gouberville Hautmoutiers Montfarville Morsalines Octeville-l'Avenel Ozeville Permelle (La) Quettehou Quinéville Réville Rideauville Ste-Geneviève Ste-Marie-d'Audouville St-Florel St-Martin-d'Audouville St-Vaast-la-Hougue Teurthéville Tocqueville Tourville Valcanville Vaudreville Videcosville	Paroisses incendiées, bénéficiaires d'un versement de 45 livres sur un secours de 1000 livres "naguère" accordé par le Roi
	Attribution d'une aide du Roi	DL vol. 11 p. 325-326	Montebourg	
1407		DL vol. 5 p. 365 DL vol. 11 p. 321	Omonville-la-Petite	Village incendié en totalité sauf une maison et l'église ; fuite de presque toute la population
1407	Information sur la sergenterie du Val-de-Saire	DL vol. 5 p. 355-56		"une grande partie des plus notables villes et paroisses de la sergenterie" incendiée par le fait des anglais ; "naguère, par le fait et occasion des guerres qui longuement ont été et sont encore au pays, plusieurs personnes demeurant en la sergenterie s'en sont fuites et absentes hors du pays"
1407	Remise d'impôts	Inv. som. A4106	Omonville-la-Rogue	"ladicte paroisse a esté arse et détruite par les Englois et ennemis du royaume"
1408		DL vol. 11 p. 321	Morville	Village abandonné après le raid de 1407
1408	Information sur les rentes dues aux religieux de Cherbourg à Videcosville	P/1907/1 n°19033	Videcosville (témoins d'Octeville et de Teurthéville)	Paroisse vidée de ses habitants du fait des guerres et mortalités depuis plus de 30 ans ; les maisons, qui avaient été refaites après 1392, ont été à nouveau incendiées par les Anglais
1412		DL vol. 6, p. 67, 99, 101, 102, 111, 123, 127	Saint-Lô Gavray Carentan Pontorson	Incendies et pillages localisés
1413		DL vol. 14, p. 233-34	Saint-Quentin-d'Elle	50% des habitants morts dans une épidémie en 1412
1416		DL vol. 5 p. 157-58	Montchaton	32 feux, contre 120 avant les guerres
1432	Information sur la fiefferme de Lestre	P/1906/1 n°7600 DL vol. 24 p. 65 (copie partielle)	Lestre (paroisse d'Anglesqueville)	"Une grande partie des terres sont perdues et surprises de mer et sont en grève et y monte et retrait la mer deux fois par jour, tellement que ne sont pas taillées et disposées à jamais rien valoir" Une ancienne hôtellerie est maintenant en mer "à plus d'un trait d'arbalette [du rivage] et y pêche le poisson"

Annexe 4 : L'évolution du nombre de feux des anciennes paroisses de la Manche

Rappel : feux de débite en 1270, 1410 et 1495 ; feux de monnéage de 1400 à 1570 ; feux de taille après 1640

En gras : feux totaux (directement issus des sources historiques) ; en maigre : feux imposables seulement (id.) ; en *italiques* : feux totaux complétés ou redressés

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1440	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Avranches	Angey					46	42					26				69	64		56	50	58	44	66	52		63
Avranches	Ardevon					48	116			44	37					79			70	68	53	50	64	71		66
Avranches	Argouges					88	140									355	348		217		233	247		207		272
Avranches	Aucey-la-Plaine					108	140									152	122		130	124	120	131		124		119
Avranches	Avranches (ND-des-Champs)						126						86													
Avranches	Avranches (Saint-Gervais)						232			125			97													
Avranches	Avranches (Saint-Saturnin)						138					77		68												
Avranches	Avranches (Total)					368	496									831	761		920		896	1003		940		1400
Avranches	Bacilly					116	300			115		149		107		388			370	277	280		363	301	366	315
Avranches	Beauvoir		111			36	64			29	34			48		81	72		51	40	50	44	52	49		53
Avranches	Bois-Yvon					14	30							34		59	45		74	62	63	62		62		65
Avranches	Boucey					84	100									138			124	85	82	72	105	129		136
Avranches	Bouillon					56	128			52						112			107	88	96	96	118	105		123
Avranches	Bourgenolles					60	84			25				54		114	158		147	111	93	99	123	110	140	117
Avranches	Braffais					60	91									115	143		122	90	97	87	92	82		77
Avranches	Carnet					96	116									313			313		270	264	226	221	311	278
Avranches	Carolles					20	84	42		44			79	57		78	97		90	92	81	81	104	92		120
Avranches	Céaux					72	152			72						168	167		173	147	104		109	118		140
Avranches	Chaise-Baudoin (La)					72	140	37		63					62	152			210	152	136	158	134	144		155
Avranches	Chambres (Les)					29	55					24		29		50	40		29	17	23	16	32	29		31
Avranches	Champcervon					68	121			42	44					156	135		138	113	87	101	108	100		95
Avranches	Champcey					56	76	16		18	29					85			102	84	81	98	90	94		72
Avranches	Champpeaux					20	108			36			39			90	88		82	56	84	82	95	106	99	130
Avranches	Chapelle-Hamelin (La)					8	181									46	42		43	39	45	47	42	58		49
Avranches	Chavoy					40	60						28			56	50		65	47	45	46	49	50		52
Avranches	Chérencé-le-Héron					62	79	18		42				69		150	161		125	81	112	106	90	99		150
Avranches	Cormeray					28										38	27		30	31	29			32		24
Avranches	Courtils					52	120							55		127			112	118	113	133	139	118		170
Avranches	Croix-Avranchin (La)					100	120									201	171		200		195	193		173	197	210
Avranches	Crollon					40	65									84	89		68	54	53	74	74	75		70
Avranches	Curey					40	42									82	76		59	52	34	40	52	52		46
Avranches	Dragey					116	192					71				143	147		152	143	116	112	120	125		170
Avranches	Ducey					104	120	19				75				289	272				353		378	339	389	350
Avranches	Genêts					116	272					90				166	142		152	132	104	98	129	129		200
Avranches	Godéfroy (La)					20	40					35				66	66		56	43	54	51	49	42		49
Avranches	Gohannière (La)					24	40									67	64		70	47	39	56	64	54		64
Avranches	Grippon (Le)					24	34			9		10				20	32		17	10	17	15	20	13		16
Avranches	Huisnes					80	132					61				110	92		85	96	85	65	80	80		67
Avranches	Juilley					100	120									165	101		166	77	95	120	134	140		200
Avranches	Loges-Marchis (Les)					72	108									335	300		299	304	257	257	259	285	295	330
Avranches	Lolif					108	168	32						88		262	255		233	152	150	142	196	190		200
Avranches	Lucerne (La)					68	197									227			164	116	107	116	131	136		180
Avranches	Luot (Le)					88	128					64		84		158	153		109	121	96	84	115	123		111

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1440	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790		
Avranches	Macey					52	74								45	89	71		60	44	39	32	30	58			50	
Avranches	Marcey					63	128							69		116	153		159	148	142		170	184			154	
Avranches	Mesnil-Adelée (Le)					32	52									113	150		91		93	87	87	96			100	
Avranches	Moidrey					96	80									81	66		47	47	47	46	46	57			64	
Avranches	Montanel					40	132									203	209		176	122	137	77	109	191	174		198	
Avranches	Mont-Saint-Michel (Le)					160	60							67		130			95					70			55	
Avranches	Montviron					44	120	35		33				59		165	142		130	89	92	108	86	101			120	
Avranches	Mouche (La)					24	48									117	101		111	83	75	85	85	86			83	
Avranches	Noirpalu					16	60	13						27		41	51		36	35	31	32	36	29			26	
Avranches	Notre-Dame-de-Cresnay					24	84									90	71		90	101	94	116	67	100			98	
Avranches	Notre-Dame-de-Livoye					56	64			23		30		28		68	51		41	67	42	36	61	57			55	
Avranches	Pas (Les)					60	90			27						60	58		43	42	46	50	53	61			69	
Avranches	Plomb					80	159			87						139	153		164	110	101	126	97	111			106	
Avranches	Poilly					120	192					76		68		238	237		195	202	184	121	176	250			260	
Avranches	Pontaubault					16	48			28	20			40		51	53		53	48	54	66	51	52			70	
Avranches	Pontorson					298	300														236	240	287	274	254		280	
Avranches	Ponts					152	264			128						241	236		210	104	105	129	130	150			120	
Avranches	Précey					96	102	15			45			68		133	132		129		131	89	111	114			130	
Avranches	Rochelle (La)					56	120				58			54		197			171	114	147	160	166	160			170	
Avranches	Ronthon					56	96							70		105	109		114	92	87	71	71	105			95	
Avranches	Rouffigny					60	67									125			88	61	81	81		74			80	
Avranches	Sacey					120	192									399	272				325	301		241			330	
Avranches	Saint-Aubin-de-Terregatte					148	300									454	476		413		413	444		403	408		430	
Avranches	Saint-Benoît-de-Beuvron					72	124																					
Avranches	Saint-Brice-de-Landelles					60	80									204	100		189	131	123	146	184	196			240	
Avranches	Saint-Brice-près-Avranches					16	40	11								57	50		66	51	37	44	32	37	50		38	
Avranches	Sainte-Eugénie					14	34	5								34	26		39	28	26	33	29	31			22	
Avranches	Sainte-Georges					68	92									138	144		132	131	106	99	108	151			100	
Avranches	Saint-Georges-de-Livoye					68	104				57					93			98	68	100	75	101	88			100	
Avranches	Saint-James					700	480									503	430		478		430	428		518			550	
Avranches	Saint-Jean-de-la-Haize					100	207									155	132		174		150	129	150	102			160	
Avranches	Saint-Jean-du-Corail-des-Bois					24	25				17	23				46	46		37	33	29	25	29	33			45	
Avranches	Saint-Jean-le-Thomas					24	104	13		44		51				67	61		64	72	72	53	56	41			41	
Avranches	Saint-Laurent-de-Terregatte					100	204									425	335		307		277	274	295	210			314	
Avranches	Saint-Loup					56	102							63		142	135		160	126	93	102	113	117			113	
Avranches	Saint-Martin-de-Landelles					96	168									430	365		370		350	334		333			450	
Avranches	Saint-Martin-de-Montjoie					72	64									100			107	93	105	104	88	131			128	
Avranches	Saint-Martin-des-Champs					76	111			40		68				135	106		114	85	75	90	76	122			109	
Avranches	Saint-Michel-des-Loups					16	108			32	40					92			79	57	76	72	98	87			111	
Avranches	Saint-Nicolas-des-Bois					28	52			19						85			85		80	57	58	71	82		75	
Avranches	Saint-Ouen-de-Celland					28	68									107	104		93		77	97	112	112			107	
Avranches	Saint-Ovin					52	102	16		12	10	63		46		158			162	128	137	114	161	140			141	
Avranches	Saint-Pierre-de-Cresnay					40	84									90	77		90	91	91	100	83	108			94	
Avranches	Saint-Pierre-Langers					80	144	32						66		190			184	169	156	117	178	156			210	
Avranches	Saint-Quentin-sur-le-Homme					85	300			99						415	342				270	240	235	350			330	
Avranches	Saint-Senier-de-Beuvron					112										243			255	240	197	173	248	255	194		220	
Avranches	Saint-Senier-sous-Avranches					76	123			78						162	139		155	132	107	136	111	146	133		212	
Avranches	Sartilly					96	160			26				46		244	200		182	155	142		181	130	162		190	

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1440	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Avranches	Servon					64	108									161	146		128	107	108		123	97		150
Avranches	Subligny					78	96	35		58		66		58		149	150		127	117	100	97	125	101		117
Avranches	Tanis					80	54									95	85		74	86	57	69	59	90		89
Avranches	Tirepied					180	340	46						81		347	323		338	242	225	244	286	330	333	340
Avranches	Trinité (La)					68	111				64			54		142	152		155	93	105	110	124	92		142
Avranches	Vains					120	204									262	266		222		180	210	186	244		322
Avranches	Val-Saint-Père (Le)					160	360			132						217	222		178	168	158	155	155	193		250
Avranches	Vergoncey					72	106									145	123		111	72	110	93	87	115		112
Avranches	Vernix					80	78	15				37				118	91		110	68	71	59	69	74		80
Avranches	Vessey					88	132									249	249		221	198	189	188		198		227
Avranches	Villiers-le-Pré					60	65									156	150		111	106	115	65	57	99		113
Bayeux	Montaigu					6			19		24		19			19			10	10	17	11	11			20
Bayeux	Montrabot								24	16	20	30				55		62	69	69	85	88	88			75
Bayeux	Perron (Le)										33	30				36		38	39	39	49	47	47			35
Bayeux	Placy									30	54	50				79		90	71	71	87	104	104			85
Bayeux	Vidouville								40	27	36	39		53	67	86		89	93	93	109	118	118			90
Carentan	Amfreville	84						20											195		161	163	163	188		193
Carentan	Angoville-au-Plain	70												26		25			34		26	21	24	27	16	28
Carentan	Angoville-sur-Ay	100								53		59				137			181		107	106	121	131	120	140
Carentan	Appeville	173									49	59				148			138		125	116		136		192
Carentan	Audouville-la-Hubert	96							31			34	43			60	72		53		45	54	54	47	39	64
Carentan	Auvers	196						143	234			97	125			163			172		179	153	148	149		270
Carentan	Auville-sur-le-Vey	60						24		38		30				44			44		49	43	48	40	30	31
Carentan	Auxais	90									55		56			112			113		95	101	105	101	100	120
Carentan	Azeville	42						11						26					49		39	34	34	35	35	60
Carentan	Baupte	52										31	48			35			54		42	41	48	44	48	52
Carentan	Besneville	240	267					41								210			293		257		241	214	261	300
Carentan	Beuzeville-au-Plain	60						16	27			20	26			24			31		16	19	19	13	12	13
Carentan	Beuzeville-en-Bauptois	65						31								48			47		45	45	45	54	55	65
Carentan	Beuzeville-sur-le-Vey	168						43	88	83						99			122		133	120	120	125	110	116
Carentan	Blosville	76			0	30				49		59	56			62			63		59	45	45	57	60	72
Carentan	Bonneville (La)	60						40											108		125	99	149	112		103
Carentan	Boutteville	44														13			34		28	32	32	35	34	41
Carentan	Bretteville-sur-Ay	150														127			129		75		118	112		140
Carentan	Brévands	172						50	87		82					134			121		85	100	88	85	85	81
Carentan	Brucheville	158									66	56	38			110			107		69	69	107	91		86
Carentan	Buisson (Le)	28	33											14		22			14		15		16	12		20
Carentan	Canville-la-Roque	84																	79		90		77	74	80	107
Carentan	Carentan	432							490							660			599		429		446	510	540	600
Carentan	Carquebut	200			0											117			135		116	122	105	111	95	118
Carentan	Catz	91							16							39			38		18	22	27	33	30	39
Carentan	Cauquigny	42				39		12		21									20		24		17	14		9
Carentan	Chef-du-Pont							28	36			27	28			66			76		66	71	66	54	65	79
Carentan	Coigny	96			0							59	41			75			85		84	74	88	90	90	85
Carentan	Cretteville-en-Bauptois	66										15				85			107		74	81	90	88		102
Carentan	Doville	96							20										111		135		131	133	140	160
Carentan	Ecoquenéauville	60						21	25	24		30	31			66			44		48	43	45	48	44	44

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Carentan	Emondeville	111						22		39				57						104		98	74	98	85		130
Carentan	Feugères	192	141			121			36								102			167		120		143	130	120	180
Carentan	Fontenay-près-la-Mer	161								61					93	78	135			132		120	137	114	121		109
Carentan	Foucarville	124						23		29			17		7	10	63			50		44	48	51	57	45	63
Carentan	Fresville	200						32		78							180			257		189		152	160		198
Carentan	Gerville	48	61			16										53	35			30		34	21	32	36		52
Carentan	Gonfreville	132	158			74						57				80	70			104		95	101	101	83		124
Carentan	Gorges	242	334					68									179			179		140		135	138	150	200
Carentan	Gourbesville	160				31		35								80				135		132		139	120	125	131
Carentan	Ham (Le)	68				51		15			34									65		75	79	73	73	55	65
Carentan	Haye-du-Puits (La)	138															122			152		148		139	144	165	180
Carentan	Hiesville	72													12	30				41		37	28	26	21	23	24
Carentan	Houesville	28									28				27	60				74		78	68	87	68	75	90
Carentan	Houtteville	42						18						37						45		54	50	64	55	40	58
Carentan	Joganville	52						14							16					41		49	33	31	33		47
Carentan	Lastelle	87	51														28			38		34	32	41	50		35
Carentan	Laulne	204	157													115	147			136		147	120	137	131		190
Carentan	Lessay (Abbaye)	168																									
Carentan	Lessay (Ste-Opportune-de-)	216	198					19									241			236		175	255	211	205	270	380
Carentan	Liesville	54													34	35	64			86		71	91	91	86	85	115
Carentan	Lithaire	180	245														126			139		144	119	127	133		175
Carentan	Marchésieux	252	175						72	188					189		313			280		265	275	275	246	270	290
Carentan	Méautis	171						73					73				175			168		118	112	129	130	155	174
Carentan	Mobecq	132						33			51		70	72			80			67		64	49	67	75		108
Carentan	Moitiers-en-Bauptois (Les)	66						30	75				62	76			113			132		118		154	172		172
Carentan	Montgardon	168						26			43		48							169		180		160	142	185	177
Carentan	Montmartin-en-Graignes	276			0			157									298			323		299	250	286	246	320	344
Carentan	Nay	60	80													38	64			61		52	48	54	55	45	60
Carentan	Neufmesnil	68															46			60		76	64	56	67		69
Carentan	Neuville-au-Plain											60					45			54		38	32	57	40		48
Carentan	Périers	384	396					79									260			430		288	325	317	450	470	550
Carentan	Plessis (Le)	75	97														97			94		104	95	95	94	105	150
Carentan	Prétot	128									34		55	52			159			162		145	136	190	140		215
Carentan	Raids	89	136														102			113		105	102	122	101	105	140
Carentan	Ravenoville	144											44		61		96			124		117	119	119	113		109
Carentan	Saint-André-de-Bohon	140						82		68	82						135			140		115	113	110	132		160
Carentan	Saint-Aubin-du-Perron	126	139														133			107		116	108	97	101	70	70
Carentan	Saint-Christophe-d'Aubigny	9						4					12			18	32			32		33	29	35	32	37	40
Carentan	Saint-Côme-du-Mont	208															119			157		82	92	94	94	143	150
Carentan	Sainte-Marie-du-Mont	402						125							62		358			306		273	275	275	261	264	260
Carentan	Sainte-Mère-Eglise	300						132						64			281			328		289		300	268	325	352
Carentan	Sainteny	332						200					138	87	36		312			341		303	305	308	298	330	380
Carentan	Sainte-Suzanne	52															29			27		26	26	26	27		35
Carentan	Saint-Georges-de-Bohon	160												94			162			124		95	99	114	108	125	139
Carentan	Saint-Germain-de-Varreville	101				24		30		73					37	41	77	78		96		77	55	64	74	65	76
Carentan	Saint-Germain-la-Campagne	50	56														8	10		20		27	26	18	22		27
Carentan	Saint-Germain-le-Vicomte	54	73														64			84		78	69	74	74		80

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
Carentan	Saint-Germain-sur-Ay	207		12							57		21	49	80		144			153		118		138	141		200	
Carentan	Saint-Hilaire-Petitville	180								85							75			83		86	87	87	67	60	66	
Carentan	Saint-Jores	207	310					71									170			175		169	136	161	167	170	190	
Carentan	Saint-Marcouf	180						30		56	65				104					146		145	107	113	123		162	
Carentan	Saint-Martin-d'Aubigny	216	263						54				82				104			104		60	65	56	110	110	160	
Carentan	Saint-Martin-de-Varreville	138						35	77	50							122			100		115	106	96	100	100	85	
Carentan	Saint-Patrice-de-Clajds	108	95					29							32		106			137		96	104	102	93		110	
Carentan	Saint-Pellerin	88								29	27						57			53		56	57	57	48	66	70	
Carentan	Saint-Sébastien-de-Raids	60	72			47							41			40	71			72		70	68	75	87	100	120	
Carentan	Saint-Symphorien-le-Valois	92														9	54			58		56		55	72	70	81	
Carentan	Sébeville	45															43			48		45	43	43	38	27	26	
Carentan	Turqueville	88							52		70			64			86			110		98	118	122	72	55	82	
Carentan	Vareguebec	160							27		25		34	36			187	209		206		162	195	195	215	260	247	
Carentan	Vaudrimesnil	87	94					28	24	38						33	56			87		83	77	90	84	100	115	
Carentan	Vesly	300	331														194			237		218	242	228	197		290	
Carentan	Vierville										22	24	29				28					24	13	15	15	19	19	
Carentan	Vindefontaine	168						50					70	75			128			138		114	87	101	160		224	
Coutances	Agon	168	246	6									142							236	217	264	256	262		233	342	
Coutances	Ancteville	86	127			47			42				75							116		121	110	126			135	
Coutances	Anctoville-sur-Boscq	48		6		5				15		14			15					42	53	51	47	47			43	
Coutances	Anneville-près-la-Mer	44	53																	60	64	70	73	79			90	
Coutances	Annoville	127		9				76				83	87							111	119	119	122	127			161	
Coutances	Baleine (La)	55																		75	88	93	90	102			96	
Coutances	Beauchamps	61											49							108	129	109	107	117			140	
Coutances	Belval	67							43		46		10	40						146	144	132	117	130			109	
Coutances	Beslière (La)	54							25											81	74	66	67	71			71	
Coutances	Blainville	268		82		109						109	152							256	280	285	287	321			400	
Coutances	Bloutière (La)	65															110			133	128	128	127	137			150	
Coutances	Bois-Roger	86							20	19	39									90	86	102	102	101		89	125	
Coutances	Bourey	46															105			54	56	69	65	66		53	64	
Coutances	Brainville	60	72									29		44						80	74	79	84	82			64	
Coutances	Bréhal	137							33			68	53						160		179	171	184	180	194		179	228
Coutances	Bréville	60		8					21				27		39	58				73	65	74	75	86		72	71	
Coutances	Bricqueville-la-Blouette	84							54				43							98	104	123	144	117		98	130	
Coutances	Bricqueville-près-la-Mer	180		20					74			80			93	126				240		295	291	334			392	
Coutances	Cambernon	162			30				56	56	107		22	45						313	198	304	316	331			287	
Coutances	Cametours	54							25			54								214		217	241	266			310	
Coutances	Camprond	50							30					27						142	145	140	136	146			150	
Coutances	Cérences	420											82							343	389	381	410	449			490	
Coutances	Cerisy-la-Salle	176							62	64		96								477	568	482	468	476			537	
Coutances	Champrepus	100											48							195	194	190	195	176		180	204	
Coutances	Chanteloup	79		10							21	27			29	42				102	108	113	102	102		96	96	
Coutances	Colombe (La)	163							37				49		103					191	211	211	215	212			193	
Coutances	Contrières	144							64	78			49		75					177	183	188	185	172			150	
Coutances	Coudeville	174		15						84		56			75					182	191	211	139	167			215	
Coutances	Courcy	174		26					72	77	103			59		106				199	237	252	261	267			300	

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Coutances	Coutances (Saint-Nicolas)			91					101												316	285	329	326			
Coutances	Coutances (Saint-Pierre)			50					112				118								147	82	137	141			
Coutances	Coutances (Cathédrale/Hôtel-Dieu)																					1153	1270				
Coutances	Coutances Total								384											1487		1521	1737		1860		2500
Coutances	Créances	160					72		119												242	268	258	276	288		450
Coutances	Donville	60		6					17				11	13		15					95	96	130	95	105		130
Coutances	Dragueville	36																			61	59	79	71	76		52
Coutances	Equilly	72																			70	125	122	120	119		115
Coutances	Feuille (La)	66	122																		129	139	154	149	146		190
Coutances	Fleury	113														75					222	227	217	196	210		250
Coutances	Folligny	84																			114	112	112	119	109		117
Coutances	Gavray (bourg et village)	175											148								276	280	245	242	283	268	350
Coutances	Geffosses	228	310										21	119							185	221	214	211	248		250
Coutances	Gouville	112							20												111	131	138	137	154		180
Coutances	Granville (Notre-Dame)	270		28						73			96			45	380				1000		941			1500	1650
Coutances	Granville (St-Nicolas-près-)	Initialement succursale de Granville, devenue paroisse au XVII ^e siècle																									
Coutances	Gratot	80							44			54		32							125	134	131	140	142		162
Coutances	Grimesnil	30							13	20											36	40	37	47	49		41
Coutances	Grimouville	96							24			48					55				116	128	155		146		200
Coutances	Guéhébert	78							28												138	141	141	134	138		110
Coutances	Hambye	264												100		202					646	753	716	686	687	643	780
Coutances	Hautteville-la-Guichard	186	221			162															302	326	242	299	245	297	290
Coutances	Hautteville-près-Orglandes	60									11			25			20				72	80	63	65	68	72	50
Coutances	Haye-Comtesse (La)	40										12	15		23	30	27				55	56	62	54	69	53	70
Coutances	Haye-Pesnel (La)	88				58															134	149	149	166	172		170
Coutances	Hérenguerville	40													22						54	50	51	49	58		64
Coutances	Heugueville	126							85		56			34	44						133	140	122	127	132		150
Coutances	Hocquigny	27		6								28									53	53	59	53	62		145
Coutances	Homméel (Le)	60	54						26				43								57	65	61	67	72		70
Coutances	Hudimesnil	264																			304	298	288	269			380
Coutances	Hyenville	66										36		32	30	57					68	55	61	60	60	62	82
Coutances	Lande-d'Airou (La)	180							50					77		92					262	214	250	262	247		268
Coutances	Lengronne	124							60					40		62					177	120	189	193	202		230
Coutances	Lingréville	196							66			84	125								182	193	193	191	212		330
Coutances	Linverville	84	56											29							67	57	67	63	62		60
Coutances	Longueville	52		9					35			21		19							101	96	80	99	128		128
Coutances	Loreur (Le)	54													27						41	42	36	39	44		50
Coutances	Lorey (Le)	144							72					56	86						265	282	280		324		340
Coutances	Marigny	285							60		106	78		56	61						268	321	257	253	288		296
Coutances	Mesnil-Amand (Le)	117																			102	120	101	115	136		130
Coutances	Mesnil-Aubert (Le)	78							35	40						40					70	103	100	93	97		99
Coutances	Mesnil-Bonant (Le)	16															31				66	85	89	94	98		90
Coutances	Mesnilbus (Le)	120	171			92			42												258	322	343	296	308	257	240
Coutances	Mesnil-Drey (Le)	60		8					28			27					44				98	75	82	89	91	97	80
Coutances	Mesnil-Garnier (Le)	106											43								196	181	189	186	188		160
Coutances	Mesnil-Hue (Le)	42																			84	90	93	101	109		110
Coutances	Mesnil-Rogues (Le)	90											55								133	128	131	133	136		159

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Coutances	Mesnil-Vigot (Le)	60	62								32		50				75			101		88	78	86		84	95
Coutances	Mesnil-Villeman (Le)	93										55								133	133	136	140	116			140
Coutances	Meurdraquière (La)	98																		124	131	137	129	145			140
Coutances	Millières	258	260			157										158				157	166	220	235	229			260
Coutances	Montaigu-les-Bois	36														27				99	108	86	88	83			80
Coutances	Montcarville	74						29	33			38			40					63	74	83	81	98			85
Coutances	Montchaton	108	120				32					53	56							122	162	122	140	148		159	190
Coutances	Montcuit	48						19				37								61	65	74		80		128	75
Coutances	Monthuchon	63						24						52						157	192	165	165	149			162
Coutances	Montmartin	149								48		65		51	70					98	118	104	90	93			111
Coutances	Montpinchon-la-Salle	224							99		126			125	138		385			404	450	429	439	450		403	410
Coutances	Montsurvent	127	79					60					98							146	161	149	150	165			180
Coutances	Muneville-le-Bingard	270	234					27						36	50					252	265	285	297	291		320	330
Coutances	Muneville-près-la-Mer	172		8				52				70	72							118	133	123	120	141			170
Coutances	Nicorps	94						34			43		51	51	42	53				141	134	116	100	115			110
Coutances	Notre-Dame-de-Cenilly	360						154			209									381	357	382	383	398			440
Coutances	Orbehaye (L')	30											22	30						50	53	59	60	62			77
Coutances	Orbeville	Entité fiscale qui faisait partie de la paroisse de St-Denis-le-Gast																			34	37	33	35	31		31
Coutances	Orval	240						106			112				129	123	180			217	216	240	229	256			280
Coutances	Ouville	136						91					72	76		122				166	184	203	166	199			185
Coutances	Percy	432												56						628	611	565	602	659		623	656
Coutances	Pirou	152												58	174					194	192	199	202	214			350
Coutances	Pont-Flambart	13									85									38	37	37	40	40			30
Coutances	Quesnay (Le)	26						6			8	10	18							31	18	32	38	34		62	42
Coutances	Quettreville-sur-Sienne	264						134				86		81						299		298	303	335			450
Coutances	Regnéville	100									35	41								44	57	73	73	68			53
Coutances	Remilly	174	154			112														214	217	225	233	236		228	190
Coutances	Roncey	204						60					70							218	235	228	246	239			250
Coutances	Ronde-Haye (La)	93	114					35								77				135	172	178	180	170			220
Coutances	Saint-André-de-Valjoie	24						13	10						16	19				33	27	28	33	35		36	26
Coutances	Saint-Aubin-des-Préaux	108		10				53			29				32	46				75	86	78	75	89			94
Coutances	Saint-Denis-le-Gast	204						95									265			367	377	360	323	364		364	370
Coutances	Saint-Denis-le-Vêtu	264						103	99	97		108	87							250	238	226	226	200			267
Coutances	Saint-Ebremond-sur-Lozon	28	17										18							28	27	29	28	21			15
Coutances	Sainte-Marguerite	30						13												24	37	41	62	44		50	53
Coutances	Saint-Jean-des-Champs	162		16				54						56						167	194	213	214	192			200
Coutances	Saint-Léger	36		7				13	11	15					27					44	37	36	38	35			39
Coutances	Saint-Loüet-sur-Lozon	96	126										56		43					161	181	155	165	182			140
Coutances	Saint-Loüet-sur-Sienne	25		4				7												32	27	34	27	24			32
Coutances	Saint-Malo-de-la-Lande	62										31		32	31		45			48	43	53	56	53			88
Coutances	Saint-Martin-de-Cenilly	78																		116	129	112	112	130			140
Coutances	Saint-Martin-le-Vieux	55		8							15									24	26	23	11	22			18
Coutances	Saint-Michel-de-la-Pierre	28						23					53			70				105	118	111	105	100			110
Coutances	Saint-Pair	316		27						56			86		206					220	226	241	241	252			360
Coutances	Saint-Planchers	220		18								52								196	219	243	271	247			279
Coutances	Saint-Sauveur-de-la-Pommeraye	84				70														111	130	109	108	143			109
Coutances	Saint-Sauveur-Lendelin	269	278							85						176	170			293	412	417	426	412			444

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790		
Coutances	Saint-Ursin	100							20		36	25				50				117	96	110	117	112				85	
Coutances	Saultchevreuil-du-Tronchet	113									16		29				135			150	133	154	162	226				214	
Coutances	Saussey	116							57			51					130			178	198	187	218	190				200	
Coutances	Savigny	127							55		74		111	81						194	161	170	182	186				200	
Coutances	Servigny	37	35						26		19									77		80	81	88				80	
Coutances	Sourdeval-les-Bois	36									13									64	64	63	64	79				88	
Coutances	Tanu (Le)	92										13	42				35			159		150	160	176				163	
Coutances	Tourneville	41	Incluse dans Annoville																										
Coutances	Tourville-sur-Sienne	101							83	66	69	77									151	150	148	152	156				220
Coutances	Trelly	235		40					96		95									220	243	209	206	198				260	
Coutances	Urville-près-la-Mer	40								25	29									58	58	79	84	78				110	
Coutances	Vendée (La)	54	57						20				46							98	101	101	101	115		98		140	
Coutances	Ver	244							70				104				92	103		164	216	198	198	207				217	
Coutances	Yquelon	48							15											60	53	79	68	72		60		116	
Mortain	Barenton					184	300										579			652	651	633	567	662		655		665	
Mortain	Bazoge (La)					36	48										128			96	86	94	80	88				79	
Mortain	Beauficel					40	60										112			120		104	92	96				140	
Mortain	Bellefontaine					28	35										99			81	87	85	74	89				100	
Mortain	Biards (Les)					108	156										230			304	296	271	272			248		260	
Mortain	Bion					48	60										173			148		185	174	179				146	
Mortain	Boulouze (La)					24	22										37			42	33	35	32	36		44		44	
Mortain	Brecey					176	360										419			523		514	460			535		537	
Mortain	Brouains					12	32										95			57	70	77	60	77				75	
Mortain	Buais					120	140										321				304	273	257	280				349	
Mortain	Buat (Le)					40	72										66			111	115	109	96	82				86	
Mortain	Chalandrey					104	102										103			185	160	162	145	175				148	
Mortain	Chapelle-Urée (La)					32	30										58			58	79	75	73	82		58		74	
Mortain	Chasseguy					24	30										59			63		47	41	55				39	
Mortain	Chérencé-le-Roussel					68	124										160				181	178	171	174				192	
Mortain	Chéris (Les)					80	66										111			96	126	109	100	98				95	
Mortain	Chêveville					48	48										81	85		96	90	87	85	97		56		71	
Mortain	Coulouvray					60	78										182			266	171	247	224	240		266		267	
Mortain	Cuves					64	192										209			224	245	226	218	239				173	
Mortain	Ferrières					24	30										35			34	42	48	39	47				50	
Mortain	Fontenay					60	66										128	124		138	196	128	116	120		126		109	
Mortain	Fresne-Poret (Le)					44	44	10									138			113	121	124	108	126				173	
Mortain	Ger					88	58										438	444		422	471	502	460	502				595	
Mortain	Grand-Celland (Le)					64	52										179			211	200	245	211	257				210	
Mortain	Heussey (Heussé)					72	128										95	170		247	223	201	190	200				216	
Mortain	Husson					52	120										187			212		219	180	201				189	
Mortain	Isigny-le-Buat					40	60										95				166	108	107	112				86	
Mortain	Juigny-le-Tertre					20	48										94			127	123	138	171	162				193	
Mortain	Lapenty					124	120										262	257		270	293	260	252	284				250	
Mortain	Lingard					6	30										37			28	41	42	38	38				43	
Mortain	Loges-sur-Brecey (Les)					60	60										101			83	107	114	98	110				105	
Mortain	Mancellière (La)					72	80										133	132		174	167	167	160	179				129	
Mortain	Marcilly					128	96										209			226	177	205	214	217		227		197	

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
Mortain	Martigny					80	80										187			160	181	176	171	163			160	
Mortain	Mesnil-Bœufs (Le)					32	65										79			90	116	105	101	116			109	
Mortain	Mesnil-Gilbert (Le)					40	80										128			112	117	133	133	143			119	
Mortain	Mesnillard (Le)					104	96										175	170		128	203	162	177	195			193	
Mortain	Mesnil-Ozenne (Le)					24	52										47			64	80	92	84	104			82	
Mortain	Mesnil-Rainfray					48	100										157			145	171	167	155	176			194	
Mortain	Mesnil-Thébault (Le)					72	108										94			116		108	108	113			110	
Mortain	Mesnil-Tôve (Le)					48	80										162			171	235	167	156	161			175	
Mortain	Milly						102										258	248		228	214	185	228	197		231	180	
Mortain	Montgothier					76	76										112			148	145	145	131	209			133	
Mortain	Montigny					52	84										135			107	138	162	143	164			132	
Mortain	Mortain					52	100										107			280	151	273	209	232			541	
Mortain	Moulines					48	60										92			101	107	99	93	111			92	
Mortain	Moutons	Paroisse créée en 1649 à partir de St-Clément ; n'a jamais été une entité fiscale																										
Mortain	Naftel					32	42										48			32	53	41	42	57			50	
Mortain	Neufbourg (Le)					36	252										84			98	90	98	110	112			86	
Mortain	Notre-Dame-du-Touchet					160	183										361			335	232	321	303	328			330	
Mortain	Parigny					100	208										212			219	220	194	195	209		220	260	
Mortain	Perriers-en-Beauficel					40	78										143			139	149	165	171	164			162	
Mortain	Reffuveille					116	120										264	257		338	246	296	277	291		338	267	
Mortain	Rocher (Le)						100										107			162		175	169	185			Réuni à Mortain	
Mortain	Romagny					176	192										334			380	363	390	340	361		381	323	
Mortain	Saint-Barthélémy					16	30										66			55	90	99	85	98			107	
Mortain	Saint-Clément					104	30										223	228		250	267	287	267	265			260	
Mortain	Saint-Cyr-du-Bailleul					160	180										434	435		506	441	463	474	491		507	570	
Mortain	Sainte-Marie-du-Bois					40	40										69			70	77	86	77	67			75	
Mortain	Saint-Georges-de-Rouelley					88	120										274			377	363	380	322	329			347	
Mortain	Saint-Hilaire-du-Harcouët					168	252										268			378	436	380	378	390		380	459	
Mortain	Saint-Jean-du-Corail					68	72										183	187		174	171	166	158	157			150	
Mortain	Saint-Laurent-de-Cuves					116	168										203	200		256	267	279	269	277			300	
Mortain	Saint-Martin-le-Bouillant						100				12				20		142			159	171	175	165	181			160	
Mortain	Saint-Michel-de-Montjoie					44	52										166			190	171	182	177	184			200	
Mortain	Saint-Pair (Saint-Pois)					60	120										141	142		133	133	138	114	104		135	145	
Mortain	Saint-Symphorien-des-Monts					44	48										94			115	149	117	107	120		132	112	
Mortain	Savigny-le-Vieux					80	130										230					239	235	284			272	
Mortain	Sourdeval					124	210										455			557		696	584	586			765	
Mortain	Teilleul (Le)					168	240										445	414		369	510	420	428	42			538	
Mortain	Vengeons					52	67										192			228	214	263	239	252		274	363	
Mortain	Vezins					72	89										154			180	192	178	175	174			160	
Mortain	Villechien					96	84										254			180	214	199	184	196		183	160	
Mortain	Virey					116	132										313	355		321	333	300	279	300			363	
St-Lô	Agneaux	56		13												50				223		141	137	122	108	210	222	
St-Lô	Airel									38	103						102		90	112		83	98	97	127	126	120	
St-Lô	Amigny	72		14				25				24		33			58			49		48	35	45	40	51	55	
St-Lô	Bahais (Pont-Hébert)	36		4	11						16						46			40		26	41	44	52	48	40	
St-Lô	Beaucoudrey	38								8				24						90		94	71	72		93	60	
St-Lô	Bérigny												63	41					136	101	97		77	85	72	72	94	95

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
St-Lô	Beuvrigny					42			26				29	25		45		34		69		51	58	47	42	40	50	
St-Lô	Biéville								34				40	38				149	111	87		85	78	78	57	65	85	
St-Lô	Brectouville											28		19				35		24		14	38	33	25	50	45	
St-Lô	Canisy	72		7									25		51	36				196		173	173	193	184	210	200	
St-Lô	Carantilly	106								45		79			95					270		270	324	321	310		360	
St-Lô	Cavigny	88		16				51				61	62				134			111		75	100	102	117	120	120	
St-Lô	Cerisy-l'Abbaye									265							480		593	613		427		493	461		480	
St-Lô	Chapelle-du-Fest (La)								27	17		30			21			27		33		38	38	34	42	35	35	
St-Lô	Chapelle-en-Juge (La)	224		22									106				212			180		156	217	177	183		200	
St-Lô	Chapelle-Heusebrocq (La)					18				11		18						31	50	68		19	25	20	25	25	25	
St-Lô	Chefresne (Le)	112													22					158		176	141	141	193	160	155	
St-Lô	Chevry	42																		73		54	75	72	48	42	73	
St-Lô	Clouay									10		15					23		20	18		14	13	17	19	24	15	
St-Lô	Condé-sur-Vire										221	223		178			484	425		505		379	368	427	388	430	480	
St-Lô	Couvains									195	151		219				300			350		256	274	291	210	240	180	
St-Lô	Dangy	93									52		55			39				203		159		219	172	200	250	
St-Lô	Dézert (Le)	221		40							148		137				173			116		145	143	143	142	145	140	
St-Lô	Domjean					203					104	116								294		289	225	235	214	240	270	
St-Lô	Esglandes (Les-Glandes)	72		17													125			100		110	94	112	97	90	100	
St-Lô	Fervaches	44												31						131		101	114	93	85	83	97	
St-Lô	Fourneaux								17			30	29				50			67		55	59	46	42	43	45	
St-Lô	Giéville								60	49	43		65	48		103	147			142		117	127	126	121	150	170	
St-Lô	Gourfaleur	100		9					38		35					46				150		150	139	136	131	110	120	
St-Lô	Guilberville										77				87	193	220		298	361		305	307	289	312	330	330	
St-Lô	Guislain (Le)	72									20									127		112	87	97	83		92	
St-Lô	Haye-Bellefonds (La)	34																		81		73	60	53	64	50	64	
St-Lô	Hébécrevon	220		17							76			57			269			253		257	224	204	224	251	230	
St-Lô	Hommet (Le)	96		5				21			33		20				52			13		10	11	14	16		15	
St-Lô	Lamberville					49					41	38	39	41		37		63		69		55	56	53	48	60	60	
St-Lô	Luzerne (La)									13		19		16	23	27	15		24	25		22	23	21	23	25	20	
St-Lô	Mancellière (La)	90										41		62	34					196		195	190	163	161	150	110	
St-Lô	Maupertuis	72																		117		106	90	101	93	100	96	
St-Lô	Meauffe (La)					72							65			91	148			136		88	115	119	97	90	140	
St-Lô	Mesnil-Amey (Le)	42		3				18						25			58			82		80	78	67	72	60	65	
St-Lô	Mesnil-Angot (Le)	66								30				22	25		48			44		46	53	53	65	60	45	
St-Lô	Mesnil-au-Parc (Opac) (Le)	50												22	18					107		111	87	88	83	75	84	
St-Lô	Mesnil-Durand (Le)	96		24									44	39			82			59		69	104	110	112	105	95	
St-Lô	Mesnil-Eury (Le)	61		5		35		19					26				32			40		40	47	49	50	45	55	
St-Lô	Mesnil-Herman (Le)	25										12				13				54		67	44	41	41	37	43	
St-Lô	Mesnil-Raoult (Le)	56								21		21								112		101	109	106	90	90	110	
St-Lô	Mesnil-Rouxelin (Le)	48		45				34	61	47		45					59			54		42	68	53	52	40	45	
St-Lô	Mesnil-Veneron (Le)	54								22			17	12			29			41		44	42	52	50	45	52	
St-Lô	Montabot	75													22		125			196		141	126	148	110	160	157	
St-Lô	Montreuil	90		12				36					37				130			137		115	108	106	90		130	
St-Lô	Moon-sur-Elle										55						145		180	180		102	143	133	143	145	160	
St-Lô	Moyon	210									89	69								295		268	240	249		250	260	
St-Lô	Notre-Dame-d'Elle (-des-Bois)	Créée à partir de Saint-Germain-d'Elle vers 1720																						42	60	59	50	50

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
St-Lô	Pont-Brocard	144	Incluse dans Dangy																									
St-Lô	Précorbin				71				63	59		72									138	120	149	137	132	134	120	
St-Lô	Quibou	216		32												72					464	387	379	387	357	405	420	
St-Lô	Rampan					61				20		64				50			83	126	75	94	92	88	60	65		
St-Lô	Rouxeville								88	73		78	82			88			133	162	131	176	149	136	156	130	140	
St-Lô	Saint-Amand									156									146	217		160	223	221	297	300		
St-Lô	Saint-André-de-l'Epine	Créée à partir de Couvains vers 1740																										
St-Lô	Saint-Aubin-de-Losques	148																			92	86	106	114	100	100	100	
St-Lô	Saint-Clair-sur-Elle									23		53			56		183		163	158	152	128	133	161	151	140		
St-Lô	Saint-Ebremond-de-Bonfossé	139																			172	207	206	173	167		180	
St-Lô	St-Ebremond (La-Barre) -de-Semilly	Créée à partir de St-Pierre-de-S. avant le XV ^e s																										
St-Lô	Sainte-Suzanne									24	25	33		33	39	39				112	113	85	66	85	96	90	95	
St-Lô	Saint-Fromond	217		12		101						95		82			216			169	154	184	166	137		160		
St-Lô	Saint-Georges-d'Elle										26			33	41			85	110	130	128	172	157	189	167	190		
St-Lô	Saint-Germain-d'Elle									40	46	44	55	59		43		90	125	139	100	132	146	133	125	140		
St-Lô	Saint-Gilles	115		12											49	98				161	118	152	122	117	143	130		
St-Lô	Saint-Jean-de-Daye (Daie)	96		10				23				23					55			36	46	55	50	65		35		
St-Lô	Saint-Jean-de-Savigny	Créée à partir de Couvains vers 1740																										
St-Lô	Saint-Jean-des-Baisants					115				92		123		130		94	332		365	400			340	292	278	260	250	
St-Lô	Saint-Lô (Notre-Dame)	568		1005				1001		1543	1198											1351						
St-Lô	Saint-Lô (Sainte-Croix)	300		449					199									107				98	186	133				
St-Lô	Saint-Lô (Saint-Thomas)	296		604				32													116	94	75					
St-Lô	St-Lô (St-Georges-de-Montcocq)	93		178				49					96				169			145	142	150	128	135		150		
St-Lô	Saint-Lô (Total)	1257		2236												2006				1496	1707					1800	2300	
St-Lô	Saint-Loüet-sur-Vire					70				32	44	38	39							76	81	92	64	64	95	100		
St-Lô	Saint-Martin-de-Bonfossé	91						29			41	39	42		54					170	149	151	162	160	145	185		
St-Lô	Saint-Martin-des-Champs	36									23			18			14				7	11	10	12		10		
St-Lô	Saint-Michel-en-Graignes	136									82	107	86				86			196	196	187	193	215	210	250		
St-Lô	Saint-Ouen-de-Baudre	42		20						21	21		27				70			73	71	66	68	63	60	90		
St-Lô	Saint-Pierre-d'Arthenay	180		20			60				70	58	61				150			72	90	114	126	103	120	130		
St-Lô	Saint-Pierre-de-Semilly					36			51	35		34	35		31	34		112		110	107	121	115	130	100	100		
St-Lô	Saint-Quentin-d'Elle							32	30	26	24	25	23	23				37	35	45	25	34	31	31		30		
St-Lô	Saint-Romphaire	111													37					221	234	196	208	179		165		
St-Lô	Saint-Samson-de-Bonfossé	75		9											45					133	113		114	113	100	115		
St-Lô	Saint-Sauveur-de-Bonfossé	18						6			9									20	17	25	26	28	27	28		
St-Lô	Saint-Symphorien-les-Buttes					16				18	26		14					87	61	73	67	47	36	38	38	35		
St-Lô	Souilles	187												71		86				261	242	219	198	193	190	210		
St-Lô	Tessy-sur-Vire	144								89						70				354	335	276	264	218	290	333		
St-Lô	Torigny (ND et St Laurent)					369		242			161	234			241	298	497			515	403					500	510	
St-Lô	Tribehou	180												93			190			187	171	205	186	196	235	230		
St-Lô	Troisgots (Tresgots)	0						19		46					32					107	83	89	96	89	105	115		
St-Lô	Villebaudon	66												20						122	79	80	75	75	70	86		
St-Lô	Villiers-Fossard							12			37						102			120	107	137	149	162	150	180		
Valognes	Acqueville	92																118	100		71		88	95	95	110		
Valognes	Anglesqueville	168			0										70		140		147	168	171		126	113		129		
Valognes	Angoville	32													19		7		9	12	16		19	36		20		
Valognes	Anneville	150			0			19										92		86		68		106	101	182		

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Valognes	Auderville	75			0					19								80	71	83			78	118	94	90	
Valognes	Aumeville	40			0			6										58	53	53	49		40	44		55	
Valognes	Barfleur	420	0		0			20										109	119	151			174	183	180	216	
Valognes	Barneville	196				32				29								172	147		172		153	159	141	220	
Valognes	Baubigny	32						5		8					25			40	44		48		46	50		34	
Valognes	Baudreville	60						13										34	43	57	45		43	51		63	
Valognes	Beaumont-à-la-Hague	80			0										18			53	64	64	56		68	69		85	
Valognes	Benoîtville	114						11		41					75			131	113		122		118	103		140	
Valognes	Biniville	108						13										71	51		51		55	48		42	
Valognes	Biville	96																43	55		72		65	69		75	
Valognes	Bolleville	81						18		30			7					83	76		72		90	93		106	
Valognes	Branville	24						15				47						15	23	24			21	23		23	
Valognes	Bretteville	52										48			20			68	96		103		100	72		140	
Valognes	Breuville	80			0										68			109	98	137	130		110	110		96	
Valognes	Bricquebec	222												180				380	683		664		653	700	750	985	
Valognes	Bricquebosc	120						13										111	96				104	91		98	
Valognes	Brillevast	72								31								113	133	179	183		150	142		167	
Valognes	Brix	112			0			22							125			310	460		421		448	500		608	
Valognes	Canteloup	66						10										62	68		84		85	97		118	
Valognes	Cameville	68						21										103	87		132		103	98		127	
Valognes	Carteret	55						8										66	73		91		73	103		85	
Valognes	Catteville	104	70			23		15										49	38	59	53		49	49	38	44	
Valognes	Cherbourg	250						57												870		804	865	1500	1829	2881	
Valognes	Clitourps	69																104	79	108			110	111		110	
Valognes	Colomby	212						31										200	136		152		164	151		203	
Valognes	Cosqueville	126						32										126	190	185	201		174	202		200	
Valognes	Couville	88			0							49						82	92		103		101	90	88	120	
Valognes	Crasville	6																87	79	90	97		100	110		109	
Valognes	Crosville	63						21								28		101	81	72	61		59	75		57	
Valognes	Denneville	66						23										114	97	115	100		94	92	96	87	
Valognes	Digosville	72																107	110		137		138	115		200	
Valognes	Digulleville	117										9			59			93	75		96		91	112		130	
Valognes	Ecausseville	111						18											50	50	44		48	52		42	
Valognes	Eculleville	24																30	15	25	15		20	15	13	17	
Valognes	Equeurdreville	162						20										99	114		127		126	117		240	
Valognes	Eroudeville	77						9										67	39	45	56		52	47	51	55	
Valognes	Etang-Bertrand (L')																										28
Valognes	Etienville	104						27								79		161		167	229	212		148		115	
Valognes	Fermanville	135																155		211	263		211	240	296	330	
Valognes	Fierville	100						4										114	127		134		126	142	126	160	
Valognes	Flamanville	120						25							45			205	167		161		177	171		250	
Valognes	Flottemanville-à-la-Hague	120								38				53				107	109		108		117	90		105	
Valognes	Flottemanville-au-Bocage	78																105	96		109		111	89		108	
Valognes	Gatteville	197			0	133		36										163	227		206		287	220	226	268	
Valognes	Glacierie (La)																										
Valognes	Glatigny	54																62	76		87		76	102		80	
Valognes	Golleville	126						30										202	152		127		132	115		124	
Valognes	Gonneville	102								69					56	80		165	180	314	339		218	197		328	
Valognes	Gouberville-en-Saire	64			0										50			72	70	77	47		55	71		82	

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790
Valognes	Gouey	196								31			46					149	150	170			169	164		220	
Valognes	Grenneville	56																25	31	25	23			22	19	30	26
Valognes	Gréville	162	180		0		16	20										103	106		100			80	94		150
Valognes	Grosville	152								24					43	41		167	160		205			185	184		214
Valognes	Hainneville	80						14	48							47		122	115					141	109		170
Valognes	Hardinvast	50			0													74	69		72			81	85		103
Valognes	Hauteville-sur-Mer	78									26	45						59	52	75	73			59	51		100
Valognes	Hautmoitiers	16													15			10	12	20	18			10	13	10	16
Valognes	Haye-d'Ectot (La)	84																67	53		59			54	64		85
Valognes	Héauville	120																96	90		113			102	104		130
Valognes	Helleville	84								26					55			115	85		85			81	79		88
Valognes	Hémevez	81						28		14								75	68		81			85	61		70
Valognes	Herqueville	36																36	40	44	57			49	42		50
Valognes	Homme (Le)	40						3										22	9	8	3			2	1		3
Valognes	Huberville	114			0													112	86		97			103	80		103
Valognes	Jobourg	124			0					47								93	93	101	105			97	105		160
Valognes	Lieusaint							18										37	50	52	52			44	53		64
Valognes	Magneville	164						15		49					101			208	205	213	197			200	165		191
Valognes	Martinvast	48						12										102	93	112	81			78	75		140
Valognes	Maupertus	48													19			50	43	67	70			52	47		70
Valognes	Mesnil-au-Val (Le)	24						8							42			92	110	69	144			122	106		125
Valognes	Montaigu-la-Brisette	52																217	239		264			253	290		278
Valognes	Montebourg	120						34							226					345		370		325	400		480
Valognes	Montfarville	216																255	267	163	273			290	288		300
Valognes	Morsalines	92																81	100	140	129			113	92		98
Valognes	Morville	84						13			16					47		181	114	132	141			149	116		96
Valognes	Nacqueville	120			0			15		18								75	146	151	144			112	104	130	140
Valognes	Négreville	93						20										180	148		256			242	221		260
Valognes	Néhou	257				190												449	412		410			417	401	410	483
Valognes	Neuville-en-Beaumont	44																56	28	34	39			51	44		41
Valognes	Néville	90																72	80	83	76			76	86		100
Valognes	Notre-Dame-d'Allonne	92						9										101	84	95	99			83	79		103
Valognes	Nouainville	43																34	33		35			30	35		32
Valognes	Octeville-l'Avenel	150								37								131	171	155	164			193	158		172
Valognes	Octeville-près-Cherbourg	81																82	101		119			123	110		220
Valognes	Omonville-la-Foliot	45																55	64		69			66	51		54
Valognes	Omonville-la-Petite	60			0						32				62			88	68		76			85	93		120
Valognes	Omonville-la-Rogue	65			0			15							52			91	104		116			111	124		140
Valognes	Orglandes	164			0			28								102		149	140		161			152	122		162
Valognes	Ozeville	48						12							19			45	45	60	72			58	57		62
Valognes	Pernelle (La)	117						15		36				55				100			137	133		118	143		111
Valognes	Perques (Les)	36																88	96		96			98	103		110
Valognes	Picauville	283				255		110			154							344	450	470	324			321	367		378
Valognes	Pierreville	152																194	119		122			119	111		190
Valognes	Pieux (Les)	270			0			40							96			212	213		228			218	198	231	288
Valognes	Portbail	126						19		51								113	118		139			120	140		160
Valognes	Querqueville	95																90	121		151				117		180

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
Valognes	Quettehou	276						52		121								182	269	295				331	297	265	323	
Valognes	Quetteot	84																193	164		182			171	165		160	
Valognes	Quinéville	72						10		32	31				58			73	66	74	73			78	114		66	
Valognes	Rauville-la-Bigot	103						11		27				83				148	133		156			152	120		171	
Valognes	Rauville-la-Place	25						22		66								197	186		101			154	140		215	
Valognes	Reigneville	198						5					35					56	51	55	43			52	38		26	
Valognes	Réthoville	90																55	64	40	54				53		57	
Valognes	Réville	360			0													243	244		262			287	232	242	328	
Valognes	Rideauville	140																24	33	28	23			21	25		20	
Valognes	Rocheville																											
Valognes	Rozel (Le)	72									14				52			71	67	72	72			63	60		78	
Valognes	Saint-Christophe-du-Foc	36																70	50	60	36			56	52		37	
Valognes	Saint-Cyr	78								32								75	71	89	75			71	83		74	
Valognes	Sainte-Colombe	60						14										87	82	89	72			92	88		70	
Valognes	Sainte-Croix-à-la-Hague	104			0			14							16			86	86		95			95	100		120	
Valognes	Sainte-Croix-au-Bocage	108																25	23		27			20	35		23	
Valognes	Sainte-Genève	138																170	151	160	160			149	136		161	
Valognes	Sainte-Marie-d'Audouville	164																27	37	33	28			31	41		28	
Valognes	Saint-Floxel	180														58			114		98			69	65		129	
Valognes	Saint-Georges-de-la-Rivière	54													45			52	68	88	67			52	58	65	42	
Valognes	Saint-Germain-des-Vaux	96			0					30								111	103	102	91			117	136		171	
Valognes	Saint-Germain-de-Tournebu	160																154	180		185			181	166		170	
Valognes	Saint-Germain-le-Gaillard	160													98			170	190	162	203			196	178	206	216	
Valognes	Saint-Jacques-de-Néhou																											
Valognes	Saint-Jean-de-la-Rivière	51																52	34	65	49			50	51		47	
Valognes	Saint-Joseph																											
Valognes	Saint-Lô-d'Ourville	174						17							133			161	159	158	152			123	146		170	
Valognes	Saint-Martin-d'Audouville	38																54	55	53	44			56	62		64	
Valognes	Saint-Martin-du-Mesnil	50													48				61		66			69	56		54	
Valognes	Saint-Martin-le-Gréard	24			0										26	36		55	43	59	41			42	40	44	37	
Valognes	Saint-Martin-le-Hébert	35						4							15			52	70	109	96			72	55		60	
Valognes	Saint-Maurice	52											1	1				112	83		67			109	110		112	
Valognes	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	130									23		28	29				166	159		107			138	108		171	
Valognes	Saint-Paul-des-Sablons	24																19			26	15		14	9		12	
Valognes	Saint-Pierre-d'Allonne	91																71	84		97			82	143		120	
Valognes	Saint-Pierre-d'Arthéglise	28																72	70	84	79			75	78		80	
Valognes	Saint-Pierre-Eglise	84						27										137	240	360	386			345	390		460	
Valognes	Saint-Rémy-des-Landes	102						19										127	89		106			104	125		115	
Valognes	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	174													19			94	116		119			127	126	133	115	
Valognes	Saint-Sauveur-le-Vicomte	257																433	462		431			435	423	460	585	
Valognes	Saint-Vast	162																175	200	266	270			341	420		536	
Valognes	Sauxemesnil	92						17		38				62				191	239					322	334		375	
Valognes	Sénoville	91								25								94	75		93			73	118		90	
Valognes	Sideville	88						14										91	60		66			75	60		74	
Valognes	Siouville	81						12										113	120	178	161			106	113		145	
Valognes	Sortosville-en-Beaumont	100																124	130	154	141			103	110		111	
Valognes	Sortosville-près-Valognes	55						15			15				33	39	39	55	41	51	51			43	38		42	
Valognes	Sothevast	78			0										60			235	244		183			227	223	307	282	
Valognes	Sotheville	77						6										88	74	106	111			71	66		58	
Valognes	Surtainville	120						15										144	136	163	164			157	215		220	

Election	Nom français ancien	1270	1340	1365	1380	1400	1410	1420	1430	1450	1470	1495	1510	1525	1550	1570	1640	1650	1670	1690	1700	1710	1720	1730	1750	1770	1790	
Valognes	Surville	78													61		93		80		68		79	82			85	
Valognes	Taillépied	54															56		36		34		40	38			35	
Valognes	Tamerville	164			0												228		261				293	287			290	
Valognes	Teurthéville-Hague	150						28							65		197		217		236		227	185			256	
Valognes	Teurthéville-au-Bocage	175			0					69							276		224		262		254	228			290	
Valognes	Theil (Le)	100						18		39							176		197		246		235	209	202		210	
Valognes	Théville	80															124		109		109		119	115			110	
Valognes	Tocqueville	96			0											93		129		136	168	188		162	125		170	
Valognes	Tollevast	76			0			8									101		97		105		91	83			140	
Valognes	Tonneville	42								19					16	22	35		36	49	16		48	48			54	
Valognes	Tourlaville	200			0												322		356				371	380			856	
Valognes	Tourville	18															23		13	17	11		10	15			10	
Valognes	Tréauville	192			0			31									144		155		159		157	134			190	
Valognes	Urville	56			0										36		avec Nacqueville						75	61			77	
Valognes	Urville-près-Orlandes (-Bocage)	43						9							63		85		82		131		90	81			98	
Valognes	Valcanville	156			0												219		230	307	319		282	258			267	
Valognes	Val-de-Sie (Le)	76															52		60	95	70		63	58	58		70	
Valognes	Valognes (ND d'Alleume)	112															259		181	125	132			150			113	
Valognes	Valognes (Saint-Malo)	148															780		900		1010		1083	1020	1550		1800	
Valognes	Varouville	61													22		55		78	90	71		80	90			96	
Valognes	Vast (Le)	78				49									56		122		146	210	245		166	120	143		208	
Valognes	Vasteville	144															149		129	145	146		150	146			160	
Valognes	Vaudreville	54													20		34		47	53	38		32	44			44	
Valognes	Vauville	108			0										38		114		89	10	85		80	81			96	
Valognes	Vicel (Le)	60			0			8		14							54		52	74	88		72	56			111	
Valognes	Videcosville	16			0	0	0										37		49	68	67		36	26			34	
Valognes	Virandeville	96						23			10					37	103		117		115		113	125			135	
Valognes	Vrasville	42										30					16		12	12	22		12	25	12		29	
Valognes	Vrétot (Le)	100						20									216		192		228		268				248	
Valognes	Yvetot	216															222		250		261		260	250			278	
Vire	Bois-Benâtre					16	18					14		20			37		42		41		37			52	45	
Vire	Chapelle-Cécelin (La)	36								22							88		104		96		82			107	75	
Vire	Chaulieu					14	54							43	Paroisse éclatée vers 1520 entre St-Martin-de-Ch. et St-Sauveur-de-Ch.													
Vire	Gathemo					52	60									69	64		149		130		135			179	190	
Vire	Gouvets	84								33	56	73		128	111		203		202		169		199			226	180	
Vire	Margueray (Margré)	18									11	18				34	35	85		72		70		69		80	60	
Vire	Montbray (Montbré)	156										127		163	162	177	273		271	253	274		266			251	210	
Vire	Morigny	30									31			44	45		73		103				104			84	60	
Vire	Notre-Dame-de-Beslon	117								53	40						235		216	202	197		201			206	180	
Vire	Sainte-Cécile	90										51				75	161		175		176		181			210	185	
Vire	Sainte-Marie-des-Monts	18															20		26		36		31			29	20	
Vire	Saint-Fragaire	36								17	18					41	58		64		58		66			58	60	
Vire	Saint-Martin-de-Chaulieu	Paroisse créée vers 1520 à partir de Chaulieu														54	70	90	101	99		94		108			134	145
Vire	Saint-Maur-des-Bois	36								26				30	39		75		81	78	65		68			77	60	
Vire	Saint-Pierre-du-Tronchet	10												26			51		76		64		65			45	60	
Vire	Saint-Sauveur-de-Chaulieu	Paroisse créée vers 1520 à partir de Chaulieu														21	21	22	53		56		50			65	45	
Vire	Saint-Vigor-des-Monts	103								101				125			278		300		247		249			238	210	
Vire	Villedieu-les-Poêles	324															405		574	545	543		727			906	856	

Annexe 5 : Les informations socio-professionnelles dans les recensements de 1851 à 1881¹⁵⁸³

Nota : ces six recensements présentent de notables différences de principe et de méthode. Ainsi, pour les enfants : dans celui de 1851, les « enfants en bas âge à la charge de leurs parents » forment une rubrique de la catégorie des inactifs, alors que les enfants au travail sont inclus dans les rubriques professionnelles ; dans celui de 1856, tous les enfants sont confondus avec les adultes dans chaque secteur professionnel ; dans celui de 1861, ils sont indiqués à part dans chaque rubrique professionnelle ; dans ceux de 1866 à 1881, les enfants sont inclus dans une catégorie de personnes à charge (généralement appelée « familles ») pour chaque rubrique. Les deux premiers recensements tolèrent des nombres importants de « sans moyens d'existence connue » ou « profession inconnue ». Enfin, le traitement des « populations comptées à part¹⁵⁸⁴ » n'est pas homogène.

Recensement de 1851		Hommes	Femmes	Total	
Agriculture	Propriétaires, cultivateurs	56235	45076	101311	
	Fermiers	15299	12400	27699	
	Fermiers, propriétaires	6360	3801	10161	
	Fermiers exerçant en même temps une autre profession	2952	2186	5138	
	Métayers	92	33	125	
	Métayers, propriétaires	485	403	888	
	Métayers exerçant en même temps une autre profession	236	194	430	
	Sous-total exploitants	81659	64093	145752	
	Journaliers agricoles	18706	9846	28552	
	Journaliers, propriétaires	3610	2483	6093	
	Journaliers exerçant en même temps une autre profession	1628	1794	3422	
	Domestiques attachés à la ferme	22760	13226	35986	
	Sous-total salariés	46704	27349	74053	
	Bucherons, charbonniers	545	343	888	
Total	128908	91785	220693		
Manufactures	Fabrication des tissus	Maîtres	855		
		Ouvriers, apprentis	652		
		Sous total	1507	1066	2573
	Industrie extractive	Maîtres	313		
		Ouvriers, apprentis	509		
		Sous total	822	19	841
	Industrie du fer, de la fonte et de l'acier	Maîtres	26		
		Ouvriers, apprentis	24		
		Sous total	50	0	50
	Fabrication des autres métaux	Maîtres	6		
		Ouvriers, apprentis	1		
		Sous total	7	0	7
	Fabrication en gros d'objets dont le fer forme la base	Maîtres	104		
		Ouvriers, apprentis	78		
		Sous total	182	1	183
	Fabrication en gros d'objets dont les autres métaux forment la base	Maîtres	334		
		Ouvriers, apprentis	1003		
		Sous total	1337	20	1357
	Manufactures diverses	Maîtres	181		
		Ouvriers, apprentis	803		
Sous total		984	334	1318	
Total		4889	1440	6329	

¹⁵⁸³ Toutes les données peuvent être trouvées via la revue électronique du Centre de recherche historique (<http://acrh.revues.org/3128>) ou via le site de l'INSEE.

¹⁵⁸⁴ Personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune.

Recensement de 1851 (suite)		Hommes	Femmes	Total	
Artisanat et commerce	Bâtiment	Maîtres	8808	8808	
		Ouvriers, apprentis et commis	7090	7090	
		Sous total	15898	616	16514
	Habillement	Maîtres	6537		6537
		Ouvriers, apprentis et commis	5821		5821
		Sous total	12358	21606	33964
	Alimentation	Maîtres	6223		6223
		Ouvriers, apprentis et commis	1191		1191
		Sous total	7414	4926	12340
	Transports	Maîtres	2919		2919
		Ouvriers, apprentis et commis	2234		2234
		Sous total	5153	405	5558
	Industrie relative aux lettres	Maîtres	140		140
		Ouvriers, apprentis et commis	190		190
		Sous total	330	46	628
	Industrie de luxe	Maîtres	633		633
		Ouvriers, apprentis et commis	312		312
		Sous total	945	298	1243
	Autres industries	Maîtres	1388		1388
		Ouvriers, apprentis et commis	2729		2729
Sous total		4117	4030	8147	
Professions diverses relatives au commerce (agents de change etc.)	Maîtres	63		63	
	Ouvriers, apprentis et commis	18		18	
	Sous total	81	2	83	
Total		46296	31929	78225	
Secteur tertiaire et divers	Rentiers	6666	9097	15763	
	Pensionnés de l'état ou des communes	2056	1100	3156	
	Fonctionnaires et employés du gouvernement	2093	0	2093	
	Employés des communes	619	45	664	
	Employés chez des particuliers ou des administrations	1010	73	1083	
	Militaires et marins	5531	121	5652	
	Pharmaciens et médecins	387	82	469	
	Avocats, officiers ministériels, agents d'affaires	443	0	443	
	Instituteurs et professeurs	819	596	1415	
	Artistes, architectes, musiciens, hommes de lettres, etc.	280	30	310	
	Autres professions libérales	662	532	1194	
	Domestiques, garçons de café, etc.	2971	7526	10497	
	Ecclésiastiques et religieux	1301	826	2127	
	Total	24838	20028	44866	
Inactifs	Etudiants des facultés et des écoles spéciales	81	21	102	
	Etudiants des établissements secondaires	944	295	1239	
	Mendiants et vagabonds	3068	3563	6631	
	Détenus	768	101	869	
	Filles publiques		210	210	
	Sans moyens d'existence connus	3524	4379	7903	
	Infirmes vivant dans les hospices	204	130	334	
	Femmes vivant des revenus de leurs maris		69185	69185	
	Enfants en bas âge à la charge de leurs parents	74773	89523	164296	
	Total	83362	167407	250769	
Total général		288293	312589	600882	

Recensement de 1856		Etablissements	Hommes	Femmes	Total	
Agriculture	Propriétaires exploitants		68334	61576	129910	
	Propriétaires résident		375	298	673	
	Régisseurs		145	101	246	
	Fermiers		47506	46350	93856	
	Métayers		56	38	94	
	Sous-total exploitants		116416	108363	224779	
	Journaliers		59843	62305	122148	
	Sous-total salariés		59843	62305	122148	
	Bucherons, charbonniers		493	415	908	
	Autres agriculteurs		8528	9823	18351	
Total		185280	180906	366186		
Industrie	Textiles	Coton	24	481	1456	1937
		Laine	106	354	1020	1374
		Lin	968	1740	4407	6147
		Poils	53	35	131	166
		Mélanges	41	182	198	380
		Dentelles	32	2	925	927
		Autres tissus	324	772	827	1599
		Total	1548	3566	8964	12530
	Mines et carrières	Mines	5	40	60	100
		Sel marin	42	47	52	99
		Carrières	600	3129	2158	5287
		Tourbières	3	13	5	18
		Autres mines	5	135	164	299
		Total	655	3364	2439	5803
	Fer, fonte et acier	Fonte	37	188	324	512
		Autres métaux	1	2	2	4
		Fabrication de machines	51	292	254	546
		Fonderies	468	2408	1664	4072
		Fabrication de quincaillerie	42	109	88	197
		Total	599	2999	2332	5331
	Cuir		217	954	1006	1960
	Bois	Tourneurs	187	270	263	533
		Boisseliers	84	302	425	727
		Autres	1	6	5	11
		Total	272	578	693	1271
	Verre et céramique	Verre	1	8	3	11
		Poterie	98	393	242	635
		Autre céramique	3	9	12	21
		Total	102	410	257	667
	Chimie	Produits chimiques	18	144	132	276
		Vernis	2	7	5	12
		Suif	34	34	42	76
		Gaz	2	17	23	40
Bougies		48	41	36	77	
Total		104	243	238	481	
Bâtiment	Entrepreneurs de bâtiment	60	1998	1865	3863	
	Fours à chaux	22	147	77	224	
	Maçons	3338	13269	10946	24215	
	Autres	10	89	23	112	
	Total	3430	15503	12911	28414	
Ameublement	Ebénistes	64	211	218	429	
	Fabricants de tapis	6	4	6	10	
	Tapissiers	18	30	39	69	
	Autres	7	26	15	41	
	Total	95	271	278	549	

Recensement de 1856		Etablis- sements	Hommes	Femmes	Total		
Industrie suite	Habillement	Chapeliers	121	138	195	333	
		Tailleurs	1608	1180	6817	7997	
		Modistes	165	109	627	736	
		Plumassiers	3	2	25	27	
		Fabricants de boutons	1		4	4	
		Blanchisseurs	417	245	1041	1286	
		Pelletiers	1	39	28	67	
		Culottiers	3	10	5	15	
		Cordonniers	1659	5179	3963	9142	
		Fabricants de cannes	22	54	97	151	
		Fabricants de peignes	5	38	51	89	
		Barbiers	204	333	293	626	
		Autres	113	191	602	793	
	Total	4322	7518	13748	21266		
	Alimentation	Meuniers	664	1976	1395	3371	
		Maraichers	99	345	357	702	
		Raffineries de sucre	2	35	15	50	
		Distillateurs	14	32	42	74	
		Boulangers	759	1877	2063	3940	
		Bouchers	431	769	722	1491	
		Conserveries	10	45	60	105	
		Restaurateurs	2640	4664	5109	9773	
		Brasseurs	8	24	14	38	
		Autres	20	360	435	795	
		Total	4647	10127	10212	20339	
		Marine et transports	Marins		4247	3249	7496
			Construction de navires	37	506	520	1026
	Carrossiers		869	2009	1481	3490	
	Postes		28	50	61	111	
	Construction			24	19	43	
	Canaux		1	2	2	4	
	Surveillance		2	461	517	978	
	Routes		79	397	336	733	
	Haleurs			65	35	100	
	Mariniers			204	138	342	
	Rues			74	79	153	
	Voitures de poste		3	38	38	76	
	Télégraphe		1	7	8	15	
	Voitures publiques		17	94	89	183	
	Entreprises de roulage		19	229	144	373	
	Entreprises de déménagement						
	Total	1056	8407	6716	15123		
	Sciences, lettres et arts	Papeteries	40	514	487	1001	
		Fabricants de plumes, etc.					
		Imprimeries	18	89	54	143	
		Relieurs	22	63	65	128	
		Editeurs de journaux	2	1	2	3	
		Autres	1		1	1	
		Total	83	667	609	1276	
	Articles de luxe	Bijoutiers	67	139	129	268	
		Fabricants d'armes de chasse	2	5	4	9	
		Fab. d'équipts de chasse		8	8	16	
		Fab. d'objets d'art	1	5	3	8	
		Jardiniers	115	240	223	463	
		Autres					
	Total	185	397	367	764		
	Armement	Fabricants d'armes	1	125	117	242	
		Construction de navires de guerre		3112	3288	6400	
		Autres	1	2		2	
	Total	2	3239	3405	6644		
	Arts funéraires	Pompes funèbres	12	24	14	38	
		Entretien de cimetières	5	45	42	87	
		Total	17	69	56	125	
	Total	17334	58312	64231	122543		

Recensement de 1856			Etablissements	Hommes	Femmes	Total
Tertiaire	Commerce de fournitures du bâtiment	Marchands de bois de	39	200	204	404
		Papiers peints	6	5	5	10
		Marbriers	3	16	15	31
		Serrurerie	4	6	3	9
		Autres	1	16	55	71
	Total	53	243	282	525	
	Commerce d'ameublement	Meubles et chaises	30	76	75	151
		Miroiteries	1	1		1
		Autres	4	3		3
		Total	35	80	75	155
	Commerce d'habillement	Tissus de laine	231	322	135	457
		Rubans	77	76	77	153
		Tissus de coton	133	477	476	953
		Tissus mélangés	360	889	1229	2118
		Dentelles, tulles	38	25	69	94
		Vêtements	11	31	25	56
		Chaussures	6	13	18	31
		Articles de toilette	144	293	407	700
		Chapeaux	83	125	123	248
		Peignes	2	3	5	8
		Etablissements de bains	11	24	29	53
		Autres habillement	11	92	79	171
		Total	1107	2370	2672	5042
	Commerce alimentaire	Epiceries	5040	7572	8520	16092
		Crémeries	526	950	1749	2699
		Marchands d vin	94	196	252	448
		Marchands de grains	21	71	67	138
		Marchands d'animaux	5	24	21	45
		Marchands d'ustensiles	4	96	137	233
		Marchands de porcelaine	80	158	194	352
		Autres	25	112	126	238
		Total	5795	9179	11066	20245
		Commerce de chauffage	Marchands de bois	63	172	136
	Lampistes		5	49	41	90
	Chauffage		2	5	4	9
	Total		70	226	181	407
Transports	Armateurs	143	507	448	955	
	Marchands de chevaux	7	17	20	37	
	Porteurs	29	190	227	417	
	Transports	8	13	10	23	
	Total	187	727	705	1432	
Commerce d'objets de luxe	Marchands de papier	18	36	51	87	
	Marchands de livres	13	32	47	79	
	Marchands de tableaux	1	1		1	
	Marchands d'instruments		3	3	6	
	Orfèvres	57	121	85	206	
	Armuriers	97	95	126	221	
	Marchands de jouets	16	34	48	82	
	Marchands de tabac	574	276	298	574	
	Autres		20	38	58	
	Total	776	618	696	1314	
Commerce divers	Marchands de quincaillerie	90	193	201	394	
	Objets divers	10	48	40	88	
	Total	100	241	241	482	
Sous-total commerce			8123	13684	15918	29602

Recensement de 1856		Etablis- sements	Hommes	Femmes	Total	
Tertiaire suite	Finance	Etablissements de crédit	6	50	23	73
		Assurances	32	55	69	124
		Banques	9	58	30	88
		Agents de change	32	62	53	115
		Autres	50	67	100	167
		Total	129	292	275	567
	Droit	Magistrats		179	183	362
		Avocats		105	100	205
		Officiers ministériels		503	410	913
		Agents d'affaires		71	61	132
		Autres		20	30	50
		Total		878	784	1662
	Santé	Médecins		234	220	454
		Dentistes		10	13	23
		Sages-femmes		7	47	54
		Pharmaciens		136	132	268
		Empl. établissements de bains		24	39	63
		Autres		8	6	14
		Total		419	457	876
	Enseignement	Public		571	824	1395
		Privé		155	208	363
		A domicile		16	39	55
		Total		742	1071	1813
	Sciences et arts	Savants		11	4	15
		Peintres		89	99	188
		Total		100	103	203
	Armée	Terre		2416	75	2491
Mer			8603	4	8607	
Total			11019	79	11098	
Clergé	Régulier		117	685	802	
	Séculier		1199		1199	
	Total		1316	685	2001	
Administration	Etat		2055	1727	3782	
	Département		322	256	578	
	Communes		638	285	923	
	Privée		413	411	824	
	Total		3428	2679	6107	
	Total tertiaire	8252	31878	22051	53929	
Sans profession	Sans profession		8781	11668	20449	
	Réfugiés pensionnés		8		8	
	Infirmes en hostice		370	616	986	
	Malades en hôpital		135	153	288	
	Détenus		800	60	860	
	Mendiants		1601	2302	3903	
	Filles publiques			173	173	
	Profession inconnue		629	25288	25917	
	Total		12324	40260	52584	
Total général		25586	287794	307448	595242	

Recensement de 1861		Patrons		Enfants		Ouvriers, employés		Ingénieurs		Domestiques		Total		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Tous
Nombre de ménages														155740
Agriculture		81231	65198	76457	89671	17628	18801			13804	16427	189120	190097	379217
Industrie	Textile	1348	1915	1359	1732	2377	4274	14	15	43	191	5141	8127	13268
	Mines	497	431	506	554	1411	1066	5	4	68	92	2487	2147	4634
	Métallurgie	16	4	3	12	73	67	3	2	3	0	98	85	183
	Objets métalliques	934	631	915	1005	757	326	4	11	54	47	2664	2020	4684
	Cuir	153	125	167	210	422	246	0	0	11	24	753	605	1358
	Bois	277	161	235	249	93	23	0	0	1	4	606	437	1043
	Céramique	96	75	170	172	115	88	0	0	50	58	431	393	824
	Chimie	17	15	18	24	402	382	13	9	7	13	457	443	900
	Bâtiment	5109	3352	4565	4716	10242	7836	131	97	178	222	20225	16223	36448
	Eclairage	11	8	5	7	2	0	0	0	2	2	20	17	37
	Ameublement	121	102	134	128	176	70	0	0	1	2	432	302	734
	Habillement	2256	4525	2355	3293	1786	4243	0	0	111	229	6508	12290	18798
	Alimentation	5148	4104	4517	4938	524	134	3	0	1481	991	11673	10167	21840
	Transports	4961	2799	2746	3525	1256	803	4	2	120	189	9087	7318	16405
	Sciences, lettres et arts	68	53	61	59	239	207	0	0	8	24	376	343	719
	Ind. du luxe	103	85	79	111	44	7	0	0	1	13	227	216	443
	Guerre	345	315	328	337	3103	3041	4	1	3	10	3783	3704	7487
Divers	1	1	3	2	0	7	0	0	2	0	6	10	16	
	Total	21461	18701	18166	21074	23022	22820	181	141	2144	2111	64974	64847	129821
Commerce	Bâtiment	67	37	78	79	27	13			16	33	188	162	350
	Ameublement	21	19	22	33	8	0			2	11	53	63	116
	Habillement	588	636	571	720	128	163			45	279	1332	1798	3130
	Alimentation	1257	1551	1260	1683	115	105			154	423	2786	3762	6548
	Chauffage	98	77	75	88	11	7			17	16	201	188	389
	Transports	85	47	34	53	115	97			27	16	261	213	474
	Sciences, lettres et arts	56	41	41	60	8	7			4	17	109	125	234
	Luxe	400	369	302	349	24	3			19	69	745	790	1535
	Objets divers	84	78	60	92	34	13			12	37	190	220	410
		Total	2656	2855	2443	3157	470	408			296	901	5865	7321
Professions diverses		139	81	84	116	82	16			17	69	322	282	604
Autres divers		95	122	53	88	12	12			12	28	172	250	422
Prof. libérales et rentiers	Professions juridiques	508	318	289	400	166	57			74	457	1037	1232	2269
	Professions médicales	355	307	249	276	31	1			44	294	679	878	1557
	Professeurs, instituteurs	607	822	227	334	36	29			23	67	893	1252	2145
	Sciences, lettres et arts	57	34	31	48	2	1			1	13	91	96	187
	Force publique	827	715	587	744	0	0			5	39	1419	1498	2917
	Administration	1708	960	910	1165	1471	993			69	415	4158	3533	7691
		Total	4062	3156	2293	2967	1706	1081			216	1285	8277	8489
Clergé		1310	844	31	74	21	14			272	324	1634	1256	2890
Sans profession		13605	17205	3702	6797	6	0			1800	5410	19113	29412	48525
Total		124559	108162	103229	123944	42947	43152	181	141	18561	26555	289477	301954	591431
Communautés	Enseignantes											150	937	1087
	Hospitalières											0	170	170
	Contemplatives											40	17	57
		Total										190	1124	1314
Corps de troupes														8770
Population recensée à jour fixe														8772

Recensement de 1866		Population totale		dont familles		Total	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Agriculture	Nombre d'exploitations					64980	
	Total	184731	193532			378263	
	dont chefs d'exploitation	59774	19055	65003	114036	257868	
	dont ingénieurs	12723	7815	3977	7721	32236	
	dont journaliers	18493	16707	5995	12246	53441	
	dont domestiques	18766	15952			34718	
Industrie	Textile	5948	9203			15151	
	Mines	2169	1857			4026	
	Métallurgie	115	69			184	
	Objets métalliques	2333	1692			4025	
	Cuir	537	594			1131	
	Bois	742	545			1287	
	Céramique	285	334			619	
	Chimie	559	484			1043	
	Bâtiment	6825	4477			11302	
	Eclairage	158	143			301	
	Ameublement	483	355			838	
	Habillement	7841	14613			22454	
	Alimentation	10646	9935			20581	
	Transports	767	680			1447	
	Sciences, lettres et arts	560	412			972	
	Ind. du luxe	157	117			274	
	Guerre	5888	5283			11171	
Divers	0	0			0		
	Total	46013	50793			96806	
	dont patrons	14732	9162	12185	21984	58063	
	dont ingénieurs	367	80	244	551	1242	
	dont ouvriers	11502	5793	5952	11613	34860	
	dont domestiques	1031	1610			2641	
Commerce	Nombre d'établissements					4179	
	Bâtiment	232	249			481	
	Ameublement	74	105			179	
	Habillement	1995	2483			4478	
	Alimentation	3100	3931			7031	
	Chauffage	201	215			416	
	Transports	151	103			254	
	Sciences L.A.	157	110			267	
	Ind. du luxe	715	856			1571	
	Divers	273	297			570	
		Total	6898	8349			15247
		dont patrons	3121	1642	3049	5351	13163
		dont employés	297	262	138	245	942
	dont domestiques	293	849			1142	
Autres services	Transports	4331	3912			8243	
	Rivières	206	191			397	
	Routes	896	789			1685	
	Chemin de fer	396	356			752	
	Banque	461	402			863	
	Autres	20	11			31	
		Total	6310	5661			11971
		dont patrons	425	38	435	558	1456
		dont ingénieurs	541	75	412	902	1930
	dont ouvriers	2641	102	1727	3756	8226	
	dont domestiques	129	230			359	
Divers	Total	406	423			829	
	dont patrons	160	129	162	211	662	
	dont employés	55	13	20	48	136	
	dont domestiques	9	22			31	
Prof. libérales et rentiers	Professions juridiques	1099	1037			2136	
	Professions médicales	460	586			1046	
	Professeurs, instituteurs	1003	1518			2521	
	Arts, belles lettres	110	91			201	
	Force publique	9672	785			10457	
	Administration	4413	4129			8542	
	Clergé	1506	2237			3743	
	Rentiers	10280	16081			26361	
		Total	28543	26464			55007
		dont patrons	20208	9479	6598	12321	48606
	dont employés	703	184	182	340	1409	
	dont domestiques	852	4140			4992	
Sans emploi	Total	3111	3600			6711	
	dont sans emploi	330	559	164	232	1285	
	dont domestiques	0	0			0	
	dont dépendants	2617	2809			5426	
Profession inconnue		3191	5874			9065	
Total général		279203	294696	106243	192115	573899	

Recensement de 1872		Actifs		Personnes à charge		Domestiques		Total		
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture et sylviculture	Propriétaires cultivateurs	28147	6783	27632	51029	7256	8809	63035	66621	129656
	Fermiers	32355	1002	17453	45099	13614	12584	63422	58685	122107
	Domestiques agricoles	7811	3862	2807	5153			10618	9015	19633
	Journaliers	11582	16353	5907	13769			17489	30122	47611
	Bucheron	290	8	229	331	9	10	528	349	877
	Jardiniers	815	78	639	1052	239	67	1693	1197	2890
	Total agriculture et sylviculture	81000	28086	54667	116433	21118	21470	156785	165989	322774
Industrie	Mines et carrières	299	18	135	279	67	32	501	329	830
	Usines	449	41	302	584	242	124	993	749	1742
	Fabriques	2993	719	2329	5051	196	141	5518	5911	11429
	Travaux	804	11	609	1148	44	214	1457	1373	2830
	Arts et métiers (petites entreprises)	1515	597	1273	2765	70	165	2858	3527	6385
	Employés, ingénieurs, etc.	641	22	451	1132	8	61	1100	1215	2315
	Ouvriers des mines	1166	62	887	1505	157	121	2210	1688	3898
	Ouvriers de la grande industrie	2179	1588	1019	1955		1	3198	3544	6742
	Ouvriers des arts et métiers	7275	4590	5504	10015	132	207	12911	14812	27723
	Journaliers de l'industrie	2739	592	1932	4107	3	2	4674	4701	9375
	Total industrie	20060	8240	14441	28541	919	1068	35420	37849	73269
Commerce	Négociants	531	79	489	873	51	404	1071	1356	2427
	Débitants	6087	1953	5475	10624	701	712	12263	13289	25552
	Caissiers	467	225	258	536		2	725	763	1488
	Journaliers du commerce	1189	293	1117	2031			2306	2324	4630
		Total commerce	8274	2550	7339	14064	752	1118	16365	17732
Transports	Chefs des chemins de fer	20		6	13	14	5	40	18	58
	Chefs des transports	99	14	87	149	73	47	259	210	469
	Chefs des comptoirs de crédit	24		19	43	3	11	46	54	100
	Chefs des banques et change	32	1	35	74	15	25	82	100	182
	Armateurs	110	2	1090	249	66	62	1266	313	1579
	Employés, ingénieurs, etc.	136	17	82	181	5	27	223	225	448
	Ouvriers des chemins de fer	581	35	370	853	5	3	956	891	1847
	Marins (marine de commerce)	4089		1770	4068	85	57	5944	4125	10069
	Mariniers	94	4	61	136	1		156	140	296
	Journaliers des transports	508	53	356	792	5		869	845	1714
	Total transports	5693	126	3876	6558	272	237	9841	6921	16762
Professions diverses	Chefs des hôtels	266	86	173	402	85	123	524	611	1135
	Chefs des établissements de bains	7	1	6	12	3	9	16	22	38
	Chefs des entreprises de pompes funèbres	4		1	2		9	5	11	16
	Employés, attachés, etc.	21	83	5	10			26	93	119
	Journaliers divers	718	503	533	1010			1251	1513	2764
	Acrobats (?), etc.	6			3			6	3	9
	Total professions diverses	1022	673	718	1439	88	141	1828	2253	4081
Clergé, armée, administrations	Clergé catholique séculier	795		39	108	52	454	886	562	1448
	Clergé catholique régulier	184	1857	1	16	25	107	210	1980	2190
	Pasteurs protestants	2		2	3			4	3	7
	Armée de terre	2090		54	111	4	18	2148	129	2277
	Armée de mer	6756		16	64			6772	64	6836
	Gendarmes	668		264	754	3	7	935	761	1696
	Employés de l'Etat	1059	66	485	1299	31	164	1575	1529	3104
	Employés du département	211	2	105	235	2	23	318	260	578
	Employés des communes	261		117	325	7	29	385	354	739
		Total clergé, armée, administrations	12026	1925	1083	2915	124	802	13233	5642
Professions libérales	Magistrats	129		52	145	13	97	194	242	436
	Acocats	433		183	522	45	228	661	750	1411
	Ingénieurs de travaux publics	51		26	69	3	26	80	95	175
	Professeurs (secteur public)	632	586	271	772	33	71	936	1429	2365
	Professeurs (secteur privé)	85	59	33	47	24	32	142	138	280
	Hommes de lettres	11		5	12	2	18	18	30	48
	Artistes	53	9	21	44			74	53	127
	Médecins	189	4	76	148	44	241	309	393	702
	Pharmaciens	108		57	138	9	78	174	216	390
	Sages-femmes		59	18	15		6	18	80	98
	Employés des professions libérales	717	8	199	381			916	389	1305
	Journaliers des professions libérales	186	33	166	398			352	431	783
		Total professions libérales	2594	758	1107	2691	173	797	3874	4246
Personnes vivant de leurs revenus	Propriétaires	2692	2677	1445	2583	883	1709	5020	6969	11989
	Rentiers	1929	3543	960	1862	625	1673	3514	7078	10592
	Retraités	1823	685	597	1342	49	161	2469	2188	4657
	Employés de ces personnes	14	3	6	8			20	11	31
	Portiers, concierges	63	17	54	83			117	100	217
		Total personnes vivant de leurs revenus	6521	6925	3062	5878	1557	3543	11140	16346
Sans profession	Mendiants	592	693	1285	358			1877	1051	2928
	Etudiants	1817	981					1817	981	2798
	Enfants en nourrice	421	413					421	413	834
	Enfants trouvés	809	345					809	345	1154
	Infirmes	613	613					613	613	1226
	Malades	85	68					85	68	153
	Aliénés	294	464					294	464	758
	Détenus	136	47					136	47	183
		Total sans profession	4767	3624	1285	358			6052	3982
Non classés	4001	2866					4001	2866	6867	
	Total général	145958	55773	87578	178877	25003	29176	258539	263826	522365

Recensement de 1881		Patrons		Employés		Ouvriers		Familles		Domestiques		Total		
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Agriculture sylviculture	Propriétaires cultivateurs	25890	13298	333	243	6271	5175	22628	36385	6710	8395	61832	63496	125328
	Fermiers	19715	1843	449	485	3806	3905	18526	32207	7356	5750	49852	44190	94042
	Petits propriétaires	12293	4758	22	26	5081	4375	14519	26006	1320	1463	33235	36628	69863
	Total	57898	19899	804	754	15158	13455	55673	94598	15386	15608	144919	144314	289233
	Forestiers	356	58	11		221	107	422	833	13	22	1023	1020	2043
Agriculture+ sylviculture	58254	19957	815	754	15379	13562	56095	95431	15399	15630	145942	145334	291276	
Industrie	Mines	332	48	266	2	1749	1444	2906	5853	74	193	5327	7540	12867
	Grande industrie	219	21	235	28	814	1577	659	2048	146	168	2073	3842	5915
	Petite industrie	11289	5961	412	218	12440	9683	12962	27388	740	2425	37843	45675	83518
	Total	11840	6030	913	248	15003	12704	16527	35289	960	2786	45243	57057	102300
Tertiaire	Commerce	327	68	249	82	132	178	400	823	175	290	1283	1441	2724
	Marchands	4897	2221	300	387	189	384	3189	7281	271	768	8846	11041	19887
	Hotellerie	3625	1241	149	134	337	432	2886	5408	483	965	7480	8180	15660
	Transports	256	28	301	15	350	49	632	1284	51	78	1590	1454	3044
	Pêche	1639	230	208		3111	23	2781	4631	15	115	7754	4999	12753
	Armée de terre	3887						96	154		55	3983	209	4192
	Armée de mer	1630						358	446		72	1988	518	2506
	Police	523						539	945		15	1062	960	2022
	Professions libérales	4073	691	1776	80	1713	45	4009	6886	123	532	11694	8234	19928
	Clergé	1036		33	39	13	44	42	753	66	536	1190	1372	2562
	Communautés religieuses	112	1011	4	370	95	261	23	196	63	91	297	1929	2226
	Professions judiciaires	345		145	2	14	10	236	782	61	265	801	1059	1860
	Professions médicales	269	62	46	13	4	20	171	512	42	218	532	825	1357
	Instituteurs	138	123	13	7			63	139	5	32	219	301	520
	Artistes	129	45	11			1	64	129	13	40	217	215	432
	Savants	31	1	2				9	43		12	42	56	98
	Total	22917	5721	3237	1129	5958	1447	15498	30412	1368	4084	48978	42793	91771
Autres	Vivant de leurs revenus	9728	15383									9728	15383	25111
	Sans profession	4953	10063									4953	5110	10063
	Profession inconnue	800	1442									800	1442	2242
	Total	15481	26888									15481	21935	37416
Total général	108492	58596	4965	2131	36340	27713	88120	161132	17727	22500	255644	267119	522763	

Annexe 6 : Les impôts royaux (1440-1770)

Avant 1439, le roi ne subvenait à ses besoins et à ceux de l'État que grâce aux revenus féodaux de son Domaine, et quelques impôts indirects¹⁵⁸⁵ ou subsides exceptionnels¹⁵⁸⁶ levés dans l'ensemble du royaume au nom de sa suzeraineté. Un impôt direct royal permanent fut mis en place par les États généraux de 1439, afin de fournir à Charles VII les ressources nécessaires pour constituer une armée capable de bouter les Anglais hors de France. Une fois introduit, cet impôt fut naturellement appelé à un bel avenir, et fut complété par de nombreux autres, au fur et à mesure de la croissance des besoins de la Maison royale et des armées¹⁵⁸⁷.

Les impôts « ordinaires » se subdivisaient en quatre catégories :

- **La taille et ses accessoires** : à la taille initiale, prélevée en tant que telle dans les pays d'Élections, ou par un équivalent (impôts indirects, fouages ou dons gratuits) dans les pays d'États, s'ajoutèrent progressivement des impôts accessoires destinés en principe à remplacer l'hébergement des troupes par les habitants ou à subvenir à leur équipement ; ces « tailles militaires » ont pu, à certains moments, représenter 20% ou 25% de la taille dite ordinaire (vers 1710 ou 1760). Au début du XVIII^e siècle, fut également perçu un complément de taille destiné à l'entretien ou la construction des routes.
- **Les nouveaux impôts directs** : les dépenses énormes des guerres de Louis XIV et de ses successeurs suscitérent, comme on l'a dit plus haut, la mise en place d'impôts « exceptionnels », auxquels étaient assujettis les sujets du roi (nobles, bourgeois de certaines villes, officiers royaux, etc.) qui étaient exemptés de taille. Ainsi naquirent en 1695 la *capitation* (supprimée en 1698 et rétablie en 1701), puis le *dixième* en 1710, le *cinquantième* en 1726 (supprimé en 1727) et enfin les *vingtièmes* en 1749, tous impôts de quotité et non de répartition comme la taille. Après 1740, ces nouveaux impôts rapportaient aux finances royales des montants à peu près équivalents à ceux de la taille.
- **Les contributions du clergé** : il était en principe exempt d'impôts, mais, à partir du début du XVI^e siècle, il a versé une sorte de quasi-impôt permanent (les « *décimes* ») pour contribuer (modestement) aux charges ordinaires du royaume, et il effectuait plus ou moins régulièrement des versements « volontaires » (« *dons gratuits* »), décidés par l'Assemblée générale du clergé sous la pression royale, afin de participer à des dépenses exceptionnelles ; certains de ces versements furent répercutés sur les paroisses sous la forme d'une « *taxe sur les clochers* ». D'autres versements furent également faits pour libérer le clergé de certains impôts dont on menaçait de le frapper.
- **Les impôts indirects** : ils étaient initialement composés de trois types de redevances d'origine féodale :
 - o **Des droits sur le sel** (depuis 1343), différents selon les régions : régions de « *grande gabelle* », de « *petite gabelle* », « *de salines* », « *redimées* », franchises (comme la Bretagne) et enfin régions de « *quart bouillon* » (comme la Manche)¹⁵⁸⁸ ;
 - o **Des droits sur les marchandises** (« *aides* »), initialement principalement sur le vin, prélevés sur les marchands ou lors de l'entrée des marchandises dans les villes, et des taxes sur les ventes au détail ; ces différents droits étaient très variables localement, voire absents dans certaines provinces qui s'étaient « rachetées » ;
 - o **Des droits de douanes et péages** : Des droits de douane aux frontières frappaient selon les cas et les époques, les importations ou les exportations ; des droits de douane intérieurs (« *traite foraine* ») étaient perçus (depuis 1369) à la frontière entre les régions où le roi percevait les aides (Provinces des « cinq grosses fermes »)¹⁵⁸⁹ et celles où il ne les percevait pas ; des péages prélevés au profit des finances royales existaient sur un certain nombre de routes ou de rivières et ainsi que des octrois à l'entrée des villes.

Naturellement les besoins financiers du royaume conduisirent à une multiplication des impôts indirects qui frappèrent progressivement une grande variété de biens (les droits sur le tabac devinrent

¹⁵⁸⁵ Droit de sceau, droits d'amortissement et de franc-fief, amendes, revenu des bénéfices ecclésiastiques vacants (« *régale* ») ; depuis 1290, droits de douane sur les exportations (droits de « *rève* ») ; vers 1290, on essaya sans succès d'introduire une taxe sur les ventes, qui réapparut en 1325 (à un faible niveau, environ 1,5%).

¹⁵⁸⁶ En particulier pendant les guerres : en 1294, pendant la guerre de Flandres, on introduisit un impôt direct universel, le *centième*, puis un *cinquantième* provisoire, puis vers 1303, un impôt de guerre ; en 1355, au début de la guerre de Cent Ans, à nouveau un impôt direct temporaire

¹⁵⁸⁷ Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, 1867-1876, 3 vol., auquel nous empruntons la plupart des éléments chiffrés de cette annexe. Voir également les *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, op. cit., tome 16, p. i-cxxiv

¹⁵⁸⁸ Le détail de ces différentes régions peut se trouver dans Jacques BRESSON, *Histoire financière de la France*, 1857, p. 7-10

¹⁵⁸⁹ Ibid. p. 42-44

extrêmement lucratifs, lorsque son usage se répandit) ou de services (comme l'enregistrement des actes). Ces impôts indirects étaient le plus souvent affermés, c'est-à-dire que leur recouvrement était confié, globalement ou pour une partie seulement, à un prestataire qui garantissait au Trésor royal un montant de revenus fixe, plus un premier montant initial élevé, contre une rémunération qui pouvait se monter à plus de 20% des impôts perçus.

On rangeait usuellement dans la même catégorie que ces impôts indirects trois autres types de recettes :

- **Les revenus du Domaine royal**, c'est-à-dire les droits seigneuriaux appartenant au roi (revenus fonciers et revenus de l'exploitation de ses forêts, octrois ou péages, taxes sur l'accession à la maîtrise dans certaines professions réputées « appartenir » au roi¹⁵⁹⁰) ;
- **Les « revenus casuels »**, c'est-à-dire des redevances périodiquement perçues sur les titulaires d'offices vénaux, par exemple lors de leur transmission à un nouveau titulaire ou comme contrepartie de leur hérédité ;
- **Les revenus de la poste** (qui restèrent ainsi intégrés au budget général de l'Etat, rappelons-le, jusqu'en 1923).

A côté de ces revenus ordinaires, se développèrent assez tôt (au début du XVI^e siècle) des « *affaires extraordinaires* », qui inclurent au cours du temps une grande variété d'opérations :

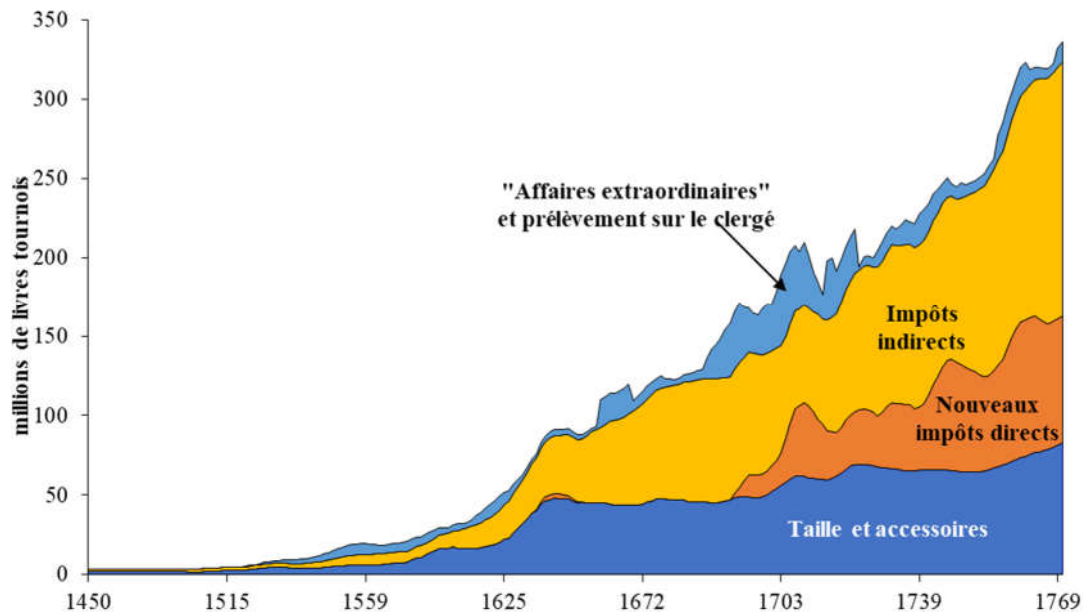
- **Les ventes d'offices** : certains offices permettaient la perception de gages, auquel cas les acheteurs des offices prêtaient en réalité une certaine somme dont les gages constitueraient le remboursement. D'autres offices n'étaient pas assortis de gages mais autorisaient la perception de droits ou de taxes ; dans ce cas, l'État aliénait une partie des impôts. Les ventes d'offices furent régulièrement rapportées, puis les mêmes offices revendus, ou leurs titulaires frappés de taxes pour pouvoir en conserver la jouissance. Ce type de recettes représenta, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, jusqu'à 20% des recettes ordinaires.
- **Les ventes de titres de noblesse**, et les amendes infligées aux usurpateurs de noblesse après les « *recherches de noblesse* » périodiques ;
- **Les aliénations du Domaine royal** : les rois se sont très tôt dessaisis de certaines parties de leur Domaine pour faire face à des besoins financiers urgents, par exemple pendant les guerres d'Italie au début du XVI^e siècle. Pour mettre un terme aux démembrements incessants du Domaine, une ordonnance de 1566 décréta son inaliénabilité, sauf pour faire face aux nécessités des guerres ou pour constituer l'apanage des fils puînés du Roi, et dans tous les cas avec un droit de rachat. Ces exceptions suffirent cependant pour permettre la poursuite des aliénations du corporel ou des revenus (ou leur affermage, ce qui revenait à en vendre environ 20%). Différentes opérations de rachat intervinrent cependant, sous Colbert en particulier, mais généralement comme prélude à une revente plus avantageuse.
- **Des taxes exceptionnelles** sur les « *habitants aisés* » (en 1542, 1558, 1651) ou sur les « *villes closes* » (de 1542 à 1597) ;
- **Des « dons gratuits »**, ou des **emprunts forcés** généralement non remboursés, obtenus des plus grandes villes sous la pression du roi ;
- **Des abandons de taxes** contre finance, à des villes ou des provinces qui se rachetaient de telle ou telle taxe qu'elles n'aimaient pas : en 1550, le Poitou, la Charente et le Limousin payèrent pour échapper au système de la gabelle ; en 1650, le Languedoc et la Bretagne payèrent pour échapper à une taxe sur les vins ; en 1759, la Bretagne paya encore pour échapper à une autre taxe sur les boissons, etc.
- Périodiquement, des **taxes exceptionnelles** sur les fermiers et les « *traitants* » du fisc, ou sur les financiers, quand on jugeait que leurs bénéfices avaient dépassé les bornes. Des Chambres de justice déterminaient les sommes qu'il convenait de récupérer sur eux ; ces sommes furent parfois énormes : 110 millions de livres en 1666 (l'équivalent d'un budget annuel), 70 millions en 1717, 188 millions en 1722 (après la déroute de la Banque royale de Law).

Enfin les rois ont régulièrement procédé à des emprunts, que nous ne considérerons pas ici.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du montant total des recettes (hors emprunts), en millions de livres tournois courantes : on passa de 2 millions vers 1450, à 5 ou 6 millions sous François 1^{er}, 30 millions

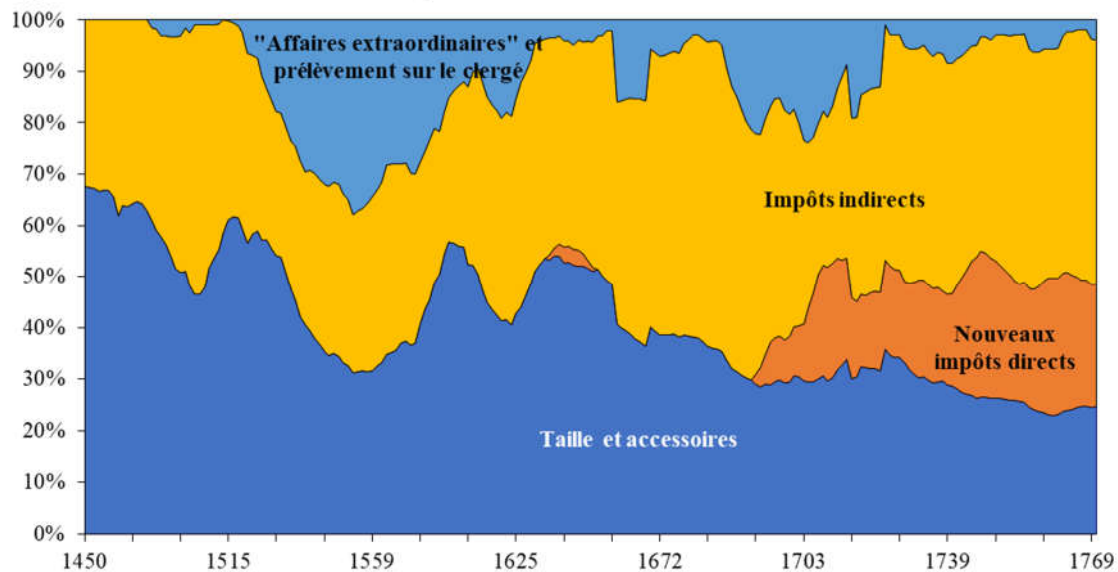
¹⁵⁹⁰ Voir leur liste dans l'*Histoire de l'impôt en France*, tome 1, p. 266

sous Henri IV, 90 millions au début du règne de Louis XIV et 200 millions lors des guerres de la fin de son règne, puis 340 millions vers 1770. Il convient naturellement de garder à l'esprit que le territoire sur lequel les impôts royaux ou les droits domaniaux étaient perçus s'agrandit significativement durant cette période, surtout après 1650¹⁵⁹¹.



Graphique 202 : Evolution du montant des impôts par nature, de 1450 à 1770

La part des tailles ne cessa de diminuer, jusqu'à représenter moins de 30% des revenus ; les nouveaux impôts (capitation, dixième, etc.) remontèrent la part des impôts directs légèrement en-dessous de 50% ; les impôts indirects passèrent de 35% au XVI^e siècle à 50% avant la Révolution. Après 1600, les versements du clergé représentèrent moins de 3% des impôts totaux.



Graphique 203 : Evolution de la structure des impôts par nature

Pendant cette même période, la valeur de la livre (relativement à l'or et à l'argent) avait été divisée par plus de 7¹⁵⁹². En monnaie constante, les impôts totaux (y compris les affaires extraordinaires) étaient donc restés à peu près stables jusque vers 1520 ; ils quadruplèrent dans les 100 années suivantes (soit une croissance annuelle moyenne de 4,7%), puis triplèrent encore avant la fin du règne de Louis XIV. Ils diminuèrent ensuite vers 1730 (si on élimine les accidents monétaires liés au « système de Law »), puis crurent à nouveau de 50%, en raison des guerres, jusqu'en 1770.

¹⁵⁹¹ Réintégration de la Normandie et de la Guyenne en 1450 ; annexion de la Bresse et du Bugey en 1601, du Roussillon et de l'Artois en 1659, de l'Alsace en 1675, de la Franche-Comté en 1678, de la Lorraine en 1766, de la Corse en 1768

¹⁵⁹² Voir l'annexe précédente

Annexe 7 : Contenance des mesures de céréales de quelques paroisses

Dates : voir les sources *in fine*. e : estimations par cohérence interne aux documents mentionnant des prix pour plusieurs paroisses

Boisseaux en pots (d) demeau (r) ruche (m) mettant (z) razière	XIVe siècle				XVe siècle				XVIe siècle				XVIIe siècle				XVIIIe siècle				an X
	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	
Agon									1557	14							1789	12 et 18			
Acqueville																	1789	10			
Amfreville					1473 e	10 2/3															
Angoville-au-Plain					v 1410 e	10 2/3	10 2/3														
Anneville-en-Saire																	1793	20			
Anglesqueville-Lestre																	1793	16		16, 18, 20	
Ansqueteville	1329 e	18	24																		
Apperville													1665	12							
Aubigny	1329 e	12	16						1557	12			1620	12	16						
Auderville	v 1301 e	15											1644	10 2/3	10 2/3						
Avranches																	1773	14 1/2	14 1/2	14 1/2	
Barenton													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18	15 7/16, 19 19/64	
Barfleur																	1789	16			
Barneville					1433 e	25			1593	25			1620	25			1789	24			
Baubigny					1409 e	25							1665	24 1/2							
Baudreville	v 1301 e	22			1473 e	13 1/3	16						1620-65	12			1793	24			
Bazoge (La)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Beauficel													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Beaumont-Hague	XIV ^e s e	12															1789	12			
Bellefontaine													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Benoitville													1656	20							
Besneville	v 1301 e	18											1620-65	18							
Biards (Les)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Bion													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Blainville	v 1301 e	12																		18	
Blosville					1410-84	10 2/3	10 2/3														
Bohon													1601	10 2/3	10 2/3						
Boulouze (La)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Branville									1573	10 1/2	10 1/2										
Breccy													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18	16, 20	
Bréhal																				27	
Brévands	v 1301 e	11																			
Briquebec	XIV ^e s e	14 ?			1409 e	18											1789	24		24	
Briquebosc	v 1301 e	12																			
Brix	v 1301 e	12			1409 e	14 1/2			1573	12	12						1793	18			
Brouains													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Brucheville					v 1410 e	12	12		1539	12			1665	10 2/3	16		1701	10 2/3			
Buais													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Buat (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Canisy																				22, 26	
Canteloup	v 1301 e	14 1/2															1793	18			
Canville													1620	12							
Carentan					v 1410 e	16							1665	16							
Carneville	v 1301 e	12											1620, 44, 8	16	16	18	1742-59	16	16	18	
Carquebut					1410-84	10 2/3	10 2/3														
Carteret									1573	24	24						1793	24			
Catz	v 1301 e	11			v 1410 e	14 1/3	14 1/3														
Cenilly																	1789	(d) 6			
Cérences					1446-51	27	?		1557	22			1685	12			1778-89	24		18, 22	

Boisseaux en pots (d) demeau (r) ruche (m) mettant (z) razière	XIVe siècle				XVe siècle				XVIe siècle				XVIIe siècle				XVIIIe siècle				an X
	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	
Cerisy-la-Forêt																					16, 18
Chalandry													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Chapelle-Urée (La)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Chasseguey													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Cherbourg					1409 e	14 1/2			1573	12	12		XVIIe s	18			1745	18	18	18	18
Chérencé-le-Roussel													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Chéris (Les)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Chèvreville													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Clitourp	v 1301 e	14 1/2															1793	16			
Colomby	v 1301 e	12							1573	10 1/2	10 1/2						1764	10 1/2			
Cosqueville					1409 e	10 2/3															
Coulouvray													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	9 ?		
Coutances	v 1301 e	8 1/2											1625-85	18	24	18	1731-64	18	24 comble	18	18 3/4, 24
	1329 e	18	24																		
Couville	v 1301 e	12															1792	12			
Crasville																	1793	16			
Créances					1446	14															
Cuves													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Denneville									1573	10 1/2	10 1/2										
Digosville																					20
Doville					1480	18			1583	18			1620-65	18							
Ducey																					16
Ecausseville	v 1301 e	12																			
Ecoquenéauville									1597	9 2/3											
Emondeville																	1793	16			
Equeurdreville					Même mesure que Cherbourg																
Esglandes																					21, 21 3/4, 26
Ferrières													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Feuille (La)	1329 e	18	24																		
Fierville																	1793	24			
Flottemanville-Hague																	1793	24			
Fontenay-sur-Mer	v 1301 e	10 1/2			1409 e	10 1/2			1573	10 1/2	10 1/2						1793	16			
Fontenay													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Fresne-Poret (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Fresville	v 1301 e	12			1409 e	14 1/2			1573	14 1/2	14 1/2						1793	14 1/2			
Gatteville	v 1301 e	14 1/2															1789	10 1/3			
Gavray					1446-51	27	?						1685	13 1/2			1789	27			16 3/4
Geffosse	1329 e	18	24																		
Genest													1685	16							
Ger													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Gerville													1665	12							
Golleville	v 1301 e	18																			
Gonneville					1433 e	8 1/2															
Gorges	XIV ^e s e	12											1665	18			1709	18			
Gouberville																	1793	18			
Gouey	v 1301 e	18											1665	16							
Grand-Celland (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Granville													1685	24			1789	(r) 24 1/2			26 1/2, 27
Grosville	v 1301 e	13																			
Ham (Le)	v 1301 e	10 1/2															1793	16			
Hambye					Boisseau ancien (date inconnue) 13 1/2												1789	(m) 12 1/4			
Hauteville-Bocage	XIII ^e s e	12																			
Hautmoitiers																	1793	16			
Haye-d'Ectot (La)																	1793	24			
Haye-du-Puits (La)					1409 e	18			1573	24	24		1620-65	24	24		1709-50	24			
													1684	24	24		1784	12		12	
Haye-Pesnel (La)													1685	13							18
Hemevez																	1793	16			
Heugueville					1446-51	14											1789	5 1/2			
Heussey (Heussé)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		

Boisseaux en pots (d) demeure (r) ruche (m) mettant (z) razière	XIVe siècle				XVe siècle				XVIe siècle				XVIIe siècle				XVIIIe siècle				an X
	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	
Hiesville					v 1410 e	10 2/3	10 2/3						1684	10 2/3							
Hommet (Le)					v 1410 e	19 1/3							1644	18	18		1789	16			
Houesville					v 1410 e	10 2/3															
Huberville																	1793	18			
Husson													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Isigny-le-Buat													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Joganville	v 1301 e	11															1793	16		17 3/4, 21 1/2	
Juvigny-le-Tertre													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18	17, 21	
Lande-d'Airou																	1789	20			
Lapenty													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Laulne													1665	18			1709	18			
Lengronne																	1789	27 1/3			
Lessay																				20, 24 1/2	
Liesville	v 1301 e	11 1/2																			
Lingard													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Linverville	1329 e	12																			
Lithaire					1409 e	14 1/2			1573	10 1/2	10 1/2										
Loges-sur-Breccy (Les)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Magneville																	1793	24			
Mancellière (La)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Marchésieux	1329 e	12																			
Marcilly													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Marigny					1446-51	14														22, 26	
Martigny													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Bœufs (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Gilbert (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnillard (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Ozenne (le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Rainfray													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Thébault (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mesnil-Tôve (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Millières	1329 e	21																			
Milly													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Mobecq									1583	15			1620	15			1709	16			
Montebourg					1445 e	14 1/2			1573	14 1/2	14 1/2							16		16, 18, 20, 22	
Montfarville																	1793	20			
Montgothier													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Montigny													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Montmartin-en-Graignes					v 1410 e	14 1/3	14 1/3													16	
Montmartin (-sur-Mer)													1678	10 2/3						16, 18 1/2, 27	
Morsalines																	1793	20			
Mortain													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18	14 1/2, 18	
Morville	v 1301 e	12							1573	10 1/2	10 1/2										
Moulines													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Moutons													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Moyon																	< 1751	(m) 12 1/4	(m) 12 1/4		
Muneville	1329 e	12															1751	(m) 24 1/2	(m) 24 1/2		
Naftel													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Négreville	XIV ^e s e	10 1/2			1409 e	14 1/2			1573	10 1/2	10 1/2										
Néhou	v 1301 e	18			1473 e	20	20		1573	20	20		1620	20							
	XII ^e s	22											1665	22			1709-89	22			
Neufbourg (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Neuville-en-Beaumont	v 1301 e	18																			
Notre-Dame-d'Allone																	1793	24			
Notre-Dame-du-Touchet													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		

Boisseaux en pots (d) demeure (r) ruche (m) mettait (z) razière	XIV ^e siècle				XV ^e siècle				XVI ^e siècle				XVII ^e siècle				XVIII ^e siècle				an X
	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	
Octeville-près-Cherbourg	XIV ^e s e	12																			
Octeville-l'Avenel					1409 e	18											1793	16			
Omonville-la-Folliot	v 1301 e	13																			
Orglandes	XIII ^e s e	10 1/2			1409 e	14 1/2			1573	10 1/2	10 1/2										
Orval					1446 e	14											1789	10 1/3			
Ozeville					v 1410 e	12 1/2															
Parigny													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Percy																					12, 15, 18, 24
Périers	1329 e	21															1757	20	20	24	20, 25, 28
Pernelle (La)																	1793	20			
Perriers-en-Beauficel													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Perques (Les)																	1793	24			
Picauville-Pont-Labbé																	XVIII ^e s	16			18
Pierre (La)	1329 e	12																			
Pierrepoint					1473 e	20	20						1620-65	12							
Pierreville	v 1301 e	13			1409 e	18											1793	24			
Pieux (Les)					1473 e	env. 13											1764	24			24
Plessis (Le)					v 1410 e	18	18 2/3		1573	10 1/2	10 1/2		1625	18							
Pontorson					1446	20/25 Avr	10/13,33 Avr														12, 13 1/2, 24
Portbail																	1793	24			18, 28
Prétôt													1665	12							28
Quettehou					1445 e	23 1/2											1789	25			20
Quinéville																	1793	16			
Rauville-la-Bigot																	1793	24			
Rauville-la-Place	v 1301 e	18																			
Ravenoville					v 1410 e	10 2/3															
Reffuveille													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Régnéville					1446	14															
Réville					1409 e	17											1793	20			
Rocher (Le)													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Romagny													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Ronde-Haye (La)	1329 e	18	24																		
Rozel (Le)	v 1301 e	13															1793	24			
Saint-André-de-Bohon					v 1410 e	12	12														
Saint-Aubin-du-Perron	XIII ^e s e	14																			
Saint-Aubin-des-Préaux																	1789	26			
Saint-Barthélémy													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Christophe-du-Foc	v 1301 e	12																			
Saint-Clair-sur-Elle																					21 3/4, 26
Saint-Clément													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Cyr	v 1301 e	12															1793	16			
Saint-Cyr-du-Bailleul													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Denis-le-Gast																					16 3/4
Sainte-Croix-au-Bocage																	1793	20			
Sainte-Croix-Hague																					18
Sainte-Geneviève	XIV ^e s e	12																			
Sainte-Marie-du-Mont	XIII ^e s e	12			1473 e	16	24														16, 18
Sainte-Marie-du-Bois													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Sainte-Mère-Eglise																					16, 18, 20, 20 1/3, 22
Saint-Floxel																	1793	16			
Saint-Georges-de-Bohon					v 1410 e	12	12														
Saint-Georges-de-Rouelley													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Georges-la-Rivière																	1793	24			
Saint-Germain-de-Tournebut	v 1301 e	12															1793	16			
Saint-Germain-le-Gaillard	v 1301 e	13			1409 e	14 1/2											1793	24			
Saint-Hilaire-du-Harcouët													XVII ^e s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		17 3/4, 21 1/2
Saint-James					1446		10/13,33 Av														14 1/2
Saint-Jean-de-la-Rivière																	1793	24			

Boisseaux en pots (d) demeure (r) ruche (m) mettant (z) razière	XIVe siècle				XVe siècle				XVIe siècle				XVIIe siècle				XVIIIe siècle				an X
	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	Date	Froment	Avoine	Orge	
Saint-Jean-des-Baisants																					17, 21
Saint-Jean-du-Corail													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Laurent-de-Cuves													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Lô									1577	21			1644	20	20		1730-83	21 3/4	(z) 40	21 3/4	13 1/2, 21 3/4
Saint-Lô-d'Ourville	v 1301 e	18															1793	24			
Saint-Marcouf					1409 e	14 1/2											1793	16			
Saint-Martin-d'Audouville																	1793	16			
Saint-Martin-le-Bouillant													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Martin-le-Hébert																	1793	24			
Saint-Mautice																	1793	24			
Saint-Michel-de-Montjoie																	1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Pair (Saint-Pois)					1446-51	27	?						XVIIe s	13	16 1/4		1685	12 1/2			
Saint-Patrice-de-Clajds	1329 e	18	24										XVIIe s	13	16 1/4		1780	(d) 14 1/2	(z) 18		15 1/2, 19 1/2
Saint-Paul-des-Sablons																	1793	24			
Saint-Pierre-Eglise					1473 e	10 2/3	10 2/3											18			
Saint-Rémy-des-Landes	v 1301 e	22											1620-65	16							
Saint-Sauveur-de-Pierrepoint																	1785	12			
Saint-Sauveur-le-Vicomte	v 1301 e	18			1473 e	20	20										1743	20	20		26, 28
Saint-Sauveur-Lendelin	1329 e	18	24															20			20
Saint-Symphorien-des-Monts													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Saint-Vaast																	1789	10 1/3			
Sainteny	v 1301 e	12			v 1410 e	12 1/2															20
Sartilly													1685	18							14 1/2, 28
Sauxemesnil					1409 e	14 1/2															18
Savigny																					20, 24, 28
Savigny-le-Vieux													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Sénoville																	1793	24			
Sortosville-en-Beaumont																	1793	24			
Sortosville-près-Valognes					1473 e	10 2/3											1793	16			
Sottevast																	1793	18			
Sourdeval													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		16, 20
Surtainville																	1793	24			24
Surville													1620-65	16							
Teilleul (Le)													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		15 3/4, 19 1/4
Tessy																					13 1/2 16
Teurthéville									1573	10 1/2	10 1/2						1793	20			
Théville	v 1301 e	14 1/2																			
Torigny																					24
Tourville					1446-51	14											1793	16			
Urville-en-la-Hague	v 1301 e	12							1573	12	12						1793	16			
Urville-près-Orglandes					1409 e	7											1793	16			
Valcanville					1409 e	10 1/2			1573	12	12						1793	20			
Valdécie (Le)	v 1301 e	18																			
Valognes					1409 e	18			1573	18	18		1635-54	20			1739-64	16	16	16	
Vaudreville					1409 e	14 1/2											1789	18	18	18	18
Vengeons													XVIIe s	13	16 1/4		1793	16			
Vezins													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Videcosville																	1793	18			
Villechien													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Villedieu	XIV ^e s e	27			1446-51	27	?						1685	16			1789	16,69			18, 20
Vindefontaine					1302	12							1620-65	12							
Virandeville	v 1301 e	12																			
Vire					XVe s	11 2/3											1761	20			
Virey													XVIIe s	13	16 1/4		1780	14 1/2	(z) 18		
Vrétot (Le)																	1793	24			
Yvetot					1409 e	14 1/2			1573	10 1/2	10 1/2										

**Annexe 8 : Principales trajectoires : prix agricoles, salaires et valeur de la livre
tournois du XIII^e au XIX^e siècle**

Tableau 109 : Prix du froment

En sous décimaux courants par pot

Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot
1246	0,09	1319	0,13	1399	0,14	1523	0,46	1682	2,5	1736	3,2
1248	0,11	1320	0,24	1400	0,15	1524	0,38	1683	2,6	1737	3,2
1249	0,17	1321	0,19	1401	0,17	1525	0,31	1684	2,3	1738	3,7
1253	0,09	1322	0,29	1402	0,17	1530	0,32	1685	2,7	1739	4,2
1255	0,10	1323	0,17	1404	0,21	1557	0,85	1686	3,0	1740	4,0
1256	0,15	1324	0,22	1405	0,21	1558	1,3	1687	2,6	1741	4,4
1260	0,09	1325	0,26	1406	0,15	1559	0,31	1688	2,6	1742	3,8
1261	0,15	1326	0,15	1407	0,16	1562	0,53	1689	2,1	1743	3,0
1264	0,16	1327	0,24	1408	0,17	1563	0,92	1690	1,9	1744	2,6
1265	0,13	1328	0,21	1411	0,17	1565	1,5	1691	1,9	1745	2,6
1267	0,17	1329	0,17	1412	0,19	1573	1,2	1692	2,2	1746	3,0
1268	0,17	1331	0,17	1415	0,11	1575	1,7	1693	3,5	1747	3,3
1269	0,15	1332	0,11	1416	0,11	1577	1,5	1694	4,4	1748	3,5
1270	0,14	1333	0,10	1419	0,10	1584	1,9	1695	3,6	1749	3,2
1271	0,15	1334	0,16	1420	0,19	1591	3,5	1696	2,5	1750	3,1
1272	0,15	1335	0,12	1423	0,14	1592	3,0	1697	2,9	1751	3,7
1273	0,14	1337	0,23	1424	0,39	1593	1,8	1698	3,2	1752	5,1
1274	0,14	1338	0,12	1429	0,43	1594	2,1	1699	3,7	1753	4,5
1275	0,18	1339	0,13	1431	0,17	1595	2,4	1700	4,2	1754	3,2
1276	0,13	1340	0,14	1433	0,27	1601	3,1	1701	3,0	1755	3,0
1277	0,12	1342	0,33	1434	0,21	1603	1,2	1702	2,7	1756	3,5
1278	0,13	1344	0,11	1435	0,17	1604	2,5	1703	2,7	1757	4,7
1280	0,12	1345	0,17	1436	0,23	1615	1,6	1704	2,4	1758	5,0
1281	0,13	1346	0,14	1437	0,16	1620	2,2	1705	1,8	1759	4,1
1283	0,11	1347	0,16	1438	0,44	1621	3,0	1706	1,8	1760	3,9
1284	0,17	1349	0,12	1439	0,28	1642	2,5	1707	1,7	1761	3,7
1285	0,13	1350	0,10	1440	0,21	1644	2,7	1708	2,2	1762	4,3
1286	0,15	1352	0,25	1443	0,20	1646	3,4	1709	3,1	1763	3,7
1288	0,12	1354	0,10	1445	0,14	1647	2,4	1710	4,8	1764	3,2
1289	0,12	1355	0,21	1446	0,13	1648	2,8	1711	2,4	1765	3,2
1291	0,15	1362	0,19	1450	0,18	1649	3,1	1712	2,8	1766	3,7
1292	0,09	1363	0,16	1451	0,20	1650	3,3	1713	4,3	1767	4,5
1293	0,15	1364	0,21	1453	0,20	1651	3,2	1714	4,4	1768	5,1
1294	0,20	1365	0,21	1454	0,31	1652	3,3	1715	2,7	1769	5,7
1295	0,13	1366	0,21	1455	0,19	1653	3,2	1716	1,9	1770	5,9
1296	0,15	1367	0,17	1456	0,19	1654	3,3	1717	2,5	1771	6,7
1297	0,14	1368	0,17	1457	0,16	1655	2,4	1718	2,3	1772	6,4
1298	0,14	1369	0,15	1460	0,17	1656	2,5	1719	3,4	1773	5,8
1299	0,15	1370	0,16	1464	0,25	1657	3,0	1720	4,3	1774	5,4
1301	0,16	1371	0,16	1465	0,20	1658	3,2	1721	3,2	1775	5,1
1303	0,21	1373	0,11	1466	0,14	1659	3,0	1722	3,5	1776	5,6
1304	0,37	1376	0,13	1468	0,13	1660	3,0	1723	3,8	1777	5,0
1305	0,51	1377	0,19	1471	0,18	1661	3,3	1724	4,0	1778	5,1
1306	0,71	1384	0,17	1475	0,19	1662	3,3	1725	4,8	1779	5,4
1307	0,26	1386	0,13	1477	0,21	1663	3,9	1726	4,1	1780	5,1
1308	0,26	1388	0,15	1478	0,16	1664	2,8	1727	2,8	1781	5,2
1310	0,18	1389	0,16	1479	0,19	1665	2,7	1728	2,2	1782	5,1
1311	0,21	1390	0,20	1482	0,16	1666	2,7	1729	3,0	1783	5,6
1312	0,15	1391	0,11	1490	0,34	1676	2,1	1730	3,2	1784	5,7
1313	0,20	1392	0,13	1493	0,19	1677	2,2	1731	3,1	1785	5,7
1314	0,20	1393	0,11	1498	0,22	1678	2,2	1732	2,8	1786	5,6
1315	0,15	1395	0,17	1502	0,19	1679	2,8	1733	2,4	1787	5,4
1316	0,17	1396	0,18	1512	0,19	1680	2,8	1734	2,8	1788	6,2
1317	0,21	1397	0,28	1519	0,17	1681	3,1	1735	2,9		
1318	0,18	1398	0,19	1520	0,31						

Prix du froment (suite)

En francs courants par hectolitre (vers 1795, 1 sou/pot = 0,36 F/hl)

Date	Prix/hecto	Date	Prix/hecto	Date	Prix/hecto	Date	Prix/hecto	Date	Prix/hecto	Date	Prix/hecto
1797	20,3	1810	21,6	1823	15,8	1836	16,1	1886	17,6	1901	16,7
1798	15,5	1811	21,4	1824	15,8	1852	18,1	1887	19,2	1902	16,7
1799	15,5	1812	36,1	1825	18,3	1853	24,3	1888	21,5	1903	18,4
1800	17,5	1813	22,4	1826	17,8	1855	32,3	1889	20,5	1904	17,1
1801	19,7	1814	12,9	1827	16,9	1856	29,1	1890	21,2	1905	18,6
1802	19,4	1815	14,8	1828	19,7	1859	17,9	1891	22,0	1906	19,2
1803	20,1	1816	24,3	1829	24,1	1860	24,8	1893	17,6	1907	18,3
1804	20,7	1817	29,7	1830	20,7	1879	25,0	1894	16,8	1908	18,0
1805	18,5	1818	20,0	1831	20,5	1880	24,5	1895	16,0	1909	19,2
1806	12,9	1819	18,0	1832	21,5	1881	24,0	1896	15,0	1910	19,8
1807	13,4	1820	21,3	1833	14,6	1882	23,5	1897	19,8	1911	21,5
1808	14,3	1821	19,4	1834	14,1	1883	20,9	1899	15,7	1912	22,2
1809	15,7	1822	16,3	1835	14,1	1885	18,0	1900	15,2	1929	106,4

Tableau 110 : Prix de l'avoine

En sous décimaux courants par pot

Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot
1329	0,06	1642	0,83	1682	0,58	1708	0,67	1734	0,89	1760	1,3
1400	0,04	1646	0,69	1683	0,63	1709	1,1	1735	0,87	1761	1,2
1460	0,04	1647	0,67	1684	0,78	1710	0,79	1736	0,94	1762	1,3
1475	0,04	1648	0,85	1685	0,90	1711	1,2	1737	1,1	1763	0,88
1484	0,06	1649	0,76	1686	0,96	1712	0,83	1738	1,2	1764	1,03
1485	0,05	1650	0,63	1687	0,97	1713	1,2	1739	1,1	1765	1,3
1493	0,06	1651	0,63	1688	0,71	1714	0,83	1740	1,1	1766	1,4
1500	0,06	1652	0,91	1689	0,67	1715	0,67	1741	1,6	1767	1,2
1522	0,08	1653	0,66	1690	0,60	1716	0,83	1742	1,2	1768	1,5
1525	0,09	1654	0,81	1691	0,70	1717	0,79	1743	1,1	1769	1,6
1552	0,22	1655	0,85	1692	1,0	1718	1,1	1744	0,93	1770	2,1
1557	0,44	1656	0,67	1693	1,3	1719	1,8	1745	0,84	1771	1,6
1558	0,16	1657	0,83	1694	1,5	1720	1,4	1746	0,92	1772	1,6
1559	0,19	1658	0,67	1695	0,69	1721	0,76	1747	1,1	1773	1,6
1560	0,25	1659	0,67	1696	0,76	1722	1,1	1748	1,1	1775	2,1
1562	0,25	1660	0,63	1697	0,94	1723	1,4	1749	1,2	1776	1,4
1565	0,25	1661	0,83	1698	1,1	1724	1,6	1750	1,1	1777	1,4
1567	0,37	1662	0,75	1699	1,5	1725	1,7	1751	1,4	1778	1,8
1575	0,43	1663	0,63	1700	0,83	1726	0,88	1752	1,5	1779	1,7
1584	0,74	1666	0,71	1701	0,75	1727	0,67	1753	1,3	1780	1,6
1586	1,23	1676	0,58	1702	0,83	1728	0,96	1754	1,3	1781	1,5
1601	0,35	1677	0,58	1703	0,65	1729	1,00	1755	1,3	1782	2,1
1603	0,85	1678	0,79	1704	0,56	1730	1,1	1756	1,5	1783	1,9
1615	0,73	1679	0,63	1705	0,75	1731	1,2	1757	1,5	1785	2,5
1620	0,86	1680	0,92	1706	0,71	1732	0,81	1758	1,3	1786	1,6
1621	0,74	1681	0,74	1707	0,79	1733	0,79	1759	1,1	1787	1,6
										1788	2,4

Prix de l'avoine¹⁵⁹³

En francs-or par hectolitre

1817	10,2	1824	7,69	1831	8,05
1818		1825	7,61	1832	7,89
1819	7,87	1826	7,78	1833	7,09
1820	9,35	1827	7,97	1834	7,77
1821	7,55	1828	7,4	1835	7,87
1822	6,4	1829	8,43		
1823	7,43	1830	8,92	1899	10,44

¹⁵⁹³ Archives statistiques, op. cit. p. 174

Tableau 111 : Prix du seigle

En sous décimaux courants par pot

Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot
1446	0,09	1695	1,4	1720	2,3	1745	1,9	1770	5,6
1475	0,16	1696	1,6	1721	1,3	1746	2,2	1771	4,7
1500	0,19	1697	2,3	1722	2,7	1747	2,2	1772	4,6
1519	0,23	1698	3,0	1723	3,1	1748	2,2	1774	3,9
1522	0,38	1699	3,7	1724	3,7	1749	2,2	1775	3,9
1523	0,31	1700	2,0	1725	4,0	1750	2,1	1776	3,8
1524	0,23	1701	1,8	1726	2,1	1751	3,6	1777	3,7
1525	0,31	1702	1,6	1727	1,6	1752	3,6	1778	4,4
1528	0,31	1703	1,6	1728	2,2	1753	2,7	1779	5,4
1562	0,62	1704	1,5	1729	2,1	1754	2,2	1780	4,3
1586	2,7	1705	1,4	1730	2,1	1755	2,6	1781	5,9
1601	0,88	1706	1,2	1731	3,4	1756	3,8	1782	6,3
1620	1,8	1707	1,4	1732	1,6	1757	3,8	1783	4,7
1621	1,6	1708	2,2	1733	1,3	1758	3,1	1784	5,7
1684	2,3	1709	3,5	1734	1,8	1759	2,8	1785	5,8
1685	2,2	1710	2,0	1735	2,4	1760	2,8	1786	6,5
1686	2,0	1711	1,9	1736	2,4	1761	3,3	1787	4,7
1687	1,8	1712	3,1	1737	2,3	1762	3,3	1788	4,3
1688	1,3	1713	3,6	1738	3,2	1763	2,2		
1689	1,1	1714	2,1	1739	1,7	1764	1,9		
1690	1,1	1715	1,4	1740	2,7	1765	3,0		
1691	1,3	1716	1,8	1741	3,8	1766	3,5		
1692	2,4	1717	1,8	1742	2,5	1767	3,7		
1693	3,3	1718	3,0	1743	1,8	1768	5,0		
1694	3,0	1719	4,2	1744	1,7	1769	4,7		

Tableau 112 : Prix de l'orge

En sous décimaux courants par pot

Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot	Date	Prix du pot
1329	0,10	1681	1,4	1701	1,4	1721	1,2	1741	3,6	1761	2,7
1389	0,07	1682	1,4	1702	1,6	1722	2,1	1742	2,1	1762	3,0
1446	0,09	1683	1,2	1703	1,2	1723	2,6	1743	1,6	1763	1,6
1475	0,11	1684	1,5	1704	0,93	1724	2,8	1744	1,4	1764	1,4
1513	0,11	1685	1,5	1705	1,4	1725	3,5	1745	1,3	1765	2,7
1601	0,67	1686	1,6	1706	1,1	1726	1,7	1746	1,7	1766	2,7
1603	1,5	1687	1,1	1707	1,3	1727	1,2	1747	1,9	1767	3,2
1615	0,78	1688	0,83	1708	1,7	1728	2,1	1748	1,7	1768	3,6
1649	2,50	1689	0,61	1709	2,6	1729	1,8	1749	1,6	1769	3,6
1650	1,7	1690	0,89	1710	1,3	1730	1,8	1750	1,6	1770	4,5
1652	1,9	1691	1,3	1711	1,8	1731	2,2	1751	3,4	1771	3,5
1655	1,2	1692	2,8	1712	2,8	1732	1,3	1752	3,1	1772	3,5
1657	1,8	1693	2,3	1713	3,2	1733	1,2	1753	2,8	1773	2,8
1659	1,8	1694	1,2	1714	1,6	1734	1,6	1754	1,9	1774	3,6
1666	1,3	1695	1,2	1715	1,2	1735	2,1	1755	1,9	1775	3,5
1676	1,2	1696	1,9	1716	1,7	1736	1,9	1756	2,9	1776	3,0
1677	1,2	1697	1,5	1717	1,3	1737	1,9	1757	3,3	1777	2,9
1678	1,6	1698	2,1	1718	2,6	1738	2,5	1758	2,7	1778	3,1
1679	1,4	1699	1,7	1719	4,1	1739	2,2	1759	2,0	1779	3,3
1680	1,8	1700	1,4	1720	1,7	1740	2,2	1760	2,1	1780	4,1

Tableau 113 : Prix des chapons, des poules et des œufs

En sous décimaux courants

Date	Chapon	Poule	100 œufs	Date	Chapon	Poule	100 œufs	Date	Chapon	Poule	100 œufs
1327		0,50		1642		6,0		1751	20,0	5,0	16,7
1389	1,0	0,83	2,0	1645	10,0	6,0		1752	20,0	5,0	16,7
1395		0,67		1646		6,0		1753	20,0	5,0	16,7
1397	1,0	0,7	1,7	1648	10,0	6,0		1754	20,0	5,0	16,7
1399		0,60	1,7	1649	10,0	6,0		1755	20,0	5,0	16,7
1400	1,0	0,67	1,7	1650		6,0		1756	20,0	5,0	16,7
1402			2,0	1651	10,0	6,0	16,7	1757	20,0	5,0	16,7
1403	1,0	0,7	1,7	1652		6,0		1758	20,0	5,0	16,7
1409	0,9	0,6	2,1	1656	10,0	6,0	16,7	1759	20,0	5,0	20,8
1419		0,7		1657		5,0		1760	20,0	6,0	20,8
1420		1,0		1664	10,0	6,0	16,7	1761	20,0	6,0	20,8
1427			2,1	1678			16,7	1762	20,0	6,0	20,8
1428	1,0	0,75	2,1	1680	10,0	6,0		1763	20,0	6,0	25,0
1431		0,75	2,1	1681		6,0		1764	20,0	6,0	25,0
1432	1,0	0,75	2,5	1684	10,0	6,0		1765	20,0	6,0	25,0
1433	1,0	0,67	2,1	1685	10,0	5,0		1766	20,0	6,0	25,0
1438	1,3	0,92	2,1	1728	10,0	5,0	16,7	1767	25,0	6,0	25,0
1439	1,0	0,67	2,5	1729	10,0	5,0	16,7	1768	25,0	6,0	25,0
1446	1,5	0,83	2,5	1730	10,0	5,0	16,7	1769	30,0	10,0	33,3
1450		0,67		1731	10,0	5,0	16,7	1770	30,0	10,0	33,3
1451	1,2	0,75	2,1	1732	10,0	5,0	16,7	1771	30,0	10,0	33,3
1457	1,3	0,75	2,1	1733	10,0	5,0	16,7	1772	30,0	10,0	33,3
1473	1,1	0,75	1,3	1734	10,0	5,0	16,7	1773	30,0	10,0	33,3
1480	0,92	0,67	1,8	1735	10,0	5,0	16,7	1774	30,0	10,0	33,3
1484	0,83	0,50		1736	10,0	5,0	16,7	1775	30,0	10,0	33,3
1495	1,3	0,67		1737	10,0	5,0	16,7	1776	30,0	10,0	33,3
1500		0,67		1738	10,0	5,0	16,7	1777	32,0	10,0	33,3
1506	1,7	1,0		1739	10,0	5,0	16,7	1778	34,0	10,0	33,3
1521	0,83	0,50	2,0	1740	10,0	5,0	16,7	1779		12,5	41,6
1523		0,50		1741	15,0	5,0	16,7	1780		15,0	41,6
1573	2,8	2,3	6,0	1742	20,0	5,0	16,7	1781		9,0	29,1
1584	4,5	3,0	8,3	1743	20,0	5,0	16,7	1782		10,0	33,3
1591	10,0	5,0	20,0	1744	20,0	5,0	16,7	1783		10,0	29,1
1592	12,0	6,0	20,0	1745	20,0	5,0	16,7	1784		10,0	33,3
1593	12,0	6,0	20,0	1746	20,0	5,0	16,7	1785		10,0	25,0
1594	12,0	6,0	20,0	1747	20,0	5,0	16,7	1786		15,0	37,5
1603	7,5	5,0	16,7	1748	20,0	5,0	16,7	1787		10,0	29,1
1615	8,0	5,0		1749	20,0	5,0	16,7	1788		12,5	33,3
1641	10,0	6,0	16,7	1750	20,0	5,0	16,7				

Prix des poules

En francs-or

1827	1,0	1837	1,3	1847	1,3
1828	1,0	1838	1,3	1848	1,3
1829	1,0	1839	1,3	1849	1,3
1830	0,9	1840	1,3	1850	1,2
1831	1,0	1841	1,3	1851	1,2
1832	1,0	1842	1,3	1852	1,2
1833	1,0	1843	1,2	1853	1,1
1834	1,1	1844	1,3	1854	1,4
1835	1,1	1845	1,3	1855	1,5
1836	1,1	1846	1,3		

Prix des œufs

100 œufs en francs-or

1824-33	2,92
1834-43	3,58
1844-53	3,83
1854	4,83
1855	5,42

Tableau 114 : Salaires journaliers des ouvriers non qualifiés non nourris**Moyennes décennales**

Période	En sous décimaux courants	En francs-or
1301 - 1310	0,9	
1340	0,9	
1350 - 1350	1,2	
1370	2,1	
1410 - 1419	2,1	
1491	1,9	
1510 - 1519	1,8	
1540 - 1549	2,4	
1550 - 1559	2,1	
1560 - 1565	2,4	
1566 - 1575	5,2	
1580 - 1589	4,5	
1590 - 1599	4,3	
1600 - 1609	4,8	
1610 - 1619	5,4	
1631 - 1631	6,1	
1645 - 1654	6,2	
1655 - 1664	6,5	
1665 - 1674	6,2	
1675 - 1684	6,3	
1685 - 1694	7,2	
1695 - 1704	6,3	
1705 - 1714	6,5	
1715 - 1724	6,8	
1725 - 1734	7,1	
1735 - 1744	7,8	
1745 - 1754	7,5	
1755 - 1764	7,8	
1765 - 1774	11,3	
1785 - 1794	15,9	
1795 - 1804	20,0	
1805 - 1814		1,34
1815 - 1824		1,11
1825 - 1834		1,11
1835 - 1844		1,11
1845 - 1854		1,20
1855 - 1864		1,32
1865 - 1874		1,60
1875 - 1884		1,98
1885 - 1894		2,18
1895 - 1904		2,41

Tableau 115 : Valeur de la livre tournois en francs-or¹⁵⁹⁴

Date	Valeur en francs or	Date	Valeur en francs or
1228	20,26	1430	8,23
1278	20,10	1435	8,10
1294	20,10	1436	7,97
1295	16,72	1437	6,28
1298	12,65	1438	7,97
1301	10,65	1443	7,97
1302	9,25	1444	7,77
1303	8,28	1460	7,77
1304	6,83	1461	7,01
1305	6,15	1475	6,02
1306	6,15	1513	6,02
1307	17,63	1514	5,17
1310	15,58	1526	5,17
1315	18,37	1527	4,59
1316	20,26	1550	4,59
1318	14,55	1551	4,09
1320	14,55	1560	4,06
1322	14,1	1575	4,06
1326	11,6	1576	3,14
1329	8,43	1601	3,14
1330	18,32	1602	2,92
1339	18,32	1621	2,92
1340	6,75	1622	2,60
1342	5,07	1631	2,60
1343	6,32	1632	2,55
1344	16,21	1639	2,01
1350	8,23	1689	2,01
1354	7,42	1690	1,68
1355	8,55	1693	1,52
1360	5,68	1714	1,52
1361	10,92	1715	1,65
1379	10,92	1716	1,25
1380	10,80	1717	1,25
1385	10,38	1718	0,83
1388	10,18	1719	0,84
1394	9,81	1720	0,62
1405	9,78	1721	0,74
1415	9,78	1722	0,74
1416	9,30	1723	0,67
1417	5,68	1724	1,00
1419	3,72	1725	1,23
1420	3,45	1726	1,02
1421	8,77	1784	1,02
1422	7,44	1785	0,99
1426	5,51	1789	0,99

¹⁵⁹⁴ Source : [Jean-Noël dit] Natalis DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, 1857, p. 221-230

Annexe 9 : Comparaison avec les prix observés dans d'autres régions ou villes

Nous avons fait appel aux études suivantes, qui portent toutes sur l'évolution du prix du froment :

- Pour les prix à Rouen au XV^e siècle et au début du XVI^e siècle (avec des lacunes), celle de Guy BOIS¹⁵⁹⁵, qui a exploité les comptes du trésorier de l'hôtel épiscopal, et, pour les prix entre 1695 et 1790, celle d'A. DUBUC¹⁵⁹⁶, qui a utilisé des appréciés annuelles du « bon blé » faisant foi dans le baillage de Rouen ;
- Pour les prix à Caen, celle d'Arcisse DE CAUMONT¹⁵⁹⁷. Cette publication ancienne (1839) repose sur des données analogues à celles que nous avons employées pour la Manche (appréciés, ventes de rentes et transactions diverses), mais elle est assez lacunaire ;
- Pour les prix à Bayeux au XVIII^e siècle, les appréciés rassemblés par F. PLUQUET¹⁵⁹⁸ et, pour le XV^e siècle, une série de valeurs isolées mentionnées par Guy BOIS dans l'étude déjà citée.
- Pour les prix à Paris : entre 1431 et 1788 (sans lacune), celle de Micheline BAULANT¹⁵⁹⁹, qui s'est appuyée sur la mercurole de Paris pour la période centrale¹⁶⁰⁰ et sur des sources complémentaires pour les XV^e et XVIII^e siècles¹⁶⁰¹ ; pour les prix de 1256 à 1431, le dépouillement par Nicolas-François DUPRE DE SAINT-MAUR¹⁶⁰² des registres de l'abbaye de Longchamp près Paris (quelques lacunes). Ces séries de prix sont assez proches de celles qui avaient été publiées en 1802 par Germain GARNIER¹⁶⁰³ ;
- Pour les prix à Orléans, le dépouillement par P. MANTELLIER¹⁶⁰⁴ des comptes de dépenses de la ville, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général d'Orléans, principalement, entre 1350 et 1775.
- Pour les prix à Douai, un relevé par Monique METAYER¹⁶⁰⁵ des appréciés effectuées, sous l'autorité des échevins de cette ville depuis 1329, chaque année à la Saint Rémy (1^{er} octobre) pour le froment de la meilleure qualité. Cette étude, très intéressante par la longueur de la période couverte, présente la difficulté de porter sur une ville de Flandre, territoire qui a eu, pendant la plus grande partie de l'Histoire, une monnaie indépendante de celle de la France¹⁶⁰⁶ ; nous avons donc dû reconstituer l'évolution de son taux de change par rapport à la livre tournois¹⁶⁰⁷.
- Pour les prix à Strasbourg, les données mentionnées dans l'étude de la Statistique générale de la France, *Prix et salaires à diverses époques*, de 1863¹⁶⁰⁸.

¹⁵⁹⁵ Guy BOIS, « Comptabilité et histoire des prix : le prix du froment à Rouen au XV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n°6, p. 1262-1282 et Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, 1976, 1981, p. 75-77

¹⁵⁹⁶ A. DUBUC, « Les redevances en nature au baillage de Rouen de 1694 à 1790 », in *Actes du 87^e congrès national des sociétés savantes, Section d'histoire moderne et contemporaine*, 1963, p. 813-847

¹⁵⁹⁷ Arcisse DE CAUMONT, « Le prix du blé et de quelques autres denrées à Caen à partir du XIII^e siècle », in *Comptes rendus de la 7^e session du Congrès scientifique de France tenu au Mans en septembre 1839*, tome 1, p. 308-311

¹⁵⁹⁸ F. PLUQUET, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, chap. XXXI

¹⁵⁹⁹ Micheline BAULANT, « Le prix des grains à Paris de 1431 à 1788 », in *Annales. ESC*, 1968, n°3, p. 520-540

¹⁶⁰⁰ Henri HAUSER avait déjà exploité ces mercuroles dans ses *Recherches et documents sur l'histoire des prix*, op. cit. p. 107 sq.

¹⁶⁰¹ Respectivement les ventes aux Halles du collège de Beauvais, et une série tirée de la mercurole, aujourd'hui disparue pour cette époque, par A. ARNOULD, *De la balance du commerce*, 1791

¹⁶⁰² Nicolas-François DUPRE DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, 1746, chapitre « variations arrivées dans le prix de diverses choses » ; il ne s'agit pas de moyennes annuelles

¹⁶⁰³ Traduction par Germain GARNIER (1802) des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam SMITH (annexe au chapitre XI du livre I). Ces données ont été reprises (sans mention d'origine) dans *Le Dictionnaire du commerce et des marchandises*, publié en 1841 sous la direction de M. GUILLAUMIN (p. 1063).

¹⁶⁰⁴ P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », in *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome 5, 1862, p. 103-500

¹⁶⁰⁵ Monique METAYER, « Les prix du blé et de l'avoine à Douai de 1329 à 1793 », in *Revue du Nord*, 1963, tome XLV, p. 157-176

¹⁶⁰⁶ Le comté de Flandre a battu monnaie depuis 1330 environ. Il a été détaché de la France en 1526-1529 (traités de Madrid et de Cambrai) ; sa partie sud a été reconquise par Louis XIV en 1668.

¹⁶⁰⁷ Nous avons reconstitué la valeur intrinsèque théorique de la livre paris-monnaie de Flandre (différente de la livre paris de France) grâce aux données de Jean COUSSEMAGQ (*Le Gros, monnaie d'argent en France et en Flandre aux XIII^e et XIV^e siècles*, 1974) et de J. RUWET (*L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve*, 1943, p. 82).

¹⁶⁰⁸ Annexe I, p. XXIX

- Pour les prix à Lyon, les données relatives au meilleur froment vendu au marché de la Grenette, rassemblées par Louis MESSANCE¹⁶⁰⁹ pour le XVIII^e siècle (1674-1764) et par Françoise BAYARD pour le XVII^e siècle (1598-1715)¹⁶¹⁰.
- Pour les prix à Grenoble, l'intéressante série réunie par R. LATOUCHE¹⁶¹¹, pour la période 1470-1790 (sans lacune), à partir d'une enquête annuelle menée par la Chambre des comptes du Dauphiné et, après 1755, à partir des états établis par le subdélégué de Grenoble.
- Pour les prix à Toulouse, une étude de Geneviève et Georges FRECHE¹⁶¹², sans lacune depuis 1486, à partir de la mercuriale du lieu.
- Pour les prix à Angers, les données rassemblées par Victor DAUPHIN¹⁶¹³ et Henri HAUSER¹⁶¹⁴, qui correspondent, depuis 1580, à des prix relevés le 6 septembre de chaque année.
- Pour les prix à Montpellier et Béziers, les données rassemblées par Emmanuel LE ROY LADURIE¹⁶¹⁵, et pour Aix-en-Provence, celles de René BAEHREL¹⁶¹⁶.

Il convient naturellement de noter que toutes ces données ne sont, dans le détail, pas strictement comparables : certaines ont le caractère de moyennes annuelles ; d'autres sont des appréciations à date fixe (avant ou après les récoltes) ; d'autres enfin sont des valeurs observées à des époques variables de l'année. Néanmoins, pour la comparaison des tendances de long terme, ce qui est ici notre objectif, ces différences de définition n'introduisent que des biais du second ordre.

Dans les onze graphiques figurant ci-après, nous comparons successivement les prix dans la Manche à ceux de chacune de ces autres villes ou régions. Le prix du froment est y exprimé en francs-or par hectolitre et en moyenne mobile.

¹⁶⁰⁹ Louis MESSANCE, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du royaume, avec des réflexions sur la valeur du bled, tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 jusqu'en 1764*, 176

¹⁶¹⁰ Françoise BAYARD, « Le prix du blé au marché de la Grenette à Lyon au XVII^e siècle », in *Revue du Nord*, 2013, n° 2-3, p. 285-306

¹⁶¹¹ R. LATOUCHE, « Le prix du blé à Grenoble du XV^e au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1932, p. 337-351

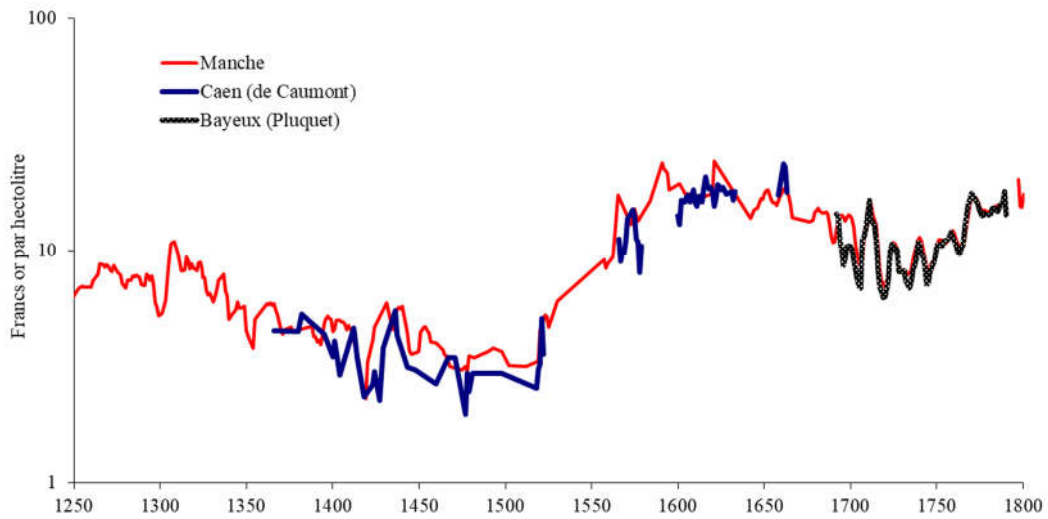
¹⁶¹² Georges et Geneviève FRECHE, *Les Prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1863)*, 1967, appendice 1

¹⁶¹³ Victor DAUPHIN, *Recherches pour servir à l'histoire des prix des céréales et du vin en Anjou sous l'Ancien Régime, XI^e siècle-1789*, 1934

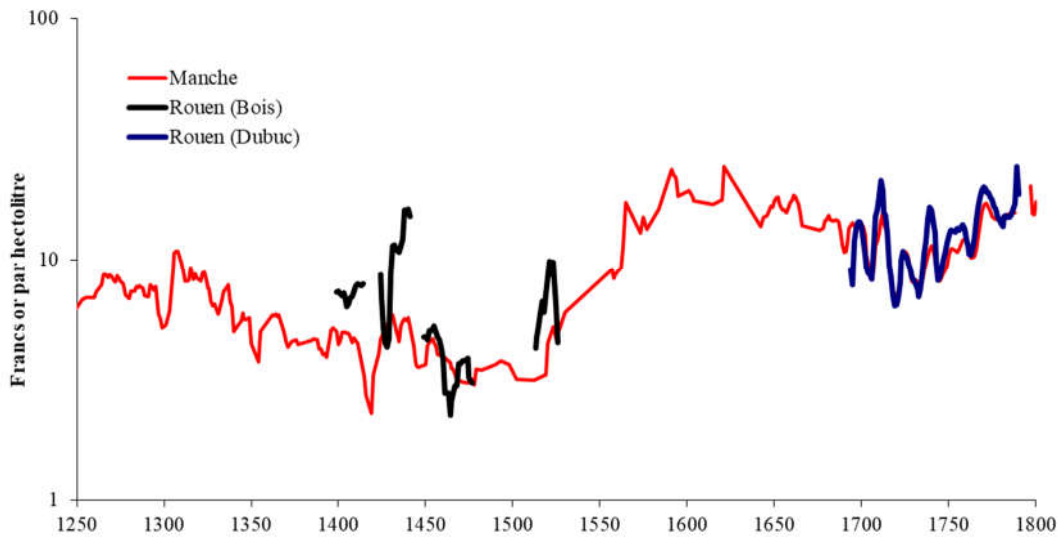
¹⁶¹⁴ Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800*, op. cit. p. 249 sqq

¹⁶¹⁵ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, 1966, p. 819-822

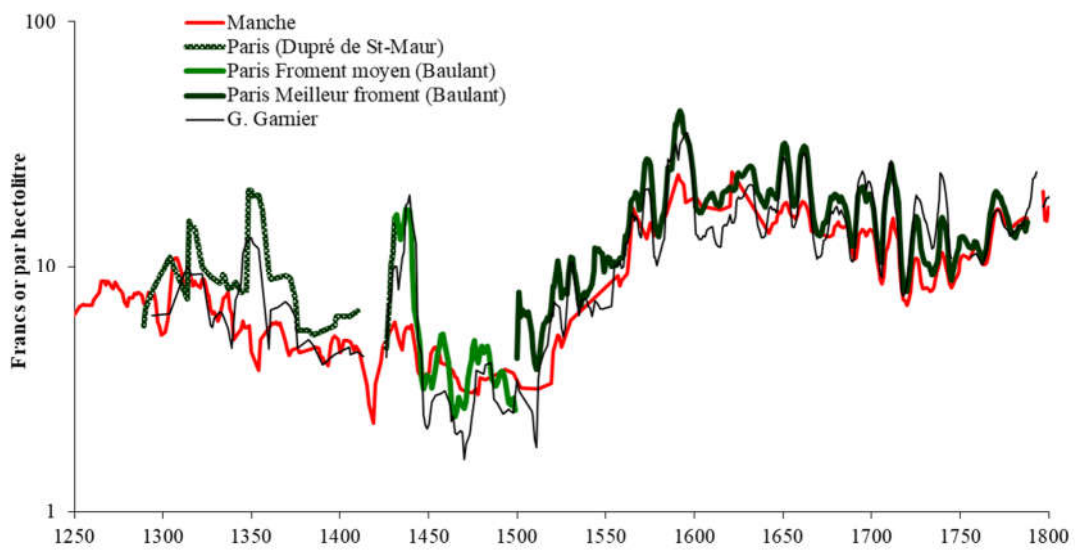
¹⁶¹⁶ René BAEHREL, *Une croissance : la Basse Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, 1961, 1988



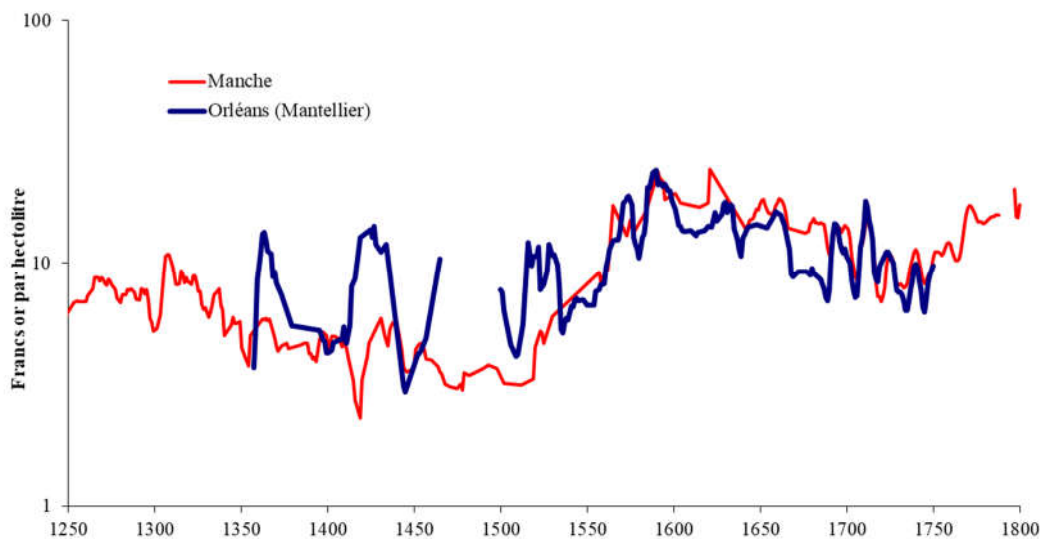
Graphique 204 : Prix du blé dans la Manche, à Caen et à Bayeux



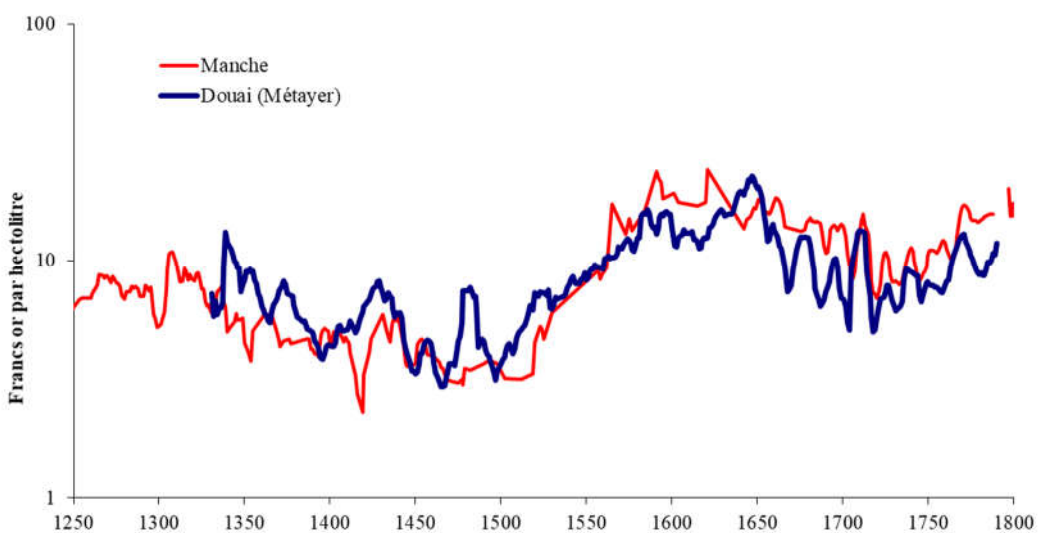
Graphique 205 : Prix du blé dans la Manche et à Rouen



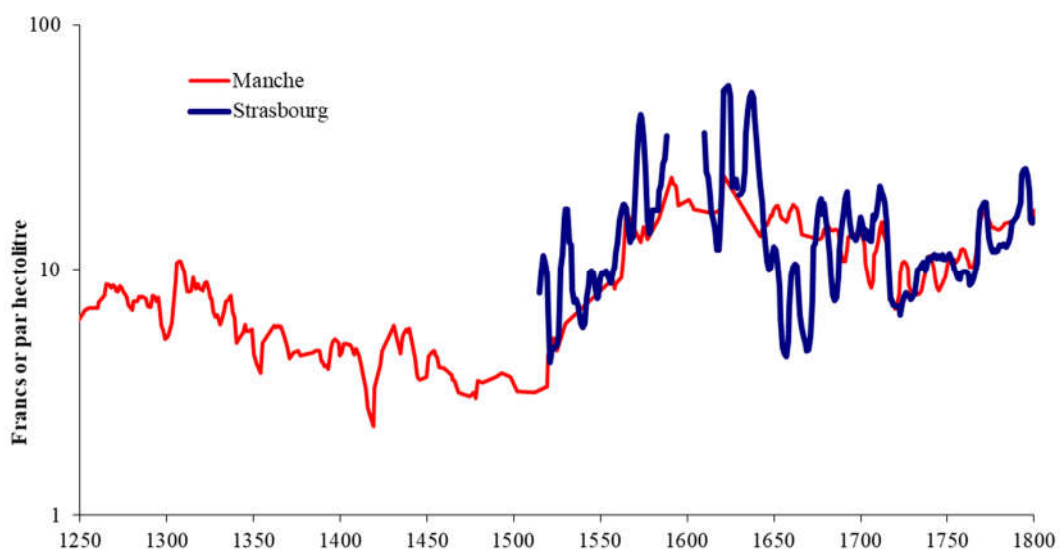
Graphique 206 : Prix du blé dans la Manche et à Paris



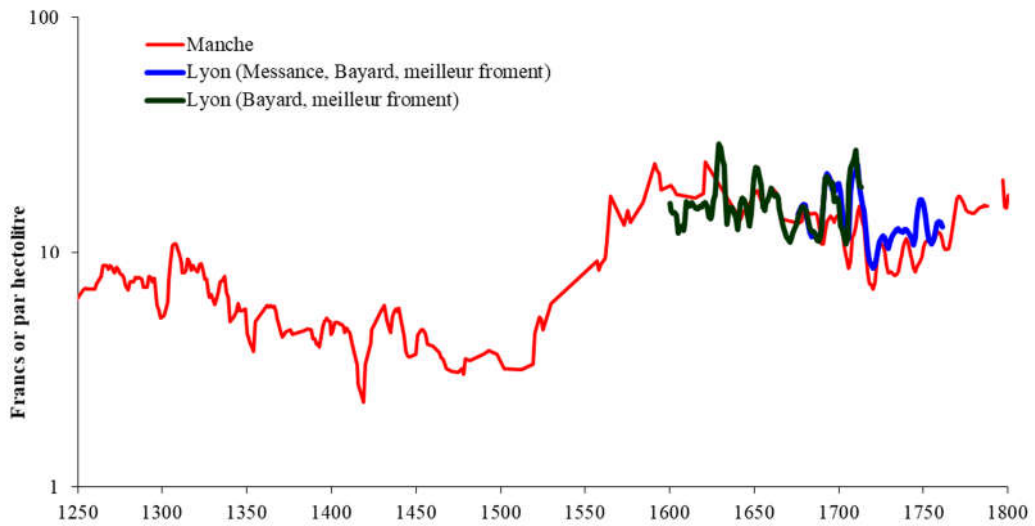
Graphique 207 : Prix du blé dans la Manche et à Orléans



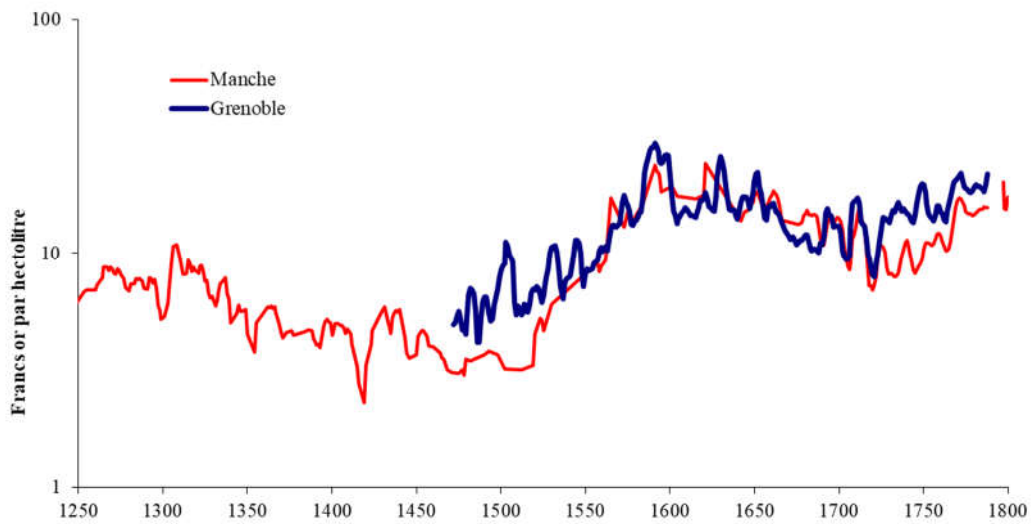
Graphique 208 : Prix du blé dans la Manche et à Douai



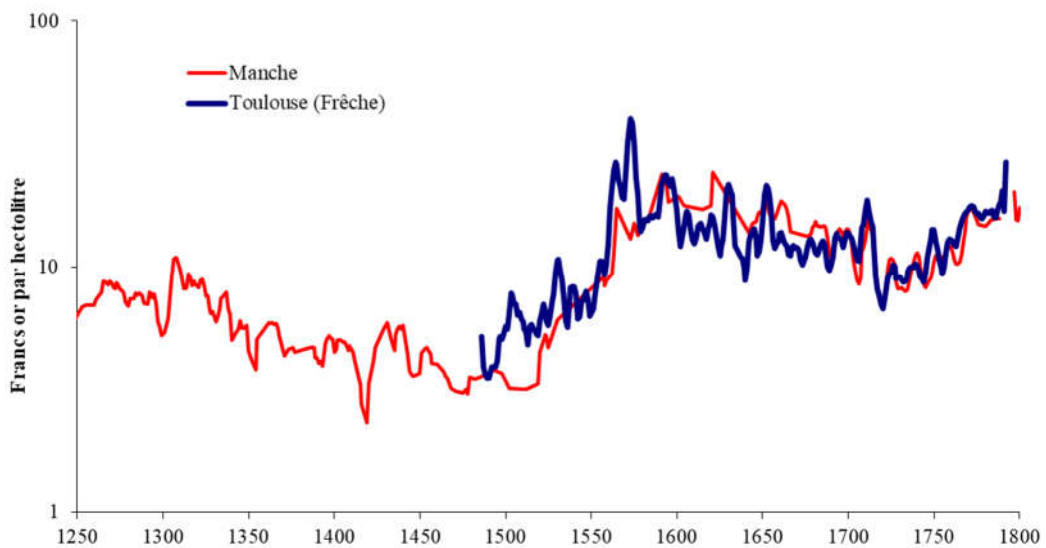
Graphique 209 : Prix du blé dans la Manche et à Strasbourg



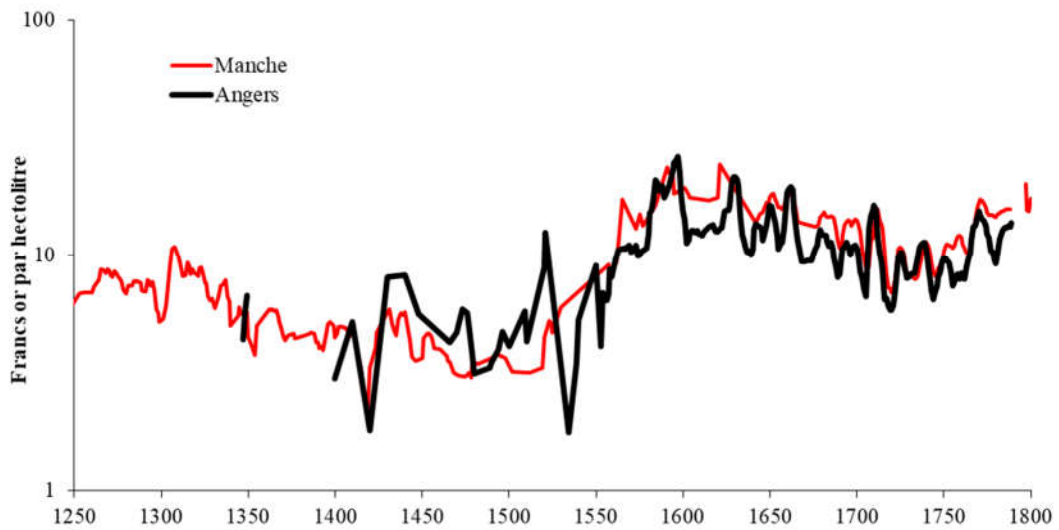
Graphique 210 : Prix du blé dans la Manche et à Lyon



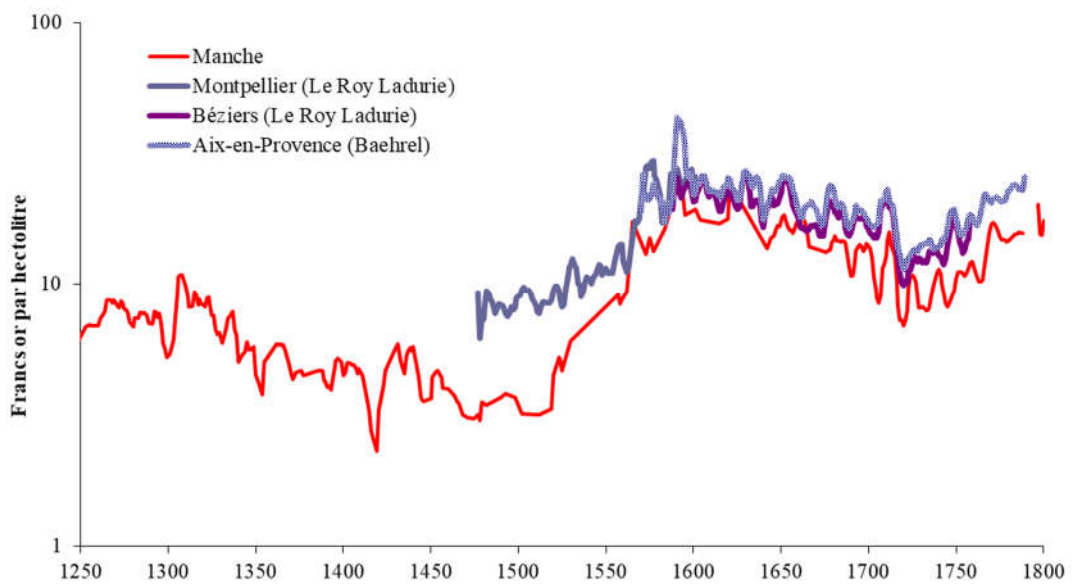
Graphique 211 : Prix du blé dans la Manche et à Grenoble



Graphique 212 : Prix du blé dans la Manche et à Toulouse



Graphique 213 : Prix du blé dans la Manche et à Angers



Graphique 214 : Prix du blé dans la Manche et à Montpellier, Béziers et Aix-en-Provence

Annexe 10 : Les prix en 1790 des denrées et marchandises de première nécessité

Nota : les prix qui figurent ci-dessous sont tirés des documents produits par les directoires des districts pour la fixation du « maximum » en 1793¹⁶¹⁷. Ce sont des prix à la production (ou au port d'arrivée) en 1790, augmentés des éventuels frais de transport jusqu'à la Manche. Nous n'avons pas inclus les marges commerciales des marchands de gros (5%) ou de détail (10%), étant donné que les modalités d'achat par les clients ruraux ou par les clients urbains étaient variables selon les denrées ou marchandises.

£ : livre pesante (0,485 kg)

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Viandes fraîches	<i>Bœuf Premières places</i>	<i>La livre</i>	1ère		8	3
	<i>Idem Secondes places</i>	<i>Idem</i>	2ème		6	9
	<i>Idem Bas morceaux</i>	<i>Id.</i>	3ème		5	5
	<i>Veau Premières places</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	
	<i>Idem Secondes places</i>	<i>Id.</i>	2ème		5	
	<i>Idem Bas morceaux</i>	<i>Id.</i>	3ème		4	
	<i>Mouton Premières places</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	
	<i>Idem Secondes places</i>	<i>Id.</i>	2ème		4	
	<i>Idem Bas morceaux</i>	<i>Id.</i>	3ème		3	6
	<i>Porc ou lard Premières places</i>	<i>Id.</i>	1ère		8	
	<i>Idem Secondes places</i>	<i>Id.</i>	2ème		7	
	<i>Idem Bas morceaux</i>	<i>Id.</i>	3ème		5	6
Viande salée ou fumée	<i>Porc salé</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	
	<i>Porc fumé ou jambon</i>	<i>Id.</i>	1ère		18	
Suifs, beurre, huiles	<i>Suif de bœuf</i>	<i>Id.</i>	1ère		13	6
	<i>Idem de mouton</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	6
	<i>Idem de porc ou oing</i>	<i>Id.</i>	1ère		15	
	<i>Chandelle de suif</i>	<i>Id.</i>	1ère		15	
	<i>Idem de raisine</i>	<i>Id.</i>	1ère		4	6
	<i>Lard salé</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	6
	<i>Boeure frais</i>	<i>Id.</i>	1ère		15	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème		11	3
	<i>Boeure gras</i>	<i>Id.</i>	1ère		13	6
	<i>Graisse</i>	<i>Id.</i>	1ère		16	6
	<i>Huile douce</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	4	
	<i>Idem de rabette</i>	<i>Le pot</i>	1ère	2	2	
	<i>Idem de chanvre</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	16	
	<i>Idem de lin</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	5	
	<i>Huile à brûler</i>	<i>Id.</i>	1ère	2		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	1	18	
Poisson salé	<i>Moruë</i>	<i>La livre</i>	1ère		6	4
	<i>Merluche</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	10
	<i>Hareng saur</i>	<i>Le couple</i>	1ère		2	9

¹⁶¹⁷ Archives nationales, F¹² 1544¹⁷

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Bétail vivant	<i>Bœufs & vaches grasses</i>	<i>La livre</i>	1ère		11	
	<i>Veau</i>	<i>Id.</i>	1ère		8	
	<i>Mouton</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	
	<i>Cochon</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	
Légumes secs	<i>Fèves blanches</i>	<i>Le pot</i>	1ère		5	3
	<i>Fèves noires</i>	<i>Id.</i>	1ère		4	3
	<i>Fèves de marais ou jardins</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	4
	<i>Pois ronds verts & blancs</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	3
	<i>Pois ronds gris, ou caboureaux</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	7
	<i>Vesse</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	3
	<i>Haricots du pays, secs</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	10
Lait	<i>Doux, du 1er brumaire au 30 germinal</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	
	<i>Aigre ou caillé, pendant le même temps</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	
	<i>Doux, du 1er floréal au 30 vendémiaire</i>	<i>Id.</i>	1ère		4	6
	<i>Aigre ou caillé, pendant le même temps</i>	<i>Id.</i>	1ère		1	10
Vins	<i>Vin de liqueur de toute espèce</i>	<i>La bouteille</i>	1ère	4		2
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	3	5	2
	<i>Idem de Champagne</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	2	4
	<i>Idem de Bourgogne</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	1	4
	<i>Idem de Macon</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	14	4
	<i>Idem, commun</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	3	11
Eau de vie	<i>Eau de vie de vin</i>	<i>Le pot</i>	1ère	3		8
	<i>Idem de cidre & de poret</i> ⁶¹⁸	<i>Id.</i>	1ère	1	10	
	<i>Vinaigre de vin</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	4	8
	<i>Idem de cidre & de poret</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	
Bière		<i>Id.</i>	1ère		14	
Cidre	<i>Gros cidre</i>	<i>Le pot</i>	1ère		3	
	<i>Cidre moyen</i>	<i>Id.</i>	2ème		2	3
	<i>Petit cidre</i>	<i>Id.</i>	3ème		1	2
Pommes de terre		<i>La livre</i>	1ère			9
Pommes		<i>La mesure</i>	1ère	1	10	
Sucre	<i>En pain</i>	<i>La livre</i>	1ère	2		9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	1	5	15
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	1	5	9
Café de la Martinique	<i>Beau</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	6	4
	<i>Beau moyen</i>	<i>Id.</i>	2ème	1	5	4
Miel du pays		<i>Le pot</i>	1ère	1	8	
Œufs		<i>La douz.</i>	1ère		4	9
Sel blanc du pays		<i>La livre</i>	1ère		1	7
Plumes ou cosseaux		<i>Le cent</i>	1ère		11	3

¹⁶¹⁸ Poiré

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Savon, potasse, soude	<i>Savon de Marseille</i>	<i>La livre</i>	1ère		19	3
	<i>Savon noir de Lille</i>	<i>Id.</i>	1ère		12	
	<i>Potasse blanche et bleue</i>	<i>Id.</i>	1ère		8	5
	<i>Soude des aigles</i>	<i>Id.</i>	1ère		14	9
	<i>Soude de vareck</i>	<i>Le tonneau de 2000 pezant</i>	1ère	67	10	
Tabac	<i>Tabac en rôle pour fumer</i>	<i>L'once (30g)</i>	1ère		4	12
	<i>En bouts ou carottes pour râper</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	2
	<i>Haché, dit Scaferlaty</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	2
	<i>Tabac en poudre, sec</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	2
Bois à brûler	<i>Le fagot sec pezant 55 £</i>	<i>Le cent</i>	1ère	56	5	
	<i>Bourrée ou petit fagot à un lien, de 10 £</i>	<i>Id.</i>	1ère	9	7	6
	<i>L'orme & pommier</i>	<i>La corde</i> ¹⁶¹⁹	1ère	27		
	<i>Le hêtre</i>	<i>Id.</i>	1ère	24		
	<i>Le chêne</i>	<i>Id.</i>	1ère	22	10	
Bois merrain du pays	<i>Chêne, scié en planches de 8 pouces de largeur sur un pouce d'épaisseur</i>	<i>Le pied</i>	1ère		5	6
	<i>L'orme, idem</i>	<i>Id.</i>	1ère		4	2
Charbons	<i>Charbon de bois</i>	<i>La somme de 150 livres</i>	1ère	6	7	
	<i>Charbon de terre du Plessis</i>	<i>Le boisseau de 90 livres</i>	1ère	2		
	<i>Idem de Littry</i>	<i>Id.</i>	1ère		11	
Chaux	<i>Chaux à batir, le tonneau de 1920 £</i>	<i>Le tonneau</i>	1ère	36		
	<i>Chaux pour les engrais, le tonneau de 3500 £</i>	<i>Id.</i>	1ère	30		
Ardoise	<i>Moyenne</i>	<i>Le mille</i>	1ère	10	14	6
	<i>Grosse</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	14	6
Papier blanc	<i>Papier pot blanc pezant 10 à 11 £ la rame</i>	<i>La rame</i>	1ère	5	15	
	<i>Idem champis blanc pez. 12 à 13 £ la rame</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	15	
	<i>Idem Griffon fin à lettre pez. 13 à 14 £ la rame</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	5	
	<i>Idem dit Teillierre de bonne qualité</i>	<i>Id.</i>	1ère	14	15	
	<i>Idem Ecu blanc ordinaire pez. 16 à 17 £</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	15	
	<i>Idem de compte pez. 18 à 20 £ la rame</i>	<i>Id.</i>	1ère	11	5	
	<i>Idem carré fin blanc pez. 15 à 16 £ la rame</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	5	
	<i>Idem grain raisin pez. 28 à 30 £ la rame</i>	<i>Id.</i>	1ère	15	15	
	<i>Idem à lettre dit Grand Cornet d'Hollande</i>	<i>Id.</i>	1ère	11	5	
	<i>Idem Petit Cornet d'Hollande</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	5	
	<i>Idem de France</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	15	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5	15	

¹⁶¹⁹ « la corde de 8 pieds de couche, 4 pieds de haut sur trois pieds de longueur »

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Cuir	<i>Cuir fort à la chaux</i>	<i>La livre</i>	1ère	1	7	
	<i>Cuir à la jusée de St Germain</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	10	
	<i>Cuir de vache tanné</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	4	
	<i>Cuir de vache corroyé à l'huile</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	10	
	<i>Le Veau corroyé à l'huile</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	16	
	<i>Cuir de Hongrie, razé en blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	1	9
	<i>Bazanne tannée & autres petites peaux</i>	<i>La peau</i>	1ère	1	4	9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	1		3
	<i>Peaux de chèvre entières</i>	<i>La livre</i>	1ère	4	10	
	<i>Peaux de mouton, la douzaine de plettes</i>	<i>La douzaine</i>	1ère	5	8	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	4	5	6
<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	3	12		
Souliers	<i>Souliers ferrés à 2 semelles</i>	<i>La paire</i>	1ère	7	2	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	6		
	<i>Idem non ferrés</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	17	6
	<i>Escarpins 1ère grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	10	
	<i>Idem médiocre grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	15	
	<i>Souliers d'enfans de 1er âge</i>	<i>Id.</i>	1ère		18	
	<i>Idem deuxième âge</i>	<i>Id.</i>	1ère		1	5
	<i>Idem troisième âge</i>	<i>Id.</i>	1ère		2	5
	<i>Idem quatrième âge</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	
	<i>Idem à femme</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	7
	<i>Idem escarpins</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	7
Bottes	<i>Bottes molles ou à cavalier</i>	<i>Id.</i>	1ère		18	
	<i>Bottes à verges ou bottines</i>	<i>Id.</i>	1ère		15	15
Guêtres en coutil, à l'usage de la campagne	<i>Première grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère	2		9
	<i>Deuxième grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	14	9
	<i>Troisième grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	10	2
	<i>Pour enfant</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	2	10
Sabots	<i>Les plus grands, à homme</i>	<i>Id.</i>	1ère		15	
	<i>Médiocre grandeur</i>	<i>Id.</i>	1ère		11	
	<i>A femme</i>	<i>Id.</i>	1ère		11	
	<i>A enfans</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Fers	<i>Fer rond</i>	<i>La livre</i>	1ère		10	2
	<i>Fer carré de Suède ou de Champagne</i>	<i>Id.</i>	1ère		8	2
	<i>Idem à liens</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	2
	<i>Fer feuillard, dit d'Allemagne</i>	<i>Id.</i>	1ère		12	5
	<i>Idem commun</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	9
	<i>Fer du Berry en essieux¹⁶²⁰</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	7
	<i>Idem en bandage</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	11
	<i>Idem de feuderie en balle</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	2
	<i>Idem déliée</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	11
	<i>Fer à maréchal cavalier</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	2
	<i>Idem plaque à charuë</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	11
Clous	<i>Clou à rouë</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	5
	<i>Clou à pointes dit de Champagne</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	2
	<i>Clou à cheval</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	2
	<i>Idem appelé d'1,2,3 & 4</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	2
	<i>Idem à lambourde & à bateau</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	5
	<i>Idem à ardoise fine</i>	<i>Id.</i>	1ère		12	5
	<i>Idem à ardoise commune</i>	<i>Id.</i>	1ère		11	4
Fontes	<i>En marmite & fourneaux</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	3
	<i>En pots et tuiles</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	2
	<i>En poiles & plaques</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	4
Plomb	<i>En lingot</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	3
Aciers	<i>Pour charuë</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	5
	<i>De feuille de chêne & coutelier</i>	<i>Id.</i>	1ère		13	2
Cuivres	<i>Neuf blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	1	9
	<i>Rouge</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	3	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	19	3
	<i>Vieux cuivre</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	7	3
Chanvre & lin	<i>Chanvre & lin en briasse</i>	<i>Id.</i>	1ère		10	6
	<i>Idem en l'anfois ou filasse</i>	<i>Id.</i>	1ère		18	
	<i>Chanvre taillé</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	6
Laines	<i>En boule</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	8	9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	1	17	6
	<i>Teinte en bleu et rouge ordinaire</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	2	6
	<i>Teinte en écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	10	2	6
	<i>Idem filée de Caen</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	2	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	6		9
	<i>Laine à matelas</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	16	

¹⁶²⁰ Il y avait apparemment trois classes d'essieux, pesant respectivement de 80 à 150 livres, de 160 à 250 livres et de 260 à 400 livres.

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Etoffes	<i>Drap de Lion</i>	<i>L'aulne</i>	1ère	20	11	9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	16	13	
	<i>Drap d'Elbeuf bleu teint en laine</i>	<i>Id.</i>	1ère	25	5	6
	<i>Idem en écarlate</i>	<i>Id.</i>	1ère	29	8	
	<i>Idem basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	20	8	
	<i>Idem basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	2ème	16	5	6
	<i>Drap de montagne bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	13	13	
	<i>Idem basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	12	3	
	<i>Drap de Vire bleu d'une aune</i>	<i>Id.</i>	1ère	12	3	
	<i>Idem de cinq quarts</i>	<i>Id.</i>	1ère	15	3	
	<i>Idem d'une aulne, basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	10	5	6
	<i>Drap de Valognes en bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	10	2	6
	<i>Idem basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	1	3
	<i>Draps de Sedan & Louviers, basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	28	12	12
	<i>Idem bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	33	10	6
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	40	12	12
	<i>Drap de Vaurobeze blanc & basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	37	12	12
	<i>Idem bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	33	10	6
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	53	11	9
	<i>Drap noir Paignon à 4/3</i>	<i>Id.</i>	1ère	35	11	9
	<i>Drap de Lion Cailmone fin</i>	<i>Id.</i>	1ère	25	12	12
	<i>Idem foulé</i>	<i>Id.</i>	1ère	26	11	9
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	32	11	9
	<i>Idem Ratine d'une aulne</i>	<i>Id.</i>	1ère	12	10	6
	<i>Idem en bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	15	10	6
	<i>Espagnolette de Rouën</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	4	7
	<i>Idem de Tours</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	13	4
	<i>Espagnolette bleue de Rouen & de Tours</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	15	10
	<i>Caillemone de Tours</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	8	9
	<i>Cadix de Montauban en demie aune</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	14	3
	<i>Idem en deux tiers</i>	<i>Id.</i>	1ère	11	4	3
	<i>Idem en cinq quarts</i>	<i>Id.</i>	1ère	18	14	3
	<i>Londre de Beauvais, basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	11	3
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	10	11	3
<i>Idem bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	9	10	
<i>Drap de Silezie ordinaire</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	10	13	
<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	19	10	
<i>Ras de castor écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	8	7	
<i>Idem bleu & noir</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	18	7	
<i>Voile blanc & noir</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	8	7	
<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5	13	7	
<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	4	11	1	
<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	8	7	

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Etoffes (suite)	<i>Etamine du Mans</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	2	6
	<i>Idem noire</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	12	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	4	17	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	3		
	<i>Satin turc d'Amiens</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	15	3
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	6	5	3
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	4	15	3
	<i>Miniosque</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	5	3
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5	10	3
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	4	15	3
	<i>Prunelle de laine</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	17	9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5	2	9
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	4	15	3
	<i>Panne de laine, basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	5	3
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	7		3
	<i>Panne de poils de chèvre, basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	9	5	3
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	11	10	3
	<i>Bouracan écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	2	9
	<i>Bouracan, autres couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	5	3
	<i>Serge à doublure, basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	5	9
	<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	5	3
	<i>Idem verte & bleue d'une aulne</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	5	
	<i>Idem en cramoisy</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	5	3
	<i>Le Cazimir</i>	<i>Id.</i>	1ère	12	5	3
	<i>Flanelle de Rheims en 1/2 aulne</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	18	7
	<i>Idem en trois quarts, croisée</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	8	4
	<i>Idem à doublure</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	13	7
	<i>Flanelle de Lisieux</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	3	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	4	13	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	3	18	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	4ème	3	3	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	5ème	2	4	3
	<i>Pluche de Lisieux</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	4	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	3	14	3
	<i>Idem bleue</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	3	6
	<i>Idem grise</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	13	
	<i>Reduis bleue</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	14	
	<i>Allemande unie écarlatte & cramoisy</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	18	
	<i>Idem basses couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	3	
	<i>Droguets rayés de Coutances en 3/4</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	10	
<i>Idem écarlatte</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	10		
<i>Idem écarlatte 3/4 1/2</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	10		

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Etoffes (suite)	<i>Droguets de Coutances en basse couleur</i>	<i>Id.</i>	1ère	3		
	<i>Droguets uni blanc & basse couleur</i>	<i>Id.</i>	Basse qualité	4		
	<i>Idem fin</i>	<i>Id.</i>	1ère	5		
	<i>Droguets en bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	10	
	<i>Idem brun & gris</i>	<i>Id.</i>	1ère	3		
	<i>Idem fin</i>	<i>Id.</i>	1ère	4		
	<i>Siamoises de 3/4 1/2 rayées</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	10	
	<i>Siamoises de Coutances</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	10	
	<i>Idem fond bleu</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	10	
	<i>Idem rayée fond blanc différentes couleurs</i>	<i>Id.</i>	1ère	6		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5		
	<i>Laine cordée, fabrique de Coutances</i>	<i>Id.</i>	1ère	5		
	<i>Molton de Lion</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	10	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	5	8	
	<i>Ratine d'une aune de laise</i>	<i>Id.</i>	1ère	14	10	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	10	10	6
	<i>Serge aussi d'une aulne</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	10	6
Toile du pays	<i>Toile en 30 à 32</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	5	
	<i>Toile en 26 à 28</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	11	3
	<i>Toile en 18 à 20</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	12	6
	<i>Toile en 14 à 15</i>	<i>Id.</i>	1ère	1	7	
Etoffes de St-Lô	<i>Finette demie forte</i>	<i>Id.</i>	1ère	8	12	6
	<i>La forte</i>	<i>Id.</i>	1ère	7	12	3
	<i>La rase</i>	<i>Id.</i>	1ère	6	12	
	<i>La reveche</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	12	6
	<i>Fil tort en quatre quarts</i>	<i>Id.</i>	1ère	5	1	3
	<i>Finette en idem</i>	<i>Id.</i>	1ère	4	11	6
	<i>Rayure rose en 3/4 un seize</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	13	6
	<i>Idem commune</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	16	3
	<i>Doublure blanche</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	15	6
	<i>Doublure brune</i>	<i>Id.</i>	1ère	2	15	6
	<i>Résille en écru</i>	<i>Id.</i>	1ère		3	5
	<i>Idem en blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère		4	2
	<i>Ruban de fil écru</i>	<i>Id.</i>	1ère		6	9
	<i>Idem en blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère		7	11
	<i>La bande en écru</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	
	<i>Idem en blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère		9	9
	<i>Résille en 19</i>	<i>Id.</i>	1ère		5	3
	<i>Idem la croisée, en blanc</i>	<i>Id.</i>	1ère		18	

		Quantité	Qualité	Livres	Sous	Deniers
Bas	<i>Bas à homme de laine</i>	<i>La paire</i>	1ère	6	15	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	4	10	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	2	8	9
	<i>Bas à femme de laine</i>	<i>Id.</i>	1ère	3	7	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	2	12	6
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	1	17	6
Bonnets	<i>Bonnet de laine</i>	<i>Le bonnet</i>	1ère	3		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	2	5	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	1	6	3
Couvertures	<i>Couverture de laine</i>	<i>Chaque</i>	N°5	15	16	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	N°6	18	16	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	N°7	21	16	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	N°8	24	16	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	Fine	40	18	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	Fine & d ^{te} q ^é	18	16	
Chapeaux fabrique du département	<i>Chapeau</i>	<i>Id.</i>	1ère	12		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	2ème	7	10	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	3ème	4	10	
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	4ème	2	10	
	<i>Chapeau fin, demi castor & castor</i>	<i>Id.</i>	1ère	40		
Chiffons	<i>Chiffes ou drilles</i>	<i>Le 100 pezant</i>	Fines	12		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	Grosses	6		
Tonneaux	<i>Tonneau neuf</i>	<i>Chaque</i>	800 pots	54		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	700 pots	45		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	600 pots	38		
	<i>Ayant déjà servi, bon et bien relié</i>	<i>Id.</i>	800 pots	54		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	700 pots	45		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	600 pots	38		
	<i>Tonneau vieux</i>	<i>Id.</i>	800 pots	27		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	700 pots	18		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	600 pots	14		
	<i>Demi-tonneau neuf</i>	<i>Id.</i>	400 pots	30		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	350 pots	23		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	300 pots	15		
	<i>Demi-tonneau ayant déjà servi, bon et bien relié</i>	<i>Id.</i>	400 pots	30		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	350 pots	23		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	300 pots	15		
	<i>Demi-tonneau vieux</i>	<i>Id.</i>	400 pots	11		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	350 pots	8		
	<i>Idem</i>	<i>Id.</i>	300 pots	6		
	<i>Barrique ayant déjà servi, bien reliée</i>	<i>Id.</i>	120 pots au-dessous	5		

Annexe 11 : Comptes rendus (1666-1700) adressés par les Intendants au Contrôleur général

[Les parties qui ne concernent que des questions fiscales n'ont pas été transcrites.]

1666 (Intendant Guy CHAMILLARD)¹⁶²¹

« J'ai envoyé à St Lo les statuts concernant les manufactures, avec l'ordre d'exécuter ceux que j'ai reçus de votre part.

Pendant le séjour que j'ai fait dans cette ville [Carentan] pour faire le département des tailles de l'Election de Carentan, j'ay disposé l'établissement d'un hospital général, celui de la manufacture des bas d'angleterre et de deux mestiers de serge de londre, et donné les ordres pour le rétablissement du commerce de cette ville par mer, qui estoit cessé depuis vingt ans, parce que quelques particuliers avoient détourné un cours d'eau qui servoit à nettoyer le bassin d'une rivière qui portoit des vaisseaux de 80 et 100 tonneaux, et laquelle à présent à peine peut porter des bateaux plats. Tous les habitans conviennent que cette interruption est un effet d'une négligence qui les avoit réduits dans une extrême pauvreté et que ce rétablissement est très facile et de peu de frais et d'une grande utilité.

Je vous envoie le mémoire de la manufacture de Villedieu que vous avez désiré. Il me paroist que l'on peut faire quelque chose de fort considérable, leur fournissant la matière dont ils ont besoing et leur facilitant le débit, ce que vous jugerez n'estre pas difficile, puisque la matière se trouve en abondance en France et que l'usage de cette marchandise est absolument nécessaire et que la consommation est grande.

Mémoire sur la manufacture de Villedieu

Le commerce du bourg de Villedieu, province de Normandie, généralité de Caen, Election de Vire, consiste en la manufacture de poisles et chaudrons, et il n'y a en France que ce seul lieu où on travaille cette sorte de marchandise.

La matière dont on se sert pour cette sorte d'ouvrage s'apelle mitraille, c'est-à-dire les vieilles poisles et chaudrons qui ne peuvent plus servir, lesquels estant brisés et quasi réduits en poudre sont fondus et à force d'estre battus sur l'enclume sont faicts tout de nouveau dans la forme qu'on les voit.

Cette sorte de mitraille vient de toutes les villes du royaume où il se trouve des vieilles poisles et chaudrons, mais particulièrement de Paris, Amiens, Rouen et de la province de Bretagne, et s'achepte de 55 à 60 lt le cent. On aporte à Paris des tables de cuivre neuf de Flandre, mais on ne s'en sert point à Villedieu.

Il y a dans le bourg plus de 600 personnes qui sont employées à la fabrique de cette marchandise et on y pouroit employer plus de 3000 si le commerce estoit grand et que les entrepreneurs eussent le débit de leurs poisles et chaudrons.

Le principal débit se fait dans la province de Bretagne, dans l'Anjou et le Poitou, mais comme toute la France a besoing de poisles et de chaudrons, il se pouroit faire dans tout le royaume si les artisans avoient lemoien et s'ils ne manquoient point de matières.

Le débit de fait par les entrepreneurs mesmes qui portent en Bretagne trois ou quatre charges de poisles et les contréchangent en mitraille.

La meilleure mitraille diminue au feu de dix livres sur cent, la moindre de douze, et se vend quatre vingt à 85 lt le cent manufacturé. Chaque cent de poisles neuves paie soixante sols entrant en Bretagne, quoy qu'il n'en doive paier que 40 et la mitraille revenant de Bretagne en Normandie paie par cent vingt sols.

Pour augmenter la manufacture et donner le moien à plus de 1000 personnes de gagner leur vie, il faut faire apporter dans ledit bourg la mitraille qui se trouve presque inutile dans plusieurs villes du royaume, et faciliter le débit de la marchandise neuve, ce qui peut se faire facilement si on en veut prendre la peine et entretenir intelligence dans les villes de Paris, Amiens, Poitiers, La Rochelle, Bordeaux et dans toutes les villes de Bretagne, lesquelles en feroient grand commerce, principalement avec les Anglois qui achepteroient cette marchandise. »

¹⁶²¹ Lettre du 24 octobre 1666, Bibliothèque nationale, Mélanges de Colbert 141 bis, f° 678-680

1680 (Intendant Claude MELIAND)¹⁶²² :

« La récolte des grains m'a paru assés belle, mais il n'y a presque par tout aucunes pommes ny poires, ce qui est d'une grande incommodité dans cette province parce que les cidres et poirés s'y vendront le double, en sorte qu'un tonneau de cidre de 500 pots qui ne vaut ordinairement que 10, 11 ou 12 escus, se vendra 18, 19 ou 20 escus au moins, et les poirés à proportion diminuant un tiers ou environ.

La nourriture des bestiaux est assés bonne par la quantité d'herbages qu'il y a cette année, à la réserve que dans les lieux bas, les eaux y ayant resté à cause des pluyes, elles ont empesché d'y faire pasturer et mesme les herbes y estant pouries par le pied ne seront pas d'une si grande utilité qu'à l'ordinaire.

Les manufactures ont leur cours à Caën, Vire, St Lo, Valognes et autres lieux où se fait le plus grand commerce de cette généralité. J'ay néanmoins trouvé une difficulté qui me paroist de conséquence et sur laquelle il sera nécessaire de faire quelque règlement. C'est au sujet d'une contravention aux règlements des manufactures qui se font à St Lo. Il est deffendu par lesdits règlements de faire aucun mélange de laines. Cependant le s^r Duchesne, commis préposé à la visite des manufactures de la Généralité de Caën et d'Allençon, a trouvé qu'à St Lo, les manufacturiers faisoient mélange des laines d'Angleterre avec celles du Costentin. Pour empescher cette contravention, il auroit voulu obliger les ouvriers de mettre au bout de chaque pièce qui seroit de pure laine d'Angleterre, des lettres qui signifieroient laines d'Angleterre, affin qu'on en fit la différence d'avec les autres qui seroient laines du pays sans mélange, d'autant que par ce moyen on auroit connû l'employ qui auroit été fait desdites laines d'Angleterre. Et d'ailleurs, connoissant la quantité de ladite laine que les marchands ouvriers auroient fait entrer dans la ville par les droits du tarif qui s'y lèvent n'en faisant pas voir l'employ qu'ils en auroient pû faire, on auroit jugé avec assurance les mélanges qu'ils auroient fait de la laine d'Angleterre avec celle de Costentin.

Cette proposition a esté acceptée par une partie des ouvriers et marchands, mais les autres s'y sont opposés, remonstrant que ce seroit entièrement ruiner le commerce, parce qu'assurément il ne se trouveroit aucun débit des serges qui seroient entièrement faites des laines d'Angleterre estant sujettes aux vers¹⁶²³.

J'ay examiné la chose le plus qu'il m'a esté possible et j'ay trouvé qu'il est mal aisé de connoistre les serges qui sont fabriquées de laines d'Angleterre et du Costentin mélangées, parce que ce mélange se faisant auparavant le filage des laines quand elles ont été lavées ensemble, les experts conviennent qu'il est très difficile de les plus reconnoistre, de sorte que les manufacturiers font presque tous le mélange, faisant passer la laine d'Angleterre mélangée avec celle du pays pour pure laine de Costentin. Et par ce moyen les donnent à meilleur marché que si elles estoient pure laines de Costentin, parce que le cent de laines d'Angleterre ne vaut que 25 ou 26 escus, et les laines de Costentin vont jusques à 40 escus. De sorte que si on observoit toute la sévérité qu'on devroit pour empescher le mélange, il se trouveroit que celles qui seroient de pure laine d'Angleterre ne seroient d'aucun débit, quoique beaucoup meilleur marché, et que celles de pure laine de Costentin augmenteroient beaucoup de prix. Ce qui pourroit faire que les marchands qui les enlèvent et qui sont accoutumés au prix courant ne les voudroient pas augmenter, parce qu'ils les acheptent dans la supposition qu'elles sont de pure laine du pays aux termes des règlements. [...] L'inconvénient qui peut arriver est qu'en voulant rectifier et apurer cette manufacture, on ne la diminuë considérablement à cause de la cherté de l'étoffe, et que l'on oste par là la vie à quantité de personnes es environs de St Lo qui ne subsistent que de ce commerce de serge de St Lo. [...] »

¹⁶²² Archives nationales, G⁷ 213, n° 174

¹⁶²³ La laine du Cotentin avait la réputation de ne pas être sujette aux mites.

1684 (Intendant Antoine BARILLON DE MORANGIS) ¹⁶²⁴ :

Election de Vire :

« [...] Il se fait [dans la ville de Vire] un commerce considérable de draps. Il est fort augmenté depuis 4 ou 5 ans par le grand débit qui s'en fait à Rouen et à Paris et aux foires de Caën et de Guibray. Les soldats des armées du Roy en sont presque tous habillés. La ville est fort peuplée et tout le monde y travaille à la préparation des laines. Le peuple y seroit fort riche sans la passion qu'il a pour les procès. C'est la ville de Normandie où on plaide le plus. [...]

Il est arrivé depuis peu de jours un grand incendie à Villedieu. Il y a eu plus de 60 maisons brûlées avec tous les meubles, marchandises et outils servans au commerce des habitans de ce bourg. Ce commerce est unique dans le Royaume et il y a plus de 1200 personnes qui sont employées tous les jours à faire ou raccommoder des poiles et chaudrons de cuivre, qui se débitent en Bretagne et dans les pais estrangers par Cherbourg et Granville. Cela produit au Roy un revenu considérable par les traittes foraines : le cuivre neuf paie 4 lt par cent en entrant en Bretagne et le vieil airain 40 sols ; on paie la mesme chose au retour. On estime ces entrées et sorties plus de 30000 lt.

Comme il est nécessaire pour ce travail d'avoir continuellement du feu et que dans une mesme maison on travaille en cinq ou six chambres où il y a des fourneaus alumés, les habitans de ce bourg sont sujets aus incendies et il y a dix ans qu'il y eût 40 maisons brûlées mais le mal fut beaucoup moindre parce qu'on sauva les meubles et les marchandises, ce qu'on n'a pu faire en cette occasion, le feu ayant pris la nuit. La perte est estimée à 40000 lt. Ceus des habitans qui ont été brûlés sont réduits pour la pluspart à demander leur vie. [...] »

Election de Coutances :

« J'ay visité l'Election de Coutances. Elle est composée de prairies, de terres labourables assès bien plantées de pommiers. Il y a quelques landes et fort peu d'herbages. Son commerce consiste en bled et bestail maigre. Il s'y fait beaucoup de toilles, de coutis, dont on fait des tentes que l'on porte aux Indes et dont le débit est considérable lorsqu'il y a de la guerre.

Granville est un petit port de mer de cette Election où il se fait grand commerce ; les habitans ont 24 vaisseaux qui vont tous les ans à la pesche des morües. Je n'en ai trouvé que deux dans le port, et tous les jours on en construit de nouveaux. [...]

J'ay trouvé dans les prisons de Coutances 19 prisonniers, 5 pour dettes civiles, 7 pour la taille, 2 pour les aides et 5 pour crime [...].

Les habitans de la ville de Coutances m'ont remontré qu'ils n'ont que des eaües de puis qui ne sont ny saines ny bonnes, et qu'il y avoit autrefois un aquaeduc basti par les romains qui conduisoit de l'eau d'une montagne voisine jusque dans la ville et qu'il seroit facile de le réparer. J'ay esté le visiter et j'ay remarqué qu'il est presque entier et que pour 6000 lt on pouroit le restablir. Les habitans se sont offerts de lever sur eus 3500 lt et en examinant les comptes de ceus qui ont eu l'administration des octrois, j'ay trouvé qu'ils sont redevables de 2500 lt. Je croi que vous aprouverés qu'on y emploie cette somme et que vous trouverés qu'il y va de la gloire du Roy de restablir un ouvrage qui a duré tant de siècles et sans qu'il en couste rien à Sa Majesté. [...] »

Elections d'Avranches et Mortain :

« La première est dans un pais assès gras meslé de terres de labour, d'herbages et de pâturages. Il y a environ un quart en landes et bois. Le voisinage de la mer y entretient un grand commerce de bestiaux et de marchandises. [...]

J'ai trouvé dans les prisons d'Avranches 9 prisonniers pour crime, 5 pour dettes civiles, 4 pour les aides et un pour faussaunage. [...]

La récolte sera médiocre. Il y aura tout au plus demie année ; à l'égard des fruits, il ny en aura pas le quart de l'année dernière : cependant les grains ne sont pas plus chers qu'ils estoient il y a un an en cette saison.

L'Election de Mortain est dans le plus méchant pais de toute cette généralité. Les terres y sont très maigres et couvertes de pierres et roches qui rendent les chemins impraticables ; comme il y a beaucoup de bois, il s'y fait un grand commerce de fer et de pots de grès qui se débitent par toute la Normandie. Il y a aussi une grande

¹⁶²⁴ Archives nationales, G⁷ 213, n° 334, 329, 332, 406, 408

quantité de moulins à papier dont le trafic apporte beaucoup d'argent. Sans cela les habitans de cette Election ne pouvoient pas paier la taille. [...]

Il n'y a que 3 prisonniers dans les prisons de la ville de Mortain. Un pour crime, un pour les aides et un pour la taille. [...]

Il ne croist guères que des bleds noirs dans cette Election. On les nomme du sarazin. Il ny en aura tout au plus que demie année et un demi quart de fruits. Tout y est gâté par la sécheresse qui dure depuis deux mois. Cette Election m'a paru la plus pauvres de toutes celles que j'ai visitées, quoique les habitans soient fort laborieux. [...]

Election de Carentan :

« J'ai continué la visite des Elections par celle de Carentan. Elle est dans le meilleur pais du Costentin et où il y a le plus d'herbages. [...]

Il n'y a pas un seul prisonnier pour la taille. [...]

Les boissons commencent à augmenter de prix et le cydre commun vaut dans les villes de Carentan et de St Lo 2 solz six deniers le pot et dans la campagne jusques à 20 d. [...] Il n'y aura aucun cidre cette année, mais il y en a assez de l'année dernière [...].

La grande sécheresse a fait tort aux herbages et en a diminué le revenu. Le bestail se vend mal par la crainte de la disette des fourages. Ce qu'il y a de bled dans cette Election est fort beau et le prix des grains y diminue. [...]

Le presche de la ville de St Lo est demoly. On achève d'abattre les murailles. Il y reste encor 900 personnes qui faisoient la cène. Aussitost que les ministres comdamnez seront hors de la ville où ils ont la permission du parlement d'estre encor un mois pour vaquer à leurs affaires, je crois que les conversions seront plus fréquentes.

A l'égard de la ville de Carentan, je crois estre obligé de vous rendre compte d'un ouvrage qui seroit très utile et d'une médiocre dépence. Il y a une fontaine appellée des Routours à une lieue et demie de la ville de Carentan, qui jette à sa source plus d'un muids d'eau. Elle venoit autrefois au quay de cette ville et formoit un canal dans lequel les vaisseaux mesme de 150 tonneaux venoient par le flux de la mer qui n'en est qu'à deux lieües. Depuis 1650, cette fontaine a esté détournée de son cours ordinaire et conduite dans la rivière de Toste¹⁶²⁵ qui passe à un demi quart de lieüe de la ville, de sorte que le canal est presque remply des amas et raports de la mer et qu'il ny reste qu'un petit ruisseau d'eau salée de 4 à 5 pieds de large qui croupit et rend cet endroit de la ville fort malsain.

Je proposay au mois d'octobre dernier aux habitans de faire revenir cette fontaine qui peut passer pour un gros ruisseau. On en parla à Madame de Matignon sur les terres de qui cette fontaine prend sa source et depuis trois mois elle a permis aux habitans de la remettre dans son ancien cours. J'ai esté sur les lieux pour examiner la facilité qui se trouve à restablir ce canal et j'ay trouvé qu'il y avoit très peu de dépence à faire, et j'ay obligé les riverains à curer le canal et de le mettre en l'estat où il estoit autrefois et les habitans de la ville à y faire venir l'eau qui empeschera à l'avenir les raports de la mer et entretiendra le canal dans sa hauteur et largeur par le moyen des portes et ventails qui seront mis aux arches du pont de la ville.

L'avantage de ce travail peut estre considérable, parce que les vaisseaux pourront venir jusques sur le quay où sont les plus grandes maisons de la ville, y charger des beures, des cydres, du fer et généralement tout ce qui croist aux environs et mesme y apporter les vins, huilles et toutes les provisions qui viennent du costé de Rouen, du Havre et de Caen pour Constances et une partie du Cotentin. Ainsi il y auroit lieu d'espérer que le commerce qui estoit autrefois en cette ville se restablirait. Il est certain qu'il sy en faisoit beaucoup et que depuis trente ans il n'y a plus de gros marchands, que la ville est pauvre et presque déserte, en sorte qu'elle ne paie présentement que 5500 lt de taille quoiqu'elle en ait païé jusques à 18000 lt. [...]

¹⁶²⁵ Taute

1694 (Intendant Nicolas-Joseph FOUCAULT) ¹⁶²⁶ :

« [...] Eslection de St Lo :

Il se recueille peu de bleds dans cette Eslection qui n'en produit pas suffisamment pour la subsistance des habitans. La récolte des grainds promet estre abondante, mais il n'y aura pas beaucoup de fourage à cause de la sécheresse. Il y a des pommes par canton, y ayant des endroits où il y en a beaucoup, et d'autres fort peu, en sorte qu'on peut compter sur une demie année de cidre.

Les serges dont il y a une manufacture considérable n'ont pas tiré cette année, et il y a mesme beaucoup de diminution sur le prix qu'on avoit accoustumé de les vendre. [...]

Eslection de Carentan :

Il y a beaucoup d'herbages dans cette Eslection, où l'on engraisse les bœufs que l'on menne à Paris, mais il s'y recueille peu de bled, qui ne suffit pas pour la nourriture des habitans. Ce qu'il y en a donne espérance d'une bonne récolte. Il n'y aura non plus que dans les autres eslections qu'une demie année de cidre, les brouillards et les vents ayant endommagé en quelques endroits la fleur des pommiers. [...]

Eslection de Valongne :

Cette eslection est fertile en toute sorte de fruits. Il y a des herbages où il se fait des nourritures de bestail et de chevaux ; il s'y recueille du bled et autres grainds dans le canton de Val de Sere et de Barfleur, dont la récolte paroist devoir estre abondante. Il n'y aura qu'une demie année de cidre. [...]

Eslection de Coutances :

Cette eslection n'est pas abondante en grainds, ne s'en recueillant pas suffisamment pour la subsistance des habitans. La récolte donne espérance d'estre bonne. Il n'y aura, comme dans les autres eslections, qu'une demie année de fruits et peu de fourage à cause de la sécheresse de printemps. [...]

Eslection d'Avranches :

Il se recueille dans cette eslection toute sorte de fruits, mais peu de bled, dont la récolte paroist devoir estre abondante. Il s'y fait un commerce de cidre lorsque l'année est bonne, et il y en aura beaucoup. Il y a du fourage et il s'y fait des nourritures de menu bestail.

Il y a des salines sur le bord de la mer, qui font subsister une partie du peuple par le trafic qu'ils en font. [...]

Eslection de Vire :

Cette eslection produit toute sorte de nature de grainds, à la réserve du froment dont il en croit fort peu. La récolte donne espérance d'estre abondante. Il n'y aura qu'une demie année de cidre. Il se fait des nourritures de menu bestail, qui jette de l'argent dans le pays.

Il s'est vendu cette année peu de draps de Vire où il y en a une manufacture considérable, ce qui a fait tomber beaucoup de familles d'artisans. [...]

Eslection de Mortain :

Cette eslection est un pays montueux et aride en beaucoup d'endroits. Il ne s'y recueille que du seigle, de l'avoyne et du sarrazin, dont la récolte donne de belles espérances. Il n'y aura qu'une demie année de cidre. On y fait des nourritures de menu bestail, que l'on vend dans les foires et marchez, et qui aportent de l'argent dans l'eslection. [...] »

¹⁶²⁶ Archives nationales, G⁷ 215, n^o48

1694 (Intendant Nicolas-Joseph FOUCAULT) ¹⁶²⁷ :

« [...] Election de St Lo :

Les bleds sont beaux dans cette Election. Il y aura beaucoup de seigle, d'avoine et de fourage, mais il n'y aura non plus de cidre que dans les autres Elections. Les menus grains ont besoin d'eau pour les faire pousser.

Il se fait un commerce de serges à St Lo, dont il y a peu de consommation, y ayant beaucoup de mestiers qui ont esté mis bas à cause de la pauvreté des ouvriers. [...]

Election de Carentan :

La plus grande partie de cette Election consiste en herbages, où l'on fait engraisser le bestail qu'on mène à Paris. Les prairies basses ont souffert dans les commencements des pluies qui sont tombées dans le mois de may, ce qui avoit fort enchéri le foin, mais la secheresse qui est survenue depuis a deseiché les eaües en sorte qu'il y aura assés de foin.

Il ne se recueille pas beaucoup de bleds dans cette Election, mais ce qu'il y en a donne espérance d'estre bonne récolte.

Il n'y aura pas de cidre et fort peu de menüs grains à cause de la sécheresse. [...]

Election de Vallogne :

Le terroir de cette Election est meslé. Il y a des passages pour le menu bestail et pour les petits chevaux. Il se recueille beaucoup de foin du costé de Montebourg. Les bleds promettent une bonne récolte, mais il n'y a point de pommes.

Les denrées se vendent assé bien dans cette Election, à cause de la consommation qu'en font les troupes qui sont campées sur les costes de la Hougue.

Les herbes ont esté fort tardives à cause que les herbages bas ont esté inondés pendant longtemps. [...]

Election de Coustances :

Il ne se recueille de grains dans cette Election que ce qu'il faut pour la subsistance des habitans. Les bleds ont jauni dans les bas pays qui ont esté inondés, mais la sécheresse qui est survenue les a un peu restablis. Il y aura suffisamment d'autres menus grains, mais peu d'avoine. Il n'y aura point de pommes à cause des pluies. Le commerce des toilles et des coutils qui estoit considérable dans la ville de Coustances a fort diminué à cause des taxes des arts et métiers, y ayant plusieurs habitans qui faisoient ce commerce qui l'ont cessé pour n'estre point assujettis à ses taxes. [...]

Election d'Avranches :

Il ne se recueille que peu de bleds dans cette Election et ce qu'il y en a promet une bonne récolte. Il y croist beaucoup de menüs grains, qui souffrent de la sécheresse qu'il fait. Il n'y a que peu de fourages, le terroir n'estant propre que pour le menu bestail.

Il n'y a point de pommes, mais il y a encore du cidre de l'année dernière qui y suplera. [...]

Election de Vire :

Les grains sont beaux dans cette Election et donnent espérance d'une bonne récolte. Il n'y a que les menüs grains qui ont souffert un peu de la sécheresse. Il n'y aura pas de pommes, mais des poires dont on fait du poiré.

Il ne se recueille que peu de foin dans cette Election, ce qu'il y en a sur la terre est abondant.

Le menu bestail dont on fait un grand commerce dans cette Election a souffert beaucoup pendant l'hiver dernier à cause que la terre a esté longtemps couverte de neiges. Il en est mort une grande quantité. [...]

Election de Mortain :

¹⁶²⁷ Archives nationales, G⁷ 215, n°147

Il ne se recueille point de froment dans cette Eslection, mais beaucoup d'autres sortes de grains qui sont assez beaux à la réserve des bleds noirs qui ont besoin d'eau.

Il n'y aura point de cidre, mais il y en a beaucoup de celui de l'année dernière.

Il se fait aussy dans cette Eslection une nourriture de menu bestail, dont il en est mort une grande quantité à cause de la longue durée de l'hyver. [...]

Nous nous sommes informés dans toutes les Eslections s'il y avoit des terres incultes. Il nous a esté assuré par les officiers des Eslections et les receveurs des tailles qu'il n'y en a aucune qui ne soit en valeur, et lorsqu'un contribuable aux tailles abandonne sa terre, les collecteurs prennent soin de la faire valloir. Il y a mesme beaucoup eu de terres qui estoient en préz qui ont été ensemencées depuis la cherté des grains qui survint en 1693. »

1696 (Intendant Nicolas-Joseph FOUCAULT)¹⁶²⁸ :

« [...] Eslection de St Lo :

Les grains ont souffert des pluyes qui sont ombées dans les derniers jours de juin, principalement les seigles dont il ne s'en recueillera que fort peu. Les prairies basses ont esté inomdées en plusieurs endroits et il n'y a que les prez hauts qui produiront de bons fourages. On ne peut compter encore sur la récolte des menus grains, cela dépend du temps qu'il fera dans les mois suivants. Il n'y a point de pommes dans cette Eslection et les cidres y seront fort rares.

Les serges dont il se fait un grand commerce à St Lo ont esté bien vendues à la foire dernière de Caen. [...]

Eslection de Carentan :

Il se recueille peu de grains dans cette Eslection dont le principal revenu conciste en herbages qui ont esté fort endommagés des pluyes qui sont tombées dans le mois de juin. Ils sont fort chargés de bestail que l'on meine à Paris quand il est engraisé.

Ce qu'il y a de grains dans cette Eslection ne suffit pas pour nourrir les peuples. La récolte en sera assez bonne si le beau temps continue, mais les pommes ont manqué et il y a peu de cidres. Il y aura beaucoup de foin dans les prés hauts. [...]

Eslection de Valogne :

Les grains ont souffert dans cette Eslection comme dans les autres des pluyes qui sont tombées dans le mois de juin, principalement les seigles dont il n'y aura pas un quart d'année. Les herbages bas ont esté inondés, le bestail ne laisse pas cependant de valoir le prix ordinaire. Il n'y a pas de pommes dans cette Eslection, les brouillards et les pluyes ayant bruslé les fleurs. Il y aura beaucoup de fourages dans les prés hauts. Les menues denrées ont assés de débit par la consommation que les troupes campées à la Hougue en font. [...]

Eslection de Coutances :

Les pluyes qui sont tombées dans les derniers jours de juin ont fort endommagé les seigles ; il s'en recueillera très peu, mais la récolte des froments sera plus abondante, aussi bien que celle des menus grains si le beau temps dure. Il n'y a point de pommes ni de vieux cidres. Il y aura du fourage.

Il se fait un commerce de toilles et de coutils à Coutances, dont il y a eu un assés grand débit cette année. [...]

Eslection d'Avranches :

Il y a plus de la moitié des seigles de cette Eslection qui ont esté gastés par les pluyes qui sont tombées dans le temps qu'ils estoient en fleur ; les froments ont aussi beaucoup souffert et il ne s'en recueillera pas deux tiers d'année. Les pommiers ont manqué et l'on n'espère pas tirr des pommes qui restent plus de deux cents tonneaux de cidres. Il y aura suffisamment de fourage pour l'Eslection. [...]

¹⁶²⁸ Archives nationales, G⁷ 215, n°194

Eslection de Mortain :

Cette Eslection souffrira plus que les autres des pluyes qui sont tombées qui ont gasté les seigles qui sont presque tout le revenu du pays, en sorte qu'il n'y en aura pas un quart d'année. Il ne se recueille point de froment mais beaucoup de menus grains, dont il y a espérance d'une bonne récolte. Il n'y aura point de pommes non plus que dans les autres Eslections. Il se fait des nourritures de menu bétail qui fait le commerce du pays et y jette de l'argent. [...]

Eslection de Vire :

Il se recueille dans cette Eslection plus de seigles et de menus grains que de froment ; les seigles ont esté fort endommagés pendant leur fleuraison des pluyes qui sont tombées. Les autres grains ont moins souffert et il y en aura assés abondamment si le beau temps continue. Il y a des paroisses où il y aura des cidres, les brouillards n'estant survenus que par cantons. Il ne se recueille que peu de fourages dans cette Eslection qui est un pays montueux où l'on nourrit du menu bétail, dont il y a cette année une assés grande quantité à cause que l'hiver n'a pas esté rude. [...] »

1698 (Intendant Nicolas-Joseph FOUCAULT) ¹⁶²⁹ :

« [...] Eslection de St Lo :

Il y a aparence d'une assés bonne récolte de grains dans cette Eslection, mais il n'y aura pas de cidre non plus que dans les autres. Les foins sont assés beaux et les pluyes qui survinrent il y a un mois les ont fait pousser dans le temps qu'on n'esperoit pas d'en recueillir. Il se fait des nourritures de menu bétail dans quelques paroisses de cette Eslection.

Eslection de Carentan :

La plus grande partie des fonds de cette Eslection consiste en herbages où l'on fait engraisser des bestiaux que l'on mène à Paris. Il ne s'y recueille des grains que pour la subsistance du pays. La récolte paroît en devoir estre assez bonne, aussi bien que celle des foins, mais il ne se recueillera point de pomes.

Eslection de Valogne :

Il y a toute sorte de natures de fruits dans cette Eslection. Il y a des herbages où l'on engraisse des bœufs que l'on conduit à Paris et des landes et bruyères où il se fait des nourritures de moutons. Il se recueille dans un canton nommé le Val de Serre beaucoup de grains. Il y a aparence que la récolte en sera bonne et qu'il y aura aussi beaucoup de foin, mais il ne se recueillera pas de cidre, les pomes ayant entièrement manqué dans cette Eslection.

Eslection de Coutances :

Il ne se recueille de grains dans cette Eslection que pour la subsistance des peuples qui l'habitent et l'aparence est qu'il y en aura suffisamment cette année des froments et des avoynes, mais les seigles ont esté fort endommagés par les brouillards, en sorte qu'on a esté obligé d'en couper la plus grande partie pour y semer du sarazin. Il y a aussi des prairies et beaucoup de landes où l'on nourrit du menu bétail. Il n'y aura point de cidre non plus que dans les autres Eslections, les vents ayant bruslé les fleurs des arbres.

Eslection d'Avranches :

Cette Eslection produit toute sorte de fruits dont il n'y a que le cidre qui passe en Bretagne, le reste se consomme dans le pays, et ce qui fait particulièrement subsister les peuples, ce sont les salines qui sont sur le bord de la mer. Les grains donnent espérance d'une bonne récolte, mais il n'y aura pas de pomes, cette disette estant générale dans toutes les Eslections.

¹⁶²⁹ Archives nationales, G⁷ 215, n°216

Eslection de Vire :

Il y a des seigles, des avoynes, du sarazin et du cidre dans cette Eslection, dont le pays est assez maigre. Les seigles et les avoynes promettent une bonne récolte, mais il n'y aura point de pomes et peu de sarazin que la sécheresse a empêché de lever. Il reste du vieux cidre qui suppléera à la disette qu'il y aura cette année. Il se fait beaucoup de nourriture de petit bétail que l'on menne dans les marchez des lieux voisins.

Eslection de Mortain :

Il ne se recueille dans cette Eslection que du seigle, de l'avoïne et du sarazin qui sont assés beaux, mais il n'y aura point de cidre. Il s'y fait des nourritures de petit bétail qui aporte de l'argent, n'y ayant point d'autre commerce dans ce canton qui est un pays montueux et fort maigre. »

1700 (Intendant Nicolas-Joseph FOUCAULT) ¹⁶³⁰ :

« Mémoire concernant l'état des biens de la terre de la Généralité de Caen lors de la récolte faite à la fin du mois d'aoust 1700.

[...] Election de St Lo :

Les froments ont été aussy gastés en divers endroits de cette Election par les brouillards, mais la récolte des seigles, des avoines et des orges est bonne ; les sarrazins sont fort beaux, mais comme la récolte ne s'en fait que vers le 15 septembre, l'on ne peut y compter absolument.

Il y a suffisamment de foin, et un tiers d'année de cidres.

Election de Carentan :

Les pluyes survenues dans le mois de juillet ont versé les froments dans le temps de leur fleuraison et fait croistre des herbes qui les ont empêché de profiter, en sorte que la récolte n'en est pas bonne. Celle des autres grains n'est pas mauvaise. Il n'y aura qu'un quart d'année de cidre. Les foins ont aussy souffert dans les prairies basses et il s'en est moins recueilly que l'année dernière.

Election de Valognes :

Les pluyes du mois de juillet ont endommagé la pluspart des grains dans l'Election de Valognes ; elles les ont versés et fait croistre des herbes qui les ont empêché de se fortifier, ce qui cause une perte de moitié, en sorte qu'on n'espère pas une demy année de récolte.

Il y a un tiers de moins de foin qu'à l'ordinaire à cause de la sécheresse du printemps et il n'y aura qu'un tiers d'année de cidre.

Election de Coutances :

La récolte des grains n'a pas répondu aux espérances qu'elle donnoit d'estre bonne, les pluyes ont versé les grains dans les fonds bas, et y ont fait croistre des herbes qui en ont pourri une partie ; les lins dont on sème beaucoup en ce canton, ont aussy souffert des pluyes aussy bien que les foins des prairies basses, mais les avoines et les segles ont été assez beaux. On croit qu'il n'y aura qu'un cinquième d'année de cidre.

Election d'Avranches :

Les froments ont été endommagés en quelques endroits de cette Election par les pluyes du mois de juillet, mais la récolte des segles, avoines et le sarrazin est assez bonne. Il ne se trouve des fruits que par canton et l'on ne compte que sur un quart d'année de cidre.

¹⁶³⁰ Archives nationales, G⁷ 216, n°39

Election de Vire :

Il se recueille peu de froment dans cette Election ; il n'y aura qu'un tiers d'année, le surplus ayant été gasté par les pluyes du mois de juillet. La récolte des segles, avoines et menus grains est assez bonne, aussy bien que celle des foins. Il y a moitié d'année de pommes et beaucoup de poires en plusieurs parroisses.

Election de Mortain :

Le peu de froment qui se recueille dans cette Election a été fort endommagé par les pluyes du mois de juillet. Les seigles ont aussy souffert, mais les autres grains ont assez bien réussy. Il y a eu des foins et il y aura un quart d'année de pommes et une demi année de poires. »

Annexe 12 : Enquête industrielle de 1692 sur la Généralité de Caen¹⁶³¹

Nota : Enquête réalisée selon la demande que le contrôleur général PONCHARTRAIN avait formulée en décembre 1691.

Lieu où il y a des manufactures	Qualité des manufactures	Quantité qui s'en fait	Maîtres et métiers	Lieux de débit
CAEN	<i>Fabrique de draperie fine du Sr Massieu, de draps façon de Hollande et d'Angleterre, et de ratines. Cette manufacture est bien fournie de tous ses ustensiles et bien entretenue. Il ne s'y emploie que des laines d'Espagne.</i>	<i>70 pièces</i>	<i>12 métiers 1 teinturier Les eaux y sont très bonnes pour les teintures. Il y a aux environs de la ville 4 moulins à foulon, dont l'un est au Sr Massieu et les 3 autres aux autres fabricants de la ville</i>	<i>Paris et les autres villes du royaume</i>
	<i>Fabrique de serges appelées lingettes, de froc et de revêches</i>	<i>9000 à 10000 pièces</i>	<i>708 maîtres 3 teinturiers sur grand teint 5 teinturiers en petit teint. Ils recueillent aux environs de la ville des ingrédients pour la teinture. Pour le grand teint : le voyde, la gaude, la gravelle et le semail. Pour le petit teint, il n'y a que la racine de noyer.</i>	<i>Il y a une foire considérable dans cette ville, qui se tient autour de Pâques</i>
	<i>Fabrique considérable de bas d'étame. Ces bas sont très estimés. Il y a dans cette fabrique des ouvriers français et des étrangers. Les étrangers conviennent que les Français font mieux qu'eux.</i>	<i>Plus de 20000 pièces</i>	<i>100 métiers</i>	
	<i>Tannerie très bonne pour les cuirs forts que l'on tire de St Domingue, Brésil, Havanne, Meched, Carthagène, Carrack, Irlande</i>			
ST-LÔ	<i>Fabrique de serges fortes, de finettes et de rases vulgairement appelées de St-Lô</i>	<i>3548 pièces</i>	<i>88 maîtres 8 moulins à foulon 3 teinturiers de grand teint 1 teinturier de petit teint</i>	<i>Paris, Rouen, Lyon et autres villes</i>
	<i>Tannerie très bonne pour les cuirs. Même on y apprête les peaux de vache aussi molles que les veaux d'Angleterre</i>			

¹⁶³¹ Louis FONTVIELLE, « Les premières enquêtes industrielles de la France : 1692 et 1703 », in *Economies et sociétés* (cahiers de l'ISEA), 1969, tome III, n° 6

Lieu où il y a des manufactures	Qualité des manufactures	Quantité qui s'en fait	Maîtres et métiers	Lieux de débit
VIRE	<i>Fabrique de draps appelés draps de Vire, qui sont des draps communs d'une aune de large. On fait dans cette ville des forces qui sont assez bonnes. Il s'en envoie à Lyon, d'où les facturiers de cette ville en tiraient autrefois</i>	11978 pièces	394 métiers 27 moulins à foulon 2 teinturiers	Paris, Rouen, Lyon et autres villes
			5 moulins à papier qui ne font presque rien à cause des droits qui sont plus forts qu'en Bretagne de 15%, ce qui fait que tous les marchands tirent le papier de Bretagne	
VALOGNES	<i>Draps forts et blancs propres pour des religieux, et draps gris forts, le tout de laines du pays qui sont assez bonnes quant elles sont bien dégraissées</i>	35 pièces 15 pièces	8 maîtres, dont seulement 5 travaillent pour leur compte 5 métiers à foulon	
CHERBOURG	<i>Draps forts de même qualité que ceux de Valognes et des laines du pays</i>	1500 pièces	35 maîtres 13 moulins à foulon	La plus grande partie pour Paris
COUTANCES	<i>Fabrique peu considérable de petits droguets vulgairement appelés berlinges et d'autres petites étoffes qu'on nomme laine cordée qui se font aussi bien que les droguets de laine et de fil, et ne sont propres que pour les pauvres gens</i>			
BAYEUX	<i>Fabrique peu considérable où il ne se fait des étoffes que pour les bourgeois. Dans la ville, les étoffes sont de très bon usage et auraient cours si les facturiers étaient en état d'en faire beaucoup. Fabrique assez considérable de toiles, du prix depuis 24 sols jusqu'à 4 livres l'aune.</i>	Environ 100 pièces	19 facturiers 1 teinturier fort habile 2 qui font travailler en teinture	
FRESNE et ST-PIERRE-d'ENTREMONT	<i>Fabrique d'étoffes, fil et laine et de serges de laine, de la même qualité que celles de Caen, des laines du pays</i>	Environ 1200 pièces	94 maîtres 18 moulins à foulon	En Bretagne et dans la Basse Normandie
<i>Il se recueille assez considérablement de laines dans cette Généralité ; celles qui se recueillent aux environs de Caen sont de moindre qualité que celles qui se recueillent dans les autres endroits, et celles qui se recueillent depuis Bayeux jusqu'à Cherbourg et sur tout le long de la côte sont très bonnes et s'emploient dans les manufactures de St-Lô, Vire, Valognes et Cherbourg. La quantité n'est pas marquée. Il y a dans la Généralité 3 marchés considérables pour les laines, où se portent toutes celles du pays, savoir à Mondbourg, à une lieue de Valognes, à Lespieux près de Charbourg, et à la Pernelle ; ces marchés se tiennent en différents temps.</i>				
<i>Il y avait autrefois dans cette Généralité 64 moulins à papier, dont chacun fournissait deux charges de cheval par semaine. Il n'y en a plus que 12, dont un est employé pour le papier timbré de la province. La diminution provient de ce que les droits sont plus forts en cette province qu'en Bretagne de 15%, ce qui fait que les étrangers tirent de ceux de la Bretagne préférablement à ceux-ci</i>				
<i>Il y a trois forges de fer dans cette Généralité, savoir une à Barleroy, une à Donou et une à Cherbourg. Il y a une fonderie assez considérable pour le cuivre à Villedieu, qui fait subsister un grand nombre de personnes</i>				
<i>Il se fabrique dans cette Généralité, suivant les rapports des commis, par an environ 28376 pièces d'étoffes.</i>				

Annexe 13 : Rapports des subdélégués sur la situation économique des Élections (1698 à 1787) et mémoire du contrôleur général Orry de 1756

Avertissements : Ces rapports ont été transcrits intégralement, à l'exception des éléments de géographie descriptive (villes, rivières, routes, ponts, maisons nobles, congrégations religieuses, etc.) qu'ils pouvaient contenir (particulièrement le mémoire de 1698), ainsi que des considérations qui relevaient de la négociation entre les subdélégués et l'Intendant sur la charge fiscale des Elections. Seul le mémoire du contrôleur général Orry est signalé par son nom ; les autres sont ceux des subdélégués. Rappelons que les Elections de Mortain et de Vire n'étaient pas en totalité comprises dans le territoire actuel de la Manche (celle de Mortain y était incluse majoritairement ; celle de Vire minoritairement).

1. Election d'Avranches

1.1 Mémoire de 1698¹⁶³²

« Il n'y a aucun commerce ni manufacture dans cette Élection. »

1.2. Etat de la consistance de l'Élection par paroisses en 1727¹⁶³³

« Etat de la consistance de l'Élection d'Avranches, de la Généralité de Caen, par paroisses contenant le nom des paroisses, le nombre des feux, la qualité du terroir et les impositions de chaque paroisse de la présente année 1727

[Nous ne retranscrivons pas les informations quantitatives fournies pour chaque paroisse ni les simples appréciations de la qualité des terroirs ; les paroisses pour lesquelles seuls ces éléments étaient indiqués ne sont donc pas mentionnées]

Avranches : La ville d'Avranches est composée de quatre paroisses de la ville, qui sont Nôtre Dame des Champs, St Gervais, Saint Saturnin et Pont en tant que la partie annexée à la bourgeoisie, ce depuis et compris la maison de la Menardière jusques et compris celle du Beurier.

Ces quatre paroisses qui composent la ville sont habitées par des bourgeois qui sont pauvres ny ayant de commerce en cette ville, ce qui a été connu au Conseil, de manière qu'autant de fois qu'on a voulu y établir jurande et maîtrise de marchands, le Conseil en a refusé les propositions, et la taille de cette ville ayant été commuée en droits de tarif qui se lèvent sur les denrées, le peu de marchandises et les provisions qui entrent dans la ville par arrest du Conseil rendu en l'année 1667, et dont l'adjudication se passe de six ans en six ans en l'Élection en présence des maire et échevins, et comme la dernière adjudication du 11^e 7bre 1722 n'a été portée qu'au prix de dix mil cent livres, et que la partie du Roy est d'onze mil livres, il s'est trouvé un vuide de neuf cents livres à imposer sur la ville en outre les droits du tarif.

[...]

Ducé : il y a un bourg passager où il se tient marché tous les mardys et où l'on vent beaucoup de lins pour Laval.

[...]

Carolles : les habitants subsistent par le moyen de la pesche.

[...]

Saint James : il y a siège de vicomté et marché le lundy, cette paroisse souffre par le passage des troupes et il luy est deu considérablement pour les fourages qu'elle a fourny.

[...]

¹⁶³² Archives nationales, H 1588-10

¹⁶³³ Archives départementales du Calvados, C 272

Argouges : cette paroisse portoit autrefois une plus forte imposition à cause du commerce de toille qui s'y faisoit, qui est entièrement tombé.

Carnet : autrefois cette paroisse se soutenoit par le grand commerce de toilles qui s'y faisoit, mais elle souffre à présent ayant beaucoup diminué et presque cessé.

[...]

Pontorson est une petite ville composée de plusieurs habitants dont il y en a bon nombre riches et opulent ; il y a siège de vicomté tenu les mercredy et le mesme jour marché.

Avant l'année 1721, on imposoit la taille de lad. ville eu égard aux facultez de chaque habitant. Les plus considérables ont sollicité au Conseil l'établissement d'un espèce de tarif pour changer leur taille et la faire payer sur les denrées qui s'y consommeroient ; ce qui leur fut refusé, mais on leur acorda la taille proportionnelle¹⁶³⁴ et 30 ou 40 des plus riches habitants ont fait cette proportion et ne se sont fait imposer que eu égard à ce qu'ils possèdent dans lad. ville, ce qui est peu de chose et non à proportion des biens qu'ils possèdent dans les paroisses voisines qui est leur plus considérables biens. En sorte que plusieurs d'entre eux qui payoient avant le changement 140 et 150 lt de taille parce que on les cottisoit à proportion de tous leurs autres biens et facultés ne se trouvent aujourd'hui imposés qu'à des sommes les plus modiques. Il est d'observation que avant ce changement, plusieurs des principaux habitants des paroisses voisines, comme celles de Curé, Boucé et Aucé, dans lesquelles ils payoient de grosses impositions ont transféré leurs domiciles en la ville de Pontorson où ils payent à présent peu de chose, ce qui a causé la ruine de ces paroisses voisines qui sont demeurées chargées des impositions de ces principaux habitants.

On a employé dans les mémoires fournis pour obtenir ce changement sur lesquels on a obtenu arrest en conformité, que la plus part de cette taille proportionnelle seroit payée par les gentz de mettier ou faisant quelque petit traficq comme cabarettiers, boulangers, bouchers & autres, même par les petits marchands forains qui viennent vendre aux jours de foire et marchez ; ainsi presque tout le pois de cette taille tombe sur ces malheureux qui ne vivent que de leur travail et petite industrie, pendant que les plus riches habitants ne payent presque rien. Ce qui fait qu'il ne se trouve plus la proportion dans l'imposition de cette taille, ce qui est contraire à l'arrest du Conseil. Il faut encore observer que la plus part des riches habitants afferment à moitié les héritages dont ils sont propriétaires dans les paroisses voisines, et qu'ils en enlèvent ainsi la moitié des grains et plus des deux tiers des cidres sans rien en payer à la décharge de ces paroisses sous prétexte que par l'article 23 du règlement de 1664, il est permis aux habitants des villes franches et abonnées de donner à moitié leurs héritages de campagne pour les terres de labour sans payer de taille¹⁶³⁵. Mais ceux de Pontorson ne sont pas dans l'espèce, n'ayants ny franchises ny abonnements, les villes franches sont Le Havre, Cherbourg, Granville et Le Mont-St-Michel, les abonnées sont Rouen, Caen et autres où il y a des octroys. Ainsi celle de Pontorson n'ayant pareil privilège, on estime qu'il seroit juste de taxer les habitans d'office à la décharge des paroisses dont ils enlèvent les grains et la plus part des fruits, et même de celles où ils possèdent d'autres biens, autrement leur taille ne sera pas proportionnelle

[...]

De l'état cy dessus il résulte qu'il ne se fait aucun commerce en la ville d'Avranches qui mérite attention, non plus que dans les autres paroisses qui composent la ditte Election d'Avranches. Le commerce de toille qui se faisoit autrefois dans deux paroisses de laditte Election qui sont celles d'Argouges et de Carnet étant tombé pour les raisons qu'on en a données aux articles desdittes deux paroisses.

Il n'y a que le commerce de sel qui est resté en six paroisses qui sont le Val Saint Pair, Ceaux, Courtix, Genétz, Vain et Marcé, et lequel commerce n'est pas mesme considérable dans quatre desdittes paroisses, les plus fortes étantz celles de Vain et Courtix, et il est vray que quand ce commerce est considérable, il se répand sur une partie de l'Ellection par la vente des fagots et du cidre qui se consomment pour la façon du sel. Mais il est à observer que l'année présente, le produit de ce commerce ne sera pas considérable, le sel n'ayant vallu que quinze à seize sols la ruche qui est de cinquante livres de poids, et ne vaut à présent que vingt trois sols, et les sauniers craignent qu'il y ait encore de la diminution, y ayant quinze jours qu'ils n'ont vu de voituriers ny de marchands, ce qui leur fera un tort considérable. »

¹⁶³⁴ C'est-à-dire le paiement de la taille dans chaque paroisse proportionnellement aux biens possédés dans chacune d'entre elles

¹⁶³⁵ C'est le régime qu'on a vu plus haut être appliqué à Cherbourg

1.3. Mémoire Orry de 1756¹⁶³⁶

« Avranches, ancienne ville de la Basse Normandie, avec un évêché, est très peuplée. Les Bretons la prirent et en démolirent les fortifications en 1203, mais elles furent rétablies dans la suite, et Avranches servait de boulevard et de place d'armes pour résister aux Bretons avant que la Bretagne fût réunie à la Couronne. L'Avranchin a 10 ou 12 lieues de long. L'air y est assez doux et tempéré ; les habitans polis, adroits et aiment la guerre. Les cidres y sont estimés les meilleurs de la Basse Normandie. Avranches est situé sur une montagne auprès de laquelle passe la rivière de Sée, à demi lieue de la mer, 3 du Mont St Michel, que l'on voit de là, 3 de Pontorson et de Luserne, 8 de Mortain, 9 de Coutances, 17 de St Malo et 70 de Paris. Cette ville a un évêché, un bon commerce maritime et la pesche du poisson de mer.

On y fait des étoffes de laine comme molletons, grosses flanelles, serges qui ont un peu de débit extérieur. Son principal commerce consiste en toiles fines, moyennes et grosses qu'on fait en cette ville et dans toute l'Election. Le principal commerce des fines se fait à Paris, des moyennes à Bordeaux et des grosses à Caën et de là à Lorient pour la Compagnie des Indes. Il y a une manufacture de gros draps de 5 lt l'aune, qui occupe près de 1400 personnes. On en fait un bon commerce dans la généralité d'Alençon et en Bretagne. »

1.4. Mémoire de 1787¹⁶³⁷

« [...] Le sol de cette Election est d'assez bonne qualité. On divise la terre par vergées, chaque vergée est composée de quarante perches de vingt deux pieds, le pied de douze pouces. On la loüe communément cent sols la vergée, ce qui équivaut à douze livres l'arpent de Paris. On y cultive avec avantage des lins, des chanvres, du froment, du méteil, du sigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin. Chaque cultivateur ne récolte des fèves, des pois, des haricots que pour son usage.

On évaluë à un sixième de l'Election les terrains propres à la culture des lins d'été ; les lins d'hyver réussissent presque dans toute cette Election, pourvu que la saison ne soit pas toujours rigoureuse. Cette dernière qualité est tissée pour l'usage des habitans du pays. Les provinces voisines achètent les lins d'été, et, dans les années favorables à celle culture, c'est une grande ressource pour les cultivateurs. Ces lins sont moins chers que ceux de Flandres, et on les tire plus fins. Mais depuis plusieurs années que les printems ont été arides, cette culture a eu peu de succès dans ce pays.

Le sixième des terres de cette Election ne produit que peu ou point de froment.

Dans les années communes, l'Avranchin produit les grains nécessaires à la consommation des habitans ; dans les années fertiles, ils en vendent en Bretagne, au Maine et aux Elections voisines.

Je ne m'étendrai pas sur les divers procédés de l'agriculture, dont la méthode varie selon les cantons. Les uns laissent leurs terres en jachère pendant vingt mois, les autres deux ans et demi, et même trois ans et demi.

Tous commencent leur reprise par le sarrasin, qui réussit assez bien et qu'ils engraisent de feuilles et de gazon pourris, de cendres de genets ou de joncs marins excrus sur les terrains et qu'ils font bruler, de cendres de la lessive ou de la terre sallée qu'ils enlèvent sur les grèves du Mont Saint Michel. Ces sarrasins sont d'une grande ressource pour les habitans de ce pays ; ils en font de la galette, de la bouillie et même du pain, dont ils vivent la majeure partie de l'année.

Le sarrasin est partout enterré avec la herse ; il croist fort épais, et la largeur de ses feuilles, en couvrant toute la superficie de la terre, étouffe toutes les mauvaises herbes et la rend plus légère.

Les premières semences, après les sarrasins, se font en méteil ou seigle, l'année suivante en froment, auquel succède l'orge ou l'avoine. On sème depuis environ quinze ans ou vingt ans, parmi ces deux derniers bleds, de la graine de treffle ou de luzerne.

¹⁶³⁶ Archives nationales, KK 1005 H

¹⁶³⁷ Archives départementales du Calvados, C1056

Le treffle, dans nos terrains, ne dure qu'une année, c'est-à-dire qu'après deux à trois coupes, il ne peut plus servir que d'herbage ; mais les terres produisent des herbages beaucoup plus abondants et plus gras que celles qui n'ont point été ensemencées de cette graine. On en sème trois livres par vergée, ce qui équivaut à sept livres et demie par arpent de Paris. Cette plante divise et féconde la terre, et le sarrasin qui y succède y réussit fort bien même sans engrais.

Les champs de cette Election sont enclos de fossés, de cinq, six, sept et huit pieds, sur cinq ou même huit pieds de base. On y plante des chênes, des ormes, des chateigners, des hêtres et des frênes qu'on laisse croître à haute tige ; ils répandent de toutes parts un ombrage nuisible aux moissons et au dessèchement des chemins le long desquels ils se trouvent plantés. Cet ombrage est encore augmenté par la grande quantité de pommiers qui couvrent les campagnes. Depuis que le commerce des grains a repris faveur, les cultivateurs les plus intelligents ont laissé aux tems et aux vents le soin de faire périr ce qu'il y avait de surabondant dans leurs plants.

Le labourage se fait avec des bœufs que les habitans achètent dans le Cotentin, dans la Bretagne, dans le Maine et le Poitou. Ceux du pays sont faibles et petits. L'espèce des chevaux, depuis l'établissement des étalons dans cette Election, commencent à devenir plus grande et plus forte.

L'inspection du local, les détails dans lesquels on vient d'entrer, prouvent que les exploitations de l'Avranchin ne peuvent être d'une grande étendue. Les fermes de cent pistoles y sont très rares ; elles varient communément depuis 300 jusqu'à 600 lt. Le genre de culture exige un travail continu et une multitude de bras. Il y a peu d'habitans dans une paroisse qui n'aient une maison, un petit jardin et quelques portions de terre. Deux causes qui nécessitent une très grande division des terrains, et une population immense et pauvre. Si l'on excepte une demie douzaine de seigneurs depuis 15 jusqu'à 30 000 lt de revenus, les plus riches propriétaires possèdent depuis 3 jusqu'à huit mille livres de rente. La fortune des habitans de campagne est ordinairement grevée de rentes foncières, hypothèques ou seigneuriales ; les plus riches ont au plus 1000 à 1200 lt de revenus et ils sont en petit nombre.

L'usage des campagnes est de nourrir les ouvriers dans le tems de la moisson, c'est-à-dire depuis le commencement d'Août jusqu'au mois de Novembre. Outre leur nourriture, les ouvriers ont six à sept sols par jour ; et dans les autres tems, ils gagnent trois à quatre sols par jour. Dans la ville, les manœuvres sont payés quinze à dix huit sols sans nourriture.

Dans ces dernières années où les grains ont monté à des prix fort hauts, les journaliers seroient morts de faim, sans les ressources que leur offroient les travaux publics. Ces ateliers sont plus nécessaires dans ce pays que partout ailleurs ; en fournissant une subsistance aux manœuvres qui manquent de pain et d'ouvrage, ils diminuent le nombre des mendiants dont la source devrait tarir pour jamais.

Les Avranchinois sont spirituels, susceptibles, défiants, laborieux, attachés à leur pays qu'ils préfèrent pour pauvre qu'il est, sans goût pour le commerce, peu industriels. Ils se livrent aisément à la boisson, qui y est communément à vil prix.

Leur commerce consiste en bestiaux maigres qu'ils élèvent et vendent à des marchands qui les font passer dans la haute Normandie, la Picardie et les environs de Paris. Leurs bœufs devenus vieux sont enlevés pour les engraisser dans le Cotentin et dans le pays d'Auge.

Dans les parties de l'Avranchin qui touchent à la Bretagne et au Maine, on file les lins qui y croissent. Les fils fins sont enlevés par des marchands qui viennent les acheter à Ducé, à St James et à St Hilaire¹⁶³⁸, les portent à Condé sur Noireau. C'est là qu'ils sont tous blanchis, ourdis et lis en chaîne, prêts à mettre dans le métier. Ces chaînes sont voiturées et vendues soit à Yvetot, soit à Rouën ; ils servent aux cotonnades. Les fils moyens sont employés à l'usage des habitans à faire des toiles à voile, des chemises pour les nègres que l'on vend à Nantes, Fougères, St Malo, Le Havre et Grandville ; les gros fils sont employés à faire des couvertures de lit, ou blanchis pour faire des mèches à chandelle.

¹⁶³⁸ Ducey, Saint-James, Saint-Hilaire-du-Harcoüet, département de la Manche

Il seroit fort à désirer, ayant des débouchés multipliés qui nous offrent le cabotage et la navigation, qu'on employât sur les lieux toutes ces matières premières, surtout pour les toiles à voile. Il faudroit qu'une société intelligente, protégée du gouvernement, s'adonnât à cette spéculation et y versât des fonds un peu considérables. L'entreprise seroit d'autant plus aisée que la plupart des fileuses du pays ont la main formée à ces gros fils, et que le commerce des fils est ici peu considérable. Dans ce pays, une bonne filleuse gagne sept et même huit sols par jour.

Les tanneries feroient une seconde branche de commerce qui pourroit devenir importante. Les cuirs en poil du canton et des confins de la Bretagne sont emportés vers Harcourt, Condé, Dernetal, Caën et autres lieux pour y être travaillés. On tire de ces endroits ces cuirs façonnés tant en cuirs forts, que vaux, bazannes et mégisserie pour les apporter ici et en Bretagne. Combien ne seroit-il pas utile d'établir des tanneries ? Le pays avranchin se procureroit sur les lieux les cuirs en poil. Il a l'avantage d'avoir du tan, qu'il trouveroit en quantité dans les bois qu'on coupe chaque année, et le fauxbourg de Malloüé offriroit les emplacements les plus commodes à cette entreprise par le ruisseau de St Sevier, dont on pourroit dirriger le cours de manière à établir des moulins à tan, et le nombre de tanneries qu'on jugeroit convenable.

Les laines se trouvent en quantité dans le pays avranchin. On les employe à St Lo, à Vire pour les serges et les gros draps, et à Autrain pour les chapeaux. Elles sont douces, fines, et elles ont assez de ressort et d'étendue. La stabulation dimunüe leur mérite, mais étant dégraissées, on les employeroit avec avantage aux mêmes objets que les villes voisines qui les achètent. Les habitans des campagnes en font des gros draps, du droguet et des flanelles pour leurs usages. On pourroit en faire un employ utile, en établissant une manufacture de bonnets et de bas.

Quantités de femmes sont occupées ici à faire des bas à l'aiguille. Malgré la modicité du prix qu'elles gagnent par jour, les bas qu'elles font coutent beaucoup plus chers que s'ils étoient fabriqués au métier. Les habitans donneroient avec raison la préférence à ceux cy, et ces femmes seroient obligées alors de se donner à la filature dont on retireroit le plus grand avantage, et ce seoit un moyen d'accroître et de perfectionner cette branche de commerce.

L'entreprise des cires offre encore à la ville d'Avranches des ressources considérables. Le pays en produit une très grande quantité, et d'une qualité parfaite. Elle est dûe moins à l'éducation des abeilles, fort négligée ici, qu'à la diversité des plantes de toutes espèces, et à la culture du sarrasin. Luers fleurs, dont l'odeur miellée se répand au loin, font un magasin où elles trouvent abondamment la cire et les sucs propres au miel. Il est étonnant qu'on ait négligé une partie aussy peu dispendieuse et aussy lucrative. Tout offre la plus grande facilité : la matière première sur les lieux, des emplacements peu chers, des eaux abondantes, la main d'œuvre à bon marché et la facilité des embarquements et des routes pour les envoyer dans le Royaume et les pays étrangers. L'entrepreneur s'approprieroit le bénéfice des différents agents et les frais de transport, et recevroit par mer les matières d'importation.

Le seul objet de commerce du pays consiste dans les salinnes ; sans elles le pays avranchin seroit le plus pauvre et le plus malheureux du Royaume. Leur nombre se monte à 225 dans le département d'Avranches.

En 1742, les sels fabriqués dans cette Election étoient déclarés dans les bureaux de la ferme à quinze sols la ruche ; le saulnier n'en retiroit que douze. Le prix commun, depuis ce tems là, étoit de vingt à vingt cinq sols. Heureusement pour les sauniers et pour le pays, au lieu d'annéantir une partie des salines dont la fabrication étoit trop considérable en raison de la consommation, et pour obvier aux fraudes fréquentes qui se pratiquent, le Roy, par sa déclaration du vingt quatre may 1768, art. 9, limita à quatre vingt jours par chaque saline, savoir quarante jours pendant le semestre d'été et autant dans le semestre d'hyver, la faculté de bouïllir, s'en référant à la sagesse de M. l'Intendant d'accroître ou de diminuer le nombre de jours de fabrication. On vit alors disparoitre la rivalité entre les sauniers, dont les jours de fabrication n'avoient point été jusqu'alors limités ; la fraude cessa ; le sel augmenta de vateur, et les droits de quart-boüillon, qui quelques années avant la déclaration de 1768, ne montoient pas à cinquante mille écus, se sont élevés depuis à cinq et six cens mille livres ; une augmentation aussy considérable est d'autant plus satisfaisante qu'en haussant le prix de la denrée, elle a nécessairement diminué le profit et le nombre des fraudeurs.

Souvent, les quatre vingt jours déterminés par la déclaration de 1768 pour la fabrication des sels dans cette Election n'ont pas suffi ; plusieurs fois, M. l'Intendant, vû la pénurie de cette denrée a accordé une augmentation de plusieurs jours, selon les besoins existans.

Depuis quelques années, la vente des sels a beaucoup diminué dans cette Election. Les droits du Roy, qui antérieurement montoient à 4 et 500 mille livres, n'ont été portés en 1786 qu'à 328 146 lt 9 s 10 d. Les sauniers, dont les quatre vingt jours de fabrication ne suffisoient pas précédemment, ont voulu en 1787 solliciter une diminution de fabrication, et la faire réduire à trente six jours pour chaque semestre, vû le défaut d'enlèvement et la quantité de sels dont ils étoient saisis. Les sauniers propriétaires des salines et de leurs grèves, ont eux-mêmes donné lieu à cette diminution si funeste aux droits du Roy, à leurs intérêts et à cette Election.

Depuis sept à huit ans, les usagers de ces sels dans l'intérieur des terres, pour se soustraire aux droits de quart-boüillon, se sont ingérés à fabriquer eux-mêmes les sels qu'ils consomment ou vendent en exemption de droits. De jours les tems, les cultivateurs sont venus s'approvisionner de tange, principalement dans le havre d'Avranches, où la mer, par ses révolutions, les amoncelle avec profusion. Ces tangues sont composées de sables, de parties salines, de limon et de parcelles de coquillages ; elles forment un excellent engrais, surtout pour les terres distantes de la mer. Depuis qu'on a imaginé ce nouveau genre de fraude, les enlèvements des tangues ont beaucoup diminué : le cultivateur et le fraudeur ne voient plus que des sablons pareils à ceux que les sauniers emploient pour leurs fabrications ; ils contiennent beaucoup plus de sels que les tangues, mais moins de ces limons précieux, moins de ces destructions de coquillages si propres à la végétation. La distillation de ces sablons est facile ; celle des tangues au contraire ne pourroit être vaincue que par des opérations très couteuses et plus nuisibles qu'utiles.

Les fraudeurs, toujours industrieux à multiplier les bénéfices illicites, ont reconnu que les cendres 1°, les curins 2°, les calins 3° et les pierres de sel 4°¹⁶³⁹, contenoient une plus grande quantité de sels que le sablon, et plus facile à extraire. Ils les achètent également des sauniers à des prix fort chers. Le saunier ne veut pas voir qu'il anéantit sa fabrication et ruine sa saline. D'après un procès-verbal judiciaire fait le 12 juillet 1783 par un des juges de l'Election¹⁶⁴⁰, il a été prouvé que 525 li. de ces matières ont produit 291 li. de sel. Les fraudeurs qui enlèvent et achètent ces matières salées les déposent dans les forêts et bois ; c'est là que secrètement ils fabriquent dans des vases d'airain des sels imprégnés de verd de gris, qu'ils vendent et distribuent aux habitans du canton. La multiplicité des saisies, les coliques violentes qu'éprouvent fréquemment les consommateurs, ont fait connoître le procédé d'un sel aussy dangereux à la santé, que préjudiciable aux intérêts des salines. Pour prévenir ces abus, les sauniers ont, depuis quelques tems, sollicité un règlement pour ne permettre aux cultivateurs que l'usage seul des tangues. Il seroit à désirer pour le bien du pays, que ce règlement eût lieu.

Je me suis étendu sur la partie des salines et sur la perte considérable qu'elles éprouvent aujourd'huy, parce que c'est la seule fabrication intéressante et précieuse au pays avranchin. N'ayant ni commerce ni manufacture, sa seule ressource pour la subsistance de ses habitans, pour le débit et la consommation de ses denrées, pour le retour de l'argent qui doit servir à l'acquit de ses impositions, consiste dans ses salines.

Les bontés du Monarque, la protection et les vûes bienfaisantes de Monsieur l'Intendant, l'esprit de patriotisme des habitans d'Avranches, y feront nécessairement éclore les Arts, les manufactures et l'aisance. »

2. Election de Carentan

2.1. Mémoire de 1698¹⁶⁴¹

« [...] Le terroir de cette Élection est fort diversifié [...].

¹⁶³⁹ En marge : 1° Ce sont les cendres des fourneaux sur lesquels sont posés les plombs où le sel se fabrique ; 2° les curins sont les parties de sel et l'écume que l'action du feu dans l'ébullition jette hors des plombs ; ils s'attachent aux cendres et se pétrifient. 3° Calins sont la crasse et les sédiments qui s'attachent au fonds des plombs, calins s'enlèvent en battant les plombs. 4° Les pierres de sel se forment et se cristallisent sous les panniens dans lesquels on verse le sel pour le dessécher et l'égoutter.

¹⁶⁴⁰ En marge : le S^r Mousilier

¹⁶⁴¹ Archives nationales, H 1588-10

Le naturel des habitants suit assez la fertilité ou stérilité des lieux, étant les villageois des lieux gras pesants et paresseux, les autres, qui joignent les côtes de la mer, soit du levant, soit du couchant, vivent dans l'indigence et ne s'occupent qu'à la pêche ; ils ne vivent qu'avec peine, n'allant au poisson au bord de la mer qu'avec des hameçons et de petits filets.

Cette Election a été autrefois remplie de la moitié plus d'habitants qu'il n'y en a présentement, soit nobles, ecclésiastiques ou roturiers, et cela aussi bien dans la ville de Carentan que dans les paroisses ; et on ne peut attribuer cette diminution qu'à la calamité du temps et aux grandes levées de deniers. [...] Depuis la dernière guerre, il y a eu plusieurs logements, campements et quartiers d'hiver qui ont foulé le peuple. »

2.2. Mémoire du 15 mai 1727, compléments de 1731 et observations de 1759, et 1764¹⁶⁴²

Productions du sol

Grains, fruits, légumes et autres productions du sol

(1727) « L'Élection de Carentan, composée de 94 paroisses, passe pour le meilleur fonds de la Généralité de Caen. Ce qui lui a acquis cette réputation, c'est que, du nombre de ces paroisses, il y en a 29 ou 30 situées du coté de la mer, remplies d'excellents herbages, prairies et pâturages où l'on engraisse les bestiaux, et de quelques bonnes terres labourables qui produisent du froment, de l'orge, du lin et du chanvre ; dans le surplus des paroisses de cette Élection, ce ne sont que des terrains maigres et ingrats où il ne croît que peu de blé et d'orge, mais des avoines, du sarrasin, des pois, fèves, vesces et autres menus grains. Il y a aussi dans ces dernières paroisses, quantité de marais, landes et autres pâturages qui ne sont propres qu'à nourrir les bestiaux des habitants, sans qu'ils puissent y être engraisés ; les marais, au contraire, étant inondés lorsqu'il fait de grandes pluies, produisent des mauvaises herbes qui causent la mortalité des bestiaux qui y pâturent. Toutes les terres labourables, dans le bon comme dans le mauvais fonds, sont plantées de pommiers et de poiriers qui produisent des fruits que l'on appelle fruits de grâce, dont on fait du cidre et du poiré.

[Les habitants de cette Élection] consomment entièrement pour leur nourriture les grains de toutes espèce qui viennent dans cette Election. La commune récolte supplée à la mauvaise et dans les tems de disette on a recours aux Elections voisines ou on fait venir des bleds d'Angleterre quand celles cy sont hors d'état de donner du secours.

Sur ce pied le froment (on ne parle point de méteil ni de seigle, parce qu'on n'en sème point), l'orge, le sarrasin, les pois, fèves et haricots et autres menus grains que produit l'Élection y sont consommés sans qu'il n'y ait d'excédent, à cause du peu de fonds qui s'y trouve en labour, et auquel il faut un travail infini pour que la récolte réussisse. L'avoine est aussi entièrement consommée par les chevaux et par les bestiaux qu'on est obligé de nourrir au sec lorsque les prairies sont couvertes de neige et de glace. Il en est de même du foin. »

(1759) « L'avoine n'est pas toute consommée. L'on en vend aux marchés pour l'usage des troupes et pour ceux qui ont des chevaux, en outre celle que l'on transporte du costé d'Isigny. Les foins ne sont pas non plus consommés parce qu'ils s'en trouve en bonne quantité dans plusieurs cantons et depuis que l'on a fait les ouvrages de St-Hilaire, les curages de toutes les rivières, les bas fonds produisent plus de foin. »

(1764) « Les récoltes de l'Élection produisent aujourd'hui plus que suffire pour la nourriture des habitants. La quantité de grains qui se transportent journellement de cette Election dans les autres en est mesme le garand. Cependant cette Election est sujette aux disettes comme les autres, attendu que les fermiers vendent annuellement tous leurs grains pour payer leurs maistres et que n'en gardant point d'une année pour l'autre, ils se ressentent d'une mauvaise récolte. Si le laboureur était moins pauvre, son grain de sa grange ne viderait pas si promptement et l'on trouverait de la réserve dans les années stériles, mais aujourd'hui que le froment ne vaut que dix à douze livres le septier, ils sont forcés de vendre pour payer leurs maistres et les impôts, et comme le prix est modique, cela ne suffit même pas pour remplir leurs engagements. La quantité de bestiaux qu'on nourrit et l'avantage qu'on retire d'un sable de la mer appelé tangué dont on a connu le bon usage, ont

¹⁶⁴² Archives départementales du Calvados, respectivement C279, C 280

produit des engrais qui n'ont pas peu contribué à rendre cette Election fertile en grains. L'établissement des grandes routes en facilite tous les jours l'usage. »

(1727) « Le cidre et le poiré y sont pareillement consommés et, un des grands biens que ressent l'Élection, c'est quand les fruits dont se composent ces boissons sont abondants comme cette année.

A l'égard du chanvre et du lin, il sert aux manufactures du pays. [...] »

« **Leurs prix actuels** » [transcrits par nous sous forme de tableau comparatif]

Prix du boisseau (mes. Carentan)	1731	1759
Froment	2 lt 8 s	3 lt 7 s 10 d
Orge	1 lt 18 s	2 lt 7 s 3 d
Sarrazin	1 lt 13 s	Id.
Pois, fèves, haricots	3 lt 10 s	-
Avoine	1 lt	20 s

Tonneau de cidre de 600 pots	45 à 50 lt	40 lt
Cent pesant de foin	2 lt 5 s	Pas d'apprécie
Quintal de lin fin	45 à 50 lt*	150 lt
Quintal de lin commun	40 à 45 lt*	100 lt
Quintal de chanvre fin	40 à 45 lt	100 lt
Quintal de chanvre commun	34 à 40 lt	60 lt

* probablement erroné

Bestiaux

(1727) « Le plus grand et le meilleur trafic de l'Élection de Carentan consiste dans l'engrais des bestiaux, qui se fait principalement dans les 28 paroisses de bon fonds. Les habitants achètent des bœufs, vaches et moutons, brebis et agneaux aux foires du pays et de la Province de Bretagne et, lorsqu'ils sont engraisés dans les herbages, ils les conduisent aux marchés de Neubourg, de Poissy et de Beaumont. Les nobles qui possèdent et font valoir des terres de nature de grasse, font ce trafic aussi bien que les fermiers, et cela fait beaucoup de tort aux taillables qui se trouvent par là surchargés d'imposition, attendu qu'ils sont obligés de dérôler les nobles qui font valoir leurs herbages par leurs mains au lieu de les donner à exploiter à des fermiers et conduisent ou font conduire leurs bestiaux engraisés aux foires et marchés. »

(1759) « Le seul trafic de l'Élection de Carentan consiste dans l'engrais de bestiaux qui se fait dans les 28 paroisses cy dessus ou se trouvent des pasturages convenables pour engraisser et des chevaux, mais ce n'est qu'une apparence de trafic car au fond cela produit peu au dessus du loyer des fonds. On achète les bœufs, vaches, moutons, brebis, cochons etc. maigres dans les marchés de la province et de celle de Bretagne, du Maine et Poitou, et quand ils sont engraisés dans les pâturages et les chevaux y nouris et élevés on les vend aux foires et marchés du pays, à ceux de Colombel, Beaumont, Neufbourg et Poissy, mais quand l'argent qui en provient est appliqué au paiement des loyers, il en reste un médiocre profit aux fermiers et marchands, qui se plaignent beaucoup du peu de consommation depuis la guerre et la cherté du bled, il en est de même du beurre que les beurriers d'Isigny y achètent au marché de Carentan pour envoyer à Rouen et à Paris. »

(1727) « Le nombre des bœufs et vaches que l'on fait engraisser dans l'Élection de Carentan, c'est-à-dire dans les 28 paroisses de bon fond, peut aller, année commune, à quinze ou seize mille, sans compter les vaches à lait qui font le meilleur revenu de ces paroisses. »

(1759) « L'on a consulté les marchands [...]. Ils ont rapporté que cela ne peut pas aller à plus de cinq à six mille, en outre les vaches à lait qui ont fait un bon revenu avant la guerre mais elles ont bien diminué à cause que le beurre est à bon marché. »

(1727) « Le nombre des moutons peut aller à quinze mille. Il y a des fermiers dans le bon fond qui en engraisent jusqu'à 4 ou 500. »

(1764) « En ce qui concerne les herbageurs, on peut juger de leur état par la manière dont ils font actuellement leur commerce qui a considérablement chuté. Non seulement ils ne tirent plus aucuns bœufs du Maine, Poitou et de Bretagne, mais encore les herbageurs des Élections voisines viennent acheter les bœufs maigres du Cotentin, au point qu'on ne pense pas qu'il sorte des vingt huit paroisses de cette Election plus de deux mille bœufs gras pour Le Neufbourg ou Poissy. Les herbageurs de cette Election sont les seuls qui se sont le moins soutenus, étant pour la plupart réduits à n'engraisser que de petites vaches qu'ils vont vendre au marché de Beaumont et dont le nombre peut se monter à 3 ou 4000. Encore il est notoire que le plus grand nombre est obligé de recourir aux banquiers pour faire leurs achats, ce qui ne contribue pas peu à leur ruine, puisqu'à peine ils retirent assez pour payer l'intérêt de leurs emprunts ; ils herbagent environ 6000 moutons et font spolier le surplus de leurs herbages par des vaches à lait des quelles ils vendent toutes les semaines le beurre pour subsister et du grant lait ils engraisent des porcs. »

Chevaux et haras

(1727) « Il y a actuellement dans l'Élection de Carentan cinq étalons royaux et trois approuvés. Il peut y avoir deux cents chevaux d'un prix considérable. Le surplus, qui est de peu de conséquence, ne saurait se nombrer et sert au harnais et à la somme. Les habitants des paroisses où le fond est maigre les élèvent aussi tant qu'ils peuvent dans les landes ou marais, pour les vendre aux foires de l'automne ; mais c'est un petit objet. Des huit étalons ci-dessus mentionné qui ont sailli l'année dernière 208 juments, il est né 89 poulains et 82 pouliches. »

(1759) « Le nombre des étalons de l'Élection est actuellement de douze. L'on ne peut savoir ce que ces étalons ont produit de poulains, les garde-haras ne tiennent point de registres comme il leur est prescrit par le Règlement du 22 février 1717 et ordonnances rendues depuis. »

(1764) « Il serait souhaitable que les fermiers connaissent aussy bien la nécessité de faire des attelages de juments, qu'ils ont connu le bon usage de la tangué, mais ils ne se servent que de bœufs. La production de leurs juments serait fructueuse ; on vend un poulain au plus l'an à quatre cents livres ; quel avantage n'en résulterait il point pour eux et pour l'Etat ; on connoit le prix des chevaux cotentins, ils se contentent de nourrir des veaux qui ne valent au lieu que 10 ou 15 lt. Il est vrai qu'ils ont quelques belles juments poulinières qu'ils ne font point travailler sous pretexte que le travail est contraire a la progéniture. C'est sur ce principe qu'ils ne font point attelage utile, quoyqu'il soit démontré par leurs voisins que les juments ne sont fertiles qu'autant qu'elles travaillent. Cependant cet aveugle préjugé est cause qu'on élève peu de poulains dans le Cotentin [...] »

Terres incultes

« Il n'y a point de terres incultes dans l'Élection de Carentan, à moins qu'on ne regarde comme telles les marais, landes et pâturages qui sont situés dans le mauvais fond de cette Election et dont on a parlé ci-dessus. »

Production de l'industrie

(1731) « Il n'y a aucune manufacture dans l'Élection de Carentan. Il se faisait autrefois, en cette ville, un commerce assez considérable de beurre et autres marchandises, qui en sortaient par le moyen du flux et du reflux de la mer tombant dans les rivières qui passent dans la ville. Il y entrait des bâtiments de cent à cent cinquante tonneaux. Mais le commerce a cessé depuis 30 ans à cause des atterrissements qui se sont formés dans ces rivières, qui ne permettent l'entrée qu'à des bateaux à fond plat de cinq ou six tonneaux dans les grandes marées. Il serait très aisé d'ôter ces atterrissements et il n'en coûterait, à ce que l'on prétend, pas plus de dix ou douze mille livres, pour rétablir le commerce qui serait très avantageux, non seulement à l'Élection de Carentan mais aux Elections voisines et notamment à celle de Valognes où la rivière de Carentan s'étend. [...] »

Si, à l'ouverture des rivières qui passent à Carentan, on vouloit joindre la continuation de ces mêmes rivières le long de quantité de marais qui sont autour de cette ville, on verroit en peu d'années plus de cent mille vergées de terre qui ne valent pas présentement quatre sols la vergée, devenir entièrement asséchées et valoir plus de cinq à six livres la vergée, et ce seroit un grand bien, tant pour les habitans des paroisses où sont situés ces marais, que pour ceux de la ville de Carentan, qui, sans cette amélioration, sera toujours un lieu désert et

inhabité parce que les marais dans lesquels l'eau croupit continuellement hormis dans les grandes sécheresses, cause un mauvais air et produit des mortalités très fréquentes dans cette ville [...] »

(1759) « L'Élection de Carentan est toujours sans aucune manufacture. Les beurres qui se vendent au marché de Carentan tous les lundys y sont achetés par les marchands d'Isigny, qui le transporte au même lieu d'Isigny ou ils le font saller avec le sel du lieu pour l'envoyer à Rouen, Paris et ailleurs dans des vaisseaux par mer et par la Seine, et du beurre paille sur des chaumes sont sallés en dernier transportés depuis l'hiver jusque Pasques, dont le prix est considérablement diminué comme l'on dit cy dessus.

Depuis 1731 les rivières ont été ouvertes en la plus part, avec des portes de flot aux ponts de la Barquette et St-Hilaire, pour améliorer les marais et bas fonds dont on s'est ressoty de quelque avantage mais pas si grand qu'on l'esperoit, le terrain en étant spongieux et sans consistance. Mais si l'on vouloit rendre des fonds des parroisses qui contribuent aux ouvrages de St-Hilaire bons et parfaits, en outre l'élargissement qu'on va faire a la riviere de Taute, ce seroit de faire faire encore plusieurs rivieres dans ces bas fonds qui aboutiroient dans celle de Taute. Par ce moyen l'eau y séjourneroit très peu et feroit des fonds solides qui produiroient beaucoup au lieu que quand croupissent longtemps comme elles font, ils ne produisent que de mauvaises herbes qui font mourir les bestiaux comme il arrive très souvent. L'on a une parfaite connoissance du prix que l'ouverture des rivières qu'on a faites du costé des ponts douve il y a plus de cinquante ans, ce qui valloit avant l'ouverture des rivieres 10 à 12 lt vaut aujourd'hui plus de 40 à 90 lt.

Il est également vray que si la rivière de Taute était plus ouverte et plus approfondie du costé de la mer jusqu'à son embouchure, les vaisseaux marchands pourroient venir à Carentan, mais l'on ne scait pas si les bancs de sable qui se trouvent vers la même embouchure ne se remplirois (sic) pas aussitôt, ce qui seroit à examiner par des Ingénieurs [...]. Noter que les salines étant à Isigny, il est aussy facile de continuer à y porter les beurres comme d'apporter le sel d'Isigny à Carentan pour y saller le beurre [...]

2.3. Mémoire Orry de 1756

« Carentan, petite ville de la Basse Normandie au Cotentin, avec un ancien château à 3 lieües de la mer, à 8 de Coutances et 8 de Bayeux.

Il y a de belles fabriques de grosses et légères étoffes de laine, de bonnetteries et de chapeaux, dont le commerce ne se fait qu'en Basse Normandie. On y fait de bonnes toiles que l'on transporte à Paris. »

3. Election de Coutances

3.1. Mémoire de 1698¹⁶⁴³

« La mer a sur ses rivages des pêcheries qui fournissent dans les saisons quantité de poisson.

Les fruits les plus communs sont les pommes dont on fait du cidre ; on a planté depuis 25 à 30 ans dans les jardins quantité d'espaliers et autres fruits, et il y a beaucoup de jardinage.

Le naturel des habitants est très subtil, prudent et laborieux. Il ne manque point de prêtres en cette Election, et la plupart des fermiers et artisans mettent leurs enfants dans les collèges et missions pour voir toujours des prêtres dans leurs familles ; mais la plupart ne prennent les ordres que pour s'exempter des charges et autres impositions qui surviennent par la suite des temps. [...]

Pour le commerce, depuis les guerres, il n'y en a presque plus, ni au dehors ni au dedans de cette Élection. Au dehors, le commerce se faisait principalement en la ville de Granville, et un peu par quelques habitants des paroisses maritimes. Il y avait autrefois à Granville 30 ou 40 bâtiments depuis 100 jusqu'à 200 tonneaux, qui allaient à Plaisance en Terre Neuve et partie sur le grand banc ; il n'y en a pas à présent 7 ou 8 qui fassent ce commerce. Les bâtiments qui vont à Terre Neuve font sécher leur poisson et vont ordinairement décharger à

¹⁶⁴³ Archives nationales, H 1588-10

Marseille et autres ports du Levant ; ils les portent aussi quelques fois à Bordeaux ou au Havre-de-Grâce.

Il y avait anciennement une grande manufacture de draps et de serges en la ville de Coutances, où l'on comptait sur la fin du dernier siècle 30 drapiers, qui donnaient de l'occupation aux habitants. Il ne reste à présent aucun vestige de cette manufacture. Les guerres de la Ligue¹⁶⁴⁴ ont achevé de désoler la ville de Coutances. Outre la manufacture de draps, il y en avait encore une de toiles, dont le commerce ne fut pas entièrement aboli, puisqu'il a subsisté jusqu'en 1663 ou 1664 ; on les portait en Espagne et aux Indes : c'était un perpétuel mouvement et un concours extraordinaire de toutes sortes de marchandises. [...] Il ne reste présentement que des ecclésiastiques, des officiers et gens de pratique ; il n'y a de marchands et artisans que pour l'usage des habitants. »

3.2. Mémoire du 21 mai 1727¹⁶⁴⁵

« [...] Il n'y a aucun commerce marqué dans la ville de Coutances ; il y a seulement des marchands et des ouvriers tenant boutique de toutes professions, mais la plus part sans bien, n'y fortune, et faisant subsister leur famille au jour la journée, de leur petit travail et négoce. [...]

Différentes qualités des terroirs

Paroisses maritimes : Des 134 paroisses, il y en a 32 qui sont maritimes, bordantes et joignant les costes de la mer ; de ce nombre, sont les paroisses ci-après désignées :

Aagon, Ancteville, Anneville, Annoville, Blainville, Boisroger, Brainville, Bréhal, Bréville, Bicqueville-près-la-mer, Coudeville, Créence, Donville, Geffosse, Gouville, Grimouville, Hauteville-près-la-mer, Heuqueville, Lingreville, L'Inverville, Moncarville, Montchaton, Montmartin, Pirou, Renéville, St-Malo-de-la-lande, Ste Margueritte, St-Martin-le-Viel, St-Nicolas-de-Granville, St-Paër, Tourville, Urville

La qualité du terroir des paroisses ci-dessus n'est pas de la meilleure qualité ; ce terroir est léger et sablonneux, sujet aux stérilités causées par une sécheresse continuelle ; ce qui fait qu'on n'y sème aucuns bleds d'hyver, tels que sont les froments et seigles, mais seulement des sarrasins ou bleds noirs, après lesquels on sème des orges ordinaires et des orges hastifs, appelés vulgairement hastivaux, et ensuite des bleds meslés d'orge, avoine et lentilles, dont le peuple vit et appelle ce genre de bled mouture. L'on sème aussi quelques vesces, poids et fèves, après lesquels labours on est obligé de laisser reposer les terres pendant deux ou trois années.

Lesdites paroisses ci-dessus ne sont point, en la plus grande partie, plantées en pommiers, ce qui leur ôte le moyen d'avoir pour leur consommation, et de vendre, des cidres, ce qui fait le produit de la plus grande partie des autres paroisses de cette Election ; elles n'ont aussi, en la plus grande partie, aucuns bois pour leur chauffe, elles sont réduites à se chauffer de certains bois piquants, appelés bois Jan, et d'autres paroisses sont dans la dure nécessité de se chauffer de fiente de boëufs et de vaches qu'ils font sécher pendant l'été, pour s'en servir pendant l'hyver ; d'autres paroisses enfin coupent des gazons de terres chargés de bruières, qu'ils font sécher et brusler ensuite.

Si ces paroisses ont ces désagrémens, elles ont l'avantage que leurs orges viennent en abondance et sont plus chers et plus recherchés que les autres ; elles ont en outre la pesche de la mer, ce qui ne laisse pas de leur produire, non pas un revenu fixe et certain, mais casüel et avantageux.

Elles ont en outre, sur le bord de la mer, des communes qui nourrissent et engraisent une quantité de moutons ; elles ont quelques prairies, et dans cinq ou six de ces paroisses, il se trouve des garennes dont les lapins ne laissent pas d'être un objet de revenu.

Ces mêmes paroisses ont aussi un avantage qui est de fournir des Matelots aux classes de la marine, pour les embarquemens et équipages des vaisseaux qui font le commerce de la pesche de la moluë sur le banc de terre neuve et dans le Canada. Ces Matelots reçoivent, avant leur départ, des avances considérables selon leurs capacités : les uns de 30, les autres de 40 et les autres de 50 écus ; ils laissent ces avances à leurs familles pour

¹⁶⁴⁴ Guerres de religion

¹⁶⁴⁵ Archives départementales du Calvados, C 282

subsister pendant leur absence et rapportent à leur retour des sommes considérables dont ils payent leurs dettes et leurs contributions. Il est vrai que depuis deux ans, ce Commerce n'a pas été si avantageux que par le passé.

Paroisses presque maritimes de la garde coste : En outre les paroisses ci-dessus, qui sont entièrement maritimes, il y en a 28 autres dont le clocher, étant dans deux lieues de distance de la mer, sont sujettes au Guet et garde de la coste, et ne contribuent point, non plus que les autres précédentes, à la levée des milices de ladite Election : de ce nombre sont les paroisses

D'Anctoville, Bricqueville-la-Blouïette, Cérence, Chantelou, Contrière, Grastot, Herenguerville, Hienville, Hudimesnil, La-Feuillie, La-Vendelée, Lehommel, Longueville, Montsurvent, Munneville-le-Bingard, Orval, Quetreville, St-Aubin-des-Préaux, St-Jean-des-Champs, St-Léger, St-Loüet-sur-Sienne, St-Nicolas-de-Coutances, St-Pierre-de-Coutances, St-Planchais, St-Ursin, Saussey, Servigny, Yquelon.

Le terroir des paroisses ci-dessus est moins léger que celui des paroisses ci-devant, et produit une première récolte de sarrazins, et ensuite des bleds d'hyver, comme fromens, seigles et hastivaux, après ces récoltes, elles produisent des orges et moutures, avoines, pois, fèves et autres menus bleds.

Dans ces terroirs il se trouve un nombre suffisant de prairies pour leur entretien et leur consommation ; beaucoup de plant en pommiers, qui rapportent des cidres, mais il faut observer que, dans ces plants, les bleds viennent moins bons et moins abondans que dans les lieux découverts.

Il y a un peu plus d'arbres, et le pãis est un peu plus couvert, que dans les Parroisses précédentes, mais non pas, à beaucoup près, que dans le reste des Parroisses de l'Election, qui ressentent le pãis de Bocage.

Bocage : Les Parroisses du reste de l'Élection sont abondantes et fertiles en bleds, grains et légumes ; c'est-à-dire pois, fèves et vesces, elles le sont pareillement en Plants pour le cidre, de deux ans en deux ans ; elles ont un nombre suffisant de prairies ; plusieurs d'entre ces paroisses, comme quelques unes des précédentes, produisent des lins et fort peu de chanvre, à la réserve cependant de quelques Parroisses dont on va faire le détail ci-après.

Parroisses de pasturages : Premièrement quelques Parroisses limitrophes de l'Élection de Saint Lo, telles que sont Mesnilvigot, Marnigny, Remilly, St-Loüet-sur-Lozon, St-Ebremont-sur-Lozon, sont plutôt des pãis d'herbages et de pasturages que de labours.

Ils ont en outre, dans ces Parroisses, l'industrie de planter beaucoup d'oziers, dont ils se servent pour faire des vans, des panniers, des corbeilles et autres petits clayonnages, dont ils tirent quelque profit en les portant de marchés en marchés et de foires en foires.

Parroisses dont le terroir ne permet pas de grands labours :

Beauchamp, Champrepus, Champchevreuil, Dracqueville, Fleury, Grimesnil, Hocquigny, La-Baleine, La-Bloutière, La-Colombe, La-Haye-Contesse, La-Haye-Paisnel, La-Landedairou, le bourg et le village de Gavaray, Le-Loreur, Le-Tanu, Lorbehaye, Mesnilamant, Mesnilbonnant, Mesnilhüe, Mesnilgarnier, Mesnilrogue, Mesnilvilleman, Montaigu, Pontflambart, St-Sauveur-de-la-Pommeraye, Le-Valjouas.

Ces Parroisses ne produisent que rarement des fromens, elles produisent en première récolte des bleds noirs ou sarrazins, et en seconde récolte des seigles et en troisième des avoines, après lesquelles récoltes, il faut nécessairement laisser reposer les terres, sans quoi elles deviendroient de nulle valeur. Pendant ce tems de repos, elles nourrissent de médiocres Bestiaux, comme vaches, génissons, des poulains de médiocre valeur, qui ne laissent cependant pas de faciliter aux fermiers le moyen de payer leurs Maîtres. Ces mêmes terres, pendant leur repos, produisent des genets et des bois jans, dont on se sert au bout de quelques années, en les bruslant, pour engraisser les mêmes terres.

Ces Parroisses sont extrêmement plantées en pommiers, qui rapportent abondamment, de deux ans en deux ans, des cidres ; mais dans la plus part, la vente et le débit de ces cidres est difficile, parce que la plus part sont éloignées de villes et de bourgs les plus considérables où s'en feroit la consommation.

Elles ont des prairies suffisamment bien plantées en bois chesne, orme, et autres propres à l'ouvrage et a brusler, mais par la même raison ci-dessus pour les cidres, le débit et la vente en sont difficiles.

Désordres causés dans quelques unes des paroisses ci-dessus : du nombre de ces mêmes paroisses, il y en a quelques unes, voisines de la forest de Gavray et des bois de Beslon, dans lesquels il y a une quantité de cerfs et de biches, qui font tous les ans des désordres considérables dans les moissons ; et ces désordres sont estimés au dela du montant de la taille ; dans ces paroisses, les païsans, outre la perte qu'ils en souffrent, sont en nécessité de veiller et coucher jour et nuit dans leurs champs pour les garder, exposés aux injures du tems ; et malgré toutes ces attentions, ils ne peuvent se garantir de la perte de la plus part de leurs grains. [...]

Commerce

A proprement parler, il n'y a aucun commerce dans la ville et Election de Coutance, à la réserve de celui de la pesche à la moluë (sic), dans la ville de Granville, dépendante de la même Election ; ce commerce ne laisse pas d'être considérable ; il part de cette ville, tous les ans, environ cinquante navires, grands et petits, et barques ; les grands de cinquante à soixante hommes d'équipage, les médiocres de trente à quarante, les petits de dix à quinze. Ces embarquemens font subsister beaucoup de familles, tant dans ladite ville de Granville, que des paroisses maritimes, dont on a parlé dans le premier article. Il aide infiniment à la consommation et le débit des cidres, bleds, légumes, beures, lard et autres vituailles nécessaires pour les équipages. Ces denrées sont tirées des paroisses voisines et se portent de proche en proche.

Il se fait en outre, dans ladite ville de Granville, un petit commerce d'huîtres, que l'on envoie dans des barques à Dieppe, dans des saisons convenables, d'où on les transporte à Roüen et à Paris. Ce même petit commerce se fait par des voituriers, qui les conduisent de Granville à Paris sur des chevaux, toutes les semaines, pendant la saison.

Il y a dans l'Élection un autre petit Commerce de vollailles grasses que l'on transporte à Paris ; mais ce n'est pas un objet considérable.

Industrie

Il y a douze ou quinze paroisses, voisines de la mer, du costé de l'Élection de Carentan, desquelles il sort tous les ans au commencement de Mars, un grand nombre d'habitans qui vont dans les provinces du Royaume, vendre et débiter, les uns des livres, les autres des estampes et des cartes de géographie ; les autres portent des balles de mercerie, les autres enfin de quincaillerie. Ces particuliers tardent sept à huit mois dans leurs voïages et rapportent à leur retour de quoy payer leurs dettes, leurs contributions et vivent pendant l'hyver avec leurs familles.

D'autres paroisses au nombre d'environ 20 à 25 voisines de l'Élection de Vire et d'Avranches font un commerce, les uns de chaudronnerie, les autres de marchands de tamis ou de toilles de lin. Les particuliers qui font ce commerce partent tous les ans à la fin de fevrier ou au commencement de mars, pour aller de bourg en bourg, ville en ville, de province en province, comme dans la Picardie, l'Artois et autres ; plusieurs vont même en Hollande et tous rapportent de quoi faire subsister leurs familles et payer leurs contributions.

D'autres enfin, dans ce même canton, vont à Montpellier acheter des eaux spiritüuses, des confections, des remèdes, de la theriaque¹⁶⁴⁶, qu'ils distribuent en revenant de lieux en lieux et en y allant ils portent avec eux des mêmes toilles de tamis et toilles de crin, qu'ils distribuent en faisant leur route.

Autrefois, ce petit commerce d'industrie n'étoit pas si général et si étendu ; mais depuis les Milices, il ne reste quasi plus, dans ces paroisses, que des vieillards ou des femmes ; et s'il reste quelque peu d'hommes, ce sont ou des fermiers ou des propriétaires qui ont une exploitation suffisante de terre pour les y attacher ; et ces sortes de gens estant exempts de la milice, les commissaires du Roy chargés de ces paroisses pour la levée de la Milice, se trouvent dans l'impossibilité d'en fournir ; difficulté qui se retrouvera tous les ans et sur laquelle on proposera quelques remèdes à M. l'intendant.

¹⁶⁴⁶ Très ancien remède miracle composé d'un très grand nombre de plantes, dont de l'opium.

Il y a encore un autre genre d'industrie dans trois paroisses de cette Élection, Créence, Bréhal et Bricqueville près la mer ; dans ces trois paroisses, il y a des salines ou il se fait du sel blanc, qui fournit à la consommation du sel de la plus grande partie de l'Élection. Ce petit commerce est casuel et dépend de la bonté ou malignité des saisons ; il demande un grand travail, et il fait une consommation assez considérable de bois, mais cette consommation est utile aux paroisses voisines.

Il y a 5 ou 6 autres paroisses où il se fait de la chaux, non pour servir à engraisser la terre, comme ailleurs, mais pour bastir. Le transport s'en fait par mer pour aller à St Malo et dans les autres villes de la Bretagne ; et lorsque ce trafic est un peu ouvert, la chaux ne laisse pas de produire un grand secours à ces paroisses qui en ont d'autant plus besoin que la plus part d'icelles rapportent peu de grains et sont plantées en bois jan, qui sert à cuire et faire cette chaux, et il en faut pour un seul fourneau des 20, 30 ou 40 mil gerbes, selon la grandeur du fourneau, d'où l'on tire 50, 60 et même jusqu'à 100 tonneaux de chaux, dont le prix est à présent de 10 lt chaque, et qui a été ci-devant jusqu'à 20 ou 22 lt.

Il y a une ou deux paroisses, sur le bord de la mer, entre Coutances et Granville, qui ont pris depuis quelques années, l'usage de semer et planter des légumes, comme choux, laitües, petits pois verts, qu'ils viennent vendre à Coutance, ce qui est utile à la ville et fructueux pour ces paroisses.

Il en en a deux ou trois autres, sur le bord de la mer, du côté des limites de l'Élection de Carentan, où il se sème des panais, des poureaux, de l'oignon, des navets et autres, qu'ils apportent tous les jours de marché à Coutances.

Il y a sept ou huit paroisses, vers l'Élection de Saint Lô, qui, outre la culture des terres, s'occupent plus particulièrement que les autres au mestier de toille ; ces paroisses sont : Le Lorey, Marrigny, Notre Dame de Cenilly, Savigny, Cerisi, Cametours, Montpinson, Camprond

Dans ces paroisses, le peuple subsiste de cette petite industrie ; les femmes et filles fillent journellement ; les hommes font de la toille commune, qu'ils vendent tous les vendredis au marché de Canisy, Élection de Saint Lo et le samedi au marché de Cerisi ; le premier est le plus considérable ; les marchands de Caën, Rouën et Paris y viennent enlever des grosses toilles, les coutils¹⁶⁴⁷ rayés pour les tapissiers, et de certains coutils en forme de damassés pour faire des sarrots, des habits et des culottes aux paisans.

Autrefois ce commerce se faisoit au bourg et marché de Marrigny, Élection de Coutance, appartenant à M. le Prince de Guiminé, et apportoit un grand avantage dans ce canton ; l'imprudence d'un fermier général de ce marquisat, qui vouloit louer excessivement les halles et les étaux, a rebuté les marchands ; Monsieur le marquis de Canisy a profité de cette circonstance. Il a rétabli son marché de Canisy, qui estoit aboly depuis long tems, il y a fait construire des halles, il a rendu ce marché franc pendant plusieurs années et y a attiré tous les marchands du país et les étrangers ; et à présent, c'est, à proprement parler, l'unique marché de toille de la Basse province. Il est vray que Canisi est plus proche de deux lieuës des villes de Saint Lo, Caën, Roüen et Paris que n'estoit Marrigny, et cette petite distance n'a pas laissé de contribuer à l'établissement de Canisi. Il seroit bien à propos de travailler au rétablissement du marché de Marrigny. [...]

Terres vaines, vagues et incultes

Il n'y a point dans l'Élection, de terres vaines et vagues et incultes, la cherté des grains depuis longtems a fait que ces terres ont été cultivées avec soin ; on a défriché toutes les terres en brüieres, jusqu'à des costaux chargés de broussailles ou la charüe ne peut aller et que la main du laboureur a tournées, cultivées et semées. Il y a toujours un certain nombre de terrain planté en bois jan, mais il est d'un bon produit dans certains cantons, il sert, comme on a dit, à faire de la chaux et c'est l'unique bois dont se servent les boulangers des

¹⁶⁴⁷ Coutil : « Espèce de toile très-forte & très-serrée, ordinairement de fil de chanvre, dont le principal usage est pour enfermer de la plume, pour faire des lits, des traversins, & des oreillers. On s'en sert aussi à faire des tentes pour l'Armée, des juste-au-corps & guêtres pour la chasse. Le règlement du 7 avril 1693, art. 1 veut, Que les coutils soient composez d'une même nature de fil, de pareille filure, sans aucune altéraion, ni mélange ; [...] Les Coutils de Normandie, ausquels on donne communément le nom de Coutils de Coutances, parce que c'est la Ville de cette Province où il s'en manufacture le plus ; & d'où on prétend même qu'ils ont pris originellement leur nom, sont, ou en pièces, ou en demi-pièces, depuis cent vingt-deux jusqu'à cent trente aunes ; & les demi-pièces, depuis soixante-deux jusqu'à soixante-dix aunes. Il y en a deux largeurs ; les uns de deux tiers, & les autres de trois quarts d'aune ». (Jacques SAVARY DES BRUSLONS (posthume), *Dictionnaire universel du commerce*, 1730, 1748, art. Coutil)

villes ainsi que les païsans de toutes les campagnes pour faire cuire le pain, n'y aiant presque point de bois taillis, dans cette Election, et presque tous les fagots qui s'y consomment proviennent des haÿes et favés qui enclosent les pièces de terre ; on ne vend point non plus de buches ny de bois à brusler à la corde, ny a chartée ; chacun prend sur ses terres, les autres en achètent comme ils peuvent à la campagne, et il s'en vend quelque fois par sommes sur des chevaux, ainsi que des fagots sur le pavé des villes de Coutance et Granville.

Landes et communes

Il n'y a de terres incultes, dans ladite Élection, que des landes et communes dans quelques Parroisses ; ces landes et communes ne peuvent estre cultivées parce qu'elles appartiennent en commun aux Parroisses, pour la pasture de leurs Bestiaux et de leurs moutons. Ce qui leur fait un avantage ; mais ces Parroisses en souffrent par ailleurs, par des taxes fréquentes et des impositions qui leur sont particulières, pour des droits d'usage ; lesquels sont excessifs en l'année présente 1727 ; et en l'année dernière 1726, à cause du joyeux avènement qui y a donné lieu.

Il y a plusieurs de ces landes et communes qui pourraient être cultivées en partie, conformément à l'ordonnance des Eaux et forests ; parce que le seigneur de ces Parroisses, justifiant qu'il a donné ces landes et communes aux Parroissiens, que la concession est gratuite, en prouvant ainsi que les deux tiers qui en resteraient seroient suffisants pour le pasturage des Bestiaux de la même Parroisse, le seigneur pourroit être envoyé en possession de l'autre tiers ; alors il en feroit des inféodations à des particuliers qui les cultiveroient, qui les enclorroient, les deffricheroient et en feroient de bonnes terres de labours et de prairies.

Les parroisses où ces droits d'usages sont établis à cause des landes et communes sont Anneville, Annoville, Blainville, Boisroger, Brehal, Breville, Courey, Créence, Donville, Gavray, Gouville, Hauteville-près-la-Mer, Heuqueville, La-Baleine, La-Feuillie, La-Haye-Contesse, L'Inverville, Longueville, Mesnilbonnant, Mesnilgarnier, Mesnilvigot, Millieres, Monchaton, Moncarville, Montmartin, Munneville-le-Bingard, Orval, Ouville, Pirou, Quetreville, Roncey, Saussey, St-Denis-le-Gast, St-Denis-le-Vestu, St-Jean-des-champs, St-Malo-de-la-lande, Tourville, Ver.

Le montant des droits d'usages pour l'année 1726 dans toutes les Parroisses ci-dessus est de la somme de 621 lt ; en 1727 de 296 lt 6 s. Le droit de confirmation, pour lesdits droits d'usages, à l'occasion du joyeux avènement pour ladite année 1726 se monte à 2680 lt, en 1727 à 3538 lt 15 s. »

3.3. Extraits du mémoire de 1731 et commentaires du 26 mars 1760¹⁶⁴⁸

Productions du sol

Grains, fruits, légumes et autres productions du sol

(1731) « L'Election de Coutances est composée de 134 paroisses, dont 32 sont maritimes, bordant et joignant les côtes de la mer, 28 appellées presque maritimes, parce qu'elles sont plus éloignées de la mer que les précédentes, et 74 appellées païs de bocage.

Le terroir des 32 paroisses maritimes est léger, sabloneux et sujet aux stérilités causées par une secheresse continuelle, ce qui fait qu'on n'y sème point de bled, mais seulement des orges, des sarrazins et des grains meslés d'orge, avoine et lentilles que le peuple appelle moûtire et dont il se nourrit ; on y sème aussy quelques vesses, poix et fèves ; ces paroisses ne sont presque point plantées en pommiers et n'ont par conséquence point sufisamment de cidre pour leur consommation ; mais elles ont l'avantage que leurs orges viennent en abondance et sont plus chers et plus recherchés que celles des autres cantons.

Les 28 paroisses presque maritimes ont un terroir moins léger et plus couvert d'arbres ; outre les grains cy dessus mentionnés, il produit du froment, de l'avoine, des pois, des fèves et haricots ; il contient un nombre sufisant de prairies et beaucoup de plans de pommiers qui raportent des cidres.

¹⁶⁴⁸ Archives départementales du Calvados, C 283

Les 74 paroisses du bocage sont fertiles en bled, grains et légumes ; elles produisent aussi beaucoup de lin et quelque peu de chanvre ; elles contiennent des prairies bien plantées de chesnes, aulnes et autres bois propres à ouvrages et à bruler, et toutes généralement sont extrêmement plantées de pommiers qui rapportent du cidre abondamment. »

(1760) « cet article est juste à l'exception qu'il croît peu d'haricots et on fait venir de Caën ceux qui se consomment dans les villes de Coutances et Granville. [Les paroisses du bocage] produisent peu de lin. Il n'y a presque plus de chesnes, ormes et [...] »

Récolte et consommation de ces denrées

(1731) « On compte dans l'Élection de Coutances aux environs de 110000 habitans non compris les enfans au dessous de huit ans, dans ce nombre il y en a 25000 qui se nourrissent de froment, il s'en recueille année commune suffisamment pour leur consommation et non au-delà. Le reste des habitans vit de pain fait avec de l'orge, du seigle et du sarrasin purs, ou bien d'un certain grain meslé d'orge, d'avoine et de lentilles [...] appelé mouture, ce que l'Élection produit ordinairement de tous les menus grains n'est que suffisant pour cette consommation il n'y a point de superflu, on est même obligé quelque fois d'avoir recours aux marchés des élections voisines pour y acheter de quoi ensemercer les terres. Les pois et fèves que produit l'Élection y sont consommés et il en est de même de l'avoine et du foin. »

(1760) « L'Élection produit, année commune, un sixième d'orge plus qu'on n'y consomme. [Elle] ne produit qu'environ les deux tiers de l'avoine qui s'y consomme. »

(1731) « Le lin et le chanvre sont employés aux manufactures de toilles et autres ouvrages qui se fabriquent tant dans cette Election que dans celles qui lui sont voisines. »

(1760) « L'Élection ne produit année commune que la moitié du lin qui y est employé. »

(1731) « Le cidre provenant des plans de pommiers est pareillement consommé par les habitans de cette Election. »

(1760) « L'Élection produit année commune plus de sidre qu'on n'en consomme et il est bien avantageux qu'un cinquième soit porté en Bretagne ou employé à l'armement des navires de Granville, ce qui malheureusement n'a pas lieu en tems de Guerre. »

Leurs prix actuels [transcrits par nous sous forme de tableau comparatif]

Prix du boisseau (mes. Coutances ¹⁶⁴⁹)	1731	1760
Froment	3 lt 5 s.	3 lt 5 s.
Orge	2 lt 7 s. 6 d.	1 lt 16 s.
Sarrazin	2 lt	1 lt 1 s.
Mouture	1 lt 15 s.	1 lt 10 s.
Pois, fèves, haricots	5 lt	4 lt
Avoine	2 lt 2 s. 2 d.	1 lt 6 s.
Tonneau de cidre de 600 pots	40 lt	25 lt
Cent pesant de foin	3 lt 6 s. 8 d.	7 lt 10 s.
Quintal de lin fin	150 lt	130 lt
Quintal de lin commun	70 lt	50 lt
Quintal de chanvre fin	70 lt	100 lt
Quintal de chanvre commun	?	50 lt

Bestiaux

(1731) « Les pâturages de l'Élection de Coutances n'étant point propres à l'engrais des bestiaux, il ne s'en fait d'autre commerce que de maigre qui y sont élevés, ce que les habitans des Elections voisines ou il y a de

¹⁶⁴⁹ « faisant deux boisseaux et demy de Paris »

bons pâturages viennent chercher pour les engraisser. Le nombre des bestiaux qui sortent ainsi de l'Élection peut aller à mille bœufs ou vaches et 4 ou 5000 moutons. Le surplus de ce qui y est élevé est consommé. »

(1760) « Il peut sortir de cette Élection chaque année 2000 bœufs ou vaches et 5000 moutons. »

Chevaux et haras

(1731) « Il n'y a point d'étalons royaux ny approuvés dans l'Élection de Coutances et il ne s'y fait aucun commerce de chevaux. Ceux qu'on y élève sont tous petits chevaux qui servent pour le harnais et pour la somme. »

Terres incultes

(1731) « On ne connoît point de terres labourables qui soient incultes ou abandonnées, mais on peut dire qu'il y a des landes et communes plus qu'il n'en faut [...]. »

Productions de l'industrie

Il n'y a aucune manufacture d'ouvrages de laine dans l'Élection de Coutances.

Commerce maritime de Grandville

Grandville est un port de mer situé dans cette Élection, où il se fait un commerce maritime pour la pêche à la moule (sic). Tout le détail qu'on se peut faire, c'est qu'il fait subsister un nombre très considérable de matelots du pays et attire à Grandville beaucoup de négociants et d'armateurs qui viennent s'y établir et embellissent cette petite ville par les maisons qu'ils y font construire. »

(1760) « Ce commerce, qui était très considérable et de plus de deux millions, est absolument anéanti par la Guerre et la misère de Grandville est extrême. »

Poislerie et tamiserie

(1731) « Dans 25 ou 30 paroisses de l'Élection, on y fabrique et on y commerce des poisles et des tamis. On ne saurait dire ny arbitrer le produit de ce commerce. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fait subsister presque totalement ces paroisses et que sans cela elles ne seroient pas en état de payer leurs impositions. Il y a encore dans la même Élection dix ou douze paroisses dont plusieurs habitans sortent tous les ans pour aller dans les provinces du royaume, même dans le pays étranger, faire le commerce, les uns de chinquallerie, les autres de librairie, les autres enfin d'images et de cartes de géographie. Ils reviennent vers le tems de la moisson et apportent que quoy nourrir leurs femmes et enfans pendant toute l'année et de quoy payer leurs impositions. »

(1760) « Ce commerce de poisles et tamis a beaucoup diminué. »

Le commerce de chinquallerie, de livres et d'images est entièrement tombé. Il n'y a que les habitans de 5 ou 6 paroisses, et en un petit nombre, qui le font encore et sont très pauvres. »

Détail particulier de la manufacture des toilles

(1731) « La branche qui est dans l'Élection de Coutances, de la manufacture des toilles et autres ouvrages dont on fait le détail général au chapitre de l'Élection de Caën, consiste en quatre cens soixante et cinq métiers, ou environ, dont 90 sont dans la ville et fauxbourgs de Coutances, montés en toilles de différentes qualités, napes, serviettes et coutils, et le surplus répandus dans les paroisses de l'Élection montés en coutils, toilles appelées blancardes et petites toilles rayées et à carreaux. Ils occupent et font subsister 4650 personnes au moins ; un compagnon y peut gagner par jour de travail 7, 8 et 9 s. et la fileuse 3 et 4 s. »

(1760) « Il n'y a pas plus de 3000 personnes employées à ces ouvrages. Un bon ouvrier peut gagner 10 à 12 et même 15 sols par jour ; la fileuse 5 - 6 et 7 sols par jour. »

(1731) « [...] Les coutils de Coutances, quoyque appellés de ce nom, ne sont pas pour cela tous fabriqués dans la ville de Coutances, la plupart se font , ainsy qu'il a été dit cy dessus, dans les villages des Elections de Coutances et de St Lo, d'où on les porte au marché de Canisy, bourg de l'Election de St Lo ; ils ne sont pas moins bons que ceux fabriqués à Coutances même, et ils ont conservé ce nom parce que ce sont effectivement les marchands de Coutances qui les font fabriquer dans les villages afin d'éviter les droits de cette ville. Ils ont une aulne, 7/8, 3/4, 2/3 et 1/2 aulne de large, le règlement de 1693 ne porte que celle de 3/4 et 2/3, mais il convient à ce commerce que les trois autres laises soient autorisées ; ces coutils se commercent dans le royaume et s'envoient à Paris, Lyon, Laroche, Bordeaux et autres villes. La Bretagne en tire beaucoup, aussy bien que les isles et Gersey et de Guernesey de la domination anglaise ; ils servent à faire des lits, traversins, tentes et bagages d'armée et d'habits. Quoyque cette fabrique soit bonne, elle n'approche cependant point de celles qu'on appelle bruelles, dont les coutils sont plus fins et à meilleur marché ; il est vray que les matières sont plus belles et à meilleur compte dans le País Bas.

Les fils qui sont employés dans la ville de Coutances à la fabrique de ces sortes de marchandises payent à l'entrée pour le droit de tarif 57 sols du cent pesant, et lorsqu'elles sont fabriquées, six deniers par aulne et 4 sols pour livre si on les fait fabriquer dans les paroisses circonvoisines au lieu de les faire dans cette ville. Comme les chaines s'y font toujours, elles paient 46 s. quoyque le fil dont elles sont faites ait déjà payé à l'entrée 57 s. du cent pesant, et lorsque la même marchandise revient à la ville après avoir été fabriquée à la campagne, elle paye encor six deniers par aulne et les 4 s. pour livre ; en outre, l'aulnier juré prétend un denier par aulne pour son droit d'aulnage, et enfin il y a le droit appelé le droit de la coutume, qui est à la vérité de peu de chose. »

(1760) « Les chaines des toiles qui se fabriquent dans les campagnes se font aussi dans les campagnes et rentrent rarement dans la ville et sont portées à Canisy. »

(1731) « On prétend que cette manufacture étoit autrefois plus forte à Coutances qu'elle n'est présentement. Cela peut être vray mais elle n'a pas diminué pour cela. Elle a seulement changé de lieu et s'est répandue dans les paroisses de l'Election de Coutances et de St Lô, qui portent leurs marchandises au marché du bourg de Canisy, au lieu de les aller vendre à Coutances. Les maire et échevins de Coutances, joins à l'adjudication du tarif de cette ville, ont fait leurs représentations au Conseil, prétendans que ce changement très préjudiciable à leur ville a été fait par la brigue des marchands des autres villes, et ont demandé qu'on fasse rentrer cette fabrique dans Coutances, ne doivent attribuer qu'à eux-mêmes le préjudice qu'ils se sont attirés en consentant aux droits de tarif exorbitant qu'on fait payer à Coutances, tant sur les marchandises que sur les matières qui servent à les fabriquer ; cette affaire s'instruit actuellement et sera renvoyée à la décision du Conseil lorsqu'elle sera en état. Ce qu'il y a de certain, c'est que comparaison faite de la situation où étoit cette manufacture il y a quinze ans dans l'Election de Coutances, avec l'état où elle est actuellement, on trouve qu'elle a augmenté de deux tiers. »

(1760) « La manufacture de toile a diminué depuis 6 ans au moins d'un quart. »

Les prix actuels des marchandises de cette manufacture [mis par nous sous forme de tableau comparatif]

	1731	1760
Toile de lin	1 lt 8 s. jusqu'à 4 lt 10 s.	1 lt 10 s. jusqu'à 3 lt 10 s.
Toile de chanvre	1 lt 7 s. jusqu'à 3 lt 10 s.	1 lt 5 s. jusqu'à 1 lt 15 s.
Toile d'estoupes	11 s. jusqu'à 20 s.	15 s. jusqu'à 1 lt
Les serviettes de 48 aulnes	55 lt jusqu'à 160 lt	60 lt jusqu'à 192 lt
Les napes	52 s. jusqu'à 7 lt 10 s. la pièce	3 lt jusqu'à 5 lt l'aulne
Les coutils vidés	30 jusqu'à 40 s.	1 lt 10 s. jusqu'à 2 lt 10 s.
Les non vidés	22 jusqu'à 28 s.	1 lt 5 s. jusqu'à 2 lt 5 s.
Les coutils à carreaux	22 jusqu'à 26 s. l'aulne	On ne fait point à carreaux.

(1731) « On peut voir au chapitre de l'Election de St Lô le prix des marchandises que les habitans des paroisses de cette Election portent au marché de canisy. Les petites toiles rayées et à petits carreaux servent à différents usages et se commercent dans le royaume ; elles ont une demie aulne de largeur. »

(1760) « Ces toiles valent depuis 15 sols jusqu'à 1 lt l'aulne. On en fait peu dans l'Election de Coutances. »

3.4. Mémoire Orry de 1756

« Coutances, ancienne et considérable ville de la Basse Normandie, capitale du Cotentin, avec un évêché. Les églises y sont magnifiques. Elle est proche de la mer, à 11 lieues d'Avranches, 20 de Caen, 15 de St Mâlo, 71 de Paris. Elle a un commerce maritime et de la pesche de poisson de mer.

On y fait des molletons, grosses flanelles et serges, qui ont peu de débit extérieur. Son principal commerce consiste en toiles fines, moyennes et grosses qu'on fait en cette ville et dans toute l'Élection. On vent les grosses pour Caën et de là à Lorient, les moyennes pour Bordeaux, pour la Compagnie des Indes.

Il y a dans cette ville des marchands de cheveux qui en ramassent partout, et qui en font bon commerce à Paris. »

3.5. Mémoire du 18 juin 1764¹⁶⁵⁰

1° Sur la nature du sol et des productions

Le sol des paroisses de cette Élection sur le bord de la mer est de sable, par sa nature stérile, cependant par la facilité de le couvrir de tangué et de vareq, il est en général très fertile et produit d'abondantes récoltes d'orge, qui est l'espèce de bled qui y vien plus surement et en plus grande quantité.

Le sol des paroisses du plat pays est d'argille et terre forte, qui par sa nature est plus fertile, mais les sels en sont épuisés par une ou deux récoltes, et on ne peut les soutenir que par un travail très dur et très couteux. Une ferme de 100 vergées de terre, affermée 5 ou 600 lt contient communément 12 à 15 vergées de plans de pommiers, dont la récolte est très casuelle et peut produire de deux ans en deux ans 10 à 12 tonneaux de sidre de 600 pots. Le fermier en vend cinq ou six et fait 12 tonneaux de petit sidre et mitoyen pour son usage. Pendant deux ans, on cultive avec un soin particulier ces plans, on y laboure de la vesce, des pois, du sarrasin, du froment ou du seigle. Il est certain qu'il y a des plans en trop grande quantité dans cette Election eu égard à la consommation et en proportion des autres especes de terre ; mais l'inégalité des terrains, coupés par des montagnes qui donnent beaucoup d'action et de force aux vents violents qui regnent souvent dans cette Election en détruit beaucoup, ce qui joint à l'incertitude des recoltes empeche qu'on ne soit obligé de deffendre les nouvelles plantations. 12 à 15 vergées de prairies communément mediocres qui produisent du foin pour l'usage de la ferme. Les 70 vergées de terre labourable se divisent en quatre espece de culture. La premiere de sarrasin qui est celle qui demande le plus de travail et de depense. Le fermier transporte cinq ou six bannelées de terre de la piece qu'il veut ensemencher en sarrasin dans sa cour, il les mêle avec des pailles et fumier, il tourne le tout plusieurs fois et souvent il y mêle quelques chartées de tangué et vareq et suivant qu'il est plus ou moins éloigné de la mer il voiture de la tangué dans la piece ; en supposant un éloignement de trois ou quatre lieues, il y en transporte 20 ou 30 chartées dans le mois d'avril et au commencement de may on brise cette terre destinée au sarrasin, au commencement de juin on la herse et on la tourne une seconde fois et ensuite on y transporte les engrais de la cour et on l'ensemence en sarrasin. Il faut de cette espece de semence un boisseau mesure de Coutances qui est de 18 pots d'arque ensemenche une vergée et demie¹⁶⁵¹, la vergée de quarante perches, la perche de 22 pieds. La recolte de cette espece de bled est tres incertaine, les brouillards, les gelées l'endommagent mais aussy elle est quelque fois très abondante et la vergée peut produire 9 à 10 boisseaux.

La seconde espece de culture est en froment, grain semé après la récolte de sarrasin et dont le produit qui est la plus grande ressource du fermier est employé à payer le prix du fermage. La 3^e est en orge et pour favoriser une bonne récolte il faut mettre des terreaux de fumier. La 4^e est en avoine et en mouture dans laquelle on sème la tremaine¹⁶⁵². La trémoine sert à nourrir les bestiaux ; quelques fois on récolte la dernière coupe en foin, ou on la laisse monter en graine ce qui est d'un bon produit. Une terre de bonne qualité donne trois coupes. La pièce de trémoine est semée l'année suivante en sarrasin et ainsy successivement. Un fermier, pour cultiver une ferme de l'espèce supposée, est obligé d'avoir 5 bœufs 3 chevaux et ordinairement 4 vaches et deux nourrisseuses 3 ou 4 cochons à la pasture sur la terre. Quelques fois il y nourrira 25 ou 30 brebis. Il faut compter sept personnes pour faire valoir ces 100 vergées de terre et de plus dans le tems des fenaisons et de

¹⁶⁵⁰ Archives départementales du Calvados, C 283

¹⁶⁵¹ Soit 1,08 hl/ha ou 0,7 q/ha (chiffres faibles)

¹⁶⁵² Patois de la Manche : trêfle

la récolte 4 ou 5 journaliers pendant six semaines ou deux mois. La dépense nécessaire pour une pareille culture est considérable. Le fermier ne peut payer le prix du loyer que par la vente du sydre, de froment et des bestiaux, toutes les autres productions sont consommées par la culture. Il y en a quelques uns qui vendent deux ou trois cens de fagots provenant de la coupe des bois des hayes et fossés ce qui peut produire déduction faite des frais de façon 15 lt le cens.

2° Sur les débouchés de consommation extérieurs

Les bestiaux qu'on élève sont vendus pour les herbages du Cotentin ; on vend quelques porcs maigres qu'on conduit à Paris mais c'est un objet peu intéressant. Les droits sur la volaille et le gibier qui entre à Paris ont fait diminuer les enlèvements qu'on en faisait, ce qui fait un préjudice au cultivateur.

On laboure à peine dans cette Élection des lins suffisamment pour l'usage et la consommation mais on tire de l'Étranger et du Cal-de-Cère beaucoup de fils dont on fabrique des toiles et coutils. Ce commerce qui était autrefois considérable a beaucoup diminué. On en fait encore à Coutances et dans cinq ou six paroisses du coté de St-Lô. Ces toiles et coutils sont portés et vendus au marché du bourg de Canisy de l'Élection de St-Lô.

Dans les années abondantes la production d'orge sur la côte excède la consommation et on en vend pour passer dans l'Élection de Carentan. L'hiver on vend du poisson pour Paris mais en très petite quantité ; les rochers qui bordent la côte empêchent de pêcher en bateau. On transporte à Paris des huitres écalées ; il s'en fait un débit considérable et d'huitres en pierre. La rigueur avec laquelle on perçoit depuis quelques tems les droits gêne et diminue le commerce.

Autrefois on transportoit du havre de Renéville beaucoup de chaux en Bretagne, ce qui donnoit de la valeur aux terres de cinq ou six paroisses voisines du havre, dont les mauvais fonds ne sont susceptibles que de la culture du bois jan, ou jonc marin, dont on se sert pour cuire la pierre qui se trouve dans ces paroisses. Mais la facilité de transporter la pierre à chaux en Bretagne a beaucoup diminué le débit de la chaux et causé un préjudice considérable aux habitans de ces paroisses, et on ne peut y remédier qu'en prohibant la sortie de la pierre ou l'assujettissant à de grands droits.

3° La nature et à peu près le montant de ses consommations

Les habitans des villes, les ecclésiastiques et gentilshommes demeurans à la Campagne vivent de froment et consomment ce qu'en produit l'Élection. Les laboureurs et artisans des campagnes vivent d'orge et de sarrasin. Les paroisses du bord de la mer ne consomment point dans les années abondantes la totalité de leur récolte ; il en peut sortir un dixième qui est vendu dans les marchés de Lessey et de Periers et qui passe dans l'Élection de Carentan. On consomme dans l'Élection à peu près la quantité de sydre qu'elle en produit. Quelques fois mais rarement on en transporte en Bretagne. L'Élection de Coutances peut fournir un sixième du sidre nécessaire aux armemens de Granville, le surplus se tire de l'Élection d'Avranches.

Il n'y a point de pasturages dans cette Élection. Les bouchers tirent les bœufs de l'Élection de Carentan, les veaux de Tessy, Élection de St-Lô. L'Élection de Coutances fournit seulement le mouton et les cochons.

Les vins et eaux de vie qu'on consomme dans le païs et dont on peut connoître la quantité par les relevés des aydes en font sortir beaucoup d'argent ainsi que la consommation de tabac qui est considérable. [...]

4° Le nombre et le génie des habitans

L'Élection de Coutances peut contenir environ 90000 habitans. Leur génie est industriel, actif, laborieux et sobre.

5° Le plus ou moins de bonté et d'intelligence de culture qui y est établie

Les laboureurs sont intelligents mais la misère ne leur permet pas de faire aucunes espèces d'épreuve ; ils ne peuvent faire aucunes avances ; ils sont obligés de tirer un profit journalier de leur terre et ne peuvent rien

sacrifier pour s'en procurer un plus considérable. C'est ce qui les empêche de laisser reposer leur terre, d'engraisser leurs prairies. [...] »

4. Election de Mortain

4.1. Mémoire de 1698¹⁶⁵³

« Il y a dans cette Élection la forêt de Landespourie [...] ; elle était autrefois considérable par sa grandeur et par son bois de haute futaie, présentement en taillis.

Les fruits principaux sont seigles, blés noirs ou sarrasins, orges, avoines et peu de froment.

Le climat y est plus froid que chaud.

Cette Élection est composée de montagnes et vallées remplies de landes inutiles. Il n'y a ni métaux ni richesses souterraines si salpêtres. Les arbres sont poiriers, pommiers et peu de fruits à couteau. Il n'y a aucun commerce.

Le naturel des habitants n'est pas mauvais. »

4.2. Mémoire en réponse à une demande de l'Intendant du 8 avril 1727¹⁶⁵⁴

(en italiques, ajouts d'une autre main, à une date inconnue)

(1727) « L'Élection de Mortain est composée de 94 paroisses. [...]

A la paroisse de Ger il y a plusieurs particuliers qui font faire des pots de terre.

A Sourdeval il y a quelques chaudronniers, des émouleurs de couteaux, quelques petits porteurs de balles de merceries, ciseaux et couteaux et quelques moulins à papiers.

A Vengeons il y a aussy quelques chaudronniers et émouleurs et un moulin à papiers.

A St Barthélémy, Chevencey, Beauficel, Brouains, St Pierre, il y a aussy quelques moulins à papiers.

A Perrières et Montjoye il y a quelques piqueurs de carreau¹⁶⁵⁵ et massons.

A Colloudray, St Martin et Les Loges sur Brecey, il y a quelques porteurs de balles.

A St Quentin, il y a quelques porteurs de balles.

A Mesnilbault, Trulleins et St Christophle, il y a quelques porteurs de siseaux et couteaux.

A Beauchesne, St Cornier, St Jean des Bois et Yvrandes, il s'y fait du clou.

Dans le reste des paroisses de l'Élection il ne s'y fait aucun commerces, les habitants y vivent du revenu des terres comme propriétaires ou fermiers *et le plus grand produit consiste dans l'élève de leurs bestiaux qu'ils nourrissent chez eux dans leurs terres incultes et qu'ils vendent ensuite [...] sur le Cotentin et le Pays d'Auge.* Quand au commerce, on ne scait point les moyens de l'augmenter.

Les seigles promettent une moitié d'année. Les avoines un tiers. Il ce fait cy peu de froment dans l'Election que cella ne meritte pas d'en parler. Les bleds noirs ou sarazins ne sont pas encore semes. Ils font plus de la moitié de la recolte des grains de cette Election. Dans la moitié de l'Election on ne peut au plus esperer qu'un cart d'année de fruits quoique ne sont tils pas assurés et dans l'autre moitié de l'Election presque rien.

Il y a environ la moitié des terres de l'Élection qu'ils ne peuvent labourer étant en forets, landes et brieres et de l'autre moitié on n'en peut labourer au plus que les deux parts, l'autre se laisse à reposer ne pouvant se labourer tous les ans. [...]

On remontre que dans la plus grande partie de laditte Élection les chemins sont presque impraticables a l'hiver, le Roy n'ayant jamais fait travailler a les reparer a l'exception du chemin de Fontenay auquel on comencea l'été dernier de faire pour six ou sept cent livres de reparations quoy que tous les ans il ce levent dans l'Election 11000 lt pour les reparations des chemins, ponts et chaussées, en outre 600 lt pour les gages des ingenieurs et inspecteurs des ponts et Chaussées. »

¹⁶⁵³ Archives nationales, H 1588-10

¹⁶⁵⁴ Archives départementales du Calvados, C 287

¹⁶⁵⁵ Nom donné aux pierres du pays

(sans date) « Ce qui a fait un tort considerable a cette Élection dans les derniers temps a été la disette des grains qui a obligé les habitans d'en acheter dans la Bretagne et en pays du Maine a un prix exorbitant l'élection ne pouvant dans les meilleurs temps se fournir de bleds que la moitié de l'année.

La plupart des paysans journaliers vont tous les ans faucher et faire les récoltes dans différentes paroisses du Royaume d'où ils reviennent après les récoltes avec quelques especes. »

4.3. Mémoire Orry de 1756

« Il y a en cette ville des fabriques de bonnettes et de chapeaux, qui n'ont leur commerce que dans la province. On y fait des toiles fines, moyennes et grosses, dont le principal commerce se fait à Paris et à Lorient pour la Compagnie des Indes. »

5. Election de Saint-Lô

5.1. Mémoire de 1698¹⁶⁵⁶

« Cette Élection a beaucoup de montagnes et très peu de pays uni. [...]

Pour les forêts, il n'y a qu'une petite portion de la forêt de Cerisy appartenant au Roi [...].

Les seuls fruits de la terre sont les pommes dont on fait du cidre [...] dont une partie des terres voisines [de la Vire] font leur débit aux marchands de la ville de Rouen, qui les viennent acheter sur les lieux et les transportent par le moyen de bateaux plats jusqu'à Isigny et de là les embarquent dans des gribannes pour les porter dans les villes de Rouen et Caen.

Le climat est assez tempéré ; il s'y nourrit beaucoup de bestiaux, particulièrement dans les pays bas, [...] où il y a quelques marais communs usagers.

Il n'y a aucune mine, qu'une de marbre dans la paroisse de Cerisy [...] mais l'expérience fait connaître qu'il y a autant de dépense à faire que d'utilité.

L'unique commerce qui s'y fait est de serges qui se fabriquent à St-Lô, et dont le débit se fait aux foires de Caen et de Guibray dans la Province. Le surplus se porte à Paris et quelque peu en Bretagne. L'usage en est très bon et sert communément à habiller les religieux. Cette fabrique est estimée des meilleures du Royaume, particulièrement lorsque les laines qui entrent dans ces serges sont fabriquées de laine du Cotentin où les vers ne se mettent presque jamais.

Il se fait à St-Lô du cuir des vaches vulgairement appelé l'empeigne, qui sert à faire le dessus des chaussures, et cette vache connue dans tout le royaume sous le nom de vache de St-Lô a beaucoup de réputation [...].

Il se vend aussi aux marchés de St-Lô, Torigny, Mazy plusieurs bestiaux maigres qui se nourrissent dans les campagnes [...].

A l'égard des blés, ils ont peine à suffire pour la nourriture du pays. [...]

Il se fait aussi un commerce de beurre qui se porte à Isigny et est de tel usage que les marchands de Paris qui les viennent acheter, que sans ce beurre qui se mêle à celui du Cotentin et du Bessin, qui est trop gras, ne pourrait être gardé très longtemps. [...]

Les hommes s'appliquent particulièrement à l'agriculture, plus des deux tiers des paroisses dans cette Election l'ayant point d'autre occupation, ce qui les rend plus laborieux. »

¹⁶⁵⁶ Archives nationales, H 1588-10

5.2. Mémoire de 1727¹⁶⁵⁷

« Le terroir est mauvais pour deux tiers ou les trois quarts. La plupart des paroisses, particulièrement les grandes sont en la plus grande partye en bruières qui ne produisent que quelques acharsses (?) et de mauvais pasturages et les habitans pour la faire produire sont éloignés des engrais et la plupart, hors d'état par leur pauvreté d'en achepter, sont obligés de bêcher la surface de la terre et de la bruler pour servir d'engrais après quoi on sème du froment, de l'avoine, quelques pois, du seigle et du bled noir de sarrazin [...] Le bled que le meilleur fonds produit ne suffit pas pour nourrir les habitans de l'Election qui sont obliges d'en achepter a Bayeux, a Periers et Coutances.

Cette façon d'engraisser les terres sont les habitans sont forcés de se servir est d'une dangereuse conséquence, parce que les terres ainsi brulées ne produiront de longtems que très peu de choses.

Il y a peu de peries et il y a environ que la quarantième partye du terroir planté en pommiers, dont il y a environ les trois quarts qui produisent un cidre maigre qui ne peut se garder ny se transporter.

Les paisants de cette Élection sont sobres, extremement laborieux mais très pauvres. Il y en a au moins les trois quarts qui n'ont que leurs journées pour vivre, qui ne mangent que du pain d'orge et d'avoine et des boullies d'avoines et de sarasin.

L'Election est très chargés de taille, et plus qu'aucunes des Elections voisines ; aussy depuis sept ans, elle a été augmentée de 104480 lt, qui est presque le double de ce qu'elle payait en 1699, étant alors imposée à 157866 lt, au lieu qu'el l'année présente, elle se trouve imposée à 262298 lt. L'on ne croit pas qu'aucunes des Elections ayt été augmentée de la sorte. Celle de St Lô est néanmoins la plus mauvaise, n'estant point en pays herbager et ne produisant pas ses bleds pour no[u]rir les habitans d'icelle. Aussy peut-on dire avec vérité que tous les habitans sont ruinés, qu'il n'y a point de paroisse qui ne doive estre considérablement diminuée, ou elles sucomberont entièrement. Pourquoi, dans ce présent état, on se contentera en faisant la description de chaque paroisse, de les noter par plus ou moins mauvaise.

La plupart des paroisses sont chargés de quantité de rentes seigneuriales en grains, ce qui a beaucoup contribué dans les annés chères, d'en rendre les habitans misérables et dont les habitans payent plus d'imposition que le fond de la paroisse ne vaut de revenu, les rentes seigneuriales prélevées, ce qui fait qu'il y a eu des paroisses, il y a quelques annés qui ont tombé en régalle, qu'il y en a après eu davantage, c'est tant que par un abus les collecteurs ont forcé alternativement les habitans qui avaient quelques aisances d'alterner d'eux la collection et de faire les avances necessaires à la Recette ce qui causera la ruine desdittes paroisses parce qu'il y a au moins dans ces sortes de paroisses des collecteurs de six annés différentes qui sonnent journellement aux portes des habitans pour saisir loers qu'ils les aperçoivent quelques meubles. »

[suit une appréciation de la situation de chacune des paroisses]

St-Lô : « Il y a dans cette ville une manefacture de serges, mais qui est fort diminuée par l'absence d'aisance et de bredit [crédit] de ceux qui l'exercent. Il y en a une autre de rubans de fil, mais qui est peu de chose.

La fabrique de cuirs tannés est presque entièrement tombée, parce que le corps est chargé de rentes, dont ils ont pris les fonds pour payer les taxes qui ont été cy devant mises sur leur corps, ce qui en a fait abandonner plusieurs.

Il ne s'y fabrique plus de coutils ny de toile que pour l'usage des habitans, la fabrique en étant dans l'Election de Coutances, dont les fabricants en font la vente aux marchés de Marigny de l'Election de Coutances et à ceux de Canisy, de l'Election de St Lô. »

¹⁶⁵⁷ Archives départementales du Calvados, C 284

5.3. Mémoire Orry de 1756

« St Lo, ville de la Basse Normandie, est sur la Vire, dans un terrain fertile, à 5 lieues de Coutances, 58 de Paris.

Elle n'a qu'une petite manufacture de draps de moyenne qualité, où 400 personnes sont employées. On y fait beaucoup de toiles de moyenne qualité, dont le commerce se fait en Basse Normandie et en Bretagne. »

5.4. Mémoire de 1731, observations de 1759¹⁶⁵⁸ et 1763¹⁶⁵⁹

Productions du sol

Grains, fruits, légumes et autres productions

(1731) « Il y a 102 paroisses dans l'Élection de St Lo ; le quart de son terroir seulement peut passer pour bon ; il consiste en herbages ou pâturages servant à engraisser des bestiaux, en plants de pommiers produisant du cidre, et en terres labourables portant du froment, du chanvre et du lin ; le meilleur et principal engrais de ces terres est un sable de mer appelé tanguet, qui se tire par la rivière de Vire. Les trois autres quarts de l'Élection de Saint Lo sont ingrats ; ils ne consistent qu'en mauvais pâturages, des bruyères et de mauvaises terres portant du méteil, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des pois, des fèves et de la vesse. Les habitants des paroisses situées dans ce mauvais terrain étant éloignés des engrais, ou n'ayant pas le moyen d'en acheter, sont obligés, pour faire produire la terre, d'en bêcher la surface et de la brûler pour servir d'engrais ; cette façon de l'engraisser est d'une dangereuse conséquence, parce que les terres ainsi brûlées, qui produisent en vérité de ces petits grains immédiatement après l'engrais, ne rapportent que très peu de choses pendant plusieurs années après. »

(1759) « Il y a 101 paroisses dans l'Élection de St Lo y compris la paroisse de Couvains, laquelle étant divisée en 3 quartiers différents, il s'ensuit qu'il y a 103 communautés »

(1763, observation en marge du mémoire de 1698) « Il y a 103 paroisses dans l'Élection de St Lo y compris la paroisse de Couvains, laquelle étant divisée en 3 quartiers différents, il s'ensuit que ladite Élection est composée de 105 communautés »

(1759) « Les bons lins ne réussissent que dans quelques paroisses voisines de Coutances. Le chanvre va bien pour les pois blancs et les verts étoient une branche de commerce, elle est bien peu de chose et la culture de ces légumes a diminué en proportion ; les fèves sont cultivées dans quelques paroisses à gauche de la rivière d'Elle. On sème dans la terre de l'Élection de St Lo des trémois¹⁶⁶⁰, vulgairement appelés trémoins, les sainfoins, luzerne, etc. N'y ont pas réussi rebettes et autres plantes qui fournissent des huiles y sont insemencés. Les choux d'une espèce inférieure furent autrefois un objet de commerce ; le bocage en faisait emplette pour les planter, mais à présent qu'il s'en fait, cette partie est peu de chose. »

Récolte et consommation de ces denrées

(1731) « Le nombre des habitants de l'Élection de St Lo est d'environ 65 à 66000, non compris les enfants au-dessous de huit ans, et il n'y en a que le quart qui fasse usage de froment, dont la consommation peut aller à 180000 boisseaux, mesure de St Lo, lesquels sur le pied de quatre boisseaux pour un septier de Paris font la quantité de 45000 septiers ; dans les années les plus abondantes, il ne croît pas dans cette Élection plus de 80000 boisseaux de froment, faisant 20000 septiers de Paris, ainsi elle est obligée d'en tirer 25000 septiers des Élections voisines et notamment de celle de Caen, qui est celle qui est accoutumée de secourir les autres Élections de la Généralité. »

¹⁶⁵⁸ Archives départementales du Calvados, C 285

¹⁶⁵⁹ Archives départementales du Calvados, C 286

¹⁶⁶⁰ Blés de mars

(1759) « Depuis 1731 on a converti plusieurs terres en herbages secs, ce qui doit avoir opéré un trentième de diminution seulement sur le montant commun et sur la récolte de toute espèce. L'Élection de St Lo tire des bleds de Carentan, Coutances et Bayeux. »

(1731) « Le surplus des habitants de l'Élection de St Lo ne fait sa nourriture que de meteil, seigle, orge, avoine, sarazin et même de pois et de fèves. L'Élection produit suffisamment pour cela de ces mêmes grains. Outre les grosses avoines qui font partie des grains ci-dessus marqués et qui servent à la subsistance du même peuple, il croît encore de la moyenne et mince avoine qui est consommée par les chevaux, tant de l'Élection que des environs. Les pois, fèves et vesces qui ne sont pas consommées pour la nourriture du même peuple, le sont par le bétail sur les lieux et dans le voisinage.

Le chanvre et le lin est consommé par les manufactures de toile et autres ouvrages qui se font dans le pays.

Le cidre provenant des plants de pommiers fait la boisson ordinaire des habitants. Il n'y en a que ce qu'il faut pour leur consommation année commune. »

(1759) « Le cidre excède de beaucoup la consommation du pays année commune. L'exportation s'en fait par la mer pour approvisionner Rouen lorsque la mer est libre ; mais cet avantage n'est qu'au profit des paroisses qui sont à portée de l'embarquement. Néanmoins il est des temps de disette à l'occasion desquels le marchand fait emplette même dans les paroisses entre St Lo et Thorigny. Si on pouvait donner aux Anglais le goût du cidre et favoriser la traite qu'ils en pourraient faire, la plantation des pommiers étant ratifiée, la manipulation et la conservation des cidres étant pareillement éclairée et réduite à des principes certains, il entroit par cette voye bien des guinées dans l'Élection. [...] »

Leurs prix actuels [transcrits par nous sous forme de tableau comparatif]

Prix du boisseau (mes. St Lo)	1731	1759
Froment	3 lt 15 s.	4 lt
Météil	2 lt 17 s. 6 d.	3 lt
Seigle	2 lt 15 s.	2 lt 15 s.
Orge	2 lt 12 s. 6 d.	2 lt 5 s.
Sarrazin	1 lt 18 s.	2 lt 10 s.
Pois, fèves, haricots et vesces	2 lt 5 s.	Pois, fèves 4 lt, vesces 3 lt
Avoine	3 lt 6 s. 8 d.	3 lt

Prix	1731	1759
Tonneau de cidre de 600 pots	42 à 45 lt	35 lt
Cent pesant de foin	2 lt 1 s. 8 d.	1 lt 10 s.
Quintal de lin fin	50 à 60 lt	Id.
Quintal de lin commun	25 à 30 lt	Id.
Quintal de chanvre fin	45 à 50 lt	Id.
Quintal de chanvre commun	25 à 30 lt	Id.

Bestiaux

(1731) « Il s'élève dans l'Élection de St Lo environ 500 bœufs et 1000 vaches qui s'engraissent dans les pâturages avec 200 autres bœufs et 1300 vaches qui se tirent maigres des marchés de Bretagne, d'Anjou et de Maine. Tous ces bestiaux étant engraisés sont conduits du côté de Paris pour y être vendus, à la réserve de 800 vaches ou génisses qui se consomment dans l'Élection.

On engraisse aussi dans cette Élection 6 à 7000 moutons, dont trois mille sont élevés dans les lieux et le surplus est acheté maigres dans les marchés des Elections voisines ; on en conduit environ 2500 du côté de Paris pour être vendus lorsqu'ils sont engraisés, le reste consistant en brebis, petits moutons et agneaux est consommé dans le pays. »

(1759) « Le nombre des bestiaux qui sont massacrés en dedans de l'Élection de St Lo est assez constant, suivant les déclarations portées sur les registres d'Inspecteurs aux boucheries des différents bureaux de ladite

Élection. Il y a été consommé, pendant l'année dernière, 176 bœufs et vaches, 4868 veaux, 13739 moutons et brebis, mais il n'est pas possible de fixer le nombre des bestiaux qui y sont, les particuliers en vendent comme ils en achètent. Il faudrait un détail immense pour balancer ces deux parties. Ce qu'il y a d'assez certain, est que ladite Election en fournit une quantité considérable, sans qu'on puisse évaluer ce qui, de ce crû, est vendu aux marchés de Beaumont, Rotot, Neufbourg et Poissy. Toutes les informations n'aboutissent qu'à une de ces deux réponses : il ne scay pas, ou cecy : c'est peu de chose, parce que les uns véritablement ignorent, et les autres ne veulent point parler.

Il sort bien de la volaille, quelque gibier et quelques saumons. »

Chevaux et haras

(1731) « Il ne s'élève dans l'Élection de St Lo, année commune, que 7 à 800 chevaux, qui sont tous petits et employés dans le pays pour le harnois ou la somme, et on peut dire qu'il ne s'en fait point de commerce hors de l'Élection, à la réserve de dix ou douze chevaux de remonte ou de carrosse qui peuvent en sortir quand ils sont élevés et qui sont achetés poulains dans le Cotentin ; il n'y a qu'un étalon royal dans cette Election. Il serait à souhaiter qu'il y en eût davantage ; de 31 juments qui ont été saillies par cet étalon l'année dernière, il est né pendant le cours de celle-cy 13 poulains et 9 pouliches. »

(1759) « Il y a deux étalons. »

Terres incultes

(1731) « Il y a peu de terres incultes dans l'Élection de St Lo et ce n'est que par la pauvreté des propriétaires, et les habitants étant naturellement laborieux et soigneux de faire valloir leurs fonds autant qu'ils le peuvent. »

Productions de l'industrie

Manufacture de serges, finettes et ras

(1731) « La manufacture de Saint Lo mérite d'être soutenue et protégée, tant à cause de la beauté et de l'utilité de ses étoffes, qu'en considération de ce qu'elle observe exactement ses reglements. Elle consiste en trois espèces d'étoffes, scavoir serges fortes, finettes et ras. On y fait de plus des droguets meslés de laine et de fil, qui sont sans conséquence parce que les particuliers ne les fabriquent que pour leur usage et ne les vendent point.

Les serges fortes ont douze portées et quarante fils chacune, une aulne et un tiers de large sur le métier à cause de la finesse du fil, et 36 à 37 aulnes de long. Les ras ont 10 portées à 40 fils chacune et n'ont qu'une aulne sur le métier parce qu'ils ne rétrécissent point au foulon, étant faits de la laine la plus épurée et la plus fine, avec la chaine et la trame de la même laine ; d'ailleurs comme ils ont déjà sur le métier presque toute la force et l'uni dont ils sont capables, on ne les foule qu'une demie heure ; on leur donne 55 à 60 aulnes de longueur. Les trois espèces ont une aulne de large au sortir du foulon.

Il se fait dans cette manufacture par an 2200 pièces d'étoffes, scavoir 800 pièces de serges fortes, 700 finettes et autant de ras, qui peuvent valloir environ 40000 lt. On y employe environ 1000 sommes de laine en suin, ou pour mieux s'expliquer 500 sommes de laine blanche. Elles se tirent du Costentin, du Bessin et de la Hague, c'est-à-dire des environs de l'Élection de Saint Lo. Leur prix est de 40 sols jusqu'à 50 sols la livre. »

(1759) « Il s'est fait en l'année 1758¹⁶⁶¹ 714 pièces d'étoffes, scavoir 347 de serges fortes, 164 finettes et 206 de ras. La laine blanche vaut depuis 40 sols jusqu'à 3 lt [la livre]. »

¹⁶⁶¹ Dans le texte, par erreur, « 1768 »

[Prix des étoffes mis par nous en tableau]

Prix à l'aune	1731
Serges fortes	6 lt jusqu'à 6 lt 15 s.
Finettes	5 jusqu'à 6 lt
Ras	3 lt 10 s. jusqu'à 4 lt 5 s.

(1731) « Chaque pièce de ces étoffes paye environ trois livres de droit au tarif de Saint Lo, ce qui fait pour 2200 pièces 6600 lt. Il s'en est fabriqué, il y a quelques années jusqu'à 2500 pièces, mais la mort de quelques uns des maîtres principaux fabricants et le défaut de moyens de ceux qui restent y a apporté de la diminution. »

(1759) « La pièce de serge forte paye au tarif 3 lt, celle de finettes et de ras 4 lt 2 s. chacune. »

(1731) « Les fabricants sont au nombre de 80 ; ils y a 120 métiers battans et 70 vuides. Cette manufacture employe plus de 1300 personnes, tant de la ville que de la campagne, scavoir les tisserans, des peigneurs, des cardeurs, des fileuses, des canneteurs et dévideuses. »

(1759) « Les fabricants sont actuellement au nombre de 49. »

(1731) « Les tisserans gagnent depuis 6 sols jusqu'à 10 sols par jour ; les peigneurs depuis 6 sols jusqu'à 9 sols ; des cardeurs depuis 5 sols jusqu'à 7 sols ; les fileuses depuis 3 sols jusqu'à 5 sols ; les journaliers qui épluchent, déploient et nettoient la laine, depuis 4 sols jusqu'à 5 sols 6 deniers ; et les enfants qui sont occupés à canneter et mettre les laines en fuseaux, depuis un sol jusqu'à 3 sols 6 deniers, le tout à proportion de leur assiduité et de ce qu'ils sont bons ou mauvais ouvriers.

Le débit de ces étoffes se fait aux foires de Caën et de Guibray ; elles s'envoient aussi à Paris, Roüen et presque toutes les villes du royaume, où elles reçoivent les plus belles teintures à quoy elles sont très propres. Elles servent principalement à habiller les ecclésiastiques et les religieux, et à faire des doublures ; mais ce dernier usage a beaucoup diminué depuis qu'on préfère la soye et les belles étamines pour doubler.

Cette manufacture est en règle tant pour la qualité des laines, que pour l'aprest et largeurs ; mais elle participe au mal général qui est que les fils sont moins fins qu'ils n'étoient autrefois, ce qui provient vraisemblablement de la modicité du salaire des fileuses, qui les engage à filer plus gras pour filer davantage. On cherche à remédier à ce relachement, mais cela est d'une difficulté insurmontable, au moins pour le temps présent. »

(1759) « Le projet du nouveau dévidoir que nous avons lu dans une feuille de l'imprimerie royale pourrait, à notre avis, obvier aux fraudes des fileuses, à la dureté du fabricant qui les employe et procurer des étoffes mieux fabriquées. »

Manufacture de ruban de fil

(1731) « Il est établi à Saint Lo une manufacture de tissages¹⁶⁶² rubaniers en fil, dont les métiers battans sont actuellement au nombre de 159, qui occupent environ trois cents vingt personnes à fabriquer, dévider, canneter, blanchir et calender ; les ouvriers fabricants gagnent par jour depuis 5 sols jusqu'à 9 sols, les calendriers depuis 6 sols jusqu'à 10 sols, les enfants pour canneter depuis un sol six deniers jusqu'à 4 sols, à proportion de leur diligence et assiduité.

Cette manufacture employe environ 50000 lt de fil, qui est acheté [tant] dans les marchés de la ville de Saint Lo et des environs, que dans ceux des Elections de Coutances et de Vallognes. Ces fils employent dans les lieux d'où ils sortent 550 ou 600 fileuses. On en fabrique environ 50000 grosses de rubans de différentes espèces et de différents prix estimés, le fort portant le faible, à 40 sols la grosse, ce qui fait 100000 lt.

¹⁶⁶² Encre très pâle, lecture incertaine

Le débouchement de cette marchandise se trouve aux foires de Caën et de Guibray, et dans l'envoy qui s'en fait presque dans tout le royaume. Elle paye au tarif de la ville de Saint Lo un petit droit qui ne laisse pas de monter à 900 lt ou environ. »

(1759) « Les rubanniers de Saint Lo se plaignent que les habitants de Jersey enlèvent des parties considérables de fils, tant pour eux-mêmes que par des facteurs. Cet enlèvement, prétendent lesdits rubanniers, deviendra plus facile si on admet le nouveau dévidoir, parce qu'il faudra moins d'attention et de sagacité pour saisir la qualité des fils. Sous ce prétexte, ils rejettent le dévidoir. Nos sergers ne proposent aucune raison et le rejettent aussi. Nous pensons au contraire que si ce dévidoir étoit en usage, les manufactures de serges, de rubans et de neuviés établies en cette ville ne produiroient que de bons ouvrages, et l'on ne verroit pas, surtout chez les fabriquants urbains, ce qui arrive très souvent, des marchandises saisies et confisquées pour cause de deffectuosités, occasionnées en grande partie par l'inégalité de la filature. Nous sommes persuadés que l'introduction du dévidoir proposé, partout où l'on ne s'en sert pas, se roit avantageuse aux fabriquants, à la fileuse et au public. »

Tannerie

(1731) « La tannerie de Saint Lo étoit considérable cy devant et l'aprest en est fort bon, mais la communauté des tanneurs étant chargée d'une rente considérable, voulut s'en affranchir en l'année 1720. Pour cet effet, elle prit en constitution des billets de banque royalle, et n'ayant pu réussir à en faire l'amortissement, elle est demeurée chargée de deux rentes, ainsi que des frais et dépends d'un procès qu'elle soutient en cette occasion, ce qui a presque ruiné cette communauté. Pour s'acquitter, elle rejette le courant de ces rentes sur la marque des cuirs, dont le prix se trouve tellement augmenté que les marchands qui étoient accoutumés de s'en pourvoir les tirent d'ailleurs. Ainsi la communauté achève de se ruiner et il n'y a plus que quatre ou cinq maîtres qui sont prest d'abandonner.

Manufacture de toiles

Il y a dans l'Election de Saint Lo une branche de la manufacture de toilles et autres ouvrages dont on fait le détail général au chapitre de l'Election de Caën. Cette branche consiste en 425 mettiers, dont 50 sont dans la ville et fauxbourgs de Saint Lo, montés en toile de différentes qualités, napes et serviettes, et 375 dispersés dans les paroisses de cette Election, qui outre ces marchandises, fabriquent encore particulièrement des coutils de différentes sortes, des toilles appellées blancardes servant à faire des voilles de vaisseaux, des toilles grises et rayées, et de petites toilles rayées et à carreaux. Les habitants de ces paroisses aussi bien que ceux des paroisses de l'Election de Coutances qui en fabriquent de pareilles, portent leur marchandise au marché du bourg de Canisy, qui est situé dans l'Election de Saint Lo et dont il sera encore fait mention cy après au chapitre de l'Election de Coutances.

Ces 425 mettiers occupent et font subsister 4250 personnes au moins. Un compagnon peut gagner par jour de travail 7, 8, 9 sols et la fileuse 4 et 4 sols.

Les prix actuels de ces marchandises sont, scavoir : de celles qui se vendent à Saint Lo, les toilles de lin depuis 1 lt 10 sols jusqu'à 4 lt 10 sols l'aulne ; celles de chanvre depuis 1 lt 7 sols jusqu'à 3 lt 10 sols ; celles d'étoupes depuis 11 sols jusqu'à 20 sols ; les serviettes depuis 55 lt jusqu'à 160 lt la pièce de 48 aulnes ; les napes depuis 52 sols jusqu'à 7 lt 10 sols la pièce. De celles qui se vendent au marché de Canisy et qui se fabriquent dans les paroisses des Elections de Coutances et Saint Lo : les coutils depuis 14 sols jusqu'à 24 sols l'aulne ; les toilles apellées blancardes depuis 22 sols jusqu'à 26 sols l'aulne ; les petites toilles rayées et à carreaux depuis 9 s. jusqu'à 12 sols l'aulne.

Moyens d'augmenter le commerce de Saint Lo

Le véritable moyen de rétablir et d'augmenter considérablement le commerce de Saint Lo seroit d'exécuter le projet proposé plusieurs fois, de rendre la rivière de Saint Lo navigable, ce qui seroit facile suivant le procès verbal qui en a été dressé par Mr Guijact, Intendant, en l'année 1716 en conséquence des ordres de la Cour. Non seulement la ville en retireroit de grands avantages, mais toute la campagne, par la facilité que les habitans auroient de faire venir du sable de mer apellé tangué pour engraisser leurs terres, lesquelles sont, en la plus

grande partie de cette Election, très ingrattes faute de cet engrais. Le manque de fond pour l'exécution de ce projet est cause qu'on l'a abandonné. »

(1759) [Long développement de 4 pages sur les différents projets étudiés dans ce but, le premier étant attribué à Vauban. Il en coûterait 120 000 lt pour assurer la navigabilité de la Vire entre Isigny et Saint-Lô]

5.5. Observations de 1764¹⁶⁶³

« 1° Sur la nature du sol et des productions du département de St Lo.

Nous n'avons rien à ajouter aux observations ci devant faites [c'est-à-dire en 1759]

2° Sur les débouchés extérieurs etc.

Nous avons répondu ci devant [*id.*]

3° Sur le montant des consommations intérieures

Nous avons répondu en marge du mémoire de 1731.

4° Le nombre et le génie des habitants

Le nombre des habitants de l'Élection de St Lo est à peu près le même qu'il étoit en 1731. Le génie des personnes non cultivées est engourdi, paresseux, attaché à d'anciennes routines : leur misère les rend inactifs aux moyens qui pourroient la soulager ; ils vont tellement au plus pressé, pressés d'ailleurs par des besoins urgents, qu'ils ne peuvent pas percer dans l'avenir, quelque heureux qu'on le leur présente : ils ne sentent, faute de ressource, que des sujets de découragement. [...]

6° L'Etat de fortune ou de misère des cultivateurs et des consommateurs

On peut juger de la misère des uns et du peu d'aisance des autres, par l'état actuel où se trouve réduit ce département : saisie sur saisie, vente de biens à vil prix, au bout vient l'emprisonnement des personnes ; les fermes sont abandonnées ; ce qui reste de fermiers ne payent pas ; le discrédit des biens fonds est porté à l'extrême, et on trouverait à peine occasion d'en vendre au denier 15.

7° Les moyens de favoriser et d'accroître l'agriculture ... en un mot tout ceux qui peuvent concourir à l'activité de la circulation et au bonheur des habitants

Pour donner à l'une et à l'autre une activité nouvelle, à peu près comme s'il n'y en avoit jamais eu (car tout est tombé) il faudrait débarasser surtout le commerce des entraves de plus d'une espèce qui le gênent ; la cultivation tire du commerce extérieur ses vrais encouragements. La vilé [vileté] actuelle des grains porte ici un dernier coup à la valeur des fonds. »

6. Election de Valognes

6.1. Mémoire de 1698¹⁶⁶⁴

« Il y avait autrefois [à Valognes] une manufacture de draps, où on fabriquoit plusieurs autres marchandises et ouvrages. Il n'y a à présent que quatre drapiers qui font fort peu d'ouvrages, plusieurs ouvriers et artisans s'étant retirés à cause de la surcharge de tailles. Le moyen le plus sûr pour rétablir les commerces, manufactures et trafic sur l'ancien pied, et même de l'augmenter, seroit qu'il plût au Roi amodier et rectifier la ville de Valognes, ainsi que plusieurs autres villes à qui S.M. a accordé la même grâce.

¹⁶⁶³ Archives départementales du Calvados, C 286

¹⁶⁶⁴ Archives nationales, H 1588-10

Il y a [à Cherbourg] un port de mer, où il descend des bâtiments de 300 tonneaux ; on y construit et équipe plusieurs navires marchands qui naviguent aux côtes de France et d'Angleterre. La rade n'est pas trop bonne ; l'Ouest et le Sud-ouest lui sont contraires. »

6.2. Mémoire de 1727¹⁶⁶⁵

« [... L'Élection de Valognes] peut contenir 121331 acres $\frac{3}{4}$ de terre dont il n'y a tant en labour, pasture que plant 109405 acres $\frac{1}{2}$, en prairies 3308 acres, en landages 3489 acres $\frac{3}{4}$ et en bois 5128 acres $\frac{3}{4}$ ou 8206 arpents. [...]

Elle est composée de 175 paroisses, d'un terroir très différend en qualité et vateur, dont deux villes, une franche et l'autre abonnée, neuf bourgs où il y a aussy un marché chaque sepmaine, qui sont taillables comme les 164 autres paroisses.

On la divise en quatre cantons, qui sont ceux de Valognes, du Val de Saire, de la Hague et des Rivières.

Il y a environ 21300 feux.

La force et le produit de ladite Élection

Les graines, poixs, feves, les cidres, les bestiaux maigres et quelque peu de gras, les boeures de provision, les porcs ou cochons gras, les moutons et leurs laines, quelques chevaux ou poulains de 30 mois, le poisson frais ; les homards ou grosses écrevisses de mer, les huitres ; les volailles de toutes especes ; les lapins, perdrix et autres gibiers ; les cendres de varech ; les lins et chanvres, mais en petite quantité ;

Les manufactures de draps établis ès ville de Valognes et de Cherbourg, quoy que presque entierement tombez, la manufacture de glaces établie en la paroisse de Tourlaville près Cherbourg, ont fait cy devant toute la force et le produit de l'Élection.

Presque tous les habitans de la campagne sont laboureurs, journaliers ou manouvriers, bucherons et sabotiers dans les bois du Roy, ouvriers, matelots, pescheurs.

Il n'y a quelques marchands herbageurs et peu de négociants dans les villes et ports de mer.

Causes de la diminution du commerce

Le vil prix des grains, du cidre et des bestiaux, des lins et chanvres a fait négliger aux laboureurs la culture de la terre depuis quelques années, et ne touchant presque plus d'argent de la vente de leurs denrées, ils ne peuvent les ensemer, leurs donner les engrais convenables, payer les domestiques et les autres depenses que l'agriculture exige, ce qui a fait laisser en friche une très grande quantité de terres et beaucoup diminué la façon des lins ; et ne faisant plus les mêmes profits, ils ne font point travailler tant de journaliers, maçons et autres ouvriers comme auparavant, et les fermiers ne pouvant payer leurs maitres, les gentilshommes et autres propriétaires ont esté forcez de cesser leurs ouvrages, ce qui réduit les pauvres gens à la misère.

La pesche à la mer

La pesche qui faisoit toute l'occupation et le revenu de la meilleure partye des peuples des paroisses de la coste est presque entierement abandonnée parce que la mer est devenue très sterile depuis quelques années et que ces pauvres gens n'ont pas le moyen de changer leurs filets ou d'en faire de neufs conformement au dernier reglement rendu sur les memoires du sieur Lemaçon.

Un petit nombre de gens de mer s'étant trouvez en etat d'en faire la depense, le poisson est devenu plus rare. Il est vendu en prix outré à Paris et dans les autres villes ou les chassemarez le transportent, sans que le bas peuple en puisse profiter, et ne pouvant pas tout d'un coup passer de leur premier metier très feneant pour se

¹⁶⁶⁵ Archives départementales du Calvados, C 287

donner à cultiver la terre ou à faire quelqu'autre ouvrage penible, il ne lui reste que la seule ressource de pescher des huitres, moules et quelques homarts.

Les négociants sur mer

Les negociants ne trouvant plus d'associez ny d'argent à emprunter pour continuer leur commerce, ils sont obligez d'abandonner et laisser perir leurs bâtimens dans les ports de mer de Cherbourg, Barfleur, de la Hague et autres de ladite Election, quoy que bien placez pour le faire, n'estant qu'à 20 et 30 lieues de Londres et environnez de la mer presque de toutes parts.

Les ports de Portbail et Carteret qui ne sont qu'à sept lieües de Gerzey et dans laquelle il se faisoit cy devant un bon commerce de potterie de terre, de charbon, de sabots et autres menües ouvrages de bois, estant presque comblez par les sables que les marés et les vents y transportent des montagnes voisines, les habitans desdits lieux et ceux des environs ny peuvent plus entrer avec leurs petits batteaux, ny faire le cabotage le long de la coste, trafiquer à St Malo, Bordeaux ny aucunes Illes. Le canton des Rivières en est ruiné et par ce moyen les matelots sont sans pratique. Ils sont bornez a la pesche du maquereau qui dure le mois de may seulement et de passer le reste de l'année a pescher souvent au peril de leur vie des huitres et quelques homarts. C'est de ce coquillage qu'ils attendent leur subsistance et celle de leur famille.

Les Anglois avoient poussé le commerce en acheptant des homarts jusqu'à 40000 lt par an qu'ils payaient presque tout en guynez ; mais depuis la diminution indiquéz sur nos espèces et les deffences de faire de payemens et recevoir qu'en espèces nouvellement fabriques, les etrangers ne trouvent plus le même profit sur les guynez. Ils ont fait un commerce plus foible de moitié et si vray que les annez dernieres il n'a pas este à 20000 lt. Cette diminution est une perte considerable pour les peuples des costiers et pour l'Etat.

Les manufactures de draps établies a Cherbourg et à Valognes qui avoient de la reputation occupoient un tres grand nombre d'ouvrieres ; elles etoient soutenües par plus de 40 maitres riches. Il n'y en a pas a present six, le plus riche ne possedant point 15000 lt de biens, elles sont presque entierement tombez. Cependant les habitans desdites villes ont la même avidité de gagner, mais le peu de credit et le manque d'argent detruit les manufactures et les a fait cesser ce qui augmente le nombre de pauvres ouvriers.

La manufacture de glasses de Turlaville entretenoit plus de 200 personnes et 30 chevaux qui faisoient es environs une consommation très considerable de toutes sortes de provision de bouches et autres denrées necessaires à la vie ; mais les interessez ayant retranché quelques uns de leurs fours, il y a une moitié des ouvriers sans paiye. »

6.3. Mémoire Orry de 1756

« Valognes, ville de la Basse Normandie au diocèse de Coutances, sur un ruisseau à 3 lieües de la mer, 63 de Paris.

Elle n'a ny manufactures ny fabriques de considération ; on y fait beaucoup de toiles grosses et moyennes qui sont enlevées par les facteurs de la Compagnie des Indes »

6.4. Mémoire du 3 novembre 1764¹⁶⁶⁶ commentant le mémoire de 1731 non retrouvé

Productions du sol

Grains, fruits, légumes et autres productions du sol

Le produit du chanvre est peu de chose et ne fournit qu'à peu près la consommation personnelle de l'habitant, notre marine le tirant généralement d'ailleurs.

¹⁶⁶⁶ Archives départementales du Calvados, C 289

Les pommes y abondent de deux années une communément, pour des poriers il n'y a pas de quoi faire mille pots de poiré, le poirier étant un arbre delicat qui ne peut reussir dans une position nord comme la nôtre et perpetuellement battuë des vents nord et ouest de l'ocean.

Recoltes et consommation des denrées

Il est de fait, ce qui forme la plus incontestable des preuves, que les produits en grains ne suffisent pour la subsistance car il arrive bien quelques années surabondantes, mais que l'on en reunisse vingt pour en tirer une commune, il en resultera de toutes une entiere de deficit, dont l'Angleterre profite si l'on est en paix, et alors ou le pauvre habitant est ruiné pour longtemps, ou il souffre les horreurs de la faim, au point que bien des nourrices sont même réduites pour toute nourriture à des choux et des panets ou tout au plus du pain de pur son et des fèves moulues.

Le lin qui ne réussit que dans le Valdecere, est un objet plus considerable que ne dit le mémoire, et c'est un des principaux canaux par ou l'argent rentre ; aussi ce petit canton si peuplé et si fortuné est proprement le seul de l'élection ou l'humanité nage dans son necessaire. Je regarde nos bonnes gens formant trois classes bien differentes. Dans le Valdecere ce sont d'honnêtes bourgeois ; au bord des mers on se retire à la distance d'une à deux lieues et dans le centre ce sont des miserables par l'éloignement des engrais et la sterilité naturelle du sol.

Le froment se vend actuellement 2 lt 5 s le boisseau mesure de Valognes qui est viron le cinquième du septier de Paris ; l'orge 1 lt 6 s à 1 lt 7 s ; l'avoine 17 à 18 s ; le sarrasin 21 à 22 sols ; les pois 2 lt 10 s parce qu'il en étoit peu ces deux années ; les feves 1 lt 15 s par la même raison et le chanvre n'est point à citer.

Mais le lin fin vaut 80 à 85 lt, le commun 60 à 65 lt le quintal. Au reste il s'en debite peu en boule et la consommation s'en fait en fils, pour les manufactures de Coutances, Marigny et Canisy. Chose etonnante que fournissant les matieres et la premiere main d'œuvre qui est l'apprest et le filage, nous ne beneficions pas des manufactures qui procureraient aussi au public cinq pour cent au moins de meilleur marché sur les toiles et les coutils.

Le cidre vieux vaut actuellement 40 lt le tonneau de 600 pots. Le foin 1 lt (rature) 10 s le quintal et ce doit être une erreur dans le mémoire de 1731 qui le suppose à 2 lt 10 s.

Bestiaux

L'évaluation des bœufs, vaches et moutons de la petite espece est assés juste dans le memoire de 1731, mais les porcs ou cochons vont bien à 3000 lorsque la sortie en est libre par mer, et l'on doit cet accroissement à l'invention de les nourrir de panets. C'est la ressource du pauvre petit peuple et le porc à 7 lt le quintal (?) plus ou moins decide son bien ou mal être.

Chevaux et haras

C'est un grand problème, lequel est le plus avantageux d'user de bœufs ou de chevaux pour le labeur et les voitures.

Le nombre de chevaux et juments est de plus de dix mille, la plupart à la verité de la plus petite taille, et l'on ne conçoit pas l'erreur du mémoire de 1731, il n'existe aujourd'hui que deux etalons, qui ne tarderont pas à tomber, une pareille negligence fait d'autant moins d'honneur au ministere, que les chevaux normands sont des meilleurs du Royaume et surtout ceux de cette Élection.

Terres incultes et moiens de les faire valoir

Le mémoire de 1731 porte à 40000 acres les terres vaines et vagues de l'Élection, on est convaincu qu'il y a 1° erreur de plus de deux cinquiemes 2° il comprend dans ce qui en subsiste de réel des grèves ce qui ne seroit pas exact 3° des terrains considerables qui constamment sont du domaine des forêts et il n'est pas douteux que l'aliénation en seroit de toutes façons utile ; mais qu'on ne s'y propose donc que l'interest du Roi et du public, et non pas quelques concessionnaires privativement.

Le memoire de 1731 observe très judicieusement qu'il conviendrait de clore et reserver une portion de ces terrains les plus à portée de la mer, ne fut ce que 100 ou 150 acres, on n'en sent pas l'importance et qu'elle ressource ce seroit dans un tems ou peut estre notre marine se releveroit de son humiliation.

Productions de l'industrie

Manufacture de draps de Valognes

La manufacture de draps de Valognes, la meilleure peut-estre du royaume en draperies communes, ne peut être plus tombée ; il n'en reste que quatre maîtres dont le plus riche n'a pas 6000 lt valant, et il se fabrique à peine 120 pièces de drap. Les véritables causes de sa chute ont été le poids des charges publiques avant l'abonnement, l'établissement de manufactures d'une qualité inférieure et conséquemment à meilleur marché¹⁶⁶⁷.

Manufacture de gants

Elle est aujourd'hui réduite à cinq maîtres qui produisent à peine 400 douzaines [de paires de gants], dont il ne s'en consomme pas dans le país plus de la moitié. Le luxe ayant gagné tous les états, ceux qui ont quelque fortune, et les femmes surtout, ne veulent que des gants de Grenoble ou autres.

Tannerie de Valognes

Elle est beaucoup tombée depuis 1731 ; il ne s'y fabrique pas à présent 100 cuirs forts, 4 à 500 de vaches et 300 de veaux, par deux raisons, 1° les cordonniers moyennés trouvent mieux leur compte à s'approvisionner à Caën ou à Guibray qu'à prendre des tanneurs du lieu ; 2° il s'est monté beaucoup de petites tanneries dans les campagnes ; 3° les nouveaux droits sur les cuirs, et la régie aussi gesnante que celle de la vente des boissons en détail, ont fait désertter cette profession par les principaux maîtres, aujourd'hui réduits à sept, dont le plus riche peut avoir en revenu et en fonds de commerce 10 à 12000 lt de capital.

Manufacture de draps de Cherbourg

Cette manufacture est de beaucoup moins tombée que celle de Valognes ; on doit l'attribuer à deux causes : 1° qu'on glisse dans cette draperie beaucoup de laine commune et étrangère, ce qui facilite le bon marché, 2° que le filage en est plus gros, conséquemment moins de portées, tout cela facilite de rendre ces draps près d'un quart moins chers que ceux de Valognes et les fait préférer par le plus grand nombre qui sera toujours pour le bon marché.

Tannerie de Cherbourg

La tannerie de Cherbourg n'a pas déchu comme celle de Valognes et la surpassait trois fois avant l'invasion des Anglais¹⁶⁶⁸. On ne doute pas même qu'elle se rétablisse, par les avantages qu'elle a sur Valognes : 1° de ne paier ni droits de traite ni de tarif ; 2° la commodité du transport par mer ; 3° d'avoir derrière elle la Hague dont le peuple est simple, grossier, uniquement occupé de la terre ou de la mer, de sorte que les arts et métiers y germent très peu.

Papeterie du Vast et non de St Vast

Elle subsiste encore seule dans les enfants de celui qui vivoit en 1731, et tous les progrès se réduisent à 3 ou 400 rames de plus qu'alors, sans qu'il soit question de multiplier cet établissement, qui exige des avances et des situations qui sont rares dans cette Election. C'est dommage, car j'en ai vu sortir du papier à la cloche de toute beauté, aussi celui-là vaut au moins 6 lt la rame et des autres qualités 4 à 5 sols de plus qu'en 1731.

¹⁶⁶⁷ En particulier le rétablissement des fabriques de draps du Berry, selon une lettre de l'intendant CHAMILLART adressée à COLBERT du 3 novembre 1672 (Bibliothèque nationale, Clairambault 793, f° 781)

¹⁶⁶⁸ En 1758

Manufacture de glaces

On a rétabli un second fourneau, ce qui en fait deux très entretenus ; et occupe viron 180 personnes, dont les hautes paies sont la moindre partie. Malgré de doublement d'un fourneau, je n'estime pas qu'elle procure au païs plus de 30 à 35000 lt de circulation, car il n'y a pratiquement que l'ouvrier qui en touche de l'argent, les matières et la plus grande partie de la cuisson se tirent de l'étranger.

Il est vrai que, pendant un temps, le Roi y a gagné par la plus valeur de ses forêts, mais ses intérêts en souffrent aujourd'hui, et en souffriront encore de plus en plus pour l'avenir, car les complaisances qu'on a eues pour cette manufacture, les connivences des officiers des eux et forêts et les abus scandaleux qui ont toujours régné dans cette partie si intéressante au public, ont ruiné peut estre pour jamais une des plus belles maîtrises de ce royaume. C'est dommage que le conseil n'ait pas été inspiré de nous consulter sur le renouvellement du privilège de la manufacture des glaces, car il n'eut été accordé qu'à la condition bien cimentée de fermer, resemer et conserver 300 acres de terre à leur portée ; cela couteroit peut estre 60000 lt, la garde leur en seroit aisée et ce pot de vin eût été léger, pour une compagnie qui gagne sûrement 15 à 20 pour cent.

Commerce maritime

Quoiqu'en dise le mémoire de 1731, le commerce maritime de cette Election étoit intrinsèquement peu de chose et se réduisoit proprement à deux points : l'un, de fréter pour les négociants de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Le Havre, Rouen, Calais et Dunkerque ; et l'autre l'entrepôt à Cherbourg des vins de Bordeaux et eaux de vie de La Rochelle pour l'Anglois. Il en restoit aux négociants un profit clair de plus de 30000 lt par an, et pour l'Etat, ce qui se formoit de gens de plus à la mer.

Mon père se souvient encore qu'étant jeune, ce commerce faisoit circuler dans la païs trois fois plus de guinées qu'il se s'y voit aujourd'hui de louis. L'humeur d'un directeur des aydes et le peu d'élévation des fermiers généraux firent tout d'un coup tarir cette source, en interdisant le barrillage de dix pots et ne laissant la liberté que de celui de 30 au moins. Tout le monde scait que les boissons étrangères paient des droits énormes en Angleterre ; de là tout ce que la cupidité a pu inventer pour les frauder. Rien de si commode aux fraudeurs anglois que la position de Cherbourg pour esquiver aux batteaux qui gardent et visitent, puisqu'en douze heures on peut charger et décharger sur des côtes écartées où la garde ne se fait pas comme sur celles de Calais. L'interdiction du petit barrillage a donc fait absolument désertter les fraudeurs anglois et les a forcés de transporter leur fraude à Guernesey surtout, où les libertés et les exemptions son totales, quoique ce soit un voyage de trois jours et les risques du Raz Blanchard. Si l'on se demande à quoi bon le petit barrillage, on répondra qu'il est indispensable à la fraude, pour l'introduction et le versement, parce qu'un homme à la nage même peut se charger d'un baril de 10 pots et la grandeur du profit donne de grands attraits pour ce métier.

Portbail, Carteret et Barfleur ne méritent pas d'être cités ; et quand à la Hougue, il n'y a pas d'autre espèce de commerce que la pesche, mais qui est de grande considération, comme il en sera parlé cy après. La pure nature y a dessiné un si beau port, que de tout temps, le gouvernement a eu des vues pour un grand établissement de marine, dont certainement la position seroit de beaucoup préférable à Brest, mais dont l'entreprise seroit immense et le succès plus que douteux ; ce qui me fait dire que la nature n'a que dessiné. C'est au moins une question si la situation de Cherbourg ne seroit pas meilleure et plus politique à l'égard des Anglois ; quoiqu'il en soit, c'est pour le présent le seul lieu de commerce de la presqu'isle du Cotentin ou Election de Valognes.

Les travaux commencés en 1739 et 1740 y avoient répandu tant d'émulation qu'en 1758, les Anglois y brulèrent 40 à 41 batiments qui s'y rencontrèrent malheureusement pour lors, dont un tiers armait pour Louisbourg, le Canada, la Martinique et St Domingue, et le reste pour la pesche de la morue et le cabotage. Le déplorable état où Cherbourg s'est trouvé réduit par l'invasion des Anglois et la ruine des ouvrages n'y a point éteint l'esprit de commerce ; et depuis deux ans de paix, on y a remonté ou construit 14 à 15 batiments, dont plusieurs d'essence, entre autres un de plus de 200 tonneaux destiné pour la Guinée et Saint Domingue, qu'on nomme le batiment des nobles, à cause que les armateurs sont gentilshommes. On ne peut donc trop y donner d'encouragement par le rétablissement du port, et le sort du païs y est attaché, pour l'exportation surtout de ses produits ainsi que des retours, n'y ayant aucune espèce de manufacture qui puisse suppléer au commerce de mer pour faire rentrer de l'argent dont le défaut répand une langueur universelle.

Pesche à la mer

La population est d'un tiers plus forte sur les côtes que dans les paroisses centrales, et cet avantage est dû à la pesche qui fournit à sa subsistance. La pesche fournit dans mon calcul le plus d'argent après les bestiaux maigres, elle roule sur le transport au loin du poisson frais, des huitres, du maquereau salé et de la soude, mais les huitres et le maquereau salé essuient des crises, comme le laboureur les siennes.

Si le ministère possédait par lui-même le vrai de cette partie, il la soutiendrait particulièrement parce qu'elle donne des gens de mer dont communément nous ne surabondons pas ; et l'on se tiendrait surtout en garde contre les nouveautés et les systèmes, dont le séduisant a presque toujours un objet secret de cupidité, comme des emplois, des places et des intérêts particuliers aux dépenses et à la surcharge du pauvre peuple.

Ce que le mémoire de 1731 observe sur la liberté de la pesche, les tramails et les tentes, le commerce des homarts, des huitres et le varech et la modération des droits, a été travaillé d'après d'exactes vérifications ; et tout ce que nous pouvons y ajouter de notre chef, c'est d'avoir trop vu de nos propres yeux, que tous les réglemens qui apparurent il y a 30 ou 35 ans pour l'interdiction de certains filets, la réforme d'autres et enfin la multiplication n'ont proprement lieu qu'à l'égard du pauvre peuple et de ceux qui ne portent avec eux aucune recommandation ou n'ont pas l'adresse de s'en procurer. »

7. Election de Vire

7.1. Mémoire de 1698¹⁶⁶⁹

« [...] Il n'y a qu'une forest appelée la forest de St Sever, qui est de hestres et quelque peu de chesnes appartenante au Roy.

Quant aux fruits, il n'y croist que du seigle, avoine et bled noir ou sarrazin, et très peu de froment, en sorte qu'il n'y a pas assez de grains dans cette Election pour faire subsister le peuple qui y est, puisqu'on y apporte la plus grande partie des seigles du pays du Maine, de St Hilaire et Brecé Election de Mortain, et les fromens du costé de Caen.

Le climat est froid les fruits ayant beaucoup de peine à venir en maturité.

Comme le pays est inegal remply de buttes et de vallées, il n'y a aucuns herbages, seulement entre les buttes il y a quelques coulées, on a force d'eau on fait quelques prairies, ou l'on tire des foins pour la nourriture des bestiaux, avec les pailles des avoines qu'on leur mesle avec les foins. [...]

Pour les arbres fruitiers, il n'y a que des poiriers et pommiers, du fruit desquels on fait du cidre et poiré pour la boisson des habitans. Pour d'autres fruits il n'y en a pas de bons a cause du climat qui est froid et ne viennent pas en maturité. [...]

Il n'y a aucun marais à defricher dans cette Élection.

Pour ce qui est du naturel des hommes, il est assez doux, beaucoup laborieux, fort vifs et industrieux, et ne subsistent que par le grand travail qu'ils font pour cultiver les terres, lesquelles ne rapporteroient aucuns fruits si elles n'estoient bien labourées et engraisées et à force de travail. »

7.2. Mémoire de 1727¹⁶⁷⁰

« [...] Son terroir est des plus mauvais de la province : l'obligation d'y laisser les terres oiseuses quatre années consecutives pour les mettre en état de recevoir les labours et de fructifier pendant le même nombre d'années en est une preuve, aussi ne produit elle pas la moitié de ce qu'il faut de bleds pour faire subsister ses habitans, elle ne s'est soutenue jusqu'à present que par le petit commerce qui s'y fait, celui des draps de Vire est tombé

¹⁶⁶⁹ Archives nationales, H 1588-10

¹⁶⁷⁰ Archives départementales du Calvados, C 290

dans le discredit depuis quelques années, l'établissement de nouvelles manufactures de gros draps comme ceux de Lodeve qui sont d'une meilleure qualité ne laisse pas même d'espérance d'un entier retablisement. [...]

Si la decadence de la manufacture de draps de Vire a fait beaucoup de mal dans l'Élection de Vire, la chute du commerce des droguets et etoffes sur fil y fait encore davantage, le commerce en étant plus etendû par la grande quantité qui s'en faisoit dans plus de 26 parroisses de cette election qui sont aujourd'hui reduites à une extrême misere et qui étoient autrefois le plus en état de paier, quoi que les plus imposées. Les habitans de ces parroisses épuisés par la cherté des grains qui s'est principalement fait sentir dans l'Élection de Vire, obligée de tirer des Elections voisines à force d'argent les grains necessaires à la subsistance n'ont ni credit ny moyen pour se relancer et retablir leur commerce ; les Élections de Caen, Bayeux et St Lo ont profités des malheurs de celle de Vire, la fertilité de leur territoire leur donne des bleds en abondance. Elle en ont aydé l'Élection de Vire dans les années steriles mais elle ont attiré l'argent.

Si l'Élection de Vire a des fruits dans quelques années, il faut que les cidres se consomment dans le paÿs. Le laboureur n'étant pas à portée de s'en faire, ils sont d'ailleurs trop mauvais, il n'en part de même de ces trois Elections ou les cidres sont excellents, ni des autres qui sont voisines de la mer, la ville de Caen consomme ceux de son territoire et même une partie de celui de Bayeux, le surplus s'embarque, ainsy que dans l'Élection de St Lo pour leur fournir et l'argent et leur commerce et toujours en vigueur. »

7.3. Mémoire de 1731¹⁶⁷¹ et commentaires de 1762

Note d'une autre main, en marge en face du titre : « Ce mémoire date de 1731, le mémoire de M^r de Vastau en reproduisant littéralement plusieurs passages »

Productions du sol

Grains, fruits, légumes et autres productions du sol

(1731) : « L'Élection de Vire est composée de la ville de Vire, de deux bourgs considérables auxquelles on peut donner le nom de villes, qui sont Condé sur Noireau¹⁶⁷² et Villedieu, et de cent vingt quatre parroisses dont la pluspart sont considérables.

Cette Élection est considérée par rapport à l'étendue en la plus grande et la plus forte de la Généralité de Caën ; mais à l'exception de celle de Mortain dont il sera parlé cy après, elle est de beaucoup inférieure aux autres pour la qualité du terroir.

Le degré de bonté qui y manque fait qu'il n'y croit presque point de froment, qu'après quatre années consecutives et quelques fois trois seulement de labour, on est obligé pour préparer le fonds a une nouvelle culture de laisser reposer les meilleures terres pendant 3 ans au moins et les mediocres pendant 4 ou 5 années de suite.

Ces terres incultes et oisives pendant ce tems de repos servent à pasturages produisent ou du genest qui ne croit que dans les meilleurs fonds ou des vignons mais avec cette différence que le genest n'empeche point les bestiaux d'y pâturer, au lieu que les vignons viennent sy grans dans la meilleure partie des terres, après les deux premieres années de repos qu'ils giresent (?) l'herbe et interdisent l'entrée au bestail.

Le premier labour se fait en sarrazin qu'on seme au mois de juin et dont la recolte se fait au mois d'octobre. Ce labour coûte beaucoup de travail et de depense pour bêcher et arracher soit les genest qui servent au chauffage et à cuire le pain, soit les vignons qu'on brule sur le fond et dont les cendres servent à l'engraisser ; la farine de sarrazin sert à faire de la bouïllie et du pain boulangé pur ou mêlé avec de la farine de seigle ; il sert aussi a nourrir la volaille et les bestiaux.

¹⁶⁷¹ Archives départementales du Calvados, C 291. Ce document est intitulé « Mémoire de la situation de la Généralité de Caën en l'année 1761 par rapport aux productions du sol et de l'industrie, Election de Vire »

¹⁶⁷² Département du Calvados

Le second labour se fait en froment ou en seigle mais presque généralement en seigle, à l'exception de quelques paroisses en petit nombre ou il croît du froment, ces deux especes de grains convertissent en pain et sont la principale nourriture du peuple.

Ces deux labours sont quelques fois réduits à un seul, en seigle, lorsque les fermiers manquent, ce qui arrive principalement dans les paroisses éloignées des villes et des bourgs, pour suppléer au travail qu'aurait dû faire un fermier manquant, on tourne avec la charue le gazon de la terre et après qu'il a été desseché par le soleil, on en fait des fourneaux qu'on brûle et dont on repand la cendre sur la surface des fonds qu'on laboure ensuite en y ajoutant un peu de fumier si on en a.

Le troisième labour se fait en premières ou grosses avoines, dont partie est employée à faire du pain pour le petit peuple, une autre partie en gruau dont les habitans du pais font journellement usage, soit pour épaissir la soupe et la rendre plus nourrissante, soit pour faire la bouillie avec le lait ou avec l'eau, on se sert aussi des mêmes avoines pour engraisser bœufs porcs et volailles.

Le labour de la quatrième année consiste en secondes ou menües avoines destinées principalement pour les chevaux, elle sert aussi étant mise en grosse farine à engraisser et nourrir les bœufs et porcs ; on ne considère pas moins, dans la recolte de cette seconde avoine, la paille pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver que le grain.

On ne fait dans l'Élection n de Vire aucune autre espece de grains que celles cy dessus mentionnées, scavoir du froment, du seigle, du sarrazin et de l'avoine.

Il y croit du chanvre et point de lin, du foin et des fruits comme pommes et poires dont on compose les boissons ordinaires du pais.

Recolte et consommation de ces denrées

On compte qu'il y a 90000 habitans dans l'Élection de Vire sans y comprendre les enfans au dessous de huit ans qui peuvent être au nombre de dix mille. De tous ces habitans il n'y a que les principaux habitans qu'on estime pouvoir monter à dix mille qui se nourrissent de froment ; le reste ne mange que du seigle, du sarrazin et de l'avoine soit en pain soit en bouillie ; l'Élection ne produit année commune de ces grains que ce qui est nécessaire pour la subsistance de ses habitans et pour la nourriture des chevaux, bœufs, porcs et volailles, quand les recoltes ne sont pas abondantes, elle est obligée d'avoir recours à ses voisines, et dans les tems de dizette comme en 1725 elle profite des bleds qui viennent d'Angleterre.

Le chanvre qui croît dans l'Élection de Vire sert à l'usage des habitans, lesquels n'ayant point de lin tirent ceux dont ils ont besoin de l'Élection de Mortain.

Quant aux foins, il y a quantité de sources et de petits ruisseaux dans cette Election qui font que chacun a une portion de son héritage ou de sa ferme en pré, dont il tire sa provision, on ne scait ce que c'est que semer du saintfoin ou de la vesce, cependant il reste rarement des foins d'une année à l'autre parce que les terres étant alternativement de 4 ans en 4 ans en labour et en herbe, on y eleve quantité de bestiaux qui y paturent pendant l'été et qu'il faut nourrir au sec pendant l'hiver.

Les cidres y sont durs et de beaucoup inférieurs en bonté à ceux des Elections d'Avranches, St Lo et Bayeux voisines de celle de Vire [...]

Leurs prix actuels

Le froment se vend actuellement dans les marchés de l'Élection de Vire 3 lt 5 s le boisseau de 20 pots ; les seigles 2 lt 13 s 6 d ; le sarrazin 1 lt 17 s 8 d ; l'avoine 2 lt 3 s 6 d ; les fèves 2 lt 5 s ; le chanvre fin 45 lt et le commun 25 lt le quintal. »

(1761) : « Les états de mois et de quinzaine envoyés à M. l'Intendant sont plus à suivre »

Bestiaux

(1731) : « Les bestiaux sont presque les seules productions du sol dans l'Élection de Vire qui aide aux habitans à payer leur taille et à acheter à ceux des Elections voisines le supplément de bleds nécessaire à leurs consommations. Comme cy devant dit de la qualité de la terre et de la manière de laisser la terre pendant 4 ans aux espèces indigènes de nouveau à la culture fait comprendre que le bétail qu'on s'y élève par ce moyen engraisse en dépit de la stérilité du fond.

On élève chaque année aux environs de 12000 bœufs maigres dans cette Élection; après qu'on s'en est servi quelques années au labourage, une partie est vendue pour être engraisée dans les herbages du Pays d'Auge, une autre partie est engraisée sur les lieux mais ces derniers sont presque tous nourris au sec, les herbages de cette Election suffisant à peine pour en engraisser deux cents par an.

Les bœufs qu'on engraisse sur les lieux tant au vert qu'au sec se peuvent monter à onze cents par an, mais ce sont tous petits bœufs dont le prix ordinaire est de 140 à 160 lt la pièce et ne passe point 250 lt, les moins gras restent dans l'Élection de Vire pour y être consommés, les meilleurs sont conduits et vendus à la foire de Bernay avant Pâques, à la foire franche à Caën qui commence à la Quasimodo, aux marchés de Beaumont en Auge et du Neufbourg, aux foires et marchés de St Pierre sur Dives, il n'en va que très peu à Sceaux et à Poissy.

Il y a dans l'Élection de Vire des vaches maigres à proportion des bœufs de cette espèce ; on y nourrit aussi quantité de vaux, tant pour entretenir l'espèce des bœufs et des vaches que pour faire passer les génisses dans l'Isle de France, la Picardie, la Brie, l'Orléannois et la Beauce.

Au surplus il n'est pas possible de constater ni évaluer avec certitude le nombre de vaches, génisses, veaux, moutons, porcs qui s'élevaient et s'engraissent chaque année dans l'Élection de Vire, les achats dans les foires et marchés, ventes et reventes qui s'en font de jour à autre vendeur, ce nombre sujet à une variation qui ne permettrait pas même au syndic de chaque paroisse d'en rendre un compte certain. D'ailleurs quand ils en seroient instruits, on ne parviendrait jamais à les faire parler avec exactitude sur ce point dans la crainte où ils sont que de pareils éclaircissements ne tendent à quelque nouvel impôt.

Chevaux et haras

On élève peu de chevaux dans l'Élection de Vire parce que les bœufs y sont l'attelage ordinaire tant pour le labour que pour le harnois ; sur sept bêtes attelées il n'y a communément qu'un cheval en tête ; les chevaux y sont petits et de peu de valeur, leur prix ordinaire n'étant que depuis 25 jusque 80 lt, ce qui provient du peu de bons herbages et qu'on les réserve de même que les regains des prairies pour engraisser des bœufs et des vaches, à quoi l'habitant trouve un profit plus certain.

Cependant parmi les chevaux élevés dans le pays qu'on veut nourrir avec plus de soin, il s'en trouve qui sont d'un excellent service et dont le prix répond à la bonté, il y a quatre étalons du Roy dans l'Élection de Vire, quantité suffisante pour le peu de chevaux que la nature du terrain permet d'y élever. Ces étalons ont sailly pendant l'année 1730 92 juments dont il est né pendant le cours de 1732 36 poulins et 34 pouliches. »

(1761) : « Il y a aujourd'hui quatre étalons dans l'Élection de Vire, un à Bernierey, un à Nauville, un à Ste Cécile, l'autre à Sept Frères. »

Terres incultes

(1731) : « Les habitans de l'Élection de Vire sont laborieux et ne laissent que peu ou point de terres incultes lorsque l'an et le travail peuvent les faire fructifier. Il y a cependant quelques landes et bruyères mais une partie n'est point susceptible d'amélioration et une autre partie est commune à plusieurs villages ou à des paroisses entières dont les habitans négligent les soins nécessaires pour les rendre fertiles attendu qu'ils n'y ont qu'un droit commun.

(1761) : « Il n'y a que des bruyères ; on n'y connaît point d'autres fonds incultes. »

(1731) : « Quoiqu'il y ait peu de terres incultes dans l'Élection de Vire, il y a bien des joncs qui ne sont point mis dans leur valeur, soit parce que les propriétaires n'ont souvent de quoi ensemer, soit parce que faute de moyens leurs héritages ne sont point suffisamment chargés de bestiaux d'où s'ensuit le manque de fumier nécessaire à la Culture, et il arrive que tel habitant dont le fonds pourroit porter deux bœufs et un cheval avec les bestiaux à l'air, étant obligé de faire faire son labour à prix d'argent ou à crédit, et en conséquence la commodité de celui qui loue son harnois, ce labour se fait hors de saison et quelques fois même on saute d'une année, cet état à ce qu'on prétend provient de la charge excessive des impôts qui fait que la plupart des petits propriétaires sont imposés à plus que leurs fonds ne pourroient être loués. Nous avons déjà traité plusieurs fois et nous traiterons encore cette matière ailleurs, ainsi nous ne nous écartons point de notre sujet dans ce mémoire où il ne s'agit que de la production du sol et de l'industrie. »

(1761) : « Cela n'est plus aujourd'hui. On cultive les terres autant qu'il s'en trouve de susceptibles de culture. Il est vrai que si l'on avoit des engrais, qu'elles seroient plus fertiles et rapporteroient beaucoup d'avantage. »

Production de l'industrie

(1731) : « La manufacture de draps de Vire, établie à Vire, est celle, de toute la généralité de Caën, où il se fabrique le plus de draps ; l'activité des fabricants qui travaillent d'une vitesse extraordinaire et sans se reposer est digne de remarque ; aussi bien que le beau mélange de laines et la bonne teinture qui est procurée par une rivière qui passe dans la ville de Vire et y entretient un grand nombre de moulins à foulons.

Cette manufacture, et celle des droguets et étoffes de laine sur fil appelées tirtaines établie à Condé sur Noireau, Freine et quelques autres paroisses et dont il sera parlé cy après, avec le produit des bestiaux dont on a fait mention cy devant, sont la seule ressource des habitants de l'Élection de Vire pour payer leur taille et autres impositions, et le débit plus ou moins avantageux des marchandises de ces deux manufactures, est ce qui avance ou recule les recouvrements dans cette Élection et met le prix aux denrées.

Ladite manufacture de draps de Vire est composée de trois cents maîtres, tant drapiers fabricants que tisserands, foulons et tondeurs réunis, sous une même communauté et tous demeurent dans la ville. Elle occupe six mille ouvriers ou environ, tant dans la ville que dans la circonférence de deux ou trois lieues ; elle les fait subsister et les met en état de payer leurs impositions.

Les métiers sont au nombre de deux cents battants et trente vides.

Les draps de Vire sont de toutes couleurs et de trois espèces : les premiers se font du choix de la laine, et les seconds de la seconde laine, et les derniers du peignose (?) et du déchet des deux autres. Les premiers ont 40 portées de 32 fils, chacune faisant 1280 fils, deux aunes de large sur le métier, 12 à 13 aunes de long, et se vendent depuis six livres jusqu'à 8 lt l'aune. Les seconds ont 36 portées à 32 fils, chacune faisant 1152 fils, même largeur sur le métier et même longueur que les premiers et se vendent depuis 4 lt 10 s jusqu'à 5 lt 10 s l'aune ; et les derniers nommés bizets ont 33 portées à 32 fils, chacune faisant en tout 1086 fils, même largeur sur le métier, et même longueur que les précédents, et se vendent depuis 40 s jusqu'à 75 sols l'aune. Les trois espèces ont une aune de large au retour du foulon.

Il se fabrique, année commune à Vire, quatorze cents draps des trois espèces cy dessus mentionnées, qui peuvent valoir sept cents mille livres¹⁶⁷³. La vente s'en fait en Bretagne, où quelques marchands et fabricants les portent en différents tems de l'année, aux foires de Caën et de Guibray où la plupart des fabricants vont les vendre en gros, et aux foires de St Germain à Paris et de St Denis où quinze ou vingt fabricants ont coutume de porter tous les ans les draps de leur fabrication et ceux qu'ils achètent des autres fabricants leurs confrères ; de là ces draps se répandent dans toutes les provinces de France et même dans l'Alsace, les cantons suisses et à Genève. »

(1761) : « Le nombre de draps a beaucoup diminué et on estime qu'il s'en fabrique un tiers moins. »

(1731) : « Il se consomme, année commune, pour la fabrication de ces draps, 350000 lt de laine, qui se tirent du pays et des environs, principalement du Cotentin et de l'Élection de Caën, de la Beauce, du Berry, de l'Isle

¹⁶⁷³ Ces deux chiffres ne sont pas cohérents entre eux et/ou la longueur des pièces

de France, de Picardie, du Gastinais. Il venoit autrefois fleureton d'Espagne par la Bretagne, mais cela a cessé depuis l'établissement de la Compagnie des Indes. Les laines coutent depuis 38 s jusqu'à 45 s la livre. »

(1761) : « Le prix aujourd'hui depuis 1 lt jusqu'à 2 lt. »

(1731) : « Quant au prix de la main d'œuvre, il en coûte ordinairement pour filer la laine six sols par livre, pour ourdir et titre trois sols par aulne, et pour fouler et dégraisser les draps et ensuite les tondre soixante sols pour chaque pièce de drap, qui est de 12 à 13 aulnes comme on l'a cy devant dit.

Les fileuses gagnent depuis trois jusqu'à cinq sols par jour, et tous les autres ouvriers employés différemment à cette manufacture peuvent gagner depuis sept sols jusqu'à dix sols par jour.

On ne parle point des frais de la teinture ny de différents autres aprests nécessaires pour rendre une pièce de drap parfaite ; les fabriquants s'y employent et en font faire partie par leurs familles et domestiques, ce qui fait qu'on ne peut évaluer au juste ce qu'il en couteroit si le tout étoit fait par des ouvriers.

Les draps de Vire qu'on fait passer en Bretagne doivent à l'entrée de cette province un sol par livre pesant de droit de traite, avec les 4 s pour livre en sus, et on paye à l'entrée pour ceux qui sont portés à Paris dix sols six deniers par pièce.

Les fabriquants paient au tarif de la ville de Vire dix sols par chaque pièce de drap ; ils s'imposèrent volontairement ce droit dans l'assemblée des habitans de la ville de Vire, à l'effet d'obtenir les lettres vacantes d'octroy d'un tarif sur les denrées pour le payement de la taille en l'année 1658.

Abus à redresser dans cette manufacture

On se plain depuis quelques années aux foires de St Germain de paris et de St Denis de ce que les draps de Vire ne sont point parfaitement dégraissés. Le fait a été examiné avec les juges du lieu et l'inspecteur des manufactures de la généralité de Caën ; ils n'ont rien trouvé de défectueux à la première et seconde espèce de ces draps ; cette plainte par conséquent ne se peut rapporter qu'à ceux de la troisième espèce, qu'on ne peut mettre à un dégrais parfait [...] C'est ce qui a été représenté plusieurs fois au Conseil, en lui faisant faire attention au prix de vente de cette espèce de draps, qui ne sert qu'à habiller le commun des habitans des habitans (sic) de l'Electon de Vire. Il seroit à souhaiter qu'ils soient admis à cet usage, avec défense d'en porter aux foires dans Paris, où le bon marché les fait acheter par ceux qui n'en connaissent pas le défaut naturel et qui se plaignent ensuite d'avoir été trompés. »

(1761) : « Le Reglement du Conseil du 8 X^{bre} 1758 a pourvu aux abus et aux inconvénients qui pouvaient se rencontrer dans cette manufacture. »

Manufacture de droguets et tirtaines établie à Condé sur Noireau et dans 10 ou 12 parroisses voisines

(1731) : « La manufacture de droguets et tirtaines établie au bourg de Condé sur Noireau¹⁶⁷⁴ et à Fresne¹⁶⁷⁵, St Pierre¹⁶⁷⁶, Tinchebray¹⁶⁷⁷, Monsegret¹⁶⁷⁸ et quelques autres parroisses circonvoisines de ce bourg, quoique beaucoup moins considérable que celle des draps de Vire, ne laisse pas d'estre d'un grand secours pour faire subsister les habitans de ce canton dont le terrain est ingrat, et les aide à en porter les charges ; le nombre de ceux que cette fabrique fait vivre est d'environ sept mille. [...]

Fabrique de papier

Il y a dans l'élection de Vire seize moulins à papier, actuellement exploités par les propriétaires ou leurs fermiers ; scavoir onze dans l'espace d'un demi quart de lieue le long de la vallée de Vaux, parroisse de St

¹⁶⁷⁴ Condé-sur-Noireau, département du Calvados

¹⁶⁷⁵ Fresnes, département de l'Orne

¹⁶⁷⁶ Saint-Pierre-la-Vielle, département du Calvados

¹⁶⁷⁷ Département de l'Orne

¹⁶⁷⁸ Monsecret, ancienne commune du département de l'Orne

Germain de Talvende¹⁶⁷⁹, sur la Dattéen rivière qui se joint immédiatement au dessous du dernier de ces moulins à la rivière de Vire ; deux sur cette dernière rivière, un au dessus de la ville de Vire, même paroisse de St Germain de Talvende, et l'autre au dessous, paroisse de Saint Martin de Talvende¹⁶⁸⁰ ; un dans la paroisse de Champ du Boux¹⁶⁸¹, à une lieue et demie de Vire, et les deux autres dans la paroisse de St Maur des Bois¹⁶⁸², à trois lieues de Vire.

Il ne se fabrique, dans ces papeteries, manque de linge ou drapeau fin, que du papier commun et du cartier gros pour le dedans des cartes. L'état cy après met tout d'un coup sous les yeux les différentes sortes de papier qui se fabriquent dans l'Election de Vire, avec leurs grandeurs ordinaires, leur poids et leurs prix actuels dans les lieux de fabrique.

Prix de la revente	Nom de chaque sorte de papier	Largeur de la feuille ouverte (en pouces de 12 lignes)	Hauteur (id.)	Poids de chaque rame (en livres)
6 lt . s . d	Quarré fin commun	20	15	17 à 18
5 . .	Grand écu quarré	19	14 ½	16
8 . .	Petit écu trois O	18 ½	14 ½	17 à 18
4 5 .	Petit écu fin	18	14	15 à 16
3 15 .	Grande licorne	19	12	11 à 12
1 17 6	Petite licorne	12	9 ½	5 ½ à 6
6 10 .	Colbert fin commun	17 ¼	13 ¼	12 à 13
4 5 .	Batard ou Champy	16 ¾	13 ¼	11 à 12
4 12 .	Panneton au T. fin	15 ½	12 ½	10 à 11
4 . .	Panneton aux armes d'Hollande	15	12 ¼	10 à 11
4 5 .	Au baton royal	15 ½	12	10 à 11
3 10 .	Papier pot	14	11 ¼	9 à 10
3 . .	Papier Cartier gros délié	14	11 ¼	8 à 9
3 5 .	Papier Cartier ou Eresse	14	11 ¼	14 à 15

Dix ouvriers sont occupés dans chaque moulin, les deux premiers gagnent chacun 90 lt par an et les autres chacun 60 lt avec le logement et la nourriture.

La consommation de papier de cette fabrique se fait partie dans le país, le surplus est envoyé dans les villes de Caën et Rouën, d'où on le fait passer dans les provinces du Royaume qui en tirent.

Le mémoire envoyé au Conseil le 31 août 1731 et sur lequel on attend un règlement pour les papeteries de la généralité de Caën contient de plus amples éclaircissements. Sur ces papeteries, on se renfermera ici à satisfaire à ceux qui ont été demandés. »

(1761) : « Ce règlement attendu et qui règle toutes questions à ce sujet, est en 1739. »

[Manufacture de poteries et dinanderie de Villedieu les Poesles]

(1731) : « Pour ne rien obmettre des productions de l'art dans l'Election de Vire, il reste à observer que dans le bourg de Villedieu, communément Villedieu les Poesles¹⁶⁸³, il y a une manufacture de poteries et dinanderie, dont l'établissement remonte au 14^e siècle sous le règne de Charles 6. On y fabrique des ouvrages de toute espèce en cuivre, airain, potin, métal, bronze et fer de fonte, qui se répandent en différentes provinces du royaume, principalement dans la Bretagne, la Touraine, le Maine, l'Anjou, le Poitou, et depuis quelques années on y a construit des moulins pour battre le cuivre et l'airain qui sont très utiles et facilitent beaucoup la fabrication.

¹⁶⁷⁹ Saint-Germain-de-Tallevende, département du Calvados

¹⁶⁸⁰ Saint-Martin-de-Tallevende, département du Calvados

¹⁶⁸¹ Champ-du-Boult, département du Calvados

¹⁶⁸² Saint-Maur-des-Bois, département de la Manche

¹⁶⁸³ Villedieu-les-Poêles, département de la Manche

Les matières premières servant à cette fabrique sont des morceaux et mitrailles de vieil airain, potin et cuivre amassés dans différentes provinces et notamment dans la Touraine, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou et l'Orléanois, où les chaudronniers et autres qui viennent faire trafic de mercerie et quelques uns mêmes des fabricants, vont les acheter ou troquer avec de l'ouvrage neuf, et comme ces mitrailles ne suffisent pas pour fournir à la fabrication, on fait venir au surplus des matières de cuivre et d'airain de la Flandre et des pays étrangers.

Le prix actuel des mitrailles, vieil airain et cuivre est de 22 s la livre, et celui des gros ouvrages neufs comme poeles et chaudrons est de 35 sols la livre.

Moyens d'augmenter cette manufacture

Cette fabrique occupe deux mille personnes, en y comprenant les habitans des paroisses les plus voisines qui font métier d'aller vendre et distribuer dans différentes provinces les ouvrages neufs et d'en rapporter lesdites mitrailles pour être refondues et mises en œuvre.

On ne peut évaluer au juste le produit annuel de cette manufacture ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle met en état les habitans du bourg et paroisse de Villedieu qui ne contiennent ensemble que 40 arpens de terre, partie construite et partie en prairies et terres à labour, de payer onze mille livres par an de taille en principal, sans la capitation, et les impositions extraordinaires à quoi il faut ajouter. »

(1761) : « Ce commerce est tombé considérablement, quoiqu'il y ait de très habiles ouvriers. La taille en conséquence est réduite à 6000 lt et elle est encore considérable. »

(1731) : « Les droits de traittes de 20 s par quintal pour la sortie de Bretagne des mitrailles venant de cette province, et de 40 s par quintal pour les ouvrages neufs qui y entrent avec les 4 s pour livre.

Les droits d'aide sur les boissons dont le produit est aussi fort à Villedieu qu'à Vire par la consommation extraordinaire qui se fait dans ce bourg en eaux de vie, cidre et poirés par les ouvriers employés à la fonte des métaux et fabrication des ouvrages de dindanderie (sic).

Cette fabrique procure encore un débit avantageux des bois de la forest de St Sever appartenant au Roy et située entre Vire et Villedieu ; c'est de cette forest que les fabriquants tirent la meilleure partie du charbon nécessaire à leurs fonderies. »

(1761) : « La chute du commerce de Villedieu a fait tomber celui de la forêt ; le charbon a beaucoup diminué de prix. »

(1731) : « Cette manufacture déjà très utile deviendroit plus considérable si le joug de la collecte et de l'imposition arbitraire de la taille par rolles n'y formoient un obstacle ; l'injustice et l'inégalité de la répartition faite arbitrairement par des collecteurs a fait et fait journellement désertir partie des meilleurs ouvriers, même des fabriquants, qui passent en Bretagne, province franche de taille, ou en Angleterre. Les haines et les vengeances provenant de cette répartition arbitraire se font sentir plus vivement entre gens exerçant le même art et parmi lesquels règne d'ailleurs une concurrence et jalousie de mestier. Il est encore certain que la liberté et l'accroissement du commerce et des manufactures compatissent difficilement soit avec le caprice et l'incertitude des impositions arbitraires et la discretion des procès ruineux qui s'ensuivent, soit avec l'obligation d'en faire la répartition et la collecte à tour de rôle, d'où s'ensuit non seulement nécessité de faire diversion au travail, mais souvent encore d'employer des fonds destinés au commerce à faire des avances en recette, soutenir les procès et à payer les nonvaleurs et mauvais taux qui tombent en perte aux collecteurs.

(1761) : « On a vu dans les dernières années des procès de plus de 1000 lt de dépens, à la charge de la communauté et à l'occasion de la taille. »

(1731) : « Le moyen d'y pourvoir seroit d'accorder aux habitans de Villedieu la permission qu'ils demandent depuis longtems d'établir, pour le payement de la taille et autres impositions, un tarif sur les denrées et marchandises qui entrent, sont vendues, consommées et fabriquées dans le bourg, ainsi qu'on l'a accordé

dans la même Election à la ville de Vire, au bourg de Condé sur Noireau, et à plusieurs autres villes et bourgs de la Normandie. Cette grace, en procurant aux habitans de Villedieu la tranquillité et le repos, et en ôtant la matière aux procès, les mettoit en état de se donner tous entiers à l'augmentation et perfection de leur manufacture, qui paroît mériter l'attention du Conseil, et que par la situation du ce bourg à cinq lieuës de la mer et presque à l'entrée de la Bretagne, est un débouché avantageux, et pourroit même fournir les ouvrages de cuivre et d'airain nécessaires à la Marine. »

(1761) : « C'est ce qui est arrivé il y a peu d'années, où l'on a envoyé à cet effet plusieurs ouvriers pour fournir des batteries de cuisine à plusieurs vaisseaux et même dans le pais à plusieurs régimens. »

7.4. Mémoire Orry de 1756

« Vire, ville assez considérable de la Basse Normandie, capitale du petit pays de bocage au baillage de Caën, avec titre de vicomte : elle est sur la rivière de Vire, à 11 lieües de Coutances, 8 de St Lo, 13 de Caën et 60 de Paris.

Il y a dans cette ville une célèbre manufacture de draps, dont s'habillent de bons bourgeois en hiver. On en habille aussi les laquais de plusieurs grandes maisons ; ils sont forts et de durée, de 10 lt l'aune, mais inférieurs à ceux de Rouen. Le commerce s'en fait à Paris, à Rouen, Caen, Rennes. On fait aussi à Vire des toiles de bonne qualité, dont le commerce se fait à Lorient ; 1000 personnes y sont occupées. »

7.5. Mémoire de 1764¹⁶⁸⁴

1° Quelle est la nature du sol et des productions de cette Election ?

L'Election de vire, quoy que d'une étendue fort médiocre, peut être considérée comme réunissant différentes espèces et différentes natures de terrains. On y trouve des terrains remplis de pierres dures, que l'on appelle vulgairement dans le pais carreau ; dans d'autres on trouve du moelon ; d'autres fournissent du sable comme les Buttes montagnes et bruières. Les terrains argilleux et marécageux composent les dernières espèces. Et ce que l'on peut regarder comme étonnant, c'est de voir toutes ces différentes espèces quelques fois réunies dans une seule paroisse, sans quelle soit dans une étendue considérable. Tous ces fonds, quoy que de nature différente, produisent cependant les mêmes espèces de bled et de grains ; les plus communs sont le seigle, le sarrazin et l'avoine. Le froment n'y est pas abondant et ne croist que dans quelques cantons, quelques soins et quelques peines qui leur soient données. Quelques curieux et cultivateurs, pour tacher d'en faire croistre également dans toutes espèces de terre, la dépense a égalé, pour ne pas dire surpassé le produit dans quelques paroisses. Cependant, comme on l'a dit, il y croist naturellement du froment, mais d'espèces différentes de celles des campagnes des environs de Caën ; on en connaît de deux sortes : le froment d'hiver, qui est plus menu que celui de la campagne, et le froment d'été, *vulgo* trémois, qui est encore plus menu.

Tout ce qui croist de bleds et grains dans cette Election, de quelque nature qu'ils puissent être, ne sont pas suffisants pour nourrir les habitans du pais, qui tirent le reste de leur subsistance des pais voisins au moyen de leur travail et de leur industrie.

Quant aux fourages et pasturages, on a trouvé le secret de suplérer à leur disette par de gros trefles *vulgo* tremenes que l'on sème avec les avoines et que l'on fauche deux années de suite pour donner aux bestiaux au vert. On sème en quelques endroits de cette Election depuis quelques temps de la veche qui est aussy un secours. Quelques personnes ont essayé de semer du sainfoin mais inutilement.

Les pommes et poires sont les seuls fruits que l'on connaisse dans ce pais. Et de ces fruits, l'on compose la boisson ordinaire des habitans ; l'on n'y connoist point la bière, et l'on n'y en voit que ce que l'on en apporte des pais étrangers.

Les débouchés de consommation extérieurs de cette Election et de commerce extérieur, et quel en peut être à peu près l'objet

¹⁶⁸⁴ Archives départementales du Calvados, C 292

On n'est point dans le cas de rien dire sur les débouchés de consommation extérieure, les productions n'étant pas ordinairement suffisantes pour la nourriture et la subsistance du païs. Le commerce extérieur est différent suivant les différents cantons de cette Election. Dans la ville de Vire et paroisces circonvoisines, on est occupé de la manufacture de draps de Vire. Dans le bourg de Condé et environs, l'occupation des habitans est de travailler à fabriquer des serges et des étoffes de laine et fil apellées *vulgo* tirtaines et droguets. Dans la parroisse de Flers, on ourdit des chaines de fil que l'on porte à Rouën pour faire des etofes de coton.

A Saint Clair de Pralouze¹⁶⁸⁵, la grosse forge donne de l'occupation aux habitans de cette parroisse et des environs, et l'on y fait du clou. A Aunay¹⁶⁸⁶, on fille du coton.

A Villedieu, la pöellerie et la dinanderie sont le commerce des habitans du lieu.

Les habitans des paroisces du Gast¹⁶⁸⁷, Chaindubaux¹⁶⁸⁸, St Sever¹⁶⁸⁹, Clinchamps¹⁶⁹⁰, St Manvieux¹⁶⁹¹, Gatemo¹⁶⁹² et St Germain de Talvende¹⁶⁹³ s'occupent à tailler avec des marteaux à pointe, cette pierre nommée carreau ; et comme ils ne trouveroient pas à s'occuper de ce qui se fait d'ouvrage dans le païs, ils sortent et vont à l'isle de Chausey, à Grandville, en Bretagne et dans le païs du Maine, où on leur procure de l'ouvrage.

Les paroisces d'Asnebec¹⁶⁹⁴, St Martin Doin¹⁶⁹⁵, Pontbellange¹⁶⁹⁶, Ste Marie Laumont¹⁶⁹⁷, Carville¹⁶⁹⁸, St Denis¹⁶⁹⁹, Brémoy¹⁷⁰⁰, Letourneur¹⁷⁰¹, St Pierre Tarentagne¹⁷⁰², Montamis¹⁷⁰³, Mesnil aux Oufs¹⁷⁰⁴ fournissent à Paris des paveurs, des plombiers, des couvreurs, des porteurs de chaise et des porteurs d'eau.

On ne peut déterminer quel est l'objet du commerce de cette Election ; ce qu'on peut dire et assurer, c'est qu'il n'a été jusqu'à présent qu'avec beaucoup de peine suffisant pour faire subsister les habitans du païs. On n'y voit presque personnes faire fortune et s'il s'en trouve quelqu'un au moyen de talents particuliers qui puisse aquérir quelque aisance, elle surpasse guères à une seconde génération ; ce qu'on peut attribuer à un sol ingrat et stérile, en plusieurs endroits de cette Election, des chemins impraticables et des impôts considérables.

La nature et à peu près le montant des consommations intérieures

Tout ce que le païs peut produire, soit en grains, soit en légumes, soit en animaux, si (sic) trouve consommé, à l'exception de quelques bœufs gras que l'on mène à vendre dans les environs de Paris, comme à Poissy, au Neufbourg et autres endroits. Il y a encore une petite branche de commerce, qui est d'une grande ressource pour le païs, qui se consiste dans de jeunes veaux ou génisses que l'on élève jusque l'âge de deux ans ou environ, et que l'on mène pour vendre en Brie et païs voisins. Du reste du bled, on tire la subsistance des habitans du païs de la province de Maine et de la campagne de Caën.

Il n'est guères possible d'apprécier le montant de ces consommations. L'on peut seulement dire que le païs est très peuplé, et que la consommation doit être proportionnée, en observant que ses habitans vivent durement et font pour la plus grande partie leur nourriture de sarrazin en bouillie, et de seigle et avoine en pain.

¹⁶⁸⁵ Saint-Clair-de-Halouze, département de l'Orne

¹⁶⁸⁶ Aunay-les-Bois, département de l'Orne

¹⁶⁸⁷ Le Gast, département du Calvados

¹⁶⁸⁸ Champ-du-Boult, département du Calvados

¹⁶⁸⁹ Saint-Sever-Calvados, département du Calvados

¹⁶⁹⁰ Mesnil-Clinchamps, département du Calvados

¹⁶⁹¹ Saint-Manvieu-Bocage, département du Calvados

¹⁶⁹² Gathémo, département de la Manche

¹⁶⁹³ Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, département du Calvados

¹⁶⁹⁴ Annebecq, département du Calvados

¹⁶⁹⁵ Saint-Martin-Don, département du Calvados

¹⁶⁹⁶ Pont-Bellanger, département du Calvados

¹⁶⁹⁷ Sainte-Marie-Maumont, département du Calvados

¹⁶⁹⁸ Carville, département du Calvados

¹⁶⁹⁹ Saint-Denis-Maisoncelles, département du Calvados

¹⁷⁰⁰ Brémoy, département du Calvados

¹⁷⁰¹ Le-Tourneur, département du Calvados

¹⁷⁰² Saint-Pierre-Tarentaine, département du Calvados

¹⁷⁰³ Montamy, département du Calvados

¹⁷⁰⁴ Le Mesnil-Auzouf, département du Calvados

Le nombre et le génie des habitans

Il est aisé et facile de scavoïr le nombre des habitans de cette Election en parcourant les mémoires fournis par M^s les Curés à M^r l'Intendant pour servir à l'histoire de M. l'abbé d'Expilly.

Quant au génie de ses habitans, on peut dire qu'il est vif et laborieux. Ils sont industrieux et aiment l'étude et les sciences. L'Election de Vire a donné en différens temps des scavans en très grand nombre et en tous génies.

Le plus ou moins de bonté et d'intelligence de culture qui y est établie

Le grand nombre des habitans qui réside dans cette Election et la nécessité où ils se trouvent de travailler pour pouvoir subsister, eux et leur famille, les a fait pousser le degré de bonté et d'intelligence de culture à sa perfection. Le païs, comme on l'a dit dessus, est très peuplé ; celui de chaque habitant qui y a une petite portion de terre en fond, à laquelle il s'attache, y pratique une habitation. Il y plante quelques pommiers pour pourvoir à la boisson. Les ruisseaux et rivières, qui sont en très grand nombre, le mettent à portée d'industrie. Une partie de ce petit fond en pray, et il laboure le reste. Le travail est rude et pénible, plus que dans tout autre endroit. Il faut beaucoup de personnes pour mettre les terres en valeur. Il n'en est cependant guères d'inutiles, hormis quelques bruières appartenantes à des seigneurs qu'ils n'ont pu trouver à fieffer à leurs vassaux comme les autres terres ; dans beaucoup d'endroits de ces bruières, le bois menu n'y peut croistre ny s'y élever.

L'état de fortune ou de misère des cultivateurs et des consommateurs

En général, les habitans ne sont point riches. Une partie des consommateurs, qui sont pour la plus part cultivateurs en même temps, n'ont de fortune que pour subsister honnêtement et élever leur famille. Et s'il se trouve quelques seigneurs qui ayent une fortune plus considérable, elle ne se consiste pas dans les terres qu'ils peuvent posséder dans cette Election, mais plutost dans des revenus qu'ils tirent des Elections voisines.

Le grand nombre d'habitans et la difficulté de mettre les terres en valeur sont regardés comme la cause du peu de fortune et de la misère des cultivateurs et consommateurs.

Les moyens de favoriser et d'acroïstre l'agriculture, de donner de nouveaux débouchés de commerce et d'augmenter les anciens, en un mot, tous ceux qui peuvent concourir à l'activité de la circulation et au bonheur des habitans

La construction de nouvelles routes, la réparation des anciennes, pour tirer des engrais des païs voisins, comme les sables de mer de Grandville et Avranches, la chaux et les cendres, les civées (?) de Vilers et Aunay, sont des moyens naturels et bien capables de favoriser et d'acroïstre l'agriculture, de donner de nouveaux débouchés de commerce ou d'augmenter les anciens, et de concourir à l'activité de la circulation et au bonheur des habitans. Il étoit réservé à Monsieur de Fontelle, intendant de cette Généralité, d'entreprendre un ouvrage aussy utile au public, et en même temps aussy embarrassant pour luy, c'est à ses soins tous particuliers que nous avons l'obligation d'avoir trouvé un expédient de travailler à la construction et réparation des chemins, sans interrompre et diminuer et l'agriculture et le commerce, dans le plus fort même de l'ouvrage. C'est à luy que nous devons d'éternelles actions de grâces d'avoir bien voulu mettre cette Généralité de nouveau avec nos voisins en nous procurant de belles et commodes routes. »

*Annexe 14 : Mémoire des fabricants de coutils de Saint-Lô dans leur différend avec ceux de Coutances (1730)*¹⁷⁰⁵

« Réponse des marchands de S^t Lo

Les soussignez marchands de la ville de Caen et de celle de Saint Lo, faisant commerce de coetils aiant communication d'un mémoire présenté à Monseigneur le Controlleur général par le receveur des tailles de la ville et élection de Coutance, disent qu'il est vray qu'il y a eu autre fois une manufacture de toile établie tant dans cette ville qu'aux environs, la quel cest habittans ont perdu, tant par la mauvaise foy des marchands et fabricants de cette ville qui attirés par l'avidité du gain l'ont fait tomber en trompant le françois et l'étranger, que par le peut de attention qu'ont eus dans ce temps leurs magistrats, maire et échevins, chargés alors du soin de la police, et de la bien faire gouverner, qu'après la chute de cette manufacture, cest habittans eurent le bonheur dans établir un autres qui eut de la réputation qui étoit celle des coetils, lesquels n'eurent que 3/4 et de 2/5 de laise lors de leur établissement.

Que cest habittans qui auroient du estre devenue sage par l'expérience qu'ils avoient de la sorte qu'ils avoient faite de la première manufacture qui avoit été établie chez eux, au lieu de travailler à conserver cette nouvelle, firent dans la manufacture des coetils comme ilz avoient faite dans celle des toiles que tous les marchands des principales villes du Royaume se voiant trompés par les marchands fabricants et facteurs de la ville de Coutance, se trouvoient obligés d'avoir recours au marchands des villes les plus proches de cette fabrique qui s'adressèrent à ceux de la ville de St Lo et de Caen, lesquels depuis plus de 50 à 60 ans que se commerce est changé de main les servent très fidèlement, sans qu'on ait jusque à présent entendu la moindre plainte que celle que ce receveur prétend avoir receue, dont le zaille pour son Election ne seroit louable s'il n'étoit animé par d'autres raisons qui seront ditte par la suite.

Que les maire et échevins de la ville de Coutance, après avoir manqué de attention par ces deux manufactures établies successivement dans leur ville, au lieu de faire leurs efforts pour les y conserver, n'ayant que celles la, se sont avisée, lors qu'ils ont fait leurs tarif, de charger cest marchands tant coetils que toilles et autres ouvrages, de droits considérable que cest marchands ne peuvent suporter, que cela a obligé leurs propre habittans de transférer leurs manufacture dans d'autres endroits de l'Election de Coutance pour éviter de payer les droits établis sur les coetils qui vont à 6 ou 7 lt par pièces.

Que cest nouveaux établissemens s'étant faits dans les environs du marché de Marigny, laquelle est à portée des habittans de Coutance comme de ceux de S^t Lo, cela donne ocasion d'y porter dans ce marché qui se trouve tout étably, toutes les marchandises des fabriques des environs, dont celle que les habittans de Coutance aves établie dans les environs furent du nombre.

Qui ayant peut de profit à faire sur les coetils et autre marchandise de sest cantons que par conséquent elles ne peuvent suporter de droit trop fort pour quoy ils ne purent suporter ceux que monsieur le prince de Guemeney, seigneur de se marché, voulu exiger, ce qui fut cause que la vente de cest marchandise fut il y a environ 20 ou 25 ans transportée au marché de Mr le marquis de Canisy, où il ne se perçoit aucun droit que celui de la coutume, lequel en aprochant est plus à la portée de tout le monde, neétant éloigné de Coutance que de 4 à 5 lieuës, et de S^t Lo d'environ une lieuë et demie, que cette proximité donne lieu de pouvoir établir les coetils à meilleur marché dans le reste des autres villes du Royaume.

Que l'Election de Coutance n'en souffre en aucune manière puisque ces manufactures sont presque toutes établies dans son Election, il n'y a que la ville de Coutance qui n'en a plus en sy grand nombre, dans laquelle néanmoins il en reste encore assez pour n'avoir pas sujet de se plaindre.

¹⁷⁰⁵ Archives départementales de la Manche, 353 J 1384 (Chartrier du château de Canisy). D'autres pièces relatives à cette affaire se trouvent en 353 J 1944.

Réponse aux terreurs paniques que veut inspirer le receveur des tailles sur la perte prochaine de la fabrique des coetils.

Depuis les établissemens des marchés de Marigny et de Canisy, il cest toujours fait des coetils de deux tiers et de 3/4. Cela est conforme au règlement de 1693 fait pour la généralité de Caen qui accorde sest deux largeurs à toute la généralité. Ainsy nulle raison de vouloir interdire à Canisy celle de trois quart. Quant à celle de 7/8 et de 4/4, elles ne sont point autorisées par aucun règlement, par conséquent elles ne sont pas plus permises aux fabriquant de Coutance qu'à ceux de Canisy, n'étant en usage que depuis environ 15 ou 16 ans que les tapissiers les demandent pour contrefaire les coetils de Bruxel qui sont encore plus large.

Le receveur des tailles s'est trompé ou du moins cest lessé surprendre en avansant que l'ont marque indifférament à Canisy tant lesdits coetils bons et mauvais. Il devroit estre informé que la visite y est faite plus régulièrement qu'elle ne s'est jamais faite à Coutance, par des gardes qui y sont établie par le juge du marquisat de Canisy, qu'en outre l'inspecteur des manufactures y fait des visites très fréquemment, qu'on l'y a vu passer des 2 et 3 mois de suite pour mettre les manufactures en règle, que ces marchandises, après avoir été visitées et marquées de la marque de Canisy, sont envoyée dant les plus grandes villes du Royaume comme dant celle de Rouen où elles sont encore visitées par les gardes en présence des inspecteurs et marchands qui ne manqueroient pas d'arester lesdits coetils s'ils n'étoient pas de bonne calité.

Ils sont de si bonne calité que nous soutenons qu'ils sont apporté dant le marché de Canisy fabriquées dans les environs plus beaux et mieux faconnée qu'aucun de ceux qui se fabriquent à Coutance.

Le receveur des tailles et sa compagnie les trouveroient bons s'ils avoient payé le tarif à Coutance, le droit de l'auteur et celuy de la coutume dont il parle sy souvent dans son mémoire. Sy il est si zellé pour le bien de l'Etat qu'il le veut paroistre, qu'ils se fassent autoriser, et sans mesme qu'il le soit, nous consentons pour le tranquilliser qu'il viennent de la part de la ville de Coutance quelqu'un faire toutes les semaine la visite conjointement avec les gardes qui y sont déjà établie, nous aiderons tans que nous pourons à ce député.

Au moyen de ce que dessus, toutes les observations que ce receveur des tailles a faites pour bonifier les coetils et toilles de Coutance deviennent ynutile, n'étant pas naturel d'obliger un fabriquant et loigné de 3 ou 4 lieues d'apporter une ou deux pièces de marchandise à Coutance pour y estre seulement visitée qu'il ne pourra y vendre faute d'acheteur, pour en suite par faute de vente à Coutance, la raporter à Canisy, ce qui seroit luy faire faire 7 ou 8 lieues au lieu d'une qu'il auroit à faire pour alley à Canisy tou d'un coup où il est surent de trouverent de l'argent.

Que ce seroit vouloir consumer en frais des fabriquans de l'Election de les assujetire d'aller y chercher la marque de l'auteur, qui n'est mise que pour faire voir qu'elle a payé le droit d'aunage et non pour assurer la calité, que sy le propriétaire de ce droit est bien fondé dant cette perception dans toute l'Election que c'est à luy à établir des commis pour le percevoir.

Que le commerce doit estre libre, que par conséquent les fabriquans de tant de l'Election de Coutance que celle de St Lo et du reste de la généralité, doivent avoir la mesme liberté que ceux de la ville de Coutance de faire leurs coetils de toute les laises usitées, de la porter à vendre où ils en trouveront plus facilement le débit, que tout ce à quoy ils doivent estre assujetis est de faire visiter et marquer leurs marchandise dans les endroits où ils les exposeront sous de grosse paine.

Que les uns et les autres payent également les charges de l'Etat, qu'ils doivent avoir les mesme libertés, sant quoy le commerce de ces fabriquans tomberoit et seroit par là hors d'état de payer leurs impositions.

Que bien de la mesme facture demander que les mesme coetils dont le fil est blanchi et non écu que cependant il est nécessaire qu'il y en ait de fil écu qu'il convient de permettre à tous les fabriquans de les faire de fil blanc et de fil écu, suivant qu'ils en auront plus de débit ou qu'ils le jugerons à propos, sant que personne soit jesné à le faire écu ainsy que le demande le receveur.

Motif qu'ont engagé ce receveur à donner le mémoire qu'il a donné

Le sieur de Varoc, lieutenant criminel de la ville de Coutance, ce dit propriétaire de la charge de l'auteur royal de la ville de Coutance. Il prétend que tout ce qui est fabriqué fant l'étenduë de cette viconté et en suite vendu

luy doit le droit d'ausnage qui est de 1 deniers par aulnes. Sy sa perception avoit lieu, on ne peut douter que cette charge ne fut d'un revenu très considérable. Ne luy convenant pas de l'exercer, depuis un très grand nombre d'années, il n'a affermé son prétendu droit qu'à raison de 40 lt par an. Son fermier se contenta de percevoir ce droit dans la ville et faux bourg de Coutance.

Le sieur de Varoc s'étant réveillé sur ce prétendu droit, se voulant l'étendre dans toute la viconté et le faire monter jusqu'à 12 et 1500 lt par an ainsy qu'il prétend qu'il a valu autrefois, depuis 2 ans a obtenu des sentences en la police de Coutance pour obliger tous les fabriquans de cette viconté à payer ce droit. Presque aucuns ne l'ont voulu payer, disant que s'il étoit dû que s'étoit tout au plus lorsque la marchandise étoit vendue. D'ailleurs ce droit n'étoit point du. N'ayant put réussir par là, il s'est avisé de faire une société avec le receveur des tailles et autres, et de faire un fond pour acheter les coetils des fabriquans qui absolument ne pouvoient attendre le marchand à Coutances et qu'ils voulèrent aller vendre à Canisy. En peu de temps, les fonds furent épuisés. Cependant ils vendirent à un ou deux marchands qui achetèrent quelques coetils de cette compagnie.

Ces marchands qui avoient acheté des coetils de cette compagnie étant venuë en foire de Caen furent surpris de trouver que cette mesme compagnie vendoit à coté d'eux et les donent meilleur marché que ces marchands ne les vouloient établir. Ce qui fut cause que ces marchands et autres n'ont point repris de la compagnie du sieur de Varoc et de ce receveur, qui n'ayant point de débit ont recouru à l'autorité de monseigneur le Contrôleur général pour faire valloir leurs commerces et le prétendu droit d'auneur de la viconté de Coutance, dont il se donne bien garde de parler. On passe encore sous silence l'envie de faire augmenter le tarif et droit de coutume de la ville de Coutance où ce receveur et plusieurs ont intérêt et core d'autre motif.

Comme ce prétendu droit d'auneur ne subsiste nulle part, lequel dont son établissement n'a pu estre établi que pour ceux qui requièrent l'auneur d'auner, il est très nécessaire que monseigneur le Contrôleur général aie la bonté d'arêter l'extension de ce droit, en obligeant le sieur de Varoc de rapporter par devant M^{rs} les commissaires du Conseil, les titres de ce prétendu droit pour y estre pourveu. »

Annexe 15 : Mémoires sur la réglementation des manufactures au XVIII^e siècle

a. Mémoire sur les manufactures de toiles de la Généralité de Caen (1741)¹⁷⁰⁶

« Les règlements pour ces manufactures consistent en ceux du 14^e aoust 1676 et du 7^e avril 1693. Outre ces deux règlements, il y a un arrest du Conseil du 11^e juillet 1733 qui ordonne que tous les fabriquants de toiles ouvrées dites napes et serviettes seront tenus de mettre leur nom et le lieu de leur demeure à la teste et à la queue de chaque pièce de leur fabrique, comme aussy le numéro du compte dans lequel elles sont fabriquées. Depuis le susdit arrest, il y a eu une ordonnance de M. DE VASTAN¹⁷⁰⁷ du 25^e juillet 1739 qui ordonne comme dessus que toutes les toiles unies et toutes sortes de toilleries seront marquées du nom du fabriquant et du lieu de sa demeure.

Ces règlements, arrests du Conseil et ordonnances sont exactement observées dans la Généralité. Il ne nous revient aucune plainte quoyque néanmoins de tems en tems, il se trouve quelques particuliers qui tombent dans des contraventions, les uns dont les toiles ou toilleries n'ont pas la largeur qu'elles doivent avoir ou parce que par leur fabrique elles ne sont pas de la bonne qualité, s'y trouvent des deffaits comme pour n'estre pas assez remplis de fils dans la trame, estre meilleures dans des endroits que dans d'autres, et enfin pour n'estre pas marquées de la marque du fabriquant et de celle de la fabrique dans lesquels cas cydessus elles sont arrestées et portées par devant les juges ordinaires qui, depuis qu'ils ont veu les peines prononcées contre d'autres juges qui n'avoient point jugé en conformité des règlements, sont très exacts en jugement à s'y conformer.

Ces manufactures sont de deux espèces. Les unes appellées toiles unies et ouvrées, et les autres toilleries. Celles appellées toiles unies sont fabriquées de différentes largeurs mentionnées dans les susdits règlements, auxquelles l'usage a introduit celle d'une aune de large au sortir du mestier. Cette largeur est si fortement établie par toute la Généralité qu'il nous a paru la devoir laisser subsister jusqu'à ce que le Conseil en eust décidé autrement et nous estimons meme qu'elle ne doit pas estre supprimée, estant propre à différents usages. Celles ouvrées qui consistent en napes et serviettes sont fabriquées, scavoir les napes sans aucun règlement, n'y ayant aucun jusqu'à présent qui en ait fixé la largeur ; cependant celles destinées pour estre mises dans le commerce en ont qui par l'usage sont devenues certaines. Les serviettes en ont des largeurs marquées par les règlements de 1693, mais comme il n'y est point expliqué si celles qui y sont fixées seront vu au sortir du mestier ou au retour du blanchissage, cela est la cause qu'il y a différents usages à ce sujet, y ayant des fabriquants qui donnent à ces sortes de toiles ouvrées au sortir du mestier une largeur plus grande que celle désignée par le susdit règlement, et d'autres précisément au sortir du mestier celles qui y sont ordonnées, ce qui nous a paru mériter une explication pour travailler à mettre en conformité.

Toutes les toiles unies et ouvrées sont fabriquées dans toutes les villes, bourgs, villages et hameaux de la Généralité, pour quoy leurs noms ne seront mis en particulier.

[...]

La ville de Coutances faisant partie de celles où il se fabrique des toiles unies et ouvrées dont nous avons parlé cy dessus, nous ne parlerons icy que des coutils, qui se fabriquent dans cette ville dont le commerce se soutient toujours, lequel se fait différemment de ce qu'il se faisoit autrefois. Ils estoient fabriqués dans cette ville et présentement il en est fabriqué beaucoup moins. Cette fabrique, pour la plus grande partie, ayant été transportée dans les campagnes, à cause des droits qui ont été imposés dans cette ville sur cette espèce de toillerie, desquelles campagnes ils sont transportés au marché de Canisi où les marchands et fabriquants de Coutances se rendent pour les vendre, au lieu qu'autrefois, les marchands acheteurs alloient à Coutances les y acheter. Tous les coutils sont de bonne qualité et bien fabriqués, lesquels ont toujours conservé leur nom.

Dans le marché de Canisi, il s'y vend des coutils qui sont inférieurs par la largeur à ceux appelés coutils de Coutances, dont néanmoins quelques uns ne leur cèdent pas en qualité, ceux de Canisi n'ayant que deux tiers [d'aune] de large, parmy lesquels il y en a beaucoup qui, par leurs qualités, sont inférieurs les uns aux autres. Comme c'est une espèce de toillerie destinée à l'usage du menu peuple, il est absolument nécessaire de souffrir ces différentes qualités. L'attention que l'on a est que dans leurs basses qualités ils soient bien fabriqués. Il sera seulement observé que dans ce marché, ainsy qu'il arrive en tous autres, il y a des particuliers qui y viennent de différents endroits qui les transportent en Bretagne, en Picardie et dans d'autres villes du Royaume sans aucune marque de fabriquant ny de fabrique, ce qui fait tort à ceux qui n'en veulent point acheter qu'ils

¹⁷⁰⁶ Archives départementales du Calvados, C2949

¹⁷⁰⁷ Intendant de la Généralité de Caen à cette époque

ne soient en règle. A quoy il seroit nécessaire de remédier en les faisant saisir dans les villes où ils sont transportés.

Il en est comme dessus pour les petites toiles rayées et à carreaux qui se vendent dans ledit marché qui ne sont fabriquées que pour des usages communs.

[...]

Chaque particulier est dans l'usage de faire faire des toiles tant unies qu'ouvrées de la façon qu'il le souhaite suivant l'emploi qu'il en veut faire dans sa maison. Cet usage a toujours esté souffert, ce qui semble estre opposé à l'uniformité que l'on veut establir dans les manufactures, mais bien difficile à réformer, surtout dans les campagnes où il n'est pas possible de faire des visites, et si un fabriquant refuse de contrevenir aux réglemens, d'autres qui n'en feront point de difficulté à quoy ils seront poussés tant par la nécessité de gagner leur vie que par les particuliers qui les employeront qui préféreront leurs nécessités particulières aux règles contraires qui pourroient estre establies, et ruineront par là les fabriquants des villes. »

b. Mémoire concernant l'état présent des manufactures de la Généralité de Caen (1742)¹⁷⁰⁸

Règlemens pour les manufactures de draperie

« Les manufactures de draperie de cette Généralité ont pour loix plusieurs réglemens généraux qui leur sont communs avec toutes les manufactures du Royaume, et plusieurs réglemens particuliers qui leur sont propres.

Règlemens généraux pour les draperies du royaume

Les réglemens généraux du mois d'aoust 1669 concernant les manufactures et teintures et tout ce qui en dépend.

L'arrest du Conseil du 24 septembre 1670 qui ordonne des peines contre les marchands et ouvriers qui fabriquent et exposent en vente des marchandises défectueuses et non-conformes aux réglemens.

Celuy du 29 septembre de la même année portant règlement pour les manufactures, vente et débit des droguets, tiretaines, et autres étoffes dont la chaîne est composée de lin ou de chanvre et la trame de laine.

Celuy du 8 mars 1686 portant que les maistres et gardes jurés des communautés où il y a des manufactures établies seront tenus d'avoir un registre pour y insérer toutes les pièces d'étoffes qui leur seront apportées pour y estre marquées.

Celuy du 30 septembre 1687 portant que les marchands qui se trouveront saisis d'étoffes defectueuses supporteront les peines prescrites par les réglemens, sans qu'ils puissent avoir recours sur les ouvriers, ni sur ceux qui les leur auront envoyées.

Celuy du 3 octobre 1689, qui enjoint aux ouvriers de faire leurs étoffes égales, tant par le dos que par la lisière.

Celui du 3 décembre 1693 portant deffenses à tous marchands drapiers, manufacturiers, fabricants et autres d'avoir et tenir chès eux aucunes presses à fer, airain, et à feu, ni de s'en servir pour presser les draps et étoffes de laine.

Celuy du 9 may 1699 portant règlement pour le commerce des laines.

Celuy du 2 juin suivant rendu en interpretation du précédent.

Celuy du 12 février 1718 concernant l'usage des rames pour la fabrique des draps.

Celuy du 13 may 1719 portant règlement pour la marque des draps et draperies.

Celuy du 5 décembre 1730 qui ordonne que les draps, serges et autres étoffes de laine ou fil et laine marquées du plomb de fabrique seront en outre marquées du plomb de controlle.

Celuy du 7 mars 1731 concernant l'entrée et marque des étoffes permises.

Celui du 30 juin 1733 qui ordonne l'inscription des noms aux deux chefs de chaque pièce d'étoffe, et l'apposition des plombs de fabrique et de controlle.

Celuy du 30 janvier 1734 rendu en interpretation du précédent.

Celuy du 9 février 1734 qui fixe le temps de l'élection des gardes et prescrit l'inscription de leurs noms sur leurs marques.

Celuy du 14 septembre 1734 rendu en interpretation du précédent.

Celuy du 5 avril 1735 qui deffend aux gardes jurés de se dispenser de saisir les étoffes defectueuses qui auront été présentées au bureau de controlle.

¹⁷⁰⁸ Mémoire envoyé par l'Intendant au Contrôleur général le 29 janvier 1742, Archives départementales du Calvados, C2852

Règlements particuliers pour les draperies de la généralité de Caen

Les anciens statuts de chaque manufacture homologués au Conseil.
L'arrêt du Conseil du 18 juin 1718 concernant les lisières des draps de Vire.
Celuy du 5 décembre 1719 concernant la police des manufactures de la draperie de Cherbourg.
Celuy du 18 mars 1721 portant règlement pour la fabrique des rases de S^t Lo.
Les statuts et règlements du 1^{er} mars 1723 concernant la manufacture de Vire.
L'arrêt du 17 janvier 1730 portant règlement pour la fabrique de tiretaines et droguets.
Celuy du 2 may 1730 portant règlement pour la fabrique des serges de S^t Lo.
Le règlement du 8 décembre 1738 pour les draps, serges et autres étoffes de laine ou meslées de laine et fil qui se fabriquent dans la Généralité de Caen. Ce dernier renferme tout.

Règlements pour les teintures

Les statuts, ordonnances et règlements du mois d'aoust 1667 pour les teinturiers en grand et bon teint des draps, serges et autres étoffes de laine.
Les statuts et règlements du même mois d'aoust 1667 pour les teinturiers en soye, laine et fil.
L'instruction du 13 aoust 1669 aux maitres et gardes jurés des communautés de marchands drapiers, maitres drapants, sergers, ouvriers et façonniers et maitres teinturiers des villes et bourgs du Royaume.
L'instruction générale du 18 mars 1671 pour la teinture des laines de toutes couleurs, et pour la culture des drogues ou ingrédients qu'on y employe.
L'arrêt du Conseil du 28 mars 1718 concernant la teinture en blanc et noir après un racinage.
Celuy du 5 juin 1725 portant deffenses aux teinturiers de laisser aux bouts des pièces qu'ils teindront des roses de couleur différente de celle qui aura servi de pied et de fond à la teinture des dites étoffes.
Le règlement du 15 janvier 1737 pour la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication, et l'instruction sur le débouilly des laines servant à la fabrique des tapisseries.
L'arrêt du Conseil du 26 avril 1740 qui confirme une sentence rendüe par le lieutenant général de police de Caen en faveur des maitres et gardes teinturiers de la dite ville contre Charles Fontaine exerçant la teinture sans qualité dans la paroisse de Baron distante de Caen de deux lieües.

Règlements généraux pour les bonneteries et bas au métier du Royaume.

L'arrêt du Conseil du 30 mars 1700 servant de règlement pour les maitres faiseurs de bas et autres ouvrages de bonneterie de soye, laine et fil, ou coton au métier.
Celui du 17 may 1701 rendu en interprétation du précédent, portant règlement général pour la fabrique des bas et autres ouvrages de bonneterie au métier.
Celuy du 3 octobre 1716 concernant les maitres, ouvriers et faiseurs de bas au métier et autres ouvrages de soye, fil, laine, poil, castor &c.
Celuy du 19 décembre 1716 concernant la même matière.
Celuy du même jour qui ordonne que tous les bas et autres ouvrages faits au métier seront marqués par le maitre qui les aura faits.
Celuy du 12 juillet 1717 portant règlement pour les bas de laine et autres ouvrages drapés au métier.
Celuy du 6 septembre 1723 concernant la fabrique des bas et autres ouvrages au métier.

Règlements particuliers pour les bas au métier de la Généralité de Caen

L'arrêt du Conseil du 10 juillet 1715 qui permet la fabrique des bas au métier dans la ville de Bayeux.
Celuy du 23 may 1721 portant règlement pour la fabrique des bas au métier dans la ville de Caen.
Celuy au 10 novembre 1701 portant deffenses aux fabriquants de bas de la ville de Caen d'en faire à deux fils.
Celuy du 9 juillet 1737 qui ordonne l'établissement d'un bureau pour la visite des bonneteries foraines dans chacune des villes de Caen et Falaise, et règle la forme de cette visite.

Règlement pour les chapeaux.

L'arrêt du Conseil du 10 aoust 1700 portant règlement pour la fabrique des chapeaux.

Règlement pour les papeteries.

Les règlements et statuts du 21 juillet 1671¹⁷⁰⁹ tant pour la fabrique et façons du papier que pour la vente et débit d'iceluy.

Le règlement du 27 janvier 1739 pour les différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le Royaume.

L'arrêt du Conseil du 14 février 1739 portant règlement pour les papiers destinés pour le Levant.

Celuy du 18 septembre 1741 rendu en interprétation du règlement du 27 janvier 1739, qui déroge à plusieurs articles de ce règlement, et y ajoute de nouvelles dispositions.

Règlements pour l'apprest des cuirs

Un ancien règlement concernant l'apprest des cuirs, lequel n'a point eu d'exécution.

Un projet de règlement concernant l'apprest des cuirs dans la province de Normandie, et notamment dans la Généralité de Caen, lequel a été communiqué aux principaux marchands et tanneurs de la ville de Caen et des autres villes de la Généralité pour faire leurs observations sur les différentes dispositions qu'il contient.

Jurisdiction des manufactures.

La jurisdiction des manufactures s'exerce à Caen pendant le cours de l'année par le lieutenant général de police assisté pour l'ordinaire de deux consillers au Baillage, et de l'inspecteur des manufactures, et pendant le temps de la foire royale par les maire et échevins en la présence du même inspecteur.

A St Lô, elle s'exerce par notre subdélégué, suivant qu'il a été anciennement réglé par le Conseil pour tout le temps que doit durer le conflict entre le juge royal et le juge de la baronnie de M. le Duc de Valentinois.

Dans tous les autres lieux elle est administrée par les juges de police, soit royaux, soit hauts justiciers.

La connoissance de quelques parties nous est directement attribuée, comme toutes les suites de l'exécution de l'arrêt du Conseil du 9 juillet 1737 concernant la visite des bas au métier, et tout ce qui résulte des nouveaux règlements pour les papeteries.

Pour ce qui concerne l'examen des contraventions et la manière dont elles sont jugées, lorsqu'il se trouve quelque étoffe défectueuse, soit sur le métier, soit à la visite, soit dans le commerce, elle est saisie à la requête des gardes et jugée conformément à l'article des règlements cité dans le procès verbal de saisie auquel il a été contrevenu. L'inspecteur des manufactures nous a assuré qu'il étoit exact à en informer le Conseil tous les six mois par les extraits qui luy sont délivrés par les greffiers et à y joindre ses observations lorsqu'il y a lieu.

Manufactures de draperie.

Les lieux de fabrique de cette Généralité sont Caen, St Lô, Vire, Cherbourg, Valognes et Condé chef lieu du Bocage et autres paroisses de l'Election de Vire. [...]

A St Lô, il se fabrique des serges fortes, des finettes, des rases et des grosses, toutes d'une aune de largeur, dont le principal usage est pour les communautés religieuses et pour les ecclésiastiques, quoique les rases par leur finesse et par leur beauté se trouvent propres à recevoir les plus belles couleurs, à servir de doublures et à entrer dans les ameublements honnêtes. Il n'y a actuellement aucune observation à faire sur cette manufacture ; la règle et la bonne qualité s'y maintiennent. [...]

A Cherbourg, il se fabrique des draps blancs, peu de meslés, d'une aune de largeur, destinés pour l'habillement des troupes, et pour les livrées. Cette manufacture est en règle, il s'y fabrique des draps de fort bonne qualité, mais en moins grande quantité qu'autrefois, parce qu'on a moins tiré pour l'habillement des troupes, qui étoit son principal objet.

A Valognes, il se fabrique des draps blancs, peu de meslés, d'une aune de largeur, assés beaux pour vêtir des particuliers aisés, des ecclésiastiques, et des religieux. Cette manufacture est très bien tenue, il ne lui manque qu'un plus grand nombre de fabriquants en état de multiplier des ouvrages. [...]

Dans les principaux lieux de ces fabriques les règlements s'exécutent, mais on ne peut empêcher que dans des lieux écartés il ne se fabrique une certaine quantité de mauvaises pièces d'étoffes qui se transportent et se vendent comme des marchandises de contrebande ; on les cherche avec la dernière attention dans les foires et marchés, et il s'en fait tous les ans des exemples sévères qui empêchent sans doute le progrès du vice, et c'est tout ce qu'on peut faire.

¹⁷⁰⁹ Figure aux Archives départementales du Calvados dans C2899

Teintures.

A Caen, il y a une communauté de teinturiers, qui sont séparés en teinturiers du grand et bon teint, et teinturiers du petit et bas teint. Dans toutes les autres villes il y a aussi des teinturiers, mais qui sont en si petit nombre qu'ils ne sont pas censés composer un corps. A vire, il y a autant de teinturiers que de drapiers, parce que les drapiers ont ce droit et sont dans cet usage. Le règlement du 29 janvier 1737 s'exécute, et chaque teinturier a son coin ou marque dont une empreinte est entre les mains de l'Inspecteur des manufactures.

Manufactures de bas au métier.

Il y a deux fabriques de bas au métier dans cette Généralité, l'une à Caen qui est très considérable, et l'autre à Bayeux. Les bas s'y font régulièrement à trois fils, non seulement dans le corps du bas, mais aussi dans les coins. La manufacture de Caen ne cesse point de tendre à l'augmentation. [...]

Manufactures de chapeaux.

Il se fabrique des chapeaux dans toutes les villes et dans plusieurs bourgs de cette Généralité. Il ne nous est revenu aucune plainte à cet égard et cet objet ne nous a fourni la matière d'aucune observation.

Manufactures de papier.

Les manufactures de papier sont considérables dans cette Généralité, et s'étendent fort au loin dans les Elections de Vire, Mortain et Valognes. Il s'y fait du Grand Royal, de la Cloche, du Carré, de la Tellière, du Pantalon, des Trois O, du Pot, du Champy ou Bastard, de l'Ecu ou Moyen Compte, &c.

Nous avons rendu successivement plusieurs ordonnances tant pour fixer les arrondissements, faire procéder à la nomination des gardes, et faire faire les différentes opérations prescrites par le règlement du 27 janvier 1739, que pour l'établissement et la police du bureau établi dans cette ville, où sont visités tous les papiers de la Généralité qui y sont presque tous apportés à mesure qu'ils sont fabriqués, soit pour la consommation intérieure de cette ville et de ses environs, soit pour l'assortiment des marchands qui les embarquent pour d'autres provinces du Royaume ou pour l'étranger. Nous avons en outre prononcé plusieurs condamnations rigoureuses sur des saisies qui ont été faites par les gardes de ce bureau en présence de l'Inspecteur des manufactures, dans lesquelles nous avons crû devoir modérer quelque amende pour la première fois et sans tirer à conséquence, nous ne nous sommes relâchés en aucun cas sur la confiscation. [...]

Il nous a été représenté qu'il se consomme dans cette ville beaucoup de papiers fabriqués dans d'autres Généralités, et que ce sont pour l'ordinaire des papiers soustraits à la visite du lieu de leur fabrique, qui se vendent impunément quoique défectueux : il paroist qu'il seroit utile que tous ceux qui n'ont point été visités et marqués avant que d'arriver à Caen le fussent à Caen, et que ceux de la Généralité de Caen qui n'auroient point été visités et marqués, le fussent aussi dans les lieux où ils seroient envoyés.

Manufactures pour l'apprest des cuirs.

Nous avons déjà reçu plusieurs mémoires de la part des communautés de tanneurs auxquelles le nouveau projet de règlement a été communiqué, par lesquels elles demandent le changement, addition ou suppression de plusieurs articles. Celle de leurs représentations qui nous a paru la plus sensible, est à l'égard de la fixation générale des trois années d'apprest pour les cuirs du Brésil, S^t Domingue, La Havanne et autres, et le motif de ces représentations qui est la différence de la nature de chacun de ces cuirs, paroist mériter beaucoup d'attention. [...] »

Annexe 16 : Mémoires concernant les papeteries de la généralité de Caen

a. Mémoire concernant le commerce et fabrique de papier dans la généralité de Caën (1701)¹⁷¹⁰

« La fabrique de papier n'est pas si considérable dans la généralité de Caen qu'elle l'a été par de deffaut de matieres.

Les vieux drapeaux sont très rares ; ils valent a present 6 lt , 6 lt 10 s et 7 lt le cent pesant¹⁷¹¹, ce qui est cause qu'il y a plusieurs moulins a fond, c'est-à-dire qui ne travaillent point, on est obligé d'aller chercher des drapeaux dans les provinces de Bretagne, Touraine, Anjou et le Mayne.

La colle pour coller les papiers vaut 28 a 30 lt le cent pesant et elle est aussi tres rare. Les papetiers de cette généralité avoient accoutumé de se servir de colle faite de rogneure de gans de Paris, mais il leur est a present tres difficil d'en avoir, parce qu'on employe a Paris et ailleurs lad. colle avec du plâtre pour enduire et blanchir les maisons et coller des etoffes ; en sorte qu'on est obligé de se servir de mauvaises colles qui viennent de Vendosme et d'autres lieux, faites de rognures de parchemin, d'oreilles de vaux, de vaches et de moutons, ce qui diminue la bonté des papiers et en oste la blancheur.

Le prix du papier est diminué depuis un an de dix sols par rame, et si il y a guerre, il diminuera encore considérablement, parce que les plus grand commerce des papiers de cette généralité se fait en Hollande, et cette raison les a encore fait diminuer depuis trois mois.

Il y a dans la généralité 68 ou 70 moulins dont il y a presentement 5 ou 6 à fonds.

On y fabrique de huit sortes de papiers, scavoir :

Du Royal qui paye de droit de marque et de controle par rame 8 s du poids depuis 24 jusqu'à 30 l et au dessous 7 s.

De l'Escu du poids depuis 12 jusqu'à 18 et paye 6 s.

Du lambard du poids de 18 jusqu'à 24 paye 7 s.

Du Pantalon depuis 6 jusqu'à 12, cinq sols.

Du Batard. idem

Du Pot id.

De la Licorne jusqu'à 6 l. paye 4 s.

Du gros gris brun et bleu de toutes sortes de poids et grandeurs, ne paye que 2 sols.

Tous les papiers qui se fabriquent dans tous les moulins de la généralité sont aportés dans la ville de Caen dans un magasin destiné pour les y recevoir, et ou ils sont marqués et les droits payés lors de l'enlevement par ceux qui les acheptent.

Il n'y a point d'autres reglements que l'ordonnance de 1680 et le tarif arrêté au Conseil en conséquence pour la perception et régie desdits droits. »

b. Mémoire général concernant les papeteries de la Généralité de Caen (vers 1745)¹⁷¹²

« Arrondissemens prescrits par l'article 28 du règlement du 27 janvier 1739

Toutes les fabriques de papier de cette Généralité ont été partagées en deux arrondissemens, celuy de l'Election de Vire, et celuy de l'Election de Mortain, dont celuy de Vire étant plus rassemblé a deux gardes, et celuy de Mortain étant plus étendu et plus dispersé à quatre gardes placés dans les extrémités opposées.

¹⁷¹⁰ Archives nationales, F¹² 1475

¹⁷¹¹ Cent livres pesantes

¹⁷¹² Archives départementales du Calvados, C2899

Il y a loin des limites de ces deux arrondissements un moulin situé dans la paroisse de St Denis le Gast, élection de Coutances, que l'on a fait dépendre de l'arrondissement de Vire, et un moulin situé dans la paroisse des Vast, Election de Valognes, que l'on n'a pu faire dépendre d'aucun arrondissement.

Arrondissement de Vire

L'arrondissement de Vire comprend 19 moulins exploités par 19 fabricants, et situés dans les paroisses de Saint Germain de Tallevende, de St Martin de Tallevende, du Champ du Boux, de St Maur des Bois, de la Chapelle Cesselin et de celle de St Denis le Gast situé dans l'Election de Coutances, le tout suivant l'ordre cy après. [Nous ne transcrivons que ce qui concerne la Manche]

	Moulins	Piles	Cuves
St Maur des Bois			
André Harivel	1	5	1
Chapelle Cesselin			
Jacques Harivel	1	5	1
St Denis le Gast, Election de Coutances			
André des Champs	1	5	1

Arrondissement de Mortain

L'arrondissement de Mortain comprend 31 moulins exploités par 28 fabricants et situés dans les paroisses de Vengeons, de Sourdeval, de Brouains, de Beauficel, de Cherencey, de Mesniltove, de St Barthelemy, de St Pierre de Tinchebray et de Beauchesne. [idem]

	Moulins	Piles	Cuves
Vangeons			
Gilles Homo	1	5	1
Sourdeval			
Jean Gaulard	1	5	1
Jeanne Durand	1	5	1
Denis Le Mercier	1	5	1
Pierre Vaugelard	1	5	1
Michel Vaugelard	1	5	1
Broüains			
Michel Le Mercier	2	10	2
Léonard Serard	1	5	1
Richard du Pont	1	5	1
Jean Belon	1	3	1
La veuve Gilles Paslin	1	5	1
Etienne Coüillard	1	3	1
Jullien Guesdon	1	3	1
Pierre Roussel	1	5	1
Beauficel			
Pierre Danguy	1	5	1
Jean Mauduit	2	10	2
Cherencey			
Jacques Chapel	1	5	1
Denis Roussel	1	5	1
Gilles Bellefontaine	1	5	1
Michel Auger	1	5	1
Mesniltove			
Martin Haye	1	5	1
St Barthelemy			
Richard de Bon	1	6	1
Georges Henry Gaulard	1	6	1
Jacques François Gaulard	1	6	1
<u>Paroisse des Vast, Election de Valognes</u>			
Jean François Louvrier, fabricant de la vallée de Vire	1	5	1

Récapitulation des moulins et des fabriquants

Suivant l'état cy dessus, la papeterie de cette Généralité comprend en tout 46 maîtres fabriquants et 50 moulins dont trois à 6 piles, quarante trois à 5, un à 4 et trois à 3.

Noms des différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans la Généralité de Caën

Grand royal pour impression
Petit Royal à l'impression
Ecu à impression
Champi à l'impression
Carré à impression ou à écrire
Champi ou Batard à l'écriture
Tellièrre à l'écriture
Ecu double à écriture
Pot à écrire
Cloche à écriture
Pot pour la carte
Pot pour l'impression
Etréssé pour la carte
Main brune pour les cartes jaunes et vertes

Usage commun et destination de ces différentes sortes

Le grand Royal et le petit Royal s'employent à imprimer des estampes et des images, à faire des Etats, et autres écritures de grand volume. Il s'en consomme une grande quantité à Paris.

L'Ecu à l'impression sert à faire des placars, des thèses, des cartons. Il s'en envoie une grande quantité en différentes Provinces et en Hollande.

Le Champi à l'impression set à imprimer des petits livres. Il s'en employe en France et en Hollande.

Le Carré à imprimer ou à écrire sert à l'impression et à l'écriture. Il se consomme en France et en Hollande.

Le Champi ou Batard à l'écriture forme du papier à lettre. Il se consomme dans le Royaume et en Allemagne.

La Tellièrre à l'écriture sert à faire du papier à lettre pour la Cour et des registres. Elle s'employe en France.

L'Ecu double à l'écriture set communément à faire des registres ; il se consomme dans le Royaume, en France et en Hollande.

La Cloche à l'écriture sert communément aux écoliers, procureurs et gens de pratique ; elle s'employe en Normandie et en Flandre.

Le Pot pour la carte sert à faire des cartes à jouer. Il s'employe dans le Royaume.

Le Pot pour l'impression sert à toutes sortes de petites impressions. Il se consomme dans le Royaume.

L'Etréssé pour la carte sert à faire le milieu des cartes entre deux papiers plus blancs. Elle s'employe dans le Royaume.

La Main brune pour les cartes jaunes et vertes sert ainsy que l'Etréssé à faire le milieu des cartes ; elle s'employe dans le Royaume.

Traites et envois des papiers

Tous les papiers de la Généralité, excepté ceux qui sont destinés à être consommés dans quelques unes des villes de cette Généralité, où ils sont directement envoyés des fabriques, sont apportés à Caen où ils sont visités et marqués à leur arrivée par les gardes des marchands papetiers et cartiers dans la halle de la Papeterie qui y a été établie pour cet effet, dans laquelle ils restent en dépôt jusqu'à leur vente pour la Ville ou leur expédition pour les autres Provinces ou pour l'étranger.

Il s'en consomme une très grande quantité dans la ville de Caen, où il y a Indendance, Présidial, Baillage, Bureau des finances, Election, Amirauté, Eaux et Forêts &^a Université, un commerce assez considérable, plusieurs imprimeries et des sçavants.

Ceux qui s'expédient pour les autres provinces ou pour l'étranger s'embarquent sur la rivière d'Orne, qui forme à Caen une espèce de port, et de là sont transportés à Rouen, à Dunkerque, à Calais, pour la Flandres et

ou l'Allemagne, en Hollande, une quantité même assez considérable dans les temps propres à ces sortes d'envois, aux Indes occidentales et dans la Nouvelle France.

Observations sur les qualités relatives aux matières, aux eaux et même à quelques uns des instruments dont on se sert dans les fabriques et sur l'état présent de ces fabriques

Il se forme dans cette Généralité et principalement dans les villes de Caen, Bayeux et Valognes et dans le Cotentin, de belles matières pour la fabrique du papier par le beau linge dont se servent les gens de condition et les gens aisés qui y sont en grand nombre. La facilité dont plusieurs particuliers habitants des costes maritimes abusoient cy devant de transporter ces matières en Angleterre, réduisoit les fabriquans aux drapeaux grossiers amassés chez le peuple du Bocage et d'autres cantons de la basse Province et de Bretagne. L'arrêt du Conseil du 17 septembre 1743, qui deffend d'embarquer sous quelque prétexte que ce soit, même sous celui de le transporter à Caën pour les faire passer dans les fabriques, où ils ne peuvent plus estre transporté que par terre, retiendra dorénavant les beaux drapeaux dans le païs et il y a une amélioration considérable à en espérer pour l'avenir.

Il n'y a point d'autre matière à observation par rapport aux eaux, que la supériorité de quelques eaux de fontaine qui procurent à leurs propriétaires un avantage sur ceux qui n'ont que des eaux de rivière, par la blancheur qu'elles opèrent. On n'a omis aucune des précautions nécessaires pour bien philtrer et clarifier les eaux dans les fabriques, par le moyen des repositoires bien couverts et suffisamment multipliés, et des coulirs bien entretenus.

Il y a un inconvénient aux pilons ferrés dont on se sert, qui est qu'il échape nécessairement dans leur action des parties de fer qui se meslent avec la pâte et qui impriment au papier des taches de rouille inévitables. [...] »

Annexe 17 : Extraits des « Voyages en France en 1787, 1788 et 1789 » d'Arthur YOUNG

Du Bétail (t. 3, p. 1119)

« *D'Isigny à Carentan.* – Beaucoup de prés salés et très riches ; on engraisse des bœufs, mais je fus surpris de trouver des vaches laitières sur ces terres si riches. Une vache, dit-on rapporte parfois 10 louis par an ; elle donne huit livres de beurre par semaine, au prix de 20 à 30 sous la livre, à certains moments de l'année, mais maintenant (25 août) seulement 10 sous, ce qui, dit-on, est ruineusement bon marché. Toutes sont traites trois fois par jour. D'autres personnes m'ont appris qu'une vache donne dix livres de beurre par semaine, au prix moyen de 15 sous. Les vaches ressemblent à celles du Suffolk, par la taille et la couleur tachetée autour du tronc, ainsi que par les pattes courtes ; on ne les en distingue que par les cornes, qui sont celles de la petite espèce d'Aurigny. Le profit de l'engraissement d'une vache est estimé à 72 livres, et celui d'un bœuf de la plus grande taille à 300. On calcule aussi ordinairement que les vaches laitières coûtent à nourrir 8 sous par jour et en rapportent 20, laissant ainsi 12 sous de profit. Un fait digne de remarque, et qui ne saurait être trop condamné, c'est qu'il n'y a pas de laiterie dans ce pays : le lait est placé et le beurre est fabriqué dans une chambre quelconque de la maison ou du cottage.

Carentan. – Bien des bœufs sont achetés à la Saint-Michel et gardés pendant un an. Chacun d'eux mange, en hiver, 300 bottes de fourrage, mais laisse 150 livres de profit, c'est-à-dire que son prix atteint de 300 à 450 livres. Les vaches rapportent en moyenne 100 livres, et chacune d'elle est tenue sur une verge de prairie, dont la rente est de 30 à 40 livres. Comme la verge a 40 perches, de 24 pieds, soit 23040 pieds, elle est égale à 96 perches carrées anglaises, espace qui paie 100 livres, ou par acre anglaise 7 l. 5 sh. 3 den., mais il faut en déduire toutes les dépenses, y compris le coût de l'hivernage. On a ici des laiteries. Sur tout le parcours depuis Bayeux, on fait travailler les bœufs, au moyen du joug ou de l'arçon, comme autrefois en Angleterre, mais un à un, au lieu de les atteler par couples.

Plus loin, les vaches se vendent jusqu'à 10 ou 12 louis. Il en est que l'on ne traite que deux fois par jour. On observe que les vaches qui donnent la plus grande quantité de lait ne fournissent pas la plus grande quantité de beurre. Les vaches grasses donnent du lait plus riche que les autres.

Encore plus loin, une bonne vache donne par jour, 6 pots de lait, ce qui rapporte 24 sous de beurre. On a fait 3000 l. de profit en engraisant 20 vaches. Dans tout le pays, beaucoup de jeune bétail, spécialement d'un an.

[...] Des notes précédentes, il résulte qu'en Normandie, dans le Bas-Poitou, en Limousin, dans le Quercy, en Guyenne, l'importance du bétail est joliment bien comprise et que, dans la partie herbagère de la Normandie, la quantité est bien proportionnée à la richesse du pays. Dans tout le reste du royaume, qui en forme la plus grande partie, il n'y a rien qui mérite d'être noté. Dans les dix-huit vingtièmes du pays, il n'y aurait, pour ainsi dire pas, de bétail du tout, sans la pratique de labourer avec lui. »

Chevaux (t. 3, p. 1126)

« *Carentan.* – Les poulains qu'on élève ici se vendent à des prix élevés, même à 100 louis lorsqu'ils ont trois ans ; mais en général, on en a de bons pour une somme variant de 25 à 30 louis. »

Moutons (t. 2, p. 767)

« *Carentan.* – Les moutons, dans les plus riches marais salants, sont les mêmes que sur les hauteurs, race à la tête et aux pattes rouges : ces marais peuvent produire à la perfection les plus longues laines, au même degré que n'importe quelle terre du Lincolnshire. Laine, 4 pouces ; 40 sous par livre, lavée ; 20 ou 30 sous en suint. »

Revenus et prix de la terre (t. 2. p. 557)

« A Carentan, les marais se louent 40 livres la verge de 40 perches de 24 pieds, et quelques uns jusqu'à 60 livres. A cet endroit, la rente est de 40 à 50 livres, mais pour beaucoup de terres, de 30 à 40. Si une ferme coûte 10 000 livres, elle se loue ordinairement 400 livres. Le prix de la terre arable est de 700 livres. »

Annexe 18 : Deux tentatives de comptes d'exploitation de l'agriculture vers 1780

a. Synthèse de la « description topographique générale et particulière » de trois paroisses de la région de Trévières (Calvados), élaborée lors du contrôle des vingtièmes¹⁷¹³

En livres tournois par hectare			Neuilly (1781)	Aignerville (1781)	Engranville (1780)		
					1 ^e qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Terres de labour	Froment	<i>Rendement hecto/ha</i>	18,4	19,1	12,6	10,3	9,2
		<i>Multiple de la semence</i>	9,0	3,5	3,7	2,3	1,6
		Produit brut	241,9	223,4	140,9	115,3	102,5
		Semences	26,9	63,8	38,4	51,2	64,0
		Labour	29,3	24,4	15,4	15,4	15,4
		Coupe	9,8	12,2	12,0	10,2	6,8
		<i>Batterie et vannerie</i>	29,3	10,2	8,5	8,5	5,1
	Sarrasin	Produit brut			128,1		
		Semences			8,5		
		Labour			20,5		
		Coupe			13,7		
		<i>Batterie et vannerie</i>			20,5		
	Vesce	Produit brut				71,7	
		Semences				23,1	
		Labour				6,8	
		Coupe				10,2	
		<i>Batterie et vannerie</i>					
	Avoine	<i>Rendement hecto/ha</i>	23,9	25,9			12,6
		Produit brut	111,0	120,0			82,0
		Semences	24,1	34,3			30,7
		Labour	22,0	16,3			13,7
		Coupe	9,8	12,2			8,5
		<i>Batterie et vannerie</i>	24,4	10,2			2,6
	Total	Produit net moyen annuel	176,4	171,7	134,5	93,5	92,2
		Frais de culture annuels	62,2	42,7	45,3	25,6	26,0
		Marge brute	114,3	129,0	89,2	67,9	66,2
		<i>Taux de marge brute</i>	65%	75%	66%	73%	72%
		Fermage	70,7	79,3	64,9		
		<i>Fermage/marge brute</i>	62%	61%	73%		
Prés	Produit annuel	268,3	162,6	112,7	87,1	61,5	
	Fermage	134,1					
	<i>Fermage/marge brute</i>	50%					

Tableau 116 : Rapports sur l'agriculture de trois paroisses du Calvados (1780-1781)¹⁷¹⁴

On peut observer que la densité de semis aurait été trois fois plus forte à Aignerville qu'à Neuilly ; que les coûts de batterie et de vannerie auraient été trois fois plus élevés à Neuilly qu'à Aignerville pour des quantités comparables ; et qu'on aurait cultivé à Engranville des terres qui ne produisaient que 1,6 fois la semence, etc.

¹⁷¹³ Archives départementales du Calvados, C5404, 8^E 5297, C5351, transcrits par Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ?*, op. cit. t. 2

¹⁷¹⁴ Les ratios en italiques ont été ajoutés par nous.

b. Compte d'exploitation d'une ferme de trois charrues selon LAVOISIER¹⁷¹⁵

Nous avons reclassé les rubriques selon un ordre plus moderne et dégagé les soldes intermédiaires utiles. De la même façon que dans notre modélisation de l'agriculture, nous avons inclus dans les charges d'exploitation une rémunération du travail de la famille du fermier (comptée pour 2 ETP) au même salaire (nourriture comprise) que ses employés. LAVOISIER fait l'hypothèse que les charges domestiques du fermier consommeront la totalité de ses ressources, sans que rien réserver pour rémunérer le capital d'exploitation.

Produits	<i>Récolte de blé</i>	9075
	<i>Semences à prélever</i>	-1513
	<i>Revenus de l'élevage</i>	0
	Produits totaux	7563
Charges d'exploitation	<i>Frais de mouture</i>	494
	<i>Blé de consommation extraordinaire pour les moissons</i>	100
	<i>Frais de nourriture des moissonneurs autres que le pain</i>	100
	<i>Charron et bourrelier</i>	120
	<i>3 laboureurs à 72 lt de gages</i>	216
	<i>Une servante</i>	36
	<i>Un berger</i>	80
	<i>Nourriture des domestiques</i>	300
	<i>Achat de foin</i>	120
	<i>Frais de battage du blé</i>	272
	<i>Remonte des chevaux</i>	300
	<i>Journées d'ouvriers</i>	24
	<i>Dîmes (1/20e)</i>	454
	Sous-total	2616
	Rémunération du travail du fermier	264
Marge brute d'exploitation		4683
	<i>Taux marge brute</i>	62%
Fermages		3326
	<i>Fermages en % de la marge brute</i>	71%
Impôts	<i>Remplacement de la corvée</i>	121
	<i>Taille et accessoires</i>	726
	<i>Aides</i>	10
	Sous-total	857
Rémunération du capital d'exploitation		0
Marge nette		500

Ressources du fermier	Rémunération du travail du fermier	264
	Marge nette	500
	Ressources totales	764
Charges domestiques	<i>Nourriture des 4 enfants</i>	110
	<i>Nourriture des adultes</i>	120
	<i>Nourriture pour les survenants et les mendiants</i>	70
	<i>Tabac</i>	10
	<i>Achat de vin</i>	120
	<i>Gabelles [sel]</i>	72
	<i>Achat de bois</i>	50
	<i>Entretien de linges et hardes</i>	120
	<i>Epicerie et dépenses diverses</i>	50
	<i>Frais de communauté et entretien du presbytère</i>	15
	<i>Maladies, chirurgien, etc.</i>	15
	<i>Poteries, ustensiles du ménage</i>	12
	Sous-total	764
Bénéfice		0

Tableau 117 : Compte d'une « ferme de trois charrues » (vers 1784-1791), en livres tournois

¹⁷¹⁵ Antoine DE LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, op. cit. p. 448-452

*Annexe 19 : La Manche en 1791, selon P. du COUËDIC DE VILLENEUVE*¹⁷¹⁶

« Ce Département est borné, au nord et à l'ouest, par la Manche ; au sud, par celui de l'Ille & Villaine & celui de la Mayenne ; à l'est, par le département de l'Orne & celui du Calvados. Il renferme les pays connus sous les noms de Cotentin & d'Avranchin. La surface de son étendue est de deux cent soixante-dix-huit lieues quarrées ; sa population de trois cent dix mille ames ; & sa contribution aux charges de l'Etat est estimée devoir être de huit millions cent soixante-cinq mille livres. Il tire son nom de sa configuration locale, qui dessinée en forme de péninsule, est arrosée de trois cotés par la Manche, qui est un bras de mer resserré entre l'Angleterre au nord, & la France à l'ouest & au sud.

Le territoire de ce Département produit toutes sortes de grains ; il renferme des pâturages abondans, où on élève des bestiaux, des chevaux, des moutons, des volailles ; du beurre, des fèves, de la cire, des cidres, de la soude de varech pour les verreries. Son commerce principal consiste en bestiaux & dans les fruits de ses productions. Il s'étend aussi sur quelques branches d'industrie, & on y fabrique des coutils qui sont estimés, des serges, des droguets unis et rayés, des toiles et des rubans de fil. Il y a des tanneries considérables, une manufacture de glaces, des verreries accréditées. Cherbourg, situé dans ce Département, sera bientôt un port très-intéressant, & il achèvera de vivifier la contrée.

Le Département est divisé en sept Districts, qui renferment soixante-trois cantons. Son armée citoyenne, en activité & avec l'uniforme national, est d'environ trente-cinq mille hommes.

COUTANCES, à soixante-dix lieues de Paris, ville épiscopale sous la Métropole des Côtes de la Manche, & chef-lieu du Département, située près de la mer, dans un territoire fertile, & produisant toutes sortes de grains, des fruits, des bestiaux, des chevaux. Ses pâturages sont abondans : on y fabrique des coutils ; on y file du coton : le principal commerce de ce District consiste en grains, en beurre & en bestiaux. Il a beaucoup souffert par les guerres de religion & à la révocation de l'Edit de Nantes.

Sa Jurisdiction s'étend sur neuf cantons : *Coutances, Cerizy, Saint-Denis, Legast, Gavray, Cerence, Brehal, Blanville, Créance.*

AVRANCHES, à dix lieues de Coutances & à une demi-lieue de la mer. Cette ville est située sur une montagne, auprès de laquelle passe la rivière de Lée (sic). Son territoire abonde en grains & en pâturages ; & on y élève des bestiaux qui sont le principal commerce du District. Il y a quelques fabriques de petites draperies, mais elles sont peu considérables. Il y a des bois de marine & de charpente. Cette ville avait, dans l'ancien Régime, un évêché qui renfermait plusieurs Abbayes considérables.

La jurisdiction de ce District s'étend sur neuf cantons : *Avranches, La Haye-Penel, Ville-Dieu, Tirepiéd, Ducé, Saint-James, Pontorson, Bacilly & Granville.*

VALOGNES, à douze lieues de Coutances, est dans un bon territoire, à trois lieues de la mer, sur une petite rivière, dans la presqu'isle de la Hague. Son commerce principal consiste en grains & en bestiaux, dont la contrée abonde. Il fournit aussi beaucoup de beurre pour les armemens des Ports de la Manche. Il y a des tanneries considérables & des fabriques de draperies communes. L'Auteur de Turcaret¹⁷¹⁷, l'un de nos meilleurs Poètes comiques, avait habité quelques temps cette petite ville, & lui a fait une réputation par un mot que les rieurs ont retenu, VIVE VALOGNE POUR LE ROTI.

La jurisdiction de ce District s'étend sur dix cantons : *Valogne, Fausse-Menil (sic), Quetehou, Anglequeville, Lestre, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Barneville, Sartainville, Briquebec.*

CARENTAN, à sept lieues de Coutances & à trois lieues de la mer, est une ville située dans un territoire abondant en grains, en pâturages, où on élève beaucoup de bestiaux, qui fon le principal commerce du District.

Il ne serait pas difficile de rendre la Taute, qui passe à Carentan & qui se perd dans la mer, navigable jusqu'à Carentan. Pour cela il ne faudrait peut-être que donner au cours de cette rivière un lit rempli de moins de sinuosités que celui qu'il a, & empêcher les riverains d'empiéter ou d'étendre leurs possessions, de manière à en relentir la marche. Des barques de vins (sic), de vingt-cinq jusqu'à cent tonneaux, pourraient remonter

¹⁷¹⁶ Source : P. DU COUËDIC DE VILLENEUVE, *Tableau géographique de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la nation française*, 1791, 2^{ème} partie, p. 5-12

¹⁷¹⁷ Il s'agit d'Alain-René LESAGE ; la pièce a été représentée pour la première fois en 1709

jusqu'à Carentan ; & cette navigation donnerait à toute la contrée une activité plus considérable que celle qu'elle a eue jusqu'à présent. La facilité de l'exportation & de l'importation est l'ame du commerce.

La juridiction de ce District s'étend sur onze cantons : *Carentan, Montmartin, Sainte-Marie d'Amont (sic), Sainte-Mère Eglise, Pianville (sic) ou Pont-l'Abbé, Prelôt (sic), Lahaye dupuits, Lessay, Sainte-Opportune, Périers & Saint-Ecuy (sic)*.

SAINT-LO, à six lieues de Coutances, sur la Vire, est dans un territoire fertile en grains de toutes espèces, en bons pâturages toujours couverts de nombreux troupeaux. Il y a des fabriques de diverses étoffes de laines, des serges, des droguets, dont il se fait des envois considérables dans toute la France & dans l'Etranger ; on y fabrique beaucoup de rubans de fil. Il y a des tanneries qui fournissent beaucoup à Paris.

La juridiction de ce District s'étend sur neuf cantons : *Saint-Lo, Aiglaude (sic) ou Pont-Hibert (sic), Marigny, Saint-Clair, Saint-Jean des Faisans (sic), Torigny, Percy et Canisy*.

MORTAIN, à quinze lieues de Coutances, sur la rivière de Lance. Cette ville est située dans une position peu agréable ; les environs sont couverts de rochers. Le territoire de ce District produit des grains de toutes espèces, des bestiaux, des lins, des chanvres ; ces objets sont son principal commerce.

La juridiction de ce District s'étend sur neuf cantons : *Mortain, Savigny, Brucy, Saint-Poi, Sourdeval, Barenton, le Tilleul, Issigni & Saint-Hilaire*.

CHERBOURG, à quinze lieues de Coutances. Cette ville est située à l'extrémité d'une plaine, à l'embouchure du Trodebec et de la Divette, au fond d'une baie magnifique, sur la Manche, entre les caps de Barfleur et de la Hague. Cette ville est ancienne, & a été fréquentée par César, dont elle prit le nom, *Cesaris Burgus*, dont on a fait depuis par corruption celui de *Cherbourg*. Sa rade passe pour une des meilleures de la Manche. Son Port, dont la Nation s'occupe, si les courans cachés sous les eaux de la mer ne dérangent pas les cônes qu'on y a posés, pourra devenir important, & l'un des plus considérables dépôts des forces de la Marine de la France.

Le territoire de Cherbourg est abondant en grains, en légumes, en pâturages couverts de bestiaux, en bois, en chanvres & en lins. Ses côtes fournissent beaucoup de varech pour les verreries. Le commerce y entretient des fabriques de toiles, de draperies ; mais on y distingue surtout une manufacture de glaces et une verrerie à bouteilles qui jouissent d'une grande réputation dans le Commerce, tant en France que chez l'Etranger.

Les Armateurs de Cherbourg expédient beaucoup de bâtimens pour la pêche à la morue sur les bancs de terre-Neuve. Leurs chargemens sont vendus en majeure partie à Marseille. Ils font aussi le grand cabotage dans les Ports de l'Europe & des Colonies. Bientôt cette dernière branche d'industrie prendra plus de consistance. Et pour quoi les marchandises de la France seraient-elles voiturées par des bâtimens étrangers, lorsque nous pourrions nous-mêmes ajouter cette ressource à toutes celles dont jouit notre Marine nationale.

La juridiction de ce District s'étend sur sept cantons : *Cherbourg, Digouville, Saint-Pierre l'Eglise, Martinvast, les Pieux, Sainte-Croix, & Beaumont*.

On distingue les cantons suivans de ce Département pour le commerce & l'industrie de leurs habitans.

TOUR-LA-VILLE, sans être canton, est un bourg qui mérite d'être distingué. C'est le lieu de la manufacture de glaces, émule de celle de Saint-Gobin, & dont j'ai parlé à l'article de Cherbourg, parce que ce village en est voisin.

ISSIGNY SUR L'ESQUE¹⁷¹⁸, avec un petit Port à sa jonction à la Vire, est très renommé par son beurre, dont les envois à Paris sont très-considérables. On y prépare aussi beaucoup de bœuf salé pour les armemens des autres Ports de la Manche. Ces deux articles fournissent à ses habitans deux sources intarissables de richesses & d'occupation.

VILLE-DIEU, sur la Sienne, fait un commerce considérable en poêlerie. Cette ville, ainsi que son territoire, fabrique des chaudrons, des poêlons, & toutes sortes d'ustensiles en cuivre, un vingtième de la consommation qui s'en fait en France.

PONT-ORSON, sur le Couesnon, près de la mer, est connu par ses pâturages favorables aux moutons. Sa situation est belle ; son territoire abondant en toutes sortes de grains ; il y a de beaux pâturages.

¹⁷¹⁸ Isigny, Département du Calvados

GRANVILLE, petit Port de mer, où l'on fait un commerce très-important. Ses Négocians expédient chaque année, pour la pêche de la morue à Terre-Neuve, plusieurs bâtimens ; ils en ont d'autres qui font le grand cabotage & parcourent toutes les mers d'Europe et des Colonies.

MARENTON (sic), à la source de l'Ardée, abonde en pâturages, & ses bestiaux fournissent beaucoup à son commerce. On y fabrique de grosses draperies, des toiles & des coutils.

CANISY fabrique des toiles, des coutils, des droguets, des siamoises, & autres objets du même genre. Les Négocians y veillent scrupuleusement à ce qu'il ne sorte que de bonnes marchandises de leurs fabriques.

VERISY (sic) a les mêmes genres d'industrie et d'occupations pour ses habitans. On y a aussi la même attention pour la qualité ; & chaque année, un certain nombre de Négocians est préposé pour y veiller.

Ce Département tire des ressources infinies de sa position, & de l'amour du travail par ses habitans. Une activité infatigable règne par-tout : si on remarque une forêt, on doit juger qu'il y a des forges dans le voisinage. Le territoire est entrecoupé de plusieurs petites rivières ; & les parties qui sont trop humides pour la culture des grains, sont ménagées avec soin pour les pâtures & les fourrages. Rien n'est négligé, ni oublié par l'industrie vigilante des habitans. Les Arts & les Métiers occupent ceux des villes. Dans les villages, si les saisons n'appellent pas le Cultivateur aux travaux des champs, on le trouve occupé chez lui de ses chanvres, de ses lins, de ses laines ; il les prépare pour les livrer aux Fabricans de son canton, & souvent pour les mettre en œuvre lui-même. Ces soins sont généraux dans le Département de la Manche, & lui sont communs avec les autres contrées de la ci-devant Province de Normandie. »

Annexe 20 : Mémoires produits par les districts d'Avranches, Carentan et Cherbourg pour la préparation de la loi du 10 juin 1793 sur le partage des communaux¹⁷¹⁹

Directoire du district d'Avranches (24 juin 1792)

« Nous nous empressons de répondre à la grande question sur laquelle vous nous demandez notre avis (le partage des biens communaux) : elle intéresse d'autant plus notre district que cette espèce de biens y est assez considérable, les grèves de Huisnes, Moidrey, Beauvoir et autres paroisses voisines de la mer ne demandent que des bras pour produire de riches moissons. La lande de Beuvais, considérable par son étendue, peut être cultivée en grande partie, ainsi que nombre de landelles et petits communs ; mais pour parvenir à les faire défricher, il faut les diviser, il faut les partager : chaque individu, chaque propriétaire ne négligera rien pour fertiliser la portion qui lui aura été concédée, dès qu'il saura que c'est pour lui qu'il travaille, que seul il en récoltera les fruits, qu'enfin ces fruits peuvent lui procurer à lui et à sa famille le nécessaire ; mais comment s'opèrera ce partage ? Nous ne vous proposons pas, Messieurs, ce genre de division de l'ancien régime, inventé par la cupidité et adopté par le despotisme : *qui plus avait, plus obtenait* ; nous voterons pour l'inverse et dirons : *qui moins a, plus a droit de prétendre et plus doit obtenir*. La production y gagnera, puisque l'expérience démontre qu'il n'est point de terrain si bien soigné que le champ du petit propriétaire : sans cesse occupé, il suffit pour détruire tout ce qui y est nuisible et pour y porter ce qui est propre à son amélioration. Le riche oisif, incapable de veiller à tout, néglige communément la totalité. Mais il est de l'intérêt général, il est encore de la justice d'adopter le partage proposé : dans le fait, ces biens étaient presque toujours usufruïtés par le pauvre, il y menait sa vache, son cheval ; le riche n'en usait presque jamais, parce que ses propriétés lui fournissaient d'autres pâturages et de meilleure qualité. Enfin, Messieurs, il n'a pas compté ni dû compter sur des biens dont il n'a pas besoin, mais le malheureux (cette classe souffrante de la société) se verrait privé de toutes ressources si l'on adoptait le mode de division qui avait lieu dans l'ancien régime. Non, Messieurs, l'humanité l'a prescrit : soulager l'indigent, procurer une existence à ses enfants est un devoir pour les âmes honnêtes et sensibles. L'occasion est favorable, et nos législateurs ne la laisseront pas échapper ; d'ailleurs, ils savent combien la grande disparité de fortune contrarie l'affermissement de la Constitution et que c'est en multipliant le nombre de propriétaires que l'on augmentera celui de ses zélés défenseurs.

Les administrateurs : AUVRAY, procureur-syndic : PINEL, FRAIN. »

Directoire du district de Cherbourg (23 avril 1792)

« [...] Le partage préférable sans doute à toute autre mesure n'est pas dans notre district sans inconvénients ; il n'offre pas la même simplicité d'exécution, le même avantage que dans les pays de plaine, à les agriculteurs, soumis à des conventions générales, vont chercher leur propriété au milieu des champs voisins, et où chacun, d'après des règles favorables à tous, soumet son fonds aux droits de passage pour l'exploitation et engrais de celui des autres, aux fins d'en jouir lui-même librement à son tour. Ici, cet usage ne pourrait s'établir pour l'exploitation des biens communaux ; le système des cultures est tout différent. Chacun s'isole, se circonscrit dans sa propriété ; il la divise même en raison des différents grains qu'il doit récolter, et cette division multipliée, en lui occupant un terrain considérable, n'est pas en pure perte, puisqu'il y trouve des bois nécessaires à sa chauffe, dont il tire d'ailleurs un grand parti, et qu'en outre elle met son champ, son verger et son habitation à l'abri des vents destructeurs. Il est donc nécessaire, en opérant ce partage, de maintenir des chemins de communication qui puissent accéder à chacune des propriétés divisées, sans aucun droit de passage sur personne, et, à cet effet, il serait convenable de lever un plan régulier du terrain à partager ; ce plan serait soumis au directoire du district, il appellerait quatre experts nommés par le conseil général de la commune, qui ferait également passer au directoire l'énumération de tous les feux compris dans son enceinte (car ce partage ne pourrait être fait que par feux), et, après que les experts auraient estimé la valeur respective de chaque portion du terrain communal, les administrateurs d'après ces bases, en feraient la division à raison de chaque feu, ils y établiraient les chemins ruraux les plus convenables et avec la plus grande économie de terrain possible ; les lots ainsi divisés seraient tirés au sort dans le conseil de la commune, il

¹⁷¹⁹ Source : Archives nationales, F¹⁰ 333 ; transcription de Georges BOURGIN, *Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793*, 1908, p. 139-145 (publié dans la Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française)

serait déposé aux archives du district et de la municipalité un procès-verbal tant de la division que du tirage, et il serait délivré à chaque particulier une expédition par sa municipalité, visée par le directoire, du lot qui lui serait échu en partage, laquelle expédition deviendrait son titre de propriété. Mais lorsque le bien communal à diviser se trouverait trop petit, de manière que si l'on en faisait le partage, chaque lot n'eût qu'une si petite portion qu'elle ne vaudrait pas la peine que l'on y fit de cloturer ou qu'on y établît des chemins, alors le partage ne pourrait avoir lieu, car s'il est avantageux à l'agriculture que les propriétés soient divisées, il l'est également qu'elles ne le soient pas tellement que les clotures en ombragent presque toute la surface, ou que la charrue n'y puisse tourner librement. Il faudrait donc déterminer une mesure au-dessous de laquelle le partage ne pût avoir lieu, par exemple, lorsque les lots qui auraient le moins de terrain en raison de sa valeur auraient moins d'une vergée et demie d'étendue, il n'y aurait pas lieu à partager par feux (tout ceci ne s'entend que des terrains propres à être cultivés, car les mesures précédentes ne pourraient s'appliquer aux terrains stériles et improductifs) ; dans ce cas donc, il nous semblerait convenable de faire également lever un plan du local, d'y procéder de même aux partages, mais de n'en pas faire autant qu'il y aurait de feux, d'y observer seulement que chaque partage n'eût pas moins d'un demi-arpent, et de liciter tous ces lots en n'y admettant que les citoyens qui ont du droit réel à ces biens communaux et en n'adjudgeant qu'un ou deux lots au plus à chacun ; dans ce cas, ceux qui n'auraient aucun lot auraient, soit en rentes, soit en argent, la portion qui leur donnerait la valeur de la propriété totale divisée par feux.

Il est un autre cas, c'est celui d'une propriété communale d'un sol stérile et hors d'état d'être mis en culture, telles que des landes, montagnes, etc. Il nous paraît également avantageux de ne pas la conserver indivise ; mais le partage ne devrait avoir lieu que dans le cas où chaque feu aurait une assez grande étendue pour avoir quelque intérêt à la diviser, ou au moins d'y placer des bornes et des démarcations ; et cette étendue nous paraîtrait devoir être au moins d'un arpent par feu ; autrement il faudrait procéder à une licitation, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Il est enfin un autre cas : c'est celui d'un grand marais ou d'une grève considérable appartenant à une commune, mais dont on ne pourrait tirer parti qu'en y faisant soit des digues, soit des canaux ou autres ouvrages sans lesquels le sol ne pourrait être mis en valeur. Nous croyons que, dans ce cas, il n'y aurait pas lieu à partage, pas même à une licitation entre les citoyens de la commune, mais à une adjudication libre où seraient appelés tous les spéculateurs qui voudraient entreprendre ce travail ; le prix de l'adjudication versé entre les mains du receveur particulier des contributions serait alors réparti entre tous ceux qui auraient un droit réel à la chose.

Les administrateurs : JERNEZ, président ; ASSELIN, HIRARD, AVOINE, procureurs-syndics »

Directoire du district de Carentan (envoi du 3 mai 1792)

« L'utilité politique et économique du partage des marais, landes et communes ne peut plus paraître un problème, dès qu'on a posé son attention sur les innombrables vices de l'administration de cette espèce de biens. D'un côté, une infinité d'abus, d'inconvénients, une perte énorme pour l'Etat ; de l'autre, quelques avantages purement illusoire, telle est en deux mots, l'idée qu'on doit se former des résultats vrais du régime communal. Il offre, en apparence, des ressources aux pauvres, mais ces ressources mêmes sont perfides. Au moral, la classe indigente est entretenue par des jouissances sans peine dans le goût de l'indépendance et de l'oisiveté, dans l'esprit d'envahissement. Au physique, elle paye bien cher, au moins près des marais, de misérables produits qui l'attachent, qui l'enchaînent au foyer d'exhalaisons méphitiques, pestilentielle. Les hommes que leur malheur condamne à vivre sur le bord des marais, à y chercher des moyens de subsistance précaires, traînent en général une vie languissante et ne la communiquent qu'à des êtres pour qui elle doit être un fardeau. C'est là, c'est dans les marais, inconsidérément dépouillés¹⁷²⁰, ouverts avant les temps, habituellement surchargés d'un trop grand nombre d'animaux, que fermentent les maladies épizootiques qui, par intervalles, désolent nos campagnes ; quand ces maladies éclatent, non seulement l'habitant indigent se voit ruiné, mais la dévastation parcourt les troupeaux, et les pertes particulières deviennent incalculables. Cependant, l'Etat est privé du juste contingent qu'aurait fourni un sol fertile, s'il eût été amélioré. Mais le propriétaire seul ne peut s'occuper de l'amélioration de ses fonds. Il faut donc convertir en propriétaires vigilants d'insouciant usagers. Et ce que nous disons des marais, sous les rapports de l'intérêt que présente leur bonification, il faut le dire des landes et communes, de tous les biens communaux.

On ne peut convertir les usagers en propriétaires que par le partage des biens communs. Ici une grande difficulté s'élève : on se demande quel sera le mode de partage. Les intérêts s'éveillent, se croisent, se

¹⁷²⁰ Pâturés

combattent ; il faut que le législateur plane au-dessus de ces intérêts, qu'il se pénètre bien de cette vérité, que les règles qu'il posera ne doivent pas seulement satisfaire la génération présente, mais les générations futures ; que, dans les circonstances où la Révolution nous a placés, il faut, même pour l'intérêt des riches, étendre les droits primitifs des pauvres et s'attacher surtout à combiner ce que commande la justice avec ce que l'humanité réclame. Peut-être s'approcherait-on le plus possible du but qu'il s'agit d'atteindre, peut-être ôterait-on tout prétexte aux mécontentements, aux plaintes et aux désordres qui pourraient en être la suite, en faisant marcher simultanément les deux modes de partage jusqu'à présent pratiqués, le mode par *tête* et le mode par *feu*. On entendrait par *tête*, le chef de famille domicilié depuis un certain temps, tel que trois ou cinq ans, ou propriétaire. Mais le propriétaire qui aurait plusieurs fermiers dans la même commune ne pourrait former plus d'une *tête*. Le calcul des têtes établi, et il serait facile de l'arrêter, la moitié du bien commun serait divisé fictivement en autant de portions qu'il y aurait de têtes dans la communauté, et on tâcherait d'établir des rapports justes entre la valeur respective de ces portions ; ainsi quelques unes pourraient se trouver plus grandes que d'autres en raison de la différence de qualité des fonds. Cette première opération bien préparée, et déduction préalablement faite du chemin d'accession, on procéderait par la voie du sort à régler la part définitive de chacun.

Resterait la portion à partager au pied la perche : ce deuxième partage, plus difficile que l'autre, serait réglé d'après les proportions des différentes propriétés ; on arrêterait à l'avance que telle propriété aurait tel nombre de vergées, les noms des propriétaires seraient déposés dans une urne et le premier qui sortirait prendrait où il jugerait le plus convenable le nombre de vergées proportionnel à sa propriété.

On sent qu'à s'en rapporter ainsi au sort de régler la distribution des parts, il y aurait le grand inconvénient d'éparpiller les fonds à échoir à chaque nouveau propriétaire, mais cet inconvénient inévitable s'effacerait avec le temps au moyen des échanges, et, d'ailleurs, il faudrait statuer que, pour éviter les trop petites fractions, la part à prétendre par les propriétaires les moins riches en superficie ne pourrait être moindre qu'une vergée (la vergée est de 40 perches carrées de 22 pieds). De cette manière, les parts des grands propriétaires, qui devraient être les dernières réglées, auraient à supporter le déficit proportionnel résultant de la faveur accordée aux petits propriétaires. Dans nos campagnes, il n'est pas rare de voir les plus petites fortunes éparses en fractions d'une vergée ou même d'une demi-vergée de terre. Ce sont, pour l'ordinaire, ces petits terrains qui sont les mieux cultivés ; d'ailleurs, comme il a été dit plus haut, il resterait toujours la solution des échanges, et le produit successif des mutations ferait disparaître, un peu plus tôt ou un peu plus tard, ces défauts premières. Il faudrait au surplus d'autant moins s'effrayer de ces subdivisions nécessaires, à l'époque d'un premier partage général, que, surtout pour les marais, les assèchements seraient d'autant plus prompts qu'il serait ouvert en même temps un plus grand nombre de fossés.

S'il convenait de faire de plus grands ouvrages, d'ouvrir des canaux de dégorgeement, l'Etat, si intéressé à la mise en valeur des fonds perdus pour la culture, viendrait au secours des communautés, et elles-mêmes devraient être autorisées à appliquer à ces utiles travaux une partie des produits du fonds commun, même à faire, sous la surveillance des corps administratifs, des emprunts dont le remboursement serait hypothéqué sur les fonds mêmes.

Là où il se trouverait plusieurs espèces de biens communaux, l'opération se ferait sur l'ensemble de ces biens ; il suffirait détablir le rapport des uns aux autres ; seulement, il paraîtrait convenable de faire entrer, par exemple, une lande ou une commune détachée dans l'une ou l'autre des deux grandes fractions dont il a été parlé plus haut, et d'éviter de la rendre partable par les deux modes. Dans le cas où un marais, une lande ou une commune seraient trop petits pour être partagés, il serait ordonné aux municipalités de les faire bannir, d'en faire une location particulière : les fonds qui proviendraient de ces locations, ces contributions prélevées, pourraient être appliqués au soulagement des *pauvres infirmes*, etc.

Enfin, si une communauté déclarait ne pas pouvoir, ou ne pas vouloir entreprendre la mise en valeur d'un marais, d'une lande, d'une commune, l'administration serait autorisée à recevoir les soumissions des personnes qui voudraient profiter ces terrains, à les aider, enfin à faire, pour qu'aucune partie du sol de l'empire ne restât sans produits, tous les arrangements qui se concilieraient avec l'intérêt général.

Les vues ci-dessus indiquées ne sont que l'analyse de celles consignées dans le procès-verbal de la session de conseil de district de Carentan au mois d'octobre 1790 : elles sont le résultat des plus mûres délibérations prises dans un pays qui a plus qu'aucun autre peut-être un puissant intérêt à voir paraître une bonne loi sur le partage des biens communs, surtout des marais.

T. GUEUNALT, vice-président ; LE MAIGNEN, procureur-syndic »

Annexe 21 : L'état de l'agriculture de la Manche en l'an X

[Ce texte, dont l'auteur n'est pas indiqué, est cité dans l'enquête agricole de 1867¹⁷²¹.]

« On ne peut pas dire que l'état dans lequel l'agriculture se trouve soit au dernier degré de dépérissement dans le département de la Manche, mais elle est en-dessous de la ligne proportionnelle ; et le plus grand mal encore, c'est qu'elle va en déclinant, et cela vient de plusieurs causes. Le département de la Manche est presque tout agricole ; il y a quelque peu d'herbages près Carentan, appelés Cotentin, et quelques prés épars ; le surplus en labours, provenant, la plus grande partie, de défrichements, de landages, de bois et de bruyères, exige beaucoup de bras, des avances considérables, des engrais en quantité. La culture consiste à peu près en un huitième en froment et seigle, un cinquième en sarrasin ou blé noir, un quart en orge, un cinquième en avoine, pois et fèves ; le surplus¹⁷²² est en jachères pour opérer des prises en nouveau labour ; dans cette partie, on ne comprend pas les bruyères, landages et autres terres incultes.

L'agriculture n'a point de communication ni de débouchés ; les impôts enlèvent le numéraire et il n'y revient pas ; sa rareté, dans le département, ne lui permet pas de soutenir la concurrence avec les départements plus abondants en cette partie ; de là est venu le prêt à gros intérêts, qui ruine le commerce et anéantit l'agriculture.

Une des premières causes qui a fait décliner l'agriculture est le manque de bras ; une grande partie des citoyens, et des plus robustes, est allée aux armées ; une autre partie fut placée dans des ateliers pour la fabrication des armes.

Lorsqu'un peuple est détourné un instant d'un travail qui exige un travail opiniâtre, et dont la production est tardive, il ne s'y remet pas de sitôt ; il faut qu'il soit de nouveau attiré par l'appât du gain, et cet attrait ne sort que d'un besoin absolu qu'a fait naître le dépérissement de la chose.

Les dernières années ont produit de mauvaises récoltes ; on doit attendre la même chose dans le département pour les années suivantes. Le terrain de la Manche exige des réparations de longue main et beaucoup d'engrais bien distribués.

En effet, une ferme se partage en sept ou huit prises, c'est-à-dire qu'on prend la septième ou huitième partie des labours de la ferme en nouveau labour et on l'engraisse ; on ne peut pas en prendre qu'une chaque année ; si on en manque une, cela ne fait, pendant sept ou huit ans, qu'une prise qui ne produit pas ou peu ; mais lorsque, comme à présent, toutes les prises ont été manquées ou altérées, il faudrait sept ou huit ans pour les réparer, en supposant encore qu'on y travaillerait sur-le-champ, ce qu'on ne peut faire avec succès tant que les impôts absorberont presque tout le revenu.

En effet, le produit étant plus grand, l'impôt serait moindre, et, l'état de choses actuel se perpétuant, il est impossible que l'impôt puisse par la suite être acquitté. Le peu de diminution qui a eu lieu les années précédentes sur les impôts n'est pas comparable à la diminution qui s'est opérée sur les revenus territoriaux. La diminution des revenus a eu lieu du tiers au quart, en sorte que l'impôt qui aurait été, il y a quelques années, du tiers au quart, se trouve maintenant à la moitié du revenu. Le propriétaire est obligé de diminuer ses terres du tiers au quart, et le fermier est encore journellement vendu en ses meubles et ruiné. D'un autre côté, l'ouragan du 18 brumaire, commun aux autres départements, a, en outre, dans ce département, détruit la plus grande partie des meilleurs pommiers, ce qui va encore former une nouvelle diminution des revenus.

La paix remédiera en partie au manque de bras ; mais une chose essentiellement nécessaire, et sans quoi l'agriculture continuera à s'altérer, est la réparation des chemins publics et vicinaux : ils ne sont pas praticables en voiture ; peu le sont pour des chevaux de somme ; en sorte qu'aucun débouché ne peut avoir lieu pour les denrées et qu'on ne peut transporter aucun engrais. Tant que les communications sont interrompues, il ne faut attendre aucun succès de l'agriculture ; il n'y a qu'une voix sur cet important objet : tous les arrondissements réclament, tous les administrés soupirent après ces réparations.

On ne parlera pas des chaussées qui sont à la charge du Gouvernement ; ce sera l'objet d'un rapport sur les travaux publics ; seulement on dira qu'on s'accorde à solliciter qu'il soit construit de nouvelles chaussées qui facilitent les grandes communications, et qu'on fasse tous les sacrifices nécessaires pour cet objet important. »

¹⁷²¹ Enquête agricole de 1867, 2^e série, Enquêtes départementales 1^{ère} circonscription, p. 9-11

¹⁷²² Soit 22%

*Annexe 22 : Mémoire du préfet de la Manche sur l'état de l'industrie en 1807*¹⁷²³

« Comme il est nécessaire, dans la description des différents genres de fabrication, de s'assujettir à un ordre quelconque, j'ai cru devoir donner la préférence à un ordre déjà connu ; en conséquence je me suis conformé à la classification qui a été adoptée dans le rapport du jury national sur l'exposition des produits de l'industrie en 1806.

Laines

1. Amélioration des laines.

M. Descotils¹⁷²⁴ est le seul agriculteur du Département de la Manche qui s'occupe de l'amélioration des laines ; il a formé depuis une huitaine d'années, sur sa terre d'Yvetot, auprès de Valognes, un troupeau de mérinos bien faible, puisqu'il ne passe pas cinquante bêtes ; M. Descotils regarde, d'après sa propre expérience, la nourriture des mérinos comme une spéculation d'agriculture très avantageuse ; mais il n'est pas secondé par l'esprit des cultivateurs environnants ; ils font si peu de cas de cette race précieuse, que, si M. Descotils voulait mettre en vente le croît de son troupeau, il ne trouverait pas d'acheteurs. Ainsi ses profits se réduisent à la récolte de la laine, qu'il ne peut même vendre qu'en l'envoyant à Rouen, à près de cinquante lieues de son habitation.

Des faits qui viennent d'être exposés, il ne faut point conclure que le Département de la Manche n'est pas propre à la nourriture des mérinos, la connaissance que j'ai prise de son sol, dans mes différentes tournées, m'a persuadé que ces animaux pourraient être établis avec avantage sur plus de la moitié du territoire, qu'ils y prospéreraient et qu'ils en augmenteraient la richesse, ainsi que cela est arrivé dans tous les Pays où on a eu le bon esprit de les introduire et de les propager.

Le Département de la Manche se divise, sous le rapport de l'agriculture, en deux parties que l'on peut désigner sous le nom de Pays gras et de Pays maigre.

Le Pays gras comprend les parties des arrondissements de St Lô et de Coutances qui sont situées au nord de la route qui se rend de Bayeux à Coutances, en passant par St Lô, et la partie de l'arrondissement de Valognes qui est placée au sud-est d'une ligne qui passe par les deux points de Montebourg et de Saint Sauveur sur Douve ou le Vicomte.

Le territoire borné par ces deux lignes comprend les pâturages et les herbages si renommés du Cotentin ; dans toute cette partie, la spéculation de la presque universalité des cultivateurs consiste à engraisser des bêtes à cornes pour le marché de Poissy et à élever des chevaux de race normande qui sortent du Département, soit comme chevaux de selle, pour les remotes de cavalerie, soit comme chevaux d'attelage pour les voitures de Paris.

La côte qui borde à l'occident la portion du territoire qui vient d'être indiquée, présente une lisière d'environ deux lieues qui ne peut pas être regardée comme Pays gras ; mais à l'Orient, toute la côte mérite cette dénomination, et c'est même cette partie littorale que les habitants du pays désignent plus particulièrement par le nom de Cotentin.

L'arrondissement d'Avranches possède quelques terres qui peuvent être assimilées au Pays gras. Ce sont les terres basses qui bordent la baie du Mont St Michel du côté de Genets, Courtils et Pontorson et les bords des rivières de Sez et de Selune, en remontant leur cours jusqu'à un myriamètre¹⁷²⁵, à peu près, de leur embouchure.

Le Pays maigre comprend, dans l'arrondissement de Valognes, toute la contrée qui est située à l'ouest et au sud-ouest de Cherbourg, et qu'on appelle la Hague, une lisière d'environ deux lieues sur la côte occidentale et, en général, tout le territoire situé au nord-ouest de la ligne menée de Montebourg à Saint Sauveur, à l'exception du Val de Saire.

Le Val de Saire est situé sur la côte orientale vers la Hougue, Barfleur et St Pierre Eglise. Il reçoit son nom de la rivière de Saire qui l'arrose et se jette dans la mer auprès de Réville ; il forme en quelque sorte, une contrée à part. Sa fertilité ne permet pas de le considérer comme appartenant au Pays maigre et il est impossible

¹⁷²³ Archives nationales, F¹² 1567

¹⁷²⁴ « Oncle du chymiste bien connu, qui porte le même nom. »

¹⁷²⁵ 10 km

de le classer dans le Pays gras dont il diffère totalement par sa culture qui consiste presque généralement en lins et en légumes qu'on cultive en plein champ¹⁷²⁶.

Le Pays maigre comprend dans les arrondissements de Coutances et de St Lô tout ce qui est situé au sud de la route de Bayeux à Coutances, dans l'arrondissement de Mortain la totalité du territoire, et dans celui d'Avranches tout le pays à l'exception de quelques terrains dont j'ai déjà parlé qui sont situés dans la baie du Mont St Michel et sur les bords des rivières de Seez et de Célune.

Dans le Pays gras, les pâturages sont trop abondants et surtout trop humides pour qu'on puisse y placer les mérinos avec succès ; la maladie connue sous le nom de pourriture y aurait bientôt détruit les troupeaux ; mais tout le Pays maigre est propre à recevoir cette race précieuse ; la Hague, par son sol sec et inégal et où l'on a besoin de multiplier les engrais, semble particulièrement réunir toutes les conditions qui doivent assurer le succès de cette importante amélioration ; j'ai beaucoup conseillé aux agriculteurs les plus considérés de ce pays de s'en occuper ; un seul m'a paru disposé à le faire ; mais ses projets à cet égard n'ont encore reçu aucune exécution.

L'arrondissement de Mortain tout entier, le sud de l'arrondissement de St Lô, la partie orientale de celui d'Avranches et toute la côte, depuis le cap de la Hague à l'ouest de Cherbourg, jusqu'à Carolles au sud de Granville, sont également propres à l'éducation des mérinos ; mais je ne connais, dans toute cette étendue de pays, aucun cultivateur qui veuille s'y livrer, je n'en connais même pas qui n'ayent de préventions sur ce genre de spéculation.

Si quelque grand propriétaire donnait l'exemple, la chose est si avantageuse en elle-même, que l'on ne peut douter qu'il ne fût promptement imité ; mais jusqu'ici ce propriétaire ne s'est pas trouvé ; peut-être serait-il nécessaire que le Gouvernement établît une bergerie nationale à portée des Départements de Manche, de l'Orne, de la Mayenne et de l'Ille et Vilaine ; il est probable que cet établissement aurait le même succès que dans les autres contrées où l'on en a formé de pareils et l'on verrait la nombreuse et chétive race qui couvre le sol de la majeure partie du Département et la presque totalité de ses côtes céder la place à la race plus belle et plus utile des mérinos.

Tissus

2. Tissus de laine.

Il se fabrique, dans le Département de la Manche, trois sortes de tissus dans lesquels il entre de la laine ; ce sont les serges, les droguets et les flanelles. La fabrication de ces objets est entièrement concentrée dans la ville de Saint Lô et dans les communes voisines.

3. Serges de St Lô

La serge de St Lô est une étoffe qui se fabrique avec les laines du Cotentin qui sont communes et grossières ; on en distingue trois espèces. Les serges rases, les finettes et les fortes ; leur largeur est communément d'un mètre dix neuf centimètres et leur prix de 8 à 9 francs le mètre.

La fabrique des serges de St Lô, qui a été florissante autrefois, est tombée dans un anéantissement presque absolu. On regarde comme constant que, dans la première moitié du 18^e siècle, il s'y fabriquait annuellement trois à quatre mille pièces de serge : aujourd'hui on en fabrique tout au plus quarante à cinquante pièces ; cette décadence a eu plusieurs causes.

1^o Les serges ne sont point couvertes de laine et présentent la corde ; depuis longtemps la mode, déterminée peut-être par le besoin de se vêtir chaudement, a proscrit les étoffes fabriquées de cette manière.

2^o La laine du pays, que l'on employait, était commune et grossière ; cette circonstance a encore contribué à éloigner les consommateurs dont le goût devient, tous les jours, plus délicat par l'habitude de voir des objets fabriqués avec plus de soin et avec des matières mieux choisies.

3^o Au commencement du 18^e siècle, on employait les serges dans l'habillement des troupes ; on a depuis cessé d'en faire usage.

4^o A la même époque, les corps religieux en faisaient une grande consommation ; mais le luxe ayant fait des progrès et s'étant introduit même dans les cloîtres, les moines en étaient venus à mépriser les serges de St Lô et à moins les employer dans leur vêtement ; la suppression des communautés religieuses a donné le dernier coup à cette fabrique dont la décadence était déjà fort avancée.

¹⁷²⁶ « On trouve aussi sur la côte occidentale des communes telles que Surtainville au nord de Carteret et Lingreville au nord de Granville où les légumes sont cultivés en plein champ. »

La fabrication des serges a été remplacée par celle des droguets et des flanelles, mais ce remplacement est bien insuffisant.

4. Droguets et flanelles

Les droguets sont une étoffe dont la chaîne est en fil et la trame en laine ; c'est une laine grossière provenant de la dépouille des peaux vendues au mégissier.

Dans la flanelle de St Lô, la chaîne est aussi en fil, mais la trame est en laine et en coton ; la laine s'achète, comme pour les droguets, chez le mégissier ; ces étoffes sont principalement consommées dans le pays, en Bretagne, dans l'Anjou, le Maine et le Perche ; on en porte jusqu'à Rouen.

Les droguets forment une branche plus importante que les flanelles : ils se fabriquent dans la ville de St Lô et dans la commune de Dangy, située au sud ouest de cette ville à la distance de 12 kilomètres ; les fabricants les exposent en vente tous les vendredis sous les halles de Canisy ; on estime qu'on y en présente, au moins, annuellement, 1400 pièces qui, à 160 francs l'une, font une somme totale de 224 000 f.

5. Toiles de crin

Il existe dans l'arrondissement de Coutances, au canton de Gavray, une fabrique de toiles de crin pour tamis et divers autres usages : ces toiles se vendent depuis 2 f 50 c jusqu'à 7 francs la douzaine. Ce sont toutes femmes qui fabriquent ces toiles et on estime que leur nombre, dans le canton de Gavray, est de plus de sept cents. Cette manufacture est si anciennement établie dans le pays, que l'époque de sa fondation est inconnue ; elle n'a pas éprouvé de variation sensible pendant la révolution ; ses produits se vendent en Allemagne, dans la Belgique, en Hollande et jusqu'en Amérique.

On tire les crins d'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande et de la Russie ; les fabricants disent que leurs toiles seraient plus belles s'ils pouvaient se procurer des crins de Venise ; il serait peut-être intéressant de faire faire des recherches à Venise sur le commerce des crins pour savoir de quel pays ils proviennent et si on n'y a pas l'art de leur donner un apprêt particulier.

Cette manufacture a donné naissance, dans le canton, à une autre industrie : c'est celle des tamisiers dont un grand nombre émigre toutes les années pour se répandre dans toutes les parties de la France.

6. Dentelles.

On fabrique des dentelles dans presque toutes les parties du Département de la Manche ; ce sont, en général, des ouvrières isolées, excepté à Cherbourg et à Valognes ; les établissements formés dans ces deux villes ont pour objet, en donnant un état et du travail aux jeunes filles pauvres, de les préserver de la misère et de la prostitution ; ces ouvrières sont réunies sous la direction de femmes de confiance qui surveillent leurs mœurs, leur travail et leur instruction ; ces établissements ont été formés par les soins des maires et sont encouragés par quelques secours qui leur sont accordés sur les deniers municipaux.

Je ne connais pas, dans le Département de la Manche, de négociant, en grand, qui fasse de la fabrication des dentelles l'objet principal de son commerce ; les dentellières y travaillent presque toutes pour le compte de négociants de Bayeux.

7. Chanvre et lin

Le lin est cultivé dans toutes les parties du département de la Manche ; il forme la récolte principale de beaucoup de communes maritimes et surtout du Val de Saire ; il se tient à S^t Pierre Eglise, bourg chef-lieu de canton et qui est comme la capitale du Val de Saire¹⁷²⁷, un marché où les habitants de la campagne apportent leurs lins filés pour les vendre aux fabricants de toile et de coutil dont il y a un concours considérable ; ces fabricants sont principalement de Coutances, de S^t Lô et de la campagne située entre ces deux villes.

L'abondance du lin dans le Département de la Manche a tourné l'industrie des habitants vers le tissage de cette matière : on y fabrique une assez grande quantité de toiles, de coutils et de rubans de fil.

¹⁷²⁷ « C'est la patrie de l'abbé de St Pierre, auteur du Projet de paix perpétuelle. »

8. Toiles

8. Coutances et Saint-James sont les deux communes du Département où la fabrique de toile a le plus d'activité.

Il existe dans la ville de Coutances environ 300 ouvriers tisserands qui s'occupent indistinctement de la fabrication des toiles, siamoises et des coutils, dont il sera parlé plus bas.

Les toiles de Coutances sont en général d'un genre commun ; mais elles sont fabriquées avec soin ; un échantillon envoyé à l'exposition de 1806, par le sieur Charles Savaru de Coutances, obtint une mention honorable (v. le Rapport du Jury art. 158).

Lorsque nous sommes en guerre avec l'Angleterre, les toiles de Coutances se vendent et se consomment dans le pays : en temps de paix, les habitants de Jersey et de Guernesey en tirent beaucoup, soit pour leur usage, soit pour les revendre en Angleterre ; ils les préfèrent aux toiles de Bretagne, les trouvant plus solides et d'un meilleur user.

9. Il existe aussi à Coutances, à peu près 80 ouvriers qui fabriquent des serviettes ouvrées, qui sont vendues et consommées dans le Pays.

10. Saint James est situé à l'extrémité méridionale du Département, dans le voisinage de la Bretagne ; les toiles qu'on y fabrique sont, à peu près, de la même qualité que celle que l'on fabrique dans cette province. La vente de ces toiles se fait ordinairement à St Hilaire du Harcouet¹⁷²⁸, à Fougères, à Rennes et à Saint-Malo ; il paraît que la majeure partie est exportée par le Commerce maritime, car on a observé que la fabrique des toiles de Saint-James languit toutes les fois que nous sommes en guerre avec l'Angleterre.

Cette fabrique n'est pas entièrement concentrée dans Saint-James ; elle occupe 500 métiers, ainsi distribués.

Dans Saint-James	132
Dans les communes voisines	368

	500

11. Coutils de Canisy

Les coutils de Canisy forment la branche de fabrication et de commerce la plus importante du département de la Manche.

Canisy est un bourg situé à l'ouest de S^t Lô à un myriamètre de distance ; il y a dans le bourg des halles où les fabricants de la contrée portent leurs coutils le vendredi de chaque semaine ; il s'y trouve des commissionnaires du pays, surtout de S^t Lô et quelques étrangers, qui achètent ces coutils pour les expédier dans les Départements méridionaux de la France, en Espagne et beaucoup dans les colonies.

On estime qu'il se vend, chaque année, aux halles de Cansy, environ onze mille pièces de coutils ; chaque pièce vaut prix commun 160 francs ; cet article forme donc un commerce de 1,760,000 francs, qui se répartissent entre les cultivateurs de lin, les seranceurs¹⁷²⁹, les fileuses, les blanchisseuses et les tisserands. Ce commerce est d'autant plus intéressant pour le Département de la Manche que la matière première et tous les degrés du travail sont entièrement fournis par les habitans même.

Ces coutils n'ont pas la même finesse que ceux de Bruxelles et de Turnhout : mais ils ont de la force et sont par leurs prix modérés plus à portée des fortunes modiques ; la classe ouvrière en consomme beaucoup pour faire des pantalons ; ils portent le nom de coutils de Canisy, parce que Canisy est le lieu du marché : mais ce bourg ne fournit que la moindre partie de ce qui est mis en vente sous ses halles ; plusieurs autres communes prennent part à la fabrication, ce sont Canisy, Quibou, Carantilly et Marigny dans l'arrondissement de S^t Lô ; Cerisy-la-Salle, Montpinchon, Cametours, Lelorey, Hauteville-la-Guichard¹⁷³⁰ et les faubourgs de Coutances, dans l'arrondissement de Coutances.

Les métiers à tisser ont disséminés dans les maisons des habitants ; on travaille au coutil en hiver, les jours de mauvais temps et lorsque les travaux de l'agriculture n'appellent pas les bras au dehors.

Les fabricants s'approvisionnent de fil aux marchés de S^t Lô, de Coutances, de Gavray, de Cerisy-la-Salle, de Hambie, de Marigny et surtout de S^t-Pierre-Eglise dans le Val de Saire ; on ne connaît pas l'époque de la naissance de cette fabrique ; elle remonte à des temps très reculés ; les procédés se sentent de cette ancienneté ; ils n'ont point participé aux perfectionnements que l'art de tisser a reçus depuis une vingtaine

¹⁷²⁸ « Bourg chef-lieu de Canton du Département de la Manche où il se tient un marché considérable et très fréquenté. »

¹⁷²⁹ Peigneurs de lin ou de chanvre

¹⁷³⁰ « C'est la patrie de Tancredé d'Hauteville dont les enfants conquièrent dans le onzième siècle, le royaume des deux Siciles. »

d'années ; les coutils sont faits sur le métier ordinaire, la navette lancée à la main ; le mécanisme de la navette volante y était même inconnue il n'y a pas plus d'un an, lorsqu'un particulier, natif de la commune de Cametours, et qui avait travaillé en qualité de contre maître dans la manufacture établie rue Charonne à Paris par MM Richard et Noir-Dufrène, est revenu dans sa patrie et y a monté des métiers à navette volante, pour fabriquer du basin et du calicot ; ce perfectionnement a été goûté par les fabricants de coutils ; quelques uns ont fait adapter la navette volante à leur métier ; mais c'est le plus petit nombre. La dépense que cette addition exige, quelque modique qu'elle soit, est au-dessus des moyens de la plupart des fabricants. Les finances du Département sont dans une assez bonne situation pour que l'on puisse venir au secours de ceux qui en ont le plus besoin. Je me propose de demander à son Excellence le ministre de l'intérieur, l'autorisation d'appliquer à cet objet important de Prospérité publique, une somme prise sur les Dépenses variables.

Rubans de fil

On fabrique des rubans de fil à S^t Lô et à S^t James.

12. L'établissement de cette fabrication à St James est tout récent et ne remonte pas au-delà de l'année 1805. Dix ouvriers, tout au plus, s'en occupent.

13. La fabrication des rubans de fil est au contraire très ancienne à St Lô. Loin de prospérer, elle décline de jour en jour ; il y a cinquante ans, le nombre des métiers battans s'élevait jusqu'à 300. Depuis cette époque, il a progressivement diminué et il se trouve réduit à 20 ou 24 : les fabricants attribuent cette décadence à l'augmentation du luxe qui aurait, selon eux, diminué la consommation de cet article ; mais ils se trompent, la véritable cause est dans l'ignorance ou l'obstination de ces fabricants qui, étant demeurés servilement attachés aux anciennes pratiques, ne peuvent plus soutenir la concurrence des mécanismes perfectionnés connus sous le nom de métier de Zurich.

14. Une compagnie avait essayé d'établir, à Coutances, une fabrique de rubans de fil avec les métiers de Zurich ; mais elle n'a pas réussi ; outre que les métiers étaient imparfaitement construits il n'y avait dans l'établissement personne qui fut accoutumée à faire fonctionner ces machines et il paraît, de plus, qu'on en avait confié la direction à un fripon qui a détourné, à son profit, la majorité des produits.

Coton¹⁷³¹

15. Filature du coton

On compte dans le Département de la Manche, à peu près 150 assortiments de mécanique pour la filature continue ; ces assortiments sont répartis entre cinq établissements, dont quatre sont situés dans l'arrondissement de Valognes et le cinquième dans l'arrondissement d'Avranches.

16. La plus ancienne de toutes les filatures est celle de Gonneville, sur la rivière de Saire : elle a 22 assortiments. Elle a filé en l'an 12 de 35 à 40 kilogrammes de coton : cette manufacture a subsisté seule pendant plusieurs années avec un succès qui excita une telle émulation que, dans l'espace de trois ans, à compter du milieu de l'an 12, cinq autres filatures dont trois sont déjà en activité, furent fondées dans l'arrondissement de Valognes ; vers le commencement de l'an 14, la même filature de Gonneville, dont l'exemple avait eu une si heureuse influence, tomba dans la détresse et fit une faillite qui occasionna la ruine de plusieurs familles ; il y avait à craindre que cet événement malheureux et décourageant ne détournât les capitaux de se porter vers cette branche d'industrie, mais heureusement cela n'est point arrivé ; on a continué à regarder la filature du coton comme une spéculation avantageuse et on est demeuré généralement persuadé que le désastre de l'établissement de Gonneville provient de l'imprudence des entrepreneurs et de l'insuffisance de leurs capitaux, qui les a mis dans le cas d'emprunter à des taux excessifs et personne ne l'a attribué ni à la nature de l'entreprise, ni même aux événements politiques, quoiqu'ils n'aient pas toujours été favorables aux fileurs de coton ; les créanciers de cet établissement ont pris des mesures pour entretenir son activité, mais cette activité est bien moindre qu'avant la faillite.

¹⁷³¹ On trouvera des éléments quantitatifs sur le développement de l'industrie cotonnière en France, de 1668 jusqu'en 1835, dans M. GUILLAUMIN (ed.), *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, 1841, t. 1, p. 706-716

Je me suis un peu étendu sur la filature de Gonnevillle, parce qu'ayant été la première et ayant servi d'exemple aux entrepreneurs de celles qui ont été établies depuis, elle a fait, en quelque sorte, époque dans l'histoire de l'industrie du Département de la Manche.

17. Il est un autre établissement qui, par son étendue, mérite aussi de fixer particulièrement l'attention, c'est celui formé au Vast sur la rivière de Saire, à sept kilomètres audessous de Gonnevillle.

La filature du Vast a été fondée par un capitaliste de Rouen, nommé M. Fontenillat. On prétend qu'elle doit être plus considérable qu'aucune de celles qui ont été établies en France jusqu'à ce jour ; elle est construite pour contenir de 80 à 120 assortimens ; elle doit entretenir annuellement 1000 à 1200 ouvriers et filer 120 à 160 mille kilogrammes de coton.

Au printemps de 1806, époque des renseignemens fournis à Son Excellence le ministre de l'intérieur, sur les manufactures de coton, la filature du Vast n'était pas encore en activité. Les renseignemens que j'ai reçus depuis m'apprennent que le travail y a commencé et y reçoit, de semaine en semaine, de l'accroissement et de nouveaux développemens et tout fait croire que cet important établissement aura réellement, dans l'exécution, la grandeur que son fondateur avait annoncée.

18. Deux autres filatures situées près de Valognes dans la commune de Négrevillle sur la petite rivière de Gloire, n'ont pas la même importance ; elles produisent, à elles deux, environ 24000 kilogrammes de coton filé par an.

La filature que j'ai mentionnée comme existante dans l'arrondissement d'Avranches, est établie dans l'abbaye de la Luzerne, entre Granvillle et Avranches : elle a produit 12 à 14000 kilogrammes de coton filé, aux époques où elle a été en activité ; on prétend qu'elle serait susceptible d'en produire jusqu'à 80,000, mais jusqu'ici les entrepreneurs se plus occupés de se chicaner et de s'entreplaider que d'y soutenir l'activité du travail.

20. Calicots et basins

J'ai déjà parlé d'un particulier qui, après avoir été employé en qualité de contremaître à la manufacture de Bon Secours à Paris, est venu établir à Cametours la fabrication de tissus de coton ; ce particulier se nomme Le Cluse ; il a formé son entreprise sous la protection de M. Richard de Paris, qui fait faire par la filature d'Aunay¹⁷³² dont il est propriétaire, l'avance de cotons filés que le sieur Lecluse met en œuvre.

L'emplacement de Cametours est heureusement choisi ; cette commune est au centre de la contrée où se fabriquent les coutils de Canisy, dont nous avons précédemment parlé. Dans toute cette contrée il n'y a presque pas de famille qui ne compte un ou plusieurs tisserans et presque pas une maison où il ne se trouve un métier à tisser ; la guerre est très probablement un changement qui a eu lieu dans le goût des consommateurs ont diminué la vente des coutils, de sorte qu'à l'époque où le sieur Lecluse a formé son établissement, il y avait beaucoup de métiers sans emploi et de bras sans travail ; cet entrepreneur n'a eu d'autres difficultés à vaincre que d'appliquer au métier ordinaire, l'appareil de la navette volante, et d'accoutumer à la manœuvre facile de ce mécanisme des ouvriers déjà familiers avec toutes les autres parties de l'art de tisser ; dans le moment actuel (juillet 1807) soixante cinq métiers sont montés et fabriquent du calicot et du basin ; le sieur Lecluse y employe de préférence les femmes. Il a remarqué qu'elles d'accoutument plus promptement au jeu de la navette volante et qu'elles sont plus propres que les hommes à soigner les ouvrages d'une certaine finesse.

Les métiers qui fabriquent pour le compte du sieur Lecluse ne sont point réunis dans un seul édifice : comme ceux sur lesquels on fabrique le coutil, ils sont disséminés dans les habitations particulières ; cet état de choses étant favorable au bas prix de la main d'œuvre, le succès de cette nouvelle fabrique me paraît très probable.

Les habitants voyent avec faveur l'entreprise du sieur Lecluse et la fabrication du calicot et du basin se serait étendue plus qu'elle ne l'est si la plupart des propriétaires des métiers n'étaient arrêtés par la dépense qu'il faut faire pour y adapter le mécanisme de la navette volante ; le sieur Lecluse, lui-même, manque de moyens pour étendre ce perfectionnement au-delà des 65 métiers qu'il a mis en activité.

J'ai vu, avec la plus vive satisfaction, ce nouveau genre d'industrie s'introduire dans le Département dont l'administration m'est confiée ; le bien être de plusieurs communes, qui dépendait uniquement de la consommation du coutil, reposant désormais sur un plus grand nombre d'objets sera plus assuré. Je regarde d'ailleurs la dissémination, dans les campagnes, de la fabrication des tissus de coton comme une circonstance

¹⁷³² « La filature d'Aunay est située dans l'arrondissement de Vire, département du Calvados ; Cametours n'en est éloignée que de quatre myriamètres et demi. »

heureuse pour le commerce français ; et je suis convaincu qu'en généralisant cette méthode, on parviendra, d'une manière sûre, à soutenir et même à écarter la concurrence de l'Angleterre.

D'après les faits qui viennent d'être exposés, il me semble que l'entreprise du sieur Lecluse mérite d'être encouragée par le Gouvernement ; le meilleur encouragement qu'on pourrait lui donner serait de fournir aux ouvriers les moins aisés, possesseurs d'un métier, les fonds nécessaires pour adapter à ce métier le mécanisme de la navette volante ; c'est autant pour encourager cette nouvelle fabrique, que pour perfectionner celle des coutils que je me propose de demander des fonds au Ministre de l'intérieur.

21. Siamois

Les siamoises sont des tissus dont la chaîne est en fil et la trame en coton ; elles sont rayées de différentes couleurs, blanc, rouge, bleu, bleu de ciel &c ; on les employe principalement à faire les jupes des femmes de la campagne ; elles sont fabriquées à S' Lô et à Coutances sur les mêmes métiers que les serges, les droguets, les coutils et les toiles ; les ouvriers s'occupent alternativement à ces différents genres, suivant les demandes du commerce ; la plus grande partie de la siamoise fabriquée dans le Département s'y consomme ; on en porte cependant à Saint Malo, à Rennes et à Nantes ; en temps de paix, il en passe aussi des parties considérables à Jersey pour la consommation de l'île et pour l'Angleterre.

La fabrique de siamoise ne remonte pas à plus d'un siècle ; elle prend faveur.

22. Mouchoirs

On fabrique aussi à Coutances des mouchoirs de différents dessins ; comme la siamoise, ils sont tissus (sic) en coton sur une chaîne de fil ; les lieux de consommation sont les mêmes que pour la siamoise.

23. Papeteries

La fabrication du papier forme, dans l'arrondissement de Mortain, une branche importante d'industrie ; les papeteries de cet arrondissement sont établies sur la rivière de Seez et sur quelques ruisseaux affluents à cette rivière ; on en compte plus de trente qui existent dans les communes de Sourdeval-la-Barre, Vengeons, Beauficel, Saint-Barthélémy, Bellefontaine et Chérencé-le-Roussel.

Les chiffons sont tirés du Département de la Mayenne et principalement de celui d'Ille-et-Vilaine ; les papiers se vendent à L'Aigle, département de l'Orne, à Caen, à Rouen et à Paris ; on en consomme aussi une partie assez importante dans le Département.

Ces diverses manufactures font des papiers à tous usages ; elles en fournissent pour l'écriture, pour l'impression et pour l'emballage : elles fournissent aux fabriques de L'Aigle une portion considérable du papier dans lequel les épingles sont arrangées et fichées pour être mises dans le commerce.

On ne peut se dissimuler que l'art de fabriquer le papier tel qu'il est pratiqué dans les papeteries de l'arrondissement de Mortain, est encore loin du degré de perfection que, depuis quelque temps, le public s'accoutume à exiger dans le papier à écrire ; cependant à l'exposition de 1806, un de ces fabricants fut jugé d'une mention honorable (v. le rapp. du jury 1806) ; à la même exposition deux fabricants d'Annonay furent jugés dignes de la médaille d'or ; trois fabricants d'Angoulême furent jugés dignes de la médaille d'argent de 1^{ère} classe ; deux fabricants, l'un du Loiret, l'autre du Puy de Dôme reçurent une médaille d'argent de deuxième classe ; et onze fabricants de diverses parties de la France, du nombre desquels était M. Lechartier furent mentionnés honorablement. Ce rapprochement peut servir à estimer le degré qu'occupent dans l'échelle de l'industrie nationale, les papeteries de l'arrondissement de Mortain : car on ne peut douter que l'échantillon qui obtint la mention honorable ne représentait que ce que les papeteries produisent habituellement de plus beau.

Apprets & teinture

24. Blanchiment

L'art du blanchiment par les procédés bertholiens n'est pas tout à fait inconnu dans le Département de la Manche ; mais on ne l'y pratique pas.

25. On trouve des blanchisseries à Gavray où la rivière de Sienne et quelques prairies qui se trouvent sur ses bords, ont donné la facilité de les établir ; ces blanchisseries sont conduites d'après les méthodes

antérieures à la découverte de M. Bertholet¹⁷³³ ; on y blanchit les toiles, sur tout les nappes et serviettes fabriquées à Coutances, et des fils de lin destinés à la fabrication du coutil ; le blanc que l'on donne à Gavray est fort estimé ; on attribue sa pureté à la limpidité des eaux de la Sienne, qui, depuis sa source jusqu'à Gavray, coule sur du granit.

26. Il y a aussi quelques blanchisseries à St Lô, sur les bords de la Vire, mais ces établissements sont peu étendus et l'on se borne à y blanchir des rubans de fil, dont nous avons déjà parlé et quelques pièces de toile destinée à la consommation du pays.

27. Teinture

L'art de la teinture n'est pas pratiqué dans le Département de la Manche avec assez d'étendue pour pouvoir être considéré comme formant une branche d'industrie considérable ; il existe dans la plupart des villes quelques ateliers de teinture pour les besoins courants. Dans ceux de St Lô, on teint la laine destinée à la fabrication des serges, droguets et flanelles ; on y teint aussi, de même qu'à Coutances, des fils de lin pour la fabrication des coutils qui sont souvent à rayures de différentes couleurs.

Il ne paraît pas que l'on teigne, dans le Département, les fils de coton qui entrent dans la fabrication des siamoises et des mouchoirs.

Cuirs et peaux

28. Tanneries

C'est un fait regardé comme constant que la ville de St Lô avait autrefois un grand nombre de tanneries estimées et que cette Branche d'industrie s'est perdue par l'effet d'un procès qui s'éleva, en 1720, entre la communauté des tanneurs et les propriétaires d'un office de garde-marteau ; quoiqu'il en soit de l'exactitude de ce fait, il est certain qu'aujourd'hui il n'existe plus, à St Lô, que deux tanneries fort peu considérables. Dans le reste du Département on trouve aussi des tanneries ; mais il n'en existe pas que l'on puisse regarder comme formant un établissement important.

Ces tanneries ne travaillent pas des peaux achetées hors du Département ; elles n'emploient pas même la totalité de celles qui proviennent des vaches et bœufs abattus par la consommation du pays.

29. Parcheminerie

Il existe dans le Département quelques parchemineries qui déchoient tous les jours depuis que l'emploi du parchemin n'est plus obligatoire pour la grosse des actes notariés et des jugements. La ville de Coutances compte 20 à 30 ouvriers parcheminiers. Le sieur François Lansot, l'un des fabricans de cette ville, a été cité, à l'exposition de 1806, pour le bon travail de ses parchemins (voyez le Rapport du Juri art. 328).

Fer

30. Il n'existe dans le Département de la Manche qu'un seul fourneau pour le traitement du fer ; c'est celui de Bourberouge ; il est situé dans la forêt de la Lande Pourrie, à sept kilomètres environ de Mortain ; on y fait des marmites, des vases et des ustensiles en fonte de fer. Cet établissement a aussi fourni à diverses époques des quantités assez considérables de lest pour les vaisseaux de l'Etat.

Le minerai que l'on traite dans ce fourneau est tiré du territoire voisin ; cet établissement est dans un état de langueur. Je ne sais si on doit l'attribuer aux circonstances générales ou au peu d'intelligence qui règne entre les copropriétaires.

Cuivre

31. On fabrique à Villedieu, arrondissement d'Avranches, toutes sortes d'ouvrages de poëlerie et de chaudronnerie en cuivre. Toute la population de cette commune est appliquée à ce genre de travail ; il n'y existe presque pas une maison qui ne soit un atelier où l'on travaille le cuivre. La ville, elle-même, présente l'aspect d'une grande manufacture. Le cuivre qui y est travaillé vient, presque en entier, de l'étranger ; le

¹⁷³³ Claude-Louis BERTHOLLET (1748-1822), médecin et chimiste, inventeur de l'eau de Javel

commerce le fait arriver au port de Granville d'où on le transporte à Villedieu qui n'en est éloigné que de trois myriamètres et demi.

Les ouvrages de Villedieu se répandent dans toute la France ; on en fait surtout un débit considérable dans la cydevant Province de Bretagne ; c'est du moins ainsi que les choses se passaient aux époques où le commerce avait toute son activité ; alors Villedieu était une des communes les plus commerçantes du Département et ses habitants étaient dans l'aisance : aujourd'hui ils sont dans la misère la plus profonde ; à peine les demandes du commerce offrent elles de quoi occuper la sixième partie des ouvriers. Cet état de détresse existait déjà en l'an 12, lorsque je fus chargé de l'administration du Département de la Manche. Je pris beaucoup d'informations pour connaître la cause de cette funeste stagnation ; on me répondit généralement qu'elle provenait de ce que la récolte des sarrazins avait manqué en Bretagne, ce qui avait influé de deux manières sur la vente des ouvrages de poëlerie dans cette Province : premièrement parce que l'aisance des habitants étant diminuée, ils n'étaient plus en état de faire les mêmes achats ; secondement parce que les poëlons de Villedieu sont employés par les Bretons pour préparer une bouillie de sarrasin qui forme la principale partie de leurs aliments ; mais comme depuis l'an 12, il y a eu plusieurs bonnes récoltes de sarrasin, il paraît qu'il y a erreur dans le raisonnement précédent et qu'on doit attribuer à une autre cause la suspension du commerce de Villedieu. Je suis porté à croire que la révolution a apporté des changements dans la manière de vivre des pays où se faisait la consommation des ustensiles de cuivre fabriqués à Villedieu ; une autre cause de décadence me paraît exister dans les procédés même de la fabrique. Ils sont tels qu'ils existaient il y a plus d'un siècle et n'ont point participé aux améliorations que les arts ont reçus dans cet intervalle. Tout s'y fait encore à force de bras et on n'y connaît pas l'usage des mécanismes imaginés pour suppléer le travail des hommes ; il paraît difficile qu'avec cette manière de travailler, Villedieu puisse soutenir la concurrence des établissements où les mécanismes sont employés ; au surplus les habitants de Villedieu sont extrêmement recommandables par leurs habitudes laborieuses, par leur bonne foi et par leur zèle, on pourrait même dire par l'enthousiasme que, dans toutes les circonstances, ils ont montré pour remplir les vûes du Gouvernement.

Quincaillerie

32. Dans quelques communes de la partie orientale du canton de Sourdeval, arrondissement de Mortain, et principalement dans la commune du Frêne Poret, on trouve des fabriques de clous, de couteaux, de ciseaux et de toute sorte de quincaillerie commune. Ces fabriques qui, comme celles du même genre de S^t Etienne et de Thiers, sont recommandables par la modicité des prix et par le grand nombre de bras qu'elles occupent, se rattachent à d'autres fabriques plus nombreuses et plus étendues existantes dans le canton de Tinchebray, Département de l'Orne, avec lesquelles, à raison du voisinage et de l'analogie des occupations, elles entretiennent des relations journalières. Ainsi elles appartiennent autant, et peut-être plus, au système industriel du Département de l'Orne qu'à celui de la Manche.

Arts et produits chymiques

33. Salines

On fabrique du sel sur presque toute la côte du Département de la Manche ; on y a compté autrefois jusqu'à 380 salines ; ce sont de très petits bâtiments dans lesquels on a établi un ou deux fourneaux, dans lesquels sont placés des chaudières en plomb de forme quadrangulaire et n'ayant qu'à peu près trois centimètres de profondeur ; on remplit ces chaudières d'eau salée que l'on fait évaporer, jusqu'à cristallisation, par le moyen du feu qu'on entretient dans les fourneaux ; l'eau dont on fait usage dans cette opération est plus fortement salée que celle de la mer ; on se la procure de la manière suivante.

Les salines sont établies dans des bayes ou dans des havres¹⁷³⁴ qui présentent des plages presque horizontales où la mer couvre et découvre, à chaque marée, une grande étendue de grève ; dans les beaux jours d'été, et par un temps sec, on laboure, à une petite profondeur, le sable qui forme la couche supérieure de la grève ; on réunit ce sable en petits tas qui sont alternativement baignés par la mer, quand elle est haute, et desséchés par le soleil lorsque la mer se retire ; on a soin de remuer souvent afin de multiplier les surfaces et de faciliter l'évaporation ; le sable ainsi préparé contient une forte proportion de sel ; on le lessive et on obtient l'eau salée dont l'évaporation dans les chaudières de plomb donne un sel plus blanc que celui des marais salans, mais qui est moins actif.

¹⁷³⁴ « Le plus grand nombre de salines se trouve dans la baye du Mont St Michel ; dans les havres de Bricqueville, de Lessay et de Port-Bail sur la côte occidentale et dans la commune de Montmartin-en-Graignes sur la côte de l'Est. »

L'ancien Gouvernement percevait le quart de tout ce qui se fabriquait de cette manière, et pour cette raison, le territoire qui compose aujourd'hui le département de la Manche était appelé, dans la langue fiscale, pays de quart-bouillon. Il n'y existe pas de marais salans ; il paraît que l'humidité du climat rend cette méthode impraticable ; nos salines sont donc assujetties à une dépense de combustible dont est affranchie la fabrication des sels gris de Bretagne et d'Aunis &c. Cette circonstance produit au désavantage des sels blancs, une différence qui devient tous les jours plus sensible parce que le bois commence à devenir rare et cher, surtout dans la partie voisine des côtes. Le sel blanc est donc plus cher que le sel gris ; il est d'ailleurs reconnu qu'à poids égal, il produit moins d'effet et qu'il n'est pas propre à un aussi grand nombre d'usages ; aussi, lorsqu'à la suppression de la gabelle, le commerce du sel fut rendu libre, les salines de quart-bouillon ne purent soutenir la concurrence des marais salans ; elles ralentirent leurs travaux ; et, des salines qui, sous le régime de la Gabelle, rapportaient à leurs propriétaires 1000 à 1200 francs, étaient affermées dernièrement au modique prix de 50 francs. L'établissement du droit d'un décime par kilogramme les a un peu ranimées, et il est très probable qu'elles prospèreraient encore plus si le droit devenait plus fort. Il peut d'abord paraître étrange que ces salines, ne pouvant soutenir la concurrence des marais salans lorsque le droit est nul, existent avec avantage lorsque la taxe imposée est la même de part et d'autre ; il semble qu'alors l'infériorité primitive devrait toujours subsister ; mais si l'on suppose qu'une partie du sel fabriqué est livrée aux consommateurs sans avoir acquitté le droit, on verra comment l'égalité se rétablit ; or les nombreux jugements rendus par les tribunaux contre les fraudeurs des droits sur le sel, autorisent cette supposition qui fait entièrement disparaître le paradoxe que présentait cette question.

Verrerie

Glaces

34. Il existe depuis longtemps une manufacture de glaces dans la commune de Tourlaville, à sept ou huit kilomètres de Cherbourg ; elle appartient à la Compagnie des Glaces du faubourg St Antoine à Paris ; les glaces qu'on y fabrique sont soufflées ; on avait le projet d'y introduire le procédé du coulage, mais il ne paraît pas que ce projet ait reçu son exécution ; depuis plusieurs années cet établissement n'a travaillé que par fort petits intervalles ; au point qu'on peut regarder ses travaux comme totalement suspendus. Cette suspension ne dépend point des événements publics, ni de l'état de paix ou de guerre, mais des circonstances locales et particulières. Lorsque l'établissement se forma, il y avait, dans le voisinage, une très grande forêt, connue dans le pays sous le nom de forêt de Brix, et désignée sur les cartes par celui de forêt de Cherbourg ; cette forêt a presque entièrement disparu. Elle a été consommée tant par la manufacture de Tourlaville, que par une verrerie établie dans la même commune ; en sorte qu'aujourd'hui on ne peut plus entretenir les fourneaux faute de bois.

Pendant la prospérité de la manufacture de glaces, on a eu besoin d'y construire les corps de bâtiments considérables. Le regret de les abandonner a souvent déterminé à rallumer les fourneaux ; mais il n'a jamais été possible d'en soutenir longtemps l'activité ; on y réussira qu'autant qu'on parviendra à y faire usage de la houille, dont il serait facile à cet établissement de s'approvisionner, soit par le port de Cherbourg, soit par le petit port du Becquet qui est situé sur le territoire même de Tourlaville, à 2 ou 3 kilomètres de la manufacture.

Verrerie commune

35. J'ai déjà parlé d'une verrerie qui existait à Tourlaville ; cet établissement fabriquait des bouteilles et du verre à vitre ; il a eu le même sort que la manufacture de glaces ; florissant tant que la forêt de Brix lui a fourni le bois nécessaire pour alimenter ses fourneaux, et est tombé dans la langueur et l'inactivité lorsque cette forêt a été épuisée.

36. Une autre verrerie se trouve dans l'arrondissement de Mortain, sur la frontière contigüe au Département de l'Orne ; elle est située à S^t Georges du Rouelley, commune du canton de Barenton : on y fabrique de la verrerie commune ; c'est un établissement qui ne présente rien de particulier ni de très important.

Poterie

37. Les communes de Néhou et de Saussemesnil, près de Valognes, et celle de Vindefontaine, située dans le canton de la Haye du Puits, au nord de l'arrondissement de Coutances, présentent des fabriques de

grosses poteries ; on y fabrique des vases pour pot au feu, des gamelles, des bouteilles à bière et à cidre et autres objets de ce genre ; la plus grande consommation a lieu parmi les habitans des campagnes environnantes ; en temps de paix il se fait une exportation assez considérable des poteries de ces trois communes pour les îles de Jersey et de Guernesey. Vindefontaine fournit la plus grande partie des pots dans lesquels on met le beurre d'Isigny pour l'emporter à Paris.

38. La commune de Ger, canton de Barenton, arrondissement de Mortain, est presque entièrement peuplée de potiers ; on y fabrique une poterie grossière qui se consomme dans les cantons voisins.

39. Il existe aussi une fabrication de bouteilles de terre à la Chapelle en Juger, commune qui n'est éloignée de S' Lô que de sept ou huit kilomètres. Ces bouteilles sont employées dans le pays.

Porcelaine

40. La manufacture de porcelaine de Valognes qui a été mentionnée honorablement aux deux expositions de l'an 10 et de 1806 (voyez le rapp. du jury, art. 559) est le seul établissement de ce genre dans le Département ; elle fut fondée, il y a environ quinze ans, par un particulier qui fut déterminé à faire cette entreprise par la découverte d'une carrière de kaolin, dans la commune des Pieux, située à l'ouest de Valognes, à la distance de deux myriamètres et demi. Il établit sa manufacture dans l'ancien couvent des Cordeliers ; mais faute de capitaux suffisants et surtout de l'instruction nécessaire pour conduire une telle entreprise, il échoua.

Une société lui a succédé et l'activité de cet établissement s'est constamment soutenue depuis plus de quatre ans ; cependant l'état de guerre l'a fait souffrir en le privant d'un débouché assez avantageux qu'il s'était ouvert à Jersey et Guernesey, pendant la courte paix qui suivit le traité d'Amiens¹⁷³⁵.

Tout porte à croire que cette manufacture est destinée à prospérer si elle a le bon esprit de suivre le conseil qui lui a été souvent donné, de ne point rivaliser avec les manufactures de la capitale pour le décor, de s'occuper spécialement de la production des objets usuels, de s'appliquer à donner à ces objets, toute l'élégance de forme dont ils sont susceptibles, et surtout de les livrer aux consommateurs au meilleur marché possible.

Marbrerie

41. Il existe dans le territoire des communes de Montmartin-sur-Mer, de Montchaton et de Regnéville, situées à l'ouest de Coutances, des carrières d'un marbre à fond noir veiné de blanc, qui est susceptible de prendre un beau poli.

Les ouvrages faits de ce marbre présentent un coup d'œil agréable. Les fabriquans de meubles de Paris pourraient en tirer un parti utile ; mais jusqu'ici il ne s'est formé qu'un seul atelier pour travailler cette matière ; on y fait de belles cheminées, des tables et autres objets semblables ; l'entrepreneur fait des envois dans les différentes villes du Département et même dans quelques unes du Calvados et d'Ille et Villaine.

Conclusion

42. Le Département de la Manche ne peut pas, à proprement parler, être considéré comme un Département manufacturier. L'agriculture forme sa principale industrie et la source la plus abondante de sa richesse ; quelques parties d'un sol excellent, contribuent singulièrement, il est vrai, à la prospérité de l'agriculture ; mais cette prospérité est due, surtout, à l'intelligence et au travail opiniâtre des habitans. Je ne prétends pas dire que les cultivateurs de ce pays ci soient totalement dégagés de l'esprit de routine qui forme un obstacle si puissant aux progrès de l'agriculture ; il est certain au contraire, qu'il existe même, sur des questions importantes, des préjugés nuisibles. J'en ai cité un exemple au sujet des mérinos ; malgré cela on peut méconnaître que l'agriculture du Département de la Manche est dans une progression sensible d'amélioration ; les préjugés et les routines y perdent tous les jours de leur force ; la grande majorité des cultivateurs raisonne ses entreprises ; elle est accoutumée à calculer, d'après les règles du commerce, le profit que produira le capital employé à une opération d'agriculture. Cette manière de travailler prévient les entreprises folles et multiplie celles qui sont utiles : aussi voit-on les propriétaires du Département de la Manche faire des mises dehors considérables pour enclorre et planter les terres, pour aplanner les pièces dont

¹⁷³⁵ Signé le 25 mars 1802.

le sol est trop inégal, ou pour exhausser les fonds qui sont trop bas. Plusieurs milliers de voiture attelées de 4 ou 5 chevaux sont employées chaque année pendant quatre mois, pour aller chercher, à trois ou quatre myriamètres de distance, de la chaux, de la tanguette et des sables de mer que l'on répand sur les terres pour les fertiliser ; ce dernier fait suffit, je crois, pour donner l'idée d'une agriculture raisonnée et florissante ; il est vrai que depuis deux ans, le bas prix du grain ruine les fermiers et a beaucoup ralenti l'esprit d'amélioration.

43. En résumant les faits exposés dans le cours de ce mémoire, on voit qu'à l'exception de la filature de coton, de la fabrication des calicots et basins et de la manufacture de porcelaine, toutes les espèces de fabriques qui existent dans le Département de la Manche sont anciennes ; que leurs procédés n'ont participé à aucun des perfectionnements modernes et que leurs produits sont d'un genre commun. [...]

S^t Lô, le 24 juillet 1807 »

Annexe 23 : Mémoire du préfet de la Manche sur la statistique industrielle de 1811¹⁷³⁶

« Le département de la manche présente beaucoup d'intérêt sous le rapport de l'industrie ; ses fabriques de lin, de laine et de coton sont importantes ; elles procurent du travail à un grand nombre de personnes et sont d'un produit considérable. Plusieurs manufactures telles que celles de chaudronnerie, papeteries, poteries &^a peuvent aussi fixer l'attention.

Dans ce Dep^l. l'usage général est de labourer avec des attelages de bœufs devant lesquels on place un ou deux chevaux. Les terres sont généralement encloses. On fait un grand usage comme engrais du varech et du sable de mer nommé Tangué.

Lin Le lin est cultivé dans toutes les parties de ce Dep^l. Il forme la récolte principale de beaucoup de communes maritimes et surtout du Val de Cere : derrière St Pierre Eglise, il se tient un marché dans lequel viennent s'approvisionner de lin filé les fabricants de toiles et de coutils. Il est à remarquer principalement que la commune de Vangeons et plusieurs de celles qui l'environnent font un commerce considérable de lin de flandre. Ces lins s'achètent bruts et se revendent apprêtés. Une partie de ces fils s'emploie en toiles pour la consommation du pays ; le surplus se convertit en chaînes qui sont transportées à Rouen. Le marché de Barenton est le point central de ce Commerce.

Laine On compte dans ce Dep^l. environ 274,393 bêtes à laine, mais on s'est jusqu'ici peu occupé de leur amélioration. La laine du pays est commune.
M. Descotils a formé depuis environ 8 ans près de Valognes un troupeau de Merinos, mais ce troupeau est peu considérable. Dans le Cotentin une toison rend à peu près un kilog^e. ¼ de laine

Tissus (lin) Il se fabrique à Canisy et dans les environs des coutils. Le fil qu'on y emploie est celui du pays ou celui de flandre et les fabricants l'achètent tout filé. Chaque pièce est de 84 à 87 mètres de longueur. Ces coutils trouvent plusieurs débouchés en France et même en Italie & en Espagne.

On fabrique à St. Lo des rubans de fil. Le fil est du lin du pays ; les pièces ont 14 mètres 1/4 de longueur. Le principal débouché est aux foires de Caen et de Guibray où ces rubans s'achètent pour la Bretagne.

Il y a 50 ans, le nombre des métiers battans s'élevait jusqu'à 300 ; il s'est trouvé depuis réduit à 20 ou 24.

On fabrique à St Jammes et dans quelques autres lieux de l'arrondissement d'Avranches des toiles de plusieurs qualités. St Jammes comptait 132 métiers à toiles et les communes environnantes 368, en tout 506. Les principaux débouchés de ces toiles sont en Bretagne.

A Coutances, on fabrique aussi des coutils et des toiles de lin ayant 2/3 de largeur : les coutils sont portés au marché de Canisy ; plus de 300 ouvriers dans la ville et les faubourgs s'occupent de ce travail. On fait aussi à Coutances des serviettes à dessins qui occupent environ 80 ouvriers.

Des ouvrières isolées fabriquent des dentelles dans presque toutes les parties du Dep^l. Il n'y a d'établissement en grand qu'à Cherbourg et à Valognes.

Tissus (laine) Il ne se fabrique des étoffes de laine qu'à St Lo et dans les communes voisines.
On en distingue trois sortes : les serges, les droguets et les flanelles.
Les serges de St Lo se font avec les laines du Cotentin qui sont généralement grossières. Cette fabrication autrefois florissante se trouve presque anéantie. Au lieu de 3 à 4000 pièces qui se fabriquaient chaque année dans la première moitié du 18^e siècle, on en fabrique tout au plus 40 à 50.

La fabrication des serges a été remplacée jusqu'à un certain point par les Droguets et les flanelles dont la chaîne est en fil, la trame en laine grossière et que l'on achète des mégissiers.

¹⁷³⁶ Archives nationales, F¹ c III Manche 6

Les serges blanches de St Lo servaient surtout à l'habillement des religieux.

- Coton Ce Département compte plusieurs filatures de coton considérables. On doit particulièrement citer celle de Gonnevillle sur Cère & celle du Vast près Cherbourg¹⁷³⁷. Ces filatures sont toutes situées dans les arrondissements de Valognes et d'Avranches. Dans la maison de détention du Mont St Michel, les prisonniers sont occupés à filer du coton. On ne fait dans le Département de la Manche ni bonnetterie de coton ni toiles peintes. A Cametours (arrondissement de Coutances) et dans quelques communes environnantes on fabrique des basins, du calicot et autres étoffes de coton. Il y a 135 métiers battans pour la fabrication du bazin.
- Tissus (fil & coton) A St Lo & à Coutances, on fait des siamoises rayées rouges, bleues, blanches. La chaîne vient du pays de Flandre. Le coton pour trame vient de Rouen. Le débouché de ces étoffes est dans le pays ; cette industrie ne remonte pas à plus d'un siècle. Il se fait à Coutances des mouchoirs en fil et coton, lesquels se débitent dans le pays.
- Tissus (crin) A Gavray on fabrique des toiles de crin. Ce sont des femmes qui se livrent à cette occupation soit dans cette commune, soit dans les environs. Leur nombre s'élève à plus de 700. Les débouchés sont dans la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. Cette industrie remonte à une époque reculée.
- Blanchisseries A Gavray, au bord de la rivière de Sienne, on blanchit les toiles du Dep^t. Le blanc qu'on donne à Gavray est fort estimé. On attribue cet avantage à la limpidité des eaux de la Sienne. Il y a aussi à St Lo quelques blanchisseries, mais peu considérables.
- Chaudronnerie La manufacture de Villedieu subsiste de tems immémorial. Avant la Révolution, les matières venaient de Flandre, de Hollande, de Suède & d'Angleterre. Il sort chaque jour de Villedieu environ 1500 kilog de marchandises neuves ; il y entre autant de vieilles non compris le déchet. On y fabrique encore des ouvrages en cuivre tels que chaudières, batterie de cuisine, alambics &^a. Ces marchandises trouvent leurs débouchés dans différents Dep^{ts}. et surtout à Paris.
- Glaces Il existe dans le Dep^t. depuis longtems une manufacture de Glaces dans la commune de Tourlaville, à 7 ou 8 kilomètres à l'orient de Cherbourg : elle appartient à la compagnie des Glaces du fb St Antoine, à Paris. Les glaces qu'on y fabrique sont soufflées ; on avait le projet d'y introduire le procédé du coulage ; mais il ne parait pas que ce projet ait reçu son exécution ; depuis plusieurs années cet établissement n'a travaillé que par forts petits intervalles, au point qu'on peut regarder ses travaux comme totalement suspendus. Cette suspension ne dépend pas des événemens publics, ou de l'état de paix ou de guerre, mais de circonstances locales et particulières ; lorsque l'établissement se forma, il y avait dans le voisinage une très grande forêt connue dans le pays sous le nom de forêt de Brix et désignée sur les cartes par celui de forêt de Cherbourg. Cette forêt a presque entièrement disparu ; elle a été consommée tant par la manufacture de Tourlaville que par une verrerie établie dans la même commune, en sorte qu'aujourd'hui on ne peut entretenir les fourneaux, faute de bois. Pendant la prospérité de la manufacture de Glaces, on a eu besoin d'y construire des corps de bâtimens considérables. Le regret de les abandonner a souvent déterminé à rallumer les fourneaux ; mais il n'a jamais été possible d'en soutenir l'activité ; on n'y réussira qu'autant qu'on parviendra à y faire usage de la houille dont il serait facile à ces établissemens de s'approvisionner soit par le port de Cherbourg soit par le petit port du Becquet qui est situé sur le territoire même de Tourlaville à 2 ou 3 kilomètres de la Manufacture.

¹⁷³⁷ En marge et en pied de page, d'une autre main : « Sa Majesté a daigné accorder cette année, à titre de prêt, un secours de 350,000 [f] à M. Fontenillat, propriétaire de la fabrique de coton du Vast. A cette époque, Me Fontenillat occupait 3,500 ouvriers. Il avait pour 1,252,694 f de coton et laine ou filés ou tissus. Ses bâtimens ont coûté 1,460,000. La terre du Vast vaut 350,000 f. »

Préparation des peaux de veaux	On citera encore parmi les diverses branches de l'industrie du Dep ^t . la préparation de peaux de veaux et de moutons à Coutances, qui occupe une 30 ^e d'ouvriers. On en fait du velin et du parchemin.
Porcelaine	La fabrication de Porcelaines de Valognes qui emploie une 50 ^e d'ouvriers et qui tire sa terre du bourg des Pieux.
Papeterie	La papeterie de Sourdeval (Mortain). 57 moulins à papier sont établis dans la vallée de la Sée et sur plusieurs petites rivières qui s'y réunissent jusqu'aux environs du bourg de Chérencé-le-Roussel : ces 57 moulins procurent du travail à 2 ou 300 ouvriers et leurs produits consistent en papiers de qualité inférieure.
Poterie	La manufacture de Poterie de la commune de Ger fournit presque seule à la subsistance d'une population de 2,800 âmes. Les produits de cette manufacture consistent en poteries de toutes espèces et à très bas prix. Elle fournit des bouteilles à vin et des canaux de fontaine d'excellentes qualités. Son principal débouché est la cy-devant Bretagne.
Quincaillerie	Une fabrique grossière dont les produits sont remarquables surtout par leur bas prix, emploi de 150 à 300 ouvriers dans les communes de Frêne-Poret et Sourdeval.
Usine	Dans l'arrond ^t de Mortain une manufacture bien remarquable est celle du fourneau à fonte de Bourberouge nouvellement établi dans la forêt de Lande Pourrie près Mortain. Les principaux produits de ce fourneau consistent en marmites d'assez bonne qualité : on y fabrique aussi des boulets et du lest pour le service de la Marine. La manufacture occupe de 150 à 200 ouvriers.
Raffinerie de sel	Les produits de la raffinerie de sel de tout le département s'élèvent environ à 400,000 f par an. »

Ajouté à la suite d'une autre main : « Voir pour les détails le mémoire manuscrit de Mr Costaz préfet de la Manche, qu'il a bien voulu prêter à son frère au moment du départ de S. Ex. et dont nous n'avons pas de copie. Il est recommandé particulièrement aux soins des secrétaires qui accompagneront S. Ex. dans son voyage. »

Annexe 24 : Rapport de la Direction générale des mines, minières et carrières sur le département de la Manche en 1811¹⁷³⁸

« I° Mines de houille du Plessis

La seule mine de houille aujourd'hui en exploitation dans le Dep^t de la Manche est celle dite du Plessis ; elle est située dans le canton de Periers, district de Carentan. La compagnie actuelle, sous le nom de Bunel et associés, a obtenu une concession de 120 kilomètres carrés : mais elle n'offre pas toute la garantie suffisante : elle voudrait se recomposer en société anonyme. Il existe à cet égard un avis du Conseil d'Etat pour avoir des renseignements approfondis sur cet établissement. Cette mine qui n'occupait en 1809 que cinquante ouvriers, a donné à cette époque un produit annuel de 120,000 myriagrammes¹⁷³⁹ de houille dont les débouchés sont assurés par la consommation de Cherbourg, Valognes, Carentan, Periers, Pretot. Le transport de cette matière se fait par voitures jusqu'au port de la Barquette de Lessay Pirou. Les travaux de cette exploitation ne paraissent pas conduits avec toute la régularité qu'on pourrait en attendre.

II° Mines de houille de Pierreville

La houillère de Pierreville a été concédée au S^r Sorel et au S^r Gressieu et Compagnie ; mais l'un et l'autre ont été déchus de leur concession. Il paraît que l'abandon de cette mine doit être attribué principalement au défaut de produits. Cependant on ne serait pas éloigné de croire que la reprise de ces travaux ne peut prospérer encore entre les mains de capitalistes qui réuniraient à des moyens suffisants de fortune l'activité et l'intelligence qu'exigent de semblables entreprises : la position de cette mine assurerait des débouchés à ses produits ; elle est située dans la commune de Pierreville, canton de Surtainville, district de Valognes.

III°. Indices de houille à Semilly et à la Fosse.

En l'an 10, les S^{rs} Guerin ont fait différentes fouilles tant à Semilly, arrondissement de St Lô, que dans la commune de la Fosse, sur la route de St Lo à Coutances. Ils espéroient rencontrer de la houille, mais ils n'ont obtenu aucun résultat positif et l'on ignore s'ils ont été plus heureux dans la commune de la Fosse.

IV° Combustibles fossiles

L'Administration a éveillé l'attention de M. le Préfet du Dept du Calvados au sujet de la découverte d'un bois bitumineux qu'on a rencontré en 1806 entre les couches d'une roche calcaire coquillière, exploitée par les habitans de la commune du Ham dans la lande communale. Dès l'an 13, l'ingénieur Collet Descostils a annoncé l'existence d'une espèce de jayet¹⁷⁴⁰, disposé comme le bois bitumineux de Ham au milieu des lits d'une pierre calcaire qu'on rencontre abondamment dans la commune d'Yvetot près Valognes.

V° Tourbières

Il existe d'abondantes tourbières dans le Département de la Manche et en particulier dans l'Abaye (sic, pour la baie) du Mont St Michel près Avranches. On a annoncé que leur produit pouvait fournir aux neuf dixièmes de la consommation des habitans de tout le Département. On a proposé de les employer en remplacement du charbon de bois pour le traitement du minerai de fer : mais il n'existe pas encore d'expérimentation assez positive sur l'emploi de cette matière dans le travail des fonderies pour rien proposer d'affirmatif à cet égard.

VI° Mines de fer

Les principales mines de fer du Département du Calvados sont celles de Bousentin et de la Montjoie qui servent au fourneau à fonte dit Courbe Rouge et situé dans la commune de Mortain. Le Sr Collet est propriétaire de cette usine qui fournit 2,500 kilog^e de fonte par jour. Le Sr Bunel a aussi annoncé une mine de fer très abondante dans la commune de St Jores attenante à celle du Plessis. Des analyses exactes ont produit

¹⁷³⁸ Archives nationales, F¹ c III Manche 6

¹⁷³⁹ 1200 tonnes

¹⁷⁴⁰ Vieux synonyme de Jais. Désigne ici une matière noire.

34 pour 100. Mais d'après les rapports de M. le Préfet de la Manche, il ne paraît pas possible d'établir en cet endroit de grosses forges ainsi qu'on l'avait proposé.

VII° Mines de cuivre

On a indiqué en l'an 3 deux mines de cuivre ; l'une se situe à 3/4 de kilomètre d'Avranches, dans un terrain escarpé et coupé profondément par une grande route ; et l'autre près Mortain ; mais aucune recherche n'a été faite et il serait important de vérifier jusqu'à quel point on doit donner confiance à ces sortes d'indications ; il en est de même de la mine de cuivre annoncée en l'an 3 par le Sr Sorel dans le réservoir du Moulin Sorel, près de Bricquebec et de celle dont l'Ingénieur en chef Schreiber a déjà précisé l'existence dans la commune de Tessy, entre la ferme de la Hervière et la grande route de Coutance, district de St Lô. On sent combien il est important de pouvoir réaliser, s'il y a lieu, ces découvertes.

VIII° Mines de Plomb

Les frères Sorel ont exploité dans la commune de Pierreville près Valognes un sulfure de plomb argentifère, mais il paraît que ce rognon était isolé ; du moins ils n'ont pas donné de suite à leur extraction. Cependant un examen et des recherches plus approfondies pourraient peut être conduire à d'autres matières semblables dont l'exploitation deviendrait si utile. Les rapports des gens de l'état peuvent seuls décider la question. En 1809, le Sr Hedouin a fait une demande en permission de rechercher ayant pour objet une mine de plomb argentifère. Il a annoncé qu'on rencontrait aussi de l'étain dans le même endroit situé à 1 kilom. 1/2 des bords de la mer et il a prétendu que la mine avait été ouverte et refermée en l'an 992. On lui a demandé des explications précises et son silence a empêché de donner suite à cette affaire. Le Sr Sorel a aussi indiqué une mine de plomb argentifère à Bricquebec, dans le district de Valogne, au hameau dit aux Roux et dans le terrain des Srs Leroux. Mais il reste encore à constater l'existence de cette matière et les ressources plus ou moins étendues que pourrait offrir cette exploitation.

IX° Sulfure de Mercure ou Cinnabre

Il y a 80 ans environ qu'une Dame Delamotte exploitait une mine de mercure dans les communes de la Chapelle Enjurer et Demesnil, près St Lô¹⁷⁴¹. On ignore quelle a été la cause de l'abandon de cette mine ; mais il paraît qu'elle était assez abondante puisqu'elle a donné son nom à un village dit de la Mine. Ce village est situé à l'Est Nord-Ouest et à environ 1 kilomètre 1/4 de la ville de St Lô. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on annonce encore aujourd'hui des indices dans les mêmes communes.

X° Indices de mine d'étain.

On a reconnu en 1792, dans la commune des Pieux, district de Cherbourg, qu'il existait une mine d'étain, ou du moins une roche accompagnée d'un oxide blanc d'étain : Il paraît que ces indices sont les mêmes que ceux annoncés à Trienville, qui dépend de la même commune des Pieux.

L'ingénieur en chef Schreiber a été chargé de vérifier l'existence de l'Etain dans le Département de la Manche, mais son rapport n'a pas été favorable. Cependant un autre rapport de l'Inspecteur Duhamel fait présumer l'existence de cette matière et de beaucoup d'autres minéraux qu'il regarde comme pouvant être naturels au district de Cherbourg, qui tient à celui de Valogne par une ligne très prochaine d'une assez grande quantité de filons de plomb. On sent combien il importerait d'arriver à une aussi heureuse découverte que celle de l'étain. »

¹⁷⁴¹ L'intendant CHAMILLART avait envoyé le 14 septembre 1670 un mémoire à COLBERT, auquel l'existence de potentialités dans la paroisse de la Chapelle Enjurer avait été signalée par le sieur de Marsigny. Ce mémoire nous apprend que ce filon avait été découvert en 1663 sur une terre appartenant aux héritiers du sieur de Mesnildot ; il fut reconnu comme localement très riche (ce que les orfèvres de Saint-Lô savaient déjà) et l'Intendant le constata lui-même en faisant extraire sous ses yeux du mercure à partir de ce minerai (il envoya quelques échantillons à COLBERT). Mais l'avis général était que ce filon était probablement d'ampleur insuffisante pour justifier des investissements importants dans le but de l'exploiter (Bibliothèque nationale, Clairambault 791, f° 283-285). Néanmoins l'intérêt que l'Intendant portait à ce filon suffit à inciter « plusieurs particuliers [à s'empresse] de profiter de la découverte de la mine de cinnabre ». (Clairambault 792, f° 353)

Annexe 25 : Réponses de la préfecture de la Manche à différentes enquêtes industrielles (1812- 1814)

a. Notice sur les papeteries (3 septembre 1812)¹⁷⁴²

1. Nombre de papeteries

« Il existe 51 papeteries dans le département de la Manche qui se trouvent presque toutes réunies dans le seul arrondissement de Mortain. Il n'y en a qu'une dans chacun des arrondissements de Coutances et Saint-Lo et il n'y en a point dans ceux de Cherbourg et Valognes. La cause principale qu'il ne s'en est point établi dans ces deux derniers arrondissements, qui sont absolument situés sur les côtes, est la défense expresse de faire circuler à trois lieues du rivage la principale matière, le chiffon, qui entre dans la composition du papier. [...]

Arrondissement de Mortain

Commune de Sourdeval. Il existe dans la commune de Sourdeval six papeteries nommées La Thébaudière, La Bruyère, La Bédouaudière, Les Vallées Durand, Le Moulin du Bas et Le Vieux Join. Leurs ateliers sont en activité sur la petite rivière de Dieurseul grossie dans sa marche par quelques sources et cours qui n'ont point de désignation particulière ni de nom qui leur soit propre.

Commune de Beauficel. Il existe six papeteries dans cette commune ; leurs noms sont : Le Moulin du Chaterier, Les deux Moulins de Trémouset, Les deux Moulins du Désert, Le Moulin de la Herpinière. Les cinq premiers sont mis en activité par la rivière de Séez et l'autre par une petite rivière qui n'a point de désignation de nom.

Commune de Brouens. Il y a 16 papeteries dans cette commune : Le Moulin du pont Morel, Les deux Moulins de la Forge, Les deux Moulins du Rocher, Le Moulin à Jeunel, Le Moulin de Biers, Les trois Moulins du pré au Raind, Le Moulin dit Le Grand Moulin, Les deux Moulins de fosse Murie et les deux Moulins de la tote Blanche. Ces usines sont mises en activité par la rivière de Séez.

Commune de Vengeons. Deux papeteries. L'une nommée Le Moulin du bois de Vengeons, et l'autre Le Moulin de la Thébaudière. Elles sont mises en activité par deux cours d'eau dont l'un s'appelle le Ruisseau Diursol et l'autre le ruisseau du Poucet.

Commune de Chérencé Le Roussel. Sept papeteries. 1°. Le Moulin du bourg, 2°. Le Moulin de la Laude 3°. Le Moulin du temple, 4°. Le Moulin du Clos de Séez, 5°. Le Moulin des grands Champs, 6°. Le Moulin des îles, 7°. et enfin Le Moulin de Tégerie. Ces fabriques sont mises en activité par la rivière de Séez et la Rouane.

Commune de Bellefontaine. Une seule papeterie qui s'appelle Le Moulin du Rampeau, mis en activité par le ruisseau dit des Tégeries.

Commune de Mesniltove. Deux papeteries nommées Les Moulins Delauney, mis en activité par la rivière de Séez.

Commune de Ger. Une seule papeterie appelée Le Moulin de Grettibeaux construit sur la rivière de Gue de Barenton.

Commune de St Barthelemy. Cinq papeteries nommées les Moulins de Tégerie construits sur un ruisseau du même nom.

¹⁷⁴² Archives nationales, F¹² 1595

Commune de la Chapelle Ceulin. Une papeterie nommée le Moulin de La Janière construit sur la rivière appelée la Sienne.

Commune de St Maur des Bois. Une seule connue sous le nom de la Papeterie des Vallées, située sur une petite rivière nommée La Sienne.

Arrondissement d'Avranches

Commune de La Bloutière. Il existe dans cette commune une papeterie qui prend le nom du propriétaire de la Feronière. Cette usine est mise en activité par la rivière de Sienne.

Arrondissement de Coutances

Commune de St Denis Le Gast. Il y a dans cette commune une papeterie dite le Moulin à Papier. Ce moulin est mu par la rivière de Sienne.

Arrondissement de Saint-Lo

Commune de la Colombe. Une papeterie nommée Delaroche, mise en activité par la rivière de Sienne.

2. Epoque présumée d'établissement de ces papeteries

Arrondissement de Mortain

Commune de Sourdeval. On présume que la Thebaudière a été établie en 1652, La Bruyère à la même époque à peu près et les autres fabriques depuis plusieurs siècles. On n'a aucune donnée précise sur l'époque de l'organisation des dernières.

Commune de Beauficel. Le Moulin du Chatellier et de la Herpinière ne sont construits que depuis 1807. Les autres remontent à une époque reculée que l'on ne connoit pas au juste.

Commune de Brouains. Le moulin du Jannet, les deux moulins dit du Grand Moulin, les 2 moulins de la Fosse Murie et les 2 moulins de la tote Planche datent de 1787, les 9 autres remontent à plusieurs siècles.

Commune de Vengeons. Le moulin du bois de Vengeons a été établi en 1648 et celui de la Thébaudière en 1792.

Commune de Chérencé Le Roussel. Le moulin du Bourg, celui de Lalande, celui du Temple et celui du Clos de Sééz sont établis depuis 1770 et les trois autres d'un temps immémorial.

Commune de Bellefontaine. Le seul moulin qui existe dans cette commune est de 1788

Commune de Mesniltove. Les deux moulins qui sont dans cette commune sont de 1784.

Commune de Ger. Le moulin du Ger n'est établi que depuis 1792.

Commune de St Barthélémy. L'un des cinq moulins nommés Tégeries est construit depuis 1793, l'époque de l'établissement des autres est inconnue, mais elle remonte toutefois à plusieurs siècles.

Commune de la Chapelle Ceulin [Cécelin]. L'on ne connoit pas l'époque de la construction du moulin qui se trouve dans cette commune.

Commune de St Maur des Bois. La papeterie de cette commune existe depuis 1600.

Arrondissement d'Avranches

Commune de la Bloutière. Il y a 15 ans [1798] que la papeterie de cette commune est en activité.

Arrondissement de Coutances

L'époque présumée de la papeterie de Saint Denis Le Gast remonte à peu près à 150 ans.

Arrondissement de Saint-Lo

Commune de La Colombe. Le moulin à papier de cette commune date de 1783.

3. Nombre et occupations des ouvriers

L'on compte 408 ouvriers dans les différentes papeteries qui existent dans ce département, à raison de huit ouvriers par cuve, dont 4 hommes et 4 femmes. Les hommes s'occupent plus particulièrement de la façon du papier et de l'intérieur du moulin ; les femmes de l'apprêt du chiffon et du lissage du papier.

L'ouvrier qui est chargé du mouvement du moulin, du soin de mettre le chiffon sous la pile et d'en retirer la pâte se nomme vulgairement Le Gouverneur. Celui qui avec la forme puise la pâte dans la cuve pour en faire du papier se nomme Louvrier. Celui qui pose la feuille sur les feutres, Le Coucheur, celui qui retire cette feuille et la met en page Le Lavour.

Le prix ordinaire des journées d'hommes est d'un franc 25 centimes pour nourriture et salaire, celui des journées de femmes est de 80 à 90 centimes.

4. Provenance des chiffons utilisés

Les chiffons se tirent des départements de Maine et Loire, La Mayenne, La Sarthe, L'ile et Vilaine, La Manche, Le Calvados et l'Eure et même de la Seine. On en consomme annuellement 1,530,000 kilogrammes, à raison de 30,000 par moulin, qui reviennent à 229,500 f, calculés sur le pied de 15 f le cent, savoir : les deux tiers de chiffons fins et l'autre tiers de chiffons gros.

L'on ne distingue dans ce département que ces deux espèces de chiffons, le fin et le gros, le fin revient à 20 f et le gros à 10 f.

Le pays présente peu de ressources sous ce rapport, l'on n'y trouve que du chiffon gros, et même en petite quantité.

5. Nombre de maillets et pilons

Chaque moulin à papier a pour l'ordinaire 24 maillets ou pilons. Les papeteries de ce département prises ensemble en présentent 1224.

On n'y connoit point l'usage des cylindres à la hollandaise.

6. Nombre de cuves et quantité de rames de papier produite

Chaque papeterie n'a qu'une cuve en activité, qui donne annuellement 1800 rames de papier carré.

Les cuves qui consomment de la pâte de Grand Jesus ne peuvent donner annuellement que 900 rames.

La proportion entre le papier et la pâte est de 18 à 17.

7. Quantité de papier produite annuellement et qualités

Il se fabrique annuellement dans le département de la Manche 91,800 rames de papier que l'on distingue par les désignations suivantes :

Qualités	Dimensions	Poids	Prix	Usages particuliers	Débouchés ordinaires
Grand Jésus	703 mil sur 594	25 à 30 kil	25 f " c	L'impression	Paris et les dep ^{ts} voisins
Raisin velin	607 459	20 kilog	20 "	id	id
Raisin moyen	607 id id	12 à 15 k	10 "	id	id
Raisin Bulle	id id	id id	8 "	id et tenture	id
Raisin Bis	id id	id id	7 "	tenture	id
Carré fin	540 sur 432	8 kil 1/2	8 "	Impression	id
Carré moyen	id id	8 k 1/2	7 "	id	id
Carré Bulle	id id	8 k 1/2	5 50	tenture	id
Carré bis	id id	9 kilog	4 50	id	id
Grand étoile	730 sur 459	20 à 22 k	22 "	fabriques et ateliers de L'aigle	L'aigle
Petite Etoile	649 459	20 kilog	20 "	id	id
3 o°o	459 sur 378	10 kil	9 "	Tent ^{re} et imp ^{on}	Paris et les dep ^{ts} voisins
Bullière	459 sur 351	7 à 8 k	7 "	id	id
Coquille	540 sur 432	7 à 8 k	10 "	id	id
Griffon	531 sur 396	6 kil	6 "	id	id
Cornet	445 sur 364	7 k	8 "	id	id
Pot double	621 sur 378	7 k	5 "	id	id

L'on fait encore quelques papiers velin pour la fabrication desquels on se sert de toiles métalliques, mais en petite quantité.

8. Origine des feutres interposés entre les feuilles de papier nouvellement faites

Les feutres se tirent de Beauvais, département de l'Eure.

9. Manière d'opérer le collage

La colle qui se compose de pieds et oreilles de moutons, de veau, de bœuf &^a est mise dans une chaudière ; on la fait bouillir pendant 8 à 9 heures ; on la passe ensuite et on trempe dans cette matière chaque page composée d'un nombre de feuilles plus ou moins grand jusqu'à ce qu'elle en soit imprégnée ; ces pages sont ensuite placées sous une presse et portées aux étendoirs. 50 kilogrammes de colle et 19 kilolitres d'eau collent de 45 à 50 rames de carré pesant 8 à 9 kilogrammes.

10. A-t-on essayé la fabrication des cartons pour les apprêts des étoffes de laine ?

On n'a point essayé dans le département la fabrication des cartons pour apprêts des étoffes de laine.

Je dois ajouter que les papeteries si brillantes avant 1789 et qui avaient encore pris depuis cette époque des accroissements plus rapides, ont beaucoup souffert de la réunion de la Hollande à la France ; leurs affaires se détériorent de jour en jour, au point de me faire craindre pour l'existence même de cette branche d'industrie, tant à cause de l'infériorité de la qualité du papier, que de celle des prix. »

b. Notice sur les tanneries (2 octobre 1812)¹⁷⁴³

1. Nombre d'établissements de tanneries

Il existe dans le département de la Manche 116 établissements de tanneries. Mais ces établissements ne sont pas tous de la même importance. L'on en compte seulement 30 principaux. Ces derniers se trouvent particulièrement placés dans les arrondissements de Cherbourg, Valognes et Saint-Lo. Les autres arrondissements n'en renferment chacun que deux.

Tous les propriétaires des tanneries du département ne s'occupent pas uniquement du tannage des cuirs. 60 préparent en même temps en petite quantité le cuir de Hongrie¹⁷⁴⁴ ou cuir blanc dont on se sert dans la fabrication des harnois, les peaux blanches que les cordonniers emploient comme doublure et les peaux blanches avec leur laine qui servent particulièrement à recouvrir les sabots, sorte de chaussure en bois très en usage dans ce pays, surtout dans la saison d'hiver.

Parmi ces 116 établissements de tanneries, 48 seulement s'occupent de la parcheminerie, les autres se bornent au tannage et à la corroyrie. Ces fabriques sont situées, savoir :

Arrondissement d'Avranches :

6 à Avranches, dont une principale,
4 à Villedieu,
5 à Saint-James, dont une principale,
7 à Ducey,
6 à Brécey,
5 à Rouffigny ;

Arrondissement de Cherbourg :

19 à Cherbourg, dont une principale,
2 à Saint Pierre Eglise ;

Arrondissement de Coutances :

6 dans la ville de Coutances, dont deux principales,
1 dans la commune du Ver,
Et 1 dans la commune de Bonneville ;

Arrondissement de Mortain :

1 dans la commune de Mesniltove,
1 dans la ville de Mortain,
1 dans la commune de Neufbourg,
5 dans celle de Parigny,
9 dans celle de Saint Hilaire du Harcouet, dont deux principales,
1 dans celle de Coulouvray,
et 1 à Beauficel ;

Arrondissement de Saint-Lo :

11 dans la ville de Saint-Lo, dont 7 principales,
2 dans la commune de Quibou,
1 dans la commune de Montbray,
2 dans la commune de Villiers-Fossard,
1 dans la commune d'Agneaux,
1 dans la ville de Torigny ;

Arrondissement de Valognes :

¹⁷⁴³ Archives nationales, F¹² 1595

¹⁷⁴⁴ « Le cuir de Hongrie est un cuir fort, qui a trempé dans l'alun et le sel, & qui a été imbibé de suif. L'alun & le sel servent à passer le cuir, c'est-à-dire, à lui ôter la graisse & la gomme naturelle qui le rendrait trop sujet à se ramillir par l'humidité, à se durcir par l'exsiccation, à se corrompre par la chaleur. Le suif qu'on y met ensuite, lui donne une onctuosité & une souplesse qui le rend propre aux ouvrages des selliers et des bourreliers. » (Jean-Elie BERTRAND, *Descriptions des arts et métiers*, 1775, t. 3, art. « art de l'hongroyeur »)

4 dans la ville de Valognes, dont 2 principales,
1 à Sainte Mère Eglise, dont une principale,
1 à Quettehou,
1 à Theuthéville-Bocage,
4 à Saint Floxel,
3 à Montebourg, dont une principale,
et 3 à Bricquebec ;

2. Sortes de peaux mises en œuvre

Les principaux établissements mettent ordinairement en œuvre les peaux de bœuf, de vaches, de veau et de cheval, rarement ils emploient celles de mouton. Les établissements secondaires fabriquent très peu de peaux de bœuf, à moins qu'ils ne les destinent au hongrage¹⁷⁴⁵. Les peaux qu'ils travaillent le plus souvent sont celles de vache en petit nombre et les peaux de veau et de mouton.

3. Origine des peaux

On les tire en majeure partie des boucheries du département. Le Calvados fournit quelques peaux de bœuf et de vache. Le département de l'Ille et Vilaine donne quelques fois les mêmes peaux séchées et en poil.

4. Différentes qualités

Les qualités varient beaucoup dans le département. Celles des peaux vertes ou peaux fraîches varient particulièrement suivant qu'elles sont ou peaux de boucheries ou peaux morines. Ces dernières proviennent des animaux qui périssent par accident ou à la suite de quelque maladie. Elles se vendent moins chères que les peaux de boucheries. Les peaux morines diffèrent encore entre elles. On préfère celles qui viennent d'un animal mort promptement. Les peaux de boucheries ne sont pas aussi toutes de qualités égales. En général ces qualités dépendent de l'âge, de la force et des aliments qui ont nourri l'animal ; la manière dont elles ont été enlevées influe également sur leur valeur. Dans chaque établissement la qualité des peaux tannées est à peu de chose près la même, parce que toutes sont préparées ensemble d'après les mêmes procédés. La légère différence qui existe entre les peaux tannées des divers établissements, ne provient que des différentes méthodes de fabrication qui ont été suivies. Les peaux de vache valent mieux que les peaux de bœuf.

5. Poids et prix des peaux

Les peaux de bœuf pèsent de 35 à 40 kilogrammes.
Les peaux de vaches de 15 à 25 kilog.
Les peaux de veau de 3 à 4 kilog.
Celles de cheval de 15 à 20 kilog.
Celles de mouton d'un à 2 kilog.

La valeur des peaux est fixée aux foires de Caen et de Guibray, le plus souvent aux foires de Caen. Les marchés avec les bouchers durent un an. La valeur actuelle et la plus ordinaire est pour

Le bœuf de 90 c à 1 f le kilogramme
La vache le même prix
Le veau de 1 f à 1 f 10 c le kilog.
Le cheval de 60 à 70 c le kilog.
Le mouton de 50 à 60 c le kilog.

6. Mode de préparation des peaux

On les prépare à la chaux et au tan. Lorsque les écorces de chêne étaient communes, quelques tanneurs et particulièrement ceux de l'arrondissement de Saint-Lo et de Cherbourg préparoient les peaux à la jusée¹⁷⁴⁶.

¹⁷⁴⁵ Préparation en cuir de Hongrie

¹⁷⁴⁶ Liqueur acide qui provient de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tanneur, et dont on se sert pour gonfler les peaux et aider à leur débourement. (Littré)

La rareté des bonnes écorces et la cherté excessive de celles qu'on peut se procurer, les ont contraint de renoncer à ce procédé qui, lorsqu'il était suivi, les mettait à même de fabriquer les meilleurs cuirs.

L'on tanne la peau avec le tanin ou principe astringent contenu dans l'écorce du chêne. Quelque méthode qu'on emploie pour opérer cette saturation, la première opération qu'on pratique sur le cuir est celle du lavage. On les met à tremper dans l'eau (l'eau courante et surtout celle de rivière est préférable à tout autre) pour les nettoyer du sang et des ordures. Les peaux achetées séchées ou salées doivent tremper plus long tems. Chaque jour on les retire une fois pour les soumettre à l'opération du craminage¹⁷⁴⁷.

Les peaux lavées et craminées sont soumises au travail de la chaux, si c'est à la chaux qu'on veut les préparer, ou à celui des eaux d'écorces si on préfère le travail à la jusée. Celle action de la chaux dans le premier cas est nécessaire pour faciliter le débourement¹⁷⁴⁸. Les fosses dans lesquelles l'on met à tremper les peaux s'appellent plains et on les distingue en plains neufs, en plains faibles et en plains morts, suivant que la chaux y est plus ou moins affaiblie.

Le temps que les peaux passent dans les plains est plus ou moins long selon la force de la chaux, la température de l'air et la nature de la peau. Quelques jours suffisent pour les peaux de mouton.

L'on a lieu de remarquer que le trop grand usage de la chaux dessèche les cuirs et les rend casseux et les brûle. Si les écorces étoient moins chères et plus communes, l'on renoncerait indubitablement à ce procédé et l'on ne préparerait plus qu'à la jusée.

Le travail des plains terminé, les peaux sont coudrées et placées dans des fosses à tan, et on les y laisse reposer plus ou moins long-temps suivant la qualité plus ou moins bonne du tan que l'on emploie, la force et la nature des cuirs qu'on se propose de tanner.

7. Eventuel emploi de nouveaux procédés perfectionnés

L'on n'a point essayé dans le département de nouveaux procédés perfectionnés tels ceux de Macbride ou de Seguin. Mais un tanneur de Saint-Lo, le sieur Genas, se propose de les pratiquer incessamment sur quelques peaux. [...]

8. Nombre des fosses

En réunissant les fosses à chaux ou plains, les fosses à tan, les fosses à coucher les peaux, les fosses à nourrir et les fosses à passément, les principaux établissements en comptent chacun environ 15. En tout 450 et les établissements secondaires cinq, en tout 435, ce qui élève la totalité des fosses de tanneries du département à environ 885.

Toutes les fosses ne servent pas constamment dans le courant de l'année. Les unes ne sont destinées qu'à contenir des peaux de bœuf et de vache, d'autres des peaux de cheval, d'autres des peaux de veau. On a l'usage de tanner chaque espèce de peau à part et de ne jamais placer dans la même fosse des peaux d'une nature et d'une force trop différente.

9. Origine du tan employé et quantité au moins approximative consommée année commune

Les tanneries établies dans la Manche tirent leur tan du département même ; elles en tirent aussi quelque peu de celui du Calvados.

Elles en consomment à peu près 490,000 kilogrammes.

10. Nombre de moulins à tan, quantité d'écorce de chêne pulvérisée produite et son prix

Il existe dans le département 17 moulins à tan, savoir :

5 dans l'arrondissement d'Avranches, 1 à Villedieu, 2 à Ducey, un à Brécey et un à Ruffigny.

2 dans celui de Coutances, 1 à Coutances et 1 à Ver.

5 dans celui de Mortain : 1 à Neufbourg, 1 à Parigny, 2 à Saint Hilaire du Harcouet et 1 à Beauficel.

3 dans celui de Saint-Lo, dans la ville même de Saint-Lo.

2 dans celui de Valognes, 1 à Theurteville Bocage et 1 à Sottevast.

¹⁷⁴⁷ « Craminer ou donner une passe, c'est-à-dire les étirer sur le chevalet avec le couteau, ou plutôt un fer qu'on appelle en Auvergne *Herbon*, ou *Couteau rond* » (M. DE LA LANDE, *Art du tanneur*, 1764, p. 6)

¹⁷⁴⁸ Enlèvement des poils (*ibid.* p. 11)

L'on a calculé que chaque moulin à tan marchant toute l'année pouvait donner 20,000 kilogrammes [d'écorce pulvérisée].

L'écorce de chêne n'est point toute d'un prix égal, car elle n'est pas toute de la même qualité ; celle des jeunes chênes est bien préférable à celle des chênes âgés, la première contenant une plus grande quantité de tanin ou principe astringent, se réduit mieux et plus promptement. Elle se vend en général lorsqu'elle est parfaitement sèche, avant d'être réduite en poudre, de 4 à 5 francs les 50 kilogrammes, et lorsqu'elle est pulvérisée de 5 à 10 francs les 50 kilogrammes. Elle est d'autant plus chère que l'arbre qui la fournit est plus jeune, plus sain et plus vigoureux et qu'elle a été recueillie dans une saison convenable et dans un temps sec.

11. Eventuel emploi d'autres substances astringentes (écorce de sapin rouge, celle de l'yeuse, le redoul, les feuilles de myrte, de dumac, la noix de galle &^a)

On n'emploie dans le département de la Manche d'autres substances astringentes que celles indiquées plus haut, c'est-à-dire le tan et la chaux.

12. Dimensions ordinaires des fosses et nombre de peaux qu'il est d'usage d'y placer

Les fosses à chaux ou plains ont ordinairement 3 pieds de largeur et 4 pieds de profondeur.

Les fosses à tan ou à nourrir, quatre pieds et demi de profondeur et six pieds de largeur.

Les fosses à passement 4 pieds et demi de profondeur et 4 pieds de diamètre.

Parmi ces fosses, les unes sont rondes (ce sont toujours les fosses à passement), les autres sont carrées et il y en a qui présentent un carré très allongé.

Le nombre de peaux qu'on met dans chaque fosse varie suivant la force et la grandeur plus ou moins considérable des peaux. Ordinairement on met en peaux de bœuf et de vache de grandeur moyenne, 25 à 30 peaux dans chaque fosse à chaux, 40 à 50 dans chaque fosse à tan, et 18 à 25 dans chaque passement.

13. Quantité de tan consommée

Une fosse à chaux de trois pieds de largeur et de 4 pieds de profondeur consomme 12,000 livres de chaux.

Une fosse à tan ou à nourrir de 4 pieds et demi de profondeur et 6 pieds de largeur, de 2 mille à 2,500 kilogrammes de tan.

Une fosse à passement de quatre pieds et demi de profondeur et quatre pieds de diamètre, de cinq à six cents kilogrammes pesant de tan.

La quantité d'écorce consommée est d'autant plus grande que l'arbre qui la fournit est plus vieux et que la gelation que contiennent les peaux est plus abondante et qu'elle exige plus de tanin pour former en se combinant avec lui le nouveau corps qui donne aux cuirs leur solidité et leur imperméabilité.

On renouvelle le tan dans les fosses trois ou quatre fois durant l'opération entière du tannage. On le renouvelle plus souvent si les cuirs qu'on veut tanner sont très forts et si les écorces qu'on emploie sont de qualité inférieure.

On laisse les peaux de bœuf dans les fosses à chaux un mois ou deux et on les tient un an ou 15 mois dans les fosses à tan.

Les peaux de vache séjournent dans les fosses à tan de six mois à un an.

Les peaux de cheval huit à dix mois.

Les peaux de veau sept à huit mois.

Et les peaux de mouton deux à trois mois.

14. Ancienneté présumée des tanneries

L'on n'a aucunes données certaines sur l'ancienneté de la presque totalité des tanneries du département de la Manche. L'on sait seulement que ces fabriques remontent à un temps très reculé. Les tanneries dont on connoit l'époque de l'établissement sont, savoir :

Arrondissement de Coutances : la tannerie de la commune de Ver mise en activité depuis 1802 ; celle de Bolleville dont l'établissement date de 1772.

Arrondissement de Mortain : la tannerie de Mesniltove qui n'est que de 1786. Celle de Mortain qui date de 1780. Celle de Neuf-Bourg mise en activité en 1775. Celles de Parigny qui n'ont été établies que depuis la révolution (an l'an 4). Celle de Saint Hilaire du Harcouet formée en 1785. Et celle de Beauficel qui remonte à l'an 1730.

Arrondissement de Saint-Lo : les deux tanneries de la commune de Villiers-Fossard sont de 1786. Celle de Torigny date de 1750. Les tanneries de Saint-Lo remontent au 15^{ème} siècle.

Arrondissement de Valognes : l'une des tanneries de Quettehou est en activité depuis 1783 et l'autre depuis 1809. La tannerie de la commune de Theurteville n'est que de 1802. Celle de la commune de Quettetot existe depuis 1789.

15. Situation de cette branche d'industrie lors de l'édit de 1759 sur la marque des cuirs, lors du traité de 1786 avec l'Angleterre et lors de la révolution, et son état actuel

Elle était en général très florissante. Les tanneries étaient au moins du double plus nombreuses qu'elles ne le sont maintenant. Elles ont diminué insensiblement jusqu'au point où elles se trouvent aujourd'hui. Les tanneries de Saint-Lo étaient particulièrement renommées, et cette ville a dû le titre de riche autant aux fabriques de cuirs qu'à celles de serges.

Elles étaient encore florissantes à l'époque de 1786, mais le maximum qui fut établi pendant la révolution causa la ruine de plusieurs fabricans et engagea un grand nombre d'autres à abandonner ce genre de commerce, ce qui l'avait réduit à peu de chose.

Malgré la disproportion qui existe maintenant entre l'achat des matières premières et la vente des cuirs préparés, cette branche d'industrie semble reprendre un peu de son ancien éclat. Cependant le trop grand nombre de petits tanneurs non patentés nuit à l'agrandissement des principaux établissemens. Les petits tanneurs travaillent les cuirs à la hâte et vendent leurs marchandises à un prix plus bas que le cours ordinaire.

16. Nombre des ouvriers

Les établissemens principaux ont ordinairement de 4 à 6 ouvriers, les établissemens secondaires n'ont qu'un ouvrier, et dans le plus grand nombre, c'est le maître seul qui s'occupe de sa tannerie.

La journée d'ouvrier tanneur se paye généralement dans le département 1 franc 50 c en outre de la nourriture, quelque soit l'occupation que l'on donne à l'ouvrier.

17. Quantité de cuirs tannés annuellement, leurs prix et débouchés

Elles tannent annuellement 1800 cuirs de bœufs, 8420 cuirs de vaches, 500 peaux de génisses, 1200 cuirs de chevaux, 9660 cuirs de veaux, 5100 cuirs de moutons.

Le bœuf se vend de 3 f à 3 f 50 c le kilogramme.

La vache de 3 f à 4 f le kilog.

La génisse de 3 f à 3 f 50 c le kilog.

Le cheval de 2 f à 2 f 50 c le kilog.

Le veau de 3 f à 3 f 50 c le kilog.

Le mouton de 2 f 50 c à 3 f le kilog.

La majeure partie des produits des tanneries du département de la Manche se vendent dans le département même. L'on expédie pour les foires des départements voisins que les cuirs dont on n'a pu trouver le débit dans le pays ; et cette exportation se borne à une très petite quantité de cuirs.

c. Effectifs employés et chiffres d'affaires de différentes branches d'industrie (24 mars 1813)¹⁷⁴⁹

« Taillanderie.¹⁷⁵⁰ 450 ouvriers s'en occupent et le produit brut de leur industrie peut être évalué à 135,600 francs.

Granit. Les travaux du port de Cherbourg étant depuis quelque tems un peu ralentis, le nombre d'ouvriers employés à l'exploitation de ces carrières n'est maintenant que de 1800, et le produit de leurs travaux, d'après le calcul fait qu'un ouvrier peut extraire par jour 4 ou 5 pieds cubes de granit, selon le volume des blocs (car on ne peut obtenir d'une autre manière cette donnée), à 80 centimes le pied cube, terme moyen, s'élève à 2,160,000 francs.

Filature de lin. 32000 femmes à peu près s'occupent de la filature de lin. Il n'y a point d'atelier organisé à cet effet. Les femmes en font leur principale occupation lorsqu'elles ont vaqué aux soins du ménage et aux travaux de l'agriculture à l'époque des récoltes. Le produit de cette branche d'industrie est de 1,222,000 francs.

Dentelles. Le nombre d'ouvrières attachées aux deux ateliers organisés de Saint-Lo et de Valognes est de 130, et celui qui se trouve disséminé dans toutes les villes du département de 420. Les produits des ateliers s'élèvent, année commune, à 33,000 francs. Ceux des autres ouvrières qui travaillent isolément mais qui ne s'occupent pas uniquement de la confection de dentelles à 50,000 francs. Total 83,000 francs.

Filature de chanvre. Il en est de la filature du chanvre comme de la filature du lin. Il n'y a point d'établissement organisé. Toutes les femmes des campagnes et celles de la classe peu aisée des villes, en font leur principale occupation. Le nombre égale en conséquence celui indiqué pour la filature du lin, ci 32,000. Mais comme le chanvre n'est pas autant estimé que le lin, les produits sont moins considérables. Je puis le porter, d'après les renseignements qui me sont parvenus, à 975,000 francs.

Toile de chanvre. La majeure partie des chanvres récoltés dans ce département est employée à la confection des grosses toiles dites de ménage. Les habitants des campagnes en faisant en outre des vêtements d'été, la majeure partie des tisserands se trouve uniquement occupé à cet objet. Le nombre d'ouvriers employés à la confection de ces toiles est de 2,000. Le produit de leur travail est de 487,500 francs.

Cordages. L'on ne compte dans le département de la Manche que 12 cordiers qui ne s'occupent que des cordes servant aux harnois. Ils confectionnent annuellement pour 7,200 francs, mais ce produit est beaucoup en dessous de la consommation. Il n'est point de cultivateur qui ne fasse faire chez lui les cordes qui sont nécessaires à l'exploitation de leurs fermes ; il est en conséquence impossible de faire connaître d'une manière même approximative, le produit de cette branche d'industrie dans le département. [voir plus loin]

Blanchiment. Les blancheries du département ont blanchi en 1812, 60,000 mètres de toile, qui à raison de 30 centimes prix moyen par mètre, élèvent le produit des blancheries, qui ne sont qu'au nombre de 7 et qui n'ont employé que 27 ouvriers, à 18,000 francs.

Tissus de fil et coton. La rareté du coton a fait préférer dans ce pays-ci, les tissus de laine et fil, et l'on fabrique très peu d'étoffes avec du fil et du coton. Comme il n'y a point d'établissement pour ce tissage et que les tisserands ne travaillent jamais pour leur compte, l'on ne peut donner qu'approximativement le produit de cette branche d'industrie. 200 tisserands s'en sont occupés en 1812. Ils ont confectionné pour 14,000 francs de tissus en fil et coton.

Imprimerie. Ce commerce ne se borne, dans le département de la Manche, qu'à l'impression de livres d'église. Les imprimeurs sont en même temps libraires, à l'exception de deux. Le produit de leur industrie leur rapporte 36,000 francs.

¹⁷⁴⁹ Archives nationales, F¹² 1625

¹⁷⁵⁰ Art de la fabrique des instruments tranchants

Fabrication d'huiles. L'on ne compte dans le département que 26 fabriques d'huile, dont les produits sont livrés au commerce. Les principaux cultivateurs ont des moulins à huile pour leur usage, et leurs domestiques les font mouvoir. Les 26 établissements ci-dessus emploient 26 ouvriers et le produit qu'ils obtiennent annuellement se monte à 152,000 francs. La somme à laquelle s'élève, d'après les calculs faits sur les lieux, l'huile fabriquée par les cultivateurs s'élève à 196,000 francs. Total 348,000 francs.

Sellerie et bourelerie. Le produit de cette industrie est d'autant plus borné, dans ce département, que les cultivateurs en général font eux-mêmes les harnois qui sont nécessaires à leurs fermes. Il n'y a dans le département de la Manche que 14 bourliers qui n'emploient seulement qu'un ouvrier chacun. D'après les données des bourliers, ce commerce, non compris la partie dont s'occupent les cultivateurs et que l'on ne peut pas évaluer, est annuellement de 60,000 francs.

Tissus de laine et fil. Le produit de cette industrie est d'un million. 4700 tisserands ont été occupés en 1812 à la fabrication de ces tissus.

Teinturerie en laine. L'on ne compte, dans le département de la Manche, que 8 teintureries qui sont en activité toute l'année. Ces établissements occupent 20 ouvriers. Leur produit n'est, en raison de ce que toutes les laines qu'ils trouvent dans le cas de teindre leurs sont fournies par les propriétaires, que de 25,000 francs. Il existe en outre dans les principales communes rurales, un ou deux teinturiers qui ne s'occupent que de la teinturerie que pendant la saison d'hiver. Ils sont au nombre de 125. Comme ils ne fournissent point également les laines qu'ils teignent, le produit de leur industrie se borne à très peu de chose et il ne n'est élevé en 1812 qu'à 33,000 francs. »

d. Notice sur les tissages de toiles de lin et chanvre (23 novembre 1814)¹⁷⁵¹

« Toiles de lin. Comme tous les tisserands sont très disséminés dans le département de la Manche, qu'un grand nombre ne s'occupe de cet objet que dans les intervalles de temps que leur laissent les travaux de l'agriculture, et que, ne travaillant point pour leur compte, la quotité de toile qu'ils se trouvent dans le cas de confectionner est encore subordonnée à la quantité de fils que les propriétaires et cultivateurs leur fournissent, qu'il n'existe que fort peu d'établissements qui réunissent plusieurs métiers allant toute l'année, il est très difficile de donner à cet égard de plus amples détails que ceux qui ont été consignés dans les tableaux mêmes du travail général et dans la note complémentaire du 24 mars suivant. [...]

Il existe, dans le département de la Manche, 2000 tisserands, dont 91 travaillent pour le compte des établissements réunissant plusieurs métiers, 350 ne s'occupent que dans les intervalles des travaux de l'agriculture, et 1559 qui en font leur unique occupation.

Les tisserands qui travaillent pour les établissements confectionnent annuellement, savoir :

- Etablissement de Saint-James, arrondissement d'Avranches, 2 ouvriers s'occupant toute l'année, à 3 aunes par jour chacun, terme moyen, déduction des jours de repos, faisant en tout 1,800 aunes par an.
- Etablissement de Canisy, arrondissement de Saint-Lo, 35 ouvriers à 3 aunes par jour, faisant en tout 31,500 aunes par an.
- Etablissement de Carantilly, même arrondissement, 20 ouvriers à 3 aunes par jour, faisant en tout 18,000 aunes par an.
- Etablissement de Montebourg, arrondissement de Valognes, 34 ouvriers à 3 aunes chacun, faisant en tout 30,600 aunes par an.
- Total du produit des établissements réunissant plusieurs métiers 81,900 aunes.

D'autre part,

- 350 tisserands ne s'occupant qu'une partie de l'année à six mois de travail par an ; ces tisserands confectionnent également, terme moyen, 3 aunes de toile par jour ; ce qui fait pour

¹⁷⁵¹ Archives nationales, F¹² 1625

les six mois, déduction des jours de fêtes et dimanches, 450 aunes chacun et, pour 350, 157,500.

- 1559 tisserands faisant profession unique du tissage et y travaillant toute l'année, fabriquant chacun 3 aunes par jour ; ce qui fait pour l'année 900 aunes chacun, et, pour les 1550 ci-dessus, 1,403,100.

Total général des toiles qui se fabriquent annuellement dans le département de la Manche, 1,642,500 aunes.

De ce total, il faut déduire la quantité de toile de chanvre que les tisserands non occupés par les établissemens ont pu tisser. C'est à peu près un tiers à diminuer. Ces tisserands confectionnent annuellement à peu près 1,560,600 aunes, le tiers composé de toile de chanvre est de 520,200. Partant la quantité de toile de lin faite par ces tisserands est de 1,040,400. Il faut ajouter le produit des établissemens qui est de 81,900. Le total le plus approximatif de toile de lin confectionnée annuellement dans le département de la Manche est de 1,122,300 aunes, qui se trouvent en partie consommées dans le pays même.

Une très grande quantité de ces toiles était autrefois expédiée pour Nantes, Rennes, SaintMalo, Bordeaux, le midi de la France, l'Espagne et les colonies. La guerre maritime, en entravant l'exportation, a fait tomber les principales manufactures de cette nature qui existaient alors, et qui augmentaient singulièrement, par leur activité et leur étendue, les produits du département. L'on pourra maintenant concevoir l'espérance de voir renaître ces établissemens qui faisaient un grand bien dans un pays où la population des villes est peu aisée. On doit d'autant plus concevoir cette espérance qu'outre le nouveau débouché que présente à ces toiles la liberté du commerce maritime, elles en retrouveront un plus considérable dans l'intérieur de la France, par la séparation des Pays Bas dont les coutils rivalisaient avantageusement avec ceux de la Normandie, et les avaient, en quelque sorte, exclus de plusieurs marchés.

Toiles de chanvre. L'on remarque, dans les toiles de chanvre, deux qualités très distinctes, au milieu des grandes variétés que ces toiles doivent naturellement présenter : la toile de halles et la toile de ménage.

La toile de halle, qui est la plus grosse et la moins soignée, coûte, terme moyen, 1 f 50 c ; la toile de ménage 2 f 50 c l'aune. L'on évalue à la moitié des toiles confectionnées, celles appelées communément des halles. Cette moitié est de 561,150 aunes¹⁷⁵² qui, à 1 f 50 c fait 841,725 fr. L'autre moitié, appelée toile de ménage, à 2 f 50 c l'aune, fait 1,402,875 fr.

Total général du produit en argent 2,244,600 fr¹⁷⁵³, dont 800,000 environ s'exportent du département, et 1,444,600 francs s'y consomment à la confection de draps, chemises, nappes, vêtemens pour les habitans des campagnes et les ouvriers des villes.

Les toiles des halles ont généralement une aune de largeur ; il y entre une livre et demie de fil par aune ; le fil coûte 65 c la livre ; les tisserands reçoivent 30 c par aune pour leur confection. Les toiles de ménage ont ordinairement une aune deux tiers de largeur. Il y entre une livre de fil par aune ; le fil coûte, terme moyen, 1 fr 60 c la livre ; les tisserands prennent 60 c par aune.

Ce qui porte, en raison du bénéfice du commerce, les premières, comme on l'a dit plus haut, à 1 fr 50 c et les secondes à 2 fr 50 c.

Les matières sont récoltées dans le département même, et filées par les femmes des artisans des villes et surtout celles des campagnes, lorsque ces dernières ont vaqué aux soins du ménage et aux travaux agricoles à l'époque des récoltes. Il n'y a point, dans la Manche, d'ateliers pour la filature du lin. »

e. Notice sur les corderies (8 décembre 1814)¹⁷⁵⁴

« L'on compte dans le département de la Manche treize ateliers de corderies, indépendamment de la grande corderie de Cherbourg, qui travaille exclusivement pour la marine militaire et qui lui est attachée.

Ces établissemens sont situés à Saint-Lo, Carentan, Avranches, Granville, Saint-James, Villedieu, Coutances, Périers, Mortain, Saint Hilaire du Harcouet, Valognes et Cherbourg. Ils sont tous à peu près du

¹⁷⁵² Ce calcul résulte d'une erreur (confusion entre la production de lin et de chanvre ; voir ci-dessus) ; il faudrait lire 260,100

¹⁷⁵³ Lire 1040,400 fr (suite de l'erreur ci-dessus)

¹⁷⁵⁴ Archives nationales, F¹² 1625

même ordre et n'emploient que quatre ouvriers chacun, à l'exception de celui de Granville qui en compte 28. Ils s'occupent particulièrement (non compris celui de Granville) de la confection des cordes pour le service des harnois. Ils font à peu près chacun par jour vingt paires de traits, qui pesant l'une dans l'autre, 4 livres et demie, portent le travail de chaque atelier à 90 livres de corde par jour, et celui des douze établissements ensemble, pour toute l'année à 394,000 livres. Ces cordes [...] se vendent à 50 c la livre.

Ces établissements confectionnent fort peu de gros cordages. Ils ne s'en occupent que lorsqu'on leur demande. Chaque atelier peu en faire, d'après les données mêmes des cordiers, 180 livres par an, ce qui fait pour les douze corderies 2160 livres. Ces cordages n'étant utiles qu'à descendre les tonneaux dans les caves, et les mêmes servant quelques fois à tout un quartier, on n'en achète qu'une petite quantité. [...] Ils se vendent à 60 c la livre.

Indépendamment de ces différents cordages, les établissements confectionnent de la ficelle qui sert à plusieurs usages. Chaque établissement consacre annuellement à ces sortes de corde à peu près 30 jours, pris à différentes époques de l'année. Il peut faire 4 livres de ficelle par jour ; pour un mois c'est 120 livres et pour les douze établissements 1440 livres. Avec une livre de chanvre, l'on fait près de 500 pieds de ficelle. Elle coûte 1 f 20 c la livre.

La corderie de Granville travaille exclusivement pour la Marine marchande. Elle fabrique annuellement, en temps de paix, à peu près 100,000 livres de funin¹⁷⁵⁵ de toute espèce, et en temps de guerre 20,000 livres. Le funin de chanvre peigné de 6 à 9 lignes de grosseur se vend un franc la livre et le funin ordinaire de différentes grosseurs 60 centimes la livre. Cette corderie s'occupe à peu près moitié de l'un et moitié de l'autre.

[...] La population du département de la Manche est de 580 mille âmes, qui se divisent à peu près en cent mille ménages ou familles. L'on compte dix mille ménages qui habitent les villes ; le surplus restant à 90 mille est répandu dans les petits bourgs et les campagnes. L'on peut évaluer au tiers de ces 90 mille familles celles qui sont à la tête d'exploitations, soit comme propriétaires, soit comme fermiers. Sur ce tiers qui est de 30 mille, j'en mets deux tiers dont l'éloignement des villes et des gros bourgs ne leur permet pas de faire prendre dans les établissements ou chez les marchands, les cordes qui leur sont nécessaires. Le nombre de harnois ne s'étend pas, terme moyen, à plus de trois par chacune exploitation. Leurs besoins annuels ne peuvent pas être portés à une consommation de plus de 27 livres pour chaque exploitation, en la portant à un renouvellement de deux paires de trait par an. Partant, les 20 mille propriétaires ou fermiers de la classe ci-dessus consomment en conséquence, et l'on doit évaluer le travail des ouvriers isolés et des cultivateurs à 540,000 livres de cordes par an, dont les dimensions et les prix sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus.

Résumé

	En cordes de trait	394,000 livr	à 50 c	197,100 fr
	En grosses cordes ou câbles	2,160	à 60 c	1,296 fr
	Ficelles à deux brins	1,440	à 1 f 20	
Produit des établissements	En funins provenant de l'établissement de Granville			
	- funins en chanvre peigné	50,000	à 1 fr	50,000 fr
	- funins en chanvre non peigné	50,000	à 60 c	30,000 fr
Produit du travail des cultivateurs et des ouvriers isolés se rendant dans les fermes		540,000	à 50 c	270,000 fr
Total général		1,037,800		550,100 fr

Les matières premières sont toutes prises dans le département, à l'exception de 55,000 livres de chanvre que la corderie de Granville tire tant de la Russie que de la Champagne et de la Bretagne. Les chanvres destinés à la confection des cordes valent, terme moyen, 40 centimes la livre. »

¹⁷⁵⁵ Cordage de navire

Annexe 26 : Le département de la Manche vu par Charles DUPIN, vers 1827¹⁷⁵⁶

« Le Dⁱ de la Manche est bien supérieur à celui de l'Orne pour la densité de la population et la richesse des produits territoriaux, mais non pas pour l'industrie.

	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Superficie totale	675,713 hectar.	622,182 hectar.
Population totale	594,196 indiv.	354,083 indiv.
Superficie pour 1000 habitants	1,137 hectar.	1,758 hectar.
Population par myriamètre	8,793 indiv.	5,688 indiv.

La population de la Manche est de moitié supérieure à celle de la France moyenne.

	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Revenu territorial	32,000,000 fr.	18,906,976 fr.
Par habitant	53 fr. 85 c.	53 fr. 39 c.
Par hectare	47 35	30 38

Le revenu territorial de la Manche est plus d'à moitié supérieur au revenu de la France moyenne.

<i>Impôts directs</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Contributions foncières	4,389,021 fr.	2,357,354 fr.
Idem, Personnelles et mobilières	599,417	413,731
Idem, Portes et fenêtres	179,099	171,329
Totaux	5,167,537	2,942,414
Impôts pour 1000 fr. de revenu	161	150
Impôt par habitant	8 f 69 c.	8 f 30 c.

Le Dⁱ de la Manche est trop imposé.

<i>Céréales</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Froment	977,047 hectol.	598,839 hectol.
Seigle et méteil	122,985	252,211
Maïs	«	73,281
Sarrasin	983,800	97,784
Orge	819,900	146,239
Pommes-de-terre	120,000	230,241
Totaux	3,023,812	1,398,595
Proportion de céréales par homme	5 08 lit.	3 95 lit.

Le Dⁱ de la Manche récolte bien plus de céréales que ses habitants n'en consomment ; il peut exporter, par an, près de 800,000 hectolitres de bled.

	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
<i>Avoine</i>	184,477 hectol.	372,867 hectol.
Proportion par cheval	2 15 lit.	13 24 lit.

Au contraire, la Manche a besoin d'importer les cinq sixièmes de l'avoine nécessaire à ses chevaux. La Manche n'a pas de vignes et remplace le vin par le cidre.

<i>Bois et forêts</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Bois pour 1,000 habitants	27	214

¹⁷⁵⁶ Charles DUPIN (baron), *Forces productives et commerciales de la France*, 1827, t. 1, p. 325-330
Charles DUPIN (1784-1873), polytechnicien, mathématicien, ingénieur militaire du génie maritime sous l'Empire, membre de l'Académie des sciences en 1818, député à partir de 1827.

La tourbe et le charbon de terre fournissent au D^t un supplément de combustible.

<i>Chevaux</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Totalité	85,578	28,170
Y compris, poulains nés en 1825	9,150	2,204
Chevaux pour 1,000 habitants	144	79
Idem, par myriamètre	1,266	452

La Manche, ainsi que l'Orne et tout le reste de la Normandie, est, comme on le voit, riche en chevaux ; elle possède néanmoins plus de bœufs que le D^t moyen, proportion gardée avec le nombre des habitants.

<i>Races bovines</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Bœufs	42,061	20,258
Taureaux	2,661	2,549
Vaches	84,482	45,547
Génisses	22,034	10,192
Totaux	151,238	79,516
Nombre de bêtes bovines pour 1,000 habitants	254	224

<i>Toisons annuelles</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
En suint :		
Mérinos	280 kilog.	8,448 kilog.
Métis	3,000	35,351
Indigènes	387,170	312,180
Lavées sur dos :		
Mérinos	«	462
Métis	«	6,262
Indigènes	«	46,369
Totaux	390,450	409,172
Nombre de kilog. de laine pour 1,000 hab.	657	1,155

La Manche devrait avoir bien plus de troupeaux, et pourrait surtout nourrir avec avantage les moutons à laine longue de la race anglaise, dite de Leicester.

<i>Patentes</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
1814	149,075 fr.	206,963 fr.
1825	189,283	289,630
Accroissement pour 1,000 francs	269	399

Le produit des patentes a pris beaucoup moins d'accroissement pour le D^t de la Manche que pour la France moyenne.

<i>Voies commerciales</i>	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Routes	355,766 mètr.	372,989 mètr.
Rivières et canaux navigables	100,000	108,162
Rapport des routes aux voies navigables	1000 : 281	1000 : 290
Routes par myriamètre carré	5,265	5,992
Rivières et canaux par myriamètre	160 : 1000	272 : 1000

La Manche est au-dessous de la France moyenne pour l'étendue de ses routes et de ses voies commerciales : elle a de grandes améliorations à produire sous ce point de vue.

	<i>Manche</i>	<i>Dep. moyen</i>
Population des villes	82,158 habit.	75,669 habit.
Idem, des campagnes	512,038	278,414
Rapport	160 : 1000	272 : 1000

Les villes de la Manche ont une faible population totale.

En partant du Dⁱ de l'Orne, pour gagner le bord de la mer et suivre le littoral afin d'arriver au Calvados, nous visiterons successivement les six Ar^{ts} de la Manche, qui sont ceux de Mortain, d'Avranches, de Coutances, de Cherbourg, de Valogne et de Saint-Lô.

Mortain, ville de 2,527 habitants, a pour toute industrie une fabrique de poterie de terre ; de nombreux fours de poterie commune se trouvent dans le canton de Gez (sic) ; enfin l'Ar^t possède plusieurs fabriques de toile et de papier.

Avranches, bâtie sur la rive gauche de la Gez, compte 6,431 habitants ; elle n'a pas d'industrie spécialement remarquable. Dans l'Ar^t dont elle est le chef-lieu, nous trouvons le port de Granville qui compte 7,030 habitants ; on y fait le commerce des colonies et surtout le cabotage, afin d'apporter à la Basse-Normandie les huiles et les vins du Midi, les fers, les bois et le goudron du Nord. Granville possède un tribunal et une chambre de commerce ; elle n'a guère d'autre industrie que celle qu'exige la construction des navires. Un cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts, fondé par la marine, n'a pas pu trouver d'auditeurs à Granville ; c'est le seul port du nord de la France, où les habitants n'aient pas apprécié les bienfaits que cet enseignement peut répandre sur leur industrie.

Remarquons l'hôpital de Pontorson, qui fabrique des dentelles dont l'exécution soignée a mérité la médaille de bronze, lors de l'exposition de 1823. C'est l'unique établissement d'industrie que possède le pays, dit le jury central, et l'unique soutien d'un grand nombre de pauvres.

Villedieu, bâtie sur la Sienne, possède une fabrique de toiles de crin, des ateliers de dentelle, des fonderies de cuivre, des ateliers de chaudronnerie et de poterie, une fabrique de machines pour le filage du coton.

Une filature de coton se trouve établie dans l'Ar^t d'Avranches, à l'ancienne abbaye de la Luzerne.

En descendant la Sienne, nous arrivons à l'affluent de la Souile, petite rivière qui passe auprès de *Coutances*, ville de 9,015 habitants, où l'on fait un commerce considérable de produits d'agriculture et d'industrie. Coutances possède un tribunal de commerce ; elle a de nombreuses fabriques de coutil, de rubans de fil et de siamoises. L'atelier de parcheminerie de M. Lansot, à Coutances, fut honorablement mentionné, lors des expositions de 1816 et 1819, pour l'excellente préparation de ses produits.

Si nous descendons la Souile et la Sienne jusqu'à la mer, nous arrivons au port d'Agon, dont les marins font la pêche au banc de Terre-Neuve. On trouve dans l'Ar^t deux fabriques de toiles de crin, et de plus, une fabrique de calicot, établie à Serisy-la-Salle.

En descendant toujours au nord, nous passons dans l'Ar^t de Cherbourg, à l'extrémité septentrionale de la Manche.

Cherbourg est un des grands ports militaires de France, et les travaux entrepris, pour accroître la sécurité de la rade, sont devenus très-célèbres. Le gouvernement fait exécuter des ouvrages considérables, afin de rendre pareillement sûr et commode le port de commerce. Cherbourg, qui compte 15,655 habitants, possède un tribunal de commerce ; on y trouve des fabriques de bas, des tanneries et des teintureries. Dans le voisinage, on exploite un granit très-propre aux constructions grandes et durables ; on fabrique la soude par combustion du varech.

Nous trouvons dans l'Ar^t de Cherbourg, à Saint-Pierre-Eglise, ville de 2,300 habitants, une fabrique de toile qui n'emploie pas moins de trois cents métiers. Au Vast, près de cette ville, est une filature de coton et de calicot, où la force motrice est fournie par un cours d'eau. MM. Fontenillat, propriétaires de cet établissement, obtinrent, en 1819 et 1823, une médaille d'argent. Leur manufacture fait vivre un grand nombre d'ouvriers, et file les n^{os} de 30 à 40.

Auprès de Cherbourg, se trouve l'ancienne manufacture de glaces de Tourlerville, où s'exécutèrent les premiers travaux de la C^{ie} établie à Saint-Gobin dans le Dⁱ de l'Aisne.

Si nous revenons à l'ouest, vers le Calvados, nous arrivons à *Valogne*, ville de 6,856 habitants, où l'on trouve : une fabrique de blondes dans l'établissement de charité ; une filature de coton ; des tanneries, des teintureries, etc.

L'Ar^t de Valogne a deux usines pour le traitement du zinc, l'une à Lehoux, l'autre à Valcanville. Elles sont possédées par M. Mosselmann, propriétaire des mines de calamine, à la Vielle-Montagne, près d'Aix-la-Chapelle. M. Mosselmann obtint, à l'exposition de 1823, la médaille d'argent, pour avoir introduit une nouvelle branche d'industrie en France, et pour les soins apportés dans toutes ses fabrications. Ce

manufacturier confectionne des feuilles de zinc et des clous pour le doublage des vaisseaux, des tuyaux et beaucoup d'autres objets en zinc laminé.

En approchant toujours du Calvados, nous passons à *Douves* (sic) et nous arrivons à Carentan, qui fait partie de l'Art de Saint-Lô. *Carentan*, ville de 3,009 habitants, fabrique la dentelle et travaille le coton.

Saint-Lô, chef-lieu du D^t de la Manche, compte 8,941 habitants. Elle possède un tribunal de commerce et une chambre consultative des manufactures. Elle possède de nombreux ateliers pour la fabrique de tissus de toutes espèces ; sa coutellerie, très estimée, a mérité des mentions honorables, lors des expositions de 1819 et 1823. Elle possède une école de dessin linéaire, de géométrie et de mécanique appliquée aux arts : Ecole fondée par un maire plein de zèle.

Le D^t de la Manche a sept collèges communaux, et deux écoles de navigation ; mais l'instruction populaire y est encore bien reculée, puisqu'elle ne compte, pour élèves mâles, que le trentième de la population totale. Ce fait suffit pour nous expliquer comment il se fait qu'un D^t, si bien situé pour le commerce, et baigné par la mer dans une si grande étendue de côtes, au nord, à l'est et à l'ouest, offre encore si peu d'industrie. Ce pays est susceptible d'immenses améliorations, dans ses ateliers de toutes espèces, et dans son agriculture. On y trouve des marais malsains, qu'il serait à désirer de voir complètement asséchés. »

Annexe 27 : L'état de l'agriculture dans le département de la Manche en 1828¹⁷⁵⁷

« [...] La partie labourable est en général bien cultivée ; mais, dans beaucoup de cantons, elle ne doit sa fertilité qu'à la division des propriétés, au grand nombre d'habitans et à leur infatigable industrie.

Dans les meilleurs fonds on sème du froment, de l'orge et du blé noir ou sarrasin : sur les côtes, on cultive beaucoup d'orge hâtif : dans les fonds médiocres, on récolte du seigle, de l'avoine et du blé noir, qui paraît s'accommoder de toute espèce de terre¹⁷⁵⁸. C'est ce blé qui fait la principale nourriture des laboureurs et de leurs familles. Le pain qu'on fait avec sa farine est noir et lourd : les bouillies et les *galettes*, préparations les plus ordinaires du sarrasin, sont une assez bonne nourriture, et même ces mets apprêtés avec soin, se servent quelquefois dans nos festins.

La pomme de terre est avec justice au rang des végétaux les plus cultivés : elle réussit dans presque toutes les communes. C'est un succès dont on avait désespéré long-temps, et cette victoire remportée sur l'aveugle routine est due à l'exemple donné par des cultivateurs éclairés.

Sur la côte occidentale, depuis Granville jusqu'à Regnéville, et surtout dans la commune de Lingreville, on récolte à peine assez de grain pour la nourriture des habitans ; mais la terre y est couverte de choux, d'ognons, de légumes de toute espèce, et l'on y voit, dans quelques champs, de longues planches d'asperges et même de melons : c'est un immense potager.

Le cidre est la boisson du pays. Les pommiers réussissent beaucoup mieux dans les communes du *Bocage* que sur les côtes. Il est rare que leurs fruits soient abondants deux années de suite, et cette alternative d'abondance et de stérilité est commune à la plupart de nos arbres fruitiers. La culture du pommier a fait des progrès dans beaucoup de communes ; mais il est encore des cantons entiers, surtout dans la partie méridionale de la Manche, où, sous je ne sais quelle influence de fatalité, on l'abandonne entièrement à la providence. On cite comme le premier des cidres celui de Lolif, près d'Avranches : des gourmets, au jugement desquels on peut s'en rapporter, trouvent supérieurs certains crûs de Hébécrevon, Villiers, Couvains, etc. (arrondissement de St-Lo).

A l'extrémité méridionale, dans les cantons de Barenton et du Teilleul, on ne trouve guère que des poiriers auxquels on doit le poiré, boisson du pays. On s'est assuré que le pommier réussirait presque aussi bien dans ces cantons que dans les cantons voisins : la principale raison que l'on donne de la préférence accordée au poirier, est que, sous l'ancien régime, les fruits de cet arbre n'étaient point sujets à la dîme.

Avranches et plusieurs communes de son arrondissement ont une réputation méritée pour la culture de tous les arbres fruitiers.

Le chanvre et les lins d'hiver et d'été sont cultivés particulièrement dans les communes situées à l'est de la presqu'île, dans le Val-de-Cère qui tire son nom de la petite rivière qui l'arrose.

De la graine du lin on exprime une huile dont on fait une grande consommation. On tire aussi de l'huile des graines de colza, de rabette ou de cameline. Sur les côtes, on sème de l'orge hâtif avec cette dernière plante : l'orge croît, mûrit et tombe sous le fer du moissonneur, sans nuire à la cameline, et le même champ produit ainsi deux récoltes dans la même année.

Le miel et la cire sont une partie intéressante de l'économie rurale, et plusieurs observations seraient à faire sur les moyens d'en obtenir une plus grande quantité des abeilles, si leurs essaims étaient plus multipliés ; mais sous un ciel humide et froid, le produit des ruches est généralement si médiocre, qu'il dédommage à peine le propriétaire de ses soins assidus. Les cantons où l'on cultive le blé noir, et c'est le plus grand nombre, n'ont tous qu'un miel jaune et d'un goût désagréable. Les abeilles font sur les fleurs de cette plante une récolte abondante, qui est d'une mauvaise qualité et qui ne se conserve pas. Si la commune de S.^e-Marie-du-Mont était autrefois renommée pour son miel blanc, c'est qu'on n'y semait point de blé noir ; depuis qu'elle a adopté cette culture, son miel ne mérite guère d'être cité. C'est donc loin des champs de sarrasin et dans le voisinage des prés, que nous conseillons aux propriétaires de placer les ateliers de leurs abeilles.

Les prairies baignées par les rivières et les ruisseaux qui arrosent ce département, donnent en général un très-bon foin ; celui qu'on récolte dans les vastes marais du Cotentin est d'une qualité bien inférieure. Dans la plupart des cantons, on a créé des prairies artificielles de trèfle et de luzerne. Le bétail trouve encore sa pâture dans les terrains qui produisent le genêt épineux connu sous le nom de *bois-jan*, *ajonc* ou *jonc marin*. Ce

¹⁷⁵⁷ Source : *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 20-25

¹⁷⁵⁸ « Nos cultivateurs commencent à connaître les assolemens. Selon que leurs terres sont légères ou fortes, ils font un assolement quatriennal ou quinquennal. Par le premier, ils ont successivement 1/4 en trèfle, 1/4 en froment, 1/4 en sarrasin et 1/4 en orge ou avoine dans lequel ils sèment du trèfle. Par le second, ils ont successivement 1/5 en trèfle, 1/5 en froment, 1/5 en sarrasin, 1/5 en froment et 1/5 en orge ou avoine dans lequel ils sèment du trèfle. Point de jachères »

genêt, lorsqu'il est sec, chauffe les fours à chaux et les foyers domestiques. Ses sommités vertes sont préférées aux meilleurs fourrages. On le cultive dans beaucoup de communes, surtout celles où le bois est rare. Sur les côtes, le champ qui rapporte une bonne récolte de genêt, rapporte autant au propriétaire que s'il eût produit le meilleur froment.

Les excellens pâturages du Cotentin et de quelques communes adjacentes donnent un revenu considérable par la vente du beurre et des bestiaux. D'autres moins renommées se trouvent sur les rives de la Sée et de la Selune, et près d'Avranches, sur les bords de la mer. Le beurre si connu sous le nom de beurre d'Isigny, est fait en grande partie dans les arrondissement de Valognes et de Saint-Lo.

Les moutons qu'on élève sur les côtes, surtout depuis Granville jusqu'à Regnéville, sont appelés dans le pays moutons de mielles : (on nomme ainsi ces longues plages sablonneuses qui s'étendent entre la mer et les terres cultivées). La chair de ces moutons est fort estimée ; mais ils sont très-petits : ils doivent, sans doute, les qualités qui les font rechercher aux plantes salines dont ils se nourrissent. Les moutons des cantons du nord sont plus grands, et l'on pourrait encore perfectionner leur espèce par le choix des béliers.

Toutefois les plus beaux troupeaux ne donneront jamais qu'une laine médiocre, si l'on continue à les entasser, pendant la nuit et une grande partie du jour, dans des étables étroites et sur une litière infecte qui gêne leur toison. On reproche à nos laines en général leur peu de finesse, et à quelques unes leur peu de longueur : ces défauts disparaîtraient, si l'on faisait parquer les moutons. Ajoutons que le parcage fume les terres sans consommer les pailles, et l'on sera surpris de ce que cette méthode adoptée par quelques uns de nos agriculteurs, n'est pas généralement répandue dans nos campagnes, tandis que de l'autre côté de la Manche, l'Anglais lui doit une partie de ses richesses territoriales.

Sous l'ancien régime, le Cotentin tirait des bœufs maigres du Maine, du Poitou et du Berry, et beaucoup plus de vaches que de bœufs de la Bretagne. Depuis la Révolution, les *hergabers* ont moins fait de ces déplacements : ils en font cependant encore, et les pays appelés *maigres* fournissent une assez grande quantité de gros bétail, que l'on engraisse dans nos pâturages, et qui sert à alimenter les marchés du Calvados, de la Seine-Inférieure et de Poissy.

Les chevaux normands eurent long-temps une réputation européenne. Ils joignaient à la vigueur et à la beauté la qualité précieuse de résister beaucoup mieux à la fatigue que les chevaux des autres parties de la France et des pays étrangers. Pendant la Révolution, les réquisitions ont, pour ainsi dire, dévoré la race entière de ces coursiers excellens. L'indolence des propriétaires n'a fait, depuis, presque aucuns efforts pour la recouvrer. Aujourd'hui que cet important objet attire enfin les regards¹⁷⁵⁹, on a tout lieu de croire que de nombreux éleveurs s'empresseront de répondre aux vues du gouvernement, et que l'on verra bientôt se ranimer, sur notre territoire, une branche précieuse de la richesse nationale. L'intérêt que doit exciter cette partie de la statistique nous a paru nécessiter un article à part ; mais, avant de le mettre sous les yeux du lecteur, nous allons donner deux tableaux qui ont trop de rapport avec l'état actuel de notre agriculture, pour que nous ne les placions pas ici. »

¹⁷⁵⁹ « Ceux qui ne le savent pas encore apprendront avec intérêt, qu'en vertu d'une ordonnance récente, la cavalerie de la garde-royale ne se remontera que dans les 5 dép. de la Normandie. »

« Etat dressé par M. le Préfet le 4 janvier 1828,
des récoltes en grains et autres farineux, faites, en 1827, dans le département de la Manche »

Espèces de grains et farineux	Arrondissements	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains	Produit total de chaque espèce de grains en 1827 Hectolitres	Besoins annuels Hectolitres
Froment	Avranches	13000	162500	126068
	Cherbourg	8000	104000	136535
	Coutances	19120	305920	297380
	Mortain	4000	31520	46804
	Saint-Lô	17108	282282	231394
	Valognes	13576	244368	237250
	Total	74804	1130590	1075431
Méteil	Avranches	4500	61875	55752
	Cherbourg	25	400	836
	Coutances			
	Mortain	250	2250	2250
	Saint-Lô	1302	23956	14485
	Valognes			
	Total	6077	88481	73323
Seigle	Avranches	6100	83875	83004
	Cherbourg	150	2400	2810
	Coutances	2100	25020	23300
	Mortain	5000	45000	49054
	Saint-Lô	1195	17088	17210
	Valognes	295	4130	2556
	Total	14840	177513	177934
Orge	Avranches	7000	112000	112000
	Cherbourg	7300	146000	132278
	Coutances	20100	301500	306200
	Mortain	400	5000	5000
	Saint-Lô	11358	229999	192494
	Valognes	10524	263100	256344
	Total	56682	1057599	1004316
Sarrasin	Avranches	12050	150625	150625
	Cherbourg	2900	52200	59516
	Coutances	14770	265860	230680
	Mortain	15000	135000	163746
	Saint-Lô	10956	180774	129431
	Valognes	7804	124864	129543
	Total	63480	909323	863541
Avoine	Avranches	6000	120000	100125
	Cherbourg	2150	51600	59600
	Coutances	1410	28200	29050
	Mortain	6000	72000	68237
	Saint-Lô	7480	168300	129554
	Valognes	3604	90100	30020
	Total	26644	530200	416586
Légumes secs et autres menus grains	Avranches	30	500	433
	Cherbourg	300	3600	2810
	Coutances	400	4800	4400
	Mortain			
	Saint-Lô	1268	21302	27403
	Valognes	1500	36000	11500
	Total	3498	66202	46546
Totaux généraux		246025	3959908	3657677

Annexe 28 : L'industrie et le commerce dans le département de la Manche en 1828¹⁷⁶⁰

[Nota : les commentaires et additions apportés en 1829 sont placés entre crochets]

« L'industrie est l'exercice et l'application du travail à la production de quelque objet utile à la consommation. Le commerce est l'échange que les hommes font entr'eux des choses propres à leur usage. En particulierisant ces définitions générales, nous ne considérerons ici l'industrie que par rapport aux arts et métiers, et le commerce que relativement aux divers objets qu'il offre à la consommation. Les additions que nous y pourrions faire, d'après les documents communiqués par MM. les sous-préfets, ne nous forceront point à agrandir notre cadre.

Nous allons abrégé les notes que nous avons reçues sur l'industrie et le commerce de nos six arrondissements. Elles nous sont parvenues trop tard, pour que nous ayons pu les coordonner, d'après le plan que nous avons conçu : ce sont toutefois des renseignements précieux que l'on chercherait vainement ailleurs.

a. Arrondissement de Cherbourg

Le principal établissement est la filature de coton du Vaast. 600 ouvriers y sont occupés et n'ont pour vivre que le produit de leur travail. Les hommes y sont payés de 1 à 4 f. ; les femmes et les enfans de 75 c. à 1 f. La manufacture file chaque jour 600 kilo. de coton, qui sont expédiés pour Rouen où M. Fontenillat, propriétaire de cette manufacture, a une maison dans laquelle se font les ventes. Cet établissement créé en 1803, n'a point suspendu ses travaux depuis cette époque. Le moteur hydraulique est un des plus puissans que l'on connaisse : on estime qu'il n'a pas moins de force de cent chevaux. – Parmi les ateliers de construction, il y a des fabriques pour la confection et la réparation de toutes les machines.

M. Fontenillat dirige un autre établissement au Vaast : c'est un moulin à blé d'après le système anglais. Il a été construit en 1820, et se compose de quatre paires de meules : chacune donne 120 kilo. de farine par heure. Les blés se tirent du département de la Manche et de la Bretagne : les farines se vendent à Cherbourg, au Havre et à Rouen.

Pour abrégé, nous allons prendre dans ces notes les formes des sommaires, moyen commode de donner plus de documens dans un moindre espace.

Filature de coton de M. Le Sellier à Gonneville. 128 ouvriers : gain moyen des hommes 2 f. 50 ; des femmes et des enfans, 85 c. 3782 broches qui filent annuellement 50000 kil. de coton. Les produits sont vendus à Rouen. Etablissement susceptible d'accroissemens. Moteur hydraulique.

Etablissement pour polir les glaces, à Tourlaville, dans l'ancienne verrerie. 160 ouvriers, dont 123 emplotés à polir les glaces *à bras*. Deux machines à polir, qui occupent chacune 4 hommes payés 1 f. 50 à 2 f., les enfans de 60 à 70 c. Les glaces viennent de Paris et y retournent après avoir été travaillées. [« Cet établissement n'existe plus. »]

Ardoisières. 7 dans les communes de Cherbourg, Tourlaville, Octeville et Equeurdreville. Environ 80 ouvriers dans certaines saisons ? Exportations quelquefois jusqu'au Havre.

Deux imprimeries à Cherbourg. 2 ou 3 ouvriers à 3 f., uniquement occupés pour les administrations et le commerce.

Raffinerie de soude de M. Le Couturier, à Cherbourg. 10 ouvriers à 2 f. 50 c. Produit : environ 500 tonneaux de 1000 kil. Exportation à Ostende, Dunkerque, Rouen et Paris.

Nota. Il se fait annuellement 11 à 1200 tonneaux de soude de 1000 kil. chacun, sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg. Presque tous les habitans des villages qui avoisinent la mer se livrent à ce genre d'industrie. La récolte du varech a lieu chaque jour que la mer en apporte sur les côtes, depuis le mois de juin jusqu'à la fin octobre. Chaque tonneau de soude rapporte environ 60 f. ; mais la récolte du varech, et le soin qu'il faut prendre pour le faire sécher avant de le brûler, exigent un travail considérable. Le résidu de la soude raffinée sert d'engrais aux terres et se vend 60 c. le demi-hectolitre.

¹⁷⁶⁰ Source : *Annuaire du département de la Manche*, 1829, p. 35-57 ; commentaires et additions : *Annuaire du département de la Manche*, 1830, p. 121-134.

Raffinerie de soude de MM. Grenier et C^{ie}, dans les mielles de Cherbourg, 8 ouvriers à 2 f. Produit : 100000 kil. expédiés pour Paris, l'Allemagne, la Prusse et la Russie. MM. Grenier emploient la soude, comme matière première, pour obtenir l'iode et l'hydriodate de potasse.

Raffinerie de sucre. M. Despréaux propriétaire. 10 ouvriers à 2 f. Le contre-maître gagne 1200 f. par an. 50000 kil. de sucre brut raffinés chaque année et vendus dans ce département.

Manufacture de dentelles à Cherbourg, pour le compte de MM. Le Blond et Lange, de Caen. 4 religieuses dirigent l'établissement. 350 ouvrières, dont 150 toutes jeunes, qui reçoivent en même temps l'instruction. Cette manufacture créée en 1813, emploie du fil de 500 f. la livre. On y fait plus de blonde¹⁷⁶¹ que de dentelle.

Exportation de toile. Il se fait dans l'arrond^t et particulièrement à S.-Pierre-Eglise, une assez grande quantité de pièces de toile, que l'on expédie aux îles anglaises : il s'en exporte environ 10000 aunes.

Tanneries. A Cherbourg et près de Cherbourg, 12 tanneries. 25 ouvriers à 1 f. 50 c., et 15 à 20 corroyeurs à 2 f. Les boucheries de la ville et de la campagne alimentent les tanneries : elles livrent, par année, 2000 peaux du poids moyen de 10 kil. dont les prix varient de 35 à 45 c. le demi-kil., et 2800 peaux de poids moyen de 30 à 35 kil. : total, 4800 peaux de bœufs et de vaches ; plus 300 de cheval, au prix de 6 ou 8 f. chacune. On prépare aussi quelques peaux étrangères. Les peaux de veau et de mouton sont connues sous le nom de *menuise* : les boucheries en livrent environ 4000 pièces. Les tanneurs offrent à la consommation, chaque année, 300 cuirs forts, préparés à *la jugée*, 400 cuirs à *la hongroise*, c'est-à-dire en blanc et passés au suif. La masse d'affaires de ce commerce est évaluée à 300000 f. par an, et les bénéfices à 60000 f. Point d'exportation.

Les mulets, pour Bourbon et les Antilles, sont l'objet d'un grand commerce à Cherbourg : depuis deux ans, le nombre des navires qui les transportent s'est considérablement augmenté : on en peut compter aujourd'hui plus de 12, à trois mâts, qui appartiennent à des armateurs de Cherbourg : ces mêmes navires emportent aussi des salaisons de porc fort estimées.

Tous les 15 jours on charge d'œufs, pour l'Angleterre, deux navires de 30 à 40 tonneaux : on en charge un, chaque mois, de bœufs, vaches et de moutons. Ce commerce a beaucoup enrichi ceux qui s'en occupent ; ils sont maintenant les plus forts capitalistes de la place.

La smoglerie¹⁷⁶² a beaucoup tiré de Cherbourg, depuis la paix ; mais cette partie est presque nulle, depuis la réduction des droits sur les spiritueux en Angleterre ; quelques navires viennent pourtant encore faire des chargemens.

L'épicerie et les eaux-de-vie trouvent à Cherbourg un grand débit ; les vins, beaucoup moins, depuis que les voyageurs des pays de production vendent, même par demi-barrique, aux débitans. Les navires du club des *Iacht* fréquentent beaucoup le port, et prennent de grosses provisions de vin de champagne.

On importe une grande quantité de bois de sapin, de la Suède et de la Norwège. Celui qui vient de la Pologne et de la Russie est plus estimé, à cause de ses fortes dimensions et de sa qualité : de ces derniers pays viennent aussi d'autres bois propres à la construction, à la menuiserie et à la tonnellerie, de la graine de lin et des chanvres qu'emploie en partie la marine royale. Plus de 50 navires apportent, chaque année, des bois du Nord, de sorte qu'ils sont à prix très-modérés, et que l'on en boise toutes les maisons neuves qui sont en très-grand nombre à Cherbourg et dans les environs.

[« *Fermanville*. Cette commune et quelques autres des arrondissemens de Cherbourg et de Valognes fournissent une pierre à bâtir qui réunit la beauté et la solidité. C'est avec les blocs énormes tirés de leurs carrières qu'on a construit les grands ouvrages de Cherbourg et le phare de Gatteville.

Pierreville et *Surtainville*. Dans ces deux communes, une mine de plomb sulfuré argentifère, concédée à une compagnie par une ordonnance royale du 11 avril 1826, sur une étendue superficielle de 4 kilomètres 7 hectares, est en exploitation depuis 4 ans. Une fosse est à Surtainville, une autre à Pierreville. »]

¹⁷⁶¹ Blonde : « Tissu de soie composé d'un réseau orné de dessins. La blonde est noire ou blanche. On en fait quelquefois de roses, vertes et bleues, mais ce n'est que pour les pays étrangers. Le réseau ou fond de la blonde blanche se fait avec une soie que l'on tire du midi de la France. [...] La fabrication s'en fait à la main ou au fuseau, suivant des dessins tracés sur les cartes et montée, Normandie, sur un métier à cylindre. » (*Dictionnaire du commerce et des marchandises, op. cit.* t. 1, p. 289)

¹⁷⁶² Contrebande

b. Arrondissement de Valognes

Filature de coton, dite de *la Coudre*, à Négréville. 16 métiers continus (*throssles*, introduits en France en 1802) de 112 broches chacun, filant ensemble au-delà de 100 kil. par jour. 70 ouvriers à 65 c. terme moyen. La plus grande partie des produits est vendue à Rouen.

Usines de zinc, dites du *Houx*, à Valcanville. 1^{re} exploitation renfermée dans un seul atelier, où l'on travaille jour et nuit toute l'année, et où l'on prépare les matériaux que l'on emploie dans la seconde usine. Un laminoir qui occupe 10 ouvriers à 1 f. 50 c. 2^{ème} exploitation beaucoup mieux montée que la précédente. Résultat plus important, dû surtout à son *volant*, dont le diamètre et la pesanteur ont plus d'étendue et de force. Environ 80 ouvriers, dont une partie, à l'extérieur, occupée à confectionner des clous, des chevilles, etc. en zinc. Produits exportés principalement en Angleterre et en Hollande. Le fabricant tire la matière première de ses mines, dans le pays de Liège, en Belgique. Les bénéfices diminuent, soit par suite de l'abondance du métal, soit parce qu'on a reconnu qu'il s'oxyde plus facilement qu'on ne l'avait cru d'abord.

[« *Néhou*. Fabrique de pots de terre.

Réville. Même note qu'à Fermanville, arrondissement de Cherbourg.

Saussemesnil. Fabriques de poterie de terre.

Valognes. Cette ville, peu commerçante, a peu de branches d'industrie. Ses fabriques de draps ont disparu aussi bien que sa manufacture de porcelaine. On y fait des chapeaux solides pour les hommes de la campagne, et des dentelles estimées, qui ont obtenu des médailles aux expositions. Le nombre d'ouvrières emplotées à la dentelle est d'environ 150, dont une cinquantaine à l'hospice et 100 au bureau de charité. Valognes a maintenant 2 imprimeries. »].

HAVRE DE PORTBAIL

Importations.

Houille : en 1820, 62720 kil. ; en 1821, 40036 kil. ; en 1822, 97420 kil. ; en 1823, 110756 kil. ; en 1824, 73834 kil. ; en 1825, 111388 kil. ; en 1826, 153262 kil. ; en 1827, 119951 kil.

Meules à aiguiser : en 1821, 12 ; en 1826, 12.

Suif : en 1824, 88 kil. ; en 1827, 883 kil.

Bois de sapin : en 1827, 4200 planches.

Exportations :

De 1821 à 1827 : poulains et jumens, 34 ; veaux, 15 ; cochons, 664 ; poterie, 10245 kil. ; volailles, 7270.

De 1822 à 1827 : toile de lin, 662 aunes ; ognons, 3655 kil.

De 1823 à 1827 : froment, 6958 hect.

En 1826 et 27 : orge, 420.

De 1823 à 1827 : bœufs, 49 ; beurre, 1271 kil.

De 1825 à 1827 : moutons et agneaux, 404 ; chaises, 259.

En 1826 et en 1827 : foin, 7661 kil. ; avoine, 16716 kil. ; cercles à tonneau, 1556 ; viande fraîche, 207 kil.

PORT DE BARFLEUR

Importations de divers ports français.

En 1824 : 310 kil. de pois ;

En 1825 : 30 d'*id.*, 7988 d'orge ;

En 1827 : 1100 kil. d'orge et 180 de sarrasin.

Exportations :

En 1820 : 3 675 kil. de pois secs ; 130 kil. de fèves.

En 1821 : 54 070 kil. de froment et 7025 de pois secs.

En 1822 : 32 150 kil. de farine de froment.

En 1823 : 101 683 kil. d'*id.* et 3000 kil. de pois secs.

En 1825 : 150 hecto. d'avoine et 1240 kil. de pois.

En 1826 : 4 929 kil. d'orge et 475 de pois.

En 1827 : 3 720 kil. de pois et 180 kil. de pommes de terre.

PORT DE S.-VAAST-LA-HOGUE

Importations de l'étranger par cabotage. [mis par nous sous forme de tableau]

	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827
Planches	538	16250	16966	6608	5031	3771	18959	19085
Espards (stères)	474	283	1102	270	251	483	561	321
Mâts, etc.	157	428	881	126	769	839	978	421
Fruits secs (kil.)	18423							
Houille (kil.)	79129	13701	41259	49483	44788	77128	46619	146723
Indigo (kil.)	1350		1443					
Sucre brut (kil.)	954							2247
Zinc, lingots (kil.)						259741	360185	413546
Ciment (kil.)								4394
Etain (kil.)								11412
Goudron (kil.)			352					
Cochenille (kil.)			2310					
Argent , lingots (kil.)			32					
Argent monnoyé (kil.)			138					

[Principales importations par cabotage en 1827 :

Ardoises	242119 kil.
Avoine	10107 k
Amidon	1385 k
Bois d'Inde et de Campèche	3658 k
Brai	3781 k
Bouteilles de verre	18370 k
Céruse	1680 k
Chandelle	2774 k
Café	5247
Cuivre	1102 k
Couperose	2206 k
Cuir tanné	1114 k
Chanvre et lin	2020 k
Coton non filé	270007 k
Craie	1800 k
Epicerie	2517 k
Faïence	6255 k
Farine	4750 k
Fer et acier	43687 k
Fonte	24037 k
Froment	492413 k
Fer-blanc	963 k
Goudron	7234 k
Huile de rabette etc.	7024 k
Huile d'olive	4876 k
Houille	43100 k
Limes	347 k
Liège	341 k
Morue	1110 k
Mélasses et potasse	3941 k
Orge	188872 k
Poivre	1272 k
Poterie	3137 k
Riz	545 k
Réglisse	617 k

Sucre en pain, raffiné	26971 k
Sucre brut	2346 k
Savon	10346 k
Suif	4597 k
Sel	339832 k
Toile et papier d'emballage	14929 k
Tabac fabriqué	12430 k
Verre à vitres	3748 k
Huitres	4692500 k
Eau de vie	25 fûts
Bois de construction en planches	3568 stères ; en pièces 837

Principales exportations par cabotage en 1827 :

Avoine	7711 k
Bois à brûler	4997 stères
Cidre	316 fûts
Coton filé	258719 k
Cendres de sarrasin	31830 k
Déchet de coton	8419 k
Etain	11412 k
Farine	216811 k
Fonte	3195 k
Graine de chanvre	418 hectolitres
Graine de lin	59718 k
Jambons salés	4113 k
Marc d'huile	24115 k
Mortiers et canons en potin	29703 k
Pois verts	31685 k
Granite	520000 k
Papier gris	2635 k
Son	137975 k
Sucre brut	500 k
Sous et sous marqués	930 k
Soude	22000 k
Zinc	202099 k
Huîtres	43317000 k]

PORT DE CARTERET

Exportations. Depuis 1820 à 1827 :

Moutons,	9670
Porcs,	940
Chevaux,	173
Bœufs,	271
Toiles,	43098 kil.
Poterie,	203376 kil.
Plumes,	4168 kil.
Veaux,	68
Volailles (valeur),	10947 f.
Beurre,	3090 kil.
Œufs,	3432 kil.
Grains divers,	23691 kil.
Légumes secs,	1310 kil.
Trèfle,	9493 kil.
Huile,	6382 kil.
Légumes verts,	2863 kil.

Vins,	2000 hect.
Eaux-de-vie,	29 hect.
Papier,	100 kil.
Livres,	110 kil.
Fourrages,	14146 kil.
Fruits,	150 kil.
Lin,	25 kil.
Avoine,	6720 kil.
Eau préparée,	80 kil.
Verre,	3204 kil.
Vannerie,	7532
Faïence,	100 kil.
Bouteilles,	200
Médicamens,	50 kil.

Importations. Depuis 1820 à 1827 :

Charbon de terre,	362 960 kil.
Fer,	927 kil.
Suif,	3140 kil.
Chevaux,	3
Résine,	200 kil.
Moutons,	6
Goudron,	100 kil.
Peaux brutes,	440

c. Arrondissement de Saint-Lo

FABRIQUE de coutils. Point de grands établissemens : point de mécaniques : les ouvriers travaillent chez eux, et la plupart habitent le canton de Canisy. 500 métiers ; 8000 ouvriers, dont un quart, temporairement, sans emploi. Les tisserans à 1 fr., les dévideurs et les fileurs à 30 c. Il se fabrique par an 7200 pièces de coutil de 80 aunes chacune. Exportation en France et à l'étranger. Le commerce des coutils, autrefois si florissant, tombe sensiblement depuis quelques années.

Fabrique de droguets. Point de grands établissemens. Les ouvriers travaillent, à S.-Lo et dans les campagnes voisines. 375 métiers ; 2400 ouvriers : les tisserans à 1 f., les dévideurs et fileurs à 40 c. Il se fabrique par an 3600 pièces de droguet de 60 aunes chacune, exportées principalement dans les départemens de l'Eure, du Loiret et de la Seine. Trois mécaniques, pour la filature de la laine seulement, sont établies à S.-Lo depuis 4 ans : elles occupent une vingtaine d'ouvriers.

Fabrique de rubans de fil. 10 métiers ; 60 ouvriers à 50 ou 60 c. Exportation aux foires de Caen et de Guibrai et dans la Bretagne.

Dentelle. 40 métiers ; 40 ouvrières à 40 c. La valeur des produits, dont une partie est vendue à Bayeux et à Caen, ne s'élève pas à plus de 20000 f.

Teinture des laines. 4 établissemens à S.-Lo : 10 à 12 ouvriers à 1 f. 50 c., prix moyen. On ne teint que pour l'arrondissement.

Blanchiment. Trois blancheries. 10 à 12 ouvriers à 1 f. 50 c., occupés 7 mois de l'année. On blanchit sur le pré, sans jamais faire usage de l'acide muriatique oxigéné.

Imprimerie. 3 qui occupent une quinzaine d'ouvriers à 2 f. Ces trois établissemens ne sont guère occupés qu'à imprimer des livres d'église, des affiches et les actes publics de la justice et de l'administration.

Coutellerie. 9 ateliers dans l'arrondissement : 18 ouvriers qui gagnent de 1 f. 50 c. à 2 f. par jour. Exportation principale à Paris, où M. Frestel, coutelier de M^{me} la Dauphine, a un dépôt, chez M. Aubril au Palais-Royal, n° 139. M. Frestel, dont le talent accroît la réputation de notre coutellerie, a obtenu la médaille de bronze à l'exposition de 1827 ; déjà il avait eu des mentions honorables à celles de 1819 et 1823.

Préparation des cuirs. 50 à 60 établissemens dans l'arrondissement ; de ce nombre une vingtaine à S.-Lo. La plus grande partie des produits se vend à Cherbourg, Granville, S.-Malo, Paris, Jersey, Guernesey et en Angleterre. Trois causes principales nuisent à cette industrie : 1° dans chaque établissement, on s'occupe

indistinctement de tannerie, de corroierie¹⁷⁶³, de mégisserie, de hongroierie, et cette confusion empêche de perfectionner aucune de ces branches ; 2° l'achat des peaux vertes que l'on sale ou que l'on fait sécher et que l'on expédie au loin, rend impossible un approvisionnement convenable dans les marchés du pays ; 3° il existe une grande insouciance dans l'exploitation des bois-taillis. Il paraît qu'autrefois on était tenu à faire écorcer ces bois et à vendre le tan qui en provenait : aujourd'hui personne ne fait écorcer ; d'où il résulte que l'art ne trouvant plus que de vieilles écorces, il ne peut plus fournir d'aussi beaux produits.

[« *Bérigny*. 1 papeterie, 3 ouvriers à 1 f. 25, produit 1300 rames.

Le Mesnil-Eury. Voir Remilly.

Le Mesnil-Vigot. Voir Remilly.

Marigny. 1 papeterie, 8 ouvriers de 1 f. à 1 f. 25, produit 2700 rames. On y fabrique du raisin, du carré, du trois O, du griffon, de la cloche et du pot.

Remilly, *Le Mesnil-Vigot*, *le Mesnil-Eury* font un très grand commerce d'ouvrages en osier, tels que vans, hottes, paniers, etc. Plus de 200 ouvriers sont employés à cette industrie dont les produits se vendent dans les départemens de la Normandie et de la Bretagne. Quoique ce commerce ait beaucoup diminué depuis dix ans, il produit encore plus de 100000 f. de bénéfice. »]

Torigni. Chaque semaine, 4400 volailles vendues environ 10000 f. expédiées pour Paris. [« Filature de laine qui va prendre prochainement de l'extension. Fabrique d'étoffes légères, mais solides en laine et fil. »]

d. Arrondissement de Coutances

PORT DE REGNEVILLE

Importation en 1827 :

Houille,	397 295 kil.
Pommes de terre,	1660 kil.
Suif,	1500 kil.
Planches,	1400 mètres
Briques,	1100 kil.
Meules à aiguiser,	35
Marchandises diverses,	100 kil.

Exportation :

Jumens et poulains,	8
Bœufs,	128
Moutons,	1103
Porcs,	248
Volailles,	4000
Grains,	18 000 kil.
Beurre,	200 kil.
Œufs,	1 070 kil.
Miel,	500 kil.
Farine,	12 100 kil.
Vesce,	600 kil.
Pois,	15 100 kil.
Graines de prairie,	500 kil.
Légumes verts,	7 000 kil.
Arbres à planter,	1700
Pierre à chaux,	80 018
Toile de lin,	1 400 kil.
Toile de coton,	300 kil.

¹⁷⁶³ Corroyer ou courroyer les cuirs : « *C'est mettre les cuirs au courroi ; c'est-à-dire, leur donner, après qu'ils ont été tannés, une certaine préparation avec le suif, ou l'huile, qui leur fait venir du côté de ce qu'on appelle la Fleur, un grain semblable à celui du maroquin. Il y a cependant une sorte de cuir courroyé qui n'a point de grain : on l'appelle Cuir lissé.* » (Jacques SAVARY DES BRUSLONS (posthume), *Dictionnaire universel du commerce*, 1730, 1748, art. Courroyer)

Vannerie,	1 600 kil.
Bembeloterie,	200 kil.
Mercerie,	200 kil.
Fruits,	200 kil.
Marchandises diverses,	3 000 kil.

VILLE DE COUTANCES

Fabrique de coutils. 10 fabricans, dont chacun emploie 5 ou 6 ouvriers qui gagnent 1 f. 50 c., terme moyen. Produit : 100 à 150 pièces d'environ 80 aunes. Vendues au marché de Canisy, elles s'exportant jusqu'en Amérique.

Toiles et tissus en fil de coton. Les sieurs Dumesnil et Delauney en font fabriquer, par an, de 100 à 150 pièces de 80 aunes. Exportées en Bretagne et en Angleterre.

Parcheminerie. 3 ateliers où s'apprêtent annuellement : 1° 10000 feuilles de parchemin de 11 pouces sur 16, à 35 c. ; 2° 6000 peaux de mouton, dites *en cosse*, de 23 à 27 pouces sur 32, à 1 f. 50 c. ; 3° 1000 peaux de veau, dites *vélin*, de 28 sur 32, à 1 f. 50 c. ; 4° 2000 peaux de veau *pour les caisses*, de 26 pouces sur 40, à 3 f. Chaque atelier occupe 7 ouvriers à 1 f. 50 c. Exportation en Belgique et en Hollande.

Mégisseries. 9 ateliers où travaillent 9 familles sans ouvriers étrangers. Produits annuels : 5 ou 600 peaux de veau en poil, à 2 f. et 2 f. 50 c. ; 2 ou 300 peaux de porc ou *truins*, qui se vendent de 2 à 8 f. ; 5 ou 600 peaux de mouton en blanc, à 1 f. 50 c. Les mégissiers vendent de 9 à 10000 kil. de laine, à 2 f. et 2 f. 50 c., et 5 ou 600 douzaines de *plettes*, à 6 et 6 f. 50 c. la douzaine.

Tanneries. 4 ateliers qui préparent annuellement : 1° 250 ou 300 cuirs *forts*, à 1 f. 90 c. la livre ; 2° 8 ou 900 cuirs de vache et de cheval *en coudrement*, à 1 f. 70 c. et 2 f. la livre ; 3° 5 ou 600 peaux de veau *en coudrement* à 1 f. 70 c. la livre.

Marbrière. Il existe depuis 40 ans un atelier dirigé par M. Guion-Desmoulin, qui fait travailler par une dizaine d'ouvriers, à 1 f. 75 c., terme moyen, le marbre gris et noir qui s'extrait des carrières de Montmartin, Regnéville et Montchaton, à 1 myriamètre de Coutances. On fait avec ce marbre des autels, des tables, des cheminées, etc. Une table de 2 pieds de long sur 16 pouces de large se vend 12 f.

Deux imprimeries. 24 ouvriers : 10 presses, dont 8 ne font que du labeur.

Salines. 20 à Bricqueville-sur-Mer et 15 à Bréhal. Nous parlerons l'année prochaine de ces salines et des causes qui en ont fait diminuer le nombre.

Manufacture de mousseline et de basin, à Cerisy-la-Salle. Les sieurs Deshayes et Calenge en sont propriétaires et occupent 160 métiers disséminés chez des particuliers. Chaque métier occupe 2 personnes à 60 c. et des enfans qui dévident à 30 c. Chaque métier donne, par an, 18 pièces de 80 aunes. Exportation à Paris.

Toiles de crin. Gavray et les communes voisines en fabriquent annuellement 50000 douzaines. Elles sont ordinairement tissées par des femmes. Exportation dans l'intérieur et à l'étranger. Prix approximatif, 60000 f.

Poterie commune et vernissée. 9 fabriques à Vindefontaine. Dans chacune 3 ouvriers à 1 f. 50 c. Produits vendus presque tous dans la banlieue. »

[« Annville. Culture considérable de légumes exportés dans les villes voisines.

Bréhal et Bricqueville-sur-Mer. De 30 à 35 salines. [...] La décadence des salines date des premières années de la révolution, époque où l'on supprima les droits et les réglemens. L'impôt énorme dont on a grevé cette industrie a tout-à-fait appauvri les fabricans et diminué leur nombre des trois quarts. Ceux qui restent versent aux douanes de 100 à 120000 francs par an. Après avoir payé 14 f. 25 c. par quintal, au moment de l'extraction du sel, ils n'ont que la modique somme de 1 f. à 1 f. 50 c. pour les frais de fabrication et de transport de ce quintal qu'ils vendent de 15 f. à 15 f. 40 c.

Cerisy-la-Salle. Commerce de fils et coutils.

Lengronne. Quelques-uns de ses habitans vont en Flandre comme sassiers.

Lessay. Commerce de plume d'oie.

Lingreville. Même note que pour Annville.

Le Mesnil-Bonnant. Beaucoup d'habitans de cette commune en sortent pour aller exercer au dehors leur industrie, en qualité de chaudronniers, sassiers, etc.

Le Mesnil-Bogues. On y fait des toiles de crin qui se vendent à Gavray.

Le Plessis. Une mine précieuse de houille est dans cette commune. Son exploitation est antérieure à 1789¹⁷⁶⁴ : elle occupa long-temps de 70 à 80 ouvriers, qui gagnaient, prix moyen, 1 f. 75 c. L'an II et l'an 1806 sont les époques où cette mine a le plus produit. Sa prospérité était due à la bonne administration des directeurs parmi lesquels se glissa plus tard une mésintelligence qui finit par en faire cesser entièrement l'exploitation en juillet 1811. Elle a été reprise par suite d'une concession faite par le gouvernement à M. le général Montmarie. Ce dernier a vendu la mine du Plessis à MM. Maurice Haber et compagnie, qui se proposent d'exploiter simultanément la mine de mercure de la Chapelle-en-Juger.

Montsurvent. Quelques habitans vont à Paris et dans la Flandre faire le commerce de colporteurs.

Regnéville. La position de Regnéville est très-avantageuse pour les relations avec Jersey et Guernesey. Toutefois son commerce va toujours en décroissant, par le défaut d'une route praticable au pont de la Roque. Si ce pont avait été rétabli, et qu'une route facile eût conduit de là à Regnéville, le commerce de ce port aurait pris une grande extension, et sans doute il aurait balancé celui de Granville pour les opérations du petit cabotage. Le nombre des navires qui le fréquentent est d'environ 200, qui exportent à peu près 6000 tonneaux de pierre à chaux, et importent approximativement 200 tonneaux de bois de construction, 200^x d'ardoises, 150^x de sel et 200 de diverses marchandises.

Saint-Denis-le-Gast. 1 papeterie, 9 ouvriers à 1 f. 50, produit 1800 rames. Une seconde papeterie à Saint-Denis-le-Gast et une autre à Montaigu-les-Bois ont cessé depuis quelque temps. »]

e. Arrondissement de Mortain

[*Barenton*. Commerce de grains, toiles, bestiaux. »]

Beauficel. 11 papeteries : 77 ouvriers : produit, 11000 rames. [« Granite vert-bleu. 8 papeteries, 72 ouvriers, produit 16636 rames. »]

Brouains. 27 papeteries : 189 ouvriers : produit, 27000 rames.

Bellefontaine. 2 papeteries : 14 ouvriers : produit, 2000 rames. [« 1 papeterie : 8 ouvriers : produit, 1849 rames. »]

Bion. Usine [« de Bourberouge »] en fonte, où on fait des marmites et des boulets : 100 ouvriers : exportation dans les départemens voisins.

[« *Brouains*. 14 papeteries : 128 ouvriers : produit, 29564 rames.

Coulouvray. Commerce de toiles et de pierres à bâtir (espèce de granite)

Gathemo. Carrières de granite de deux couleurs, l'un gris, l'autre vert-bleu et d'une qualité supérieure. »]

Chérencé-le-Rouxel. 22 papeteries : 176 ouvriers : produit, 44000 rames. [« Exploitation de granite bleu-vert. 13 papeteries : 104 ouvriers : produit, 24025 rames. »]

Ger. Fabrique de poterie : 17 établissemens : 150 ouvriers qui font annuellement 11000 sommes de pots, dont la plus grande partie se vend dans les départemens voisins. Papeterie : 7 ouvriers : produit, 800 rames, exportés à Paris, où s'exportent tous les papiers faits dans cet arrondissement.

[« *Lingard*. Carrières de granite en exploitation.

Le Fresne-Poret. Fabrique de fourchettes en fer, de ciseaux, couteaux, outils de taillanderie, etc. et quincaillerie de toute espèce.

Les Loges-Marchis. Exportation de châtaignes en Bretagne. »]

Mesniltôve. 3 papeteries : 21 ouvriers : produit, 3750 rames. [« Tannerie. 4 papeteries : 32 ouvriers : produit, 7396 rames. »]

Mortain. 3 papeteries : 32 ouvriers : produit, 3000 rames. [« 2 papeteries : 16 ouvriers : produit, 3698 rames. »]

Le Neufbourg. 1 filature de coton, établie depuis 4 ans : 122 ouvriers : produit, 40000 kil. : exportation à Rouen.

Perriers. 3 papeteries : 21 ouvriers : produit, 3600 rames. [« Granite vert-bleu. »]

S.-Barthélémy. 5 papeteries : 35 ouvriers : produit, 5000 rames. [« 2 papeteries : 16 ouvriers : produit, 3698 rames. »]

S.-Brice-de-Landelle. 1 papeterie : 7 ouvriers : produit, 1000 rames. [1 papeterie : 8 ouvriers : produit, 1849 rames. »]

¹⁷⁶⁴ La notice sur la mine du Plessis dans *l'Annuaire de la Manche* de 1838, p. 44-49, indique qu'elle fut exploitée à partir de 1792, abandonnée de 1811 à 1828 et de 1830 à 1836

S.-Hilaire-du-Harcouet. 1 filature de laine : 30 ouvriers : produit exporté dans la Bretagne, le Maine et l'Anjou. [« Ce gros bourg, entrepôt de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, est éminemment commerçant. Ses marchés, pendant plusieurs mois de l'été, sont de véritables foires, où se vendent beaucoup de bestiaux, de fils, de toiles, de grains, de cire, de miel, etc. Le canton de S.-Hilaire-du-Harcouet renferme des tanneries, des mégisseries, des fabriques d'eaux-de-vie, de pelleteries, etc. »]

S.-Laurent-de-Cuves. 2 papeteries : 8 ouvriers : produit, 4000 rames. [« 16 ouvriers »]

S.-Maur-des-Bois. 1 papeterie : 4 ouvriers : produit, 1000 rames. 1 martinet à cuivre. 2 ouvriers : produit, 200 poêles : exportation à Villedieu.

[« *St-Martin-de-Chaulieu.* Commerce de quincaillerie. De là et de quelques autres communes, telles que La Basoge, St-Sauveur-de-Chaulieu, Montjoie, etc. une partie des habitans se répandent dans la Manche et dans les départemens voisins, pour y exercer leur industrie en qualité de fondeurs, étameurs, etc.

St-Pois. Beaucoup d'habitans vont dans les départemens voisins exercer des professions de fondeurs, chaudronniers, etc.

St-Symphorien. Fabrique d'eau-de-vie, au hameau du Tertre. »]

Savigny-le-Vieux. 1 papeterie : 8 ouvriers : produit, 1200 rames.

Sourdeval. 9 papeteries : 83 ouvriers : produit, 9000 rames. [« Grosse coutellerie. 7 papeteries, 56 ouvriers, produit 12943 rames. »]

Vengeons. 2 papeteries : 28 ouvriers : produit, 4000 rames. [« Petite quincaillerie. Cheveux. Lins, fils. Chaudronnerie. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames. »]

f. Arrondissement d'Avranches

MAISON CENTRALE DU MONT-S.-MICHEL

Filature de coton dans des ateliers : 116 ouvriers à 29 c. filant 1000 kil.

Rouennerie : 156 tisseurs et apprentis, 43 trameurs ; 110 métiers à tisser, 43 rouets ; salaire moyen, 21 c. ; produit, 4000 aunes.

Tissanderie : 40 métiers, 12 rouets ; 67 ouvriers à 36 c. ; produit, 1200 aunes.

Filature de lin, 59 rouets ; de laine, 3 rouets ; d'étoffe, 1 rouet ; 89 ouvriers à 20 c. filant 150 kil. de fil, 75 kil. de laine, 50 kil. d'étoffe.

Chapeaux de paille : 129 ouvriers à 19 c. ; produit 550 chapeaux.

Chapeaux vernis : ce genre d'industrie est trop récent au Mont-Saint-Michel, pour que nous puissions indiquer ses produits.

Le nombre des auxiliaires est de 118, à 33 c. Dans la classe des auxiliaires sont les menuisiers, tailleurs, cuisiniers, infirmiers, balayeurs, en un mot tous les détenus employés au service intérieur de la maison, dont la population se divise ainsi : ouvriers 671 ; apprentis 47 ; non travailleurs 76 ; total 794. Les non-travailleurs sont des déportés, des épileptiques et des sexagénaires.

GRANVILLE

Son principal commerce consiste dans les grandes et petites pêches, l'épicerie, les vins et les eaux-de-vie. Nombre d'hommes employés à la petite pêche et qui s'occupent des huîtres et du poisson frais, 8 ou 900. Produit de la vente, 200 à 250000 f. Les bâtimens, y compris 75 bateaux pêcheurs, sont au nombre d'environ 190. 66 sont partis, cette année, pour la grande pêche de la morue : tonnage 8501^x ; équipages 2514 hommes. On peut juger de l'importance de ce commerce par les données suivantes : le matériel des navires est évalué à 2550000 f., et les 2514 marins coûtent 1750000 f. : total, 4300000 f. Deux ou trois navires vont, chaque année, aux Antilles : les autres font le grand et le petit cabotage, etc. Une station de 4 vaisseaux de l'Etat protège nos huîtres contre les déprédations des pêcheurs anglais. Depuis 1814, on a construit à Granville 6 bâtimens de 45 tonneaux, 13 de 100, 16 de 150, 5 de 200, 10 de 300, 1 de 400. ».

[« L'origine de la pêche de la morue se rapporte au commencement du 16^e siècle, un peu avant la découverte de Terre-Neuve. Bien avant la Révolution, Granville s'occupait de ce commerce et formait à l'état des hommes de mer de premier mérite. Cette pêche, en effet, exigeant un grand nombre de bras et un travail presque continu, est la meilleure école des marins. Obligés de naviguer pendant l'hiver et de rester longtemps dans des parages orageux, ils s'endurcissent aux fatigues, s'accoutument à braver les dangers, apprennent à déployer toutes les ressources que réclame l'art du nautonnier. Cette navigation laborieuse a même cet avantage que, loin d'altérer la santé, comme les courses dans les climats brûlans, elle l'affermi au contraire et donne aux matelots toute la vigueur nécessaire à leur pénible profession.

C'est la pêche à la morue, bien plus qu'à ses conquêtes dans l'Inde, que la Hollande dut la force de sa marine, et que les Anglais en connaissent si bien l'importance, que le but où tend constamment leur politique est de nous chasser des côtes de Terre-Neuve, et qu'ils se croient assez dédommagés de la guerre la plus longue et la plus dispendieuse, s'ils peuvent, par le traité de paix, mettre quelques entraves à la liberté de nos pêcheurs.

En 1786, on comptait à Granville, outre 32 bâtiments de cabotage et les bateaux pêcheurs, 110 navires, dont 5 seulement n'étaient pas destinés à la pêche à la morue. 53 allaient au Banc se charger de morue verte, et faisaient pour la plupart leur retour à Dieppe et au Havre : quelques uns allaient à Honfleur ou revenaient à Granville. Les 52 navires expédiés pour Terre-Neuve portaient leurs cargaisons de morues sèches à Marseille, à Bordeaux, à La Rochelle, quelquefois en Espagne, et même dans nos colonies américaines. A cette époque, plus de 6000 matelots étaient classés à Granville. Le nombre de ceux qui se présentèrent pour l'expédition projetée en 1779 s'éleva à plus de 12000, lorsqu'on eût appelé au service les marins déclassés.

L'importance de Granville est loin d'avoir diminué, et les travaux qu'y fait le gouvernement devront singulièrement l'accroître. Aujourd'hui la pêche à la morue, de la baleine, du hareng, des huîtres, etc. emploie environ 3000 marins. 30 caboteurs exportent les productions du pays, telles que grains, farine, beurre, cidre, bestiaux, volailles, soude, granite, etc. Ils rapportent des vins, eaux-de-vie, épiceries, drogueries, sels, résines, chanvres, filasses, savons, denrées coloniales, etc. Plusieurs bâtiments suédois importent une grande quantité de madriers, de planches de sapin, de fers, etc. En 1829, le nombre de bâtiments expédiés pour la grande pêche et les colonies a été de 70 ; le tonnage 9035^x ; le nombre des hommes d'équipage, de 2565. Il n'avait pas été fait d'armement aussi considérable depuis la paix. Celui de 1830 a été à peu près le même. »]

[« *Argouges*. Fabrique de toiles dites de St-Georges.
t-Georges.

Avranches. Tanneries, fabriques de dentelles, toiles, fils, teintureries, filature de laine, blanchisseries, vanneries, mégisseries.

Brecey. Fabrique d'eaux-de-vie, de kirsken-wasser, etc., filasse, chanvre, fils, toiles.

Carnet. Commerce de la grande et petite pêche.

Champrepus. Fabrique de papier.

Coulouvray. Fabrique de toiles. Exportation de très-belles pierres.

Ducey. Fils, toiles, tanneries, etc.

Courtils. 40 salines.

Céaux. 35 salines.

Folligny. Commerce considérable de bestiaux.

Genest. 28 salines.

Hamelin. Fils et sabots.

Iles-de-Chausey. Exploitation de carrières de granite.

Marcilly. Teinturerie, mégisserie.

La Bloutière. Fabrique de casseroles en cuivre. 4 papeteries, 11 ouvriers, produit 8600 rames.

La Luzerne. Filature de coton.

La Rochelle. Commerce en produits du sol à l'usage des bâtiments et de la navigation, cordages, etc.

La Trinité. Fabriques de tourne-broches et d'horloges en cuivre et en bois, au village de la Chapellerie.

Commerce de bestiaux, cercles et cerceaux.

Le luot. Carrières de granite en exploitation.

Plomb. *Idem*. Très-beau granite d'une plus facile exploitation et exportation.

Poilly. Deux tanneries et une teinturerie.

Pontorson. Fabrique de dentelles, fils et toiles.

Saultchevreuil. Fabrique d'objets en cuivre, de parchemins et d'huile. Tannerie, foulerie et grosse draperie. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 2700 rames.

Sainte-Cécile. Fabrique de poëlles et d'objets en cuivre.

Saint-James. Fils, toiles, tirtaines, droguets de Saint-James, draps de façon, chanvres et lins. Moulins à huile, à tan et à foulon.

Saint-Jean-du-Corail. Huile, cuivrierie.

Saint-Jean-le-Thomas. Fruits à noyau fort estimés.

Saint-Maur-des-Bois. Fabrique de papier.

Sainte-Pience. Carrière de granite au hemeau du Parc.

Saint-Pierre-du-Tronchet. Cuivrierie.

Saint-Senier-de-Beuvron. 1 papeterie, 7 ouvriers, produit 1500 rames.

Vains. 144 salines.

Val-Saint-Pair. 59 salines.

Villedieu. Poëlerie, chaudronnerie, fonderie, parcheminerie, dentelles, cuivrierie, objets d'art, canons, batteries, cloches, sonnettes, lutrins, croix, ostensoirs, encensoirs, boucles, agraffes, etc. »]

FABRIQUES DE PAPIER

{« On a fait, en décembre 1829, un Etat de la situation de ces fabriques dans notre département. En voici le résumé.

Les arrondissemens de Valognes et de Cherbourg n'ont point de papeteries.

Celui d'Avranches en a 6, qui emploient 26 ouvriers, dont le prix moyen de la journée est 1 f. 50 c. pour les hommes, 1 f. 15 c. pour les femmes : le produit est de 12800 rames.

L'arrondissement de Coutances n'a qu'une papeterie [voir ci-dessus].

L'arrondissement de Mortain a 60 papeteries qui occupent 504 ouvriers, les hommes à 1 f., les femmes à 80 c. ; le produit est 116440 rames.

L'arrondissement de Saint-Lo n'a que deux papeteries [voir ci-dessus].

Total en décembre 1829, 69 papeteries, 550 ouvriers, produit 135040 rames.

Quoique les papeteries tombent dans notre département, elles sont plus nombreuses qu'en 1812. S'il faut croire une statistique faite cette année là, il n'en existait alors que 51 dans lesquelles ont comptait 408 ouvriers qui fabriquaient annuellement 91800 rames. »]

Annexe 29 : Description, par leurs propriétaires, de trois grandes exploitations progressistes vers 1830-1850

a. Exploitation de Martinvast, par M. DUMONCEL, en 1830¹⁷⁶⁵

« 1°. Etendue et description sommaire de la terre.

La partie de mes propriétés, que j'exploite directement, est d'une étendue de 430 hectares ou 2100 vergées, dont 190 hectares en herbages et labour, et 240 en bois taillis ou futaie ; le reste consistant en terre de labour et moulins, est loué à divers fermiers.

Il y a 9 ans que j'ai entrepris cette exploitation. J'avais remarqué qu'une partie des terrains en landages et mauvais taillis, pouvait devenir de bonnes terres labourables ; et que d'autres terrains, un peu mieux boisés, pouvaient devenir de très-bonnes prairies. J'obtins donc du gouvernement la permission de défricher dans mes bois 100 hectares ; ce travail va être terminé en 1831. Ces défrichements forment plus de la moitié de mon exploitation rurale.

Cette terre s'étend sur six communes de l'arrondissement de Cherbourg : Martinvast, Hardinvast, Theurtéville-Hague, Sideville, Nouainville et Octeville. Elle est traversée par les deux grandes routes départementales qui vont de Cherbourg aux Pieux et à Bricquebec ; elle n'est qu'à $\frac{3}{4}$ de lieue de la ville, dans la partie la plus rapprochée, et à 2 lieues dans la partie la plus éloignée. J'ai donc un grand moyen d'amélioration par les engrais que je peux tirer de la ville et les sables et varecqs que me fournit la mer. C'est après avoir considéré avec attention tous ces avantages que je me suis décidé à cette entreprise.

La grande différence de valeur qui existe entre les terres arables et les bois m'ayant engagé à défricher 100 hectares, une considération analogue m'a porté à mettre en herbages et prairies tous les terrains qui avoisinent le château, en même temps que je les convertissais en un vaste jardin anglais : leur nature, un peu glaiseuse, convient particulièrement à l'herbe ; elle y pousse avec une grande vigueur, même sur les parties les plus élevées et y donne un plus grand profit que les céréales. Cette transformation me convenait d'autant mieux que ces terrains très-accidentés, couronnés de massifs de bois de haute futaie ou taillis, entrecoupés de petits cours d'eau et ornés de rochers, formaient naturellement un parc pittoresque. Il n'y avait que des haies à abattre et quelques points de vue à démasquer ; c'est ce que j'ai fait. J'ai substitué aux clôtures, que j'étais force de supprimer, des balustrades peintes en blanc, qui m'ont fait gagner beaucoup de terrain, tiennent les bestiaux enfermés comme auparavant, et permettent à la vue de saisir l'ensemble et les détails de toute la propriété : des routes encaissées en facilitent l'exploitation dans toutes les parties, et des allées, en remplissant un premier but d'agrément, facilitent beaucoup la circulation et les moyens de surveillance.

2°. Introduction des instrumens perfectionnés et établissement d'usines agricoles

Voulant propager dans mon exploitation, les meilleures méthodes, j'ai suivi avec soin celles en usage à Roville et à Grignon ; c'est après avoir vu ces fermes-modèles que je me suis décidé à adopter la charrue de M. Dombasles, sa charrue à butter les pommes de terre et sa houe à cheval pour les sarcler. J'ai fait venir aussi tous les autres instrumens aratoires, tels que semoirs, extirpateurs, rayonners, etc. Les trois premiers instrumens sont incomparables, surtout pour la culture de la pomme de terre, que je regarde comme la base de mon agriculture.

Au lieu de la charrue du pays, où il faut 3 et 4 chevaux et 2 hommes, j'emploie la charrue sans avant-train, où je n'emploie qu'un homme et deux chevaux. Tous les seconds et troisièmes labours peuvent se faire ainsi sans difficulté ; mais pour rompre les trèfles, deux jumens du pays sont un peu trop faibles. J'ai néanmoins fait faire ainsi tous mes fromens de 1828 ; mais j'ai remarqué que les jumens étaient trop fatiguées, qu'il faudrait deux chevaux entiers ou deux très-fortes jumens de la taille de celles des environs de Caen. Pour y parvenir, j'ai acheté un étalon très-fort, qui donnera je crois des productions dans le cas de rompre, à deux, les trèfles, sans trop se fatiguer.

Après avoir importé les instrumens aratoires perfectionnés, j'ai introduit la faux pour faucher toutes les céréales sans exception, et le sarrasin. J'ai eu de la peine à l'obtenir de mes domestiques, qui avaient une grande répugnance pour cette manière de faire la récolte. L'année dernière, j'ai eu la preuve du contraire ; j'ai fait couper à la faucille la moitié d'une pièce d'orge, tandis que j'ai fait faucher l'autre ; la partie fauchée a

¹⁷⁶⁵ Source : Annuaire de la Manche, 1831, p. 77-94

été séchée un jour plus tôt. Cela tient à ce que la faux coupant bien plus près du sol et plus également, l'air y circule plus facilement ; et ensuite l'orge n'étant point en javelles liées, comme il est d'usage dans ce pays, mais bien plus étendu, l'air en opère plus aisément la dessiccation.

Il restait, pour compléter le perfectionnement des cultures céréales, de les faire battre plus économiquement ; c'est ce que j'ai obtenu au moyen d'un établissement qui est bien plus complet et mieux entendu que tous ceux que j'ai vus, soit dans les fermes-modèles, soit partout ailleurs. Ayant remarqué que l'eau qui passe dans mes basses-cours avait une chute de 17 pieds, j'ai fait construire ma grange dans cette position, et, au moyen d'une roue hydraulique mise en mouvement par ce ruisseau, je fais marcher 1°. une machine à battre qui transporte le grain, au moyen d'une toile sans fin, dans un *tarare*, où il se trouve vanné aussitôt que battu ; 2°. deux paires de meules, l'une pour l'orge, l'autre pour le froment et le sarrasin ; 3°. un hache-paille ; 4°. un coupe-racine ; de telle manière que, sans sortir de la grange, les grains se trouvent réduits en farine et en son, et les pailles hachées. Ces différentes machines peuvent marcher ensemble ou séparément ; il n'y a qu'à engrainer et déengrainer deux pignons d'angle et un pignon ordinaire avec une roue d'angle et un rouet monté sur l'arbre de couche. Avec la machine à battre, on bat 60 gerbes à l'heure ou une gerbe à la minute. Il ne faut que trois hommes pour ce travail. Toutes ces machines mont coûté à peu près 6,000 fr. mises en place, le bâtiment non compris ; dans 5 à 6 ans, je serai rentré dans mes capitaux par l'économie qu'elles me produrent.

Dans une autre partie de la terre, j'ai fait établir une huilerie, où je fais en ce moment-ci plusieurs perfectionnements pour la mettre en état de rivaliser avec les meilleures de Caen. J'y établis dans ce moment-ci les divers filtres et préparations pour épurer l'huile, procédé qui n'est point encore connu dans le canton que j'habite. Cette usine, liée à mon exploitation agricole, est d'un grand avantage ; elle me donne les marcs dont j'ai besoin pour mes vaches laitières et mes engrais, et convertit en huile tout le colzat que je récolte sur ma terre. Une huilerie et une usine telle que celle dont j'ai parlé plus haut, sont deux accessoires très-utiles d'une grande exploitation par les sons et les marcs qu'ils produisent. Non seulement mon moulin convertit en farine toutes mes céréales, mais encore j'en achète par spéculation pour en vendre la farine à mes journaliers et aux habitans du voisinage ; de cette manière je n'ai point la peine d'envoyer mes grains au marché, et les sons que je retire en bénéfice, servent à élever de 40 à 50 cochons, dont je finis l'engrais par les pommes de terre.

3°. Divers essais de culture : assolement définitif.

J'ai essayé presque toutes les cultures ; voici le résultat de mes essais.

En froment je m'en tiens à celui du pays : j'en ai cultivé de diverses espèces, mais il finit par dégénérer et revenir à peu près à celui qui est cultivé le plus généralement dans le canton.

Pour l'orge, j'ai introduit l'espèce dite sans écorce ; elle a 6 rangs, le grain ressemble au froment, elle donne bien moins de son, pèse 15 à 18 livres de plus par hectolitre et fait de bien meilleur pain. Cette espèce est en même temps plus productive, elle est donc celle que j'adopte définitivement : la paille est beaucoup plus forte que l'autre, les bestiaux la mangent un peu moins bien, en revanche elle fait plus de fumier.

Pour l'avoine, je cultive une grosse avoine noire venant d'Angleterre ; elle pèse plus que l'ordinaire et doit lui être préférée sous tous les rapports.

Pour les pommes de terre, j'ai pris celle du pays ; j'en cultive de 3 espèces : la grosse jaune, appelée *sans fleurir*, c'est la plus précoce ; la rouge, appelée *nantaise*, et une grosse blanche dite à *cochons*, que je destine exclusivement à cet usage, étant la plus productive de toutes, mais n'étant pas bonne à manger. J'en ai cultivé plus de 20 espèces différentes, les meilleurs ne valaient pas mieux, et n'étant pas connues, elles avaient moins de prix pour la vente.

J'ai introduit le colzat dans mon canton. Il n'y a encore que très-peu de personnes qui le cultivent. Sur le bord des côtes on fait de la rabette. Je repique ordinairement le colzat sur du froment, après avoir fumé ; mais j'ai essayé de le semer dans du sarrasin fortement fumé, et le suis très-satisfait de ce résultat qui épargne les frais de pépinière, d'arrachage et de repiquage, lesquels sont considérables. Cette culture est la plus lucrative de toutes, parce qu'elle produit beaucoup et que la semence ne coûte rien pour ainsi dire ; le battage est un peu dispendieux, la paille est fort volumineuse et fait de fort bons engrais ; j'en fais la litière à mes vaches et aux chevaux depuis la fin de juin jusqu'au commencement de l'hiver ; de cette manière, je ménage les pailles des céréales, que je puis faire consommer en grande partie par le bétail. On ne fait pas assez attention à l'augmentation de bestiaux qu'on pourrait ainsi nourrir en plus, si l'on avait le soin, ainsi que je le pratique, de faire la litière avec des feuilles, de la fougère, des joncs, de la brière et autres substances végétales, et surtout avec le sable de mer, qui devient sous le bétail un excellent engrais, car toute l'agriculture consiste principalement à faire beaucoup de fumier.

J'ai essayé la betterave, le rutabago ou navet de Suède, les carottes, etc. Il m'a été démontré qu'ils ne rapportaient pas en quantité bien plus que la pomme de terre ; que leur culture était plus dispendieuse, à cause des sarclages qui sont plus multipliés, parce qu'il faut les semer plus tôt, et qu'à quantité égale, la pomme de terre valait le double, puisque, d'après les analyses qui en ont été faites, elle contient deux fois plus de sucs nutritifs, et de d'ailleurs, elle a souvent une valeur bien plus grande, pouvant être employée à la nourriture de l'homme. Ainsi donc, pour les récoltes racines, je m'en tiendrai aux pommes de terre et aux navets que je fais en 2^e récolte, après du seigle, de la vesce ou du lin. La terre pour les navets peut être très-bien nettoyée et dans peu de temps, puisqu'on ne les sème qu'à la fin de juillet ; les sarclages sont bien moins dispendieux que pour les betteraves ou les carottes ; on peut même, si la terre a été bien labourée et nettoyée par un temps sec et chaud, s'en passer entièrement, ou bien on les sème avec le semoir en ligne et on les sarcle avec la houe à cheval, comme les pommes de terre.

Pour les plantes-fourrages, c'est à la luzerne que je donne tous mes soins, à cause des engrais que ces fourrages procurent : dès que le sol est de telle nature que ses longues et fortes racines y pivotent sans peine, la luzerne est toujours le meilleur produit qu'on puisse en obtenir. Dans le cas où le trèfle manque, j'emploie les vesces et le trèfle incarnat pour y suppléer.

Après bien des réflexions, bien des essais pour déterminer le meilleur assolement à adopter, je me suis déterminé à l'assolement suivant, de 8 années, divisé en deux périodes de quatre années chacune.

1 ^{ère} année	Pommes de terre	}	1 ^{ère} période
2 ^{ème} -----	Orge		
3 ^{ème} -----	Trèfle		
4 ^{ème} -----	Froment		
5 ^{ème} -----	Sarrasin	}	2 ^{ème} période
6 ^{ème} -----	Colzat		
7 ^{ème} -----	Froment		
8 ^{ème} -----	Avoine		

La première période est l'assolement quadriennal, si généralement suivi en Angleterre. La 1^{ère} année, pour les pommes de terre, on fume fortement la terre en mettant 35 à 40 charretées à quatre chevaux par hectare (7 à 8 charretées par vergée). Les labours, les hersages, sarclages, buttages et défouissages nettoient ensuite tellement la terre, que l'on parvient, par cette culture mieux que par toute autre, à purger parfaitement le sol, qui se trouve ensuite très-bien fumé pour la récolte suivante, attendu que les pommes de terre n'absorbent pas la moitié du fumier qu'on y a mis. On a de plus l'avantage que toutes les mauvaises herbes que le fumier a fait naître, ont levé et ont été détruites par les façons données à la pomme de terre. Dans l'année qui suit, on sème le trèfle dans l'orge. Cette légumineuse trouvant une terre nette et fumée, ne peut manquer d'y réussir. On évite par ce moyen, pour la culture de l'orge, tous les labours qu'on est obligé de lui donner, lorsqu'on le fait comme il est d'usage dans le pays, après du froment, et on est bien plus assuré de la réussite du trèfle qui a tant d'influence sur la récolte du froment qui suit.

On peut donc, au moyen d'un seul engrais, obtenir quatre récoltes ; et, si l'on en excepte les pommes de terre, qui demandent bien des frais de main-d'œuvre, pour les trois autres récoltes, il n'y a que deux labours à donner.

La deuxième période de l'assolement de huit ans demande le même engrais et exige encore moins de labours, parce que, le sarrasin se faisant plus tard, on nettoie la terre à moins de frais, et comme on sème le colzat dans le sarrasin, il n'y a également que deux labours à donner, un pour le froment et un autre pour l'avoine. Cependant, il est mieux de donner, après la récolte de colzat, un labour à l'extirpateur, pour nettoyer le sol qui reçoit ainsi une bonne demi-jachère, puisque le colzat est toujours récolté à la fin de juin. Ce qui m'a déterminé à faire suivre la première période de l'assolement de cette deuxième, au lieu de recommencer, car rien n'empêcherait que tout fût soumis à l'assolement quadriennal qui forme la première période, ce sont les motifs suivans :

1°. Il serait difficile de mettre en pommes de terre le quart de toutes les terres labourables. Les frais et les soins que cette culture exige pour avoir de bons résultats, la masse des fumiers qu'il faudrait avoir presque au même moment et l'emplacement pour loger une aussi grande quantité de produits, m'ont fait préférer de ce mettre en pommes de terre que la huitième partie des terres arables, et de mettre une égale quantité en sarrasin qui nettoie également le sol, de telle sorte que j'arrive toujours au même résultat de nettoyer le sol tous les quatre ans.

2°. Au lieu d'une récolte de trèfle du quart de l'étendue des terres arables, j'aime mieux également n'en avoir qu'une du huitième, parce que j'ai en pâturages permanens une plus grande étendue de luzerne, dont le produit est sûr et considérable. Ce huitième du sol est bien mieux employé en colzat, qui me donne un produit considérable et que je puis convertir de suite en argent dans mon huilerie.

3°. Au lieu de la récolte d'orge, dans la 1^{ère} période de l'assolement, j'ai dans la 2^{ème} une récolte d'avoine, indispensable pour la quantité de chevaux que j'ai à nourrir et qui la vaut à peu près pour le produit.

4°. En substituant le sarrasin et l'avoine aux pommes de terre et à l'orge, j'ai l'immense avantage que mes labours se trouvent distribués uniformément, de telle sorte que je ne peux jamais être en arrière ou dans l'impossibilité de les faire, parce que je fais les avoines entre les fromens et les orges, et le sarrasin après que la saison des pommes de terre est passée.

5°. Il y a également un grand avantage pour les fumiers. Tous ceux faits du 1^{er} décembre au 1^{er} avril sont consacrés aux pommes de terre ; ceux du 1^{er} avril au 15 juillet aux sarrasins et au colzat, et ceux depuis cette époque jusqu'au 1^{er} décembre sont destinés aux fromens. De cette manière, les fumiers sont employés successivement, et il est démontré qu'il y a un bien plus grand avantage à suivre cette méthode qu'à les laisser consommer trop, comme il arrive dans bien des systèmes de culture.

4°. Engrais

Ma proximité de Cherbourg et la facilité que cette ville populeuse donne pour la vente du lait, m'a fait prendre le parti de l'y faire porter en totalité et d'acheter le beurre nécessaire à la consommation de ma maison. De plus, ayant loué, depuis que je fais valoir, une partie des boues de Cherbourg, le jeune homme qui porte le lait à la ville tous les matins dans une petite voiture, ramasse les boues du lot que j'ai loué et en fait un dépôt hors de la ville, où mes charrettes vont le chercher ; elles m'en rapportent ordinairement par année 350 charretées à quatre chevaux. Deux autres petites charrettes, attelées de deux chevaux, vont en outre tous les jours à la ville, et doivent en revenir chargées de fumier, sable ou varecq qu'elles vont ramasser de côtés et d'autres, de sorte qu'il m'arrive de la ville annuellement 650 charretées de fumier, sans compter 50 à 60 tonneaux de vidange de lieux d'aisance, 80 à 100 tonneaux de chaux que je fais cuire chez moi avec les broussailles et les landes de mes bois, et une assez forte quantité de fumier, de varecqs, charrées, résidus de distillerie de soude et marcs d'huile que je fais acheter.

Une telle masse d'engrais extérieurs, en outre de tout celui que font chez moi 24 chevaux, 40 bêtes à cornes, 300 moutons et 50 cochons, doit augmenter prodigieusement la fertilité du sol. Jusqu'à présent, les défrichemens en ont absorbé la meilleure partie, car il faut faire à ces terrains une avance considérable d'engrais, avant qu'ils aient donné des pailles, fourrages et autres produits dans le cas d'en faire à leur tour. Maintenant que ce résultat est atteint, je dois compter sur une amélioration progressive telle que, dans 7 à 8 ans, je retirerai probablement le double de ce que mes terres m'ont rapporté jusqu'à présent.

5°. Organisation intérieure, entretien du mobilier, ferrages et harnachement, pépinières, plantations.

Les fermes, dans l'arrondissement de Cherbourg, étant habituellement de 20 à 25 hectares (100 à 120 vergées), parce qu'on compte que c'est le travail d'un attelage de quatre chevaux, j'ai divisé les terres arables en 4 fermes, de telle manière que, lorsque je ne voudrai plus les exploiter moi-même, je puisse les louer facilement. Chacune des fermes est au milieu des terres qui en dépendent, ce qui est d'un avantage immense pour le transport des fumiers, la rentrée des récoltes et tous les travaux de labour et autres. Un attelage de 4 jumens poulinières et 2 hommes sont chargés exclusivement de l'exploitation de chaque ferme.

En sus des 8 hommes nécessaires pour ces 4 fermes, il y a au château tous les hommes spéciaux pour chaque article important de l'exploitation, savoir : un vacher, un berger, un palefrenier chargé de l'étalon et des jeunes poulains et pouliches, un homme chargé de l'élève et de l'engraissement des cochons, un meunier chargé en outre du battage des grains et de tout ce qui tient à mon usine agricole, plus un homme pour porter tous les jours le lait à la ville et ramasser le fumier dans le quartier que j'ai à ferme, deux filles pour les deux ménages, et divers autres domestiques pour les attelages à deux chevaux, bannueaux, jardin potager, etc. En tout 24 domestiques. 2 charpentiers, et 1 ouvrier en fer et en bois, entretiennent tous les instrumens aratoires, charrettes, banneaux, etc. et en même temps font tous les travaux de réparation aux diverses fermes et ouvrages quelconques dont j'entreprends l'exécution. J'ai fait établir une forge et un chantier de construction pour que tous les travaux aient lieu uniquement chez moi.

Pour le ferrage et harnachement, je me suis arrangé à forfait avec un maréchal et un maître bourrelier. Je paie 14 fr. par cheval par an pour le ferrage, autant pour le harnachement. Cette méthode est bien préférable aux mémoires ; les fournisseurs ont intérêt à donner les meilleures marchandises ; ils travaillent pour eux ; c'est le contraire dans l'autre méthode : il y a une économie de près de moitié.

Si, d'une part, j'ai défriché d'excellens terrains qui étaient en bois pour en faire de très-bonnes terres arables et des prairies qui ont une valeur triple, je m'occupe avec persévérance de planter toutes les parties de la terre susceptibles de l'être et de repeupler les bois trop clairs. J'ai donc établi de grandes pépinières pour y

subvenir ; c'est principalement des arbres verts que j'élève, parce que les terrains que j'ai à planter sont, la plupart, à des hauteurs où les bois indigènes ne peuvent venir à cause des vents de mer, et où les sapins, et particulièrement les pins, viennent très-bien. Ces terrains sont couverts d'une espèce de tourbe de 4 à 6 pouces d'épaisseur qu'on appelle *blatte* dans le pays. Elle est très bonne à brûler, et je vends la perche de 6 à 8 fr., selon la qualité, les frais de l'exploitation à la charge de l'acheteur. Par la suite, ces terrains qui ne produisent plus que de la brière, se couvriront de sapins du pays, de picéa, de pins laricio, de Hagenau, de Riga, d'Ecosse et de pin maritime. Ces bois, à proximité d'un grand port de mer, auront un jour, dans un temps de guerre, une grande valeur et seront utiles à l'état. Le surplus de mes pépinières s'écoule dans le pays, où je propage le goût des arbres verts : ce qui est vendu paie en grande partie les frais des pépinières.

6°. Comptabilité

Un point très-essentiel, dans toute entreprise agricole, est d'avoir une bonne comptabilité, qui fasse connaître non seulement les recettes et dépenses en masse, mais encore qui donne tous leurs éléments, de telle manière qu'on puisse toujours se rendre compte facilement de ce que rapporte telle culture ou telle branche de produit. La comptabilité en parties doubles est peut-être ce qu'il y a de plus complet sous ce rapport ; mais, pour qu'elle remplisse cet objet, il faut qu'elle soit tenue par quelqu'un de très-intelligent, et encore il y a tant d'évaluations qu'il faut faire *a priori*, que l'on arrive souvent à des résultats qui sont loin d'être satisfaisants. La méthode que j'ai été obligé d'adopter, n'étant pas habituellement sur les lieux, est celle des tableaux : ils font connaître plus succinctement l'état des choses et présentent plus dans leur ensemble tous les renseignements qu'on est bien aise d'avoir pour se diriger dans les ordres à donner.

Le 1^{er} tableau est la feuille de travail, qui fait voir, jour par jour, ce que les hommes et les bêtes de trait ont fait. Une récapitulation des journées sert à payer les journaliers, femmes et enfans, et un état raisonné de l'avancement des travaux fait voir où l'on en est dans chaque partie.

Le 2^{ème} est la feuille des recettes et dépenses effectuées et de celles à effectuer.

Le 3^{ème} est la feuille dite des denrées et du mobilier. Elle fait connaître toutes les entrées en magasin de toutes les denrées et produits quelconques, et les sorties avec leurs évaluations *en argent*, de telle sorte qu'on sait toutes les semaines à combien s'élève la consommation de toutes les parties prenantes, telles que les domestiques, et les diverses branches de bétail. Cette même feuille fait aussi connaître toutes les mutations arrivées dans le bétail, le nombre de journées, la quantité de nourriture, etc.

Le 4^{ème} tableau, dit feuille de culture, répartit la main d'œuvre, semence, engrais aux diverses cultures, fait connaître le prix des labours pour chaque parcelle de terre, la quantité de fumiers employée à chaque culture, et divers autres renseignements nécessaires pour se rendre compte des dépenses des différentes parties de l'exploitation.

Un tableau particulier concerne spécialement la comptabilité du moulin à farine, un autre celle de l'huilerie.

Tous ces tableaux sont faits, chaque semaine, de telle manière qu'on peut se rendre un compte, à chaque instant, des dépenses de chaque article, que ce soit des consommations, de ce qui peut rester en magasin, etc. en un mot de tout ce qu'il importe de connaître, sans être obligé d'arrêter des comptes particuliers. On conçoit tout l'avantage de cette méthode, où toutes les parties quelconques de la comptabilité sont arrêtées définitivement toutes les semaines. On aperçoit de suite les dépenses ou les consommations qui sont trop considérables, et on peut y porter de suite remède.

Je n'ai pas besoin de dire qu'au 1^{er} juillet de chaque année, époque où commence mon année rurale, je fais dresser un inventaire exact de tout le mobilier mort ou vif, de l'état des magasins, de l'actif et du passif de la caisse, pour pouvoir me rendre un compte exact de mes dépenses et recettes pendant le cours de l'année. »

b. Exploitation de Flamanville, par Donnatien DE SESMAISON, en 1833¹⁷⁶⁶

« L'exploitation qui a lieu à Flamanville ne peut pas être considérée comme une ferme modèle, dans le sens où on entend ordinairement cette expression, c'est-à-dire en l'appliquant à un établissement où un homme habile se livre à l'étude de l'agriculture avec luxe et surtout où il fait des essais dans l'intérêt de la science. Flamanville n'offre point cette prétention ; mais cette terre étant considérable et se composant d'un grand nombre de fermes, c'est aux fermiers qu'on a voulu donner de bons exemples, en plaçant près d'eux une exploitation qu'il leur sera facile de visiter, et surtout qu'ils pourront comprendre et imiter. Je ne cherche donc

¹⁷⁶⁶ Annuaire de la Manche, 1833, p. 77-111

point à atteindre une perfection qui dépasse les bonnes méthodes reconnues ; mais seulement, en m'emparant de ce que celles-ci ont de plus sensible, je cherche à améliorer progressivement les usages du pays ; je tâche de me tenir constamment dans de tels rapports avec l'agriculture des fermiers, que ceux-ci puissent me suivre. Aussi, je ne prodigue point des capitaux de 6 et 10 fois la valeur du fermage, comme il serait profitable de le faire. Je me borne, du moins pendant quelque temps, à employer les moyens qui sont à la portée de tous les agriculteurs aisés, et les fermiers qui ne sont pas à leur aise ne doivent pas se mêler de faire valoir. J'établis seulement un bon ordre d'assolement au lieu de celui qui épuisait la terre. J'introduis la culture alterne des céréales et des autres plantes ; celles-ci toujours par rangées, afin de pouvoir les sarcler, seul moyen d'avoir ensuite des céréales qui ne soient pas infestées par de mauvaises herbes. Je fais connaître aussi de meilleurs instrumens dont plus bas je ferai le détail. Enfin, je cherche à faire des croisemens avec des races de bestiaux supérieures à celles d'ici.

Mais, s'il y a quelque mérite à ces entreprises, j'aurais tort de me l'attribuer, il appartient à M. Bosmel, mon régisseur, dont le goût pour l'agriculture et les succès sont connus du département. C'est lui qui m'a le premier engagé à former cet établissement ; c'est lui seul qui le dirige. Dans ma position peu sédentaire, je ne pourrais rien, si je n'étais secondé de son zèle ; et même, si j'étais toujours présent, j'aurais besoin de son expérience pour la consulter. La cinquième année ne fait que de s'écouler depuis que le plan de cette exploitation a été conçu. Ce n'est que progressivement, et d'année en année, que j'ai pu y attacher les terres qui en font partie. Toutes celles qui y sont destinées n'y sont même pas encore réunies. Elle est donc encore dans l'enfance, et je viens même de dire quels sont les motifs qui m'ont engagé à n'en pas développer plus rapidement les progrès. J'ai voulu que les fermiers ne fussent pas rebutés dès l'abord en voyant des efforts au-delà de leurs moyens : aussi, je n'aurais pas jugé que le temps fût venu de parler de Flamanville au public, si je n'y avais pas été provoqué deux fois depuis deux ans.

M. Dnmoncel, mon voisin et mon ami, a publié, dans l'Annuaire de 1831, une excellente Notice qui pourrait me dispenser de celle-ci, si vous n'insistiez pas pour que je m'en occupe ; car l'exploitation de Martinvast est jusqu'à ce moment bien plus digne de remarque que celle de Flamanville. Je la regarde comme une des plus parfaites qui existent en France, surtout une des mieux conduites. Elle est entreprise depuis bien plus long-temps que la mienne. Les soins les plus éclairés et les plus constans n'ont cessé d'y présider. On ne peut qu'admirer les lumières, l'entente, l'économie et le goût qui y règnent, et les succès qui en sont le résultat en argent. A Flamanville, je n'ai pas précisément le même objet : il est moins question encore de cultiver avec profit pour l'établissement, que de faire profiter les fermiers qui consentiront à imiter. Le résultat que je cherche, c'est d'améliorer l'agriculture d'un pays où j'ai de grandes propriétés, même sans bénéfice actuel pour moi. J'espère trouver ensuite mon bénéfice dans l'amélioration que les fermiers feront eux-mêmes sur mes fermes.

Il faut que j'évite ici l'apparence d'un paradoxe qui semblerait résulter de cet état de choses. Cultiver sans bénéfice pour montrer aux autres à s'enrichir ! Quelques mots d'explication détruiront toute apparence paradoxale. Un meilleur assolement, les labours plus économiques, les engrais mieux entendus, les instrumens plus perfectionnés, l'amélioration des races de bestiaux, sont, on ne peut le nier, de si grands moyens de succès, que celui qui les emploiera ne peut manquer d'en retirer un grand profit, s'il ne fait pas en essais, en acquisition de nouveaux animaux, ou d'instrumens, en domestiques inutiles, en journaliers superflus, en nourriture pour les exploiters, plus chère que celle usitée dans le pays, une dépense qui balance ou même qui dépasse les bénéfices obtenus sur les produits. C'est ce qui peut m'arriver, mais c'est ce qui n'arrivera pas à mes fermiers, parce qu'ils ne suivront que les assolemens dont la supériorité sera constatée, parce qu'ils n'auront pas d'autres procédés à suivre pour les fumiers que de savoir mieux employer ceux qu'offre le pays : or, on y trouve en abondance, outre des fumiers de bestiaux, la cendre, les résidus de soude, le marc d'huile et tous les varecs dont la mer enrichit les rivages. Les instrumens, on les copiera à bon marché, sans être obligé, comme moi, de les faire venir de loin. Enfin les fermiers verront s'améliorer leurs bestiaux par le seul soin que prendra l'exploitation de Flamanville de se procurer de belles races ; en un mot, il n'est question pour moi que de retirer de mes dépenses, qui cependant ne sont pas excessives, le moyen de faire profiter 25 corps de ferme et beaucoup d'autres fermages détachés. Ce sont les fermiers sans doute qui feront d'abord le bénéfice le plus sûr, mais c'est bien la meilleure manière peut-être, pour que moi je trouve de l'avantage à cultiver. La question est donc : un peu de dépense faite par un propriétaire ne sera-t-elle pas bien compensée au moyen des bénéfices faits par un grand nombre de ses fermiers, s'il y a vraiment des bénéfices à faire?

ASSOLEMENT

On sait assez quel est l'assolement de ce pays-ci. C'est un système pire peut-être que celui que l'on suit dans une partie de la Bretagne où on cultive le blé tous les deux ans ; mais, du moins, toutes les secondes années, la terre est en jachère ; elle est nettoyée, à peu près du moins, et il ne reste que le grand inconvénient du retour des céréales, et qui plus est d'une même céréale dans la même terre. On y remédie cependant encore, parce que lorsque la terre est trop épuisée, ce qu'on appelle plus à propos dans ce pays-ci plus ennuyée, on la laisse revenir en pâture, et qu'on reprend dans les pâtures une quantité égale de terre longuement reposée pour la rendre au labour. Ce n'est pas que je ne condamne sévèrement cette méthode, qui ne procure pas de prairies artificielles, et qui ne donne que de mauvaises pâtures pleines d'ajonc et de ronces ; la nourriture des bestiaux dépend alors des seules prairies naturelles plus ou moins bonnes, mais peu soignées. Les bestiaux sont chétifs, les moutons valent au plus 3 fr. ; ils ne sont jamais gardés et font du mal pour plus de 12 francs. Tout cela est déplorable. Il faut se désoler qu'en quelques points de ce département, cet exemple ne soit encore quelquefois que trop suivi : bien qu'assurément on y soit plus avancé sous mille rapports, on y est, nous le répétons, plus reculé pour la propreté des terres. C'est pourtant là la clef de l'agriculture. Si vous ne trouvez moyen de purger les terres, vos soins, vos labours, vos fumiers seront au profit des mauvaises herbes autant qu'à celui des récoltes, et vous aurez plus ou moins de mauvaises herbes en raison directe du plus ou moins de fertilité de la récolte de l'année. Effectivement voici ce qui se passe dans l'assolement triennal : on vient de récolter le froment, et on va commencer une nouvelle période de trois ans. On a eu beaucoup d'herbe dans son froment. Le cultivateur s'en désolait, quand le blé n'était pas encore coupé. Voici maintenant qu'il s'en réjouit ; car, il y voit une pâture pour ses bêtes. Il les met donc à paître dans ses champs de froment récolté, et il prolongera cette pâture le plus possible. Il ne labourera que tard. Il se flatte encore que les bêtes, en pâturant, détruiront les mauvaises herbes. Il apporte pour l'orge ses fumiers, du reste assez bien laits, et, dans cette orge, il sème sa trémaine sur la plus grande partie de la sole, n'en réservant qu'une partie pour des pommes de terre, des panais, ou pour une autre culture de cette espèce. Le plus souvent, un autre petit cultivateur vient faire cette culture dans le champ du fermier, si la ferme est de quelque étendue, et cet étranger partage en nature avec le fermier ; on lui donne de l'argent pour ce qui excède les besoins que peut avoir le fermier du produit ainsi récolté.

Nous avons donc vu semer sur un terrain bien fumé l'orge et la trémaine. La végétation est belle ; mais toutes les herbes qui n'avaient pas germé après le froment dans l'arrière-saison, sont restées dans la terre, et dans une terre pressée par le pied des bestiaux. Elles lèvent avec l'orge. Je citerai entr'autre l'averon, l'herbe à chapelet, la fausse moutarde, le chardon et le coquelicot. Ce n'est pas tout ; il est encore apporté de mauvaises graines avec le fumier, et elles lèvent aussi. Il en lèvera encore l'année prochaine dans la trémaine, car plusieurs de ces graines restent 2 ans en terre. On ne peut sarcler dans l'orge qu'avec des frais énormes. Ces mauvaises graines mûries avec l'orge abîment encore plus la trémaine, si elle n'a pas poussé assez vigoureusement pour les étouffer. Le froment enfin termine cette troisième année de la rotation. Ce grain la plus précieuse de nos céréales, ne se laboure qu'une fois sur le trèfle, et ne peut être sarclé. Il n'y a donc eu de sarclé que le peu de terre qui a été en pommes de terre, en panais ou en vesces. Tout le reste de la terre a encore à parcourir une rotation empoisonnée. Bien heureux si l'on ne sème pas la luzerne quand le sol est dans cet état.

Un ouvrage qui porte la date de 1805, adressé par un M. Bon-Marin Duval aux habitans de la Hague, signale ce que cette méthode a de pernicieux. Il ne paraît pas que ses conseils aient profité à personne. Il demandait aux cultivateurs de faire leur assolement au moins de quatre ans, pour pouvoir intercaler une récolte de pommes de terre entre le froment et l'orge, afin de nettoyer la terre avant l'orge. Il leur représentait que le propriétaire de 6 vergées aurait autant de froment et d'orge sur une vergée et demie ainsi conduite que sur deux par l'autre système.

Restait encore l'inconvénient de faire revenir la plus grande quantité de l'assolement en trémaine tous les quatre ans, excepté dans quelques petites portions consacrées aux pommes de terre et aux panais. Or, il est certain qu'aujourd'hui la terre commence à être fatiguée de cette culture, qui ne date pas de très-loin, et qui n'a bien prospéré que dans sa nouveauté ; mais cet assolement est assurément celui qui s'éloigne le moins des habitudes du pays. La pomme de terre à laquelle M. Bon-Marin Duval voulait qu'on consacraît une des quatre années, on la cultivait déjà en petit dans une portion de la troisième sole.

Ce sont ces motifs qui me déterminent à engager mes fermiers à suivre cet assolement, et à ne pas leur en demander davantage ; seulement, pour éviter le retour tous les quatre ans de la trémaine, je leur demande de suivre le cours que voici :

- 1° Pommes de terre ;
- 2° Orge ;

3° 1/2 trémaine et 1/2 panais, feverolles, vesces, ou quelque autre chose de vert¹⁷⁶⁷;

4° Froment.

Ma préférence pour faire suivre les pommes de terre par l'orge, est fondée sur ce que, dans ce pays, le froment vient moins bien que l'orge sur la pomme de terre ; que la trémaine vient mieux dans l'orge que dans le froment, et que la trémaine est la meilleure précession (retour comme on l'appelle) pour le froment.

Mais, il est à remarquer que je ne sème que moitié de ma sole en trémaine ; je sème l'autre en pommes de terre, panais, yesces, etc., parce que, dans 4 ans, je ferai changer et mettre en trémaine la partie qui n'y a pas été 4 ans auparavant, et en trémaine celle qui était 4 ans auparavant, en panais fèves ou vesces. Ainsi, ces produits, et également la trémaine, ne reviendront au même endroit que tous les huit ans. Il faut remarquer que les panais et les fèves surtout sont d'excellens retours pour le froment.

Cet assolement est la base du système de ma propre culture ; pour que mes fermiers puissent la juger, et n'avoir pas trop de répugnance à la suivre, tous les élémens leur en sont parfaitement connus : il ne s'agit plus que d'en régler l'ordre.

Je regarde comme important de les faire renoncer à l'assolement triennal ; c'est un pas qu'il faut qu'ils passent avant que je pense à leur en faire faire un autre de plus. J'aurai cent fois moins de peine ensuite à leur en faire faire bien d'être. Si je fais quelque autre culture, je ne leur demanderai de suivre mon exemple, il faudra qu'ils en soient tentés par eux-mêmes.

On voit dans la Notice de M, Dumoncel de très-judicieuses réflexions sur les motifs qui l'ont déterminé, après cette première rotation, à faire quelques variations dans la 2° série, et à mettre le sarrasin au lieu des pommes de terre. De cette manière, il n'a pas le 1/4 de ses terres en pommes de terre, qui demandent tant de fumier ; mais 1/8 seulement, et 1/8 de sarrasin, ce qui lui procure une meilleure répartition de temps pour les labours et pour la production des fumiers. Comment, moi qui ai pour principal objet de nettoyer les terres, n'ai-je pas adopté la culture du sarrasin, qui offre un avantage qui est un des meilleurs moyens de nettoyage ?

Je ne me suis pas décidé sans réflexions : on le voit par cette question même que je me suis posée. Mais nous avons ici autant d'engrais que nous en voulons. Nos terres sont faciles à labourer en les tenant propres ; enfin nous pouvons suffire à la culture de cette quantité de pommes de terre. De plus, le sarrasin qui vient bien à Martinvast vient mal ici et n'est point grainu ; si ce n'est l'espèce dite de Sibérie ; mais celle-ci, les grands vents de nos côtes l'égrainent, et les grains lèvent ensuite dans le froment. Quant au profit, les pommes de terre sont préférables. Tout a donc parlé en leur faveur.

ÉTENDUE ET ÉTAT DES TERRES DU FAIRE VALOIR.

Ayant repris successivement 3 fermes, je n'ai pas trouvé les terres dans un état tel que j'aie été maître de faire ce que je voulais. Il a fallu commencer par les nettoyer toutes. Celles que j'ai depuis trois ans commencent à se faire reconnaître, et même à se faire admirer. Celles que j'ai depuis deux et même depuis un an, ne sont pas encore sorties des opérations consacrées au nettoyage.

J'ai eu la 1^{ère} année 100 vergées ; la 2^e, 115 ; la 3^e, 300 ; la 4^e, 340 ; la 5^e, 460 ; j'ajouterai à cette dernière année, à la Saint Michel 1833, environ 140 vergées : total 600, dont environ 420 vergées sont dans les bons terrains de Flamanville, à cela près de quelques champs, tous en ajonc, qui bordent la mer sur les hautes falaises. Le terrain y est positivement granitique.

Une autre ferme, de 180 vergées, est à une petite lieue dans les terres. Elle est dans une petite vallée qui se sépare en deux branches devant la maison ; d'un des côtés est une espèce de petite montagne dont le sommet est plat, et qui s'élève plus que le reste du coteau. Il était couvert de quelques mauvais ajoncs pleins de clairières. Les deux petites vallées sont des prairies : un ruisseau qui a une pente assez douce les arrose. L'entre-deux des vallées et les sommets des côtés sont assez plats ; ils se labouraient. Le terrain est assez fort ; et, quoique reposant sur le granit, on y trouve à la surface une terre argileuse, et quelquefois un sous-sol sablonneux. Cette ferme avait été louée 2400 francs environ. Deux fermiers de suite y avaient fait de mauvaises affaires : le dernier n'avait plus que de mauvais bestiaux ; il était tombé dans le découragement, et je repris sa ferme dans un tel état d'amaigrissement et de négligence, que je n'en trouvais que 1600 fr.

Cette ferme était un peu loin de moi ; et, comme elle avait surtout besoin de repos et d'engrais, je pris sur-le-champ le parti de la mettre toute en pâturages. Je n'ai donc labouré pendant trois ans que dans le seul but de nettoyer la terre. J'ai cultivé des pommes de terre ou des vesces en rangées sarclées ; peu de blé. J'ai acheté jusqu'à 70 jeunes mulets pour consommer les herbes peu succulentes. J'y ai tout consacré à ce système de pâturage ; j'y ai fait de la chaux ; j'y ai accumulé des cendres, des résidus de soude, des tourteaux d'huile,

¹⁷⁶⁷ « On assure que la trémaine peut revenir tous les quatre ans, si elle est semée dans l'orge faite après les pommes de terre ; si c'était positif, je mettrais la sole entière en trémaine ».

et je sème en ce moment 100 vergées de luzerne, qui, si elle remplit mon espoir, vaudra plus de 60 f. la vergée à vendre au bourg voisin, si je ne préférerais pas la consommer. Mais ces luzernes ne seront pas pâturées. J'ai adopté autant que je le puis, le système de nourrir à l'étable, ou du moins dans une cour. Là, je réunirai tous mes élèves ; les bestiaux en grand nombre augmenteront l'engrais. Il y a 3 ans, je ne trouvais pas de fermier ; aujourd'hui, il s'offre 20 concurrents pour cette ferme. J'en aurais facilement un fermage de 3000 francs. J'en aurais 4000 dans deux ans, quand la luzerne va être venue : mais, je ne veux point louer cette ferme que je regarde comme une petite Suisse, où la culture est toute d'élèves, et où je n'entretiens pas de charrue. Je n'y aurai que les gardiens des bestiaux et un harnais pour sans cesse herser, charrier l'engrais de la mer et celui des étables sur mes terres, sans mauvaises herbes. J'ai redéfriché cette éminence dont j'ai parlé, et j'y ai semé 22 vergées d'ajonc qui viennent bien : elles nourriront mes bestiaux et feront de la chaux.

J'ai fait aussi de belles luzernières dans une pièce de 15 vergées dont 12 labourables et 3 en pré, que je louais 360 fr. J'y ai récolté, depuis 2 ans que la plante est en vigueur, environ 12000 bottes de luzerne par an, la botte de 8 livres. La luzerne vaut, terme moyen, 15 fr. le cent. Aussi je crois bien que je pourrais louer cette pièce 1000 f. pendant la durée de la luzerne. J'ai, cette année, ajouté à la luzernière les 3 vergées qui étaient en pré.

Dans toutes les terres que je cultive, outre les améliorations que j'ai faites par le nettoisement et les assolemens, j'ai pris le parti de n'avoir plus de ces terres en ajonc, où cette plante vient de hasard et qu'on nomme hougues. Je les ai défrichées à neuf, et j'ai semé de nouveau, de manière que toutes ces terres sont¹⁷⁶⁸ couvertes d'une abondante récolte en ajonc qui, dans ce pays, est très-précieux. Mes bêtes n'y vont jamais. Les ajoncs sont coupés et pilés en partie en hiver pour mes bestiaux, et le reste alimente deux fours à chaux, chose qui était inconnue dans cette partie du pays. Ce n'est pas que les terres de notre côte aient besoin de chaux comme engrais, ni même que cet engrais leur convienne ; mais, je fais une grande consommation de chaux : j'en dépense pour plus de 1500 à 2000 f. par an à mes travaux de bâtimens, ou aux réparations de fermes. Cela durera pendant plusieurs années, et mon faire valoir fait le bénéfice de me la vendre.

J'ai fait une autre opération très-dispendieuse, c'est de raccommoder tous mes chemins d'exploitation ; ils sont maintenant en bon état : autrefois on ne passait pas en charrette dans tous. Il y a encore fort peu de chemins viables pour les voitures dans le pays, quoiqu'il soit élevé et sec. Les travaux s'y font généralement à dos de cheval ; les fermiers seuls ont des harnais. Mes champs étaient aussi remplis de rochers de granit ; je les ai fait extirper. Beaucoup ont nécessité l'emploi de la poudre ; mais j'avais besoin de pierres, et si celles-là qu'il a fallu enlever et non abattre, m'ont coûté après cela bien plus cher que celles des carrières, j'ai du moins, pour les 5 ou 6 mille f. qu'il m'en a coûté, la pierre et 5 vergées de terrain que les charrues ne pouvaient aborder auparavant. Souvent même les charrues étaient brisées avant de s'en croire si près. Naturellement je ne compte pas ces frais d'exploitation dans mes dépenses de faire-valoir : c'est une dépense de propriétaire.

Il en est de même des fossés que je fais faire sur des dimensions et d'après une méthode fort dispendieuse. J'en ai, près de la mer, pour mettre les terres à l'abri, qui ont 10 pieds de base et soutenus d'un mur en gros quartiers de rocher : ils me reviennent à 30 f. la perche.

J'ai fait encore beaucoup de plantations dans mes plus médiocres terres. Ce pays-ci étant sans bois, les plantations ne peuvent manquer d'y être d'un excellent produit.

ENGRAIS.

J'ai maintenant à parler des engrais. Je n'ai pas, comme M. Dumoncel, l'avantage d'être près de Cherbourg dont il afferme les boues. Il faut que je produise tous mes engrais, mais j'ai tant de bestiaux ! (mes travaux de construction et de dispositions étrangères à la ferme me nécessitent beaucoup de chevaux.) J'ai donc toujours autant d'engrais qu'il m'en faut. Je me sers beaucoup de varec que j'emploie tantôt frais, tantôt sec, ou mêlé avec du sable et des fumiers¹⁷⁶⁹. Je compte aussi me servir de plâtre sur les récoltes de fourrages.

On fait près des champs de grands compots ; mais il est à remarquer ici que le froment, ne veut pas être extrêmement fumé. Si on se trompe à cet égard, il verse. C'est ce qui m'est arrivé cette année, et pourtant j'ai dû en mettre modérément, et j'avais fait pâturer le grain au printemps par 8 vaches sur 18 vergées où je craignais cet accident.

¹⁷⁶⁸ « Contre le principe des assolemens, le jonc- marin, retient très- bien sur la même terre dans le pays granitique, quand on l'ouvre et qu'on la défriche de nouveau ».

¹⁷⁶⁹ Je n'ai pas voulu encore me servir d'engrais artificiels étrangers au pays, comme noir animal, sang sec, poudrette, urate, quoique j'aie de ces engrais pour essais

PRODUITS DES TERRES.

J'obtiens généralement 150 gerbes de froment et 200 gerbes d'orge à la vergée. Le froment et l'orge rapportent, l'un portant l'autre, 8 boisseaux ou 4 hect. au cent ; l'orge, quelque chose de plus. Il n'y a à cela rien d'extraordinaire : c'est à quoi parviennent les bons agriculteurs du pays dans leurs bonnes terres ; seulement je l'obtiens en proportion commune sur l'ensemble de ma culture. Quand mes terres seront bien nettoyées, et que j'aurai saisi la parfaite proportion d'engrais à y mettre, je compte bien que ces produits seront augmentés, et que j'aurai, soit un plus grand nombre de gerbes, soit plus de grain dans l'épi, de manière à ce que la vergée produise 15 boisseaux de froment et 18 d'orge. Les omnes de terre me donnent plus de 100 boisseaux par vergée. Je n'ai point encore semé l'espèce dite grosse-blanche, comme l'a adoptée M. Dumoncel, parce qu'elle est presque exclusivement propre aux bestiaux, et que vendant beaucoup pour la consommation alimentaire des hommes, je préfère avoir à offrir la grosse-jaune. J'ai déjà dit que la vergée de luzerne m'avait donné jusqu'à 1000 bottes pour les 3 coupes. La trémaine peut dépasser ce produit, si elle est soignée et faite sur de l'orge après des pommes de terre.

Les fermiers s'opposent partout à la plantation des pommiers : ils ont raison jusqu'à un certain point, puisqu'une plantation, fût-elle faite au commencement du bail de 9 ans, ne donne au fermier que des embarras sans lui promettre de jouissance. Cependant j'ai commencé à en faire des plantations dans les endroits rares qui y sont propres sur le bord de la mer.

MÉTHODE POUR NETTOYER LES TERRES.

La méthode pour nettoyer les terres est l'objet que je cherche le plus à soigner et à propager ; aussi, après la récolte du froment, loin de regarder les herbes comme une nourriture précieuse pour les bestiaux, et tandis qu'on enlève les dernières gerbes, je fais déjà arriver les charrues. On donne un labour, extrêmement léger, de 2 à 3 pouces. Ce travail favorise la germination de toutes les mauvaises herbes, et, avant la fin de septembre, je vois lever toutes celles qui, sans cette méthode, auraient levé dans la moisson suivante. Vers le 20 septembre, je relaboure de nouveau, en croisant, et je détruis ainsi toutes les herbes qui se trouvaient à la superficie du sol. Il reste encore à lever toutes celles qui sont à une plus grande profondeur ; mon autre labour d'automne, plus profond, ramènera en-dessus ces grains et la terre qui ira en dessous, en aura été purgée. L'année d'après, ces graines, mises en-dessus, lèveront dans les pommes de terre, d'où elles seront facilement extirpées jusqu'à la dernière. Mes façons, pour l'orge du printemps détruiront toutes les plantes qui ne lèvent qu'au bout de deux ans. On conçoit combien mon trèfle sera net et ensuite combien le sera le froment qui sera semé sur ce retour.

INSTRUMENS.

Je dois maintenant parler de mes instrumens. La charrue de Dombasle est, à mes yeux, la meilleure qui existe ; car elle est modelée sur la fameuse charrue de Small, si généralement estimée en Angleterre et en Ecosse, et elle a reçu encore des perfectionnemens de notre compatriote. Tous ceux qui s'occupent d'agriculture, d'une manière un peu éclairée, savent quels sont les avantages attribués aux charrues sans avant-train et surtout à celle-ci ; mais ils savent aussi quels obstacles de tout genre on rencontre pour la faire adopter même par ses propres gens, dans sa propre exploitation. La charrue ordinaire de Flamanville est très bonne, et on laboure fort bien ici ; mais cette charrue a des roues, et même assez hautes. On y emploie généralement 6 bêtes et 2 hommes. L'amélioration à obtenir était de labourer avec 2 bêtes, et je l'espérais, car nos terres ne sont pas très-tenaces. ; mais je m'étais flatté ! on me montrait que 2 chevaux ou 2 bœufs souffraient beaucoup ; j'insistai en rappelant à M. Bosmel qu'il avait vu ces charrues fonctionner à merveille dans d'autres lieux avec 2 bœufs. Il m'objecta que ces bœufs étaient plus forts. Pour détruire cette objection, j'achetai, près de Saint-Lo, 6 des plus gros bœufs de ce pays ; mais, je m'aperçois que d'autres difficultés me seront faites, et que l'on veut s'en tenir à la charrue à roues. Je dois à la vérité de consigner ici quelques observations relativement à la charrue Dombasle. Comme toutes les araires, elle a peine à avoir de la fixité sur son point d'appui unique, si elle n'a pas de prise dans la terre. Celle-ci n'a donc pas toute l'assiette désirable pour ces labours légers que je donne à la surface des terres après le froment, simplement pour disposer les mauvaises graines à germer, opération qui s'appelle *verter*. Ce travail se fait mieux avec la charrue à roues. Pour capituler avec mes désirs, on a mis, à la charrue Dombasle, une haie d'une autre espèce, qui permet de l'adapter à l'avant-train ; mais, même pour cette opération de *vertage*, je vois excéder, plus ou moins, le nombre de 2 bêtes. M. Bosmel fait encore un reproche à cette charrue : il trouve que, pour le froment, elle ne dispose pas la terre comme on la dispose ici. Pour cela, il faut que le fond de la raie soit

émiété. Cela s'obtient en plaçant le coutre, non perpendiculairement sur le soc, de manière à ce que quelques pouces de terre retombent, fouillés par le soc, plutôt qu'ils ne sont tranchés par le coutre. C'est une chose à examiner, et je crois que la charrue Dombasie peut produire l'effet qu'on voudra. D'ailleurs, ce sont les roues qui font la grande question. Je tâcherai de vaincre tous les obstacles, quoique je ne sois pas de ceux qui croient que 2 charrues, à 2 bêtes, menées par un homme, fassent ensemble le double d'une charrue menée par 4 bêtes et deux hommes. Une des causes de la préférence donnée à la charrue du pays sur la charrue Dombasle, c'est que, dans, celle-ci, la disposition des mancherons de la charrue force le laboureur à marcher dans la raie, et qu'avec la charrue du pays, il marche plus à son aise sur le chaume. C'est une chose fort difficile que de faire adopter, un instrument contre le désir de celui qui doit le tenir. Cependant, il y a des opérations pour lesquelles je suis parvenu à faire employer la charrue Dombasle, et celle de Small, que j'ai prise pour en faire la comparaison. Mais un accident dont je veux garantir les autres, m'est survenu : mes charrues ont généralement beaucoup de parties en fonte, non seulement le versoir, mais encore le corps de la charrue, cette partie qu'on appelle ici le chien. Les gros rochers, dont j'ai parlé plus haut, les ont fait rompre, et, dans d'autres endroits, la force d'un grand nombre d'animaux, disproportionnée à la résistance pour laquelle la charrue avait été calculée, l'a brisée à la haie. J'en ai d'autres, montées en bois, qui ont mieux résisté, ou qui du moins peuvent se raccommoier, et je vais en faire établir en fer forgé. J'espère que plus tard, surtout quand mes terres, retirées des fermes, auront été quelque temps dans mes mains, je pourrai faire marcher ces charrues avec facilité. J'avais fait venir une charrue jumelle de Dombasle, pour défricher les coteaux, afin de renverser toujours la terre du même côté. On retourne la charrue au bout de chaque sillon. Je la destinai à défricher le coteau dont j'ai parlé ; mais j'ai préféré faire cet ouvrage par des hommes qui y ont fait des pommes de terre pour eux.

J'ai la charrue de Small qui fonctionne à peu près, comme la Dombasle.

J'ai aussi la brandilloire écossaise. C'est une araire : elle a toutes ses parties entièrement en fer, même les mancherons ; elle est réputée d'une grande expédition dans les terrains légers ; mais je ne, m'en suis pas encore servi utilement.

Je me sers de l'extirpateur, ou plutôt cultivateur, comme M. Dombasle l'appelle, avec plus de propriété, pour donner des labours secondaires aux terres, c'est-à-dire, quand elles ont déjà été labourées, à fond, avec la charrue, et au lieu de repasser avec une charrue, pour les labours ultérieurs, je passe avec cet instrument qui porte de 5 à 7 socs et qui embrasse des bandes de terre de 4 pieds. On sent combien l'ouvrage en reçoit d'accélération. Aucun instrument n'est plus convenable pour les labours croisés, que je ne manque pas de faire. Pouvant ainsi très-rapidement cultiver ma terre, je le fais plus souvent. Il y a aussi des cas où on ne veut remuer qu'à la superficie, et ne pas renterrer ce qu'on a déjà eu tant de peine à mettre au-dessus : avec cet instrument, je puis remuer la terre à la profondeur que je veux, et ne pas la déranger de couches. J'ai fait venir le cultivateur de M. Dombasle ; mais, tout en rendant justice à cet instrument, je dois dire que nous nous servons d'un autre encore meilleur : c'est la houe renversée de Blaikie, disposée comme je le dirai plus bas, à l'article des houes.

Au nombre de mes herses, se trouve la herse Valcourt, pour défricher les terres fortes. Il faut 4 chevaux pour la tirer, mais elle est très-convenable pour les anciennes luzernières. Elle est pourvue de deux crémaillères qui permettent de lui donner l'entrée que l'on veut. Mes autres herses sont celles du pays. Le scarificateur peut être regardé comme une espèce de herse. C'est un instrument utile, mais difficile à manier. Une grande traverse mobile, qui se hausse et se baisse au moyen de mancherons, porte une rangée de longues et fortes dents, recourbées en avant, comme de petits coutres. Ceux-ci pénétrant la terre, la déchirent, et toutes les herbes non pourries sont ramassées à la surface par ces dents. On lève, tous les 10 à 12 pas, la traverse qui les porte, au moyen des mancherons et en la levant, on la fait glisser contre une autre traverse sans dents, qui désobstrue les dents des herbes qu'elles avaient apportées. Ces herbes restent là en sorte d'andain. L'instrument passe par dessus ; on laisse retomber la traverse à dents, et on continue ainsi. Tout cela se fait sans arrêter. Cet instrument est excellent contre la cuscute dans la luzerne. Mes rouleaux sont très-simples. Ils sont généralement en bois ; mais j'en ai un de granit pour les luzernières. Il pèse bien 6000.

Le rayonneur est un instrument armé de 5 ou 7 socs qui se rapprochent à volonté, et rangés sur de fortes traverses faites de manière à tracer de petits sillons parallèles à la profondeur désirée, pour semer des pois, fèves, enfin ce que l'on veut, même le grain. On fait déposer la semence dans ces sillons, par des semoirs-brouettes.

J'ai plusieurs semoirs : celui de Dombasle pour céréales ; un autre qui s'arrange pour graines de toute grosseur, et qui sème de l'engrais en même temps que les graines. Ces semoirs sont à brouettes et ne sèment qu'une ligne à la fois dans le petit sillon tracé par le rayonneur. J'ai le semoir anglais de Coke, qui sème six raies à la fois, qu'il a rayonnées en même temps, et qu'il recouvre au même instant. Il se conduit par un cheval.

J'ai employé tous ces semoirs ; mais ceux à grain, plutôt pour essai qu'autrement, et sur des fractions de vergées. Je suis très-content des semoirs pour les récoltes rangées de fèves, mais moins pour le grain. Cela n'est pas étonnant ; car les esprits, même en Angleterre, sont partagés entre cette méthode et celle du semis à la volée. Mais, en tout cas, celle-ci ne peut être avantageuse que dans les terrains très-nettoyés et que la houe à cheval peut parcourir facilement entre les rangées de blé. A Holkam, on les espace jusqu'à deux pieds. Je n'ai pas encore fait cette épreuve ; mais j'ai tous les instrumens nécessaires pour cultiver entre les rangées de blé, même quand il est un peu haut. Un de ces instrumens est lié au semoir de Coke et le suit, et, de même que celui-ci, sème 6 raies à la fois. La petite houe laboure 6 intervalles.

J'ai des houes à cheval pour sarcler les récoltes rangées, comme pommes de terre, fèves, etc. Toutes sont triangulaires ; les unes fixes, la traverse de derrière y est de la longueur de l'espace accoutumé entre les rangées de la récolte. Cette herse porte des mancherons comme une charrue. Elle n'a que des dents ordinaires. Les autres houes s'ouvrent à volonté, et peuvent être changées de dents aussi comme on veut. Les unes coupent en dessous, les autres en côté. C'est en un mot un instrument que l'on peut faire varier selon les besoins particuliers du moment.

J'ai de plus un instrument très-renommé dans l'agriculture de Holkam, nommé la houe renversée de Blaikie¹⁷⁷⁰ instrument tout en fer, inventé pour biner entre les blés. Je ne suis pas encore avancé au point de l'employer à cet usage ; mais je le trouve d'un admirable secours pour un usage auquel nous l'avons les premiers appliqué ici, et dont je vais parler. Cet instrument se compose de 3 traverses de fer, et cette construction toute en fer permet de le faire plus large que les cultivateurs ordinaires. Il embrasse près de 6 pieds de large, et peut biner plusieurs raies de blé à la fois ; mais j'ai fait faire des pieds de cultivateur qui remplacent, quand je le désire, les pieds de la houe. J'en puis adapter sur les deux traverses jusqu'à 11, et la disposition des gaines et des écrous est telle, que je puis les espacer ou les rapprocher à volonté. Avec ces pieds du cultivateur, il fonctionne beaucoup mieux que tous les autres instrumens qui portent ce nom. J'ai également fait faire des pieds de rayonneur qui s'adaptent avec la même facilité. Mon instrument peut donc remplir trois fonctions : 1° celle de houe pour biner entre les rangées de blé, mais de cette fonction il n'est pas question chez moi ; 2° celle de cultivateur infiniment mieux que tout autre instrument de ce nom que je connaisse ; 3° celle de rayonneur. Cet instrument est cher, mais je le donnerai volontiers à ceux de mes fermiers qui sauront l'apprécier après avoir essayé le mien. Il y a tant à dire sur ses avantages, qu'il faudrait consacrer plusieurs pages à les décrire. Je me sers de la charrue-buttoir, pour butter les pommes de terre et autres récoltes qui ont besoin de buttage ; je l'emploie quand les rangées ont été bien sarclées par la houe à cheval. Mon buttoir est celui de Dombasle. Un autre buttoir est fait par Cambrai à Paris. Celui-ci est plus petit, et marche plus rapidement avec un petit cheval. Il en faut un assez fort pour tirer l'autre ; mais aussi, on peut s'en servir pour faire des raies d'écoulement profondes dans les labours.

J'ai encore une charrue ingénieuse pour buttoir. J'aurais pu en parler déjà en parlant des semoirs, car elle a eu l'opération des semailles pour premier but. L'invention en est due à M. Bosmel, qui la conçut bien ingénieusement, lorsqu'il n'avait pas de semoir, et que cependant il voulait semer en ligne de certaines graines. Cet instrument est fait en forme de charrue à double versoir, et par conséquent comme un buttoir ; mais à l'extrémité postérieure de chaque versoir se trouve un cône renversé, tournant sur un axe en fer. Cet axe est placé dans la continuation du plan de l'oreille, de sorte que la moitié du cône excède ce plan, et il est incliné comme l'oreille. Il arrive de là que, forçant la terre après le passage de l'oreille, il la plombe et la lisse à son passage, de sorte que la semence jetée à la volée sur une terre ainsi disposée, glisse le long du sillon, ne peut s'arrêter sur cette pente lisse, et tombe au fond du sillon ; alors elle lève en ligne parfaitement droite. Cependant le sermoir vaut mieux, pour le grain surtout ; car, dans le sillon formé par la charrue dont je parle, le fond qui reste non lissé est trop large, et par conséquent la bande du grain qui lève, lève trop large aussi, c'est-à-dire trop épaisse. Le semoir doit donc généralement remplacer cet instrument. Mais il reste excellent pour butter les pommes de terre, et surtout pour les défouir ; car c'est encore à la charrue qu'il faut les récolter. Celle-ci (la charrue Bosmel) les défouit mieux que tout autre. Les cônes les éparpillent de chaque côté admirablement. Dans une heure, nous en ayons rassemblé 89 boisseaux. Il y avait 25 ouvriers, mais la charrue les dépassait. Elle remplit au reste toutes les autres fonctions des charrues à 2 versoirs. Cette charrue me servant pour recueillir, je l'ai placée ici après les instrumens qui préparent les récoltes ; mais on voit qu'on pourrait s'en servir à la rigueur : 1° pour labourer, en lui retirant un versoir et ses cônes ; 2° pour disposer la semence en remettant le versoir et les 2 cônes ; 3° pour butter ; 4° pour récolter. J'ai récolté à la faux et à la faucille. On se sert ici en général de la faucille. J'ai voulu essayer de la faux l'année dernière. On récolta ainsi l'orge, malgré le grand vent auquel nous sommes exposés sur les côtes. Un berceau à vis, très-bien fait, retenait ce que la faux venait de couper. On a abandonné cette méthode, cette

¹⁷⁷⁰ « Instrument inventé par M. Blaikie régisseur de M. Coke à Holkam »

année-ci, sous prétexte du vent. Je tâcherai que l'on ne rétrograde pas ainsi sans de bonnes raisons. Je ne me sers pas encore de la machine à battre. Ses résultats ne sont bien supérieurs que lorsque l'eau sert de moteur. Je n'ai pas encore préparé ce qu'il faut pour l'emplacement de la mienne. Je n'apprends qu'en écrivant cette notice, que nous n'avons pas de tarare ; je dois le confesser avec ingénuité. J'en aurai certainement. On en a fait de très-perfectionnés et j'y joindrai un blutoir à blé, instrument qui assure, dans les marchés, la préférence aux blés pour lesquels on s'en est servi.

J'ai encore une machine qui coupe les pommes de terre et autres racines pour les bestiaux. J'ai un moulin à concasser toute espèce de grains, depuis les fèves jusqu'à l'avoine. Les cylindres d'acier qui opèrent le broiement, se rapprochent ou s'éloignent à volonté. Il y a grand avantage à cette méthode de concasser tout ce qu'on donne aux animaux : tout est digéré, et on peut économiser sur la quantité, sans rien enlever à la nutrition.

ANIMAUX.

Il résulte de mon expérience que les animaux nés au loin et même à quelques lieues d'ici, dans les terres, ne prospèrent pas à Flamanville. Il leur faut du moins long-temps pour s'acclimater, et ils sont presque toujours 2 ans malingres et toussans, surtout l'espèce chevaline. Je ne peux donc avoir en bonne race que des animaux très-jeunes, et ils ne sont pas encore des meilleures races, du moins les chevaux. La grande quantité d'ouvrage que j'ai eue à la fois sur les bras, m'a forcé de faire travailler mes attelages, et je n'ai pas pu faire porter mes jumens ; en tout je ne me suis pas encore occupé de ce genre d'industrie, que d'ailleurs assez d'autres pratiquent, mais sans luxe et comme tout fermier pourra le faire. J'aurai des étalons du Perche ; mais j'ai cherché à introduire deux espèces qui n'étaient pas à portée de tout le monde : j'ai fait venir un taureau et deux vaches de Suisse, deux baudets et deux ânes du Poitou. Ces vaches se sont très-bien soutenues ici : je n'ai d'elles aucun soin particulier et elles sont fort grasses ; elles sont moins délicates, moins difficiles que celles du pays ; elles mangent ce que celles-ci refusent, donnent autant de lait, s'engraisseraient et seraient bien préférables pour celui qui voudrait les engraisser. Malgré ces avantages, les cultivateurs du pays ne les estiment pas, à cause de leur couleur qui est celle de taupe cendrée de blanc. Le taureau leur ressemble. Entre plusieurs dont j'ai eu le choix, je n'ai pas choisi le plus grand ; mais j'ai pris le plus fin, et celui qui m'a semblé le plus approprié à la race du pays ; car je crois qu'en tous ces changemens, il faut aller pas à pas, pour ne pas révolter les esprits qu'on a pour but de se concilier. Le taureau est extrêmement doux, tellement qu'il est attelé toute la journée. C'est lui qui fait tout l'ouvrage intérieur de la ferme, de la basse-cour et du château ; c'est lui qui amène, matin et soir, tout le verd nécessaire pour une trentaine d'animaux à l'étable et dans les écuries. Il a un anneau passé dans le cartilage entre les narines ; mais jamais il n'y a lieu de s'en servir. Il entend son nom, vient à la voix, et est aussi doux, aussi caressant, aussi tranquille que le cheval le mieux dressé. Plusieurs cultivateurs ont déjà vaincu, cette année, leurs préjugés, et ont amené leurs vaches ; je connais déjà de superbes productions. J'ai aussi un magnifique taureau du pays ; mais je n'ai pas encore pu m'en servir : je crains qu'il ne soit méchant. Il n'a pas un an : on vient de lui passer un anneau.

Une vingtaine de jeunes élèves témoignent déjà de l'amélioration que j'ai obtenue dans mes bestiaux. J'ai un harnais de bœufs du Cotentin. Il est trop lourd pour ce pays. C'est celui que j'avais acheté dans l'espoir qu'une couple mènerait mes charrues Dombasle. J'ai déjà de mes élèves attelés ; je dis attelés, car j'ai commencé à substituer les colliers au joug de ce pays, le plus mauvais, le plus barbare, le moins utile que j'aie vu, n'importe où. La force d'un bœuf n'est employée qu'à le blesser. Plus il tire, plus il se fait mal, et le tirage de quatre ne vaut pas celui de deux bien liés au joug, qui sont attachés aux cornes. Le Conseil général avait mis, il y a quelques années, beaucoup d'importance à propager les mulets. On les vendait alors fort bien. J'en élevais moi-même environ 70 que j'avais achetés de lait ou de deux ans. Je fis venir alors du Poitou les baudets et les ânesses dont je viens de parler ; mais j'eus toutes les peines possibles à leur faire amener des jumens. Je promis de prendre le petit mulet d'un an au prix de 90 fr., s'il n'avait pas de défaut essentiel. Cette détermination amena une soixantaine de jumens ; mais les mulets sont encore si jeunes, qu'on ne peut en juger. On me rapporte qu'ils sont petits ; le père cependant est grand. Peut-être les élèves prendront-ils leur développement plus tard. Serait-il possible que le changement de climat eût eu cette mauvaise influence, comme il l'a eue d'abord sur leur santé ?

Je n'ai point de moutons. Je ne crois pas que dans ce pays-ci ils soient d'une grande utilité. Je n'ai pas de terres en friche. Je ne laisse point d'herbe dans les champs cultivés. Je ne cultiverai pas le navet, d'ailleurs je ne crois pas le parc très-utile, toute compensation faite. Les moutons me seraient incommodes en ce moment. Plus tard je verrai si j'en aurai ; ce ne serait qu'afin d'avoir de tout, et que ces animaux ne parussent pas me manquer. Mais je voudrais que mes fermiers qui n'en ont pas un assez grand nombre pour les garder,

parce que chaque ferme est peu étendue, renonçassent entièrement à en avoir. Puisque je veux leur donner l'exemple, le meilleur que je puisse leur offrir est de regarder comme une plaie ces chétives brebis. Si j'en ai, elles seront du moins d'espèces choisies ; elles seront nourries dans une cour et n'en sortiront que pour se promener.

J'ai des cochons d'une espèce qui m'a été beaucoup vantée à Grignon par M. Bella, aux conseils de qui je suis redevable de beaucoup de rectifications dans mes idées, et ce sont-là les meilleurs progrès. Cette espèce est croisée de cochons et d'américains. Ils sont noirs, gros, courts, et s'engraissent rapidement, dit-on ; mais ils sont venus ici, trois dans une cage, au mois de juin, et je ne puis encore en juger. Il doit m'en venir aussi d'une race très-différente. Elle est très-haute et convient pour l'entrée dans les villes où les octrois se paient par tête de bétail.

Je n'ai pas de volailles d'espèces bien particulières, si ce n'est la grande poule russe qui est énorme, et, rôtie, a l'air d'un petit dindonneau.

DOMESTIQUES.

Tous mes domestiques mangent ensemble. Ils sont nombreux :

- 1 Économe qui a soin de tout, qui boulanges, et surveille toutes choses, même ce qui regarde les approvisionnements pour le château et les magasins ;
- 1 premier valet de charrue, chef du labour et de tout ce qui regarde l'agriculture ;
- 1 charretier des chevaux entiers ;
- 1 charretier des jumens d'attelage ;
- 1 charretier de travaux isolés et qui a soin des chevaux de selle ;
- 1 soigneur des élèves et bêtes à la ferme du pâturage ;
- 1 aide ;
- 1 enfant conducteur du taureau suisse et qui soigne l'autre taureau ;
- 1 soigneur de mulets que des enfans conduisent à la journée ;
- 1 servante ;
- 1 commissionnaire qui fait beaucoup d'ouvrages irréguliers.

Tels sont les gens à l'année appartenant au faire-valoir. Tous mangent ensemble dans le pavillon du régisseur, avec qui j'ai un abonnement ; car tout ce qui est récolté est vendu, excepté ce qui est consommé par les bestiaux. La nourriture de cette table est très bonne. Le pain est blanc ; la viande, le cidre, le beurre et une abondance de bons légumes s'y trouvent toujours. Voilà sûrement un excédant de dépense sur celle que ferait un fermier ; mais tout le justifie envers des hommes qui tous m'en récompensent par la meilleure conduite, du zèle et un ordre, une tranquillité, une douceur dont je me plais à faire ici l'éloge. Mais si ces hommes se montrent contents et heureux, ils savent aussi que ce n'est pas seulement une mauvaise conduite qui leur ferait perdre leur place, mais une faute légère plusieurs fois répétée, un simple manque de douceur dans une réponse, ou une rudesse envers leurs bestiaux.

A ce nombre d'ouvriers nourris à la maison il faut joindre encore des ouvriers de métier à l'année, tels que charpentiers, charron, forgeron, etc, des ateliers constans de journaliers avec chacun leur chef.

Maintenant on est impatient de m'adresser une demande : Comment se résout la question d'argent ? A cela je répondrai : Il est difficile d'évaluer, au bout de quatre ans, ce qu'on a fait, quand une grande partie des dépenses sont des avances faites à l'avenir. Je pourrais, par des calculs très-vrais, prouver que j'y gagne ; on pourrait, par des calculs très-vrais, me démontrer que j'y perds. Cependant, voici en gros, et autant que je puis le juger, avant deux ans d'ici, l'aperçu de ma situation. J'ai avancé un capital de 30000 fr. dont il me faut la représentation par le bilan de ce mois de septembre prochain. Il sera à peu près représenté par la récolte, les bestiaux et les ustensiles que j'ai en très grand nombre de toute espèce. Je ne fais pas compte de l'intérêt de cette somme. L'argent reçu annuellement m'a assez approximativement représenté ce que j'aurais eu de fermage. Il est vrai que je paie moi-même au faire-valoir : 1° la chaux dont il m'a fourni pour plus de 6000 fr. depuis 4 ans, au prix que je l'aurais achetée ailleurs, et que je lui paie encore 2500 fr. par an pour l'entretien d'un harnais censé toujours occupé par moi pour des objets étrangers au faire-valoir. Mais je n'aurais pas payé moins de tout autre manière pour cette chaux, et l'évaluation de l'emploi d'un harnais de 5 chevaux et d'un homme est modique, car souvent j'emploie tous les chevaux et les mulets à mes terrassements, aux réparations du château et des fermes, aux chemins, aux transports des matériaux, aux approches pour les maçons, à tous les travaux, aux voyages de Cherbourg, enfin à tout mon service particulier. Certes je ne ferais pas tout cela avec un harnais et un homme.

Avant de conclure cette notice, j'aurais voulu dire quelque chose du système des longs baux ; mais ce sujet m'emporterait trop loin. On peut même ne pas le regarder comme appartenant au sujet qui m'occupe, le faire-valoir de Flamanville ; et il n'y est lié que pour la connexion entre mes travaux et le but que je me propose, celui de les faire servir à l'amélioration de mes fermes. Il suffit que je dise que je tâcherai, tant que je trouverai des fermiers bien famés, honnêtes et intelligents, de les attacher par de longs baux, Je ne vois que ce moyen d'assurer un succès durable à ceux que je pourrais obtenir les premiers temps.

CONCLUSION

Je ne puis pas terminer en disant : Tel est le succès du faire-valoir de Flamanville ; mais je puis dire : Telles sont ses heureuses prémices. Je suis certain que cet établissement doit contribuer à l'amélioration du pays, et ce serait à soi seul une raison pour qu'il m'inspirât un grand intérêt. Quand je pense au bien qu'il répand parmi les hommes qui ont besoin de travail, il me devient cher. Avec tout ce qui se rattache au château de Flamanville, il a été employé généralement plus de 80 ouvriers pendant l'hiver de 1830, et plus de 110 pendant celui qui vient de s'écouler. La plus grande partie de ces travaux me sera profitable un jour. Beaucoup sont de l'espèce utile. Ils ont formé des ouvriers très-bons et dont on serait satisfait dans les villes, et je vois, avec une vive satisfaction, qu'en des momens difficiles, lorsque tant d'autres pays sont en souffrance, celui-ci ne fait que prospérer. La soude que les habitans font à la côte et vont faire jusqu'aux îles de Chausey, la taille du granit pour les travaux de Cherbourg et pour les trottoirs de Paris et mes travaux particuliers, entretiennent abondamment de travail tous ceux qui en ont besoin et qui veulent s'y livrer. Les habitans de ce pays sont laborieux et intelligents. Si toutes ces favorables circonstances venaient à leur manquer, j'aurais enseigné un nouveau moyen de bien-être, en développant dans cette localité l'industrie des travaux agricoles. Ils y seront, à la fois, un moyen de prospérité pour les riches et une source intarissable de travail pour les pauvres. Puissé-je ainsi contribuer à y rendre les habitans plus heureux ! »

c. Exploitation de Canisy, par M. DE KERGOLAY, en 1858¹⁷⁷¹

« Situation de l'exploitation. »

Cette exploitation qui a été créée en 1835 et 1836 est située dans les communes de Canisy, de St Gilles et de St Ebremond, dans l'arrondissement de St Lô, à huit kilomètres de cette ville.

En remontant la vallée de la Vire, on trouve, à une distance de quatre kilomètres, une vallée secondaire formée par un ruisseau nommé la Joigne, qui débouche en cet endroit dans la Vire, coulant de l'Ouest à l'Est.

Constitution du sol.

Mon exploitation, toute d'un seul tenant, occupe les deux versants de la vallée, ainsi que les prairies qui en forment le fond, sur une longueur de plus de 3 kilomètres : la vallée ayant sa direction de l'Ouest à l'Est, les champs sont d'un côté inclinés au Nord, et de l'autre au Sud et au Sud-Est.

Le sous-sol est partout le roc schisteux sur lequel s'élève la ville de St Lô. A sa couche supérieure, on le trouve ordinairement à l'état de tuf pourri, facilement perméable aux racines de fougères, de luzernes et des arbres de toute espèce qui réussissent généralement bien. Le sol lui-même est d'une profondeur variable, de 10 centimètres sur les pentes des coteaux, à 30 et même plus sur le haut des plateaux. Il est quelquefois déparé du sous-sol par une couche de glaise qui rend le champ sous lequel elle s'étend imperméable et par conséquent fort mouillant. Aussi les sources y sont-elles nombreuses : et on peut facilement établir de bons abreuvoirs dans tous les champs où on veut faire paître des bestiaux. L'eau est toujours pure, très bonne à boire, quelquefois un peu ferrugineuse à cause des oxides de fer contenus dans les argiles qui forment la base du sol et du sous-sol.

L'exploitation est desservie par deux routes, celle de St Lô à Granville et celle de St Lô à Coutances. St Lô est le principal marché, il y a une halle à grains toutes les semaines et plusieurs foires dans le courant de l'année.

¹⁷⁷¹ Archives départementales de la Manche, 353 J 678, « Notice sommaire sur l'exploitation de Canisy fondée et dirigée par Mr le comte de Kergolay, député au Corps législatif », mémoire manuscrit de 35 pages moyen format, relié, qui ne contient pas le plan qui y est mentionné.

Cultures habituelles du pays

Les cultures habituelles du pays sont le froment, l'avoine d'hiver, l'orge de printemps, le sarrasin et le trèfle comme fourrage. On élève des vaches et des poulains. On fait du beurre et on engraisse les vaches quand elles vieillissent.

Salaires des employés et ouvriers

Lorsque j'ai organisé mon exploitation, le prix de la journée des hommes était 1 f à 1 f 25 c pendant 8 mois et de 0 f 70 à 0 f 80 pendant les quatre mois d'hiver. Le prix de la journée des femmes était de 1 f pendant la fenaison et la moisson, de 0 f 60 en hiver et de 0 h 80 le reste de l'année. Moyennant ces prix, ni les hommes ni les femmes n'étaient nourris. Les domestiques à gages se payaient :

Les grands valets et semeurs, de	180 à 230 f
Les laboureurs et valets à tout faire de	130 à 160 f
Les ménagères et vachères de	120 à 180 f

Tous les travaux de terrassement se faisaient à la journée ; je suis parvenu, non sans peine, à les faire exécuter à la tâche. J'attache non seulement les terrassements proprement dits à des prix qui varient de 0 f 20 c le mètre cube à 0 f 50 c, mais je suis parvenu avec quelques tâtonnements à faire exécuter aussi des travaux plus difficiles à apprécier comme des réparations de fossés dont on a coupé les haies, le curage des rigoles et de limes de toutes grandeurs, le recoupage, le chargeage et l'étendage de composts, l'arrachage de racines, betteraves, carottes, etc. Pour la fenaison et pour la moisson, on avait l'habitude d'aller louer à la journée des ouvriers à des loueries qui se tiennent à St Lô en cette saison. On les payait de 2 f à 4 f, avec l'obligation de les bien nourrir et de leur donner à boire à discrétion. Je suis parvenu à me soustraire à cette pénible obligation en organisant un atelier assez nombreux de journaliers auxquels j'assurais de l'ouvrage toute l'année, soit à la ferme, soit au potager, soit à des travaux quelconques de terrassements, à la condition de ne pas m'abandonner pendant la moisson. Ces hommes, réunis aux charretiers, laboureurs, batteurs, etc. me formaient un atelier de 21 à 22 faucheurs, qui expédiaient rapidement mes récoltes, tous les journaliers n'étant payés que 1 f 25 c à 1 f 50 c sans nourriture.

Etendue de l'exploitation

L'exploitation de Canisy se composait au moment où elle a été créée de 107 hectares de terre en labour, de 28 hectares de prairies naturelles ou d'herbages, et de 20 hectares de bois taillis ou futaies.

Le plan ci-joint fait voir que les champs sont divisés en pièces de grandeurs variables entourées de fossés plantés de haies vives. C'est l'usage général du pays. Souvent ces pièces n'ont que 30 à 40 ares et quelquefois moins. Cet usage est funeste à la production agricole.

Indépendamment du terrain très considérable occupé par les fossés, et par conséquent perdu pour la culture, les racines des haies et des arbres plantés sur les fossés, l'ombre de ces arbres, les remous du vent dans tous les coins de ces petites pièces, font verser une partie des récoltes ou nuisent considérablement à leur développement.

J'ai supprimé un grand nombre de ces clotures et formé de vastes champs bien carrés, bien exposés au soleil et faciles à travailler par la longueur des sillons.

Pour former mon exploitation, j'ai été obligé de réunir trois fermes qui étaient louées :

Celle de la ménagerie	3,790 f
Celle dite de St Gilles.....	3,000 f
Celle de la Vallée	2,200 f
Soit en moyenne 66 ^f 60 ^c l'hectare	
Plus la retenue du château	300 f
Total du produit des locations	9,290 f

Ces trois fermes étaient occupées par des cultivateurs, qui n'avaient ni les connaissances ni les capitaux nécessaires pour tenir leurs terres en bon état. Deux d'entre eux avaient pris leurs fermes dans leur jeunesse avec leur mère, et la cultivaient depuis près de 60 ans. Aussi leurs terres étaient elles très maigres, très épuisées et surtout infectées de chiendent, d'avoine à chapelets, d'oseille sauvage et beaucoup d'autres plantes nuisibles.

La réserve qui entourait le château se composait de 20 hectares d'herbages plantés de vieilles avenues de chênes et de hêtres ; elle était louée par 300 f depuis longues années à la concierge du château qui avait

peine à y nourrir quelques vaches, mais qui faisait son principal chauffage des bourrées de fougères qu'elle y récoltait par milliers.

Je crus d'abord que je serais obligé de mettre ces terrains en labour pendant quelques années pour me débarrasser de ces fougères, mais je voulus, avant de prendre ce parti dispendieux, essayer d'un procédé qui me réussit parfaitement.

On coupe ordinairement la fougère avec une faux, mais il est reconnu que ce procédé ne l'empêche pas de repousser. J'essayai de les faire bâtonner. Je chargeai de cette opération deux vieillards qui ne pouvaient plus gagner leur vie par un travail régulier, et à qui j'étais obligé de faire la charité. Ils y employèrent 200 journées la première année, 120 la seconde et 50 la troisième. Dès la seconde année, la fougère devint plus rare et la bonne herbe plus abondante ; à la troisième année, le progrès fut beaucoup plus marqué, à la quatrième la fougère avait entièrement disparu, et en mettant sur ces prairies les engrais ordinaires du pays, c'est-à-dire des composts mêlés de fumier, de chaux et de tangué, je les amenai bientôt à me donner 3000 kilos à l'hectare de foin fin, serré, délicat, tout-à-fait de première qualité.

L'opération m'avait coûté 740 journées qu'il serait plus juste d'estimer à 0 f 75 c qu'à 1 f la journée, soit donc de 600 à 700 f.

Assolement.

Mon premier soin a été d'adopter un assolement qui eût pour résultat d'augmenter progressivement la fécondité du sol, tout en l'ameublissant et en le nettoyant.

Plein de respect et d'admiration pour Mr Bella, et pour les beaux résultats qu'il avait obtenus à Grignon, je crus ne pouvoir mieux faire que d'imiter son assolement septennal, en l'adaptant aux habitudes de culture du pays. Le voici tel que je l'ai pratiqué pendant 17 ans.

1^{ère} sole. Plantes sarclées, pommes de terre, betteraves, carottes, rutabagas, panais, fêverolles, faits sur trois labours, dont un de défoncement de 30 centimètres quand le sol le permet, suivi d'une fouilleuse, avec une pleine fumure de 50 à 60,000 kilos à l'hectare. Depuis plusieurs années, je pratique la culture en sillons et j'en obtiens d'excellents résultats. Les betteraves repiquées réussissant mieux chez moi que celles semées en place, c'est ce premier procédé de culture que j'emploie habituellement. Après le troisième labour, on herse et on fait passer le rouleau de Croskill. Lorsque le moment de repiquer arrive, on ouvre la terre avec la charrue à butter, on place le plant sur l'ados de la terre relevée, et la charrue en revenant ouvre une seconde raie dont la terre recouvre le plant et complète l'ados. La charrue attelée de deux chevaux plante ainsi très facilement un hectare de terrain. 6 femmes suffisent pour placer le plant. Les betteraves sont placées à 0 m 50 cent. de distance sur 0 m 75 cent de largeur de sillon.

2^{ème} sole. Froment d'hiver sur une partie, sur l'autre orge ou avoine de printemps, dans laquelle je sème du trèfle. Quelque soin que j'y aie apporté, je n'ai jamais pu obtenir de bon trèfle dans du froment d'automne. A canisy et dans la Manche, il ne vient que dans des céréales de printemps. D'un autre côté, le froment d'automne vient parfaitement après toutes les plantes sarclées, même les pommes de terre, tandis qu'à Grignon, il n'a jamais bien réussi dans cette situation. D'après cette considération, je me suis décidé à faire la moitié de la 2^{ème} sole en grains de printemps pour avoir du trèfle, et je faisais l'autre moitié en froment auquel succédait de la vesce d'hiver. Donc

3^{ème} sole. Moitié trèfle et moitié vesce, coupés en vert.

4^{ème} sole. Froment d'hiver.

5^{ème} sole. Colza ou lin fumés.

6^{ème} sole. Froment d'hiver.

7^{ème} sole. Avoine d'hiver.

On ne cultive que l'avoine d'hiver dans l'arrondissement de St lô. C'est moi qui ai le premier, essayé l'avoine de printemps. J'ai cultivé un grand nombre de variétés, dont plusieurs me réussissent bien, cependant, jusqu'à présent, l'avoine d'hiver est toujours plus pesante. J'ai donc cru ne pas pouvoir en abandonner la culture. Plus une sole de luzerne, qui, grâce à quelques soins, c'est-à-dire à des hersages et à des engrais pulvérulents, m'a duré environ 12 ans. Au bout de ce temps, la luzerne a commencé à sépuiser et à être remplacée par la bonne herbe qui pousse si facilement sur le sol de la Manche ; de sorte que ces champs se sont trouvés insensiblement convertis en herbages. On voit encore, dans une partie du parc, quelques touffes qui sont des débris d'une très bonne luzerne semée en 1838.

En outre des cultures principales qui constituent chaque sole, j'y introduis quelques cultures dérobées. C'est ainsi que je fais, après la vesce et après le colza, du sarrasin ou des navets. J'ai essayé de faire des fourrages, selon les mélanges indiqués par M. Dézeimeris, mais j'ai été obligé d'y renoncer, parce que quand ils sont faits par une sécheresse un peu prolongée, ils ne lèvent pas.

Au moyen de ces labours d'été et du déchaumage dont je fais suivre toutes les récoltes de céréales et celle du colza, je tiens ma terre dans un grand état d'ameublissement, et, en m'aidant des binages, sarclages et autres façons qu'exigent les cultures des racines, je suis parvenu à débarrasser mon sol de la plus grande partie des plantes parasites et nuisibles qui l'infestaient.

Engrais.

J'ai apporté tous mes soins à me procurer la plus grande quantité possible d'engrais et à les préparer convenablement. Non seulement j'emploie en litières toutes les pailles de céréales, mais j'y emploie aussi toutes les pailles de sarrasin qu'on a l'habitude de brûler dans le champ même où on a battu le sarrasin, et j'y ajoute toutes les fougères et les bruyères que je trouve en grande quantité dans les jeunes coupes de mes bois. Les fumiers des écuries, des étables et de la bergerie sont portés tous les jours sur des soles convexes placées à droite et à gauche d'une fosse à purin dans laquelle plonge une pompe rustique établie selon le système de Mr Polonceau, qui permet d'arroser facilement le tas de fumier lorsqu'il est parvenu à une hauteur suffisante, et par conséquent d'en diriger à volonté la fermentation, de sorte qu'elle se développe également dans toutes les parties du tas de fumier. Les soles sont environnées de caniveaux pavés qui recueillent le purin quand il a traversé le tas de fumier et le ramènent à la fosse. J'ai soin que le purin soit toujours saturé de sulfate de fer pour convertir en sulfate d'ammoniaque, qui est un sel fixe, le carbonnate qui est très volatil et fait perdre par évaporation une partie considérable de l'azote contenu dans le fumier. Les lieux d'aisance de la ferme sont placés sur la fosse à purin, de sorte que le sulfate de fer qui est toujours en excès dans celui-ci, puisse désinfecter toutes les matières qui viennent en augmenter la richesse d'une manière notable. Le sol des étables, des écuries et des bergeries est toujours couvert d'une couche épaisse de tanguie placée sous la litière, qui sert d'excipient aux urines. Les amendements les plus généralement employés dans mes environs sont la chaux, qui se vend 16 f les 1000 kilos et la tanguie qui coûte 0 f 25 c la charge d'un cheval, c'est-à-dire les 2/3 d'un mètre cube quand elle est prise au bord de la mer, mais qui augmente de valeur selon la distance de la mer à laquelle on va la chercher ; elle coûte maintenant 2 f 50 c à 3 f le mètre cube à Saint Lô où je la prends.

J'emploie la tanguie et la chaux selon l'usage du pays en composts, c'est-à-dire en les ajoutant aux curures des chemins, des fossés, des abreuvoirs, des ruisseaux pour l'étendre en sémieries sur les herbages et sur les prairies quand ils sont bien préparés.

J'ajoute à ces tourbes toutes les matières fécales produites au château par ma famille, mes domestiques et mes hôtes ; elles sont recueillies dans des tonneaux et vidées à mesure que ceux-ci se remplissent dans les composts préparés dans le voisinage pour les recevoir.

J'emploie du guano, non comme fumure principale, mon fumier me revient à beaucoup meilleur marché, mais comme supplément sur les cultures des plantes sarclées et sur les céréales qui ont souffert de l'humidité ou de températures défavorables pendant l'hiver ou au printemps.

J'arrose mes prairies après avoir coupé les foin pour faire repousser promptement et vigoureusement les regains, avec du purin. Celui des étables étant à peu près totalement absorbé par la tanguie, voici comment j'en fabrique. Mes vaches sont presque toujours attachées au piquet quand elles dépouillent les herbages ; elles sont soignées par une femme qui ramasse toutes les bouzes, et au moyen d'une brouette, va les porter dans un tombereau placé dans le voisinage. Quand le tombereau est plein, il est amené à la ferme et vidé dans la fosse à purin.

20 à 25 vaches à lait produisent par jour un mètre cube de bouzes. Une femme suffit pour les recueillir. Ce mètre cube de bouzes toutes fraîches et par conséquent encore un peu liquides me revient à 80 centimes ; je crois difficile d'obtenir de l'engrais à meilleur marché. Suivons l'opération jusqu'au bout. Une source très abondante apporte de l'eau au potager, à l'écurie, à la cuisine, à la buanderie, etc. J'ouvre pendant la nuit le robinet qui la fait couler dans le trou à purin et je remplis celui-ci. Quand on veut arroser, une pompe rustique y prend le liquide et l'élève dans un tonneau d'arrosage.

Que me coûte l'arrosage lui-même ? J'y emploie deux tonneaux attelés chacun d'un cheval, avec lesquels j'arrose deux hectares par jour facilement. J'évalue la journée de cheval à 2 f, celle des conducteurs à 1 f 50 c ; l'arrosage des deux hectares me coûte donc 7 f, soit 3 f 50 c par hectare. On comprend que dans cette situation, j'hésite à faire les dépenses nécessaires pour appliquer d'une manière régulière et complète le système anglais de la distribution des engrais liquides qui exige des appareils dispendieux. Au moyen de mes arrosements, j'obtiens au moins trois regains et souvent quatre, qui me permettent de nourrir mes vaches jusqu'à Noël, et même plus tard quand la gelée ou la neige ne viennent pas y mettre obstacle.

Quand les herbages sont trop éloignés de la ferme pour qu'il soit possible d'en rapporter les bouzes à la fosse à purin et d'y reporter celui-ci, je me contente de faire ramasser les bouzes en tas dans l'herbage et je les fais recouvrir, soit avec des terres préparées d'avance pour former un compost, soit à défaut de celles-ci

avec de la tangué pour empêcher qu'elles ne perdent une partie de leur richesse par l'évaporation, plus tard on prépare les composts.

J'emploie en engrais tous les animaux qui meurent chez moi d'accident ou de maladies, notamment les chevaux. Je les fais partager en gros morceaux par l'équarisseur et placer au milieu d'un tas de fumier qui les enveloppe complètement d'une couche de deux pieds d'épaisseur au moins, recouverte elle-même d'une couche de terre d'une épaisseur égale. Aucune odeur ne se répand au dehors, aucun produit ne se perd par l'évaporation, et au bout de quelques mois, toutes les chairs sont complètement déagrégées et dissoutes ainsi que le fumier lui-même. On recoupe alors le compost qui est d'une puissance extraordinaire.

Instrumens. Charrues.

J'ai toujours employé les araires Dombasles sans roues à versoir en fonte et à socs mobiles. Pour les labours ordinaires, je les attelle avec deux bœufs ou deux chevaux seulement, et toutes les fois que j'ai envoyé mes charrues à des concours d'épreuves, j'ai battu les vieilles charrues du pays attelées de 4, de 5 ou même de 6 animaux, bœufs ou chevaux, et conduites par les meilleurs cultivateurs du pays. Je les ai battus, dis-je, non seulement pour la bonne exécution du travail, mais pour le temps dans lequel il est exécuté. Les attelages nombreux pressés par leurs conducteurs allaient plus vite que le mien en pleins sillons, mais ils perdaient beaucoup de temps pour tourner à l'extrémité des sillons, et là, ils étaient toujours rejoints et dépassés par le mien.

Mon savant et habile compatriote, le Général Dumoncel, dit dans la description de son exploitation de Martinvast, qu'il a renoncé à employer les araires sans roues parce que ses domestiques se plaignaient sans cesse de ne pouvoir les faire bien fonctionner. Depuis 22 ans que j'emploie cet instrument, je n'ai jamais reçu de plaintes semblables, peut-être la facilité avec laquelle j'ai fait adoper l'usage de cet instrument précieux est-elle dûe à ce que je savais le manier moi-même. Le jour que j'ai pris possession de mes cultures, le jour de St Michel 1835, je fis atteler deux bœufs à une de mes charrues par un laboureur qui était depuis 10 ans au service du fermier que je remplaçais et qui était passé au mien. Mon régisseur, qui était élève de Grignon et qui était lui-même un très bon laboureur, en fit atteler une seconde. Nous primes les manchons et nous nous mimes en marche tout en marchant. Je montrai au laboureur comment on maniait les manchons et comment on conduisait les bœufs. Je lui fis voir que cela n'était pas très difficile. Après deux ou trois tours, je le fis essayer ; cet homme au début ne s'y prit pas aussi bien que moi, mais comme il ne pouvait pas me dire que c'était impossible puisqu'il me voyait l'exécuter très facilement, son amour propre fut vivement blessé de voir que je maniais une charrue mieux que lui, vieux laboureur ; au bout de quelques jours, il triompha des petites difficultés que présentait la pratique de son instrument, et il ne tarda pas à le manier aussi bien, je ne craindrai même pas d'avouer, mieux que moi.

Depuis ce temps, plus de cinquante personnes, soit domestiques, soit journaliers, ont fait travailler mes charrues, plusieurs ont obtenu des prix aux concours de labourage et j'ai le plaisir de voir s'augmenter chaque année le nombre des cultivateurs qui en emploient.

On laboure habituellement en sillons de 6 à 10 mètres de large, séparés par des raies qui servent à l'écoulement des eaux, mais je laboure à plat les champs drainés, me préoccupant surtout d'offrir à mes voisins des exemples dont le succès ne pût pas être contesté, et qui fussent faciles à imiter. Je n'ai jamais donné dans le luxe des instrumens nouveaux. Je me suis contenté d'avoir ceux qui m'ont paru les plus incontestablement utiles. Ainsi j'emploie deux charrues fouilleuses, l'une de Mr Laurent, faite sur un modèle anglais, l'autre exécutée par Mr Bazin, du Mesnil St Firmin, la houe à cheval, la charrue à butter, la charrue de Grignon à versoir à déchaumer, instrument excellent avec lequel j'exécute sur toutes mes récoltes cette opération importante qui contribue beaucoup à nettoyer les terres et qui était tout-à-fait inconnue dans ce pays, où on fait dépouiller les étaux des céréales par de jeunes bestiaux, des poulains ou des moutons jusqu'aux récoltes suivantes ; l'extirpateur, la herse Valcours, et les herses articulées de Howard, le grand bineur de Garrett et celui de Hamoirs, le rouleau Croskill exécuté à Grignon et supérieur à celui exécuté par Croskill lui-même ; enfin le semoir de Garrett que j'ai acheté à l'exposition de Londres de 1851 et dont je ne saurais dire trop de bien. Depuis que je possède ce précieux instrument, je fais toutes mes semences en ligne, répandant en même temps sur la terre un engrais pulvérulent, de la chaux ou du tourteau. On sème à la volée 2 hectolitres 50 c et souvent même 3 hecto^{tres} de froment. Avec le semoir, je ne sème que 1 hecto^{tre} 50 c, ce qui me fait une économie au moins de 1 hecto^{tre} par hectare.

Les gens qui sèment 3 hecto^{tres}, et il y en beaucoup, n'obtiennent guères que 4 fois la semence, moi j'obtiens facilement 16 fois la semence. Aussi j'ai réalisé à la fois une économie considérable sur la quantité de semence, et j'ai obtenu une augmentation importante sur le produit. Comme il y a en France environ 6 millions d'hectares ensemencés chaque année en froment, une économie de 1 hecto^{tre} par hectare représente 6

millions d'hectolitres ajoutés à la consommation du pays, c'est-à-dire celle de 2 millions d'hommes pendant toute l'année ou bien celle de la population toute entière pendant 20 jours, ce qui n'est pas à dédaigner dans les années de cherté, et qui représente une valeur de 90 à 180 millions, selon que le prix de l'hectolitre varie de 15 f à 30 f qu'il atteint malheureusement bien facilement dans les temps de cherté.

J'ai grand soin de chauler mes semences avec du sulfate de soude et de la chaux.

J'ai introduit l'usage de sarcler et de herser les céréales au printemps et je m'en suis toujours très bien trouvé.

Je coupe mon froment avant qu'il ne soit mûr et j'ai introduit l'usage de la faux dans la moisson des céréales et du sarrazin. Cette pratique a été imitée successivement par presque tous les cultivateurs de mes environs qui y reconnaissent trois avantages importants.

1° Rapidité et par conséquent économie dans l'exécution de la fauchaison.

2° Augmentation de la quantité de paille, parce que la faux rasant la terre de près, coupe le chaume beaucoup plus bas que la faucille.

3° Les céréales fauchées sèchent beaucoup plus aisément que celles coupées à la faucille, lorsqu'elles viennent à être mouillées avant d'être gerbées. La faux armée que j'emploie incline légèrement et renverse les tiges des céréales, les unes sur les autres ; le moindre vent les soulève, circule entre elles et fait évaporer rapidement l'eau de pluie qui les a couvertes, tandis que le moissonneur qui emploie une faucille, saisit de la main gauche les tiges jusqu'à ce qu'il ait une pleine poignée, il dépose alors cette poignée par terre, mais elle a été serrée dans sa main, elle forme comme une petite gerbe, et si elle vient à être pénétrée d'eau, il est impossible qu'elle ne sèche pas beaucoup plus lentement et plus difficilement que celles qui sont coupées par la faux. Cette considération est très importante pour la Normandie et en général pour tous les cultivateurs de l'Ouest et du Nord.

J'ai essayé de la sape belge, mais je préfère beaucoup la faux armée.

J'ai apporté le plus grand soin au choix de mes semences. Le froment le plus ordinairement cultivé dans le pays est le chicot.

J'ai profité de divers concours généraux et des deux expositions universelles pour recueillir des échantillons des plus belles céréales que j'y ai rencontrées. J'ai formé une école dans laquelle j'ai cultivé plus de 200 variétés de froment et un grand nombre de variétés d'avoines et d'orges. Sur un mètre carré de terrain placé dans des conditions identiques, je sème le même nombre de grains espacés aux mêmes distances 16^{cent} sur 8^{cent}. Au moment de la moisson, je prends la mesure et le poids du produit de chaque variété, et je n'introduis dans la grande culture que celles qui m'ont donné des résultats remarquables dans la culture de l'école. C'est ainsi que j'y ai fait passer successivement le froment d'Australie, le plus parfait sous tous les rapports qui ait paru à l'exposition de Londres, mais qui a de la peine à s'acclimater en Europe et qui jusqu'à maintenant ne s'est pas reproduit très fidèlement. Celui que j'ai récolté en 1857 a pesé 87 kilos l'hect. raz. J'y cultive aussi les variétés les plus estimées en Angleterre, en Belgique, en Pologne et en Russie.

J'ai introduit la culture de l'avoine de printemps, et je cultive plusieurs excellentes variétés d'avoine blanche d'Australie et de Crimée, les plus belles et les plus pesantes de l'exposition de Londres. J'ai fait de même pour l'orge et pour le sarrazin.

J'emploie la machine à battre mobile de Pinet, le trieur Vachon et les cribles en tôles percées de Colard.

Introduction de cultures et de procédés nouveaux.

La culture du colza n'était pas pratiquée à ma connaissance dans l'arrondissement de St Lô avant que je l'y aie introduite. Aujourd'hui, la plupart des bons cultivateurs l'ont adoptée et s'en trouvent très bien. Je puis en dire autant de la culture en grand des betteraves, des pommes de terre, des panets, des rutabagas, des carottes, des choux cavaliers, etc.

Les cultivateurs n'avaient que du foin à donner aux bestiaux quand la saison de l'herbe était passée. J'ai cultivé en grand toutes ces plantes sans lesquelles il est impossible de tenir du bétail en bon état pendant l'hiver.

J'emploie pour la fenaison la faneuse d'Ashby et Smith et le grand râteau de Ransôme, instrumens très simples, très solides et très précieux à cause de la quantité de main d'œuvre qu'ils économisent.

J'ai renoncé à la pratique inutile et dispendieuse du bottelage du foin et je le conserve en meules isolées du sol, recouvertes de pailles, dans lesquelles on coupe le foin avec un couteau à l'anglaise. Tout le monde sait que le foin assaisonné d'un peu de sel s'y conserve à merveille et y acquiert une odeur des plus appétissantes qui le fait extrêmement rechercher par les animaux.

J'emploie avec succès le système d'alimentation de Mr de Croinbeck, qui consiste à hacher le foin et la paille qu'on donne aux chevaux, et à les faire fermenter pendant deux jours après les avoir mouillés, et y avoir ajouté la quantité nécessaire d'avoine. Ce système permet de faire manger aux animaux des menues pailles et même des balles de froment et d'avoine et des siliques de colza, et il est surtout précieux en ce qu'il dissimule les effets de la pousse et permet de faire travailler et aller à de grandes allures les chevaux qui en sont atteints.

Du point de vue économique, ce système s'applique avec le même succès aux bestiaux. On y ajoute facilement le tourteau et les farines qu'on veut leur faire consommer.

Dessèchemens, irrigations, drainages.

Les prairies que je possède dans la vallée de la Joigne s'étendent sur une longueur de 3 kilomètres. La rivière abandonnée à elle-même se perdait dans des sinuosités multipliées. Son cours était si lent que les prairies produisaient plus de joncs, de pavos, de carex, de renoncules etc. que d'herbes fourragères. On peut voir sur le plan cadastral que je joins à ce mémoire, qu'une partie y est désignée du nom de marais et celle qui est qualifiée de prairie pourrait difficilement en être distinguée. Les exhalaisons de ces eaux stagnantes produisaient des fièvres intermittentes qui se répandaient dans les maisons du hameau de Montmirail, très peu digne de son nom (*Mons Mirabilis*) et placé sous l'influence du vent du midi.

J'ai desséché toutes ces prairies en exécutant une rigole régulière d'écoulement dans le Thalweg de la vallée, en rejetant le cours principal de la rivière sur un des bords de la prairie, ce qui me permet d'y prendre l'eau retenue par des vannes et de m'en servir pour l'irrigation de la prairie et enfin en donnant partout au terrain des pentes régulières qui permettent aux eaux de s'écouler facilement.

Dès les premiers temps de mon exploitation, j'ai fait du drainage avec des pierres. Comme je rencontrais souvent dans mes prairies et dans mes herbages, des sources qui, ne trouvant pas d'écoulement au travers du sous sol imperméable, se répandaient à la surface et u faisaient pousser des herbes marécageuses, et comme la pierre est très bon marché (65^{cent} le mètre cube), je faisais établir à 60^{cent} de profondeur, des rigoles en pierres sèches recouvertes avec celles qui étaient les plus plates et donnais ainsi à l'eau l'écoulement nécessaire.

Ces rigoles me coutaient le mètre courant 0^f 80^{cent} sans compter la valeur et le transport de la pierre, et produisaient de très bons effets mais très restreints, le drainage n'étant pas assez profond pour se faire sentir au-delà de la surface qui était inondée par les eaux de la source auxquelles il procurait un libre cours.

Depuis, j'ai entrepris le drainage régulier et complet de toutes les parties de la propriété qui en ont besoin. Je n'ai qu'à me féliciter des résultats que j'ai obtenus et en 1857, le premier prix de cultures sarclées au concours de la Société d'agriculture de St Lô a été accordé à mon champ drainé en 1856, qui était un des plus mouillans de l'exploitation, et qui cette année était couvert de betteraves magnifiques dont le rendement a dépassé 68000 kilos à l'hectare. Aucune trace d'humidité nuisible ne reste dans ce champ.

Les tuyaux de drainage que j'ai employés coûtent 25 f le mille, ayant 0 m 03 cent de diamètre. Lrs drainages que j'ai exécutés m'ont coûté de 280 à 330 f l'hectare à cause des difficultés que m'a présenté le sous sol composé d'un tuf argileux, dans lequel sont engagés beaucoup de cailloux, à peine la première cocque peut-elle être enlevée à la bêche, tout le reste du terrain doit être défoncé à la pioche et est extrêmement dur à entamer.

Ces prix de 280 à 330 f, quoique très élevés, ne représentent que le tiers environ de la dépense que me coûtaient les anciennes rigoles en pierre à raison de 0 f 80 c le mètre courant.

Je les fais exécuter sous mes yeux à la tâche par mes journaliers qui n'avaient jamais exécuté ni vu exécuter ce travail. Seulement dans le travail qu'ils exécutent à la tâche n'est pas comprise la pose des tuyaux et leur recouvrement par une première couche de 3 à 4 centimètres, que je fais exécuter à la journée par mes deux meilleurs journaliers. Quant aux études du drainage, au nivellement et au piquetage, qui sert à diriger les terrassiers dans l'exécution des travaux, ils sont opérés par un des conducteurs attachés au service hydraulique du département, sous la direction de l'ingénieur chargé de ce service, et je n'ai qu'à me louer de la bienveillance et du zèle avec lequel ils ont bien voulu s'en occuper. Aussi je crois devoir consigner ici leurs noms avec l'expression de ma reconnaissance. L'ingénieur chargé du service hydraulique est Mr Rougeulles et le conducteur qui a fait les études sur le terrain et exécuté les plans, se nomme Mr Hersche.

Economie des animaux.

En organisant mon exploitation, j'ai voulu faire marcher de front les trois grandes branches de l'économie des animaux, qui forment les trois principales industries du département de la Manche pour la race bovine.

L'élevage

La fabrication du beurre

L'engraissement.

J'ai d'abord eu des vaches de pure race cotentine ; les meilleures donnent de 30 à 40 litres de lait par jour, et j'en ai plusieurs qui m'ont fait plus de un kilogramme de beurre avec le lait d'un jour, à savoir 1225 grammes et 1108 grammes. Je me hâte d'observer que celles qui donnaient le plus de beurre ne sont pas celles qui ont le plus de lait. Celle qui me donne 1100 grammes de beurre n'a pas plus de 23 litres de lait, et deux jeunes qui cette année après leur premier veau n'ont donné que 800 grammes de beurre parfaitement coloré et excellent, les ont produits avec 18 litres de lait seulement.

Aucune race n'est supérieure à la race cotentine pour la production de lait et la qualité. Il est très rare que des vaches hollandaises de la race Nord-Hollande donnent 28 à 29 litres de lait. Les vaches suisses des plus grandes races ne donnent pas davantage, les vaches flamandes non plus. Quant aux races anglaises, elles donnent toutes notablement moins. Dans aucune race, le lait n'est aussi savoureux et aussi délicat.

Je ne crains pas d'affirmer que quand le chemin de fer de Cherbourg nous permettra d'expédier notre crème à Paris, elle y détrônera bientôt toutes les crèmes triples et quadruples qu'on fait payer des prix très élevés, et la crème du Cotentin ou du Bessin sera la plus recherchée pour accompagner le thé ou le café dont la consommation devient tous les jours plus abondante à Paris.

Le beurre fabriqué dans le Bessin ou dans la Manche, connu à Paris sous le nom de beurre d'Isigny, est le plus délicat et le plus savoureux que je connaisse. J'en ai goûté en Angleterre, en Suisse, en Hollande, en Flandre et en Bretagne. Je n'en ai trouvé nulle part qui puisse être comparé à notre beurre de première qualité. Je ne crains donc pas d'affirmer que la race cotentine est la première race laitière du monde.

Malheureusement au point de vue de l'engraissement, et à celui du travail, elle a des défauts de conformation graves et nombreux.

Me plaçant tour à tour de ce double point de vue, je me suis demandé s'il serait possible de les atténuer sans porter atteinte à la faculté laitière. Je l'ai essayé.

Mr Bella n'employait que des bœufs au labourage, et regardait la race de Schwylz comme la plus pure d'origine et celle qui réunissait au plus haut degré l'aptitude au travail et la qualité laitière. Sous son autorité, je me procurai plusieurs taureaux de cette race, avec laquelle je fis des croisements Schwylz-Cotentine. Les vaches croisées ne perdirent rien des aptitudes laitières de leurs mères, et les bœufs comme animaux de travail acquirent une conformation plus régulière. Mais avant de parler des animaux croisés, je dois commencer par réhabiliter la réputation de ces bœufs normands.

C'est avec un profond étonnement que j'ai lu dans l'ouvrage de Mr Grogner¹⁷⁷² que nos bœufs ne travaillent jamais et que les chevaux étaient presque partout en Normandie les agents de culture. La vérité est que dans le Cotentin, les bœufs sont presque exclusivement les agents de culture, que dans l'arrondissement de St Lô, ils sont très généralement employés simultanément avec les chevaux. La limonière et la bête de devant sont deux jumens, entre lesquelles sont attelés deux ou trois bœufs. Il en est de même pour les charrues.

Mr de Gasparin évalue la journée de travail de bœuf à 8 heures (tome 3 page 94). J'affirme que chez moi, les bœufs de race Cotentine travaillent pendant les saisons de labour 10 à 11 heures et ils supportaient cette fatigue pendant quatre mois de suite, de septembre à Noël. Mr de Gasparin dit encore (tome 3 page 90) que ses bœufs ne font que 25 ares de labour par jour et ses chevaux 33. Je peux affirmer que mes bœufs normands faisaient habituellement autant de travail que les chevaux de M. de Gasparin, à savoir qu'ils labouraient 33 à 35 ares.

J'ai dit que le croisement Schwylz avait amélioré la conformation des mâles et des femelles. J'ai donc lieu d'en être satisfait sous ce rapport ; cependant j'ai cru devoir y renoncer et en voici les raisons. Il était très difficile de me défaire de ces animaux croisés dans les foires ; leur robe noirâtre en dessus avec une raie blanche et grise en dessous, leurs cornes dures et noirâtres, effarouchaient tous les acheteurs normands.

Je fus donc obligé d'abandonner ce croisement.

Lorsque le Gouvernement a commencé à importer des taureaux et des vaches de la race Durham, il en plaça un certain nombre dans le département de la Manche, et établit une station de taureaux à St Lô. J'en ai

¹⁷⁷² [note figurant dans le mémoire] Cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques, par Grogner etc. etc. pages 104 et 105

obtenu plusieurs produits. Plus tard, j'ai acheté Vaudeville, fille de Va de bon cœur et de Willy, et j'en ai un grand nombre de produits mâles et femelles. Ces croisements m'ont en général donné les résultats suivants.

1° Une construction plus régulière, c'est-à-dire un dos mieux soutenu, plus droit, plus large, des côtes plus larges et plus rondes, la culotte plus descendue et mieux assise, la hanche plus longue, la queue moins saillante et moins détachée de la croupe, la poitrine plus profonde et plus ouverte, le défaut de l'épaule moins creux, les avant bras plus larges dans le haut, plus minces dans le bas, enfin plus de dessous.

2° La faculté de se maintenir en bon état en prenant moins de nourriture, et par conséquent à meilleur marché que les animaux de pure race normande.

3° Une meilleure disposition à prendre la graisse et la faculté de s'engraisser plus rapidement, et par conséquent à moins de frais que les animaux normands.

Sous le rapport de la production de lait et de beurre, j'ai commencé par établir la supériorité de la race normande, mais je dois à la vérité de dire que le croisement de demi-sang et de degré inférieur n'altère la production de lait et celle de beurre ni sous le rapport de la quantité ni sous celui de la qualité.

Ainsi la vache qui me donne 1100 grammes de beurre avec 23 litres de lait excellent a 1/8 de sang Durham. Celles qui après leur premier veau, n'ayant pas encore 3 ans, me donnent 800 grammes de beurre avec 18 litres de lait, sont demi-sang.

Je pourrais multiplier ces exemples. Pour moi, j'ai à cet égard une conviction arrêtée et basée sur des faits nombreux recueillis chez moi et chez un grand nombre de cultivateurs de ce pays.

Quant à l'aptitude au travail chez le maître, j'ai mis à la charrue un certain nombre de bœufs croisés Normands-Durham de demi-sang. Je les ai toujours vus marcher d'un pas aussi rapide, soutenir la fatigue du labourage aussi bien que les bœufs normands, et ne s'en distinguer que parce qu'ils se maintiennent plus facilement en bon état.

J'ai dit qu'à l'imitation de Grignon, j'avais fait mes labourages avec des bœufs, attelés avec des colliers et non au joug. Mais après quelques années d'expérience, j'y ai renoncé, parce qu'il me fallait plus de temps pour remettre en état les bœufs fatigués par le travail. Ceux que j'avais enlevés à la charrue, après les labours d'automne, étaient à peine en état à la mi-Carême, c'est-à-dire au bout de trois mois, non d'être livrés à la boucherie, mais d'être vendus aux engraisseurs de la Vallée d'Auge, qui souvent ne payent ces animaux que 35 à 40^{cent} le 1/2 kilog.

J'ai appris ainsi à mes dépens la grande vérité qu'il ne faut pas poursuivre à la fois l'aptitude au travail et celle à l'engraissement. Je renonçai au travail des bœufs et je n'employai plus que des chevaux.

J'avais toujours eu des jumens poulinières qui, avec des étalons du dépôt de St Lô ayant plus ou moins de sang, m'avaient donné de bons produits, qui tantôt devenaient de bons chevaux de voiture, tantôt se vendaient facilement à la Remonte, tantôt enfin me faisaient de très bons chevaux de travail et de harnais. Il me fut donc facile de remplacer mes bœufs au travail par des jumens de travail.

Je continuai à avoir 20 à 25 vaches à lait, à en élever de jeunes pour remplacer celles que je réformais et à engraisser celles que je mettais à la réforme. Presque toutes les vaches qu'on engraisse dans le département de la Manche sont à l'herbe, parce que le système d'alimentation est beaucoup plus économique que celui des fourrages secs, et des racines avec farines et tourteaux donnés à l'étable. En effet, dans les herbages de bonne qualité, on estime à 0 f 40 cent le prix de la journée de nourriture d'une vache à l'engrais. L'engraissement exige 4 à 5 mois et coûte par conséquent 50 à 60 f. La spéculation consiste à acheter des animaux maigres sur le pied de 0 f 40 à 0 f 45^{cent} le 1/2 kilog de viande et à les revendre gras sur le pied de 0 f 60 à 0 f 65^{cent}. Le poids moyen des vaches grasses est de 275 à 300 kilos de viande. La différence de prix entre la vache maigre et la vache grasse est donc de 80 à 90 f, dont déduisant 50 à 60 f de nourriture, il reste environ 30 f de bénéfice à l'engraisneur. L'habileté de celui-ci consiste à acheter les vaches qui s'engraisseront le plus facilement, le plus rapidement.

J'ai augmenté mes chances de succès par l'infusion du sang Durham, car mes vaches croisées, après m'avoir donné abondamment du lait pendant 5 ou 6 ans, se maintiennent en meilleur état et se laissent moins épuiser par la production de lait ; par conséquent présentent plus de chances de bénéfices à l'engraisneur. Voilà encore un des avantages du croisement.

En parlant des prix de 0 f 45 à 0 f 50^{cent} le 1/2 kilog de viande maigre et de 0 f 60 à 0 f 65^{cent} pour celui de viande grasse, j'ai entendu parler des prix moyens, normaux ; ces prix se sont élevés dans le cours des trois dernières années ; les premiers de 0 f 55 et à 0 f 60 ; les seconds à 0 f 75 et à 0 f 80 ; mais elles n'ont pas tardé à retomber au commencement de l'automne aux prix habituels. Et tout le monde sait que les bouchers doivent vendre la viande de 0 f 05 à 0 f 10 au dessous du prix qu'ils l'ont achetée, à cause du bénéfice que leur offre le suif et le 5^{ème} quartier, qui ne comptent pour rien dans le prix payé au vendeur. Si donc la viande a été jusqu'à présent maintenue à Paris à un prix insensé, la faute en est, non aux agriculteurs qui se sont empressés de baisser leur prix aussitôt que cela leur a été possible, mais à l'organisation de la Boucherie de

Paris qui, constituée en corporation, exerce un monopole absolu sur ce marché et maîtrise les prix de manière à ne faire jouir que le plus tardivement possible les consommateurs des baisses qui surviennent dans les pays de production.

S'il est vrai que le département de la Manche engraisse en très grand nombre de vaches, il ne faut pas aller jusqu'à dire, comme Me Grogner dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, page 104, que la Normandie ne fait qu'engraisser, mais que ses herbages sont trop bons pour qu'on y élève du bétail, attendu que, de toute la France, c'est certainement le département qui élève le plus grand nombre de têtes de bétail. Les 3/4 au moins des bœufs engraisés dans la Vallée d'Auge sont nés dans le département de la Manche, y ont été élevés et y ont travaillé jusqu'à l'âge auquel on les livre à l'engraissement. 20000 à 250000 vaches amonittantes (?) en sortent pour venir alimenter soit les vacheries du Bessin, soit celles des environs de Paris, de la Brie, de la Beauce, du Vexin, du Pays de Bray, etc etc. Un grand nombre de taureaux en sont exportés aussi chaque année, ainsi que presque tous les chevaux élevés dans la plaine de Caen et beaucoup d'autres poulains qui sont transportés dans d'autres départements, car il ne compte pas moins de 75000 jumens, dont le plus grand nombre est livré à la reproduction.

Porcherie.

J'ai toujours eu une porcherie composée des races les plus améliorées. J'ai eu successivement des animaux de la race de Baltimore qui avait été rapportée d'Amérique par le Général Lafayette, des animaux Hamshir de Grignon, des animaux Essex de l'Institut de Versailles et New Leicester de la vacherie du Pin.

Je n'ai eu qu'à me louer des résultats que m'ont donnés ces diverses races. Toutes mangent moins et par conséquent coûtent moins à nourrir que notre race indigène, et avec une nourriture moindre, elles se maintiennent en beaucoup meilleur état, pouvant être livrés à la consommation à un an environ, et n'ayant besoin d'aucun supplément de nourriture pour être mises en état de vente.

J'ai poursuivi ces différents travaux pendant 17 ans, avec un très vif intérêt. Une seule chose m'affligeait, c'était de voir que, soit pour l'emploi de mes instrumens, soit pour la diffusion de mes animaux de races améliorées, soit pour l'adoption de mes procédés nouveaux de culture, bien peu de personnes marchaient dans mes traces, que je ne trouvais pas autant d'imitateurs que je l'aurais désiré.

Le hasard me fit rencontrer presque en même temps deux cultivateurs des plus considérés dans le pays, cherchant des fermes à exploiter et ayant plusieurs fils qui étaient associés à leurs travaux. J'espérai qu'en les ayant sous les yeux et sous ma main, de manière à ce qu'ils puissent apprécier par eux-mêmes, au jour le jour, tous les résultats que j'obtenais, et en mettant à leur disposition mes instrumens qui ne leur étaient pas familiers mais qu'ils verraient réussir parfaitement dans des champs voisins des leurs, j'obtiendrais d'eux d'essayer, et je le désirais, au moins les jeunes gens sur lesquels l'amour de la Normandie, celui du profit qu'ils en retireraient, et les succès qu'ils obtiendraient dans nos concours, devraient l'emporter sur l'esprit de routine qui était évidemment moins enraciné chez eux que chez des cultivateurs plus âgés.

J'ai dit que mon exploitation était composée de trois fermes. J'en louai deux et me conservai à exploiter directement la troisième, consistant en 26^{hect} de terre en labour et en 41^{hect} en pariries ou herbages.

Cette location fut pour moi une preuve irrécusable des améliorations que j'avais apportées dans la condition du sol que j'avais exploité pendant 17 ans, car je louai 100 f l'hectare, dont les anciens fermiers ne donnaient que 66 f 66 c, ce qui implique une augmentation de valeur de 50%. Et au moment où je conclus ces deux baux, les propriétés dans la Manche ne s'étaient pas encore relevées de l'avalissement qui avait été la conséquence de la révolution de février 1848.

J'eus bien soin de prendre mes précautions pour que mes fermiers n'abusassent pas de l'état de fertilité auquel j'avais amené mon sol, et ne me le rendissent pas en condition pire que celle en laquelle ils le prenaient. Non seulement je mis dans mes baux la clause que le fermier ne pourrait enlever ni pailles ni foin, ni fourrages, ni fumiers ou engrais d'aucune espèce, mais j'ai obligé le fermier à acheter des quantités considérables d'engrais étrangers, 6600 kilos de chaux et 175 mètres cube de tangué par chaque nouveau labour. J'y ajoute de mon côté pour une valeur de 100 f de chaux ou de tangué par hectare de prairie tous les 3 ans.

Quant à l'exploitation dont j'ai conservé la direction, j'y ai supprimé de mon assolement le colza pour ne cultiver que des plantes alimentaires ou fourragères, de sorte que mon assolement actuel est :

1 ^{ère} sole	Racines fumées, betteraves, carottes, panais, pommes de terre, etc.
2 ^e sole	Céréales de printemps et trèfle semé dedans
3 ^e sole	Trèfle coupé en vert
4 ^e sole	Froment d'automne
5 ^e sole	Racines fumées ou sarrazin

Grâce à cette modification dans l'assolement, je puis encore entretenir une vingtaine de vaches à lait, engraisser celles que je réforme et faire des élèves. Il est évident que cet assolement est largement progressif ; car la seconde fumure le supporte que deux récoltes, une de racines et une de céréales.

L'étendue des cultures étant notablement diminuée, je puis donner plus de soin à la surveillance de ces cultures. J'ai plus de temps pour m'occuper des travaux de drainage, de nivellement et d'irrigation des prairies, en un mot des améliorations foncières de diserse nature qui ont toutes leur importance. [...]

Il est de principe en ce pays que chaque ferme doit produire le bois de charpente et de menuiserie nécessaire à l'entretien des bâtimens de la ferme, des ponts, barrières et clôtures de toute espèce. Pour y parvenir, on laisse pousser les haies, le plus grand nomre possible de balivaux qui forment la réserve du propriétaire. Seulement le fermier a le droit de les émonder et fait son profit des fagots qu'il en retire. Il ne coupe ces émondes que tous les sept ans pour qu'elles soient plus vigoureuses. Il en résulte que les troncs se couvrent dans toute leur partie inférieure d'une végétation luxuriante qui arrête la sève et l'empêche de se porter dans la partie supérieure de l'arbre et d'y former une tête régulière et bien développée. L'ombre des balivaux nuit aux récoltes sur lesquelles elle s'étend. J'en ai retranché le plus grand nombre. J'y ai substitué de bons taillis qui donnent au fermier un profit plus considérable pour le chauffage, mais quand j'ai conservé de loin en loin quelques arbres de futaie, je l'ai soumis à un élagage rationnel, au moyen duquel je lui ai fait prendre tout le développement dont il est susceptible.

J'ai planté des landes qui étaient restées stériles jusqu'alors et servaient à peine de pâture malsaine à quelques moutons. Aujourd'hui elles sont couvertes de bois de toutes les essences, taillis de chênes, de bouleaux, de chataigniers, et dans les parties humides, d'aulnes et de saules, sous des futaies de tous ces arbres, plus des frènes, des hêtres, des sapins, des pins variés, des épicéas et des mélèzes.

J'ai introduit dans ce pays les arbres forestiers exotiques susceptibles de s'y acclimater, les chênes, des frènes d'Amérique, les peupliers de diverses espèces.

Le planera crémata
Les pins de la Californie
Les pins noirs d'Autriche
Le taxidium sempervirens
Le Willingtonia, etc.

Enfin j'ai créé deux espaliers, qui réunissent les espèces de fruits les meilleures que notre climat et notre sol puissent produire et offrent des exemples des tailles perfectionnées qui contribuent tant à la multiplication et à la beauté des fruits, et je me fais un plaisir de les répandre dans tous les environs.

Tel est le résumé des travaux que j'ai entrepris il y a 22 ans, dans le seul but de faire faire quelques progrès à l'agriculture de mon pays, et de rendre quelque service aux agriculteurs au milieu desquels j'ai passé ma vie, en leur offrant des exemples qu'il leur fût facile et profitable d'imiter. Je n'ai jamais perdu de vue ce but ; et c'est pour marcher d'un pas plus ferme dans cette voie, que j'ai modifié la forme et l'étendue de mon exploitation, que je me suis donné deux fermiers qui sont pour moi deux collaborateurs. [...] »

Annexe 30 : L'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans la Manche en 1837¹⁷⁷³

a. Arrondissement de Cherbourg

Par M. Noël Agnès, Maire de Cherbourg, Inspecteur de l'Association Normande

Agriculture :

« L'arrondissement de Cherbourg produit du froment, de l'orge, du sarrasin à peu près pour sa consommation, des pommes de terre et des légumes au-delà des besoins, et dont elle exporte l'excédant en grande partie par mer. On y cultive le trèfle, la luzerne, le lin et la rabette. Les pommiers fournissent une abondante provision de cidre, et de fertiles pâturages nourrissent, en particulier sur les côtes, des bestiaux dont la plus grande partie sont conduits et abattus à Cherbourg.

Le pays ne produit pas également partout. La fertilité du Valdesaire contraste avec la stérilité d'une grande partie de la Hague ; et dans cette dernière contrée, les terrains qui avoisinent la mer ont une culture bien supérieure à celle qu'on rencontre à l'intérieur.

Malheureusement peu de propriétaires instruits s'occupent aux-mêmes de faire valoir leurs terres qu'ils louent à des fermiers ; et comme les baux n'excèdent jamais neuf ans, ceux-ci n'ont pas un assez grand intérêt à faire des améliorations.

L'agriculture est cependant en voie de progrès dans cet arrondissement. Ils sont dus particulièrement à un agronome distingué, M. Dumoncel, qui a formé à Martinvast, près de Cherbourg, un établissement modèle. Les terres qui entourent son château ont été transformées par lui en prairies et herbages, séparés par des balustrades qui forment, avec quelques bouquets de dois, ménagés çà et là, un vaste jardin anglais. Tous les bâtiments dépendant de la culture sont construits à proximité de l'habitation, et plusieurs usines, placées à divers points de ce parc, donnent à cette belle position un aspect animé et pittoresque. Dans l'une de ces usines, on remarque une roue hydraulique faisant marcher à la fois une machine qui bat et vanne le blé presque en même temps, deux paires de meules, un hache-paille et un coupe-racine.

M. Desmaisons, à Flamanville¹⁷⁷⁴, a repris aussi plusieurs de ses fermes pour les exploiter lui-même, et il s'occupe d'introduire dans la culture du pays les améliorations dont elle est susceptible.

Depuis quinze ou vingt ans, beaucoup de communes ont vendu leurs biens. Il en est résulté des défrichements assez considérables. D'un autre côté, les jachères ont été généralement abandonnées. On a fait beaucoup de plantes fourragères, et particulièrement des luzernes dont on a reconnu l'excellent produit.

Le lin est cultivé avec succès, particulièrement dans le canton de Saint-Pierre. La graine se vend avantageusement, et la filasse occupe un grand nombre de fileuses et de tisserands.

La rabette donne aussi un bon produit. Enfin la culture de la pomme de terre, qui a pris beaucoup d'extension, trouve un débouché pour ses produits dans les exportations qui se font pour les divers ports de France, Alger et les colonies.

Les fumiers, les varechs et les sables de mer sont à peu près les seuls engrais qu'on emploie. Dans les environs de Cherbourg on se sert de la charrée de soude, qu'on tire des usines de cette ville où l'on raffine cette cendre.

Les chevaux et les bœufs sont employés concurremment pour le trait. Les premiers sont d'une bonne race, un peu petits mais durs à la fatigue, et s'entretenant à peu de frais.

On a essayé d'élever des moutons anglais, mais ils n'ont pas réussi. Il paraît qu'il faut, pour que ces animaux puissent prospérer, un sol plus fertile et une agriculture plus avancée.

Industrie :

On trouve dans l'arrondissement de Cherbourg deux belles manufactures de coton, l'une au Vaast et l'autre à Gonneville. Il existe aussi une papeterie dans le canton de Saint-Pierre. Martinvast et Eculleville renferment chacun une filature de laine. Presque toutes les communes ont leurs moulins à blé. Beaucoup d'entre elles en ont aussi pour la fabrication d'huile ; enfin, quelques unes servent au foulage des étoffes du pays.

¹⁷⁷³ Source : « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1837, p. 44-137

¹⁷⁷⁴ Voir un article sur cette exploitation dans *l'Annuaire de la Manche*, 1833, p. 77 sqq

Le canton de Saint-Pierre renferme beaucoup de métiers à toile. Sur ses côtes et sur celles du canton de Beaumont et des Pieux on brûle le varech pour en faire de la soude qu'on envoie à Cherbourg, où il existe depuis long-temps une usine qui retire de cette cendre des sels de potasse et de l'iode. Cette industrie est fort importante pour le pays ; elle répand l'aisance parmi plusieurs centaines de familles qui habitent le littoral.

Les salaisons de porc forment aussi un objet de fabrication d'un grand intérêt pour la ville et pour la campagne. Son importance s'est élevée, dans chacune des deux dernières années, jusqu'à 800,000 kil., formant une valeur de 800,000 francs. Sur cette somme, 5 à 600,000 fr. représentent le prix de huit mille porcs environ, dont la plus grande partie provient de l'arrondissement de Cherbourg. Cette industrie a fait des progrès notables depuis plusieurs années. Elle est non-seulement utile à l'agriculture, aux négociants et aux ouvriers qu'ils emploient, mais elle alimente encore le travail de barillage, et fournit des frets à nos caboteurs ainsi qu'aux navires qui vont aux Antilles.

La manufacture de dentelles de Cherbourg distribue annuellement une somme d'environ 15,000 francs entre deux cents ouvrières qui sont entretenues dans cet établissement charitable.

Des tanneries, divisées entre sept établissements, existent à Cherbourg depuis plusieurs siècles, et fournissent du travail à un assez grand nombre d'ouvriers.

Une nouvelle industrie vient de s'élever dans cette ville : elle a pour but le sucre de betterave. L'agriculture est vivement intéressée au succès de cette entreprise, et il est à désirer pour l'arrondissement qu'elle puisse réussir. La loi fiscale, portée dernièrement à la chambre des députés, donnerait le coup le plus funeste à cette industrie nationale. Elle assurerait le monopole de cette fabrication aux grands établissements, détruirait les petits et ôterait aux cultivateurs éclairés l'espoir, déjà réalisé pour quelques uns, de répandre et populariser dans les campagnes de nouveaux moyens de travail, qui tendent à diminuer dans les grandes agglomérations d'ouvriers, aussi funestes à l'esprit public qu'à la moralité des populations. Ce serait vouloir anéantir à sa naissance une conquête industrielle, dont nous devons au contraire exciter le développement par tous les moyens possibles.

Deux imprimeries existent à Cherbourg : l'une d'elles emploie un assez grand nombre d'ouvriers, et fait de temps à autre des publications qui peuvent, sous le rapport typographique, soutenir la comparaison avec les bonnes productions sortant des presses parisiennes.

Toutes les branches d'industrie qui se rattachent à la construction des édifices publics et des habitations particulières, ont fait de grands progrès depuis vingt ans. Les travaux du Gouvernement ont amené à Cherbourg des ingénieurs distingués et des ouvriers habiles, qui ont répandu partout le goût et les bonnes méthodes.

Commerce :

Le nombre des patentés est beaucoup plus considérable dans l'arrondissement de Cherbourg que dans le reste du département, relativement à la population. A Cherbourg, il est de onze cent quarante, et ce nombre a peu varié depuis quelques années.

Le matériel de la navigation de ce port comprend environ deux cents trente navires petits et grands, formant un tonnage de 8,000 tonneaux. On peut supposer que ces navires sont montés par mille marins.

Le port de Cherbourg est surtout un port de relâche : mille à douze cents bâtiments viennent y chercher, chaque année, un refuge contre le mauvais tems.

Les exportations les plus importantes sont pour l'Angleterre. Elles consistent particulièrement en œufs de volailles, bestiaux, eaux-de-vie, genièvre et thé.

L'exportation des œufs a considérablement diminué depuis 1830. En 1825 et 1826, elle s'est élevée, terme moyen, à 1,500,000 francs ; aujourd'hui elle ne s'élève pas à plus de 800,000 francs.

Une réduction à peu près semblable a frappé le commerce interlope, qui consistait à porter en Angleterre du thé et des spiritueux. Cette diminution vient de ce que le commerce du thé, qui était monopolisé par une compagnie anglaise, est devenu libre, et de ce que les droits sur les spiritueux ont été réduits.

En 1825, les exportations avaient lieu par cinq cents quatre-vingt-six navires, jaugeant 9,962 tonneaux ; en 1835 elles n'ont employé que cent quatre-vingt-cinq navires jaugeant 2,968 tonneaux.

Les bestiaux, les mulets, les salaisons de porc forment des branches importantes d'exportation.

Des tissus de soie sont expédiés en grande quantité de divers points de la côte et introduits frauduleusement en Angleterre. Les mêmes navires rapportent souvent des objets prohibés. Ce double commerce interlope, qui enrichit en quelques années et ruine quelquefois d'un seul coup, est funeste à la moralisation des habitants de nos côtes. Il les accoutume à enfreindre les lois, leur suggère des idées de ruse et de dissimulation, et les force à employer souvent la violence pour accomplir leurs périlleux projets.

Le chiffre des exportations peut s'élever à 1,500,000 fr. à 2 millions.

Les marchandises qui sont importées à Cherbourg consistent particulièrement en bois de chêne et de sapin qui nous viennent tous les ans de Pologne, de la Suède et de Norvège ; en fers et chanvre, qui nous sont envoyés par la Suède et la Russie.

Le thé et le genièvre qui nous arrivaient, l'un de l'Inde-Orientale, l'autre de Hollande, ont diminué avec l'exportation dont ils étaient l'objet.

On peut évaluer le total des importations à 14 ou 15 cent mille francs.

Le cabotage représente un mouvement commercial plus actif. Son importance s'élève à près de 5 millions.

Les principaux articles qui sont expédiés par cette voie consistent en porc salé, bois du nord, soude raffinée, eaux-de-vie et divers produits indigènes.

Les marchandises introduites par mer forment la partie la plus considérable du commerce de Cherbourg. C'est elle qui fournit non-seulement à la consommation des 20,000 habitants, de la garnison et des nombreux étrangers qui viennent chaque année visiter cette ville, mais encore à la consommation du reste de l'arrondissement et d'une partie du département. Elle fournit encore à l'exportation pour certains articles.

Ces marchandises consistent en eau-de-vie, vin, sel, sucre, café, savon, épicerie, fer, houille, chanvre et bois de chêne.

La mercerie, les draperies, la quincaillerie, forment aussi des branches actives du commerce de consommation, et ont une importance proportionnelle à la population dont elles sont destinées à satisfaire les besoins. »

b. Arrondissement de Valognes

Par M. l'Abbé Viel, Inspecteur de l'Association

Agriculture :

« Depuis dix années, une quantité assez considérable de terrains jusques-là abandonnés à la vaine pâture, occupée par les forêts de peu de produit, ou même sans aucun revenu estimable, a été mise en valeur, soit par suite des défrichements opérés par des particuliers, soit par la vente qui a été opérée par l'administration de quelques communes. Cette importante amélioration se fait remarquer principalement dans les cantons limitrophes de l'arrondissement de Cherbourg et vers la partie occidentale de l'arrondissement, à l'exclusion des contrées qui avoisinent l'Ouve-Inférieure et ses derniers affluents. La nature du sol explique cette différence. Les communes de Bricquebec, Saint-georges-la-Rivière, Saint-Germain-de-Tournebut, sont celles où ces entreprises ont reçu le plus grand développement : elles paraissent devoir être imitées dans celles de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Néhou, Rauville, Montaigu, etc. Des essais plus ou moins heureux ont été tentés, soit dans le mode d'agriculture, soit dans l'introduction de nouvelles graines, soit dans l'emploi de nouveaux instruments, dans les localités que nous venons de citer, et sur plusieurs autres points de l'arrondissement. Ils ont prouvé que cette branche d'industrie était susceptible d'une puissante amélioration, à laquelle toutefois devait présider une prudente réserve. Ce qui ne le cède pas toujours à ce qui pourrait être, aussi facilement que se le figure l'intelligence appuyée d'une théorie qui, n'étant après tout que le résultat de l'examen des faits locaux, perd une grande partie de sa vérité quand l'application vient à en être déplacée. Une autre cause s'oppose aux améliorations dans les contrées les plus basses de l'arrondissement. En Cotentin proprement dit, qui s'étend, dans l'arrondissement de Valognes, de l'embouchure de l'Ouve à Pont-l'Abbé et à Montebourg, fonde sa prospérité sur le revenu de ses herbages, et cela presque exclusivement : or cette industrie a depuis long-temps atteint un degré de perfection qu'il serait difficile de dépasser. Distribuer utilement les eaux, suppléer à leur défaut, se débarrasser de leur surabondance, tel est le maximum de l'amélioration dans un pays dont les meilleures parties n'ont besoin ni de labour ni d'engrais. [...]

Bestiaux :

Le simple aperçu que nous venons de tracer éloigne l'idée de graves améliorations dans les races d'animaux qui font l'objet principal de l'industrie *herbagère*, et l'observation montre que cette conséquence est confirmée par les faits. L'espèce bovine a depuis long-temps atteint ce genre de supériorité qui convenait au sol ; le surpasser est chose trop difficile pour que ce soit devenu l'objet de spéculations importantes ; les changements qu'on tenterait d'y introduire ne feraient qu'opposer à un bien constant et éprouvé, l'apparence d'un mieux tout au moins très-incertain, pour ne pas dire impossible. L'éducation des chevaux a subi plus de

modifications, et a offert plus de chances de succès ; mais les tentatives qui ont été opérées dans cet arrondissement ont établi que, si d'un coté le désir d'améliorer la souche poussait à l'allier à un sang étranger, de l'autre la crainte fondée de l'altérer dans ce qu'elle a de préférable, devait arrêter ces tentatives au premier ou tout au plus au second degré. Or cette amélioration, autant que ce peut en être une, n'appartient point à la période décennale qui vient de s'écouler. Elle revendique une amélioration réelle dans l'introduction d'une meilleure espèce de brebis : l'espèce dite de dusbley commence à se répandre dans l'arrondissement ; elle y réussit bien, se voit sur les marchés et commence à se placer facilement.

Industrie manufacturière :

Nous ne connaissons aucun nouvel établissement qui se rapporte à cet objet ; ceux qui existaient avant 1825 se sont maintenus sans variation sensible, sauf l'heureuse application de la vapeur, que M. Orford a réalisée dans la filature de la Coudre, à Négreville, il y a environ deux ans. Nous devrions peut-être mentionner aussi quelque extension de la fabrique de poterie de terre dans l'ouest de l'arrondissement. »

c. Arrondissement de Coutances

Par M. Blouet, Procureur du Roi, Inspecteur de l'Association normande, Membre du Conseil général du département de la Manche.

« [...] Accélééré par les grandes réformes politiques et sociales de 1789, et surtout par la suppression des dîmes, des corvées et des redevances seigneuriales, la liberté plus complète rendue au travail, à l'industrie, au commerce, et par la division des propriétés, œuvre prompte et naturelle de l'égalité dans les partages repoussée par nos lois normandes dans les successions, de l'aliénation des biens du clergé et de celle des autres domaines nationaux ; ce progrès agricole, dont les orages de la république ni les guerres de l'empire n'ont pu arrêter le développement, rendu plus remarquable par le régime moins glorieux, mais plus paisible, de la restauration, et qui promet de marcher à l'avenir à pas non moins rapides, est devenu surtout saillant en ces dernières années, et, depuis que la révolution de juillet est venue ranimer la vie sociale et l'activité des esprits, sans les égarer dans les excès ou vers les illusions d'autres époques. Mais l'arrondissement de Coutances n'agrandit pas seulement chaque jour, aux dépens de ce qu'il renferme encore de marais improductifs, de landes arides, de bois sans rapport ou de terrains vains et vagues sans utilité, le domaine de l'agriculture ; l'industrie du cultivateur, sans recourir jusqu'à ce jour à d'autres instruments que ceux connus de nos pères, ni modifier notablement leurs procédés d'exploitation autrement qu'en abandonnant chaque année davantage l'usage des jachères, en abrégant la durée des assolements et les appropriant avec plus de discernement à la nature de chaque sol, d'ailleurs mieux engraisé, graces surtout à l'usage des tangles et sables de mer, de plus en plus généralisé par l'ouverture de nouvelles routes et les perfectionnements du charronnage, y conquiert des produits meilleurs en même temps plus abondants, et dont la quantité en se développant forme une sorte de compensation à la vileté du prix actuel de la plupart de ces produits.

La culture du froment, substituée généralement et dans une proportion importante à celle de l'orge ou à celle du seigle, à-peu-près abandonnée ou réservée pour les terres d'une qualité tout-à-fait inférieure, a permis au laboureur et à l'ouvrier de s'y nourrir d'un pain plus blanc et plus sain que par le passé. La précieuse pomme de terre, long-temps inconnue et naguères encore dédaignée, s'est tellement répandue dans nos campagnes, qu'elle y forme une sorte de nouvelle garantie pour les populations apuvres contre les dangers d'une disette subite ou le prix trop élevé des autres denrées alimentaires.

La boisson habituelle du même arrondissement, le cidre, y est produit avec une abondance en rapport avec ses besoins, que souvent elle dépasse, et qui explique l'abaissement de son prix actuel. Sa qualité remarquable en quelques communes, au nombre desquelles Contrières, de Quetteville et de Saussey méritent d'être citées, tend à s'améliorer dans toutes par une préparation plus soignée, en y variant d'ailleurs, même à des distances fort rapprochées et, comme en d'autres contrées, en raison d'une foule de causes, et principalement eu égard à la température de chaque année, à la maturité plus ou moins convenable des pommes, à l'espèce des pommiers, à la nature du sol qui les a nourries, et à son exposition plus ou moins favorable aux rayons du soleil. Les importantes pépinières établies par M. Briens à Mesnil-Amand et Mesnil-Garnier ; par M. Gosse à Mesnil-Bonnant et Hambye ; mpar MM. Guillot à Servigny ; Le Caplain, La Rocque et Groudière, à Camberton ; Le Pigeon de Vierville, à Coudeville ; pépinières dont les produits sont devenus depuis un certain nombre d'années assez considérables pour avoir besoin de s'écouler dans d'autres arrondissements et dans les îles de Jersey et Guernesey qui les recherchent, contribuent à développer le goût

de ces utiles plantations, qui d'ailleurs réussissent mieux dans le Bocage que sur nos côtes, ainsi que celle des autres arbres fruitiers qui peuvent intéresser la consommation publique.

Les légumes de toute espèce, les choux, les navets, les carottes, les asperges, les oignons, les pois, les melons, etc. se cultivent avec un soin et un succès toujours croissants, spécialement à Lingreville, Annoville et Créances, communes sur le sol desquelles ils viennent parfaitement en plein champ, et qui forment, pour ainsi dire, les jardins légumiers du département, dont elles alimentent les principaux marchés, ainsi que quelques marchés des départements voisins.

Des semis de colza, un plus grand nombre de semis de rabette, la culture du lin d'été, dont la graine se tire de la Flandre, et celle des lins d'hiver, à filasse moins douce, moins fine et moins blanche, mais à graine meilleure et qui fournit une huile abondante dont il se fait une grande consommation dans la contrée, et dont les résidus ou gâches servent à engraisser les porcs et d'autres animaux, entreprises sur une plus grande échelle qu'autrefois, et protégées par les soins du sarclage, malheureusement négligé ou non encore appliqué à l'égard de plusieurs autres cultures auxquelles cette application serait également avantageuse, ont doté l'arrondissement de Coutances de ressources heureusement appropriées à ses besoins divers. Une plus grande quantité de filasse, et de filasse d'une qualité supérieure à cause du développement considérable donné en plusieurs cantons, et notamment en celui de Gavray, à la culture du lin d'été, réunit en effet à l'avantage de fournir un aliment puissant à l'industrie des fileuses et des tisserands si nombreux dans cet arrondissement, celui de permettre à la classe pauvre ou laborieuse de s'y procurer, à un prix modique ou raisonnable, le linge qui lui est nécessaire, et les coutils, basins, droguets et autres étoffes mélangées de fil et de laine tissés dans cet arrondissement, et que le laboureur et l'artisan y préfèrent avec raison pour vêtements, à cause de leur plus longue durée. Le chanvre, dont la filasse est plus longue, mais plus rude, est employée plus particulièrement pour les cordages solides, et qu'en général on ne sème qu'en besoin des besoins de chaque exploitation, mais qui, dans quelques communes comme celle d'Orval, sur le sol desquelles il croît avec plus de facilité et d'abondance, est cultivé dans une proportion beaucoup plus large, forme encore un produit qui n'est pas sans importance, quoiqu'il n'ait pas suivi, au moins dans la majeure partie de l'arrondissement, la progression ascendante des autres produits agricoles.

Les essaims d'abeilles se sont multipliés sur quelques points de l'arrondissement ; mais sur d'autres on remarque un résultat contraire, et la quantité de miel et de cire annuellement obtenue paraît à peu près la même, au moins à la juger d'après celle qui s'est trouvée exposée aux dernières foires de Montpinchon, où se vendent plus particulièrement les produits de ce genre. Nos miels, comme tous ceux que les abeilles ont occasion d'extraire principalement des fleurs de sarrasin, sont d'une qualité médiocre et que le temps détériore aisément.

Des fourrages plus abondants et meilleurs ont été assurés aux animaux : nos prairies naturelles, dont les foins sont, pour la plupart, d'une qualité bien supérieure à celle du foin qui croît dans les marais du Cotentin, se sont considérablement étendues. Elles sont en général mieux nivelées, arrosées plus à propos, et préservées avec plus d'intelligence et de soin contre les envahissements du jonc et les ravages de la taupe, quoiqu'il reste encore à déplorer une trop générale et aveugle résistance à les sarcler ou à les débarrasser des mauvaises plantes, et à les fertiliser par des engrais de mer ou d'autres engrais dont pourtant le cultivateur trouverait amplement la récompense dans des produits plus copieux. Les prairies artificielles, objets de soins plus spéciaux, se sont également multipliées. La luzerne, naguères cultivée seulement dans quelques communes riveraines ou peu éloignées de la mer, prospère maintenant dans la majeure partie des communes du Bocage. Les tremaines semées annuellement, et aussi dans une proportion plus grande, dans l'orge, dans l'avoine ou le lin de chaque exploitation, et qui donne chaque année plusieurs coupes fécondes, livrent au laboureur des ressources importantes qu'augmentent ses pailles d'orge et de froment mélangées d'herbe, et que les animaux mangent volontiers, surtout dans l'hiver.

Le trèfle incarnat, bien qu'il paraisse, ainsi que le colza ou la rabette, amaigrir beaucoup la terre, et à la culture duquel quelques cultivateurs montrent, sous ce rapport, une certaine répugnance qui devra s'affaiblir par la facilité croissante de se procurer des engrais de mer, se trouve déjà bien plus répandu dans l'arrondissement de Coutances, qu'il ne l'était il y a quelques années. Ce trèfle, qui n'a qu'une coupe, et dont la consommation doit s'effectuer en très-peu de temps, mais qui n'exige qu'une préparation infiniment simple, dont la germination est prompte et ne craint pas les gelées, et dont la coupe unique équivaut presque, à cause de la hauteur plus grande de ses tiges, à deux coupes de tremaines, se recommande par l'avantage spécial d'être récolté dès le mois d'avril, alors que les autres fourrages sont épuisés, et bien avant que les tremaines et les luzernes puissent servir.

Le petit trèfle, connu sous le nom de trèfle d'Espagne, est semé avec profit par quelques cultivateurs, ainsi qu'une grande herbe appelée vulgairement *regrat* ou *regras*. Le sainfoin, encore plus rarement cultivé dans un ou deux cantons seulement, ceux de Bréhal et de Montmartin, y paraît peu susceptible d'extension ou

de succès. D'autres cantons, en plus grand nombre, préfèrent la vesce, plante fourragère fort aimée des bestiaux, qui s'accommode de presque toutes les terres, qu'elle engraisse au lieu de les amaigrir, et dont l'usage déjà fort ancien s'est propagé avec avantage en beaucoup de localités nouvelles.

Bétail :

Le bétail trouve encore une pâture avantageuse dans les terrains qui produisent le genêt épineux, connu sous le nom de *bois jan*, et *jonc* ou jonc marin, et dont les sommités vertes, préférées au meilleur fourrage, entretient la fraîcheur des chevaux, auxquels on les donne en hiver broyées ou hachées à l'aide d'un pilon ou d'une pelle ordinaire. Ce genêt, qui se sème en plusieurs cantons dans une proportion importante, enrichit le cultivateur de récoltes aussi profitables que celles des céréales.

La grosse carotte, et surtout la grosse betterave champêtre, utiles suppléments de nos prairies naturelles et artificielles encore trop rares, si propres à féconder le lait des vaches et à conserver, pendant l'hiver, à nos beurres qui forment l'un de nos produits intéressants, et que les cantons de la Haye-du-Puits et de Périers exportent en grande quantité dans les départements voisins ou vers la capitale, le goût et la saveur agréables des beurres de printemps ou du commencement de l'automne ; ces deux plantes, dis-je, dont la culture aisée réussit sur des sols fort variés et même de qualité médiocre, pour peu qu'ils ne soient pas trop pierreux à leur surface et qu'ils soient convenablement engraisés, ont déjà été introduites avec quelque avantage dans un certain nombre de communes. Ces bons exemples de quelques propriétaires riches et éclairés ne sauraient rester sans imitateurs : ils en trouvent déjà dans plusieurs fermiers et dans de petits cultivateurs dont les yeux se sont fixés avec intérêt, quoique d'abord avec méfiance, sur ces innovations. Des expériences plus répétées, plus étendues, et dont ils seront à même de vérifier les données décisives, finiront, il faut l'espérer, par les convaincre tous du bienfait de ces innovations, et par les décider plus généralement à la culture de ces plantes et d'autres plantes oléagineuses qui, en procurant aux bestiaux une nourriture plus succulente et plus saine que celle des pailles ou de foin mal récoltés ou quelquefois d'un prix trop élevé, facilitent la multiplication des bestiaux pour les besoins de l'agriculture à laquelle ils fournissent des engrais précieux, et permettent de les préparer plus économiquement et plus convenablement aux exigences de la consommation publique, d'ailleurs alimentée d'année en année de viandes de toute espèce, dans une proportion plus grande, et qui menace de s'accroître encore par l'usage récemment adopté, au détriment de la consommation locale, mais à l'avantage des nombreux pêcheurs de nos rivages, d'exporter à Paris une quantité considérable de saumons de nos rivières, et du poisson, autrefois si abondant, de nos côtes, et la diminution de plus en plus sensible de ce dernier produit, due à la violation habituelle et générale des lois et règlements sur la police de la pêche maritime, et qui justifie le vœu émis par le Conseil général de la Manche, dans sa session de 1833, de voir modérer la rigueur des peines et amendes prononcées par ces lois et règlements, afin de mieux assurer la répression des abus que la rigueur de la législation tend à paralyser ou rendre presque impossible.

L'éducation des bêtes à laine, celle des vaches, des bœufs et des chevaux, laissent encore beaucoup à désirer dans l'arrondissement de Coutances, bien qu'il soit aussi sous ce rapport en voie réelle de progrès. – Nos moutons, dont le volume et le poids sont médiocres, mais à la chair desquels les herbes salées des mielles ou des dunes de nos rivages communiquent un goût exquis qui les fait rechercher de fort loin, produisent une laine assez commune, mais qu'améliore l'introduction de quelques moutons de race anglaise ou de races croisées, et qui s'améliorerait d'une manière plus sensible, si les éleveurs abdiquaient plus généralement la funeste habitude de les entasser la nuit et une grande partie du jour dans d'étroites étables, et sur des litières dont la malpropreté gêne leurs toisons ; s'ils adoptaient aussi l'usage plus éclairé, suivi en Angleterre et ailleurs, de les faire parquer dans les champs. – La race de nos vaches est excellente. – Celle de nos bœufs, dont un certain nombre, engraisés dans nos pâturages et vendu aux marchands du pays d'Auge, sert à alimenter d'autres besoins que ceux de la consommation locale, n'est pas moins satisfaisante, surtout sous le point de vue des services agricoles. – Quant à la race chevaline, elle obtiendrait chez nous, comme en d'autres arrondissements, une amélioration plus rapide, si l'achat des chevaux par les dépôts de remonte pouvait être plus complètement débarrassé de l'intervention fâcheuse et décourageante du maquignonage, et si l'administration de la guerre autorisait les agents de ces dépôts à acheter les chevaux avant l'opération de castration, opération moins coûteuse ou moins embarrassante pour eux que pour de petits éleveurs, souvent éloignés de vétérinaires, dépourvus de locaux et de moyens convenables, et qui s'exagèrent les chances malheureuses de cette opération.

Engrais :

L'arrondissement de Coutances ne s'est point enrichi d'engrais d'espèce nouvelle : il continue d'employer des engrais depuis long-temps connus, mais dont quelques uns se sont répandus, en ces derniers temps, dans une bien plus forte proportion que par le passé. Ces engrais, sans parler de ceux qui ne sont que d'un usage peu général ou accessoire, tels que les cendres de fours ou de bruyères, les produits du balayage des cheminées ou du nettoyage des rues, et les charrées que livrent avec plus d'abondance au commerce les nombreuses buanderies publiques ou particulières de l'arrondissement, engrais de mérites divers, mais réels, consistent :

1° Dans les fumiers provenant de la litière des bestiaux, et dont les avantages sont généralement appréciés ;
2° Dans les terres fermentées dans les champs, où on les réunit en monceaux, coupées plusieurs fois par la pelle du laboureur, ou, ce qui vaut mieux et se pratique plus généralement, déposées l'hiver dans les cours des fermes, qu'on en charge jusqu'à une hauteur de 20 à 30 centimètres, terres ramassées à la surface du sol que l'on se propose d'ensemencer en sarrasin, améliorées par la fermentation qu'accélèrent le passage des hommes et des animaux et le mélange de *glui*, plus ou moins usé, des couvertures en chaume en usage dans le pays, et qui finissent par se convertir en terreaux aussi féconds que rafraichissants, et d'une action surtout bienfaisante sur les terrains légers et exposés à la sécheresse ;

3° Dans la chaux, substance alcaline, beaucoup plus active, d'un effet plus prompts et surtout durable, qui purge énergiquement la terre des mauvaises herbes, favorise la végétation des bonnes ainsi que celle des céréales, et convient éminemment aux terres fortes ou humides, qu'elle réchauffe et ameublisse en les divisant ; mais aussi engrais bien plus coûteux que les précédents, quoiqu'en certains endroits, et principalement dans les communes du canton de la Haye-du-Puits, on se le procure à bon marché, à cause du voisinage de la pierre calcaire, de l'abondance des combustibles et de l'établissement général de petits fours à chaux à l'usage de chaque exploitation ;

4° Dans les herbes marines, désignées sous le nom de *sar*, *gouesmon*, *vraich* ou *varech*, et plus particulièrement sous ces deux derniers noms. Il est permis à toute personne, de quelque commune que ce soit, de prendre indifféremment, en tout temps et en tout lieu, celles des herbes qui sont détachées des rochers et jetées à la côte par le flot, et qu'on nomme vulgairement *pelisse* ou *plise*. Mais il n'en est pas de même du varech ou vraich de rocher, nommé ainsi parce qu'il croît sur les rochers, où les habitants du littoral vont le récolter avec une ardeur et une opiniâtreté parfois imprudentes [...] La récolte de ce varech, qui forme un engrais excellent, d'une activité extraordinaire, et qu'il est convenable, pour certains terrains, de tempérer en le mêlant à d'autres engrais ou en le mettant à pourrir quelque temps, suivant l'usage plus utile et plus universellement pratiqué à l'égard du varech de flot, dans les cours ou sous les bestiaux avant de l'employer, appartient exclusivement aux communes immédiatement riveraines de la mer, communes dont le privilège est, du reste, soumis dans son exercice à des conditions et précautions diverses [...]

5° Dans la tanguie ou sable de mer, engrais bien plus abondant et plus facile à recueillir, véritable présent de la nature, reconnu par l'expérience pour l'un des plus puissants moyens de fertilisation, non seulement à raison du sel marin qu'il contient et que la mer lui fournit en toute saison, mais encore par l'effet des substances calcaires et autres dont les réactifs y démontrent l'existence, et du limon argilleux et bitumineux qu'il renferme, limon analogue à l'écume des flots de la mer, formé des débris les plus atténués des terrains parcourus par les courants des rivières, et toujours plus ou moins imprégnés de détritus, si actif pour la végétation, d'animaux qui se décomposent journellement [...] Les principales grèves à tanguie de l'arrondissement sont celles de Bricqueville-sur-mer, de Saint-Germain-sur-Ai, du pont de la Roque et de Tourville. [...]

La prochaine application de la nouvelle loi sur les chemins vicinaux, et celle du règlement local qui en sera le complément, nous promettent, dans un avenir peu éloigné, de nouveaux progrès que favoriseraient encore efficacement la création de comices agricoles et d'une ou plusieurs fermes expérimentales, une publicité plus grande et plus convenable données dans nos campagnes aux doctrines éclairées et aux meilleures méthodes, au perfectionnement des instruments de culture, à des innovations heureuses dans les procédés de labourage, à l'amélioration des anciens produits du pays et à l'introduction de productions nouvelles.

Industrie et commerce :

L'arrondissement de Coutances, bien qu'éminemment agricole, est encore à-la-fois industriel et commerçant : des imprimeries et des librairies importantes, plusieurs grandes manufactures à papier, de nombreux fours à poterie et à chaux, des taillanderies, des serrureries, des tanneries, des mégisseries, des

parchemineries, qui ont obtenu des mentions honorables à l'exposition des produits de l'industrie nationale, l'établissement récent de carderies et de filatures de laine, des teintureries, des fabriques de rubans de fil, de coutils, de basins, de droguets, de siamoises, de toiles de fil ou de crin, des fabriques encore plus multipliées de calicot, de mousselines et d'œuvres à basse ou haute lisse fort renommées et qu'un de nos petits fabricants (le sieur Gervaise) tisse aujourd'hui à l'aide d'une mécanique ingénieuse et simple de son invention récente et qui paraît favorable à-la-fois à la beauté des produits et à la rapidité de leur confection, des huileries dont le mécanisme a été simplifié et amélioré aussi avec le temps, une foule de moulins à eau et à vent à divers usages, également en voie de perfectionnement, enfin une quantité immense d'autres usines et artisans de toute espèce, parmi lesquels il est juste de distinguer un petit fabricant de chapeaux de paille, M. Le Gras d'Inverville, qui paraît avoir rapporté d'Italie l'art de donner à nos pailles de seigle presque tous les avantages des pailles de cette contrée célèbre, et que l'absence de capitaux empêche seule de développer cette fabrication sur une plus grande échelle, révèlent suffisamment les tendances et les progrès industriels d'un arrondissement auquel l'industrie Viroise doit une partie de ses succès, lorsque Charles V força les Coutançais de chercher l'hospitalité dans cette première ville.

Arrondissement dont l'activité commerciale, entretenue par des foires nombreuses, et dont quelques-unes, celles qui se tiennent à Coutances à la Saint-Michel, à Gavray en juin et en octobre, et à Lessay en septembre, rivalisent d'importance avec celle de Guibray, jadis fixée à Montmartin-sur-Mer, sans oser se livrer à des entreprises d'une importance majeure ou trop dispendieuse, s'exerce avec avantage sur les produits agricoles de cet arrondissement et sur ceux de son industrie, mais encore sur tous les objets de consommation ou de luxe qui lui sont importés des autres arrondissements, et sur une foule de matières diverses qui lui viennent de l'étranger par le petit port de Saint-Germain, et surtout celui de Regneville, telles que le chêne de la Bretagne et le sapin rouge de Russie, les charbons d'Angleterre, les briques, les tuiles, les ardoises, les pierres à aiguiser ou les pierres meulières d'autres contrées.

L'arrondissement de Coutances ne paraît point contenir de plâtre. [...] Quelques veines d'ardoises qui, dans le canton de Gavray, paraissent se recommander à des fouilles sérieuses, sont restées également dans l'oubli jusqu'à ce jour. [...] Les plus importantes carrières de marbre sont celles des communes de Montmartin-sur-mer, d'Hyenville et de Regneville. La commune de Mesnil-Aubert en possède une récemment ouverte, d'où l'on tire un marbre d'une variété bien tranchée avec celle des communes précédentes, et dont les nuances se rapprochent du marbre de Sainte-Anne. Les marbres de ces différentes carrières doivent être tous rangés dans la classe des marbres simples veinés. [...] Ces marbres, quoique doués de peu d'éclat, sont cependant d'un très-bon effet dans les ouvrages simples ou d'un genre sévère. Ils conviennent éminemment à former des tables, des cheminées, des pierres tumulaires ou des monuments funèbres. [...] Le terrain de l'arrondissement de Coutances paraît en beaucoup d'endroits receler de la houille [...] Le bassin de la mine du Plessis, bien reconnue dans une étendue d'un quart de lieu carrée, par divers puits et trous de sonde, présente deux couches de houille d'une épaisseur variable d'un à deux mètres chacune. L'exploitation de cette mine, abandonnée il y a quelques années par défaut de moyens pécuniaires, vient d'être reprise avec de nombreux capitaux, et sous les perfectionnements apportés depuis trente ans dans ce genre de travaux.

[...] Les migrations fréquentes et plus ou moins lointaines d'un grand nombre d'habitants de nos côtes attachés au commerce des estampes ou celui de la librairie, à celui du cabotage et à la pêche à la morue ; celle des paveurs et divers autres ouvriers que l'arrondissement envoie dans la capitale ; celles des peigneurs de filasse qu'il fournit à la Bretagne, celle des sassiers et des petits marchands de vans, de cribles, de chaudrons, qui parcourent le Calvados et un ou deux départements voisins ; enfin celle des faucheurs et des moissonneurs qui se rendent chaque année, pendant la saison des récoltes, dans le Cotentin et d'autres contrées voisines, exercent une influence civilisatrice sur nos populations rurales. Mais il faut le dire, cette influence n'est pas toujours favorable à la pureté des mœurs, protégée autrefois par une tutelle religieuse plus respectée et dont l'émancipation a ses dangers, surtout pour les classes inférieures et les moins éclairées de la société. »

d. Arrondissement de Saint-Lô

Par M. Clément, ancien maire de la ville, membre du Conseil général de la Manche

« Le département de la Manche avait le plus pressant besoin de communications faciles et sûres. Par suite de divers travaux [...], le pays est entré dans la voie du progrès. Ce qui se faisait difficilement à dos de

cheval, s'est effectué en charrette ; des engrais venus de loin ont pu pénétrer, spécialement la chaux, pour la partie de l'arrondissement de Saint-Lô située dans le Bocage, où cet amendement a la qualité de nettoyer les terres à froment de mauvaises herbes, de détruire le ver rouge, et de donner de la consistance aux tiges des céréales, des plantes légumineuses et des trèfles.

Les améliorations commencées sur des propriétés de l'hospice de Saint-Lô voisines de la ville, ont eu des imitateurs : on a vu croître le froment là où il ne se cultivait jamais ; les plantes fourragères et de précieuses racines se multiplient ; la betterave blanche, qui a fixé l'attention des cultivateurs comme fournissant un excellent aliment aux vaches, semble exiger ici l'emploi du fumier des étables et des basses-cours. De nouveaux instruments aratoires, tels que la charrue à *la Dombasle*, viennent d'être introduits près de Canisy, indépendamment d'essais qui, dans la perspective d'une pratique plus éclairée, sont encore tentés sur plusieurs autres points de l'arrondissement.

Si, à raison de la vileté du prix où sont progressivement tombées les principales productions de l'agriculture de notre pays, les sacrifices des propriétaires ne sont pas compensés en ce moment par un profit bien clair, l'espoir d'améliorer, pour le présent et pour l'avenir, et de concourir au bien-être général, est un dédommagement flatteur. [...] Ne pouvant tirer parti de leurs cidres et de leurs grains, beaucoup de cultivateurs se sont retournés vers le commerce des bestiaux, et déjà des herbagers vendent à peine leurs bœufs gras le prix qu'ils leur ont coûté maigres. Le déficit et les souffrances de l'agriculture de notre pays ne sont que trop réels ; et quiconque aura été à portée d'apprécier les pertes qu'elle fait, la dette qu'elle contracte et qu'elle dissimule, ne pourra se refuser à reconnaître qu'elle n'est pas assez protégée. Indépendamment des droits de protection contre la concurrence étrangère, qu'il faudrait plutôt augmenter que diminuer, jamais les primes d'encouragement ne furent plus nécessaires pour la partie si intéressante de notre économie rurale, qui se rapporte à l'élève des bestiaux ; car il y a dépérissement des races. Un très-petit nombre de familles du Cotentin possèdent encore des individus de cette race colossale de bœufs, les premiers au monde par leur poids, leurs formes et l'aptitude à engraisser : encore quelques lustres d'inaction et elle disparaîtra. L'espèce à courtes jambes, qui s'approprie si bien aux diverses localités, et dont on voit des types vers la Haye-du-Puits, devrait être multipliée. En général, les taureaux et les génisses destinés à la reproduction devraient être choisis avec plus de discernement.

En comparant ce que sont leurs chevaux aujourd'hui à ce qu'ils étaient il y a quelques années, divers cantons ont su apprécier à quel point les primes qu'on accorde aux juments et les stations du haras de Saint-Lô favorisent l'amélioration des chevaux. Des mesures analogues pour le bétail ne pourraient que produire des effets semblables. On cite à l'appui de ce système, l'expérience de la Bavière.

[...] Comme ancienne ville de fabriques renommées qui trouvaient des consommateurs jusque dans l'Amérique du sud, Saint-Lô a fait de très-grandes pertes ; et la perte de débouchés, surtout, est d'autant plus fâcheuse que les fabriques existantes auraient plus de moyens de se développer par la création dans l'arrondissement de six mécaniques pour carder et filer les laines. Nulle étoffe n'était comparable, pour la durée, à la serge de Saint-Lô : c'est encore par leurs solides qualités, qu'on peut distinguer les droguets et coutils du pays. Il serait superflu de rapporter ici les détails, publiés ailleurs, relativement à leurs fabrications, à celle des calicots, à la coutellerie et autres industries locales, et sur les mentions honorables et les médailles qui leur ont été décernées dans les expositions de l'industrie française : une exposition locale et périodique est jugée nécessaire pour entretenir une émulation productive.

[...] Après les sacrifices faits par la ville de Saint-Lô pour le dépôt de remotes, le mieux placé et réunissant les conditions les plus favorables pour prospérer ; après l'expérience qui en a été faite et les éloges qui ont retenti partout sur les belles remotes effectuées, on ne peut voir qu'un malentendu momentané dans un changement de titre peu correspondant au rang qui lui était justement acquis et que l'opinion aime à lui conserver. Ses produits et ses envois à l'armée sont toujours parfaits et multipliés. Ce dépôt, qui compte dix années d'existence, a acheté 3,953 chevaux. On ne peut nier qu'ils ne gagnent chaque jour en qualité et en taille, que la race du pays ne s'améliore sensiblement. Egalement à portée du Bessin et du Cotentin, le dépôt d'étalons de Saint-Lô comprend dans sa circonscription le département de la Manche et la moitié de celui du Calvados. A l'époque où cet établissement fut formé, la race des chevaux était tombée dans état déplorable d'abâtardissement. L'emploi d'étalons busqués, venus des pays septentrionaux, les réquisitions et la dispersion des haras entretenus par les riches propriétaires, étaient autant de causes, réagissant l'une sur l'autre, du dépérissement de cette branche de commerce. Les étalons du dépôt de Saint-Lô, choisis d'abord parmi les plus précieux types de l'ancienne race normande, modifièrent avantageusement cet état de choses. Les bonnes juments commencèrent à repeupler les herbages du Cotentin et des pays d'élève de la circonscription. Peu à peu des chevaux anglais, ou possédant à un degré plus ou moins élevé, du sang oriental,

furent envoyés au dépôt, et maintenant le département de la Manche est à même de rivaliser avec les contrées d'Angleterre les plus favorisées pour l'élève du cheval. [...]

Le dépôt d'étalons de Saint-Lô est composé de 50 chevaux environ, dont 35 saillissent dans le département de la Manche. Le nombre de juments saillies en 1834 a été de 1,400 pour ce même département : elles ont donné 800 poulains ? Parmi ces juments, 400 ont été reconnues, par un examen officiel, être d'un mérite supérieur et propre à concourir efficacement à l'amélioration de l'espèce. »

e. Arrondissement d'Avranches

Par M. Olivier, maire de la ville, membre du Conseil général de la Manche, inspecteur de l'Association normande

Agriculture :

« L'agriculture, qui est sans contredit la première de toutes les industries, a fait des progrès assez remarquables. L'homme des champs commence à reconnaître que la terre n'exige point un repos absolu et qu'elle peut produire sans interruption, lorsque les cultures sont variées avec intelligence. Les assolements sont aujourd'hui mieux entendus qu'autrefois ; et, dans un assez grand nombre de communes, les prairies artificielles ont remplacé les improductives jachères. La culture de la luzerne s'est propagée, particulièrement sur les bords de la baie du Mont-Saint-Michel. Quelques terrains, dans les environs de Granville, sont ensemencés en colza. La grosse betterave blanche, cette excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver, a pris rang, chez un petit nombre d'agriculteurs, parmi les productions utiles. Partout on sème la précieuse pomme de terre, ce pain tout fait, ce pain de la Providence.

La race bovine s'est sensiblement améliorée. L'éducation des bestiaux occupe la plupart de nos fermiers : leurs élèves sont achetés par des marchands du pays d'Auge, qui les conduisent et les engraisent dans leurs abondants pâturages : ils sont vendus ensuite aux marchés de Sceaux et de Poissy. Cette industrie agricole est la principale et la plus productive. L'espèce de nos bœufs est fort estimée et fort recherchée.

On ne trouve dans le pays ni craie, ni plâtre, ni pierre calcaire. Les seuls engrais que l'on emploie sont les fumiers produits par la litière des bestiaux, et les sables qu'apporte chaque marée sur les grèves immenses au milieu desquels le Mont-Saint-Michel est assis. L'emploi de ces sables, imptégnés de parties salines qui stimulent et activent la végétation des plantes fourragères, est devenu presque universel. Les cultivateurs viennent de plus de dix lieues pour les enlever de nos côtes. Pendant sept à huit mois, six mille voitures au moins, de quatre à cinq colliers (terme moyen), parcourent chaque jour les routes de la Manche chargées de ces précieuses vases marines, qui donnent à nos herbages l'abondance et la vigueur. [...]

L'agriculture est donc entrée, en général, dans une voie de progrès. Néanmoins, toutes les améliorations possibles sont loin d'être réalisées. Les bestiaux, qui sont la première source de la richesse agricole, ne sont point assez nombreux ; la culture de la luzerne, de la betterave et des plantes oléagineuses ne s'est point assez étendue ; les bonnes méthodes d'assolement ne sont point assez en usage : le temps et les bons exemples pourront seuls briser le réseau d'acier qui enveloppe encore les préjugés et la routine.

Sans doute je ne conteste point l'utilité des fermes expérimentales, des comices agricoles et des ouvrages élémentaires. Multipliez donc ces fermes et des comices ; répandez dans les campagnes des ouvrages qui soient à la portée des simples journaliers. Mais un moyen plus sûr de hâter et d'assurer les progrès de l'agriculture, c'est de déterminer les propriétaires riches à habiter leurs champs et à les cultiver eux-mêmes. [...] les exemples seuls peuvent réveiller l'ignorance endormie de la classe agricole. Mettez donc sous ses yeux de bonnes pratiques plutôt que de bonnes théories. [...]

Industrie :

L'industrie manufacturière n'a pu prendre une grande extension dans un pays où l'on ne trouve ni fer, ni houille, ni chutes d'eau, ni canaux, ni rivières navigables ; et d'ailleurs le caractère tranquille et peu aventureux des habitants (j'excepte les Granvillais) les détourne des projets dispendieux et des vastes entreprises. [...] Les propriétés sont fort divisées. Il est peu de fermiers qui ne possèdent en propre quelque bien d'une médiocre étendue ; et il n'en est point qui ne brûle de l'accroître et ne convoite ardemment le champ de son voisin. Cete manie de posséder le sol et d'arrondir son domaine a sensiblement haussé le prix des petites propriétés. Elles se vendent aujourd'hui le denier quarante, c'est-à-dire que l'argent ne rapporte que deux et demi pourcent ; et si le Gouvernement abaisse l'intérêt des fonds placés sur le Trésor, il est certain que l'intérêt des fonds placés en terre s'abaissera proportionnellement. [...]

Manufactures :

Deux seules innovations industrielles de quelque importance ont été introduites parmi nous. La première est une machine à moudre le blé, établie à Villedieu par M. Bronart. Elle fournit chaque jour, terme moyen, quarante sacs de farine pesant 150 kilogrammes. La seconde est une filature de laine, fondée à Avranches et dirigée par M. Boutry-Lafrénaye. Elle occupe journellement soixante ouvriers. Ces machines sont mises en mouvement par le moyen de l'eau. On n'a point encore, dans notre arrondissement, appliqué à l'industrie la force expansive de la vapeur. Au reste, le défaut d'ouvrage ne s'y fait point sentir. En effet, l'agriculture suffit pour occuper les populations rurales ; et les travaux publics ou particuliers qui s'exécutent aujourd'hui dans les villes, ne laissent aucun art manuel dans une oisiveté involontaire. [...]

Commerce. – Granville :

Les habitudes de Granville diffèrent essentiellement de celles d'Avranches. Là tous les citoyens s'appliquent au commerce. Il est peu de ports en France d'où l'on expédie autant de bâtiments à la pêche de la morue : soixante-trois navires, montés par deux mille hommes, ont été employés à cette pêche en 1835. Les capitaux engagés peuvent être évalués à 2 millions de francs. La plupart des navires se rendent sur le grand banc, ou bien aux îles Saint-Pierre et Miquelon. La pêche à la côte de Terre-Neuve est presque abandonnée ; en voici la raison : l'art de pêcher sur le grand banc a fait depuis quelques années des progrès notables ; tel navire qui autrefois, avec l'ancien système, eût pêché vingt mille morues, en pêche aujourd'hui quatre-vingt mille. La plupart de ces morues vertes sont portées à Granville, où on les fait sécher ; elles sont de là exportées aux Antilles. Le cabotage et la pêche des huitres procurent également à Granville un commerce très-actif. Plusieurs maisons ont armé avec succès pour la pêche à la baleine. Cette spéculation, avantageuse pour le négociant, l'est aussi pour l'Etat, car elle forme d'excellents marins. Déjà cinq ou six navires d'un grand tonnage ont été expédiés pour cette pêche.

Le commerce de Granville prendra un grand développement lorsque son port sera pourvu d'un bassin de flot, qui lui est depuis long-temps promis et que réclament les intérêts généraux de l'arrondissement. L'armateur ne sera plus alors obligé de compléter ses grands armements et d'opérer ses retours dans le port du Havre. »

f. Arrondissement de Mortain

Par M. Le Maistre, sous-préfet de cet arrondissement

Agriculture :

« L'agriculture a encore, dans ce pays, de grands progrès à faire pour pouvoir rivaliser avec celle des autres parties du département de la Manche. Privé jusqu'à ce jour de communications faciles pour se procurer des engrais, sillonné dans plusieurs sens par diverses chaînes de rochers qui percent partout la couche végétale, son sol ne participe en rien à la fertilité des terres du reste du département dont il fait partie, et ce n'est qu'à force de travaux et de sueurs que le laboureur obtient des produits qui sont généralement d'une médiocre qualité et loin (sic) d'ailleurs de suffire à la consommation locale. Les chiffres suivants prouvent en effet que, dans les années d'abondance même, la masse des récoltes de toute espèce, comparée aux besoins annuels de la population, présente toujours un déficit considérable.

Grains de toute espèce et pommes de terre

Années	Déficit constaté
1830	141,567 hectolitres
1831	70,384
1832	69,238
1833	85,218
1834	75,744
1835	84,158

Il en est de même des fourrages, qui ont également présenté les déficits suivants :

	Foin	Paille
En 1834	3,809,200 kil.	3,562,000 kil.
En 1835	3,299,200	3,560,000

Ces déficits sont couverts par l'importation, dans les marchés de l'arrondissement, de blés provenant des départements de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine.

Mais s'il est vrai que, sur beaucoup de points, l'ingratitude du sol oppose d'insurmontables obstacles à toute espèce d'amélioration, il faut aussi reconnaître que, fractionnée en petites tenues ou fermes, la culture est restée à ce jour routinière, et il est déplorable de voir encore un tiers des terres labourables laissé chaque année en jachères. Le prochain achèvement des routes départementales, l'ouverture et l'amélioration des communications vicinales ne tarderont pas, il faut l'espérer, en ajoutant au bien-être moral et matériel de la population rurale, en multipliant les relations commerciales, en facilitant le transport des engrais et des produits, à faire pénétrer dans ces contrées la pratique des bonnes méthodes de culture.

L'étendue superficielle de l'arrondissement est de 87,407 hectares.

4,500 hect.	sont communément ensemencés en	froment
250		méteil
4,500		seigle
600		orge
15,000		sarrasin
5,800		avoine
150		pommes de terre

30,800		

12,141 hectares sont cultivés en prairies, luzernes, trèfles, etc.

Le surplus comprend une grande étendue de bois de maivaise qualité et de terrains incultes, et jusqu'à présent aucune entreprise n'a été tentée pour rendre à la culture les parties qui en sont susceptibles.

Quoiqu'il en soit, le pays a ressenti vivement et ressent encore les funestes effets de la crise qu'éprouve, depuis plusieurs années consécutives, l'industrie agricole. L'abondance des dernières récoltes a amené progressivement, il faut bien le reconnaître, dans la valeur des céréales, une dépréciation qui s'est communiquée aux autres éléments de la prospérité agricole, bestiaux, cidres, chevaux, etc. et il est certain qu'aujourd'hui, et depuis trop long-temps, la classe si nombreuse des fermiers et petits propriétaires ruraux éprouve à son tour une gêne extrême ; et malheureusement, en cette matière, le mal est plus facile à signaler que le remède. Réclame-t-il de nouvelles modifications de notre législation des céréales ? ou bien faut-il, comme dans cette autre crise non moins désastreuse qui pesait, il y a peu de temps encore, sur notre industrie manufacturière, attendre que le temps ait rétabli un plus juste équilibre entre la production et la consommation ?

Industrie manufacturière :

Papeteries. -L'arrondissement de Mortain est depuis plusieurs siècles en position d'exploiter divers genres d'industrie qui, sans y avoir fait de notables progrès, ont su résister aux crises commerciales qui se sont fait sentir à diverses époques. La branche industrielle la plus importante sans contredit est la fabrication de papier. Malheureusement le défaut de ressources suffisantes de la part des propriétaires d'usines, et peut-être aussi les préjugés de la routine, si difficiles à détruire, se sont opposés jusqu'à ce jour à l'emploi de nouvelles machines qui, dans d'autres parties de la France, ont été adoptées avec succès ; et, après avoir été pendant long-temps dans une situation florissante, les fabriques de ce pays ont eu, depuis plusieurs années, beaucoup de peine à soutenir la concurrence : aussi en 1828, 1829 et 1830, un assez grand nombre d'usines sont tombées en chômage ; depuis deux ou trois ans, leur état s'est notablement amélioré ; il n'est plus qu'une seule des quatre-vingt-treize papeteries de l'arrondissement qui ne soit en activité. En 1810, le nombre des ouvriers employés dans ces établissements était de 488, fabriquant annuellement 84,200 rames de papier : ce nombre est actuellement de 666 ; la quantité moyenne des rames fabriquées est de 153,000, donnant une valeur de 1,071,000 fr. Les bénéfices, à la vérité, sont devenus très-faibles, mais du moins les produits trouvent-ils un écoulement facile.

Poterie. – Les intérêts de la papeterie se lient assez intimement à ceux d'un autre genre d'industrie, la poterie de grès, existant dans la commune de Ger, et qui occupe et fait vivre une partie de ses habitants. C'est principalement dans le Maine et la Bretagne que sont transportés les produits de ces fabriques, par des voitures qui rapportent à leur retour et à moindre frais, une partie des chiffons employés dans les papeteries. Les produits annuels de la poterie sont évalués à 150,000 fr.

Filatures de coton. L'arrondissement de Mortain possède encore deux filatures de coton, dont l'une surtout, appartenant à Mme Thoumin, prend de jour en jour plus d'extension et occupe un grand nombre de bras. Cet établissement était loin d'être, avant 1830, dans un état prospère ; mais, depuis deux ans surtout, ses opérations se sont considérablement accrues, et il vient de recevoir un notable développement par l'addition d'une machine à vapeur. L'insuffisance du cours d'eau sur lequel est placé l'usine, lui imposait chaque année, pendant les sécheresses, un chômage de plusieurs mois presque complet : le nouveau moteur, dont la puissance égale la force de trente chevaux, fera disparaître ce grave inconvénient, et imprimera aux travaux de cet établissement une grande activité.

Haut-fourneau de Barberouge. – Il est un autre établissement industriel du plus haut intérêt pour le pays, le haut-fourneau de Barberouge, appartenant à M. de Pracontal, et situé dans la forêt de Lande-Pourrie. Long-temps cet établissement n'a fait que languir entre des mains inhabiles. Depuis que M. de Pracontal s'en est rendu acquéreur il y a quelques années, tout y a changé de face : chaque jour, pour ainsi dire, de nouvelles améliorations ingénieusement conçues et habilement exécutées sont venues ajouter à son importance, et il peut aujourd'hui, par sa qualité connue, par la masse de ses produits, rivaliser avec ceux existant dans les provinces voisines. Indépendamment du haut fourneau, M. de Pracontal a fait construire, il y a trois ans environ, une forge destinée à utiliser les résidus et débris de fonte provenant de son fourneau.

Divers. – Il faut encore compter au nombre des exploitations industrielles de cet arrondissement, 1° la fabrication de fourchettes de fer, qui occupe 600 personnes pendant six mois chaque année, et dont les produits ont une valeur approximative de 272,000 fr. ; 2° une filature de laine, de création récente, employant 80 ouvriers, et dont les produits toujours croissants ne s'élèvent pas à moins de 100,000 fr. ; 3° deux fabriques de boutons de nacre ; 4° deux fabriques de flanelles, occupant ensemble 50 personnes et produisant 70 à 80,000 fr.

L'industrie fournit ainsi à plus de 2,000 personnes des moyens d'occupation et d'existence. Les salaires, à la vérité, sont peu élevés, et c'est en partie à cette modicité des prix de main-d'œuvre qu'il faut attribuer l'établissement et la conservation de diverses branches industrielles dans un pays privé de débouchés faciles. Mais ces salaires suffisent aux besoins d'une population laborieuse et économe, forcée de demander à l'industrie des ressources que, sur beaucoup de points, lui refuse un sol ingrat et stérile.

Commerce. – Les intérêts commerciaux du pays se confondent avec ceux de son agriculture et de son industrie manufacturière. La prospérité des uns se lie essentiellement à celle des autres, ou plutôt, dans ces contrées où l'agriculture et l'industrie manufacturière se partagent tous les bras comme les capitaux livrés à la circulation, le mouvement commercial n'est autre que l'expression de la situation même, plus ou moins prospère, de ces sources si importantes de la prospérité publique. Plus heureuse que l'agriculture en ce moment, l'industrie a repris, depuis trois ans environ, quelque activité, et ses opérations sont généralement en voie de développement et de progrès.

Quoi qu'il en soit, considéré dans son ensemble sous ce double point de vue, l'arrondissement de Mortain, pendant long-temps privé de communications, non-seulement avec les départements qui l'avoisinent, mais encore avec celui dont il fait partie, est demeuré pour ainsi dire stationnaire. Dans une sorte d'aisance relative, la population, généralement encore sous l'empire des anciennes habitudes, n'a commencé que fort tard à comprendre le prix d'améliorations et d'un bien-être dont elle ne sentait que faiblement le besoin. Tandis que, d'un côté, l'excessive élévation de la valeur vénale des terres, et plus particulièrement l'opération du retrait des espèces duodécimales démonétisées, annoncent l'existence d'une masse considérable et inerte de capitaux dans l'arrondissement, nulle part, ou à peu près, on ne voit encore le propriétaire ou le manufacturier sortir du cercle étroit de ses spéculations ou de ses entreprises ordinaires, et s'approprier ces innovations heureuses si bien mises ailleurs à profit. »

Annexe 31 : Etude des races bovines locales par les Chambres consultatives d'agriculture en 1852¹⁷⁷⁵

a. Avranches

« Rapport de M. DE SAINT-GERMAIN

Il existe dans l'arrondissement d'Avranches, plusieurs races de bestiaux, ou plutôt plusieurs variétés, car le type primitif du pays, mélangé depuis de longues années par des importations de Bretagne, du Maine, dans quelques cantons, du Cotentin dans tous, par des croisements de Schwitz essayés pendant plusieurs années par M. VERDUN DE LA CRENNE, et plus récemment par des croisements de Durham introduits en 1836 par M. DE SAINT-GERMAIN, a perdu peu à peu de ses caractères sans être entièrement fondu avec les races dont il s'est approché.

Ainsi on distingue encore dans les exploitations la race dite de pays, qui a beaucoup emprunté à la race du Cotentin. On trouve à côté des animaux de race Cotentine pure. En fait de croisement, on ne trouve que des produits de taureaux cotentins avec des vaches de pays, et, dans quelques étables, de taureaux Durham avec des vaches de pays.

L'introduction de la race Cotentine remonte à 40 ans ; celle de la race Schwitz abandonnée aujourd'hui, et qui a toujours été localisée, à 25 ans ; et enfin avec celle de la race Durham, accueillie d'abord avec plus de faveur qu'elle n'en a aujourd'hui, à 15 ans.

On rencontre partout la race du pays et les croisements Cotentin. Les croisements Durham existent particulièrement dans les cantons d'Avranches, de Ducey et de Sartilly. La fusion des races ou variétés s'opère de façon insensible.

La robe n'offre pas de différences bien apparentes ; elle est plus ou moins bringée suivant que l'animal s'éloigne plus ou moins du Cotentin pur ; elle est souvent aussi caillée ou mailletée.

La taille d'un bœuf de cours moyen est à l'âge de 5 ans, savoir :

Du garrot à terre : 1 m 55

De la pointe antérieure de l'épaule à la pointe postérieure de la cuisse : 1 m 60

D'une hanche à l'autre : 0 m 75

C'est dans cette dernière mesure seulement que les croisements Durham offrent une différence appréciable. La largeur des hanches s'augmente chez eux.

La taille d'une vache de cours moyen est à l'âge de 5 ans, savoir :

Du garrot à terre : 1 m 45

De la pointe antérieure de l'épaule à la pointe postérieure de la cuisse : 1 m 37

D'une hanche à l'autre : 0 m 65

Le poids moyen des bœufs est de 500 kgs poids vif (250 kgs poids net). Celui des vaches est de 300 kgs.

La race du pays est plus rustique, plus sobre, plus travailleuse que toutes les autres. Elle est plus précoce que le Cotentin et ses croisements, beaucoup moins précoce que le Durham et ses dérivés.

Elle est inférieure pour la production de lait et la puissance d'engraissement (ce que l'on appelle vulgairement nature ou franchise) à la race de Cotentin. Pour cette dernière qualité, la race Durham est supérieure à toutes les autres. En revanche l'opinion publique lui attribue une infériorité marquée sous le rapport des qualités laitières. Cette opinion n'est peut-être pas fondée, car une enquête faite sur les résultats des premiers croisements, avait établi une faculté laitière égale au moins aux aptitudes ordinaires du pays. Une nouvelle enquête plus étendue sera faite et soumise à M. le Directeur de l'Agriculture. Ce qui a surtout

¹⁷⁷⁵ Charles VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche depuis un siècle*, op. cit. annexe 1

amené le refroidissement du cultivateur pour cette race, c'est la faiblesse et la délicatesse des veaux à leur naissance. La taille et le poids sont encore des qualités appréciées dans l'arrondissement et les cultivateurs aiment à les trouver dès la naissance de leurs élèves.

Le type originel du pays s'est considérablement amélioré. La valeur capitalisée des bestiaux de l'arrondissement a été doublée depuis 25 ans. Cette amélioration est due avant tout aux primes et encouragements distribués par le Département, par les comices et Sociétés d'agriculture, à l'importation de reproducteurs français ou anglais dans l'arrondissement, et à l'intelligence des cultivateurs qui ont su améliorer leur élevage, augmenter la nourriture et accroître leurs prairies artificielles.

Le quart au moins des saillies sont demandées à des taureaux importés du Cotentin. Le 1/8 à des taureaux Durham, mais dans trois cantons seulement. Le surplus est fourni par des taureaux nés et élevés dans l'arrondissement, mais qui se rapprochent beaucoup du type Cotentin pur. C'est ainsi que la race primitive perd un peu de son aptitude au travail, gagnant sous le rapport de la facilité d'engraissement et de la qualité de la viande, reste stationnaire pour les facultés laitières, mais au total s'améliore et augmente chaque année de valeur vénale.

Le produit d'une vache de taille et de qualités moyennes est de 1500 litres de lait par an, produisant 50 kgs de beurre. On ne fabrique aucune espèce de fromage dans l'arrondissement.

Le prix moyen du lait est de 0 fr 15 le double litre. Le beurre se vend 1 fr 20 le kg. La viande nette, maigre, vaut en moyenne 0 fr 60 le kg.

b. Saint-Lô

Il n'existe dans l'arrondissement qu'une seule race de bovins, la race Cotentine, qui se divise en grande et petite race. La robe varie, mais le plus souvent elle est de couleur bringe.

Taille des vaches de grande race : 1 m 20 à 1 m 50

Taille des vaches de petite race : 1 m à 1 m 20

Taille des bœufs de grande race : 1 m 60 à 2 m.

Taille des bœufs de petite race : 1 m 30 à 1 m 50.

Poids moyen des vaches de grande race engraisées : 300 à 500 kgs.

Poids moyen des vaches de petite race engraisées : 150 à 200 kgs.

c. Valognes

Rapport de M. le Marquis d'Aigneaux

Nous entrons dans l'examen de la race dite Cotentine qui couvre nos pâturages de temps immémorial. Tous nos cantons ne possèdent pas un aussi fort bétail à cause de la différence de sol ; il en résulte une variété connue sous le nom de « petite espèce ».

La fusion des races ne peut guère être observée dans nos cantons ; il faut aller dans les arrondissements voisins pour rencontrer le mélange de la race bretonne avec celle du Cotentin.

On a fait, il y a quelques années, des essais de croisements Durham. Le résultat a été peu satisfaisant, aussi n'a-t-on pas conservé dans le pays aucun des produits issus de ce mélange. Nos éleveurs ont compris que, possédant une race d'un mérite incontesté, le plus sage était de la conserver dans toute sa pureté.

La taille moyenne d'un bœuf Cotentin est de 1 m 50 à 1 m 60. Sa longueur de 1 m 80 à 1 m 85, sa largeur de hanches de 0 m 60 à 0 m 65. Son poids moyen est de 360 kgs.

Les vaches sont hautes de 1 m 48. Leur longueur est de 1 m 75, l'écartement entre la ponte des hanches est de 55 à 58 cm. Le poids moyen est de 240 kgs (les animaux pris pour types ont 4 à 5 ans)

Le poids moyen des taureaux est de 450 kgs. Leur longueur est de 1 m 90, la largeur des hanches de 0 m 68 à 0 m 70.

Les caractères extérieurs de notre race sont : la position horizontale de la colonne vertébrale et du cou, la tête carrée, la corne fine, courte et blanche, le pied petit, le poil varié et toujours mélangé, les jambes bien proportionnées, le jarret très puissant, l'épaule forte et anguleuse ; quelque chose de carré se fait sentir dans l'animal, moins massif pourtant que le Durham. Il réunit à la fois l'aptitude au travail, à l'engraissement et la qualité laitière.

Pendant trois mois à partir de sa parturation (sic), ne vache de 4 à 5 ans bien nourrie donne 18 litres de lait par jour, 9 litres environ pendant les 6 mois suivants ; enfin elle sèche entièrement pendant 3 mois¹⁷⁷⁶.

Le type original de notre race s'est-il amélioré ? C'est ce qu'il est difficile d'établir. Nos éleveurs ont toujours pris soin de livrer à la boucherie les animaux inférieurs. Eloignés des grands centres, ils avaient intérêt à amoindrir la charge des octrois pour les animaux dont les proportions colossales recevaient ainsi une prime d'entrée qu'un esprit d'égalité envieuse a fait supprimer au grand détriment des grandes races.

d. Coutances

Il y a dans l'arrondissement deux races de bovins, celle dite Cotentinaise et celle du Bocage, l'une et l'autre indigènes et mélangées par croisement. Du mélange est résultée (sic) l'amélioration de la dernière race.

La Cotentinaise se rencontre au Nord, la race du Bocage au Sud. Elles se fondent insensiblement au centre de l'arrondissement. Elles ont cependant conservé leurs caractères et individualité distinctes (sic). Leur robe est de toutes couleurs, le plus souvent brinque ou caille. Leur taille moyenne est de 1 m 35 pour les vaches, 1 m 50 pour les bœufs. Leur poids moyen sur pied est, pour les vaches, de 175 kgs, pour les taureaux de 200, pour les bœufs de 300 ; mais il est d'observation que, par le poids, la Cotentinaise est supérieure à la race du Bocage.

La race du Bocage est plus apte et plus résistante à la marche et au travail. La race Cotentinaise l'emporte par la facilité d'engraissement. La race du Bocage est d'une conformation extérieure moins bonne.

Les types qui ont servi pour les descriptions qui précèdent sont des taureaux de 2 à 3 ans, des vaches et bœufs de 4 à 5 ans.

Les deux races originelles ont progressé. Elles n'ont pas subi de croisement avec d'autres races françaises ou étrangères.

Le croisement sur les 2 races se pratique sur une échelle de 1/4 environ.

e. Mortain

Il existe dans l'arrondissement 3 races de bestiaux :

- 1°) la race du pays
- 2°) la race du pays croisée avec la petite race Mancelle (importée depuis 1820)
- 3°) la race du pays croisée avec la race Cotentine (importée depuis 1830).

La race Cotentine existe dans le Nord de l'arrondissement. Elle tend à remplacer toutes les autres. Ce qui, jusqu'à présent, l'a empêchée de le faire, ce sont :

- 1°) la nourriture abondante et succulente qu'elle exige.
- 2°) son peu d'aptitude au travail.

Race du Pays. Robe rouge pâle, corne courte, taille 1 m 10, longueur 1 m 15. Largeur des hanches 0 m 50.

¹⁷⁷⁶ Soit 3200 litres par an.

Poids vif : taureaux 320 kgs, bœufs 300 kgs, vaches 250 kgs

Race du pays croisée avec la petite race Mancelle. Robe rouge pâle, plaques blanches, cornes moyennes, fanon très prononcé, formes grossières, ventruës. Taille 1 m 15.

Poids moyen : taureaux 350 kgs, bœufs 300 kgs, vaches 275 kgs.

Race du pays croisée avec la race Cotentine. Robe rouge foncé bringée, taille 1 m 44.

Poids moyen : taureaux 370 kgs, bœufs 350 kgs (long. 1 m 54, larg. 0 m 60), vaches 300 kgs.

Haute taille, belles formes, peu dure, beaucoup de chair, facile à engraisser. Peu travailleuse et difficile à nourrir.

Le type original s'est beaucoup amélioré par l'importation de taureaux Manceaux et surtout Cotentinois. La nourriture plus abondante y a puissamment contribué. La nature des prairies artificielles, l'amélioration des prairies naturelles et l'introduction de racines fourragères ont produit de grands résultats. Aucun croisement n'a été opéré avec des races étrangères.

Les vaches donnent 880 litres de lait par an et 40 kgs de beurre. Les cultivateurs font un repas avec le lait caillé dans l'été ; une autre partie est employée pour la bouillie ou la galette de sarrasin ; le reste est donné aux porcs.

Sans le fumier, le cultivateur éprouverait une perte considérable à élever des bêtes à cornes.

A la même époque, on lit de nombreuses études montrant l'avantage de bien nourrir les animaux qui donnent ainsi un fumier plus abondant et plus riche.

L'herbe et le foin ne peuvent suffire dans l'arrondissement pour l'engraissement. On est forcé de recourir aux céréales qui donnent à la viande une qualité exquise.

Prix de la viande dans le pays (au détail) :

Bœuf : 0 fr 90 le kg

Vaches : 0 fr 50 à 0 fr 60 le kg

Veau : 0 fr 50 le kg

Mouton : 0 fr 50 le kg

Les habitants des villes et des bourgs seuls en consomment ; ceux des campagnes mangent du lard salé. »

Annexe 32 : Quelques questions soulevées vers 1860 par la transition vers les herbages

[Lors des réunions périodiques qu'organisait l'Association Normande, les discussions entre les personnes présentes étaient organisées autour de questions, que l'Association avait soumises à l'avance.]

(1861) Y a-t-il avantage à transformer en herbages les terres de labour ? ¹⁷⁷⁷

« Après avoir fait préciser que l'avantage dont on voulait parler était bien le produit, qui doit se traduire par la valeur locative ; M. Sebire a exprimé l'opinion que, lorsque le sol s'y prête, il y a grand avantage à transformer en herbages les terres de labour. Il annonce avoir, en peu d'années, transformé ainsi douze hectares de terre qui, louées en moyenne de 25 à 30 francs les 20 ares, se louent aujourd'hui 50 francs. Pour arriver à ce but, il a semé des luzernes qui lui ont constamment réussi, malgré les doutes avec lesquels on n'a jamais manqué d'accueillir ses résultats.

Voici quelle est la méthode suivie par M. Sebire. Il commence par faire labourer sa terre profondément ; autant que possible, il l'engraisse avec des terreaux et du fumier ; quand il ajoute de la chaux, il en fait des *banques* séparées avec de la terre et ne la répand pas sur le même labour que le fumier. Il ne sème qu'à la fin de mai, afin d'éviter l'action des gelées printanières auxquelles la jeune plante est très-sensible quand elle lève, et il évite de semer jamais aucune récolte pour l'*abriter*, ce qui, pour lui, serait l'*étouffer*. Il la fait au contraire sarcler plusieurs fois. La quantité employée est d'environ 20 kilog. par hectare : on choisit, autant que possible, de la graine récoltée dans le pays et par conséquent déjà acclimatée. Avec ces précautions, les luzernes n'ont jamais manqué ; l'année dernière, M. Sebire a réussi à Bricquebec sur un hectare et demi de terre des plus mauvaises, dans du tuf presque dépourvu de terre végétale, par une année de sécheresse et sur une hauteur des plus arides.

M. Sebire ajoute « J'ai plusieurs fois invité des cultivateurs fort intelligents du voisinage à essayer cette culture, ils m'ont toujours répondu que la luzerne ne venait pas dans le pays ; cependant, après avoir vu la belle récolte que je viens de faire, il se sont décidés à en essayer.

La luzerne ne vient pas dans ce pays ! Et si par hasard elle pousse, elle ne dure pas. Voici un des points délicats de la question : *elle ne dure pas*. Il est vrai qu'elle ne dure pas vingt ou vingt-cinq ans, comme dans certains terrains qui lui sont plus favorables ; mais si elle dure dix ans, si elle en dure huit, si elle en dure six ?

Cultivateurs, vous semez la trémaine qui ne dure guère qu'un an et quelquefois vous laissez venir l'herbe dans cette trémaine qui, dès la deuxième année ne produit presque rien, c'est le plus mauvais moyen de former un herbage ; vous avez plusieurs années de produits sans valeur et vous n'obtenez de l'herbe qu'à force d'engrais et d'engrais ah hoc. Avec la luzerne, nous n'aurez pas de récolte avantageuse la première année, mais combien vous en êtes récompensés dans l'avenir ! La deuxième année est déjà bonne, la troisième et la quatrième m'ont donné près de 1000 francs par hectare. Puis le produit diminue : la cinquième, la sixième année, la luzerne s'éclaircit beaucoup ; mais à mesure qu'elle s'éclaircit, le sol se couvre de graminées. C'est alors surtout qu'il faut engraisser avec du terreau à base de fumier.

Vous pouvez réserver vos engrais pour ce moment-là. Les premières années, la plante vit de vos premiers soins, de vos premiers engrais, puis elle implante ses racines si profondément qu'elle va chercher des sucres nourriciers perdus pour la plupart des végétaux cultivés. En semant des terreaux appropriés, au moment où la luzerne s'éclaircit, vous favorisez le développement de graminées qui doivent former votre herbage et vous arrivez, sans transition onéreuse, à la transformation désirée. Le résultat obtenu a été d'amener à 250 fr. par hectare la valeur locative de terrains qui, en culture, ne valent que la moitié de cette somme, et cela sur une étendue de douze hectares. »

[...] M. de Caumont demande quelle est, au point de vue de la presqu'île du Cotentin, la différence des terres en labour et des herbages sous le rapport du produit en argent ? On s'accorde à répondre que les terres en herbage se louent un quart plus cher.

¹⁷⁷⁷ Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1861, p. 283-286

(1863) Y a-t-il avantage à opérer la conversion des terres labourables en herbages dans les cantons de Montebourg et Ste-Mère-Eglise ?¹⁷⁷⁸

Il est reconnu par l'assemblée que cette conversion est très-avantageuse pour le Cotentin, surtout dans les terrains argileux et humides.

M. Poisson demande, si cette conversion a lieu à grande échelle, où l'on pourra se procurer de la paille pour les fumiers.

M. d'Abel de Libran répond qu'avec l'augmentation des têtes de bétail, on pourra faire facilement plus de fumier que dès-lors on mettra en culture pour les céréales des terrains aujourd'hui presque incultes, qu'en outre on pourra engraisser davantage les terres destinées à cette culture, et par ce moyen augmenter, même sur une étendue de terrain moins considérable, la quantité de pailles.

M. Besnou dit que dans quelques cantons il existe une habitude désastreuse, celle de brûler les pailles de sarrasin pour en avoir les cendre ; ces cendres ne contiennent que 29% de soude ; pour remplacer ce sel alcalin dans le blanchiment du linge, il serait plus économique de recourir au sel de soude, dit des savonniers, dont le prix serait proportionnellement inférieur, dont le mode d'action et l'énergie sont les mêmes ; ainsi il serait avantageux de réserver les pailles de sarrasin pour les utiliser en litières.

M. Sébire explique que malheureusement le cultivateur, pressé par d'autres travaux, sème tardivement le sarrasin ; que dès-lors la récolte ne peut se faire qu'à une époque où il est souvent difficile de bien sécher les pailles.

M. Gallemand expose qu'il met les pailles de sarrasin en meules et qu'il les conserve facilement. Il est du reste reconnu par l'assemblée que l'usage de brûler les pailles de sarrasin se perd dans le Cotentin, et qu'il est de l'intérêt des cultivateurs de les employer à la confection de litières.

(1861) Quels sont les avantages comparés du pâturage et de la stabulation ?¹⁷⁷⁹

« M. de Caumont fait remarquer que les opinions sont encore aujourd'hui très partagées sur cette question : les uns vantent la stabulation comme permettant à l'animal de s'engraisser plus promptement, et comme donnant une plus grande quantité de fumier ; les autres allèguent contre ce système l'inconvénient résultant du transport des aliments des champs à l'étable, ce qui entraîne une perte de temps ; l'air plus ou moins salubre dans lequel l'animal est condamné à vivre et enfin, dans le cas où il s'agit de vaches laitières, un lait et un beurre de qualité inférieure aux produits que l'on retire des animaux pâturant dans les herbages ou dans les prairies artificielles.

M. le comte César de Pontgibaut croit que la question peut être résolue dans un sens ou dans l'autre selon le point de vue où l'on se place : la stabulation permanente devra certainement être préférée lorsqu'on voudra fabriquer de la viande et du fumier ; mais dans le Cotentin proprement dit où la production de beurre est une industrie essentielle de la ferme, le pâturage paraît offrir plus d'avantages. Aussi le cultivateur a-t-il soin de faire, dans ses herbages, des réserves d'herbes pour la mauvaise saison ; et quand la terre est couverte de neige, préfère-t-il encore souvent donner à ses animaux des fourrages secs dehors, sous un hangar, bien plutôt que de les rentrer.

M. de Glainville dit qu'au Pays-d'Auge, comme dans le Cotentin, on a reconnu que les bêtes donnent un beurre moins fin lorsqu'on les met à l'étable que lorsqu'on les laisse à l'herbage. MM. Castel et Morière font remarquer que c'est aussi une opinion généralement admise dans le Bessin et parfaitement fondée.

M. Lebreton se plaint du peu de soin apporté, par les cultivateurs du Cotentin, dans la tenue des herbages proprement dits et des pièces que l'on couche en herbe. Dans le dépouillement des herbes, il se produit un gaspillage considérable.

M. Castel répond que le meilleur système à employer pour éviter le gaspillage, c'est le système du piquet dont les bons effets ont été reconnus depuis long-temps, surtout dans les prairies artificielles.

M. de Tocqueville, de l'Oise, demande à l'Assemblée de vouloir bien aussi envisager la question du point de vue de l'irrigation. Dans le Wurtemberg qu'il a eu l'occasion de visiter dernièrement, on n'aperçoit pas une seule vache dehors ; la contrée est soumise à un système très-perfectionné d'irrigation ; on fauche les herbes très-souvent et on les administre aux animaux à l'étable ; il ne croit pas qu'avec ce système qui entretient toujours la terre dans un certain état d'humidité, qui exclut la solidité, on pût facilement laisser pâturer les animaux.

¹⁷⁷⁸ Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1863, p. 198-199

¹⁷⁷⁹ Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1861, p. 283-286

M. Morière fait connaître le système d'irrigation suivi dans la vallée d'Orbec : on obtient deux coupes et un regain ; immédiatement après le fauchage, l'eau est amenée par le porteur et les rigoles dans les différentes parties de la pièce, puis on cesse le baignage, et lorsque le sol s'est suffisamment affermi, on y lâche les animaux jusqu'à l'hiver. [...]

M. Gisles fait remarquer que, dans le Cotentin, si l'on fabrique beaucoup de beurre, on engraisse aussi beaucoup de bœufs, et que, même pour les bœufs, le cultivateur trouve plus d'avantage dans le pâturage que dans la stabulation. Au point de vue de l'herbage, cette opinion est incontestable : le fauchage d'un herbage est considéré avec raison comme étant une dégradation, que l'on ne peut faire disparaître qu'au bout de cinq à six ans.

M. de Pontgibaut croit qu'il convient de généraliser la question et de distinguer l'herbage naturel de la prairie, qui a pour caractère d'être naturellement humide. L'herbage naturel ne doit pas être fauché, et c'est même ainsi qu'on agit et qu'on en retire le plus de bénéfice. Quant à la prairie, c'est un fait que le pacage améliore la qualité de l'herbe qui devient en même temps plus fine ; les émanations des animaux, surtout celles qui proviennent de la respiration, et qui peuvent alors fournir à l'herbe une grande quantité de carbone à l'état d'acide carbonique, ne sont sans doute pas étrangères à ce résultat auquel contribuent aussi peut-être les déjections chaudes qui, dans cet état, fourniraient aux plantes une nourriture plus facilement assimilable. »

Annexe 33 : Cinq études sur les tissages dans la Manche

a. La tissure des étoffes et droguets à Saint-Lô¹⁷⁸⁰

« Je ne dirai qu'un mot, pour mémoire, de la serge à laquelle la ville de St.-Lo a dû un assez grand renom, et nos plus anciennes maisons leur aisance ou leur fortune. Cette étoffe plus particulièrement destinée aux communautés religieuses, et surtout aux communautés d'hommes, a dû suivre le sort de nos dernières et s'éteindre avec elles. Néanmoins quelques fabriques, et entre autres celle d'Amiens, se sont approprié cet article que nous abandonnions, et elles y ont encore trouvé des avantages en le perfectionnant. Aujourd'hui il serait absolument impossible de ressusciter chez nous cette industrie ; c'est à peine si, parmi nos plus anciens vieillards, il se trouverait un seul ouvrier capable de mettre sur la voie : et d'ailleurs, non-seulement la tissure, mais plus particulièrement les apprêts ont fait depuis lors de grands progrès, et aujourd'hui nos serges seraient dédaignées là où jadis elles étaient accueillies avec le plus de faveur.

Une industrie moins ancienne, à ce qu'il paraît, et aussi moins renommée, s'est accrue des débris de l'autre [la serge] : je veux parler des droguets et finettes, dits en beaucoup d'endroits flanelles de Saint-Lo. Ces étoffes, où la chaîne est toujours en fil et la trame en laine, sont surtout à l'usage des gens de la campagne. Elles s'expédient en Bretagne, à Rouen, à Paris, dans le pays de Caux, dans le Maine, etc. La consommation en est assez considérable, puisqu'elle occupe au moins quatre cents métiers et douze cents ouvriers de toute sorte, depuis le filateur au tisserand ; mais le progrès s'y fait peu sentir. Il n'y a qu'un petit nombre d'années qu'on a approprié à cette fabrication les filatures de laine à la mécanique ; encore pour la plupart ne sont-elles pas hydrauliques, mais mues seulement par un simple manège, qui augmente de beaucoup les frais de revient.

Aucune autre machine n'est venue prêter son secours à cette industrie qui semble stationnaire, et que n'a guère stimulée la concurrence d'un certain nombre d'autres fabriques rivales, élevées depuis plus ou moins de temps dans le département de l'Orne, à Limoges, à Turcoin, etc., etc. Dans ces deux derniers endroits on est parvenu à faire entrer le coton pour la chaîne d'une partie de ces étoffes, et l'on a obtenu, par une réduction de prix, de plus amples débouchés. Quelques essais de ce genre ont été tentés chez nous, mais sont restés sans résultat. Il ne s'agit pas de savoir si l'article en deviendrait moins bon : ceci est un fait d'économie générale, et nous ne traitons ici que des intérêts de localité ; et d'ailleurs vingt années d'expérience ont démontré que le coton était loin de mériter la défaveur avec laquelle il a été accueilli chez nous, défaveur dont nous ressentons encore aujourd'hui les effets dans une autre industrie dont je parlerai tout-à-l'heure.

J'ai dit que notre fabrique de droguets n'avait éprouvé aucune amélioration, et pourtant depuis quatre à cinq ans seulement elle a fait un pas. Toutes les laines bleues qui entrent pour les neuf-dixièmes dans la fabrication de nos articles, jusque-là se teignaient chez les teinturiers et au pur indigo, ce qui en élevait considérablement le prix ; un procédé nouveau qui laisse encore beaucoup à désirer, il est vrai, sous ce dernier rapport, mais qui satisfait davantage sous beaucoup d'autres, a été emprunté à des fabriques étrangères, et un certain nombre de nos fabricants préparent eux-mêmes et teignent leurs laines dans leurs propres établissements. Afin de produire à meilleur compte en cumulant les profits, ils ont aussi monté chez eux des filatures, et l'activité de la fabrique s'en est accrue.

Un perfectionnement semblerait devoir être, à très-peu de peine, introduit dans le simple apprêt que reçoit cette marchandise. Il consiste dans le chardonnage, qui fait remonter un peu de laine sur le tissu, afin d'en dérober le fil à la vue. Cette opération, aussi pénible qu'elle est désagréable, se fait à la main par deux ouvriers qui travaillent simultanément en face l'un de l'autre, au milieu d'une atmosphère de poussière, provenant de l'encolage de la chaîne et de toutes les parcelles de laine teinte qui se trouvent arrachées par le chardon¹⁷⁸¹. Nul doute que cet exercice, très-violent d'ailleurs, ne doive être des plus contraires à la santé. On se figure à peine combien ces malheureux ouvriers absorbent par le nez et la bouche de ces molécules malfaisantes, d'où il doit résulter pour eux une foule de maladies inflammatoires. Le bois d'Inde, l'alun, le vitriol et le vert-de-gris sont la base de la teinture des chaînes noires ou faux teint.

Il semble cependant qu'il serait cent fois plus commode et moins dispendieux de faire lainer ces étoffes à la mécanique, c'est-à-dire par le moyen de tambours armés de chardons : c'est ce qui se pratique chaque jour, à notre porte, sur les draps de Vire comme sur les plus fins des fabriques d'Elbeuf, de Louviers, de Sedan, et ce procédé ne laisse rien à désirer.

¹⁷⁸⁰ *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1838, p. 349-358

¹⁷⁸¹ Un règlement du 18 janvier 1729 avait ordonné que « *les foulonniers, tondeurs et pareurs seront tenus de se servir de chardons pour garnir et coucher le poil des draps et autres étoffes de laine, avec défense d'y employer des cardes de fer, ni quelque autre machine que ce soit* ». (Archives départementales du Calvados, C 2847)

Il serait sans doute bon aussi que la fabrique adoptât un autre mode de pliage. Les pièces d'étoffe pèsent de cinquante à cent livres ; elles tirent de soixante à soixante-dix aunes, dans des largeurs qui varient depuis quatre-vingt-dix à cent quatre-vingts centimètres ; et telles qu'elles sont enroulées, il est fort difficile de les remuer et de les voir. Des plis superposés, sur une largeur de cinquante à soixante centimètres, seraient probablement ce qui pourrait le mieux convenir.

Nous sommes loin de donner ces leçons en maître, nous les livrons pour ce qu'elles valent à nos fabricants ; heureux si, en stimulant leur zèle, nous les mettons sur la voie. Plusieurs d'entre eux méritent les plus grands éloges pour leur activité soutenue et leur talent.

Parlons d'une autre industrie, fort réduite maintenant, et qui pouvait avoir les plus belles destinées si elle eût su marcher avec le temps. Ce genre de fabrication s'exerce surtout entre Coutances et Saint-Lo, et n'est guère plus propre à l'une de ces villes qu'à l'autre. La première pourtant compte chez elle un certain nombre de fabricants ; la nôtre n'a que des commissionnaires qui procurent le placement. Les deux villes se prêtent donc un secours mutuel et sont également indispensables l'une à l'autre. Produire ne suffit pas, il faut écouler la marchandise ; autrement, elle s'amoncèle bientôt, et refoule l'industrie, faute de débouchés importants.

A certaine époque, la fabrication des coutils dits de Canisy, parce que là se tient la halle, ne comptait pas moins de deux mille métiers ; elle produisait chaque semaine de quatre à cinq cents pièces qui étaient expédiées à Paris, à Rouen, dans le Nord, dans le Midi enfin sur presque tous les points de la France et dans quelques-unes de ses colonies. Ces coutils étaient et sont encore presque généralement tout en fil. La paix de 1815, en impatronisant chez nous les cotons, porta un coup terrible à l'industrie de tous les articles de fil, et nos coutils, lourds et chers, l'éprouvèrent des premiers. Malheureusement, l'injuste prévention qu'on montra contre les cotons, prévention qui dure encore dans quelques cerveaux incorrigibles, l'habitude routinière enfin, firent qu'on se cramponna chez nous à la fabrication des coutils de fil, et qu'on repoussa, comme mauvais et dangereux, ceux de coton, qui devinrent bientôt, par leur bas prix, l'unique consommation du pays et de l'étranger.

Une fabrique voisine plus intelligente, quoique bien moins importante alors, la fabrique de Flers, appela à elle cette industrie, qu'elle a exploitée depuis avec tant d'avantage qu'il n'est pas un de ceux qui s'en soient mêlés d'abord, qui n'aient gagné au-delà de 100,000 francs ; et l'on cite parmi eux des gens qui n'avaient pas la moindre connaissance de ce métier, des cordonniers, des perruquiers, des laboureurs, etc. Il semble vraiment, pour se servir d'une expression vulgaire, qu'il n'y eût qu'à se laisser et à prendre. Pas d'aune de coutil fabriquée alors qui n'ait rapporté 20 à 30 sous de profit, et quelquefois davantage ; aussi le pays s'est-il enrichi, à tel point qu'il est devenu méconnaissable. Ses chaumières se sont transformées en superbes maisons bâties en granit, et qui par leur élégance accusent la richesse de leurs maîtres. Le hameau est devenu un joli bourg qui s'accroît de plus en plus et promet d'être bientôt une ville. Sa halle est des plus importantes ; il s'y vend chaque semaine au moins deux mille pièces de coutil ; et, malgré tout ce que cette industrie a souffert de la dépréciation où sont tombés les cotons malgré la vileté de l'article, qui en cinq quarts de largeur s'est vendu même au-dessous de 30 sous l'aune, il résulte toujours de grands avantages pour le pays, de cette immense production.

Ces brillants résultats nous étaient promis à nous plus anciens en exercice, si nous avions su céder de bonne grâce à la nécessité des circonstances, et nous faire un moyen des avantages que nous offrait notre position. Malheureusement la routine l'emporta et la concurrence nous laisse à peine à glaner maintenant dans un champ qui pouvait et devait nous donner les plus abondantes moissons.

Aujourd'hui la fabrique de coutils de Canisy ne compte guère plus d'une trentaine de fabricants-maîtres, qui occupent, les uns vingt, les autres quinze, ceux-ci dix, ceux-là cinq, et quelques-uns même un ou deux tisserands. C'est à peine une ombre de l'ancienne fabrique. Chaque semaine il se trouve en halle une trentaine de pièces qui ne se vendent pas toujours, et qui trouvent leur plus grand débouché à Rouen, pour être expédiées de là aux colonies. Très-probablement, ce qui nuit en général aux autres marchandises, le volume et le poids, est ce qui fait rechercher les nôtres, en même temps que leur bas prix : car l'article a baissé d'un tiers depuis quinze ans. Sous cette forme, on fait ainsi un chargement, en guise de lest, à nos navires, qui reviennent ensuite chargés des précieuses productions, de l'Amérique.

Notre fabrique a dû aussi le maintien de son existence à l'emploi que le gouvernement n'a pas cessé de faire de ses coutils pour le service de la troupe. Ceux-ci, qui sont à petite raie, servent plus particulièrement à faire les étuis d'habits, qui ornent le haut du sac de nos soldats. Ils s'emploient aussi pour le service de la cavalerie, soit en doublure de selles, soit en sacoches.

C'est donc à quinze cents pièces à-peu-près que se réduit la production de la fabrique de Canisy par an, et encore je crains de l'avoir exagérée. Une année de nous ne vaut pas une semaine de Flers. Quelle pitié, je dirais presque quelle honte, après ce que nous avons été !

C'en était fait des ressources de ce pays, si une autre industrie n'était venue (mais après combien d'années de souffrances !) utiliser ce que nous ne négligeons. Un honorable fabricant de Rouen, M. Vallée le Rond, originaire de ce pays où l'a ramené le soin de sa santé, a su, avec quelques autres maisons, détourner au profit de l'industrie des tissus de coton, gros et fins, l'habileté et l'aptitude de nos ouvriers, qui ne s'exerçaient auparavant que sur la toile et le coutil. Les excellents produits de la fabrique de M. Vallée le Rond n'ont pas cessé d'être vivement recherchés par le commerce de Rouen, qui les expédie sur tous les points de la France et jusqu'à l'étranger, et ils lui ont valu, à l'exposition générale de 1834, une médaille de bronze et les plus honorables félicitations.

Et à propos de cela, il n'est pas inutile de dire de combien sont capables nos ouvriers, qui vivent de rien et travaillent beaucoup pour un assez mince salaire. Il en est qui peuvent tisser dans un jour jusqu'à quinze aunes d'excellente étoffe ; et s'ils n'atteignent pas toujours cette quantité, ils vont constamment jusqu'à huit à dix aunes. M. Vallée le Rond n'hésite pas à déclarer que, de tous les ouvriers qu'il a employés en grand nombre dans le pays de Caux et ailleurs, les nôtres sont incontestablement les meilleurs, et c'est à eux seuls qu'il s'est retenu.

Il ne faut pas s'étonner après cela que l'on ait mis à profit les excellentes dispositions du pays ; aussi l'honorable négociant dont nous avons parlé, n'occupe-t-il pas moins de cinq cents métiers, pour le service desquels il faut bien douze cents personnes environ.

D'autres fabricants, soit de Rouen, soit de Coutances, emploient le reste des métiers, qui vont bien en tout, pour le coutil, la toile, le calicot, les siamoises, le droguet, etc., etc., à deux mille cinq cents environ. Parmi les fabricants de Coutances, M. Delauney mérite une mention honorable pour la variété de ses tissus et le grand nombre des ouvriers qu'il emploie.

Tout importants que soient ces résultats pour le pays, ils sont loin d'arriver à ce qu'ils pourraient être ; car s'il y a deux mille cinq cents métiers, on en pourrait monter aisément deux mille cinq cents autres et davantage, et la richesse du pays s'en accroîtrait. La disposition du sol, traversé par mille cours d'eau, se prêterait merveilleusement à l'établissement de filatures de coton ; et, comme on voit les moyens de l'employer ne manqueraient pas. Notre voisinage du Havre et de Rouen, et la facilité des communications que procurera notre canal seraient d'un grand avantage pour l'achat et la vente. Et qui sait si notre pays, grâce à une importante fabrication, ne deviendrait pas lui-même un jour le théâtre d'un grand marché de commerce ! [...] »

b. La manufacture de draps de Saint-Lô (extraits)¹⁷⁸²

« [Les sergers de Saint-Lô] estiment eux-mêmes que leur industrie remonte « à des temps immémoriaux » - vraisemblablement au Moyen Âge : une charte en faisait mention en 1334 [sic, sans doute 1334 ou 1384], et des statuts ont été donnés aux drapiers en 1583. Dumoulin¹⁷⁸³ note que « *le plus considérable commerce de Saint-Lô et des environs est la manufacture des serges qui se débitent à Caen, Rouen, Paris et dans tout le royaume. Elles sont fabriquées de laines du Cotentin où le ver se met rarement*¹⁷⁸⁴. *La Bretagne en tire considérablement, ainsi que la foire de Guibray. Le nombre des employés à la fabrication des serges est au moins de 2000 personnes* » [...]

Colbert

[... Colbert] désirait rendre [la fabrication des draps] nationale et éviter l'importation des tissus et des laines venant de Hollande, Espagne et Angleterre. En 1662, il chargea un certain Legendre, marchand et homme d'affaires à Caen, de s'occuper de l'organisation économique de la Basse Normandie, et d'essayer d'y établir des manufactures de draps. La tâche était alors difficile, car la France, à peine sortie des troubles de la Fronde, avait un système routier en fort mauvais état, des conditions économiques défavorables, et une main d'œuvre incertaine, celle-ci étant, pour la draperie, fournie surtout par des protestants, alors en butte à des persécutions plus ou moins officielles.

¹⁷⁸² Jeanne-Marie GAUDILLOT, « La manufacture de draps de Saint-Lô, de Colbert à la Révolution », in *Revue de la Manche*, 1967, n°34, p. 98-117

¹⁷⁸³ M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, 1765, tome 3

¹⁷⁸⁴ Observation reprise du mémoire de l'Intendant de 1698, Archives nationales, H 1588-10

En 1665, Pierre Pocquelin et François Lacroix, marchands drapiers de Paris, furent envoyés comme techniciens à Saint-Lô, où, en tant que horsains, ils commencèrent par exciter la méfiance des Normands. Mais bientôt, tranquilisés par Legendre, « *ils ont promis, dit celui-ci, de s'efforcer de bien faire, en sorte que leurs serges serviront tant par l'ordinaire que pour serges d'Espagne et serges de Champtonnefort*¹⁷⁸⁵ ; *ils ont tous promis de faire des serges d'Exceter, qui ne diffèrent pas beaucoup des rases* ». Quelques mois plus tard, Chamillart, intendant de la Généralité, indique à Colbert que « *passant par Saint-Lô, tous les ouvriers sont venus me voir et m'ont apporté des serges de Londres ... Ils travaillaient avec tant de succès aux serges d'Automne*¹⁷⁸⁶ *que l'ouvrage est beaucoup meilleur et plus fin que celui d'Angleterre. Le profit que je leur ai fait espérer dans cette conjoncture et les assurances que je leur ai donné de la protection du roi les anime fort ... J'envoie à Carentan deux ouvriers de Saint-Lô pour faire le même établissement que j'avais concerté avec un marchand de la même ville ... J'ai diminué l'imposition de quelques marchands qui travaillent aux manufactures de drap ... et les ai soulagés du logement des gens de guerre dans les villes de Caen, Bayeux, Saint-Lô et Valognes. Ce qui fait que chacun, pour obtenir semblable grâce, entreprend de nouveaux établissements* ». Malheureusement les échecs étaient fréquents, chacun ne voyant que son intérêt immédiat.

En 1666, les drapiers de Saint-Lô se réunissent pour élaborer leurs statuts d'après les règlements généraux de 1665¹⁷⁸⁷. Ils se spécialisent dans la fabrication des serges ordinaires, blanches ou grises, des serges finettes et rases et des revesches façon d'Angleterre. Chamillart en rend compte : « *Les manufactures de drap de cette Généralité se mettent en devoir d'exécuter entièrement ce qui est porté dans les statuts, leur ayant fait connaître que c'était leur avantage et le seul moyen de mériter la protection du roi* ». Mais il ajoute qu'il faut un certain temps pour organiser une telle fabrication, car cela entraîne de la dépense. En effet, il est nécessaire de changer les métiers et les moulins, beaucoup appréhendent la confiscation ; la peur des sanctions accélère la mise en place du nouvel outillage.

Dès 1667, tous ces efforts sont couronnés de succès : la foire de Guibray se développe en raison de la sécurité des routes ; celle de Caen « *est remplie d'un plus grand nombre de marchands que les années précédentes, les draps de Valognes, les serges façon de Londres qui étaient en très grand nombre, les draps façon d'Espagne et de Hollande de la fabrique de Caen, les finettes et les ratines fabriquées à Saint-Lô ont été fort estimées des marchands de Paris* ». [...]

Fabrication

La manufacture de Saint-Lô avait une excellente réputation. Voici ce qu'en dit, dans un petit mémoire, le sieur Godinot de Ferrière au sujet des demandes faites ... par un négociant français établi en Russie et correspondant du ministre.

« La manufacture de Saint-Lô mérite qu'on la soutienne et même qu'on s'y attache particulièrement pour la bonté, la beauté et l'utilité de ses étoffes et l'exacte observation des principes et des règlements de fabrication. Elle consiste en trois espèces d'étoffes principales, savoir serges fortes, finettes et rases. Il y en a une quatrième qu'on appelle revesches ou trémiers ; on y fait, de plus, des droguets rayés et unis, dont la chaîne est de fil et la trame de laine, mais qui sont sans conséquence, par ce qu'ils se font par des particuliers pour leur usage et non pour vendre ou très peu.

Les serges fortes ont 72 portées à 40 fils chaque, une aune un tiers de large sur le métier et 35 à 37 aunes après le foulage, suivant l'attache, c'est-à-dire l'ourditure. Le prix est depuis 6 l. 5 s. jusqu'à 6 l. 15 s. l'aune. Les finettes ont même nombre de portées et de fils, mais elles n'ont qu'une aune un sixième sur le métier, eu égard à la finesse du fil, et 45 à 48 aunes au sortir des apprêts : le prix de l'aune est 6 l. 10 s. à 7 l. 5 s. Les rases ont 70 portées à 40 fils chaque, et n'ont qu'une aune sur le métier, parce qu'elles ne rétrécissent point au foulon, étant faites de la laine la plus épurée et la plus fine, et la chaîne et la trame de la même laine ; d'ailleurs, comme elles ont déjà sur le métier presque toute la forme et l'uni dont elles sont capables, on ne les foule qu'une demi-heure, ce qu'on appelle redresser. Elles ont communément 55 à 60 aunes de long et se vendent depuis 4 l. 10 s. jusqu'à 5 l. 10 s.

La quatrième espèce nommée génériquement revesche, trémier ou grosse contient 68 portées de 20 fils chacune et une aune demi-quart et un seizième sur le métier, pour revenir après le foulon à une aune pleine de large, la pièce contient ordinairement 40 à 42 aunes et le prix de l'aune est depuis

¹⁷⁸⁵ Hamptoncourt

¹⁷⁸⁶ *Idem*

¹⁷⁸⁷ Voir Archives départementales du Calvados, C 2869

5 l. 10 s. jusqu'à 6 l. Les laines qui composent cette espèce viennent de la Hague, du Cotentin, du Bessin, du Bocage, les plus communes, cardées pour la chaîne et la trame.

On estime qu'il se fabrique à Saint-Lô, l'un portant l'autre, cinq à six cents pièces de serges par an. Leur débit se fait pour Paris, Rouen, Caen, Falaise et presque toutes les villes du royaume, où elles se trouvent propres à recevoir les meilleures teintures et à servir de doublure, habiller des moines, des ecclésiastiques. Mais il a beaucoup diminué depuis que le luxe a fait préférer la soie, le ras de castor et les belles étamines ; la manufacture de Saint-Lô est susceptible d'augmenter parce qu'elle se trouve dans le centre des bonnes laines et qu'elle a un grand nombre de métiers vides, qu'on chargerait si elle avait le bonheur d'entrer en commerce avec la Russie [...] ».

Vente

Dans l'ensemble, la production est assez importante. Pendant le 1^{er} semestre de 1741, il a été marqué au bureau 148 pièces de serges fortes, 193 de finettes, 141 de rases et 6 de revêches ; au 1^{er} semestre de 1762, on constate une assez grosse diminution : 59 fortes, 121 finettes, 123 rases et 1 revêche. Nouvelle diminution en 1784, pour le 1^{er} semestre : 48 fortes, 35 finettes, 55 rases, 20 revêches. Soit un total de 388 pièces pendant 6 mois en 1741, 304 en 1762 (6 mois) et 158 pendant le 1^{er} semestre de 1784. Alors qu'en 1703, il y en avait eu 3000 pour l'année. [...]

On remarque une baisse sensible entre le début et la seconde moitié du siècle. Il en est de même pour toutes les manufactures de la Généralité, certaines même vont jusqu'à la décadence complète. Ce phénomène n'est pas local, mais général pour toute la France à la veille de la Révolution. On constate alors un déclin qui va de pair avec celui du système économique. La fin des communautés de métier marque la disparition d'un mode de travail ancestral au profit du machinisme naissant. Les essais, sous l'Empire, pour redonner une activité aux vieux centres échoueront. [...] »

c. L'industrie des toiles et coutils à Coutances¹⁷⁸⁸

« L'institution des jurandes et maîtrises à Coutances remonte aux temps les plus reculés de l'organisation de l'industrie en France. On sait que ce fut saint Louis qui, le premier, fit recueillir les règles éparses des métiers de Paris et qui forma tout un code de l'industrie, lequel passa, par ses soins, de l'état de coutume orale à celui de législation écrite. Cet exemple fut imité par les provinces. En Normandie comme dans le reste du pays, on crut donner une impulsion nouvelle au commerce par la création de ces monopoles qui, en réalité, n'étaient qu'une atteinte à l'indépendance des ouvriers et aux progrès de l'industrie. Dès 1252, nous voyons un abbé d'Ardennes donner des règlements aux couteliers de Caen; en 1318, l'évêque de Coutances en donnait aux tisserands de cette contrée ; les maires et baillis de Rouen, aux nombreuses corporations de cette grande cité.

Deux industries ont été, dès les temps les plus reculés, particulièrement florissantes à Coutances : celle des cuirs et parchemins, et celle des toiles.

Malgré le grand intérêt qui s'attache à la première, par son antiquité et son importance jusqu'à nos jours, l'industrie seule des toiles sera l'objet de cette étude. Il ne reste que quelques lambeaux des règlements octroyés à cette corporation par l'évêque de Coutances ; cependant de vieux titres, que possède notre bibliothèque municipale, en affirment l'authenticité; et ce même document ajoute que « *les maîtres-jurés de ces premiers métiers ayant besoin souvent d'y apporter des éclaircissements et de l'augmentation (ce sont ses propres termes), ces règlements ont été refondus dans les statuts définitifs, qui sont de 1423 ; mais quant au fond et à l'esprit, ils sont identiques aux premiers.* »¹⁷⁸⁹

Au reste, tous ces règlements étant rédigés à peu près suivant la même formule, je me bornerai à vous en résumer la substance.

Il est stipulé, tout d'abord, dans leur partie religieuse, que des messes solennelles seront célébrées en l'honneur de la Sainte-Vierge, dans la cathédrale Notre-Dame et aux autres églises, aux principales fêtes, et que les torches de la corporation y seront portées par les maîtres du métier.

¹⁷⁸⁸ M. LEMARE, professeur au lycée de Coutances, in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1886, p. 86-99

¹⁷⁸⁹ Il existe également des statuts datant de 1581 (Archives départementales du Calvados, C 2959)

« *Le métier aura des maîtres-jurés, hommes probes et craignant Dieu, qui visiteront les ouvriers ou boutiques, pour surveiller la sincérité du travail, et, s'il se trouve une contravention, pour imposer des amendes qui seront payées au prévôt de la ville ou employées à l'entretien des torches du métier. Tout apprenti, pour devenir patron, devra faire un chef-d'oeuvre suivant des règles déterminées et sous la surveillance des gardes du métier, offrir un banquet, payer des redevances au Roy, à l'Évêque et au trésor de la Société. Défense est faite au nouveau maître d'apporter aucun changement ou perfectionnement au genre d'industrie pour lequel il a fait chef-d'oeuvre, autrement il sera tenu faire nouveau chef-d'oeuvre et remplira nouveau les obligations ci-dessus indiquées. Défense est également imposée à tout ouvrier de travailler aux laines laissées par un autre, si ce n'est de son consentement ; de même, les veuves ne pourront tenir métier durant leur veuvage, si ce n'est aux laines qui leur seront demeurées, etc., etc. »*

Ce sont là de grandes entraves à la liberté du commerce et de l'industrie ; et, pour le dire en passant, notre siècle de concurrence illimitée s'accommoderait mal de pareilles prohibitions ; aussi, serait-ce une grande témérité de vouloir remonter le courant et revenir à ces monopoles industriels, comme on a voulu le tenter, monopoles égoïstes et jaloux, créés dans l'unique intérêt des maîtres et des patrons ; mais, pour être juste, il faut aussi reconnaître que ce système a eu sa raison d'être dans l'enfance de l'industrie : il a assuré ses premiers pas, garanti la bonne qualité du travail, préservé le consommateur contre les fraudes, et, en rendant impossibles les agglomérations des masses ouvrières dans les grandes villes, conjuré les grèves et ces révoltes qui ont mis plus d'une fois notre état social en péril.

D'un autre côté, il résulte de ces statuts, ainsi que de nombreux diplômes de maîtrise se rapportant à cette corporation, que Coutances, à une certaine époque, a été le centre d'une importante industrie de toiles ; nulle région, en effet, n'a été plus productive en lin que l'élection de Coutances : la moitié des terres était cultivée en lin. D'après de vieux titres du temps, dans les cantons de Gavray et de Cerisy notamment, les fermiers, en faisant leur bail, réclamaient le droit de semer en lin les deux tiers de leur ferme. Il fallait que cette culture eût une bien grande importance alors et donnât des produits bien rémunérateurs ; car on sait jusqu'à quel point la semence du lin détériore le terrain. Virgile, en son temps, le disait : « *Uret enim lini campum seges, uret avenae*¹⁷⁹⁰ », et nos cultivateurs ne l'ont jamais oublié.

Voyons maintenant l'organisation et le fonctionnement de l'industrie des toiles et coutils à Coutances.

Une halle particulière était établie sur la place appelée aujourd'hui le Marché-à-Chaux, et c'est là qu'affluaient, à chaque marché du lundi, les toiles, coutils et droguets fabriqués dans les petites paroisses d'alentour. Au fond de cette halle était un bureau d'aunage, où l'auneur royal contrôlait la laize ou largeur de chaque pièce, la qualité du tissu et de l'apprêt, et, moyennant un droit fixe de 3 sols pour les toiles, de 2 sols pour les coutils, et de 1 sol 6 deniers pour les droguets, mettait sa marque aux deux bouts de la pièce, et en permettait le débit. Une clause particulière portait que : « *nul ne pouvait se soustraire à cette formalité, pas même sous le prétexte que les pièces appartenaient à des ecclésiastiques, des gentils hommes ou autres privilégiés.* »

Nous venons de parler des toiles : c'est, qu'en effet, outre le commerce des coutils et droguets, qui ne venait qu'en second ordre, notre ville possédait d'importantes manufactures de toiles, appelées dans le pays toiles de Coutances, ou simplement toiles-Coutances : c'était son industrie particulière, comme St-Lo et Canisy eurent leurs coutils en fil, Caen et Fiers, leurs coutils en fil et laine ; on disait des Coutances, comme on dit aujourd'hui des Elbeuf, des Rouenneries et des Valenciennes.

Ce fut l'administration de Colbert qui vit l'apogée de l'industrie des toiles et coutils, à Coutances. Là, comme dans tout le reste du royaume, se fit sentir l'action de ce génie puissant et pratique, qui imprima à l'industrie française une impulsion si vigoureuse. Mais, il faut bien le dire, cette impulsion, si féconde qu'elle ait été, s'exerça bien plutôt dans l'intérêt des monopoles administratifs que dans celui des producteurs et de l'industrie elle-même.

Les toiles, comme les étoffes de soie, furent l'objet d'une réglementation à outrance. On fixa le nombre des fils qui devaient entrer dans l'épaisseur de la pièce ; on déterminait la laize qui devait être de 2/3 ou de 3/4. Cette mesure était de rigueur ; plus étroites, les pièces constituaient une fraude au préjudice des acheteurs ; plus larges, elles créaient une concurrence déloyale, et, dans les deux cas, la marchandise était saisie et confisquée sur le marché.

Quoi qu'il en soit, jusqu'en 1673, l'industrie des toiles de Coutances prit un développement inouï. Il faut la certitude résultant de titres parfaitement authentiques pour se rendre compte de l'extension que prit ce commerce : les toiles de Coutances se vendaient partout en France et à l'étranger ; elles étaient exportées dans toutes les parties du royaume, ou bien on les embarquait à St-Malo, pour être expédiées de là en Angleterre, en Espagne et jusque dans les Indes ; il semblerait même que ce fut pour notre pays l'unique source des revenus

¹⁷⁹⁰ « La croissance du lin consomme en effet la terre, tout comme celle de l'avoine » (VIRGILE, *Géorgiques*, 1, 77) – notre traduction.

qui entraient dans les caisses du roi. Mais bientôt, en dépit des règlements, les abus s'introduisirent dans le commerce, et par les abus, la décadence.

La spéculation, le besoin de faire trop vite et à peu de frais pour gagner davantage, nécessitèrent l'intervention de l'autorité pour réprimer ces abus. Tous ces faits résultent d'une requête adressée à Mgr Chamillard, intendant général de la province de Normandie, et de l'ordonnance qui suivit. Nous reproduisons cette pièce¹⁷⁹¹, qui jette la lumière la plus complète sur l'extension de ce commerce à Coutances au XVII^e siècle et sur la transformation qui s'y opéra dès après la mort de Colbert.

« De par le Roy,

« Monseigneur de Chamillart, conseiller... Intendant de la justice, police et finances en la province de Normandie, généralité de Caën,

« Supplient humblement les marchands de toiles de Coutances, et vous remontent que, encores que le commerce des toiles appelées vulgairement toiles de Coutances, soit celui qui ait apporté plus de profit dans cette élection, à cause de la grande quantité qui se transporte dans la province de Bretagne, d'où l'on les négocie en Espagne, aux Indes, en Angleterre et aultres lieux, par le moyen duquel l'on attire en cette province l'argent des Royaumes estrangers ; cessant quoy la province n'aurait peut subsister jusques à présent, ni faire entrer aucuns deniers dans les coffres du Roy : néanmoins depuis quelques années les marchands de toiles dites Coutances ont perdu beaucoup de la réputation qu'ils s'étaient acquise, par la cause de la méchante manufacture desdites toiles, parce qu'elles se sont trouvées viciées et falcifiées par l'avarice et par la malice des tisserands et marchands qui les font ou font faire, qui les vendent par pièces aux dits suppliants, les uns se servant pour cet effet de chaux, crée et autres moyens vicieux pour blanchir les dites toiles; les autres les remplissant de plusieurs sortes de fil inégal, et les faisant plus fortes à la tête qu'au pied et très-claires au milieu qui ne peut paroistre à la monstre, et d'autres ne réduisant les toiles à leur laize ordinaire, qui est de 3/4 et demi, ce qui a fait que les dites toiles n'ont que très-peu de cours dans les royaumes étrangers, et notamment dans les Indes, ainsi que les suppliants l'ont appris par les diverses plaintes, que leur en ont faites les marchands de St-Malo, qui les déchargent des dites toiles, sur celles qu'ils en ont reçues des marchands étrangers ; et comme il est nécessaire de pourvoir et faire cesser un abus d'une si notable conséquence, où il va de l'intérêt de Sa Majesté et de toute une province, ce qui ne se peut faire s'il n'y est pourvu par votre autorité en Ordonnant les peines au cas appartenant, contre ceux qui sont coupables de ces abus, il vous plaise...etc.... »

Suit un arrêté conforme, signé de Chamillard, et réprimant sévèrement ces abus :

« Savoir l'ordre a tout fabricant ou tisserand de présenter ses pièces de toiles à l'auneur royal, le lundi, jour du marché, de neuf à dix heures du matin, pour être par lui visitées et recevoir sa marque..., sur peine de confiscation et de 100 livres d'amendes. »

Mais quelle fut la conséquence de ces sévérités ? Une transformation s'opéra dans la situation économique de notre contrée : le vide se fit sur notre marché ; nos toiles, naguères si prospères, subirent une dépréciation qui ne fit que s'accélérer. Pendant ce temps, un petit bourg, situé à 7 lieux de Coutances, le petit bourg de Canisy, où jusque-là l'industrie des coutils n'avait fait que végéter, devint le rendez-vous de tous les tisserands, petits marchands et fabricants d'alentour, qui croyaient y trouver plus d'immunités, et qui, clans tous les cas, y trouvaient plus d'acheteurs. En moins de vingt-cinq ans, les coutils de Canisy avaient remplacé les toiles de Coutances. Il résulta même de cette rivalité entre les deux localités un incident qui ne manque ni d'intérêt ni de piquant. Le receveur des tailles de la ville de Coutances se plaignit à l'intendant de la généralité de Caen que l'on acceptait indifféremment à Canisy, tous les coutils bons et mauvais; qu'ils ne subissaient ni marque ni contrôle ; que l'on tolérait toutes les laizes, même celles de 7/8 et de 4/4; que l'inspecteur des manufactures n'était pas avisé de ces abus, et qu'enfin, grâce à cette tolérance, le trésor du roy était frustré de l'impôt le plus productif de la vicomte de Coutances, et que le bien public en souffrait un dommage considérable.

Il parait que ces doléances étaient exagérées et manquaient de sincérité. En effet, il fut démontré, par une enquête, que le receveur des tailles avait été mû, dans ses plaintes, beaucoup plus par un intérêt privé que par le sentiment du bien public. La visite, disait cette enquête, était faite à Canisy plus régulièrement qu'elle ne s'était jamais faite à Coutances, par les gardes établis dans le marquisat de Canisy ; l'inspecteur des manufactures y résidait deux ou trois mois de suite, et les marchandises étaient toujours visitées et marquées avant d'être envoyées dans les grandes villes du royaume. Jamais les laizes de 7/8 et 4/4 n'avaient été tolérées à Canisy plus qu'à Coutances, mais seulement à Paris, depuis seize ans, parce que les tapissiers de Paris les avaient demandées, pour contrefaire les coutils de Bruxelles, qui étaient encore plus larges. On trouvait même

¹⁷⁹¹ Elle se trouve sous forme imprimé dans le chartrier du château de Canisy, Archives départementales de la Manche, 353 J 1944

vexatoire la prétention d'obliger les petits marchands de la contrée à aller exposer leurs coutils sur le marché de Coutances, où il n'y avait plus d'acheteurs, pour revenir les vendre ensuite à Canisy, où le débit en était sûr; que cette contrainte d'une course inutile de sept ou huit lieues était une atteinte à la liberté du commerce; qu'enfin, le souci du trésor royal n'était qu'un prétexte intéressé, puisqu'il était indifférent que ces redevances telles que droits d'aunage et de marque, fussent payées à Coutances ou à Canisy, du moment où elles rentraient, toujours et sûrement, dans les Caisses du roi.

Quelle était donc la cause de ces plaintes, qui se coloraient d'un si pur sentiment des intérêts du roi et du bien public ? L'enquête ne fut pas longtemps à le découvrir.

Un sieur Devaroi, lieutenant criminel de la ville de Coutances et se disant propriétaire de la charge d'auneur royal, voyant jusqu'à quel point l'industrie des toiles et coutils périssait à Coutances (et il fallait que ce commerce fût en effet bien tombé, puisque le droit d'aunage, qui s'était affermé 1,200 et 1,500 fr., ne se payait plus que 140 fr.), ce fonctionnaire, dis-je, s'entendit avec le receveur des tailles et autres, à l'effet de former une société et de recueillir des fonds pour acheter les coutils des petits fabricants des environs et les vendre avec profit à des marchands qui allaient les revendre eux-mêmes sur le marché de Caen. Mais ces marchands étant venus en foire de Caen furent très-surpris de trouver que cette même compagnie vendait à côté d'eux, à meilleur marché, et leur faisait concurrence avec leur propre marchandise. Il est inutile d'ajouter que, depuis ce jour, ils ont cessé de jouer ce jeu de dupes, et n'ont plus fait aucun commerce avec la compagnie, ce qui en peu de temps a précipité sa ruine.

C'est alors que, voyant son entreprise avortée, et voulant faire revivre sa charge d'aunage, dont il avait la ferme, le receveur des tailles dénonça le marché de Canisy, ainsi que la tolérance administrative et les abus prétendus qui s'étaient introduits dans ce marché. Ses griefs, comme on l'a vu, étant fictifs, ou exagérés, ou intéressés, les administrateurs ne tinrent aucun compte de ces « doléances », et les marchandises, telles que coutils, blancs et écrus, droguets et même le fil de lin non ouvré, affluaient de plus en plus dans la halle de Canisy.

Malgré la sûreté des sources où ces renseignements ont été puisés¹⁷⁹², nous serions étonnés qu'il n'y eût pas une part d'exagération dans les plaintes de Coutances. Pendant de longs siècles, notre ville avait eu, dans le pays, le monopole du commerce du lin et des toiles ; la prospérité de Canisy, grandissant à côté d'elle, était une sorte d'empiétement sur un privilège qu'elle croyait inattaquable ; comme les vieux pouvoirs qui ont usé et peut-être abusé, Coutances avait pu, dans ce genre de commerce, se croire à l'abri de toute atteinte, et il ne serait pas impossible que le sentiment de cette déchéance ne lui en eût fait exagérer l'étendue.

Il est vrai cependant que le marché de Canisy prospérait de plus en plus ; les anciens parlent encore de son état florissant au commencement de ce siècle, et voici comment se faisait ce commerce. Le lin continuait d'être la principale culture du pays, les propriétaires un peu aisés formaient chez eux des ateliers de filature ; dans une commune du canton de Gavray, à Hambye, les ateliers étaient en pleine activité, quelques-uns réunissaient jusqu'à douze ou quinze broches ; puis le fil, soit blanchi, soit écru, était porté chez les tisserands, dont l'industrie était également très-active, et enfin, le vendredi de chaque semaine, le lin travaillé, le fil ou la toile étaient portés à Canisy, où se faisait un grand travail d'exportation par tout le royaume, mais surtout dans les Flandres, en Angleterre. Ce commerce avait même donné plusieurs mots à la langue du pays : les chefs d'ateliers portaient le nom de filandiers, comme nous avons eu à Coutances la rue de la Filanderie ; une fille qui se mariait était une fileuse, le trousseau qu'elle avait elle-même travaillé, s'appelait son fillage.

Coutances, cependant, déclinait de plus en plus: dès le commencement du XVIIIe siècle, les belles manufactures du temps de Colbert étaient devenues des boutiques ; en 1729, Coutances n'avait plus que quatre maîtrises pour l'industrie des toiles.

Vainement voulut-on profiter d'une panique qui s'était produite, vers 1754, sur le marché rival, pour adresser aux autorités une pétition à l'effet de relever le commerce local. La Convention répondit, à la date du 4 nivôse an II de la République, en donnant toutes facultés et libertés possibles. Vainement choisit-on le local le plus favorable pour servir de magasin aux marchandises, le cloître des Capucins, exproprié par la commune, à peu près l'emplacement actuel de la halle aux grains ; cette tentative fut sans succès : le marché de Coutances fut rétabli, mais demeura désert; on ne refait pas un achalandage avec des décrets, pas même avec les décrets de la Convention.

Ce que sont devenus aujourd'hui le travail du fil et l'industrie des toiles à Coutances, il n'est pas besoin de le dire. Le lin est une culture à peu près abandonnée dans notre arrondissement, ou du moins qui se perd de plus en plus. Une usine pour la préparation du lin, qui a rendu, depuis trente ou quarante ans, à la classe ouvrière les plus grands services, a fermé ses ateliers depuis trois ans, faute de matière première et de lins à

¹⁷⁹² Nous avons retranscrit dans une annexe précédente le mémoire de 1730 dans lequel les marchands de Saint-Lô ont mis en évidence tous ces faits.

travailler; s'il continue de s'y vendre encore de belles et bonnes toiles, dans les maisons de commerce, ces toiles ne sont plus du pays. [...] »

d. L'ancienne manufacture de draps de Cherbourg¹⁷⁹³

« Dans le cours de l'existence d'une ville, il est des institutions qui, après avoir duré un certain nombre d'années, quelquefois des siècles, disparaissent sans laisser d'autres traces de leur passage que quelques lignes dans les annales de la cité.[...] S'il arrive à notre connaissance quelque particularité de l'histoire de notre ville qui ait échappé jusqu'alors aux investigations de nos devanciers, il est de notre devoir de la tirer de l'oubli, et de lui restituer une place dans les récits du passé. C'est ce motif qui m'engage à vous entretenir aujourd'hui d'une branche de commerce autrefois importante à Cherbourg, inconnue maintenant, et sur laquelle aucun des historiens de notre ville n'a donné de détails circonstanciés : je veux parler des manufactures de draps qui florissaient dans nos murs au XVII^e siècle.

On lit dans la *Vie de M. Paté*, curé de Cherbourg : « Sa plus grande curiosité étoit de savoir si les draps se vendoient à Paris et aux foires de Caen et de Guibray, car c'étoit cette marchandise qui faisoit subsister les pauvres de Cherbourg ..., et on le voyoit affligé et inquiet quand ce commerce n'alloit pas bien. » Dans son histoire manuscrite de Cherbourg, M. de Chantereyne se borne à dire qu'il y avait dans notre ville une bonne manufacture de draps. Une citation tout aussi laconique se voit également dans un manuscrit de notre bibliothèque. Enfin on lit le passage suivant dans l'Annuaire de la Manche pour l'an XI : « on fabrique dans cette ville (Cherbourg) des draps et toiles de lin. » Voilà, Messieurs, les seules indications que l'on rencontre chez nos chroniqueurs sur l'existence de cette industrie à Cherbourg.

Mais dans une liasse de chartes et autres pièces historiques recueillies par M. de Chantereyne [...], j'ai remarqué un cahier portant ce titre : « *Statuts de la manufacture de draps de la ville de Cherbourg, du 10 avril 1668* » ; et par la lecture de ces statuts, j'ai pu me rendre compte de l'organisation et de l'importance que présentaient ces fabriques voilà bientôt deux siècles. C'est une analyse rapide de ce document que je vais avoir l'honneur de vous présenter ; mais auparavant, je crois devoir indiquer ici en peu de mots à quelle occasion ces statuts avaient été rédigés.

Sous le règne de Louis XIV, le Conseil royal de commerce, grâce surtout à l'initiative de Colbert, porta une attention toute spéciale sur les manufactures d'étoffes de laine, et prit diverses mesures pour régler la fabrication et la vente des draps dans toute l'étendue du royaume. Des statuts homologués par le Conseil d'état furent mis en vigueur dans la plupart des villes manufacturières, et, sur un nouveau rapport de Colbert, le Conseil royal de commerce rendit un arrêt en date du 14 mai 1667, portant que ces règlements seraient rigoureusement exécutés en tous lieux, « afin que toutes les pièces de même étoffe fussent uniformes en leurs longueur, largeur et qualité. » Pour arriver à ce résultat, il fut ordonné que chaque pièce de draperie, avant d'être mise en vente, serait soumise à l'examen de maîtres jurés, qui en constateraient la qualité et le métrage, et ensuite y apposeraient le plomb royal indiquant que cette pièce satisfaisait aux conditions exigées par les statuts.

L'exécution de ces mesures rencontra des obstacles dans certaines contrées, notamment en Normandie et dans d'autres provinces avoisinantes, où l'on continuait à fabriquer des étoffes plus étroites que ne le comportaient les règlements, ce qui motiva un nouvel arrêt du Conseil, et une ordonnance royale en date du 14 avril 1669, enjoignant derechef l'ordre aux maires, échevins et juges de police, de tenir exactement la main à l'exécution de l'arrêt du 14 mai 1667, de faire visiter les pièces exposées en vente dans les foires et marchés, et de saisir et confisquer celles qui ne porteraient pas l'empreinte du sceau royal. Au mois d'août de la même année, le roi attribua exclusivement aux maires et échevins la juridiction des manufactures de draperies ; mais, dans certaines villes, les officiers des présidiaux cherchèrent à empiéter sur les pouvoirs ainsi conférés aux échevins, et il fut nécessaire qu'une nouvelle ordonnance intervînt pour mettre fin à ces conflits. Un arrêt, rendu en Conseil d'Etat présidé par le roi à Saint-germain-en-Laye, le 27 juillet 1670, confirme aux maires le droit de juridiction sur les manufactures, et défend aux officiers des présidiaux, ainsi qu'à tous autres justiciers, « de rien entreprendre sur ladite juridiction, troubler ni empêcher leddits maires et échevins en l'exercice d'icelle, directement ou indirectement, à peine d'interdiction et de 100 livres d'amende ... ; enjoint auxdits maires et échevins de vaquer incessamment à l'exercice de ladite juridiction et de tenir la main à l'exécution des règlements généraux des manufactures ; et aux maîtres des requêtes départis par Sa Majesté dans les provinces, de leur donner toute protection nécessaire ... ; ordonne qu'à la diligence des maires et échevins,

¹⁷⁹³ Auguste LE JOLIS, « Notice sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg », in *Annuaire du département de la Manche*, 1856, p. 95-103 (communication lue à la Société académique de Cherbourg, le 3 avril 1854)

tous les contrevenants au présent arrêté seront assignées en Conseil en vertu d'icelui, pour se voir déclarer lesdites peines encourir contre eux ; etc. » De plus le roi se réservait exclusivement la connaissance, en son Conseil royal de commerce, des appels qui pourraient être formulés à cette occasion. [...]

Pour obéir à l'ordonnance du 11 mai 1667, les maîtres drapiers de Cherbourg se réunirent, le 10 avril 1668, par devant Philippe Lohier, sieur de Noiremare, et Jean Sanson, sieur de Saint-Jean, maire et échevin de cette ville, et arrêtaient des statuts et règlements contenus en 43 articles. Le début de ces statuts est tellement remarquable par la naïveté de la rédaction et par l'esprit religieux qui y domine, que je crois devoir le reproduire ici textuellement :

« Art. 1. Il est expressément défendu à tous maîtres de manufactures de draperies de travailler ou faire travailler aucuns ouvriers pour quelque sujet ou prétexte que ce soit, les jours de dimanche, fêtes annuelles, fêtes de la Vierge et des Apôtres, à peine de 10 livres d'amende, ni d'aller au cabaret pendant le service divin, sous les mêmes peines.

Art. 2. Comme aussi tous maîtres de moulins et à tous foulons, de faire travailler aucun moulin à drap, les jours de dimanches et fêtes spécifiées, depuis minuit de la veille jusqu'à l'autre, à peine de 4 livres d'amende.

Art. 3. Défenses très expressees sont faites à tous maîtres de manufactures et à tous ouvriers d'exposer en vente, comme aussi à tous marchands de cette ville, des faubourgs et environs d'icelle, et à tous marchands forains, d'acheter ou faire acheter par qui que ce soit aucunes pièces de marchandises les jours de fêtes ci-dessus, à peine de confiscation d'icelles au contrevenant et de 100 livres d'amende.

Art. 4. Tous maîtres travaillant ou faisant travailler seront obligés de se trouver à l'église la veille du jour et fête de Monseigneur Saint Nicaise, en octobre, où se diront les premières vêpres, et le lendemain, au service solennel qui sera dit et célébré en ladite église, et le jour en suivant y sera dit un service pour le repos des âmes des défunts maîtres dudit métier, auquel, comme aux autres services, seront tenus se trouver tous les maîtres de la communauté, à peine de 5 sols d'amende contre chacun défaillant ; et, arrivant le décès d'un desdits maîtres du métier ou de leurs femmes, leur corps sera accompagné des maîtres jurés en charge, qui seront à cette fin avertis et tenus en avertir tous les autres maîtres de la communauté pour s'y trouver pareillement, et d'y faire porter les torches et luminaires accoutumés appartenant à la confrérie. »

Les articles suivants indiquent de quelle façon sera constitué le corps du métier des maîtres drapiers, tisserands et foulons. Tous ceux qui auront justifié avoir travaillé avant le 1^{er} janvier 1666 seront considérés comme maîtres, inscrits comme tels sur les registres de la communauté, prêteront serment, et prendront par écrit l'engagement de se conformer aux statuts (art. 5). Les fils des maîtres seront dispensés d'exhiber aucun brevet d'apprentissage, pourvu qu'ils aient travaillé deux ans chez leurs parents et qu'ils aient atteint l'âge de 15 ans. Ils seront reçus sans payer aucune rétribution (art. 7). Les veuves des maîtres jouiront des mêmes droits que leurs maris (art. 8).

Les maîtres et ouvriers étrangers qui viendront s'établir à Cherbourg, devront fournir la preuve qu'ils étaient déjà reçus dans une autre localité, sinon ils seront tenus de faire deux années d'apprentissage ; lors de leur réception dans le corps, ils paieront à la confrérie une somme de 30 sols, plus une livre de cire, et 15 sols à chacun des maîtres jurés, « *sans aucuns frais de festin ni de présents* » (art. 6). Chaque maître ne pourra prendre qu'un seul apprenti par an (art. 9).

L'aspirant à la maîtrise devra faire deux années d'apprentissage, après quoi les maîtres jurés en charge lui ordonneront un chef-d'œuvre qui sera reçu et examiné par eux et par six autres anciens maîtres. Si le chef-d'œuvre est trouvé bien fait, l'aspirant sera reçu maître et prêtera serment en cette qualité (art. 10) ; mais, avant d'être inscrit sur le registre du corps, il paiera 30 sols à chaque maître juré et 15 sols à chacun des six autres maîtres, plus 4 livres pour le service de la confrérie ; il paiera en outre 15 sols au greffier pour délivrance du brevêt signé par les maires et échevins de la ville ; « *et ne pourront les maîtres jurés et anciens prétendre recevoir ou accepter dudit aspirant aucun don de festin ni présent, tant avant la réception dudit maître qu'après, et seront tenus lesdits maîtres en charge les refuser et même empêcher, à peine de 48 livres parisis d'amende* » (art. 12)

Chaque année, le jour de la fête du patron du métier, tous les maîtres s'assembleront pour procéder à l'élection de trois jurés, dont un maître drapier, un tisserand et un foulon, qui seront chargés de gérer les affaires de la confrérie, de faire célébrer les services, d'inspecter les manufactures, et de visiter les pièces de draperie. Ces jurés prêteront serment par-devant les maires-échevins ; ils seront aidés par trois maîtres adjoints qui passeront jurés en titre l'année suivante (art. 13).

Les jurés feront leurs visites ordinaires tous les quinze jours pour voir si les ouvriers n'emploient point des laines de mauvaise qualité, ou ne commettent point de fraude dans leur fabrication ; ils visiteront

également les magasins pour s'assurer qu'ils ne renferment point des étoffes défectueuses, auquel cas ces marchandises seraient confisquées, et une amende infligée aux fabricants et aux détenteurs. Ils pourront faire ouvrir de force, par le ministère d'un huissier, les magasins dont on leur refuserait l'entrée (art. 14). En outre, les jurés feront chaque année six visites générales, tant en ville que dans les faubourgs et la banlieue, et dresseront un état de tous les ouvriers, ouvrières et apprentis employés dans les ateliers ; chaque maître paiera trois sols pour chacune de ces visites (art. 15). [...]

L'article 16 reproduit les prescriptions de l'ordonnance royale du 14 mai 1667. Un jour par semaine, il sera ouvert un bureau où toutes les pièces de draperies fabriquées, soit à Cherbourg, soit dans les environs, seront apportées et soumises à l'examen des jurés assistés des échevins. Toute pièce qui sera reconnue de bonne qualité, bien travaillée par le tisserand et par le foulon, et enfin conforme aux règlements, sera marquée du sceau royal « où seront empreints d'un côté les armes de Sa Majesté, et autour d'icelles gravés ces mots : Louis XIV restaurateur des manufactures ; et de l'autre côté seront marquées les armes de la ville de Cherbourg, et autour ces mots : Fabrique de Cherbourg. » Si la pièce d'étoffe est reconnue de mauvaise qualité ou mal confectionnée, elle sera immédiatement coupée en quatre morceaux et rendue au propriétaire, qui ne pourra l'employer que pour son usage et celui de sa famille, sauf toutefois son recours contre le tisserand ou le foulon à qui la faute serait imputable. Les contestations qui pourraient s'élever à cette occasion seront réglées séance tenante et sans frais par les jurés et les échevins. Ce même article défend expressément à tout fabricant de vendre aucune pièce avant qu'elle n'ait été soumise à la visite, et marquée du plomb royal, à peine de confiscation de la marchandise pour la première fois, de 100 livres d'amende pour la deuxième fois, et en cas de récidive, sous peine d'être dégradé de son titre de maître. « Et en outre, défenses sont faites à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner retrait, prêter leurs noms et adresses, pour favoriser en ladite ville, faubourg et banlieue de Cherbourg, aucunes marchandises de draperie défendues, comme aussi empêcher ni faire empêcher aucun maître ouvrier auxdites manufactures, à peine d'être procédé extraordinairement contre lui, et de 100 livres d'amende. »

Les statuts s'occupent ensuite de la fabrication des étoffes et règlent le nombre des fils de chaîne, la laize et la longueur que doivent présenter les pièces des différentes espèces de draps (art. 17 à 20). Ils forment des amendes contre les tisserands qui, « par négligence ou par malice », laisseraient tomber des fils, ou feraient de vilaines lizières, ou n'auraient point bien étendu la chaîne (art. 22, 25, 26) : contre ceux qui n'auraient point brodé au métier le nom du fabricant en tête de la pièce (art. 21) ; ou qui fabriqueraient des étoffes pour leur propre compte (art. 23) ; comme aussi aux maîtres qui travailleraient pour le compte de leurs confrères (art. 26). Des amendes seront également infligées aux foulons qui feraient un foulage inégal, qui se serviraient de cardes au lieu de chardons (art. 31), ou qui mettraient à fouler du droguet avec du drap (art. 32), ou enfin qui hâleraient les pièces afin de les allonger (art. 33).

Aucun tisserand ne peut quitter son maître qu'il n'ait auparavant terminé l'ouvrage commencé, et par contre, un maître ne peut renvoyer un ouvrier sans l'avoir prévenu trois jours à l'avance (art. 27).

L'article 28 mérite d'être cité textuellement : « Tous ouvriers qui quitteront leur travail pour aller en débauche paieront 10 sols d'amende. Défenses sont faites à tous cabaretiers de leur donner à boire pendant les jours de travail hors les heures de dîner et de souper, à peine de 10 livres d'amende et de tenir prison trois jours durant ».

L'article 30 n'est pas moins remarquable : « Si aucun manufacturier met une autre marque ou applique la sienne à d'autre marchandise non fabriquée en ladite ville et faubourg de Cherbourg, il sera mis au carcan pendant six heures, avec un écriteau au dos, contenant la fausseté par lui commise, et condamné à 50 livres d'amende ».

Je dois encore transcrire en entier les articles suivants relatifs à la vente des laines : « Nul ne pourra acheter aucunes laines dans les abords ni avenues de ladite ville de Cherbourg ni dans les marchés, qu'après deux heures après midi, attendu que le marché n'ouvre qu'à midi, pour donner lieu aux ouvriers d'acheter lesdites laines ce qui leur sera besoin ; et défenses sont faites aux regrestiers de fabriquer ni faire fabriquer aucune pièce ni morceau de marchandise, à peine contre le contrevenant de 50 livres d'amende et confiscation de ladite marchandise (art. 37). – Défenses très expresses sont faites à toutes personnes, sous quelque prétexte que ce soit, d'exposer aucun fil de laine ou laine prête à filer, en vente dans les marchés ou en tous autres lieux, soit dans les maisons particulières de la ville, faubourg et banlieue de Cherbourg et environs d'icelle, sans en donner avis aux maîtres jurés ; et en cas qu'il en soit trouvé, ceux qui les auront, tant l'acheteur que le vendeur, seront condamnés en 40 livres d'amende, et la marchandise sera confisquée sur celui auquel elle appartiendra » (art. 38).

Les ouvriers ainsi que les maîtres que leur indigence obligerait de travailler à façon pour compte d'autres maîtres, ne pourront s'approprier les marchandises et ustensiles qui leur seront confiés, sous peine d'être « punis corporellement comme voleurs domestiques » [...] (art. 39).

Conformément aux arrêts du Conseil d'état des 4 juillet 1664 et 26 novembre 1665, les matières, outils et métiers servant aux manufactures, ne pourront être saisis sur les fabricants pour quelque dette que ce soit, si ce n'est pour le loyer des maisons qu'ils occupent ; en conséquence, il est défendu expressément à tous collecteurs des tailles et de l'impôt du sel, comme à toutes autres personnes, de faire saisir sous aucun prétexte les matières et ustensiles garnissant une manufacture en activité de fabrication, et à tous huissiers et sergents d'en opérer la saisie, sous peine d'interdiction, de 500 livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts (art. 40).

Les amendes perçues en exécution des articles du règlement étaient partagées et distribuées comme suit : un quart pour la confrérie de métier, un quart à l'hôpital de la ville, le troisième quart aux maîtres jurés, et le dernier quart au dénonciateur (art. 42).

Chaque mois, il était tenu un conseil de police auquel assistaient les maires et échevins de la ville, les maîtres jurés en charge et 12 anciens maîtres. Les jurés y rendaient compte de leur gestion et du résultat des visites qu'ils avaient faites dans les ateliers, « *pour le tout donner par la compagnie son avis pour parvenir à perfectionner lesdites manufactures et empêcher les abus qui s'y commettent, et du tout en informer M^{sr} de Colbert, conseiller du roi en son conseil royal et de tous ses conseils, commandeur et grand trésorier de tous ses ordres, contrôleur-général des finances, surintendant de Sa Majesté et des manufactures de France* (art. 43). [...]

Ces statuts nous montrent que cette fabrication était en pleine activité au milieu du XVII^e siècle, et qu'elle devait être importante et occuper un nombre assez considérable d'ateliers.

Le passage de la biographie du curé Paté, que j'ai rapporté en commençant, nous apprend d'ailleurs que le commerce des draperies était alors l'unique ressource de la population ouvrière de notre ville ; et je citerai encore, comme preuve de l'importance de cette fabrique, un document inédit, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque communale, et dont je dois la communication à l'obligeance de notre collègue, M. Victor Le Sens.

« *Valognes et Cherbourg furent autrefois renommés pour leurs draps, qui avaient du corps et de la finesse ; il s'en fabriquait, il y a 30 ans, 2,000 pièces à Cherbourg et presque autant à Valognes. Présentement les deux villes en fournissent ensemble 3 ou 400. On fait maintenant à Cherbourg une autre étoffe de laine appelée Mélinge, et qui vaut 4 livres jusqu'à 4 livres 15 sols l'aune. Les 3 ou 400 pièces qui sortent annuellement de ces fabriques, sont consommées sur les lieux. Il s'y fabrique encore quelques toileries, comme coutils et mouchoirs, dont le principal débouché consiste dans la contrebande qui s'en fait aux îles de Jersey, Guernesey et Aurigny. Cherbourg recevait autrefois de ces îles des laines qui passaient par contrebande ; car elles jouissaient à droit de licence de cent milliers de laine que la métropole leur accordait ; et cette faveur donnait lieu à l'exportation frauduleuse du double ou même du triple. Cette laine étrangère, ajoutée à la nôtre en quantité et qualité, se répandait à diverses fabriques de la Basse Normandie. Depuis le traité de commerce de 1782, les Anglais ont supprimé ce droit de licence, et nous sommes privés de cette ressource.* »

Cette note, qui paraît avoir été écrite peu de temps après la date de 1782, indique déjà à cette époque la décadence de la manufacture de Cherbourg, qui finit par disparaître complètement au commencement de ce siècle, et dont maintenant il reste à peine un vague souvenir.

Il existe, je crois, à Saint-Pierre, aux Pieux et à Bricquebec, un petit nombre de tisserands qui fabriquent encore des draps très-grossiers pour la consommation locale ; mais aux environs mêmes de Cherbourg, on ne trouve plus d'autre trace de cette industrie qu'un moulin à foulon situé à Tourlaville, et qui est employé uniquement au foulage des droguets que font tisser les habitants de nos campagnes.

e. Les textiles à Valognes, de Colbert à la Révolution¹⁷⁹⁴

1. Réputation de Valognes

Tout un petit monde actif et laborieux donnait à la ville, ou plutôt à l'élection de Valognes, une réputation qui a été bien souvent négligée dans son histoire. On en trouve quelques lignes dans les volumes de l'abbé Adam et de Sevestre, des mentions rapides dans les études plus générales de Bondois¹⁷⁹⁵ et Dupont, mais dans l'ensemble peu de choses.

¹⁷⁹⁴ Jeanne-Marie GAUDILLOT, « Les textiles à Valognes de Colbert à la Révolution », in *Revue de la Manche*, 1967, n°34, p. 118-135

¹⁷⁹⁵ Paul-Marie BONDOIS, « Colbert et le développement économique de la Basse-Normandie », in *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1933, t. 41, p. 41-141

Et pourtant l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert indique que les meilleures laines de France étaient alors, avec celles du Roussillon, du Languedoc, celles de Valognes, du Cotentin et toute la Basse Normandie. Presque à la même époque, Dumoulin¹⁷⁹⁶ note dans son étude sur la généralité de Caen, que « *la manufacture de draps [de Valognes], qui n'est pas considérable, est cependant si estimée, à cause de la bonté du drap, que tout ce qui s'en fabrique dans le Cotentin, et même au-delà, est ordinairement vendu ... sous le nom de drap de Valognes.* »

Laines

La ville est à la source même des matières premières : les laines de la Hague et du Val de Saire, ou celles venues en fraude des îles anglaises. Les unes comme les autres sont excellentes, et, malgré leur rareté et leur cherté à certains moments, elles sont d'une qualité supérieure, « *bonnes et parfaitement fines* », ne se mitant pas, étant particulièrement propres à la cardé et au foulon. Partout il est signalé que non seulement les fabriques locales en sont approvisionnées, mais que l'on en vend à destination d'autres points de la généralité.

Malheureusement, cette source de richesse, dont on a sans doute abusé et que l'on a mal entretenue, s'est trouvée très diminuée dès le milieu du 18^e siècle. En 1743, un arrêt du Conseil a été obligé d'interdire de conduire les bêtes à l'abattoir avant le mois de juin, moment de la tonte. Plus tard, Trudaine suivra avec sollicitude les essais d'un certain Desnouettes-Groult pour développer dans les environs de Cherbourg un troupeau de moutons anglais afin d'en faire des croisements avec la race locale. Dans certains cas, même la contrebande était officiellement encouragée. Hippeau a relevé une lettre du ministre de la Marine à Dumouriez constatant « *l'avantage de priver l'Angleterre d'une matière première pour en enrichir les manufactures nationales* ». Sartine ajoute : « *la certitude que ... les fraudeurs anglais n'exporteront en échange de leurs laines que des produits de nos manufactures dont ils acquitteront les droits à la sortie, l'assurance que vous me donnez de veiller avec le plus grand soin à prévenir les dangers de l'espionnage, tout me persuade que l'on peut accorder aux négociants les facilités qu'ils réclament* ».

Draps de Cherbourg et de Valognes

Les avantages ainsi obtenus étaient évidemment tout au bénéfice des manufactures de Cherbourg et de Valognes dont les productions se ressemblaient beaucoup. Les draps de Cherbourg étaient destinés à l'habillement de l'armée et des livrées de la Maison du roi ; ceux de Valognes, moins bons pour les vêtements militaires (ils étaient cependant quelque fois employés pour les uniformes de cavalerie) servaient surtout à faire des habits monastiques, en particulier pour les bénédictins et les norbertins ainsi que pour les communautés locales.

Colbert avait bien essayé d'orienter ces fabriques vers des tissus façon d'Angleterre ou d'Espagne, mais ce genre fut assez vite abandonné. Au milieu du 18^e siècle, on essaya une autre qualité : l'Intendant de la Généralité avait été chargé de faire produire un maximum de drap militaire, mais ce fut à la grande désolation des Valognais qui craignaient d'être ainsi assujettis à cette fourniture, alors qu'ils préféraient donner tous leurs soins à une qualité supérieure qu'ils destinaient à l'habillement des religieux. Toutefois, dans certains cas, il leur était demandé d'imiter des tissus étrangers, afin de les mettre sur le marché international pour concurrencer les pays en guerre. Ainsi en 1762, il est proposé un « *établissement de bayettes, sempiternes et châlons, qui pût en priver totalement les Anglais envers l'Espagne* ». Plus tard, en 1778, l'Inspecteur général des manufactures a fait venir des échantillons d'étoffes anglaises qui s'envoient en Amérique. « *Son projet est de les faire imiter dans les fabriques [françaises] et de profiter des circonstances pour tâcher d'établir en France ce genre de commerce avec les Américains* ».

Foires

A vrai dire, les drapiers du Cotentin n'aimaient guère tous ces changements dans leurs habitudes et ils préféraient de beaucoup leurs débouchés habituels : d'une part les foires et les marchés pour les tissus ordinaires servant à habiller les gens du pays, de l'autre, les foires de Caen et de Guibray pour leurs fameux draps.

On retrouve régulièrement, dans les comptes-rendus de ces deux grandes foires normandes, la mention des draps de Cherbourg et de Valognes, en général pour constater qu'ils se sont bien vendus, mais qu'ils y ont figuré en trop petite quantité.

¹⁷⁹⁶ M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, 1765, tome 3

Ainsi, à la foire de Caen de 1707, il est venu 3 marchands-fabricants de Valognes et 9 de Cherbourg ; à celle de Guibray de 1713, 14 marchands de Cherbourg et Valognes, qui ont apporté en commun 214 pièces, à 220 l. la pièce. Ceux de Valognes en ont exposé pour 5000 l. aux foires de Caen de 1765 et de 1780, alors qu'un siècle plus tôt, leur apport avait été beaucoup plus important : 40 pièces en 1666, et une trentaine par la suite. Dans l'ensemble, ces draps chauds et épais s'écoulaient mieux à la Guibray, plus proche de l'hiver (elle avait lieu fin août-début septembre). Une note adressée à l'Inspecteur des manufactures indique que c'est au mois de juin qu'on emporte la plus grande partie de ce qui a été fabriqué pour la foire de Guibray et [que] c'est dans le temps de foire qu'il s'en... [fabrique] le plus ».

Voici un rapport concernant l'activité de cette foire en 1703. Il indique bien l'atmosphère économique de la fin du règne de Louis XIV, avec la misère des campagnes, la rareté du numéraire, le chômage et le manque de main-d'œuvre – en général, un déclin du commerce et de l'industrie.

« Tous les marchands qui ont accoutumé de composer la foire de Guibray s'attendaient bien à ne pas la trouver bonne, mais ils ne la croyaient pas encore si démunie d'argent qu'elle a été. Ne s'étant presque point vus, les marchands les plus aisés n'ont pu payer régulièrement leurs billets échus et l'on peut juger par là des autres. La draperie est la seule marchandise qui a tiré, de sorte qu'il n'en est presque pas resté à vendre ; il est vrai que de toutes espèces il en a été apporté le tiers moins que l'année passée, quoique l'année précédente, il en fut apporté encore bien moins que l'année d'auparavant. Le peu qu'il y en avait fait qu'après que chacun en ait pris un peu, les magasins se sont trouvés vides. Les fabricants de Saint-Lô, Vire, Cherbourg, Valognes et Caen ont tout vendu et à bon prix, mais le tout à crédit. [...]

Le peu de marchandise qui a été apporté s'est trouvé être de bonne qualité et sans difficulté plus perfectionné qu'à l'ordinaire. Le peu qu'il s'en fabrique fait que les manufacturiers y donnent tous leurs soins. » [...]

Quant à la vente pour l'usage courant, elle se faisait sur place par les drapiers, les merciers ou les colporteurs. Ces derniers en général ne respectaient pas les règlements qui leur étaient imposés et l'on retrouve de nombreuses plaintes à ce sujet, telle celle émanant des merciers de Valognes en 1788, qui déclarent que « depuis plusieurs années, ils ne font aucun commerce, parce qu'ils n'ont aucun débouché, que la plupart d'entre eux sont demeurés chargés de la plus considérable partie de leurs marchandises, dont ils ne peuvent faire la vente à cause des abus qui se commettent dans la ville par plusieurs marchands forains, colporteurs et juifs ». De fait, normalement, tous ces vendeurs itinérants n'avaient droit de cité qu'aux jours de foire.

C'est sans doute à celles qui avaient lieu à Valognes le 1^{er} mardi de juin et le 12 juillet que se faisaient les transactions concernant la laine. Cette laine était achetée en suint et par toison ; on la payait 30 à 40 sols la livre en 1762, et de 38 à 45 sols en 1781. Le dégraissage, qui lui faisait perdre la moitié de son poids, se faisait par la suite.

Caractéristiques et fabrication

On en distinguait quatre qualités différentes, employées suivant les cas pour les draps fins, communs ou mêlés qui se fabriquaient dans la manufacture. Il est indiqué que, dans l'espèce la plus « commune » on ourdit les draps en 46 portées, les fins en 50 portées, les très fins en 56 et 60, dont chaque portée est composée de 32 fils. La largeur des draps sur le métier est de 1 aune 3/4. Elle est au retour du foulon d'une aune et la longueur de 22 à 23 aunes. La première qualité vaut 9 l. l'aune ; on donne 22 aunes pour 20 ; le terme de paiement est de 6 mois.

« La qualité de ces draps est bonne, tant pour le lainage que pour la fabrique – dit un rapport de 1768 en vue d'un commerce éventuel avec la Russie - ; ils se vendent ordinairement en blanc au sortir du foulon. Ils sont susceptibles de très beaux apprêts en toute couleur et pour un très bon effet à la presse et à la frise. [Ils peuvent être estimés] autant que les draps de Châteauroux et de Romorantin, mais la fabrique ne produit pas plus d'environ 12 pièces par an ».

Les tisserands étaient tenus de se soumettre aux règlements. Celui du 8 décembre 1738 concernant les tissus de la Généralité, précisait même la couleur que devaient avoir les lisières : noires et blanches avec du vert pour les draps en 60 portées, du jaune pour les 56, du bleu pour la 3^{ème} espèce, et du rouge pour les communs. Il était d'usage de graisser la laine à l'huile de rabette (colza) et d'ensimer avec du saindoux ou de l'huile d'olive. On les dégraissait au foulon avec de la terre spéciale, puis on y faisait deux raies avec du charbon à lainer et on les chaînait pour les fouler. Puis on les rapportait chez le drapier pour les tondre avec des forces et les lainer « jusqu'à leur perfection », après quoi on les mettait à la presse.. etc.

2. La manufacture de Valognes

Manufactures

C'était en général au drapier à assurer la liaison entre toutes les opérations. Il était une sorte d'entrepreneur responsable aussi bien du choix des laines que du tissage, du foulage ou de la teinture. La réunion des drapiers en une communauté d'arts et métiers avec statuts agréés, pouvait former la manufacture d'une ville, avec appellation en quelque sorte contrôlée et marque de fabrique. C'était le cas pour Valognes.

[...] Pour maintenir la qualité et la réputation, chacun était obligé d'obéir à des règlements très stricts émanant généralement de l'autorité royale. Les détails étaient prévus : nombre de fils à monter à la chaîne et à la trame, drogues à employer pour la teinture, organisation de la maîtrise, rapports avec les ouvriers, élection des gardes-jurés chargés de faire les visites de contrôle.

Voici par exemple l'article 71 du règlement de 1738 : « *Veut S.M. que les draps et autres étoffes, comprises dans le présent règlement, soient vendues bien dégraissées et bien séchées, en quelque saison de l'année que ce soit, faisant défense à tout fabricant de les exposer en vente autrement, à peine de confiscation desdits draps et autres étoffes et de 20 livres d'amende* ». Enfin les pièces une fois achevées, il était nécessaire qu'elles « *soient portées au retour du foulon, par les fabricants, au bureau de fabrique dont ils dépendaient, pour y être vues et visitées par les gardes-jurés desdites fabriques ; et si elles sont trouvées conformes, ... par eux marquées à la tête et à la queue de chaque pièce du plomb dudit Bureau* ».

Le plomb de Valognes était un cachet rond d'un pouce de diamètre. Quant à la marque de la manufacture, elle avait la forme d'un « carré long » et était appliquée à l'huile et au noir de fumée¹⁷⁹⁷. [...]

Contrairement à ce qui se passait dans presque toutes les autres manufactures, les règles étaient assez bien observées dans la ville, et l'un des gardes-jurés pouvait assurer régulièrement tous les six mois, à l'inspecteur des manufactures : « nous n'avons rien remarqué d'extraordinaire dans notre gestion dont on puisse vous faire part ». [...]

Colbert

Le ministre désirait développer la fabrication des draps en France, afin d'éviter l'importation des tissus et des laines venant de Hollande, d'Espagne et d'Angleterre. En 1662, il chargea un certain Legendre, marchand et homme d'affaires à Caen, de s'occuper de l'organisation économique de la Basse Normandie, et d'essayer d'y établir des manufactures de draps. La tâche était alors difficile pour le Cotentin, à peine sorti des troubles de la Fronde, avec un système routier en fort mauvais état, une main d'œuvre incertaine et des conditions économiques défavorables.

Cependant Legendre ne se découragea pas et, en 1665, il pouvait écrire à Colbert que « *ceux de Valloigne tirent leurs laines pour faire des draps très fins et d'autres moindres [qu'ils] observeront tous l'alèze en les qualités requises, à quoi le sieur vicomte du lieu ... a promis de tenir la main et de poser les plus [diligents] d'entre eux pour garder ... [De plus] il y a ... un marchand qui veut bien entendre [de faire] des bas d'estame¹⁷⁹⁸. Je m'en [vais] tâcher d'en débaucher un de Gersay, pour mettre de compagnie avec lui* », ce dernier point, pour éviter la grande importation qui se faisait de ces bas, dont on voit les « *voisins étrangers en apporter journellement pour grosses sommes d'argent dont l'on se passerait très bien* ». Et Legendre d'ajouter : « *les laines du Cotentin sont bonnes et il est nécessaire de les conserver et les faire augmenter en nombre. Le moyen serait d'empêcher que l'on exécutât les bêtes à laine pour [payer] la taille et le sel ... et que l'on ne tuât point les agneaux si jeunes comme l'on fait. La quantité la rendrait à bon marché ; en draps [aussi] par conséquent ; et les paysans et les autres n'y perdraient rien : ils auraient [un bénéfice de] trous pour deux* ».

L'intendant Chamillart ne manqua pas de s'intéresser, lui aussi, à ces questions, et l'on en trouve la trace dans sa correspondance. Il n'hésita pas même à faire des exemptions d'impôts ou de logement de troupes, « *ce qui fait que chacun, pour obtenir semblable grâce, entreprend de nouveaux établissements* ».

Sous ces impulsions, la manufacture de Valognes ne manqua pas de prendre un certain essor, qui la conduisit à son apogée à la fin du 17^e siècle. Ses 150 « maîtres tisseurs » s'octroyèrent alors des armoiries (« *d'argent à une navette de tisserand de gueules* ») et payèrent 50 l. pour leur renouvellement en 1696.

Les drapiers, tisserands en drap et foulons s'étaient réunis en jurande par statuts du 12 avril 1668, revêtus de lettres patentes du mois de juin de la même année. [...]

¹⁷⁹⁷ Une ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Caen du 25 juillet 1739 prescrivait que les pièces portassent la première lettre du nom des tisserands, leur surnom, « le lieu de leur demeure sans abréviation », marqués à l'huile et au noir de fumée.

¹⁷⁹⁸ Selon Paul-Marie BONDOIS (« COLBERT... », *op. cit.* p. 52), « le bas d'estame, confectionné avec un fil de laine tordu et ras, était le « bon » bas d'usage commun, car il était chaud et solide ».

18^e siècle

En 1703, il ne se fabriquait dans la manufacture que 400 pièces par an, chiffre déjà restreint si on le compare à ceux des autres villes de la Généralité : 13.000 à Caen, 10.000 à Vire, 3.000 à Saint-Lô, 1.600 à Cherbourg, 1.400 à Bayeux. A cette époque, la Généralité de Caen comptait 12 villes et lieux où l'on fabriquait 42.800 pièces de tissu. Les autres généralités normandes, Rouen et Alençon, étaient beaucoup plus prospères, mais la nôtre tenait une place encore honorable dans l'ensemble de la France, et sa production était prisee pour sa qualité.

Mais en 1708, elle ne voit se marquer que 29.800 pièces dans ses bureaux de fabriques, et ne compte plus que 949 maîtres et 655 métiers. A Valognes, la situation est lamentable : 4 maîtres font annuellement 90 pièces de 32 aunes valant 7 l. chaque : on est obligé d'importer des laines du Berry et les débouchés sont limités aux vêtements des religieux de Basse Normandie ; il n'y a plus que 6 métiers qui travaillent et « *il faut un temps infini pour parachever une pièce de ces draps* ».

La décadence est amorcée et ne fera qu'empirer. En 1727, le subdélégué note, dans son rapport à l'Intendant, qu'il ne reste que 6 maîtres. Cependant on tisse dans les campagnes une espèce d'étoffe appelée mélinges (pratiquement du droguet, à la chaîne de fil et la trame en laine) ; cette industrie fait vivre environ 800 personnes parmi les paysans, tant tisserands que cardeurs, tondeurs et fileuses, mais elle n'a rien de commun avec la manufacture.

Celle-ci, malgré sa réputation continue de végéter : 4 maîtres en 1742 [...]. De 1762 à 1771, les rapports officiels ne mentionnent que 7 maîtres ayant 18, puis 15, enfin 10 métiers battants. [...].

Merciers

Les rôles de capitation de 1787 ne mentionnent plus qu'un seul drapier. Cette profession avait alors disparu au profit de celle des merciers. En effet, en avril 1779, un édit avait supprimé les anciennes communautés d'arts et métiers ; les officiers municipaux de Valognes avaient obtenu d'en former de nouvelles, mais les drapiers étaient trop pauvres pour s'acquitter des frais. Aussi les merciers, à qui on avait enlevé en 1687 le droit de vendre des draps, le retrouvèrent-ils avec empressement presque un siècle plus tard. [...]

Toiliers

Il faut encore signaler, parmi les professions intéressant les industries textiles de Valognes, celle des toiliers et celle des tisserands.

On trouve mention en 1751 de 42 marchands de toiles et coutils, et de 75 tisserands qui travaillaient sans statuts [...] et étaient simplement régis par un règlement de police autorisé en 1677 : ils oeuvraient surtout pour la consommation locale. [...]

[La suite de l'article raconte assez longuement la création en 1775 d'une nouvelle manufacture de draps, dans le but de faire travailler les pauvres, par MM. Colleville et Messent ; elle compta 10 métiers vers 1780, produisant 100 à 110 pièces de 25 aunes par an. En 1776, fut également fondée par MM. de Sortosville et de Crosville, dans le même but charitable, une fabrique de coutils ; elle compta rapidement 18 métiers, produisant 18000 aunes de toile par an.]

*Annexe 34 : Statistique industrielle de la Manche pour 1840*¹⁷⁹⁹

« Quelque soin qu'ait apporté l'Administration à recueillir des documents exacts, quelque bonne volonté qu'aient mis à les procurer d'honorables industriels, il y a des lacunes et des mensonges dans l'état dont nous allons extraire la substance. Nous ne le regardons pas moins comme important, en l'absence de renseignements plus complets et plus vrais. Il nous est démontré que c'est à ce jour ce qu'il y a de moins inexact sur l'industrie de nos six arrondissements.

FILATURES

Saint-Lo. 4 filatures de laine, 12 cardes, 21 métiers, 1450 broches. Valeur des matières premières, 216 760 f. ; des objets fabriqués, 292 500 f.

La plupart des filatures de laine travaillent pour les habitants des campagnes. Ceux-ci font teindre ensuite les laines filées pour en fabriquer une étoffe connue sous le nom de droguet, dont la chaîne est en fil de chanvre et la trame en laine de diverses couleurs. On peut évaluer environ à 412590 mètres les droguets fabriqués avec les laines filées dans le département. C'est plus qu'il n'en faut pour la consommation : l'excédant est vendu dans les départements limitrophes.

On fabriquait autrefois, à Saint-Lo, des étoffes dont la chaîne et la trame étaient en laine ; mais cette industrie est tombée, et rien ne fait présumer qu'elle doit reprendre.

Torigni. 1 filature d'id. , 2 cardes, 1 métier, 120 broches. Valeur 40,000 f. – 54,000 f.¹⁸⁰⁰

Quibou. 1 filature d'id. , hydraulique, 1 moulin, 2 cardes. Valeur 7,500 f. – 9,750 f.

Avranches. 1 filature d'id. , 4 cardes, 6 métiers, 300 broches. Valeur 24,500 f. – 42,000 f.

Saint-James. 2 filatures d'id. , 8 cardes, 12 métiers, 748 broches. Valeur 19,500 f. – 34,700 f.

La Haye-du-Puits. 2 filatures d'id. , 4 cardes, 6 métiers, 196 broches. Valeur 45,500 f. – 55,800 f.

Saint-Brice-de-Landelles. 1 filature d'id., 24 cardes, 24 métiers, 1900 broches. Valeur 261,200 f. – 400,000 f.

Martinvast. 1 filature d'id. , 3 cardes, 200 broches. Valeur 27,500 f. – 37,500 f.

Le Neufbourg. 2 filatures de coton. , 32 cardes, 45 métiers, 7,736 broches. Valeur 257,200 f. – 374,000 f.

Négréville. 1 filature d'id. , 25 cardes, 20 métiers, 2,240 broches. Valeur 59,840 f. – 93,600 f.

Le Vaast. 1 filature d'id. , 15,000 broches. Valeur 475,00000 f. – 930,000 f.

Gonneville. 1 filature d'id. , 4,800 broches. Valeur 160,000 f. – 305,000 f

Toutes ces filatures occupent 392 hommes, 518 femmes et 473 enfants.

CORDERIES.

Granville. 2 fabriques de cordage. Tours à bras. Valeur 96,320 f. – 110,000 f.

Donville. 1 fabrique d'id. Valeur 18,900 f. – 27,500 f.

Ces trois fabriques emploient 55 hommes et 40 enfants.

On n'a point parlé de la corderie qui dépend de l'arsenal maritime de Cherbourg, où se font des cordages avec une perfection que l'on ne peut atteindre dans les corderies d'industrie privée. Ces dernières se distinguent toutefois par la bonne qualité de leurs produits. Ils sont presque tous employés par les navires français qui arment pour la pêche ou pour le cabotage, dans les ports de Cherbourg ou de Granville.

FER.

Bion. Haut-fourneau, sablerie, forge, martinet, 22 mouleurs, 45 manœuvres, 45 femmes, enfants et vieillards.

Objets de fabrication : décors, vases culinaires, tubes, conduits, instruments aratoires, etc., dont la valeur est d'environ 200,000 f. par an. Le minerai employé à Bion est un fer hydraté à gangue marneuse ou siliceuse, qui ne donne que du fer très-médiocre, mais une fonte qui convient pour la sablerie.

¹⁷⁹⁹ *Annuaire de la Manche*, 1842, p. 207-211

¹⁸⁰⁰ Le premier chiffre indique la valeur des matières premières ; le second la valeur des objets fabriqués.

Granville. 2 forges occupant 16 hommes qui fabriquent des ancrs de petite dimension et des objets divers, d'une valeur annuelle de 12,000 f. – 1 fabrique de clous pour les constructions occupant 6 hommes, 1 femme, 1 enfant. Valeur 29,700 f. – 2 fabriques d'hameçons occupant 9 hommes. Valeur 7,200 f. – 9,000 f.

CUIVRE.

Villedieu. Chaudronnerie. 49 maîtres, 185 ouvriers fabriquant chaudières, alambics, ustensiles culinaires, casques, sabres et garnitures pour l'armement, lampes d'église, encensoirs, candélabres, etc. Valeur des objets fabriqués 637,931 f. Bien que l'industrie de chaudronnerie ne constitue pas une fabrique ou une manufacture proprement dite, puisqu'elle est entre les mains d'un assez grand nombre de maîtres exerçant à Villedieu, on doit considérer cette ville comme un atelier de chaudronnerie où tout le département et même les départements voisins viennent s'approvisionner.

Poèlerie. 30 maîtres, 60 ouvriers qui fabriquent des bassins et des poêles pour une valeur de 200,000 f.

Fonderie de cuivre. 35 maîtres, 105 ouvriers fabriquant cloches, clochettes, ferrures de gouvernail, chandeliers d'église, garnitures de meubles, etc. Valeur 230,000 f. – 375,000 f.

PRODUITS CHIMIQUES.

Granville. 2 fabriques employant 60 hommes, 2 enfants. Valeur des objets fabriqués 195,400 f.

Cherbourg. 1 fabrique, 21 ouvriers. Valeur inconnue.

La Haye-du-Puits. 1 fabrique de colle forte et de noir animal, employant 6 hommes et 8 enfants. Cette fabrique n'existe que depuis quelques années ; elle est en progrès.

PAPETERIES.

Saint-Senier-de-Beuvron. 1 papeterie, 960 rames valant 2,880 f.

Saint-Laurent-de-Cuves. 1 papeterie. Travaux suspendus.

Saint-Maur-des-Bois. 2 papeteries. Travaux suspendus.

Saint-Denis-le-Gast. 1 papeterie, 1,800 rames valant 10,800 f.

La Bloutière. 2 papeteries, 3,600 rames valant 21,600 f.

Brouains. 6 papeteries, 15,000 rames valant 97,500 f.

Beauficel. 5 papeteries, 16,000 rames valant 104,000 f.

Mesniltôve. 1 papeterie, 6,000 rames valant 39,000 f.

Vengeons. 1 papeterie, 700 rames valant 3,150 f.

Chérencé-le-Roussel. 7 papeteries, 16,400 rames valant 107,500 f.

Cette industrie prospérait autrefois dans notre département ; mais depuis la révolution qui s'est opérée dans les moyens de fabrication, nos papeteries tombent successivement, à peu près sans espoir de se relever.

PARCHEMINERIE.

Villedieu. 21 maîtres, 90 ouvriers. Valeur 180,000 f. – 250,000 f. Aucune femme ne s'occupe exclusivement de la parcheminerie ; mais les femmes et filles des maîtres parcheminiers consacrent accidentellement quelques heures par jour à réparer les défauts des peaux.

ARGILE.

Saint-Sauveur-le-Vicomte. Fabrique de briques, tuiles et chaux. 15 ouvriers. Etablissement tout nouveau.

Sainte-Pience. Briqueterie occupant 6 ouvriers anglais.

Ger. 21 fabriques de poterie de grès, occupant 555 hommes, 93 femmes et 73 enfants. Valeur des objets fabriqués 262,800 f.

Notre département est un des plus riches en argile plastique. Cette terre est mélangée d'une très grande quantité d'oxide rouge de fer qui, par sa cuisson, prend divers tons de colorations, et présente

quelquefois des reflets chatoyants d'un effet agréable. L'argile, dans beaucoup de nos communes, est d'une pâte aussi fine, aussi belle que celle de Sarreguemines. Elle donnerait, si on le voulait, d'aussi beau biscuit. Elle cuit très-facilement en grès ; et dans cet état, elle offre une assez grande consistance pour qu'on puisse en tirer une ardoise artificielle de bonne qualité.

L'exploitation bien entendue des produits argileux de la Manche serait une spéculation fort avantageuse au pays et à ceux qui feraient cette entreprise.

MINES ET CARRIERES.

Le Plessis. 1 mine de charbon de terre, occupant 160 hommes. Valeur 118,360 f. Ce charbon de médiocre qualité sert aux fours à chaux. La mine a donné, en 1840, 88,937 hectolitres de charbon, dont elle a consommé 23,181, et livré au commerce 65,756. Les produits sont chaque année plus abondants, et la qualité s'améliore très-sensiblement.

Coulouvray. Carrière de pierres de taille. Exploitation à ciel ouvert. Valeur 42,169 f. – 118,000 f.

Saint-Pois. Id. Valeur 56,610 f. – 120,000 f.

Flamanville. Granit pour le pavage des quais, etc. 105 ouvriers. Valeur inconnue. On exploite sur une grande échelle la variété de granit connue sous le nom de granit de Cherbourg. Les produits sont dirigés par eau sur Paris où l'on s'en sert pour bornes, dalles et trottoirs, etc.

Saint-Sauveur-le-Vicomte. Fabrique de chaux. 3 ouvriers. Valeur 8,400 f.

Orval. Four à chaux alimenté par la houille. 40 hommes pendant 140 jours, faisant 3,000 quintaux métriques de chaux. Valeur 51,900 f. – 81,000 f.

MOULINS MECANIQUES, HUILERIES, TANNERIES, BRASSERIES.

Villedieu. Moulin mécanique, 3 ouvriers faisant moudre par an 12,000 hectolitres de blé. Valeur 210,000 f. – 224,000 f.

La Bloutière. Moulin mécanique, 3 ouvriers faisant moudre par an 18,000 hectolitres de blé. Valeur 324,000 f.

Saint-Aubin-des-Préaux. Moulin mécanique, force 16 chevaux. 5 ouvriers faisant moudre par an 20,000 hectolitres de blé. Valeur 320,000 f. – 350,000 f.

Lolif. Fabrique d'huile. 3 ouvriers. 300 hect. fabriqués annuellement, valant 27,000 f. , et 50,000 kilo. de tourteaux valant 6,000 f.

Périers. 3 fabriques id., occupant chacune un homme, sans espoir de développement.

Martinvast. Huilerie de M. le comte du Moncel. Machine à vapeur, 7 hommes. Valeur 66,000 f. - 70,000 f.

Avranches. Tannerie occupant 20 ouvriers qui tannent 4,000 peaux de bœufs, vaches et cheval. Valeur 104,000 f. – 144,000 f.

Cherbourg. Tannerie occupant 4 hommes. Valeur 7,500 f. – 9000 f.

Le Val-St-Pair. Brasserie occupant 3 hommes. Valeur 7,950 f. – 28,800 f.

Bréhal. Brasserie, 2 ouvriers. Valeur 3,280 f. – 7,500 f. Cette brasserie a été établie par un Anglais pendant la dernière cherté du cidre.

Périers. Brasserie, 3 ouvriers. Valeur 6,560 f. – 15,000 f. Cette brasserie toute récente semble devoir prendre de l'importance.

BOUTONS.

Saint-Hilaire-du-Harcouet. Fabrique de boutons de nacre, d'os et d'ivoire, occupant 24 hommes qui fabriquent 30,000 grosses. Valeur 7,410 f. – 32,000 f.

DENTELLES.

Pontorson. Fabrique de dentelles occupant 65 ouvrières. Valeur 575 f. – 3,450 f.

L'atelier de dentelles de Pontorson a été créé, vers 1800, dans l'hôpital, par MM. les Administrateurs afin d'occuper avantagement les filles pauvres, de les instruire et d'assurer leur moralité. Ce fut un acte de charité, non une spéculation. L'hôpital a toujours fourni les métiers, le local, l'entretien d'une religieuse et d'une maîtresse dentellière. Chaque ouvrière travaille pour son compte, sur les commandes d'un négociant de Caen, avec lequel la Commission a traité pour lui livrer exclusivement les produits, à des conditions avantageuses aux ouvrières.

Avranches. 90 enfants trouvés font de la dentelle à l'hospice. Valeur 2,508 f. – 11,000 f.

INDUSTRIE DU MONT-SAINT-MICHEL.

Atelier de filature de lin. Il occupe 42 détenus.

Atelier de fabrique de chapeaux de paille et de cabas. Il occupe 52 détenus.

Atelier de tissage de calicots. Il occupe 325 détenus, qui fabriquent 240,000 mètres de calicot fort. Valeur 155,220 f. – 204,000 f.

Tel est l'état abrégé de l'industrie de notre département, état bien inférieur, pour la véracité et l'exactitude, à celui que nous avons donné de l'agriculture dans l'annuaire de 1841. Il est peu de localités où l'on n'ajoutât facilement aux indications qui précèdent. Mais, quelques additions qu'on puisse légitimement faire à ce croquis de statistique, il est vrai de dire que la Manche est, pour l'industrie, en arrière d'une foule de départements. Et cependant que d'éléments de prospérité sur tous les points de notre sol ! Que de ressources dans de prudentes associations ! Que de richesses à créer en le voulant ! Tout est dans ce dernier mot : *vouloir*.
Quand saurons-nous *vouloir* ?

*Annexe 35 : Statistique industrielle de la Manche pour 1868*¹⁸⁰¹

Arrondissement d'Avranches

Lieux	Principales industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Avranches	Préparation des cuirs, tanneries	3	16	Bonne fabrication
	Corroyeurs	8	8	id.
	Mégisseries ¹⁸⁰²	6	8	id.
	Scierie mécanique	1	1	Assez active
	Fabrique de châles, de draps communs	1	40	Etablissement prospère
St Senier de Beuvron	Papeterie	1	1	Fonctionne peu
St James	Tanneries	2	6	Assez active
	Mégisseries	2	2	id.
	Filature de laine	1	38	Bon
	Minoterie	1	3	id.
	Moulins à huile	4	4	id.
	Moulins à foulon	4	6	id.
	Scierie mécanique	4	6	id.
	Carrières de granit	8	50	id.
Le Val St Père	Brasserie de bière	1	5	id.
Marcé	Fabrique de briques	1	5	id.
Granville	Fabrique de produits chimiques	1	50	id.
	Corderie	4	140	Assez bon
	Construction de navires		65	3 navires en construction
	Armateurs	48	1500	Bon
	Fonderie de fer	1	10	id.
	Extraction de granit	Plusieurs	150	id.
St Nicolas-près-Granville	Construction de barques	Plusieurs	30	id.
	Corderies à la main	2	5	En activité ordinaire
	Armateurs	3	50	Assez bon
Brécey	Carderie de laine	1	2	id.
Champrépus	Filature de laine	1	4	id.
Saultchevreuil-du-Tronchet	Filature de laine	2	12	id.
Villedieu	Travail du cuivre et du fer	4	10	Assez active
	Balanciers	4	10	id.
	Chaudronniers, poeliers, fondeurs	72	277	Bon et vente facile
	Préparation des cuirs, tanneries	3	8	id.
	Mégisseries	4	10	id.
	Minoterie			id.
	Dentelles	3	520	Assez bon et vente facile

¹⁸⁰¹ Archives nationales, F¹² 4517

¹⁸⁰² Ateliers qui travaillent les peaux d'ovins et de caprins

Arrondissement de Cherbourg

Lieux	Principales industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Cherbourg	Produits chimiques	1	14	Affaires difficiles
	Brasseries	5	14	Peu actives
	Eaux gazeuses	4	6	Affaires presque nulles
	Distillerie de cidre	1	2	Peu active
	Gaz hydrogène	1	30	Bon
	Galvanisation du fer	2	1	Peu active
	Tanneries, mégisseries, corroieries	12	14	Vente lente
	Carrières à ciel ouvert	4	104	Bon
	Manufacture de dentelles	2	200	id.
	Moulins à farine	3	6	Peu active
	Scieries mécaniques	2	10	id.
	Construction de navires	6	33	Presque nulles
	Corderies	4	10	id.
	Salaisons de porc	2	9	Vente lente
	Armateurs	317	927	Peu active
Equeurdreville	Carrières à ciel ouvert	2	10	id.
Urville-Hague	Filature	1	6	Bon
Tourlaville	Scieries mécaniques	1	10	Peu active
	Fonderie de fer de seconde fusion	1	16	Bon
	Carrières à ciel ouvert		210	id.
	Moulins à farine		15	Assez bon
	Minerai		20	Médiocre
St Pierre-Eglise	Fabrication de droguets, toiles, cotonnades		18	id.
	Dentellerie		23	id.
Fermanville	Tailleurs de pierre		7	Nulle (absence de construction)
	Armateurs au cabotage	13	210	Affaires en souffrance
	Pêcheurs		20	Bon
	Tisserands		9	Médiocre
Le Vast	Filature de laine	1		Assez bon
	Filature de coton	1		Médiocre
Gonneville	Filature de coton	1		id.
Flamanville	Exploitation de granit, minerai de fer		30	Peu de travail
	Pêcheurs			Vente facile
Octeville	Moulins à farine	1	6	Bon
	Filature de laine	1	4	Médiocre

Arrondissement de Coutances

Lieux	Principales industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Coutances	Parchemineries	7	30	En pleine activité
	Mégisseries	10	15	id.
	Fabrique de tissus de fil et de laine		180	id.
Saussey	Fabrique de chaux	3	35	id.
Le Mesnil-Amand	Fabrique de tissus de crin		35	id.
La Haye-du-Puits	Fabrique de colle forte et de noir animal	1	6	id.
	Tanneries	4	18	id.
Vindefontaine	Fabrique de chaux	9	15	id.
	Fabrique de poterie de terre	9	25	id.
Lessay	Exploitation de tangué		5	id.
Montmartin-sur-Mer	Fabrique de chaux	1	35	id.
Orval	Fabrique de chaux	6	35	id.
Regnéville	Fabrique de chaux	1	10	id.
	Armateurs	16		id.
	Pêche d'huitres		25	id.
Feugères	Carderie de laine	1	2	id.
Agon	Fabriques d'hameçons	1	15	id.
	Armateurs	1		id.
Blainville	Carderie et filature de laine à vapeur	1	5	id.
Gouville	Fabrique de chapeaux de paille	1	25	id.
	Carderies à manège	1	5	id.
Orval	Moulin à manège pour les céréales	2	20	id.

Arrondissement de Mortain

Mortain	Filature de coton	1	31	Assez passable
	Tanneries	1	3	Assez bon
Le Neufbourg	Filature de coton	2	295	id.
	Filature de laine	1	15	Médiocre
St Hilaire-du-Harcouet	Fabrique de boutons de nacre	4	40	Bon
	Fabrique de tissus reps et retors	1	12	id.
	Mégisseries	4	10	id.
	Minoteries	2	9	id.
Beauficel	Papeterie	1	50	id.
Bion	Fonderie de fer	1	35	id.
Brouains	Papeterie et fabrique de carton	4	250	id.
	Filature de coton	1	45	id.
Chérencé-le-Roussel	Machine à broyer le chiffon	4	42	id.
	Fabrique de carton	2	8	Médiocre
Le Fresne-Poret	Coutellerie et quincaillerie	39	83	Bon
Ger	Fabrique de poterie de terre	15	36	id.
	Filature de laine	1	3	id.
Le Mesnil-Tôve	Papeterie	1	96	id.
	Mécanique pour polir	1	8	id.
Sourdeval-la-Barre	Fabriques de pointes, chandelliers et serrures	2	96	id.
	Fabriques de papier et carton	1	6	id.
	Fabrique de couverts métal	2	72	Bon
	Fabrique de soufflets	4	32	id.
	Fabrique de coutellerie	8	30	id.
Vengeons	Carderie de laine	1	4	Bon

Arrondissement de Saint Lô

Lieux	Principales industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Saint Lo	Filature de laine	4	38	En pleine activité
	Carderies mécaniques	3		id.
	Tanneries, corroyeurs	10	8	id.
	Teinturiers foulonniers	8	12	id.
	Brasserie de bière	1	7	id.
Le Mesnil-Eury	Fabrique de briques	3	3	id.
Moon	Fabrique de poterie	10	16	Médiocre
Carentan	Fabrique d'albumine	1	14	id.
La Meauffe	Fabrique de chaux	6	152	Bon
Dangy	Fabrique de droguets fil et coton	59	87	id.
Remilly	Vannerie	16	137	Sans variation
Quibou	Carderie et filature de laine	1	7	id.
Cavigny	Fabrique de chaux	3	161	Bon
Airel	Fabrique de briques	1	2	id.
	Moulin à farine	2	2	Mauvais
La Chapelle-en-Juger	Fabrique de poteries et de briques	3	4	Assez bon
Torigni-sur-Vire	Tanneries	2	10	Assez non
	Filature de laine	1	7	Passable

Arrondissement de Valognes

Lieux	Principales industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Valognes	Fabriques à métiers	4	20	Sans variation
	Fabrique de chapeaux de soie	2	3	id.
	Fours à chaux	4	8	id.
	Carrières	11	70	id.
	Fabriques d'horloges	1	10	id.
	Fabriques de chaises	4	15	id.
	Fabriques de meubles	3	7	id.
	Fabriques de farine	4	12	id.
	Fabriques de dentelles	1	20	id.
Anneville-en-Cères	Moulin à blé	3	24	Fabrication importante, vente presque nulle
Barfleur	Fabrique de cordages	2	5	Sans variation
	Armateurs et constructeurs de navires	3	24	id.
Beuzeville-la-Bastille	Fours à chaux	1	16	id.
Bricquebec	Fabrique de farine	4	12	Bonne fabrication, vente presque nulle
	Fabrique de cierges	3	16	id.
	Filature de laine	1	4	Assez bon
Houesville	Fours à chaux	2	16	Bon et vente importante
Montebourg	Fabriques à métiers	10	60	Sans variation
Néhou	Fabrique de poterie de terre	6	10	Bon
	Fabriques de briques	3	4	id.
Picauville	Fabriques d'huile	3	3	id.
	Moulin à blé	3	4	id.
Saint-Vaast	Fabriques à métiers	2	2	Sans variation
	Fabrique de cierges	2	2	id.
	Fabriques de chaises	1	1	id.
	Fabriques de meubles	2	8	id.
	Fabriques d'huile	1	10	id.
	Fabriques de cordages	4	30	id.
	Construction de navires	16	70	id.
	Forges	6	13	id.
	Fabriques de voiles	5	25	id.
	Parcage d'huitres	8	500	id.
Sottevast	Fabriques à métiers	2	6	Peu important
Teurthéville-Bocage	Fabriques à métiers	1	2	id.
Yvetot	Fours à chaux	2	8	Bonne fabrication et vente assez importante
	Carrières	10	45	Exploitation assez active

*Annexe 36 : Statistique industrielle de la Manche pour le 4^{ème} trimestre 1880*¹⁸⁰³

Principales industries	Lieux	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Carrières granitiques	Flamanville	4	110	Ecoulement facile
	Saint-James	4	35	Bon
Cartonnerie	Sourdeval	1	6	Médiocre
	Brouains	1	6	Passable
Chaisiers	Avranches	2	43	Bon
Chaudronnerie et fabrique de poêles	Villedieu	59	245	Bon
Chaux (Fours à)	Orval	4	120	Commerce très actif
	Airel	1	21	Bon
	La Meauffe	2	20	Médiocre
	Cavigny	2	55	Nul
	Beuzeville-la-Bastille	2	30	Médiocre
	Emondeville	1	20	Bon
	Valognes	12	36	Bon
	Yvetot	4	12	En souffrance
Colle forte, noir animal (Fabrique de)	La Haye-du-Puits	1	9	Satisfaisant
Commerce de varechs et lichens	Granville	1	8	Bon
Construction de navires	Cherbourg	3	18	Chômage total
	Barfleur	3	8	Bon
	Granville			Sont-ils toujours en chômage ?
	Saint-Vaast	4	40	En souffrance
Cordages (Fabrique de)	Barfleur	2	7	Bon
	Saint-Vaast	2	14	Peu soutenu
	Cherbourg	4	18	Nul
	Pontorson	1	4	Bon
	Granville	2	90	Très actif (corderie à vapeur)
	Granville	2	20	Satisfaisant (corderie à bras)
	Saint-Lô	2		Ces établissements ne fabriquent ni ne vendent
Coutils	St-Hilaire-du-Harcouet	1	20	Médiocre
Couverts et chandeliers (Fabrique de)	Sourdeval	4	100	Bon
Couvertures (Fabrique de)	Cherbourg	1	41	Actif
Distillerie	Cherbourg	2	2	Peu actif
Droguets (Fabrique de)	St-Pierre-Eglise	4	6	Peu actif
Eaux gazeuses	Cherbourg	3	3	Peu actif
Ebenisterie	Avranches	3	17	Très bon
Exportation des œufs	Granville	1	20	Bon
Extraction de pierres à chaux	Emondeville	3	6	En activité
	Valognes	16	50	Très bon
	Yvetot	6	25	En souffrance

¹⁸⁰³ Archives nationales, F¹² 4517

Principales industries	Lieux	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Filature de coton	Brouains	1	35	Médiocre
	Mortain	1	21	id.
	Le Neufbourg	2	160	Médiocre
	Le Vast	1	200	Stationnaire
Filature de laine	Saint-Lô	2	29	Ces établissements ne fabriquent ni ne vendent
	Bricquebec	1	8	Bon
	Torigni-sur-Vire	1	6	
	St-Hilaire-du-Harcouet	1	140	Bon
	St-Hilaire-du-Harcouet	1	18	Bon
	Le Mesnil-Tôve	1	6	Bon
	Ger	1	4	Satisfaisant
	Avranches	1	10	Bon
	Saint-James	2	25	Bon
Fonderie de fer	Tourlaville	1	10	Unine peu importante
	Bion	1	32	Satisfaisant
Fonderie de fonte	Granville	1	9	Bon
Fonderies	Villedieu	19	46	Bon, sauf la fabrication des grosses cloches qui est presque nulle
Forges	Saint-Vaast	6	20	Peu soutenu
Gaz hydrogène	Cherbourg	1	48	Plus actif
Huile (Fabrique d')	Torigni-sur-Vire	1	2	
	Saint-Vaast	1	25	Ordinaire. Recommence à marcher à très petite échelle
Imprimeries	Avranches	3	23	Bon
Lanternes vénitiennes (Fabrique de)	Saint-James	1	95	Bon
Manufacture de dentelles	Cherbourg	1	70	Actif
	Pontorson	1	12	Mauvais. Diminue tous les jours par suite des prix peu élevés des dentelles à la mécanique
	Villedieu	2	280	Mauvais. Dentelle faite à la mécanique
Marbreries	Coutances	3	12	Etat satisfaisant
Meunerie	Fermanville			Chômage
Mines de fer	Flamanville	3	150	Transaction nulle
Minoteries	Tonneville	1	7	Actif
	St-Hilaire-du-Harcouet	3	10	Bon
	Saint-James	2	4	Bon
	Pontorson	1	6	Bon (minoterie à vapeur)
	Tourlaville	3	6	Bon
	Anneville-en-Saire	3	8	Bon
	Bricquebec	8	40	Mauvais
	Saint-Sauveur-le-Vicomte	3	7	Satisfaisant
Moulins à foulon	Saint-James	3	6	Bon
Œufs et beurre	Pontorson	2	20	Bon

Principales industries	Lieux	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers	Commentaires
Papeteries	Saint-Lô	1	96	
	Brouains	3	140	Bon
	Beauficel			Toujours en chômage
	Le Mesnil-Tôve			En chômage depuis novembre 1880
	Chérencé-le-Roussel	1	2	Passable
Parcage d'huîtres	Saint-Vaast	5	32	Ordinaire
Pêche côtière	Fermanville			Chômage total
Pointes, serrures (Fabrique de)	Sourdeval-la-Barre	4	110	Actif
Polissage de métaux	Chérencé-le-Roussel	1	10	Bon
Polissoirs	Beauficel	1	20	Bon
Poteries et briques (Fabriques de)	La Chapelle-en-Juger	2	3	Passable
	Moon	7	9	Grande diminution depuis plusieurs années
	Ger	12	50	Satisfaisant
	Saussemesnil	8	14	En diminution
Pouleurs	Saint-Vaast	2	6	Nul ou à peu près
Quincaillerie et coutellerie	Le Fresne-Poret		130	Médiocre (il n'existe pas d'établissement proprement dit)
Scieries mécaniques	Cherbourg	4	54	Presque nul
	Tourlaville	1	12	id.
	Saint-Vaast	2	17	En souffrance
	Granville	2	6	Bon
Soufflets (Fabriques de)	Sourdeval	2	60	Ordinaire
	St-Hilaire-du-Harcouet	1	18	Ordinaire
Tailleurs de pierre	Fermanville	1	7	Bon. Travaillent pour la marine, mais travaux presque terminés
Tanneries, corroieries, mégisseries	Torigni-sur-Vire	3	9	
	Mortain	2	3	Passable
	Cherbourg	4	26	Mauvais. Pas de commandes
	La Haye-du-Puits	1	5	Satisfaisant
	Saint-Lô	10	11	
	Avranches	15	24	Bon
	St-Hilaire-du-Harcouet	4	12	Ordinaire
	Pontorson	4	10	Passable
	Villedieu	15	46	Satisfaisant
Teintureries	Saint-James	3	6	Bon
	Saint-Lô	8	10	Ces établissements ne fabriquent ni ne vendent
Tissus (Fabrique de)	Dangy	1	25	Mauvais
Tissus de coton	Montebourg	1	23	En souffrance
Vannerie	Remilly	73	117	Passable
Voiles	Saint-Vaast	5	15	Nul ou à peu près (manque de construction)
Ensemble		469	4033	

Annexe 37 : Statistique industrielle de la Manche pour 1887¹⁸⁰⁴

La statistique industrielle de 1887, que nous avons transcrite ci-après, représente une tentative pour réincorporer dans les activités « industrielles » au sens économique, c'est-à-dire l'extraction et la transformation des matières, celles qui étaient de type artisanal. Mais cette tentative est très inaboutie :

- dans le secteur de l'alimentation, sont réincorporés (partiellement) les boulangers, qui transforment effectivement leur matériau de base (la farine), mais pas les autres professions qui sont également dans ce cas (les cuisiniers, les charcutiers, etc.)
- dans le secteur du bâtiment, ne sont comptés que les charpentiers de 6 communes, les couvreurs de 5 communes, les plombiers d'une seule commune, etc. ;
- dans le secteur des cuirs et peaux, les cordonniers, qui continuaient à fabriquer des chaussures, n'ont pas été intégrés ;
- dans le secteur textile, n'apparaissent que les tisserands artisanaux de deux communes ;
- etc.

En dépit de ces imperfections regrettables, il n'est pas sans intérêt d'examiner (tableau ci-dessous) la répartition du nombre d'établissements selon qu'ils comptaient plus ou moins de 10 actifs (adultes et enfants), un actif supplémentaire (le patron) ayant été ajouté pour chacun aux salariés dont la statistique fournit le nombre.

Secteurs	Nombre d'établissements			Nombre d'actifs				
	< 10	>10	Total	< 10	>10	Total	< 10	>10
Alimentation	452	14	466	1496	344	1840	81%	19%
Produits chimiques	35	2	37	109	75	184	59%	41%
Bâtiment	106	5	111	557	157	714	78%	22%
Travail du bois	91	16	107	391	242	633	62%	38%
Carrosserie	47	0	47	196	0	196	100%	0%
Céramique	28	2	30	112	74	186	60%	40%
Construction navale	54	6	60	232	123	355	65%	35%
Cuirs et peaux	74	2	76	300	57	357	84%	16%
Papeterie, imprimerie	10	5	15	62	231	293	21%	79%
Industries extractives	49	26	75	283	850	1133	25%	75%
Industries textiles	19	16	35	73	983	1056	7%	93%
Métallurgie, constructions mécaniques	108	8	116	523	166	689	76%	24%
Habillements et accessoires	18	0	18	78	0	78	100%	0%
Industries diverses	93	5	98	317	293	610	52%	48%
Ensemble	1184	107	1291	4729	3595	8324	57%	43%

Avec cette définition faible (plus de 10 actifs) de ce qui pourrait correspondre à une unité industrielle au sens moderne, on constate que 43% des actifs travaillaient dans établissements de ce type. Dans trois secteurs seulement (les papeteries, les industries extractives et les industries textiles), plus des trois quarts des actifs appartenaient à des établissements de plus de 10 actfs. Douze établissements seulement comptaient plus de 50 salariés :

- la fabrique de beurre de Périers (81 salariés)
- l'usine à gaz de Cherbourg (63)
- les deux papeteries de Brouains et celle de Saint-Lô (51 en moyenne pour les deux premières, 96 pour la dernière)
- les quatre carrières de pavés de Turlaville (55 en moyenne)
- le four à chaux de La Meauffe (140)
- la mine de fer de Flamanville (64)
- les filatures de coton de Brouains (58), du Neufbourg (123), la filature de laine de Saint-Hilaire-du-Harcouet (187)
- la fabrique de lanternes vénitiennes de Saint-James (226)

¹⁸⁰⁴ Archives nationales, F¹² 4517

Secteur	Activité	Lieu	Nombre d'établissements	Contre-maitres	Surveillants	Ouvriers	Manœuvres et charretiers	Femmes	Enfants
Alimentation	Beurres usine à	Périers	1			40		25	15
	Beurres fabrique	Cherbourg	1	1		14		1	
	Beurres	Valognes	3	3	3	88	6	28	
	Beurres et œufs	Pontorson	2			12			
	Boulangerie	St Lô	25			25			
	Boulangerie	Airel	1			2			
	Boulangerie	Bréhal	7			14			
	Boulangerie	Coutances	29			58			
	Boulangerie	Cérences	5			10			
	Boulangerie	Dangy	2			1			
	Boulangerie	Cerisy la Salle	5			10			
	Boulangerie	Hambye	4			8			
	Boulangerie	La Chapelle en Juger	2			2			
	Boulangerie	La Haye du Puits	8			16			
	Boulangerie	La Meauffé	1	1		1			
	Boulangerie	Le Mesnil Eury	1			1			
	Boulangerie	Moon	1			1			
	Boulangerie	Périers	12			24			
	Boulangerie	Quibou	2			2			
	Boulangerie	Remilly	1						
	Boulangerie	Torigny sur Vire	6			5			
	Boulangerie	Barfleur	4						5
	Boulangerie	Bricquebec	7			20	1		
	Boulangerie	St Vaast	6			2			4
	Boulangerie	St Sauveur le Vicomte	6	1		12	5		
	Boulangerie	Valognes	12			16			
	Boulangerie	Avranches	18			18			
	Boulangerie	Granville	25	25		52			
	Boulangerie	Pontorson	6			12			
	Boulangerie	Villedieu	13			23			
	Boulangerie	Cherbourg	88			90	30		
	Brasseries	Cherbourg	2	1		8	4		
	Conserves de légumes	Granville	1	1		4			10
	Distillerie	Cherbourg	1			1			
	Distillerie	Granville	3	3					
	Eaux gazeuses	Cherbourg	2				2		
	Eaux gazeuses	Avranches	6			6			
	Eaux gazeuses	Granville	1						2
	Eaux gazeuses	Valognes	3	1		2			
	Fromagerie	Bricquebec	1			16	4		
	Huilerie	Torigny sur Vire							
	Meunerie-minoterie	Bricquebec	9			12	6		
	Meunerie-minoterie	St Sauveur le Vicomte	7			15	7		
	Meunerie-minoterie	Avranches	2			2			
	Meunerie-minoterie	Cherbourg	1	1		7			
	Meunerie-minoterie	Tonneville	1	1	1	8	1		
	Meunerie-minoterie	Tourlaville	2				2		
	Meunerie-minoterie	Octeville	5	1		8	9		
	Meunerie-minoterie	Anneville en Saire	2			5			
	Meunerie-minoterie	Pontorson							
Meunerie-minoterie	St Hilaire du Harcouet	3			10	3			
Meunerie-minoterie	St James	2			8	2			
Meunerie-minoterie	Villedieu	1	1	1	2	1			
Œufs exportation	Granville	2						20	
Parcage d'huitres	St Vaast	4			16			30	
Pêche	Barfleur	76			210				
Pêche	Granville	25			125				
Pêche et cabotage	Cherbourg		1264 entrées et 1274 sorties de navires (43% étrangers), 9 hommes en moyenne						
Total			466	41	5	1044	83	125	76

Secteur	Activité	Lieu	Nombre d'établissements	Contre-maitres	Surveillants	Ouvriers	Manœuvres et charretiers	Femmes	Enfants	
Produits chimiques	Cierges	Bricquebec	2							
	Cierges	Avranches	3			2		2		
	Cierges	Cherbourg	2			1				
	Colle forte	La Haye du Puits	1			9		2		
	Couleurs	Avranches	2			3				
	Teintureries	Bricquebec	3	1		6				
	Teintureries	Avranches	5			5				
	Teintureries	St James	3			8		10	2	
	Teintureries	Granville	3			10				
	Teintureries	Torigny sur Vire	1			2				
	Teintureries	Pontorson	1			2				
	Teintureries	Valognes	3			5				
	Teintureries	St Lô	5			5				
	Usine à gaz	Avranches	1			4				
	Usine à gaz	Cherbourg	1	2		58	2			
Usine à gaz	Granville	1	1		5					
	Total		37	4	0	125	2	14	2	
Bâtiment	Charpentiers	Avranches	3			25				
	Charpentiers	Granville	2	2		15				
	Charpentiers	Pontorson	2			16				
	Charpentiers	Valognes	2			7				
	Charpentiers	St Sauveur le Vicomte	3			12				
	Charpentiers	Yvetot	2			2				
	Couvreurs	Avranches	9			18				
	Couvreurs	Granville	6	6		23				
	Couvreurs	Pontorson	2			10				
	Couvreurs	Cherbourg	2			15			4	
	Couvreurs	Valognes	4			13				
	Maçonnerie	Bricquebec	4			12	4			
	Maçonnerie	Avranches	4			26				
	Maçonnerie	Cherbourg	4	8		75	30		26	
	Maçonnerie	Octeville	3			18				
	Maçonnerie	St Sauveur le Vicomte	2			16	2			
	Maçonnerie	Granville	6	6		40				
	Maçonnerie	Pontorson	2			12	2			
	Maçonnerie	St Vaast	5			12				
	Maçonnerie	Yvetot	1			6				
	Peintres	Avranches	6			16				
	Peintres	Granville	7	7		20				
	Plombiers	Avranches	6			9				
	Tailleurs de pierre	St Sauveur le Vicomte	3			18				
	Tailleurs de pierre	Yvetot	5			6				
	Tailleurs de pierre	Cherbourg	1	1		15				
	Tailleurs de pierre	Granville	4	4		15				
	Zinguerie	Bricquebec	3			5				
	Zinguerie	Granville	6	6		18				
	Zinguerie	St Vaast	2							
	Total		111	40	0	495	38	0	30	
Travail du bois	Barils à beurre	Carentan	5			20				
	Chaisiers	Avranches	4			15		40		
	Ebénisterie	Avranches	6			20				
	Ebénisterie	Granville	8	8		25				
	Ebénisterie	Pontorson	3			15				
	Menuiserie	Avranches	14			30				
	Menuiserie	Granville	10	10		30				
	Menuiserie	Cherbourg	7	7		83	10		24	
	Menuiserie	Octeville	1			4			4	
	Menuiserie	La Chapelle en Juger	1		1	4				
	Menuiserie	Pontorson	4			20				
	Menuiserie	St Sauveur le Vicomte	3			10			4	
	Pelles à marc	Dangy	1							
	Sabotiers	Avranches	5			25				
	Sabotiers	Granville	2	2		2				
	Sabotiers	Pontorson	2			4				
	Sabotiers	Valognes	3			2				
	Scieries mécaniques	Avranches	1			1				
	Scieries mécaniques	Cherbourg	4	2		36			6	
	Scieries mécaniques	Granville	5			5				
	Scieries mécaniques	Tourlaville	1	1		10	2		2	
	Scieries mécaniques	St Vaast	2	1		12				
	Tonnellerie	Avranches	3			4				
	Tonnellerie	Granville	5	5		10				
	Tonnellerie	Pontorson	1			2				
	Tonnellerie	Valognes	1			3				
	Tourneurs sur bois	Avranches	3			3				
	Tourneurs sur bois	Valognes	2			2				
		Total		107	36	1	397	12	40	40

Secteur	Activité	Lieu	Nombre d'établissements	Contre-maitres	Surveillants	Ouvriers	Manœuvres et charretiers	Femmes	Enfants
Carrosserie	Bourellerie	Bricquebec	2			6			
	Carrosserie	Avranches	4			15			
	Carrosserie	Villedieu	2			14			
	Carrosserie	Valognes	4			16			
	Charronage	Avranches	1			6			
	Charronage	Granville	3	3		7			
	Charronage	Bricquebec	4			8			
	Charronage	St Sauveur le Vicomte	3			8			
	Charronage	St Vaast	1			2			2
	Charronage	Valognes	2			6			
	Charronage	Pontorson	2			12			
	Charronage	Villedieu	3			9			
	Charronage	Octeville	4			5			2
	Sellerie	Avranches	3			6			
	Sellerie	Granville	2	2		4			
	Sellerie	Pontorson	2			6			
	Sellerie	Octeville	1			2			
Sellerie	Valognes	4			8				
	Total		47	5	0	140	0	0	4
Céramique	Briqueterie	Airel	2	2		60	3	6	2
	Briqueterie	Le Mesnil Eury	1			1			
	Briqueterie	Néhou	4			12	3		
	Briqueterie	Tourlaville	1	1		4	2		
	Poterie et briqueterie	Ger	12			40			
	Poterie	Sauxemesnil	6			9	4		
	Poterie ordinaire	La Chapelle en Juger				N'existe plus			
	Poterie ordinaire	Moon	4			5	2		
	Total		30	3	0	131	14	6	2
Construction navale	Calfats	Granville	2	2		50			
	Construction de navires	Barfleur	2			4			1
	Construction de navires	Cherbourg	2	2		8			1
	Construction de navires	Granville							
	Construction de navires	St Vaast	5	1		15			1
	Cordiers	Avranches	2			2			
	Cordiers	Cherbourg	3	1		11			6
	Cordiers	Barfleur	2			4		4	1
	Cordiers	Granville	4	10		50	1		8
	Cordiers	Pontorson	2			6			
	Cordiers	St Vaast	2			11			2
	Forgerons	Avranches	5			5			
	Forgerons	Barfleur	2			6			1
	Forgerons	Granville	5	5		20			
	Forgerons	St Vaast	5			10			2
	Gréeurs	Barfleur	2			2			
	Gréeurs	Granville	2	2		8			
	Pouliers	Barfleur	1			1			
	Pouliers	Granville	3	3		8			
	Pouliers	St Vaast	1			2			
Voiliers	Granville	4	4		8				
Voiliers	St Vaast	4			6				
	Total		60	30	0	237	1	4	23
Cuirs et peaux	Chaussures (fabrique)	Valognes	1			12			
	Chaussures (fabrique)	St Hilaire du Harcouet	1	1	1	6		35	
	Chaussures (fabrique)	Avranches	9			30			
	Cordonniers	St Vaast	7			1			
	Corroieries	Avranches	3			9			
	Cuirs et peaux	Villedieu	10	1		55	2		
	Mégisseries	St Hilaire du Harcouet	2			4			
	Mégisseries	Granville	1	1		2			
	Mégisseries	Cherbourg	4	2		20			1
	Moulin à tan	Avranches	1			1			
	Tanneries	Bricquebosc	2			8			
	Tanneries	Octeville	1			2			
	Tanneries	Coutances	3			10			
	Tanneries	St Lô	5			12			
	Tanneries	Mortain	1			1			
	Tanneries	Pontorson	2			6			
	Tanneries	Torigny sur Vire	3			9			
	Tanneries	St James	1			7			
	Tanneries	Valognes	2			4			
	Tanneries	St Hilaire du Harcouet	1			2			
	Tanneries	La Haye du Puits	1			5			
	Tannerie et mégisserie	Avranches	14			30			
	Tiges de chaussures	Avranches	1			1			
	Total		76	5	1	237	2	35	1

Secteur	Activité	Lieu	Nombre d'établissements	Contre-maitres	Surveillants	Ouvriers	Manœuvres et charretiers	Femmes	Enfants
Papeterie Imprimerie	Imprimeries	Avranches	3			20			
	Imprimeries	Coutances	2			32			
	Imprimeries	Granville	2	2		10			
	Imprimeries	Valognes	2			7			
	Papeteries	Brouains	2			60		36	5
	Papeteries	St Lô	1	3		55	2	35	
	Parchemineries	Coutances	3			11			
Total			15	5	0	195	2	71	5
Industries extractives	Carrières	Valognes	9			50	9		
	Carrières de pierres à bâtir	Cherbourg	5	1	2	64	8		
	Carrières de pierres à bâtir	Octeville	4			20			
	Carrières de pierres à bâtir	Tourlaville	2		1	9	5		
	Carrières de pierres à bâtir	Yvetot	8			16			
	Carrières de pierres à bâtir	Avranches	3			10			
	Carrières de pierres à bâtir	Bricquebec	1			2			
	Carrières de pierres à bâtir	Granville	3	5		6			
	Carrières de pavés	St Sauveur le Vicomte	5			28			
	Carrières de pavés	Tourlaville	4	2		167	11	25	16
	Carrières granitiques	St James	6			90			
	Carrières granitiques	Flamanville	2	2		45	15		
	Fours à chaux	Airel	1	1		20	2		
	Fours à chaux	Beuzeville la Bastille	1			25			
	Fours à chaux	Cavigny				Pas de renseignements			
	Fours à chaux	Emondeville	1	1		21			
	Fours à chaux	Houesville	1	1		7	1		
	Fours à chaux	La Meauffe	1	1	3	40	85	8	2
	Fours à chaux	Orval	4			120			
	Fours à chaux	Valognes	5			15	11		
	Fours à chaux	Yvetot	5			10			
	Marbreries	Coutances	3			12			
	Mine de fer	Flamanville	1	4	2	45	12		
	Total			75	18	8	822	159	33
Industries textiles	Filature d'amiante	Gonneville	1	1	1	9		25	4
	Corderies	St Lô	2						
	Filatures de coton	Brouains	1	1		30		23	3
	Filatures de coton	Gonneville							
	Filatures de coton	Le Neufbourg	2	8	4	85	4	110	34
	Filatures de coton	Mortain	1	2	1	6	1	10	4
	Dentelles et couvertures	Cherbourg	2			3		53	7
	Dentelles	Cherbourg				Réunie à la fabrique de couvertures			
	Dentelles	Pontorson				A cessé de fonctionner			
	Dentelles	Villedieu	1					225	
	Filature et tissage	Montebourg	1	1		17	1	8	9
	Fouleries	Bricquebec	1			1			
	Carderie et filature de laine	Quibou	1			4			
	Carderie et filature de laine	Gouville	1	1		23	1	10	
	Filatures de laine	Avranches	1			8			
	Filatures de laine	Bricquebec	1			1		4	
	Filatures de laine	Granville	1	1					2
	Filatures de laine	Le Mesnil Tôve	1			5			
	Filatures de laine	Octeville	1					6	
	Filatures de laine	St Hilaire du Harcouet	1	3	2	24	2	125	30
	Filatures de laine	St James	2			25			
	Filatures de laine	St Lô	2			8		12	
	Filatures de laine	Torigny sur Vire	1			5		2	
	Filatures de laine	Urville Hague	1			1		2	
	Moulin à foulon	St James	3			3			
	Tisserands	Avranches	3			3			
	Tisserands	La Chapelle en Juger	2			2			
Fabrique de tissus	Dangy	1	1	1	12	1			
Total			35	19	9	275	10	615	93

Secteur	Activité	Lieu	Nombre d'établissements	Contre-maitres	Surveillants	Ouvriers	Manœuvres et charretiers	Femmes	Enfants
Métallurgie Constructions mécaniques	Chaudronnerie et poèlerie	Villedieu	53			220	1		28
	Cloutiers	Avranches	1			1			
	Fonderies de fer	Bion	1			15			
	Fonderies de fer	Tourlaville	1			5	5		3
	Fonderies de fer	Octeville	1			2			
	Ferblantiers	Avranches	6			6			
	Ferblantiers	Pontorson	4			4			
	Fonderies	Granville	1			2			
	Fonderies	Villedieu	19	1		38			10
	Maréchaux	Avranches	4			14			
	Maréchaux	Pontorson	2			4			
	Maréchaux	La Chapelle en Juger	2		1	3			
	Mécaniciens	Avranches	3			12			
	Mécaniciens	Pontorson	1			4			
	Mécaniciens	Brouains	1			20			
	Serrures et chandêles	Sourdeval	3			55		15	10
	Polissoirs de couverts	Beauficel	1			10		5	5
	Polissoirs de couverts	Le Mesnil Tôve	1			8		4	
	Quincaillers	Le Fresne Poret				30		10	
	Quincaillers	Avranches	4			4			
Serrureries	Avranches	7			18				
	Total		116	1	1	475	6	34	56
Vêtements et accessoires	Bijouterie	Avranches	9			9			
	Fabrique de boutons de nacre	St Hilaire du Harcouet	4			25			
	Chemiserie	Avranches	3			15			
	Habillements confectionnés	Avranches	2	1		10			
		Total		18	1	0	59	0	0
Industries diverses	Armateurs	Regnéville	19			75			
	Blanchisserie de linge	Pontorson	1					6	
	Boîtes à beurre en métal	Carentan	1	1		6			
	Varech et lichens	Granville	1			1			
	Fabrique de couverts	Sourdeval	3			17			
	Lanternes vénitiennes	St James	1	1	3	120	1	80	20
	Fabrique de soufflets	St Hilaire du Harcouet	2			15	1	10	15
	Fabrique de soufflets	Sourdeval	2			20		4	
	Vannerie	Remilly	61	1		100	1		12
	Vannerie	La Chapelle en Juger	2			2			
	Vannerie	Dangy	5						
	Total		98	3	3	356	3	100	47
Total général			1291	211	28	4988	332	1077	397

Annexe 38 : Inspection maritime de M. D'INFREVILLE sur les côtes françaises de l'Océan (1629-1631), extraits¹⁸⁰⁵

« Sommaire du voyage fait par le sieur d'Infreville en tous les ports et havres de France, par le commandement de Monseigneur le cardinal de Richelieu, Grand-maître, chef et Surintendant-général de la navigation et commerce de France, suivant la commission qu'il m'en a donné le dernier mai mil six cent vingt neuf, selon les points et chefs particuliers contenus en ladite commission et instruction sur icelle.

Pour ce qui est du premier chef, de me transporter en tous les ports, havres, rades et côtes de l'obéissance de sa majesté, qui sont en la mer océane et ès rivières esquelles abordent les vaisseaux [...] Le mois d'août j'ai commencé ma route, savoir :

[de la Picardie jusqu'à Grandcamp]

Levé [Les Veys], qui est une baie large d'une lieue, que couvrent toutes les marées, et qu'il faut passer entre deux marées.

Carentan, siège [d'amirauté].

La Hogue, siège ; s'y peut faire un havre.

Réville

Quettehou, Quinéville.

Barfleur, siège et port.

Cherbourg, siège et port.

Port-Bail, siège, rivière de Carteret.

Coustainville, siège, battures¹⁸⁰⁶.

Renneville [Regnéville], siège, battures.

Briqueville.

Granville, siège, port, le dernier de Normandie.

Mont-Saint-Michel, battures.

Genest, battures.

Avranchin, battures.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

Pour le regard du second chef, contenant de faire rendre compte aux commis de tout ce qu'ils ont reçu pour monseigneur le cardinal, de quelque nature que ce soit, arrêter lesdits comptes [...] et allouer auxdits commis le sou pour livre de toutes leurs recettes, pour leurs droits, salaires et vacations.

[dans le même ordre]

A Carentan, Guillaume Roulin9 lt 10 s

A Cherbourg, le sieur Tanquaray, pour la Hogue, Barfleur, Port-Bail et Cherbourg, a rendu compte au sieur Brucourt de cinq mille soixante-dix livres seize sous, dans lequel il emploie des paiements sans iceux justifier, et des reprises qu'ils devront avoir reçues. J'ai [...] ordonné audit Tanquaray de remettre les deniers et sondit compte entre les mains du sieur de Brucourt, et faire apparoir de décharge d'iceux au conseil de Monseigneur, dans la fin du mois de décembre dernier passé. Et ayant fait compte, ledit Tanquaray, de ce qu'il a reçu depuis ledit compte, il s'est trouvé avoir reçu la somme de ;;;;;;;;;;;;;;..... 120 lt 15 s

A Granville, Le Noble, par le compte qu'il a rendu à M. de Collemoulins, a reçu cinq cent trente-sept livres dix sous et par celui qu'il nous a rendu, deux cent cinquante-six livres un sou ; en tout 793 lt 9 s, déduit 39 lt 13 s du sou pour livre, reste du net 753 lt 15 s 6 d.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

Pour le troisième chef, de reconnaître quels droits se tirent sur les vaisseaux et marchandises qui entrent et sortent des ports et havres, et en quel état sont lesdits ports et havres, s'ils sont entretenus, par qui et de quels deniers :

[dans le même ordre]

¹⁸⁰⁵ Eugène SUE (éd.), *Correspondance de Henri D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, accompagnée de documents relatifs à l'histoire de la marine du règne de Louis XIII*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1839, tome III, p. 171-221

¹⁸⁰⁶ Rochers situés un peu au-dessous de la surface de l'eau

A Carentan, la ville a des deniers d'octroi sur le vin, cidre, beurre, pour la réparation des quais, murailles et portes.

A Cherbourg, se lève par le receveur du domaine, cinq sous de chaque vaisseau, grands ou petits, pour siège et ancrage ; le port est entretenu par la ville sans deniers d'octroi.

En l'étendue de Coustainville, le sieur de Montchaton et Genrin lèvent trois livres pour chaque pêcheur.

Le port de Granville est négligé, quoique de soi il soit bon ; les habitants ont un octroi pour le bâtiment de la chaussée [jetée], à lever sur eux, selon les voyages, la levée duquel ne se fait plus à présent.

J'ai fait établir par toute la Picardie et Normandie le droit d'ancrage suivant et conformément à l'arrêt du conseil.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

[...]

Pour le sixième, quels vaisseaux appartiennent à sa majesté, où ils sont et en quel état, et qui les commande, en quels lieux l'on en bâtit, [...].

[dans les ports de la Manche : aucun]

Pour le septième, de m'enquérir exactement des vaisseaux appartenant aux particuliers qui peuvent servir en guerre.

Normandie :

A Dieppe, il peut y avoir six vaisseaux de cent et cent cinquante tonneaux qui peuvent servir en guerre.

A Honfleur, il y a deux vaisseaux de particuliers équipés de huit canons chacun.

A Granville, il y a vingt terre-neuviens.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

Pour le huitième, de savoir quels capitaines, patrons, charpentiers, conniers et matelots sont es dites côtes et peuvent servir sa majesté.

[dans le même ordre]

A Cherbourg, on peut trouver six charpentiers, dont Truffé (?) est estimé quarante matelots et vingt-cinq maîtres de navires.

A Granville, il peut se trouver cent bons hommes de mer.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

[...]

Pour le onzième, si les guets sont faits en temps de paix et la garde en temps de guerre par ceux qui y sont sujets, et si en toutes les côtes, il y a des capitaines gardes-côtes pour y commander suivant l'ordonnance.

[dans le même ordre]

A Carentan, le gouverneur du château fait payer le guet¹⁸⁰⁷ à deux paroisses, et celui de Saint-Sauveur à une paroisse, et n'est payé à l'amirauté que par neuf paroisses, quoiqu'il y en ait beaucoup davantage dans l'étendue qui doivent ledit guet, suivant l'ordonnance, qui prétendent s'en être fait décharger. J'ai enjoint aux officiers de les condamner audit guet, et d'apporter leurs titres ; et en cette étendue, il y a deux capitaines gardes-côtes.

A La Hougue, le sieur de Saint André, capitaine garde-côte de trente deux paroisses sujettes à la garde et au guet ; il y en a vingt qui prétendent s'en exempter, leur étant forcé de payer le droit de guet au château de Vallongne et de Saint-Sauveur.

En l'étendue de Barfleur, il y a vingt-huit paroisses et deux capitaines gardes-côtes ; les châteaux de Cherbourg, Vallongne et Saint-Sauveur assujettissent treize d'icelles au droit de guet, et celles qui paient à Cherbourg sont forcées de payer dix sous par feu.

Le commandeur de Valcanville¹⁸⁰⁸ prétend exempter sa paroisse dudit droit de guet et non de la garde ; les quatorze autres paroisses paient ledit guet en temps de paix.

A Cherbourg, le sieur Desmarest est capitaine garde-côte, et y a trente-dix paroisses sous sa charge, sujettes à la garde et au guet : il est fort soigneux de l'honneur de sa charge.

A Port-Bail, le capitaine garde-côte, le sieur Damier, lors des montres, établit un greffier, garde les rôles et en dispose à sa volonté.

A Coustainville, il y a deux capitaines gardes-côtes : le sieur Piron et le sieur Servigny, duquel sieur Servigny m'a été fait plainte, et entre autres qu'il ôtait les congés de monseigneur de sa permission particulière.

¹⁸⁰⁷ Les habitants payaient une redevance pour ne pas avoir à assurer le guet en personne

¹⁸⁰⁸ De la commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (successeurs temporels des Templiers)

A Renneville, le sieur Daigneaux est capitaine garde-côte de huit paroisses de l'étendue, dont deux sont assujetties à la garde du château de Renneville, et leur fait payer, le capitaine dudit château, en paix, trois sous par feu.

En l'étendue de Granville, il y a vingt-neuf paroisses qui assistent aux montres et prétendent toutes exemption du droit de guet en paix ; il y a eu procès poursuivi en parlement par les receveurs de M. de Montmorency ; il y a deux capitaines gardes-côtes qui n'ont provisions de monseigneur.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

Pour le douzième et dernier article, si les sièges de la juridiction de la marine sont remplis d'officiers, et quels y manquent, et si les ordonnances du roi sur le fait de la marine sont observées.

[dans le même ordre]

A Barfleur, la charge de procureur du roi est vacante.

A Coustainville et Renneville, l'on peut établir encore deux huissiers.

A Granville, Nicolas Pigeon exerce la charge de procureur du roi par commision, en attendant la confirmation de monseigneur sur la résignation.

[suivent la Bretagne, le duché de Retz, le Poitou et la Guyenne]

Ce présent extrait, contenant douze chefs, a été fait par moi, commissaire général de la marine soussigné, sur le procès-verbal du voyage que j'ai fait en tous les ports de la mer océane, pour être présenté au conseil de sa majesté. Fait à Paris, le vingt-troisième jour de mars mil six cent trente et un.

D'INFREVILLE »

*Annexe 39 : Inventaire des vaisseaux appartenant à des particuliers en 1664*¹⁸⁰⁹

Amirauté de Carentan :

« L'an mil six cents soixante et quatre, le cinquième jour de may, Nous, Léonard Rousselin, sieur du Longbout, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en l'admirauté de France pour les sièges de Carentan, les Veys et Saint Fromont et autres lieux en dépendant, assisté de M^e Richard Vic, par nous pris pour greffier, après avoir de luy pris le serment requis en présence de M^e Charles Le Sage, escuier, sieur de Haudienville, conseiller et procureur du Roy, pour l'exécution de l'arrest du Conseil royal des finances du vingt et unième avril dernier, par lequel Sa Majesté a ordonné que, par les officiers de l'admirauté, chacun en l'estendue de sa jurisdiction, sera fait une description, estat ou inventaire général de tous les vaisseaux, de quelque fabrique qu'ils puissent estre, françois ou estrangers, qui se trouveront dans les ports, havres et rades de son obéissance, ou occupés à quelques voages à la mer, appartenans à des particuliers, marchands, négociants ou autres aubjets de sa majesté, ensemble du port, aage et qualités desdits vaisseaux, et ce à quoy ils peuvent estre destinés et employés, pour le tout estre par chacun d'eux incessamment envoyé à la suite de la Cour au sieur Colbert, conseiller audit Conseil royal et intendant des finances, ayant le département de la marine, et de nostre ordonnance du cinquième de ce mois, d'estre ledit arrest publié et affiché aux lieux ordinaires dudit Carentan, ports et havres en dépendant, affin de l'exécution d'iceluy avons procédé à l'inventaire et estat des vaisseaux et bastiments estant dans lesdits ports, havres et rades dépendants dudit siège, suivant l'intention dudit arrest, ainsi qu'il ensuyt :

- Dans la rivière du Quay de Carentan, avons trouvé une bollande du port de vingt tonneaux, bastye à Ypres en Flandre, dont est maître et propriétaire Jean Morel de S^{te} Honorine en Bessin, il y a quatre ans, de quatre pieds sous son tillac¹⁸¹⁰, laquelle peut servir encore 7 à 8 ans à porter des marchandises de port en port.
- Item un petit bateau appartenant à Jacques Godefroy dudit Carentan, du port de quatre tonneaux, basty au Grand Camp il y a 5 ans, non couvert ny doublé, qui sert et peut encore servir 4 à 5 ans à porter des marchandises de port en port dans les rivières.
- Dans la rivière du pont d'Ouve, avons trouvé une gribane appartenant à Pierre Le Lienod d'Abbeville¹⁸¹¹, bastie audit lieu il y a dix ans, du port de 30 tonneaux, ayant quatre pieds et demy sous son tillac, et peut encore servir 10 ans à porter des marchandises.
- Dans la rivière du Four de Taute, avons trouvé une gribane appartenant à Pierre Perier du Val de La Haye sur Seine, bastye à la Milleraye il y a douze ans, du port de 50 tonneaux, avec 2 matz de hune, un mat de mizenne, et a sous son tillac six pieds, et peut encore servir dix ans à porter toutes sortes de marchandises de lieu à autre.
- Item une autre gribane appartenant à Jean Jouan de Rouen, bastie à Jumiège sur Seine il y a dix ans, du port de 50 tonneaux, avec deux matz et hune et un mat de mizenne, et a souz son tillac six pieds, et peut encore servir dix ans à porter des marchandises de lieu à autre.
- Et le septième dudit mois, Nous, juge procureur du Roy et greffier susdit, sommes transportéz au port de Saint Fromont où avons trouvé le nombre de cinq gribanes chargeantes de sidres pour porter à Rouen, scavoir :
 - Une gribane appartenant à Richard Tirenault, de La Haye sur Seine, du port de trente cinq tonneaux, bastie à Saint Pierre de Manneville il y a trois ans, ayant six pieds sous son tillac, mastée d'un mat de hune, et peut encore servir dix ans à porter des marchandises en mer de cours en cours.
 - Une autre gribane appartenant à Louis Seillard de Villequier sur Seine, bastie audit lieu il y a un an et demy, du port de 30 tonneaux, avec un mat de hunes, ayant six pieds souz son tillac, et peut encore servir 12 à 15 ans.
 - Une autre gribane, appartenant à Michel Le Fort, de Taillenies sur Seine et au sieur Daniel et Jacques Bullot, machand de Rouen, du port de 25 tonneaux, bastie il y a 15 ans, et peut encore servir 3 ou 4 ans, ayant cinq pieds sous son tillac.

¹⁸⁰⁹ Bibliothèque nationale, Cinq cents de Colbert, 199, f^o 127-143

¹⁸¹⁰ Pont supérieur

¹⁸¹¹ Ou Addeville, Commune de Saint-Côme-du-Mont

- Une autre gribanne appartenant à Guillaume Anquetil de La Fontaine sur Seine, du port de 30 tonneaux, bastie en Picardie il y a 20 ans, ayant souz son tillac cinq pieds, sans matz de hunes et peut encore servir 3 ou 4 ans.
- Une autre gribane appartenant à Jean des Champs de Caudebec, bastie audit lieu il y a 20 ans, du port de 25 tonneaux, ayant cinq pieds souz son tillac, sans matz de hunes, et peut encore servir 3 ou 4 ans à porter des marchandises en mer de port en port.
- Dans la rivière de Montmartin proche les espics dudit lieu, avons trouvé une gribane appartenant à François Maillard du Val de la Haye, bastie audit lieu il y a six ans, du port de 40 tonneaux, ayant six pieds souz son tillac, mastée d'un matz de hunes et de mizenne, et peut encore servir douze à quinze ans.
- Dans la rivière du Petit Vey, avons trouvé un petit batteau pierrier appartenant à Gilles Poudré de la paroisse d'Auville, basti il y a 8 ans, du port de 4 tonneaux, sans tillac, et va à la mer pour porter des pierres et des sables.
- Item un autre batteau pierrier appartenant à Pierre Breard de ladite paroisse d'Auville, basti audit lieu il y a cinq ans, du port de cinq tonneaux, sans tillac, et sert à aller en mer quérir de la pierre et du sable.
- Item un autre batteau pierrier appartenant à Fabien La Joye de Brucheville, basti audit lieu il y a 6 ans, du port de 5 tonneaux, sans tillac, qui sert à aller quérir en mer de la pierre et du sable.
- Item un autre batteau appartenant au seigneur de Beuzeville, conduit par Gilles Grand Camp, du port de 5 tonneaux, qui sert à charrier de la pierre et du sable.
- Item un autre batteau appartenant audit sieur de Beuzeville, conduit par Guillaume Noel de ladite paroisse, du port de 6 tonneaux, basti audit lieu il y a cinq ans, sans tillac, qui sert à porter de la pierre et du sable.
- Et le 8^{ème} dudit mois, Nous, juge, procureur du Roy et greffier susdit, sommes transporté au Grand Vey. Dans le port de Letnière ou du Grand Vey, avons trouvé un batteau appartenant à Jean Havard de Ste Honorine en Bessin, du port de dix tonneaux, basti audit lieu il y a dix ans, ayant quatre pieds souz son tillac, et sert à porter des marchandises de havre en havre, et peut servir 5 ou 6 ans.
- Item un autre batteau appartenant à Jacques Deguillon de Port en Bessin, basti audit lieu il y a sept ans, du port de douze tonneaux, ayant souz son tillac quatre pieds et demy, et peut encore servir 9 à 10 ans.
- A la coste de Varreville, avons trouvé un batteau pescheur appartenant au sieur curé de ladite paroisse, basti il y a cinq ans, du port de quatre tonneaux, sans tillac, qui sert à pescher du poisson le long de la coste, conduit par Jean Seburet dudit lieu.
- Item un autre batteau appartenant au sieur Le Fauconnier de ladite paroisse de Varreville, conduit par Louis Jouays, basti il y a quatre ans, du port de quatre tonneaux, lequel va le long de la coste pescher du poisson.
- A la coste de Foucarville, avons trouvé un batteau appartenant au sieur de La Foudre de ladite paroisse, conduit par Gilles Gaulette, basti il y a six ans, qui sert à pescher du poisson en mer le long de la coste.
- A la coste de Ravenoville, avons trouvé deux batteaux appartenant au sieur de Sibrentot, seigneur de ladite paroisse, l'un desquels est du port de quatre tonneaux et l'autre de six, bastis audit lieu il y a cinq à six ans, l'un conduit par François Asnebrun et l'autre par François Rouget de ladite paroisse, qui servent à pescher du poisson en mer le long de la coste.
- A la coste de Saint Marcouf, avons trouvé un batteau appartenant à Robert Fontaines, basti il y a sept ans, du port de quatre tonneaux, sans tillac, qui sert à pescher du poisson le long de la coste.

Dont du tout nous avons dressé nostre procez verbal et donné nostre attestation que, dans l'estendue de nostre jurisdiction, il n'y a autre bastiments, navires ou vaisseaux que ceux cy dessus mentionnez, ce que nous avons signé avec lesdits procureur du Roy et ledit Richard Vic nostre greffier.

Amirauté de La Hougue : Inventaire absent

Amirauté de Barfleur [texte de lecture difficile en raison de son écriture peu soignée et de la mauvaise qualité du microfilm de la Bibiothèque nationale]

L'état et mémoire des vaisseaux, barques et batteaux estant de droit tant dans le havre de Barfleur que le long des costes dépendantes du siège de l'admirauté dudit lieu, quia deux qui sont en voyage, fait et dressé par Nous, juge, lieutenant et officier de ladite admirauté, suivant et conformément à l'arrest du Conseil du vingt et unième d'avril dernier à nous adressé par Mons^r de Colbert, conseiller du Roy et Intendant de ses finances. Premièrement :

- Une barque, fabrique d'Angleterre, taillée en façon de fregade, en laquelle il y a un pont secondaire¹⁸¹², qui contient et qui porte trente à trente cinq tonneaux, laquelle sert ordinairement à porter des marchandises de port en port, et le plus souvent employée à porter des huystres à l'escaille de Grandville en la ville de Rouen pendant la saison, ne pouvant attester le tems de la construction d'icelle pour estre estrangère, mais peut encore subsister cinq ou six ans par l'advis et raport des ouvriers et matelots qui la conduisent, appartenant à quatre particuliers de ce lieu de Barfleur et paroisses voisines et conduite par un nommé Jean Le Terrier, marinier de ce pays, n'ayant aucun canon.
- Une aultre barque, fabriquée dans ce pays, appartenant à divers particuliers tant de ce lieu qu'autres, du port de soixante et cinq tonneaux ou viron, à laquelle il y a deux ponts ou tillacs, entre lesquels il n'y a que quatre à cinq pieds de hauteur, avec deux petites pièces de canon ou bartincles¹⁸¹³, construite depuis deux ans, qui peut durer quatorze à quinze ans estant conservée, estant de présent en voyage pour aller en la ville de Bayonne en France porter marchandises pour marchands de Honfleur, à la conduite d'un nommé Jacques Godet, avec ses équipiers au nombre de cinq, tous simples matelots de ce lieu et parroisses adjacentes.
- Une autre barque, fabrique de ce lieu, du port de vingt ou vingt cinq tonneaux, à laquelle il n'y a qu'un pont ou tillac, bastye et construite en l'année qvi^c quarante cinq comme il nous a esté raporté par les bourgeois et habitants de ce lieu, appartenant à cinq particuliers de divers lieux, conduite par François Choel et deux ses équipiers, servant ordinairement au transport des huistres à l'escaille pendant la saison de port en port, n'a aucun canon, peut encore servir trois ou quatre ans estant réparée.
- Une autre barque ... façon de frégate, du port de douze à quinze tonneaux, qui servant à porter marchandises de port en port, fabrique dudit pays, conduite par Raymont Vauquin patron et deux équipiers, n'ayant qu'un pont ou tillac, sans aucun canon, pourrait avoir quatre ou cinq ans, ne pouvant dire précisément l'endroit qu'elle a esté faite.
- Un vaisseau façon de flibot, du port de vingt cinq tonneaux, sans pont ny tillac, appartenant à plusieurs particuliers, conduite par Louis Cleret et deux équipiers au voyage que fait de port en port en quoy il sert ordinairement, construit B...isye, de plus de vingt ans et qui ne peut plus durer que deux ou trois ans au plus et n'a pas de canon.
- Une barque estant en la paroisse de Fermanville dans un lieu nommé Caplevy, construite en l'année dernière audit lieu, appartenant à plusieurs particuliers, du port de trente tonneaux ou viron, taillée en façon de frégate, conduite par un nommé du Moulin avec quatre équipiers, servant à transporter des marchandises de port en port, n'ayant qu'un pont ou tillac, sans canon, pouvant durer quinze ou seize ans.
- Item quatre batteaux façon de ce pays dénommés gabares et construction, du port de dix à douze tonneaux le plus grand et les autres moins, ayant chacun un pont ou tillac, appartenant à divers particuliers, et allant de port en port pour porter marchandises et huystres en escaille dans P... et ne va que deux ou trois
- Douze autres petits batteaux tant de ce lieu que le long du ... dessus et paroisses adjacentes dépendantes d'icelle jurisdiction, servant ordinairement à la pesche des maquereaux que dans la saison et à faire pesche des huistres à l'escaille, dont le plus grand ne peut porter plus de cinq ou six tonneaux et qui appartiennent à plusieurs particuliers de ce lieu et circonvoisins.
- Un navire taillé en façon de frégate, fabrique de Saint E...y, eschoué à l'entrée du havre de ... par forte tempête, estant tout rompu et brisé au moys de novembre dernier, ayant deux ponts, sans aucuns agrès, voiles ny cordages, ayant esté vendu et adjudgé en justice royale des propriétaires d'iceluy par l'impossibilité de le pouvoir raccomoder, après avoir fait transporter lesdits agrès, ... et canons qui estoient dans iceluy, qui est du port de deux cents cinquante tonneaux par le raport des matelots.

Fait et dressé par nousdit juge, lieutenant en l'admirauté pour le siège de Barfleur et dépendances, pour ce assisté de M^e Guillaume Tesson, advocat occupant comme le plus ancien pour l'absence du procureur du Roy, et Jean Ermise advocat, M^e Geoffre advocat en ladite admirauté, suivant ledit arrest du Conseil, pour estre envoyé à Monseigneur Colbert, conseiller du Roy, Intendant des finances de Sa Majesté, ce douzième jour de may qvi^c soixante quatre.

Amirauté de Cherbourg

L'an mil six cents soixante quatre, le jedy huitième jour de may, Nous Pierre de la Fontaine, sieur du lieu, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en l'admirauté de France au siège de Cherbourg et dépendances,

¹⁸¹² Lecture incertaine

¹⁸¹³ Idem

aisté de Me Richard Scelles, freffier ordinaire en laditte admirauté et de Jean Nouaynville huissier en icelle, En exécution de l'arrest du Conseil royal des finances à Nous envoyé du vingt et un d'avril dernier et ordonnance de son Altesse de Vandosme, pair, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France du vingt deuxième dudit mois et an, pour faire description, estat et inventaire général de tous les vaisseaux de quelque fabrique qu'ils puissent estre, français et estrangers, qui se trouveront dans les ports, havres & rades de son obéissance ou occupez en quelques voyages à la mer, appartenants à des particuliers, marchands négociants ou autres sujets de Sadire Majesté, ensemble du port, aage et quallité desdits vaisseaux, et de ce à quoy ils peuvent estre destinez et employez ; et estre le tout envoyé à la suite de la Cour à Monsieur Colbert, conseiller audit Conseil royal & Intendant des finances, ayant le Département de la Marine ; Nous estant fait accompagner de Richard Nicolle et David Noël, maîtres charpentiers de marine et des maîtres des vaisseaux cy après designez, et parvenus au havre de Cherbourg,

- Avons trouvé une barque appartenant à François Le Terrier, qu'ils ont dict et remarqué avec nous estre du port de trente thonneaux ou viron, de trente neuf pieds de quille portant son grève, treize pieds et demi de bout, ayant le cul carré et six pieds sous son pont seul, fait construire et bastir en ce lieu en l'année 1660, bien esquipé d'ancres, chasbles, voilles & funains bast avec un petit bateau flambant, dont il se sert d'ordinaire pour aller à Bordeaux, La Rochelle, Bretagne, Rouen et dans la province de Normandie et capable outre d'aller plus loing sans pourtant avoir aucunes armes ny canons.
- De plus avons trouvé dans ledit havre une autre petite barque du port de vingt quatre thonneaux ou viron, nommée La Nostre Dame, aussi à tontures & le cul carré, appartenant à Thomas Cresley & autres bourgeois de ce lieu, ayant trente cinq pieds de quille, onze pieds & demy de bout & cinq pieds & demy sous son pont, qui le sert pour aller pareillement aux lieux susdits, bien esquipés de ses voilles, ancres, chasbles & petit bateau & autres ustensilles, et qui a esté bastie audit lieu il y aviron dix ou douze ans et depuis y a encore fait travailler pour la radouber & mettre en estat de service marchand, sans aucune force de canon ny autres armes.
- Plus avons trouvé dans ce havre une petite chasloupe appartenant à Jean Jullien de cedit lieu, du port de cinq thonneaux environ, ayant trente cinq pieds de quille, neuf pieds de bout & sous son pont quatre pieds, ayant esté construite & bastie en Angleterre il y a viron dix ans & par luy faite radouber & mettre en bon estat de chasbles, ancres, voilles, agrez & ustensilles nécessaires, et qui luy sert d'ordinaire pour aller audit lieu d'Angleterre.
- Plus avons trouvé un petit bateau à cul rond, sans fason de pont, de huit thonneaux environ, appartenant à Toissaint Varin de la coste de Syouville dépendant de cette jurisdiction, & par luy faite bastir depuis un an, ayant trente pieds de quille, dix pieds de bout et cinq pieds sous son pont, bien masté & esquipé de tout ce qui est nécessaire pour service marchand, et dont il se sert d'ordinaire pour aller dans les isles d'Angleterre.
- Plus un petit bateau du port de huit à dix thonneaux, dont est propriétaire Jacques Besnard et qu'il a acheté depuis un an à la coste de La Hague et iceluy fait radouber et mettre en estat de service marchand, ayant sous son pont quatre pieds et vingt trois pieds de quille, dont il se sert ordinairement pour porter des huîtres dans le temps et aller de port en port dans les provinces.
- Attestons, en outre les dessus dits, y avoir encore plusieurs autres bateaux appartenants aux bourgeois de ce lieu et qui de présent sont hors. Scavoir :
 - o Une barque dont est propriétaire Louis Guilly & ses frères de ce lieu, par eux fait construire & bastir il y a viron six ans, estre du port de trente thonneaux ou viron, n'ayant qu'un pont & le cul carré, & fassonné de trente six pieds de quille, treize pieds & demy de bout & six pieds & demy sous son pont, bien esquipé de voilles, cables, ancres & funains, avec un petit bateau, estant bastie à Saint Malo, dont il se sert d'ordinaire pour aller à Bordeaux, La Rochelle, Le Havre, Diepe & autres lieux dans la province.
 - o De plus y a aussy une petite barque appartenant à Pierre Masine de ce lieu, du port de quinze thonneaux ou viron, par luy faite racommoder sur un vieux bastiment d'Angleterre, ayant trente pieds de quille, dix pieds & demy de bout & cinq pieds & demy sous son tillacq et est à cul carré, et dont il se sert d'ordinaire pour aller aux lieux d'Angleterre, Rouen, Grenezé & Carenten où il est depuis.
 - o De plus une petite barque du port de saize à dix sept thonneaux, à Louis Fassin de ce lieu, et qu'il a fait construire & bastir en l'année 1660, ayant trente quatre pieds de quille, cinq pieds & demy sous son pont, dix pieds & demy de bout, à cul carré, et dont il se sert pour aller de port en port, à Rouen & autres lieux, ainsy qu'en Angleterre où il est depuis.
 - o Plus deux autres petites barques du port de chacun vingt cinq thonneaux, appartenants à Toussaint & François Le Poictevin, faits bastir & construire il y a fort longtemps, lesquels ils ont

faict radouber et mettre en estats de service marchand, de trente pieds de quille, de onze pieds de bout & cinq pieds & demy soubz leur pont, aussy à cul carré, et dont il se sert pour aller de port en port, à Rouen & autres lieux, ainsy qu'en Angleterre où ils sont depuis, esquipés de mats, voilles, ancrs, cables & funains, aussy chacun un petit batteau.

- Plus un petit batteau, du port de huit thonneaux, appartenant à Nicolas Gibert & que avait fait radouber sur une chasloupe fort vieille, dont il se sert pour aller de port en port, mesme en Angleterre & dans les isles de Grenezé, esquipé de masts, voilles & cordages et de présent en la ville de Caen.
- Plus un autre batteau sans tillacq, appartenant à Gabriel Langrin de la coste de la Hague, de huit tonneaux ou viron, avec ses masts, voilles et autres ustensilles, le tout fort vieux, et dont il se sert pour aller aux isles d'Angleterre & de port en port, estre de vingt huit pieds de quille et neuf pieds de bout, estant de présent en ladite isle de Grenezé.
- Un autre petit batteau, appartenant à François Hager, du port de six thonneaux ou viron, de vingt quatre pieds de quille, sept pieds de bout & cinq pieds soubz son pont, fason de Bretagne et qu'il a fait raccomoder en ce lieu depuis un mois, avecq ses mats, cordages, chasbles, ancrs et ustensilles nécessaires, dont il se sert pour aller de port en port, en Angleterre, Grenezé, estant de présent en ladite ville de Caen.

Dont et de tout ce que dessus avons dressé nostre procez verbal, icelluy signé pour véritable & sont signés aux dessusdits avec nous pour satisfaire à la vollonté de Sa Majesté, et ce envoyé à Monsieur Colbert.

Amirauté de Portbail : Inventaire absent

Amirauté de Coutances : ports et havres de Coutainville, Bec d'Agon, Blainville, Linverville et dépendances

L'an mil six centz soixante quatre, le traizième may, Nous, Jullien Dauvin, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en l'Admirauté de France pour le siège de Coustances, Coutainville, bec et havre d'Aagon et deppendances, présence de M^e Richard Euvreur, procureur du Roy pour ledit siège, et de M^e Jean Le Maistre, advocat, nostre greffier ordinaire, Pour exécution de l'arrest du Conseil royal et de la commission de Sa Majesté estant au bas du vingt unième avrill dernier, ensemble de l'ordonnance rendüe en conséquence par son Altesse le duc de Vendosme, pair, grand maistre, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France le vingt deuxième dudit mois, par laquelle, conformément audit arrest et commission, il nous est mandé & ordonné de luy envoyer incessamment ainsi que à Monsieur Colbert, conseiller du Roy en son Conseil royal, intendant des finances ayant le département de la Marine, une description, estat ou inventaire général de tous les vaisseaux, de quelque fabrique qu'ils puissent estre, françoise ou estrangère, qui se trouvent dans les portz, havres et rades de l'endue de nostre jurisdiction ou occupés à quelque voyage à la mer, appartenantz à des particulliers marchands négociants & autres subjectz de sadite Majesté, et ainsi qu'il est porté plus au long par le mémoire & instruction, à nous envoyé par le seigneur Colbert, avecque son ordre ou lettre missive par nous faict registrer en nostre greffe, les publiés & affichés là où besoing a esté dans l'endue de nostre dite jurisdiction, affin que le tout soit particilièrement exécuté, Sommes exprès comparus différentz jours tant au havre dudit lieu de Coutainville, havre du bec d'Aagon et rades dépendantes de nostredite jurisdiction pour dresser ladite description, estat ou inventaire conformément audit arrest & à ladite ordonnance & suivant son mémoire.

A laquelle fin, nouz estant transportez audit havre du bec d'Aagon pour dresser nostre inventaire du nombre & estat des batteaux, estant de présent & de ceulx en estant partis qui sont sur mer, après nous estre exactement informés, avons trouvé dans ledit havre il y a de présent et y navigant les batteaux cy après dénommés. Premièremerit :

- Un batteau appartenant à Toussaint Adeluë & dont il est maistre & conducteur, du port de dix tonneaux ou environ, non ponté & nous a esté attesté qu'il y a quinze ans qu'il a esté fabriqué.
- Un autre batteau appartenant à Helye Guérin, du port de neuf tonneaux ou environ, dont il est maistre & conducteur, fabriqué il y a treize ans.
- Un autre batteau appartenant à Charles Guérin, du port de huit tonneaux, n'estant ponté, duquel il est maistre & conducteur, fabriqué il y a cinq ans.
- Un autre batteau appartenant à Mathurn Béchard, du port de cinq tonneaux ou environ, non ponté, dont il est maistre & conducteur, fabriqué il y a treize ans.

- Un autre batteau appartenant à Guillaume Grandin, du port de douze tonneaux ou environ, n'estant ponté, fabriqué il y a trois ans et dont il est maistre & conducteur.
- Un autre batteau du port de sept tonneaux ou environ, non ponté, appartenant à Pierre Cronin & dont il est maistre & conducteur, fait il y a quinze ans.
- Un autre batteau appartenant à Helye Le Huby, dont il est propriétaire & conducteur, non ponté, fait il y a six ans.
- Un autre batteau appartenant à Charles Grandin, du port de neuf tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a vingt ans dont il est conducteur & bourgeois dudit Grandin.
- Un autre batteau appartenant à Michel Guérin, dont il est conducteur & maistre, du port de huit tonneaux ou environ, aussy non ponté & fait il y a six mois.
- Un autre batteau appartenant à Jean Grandin, duquel il est maistre & conducteur, & de continence de dix tonneaux ou environ, aussy non ponté & fabriqué il y a quatorze ans.
- Un autre batteau appartenant à Jacques Nicolle, du port de six tonneaux ou environ, non ponté, duquel ledit Nicolle conducteur & maistre, fabriqué il y a cinq ans.
- Un autre batteau du port de dix tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a deux ans, appartenant à Jacques Baillet, dont il est bourgeois & conducteur.
- Un autre batteau appartenant à Pierre Mequet, dont il est conducteur & maistre, du port de cinq tonneaux ou environ, non ponté & fait il y a douze ans.
- Un autre batteau appartenant à Jacques Fauquer, du port de six tonneaux ou environ, non ponté, dont il est conducteur & maistre, & fait il y a cinq ans.
- Un autre batteau appartenant à Clair Adeluë, dont il est conducteur & maistre, du port de cinq tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a dix ans.
- Un autre batteau, du port de six tonneaux ou environ, appartenant à Pierre Perier, dont il est maistre & conducteur, non ponté & fabriqué il y a quatorze ans.
- Un autre batteau appartenant à Jean du Vé, duquel il est conducteur & maistre, du port de huit tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a quinze ans.
- Un autre batteau appartenant à Jullien de la Fosse, du port de six tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a douze ans & dont il est conducteur & maistre.

Tous lesquels batteaux portent & font trafficq de chaux vive en la coste de Bretagne & en rapportent de la pierre d'ardoise et charbon de terre, & sont tous lesdits batteaux de fabrique dudit lieu d'Aagon ou des havres circonvoisins, sans estre taillés en façons.

Et Nous estantz aussy transportez audit havre de Coutainville pour dresser nostre inventaire du nombre des batteaux qui y naviguent, du port & capacité d'iceulx & de la navigation qu'ils font ordinairement, suivant qu'il est prescript par ledit arrest, certiffions que dans ledit havre, il y a, Premièrement :

- Un batteau dont est maistre & conducteur Jacques Rabasse, du port de dix huit tonneaux ou environ, non ponté, fabriqué il y a vingt ans.
- Un autre batteau, du port de douze tonneaux ou environ, non ponté, fabriqué il y a deux ans, dont est maistre & conducteur Jean Tanquerey.
- Un autre batteau, dont est maistre & conducteur Pierre Sebrie, du port de huit tonneaux ou environ, non ponté, fabriqué il y a quatre ans.
- Un autre batteau appartenant à Jacques Mesnage, dont il est conducteur & masitre, du port de dix tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a cinq ans.
- Un autre batteau, du port de treize tonneaux ou viron, non couvert, fait il y a dix sept ans, appartenant à Michel Mesnage, dont il est conducteur & maistre.

Lesquels batteaux sont employez pour transporter & voiturer de la pierre de Chauzé tant en la ville de Saint Malo que autres lieux.

- Un batteau appartenant à Pierre Mequet, dont est conducteur Noel Le Rat..., du port de six tonneaux ou viron, non ponté, fait il y a sept ans.
- Un autre batteau appartenant à Denis Le François, dont il est conducteur & maistre, du port de quatre tonneaux ou viron, non ponté, fait il y a vingt ans.

Lesdits deux batteaux servent pour voiturer toutes sortes de marchandises aux isles de Gerzé & Guernezé.

- Un autre batteau appartenant à Jacques Tanquerey, dont il est conducteur & maistre, du port de dix huit tonneaux ou viron, non ponté, fait il y a six mois.
- Un autre batteau appartenant à Pierre Tanquerey, dont il est maistre & conducteur, du port de six tonneaux ou viron, non ponté, fait il y a deux ans.

- Un autre bateau appartenant à Richard Bermois, dont il est maistre & conducteur, non ponté, fait il y a six mois, du port de dix huit tonneaux ou environ.

Lesquels bateaux servent à voiturier de la marchandise à Saint Malo de l'Isle.

- Un autre bateau appartenant à Pierre Chardet, dont il est maistre & conducteur, du port de quatre tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a dix ans.
- Un autre bateau appartenant à Germain Hellaire, dont il est maistre & conducteur, du port de cinq tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a dix ans.

Lesquels bateaux servent à aller à l'Isle de Chauzé faire la pesche de congres & homartz & sont tous de la fabrique du pays, faite estre taillés en façon.

Ceci fait, nous estant pareillement transportez aux rades des parroisses de Blainville & l'Ingreville, avons trouvé qu'il y a & y naviguent le nombre des bateaux qui ensuit. Premièrement :

- Un bateau appartenant à Pierre Cristy, dont il est maistre & conducteur, du port de vingt tonneaux ou environ, ponté, fait il y a dix ans.
- Un autre bateau appartenant à Jullien Hamel & dont il est maistre & conducteur, du port de dix huit tonneaux ou environ, ponté, fait il y a vingt ans.
- Un autre bateau appartenant à Michel Villedieu & dont il est maistre & conducteur, du port de dix huit tonneaux ou environ, ponté, fait il y a dix huit ans.
- Un autre bateau appartenant à Jean Boivin, dont il est maistre & conducteur, du port de vingt tonneaux ou environ, ponté, fait il y a six ans.
- Un autre bateau appartenant à André Hamel, dont il est maistre & conducteur, du port de vingt deux tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a vingt ans.
- Un autre bateau appartenant à Jean Le Febvre, dont il est maistre & conducteur, du port de vingt tonneaux ou environ, ponté, fait il y a huit ans.

Lesquelz bateaux sont apliqués à la pesche d'huistres en escalle & en faire traffic en la ville de Roüen.

- Un autre bateau appartenant à Jean Lestable, dont il est maistre & conducteur, du port de dix tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a vingt ans.
- Un autre bateau appartenant à Pierre Boivin, & dont il est maistre & conducteur, du port de huit tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a dix ans.
- Un autre bateau appartenant à Nicolas Boivin, & dont il est maistre & conducteur, du port de neuf tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a vingt ans.
- Un autre bateau appartenant à Jean Le Rond, dont il est maistre & conducteur, du port de douze tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a cinq ans.

Lesquels bateaux sont employez à voiturier des marchandises des isles de Gerzé & Garnezé à Saint Malo & autres lieux.

- Un autre bateau appartenant à Jean Vasse, & dont il est maistre & conducteur, du port de trois tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a un an.
- Un autre bateau appartenant à Vincent Blaisot, dont est conducteur Germain Hamel, du port de deux tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a dix ans.
- Un autre bateau appartenant à André Legrave, du port de deux tonneaux ou environ, dont il est maistre & conducteur, non ponté, fait il y a quinze ans.
- Un autre bateau appartenant à Anthoine Boivin, dont il est maistre & conducteur, du port de trois tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a huit ans.
- Un autre bateau appartenant à Nicollas Hamel, dont il est maistre & conducteur, non ponté, du port de deux tonneaux ou environ, fait il y a dix ans.
- Un autre bateau appartenant à Jean Le Mesle, dont il est maistre & conducteur, du port de deux tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a quinze ans.
- Un autre bateau appartenant à Pierre Barbe, dont il est maistre & conducteur, du port de trois tonneaux ou environ, fait il y a neuf ans, non ponté.
- Un autre bateau appartenant à Jean Forcel, dont il est maistre & conducteur, du port de trois tonneaux ou environ, non ponté, fait il y a douze ans.

Lesquels bateaux sont employez à faire la pesche du poisson frais le long des costes.

- Deux bateaux appartenantz à Toussaint & Gilles Prislou, frères, desquels ils sont maistres & conducteurs, du port de chacun six tonneaux, non pontés, faitz depuis cinq ans, lesquels bateaux sont employez à transporter & voiturier toutes sortes de marchandises aux isles de Grezé & Garnezé.

Tous lesquels batteaux, tant pescheurs que voituriers, sont de fabrique du pais, sans estre taillés en façon, dont du tout nous avons dressé le présent inventaire, pour estre par nous envoyé audit sieur Colbert suivant ledict arrest.

Amirauté de Coutances : ports et havres de Regnéville, Lingreville et dépendances

Description, estat & inventaire au vray des vaisseaux & bastiments et autres & navigants aux portz & havres de Regneville, l'Ingreville & despendances, appartenantz aux habitans des lieux, faict & dressé par Nous, Isaac Frenin, conseiller du Roy, lieutenant civil & criminel en l'admirauté de Coustances pour son siège de Regneville, Becq d'Aagon autrement Brecques à l'Eau, L'Ingreville, Bricqueville prez la Mer & dépendances, présence de Me Jacques Maistre, advocat, nostre greffier ordinaire en la jurisdiction de ladite admirauté, conformément à l'arrest du Conseil royal des finances du Roy du 21 d'avril dernier, attache & commission de Monseigneur le duc de Vandome, pair, grand masitre, chef et surintendant général de la navigation & commerce de France, & à l'ordre de Monsieur Colbert, conseiller de Sa Majesté dans sondit Conseil royal le 21 dudit mois.

Dans lesdits port & havre de Regneville, les vaisseaux de présent navigants sont :

- Un vaisseau appartenant à Jacques Le Doux dudit lieu, du port de huit tonneaux ou environ, non ponté ny couvert, ayant esté construyt et basty en cedit lieu passés sont plus de dix ans comme il nous a esté attesté, non taillé en façon, et servant ordinairement à porter la chaux & courantes fois marchandises et denrées sortant dudit lieu, pour porter en la ville de Saint Malo, province de Bretagne, d'où aussi aucunes fois ledit Le Doux et ses matelotz rapportent d'autres denrées & marchandises pour les habitans des lieux voisins desdits port & havres & n'est pas propre & disposé pour faire voiage au long cours.
- Un autre vaisseau appartenant cy dont est maistre Bartholle Guefure, du port de sept tonneaux ou environ, pauvillonné non couvert ny ponté, basty audit lieu il y a douze ans, de construction & taille semblable que celui cy dessus, et faisant pareille navigation en la province de Bretagne, non propre et disposé pour voiage de longs cours.
- Un vaisseau dont est propriétaire & maistre Pierre Yslu, fabriqué en mesme lieu il y a dix ans, du port, jauge & capacité de quatre tonneaux, non couvert ny ponté, de semblable construction & taille, non propre pour faire voiage de long cours, navigant ordinairement comme les autres cy dessus en la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est propriétaire & maistre Martin Le Landais dudit lieu, fabriqué en mesme lieu il y a dix ans, du port, jauge & capacité de huit tonneaux ou environ, de semblable construction & taille, non couvert ny ponté ny propre & disposé pour voiage au long cours, navigant aussy comme les autres cy dessus en ladite province de Bretagne.
- Un vaisseau dont est maistre & pilote Alexis Le Landais, fabriqué en mesme lieu il y a vingt ans, du port, jauge & capacité de six tonneaux ou environ, non couvert ny ponté et de semblable construction & taille, non propre et disposé pour voiage de long cours & navigant ordinairement en ladite province de Bretagne pour transport et voiture de chaux et autres denrées & marchandises.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Robert Lellustre, basty au mesme lieu il y a huit à neuf ans, non couvert ny ponté, du port, jauge & capacité de six tonneaux ou environ, non taillé ny faict & non propre et disposé pour faire voiage de long cours, et employé ordinairement à pareil transport et voiture de chaux & autres denrées sortantz dudit lieu pour aller à ladite province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & pilote Jean Bois, ayant esté basty en mesme lieu il y a douze ans, du port, jauge & capacité de cinq tonneaux, non couvert ny ponté, non taillé en façon ny propre & disposé pour voiage de long bours, employé aussy ordinairement au transport & voiture de chaux sortant dudit lieu pour la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est propriétaire & pilote Nicolas Ducru, basty au mesme lieu il y a plus de seize ans, ponté d'un seul pont, du port, jauge et capacité de quatorze tonneaux ou environ, faisant pareille navigation, transport & voiture de chaux & autres marchandises sortants dudit lieu pour la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est propriétaire & pilote Nicolas Le Rouffre, basty au mesme lieu il y a vingt ans, ponté d'un seul pont, du port, jauge et capacité de quatorze tonneaux ou environ, faisant pareille navigation, transport & voiture de chaux & autres denrées pour porter en la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Jean Allain, fabriqué au mesme lieu il y a six ans, du port de huit tonneaux ou environ, couvert à moitié d'un pont, faisant la navigation de transport & voiture de chaux & autres denrées en ladite province de Bretagne.

- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Jacques Thourars, ayant esté fabriqué audit lieu il y a vingt ans, du port, jauge et capacité de six tonneaux ou environ, ny couvert ny ponté ny propre & disposé pour voïages de long cours, employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux en la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Pierre Drivu, ayant esté basti audit lieu il y a douze ans, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, non taillé en façon, ny couvert ny ponté et non propre pour voïage de long cours, estant employé au mesme transport & voiture que dessus.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Hilaire Le Landais, fabriqué audit lieu il y a douze ans, ny couvert et sans pont ny taillé en façon, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, non propre & disposé pour voïages de long cours, et employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux & autres denrées en ladite province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & pilote Jean Saint Pair, fabriqué audit lieu il y a douze ans, non couvert et sans pont ny taillé en façon, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, non propre & disposé pour voïages de long cours & employé ordinairement à pareil transport & voiture de chaux & autres denrées.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Jean Binel, basti audit lieu il y a quatorze ans, non couvert & sans pont, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, non propre & disposé pour voïages de long cours, et employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux.
- Un autre vaisseau dont est maistre & pilote Jacques Maraiz, basti audit lieu il y a quinze ans, non couvert & sans pont ny taillé en façon, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, non propre & disposé pour voïages de long cours, et employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux en la province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & pilote Pierre Esnel, basti il y a vingt ans audit lieu et sans pont, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux en ladite province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Pierre du Val, ayant esté basti il y a vingt ans audit lieu, non ponté ny taillé en façon, du port, jauge et capacité de cinq tonneaux ou environ, non propre & disposé pour faire voïages de long cours, et employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux en ladite province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Charles Pinel, ayant esté basti audit lieu il y a vingt ans, non taillé en façon ny ponté, du port, jauge et capacité de neuf tonneaux ou environ, employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux et autres denrées en ladite province de Bretagne.
- Un autre vaisseau dont est maistre & pilote Guillaume Le Capellan, basti audit lieu il y a six ans, non ponté, du port, jauge et capacité de huit tonneaux ou environ, employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux & autres denrées en ladite province.
- Un autre vaisseau dont est maistre & propriétaire Nicollas du Poirier, basti audit lieu il y a dix ans, non couvert, du port, jauge et capacité de quatre tonneaux ou environ, non propre & disposé pour faire voïages de long cours, employé ordinairement au mesme transport & voiture de chaux en ladite province de Bretagne.

Aux ports et havres de L'Ingreville, Bricqueville & dépendances sont :

Neuf petitz vaisseaux servantz à la pesche d'huïstres en la saison de Caresme, & en autres temps pour aller quérir des vraicz [varechs] aux roches desdits lieux, dont on engraisse les terres voisines, et aucunes fois aucuns d'eux sortants desdits lieux pour porter du bois de chauffe en la ville de Saint Malo de la province de Bretagne, chacun desdits petits vaisseaux est du port de trois ou quatre tonneaux, sans pontz & ayant esté bastys auxdit lieux, les uns d'eux il y a douze ans et les autres il y a sept ou huit ans, et en sont propriétaires et maistres les nommés Ferrault Guerin pour l'un, Barnabé Hure pour l'autre, Julian Costentin, Jean Marigny, Jacques Conquerant, Jean de L'Isle, Jacques Thuillet, Nicole de l'Isle & Julian Ingan.

Ne sont par le présent déclarés les vaissaulx navigantz audit Becq d'Aagon dépendant & faisant partie du havre de Regneville pour nous avoir été dict par nostre greffier qu'il en a cy devant envoyé un estat et description.

Faict & arrêté par Nous, susdit juge en ladite admirauté présence dudit Le Maistre, nostre greffier, ce vingtième jour de may mil six centz soixante et quatre.

Amirauté de Granville

L'an mil six cents soixante et quatre, le samedi dixième jour de may, Nous, Nicolas Le Sauvage, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel en l'Admirauté de France au siège de Granville, Genets et dépendances, enprésence de M^e Louis Pigeon, procureur du Roy Gilles Pinelle, avocat, greffier ordinaire, pour l'exécution de l'arrest du Conseil royal des finances donné à Paris le vingt & uniesme avril dernier, et la commission de Sa Majesté estant au bas du vingt unième avril dernier, et commission sur iceluy dudit jour par ordre de Monseigneur le duc de Vendosme, pair, grand maistre, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France du lendemain vingt deuxième dudit moi d'avril, et aujourd'hui devenu public et affiché, Nous nous sommes comparus & transportés au port et havre de cette ville de Granville pour faire la description, estat et inventaire des vaisseaux et basteaux de mer estant *paternea* dans ledit havre, suivant l'instruction dudit arrest, auquel lieu estant arrivés, avons trouvé dans ledit port et havre :

- Une barque nommée La Marie de Nazaret, du port de vingt tonneaux ou environ, laquelle appartient à Pierre Baillon fils Tierlin de cedit lieu de Grandville, de longueur de vingt quatre pieds de quille et huit pieds de baucq, non doublée, avec un pont, fait bastir et construire à Plançoy, province de Bretagne il y a environ huit ans, ainsi qu'il nous a esté attesté par ledit Baillon qui a signé.
- Un autre vaisseau façon de barque, appartenant à Henry LeCerilier, Pierre Trotin & consors dudit Grandville, laquelle ils auroient fait bastir audit lieu il y a cinq ans, du port de quinze tonneaux ou environ, ayant vingt quatre pieds de quille et huit pieds de laize, non doublée, attesté par ledit Le Cerilier qui a signé.
- Un autre, nommé Le Pierre, aussy en façon de barque, appartenant à Jean Ysel dudit Grandville, et par luy fait bastir audit lieu il y a dix huit ans, du port de quinze tonneaux ou environ, ayant vingt cinq pieds de quille et huit de baucq, avec un pont, non doublé, attesté pae Suzanne Le Merquonnel, femme dudit Ysel qui a marqué.

Lesquelles trois barques cy dessus leur servent d'ordinaire pour aller en traficq de marchandises en Guienne, Bretagne et Angleterre.

Une autre vieille barque eschouée au plain, desgrée, sans ancrs, mats, nommée La Marguerite, appartenant à Lucas Le Boucher dudit Grandville, par lui délaissée à cause de son antiquité, ne pouvant plus naviguer et estant du port de vingt tonneaux ou environ, non doublée, attesté par ledit Le Boucher qui a signé.

Plus douze batteaux servant ordinairement à pescher des huistres en escailles, qui sont de présent escrancés, la saison de ladite pesche estant passée, lesquels auroient esté faits bastir audit Grandville, qui ne sont doublés et n'y a aucun pont, l'un d'iceux appartenant audit Ysel, du port de huict tonneaux ou environ, par luy fait bastir en l'anné qvi^c cinquante deux, de longueur de quille & de laize à la raison dudit port, ce qui nous a esté attesté Suzanne Le Merquonnel, femme dudit Ysel, pour son absence qui a marqué.

- Un autre appartenant à Cler Deshayes dudit Grandville, du port de douze tonneaux ou environ, par luy fait bastir en l'année dernière, de longueur de vingt six pieds de quille et de neuf pieds de laize et non doublé, attesté par ledit Deshayes qui a signé.
- Un autre appartenant à Charles Alleaume dudit Grandville, du port de dix tonneaux ou environ, basty audit Grandville il y a vingt ans, estant non doublé et sans pont, ayant de longueur de dix huict pieds de quille et six pieds de laize, ayant servi à la pesche des huistres où il ne peut plus servir qu'après y avoir esté fait radoub, attesté par ledit Alleaume, qui a signé.
- Un autre batteau appartenant à Jean Fulon dudit lieu, du port d'huict tonneaux ou environ, basti au Rouselier en Bretagne il y a viron vingt ans, sans pont et non doublé, servant à ladite pesche d'huistres, attesté par Barbe Rihoucy, femme dudit Fulon qui a signé.
- Un autre batteau appartenant à Pierre Le Dignes dudit Grandville, du port de six tonneaux ou environ, non doublé, ayant esté basti en cedit lieu il y a huict ans, de longueur de quille de dix huict pieds et de laize six pieds, attesté par ledit Le Dignes qui a signé.
- Un autre batteau appartenant à Jean Godeffroy dudit Grandville, du port de sept tonneaux et basti en ce lieu il y a viron vingt ans, de longueur de quille de dix huict pieds et de laize six pieds, non doublé, ayant servi à ladite pesche d'huistres et n'y peut servir sans radoub, attesté par ledit Godeffroy qui a signé.
- Deux autres batteaux appartenant à Thomas Tapin dudit Grandville, l'un d'iceux du port de dix tonneaux ou environ, basti audit Grandville en l'anné qvi^c cinquante et un, de longueur de quille de vingt quatre pieds et de laize d'huict pieds, non doublé, et l'autre batteau, du port de sept tonneaux, aussy basti audit Grandville en l'anné qvi^c cinquant sept, non doublé et sans pont, ayant de longueur de quille vingt pieds, de laize six pieds, attesté par ledit Tapin qui a signé.

- Un autre bateau servant à ladite pesche d'huïstres et appartenant à François Quesnel, du port d'huïct tonneaux ou environ, basti audit Grandville il y a dix huïct ans ou environ, estant de longueur de quille de dix huïct pieds et de laize six pieds, non doublé et sans pont, attesté par la femme dudit Quesnel pour son absence, qui a signé.
- Un autre bateau aussy servant à ladite pesche, appartenant à Philibert Cailloult et à la veufve de Jean Le Dignes dudit Grandville, du port d'huïct tonneaux ou environ, basti audit Grandville il y a dix huïct ans, ayant de quille dix huit pieds et de laize six pieds, sans pont et non doublé, attesté par la femme dudit Cailloult qui a signé.
- Un autre bateau appartenant à Jeannet Trotin dudit Grandville, du port d'huït tonneaux ou environ, basti audit Grandville il y a pls de vingt ans, sans pont et non doublé, de longueur de quille de vingt quatre pieds et de laize huit pieds, ne pouvant plus aller à ladite pesche sans radoub, et a ladite Trotin signé.
- Un autre vieil bateau ayant aussy servi à ladite pesche des huïstres aux années dernières, appartenant à Anthoine Bossard dudit Grandville, basti audit Grandville il y a plus de vingt cinq ans, du port d'huït tonneaux ou environ, n'estant de présent en estat de naviguer à raison de son antiquité, ce qui a esté attesté par ledit Bossard qui a marqué.

Trois chasloupes ou petits bateaux, du port de chacun de quatre ou cinq tonneaux, l'une d'icelles appartenant audit Lucas Le Boucher, la seconde à Jean Le Marinier, et la troisième à Jean Le Veau dudit Grandville. Celle dudit Le Boucher, bastie en l'année dernière, celle dudit Le Marinier il y a sept ou huïct ans, et celle dudit Le Veau il y a plus de quinze ans. Servant d'ordinaire de pasagers, à porter des homars, victuailles et quelques marchandises à Cancalle et Saint Malo, et quelque fois à Gresey et Garnesey esloignez dudit Grandville de quatre lieues, huïct lieues et douse lieues ou environ, ce qui a esté attesté par ledit Le Veau qui a marqué.

Un autre bateau, du port de cinq tonneaux ou environ, appartenant à Jean Richouey dudit Grandville et par luy achepté en l'année dernière à Pontrieu en Bretagne, basti il y a plus de vingt ans et ne peut servir sans avoir fait radoub, atteste par ledit Richouey qui a signé.

Et au regard des vaisseaux qui sont présentement sur mer à la pesche des molluës aux Terres Neufves sur le bancq et es autres voyages, qui appartiennent aux habitants dudit Grandville, ordonné que les registres des expéditions et congez nous soient representez par notredit greffier lundy prochain et qu'à la diligence dudit procureur du Roy, tous les propriétaires desdits vaisseaux de quelque port et contenance qu'ils soient, seront assignez audit jour pour faire leurs déclarations précises par devant nous, conformément audit arrest, à laquelle fin enjoinct à Henry Besier, sergent de ce siège, en faire les diligences sur les peines au cas appartenant.

Et le lundy douziesme jour dudit mois et an, audit Grandville, Nous, ledit Le Sauvage, lieutenant, présence dudit Pigeon, procureur du Roy, et dudit Quinville, greffier, avons continué ledit procez verbal sur la déclaration des propriétaires et inthéressez desdits vaisseaux, présents et comparus par devant nous, après la représentation faite des registres desdites expéditions et congez, comme il ensuit.

- Le navire nommé l'Estoille, du port de soixante tonneaux ou environ, appartenant à François Baillon et consorts bourgeois dudit Grandville, auquel lieu il avoit esté basti et construit en l'année dernière, de longueur de quille viron quarante cinq pieds et laize quinze pieds, deux ponts, du fond duquel jusques au premier y a six pieds et dudit premier jusque au second trois pieds, de présent estant pour faire ladite pesche de molluës ausdites Terres Neufves, conduit par Thomas Pigron, maistre en iceluy, sans aucuns canons et non doublé et a ledit Baillon signé.
- Un autre navire nommé La Chaste Humilité, appartenant à Ollivier Le Pelley dudit Grandville, lequel l'y avoit fait bastir en l'année qvi^c cinquante, du port de cinquante tonneaux ou environ, ayant de longueur de quille quarante pieds et de laize treize pieds, dans lequel y a deux ponts, et du fond au premier pont sept pieds, et du premier au second trois pieds, estant de présent à ladite pesche des molluës aux Terres Neufves, conduit par Jean Le Couturier, maistre, et où il n'y a aucuns canons, et est en partie doublé par dedans, et a ledit Le Pelley signé.
- Un autre navire nommé La Sainte Anne, appartenant à Jean Jean Jacques Perrée, Pierre de la Rüe & Ollive Le Mougouvel, veufve, dudit Grandville, du port de cent tonneaux ou environ, lequel ils avoient fait bastir audit lieu en l'année qvi^c cinquante et quatre, de longueur de quille de quarante huïct pieds et de laize seize, ayant deux ponts, du fond au premier de hauteur de sept pieds et dudit premier au second de trois pieds et demy, estant de présent ausdites Terres Neufves à ladite pesche des molluës, sous la conduite

de Charles Le Marie, maistre dudit Grandville, n'y avoit que trois canons & est doublé en partie par dedans, et a ledit Perrée signé.

- Un autre navire ou barque, nommé La Bonnadventure, appartenant à Pierre Le Pelley dudit Grandville, du port de trente à trente cinq tonneaux, lequel il auroit fait bastir il y a viron dix ans, de longueur de quille de trente trois pieds et de baucq onze pieds, ayant deux ponts de hauteur du fond au premier pont de six pieds et dudit premier pont au second de trois pieds, estant de présent sur le bancq four faire ladite pesche des molluës sous la conduite de Jean Le Fourrier, maistre, et n'avoit aucuns canons ny munitions de guerre et non doublé, et a ledit Le Pelley signé.
- Un autre navire estant aussy audit lieu du bancq, appartenant aux héritiers de Pierre Yvel dudit Grandville et conduit par Michel Boyvin de Blainville, maistre, ledit navire nommé La Marie, du port de quarante tonneaux ou environ, ayant deux ponts et sa proportion en longueur et laize, n'a aucuns canons ny munitions de guerre et non doublé, estant de présent au voyage du bancq pour y faire pesche des molluës, et a la veufve signé.
- Un autre navire nommé Le Nicolas, estant de présent au voyage des Terres Neufves, du port de cent tonneaux ou environ, appartenant à Jean Busque, Cler Deshayes, Jacques Pignon, François Boillon et la veufve de Jean Dupond, fait bastir audit Grandville en l'année qvi^c cinquante cinq, de longueur de quille de cinquante et quatre pieds, de dix huit pieds de laize et deux ponts, du fond au premier y a de hauteur sept pieds huit poulces, et du premier au second trois pieds huit poulces, conduit par Jean Delalin, maistre dudit Grandville, et a quatre canons de feu, et doublé en partie par dedans, et est à ladite pesche aux Terres Neufves, et ont signé.
- Un autre navire nommé L'Ollive, du port de quatre vingt tonneaux ou environ, appartenant à la veufve de Pierre Baillon et Jean Lausque, son gendre, dudit Grandville, qui l'y avoient fait bastir en l'année qvi^c cinquante huit, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier sept pieds et dudit premier au second trois pieds, et iceluy estant de longueur de quille de cinquante pieds et de laize de saize pieds, de présent audit voyage des Terres Neufves conduit par Treuclin Hugon dudit Grandville, sans canons et non doublé, et a lesdit Lausque signé.
- Un autre navire nommé Le Suzanne, du port de six vingt tonneaux ou environ, appartenant à Pierre Baillon fils Treuclin et à Ollivier Louvel, et par eux fait bastir audit Grandville en l'année qvi^c soixante, ayant de longueur de quille de cinquante et quatre pieds et de laize de dix huit, où il y a deux ponts, du fond au premier pont y a sept pieds et demy, et dudit premier au second quatre pieds, estant audit voyage de Terres Neufves conduit par Pierre Drylet, tous dudit Grandville, et n'avoit aucuns canons et doublé en partie par dedans, et a ledit Louvel signe.
- Un autre navire nommé Le Cœur, du port de quatre vingts tonneaux ou environ, appartenant audit Jean Yvel et par luy achepté il y a environ quinze ans en la ville de Saint Malo, auquel temps il pouvoit avoir dix ans, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier pont de sept pieds et demy, et entre les deux ponts de trois pieds, longueur en quille d'environ cinquante pieds et de laize de dix sept, estant aux Terres Neufves conduit par Jean Le Pelley dudit Grandville, sans canons et non doublé.
- Un autre navire nommé La France, aussy appartenant audit Jean Yvel, du port de quarante tonneaux ou environ, et par luy fait bastir audit Grandville en l'année qvi^c cinquante neuf, ayant deux ponts et du fond au premier y a de hauteur cinq pieds et demy, et dudit premier au second trois pieds, et de longueur de quille de trente trois pieds et de laize d'onze pieds, estant à ladite pesche sur le bancq sous la conduite de Jean Hue, maistre en iceluy, estant dudit lieu de Blainville, et n'a aucuns canons ny munitions de guerre et non doublé, ainsy qu'il nous a esté attesté par la femme dudit Yvel et a marqué.
- Un autre navire nommé Le Pierre, en forme de flibort de fabrique de Holande, achepté et fait conduire audit Grandville par feu Pierre Le Mouqueunel dudit Grandville en l'année qvi^c cinquante sept, n'ayant alors qu'un pont, et ne pouvant dire en quelle année il avoi testé basti, et sur lequel estant audit Grandville il avoit fait faire encore un pont pour le rendre antièrement propre à ladite pesche, et de présent du port de quatre vingts tonneaux, hauteur du fond au premier pont de sept pieds, et dudit premier au second de trois pieds, appartenant à Nicolas Lomiel ayant espouzé la veuve dudit 7.Le Mouqueunel, François Le Pelley et ses frères et consors dudit Grandville, estant de présent à la pesche aux Terres Neufves sous la conduite de Jean Corruge, maistre, dudit Grandville, et n'avoit aucuns canons ny munitions de guerre, et ne peut continuer ladite navigation sans y estre fait radoub, et n'est doublé, ce qui nous a esté attesté par ledit Le Pelley et a signé.
- Un autre navire nommé Le Thomas, du port de quatre vingt dix tonneaux ou environ, appartenant à Cler Deshaye et Nicolas Fraslin dudit Grandville, et fait par eux bastir audit Grandville en l'année qvi^c soixante, ayant de longueur de quille cinquante et un pieds et laize dix sept pieds, deux ponts, du fond au

premier sept pieds et demy, et dudit premier au second trois pieds et demy, estant audit voyage de Terres Neufves conduit par Louis Baillon, maistre, aussy dudit Grandville, et a ledit Deshayé signé.

- Un autre navire ou barque nommé Le Jean, du port de trente cinq tonneaux ou environ, appartenant à Lucas Le Boucher et Thomas Tapin dudit Grandville, basti audit lieu en l'année qvi^c cinquante, de longueur de quille de trente sept pieds et de laize de douze pieds, ayant deux ponts de hauteur du fond au premier de six pieds et du premier au second de trois pieds, estant de présent pour faire pesche au bancq sous la conduite de Jacques Tanqueray, maistre, et n'a aucuns canons et est non doublé, ainsi qu'il nous a esté attesté par ledit Le Boucher et a signé.
- Un autre navire nommé La Petite Jeanne, du port de trente tonneaux ou environ, appartenant à Jean et Jean Levesque, oncle et nepveu, dudit Grandville, de longueur de quille de trente trois pieds et de laize d'onze pieds, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier pont de cinq pieds et du premier au second de trois pieds ou environ, estant de présent audit voyage du bancq, soubz la conduite de Jean La Cruicte dudit Blainville, et n'a aucuns canons et non doublé, et basti il y a plus de vingt ans et ne peut continuer de naviguer sans radoub, et a ledit Levesque le Jeune signé.
- Un autre navire nomme Le Jacques, appartenant à Ollivier Le Pelley dudit Grandville et par luy faict bastir et construire audit lieu en l'année qvi^c soixante et deux, du port de cent quatre vingts tonneaux ou environ, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier pont de neuf pieds et demy, et dudit premier pont au second de quatre pieds huict poulces, et de longueur de quille de soixante et douze pieds et de laize vingt quatre, estant resté à son retour de son voyage desdites Terres Neufves de l'année dernière à Saint Malo, province de Bretagne, duquel lieu il l'aurait renvoyé en l'année présente pour faire ladite pesche des molluës soubz la conduite de Robin Gorslin, maistre aussy dudit Grandville, et doublé en la plus grande partie par dedans, et a dix pièces de canon de fer et deux espèces de fonte, et a ledit Le Pelley signé.
- Un autre navire nomme La Marie, appartenant à Pierre de la Rüe et consers dudit Grandville, du port de soixante tonneaux ou environ, dont est maistre Ollivier de la Rüe son fils, estant pour faire ladite pesche aux Terres Neufves, basti audit Grandville il y a viron vingt trois ans, de longueur de quille de quarante pieds et de laize de quatorze pieds, ayant deux ponts, du fond au premier estant de hauteur de six pieds et dudit premier au second, de trois pieds, non doublé et n'ayant aucuns canons, et a ledit de la Rüe signé.
- Un autre navire nommé Le Vincent, appartenant ausdits Jean & Jean Levesque, basti audit Grandville en l'année qvi^c soixante, du port de soixante et dix tonneaux ou environ, ayant de longueur de quille quarante cinq pieds, de laize quinze pieds, deux ponts, du fond au premier, six pieds et demy et du premier au second trois pieds, estant ausdites Terres Neufves soubz la conduite de Guillaume Dufresne dudit Grandville, sans canons et non doublé, et a ledit Levesque le Jeune signé.
- Un autre navire ou barque nommé L'Espérance, estant audit voyage du bancq pour y faire pesche de molluës soubz la conduite de Nicolas Jan de Blainville, appartenant à Lucas Le Boucher de Grandville, du port de quarante cinq tonneaux, par luy faict bastir en cedit lieu il y a sept ans, ayant deux ponts et iceluy de longueur de quille de trente neuf pieds et de laize douze pieds, et de hauteur, du fond au premier pont de six pieds et demy, et dudit premier au second, de trois pieds et demy, n'ayant aucuns canons, et a ledit Le Boucher signé.
- Un autre navire nommé le Petit Jean, du port de soixante tonneaux ou environ, appartenant audit Jean Yver, ayant esté par luy faict bastir en cedit lieu il y a dix neuf ans, de longueur de quille de quarante cinq pieds et de laize de quinze, ayant deux ponts, de hauteur, du fond au premier pont de cinq pieds, et dudit premier au second de deux pieds et demy, estant ausdites Terres Neufves soubz la conduite de Guillaume Girard, maistre, et sans aucuns canons et n'est doublé, et a la femme dudit Yver signé.
- Un autre navire nommé Le Petit Soleil, appartenant à Gaspard Pigeon, ledit François Boillon et Pierre Lhostellier dudit Grandville, du port de quatre vingts tonneaux ou environ, ayant esté basti audit Grandville en l'année qvi^c soixante, auquel il y a deux ponts, du fond au premier de hauteur de six pieds, et dudit premier au second de trois pieds, et de longueur de quille de quarante six pieds et de laize de seize pieds, estant audit voyage de Terres Neufves soubz la conduite de Gilles Delachape, maistre en icelluy dudit Grandville, non doublé et sans canons, et a ledit Pigeon signé.
- Un autre navire nommé Le François, appartenant à Jean Tulon, Jean Rihouey et consors dudit Grandville, du port de quatre vingts tonneaux ou environ, faict bastir audit lieu en l'année qvi^c cinquante et un, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier de six pieds, et dudit premier au second de trois pieds, estant audit voyage de Terres Neufves soubz la conduite de Jean Hugon, aussy dudit Grandville, sans canons et non doublé, de longueur de quarante deux pieds de quille et de laize quatorze, et a ledit Rihouey signé.
- Un autre navire nommé La Madeleine, appartenant à Jean et Jacques Perrée et la veufve de Pierre Baillon fils Noel dudit Grandville, du port de six vingt tonneaux ou environ, faict par eux construire et bastir en cedit lieu en l'année dernière, ayant deux ponts, de hauteur soubz ponts de huict pieds et entre les ponts

de quatre pieds, de longueur de quille de cinquante et quatre pieds, et de laize de dix huit pieds, estant de présent audit voyage de Terres Neufves, Trenelin Baillon maistre et conducteur d'iceluy, n'estant qu'en partie doublé par dedans et armé de deux pièces de canon de fer, et a ledit Jean Perrée signé.

- Un autre navire nommé La Chaste Fleur, appartenant audit Ollivier Le Pelley et Jacques Pigeon, du port de quatre vingts tonneaux ou environ, dont est maistre Pierre Pelalun de cedit lieu, et ayant esté fait bastir il y a vingt ans ou environ, ayant deux ponts, de hauteur jusqu'au premier pont du fond de sept pieds et demy, et dudit premier au second de quatre pieds ou environ, de longueur de quille de quarante cinq pieds et de laize quinze, doublé en la plus grande partië par dedans et sans canons, et a ledit Le Pelley signé.
- Un autre navire nommé Le Petit Nicolas, appartenant ausdits Jean Perrée et veufve de Pierre Baillon, du port de trente cinq tonneaux ou environ, et fait bastir en cedit lieu en l'année qvi^e soixante et deux, ayant deux ponts, de hauteur du fond au premier de cinq pieds et demy, et dudit premier au second de trois pieds et demy, longueur de quille de trente deux pieds et de laize treize pieds, estant de présent rendu pour faire pesche audit lieu du bancq sous la conduite de Jean Saillard de Blainville, maistre, et n'a aucuns canons et est doublé, et a ledit Jean Perrée signé.
- De plus une barque nommé La Notre Dame, appartenant audit Jean Yser et consors dudit Grandville, du port de quinze tonneaux ou environ, fait bastir en cedit lieu il y a quatorze ans, estant de présent en voyage en Angleterre en traficq de marchandises, sous la conduite de Anthoine Maillard dudit Grandville, laquelle n'est doublée et où il n'y a qu'un pont et sans canons, et a ladite femme dudit Yser marqué.
- Une chasloupe ou petit batteau du port de trois tonneaux ou environ, appartenant à César Tanqueray et consors dudit Grandville, servant d'ordinaire à pescher du poisson frais, ayant esté basti en cedit lieu il y a plus de vingt ans, et ne peut plus naviguer sans y estre fait radoub, et a ledit Tanqueray signé.

Et pour ce qui est des maistres et compagnons matelots de cedit lieu qui sont dans lesdits vaisseaux les faire naviguer, la plupart d'iceux n'ont autre expérience que de travailler à la pesche des molluës ausdits lieux des Terres Neufves et du bancq, et à la pesche des huistres aux environs dudit Grandville où ils s'emploient dès leur jeunesse, ne se faisant par lesdites navigation et voyage en lieux qui soient plus esloignez que lesdites Terres Neufves, à ladite pesche à laquelle depuis quelques années ils se sont habituez par le secours et assistance des habitans de CSaint Malo, auquel lieu ils prennent leur sel, des victuailles et utensilles pour iceux voyages, et les autres voyages se font en Angleterre, Guienne et Bretagne où ils vont quelques fois en traficq de marchandises, et à Rouen porter des huistres en escale.

Et au regard de Genets et autres lieux dépendants du ressort de cette jurisdiction, attestons n'y avoir aucuns vaisseaux appartenants aux habitans des lieux, à la réserve de Bricqueville et l'Ingreville où il y a quatorze petits batteaux qui ne sont considérables, ne servant qu'à pescher des huistres et poisson frais aux environs desdits lieux, et à recueillir du vraicq pour engresser la terre, et quelque fois à Saint Malo porter du bois, le plus grand n'estant pas de plus de trois à quatre tonneaux, et le surplus de la navigation qui se fait audit Genest, c'est par d'autres batteaux qui y viennent quelques fois de la province de Bretagne, où ils chrgent du sidre et bois qu'ils emportent à Saint Malo et autres lieux de ladite province de Bretagne.

Le présent collationné sur la minutte estant au greffe de cedit siège, pour estre envoyé à Monseigneur Colbert, conseiller du Roy en son Conseil, Intendant de ses finances, conformément à l'arrest du Conseil et commission cy dessus dabtez. »

Annexe 40 : Procès-verbal de la visite effectuée en 1724 dans l'amirauté de la Hougue par l'inspecteur des pêches LE MASSON DU PARC

Nota. L'ensemble des procès-verbaux des visites de cet inspecteur des pêches dans l'ensemble des amirautés de la Manche forme un document fort long, d'environ 260 pages, et passablement ennuyeux à cause de la minutieuse et interminable description de tous les filets employés dans chacune des paroisses littorales. Nous ne retranscrivons ci-dessous, à titre d'échantillon, que le procès-verbal relatif à l'amirauté de la Hougue, probablement la plus intéressante pour ce qui concerne la pêche côtière. Les intertitres en gras ont été ajoutés par nous.

« Nous, Commissaire du Roy pour faire, en exécution des ordres de Sa Majesté, la visite des costes de la haute et basse Normandie, au sujet des pesches, des filets et de tous les autres instrumens qui servent tant aux pescheurs de mer avec des bateaux, qu'aux pescheurs à pied, tendeurs de basse-eau le long des grèves, sur les sables et aux embouchures des rivières, dont il nous est enjoint de dresser notre procès verbal, Amirauté par Amirauté, pour satisfaire à ce qui nous a été ordonné par notre Instruction, suivy des nommez Jacques Guillebert, huissier de l'Amirauté, et de François de Lory, faisant auprès de nous fonction d'Archer de Marine pour l'exécution de notre Commission, et guidé du nommé Charles Le Noury, nous nous sommes rendus au village de St Marcou où il nous a paru que doit commencer l'Amirauté de la Hougue, les bornes et les limites de la bande du sud de cette Amirauté se trouvant contestées par les officiers de celle de Carentan qui prétendent s'étendre inclusivement jusqu'au petit havre de Quinéville, ce qui resserreroit l'Amirauté de la Hougue de manière qu'elle n'auroit de deux ou trois lieues d'étendue, ainsy sans entrer dans cette difficulté qui n'est pas de notre compétence, nous avons commencé la visite des maisons des pescheurs de St Marcou pour vérifier les différentes mailles et calibre des filets dont ils se servent pour faire leurs pesches tant à la mer qu'à pied le long de leurs cotes.

St Marcou : Il y a sur les grèves de St Marcou trois bateaux ou plattes d'environ trois à quatre tonneaux qui, avec six, sept à huit hommes d'équipage pendant l'année font les pesches des grosses et petites cordes, des folles, des grands traineaux, des rets à colins et des clayes aux homars. Lrs riverains font à la basse eau le long de leurs grèves les petites pesches des flues, des bas parcs de toutes tailles, des étentes, des dranets et du petit bouteux ou rieulets ; outre toutes ces pesches, ces mêmes riverains en font encore une de moules et d'huitres à pied, de ces dernières quand les mauvais tems les ont déracinez et repoussés à la côte.

Les grosses cordes sont pour la pesche des tires, des [mot masqué], des turbots et des congres ; les autres servent à la pesche du poisson plat. On prend cependant aussy des merlus ou des colins à l'un ou à l'autre de ces applets.

Les mailles des folles sont beaucoup plus grandes que l'ordonnance ne les a prescrites, ayant sept pouces quatre lignes au carré, qui est le double qu'elles doivent avoir.

Les pescheurs ont aussy de grandes traines avec lesquelles ils ne peuvent certainement prendre que de grands et larges poissons, puisque les mailles ont six pouces huit lignes en carré.

Les rets à colins sont des rets flottées et plombées assez semblables à ceux que l'on nomme, en Flandres et en Picardie, cibaudières, et lèques aux cotes de Caux, mais ils en diffèrent en ce que ces rets se portent à la mer et se tendent ordinairement sur des fonds de roches pour y prendre des poissons saxatiles ou de roches. On y pesche surtout de petits merlus, que les pescheurs bas normands nomment colins, d'où le rets a pris le nom. On y prend encore des barbeaux de mer, surmulets ou rougets barbeaux, qui sont à cette cote très communs durant la saison, et beaucoup plus gros qu'on ne les voit aux autres cotes où ils sont très rares. On y prend encore des mulets, des bars et des brêmes.

Pour faire cette pesche avec succès, il faut que le rets barre un passage entre les roches pour les fermer, et pour mieux réussir, il faut que le filet soit tendu un peu en cercle, le fond à la mer et l'ouverture du coté de terre.

Quoy que quelques uns de ces rets se tendent aussy flouez pierrez avec des rabans comme on fait les cibaudières, c'est cependant une pesche toute différente, puisqu'on ne pesche avec les premiers que de seuls poissons ronds qui se maillent, et qu'avec les cibaudières on ne prend que des poissons plats qui n'en trouvent couverts à la basse eau.

Les mailles des rets à colins sont de différens calibres. Les plus petites servent pour les surmulets, les moyennes pour les petits merlus et les larges pour les grands colins. On se sert volontiers des médiocres pendant les chaleurs parce qu'il y a alors à la cote des surmulets, des mulets, des bars et autres poissons ronds que l'on y pesche en même tems. Ces rets de St Marcou sont de dix sept lignes en quarré.

Les pêcheurs de cette paroisse font aussi à la mer la pêche des homars pour les Anglois avec de semblables clayes ou paniers.

Les mailles des flues ou rets à maquereuses avec lesquelles on pêche également du poisson plat et des oiseaux marins, comme nous l'avons dit dans les précédents procès verbaux, sont de deux pouces huit lignes en quarré.

Nous avons trouvé des mailles de venets ou bas parcs de cinq différens échantillons. Les plus larges mailles ont seize lignes en quarré, les autres en ont treize, les troisièmes douze, les quatrièmes onze et les dernières n'ont que dix lignes seulement.

C'est icy qu'il faut le plus observer que plus on s'éloigne des Vays et plus les mailles des filets se resserrent, parce que les pêcheurs à pied ne craignent plus tant que les courants entraînent leurs tentes à la basse eau, la marée ayant ici bien moins de rapidité et de violence.

Les tentes pour les harangs, qui devoient être les hauts parcs et que néanmoins les pêcheurs tendent, en contravention, sur les piquets de leurs bas parcs, sont de la maille prescrite par l'ordonnance pour les hauts parcs, n'ayant que neuf lignes en quarré.

Ils ont aussi des dranets de différens échantillons ; les plus larges mailles ont dix huit lignes, des deuxièmes n'en ont que quinze et les plus petites en ont seulement douze.

Ils nomment leurs petits bouteux ou buhottiers des savenels et rieulets. Les sacs de ces sortes d'instrumens n'ont que trois lignes au plus en quarré.

Le nombre des pêcheurs des grèves de St Marcou, suivant le rôle joint, monte à dix neuf personnes en tout.

Fontenay : De là, continuant notre visite le long de la cote au bord des sables, nous sommes venus aux dunes du village de Fontenay, où il n'y a point de bateau, n'y ayant que peu de pêcheurs et qui n'y font uniquement que les pêches des bas et hauts parcs.

Les mailles des bas parcs sont de deux échantillons : les plus larges ont seulement seize lignes en quarré et les moindres n'en ont que treize au plus. Les mailles des hauts parcs, qui sont les vraies étantes ou palis de Picardie, n'ont que neuf lignes en quarré suivant l'ordonnance, et nous les nommons hauts parcs parce qu'ils se tendent sans être enfoncés par le bas dans le sable au désir de l'ordonnance, quoiqu'ils soient néanmoins ceux des bas parcs.

Les tendeurs de basse eau, suivant le rôle cy joint, ne sont qu'au nombre de quatre personnes.

Quinéville : De Fontenay, suivi et guidé comme dessus, nous sommes venus au havre et port de Quinéville, où tombe dans la mer la rivière de Sinoppe, où nous avons trouvé trois bateaux du port d'environ trois à quatre tonneaux et de 7 à 8 hommes d'équipage, et un plus petit qui n'est monté que par trois hommes, avec lesquels les pêcheurs de ce lieu font à la mer les pêches des grosses et petites cordes, les folles, les rets à colins et les clayes aux homars. Ils font aussi à la basse eau les petites pêches des flües à maquereuses, des hauts et bas parcs, et des traines, draigneaux ou colerets. Les grosses cordes sont comme les précédentes pour les pêches des congres, des rayes, des tires, des turbots et autres semblables gros poissons ; mais les ains sont plus petits, chaque pile est aussi flottée. Les petites cordes servent pour le poisson plat, comme les solles, limandes, petites barbues, cailleteaux ou petits turbots, et autres semblables.

Les mailles des folles sont plus serrées que celles de St Marcou, mais elles sont encore beaucoup plus larges que l'ordonnance ne les a fixées pour ces sortes de filets, ayant quatre pouces quatre lignes en quarré.

Les rets à colins de Quinéville sont plus serrés que ceux des pêcheurs de St Marcou, n'ayant que quatorze lignes en quarré.

Ils font la pêche des homars aux clayes comme les autres pêcheurs voisins de la même cote.

Les mailles des flues aux maquereuses ou demies folles, ont deux pouces huit lignes en quarré, et servent aussi, comme on l'a dit, à la pêche du poisson plat.

Les mailles des étantes ou hauts parcs ont onze lignes en quarré ; mais ces filets sont tendus sur les bas parcs et y servent dans un tems ou l'usage en est défendu.

Nous n'avons trouvé que deux sortes de mailles de bas parcs dans la visite des folets que nous avons faite dans les maisons des pêcheurs dont les mailles ont quinze lignes en quarré.

Nous n'avons trouvé aussi qu'une seule espèce de rets à dranet ou draigneau qui est du calibre de quinze lignes, mais comme nous en sommes informés, il y a encore des mailles tant des bas parcs que des dranets qui sont encore plus abusifs étant aussi de plus petit calibre.

Les pêches de Quinéville dont nous venons de parler ont augmenté depuis sept à huit années, aussi bien que celles de St Marcou, mais celles de ce premier lieu beaucoup d'avantage.

Outre les pesches à pied qu'ils font d'huitres, de moules, de crabes et de rocailles sur les roches à la basse eau, les riverains y viennent aussy recueillir des coques ou venets, des vignots et des manchots ou couteaux, dont il se fait une grosse consommation durant le Carême dans tous les lieux voisins de cette cote.

Le nombre des pescheurs riverains, tendeurs de basse eau de Quinéville, suivant le role, monte en tout à douze personnes.

Laitres [Lestre] : Après notre visite finie, nous avons quitté le bord de la mer pour entrer dans le village de Laitres ; comme les bateaux de ce lieu entrent dans le port précédent, ainsy que les pescheurs qui montent indistinctement dans les bateaux de Quinéville où ils font les mêmes pesches, nous n'en ferons pas ici autrement de mention.

Et, nous étant transporté dans les maisons des petits pescheurs tendeurs de basse-eau, nous n'y avons trouvé que des mailles à bas parcs, des tentes aux harangs et des dranets.

Les mailles des bas parcs ou tentes sont de trois sortes : les plus larges ont vingt lignes en quarré, les suivantes en ont dix-huit, et les plus serrées n'en ont seulement que douze.

Les mailles des étentes ou parcs aux harangs ont seulement dix lignes en quarré ; ils sont semblables aux précédens, et du même échantillon que les rets à marsaiques, et des rets à parcs pour faire la pesche du harang aux cotes de Caux dans le mois de mars.

Les mailles du dranet, traine ou coteret à la cote sont de deux espèces, les plus larges mailles ont seize lignes en quarré et les plus serrées n'ont au plus que onze lignes.

Le nombre des petits pescheurs de basse-eau de la paroisse de Laitres monte suivant le role à douze personnes.

Aumeville : Le Laitres, suivant toujours de tour de la baye de la Hougue, nous sommes venus au village d'Aumeville, où il y avoit quelques pescheurs qui faisoient à la basse-eau les mêmes pesches que ceux de Laitres, mais qui ont depuis peu quitté et abandonné cette profession pour en embrasser d'autres.

Craville : D'Aumeville, suivy et guidé comme dessus, nous sommes venus dans la paroisse de Craville, ayant descendu au paravant à la cote pour vérifier s'il n'y avait point effectivement de pescheries établies d'Aumeville à Craville, n'en ayant remarqué aucunes ; et étant entrez dans les maisons des pescheurs riverains tendeurs de basse-eau de Craville, nous n'y avons trouvé que des mailles de rets à garnir les parcs, tant pour les tentes ordinaires que pour les harangs, et des dranets dont les mailles n'ont que seize lignes en quarré.

Les étentes ou rets aux harangs qu'ils tendent néanmoins en bas parcs, et ainsy en contravention à l'ordonnance, n'ont que dix lignes en quarré.

Les mailles des bas parcs sont de quatre sortes, les premiers sont les plus larges et les plus grandes que nous avons vu jusques à présent pour cette sorte de pesche puisqu'ils ont trente lignes en quarré, et qu'ainsy ils excèdent d'un demy pouce la grandeur que l'ordonnance a fixé pour cette sorte de maille ; les trois autres sortes sont en contravention à l'ordonnance puisqu'elles n'ont que dix-sept lignes, la troisième sorte a quatorze lignes et les plus petites douze lignes en carré.

Ces pescheurs ne peuvent point faire d'autres pesches à leur cote qui est très basse. Ils ne sont en tout, suivant le role, qu'au nombre de sept personnes qui n'ont que trois parcs en tout.

Grenneville : De Craville, nous sommes venus à Grenneville, où quelques pescheurs qui restoient et qui faisoient seulement les petites tentes à la basse-eau ont aussy abandonné comme ont fait ceux d'Aumeville.

Morsalines : De Grenneville, étant descendu sur le bord des sables et en suivant les grèves, nous sommes venus au village de Morsalines, et étant entré dans quelques maisons de pescheurs pour nous en faire présenter les filets, ils nous les ont refusés, ce qui nous a obligé de leur donner ordre de les apporter le lendemain chez le Sr Poisson, Commis aux Classes à la Hougue, à quoy ils ont satisfait. Nous scavions déjà par avance qu'ils n'avoient que des tentes à la basse eau de même nature que celle de Craville, scavoir des étentes ou bas parcs aux harangs et des bas parcs.

Les mailles des étentes ou mailles aux harangs sont comme celles de Craville, n'ayant de même que dix lignes en carré.

Les mailles qui forment l'enceinte de leurs bas parcs sont de cinq espèces différentes. Les plus larges ont dix huit lignes en quarré, les deuxièmes ont dix sept lignes, les troisièmes seize lignes, les autres quinze lignes et les dernières n'ont seulement que treize lignes.

Nous n'avons trouvé à Morsalines que six tendeurs de basse-eau, ainsy depuis le havre de Quinéville jusques à St Vast de la Hougue, on peut dire que les pesches n'y sont de conséquence que par la destruction que font du fray et du fretin les petites tentes à la basse-eau que l'on y pratique au mépris de l'ordonnance, en garnissant les parcs et pescheries des mailles qui ne doivent servir uniquement qu'aux hauts parcs.

St Vast de la Hougue : De Morsalines, en suivant toujours le bord des sables, nous sommes venus à St Vast de la Hougue.

Les pesches qui se font dans ce lieu sont nombreuses et de conséquence. Elles abondent surtout en toutes sortes d'espèces de poissons plats qui y sont de première qualité, parce que la cote est d'un fond de sable et de roques, garnie de quantité d'herbages et entrecoupée de roches autour desquelles le poisson tant rond que plat se plaît. Non seulement les pesches de la Hougue fournissent les villes voisines, et les plus reculées de la Province, mais même les mareyeurs chassent de la Hougue jusques à Paris, quelques grandes distances qu'il y ait. Ils avoient coutume de commencer à la St Michel ce transport et de le continuer jusques après les Rogations, ne finissant leur commerce que lorsque les chaleurs viennent vaines et subitement orageuses, ce qui fait tout à coup tourner le poisson. Ils ne mettoient que trois jours francs à faire le voyage, non compris le jour de départ, et le 5^e ils estoient à la halle de Paris avant cinq heures du matin. Mais les droits excessifs qui se perçoivent aujourd'huy à la halle, et qui se montent, au rapport de tous les pescheurs, poissonniers et mareyeurs de la cote, de 46 à 47 pour cent de droit, rebutent les uns et les autres d'y faire ce commerce, ce qui augmentera considérablement la cherté de la marée qu'on ne pourra guères tirer des cotes de Caux où elle est toujours et en tout tems d'un prix exorbitant.

Il y a à la Hougue 2 petits batimens destinez à faire la pesche de Terre-neuve, du port de 50 à 80 tonneaux, qui vont faire cette pesche avec dix à douze hommes, les mousses compris. Comme les batimens sont fêbles, ils ne font que la pesche d'été, qui est du mois d'avril au mois de septembre. Ce n'est que depuis quelques années qu'on y a pratiqué cette pesche étrangère avec assez de succès, apportant pour ainsy dire les premières morües de l'année.

Les pesches fraiches de la Hougue sont considérablement augmentées de l'aveu des habitans de St Vast et des pescheurs qui en font la profession. Il y a actuellement dans le havre ou la fosse de la Hougue dix huit grands bateaux depuis huit jusqu'à douze tonneaux, qui font dans la saison les grandes pesches des macquereaux, des folles, des trameaux et des huitres à la dreige. Ils vont faire la première et la dernière de ces pesches aux cotes de Bretagne, et les autres entre le cap de Barfleur, les isles de St Marcou et à la cote du Bessin.

Il y en a encore dix autres, depuis deux jusqu'à quatre tonneaux, qui font la pesche aux applets ou des cordes à la ligne, celles des trameaux, de la saine, du traineau, de la drague ou dreige de fer, des drivonnettes et les rets à colins et à surmulets que les pescheurs à pied tendent aussy à la basse-eau.

Ces derniers pescheurs ont aussy des bas parcs, des mailles à sansonnets, des flües, des dranets et des savenets ou petits bouteux à chevrettes. Ils ont aussy quelques parcs de pierre établis à peu de chose près comme ceux d'Arromanches.

Outre toutes ces sortes de pesches, les pescheurs avec des bateaux font encore celle des homars, qui est chez eux fort considérable par la vente qu'ils en font aux Anglois. La consommation qui se fait de ces rocailles dans le pais n'étant rien en comparaison du profit qu'il revient aux pescheurs des homars que les Anglois viennent quester toutes les semaines tant que la saison leur permet de tenir aisément la mer, pour cecevoir sous leurs ponts ou dans leurs viviers les homars de la pesche des pescheurs, ces étrangers ayant dans les petits ports du long de cette cote des facteurs qui ramassent les homars des pescheurs à mesure qu'ils les ont pris.

Les mailles des manets sont de deux sortes de calibre : les plus larges ont dix huit lignes, ainsy ils sont du plus grand échantillon ; les autres n'ont que dix sept lignes. Cette pesche ne donne que des poissons dont peu se consomment frais, les autres se salent et se portent à Dieppe, d'où ils sont envoyez dans l'intérieur du Royaume.

Les mailles des folles sont deux fois plus grandes que l'ordonnance les a prescrites, avant sept pouces en quarré. Nous en avons encore trouvé d'une autre sorte, qui ont seulement six pouces neuf lignes.

Et comme les pescheurs en meffiance, comme ceux de la cote que nous venions de quitter, ne nous présentoient pas toutes les espèces de rets, de folets et d'instrumens dont ils se servoient, nous nous sommes faits accompagner dans cette visite par le Sr Poisson, Commis aux Classes, avec lequel nous étant transporté dans les maisons de plusieurs pescheurs, nous y avons fait la vérification des mailles cy après que nous nous sommes fait représenter ou que nous avons surprises dans la perquisition que nous avons faite dans ces maisons.

Les mailles de la nappe flue des traineaux sont comme celles du petit manet, n'ayant que seize lignes, et les hameaux qui sont des deux cotés ont quatre pouces neuf lignes en carré. Ces filets drivent, comme ceux de l'Amirauté de Grandcamp, étant de la même espèce. La pesche s'en fait toute l'année, mais pas à cette cote durant les mortes eaux à cause du peu de courant.

Les pescheurs mettent quelque fois 16 à 18 trameaux qui font, à deux trameaux pour une pièce, huit à neuf pièces.

Les grands bateaux, après la saison du macquereau finie à la fin de juillet, vont faire aux cotes de Granville et de Cancale la pesche des huitres avec une dreige ou grage à deux bateaux, comme celles de Dieppe et autres semblables. Ils ne se rendent sur le lieu de la pesche que vers le vingt six d'août, pour ne commencer à dreiger les huitres seulement que le premier jour de septembre suivant la police. Ces pescheurs de la Hougue n'y font ordinairement que deux voyages en septembre et en octobre, et ensuite ils rapportent chez eux les huitres de leur pesche, qu'ils font parquer, et qu'ils portent pendant l'hiver ordinairement à Rouen.

Les applets des pescheurs de St Vast sont de deux sortes : les grosses cordes pour servir à la pesche des gros poissons, dont nous avons fait mention cy devant et que les pescheurs nomment congriaux, et les petites cordes qui ne servent uniquement que pour la pesche des poissons plats. On tend aussy ces sortes de cordes sur les sables à pied le long de la cote qui y est fort propre.

Les rets à colins, qu'ils nomment encore icy des drivonnettes, ne servent, comme nous avons dit, qu'à prendre des poissons ronds. Ce sont de véritables flottées et cibaudières, et on prend avec ces sortes de rets des poissons de plusieurs grosseurs, comme gros et petits colins, des mullets, des bars, des godes, des surmulets &^a. Les pescheurs ont aussy de toutes sortes de mailles, les plus larges ont vingt et une lignes, des deuxièmes dix huit lignes, les suivantes seize lignes, les autres quinze lignes et les plus serrées treize lignes en carré. Les filets ont une longueur proportionnée à l'endroit où les pescheurs les placent, d'une brasse et demie à deux brasses de haut. Afin que les flottées surnagent, on jette avec les deux bouts du filet, une grosse pierre qui y est amarée quand on tend avec des bateaux. Si on les place à pied, on y amarre aussy à chaque bout semblable pierre. Cette pesche commence, aux cotes de la Hougue, depuis le mois de may jusqu'à la St Michel.

Les pescheurs font avec leurs petits bateaux la seine comme ceux de Trouville, de Cabourg et autres, qu'ils traînent de même avec deux bateaux. Nous en avons trouvé dans notre visite de trois sortes d'échantillons, dont les plus grandes ont les mailles de dix huit lignes en carré, les moyennes en ont dix sept, et les plus petites seize seulement. On ne répète pas de dire les mauvais effets de cette pesche que les pescheurs de la Hougue vont faire depuis les isles de St Marcou jusques par le travers des cotes du Bessin, dont ils ruinent entièrement les fonds en faisant périr le fray.

Les pescheurs, avec un seul bateau, font aussy à leurs cotes qui sont basses et sablonneuses, la pesche de la seine comme on la pratique dans les rivières, et comme la font les mêmes pescheurs de Trouville. Nous n'avons trouvé, pour cette seine que nous avons surprise, que deux sortes de mailles, mais ils en ont encore d'autres calibres plus petits comme nous en avons été informé de bonne part ; les mailles de cette seine avoient dix huit lignes en carré et seize lignes les plus serrées.

C'est à St Vast de la Hougue que nous avons trouvé pour la première fois un instrument de fer et de filets que les pescheurs nomment drague. Il est à peu près de même forme que le fust de la dreige dont on se sert pour déraciner les huitres de dessus les roches, mais beaucoup plus grand, puisqu'il a du moins onze à douze pieds de longueur. Ce n'est que depuis peu qu'il commence à être d'usage dans le canal à cette cote. C'est la petite dreige des Anglois. Comme il faut que le couteau ne morde pas fort sur les sables ou les fonds de roquet sur lesquels les pescheurs traînent cet instrument, il est couché de plus à plat. Il y a au bout aussy un sac pour recevoir le poisson qui s'y prend, que l'on nomme la chausse et qui peut avoir cinq à six brasses de long. Les mailles en sont fort larges vers la teste, ayant dix huit lignes. On peut comparer cet instrument à la chausse de Flandres dont nous avons fait mention en son lieu, mais cette dernière, à beaucoup près, ne peut causer aux fonds tant de tort, encore faut-il qu'elle soit traînée loing de la cote pour éviter toujours la destruction des lits de fray qui y sont durant les chaleurs.

Le surplus de la manœuvre des pescheurs pour faire ce métier est comme celui de la dreige aux huitres. Ils ne traînent guères qu'à plus de sept à huit brasses de fond et plus avantageusement de basse mer, parce qu'alors le fond est plus tranquille et que les poissons qui s'ensablent le font alors plus volontiers. Les pescheurs font plusieurs traits, relevant de tems en tems pour retirer le poisson qui s'y est pris et pour vider la chausse des immondices dont elle s'emplit et qui la feroient aisement crever sans cette précaution. On ne prend guères que des poissons plats avec cet instrument qui les désable et racle tout par où il passe, déracinant les herbes des fonds, encore bien plus que ne peut le faire la dreige aux cotes de Caux.

Les mailles des flues et rets à maquereuses sont de deux sortes. Les plus larges sont de vraies demie folles, ayant trente lignes, et les autres n'ont que vingt huit lignes seulement. Les pescheurs les nomment aussy macreulières et maquerolles. Quand elles sont tendues flottées, ils y prennent de grosses rayes grises et

diverses espèces de chiens de mer. Les filets ont quinze à vingt brasses de long, et une brasse et demie de hauteur. On ne peut faire cette pesche des macreuses que sur les jeunes moulières où elles viennent paitres et manger lorsqu'ils sont au plus gros comme une fève. Quand les moules sont devenues plus grandes, les macreuses n'y viennent plus plonger. Les pescheurs de la Hougue appellent encore ces filets des drivonnettes, parce qu'on les tend comme des filets à colins qu'ils nomment de même, pierrez par les deux bouts et par le bas, et flottez, qu'ils placent aisément avec leurs bateaux sur les moulières, avec une bouée pour relever dans le tems.

Les mailles des bas parcs de St Vast sont de quatre sortes d'échantillons. Les plus larges ont seulement quinze lignes en quarré ; les deuxièmes sortes en ont quatorze et les autres douze ; les plus petits n'ont que onze lignes.

Depuis Quinéville jusqu'à la rivière de Ceres, la cote est très favorable pour les petites pesches à la basse-eau, aussy les pescheurs de mer se plaignent avec fondement que toutes celles qu'on y pratique font à la cote un tort infini par la perte du fray qu'elles y causent.

Nous avons aussy trouvé des rets à sansonnets ou mailles à harangs que les tendeurs de basse-eau marandent aussy sur leurs petits pieux de rets à bas parcs, et dont les mailles n'ont au plus que neuf lignes en quarré.

Celles des dranets, draigneaux ou colerets à pied que nous avons trouvé à St Vast n'ont aussy que treize lignes en quarré. Ils en ont aussy, comme on l'a déjà observé, de plus grands et de plus petits.

Les mailles des petits bouteux avec lesquels ils font la pesche des chevrettes sont de deux sortes : les plus larges mailles ont quatre lignes et les plus petites n'en ont que trois.

Nous avons aussy trouvé près de l'isle de Tatihou un parc de pierre que l'on marande encore durant les vives eaux, mais peu durant le tems des grandes chaleurs. Il y a plusieurs ouvertures qui sont fermées de grandes grilles de bois à larges intervalles. On n'y peut prendre du platin, c'est-à-dire du poisson plat, mais seulement des poissons ronds et de roches.

Depuis l'isle de Tatihou jusqu'à l'embouchure de la rivière de Ceres, il y a un grand nombre de bas parcs et de tentes à la basse-eau que viennent y marander les tendeurs de basse-eau et les pescheurs à pied de St Vast.

La coupe de varech se fait suivant et aux termes de l'ordonnance. On n'y brule pas de ces herbes pour faire de la soude. Il y a plusieurs espèces de varech batards que les riverains viennent cueillir en tout tems et qu'ils font sécher pour servir de bois à bruler qui y est très rare.

Il y a sur la paroisse de St Vast, ainsi que sur celle de Rideauville, plusieurs sauneries ou salines, à peu près de la même manière que celles qui sont aux environs d'Isigny.

Les pescheurs de St Vast qui font la pesche à l'hameçon se servent pour garnir leurs ains d'appas de chairs de vérat, de vieilles, de colins, de lançon ou équilles, et même de vers des terres salées.

Les pescheurs aux folles ont aussy un usage qui est particulièrement propre : ils donnent au propriétaire du bateau, pour son lot, le 7^e poisson de leur pesche, tel qu'il vient quand ils relèvent leurs filets de la mer, soit rayes, congres-rayes ou rayes jaunes, anges ou moines, et même turbots si le hazard les fait échoir le 7^e poisson, et ainsy jusques au dernier de la tesure ou de la dernière pièce de leurs applets.

Les pescheurs de St Vast, au lieu d'une dixme en essence qu'ils payoient autres fois à leur curé, se sont accomodez avec luy et, pour équivalent, généralement tous les pescheurs de cette paroisse depuis l'age de quinze ans jusqu'à soixante dix luy payent chacun xxx sols par an.

Le nombre des pescheurs riverains et tendeurs de basse-eau de St Vast de la Hougue, dont plusieurs sont classez, monte suivant le role, en tout à trente sept personnes.

Et celuy des pescheurs de toutes les paroisses qui composent cette amirauté, suivant le role général joint au présent procès verbal, est de quatre vingt dix sept personnes.

Observations sur les pesches, et sur les diverses espèces de rets, de filets et d'instrumens dont se servent les pescheurs de mer et pescheurs à pied, riverains, tendeurs de basse-eau, qui sont dans les paroisses de l'étendue du ressort de l'Amirauté de la Hougue, des abus à réprimer, et avis de ce qu'il y auroit à faire pour le bien général de la pesche fraiche, et en particulier pour celles qui sont pratiquées par les pescheurs de cette Amirauté.

Les pesches qui se font le long des cotes de l'Amirauté de la Hougue sont bien par elles même plus considérables que celles de Carentan, qu'il ne faut regarder que comme des pesches cotières, au lieu que dans l'Amirauté de la Hougue, on y fait plusieurs espèces de pesches à la mer, et un grand nombre de riverains qui fournissent en tous tems et en toutes saisons de la marée fraiche de toute sortes d'espèces, surtout des poissons plats, qui, par la nature des fonds et par l'exposition de la cote, sont de la première qualité.

Outre ces pesches, on fait encore à la Hougue celle de la morüe en Terre-neuve, qui commence à s'y vouloir établir. Mais les pesches les plus considérables que font les pescheurs hors de chez eux sont celles des macquereaux et des huitres, qu'ils vont faire aux cotes de Bretagne et de Basse Normandie. Ils ne font cette dernière qu'après y avoir cessé celle des macquereaux.

Les pesches qui se font à la mer le long des cotes de cette partie du canal, et qui ne peuvent faire aucun tort au général de la pesche, outre celles dont on vient de parler, sont les pesches des grosses et petites cordes, ou des applets, les folles sédentaires et dérivantes au moyen que ces dernières se pratiquent loing des bords de la cote, les trameaux, ou dreige à la dérive sans bateaux, les rets à colins et à surmulets, et la pesche des homars avec des clayes, ruchers et paniers sur les fonds des roches qui ne découvrent point.

Toutes ces pesches sont bonnes et utiles et fournissent aux pescheurs de cette Amirauté la marée qui y est abondante, et celle des seuls pescheurs de St Vast est plus considérable que tout ce que peuvent donner tous ensemble les pescheurs du Bessin et des cotes qui entourent les Vays.

On peut juger combien le mareyeur poissonnier trouve son compte sur la médiocrité du prix de la marée, puisque depuis la St Michel jusqu'à Pasques, et même quelque fois jusques aux Rogations quand les chaleurs étoient un peu tardives à se faire sentir, 70 lieues qu'il y a de la Hougue à Paris ne les empeschoient pas d'y chasser leur marée ; mais comme on l'a observé, les droits excessifs qui se perçoivent sur ces denrées de mer à la halle de Paris, qui sont de 47 pour cent du produit de la vente, traversent fort ces envoys et empeschent ces mareyeurs de continuer leur ancien commerce.

Les pesches pratiquées à la mer par les pescheurs de cette Amirauté sont nombre de quatre qui sont ruineuses ; elles y font d'autant plus de tort que ces cotes seroient très poissonneuses et abondantes si on n'y détruisoit pas le fray du poisson, et celui qui est déjà éclos, parce que la situation de cette cote ne peut être plus favorable, ny mieux exposée, ny les fonds plus propres et convenables pour la génération et la multiplication des poissons plats, les poissons ronds n'y étant pas si communs.

La première de ces pesches ruineuses est celle de la grande seine ou traine à deux bateaux, deffendüe par l'ordonnance, étant une spèce de colleret à la cote, et la même que font les pescheurs de Trouville.

Outre cette grande seine, ils en ont encore de moyennes, qui sont les vrais collerets à bateaux, et une troisième qui se fait à pied et partie à bateau, comme il est expliqué dans le corps du présent procès verbal.

Mais l'instrument le plus ruineux et le plus abusif dont se servent les pescheurs de cette amirauté, sont les chausses montées et armées de fer, qu'ils nomment dreige ou drague improprement. On a pu voir, par la manœuvre de cet instrument, qu'il opère bien autrement que le même abus qu'on impute à la dreige à la mer et aux seines ou collerets à la cote, mais que de plus, il détruit tous les lieux où il se traine. Ces pescheurs ayant deux de ces instruments avec lesquels ils peschent en même tems à bas bord et à tribord, labourent et gattent sans ressource tous les lieux où ils se servent de pareil instrument.

Les pescheurs ayant été longtems sans avoir des officiers pour les contenir, cette vacance les a, pour ainsy dire, débarrassés et les a rendus de plus en plus indociles. Ceux qui sont aujourd'huy, quelque bonne volonté qu'ils puissent avoir pour réformer les abus des pesches, n'en donnent cependant aucune marque, puisqu'on y pratique sous leurs yeux cette pesche à la dreige de fer si pernicieuse, mais encore celle des seines et des colerets, que nous avons trouvé en usage, quoy que notamment deffendus par l'ordonnance. Il s'en faut de beaucoup que la chausse de Flandres et du Boulonnais puisse être aussy dangereuse que cette drague montée de fer. Cependant, comme cet instrument a paru ruineux aux officiers de ces Amirautés, ils en ont deffendu chez eux l'usage, avec d'autant plus de raison que l'ordonnance interdit généralement tous les instrumens abusifs et qui détruisent le fray du poisson. Cette pesche à la dreige de fer est mille fois plus condamnable que les chausses de Flandres et n'est permise en aucunes autres cotes de la Province qu'à la Hougue, où nous l'avons trouvé d'usage.

Les pesches riveraines à pied, et le tentes à basse-eau en usage aux cotes de cette Amirauté, et qui ne peuvent faire aucun tort au général de la pesche, sont celles des rets à colins et à surmulets, qui, par leur opération et la manœuvre de la pesche, ne peuvent qu'être utiles et avantageuses, les rets à poissons plats, et qui servent aussy à la pesche des macquereaux, les grosses cordes flottées pour les congres entre les roches, les parcs de pierre, au moyen qu'ils soient marandez conformément à l'ordonnance, les bas parcs et venets, si les mailles sont du calibre prescrit, les étentes ou hauts parcs pour les harangs, lors que les filets de neuf lignes et les petits buhottiers et rieulets pour les chevettes, lorsqu'ils ne sont point trainez comme les bouteux sur les sables, mais qu'on s'en serve seulement entre les roches.

Nous avons trouvé des dranets ou colerets chez la plupart des pescheurs de cette amirauté, et l'usage n'en est pas moins ordinaire que dans les autres cotes que nous avons cy devant visitées ; aussy les autres pescheurs de mer continuent toujours leurs plaintes contre l'abus de la pesche du dranet et des tentes à la basse-eau, qui se font avec des rets abusifs depuis le Vay jusqu'à la Hougue.

Effectivement, les petits pescheurs à pied tendeurs de basse-eau garnissent leurs bas parcs de mailles que l'ordonnance a déterminées pour ne servir uniquement qu'aux hauts parcs qui sont des mailles de 9 lignes en carré, et c'est cette contravention qui a occasionné les officiers d'Amirauté de Carentan de faire saisir de ces sortes de filets ; cependant nous n'avons pas laissé d'en trouver encore grand nombre surtout dans les lieux de l'Amirauté de la Hougue où les officiers n'ont pas fait semblable perquisition, la suppression des seines, traines, colerets et dreiges de fer n'étant pas moins nécessaire que ces rets à parcs abusifs dont nous avons fait mention en son lieu.

Les pesches pratiquées dans le quartier de la Hougue, tant à la mer que par les pescheurs riverains, ont augmenté considérablement, et par l'exposition de la cote, nous n'avons pas vu de lieux où elles puissent être plus avantageuses. Mais pour donner à cette cote toute l'abondance qu'elle pourroit naturellement avoir, il faut de nécessité supprimer toutes les pesches riveraines destructrices du fray, qui sont très nombreuses et fort usitées le long des Vays.

Le meilleur remède pour procurer à la cote un bien si nécessaire seroit d'interdire sans aucune distinction, depuis le mois de mars jusqu'à la fin de septembre, toutes les tentes à pied. Cette deffense procureroit à l'Etat un double bien, parce qu'en ce cas, tous ces riverains deviendroient pescheurs de mer ou laboureurs, et de gens fénéants et en quelque manière vagabonds, ils seroient pour le Roy des sujets utiles, soit qu'ils se donnent au labourage ou à d'autres professions, et s'ils prennent le parti de la mer, le nombre des matelots, aujourd'huy si diminué, en augmenteroit considérablement. Si on ne se porte pas à faire cette deffense, il faudra cependant se déterminer à interdire les tentes à la basse-eau durant les mois de may, juin, juillet et aoust, en conformité de ce que l'ordonnance a réglé au sujet pour les parcs nommés bouchots, qu'on ne meut marander durant ces quatre mois, qui sont ceux des chaleurs pendant lesquels le fray est à la cote, et que les tentes abusives et les pesches à pied ruineuses détruisent d'une manière inconcevable, et même, de l'aveu propre des pescheurs, ce n'est pas la saison de prendre de beau poisson, et le public peut encore mieux passer que durant les autres saisons.

La marque la plus certaine qu'il nous a paru du peu d'attention de ceux auxquels la police des pesches est commise, c'est que nous avons observé que presque tous les filets servant à une même pesche, quelques fois même dans un même village, sont d'autant de différents calibres qu'il y a d'ateliers ou plus tot de compagnies de pescheurs dans la paroisse. Il ne faut que cette seule observation pour justifier le désordre que nous avons partout remarqué, puisque, si l'ordonnance étoit observée en ce point, tous les rets qui servent à une même pesche et fixez par l'ordonnance devroient être d'un même échantillon si on y tenoit la main. Cette remarque icy placée tombe aussy sur différentes autres amirautés où nous avons vu un pareil dérèglement à quoy il faut pourvoir.

Ainsy il nous paroît qu'il est d'une nécessité indispensable que toutes les mailles et calibres des rets et filets qui pourront servir aux pesches permises seront partout d'un même échantillon uniforme ; que S. M. ordonne aux officiers d'Amirauté d'y tenir la main à peine d'interdiction ; que tous ces rets, filets, engins et instrumens permis seront marquez d'un plomb comme il a été cy devant expliqué ; que la pesche de la seine, grande traine et coleret, tant à la mer qu'avec bateaux et à pied, sera deffendüe à peine de punition corporelle et de confiscation des bateaux, rets, filets et engins qui y auront servi ; que les officiers qui en auront eu connoissance ou qui l'auront toléré seront interdits pour la première fois et perte de leur charge en cas de récidive ; que toutes les dreiges de fer, leurs montures et armures, avec leurs rets, sacs et harmois seront arretez et saisis à la diligence des procureurs de S. M. en chaque siège d'Amirauté, lesdits sacs et chausses brulez et les armures ou montures brisées et employées à d'autres usages, deffenses faites aux pescheurs de s'en servir à l'avenir à peine des galères, et d'interdiction aux officiers des Amirautés qui auront négligé d'y tenir la main et même de perte de leur charge en cas de récidive.

Fait à la Hougue le trente et un aoust mil sept cens vingt quatre. »

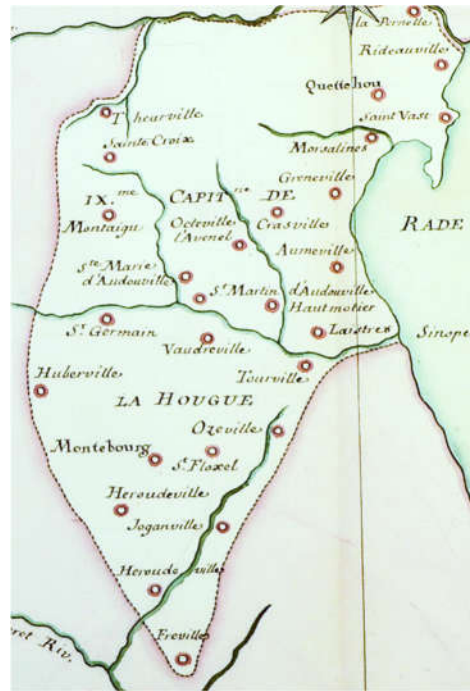
[Suit le rôle nominatif de tous les « pescheurs et riverains tendeurs de basse-eau » de toute l'amirauté]

Annexe 41 : Les ressorts des capitaineries des garde-côtes en 1734¹⁸¹⁴

[Manquent les cartes des capitaineries de Carteret ou Portbail, et de Créances ou Coutainville]



Sainte-Marie-du-Mont



La Hougue



Barfleur

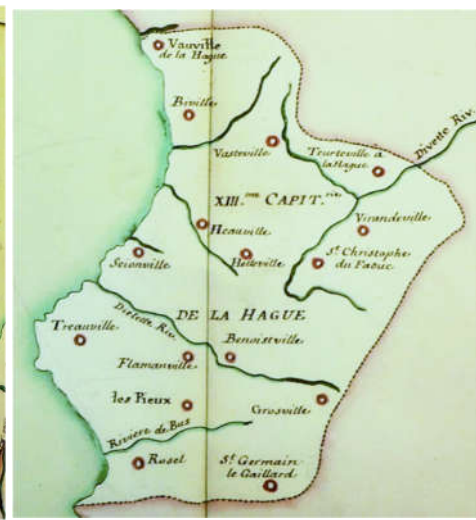


Val de Serre

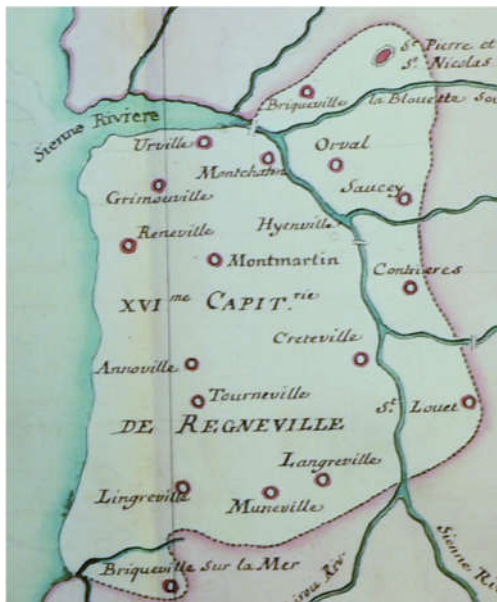
¹⁸¹⁴ Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 164-165



Cherbourg



La Hague



Regnéville



Granville



Pontorson

Annexe 42 : Mémoires du commissaire de la Marine SICARD sur les quartiers de Granville, Cherbourg, La Hougue et Isigny en 1740¹⁸¹⁵

a. Quartier de Granville

« Mémoire concernant la navigation et le commerce maritime du port et quartier de Granville, et les pesches qui se pratiquent dans le ressort des amirautés dudit quartier. Scavoir :

Granville, commerce :

Le port de Granville est dans un très mauvais état, situé près de la haute coste nommée le Roc, du costé du sud, entre la ville et le petit fort qui est sur le Roc. Ce port est seulement formé par une jetée de pierres sèches de 84 toises de longueur, cinq toises de largeur et cinq toises de hauteur, un peu coudée vers son milieu, et par conséquent si petit qu'il ne peut contenir le quart des batimens de Granville qui n'y sont pas mesme encore en liberté, de manière que la nécessité forcera à permettre qu'on chauffe les batimens dans le rang où ils se trouvent placés, et mesme au flambeau, se trouvant pressés les uns avec les autres, ce qui exposera au danger de feu tous les batimens. Il arrive souvent qu'un navire qui tire moins d'eau que les deux qui sont à babord et à tribord de luy, pour estre serré de trop près, se trouve suspendu à la maréebaisante, de sorte que cela n'est pas un moyen de les conserver, mais au contraire de faire ouvrir les coutures des batimens : aussy cela cause souvent la relache de plusieurs navires qui perdent leur voyage par des voyes d'eau. Depuis 10 ans, il en a péri en mer 12 avec plus de 400 hommes, perte que l'on attribue au déffaut de liberté de pouvoir calfater le dessous des batimens, qui, etant prêts à faire voile, pour se démesler les uns des autres, se brisent les portshaubans et sapent et froissent leurs coutures. Il est d'ailleurs constant qu'il est très aisé aux ennemys de l'Etat de venir mettre le feu aux batimens dans le port.

Il est à conclure de là et il est certain que ce port a grand besoin qu'on y fasse travailler. Le commerce considérable qui se fait à Granville le mérite et ne demande pas de retardement et cela le feroit encore augmenter.

Il monte dans ce port 25 pieds d'eau de grande mer et 9 pieds de morte eau. Il peut entrer des batimens du port de 400 tonneaux.

Il n'y a point à Granville de règles pour le lestage et le délestage des batimens : les capitaines qui veulent lester en demandent la permission au Maître de Quay, et prennent le lest qui est d'ordinaire du galet proche du port du costé du sud, lieu où on le met dans quelques petits batteaux qui vont le chercher sur le rivage des costes des environs de Granville, et les capitaines le payent sur le pied de 15 à 20 s le tonneau lorsqu'ils le font prendre à l'amas par des femmes qui le portent à bord avec des petites mannes, ou qu'ils l'envoient prendre avec leur chaloupe de mer basse pour le porter à bord ; mais lorsque celui à qui appartient le lest le porte avec son batteau qui est de 2 ou 3 tonneaux, on luy paye 25 s par tonneau, et d'une manière ou d'une autre, le lest est embarqué avec les précautions convenables afin qu'il n'en tombe point dans le port. A l'égard du délestage, il s'y pratique par les batimens qui arrivent, étant ordinairement chargés et qui viennent de décharge, soit du Havre, Honfleur ou Dieppe avec leur lest, le gardent pour s'en servir jusqu'aux ports où ils vont prendre leur sel pour la pesche de la morue ; si cependant quelqu'un en avoit de trop, ou qu'il prit son sel à Granville, alors il le donne à celui qui en manque. Sinon il le fait porter avec sa chaloupe à un peu de distance du port et où il ne peut causer de dommage.

Le commerce de Granville y a beaucoup augmenté depuis l'année 1731¹⁸¹⁶. Il y a été construit 46 navires, depuis 80 jusqu'à 250 tonneaux, et il y en a actuellement deux sur les chantiers et 4 qui viennent d'être lancés à l'eau. Tous ces beaux batimens, dont 3 de plus de 280 tonneaux et les autres de 130 à 180 tonneaux, et il n'y a pas à douter que le commerce y augmenteroit considérablement si le port étoit dans un meilleur état et comme il mérite d'estre.

Il y a aujourd'hui à Granville 63 navires du port de 60 jusques à 250 tonneaux, un brigantin de 12 tonneaux, 2 gabares de 18 à 20 tonneaux, et 20 batteaux du port de 5 jusques à 20 tonneaux, dont 8 pour le petit cabotage et 12 pour la pesche.

Le commerce le plus considérable de Granville consiste en celuy de la pesche de la morue. Tous les navires y sont employés, et les équipages engagés au cinquième poisson et du fret, et reçoivent des avances pour potdevin qui ne leur sont pas précomptées sur leur cinquième.

¹⁸¹⁵ Archives nationales, Marine, C⁴ 159, dans l'ordre : pièces n^o 45, 48, 46, 40

¹⁸¹⁶ Le même commissaire avait rédigé en 1731 des mémoires très semblables à ceux de 1740 (même cote aux Archives nationales)

Environ 32 à 40 des navires les plus petits, avec depuis 11 jusques à 19 personnes d'équipage, y compris 1, 2 et 3 mousses, vont faire la pesche de la morue verte sur le grand banc de Terre Neuve. Ils vont en partant prendre leur sel à l'isle de Rhé, pour saler le poisson sur le banc, et, leur pesche finie, ils viennent en décharge de la morue et des huiles qui en proviennent, au Havre, Honfleur et Dieppe, et ils sont ensuite de retour à Granville pour y désarmer avec leur lest et quelques goudrons, bray, planches et mats pour le compte des propriétaires, et quelquefois du moulage.

Les autres navires sont employés à aller faire la pesche de la morue sèche en Terre Neuve, scavoir 11 avec depuis 30 jusqu'à 91 personnes d'équipages, y compris 3 et 9 mousses, à la Grande Baye ; 11 autres avec 23 à 48 personnes, compris 3 à 10 mousses, aux costes de Gaspée ; et 6 autres, avec 17 à 63 personnes compris 2 à 6 mousses, au Petit Nord ; et un de 12 hommes et 2 mousses d'équipage, engagé au mois à l'Isle Royale¹⁸¹⁷. Ils vont prendre leur sel à St Malo lorsqu'il n'y en a pas à Granville.

Les navires qui vont à la Grande Baye y portent, outre leur sel, des batteaux pour leur servir à faire la pesche à la coste, n'y ayant pas d'habitants. Ceux qui vont à Gaspée, où il s'est ébably quelques habitants, y portent des vivres et des 36 mois pour l'usage de la colonie. Ils deviennent pescheurs de morue au tiers pour les habitants, et deviennent par les suites habitants eux mesmes. Ces navires troquent sur les lieux l'excédent de leur nécessaire en morues et en huiles. Ceux qui vont au Petit Nord y portent, de mesme que ceux de la Grande Baye, des chaloupes pour la pesche. Et ceux qui vont à l'Isle Royale portent leur sel avec des vivres, ustencile et autres marchandises qu'ils vendent en troc d'huile et de morue.

Les plus grands de ces navires et mesme ceux qui ont du canon viennent ou vont après leur pesche en décharge de morue sèche et huile partie à Marseille, Genes et ports d'Espagne. Ils gardent les deux tiers des leurs équipages ou le nombre qui leur est nécessaire pour se deffendre contre les Saltins, et envoient le surplus par les moyens navires qu'on appelle ensaques : et ils chargent du fret dans ces ports pour le Havre, Dunkerque, Saint Malo, la Rochelle et Nantes, et viennent désarmer à Granville. Les autres viennent en deça des caps, scavoir à Bilbao, la Rochelle, Nantes, Saint Malo et Granville.

Ceux qui vont faire leur descharge à Bilbao aportent à Granville des fers et des avirons, outre leur sel qu'ils prennent à l'isle de Rhé en revenant ; ceux qui vont à Bordeaux y chargent des vins, eaux de vie de Bray et Raisme, et à la Rochelle et Nantes, des sels dont le trop pour sa pesche se verse à Granville sur quelques autres batimens.

Les équipages naviguent à la part, avec des avances qui leur sont données à l'armement comme potdevin, et ont le cinquième de la pesche et du fret.

Il vient annuellement en droiture de Terre Neuve à Granville 8 à 10 de ces navires, dont 2 sont chargés de morue verte et les autres de sèche avec leurs huiles, et dont la consommation, quoique a vente se fasse en détail, se fait fort bien dans les villes de Valogne, Bayeux, Caen, Saint Lo, Coutances, Vire, Avranches, Donfron, Le Mans et autres villes du pays du Maine.

Il vient aussy annuellement à Granville 2 et 3 de ces navires en droiture de Marseille avec eur chargement de marchandises comme savons, huiles d'olives de toutes espèces, amandes, cottons, souffre, alun, oranges et autres, dont la vente se fait pour les villes cy dessus mentionnées, ce qui produit de gros droits, tant d'entrée que de consommation, au bureau des fermes.

Il vient aussy à Granville chaque année plus de 12 barques, depuis 25 jusqu'à 60 tonneaux, d'Arcasson, chargés de raisins, et dont la consommation est aussy considérable ; lesquelles se retournent avec leur lest.

Et plus de 30 de Bordeaux chargées, les unes de vins pour les Provisions de Granville et des villes et lieux des environs, et les autres de Raisins Bray et Goudure, et qui font leur retour aussy avec leur lest.

Il arrive cependant souvent qu'on frette à Granville une partie de ces barques pour aller à l'isle de Rhé charger de sel pour embarquer sur les batimens que les négociants de Granville veulent faire partir en droiture pour la Terre Neuve, lesquelles aportent de mesme temps le vin et l'eau de vie nécessaires pour l'équipement de ces batimens, mais cela ne peut se faire qu'après le départ de la plus grande partie des navires qui vont sur le banc et qui sont obligés d'aller prendre leur sel, vin et eau de vie à l'isle de Rhé, n'étant pas possible d'en user autrement puisque le port ne peut contenir tous les batimens, vû sont mauvais età et le peu d'étendue et dont les deffenses rongent les carreaux d'iceux, les mettent en deux ans au niveau du bordage : or ne n'est pas le moyen de penser à les charger dans le port en faisant venir des sels.

Il est cependant certain que les navires qui sortent du port pour aller directement en Terre Neuve, épargnent beaucoup à l'équipage, car ceux qui vont prendre le navire ou le sel à St Malo, qui sont ordinairement composés de 50 jusqu'à 90 hommes, et qui sont obligés de partir de Granville 15 jours et 3 semaines plutost, n'y gagnent pas, puisque pendant ce temps, ces gens seroient occupés au travail dans le port

¹⁸¹⁷ Ile du Cap-Breton

de Granville et gagneroient leurs journées, au lieu qu'à St Malo, ils dépensent partie des avances qu'ils ont reçues avec leurs femmes qu'ils mènent avec eux et qui les empêchent mesme de se rengrer au travail.

Les équipages des gabares et bateaux pontés et non pontés, composés depuis 3 jusques à 6 personnes d'équipages, y compris un mousse, naviguent au voyage.

Les gabares servent au transport des pierres de Chauzé pour Granville ou St Malo, et pendant les grandes marées, elles vont au Grouin du Sud, qui est dans la baie du Mont Saint Michel à 4 lieues de Granville, pour y charger de cidre ou bois de construction, pour porter à Saint Malo ou Granville, et en allant au Groin, ils portent du moulage lorsqu'il y en a à Granville, pour ledit lieu.

Le plus fréquent commerce des bateaux est avec Saint-Malo. Ils passent et repassent des passagers, aussy que les coffres et hardes des matelots qui s'y sont embarqués sur des batimens du lieu. Ils y portent quelquefois du cidre et en apportent des marchandises de toutes espèces venant du Levant et des toiles de Bretagne.

Une partie de ces bateaux, principalement ceux qui sont pontés, vont à Regnéville y charger des pierres à chaux, qu'ils portent à Morlaix, dont les uns raportent du beurre, de la graisse, du suif et futailles pour Granville ; d'autres vont à Lanion où ils chargent du chanvre ; et d'autres à Brest où ils portent du cidre et en apportent de l'ardoise de Chateaulin et de la sardine de la baie de Brest.

Il se transporte des quantités de toiles de toutes espèces aux isles de Gersey ou de Guernesey, et les bateaux en apportent du charbon de terre et quelque peu d'étain plomb, pipes, huiles de morue et bois de campèche.

Il y a à Granville une patache des fermes, dont l'équipage est composé d'un capitaine, d'un lieutenant employés, un pilote, sept matelots et un mousse classés, qui lèvent un rôle et payent annuellement les droits des invalides.

Il y a aussy un receveur des droits de M. l'Amiral, pour la délivrance des congés, lesquels sont enregistrés au greffe de l'amirauté. Les capitaines ou maîtres des batimens qui vont à la pesche de la morue en Terre Neuve, et ceux qui font le petit cabotage, en sont munis d'un pour chaque voyage, et ceux qui font la pesche des huitres ou du poisson frais d'un annuel. Il est aussy délivré un congé aux capitaines ou maîtres des batimens qui viennent faire leur décharge à Granville, soit françois ou étrangers, pour retourner chez eux.

Il y a aussy, depuis le commencement de l'année 1740, un maître de quay, par commission de M. l'Amiral, dont les salaires ne sont pas encore réglés, et aussy un maître de géographie, aussy par commission de M. l'Amiral, sans appointement : ceux qui vont à son école payent 40 s par mois et 6 à 10 lt lors de la réception.

Il n'y a point de pilotes lamaneurs¹⁸¹⁸ pour l'entrée et la sortie des batimens. Le port étant un lieu reculé, dans lequel il arrive peu de navires autres que ceux du lieu, dont les capitaines connaissent l'entrée, qui n'est d'ailleurs pas difficile, ayant quatre balizes qui indiquent les passes ; mais dans les occasions, les maîtres des bateaux, soit du cabotage ou de la pesche servent de pilotes, allant à bord des batimens avec une chaloupe lorsqu'ils s'aperçoivent qu'on les requière, et il leur est payé 3, 4, 5 et 6 lt selon la grandeur du batiment pour l'entrée, et moins de moitié pour la sortie, mais il arrive peu qu'on s'en serve pour ce dernier cas.

Pesche du poisson frais

Il y a à Granville 12 bateaux pescheurs, du port de 5 jusques à 10 tonneaux et de 5 à 12 hommes d'équipages, lesquels sont employés depuis le premier septembre jusque'à la fin de may à faire la pesche de la dreige¹⁸¹⁹ aux huitres. Ils sortent d'une marée et reviennent de l'autre, les huitres n'étant éloignées que de 2 à 3 lieues et demyie de Granville.

4 de ces bateaux, des plus petits, avec 6 à 8 hommes d'équipage, pratiquent la pesche du poisson frais à la ligne, depuis le mois de juin jusques au mois d'aoust.

La plus petite partie des huitres se consomme à Granville et l'autre petite partie se voiture par des chasse-marées dans les villes de Coutances, Saint Lo, Vire, Avranches et autres lieux des environs, et l'autre partie est parquée.

Il vient à Granville, année commune, 12 à 15 barques de Barfleur, la Hougue et Dieppe, qui chargent d'huitres parquées pour les porter à Dieppe, d'où elles vont voiturées à Paris. Les marchands de Dieppe les préfèrent à celles de Cancales. Par le passé, il y avait un plus grand nombre de ces barques, mais les maîtres ne veulent pas les risquer, surtout dans l'hyver, dans le port de Granville, un grand nombre de ces batimens ne pouvant etre à couvert dans un si petit port : ce qui une perte considérable pour Granville, surtout pour le

¹⁸¹⁸ Pilotes assurant l'assistance à l'amarrage

¹⁸¹⁹ Drague

menu peuple, attendu qu'il y auroit 40 bateaux pour cette pesche comme il y avoit par le passé, qui occuperoient 300 hommes au retour de leurs voyages, et plus de 1000 pauvres veuves et leur famille qui seroient occupés toutes les marées de nuit et de jour à parquer les huitres et à les changer de place.

Il vient aussi à Granville des barques ou bateaux de Barfleur et de la Hougue, pour y faire la pesche de la dreige aux huitres, qu'ils portent chez eux où ils les parquent et les portent ensuite dans la saison à Roüen et Paris.

Environ 15 hommes ou femmes tendent à la basse eau des filets nommées Rets à pied et quelques uns des lignes aux haims, et d'autres des caziers d'ozier pour les homars. Plusieurs autres personnes de l'un et l'autre sexe, de la ville, des fauxbourgs et des hameaux vont aussi à la basse eau, lors des grandes mers, les uns pour y pescher avec le bouteux de la crevette, et les autres avec des bêches, crocs et autres instruments pour pescher du lançon ou équilles et autres poissons, des rocailles et des solles avec le pied dans le sable.

Il y a sur le territoire de Granville, du côté du sud, 3 pescheries ou parcs de pierres appartenants à divers particuliers.

Paroisses du quartier de Granville : Amirauté de Coutances

[Nous ne retranscrivons pas, ici et plus loin, les indications purement géographiques, telles que « c'est un village situé en plat pays, à ¼ de lieüe de la mer, etc.]

Créances

Environ 20 laboureurs et autres ouvriers tendent, à la basse eau, des lignes aux haims¹⁸²⁰, et les autres s'y servent du savre pour chevrette ou salicot, et la plus grande partie des habitants des deux sexes vont à la basse eau dans les grandes mers, pour prendre du lançon ou équille et se servent pour cela de bêches et autres instruments.

Il y a, sur le territoire de ce village, trois pescheries ou parcs de clayonnage à divers particuliers.

Pirou

Il y a un petit havre propre uniquement pour des bateaux et une grande mare ou étang, nommé la Mare de Pirou, scituée dans les dunes entre le terrain ferme et la mer, dans laquelle il y a beaucoup de poisson d'eau douce.

Il y a dans ce havre 3 bateaux à quilles, de 2 tonneaux et de 4 à 5 hommes d'équipages, qui servent à faire la pesche à la ligne aux haims et celle de la dreige aux huitres par le travers du village.

Les pescheurs et autres habitants tendent des lignes aux haims à la coste et quelques uns s'y servent de digons pour prendre des congres entre les roches, et de la bouraque pour pescher des seches.

Il y a, sur le territoire de ce village, 6 parcs de clayonnage, l'un aux abbé et religieux de l'abbaye de Lessay, et les autres à M. le marquis de Pirou.

Il y a sur ce territoire du vareck dont on se sert pour engraisser les terres.

Gefosse

Il y a un bateau à quille de 2 tonneaux et de 3 hommes d'équipage, qu'ils tiennent dans le havre de Pirou, et qui leur sert à faire les mesmes pesches. Quelques habitants, mais peu, pratiquent à la coste les mêmes pesches que ceux du village de Pirou.

La mer jette sur la coste du vareck, qu'on ramasse pour l'engrais des terres.

Anneville

Dix à douze habitants vont à la basse eau et se servent, les uns du bouteux pescher chevrette¹⁸²¹ ou salicot, les autres y tendent des lignes aux haims.

Il y a dans les sables des vers de mer qu'ils fouissent pour amorcer les haims, et la mer rejette du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

¹⁸²⁰ Hameçons

¹⁸²¹ Crevette

Rondehaye

Le peu de matelots qu'il y a vont naviguer sur les batimens de Granville pour la pesche de la morue.

Muneville le Bingard

Le peu de matelots qu'il y a vont aussy naviguer sur les batimens de Granville pour la pesche de la morue.

Montcarville et Gouville

Trois ou quatre petits laboureurs se servent, à la basse eau, des filets appelés canières pour pescher des roussettes.

Il y a sur le territoire de Gouville 11 parcs à clayonnage à M. le marquis de Gratot, occupés par 15 à 16 laboureurs, lesquels, avec quelques autres habitants de ces deux villages, tendent à la basse eau des lignes aux haims.

Il y a aussy sur le territoire de ces deux villages, du vareck que l'on coupe pour l'engrais des terres.

Linverville

Il y a un bateau de 3 tonneaux et de 5 à 6 hommes d'équipage pour les pesches de la dreige aux huitres par le travers du village de St Germain sur Ay, des lignes aux haims et celle avec les filets muletieres ou estalières aux isles de Chauzé, d'Ecrehou et de Miquier, où ils tendent leurs filets entre les roches à la basse eau.

Les matelots de ce village vont ordinairement à Granville y embarquer pour la pesche de la morue verte et seche.

Deux ou trois pescheurs tendent, à la basse eau, des filets canières pour prendre des roussettes.

Il y a sur le territoire de ce village trois parcs de clayonnage, deux à M. de Foligny, seigneur de St Malo de la Lande, et l'autre au sieur de la Champagne Noel, deux desquels sont abandonnés par le peu de profit qu'on y faisoit, et il n'y en a qu'on à M. de Foligny nommé la Belle Etzon.

Il y a du vareck, mais peu, que l'on coupe pour l'engrais des terres.

Boisroger

Il y a un bateau à quille de 2 à 3 tonneaux et 5 à 6 hommes d'équipage, qu'ils tiennent sur les grèves du village de Linverville, at avec lequel ils font les mesmes pesches.

Les matelots vont aussy s'embarquer à Granville pour la Terre Neuve.

Brainville

Les matelots vont aussy embarquer à Granville ou à Regnéville pour la Terre Neuve.

St Malo de la Lande

Les capitaines et matelots de ce village vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morue verte et seche.

Blainville

Il y a 8 bateaux à quille de 2 à 3 tonneaux et 6 hommes d'équipages, avec lesquels ils font la pesche à la ligne aux haims et celle des homars avec caziers ou bourraques.

Quelques uns vont avec leurs bateaux aux Isles de Chauzé, d'Ecrehou et de Minquier y tendre des filets muletieres entre les roches de basse mer. Ces bateaux servent aussy, dans les saisons, à la coupe du vareck pour l'engrais des terres.

Il y a sur le territoire de ce village 5 parcs à clayonnage, appartenant, 2 à M. l'Evesque de Coutances, un à M. de Foligny, et 2 à M. de Gonnevillle Pierrepont, et tenus par des laboureurs qui y tendent aussy à la basse eau des filets canières.

Les capitaines ou maitres de navires de ce village commandent ordinairement des batimens de Granville ou de Regnéville pour la pesche de la morue verte et seche. Les matelots vont aussy s'y embarquer pour les mesmes pesches, et quelques uns d'eux, dans l'intervalle des voyages et pendant le séjour qu'ils font chez eux, y pratiquent à la coste la pesche à la ligne aux haims, et se servent pour les amorcer de vers de mer qu'ils fouissent dans le sable.

Il y a du vareck qu'on coupe uniquement pour l'engrais des terres.

Houmée

Les matelots vont embarquer sur les navires de Granville ou de Regnéville pour la pesche de la morue.

Gratot

Les matelots vont aussy embarquer à Granville ou à Regnéville pour les mesmes pesches.

Agon

Il y a, dans les dunes de ce village, une mare très spacieuse qui appartient au seigneur d'Agon, dans laquelle il y a beaucoup de carpes et autre poisson d'eau douce, et sur laquelle on voit surtout en hyver quantité de cignes, oyes et autres oiseaux de mer.

Il y a à Agon une barque, 3 gabares de 15 à 30 tonneaux et un batteau pescheur à quille de 4 tonneaux, que les capitaines ou maitres et propriétaires tiennent dans le port de Regnéville.

La barque et les gabares, avec 5 ou 6 personnes d'équipages y compris un mousse, portent de la chaux cuitte de Regnéville à la coste de Bretagne et en raportent des ardoises de Chateaulin. Elles vont aussy à Saint Malo y porter de la pierre à Chaux de Regnéville et de la pierre de taille qu'ils vont prendre à Chausé et reviennent avec leur lest et quelquefous des ustencilles pour les navires de Regnéville, et aux isles de Gerzey et Guernezey y porter du cidre et reviennent de cette première isle en lest, et de l'autre avec du charbon de terre.

Plusieurs capitaines ou maitres du village d'Agon vont ordinairement à Granville y commander des batimens ou s'y embarquer pour pilotes pour la pesche de la morue verte et seche, et beaucoup de matelots aussy.

Le batteau avec 3 à 4 hommes d'équipage compris un mousse, va aussy au mesme cabotage à Saint Malo, Chausé, Gerzey et Guernezey. Il va aussy quelquefois à la pesche à la ligne aux haims et à celle des homars, et de la dreige aux huitres, et à la coupe du vareck à Chausé pour l'engrais des terres du village d'Agon.

Il y a sur le territoire de ce village 9 parcs ou pescheries de clayonage, 6 à M. l'abbé d'Agon et 3 à M. de Coutainville, tenus par treize laboureurs et matelots. Ces matelots et laboureurs, et quelques autres habitants tendent à la basse eau des filets canières.

Il y a sur ce territoire des vers de mer que l'on fouit pour servir d'apat pour les pesches, et du vareck dont on se sert uniquement pour l'engrais des terres.

Tourville

Les capitaines ou maitres de ce village vont à Granville s'y embarquer, les uns pour commander ou pour pilotes, et les autres pour matelots pour la pesche de Terre Neuve.

Heuqueville

Les gens de ce village vont aussy à Granville y embarquer pour la même pesche.

Briqueville la Blouette

Les gens de ce village vont aussy embarquer à Granville pour la pesche de la morue.

Coutances

Les gens de mer vont ordinairement embarquer à Granville sur les batimens qui vont en Terre Neuve pour la pesche de la morue.

Le siège de l'amirauté se tient dans cette ville, dans laquelle il y a un receveur des droits de M. l'Amiral, pour délivrer les congés qui sont tous enregistrés au greffe de l'amirauté. Les capitaines ou maîtres qui font le grand cabotage en sont munis d'un à chaque voyage, et ceux pour la pesche d'un annuels.

Montchaton

Les matelots vont aussy embarquer à Granville ou à Regnéville pour la pesche de la morüe.

Urville

Les gens de mer vont aussy a Granville ou a Regnéville embarquer pour la mesme.

Grimouville

Il y a quatre gabares de 5 à 15 tonneaux et 3 batteaux de 8 à 14 tonneaux, que les mariniers tiennent dans le port de Regnéville, et avec lesquels et 2 hommes et un mousse d'équipages, ils font le commerce à peu près comme ceux d'Agon, mais peu à Saint Malo, n'y allant que par relache. Ils ne vont point à Chaussé ny à Gerzey.

Les gens de mer de ce village vont ordinairement à Granville embarquer pour la pesche de la morüe verte et seche. Ils vont aussy à Regnéville pour la mesme pesche.

Il y a aussy 3 batteaux à quille de 4 tonneaux qui, avec 6 hommes et un mousse, sont employés à faire la pesche à la ligne aux haims et celle de la dreige aux huitres, depuis le travers de Pirou jusque par le travers de Lingreville.

Environ 8 pescheurs riverains se servent à la masse eau des filets muletieres du dravenet flottant, et du savre, et plusieurs femmes et filles s'en servent aussy pour prendre du lançon. Ces pescheurs tendent aussy à la coste des lignes aux haims qu'on amorce avec des vers de mer que l'on fouit dans le sable.

La mer aporte du vareck, que l'on amasse pour servir à l'engrais des terres.

Regnéville

Il y a un petit port ou havre dans les dunes, entre Agon du costé du nord, et Regneville du costé du sud, dans lequel se perd la petire rivière de Sienne. Il y monte environ 12 pieds d'eau de grande mer, et 6 de morte eau, et son entrée est difficile. On se sert des gens du lieu pour y entrer. Aussy les navires qui, après leur charge, y reviennent sont obligés de pouiller à la rade de Cancalle ou de Chaussé et quelquefois de venir à Granville pour attendre que la mer aye au moins trois jours de raport et que les vents soient propres pour entrer de mer haute, quoiqu'ils n'ayent que leur lest.

Il y a actuellement 8 navires, du port depuis 60 jusqu'à 90 tonneaux, un pinck de 70 tonneaux, un brigantin de 16 tonneaux, deux gabares de 18 tonneaux et 4 batteaux de 6 à 15 tonneaux.

Les navires, avec 12 à 19 personnes d'équipages y compris un à deux mousses, sont ordinairement employés à la pesche de la morue verte sur le Grand Banc de Terre Neuve. Ils vont prendre leur sel à la Rochelle, faire la décharge de leur poisson aux ports du Havre, Honfleur ou Dieppe, dont ils reviennent chez eux avec leur lest.

Les autres batimens, compris les batteaux, avec 4 à 6 personnes d'équipages y compris un mousse, font annuellement le petit cabotage ; ceux qui sont pontés portent, les uns des pierres à chaux de Regneville à Morlaix, d'où ils apportent des bariques vuides, du suif, graisse, crin et chiffes de vieux linges, et les autres portent de la chaux à Saint Malo et le long de la coste de Bretagne et mesme jusqu'à Brest, d'où ils apportent, soit de l'ardoise de Chateaulin, de la sardine, ou des suifs, graisses, &^a.

Quelques uns vont à Gersey y porter quelquefois des pommes à piler et en apportent du charbon de terre.

Ceux qui ne sont point pontés vont à Chaussé y prendre de la pierre ou carreau, qu'ils portent à St Malo. Ils y portent aussy des bois de construction pour le compte des armateurs qui les frettent, soit qu'ils aillent les prendre à la coste de Bretagne, ou au Grouin du Sud.

Il vient, année commune, à Regneville, 4 à 5 barques de Bordeaux chargées de vins et eaux de vie, tant pour Coutances que pour les environs, lorsqu'elles s'en retournent avec leur lest, et une ou deux de Rouen chargés de moulage, bouteilles et verre à vitres, qui s'en retournent avec leur lest.

Plusieurs batteaux pontés de Granville viennent à Regneville y charger des pierres à chaux, qu'ils portent à la coste de Bretagne pendant l'esté.

Une partie des matelots de Regneville vont ordinairement embarquer à Granville pour les pesches de la morüe verte et seche.

Quelques habitants vont à la basse eau pour prendre du lançon et du poisson plat dans le sable avec le pied, mais peu pour ce dernier poisson.

La mer y porte sur les grèves du vareck dont on se sert pour les engrais des terres.

Hauteville

Les matelots de ce village vont embarquer à Granville pour la pesche de la morüe.

Il y a 11 parcs de clayonnage à la Dame veuve de Bretteville Samsom, tenues par 25 laboureurs.

Ces laboureurs et plusieurs autres habitants tendent à la basse eau des lignes aux haims ou y peschent des soles et autres poissons plats dans le sable avec le pied. Il y a des vers de mer qu'on fouit pour amorcer les haims, et du vareck que l'on coupe pour l'engrais des terres.

Montmartin

Les matelots de ce village vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

Environ 15 habitants, petits laboureurs et autres, se servent du savre pour pescher du lançon dans la rivière de Sienne.

Il y a des vers de mer que les gens du village de Grimouville y viennent fouir dans le sable.

La mer y aporte du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Annoville. Tourneville

Entre le terrain et les dunes de ce village, il y a une mare très spacieuse, dans laquelle il y a beaucoup de carpes et autres poissons d'eau douce. On y voit quantité d'oyes, de canards maquerolles ou macreuses et autres oiseaux de mer, et mesme quantité de cignes surtout en hyver.

Les matelots vont à Granville embarquer pour la pesche de la morüe.

Depuis que les pescheries ou parcs de clayonnage de ce village ont été interdites et détruites, 4 à 5 petits laboureurs qui les fesoient valloir se sont adonnés à tendre à la basse eau des lignes aux haims qu'ils amorcent avec des vers de mer qu'ils fouissent dans le sable.

Il y a du vareck que la mer jette sur le sable.

Quetreville

La mer y aporte du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Lingreville

Les matelots vont aussy embarquer à Granville pour la pesche de la morüe.

Il y deux pescheries ou parcs de clayonnage, l'un à M. Fremin de Beaumont, seigneur de Lingreville, et l'autre à M. de Tourneville Belin, et tenues par des laboureurs de ce village et de celui d'Annoville.

Quelques petits laboureurs et autres journalliers vont à la basse eau et y tendent des lignes aux haims, les autres des caziers à homars et autres rocailles, et les autres pour y prendre des soles dans le sable avec les pieds, et une femme s'y sert du savreau pour la chevrette ou salicot.

La mer y jette du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Muneville sur Mer

Les matelots vont ordinairement à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

Sainte Marguerite

Les matelots vont aussi à Granville y embarquer pour la pêche de la morüe.

Briqueville sur Mer

Un seul bateau à quille de 4 tonneaux et 4 à 5 hommes d'équipages est employé pour la pêche de la dreige aux huîtres dans la baie de Granville. Ils portent les huîtres chez eux et les vendent à des chasse-marée pour Paris et à leur défaut, ils les portent à Coutances où ils les vendent. Ils vont aussi avec ce bateau à Chauzé faire la récolte du vareck pour l'engrais des terres.

Les matelots de ce village vont ordinairement embarquer à Granville pour la pêche de la morüe verte et sèche.

Quatre ou cinq tendeurs de basse eau se servent de filets flottants ou rets à pied. Quelques autres habitants vont à la basse eau, lors des grandes marées, les uns pour y pêcher des soles et autres poissons plats dans le sable avec le pied, et les autres y pêcher du lançon et de la rocaille.

Il y a du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Paroisses du quartier de Granville : Amirauté de Granville

Bréhal

Les matelots de ce bourg vont embarquer à Granville pour la pêche de la morüe.

St Martin le Vieux

Les matelots vont aussi à Granville y embarquer pour la pêche de la morüe.

Plusieurs petits laboureurs et autres habitants vont à la basse eau lors des grandes mers, les uns pour y pêcher des soles et autres poissons plats dans le sable avec le pied, et les autres y pêcher du lançon, de la rocaille, brennes et seches qu'on appelle margades.

Il y a du vareck qu'on coupe pour servir à l'engrais des terres.

Chanteloup

Les matelots vont aussi à Granville y embarquer pour la pêche de la morüe.

Cerance

Les matelots vont aussi à pêche de la morüe sur les batimens de Granville.

Hudimesnil

Les matelots vont aussi à pêche de la morüe sur les batimens de Granville.

Coudeville

Les matelots vont ordinairement embarquer à Granville pour les pêches de la morüe verte et sèche.

Breville

Les matelots vont aussi à Granville y embarquer pour les mêmes pêches.

Donville

Les matelots vont à Granville s'y embarquer pour la pêche de la dreige aux huîtres et pour celle de la morüe verte et sèche.

Quelques matelots et autres habitants de l'un et l'autre sexe tendent des lignes aux haims à la basse eau et de servent du savre pour prendre de la crevette ou salicot.

Il y a sur le territoire de Donville 4 pescheries ou parcs de pierre à des bourgeois de Granville et tenus par des particuliers de l'un et l'autre sexe de ladite ville ou dudit village, qui se servent de savres pour pescher le poisson qui se trouve arrêté dans l'enceinte des parcs.

Il y a sur ce territoire des vers de mer qu'on fouit dans le sable pour servir à amorcer les haims, et du vareck qu'on coupe pour servir à l'engrais des terres.

Longueville

Les matelots vont aussy à Granville s'y embarquer pour la pesche de la dreige aux huitres et pour celle de la morüe verte et seche.

Iquelon

Les matelots vont aussy à Granville y embarquer pour la pesche de la dreige aux huitres et pour celle de la morüe verte et seche.

Anctoville

Les matelots vont aussy à Granville embarquer pour la pesche de la morüe verte et seche.

La Meurdraquière

Le peu de matelots qu'il y a vont aussy s'embarquer à Granville pour les mesmes pesches.

Foligny

Le peu de gens de mer qu'il y a dans ce village vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

Le Tanu

Le peu de gens de mer qu'il y a vont aussy à Granville y embarquer pour la mesme pesche.

St Jean des Champs

Les gens de mer vont aussy à Granville y embarquer pour la mesme pesche.

Saint Planchers

Les matelots vont à Granville embarquer pour la pesche de la morüe verte et seche.

St Pair

Les matelots vont ordinairement à Granville embarquer pour les pesches de la morüe verte et seche.

Deux laboureurs du hameau de Cateville tendent à la basse eau des rets à pied en société avec des tendeurs de rets de Granville.

Quelques riverains de ces trois hameaux vont à la basse eau pour prendre des coques, crabes et bouquets autrement salicot ou crevette.

Il y a sur le territoire de Saint Pair et des hameaux deux pescheries ou parcs de pierres à divers particuliers du lieu ou de Granville, et occupés par eux mesmes et autres personnes de tout sexe, lesquels se servent d'un instrument nommé bache, qu'ils mettent à l'ouverture des pescheries du costé de la mer pour arrester le poisson qui se trouve dans l'enceinte.

Le peu de vareck que la mer jette sur le rivage sert à l'engrais des terres.

Saint Aubin des Préaux

Le peu de gens de mer qu'il y a vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

St Léger

Le peu de gens de mer qu'il y a dans ce village vont aussy à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

Bouillon

Il y a une grande et spacieuse mare, apellée la mare de Bouillon, scituée dans un marais sous l'église du village, dans laquelle il y a beaucoup de carpes qui sont estimées, des brochets fauges et autres poissons d'eau douce. La petite rivière de Lezeaux passe dans cette mare où elle prend le nom de rivière de Thar et va perdre dans la mer.

Les matelots de ce village vont naviguer dans les navires de Granville qui vont à la pesche de la morüe verte et seche.

Il y a sur le territoire de ce village 11 pescheries ou parcs de pierres à divers gentilhommes et autres particuliers, occupés par des personnes de l'un et l'autre sexe du lieu ou de Granville, qui se servent de baches comme dans les pescheries de Saint Pair.

Le peu de vareck que la mer apporte est employé pour l'engrais des terres.

Carolles

Les matelots naviguent ordinairement dans les navires de Granville qui vont faire les pesches de la morüe verte et seche.

Les habitants de ce village de l'un et l'autre sexe vont à la basse eau, les uns tendent des lignes aux haims, d'autres s'y servent de digons, crocs ou crochets pour prendre de la rocaille, et les autres du savre pour pescher la crevette autrement salicot.

Il y a sur ce territoire des vers de mer que l'on fouit dans le sable pour servir à amorcer les haims, et du vareck qu'on coupe pour l'engrais des terres

Saint Pierre Langers

Le peu de gens de mer qu'il y a dans ce village vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

La Luzerne

Le peu de gens de mer qu'il y a vont aussy à Granville y embarquer pour la mesme pesche.

Saint Michel des Loups

Les matelots vont aussy à Granville y embarquer pour la mesme pesche.

Angers

Les matelots vont aussy à Granville y embarquer pour la mesme pesche.

La Rochelle

Les matelots vont aussy embarquer à Granville pour la mesme pesche.

Champeaux

Les matelots vont aussy embarquer à Granville pour la mesme pesche.

Environ 16 pêcheurs riverains tendent à la basse eau des petits guidaux et des lignes aux haims et se servent du haveneau ou bout de quievre. Il y a des vers mais on ne fouit pas.

Sartilly

Les matelots vont aussy embarquer à Granville pour la mesme pesche.

Saint Jean le Thomas

Les matelots vont aussy embarquer à Granville pour la mesme pesche.

Deux petits bateaux se servent à la basse eau du haveneau ou bout de quievre et y tendent des lignes aux haims qu'ils amorcent de vers de er qu'ils fouissent dans le sable.

Ronton

Les matelots de ce village vont à Granville y embarquer pour la pesche de la morüe.

Dragey

Neuf à 10 petits laboureurs vont à la basse eau ; les uns y tendent de petits guideaux, les autres se servent du saveneau et qui, avec d'autres habitants, y tendent des lignes aux haims hors la saison de culture des terres.

Genets

Quinze à 16 laboureurs ou sauniers tendent à la basse eau sur piquets des filets qu'ils appellent rets en treve, des petits guideaux et des lignes aux haims et se servent du haveneau.

Vains

Le Grouin du sud est scitué sous ce village et sous celuy de marée dans l'embouchure de la rivière de Sée ou d'Avranches, qui est un endroit dans lequel posent des barques et bateaux de Granville et autres lieux et de Bretagne, qui y portent des provisions de bouche pour les environs et qui s'y chargent de cidre, de pommes à faire cidre et de bois de construction et à brusler.

Environ 20 femmes pratiquent à la basse eau les mesmes pesches qu'on pratique dans le village de Genets. Et quantité d'autres habitants de l'un et l'autre sexe vont aussy à la basse eau y prendre des coques, espèce de coquillage, à la main.

Marcé [rien de maritime]

Avranches [idem]

Val Saint Pair [idem]

Ceaux

Environ sept laboureurs ou sauniers y pratiquent à la basse eau uniquement la pesche avec le saveneau pour pescher des plies ou flondres.

Courty

Environ 10 laboureurs ou sauniers y pratiquent les mesmes pesches que Ceaux.

Huines

Un seul journalier tendeur de basse eau y pratique les mesmes pesches que ceux du village de Courty.

Les Pas [rien de maritime]

Beauvoir

Trois ou quatre petits laboureurs ou journaliers qui tendent à la basse eau des filets, rets en trève et se servent du haveneau.

Moidré

Il n'y a aucun matelot et il ne s'y pratique point de pesche.

Pontorson [rien de maritime]

Conclusion

Il y a actuellement dans le quartier de Granville :

- 150 capitaines, maitres ou patrons et pilotes,
- 41 officiers marchands ou volontaires,
- 28 officiers mariniens et 1813 matelots, faisant 1841 gens de service,
- 147 mousses,
- 306 invalides hors de service,
- 47 charpentiers dont quelques uns font aussi calfats et perceurs, 4 calfats, 2 voiliers, 7 perceurs, 6 cordiers et 5 poulieurs, faisant ensemble 71 ouvriers, maitres, compagnons et apprentifs,
- non compris :
 - o 16 charpentiers calfats, 24 charpentiers, 25 calfats, 5 voiliers et un poulieur qui font partie des 1841 gens de service,
 - o et 11 charpentiers calfats, 5 charpentiers, un calfat et un voilier qui font partie des 306 invalides hors de service,
 - o 607 gens de mer et ouvriers qui sont morts depuis la précédente revue, 18 qui ont changé de département, 317 qui ont changé de profession, 61 absents sans nouvelles et deux qui se sont engagés dans les troupes.
- 71 navires,
- 4 pincks, brigantins ou barques, 31 gabares ou batteaux pour le grand et petit cabotage,
- Et 30 batteaux pescheurs. »
[17 décembre 1740]

b. Quartier de Cherbourg

« Mémoire concernant la navigation et le commerce maritime du port et quartier de Cherbourg, et les pesches qui se pratiquent dans le ressort des amirautés dudit quartier.

Scavoir :

Cherbourg, commerce :

Le port de Cherbourg, qui étoit en très mauvais estat, avoit grand besoin des bons et solides travaux qu'on y fait actuellement, consistant en une grande écluze de 40 pieds d'ouverture, qui est presque à sa hauteur, dont le radier est de carreau, avec des portes d'èbes ; une autre petite écluze de chasse, avec des aisles de droit et de gauche, et au revêtement de partie des anciennes jettées, avec une prolongation de 22 toizes de chaque côté, et il en reste à faire 200 toizes pour aller jusqu'à la basse mer ; et on doit creuser le port après qu'on aura vû l'effet que pourra faire le courant de l'écluze. Mais il seroit à souhaiter que les jettées fussent prolongées ; le port en seroit bien meilleur ; et il est certain que, dans les marées communes, il monteroit dans l'avant port 19 à 20 pieds d'eau et 17 à 18 sous le radier de l'écluze dans les plus grandes vives eaux ; attendu qu'au moyen de cette prolongation on pourroit donner plus de profondeur au chenal, et il n'y auroit à craindre aucun report de sable, et lorsqu'on lacheroit l'eau de l'écluze, elle agiroit avec beaucoup plus de force, étant reserrée, au lieu que si on ne les prolonge point, lorsque l'eau viendra s'étendre dans cette grande grève, elle

n'aura presque aucun effet et pourra mesme former quelques bancs de sable à 30 ou 40 toizes des jettées actuelles et boucher aussy le port.

Ce seroit mesme un grand dommage de ne point faire tout ce ui convient à la perfection de ce port, duquel on tirera un grand avantage, soit en paix, soit en guerre, vu la scituation de cette coste qui est sans deffense et qui n'a nul azile où les navires pussent de reffugier. Ils sont à la merci des Anglois et des insulaires qui barrent la Manche sans rien craindre, ayant des ports très comodes et bien fortifiés.

Il monte actuellement dans le port de Cherbourg de pleine mer de vive eau 13 à 14 pieds d'eau, et 6 à 7 pieds de morte eau, et il peut y entrer des batimens de 200 tonneaux.

Il n'y a, au port de Cherbourg, aucun reglement sur la police du lestage et délestage des batimens de commerce, les capitaines ou maitres qui veulent lester (ordinairement avec du sable) en demandent la permission au maître de quay qui leur indique les endroits et les oblige d'en prendre sur des bancs de sable qui sont dans le port affin de le nettoyer. Ils y hallent les batimens et font embarquer le lest par les gens de l'équipage, qui se servent de peles avec lesquelles ils le jettent à bord ; et lors du délestage, soit sable ou galets, les capitaines ou maitres prennent des journaliers qui, avec des hottes ou mannes le débarquent avec les précautions convenables pour qu'il ne tombe pas dans le port et le portent sur les quays dans des chemins qui les bordent pour remplir les fosses qui y sont, moyennant une rétributio dont ils conviennent et à proportion de la grandeur des batimens. Et si un bâtiment débarque son lest pour l'embarquer dans un autre qui veut lester de bord à bord, on se sert d'un prelat pour qu'il ne tombe point de lest dans le port, le tout sous la conduite du maitre de quay. Et une fois les travaux du port achevés, on se propose de faire rendre un reglement pour la police du lestage et délestage.

Il y a au port de Cherbourg 12 navires du port de 40 jusqu'à 120 tonneaux, 22 brigantins, 2 dogres, une barque et une crevelle depuis 18 jusqu'à 70 tonneaux, qui font, les uns le grand et les autres le petit cabotage, et dont les équipages naviguent au mois ou voyage, à la part et à l'année ; mais la plus grande partie est au voyage. Les négocians de Cherbourg employent ordinairement 6 à 7 des plus grands navires, avec 8, 10, 13 à 14 hommes et 1, 2 à 3 mousses d'équipages, engagés au cinquième avec des avances pour pot de vin, à aller faire la pesche de la molue verte sur le banc de Terre Neuve. Ils vont prendre leur sel à La Rochelle ou aux environs, et portent leur poisson à Dieppe, au Havre ou à Honfleur, mais peu dans ce dernier port, et où il est vendu pour être transporté à Rouen, Paris et autres villes du Royaume. Et ils reviennent à Cherbourg pour y faire leur désarmement et acquitter les droits des invalides.

Les autres navires et les brigantins, barque et la crevelle, avec 4 à 5 hommes d'équipages y compris un mousse, sont ordinairement employés à faire le commerce du petit cabotage depuis Calais jusqu'à Bordeaux et aux isles de Gersey et Guernezey.

Ils vont rarement à Bordeaux, un ou deux brigantins par an c'est tout. Et alors ils y portent des légumes et y chargent à fret pour quelques ports de la Manche, et, lorsqu'ils ne trouvent point de fret, ils font leurs retours à Cherbourg en vins, eaux de vie, cuirs verts et secs, liège braysei, raisins, prunes, marons et saffran.

Ils vont plus fréquemment à La Rochelle et y portent des légumes, lards, du beurre, des toiles, bois à brusler et beaucoup de charbon de bois, et y chargent à fret des eux de vie pour Dunkerque, Calais, le Havre ou Rouen, et du sel pour Honfleur pour le party, et quelques cuirs secs pour le Havre, pelleteries pour Rouen. Ils font aussy quelquefois leurs retours de La Rochelle à Cherbourg avec des eux de vie, vins, vinaigre, du sel, sucre en pain, cotton en laine et cuirs verts et secs.

Cherbourg n'a aucun commerce avec le Croisic, que celui d'y envoyer chercher le sel pour la provision de la ville.

Le commerce de Cherbourg avec Charente est d'une petite conséquence ; un ou deux batimens y vont quelquefois avec leur lest pour chercher fret pour les ports de la Manche, dans lesquels ils portent des vins, eaux de vie, senevré et papier d'Angoulême, et ne sont point de retour chez eux en droiture.

Il n'y a aucun commerce avec le port de Lorient : quelques batimens y vont porter des lards, pois et fèves pour la Compagnie des Indes, et de là ils vont chercher fret à la Rochelle.

Cherbourg envoie à St Malo des bois à batir et à brusler, charbon de bois, du carreau et ardoises du Roule pour parquetter et du petit carreau d'Yvetot, à 4 lieues de Cherbourg, le tout en petite quantité, et souvent, pour les batimens qui vont à la Rochelle et ceux qui font leurs retours de St Malo à Cherbourg, c'est avec leur lest et quelques provisions de Caresme, comme huisle, raisin, amandes, raisin de Corinthe, olives, enchoys, capres et morue seche.

Il n'a point de commerce avec Granville. Il y envoie quelquefois chercher des huitres parquées.

Le commerce le plus considérable de Cherbourg est avec la ville de Rouen. Les brigantins et autres batimens y font annuellement plusieurs voyages. Ils portent des glaces brutes de la glacerie des environs de Cherbourg pour la Compagnie des glaces, de la soude ou cendre de vareck pour les verreries, du vieux linge pour papier, du beurre, des légumes, et de l'avoine avec persmission, des huitres à l'écaille et quelque peu

d'huitres marinées. Et ils apportent à Cherbourg des vins françois dans les temps de foires, huile d'olive, huile de rabette, fers de toutes espèces, laines, cottons, fayenceries, toutes sortes d'épiceries et merceries, de la craye, du platre, moulage, bouteilles de verre, verres à vitres et provisions de Caresme.

Cherbourg commerce aussi assez avec le Havre. Il y envoie du charbon de bois, beaucoup de bois à brusler, des légumes et des lards saillés pour le munitonnaire de la Marine et pour les batimens qui vont aux isles de l'Amérique ; et il en tire des soudes d'Alicant pour la glacerie, des morues vertes, savons, fers, Bray, goudron, poulies et autres agrès. C'est de ce port que Cherbourg tire la plus grande partie des agrès pour ses batimens.

Il envoie à Dieppe de la soude ou cendre de vareck et de l'écume de verre pour les verreries, du cidre, des pois, et du bois douvin à barils pour le hareng ; et il en tire du fer en barre, de la mature, du Bray, goudron, des huiles à brusler, du hareng saillé et du sable fin pour la glacerie.

Il envoie à St Vallery en Somme quelque peu de soude ou cendre de vareck pour les verreries, mais il n'en tire rien. A Calais, du bois à brusler et du charbon de bois, mais peu, et il en tire du lin et de la graine de lin, peu aussi.

Lorsque les batimens de Cherbourg y ont trouvé fret dans les autres ports pour Dunkerque, et qu'ils font leurs retours chez eux, c'est en marchandises du Nord, comme mats, vergues, avirons, &^a, graines de lin, fromages, charbon de terre, huiles à brusler, amidons et azurs.

Cherbourg commerce très peu avec l'étranger. Quelques brigantins et gabares portent aux isles de Gerzey et Guernezey, et plus fréquemment dans cette dernière isle, des toilles de St Pierre Eglise, à 3 lieues de Cherbourg, des toilles coutils, pots et marmittes de fer, de la poterie de terre de la paroisse de Saucemesnil, à 3 lieues de la mesme ville de Cherbourg, des lards entiers, quelques volailles et quelques perruques.

Un seul de ces brigantins fait le commerce des homars : il les porte à Amble, dans la rivière de Southamton, d'où ils sont transportés par terre à Londres, et il fait ses retours chez lui en lest et quelquefois y porte des pipes.

Il y a à Cherbourg une patache des fermes, dont l'équipage est composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un matelot employé et 3 matelots classés, qui lèvent un Rolle et payent annuellement le droit des invalides.

Il y a aussi un receveur des droits de M. l'Amiral, pour la délivrance des congéz, lesquels sont enregistrés au greffe de l'amirauté. Les capitaines ou maitres des batimens qui font du commerce de grand et petit cabotage en sont munis d'un pour leur destination, les maitres des gabares qui vont le long de la coste et aux isles de Gerzey et Guernezey, d'un tous les trois mois, et les maitres des batteaux pour la pesche du poisson, d'un annuel. Il en est aussi délivré un aux capitaines ou maitres des batimens françois des autres ports, et aux étrangers pour faire leur retour dans leur pays.

Il n'y a que trois pilotes lamaneurs reçus à l'amirauté, pour l'entrée et la sortie des batimens, n'y ayant point de reglement, et en cas d'absence, les premiers maitres qui se trouvent sur le port lors des occasions, font les fonctions des pilotes. Les salaires des uns et des autres sont réglés entre eux et les capitaines qu'ils servent.

Pesches au poisson frais

Il y a au port de Cherbourg 8 batteaux à quille, du port d'un à deux tonneaux et de 3, 4 à 5 personnes d'équipages, y compris un moisse à quelques uns.

Deux de ces batteaux servent à faire la pesche aux traux sédentaires, aux rets simples et à la corde ou ligne. Trois autres à celle de la corde ou ligne seulement, quatre à la dreige des huitres et 2 à la pesche aux homars le long de la coste sur les roches.

Il n'y a point de filets à la basse eau, mais beaucoup d'hommes, femmes et enfants vont avec des louchets fouir dans le sable pour prendre l'équille ou lançon qu'on mange dans le pays. On s'en sert aussi pour amorcer les haims ou hameçons.

Paroisses du quartier de Cherbourg, Amirauté de Barfleur en partie, l'autre partie étant sur le quartier de la Hougue, laquelle amirauté se termine à la rivière de Divette qui tombe dans le port de Cherbourg.

Coqueville

Il y a dans ce village, trois hameaux nommés de Renoville, de Remont ou de Vic, et de la Mer, dans lesquels il y a 10 batteaux à quille, du port d'un tonneau et de 2, 3, à 4 hommes d'équipages, qui servent aux

matelots pescheurs à faire leurs pesches aux traux sédentaires sur les roches, à la ligne aux haims, et celle aux clayes, panners, bouraques pour prendre des homars entre les roches.

Quelques matelots et autres riverains tendent des lignes aux haims à la coste, qui étant bordée de roches ne permet pas qu'on y tende des filets.

Il y a sur cette coste beaucoup de vareck, que l'on brusle pour faire de la soude, que l'on vend aux paroisses circonvoisines qui la portent à Cherbourg, et la vendent aux marchands pour estre envoyée à Rouen. Ils se servent aussy, à Coqueville, du vareck pour l'engrais des terres.

St Pierre Eglise

Il n'y a ni matelots ni pescheurs, et seulement quelques ouvriers cordiers.

Fermanville

Il y a, dans le village et ses trois hameaux, 16 batteaux à quille, du port d'un tonneau environ et de 3 à 4 hommes d'équipages, lesquels servent aux matelots pescheurs à faire les mesmes pesches que ceux du village de Coqueville.

La coste étant bordée de roches, il n'y a point de tentes à la basse eau ; quelques matelots y tendent seulement les lignes aux haims.

Il y a beaucoup de vareck, que l'on brusle pour faire de la soude, que l'on vend aux marchands de Cherbourg. Ils se servent aussy du vareck pour l'engrais des terres.

Maupertus

Un seul bateau qu'il y a, d'un tonneau et 2 hommes d'équipage, sert aux matelots pescheurs à faire les pesches avec des filets apellés folles et rets simples, et celle de la ligne aux haims et clayes pour homars. La coste est toute bordée de roches, aussy il n'y a aucuns flets à la basse eau.

Il y a beaucoup de vareck, que les habitants bruslent pour faire de la soude, qu'ils vendent aux marchands de Cherbourg. On se sert aussy, à Maupertus, du vareck pour l'engrais des terres.

Bretteville

Il y a 3 batteaux à quille, d'un tonneau et 3 à 4 hommes d'équipages, avec lesquels les matelots pescheurs pratiquent la pesche aux rets simples et celle de la ligne aux haims.

Il n'y a aucuns pescheurs à pied, la coste n'étant point propre pour cela, étant bordée de rochers.

Il y a, sur ces roches, beaucoup de vareck, que l'on brusle pour faire de la soude, que l'on vend à Cherbourg. On se sert aussy, à Bretteville, du vareck pour l'engrais des terres.

Digoville

Il n'y a aucun bateau ni tendeur à la basse mer, mais il y a, sur les roches qui bordent la coste, beaucoup de vareck, que l'on brusle pour faire de la soude, qu'on va vendre aux marchands de Cherbourg. On se sert aussy, dans ce village, du vareck pour l'engrais des terres.

Tourlaville

Les matelots pescheurs résident dans le hameau du Becquet, dans lequel il y a 5 batteaux à quille d'un tonneau $\frac{1}{2}$ et de 3 à 4 hommes d'équipages, avec lesquels ils vont sur l'Isle Pelée, distante d'une lieue du rivage de la mer, pour y cueillir du vareck et le brusler pour faire des cendres ou soude à verreries, que les matelots portent à Cherbourg avec leurs batteaux où ils la vendent aux marchands. Ils se servent aussy du vareck pour l'engrais des terres.

Un de ces batteaux fait aussy, dans les saisons, la pesche à la ligne aux haims et celle des homars. Les matelots pescheurs vendent ces homars à un brigantin anglois qui vient ordinairement tous les ans en acheter depuis le mois de may jusqu'à la St Michel, et qui court les costes de Cherbourg à la Hougue. Ils portent aussy des homars à Cherbourg, où ils les vendent aux marchés ou aux personnes qui en envoient en Angleterre.

Quelques riverains tendent aussy à pied des lignes aux haims à la coste.

Il se fait annuellement, dans le ressort de l'amirauté de Berfleur, environ 120 tonneaux pezant de soude ou cendres de vareck.

Amirauté de Cherbourg, qui commence à la rive de l'ouest à la rivière de Divette, qui se perd dans le port de Cherbourg.

Sitteville

Il n'y a aucuns pescheurs ny vareck, étant trop éloignés de la mer.

Nouainville

Il n'y a aucuns pescheurs comme à Sitteville.

Octeville

Il en est comme à Nouainville.

Equeurdreville

Il y a dans ce village, 2 batteaux à quille, d'environ un tonneau et 3 à 4 hommes d'équipages, avec lesquels les matelots pescheurs font la pesche des homars.

Environ 9 matelots et autres riverains tendent à la basse eau des rets simples et quelques uns des lignes aux haims.

Il y a beaucoup de vareck, que les habitants bruslent pour faire de la soude, et qu'ils vendent aux marchands de Cherbourg. Ils se servent aussy du vareck pour l'engrais des terres.

Haineville

Le rivage de la mer est de roches. Il n'y a point de batteaux, ny de filets à la basse eau ; quelques riverains y vont avec des crocs pour prendre des congres et homars entre les roches.

Il y a du vareck, dont on fait le mesme usage que les précédents villages.

Quierqueville

Il y a 3 batteaux à quille d'un tonneau, qui servent aux matelots pescheurs à faire les pesches à la ligne et des homars.

Environ 13 riverains tendent à la basse eau des rets simples et 2 à 3 y tendent des lignes aux haims.

Il y a aussy du vareck, dont on fait le mesme usage que les villages précédents.

Naqueville

Quelques riverains tendent à la basse eau des lignes aux haims, qu'ils amorcent avec des vers de mer qu'ils fouissent dans le sable.

Il y a du vareck, dont on se sert pour l'engrais des terres ; on en brusle aussy pour faire de la soude, que l'on vend à Cherbourg.

Urville

Quelques riverains y tendent à la basse eau des lignes aux haims, qu'ils amorcent avec des vers de mer qu'on fouit dans le sable.

Il y a aussy du vareck, dont on fait le mesme usage que dans le village précédent

Greville

Il n'y a aucunes pesches, mais du vareck, dont on fait le mesme usage qu'à Urville.

Digulleville

Il y a 3 bateaux à quille d'un tonneau et 3 hommes d'équipages, qui servent aux matelots pêcheurs à faire la pesche aux traux sédentaires et celle à la corde ou ligne aux haims et des homars.

Environ 5 matelots ouriverains tendent à la coste des rets à la basse eau et quelques habitants vont pescher de la rocaille à la main.

Il y a sur les grèves des vers de mer que l'on fouit pour amorcer les haims et du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres, et on en brusle pour faire de la soude qu'on va vendre à Cherbourg.

Omonville le Grand ou la Roque

Cette fosse [d'Omonville] forme un petit havre, dans lequel il reste de basse mer 2 à 3 brasses d'eau. Les petits navires y sont toujours à flot. Il y monte de vive eau 40 pieds d'eau et de morte eau 28 à 30 pieds, et il peut y entrer les batimens de toutes grandeurs.

L'entrée est deffendue par un petit fort sur lequel il y a du canon et des mortiers qui appartiennent à la Marine.

Il y a dans ce havre deux brigantins du port, l'un de 28 et l'autre de 24 tonneaux, qui font, avec 3 hommes et un mousse d'équipages, le commerce du petit cabotage. Ils portent à Cherbourg de la soude ou cendre de vareck et du charbon de terre de Guernezey ; à Quineville, des ardoises de Tourlaville et du Roule et du charbon de terre ; à Carentan, des mesmes ardoises et du charbon de terre ; au Havre de Grace, du charbon de bois et des légumes de Guernezey, des toiles de lin, de la potterie de toutes espèces et de la volaille ; et ils apportent chez eux de Cherbourg du bois à brusler et des ardoises de Tourlaville et du Roule à couvrir ; de Quineville et de Carentan du lest du Havre, quelquefois du fer, du sable pour la glacerie de Cherbourg, et de Guernezey du charbon de terre et souvent ils le portent en droiture à Cherbourg.

Ce brigantin fait aussi le commerce des homars : il les porte à Hamble en Angleterre et en apporte de l'argent d'Angleterre.

Il y a aussi dans le havre d'Omonville 4 bateaux à quille d'un tonneau $\frac{1}{2}$ ou environ et de 4 à 5 hommes d'équipages, avec lesquels ils font la pesche des traux sédentaires sur les roches et celle à la ligne aux haims et des homars avec clayes ou paniers.

La coste étant peu convenable pour les tentes à pied, les pêcheurs ne s'y adonnent pas. Il y a des vers de mer, mais peu, qu'on fouit pour amorcer les haims, et du vareck qui sert à l'engrais des terres ; on en brusle aussi pour faire de la soude qu'on porte à Cherbourg.

Omonville le Petit

Il n'y a plus de bateaux et de matelots. Les habitants qui avoient commencé il y a environ 10 ans à se donner à la mer, s'en sont dégoutés par le peu de profit qu'ils y ont trouvé.

Il n'y a aucuns pêcheurs tendeurs de basse eau, ny du vareck, la coste étant toute de grèves.

St Germain des Vaux

Il y a 3 bateaux à quille du port de 2 tonneaux ou environ et 3 hommes d'équipages, qui leur servent à faire les pesches aux traux, du maquereau frais à la ligne et à la corde aux gros haims pour les rayes et celle des homars.

Environ 20 riverains y tendent à la basse eau des rets à banc.

Il y a du vareck, dont on se sert pour l'engrais des terres ; on en brusle aussi pour faire de la soude, qu'on va vendre à Cherbourg.

Auderville

Environ 15 laboureurs et autres riverains y tendent à la basse eau des rets à banc.

Il y a aussi du vareck, que l'on brusle aussi pour faire de la soude, qu'on va vendre à Cherbourg ; on se sert aussi du vareck pour l'engrais des terres.

Jobourg

Il n'y a plus de bateau ; les matelots vont au Havre ou à Honfleur s'y embarquer.

La coste est trop escarpée et trop peu convenable pour y avoir des filets à basse eau. 2 ou 3 riverains vont seulement lors des grandes vives eaux à pied avec des crocs et dogons pour prendre de la rocaille.

Il y a peu de vers de mer et on ne fouit point. Il y a du vareck mais on n'en brusle point ; quelques uns en coupent pour l'engrais des terres.

Herqueville

Il y a 2 bateaux à quille du port d'environ deux tonneaux et de 4 hommes d'équipages, avec lesquels ils font la pesche aux traux sédentaires, qu'ils appellent haussetières, celle à la corde aux haims et celle des homars.

Il ne se pratique aucunes pesches à pied, la côte n'étant pas favorable pour cela.

Il y a des vers de mer mais on n'en fouit point. On amorce les haims avec un poisson qu'on nomme vrack. Il y a aussi du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres, seulement n'y en ayant pas suffisamment pour faire de la soude.

Beaumont

Il n'y a aucuns pescheurs ny de vareck, le pied de la coste étant sablonneux.

Vauville

Il n'y a plus de pescheurs, depuis les deffences de la seine et du dranet dont ils se servaient.

Il y a des vers de mer et on n'en fouit pas, n'en pouvant faire aucun usage, et du vareck mais peu, que l'on coupe pour l'engrais des terres ; on en brusle aussi pour faire de la soude qu'on porte à Cherbourg.

Ste Croix

Il n'y a aucuns pescheurs.

Vatteville

Il n'y a ny matelots ny pescheurs.

Heauville

Il n'y a ny matelots ny pescheurs.

Siouville

Il y a un bateau à quille du port d'environ un tonneau $\frac{1}{2}$ et de 4 hommes d'équipages, avec lequel ils pratiquent la pesche à la corde aux haims.

Une douzaine de matelots et autres habitants y tendent à la basse eau, les uns des rets tramaillées, et les autres des rets non tramaillées et les lignes aux haims.

Il y a du vareck, dont on se sert pour l'engrais des terres ; on en brusle aussi pour faire de la soude, qu'on va vendre aux marchands de Cherbourg.

Treauville

Il n'y a aucun pescheur. Il y a du vareck dont on fait le mesme usage qu'à Siouville.

Flamenville

A une petite demie lieue du château de Flamanville est le port de Dielette que ce Marquis [de Flamanville] y a fait ouvrir à ses dépens, y ayant fait travailler pendant environ 13 années finies en 1732.

[...] Ce port est situé sur le territoire du village de Treauville, proche la pointe de Flamanville, environ 3 lieues au sur du cap de la Hague ou Rats Blanchard, et au sud de la grande anse de Vauville. Il est très utile pour le débouché des denrées du pays par rapport à son parage. Il est pour favoriser le commerce de la province et du Royaume. Les vaisseaux qui passent par le canal pouvant s'y mettre à l'abry, étant pris de mauvais temps ou des vents contraires, et il ne sera pas moins utile en temps de guerre par rapport à la situation de la Déroutte et à la proximité des isles de Gerzey, Guernezey et Origny, qui sont sur ce parage.

Ce port seroit plus sur et de service, si l'on y faisoit construire du costé de la rivière de Dielette, une autre jettée qui vînt joindre celle qui y est actuellement, en laissant entre les deux jettées un passage pour l'entrée des batimans ; si l'on faisoit creuser le port de 5 à 6 pieds, chose facile, y ayant 12 à 13 pieds de pente du port à la basse mer ; et si l'on faisoit élever un quay de maçonnerie le long des falaises qui environnent le port. Au moyen de quoy, il contiendrait dans ce port plus de 80 batimens, qui auroient, dans les plus grandes mortes eaux, 14 à 15 pieds d'eau. On pourroit mesmey faire faire des magasins pour l'armement des frégattes, en cas de besoin. La dépense n'en seroit pas considérable, les matériaux étant sur les lieux.

Il monte à l'entrée du canal de ce port, de morte eau, 22 à 23 pieds d'eau ; de grande mer ordinaire 27 à 28 pieds ; et de grande vive eau, 30 à 32 pieds ; et dans le port, de morte eau, 11 à 12 pieds, de grande mer ordinaire, 17 à 18 pieds, et de grande vive eau, 21 à 22 pieds.

[...] Il y a dans le port de Dielette, 3 brigantins du port de 8, 12 et 15 tonneaux et de 3 hommes d'équipage, y compris un mousse engagé au voyage, qui font le petit cabotage. Ils portent à St Malo des pois, des fèves et du charbon de terre de Guernezey, et à Rouen, de la soude ou cendre de vareck de leurs costes, et font leurs retours de St Malo chez eux en huiles d'olive et de poisson et morues sèches et vertes ; et de Rouen en huisles à brusler, moulage et platre.

Ils vont aussy à Guernezey y porter des pierres à auge pour pressoir, des toiles du pays, poteries et ustencilles de terre et des beches non ferrées, et en apportent des laines et du charbon de terre.

Il y a aussy au port de Dielette un bateau d'un tonneau $\frac{1}{2}$ et de 4 hommes d'équipage, avec lequel ils font la pesche aux haims, et environ 50 matelots et terriens qui y tendent à basse eau des traux, des rets simples et des lignes aux haims.

Il y a beaucoup de vareck, qu'on brusle pour faire de la soude, qu'ils envoient, comme il est dit cy dessus, à Rouen ; on en envoye aussy à Cherbourg par mer et que l'on vend aux marchands. Et on se sert aussy du vareck pour l'engrais des terres.

Le Rozel

Environ 8 laboureurs et autres riverains de ce village y tendent à la basse eau des rets non tramaillées, et font la pesche des homars et autres rocailles à la main.

Il se fait annuellement, dans le ressort de l'amirauté de Cherbourg, 600 tonneaux pezant ou environ de soudes ou cendres de vareck.

Amirauté de Portbail et Cartret

Surtainville

Quelques riverains vont à la basse eau pescher à la main avec crocs et autres instruments entre les roches des rocailles, et y tendent des lignes aux haims.

St Paul des Sablons

Il n'y a ny matelots ny pescheurs tendeurs de basse eau.

Baubigny

Il n'y a aucunes pesches.

N. Dame Dalone

Environ 9 laboureurs et autres terriens tendent à la basse eau des rets de fond et des lignes aux haims, et peschent de la rocaille entre les roches. Il y a des vers de mer qu'on fouit pour amorcer les haims, et du vareck seulement pour l'engrais des terres.

St Pierre Dalone

Environ 7 laboureurs et autres riverains font les mesmes pesches que ceux du village précédent. Il y a aussy des vers de mer dont on amorce les haims, et du vareck pour l'engrais des terres.

Cartret

Il y a dans ce village, au sud et presque à toucher le cap apellé le Nez de Cartret, un havre scitué est nord-est et ouest sud-ouest, dans lequel il monte de plaine mer, dans de grandes matines, 15 à 16 pieds d'eau et 2 à 3 pieds de morte eau. Son entrée est asses difficile et sujette à changer par les bancs de sable qu'il y a, sur lesquels la mer est prepetueuse de vents depuis le sud sud-ouest jusqu'au ouest nord-ouest, qui y donnent à plomb, mais lorsque les batimens y sont entrés, ils y sont à l'abry de tous vents, son entrée étant fort étroite. Il n'y a point de rade : la mer baisse de grande matine, d'environ un tiers de lieue et marbre depuis la basse eau jusqu'à son plein, de 7 à 8 brasses, et de 4 à 5 brasses de morte eau.

Ce havre fait l'entrée septentrionale de la Déroutte, c'est-à-dire vers l'est des Roches d'Eerehou (?) et de l'esle de Gerzey distante de 4 lieues. En temps de guerre et dans les grandes mers, de moyens navires marchands peuvent s'y reffugier, étant chasses par les ennemys, mais ils n'y pouroient entrer de morte eau.

[...] Ce port ou havre est cependant utile pour les habitants du canton, qui y font porter leurs denrées, d'où elles sont trasportées par mer dans différents ports.

Il y a à Cartret un dogre de 45 tonneaux, deux barques de 40 et 20 tonneaux, et 5 gabares de 8 à 18 tonneaux, qui font le commerce du petit cabotage.

Le dogre avec 6 personnes d'équipage, y compris un mousse, et les 2 barques avec 5 personnes d'équipages y compris aussy un mousse, engagés au voyage, portent à la Rochelle quelques bois à brusler, du charbon de bois et du charbon de terre, et le plus souvent, ils y vont avec leur lest pour y charger à fret pour Dunkerque, Calais, Dieppe, St Malo, et plus fréquemment pour Rouen ; et lorsqu'ils n'y trouvent point de fret, ils y chargent du sel pour le party à Honfleur. Ils ne vont point de chez eux en droiture à Rouen, mais lorsqu'ils y vont avec les chargemens qu'ils ont pris à fret à la Rochelle, ils font leurs retours chez eux avec du moulage et des verres à vitres. Il en est de mesme lorsqu'ils vont à Bordeaux, mais le cas arrive rarement.

Les gabares, avec 4 personnes d'équipages y compris un mousse, engagés de mesme au voyage et quelques uns à la part mais peu, portent à Treguier en Bretagne du cidre, charbon de bois et de la potterie ; à St Malo, du cidre, des lards, des bois de construction et à batir maisons, du bois à brusler, du charbon de bois, de la plume à faire lits et de la potterie ; à Fermanville, leur lest ; à Gerzey et Guernezey, du charbon de bois, de la potterie du pays.

Et font leurs retours ches eux, de Tréguier en lest et quelquefois en futailles vuides ; de St Malo en lest et quelques cuirs verts et savons, mais peu de Fermanville en pierre de taille qu'ils portent à Cherbourg pour les travaux du Roy ; et de Gerzey et Guernezey, en charbon de terre et argent d'Engleterre qu'ils portent à la monnoye à Rouen ou à Caen.

Trois batteaux de 2, 3 et 4 tonneaux, avec 3 à 4 personnes d'équipages y compris un mousse, y font la pesche à la corde aux haims, et quelquefois, ils vont comme les gabares aux isles de Gerzey et Guernezey.

Il y a à Cartret une patache des fermes, dont l'équipage est composé d'un capitaine, d'un lieutenant employés et de 4 matelots classés, qui lèvent un Rolle et payent annuellement les droits des invalides.

Il n'y a aucuns filets. On y tend seulement à la basse eau des lignes aux haims, que l'on amorce avec des vers de mer qu'on y fouit dans les sables.

Il y a du vareck dont on se sert seuillement pour l'engrais des terres.

Barneville

Environ 20 laboureurs et autres terriens y tendent à la basse eau des rets flottantes qu'ils nomment lullières, et des lignes aux haims, et se servent de bouraques qu'ils apellent claveaux, pour pescher de la rocaille. Ils fouissent des vers de mer qu'il y a dans le sable pour amorcer les haims.

Il y a du vareck que l'on coupe pour l'engrais des terres.

St Jean de la Rivière

Il y a seulement du vareck qui sert à l'engrais des terres.

St Georges de la Rivière

Il y a des vers de mer, que les pescheurs riverains du bourg de Barneville y viennent fouir pour amorcer leurs haims. Il y a aussy du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Portbail

Il y a un petit havre qui n'est propre que pour des batteaux. Il ny monte point d'eau de morte eau et son entrée est très difficile.

[...] Quelques uns des sauniers et autres ouvriers vont à la basse eau faire la pesche avec des crocs ou fourches pour prendre des congres. Il y a des vers de mer mais on ne fouit pas.

Il y a du vareck dont on se sert seulement pour l'engrais des terres.

Gouey

Quelques femmes et enfants vont à la basse eau avec des lanets pescher de la chevrette ou salicot. Il y a des vers de mer mais on ne fouit pas.

Ourville

Il ne s'y pratique aucunes pesches. Il y a des vers de mer mais on ne fouit pas et il y a du vareck, mais peu, dont on se sert pour l'engrais des terres.

Surville

Deux pescheurs riverains tendent à la basse eau des filets flottans, qu'ils apellent hautes rets, et 5 à 6 autres y vont dans les grandes mers y faire la pesche à la main avec des fouennes pour prendre des congres et homars, et avec des petits lanets pour la chevrette ou salicot.

Il y a des vers de mer mais on ne fouit pas et du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Il y a, sur le territoire du village, un parc de pierres nommé la pescherie de Surville, appartenant au Sr Bauquet de Surville.

Glatigny

Un seul pescheur riverain y tend à la basse eau 2 rets à banc, et 5 à 6 autres s'y servent de la fouesne pour congres, roussettes et homars.

Il y a des vers de mer, mais on ne fouit pas, et du vareck pour l'engrais des terres.

Bretteville sur Ay

Deux laboureurs tendent à la coste deux hautes rets flottantes, et 5 à 6 autres habitants s'y servent de la fouesne et des lanets.

Il y a des vers de mer mais on ne fouit pas et du vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

St Germain sur Ay

La rivière d'Ay, qui passe entre ce village et l'abbaye de Laissay, et qui va se perdre dans la mer, y forme un petit havre, qui n'est bon que pour de petits batteaux.

Il y en a deux, du port d'un tonneau et de 4 à 5 hommes d'équipages, avec lesquels ils font la pesche de la dreige aux huitres devant le village. Ils parquent les huitres chez eux et des gens des environs y viennent les acheter.

Cinq à six laboureurs et autres journaliers tendent à la basse eau des hautes rets flottantes et font la pesche à la main aux fouesnes et lanets. Il y a beaucoup de chevrette ou salicot.

Il y a, sur les grèves de ce village, des vers de mer mais on ne fouit pas, et beaucoup de vareck dont on se sert pour l'engrais des terres.

Conclusion

Il y a actuellement dans le quartier de Cherbourg :

- 33 capitaines, maitres ou patrons et pilotes,
- 3 polotes lamaneurs,
- 40 officiers marchands ou volontaires,
- 7 officiers mariniens et 435 matelots de service,
- 50 mousses,
- 128 invalides hors de service,
- 46 charpentiers dont la plus grande partie font aussy calfats et perceurs, 4 calfats, 2 voiliers, 4 perceurs, 24 cordiers et 5 pouliuers, faisant le nombre de 74 ouvriers, maitres, compagnons et apprentifs,
- non compris :
 - o 8 charpentiers calfats et perceurs, un voilier et deux cordiers qui font partie des 435 matelots de service,
 - o Un apprentif charpentier qui fait partie des 50 mousses,
 - o et 1 charpentier, un voilier et 3 cordiers, qui font partie des 128 invalides hors de service qui font partie des 306 invalides hors de service,
 - o 216 gens de mer et ouvriers qui sont morts depuis la précédente reveue, 34 qui ont changé de département, 108 qui ont changé de profession, 19 absents sans nouvelles et 3 condamnés aux galères.
- 12 navires,
- 27 brigantins, 3 dogres, une crevelle, 3 barques, 5 gabares ou batteaux pour le grand et petit cabotage,
- Et 67 batteaux pescheurs. »
[23 septembre 1740]

c. Quartier de la Hougue

« Mémoire concernant la navigation et le commerce maritime du port et quartier de la Hougue, et les pesches qui se pratiquent dans le ressort des amirautés dudit quartier. Scavoir :

La Hougue, commerce :

Le port de la Hougue est l'abord de la plus grande partie des navires et autres batimens qui entrent ou sortent la Manche, et qui y relachent pour attendre les vents favorables pour suivre leur route. Son fond est de sable et argille, et il y monte dans les grandes marées 15 pieds d'eau et 10 pieds de morte eau. Il peut par conséquent y entrer des vaisseaux du port de 300 tonneaux.

Il est reconnu par tous les gens de mer que la rade de la Hougue est la meilleure de la Manche. On y mouille depuis 5 jusqu'à 9 brasses. Son fond est sable et terre à potier, la tenue est bonne et on peut appareiller de tous vents. Cependant plusieurs personnes se plaignent depuis quelques années, et mesme les pescheurs, qu'ils la trouvent, et la petite rade aussy, bien gatées par les immondices que les pescheurs y jettent et qui se rencontrent dans les filets avec lesquels ils peschent le poisson, ce qui déperit la tenue pour les ancres.

Il n'y a à la Hougue aucune règle pour le lestage et délestage. Les batimens et les batteaux du port qui font le petit cabotage, lestent de pierre qu'ils prennent derrière le fort la Hougue, et les étrangers prennent partout où ils veulent et l'y déchargent de mesme, qui est ordinairement du galet.

Les batteaux de ce port qui vont porter des huitres à Rouen y achettent pour leur retour des pierres blanches et molles dans lesquelles il se trouve des pierres à fuzil, qui leur servent de lest, et lorsqu'ils rechargent de ce coquillage ou des huitres pour retourner à Rouen, ils jettent ce lest au premier endroit où ils se trouvent dans le havre de Saint Vaast qui est devant le village ; ce qui cause que, dans les mauvais temps, les batteaux qui commencent à flotter y brisent leur quille et y gattent leur cable, ainsi que l'expérience le fait voir journellement. Il seroit très nécessaire d'y établir une règle qu'il fut ordonné o tous les maîtres de batteaux, lorsqu'ils viennent de Rouen, de décharger ce lest dans un endroit nommé le Rocher, par le travers

du calvaire. Et lorsqu'ils vont faire leurs pesches, ils reprendroient ce lest, attendu qu'il monte à cet endroit assez d'eau pour y décharger ce lest et le reprendre dans le besoin.

Il y a au port de la Hougue deux navires, l'un du port de 70 tonneaux, et l'autre de 50 tonneaux ; deux brigantins de 28 et 35 tonneaux ; et une crevette de 60 tonneaux ; 34 grands batteaux pescheurs de 8 jusqu'à 12 et 15 tonneaux ; 8 petits batteaux pescheurs depuis 2 jusqu'à 5 tonneaux ; et 15 flambards ou chaloupes de demy tonneau qui servent à aller à bord des grands batteaux.

Les négociants envoient les deux navires, avec 9, 11 à 13 personnes d'équipages avec un à 2 mousses, qui sont engagés au cinquième et reçoivent des avances pour port de vin, à la pesche de la morue verte sur le banc de Terre Neuve, lesquels vont prendre leur sel à la Rochelle ou aux environs ; et ils portent leur poisson à Dieppe, au Havre ou à Honfleur où ils le vendent, et plus fréquemment à Honfleur ; et font leurs retours à Saint Vaast à vuides, y désarment et y payent les droits des invalides.

Du nombre des 34 grands batteaux pescheurs, il y en a 13 qui vont à l'isle de Bas y faire la pesche du maquereau pour saller, avec 9 à 11 personnes d'équipages y compris un à 2 mousses. Ils vont prendre leur sel à Roscof et donnent en échange la rocque de ce poisson, suivant l'acord qu'ils font avec les marchands du lieu, et au retour, ils portent le maquereau à Dieppe.

Les deux brigantins et la crevette, avec 5 à 6 personnes qu'équipages y compris un moisse, engagés au voyage ou à la part, sont ordinairement employés au commerce de la Rochelle et de Bordeaux. Ils y portent des pois et fèves, et y chargent des vins et eaux de vie pour Ostende, Dunkerque, Calais, Saint Vallery en Somme et Rouen, et font leurs retours d'Ostende, Dunkerque et Calais à Saint Vaast avec du charbon de terre, fromages, bray, godron, planches de sap et graines de lin et du hareng sallé de Calais lors des saisons et qu'ils portent à Rouen ; de Saint Vallery en Somme, en lest ; et de Rouen avec du moulage, graines de lin, paniers de verre, fayences, bray et goudron et autres marchandises.

Saint Vaast envoie à Cherbourg des cendres de vareck de Saint Marcou et quelque fois des moules ; et il tire de Cherbourg de grosses ardoises des carrières du Roule, mais peu.

Il envoie à Caen, dans le temps de la foire, un bateau avec son lest, lequel fait son retour en fers et merceries pour les débitants du lieu et du voisinage ; à Honfleur, des huitres de leurs parcs et quelque peu de fèves et pois, et n'en tire rien.

Les 34 grands batteaux pescheurs, avec 7 personnes d'équipages y compris un à 2 mousses, sont employés pendant les mois d'avril, septembre et octobre à faire la pesche de la dreige aux huitres, à la percée, et les portent chez eux où ils les parquent dans le havre ou anse de Saint Vaast devant le village. Et depuis la St Michel jusqu'au mois d'avril, ils sont continuellement employés à porter ces huitres parquées à Rouen et à Paris, et ils font leurs retours de Rouen à Saint Vaast avec leur lest et quelque fois avec du moulage et du vin de provision pour les habitants du village de Saint Vaast et des environs. Quelques petits batimens des autres ports venant de Rouen relachent à la Hougue et y portent aussy du vin pour les mesmes habitants.

Ces habitants envoient aussy par quelques uns de leurs batteaux au port du Havre des huitres provenant de leurs parcs et quelque peu de fèves et pois, et ils font leur retour chez eux avec leur lest.

La Hougue Saint Vaast n'a aucun commerce avec l'étranger. Il y vient seulement et continuellement un brigantin anglois, depuis le mois de may jusqu'à la St Michel, pour y acheter des homars qu'il porte à Hamble dans la rière de Southamton, d'où ils sont transportés par terre à Londres. Ce brigantin reste à la rade de la Hougue ou le long des costes, et les batteaux pescheurs de homars depuis Ravenoville jusqu'à Retoville, les portent à bord, et souvent ce brigantin envoie sa chaloupe à bord des batteaux pour acheter les homars. Cette rocaille se vend à la douzaine et à la mesure : chaque homar doit avoir 9 pouces de la teste au neud de la queue, et lorsqu'ils n'ont pas cette proportion, on donne deux homars pour un et on rebutte ceux qui n'ont pas 7 pouces. On prétend mesme qu'il y a en Engleterre une amande contre ceux qui y en portent au dessous de 7 pouces. Cette rocaille a été vendue jusqu'à 7 lt 10 s la douzaine, suivant l'abondance ou que l'argent a été haut ou bas, et elle a été en cette année 1740 à 3 lt la douzaine. On prétend qu'il y a eu des années qu'elle a produit environ 24000 lt aux pescheurs.

Il y a au port de la Hougue un receveur des droits de M. l'Amiral, pour délivrer les congés qui sont tous enregistrés au greffe de l'amirauté. Les maitres qui vont faire la pesche sur le banc de Terre Neuve et ceux qui font le petit cabotage, en sont munis d'un à chaque voyage pour leur destination, de mesme que les maitres des batimens des autres ports pour retourner chez eux. Les maitres des batteaux pescheurs qui vont faire la pesche du maquereau à l'isle de Bas en sont aussy munis d'un pour la saison, et d'un autre annuel pour la pesche du poisson frais, et les pescheurs qui ne font que la pesche du poisson frais en lèvent aussy un annuel.

Il n'y a point de pilotes lamaneurs pour l'entrée et la sortie des batimens. Ce sont les pecheurs qui se trouvent ou à la mer ou qui vont au devant d'eux, qui font cet office. Ils servent aussy à piloter les batimens de relache au Havre, à Granville et à Saint Malo. Leurs salaires sont réglés entre eux et les capitaines qu'ils servent.

Pesches du poisson frais à la Hougue

Des 34 grands batteaux pescheurs, il y en a 21 qui, avec 9 à 10 personnes d'équipages y compris un mousse, sont employés pendant les mois de juin et juillet à la pesche du maquereau frais, qu'ils vendent journellement à Barfleur, d'où il est transporté par d'autres batteaux de ce port à Honfleur et autres lieux suivant les vents. Les pescheurs de Saint Vaast vendent souvent leur poisson à la mer à des batteaux de Langrunes et de Bernières, et souvent aussy, ils le vendent ches eux à des chassemarées et aux gens du lieu.

La plus grande partie de ces batteaux, dans les intervalles du transport des huitres et de la pesche du maquereau frais et sallé, sont employés avec les mesmes équipages, à faire la pesche, le chalut à la rade et, avec 7 à 8 hommes y compris un mousse, à faire la pesche des sables¹⁸²² à 5 à 6 lieues au large de la coste d'Angleterre. Ils portent leurs poissons ches eux et où ils le vendent à des chassemarées. Ils le portent quelquefois au Havre et ailleurs suivant les ventes.

Les pescheurs de Saint Vaast se servent des huit petits batteaux, avec 5 à 6 personnes d'équipages y compris 2 à 3 mousses, pour faire journellement la pesche du poisson frais avec les filets nommés drivonnets, manets, folles corde et chalut, et ils vendent leur poisson à des poissonniers qui le portent ensuite à Cherbourg, Coutances, Valogne, Carentan, Saint Lo, Bayeux, Caen et à Paris.

Il y a, dans le village de Saint Vaast, environ 30 matelots et autres riverains qui tendent à la basse eau des tentes ou bas parcs et des rets traversières ou muletières ou enclos. La plus grande partie de ces pescheurs et des enfants se servent à la basse eau du lanet, et quelques uns y tendent des lignes aux haims qu'ils amorcent avec des vers de mer.

Il y a, à deux lieues de la Hougue, entre les isles Saint Marcou et le village de Ravenoville, une huitrière qui ne se découvre point et sur laquelle les batteaux vont dreiger les huitres.

Il y a, aux environs de la Hougue, des huitres de roches, mais peu, que l'on va, lors des vives eaux, pescher à pied à la main, et une moulière qui règne depuis la pointe du fort de la Houhue jusqu'à l'isle Tathiou : on y va, lors des vives eaux qu'elle découvre, à pied pour prendre les moules à la main, et dans les mortes eaux avec les petits batteaux, attendu qu'elle ne découvre point.

Il y a un parc de pierre, apellé Tocquaize, appartenant à la dame veuve Beauvalet, scitué entre l'église de Saint Vaast et l'isle Thathiou.

Le vareck est très commun à Saint Vaast : on y en ramasse beaucoup, que l'on coupe ou que la mer détache des roches et jette sur le rivage. Les habitants et pescheurs le font sécher pendant l'esté et le gardent pour le brusler dans l'hyver au lieu de bois qui y est rare, et on conserve les cendres pour les envoyer à Rouen et autres lieux. On se sert aussy du vareck pour l'engrais des terres.

Paroisses du quartier de la Hougue, amirauté de Carentan et d'Isigny (en partie, l'autre partie étant sur le quartier d'Isigny)

Les Montiers¹⁸²³

Il y a, dans ce village, une gabare à plat fond, du port de 10 tonneaux et de 3 hommes d'équipage, avec laquelle ils portent à Carentan du cidre et des fagots à brusler, à Isigny du bois à faire tinettes pour le beurre, de la potterie et des pois, et à l'Etenière, hameau de Sainte Marie du Mont, des fagots seulement. Et ils remportent ches eux, de Carentan, de la tangué de Brévand, d'Isigny quelques provisions pour les gentilshommes du voisinage, et de l'Etenière rien.

Il y a, dans ce village, 20 très petits batteaux plats ou bachots, qui servent, avec un seul homme, à faire dans la rivière de Douve la pesche aux anguilles avec des bouraques, la chasse aux canards et à aller d'un herbage à l'autre.

Picauville et Pont Labé

Il y a une gabare comme celle des Montiers et qui fait le mesme commerce et 64 batteaux bachots, tant dans le village que dans le bourg, et de la mesme grandeur que ceux des Montiers, dont on fait le mesme usage.

¹⁸²² Espèce de hareng (*Sandhering*)

¹⁸²³ Les Moitiers-en-Beauptois

Saint Cosme

Il y a dans le hameau de Penesme dépendant de ce village proche de la rivière, 5 bateaux bachots dont on fait le mesme usage que ceux des villages précédents.

Brucheville

Il y avoit cy devant, dans ce village, deux bateaux plats d'un tonneau¹⁸²⁴, avec lesquels et 2 hommes d'équipage, les matelots alloient faire la pesche des huitres à Grandcamp et celle des moules au Raudouin à l'embouchure du Grand Vay, et aux coques dans le Vay. Mais ces bateaux sont détruits et le peu de profit qu'ils fesoient à ces pesches fait qu'ils ne sont pas remplacés.

Il y a seulement six matelots et autres riverains tendeurs de basse eau, dont trois ont un bas parc ou tente, lesquels avec les autres tendent aussy des lignes aux haims et se servent du havenet.

Sainte Marie Dumont

Il y a dans ces hameaux [le Grand Vey, les Grandes Dunes et les Petites dunes] cinq bateaux plats d'un tonneau et de 4 à 5 hommes d'équipage, avec lesquels ces pescheurs pratiquent les pesches avec le chalut et la ligne.

Les matelots pescheurs tendent à basse eau des tentes ou bas parcs et des lignes aux haims.

Il y a sur le territoire de ces hameaux beaucoup de vers de mer, qui servent à amorcer les haims.

Audouville

Il n'y a point de bateaux. Un seul riverain tend à la basse eau un bas parc qu'on nomme grandes mailles. Il y a des vers mais on ne fouit point.

Saint Martin de Vareville

Il n'y a point de bateaux. Deux matelots seulement vont dans ceux de Saint Germain de Vareville.

Environ 20 matelots pescheurs et autres riverains tendent à la basse eau des filets petites mailles ou hauts parcs, et des grandes mailles ou bas parcs ; et quelques uns y tendent aussy des haims qu'ils amorcent avec des vers de mer, y en ayant sur leur grève.

Saint Germain de Vareville

Les pêcheurs résident dans les dunes au bord de la mer. Il y a, dans ces dunes, 2 bateaux à quille d'un et 3 tonneaux et 3 à 5 hommes d'équipages, qui servent aux matelots pescheurs à faire les pesches des folles, du manet et à la corde et celle du chalut, et des homars.

14 à 15 matelots et autres terriens tendent à la basse eau des petites mailles ou hauts parcs, grandes mailles ou bas parcs et des lignes aux haims.

Il y a dans les dunes des vers de mer qui servent à amorcer les haims.

Foucarville

Un seul matelot invalide et 6 à 7 pescheurs riverains pratiquent à la basse eau les mesmes pesches que ceux de Saint Germain de Vareville, et se servent du lanet pour prendre des chevrettes ou salicots.

Il y a sur les grèves des vers de mer qui servent à amorcer les haims.

Ravenoville

Il y a dans les dunes 3 bateaux à quille de 2 à 3 tonneaux et de 5 à 6 hommes d'équipage, avec lesquels ils font les pesches des folles du manet et à la corde aux haims, au chalut et aux homars.

¹⁸²⁴ Les habitants de Brucheville avaient été autorisés à avoir ces deux bateaux de pêche sans quille ni gouvernail, par arrêt du Conseil du 24 novembre 1726, en même temps que les habitants de Ste-Marie-du-Mont étaient autorisés à avoir les cinq bateaux semblables qui sont mentionnés plus loin (Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 164)

24 matelots et autres riverains se servent, à la basse eau, de tentes ou bas parcs, de harengnières, du lanet et des lignes aux haims, qu'ils amorcent avec des vers de mer qu'ils fouissent dans les sables de leur territoire.

Il y a du vareck, mais ils ne coupent point : ils ramassent celui que la mer détache des rochers et le font sécher pour le brusler dans l'hiver et ils vendent les cendres à Cherbourg.

Amirauté de la Hougue

Saint Marcou

Les matelots pêcheurs résident dans les dunes du rivage de la mer. Il y a, dans ces dunes, 2 bateaux à quille du port de 3 à 4 tonneaux et 7 à 8 hommes d'équipages y compris un mousse, avec lesquels ils font les mêmes pesches que ceux du village de Ravenoville.

Environ 30 matelots et autres riverains tendent, à la basse eau, des tentes ou bas parcs, des harengnières, des rets caneresses à macreuse et des lignes aux haims et se servent du lanet.

Il y a des vers de mer qui servent aux pêcheurs à amorcer les haims, et du vareck mais on en coupe peu.

Fontenay

Les pêcheurs résident dans les dunes au rivage de la mer. Il y a seulement, dans ces dunes, 5 pêcheurs tendeurs de basse eau, qui se servent de tentes ou bas parcs et de harengnières.

Quineville

Les pêcheurs résident dans les dunes au rivage de la mer. Il y a, dans ces dunes, un petit port ou havre, dans lequel il monte, de pleine mer, 7 à 8 pieds d'eau, et, si son ouverture étoit creusée de 2 à 3 pieds, il seroit bien joly et il pourroit s'y réfugier bien de petits batimens et qui y seroient en sureté das les gros temps.

Il y a, dans ce havre, un brigantin du port de 30 tonneaux, lequel, avec 4 personnes d'équipage y compris un mousse, fait le commerce d'Ostende où il porte des huitres à l'écaille et rapporte des fers de Suède, et celui de Rouen où il porte des pois et fèves et fait son retour ches luy avec son lest.

Il y a aussi, dans ce havre, 3 bateaux à quille, de 3 à 4 tonneaux et 5 à 6 personnes d'équipages y compris un mousse, avec lesquels les matelots pêcheurs font les pesches des folles du manet, du chalut, de la corde aux haims, des homars et de la dreige aux huitres aux isles St Marcou.

5 à 6 matelots et autres riverains tendent à la basse eau des tentes ou bas parcs et hauts parcs ou harengnières.

Il y a sur les grèves des vers de mer que les pêcheurs des paroisses circonvoisines y viennent fourir pour amorcer leurs haims.

Il y a aussi dans le havre de Quinéville un pont avec des écluses pour retenir les eaux et inonder les marais dans le besoin en cas de nécessité des ennemys. (sic)

Laistres

Il n'y a point de bateaux. Les matelots pêcheurs vont dans ceux des paroisses du voisinage.

Environ 12 riverains tendent à la basse eau des tentes ou bas parcs et harengnières ou hauts parcs.

Aumeville

Il y a uniquement 3 riverains tendeurs de basse eau, qui se servent de tentes ou bas parcs et des harengnières

Greneville

Il n'y a ny bateaux ny matelots pêcheurs ny riverains tendeurs de basse eau.

Morsalines

Il n'y a point de batteaux. Les matelots vont s'embarquer à la Hougue ou dans d'autres ports. Environ 4 pêcheurs riverains y tendent à la basse eau des tentes ou bas parcs et des harenguières.

Quetehou

Il n'y a point de batteaux. Les matelots vont embarquer à la Hougue ou dans d'autres ports. 5 pêcheurs riverains tendent à la basse eau des tentes ou bas parcs seulement. Il y a sur le rivage des vers de mer.

Amirauté de Barfleur

Réville

La rivière de Saire, qui prend sa source dans les forêts de Brix, passe proche de ce village du côté de la Hougue et va se perdre dans l'ance de Saint Vaast, et sur laquelle rivière il y a un pont de maçonnerie, qui y fut construit en 1729 pour la communication du pays. Le dessous de ce pont sert de retraite aux batteaux pêcheurs du village de Réville. Outre laquelle retraite, il y a sur ce village six ances, qu'on peut appeler petits ports, dans lesquels il ne peut cependant entrer que des batteaux pêcheurs, mais qu'on pourrait, prétend on, bonifier en travaillant à enlever quelques morceaux de roches qui sont à leur entrée.

[...] Il y a 3 batteaux, du port de 10 à 12 tonneaux et de 7 à 9 hommes d'équipage y compris un mousse, lesquels, dans l'intervalle des pesches, font le commerce du petit cabotage au Havre et à Honfleur, où ils portent des fèves et des poires, et font leurs retours chez eux quelquefois avec de la morue verte, de l'huile d'olive, du savon et autres provisions, en petites quantités, pour Valogne principalement.

Deux de ces batteaux, avec 10 hommes d'équipages y compris un mousse, pratiquent la pesche du maquereau pour saller, et l'autre celle du maquereau frais, et portent leur poisson à Saint Vaast ou à Barfleur ; et tous les trois celle des huitres qu'ils portent au Havre, à Honfleur, à Rouen et à Paris, et dans les temps interrompus ils font la pesche avec le chalut.

Il y a aussi dans ce village dix autres batteaux, d'environ un tonneau et 2 à 3 hommes d'équipages, qui servent à faire les pesches des traux sédentaires sur roches, des rets surmulets, de la ligne aux haims, et des clayes de bois ou paniers pour les homars.

10 matelots et autres riverains de ce village et de ses hameaux du Houguet, ou anse de la Marre, et de Maltot, ou anse du Hommet, se servent à la basse eau des mulletières ou rets à crocs, des lignes aux hains et du lanet.

Il y a aussi du vareck qu'ils bruslent pour faire de la soude. Il leur sert aussi pour l'engrais des terres.

Montfarville

Il y a une petite anse entre les rochers, nommée Landeure [Landemer], dans laquelle les pêcheurs mettent les petits batteaux à couvert.

Les commerçants ou navigateurs et les maîtres de batteaux de ce village tiennent leurs batimens et batteaux dans le port de Barfleur, où ils arment et désarment et prennent leurs feuilles de congé.

Il y a actuellement un brigantin, du port de 25 tonneaux et 3 barques de 22, 25 et 35 tonneaux, qui, avec 5 à 6 hommes d'équipages y compris un mousse, engagés au voyage, font le commerce de Cancalle, où ils achètent des huitres à l'écaille, qu'ils portent au Havre, à Rouen et à Dieppe. Ils portent aussi des pois et fèves à Dieppe, au Havre, Honfleur, la Rochelle et Bordeaux, et rapportent de ces deux derniers ports, des vins et eaux de vie, et de Dieppe, le Havre et Honfleur, des bois de construction et planches de sap pour leurs batteaux.

Il y a aussi, dans ce village, 4 batteaux de 2 tonneaux, avec lesquels, et 3 hommes d'équipage, les matelots pêcheurs font les pesches à la ligne aux haims et des homars.

5 à 6 matelots et autres riverains se servent à la basse eau des mulletières, du lanet, et des lignes aux hains, qu'ils amorcent avec des vers de mer qu'ils fouissent dans les sables de leur coste.

Il y a aussi sur cette coste beaucoup de vareck, qui leur sert à faire de la soude pour Cherbourg, et à l'engrais des terres.

Valcanville

Il ne s'y patique aucunes pesches. Les matelots vont s'embarquer à Saint Vaast ou à Barfleur pour la Terre Neuve, le petit cabotage et les différentes pesches.

Cantelou

Il ne s'y patique aucunes pesches. Les matelots vont embarquer comme ceux de Valcanville

Barfleur, commerce

Le port de Barfleur est scitué est et ouëst. Il y monte 23 à 24 pieds d'eau et des batiments de 2 à 300 tonneaux peuvent y entrer. Mais son entrée est barrée de roches et difficile et les courants violents à son ouverture. On estime qu'on pouroit y faire deux jettées, dont les fondements sont naturellement faits, et qui en faciliteroient l'entrée. Et il seroit très nécessaire, quant à présent, de faire mettre, sur les deux passages qui sont à l'entrée de ce port, deux tonnes pour faire remarquer l'entrée aux batimens qui y arrivent.

Il y a, dans l'enfoncement de ce port, au lieu nommé la Bretonne, un bassin de forme triangulaire, autrefois entouré d'un quay de pierres de taille à chaux et à ciment, et très bon pour y décharger les marchandises, faire carenner, armer et désarmer les batimens, mais il n'est plus en état de servir.

Il y a une sentence et mandement de l'amirauté de Barfleur du 30 avril 1733, qui oblige les maîtres de batimens françois et étrangers de délester à un endroit nommé le Picot, destiné à cet effet, et lors du lestage d'y reprendre le lest, l'un et l'autre sont faits par les équipages.

Il y a, au port de Barfleur, deux navires du port de 50 et 70 tonneaux, 4 brigantins de 22, 45, 50 et 60 tonneaux, 2 dogres de 40 et 50 tonneaux et 5 barques de 10, 22, 25, 30 et 45 tonneaux.

Le plus grand de ces deux navires, avec sept personnes d'équipage y compris un mousse, engagés au voyage, est ordinairement employés à porter des poix et lards au port de Rochefort, pour le compte du munitionnaire de la marine, et fait son retour en passant par Bordeaux et la Rochelle, en vins et eaux de vie.

L'autre navire, avec 9 hommes d'équipage y compris un mousse, engagés au cinquième et qui reçoivent des avances au pot de vin, va sur le banc de Tenne Neuve y faire la pesche de la morue verte. Il passe par la Rochelle ou aux environs pour prendre son sel, et porte son poisson à Dieppe, au Havre ou à Honfleur, et plus fréquemment dans ce dernier port où il est vendu, et vient ensuite à Barfleur pour y désarmer.

Les brigantins et les dogres et mesme les barques, dans l'intervalle de la pesche au maquereau sallé, font, avec 5 à 6 hommes d'équipages y compris un mousse, le commerce du petit cabotage, à Bordeaux, la Rochelle, Granville, Cancalle, Cherbourg, Rouen et Dieppe, où ils portent des fèves, pois, huitres et maquereaux sallés. Ils chargent ordinairement à fret à Bordeaux et à la Rochelle pour Dunkerque, Calais, Ostende, le Havre ou Rouen, des vins et eaux de vie. Ils en portent aussy chez eux lorsqu'ils y retournent directement de Bordeaux et de la Rochelle. Ils chargent à Granville et à Cancalle des huitres qu'ils y achettent et qu'ils portent chez eux où ils les parquent. Ils font leurs retours de Cherbourg avec quelques ardoises du Roule ; de Rouen avec leur lest et quelque peu de moulage ; et de Dieppe avec du hareng sallé qu'ils portent à Rouen, Saint Malo et autres lieux. Ils reviennent ordinairement de Dunkerque, Calais et Ostende avec leur lest et quelquefois ils portent de Dunkerque des bois de construction et des graines de lin.

Les barques de Barfleur, avec 12, 13 à 15 personnes d'équipages y compris deux mousses, vont faire la pesche du maquereau sallé à l'isle de Bas. Ces pescheurs vont aussy ordinairement prendre à Dieppe 3 batteaux de 18 à 20 tonneaux, qu'ils amènent à Barfleur et vont faire la mesme pesche à l'isle de Bas. Et ils portent leur poisson comme il est dit cy dessus, mais plus fréquemment à Dieppe.

Il y a à Barfleur un receveur des droits de M. l'Amiral, pour délivrer les congez, lesquels sont tous enregistrés au greffe de l'amirauté. Les capitaines ou maitres des batimens qui font commerce de grand et petit cabotage en lèvent un pour la destination de leur voyage ; ceux qui vont faire la pesche du maquereau sallé à l'isle de Bas, un pour la saison et un pour la pesche du poisson frais. Et les maîtres des batteaux qui ne font uniquement que cette dernière pesche en lèvent un annuel.

Il n'y a point de pilotes lamaneurs pour l'entrée et la sortie des batimens. Se sont les maîtres de barque ou de batteaux pescheurs du lieu qui font l'office et il n'y a rien de réglé pour leurs salaires. Ils se contentent d'une rétribution qui est ordinairement de 2, 3, 4 ou 6 lt suivant qu'ils conviennent avec les capitaines des batimens ou les vents qui obligent à remorquer les batimens.

Pesches du poisson frais à Barfleur

Il y a, au port de Barfleur, 14 bateaux pescheurs, scavoir 2 de 7 à 8 tonneaux, 6 de 3 à 4 tonneaux et 6 d'un à 2 tonneaux. Les 2 premiers, avec 6 à 7 hommes d'équipages, sont employés à faire la pesche au maquereau frais, qu'ils portent ches eux et les vendent à des pescheurs de Dieppe. Les 6 seconds bateaux, avec 4, 5, 6 et 7 hommes d'équipages, font la mesme pesche du maquereau frais et les portent ches eux où ils les vendent aux habitants du lieu ou à des pescheurs de Bernières. Et les 6 derniers bateaux, avec 3 à 4 hommes d'équipages, pratiquent les pesches au tramail sédentaire ou drivounette, à la ligne et celle des homars avec les paniers ou clayes.

5 tendeurs de coste se servent à la basse eau des mulletières et rets traversières, et plusieurs matelots et autres riverains, du lanet à salicots entre les roches.

Il y a, sur les sables du rivage, des vers de mer qui servent à amorcer les haims. Il y a aussy sur les roches, du vareck dont on se sert pour les engrais des terres ; dans les saisons et depuis le 15 juillet jusqu'à la fin de septembre, à faire de la soude qu'on envoie à Cherbourg.

A costé de Barfleur, tirant vers Gatteville, est une ance nommée Crabé¹⁸²⁵, dans laquelle des vaisseaux de 3 à 400 tonneaux pouroient entrer à plaine voile et venir s'échouer. Le passage est entre deux rochers, laissant l'église de Saint Nicolas de Barfleur sur la gauche et le moulin de Crabé sur la droite.

Gatteville

La coste est bordée de rochers. Elle ferme un cap nommé le Ras et Cap de Barfleur et il y a sur ce village une petite ance apellée les Baris dans laquelle les pescheurs mettent leurs bateaux.

Il y en a 8 à quille, du port d'un tonneau, qui, avec 3 à 4 hommes d'équipages, font la pesche du tramail, et à la ligne aux haims et celle des homars. Et 7 matelots et autres riverains tendent à la basse eau des mulletières et se servent du lanet à salicot entre les roches.

Gouberville

Un seul bateau à quille, d'un tonneau, que les pescheurs mettent sous le village de Néville, sert, avec 3 à 4 hommes, à faire les mesmes pesches que ceux de Gatteville.

2 matelots invalides seulement tendent à la basse eau des trameaux et se servent de clayes et du lanet. Il y a très peu de vareck sur le territoire de ce village.

Néville

Il n'y a plus de bateaux pescheurs. Quelques personnes se servent, à la basse eau, du lanet.

Il y a sur ce territoire du vareck, dont on se sert à faire de la soude et pour l'engrais des terres.

Retoville

Un seul bateau à quille, d'un tonneau, sert, avec 2 hommes d'équipage, à faire les mesmes pesches qu'à Gouberville. Et quelques personnes, mais peu, se servent du lanet à la basse eau.

Conclusion

Il y a actuellement dans le quartier de la Hougue :

- 21 capitaines, maitres ou patrons et pilotes,
- 2 volontaires,
- 7 officiers mariniens et 492 matelots des classes de service,
- 64 mousses,
- 274 invalides hors de service,
- 19 charpentiers dont partie sont aussy calfats et quelques uns perceurs et poulieurs, 3 calfats, 1 voilier, 3 perceurs, 20 cordiers et 2 poulieurs, faisant le nombre de 48 ouvriers, maitres, compagnons et apprentifs, non compris :

¹⁸²⁵ Ultérieurement : Crabec

- 2 charpentiers, un calfat et deux cordiers, qui font partie des 274 invalides hors de service,
 - Et deux autres cordiers qui font partie des 64 mousses,
 - 170 gens de mer et ouvriers qui sont morts depuis la précédente revue, 16 qui ont changé de département, 86 qui ont changé de profession, 3 absents sans nouvelles et 3 condamnés aux galères.
- 4 navires,
 - 87 brigantins, une crevette, 2 dogres et 8 barques pour le grand et petit cabotage,
 - 39 grands batteaux et 64 petits batteaux pêcheurs. »
- [25 juillet 1740]

d. Quartier d'Isigny

« Mémoire concernant la navigation et le commerce maritime du port et quartier d'Isigny, et les pesches qui se pratiquent dans le ressort des amirautés dudit quartier.

[Nous ne transcrivons que ce qui concerne l'actuel territoire de la Manche]

Paroisses du quartier d'Isigny, amirauté de Grandcamp

Brévand

Il y a un seul bateau plat d'un tonneau et un homme pour passer la rivière pour aller sur les filets et lignes.

Environ 10 matelots et autres riverains tendent à la basse eau des rets à banc ou de parc, et des lignes, et 18 autres se servent du lanet.

Il y a aussi du ver de mer pour amorcer leurs haims ou hameçons.

Saint Hilaire

Il y a une gabare à plat fonds, de 5 à 6 tonneaux et de 2 hommes, qui sert à porter d'une paroisse à l'autre, de la tangué ou sable fin et gras de la rivière¹⁸²⁶, pour l'engrais des terres, et quelquefois du cidre à Isigny, dont ils rapportent chez eux du vin, des huiles et du moulage.

Carentan

Il y a une gabare à plat fond, de 5 à 6 tonneaux et un homme et un mousse, avec laquelle ils vont chercher la tangué dans le Grand Vay et la portent chez eux pour l'engrais des terres. Ils vont aussi à Villefontaine¹⁸²⁷, près St Sauveur le Vicomte, y chercher de grands pots de terre qu'ils portent à Isigny, où ils servent à mettre le beurre salé, et portent d'Isigny à la ville de Carentan, des vins, huile d'olive, savon et moulage.

Il y a aussi en cette ville deux batteaux plats picoteurs, d'environ un tonneau et deux hommes d'équipages, avec lesquels ils vont pescher des huitres et des moules à Grandcamp.

Gragne

Il y a 3 batteaux plats picoteurs, d'un demy tonneau et deux hommes, qui leur servent à aller à Grandcamp faire la pesche des moules et celle des coques dans le Grand Vay.

Tribehou

Il y a 15 gabares, de 5 à 6 tonneaux et de 2 hommes d'équipages, qui leur servent à aller prendre de la tangué dans la rivière et à la porter à Carentan pour l'engrais des terres des environs. Ils portent aussi à Carentan du bois de construction et à brusler, de la pierre à bastir et du cidre, et à Isigny, du cidre et des pots

¹⁸²⁶ La Vire

¹⁸²⁷ Vindefontaine

de terre pour le beurre ; et ils partent d'Isigny légés et vont prendre de la tangué dans le Grand Vay pour porter aussy à Carentan.

Mesnilangot

Il y a 2 gabares du mesme port que celles de Tribehou, mesme nombre d'équipages et qui font le mesme commerce.

Herel

Il n'y a point de gabares. Les matelots vont naviguer dans celles des villages circonvoisins.

Saint Fremont¹⁸²⁸

Il y a 5 gabares de 10 à 12 tonneaux et de 4 hommes d'équipages, avec lesquels les matelots vont porter du cidre à Isigny, et ils en raportent du vin pour St Lo et des futailles vuides et quelques marchandises de provisions, et de la tangué qu'ils prennent dans la rivière depuis Montmartin et au-dessous jusqu'au Petit Vay. »

¹⁸²⁸ Saint Fromond

Tableau 118 : Dénombrement des gens de mer et des bâtiments en 1740, par quartiers de classes

Quartier de Granville

Amirautés	Paroisses	Nombre des gens de mer							Nombre de bâtiments				
		Gens de service	Capitaines, maîtres et pilotes	Officiers march ^{ds}	Mousses	Invalides	Ouvriers	Total	Navires	Brigantins et autres	Bateaux cabotage	Bateaux pesche	Total
Coutances	Créances et Pirou											3	3
	Gefosse et Anneville	1						1					
	Rondehaye et Muneville le B.	2						2				1	1
	Moncarville et Gouville												
	Linville	6				1		7				1	1
	Boisroger et Bainville	7				2		9				1	1
	St Malo de la Lande	15	2			2		19					
	Blainville	175	26		12	31		244				8	8
	Houmée et Gratot	17				1		18					
	Agon	183	34		16	23		256		1	3	1	5
	Tourville	60	2		1	5	1	69					
	Heuqueville	35			1	2		38					
	Briqueville la Blouette	15						15					
	Coutances	7	1					8					
	Monchaton	8						8					
	Urville	16						16					
	Grimouville	76	2		7	15		100			12	3	15
	Regnéville	22	2			9		33	8	2	6		16
	Hauteville	12			1			13					
	Montmartin	20				1		21					
Anoville Tourneville	25				3		28						
Quetreville	19				1		20						
Lingreville	44				10		54						
Muneville sur Mer	6						6						
Ste Marguerite	6				1		7						
Briqueville sur Mer	74			1	11		86				1	1	
Granville	Granville	658	81	41	98	136	66	1080	63	1	10	11	85
	Bréhal et St Martin le Vieux	12				1	1	14					
	Chanteloup, Cerance, Hudim.	17						17					
	Coudeville	54				5		59					
	Breville	15						15					
	Donville	34			4	8	1	47					
	Longueville	35				6		41					
	Iquelon	37			1	8		46					
	Anctoville	4				2		6					
	La Meurdraquière	1			1	2		4					
	St Jean des Champs	11			1		1	13					
	St Planchers	33			1	2		36					
	Saint Pair	12				4		16					
	St Aubin des Préaux, St Léger	2			2			4					
	Bouillon*	17				6		23					
	Carolles	10				3		13					
	St Pierre Langer, La Luzerne	3					1	4					
	St Michel des Loups*	17			1	2		20					
	Angers et La Rochelle	2				1		3					
	Champeaux	5				3		8					
	Sartilly	3				1		4					
	St Jean le Thomas, Ronton*	8						8					
	Dragey et Genets*												
	Vains et Marcé												
	Avranches*												
	Val St Pair et Ceaux*												
	Courty et Huines*												
	Les Pas, Beauvoir, Moidré												
	Pontorson												
	Total		1841	150	41	148	308	71	2559	71	4	31	30

* « Ces paroisses fournissent beaucoup de 36 mois pour l'isle Royale, dont partie s'y font pescheurs et les autres vont et viennent de l'isle Royale à l'Amérique, sans être classés étant absents 8 et 9 ans »

Quartier de Cherbourg

Amirautés	Paroisses	Nombre des gens de mer							Nombre de bâtiments				
		Gens de service	Capitaines, maîtres et pilotes	Officiers march ^{ds}	Mousses	Invalides	Ouvriers	Total	Navires	Brigantins et autres	Bateaux cabotage	Bateaux pesche	Total
Barfleur	Coqueville	24				11		35				10	10
	St Pierre Eglise, Fermanville	29			2	22		53				16	16
	Maupertus	5				1	1	7				1	1
	Bretteville, Digoville	16				2	4	22				3	3
	Tourlaville	10				3	18	31				5	5
Cherbourg	Cherbourg	155	33	4	22	23	28	265	12	26		8	46
	Sitteville, Nouainville, Octev.	4			1		6	11					
	Equeurdreville	22			5	4		31				2	2
	Haineville	3				1		4					
	Quierqueville	4				1		5				3	3
	Naqueville, Urville, Greville	6						6					
	Diguleville	11			1	8		20				3	3
	Omonville le Grand	34			6	17	2	59		2		4	6
	Omonville le Petit	1				2		3					
	St Germain des Vaux	20			1	4		25				3	3
	Auderville	10			4			14					
	Jobourg	7						7					
	Herqueville, Beaumont	5					4	9				2	2
	Vauville, Ste Croix	2						2					
	Vatteville, Beauville	2						2					
	Siouville	2				2	1	5				1	1
	Treauville, Flamanville	13	1		4	8	3	29		3		1	4
Le Rozel													
Portbail	Surtainville	1						1					
	St Paul des Sablons, Baubigny	1						1					
	N. Dame, St Pierre Dalone	2						2					
	Cartret, Barneville	39	2		8	9	6	64		3	5		8
	St Jean, St Georges de la R.												
	Portbail, Gouey, Ourville	2				2		4					
	Surville, Glatigny	1						1					
	Bretteville, St Germain sur Ay	11				1		12				2	2
Total	442	36	4	54	125	69	730	12	34	5	64	115	

Quartier de La Hougue

Carentan	Les Montiers					2		2				1	1
	Picauville, Pont Labé					3	1	4			1		1
	Saint Cosme, Brucheville	4						4				2	2
	Ste Marie du Mont, Audouville	15				7		22				4	4
	Saint Martin de Varreville	1				2		3					
	Saint Germain de Varreville					7		7				2	2
	Foucarville					1		1					
	Ravenoville	10				13		23				3	3
La Hougue	Saint Marcou	3				14		17				2	2
	Fontenay	1				1	1	3					
	Quineville	5				8		13				3	3
	Laistres, Aumeville, Greneville	4				2	4	10					
	Morsalines	4				1	3	8					
	La Hougue St Vaast	182	9	2	36	84	10	323	2	3		42	47
	Quetehou	11				4	11	26					
Barfleur	Reville	33	1		2	32	3	71				13	13
	Montfarville	99	3		12	41	2	157		4		4	8
	Valcanville, Cantelou	19			1	1	1	22					
	Barfleur	56	8		12	25	6	107	2	11		14	27
	Gatteville	31			1	14	7	53				8	8
	Gouberville	5				4		9				1	1
	Neville	3				1		4					
	Retoville	9				7		16				1	1
Total	495	21	2	64	274	49	905	4	18	1	100	123	

Quartier d'Isigny (partie)

Amirautés	Paroisses	Nombre des gens de mer							Nombre de bâtiments				
		Gens de service	Capitaines, maîtres et pilotes	Officiers march ^{ds}	Mousses	Invalides	Ouvriers	Total	Navires	Brigantins et autres	Bateaux cabotage	Bateaux pesche	Total
Carentan	Montmartin	8						8				4	4
	Auville	16						16				5	5
	Beuzeville	19						19				3	3
	Brevand	10						10				1	1
	Saint Hilaire	2						2			1		1
	Carentan	5			1			6			1	2	3
	Gragne	6						6				3	3
	Tribehou	30						30			15		15
	Mesnilangot	4						4			2		2
	Herel												
	Saint Fremont	20						20			5		5
	Cavigny	4						4			1		
	Bahais	16						16			4		
	Eglandes												
	La Meauffe	24						24			6		
	Mesnil Durand												
Rampan													
St Lo													
Total		121			1			122			35	6	30

Annexe 43 : Huîtres et moulières naturelles des côtes de la Manche en 1734¹⁸²⁹

Amirauté de Grandcamp :

« Huîtres : il ny a sur les costes de ce ressort que deux huîtres. La première est placée sous la paroisse d'Englesqueville, par le travers du petit château à deux lieues au large de la coste, elle est d'une grande étendue et la pesche s'y fait en bateau avec la drague. L'autre huître est située sur la barre de Grandcamp à une lieuë au large ; elle se rapproche ensuite de la coste et s'étend depuis Grandcamp jusques sous le village de Geffosse. On y pesche de haute mer à bateau avec la drague, et, lors des bases mers de grandes vives eaux, on y fait la pesche de pied à la main.

Moulières : la première des moulières qui sont placées sur les grèves de cette amirauté est placée à l'est de Grandcamp, tirant vers le village de Saint Pierre du Mont. La pesche s'y fait à pied à la main lors des basses mers des grandes marées. L'autre moulière est située dans le grand Vay et placée par le travers du village de St Clément. La pesche s'y fait pareillement de pied à la main.

Amirauté de Carentan et Isigny

Il y a sur les costes de ce ressort une grande moulière placée à l'embouchure des Vays, par le travers de la paroisse de Brévand, sur le banc nommé le Roudouïn, où la pesche se fait de haute mer avec bateau, et de basse mer à pied à la main par tous les pescheurs des costes voisines.

Plusieurs autres petites moulières, placées aussi sur les barres de l'embouchure des Vays et qui sont de peu de conséquence.

Amirauté de la Hougue

Il y a quelques huîtres sur les costes de ce ressort. Elles sont placées quelques unes autour des isles ou islots de St Marcouf, et d'autres par le travers desdites isles.

La pesche s'y fait de basse mer à la main sur les rochers qui découvrirait (sic), et à la drague sur les autres fonds.

Nota. Les pescheurs de la Hougue vont faire encore cette pesche sur l'huître placée par le travers de la Percée, et en hyver dans la baye de Grandville et de Cancalle.

On ramasse encore sur les grèves du ressort des huitres à la main, mais les fonds où on les prend ne sont point proprement des huîtres.

[D'une autre main] Il s'est formé en 1733 et 1734 deux huîtres par le travers de la grande et petite rade de la Hougue. L'une se nomme l'huître de Voidray, qui commence par le travers du rocher du même nom, placée au nord de l'isle Madame ou de Tatihou à une lieuë et qui s'étend le long du territoire de St Vaast jusques sous le fort de la Hougue. L'autre commence au rocher nommé la Grenette, dont elle porte le nom, et s'étend depuis la pointe du fort de la Hougue le long du territoire de St Vaast, de Morsalines, de Grenneville, d'Aumeville et de Quinéville, tirant à l'E.S.E jusques vers les isles de S. Marcou, de manière qu'elle traverse entièrement la grande rade. Les pescheurs de l'amirauté de Barfleur et de celle de la Hougue font la pesche sur ces huîtres en 1734. Ils vont commercer leurs huitres sur les costes de la Normandie. Ils les portent même jusqu'à Paris.

Amirauté de Barfleur

Il n'y a sur les costes de ce ressort que deux huîtres qui méritent quelque considération. La première est placée sur le territoire de la paroisse de Reeville, située par le travers de l'église, sur laquelle la pesche se fait avec bateau à la drague. L'autre commence sur le territoire de la paroisse de Fermanville par le travers du hameau de Cap-le-Vic¹⁸³⁰ et qui s'étend jusques sous le village de Bretteville. Cette dernière huître est considérable par son étenduë. L'une et l'autre, par le peu de précaution des pescheur, avoient été défoncées. Les autres lieux où l'on pesche des huitres à la main sont peu de chose et ne forment point des huîtres.

Amirautés de Cherbourg et de Portbail : aucune mention

¹⁸²⁹ Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 163-165 (extraits)

¹⁸³⁰ Cap-Lévi

Amirauté de Coutances

Huitrières : plusieurs huitrières placées par le travers du territoire des bourgs de Pirou, de Geffosse et du village d'Anneville.

Autres huitrières placées sur le territoire d'Aagon et qui s'étendent au N. jusques sous la paroisse de Blainville.

Moulières : plusieurs moulières situées par le travers des bourgs de Pirou, de Geffosse et du village d'Anneville, sur lesquelles la pesche se fait de pied à la main lors des basses marées des vives eaux.

Autres moulières placées sous la pointe d'Aagon et qui s'étendent au N. comme les huitrières jusques sous la paroisse de Blainville.

Amirauté de Granville

Il y a sur le territoire de Grandville une huitrière où la pesche se fait de pied à la main lors des basses marées. Elle est sur le terrain dépendant de ladite ville.

[D'une autre main] Les pescheurs vont aussy faire la pesche des huitres dans la baye de Cancele.

Nota. Le receveur du Gouverneur de Granville avoit établi un droit sur les bâtimens de la Hougue, de Barfleur et de Dieppe qui viennent y charger des huitres en pierres, lequel droit a cessé en 1730. »

Annexe 44 : Etat des ports et côtes de la Manche en 1773¹⁸³¹

« Par M. GOURDON DE LEGLISIERE, lieutenant-général des armées du Roi, directeur des fortifications de Normandie

[Les parties en italiques ont été abrégées]

Côte de la Hougue

Quoique la côte soit plate depuis le Grand-Vey jusqu'à Quinéville, elle n'est point propre aux descentes, parce que les gros vaisseaux n'en sauraient approcher qu'à trois quarts de lieue près, et que derrière les petites dunes il y a un marais impraticable tout le long de cette partie.

Redoutes :

- *Audouville : quoique munie de deux canons, elle est mal placée, elle ne découvre point en mer ;*
- *Raveneauville : redoute en bon état, revêtue de maçonnerie ; il n'y a point de canon ;*
- *Saint Marcou : revêtue en maçonnerie, en bon état ainsi que son corps de garde ; il y a une pièce de canon de six ;*
- *Quinéville : elle sert à défendre, avec deux pièces de canon de huit, la petite rivière de Synope, à l'entrée de laquelle est un petit port d'échouage pour les pêcheurs*

Entre Quinéville et la Hougue, il y a une petite baie qui forme une portion de cercle dont la corde a une lieue, et son contour par terres en a deux jusqu'à la Hougue. Cette baie, dans laquelle les vaisseaux viennent se mettre à l'abri, est très-propre aux descentes ; c'est pourquoi on a fait dans cette distance, pour s'y opposer, plusieurs redoutes garnies de canons et des retranchements de droite et de gauche, dont partie en mauvais état ainsi qu'il va être dit.

Redoutes :

- *3^{ème} redoute de l'Estre : retranchement de trois cents toises de longueur, au milieu duquel est la redoute, revêtue de maçonnerie et sans fossés ; il y a deux pièces de canon de huit ;*
- *2^{ème} redoute de l'Estre : retranchement de trois cent vingt toises ; redoute revêtue de maçonnerie ; une pièce de canon de huit ;*
- *1^{ère} redoute de l'Estre : retranchement de deux cent soixante-quinze toises ; redoute revêtue de maçonnerie ; deux pièces de canon de huit ;*
- *Grande redoute d'Aumeville : vingt-cinq toises de face, en terre, avec un fossé plein d'eau ; deux pièces de canon de huit ;*
- *Petite redoute d'Aumeville : cent trente-cinq toises de retranchements de chaque côté, en terre, en mauvais état ; une pièce de canon de huit ;*
- *Redoute de Larnier : cent quarante-cinq toises de retranchements de chaque côté, en terre, avec un fossé plein d'eau, en mauvais état ; deux pièces de canon de huit ;*
- *Redoute des Rougets : en même état que la précédente ;*
- *Petite redoute de Morsalines : dix-huit toises de face, en terre, avec un fossé plein d'eau, en bon état ; cent vingt-cinq toises de retranchements de chaque côté ; une pièce de canon de huit ;*
- *Grande redoute de Morsalines : trente toises de face, en terre, avec un fossé plein d'eau, a besoin de réparations ; trois pièces de canon, deux de douze et une de six ;*
- *Tous les retranchements ci-devant dits sont en terre et n'on plus de forme, étant presque éboulés ; il serait aisé de les rétablir par corvées de paysans au premier mouvement de guerre.*

¹⁸³¹ Extraits d'un « Mémoire sur l'état présent des ports et côtes de la Haute et Basse-Normandie, avec l'état des ouvrages qu'il convient d'y faire pour la défense et la sureté du commerce », transcrit dans Célestin HIPPEAU, *Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle*, 3^{ème} partie, 1869, p. 1-102

De la grande redoute de Morsalines, au fort de la pointe, dépendant de la Hougue, il n'y a que mille toises par mer, et ensuivant l'anse que fait la côte, par terre, il y en a plus de trois mille, ce qui fait que le fort de la Hougue couvre parfaitement cette anse, le canon croisant avec celui de la redoute de Morsalines. C'est dans cette anse qu'il avait été anciennement proposé de faire un port de mer, ainsi qu'il est marqué sur la carte de cette partie. Ce port, pour le rendre capable de contenir en sûreté les vaisseaux de Roi, ne pouvait se faire sans une dépense de plus de quinze millions ; c'est sans doute ce qui en a fait différer l'exécution. Sans faire cette dépense, il ne serait point impossible de mettre en ce lieu une armée navale en sûreté dans l'endroit nommé la petite rade, où il y a toujours eu, quelque basse mer que ce soit, cinq à six brasses d'eau et où l'ancrage est de très-bonne tenue. Cette petite rade serait en sûreté au moyen de quatre forts autour disposés, l'un sur la dune ou sur le Garendel, un autre sur le Minquet, un autre sur la Verdière et un à l'extrémité du banc de sable qui est à l'est de cette petite rade. Le canon de ce fort se croise parfaitement, n'étant pas à douze cents toises les uns des autres, et l'espace est assez grand pour contenir plus de soixante vaisseaux de ligne très en sûreté, et on ne croit pas qu'un ennemi soit assez téméraire pour aller les inquiéter au milieu des feux de ces forts. Le plus considérable serait celui situé sur le banc, qui ne peut être que de figure ronde, ayant une batterie à douze pieds seulement élevés au-dessus de la grande marée, capable de contenir, dans son circuit, vingt pièces de canon de vingt-quatre et trois mortiers. Au milieu de cette batterie, s'élèverait une tour de maçonnerie, à trois étages et voûtée à l'épreuve, pour contenir la garnison et les munitions nécessaires à sa défense.

Les trois autres seront de moindre grandeur, ne devant avoir que six pièces de canon et un mortier. Je ne prévois point que cette dépense puisse excéder la somme de sept cent mille livres (le double ne suffirait pas) ; quoique ce soit un objet considérable, il n'est point comparable au bien qui en résulterait tant pour la sûreté des vaisseaux du Roi, que pour celle de la navigation qui se fait dans la Manche. D'ailleurs, le fort qui serait sur le rocher de la Verdière ferait un feu croisé avec toutes les redoutes de la côte. Depuis la redoute de Quinéville jusqu'à la petite redoute de Morsalines, n'étant distante de la plus éloignée que de quinze cents toises, et des autres mille et douze cents. Conséquemment, la batterie basse de ce fort croiserait avec celle de toutes les redoutes, et rendrait les descentes impraticables dans cette partie.

La Hougue : La Hougue est une presqu'île environnée de la mer tout autour et qui ne tient à la terre que par un petit espace, nommé le Sillon, qui est une espèce de chaussée revêtue en partie de maçonnerie, du côté de la mer, et qui sert de communication au village de Saint-Vaast. Ce fort est fortifié du côté de la terre ou du Sillon, qui est le seul endroit par où on en puisse aborder par demi-bastion et courtine revêtue de maçonnerie, un fossé et un chemin couvert. Le reste de ce fort, qui est entouré de la mer et de rochers, est aussi revêtu, mais cette fortification est irrégulière et forme à peu près la figure d'un triangle recourbé du côté de l'est, et est composé de flancs, courtines et redans suivant l'irrégularité du terrain dans lequel on a pratiqué des plates-formes pour des batteries. Il peut y avoir dans ce fort vingt-cinq pièces de canon, dont partie de bronze. (Ce fort est trop grand par son enceinte, et celui de la pointe n'a aucune consistance.) A l'extrémité de ce fort, vers la rade, est le petit fort, nommé de la Pointe, dans lequel il y a une batterie de huit canons et un mortier ; elle est très-bien placée pour battre sur la rade, croisant avec celle de Saint-Vaast.

C'est à quatre ou cinq cents toises en mer qu'est le rocher nommé le Minquet sur lequel on projette un fort. Le corps-de-garde qui est du côté de la rade demande des réparations. Toute cette fortification ou enceinte n'est pas assez élevée et demanderait à l'être de quatre pieds pour la mettre hors d'escalade, à quoi elle pourrait toujours être exposée, n'ayant que huit pieds de revêtement. Il serait nécessaire de l'élever de quatre pieds dans tout son circuit, de fortifier le front de son entrée d'une demi-lune, d'un fossé et d'un bon chemin couvert. Dans l'intérieur de ce fort est une petite montagne sur laquelle est une tour ronde de vingt-quatre pieds de diamètre dans œuvre, qui a trois étages avec une plate-forme et six embrasures au-dessus et dans laquelle il y a logement, magasin, citerne et latrines ; elle est actuellement occupée par l'artillerie. La plate-forme de dessus est en mauvais état et l'on ne pourrait s'en servir sans danger. Il y a de plus dans ce fort un petit corps de caserne dans le bas où il ne peut loger qu'une compagnie d'infanterie et quelques officiers ; il serait à désirer que l'on voulût l'augmenter de six chambres et d'un petit pavillon pour loger les officiers.

Saint-Vaast : Du fort de la Hougue au village de Saint-Vaast, il y a environ six cents toises de distance et l'on y communique par une chaussée dite le Sillon, ainsi qu'il a été ci-devant dit. Derrière l'église de ce lieu est une batterie en fer-à-cheval revêtue de maçonnerie, ainsi que la tenaille qui en défend l'entrée. Cette batterie est

percée de treize embrasures, dont le feu croise parfaitement avec celle du fort de la Hougue et l'île de Tatihou. Le bourg de Saint-Vaast est devenu assez considérable par le nombre des habitants qui sont presque tous pêcheurs et qu'il est la résidence des officiers. Il y a devant lui un petit havre entre deux rochers pour les bateaux de pêcheurs.

Île Tatihou : De Saint-Vaast on passe de basse mer à l'île Tatihou qui n'est éloignée que d'un petit quart de lieue ; on passe par un banc nommé le Rhumbe, qui est à l'ouest-nord-ouest de cette île. Le terrain de cette île est conservé par plusieurs rochers qui l'entourent et de quelques murs de défense contre la mer que l'on a faits aux endroits les plus exposés. Elle est fortifiée d'un retranchement de terre de figure ovale et irrégulière flanquée de bastions et de trois redoutes à l'est, du nord et du mont Grosos qui ont chacune leur corps-de-garde. Toute cette fortification n'a plus de forme et est entièrement éboulée par les bestiaux qui pâturent continuellement dessus ; les trois redoutes sont aussi en mauvais état, le lazaret est à l'entrée, et au sud-est est une grosse tour à trois étages, destinée pour les poudres, au-dessus de laquelle est une plate-forme à l'usage des moyens canons. Ladite tour tient à une enceinte de maçonnerie crénelée et fossoyée qui a des tourelles aux angles, dans laquelle sont les casernes, le logement des officiers et la chapelle, qui tous ont besoin de réparation ; de même que le pont qui communique à la tour qui demande à être rétablie entièrement. Il serait extrêmement nécessaire de mettre de poste en bon état en en nettoyant et approfondissant les fossés et en rétablissant les parties de l'enceinte qui menacent ruine.

A cent toises au-dessus de la tour est la batterie de l'Islette en terre et en gazon, dont la forme est revêtue d'un mur en pierre sèche, qui a au milieu un corps-de-garde et un magasin. Cette batterie est inaccessible du côté de l'est, étant située sur des rochers qui l'entourent à plus de cinquante toises de ce côté, dont l'extrémité se repliant à l'est présente deux pointes nommées la Dent et le Garendel ; c'est sur ce dernier rocher que l'on se propose de faire un fort pour défendre la petite rade.

Pointe de Réville : De Saint-Vaast au pont de Réville il y a douze cents toises, on y va le long d'une digue qui empêche la mer d'inonder le pays, cette digue a été construite par les ponts et chaussées, elle aurait besoin d'être allongée du côté de Saint-Vaast, la mer mangeant de ce côté et menaçant d'emporter plusieurs maisons de ce lieu. Le pont de Réville, sur lequel on passe la rivière de Saire, a aussi été fait par les ponts et chaussées pour la communication de la côte du pays.

Redoute de Réville : *cette redoute étant dans les dunes et ne pouvant voir la mer est inutile.*

Barfleur : La côte depuis cette redoute jusqu'à Barfleur est inaccessible, étant pleine de rochers. A une lieue et demie de la redoute de Réville est le petit port de Barfleur, qui n'est que pour le cabotage du pays, ne pouvant recevoir que des bateaux qui tirent au plus dix à onze pieds d'eau. Son entrée est défendue par une batterie où il y a six embrasures, située derrière l'église ainsi que son magasin qui est neuf et est en bon état ; cette batterie qui pourrait être augmentée de trois pièces de canon est très-utile à protéger les navires qui se réfugient dans ce port. Barfleur est un bourg assez considérable où il y a une belle abbaye de Bénédictins. A une demi-lieue de Barfleur est la batterie de Betteville faite en 1702, par l'ordre de M. de Pontchartrain, pour empêcher les corsaires de prendre les bâtiments qui s'y réfugient ne pouvant doubler le cap de Barfleur. Il y a deux pièces de canon de douze, le corps-de-garde est en bon état, il serait nécessaire, pour que ces bâtiments soient absolument en sûreté dans ce mouillage qui est bon, d'y faire une seconde batterie de deux pièces de canon. (Y mettre quatre pièces de vingt-quatre ou au moins de dix-huit.). Les terres qui forment cette petite anse, s'avancent dans la mer et forment le cap ou raz de Barfleur.

Côte de Cherbourg

Redoutes et corps-de-garde :

- *Néville, Rétoville : corps-de-garde en bon état ;*
- *Coqueville : corps-de-garde inutile, les falaises étant extrêmement hautes ;*
- *Fermanville, Le Becquet (vis-à-vis d'Igouville) : corps-de-garde en bon état ;*
- *Becquet de Tourlaville : corps-de-garde en bon état ; il conviendrait d'y faire une batterie de six canons pour défendre cette anse, qui croiserait avec le fort que l'on propose sur l'île Pelée et la redoute*

de Tourlaville, rendrait les descentes impossibles dans cette étendue et donnerait une protection aux vaisseaux qui viendraient se réfugier sous son feu.

Cherbourg : Cette ville, ainsi que son port, est située presque à l'entrée de la Manche, par le quarante-neuvième degré trente-neuf minutes de latitude et seize degrés de longitude, sur la côte la plus septentrionale de la presqu'île du Cotentin, au fond d'une grande baie, entre le cap de la Hague et celui de Barfleur, vis-à-vis l'île de Wight et de Portsmouth qui est le principal port des Anglais, où ils font presque tout leur armement de mer, qui n'est éloigné de Cherbourg que de dix-huit à vingt lieues, c'est-à-dire de trois ou quatre heures de vent favorable, et pas plus de vingt-quatre heures de vent contraire, à faire cette traversée, au moyen des différents courants et marées qui coulent entre Portsmouth et Cherbourg. Cette place a été regardée de tous temps comme une des plus importantes ; elle était fortifiée d'un château et d'un donjon de structure romaine, ce qui fait conjecturer qu'il devait à ce peuple sa première fortification ; elle a été longtemps sous la domination des Anglais, depuis que Guillaume-le-Conquérant passa au royaume d'Angleterre ; elle fut enfin prise par Charles VII et a appartenu au roi de Navarre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on l'a crue de si grande importance que nos rois ont accordé aux habitants des privilèges en récompense du guet et garde de leur ville, et que feu Louis XIV, par l'avis et les mémoires de M. le maréchal de Vauban, ordonna qu'on l'amplifiât et qu'on y joignît une nouvelle ville avec une fortification à la moderne, qui fut élevée jusqu'au cordon et ensuite rasée, sans qu'on ait jamais pu deviner le sujet de sa démolition.

Au nord de cette place, à un quart de lieue, est la rade de Cherbourg ; quoique foraine, c'est une des meilleures de la Manche : de mémoire d'homme, on n'y a vu périr aucun navire ; elle a plus d'une lieue et demie de long, sur une de large ; le fond est de sable et de terre argileuse, il va en pente du sud au nord, ce qui fait que la tenue en est bonne. On y mouille par huit, dix et vingt brasses d'eau ; elle est couverte, au nord-est, de l'île Pelée, et à l'ouest des pointes de Querqueville et du Fournet, de sorte qu'elle est à l'abri de tous vents, excepté du nord-ouest. Elle a servi de tous temps de refuge aux navires battus par la tempête ou poursuivis par les frégates et corsaires de la Grande-Bretagne : il n'y avait alors qu'un médiocre port pour de moyennes barques et autres petits bâtiments, n'ayant qu'une courte et misérable digue, à pierre sèche, peu suffisante à diriger le cours de la rivière Divette qui y passe.

Notre navigation se trouvait exposée au danger d'une mer orageuse et aux incursions des insulaires et autres ennemis de l'État, l'échouage était la seule ressource qui restait aux navires agités des flots ou poursuivis par des corsaires : plus de trois mille bâtiments, dans les précédentes guerres, en ont fait la triste expérience pour s'échapper des Anglais. Si on considère, en effet, la position des îles de la Manche (Aurigny, Jersey et Guernesey) appartenant à la Grande-Bretagne, la route que nos vaisseaux doivent prendre pour entrer et sortir du canal (dit la Déroute), on conviendra qu'il est d'une nécessité indispensable d'assurer le plus qu'il est possible notre commerce par des ports où il soit aisé de se réfugier. Elles sont situées dans la partie septentrionale de la presqu'île du Cotentin, à peu de distance du cap de la Hague, et divisent la Manche en deux passages, dont le plus grand, qui a treize lieues d'ouverture, est entre elle et Portland, et le second, qui en a trois dans son plus étroit, est vers le rivage de la côte de l'ouest de la Basse-Normandie ; c'est souvent par ce dernier que nos flottes sont obligées de passer, surtout lorsque les vents ne leur permettent pas de doubler les susdites îles ; si avant que d'y parvenir elles sont surprises des vents contraires, entre les raz Blanchard et de Barfleur, éloignés l'un de l'autre d'environ douze lieues, elles n'ont d'asile que le seul port de Cherbourg, quelque grands que soient les écueils à éviter dans ces parages qui demandent l'habileté des plus expérimentés pilotes. Les dangers deviennent encore plus considérables en temps de guerre, où il faut non-seulement se précautionner contre la fureur des vents et des tempêtes, mais encore contre les poursuites des frégates anglaises, et des corsaires de Jersey et Guernesey. La position avantageuse de leurs ports, la facilité d'être à leurs rades toujours à flot, leur fait épier le moment le plus favorable pour y prendre nos navires. On les a vus même, n'osant s'exposer dans le raz Blanchard, les attendre à la sortie, les poursuivre jusqu'au raz de Barfleur : de semblables motifs ont déterminé la Cour à ordonner la construction d'un port à Cherbourg.

On le commença en 1737, et on y a élevé, en belle maçonnerie de pierre de taille, deux jetées est et ouest (M. de Caux, qui a fait le projet du port de Cherbourg, a fait une grande faute en dirigeant les jetées est et ouest en droite ligne ; s'il les avait recourbées en ellipse ou en conoïde, et rentré l'écluse, la lame n'eût jamais incommodé les portes de flot, et les navires entrés dans les jetées n'y auraient couru aucun risque, etc.), qu'on continue de prolonger jusqu'à la basse mer ; lorsque les quais seront faits, ce port aura plus de cent trente toises de longueur sur cent de largeur ; l'arrière-port ou le bassin, qui est contigu, pourra contenir autant de navires

qu'on le jugera à propos, étant aisé de lui donner beaucoup d'étendue ; on en a creusé une petite portion qui, pendant la guerre, a servi à tenir à flot les frégates et les gabares de Sa Majesté, les corsaires et autres navires qui ne pouvaient souffrir l'échouage. On communique de l'un à l'autre par une grande écluse qui a cent quatre-vingts pieds de long et quarante de large, sur laquelle il y a un pont tournant qui communique à la ville et à la campagne ; près de la grande écluse, du côté de la ville, il y en a une de chasse ; lorsque l'on ouvre l'une et l'autre de ces écluses, les eaux de la retenue, qui est très-considérable, courent pendant six heures dans le chenal avec une rapidité incroyable et entraînent les sables, et approfondissent le chenal tellement qu'on ne doute pas que, les jetées et autres travaux étant finis, il n'entre dans ce port des frégates de cinquante canons. (Le radier de l'écluse n'a pas été creusé assez bas pour cela. On devait prévoir que le chenal se creuserait, et conséquemment établir le radier de l'écluse de trois et même quatre pieds plus bas que M. de Caux ne l'a fait porter, son ouverture à quarante-deux, même à quarante-quatre pieds ; alors la dépense faite à ce port aurait été très-utile, au lieu qu'elle ne l'est presque pas.)

Quoique ces ouvrages ne soient pas dans leur perfection, on en a senti l'utilité dans la dernière guerre : il a servi d'asile à plusieurs frégates, à quantité de corsaires qui y ont conduit nombre de prises, qui leur auraient été infailliblement enlevées par les Anglais ; cinq gros vaisseaux de cette nation ont poursuivi une flotte chargée pour le Roi, escortée seulement de deux moyennes frégates, qui n'auraient pu s'échapper si elles n'avaient pas eu le port de Cherbourg à se sauver. Dans les tempêtes furieuses et continuelles, qui ont duré pendant tout l'hiver, plus de six navires marchands auraient péri sans les secours de ce port ; c'est le seul exemple qu'on se contente de rapporter, joint aux écueils, courants irréguliers et marées qu'on rencontre dans ces parages, sont autant de preuves de la nécessité d'un asile dont l'accès soit libre. On avoue que les vaisseaux du premier rang ne pourront y entrer, mais ils paraissent inutiles pour favoriser le commerce dans la Manche, où la navigation est dangereuse pour les gros vaisseaux. (On pense bien différemment d'après l'aveu des principaux officiers de marine du Roi et autres, article discuté en 1757 devant M. Machaut, alors ministre de la marine ; j'y étais.) Huit ou dix frégates de quarante canons, de bonne volonté, le favoriseraient beaucoup mieux à cause de leur légèreté, et que, tirant bien moins d'eau, elles trouveraient où se réfugier dans les anses de cette côte, où elles seraient en sûreté et protégées des canons des forts qui sont faits et de ceux qu'on sera obligé de construire par la suite. Il n'est pas douteux que ce port, étant aussi nuisible à l'Anglais, il n'en prit ombrage et ne fit, dans un temps de trouble, tous ses efforts pour le ruiner ; à quoi il pourrait réussir en faisant une descente dans l'anse Sainte-Anne, où il peut entrer une armée navale, dont les vaisseaux protégeraient facilement l'exécution, attendu qu'ils peuvent approcher à moins de deux cents toises du rivage de ces anses, ce qui les mettrait en bon état de descendre autant de troupes qu'ils le jugeraient à propos pour brûler Cherbourg, détruire les ouvrages du port et le ruiner entièrement. Ces raisons, jointes à celles qui sont dites aux réflexions qui sont à la fin de ce mémoire, sont autant de preuves qui déterminent à l'obligation de fortifier Cherbourg d'une bonne enceinte flanquée de bastions, de demi-lunes et d'un bon chemin couvert, ainsi qu'il est figuré au plan, ou de telle autre manière qu'on le jugera pour le mieux, mais dont il faut que le projet général soit arrêté par la Cour avant de commencer à travailler, pour qu'il ne soit point libre aux ingénieurs qui se succèdent les uns aux autres d'y faire aucun changement, ce qui arrive souvent par la vanité mal placée d'y mettre du leur, et qui a occasionné de grands défauts dans beaucoup de places frontières. Cette place ainsi fortifiée, aussi bien que la côte, ôterait à l'ennemi l'idée de faire aucune descente en cette partie, par les grandes difficultés et dépenses que lui occasionneraient le détail d'un siège, mettrait en sûreté les vaisseaux dans le port et les habitants dans la ville, ce qui contribue beaucoup à y en attirer de nouveaux et à l'augmentation du commerce. Le voisinage des montagnes qui commandent sur cette ville peut être un motif pour dissuader de cette fortification ; mais il cessera si l'on fait attention qu'on les peut occuper par des forts qui empêcheraient l'ennemi de s'en saisir, l'obligeraient de les attaquer, et par ces moyens donneraient le temps aux secours d'arriver. [...]

Ouvrages qu'il convient de faire pour mettre le port et sa rade en sûreté :

1. *Faire à l'Île Pelée un fort qui protège la rade et la rende inaccessible à l'ennemi, compris les logements et magasins nécessaires,* 127 900 liv.
2. *Revêtir en maçonnerie la redoute de Tourlaville, y faire une batterie de six canons, avec un corps de garde, logement des canonnières et un magasin à poudre* 24 600 liv.
3. *Armer au fort Galet une batterie, revêtue en maçonnerie, de huit à neuf pièces de canon, y compris un corps de caserne pour y loger une compagnie de soldats* 18 665 liv.

4. *Faire le prolongement de la jetée de l'ouest, achever celui de la jetée de l'est, en porter les têtes jusqu'à la laisse de basse mer, y compris les batteries aux extrémités* 1 131 042 liv.
5. *Continuer les excavations du port, faire les quais sur les côtés pour le fermer ; pratiquer vers les dunes une écluse semblable à celle du côté de la ville pour servir à l'écoulement des eaux de la rivière et à nettoyer le port, compris les escaliers, rampes, pieux d'amarrage* 543 605 liv.
6. *Achever de former le bassin au derrière dudit port, y faisant les quais et écluses nécessaires pour la manœuvre des eaux, l'excaver de quatre pieds* 909 130 liv.
7. *La dépense des ouvrages tant pour fermer le corps de la place que pour faire les demi-lunes, chemins couverts et autres pièces de fortification pourra monter à* 7 000 000 liv.
8. *Batterie avancée, au front du côté de mer, au fort du Galet, avec huit ou neuf pièces de canon, avec les corps-de-garde et bâtiments nécessaires* 18 665 liv.
9. *Détruire la batterie du fort du Hommet et en construire une autre, vis-à-vis de son emplacement vers la laisse de basse mer, pour neuf pièces de canon* 40 500 liv.
10. *Dans la baie Sainte-Anne, très-propre à faire une descente, faire une batterie fermée sur un rocher qui se découvre à basse mer, avec les logements nécessaires* 18 700 liv.
11. *En bordure de la baie Sainte-Anne, à l'extrémité du rocher qui est le plus avancé dans la mer, vis-à-vis Aquerdreville, construire un fort en maçonnerie de pierres de taille, capable de contenir dix à douze pièces de canon* 48 359 liv.
12. *Agrandir la batterie de Querqueville, avec les plates-formes nécessaires* 12 968 liv.
13. *Faire une redoute pour la défense de l'anse du Marais* 18 000 liv.
14. *Faire des réparations au fort qui défend l'entrée de la fosse d'Omonville* 18 565 liv.
- Total général** 10 812 034 liv.

Autres redoutes et corps-de-garde :

- *Igudeville : corps-de-garde en bon état ;*
- *Anse de Saint-Martin : construire une batterie de quatre pièces de canon* 8 600 liv.
- *Saint-Germain-des-Vaux : corps-de-garde en bon état ;*

Côte de l'ouest ou de Granville

Redoutes et corps-de-garde

- *Falaise de Jobourg : il serait nécessaire de faire une batterie de huit à neuf pièces de canon pour assurer les navires qui von mouiller dans la baie d'Ecalgrain* 9 800 liv.
- *Anse de Vauville : faire vis-à-vis le rocher de Vauville une redoute en fer-à-cheval capable de contenir dix canons et deux mortiers* 24 600 liv.
- *Siouville : corps-de-garde en bon état ;*
- *Diélette : A un quart de lieue de Siouville est le petit port de Diélette, où il y a une jetée en pierre sèche, que M. le marquis de Flamanville a fait bâtir ; il monte actuellement dans le port seize à dix-sept pieds d'eau en vive eau, et dix à onze en morte eau, et, dans les hautes mers, de grande vive eau, il y monte jusqu'à vingt pieds d'eau. Si ce port était en bon état il pourrait réfugier des frégates de quarante à cinquante canons ; il peut être d'une grande utilité pour les navigateurs, soit qu'ils fassent la route d'amont ou d'aval, passant par la Déroute et les îles de Jersey et de Guernesey, ou qu'ils soient accueillis de mauvais temps ou poursuivis par les corsaires. Pour mettre ce port en sûreté, il est nécessaire de faire sur le rocher d'Irongnousse, près du nez de Flamanville, à gauche de l'entrée du chenal, une tour dans laquelle il sera pratiqué les logements nécessaires et le dessus de la voûte pavée en pierre de taille, garnie d'un parapet percé pour huit pièces de canon* 74 155 liv.
- *Flamanville, Siantot, Rosel, Surtainville, Hatainville : corps-de-garde en bon état ;*
- *Carteret : petit port pour les pêcheurs ; sur la pointe ou nez de ce nom, il y a une batterie qu'il est nécessaire de baisser, revêtir en maçonnerie le rocher de derrière, bâtir un logement pour le garde des signaux* 14 780 liv.
- *Construire à l'entrée du havre de Carteret une redoute en maçonnerie avec des plates-formes pour six canons et les logements nécessaires* 23 148 liv.

- *Port-Bail : ce port n'a d'autre usage que le cabotage du pays ; former, au moyen d'une digue revêtue en maçonnerie, un fossé autour du fort SaintAnne, qui sert à nettoyer la côte entre Port-Bail et Carteret ; y faire un pont-levis* 13 428 liv.
- *Denneville, Douville, Surville, Saint-Germain-sur-Ay, Créances, Geffosse, Liverville, Agon : corps-de-garde en bon état ;*
- *Regnéville : ce port sert de refuge à nos navires qui entrent et sortent de la Redoute ; faire une redoute fermée en forme de fer-à-cheval, avec les plates-formes et logements nécessaires* 15 060 liv.
- *Lingreville, Coudeville : corps-de-garde en bon état.*

Granville : La côte depuis Granville jusqu'à Créances est plate, mais la mer est pleine de courants et de rochers qui, joints aux marais qui sont derrière les dunes, rendent cette partie inaccessible aux descentes, si ce n'est à l'entrée de la rivière de Sienne, où l'on a indiqué le travail nécessaire à y faire. [...]

Le nombre de ces habitants peut être de cinq à six mille, dans lesquels l'on pourrait trouver huit cents hommes propres à porter les armes, et ils sont presque tous matelots et négociants. Le commerce de ses habitants consiste dans la pêche, qu'ils font faire sur le banc de Terre-Neuve, des morues vertes et sèches dont ils font un grand débit tant en France qu'en Espagne et en Italie ils ont employé à ce commerce cette année soixante-dix vaisseaux et en ont construit trente qu'ils comptent mettre en mer incessamment et employer au même usage. Ce commerce peut produire 2,000,000 de livres de nouvel argent dans le royaume, outre la quantité de matelots qu'il forme pour la mer, ce qui fait que le département de Granville pour les matelots est aujourd'hui le plus fort du royaume. [...]

Cette ville mérite par son commerce et les avantages qu'on en peut retirer une attention particulière ; son voisinage des îles de Jersey et Guernesey a fait appréhender que dans un temps de troubles, il ne leur prit envie de se rendre maîtres de ce poste ou d'en ruiner les habitations ; tous ces motifs ont donné lieu à différentes représentations et engagé à proposer les ouvrages que l'on croit utiles à la sûreté du lieu, qui sont :

1. *Etablir en maçonnerie le revêtement sur le front et la gorge de l'isthme et y faire un épaulement percé d'embrasures pour y placer l'artillerie nécessaire* 38 480 liv.
2. *Fortifier la tête de l'isthme des bastions, revêtue en maçonnerie* 30 811 liv.
3. *Construire une demi-lune revêtue en maçonnerie, avec parapet de terre et gazon* 19 974 liv.
4. *Rétablir les revêtements en maçonnerie du bastion sur l'entrée de la place* 49 314 liv.
5. *Construire une tenaille revêtue de maçonnerie devant l'entrée dudit bastion* 22 374 liv.
6. *Former un bastion en terre et gazon sur la partie de l'enceinte du côté au faubourg et faire le déblai du fossé* 11 485 liv.
7. *Faire le chemin couvert entre ces bastions* 10 320 liv.
8. *Faire vider le fossé de l'enceinte du côté du port, y construire un bastion en terre et gazon avec un demi-revêtement* 13 045 liv.
9. *Rétablir la fausse braye aux côtés d susdit bastion* 9 540 liv.
10. *Construire une tour propre à renfermer les poudres et effets de l'artillerie et faire une batterie au pied* 18 340 liv.
11. *Former à l'extrémité dudit front une batterie à demi-revêtement* 8 711 liv.
- Total général* 232 394 liv.

Le port est aussi ancien que la ville ; il est fermé par une jetée d'environ quatre-vingt-deux toises de longueur, qui a été faite par les bourgeois, il y a plus de cent cinquante ans. Quoiqu'elle n'ait été construite qu'en pierre sèche, elle n'a pas laissé que de résister aux efforts de la mer depuis ce temps, au moyen de quelques réparations que l'on y fait de temps en temps ; l'espace de terrain que cette jetée renferme et appelé port, est d'autant moins considérable, que depuis son milieu il va en montant en glacis jusqu'au pied des quais, de sorte que les vaisseaux ne peuvent arriver au quai que pendant les vives eaux, ce qui cause une grande incommodité, et il résulte de là qu'étant obligé de les tenir dans la partie basse, ils n'ont pas le quart de la place nécessaire pour contenir les vaisseaux de Granville, dont le nombre augmente tous les jours; ayant eu cette année soixante-dix vaisseaux, qu'ils ont envoyés en Terre Neuve, et en ayant fait construire sur le bord de la mer, le long du faubourg, vis-à-vis de ce port, et qu'ils comptent mettre en mer incessamment, sans compter nombre qu'ils ont achetés à Caen et autres lieux, de sorte que ces habitants auront l'année prochaine plus de cent navires en mer, du port de quatre-vingts jusqu'à quatre cents tonneaux; qu'ils ne sauraient en retirer, le

port ne pouvant pas contenir le quart, sans compter nombre de petites barques; ceux qui sont obligés de s'écarter de l'abri de la jetée se trouvent à découvert et exposés aux violences de la mer, laquelle, étant poussée par les vents du sud leur cause des avaries considérables et les met en danger de périr; il n'y a point d'autres lieux propres à caréner les navires que le port même. Si malheureusement le feu prenait à un pendant le travail, tous les autres seraient en danger d'être brûlés.

Il ne monte actuellement dans la partie basse du port que dix à douze pieds en pleine mer de morte eau et environ vingt-trois pieds pendant les vives eaux ordinaires, ce qui est très-incommode pour les gros navires, qui ne peuvent entrer ni sortir de morte eau, et leur départ est souvent retardé des mois entiers pour le peu que les vents soient contraires ; comme il y a douze à treize pieds de pente, depuis le port jusqu'à la basse-mer, de vive eau, il serait aisé de remédier à ce désordre, puisqu'il ne faut pour cela qu'approfondir le port jusqu'à la basse mer de vive eau, pour lors les vaisseaux sortiraient et entreraient dans ce port aux marées hautes de morte eau comme dans les autres marées. Ce port est défendu à son entrée par quelques pièces de canon qui sont sur la tête de la jetée, et par des batteries disposées le long de l'escarpement du roc ; il serait cependant aisé d'y arriver de nuit et les corsaires pourraient venir facilement brûler les vaisseaux dans ce port, sans qu'il soit possible de les en empêcher. Pour mettre ce port en bon état et en défense, il serait nécessaire :

1° De l'approfondir jusqu'au niveau de la mer basse de vive eau.

2° De faire une nouvelle jetée, au-dessus de l'ancienne qui tombé en ruine, d'environ cent vingt toises de longueur, ayant à sa tête une batterie de quatre pièces de canon. (Il en faut six pièces de vingt-quatre, ou au moins de dix-huit)

3° De faire un môle sur les moulières, qui aurait à ses extrémités et à son centre des batteries de canon qui défendraient les approches de ce port ; ce môle couvrirait parfaitement ce port du vent du sud, qui est le traversier et celui qui incommode le plus les vaisseaux dans le port. (C'est sur ce môle qu'il conviendra d'établir dix-huit pièces de trente-six en trois batteries et quatre mortiers de marine de longue portée.)

4° De faire un quai tout le long de ce port pour la décharge des vaisseaux et la commodité des négociants : pour mettre ce port en état de perfection, il conviendrait d'y faire une nouvelle jetée à l'est, de la même largeur que celle de l'ouest, ayant de même à sa tête une batterie. Vis-à-vis de Granville, et à trois lieues en mer sont les îles de Chausey, où se retire toute la pierre de taille que l'on emploie à Granville, que les corsaires anglais se sont emparés, pendant la dernière guerre ; il serait à désirer que l'on établît sur ces îles un fort capable de les empêcher de s'en rendre maîtres ; ce fort aurait la propriété de protéger les vaisseaux qui entrent ou sortent de la Déroute.

Redoutes et corps-de-garde

- *Bouillon, Carolles, Champeaux, Saint-Jean-le-Thomas : corps-de-garde en mauvais ordre ;*
- *Dragey et Genest : corps-de-garde ruinés et jugés inutiles ;*
- Avranches : ville épiscopale située sur une éminence, au pied de laquelle passe la rivière de Sée qui, avec le secours de la marée, est navigable jusqu'au pont Gilbert et jusqu'au village du pont, pour des gabares de sept à huit tonneaux
- *Moindrè : le moulin à vent sert de corps-de-garde ;*
- Pontorson : la côte depuis Champeaux n'est point à craindre pour les descentes, attendu les sables mouvants de la baie, d'une part, et les falaises et les rochers de l'autre.

[...]

Nota. Tous les corps-de-garde ci-devant dits ne sont que pour le guet de la mer et ne seraient d'aucune utilité contre les descentes, et doivent être entretenus par les communautés dont ils portent les noms. De l'inspection ci-dessus il résulte que si l'on exécutait les ouvrages qui y sont proposés, les côtes se trouveraient en sûreté et il est douteux que l'ennemi osât jamais rien entreprendre sur ce pays. [...] Il faut observer que de toutes les parties de la Haute et Basse-Normandie, la presqu'île du Cotentin est la seule où les descentes se puissent faire avec avantage par l'ennemi ; on y remarque cinq endroits propres à faire des descentes, qui sont à la côte de la Hougue, à la baie de Sainte-Anne, près de Cherbourg, à l'anse de Saint-Martin, à l'anse de Vauville, près le cap de la Hague, et celui de Carteret et à PortBail. [...]

Au Havre-de-Grâce, le 4 février 1773 »

Annexe 45 : Mémoire de la préfecture de la Manche sur les « rades, ports et atterages » en 1812¹⁸³²

« [...] De l'embouchure du Coësnon à Saint Jean-le-Thomas, sur un développement de cinq miriamètres, la côte présente une Baie, nommée la Baie du Mont-Saint-Michel, dont le fond est en majeure partie de sable très fin, et qui varie à toutes les hautes marées.

Dans le fond de cette Baie, sont situées plusieurs petits havres ou criques de peu d'importance. Ces havres, qui sont sans défense, sont Pontorson, Courtils, Saint-Léonard, Genêts, et Saint Jean le Thomas.

1^{er} Havre de Pontorson

Le havre de Pontorson, exposé aux vents d'Est, formé par la rivière de Coësnon, n'est abordable que dans les grandes marées, où la mer monte de trois mètres & se retire à plus de deux miriamètres. Ce havre n'est fréquenté que par quelques gabares, qui viennent charger du bois, du cidre & autres denrées pour St Malo.

2. Havre ou crique de Courtils

Le havre ou crique de Courtils est exposé aux vents du Nord ; la plage, fond de sable fin, est extrêmement plate ; la mer se retire à un miriamètre. Ce havre n'est abordable que dans les grandes marées ; la mer y monte de trois à quatre mètres. Il ne peut être fréquenté que par des gabares, qui sont chargées de bois, de cidre & autres denrées ou matériaux, à la destination de Granville ou de St-Malo.

3, 4, 5. St Léonard, Genêts, St Jean le Thomas

Les havres ou criques de St-Léonard, Genêts & de St-Jean-le-Thomas sont exposés aux vents du Sud ; la mer y monte seulement, dans les vives eaux, de cinq à six mètres ; le fond est de sable fin. Il aborde quelquefois dans ces havres, en tems de paix, de petits navires de 150 à 200 tonneaux venant également de Granville et St-Malo.

De St-Jean-le-Thomas à Granville, sur un développement de 15 kilomètres, la côte est hérissée de rochers inabordables.

6. Port de Granville

Le point le plus imposant de la côte depuis l'embouchure du Coësnon à Granville est le port de Granville, qui est situé à l'extrémité de cette Baye vers le nord Est, à 32 kilomètres du port de St-Malo. Ce port présente un abri sûr & un refuge précieux aux flotilles qui, en tems de guerre maritime, sont employées à protéger les ports de marine impériale (Brest & Cherbourg).

Par la hauteur des marées et la facilité de son entrée, ce port pourrait recevoir des frégates de premier rang, s'il s'y trouvait un bassin propre à les tenir à flot en tous tems. Dans aucun point de la côte jusqu'à Cherbourg, la marée ne s'élève aussi haut qu'à Granville. Il s'y trouve, dans les vives eaux ordinaires, de huit à dix mètres d'eau ; mais [à] la marée basse, la plage reste à découvert, & les bâtiment de haut bord ne peuvent tenir la rade. Il est exposé au Sud-ouest, & sa passe, large de 800 mètres, bien plâne, sans ressifs ni courants, présente toute facilité pour entrer & sortir. La nature du fond est de rocher chisteux recouvert de sable.

Il est abrité des vents d'ouest et sud-ouest, qui sont les plus forts & les plus constants, par une vieille jettée en pierre sèche & granit longue de 151 mètres, et des vents du sud par une autre jettée & nouvelle construction en pierre de granit, longue de 206 mètres en couronne, & qui est à la distance de 260 mètres de la terre.

Il reçoit, comme on vient de le dire, des bâtiments de toute grandeur ; la capacité de ceux qui le fréquente (sic) habituellement est de 4 à 500 tonneaux.

Ce port à l'usage de commerce est particulièrement adonné à la pêche de la morue ; il concentre, avec celui de St-Malo, ce genre de commerce. Presque toutes les spéculations des armateurs se dirigent vers cette pêche, qui emploie la majeure partie des hommes qui habitent la côte dans les environs de Granville, et cette commune est considérée à juste titre, comme le centre de la meilleure et de la plus nombreuse pépinière des marins que produisent les côtes de la Manche.

¹⁸³² Archives nationales, F²⁰ 286

Les huitres forment encore à Granville une petite branche de commerce, qui, depuis la guerre, est la seule ressource de l'endroit, tant en hyver qu'en été. C'est dans cette dernière saison qu'on les tire des parcs pour les expédier vers Caen et Courseuil. L'exportation de ces huitres se fait communément par terre à cause de la difficulté & des dangers du cabotage par la dérouté¹⁸³³ en tems de guerre.

7. Havre ou port de Regneville

Le havre ou port de Regneville, formé par la nature, est situé à l'embouchure de la rivière de Sienne à vingt-cinq kilomètres de Granville. Il n'a point de rade ; sa situation varie avec les marées à cause de la mobilité des sables. Son entrée est nord-est & sud-ouest. Sa profondeur, dans les marées moyennes, est de 6 à 7 mètres. Il reste à sec à toutes les marées ; le fond est sable vers Agon & vase vers Regneville. Le mouillage est bon.

Au moyen d'un bon pilote, ce port, qui est d'une grande étendue, peut recevoir des bâtimens de trois à quatre cent tonneaux. On y embarque en tous tems de la pierre calcaire pour la Bretagne, d'où l'on rapporte des bois pour la charpenterie & la menuiserie.

En tems de paix, on arme dans ce havre 12 à 15 bâtimens de 80 à 100 tonneaux pour la pêche de la morue au petit & grand banc de la Terre Neuve.

8. Havre ou crique de Blainville

À 10 kilomètres de Regneville, est situé le havre de Blainville. Son entrée varie à cause de la mobilité des sables. Il est exposé au nord-est & sud-ouest. Il est difficile d'y entrer sans être pourvu d'un bon pilote. Il n'a point de rade.

Sa profondeur, dans les marées moyennes, est de 4 à 5 mètres. Il reste à sec à basse mer. Le fond est en sable. Beaucoup de rochers se trouvent à son embouchure & s'étendent à 5 kilomètres en mer.

Ce havre peut recevoir des bâtimens de 80 à 100 tonneaux en tems de paix. Son commerce consiste en 16 à 20 bateaux, qui sont occupés à la pêche sur la côte & à l'île de Chaussey.

9. Havre ou crique de St-Germain sur É

Le havre de St-Germain sur É est situé à 20 kilomètres de celui de Blainville. Il n'a point de rade, son entrée ne varie point, & est exposé au nord-ouest & sud-est. L'intérieur de ce havre varie à cause de la mobilité des sables ; on y entre & on en sort de tous vents en saisissant les marées. Sa profondeur à hauteur ordinaire est de 4 à 5 mètres, à basse mer il reste à sec, le fond est sable. Ce havre peut recevoir des bâtimens de 80 à 100 tonneaux. Le commerce qui s'y fait consiste en trois ou quatre bateaux qui vont faire la pêche sur la côte.

10. Port ou havre de Portbail

Le havre de portbail est situé à 15 kilomètres de St-Germain sur É, à six de Carteret, et à 3 miriamètres de l'île anglaise de Jersey, exposé à l'ouest-sud-ouest. À basse mer, comme tous les ports et havres de la Manche, il est à sec. Sa profondeur à haute mer de vive eau ordinaire est de six mètres, & de neuf mètres dans les marées d'Equinoxe. La nature de son fond est sable fin ; il peut recevoir des bâtimens de 4 à 500 tonneaux, qui peuvent y entrer de tous vents. Mais ils ont de la difficulté à en sortir lorsque les vents soufflent depuis l'ouest, nord-ouest, jusqu'au sud.

L'entrée de ce port est formée par l'embouchure de la rivière de Grise, qui prend sa source à 6 kilomètres de Portbail, sous les montagnes nommées les Masses d'Omonville la Folliot.

Ce port assez important par sa position, a l'inconvénient que la mer y dépose des sables dans les grandes marées, que les eaux de la rivière de Grise ne peuvent enlever, son lit étant trop étendu. S'il était rétréci par un clayonnage, les eaux auraient plus d'action & suffiraient pour emporter les dépôts de la mer.

Il y a quelques années, des balises furent placées à l'entrée de ce port ; elles se sont trouvées détruites par le défaut d'entretien & les tempêtes ; l'accès en devient plus difficile.

Au sud-ouest, quart d'ouest de ce port, il y a une rade foraine dont la tenue est bonne, et où des navires bien cablés pourraient passer l'hyver, se trouvant abrités par les rochers de Créout & de Felley.

¹⁸³³ « Voyez la ligne ponctuée parallèlement à la côte sur la carte ci-jointe. »

En tems de paix, on embarque dans ce port des toiles, des coutils, des bœufs, des porcs, des moutons, de la volaille, de la poterie, des bois à brûler & des avirons. Les importations consistent en vin, eau-de-vie, résine, houille, sel, plâtre, pierre meulière, planches de sapin & épicerie.

11. Port de Carteret

Ce port formé par la nature est situé à cinq kilomètres de Portbail, exposé à l'est sud-ouest ; sa profondeur en vive eau ordinaire est 4 50 à 5 mètres, & de 6 50 à 7 mètres dans les marées d'Equinoxe. Dans la marée basse, il reste à sec, le fond est sable, à l'exception d'un petit banc de pierre schisteuse qu'il serait facile de faire disparaître ; son entrée, située au pied d'une montagne, est d'un accès facile, & permet aux bâtimens d'entrer & sortir de tous vents avec la marée.

Ce port est défendu par deux redoutes, l'une est située à l'entrée, & l'autre à l'extrémité du cap ; cette dernière peut protéger les bâtimens qui seraient obligés à basse mer de mouiller vis-à-vis à une distance d'environ 600 mètre. Ce port, qui peut être considéré comme la rade de Carteret, est d'autant plus précieux qu'il est le seul depuis Granville au Cap de la Hague, où les navires puissent se réfugier à basse mer.

Du sommet de la montagne, connue sous le nom de Nez de Carteret, on distingue les îles anglaises de Jersey & de Guernesey ; on y remarque assez distinctement les mouvements que font les bâtimens sur la rade du vieux château de Jersey, qui est la principale rade de cette île.

Ce port peut recevoir des bâtimens de trois à quatre cent tonneaux. Son commerce, avant la guerre avec l'Angleterre, consistait en importation & exportation dans les mêmes objets qu'à Portbail.

12. Port de Dielette

Le port de Dielette, situé à 15 kilomètres de celui de Carteret, a deux entrées, dont l'une à gauche est exposée au sud-ouest, & l'autre à droite au nord-ouest. Dans les vives eaux ordinaires, sa profondeur est de 5 50 à 6 mètres, & 6 50 à 7 mètres dans les marées d'équinoxe ; à marée basse, il reste à sec, son fond est sable & gros gravier. Il peut recevoir des bâtimens de 300 tonneaux qui sont souvent obligés d'y relâcher pour prendre des pilotes pour passer le Rez Blanchard qui est dangereux.

A l'extrémité de la jettée de ce port, il se trouve un petit rocher qui est élevé d'environ un mètre au dessus du fond, dont l'extirpation serait facile & peu coûteuse ; une deuxième jettée, en face de celle qui existe, devient indispensable pour arrêter les apports de galets qui encombrant l'entrée du port, qui est indiquée par deux balises, l'une placée sur un rocher de Rogeuse, & l'autre sur rocher nommé le Rocher du nord.

En face de ce port, il y a deux rades où peuvent mouiller des bâtimens de 400 tonneaux, l'une nommée la petite rade, dont le fond est le sable mêlé de galet, l'autre nommée la grande rade, fond entièrement de sable, où les navires sont plus en sûreté que dans la petite ; la distance du port n'est que de 2000 mètres, & à même distance de la redoute de Dielette qui peut protéger les bâtimens caboteurs, & les convois du gouvernement qui vont s'y réfugier dans le mauvais tems, & lorsqu'ils sont poursuivis par l'ennemi. Ce port a contenu pendant quelques tems 35 bâtimens, tant canonnières que batteaux plats. Son commerce est le même qu'à Portbail et à Carteret.

13. Havre de Plainvy

Plainvy est un petit havre situé à deux myriamètres de Dielette, où se retirent des batteaux pêcheurs ; mais la baie forme une rade où peuvent mouiller des navires de toutes grandeurs. Elle est exposée aux vents du nord-est qui rendent la mer fort agitée. Son fond est sable et vase, sa profondeur est de 12 mètres à mer basse, & de 18. 50 à haute mer.

Le commerce de ce havre ne consiste qu'en soude de varech, qu'on transporte sur des petits batteaux de 2 à 80 tonneaux.

14. Havre d'Omonville la Roque

Le havre d'Omonville la Roque, connu plus ordinairement sous le nom de fosse d'Omonville la Roque, est situé à trois kilomètres de Plainvy, exposé au nord-est. Son fond est sable et vase ; sa profondeur à basse mer est de 6 mètres, et à hauteur de 10. 60. En face de ce havre, il y a une mauvaise rade exposée à toute la force des vents nord-est, qui n'est protégée que par le petit fort d'Omonville, qui présente peu de défense.

Le commerce de ce havre ne consiste qu'en soude de varech comme à Plainvy.

15. Port de Cherbourg

Le port de Cherbourg est situé à deux myriamètres du havre d'Omonville la Rogue. Sa profondeur dans les marées de vive eau est de 6 mètres ; à basse mer, il reste à sec. L'entrée de ce port est exposée plein nord, & formée par deux jettées restées en mauvais état depuis que les anglais les démolirent lorsqu'ils se rendirent maîtres de cette place. Le port est bordé de murs de quai de pierre de granit ; et à la suite et derrière ce port, est situé un superbe bassin bordé d'un mur de quai de même pierre, où des bâtimens de 600 tonneaux peuvent entrer sans courir aucun danger, & y rester à flot. L'eau est retenue dans ce bassin par une écluse à portes busquées qui communique avec le port. Parallèlement au bassin, il existe deux retenues avec écluse de chasse, qui nettoient le port & le chenal en emportant les sables que la mer y dépose.

En face de ce port est située la superbe rade de Cherbourg, qui est fermée par une digue qui ne permet d'y entrer que par les passes qui sont à ses extrémités est et ouest & défendues à l'est par le fort impérial, à l'ouest par celui de Querqueville. Cette rade est encore défendue sur le derrière au sud par un troisième fort très-considérable, nommé le fort du Homet, & par une ancienne redoute nommée la redoute de Tourlaville. Ces trois forts, entièrement en pierre de granit et de nouvelle construction, mettent les vaisseaux à l'abri de toute insulte de l'ennemi du côté de la mer.

Cette rade peut recevoir des vaisseaux de premier rang, qui, au moyen de deux passes, peuvent entrer et sortir par tous les vents. Son fond d'argile, recouvert d'un sable fin, est d'une excellente tenue. Sa profondeur à basse mer est de 11. 75 cent. & dans les vives eaux ordinaires de 18 mètres.

On ne parle point des grands travaux que sa majesté l'Empereur fait exécuter pour l'établissement d'un port militaire, qui, par sa position, son étendue & les avantages qu'il présentera à la marine, deviendra un des principaux ports d'Urope.

Le commerce du port de Cherbourg consiste maintenant en vin, eau-de-vie, sel, houille & bois de construction qu'on y apporte sur des bâtimens de cabotage venant de Rouen, du Havre & de Saint-Malo.

16. Phare de Gatteville

A trois myriamètres de Cherbourg est situé le phare de Gatteville, fondé sur des rochers sur le bord du Raz de ce nom. Ce phare est constrict entièrement en pierre de granit, et d'une belle exécution. Il est éclairé par 42 mèches de réverbaires, qui indiquent aux navires, pendant la nuit, l'approche de la côte, qui est hérissée de rochers, entre lesquels ils se briseraient en traversant le Raz qui est extrêmement dangereux à cause des rochers couverts et des courants.

17. Port de Barfleur

Le port de Barfleur, situé à trois myriamètres de celui de Cherbourg, et à 5 kilomètres du phare de Gatteville, est souvent utile aux bâtimens de guerre de moyenne grandeur, lorsqu'ils sont surpris par des gros tems, ou poursuivis par l'ennemi. L'entrée de ce port est bonne ; il faut cependant la connaître, elle a dans sa plus grande longueur 145 mètres et dans sa plus petite, en approchant du port, 80 mètres. La profondeur de cette passe varie depuis trois mètres jusqu'à 12 mètres ; elle est exposée au nord-est sud-est.

La profondeur du port, dans les marées de vive eau ordinaire, est de cinq mètres & de six mètres dans celles d'équinoxe ; à basse mer il reste à sec. Il peut recevoir des navires de 4 à 500 tonneaux. Son fond est, dans des parties, sable & galet, & dans d'autres des roches qui sont nuisibles aux bâtimens.

Le port de Barfleur est fort ancien. On n'aperçoit plus de ses ouvrages qu'un vieux mur de quai, et une ancienne muraille qui est en mauvais état, sous laquelle viennent se ranger les navires qui y entrent. Si cette muraille venait à s'écrouler, les bâtimens n'y trouveraient plus aucun abri. Dans l'état actuel de ce port, l'ennemi pourrait facilement bombarder & incendier les navires qui s'y réfugient & même détruire Barfleur, qui n'est défendu par aucune batterie capable de lui résister.

Le commerce de ce port, en tems de paix, consiste principalement dans la pêche du maquereau que l'on salue & que l'on fait passer dans l'intérieur. On y embarque du bois à brûler, des soudes de varech, & de la pierre de granit.

18. Port de St Vast

Le port de St Vast, formé par la nature, & situé à 15 kilomètres de Barfleur, est défendu par le fort de la Hougue, & exposé aux vents d'est. Sa profondeur dans les marées de vive eau ordinaire est de 5 mètres, et

de 6, 60 dans celles d'équinoxe ; à basse mer, il reste à sec. Son fond est de sable fin. Il peut recevoir des bâtiments de 4 à 500 tonneaux.

Le commerce de ce port consiste maintenant dans la pêche sur la côte ; celle des huîtres qu'on allait chercher à Cancale est abandonnée depuis la guerre avec l'Angleterre.

En face de ce port, il existe une rade d'une bonne tenue, qui a été pendant longtemps en concurrence avec celle de Cherbourg pour l'établissement d'un port militaire.

Cette rade est située au sud du cap de Barfleur, où le rivage de Réville avec celui de St Vast, et celui de Morsalines forment deux anses. Devant le bourg de St Vast, se trouve l'île Tatihou, armée de quelques batteries qui protègent cette rade, dont la profondeur à marée basse est de 8, 10, 12 & 13 mètres suivant l'éloignement de la terre. Elle s'étend entre la côte & le banc du Bec, qui joint les deux petites îles de St Marcouf, & l'on y passe entre l'extrémité de ce banc & la roche la plus avancée nommée Garendel. Elle est abritée par la côte des vents du nord jusqu'au sud-est. Ceux qui dominent le plus sont le nord-est, l'est & le sud-est. Cependant on y a vu rarement périr des vaisseaux dans les plus fortes tempêtes ; son fond étant d'argile recouverte de sable offre un excellent mouillage.

19. Atterage ou havre de Quineville

Le havre ou atterage de Quineville, dans lequel se jette la petite rivière de Sinope, est situé à 8 kilomètres de St Vast. C'est une plage de sable extrêmement plate ; le mouillage y est assez bon, mais aucuns bâtiments excepté quelques bateaux pêcheurs n'y viennent atterir. Il est exposé à l'est, comme la rade de St Vast, & considéré comme en faisant partie. Il ne s'y fait aucun commerce.

20. Carentan

La ville de Carentan, située à un miriamètre de la mer & à cinq myriamètres de St Vast, n'a point de port. Elle est placée à 1000 mètres de l'embouchure des rivières d'Ouve et de Taute, qui se réunissent dans les Veys. Il remonte particulièrement dans la Taute des navires marchands de 25 à 40 tonneaux. Cette rivière est tellement sinueuse que, si les navires manquent la marée de vive eau, ils sont souvent obligés d'y rester 15 jours pour attendre la marée suivante.

La profondeur de la rivière à basse mer et dans les eaux douces ordinaires est d'un mètre, & dans les marées de vive eau de 4, 20.

Le commerce consiste, pour les importations, en fer, plâtre, pierre, meulière, poterie de Rouen, & autres petits objets.

Pour les exportations, en beurre, cidre, bois à brûler, & poterie du pays. Le transport des tangues, ou sables propres à l'amélioration des terres, que l'on va prendre à l'entrée du Grand Vey, forme une navigation suivie, qui a lieu sur des gabares plates du port, de 8 à 10 tonneaux.

Des travaux que le Gouvernement fait exécuter à Carentan, pour le dessèchement des marais du Cotentin, procurent un avantage pour la navigation, par le grand canal déjà ouvert, qui communiquera à la jonction des rivières de Taute et d'Ouve. Il y a lieu d'espérer que des navires de 80 tonneaux pourront remonter par le canal jusqu'à l'écluse en construction sous les murs de la place de Carentan.

Suit la table de l'établissement des rades, ports, havres & atterages des côtes du département de la Manche, ou de l'heure que la mer y est pleine le jour de la nouvelle pleine lune. »

Numéro des ports	Indication des ports	Heures	Minutes
1	Pontorson	6	30
2	Courtils	6	30
3	St Léonard	6	20
4	Genêts	6	20
5	St Jean-le-Thomas	6	15
6	Granville	6	
7	Regneville	6	30
8	Blainville	6	45
9	Saint-Germain-sur-É	7	
10	Portbail	7	15
11	Carteret	7	45
12	Dielette	8	30
13	Plainvy	9	
14	Omonville-la-Rogue	9	15
15	Cherbourg	7	45
16	Phare de Gatteville	8	30
17	Barfleur	10	30
18	Saint-Vast	8	
19	Quineville	8	30
20	Carentan	10	50

Nota : à Granville, aux Iles de Jersey et de Guernesey, la mer monte de 12 à 14 mètres, à Bréhal, à St-Malo & à Cancale, elle monte de 15 mètres. »

Annexe 46 : Valeurs locatives des terres par commune, pour la période 1812-1821

Valeur moyenne par commune des terres (hors bois, étangs, « landages », terres vaines et vagues, routes, maisons, usines) en F/ha/an ¹⁸³⁴.

Arrondissement d'Avranches

Communes	Valeur
Canton d'Avranches	
Avranches	126,50
Chavoy	49,06
Godefroy (La)	38,62
Gohannière (La)	46,59
Marcey-les-Grèves	64,54
Plomb	48,31
Pontaubault	50,12
Ponts	70,33
Saint-Brice	58,34
Saint-Loup	48,36
Saint-Martin-des-Champs	59,47
Saint-Ovin	46,25
Saint-Senier-sous-Avranches	40,04
Vains	58,07
Val-Saint-Père (Le)	62,10
Canton de Brecey	
Braffais	35,88
Brecey	60,70
Chaise-Baudoin (La)	28,03
Chapelle-Urée (La)	22,88
Cresnays (Les)	38,81
Cuves	50,95
Grand-Celland (Le)	30,68
Loges-sur-Brecey (Les)	46,37
Notre-Dame-de-Livoye	44,45
Petit-Celland (Le)	38,31
Sainte-Eugénie	35,74
Saint-Georges-de-Livoye	49,72
Saint-Jean-de-la-Haize	55,83
Saint-Jean-du-Corail-des-Bois	19,68
Saint-Nicolas-des-Bois	38,27
Tirepiéd	48,93
Vernix	57,90
Canton de Ducey	
Boulouze (La)	35,27
Céaux	44,15
Chéris (Les)	54,34
Courtils	47,36
Crollon	38,36
Ducey	47,10
Juilley	39,84
Marcilly	52,24
Mesnil-Ozenne (le)	36,73
Poilly	48,73
Précey	42,90
Saint-Quentin-sur-le-Homme	54,39

Communes	Valeur
Canton de Granville	
Granville	125,40
Donville-les-Bains	88,26
Granville (St-Nicolas-près-)	96,66
Jullouville	55,76
Saint-Aubin-des-Préaux	57,41
Saint-Pair-sur-Mer	59,98
Saint-Planchers	61,08
Yquelon	111,55
Canton de la Haye-Pesnel	
Beauchamps	50,57
Beslière (La)	56,23
Chambres (Les)	36,97
Champcevron	40,70
Folligny	50,60
Haye-Pesnel (La)	46,91
Hocquigny	44,47
Lucerne-d'Outremer (La)	35,40
Luot (Le)	42,50
Mesnil-Drey (Le)	51,86
Mouche (La)	45,17
Noirpalu	30,67
Rochelle-Normande (La)	34,20
Sainte-Pience	30,56
Saint-Jean-des-Champs	57,05
Saint-Léger	51,81
Saint-Ursin	47,45
Subligny	41,80
Tanu (Le)	45,07
Canton de Pontorson	
Ardevon	36,00
Aucey-la-Plaine	41,33
Beauvoir	37,43
Boucey	47,00
Curey	35,47
Huisnes-sur-Mer	38,92
Macey	36,90
Moidrey	43,47
Mont-Saint-Michel (Le)	27,78
Pas (Les)	40,67
Pontorson	71,10
Sacey	40,31
Servon	41,46
Tanis	30,27
Vessey	42,08

Communes	Valeur
Canton de Sartilly	
Angey	52,98
Bacilly	51,54
Carolles	42,42
Champcey	57,11
Champeaux	59,38
Dragey-Ronthon	41,03
Genêts	44,62
Lolif	55,50
Montviron	49,78
Ronthon	58,60
Saint-Jean-le-Thomas	62,51
Saint-Michel-des-Loups	20,65
Saint-Pierre-Langers	43,38
Sartilly	41,88
Canton de St-James	
Argouges	22,45
Carnet	40,60
Croix-Avranchin (La)	37,25
Hamelin	44,60
Montanel	28,73
Montjoie-Saint-Martin	37,56
Saint-Aubin-de-Terregatte	43,37
Saint-James	42,84
Saint-Laurent-de-Terregatte	45,60
Saint-Senier-de-Beuvron	43,18
Vergoncey	37,45
Villiers-le-Pré	32,26
Canton de Villedieu	
Bloutière (La)	34,83
Bourgenolles	42,30
Champrepus	37,10
Chérencé-le-Héron	30,00
Fleury	47,14
Lande-d'Airou (La)	36,83
Rouffigny	39,80
Sainte-Cécile	41,30
Saint-Pierre-du-Tronchet	40,78
Saultchevreuil-du-Tronchet	61,16
Trinité (La)	34,20
Villedieu-les-Poêles	81,80

¹⁸³⁴ Source : *Annuaire de la Manche*, 1832, p. 14-56

Arrondissement de Cherbourg

Communes	Valeur
Canton de Beaumont	
Acqueville	56,03
Auderville	85,18
Beaumont-Hague	43,46
Biville	42,90
Branville-Hague	34,90
Digulleville	64,79
Eculleville	56,03
Flottemanville-Hague	43,13
Gréville-Hague	59,76
Herqueville	44,12
Jobourg	72,60
Nacqueville	63,62
Omonville-la-Petite	63,41
Omonville-la-Rogue	66,58
Sainte-Croix-Hague	37,10
Saint-Germain-des-Vaux	88,85
Tomneville	58,14
Urville-Hague	77,95
Vasteville	49,70
Vauville	46,40
Canton de Cherbourg	
Cherbourg	319,71
Benoîtville	48,64
Bricquebosc	41,84
Flamanville	80,33
Grosville	51,75
Héauville	38,13
Helleville	41,18
Pierreville	69,72
Pieux (Les)	59,12
Rozel (Le)	38,47
Saint-Christophe-du-Foc	63,00
Saint-Germain-le-Gaillard	53,54
Siouville-Hague	78,25
Sotteville	57,67
Surtainville	38,03
Tréauville	63,97

Communes	Valeur
Canton d'Octeville	
Bretteville-en-Saire	66,60
Couville	33,14
Digosville	57,39
Equeurdreville	99,61
Hainneville	61,10
Hardinvast	34,72
Martinvast	31,68
Mesnil-au-Val (Le)	18,84
Nouainville	50,05
Octeville-près-Cherbourg	79,95
Querqueville	69,10
Saint-Martin-le-Gréard	31,80
Sideville	54,48
Teurthéville-Hague	59,98
Tollevast	30,44
Tourlaville	72,31
Virandeville	39,10
Canton de St-Pierre-Eglise	
Angoville	116,34
Brillevast	50,77
Canteloup	65,20
Carneville	51,41
Clitourps	75,33
Cosqueville	91,04
Fermanville	56,13
Gatteville-le-Phare	120,20
Gonneville-en-Saire	49,44
Gouberville	108,11
Maupertus-sur-Mer	83,38
Néville-sur-Mer	78,27
Réthoville	78,05
Saint-Pierre-Eglise	85,24
Theil (Le)	46,50
Théville	78,38
Tocqueville	97,80
Varouville	67,82
Vast (Le)	55,85
Vrasville	99,67

Arrondissement de Coutances

Communes	Valeur
Canton de Bréhal	
Anctoville-sur-Boscq	68,29
Bourey	39,98
Bréhal	67,30
Bréville-sur-Mer	53,30
Bricqueville-sur-Mer	54,07
Cérences	58,87
Chanteloup	58,02
Coudeville-sur-mer	61,88
Equilly	48,44
Hudimesnil	44,47
Longueville	75,60
Loreur (Le)	33,33
Mesnil-Aubert (Le)	46,87
Meurdraquière (La)	37,61
Muneville-sur-Mer	59,13
Saint-Sauveur-la-Pommeraye	53,30
Canton de Cerisy-la-Salle	
Belval	56,00
Cametours	56,21
Cerisy-la-Salle	47,31
Guéhébert	52,78
Montpinchon	52,36
Notre-Dame-de-Cenilly	45,20
Ouville	45,01
Roncey	55,73
Saint-Denis-le-Vêtu	57,06
Saint-Martin-de-Cenilly	55,23
Savigny	47,60
Canton de Coutances	
Coutances	132,56
Bricqueville-la-Blouette	83,13
Cambernon	50,70
Courcy	56,38
Nicorps	69,40
Saint-Nicolas-de-Coutances	80,51
Saint-Pierre-de-Coutances	78,38
Saussey	61,69
Canton de Gavray	
Baleine (La)	33,47
Gavray	83,01
Grimesnil	45,96
Hambye	49,70
Lengronne	49,12
Mesnil-Amand (Le)	46,34
Mesnil-Bonant (Le)	26,54
Mesnil-Garnier (Le)	33,41
Mesnil-Rogues (Le)	39,88
Mesnil-Villeman (Le)	36,25
Montaigu-les-Bois	40,69
Saint-Denis-le-Gast	46,00
Sourdeval-les-Bois	29,64
Ver	54,34

Communes	Valeur
Canton de la Haye-du-Puits	
Appesville	76,84
Baudreville	61,41
Bolleville	56,95
Canville-la-Roque	68,14
Coigny	74,83
Cretteville	94,69
Denneville	77,43
Doville	40,89
Gerville	54,71
Glatigny	61,70
Hautteville-Bocage	91,55
Haye-du-Puits (La)	76,37
Houtteville	91,55
Lithaire	51,58
Mobecq	63,36
Montgardon	45,82
Neufmesnil	54,13
Prétot-Sainte-Suzanne	52,86
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	49,54
Saint-Rémy-des-Landes	60,94
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	62,91
Saint-Symphorien-le-Valois	74,07
Surville	54,26
Varenguebec	53,46
Vindefontaine	74,21
Canton de Lessay	
Angoville-sur-Ay	71,54
Anneville-sur-Mer	65,71
Bretteville-sur-Ay	61,07
Créances	62,48
Feuillie (La)	45,72
Geffosses	52,82
Laulne	66,86
Lessay	49,49
Millières	37,67
Pirou	52,56
Saint-Germain-sur-Ay	58,23
Saint-Patrice-de-Claids	57,91
Vesly	77,06
Canton de Montmartin-sur-Mer	
Annoville	68,94
Contrières	73,66
Hérenquerville	58,35
Hyenville	97,26
Lingréville	90,54
Montchaton	52,54
Montmartin-sur-Mer	71,32
Orval	66,21
Quettreville-sur-Sienne	55,07
Regnéville-sur-Mer	63,95
Trelly	67,92

Communes	Valeur
Canton de Périers	
Baupte	96,20
Feugères	63,82
Gonfreville	45,78
Gorges	45,89
Lastelle	46,06
Marchésieux	62,49
Nay	61,00
Périers	67,80
Plessis (Le)	53,17
Sainte-Suzanne	53,87
Saint-Germain-sur-Sèves (-le-Vic)	70,95
Saint-Jores	73,86
Saint-Martin-d'Aubigny	56,95
Saint-Sébastien-de-Raids	62,12
Canton de St-Malo-de-la-Lande	
Agon-Coutainville	83,59
Ancteville	48,15
Blainville-sur-Mer	72,80
Boisroger	39,01
Brainville	69,22
Gouville-sur-Mer	56,67
Gratot	61,10
Heugueville-sur-Sienne	94,08
Montsurvent	58,87
Saint-Malo-de-la-Lande	46,91
Servigny	48,48
Tourville-sur-Sienne	59,50
Vendelée (La)	51,08
Canton de St-Sauveur-Lendelin	
Camprond	43,95
Hauteville-la-Guichard	49,93
Lorey (Le)	59,45
Mesnilbus (Le)	52,84
Montcuit	54,83
Monthuchon	60,08
Muneville-le-Bingard	49,52
Ronde-Haye (La)	47,92
Saint-Aubin-du-Perron	49,81
Saint-Michel-de-la-Pierre	44,53
Saint-Sauveur-Lendelin	62,74
Vaudrimesnil	48,29

Arrondissement de Mortain

Communes	Valeur
Canton de Barenton	
Barenton	Omission
Ger	22,14
Saint-Cyr-du-Bailleul	45,91
Saint-Georges-de-Rouelley	38,50
Canton d'Isigny	
Biards (Les)	52,26
Buat (Le)	41,70
Chalandrey	43,32
Isigny	43,12
Mancellière (La)	33,66
Mesnil-Bœufs (Le)	32,35
Mesnil-Thébault (Le)	41,39
Montgothier	40,31
Montigny	33,15
Naftel	50,42
Vezins	49,03
Canton de Juvigny	
Bazoge (La)	37,60
Bellefontaine	25,14
Chasseguey	32,88
Chérencé-le-Roussel	37,97
Juvigny-le-Tertre	26,36
Mesnil-Adelée (Le)	40,18
Mesnil-Rainfray	24,91
Mesnil-Tôve (Le)	37,11
Reffuveille	24,92
Canton de Mortain	
Mortain	57,40
Bion	41,16
Fontenay	39,07
Neufbourg (Le)	33,46
Notre-Dame-du-Touchet	41,28
Romagny	34,45
Saint-Barthélémy	28,10
Saint-Clément-Rancoudray	17,94
Saint-Jean-du-Corail	37,26
Villechien	37,50

Communes	Valeur
Canton de Sourdeval	
Beauficel	29,20
Brouains	25,84
Fresne-Poret (Le)	31,53
Gathemo	22,99
Perriers-en-Beauficel	28,17
Saint-Martin-de-Chaulieu	23,03
Saint-Sauveur-de-Chaulieu	34,21
Sourdeval	39,83
Vengeons	24,36
Canton de St-Hilaire-du-Harcouet	
Chêvreville	47,20
Lapenty	42,96
Loges-Marchis (Les)	35,87
Martigny	41,25
Mesmillard (Le)	39,80
Milly	46,03
Moulines	34,74
Parigny	50,95
Saint-Brice-de-Landelles	34,26
Saint-Hilaire-du-Harcoüet	67,22
Saint-Martin-de-Landelles	38,68
Virey	40,45
Canton de St-Pois	
Boisyvon	40,51
Chapelle-Cécelin (La)	33,60
Coulouvray	23,03
Lingard	24,74
Mesnil-Gilbert (Le)	77,62
Saint-Laurent-de-Cuves	31,90
Saint-Martin-le-Bouillant	23,74
Saint-Maur-des-Bois	23,90
Saint-Michel-de-Montjoie	25,50
Saint-Pois	51,47
Canton du Teilleul	
Buais	NC
Ferrières	NC
Heussé	NC
Husson	NC
Sainte-Marie-du-Bois	NC
Saint-Symphorien-des-Monts	NC
Savigny-le-Vieux	NC
Teilleul (Le)	NC

NC : non cadastré

Arrondissement de St-Lô

Communes	Valeur
Canton de Canisy	
Canisy	62,73
Dangy	43,49
Gourfaleur	70,62
Mancellière-sur-Vire (La)	48,49
Mesnil-Herman (Le)	42,36
Quibou	55,20
Saint-Ebremond-de-Bonfossé	60,48
Saint-Martin-de-Bonfossé	60,48
Saint-Romphaire	53,09
Saint-Samson-de-Bonfossé	59,81
Saint-Sauveur-de-Bonfossé	26,23
Souilles	39,02
Canton de Carentan	
Auvers	73,23
Auville-sur-le-Vey	86,53
Auxais	67,44
Brévands	78,94
Carentan	122,56
Catz	126,50
Méautis	83,22
Raids	66,85
Saint-André-de-Bohon	83,01
Saint-Côme-du-Mont	104,92
Sainteny	81,19
Saint-Georges-de-Bohon	78,84
Saint-Hilaire-Petitville	88,15
Saint-Pellerin	97,75
Veys (Les)	96,20
Canton de Marigny	
Carantilly	54,52
Chapelle-en-Juger (La)	50,70
Hébécrevon	52,32
Marigny	61,67
Mesnil-Amey (Le)	55,93
Mesnil-Eury (Le)	64,15
Mesnil-Vigot (Le)	59,94
Montreuil-sur-Lozon	52,69
Remilly-sur-Lozon	65,83
Saint-Ebremond-sur-Lozon	66,96
Saint-Gilles	60,28
Saint-Louet-sur-Lozon	50,15

Communes	Valeur
Canton de Percy	
Beslon	33,61
Chefresne (Le)	31,22
Colombe (La)	32,35
Guislain (Le)	44,67
Haye-Bellefond (La)	52,69
Margueray	23,90
Maupertuis	37,30
Montabot	27,30
Montbray	40,87
Morigny	36,21
Percy	40,27
Villebaudon	34,07
Canton de St-Clair	
Airel	79,17
Bérigny	48,34
Cerisy-la-Forêt	56,76
Couvains	54,75
Meauffe (La)	59,96
Moon-sur-Elle	62,17
Notre-Dame-d'Elle	34,15
Saint-André-de-l'Epine	44,44
Saint-Clair-sur-Elle	60,48
Saint-Georges-d'Elle	40,15
Saint-Germain-d'Elle	44,66
Saint-Jean-de-Savigny	61,93
Saint-Pierre-de-Semilly	52,89
Villiers-Fossard	52,32
Canton de St-Jean-de-Daye	
Amigny	73,27
Cavigny	74,47
Champs-de-Losque (Les) (St Aubert)	72,80
Dézert (Le)	61,87
Esglandes (Les-Glandes)	48,03
Graignes	56,26
Hommet-d'Arthenay (Le)	120,12
Mesnil-Angot (Le)	88,42
Mesnil-Durand (Le)	80,75
Mesnil-Veneron (Le)	79,92
Montmartin-en-Graignes	72,54
Pont-Hébert (Bahais)	64,45
Saint-Fromond	72,54
Saint-Jean-de-Daye	72,54
Saint-Martin-des-Champs	107,01
Saint-Pierre-d'Arthenay	63,48
Tribehou	65,53

Communes	Valeur
Canton de St-Lô	
Saint-Lô	148,54
Agneaux	86,75
Barre-de-Semilly (La)	68,33
Baudre	73,09
Luzerne (La)	64,15
Mesnil-Rouxelin (Le)	65,38
Rampan	61,18
Sainte-Suzanne-sur-Vire	72,38
Saint-Georges-Montcocq	77,27
Saint-Lô (Sainte-Croix)	73,08
Saint-Lô (Saint-Thomas)	70,54
Canton de Tessy	
Beaucoudrey	31,37
Beuvrigny	33,18
Chevry	40,30
Domjean	33,47
Fervaches	48,50
Fourneaux	34,80
Gouvets	31,36
Mesnil-Opac (Le)	44,46
Mesnil-Raoult (Le)	55,36
Moyon	34,08
Saint-Loüet-sur-Vire	35,98
Saint-Vigor-des-Monts	44,03
Tessy-sur-Vire	41,51
Troisgots	43,01
Canton de Torigny	
Torigny-sur-Vire	122,95
Biéville	52,26
Brectouville	52,99
Chapelle-du-Fest (La)	35,63
Condé-sur-Vire	66,63
Giéville	47,24
Guilberville	41,31
Lamberville	60,23
Montaigu	44,03
Montrabot	39,29
Perron (Le)	51,22
Placy-Montaigu	42,93
Précorbin	59,00
Rouxeville	48,04
Saint-Amand	43,23
Saint-Jean-des-Baisants	42,10
Saint-Symphorien-les-Buttes	39,09
Vidouville	53,98

Arrondissement de Valognes

Communes	Valeur
Canton de Barneville	
Barneville	83,36
Baubigny	47,98
Carteret	59,34
Fierville-les-Mines	35,34
Haye-d'Ectot (La)	46,70
Mesnil (Le)	55,53
Moitiers-d'Allonne (Les)	38,98
Portbail	51,00
Saint-Georges-de-la-Rivière	62,36
Saint-Jean-de-la-Rivière	42,12
Saint-Lô-d'Ourville	100,18
Saint-Maurice-en-Cotentin	46,34
Saint-Pierre-d'Arthéglise	58,80
Sénoville	33,40
Sortosville-en-Beaumont	34,64
Valdécie (Le)	37,47
Canton de Briquebec	
Breuville	33,17
Briquebec	53,27
Magneville	67,37
Morville	70,47
Négreville	50,00
Perques (Les)	44,46
Quettetot	36,48
Rauville-la-Bigot	18,98
Saint-Martin-le-Hébert	52,82
Sottevast	40,21
Vrétot (Le)	35,85
Canton de Montebourg	
Azeville	66,17
Ecausseville	85,26
Emondeville	94,16
Eroudeville	70,51
Flottemanville	79,80
Fontenay-sur-Mer	76,04
Fresville	85,31
Ham (Le)	94,84
Hémevez	72,45
Joganville	80,26
Lestre	70,99
Montebourg	72,52
Ozeville	56,38
Quinéville	71,60
Saint-Cyr	82,41
Saint-Floxel	76,82
Saint-Germain-de-Tournebut	66,17
Saint-Marcouf	74,68
Saint-Martin-d'Audouville	81,61
Sortosville-Bocage	69,58
Urville	72,95
Vaudreville	50,29

Communes	Valeur
Canton de Quettehou	
Anneville-en-Saire	48,44
Aumeville	53,27
Barfleur	186,44
Crasville	60,05
Montfarville	Omisi
Morsalines	74,55
Octeville-l'Avenel	63,45
Pernelle (La)	74,10
Quettehou	88,94
Réville	107,82
Sainte-Geneviève	175,50
Saint-Vaast-la-Hougue	165,24
Teurthéville-Bocage	57,06
Valcanville	115,81
Vicel (Le)	57,73
Videcosville	55,86
Canton de Ste-Mère-Eglise	
Amfreville	84,03
Angoville-au-Plain	89,25
Audouville-la-Hubert	87,72
Beuzeville-au-Plain	96,60
Beuzeville-la-Bastille	90,62
Blosville	100,90
Boutteville	108,49
Brucheville	94,82
Carquebut	103,55
Chef-du-Pont	90,60
Ecoquénéauville	79,53
Foucarville	105,61
Gourbesville	77,18
Hiesville	98,82
Houesville	66,46
Liesville-sur-Douve	67,81
Neuville-au-Plain	77,54
Picauville	107,58
Ravenoville	76,46
Sainte-Marie-du-Mont	84,91
Sainte-Mère-Eglise	106,12
Saint-Germain-de-Varreville	76,46
Saint-Martin-de-Varreville	70,54
Sébeville	88,36
Turqueville	132,34
Vierville	87,01

Communes	Valeur
Canton de St-Sauveur-le-Vicomte	
Besneville	48,67
Binville	62,30
Bonneville (La)	69,43
Catteville	53,39
Colomby	69,12
Crosville-sur-Douve	58,34
Etienville	83,28
Golleville	63,54
Hauteville-sur-Mer	60,22
Moitiers-en-Bauptois (Les)	60,86
Néhou	42,19
Neuville-en-Beaumont	73,65
Orglandes	77,55
Rauville-la-Place	81,18
Reigneville-Bocage	34,15
Sainte-Colombe	56,62
Saint-Sauveur-le-Vicomte	54,24
Taillepieid	47,16
Canton de Valognes	
Valognes	92,63
Alleaume	83,71
Brix	40,70
Huberville	74,72
Lieusaint	79,52
Montaigu-la-Brisette	46,64
Sauxemesnil	38,36
Tamerville	50,72
Yvetot-Bocage	83,92

Annexe 47 : Trois célèbres évaluations historiques du revenu national

<i>En millions de francs</i>		TOLOZAN (1788) ¹⁸³⁵	MONTALIVET (1812) ¹⁸³⁶	DUTENS (1835) ¹⁸³⁷
Agriculture	Consommation humaine de grains	700	2590 ¹⁸³⁸	2004
	Vins et eau-de-vie	350	800	733
	Bois	146	100	286
	Huiles	60	250	231
	Tabac		12	25
	Fourrages	60	pm	153
	Lins et chanvre	50	80	94
	Soie	25	30	25
	Laine brute	35	129	183
	Viande de boucherie	400	491	741
	Lait, beurre, fromage		150	777
	Chevaux		75	28
	Peaux		36	14
	Production de sucre		Obj. 30 M en 1814	9
	Autres		450	583
	Amortissements et frais d'entretien			-446
	Sous-total	1826	5193	5440
Pêche		20	148	
Industrie	Tissus de soie	42	84	139
	Draps de laine	92	210	169
	Toiles de lin, chanvre, dentelles	175	139	174
	Toiles de coton		235	308
	Chapellerie		23	12
	Teinturerie		15	20
	Tanneries	6	53	142
	Papeteries	7	36	30
	Librairie		12	15
	Savons, chandelles	15	30	32
	Tabacs		60	25
	Raffineries de sucre		10	36
	Bière, cidre		90	54
	Ebénisterie, carrosserie...		30	64
	Mines de fer	113	50	4
	Mines de charbon		50	21
	Autres mines et carrières		12	103
	Production de fer		70	56
	Fabrication de produits en fer, cuivre, etc.		67	233
	Verreries, poteries, porcelaines		82	33
	Bijouterie, horlogerie		3	52
	Production de sel	3	28	11
	Production de soude		3	12
Sous-total	456	1441	1750	
Artisanat	Bâtiments, travaux publics			164
	Habillement			115
	Transports			250
	Alimentation			198
	Sous-total	65	639	727
Total	2367	7273	8065	

¹⁸³⁵ Jean-François DE TOLOZAN, *Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies*, Moutard, 1789

¹⁸³⁶ MONTALIVET, *Exposé de la situation de l'empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813*, op. cit.

¹⁸³⁷ Joseph DUTENS, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France : en 1815 et 1835*, 1842. Pour l'industrie, valeur ajoutée diminuée des « dépenses générales » ; pour l'agriculture, total moins frais d'entretien et d'amortissement.

¹⁸³⁸ MONTALIVET indiquait 2300 millions de francs pour l'Empire de 42 millions d'habitants aux prix de 1789 (en omettant de soustraire la consommation des animaux). Nous avons réduit son chiffre pour 28,7 millions d'habitants aux prix de 1812

Annexe 48 : Structure des coûts de l'industrie française vers 1830-1850

Tableau 119 : Structure des coûts de l'industrie selon DUTENS vers 1835¹⁸³⁹

	Prix total (MF)	Valeur ajoutée (MF)	Nombre d'ouvriers (milliers)	En pourcentage du prix total						Masse salariale /valeur ajoutée
				Matières	Combustible	Masse salariale	Dépenses générales	Bénéfice du producteur	Bénéfice du vendeur	
Métallurgie	119,3	68,8	50,9	3,7%	38,7%	38%	10,4%	9,1%		66%
Travail des métaux	277,3	215,7	225,6	22,2%		65%	5,3%	7,5%		83%
Textiles de laine	402,4	196,4	136,2	51,2%		27%	6,7%	8,5%	6,5%	55%
Textiles de lin et chanvre	297,7	187,2	162,2	37,1%		41%	7,0%	8,5%	6,5%	65%
Textiles de soie	231,9	166,0	128,5	28,4%		44%	11,7%	8,4%	7,1%	62%
Cuir (tanneries)	222,4	169,0	144,6	24,0%		49%	12,2%	8,5%	6,5%	64%
Travail des cuirs	77,0	42,0	39,2	45,5%		36%	9,1%	9,1%		67%
Textiles de coton	415,1	337,6	288,4	18,7%		59%	7,2%	8,5%	6,5%	73%
Sucre	110,2	25,3	10,5	73,4%	3,6%	7%	0,8%	8,5%	6,5%	31%
Sucre de betterave	26,3	12,9	10,1	34,8%	16,2%	29%	5,2%	8,5%	6,5%	59%
Papiers et cartons	42,4	32,4	31,2	23,6%		55%	6,1%	8,5%	6,5%	72%
Cuivre	51,1	29,4	21,7	42,5%		38%	4,3%	8,5%	6,5%	66%
Plomb et étain	13,2	3,1	1,0	76,4%		7%	0,8%	8,4%	7,3%	30%
Zinc	5,3	1,8	1,0	65,4%		18%	1,9%	8,5%	6,5%	51%
Orfèvrerie et bijouterie	46,0	24,0	17,8	47,8%		39%	4,3%	9,1%		74%
Horlogerie	32,6	13,4	9,4	59,0%		29%	3,2%	9,1%		70%
Bronzes ciselés	28,6	19,6	17,0	31,5%		53%	5,9%	9,1%		78%
Teintures et vernis	51,8	21,2	16,5	53,3%	5,8%	29%	3,2%	9,1%		70%
Verreries et cristaux	31,3	17,1	6,9	34,9%	10,5%	20%	19,8%	8,5%	6,5%	36%
Porcelaines et poteries	44,7	29,5	21,0	22,4%	11,6%	34%	17,0%	8,5%	6,5%	51%
Passenteries	9,9	8,0	6,5	19,2%		59%	6,7%	8,5%	6,6%	73%
Chapellerie	30,6	13,4	12,6	56,1%		31%	3,5%	9,1%		71%
Menuiserie et ébénisterie	51,2	36,2	33,3	29,3%		59%	2,9%	9,1%		83%
Instruments de musique	5,5	4,5	3,6	18,2%		65%	7,3%	9,1%		80%
Librairie	30,8	26,8	12,1	13,0%		39%	38,6%	9,1%		45%
Parfumeries	17,7	7,7	5,0	56,6%		25%	2,8%	8,5%	6,6%	59%
Savons	44,8	9,1	2,4	79,6%		5%	0,5%	8,5%	6,6%	23%
Amidonneries	9,4	3,4	2,0	63,7%		19%	2,1%	8,5%	6,6%	53%
Alun, magmas, couperose	2,4	1,5	1,2	29,6%	7,5%	43%	4,6%	8,5%	6,6%	69%
Salpêtre	3,5	2,5	2,0	28,3%		51%	5,7%	8,5%	6,5%	71%
Produits chimiques	11,0	6,0	5,0	45,5%		41%	4,5%	9,1%		75%
Eventails, tableterie	15,2	10,0	7,7	34,2%		46%	5,1%	8,5%	6,5%	69%
Parapluies et canes	14,4	5,4	8,3	62,1%		26%	2,9%	9,1%		69%
Modes	23,5	15,5	24,0	34,0%		46%	5,1%	8,5%	6,5%	69%
Bière	64,5	27,9	20,6	50,4%	6,2%	25%	2,8%	8,5%	6,5%	59%
Eaux-de-vie	73,6	26,2	5,0	61,7%	2,7%	18%	2,6%	8,5%	6,6%	51%
Tabacs	52,5	27,1	2,0	42,7%	5,7%	38%	4,2%	9,1%		74%
Tonnellerie	23,2	10,7	12,0	53,8%		32%	5,3%	9,1%		69%
Saboterie	8,2	5,0	5,0	38,5%		41%	5,5%	8,5%	6,6%	67%
Carrosserie	21,9	8,6	6,6	60,6%		27%	3,3%	9,1%		68%
Layetterie	10,0	3,9	3,6	60,7%		27%	3,3%	9,1%		68%
Chapeaux de paille, paniers	24,8	9,8	15,0	60,6%		27%	3,0%	9,1%		69%
Perruques	5,5	3,0	2,7	45,5%		43%	2,3%	9,1%		79%
Ouvrages des tailleurs	36,1	36,1	31,7			79%	11,9%	9,1%		79%
Couturières et lingères	14,1	14,1	25,7			82%	9,1%	9,1%		82%
Tapisserie	39,8	13,3	10,0	66,7%		23%	1,6%	9,1%		68%
Lampistes	11,0	6,0	4,4	45,5%		36%	9,1%	9,1%		67%
Chandelles	54,8	17,8	16,1	60,6%	6,9%	18%	2,0%	8,7%	4,1%	54%
Bougies	4,0	1,9	2,3	46,8%	5,1%	31%	3,5%	8,7%	4,8%	65%
Bâtiments privés	233,0	140,5	143,2	39,7%		46%	5,1%	9,1%		76%
Travaux publics	42,6	23,3	17,3	45,3%		42%	3,6%	9,1%		77%
Département de la guerre	10,7	6,4	6,3	40,1%		44%	6,8%	9,1%		74%
Département de la Marine	28,6	11,0	7,7	61,6%		23%	6,1%	9,1%		60%
Travaux des communes	36,5	23,8	25,9	34,6%		50%	5,9%	9,1%		77%
Boulangerie	583,4	91,7	39,0	79,0%	5,3%	5%	1,5%	9,1%		32%
Boucherie	382,3	44,3	18,5	88,4%		1%	1,3%	9,1%		10%
Vins, cidres, bière	292,5	61,6	40,0	78,9%		5%	6,8%	9,1%		24%
Total		2376,3	1925,8							64%

¹⁸³⁹ Joseph DUTENS, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France*, op. cit. p. 130-141

Tableau 120 : Structure des coûts de l'industrie selon MOREAU DE JONNES vers 1850¹⁸⁴⁰

Nota : les « frais généraux et bénéfiques » sont l'équivalent de la somme des dépenses générales, du bénéfice du producteur et du bénéfice du vendeur dans le tableau précédent ; les valeurs figurant dans des cases grisées ont été estimés par nous.

	Production (MF)	Valeur ajoutée (MF)	Nombre d'ouvriers (milliers)	En pourcentage de la production			Masse salariale /valeur ajoutée
				Matières	Salaires	Frais généraux et bénéfiques	
Laine filage	300,0	48,0	100,0	84%	9%	7%	54%
Laine tissage	414,0	114,0	200,0	72%	16%	12%	57%
Laine mélangée tissage	116,0	40,0		66%	16%	19%	45%
Coton filage	147,0	52,0	274,9	65%	16%	20%	44%
Coton pur tissage	164,0	65,0		60%	22%	18%	55%
Coton mélangé tissage	65,0	23,0		65%	16%	19%	46%
Coton tulle, dentelles	14,5	9,1		37%	44%	19%	70%
Soie grège filage, moulinage...	67,1	10,1	21,9	85%	10%	6%	63%
Soie tissage	355,7	164,5	145,4	54%	17%	29%	37%
Lin et chanvre filage	231,8	88,1	288,0	62%			
Lin et chanvre tissage	351,2	119,4	203,9	66%			
Total industries textiles		733,2	1234,1				56%
Mines de fer	20,0	20,0	20,0	0%	60%	40%	60%
Fonte et gros fers	132,0	52,0	29,7	61%	14%	26%	35%
Ouvrages en fer et fonte	242,0	97,0	83,3	60%	20%	20%	49%
Industrie des métaux autres que le fer	91,0	10,3	6,6	89%			
Mines de houille	35,0	35,0	23,4	0%	37%	63%	37%
Gaz d'éclairage	7,1	4,9	4,0	31%			
Tuilerie, porcelaine	43,8	28,8	27,5	34%			
Verreries, glaceries	36,2	22,8	23,8	37%			
Carrières, sel (HT), chimie, divers	229,6	164,0	121,0	29%			
Total industries des produits minéraux		434,8	339,3				45%
Sucre	162,3	31,5	20,0	81%			
Huiles	66,2	9,0	4,5	86%			
Alcools	45,6	6,8	3,3	85%			
Savon	43,2	4,0	1,7	91%			
Papier	38,6	17,9	1,9	54%			
Bois	34,7	15,2	10,8	56%			
Autres	38,6	17,4	14,9	55%			
Moulins à céréales	1178,0	154,0	78,5	87%			
Total industries des produits végétaux		255,8	135,6				24%
Cuirs et peaux	76,6	23,6	31,4	69%			
Suif, chandelles, bougies	11,7	2,3	0,8	80%			
Chapellerie	9,2	5,0	6,5	46%			
Pêche, salaison et conserveries	16,1	7,7	15,3	52%			
Savon au suif	4,2	0,6	0,9	86%			
Engrais, noir animal	3,5	1,4	0,9	60%			
Tabletterie	1,0	0,5	1,1	50%			
Total industries des produits animaux		41,1	56,9				62%
Ensemble de l'industrie		1464,9	1765,9				47%

¹⁸⁴⁰ Alexandre MOREAU DE JONNES, *Statistique de l'industrie de la France*, 1856

Annexe 49 : Liste des navires construits par l'arsenal de Cherbourg¹⁸⁴¹

En italiques : estimations

Lancement	Nom	Type	Déplacement (tonnes)
1793	Pourvoyeur	lougre	80
	?	cotre	<i>50</i>
	?	cotre	<i>50</i>
1794	Cerbère (ex Chalier)	canonnière-brick	<i>160</i>
1795	Colombe	brick de 12 canons	250
	Mignonne	corvette de 16 canons	400
1797	Furieuse	frégate de 40 canons	700
	?	canonnière	<i>150</i>
	?	canonnière	<i>150</i>
	?	canonnière	<i>150</i>
1799	Guerrière	frégate de 44 canons	1092
1803	Eléphant	dogre	35
	n° 272	canonnière	<i>150</i>
	n° 273	canonnière	<i>150</i>
1805	Zélé Conscrit	sloop	<i>50</i>
1806	Manche	frégate de 44 canons	1390
1808	Amphitrite	frégate de 44 canons	1330
1809	Astrée	frégate de 44 canons	1330
1810	Iphigénie	frégate de 44 canons	1330
1811	Alcmène	frégate de 44 canons	1330
	Digue	chasse-marée (transport des pierres)	<i>150</i>
	Portefaix	chasse-marée (transport des pierres)	<i>150</i>
1813	Zélandais (ou Duquesne)	vaisseau de 80 canons	3875
	Duguay-Trouin	vaisseau de 74 canons	<i>2016</i>
1817	Cléopâtre	frégate de 40 canons	1330
1818	Santi Petri (ex Centaure)	vaisseau de 80 canons	3875
1820	Moselle	corvette de charge	800
1821	Clorinde	frégate de 58 canons	2220
	Pomone	corvette de 28 canons	750
1822	Rôdeur	cotre garde pêche 6 canons	<i>50</i>
	Furet	cotre garde pêche 6 canons	<i>50</i>
	Saumon	brick-transport	150
	Turbot	sloop	<i>50</i>
1823	Bressane	brick de 8 canons	218
	Alsacienne	brick de 8 canons	218
	Isis	corvette à 18 canons	<i>500</i>
	Topaze	goélette de 2 caronades ¹⁸⁴²	<i>35</i>
	Emeraude	goélette de 2 caronades	<i>35</i>
1824	Bordelaise	brick de 8 canons	218
	Champenoise	brick de 8 canons	218
1825	Meuse	corvette de charge	800
	Bayonnaise	corvette-avis de 18 canons	422
	Cornélie	corvette-avis de 18 canons	422
1826	Cérès	corvette-avis de 18 canons	422
	Eglé	corvette-avis de 18 canons	422

¹⁸⁴¹ Source : liste proposée dans Guy LETOURNEUR, *Cherbourg et son histoire*, 1995, vérifiée et complétée grâce à : Jean-Michel ROCHE, *Dictionnaire des bâtiments de la flotte de guerre française de Colbert à nos jours*, 2005 ; Ministère de la marine et des colonies, *Liste de la flotte au 1er janvier 1898*, 1898

¹⁸⁴² Canon court, à courte portée, permettant une cadence de tir élevée.

Lancement	Nom	Type	Déplacement (tonnes)
1827	Souffleur	aviso à roues de 6 canons	615
	Nageur	aviso à roues de 6 canons	615
	Goëland	cotre de 4 pierriers	104
1828	Belle-Gabrielle (ou Indépendante)	frégate de 60 canons	2558
	Melpomène	frégate de 60 canons	2558
1829	Créole	corvette de 24 canons	751
	Suffren	vaisseau de 90 canons	4069
	Ecureuil	cotre garde pêche	104
	Renard	cotre garde pêche	104
1830	Ariane	corvette de 32 canons	1015
	Jupiter	vaisseau de 74 canons	3875
1831	Généreux	vaisseau de 74 canons	3080
	Rameur	remorqueur à roues	140
1832	Laurier	brick-aviso de 10 canons	320
	Remorqueur	petit aviso à roues	100
1833	Boussole	corvette de 32 canons	1015
1834	Estafette	aviso à roues (usage postal)	400
	Poste	aviso à roues (usage postal)	400
	Belle Poule	frégate de 60 canons	2558
	Triomphante (ex Guadeloupe)	corvette de 24 canons	751
	Recherche (ex Pourvoyeuse)	corvette de 12 canons	380
	Espiègle	cotre garde pêche	104
	Moustique	cotre garde pêche	104
1835	Reine-Amélie (puis Parisien)	brick de 8 canons yacht royal	250
1836	Rhamsès	paquebot poste à roues	685
	Mentor	paquebot poste à roues	685
	Belette	goélette	35
	Hercule	vaisseau de 100 canons à voiles	4440
	Sésostris	paquebot poste à roues	685
1837	Reine-Blanche	frégate de 52 canons à voiles	2300
	Mutin (ex Passe-Partout)	cotre de 4 pierriers garde-pêche	104
	Eperlan	cotre de 4 pierriers garde-pêche	104
	Lévrier	cotre de 4 pierriers garde-pêche	104
	Pluvier	cotre de 4 pierriers garde-pêche	104
1839	Gregeois	corvette de 6 canons à roues	920
	Vedette	canonnière brick de 4 canons	265
	Alouette	canonnière brick de 4 canons	265
1840	Friedland (ex Inflexible)	vaisseau de 120 canons	5082
	Mignonne	goélette 4 canons	35
	Mouche	goélette 4 canons	35
	Gentille	goélette de 2 caronades	35
	Somme	transport à voiles	1347
	Pourvoyeur	transport à voiles	150
1841	Jouvencelle	goélette de 4 caronades	35
	Forte	frégate de 60 canons à voiles	2558
	Mirmidon	cotre de 6 pierriers garde-pêche	104
	Capelan (ex Papillon)	cotre de 4 caronades garde-pêche	104
1842	Rossignol	brick-aviso de 10 canons	291
	Favori	cotre de 4 caronades garde-pêche	104
	Fauvette	goélette de 4 caronades	35
	Darien	frégate de 14 canons à roues	2588

Lancement	Nom	Type	Déplacement (tonnes)
1843	Agile	brick-avisos de 10 canons à voiles	327
	Ulloa	frégate de 14 canons à roues	2588
	Chevrette	canonnière-brick de 8 canons	380
	Alecton	avisos à roues	175
	Basilic	avisos à roues	170
1844	Abeille (ex Faune)	brick à voiles de 18 canons	538
1845	Bellone	frégate de 36 canons à hélice	2250
	Clorinde	frégate de 40 canons à hélice	1810
1846	Alceste	frégate de 50 canons à voiles	2300
	Bayonnaise	corvette de 30 canons à voiles	1117
1847	Sané	frégate de 20 canons à roues	2650
1848	Colbert	corvette à roues de 6 obusiers	1350
	Henri IV	vaisseau de 100 canons à voiles	4440
	Newton	corvette de 6 canons à roues	924
	Eurydice	corvette de 28 canons à voiles	600
1849	Milan	avisos de 4 obusiers à roues	650
1850	Obligado	brick de 14 canons à voiles	565
1852	Marceau	avisos à hélice	450
	Duroc	avisos à hélice	450
	Austerlitz (ex Ajax)	vaisseau de 90 canons transf. à hélice	4467
1853	Phlégeton	corvette à hélice	1467
	Aigle	avisos de 1ère classe à hélice	508
	Beaumanoir	brick à voiles de 18 canons	542
1854	Tilsitt (ex Diomède)	vaisseau de 90 canons transf. à hélice	4058
1855	Rôdeur	avisos à hélice garde-pêche	195
	Actif	avisos à roues	400
	Étincelle	canonnière à hélice	484
	Dévastation	batterie flottante à hélice	570
	Eclair	canonnière à hélice	484
	Croiseur	avisos à hélice garde-pêche	195
	Yonne	transport écurie à hélice	2791
	Meurthe	transport écurie à hélice	2791
	Écureuil	cotre de 6 canons garde-pêche	104
1856	Impétueuse	frégate de 56 canons à hélice	3765
	Loiret	transport à hélice	560
	Somme	transport à hélice	560
1858	Ville de Nantes	vaisseau de 90 canons à hélice	5070
	Aigle	corvette à roues yacht impérial	2011
	Acyon	cotre garde-pêche	104
	Macreuse (ex Gazelle n°2)	cotre garde-pêche	104
1859	La Motte-Picquet	avisos à hélice	610
	Coetlogon	avisos à hélice	610
	Navette	remorqueur à hélice	60
1860	Normandie	frégate cuirassée à hélice	5617
1861	Dupleix	corvette à hélice	1770
	Cosmao	corvette à hélice	1770
1862	Sarthe	transport écurie à hélice	3973
1863	Patient	avisos à hélice remorqueur	60
	Résolue	frégate de 40 canons à hélice	1579
1864	Flandre	frégate cuirassée à hélice	5980
	Aveyron	transport écurie	3973
	Caniche	remorqueur à hélice	55

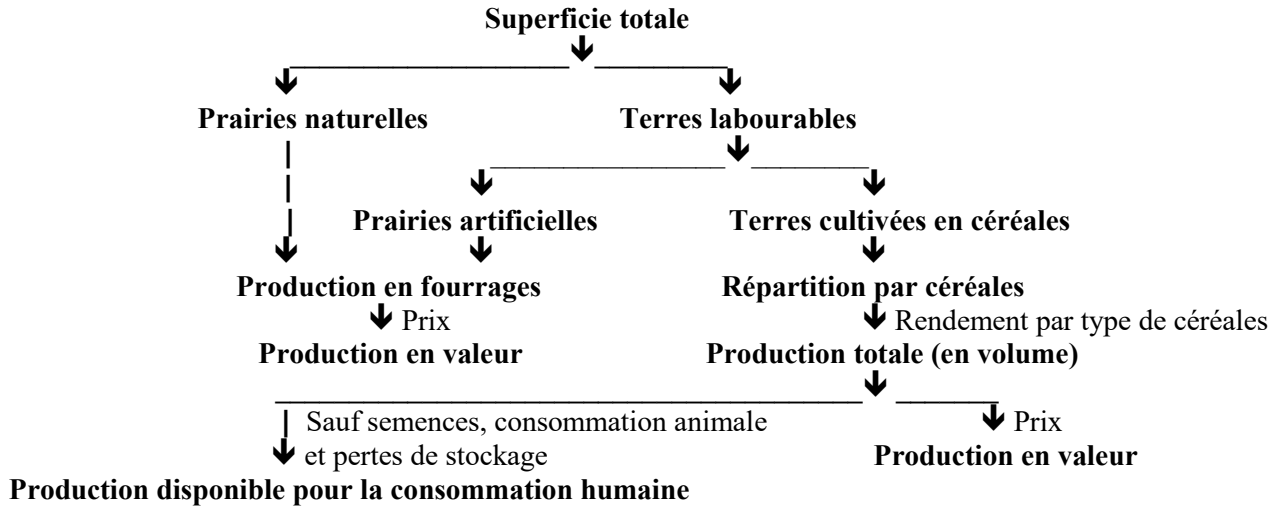
Lancement	Nom	Type	Déplacement (tonnes)
1865	Cher	transport aviso	1600
1867	Comte-d'Estrées	aviso à hélice	1342
1868	Volta	aviso à hélice (puis croiseur)	1342
1869	Jeanne-d'Arc	corvette cuirassée	3570
	Atalante	corvette cuirassée	3500
1870	Bélier	cuirassé garde-côte	3589
	Suffren	frégate cuirassée	7604
1872	Clocheterie	corvette à hélice	2042
1873	Guetteur	cote de 2 canons à voiles	50
1874	Kerguelén	aviso de 9 canons à hélice	1300
	Du Chaffaut	aviso de 9 canons à hélice	1300
	Crocodile	canonnière	460
1877	Fulminant	cuirassé garde-côte	5965
	Lutin	canonnière de 4 canons	471
	Annamite	transport de 1ère classe	5938
	Mytho	transport de 1ère classe	5938
	Duguay-Trouin	croiseur de 2ème classe	3200
1878	Nièvre	aviso-transport	1602
1879	Mouette	aviso	260
1882	Pluvier	aviso de 2 ou 3 canons	490
	Vauban	cuirassé de croisière de 11 canons	6208
	Rolland	croiseur de 15 canons	2600
1883	Mésange	aviso de 3 canons à roues	620
	Furieux	cuirassé garde-côte de 25 canons	6019
1884	Comète	canonnière de 4 canons	495
	Magon	croiseur de 15 canons	2600
1885	Flamme	canonnière cuirassée de 2 canons	1128
	Météore	canonnière de 4 canons	504
	Acheron	canonnière cuirassée	1721
1887	Cocyte	canonnière cuirassée de 1ère classe	1715
1888	Lanninon (ex Aigrette)	chaloupe à vapeur	20
	Courlis	chaloupe à vapeur	20
1889	Dubourdieu	croiseur de 1ère classe de 16 canons	3577
	Alger	croiseur de 2ème classe de 10 canons	4382
	Surcouf	croiseur de 3ème classe de 13 canons	2044
1890	Phlegeton	canonnière cuirassée de 6 canons	1796
1891	Styx	canonnière cuirassée de 6 canons	1796
	Manche	aviso-transport	1512
1893	Fleurus	croiseur-torpilleur d'escadre	1310
	Chasseloup-Laubat	croiseur de 2ème classe	3885
	Bugeaud	croiseur de 2ème classe	3870
1895	Du Chayla	croiseur de 2ème classe	3952
1896	Cassard	croiseur de 2ème classe	3952
1897	Dunois	croiseur-torpilleur d'escadre	904
1898	La Hire	croiseur-torpilleur d'escadre	904
1899	Morse	sous-marin	146
	Narval	torpilleur submersible	117
	Henri IV	cuirassé garde-côte	8948

Annexe 50 : Modélisation de l'économie de la Manche

a. Agriculture

a1. Production végétale

Notre modèle très simple est reproduit en page suivante. Sa démarche est la suivante :



Afin de rendre ce modèle facilement pilotable, nous avons cherché à minimiser le nombre de variables de commande, en dégagant un certain nombre de ratios structurels dont nous avons des raisons de penser qu'ils restaient très stables dans le temps, ou qu'ils suivaient des tendances lourdes :

- la répartition par types de céréales des terres semées en céréales (qui dépendait, dans les pratiques culturelles anciennes, de la qualité des terroirs et des habitudes culturelles) ;
- les rendements des céréales relativement à celui du blé (ils dépendaient tous du nombre de « façons » données aux terres et de leur amendement, du sarclage des mauvaises herbes, etc.) ;
- la densité relative des semis des différentes céréales relativement au blé ;
- les prix relatifs, dont nous avons pu montrer (chapitre 3), après d'autres historiens, qu'ils étaient dans des rapports très stables.

Les variables de commande sont en définitive :

- le taux de terres en jachère,
- le taux de terres non cultivables (bois, terres incultes et non agricoles),
- le rendement du blé,
- la densité de semis du blé,
- le rendement du blé,
- le rendement en fourrages,
- pour mémoire, les prix du blé et du foin, qui sont évalués au chapitre 3.

La variable objectif est, comme nous l'avons indiqué dans le texte, la quantité de céréales disponibles pour la consommation humaine, que nous avons considérée devoir être de l'ordre de 690 grammes par jour et par habitant. Les autres productions (plantes textiles, cidre...) sont estimées de façon grossière en fonction de la variation des prix (le prix du froment étant adopté comme prix directeur) et du niveau de la population. Enfin nous calculons, pour les seules céréales, la production en volume et la valeur de la production en monnaie constante (afin de les comparer aux montants des dîmes), et, pour toutes les productions, la valeur de la production en monnaie courante.

Nota : Pour rendre les tableaux ci-après plus lisibles, nous avons dû masquer un certain nombre de lignes et de colonnes de notre modèle.

Tableau 121 : Modélisation de la production végétale

Production végétale		1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850	
Utilisation du territoire (milliers d'hectares)	Céréales	142,8	156,1	172,6	182,2	187,3	218,6	230,6	236,8	252,2	264,2	
	Autres cultures	16,9	18,0	19,2	20,5	21,3	28,4	31,7	32,5	33,8	21,7	
	Prairies artificielles et fourrages	5,7	7,8	10,1	12,7	15,2	20,3	19,0	29,9	45,7	64,5	
	Jachères	120,6	123,8	123,7	132,0	137,2	103,9	98,7	74,8	28,0	25,0	
	Terres labourables	286,0	305,8	325,6	347,4	361,0	371,1	380,0	374,1	359,7	375,5	
	Prairies naturelles	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	50,5	53,4	65,3	89,2	91,9	
	Bois, terres incultes et non agricoles	257,3	237,5	217,7	195,9	182,3	172,2	160,3	154,4	142,1	124,5	
	Superficie totale	593,8	593,8	593,8	593,8	593,8	593,8	593,8	593,8	591,0	591,9	
Structure des cultures de céréales (en surfaces semées)	Froment	22%	22%	22%	22%	22%	25%	32%	32%	32%	41%	
	Orge	17%	17%	17%	17%	17%	20%	22%	23%	23%	20%	
	Sarrasin	28%	28%	28%	28%	28%	30%	27%	25%	26%	24%	
	Avoine	9%	9%	9%	9%	9%	9%	8%	10%	12%	10%	
	Seigle et méteil	24%	24%	24%	24%	24%	16%	12%	9%	7%	4%	
Rendements relatifs (en poids) 100 = froment	Froment	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
	Orge	110	110	110	110	110	110	110	102	106	106	
	Sarrasin	78	78	78	78	78	78	78	75	77	87	
	Avoine	85	85	85	85	85	85	85	76	81	89	
	Seigle et méteil	91	91	91	91	91	91	91	87	87	87	
Rendement (q/ha)	Froment	8,1	10,0	11,3	10,4	10,8	9,6	10,1	11,4	11,0	10,4	
	Toutes céréales	7,5	8,6	10,0	9,6	9,9	8,9	9,5	10,3	10,2	10,0	
Densités relatives des semis 100 = froment	Froment	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
	Orge	117	117	117	117	117	117	117	117	116,6	117	
	Sarrasin	42	42	42	42	42	42	42	42	41,8	42,0	
	Avoine	88	88	88	88	88	88	88	88	87,8	88	
	Seigle et méteil	86	86	86	86	86	86	86	86	85,7	100	
Semences (q/ha)	Froment (q/ha)	1,6	1,7	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	
	Toutes céréales (q/ha)	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8	
Multiple de la semence	Froment	5,0 : 1	5,9 : 1	6,4 : 1	5,6 : 1	5,6 : 1	4,8 : 1	4,9 : 1	5,5 : 1	5,3 : 1	5,0 : 1	
	Toutes céréales	5,6 : 1	6,2 : 1	6,9 : 1	6,3 : 1	6,3 : 1	5,4 : 1	5,4 : 1	5,8 : 1	5,7 : 1	5,6 : 1	
Production céréalière en volume	Production brute de céréales (milliers de tonnes)	Froment	25,2	34,0	42,4	41,2	44,0	52,5	73,4	86,8	90,0	113,3
		Orge	21,9	29,5	36,9	35,9	38,3	46,2	56,4	63,5	68,8	58,5
		Sarrasin	25,6	34,6	43,2	42,0	44,8	49,1	49,1	50,8	55,1	57,7
		Avoine	8,9	11,9	14,9	14,5	15,5	16,1	14,9	21,5	26,3	24,8
		Seigle et méteil	24,9	33,6	42,0	40,8	43,5	30,6	25,4	21,6	16,3	9,3
		Total	106,4	143,6	179,4	174,3	186,1	194,3	219,1	244,1	256,4	263,7
	Indices de volume	Froment	51	69	87	84	100	107	122	136	146	141
		Orge	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Consommation par les animaux (dans la production brute)	Froment	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	21%	22%	23%	23,2%	23,2%	26,0%
		Sarrasin	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%	23,7%
		Avoine	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	53%	59%	66%	68,8%	68,8%	75,0%
		Seigle et méteil	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
		Volume (10 ³ t)	15,0	20,2	25,2	24,5	26,9	31,2	34,2	41,6	47,1	47,6
	Perte de stockage	6,8%	6,3%	5,9%	5,4%	5,0%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	
	Semences (10 ³ t)	19,1	23,3	26,1	27,6	29,5	35,9	40,6	42,4	45,1	47,1	
Consommation humaine (10 ³ t)	65,1	91,0	117,5	112,7	120,5	120,4	137,7	152,8	156,5	161,1		
Consommation par habitant par jour (kg)	0,74	0,73	0,73	0,73	0,72	0,69	0,71	0,70	0,72	0,73		
Production céréalière en valeur	Prix relatifs (en poids) 100 = froment	Froment	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
		Orge	60	60	60	60	68	72	70	70	57	
		Sarrasin	53	53	53	53	59	62	61	61	49	
		Avoine	41	41	41	41	52	50	51	51	62	
		Seigle et méteil	68	68	68	68	83	86	83	83	84	
	Prix monnaie constante (F/q)	Froment	15,5	25,8	21,7	18,9	13,9	15,7	24,5	25,5	27,2	27,5
	Toutes céréales	10,5	17,5	14,8	12,9	10,5	12,1	19,2	20,0	21,6	20,7	
	Valeur nette courante (Mlt ou MF)	2,1	6,4	9,5	8,8	15,8	17,8	33,1	38,8	44,1	43,2	
Déflateur monétaire	406,0	305,2	222,6	201,0	98,4	103,1	100,0	100,0	100,0	100,0		
Valeur en monnaie constante (MF)	10,5	23,6	25,0	21,2	18,6	22,7	40,9	47,3	53,8	52,9		
Autres récoltes (monnaie courante)	Lin, chanvre	0,12	0,4	0,6	0,5	0,8	0,9	1,7	1,9	2,1	2,1	
	Nouvelles cultures (p. de terre, colza..)							0,9	1,6	3,0	2,8	
	dont consommation des animaux							0,2	0,3	0,6	0,6	
	Cidre	0,3	0,9	1,3	1,2	2,0	2,2	4,0	4,6	5,0	5,1	
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,4	1,3	1,9	1,7	2,8	3,1	6,6	8,2	10,1	10,0	
Rapport à la production céréalière	19%	20%	20%	20%	18%	18%	20%	21%	23%	23%		
Fourrages	Rendement en foin (q/ha)	Prairies	25,0	25,7	26,3	27,0	27,7	29,0	31,2	32,4	35,0	36,1
		Jachères	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
		% incultes pâturables	50%	48%	46%	43%	41%	39%	37%	37%	36%	35%
		Terres incultes	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
	Rendement en pailles équiv. foin (q/ha)	Prairies naturelles	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,7	2,1	3,1	3,3
		Prairies artificielles	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,6	0,6	1,0	1,6	2,3
		Jachères	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
		Terres incultes	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
		Pailles	1,3	1,8	2,2	2,2	2,3	2,4	2,8	3,1	3,2	3,4
		Total	3,3	3,8	4,3	4,4	4,6	4,8	5,4	6,5	8,1	9,2
		% prairies consommées en vert	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Coût de revient total du foin (lt ou F/q)	0,36	0,89	1,04	1,14	1,28	1,53	4,08	4,26	4,64	4,90		
Coût de revient de la paille (lt/q ou F/q)	0,11	0,26	0,30	0,34	0,38	0,43	1,35	1,24	1,30	1,34		
Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,4	1,3	1,7	1,9	2,3	3,0	9,3	12,4	18,5	22,8		
Total des productions végétales (monnaie courante)		2,9	8,9	13,0	12,4	20,9	23,9	48,9	59,4	72,6	76,0	

a2. Production animale

Dans ce modèle, également très simple, dont le détail figure en page suivante, nous commençons par fixer l'évolution du cheptel par type d'animaux, à partir des statistiques du XIX^e siècle et de nos analyses pour la période 1740-1780 ; pour les époques antérieures, nous l'avons, comme indiqué plus haut, ajustée de façon à saturer le potentiel fourrager (exprimé en unités fourragères) du territoire.

Nous fixons ensuite l'évolution de la valeur du bétail sur pied, par type d'animaux, relativement à celle des bœufs, que nous utiliserons comme catégorie directrice. Ces valeurs nous sont pareillement connues par les statistiques du XIX^e siècle et nos analyses pour la période 1740-1780. Pour les époques antérieures, nous faisons évoluer la valeur des bœufs selon les tendances que nous a révélée notre analyse des prix, et nous figeons les valeurs relatives des autres types d'animaux par rapport à celle du bœuf.

Nous procédons de la même façon pour l'évolution du poids moyen des animaux, sauf pour les chevaux pour lesquels le poids n'est pas un critère pertinent, étant donné qu'ils n'avaient pas une destination bouchère. Nous calculons alors, à titre de contrôle, la valeur moyenne au kilogramme de poids vif des différents types d'animaux.

Nous calculons ensuite la valeur de la production animale segmentée en cinq catégories :

- Le bétail abattu dans le département pour la consommation humaine : les taux de prélèvement annuels nous sont connus par les statistiques du XIX^e siècle (Annuaire statistiques et enquêtes agricoles) et nous les maintenons constants dans le passé. Cette production de viande de boucherie est valorisée à l'aide des prix moyens du bétail précédents. A titre de contrôle, nous calculons la consommation unitaire moyenne des habitants, grâce à un coefficient de passage entre poids vif et poids de viande pour chaque type d'animaux ; cette consommation unitaire n'est pas une variable objectif.
- Le bétail vendu en-dehors du département : nous en déterminons le volume en retranchant aux naissances annuelles (supposées constantes au cours du temps en pourcentage des effectifs), le nombre de bêtes abattues (comme ci-dessus), les pertes par maladies et le croît du cheptel. Ces ventes sont valorisées par les mêmes prix moyens que ci-dessus (nos analyses ont montré que ces ventes étaient loin de n'être composées que de bétail gras ; nous avons utilisé un prix moyen par simplicité).
- La production de beurre : pour le XIX^e siècle, le pourcentage de vaches productrices nous est connu grâce au nombre de naissances annuelles de veaux ; nous avons maintenu ce pourcentage constant dans le passé. La production unitaire annuelle de lait des vaches a fait plus haut l'objet d'analyses pour les XVIII^e et XIX^e siècles ; nous avons poursuivi dans le passé la décroissance de cette production unitaire pour tenir compte de la faible incitation à une production élevée qui découlait des difficultés de commercialisation du beurre. Nous retranchons à cette production la consommation des veaux avant leur sevrage, estimée d'après les pratiques actuelles¹⁸⁴³ au prorata du poids des veaux livrés à la boucherie. Le taux de conversion du lait en beurre apparaît constant dans les sources du XVIII^e et du XIX^e siècle. Le prix du beurre découle de nos analyses du chapitre 3.
- Le fumier produit par l'ensemble du cheptel et le travail des animaux de trait : le fumier est évalué, en volume, comme un multiple des fourrages consommés et son prix est, avant le XIX^e siècle, indexé sur le prix du foin ; le volume du travail des animaux est déterminé au prorata des superficies labourables et son prix unitaire découle de nos analyses du chapitre 3.
- Les autres productions, qui comprennent les volailles et œufs, la laine des moutons, le suif et les peaux des animaux abattus, sont estimées analytiquement pour le XIX^e siècle, et rétopolées en pourcentage du montant cumulé des valeurs des trois productions précédentes.

¹⁸⁴³ Source : Institut de l'élevage, pour un sevrage à 8 semaines

Tableau 122 : Modélisation de la production animale

Production animale		1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850
Effectifs (fin d'année)	Chevaux	56,9	63,6	69,8	71,0	74,8	68,2	65,0	79,4	91,6	94,3
	Bœufs et taureaux	35,1	39,2	43,0	43,8	46,1	48,5	44,7	52,0	60,3	48,2
	Vaches	66,2	74,1	81,2	82,7	87,1	91,7	84,4	84,0	94,0	91,3
	Veaux	39,7	44,3	48,6	49,5	52,1	54,9	50,5	48,0	58,7	61,3
	Moutons	215,3	240,7	264,0	268,7	283,1	297,9	274,4	283,0	318,5	281,3
	Porcs	52,6	58,8	64,5	65,6	69,1	72,7	67,0	75,0	84,2	83,6
	Total	465,8	520,8	571,1	581,2	612,4	633,9	586,1	621,4	707,2	659,9
	Veaux nés dans l'année	46,3	51,8	56,8	57,8	60,9	64,0	59,0	58,8	67,3	65,4
	Equivalents têtes gros bétail (milliers)	165,2	184,7	202,6	206,2	217,2	221,0	205,1	222,4	253,9	240,7
	Equivalents têtes gros bétail (100 kg)	297,4	332,5	364,7	371,1	391,0	419,8	389,8	511,5	810,7	883,5
Potentiel fourrager du territoire	Foin (Mq UF)	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,5	2,2	2,6
	Céréales pour le bétail (Mq UF)	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
	Racines fourragères (Mq UF)							0,0	0,0	0,1	0,1
	Part des pailles consommées par le bétail	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
	Pailles (Mq UF)	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
	Total fourrages (Mq UF)	1,2	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0	2,4	3,2	3,7
	Unités fourragères/100 kg UGB/jour	1,14	1,14	1,15	1,16	1,16	1,15	1,38	1,31	1,09	1,137
	Equivalent foin/UGB/an (q)	16,6	16,7	16,9	16,9	17,0	17,8	21,2	24,4	28,2	33,8
	Valeur sur pied des bœufs (lt ou F)	14	35	60	65	55	70	130,0	120,0	152,6	182,8
	Valeur moyenne du bétail sur pied	Chevaux	92	92	92	92	92	92	92	92	74
Bœufs et taureaux		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Vaches		60	60	60	60	60	65	65	67	67	60
Veaux		13	13	13	13	13	12	12	11	12	11
Moutons		7	7	7	7,2	7	7	5,8	6,3	7,4	7,0
Porcs		26	26	26	26	26	26	26	29	23	20
Poids vif moyen du bétail	Bœufs et taureaux	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Vaches	67	67	67	67	67	67	68	65	70	77
	Veaux	14	14	14	14	14	14	13	12	11	13
	Moutons	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	7,9	7,9	7,8	6,9	7
	Porcs	25	25	25	25	25	26	32	32	32	26
	Poids vif des bœufs (kg)	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	190,0	190,0	230,0	319,3	367,0
Viande de boucherie consommée dans le département	Bœufs	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	4%	5%
	Vaches	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%
	Veaux	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	51%	58%
	Moutons	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	29%	26%
	Porcs	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	75%	70%
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,3	0,8	1,6	1,8	1,6	2,1	3,5	3,7	5,1	5,1
	Bœufs	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	54%
	Vaches	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	54%
	Veaux	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	58%
	Moutons	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	66%	62%
Porcs	77%	77%	77%	77%	77%	77%	77%	77%	65%	76%	
Consommation par habitant (g/jour)	32,2	25,5	21,7	23,0	22,5	24,3	21,8	25,1	37,0	37,7	
Commerce de bétail hors boucherie	Chevaux (total)	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9,2%	9,2%
	Bovins (/vaches)	70%	70%	70%	70%	70%	70%	69,9%	70%	71,6%	71,6%
	Moutons (total)	40,0%	40,0%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	37%	37,3%
	Porcs (total)	80,0%	80,0%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	77,1%
	Chevaux	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
	Bovins	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%
	Moutons	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,2%
	Porcs	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
	Chevaux	2,8	3,2	3,6	3,6	3,9	3,2	2,7	3,5	4,5	5,0
	Bovins	8,8	9,8	11,1	11,1	11,9	12,3	11,4	12,0	15,4	12,6
	Moutons	21,0	23,4	26,3	26,4	28,1	29,2	27,0	27,4	15,6	17,5
	Porcs	2,5	2,8	3,2	3,2	3,4	3,5	3,0	3,3	0,3	0,2
	Total	41,0	45,8	51,5	51,6	55,1	55,9	51,3	54,7	45,7	44,1
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,2	0,4	0,9	0,9	0,8	1,2	1,8	1,9	2,6	3,0
Fumier	Production en multiple de la nourriture	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
	Part récupérée pour les cultures	40%	43%	47%	50%	50%	53%	59%	61%	67%	70%
	Quantité produite (millions de quintaux)	2,2	2,7	3,2	3,5	3,7	4,1	5,1	6,7	9,6	11,4
	Multiple du poids des animaux	7,4	8,0	8,7	9,4	9,4	9,9	13,1	13,0	11,9	12,9
	Prix par quintal	0,06	0,15	0,18	0,19	0,26	0,32	0,71	0,75	0,82	0,80
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,1	0,4	0,6	0,7	1,0	1,3	3,6	5,0	7,9	9,1
Travail	Nombre total de journées d'attelage (M)	5,2	5,4	5,5	5,7	5,6	4,7	4,8	4,5	3,9	4,0
	Nombre d'animaux/attelage	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,8	3,6	3,1	2,9
	Nombre moyen de journées de travail	280	280	266	266	266	265	265	265	265	267
	Proportion de bêtes au travail	Chevaux	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%	63%
	Bœufs	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
	Nombre d'animaux de trait	67,4	75,4	82,7	84,1	88,7	86,6	81,2	96,8	112,0	102,8
	Coût de la journée d'attelage (lt ou F/j)	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	1,1	2,7	3,2	4,6	4,8
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,9	2,5	3,7	3,9	4,6	5,2	12,9	14,3	18,0	19,2
Lait, beurre	% vaches productrices	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	72%	72%
	Production de lait (litres/vache/an)	800	857	914	971	1033	1100	1250	1300	1500	1559
	Consommation des veaux (litres/veau)	80	80	80	80	80	84	79	91	120	158
	Production nette de lait (millions de litres)	33,3	40,2	47,4	51,5	58,0	65,0	69,1	71,1	92,9	91,6
	Litres lait / kg beurre	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0
	Prix du beurre (F ou lt/kg)	0,20	0,42	0,50	0,54	0,60	0,68	1,1	1,2	1,29	1,34
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,2	0,6	0,8	0,9	1,2	1,5	2,6	2,9	4,1	4,23
Volailles, œufs, laine, etc.	Volailles, œufs							0,8	0,9	2,4	2,8
	Laine							1,1	1,1	1,1	1,1
	Poids unitaire (kg)							4,9	5,3	3,8	3,2
	Prix moyen (F/kg)							1,5	1,7	1,4	1,0
	Valeur monnaie courante (Mlt ou MF)	0,2	0,5	0,8	0,9	0,9	1,2	2,3	2,6	3,7	3,9
% boucherie, commerce et lait-beurre	25%	25%	25%	25%	25%	25%	29%	31%	32%	31%	
Total des productions animales (monnaie courante)		1,9	5,2	8,4	9,1	10,1	12,5	26,8	30,4	41,4	44,6

a3. Coûts et marge d'exploitation de la culture

Nous avons indiqué, dans le corps du texte, que les ratios de productivité des différentes opérations de culture pouvaient se ramener à des nombres de journées d'attelage, d'homme ou de femme, soit par hectare (labours, hersage, sarclage, fauchage, fanage, etc.), soit par tonne (chargement et déchargement de fumier, de gerbes de céréales, de foin, etc.).

Le module de modélisation de la production végétale nous fournit toutes les quantités (surfaces cultivées des différents types ; tonnages de grains, de paille et de foin produits et de fumier utilisé) nécessaires pour calculer les nombres totaux de journées des différents types dépensées pour la culture. Nous leur ajoutons un pourcentage forfaitaire de 20%¹⁸⁴⁴ pour tenir compte des autres tâches à accomplir, tel que transport des grains au marché, entretien des haies ou des fossés des parcelles, etc.

Les prix de ces journées, provenant des chapitres 2 (attelages) et 3 (travail des hommes et des femmes) nous permettent de passer à une dépense ; nous lui ajoutons la dîme prise comme 1/11^e de la valeur de la production céréalière brute (avant prélèvement des semences) et nous calculons la marge d'exploitation, ainsi que le nombre d'équivalents-temps-plein auquel correspondent les journées de travail humain décomptées.

La valeur des bâtiments d'exploitation de la culture (les granges) a été évalué vers 1840 à 150 F par tonne de grains récoltés¹⁸⁴⁵ et ce ratio a été maintenu constant en monnaie constante pour les périodes antérieures. Les frais d'entretien ont été pris égaux à 5% par an et la durée d'amortissement a été classiquement prise égale à 30 ans.

a4. Coûts et marge d'exploitation de l'élevage

De la même façon, l'effectif des différentes catégories d'animaux nous est fourni par le module de modélisation de la production animale, et le module des coûts de la culture a estimé les nombres de journées d'attelage utilisées.

Nous évaluons successivement les différents postes de coûts de l'élevage :

- Alimentation du bétail : nous avons déterminé dans la modélisation de la production végétale le volume des céréales, pailles, foin, etc. consommés par le bétail et affiché les prix correspondants ;
- Conduite desattelages : le nombre desattelages nous est connu, en fonction du nombre d'animaux de trait et du nombre moyen de bêtes par attelage ; nous supposons un domestique à plein temps par attelage ;
- Soins donnés au bétail : nous attribuons aux vaches laitières un/une domestique pour N vaches (traite et alimentation) et un/une domestique aux autres espèces d'animaux pour M unités de gros bétail (UGB).

¹⁸⁴⁴ A titre d'exemple, les comptes détaillés pour 1828 de la ferme de Roville dirigée par C. MATHIEU DE DOMBASLE (*Annales agricoles de Roville*, 1830, p. 54-76) donnent les valeurs suivantes du nombre de journées passées à des activités diverses (autres que directement liées à la culture) des employés non affectés à des tâches permanentes (comme les bergers) et des chevaux :

	Employés	Chevaux
Bois de chauffage	124	274
Construction de bâtiments	294	457
Jardinage	1660	198
Entretien des bâtiments	161	20
Entretien des chemins	747	282
Entretien des fossés	782	
Entretien des équipements	969	
Charrois hors de la commune	758	1978
Travaux divers	208	346
Frais généraux	134	173
Activités autres que culture	5837	3728
Nombre total de journées culture+autr	25637	21196
Autres/total	23%	18%

¹⁸⁴⁵ Voir *La maison rustique du XIX^es*, t.1 p. 294

- Fabrication du beurre : nous attribuons à cette activité un/une domestique pour N' vaches.
- Autres tâches : comme ci-dessus, nous ajoutons au nombre de domestiques déterminé pour les trois activités précédentes, un pourcentage forfaitaire d'équivalents-temps-plein (ETP) pour tenir compte des autres tâches à accomplir.
- Remplacement des chevaux de trait (les bœufs sont supposés pouvoir être revendus, à la fin de leur période de travail, à leur prix d'acquisition) : nous le prenons en compte par un amortissement sur 12 ans de leur valeur globale.
- Entretien sous-traité des équipements (harnais, jougs, charrues, charrettes, etc.) et des animaux (ferrure) : nous l'évaluons à 10% de la valeur des animaux de trait.
- Le salaire des domestiques, nourriture comprise, est, en 1852, pris égal à deux fois leurs gages (y compris les « avantages » accessoires) et indexé sur le prix de la journée de travail.
- La valeur des bâtiments d'exploitation a été estimée vers 1840 à 100 F par UGB¹⁸⁴⁶, et ce ratio a été maintenu constant en monnaie constante pour les périodes antérieures. Les dépenses d'entretien ont été estimées à 5% par an, et la durée d'amortissement a été classiquement prise égale à 30 ans.

Tableau 123 : Modélisation des coûts d'exploitation de la culture

Coûts d'exploitation et marge de la culture		1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850	
Prix courants des facteurs (It ou F)	Journée d'homme	0,10	0,25	0,29	0,32	0,36	0,39	1,25	1,13	1,13	1,16	
	Journée en monnaie constantex2 (F-or/j)	0,77	1,54	1,28	1,29	0,70	0,80	2,50	2,25	2,25	2,32	
	% journée femme/homme	50%	51%	52%	53%	53%	54%	55%	58%	64%	68%	
	Journée de femme	0,05	0,13	0,15	0,17	0,19	0,21	0,69	0,65	0,72	0,79	
	Journée moyenne H+F	0,08	0,22	0,25	0,28	0,31	0,34	1,09	0,98	1,00	1,04	
	Majoration d'été	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
	Journée d'attelage (yc conducteur)	0,17	0,46	0,67	0,69	0,83	1,10	2,68	3,16	4,59	4,85	
	Fumier (par tonne)	0,5	1,5	1,8	1,9	2,6	3,2	7,1	7,5	8,2	8,0	
Fumier en monnaie constante (F-or/t)	0,6	1,1	1,0	0,9	0,6	0,8	1,8	1,9	2,0	2,0		
Coûts unitaires de culture (It ou F)	Jachères	Labours/an	4,5	4,4	4,2	4,1	3,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
		Nb journées d'attelage/ha	23,8	23,1	22,3	21,5	19,4	15,9	15,9	15,9	15,9	15,9
		Travail animal / ha	3,9	10,5	14,9	14,8	16,1	17,4	42,5	50,2	72,8	77,0
	Pro. superficie cultures	Nb journées d'attelage/ha	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4
		Travail animal / ha	1,2	3,4	5,0	5,1	6,1	8,1	19,8	23,4	34,0	35,9
		Nombre de journées/ha	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	13,0
		% journées de femmes	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
		Salaires / ha	1,1	3,0	3,5	3,9	4,3	4,8	15,4	14,0	14,4	13,2
	Pro. superficie prairies naturelles	Nb journées d'attelage/ha										
		Travail animal / ha										
		Nombre de journées/ha	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2
		% journées de femmes	42%	42%	42%	42%	42%	42%	42%	42%	42%	42%
		Salaires / ha	2,3	6,1	6,9	7,8	8,7	9,5	30,7	28,0	28,9	30,4
	Pro. superficie prairies artificielles	Nb journées d'attelage/ha	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
		Travail animal / ha	0,8	2,3	3,4	3,5	4,2	5,6	13,6	16,1	23,4	24,7
		Nombre de journées/ha	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9
		% journées de femmes	68%	68%	68%	68%	68%	68%	68%	68%	68%	68%
		Salaires / ha	1,6	4,2	4,8	5,4	6,0	6,7	21,6	19,9	21,2	22,6
	Prop. tonnage de récoltes	Nb journées d'attelage/t	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
		Travail animal / t	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,9	1,1	1,5	1,6
		Nombre de journées/t	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
		% journées de femmes	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%	9%
		Salaires / t	1,0	2,5	2,9	3,2	3,6	3,9	12,6	11,4	11,4	11,8
	Prop. tonnage de foin	Nb journées d'attelage/t	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
		Travail animal / t	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,9	1,1	1,5	1,6
		Nombre de journées/t	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
		% journées de femmes	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%
		Salaires / t	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,6	0,5	0,6	0,6
	Prop. tonnage de fumier	Nb journées d'attelage/t	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
		Travail animal / t	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,9	1,1	1,5	1,6
		Nombre de journées/t	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
		% journées de femmes	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Salaires / t		0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	

¹⁸⁴⁶ Voir *La maison rustique du XIX^es*, t.1 p. 294

Modélisation des coûts d'exploitation de la culture (suite)

Coûts d'exploitation et marge de la culture		1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850		
Coûts directs de culture courants (M It ou F)	Jachères	Nb journées d'attelage (M)	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	1,6	1,6	1,2	0,6	0,4	
		Travail animal	0,5	1,3	1,8	2,0	2,2	1,8	4,2	3,8	2,8	1,9	
		Salaires											
	Pro. superficie céréales	Nb journées d'attelage (M)	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	
		Travail animal	0,2	0,6	0,9	1,0	1,3	2,0	5,2	6,3	9,7	10,3	
		Salaires	0,2	0,5	0,7	0,8	0,9	1,2	4,0	3,8	4,1	3,8	
	Pro. superficie prairies	Nb journées d'attelage (M)											
		Travail animal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,5	1,1	1,6	
		Salaires	0,1	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	2,1	2,4	3,5	4,3	
	Prop. tonnage de récoltes	Nb journées d'attelage (M)	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	
		Travail animal	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,7	1,1	1,3	
		Salaires	0,3	1,0	1,5	1,6	1,9	2,2	8,0	8,0	8,6	9,2	
	Prop. tonnage de foin	Nb journées d'attelage (M)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	
		Travail animal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,4	
		Salaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	
	Mise en œuvre fumier	Nb journées d'attelage (M)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	
		Travail animal	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,7	1,5	1,8	
		Salaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,4	
		Matière	0,1	0,4	0,6	0,7	1,0	1,3	3,6	5,0	7,9	9,1	
	Autres cultures	% autres cultures / céréales	19%	20%	20%	20%	18%	18%	20%	22%	23%	23%	
		Nombre de journées (M)	1,1	1,3	1,6	1,6	1,5	1,6	2,0	2,4	2,7	2,6	
		% journées de femmes	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
	Autres tâches	Salaires	0,09	0,30	0,41	0,46	0,49	0,58	2,33	2,44	2,80	2,83	
		% autres	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	
		Nb journées d'attelage (M)	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	
		Travail animal	0,2	0,4	0,7	0,7	0,8	0,9	2,2	2,2	2,5	2,0	
	Dîme	% journées de femmes	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
		Salaires	0,2	0,7	0,9	1,0	1,2	1,4	5,1	5,3	6,1	6,4	
	Total		2,2	6,6	9,3	10,0	12,4	14,6	38,4	41,5	52,5	55,4	
	Coûts totaux	Par fonction	Jachères	0,5	1,3	1,8	2,0	2,2	1,8	4,2	3,8	2,8	1,9
			Cultures	0,7	2,2	3,2	3,6	4,2	5,6	17,8	18,8	23,5	24,5
			Fourrages	0,1	0,4	0,5	0,5	0,6	0,8	2,4	3,1	5,0	6,4
			Fumure	0,1	0,5	0,7	0,8	1,1	1,5	4,3	5,9	9,7	11,4
Autres			0,5	1,4	2,0	2,2	2,4	2,8	9,6	9,9	11,4	11,2	
Dîme			0,3	0,8	1,1	1,0	1,8	2,1					
Par nature		Travail animal	0,9	2,5	3,7	3,9	4,6	5,2	12,9	14,3	18,9	19,2	
		Salaires	0,9	2,9	3,9	4,4	5,0	6,0	21,8	22,2	25,6	27,0	
		Fumier (matière)	0,1	0,4	0,6	0,7	1,0	1,3	3,6	5,0	7,9	9,1	
		Dîme	0,3	0,8	1,1	1,0	1,8	2,1					
Coût de revient	Céréales (It ou F/q)	1,1	2,6	3,0	3,4	3,8	4,3	11,3	11,0	12,9	13,1		
	Foin (récolte) (It ou F/q)	0,2	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	2,7	2,5	2,7	2,8		
	Pailles (It ou F/q)	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	1,3	1,2	1,3	1,3		
ETP utilisés	Nombre de journées totales (M)	8,9	10,4	12,0	12,2	12,5	13,7	15,3	17,2	19,8	20,0		
	% femmes	30%	29%	28%	29%	29%	29%	29%	30%	31%	31%		
	Nombre de jours/an hommes	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220		
	Nombre de jours/an femmes	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143		
	Nombre de jours/an (moyenne H&F)	197	198	198	198	198	197	198	197	196	196		
Nombre d'actifs (milliers ETP)		46,9	54,8	62,8	63,9	65,8	72,3	80,3	90,5	104,7	106,3		
Marge brute d'exploitation (MIt ou MF)		0,7	2,4	3,8	2,4	8,4	9,4	10,6	17,0	20,1	20,6		

Tableau 124 : Modélisation des coûts d'exploitation de l'élevage

Coûts d'exploitation et marge de l'élevage		1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850	
Fourrages	Herbe et foin prairies naturelles	0,3	0,7	0,8	0,9	1,1	1,4	4,1	5,8	9,5	10,7	
	Herbe et foin prairies artificielles	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,6	1,5	2,7	4,9	7,5	
	Paille	0,1	0,5	0,7	0,7	0,9	1,0	3,7	3,9	4,1	4,6	
	Céréales	0,3	0,9	1,3	1,2	2,3	2,9	5,2	6,4	8,7	7,5	
	dont avoine	0,1	0,2	0,3	0,3	0,6	0,7	1,2	1,9	3,5	3,2	
	Racines fourragères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,6	0,6	
	Total fourrages (Mlt ou MF)	0,7	2,1	2,9	3,1	4,6	5,9	14,7	19,1	27,8	30,8	
	Prix par unité fourragère (lt ou F/q UF)	0,6	1,5	1,9	2,0	2,7	3,3	7,5	7,8	8,6	8,4	
Prix par unité fourragère (F-or/q UF)	2,4	4,7	4,3	4,0	2,7	3,4	7,5	7,8	8,6	8,4		
Salaires	Salaire et nour. des domestiques	Hommes (lt ou F/an)	22,8	55,5	63,9	72,2	80,6	89,0	285,1	256,6	256,6	264,6
		Femmes (lt ou F/an)	12,9	31,3	36,1	40,8	45,5	50,2	161,0	144,9	144,9	149,4
	Conduite des attelages	Nb animaux de trait	67,4	75,4	82,7	84,1	88,7	86,6	81,2	96,8	112,0	102,8
		% <i>potentiel de travail</i>	111%	102%	100%	102%	95%	82%	85%	63%	41%	42%
		Nb attelages	16,9	18,8	20,7	21,0	22,2	21,7	21,5	27,2	35,9	35,4
		Nb de conducteurs	16,9	18,8	20,7	21,0	21,0	17,8	18,2	17,1	14,8	14,8
		Salaires (M lt ou MF)	0,4	1,0	1,3	1,5	1,7	1,6	5,2	4,4	3,8	3,9
	Bouvier, pâtres, etc.	Vaches laitières (milliers)	46,3	51,8	56,8	57,8	60,9	64,0	59,0	58,8	67,3	65,4
		<i>Vaches/exploitation</i>	1,7	1,3	1,1	1,2	1,2	1,3	1,0	0,9	0,9	0,8
		Vachères / 100 vaches	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
		Autres UGB (milliers)	118,9	133,0	145,8	148,4	156,4	156,9	146,1	163,6	186,6	175,3
		<i>Autres UGB/exploit.</i>	4,3	3,4	2,9	3,1	3,1	3,1	2,5	2,4	2,4	2,1
		Bouvier/100 autr. UGB	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
		Nb bouvier, pâtres, etc.	5,9	6,6	7,2	7,3	7,7	7,9	7,3	7,8	9,0	8,5
		% hommes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Salaire annuel moyen	22,8	55,5	63,9	72,2	80,6	89,0	285,1	256,6	256,6	264,6
		Salaires (M lt ou MF)	0,1	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	2,1	2,0	2,3	2,3
	Fabrication du beurre	Laitières / 100 vaches	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
		Nb laitières	2,3	2,6	2,8	2,9	3,0	3,2	3,0	2,9	3,4	3,3
		Salaires (M lt ou MF)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,4	0,5	0,5
	Autres tâches	% autres tâches	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%	15%
		Salaires (M lt ou MF)	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	1,2	1,0	1,0	1,0
		Nombre d'ETP	3,6	4,0	4,4	4,5	4,6	4,1	4,1	4,0	3,8	3,8
	Total salaires (Mlt ou MF)	0,6	1,7	2,2	2,5	2,8	2,8	8,9	7,8	7,6	7,7	
	Coûts indirects	Valeur des chevaux de trait (M lt ou MF)	0,5	1,3	2,4	2,7	2,4	2,8	4,9	5,5	6,5	10,8
		Amortissement sur 12 ans (M lt ou MF)	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,5	0,9
		Valeur des équipements et du matériel	1,1	3,2	5,9	6,6	5,8	7,3	12,7	13,9	18,5	23,4
Amortissement du matériel sur 12 ans		0,1	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	1,1	1,2	1,5	2,0	
Entretien sous-traité du matériel (6% valeur)		0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	1,1	1,4	
Total coûts indirects (Mlt ou MF)		0,2	0,6	1,1	1,2	1,0	1,3	2,2	2,5	3,2	4,3	
Marge brute d'exploitation (monnaie courante)		0,3	0,8	2,2	2,4	1,7	2,5	1,0	1,0	2,9	1,8	

e. Consolidation des deux secteurs

Nous calculons enfin la valeur de la production consolidée en éliminant les ventes internes et la marge brute d'exploitation totale, somme des marges d'exploitation des deux secteurs. Le revenu généré par l'agriculture est égal à la marge brute d'exploitation augmentée des coûts salariaux.

Tableau 125 : Compte consolidé de l'agriculture

Compte consolidé de l'agriculture (Mlt ou MF)			1560	1600	1640	1680	1720	1760	1800	1820	1840	1850
Production consolidée	Production végétale		2,9	8,9	13,1	12,4	20,9	23,9	49,0	58,5	72,6	76,0
	dont consom. animale	Céréales	0,3	0,9	1,3	1,2	2,3	2,9	5,2	6,6	8,7	7,5
		Racines fourragères							0,2	0,3	0,6	0,6
		Fourrages	0,4	1,3	1,7	1,9	2,3	3,0	9,3	12,3	18,5	22,8
	Production végétale nette		2,2	6,8	10,1	9,3	16,3	18,0	34,3	39,4	44,8	45,2
	Production animale		1,9	5,2	8,4	9,1	10,1	12,5	26,8	30,4	42,3	44,6
	dont fourni aux cultures	Travail	0,9	2,5	3,7	3,9	4,6	5,2	12,9	14,3	18,9	19,2
		Fumier	0,1	0,4	0,6	0,7	1,0	1,3	3,6	5,0	7,9	9,1
	Production animale nette		0,9	2,3	4,1	4,5	4,5	6,0	10,2	11,1	15,5	16,2
	Production totale		3,1	9,1	14,2	13,9	20,8	24,0	44,5	50,5	60,3	61,3
% végétal net		72%	74%	71%	67%	78%	75%	77%	78%	74%	74%	
% animal net		28%	26%	29%	33%	22%	25%	23%	22%	26%	26%	
Production nette/ha		9,09	25,59	37,72	34,90	50,59	56,94	102,78	114,93	131,51	131,23	
Coûts consolidés	Salaires		1,5	4,7	6,1	7,0	7,9	8,8	30,7	30,1	33,4	34,7
	Dîme		0,3	0,8	1,1	1,0	1,8	2,1				
	Amortissements		0,1	0,4	0,7	0,8	0,7	0,8	1,5	1,6	2,1	2,9
	Consommations intermédiaires		0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	1,1	1,4
	Coûts totaux		2,0	6,0	8,3	9,1	10,7	12,2	33,0	32,5	36,6	38,9
Marge brute d'exploitation			1,1	3,1	5,9	4,8	10,1	11,8	11,6	18,0	23,7	22,4
Marge brute par ha (F-or/ha)			15,4	24,1	33,1	28,7	22,9	25,2	31,9	39,5	50,2	49,8
Taux de marge (marge/production)			36%	32%	40%	40%	43%	41%	31%	34%	39%	38%
Coûts des bâtiments	Valeur des granges (Mlt ou MF)		1,3	4,7	6,6	7,2	8,6	9,8	35,5	35,2	37,3	39,6
	Valeur des étables (Mlt ou MF)		1,4	4,0	5,0	5,7	6,7	7,4	22,1	21,6	24,6	24,1
	Entretien des bâtiments (5%)		0,1	0,4	0,6	0,6	0,8	0,9	2,9	2,8	3,1	3,2
	Amortissement des bâtiments (30 ans)		0,1	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	1,9	1,9	2,1	2,1
	Entretien + amortissements / marge brute		20%	23%	16%	23%	13%	12%	41%	26%	22%	24%
Valeur ajoutée			2,6	7,7	12,2	11,8	17,9	20,6	40,9	46,8	56,1	56,8
Revenu			2,4	7,1	11,1	10,6	16,7	19,2	37,5	43,3	52,0	51,8
Revenu par ha (F-or/ha)			28,8	60,7	65,5	53,7	39,9	47,0	86,6	98,6	113,3	110,8
Impôts fonciers totaux			0,2	0,4	1,0	1,0	1,8	2,7	3,8	3,7	4,5	4,6
Impôts (monnaie constante, MF)			0,6	1,2	2,3	2,0	1,8	2,8	3,8	3,7	4,5	4,6
Impôts/ha de terres agricoles			0,5	1,1	2,7	2,4	4,4	6,4	8,8	8,4	9,9	9,8
Impôts/production			4,3%	4,1%	6,1%	7,4%	9,7%	10,4%	7,9%	7,9%	7,6%	7,5%
Impôts/marge brute			13,8%	12,9%	15,0%	18,8%	22,6%	25,5%	25,9%	24,3%	19,7%	19,8%
Impôts/valeur locative des terres			15,3%	14,7%	24,2%	28,8%	40,4%	36,5%	19,3%	17,0%	14,4%	13,7%
Marge nette			0,8	2,4	4,5	3,4	7,8	8,6	5,9	12,4	17,1	15,7
Taux de marge après impôts			24%	25%	31%	29%	31%	27%	20%	22%	28%	27%
Déflateur du prix des fermages (monnaie constante)			90	190	170	170	100	150	370	480	570	620
Valeur locative moyenne par ha (monnaie courante/ha)			2,6	7,3	9,0	9,9	11,9	16,9	43,1	56,8	69,3	75,5
Valeur locative/marge brute			91%	88%	65%	66%	56%	76%	136%	141%	138%	146%
Rendement locatif	Taux maximum légal des taux d'intérêt privés		10,0%	6,3%	5,6%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
	Rendement locatif moyen avant charges		6,2%	3,9%	3,5%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%	3,1%
Prix moyen des terres + bâtiments par ha (monnaie courante/ha)			42	188	259	317	380	543	1383	1821	2221	2419
Prix moyen des terres + bâtiments par ha (F-or/ha)			171	574	576	637	374	560	1383	1821	2221	2419
Capital total (millions de lt ou F)	Capital d'exploitation	Semences	0,5	1,3	1,7	1,8	3,2	4,2	7,8	8,2	9,7	9,7
		Cheptel	2,3	6,3	11,8	13,1	11,7	15,2	25,9	27,1	36,7	43,8
		Equipements	1,1	3,2	5,9	6,6	5,8	7,3	12,7	13,9	18,5	23,4
	Capital productif	Terres	11,5	58,4	85,6	113,1	141,1	211,6	541,9	743,6	957,3	1067,0
		Bâtiments	2,7	8,7	11,7	12,9	15,2	17,2	57,6	56,7	61,9	63,6
	Capital total		18,0	77,9	116,8	147,5	177,0	255,5	645,9	849,5	1084,1	1207,6
	Capital d'exploitation / production totale		1,3	1,2	1,4	1,5	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Valeur des bâtiments/valeur des terres		23%	15%	14%	11%	11%	8%	11%	8%	6%	6%	
Rendement net des immobilisations			3,9%	3,2%	3,7%	3,2%	3,5%	2,6%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%

b. Industrie et artisanat

b1. Industries textiles

- Les nombres des métiers totaux nous sont connus, pour les tissages de laine par l'enquête de l'an III, et pour ceux de lin et chanvre par un mémoire de la préfecture de la Manche de 1813 ; nous les avons fait évoluer en tenant compte, à la fois de la variation de la population du département avant la Révolution, et de l'évolution du nombre de métiers des manufactures qui entraînait un effet de report sur les tissages ruraux.
- Le nombre d'aunes tissées par métier résulte d'une part, de l'estimation de 3 aunes par jour que nous avons déjà citée, et d'autre part d'une estimation du pourcentage de métiers qui ne travaillaient que la moitié de l'année, semblable à celle avancée dans le mémoire précité ; pour le coton, nous avons repris l'estimation de GUILLAUMIN (*Dictionnaire du commerce et des marchandises*, t. 2, p. 2157)
- Les prix moyens des tissus proviennent des statistiques industrielles de l'Ancien Régime, de celles de la période 1810-1813, et enfin de notre estimation pour 1840. Nous avons valorisé au même prix tous les tissus, qu'ils soient passés entre les mains de marchands ou qu'ils aient fait l'objet d'une transaction directe entre un tisserand campagnard et un de ses clients.
- Pour la production des étoffes de laine et de lin, nous avons consolidé les activités de filage et de tissage.
- Pour le filage de coton, les quantités filées nous sont connues en 1810 ; nous les avons estimées en 1840 en fonction de l'évolution des ouvriers employés par les filatures. Le chiffre d'affaires nous étant connu en 1840 par la statistique industrielle de cette année, cela nous a permis un contrôle de cohérence sur le chiffre d'affaires par poids de filé avec les valeurs que GUILLAUMIN mentionne.
- Nous avons fait l'hypothèse que le tissage de coton dans le département utilisait des filés qui y étaient produits (ce qui est avéré pour la filature du Vast, la plus importante, mais hypothétique pour les autres), de façon à calculer un chiffre d'affaires net de cette autoconsommation.
- Les ratios de quantité de fil consommé par aune de tissus, qui proviennent des documents précités, nous permettent de faire des contrôles de cohérence sur les quantités de matières et sur les prix par kilogramme.
- Les coûts des matières (laine lavée, filasse de lin, coton brut) proviennent, pour le XVIII^e siècle, de nos sources, ou, en moyenne nationale de l'*Esquisse* d'E. LABROUSSE (t. 2, p. 311-333) ; pour le XIX^e siècle : le prix des laines entre 1789 et 1828 est indiqué dans l'*Annuaire de la Manche* de 1831 (p.135) ; pour les autres fibres et les autres dates, nous avons utilisé les valeurs moyennes indiquées par T. MARKOVITCH¹⁸⁴⁷.

¹⁸⁴⁷ T. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964, analyse des faits (suite) », in *Cahiers de l'ISEA*, AF6, juin 1966, tableau XVI

Tableau 126 : Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du secteur textile

		1740	1780	1813	1840
Tissage d'étoffes de laine ou (majoritairement) laine et lin	Nombre de métiers	650	600	580	550
	Aunes tissées/métier/an	800	800	800	800
	Nombre total d'aunes tissées	520000	480000	464000	440000
	Poids de fil/aune (kg)	0,77	0,77	0,77	0,77
	Tonnage de fil utilisé (t)	402	371	359	340
	Prix de l'aune (lt ou F)	4,0	4,7	5,0	5,4
	Prix par kg	5,2	6,1	6,5	7,0
	Valeur (M lt ou F)	2,1	2,3	2,3	2,4
	Prix de la laine lavée (par kg)	4,40	4,80	5,75	4,01
	Prix du lin (par kg)	0,6	0,70	0,87	0,95
	% lin	35%	35%	35%	35%
	Coût des matières (M lt ou F)	1,2	1,2	1,5	1,0
	Valeur ajoutée	0,8	1,0	0,9	1,4
Tissage d'étoffes de lin ou chanvre	Nombre de métiers	2000	1800	1825	1600
	Aunes tissées/métier/an	800	800	800	800
	Nombre total d'aunes tissées	1600000	1440000	1460000	1280000
	Poids de fil/aune (kg)	0,63	0,63	0,63	0,63
	Tonnage de fil utilisé (t)	1003	903	916	803
	Prix de l'aune (lt ou F)	1,39	2,22	2,03	2,30
	Prix par kg	2,2	3,5	3,2	3,7
	Valeur (M lt ou F)	2,2	3,2	3,0	2,9
	Coût des matières (M lt ou F)	0,6	0,6	0,8	0,8
	Valeur ajoutée	1,6	2,6	2,2	2,2
Filatures de coton	Poids de coton filé (t)			164,0	390,0
	Prix du filage (F/kg)			14,0	4,4
	Valeur (M lt ou F)			2,3	1,7
	Consommation interne (MF)			0,6	0,3
	Valeur nette (M lt ou F)			1,7	1,4
	Prix du coton brut par kg			6,0	1,9
	Coût des matières (M lt ou F)			1,0	0,7
	Valeur ajoutée			1,3	1,0
Tissage d'étoffes de coton	Nombre de métiers			250	400
	Aunes tissées/métier/an			1200	1200
	Nombre total d'aunes tissées			300000	480000
	Poids de fil/aune (kg)			0,15	0,15
	Tonnage de fil utilisé (t)			45	72
	Prix de l'aune (lt ou F)			2,8	1,4
	Prix par kg			18,7	9,3
	Valeur (M lt ou F)			0,8	0,7
	Coût des matières (M lt ou F)			0,6	0,3
	Valeur ajoutée			0,2	0,4
Autres (dentelles, rubans, tissus de crin)	Valeur (M lt ou F)	0,3	0,2	0,3	0,2
	Coût des matières (M lt ou F)	0,1	0,0	0,1	0,1
	Valeur ajoutée	0,2	0,2	0,2	0,1
Total	Valeur (M lt ou F)	4,6	5,7	8,1	7,6
	Coût des matières (M lt ou F)	1,9	1,9	3,3	2,6
	Valeur ajoutée	2,7	3,7	4,8	5,0
	Nombre de métiers	2650	2400	2655	2550
	Tonnage de tissus consommé	896	1046	983	957
	Population	462,7	516,9	562,4	597,3
	Tissus par habitant par an (kg)	1,9	2,0	1,7	1,6

b2. Ensemble des secteurs

Les informations dont nous disposons sur les différents secteurs sont, comme nous l'avons indiqué plus haut dans le corps du texte, très disparates : elles sont relativement complètes (en chiffre d'affaires, consommations intermédiaires et effectifs employés), outre les textiles dont nous venons de parler, pour les papeteries, les tanneries, les verreries et les salines, mais très parcellaires pour la métallurgie, les mines et carrières et les « autres secteurs ».

Dans ces derniers cas, nous n'avons pu faire que des extrapolations très grossières à partir des tendances qualitatives que nous sources nous indiquent, de ratios d'exploitation partiels figurant dans les rapports de 1828 et la statistique industrielle de 1840, et de tendances de prix empruntées à T. MARKOVITCH. Nous avons donné aux « autres secteurs » un taux de valeur ajoutée égal à la moyenne calculée pour tous les secteurs précédents.

La valeur ajoutée de l'artisanat est déterminée à partir de la masse salariale, en utilisant un ratio valeur ajoutée/masse salariale qui peut se déduire de l'estimation faite par l'ISEA¹⁸⁴⁸ du poids des frais généraux, des combustibles utilisés, des matières transformées et des salaires dans la production.

	Matières		Frais généraux		Combustibles		Salaires	
	1781-90	1840	1781-90	1840	1781-90	1840	1781-90	1840
Bâtiment	50%	50%	5%	5%			45%	45%
Travail des métaux	29%	49%	5%	6%	6%	5%	60%	40%
Alimentation	69%	70%	3%	3%	5%	5%	23%	22%
Habillement et cuir	34%	32%	4%	6%			62%	62%

Tableau 127 : Ratios valeur ajoutée / masse salariale des secteurs industriels et artisanaux

On passe ensuite au revenu en soustrayant les amortissements dont nous avons estimé le niveau en nous inspirant de la même source¹⁸⁴⁹.

¹⁸⁴⁸ T. MARKOVITCH, *L'industrie française de 1789 à 1964, conclusions générales*, op. cit. p. 61, 68, 80.

¹⁸⁴⁹ *Ibid.* p. 117

Tableau 128 : Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs industriels

Industrie		1700	1740	1780	1810	1840	1880
Salaires journaliers (en lt ou francs)	<i>Maîtres</i>	0,68	0,75	1,13	2,10	2,45	3,71
	<i>Ouvriers</i>	0,41	0,45	0,68	1,26	1,47	2,60
	<i>Ouvrières</i>	0,21	0,23	0,34	0,63	0,74	1,30
	<i>Enfants</i>	0,10	0,11	0,17	0,32	0,37	0,65
Textile	Nombre de métiers	2600	2650	2400	2655	2550	1000
	<i>Indice des prix à la production</i>	109	136	145	149	148	105
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	3,6	4,6	5,7	8,1	7,6	4,8
	Coût des matières	1,5	1,9	1,9	3,3	2,6	1,6
	Autres charges externes	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,2
	% autres charges/CA	4%	4%	5%	5%	6%	5%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	2,0	2,5	3,5	4,4	4,6	3,1
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	54%	54%	61%	54%	60%	63%
	Effectif employé (ETP)	13000	14750	13500	12523	11775	5000
	dont hommes adultes	30%	30%	30%	30%	30%	30%
	dont femmes adultes	50%	50%	50%	50%	50%	40%
	Masse salariale (Mlt ou MF)	1,2	1,4	2,0	3,5	3,9	2,6
	Masse salariale/CA	33%	31%	35%	43%	51%	53%
	Total charges/CA	78%	77%	74%	89%	91%	90%
Papeteries	Nombre	30	30	35	51	97	7
	<i>Indice des prix à la production</i>	40	56	75,0	100,0	81,4	43,1
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,25	0,35	0,54	1,06	1,10	0,40
	Coût des matières	0,06	0,09	0,14	0,23	0,24	0,09
	Autres charges externes	0,02	0,03	0,05	0,11	0,11	0,04
	% autres charges/CA	10%	10%	10%	10%	10%	10%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,16	0,22	0,35	0,72	0,75	0,27
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	64%	64%	64%	68%	68%	68%
	Effectif employé (ETP)	450	450	500	459	873	230
	dont hommes adultes	85%	85%	85%	85%	85%	85%
	dont femmes adultes	15%	15%	15%	15%	15%	15%
	Masse salariale (klt ou kF)	0,05	0,06	0,09	0,16	0,36	0,17
	Masse salariale/CA	21%	16%	17%	15%	32%	41%
	Total charges/CA	57%	52%	53%	47%	64%	73%
Tanneries	Nombre	240	220	170	116	80	60
	<i>Indice des prix à la production</i>	42	60	68	100	190	215
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,67	0,76	0,75	0,67	0,87	0,74
	Coût des matières	0,39	0,45	0,44	0,39	0,51	0,43
	Autres charges externes	0,03	0,04	0,04	0,03	0,04	0,04
	% autres charges/CA	5%	5%	5%	5%	5%	5%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,24	0,28	0,27	0,24	0,32	0,27
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	36%	36%	36%	36%	36%	36%
	Effectif employé (ETP)	1000	800	700	420	400	300
	dont hommes adultes	92%	92%	92%	92%	92%	92%
	dont femmes adultes	8%	8%	8%	8%	8%	8%
	Masse salariale (klt ou kF)	0,12	0,10	0,14	0,15	0,17	0,22
	Masse salariale/CA	18%	14%	18%	23%	19%	30%
	Total charges/CA	81%	77%	82%	87%	83%	94%
Verreries, glacerie	Nombre	2	2	2	2		
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,15	0,20	0,40	0,05		
	Coût des matières	0,07	0,10	0,20			
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,08	0,10	0,20	0,05		
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	51%	51%	51%	100%		
	Effectif employé (ETP)	250	300	350	140		
	dont hommes adultes	88%	88%	88%	88%		
	dont femmes adultes	12%	12%	12%	12%		
	Masse salariale (klt ou kF)	0,03	0,04	0,07	0,05		
Masse salariale/valeur ajoutée	37769%	37308%	32887%	100%			

Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs industriels (suite)

Industrie		1700	1740	1780	1810	1840	1880
Mines, matériaux et salines	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	1,58	1,76	2,09	3,35	1,77	1,83
	dont mines	0,05	0,04	0,04	0,05	0,07	0,08
	dont carrières	0,62	0,77	1,10	2,40	0,90	0,95
	dont fabriques chaux et poteries	0,50	0,40	0,60	0,60	0,60	0,80
	dont salines (hors taxes)	0,41	0,55	0,35	0,30	0,20	
	Coût des matières	0,71	0,79	0,84	1,17	0,71	0,73
	Autres charges externes	0,16	0,18	0,21	0,33	0,14	0,13
	% autres charges/CA	10%	10%	10%	10%	8%	7%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,71	0,79	1,05	1,84	0,92	0,97
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	45%	45%	50%	55%	52%	53%
	Effectif employé (ETP)	3060	2860	3057	3650	1760	1350
	dont mines	60	60	50	50	160	100
	dont carrières	700	700	1000	2000	700	650
	dont fabriques chaux et poteries	1500	1300	1500	1200	700	600
	dont salines	800	800	507	400	200	
	dont hommes adultes	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	dont femmes adultes						
	Masse salariale (klt ou kF)	0,38	0,39	0,62	1,38	0,78	1,05
	Masse salariale/CA	24%	22%	30%	41%	44%	58%
	Total charges/CA	79%	77%	80%	86%	92%	105%
Métallurgie	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,84	0,93	0,74	1,15	1,70	2,52
	dont forges				0,45	0,22	
	dont quincaillerie				0,14	0,27	
	dont travail du cuivre				0,57	1,21	
	Coût des matières	0,42	0,46	0,37	0,58	0,85	1,30
	Autres charges externes	0,08	0,09	0,07	0,12	0,17	0,18
	% autres charges/CA	10%	10%	10%	10%	10%	7%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,34	0,37	0,29	0,46	0,68	1,04
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	40%	40%	40%	40%	40%	41%
	Effectif employé (ETP)	1520	1520	800	675	890	740
	dont forges (hors mine)	20	20	20	75	80	20
	dont quincaillerie	300	300	300	200	350	350
	dont travail du cuivre	1200	1200	480	400	460	370
	dont hommes adultes	70%	70%	70%	70%	70%	70%
	dont femmes adultes	15%	15%	15%	15%	15%	15%
	Masse salariale (klt ou kF)	0,15	0,17	0,13	0,21	0,32	0,47
	Masse salariale/CA	18%	18%	18%	18%	19%	19%
	Masse salariale/valeur ajoutée	45%	45%	45%	45%	47%	45%
	Total charges/CA	78%	78%	78%	78%	79%	77%
	Arsenal	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)				0,57	2,22
Coût des matières					0,29	1,56	8,82
Valeur ajoutée (Mlt ou MF)					0,28	0,66	4,45
<i>Taux de valeur ajoutée</i>					50%	30%	34%
Effectif employé (ETP)					660	1300	4025
dont hommes adultes					90%	90%	90%
dont femmes adultes					10%	10%	10%
Masse salariale (klt ou kF)					0,28	0,62	3,98
Masse salariale/CA					48%	28%	30%
Masse salariale/valeur ajoutée					97%	95%	90%
Autres secteurs (estimation)	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,2	0,2	0,3	0,6	0,7	1,2
	Coût des matières	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,5
	Autres charges externes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	% autres charges/CA	5%	5%	5%	5%	5%	5%
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,7
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	49%	50%	55%	54%	56%	54%
	Effectif employé (ETP)	600	600	600	700	850	900
	dont hommes adultes	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	dont femmes adultes	15%	15%	15%	15%	15%	15%
	Masse salariale (klt ou kF)	0,07	0,07	0,11	0,23	0,33	0,62
Masse salariale/CA	34%	35%	36%	42%	47%	51%	
Masse salariale/valeur ajoutée	70%	70%	65%	78%	85%	94%	

Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs industriels (suite 2)

Industrie		1700	1740	1780	1810	1840	1880
Ensemble industrie	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	7,28	8,81	10,49	15,50	15,96	24,83
	Coût des matières	3,25	3,90	4,02	6,20	6,70	13,42
	Autres charges externes	0,45	0,54	0,67	1,02	0,96	0,68
	Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	3,58	4,37	5,80	8,28	8,30	10,72
	<i>Taux de valeur ajoutée</i>	49%	50%	55%	53%	52%	43%
	Effectif employé (ETP)	19880	21280	19507	19227	17848	12545
	dont hommes adultes	10027	10213	9525	9933	8876	8182
	dont femmes adultes	6995	7860	7132	6652	6441	2707
	dont enfants	2858	3208	2850	2641	2531	1656
	<i>CA/ETP</i>	<i>0,37</i>	<i>0,41</i>	<i>0,54</i>	<i>0,81</i>	<i>0,89</i>	<i>1,98</i>
	Masse salariale (klt ou kF)	1,96	2,26	3,14	5,97	6,44	9,10
	Masse salariale/CA	27%	26%	30%	39%	40%	37%
	Masse salariale/ETP	99	106	161	311	361	725
Salaire annuel ouvrier	123	135	204	378	441	780	
Masse salariale/valeur ajoutée	55%	52%	54%	72%	78%	85%	
Nombre d'établissements principaux	Textiles, hors tissage	10	10	10	10	18	20
	Textiles, tissage	60	100	100	100	100	60
	Papeteries	30	30	35	51	97	7
	Taneries	240	220	170	116	80	60
	Verreries	2	2	2	2		
	Mines				2	2	
	Forges				1	1	
	Fours à chaux	20	20	20	30	40	26
	Travail des métaux	120	140	80	80	100	120
	Ensemble	482	522	417	392	438	293
Capital productif et amortissements	Capital par établist principal (F)	5000	6000	10000	15000	15000	20000
	Nombre d'autres établissements	350	350	350	350	350	350
	Capital par autre établissement (F)	400	500	800	1000	1200	1600
	Capital arsenal (MF)				0,13	0,57	7,90
	Capital total (MF)	2,55	3,31	4,45	6,36	7,56	14,32
	<i>Capital/CA</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>	<i>0,6</i>
	Amortissements (25 ans)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,6
	<i>Amortissements / CA</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,3%</i>
Revenu (Mlt ou MF)	3,47	4,24	5,62	8,03	8,00	10,15	
Effectif employé hommes adultes	Textiles	3900	4425	4050	3757	3533	1500
	Papeteries	383	383	425	390	742	196
	Taneries	920	736	644	386	368	276
	Verreries	221	265	309	124	0	0
	Mines, matériaux, salines	3060	2860	3057	3650	1760	1350
	Métallurgie	1064	1064	560	473	623	518
	Autres	480	480	480	560	680	720
	Arsenal				594	1170	3623
	Total	10027	10213	9525	9933	8876	8182

Tableau 129 : Modélisation de la valeur ajoutée de l'artisanat

Artisanat		1700	1740	1780	1810	1840	1880
Effectif employé	Bâtiment	8500	9338	11000	15000	12000	10000
	dont hommes adultes	8500	9338	11000	15000	12000	10000
	dont femmes adultes						
	Travail des métaux	1400	1373	1373	1373	1386	1400
	dont hommes adultes	1400	1373	1373	1373	1386	1400
	dont femmes adultes						
	Alimentation	6457	6223	7351	8320	8320	7155
	dont hommes adultes	4967	4787	5655	6400	6400	5504
	dont femmes adultes	1490	1436	1696	1920	1920	1651
	Habillement et cuir	5600	5792	7069	8000	8500	8000
	dont hommes adultes	3100	3292	3711	4200	4500	4000
	dont femmes adultes	2500	2500	3358	3800	4000	4000
	Autres (est.)	1064	1101	1299	1584	1464	1287
	dont hommes adultes	819	847	999	1219	1126	990
	dont femmes adultes	246	254	300	366	338	297
Effectif total (ETP)	23021	23827	28091	34277	31670	27842	
dont hommes adultes	18785	19637	22738	28192	25412	21894	
dont femmes adultes	4236	4190	5354	6086	6258	5948	
Masse salariale	Salaire quotidien maîtres	0,68	0,75	1,13	2,10	2,45	3,71
	Salaire quotidien ouvriers-employés	0,41	0,45	0,68	1,26	1,47	2,60
	Salaire quotidien femmes	0,21	0,23	0,34	0,63	0,74	1,30
	Nombre de jours travaillés	300	300	300	300	300	300
	Masse salariale (Mlt ou MF)	3,50	3,99	7,04	16,07	17,07	23,79
Salaire annuel moyen	152	168	251	469	539	854	
Ratio valeur ajoutée / salaires	Bâtiment	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	Travail des métaux	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	Alimentation	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	Habillement et cuir	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	Autres (est.)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Valeur ajoutée	Bâtiment	1,61	1,94	3,46	8,73	8,15	10,79
	Travail des métaux	0,27	0,29	0,43	0,80	0,94	1,51
	Alimentation	1,04	1,10	1,97	4,12	4,81	6,65
	Habillement et cuir	0,76	0,87	1,54	3,23	4,03	6,03
	Autres (est.)	0,17	0,20	0,35	0,79	0,85	1,20
Valeur ajoutée (Mlt ou MF)	3,84	4,39	7,74	17,68	18,78	26,17	
Amortissements / valeur ajoutée	1,8%	2,0%	2,2%	2,1%	2,5%	3,0%	
Revenu (Mlt ou MF)	3,77	4,31	7,57	17,30	18,31	25,38	
Capital productif	1,75	2,15	4,27	9,43	11,56	19,63	
<i>Valeur ajoutée/CA</i>	50%	50%	50%	50%	50%	50%	
<i>Capital/CA</i>	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	

c. Activités maritimes

Le chiffre d'affaires résulte des considérations développées dans le corps du texte pour la pêche. Pour le commerce où nous l'avons reconstitué à partir des différents types de charges et d'une estimation du résultat d'exploitation.

- Salaires : ils sont pris égaux à 33% du chiffre d'affaires dans le cas de la grande pêche et à 50% dans le cas de la pêche côtière ; dans la marine de commerce, ils sont évalués à partir d'un salaire mensuel de référence, appliqué à 70% des mois de l'année.
- Valeur des actifs : les coûts par tonneau des bateaux sont fixés dans l'esprit des éléments présentés dans le corps du texte, c'est-à-dire plus élevés pour la pêche côtière, intermédiaires pour la grande pêche, et plus faibles pour le cabotage. La durée d'amortissement des actifs est prise égale à 12 ans.
- Valeur des coûts :
 - o Coûts des vivres : ils sont supposés égaux à 50% des salaires (sauf dans le cas de la pêche côtière).
 - o Coûts d'assurance : ils sont supposés être égaux à 5% de la somme du coût des bateaux et des vivres (approximation de la mise-hors) dans le cas de la grande pêche et du commerce, et à 3% pour la pêche côtière.

- Coûts de radoub et entretien : ils sont égaux à 130% des amortissements dans le cas de la grande pêche, et à 80% des amortissements dans les autres cas.
- Les autres coûts sont pris égaux à 20% des autres consommations intermédiaires dans le cas de la grande pêche, et à 10% dans les autres cas.

Tableau 130 : Modélisation de la valeur ajoutée des activités maritimes

		1700	1740	1785	1840	1875
Pêche à la morue	Nombre de bateaux	30	80	110	75	50
	Tonnage moyen	70	80	110	140	170
	Tonnage total	2100	6400	12100	10500	8500
	Pêche par tonneau (t)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
	Pêche totale (t)	1260	3840	7260	6300	5100
	Prix du poisson (lt ou F/kg)	0,24	0,32	0,40	0,50	0,53
	Indice	48	64	80	100	106
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,30	1,23	2,90	3,15	2,70
	Coût des bateaux par tonneau	130	160	200	280	350
	Valeur des actifs (Mlt ou MF)	0,27	1,02	2,42	2,94	2,98
	Amortissements (12 ans)	0,02	0,09	0,20	0,25	0,25
	Coûts de radoub et entretien	0,03	0,11	0,26	0,32	0,32
	Equipage moyen	20	25	35	30	20
	Equipages totaux	600	2000	3850	2250	1000
	Part revenant aux équipages	33%	33%	33%	33%	33%
	Salaires (Mlt ou MF)	0,10	0,41	0,96	1,04	0,89
	Coût des vivres	0,05	0,20	0,48	0,52	0,45
	Salaire + vivres unitaire moyen	249	305	373	693	1338
	Coûts d'assurance	0,02	0,06	0,14	0,17	0,17
	Autres coûts	0,02	0,08	0,18	0,20	0,19
Revenu (Mlt ou MF)	0,16	0,70	1,64	1,69	1,33	
Pêche côtière	Nombre de bateaux	80	180	180	480	480
	Tonnage moyen	6,5	5	6,0	8,0	9,0
	Tonnage total	520	900	1080	3840	4320
	Produits de la pêche par tonneau (klt ou kF/tx)	0,20	0,26	0,27	0,33	0,41
	Nombre de pêcheurs à pied	700	500	500	500	500
	Chiffre d'affaires individuel (klt ou kF/an)	0,03	0,03	0,05	0,11	0,19
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,13	0,25	0,32	1,32	1,87
	Coût des bateaux par tonneau	163	200	250	350	450
	Valeur des actifs (Mlt ou MF)	0,08	0,18	0,27	1,34	1,94
	Amortissements (12 ans)	0,01	0,02	0,02	0,11	0,16
	Coûts de radoub et entretien	0,01	0,01	0,02	0,09	0,13
	Equipage moyen	5,2	5,2	4,5	3,5	3,5
	Equipages totaux	416	936	810	1680	1680
	Part revenant aux équipages	50%	50%	50%	50%	50%
	Salaire mensuel moyen	12	13	17	35	50
	Salaires (Mlt ou MF)	0,06	0,13	0,16	0,66	0,93
	Salaire + vivres unitaire moyen	151	134	196	393	556
	Rémunération des pêcheurs à pied	0,02	0,02	0,03	0,05	0,10
	Coûts d'assurance	0,003	0,01	0,01	0,04	0,06
	Autres coûts	0,002	0,00	0,01	0,03	0,04
Revenu (Mlt ou MF)	0,09	0,20	0,24	1,00	1,38	
Commerce	Nombre de bateaux	20	128	90	342	304
	Equipage moyen	4,0	4,6	4,5	4,5	4,5
	Equipages totaux	80	592	405	1539	1368
	Salaire mensuel moyen	14	16	23	45	65
	Salaire annuel moyen	118	134	193	378	546
	Salaires (Mlt ou MF)	0,009	0,079	0,078	0,582	0,747
	Tonnage moyen	13	27	35	53	53
	Tonnage total	254	3466	3150	18126	16112
	Coût des bateaux par tonneau	98	120	150	210	300
	Valeur des actifs (Mlt ou MF)	0,025	0,42	0,47	3,8	4,8
	Amortissements (12 ans)	0,002	0,03	0,04	0,32	0,40
	Coûts de radoub et entretien	0,002	0,03	0,03	0,25	0,32
	Coût des vivres	0,005	0,04	0,04	0,29	0,37
	Coûts d'assurance	0,001	0,02	0,03	0,20	0,26
	Autres coûts	0,001	0,01	0,01	0,07	0,10
	Résultat d'exploitation/actifs	10%	10%	10%	10%	10%
	Résultat d'exploitation (Mlt ou MF)	0,002	0,04	0,05	0,4	0,5
	Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)	0,023	0,26	0,27	2,10	2,68
	Revenu (Mlt ou MF)	0,012	0,12	0,13	0,96	1,23
	Ensemble	Flotte totale	130	388	380	897
Tonnage total		2874	10766	16330	32466	28932
Tonnage moyen		22	28	43	36	35
Chiffre d'affaires (Mlt ou MF)		0,45	1,74	3,49	6,58	7,26
Valeur ajoutée		0,30	1,15	2,27	4,33	4,75
Revenu (Mlt ou MF)		0,26	1,01	2,00	3,65	3,94

Annexe 51 : Reconstitution par l'ISEA de l'évolution quantitative de l'économie française de 1700 à 1880

Tableau 131 : Evolution de la production agricole française selon l'ISEA¹⁸⁵⁰

en MF, sauf capital en GF	1701-10	1751-60	1771-80	1781-90	1803-12	1815-24	1825-34	1835-44	1845-54	1855-64	1865-74	1875-84
Céréales nettes des semences	753	620	1039	1102	1100	1718	1965	2192	2682	3137	3526	3368
Pommes de terre, légumes secs						136	194	275	355	492	502	680
Cultures industrielles			230	150	64			252	251	427	408	397
Vin, cidre	137	255	458	268	719	661	745	559	612	1496	1888	1346
Bois	60	80	106	145	141			239	336	470	466	293
Fruits & légumes	57	200	156	158	360			163	203	311	380	402
Fourrages					711	543	569	860	1172	1951	2286	2567
Pailles						1268	1327	1310	1173	1262	1184	1558
Autres						213	257					
Produit végétal	1007	1154	1989	1823	3095	4539	5057	5850	6784	9546	10640	10611
Conso animale céréales, p. de terre...								493	640	724	847	923
Produit végétal net (hors conso. anim.)	1007	1154	1989	1823	2384	2728	3161	3187	3799	5609	6323	5563
Viande (consommation)	73	88	148	257	472	427	506	555	732	1147	1680	1964
Importations nettes						-3	-6	-4	-7	-42	-106	-159
Laine				81	81	137	151	129	138	151	97	80
Soie		15	15	19	15	22	37	85	78	52	76	37
Lait	105	120	275			520	504	525	532	528	616	836
Conso. animale de lait				376	338	-320	-306	-300	-280	-240	-294	-399
Beurre, fromage						199	227	248	307	428	510	464
Œufs					39	60	73	86	98	119	146	190
Peaux, volailles				45	83	94	111	122	161	252	370	511
Croît						10	10	47	6	0	6	7
Produit animal net	178	223	438	778	1028	1146	1307	1493	1765	2395	3101	3531
Production ("produit agricole final")	1185	1377	2427	2601	3412	3874	4468	4680	5564	8004	9424	9094
Consommations intermédiaires	47	55	96	104	119	116	134	187	278	640	1037	1273
Valeur ajoutée ("produit brut")	1138	1322	2330,5	2497	3293	3758	4334	4493	5286	7364	8387	7821
Amortissements				42	86	115	125	132	134	146	138	116
Revenu ("produit net")				2455	3207	3643	4209	4361	5152	7218	8249	7705
Terres (min.)				25,0		30,0		36,8	61,2			92,0
Terres (max.)				30,0		32,0		38,1	63,8			
Bâtiments				2,7		3,5		3,8	6,2			6,0
Cheptel						1,4		2,5	2,8			5,8
Matériel						2,5		2,8	2,3			1,5
Capital total (min) (GF)				28,8		36,2		45,9	75,7			105,2
Capital total (max) (GF)				36,3		40,8		47,2	78,8			107,0

¹⁸⁵⁰ Jean-Claude TOUTAIN, *Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958, op. cit. supplément, tableaux 76, 91, 96*

Tableau 132 : Evolution de la production industrielle française selon l'ISEA¹⁸⁵¹

En millions de francs

	1781-90	1803-12	1815-24	1825-34	1835-44	1845-54	1855-64	1865-74	1875-84
Electricité									
Gaz					2	4	13	24	44
Pétrole et carburants							15	15	26
Combustibles solides	7	6	8	13	26	34	74	131	176
Extraction de minerais métalliques	2	4	3	4	5	9	15	14	14
Extraction de matériaux de construction	8	14	17	20	24	31	61	66	103
Extraction de minerais divers	8	9	11	11	12	10	12	12	13
Production des métaux	34	68	48	38	51	65	116	139	169
Transformation des métaux	100	187	115	172	252	283	485	646	888
Industrie du verre	2	7	8	9	11	14	17	25	33
Céramique et fab. de matériaux de const	13	23	21	27	30	40	57	61	84
Industries chimiques	10	34	90	122	163	168	161	182	218
Caoutchouc					1	2	6	9	16
Tabac et allumettes	8	18	12	14	18	16	27	32	38
Corps gras	15	23	23	29	36	43	61	67	80
Industries textiles	332	497	638	938	1335	1448	1470	1529	1676
Cuir	57	106	187	190	225	370	470	560	615
Papiers, cartons	18	19	28	38	41	40	47	67	80
Presse, édition	7	9	13	14	18	24	43	70	85
BTP	315	310	355	490	785	1035	1370	1589	1441
Industries alimentaires	518	602	716	843	963	1170	1462	1742	1634
Habillement et travail des étoffes	510	576	699	1027	1343	1464	1470	1671	1690
Bois et ameublement	286	451	309	247	305	374	623	792	922
Valeur ajoutée ("produit brut")	2250	2963	3301	4246	5646	6644	8075	9443	10045
Autoconsommation paysanne	-430	-458	-448	-426	-401	-367	-334	-266	-171
Valeur ajoutée corrigée	1820	2505	2853	3820	5245	6277	7741	9177	9874

¹⁸⁵¹ Tihomir J. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964 », *op. cit.* AF6, tableau 3 ; Jean MARCZEWSKI, « Le produit physique de l'économie française de 1789 à 1913 », *op. cit.* tableau 3, pour l'estimation de l'autoconsommation paysanne.

SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMEES

Abréviations : AN : Archives nationales ; BN : Bibliothèque nationale de France ; BA : Bibliothèque de l'Arsenal ;
AE : Archives des Affaires étrangères ; AD50 : Archives départementales de la Manche

1. Population de la Manche

Comptes et rôles de fouage :

Types de documents	Sources	Référence des dépouillements
1365, 1368 : comptes de fouage de la vicomté de Coutances	BN ms. fr. 25902, n° 11 et 18 ; 25943, n°44	Michel NORTIER, « Aperçus sur la population de la vicomté de Coutances vers 1365-1368 », in <i>Notices, mémoires et documents</i> de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, vol. 65, 1957
1389 à 1410 rôles de fouage	BN ms. fr. 25902-25905	Michel NORTIER, « Contributions à l'étude de la population de la Normandie », in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1970 n°19
1421 rôles de l'aide imposée par les Anglais	BN ms. fr. 25766, 25904 à 909, 24943-44-48, 26044, 26367 ; BN NAF 1482, 3626, 5825, 9254, 21160, 21278	id. in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1971 n°20
1422 à 1458 rôles de fouage	BN ms. fr. 29508-29513 AD50 2 J 775	id. in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1973 n°22 -
1461 à 1497 rôles de fouage	BN ms. fr. 25902-25943 AD50 2 J 1069	id. in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1976 n°25 -
1500 à 1515 rôles de fouage	<i>ibid.</i>	id. in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1981 n°30
1518 à 1533 rôles de fouage	<i>ibid.</i>	id. in <i>Cahiers Léopold Delisle</i> , 1990 n°39
1535 à 1578 rôles de fouage	AD50 6J6	Matériaux rassemblés par M. NORTIER en vue d'une nouvelle « contribution », inachevée

Départements et rôles de taille (Archives départementales du Calvados sauf mention contraire) :

Types de documents	Élections							
	Avranches	Bayeux	Carentan	Coutances	Mortain	St-Lô	Valognes	Vire
État par le menu et au vrai des deniers imposés pour 1636-37	4C1105	4C1105	4C1105		4C1105	4C1105		4C1105
Département de 1652	<i>Statistiques démographiques</i> , de Jacques DUPAQUIER p. 139-210				<i>ut contra</i>			
Rôles de taille de 1668						2C2342-		
Rôles de taille de 1688		2C2342-				2350		2C2449-
Rôles de taille de 1700		2350						2483
Rôles de taille de 1709								
Rôles de taille de 1700, 1750, 1785	<i>C1 à C193 AD Manche</i>							
Rôles de taille de 1750, 1761, 1772						<i>C512 à 581 AD50</i>		
Département de 1719		C4408						
Département de 1722			C4459	C4469	C4479	C4487		
Département de 1731				C4470	C4480	C4488		C4511
Département de 1746			C4459			C4489	C4503	
Département de 1749			C4459				C4503	
Rôles de quelques paroisses vers 1767	C4401 à 03	C4414 à 16	C4460 à 64bis	C4472 à 75	C4481 à 83	C4490 à 96	C4506 et 08	
Département de 1772								C4511

Douaire de Jeanne d'Evreux : AN, KK 292 et BN, nouv. acq. fr. 1455 (ou sa copie du XIX^e siècle NAF 21660)

Informations sur le Domaine royal et aveux du Cotentin sous Charles V et VI : voir l'annexe 3

Enquêtes des Intendants (Archives départementales du Calvados sauf mention contraire) :

Types de documents	Elections							
	Avranches	Bayeux	Carentan	Coutances	Mortain	St-Lô	Valognes	Vire
Mémoires statistiques de 1698				C281		C286		C292
Mémoire de l'intendant Foucault de 1699	AN H/1588/10							
Enquête sur les élections de 1727	C272	C276	C279	C282	C287	C284	C288	C290
Mémoires de 1731 sur les productions du sol, commentaires de 1759			C280	C283		C285		C291
Enquête du Contrôleur général Orry 1756	AN, KK 1005H							
Mémoires de 1764				C283		C285	C289	C292
Tableau de la situation économique en 1787	C1056							

Dénombrements (Archives départementales du Calvados sauf mention contraire) :

Types de documents	Élections							
	Avranches	Bayeux	Carentan	Coutances	Mortain	St-Lô	Valognes	Vire
Statistique des feux de 1697				BN ms. fr. 22612			BN ms. fr. 22612	
Dénombrement des feux et des âmes vers 1700								BA ms. 4049
Dénombrement des feux 1713	BN ms. fr. 11385, transcrit dans <i>l'Atlas historique de Normandie</i> , de P. GOUHIER <i>et al</i>							
Enquête du Contrôleur général Orry 1745	AE Fonds France, ms 1767							
Dénombrement des habitants de 1764			C180	C181 non communicable Ville de Coutances C182	C184	C183	Valognes C185 Bricquebec C186 Barfleur C187 Cherbourg C188	
Dénombrement des habitants de 1774								C190

Dénombrements des nobles (Archives départementales du Calvados sauf mention contraire) :

Types de documents	Élections							
	Avranches	Bayeux	Carentan	Coutances	Mortain	St-Lô	Valognes	Vire
Recherche de noblesse de Montfaut	<i>Recherche de Montfaut</i> , par P.E.M. Labbey de la Roque, 1818					<i>ut contra</i>		
Rôle de la noblesse de 1640	"La noblesse du Cotentin au XVIIe siècle", in <i>Mémoires et documents de la SAHN de la Manche</i> , vol. 11, 1893 et vol. 12, 1894					<i>ut contra</i>		
Rôle de capitation 1701			C4631	C4632		C4634		
Rôle de capitation 1751								C4635
Rôle de capitation 1769	C4619							
Rôle de capitation 1787				C4632	C4633	C4634	C4635	C4636

Statistiques de la fin de l'Ancien Régime :

- Etat de population du grand baillage de Coutances : Archives nationales. B^a 58, liasse 144
- Comptes-rendus des assemblées primaires de 1789 : Archives nationales, B^a 35, liasse 70
- *Département de la Manche divisé en districts et ses districts en cantons, par MM. les Députés de ce Département à l'Assemblée Nationale*, 1790, Archives nationales, F²⁰ 352 ou D IV^{bis} 38
- *Démarcation des arrondissements et cantons de ce départ^r [la Manche] & actes relatifs 1790 à 1792*, Archives nationales, D IV^{bis} 67, dossier 3
- Dénombrement des citoyens actifs de 1790 : Archives nationales, F²⁰ 352 ou D IV^{bis} 38
- Dénombrement général de l'an II (1793) : Archives nationales, F²⁰ 352 ou D IV^{bis} 51 pour les districts de Coutances, Mortain et Valognes
- Recensement de l'an VIII (1800) : Archives nationales, F²⁰ 352

Autres sources :

- Abbé [Louis DE COURCILLON DE] DANGEAU, *Etat en abrégé de la généralité de Caen en 1668*, BN ms. fr. 22613, f^o 143 v^o
- Dom LENOIR, *Cahiers*, 76 volumes, collection privée (copies sur microfilm aux Archives de la Manche)
- Claude-Marin SAUGRAIN, *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, 1709, tome 2, p. 44-71
- Claude-Marin SAUGRAIN, *Nouveau dénombrement du royaume, par généralités, élections, paroisses et feux*, 1720, 1735, tome 2, p. 43-66
- Abbé [Louis-Alexandre] EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Avignon, 1764-1770, t. 4
- Anonyme, Almanach royal année commune MDCC.XCI, Laurent D'HOURY éditeur, sans date (1790)
- Anonyme, Almanach national de France l'an troisième de la République française une et indivisible, de l'Imp. de TESTU, successeur de la veuve D'HOURY, sans date (1794)
- Jacques DUPAQUIER, *Statistiques démographiques du bassin parisien (1636-1720)*, Paris, Gauthier-Villars, 1979
- Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Base « Cassini » (*Des villages de Cassini aux communes actuelles*) : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>

2. Prix

Achats-ventes de rentes :

- Archives départementales de la Manche : *Inventaires sommaires des anciennes séries A et H* :
 - François-Nicolas DUBOSC, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives civiles : série A, t. I (articles 1 à 3866)*, 1865
 - Paul LE CACHEUX, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives civiles : série A, t. II (supplément, articles 3867 à 4202)*, 1925
 - François-Nicolas DUBOSC, Jean SEGUIN, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives ecclésiastiques : série H, clergé régulier. I, Abbayes d'Aunay (n^o 1 à 113), Blanchelande (n^o 114 à 1400), Cerisy (n^o 1404 à 1950)*, 1866-1931
 - François-Nicolas DUBOSC, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives ecclésiastiques : série H, clergé régulier. t. I, fasc. 2, Abbaye de Cherbourg*, 1869
 - François DOLBET, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives ecclésiastiques : série H, clergé régulier. t. III, Abbayes de Fontenay, Hambye et Lessay*, 1912

- Paul LE CACHEUX, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives ecclésiastiques : série H, clergé régulier. t. IV, fasc. 1, Abbaye de La Lucerne*, 1914
- MM. LE CACHEUX, THOMAS-LACROIX et LEGOY, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Manche, archives ecclésiastiques : série H, clergé régulier. t. IV, fasc. 2, Abbaye de Montebourg*, 1942
- *Cartulaire de la Manche*, édité par François DUBOSC, 1878 : Abbaye de La Lucerne : 1^{ère} partie ; CLII, CLIII, CLIV, CLXVI ; 2^{ème} partie : I, II, VI, VII, X, XI, XIX ; Abbaye de Mont-Morel : CLXIV, CLXV, CCLXX, CCLXXXVII
- Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, transcrit par François DUBOSC, Médiathèque Jacques Prévert de Cherbourg, ms. 118, n° 23,40
- Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Saint-Lô, édité par Edouard LEPINGARD, in *Notices, Mémoires et Documents* publiés par la SAHM : 3^{ème} partie, 1901, p. 85 ; 4^{ème} partie, 1908, p. 55, 56, 62, 63, 64
- *Cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, édité par J. FONTANEL, 2003 : p. 122, 124, 172, 174, 179, 201, 203, 265, 516, 520, 521
- Chartrier de Bricquebec, Archives départementales de la Manche, 280 J 150
- Cartulaire de Guillaume le Gros, prieur de La Bloutière, édité par Paul LE CACHEUX, in *Mélanges de la Société d'histoire de la Normandie*, 1925, p. 107-191
- Charles BREARD (ed.), *Les cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec*, 1908
- Cartulaire de Guillaume OSBER, Archives départementales de la Manche, 5J84

Apprécies et sources équivalentes :

- Archives départementales de la Manche, *Inventaires sommaires* des anciennes séries A et H :
 - Recette de Carentan : A32, 43, 45, 46, 49, 50, 52, 56, 57, 69, 70, 71, 73, 76, 80, 119, 3898, 3902, 3904, 3912, 4097, 4098, 4099, 4100, 4103
 - Recette de Valognes : A3850, 4171, 4174
 - Recette de Mortain : A294, 301, 304, 310, 311, 330, 351
 - Recette de Coutances : A152, 157, 203
 - Fonds de l'hôpital de Coutances A30
 - Abbaye de Blanchelande : H1178, 1183, 1203, 1321
- Bibliothèque nationale : ms. fr. 25948 n° 960 ; NAF 21660 (Douaire de Jeanne d'Evreux)
- Archives nationales : KK 1339, n°49
- Archives départementales du Calvados, C2591 à 2773
- Archives municipales de Carentan, 4F8

Aveux de fiefs :

- Archives nationales : Q¹ 651, aveu et dénombrement du fief du Routour à Montgardon du 9 octobre 1398, du fief de La Rochelle du 3 janvier 1386, du fief de Villechien du 12 mai 1397, du fief d'Anneville-en-Saire du 3 août 1399
- Transcriptions d'après Dom LENOIR par Nicolas ABRAHAM, *Entre destructions, présence anglaise et reconstruction : le clos du Cotentin au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2015 : fief de Tréauville du 12 décembre 1398, du fief du Dic à Gouey du 4 août 1399, du fief de Surville du 18 juin 1399, du fief de la Varenguière à Osonville du 31 mai 1399, du fief de Sortosville (-en-Beaumont) du 5 mars 1403, du fief du Breuil aux Moitiers-d'Allone du 16 octobre 1400

Informations :

- Chartrier de Bricquebec, Archives départementales de la Manche, 280 J 150 (1493)
- Transcriptions d'après Dom LENOIR par Nicolas ABRAHAM, *Le clos du Cotentin au XV^e siècle*, op. cit. : n° 33 à Cosqueville (1409), n° 49 à Néville (1419), n° 52 à Ravenoville (1425)

Contenances des mesures locales : par référence aux dates figurant sur les tableaux de l'annexe 7 (ISAM : *Inventaire sommaire des Archives de la Manche*) :

- XIII^e : Julie FONTANEL, *Le cartulaire du Chapitre cathédral de Coutances*, 2003
- XIV^e siècle : rentes du chapitre de Coutances ou de l'abbaye de Cherbourg
- vers 1301 : Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole*, op. cit. p. 597
- 1302 : ISAM H1331
- 1329 : douaire de Jeanne d'Evreux
- 1409 : BNF, ms. fr. 25948 n° 960
- Vers 1410 : appréciée des denrées de la vicomté de Carentan, Archives dép. de la Manche, 2 J 161
- 1432 : ISAM H461
- 1433 : Information sur la baronnie de la Luthumière, Dom Lenoir, vol.9, p.154-160
- 1445 : Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole*, op. cit. p. 605
- 1446-51 : Gustave DUPONT-FERRIER, « Le prix des denrées dans le Cotentin au milieu du XV^e siècle », op. cit. et Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole*, op. cit. p. 605

- 1473 : Prisée de la baronnie de Saint-Sauveur (Archives municipales de Grenoble, mss. 1399)
- 1480 : ISAM H983
- 1484 : Chartrier de Bricquebec, Archives dép. de la Manche, 280J, art. 150
- 1539 : Aveu du fief de la Haye à Brucheville, Archives dép. de la Côte-d'Or, 44F art. 578
- 1557 : Compte de l'Hôtel-Dieu de Coutances, Archives dép. de la Manche, 1 HD E 16
- 1573 : ISAM, A3850
- 1577 : Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole, op. cit.* p. 577
- 1593 : ISAM H752
- 1597 : ISAM H9160
- XVII^e siècle : ISAM A331
- 1601: ISAM A73
- 1620 : ISAM H1144
- 1625 : ISAM A35
- 1635-54 : ISAM A4112
- 1656 : ISAM H8829
- 1665 : ISAM H1149, A56
- 1644 : ISAM A45
- 1678 : Aveu et dénombrement du prieuré de La Perrine en 1678, in François DUBOSC (éd.), *Chartrier du prieuré de La Perrine*, 1878, p. 46
- 1685 : ISAM A8019
- XVII^e siècle : Jacques PEUCHET, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, an VIII, tome 5, article « Normandie », p. 253 sqq
- 1701 : Archives diocésaines de Coutances, « dossier P » de Brucheville
- 1709 : ISAM H1157
- 1730-83 : Archives dép. de la Manche, 353 J 362 ; Archives dép. du Calvados, C283 ; Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, 1892, tome 1, p. 594
- 1739-64 : Archives dép. du Calvados, C2676 et C289
- 1742 : ISAM A69
- 1743 : ISAM A3455
- 1745 : Archives municipals de Cherbourg, HH5
- 1751 : Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances, op. cit.* tome 1, p. 477
- 1757 : ISAM H1321
- 1759 : Archives dep. du Calvados, C280
- 1761 : Archives dep. du Calvados, C291
- 1764 : Archives municipales de Cherbourg, HH5
- 1773 : ISAM A4
- 1778 : Archives de l'Hôtel-Dieu de Coutances, B400
- 1780 : ISAM A325
- 1785 : ISAM H687
- 1789 : Etats des rentes (Valognes, 1790) et états des bénéfices (Avranches et Coutances, XVIII^e siècle) cités par Emile BRIDREY, *Cahiers, op. cit.* à l'article de chaque paroisse (références dans le tome 1, p. 72 et 73)
- 1793 : Archives nationales, D^{IVbis} 51 (cité par Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances, op. cit.* à l'article de chaque paroisse)
- An X : « Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de la Manche et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique... publiées par ordre du préfet du département en l'an X », in *Annuaire du département de la Manche*, 1835, p. 40-46

Prix en 1790 et maximum de 1793 :

- Archives nationales, F¹² 1544¹⁷
- Léon BIOLLAY, *Les prix en 1790*, 1886

Autres sources :

- M. DESCHAMPS DE VADEVILLE, « Tableaux des apprécies de différentes denrées vendues au marché de Coutances de 1684 à 1778 », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, vol. 2, 1877
- Gustave DUPONT-FERRIER, « Le prix des denrées dans le Cotentin au milieu du XV^e siècle », in *Association française pour l'avancement des sciences. 34, Compte-rendu de la 34^e session Cherbourg 1905, Notes et mémoires*, p. 1050-1054
- Gustave DUPONT-FERRIER, « Quelques denrées alimentaires et leur taxation dans le Cotentin, de Charles VI à Louis XI », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1941, n° 5, p. 409-420
- E. IZARN (éd.), *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, 1885
- Prix des laines 1789-1828 : *Annuaire de la Manche*, 1831, p.135

- *Prix et salaires à diverses époques, op. cit.* Manche : p. 150-151

Prix dans d'autres régions :

- Françoise BAYARD, « Le prix du blé au marché de la Grenette à Lyon au XVIIIe siècle », in *Revue du Nord*, 2013, n° 2-3, p. 285-306
- Micheline BAULANT, Jean MEUVRET, *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris (1520-1698)*, 1960-62, 2 vol.
- Micheline BAULANT, « Le prix des grains à Paris de 1431 à 1788 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n° 3, p. 520-540
- Arcisse DE CAUMONT, « Le prix du blé et de quelques autres denrées à Caen à partir du XIIIe siècle », in *Comptes rendus de la 7e session du Congrès scientifique de France tenu au Mans en septembre 1839*, tome 1, p. 308-311
- Jacques DUPAQUIER, M. LACHIVER, J. MEUVRET, *Mercuriales du Pays de France et du Vexin français (1640-1792)*, 1968
- Georges et Geneviève FRECHE, *Les Prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1863)*, extraits des Mercuriales, 1967
- R. LATOUCHE, « Le prix du blé à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1932, p. 337-351
- P. MANTELLIER, « Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consumaient en la ville d'Orléans au cours des XIVE, XVE, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles », in *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome 5, 1862, p. 103-500
- Monique METAYER, « Les prix du blé et de l'avoine à Douai de 1329 à 1793 », in *Revue du Nord*, 1963, tome XLV, p. 157-176
- Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, *La formation des prix céréaliers en Brabant et en Flandre au XVe siècle*, 1975
- Charles VERLINDEN, Jan CRAEYBECKX, E. SCHOLLIERS, « Mouvements des prix et des salaires en Belgique au XVIe siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1955, n° 2, p. 173-198
- Georges D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1820*, 1894, 7 vol.

3. Salaires

Archives paroissiales : Archives départementales de la Manche :

- Sainte-Marie-du-Mont, 300 J 259 n° 6 à 11
- Pirou, 300 J 139 n° 1
- La-Rondehaye, 300 J 151 n° 2
- Montpinchon, 300 J 120 n° 181
- Périers, 300 J 424 n° 25 et 123

Autres sources :

- « Salaires des ouvriers », in *Annuaire du département de la Manche*, 1837, p. 6, 14, 22, 30, 38, 46, 54, 62, 70, 76, 83, 115
- Comte DE PONTGIBAUD, *Le chartrier de Fontenay, Le Berseur de Fontenay, Le Viconte de Blangy, De Moré de Pontgibaud, 1734-1892*, 1913
- Marie-Suzanne DE PONTHAUD, « L'église de Sainte-Marie-du-Mont », in *Art de Basse Normandie*, 1998
- H. SABINE, « Parties des œuvres de charpenterie et de machonnerie faites par grant nécessité en la viconté d'Auge, prises sur le Roy notre sire et comptées au terme de Pasques, l'an mil trois cent soixante six », in *Bulletin de la Société d'histoire de Normandie*, 1880-1883, p. 187-192
- Rémy VILLAND, in *Publications multigraphiées de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* :
 - o « Inventaire du chartrier du château de Courcy à Fontenay-sur-Mer », n° 18, 1974
 - o « Inventaire du chartrier de Saint-Pierre Langers », n° 69, 1987, tome 2, art. 56 à 66
 - o « Compte de recettes et dépenses pour la construction d'un déambulatoire de l'église Notre Dame de Granville », n° 66, 1986
 - o « L'activité du port de Granville », n° 46, 1984

Salaires dans d'autres régions :

- Micheline BAULANT, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris, de 1400 à 1726 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, n°2, p. 463-483
- Corinne BEUTLER, « Bâtiments et salaires : un chantier à Saint-Germain-des-Prés, de 1644 à 1646 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, n° 2, p. 484-517
- Yves DURAND, « Recherches sur les salaires des maçons à Paris au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 44, n°4, 1966, p. 468-480

- Marie-Anne MOULIN, « Évaluer le prix de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction du duché d'Alençon au XV^e siècle », in *Les Cahiers de Framespa*, 17, 2014

Publications des services statistiques nationaux :

- Statistique générale de la France, *Prix et salaires à diverses époques*, 1863, Manche : p. 6, 14, 22, 30, 38, 46, 54, 62, 70, 76, 83, 186
- Statistique générale de la France, *Salaires et coût de l'existence à diverses époques, jusqu'en 1910*, 1911

4. Activité économique (agriculture, commerce et industrie, activités maritimes)

Cens, redevances, services et fermages (Ancien Régime) :

- Censier de la seigneurie du Mesnil-Rainfray (fin du XIII^e siècle) : médiathèque d'agglomération de Flers, fonds Oger (transcrit dans Lucien MUSSET, « Autour du censier du Mesnil-Rainfray, aperçu de la seigneurie rurale dans le bocage normand », in *Le pays bas-normand*, 1971, n° 63, p. 2-17)
- Terrier de Guillaume LE TELLIER, baron de la Luthumière (1480) : Archives départementales de la Manche, 4 J 45 (transcrit dans François VULLIOD, *La baronnie de la Luthumière pendant la guerre de cent Ans*, 2015)
- Cartulaire de Guillaume OSBER, seigneur de Tesson (après 1433) : Archives dép. de la Manche, 5 J 84 (transcrit dans Eric BARRE, *Le cartulaire de Guillaume OSBER*, 2017)
- Prisée de la baronnie de Saint-Sauveur et Néhou (1473) : copie, Archives municipales de Grenoble, mss. 1399 ; Archives départementales de la Manche, microfilm 1 Mi 19
- Terrier de Sottevast (1431) : Bibliothèque nationale, NAF 1416
- Terrier de Richard FORTESCU (vers 1463) : transcrit en annexe de Thomas FORTESCUE, *History of the family of Fortescue*, 1880
- Compte de la baronnie de Varengebec (1510-1511) : Archives départementales de la Manche, 4 J 31
- Terrier d'Hémevez (vers 1620) : Archives départementales de la Manche, 261 J 42
- Terrier de la commanderie des Hospitaliers de Valcanville (1651) : Archives nationales, S 5465 ; (1764) : S 5466 et 5467
- Plan-terrier de la commanderie des Hospitaliers de Villedieu-de-Saultchevreuil (1742) : Archives municipales de Villedieu-les-Poêles ; copie aux Archives départementales de la Manche, 1 Mi 181
- Plan-terrier de la baronnie de Périers (après 1762) : Archives départementales de l'Eure, H 800-803 ; copie aux Archives de la Manche, 1 Mi 86
- Terrier de la baronnie de la Motte (1734) : Archives de la Manche, 301 J 347
- Hôtel-Dieu de Coutances, comptes du bien et du revenu (1557-1788) : Archives de la Manche, 1 HD E16 à 49
- Chapitre de Coutances, comptes du chapitre : Archives de la Manche, 301 J 150 à 187
- Inventaire des titres, droits et revenus du Chapitre d'Avranches (vers 1760) : Archives de la Manche, 206 J 19
- Chartrier de Canisy : Archives départementales de la Manche, 353 J 845, 642, 846
- Terrier du prieuré de Réville (1301) : mentionné dans le rapport au préfet de l'archiviste départemental en 1855, in *Annuaire de la Manche*, 1856, p. 379
- Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, copie par l'archiviste départemental vers 1850 : manuscrits de la médiathèque J. Prévert de Cherbourg, n° 118

Pour mémoire, autres terriers existants¹⁸⁵² mais non exploités :

- Terrier de la sieurie de la Molinière (à Montpinchon et Saint-Sauveur-de-Bonfossé), relevant de l'abbaye Notre-Dame d'Aunay-sur-Orne (1643) : Archives départementales du Calvados, H 710
- Terriers de la commanderie de Villedieu-de-Saultchevreuil (1650, 1679, 1710) : Archives municipales de Villedieu-les-Poêles
- Terrier de Picauville, relevant de la Ste-Chapelle de Paris, (1729-1732) : Archives nationales, S* 991 et S* 992
- Terres relevant de l'abbaye Saint-Etienne de Caen : Archives départementales du Calvados
 - o Terriers de la baronnie du Fresne, à Baupte (1436) : H 2706 ; (vers 1580) : H 2707 ; (1734) : H 2637
 - o Marchement d'Houtteville (1583) : H 2718
 - o Terriers de la baronnie de Vains (1450) : H 3692 ; (1610) : H 3694 ; (vers 1760) : H 3696
- Terres relevant de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp : Archives départementales du Calvados
 - o Terrier de Quettehou (1772) : H 5044
 - o Terrier de Saint-Vaast-la-Hougue (1765) : H 5047

Rôles de l'impôt territorial de 1789, Archives départementales du Calvados :

- Election d'Avranches : C8199-8210
- Election de Carentan : 8225
- Election de Coutances : C8226
- Election de Mortain : C8227-33

¹⁸⁵² Thomas JARRY, *Terriers et plans parcellaires de Basse Normandie*, 1998 (collection Enquêtes rurales, n° 5)

- Election de Saint-Lô : C8234-42
- Election de Valognes : C8243-55

Dîmes :

Décimateur	Paroisses	Dates extrêmes	Arch. dép. de la Manche
Chapitre cathédral	Montpinchon-la-salle	1528-1780	301 J 285
	Nicorps	1530-1788	301 J 285
	Belval	1534-1779	301 J 281
	Roncey	1517-1789	301 J 286
	Saint-Fragaire	1564-1789	301 J 286
	Saint-Germain de T.	1606-1789	301 J 287
	St-Pierre-d'Arthenay	1577-1789	301 J 288
	St-Vigor-des-Monts	1573-1789	301 J 288
	Toutes (<i>Registre des dîmes</i>)		301 J 279
	<i>Inventaire des titres justificatifs des droits de patronage et des dixmes appartenant au vénérable chapitre de Coutances (cahier papier, env. 500 p.)</i>		301 J 298
Abbaye de Montebourg	Acqueville	1401-1751	H 8624 sqq
	Brillevast	1419-1724	H 8897 sqq
	Canteloup	1400-1723	H 8945 sqq
	Carneville	1397-1747	H 8955 sqq
	Colomby	1417-1733	H 8983 sqq
	Emondeville	1583-1733	H 9191 sqq
	Néville	1428-1696	H 9518 sqq
Abbaye de Lessay	Angoville-sur-Ay	1674-1789	H 4718 sqq
	Mobec	1620-1762	H 5233 sqq
	St-Patrice-de-Clajds	1626-1786	H 5363 sqq
	Surville	1546-1758	H 5411 sqq

Taux d'intérêt : archives notariales de Carentan, Archives départementales de la Manche :

- 1659, 5^E 1467
- 1700, 5^E 1507
- 1740 : 5^E 1548
- 1780, 5^E 1627
- 1800, 5^E 1665-1666
- 1840, 5^E 18901-18902 et 5^E 1790-1791

Etats d'apparence des récoltes (1723-1789) : Archives départementales du Calvados, C2689-2711

Correspondances des Intendants avec le Contrôleur général :

- 1666 : Bibliothèque nationale, Mélanges de Colbert, 130, 130bis, 138, 141bis
- 1670-1672 : Bibliothèque nationale, Clairambault 792 et 793
- 1679-1707 : Archives nationales, G⁷ 213-222
- Enquêtes des Intendants (1698-1787) : voir plus haut §1 Population

Rapport de la visite des étalons par l'inspecteur des haras de la Généralité de Caen, 1679 : AN, G⁷ 213 n°132

Enquêtes agricoles de la Révolution et l'Empire : Archives nationales

- Enquête sur les animaux ruraux (an III) : F¹⁰ 506, F¹² 4517
- Enquête sur les bêtes à cornes (1813) : F¹⁰ 532
- Statistiques sur les animaux (annexes du rapport de MONTALIVET) : F²⁰ 103²
- Statistique sur les animaux domestiques (1812, 1825, 1839) : F²⁰ 724
- Correspondances sur les subsistances (an IV-1812) : F¹¹ 374-375
- Renseignements sur le produit des récoltes (1814-1828) : F¹¹ 510

Manufactures de tissage (statistiques semestrielles du XVIII^e siècle) :

- Draps et toiles (1715-1771) : Archives nationales, F¹² 561 et F¹² 1420 (mélanges entre ces dossiers)
- Draps : Archives départementales du Calvados : 1708 : C2852 ; 1722 : C2948 ; 1741 : C2949 ; 1745 : C2949 ; 1763 : C2966 ; 1764 : C2959 ; 1765 : C2967 ; 1769 : C2968 ; 1781 : C2969
- Toiles : Archives départementales du Calvados : 1763-1788 : C2854
- Marques des bureaux de contrôle des toiles : C2971

Analyses particulières de certaines manufactures (XVIII^e siècle) :

- Manufactures de papier de la généralité de Caen (1701) : AN, F¹² 1475
- Manufacture de toiles de Canisy (1740-1771) : Archives dép.de la Manche, 353 J 221
- Manufacture de toiles de Coutances (1673-1730) : Archives dép. de la Manche, 353 J 171
- Manufacture de draps de Cherbourg (1765) : Archives dép.du Calvados : C2863
- Manufacture de draps de Saint-Lô (1765) : Archives dép. du Calvados : C2870

Enquête sur les communautés d'arts et métiers (1750) : Archives départementales du Calvados : Avranches : C 2795 ; Carentan : C 2798 ; Coutances : C 2799 ; Mortain : C 2800 ; Saint-Lô : C 2801 ; Valognes : C 2802 ; Vire : C 2803

Manufactures (statistiques annuelles) : Archives nationales

- Ans II et III : Papeteries : F¹² 1484 ; Tanneries : F¹² 1470 ; Tissus de laine : F¹² 1347
- 1810-1812 et 1^{er} sem. 1813 : Tissage et filage : F¹² 1580 ; Papeteries et tanneries : F¹² 1595 ; Forges : F¹² 1607

Rapports des préfets, de 1807 à 1814 : Archives nationales :

- 1807 (général) : F¹² 1567
- 1811 (général) : F¹ c III Manche 6
- 1812 (papeteries et tanneries) : F¹² 1595
- 1814 (tissage de lin et chanvre, corderies) : F¹² 1625

Liste des manufacturiers et négociants les plus distingués en 1810 : Archives nationales, F¹² 937 et 936B

Mémoire de la Direction générale des Mines en 1811 : Archives nationales, F¹ c III Manche 6

Statistiques industrielles :

- Ans XII et XIII : Archives nationales, F¹² 1567
- Années 1868, 1875, 1880, 1882, 1887 : Archives nationales, F¹² 4517
- *Album graphique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur pour la France et l'Algérie : années 1811-1893*, Ministère des travaux publics, 1895

Rapports d'inspection de la marine et de la pêche et enquêtes :

- 1664 : Bibliothèque nationale, Cinq cents de Colbert, 199, f° 127-143
- 1704 : Archives nationales, F¹² 1641
- 1724 : Archives nationales, fonds Marine, C⁵ 19
- 1731 et 1740 : Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 159
- 1783 : Archives nationales, fonds Marine, C⁴ 174

Arsenal de Cherbourg : caractéristiques et coût des navires construits :

- Mémoires sur les navires de guerre et devis (XVIII^e siècle) : Archives nat., fonds Marine, B⁵ 3-4, D¹ 17-18
- Ministère de la marine et des colonies, *Liste de la flotte au 1er janvier 1898*, 1898
- Sénat, « Liste des constructions neuves que le ministre de la Marine est autorisé à continuer ou à entreprendre », in *Impressions : projets de lois, propositions, rapports, etc. 10 au 24 décembre 1890*, 1891, p. 640-657
- VERUSMOR, "Vaisseaux et frégates construits à Cherbourg depuis l'année 1795", in *Annuaire de la Manche*, 1842, p. 270-272
- Jean-Michel ROCHE, *Dictionnaire des bâtiments de la flotte de guerre française de Colbert à nos jours*, 2005
- Service historique de la défense à Cherbourg, « Documents généraux relatifs aux divers types de bâtiments de la flotte. Texte et planches », CH-I f° 2191
- Ministère de la marine et des colonies, *Compte définitif des dépenses de l'exercice 1837*, 1839

Pêche et marine marchande, divers :

- Mémoire de la préfecture de la Manche sur les rades, ports et atterages, du 22 mars 1812, Archives nat., F²⁰ 286
- Mouvements des ports (1820-1822) : Archives nationales, F¹² 1808
- Revue statistique de l'activité des ports en 1863 et 1868, in *Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg*, années 1863 et 1868
- Administration des douanes, *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1841*, 1842, p. 610-613 ; *Tableau général des mouvements de cabotage pendant l'année 1841*, 1842, p. 47-53
- *Rapport du Conseil d'Etat sur la question de savoir si la pêche au hareng doit être limitée* (1821), Archives nationales, F¹² 1836

Fiscalité (XIX^e siècle) : Archives nationales :

- Liste des contribuables les plus imposés en 1810 : AF^{IV} 1076

- Répartition des contributions foncière et personnelle : AF^{IV} 1076
- Statistique des patentes en 1827 : F²⁰ 743
- Rapport du 18 juin 1854 sur l'évaluation des revenus territoriaux de la France, par M. VANDAL, F²⁰ 765 (partiellement publié dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1879, p. 110-131, 185-199, 248-267)
- Loi du 31 juillet 1821, tableau C (Tableau de répartition par département du prélèvement annuel proposé à partir du 1^{er} juillet 1821) : *Bulletin des lois* n° 465, p. 56-57
- Révision des bases de la contribution foncière de 1885 : Direction générale des contributions directes, « L'évaluation des propriétés bâties », in *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1890, p. 24-80, 164-201

Enquêtes agricoles et industrielles de l'Association normande, in *Annuaire des cinq départements de la Normandie* :

- « Coup d'œil sur l'état et les progrès des arrondissements de Cherbourg, Valognes, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Mortain », 1837, p. 44-137
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Saint-Lô », 1838, p. 281-328
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement d'Avranches », 1840, p.8-65
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Cherbourg », 1842, p. 144-197
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Coutances », 1845, p. 205-229
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement d'Avranches », 1855, p. 120-202
- « Enquête agricole et industrielle sur l'arrondissement de Vire », 1860, p. 160-216
- « Enquête agricole et industrielle sur les arrondissements de Cherbourg et de Valognes », 1861, p. 207-240
- « Etat de l'agriculture dans le département de la Manche, extrait d'un rapport du Préfet au Conseil général », 1845, p. 588-605
- M. DE MAGNEVILLE, « Enquête agricole du Calvados (région de la plaine) », 1838, p. 1-54
- M. DURAND, « Enquête agricole et industrielle du département du Calvados », 1850, p. 118-130

Publications des services statistiques nationaux (Bureau de la Statistique générale de la France, INSEE) :

- 1756-1835 : *Archives statistiques du Ministère des travaux publics, de l'agriculture etc*, 1837, p.6
- 1790-1814 : Alfred SAUVY, « Indice annuel des prix de gros en France et aperçu sur le mouvement des prix depuis 1790 », in *Bulletin de la statistique générale de la France*, 1928/04-1928/06, p. 309-332
- Ministère du commerce, *Documents statistiques sur la France*, 1835
- 1815-1873 : *Annuaire statistique de la France*, 1878, p. 348-349
- 1821-1878 : *Annuaire statistique de la France*, 1881, p. 308-309
- 1822-1889 : *Annuaire statistique de la France*, 1891, p. 480-481
- 1830-1896 : *Annuaire statistique de la France*, 1892, p. 339
- 1816-1900 : *Annuaire statistique*, 1901, tableaux rétrospectifs, p. 489-490
- 1815-1945 : *Annuaire statistique*, 1946, vol 57, p.80-81
- 1890-1964 : *Annuaire statistique rétrospectif*, 1966, n°72, p. 105
- 1948-1988 : *Annuaire rétrospectif de la France, séries longues*, 1990, p. 310
- 1965-2013 : *Annuaire statistiques de la France annuels (indice des prix agricoles à la production)*

Statistiques agricoles (Ministère chargé de l'agriculture et organismes professionnels) :

- *La statistique agricole de 1814*, publiée dans la série des *Notices, inventaires et documents* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1914
- « Statistique agricole de 1836 », in *Annuaire de la Manche*, 1841, p. 222 sq
- *Annuaire de la Manche* : années 1854, 1857, 1862
- *Enquête agricole de 1867, 2^e série, Enquêtes départementales 1^{ère} circonscription*, p. 3-42 (un *Etat de l'agriculture dans le département de la Manche en 1830* est annexé à cette enquête p. 43-47)
- *Statistiques agricoles annuelles*, depuis 1885
- *Enquête sur la situation de l'Agriculture en France, en 1879, faite à la demande de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce par la Société Nationale d'Agriculture*, 1879-1880
- *Statistique de la France : résultats généraux de l'enquête décennale de 1892*
- Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de Basse Normandie, *Mémento de la statistique agricole, édition 2013*, novembre 2013
- Chambre d'agriculture de la Manche : *L'année agricole 2013 dans la Manche*, 2014
- FranceAgriMer¹⁸⁵³ : *Les cahiers de FranceAgriMer, chiffres clés 2014, grandes cultures céréalières ; Les synthèses de FranceAgriMer, grandes cultures, n°21, septembre 2014 : les prix payés aux producteurs, résultats de l'enquête trimestrielle pour la campagne 2013/2014*
- Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), *Chiffres-clés 2008*, 2009

¹⁸⁵³ FranceAgriMer : établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sous tutelle de l'État, né en 2009 de la fusion de cinq offices agricoles antérieurs, pour piloter les filières agricoles et l'organisation des marchés.

BIBLIOGRAPHIE

1. Généralités

René BAEHREL, *Une croissance : la Basse Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, Paris, SEPVEN, 1961

Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *L'économie française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris-Gap, Ophrys, 1991

Gérard BEAUR, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme », in *Histoire et sociétés rurales*, n°1, 1^{er} sem. 1994

Josias BERAULT, *La coutume réformée du pays et duché de Normandie*, Rouen, Impr. du Petit Val, 1612

Guy BOIS, *Crise du féodalisme*, Paris, FNSP, 1976

Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988

F. BRAUDEL et E. LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1970, 3 t. en 5 vol.

Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1979, 3 t.

Emile BRIDREY, *Cahiers de doléances du baillage de Cotentin*, Paris, Impr. nationale, 1892, 3 vol.

Thierry BRESSAN, *Serfs et mainmortables en France au XVIII^e siècle, la fin d'un archaïsme seigneurial*, Paris, L'Harmattan, 2007

Armand BRETTE, *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, Paris, Cornely, 1907

Pierre CHAUNU, « Malthusianisme démographique et malthusianisme économique : l'échec économique de la Normandie à l'époque du démarrage », in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n°1, p. 1-19

P. CHAUNU, P. GOUHIER et G. DESERT, « Les sources statistiques de l'Histoire de France (Basse Normandie) », in *Annales de Normandie*, 1965, vol. 15-1

Collectif, *Encyclopédie méthodique*, Paris, PANCKOUKE

- ROUSSELOT DE SURGY *et al.*, *Finances*, 1784-1787, 3 tomes
- LERASLE *et al.*, *Jurisprudence*, 1783-1786, 10 tomes
- Honoré-Sébastien VIAL DU CLAIRBOIS *et al.*, *Marine*, 1783-1787, 3 tomes
- Alexandre-Henri TESSIER, André THOUIN, Louis-Augustin BOSC, *Agriculture*, 7 tomes

M. DE LAURIERE, Denis-François SECOUSSE et successeurs, *Ordonnances des roys de France de la troisième race [1003-1514]*, Paris, Impr. royale, 1723-1849, 21 vol. (*table chronologique* par J.M. PARDESSUS, 1847)

Antoine DE LAVOISIER, *De la richesse territoriale de la France*, 1791, in *Œuvres de Lavoisier* (éditées par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué), Paris, Impr. nationale, 1862-1893, t. 6, p. 411-514

Léopold DELISLE, *Etudes sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, Paris, Champion, 1851

M. DUMOULIN, *Géographie ou description générale du royaume de France*, Amsterdam, Rey, 1765, t. 3

André DUPONT, *Histoire du département de la Manche*, Coutances, OCEP, 1975-1989, 9 fasc.

Mohammed EL KORDI, *Bayeux aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1970

Antoine FOLLAIN (éd.), *L'argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle : comptabilités paroissiales et communales, fiscalité locale. Actes du colloque d'Angers, 30-31 octobre 1998*, 2000

Guy FOURQUIN, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Paris, A. Colin, 1969

- Bertrand GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, Genève, Droz, 1964, 1980
- Ignace-Joseph GOUBE, *Histoire du duché de Normandie*, Rouen, Mégard, 1825, 3 vol.
- Pierre GOUHIER, A. VALLEZ et J.M. VALLEZ (éd.), *Atlas historique de Normandie*, Caen, CRHQ, 1967, 2 vol.
- M. GUILLAUMIN (éd.), *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, Paris, Guillaumin, 1841, 2 vol.
- Célestin HIPPEAU, *Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Caen, Impr. Goussiaume, 1863-1869
- MM. ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Belin-Leprieur, 1821-1833
- Adolphe JOANNE, *Géographie du département de la Manche*, Paris, Hachette, 1880
- Roger JOUET, « Le Cotentin entre 1394 et 1417 : restauration économique ou marasme persistant », in *Annales de Normandie*, 1970, vol. 20-4, p. 249-265
- Roger JOUET, « Aux origines de la seigneurie banale », in *Revue de la Manche*, fasc. 226, 4^e trimestre 2014, p. 5-15
- Christine LE BOZEC, *La Normandie au XVIIIe siècle, Croissance, Lumières et Révolution*, Rennes, Ouest-France, 2002
- Georges LEFEBVRE, « Cherbourg à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution », in *Cahier des Annales de Normandie*, n°4, 1965
- Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire humaine et comparée du climat*, Paris, Fayard, 2004, 3 t.
- Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans de Languedoc*, Paris, Impr. nationale, 1966, 2 t.
- Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire des paysans français, de la Peste noire à la Révolution*, Paris, Seuil, 2002
- Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans français d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 2015
- Emmanuel LE ROY LADURIE, « Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVIe siècle : système de la coutume », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n° 4-5, p. 825-846
- Louis LE VAVASSEUR DE MASSEVILLE, *Etat géographique de la province de Normandie*, Rouen, Besongne, 1722, t. 2
- Auguste LONGNON, *Atlas historique de la France*, Paris, Hachette, 1907
- Jean MEUVRET, *Études d'histoire économique*, Paris, A. Colin, 1971 (recueil d'articles)
- Michel MIGUET, *Templiers et hospitaliers en Normandie*, Paris, CTHS, 1995
- Félix MOURLOT, *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen 1787-1790*, Paris, SHRF, 1913
- François NEVEUX, *La Normandie royale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Rennes, Ouest-France, 2005
- Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle*, Paris, Maloine, 1978, 2003
- Jean-Claude PERROT, *Génèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1975
- Jacques PEUCHET, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, Blanchon, an VIII, t. 5, article « Normandie »
- Gérard PINSON, « L'Association Normande au XIXe siècle. Réussite et déclin d'un modèle de société savante », *Cahier des Annales de Normandie*, n°24, 1992, *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, p. 43-63
- Abel POITRINEAU, *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, PUF, 1965, 2 t. rééd. 1979

Jean QUELLIEN, « Le corps électoral de la Manche à la fin de la Restauration », in *Annales de Normandie*, 1974, n°2, p. 173-203

Charles ROUTIER, *Principes généraux de droit civil et coutumier de Normandie*, Paris, Le Boucher, 1742

Jacques SAVARY DES BRUSLONS (posthume), *Dictionnaire universel du commerce*, Amsterdam, Jansons, 1730, 1748

Henri SEE, *La France économique et sociale au XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1925

Alexandre TOLLEMER (abbé), *Analyse du journal manuscrit d'un sire de Gouberville, gentilhomme campagnard (1873)*, Bricquebosc, Éditions des champs, 1993, 2 vol.

Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, édition critique par Henri SEE, Paris, A. Colin, 1931, 3 t.

2. Population

Philippe ARIES, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1948

Philippe ARIES, Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1986, 5 t.

Maurice-Aurélien ARNOULD, *Les relevés de feux*, Turhnout, Brepols, 1985

Paul-Dominique BERNIER (abbé), *Essai sur le Tiers-Etat rural ou les paysans de Basse-Normandie au XVIII^{ème} siècle*, Lyon, Delhomme et Briguet, 1891

Yves BLAYO, « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 », in *Population*, 1975, n°1, p. 15-64

Camille BLOCH, *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, A. Picard, 1909

Camille BLOCH, Alexandre TUETÉY, *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante*, Paris, Impr. nationale, 1911

Robert BLONDEL, *Reductio Normandie*, in Alexandre HERON (ed.), *Œuvres de Robert Blondel, historien normand du XV^e siècle*, Rouen, Lestringant, 1893, t. 2

Michel BOUVET et Pierre-Marie BOURDIN, « A travers la Normandie des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *Cahiers des Annales de Normandie*, 1968, vol. 6

Emile BRIDREY, « Le chapitre de monnaie », in *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1940, vol. 48, p.76-490

Patrick CABANEL, *Histoire des protestants en France*, Paris, Fayard, 2012

Elisabeth CARPENTIER, « Autour de la peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, 1962, p. 1062-1092

Jean Marc CAZILHAC, *Jeanne d'Evreux, Blanche de Navarre, deux reines de France, deux douairières durant la guerre de Cent Ans*, Paris, L'Harmattan, 2010

Collectif, « Familles et Sociétés », in *Annales. Economies, Société, Civilisations*, n°27, 1972

Luc DAIREAUX, « Protestants et protestantisme dans l'ancien diocèse de Coutances à la fin du XVII^e siècle », in *Revue de la Manche*, t. 41, n°161, 1999, p. 33-51

François DE BEAUREPAIRE, « L'Exil des habitants du nord du Cotentin de 1378 à 1392 », in *Revue du département de la Manche*, 1970, t. 12, fasc. 45, p.94-100

François DE DAINVILLE, « Un dénombrement inédit au XVIII^e siècle : l'enquête du Contrôleur général Orry – 1745 », in *Population*, 1952, n°1, p. 49-68

- Léonor DE MONS, « Rôle du ban et d'arrière-ban de la vicomté de Carentan en 1567 », in *Revue de la Manche*, n° 217, 2012, p. 2-26
- Arsène DELALANDE, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, Valognes, V^e Gomont, 1844
- Léopold DELISLE, « Pouillé de Coutances », in *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Impr. impériale, 1876, tome 23, p. 493-542
- Pierre DOISY, *Le Royaume de France et les Etats de Lorraine disposés en forme de dictionnaire*, Paris, Tilliard, 1745
- Henri DUBOIS, « La hiérarchie des paroisses dans le diocèse de Coutances au Moyen Âge », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1990, vol. 21, p.117-135
- M. DUBOSC, « Rapport annuel sur les Archives départementales », in *Annuaire de la Manche*, 1856, p. 379
- Jacques DUPAQUIER, « Sur la population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue historique*, 1968, t. 239, p. 43 sqq
- Jacques DUPAQUIER, « Des rôles de tailles à la démographie historique. L'exemple de Crulai », in *Population*, 1969, n°1, p. 89-104
- Jacques DUPAQUIER, « Histoire et démographie », in *Population*, 1977, n°1, p. 299-321
- Jacques DUPAQUIER, *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1979
- Jacques DUPAQUIER, *La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, Paris, EHESS, 1979
- Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF (coll. Quadrige), 1988, 1995, 4 vol.
- André DUPONT, « A propos du chiffre de la population de Saint-Lô pendant la guerre de Cent Ans », in *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, vol. 66, 1958, p. 131-136
- Jean DURAND DE SAINT-FRONT, « Aveux du Cotentin sous les rois Charles V et Charles VI », in *Revue de la Manche*, tome 2, 1960 et tome 3, 1961
- Edmond ESMONIN, « L'abbé EXPILLY et ses travaux de statistique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1957-1, p. 241-280
- Edmond ESMONIN, « MONTYON, véritable auteur des Recherches et considérations sur la population », in *Population*, 1958, n°2, p. 269-282
- Louis-Alexandre EXPILLY (abbé), *Tableau de la population de la France (1780)*, rééd. Paris, Lib. d'histoire sociale, 1973
- Georges FRECHE, « La population du Languedoc et des intendances d'Auch, de Montauban et du Roussillon aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Population*, 1971, n°3, pp. 499-518
- A. GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse Normandie de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, Grassard, 1898
- Jean GLENISSON, Elisabeth CARPENTIER, « Bilans et méthodes : la démographie française au XIV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°1, 1962, p. 109-129
- Pierre GOUBERT, « Vingt-cinq ans de démographie historique », in *Sur la population française aux XVIII^e et XIX^e siècles. Hommage à Marcel Reinhard*, Société de démographie historique, 1973
- Alain GUERY, « État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695 », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1986, n° 5, p. 1041-1060
- Jean-Pierre GUTTON, *La Société et les Pauvres en Europe (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1974
- Louis HENRY, Michel FLEURY, « Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. Plan de travaux par sondage », in *Population*, 1958, n°4, p. 663-686

- Louis HENRY, Jacques HOUDAILLE, « Fécondité des mariages dans le quart nord-ouest de la France de 1670 à 1829 », in *Population*, 1973, n°4-5, p. 873-924
- Louis HENRY, Yves BLAYO, « La population de la France de 1740 à 1860 », in *Population*, 1975, n°1, p. 71-122
- Jacques HOUDAILLE, « La mortalité des enfants dans la France rurale de 1690 à 1779 », in *Population*, 1984, n°1, p. 77-106
- Jacques HOUDAILLE, Louis HENRY, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. I. Célibat définitif », in *Population*, 1978, n°1, p. 43-84
- Peter LASLETT, « La famille et le ménage : approches historiques » in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1972, n° 4-5, p. 847-872
- François LEBRUN, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1980, n°2, p. 205-234
- Paul LE CACHEUX, Introduction à l'*Inventaire sommaire des archives de la Manche, série L*, 1914-1919
- Paul LE CACHEUX, *Les pouillés du diocèse d'Avranches d'après l'édition de M. LONGNON*, Evreux, Impr. de l'Eure, 1910
- Auguste LECANU, *Histoire des évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours*, Coutances, Impr. Voisin, 1839
- Alain LEFEBVRE, Françoise TRIBOUILLARD, « Fiscalité et population dans l'élection de Valognes de 1540 à 1660 », in *Annales de Normandie*, 1971, n°3, p. 207-233
- Yves-Marie LE PENNEC, « Le recrutement des prêtres dans le diocèse de Coutances au XVIII^e siècle », in *Revue de la Manche*, 1970, n°47, p. 191-234
- Emile LEVASSEUR, *La population française : histoire de la population française avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIX^e siècle*, Paris, A. Rousseau, 1889-1892, 2 t.
- Auguste LONGNON, « Pouillés de la province de Rouen », in *Recueil des historiens de la France*, 1903, p. 133-139
- Ferdinand LOT, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1929, vol. 90, p. 51-107 et 256-315
- Siméon LUCE, *Chronique du Mont-Saint-Michel : 1343-1468 : publiée avec notes et pièces diverses relatives au mont Saint-Michel et à la défense nationale en basse Normandie pendant l'occupation anglaise*, Paris, Société des anciens textes français, 1879-1883
- Pierre MANGON DU HOUGUET, *Maisons nobles résidentes à Vallognes en 1698*, publié par Arthur DE MARSY, in *Revue Nobiliaire*, 1862, p. 285-320
- Albert MATHIEZ, « Notes sur l'importance du prolétariat en France à la veille de la Révolution », in *Annales historiques de la Révolution française*, 1930, n° 42, p. 497-524
- Paul MEURIOT, « Le recensement de l'an II », in *Journal de la Société statistique de Paris*, 1918, tome 59, p. 34-56 et 79-99
- Jean MEUVRET, « Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime », in *Population*, 1946, n°4, p. 643-650
- Jean-Baptiste MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France*, Paris, Moutard, 1778
- Michel MOLLAT, « La notion de pauvreté au Moyen Âge : position de problèmes », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n° 149, 1966, p. 5-23
- Michel MOLLAT, *Les pauvres au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1978, 1984
- Roger MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, Université de Louvain, 1955

Lucien MUSSET, « Peuplement en bourgage et bourgs ruraux en Normandie du Xe au XIIIe siècle », in *Cahiers de civilisation médiévale*, n°34, Avril-juin 1966, p. 177-208

Miriam NICOLI, Laurence LEOWER, *Pour empêcher la mendicité et l'oisiveté comme les sources de tous les désordres : la lutte contre la pauvreté en France à l'âge classique*, Université de Lausanne, 2003

Michel NORTIER, « Situation catastrophique de Saint-Lô à la veille de la Révolution », in *Revue de la Manche*, 1970, n°48, p. 309-312

Michel NORTIER, « Contribution à l'étude de la population de Normandie (XIV^e-XVI^e siècles) : inventaires des rôles récapitulatifs de fouage et documents similaires indiquant le nombre de feux », in *Cahiers Léopold Delisle, répertoire périodique de documentation normande*, n° 15, p.57-94

Jean-Claude PERROT, « Documents sur la population du Calvados pendant la Révolution et l'Empire », in *Annales de Normandie*, 1965, n°1, p. 77-128

Jean-Claude PERROT, « Matériaux pour l'histoire des populations d'Ancien Régime », in *Annales de Normandie*, 1963, n° 3, p. 209-211

Abbé E.-A. PIGEON, « Le diocèse d'Avranches », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1880, p. 1-315

Léon PUISIEUX, *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle*, s. l. 1866

Léopold QUENAULT, « Extinction de la mendicité à Coutances en 1726 », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1877, p. 36-55

Danièle REBAUDO, « Le mouvement annuel de la population française rurale de 1670 à 1740 », in *Population*, 1979, n°3, p. 589-606

Marcel REINHARD, « La statistique de la population sous le Consulat et l'Empire. Le Bureau de statistique », in *Population*, 1950, n°1, p. 103-120

Marcel REINHARD, « La population française au XVIIe siècle », in *Population*, 1958, n°4, p. 619-630

Marcel REINHARD, « Etude de la population pendant la Révolution et l'Empire », in *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, 1959-1960, p. 21-88 et 1963, p. 19-90

Denis-François SECOUSSE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre*, Paris, Durand, 1755, 2 tomes

Henri SEE, « Remarques sur la misère, la mendicité et l'assistance en Bretagne à la fin de l'ancien régime », in *Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne*, 1925, p. 107-128

Etienne VAN DE WALLE, « La nuptialité des Françaises avant 1851, d'après l'état civil des décédées », in *Population*, 1977, n°1, p. 447-465

V.E. VEUCLIN, « L'assistance publique avant la Révolution dans l'ancien diocèse de Coutances », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1901, p. 130-154

M. VIROL, « Connaître et accroître les peuples du royaume : VAUBAN et la population », in *Population*, 2001, n°5, p. 845-875

Francis WADDINGTON, *Le protestantisme en Normandie (1695-1797)*, Paris, Dumoulin, 1862

3. Prix agricoles

Nicolas ABRAHAM, *Entre destructions, présence anglaise et reconstruction : le clos du Cotentin au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Caen, 2015

Guy BOIS, « Comptabilité et histoire des prix : le prix du froment à Rouen au XV^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n°6, p. 1262-1282

Fernand BRAUDEL, Franck SPOONER, « Prices in Europe from 1450 to 1750 », in *Cambridge Economic History of Europe*, tome IV, p. 374-486

Charles BREARD (éd.), *Les cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec*, Rouen, Lestringant, 1908

Max CAMPSEVEUX, « La Condition économique et sociale de la noblesse du Cotentin à la fin du Moyen Age », in *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 59, 1982, p. 224-461

Jean COUSSEMACQ, *Le Gros, monnaie d'argent en France et en Flandre aux XIII^e et XIV^e siècles*, Lille, 1974

Victor DAUPHIN, *Recherches pour servir à l'histoire des prix des céréales et du vin en Anjou sous l'Ancien Régime, XI^e siècle – 1789*, Angers, Grassin, 1934

Marquis DE BONNAY, *Rapport fait au nom du comité d'agriculture et de commerce, sur l'uniformité à établir dans les poids et mesures*, Paris, Impr. nationale, 1790

Abbé Gervais DE LA RUE, *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, Caen, Mancel, 1842

François DUBOSC (éd.), *Cartulaires de la Manche (cartulaires factices de l'abbaye de la Lucerne, de l'abbaye de Mont-Morel et du prieuré de La Perrine)*, Saint-Lô, Impr. Jacqueline fils, 1878

A. DUBUC, « Les redevances en nature au baillage de Rouen de 1694 à 1790 », in *Actes du 87^e congrès national des sociétés savantes, Section d'histoire moderne et contemporaine*, 1963, p. 813-847

Nicolas-François DUPRE DE SAINT-MAUR, *Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, Paris, Coignard, 1746

Julie FONTANEL, *Le cartulaire du Chapitre cathédral de Coutances*, Saint-Lô, Arch. dép. de la Manche, 2003

Bernard GARNIER, « Aspects matériels de la vie à Pontécoulant au XVIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, 2004, n°2-3, p. 115-166

David HACKETT FISCHER, *The Great Wave: Price Revolutions and the Rhythm of History*, New York, Oxford University Press, 1996

Henri HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800*, Paris, Presses modernes, 1936

Armand HUSSON, *Les consommations de Paris*, Paris, Guillaumin, 2^e ed., 1875

René JOUANNE, « Les monographies normandes et l'histoire des prix », in *Normannia*, septembre 1931, p. 69-104

Ernest LABROUSSE, « Le mouvement des prix au XVIII^e siècle : les sources et leur emploi », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1937, n° 3

François LEBRUN, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1980, n°2, p. 205-234

Paul LE CACHEUX (ed.), « Le cartulaire de Guillaume le Gros, prieur de La Bloutière », in *Mélanges de la Société d'histoire de la Normandie*, 1925, p. 107-191

M LEPINGARD père, « Note sur la statistique agricole du canton de St-Lô (1852 à 1854) » in *Notices, mémoires et documents de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, 1857

Edouard LEPINGARD, « Le Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Saint-Lô », in *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 1^e partie, 1899, p. 99-146 ; 2^e partie, 1900, p. 131-146 ; 3^e partie, 1901, p. 72-85 ; 4^e partie, 1908, p. 21-76

Emmanuel LE ROY LADURIE, « Climat et récoltes aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1960, n° 3, p. 434-465.

Louis MESSANCE, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, et de quelques provinces et villes du royaume, avec des réflexions sur la valeur du bled, tant en France qu'en Angleterre, depuis 1674 jusqu'en 1764*, Paris, Durand, 1766

François NEVEUX, « Villages et villes de Normandie à la fin du Moyen Âge : le cas des villages entre Caen, Bayeux et Falaise », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 21e congrès, 1990, p. 149-160.

Michel NORTIER, « Le sort des archives dispersées de la Chambre des Comptes de Paris », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1965, tome 123 n°2, p. 460-537

Thomas PIKETTY, *Les hauts revenus en France au XXe siècle*, Paris, Seuil, 2001, annexe F

E. H. PHELPS BROWN, Sheila V. HOPKINS, « Seven Centuries of the Prices of Consumables, Compared with Builders' Wage Rates », in *Economica*, New Series, vol. 23, n° 92 (nov. 1956), p. 296-314

Pierre PORTET, *La mesure de Paris*, 2008 (<halshs-00135071v1>)

F. PLUQUET, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, Caen, Chalopin, 1829

Joseph RUWET, *L'agriculture et les classes rurales au pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Paris, Droz, 1943

Alfred SAUVY, « Indice annuel des prix de gros en France et aperçu sur le mouvement des prix depuis 1790 », in *Bulletin de la statistique générale de la France*, 1928/04-1928/06, p. 309-332

Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, Hugues NEVEUX, « Etude structurelle des fluctuations courtes des rendements céréaliers dans l'Europe du Nord-Ouest (XIVe-XVIe siècles) », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1979 n°11, p. 15-42

Marie-Jeanne TITS-DIEUAIDE, « L'évolution du prix du blé dans quelques villes d'Europe occidentale du XVe au XVIIIe siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1987 n° 3, p. 529-548

4. Salaires

Robert BOYER, « Les salaires en longue période », in *Economie et statistique*, n° 103, septembre 1978, p. 27-57

Emile CHEVALLIER, *Les salaires au XIXe siècle*, Paris, A. Rousseau, 1887

Comte DE BOULAINVILLIERS, *Etat de la France*, Londres, Wood & Palmer, 1737

Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Age*, Evreux, Huet, 1865

Gabriel DESERT, « De l'indigence à la très modeste aisance ? Les journaliers de Normandie occidentale au XIXe siècle », in *Annales de Normandie*, 1996, n°3.

Gabriel FASQUELLE, « Géologie agricole du département de la Manche », in *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1906

Bronislaw GEREMEK, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIIIe-XVe siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1962

M. GOSSELIN, « Du prix des denrées comparé au salaire journalier des artisans », in *Revue de la Normandie*, février 1869

Achille LEFORT, *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle, comparés avec les dépenses d'alimentation, du logement, du chauffage et de l'éclairage*, Rouen, Cagniard, 1886

Franklin MENDELS, « Niveau des salaires et âge au mariage en Flandre, XVIIe-XVIIIe siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1984, n° 5, p. 939-956

Denis MORSA, « Salaire et salariat dans les économies préindustrielles (XVIe-XVIIIe siècle). Quelques considérations critiques », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 65, fasc. 4, 1987, p. 751-784

Paul PAILLAT, « Les salaires et la condition ouvrière en France à l'aube du machinisme (1815-1830) », in *Revue économique*, vol. 2, n°6, 1951, p. 767-776

5. Monnaie, crédit et fiscalité

Katia BEGUIN, « Estimer la valeur de marché des rentes d'État sous l'Ancien Régime », in *Histoire & mesure*, 2011, XXVI-2, p. 3-30

Katia BEGUIN, Pierre-Charles PRADIER « Emprunts souverains et vulnérabilité financière de la monarchie d'Ancien Régime. Tout s'est-il joué sous Louis XIV ? », 2011, <hal-00623931>

Jérôme BLANC, « La complexité monétaire en France sous l'Ancien Régime : étendue et modes de gestion », in *De Pecunia*, 1994, VI (3), p.81-111

André CHEDEVILLE, « Le rôle de la monnaie et l'apparition du crédit dans les pays de l'ouest de la France (XIe-XIIIe siècle) », in *Cahiers de civilisation médiévale*, n°68, Octobre-décembre 1974, p. 305-325

Jean-Claude CHOURAQUI, Michel DRISCOLL et Marc-Olivier STRAUSS-KAHN, « Que sait-on des effets de la politique monétaire sur le secteur réel ? », in *Cahiers économiques et monétaires*, n°34, 1989, p. 5-43

Jean-Jules CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, Paris, Guillaumin, 1867-1876, 3 t.

Antoine DEPARCIEUX, *Essais sur les probabilités de la durée de la vie humaine, d'où l'on déduit la manière de déterminer les rentes viagères tant simples que tantines*, Paris, Guérin, 1746

[Jean-Noël dit] Natalis DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Paris, Impr. impériale, 1857

G. DU BOSQ DE BEAUMONT, « Les droits d'entrée à Saint-Lô », in *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 1898, p. 1-10

Jacques BOTTIN, « Le Paysan, l'Etat et le seigneur en Normandie, milieu du XVIe siècle- milieu du XVIIe siècle », in *Genèse de l'Etat moderne, Prélèvement et redistribution*, 1984, p. 101-110

Serge DORMARD. « Le marché du crédit à Douai aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Revue du Nord*, vol. 362, n° 4, 2005, p. 803-833.

J.-B. DUVERGIER, *Code des patentes, ou Commentaire de la loi du 25 avril 1844 sur les patentes*, Paris, s. n. 1845

Edmond ESMONIN, *La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683)*, Paris, Hachette, 1913

Etienne FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, Nathan, 1970

Paul GAGNOL, « Les décimes et les dons gratuits », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1911, n°10, p. 465-481

Robert GENESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XI^e à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Rousseau, 1901

Alain GUERY, « Les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1978, n°. 2, p. 216-239

Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, *Les transformations du crédit en France au XIX^e siècle*, 2010, <hal-00530083>

Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, « Économie et Politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840 », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, n° 1, p. 65-98

Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix, une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, EHESS, 2001

Jérôme JAMBU, *Tant d'or que d'argent, la Monnaie en Basse Normandie à l'époque moderne*, Rennes, Presses univ. de Rennes, 2013

- Zheng KANG, « L'immobilier au XIX^e siècle en France : Entre statistique et fiscalité », in *Revue d'économie financière*. Hors-série, 1993, p. 71-86
- Georges LARDE, *La capitation dans les pays de taille personnelle*, Paris, Bonvalot-Jouve, 1906
- Gabriel LECOINTRE-DUPONT, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, Paris, Dumoulin, 1846
- Alain LEFEBVRE, Françoise TRIBOUILLARD, « Fiscalité et population dans l'élection de Valognes de 1540 à 1660 », in *Annales de Normandie*, 1971, n°3, p. 207-233
- Thomas. M. LUCKETT, « Crises financières dans la France du XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 43, n°2, avril-juin 1996, p. 266-292
- Marcel MARION, *Histoire financière de la France depuis 1715*, Paris, Rousseau, 1914-1931, 6 t.
- C. J. A. MATHIEU DE DOMBASLE, « Des impôts, dans leur rapport avec la production agricole », in *Annales agricoles de Roville*, n° 5, 1829, p. 1-176
- Jean MEUVRET, « Monnaies et circulation monétaire en France au XVII^e siècle », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1961, n°17
- Michel MORINEAU, « Budgets de l'État et gestion des finances royales en France au dix-huitième siècle », in *Revue historique*, t. 264/2, p. 289-336
- Michel MORINEAU, « Les frappes monétaires françaises de 1726 à 1793, premières considérations », in *Etudes d'histoire monétaire, XII^e-XIX^e siècle*, Presses univ. de Lille, 1984, p. 69-141
- Lucien MUSSET, « Sur les mutations de la monnaie ducale normande au XI^e siècle : deux documents inédits », in *Revue numismatique*, tome 11, année 1969, p. 291-293
- Jean-Claude PERROT, « Introduction à l'emploi des registres fiscaux en histoire sociale. L'exemple de Caen au XVIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1966, n° 1, p. 33-63
- Pierre-Victor-Alphonse PETIT, *Traité de l'usure, contenant le commentaire de la loi du 3 septembre 1807*, Douai, Obez, 1840
- Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII^e au début du XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998
- Yves PREEL, *Les vingtièmes dans la Généralité de Caen*, Caen, 1939
- Alain SADOURNY, « Les rentes à Rouen au XIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1971, n°2, p. 99-108
- Bernard SCHNAPPER, *Les rentes au XVI^e siècle, Histoire d'un instrument de crédit*, Paris, SEVPEN, 1957
- Robert SCHNERB, « Technique fiscale et partis pris sociaux : l'impôt foncier en France depuis la Révolution », in Jean BOUVIER, Jacques WOLF (dir.), *Deux siècles de fiscalité Française*, 1973
- Franck D. SPOONER, *The International Economy and Monetary Movements in France*, Cambridge (Mass.), Harvard U. Press, 1972
- Mireille TOUZERY, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée, 1715-1789*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1994
- Guy THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1983
- Jean-Marie VALLEZ, « Circonscriptions et régimes de l'impôt sur le sel de Normandie », in *Hors-série des Annales de Normandie*, vol. II, 1982. p. 549-565
- Pierre VILAR, *Or et monnaie dans l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1974
- Hans VAN WERVEKE, « Monnaie de compte et monnaie réelle », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1934, tome 13, fasc. 1-2, p. 123-152

E. VANDAL, « L'enquête de 1851 sur les revenus territoriaux de la France continentale », in *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1879, p. 110-131, 185-199, 248-267

Kang ZHENG, « L'immobilier au XIXe siècle en France : Entre statistique et fiscalité », in *Revue d'économie financière*, Hors-série, 1993. Numéro Hors-Série : La crise financière de l'immobilier, p. 71-86

6. Activité économique

6.1. Généralités

Jean-Charles ASSELAIN, « Le projet français d'histoire économique quantitative : ambitions et résultats », texte présenté à la journée d'étude du 26 novembre 2006 de l'Association française des historiens économistes

Jean-Charles ASSELAIN, « Histoire économique de la France : regards nouveaux sur le long terme », in *Revue économique*, vol. 39, n°6, 1988, p. 1223-1248

Dominique BARJOT, « Histoire économique et historiographie française : crise ou renouveau ? », *Histoire, économie & société*, 2012, n° 2, p. 5-27

Paul BAIROCH, « Estimations du revenu national dans les sociétés occidentales pré-industrielles et au XIXe siècle : propositions d'approches indirectes », in *Revue économique*, 1977, n°2, p. 177-208

Gérard BEAUR, Philippe MINARD, *Atlas de la Révolution française*, Paris, EHESS, tome 10 : *Economie*, 1997

Marc BLOCH, « Le salaire et les fluctuations économiques à longue période », in *Revue historique*, 1934, n°1, p. 1-31

Guy BOIS, « D'une histoire des faits économiques à une histoire de l'économie médiévale », in *Histoire et sociétés rurales*, 1995, n° 3, p. 87-93

Paul-Marie BONDOIS, « Colbert et le développement économique de la Basse-Normandie », in *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1933, t. 41, p. 41-141

Alexandre CHABERT, *Essai sur les mouvements des revenus et de l'activité économique en France de 1798 à 1820*, Paris, M.-Th. Génin, 1949

Paul CREPILLON, « La vente des biens nationaux de première origine dans le District de Coutances », in *Revue de la Manche*, 1962, fasc. 13, p. 41-63

François CROUZET, « Angleterre et France au XVIIIe siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1966, n° 2, p. 254-291

Guillaume DAUDIN, *Commerce et Prospérité : La France au XVIIIe siècle*, Paris, Presses de l'univ. Paris-Sorbonne, 2005

Pierre DE BOISGUILLEBERT (LE PESANT, sieur de), *Détail de la France (1695)*, in *Economistes et financiers du XVIIIe siècle*, 1843, réed. Osnabrück, O. Zeller, 1966

F. DE TAPIES, *La France et l'Angleterre, ou Statistique morale et physique de la France comparée à celle de l'Angleterre*, Paris, Guillaumin, 1845

Jean-François DE TOLOZAN, *Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies*, Paris, Impr. Moutard, 1789

Charles DUPIN (baron), *Forces productives et commerciales de la France*, Paris, Bachelier, 1827

Joseph DUTENS, *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France : en 1815 et 1835*, Paris, Guillaumin, 1842

Marcel DUVAL, « L'élection de Carentan du milieu du XVIIe au milieu du XVIIIe - Etude d'histoire sociale », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1963, n°3, *A travers la Normandie des XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 155-271

Laurent FELLER (éd.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale. Les conversions de redevances entre XIe et XVe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009

Henri HAUSER, « Les caractères généraux de l'histoire économique de la France, du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e », in *Revue historique*, 1934, n°1, p. 312-328

Jean JACQUART, « Les grandes étapes historiographiques », in *Histoire et sociétés rurales*, 1995, n° 3, p. 19-24

Ernest LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1933, 2 t.

Joseph LETACONNOUX, « Les transports en France au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908/1909, vol. 11, n° 2, p. 91-114 et n° 4, p. 269-292

Maurice LEVY-LEBOYER, François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX^e siècle. Analyse macro-économique*, Paris, Economica, 1985

J. MAYER, « Le revenu national (la croissance du revenu national depuis 1780) », in *Cahiers de l'ISEA*, série D, n° 7, 1952

J. MOLINIER, « Les calculs d'agrégats en France antérieurement à 1850 », in *Revue d'économie politique*, vol. 67, n° 6, 1957, p. 875-897

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), *Exposé de la situation de l'empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813*, Paris, Imprimerie impériale, 1813

Michel MORINEAU, « Esquisse et crise. Une relecture nécessaire d'Ernest LABROUSSE », in *Annales historiques de la Révolution française*, n°303, 1996, p. 77-107

Michel MORINEAU, *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses univ. de Lille, 1985

François QUESNAY, *Analyse du tableau économique (1758)*, in E. DAIRE (éd.), *Physiocrates*, Paris, Guillaumin, 1846

Alfred SAUVY, « Le revenu des Français au XIX^e siècle », in *Population*, 1965, n°3, p. 517-518 et 1971, n°1, p. 139-140

Jean-Claude TOUTAIN, « Le produit intérieur brut de la France de 1789 à 1982 », in *Cahiers de l'ISMEA, série Histoire quantitative de l'économie française*, n° 15, 1987

Jean-Claude TOUTAIN, « Comparaison entre les différentes évaluations du produit intérieur brut de la France de 1815 à 1938, ou L'histoire économique quantitative a-t-elle un sens ? », in *Revue économique*, 1996, vol. 47, n°4, p. 893-919

Pierre VILAR, « Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens : « Histoire quantitative » ou économétrie rétrospective ? », in *Revue historique*, 1965, t. 233, p. 293-312

David R. WEIR, « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, n° 4, p. 917-947

6.2. Agriculture

Denise ANGERS, « Terriers et livres-terriers en Normandie (XIII^e-XV^e siècle) », in *Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Paris (23-25septembre 1998)*, Ghislain BRUNEL, Olivier GUYOTJEANNIN et Jean-Marc MORICEAU (éd.), 2002, p. 19-35

Annie ANTOINE, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle, étude de la seigneurie et de la vie rurale*, Mayenne, Ed. régionales de l'Ouest, 1994

Annie ANTOINE (éd.), Numéro spécial « Histoire de l'élevage ; stratifications sociales et pluriactivité rurale », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 106, n° 1, 1999

Annie ANTOINE, *Terre et paysans en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1998

Annie ANTOINE (textes présentés par), *Les comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre : marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Laval, Soc. d'arch. Et d'histoire de Mayenne, 1998

Michel AUGÉ-LARIBE, « Les statistiques agricoles », in *Annales de Géographie*, t. 54, n°294, 1945, p. 81-92

Charles-François BAILLY DE MERLIEUX (dir.), *La Maison rustique du XIX^e siècle*, Paris, Soc. centrale d'agriculture, 1835-1844, 5 t.

Jean-François BASCHET, « Fiche-variable : gestion de l'azote », *série Agriculture Energie 2030* du Ministère chargé de l'agriculture, 2009

E. BAUDEMONT, *Les races bovines au concours universel agricole de Paris en 1856. Etudes zootechniques. Figures*, Paris, Imprimerie impériale, 1861

Marcel BAUDOT, « L'enquête de 1813 sur les bovins », in *Actes du 92^e congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1967, section d'Histoire moderne, t. I, p. 51-68

Gérard BEAUR, « Le marché foncier éclaté. Les modes de transmission du patrimoine sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, n° 1, p. 189-203

Gérard BEAUR, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, s. l. SEDES, 2000

Gégard BEAUR, Jean-Michel CHEVET, « Droits de propriété et croissance. L'émergence de la propriété parfaite et l'ouverture du marché foncier, moteurs de la croissance agricole ? », in *Histoire et sociétés rurales*, 2017, n° 48, p. 49-92

Gérard BEAUR, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme », in *Histoire et sociétés rurales*, n°1, 1^{er} sem. 1994

Gérard BEAUR, « Révolution et redistribution des richesses dans les campagnes : mythe ou réalité ? », in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 352, 2008, p. 209-239

Gérard BEAUR (éd.), Numéro spécial « Prix, production, productivité agricole », in *Histoire et mesure*, 1996, vol. 11, n° 3-4

Marc BLOCH, « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII^e siècle », première partie, « L'œuvre des pouvoirs d'ancien régime », in *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, n° 7, p. 329-383 ; deuxième partie, « Conflits et résultats » ; troisième partie, « La Révolution et le Grand Œuvre de la propriété », in *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, n° 8, p. 511-556

Paul BOIS, *Les paysans de l'Ouest, : des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris-La Haye, Mouton, 1960

Jean BOULAIN, « Quatre siècles de fertilisation », in *Étude et Gestion des Sols*, 1995, 2, 3, p. 201-208 et 1995, 2, 4, p. 219-226

Jean BOULAIN, « La fertilisation au XIX^e siècle. Routine et progrès », in *Histoire et sociétés rurales*, 1995, n° 3, p. 242-244

Jean-Paul BOURDON, *Les Agronomes distingués de l'Association Normande (1835-1890)*, Ivry-sur-Seine, INRA, 1993

Jean-Paul BOURDON, « Le rôle de l'Association normande dans l'encouragement à l'élevage bovin au XIX^e siècle », in *Les vaches et l'homme*, Caen, Musée de Normandie, 1997, p. 83-96

Pierre BRUNET, Roger CALMES, Michel RAIMBEAULT (dir.), *Atlas de l'agriculture normande*, Caen, Presses univ. de Caen, 1995

Bruce M. S. CAMPBELL, Mark OVERTON, Jean HEFFER, Gérard BEAUR, « Production et productivité dans l'agriculture anglaise, 1086-1871 », in *Histoire & Mesure*, 1996, n°3-4, p. 255-297

Jean-Pierre CAMUZARD, « L'exploitation des tangles ou le souvenir des savoirs oubliés », in *Bulletin de la société géologique et minéralogique de Bretagne*, 2011, (D), 8, p. 1-32

Claude CARLIER (abbé), *Traité des bêtes à laine, ou méthode d'élever et gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie*, Paris, Vallat La Chapelle, 1770

- Henry CHANTEUX, « Les vavassories normandes et le problème de leurs origines », in *Cahier des Annales de Normandie* 1990, n° 23, p. 301-317
- Gregory CLARK, « Productivity Growth without Technical Change in European Agriculture before 1860 », in *Journal of Economic History*, 1987, n° 47, p. 419-432
- Julien COLEOU, « Les références concernant le rationnement des animaux. Le bilan fourrager », in *Économie rurale*, 1960, n°43, p. 33-54
- Collectif, *La révolution des herbages ou la transformation de l'agriculture dans le département de la Manche 1830-1914*, Saint-Lô, Service éducatif des Archives départementales de la Manche, 1966
- Collectif, *Rapport du groupe de travail « alimentation animale et sécurité sanitaire des aliments »*, AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), 2000
- Paul CREPILLON, « La vente des biens nationaux de première origine dans le district de Coutances », in *Revue de la Manche*, 1962, n° 13
- Michel DE BOÛARD, « Points de départ d'une enquête historique sur la charrue en Normandie », in *Annales de Normandie*, 1965, n°1, p. 53-76
- Arcisse DE CAUMONT, « Mélanges et documents pour servir à l'histoire de l'agriculture », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1855, p. 55-119
- Paul DECHAMBRE, *Traité de zootechnie, Tome III : Les bovins*, Paris, C. Amat, 1913
- Guy DE CHARNACE, *Les races bovines en France : éléments de zootechnie*, Paris, C. Delagrave, 1869
- M. DE DOUHET, « Production de l'engrais et moyen d'en empêcher la déperdition », in *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1850, p. 1-16
- Alfred DE FOVILLE, *Études économiques et statistiques sur la propriété foncière : le morcellement*, Paris, Guillaumin, 1885
- Louis-François DE JOUY, *Principes et usages concernant les dixmes*, Paris, Durand & Tissot, 1751
- Léonce DE LAVERGNE, *Économie rurale de la France depuis 1789*, Paris, Guillaumin, 1860
- Michel DEMONET, *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle : l'enquête de 1852*, Paris, EHESS, 1985, thèse dactylographiée, 2 vol.
- Gilles DENIS, « Agriculture, esprit du temps et mouvement des Lumières », in *Histoire et sociétés rurales*, n° 48, 2017, p. 93-136
- Bernard DENIS, Emile BAUDEMONT, *Les Vaches ont une histoire*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2016
- Joseph DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, « Notes et documents concernant l'ancienne administration des haras en Normandie », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1861, p. 7-75 ; 1862, p. 1-94 ; 1864, p. 53-74 ; 1865, p. 1-36 (un résumé figure dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1859, p. 203-208)
- Alain DERVILLE, « Dîmes, rendements du blé et « révolution agricole » dans le Nord de la France au Moyen Âge », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1987, n°6, p. 1411-1432
- Jean-Paul DESAIVE, « A la recherche d'un indicateur de conjoncture. Baux de Notre-Dame de Paris et de l'abbaye de Montmartre », in *Les fluctuations du produit de la dîme* (J. GOY et E. LE ROY LADURIE, éd.), p. 44-57
- A. DESCOQS, « Cent-cinquante ans de fermages dans l'Avranchin », in *Revue de l'Avranchin*, 1923, p. 387-390
- Gabriel DESERT, « La viande dans l'alimentation des Bas-Normands au XIX^e siècle », in *Actes du 93^e congrès national des Sociétés savantes, Tours, 1968, section d'Histoire moderne*, Paris, Bibliothèque nationale, 1971, t. I, p. 147-169
- Gabriel DESERT, *Une société rurale au XIX^e siècle : les paysans du Calvados, 1815-1895*, Caen, CRHQ, 2007 (édition de la thèse soutenue en 1971)

Pierre DEYON, « La production agricole et les communautés paysannes de Flandre et d'Artois du XVI^e au XIX^e siècle », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1974, n°1, p. 2-9

Philippe DUBOIS, *Toutes les vaches de France*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2017

André DUBUC, « La location de vaches et de moutons en Normandie sous l'Ancien Régime », in *Actes du 92^e congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1967, section d'Histoire moderne, t. I, p. 29,38

Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962

Dominique DUFOUR DE PRADT, *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible*, Paris, Impr. Guilleminet, an X, 2 t.

Charles ESTIENNE, *L'agriculture et maison rustique*, Paris, J. Du Puys, 1572

Octave FESTY, *Les animaux ruraux en l'an III, Dossiers de l'enquête de la commission d'agriculture et des arts*, Paris, Hartmann et Tépac, 1941-1947, 2 t.

Jean-Louis FLANDRIN, « Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV^e-XVIII^e siècle) », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, n° 2, p. 369-401

Guy FOURQUIN, *Le paysan d'Occident au Moyen Âge*, Paris, Nathan, 1972

Armand FREMONT, *L'élevage en Normandie, étude géographique*, Caen, Presses univ. de Caen, 1968

Bernard GARNIER, « Pays herbagers, pays céréaliers et pays « ouverts » en Normandie (XVI^e – début du XIX^e siècle) », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1975, vol. 53, n° 4, p. 493-525

Bernard GARNIER, « Comptabilité agricole et système de production : l'embouche bas-normande au début du XIX^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1982, n° 2, p. 320-343

Bernard GARNIER, « Des bœufs pour Paris : commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », in *Numéro spécial, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1999, vol. 106, n° 1, p. 101-120

Bernard GARNIER, « Les arrivages de bovins adultes sur les marchés parisiens au XIX^e siècle », in *Acteurs et espaces de l'élevage*, 2006, p. 155-189

Bernard GARNIER, « L'approvisionnement de Paris en moutons (1780-1820) », in *Annales de Normandie*, 1990, n° 40-2, p. 83-101

Bernard GARNIER, « Structure et conjoncture de la rente foncière dans le Haut-Maine aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1979, n°11 (Problèmes agraires et société rurale : Normandie et Europe du Nord-Ouest, XIV^e-XIX^e siècles), p. 101-126

Eugène GARSONNET, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, Paris, Larose, 1879

Geneviève GAVIGNAUD, « L'apport de l'école des Annales à l'histoire rurale de l'époque contemporaine », in *Histoire et sociétés rurales*, 1995, n° 3, p. 94-102

Claude GINDIN, « La rente foncière en France de l'Ancien Régime à l'Empire », in *Annales historiques de la Révolution française*, Janvier-mars 1982, n° 247, pp. 1-34

M. GOERITZ, *Cours d'économie rurale professé à l'institut agricole de Hohenheim* (traduction de Jules RIEFFEL), Paris, Bouhard-Huzard, 1850, 2 vol.

Joseph GOY, Emmanuel LE ROY LADURIE (éd.), *Les fluctuations du produit de la dime, Conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Age au XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1972

George W. GRANTHAM, « Divisions of labour: agricultural productivity and occupational specialization in pre-industrial France », in *Economic History Review*, 1993, n°46, p. 478-502

- George W. GRANTHAM, « Espaces privilégiés : productivité agraire et zones d'approvisionnement des villes dans l'Europe préindustrielle », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, n° 3, p. 695-725
- George W. GRANTHAM, « La faucille et la faux. Un exemple de dépendance temporelle », in *Études rurales*, 1999, n°151-152, p. 103-131
- Georges GUENAU, *L'élevage du cheval et du gros bétail en Normandie*, Paris, Baillière, 1902
- Claude GUINTARD, « De l'aurochs à la race bovine normande », in *Les vaches et l'homme*, Caen, Musée de Normandie-Ed. Mait'Jacques, 1997, p. 9-18
- Gustave HEUZE, *Les assolements et les systèmes de culture*, Paris, Hachette, 1863
- Henri HITIER, « La statistique agricole de la France », in *Annales de Géographie*, 1899, n°40, p. 350-357
- Philip T. HOFFMAN, *Growth in a Traditional Society*, Princeton, Princeton U. Press, 1996
- Philip T. HOFFMAN, « Taxes and Agrarian Life in Early Modern France: Land Sales, 1550-1730 », in *Journal of Economic History*, 1986, vol. 46, n° 1, p. 37-55
- Jean-Baptiste HUET DE COËTLIZAN, *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, Nantes, M. Malassis, an XII
- Jean IBANES, « La répartition des exploitations dans l'agriculture française à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », in *Revue économique*, 1974, n°4, p. 706-734
- Jean JACQUART, « La rente foncière, indice conjoncturel », in *Revue historique*, 1975, t. 253, p. 355-376
- Thomas JARRY, *Terriers et plans parcellaires de Basse Normandie*, Caen, Collection Enquêtes rurales, n° 5, 1998
- Fabien KNITTEL, « La charrue Dombasle (c. 1814 - c. 1821), Histoire d'une innovation en matière de travail du sol », in *Etude et Gestion des Sols*, 2005, 12 (2), p. 187-198
- Paul LE CACHEUX, « Un aveu de la baronnie de Bricquebec en 1456 », in *Revue catholique de Normandie*, t. VII, 1897-1898, p. 223-252
- Hippolyte LE CHEVALLIER, *La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux dans le district de Saint-Lô*, Saint-Lô, Impr. Jacqueline, 1920
- M. LECOQ, « Notice sur l'espèce bovine du Cotentin », in *Annuaire de la Manche*, 1837, p. 84-89
- Edouard LECOUTEUX, *Principes économiques de la culture améliorante*, Paris, Guillaumin, 1855
- Georges LEFEBVRE, « Recherches relatives à la vente des biens nationaux », in *Revue d'histoire moderne*, n° 15, mai-juin 1928), p. 188-219
- Georges LEFEBVRE, « Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime », in *Revue d'histoire moderne*, n° 14, mars-avril 1928, p. 103-130
- Tim J. A LE GOFF, Donald M. G. SUTHERLAND, « La Révolution française et l'économie rurale », in *Histoire & Mesure*, 1999, n°1-2, p. 79-120
- Georges LEMARCHAND, « Structure sociale d'après les rôles fiscaux et conjonctures économiques dans le pays de Caux : 1690-1789 », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1969, n°12, p. 7-11
- Georges LEMARCHAND, « Les campagnes de Haute-Normandie à la veille de la Révolution », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1990, n°4, p. 6-10
- Andre-M. LEROY, « L'alimentation par la méthode des équivalents fourragers, Application à l'allaitement des femelles nourrices allaitant leurs petits », in *Le Lait*, INRA Editions, 1923, 3 (5), p. 352-363
- Emmanuel LE ROY LADURIE, Béatrice VEYRASSAT-HERREN, « La rente foncière autour de Paris au XVII^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n° 3, p. 541-555

Emmanuel LE ROY LADURIE, « Les comptes fantastiques de Gregory KING [J.-C. TOUTAIN, « Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958. 1° Estimation du produit au XVIII^e siècle », in *Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée*, n° 115, juillet 1961, p. 1-216] », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1968, n° 5, p. 1086-1102

Emile LEVASSEUR, *Les prix : aperçu de l'histoire économique de la valeur et du revenu de la terre en France, du commencement du XIII^e siècle à la fin du XVIII^e*, 1893

Maurice LEVY-LEBOYER, *Le revenu agricole et la rente foncière en Basse Normandie, étude de croissance régionale*, Paris, Klincksieck, 1972

Maurice LEVY-LEBOYER, « Les inégalités interrégionales : évolution au 19^e siècle », in *Économie rurale*, n° 152, 1982, p. 26-33

Jean LHOMME, « La crise agricole à la fin du XIX^e siècle en France. Essai d'interprétation économique et sociale », in *Revue économique*, vol. 21, n°4, 1970, p. 521-553

Louis LIGER, *OEconomie générale de la campagne, ou Nouvelle maison rustique*, Paris, C. de Sercy, 1700, 2 vol.

Louis LIGER, *La Nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de la campagne*, Paris, Prudhomme, 1721 ; Paris, Dessaint, 1772, 1790 et 1798, 2 vol.

Philippe MADELINE, Jean-Marc MORICEAU (éd.), *Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e-XXI^e siècle). Évolution, structuration, spécialisation*, Rennes, Assoc. d'histoire des sociétés rurales, 2006

Christophe MANEUVRIER, « Les rentes en nature : un indicateur des systèmes céréaliers médiévaux ? A travers les campagnes normandes (IX^e-XIII^e siècle) », in *Histoire et sociétés rurales*, 2000, n°13, p. 9-38

Pierre MESPOULHES, *La race bovine normande, sélection depuis les origines, valorisation des produits laitiers et carnés, potentiel à l'export*, 2012 (thèse de la faculté de médecine de Créteil)

Jean MEUVRET, « La vaine pâture et le progrès agronomique avant la Révolution », in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1969, n° 1, p. 8-14

C. MEYER (éd. sc.), *Dictionnaire des sciences animales*, Montpellier, CIRAD, 2016

Louis MOLL, Eugène GAYOT (dir.), *La connaissance générale du bœuf, études de zootechnie pratique*, Paris, F. Didot, 1860

Alexandre MOREAU DE JONNES, *Statistique de l'agriculture de la France*, Paris, Guillaumin, 1848

Jean-Marc MORICEAU, « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIII^e siècle. À propos des régions de grande culture », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, n° 1, p. 27-63.

Jean-Marc MORICEAU, *Les Grands Fermiers. Les laboureurs de l'Île-de-France (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994

Jean-Marc MORICEAU, *La terre et les paysans aux XVII^e et XVIII^e siècle. Guide d'Histoire agraire*, Rennes, Assoc. d'histoire des sociétés rurales, 1999

Jean-Marc MORICEAU, *Terres mouvantes, Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, XII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2002

Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie de l'élevage français*, Paris, Fayard, 2005

Michel MORINEAU, « Histoire sans frontière : prix et révolution agricole », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1969, n°2, p. 403-423

Michel MORINEAU, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1971

Michel MORINEAU, « Budgets populaires en France au XVIII^e siècle », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, n° 2, p. 203-237 et n° 4, p. 449-481

- Lucien MUSSET, « Autour du censier du Mesnil-Rainfray, aperçu de la seigneurie rurale dans le bocage normand », in *Le pays bas-normand*, 1971, n° 63, p. 2-17
- Lucien MUSSET, in *Cahiers des Annales de Normandie*, 1988, n° 22 :
- « Réflexions autour du problème de l'esclavage et du servage en Normandie ducale (Xe – XIIe siècles) », p. 5-24
 - « Agents administratifs et artisans fieffés dans les grands domaines normands du Moyen Âge (XIIe – XIVe siècles) », p. 25-45
 - « Aperçu sur la dîme ecclésiastique au XIe siècle », p. 47-64
- Lucien MUSSET, « Aperçus sur quelques problèmes de l'histoire rurale de la Basse-Normandie (XIIe - XIIIe siècles) », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n° 24, p. 99-107
- Hugues NEVEUX, Bernard GARNIER, « Valeur de la terre, production agricole et marché urbain au milieu du XVIIIe siècle [L'exemple de la Normandie entre la baie de Seine et la baie des Veys] », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1979, n°11, p. 43-99
- François NOEL, *Sur les pas d'une race. Témoignage d'un éleveur de la Manche sur la race bovine normande*, Marigny, Paoland, 1997
- Suzanne NOEL, « Les inondations de 1768 dans la généralité de Caen : les réformes du commerce des grains à l'épreuve de la catastrophe », in *Revue de la Manche*, 2015, n° 227, p. 3-20
- A. PFLIMLIN, P. FAVERDIN, C. BERANGER, « Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives », in *Fourrages*, 2009, n° 200, p. 429-464
- Joachim-Isidore PIERRE, « Étude sur les engrais de mer des côtes de la Basse-Normandie, Manche et Calvados », in *Mémoires de la Société linnéenne de Normandie*, 1852, 9, p. 26-93
- André PLAISSE, *La baronnie du Neubourg. Essai d'histoire agraire*, Paris, PUF, 1961
- Fabrice PONCET, *Plus de beurre que de pain ? La spécialisation agricole dans le Plain et le Bessin (15e-19e siècles)*, thèse d'Histoire, université de Caen, 2015, 2 vol.
- Fabrice PONCET, « Éleveurs et marchands de beurre à Isigny de la fin du XVIIe siècle à 1840 », in *Annales de Normandie*, 2000, n°2 (« À travers les campagnes normandes », sous la direction de Jean-Marc MORICEAU), p. 267-296
- Gilles POSTEL-VINAY, « A la recherche de la révolution économique dans les campagnes (1789-1815) », in *Revue économique*, vol. 40, n°6, 1989, p. 1015-1046
- Daniel ROCHE, « Les chevaux de la République : l'enquête de l'an III », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2008/4 (n° 55-4), p. 82-121
- Alain ROQUELET, François DE BEAUREPAIRE, *Le vie de la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres, tome II, Basse-Normandie*, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1995
- Johannes ROSENPLÄNTER, « Entre agriculture et industrie textile. Trois paroisses au sud du Pays d'Auge de 1600 à 1800 (La Chapelle-Yvon, La Cressonnière, La Croupte) », in *Annales de Normandie*, 2000, n°2 (« À travers les campagnes normandes », sous la direction de Jean-Marc MORICEAU), p. 321-367
- Jean-Laurent ROSENTHAL, *The Fruits of Revolution. Property rights, Litigation, and French agriculture*, Cambridge U. Press, 1992
- André ROSTAND, « Les forêts du Cotentin en 1665 », in *Annales de Normandie*, 1957, n°1, p. 53-58
- Dorothee ROUZET, *L'évolution des salaires et de la rente foncière en France (1450-1940), Progrès technique, commerce international ou démographie ? 2005* (mémoire de DEA)
- C. E. ROYER, *Notes économiques sur l'administration des richesses et la statistique agricole de la France*, Paris, Moniteur de la propriété, 1843
- C. E. ROYER, *Traité théorique et pratique de comptabilité rurale*, Paris, Bouchard-Huzard, 1840

Joseph RUWET, « Mesure de la production agricole sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1964, n° 4, p. 625-642

Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, *Considérations sur la population et la consommation générales du bétail en France*, Paris, Huzard & Normant, 1806

Henri SEE, *Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, Giard, 1906

François SIGAUT, « Pour une cartographie des assolements en France au début du XIX^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1976, n° 3, p. 631-643

Augustin-François SILVESTRE, *Observations sur l'état de l'agriculture en France*, s. l. s. n. an IX

Jean-Pascal SIMONIN, « Des premiers énoncés de la loi de King à sa remise en cause. Essais de mesures ou fictions théoriques », in *Histoire & Mesure*, 1996, n°3-4, *Prix, production, productivité agricoles*, p. 213-254

Jean-Pascal SIMONIN, « La crise d'Ancien Régime : un essai de justification théorique », in *Histoire & Mesure*, 1992, n°3-4, p. 231-247

Albert SOBOUL, « De la pratique des terriers à la veille de la Révolution », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1964, n° 6, p. 1049-1065

André THOUIN, Alexandre-Henri TESSIER (dir.), *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique [...] ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, Paris, Déterville, 1821-1823, 16 vol.

Jean-Claude TOUTAIN, « Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958 », in *Cahiers de l'institut de science économique appliquée*, n° 115, juillet 1961

Jean-Claude TOUTAIN, « La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions. Croissance, productivité, structures », in *Economies et sociétés, cahiers de l'ISMEA*, tome I, Série AF, n°11-12, 1992 et tome III (Annexes E, F, G et H), Série AF, n° 17, mars-avril 1993

François VALLAT, « Les épizooties en France de 1700 à 1850. Inventaire clinique chez les bovins et les ovins », in *Histoire & Sociétés Rurales*, 2001, n° 1, p. 67-104

A. VERHULST, « L'économie rurale dans la Flandre et la dépression économique du bas Moyen Age », in *Études rurales*, 1963, n°10, p. 68-80

Charles VEZIN, *L'évolution de l'économie rurale de la Manche depuis un siècle (1830-1930)*, 1931 (thèse de la faculté de droit de Paris)

Jean VIDALENC, « L'agriculture dans les départements normands à la fin du Premier Empire », in *Annales de Normandie*, 1957, n°2, p. 179-201.

Sylvain VIGNERON, « L'immobilier dans les petites villes au XVIII^e siècle. Étude des mécanismes du marché de la pierre dans la France du Nord », in *Histoire, économie & société*, 2004/1, p. 121-140

André VOISIN, « Production de fumier et productivité agricole », in *Économie rurale*, 1953, n°18, p. 29-32

Mickaël WILMART, « Du poulailler au marché. Esquisse d'une économie volaillière médiévale (XIII^e-XVI^e siècle) », in *Revue d'ethnoécologie*, 2017, n°12

Daniel ZOLLA, « Les variations du revenu et du prix des terres en France au XVII^e et au XVIII^e siècle », in *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 1893, p. 299-326, 439-461, 686-705, 1894, 194-215, 417-432

Daniel ZOLLA, *Études d'économie rurale*, Paris, Masson, 1896

6.3. Manufactures, industrie, artisanat

Franc BACQUIE, *Les inspecteurs des manufactures sous l'Ancien Régime 1669-1792*, Paris, Hachette, 1927

Eugène BOIVIN, *Autour de la glacierie de Tourlaville*, Cherbourg, Impr. Morel, 1929

Paul-Marie BONDOIS, « La draperie et les industries vestiaires normandes au début du XVIII^e siècle », in *Normannia*, 1938, n°1, p. 1-27

Paul-Marie BONDOIS, « État de l'industrie textile en France, d'après l'enquête du contrôleur général DESMARETS (début du XVIII^e siècle) », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1943, t. 104, p. 137-218

Jacques BOTTIN, « Structures et mutations d'un espace protoindustriel à la fin du XVI^e siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1988, n° 4. p. 975-995

Georges et Hubert BOURGIN, *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*, Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, Paris, Impr. nationale, 1920

Claude CAILLY, « Contribution à la définition d'un mode de production proto-industriel », in *Histoire & Mesure*, 1993 vol. 8, n°1-2, p. 19-40

Claude CAILLY, « Proto-industrialisation textile et développement régional rural, XVIII^e-XIX^e siècles. L'exemple de l'industrie toilière du Perche », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2000, t. 107, n° 2, p. 135-150

Paul DELSALLE, *La France industrielle aux XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles*, Paris-Gap, Ophrys, 1993

Pierre DEYON, « Variations de la production textile aux XVI^e et XVII^e siècles », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1963, n° 5, p. 939-955

Pierre DEYON, « L'enjeu des discussions autour du concept de "proto-industrialisation" », in *Revue du Nord*, 1979, n°240, p. 9-17

François DORNIC, « Le travail du fer dans le Bocage Normand au XIX^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1961, n°1, p. 37-48

Louis FONTVIELLE, « Les premières enquêtes industrielles de la France : 1692 et 1703 », in *Economies et sociétés* (cahiers de l'ISEA), 1969, tome III, n° 6

Elphège FREMY, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, Plon-Nourrit, 1909

M. GARNIER, « Mémoire sur la tisserie des étoffes et droguets à Saint-Lô » et « Mémoire sur le blanchissement des fils et toiles », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1838, p. 326-349

Jeanne-Marie GAUDILLOT, « La manufacture de draps de Saint-Lô de Colbert à la Révolution » et « Les textiles à Valognes de Colbert à la Révolution », in *Revue de la Manche*, 1967, n°34, p. 98-135

Bertrand GILLE, *La sidérurgie française au XIX^e siècle, recherches historiques*, Genève, Droz, 1968

Joseph GREUTE, Oscar HAVARD, *Villedieu-les-Poêles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers*, Paris, Champion, 1899, 2 t.

Mohamed KASDI, *Les entrepreneurs du coton : Innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)*, Villeneuve d'Ascq, Presses univ. du Septentrion, 2014

Pierre LEBERRUYER, « La manufacture de porcelaines de Valognes », in *Revue de la Manche*, tome 35, 1993, fasc. 139

Auguste LE JOLIS, « Notice sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg », in *Annuaire du département de la Manche*, 1856, p. 95-103

Alain LEMENOREL, « Démo-économie en Basse-Normandie : le modèle protoindustriel à l'épreuve », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n° 24, p. 313-323

Hugues LEVARD, « L'artisanat du verre dans le Cotentin au XVI^e siècle d'après le journal de Gilles de Gouberville », in *Revue de la Manche*, 2018, fasc. 240, p. 47-60

O. LE VAILLANT DE LA FIEFFE, *Les verreries de Normandie, les gentilshommes & artistes verriers normands*, Rouen, Lanctin, 1873

Jean MARCZEWSKI, « Some Aspects of the Economic Growth of France, 1660-1958 », in *Economic Development and Cultural Change* 9, n° 3, Apr. 1961, p. 369-386

Jean MARCZEWSKI, « Le produit physique de l'économie française de 1789 à 1913 (comparaison avec la Grande Bretagne) », in *Cahiers de l'ISEA*, AF4, juillet 1965

Tihomir J. MARKOVITCH, « La croissance industrielle sous l'Ancien Régime », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1976, n° 3, p. 644-655

Tihomir J. MARKOVITCH, « L'industrie française de 1789 à 1964 », in *Cahiers de l'ISEA* :

- Sources et méthodes : AF4, juillet 1965
- Analyse des faits : AF5, mai 1966
- Analyse des faits, suite, AF6, juin 1966
- Conclusions générales : AF7, novembre 1966

Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspective », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1984, n° 5, p. 977-1008

M. MONTAIGNE Père, « Quelques notes sur la marbrerie dans l'arrondissement de Coutances », in *Mémoires de la Société académique du Cotentin*, 1880, p. 559-561

Alexandre MOREAU DE JONNES, *Statistique de l'industrie de la France*, Paris, Guillaumin, 1856

Jean-Pierre RIOUX, *La Révolution industrielle 1780-1880*, Paris, Seuil, 1971

François ROLLAND, *Histoire industrielle du pays virois 1800-2017*, Condé-sur-Noireau, Corlet, 2017

R.N. SAUVAGE, « Communication sur la manufacture de Villedieu », in *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXIV, 1920, p. 423-429

Henri SEE, « Remarques sur le caractère de l'industrie rurale en France et les causes de son extension au XVIII^e siècle », in *Revue historique*, 1923, t. 142, p. 47-53

Adolphe TARDIF, « Corporations d'arts et métiers de la ville de Coutances », in *Annuaire du département de la Manche*, 1852, p. 712-720

Evgueni Victorovitch TARLE, *L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Cornely, 1910 (Bibliothèque d'histoire moderne, fasc. XI)

Jean VIDALENC, « L'industrie dans les départements normands à la fin du Premier Empire », in *Annales de Normandie*, 1957, n°3-4, 1957, p. 281-30

Emile VIEILLARD, « La mine du Plessis », in *Annuaire du département de la Manche*, 1875, p. 1-23

Emile VIVIER, « La vie industrielle à Villedieu-les-Poêles au XVIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, 1954, n°3-4, p. 265-283

Emile VIVIER, « Les anciens moulins du département de la Manche, particulièrement ceux de Coutances et des environs de Granville », in *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1940-48, p. 165-176

6.4. Marine, commerce maritime, pêche

Michel AUMONT, « Les armateurs granvillais et la guerre de course : d'une activité de compensation à la tentation du risque », in *Annales de Normandie*, 2011/2, p. 81-99

Michel AUMONT, « Terre-neuviens et corsaires granvillais à l'époque de Louis XV », in *Actes des deuxièmes journées d'histoire de la grande pêche*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2003

Augustin ASSELIN, *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg*, Cherbourg, Boulanger fils, 1826

Eric BARRE (éd.), *Actes des premières, deuxième et troisième journées d'histoire de la grande pêche*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche (série des *Etudes et documents*), 2003, 2003, 2007

Eric BARRE, « Les règlements pour la pêche à Terre-Neuve à Granville, du début du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003

Michèle BATTISTI, *La marine de Napoléon III*, Service historique de la Marine, 1997, 2 vol.

Denis BINET, Benoît COUTANCIER, « Les pêches côtières françaises sous la Restauration d'après les statistiques de 1814 à 1835. 1^{re} partie », *Équinoxe*, n° 27, p. 44-51 ; « 2^e partie », *Équinoxe*, 1989, n° 28, p. 39-51

Denis BINET, *Les pêches côtières de la baie du Mont-St-Michel à la baie de Bourgneuf au début du XIX^e siècle*, Plouzané, IFREMER, 1999

Patrick BOULANGER, « Salaires et revenus des équipages des navires marchands provençaux durant le XVIII^e siècle », in *Provence historique*, 1980, n° 30

James B. COLLINS, « La flotte normande au commencement du XVII^e siècle : Le Mémoire de Nicolas Langlois (1627) », in *Annales de Normandie*, 1984, n°4, p. 361-380

Joachim DARSEL, « L'Amirauté en Normandie » :

- « Amirauté de Granville », in *Revue de l'Avranchin*, juin 1966, n° 247, p. 55-84
- « Amirauté de la Hougue », in *Revue de la Manche*, 1967, fasc. 36, p. 316-328
- « Amirauté de Barfleur », in *Revue de la Manche*, 1968, fasc. 38, p. 102-109
- « Amirautés de Grandcamp, Carentan et Isigny », in *Annales de Normandie*, 1981, n°3, p. 219-238
- « Amirauté de Cherbourg », in *Annales de Normandie*, 1986, n° 4, p. 289-314
- « Amirauté de Portbail et Carteret », in *Annales de Normandie*, 1986, n°4, p. 315-321
- « Amirauté de Coutances », in *Annales de Normandie*, 1986, n° 4, p. 322-334

Joachim DARSEL, « Le port de Granville au XVIII^e siècle », in *Revue de l'Avranchin*, mars 1967, n° 280, p. 1-19

Charles DE LA MORANDIERE, « La pêche des huîtres dans la région granvillaise des origines au Premier Empire », in *Revue de la Manche*, 1959, n°1, p. 45-79

Jean D'HARCOURT, *La pêche côtière*, Paris, Amyot, 1846

Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, Paris, Saillant & Nyon, 1769-1772, 3 t.

Philippe DUPRE, « Les activités maritimes en Normandie à la veille de la Révolution », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n°24, *Recueil d'études offert à Gabriel DESERT*, p. 225-241

Philippe DUPRE, « La campagne morutière granvillaise de 1841 », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003, p. 113-121

Dennis Frederick ESSAR, Andrew Boleslaw PERNAL, « LE VASSEUR DE BEAUPLAN et les installations portuaires en Normandie et en Bretagne au XVII^e siècle : une lettre inédite à Jean-Baptiste Colbert », in *Annales de Normandie*, 1993, n°1, p. 41-59

Jacques GAY, « Le fer dans la marine en bois : l'exemple de la flotte de guerre française (1665-1815) », in *Histoire & Mesure*, 1988, vol. 3, n°1, p. 53-86

Paul GILLE, « Jauge et tonnage des navires », in Michel MOLLAT (éd.), *Le navire et l'économie maritime du Moyen Âge au XVIII^e siècle (travaux du deuxième colloque international d'histoire maritime tenu les 17 et 18 mai 1957)*, Paris, SEVPEN, 1959, p. 85-102

Stéphane GIRANDIER, « L'établissement d'Indret des origines à 1914 », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, t. 100, n° 3, p. 357-378

Jacqueline HERSART DE LA VILLEMARQUE, « La pêche morutière française de 1500 à 1950, statistiques, climat et société », in *Repères Océan (revue de l'IFREMER)*, n° 11, 1995

- Guy LEMARCHAND, « Problématique pour une étude des ports de Normandie à l'époque moderne », in *Les ports normands : un modèle ? (colloque des 28 et 29 mai 1998 tenu à Rouen et au Havre)*, Rouen, Presses univ. de Rouen et du Havre, 1999, p. 15-26
- Roger LEPELLEY, *Le vieil arsenal de Cherbourg de 1793 à 1814*, Saint-Vaast-la-Hougue, Lepelley, 1990
- Michel LE PESANT, « Le commerce maritime de Regnéville au moyen âge », in *Annales de Normandie*, 1958, n°3, p. 323-333
- Eugène LIAIS, « Notice historique sur le port et le commerce de Cherbourg », in *Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg, séance du 17 février 1869*, Cherbourg, Impr. Mouchel, 1869
- Jouis-Jean-Baptiste MAYEUX-DOUAL, « Le port de Granville, 1483-1815 », in *Revue de la Manche*, janvier 1970
- Jean MEYER, Martine ACERRA, *Histoire de la marine française*, Rennes, Ouest-France, 1994
- Jean MEYER, *L'armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1999
- Ministère des travaux publics, *Ports maritimes de la France*, 1878, Impr. nationale, 6 t.
- Michel MOLLAT (éd.), *Le navire et l'économie maritime du Moyen Âge au XVIII^e siècle (travaux du deuxième colloque international d'histoire maritime tenu les 17 et 18 mai 1957)*, Paris, SEVPEN, 1959
- Michel MOLLAT (dir.), *Histoire des pêches maritimes en France*, Privat, Toulouse, 1987
- Michel MORINEAU, « Au bord de la mer en Normandie avant et après Colbert », in *Les ports normands : un modèle ?, colloque des 28 et 29 mai 1998 tenu à Rouen et au Havre*, Rouen, Presses univ. de Rouen et du Havre, 1999, p. 27-39
- Jean-Michel ROCHE, *Dictionnaire des bâtiments de la flotte de guerre française de Colbert à nos jours*, s. l. s. n., 2005, 2 t.
- Robert SINSOILLIEZ, « La pêche à la morue avant la Révolution française », in *Actes des premières journées d'histoire de la grande pêche*, 2003
- Eugène SUE (éd.), *Correspondance de Henri D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale, accompagnée de documents relatifs à l'histoire de la marine du règne de Louis XIII*, Paris, Impr. royale, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, tome III, 1839
- Antoine THEVENARD, *Mémoires relatifs à la marine*, Paris, Laurens J^{ne}, 1799, 4 t.
- Mathias TRANCHANT, *Les ports maritimes de la façade atlantique (XI^e - XV^e siècle)*, Rennes, Presses univ. de Rennes, vol. 1, 2018
- Jean VIDALENC, « Journal de la visite des ports depuis Le Havre jusqu'à Saint-Malo, par ordre du Roi, le 8 février 1756 », in *Annales de Normandie*, 1963, n°2, p. 97-109
- André ZYSBERG, « De Honfleur à Granville : bâtiments de commerce et de pêche au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle », in *Cahier des Annales de Normandie*, 1992, n°24, p. 201-224
- André ZYSBERG, « La flotte de commerce et de pêche des ports normands en 1686 et 1786, essai de comparaison », in *Les ports normands : un modèle ? (actes du colloque des 28 et 29 mai 1998 tenu à Rouen et Le Havre)*, Rouen, Presses univ. de Rouen et du Havre, 1999

TABLES DES GRAPHIQUES, TABLEAUX, ILLUSTRATIONS

Table des graphiques

Graphique 1 : Taux de pauvres dans les rôles de monnéage et d'aide	25
Graphique 2 : Répartition des paroisses en fonction de leur taille moyenne par feu, selon la qualité de leurs terroirs (Election de Coutances, 1722).....	33
Graphique 3 : Pourcentage de feux susceptibles de payer la capitation, par Election	39
Graphique 4 : Nombre de citoyens actifs en 1790 rapporté au nombre de chefs de feu masculins (est.)	39
Graphique 5 : Evolution du nombre de foyers nobles	41
Graphique 6 : Poids des ecclésiastiques vers 1694 dans la population totale	43
Graphique 7 : Les vocations ecclésiastiques dans le diocèse de Coutances au XVIIIème siècle	43
Graphique 8 : Taux de pauvres en fonction de la pression fiscale (Election d'Avranches, vers 1700).....	44
Graphique 9 : Taux de pauvres exemptés de taille parmi les feux totaux.....	45
Graphique 10 : Evolution du nombre total de feux de la Manche	57
Graphique 11 : Comparaison des évolutions des populations rurales de la Manche et de la région de Rouen	59
Graphique 12 : Evolution de la population des différentes Elections.....	62
Graphique 13 : Evolution comparée de la population rurale de la Manche et de celle du Plain.....	62
Graphique 14 : Evolution du poids des villes dans la population totale de la Manche.....	63
Graphique 15 : Croissance des villes de 1690 à 1790	63
Graphique 16 : Comparaison sommaire des évolutions des populations de la France et de la Manche	64
Graphique 17 : Décès enregistrés des enfants de moins de cinq ans	66
Graphique 18 : Fréquence des « mortalités »	66
Graphique 19 : Evolution du nombre de décès de 1620 à 1790	67
Graphique 20 : Comparaison des évolutions des décès de la Manche rurale et de la France rurale	69
Graphique 21 : Comparaison des taux de mortalité dans la Manche et en France.....	69
Graphique 22 : Evolution du nombre de naissance dans la Manche.....	70
Graphique 23 : Comparaison des nombres de naissances de la Manche rurale et de la France rurale	70
Graphique 24 : Comparaison des taux de natalité de la France et de la Manche rurale.....	71
Graphique 25 : Taux de natalité et de mortalité des villes et du plat pays.....	72
Graphique 26 : Taille moyenne des feux	73
Graphique 27 : Evolution de la population de la Manche de 1680 à 2010	73
Graphique 28 : Structure socioprofessionnelle de la Manche rurale (hommes) vers 1770.....	76
Graphique 29 : Structure socioprofessionnelle des habitants des villes	77
Graphique 30 : Ventilation par secteur d'activité des chefs de feu masculins vers 1750	79
Graphique 31 : Répartition par secteurs d'activité de la population active masculine de 1760 à 1891	80
Graphique 32 : Dispersion des volumes et des prix sur le marché de Carentan	84
Graphique 33 : Taux d'intérêt implicite des rentes constituées de 1250 à 1600	89
Graphique 34 : Plafond légal des taux d'intérêt de 1450 à 1900.....	90
Graphique 35 : Prix du froment dans les principales villes (Moyenne Manche = 100).....	91
Graphique 36 : Prix du froment à Bayeux et dans la Manche au XVIII ^e siècle.....	92
Graphique 37 : Prix du pot de froment dans la Manche en monnaie courante	93
Graphique 38 : Valeur de la livre tournois en francs-or	94
Graphique 39 : Prix du froment dans la Manche en monnaie constante (francs-or par hectolitre).....	94
Graphique 40 : Evolution du prix du froment en moyenne française et dans la Manche de 1500 à 1800.....	96
Graphique 41 : Prix du blé dans la Manche et en moyenne française au XIX ^e siècle.....	96
Graphique 42 : Rapports entre les prix extrêmes du froment des régions françaises	97
Graphique 43 : Prix du blé dans la Manche de 1300 à 2010, en euros par tonne	98
Graphique 44 : Prix des autres céréales (orge, seigle, avoine).....	99
Graphique 45 : Prix du bétail sur pied (moyennes par périodes de 20 ans).....	100
Graphique 46 : Evolution du prix de la viande	102
Graphique 47 : Evolution du prix du beurre frais	103
Graphique 48 : Evolution des prix des oeufs, des poules et des chapons	104
Graphique 49 : Evolution schématique comparée des prix des principaux produits agricoles	105
Graphique 50 : Fonction de demande de long terme	105
Graphique 51 : Evolution des impôts royaux totaux en monnaie constante	107
Graphique 52 : Evolution de la quantité de métaux précieux disponibles en Europe.....	108
Graphique 53 : Frappes monétaires totales françaises.....	109
Graphique 54 : Evolution de la masse monétaire	110
Graphique 55 : Evolution du revenu national	111

Graphique 56 : Masse monétaire rapportée au revenu national.....	111
Graphique 57 : Rapport du salaire des ouvriers non qualifiés à celui des ouvriers qualifiés.....	123
Graphique 58 : Evolution des salaires des travailleurs non qualifiés non nourris dans la Manche	126
Graphique 59 : Evolution des salaires des travailleurs non qualifiés non nourris en monnaie constante	126
Graphique 60 : Trajectoire d'évolution conjointe des prix et des salaires	127
Graphique 61 : Comparaison des salaires des travailleurs non qualifiés dans différentes régions	129
Graphique 62 : Répartition des Généralités selon la variation des salaires entre 1726-41 et 1771-89	130
Graphique 63 : Salaires des ouvriers agricoles non nourris dans le Calvados et dans la Manche	131
Graphique 64 : Salaires moyens à St-Lô, Rouen et Paris comparés à la moyenne de la Province	131
Graphique 65 : Concentration des exploitations en fonction de leur superficie au XV ^e siècle.....	138
Graphique 66 : Ventilation des cens par nature vers 1450	141
Graphique 67 : Montant des cens en fonction de la superficie des tenures vers 1460.....	141
Graphique 68 : Redevances moyennes par hectare.....	142
Graphique 69 : Rapport des cens et fermages moyens à la production agricole nette moyenne	143
Graphique 70 : Répartition des propriétaires laïcs en fonction de leurs revenus fonciers vers 1760.....	147
Graphique 71 : Concentration des revenus fonciers vers 1760.....	147
Graphique 72 : Détenteurs des revenus fonciers du plat pays de la Manche vers 1760	148
Graphique 73 : Le poids des jachères rapportées aux superficies labourables	154
Graphique 74 : Répartition des surfaces cultivées en céréales et sarrasin	156
Graphique 75 : Structure par arrondissement des surfaces cultivées en céréales et sarrasin en 1836.....	156
Graphique 76 : Evolution des surfaces cultivées en froment au XIX ^e siècle	157
Graphique 77 : Valeur à l'hectare des productions de différents types de céréales en 1836.....	157
Graphique 78 : Surfaces incultes et non agricoles rapportées à la superficie totale	160
Graphique 79 : L'utilisation agricole du territoire de la Manche du XVIII ^e au XX ^e siècle.....	162
Graphique 80 : Nombre de départements selon la part des terres labourées en 1852.....	164
Graphique 81 : Rendement du froment en fonction de la densité des semis en 1852.....	169
Graphique 82 : Rendements des <i>bleds</i> selon les auteurs anciens, et moyenne française vers 1830.....	170
Graphique 83 : Rendement du blé en France et dans la Manche au XIX ^e siècle	170
Graphique 84 : Rendements internationaux du blé à la fin du XIX ^e siècle	171
Graphique 85 : L'évolution des prix agricoles français pendant la crise de la fin du XIX ^e siècle.....	172
Graphique 86 : Rendement de l'orge en France et dans la Manche au XIX ^e siècle.....	172
Graphique 87 : Rendements du froment dans les arrondissements de la Manche en 1852	173
Graphique 88 : Rendements fourragers des prairies naturelles et artificielles en 1852	173
Graphique 89 : Scénarios d'évolution du rendement du froment dans la Manche avant 1700	177
Graphique 90 : Production végétale en valeur (monnaie constante).....	177
Graphique 91 : Structure de la production végétale en valeur	179
Graphique 92 : Evolution du montant des dîmes, comparé à la valeur de la production céréalière	182
Graphique 93 : Evolution de la production agricole en volume d'après les dîmes déflatées, comparée à l'évolution de la population, France entière	183
Graphique 94 : Ventes de boeufs et vaches pour Paris au XIX ^e siècle : Calvados et Manche.....	189
Graphique 95 : Courbes de lactation des vaches	201
Graphique 96 : Prix moyen des chevaux par arrondissement en 1852	205
Graphique 97 : Pourcentage d'ovins de race améliorée en 1852, par département	207
Graphique 98 : Poids vif moyen des moutons et poids de leur toison en 1852	207
Graphique 99 : Commerce extérieur français de laines et tissus de laine au XIX ^e siècle.....	208
Graphique 100 : Production moyenne de lait par vache en 1852, par département.....	212
Graphique 101 : Poids vifs moyens des animaux de boucherie en 1852	213
Graphique 102 : Effectifs des différentes espèces d'animaux au XIX ^e siècle	213
Graphique 103 : Potentiel fourrager global du territoire.....	216
Graphique 104 : Scénarios d'évolution du cheptel.....	217
Graphique 105 : Consommation de viande par habitant au XIX ^e siècle	218
Graphique 106 : Impact de la croissance de la fertilisation sur le rendement des cultures.....	220
Graphique 107 : Nombre d'animaux de trait nécessaires en fonction de la superficie des exploitations	222
Graphique 108 : Evolution de la production animale en valeur (monnaie constante)	223
Graphique 109 : Structure de la production animale en valeur.....	224
Graphique 110 : Evolution de la production agricole totale (en monnaie constante)	224
Graphique 111 : Structure de la production agricole totale	225
Graphique 112 : Répartition des cotes foncières par montant en 1812.....	227
Graphique 113 : Concentration des cotes foncières en 1812 et 1835, comparée à la situation en 1760.....	228
Graphique 114 : Concentration des exploitations en 1892 et en 1970.....	229
Graphique 115 : Modes d'exploitation en 1852	229
Graphique 116 : Structure des coûts de culture selon le type d'assolement.....	241
Graphique 117 : Structure des coûts d'exploitation de la culture, par natures.....	246

Graphique 118 : Structure des coûts de la culture, par destinations	246
Graphique 119 : Taux de marge brute de la culture.....	247
Graphique 120 : Evolution des coûts des facteurs de la culture, comparés au prix des céréales	247
Graphique 121 : Structure des coûts de l'élevage	248
Graphique 122 : Evolution du coût des facteurs de l'élevage (en monnaie constante)	248
Graphique 123 : Evolution du taux de marge brute de l'élevage	249
Graphique 124 : Formation de la marge brute de l'agriculture	249
Graphique 125 : Evolution du taux de marge brute totale de l'agriculture	250
Graphique 126 : Marge brute par hectare et revenu par hectare (monnaie constante).....	250
Graphique 127 : Marge brute par hectare des labours et des prairies naturelles.....	251
Graphique 128 : Productivité globale de l'agriculture	251
Graphique 129 : Effectifs masculins dans l'agriculture	253
Graphique 130 : Evolution des cens par hectare (en monnaie constante).....	255
Graphique 131 : Evolution des valeurs locatives de 1825 à 1930 dans la Manche	258
Graphique 132 : Fermages moyens par hectare de l'Hôtel-Dieu de Coutances en 1651 en fonction de la taille des terres affermées	259
Graphique 133 : Fermages par hectare en fonction de la taille des fermes au XIX ^e siècle (Calvados).....	259
Graphique 134 : Exemple d'évolution des fermages dans la Manche (en monnaie constante).....	260
Graphique 135 : Exemples d'évolution des fermages dans diverses régions (en monnaie constante)	261
Graphique 136 : Evolution des fermages de 1720 à 1850, en moyenne française et dans la Manche	262
Graphique 137 : Marge brute, cens et fermages moyens par hectare (en monnaie constante)	262
Graphique 138 : Estimations du rapport des fermages à la marge brute, 1 ^{ère} moitié du XVIII ^e siècle	263
Graphique 139 : Nombre de transactions immobilières à Carentan	264
Graphique 140 : Structure des contributions directes de la Manche en 1830.....	265
Graphique 141 : Montant des impôts fonciers supportés par l'agriculture dans la Manche.....	266
Graphique 142 : Rapport des impôts fonciers à la production, à la marge brute et à la valeur locative	266
Graphique 143 : Valeur des bâtiments d'exploitation en fonction de la taille des fermes (DUTENS).....	267
Graphique 144 : Rendements locatifs en fonction de la valeur vénale des terres en 1851 (France).....	268
Graphique 145 : Structure du capital agricole total de la Manche	269
Graphique 146 : Rendement net du capital agricole total et rendement locatif.....	269
Graphique 147 : Taux d'intérêt des emprunts d'Etat	270
Graphique 148 : Taux des prêts hypothécaires à Carentan et à Avranches (chapitre cathédral)	272
Graphique 149 : Montant des opérations de crédit à Carentan	272
Graphique 150 : Denier des rentes viagères en fonction de l'âge des crédirentiers et des taux d'intérêt.....	273
Graphique 151 : Taux d'intérêt à Carentan, à Paris et dans deux autres régions	274
Graphique 152 : Rentabilité comparée des placements agricoles et mobiliers	274
Graphique 153 : Structure moyenne des patrimoines privés français de 1850 à 1900	275
Graphique 154 : Poids de la Manche dans la population et dans la production agricole françaises	275
Graphique 155 : Répartition des maîtres par secteur d'activité.....	283
Graphique 156 : Maîtres des villes en 1750 et patentés de l'ensemble de la Manche en 1827	293
Graphique 157 : Personnes employées à la production d'étoffes de laine dans la Manche en l'an III	297
Graphique 158 : Nombre annualisé de pièces de tissus de laine produites.....	298
Graphique 159 : Nombre annualisé de toiles produites	300
Graphique 160 : La production textile française au XIX ^e siècle (en poids).....	302
Graphique 161 : Evolution du prix des tissus au XIX ^e siècle	302
Graphique 162 : Production nationale et importations de laine brute au XIX ^e siècle	303
Graphique 163 : Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie textile de la Manche	306
Graphique 164 : Nombre de papeteries de la Manche et effectif de leurs ouvriers	309
Graphique 165 : Nombre moyen d'ouvriers par papeterie	309
Graphique 166 : Evolution du nombre de tanneries et mégisseries	311
Graphique 167 : Chronogramme de l'activité des verreries dans la Manche	314
Graphique 168 : Chiffre d'affaires de la Manufacture royale de glaces	317
Graphique 169 : Nombre de bâtiments lancés à Cherbourg (annuel et moyenne mobile).....	333
Graphique 170 : Coût des navires de guerre vers 1800	333
Graphique 171 : Déplacement des bâtiments lancés à Cherbourg (annuel et moyenne mobile)	338
Graphique 172 : Evolution du coût des navires de guerre français.....	338
Graphique 173 : Structure du coût des navires de guerre lancés vers 1895.....	339
Graphique 174 : Estimation de la valeur de la production des constructions navales de Cherbourg.....	339
Graphique 175 : Valeur ajoutée de l'industrie de 1700 à 1880	340
Graphique 176 : Evolution de l'effectif des métiers artisanaux.....	341
Graphique 177 : Evolution de la valeur ajoutée de l'artisanat.....	342
Graphique 178 : Evolution de la valeur ajoutée totale de l'industrie et de l'artisanat de la Manche	342
Graphique 179 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée	343

Graphique 180 : Evolution de l'effectif adulte employé dans l'industrie et l'artisanat	343
Graphique 181 : Poids de la Manche dans l'industrie et l'artisanat français	345
Graphique 182 : Evolution de la valeur ajoutée industrielle et artisanale française après 1780	345
Graphique 183 : Evolution des poids respectifs de l'industrie et de l'artisanat dans la valeur ajoutée.....	346
Graphique 184 : Composition des gens de mer de la Manche vers 1740	350
Graphique 185 : Evolution de la flotte de commerce et de pêche de la Manche	358
Graphique 186 : Emploi de la flotte de commerce et de pêche	359
Graphique 187 : Tonnage moyen des bâtiments en 1664 selon leur activité.....	360
Graphique 188 : Tonnage moyen des morutiers de Granville	360
Graphique 189 : Taille des équipages en fonction du tonnage des bâtiments vers 1740.....	363
Graphique 190 : Taille des équipages des navires de commerce en fonction de leur tonnage	363
Graphique 191 : Nombre de bateaux armés à Granville pour la pêche à la morue.....	371
Graphique 192 : Chiffre d'affaires de la pêche à la morue (en temps de paix)	372
Graphique 193 : La pêche côtière de 1815 à 1835.....	380
Graphique 194 : Structure du chiffre d'affaires de la pêche côtière de 1815 à 1835	380
Graphique 195 : Montants unitaires des armements de navires nantais vers 1760-1780.....	381
Graphique 196 : Comparaison des salaires (+ vivres) mensuels	383
Graphique 197 : Evolution du chiffre d'affaires des activités maritimes	384
Graphique 198 : Effectifs concernés par les activités maritimes, en ETP	384
Graphique 199 : Evolution du revenu total de la Manche en monnaie courante	387
Graphique 200 : Evolution du revenu total en monnaie constante (base 100 en 1700).....	388
Graphique 201 : Total de l'emploi reconstitué (en ETP)	389
Graphique 202 : Evolution du montant des impôts par nature, de 1450 à 1770	429
Graphique 203 : Evolution de la structure des impôts par nature	429
Graphique 204 : Prix du blé dans la Manche, à Caen et à Bayeux	443
Graphique 205 : Prix du blé dans la Manche et à Rouen.....	443
Graphique 206 : Prix du blé dans la Manche et à Paris	443
Graphique 207 : Prix du blé dans la Manche et à Orléans.....	444
Graphique 208 : Prix du blé dans la Manche et à Douai	444
Graphique 209 : Prix du blé dans la Manche et à Strasbourg.....	444
Graphique 210 : Prix du blé dans la Manche et à Lyon.....	445
Graphique 211 : Prix du blé dans la Manche et à Grenoble	445
Graphique 212 : Prix du blé dans la Manche et à Toulouse	445
Graphique 213 : Prix du blé dans la Manche et à Angers.....	446
Graphique 214 : Prix du blé dans la Manche et à Montpellier, Béziers et Aix-en-Provence.....	446

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition des paroisses entre les Elections et diocèses au XVIII ^e siècle.....	11
Tableau 2 : Exemples d'appréciation du potentiel fiscal des paroisses en 1727	33
Tableau 3 : Le prix du sel vers 1780 selon les différents régimes fiscaux.....	36
Tableau 4 : Denombrement des familles susceptibles de payer la capitation (1694).....	38
Tableau 5 : Le clergé des principales villes de la Manche, selon l'enquête de 1699	42
Tableau 6 : Villes, bourgs et villages de la Manche au XVIII ^e siècle	47
Tableau 7 : Reconstitution de l'évolution du nombre total de feux du territoire de la Manche.....	61
Tableau 8 : Les crises démographiques en France du XIV ^e siècle à la Révolution	68
Tableau 9 : Modèle démographique simplifié de la Manche.....	74
Tableau 10 : Population des 11 départements ayant dépassé 500 000 habitants en 1806.....	75
Tableau 11 : Professions ou qualités des chefs de feux masculins de villes aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	78
Tableau 12 : Prix volumiques et massifs relatifs des différentes céréales	99
Tableau 13 : Le poids de viande, dans sa définition moderne, rapporté au poids vif des animaux	100
Tableau 14 : Le poids de viande rapporté au poids vif à différentes époques	101
Tableau 15 : Le prix de la viande dans la Manche (en francs-or par kg).....	102
Tableau 16 : Prix relatifs de la viande dans la Manche (100 = bœuf)	103
Tableau 17 : Poids des gages dans le salaire annuel total des domestiques.....	120
Tableau 18 : Rapport entre les salaires des ouvriers nourris et non nourris.....	120
Tableau 19 : Les salaires des différentes professions artisanales à St-Lô en 1853	121
Tableau 20 : Les salaires des différentes professions artisanales avant la Révolution	122
Tableau 21 : Les salaires des ouvriers non qualifiés avant la Révolution.....	122
Tableau 22 : Les salaires féminins.....	124

Tableau 23 : L'uniformité géographique des salaires dans la Manche.....	125
Tableau 24 : Structure du budget d'une famille de journaliers.....	127
Tableau 25 : Exemples de services dans les terriers de la Luthumière et de R. FORTESCU	139
Tableau 26 : Liste des 12 contribuables les plus imposés dans la Manche en l'an XI	145
Tableau 27 : Liste des 20 électeurs les plus imposés en 1830	145
Tableau 28 : La répartition du sol à la veille de la Révolution dans diverses régions	148
Tableau 29 : Les assolements dans la Manche vers 1720.....	152
Tableau 30 : Les assolements dans la Manche vers 1840-60	155
Tableau 31 : Valeur des différentes productions en 1836 et 1852.....	157
Tableau 32 : Les terres incultes dans la Manche vers 1730.....	158
Tableau 33 : Les prairies dans la Manche vers 1730.....	161
Tableau 34 : L'utilisation agricole du territoire de la Manche	162
Tableau 35 : Les statistiques d'utilisation du sol dans la Manche de 1815 à 1928.....	163
Tableau 36 : Classement des terres selon l'agrostatique	167
Tableau 37 : Quantités de semences et rendement du blé en Normandie en 1836	171
Tableau 38 : Rendements en paille des céréales	174
Tableau 39 : Production et consommation de grains et farineux dans la Manche en 1813	176
Tableau 40 : Production et consommation de grains et farineux dans la Manche en 1834	176
Tableau 41 : Taux de variation entre début et fin de chaque période des composantes de la production en valeur	178
Tableau 42 : Les principales épizooties sur les bovins et ovins	197
Tableau 43 : Stature et poids des moutons vers 1770.....	198
Tableau 44 : Poids vif des bêtes abattues dans la Manche, comparé à la moyenne française actuelle	199
Tableau 45 : Stature et poids des bœufs alimentant Paris à la fin du XVIII ^e siècle	199
Tableau 46 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1679.....	204
Tableau 47 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1706.....	204
Tableau 48 : Les dépôts d'étalons dans la Manche en 1763.....	204
Tableau 49 : Evolution du poids vif des bêtes abattues dans la Manche	212
Tableau 50 : Statistiques sur le cheptel de la Manche	214
Tableau 51 : Valeur en unités fourragères des différents aliments du bétail	215
Tableau 52 : Equivalences des différents animaux en unité de gros bétail (UGB).....	216
Tableau 53 : Le travail d'animaux de trait exigé par les différents assolements	221
Tableau 54 : Calcul du coût de revient d'une journée d'animal, vers 1835.....	223
Tableau 55 : Cotes foncières (bâti et non bâti) et propriétaires dans la Manche en 1851.....	227
Tableau 56 : Nombre d'exploitants agricoles de la Manche vers 1850 (enquête agricole de 1852).....	228
Tableau 57 : Liste des premiers membres de l'Association normande dans la Manche (1836)	231
Tableau 58 : « <i>Les agronomes les plus distingués du département de la Manche</i> » en 1836.....	232
Tableau 59 : Grandes routes commencées sous l'Ancien Régime	235
Tableau 60 : Exemple de budgets d'une commune rurale : Brucheville	236
Tableau 61 : Etat des routes départementales de la Manche au 1 ^{er} août 1837	237
Tableau 62 : Les chemins de grande communication en 1837	238
Tableau 63 : Les ratios de productivité des opérations de culture vers 1830.....	240
Tableau 64 : Les ratios de productivité du soin du bétail vers 1830.....	241
Tableau 65 : Temps de travail nécessaires aux opérations de culture vers 1830	242
Tableau 66 : Sensibilité du taux de marge moyen à des variations des hypothèses de modélisation	254
Tableau 67 : Valeurs locatives moyennes par canton en 1831 (base 1812-1821)	257
Tableau 68 : Les fermages moyens par hectare vers 1850	258
Tableau 69 : Communautés d'arts et métiers existant dans les principales villes vers 1750	280
Tableau 70 : Effectifs de maîtres des communautés d'arts et métiers des villes et bourgs vers 1750	281
Tableau 71 : Les manufactures de la Manche au XVIII ^e siècle	284
Tableau 72 : Les manufacturiers et négociants les plus distingués de la Manche en 1810.....	289
Tableau 73 : Les patrons de l'industrie et du commerce de la Manche soumis à la patente en 1827	291
Tableau 74 : Spécifications des différents types de tissus dans la Manche au XVIII ^e siècle (partiel).....	296
Tableau 75 : Les manufactures de draps de la Manche	298
Tableau 76 : Les manufactures de toiles de la Manche	299
Tableau 77 : La production textile des différentes Généralités en 1703.....	301
Tableau 78 : Les établissements de l'industrie textile dans la Manche au XIX ^e siècle.....	304
Tableau 79 : Types de papiers fabriqués vers 1740 ; poids et prix des rames	307
Tableau 80 : Nombre des papeteries établies dans la Manche au XVIII ^e et au XIX ^e siècle.....	310
Tableau 81 : Nombre des tanneries et mégisseries établies dans la Manche au XVIII ^e et au XIX ^e siècle	313
Tableau 82 : Paroisses comportant des salines en 1768	323
Tableau 83 : Mines, carrières, salines, fabriques de poteries et de chaux au XIX ^e siècle	324
Tableau 84 : Les activités métallurgiques dans la Manche au XIX ^e siècle	328
Tableau 85 : Nombre d'établissements et d'ouvriers des autres secteurs industriels	328

Tableau 86 : Dépenses engagées à Cherbourg de 1740 à 1860	332
Tableau 87 : Nombre et types de bâtiments à voiles construits à Cherbourg de 1793 à 1849	334
Tableau 88 : Nombre et types de bâtiments à hélice construits à Cherbourg de 1850 à 1880	335
Tableau 89 : L'emploi masculin adulte dans les recensements de 1851 à 1866 (redressés).....	341
Tableau 90 : Dénombrement des gens de mer et des bâtiments en 1731, par quartiers de classes	351
Tableau 91 : Les ports et havres de la Manche selon l'Intendant en 1678	352
Tableau 92 : Nombre de bâtiments des ports de la Manche, à diverses époques.....	359
Tableau 93 : Importations et exportations : mouvements de navires en 1841	365
Tableau 94 : Estimation des exportations en 1838-1839 et en 1868, Granville non compris	365
Tableau 95 : Les principaux volumes totaux échangés par cabotage en 1841 (en centaines de tonnes)	366
Tableau 96 : Les flux de cabotage dans la Manche en 1740.....	367
Tableau 97 : Les flux de cabotage de la Manche en 1841	368
Tableau 98 : La pêche côtière : nombre de bateaux et de pêcheurs en bateau (1740) ou à pied (1723)	373
Tableau 99 : Les pêcheries exclusives survivantes (établies avant 1544)	379
Tableau 100 : Salaire mensuel des matelots marchands et dépenses de vivres par mois, en livres ou F	382
Tableau 101 : Solde mensuelle des matelots militaires et dépenses de vivres par mois, en livres ou F	382
Tableau 102 : Hiérarchie moyenne des salaires dans les marines marchande et de guerre	383
Tableau 103 : Revenu total en millions de livres ou francs courants.....	387
Tableau 104 : Paroisses créées sous l'Ancien Régime	395
Tableau 105 : Villes (avec leur banlieue) divisées en plusieurs paroisses.....	395
Tableau 106 : Fusions d'anciennes paroisses intervenues avant 1800	396
Tableau 107 : Les créations de communes intervenues entre 1800 et 2010	396
Tableau 108 : Les fusions de communes intervenues entre 1800 et 2010	397
Tableau 109 : Prix du froment.....	435
Tableau 110 : Prix de l'avoine.....	436
Tableau 111 : Prix du seigle	437
Tableau 112 : Prix de l'orge	437
Tableau 113 : Prix des chapons, des poules et des œufs.....	438
Tableau 114 : Salaires journaliers des ouvriers non qualifiés non nourris	439
Tableau 115 : Valeur de la livre tournois en francs-or	440
Tableau 116 : Rapports sur l'agriculture de trois paroisses du Calvados (1780-1781)	526
Tableau 117 : Compte d'une « ferme de trois charrues » (vers 1784-1791), en livres tournois	527
Tableau 118 : Dénombrement des gens de mer et des bâtiments en 1740, par quartiers de classes	722
Tableau 119 : Structure des coûts de l'industrie selon DUTENS vers 1835	748
Tableau 120 : Structure des coûts de l'industrie selon MOREAU DE JONNES vers 1850	749
Tableau 121 : Modélisation de la production végétale	755
Tableau 122 : Modélisation de la production animale.....	757
Tableau 123 : Modélisation des coûts d'exploitation de la culture.....	759
Tableau 124 : Modélisation des coûts d'exploitation de l'élevage	761
Tableau 125 : Compte consolidé de l'agriculture.....	762
Tableau 126 : Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du secteur textile.....	764
Tableau 127 : Ratios valeur ajoutée / masse salariale des secteurs industriels et artisanaux.....	765
Tableau 128 : Modélisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs industriels	766
Tableau 129 : Modélisation de la valeur ajoutée de l'artisanat.....	769
Tableau 130 : Modélisation de la valeur ajoutée des activités maritimes.....	770
Tableau 131 : Evolution de la production agricole française selon l'ISEA	771
Tableau 132 : Evolution de la production industrielle française selon l'ISEA	772

Table des illustrations

Illustration 1 : Carte des Elections de 1691 à 1790	12
Illustration 2 : Carte des districts en 1790	13
Illustration 3 : Carte des arrondissements de 1811 à 1926	14
Illustration 4 : Droits de justice concédés à Jeanne d'Evreux.....	23
Illustration 5 : Un rôle de monnaie de 1497.....	26
Illustration 6 : La dépopulation du Cotentin de 1378 à 1392.....	29
Illustration 7 : Dénombrement des paroisses astreintes au guet à Coutances en 1428	30
Illustration 8 : Carte des pays d'Etats et pays d'Election.....	31
Illustration 9 : Extrait de "l'Etat par le menu des deniers imposés" de 1636	34
Illustration 10 : Extrait d'un département de taille de 1722 (Election de Coutances).....	35

Illustration 11 : Carte des gabelles.....	37
Illustration 12 : Requête présentée en 1661 par les habitants de St-Lô en vue de l'obtention d'un tarif.....	49
Illustration 13 : Le régime d'imposition de Pontorson vers 1727	50
Illustration 14 : Carte du baillage de Coutances et baillages secondaires.....	52
Illustration 15 : L'en-tête du papier utilisé par les administrateurs du département en l'an III.....	53
Illustration 16 : Densités de population vers 1700.....	71
Illustration 17 : Apprécie des grains et regards pour le terme de Pâques 1409, à Valognes	85
Illustration 18 : Apprécie des denrées pour le terme de la Saint Michel 1438, à Coutances	86
Illustration 19 : Apprécie des denrées en 1784 à Saint-Lô	86
Illustration 20 : Relevé des prix des grains et du pain à Carentan en janvier 1790	87
Illustration 21 : Le maximum des prix dans le district d'Avranches en 1793	114
Illustration 22 : Implantations des seigneuries citées	137
Illustration 23 : Exemple d'un état d'apparence des récoltes de 1725.....	150
Illustration 24 : Les pays de la Manche selon le préfet en 1807.....	153
Illustration 25 : De l'amendement des terres (1572)	164
Illustration 26 : Principes de la végétation (1721).....	165
Illustration 27 : <i>Des amandemens</i> (1721).....	165
Illustration 28 : Bovins pâturant dans les seuls marais, à Picauville en 1581.....	185
Illustration 29 : La part des terres en « herbages et prairies » dans les paroisses du Plain en 1727	186
Illustration 30 : Arrêté de l'assemblée générale et révolutionnaire du district de Cherbourg.....	186
Illustration 31 : Enseigne de l'auberge parisienne "Au boeuf normand"	188
Illustration 32 : Observations de l'Intendant de Caen sur l'arrêt du 4 avril 1720.....	190
Illustration 33 : L'élevage dans la Manche vers 1730 selon les rapports des subdélégués des Intendants.....	191
Illustration 34 : L'élevage dans la Manche vers 1760 selon les rapports des subdélégués des Intendants.....	193
Illustration 35 : L'élevage dans la Manche en 1795	194
Illustration 36 : Chevaux, bovins et oies dans les marais de Picauville en 1581.....	198
Illustration 37 : Poids et prix du bétail vendu sur les marchés en septembre 1736	200
Illustration 38 : Productivité et prix et des vaches laitières en 1786	202
Illustration 39 : Bélier Dishley	206
Illustration 40 : Notice sur l'espèce bovine du Cotentin, par M. LECOQ, vétérinaire à Bayeux (1835).....	209
Illustration 41 : Bœuf et vache de race cotentine présentés au concours général de Poissy en 1859	210
Illustration 42 : La grande race cotentine vers 1840.....	210
Illustration 43 : Une vache de race Augeronne vers 1860	210
Illustration 44 : La race normande vers 1900	211
Illustration 45 : Taureau et vache de race Durham.....	211
Illustration 46 : Une ferme « d'une charrue », en 1838, dans l'arrondissement de Saint-Lô	221
Illustration 47 : Une exploitation modèle de l'arrondissement de Cherbourg	230
Illustration 48 : Exemple de matériel innovant.....	233
Illustration 49 : La charrue Dombasle	234
Illustration 50 : Charrues utilisées dans la Manche dans la première moitié du XIX ^e siècle	234
Illustration 51 : Carte des routes de poste en 1686 (détail).....	235
Illustration 52 : Extrait du cahier de doléances de la paroisse de La Baleine	236
Illustration 53 : Les coûts de culture en région parisienne vers 1780-1790.....	239
Illustration 54 : Labour et hersage, vers 1720	243
Illustration 55 : Scènes de culture au Moyen Âge	244
Illustration 56 : Les valeurs locatives moyennes par canton en 1831 (base 1812-1821).....	256
Illustration 57 : Compte-rendu de visite d'un inspecteur des manufactures en 1734	285
Illustration 58 : Exemples de marques de contrôle des manufactures de toiles	286
Illustration 59 : La surveillance des protestants de Saint-Lô par l'Inspecteur des manufactures	287
Illustration 60 : Carte des activités manufacturières au début du XIX ^e siècle	294
Illustration 61 : La papeterie de Saint-Lô, fondée en 1867	309
Illustration 62 : Plan de la forêt de Brix vers 1666.....	315
Illustration 63 : Les mines de fer de Bourberouge	319
Illustration 64 : Manière dont on fait les sels blancs dans les salines d'Isigni	322
Illustration 65 : La rentabilité de la forge de Bourberouge en 1811	325
Illustration 66 : <i>La plus ancienne manufacture de conserves alimentaires de France</i>	329
Illustration 67 : <i>La Maison Bretel Frères</i> de Valognes	329
Illustration 68 : Projet de Vauban pour le port de Cherbourg en 1686.....	330
Illustration 69 : Projet de VAUBAN pour l'aménagement de la rade en 1694	331
Illustration 70 : Carte de la ville et de l'arsenal de Cherbourg après 1858.....	332
Illustration 71 : Rappels sur le tonnage, le port et le déplacement des bateaux	334
Illustration 72 : Quelques navires de guerre construits à Cherbourg.....	336
Illustration 73 : Les havres et ports de la Manche, selon l'Intendant en 1678.....	353

Illustration 74 : Les rades, ports et atterrages de la Manche, selon la préfecture en 1812.....	355
Illustration 75 : Granville et son havre vers 1780.....	356
Illustration 76 : Le port de Saint-Vaast vers 1872.....	356
Illustration 77 : Travaux hydrauliques autour de Carentan de 1712 à 1850.....	357
Illustration 78 : Rappels sur le tonnage des bâtiments.....	361
Illustration 79 : Exemples de navires marchands en 1679.....	362
Illustration 80 : Bateaux de pêche granvillais vers 1900.....	362
Illustration 81 : Terre-neuviers en pêche sur le Grand Banc au XVIII ^e siècle.....	369
Illustration 82 : Carte de Terre-Neuve (1713).....	370
Illustration 83 : Techniques de pêche en mer au XVIII ^e siècle.....	375
Illustration 84 : Huitrières (trait plein) et moulières (discontinu) naturelles en 1734.....	376
Illustration 85 : L'art de préparer les huîtres marinées (vers 1785).....	376
Illustration 86 : Techniques de pêche à pied au XVIII ^e siècle.....	377
Illustration 87 : Exemple de pêcherie permanente en pierres.....	379

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
<i>a. Objectifs de cette étude</i>	5
<i>b. L'information économique sous l'Ancien Régime et après la Révolution</i>	5
<i>c. L'histoire régionale</i>	7
<i>d. Les approches historiques</i>	8
<i>e. Position de cette étude</i>	9
<i>f. Structure de cette étude</i>	10
<i>g. Le territoire de la Manche et ses subdivisions</i>	11
Première partie : les tendances de long terme de la population, des prix et des salaires, du xiv^e au xix^e siècle	15
Chapitre 1 : l'évolution de la population	17
1.1 Introduction	17
1.1.1. <i>La connaissance de la population sous l'Ancien Régime</i>	17
1.1.2. <i>Les travaux des démographes et historiens modernes</i>	19
1.1.3. <i>Connaître la population de la Manche</i>	21
1.2. Les sources d'information sur la population	22
1.2.1. <i>Les comptes de débite (1278, 1412, 1494)</i>	22
1.2.2. <i>La prisée du douaire de Jeanne d'Evreux (1328-1337)</i>	23
1.2.3. <i>Les comptes et rôles de monnaie (1365-1578) et de l'aide de 1421</i>	23
1.2.4. <i>Le compte de l'aide de 1397 dans le diocèse d'Avranches</i>	27
1.2.5. <i>Les aveux et les « informations » sur le Domaine royal</i>	27
1.2.6. <i>Le dénombrement des paroisses astreintes au guet à Coutances en 1428</i>	30
1.2.7. <i>Les rôles et départements de taille (1636-1789)</i>	31
1.2.8. <i>Les rôles du sel</i>	36
1.2.9. <i>Les rôles de capitation (1695-1791)</i>	37
1.2.10. <i>Les cas particuliers du système fiscal sous l'Ancien Régime</i>	40
1.2.11. <i>Les ouvrages des géographes et économistes</i>	50
1.2.12. <i>Les statistiques de la fin de l'Ancien Régime (1789-1793)</i>	51
1.3. L'évolution du nombre des feux par paroisse	54
1.4. L'évolution de la population totale de la Manche	57
1.4.1. <i>Les tendances longues : l'évolution du nombre des feux</i>	57
1.4.2. <i>Les tendances de court terme : les flux démographiques</i>	65
1.4.3. <i>Aperçus sur l'évolution ultérieure</i>	73
1.5. La structure socio-professionnelle de la population	75
1.5.1. <i>Le monde rural</i>	75
1.5.2. <i>Les villes</i>	77
1.5.3. <i>Ensemble de la Manche</i>	79
1.5.4. <i>Aperçus sur l'évolution ultérieure</i>	80
1.6. Synthèse de ce chapitre	81
Chapitre 2 : L'évolution des prix	83
2.1. Introduction	83
2.2. Les prix des productions végétales	83
2.2.1. <i>Les sources</i>	84
2.2.2. <i>Les prix locaux</i>	91
2.2.3. <i>Le prix du froment du XIII^e au XVIII^e siècle</i>	92
2.2.4. <i>Comparaison avec les prix observés dans d'autres régions ou villes</i>	94
2.2.6. <i>L'évolution des prix au XIX^e siècle</i>	96
2.2.7. <i>Une perspective de long terme</i>	97
2.2.8. <i>Les prix des autres céréales du XV^e au XVIII^e siècle</i>	98
2.3. Les prix des productions animales	99
2.3.1. <i>Le bétail et la viande</i>	99
2.3.2. <i>Le beurre</i>	103
2.3.4. <i>Les volailles</i>	104
2.4. Comparaison de l'évolution des différents prix agricoles	104

2.5. Les causes de l'évolution des prix agricoles sous l'Ancien Régime	105
2.5.1. <i>La demande</i>	105
2.5.2. <i>Les effets de la croissance de la masse monétaire</i>	107
2.6. Les prix des autres denrées et marchandises.....	112
2.7. Synthèse de ce chapitre.....	115
Chapitre 3 : L'évolution des salaires.....	117
3.1. Introduction.....	117
3.2. La prévalence du salariat	117
3.3. Les sources d'information disponibles.....	118
3.4. Quelques éléments sur la structure du marché du travail	119
3.4.1. <i>La nature des salaires</i>	119
3.4.2. <i>La hiérarchie des salaires masculins</i>	121
3.4.3. <i>Les salaires féminins</i>	123
3.4.4. <i>La dispersion géographique des salaires</i>	124
3.5. L'évolution des salaires dans la Manche jusqu'à la fin du XIX^e siècle	125
3.6. Comparaison avec l'évolution des salaires dans d'autres régions.....	129
3.7. Synthèse de ce chapitre.....	132
Deuxième partie : l'activité économique	133
Chapitre 4 : L'agriculture	135
4.1. La propriété du sol et la structure des exploitations sous l'Ancien Régime	135
4.1.1. <i>A la fin du Moyen Âge</i>	135
4.1.2. <i>Du XV^e au XVIII^e siècle</i>	143
4.1.3. <i>La répartition de la richesse foncière dans la seconde moitié du XVIII^e siècle</i>	146
4.2. L'agriculture « moderne »	149
4.3. Les productions végétales.....	151
4.3.1. <i>Les pratiques culturales dans la Manche</i>	152
4.3.3. <i>Modélisation de la production végétale</i>	174
4.3.1. <i>L'évolution de la production céréalière d'après les dîmes</i>	179
4.4. Les productions animales	184
4.4.1. <i>La peur de manquer</i>	184
4.4.4. <i>L'élevage dans la Manche au XVIII^e siècle</i>	187
4.4.2. <i>Un bétail chétif et mal soigné</i>	196
4.4.3. <i>L'amélioration des races de bétail</i>	203
4.4.4. <i>L'élevage dans la première moitié du XIX^e siècle</i>	212
4.4.5. <i>Modélisation de la production animale</i>	215
4.5. Consolidation des cultures et de l'élevage.....	224
4.6. Les facteurs de changement postérieurs à la Révolution	225
4.6.1. <i>La suppression des prescriptions coutumières, des dîmes et des redevances seigneuriales</i>	225
4.6.2. <i>La multiplication des propriétés et des exploitations agricoles</i>	226
4.6.3. <i>La diffusion des innovations agronomiques et la modernisation de l'outillage</i>	230
4.6.4. <i>Le développement des réseaux de transport</i>	235
4.7. Les coûts et la rentabilité de l'agriculture.....	239
4.7.1. <i>La connaissance des coûts d'exploitation</i>	239
4.7.2. <i>Les coûts et le taux de marge de la culture</i>	245
4.7.3. <i>Les coûts et le taux de marge de l'élevage</i>	247
4.7.4. <i>Les coûts consolidés et la marge d'exploitation totale</i>	249
4.7.5. <i>La productivité globale</i>	251
4.7.6. <i>L'incertitude de modélisation</i>	252
4.8. La rentabilité de l'agriculture.....	254
4.8.1. <i>L'évolution du loyer des terres</i>	254
4.8.2. <i>La rentabilité du capital agricole</i>	264
4.8.3. <i>Les terres agricoles comme placement</i>	270
4.9. Le poids de la Manche dans l'agriculture française	275
4.10. Synthèse de ce chapitre.....	276
Chapitre 5 : l'industrie, l'artisanat et le commerce	277
5.1. Introduction.....	277
5.1.1. <i>Industrie et commerce</i>	277

5.1.2. Les communautés d'arts et métiers	278
5.1.3. Les manufactures et les fabriques	284
5.1.4. Après la Révolution	288
5.2. L'évolution des différents secteurs productifs.....	293
5.2.1. L'industrie textile	295
5.2.2. Les papeteries.....	306
5.2.3. L'industrie du cuir.....	310
5.2.4. Les verreries.....	314
5.2.5. Les industries d'extraction et de transformation des matériaux.....	318
5.2.6. Les industries métallurgiques.....	325
5.2.8. Les autres secteurs industriels	328
5.2.9. L'arsenal de Cherbourg.....	330
5.2.10. Bilan global de l'industrie	340
5.2.11. L'artisanat dispersé	340
5.3. L'évolution globale de l'industrie et de l'artisanat	342
5.4. Le poids de la Manche dans l'industrie et l'artisanat français.....	344
5.5. Synthèse de ce chapitre.....	347
Chapitre 6 : Les activités maritimes.....	349
6.1. Introduction.....	349
6.2. Les ports de la Manche.....	352
6.3. La flotte de commerce et de pêche du XVII^e au XIX^e siècle	357
6.3.1. Son évolution.....	357
6.3.2. Types de bâtiments	361
6.3.3. Les équipages.....	363
6.4. Le commerce maritime.....	364
6.4.1. Les importations et exportations	364
6.4.2. Le cabotage	366
6.5. La pêche	369
6.5.1. La grande pêche.....	369
6.5.2. La pêche côtière	372
6.6. Consolidation des activités maritimes.....	380
6.6.1. Les coûts des bateaux.....	381
6.6.2. Les salaires.....	382
6.6.3. Le chiffre d'affaires et le revenu	383
6.6.4. Les effectifs.....	384
6.7. Synthèse de ce chapitre.....	384
Chapitre 7 : Conclusions	387
7.1. Consolidation de l'activité économique aux XVIII^e et XIX^e siècles.....	387
7.1.1. Le revenu total.....	387
7.1.2. L'emploi total.....	388
7.2. Conclusions générales : le sens de l'Histoire	389
Annexes	393
Annexe 1 : L'évolution du nombre des paroisses et communes de la Manche.....	395
Annexe 2 : La prisée du douaire de Jeanne d'Evreux	398
Annexe 3 : Les informations sur les rentes du domaine royal (1386-1420)	399
Annexe 4 : L'évolution du nombre de feux des anciennes paroisses de la Manche.....	402
Annexe 5 : Les informations socio-professionnelles dans les recensements de 1851 à 1881.....	417
Annexe 6 : Les impôts royaux (1440-1770).....	427
Annexe 7 : Contenance des mesures de céréales de quelques paroisses.....	430
Annexe 8 : Principales trajectoires : prix agricoles, salaires et valeur de la livre tournois du XIII^e au XIX^e siècle	435
Annexe 9 : Comparaison avec les prix observés dans d'autres régions ou villes	441
Annexe 10 : Les prix en 1790 des denrées et marchandises de première nécessité.....	447
Annexe 11 : Comptes rendus (1666-1700) adressés par les Intendants au Contrôleur général.....	456
Annexe 12 : Enquête industrielle de 1692 sur la Généralité de Caen	466
Annexe 13 : Rapports des subdélégués sur la situation économique des Élections (1698 à 1787) et mémoire du contrôleur général Orry de 1756.....	468

1. Election d'Avranches	468
2. Election de Carentan.....	473
3. Election de Coutances.....	477
4. Election de Mortain.....	488
5. Election de Saint-Lô.....	489
6. Election de Valognes.....	496
7. Election de Vire.....	502
Annexe 14 : Mémoire des fabricants de outils de Saint-Lô dans leur différend avec ceux de Coutances (1730).....	513
Annexe 15 : Mémoires sur la réglementation des manufactures au XVIII^e siècle.....	516
a. Mémoire sur les manufactures de toiles de la Généralité de Caen (1741).....	516
b. Mémoire concernant l'état présent des manufactures de la Généralité de Caen (1742).....	517
Annexe 16 : Mémoires concernant les papeteries de la généralité de Caen.....	521
a. Mémoire concernant le commerce et fabrique de papier dans la généralité de Caen (1701).....	521
b. Mémoire général concernant les papeteries de la Généralité de Caen (vers 1745).....	521
Annexe 17 : Extraits des « Voyages en France en 1787, 1788 et 1789 » d'Arthur YOUNG.....	525
Annexe 18 : Deux tentatives de comptes d'exploitation de l'agriculture vers 1780.....	526
a. Synthèse de la « description topographique générale et particulière » de trois paroisses de la région de Trévières (Calvados), élaborée lors du contrôle des vingtièmes	526
b. Compte d'exploitation d'une ferme de trois charrues selon LAVOISIER.....	527
Annexe 19 : La Manche en 1791, selon P. du COUËDIC DE VILLENEUVE	528
Annexe 20 : Mémoires produits par les districts d'Avranches, Carentan et Cherbourg pour la préparation de la loi du 10 juin 1793 sur le partage des communaux	531
Annexe 21 : L'état de l'agriculture de la Manche en l'an X.....	534
Annexe 22 : Mémoire du préfet de la Manche sur l'état de l'industrie en 1807	535
Annexe 23 : Mémoire du préfet de la Manche sur la statistique industrielle de 1811	547
Annexe 24 : Rapport de la Direction générale des mines, minières et carrières sur le département de la Manche en 1811.....	550
Annexe 25 : Réponses de la préfecture de la Manche à différentes enquêtes industrielles (1812-1814).....	552
a. Notice sur les papeteries (3 septembre 1812).....	552
b. Notice sur les tanneries (2 octobre 1812).....	556
c. Effectifs employés et chiffres d'affaires de différentes branches d'industrie (24 mars 1813).....	561
d. Notice sur les tissages de toiles de lin et chanvre (23 novembre 1814).....	562
e. Notice sur les corderies (8 décembre 1814).....	563
Annexe 26 : Le département de la Manche vu par Charles DUPIN, vers 1827.....	565
Annexe 27 : L'état de l'agriculture dans le département de la Manche en 1828.....	569
Annexe 28 : L'industrie et le commerce dans le département de la Manche en 1828.....	572
a. Arrondissement de Cherbourg.....	572
b. Arrondissement de Valognes.....	574
c. Arrondissement de Saint-Lo.....	577
d. Arrondissement de Coutances.....	578
e. Arrondissement de Mortain.....	580
f. Arrondissement d'Avranches.....	581
Annexe 29 : Description, par leurs propriétaires, de trois grandes exploitations progressistes vers 1830-1850.....	584
a. Exploitation de Martinvast, par M. DUMONCEL, en 1830.....	584
b. Exploitation de Flamanville, par Donnatien DE SESMAISON, en 1833.....	588
c. Exploitation de Canisy, par M. DE KERGOLOAY, en 1858.....	598
Annexe 30 : L'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans la Manche en 1837.....	609
a. Arrondissement de Cherbourg.....	609
b. Arrondissement de Valognes.....	611
c. Arrondissement de Coutances.....	612
d. Arrondissement de Saint-Lô.....	616
e. Arrondissement d'Avranches.....	618
f. Arrondissement de Mortain.....	619

Annexe 31 : Etude des races bovines locales par les Chambres consultatives d'agriculture en 1852	622
a. <i>Avranches</i>	622
b. <i>Saint-Lô</i>	623
c. <i>Valognes</i>	623
d. <i>Coutances</i>	624
e. <i>Mortain</i>	624
Annexe 32 : Quelques questions soulevées vers 1860 par la transition vers les herbages	626
Annexe 33 : Cinq études sur les tissages dans la Manche	629
a. <i>La tissure des étoffes et droguets à Saint-Lô</i>	629
b. <i>La manufacture de draps de Saint-Lô (extraits)</i>	631
c. <i>L'industrie des toiles et coutils à Coutances</i>	633
d. <i>L'ancienne manufacture de draps de Cherbourg</i>	637
e. <i>Les textiles à Valognes, de Colbert à la Révolution</i>	640
Annexe 34 : Statistique industrielle de la Manche pour 1840	645
Annexe 35 : Statistique industrielle de la Manche pour 1868	649
Annexe 36 : Statistique industrielle de la Manche pour le 4^{ème} trimestre 1880	654
Annexe 37 : Statistique industrielle de la Manche pour 1887	657
Annexe 38 : Inspection maritime de M. D'INFREVILLE sur les côtes françaises de l'Océan (1629-1631), extraits	663
Annexe 39 : Inventaire des vaisseaux appartenant à des particuliers en 1664	666
Annexe 40 : Procès-verbal de la visite effectuée en 1724 dans l'amirauté de la Hougue par l'inspecteur des pêches LE MASSON DU PARC	680
Annexe 41 : Les ressorts des capitaineries des garde-côtes en 1734	688
Annexe 42 : Mémoires du commissaire de la Marine SICARD sur les quartiers de Granville, Cherbourg, La Hougue et Isigny en 1740	690
a. <i>Quartier de Granville</i>	690
b. <i>Quartier de Cherbourg</i>	702
c. <i>Quartier de la Hougue</i>	712
d. <i>Quartier d'Isigny</i>	720
Annexe 43 : Huîtrières et moulières naturelles des côtes de la Manche en 1734	725
Annexe 44 : Etat des ports et côtes de la Manche en 1773	727
Annexe 45 : Mémoire de la préfecture de la Manche sur les « rades, ports et atterages » en 1812	735
Annexe 46 : Valeurs locatives des terres par commune, pour la période 1812-1821	741
Annexe 47 : Trois célèbres évaluations historiques du revenu national	747
Annexe 48 : Structure des coûts de l'industrie française vers 1830-1850	748
Annexe 49 : Liste des navires construits par l'arsenal de Cherbourg	750
Annexe 50 : Modélisation de l'économie de la Manche	754
a. <i>Agriculture</i>	754
b. <i>Industrie et artisanat</i>	763
c. <i>Activités maritimes</i>	769
Annexe 51 : Reconstitution par l'ISEA de l'évolution quantitative de l'économie française de 1700 à 1880	771
Sources manuscrites et imprimées	773
1. <i>Population de la Manche</i>	773
2. <i>Prix</i>	775
3. <i>Salaires</i>	778
4. <i>Activité économique (agriculture, commerce et industrie, activités maritimes)</i>	779
Bibliographie	783
1. Généralités	783
2. Population	785
3. Prix agricoles	788
4. Salaires	790
5. Monnaie, crédit et fiscalité	791
6. Activité économique	793
6.1. <i>Généralités</i>	793
6.2. <i>Agriculture</i>	794

6.3. Manufactures, industrie, artisanat.....	801
6.4. Marine, commerce maritime, pêche.....	803
Tables des graphiques, tableaux, illustrations.....	807
Table des graphiques.....	807
Table des tableaux.....	810
Table des illustrations.....	812

Titre : La Normandie occidentale (La Manche) de la fin du Moyen Âge au milieu du XIX^e siècle. Etude démographique et économique

Title : *Occidental Normandy (« La Manche ») from the end of the Middle Ages to the mid 19th century : demography and economy*

Mots-clés : Normandie occidentale ; Manche ; population ; histoire économique ; agriculture ; industrie ; marine ; revenus

Keywords : *Occidental Normandy ; La Manche ; population ; economic history ; agriculture ; manufacturing ; marine ; revenues*

Résumé : Cette étude vise à donner une description et une analyse de la structure de l'économie du territoire de l'actuel département de la Manche jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Une première partie reconstitue l'évolution de la population (pour chaque paroisse), des principaux prix agricoles et des salaires depuis le XIV^e siècle, et elle procède à une comparaison systématique des prix et des salaires avec ceux des autres régions françaises. Elle met en évidence les cinq ou six grandes phases qu'a connues l'histoire économique de ce territoire. La seconde partie aborde successivement chacun des secteurs économiques (agriculture, industrie et artisanat, activités maritimes), depuis le début du XVII^e siècle (agriculture) ou du XVIII^e siècle (autres secteurs) jusque vers 1850. Une description aussi détaillée que possible des activités élémentaires, voire des entreprises individuelles, conduit à estimer l'évolution de la valeur de leur production, de leur valeur ajoutée (dans certains cas, de leur rentabilité) et des effectifs employés, en s'appuyant sur des modèles économétriques sectoriels simples. Une appréciation globale est enfin portée sur les forces et faiblesses de l'économie de ce territoire, dans la perspective de son insertion dans la France du XIX^e siècle.

Summary: *This study offers a description and analysis of the economic structure, until the mid 19th century, of the fraction of Occidental Normandy which is currently the department "La Manche". The first part builds up the evolution of population (down to each parish or community), prices of the main agricultural products and salaries from the early 14th century; it offers detailed comparisons with corresponding elements in other French regions. It elaborates on the joint evolution of population and prices, and prices and salaries, in order to characterise the five or six main stages of this territory's economic history. The second part successively deals with each of the main branches of industry (agriculture, industry and craftsmanship, maritime trade), between the early 17th (agriculture) or 18th (other sectors) century and the 1850's. A detailed description is given for each industry, or where appropriate individual companies, leading to estimated evolutions of revenues, added value (in some cases profitability) and staff over the course of the study period, with the help of simple industry-specific econometric models. The strengths and weaknesses of this economy are finally assessed, with the perspective in mind of its further integration into 19th century France.*